Nicolaus Coeff. de eucharistia


8
1 M
3

Nicolaus Coeff. de eucharistia

ŒVVRES

DE R. P. EN DIEV F. NIC.

COEFFETEAV

DE L'ORDRE DES FF. PRESCHEVRS,

CONSEILLER DV ROY EN SES CONSEILS D'ESTAT ET PRIVÉ, ET NOMMÉ PAR ſa Majeſté à l'Eueſché de Marſeille.

Contenant vn Nouueau Traicté des Noms de l'Euchariſtie, auquel eſt refuté tout ce que les Srs du Pleßis, Caſaubon, & M. Pierre du Moulin Miniſtre de Charanton ont eſcrit ſur ce ſujet contre la doctrine de l'Egliſe: Auec diuers autres Traictez cy deuant publiez par le meſme Autheur.



A PARIS,
Chez SEBASTIEN CRAMOISY, ruë S. Iacques, aux Cicognes.
M. DC. XXII.
AVEC PRIVILEGE DE SA MAIESTÉ.





AV ROY.



IRE,

Si iamais cette Monarchie a eu iuste sujet de prendre d'heureux augures de sa gloire, des deportemens de ses Roys qui sont comme la source des prosperitez publiques; il faut confesser, au moins si nostre ingratitude n'y met de l'obstacle, que c'est sous vostre regne qu'elle se doit promettre l'accomplissemẽt de tous ces bons presages, puis que parmy tant de Princes qui ont manié son Sceptre, il ne s'en trouue point qui ayent possedé plus de vertus ensẽble qu'on en voit desia reluire aux actions de vostre Majesté. A la verité elle a esté gouuernée par des Princes eminens, voire comparables auec la fleur & l'élite des plus celebres Monarques de la terre: mais si la liberté n'est point interdite à nos paroles, nous pouuõs dire qu'à peine s'en trouuera-t'il deux ou trois de qui les vertus n'ayẽt esté comme detachées, & qui parmy leurs plus excellẽtes qualités n'ayẽt eu d'insignes defaux qui en ont flestry, ou au moins diminué la gloire. Elle en a eu qui ont esté extremément vaillans; mais qui se sont monstrez peu religieux; Elle en a eu qui ont témoigné beaucoup de soin pour les Autels; mais qui ont trop negligé les affaires de leur Estat; Elle en a eu qui ont acquis vne superbe reputation à la guerre; mais qui l'ont perduë dans la paix; Elle en a eu qui se sont faits craindre par la seuerité & par la terreur de leur puissance; mais qui n'ont pas sceu se faire aymer par la clemence, ny s'insinuer dans les cœurs par la douceur. Et en

somme il n'y en a eu que fort peu qui n'ayent soüillé leur vertu par la contagion de quelque vice; Au lieu qu'en vostre Majesté nous ne voyons rien d'inégal ou de difforme, mais toutes bonnes qualitez, & nulles mauuaises inclinations. Sa valeur regne dans la pieté, & sa pieté est nette de toute superstition: Elle brusle du zele des Autels, mais elle n'oublie pas la conduitte de ses affaires; Sa Clemence reluit au milieu de sa Iustice, & comme elle sçait dompter les rebelles, elle ne refuse point de pardonner aux vaincus, au moins s'ils ne se sont point rendus du tout indignes de pardon; Son courage paroist dans les combats, & sa prudence se fait connoistre dans les Conseils: Et pour comble de perfection elle a vn esprit vigoureux & actif dans vn corps formé au trauail, & capable de toutes sortes de fatigues. Que si on considere d'ailleurs que vostre Majesté est encor en la premiere fleur de ses ans, qui est-ce qui ne tiendra cette loüange à miracle, & qui ne la mettra au rang des prodiges, puis que parmy la licence que l'Empire donne aux Roys, à peine peut-on attendre d'eux vne vertu accomplie, & exempte de toute reproche en vn aage plus meur & plus auancé? Si donc les bonnes causes produisent de bons effets, quelles prosperitez, quelles victoires, & quels triomphes ne doit pas attendre la France de tant de vertus, qui comme autant d'astres brillans éclairent le thrône de Vostre Majesté, pour de là épandre leur agreable lumiere sur vos sujets? Mais ce qui releue dauantage nos esperances est que parmy toutes ces qualités Royales dont vostre ame est si richement pourueuë, la PIETÉ & la IVSTICE qui sont les plus puissantes colomnes des Estats, & les plus illustres ornemens des Roys, luisent auec quelque auantage par dessus toutes les autres, & nous confirment par la gloire de leurs rayons les presages des prosperitez que nous attendons de vostre regne. Dés son Orient les témoignages de sa Iustice parurent auec tant d'éclat, que tous vos peuples rauis en admiration de cette extraordinaire splendeur, d'vn commun consentement venu d'vne secrette inspiration du Ciel, vous donnerent le nom de IVSTE, qui est vn des plus augustes titres qu'on puisse deferer aux Princes de la terre, puis qu'il est estimé entre les premiers & principaux ornemens de celuy qui leur met les Sceptres dans les mains, & qui regne dans le Ciel. Et certes ce ne fut pas

par vanité, mais par vne incomparable netteté de iugement, qu'vn petit Roy de Sparte oza dire, que le Roy de Perse qu'on nommoit le Roy des Roys n'estoit point plus grand que luy, s'il n'estoit aussi plus iuste; donnant par là à entendre que la gloire des Roys ne consiste ny en la puissance des armes, ny en la multitude des sujets, ny au nombre des gardes, ny a l'estenduë de l'Empire, ny aux thresors & aux richesses, ny au reste de la pompe qui les enuironne; mais en la seule Iustice qui est la vraye base à laquelle se doit mesurer leur grandeur. De sorte que Vostre Majesté s'estant acquis le surnom de IVSTE, s'est aussi mise en possession de celuy de GRAND. Quant à vostre Pieté, il faut s'arracher les yeux, & estre aueugle volontaire, pour n'apperceuoir pas les triomphantes marques que vous en donnez à Dieu & au monde, ou bien estre du tout stupide pour ne les point admirer. Ie laisse à part vos deuotions particulieres, qui peuuent seruir de patron aux plus austeres Religieux; Mais qui pourroit dresser d'assez superbes monumens, ou eleuer d'assez dignes trophées au zele que Vostre Majesté a monstré à remettre la Religion Catholique en sa premiere splendeur, à la restablir dans les lieux d'où l'impieté l'auoit bannie, & à la raffermir en ceux où le mal-heur du temps l'auoit esbransiée? Quels soucis ne l'ont pas agitée, quelles peines n'a-telle pas prises, & quels hazards mesmes de sa personne n'a-telle pas courus pour acheuer vne œuure si pieuse & si digne d'vn Roy Tres-Chrestien? Nous n'ignorons pas l'atteinte que veulent donner à vostre Zele ceux qui sont empoisonnez de l'erreur. Nous sçauons que pour en affoiblir les loüanges, ils ozent publier par tout qu'il a porté Vostre Maiesté à vne guerre perilleuse, & dont on doit apprehender les euenemens, que la fortune peut rendre funestes. Nous sçauons encor qu'il y a mesmes beaucoup de vos fidelles sujets, au demeurant passionnez pour la Religion Catholique, qui estans en vne continuelle crainte pour vous, & qui se representans que vos victoires ne peuuent estre que sanglantes, regrettent que Vostre Maiesté se soit ainsi trouuée reduite à exposer sa vie à la fureur & au danger des armes, pour chastier l'insolence des rebelles; veu mesmes que pour executer ce dessein elle est contrainte, comme on dit, de brusler ses propres moissons, de de-

ſtruire ſon heritage, & de perdre ſes ſujets. Mais pour ſatisfaire aux premiers, & dire ce que conſiderent bien les derniers, outre que voſtre Majeſte n'a pas eu intention en cette guerre de perſecuter la religion de ceux qui ſe plaignent auec encor plus d'iniuſtice que d'amertume, mais ſeulement a voulu diſſiper vne puiſſante faction qui s'alloit formant, ou pluſtoſt qui s'eſtoit deſ-ja formée dans ſon Eſtat: A qui doit la France ſon mal-heur qu'aux Autheurs de ces mouuemens? A qui doit-on imputer l'embrazement qu'à ceux qui ont allumé les feus de la ſedition? Et ſur qui les miſerables doiuent-ils reietter la cauſe de leur ruyne, que ſur eux meſmes & ſur leur propre fureur? Et combien y a-t'il de gens d'honneur interreſſez en leur creance, & attachez à leur party, qui deteſtent de tout leur cœur cette coniuration, & qui condamnent la rage des mutins qui ont forcé Voſtre Majeſté à leur faire ſentir les effets de ſa rigueur, & a leur montrer combien eſt formidable le courroux d'vn grand Roy? Quoy donc! Ceux qui à la moindre menaſſe de Voſtre Majeſté, ou pluſtoſt au moindre clin de ſon œil, deuoient ouurir leurs cœurs & leurs Places, & ſe ſouuenir que leur obeïſſance euſt eſté dautant plus loüée, qu'elle leur ſembloit épineuſe & difficile à rendre, auroient eu l'audace de s'oppoſer à la puiſſance de ſes armes, de luy fermer ſes Villes, & de ſe mettre en deuoir de la combattre, ſi Dieu n'euſt ietté vne terreur panique dans leurs eſprits, & s'il n'euſt abbatu leurs courages par l'image de leur crime; Et l'on voudroit que cette felonnie, cette inſolence, cette rage & cette fureur deſeſperée demeuraſt impunie: C'eſt à dire, on voudroit que Voſtre Majeſté ſouffriſt cette exceſſiue iniure de ſes ſujets, elle qui en chaſtieroit vne moindre ſi elle l'auoit receuë du plus grand Prince de la terre? Voſtre Majeſté a donc imité les ſages Medecins qui aux maux extremes appliquent des remedes de meſme nature. Et pleuſt à Dieu que la maladie euſt peu ſe guerir auec moins de violence & plus de douceur; Voſtre Majeſté euſt mis cela entre les felicitez de ſon regne. Car il eſt certain qu'elle ne peut voir d'vn œil ſec le ſac de ſes Villes, la deſolation des champs, la deſtruction de ſes ſujets, la perte de ceux qui meurent à ſon ſeruice, ny les autres mal-heurs qui ſuiuent ordinairement la guerre: mais qu'au contraire ces triſtes & affreuſes

images luy arrachent des larmes de sang qui témoignent la douleur de son cœur. Aussi qu'a t'elle oublié de ce qu'elle a creu pouuoir seruir à destourner cét orage, & à coniurer cette grande tempeste, dont elle preuoyoit bien les funestes effects? Quelles offres n'a t'elle pas faictes aux rebelles pour adoucir leurs courages, & pour les mettre à la raison? Ne leur a t'elle pas presenté des conditions & des auantages que leur impudence mesme n'eust pas seulement osé esperer? Toutesfois ces phrenetiques non seulement ont reietté les remedes: mais outre cela ont voulu cracher au visage de celuy qui les vouloit si charitablement traiter. Qu'on n'accuse donc point le zele de V. M. cõme s'il auoit contribué quelque chose aux miseres de cette guerre: Plustost qu'on en recherche la vraye cause dans la fureur insensée de ceux qui ont creu que leur religion ne se pouuoit sauuer que dans leur felonnie. Mais laissant à part toutes ces plaintes qui ne sont autre chose qu'aigrir les playes de l'Estat, ie me seruiray icy comme d'vn Oracle infallible des paroles de l'Escriture dittes à vn Roy qui estoit selon le cœur de Dieu, Sans doute, *Sire*, l'Eternel vous donnera vne maison asseurée, pour ce que vous entreprenés les combats du Seigneur, & qu'aucun mal ne s'est trouué en vous depuis que Dieu vous a employé; Que si les hommes s'éleuent pour vous persecuter & chercher vostre ame, elle sera enueloppée au faisceau de vie deuant l'Eternel vostre Dieu, mais il iettera l'ame de vos ennemis au loin. *Et parmy ces bons presages, à l'exemple de celle qui prononça ces mots, Ie luy offriray mon present, bien different toutesfois du sien; veu que celuy-là estoit pris des biens de la terre, au lieu que le mien a esté puisé dans les thresors du Ciel. Car, Sire, ie vous apporte les mesmes monumens de l'amour du fils de Dieu, & les mesmes gages precieux qu'il a laissés à son Eglise, pour lesquels on vous oblige d'employer vos armes & vostre vie. Ie vous apporte les richesses non seulement de nos temples, mais aussi du Paradis. Ie puis bien attribuer cette gloire à la Saincte Eucharistie, qui est le principal sujet de ce Liure; puis qu'elle contient & qu'elle presente aux yeux de nostre foy tous les thresors de la Diuinité & de l'Humanité du Redempteur du monde, voilés des Images du Sacrement que V. M. auec vne extraordinaire deuotion adore tous les iours aux redoutables mysteres des Chrestiens. Cette*

1. Reg. 25.

consideration me fait esperer que V. M. se representant le pris inestimable de ces sainctes richesses, verra de bon œil ce que ie luy offre: & que le merite & l'excellence du sujet que ie traite me seruira d'excuse, & couurira tous les defaux de ma plume. Au surplus ce m'a esté vn singulier bon-heur de me voir entre les mains vn present d'Action de graces, *c'est ce que veut dire le Nom d'Eucharistie, par le moyen duquel ie puisse rẽdre à V. M. les tres-humbles remercimẽs que ie luy dois pour tant de faueurs que j'ay receuës de sa magnificẽce Royale, & principalemẽt pour l'honneur qu'elle m'a faict de me nommer à l'Euesché de Marseille, lors qu'il sembloit que ie pouuois moins esperer vn si insigne bien-fait: Consideré qu'estant éloigné de plus de deux cens lieuës de sa presence & de la Cour, il n'y auoit gueres d'apparence que parmy les importunités ordinaires des poursuiuans ce bien me deust arriuer, si sa bonté n'eust surpassé mon attente, & si son souuenir n'eust esté plus puissant que tous ces obstacles. Ie ne diray pas que ceste obligation est telle, que ne la pouuant assez dignement reconnoistre, ie seray contraint de viure & de mourir ingrat, veu que si ceux là ne le sont pas, qui parmy leur impuissance bruslẽt du desir de reconnoistre la grace qu'ils ont receuë, ie m'exemteray de ce blâme, puis que i'employeray toutes mes forces & toute mon industrie auec mes prieres & mes Sacrifices, pour tesmoigner à V. M. que ie n'estime rien en ce monde comparable à la gloire de me pouuoir dire,*

DE VOSTRE MAIESTE,

SIRE,

A Paris le 12. de Iuillet 1622.

Le tres-humble, tres-obeïssant, & tres-fidele sujet & seruiteur,

NICOLAS, nommé par vostre Majesté à l'Euesché de Marseille.



ADVERTISEMENT AV LECTEVR.



TOVT ainsi que la lumiere du Soleil estant comme vne image de son essence, contribuë grandement à la connoissance que nous auons de ce grand ornement du Ciel; aussi les noms imposez aux choses estans comme des caracteres de leur nature, seruent beaucoup à nous éclaircir de la condition de leur estre, & à nous exprimer les vertus dont elles sont ornées. Car il est certain que ceux qui en ont esté les premiers Autheurs se sont efforcez d'employer les plus significatifs qu'ils ont peu s'imaginer pour exprimer & representer comme au vif les proprietés des sujets ausquels ils les ont donnez; En suitte dequoy la connoissance de ces noms nous peut seruir comme de degré pour paruenir iusques à vne exacte connoissance des choses, & nous y conduisent, ne plus ne moins que les statuës dressées à la memoire des grands & illustres personnages nous emplissans les yeux & les esprits des rayons de leur gloire, nous font connoistre leur vertu.

Pour ceste raison ie me suis aisément persuadé, que ce seroit apporter vne grande lumiere au diuin Sacrement de l'Eucharistie, si on pouuoit faire vn exacte recueil de tous les noms qui luy ont esté donnés par la venerable antiquité: & particulierement de ceux qui sont pris de la parole de Dieu, qui a bien vne autre energie pour exprimer les choses diuines que le langage des hommes. Car ce n'est pas sans raison qu'Homere, comme le remarque Platon, a mis vne *In Cratylo.* grande difference entre les noms, dont Dieu est autheur: & ceux qui sont de l'inuention des hommes, & qu'il a iugé que les premiers sont bien d'vn autre poids que les derniers: dont aussi il est aisé de donner la raison; veu que l'imposition des noms dependant de la connoissance des choses, comme Dieu en a vne lumiere incomparablement plus grande que celle qu'en ont les hommes, aussi les sçait il exprimer par des noms plus conuenans à leur nature & à leurs proprietés. C'est donc ce qui a faict que i'ay employé tout ce que i'ay peu de temps & d'industrie, pour faire ce que i'ay veu n'auoir point encor

esté essayé, ou au moins acheué par aucun des nostres : c'est à sçauoir, pour mettre ensemble tous les noms dont l'Eglise de Dieu s'est seruie en tous les siecles, pour nous instruire & nous faire comprendre les merueilles de cét auguste Sacrement ; m'efforçant au reste de monstrer qu'elle les a tous empruntez de la parole de Dieu : & partant qu'on ne peut errer en s'en seruant pour éclaircir vn si grand mystere. Voicy donc l'ordre que i'ay tenu en ce sujet.

I'ay pris toutes les circonstances de l'institution du Sacrement, & sur chacune i'ay recherché les noms qui sembloient en auoir pris leur origine ; soit qu'ils fussent ouuertement exprimés aux paroles de l'Escriture ; soit qu'ils s'en puissent deduire par le discours de la foy. Pour conceuoir mon dessein, il faut se resouuenir que les Euangelistes rapportent l'institution de l'Eucharistie en ces mots ; *Comme ils mangeoient, Iesus prist le pain, & apres qu'il eust rendu graces, il le benist, le rompit, & le donna à ses disciples, & dit ; Prenés, mangés ; Cecy est mon corps*, &c. Dautant donc qu'ils rapportent premierement que nostre Seigneur laissa ce gage de son amour à son Eglise, au milieu du dernier repas qu'il fit auec ses chers Disciples : Ie dis que les Anciens considerans cette particularité, ont nommé le Sacrement de l'Autel de trois noms, qui decoulent tous trois de ceste mesme source, & l'ont appellé, tantost *Table diuine*, ou *Table du Seigneur*, tantost *Banquet du Seigneur*, & tantost *Cene du Seigneur*. Et parce que les mesmes Euangelistes rapportent encor que nostre Seigneur *pris du pain*. ie dis que pour cette autre consideration les anciens ont nommé l'Eucharistie, *Pain, Pain de Bethleem, Pain Seigneur, Pain de vie, Pain descendu du Ciel, Pain des Anges ; Pain Sainct, Pain sanctifié, Pain du Royaume de Dieu, Pain supersubstantiel*, & *Pain de concorde* ; & ainsi des autres. Tout de mesmes, parce qu'ils aioustent que nostre Seigneur rendit *Action de graces* : ie dis que pour cette raison les Anciens l'ont nommé *Eucharistie* ; qui exprime cela. Et parce qu'encor en suite ils disent qu'il *Benit* : ie dis que pour ce sujet les Anciens l'ont nommé *Eulogie*, ou *Sacrement de Benediction* : & ainsi de chaque circonstance ie tire les noms qui y ont de l'analogie, comme le Lecteur verra par le contenu de ce Liure. Au reste en l'explication de ces Noms, ie me suis souuenu du dire d'vn Ancien, qui veut qu'on persecute comme personnes execrables ceux qui abusent du Nom de Dieu pour colorer vn mensonge. Car voyant que les heretiques de ce siecle abusoient effrontémét des Noms de ce diuin Sacrement pour pallier leur impieté, comme s'ils signifioient toute autre chose que ce que croit l'Eglise Catholique : i'ay employé les armes de l'Escriture & de l'anciéne Eglise pour chastier ceste impudence ; & ay renuersé sur eux les forces qu'ils ont voulu employer pour destruire nostre creance, en establissant leur erreur : C'est à dire, i'ay fait voir que les Noms de l'Eucharistie monstrent bien que les Orthodoxes en tous les siecles ont creu que nous

Matth. 26.
Luc. 22.
1. Corinth. 11.

n'auions pas les seuls signes, les seules images, & les seules figures du Corps & du Sang de Iesus-Christ; mais ce mesme Corps & ce mesme sang precieux qu'il a liurés pour nous à l'Autel de la Croix : ie ne feray neantmoins nul scrupule de confesser que parmy l'excellence de tous les noms qui se peuuent recueillir du Sacrement, ils n'égalent pas encor la dignité du sujet qu'ils expriment, mais sont de beaucoup au dessous des merueilles que Dieu y fait reluire. Et certes c'est la raison pour laquelle la pieté de nos Peres ne s'est pas contentée d'vn Nom pour nous les representer; mais en a employé cõme vne infinité, afin que le nõbre recompensast ce qui manque à vn seul. De sorte que tout ainsi que ne pouuans pas exprimer l'essence & la grandeur de Dieu par vn seul Nom, nous luy en donnons plusieurs, afin que ce qui ne se rencontre pas en l'vn se trouue en l'autre; aussi ne pouuans pas assés dignement representer les miracles, la vertu, l'essence & les effects de la Saincte Eucharistie, qui est comme l'abbregé des merueilles de Dieu, & qui contient tous les thresors de la diuinité & de l'humanité de nostre Redempteur, nous en employons vne multitude, afin que ce qui mãque à vn, soit suppleé par l'autre. C'est pour ce mesme sujet qu'en l'ancienne loy cét auguste Sacremét & sacrifice tout ensemble n'a pas esté representé par vne seule sorte de figures, mais par plusieurs differentes; dont les vnes en expriment vne circonstance, & les autres vne autre : Car si l'on regarde aux symboles sous lesquels le fils de Dieu nous l'a voulu liurer, on en trouuera diuerses images en la nature du pain & du vin, accompagnée, ou de mysteres ou de miracles en l'ancienne loy. Comme par exemple le sacrifice de Melchisedech, la gerbe de Ioseph adorée par celle de ses freres : les pains de proposition, les libations, le pain de Gedeon qui renuerse les tentes de Madian, & celuy d'Elie en la force duquel il chemine iusques à la montagne de Dieu Oreb, en sont les ombres & les figures : Mais si l'on considere le Corps de ce sacrifice, qui est le corps de Iesus-Christ immolé en la Croix, les peintures de cela ont precedé en toutes les victimes & hosties qui estoiét offertes à Dieu; & principalement en celle qui estoit presentée au *sacrifice d'expiation*, qui estoit le plus celebre & le plus solemnel entre les Iuifs. En fin si l'on veut ietter les yeux sur les effects admirables du Sacrement : La manne des Hebrieux, qui estoit comme vn amas de toutes les delices qu'on pouuoit souhaitter, en estoit vne excellente figure : & outre cela l'Agneau Paschal en estoit comme vne plus exacte image, representant non seulement la nature des signes en ce qu'il estoit mangé auec des pains sans leuain; & l'immolation, en ce qu'il estoit sacrifié à Dieu par la multitude des enfans d'Israël pour monument eternel de leur deliurance : mais encor ses effects, dautant que comme les enfans d'Israël, par le moyen du sang de l'Agneau, furent preserués du glaiue de l'Ange exterminateur, & deliurés de la

feruitude d'Egypte: aussi l'Eglise de Dieu est sauuée par le sang de celuy duquel sainct Iean disoit, *Voyla l'Agneau de Dieu qui efface les pechés du monde*, & deliurée de la captiuité du peché: De ceste sorte donc ce qui se rencontre aux noms s'est aussi trouué aux figures, & en l'vn & en l'autre la diuersité contribue à éclaircir la grandeur du mystere. A la suitte de ce Traité des Noms, nous auons ajouté les autres Liures, que nous auons publiez sur diuerses occasions, qui ont exigé ces labeurs de nous : On en trouuera le Catalogue au deuxiesme fueillet suiuant. Cependant ie coniure les pieux Lecteurs de me vouloir assister de leurs prieres, afin que Dieu benissant mon trauail, me face la grace de pouuoir à sa gloire, & à la defense de son Eglise acheuer le reste.





TABLE DES AVTHEVRS CITEZ EN CE LIVRE.

A.

ABulensis.
Adon.
Adrian, Pape.
Ælius Spartianus.
Ælian.
Alcuin.
Alexander de Ales.
Alexander ab Alexandro.
S Ambroise.
Anaclete, Pape.
André, Euesque de Crete.
S. Anselme.
Arias Montanus.
Aristote.
Arnobe.
S. Athanase.
Athenagoras.
S. Augustin.
Aurelius Victorinus.

B.

BAlsamon.
Baronius.
S. Basile.
Beatus Rhenanus.
Le Venerable Bede.
Bellarmin.
Benedictus Iustinianus.
S Bernard.
Beza.
S. Bonauenture.

C.

CAbasilas autheur Grec.
Caietan.
Cedrenus.
Cheremon.
S. Chrysostome.
Ciceron.
Clement Alexandrin.
S. Clement Romain.
Claudius Mamert Presb.
Cornelius Pape.
Cusanus.
S. Cyrille Hierosolymitain.
S. Cyrille Alexandrin.

D.

S. DAmascene.
S. Denys Areopagite.
Denys le Chartreux.
Denys d'Halicarnasse.
Denys Patriarche d'Alexandrie.
Durandus.

E.

ELbertus.
S. Eloy.
S. Ephrem.
S Epiphane.
Euagrius Pape.
Eusebe Emissene.
Eusebe de Cæsarée.

F.

FLorus.
Fulgence.

G.

GAbriel Biel.
Gaudentius.
Gelasius Cyzicenus.
Gellius.
Gentian Heruet.
Germanus Patriarche de Constantinople.
Gerson.
la Glose ordinaire.
Glycas.
Gratian.
S. Gregoire Pape.
S. Gregoire de Nazianze.
S. Gregoire de Nice.
Gregoire de Tours.
Gretzerus.

H.

HAymon.
Herodian.
Herodote.
Hesselius.
Hesychius Prestre de Hierusalem.
S. Hierosme.
S. Hilaire.
Homere.
Hugues Cardinal.
Hugues de S. Victor.

I.

IAnsenius.
S. Ignace.
Innocent Pape.
Ioachim Perion.
Ionas Euesque d'Orleans.
Iosephe.
S. Irenée.
S. Isidore.
Isidorus Pelusiota.
Iule Pape.
S. Iustin.
Iuuenal Euesque de Hierusalem.

L.

LAnfrancus.
Laurent Iustinian.
Lipse.
Tite-Liue.
Lyranus.

M.

MAgister sententiarum.
Maldonat.

TABLE DES AVTHEVRS HERETIQVES alleguez en ce Liure.

TABLE DV CONTENV EN CE VOLVME.



TABLE DES CHAPITRES CONTENVS EN CE TRAICTE' DES noms du S. Sacrement de l'Autel.

TABLE DES ARTICLES CONTENVS EN CETTE APOLOGIE.

TABLE DES DISCOVRS CONTENVS EN CE Liure des Merueilles de la Saincte Eucharistie.




Pinxit
M. Lã
Sculpsit



COENANTI-
BVS 818

TRAICTE' DES NOMS
DV S. SACREMENT DE L'AVTEL.

CHAPITRE I.

Du nom de Table du Seigneur.



C'ESTOIT anciennement vne coustume pratiquée parmy les Grecs & parmy les Romains,[a] que lors qu'vn Pere de famille donnoit la liberté à son esclaue, pour luy laisser vne visible image de son amour, il le paroit d'vne robe blanche, l'honoroit d'vn anneau d'or, luy faisoit porter son nom, l'vnissoit à sa lignée, & pour comble de splendeur le faisoit manger à sa table. Le Fils de Dieu estant venu au monde pour nous arracher de la captiuité du peché, & pour nous remettre en la liberté de sa grace, semble auoir voulu suiure toutes ces formes, & comme vser de cette mesme magnificence en nostre endroit. La blancheur de l'habillement est vn Symbole de l'innocence qu'il nous rend au baptesme, où selon l'oracle de Dauid,[b] *il nous laue, & nous rend plus blancs que la neige:* A raison dequoy en la naissance du Christianisme les nouueaux baptisés vsoient durant quelques iours de robes blanches, afin de faire paroistre par cette marque exterieure, la sainteté qu'ils auoient acquise, & qu'ils estoient obligés de conseruer. L'Anneau d'or est vne arre des promesses de la vie eternelle qu'il nous a faites en receuant nostre foy, & en nous inserant en sa famille, qui est son Eglise. Depuis cette faueur nous prenons son nom & sommes appellés *Chrestiens*, comme participans à cette sacrée & mystique Onction dont[c] *il a esté honoré par dessus tous ses compagnons.* Pour comble de gloire il nous reçoit à sa table, & nous y presente la communion de son corps & de son sang, qu'il y a laissés pour seruir d'vn Eternel monument de l'amour qu'il nous porte. Tertullian fait

a *Tertull. de Resurrect. Car. c. 57.* Oro te si famulũ tuũ libertate mutaueris quia eadem caro atque anima permanebunt quæ flagellis & cõpedibus, & stigmatibus obnoxiæ retrò fuerant; idcircóne illas eadẽ pati oportebit? Non opinor. Atqui vestis albæ nitore & aurei annuli honore & patroni nomine ac tribu mensaque honoratur.

b *Psal. 50.* Lauabis me & super niuem dealbabor.

c *Psal. 44.* Vnxit te Deus præ consortibus tuis.

allusion à toutes ces marques de nostre liberté, lors que sous l'image de l'enfant prodigue, exagerant l'heureuse condition de celuy qui sort de la seruitude du Diable pour s'attacher à IESVS-CHRIST, il dit ces paroles: [a] *Il se ressouuient de Dieu son Pere, il r'entre en son deuoir & retourne le trouuer, il reprend la premiere robe*, c'est à dire, *il est remis en l'estat d'innocence dont il estoit décheu par la desobeyssance d'Adam. A mesme temps il reçoit aussi l'Anneau, auec lequel il seelle la promesse de la foy, dont il est sommé de faire profession, & apres cela il est nourry de l'abondance du corps du Seigneur, c'est à dire de l'Eucharistie.* A ce mesme propos sainct Ambroise r'apportant les coustumes qui se pratiquoient aux baptesmes solemnels qui se faisoient en la primitiue Eglise durant les festes de Pasques & de la Pentecoste, en parle en ceste sorte: [b] *Le peuple laué & enrichi de tant d'ornemens, marche deuers les Autels de IESVS-CHRIST, & dit: I'entreray à l'Autel du Seigneur & me presenteray deuant Dieu qui rejouyt ma jeunesse; Car ayant quitté les dépouilles de son ancienne erreur & estant renouuellé en la jeunesse de l'Aigle, il se haste de s'approcher du celeste banquet, & voyant le sacré-Sainct Autel paré, il s'escrie & dit, Seigneur, Tu as preparé deuant moy vne Table.* De sorte que nostre Seigneur ne se contentant pas des autres graces qu'il nous a faictes en nous redonnant nostre liberté, a voulu encor y ajouster cet incomparable bien-fait, de nous faire manger à sa table, & de nous receuoir à ce magnifique festin, où nous ne sommes pas seruis de la chair des victimes qui estoient immolées sous la loy: mais nous y sommes repeus d'vne chair qui est vnie à la Diuinité, & qui est comme vn canal, dont elle se sert pour faire descendre & pour verser sur nous tous les thresors de ses graces, qui en découlent abondamment.

Cette magnificence du Fils de Dieu se deploya en la derniere Cene, lors que voulant confirmer les promesses de la nouuelle alliance qu'il contracta auec son Eglise, il s'assit à table auec ses Apostres, & COMME ILS MANGEOIENT IL PRIT LE PAIN, ET APRES QV'IL L'EVT BENY IL LE ROMPIT ET LE LEVR BAILLA, DISANT: PRENEZ, MANGEZ, CECY EST MON CORPS, ET PVIS AYANT PRIS LA COVPE, ET AYANT RENDV GRACES IL L'A LEVR BAILLA, DISANT: BEVVEZ EN TOVS: CAR CECY EST MON SANG, LE SANG DV NOVVEAV TESTAMENT QVI EST REPANDV POVR PLVSIEVRS EN LA REMISSION DES PECHEZ. Voila les arres de nostre affranchissement, & les marques de nostre liberté, qui ont serui de fondement à tous les noms que l'antiquité a donnés à cet auguste Sacrement.

Tout premierement donc, il faut sçauoir que les Anciens considerans que nostre Seigneur auoit institué l'Eucharistie à la table, & au milieu du dernier repas qu'il fit deuant sa mort auec ses Disciples, l'ont nommée de trois noms qui découlent tous d'vne mesme source, l'appellans tantost *Table diuine* ou *Table du Seigneur*: tantost *Banquet du Seigneur*, & tan-

COENANTIBVS EIS.

a *Tertul. de pud. c. 9.*
Recordatur patris Dei, satisfacto redit, vestem pristinam recipit, statum scilicet eum quem Adam transgressus amiserat. Annulum quoque accipit tunc primum quo fidei pactionem interrogatus obsignat, atque ita exinde opimitate corporis Dominici vescitur, Eucharistia scilicet.

b *Ambros. de his qui initiant. mysteriis c. 8.*
His abluta plebs diues insignibus ad Christi contendit altaria dicens; Introibo ad altare Dei ad Deum qui lætificat iuuentutem meã, depositis enim inueterati erroris exuuiis, renouata in aquilæ iuuentutem, cæleste illud festinat adire cõuiuium, venit igitur, & videns sacrosanctũ altare compositũ exclamans ait; Parasti in conspectu meo mensam.

Matth. 26. Marci 14. Luc. 22. 1. Cor. 11.

Les paroles de l'institution seruans de fondemẽt à tout le traitté des Noms du S. Sacrement.

tost *Cene du Seigneur*. Pour commencer par celuy de *Table du Seigneur*, on ne peut sans calomnie en attribuer l'inuention aux hommes, puis que l'Apostre sainct Paul en a vsé lors qu'escriuant aux Corinthiens, & leur interdisant tout commerce auec les Gentils, & toute communication à leurs Sacrifices, il leur dit pour les en retirer. [a] *Vous ne pouuez boire la coupe du Seigneur & la coupe des Diables. Vous ne pouuez participer à la Table du Seigneur*, c'est à dire, à la viande sacrée qui est presentée sur la Table du Seigneur: *& à la table des diables*, C'est à dire aux viandes immolées aux diables. [b] Gelasius Cyzicenus, autheur qui fleurissoit il y a onze cents ans, & duquel Photius fait mention en sa Bibliotheque, rapporte vn Canon du grand Concile de Nicée, où il est traitté de l'Eucharistie, & le produit sous ce titre: *De la Table diuine, & du mystere du Corps & du Sang de nostre Seigneur qui est en cette Table.* Et ce Canon mis en suitte de celuy du baptesme commence ainsi: *Derechef en cette diuine Table, ne considerons pas bassement le pain proposé, & la Coupe; mais éleuant nostre Esprit, comprenons par la foy que l'Agneau de Dieu qui oste les pechez du Monde, gist sur cette Table immolé par les Prestres sans estre occis*: Car c'est ainsi qu'il faut interpreter les paroles du Canon, comme nous montrerons, ailleurs.

COENANTIBVS EIS.

a 1. *Cor.* 10. Non potestis calicem Domini bibere, & calicem dæmoniorum: Non potestis mensæ Domini participes esse, & mensæ dæmoniorum.

b *Gel. Cyzic. lib.* 2. *Act. Conc. Nican. cap.* 30.

Titulus Canonis. Περὶ τῆς θείας τραπέζης καὶ τοῦ ἐπ' αὐτῆς μυστηρίου τοῦ σώματος καὶ τοῦ αἵματος τοῦ Χριστοῦ.

Canon. Ἐπὶ τῆς θείας τραπέζης πάλιν κἀνταῦθα μὴ τῷ προκειμένῳ ἄρτῳ, καὶ &c.

Tellement qu'on peut recueillir de là que, & le lieu où reposoit le Sacrement, & le Sacrement mesme qui estoit mis dessus, pour estre baillé aux fidelles, ont esté nommez & separément & conioinctement du nom de *Table diuine*, ou de *Table du Seigneur*. Et c'est pourquoy anciennement aux Communions des Neophytes, ou des nouueaux baptisez, l'Eglise chantoit le Pseaume XXII. où Dauid par Esprit de Prophetie dit entre autres choses à Dieu: *Tu as preparé vne Table deuant moy contre ceux qui me trauersent.* [c] Sainct Ambroise nous en fait foy, lors qu'il nous represente l'ardeur auec laquelle le nouueau baptisé s'approchoit de l'Autel pour participer au Corps & au Sang de nostre Seigneur: [d] *Il s'approche*, dit il, *& voyant le sainct & Sacré Autel paré, il s'écrie, disant: Tu as preparé deuant moy vne Table.* [e] Et ailleurs: *Tu t'es presenté à l'Autel, Tu as pris le Corps de* IESVS-CHRIST: *Entends derechef quels Sacremens tu as pris, escoute le sainct Prophete Dauid comme il l'exprime. Il préuoyoit ces mysteres en Esprit, & s'en réjouyssoit, & protestoit que rien du Monde ne luy manquoit. Pourquoy cela? Parce que celuy qui receura le Corps de* IESVS-CHRIST *n'aura iamais faim. Combien de fois as tu ouy reciter le* XXII. *Pseaume, sans l'entendre? Voy comme il est propre aux celestes Sacremens, Dieu me repaist, & rien ne me pourra defaillir. Il m'a mis en vn lieu de pasture, il m'a mené le long des eaux qui rafraischissent, il a reparé mon Ame, il m'a conduit par les sentiers de Iustice à cause de son nom: Car encore que ie chemine au milieu de l'ombre de la mort, ie ne craindray point, d'autant que tu es auec moy. Ta verge & ton baston m'ont consolé. La Verge signifie son Empire; & son Baston, sa passion: l'Eternelle Diuinité*

c *Psal.* 22. *Parasti in conspectu meo mensam aduersus eos qui tribulant me.*

d *D. Ambros. de his qui initiant. myst. cap.* 8. Venit & videns Sacro-sanctum altare compositum, exclamãs ait; Parasti in conspectu meo mensam.

e *Idem lib.* 5. *de Sacram. cap.* 3. Venisti ad altare, accepisti corpus Christi. Audi iterũ quæ Sacramenta es cõsecutus. Audi dicentem Sãctum Dauid; Et ille in Spiritu hæc mysteria præuidebat & lætabatur, & nihil sibi deesse dicebat. Quare? Quia qui acceperit Corpus Christi, non esuriet in æternum. Quoties audistis vigesimum secundum Psalmum & non intellexistis? Vide quemadmodum aptus sit cœlestibus Sacramentis, &c.

COENANTIBVS EIS.

de CHRIST, *& ſa paſsion temporelle. Celle-là nous a créez, celle-cy nous a rachetez. Tu as dreſsé deuant moy vne Table contre ceux qui m'oppreſſent. Tu as engraiſsé mon chef d'huile, & ton Calice enyurant combien eſt-il excellent? Tu es donc arriué à l'Autel, Tu as receu le Corps de* CHRIST, *Tu as pris les celeſtes Sacremens.* Voyla comme l'Egliſe aux communions des Neophytes appliquoit au Sacrement de l'Euchariſtie cette *myſtique Table* que Dauid long temps auparauant auoit preueuë & celebrée. En ſuitte dequoy les anciens Peres, tant les autheurs des Catecheſes, que les autres, tombans ſur le meſme ſujet, ont auſſi employé & rapporté les meſmes paroles à ce propos. Sainct Cyrille de Hieruſalem en vn lieu où il exhorte le Chreſtien de croire, non-obſtant le combat & la repugnance des ſens, que c'eſt le vray Corps, & le vray Sang de noſtre Seigneur qui luy eſt preſenté en l'Euchariſtie, apres les auoir produittes, ajouſte : *C'eſt comme ſi le Prophete diſoit, Deuant voſtre auenement, Seigneur, les Demons dreſſoient aux hommes vne Table polluë, contaminée, & pleine de viandes diaboliques; mais depuis que vous eſtes venu, vous m'auez dreſſé vne Table. Lors que l'homme dit à Dieu, Vous m'auez dreſsé vne Table,* ajouſte ſainct Cyrille; [a] *quelle autre choſe ſignifie-t'il que cette myſtique & ſpirituelle Table* (c'eſt à ſçauoir la Table de l'Euchariſtie) *que Dieu nous a dreſſée, contraire à celle que les Demons nous preparoient auparauant?* Euſebe de Ceſarée diſcourant du Sacrifice des Chreſtiens y rapporte les meſmes paroles de Dauid: *Derechef,* dit-il, *le Prophete Dauid nous inſtruit, afin que nous diſions à Dieu, Tu m'as preparé vne Table contre ceux qui m'affligent, Tu as engraiſſé mon chef d'huile, & ton calice qui enyure combien eſt-il excellent?* [b] *Par là donc il ſignifie ouuertement la myſtique onction, & les ſacrifices redoutables de la Table de* IESVS-CHRIST. Sainct Ambroiſe faiſant vne alluſion à ce que les Chreſtiens par le celebre jeuſne de la Careſme ſe preparent à la communion de la Paſque, employe les meſmes paroles: [c] *La Table myſtique,* dit-il, *s'acquiert auſsi par le ieuſne. Cette Table, dy-ie, de laquelle Dauid dit, Tu as preparé deuant moy vne Table contre ceux qui me trauerſent. Cette Table s'acquiert au prix de la faim, & cette coupe qui enyure de la ſobrieté des Sacremens, ſe recherche auec la ſoif.* Sainct Gregoire de Nazianze en ſes inuectiues contre Iulian, fait vne alluſion au meſme paſſage: car voulant detourner le Chreſtien des débauches qui ſe faiſoient aux feſtes des Payens où l'on voyoit le luxe, la pompe, & les excés de toute ſorte, entre-autres choſes, les tables chargées de parfums, & de viandes exquiſes, & propres à échaufer les voluptez, il montre que le fidelle a de plus ſainctes delices: [d] *I'ay auſsi,* dit-il, en la perſonne du Chreſtien, *ma Table, c'eſt aſçauoir cette Table ſpirituelle & diuine que Dieu m'a dreſſée contre ceux qui m'affligent & qui m'oppreſſent : là ie me recrée & ie gouſte des delices, ſans que toutesfois les excez me portent à l'inſolence; ains pluſtoſt i'y appaiſe les orages de mes paſsions.* Saint Hierôme ſemble auſſi faire alluſion aux meſmes paroles, & au meſme ſujet, lors qu'expliquant la viſion de l'Autel qui fut montré dans le temple à Ezechiel, il rap-

a *Cyrill. Hieroſ. Cat. myſtag. 4.* οὐκ ἄλλο σημαίνει ἢ τὴν μυστικὴν καὶ νοητὴν τράπεζαν, ἣν ὁ Θεὸς ἡμῖν ἡτοίμασεν ἐξ ἐναντίας, ἀντὶ τῆς ἐκ τῶν δαιμόνων καὶ ἀπεμφαινομένης τοῖς δαίμοσιν.

b *Euſebius demonſt. Euang. lib. 1. cap. 10.* διαῤῥήδην γοῦν ἐν τούτοις τὸ μυστικὸν αἰνίττεται χρῖσμα, καὶ τὰ σεπτὰ τῆς Χριστοῦ τραπέζης θύματα.

c *D. Ambroſ. de Helia & ieiun. c. 10.*

Myſtica quoque menſa ieiunio comparatur. Illa menſa de qua dicit Dauid : Paraſti in conſpectu meo menſam aduerſus eos qui tribulant me. Menſa iſta famis acquiritur pretio : & poculum illud inebrians ſobrietate cœleſtium ſacramentorum, ſiti quæritur.

d *D. Gregor. Nazianz. Orat. 2. in Iulian ord. 4.* ἔχω καὶ τράπεζαν τὴν πνευματικὴν ταύτην καὶ θείαν, ἣν ἡτοίμασέ μοι κύριος ἐξ ἐναντίας τῶν θλιβόντων με. ἧς προσαπολαύομαι τῆς τρυφῆς, καὶ οὐδὲν ὑβρίζω διὰ τὸν κόρον. ἀλλὰ καὶ κοιμίζω πάσας παθῶν ἐπαναστάσεις.

porte cela aux mysteres de la nouuelle loy, & introduit l'Ange parlant au Prophete, comme à vn fidelle, & luy disant: *Cet Autel que tu contemples, c'est la Table qui à l'imitation du buisson, ard & ne brusle point, de laquelle vn Sainct dit à Dieu, Tu as dressé deuant moy vne Table.* Sainct Augustin y applique vn autre passage de l'Ecriture pris des Prouerbes, où il est dit selon la version commune, qui est celle qu'il a suiuie en cet endroit: [a] *Quand tu seras assis pour souper à la Table d'vn personnage puissant, considere diligemment ce qui est seruy deuant toy, & y porte la main de ceste sorte, te ressouuenant qu'il faut que tu luy prepares de semblables mets.* [b] *Qui est*, dit S. Augustin, *la Table du puissant, sinon celle d'où est pris le Corps, & le Sang de celuy qui a liuré son Ame pour nous? Et qu'est-ce à dire, estre assis à cette Table, sinon s'en approcher humblement? Et qu'est-ce considerer attentiuement & mediter ce qui y est serui, sinon penser dignement à la grandeur de ceste grace? Et qu'est-ce y porter la main, de sorte qu'on sçache qu'il luy faut preparer de semblables mets, sinon ce que i'ay déja dit, qu'il faut que tout ainsi que nostre Seigneur a liuré son Ame pour nous, aussi nous mettions les nostres pour nos freres? Car ainsi le dit aussi l'Apostre Sainct Pierre, Christ a souffert pour nous, nous laissant l'exemple afin que nous suiuions ses traces. Cela c'est preparer les mesmes mets, & les Martyrs l'ont fait par vne ardante charité. Et si nous ne celebrons point vainement leurs memoires, & si au banquet dont ils ont aussi esté rassaziez, nous nous approchons de la Table du Seigneur, il faut qu'à leur exemple nous preparions les mesmes mets. Car c'est pour ce sujet qu'à cette Table nous ne faisons point commemoration des Martyrs comme des autres qui reposent en paix, afin de prier aussi pour eux; mais plustost à ce qu'eux prient pour nous, afin que nous suiuions leurs pas.* Derechef ailleurs, *Il est écrit en quelque part*, dit-il, *Si tu es assis pour souper à la Table d'vn grand, prens garde soigneusement à ce qui est serui deuant toy, & ainsi mets y la main, sçachant qu'il te faut preparer les mesmes choses.* [c] *Vous sçauez quelle est cette Table du grand où est le Corps & le Sang de Iesus Christ: celuy qui s'approche d'vne telle Table, qu'il prepare les mesmes choses. Et qu'est-ce à dire qu'il prepare les mesmes choses? Comme il a liuré son Ame pour nous, ainsi deuons nous, pour édifier le peuple & pour défendre la Foy, mettre nos Ames pour nos freres.* Le mesme S. Augustin en ses liures de la Cité de Dieu y apporte encor cet autre passage des mesmes Prouerbes: [d] *La Sapience s'est basti vne maison & l'a appuyée de sept colomnes, a immolé ses victimes, a meslé son vin dans la coupe, & a preparé sa Table. Elle a enuoyé ses seruiteurs, afin d'inuiter par vne éclatante predication à boire de sa Coupe, disant; Que celuy qui est insensé vienne vers moy: & aux poures de sens elle a dit, venez, mangez de mes pains, & beuuez le vin que ie vous ay meslé. Icy certainement*, dit-il, *nous recognoissons que la Sapience de Dieu, c'est à dire, le Verbe coeternel au Pere, s'est basti vne maison, c'est assçauoir vn corps humain dans le ventre de la Vierge; & qu'il a mis dessous luy l'Eglise, comme les membres sous leur chef; qu'il a immolé les victimes des Martyrs, qu'il a chargé de vin & de pains sa Table, où reluit aussi la prestrise, selon l'ordre de Melchisedech; Qu'il y appelle les fols, & les poures de sens, par ce que,*

COENANTIBVS EIS.

Hieron. in Ezech. cap. 41.
Hoc altare quod respicis ipsa est mensa coram Domino, &c.

a *Prouerb. 23.*
Si sederis cœnare ad mensam potentis considerans intellige quæ apponuntur tibi, & sic mitte manum tuã, sciens quia te talia oportet præparare.

b *D. August. in Iohan. tract. 84.*
Quæ mensa est potentis, nisi vnde sumitur corpus & sanguis eius qui animam suam posuit pro nobis? &c.

c *August. tract. 47. in Ioan.*
Mensa potentis quæ sit nostis, vbi est corpus & sanguis Christi.

d *Aug. lib. 17. de Ciuit. cap. 20. ex pro. 8.*
Sapientia ædificauit sibi domum, & suffulcit columnas septem, immolauit suas victimas, miscuit in cratere vinum suum, & parauit mensam suam, &c.

COENANTIBVS EIS.

comme dit l'Apostre, Dieu a choisi les choses foibles du monde pour confondre les fortes : ausquels toutefois, quoy qu'imbeciles, il dit ce qui suit. Quittez la folie, afin que vous viuiez ; & faites prouision de prudence, afin que vous ayez la vie. Or participer à sa Table, cela mesme c'est commencer à auoir la vie: car aussi en vn autre liure intitulé l'Ecclesiaste où il dit. Il n'y à rien bon pour l'homme, sinon ce qu'il boira, & ce qu'il mangera,[a] *Qu'est-ce qu'on peut croire plus probablement qu'il ayt voulu dire, que ce qui regarde la participation de ceste Table, que le mesme Mediateur du nouueau testament, Prestre selon l'ordre de Melchisedech, appareille de son Corps, & de son sang.* Par tout ailleurs il vse encore du mot de *Table du Seigneur*, pour exprimer le Sacrement de l'Euchariستie. En vn des Sermons qu'il a fait sur les paroles de S. Iean, mettant difference entre les Catechumenes, qui n'estoient pas receus à la participation des Sacremens, & les fidelles qui communioient à la table du Seigneur: *Ceux* dit-il, *qui mangent déja la chair de nostre Seigneur, & qui boiuent son sang, qu'ils pensent à ce qu'ils mangent, & à ce qu'ils boiuent;* de peur que, *comme* dit *l'Apostre, ils ne mangent & ils ne boiuent à leur condemnation. Mais ceux qui ne les mangent pas & ne les boiuent pas encore, estans inuitez à ces viandes, qu'ils se hastent.*[b] *Durant ces iours icy les maistres donnent à repaistre, Iesus Christ donne la refection tous les iours, c'est sa Table qui est dressée au milieu. D'où vient donc, ô Catechumenes, que voyant la Table vous ne vous en approchez pas?*[c] Derechef ailleurs, *Nous sommes inuitez à vne Table où ne se trouue pas la viande des hommes, mais où est proposé le pain des Anges.* Sainct Chrysostome.[d] *Les mysteres de l'Eglise sont certes admirables, & le lieu où reposent les choses sacrées est vrayement plein de merueille. Il sortoit vne fontaine du milieu du Paradis qui iettoit des fleuues & des riuieres sensibles. Il sort de ceste Table* (de l'Eucharistie) *vne fontaine qui épand des fleuues spirituels : Aupres de ceste fontaine germent non des saulles steriles, mais des arbres qui de leur cyme touchent le Ciel, & qui produisent incessamment des fruicts assaisonnez & solides.*

Ce mesme nom de Table du Seigneur, se rencontre dans les écrits de tous les autres Peres, tant pour signifier le lieu où se consacrent & reposent le Corps & le Sang de nostre Seigneur, que pour exprimer le mesme Corps & le mesme Sang qui y sont presentez aux fidelles. Sainct Athanase parlant de la fureur des Ariens, & des Payens,[e] *Il n'est pas croyable*, dit-il, *quelles impietez, & quels outrages ils ont commis contre la saincte Table! Vous y eussiez veu immoler des oyseaux, des Pommes de Pin, & eux y celebrer leurs Idoles.* Theodoret rapportant les insolences de Iulian, oncle de Iulian l'Apostat,[f] *Estant*, dit-il, *dans le Temple que le grand Constantin auoit basti, il pissa contre la Table sacrée.* Synesius parlant de la rage des Barbares, *N'ont-ils pas*, dit-il, *exposé les sainctes Tables au rauage, comme si elles eussent esté prophanes?* Sainct Gregoire de Nazianze coniurant celuy qui auoit esté baptisé de se monstrer, entre autres choses, charitable à l'endroit des poures, le prie de se remettre deuant les yeux cette saincte Table.[g] *S'il se presente deuant toy quelque poure affamé*, dit-il, *& qui soit comme vne autre Lazare couché à ta porte, sois émeu à le secourir par cette mystique Table, de laquelle tu t'es*

a Ibidem. Quid credibilius dicere intelligitur quam quod ad participationẽ mensæ huius pertinet? Aug. epist. 59. De peccat. merit. & remiss. aduers. Pelag. lib. 1. cap. 24. Tract. 16. in Ioan.

b De verb. dom. secund. Ioan. serm. 46. Per istos dies Magistri pascunt, Christus quotidie pascit, mensa ipsius est illa in medio constituta.

c Aug. de temp. serm. 2. Inuitati sumus ad mensam, vbi non inuenitur cibus hominũ sed panis ponitur Angelorũ.

d Chrysost. hom. 45. in c. Ioan. 6. ἀπὸ τῆς τραπέζης ταύτης ἀναπηγή, πηγὴ ποταμοὺς ἀφιεῖσα πνευματικούς.

e D. Athanas. ad Orthod. in perseq. ἐπὶ τῆς ἁγίας τραπέζης, ἔθυον ὄρνεα, καὶ στροβίλια ...

f Theodor. lib. 3. cap. 12.

Synes. const. alt. in Barb. incur. ad Thatelaum.

g Gregor. Naz. orat. in sanct. bapt. αἰδέσθητι τὴν μυστικήν τράπεζαν ᾗ προσῆλθες

approché, sois y porté en consideration de ce pain dont tu as participé, & du calice que tu as pris, lors qu'on t'inuitoit aux passions de Christ.[a] C'est à dire, dit Nicetas au Commentaire de ce passage, *S'il se presente deuant toy vn poure, qui en cela ressemble au Lazare, par ce qu'il s'est roulé à ta porte, trauaillé de la mesme disette, & accueilli des mesmes afflictions & calamitez qu'estoit Lazare, ressouuien toy combien tu as esté poure & denué de vertu deuant le Baptesme, & comme apres le Baptesme tu as esté éleué à de grandes richesses, ayant acquis la purgation, l'adoption, & le Royaume des Cieux, & la diuinité mesme. Et derechef ressouuien toy que tu as esté nourri du Corps & du Sang de Iesus Christ, & que par le sacrifice Chrestien tu as atteint la perfection.* Sainct Leon,[b] *Vous deuez communiquer à la Table sacrée de sorte que vous ne doutiez en nulle façon de la verité du Corps & du Sang du Seigneur.* De tous ces témoignages il appert que ce nom estoit communément en la bouche des Peres.

Les mesmes Peres pour nous montrer de quelle dignité est ceste Table, l'appellent ordinairement[c] *celeste, sacrée, mystique, spirituelle, redoutable, & diuine.* Toutes lesquelles qualitez luy conuiennent, entant qu'elle est le lieu, où, comme parle le grand Concile de Nicée, est gisant l'Agneau de Dieu, & où repose le corps & le sang precieux de Iesus-Christ qui luy concilie cette majesté, ne plus ne moins que la presence de Dieu rendoit auguste & venerable le lieu où Iacob vit en songe cette prodigieuse échelle qui d'vn bout touchoit la terre, & de l'autre les cieux; & par les échellons de laquelle les Anges montoient & descendoiét, l'Eternel estant appuyé dessus; [d] *Vrayement* dit Iacob, effrayé de ce sacré spectacle, *l'Eternel est en ce lieu icy, & ie n'en sçauois rien; que ce lieu est épouuentable, ce n'est point icy autre chose que la maison de Dieu, & la porte des Cieux.* Et certes Optat Mileuitain ancien auteur, appelle cette Table, qu'il nomme Autel, l'Echelle sacrée par laquelle les prieres montent de la terre aux Cieux; & reproche aux Donatistes qu'ils ont arraché aux Catholiques cette mystique Echelle en demolissant & ruinant leurs Autels.[e] *Au moins*, dit-il, *eussiez vous pardonné aux Autels! Pourquoy auec les Autels auez-vous renersé les vœus & les desirs des hommes? Là l'oraison du peuple auoit accoustumé de monter à Dieu, pourquoy auez-vous coupé le chemin aux prieres? Et pourquoy vous estes-vous efforcez, pour le dire ainsi, d'oster auec vne main impie ces Echelles, afin que la priere ne peust plus monter à Dieu à la façon accoustumée?* Voila auec quelle reuerence les anciens Orthodoxes parlent de la Table de l'Autel, qui, comme dit le mesme Autheur, n'est autre chose *que le Siege*, ou comme parle sainct Ambroise, *que la*[f] *forme où repose le Corps & le Sang de Iesus Christ.*

Cependant le Lecteur se resouuiendra en passant, que les Peres vsans du nom de Table, n'ont pas voulu exclurre de l'Eglise Catholique, l'vsage ny le nom des Autels, comme nos aduersaires ennemis du Sacrifice des Chrestiens, se figurent assez peu iudicieusement. Au contraire selon le style de l'Escriture, le nom de Table est ordinairement pris pour celuy d'Autel; Par exemple, Dieu dit par Malachie aux Sacrificateurs d'Israël,[g] *Vous offrez sur mon Autel le pain pollu: & vous dites, En quoy*

a *Nicet. ad illum locum.*

b *Leo serm. 6. de ieiun. 7. mens.* Sic sacræ mensæ communicare debetis, vt nihil prorsus de veritate corporis Christi & sanguinis ambigatis.

c *Liturg. Iacobi Chrys hom. separ. in 1. Corinth. 11. Theod. de prouid. Chrys. in illud Pauli oportet hæreses esse. Concil. Nicæn. apud Gelas. Cyzicen.*

d *Genes. 28.* Verè Dominus est in loco isto, &c.

e *Optat. Mileuit. lib. 6.* Cur concidistis precibus viam? & ne ad Deum supplicatio de more solito ascensum haberet impia manu quodammodo scalas subducere laborastis.

f Forma i. loculus.

g *Malach. 1. 7.* Offertis super altare meũ panem pollutum. Et dicitis: In quo polluimus te? In eo quod dicitis: Mensa Domini despecta est.

t'auons nous pollu? En ce que vous dites, respond Dieu, *La Table de l'Eternel est contemptible.* Qu'entend-il donc par cette Table, sinon le mesme Autel du Temple dont-il venoit de parler? Et par Esaïe, s'adressant aux deserteurs de son seruice, & leur reprochant qu'ils oublioient la Montagne de sa sainctetė, c'est à dire, son Temple, pour aller Sacrifier aux Idoles, il leur dit, [a] *Vous qui dressez vne Table à la Fortune* (ou à *l'armée des Cieux*) *& qui espandez les libations dessus, Ie vous conteray aussi auec l'espée.* Et tout de mesme donc n'entend-il pas par cette Table l'Autel sur lequel ces miserables Apostats sacrifioient à la fortune, ou à la milice des Cieux? Aussi voyons-nous dans les Escrits des Peres que ce qu'ils appellent, *la Table du Seigneur*, aux mesmes lieux ils le nomment pareillement *Autel*, iusques à auoir donné à l'Eucharistie le nom de [b] *Sacrement de l'Autel.* Cela s'esclaircira encor dauantage, par ce qui se prattique parmy les Grecs. Ils ont en leurs Eglises deux Tables sacrées, dont ils appellent l'vne *Table de Proposition*, & l'autre *Table de Position.* La Table de Proposition est celle où ils preparent les choses sainctes, & où auec plusieurs deuotes & sainctes prieres, ils dedient le pain & le vin pour en faire le Sacrifice du Corps & du Sang de nostre Seigneur. La Table de Position est celle où ils transportent & mettent reposer auec toute sorte de reuerence les dons dediez & destinez pour en celebrer sur la mesme Table, le redoutable Sacrifice des Chrestiens, & celle-là, ils l'appellent la *saincte Table*, le *Sainct des Saincts*, le *Siege*, le *sejour*, & le *repos de Dieu*; le *Propitiatoire*, le *lieu du grand Sacrifice*, le *Monument de Iesus-Christ*, le *Tabernacle*, & le *Pauillon de sa gloire.* [c] *Cette saincte Table*, dit Germain Patriarche de Constantinople, *tient lieu du Tombeau où fut mis Jesus-Christ, c'est le Siege de Dieu, où celuy qui est par dessus les Cieux, & qui est esleué au dessus des Cherubins a reposé sous la forme du Corps. A cette Table Iesus-Christ aussi bien qu'en sa Cene mystique, estant assis au milieu de ses Apostres, & prenant du pain & du vin, dit à ses Disciples, Prenez, mangez, & beuuez, Cecy est mon Corps, Cecy est mon Sang. Elle a esté prefigurée en la Table legale où estoit la Manne qui est Iesus-Christ descendu du Ciel. Cette Table tient le lieu de la Table de Christ, où il mangea auec ses Disciples, & les marguerites ou les pierres precieuses qui reluisent à l'entour, ce sont les diuins enseignemens qu'il leur donna.* Et donc qui voudroit inferer de-là que les Grecs n'ont ny Autels, ny Sacrifices du Corps & du Sang de nostre Seigneur, ne seroit-il pas tenu pour vn spectacle d'ignorance, puis qu'il n'y a rien de si commun, ny de si celebre parmy eux que la memoire de l'vn & de l'autre? Et certes comme ils donnent le nom de Table à tous ces deux lieux sacrez, ils les nomment aussi Autels, & appellent la premiere Table, moindre Autel, & la seconde, le plus grand Autel. Au reste il faut sçauoir qu'on les appelle Autels, à raison de l'oblation du Corps & du Sang de Iesus-Christ, qui s'y faict par les Prestres; & Tables, à cause de la Communion des fidelles qui y participent au sacrifice qui a esté presenté à Dieu. Mais nous reseruons cette matiere à vn autre lieu, où nous monstrerons que

COENANTIBVS EIS.

a *Esa 65.11. & 12.* Et vos, &c. qui ponitis Fortunæ mensam, & libatis super eã, numerabo vos in gladio.

b *August. ep. 50.* Conuiuiũ Domini vnitas est corporis Christi, non solum in Sacramento altaris, sed etiã in vinculo pacis.

c *Germa. Episc. Const. in theoria rerum Eccles.* Sancta mensa est vice loci sepulturæ in quo positus est Christus. Est ipsa Dei sedes, in qua supercœlestis Deus qui super Cherubim vehitur corporis forma requieuit, in qua mensa vt etiam in mystica illa cœna in medio Apostolorum suorum sedens, & accipiens panem & vinum dicit suis Discipulis & Apostolis: Accipite, mãducate & bibite ex eo. Hoc enim est corpus meũ & sanguis meus. Præfigurata autem est in legali mensa, vbi mãna erat quod est Christus, qui de cœlo descendit. Sancta mẽsa est vice mẽsæ Christi cũ discipulis, & quæ in ea sũt margaritæ, diuina sunt dogmata doctrinæ Christi ad discipulos.

que les Chrestiens ont tousiours eu des Autels pour celebrer par toute la terre le Sacrifice que Malachie auoit predit deuoir estre espandu à l'Orient, à l'Occident, au Septentrion, & au Midy, pour glorifier en tous lieux le nom du vray Dieu. Ie remarqueray seulement icy en passant qu'en la primitiue Eglise on mettoit reposer les Corps des Martyrs comme victimes de Iesus-Christ sous ces sainctes Tables, non pour autre raison sinon parce que celuy pour la gloire duquel ils auoient immolé leurs vies y estoit tous les iours offert & sacrifié à Dieu son pere. Sainct Ambroise rapportant les particularitez de la translation des reliques de sainct Geruais & de sainct Prothais, dit qu'il les mit dessous l'Autel où il auoit destiné sa Sepulture; & là mesme donne vne excellente raison de ce que les Martyrs sont mis dessous l'Autel, sur lequel Iesus-Christ est immolé: [a] *Les victimes triumphales*, dit-il, parlant des precieuses reliques de ces deux Martyrs, *entrent au lieu où Iesus-Christ est l'Hostie: Mais luy, il est sur l'Autel comme celuy qui a souffert pour tout le monde: eux ils sont sous l'Autel, comme ayans esté racheptez par sa passion. Ie m'estois destiné ce lieu pour ma sepulture; car il est iuste que le Prestre repose où il a accoustumé d'offrir. Mais ie cede aux victimes sacrées la main droite, ce lieu-là estoit deu aux Martyrs*, &c. Sainct Hierosme escriuant contre Vigilance, ennemy de l'honneur des reliques des Saincts. [b] *l'Euesque de Rome*, dit-il, *fait donc mal*, (si l'honneur rendu aux reliques estoit vne idolatrie, comme dogmatisoit ce miserable) *qui sur les os des morts de sainct Pierre & de sainct Paul, selon nous os venerables, & selon toy vile poussiere, offre au Seigneur des Sacrifices, & croit que leurs tombeaux sont les Autels de Iesus-Christ.* Mesme il y auoit vne rigoureuse Loy dans l'Eglise qui defendoit de bastir des Autels sans y faire entrer des reliques des Martyrs: [c] *Nous auons ordonné*, disent les Peres d'vn des Conciles de Carthage, *que les Autels qui sont indifferemment dressez par les champs & par les chemins*, (les autres lisent les vignes, *vineas*, au lieu de *vias*) *comme memoires des Martyrs, esquels toutesfois il est clair qu'il n'y a ny corps ny reliques des Martyrs, soient démolis, si faire se peut, par les Euesques qui president en ces lieux-là. Mais si cela ne se peut à raison des tumultes populaires, qu'au moins on aduertisse les Peuples qu'ils ne frequentent point ces sortes de lieux: afin que ceux qui ont vn droit sentiment de Dieu, ne se trouuent-là attachez d'aucune superstition.* * *Et absolument que l'on n'accepte probablement nulle memoire de Martyr, que là où il y aura ou le corps, ou des reliques certaines, ou bien que ce soit en lieu de la demeure, ou de la possession, ou de la passion dont on ayt vne fidelle origine.* Et à cela quelques-vns rapportent ce que sainct Iean dit en l'Apocalypse: *Qu'il a veu sous l'Autel de Dieu les Ames de ceux qui auoient esté immolez pour la parole de Dieu, & pour le tesmoignage qu'ils deffendoient.* Mais cela est d'vn autre discours. Tant y a que les Autels estoient appellez Tables sacrées, & les Tables, Autels, pour montrer que le nom de Table n'empesche pas que ce ne fussent lieux consacrez & destinez au Sacrifice des Chrestiens.

COENANTIBVS EIS.

a *D. Ambros. epist. lib. 7. Epist. 54.* Succedant victimæ triũphales in locũ vbi Christus hostia est. Sed ille super altare, qui pro omnibus passus est: isti sub altari qui illius redempti sunt passione. Hunc ego locũ prædestinaueram mihi. Dignum est enim vt ibi requiescat sacerdos, vbi offerre cõsueuit. Sed cedo sacris victimis dexteram portionẽ, locus iste Martyribus debebatur, &c.

b *Hieron. aduersus Vigilant.* Malè facit ergo Romanus Episcopus qui super mortuorũ hominum Petri & Pauli, secundum nos ossa veneranda, secundum te vilẽ puluisculum, offert domino sacrificia & tumulos eorum Christi arbitratur altaria?

c *Concil. Cartag. 5. cap 14.*

* Et omnino nulla memoria Martyrum probabiliter acceptetur.

COENANTIBVS EIS.

CHAPITRE II.

Du nom de Banquet du Seigneur.



LA magnificence que les Philosophes nomment élegamment, la fleur ou la splendeur de la liberalité, ne paroist pas seulement en la pompe des bastimens, en la despense des spectacles, & aux largesses de l'or de l'argent, & des terres que donnent les grands Princes, mais se monstre mesme en l'appareil des superbes festins qu'ils font à toute vne ville, ou à tout vn Peuple, pour luy tesmoigner leur affection. De là vient que non seulement les prodigues Princes comme Caligula, Neron, Vitellius & les semblables, mais mesmes les plus moderez Empereurs de la terre, comme Auguste Cesar, Galba, Alexandre Seuere & Pertinax, & se sont aussi laissés aller à cette despense, & pour tesmoigner leur amour à leurs Citoyens, leur ont fait des banquets où ils n'ont rien épargné, afin de se concilier leurs bonnes graces, & de s'insinuer dans leurs esprits par cette sorte de magnificence: Mais quelque despense qu'ayent iamais peu faire, ie ne diray pas ceux qui y ont gardé quelque moderation, ains mesmes ceux qui en se voulans monstrer magnifiques, se sont fait paroistre insensez; Si est-ce qu'il ne s'en trouuera point qui ayent approché de la splendeur, que le Fils de Dieu a monstrée en ce sacré FESTIN qu'il a donné, non à vn peuple, ou à vne ville seulement, mais qu'il à preparé vniuersellement à tous ceux qui adorent sa puissance, soit à l'Orient, soit à l'Occident, soit au Septentrion ou au Midy. L'escriture saincte fait particulierement mention du superbe Banquet que le Grand Assuere, duquel l'Empire s'estendoit depuis les Indes iusques en l'Ethiopie, fit non seulement aux Princes, mais mesmes à tout le peuple qui se trouua à Susan, ville capitale de son Estat, & dit qu'il n'oublia rien de tout ce qui pouuoit seruir à faire éclatter sa grandeur, voire mesme elle represente la gloire & les ornemens du lieu où il se faisoit, les tapisseries de toutes couleurs, attachées auec des cordons de lin & d'escarlate, à des anneaux d'argent, les pilliers de marbre, les lits d'or & d'argent, le paué de Porphyre, d'Alebastre & de marbre, la vaisselle d'or, & apres cela nous depeint la pompe de tout le seruice. Les histoires prophanes nous descriuent plustost la prodigalité que la magnificence de la table d'vn Antoine, & d'vne Cleopatre, qui fit dissoudre des perles pour monstrer sa vanité ou plutost pour se mocquer de la chicheté d'Antoine: Elles exagerent les superflues despenses d'vn Caligula, d'vn Neron, d'vn Vitellius, d'vn Ælius Verus, & des semblables; Mais qui peut on remarquer qu'vne miserable paureté en comparaison des richesses qu'y sont desployées au banquet, & sur la table de Iesus-Christ? Ce qu'on seruoit sur les tables de ces infames Princes estoit la plus pure substance & le plus pur sang de leur sujets, qu'ils

Hester. 1. c.

luynoient pour fournir à leur despense & à leur vanité: Mais au BANQVET de Iesus-Christ, on ne voit que ses propres richesses, que sa Chair, que son Sang, à la participation desquels auec vne splendeur incomparable il conuie tous les fidelles. Pour cette raison donc, le Sacrement qu'il nous a presenté est appellé comme par excellence, LE BANQVET DV SEIGNEVR, dautant qu'il surpasse en magnificence tous les festins qu'on se peut iamais imaginer au monde.

COENANTIBVS EIS.

L'autheur du liure de la Cene consacré à la posterité sous le nom de sainct Cyprian. [a] *Les peuples ne sont pas desormais conuiez aux festins, où l'artifice & la despense combattent à l'enuy, mais la nourriture de l'immortalité leur est presentée.* Auquel lieu il prefere auec toute sorte de raison le Banquet Spirituel de l'Eucharistie à tous les festins les plus somptueux que la magnificence, ou la prodigalité des plus grands Roys du monde a iamais fait dresser. Conformement à cela, les autres anciens Peres nomment souuent le Sacrement, le *Banquet*, ou le *Festin du Seigneur*.

S. Ambroise parlant du Catechumene qui apres que Dieu a laué ses offenses dans les eaux du Baptesme, se presente deuant l'Autel pour receuoir la Communion du Corps & du Sang de nostre Seigneur; [b] *Apres*, dit-il, *auoir quitté les despouilles d'vne erreur enracinée, & s'estre renouuellé comme en la jeunesse de l'Aigle, il se haste d'aller & de se trouuer au Celeste Festin, il s'approche, & voyant l'Autel preparé il s'écrie, Tu as dressé deuant moy vne Table*, &c. Ailleurs il y rapporte les mystiques paroles du commencement des Cantiques. [c] *Est-tu venu à l'Autel?* dit-il, *nostre Seigneur Iesus t'appelle, ou bien il appelle ton Ame, ou mesme le Corps de l'Eglise, & dit, Qu'il me baise des baisers de sa bouche. Veux-tu rapporter cela à Iesus-Christ? Il n'y a rien de plus aggreable. Le veux-tu rapporter à ton Ame? Il ny a rien de plus doux. Qu'il me baise, Il voit que tu es net de tout peché, parce que tes offenses ont esté lauées, & parce qu'il te iuge digne des Celestes Sacremens, pour ceste raison il t'inuite au* Banquet Celeste, *disant, Qu'il me baise des baisers de sa bouche &c.* Et derechef. [d] *l'Eglise s'estant resiouye inuoque Iesus-Christ, ayant vn Banquet preparé qui est digne d'estre fait dans les Cieux.* Eusebe y rapporte l'oracle d'Esaye, où il dit que [e] *Dieu fera vn Banquet à toutes les nations:* Car apres auoir appliqué à l'Eucharistie, vn lieu des Pseaumes de Dauid, il poursuit, [f] *Cela mesme*, dit-il, *le grand Prophete Esaye la preueu admirablement, le Sainct Esprit le luy reuelant, & l'a predit deuant qu'il se fist. Il parle donc ainsi, Seigneur mon Dieu ie te glorifieray, ie celebreray ton nom, dautant que tu as fait des choses merueilleuses. Or quelles sont ces choses merueilleuses, il l'explique apres, Le Dieu des armées dit-il, fera vn Banquet à tous les peuples, ils boiront la ioye, ils boiront le vin, ils seront oincts d'onguent. Baille cela aux nations, car ce Conseil est pour tous les Peuples. Telles certes*, dit

a *De cœna Domini.* Nec iam ad elaborata impēsis & arte conuiuia populi inuitantur, sed immortalitatis alimonia datur.

b *Ambros. lib. de his qui initiāt. myst. cap.* 8. Depositis inueterati erroris exuuiis, renouatus in aquilæ iuuentutem, cœleste illud festinat adire conuiuium. Venit & videns sacro-sanctum altare compositum, exclamans ait: Parasti in conspectu meo mensam.

c *Idem lib. 5. de Sacram. cap.* 2. Venisti ad altare, vocat te Dominus Iesus, vel animam tuam vel Ecclesiam, & ait: Osculetur me ab osculis oris sui. Vis ad Christum aptare? Nihil gratius. Vis ad animam tuam? Nihil iucūdius. Osculetur me. Videt te mundum esse ab omni peccato, quia delicta detersa sunt. Ideo te Sacramentis cœlestibus dignum iudicat, & ideo inuitat ad cœleste conuiuiū, inquiens, Osculetur me ab osculis oris sui.

d *Et cap.* 5. Læta inuocat Christum, paratum habens conuiuium, quod dignum cœlesti epulatione videatur.

e *Esa. 25. iuxta 70.*

f *Euseb. de demonst. Euang. lib. 1. cap. vltimo.*

COENANTIBVS EIS.

Eusebe, *estoient les merueilles d'Esaye, qui promettoient non au seul Jsraël, mais à toutes nations la souefue odeur, & l'onction d'vn onguent duquel non sans raison à cause de l'onction, elles ont pris le nom de Chrestiens; mais il predit aussi à ces Peuples la resiouyssance du vin,* * *par cela signifiant obscurément le mystere du nouueau Testament*, c'est à dire l'Eucharistie, *estably par Iesus-Christ, lequel se celebre aujourd'huy ouuertement & clairement parmy toutes les nations.* Sainct Hierosme interpretant les dernieres paroles de ceste Prophetie qu'il dit estre du sens des 70. Interpretes plustost que de l'Escriture, les accommode à ce que nostre Seigneur dit en instituant l'Eucharistie: *Selon les 70.* dit-il, *il est preparé aux nations vn Banquet de ioye, auquel elles boiront le vin que le Seigneur a promis de boire auec ses Saincts au Royaume de son Pere.* Et Procopius Gazeus au mesme sens. *Ils boiront*, dit-il des Gentils, *la ioye, & le vin de la vraye vigne, dont Iesus-Christ protesta de ne boire plus iusques à ce qu'il le beust nouueau au Royaume de son Pere.* Sainct Hierosme rapporte au mesme subiect le Banquet que [a] Ioseph fit à ses freres lors qu'il s'enyura auec eux, pour monstrer l'excez de l'amour que nostre Seigneur a monstré en ce mystique festin de l'Eglise. Ailleurs il y applique le passage d'Ozée où Dieu dit du peuple Iuif: [b] *Ie me suis approché de luy, afin qu'il mangeast.* Car apres auoir interpreté cela de l'Incarnation par le moyen de laquelle nostre Seigneur s'est rendu familier aux Iuifs, & a mangé auec eux, il adiouste vne seconde interpretation: *Ou bien*, dit-il, *ie leur ay donné*, (C'est nostre Seigneur qu'il fait parler aux Iuifs conuertis) *le repas de mon corps, & ie suis moy-mesme la viande & le festinant.* Derechef le mesme sainct Hierosme refutant l'erreur de ceux qui rapportoient les paroles de nostre Seigneur: *Ie vous dis que ie ne boiray point du fruict du cette vigne iusques au iour auquel ie le boiray nouueau au Royaume de mon Pere*, à ce fabuleux nombre de mille ans durant lesquels ils disoient que Iesus-Christ regneroit corporellement en terre auec ses Esleus; apres auoir monstré que ces paroles regardent l'institution du Sacrement, & s'accomplissent en l'Eglise qu'il entend par cette haute Chambre où nostre Seigneur fit la Pasque, il adiouste en suitte, [c] *Moyse ne nous à pas donné le vray pain, mais nostre Seigneur Iesus, luy mesme, le festinant, & le festin, celuy qui mange, & celuy qui est mangé.* Ailleurs il y rapporte le Banquet que le pere fit à l'enfant prodigue apres son retour en la maison paternelle. [d] *Ce banquet*, dit-il, *se celebre tous les iours, le pere recueille tous les jours son fils, Jesus-Christ est tousiours immolé aux croyans*, c'est à dire, *pour les croyans*, comme il l'explique en ce mesme lieu vn peu plus haut; [e] *Le veau gras*, dit-il, *qui est immolé pour le salut du penitent, c'est le Sauueur, de la Chair duquel nous sommes tous les iours nourris, & du Sang duquel nous sommes abbreuuez.* Sainct Augustin monstrant au Chrestien que son salut ne depend pas des sens, mais de la foy: [f] *Nostre Seigneur*, dit-il, *donna à ses Disciples la Cene*, ou *le soupé consacré par ses mains: mais nous n'auons pas assisté à*

* τὸ τῆς καινῆς τοῦ Χριστοῦ διαθήκης μυστήριον αἰνιττόμενος, ὃ παρὰ πᾶσι τοῖς ἔθνεσι ἀδρ-χῶς καὶ τοῦ παρόντος καιροῦ ἐκτελεῖται.

a *Genes. 43. Hiero. to. 4. comm. in cap. 47. Ezech. Item in cap. 5. Abach. & in cap 26. Matth. Item ad cap. 11. Osea.*

b Declinaui ad eum vt vesceretur.

c *Hiero. ad Hedib. quæst. 2.* Nec Moyses dedit nobis panem verum, sed Dominus Iesus ipse conuiua & conuiuium, ipse comedēs & qui comeditur.

d *Hier. de prodig. ad Damas. Epist. 146.* Hoc conuiuiū quotidie celebratur: quotidie pater filium recipit: semper Christus credētibus immolatur.

e Et supra: Vitulus saginatus qui ad pœnitentis immolatur salutem, ipse saluator est, cuius quotidie carne pascimur, cruore potamur.

f *Aug. de verbis Dom. secund. Luc. ser. 33.* Cœnam manibus suis consecratam discipulis dedit: Sed nos in illo conuiuio non discubuimus, & tamen ipsam cœnam fide quotidie manducamus.

te F*ESTIN* *là, & toutesfois nous mangeons tous les iours par la foy, le mesme souper.* C'est à dire, nous nous representons tous les iours par la foy, l'histoire du Banquet que nostre Seigneur fit auec ses Disciples, lors que nous n'estions pas encor au Monde. Car sainct Augustin venoit de dire immediatement auparauant au mesme sens, [a] *Vne certaine femme espandit sur luy*, (sur nostre Seigneur) *vn tresprecieux parfum, la maison fut remplie de l'odeur; mais nous n'estions pas là, & nous ne l'auons pas flairé ny senti, & toutesfois nous le croyons.* D'où il appert que sainct Augustin parle des actions originales que nous n'auons point veuës ny touchées de nos sens, mais que nous croyons veritables par la foy. Quant à ce qu'il adiouste en suitte. [b] *Ne prepare pas la bouche, mais le Cœur*, cela est dit non pour exclurre la manducation par la bouche, mais pour nous insinuer que nous deuons porter à ce Festin, non vn appetit corporel, ny vn desir d'assouuir nostre faim corporelle: mais vn appetit spirituel, & vn desir de nous emplir des delices spirituelles, en mangeant ce pain du Royaume de Dieu, duquel, comme le rapporte en ce mesme lieu sainct Augustin, le Seigneur dit, *Ie suis le pain viuant qui suis descendu du Ciel.* Derechef sur les Pseaumes, parlant de la bonté & de la patience de nostre Seigneur qui receut Iudas à la participation des Sacremens, pour nous apprendre que nous ne deuons point rompre l'vnité, ny la concorde Ecclesiastique à cause des meschans qui sont dans l'Eglise, & qui participent aux Sacremens, [c] *Nostre Seigneur*, dit-il, *admit Iudas au Festin, où il recommanda & liura à ses Disciples la figure de son Corps & de son Sang.* Nous expliquerons ailleurs en quel sens sainct Augustin appelle l'Eucharistie, Figure du Corps & du Sang de nostre Seigneur. Icy il suffit pour empescher les plus simples de broncher contre cette pierre, de les aduertir que tout Sacrement estant du genre & de la nature des signes, qui sont figures des choses qu'ils representent, les Catholiques ne font point de scrupule d'admettre que l'Eucharistie est la figure du Corps de Iesus-Christ, parce qu'il repose sous le voile des Symboles du pain & du vin au Sacrement: Mais ils adioustent ce que sainct Augustin enseigne par tout ailleurs que sous cette Figure externe & visible du pain & du vin, le Corps & le Sang de nostre Seigneur nous sont reellement & veritablement donnez. Toutesfois ce passage a vn autre sens, & se rapporte au Corps & au Sang mystique de Iesus-Christ, c'est asçauoir à la societé des fidelles, ou à l'Eglise, comme l'interprete en d'autres lieux sainct Augustin: mais cela appartient aux discours suiuans, où nous donnerons plus de lumiere à ce passage. Cependant en quelque sens que l'on puisse prendre ces paroles de sainct Augustin, il est certain qu'il a enseigné que le banquet de nostre Seigneur auquel il admit Iudas, ne consistoit pas aux simples images & figures du pain & du vin, veu qu'ailleurs, parlant de ce qu'il donne en ce Festin, il dit en paroles claires, [d] *Nostre Seigneur nous a donné vn salutaire repas de son Corps & de son Sang*, non donc de la simple figure de son Corps & de son Sang. L'Autheur du Sermon de la Cene qui vole sous le nom de sainct

COENANTIBVS EIS.

a *Ibidem.* Perfudit enim eum quædam mulier præciocissimo vnguento: domus illa odore impleta est; sed nos ibi non fuimus, & non olfecimus, & credimus.

b *Ibidem.* Nolite parare fauces, sed cor.

c *D. Aug. in Psal. 3.* Iudam adhibuit ad conuiuium, in quo corporis & sanguinis sui figuram discipulis suis commendauit & tradidit.

d *Aug. serm. 2 de verb. Apost.* Dominus de corpore ac sanguine suo dedit nobis salubrem refectionem.

COENANTIBVS EIS. Cyprian, tout au commencement de Sermon, [a] *Il ne faut pas*, dit-il, *que les Ministres du nouueau Testament soient souillez de leuain*, LE S. BANQVET *desire des Ames pures & nettes*. Ailleurs encor: [b] *A la Table où nostre Seigneur rendit les Apostres participans de son dernier Festin, il leur donna de ses propres mains le pain & le vin*: c'est à dire, le pain & le vin commun selon l'apparence exterieure & selon la forme visible: mais en effect & selon la verité inuisible, le Pain & le vin, comme il dit au Sermon de la Cene, *changez de nature, & par la toute-puissance du Verbe, faits la chair & le sang du Sang*. Car là il oppose la forme sous laquelle nostre Seigneur donna son Corps & son Sang à ses disciples en la Cene, à la forme en laquelle à la Croix il l'exposa à la cruauté des Soldats: *En la Croix*, dit-il, *il liura son corps pour estre nauré par la main des soldats*. C'est à dire, il le liura sous la propre forme visible & passible du Corps, au lieu qu'en la Cene il l'auoit liuré sous les Symboles du Pain & du Vin. Le sieur [c] Casaubon rapporte au mesme subiect, ce que dit Tertullian au second liure addressé à sa femme, pour lequel par erreur d'impression, il cotte le troisiesme, qui n'est point au monde. En ce passage-là Tertullian voulant dissuader sa femme d'espouser vn infidelle apres sa mort, luy represente qu'il ne la souffriroit iamais vacquer aux exercices de la Religion Chrestienne: Et entre autres choses, il luy dit, [d] *Qui est celuy* des infidelles, *qui endurast volontiers qu'on arrachast sa femme de ses costez, ou qui souffrist sans soupçon, que sa femme se leuast d'aupres de luy pour aller au Banquet du Seigneur, que ces gens-là diffament?* Casaubon estime auec Pamelius qu'il parle de l'Eucharistie: Mais il est plus clair que le iour qu'il parle des Agapes; c'est à dire des banquets de Charité que les Chrestiens faisoient entr'eux apres auoir receu l'Eucharistie, & que les Payens diffamoient par toutes sortes de calomnies. Tellement qu'il nomme icy *Banquet du Seigneur*, ce qu'ailleurs, pour en monstrer la sobrieté, il appelle les petits soupers & les petites Cenes des Chrestiens. [e] *Outre*, dit-il aux Payens, *que vous diffamez de crimes nos petits soupers, vous les taxez encore de prodigalité, tout ainsi que si Diogene auoit parlé de nous, lors qu'il a dit; Les Megariens mangent comme deuans mourir demain, & bastissent comme ne deuans iamais mourir*. Aussi apres auoir monstré que ces soupers n'estoient rien qu'offices de charité & de religion, il adiouste, [f] *Si la raison qui nous porte à faire ce Festin est honneste, estimez le reste de l'ordre de cette discipline par sa cause*. Et derechef, [g] *L'Oraison fait la closture du Festin*, &c. Il oppose ailleurs ces mesmes Agapes des Chrestiens où Dieu estoit loüé, aux festins des infidelles où l'on tenoit des discours d'impudicité & d'Idolatrie, desquels il vouloit esloigner vne femme fidelle, & appelles ces Agapes du nom de Cene. [h] *Que le soupé de Dieu*, cœna Dei, *oye quelque chose de la Tauerne de la Gesne, &c.* C'est donc de ce Festin qu'il parle à sa femme, comme de chose

a *Serm. de Cœna Dom. apud Cyprian.* Non oportet esse fermentarios Noui testamenti ministros: puras sinceràsque mentes sanctum quærit conuiuium.

b *De Chrism.* Dedit Dominus noster in mensa in qua vltimum cum Apostolis participauit cõuiuium, propriis manibus panem & vinũ.

c *Casaub. exercit. 16. ad ann. Eccl. Dig. 31.*

d *Tertull. lib. 2. ad Vxorem.* Quis coniugem suam à latere suo eximi libẽter feret? Quis ad conuiuium dominicum illud quod infamant sine sua suspicione dimittet?

e *Idem in Apolog. cap. 39.* Cœnulas nostras præterquã sceleris infames, vt prodigas quoque suggillatis, de nobis scilicet Diogenis dictũ est, Megarenses obsonant, quasi crastina die morituri, ædificant vero quasi nunquam morituri.

f *Idem eo loci.* Si honesta causa est conuiuij, reliquum ordinem disciplinæ de causa æstimate.

g *Et infra*: Oratio conuiuium dirimit.

h *Idem lib. 2. ad Vxor. cap. 6.* Audiat aliquid Dei cœna, de taberna, de gehenna.

que les Payens diffamoient, en sorte toutesfois que l'opprobre en redondoit sur l'Eucharistie, en suitte de laquelle se faisoient ces Agapes, comme nous dirons lors que nous traitterons cette matiere. Si bien que, sauf le meilleur iugement, ce lieu ne se doit point rapporter au Sacrement, quoy que bien souuent les Peres le nomment *Banquet du Seigneur*, & *Festin du Seigneur*. COENANTIBVS EIS.

CHAP. III.

Du nom de Cene du Seigneur.



NCIENNEMENT parmy l'orgueil des Empereurs on tenoit à vne si particuliere faueur d'estre inuité à souper à leur Table, qu'on recherchoit ambitieusement cette gloire qui estoit comme vn gage, & comme vne arre de leurs bonnes volontez à l'endroit de ceux qu'ils daignoient y appeller. D'où vient que Vespasian qui depuis paruint à l'Empire, ayant receu cet honneur de Caligula, luy en rendit de solemnelles actions de graces en plein Senat, & deuant toute la Cour. Ce qui faisoit si cherement estimer cette faueur, c'estoit que hors de la table, ces grands Princes gardoient tant de Majesté qu'on ne pouuoit parler à eux, sinon comme en les adorant, & en leur rendant des honneurs vrayement seruiles, au lieu qu'au milieu du repas on auoit la liberté de les entretenir auec moins de ceremonie & auec plus de familiarité. Mais si l'on a fait tant de cas d'estre receu au soupé des Monarques de la terre, qu'elle plus grande gloire est-ce aux fidelles d'estre appellez à cette grande CENE, où à ce magnifique souper que Iesus-Christ Roy du Ciel & de la Terre, leur prepare auec tant de splendeur, & auec de si glorieux tesmoignages de son amour? Et toutesfois non seulement il les y conuie, mais mesmes il vse d'vne douce contrainte pour les y faire entrer: Car pour ce subiect sous les Enigmes & sous les voiles des paraboles, il se compare à vn homme qui a fait preparer vn grand souper, auquel il conuie beaucoup de monde, & sur l'heure du repas enuoye son seruiteur dire aux conuiez qu'ils ayent à se haster, & que le seruice du festin est tout prest; Et comme ils s'en excusent laschement, il commande au mesme seruiteur d'amener par force tous ceux qu'il trouuera mesmes aux hayes & aux buissons, afin qu'à quelque prix que ce soit sa maison se puisse trouuer remplie.

Vide Suet. in Calig.

Suet. in Vesp.

Luc. 14.

Ce magnifique Soupé comme l'interprete sainct Augustin, dont nous produirons tantost les paroles, est l'auguste Sacrement de l'Autel, à la participation duquel le Fils de Dieu inuite tous les croyans, leur representant par les Apoitres & par ses Euangelistes la splendeur de l'appareil de son festin. Outre donc que les Anciens Peres ont nommé l'Eucharistie Table Diuine, & Banquet de Iesus-Christ, ils l'ont encor appellée parti-

COENANTIBVS EIS.

culierement, & comme par eminence LA CENE DV SEIGNEVR.

Tertullian en son liure des spectacles, monstrant comme le Chrestien apres auoir renoncé au Diable & à toute sa pompe, ne doit point souiller ses yeux des infames objects qui se presentent sur les Theatres des Gentils, mais s'éloigner de tout commerce auec les infidelles, & n'auoir rien de commun auec leurs Sacrifices, de peur de se rendre indigne des Sacremens de Iesus-Christ, particulierement de l'Eucharistie. [a] *Nous ne sacrifions point aux Idoles*, dit-il, *nous ne faisons point d'oblations, ny de banquets pour nos parens decedez* (s'entend à la façon des Idolatres) *& mesme nous ne mangeons point des choses sacrifiées, ny de ce qui a esté immolé pour les morts, d'autant que nous ne pouuons manger la Cene* (ou le souper) *de Dieu, & la Cene des Diables.*

a *Tertull. de spectac. cap. 13.* Non sacrificamus, non parétamus, sed neque de sacrificato & parentato edimus, quia non possumus Cœnam Dei edere & Cœnam Dæmoniorum.

Sainct Basile vse du mesme nom pour exprimer l'Eucharistie. Apres auoir proposé la question; Sçauoir s'il est permis de celebrer la saincte oblation en vne maison commune; il respond, que non, & le monstre par la seuere reprimende que fait l'Apostre aux Corinthiens, à raison de l'abus qu'ils commettoient en la celebration de leurs banquets, & puis il adiouste, [b] *D'où il appert*, dit-il, *que ny nous ne deuons prendre nostre commun soupé dans l'Eglise, ny faire outrage à la Cene du Seigneur, la prenant en vne maison priuée.* S. Augustin expliquant ces paroles, [c] *Bien-heureux celuy qui mangera du pain au Royaume de Dieu. Qui est*, dit-il, *ce pain du Royaume de Dieu sinon celuy qui dit, Ie suis le pain viuant qui suis descendu du Ciel? Ne preparez pas le gosier, mais le cœur. C'est de là que cette Cene* (c'est à dire l'Eucharistie de la celebration de laquelle il parloit) *a esté recommandée.* Et plus haut il vse du mesme mot de CENE par deux ou trois fois, pour signifier le Sacrement. En ce mesme sermon, il y rapporte la Parabole de sainct Luc, où nostre Seigneur se compare à vn certain homme qui ayant preparé vn grand souper, enuoya ses seruiteurs pour conuier à son festin, & dire que tout estoit dressé. [d] *Le souper estant desia preparé*, dit-il, *Christ estant immolé, apres la Resurrection de Christ, la Cene, que les fidelles cognoissent, ayant esté recommandée & confirmée par sa bouche & par ses mains, les Apostres ont esté enuoyez à ceux ausquels les Prophetes auoient esté enuoyez auparauant. Venez au Soupé ou à la Cene. Et ceux qui n'ont pas voulu venir, se sont excusez.* Là mesme par vne excellente allegorie il applique l'excuse que fit celuy qui auoit achepté cinq iougs ou cinq couples de bœufs, aux obstacles des cinq sens de nature, qui empeschent de croire ce qui est donné en cette mystique Cene, ou au sainct Sacrement. [e] *Les bœufs*, dit-il, *labourent la terre, & les hommes éloignez de la foy sont addonnez aux choses terrestres, & occupez aux choses charnelles, ils ne veulent rien croire que ce à quoy leurs* cinq

b *D. Basil. in regul. breuior. reg. 310.* Ἐξ ὧν παιδευόμεθα, μήτε τὸ κοινὸν δεῖπνον ἐν ἐκκλησίᾳ ἐσθίειν καὶ πίνειν, μήτε τὸ κυριακὸν δεῖπνον ἐν οἰκίᾳ καθυβρίζειν.

c *Aug. serm. 33. de verb. Dom.* Beati qui manducant in regno Dei paně. Quis est panis de regno Dei, nisi qui dicit, Ego sum panis viuus, qui de cœlo descendi? Nolite parare fauces sed cor. Inde commendata est ista Cœna.

Luc 14.

d *Ibidem Aug.* Parata iam Cœna, immolato Christo post resurrectionem Christi commendata quam sciunt fideles Cœna Domini, eiusque manibus & ore firmata, missi sunt Apostoli, ad quos missi ante fuerant prophetæ. Venite ad Cœnam. Excusauerunt qui venire noluerunt.

e *Ibid.* Boues terram versant. Sunt autem homines remoti à fide, terrenis dediti, carnalibus occupati: nolunt credere aliquid nisi ad quod sui corporis sensu quinque partito perueniunt. In eis quinque sensibus totius voluntatis sibi regulas ponunt. Non (inquit) credo ego, nisi quod video. Ecce quod noui, Ecce quod scio, Album est, nigrum est, rotundum est, quadratum est, sic vel sic coloratum est; Noui, sentio, teneo: Natura ipsa me docet. Non cogor credere, quod mihi non potes ostendere, &c.

cinq sens naturels les conduisent. En ces cinq sens ils establissent toutes les reigles de leur volonté. Ie ne croy que ce que ie voy, Me dira vn homme infidelle & charnel; Voila ce que ie cognois, voila ce que ie sçay, cela est blanc, cela est noir, cela est rond, cela est quarré, il est d'vne telle, & d'vne telle couleur, ie le cognois, ie le sens, ie le touche. La nature mesme m'enseigne, Ie ne suis point obligé de croire ce que tu ne peux pas me monstrer. Si c'est vne voix, ie sens que c'est vne voix, elle chante bien, elle chante mal, elle est douce, elle est enroüée, ie le sçay, elle est paruenue à mes oreilles. Cela sent bon, cela sent mal, ie le sçay, ie le sens. Cela est doux, cela est amer, cela est assaisonné de sel, cela est insipide, Ie ne sçay que tu me peux dire dauantage. Par l'attouchement ie cognois ce qui est dur, ce qui est mol, ce qui est doux, ce qui est rude, Ie sçay ce qui est chaud, ie sçay ce qui est froid; que me pourras-tu monstrer dauantage? Nostre Apostre sainct Thomas estoit retenu par vn empeschement de ceste nature, veu qu'il ne voulut point croire à nostre Seigneur Iesus-Christ, c'est à dire à sa resurrection, il ne voulut pas s'en rapporter mesme à ses yeux. Si ie ne mets, dit-il, mes doigts és marques des cloux & de ses playes, & si ie ne mets ma main dans son costé, ie ne le croiray point. Et nostre Seigneur qui pouuoit ressusciter sans aucune marque de ses playes, a gardé les cicatrices pour les faire toucher à celuy qui doutoit, & pour guerir par ce moyen les playes de son Cœur; Et encor contre l'excuse des cinq couples de bœufs (c'est à dire, contre la resistance des sens) *lors qu'il veut inuiter à la Cene, il dit, Bien-heureux ceux qui ne voyent pas, & qui croyent. Mais, mes freres, estans inuitez à cette Cene, à ce soupé, nous ne sommes point empeschez par ces cinq iougs.* Voila vn excellent discours de sainct Augustin par lequel il condamne tous ceux qui font leurs yeux, ou leurs autres sens, les iuges des mysteres de la foy. Et donc comment seroient les sens bon iuges des objects de la Foy, puis que si souuent ils se trompent en l'apprehension de leurs propres obiects?

COENANTIBUS EIS.

Mais cela est d'vn autre discours. Reuenons au mot de CENE sur l'vsage duquel il s'éleue vn grand combat entre les Catholiques & les Protestans. Plusieurs des Catholiques, voire des plus sçauans, le condamnent tout à fait, & nient qu'il se trouue dans l'antiquité, ou en l'escriture. Maldonat entre autres, l'vn des plus grands esprits de son âge, combat pour cette opinion auec tant d'ardeur, que Casaubon pour cette occasion le traitte indignement, iusques à le diffamer, comme vn spectacle de médisance & de calomnie. Les autres Catholiques auoüent que le nom de CENE se trouue quelquesfois dans les escrits des anciens, mais que c'est assez rarement, & qu'auiourd'huy on doit s'abstenir d'en vser, d'autant que les aduersaires de la vraye Foy, en abusent en haine de l'Eglise qui en a quitté l'vsage, pour les raisons que nous en deduirons cy-apres. Les Protestans au contraire adorent ce nom de CENE, & quoy que die Casaubon, font comme scrupule de se seruir des autres noms dont l'Eglise se sert auec les Anciens pour exprimer l'Eucharistie, voire le * Ministre qui a escrit contre moy, attribue le changement & l'abolition de ce nom, à vn artifice du Diable. *Il nous est*, dit-il, *necessaire de remarquer la ruse de l'ennemy de nostre salut, lequel*

Maldonat. ad cap. 26. Matth.

Casaub. in Baron. exerc. 16. dig. 31.

* Du Moulin en l'Apologie de la Cene fueillet 15. pag. 2. lig. 3.

COENANTIBVS EIS.

voulant changer la chose, a commencé par le changement du mot, ayant changé l'etiquette deuant que de falsifier les pieces du sac, & effacé l'inscription de la Boiste, deuant que d'y mettre de l'arsenic. Peut on donc plus outrageusement accuser presque tous les Anciens Peres de l'Eglise, d'vn execrable sacrilege? Peut on mieux les charger d'auoir fauorisé les artifices du Diable, puis que Iustin Martyr, sainct Irenée, Clement Alexandrin, Origene, sainct Gregoire de Nazianze, sainct Ambroise, Gaudentius, sainct Hierosme, & vne infinité d'autres parlans de ce Diuin Sacrement, ne se sont point souuenus en leurs escrits de ce nom de CENE, mais en ont employé d'autres qu'on dit auoir serui à auancer ce sacrilege? Comme si au iugement du Ministre ils auoient voulu abolir la vraye inscription, & la vraye appellation de l'Eucharistie, pour en substituer d'autres qui en detournent le vray vsage! Certes ce que Casaubon dit contre Maldonat que *la passion des partis offusque la verité, & esteint toute candeur*, se pourroit mieux dire contre le Ministre, que contre le Iesuitte. Mais parce qu'en tout cet œuure, ie ne veux point attaquer les personnes, ains seulement éclaircir la vraye doctrine, & dire ingenuëment ce que i'ay appris de la docte antiquité des subiects que ie traitte, ie laisseray-là les combats de paroles que les Ministres conduisent ordinairement iusques aux outrages, pour dire franchement & chrestiennement ce que ie pense des choses.

Ie dis donc premierement, qu'on ne peut nier que les Anciens n'ayent quelquefois vsé de ce nom de CENE pour exprimer le Sacrement, & consequemment que l'vsage de soy n'en soit bon. Les passages que nous auons citez, & les autres que nous produirons en suitte confirment assez cette proposition. Ie dis en second lieu qu'en la primitiue Eglise le nom de CENE n'a pas eu grand cours, veu que precisément dans les quatre premiers siecles, on ne sçauroit produire que deux ou trois tesmoins au plus qui en ayent vsé. I'adiouste en troisiesme lieu que l'Eglise n'en a point quitté l'vsage, pour violer le mystere, en reiettant le nom comme on l'accuse; mais cette suppression est venue de ce que le Sacrement ne se prenant iamais parmy les Chrestiens, ny au soir ny à l'heure du soupé, il a semblé que c'estoit hors de propos de donner à l'Eucharistie vn nom qui ne luy conuient qu'à cause d'vne circonstance de temps que le sainct Esprit auoit changée. Car que ce fust la coustume des premiers Chrestiens de prendre l'Eucharistie à jeun, il appert d'infinis lieux des Peres. Il appert de ce passage de Tertullian à sa femme qu'il dit ne pouuoir faire les exercices des Chrestiens, demeurant aux costez d'vn mary Payen. [a] *Ton mary*, luy dit-il, *ne sçaura pas ce dont tu gouste*s, (ou que tu prens) *secrettement deuant toute autre viande.* Car là il parle de l'Eucharistie. Il appert du passage de son disciple sainct Cyprian escriuant à Cecilius.[b] *Mais*, dit-il, *nostre Seigneur a offert le Calice meslé, non au matin, ains apres soupé. Nous donc deuons-nous celebrer le Sacrifice du Seigneur!* (c'est ainsi qu'il faut expliquer *Dominicum*) *apres soupé, afin que nous offrions ainsi le Calice meslé en faisant ce qu'a fait le Seigneur! Il fallut que Christ fist son oblation au soir*

[a] *Tertull. lib. 2. ad vxorem. cap. 5.* Non sciet maritus quid secreto ante omnem cibum gustes.

[b] *Cypr. ep. 63. ad Cæcil.* At non mane, sed post Cœnã mixtum Calicẽ obtulit Dominus. Nunquid ergo Dominicũ post Cœnam celebrare debemus, vt sic mixtum Calicem frequentandis dominicis celebremus? Christum offerre oportebat circa vesperam mundi, vt hora ipsa sacrificij ostenderet vesperam & occasum mundi.

afin que l'heure mesme du Sacrifice monstrast la fin & le vespre du monde. Mais nous autres nous celebrons la Resurrection du Seigneur au matin. Il appert par sainct Gregoire de Nazianze.[a] *Nostre Seigneur*, dit-il, *liura à ses Disciples le mystere de la Pasque dans vne haute Chambre apres soupé & vn seul iour deuant sa passion : Nous, nous le baillons dans les Temples deuant le repas, & apres la resurrection.* Il appert par le troisiesme Concile de Carthage rapporté par le Concile in Trullo,[b] *Que les Sacremens de l'Autel*, dit ce Concile, *ne se celebrent que par personnes qui soient à jeun, excepté vn seul iour anniuersaire auquel on celebre la Cene du Seigneur*, c'est à dire le Ieudy sainct. Il appert par sainct Chrysostome, entre les escrits duquel il y a vne Epistre citée par le sieur Casaubon, en laquelle se plaignant de ses ennemis,[c] *Ils ont*, dit-il, *forgé contre moy beaucoup de choses, & entre autres ils disent que i'ay baillé la communion à quelques vns apres le repas. Si i'ay fait cela, que mon nom soit effacé du roolle des Euesques, & qu'il ne soit point escrit au Registre de la Foy orthodoxe, & que Christ, (si i'ay fait vne telle chose) me chasse de son Royaume.* Il appert par Socrate qui parlant des Ægyptiens qui communioient apres le repas, dit qu'ils faisoient cela contre la coustume des Chrestiens.[d] *Les Ægyptiens*, dit-il, *qui sont voisins d'Alexandrie, & ceux qui habitent en la Thebaïde celebrent à la verité la Synaxe le Samedy : mais ils ne participent pas aux mysteres, comme porte la coustume des Chrestiens : Car apres qu'ils ont fait bonne chere, & qu'ils se sont chargez de diuerses viandes sur le soir, & l'oblation estant faicte, ils communiquent aux mysteres.* Il appert en fin par le tesmoignage de ce fidelle truchement de l'antiquité sainct Augustin, escriuant à Ianuarius.[e] *Il est tout clair*, dit-il, *que quand les Disciples receurent premierement le Corps & le Sang du Seigneur, ils ne le prirent pas à jeun. Et partant toutesfois peut-on calomnier l'Eglise vniuerselle* (notez l'Eglise Vniuerselle) *de ce qu'elle ne le baille à prendre qu'à ceux qui sont à jeun? Et certes cela à semblé bon au Sainct Esprit, qu'en l'honneur d'vn si grand Sacrement, le Corps du Seigneur* (ces paroles ne sont-ce pas des foudres qui dissipent toute infidelité) *entrast en la bouche du Chrestien deuant toute autre viande.* Cette reuerence qui selon sainct Augustin est renduë au Corps de nostre Seigneur en le prenant à jeun, consiste en ce que nostre Ame est bien plus propre & plus disposée aux choses diuines, lors que le corps est encore à jeun, que quand il est desia chargé de viandes. Ce que Tertullian exprime non moins élegamment que veritablement en vn liure où toutesfois il combattoit la verité,[f] *Si nous voulons*, dit-il, *consulter nostre commune conscience, la nature mesme nous dira quels elle a accoustumé de nous rendre deuant le boire & le manger, nostre saliue estant*

COENANTIBVS EIS.

a *Orat. 40. in sanct. Baptis.* Χριστὸς μυσταγωγεῖ τὸ πάσχα τοῖς μαθηταῖς ἐν ὑπερῴῳ καὶ μετὰ δεῖπνον, καὶ πρὸ μιᾶς τοῦ παθεῖν, ἡμεῖς, ἡμεῖς ἐν προσευχῆς οἴκοις καὶ πρὸ τοῦ δείπνου, καὶ μετὰ τὴν ἀνάστασιν.

b *Concil. Carth. 3. cap. 29.* Vt sacramenta altaris non nisi à ieiunis hominibus celebrentur, excepto vno die anniuersario, quo Cœna Domini celebratur.

c *Chrysost. epist. 125. ad Cyriac. exulem.* Πολλὰ κατ' ἐμοῦ ἐσυκοφάντησαν, καὶ λέγουσιν, ὅτι τινὰς ἐκοινώνησα μετὰ τὸ φαγεῖν αὐτούς. καὶ εἰ μὲν τοῦτο ἐποίησα, ἐξαλειφθείη τὸ ὄνομά μου ἐκ τῆς βίβλου τῶν ἐπισκόπων, καὶ μὴ γραφείη ἐν τῇ βίβλῳ τῆς ὀρθοδόξου πίστεως, ὅτι ἰδοὺ ἐὰν τοιοῦτο ἐγὼ ἔπραξα, καὶ ἀποβάλῃ με Χριστὸς ἐκ τῆς βασιλείας αὐτοῦ.

d *Socrat. lib. 5. cap. 21.* οὐχ ὡς ἔθος καὶ Χριστιανοῖς τῶν μυστηρίων μεταλαμβάνουσι.

e *D. Aug. ad Ianuar. epist. 118.* Liquidò apparet quando primum acceperunt discipuli corpus & sanguinem Domini, non eos accepisse ieiunos. Nunquid tamen propterea calumniandum est vniuersæ Ecclesiæ quod à ieiunis semper accipiatur? Et hoc enim placuit Spiritui sancto, vt in honorem tanti Sacramenti in os Christiani prius Dominicum corpus intraret, quam exteri cibi.

f *Tertull. aduers. Psychicos cap. 6.* Si Conscientiam communem consulamus ipsa natura enuntiabit, quales nos ante pabulum & potum in virgine adhuc saliua exhibere consueuerit rebus duntaxat sensus agendis quo diuina tractantur, si multo pollentioris mentis, si multo viuacioris cordis quam tum totum illud domicilium interioris hominis escis stipatum vinis inundatum, &c.

encore vierge. Sur tout quant aux exercices du Sens, auec lequel nous traittons les choses diuines: si alors nous n'auons pas l'esprit plus puissant, & le cœur plus vigoureux, que quand tout le domicile de l'homme interieur est remply de viandes, & noyé dans le vin. D'autant donc que cette saincte coustume auoit ietté de profondes racines dans toute la Chrestienté, & que l'heure du soupé auoit esté changée par l'instinct du Sainct Esprit, pour faire prendre aux Pasteurs de l'Eglise l'heure du matin, afin de celebrer auec plus de reuerence & de respect les diuins mysteres, il est arriué que peu à peu le nom de CENE qui signifie vn soupé & qui regarde le soir, & la fin du iour, s'est changé parmy les Chrestiens, qui ont donné d'autres noms à l'Eucharistie, de sorte que l'Eglise qui l'a laissé ne l'a point fait pour haine qu'elle portast au nom, mais elle s'est accommodée au langage commun des fidelles, & a voulu que ce nom fust particulierement affecté au iour du Ieudy sainct auquel on celebre la memoire anniuersaire de la premiere institution du Sacrement. [a] *La Cene du Seigneur*, dit Isidore, *c'est la cinquiesme ferie de la derniere sepmaine de Caresme, lors que nostre Seigneur & Sauueur apres auoir accomply la Pasque typique, passant à la vraye Pasque, liura premierement aux Apostres le mystere de son Corps & de son Sang, &c.* Alcuin, apres auoir rapporté diuerses ceremonies de ce iour-là; [b] *Apres cela*, dit-il, *on passe au banquet dont la feste est appellée la Cene du Seigneur.* C'est asçauoir par ce que ce Festin se faisoit en memoire du soupé que nostre Seigneur fit auec ses Apostres. *Car la Cene du Seigneur est ainsi dicte, d'autant que nostre Seigneur fit la Pasque auec ses disciples.* Amalarius Fortunatus tout de mesme. [c] *Apres cela on passe au banquet, à cause dequoy on l'appelle la Cene du Seigneur.* Rabanus Maurus rapporte les propres paroles d'Isidore, [d] *La Cene du Seigneur c'est la cinquiesme ferie de la derniere sepmaine du Caresme.* Et ainsi tous ceux qui ont escrit de l'office de l'Eglise: Et de là vient aussi que nous auons des sermons & des traittez des Anciens intitulez *de la Cene du Seigneur*: c'est à dire, de cette feste en laquelle l'Eglise celebre la memoire de la derniere Cene que nostre Seigneur fit auec ses Apostres, lors que premierement il institua le Sacrement. Nous en auons de cette sorte, entre les œuures de sainct Cyprian, de sainct Augustin, & de sainct Bernard; & ne sçay pourquoy, [e] Casaubon dit que ceux qui rapportent celuy qui est entre les œuures de sainct Cyprian à cette feste-là, *n'y peuuent trouuer vn seul mot qui face pour leur opinion.* Certes l'ordre des discours de ce liure dont le traitté de la Cene ne fait qu'vn chapitre, luy deuoit apprendre, que l'autheur s'estoit proposé de parler des principales œuures de nostre Seigneur, dont l'Eglise conserue la memoire par les festes qu'elle celebre en diuerses saisons, & nommément la liaison du Sermon *de la Cene*, auec celuy du lauement des pieds, & de l'onction du Chresme, luy deuoit faire toucher au doigt que ces chapitres-là regardent le Ieudy de la sepmaine saincte qui est honoré de toutes ces trois ceremonies, comme ce mesme autheur declare au commencement du Sermon de l'onction du Chresme. [f] *Ce iour, dit-il, est honoré de diuers mysteres*

COENANTIBVS EIS.

a *Isidor. de offic. Eccles. c. 28. lib. 1.* Cœna Domini hæc, est quinta feria vltimæ hebdomadis quadragesimæ, quando Dominus & Saluator noster post typicum illud Pascha completũ, ad verũ Pascha transiens, mysticum corporis & sanguinis sui primum Apostolis tradidit.

b *Alcu. de diuin. offic. cap. de Cœna Domini.* Dehinc transitur ad conuiuium, ex quo Cœna Domini vocatur.

c *Amalar. Fortun. de Eccles. officiis lib. 1. cap. 12.* Dein transitur ad conuiuium, ex quo Cœna Domini vocatur.

d *Raban. Maur. de inst. Cleric. cap. 36. lib. 2.* Cœna Domini hæc, est feria quinta vltimæ hebdomadis quadragesimæ. *Eligius serm. 11.*

e *Casaub. exercit. 16. dig. 32.*

f *Cyprianus de vnct. Chrysmat.* Dies ista multiplicibus mysteriis honoratur. Hac die primũ nobis commendata est fractio panis, & mensa Ecclesiæ pané Angelorũ hominibus proposuit ad manducandum. HodieChristus pe-

En ce iour la fraction du pain nous a esté premierement recommandée, & la Table de l'Eglise a proposé aux hommes le pain des Anges à manger. Aujourd'huy Iesus-Christ à laué les pieds aux Apostres, & a ordonné que cela se feroit en tous les temps par vne solemnelle deuotion. Auiourd'huy en l'Eglise auec les autres onctions pour sanctifier le peuple acquis à Dieu, & pour le rendre participant du nom & de la dignité de Christ, le Chresme sacré se fait. Qui est l'aueugle qui ne voye que tout cela regarde la feste de la Cene qui se celebre en l'Eglise le Ieudy de la sepmaine saincte? Et quant à ce que Casaubon dit, *qu'il n'y a vn seul mot en tout ce traitté qui nous face foy de cela*, c'est vne marque, que l'estude des lettres prophanes ne luy a pas permis de pezer assez meurement les choses de la Theologie. Car que fait autre chose cet autheur dés l'entrée de son discours, que de proposer aux yeux du Lecteur, comme vne peinture & vne viue image de la derniere Cene de nostre Seigneur, en laquelle, comme il parle,[a] *parmy les viandes Sacramentales, les coustumes anciennes s'entrerencontrerent auec les nouuelles, & où apres auoir mangé l'Agneau Paschal, selon l'ancienne tradition des Iuifs, le maistre proposa à ses Disciples la viande inconsumptible que le Sacrifice de Melchisedech auoit prefigurée?* Et cela donc où peut-il mieux estre rapporté qu'à la raison que les Anciens donnent pourquoy le Ieudy sainct est appellé la *Cene du Seigneur*: c'est asçauoir parce que ce iour-là nostre Seigneur celebra la Pasque auec ses Apostres? Mais Casaubon n'auoit seulement qu'à ietter les yeux sur l'inscription de ce traitté, & il y eust trouué en grosses lettres, DE LA CENE DV SEIGNEVR, ET DE L'INSTITVTION DV SACREMENT, QVI EST LA CONSOMMATION DES AVTRES. Cette Institution de l'Euchariste à quoy se peut elle rapporter qu'au iour auquel nostre Seigneur celebra la premiere Euchariste? Au reste cette feste que quelques autheurs des derniers siecles nomment aussi le *Iour natal du Calice*, a tousiours esté celebrée en l'Eglise de Dieu, d'où vient que le troisiesme Concile d'Afrique en parle comme de chose receuë communement en la Chrestienté?[b] *Nous ordonnons*, dit ce Concile, *que les Sacremens de l'Autel ne se celebrent que par des personnes qui soient à ieun*, * *excepté vn seul iour anniuersaire auquel la Cene du Seigneur se celebre.* Ce que le Concile excepte le iour de la Cene, c'est parce que, comme remarque sainct Augustin, en l'Epistre à Ianuarius, il y en auoit quelques-vns qui pensoient qu'à raison que nostre Seigneur auoit institué le Sacrement apres le soupé, il falloit, comme pour vne plus insigne recommandation, & pour vne plus celebre memoire de cette action, offrir & receuoir le Corps & le Sang de nostre Seigneur, apres auoir pris son repas. Ce que le mesme sainct Augustin n'ose là condamner, encor qu'il tesmoigne qu'il y en auoit d'autres qui gardoient rigoureusement le ieusne, & qui ne mangeoient point deuant la Communion. A cause dequoy ce iour-là on offroit l'Euchariste au soir, & au matin. Au soir pour ceux qui gardoient le ieusne. Au matin pour ceux qui soupoient. Mais cette coustume a esté en fin retranchée, & l'vsage contraire

COENANTIBVS EIS. des lauit Apostolis, & hoc solemni deuotione omni tempore agendum instituit. Hodie in Ecclesia cum cæteris vnctionibus ad populum acquisitionis sanctificandum, in participationem dignitatis & nominis, sacrum Chrisma conficitur.

a *De Cœna Domini apud Cyprian.*

Cœna itaque disposita inter Sacramentales epulas obuiarunt sibi instituta antiqua & noua, & consumpto agno, quem antiqua traditio proponebat, inconsumptibilem cibum magister apponit discipulis.

b *Concil. Affr. 3. Can. 29.*

* Excepto vno die anniuersario quo Cœna Domini celebratur.

August. ep. 118. ad Ianuar.

COENANTIBVS EIS.

de l'Eglise l'a abolie, de sorte que ny ce iour-là, ny les autres, le Sacrifice n'est point offert qu'au matin, ny la Communion baillée que deuant le repas. A raison dequoy cette circonstance du temps ayant esté changée par toute la Terre, le nom de CENE qui la regarde, a commencé aussi à n'estre plus gueres en vsage parmy les fidelles. Voyla toute la haine que l'Eglise Catholique a tesmoignée contre l'vsage de ce nom.

Nos Aduersaires ne rendent pas encores les armes, ains nous combattent du passage de la premiere Epistre aux Corinthiens où, disent ils, l'Apostre appelle le Sacrement, *la Cene du Seigneur*. *Qui doute*, disent-ils, *que l'Apostre ne parle de l'Eucharistie ? Certes quant à l'Escriture*, dit le sieur du Plessis, *le lieu est tres-expres, où sainct Paul reprenant les Corinthiens de la confusion qui estoit entr'eux en la celebration du Sacrement*, οὐκ ἔστι κυριακὸν δεῖπνον φαγεῖν. *Cela n'est point manger la Cene du Seigneur*. Et de fait il semble que la pluspart des Peres Grecs & Latins fauorisent cette opinion. Toutesfois quelques-vns des nostres, particulierement ces deux grandes lumieres de leur siecle De Sainctes & Maldonat, contestent que l'Apostre en ce lieu là n'a nullement parlé du Sacrement, mais des Agapes des Chrestiens, c'est à dire, des Banquets de fraternité qu'ils faisoient conioinctement auec la celebration de l'Eucharistie, & accusent (nommément ce dernier) nos aduersaires d'auoir fait naistre, & d'auoir mis en vsage ce Nom, *sans authorité d'Escriture, sans exemple de Peres, & sans raison peremptoire*. Surquoy Casaubon perd patience & s'écrie contre Maldonat, comme contre vn homme que la passion empesche de confesser la verité. Laissant à part toutes ces reproches, nous dirons ce que nous iugeons de plus conforme à l'intention de l'Apostre & des anciens Peres qui ont traitté cette matiere. Et tout premierement nous demeurons d'accord, qu'il ne se peut nier que beaucoup des anciens Peres n'ayent interpreté le passage de l'Apostre du Sacrement de l'Eucharistie. Il appert par le tesmoignage de sainct Augustin repeté par Beda : [a] *L'Apostre*, dit-il en l'Epistre à Ianuarius, *dit ailleurs ; Quand vous vous assemblez ensemble, cela n'est pas manger la Cene du Seigneur ; appellant* (adiouste-il) *la reception de l'Eucharistie*, LA CENE DV SEIGNEVR. Mais cela n'est pas en vn Commentaire des escrits de l'Apostre.

Pelagius pour lequel le Ministre qui a escrit contre moy, trompé par le sieur du Plessis, *auec la genisse duquel il laboure tousiours*, comme les Philistins auec celle de Samson, a pris sainct Hierosme.[b] *Ce Sacrement*, dit-il, *est appellé Cene, ou soupé, parce que nostre Seigneur à baillé les Sacremens au soupé*. Theodoret au commentaire : [c] *Il appelle Cene du Seigneur, le Sacrement du Seigneur*. Sainct Thomas sur ces paroles : [d] *Cela n'est pas manger la Cene du Seigneur ; c'est à dire* adiouste sainct Thomas, *cela n'est pas prendre le Sacrement de l'Eucharistie*. Et le mesme disent sainct Anselme, Lyranus, la Glosse ordinaire, le Cardinal Hugues, Denys les Chartreux, & quelques autres encor que le sieur du Plessis qui fait ailleurs litiere de leurs tesmoignages, rapporte icy auec vne incroyable ostentation. Le

Du Pless. pag. 74.

Maldonat. ad cap. 26. Matth.
de Sainctes de Rebus Eucharist.

a *Aug. ep. 118.* Apostolus alibi dicit conuenientibus vobis in vnum, non est Dominicã Cœnam manducare : hanc ipsam acceptioné Eucharistiæ, Dominicam Cœnam vocans.

b *Beda in 1. Cor. 11.* Ipsam acceptioné Eucharistiæ, Dominicam Cœnam vocat.

Du Moulin. en l'Apologie fueill. 13.
Ibid. 15.
Pelag. in 1. Cor. 11.

c *Theod. Comm. in epist. 1. ad Corinth. 11.* Dominicã Cœnam vocat Sacramentũ Dominicum.

d *D. Thom. in 1. Cor. 11.* Non est Dominicam Cœnam manducare, id est sumere Eucharistiæ Sacramentum.

Ministre qui a escrit contre moy allegue Occumenius pour vn tesmoin distinct d'auec Theodoret: Mais cela est vne marque de la grande lecture qu'il a des Peres, & du soin qu'il a de voir les choses en leur source. Car le passage qu'il cite comme d'Occumenius est celuy-là mesme de Theodoret qu'il venoit d'alleguer: Que s'il eust ouuert le liure d'Occumenius, & qu'il n'eust point transcrit ce passage du liure du sieur du Plessis qui ne l'auoit non plus leu que luy, il eust veu qu'Occumenius cite à la marge Theodoret duquel ce passage est pris & employé sous son nom, comme en tout cet œuure ce ne sont que passages de sainct Chrysostome, de Theodoret, de Photius, de Psellus, & des autres Peres Grecs dont Occumenius fait vne chaisne, & vn Commentaire perpetuel, où bien souuent-il ne regarde pas mesme si les Autheurs qu'il cite, s'accordent entr'eux, & s'ils embrassent vne mesme opinion. Mais nous sommes en vn siecle auquel les Ministres font parler les Peres sans les cognoistre, & sans sçauoir mesme leur langage. Il leur suffit que le chemin de la gloire leur est ouuert parmy ceux de leur party, par les boufonneries & par les outrages. Casaubon a bien fait vne plus lourde faute, alleguant pour l'opinion de ceux qui donnent le nom de Cene au Sacrement, le tesmoignage de sainct Gregoire le grand en l'homelie trente-sixiesme sur les Euangiles, où il dit, [a] *Ce banquet de Dieu est appellé non vn disné, mais vn soupé* (Cœna, ou Cene) *car apres le disné, le soupé reste encore; mais apres le soupé, il n'y a plus de banquet. Et parce que le Festin Eternel de Dieu nous sera preparé à la fin, il a esté iuste que ce banquet fust appellé, non vn disné, mais vn soupé.* O foy de Dieu & des hommes! En tout ce Sermon-là sainct Gregoire ne parle que du banquet Eternel, comme il le nomme, que Dieu reserue en la gloire du Ciel à ses Eleuz conformément à ces paroles du Sauueur; *Je vous dispose que vous mangiez & beuuiez sur ma table en mon Royaume, &c.* Et dit que les Predicateurs comme seruiteurs du grand Pere de famille inuitent à ces delices eternelles tout le monde. Et cependant Casaubon le detourne au Sacrement! N'est-ce pas vn tesmoignage qu'il est coulpable de ce qu'il reproche à Maldonat, que la passion le transporte & l'empesche de voir la verité des choses? Certes il semble que la lecture de Ciceron, de Terence, & des autres autheurs plus polis de la langue Latine, l'ait empesché d'entendre le Latin du bon Pape S. Gregoire qui ne s'est pas beaucoup soucié de l'elegance des paroles. Car il appelle ce soupé, ou cette Cene dont-il parle, & à laquelle il dit qu'il inuite les Chrestiens, *Cœnam æterni conuiuij; supernæ refectionis Conuiuium: satietatem æternæ dulcedinis:* qui sont toutes paroles qui signifient la gloire des Cieux, & non les delices de l'Eucharistie, qui n'est pas vn Banquet eternel, puisque, comme dit Theodoret, *en l'autre vie, nous n'aurons plus que faire des Symboles qui nous voilent le Corps de Iesus-Christ:* ny n'est pas vn banquet où nous soyons rassasiez tout à faict, mais plustost, comme parle sainct Iean Damascene, vn certain essay de ces delices eternelles que nous gousterons au Ciel, quand nous iouyrons de la gloire. Mais escoutons le Pape sainct Gregoire s'ex-

COENANTIBVS EIS.

[a] *Homil. 36. in 14. Lucæ.* Hoc conuiuiũ Dei non prandium sed Cœna vocatur, quia post prandium Cœna restat; post Cœnam verò conuiuiũ nullum restat. Et quia æternũ Dei conuiuium nobis in extremo præparabitur, rectum fuit vt hoc non prãdium sed Cœna vocaretur.

Theod. in 1. Cor. c. 11

Ioan. Damasc. lib. 4. de fide Orthod. cap. 14.

COENANTIBVS EIS.

pliquant soy-mesme en expliquant les paroles de l'Euangile de sainct Luc. [a] *Vn certain homme a fait vn grand soupé, Qui est*, dit-il, *cet homme, sinon celuy duquel il est dit par le Prophete, C'est aussi vn homme, & qui le cognoistra? Qui a fait vn grand soupé, d'autant qu'il nous a preparé le rassasiement de l'eternelle douceur, Qui en a inuité plusieurs, mais peu viennent: d'autant que bien souuent ceux qui luy sont assuiettis par la foy, viuans mal, contredisent ou fuyent son Banquet eternel.* Qui ne voit donc qu'il parle de la gloire eternelle que les Escritures nous depeignent bien souuent sous l'image d'vn magnifique Festin? Mais les propres paroles que Casaubon a citées, ne contiennent-elles pas sa condemnation? [b] *Ce Banquet de Dieu est appellé soupé, Cœna, & non disné*, dit-il, *d'autant qu'apres le disné, le soupé reste encore; mais apres le soupé, il n'y a plus de banquet. Et parce que le Festin de Dieu nous sera preparé à la fin, il a esté iuste que ce Banquet fust nommé non vn disné, mais vn soupé.* Et donc apres l'Eucharistie ne nous reste-il pas vn dernier banquet, qui est celuy où nous serons assis en la gloire des heureux? Comment seroit-ce donc du Sacrement qu'il parleroit! Voila les fautes pueriles que font les plus sçauans Grammairiens, quand ils veulent traitter les choses de la Theologie qui sont au dessus de leur portée.

[a] *Greg. hom. 36. in cap. 14. Lucæ.* Homo quidam fecit Cœnam magnam. Quis iste homo est, nisi ille de quo per Prophetam dicitur: Et homo est, & quis cognouit eum? Qui fecit Cœnam magnam: quia societatem nobis dulcedinis internæ præparauit.

[b] *Idem ibid.* Hoc conuiuiũ Dei non prandium, sed Cœna, vocatur vt supra.

Parmy cela pour reprendre le fil de nostre discours, nous ne laissons pas de confesser franchement que plusieurs des anciens Peres ont interpreté le passage de l'Apostre du Sacrement de l'Eucharistie. Mais nous adioustons en second lieu que ceux mesmes qui ont creu que sainct Paul par le nom de *Cene du Seigneur*, entendoit l'Eucharistie, en reuiennent-là que l'Apostre par les Banquets qu'il blasme, entend formellement & precisément les Banquets que les Corinthiens faisoient apres la celebration de l'Eucharistie, & qu'il n'entend pas par ces Banquets, l'Eucharistie. Theodoret expliquant ces autres paroles, [c] *Chacun s'auance de prendre son soupé particulier quand ce vient à manger*, &c. *Il monstre*, dit-il, *que leurs soupés communs sont diametralement opposez & contraires à la Cene du Seigneur.* Pelagius expliquant les precedentes, *Quand vous vous assemblez ensemble, cela n'est pas manger la Cene du Seigneur. Derechef*, dit-il, *l'Apostre propose cela, parce que s'assemblans en l'Eglise ils presentoient leurs oblations separément; & apres la Communion, tout ce qui leur restoit de leurs sacrifices ils le consumoient là mesmes, mangeans dans l'Eglise leur soupé commun.* Caluin alleguant sainct Chrysostome, a interpreté ces mesmes paroles des Agapes, & des Banquets que faisoient les premiers Chrestiens, & dit *que l'Apostre reprend les Corinthiens de ce qu'ils mesloient ces festins prophanes auec le Sacrement.* [d] Beze tout de mesme auouë que l'Apostre parle des assemblées que les Chrestiens faisoient en l'Eglise pour ouïr la parole de Dieu, & pour celebrer les Agapes. Mais pour venir à l'examen du passage, qui est l'homme tant soit peu versé en l'vsage des Sacremens qui puisse entendre de l'Eucharistie ces paroles de sainct Paul; *Chacun s'aduance de prendre son soupé particulier quand ce vient à manger, & l'vn a faim, & l'autre est yure?* Car ce sont les propres paroles de l'Apostre. Les plus sanglants

[c] *Theodoret.* Ad illum locũ vnusquique suã Cœnam præsumit ad manducandum. Ostendit communes Cœnas cum Cœna Dominica pugnare ex diametro.

Pelag. ibi.

Caluin. in cap. 11. 1. ad Corint.

Chrysostomus [illegible] *fluxisse putat.*

[d] *Beza in cap. 11. 1. ad Cor. In Ecclesiâ.* [illegible], *id est ad sacrum conuentũ, audiendi verbi Domini, & agaparum causâ.*

sanglants ennemis du Christianisme ont-ils donc iamais reproché aux Chrestiens qu'ils s'enyurassent en celebrant le Sacrement où ils ne beuuoient qu'vne seule fois? Et encor si sobrement que le grand Concile de * Nicée remarque que les portions qu'on distribuoit aux fidelles, ont tousiours esté fort petites, afin de monstrer que ce n'estoit pas vne viande qu'on prist pour repaistre le ventre, mais pour sanctifier les Ames? Et qu'eust seruy de s'auancer pour preuenir son Compagnon, & de le receuoir deuant luy, s'il eust esté question du Sacrement? *De là il appert*, dit Caluin, *que l'vsage des Banquets a entierement despleu à l'Apostre, voire mesme hors de l'abus dont il venoit de parler:* Il ne parle donc pas de l'Eucharistie. Bulinger tout de mesme rapporte cela aux Banquets prophanes que les Corinthiens faisoient dans l'Eglise apres la Communion de l'Eucharistie, & dit que Sathan auoit introduit cette coustume, ou plustost cette corruption venuë d'vne peruerse imitation de ce qui se prattiquoit anciennement en l'immolation de l'Agneau Paschal, où l'on faisoit vne legere collation, ou soupé: Et de ce que nostre Seigneur auoit repeu auec ses Disciples, deuant que de les communier: & en fin de ce que la pluspart des Sacrifices des Payens se celebroient auec des Banquets somptueux & magnifiques. Pierre Martyr tout de mesme, *Ces banquets des Chrestiens*, dit-il, *qui se celebroient ainsi ordinairement parmy eux, estoient nommez Agapes, prenans leur nom de la charité, & de l'amour & souuent il en est fait mention dans les Peres. Et peut estre ont ils esté induits à les faire, en partie parce qu'ils voyoient que nostre Seigneur auoit joint la Cene sacrée auec les mysteres, & en partie aussi, parce qu'ils auoient leu aussi que les Iuifs faisoient des Banquets en leurs sacrifices; quant aux Payens, il n'y a point de doute.* Et vn peu apres, des Banquets faits en l'Eglise, *Ce lieu icy*, (Chacun s'auance pour manger sa Cene) *nous apprend que quand la corruption commença à s'y glisser, les riches mangeoient à part auec les riches, les nobles auec les nobles, & chacun separément auec ceux de sa condition. Et celuy-la pensoit s'en estre le plus dignement acquitté, qui y auoit apporté plus de luxe & de despence.* Cela donc se peut-il entendre de l'Eucharistie? En vn mot, ie n'ay leu aucun interprete ny Grec ny Latin, ny Orthodoxe, ny Heretique, qui ne rapporte cela, comme nous, aux Agapes, & aux Banquets que faisoient les riches auec vn grand mespris des pauures qu'ils ne daignoient pas seulement attendre pour les rendre participans de leur Table. Il appert donc auec quel iugement le Ministre qui a escrit contre moy a ozé dire que sainct Paul ne reprend pas les Corinthiens de mal celebrer les Agapes, &c. En quoy il ne combat pas seulement la doctrine des Saincts, mais aussi celles des Patriarches de son erreur.

COENANTIBVS EIS.

* *Apud Gelas. Cizicen. lib. 2. act. Conc. Nic.*

Calu. in 1. ad Cor. cap. 11.

Buling. ibid.

Petrus Martyr, ibidem.

Du Moulin fueill. 13.

Deuant que de refuter ses vaines raisons, i'adiousteray en troisiesme lieu, Qu'encore que quelques anciens ayent creu que par le mot de *Cene du Seigneur*, l'Apostre a entendu le Sacrement, Neantmoins si on regarde au subiect qu'il traitte, & au but qu'il se propose, l'interpretation de ceux qui soustiennent qu'aussi bien en ce lieu-là, comme aux passages suiuans

COENANTIBVS EIS.

que nous venons d'expliquer, il parle de ces Agapes ou banquets des Chrestiens, est la plus probable. Sainct Chrysostome embrasse ouuertement cette opinion: Mais nostre aduersaire le recuse, & dit que *l'opposer à vn consentement vniuersel des autres Peres, n'est point se defendre, mais l'accuser.*

Feuillet 13 pag. 2.

Le sieur Casaubon prend vn autre chemin, & s'efforce de le nous arracher, & accuse Benedictus Iustinianus, docte interprete Iesuite, de n'auoir pas assez meurement pezé les tesmoignages de luy & des autres Grecs, qu'il conteste auoir tous entendu par la Cene du Seigneur, le Sacrement du Seigneur. Mais s'il faut dire ingenuëment les choses, il n'a pas luy-mesme assez exactement pezé les paroles de S. Chrysostome, veu que parlant de la reprimende que fait l'Apostre aux Corinthiens, il declare en termes exprez, qu'il parle des banquets qui se faisoient en l'assemblée, & que pour ce subiect il leur dit, [a] *Vous ne vous estes pas assemblez en mieux, mais en pis: parce que vos peres donnoient tous leurs biens aux pauures, & vous, vous auez priué les pauures, mesme de la Table qui leur est ouuerte.* Contre cela Casaubon nous obiecte qu'en ce mesme lieu sainct Chrysostome interprete κυριακὸν δεῖπνον la Cene du Seigneur τὸ δεσποτικόν. La Cene du Maistre. *Et qui donc*, dit-il, *est nostre Maistre, ou nostre Seigneur, que Iesus-Christ?* Il est vray certes que nous n'auons point d'autre Maistre, & il est vray, comme il le rapporte, que sainct Chrysostome appelle cette Cene, la Cene de nostre Maistre: mais il n'a pas veu que par cette Cene de nostre Maistre, c'est à dire de Iesus-Christ, il entend non precisément la Cene Sacramentale, mais tout le soupé, tant le legal & le commun que le Sacramental, que nostre Maistre & Seigneur fit auec ses Apostres, & qu'il comprend tout cela sous le nom de Cene du Seigneur: ne faisant pas force en ce lieu-là, sur la dignité du Sacrement, mais renuoyant les Corinthiens à l'ordre que le Sauueur auoit tenu en ce dernier soupé, dont ils se vantoient d'imiter l'exemple, & leur monstrant combien ils estoient esloignez de cette premiere forme, & du patron qu'ils se proposoient. Cela est si clair en son discours, que nous n'auons icy besoin d'autre lumiere que de ses paroles fidellement representées. [b] *Qu'est-ce à dire*, dit sainct Chrysostome; *Cela n'est pas manger la Cene du Seigneur? C'est à dire, Ce n'est pas manger la Cene du Maistre. Or il parle de la Cene que Christ donna en la derniere nuict, lors que les Disciples estoient tous auec luy: Car en cette Cene là, & le Maistre, & les Seruiteurs estoient assis ensemblement. Mais vous estans compagnons de seruice, vous auez des disputes & estes diuisez: Et certes Christ ne chassa pas mesme le Traistre: veu que Iudas estoit lors auec eux; mais toy tu chasses ton frere. Pour cette raison, dit l'Apostre, Cela n'est pas manger la Cene du Seigneur: Appellant Cene du Seigneur, celle, qui apres y auoir conuié tout le monde, est prise auec concorde, & en commun.* Tellement que cette sacrée bouche d'or, en ce lieu-là ne parle pas precisément des diuins mysteres, mais represente seulement l'ordre que nostre Seigneur tint en ce dernier soupé, qui comprend, comme i'ay dit, la manducation

a *Chrysost. in illud Apost. oportet hæreses esse tom. 4.* Non in melius sed in deterius conuenistis: quod patres vestri pauperibus omnes possessiones concedebant, vos pauperes mensa etiam illis concessa priuastis.

b *Paulo post.* Quid est Dominicam Cœnam manducare? Nõ est comedere herilem Cœnã. Illam autem Cœnam dicit, quam suprema nocte tradidit Christus, cum discipuli omnes essent cum eo. In illa enim Cœna & Dominus, & serui omnes simul sedebant: Vos autem cum sitis conserui, inter vos tamen dissidetis & diuiduimini, & Christus quidem neque proditorẽ abegit: nam & Iudas tum cum ipsis erat, tu autem fratrẽ depellis. Ob hoc dicit, non est dominicãi Cœnam manducare, vocans dominicam Cœnam, quæ omnibus simul cõuocatis concorditer & communiter sumitur.

de l'Agneau Paschal, le soupé commun & l'institution du Sacrement, qui sont toutes choses que nostre Seigneur fit en commun auec ses Apostres. Mais repart encore Casaubon, S. Chrysostome afferme que par la *Cene du Seigneur sont entendus les redoutables mysteres, & partant il est plus que tres-certain, que par la Cene il entend le Sacrement de l'Eucharistie.* Ie m'estonne qu'vn homme si bien versé dans les escrits de S. Chrysostome face de si lourdes fautes. Cela nous oblige d'auouer que les meilleurs Grammairiens ne sont pas tousiours les meilleurs Iuges des matieres de la Theologie, qui a son langage & ses maximes toutes particulieres. Il est faux que sainct Chrysostome interprete en ce lieu là le mot de *Cene du Seigneur,* dont vse sainct Paul, *des redoutables mysteres*, ou du Sacrement. Il dit seulement que nostre Seigneur renuoye les Corinthiens au soir auquel il bailla les redoutables mysteres, desquels tant s'en faut qu'il vueille precisément interpreter ces paroles de l'Apostre, qu'au contraire il dit que l'Apostre a appellé soupé ce qui estoit vn disné, qui est vne qualité que ny sainct Chrysostome, ny aucun autre ancien n'a iamais donnée à l'Eucharistie.[a] *L'Apostre*, dit-il, *ne leur a pas dit; Quand vous vous assemblez ensemble, Il ne vous est pas permis de manger en commun, Il ne vous est pas permis de banqueter les vns auec les autres. Mais il les touche derechef d'vne autre sorte, & bien plus terriblement, disant, Cela n'est pas manger la Cene du Seigneur, les renuoyant au soir, auquel Iesus-Christ bailla les redoutables mysteres, & pour cette cause il appelle soupé, ce qui estoit vn disné, &c.* Il est donc visible que sainct Chrysostome parle bien du soir auquel nostre Seigneur bailla les redoutables mysteres, mais que par le soupé des Corinthiens il entende l'Eucharistie, il est si faux qu'il asseure que sainct Paul a changé l'estat des choses, & qu'il a appellé soupé ce qui estoit vn disné qui est vne chose qu'il n'eust peu qu'impertinemment dire de l'Eucharistie. Et de faict le mesme sainct Chrysostome tombant sur le discours de l'Institution du Sacrement rapportée par sainct Paul, apres les paroles dont il s'agit monstre bien que iusques-là il n'auoit point parlé de l'Eucharistie.[b] *L'Apostre*, dit-il, *laissant-là, & comme suspendant la vehemence de son accusation, tourne en suitte son discours à la table mystique, les voulant dauantage espouuanter. Car i'ay pris; dit-il, du Seigneur, ce qu'aussi ie vous ay baillé.* Partant selon sainct Chrysostome, sainct Paul en la reprimende precedente n'auoit point encore touché l'institution du Sacrement, mais commence icy à l'entamer pour leur donner dauantage de terreur qu'il n'auoit pas encore fait: & ainsi par le mot de *Cene du Seigneur*, dont il auoit vsé en cette premiere reprimende, il n'auoit pas entendu l'Eucharistie. Et partant sainct Chrysostome est iustement allegué par l'opinion de ceux qui tiennent que là le mot de *Cene du Seigneur*, est pris non pour l'Eucharistie precisément, mais pour les Banquets que les Corinthiens apres la celebration de l'Eucharistie se vantoient de faire à l'imitation du dernier banquet que nostre Seigneur fit auec ses Apostres. Mais ces paroles qui suiuent sur l'institution de l'Eucharistie, ne renuersent-elles pas toutes les ar-

COENANTIBVS EIS.

a *Chrysost. in epist. ad Corinth. 1. cap. 11. hom. 27.* Καὶ οὐκ εἶπε συνερχομένων ὑμῶν οὐκ ἔστι κοινῇ φαγεῖν, οὐκ ἔστι μετ' ἀλλήλων ἑστιαθῆναι, ἀλλὰ πάλιν ἑτέρως, καὶ πολὺ φοβερώτερον αὐτῶν καθάπτεται, λέγων, οὐκ ἔστι κυριακὸν δεῖπνον φαγεῖν, ἐκεῖ ἀναπέμπων αὐτοὺς, ἐπειδὴ ἤδη τῇ ἑσπέρᾳ, καθ' ἣν τὰ φρικτὰ μυστήρια παρέδωκεν ὁ Χριστὸς, διὰ ταῦτα καὶ δεῖπνον τὸ ἄριστον ἐκάλεσεν.

b *Idem in illud Pauli oportet haereses esse, serm. 21.* εἶτα ἐπὶ τὴν μυστικὴν τράπεζαν ἐξάγει τὸν λόγον, μείζονας αὐτοὺς σοβῆσαι βουλόμενος. ἐγὼ γὰρ, φησὶ, παρέλαβον ἀπὸ τοῦ κυρίου, ὃ καὶ παρέδωκα ὑμῖν.

COENANTIBVS EIS.

guties de Casaubon? *Qu'elle consequence est celle-là?* dit-il à l'Apostre, *Vous disputez d'vn disné commun, & vous faites mention des Sacremens?* Auparauant donc il n'auoit parlé que d'vn repas commun! Aussi Theophilacte fidelle interprete & abbreuiateur de sainct Chrysostome, le range à ce party. *L'Apostre*, dit-il, *appelle Cene du Seigneur le Banquet où plusieurs mangent, comme vne imitation de cet espouuantable & admirable soupé que nostre Seigneur mangea auec ses disciples. Et c'est pourquoy il a appellé soupé ce qui estoit vn disné.* Lesquelles dernieres paroles sont les propres paroles de sainct Chrysostome. Et quant à ce que nostre aduersaire obiecte, *que cet autheur est de nulle authorité comme ayant vescu 900. ans apres Iesus-Christ*, Ie respons que son authorité a bien autant de poids que celle d'Oecumenius dont il n'a point fait de scrupule de se seruir pour nous combatre. Mais venons aux raisons qu'il employe pour prouuer que l'Apostre ne parle point des Agapes, ains du Sacrement. *Ces Agapes*, dit-il, *premiemierement ne peuuent estre appellées la Cene du Seigneur, puis que le Seigneur ne les a point instituées ny celebrées.* Qu'il concluë par la mesme raison que le Dimanche ne peut estre appellé le *iour du Seigneur*, parce que nous ne lisons point en l'Escriture que nostre Seigneur l'ayt institué ou celebré. Et certes il y en a quelques-vns qui ont creu que ces banquets estoient nommez la Cene du Seigneur, parce qu'ils se faisoient ordinairement au Dimanche. Et mesme Theodore de Beze allegue l'interprete Syrien & l'Arabe, qui rapportent les paroles de l'Apostre, non au Seigneur, mais au Dimanche, comme si l'Apostre auoit dit aux Corinthiens; *Vous ne mangez pas comme il est raisonnable de manger au iour du Seigneur.* Ou bien *vous ne mangez pas comme il est vrayement seant de boire & de manger aux iours de Dimanche.* Mais il y a encor d'autres raisons pour lesquelles cette sorte de banquet est appellée par sainct Paul, *la Cene du Seigneur*, c'est asçauoir, parce que ceux qui les faisoient se proposoient, ou au moins vouloient qu'on creust qu'ils imitoient en cela l'exemple de nostre Seigneur, qui auoit mangé auec ses Apostres, & qui auoit fait vn soupé commun auec eux au mesme temps qu'il leur auoit liuré l'Eucharistie. Qui est la raison precise pour laquelle l'Apostre fait icy mention des diuins mysteres, comme l'enseignent tous les Interpretes, dont nous produirons tantost les tesmoignages. Mais outre cela, quelques-vns adioustent que ces banquets estoient appellez la Cene du Seigneur: d'autant qu'ils se faisoient dans l'Eglise qui est la maison du Seigneur. Contre cela le Ministre repart, *Il s'ensuiura donc par mesme raison, qu'vne fausse doctrine preschée en l'Eglise pourra estre appellée la doctrine du Seigneur, pource qu'elle se presche en l'Eglise du Seigneur.* A quoy nous repliquons que rien n'empesche que nous n'admettions la comparaison au sens auquel l'Apostre a parlé. Car il ne dit pas, que ces banquets fussent la Cene du Seigneur: Au contraire, il dit, *que cela n'est pas manger la Cene du Seigneur.* Et sainct Chrysostome en donne la raison, parce que si c'estoit vne vraye Cene du Seigneur, il faudroit qu'elle fust commune, comme celle que fit nostre Seigneur, fut

Theophyl. in cap. 11. 1. ad Corinth.

Du Moulin. feuillet 13. pag. 2.

Du Moulin fueil. 12. pag. 2.

Beza in 1. Cor. 11.

Du Moulin. en l'Apolog. fueillet 13. pag. 1. au commencement.

commune à tous ses Apostres. *Mais maintenant*, dit-il, *Tu ne souffres pas que ce soit la Cene du Seigneur, parce que tu ne permets pas qu'elle soit commune, ains tu manges à part.* Ces banquets n'estoient donc pas vrayement la Cene du Seigneur, non plus qu'vne fausse doctrine preschée dans l'Eglise, n'est pas vrayement la doctrine du Seigneur. A raison dequoy aussi l'Apostre sainct Paul a rapporté ces façons de faire des Corinthiens aux heresies. Et indubitablement il a pris le mot de Cene du Seigneur, au sens auquel les Corinthiens le prenoient, faisans trophée de cette vaine imitation du Seigneur, & leur monstre combien ils sont éloignez de l'exemple qu'ils se proposent. Le Ministre insiste encor, *Mal à propos*, dit-il, *sainct Paul eust recité la forme de l'institution de ce Sacrement pour corriger les abus commis en la Cene du Seigneur, si ce Sacrement n'estoit point la Cene du Seigneur. Il ne les reprend point*, aiouste-il, *de mal celebrer les Agapes, puis que pour les corriger il produit l'institution du Sacrement.* Mais cette obiection monstre le peu de soin qu'il a eu de lire les écrits des Anciens sur ce passage: Car s'il eust ietté les yeux sur les Commentaires de sainct Chrysostome & de Theophilacte, il eut veu qu'ils se sont faits la mesme obiection, & qu'ils l'ont solue. [b] *Pourquoy est-ce*, dit sainct Chrysostome, *que l'Apostre fait icy mention des mysteres? Dautant*, respond-il, *que ce discours estoit grandement necessaire pour le subiect qu'il traittoit: Ton Seigneur*, dit-il, *a receu à sa Table* (tous ses Disciples) *quoy qu'elle fust extremement redoutable, & qu'elle surpassast en dignité toutes les autres Tables. Et toy tu estimes* (les paures) *indignes de la tienne vile & abiecte*? Notez, vile & abiecte, eust-il ozé dire cela de l'Eucharistie? Theophilacte tout de mesme, *Pourquoy est-ce*, dit-il, *que l'Apostre parle des mysteres de ce soir la?* (C'est à dire de la nuict en laquelle nostre Seigneur institua le Sacrement.) *Il a esté, replique-il, necessaire qu'il le fist, pour t'enseigner que ton Seigneur a receu tous les siens à vne mesme Table. Et toy tu dedaignes & tu reiettes ton frere qui est de mesme extraction & de mesme nature que toy?* Tellement que la raison pour laquelle sainct Paul a corrigé les abus des Agapes par l'institution du Sacrement, ç'a esté parce que les premiers Chrestiens faisans les Agapes protestoient d'imiter en cela la largesse que nostre Seigneur fit à ses Disciples en la derniere Cene, & d'en vouloir representer comme vne image dans l'Eglise: A quoy sainct Paul oppose, que leurs Cenes & leurs banquets desquels ils bannissoient les paures, n'auoient rien de commun auec la Cene de Iesus-Christ; entendant par la Cene de Iesus-Christ, le dernier banquet qu'il fit à tous ses Apostres, & duquel il ne bannit personne d'entr'eux. [c] *Cela*, dit-il, *n'est pas manger la Cene du Seigneur. L'Apostre*, dit sainct Chrysostome, *ne leur a pas dit, Quand vous vous assemblez ensemble, cela n'est pas manger en commun, cela n'est pas banqueter les vns auec les autres: Mais il les touche derechef d'vne autre sorte, & bien plus terriblement, disant, Cela n'est*

COENANTIBVS EIS.

a *Chrysost. in 1. ad Corinth. 11. homil 27.*

Νῦν δὲ οὐκ ἀφίης αὐτὴ εἶναι κυριακὸν, μὴ ἀφιεὶς εἶναι κοινὸν, ἀλλὰ καθ' ἑαυτὸν ἑστιώμενος.

Du Moulin fueill. 13. pag. 1.

b *Chrysost. ibid. ut suprà.*

Τίνος ἕνεκεν, ἐνταῦθα τῶν μυστηρίων μέμνηται; ὅτι σφόδρα ἀναγκαῖος εἰς τὴν παροῦσαν ὑπόθεσιν ὁ λόγος ἦν οὗτος αὐτῷ. ὁ γὰρ δεσπότης σου, φησὶ, τῆς αὐτῆς ἅπαντας ἠξίωσε τραπέζης, καίτοι σφόδρα φρικωδεστάτης οὔσης, καὶ πολὺ τὴν ἀπάντων ὑπερβαινούσης ἀξίαν· σὺ δὲ αὐτοὺς καὶ τῆς σῆς ἀναξίους εἶναι ἡγῇ τῆς μικρᾶς ταύτης, καὶ εὐτελοῦς.

Theoph. ad c. 11. 1. Corinth.

c *D. Chrysost. in epist. ad Corinth. 1. cap. 11. hom. 27.*

Καὶ οὐκ εἶπε συνερχομένων ὑμῶν οὐκ ἔστι κοινῇ φαγεῖν, οὐκ ἔστι μετ' ἀλλήλων ἑστιαθῆναι, ἀλλὰ πάλιν ἑτέρως, καὶ πολὺ φοβερώτερον αὐτῶν καθάπτεται, λέγων, οὐκ ἔστι κυριακὸν δεῖπνον φαγεῖν, ἐκεῖνο ἀναμιμνήσκων αὐτοὺς ἀπὸ τῆς ἑσπέρας, καθ' ἣν τὰ φρικτὰ μυστήρια παρέδωκεν ὁ Χριστός. διὰ ταῦτα καὶ δεῖπνον τὸ ἄριστον ἐκάλεσε. καὶ γὰρ ὁ κυριακὸν τὸ δεῖπνον, κοινῇ πάντας εἶχε κατακειμένους. καὶ εἶχεν οὐ τοσοῦτον τὸ μέσον τῶν πενομένων, καὶ τῶν πλουτούντων, ὅσον τοῦ διδασκάλου καὶ τῶν μαθητῶν ἀνέστησε τὸ μέσον τοῦ διδασκάλου καὶ τοῦ προδότου, ἀλλ' ὅμως καὶ ἐκεῖνος μετ' αὐτῶν κατεκλίνετο, καὶ οὐδὲ τοῦτον ἐξέβαλεν, ἀλλὰ καὶ ἅλων αὐτῷ μετέδωκε, καὶ τῶν μυστηρίων κοινωνὸν ἐποίησεν.

COENANTIBVS EIS.

pas manger la Cene du Seigneur, les renuoyant au soir, auquel Iesus Christ baillа les redoutables mysteres. Et pour cette cause il a appellé soupé ce qui estoit vn disné : d'autant qu'à ce soupé-là tous furent assis à la Table ensemble. Or n'y a-il pas tant de difference entre les pauures & les riches, qu'entre le Maistre & les Disciples. Considere combien il y auoit à dire entre le Maistre & le Traistre, & toutesfois le traistre estoit à Table auec les autres, & il ne le chassa pas, ains il luy departit de son sel, & le fist participant du Sacrement. Et ailleurs encor expliquant les paroles de sainct Paul, touchant l'institution de l'Eucharistie, où il dit, *I'ay pris du Seigneur, ce qu'aussi ie vous ay baillé.*[a] *Qu'elle consequence est celle-là ?* dit-il à l'Apostre. *Vous disputez d'vn disné commun* (prestez l'oreille Ministres) *& vous faictes mention des Sacremens ! Il est vray*, dit-il, *Car s'il est ainsi que mesme cette spirituelle Table est également proposée à tout le monde, au pauure & au riche, & que ny le riche n'en iouysse plus largement, ny le pauure plus escharsement, mais vn mesme honneur est fait à tous, & tous y ont vn mesme accez; iusques à ce que tous ayent communié, & soient faits participans de cette viande spirituelle, les choses qui sont proposées ne se retirent point, mais les Prestres se tenans debout, attendent tout le monde, voire mesme le plus pauure de tous : combien donc à plus forte raison se doit-il faire en cette Table corporelle ? Et pourtant-il fait mention de la Cene du Seigneur : Car i'ay pris du Seigneur ce qu'aussi ie vous ay baillé.*

a *Chrysost. in dictum Pauli oportet hæres. esse serm. 21.* Ποία ἀκολουθία αὕτη, ἀεὶ δεῖπνον διαλέγῃ κοινόν, καὶ μυστηρίων φρικτῶν μέμνησαι, φησίν, &c.

[b] Theodoret tout de mesme, *Il monstre*, dit-il, *que leurs soupés communs*, (s'entend les Agapes) *sont diametrallement opposez à la Cene du Seigneur, veu que de celle-là tous en sont participans. Mais icy*, (aux Agapes) *l'vn a faim, & l'autre est yure.* Photius rapporté par Oecumenius, *l'Apostre l'appelle* (le soupé des Corinthiens) *Cene du Seigneur, à raison de l'imitation de cette redoutable & mystique Cene, lors que nostre Seigneur mangeoit auec ses Disciples.* Tellement que selon l'interpretation de ces Anciens, sainct Paul corrige l'abus des Agapes, ou des banquets des Corinthiens, parce que faisans demonstration d'en conseruer l'vsage en memoire de ce que nostre Seigneur fit en la derniere Cene, il ne s'y trouuoit rien de semblable, ains ils procedoient tout au contraire : veu que luy il auoit receu à sa table tous ses Disciples, (voire mesme le traistre,) & les Corinthiens bannissoient les pauures de leurs Festins, & les combloient de honte pour ne les attendre pas à leur soupé. Cette raison estoit d'autant plus forte en ce suiect que ces Agapes se faisoient incontinent apres la celebration de l'Eucharistie : voire mesme sainct Augustin est d'opinion que les Corinthiens mesloient indignement le Sacrement parmy ces Agapes; & les autres croyent qu'elles se faisoient immediatement deuant la celebration de l'Eucharistie: mais quoy que s'en soit, il est certain qu'elles estoient conjointes à la participation du Sacrement, comme le recognoissent mesme les correcteurs des Bibles de Geneue. *Les Agapes*, disent-ils, *c'estoient des repas qui estoient pris en commun par les fidelles du commencement de l'establissement de l'Eglise, ausquels estoit ajointe la celebration de la Cene du Seigneur.* Mais nous auons bien vn plus illustre tesmoignage en sainct Chrysostome, Ce grand per-

b *Theodor. in 1. ad Corinth. cap. 11.* Ostendit communes Cœnas cum Cœna Dominica pugnare ex diametro: illius & in omnes sunt ex æquo participes. *Photius apud Oecum. ad c. 11. 1. Corinth.*

Aug. ep. 118. ad Iannar.

Ad vers. 12. epist. Iuda.

Chrysost. tom. 4. in illud Apost. oportet hæreses esse.

onnage ayant reprefenté l'ardente charité & la liberalité des premiers Chreftiens qui ne fçauoient que c'eftoit de dire, cela eft mien, cela eft tien, ajoufte puis apres, [a] *De là, dit-il, a pris origine vne certaine couftume admirable qui a eu cours dans les Eglifes, d'autant que les fidelles en leurs affemblées, apres auoir entendu les enfeignemens apres les prieres, apres la Communion des Sacremens, apres que l'affemblée eftoit rompue, ne s'en retournoient pas fi toft en leurs maifons, ains les riches ayans apporté de chez eux des viures, appelloient les pauures, & faifoient des tables communes, des difnez communs, & des banquets communs dedans l'Eglife mefme.* Et vn peu apres, *Les Corinthiens auoient auec le temps corrompu cette couftume, & les plus riches inuitans leurs femblables, mefprifoient les pauures, &c. C'eft pourquoy l'Apoftre voyant les maux qui pouuoient naiftre de ce faict, corrige cette peruerfe couftume,* &c. Sainct Cyrille d'Alexandrie apres auoir monftré que par le Corps de noftre Seigneur pris en la communion de l'Euchariftie, nous fommes vnis entre nous, comme l'Apoftre l'enfeigne en l'Epiftre aux Corinthiens, ajoufte, [b] *D'autant donc, que dés le commencement quelques-vns des croyans ignorans la tradition & la vertu de ce myftere, fe vouloient reculer de ce qui eftoit conuenable, & dreffoient dans les Eglifes des Feftins publics où tout le monde eftoit receu, l'Apoftre reprend ceux-la qui faifoient ces chofes, efcriuant en ces termes, N'auez vous donc pas des maifons pour manger, & pour boire, ou mefprifez vous l'Eglife de Dieu? Que vous diray-ie, vous loueray-je en cela? non, ie ne vous louë pas: Car i'ay pris du Seigneur ce qu'auffi ie vous ay baillé. C'eft que le Seigneur Iefus en la nuict en laquelle il a efté liuré, print du pain, & rendant graces, le rompit & dit, Prenez & mangez, Cecy eft mon Corps, &c.* De maniere que felon les Anciens l'Apoftre a eu toute forte d'occafion de corriger l'abus des Agapes par l'inftitution du Sacrement, d'autant premierement que les Corinthiens vouloient qu'elles fuffent comme vne Image de la derniere Cene, où il bailla le Sacrement; Et neantmoins elles ne luy reffembloient en aucune forte, ains fe celebroient auec vn ordre tout contraire, & auffi parce qu'elles fe faifoient conjointement & en fuitte de l'Euchariftie, & partant ne deuoient pas degenerer de l'exemple que noftre Seigneur en auoit baillé en leur premier eftabliffement. Mais d'autant que nous auons fouuent parlé des Agapes, il ne fera point hors de propos d'expliquer plus particulierement, ce que l'antiquité a entendu par ces Agapes. Les Anciens ont donné ce nom à diuerfes chofes. Ie ne parleray point de la vertu de la charité, ny mefme de la paffion d'Amour foit bonne ou mauuaife qu'ils nomment de ce nom: feulement diray-ie qu'outre cela, ils ont appellé Agapes en general toutes les aumofnes, & toutes les charitez faittes aux pauures, comme quand Tertullian dit, que [b] *les Martyrs eftoient fecourus dans les prifons par le foin de l'Eglife, & par l'Agape:* C'eft à dire, par la charité des freres. Comme quand il dit ailleurs, [c] que *lors que noftre Seigneur nous exhorte à l'Agape*, c'eft à dire, à donner l'aumofne, *il allouë entre les œuures de charité vn verre d'eau froide prefenté à noftre frere.* Comme quand fainct Cyprian efcrit à Quirinus

COENANTIBVS EIS.

a *Chryf. in dict. Paul. oportet hær. effe ferm. 21.* οὐ τοῦτο τοίνυν τὸ νόμιμον καὶ τὸ ἔθος ἐξ ἐκείνης συνήθεια ... ταῖς ἐκκλησίαις, &c.

b *D. Cyrill. aduerf. Neftor lib. 4.* Ἐπειδὴ δὲ τὴν τοῦ μυστηρίου παράδοσίν τε, καὶ δύναμιν ἠγνοηκότες ἐν ἀρχῇ τῶν πιστευσάντων τινές, ... τῆς εἰκόνος ..., ... ἐν ἐκκλησίαις, ... ὁ μακάριος Παῦλος ..., &c.

Digreffion des Agapes.

b *Tertull. lib. ad Martyras cap. 2.* Per curam Ecclefiæ & Agapen fratrum.

c *Lib. de baptif. cap. 9.* Cum de Agape docet, aquæ calicé fratri oblatum inter opera dilectionis probat.

que [a] *l'Escriture nous enseigne par Malachie qu'il faut exercer religieusement & constamment l'Agape & la charité à l'endroit des freres.* Comme quand sainct Hierosme reprenant ceux qui cerchent la gloire du monde par les aumosnes, dit, que *lors qu'ils tendent la main au pauure, ils sonnent de la trompette, & quand ils inuitent à l'Agape*, c'est à dire, à la charité *qu'ils veulent faire, ils loüent des crieurs publics.*

Mais ce mot est pris plus specialement en l'Escriture, & dans les écrits des peres, pour les banquets que les anciens Chrestiens faisoient dans les Eglises, incontinent apres la celebration de l'Eucharistie.[b] Sainct Iude en fait mention lors que reprenant les faux Docteurs qui s'estoient iettez dans l'Eglise, il auertit les Chrestiens & leur dit, *Ceux-cy sont des taches en vos Agapes*, c'est à dire, en vos repas de charité. *Ces Agapes*, dit la Glose de Geneue, *estoient des repas qui estoient pris en commun par les fidelles, du commencement de l'establissement de l'Eglise, ausquels estoit ajointe la celebration de la saincte Cene.* Ce que les passages que nous auons cy-dessus produits de sainct Chrysostome confirment amplement: Car il enseigne que les premiers Chrestiens, en memoire du soupé que nostre Seigneur auoit fait en commun auec ses Apostres lors qu'il institua l'Eucharistie, auoient cette coustume, apres auoir participé au Sacrement, de dresser vne table commune dans l'Eglise mesme, & de preparer vn banquet commun, à l'appareil duquel tous les riches contribuoient pour traitter les pauures. D'autant donc que cela auoit toute sorte d'apparence de charité, ce festin s'appelloit Ἀγάπη, qui veut dire charité, ou amour. [c] *Ce festin*, dit Balsamon, *est appellé Agape, c'est à dire, Charité, ou parce qu'il concilie l'amitié & l'establit, ou parce qu'il se fait par charité.* C'est pourquoy Tertullian descriuant cette sorte de festin des premiers Chrestiens, tient ce langage en son Apologetique. [d] *Nostre soupé*, dit-il, *montre ce qu'il est par son nom, veu qu'il est appellé* Ἀγάπη, *Agape qui parmy les Grecs signifie Charité: quelque depense qui s'y face, c'est chose profitable de depenser pour la pieté. Car par ce rafraichissement nous soulageons les pauures, non à la façon que parmy vous* (Payens) *les parasites affectent & tiennent à gloire d'assujettir leur liberté, & de souffrir mille outrages pour farcir leur ventre: mais parce que les pauures sont en plus grande consideration deuant Dieu, &c.* Ces sortes de festins eurent depuis particulierement cours en l'Eglise aux solemnitez des Martyrs, comme il se peut recueillir de ce qu'escrit Theodoret contre les Gentils, leur remonstrant que le vray Dieu auoit despouillé les faux Dieux des honneurs qu'ils auoient iniustement vsurpez, & qu'il auoit transferé toute cette Pompe à ses Martyrs. [e] *Maintenant*, dit-il, *au lieu des Pandiennes, des Dyasiennes, & des Dyonisiennes, c'est à dire, au lieu des festes de Iupiter, & du pere Liber, on celebre des festes à sainct Pierre, à sainct Paul, à sainct Thomas, &c. auec vn festin populaire.* Et c'est pourquoy aussi Fauste Manichéen reprochoit aux Chrestiens [f] *qu'ils auoient conuerty les Sacrifices des*

Payens

COENANTIBUS EIS.

a *Cyprian. lib. 3. test. ad Quirinum test. 3.* Agapen & dilectionem fraternã, religiosè & firmiter exercendam.

Hier. ad Eustach. *Cum manũ egenti porrexerint buccinam cum ad agapem vocauerint praeco conducitur.*

b *Iud. ep. vers. 12.*

c *Bals. ad Canon. 74. Concil. in Trullo.*

d *Tertull. in Apolog. cap 39.* Cœna nostra de nomine rationẽ sui ostẽdit. Vocatur enim Ἀγάπη, id est dilectio penes græcos est. Quantiscumque sumptibus constet, lucrum est pietatis nomine facere sumptũ. Siquidẽ inopes quoque refrigerio isto iuuamus, non qua penes vos parasiti affectant, ad gloriam famulandæ libertatis, sub authoramento ventris inter contumelias, saginandi, sed qua penes Deum maior est contemplatio mediocrium.

e *Theod. græc. affect. lib. 8.* Pro Pandiis Diasiisque ac Dionysiis, hoc est Iouis, Liberique patris solemnitatibus, Petro, Paulo Thomæ, Sergio, Marcello, Leontio, Antonino, Mauritio, aliisque sanctis Martyribus solemnitates populari epulo peraguntur.

D. August. lib. 20. contra Faust. cap. 4. Sacrificia eorum vertistis in Agapas, idola in Martyres.

Payens en Agapes, & leurs Idoles en Martyrs. A quoy sainct Augustin répondant, repart que cela est faux, & que les Agapes des Chrestiens, sont des aumosnes. [a] *Nous n'auons pas, dit-il, conuerty les Sacrifices des Payens en Agapes, mais nous nous sommes auisez de cette sorte de Sacrifices, dont parle nostre Seigneur, quand il dit, Ie veux misericorde plustost que sacrifice. Car nos Agapes nourrissent les poures, soit de fruicts, soit de viandes, &c.* Auec le temps l'abus s'est glissé parmy l'vsage de ces Agapes, parce que les Peuples ne regardans pas à la saincteté du lieu où elles se celebroient, & oublians la fin pour laquelle ils les preparoient, commettoient de grandes irreuerences par les débauches qu'ils faisoient en ces Festins. A raison dequoy, encor que le Concile de Gangre les authorise par son onziéme Canon, où il est dit, [b] *Si quelqu'vn mesprise ceux qui auec foy font des Agapes; c'est à dire, qui preparent des Festins aux pauures, & qui pour l'honneur de Dieu inuitent & assemblent les freres, & ne veut pas communiquer à ces assemblées, mesprisant ce qui s'y fait, qu'il soit anatheme:* Si est-ce pourtant qu'elles ont despleu à beaucoup de grands personnages, comme à sainct Ambroise, à sainct Augustin, & à sainct Paulin, qui ne pouuoient souffrir que les Assemblées des Chrestiens faictes en l'honneur des Martyrs fussent souillées des excez qui se faisoient ordinairement en ces sortes de banquets. Aussi l'vsage en fut-il interdit dans les Eglises par les Conciles. Celuy de Laodicée dont l'ordonnance est repetée au Concile in Trullo, [c] *Il ne faut pas permettre*, dit ce Synode, *qu'on face les banquets, qui sont appellez Agapes, dans les Eglises, ny qu'on mange dans la maison de Dieu, ny qu'on y dresse des licts.* Ce que le Concile ajouste parauenture pour oster toute apparence que ces banquets ne se fissent à l'imitation de ce qui se prattiquoit entre les Payens, parmy lesquels c'estoit la coustume de dresser des licts dans les temples pour manger aux festins des sacrifices. Car tout le monde sçait que les Romains auoient de coustume de dresser trois licts dans le Capitole, & de faire vn festin à trois Dieux, à Iupiter, à Iunon, & à Minerue: & que Iupiter, c'est à dire, son simulacre, estoit couché estendu dans vn petit lict, Iunon & Minerue dans des chaires: & cependant ce n'estoient pas les Dieux, mais c'estoient des hommes destinez à cela qui mangeoient.

De peur donc que les Agapes des Chrestiens n'eussent quelque image de ces banquets des sacrifices des Payens, les Synodes ont defendu les Agapes dans les Eglises. Et non seulement les Synodes d'Orient, mais encore ceux d'Afrique se sont efforcez de retrancher cet abus. Le troisiesme d'Afrique, [d] *Que nuls Euesques ny Clercs, ne facent des festins dans les Eglises, si ce n'est parauenture qu'il soit necessaire d'exercer l'hospitalité aux pelerins ou passans. Qu'on retire aussi tant que l'on pourra, & que l'on defende aux peuples ces sortes de festins.* Et certes qu'il s'y commist de grands abus auec vn insigne outrage & iniure de la maison de Dieu, on le peut recueillir de ce qu'en escrit sainct Augustin en l'Epistre à Aurelius où il se plaint de ce que les gourmandises & les yurongneries estoient en telle vogue parmy

COENANTIBVS EIS.

a *Idem eiusd. lib. cap.* 20. Nec sacrificia corú vertimus in Agapes, sed Sacrificium illud quod paulò ante commemoraui intelleximus dicente Domino; Misericordiam volo quam sacrificium. Agapes enim nostræ pauperes pascunt, siue frugibus, siue carnibus.

b *Concil. Gang. cap.* 11. Εἴ τις καταφρονοίη τῶν ἐκ πίστεως ἀγάπας ποιούντων, καὶ διὰ τιμὴν τοῦ κυρίου συγκαλούντων τοὺς ἀδελφούς, καὶ μὴ ἐθέλοι κοινωνεῖν ταῖς κλήσεσι, διὰ τὸ ἐξευτελίζειν τὸ γινόμενον, ἀνάθεμα ἔστω.

c *Concil. Laodic. Can.* 28. Ὅτι οὐ δεῖ ἐν τοῖς κυριακοῖς, ἢ ἐν ταῖς ἐκκλησίαις, τὰς λεγομένας ἀγάπας ποιεῖν, καὶ ἐν τῷ οἴκῳ τοῦ θεοῦ ἐσθίειν καὶ ἀκούβιτα στρωννύειν.

d *Conc. Afric. 3. Canon.* 30. Vt nulli Episcopi vel Clerici in Ecclesia conuiuētur, nisi forte transeuntes hospitiorū necessitate illic reficiantur. Populi etiam ab huiusmodi conuiuiis quantum fieri potest prohibeantur.

f *D. Aug. ep. 64. ad Aurel.*

COENANTIBVS EIS.

les Africains qu'ils pensoient celebrer triomphamment les festes des Martyrs, & leur rendre vn singulier honneur, de s'enyurer sur leurs sepulchres; Ce qu'il dit estre vn grand opprobre, fait aux choses sainctes: Et pour cette cause coniure Aurelius de mettre la main à l'œuure pour arracher cette perniciuse yuraye du champ du Seigneur. De mesme sainct Augustin tesmoigne que cet excellent Predicateur & Religieux Euesque sainct Ambroise auoit defendu ces sortes de banquets, & que sa mere Monique allant vn iour selon la coustume d'Afrique porter ses viandes, & son vin, pour celebrer la feste des Martyrs, son offrande fut reiettée, d'autant que ce sage Prelat ne vouloit pas, mesme que les plus sobres mangeassent sur les Sepulchres des Martyrs, de peur que les yurongnes ne prissent de là occasion de faire des desbauches à leurs memoires & sur leurs tombeaux: Ioint aussi que cela pouuoit tenir quelque chose des banquets & des sacrifices que les Payens faisoient aux ombres des morts. Sainct Paulin se plaint pareillement des excez qui se faisoient en ces banquets des Martyrs. Mais quelle merueille qu'aux siecles suiuans l'abus se soit glissé parmy ces festins, veu que desia dés le temps des Apostres il s'estoit ietté tant de corruption parmy les Agapes qui se faisoient apres la celebration de l'Eucharistie? C'est donc contre le dereiglement de ces festins que l'Apostre fulmine au lieu que nous auons traitté, où il oppose au desordre qui s'y faisoit l'ordre que nostre Seigneur auoit tenu en son festin lors qu'il institua le Sacrement, d'autant que ces premiers Chrestiens vouloient que l'on creust que leurs banquets se faisoient sur le patron de cette premiere institution, en laquelle nostre Seigneur mangea l'Agneau Paschal, soupa auec ses Apostres, institua les redoutables mysteres de son Corps & de son Sang, sous les Symboles du pain & du vin, & les distribua à tous ses Apostres qui estoient assis à table auec luy. Et de tout cela il resulte que le mot de Cene, n'a autre fondement en l'Escriture que celuy qui est commun à la manducation de l'Agneau Paschal, & au soupé ordinaire que nostre Seigneur fit auec ses Disciples, lors qu'il liura le Sacrement. Aussi les Bibles de Geneue n'y recognoissent point d'autre finesse; car voicy leur glose sur les propres paroles de sainct Paul. *Cela n'est point manger la Cene du Seigneur. Le mot*, disent-ils, *signifie proprement soupé, dont ce Sacrement a esté ainsi appellé en l'Eglise à cause de la circonstance du temps auquel le Seigneur l'institua premierement.* Que les moindres Ministres cessent donc de chercher d'autres raisons de ce nom pour combattre les sacrifices qui se celebrent sans communians en l'Eglise Catholique, & que tous ensemble ils recognoissent que la circonstance du temps, ayant este changée par le sainct Esprit, l'Eglise a bien iustement quitté l'vsage du nom, encore qu'elle ne le condamne en nulle sorte, moyennant qu'on en vse au mesme sens que les anciens produits par nos aduersaires, en ont vsé.

a Idem lib. 6. confess. cap. 2.

D. Paulinus in natali nono sancti fœlicis.

Les Bibles de Geneue 1. Corint. 11.

Cependant ie voudrois bien icy demander aux Ministres, puis que le mot de CENE signifie proprement soupé, d'où vient qu'ils ne se seruent pas du mot entendu des peuples? & qu'ils ne l'appellent pas franchement

du nom de soupé? N'est-ce donc point qu'ils ont honte d'appeller le Sacrement d'vn nom qu'ils croyent estre trop bas & trop vil pour exprimer vne chose si haute & si excellente? Et certes en ce sujeċt l'autheur du commentaire attribué à sainċt Ambroise qui parloit Latin & non François, a nié que le Sacrement fust vne *Cene*; c'est à dire, vn soupé : Car l'vn vaut l'autre en quelque sens qu'on tourne ses paroles pour les deguiser. *L'Apostre monstre*, dit le commentaire attribué à sainċt Ambroise, *que le mystere de l'Eucharistie celebré durant le soupé, n'est pas vne Cene.* Le Ministre qui a escrit contre moy, m'accuse d'auoir faussement tourné ce Passage: C'est asçauoir, parce que ie n'ay pas traduit *Cœna*, soupé, mais *Cene*. Faussaires donc luy & tous ses Compagnons qui au texte de sainċt Paul ont traduit, *la Cene du Seigneur*, au lieu que les mots de l'Apostre, par leur propre confession, signifioient le soupé du Seigneur. Mais le mot de *Cene* en François, ne signifie-il pas soupé, ou bien a il vne autre energie, estant prononcé selon le Latin, qu'estant exprimé selon la pureté de nostre langue? Quel front faut-il auoir pour faire de ces reproches? Au reste ceux qui par le mot de *Cene*, qui signifie soupé, s'efforcent de prouuer la Communion de plusieurs au Sacrement, s'immolent à la risée du monde, & se monstrent extrémement ridicules, veu qu'il est euident que nous pouuons dire en Latin & en François, qu'vn homme ayant soupé tout seul, *Cœnauit*, il a soupé. Mais le sieur Casaubon ameine aux Ministres du renfort, pris des lettres humaines, qui toutesfois (ne luy en deplaise) ne sont pas icy en leur lustre. *Peut estre*, dit-il, *qu'on peut rendre vne autre raison qui n'est point mauuaise de ce nom* Cœna, CENE *attribué au Sacrement; c'est asçauoir par ce que* δεῖπνον, *soupé, est quelque chose de plus grand que* ἄριστον, *& plus conuenable au sacré banquet. Car*, adjouste-il, *les anciens Grecs & Latins mangeoient peu à disné, & communement mangeoient seuls auec leurs domestiques, au lieu qu'ils inuitoient leurs Amis au soupé. La Cene du Seigneur*, dit-il, *encor n'est pas de sa nature vn festin priué, mais vn conuy & vne publique semonce des fidelles.* Et là dessus il allegue Plutarque qui tesmoigne qu'on disoit que les Romains appelloient le soupé, *Cœnam*, à cause de la Communion, d'autant que les anciens Romains disnoient peu, mais soupoient auec leurs Amys. Or outre que le mot de CENE n'est pas l'vnique nom que l'antiquité a donné à l'Eucharistie; & qu'outre cela l'analogie de ce mesme nom, se rencontre en d'autres considerations auec le Sacrement: Et outre encor qu'il y a des autheurs qui soustiennent que les premiers Romains[a] ne mangeoient simplement que du pain à leur soupé, au lieu qu'à disné ils mangeoient de la chair à suffisance; Qu'à de commun le Sacrement auec les soupés des Grecs ou des Romains pour le vouloir former sur leur modelle? Ceux qui se plaisent en ces curiositez, ne voudront-ils point aussi nous persuader que comme les Romains reduisoient leurs banquets au nombre des trois graces, & des neuf Muses, & ne passoient point d'ordinaire celuy des Muses, c'est à dire, ne receuoient point plus de neuf personnes à leur Table, & que mesme c'estoit vn pro-

COENANTIBVS EIS.

Comm. sub nomine Ambr. in 1. Cor. 11.
Ostendit mysterium Eucharistiæ inter cœnandum celebratum; non Cœnam esse.

Casaub. exercit. 16. digress. 31.

a *Alexand. ab Alexand. Gen. dies.*

Gell. ex Varro. lib. 13. c. 11.

COENANTIBVS EIS.

uerbe entr'eux, qu'estant neuf à table, ce n'estoit plus vn *Conuiue*, ains vn *Conuice*; c'est à dire, que ce n'estoit plus qu'insolence: A raison dequoy aussi, Alexandre Seuere disoit quand il mangeoit en grande Compagnie, qu'il mangeoit sur le Theatre; nous ne receuions non plus iamais dauantage que neuf communians, ou encore moins à la Table de Iesus-Christ? Ou que comme portoit l'ordinaire des Grecs, nous n'en receuions point plus de cinq? Sans doute ce n'est pas sur ces curiositez qu'il faut fonder l'vsage du nom de Cene, mais il faut le prendre de la circonstance du temps auquel nostre Seigneur institua le Sacrement; c'est asçauoir, de l'heure du soupé, qui est la fin du iour, & le commencement de la nuict, auquel temps, & non au matin, nostre Seigneur voulut instituer l'Eucharistie, tant parce qu'il vouloit la substituer au sacrifice de l'Agneau Paschal qui s'immoloit à cette heure-là, qu'aussi afin, dit sainct Cyprian, de monstrer que c'estoit la fin du Monde: ou comme remarque sainct Chrysostome, la fin & l'accomplissement de la Loy. Ou comme dit sainct Augustin, afin de grauer plus auant dans les Cœurs des Apostres la memoire de ce qu'il faisoit, d'autant que cette heure-là estoit la derniere qui luy restoit pour parler librement à eux, de ce qui importoit pour leur salut. Et quant à la Communion generale representée par l'action du soupé, ou par le mot de CENE, les anciens Peres l'ont constituée non en ce que le Sacrement se doiue receuoir en la compagnie de plusieurs communians, mais en ce que personne n'en est exclus, non plus les subiects que les Roys, non plus les poures que les riches, non plus les petits que les grands, non plus les esclaues que les personnes libres: estant permis à tous ceux qui ne sont point en estat de peché, de prendre ce qui a esté institué pour le commun salut de tous les fidelles, sans distinction des qualitez. *Iesus-Christ*, dit sainct Chrysostome, *ne desdaigne pas d'appeller les pauures à sa table spirituelle, & de les admettre à son banquet; mais le boiteux & l'estropié, le vieillard mal vestu, sale & infect, s'en approche auec celuy qui est ieune & qui est beau, & qui mesme est paré de pourpre, & qui porte vn diademe sur sa teste: Ils se presentent l'vn & l'autre au banquet spirituel, & tous deux reçoiuent les mesmes choses, & ne s'y trouue point de difference.* Theodoret rapporté par Oecumenius de mesme, *l'Apostre appelle Cene du Seigneur, le Sacrement du Seigneur: Car tous en sont esgalement participans, & ceux qui viuent en poureté, & ceux que les richesses enflent & enorgueillissent, & les Maistres & les Seruiteurs, & les Princes & ceux qui fleschissent sous leur Empire.* L'Autheur du Sermon de la Cene attribué à sainct Cyprian. *La Noblesse de la famille de Leui n'a point icy de priuilege: Ce pain n'est pas seulement pour les Prestres, l'Eglise vniuerselle est inuitée à ce Banquet, & chacun y a esgale part.*

Cypr. epist. 63.
Chrys. hom. 74 in Matth.
Aug epist. 118.

Chrysost. ad populum Antioch. Homil. 28.
Theodoret. in epist. 1. ad Corint. cap. 11.
Dominicã Cœnam vocat sacramentũ Dominicum. Illius enim omnes sunt æquè participes, & qui in paupertate degunt, & quibus diuitiæ spiritus faciunt, & Domini & serui & principes, & qui eorum parent imperio.
De Cœna Dom. apud Cypr.
Nec solos Sacerdotes ad panes huius dignitatis Leuiticæ prærogatiua admittit: vniuersa Ecclesia ad has epulas inuitatur, æqua omnibus portio datur.
Vide Hieron. cont. Iouinia. lib. 2.

ACCEPIT IESVS PANEM.

CHAP. IV.

Des noms de PAIN, de Pain de Bethlehem, de Pain Seigneur, de Pain de vie, &c.



OMME ainsi soit que la premiere nourriture des Animaux qui viennent au Monde, consiste au suc & au sang des meres qui le tirent de leurs propres entrailles & le leur versent par les mammelles; La sage nature dont les œuures ont tousiours quelque rayon d'intelligence, voulant supprimer l'horreur qui se presenteroit à leurs yeux, & ne les accoustumer pas à succer visiblement le sang de celles qui leur ont donné l'Estre & la vie, en deguise la couleur, & luy oste l'apparence de sang, pour le leur faire bailler sous la forme du laict, que pour cette raison les Medecins ont élegamment nommé le fard de la Nature, d'autant qu'en effect c'est vn vray sang qui est teint d'vne couleur estrangere; A cause dequoy mesme les Egyptiens n'en vsoient point, dautant disoient-ils, comme le rapporte Cheremon, que le laict n'est autre chose qu'vn sang decoloré. En cette mesme façon nostre nourriture spirituelle dependant de la communion du Corps & du Sang de nostre Seigneur, l'Autheur de nostre estre & de nostre vie qui a dit le premier. *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & si vous ne beuuez son Sang, vous n'aurez point la vie en vous mesmes*, s'accommodant à nostre imbecillité & voulant nous oster l'horreur que nous aurions de manger de la chair cruë en sa propre forme, & de boire du sang en sa propre espece, a voulu nous donner l'vn & l'autre sous vne effigie estrangere, mais accommodée à l'vsage commun de nostre vie, c'est asçauoir sous les Symboles du pain & du vin, dont il a voulu que les images demeurassent au Sacrement. S. Ambroise parlant du Calice, a remarqué expressement qu'encor que nous prenions la vraye & la réelle substance du sang de nostre Seigneur, ce n'est pas toutesfois sous l'effigie visible du sang pour en éuiter l'horreur. *Tu dis parauenture*, dit-il, *Ie ne voy point l'espece* (c'est à dire) *l'apparence du sang. Mais*, respond-il, *il en a la semblance* (il dit cela à raison de l'affinité qu'a le vin auec le sang, luy ressemblant en couleur & en liquidité.) *Car comme tu as receu la semblance de la mort*; (c'est asçauoir ayant esté plongé dans l'eau du baptesme, qui est vne ceremonie par laquelle la mort & la sepulture de nostre Seigneur est representée) *aussi tu vois la semblance du precieux sang* (à raison de l'effigie exterieure du vin) *afin qu'il n'y ayt aucune horreur du sang, & neantmoins qu'il opere le prix de nostre redemption:* Tellement qu'il veut monstrer que le Sang est vrayement dans le Calice, mais que pour en oster l'horreur (ce qui ne seroit point necessaire s'il n'estoit present) il est donné sous vne autre forme; c'est asçauoir sous celle

a *Ioan. 6.* Nisi manducaueritis carnem filij hominis, & biberitis eius sanguinem non habebitis vitam in vobis.

b *D. Ambros. de sacram. lib. 4. cap. 4.* Sed forte dicis. Speciem sanguinis non video: sed habet similitudinem. Sicut enim mortis similitudinem sumpsisti, ita etiam similitudinem pretiosi sanguinis bibis vt nullus horror cruoris sit, & prætium tamen operetur redemptionis.

ACCEPIT IESVS PANEM.

a *Theophil. in cap. 26. Matth.* Δεικνύει ὅτι αὐτὸ τὸ σῶμα τοῦ κυρίου ἐστὶν ὁ ἄρτος ὁ ἁγιαζόμενος ἐν τῷ θυσιαστηρίῳ, καὶ οὐχὶ ἀντίτυπον. Οὐ γὰρ εἶπε, τοῦτό ἐστι τὸ ἀντίτυπον, ἀλλὰ τοῦτό μου ἐστὶ τὸ σῶμα. ἀρρήτῳ γὰρ ἐνεργείᾳ μεταποιεῖται κἂν φαίνεται ἡμῖν ἄρτος. ἐπεὶ γὰρ ἀσθενεῖς ἐσμὲν καὶ οὐκ ἂν ἐδεξάμεθα κρέας ἐσθίειν ὠμὸν, καὶ ἀνθρώπου σάρκα, καὶ διὰ τοῦτο ἄρτος μὲν ἡμῖν φαίνεται, σὰρξ δὲ τῷ ὄντι ἐστί.

b *Hieron. tom. 4. in proœm. lib. 5. Comm. in Hierem.*
Erige cũ Moyse ad cœlum manus, & antiquũ serpentem in eremo suspende: statimque & Ameleth delebitur, & venenati morsus non præualebunt: securusque populus domini cum Iesu Iordanis fluẽta transibit, & post vastam solitudinem, comedet panem qui in Bethleẽ nostro natus est viculo.

c *Idem tom. 3. epist. 127. ad Fab. mans. 42.*

du vin, qui le represente. Theophilacte a fait la mesme obseruation sur sainct Matthieu. [a] *L'Euangeliste, dit-il, monstre que le Pain qui est consacré à l'Autel; est le mesme Corps du Seigneur, & non la figure; veu qu'il n'a point dit, Cecy est la figure, mais Cecy est mon Corps: Car il est transmué par vne operation qui ne se peut exprimer, encor qu'il nous semble pain, d'autant que nous sommes infirmes, & aurions horreur de manger de la chair cruë, & partant il nous apparoist bien pain, mais en verité il est chair.* A raison de ces apparences du Pain & du vin qui restent apres la consecration pour le soulagement de nostre infirmité, le nom de l'vn & de l'autre est demeuré à l'Eucharistie, encor qu'en effect elle n'en retienne que l'effigie exterieure. C'est sur ceste raison que se sont fondez les Peres lors qu'ils ont appellé ce Sacrement, *Sacrement du Pain, Sacrement du Vin, Sacrement de la Coupe*; ou que sans autre addition ils luy ont laissé, mesme apres la Consecration, le nom de *Pain* & de *Vin*, dont toutesfois en cet instant-là les natures sont changées. Aussi quand ils vsent de ces façons de parler, qui est chose qui leur arriue fort peu souuent & assez sobrement, ils sont si prudens & si auisez, que pour ne laisser aucun subiect de douter de leur foy, ils ornent & donnent de tels epitheres à ce pain & à ce vin, dont ils parlent, qu'il est aisé de recognoistre qu'ils parlent du pain descendu du Ciel, qui n'est autre chose que la Chair de Iesus-Christ, & du vin de la vraye vigne qui ne peut estre autre que le Sang du Sauueur du Monde. Car par exemple l'appellans *Pain*, ils le nous representent d'ordinaire auec ces epitheres pleins d'emphase & d'energie, *Pain de Bethleem, Pain Seigneur, Pain de vie, Pain descendu du Ciel, Pain des Anges, Pain sainct, Pain sanctifié, Pain diuin, Pain du Royaume de Dieu, Pain supersubstantiel, & Pain de Concorde.* Sainct Hierosme qui s'estoit confiné en Bethleem, & qui aimoit mieux viure dans la grotte où nostre Seigneur prist naissance, que dans le Capitole, ou dans les superbes Palais de Rome, se plaist au premier epithete, [b] *Leue, dit-il, les mains au Ciel auec Moyse, & pends l'ancien serpent dans le desert, incontinent Amalech sera exterminé, & les morsures venimeuses ne te nuiront point, mais le peuple du Seigneur passera auec Iesus les eaux du Iordain en toute asseurance, & apres vne affreuse solitude, il mangera le pain qui est né en nostre petit village de Bethleem*; C'est à dire, l'Eucharistie qu'il met apres le passage du Iordain, d'autant qu'elle n'est baillée qu'à ceux qui sont desia baptisez. Au mesme sens qu'il dit en vn autre lieu, [c] *Celuy qui estant aux extremitez de la loy, & aux confins de cette vie, cognoist qu'il luy faut incessamment combattre, apres auoir ploré ses anciens pechez, qu'il passe le Iordain sous la conduitte de Iesus, & ayant esté Circoncis auec le cousteau de l'Euangile, qu'il mange premierement du pain celeste, & que le Prince des Armées de Dieu luy aille au deuant, afin qu'il ne mange pas la vraye Pasque en Egypte, mais és contrées de la terre saincte.* Ailleurs il fait encore

Qui in extremis legis, & huius vitæ finibus constitutus intelligit semper sibi esse pugnandum, si fleuerit antiqua peccata, sub duce Iesu Iordanem transeat, & circumcisus cultro Euangelij, primum comedat de cœlesti pane: & occurrat ei Princeps exercituum Dei, vt verum Pascha nequaquam in Ægypto, sed in finibus terræ sanctæ comedat.

allusion à ce mesme pain de Bethleem qui est Iesus Christ.[a] *Les noms de la saincte Croix, & de la resurrection*, dit-il, *ne designent pas la ville, mais le lieu, ny n'expriment pas la grandeur ancienne des richesses qui a esté cause de la desolation du peuple des Iuifs, mais la gloire de la sainctété que possede nostre paurette Bethleem, n'ayant ny or, ny pierres precieuses, mais le pain qui est né au milieu d'elle.* En ces deux lieux, sainct Hierosme, fait allusion à l'interpretation du nom *Bethleem*, qui comme luy mesme nous enseigne, signifie *maison de Pain*, ayant ainsi esté appellée, aussi bien qu'Ephrata, à raison de sa fertilité, & de l'affluence des biens & des fruicts qui naissent en sa contrée. Et c'est aussi pourquoy le mesme sainct Hierosme & les autres Peres croyent que ce n'a pas esté sans mystere que nostre Seigneur a voulu naistre en Bethleem.[b] *Elle est*, dit-il, *appellée maison de pain, à cause du pain viuant qui est descendu du Ciel.* A quoy aussi il fait allusion, parlant de l'arriuée de saincte Paule en Bethleem.[c] *Paula*, dit-il, *meslant ses larmes auec sa ioye, parloit de cette sorte; Je te salue Bethleem, maison de Pain, où est nay le Pain qui est descendu du Ciel.* Et sainct Gregoire,[d] *Le Sauueur*, dit-il, *naist conuenablement en Bethleem. Car Bethleem est interpretée, maison de pain; & c'est luy qui dit, Ie suis le pain viuant qui suis descendu du Ciel;* Pour cette raison donc sainct Hierosme appelle l'Eucharistie *pain de Bethleem*, afin de monstrer que l'Eglise & les Anciens ne recognoissent point d'autre pain en l'Eucharistie que celuy qui est né & qui a reposé en la Creche de Bethleem, où les sages d'Orient le vindrent adorer. Et c'est pourquoy sainct Chrysostome en l'oraison de sainct Philogonius exhortant le Chrestien d'apporter de la deuotion au Sacrement, parle ainsi,[e] *Sans doute*, dit-il, *si nous nous approchons auec foy, nous verrons Jesus-Christ reposant dans la Creche. Car cette Table* (il entend l'Autel sur lequel est consacré, & où repose le Corps de nostre Seigneur) *tient le lieu de la Creche: veu qu'icy est pareillement mis le Corps du Seigneur* (Notez icy, en cette Table, est mis le Corps du Seigneur) *non plus enueloppé de langes comme alors, mais enuironné de toutes parts du Sainct Esprit. Ceux qui sont initiez aux mysteres, sçauent ce qui se dit.* Et pour la mesme raison Theodote Euesque d'Ancyre disoit au Concile d'Ephese,[f] *que la Creche estoit la mere de la Table de l'Eglise & que Iesus-Christ auoit esté mis en la Creche afin qu'il fust mangé à la table* (c'est à dire à l'Autel) *& qu'il y fust vne viande salutaire pour les fidelles.* Tellement que cet epithete sert à leuer tout le scrupule qui pourroit arriuer du nom de *Pain*, donné à l'Eucharistie, nous apprenant que ce n'est autre pain, que celuy qui est né en Bethleem, en la maison de pain, asçauoir nostre Sauueur Iesus-Christ.

Pour cette cause l'Eucharistie a esté aussi nommée le *pain Seigneur*, c'est à dire, le pain qui est le Seigneur, le pain qui est Iesus-Christ nostre Redempteur. Ce langage est particulier à sainct Augustin qui s'en sert pour

ACCEPIT IESVS PANEM.

a *Idem tom. 4. lib. 4 Commentarior. in cap. 19. Hieremiæ.* Sanctæ crucis & Resurrectionis vocabula non vrbem significant, sed locum: nec diuitiarum quondam magnitudinē, per quam periit populus Iudæorum, sed gloriam sanctitatis, quam nostra paupercula possidet Bethleem; non habens aurum & gemmas, sed panem qui in ea natus est.

b *Idem Comment. lib. 2. in Mich. cap. 5.* Domus panis dicitur, propter panem viuum qui de cœlo descendit.

c *Hiero. epist. ad Eustochium.* Mixtis gaudio lachrymis loquebatur, Salue Bethleem, domus panis, in qua natus est ille panis qui de cœlo descendit.

d *Greg. hom. 8.*

e *Chrys. Orat. in S. Philogonium pag. 400. edit. Paris.* Καὶ γὰρ ἂν μετὰ πίστεως προσέλθωμεν, πάντως αὐτὸν ὀψόμεθα ἐπὶ τῆς φάτνης κείμενον. ἡ γὰρ τράπεζα αὕτη, τάξιν τῆς φάτνης πληροῖ. καὶ γὰρ καὶ ἐνταῦθα κείσεται τὸ σῶμα τὸ δεσποτικὸν οὐχὶ ἐσπαργανωμένον καθάπερ τότε, ἀλλὰ πάντοθεν πνεύματι ἁγίῳ περιβεβλημένον. ἴσασιν οἱ μεμυημένοι τὰ λεγόμενα.

f *Pag. 3. cap. 9.* ἐκείνη γὰρ ἡ φάτνη τῆς τραπέζης ταύτης μήτηρ ἐγένετο. διὰ τοῦτο ἐν φάτνῃ τίθεται, ἵνα ἐπὶ τραπέζης βρωθῇ. καὶ γένηται τοῖς πιστοῖς σωτήριον ἔδεσμα.

ACCEPIT IESVS PANEM.

Aug. tract. 59. in Ioan. Illi manducabant panẽ Dominum, ille panem Domini contra Dominum: Illi vitam, ille pœnam. *Du Moulin en l'Apologie fueill. 236. pag. 2.*

mettre difference entre le morceau trempé que nostre Seigneur, selon son opinion, donna à Iudas, apres l'institution du Sacrement, & l'Eucharistie, que selon luy-mesme il auoit donnée auparauant à tous les Apostres, & à Iudas, aussi bien qu'à ses compagnons, *Les Apostres*, dit-il, *mangeoient le pain Seigneur*, *Celuy-cy* (Iudas) *mangeoit le pain du Seigneur*, *contre le Seigneur: eux mangeoient la vie, luy la peine.* Ce passage est vn de ceux que nos Aduersaires, faute de l'entendre, ont le plus souuent en la bouche, & le croyent si puissant & si fort pour eux qu'ils en triomphent, comme si S. Augustin estoit entierement de leur party. *Il ne pouuoit dire plus clairement*, dit le Ministre qui a écrit contre moy, *que Iudas n'a pas pris le pain qui est le Seigneur*, Et là dessus il insiste que neantmoins sainct Augustin a estimé que Iudas a pris l'Eucharistie. D'où il veut conclurre que le Corps de nostre Seigneur ne se prend donc que par foy. On a accoustumé de respondre auec le Cardinal Bellarmin, que i'ay suiuy és premieres editions de mes écrits, que Iudas est dit auoir mangé le pain du Seigneur, & non le pain Seigneur, parce que communiant indignement, & auec vne conscience soüillée du plus detestable crime qui puisse tomber sous la pensée des hommes, il ne participa pas au fruict de la Communion qui procede du Corps de nostre Seigneur dignement pris. Mais apres auoir plus diligemment examiné ce passage, Ie trouue qu'il est faux que sainct Augustin parlant du pain du Seigneur que prist Iudas, & qu'il oppose au pain Seigneur que prirent les Apostres, entende l'Eucharistie, comme s'imaginent nos Aduersaires, Au contraire il fait vne manifeste antithese entre l'Eucharistie que prirent les Apostres lors que nostre Seigneur leur liura premierement le Sacrement, & le morceau, que selon le mesme sainct Augustin, nostre Seigneur bailla depuis particulierement à Iudas, pour descouurir à sainct Iean l'autheur de l'execrable conspiration faite contre sa personne. Mes preuues sont celles icy, Premierement il est question d'vn passage du treiziesme chapitre de sainct Iean, auquel lieu sainct Augustin proteste ailleurs que cet Euangeliste n'a point parlé du Corps & du Sang de nostre Seigneur, & qu'il n'y a que les trois autres Euangelistes qui en ayent traitté en parlant de la Cene, cettuy-cy s'estant contenté de ce qu'il en auoit dit ailleurs, c'est asçauoir au sixiesme Chapitre de son Euangile. *Quant à sainct Iean*, dit-il, apres auoir rapporté le texte des autres Euangelistes, touchant l'institution de l'Eucharistie, [b] *il n'a rien dit du Corps & du Sang de nostre Seigneur en ce lieu icy*, *mais sans doute il tesmoigne que nostre Seigneur en a parlé plus amplement ailleurs.* Or c'est sur vn passage de ce treiziesme chapitre que sainct Augustin enseigne que Iudas a pris le pain du Seigneur, c'est asçauoir sur ces paroles que le Fils de Dieu apres auoir laué les pieds à ses Disciples, leur dit auec tant d'amertume de Cœur, *Ie ne parle point de vous tous, ie sçay ceux que i'ay éleus, mais il faut que l'Escriture soit accomplie, Celuy qui mange le pain auecque moy, leuera son talon contre moy.* Ce qu'estant dit, incontinent apres il bailla à Iudas le morceau trempé, afin de le donner a cognoistre à sainct Iean. Il s'ensuit donc que

[b] August. de cons. Euang. lib. 3. c. 1. Ioannes autem de corpore & sanguine Domini hoc loco nihil dixit, sed planè alibi multo vberius hinc Dominum locutum esse testatur. *Ioan. 13.*

sainct

ACCEPIT IESVS PANEM.

sainct Augustin par le pain que Iudas mangea alors, n'entend nullement l'Eucharistie, mais ce morceau trempé qui seruit de signal à sainct Iean pour cognoistre que c'estoit le traistre de qui nostre Seigneur auoit parlé. La seconde raison est que sainct Augustin au propre commentaire du pseaume d'où est pris ce texte, l'interprete non de l'Eucharistie, mais de ce morceau trempé qui fut baillé à Iudas. Exposant ces paroles,[a] *Qui mangeoient mes pains, Comment est-ce*, dit-il, *qu'il le monstra & qu'il le donna à cognoistre en sa passion par les paroles de cette prophetie? Il le designa*, respond-il, *par le morceau* (per buccellam, illum designauit) *afin qu'il apparust que c'estoit de luy qu'il auoit esté dit, Celuy qui mangeoit mes pains, &c.* Et au propre Commentaire de sainct Iean, d'où est prise l'obiection, traittant les mesmes paroles, *Il est éuident*, dit sainct Augustin, *de qui il parle, Il donne cette attainte au traistre Iudas.* Tellement que sainct Augustin tesmoignant qu'en ce lieu là nostre Seigneur designe Iudas, & le designe par le pain trempé, il appert euidemment qu'il ne parle pas de l'Eucharistie, veu principalement (qui est la troisiesme raison) que le mesme sainct Augustin suiuant cette matiere, & discourant sur ce que l'Euangeliste remarque, que le diable entra tout à faict dans Iudas, incontinent qu'il eut mangé ce pain trempé, declare ouuertement qu'alors Iudas ne mangea pas l'Eucharistie, mais qu'il l'auoit prise auparauant auec les autres Apostres. [c] *Cependant*, dit-il, *Iudas ne prit pas alors le Corps de Jesus Christ, comme pensent quelques vns lisans negligemment.* (Ce paquet s'addresse au Ministre.) *Mais il faut entendre que le Seigneur leur auoit desia auparauant distribué à tous le Sacrement de son Corps & de son Sang, où Iudas mesme estoit, comme sainct Luc le rapporte tres-clairement, Et puis apres la chose en vint là, ou selon le recit de sainct Iean, nostre Seigneur par le morceau trempé & presenté descouurit tres-ouuertement son traistre.* Les aueugles voyent que sainct Augustin n'oppose pas les Apostres à Iudas en ce qu'ils ayent pris le Corps de nostre Seigneur, & luy non, puis qu'au contraire il dit qu'ils prirent tous, & Iudas auec les autres, le Sacrement du Corps & du Sang de nostre Seigneur: Car par le Sacrement du Corps & du Sang du Seigneur, il n'entend autre chose que le Corps & le Sang du Seigneur. Mais qu'en ce lieu-là il fait force sur la prophetie de Dauid, laquelle il dit auoir esté accomplie, par le pain trempé qui fut donné à Iudas pour verifier ce qui auoit esté predit de nostre Seigneur, *Celuy qui mange mon pain*, ou *mes pains*, comme il a leu aux Pseaumes de Dauid, *leuera le talon contre moy.* Cettuy-là donc, c'est le pain du Seigneur, que Iudas a mangé, contre le Seigneur, duquel le mesme sainct Augustin adiouste.[d] *Que le pain entra dans le ventre de Iudas, & l'ennemy dans son Ame.*

La quatriesme raison est que sainct Augustin enseigne par tout, & que Iudas & que les meschans receuans l'Eucharistie, mangent le Corps de nostre Seigneur.[e] *C'estoit aussi*, dit-il, *le Corps de nostre Seigneur & son Sang, à*

a *August. in Psal. 40. vers. 10.* Qui edebat panes meos. Quomodo ipsum ostendit in passione, de istis verbis prophetiæ? Per buccellam illum designauit vt appareret de illo dictum, qui edebat panes meos.

b *August. tract. 59.* Notum est de quo loquatur, Iudas ille traditor eius attingitur.

c *August. tract. 62. in Ioan.* Non autem vt putant quidam negligenter legentes, tunc Iudas Christi corpus accepit: intelligendum est enim quod iam omnibus eis distribuerat Dominus Sacramentum Corporis & sanguinis sui, vbi & ipse Iudas erat, sicut sanctus Lucas euidentissime narrat. Ac deinde ad hoc ventum est, vbi secundum narrationem Ioannis, apertissime Dominus per buccellam tinctam atque porrectam suum exprimit traditorem.

d *Aug. tract 62.* Cum boni in frusto, intrasse Panis in ventrē, & hostis in mentem.

e *Idem lib. 5. de baptis. c. 8.* Corpus Domini & sanguis Domini nihilominus erat etiam illis quibus dicebat Apostolus, qui manducat indignè iudicium sibi manducat.

ACCEPIT IESVS PANEM.

ceux ausquels l'Apostre disoit; Qui mange indignement, mange & boit sa condemnation. Voire mesme, pour ce qui regarde Iudas, que sainct Augustin ait creu qu'en la distribution du Sacrement il ayt pris le mesme pain, la mesme Eucharistie, la mesme chose saincte, & le mesme Corps, & le mesme Sang que prirent les autres Apostres, les preuues en sont si claires, & si expresses, que c'est combattre la lumiere de ne le vouloir pas confesser. Qu'il ait creu qu'ils ayent pris vn mesme pain, il appert de ce passage. *Iudas,* dit-il, *se presenta auec les autres Apostres a la Cene du Seigneur, il a peu conuerser auec eux, mais non les souiller. Iudas & Pierre ont pris d'vn mesme pain, & toutesfois qu'elle part à l'infidelle auec le fidelle? Car sainct Pierre le prit à la vie, & Iudas à la mort.* Qu'il ayt pris la mesme Eucharistie, cet autre tesmoignage en fait foy, [b] *Si Macharius,* dit-il aux Donatistes, *si Cecilian vous a offensez, que vous à fait Iesus-Christ, qui a dit, Ie vous donne ma paix, ie vous laisse ma paix, que vous auez violée par vostre detestable dissension? Que vous a fait Iesus-Christ, qui a supporté son traistre auec tant de patience qu'il luy bailla la premiere Eucharistie faicte de ses mains, & recommandée de sa bouche, comme aux autres Apostres?* Qu'il ait pris la mesme chose saincte (s'entend tousiours quant à l'essence de la chose & non quant à l'vsage & quant au fruict qui s'en doit recueillir) il se preuue de ce passage, [c] *D'vne mesme chose saincte Iudas prenoit son iugement, & sainct Pierre son salut.* Qu'il ayt pris le mesme Corps & le mesme Sang, se peut-il dire en paroles plus claires que celles icy? [d] *Nostre Seigneur mesme,* dit-il, *tolere Iudas, diable, larron, & vendeur de son Maistre, I. le souffre prendre entre les Innocens disciples, ce que les fidelles sçauent, nostre rançon.* Dictes Ministres; est ce le pain Seigneur, ou le pain du Seigneur, qui est nostre prix, ou nostre rançon? Partant pour reprendre maintenant nostre premier passage, il est indubitable que sainct Augustin ny n'a exclud Iudas de la reelle participation du corps de nostre Seigneur, ains seulement du fruict spirituel de cette participation, & que par le pain du Seigneur que Iudas mangea contre le Seigneur, il entend le morceau trempé, & non l'Eucharistie que Iudas auoit prise auparauant auec les autres Apostres. Mais parce que nous desirons de couper toutes les racines, & oster toutes les difficultez qui pourroient naistre de cette veritable interpretation, il faut respondre à vne obiection que nos Aduersaires pourroient faire contre cette decision, combien qu'ils ne s'en soient pas encore auisez. Pour prouuer donc que sainct Augustin par le pain du Seigneur que mangea Iudas, doit necessairement entendre l'Eucharistie, l'on peut nous obiecter qu'immediatement apres les paroles alleguées en l'obiection, [e] *ils mangeoient le pain Seigneur, luy il mangeoit le pain du Seigneur contre le Seigneur: eux la vie, luy la peine;* Sainct Augustin ajouste, *Car celuy qui mange indignement,* dit

a *Aug. tract. 50. in Ioan.* Ad ipsam Dominicam Cœnam pariter accessit: conuersari cum eis potuit eos inquinare nõ potuit. De vno pane & Petrus & Iudas accepit, & tamen quæ pars fideli cum infideli? Petrus enim accepit ad vitam, Iudas ad mortem.

b *In Psal. 10.* Si vos Macharius, si vos Cæcilianus offendit: Christus quid fecit vobis, qui dixit; Pacem meam do vobis, pacẽ meam relinquo vobis, quam vos nefanda dissensione violastis? Christus quid vobis fecit, qui traditorem suum tanta patientia pertulit, vt ei primam Eucharistiam confectã manibus suis, & ore suo commendatam sicut cæteris Apostolis traderet?

c *Cont. lit. Petiliani lib. 2. cap. 40.* Ex vna quippe re sancta Iudas sibi sumebat iudicium: Petrus salutem.

d *Epist. 162.* Tolerat ipse Dominus Iudam, Diabolum furem, & venditorem suum: Sinit accipere inter innocentes discipulos, quod fideles nouerunt pretium nostrum.

e *Aug. tract. 59. in Ioan.* Illi manducabant panem Dominum, ille panem Domini contra Dominum: illi vitam, ille pœnam. Qui enim manducat indignè, ait Apostolus, iudicium sibi manducat.

l'Apostre, *mange son iugement.* Lesquelles parolles personne n'ignore qu'elles ne regardent le Sacrement. Mais cet argument n'a nul poids à l'endroit de ceux qui lisent auec iugement sainct Augustin : Car au traicté soixante-troisiesme, où il declare ouuertement que Iudas ne prist pas l'Eucharistie quand il mangea le morceau trempé, il ne laisse pas à la mesme occasion, & sur le mesme suject de ce morceau qui n'est pas le Seigneur, ains seulement le pain du Seigneur, de rapporter ce mesme passage de l'Apostre, Ie coucheray icy ses paroles tout au long, pour confondre les plus opiniastres.[a] *Ie sçay, mes tres-chers freres, dit-il, que quelques-vns, soit des fidelles, pour s'en instruire, soit des impies, pour reprendre, pourront estre esmeuz, de ce qu'apres que nostre Seigneur eut donné le pain trempé à son traistre, Satan le posseda : Car il est ainsi escrit, Et comme il eut trempé le pain, il le donna à Iudas fils de Iscariot, & apres le pain, alors Satan entra en luy. Mais, disent-ils, Le pain de Christ liuré de sa Table, a-il donc merité cela, qu'apres luy, le Diable entrast dans son Disciple ? A quoy nous répondons que plustost de là nous apprenons combien nous deuons nous donner de garde de prende mal ce qui est bon. Car il importe beaucoup, non ce qu'on prend, mais qui est celuy qui le prend : non quelle est la chose qui est donnée : mais quel est celuy à qui elle est donnée, veu que les choses bonnes nuisent, & les mauuaises profitent selon ce que sont ceux ausquels elles sont données. Le peché, dit l'Apostre, afin qu'il apparust peché par le bien, m'a engendré la mort. Voyla comme parce qui est bon, le mal est fait, lors que ce qui est bon est mal pris. Et derechef le mesme dit, De peur que ie ne m'éleuasse outre mesure à cause de l'excellence de mes reuelations, il m'a esté donné vn aiguillon de la chair, l'Ange de Satan, pour me buffeter, à raison dequoy i'ay prié trois fois le Seigneur qu'il me l'ostast, & il m'a dit, Ma grace te suffit : car la vertu s'accomplit en l'infirmité. Voyla comme par le mal, le bien est fait, lors que le mal est bien pris.*[b] *Dequoy t'estonnes-tu donc de ce que le pain de Christ* (Panis Christi, & panis Domini, n'est qu'vne mesme chose, asçauoir le morceau trempé dont il discourt en ce traitté) *est baillé à Iudas, & que par ce pain il est rendu esclaue du Diable, veu qu'au contraire tu vois qu'vn Ange du Diable est donné à sainct Paul pour le rendre parfaict en Christ ? De cette sorte & ce qui estoit bon a porté nuisance au mauuais, & ce qui estoit mauuais a profité à celuy qui estoit bon. Ressouuenez vous de ce dont il est escrit, Quiconque mangera le pain, ou boira le Calice du Seigneur indignement sera coulpable du Corps & du Sang du Seigneur. Quand l'Apostre disoit cela, il estoit question de ceux qui prenoient indifferemment & negligemment le Corps du Seigneur, comme ils eussent pris toute autre sorte de viande. Icy doncques si celuy-là est repris qui ne discerne pas le Corps du Seigneur d'auec les autres viandes, comment ne sera pas condamné celuy qui feignant d'estre amy se presente à sa table estant son ennemy ? Si celuy qui mange negligemment est subiect à reprimende, de quel supplice sera chastie le traistre qui vend celuy qui l'a inuité ?*[c] *Mais ce pain baillé au traistre, qu'estoit-ce autre chose qu'vne demonstration de la grandeur de la grace à laquelle il auoit esté ingrat ? Cependant Satan apres ce pain entra dans le traistre du Seigneur, afin de posseder*

ACCEPIT IESVS PANEM.

a *Aug. tract.* 62. Scio charissimi, moueri posse nonnullos siue pios vt requirát, siue impios vt reprehendát: quod posteaquam panem tinctum traditori suo Dominus dedit, intrauit in illum Satanas. Sic enim scriptum est, & cum tinxisset panem, dedit Iudæ Simonis Iscariotæ : & post panem tũc introiuit in illũ Satanas. Dicunt enim Itáne hoc meruit panis Christi porrectus de mensa Christi, vt post illum intraret in eius discipulum Satanas ? Quibus respondemus, hinc nos potius doceri quam sit cauendum malè accipere bonum. Multum quippe, &c.

Rom. 7.

2. *Cor.* 12.

b Quid ergo miraris si datus est Iudæ panis Christi, per qué mancipatetur diabolo, &c.

1. *Cor.* 11.

c *Quid erat autem panis traditori datus, nisi demonstratio cui gratiæ fuisset ingratus?*

ACCEPIT IESVS PANEM.

plus pleinement celuy qui luy estoit liuré, dans lequel dés auparauant il estoit desia entré pour le deceuoir. Car il ne faut pas dire que Satan ne le possedoit pas encore lors qu'il s'en alla aux Iuifs, & qu'il conuint auec eux du prix qu'il demanda pour trahir son Maistre, veu que sainct Luc le tesmoigne tres clairement en ces paroles, Or Satan entra dans Iudas surnommé Iscariot, l'vn des douze, & il s'en alla, & parla auec les Princes des Prestres. (Luca 22.) *Voilà où il est monstré que Satan estoit desia entré dans Iudas, Il estoit donc premierement entré, luy suggerant & luy iettant au Cœur la pensée de trahir Iesus-Christ: Car il estoit tel quand il se presenta pour souper. Mais maintenant apres le pain,*[a] *il entra dans luy, non pas pour le tenter, comme estant à autruy, mais pour le posseder, comme estant sien:*[b] *Non toutesfois, que comme quelques-vns lisans negligemment pensent, Iudas ait pris alors le Corps de Christ,* (voilà les paroles decisiues que nous auons produittes cy-dessus) *Car il faut entendre que nostre Seigneur leur auoit desia distribué à tous le Sacrement de son Corps & de son Sang, où Iudas mesme estoit, comme sainct Luc le rapporte tres-clairement, Et puis apres on en vint-là, Ou selon le recit de sainct Iean, nostre Seigneur exprime & declare ouuertement son traistre par le morceau teint* (c'est à dire trempé) *& presenté à Iudas, signifiant parauenture par la tinction, c'est à dire par le trempement du pain,* *sa feintise. Car toutes les choses qu'on trempe ne se nettoyent pas, mais quelques-vnes se trempent pour les souiller. Mais si ce trempement signifie quelque chose de bon, c'est iustement que la damnation a suiuy celuy qui en a abusé par son ingratitude. Et toutesfois apres cette possession de Iudas prise, non par le Seigneur, mais par le Diable, lors que le pain entra dans le ventre de cet ingrat, & l'ennemy dans son Ame: Apres dy-je tout cela, restoit l'effect d'vn si grand crime conçeu dans son Cœur, dont l'execrable desir auoit precedé en luy Apres donc que nostre Seigneur qui est le pain viuant, eut liuré le pain à celuy qui estoit mort, & en liurant le pain eut monstré le proditeur du pain, il luy dit. Haste toy de faire ce que tu fais.* I'ay representé ce discours de sainct Augustin tout au long, afin qu'il n'y ayt si ignorant lecteur qui ne recognoisse aisément que par le pain du Seigneur que Iudas mangea, il entend non l'Eucharistie, mais le morceau trempé, que le Sauueur bailla à Iudas pour descouurir à ses Collegues le perfide courage de ce traistre, & leur donner vn indice visible de la trahison qu'il auoit machinée contre l'autheur de la vie. Mais pour l'appliquer au subiect pour lequel nous l'auons produit, sainct Augustin en l'explication du morceau trempé & baillé à Iudas, employant le passage de sainct Paul, où il parle de l'Eucharistie, nous apprend qu'il ne le cite pas directement pour insinuer vne mesme chose, mais obliquement & par forme de digression, pour verifier cette maxime generale; *Que les choses bonnes nuisent aux mauuais, comme les mauuaises peuuent seruir aux bons.* De sorte qu'encore qu'il ayt produit ce passage de l'Apostre, en suitte du pain du Seigneur que Iudas prit à sa condamnation, neantmoins cela ne nous oblige pas à croire que ce pain soit l'Eucharistie: Veu qu'icy, où il dit ouuertement qu'il ne parle pas de l'Eucharistie, ains où il explique expressement ces mots de S. Iean,

a *Post panem intrauit in eum Satan, &c.*

b *Non autem vt putant quidam negligentes legentes tunc Iudas Christi Corpus accepit, &c.*

Et apres que le Seigneur eut trempé le pain, il le donna à Iudas Iscariot: Il s'en sert aussi pour faire cette digression que nous auons ditte, c'est asçauoir, *Que les choses bonnes nuisent aux meschans.* Il fait encor le mesme discours au traitté sixiesme, sur sainct Iean, [a] *Et les choses sainctes*, dit-il, *peuuent nuire, Car és bons, les choses bonnes se trouuent à salut, & és mauuais, à iugement & condamnation: Car certes, mes freres, nous sçauons ce que nous prenons, & sans doute ce que nous prenons, c'est vne chose saincte, & personne ne dit qu'elle n'est pas saincte. Mais que dit l'Apostre? Celuy qui mange & boit indignement, mange & boit à sa condamnation. Il ne dit pas que cette chose est mauuaise, mais que ce mauuais, en la prenant mal, prend à sa condemnation la bonne chose qu'il reçoit. Aussi le morceau que nostre Seigneur bailla à Iudas, estoit-il mauuais? I'à à Dieu ne plaise; le Medecin ne presentoit pas du venin, le Medecin donna vne chose salutaire, mais celuy qui la prist indignement, la prist à sa ruine.* Et de rechef voulant prouuer contre les Donatistes, que le Baptesme pour n'estre pas legitimement pris de la main des Heretiques, qui sont hors de l'Eglise, ne laisse pas d'estre Sacrement. [b] *Comme Iudas*, dit-il, *auquel nostre Seigneur bailla le morceau de pain trempé, donna entrée chez soy au diable, non en prenant vne chose mauuaise, mais en prenant mal. Ainsi celuy qui prend indignement le Sacrement du Seigneur, ne fait pas que parce qu'il est meschant le Sacrement soit mauuais, ou que parce qu'il ne le prend pas à salut, il ne prenne rien. Car certes nonobstant cela c'estoit & le Corps & le Sang du Seigneur à ceux ausquels l'Apostre disoit, Celuy qui mange indignement, mange sa condemnation.* Voila comme sainct Augustin par vne certaine analogie, & non pour croire les choses estre pareilles, amplifie & exagere le passage de l'Apostre où il parle du Sacrement, par l'exemple du pain trempé que nostre Seigneur bailla à Iudas, que toutesfois il declare n'estre point le Sacrement, ny l'Eucharistie: Et ainsi nos Aduersaires ne peuuent rien recueillir de la liaison de ces passages, sinon ce que sainct Augustin en infere, & le prouue en diuers genres; C'est ascauoir, *que les choses bonnes nuisent aux mauuais*, comme il appert par le pain du Seigneur, par le morceau du Seigneur, que le Sauueur bailla à Iudas. Et certes si le pain du Seigneur pris indignement par vn traistre a donné la gesne à son Ame, l'a precipité dans le desespoir, & apres vne perfidie execrable, l'a en fin conduit au supplice & à la damnation, pour en auoir ingratement abusé; Qu'elles plus seueres peines, & quels plus rigoureux supplices meritent ceux qui mangent indignement le pain qui est le Seigneur, c'est asçauoir l'Eucharistie, qui contient le Corps & le Sang du Seigneur, par lesquels nous auons esté racheptez? C'est en ce sens que sainct Augustin a traitté cette matiere, argumentant du moins au plus comme sainct Paul argumente en l'Epistre aux Hebrieux, par la comparaison de Moyse auec Iesus-Christ, *Si ceux-là*, dit-il, *qui mesprisoient celuy qui parloit sur la*

ACCEPIT IESVS PANEM.

a *August. in Ioan. tract. 6.* Sancta possunt obesse, in bonis enim sancta ad salutem insunt, in malis ad iudicium. Certè enim fratres nouimus quid accipiamus, & vtique sanctum est quod accipimus, & nemo dicit non est sanctũ Et quid ait Apostolus? Qui autem mãducat & bibit indignè, iudiciũ sibi manducat & bibit. Non ait quia illa res mala est, sed quia ille malus malè accipiendo ad iudicium accipit bonum quod accipit. Num enim mala erat buccella, quæ tradita est Iudæ à Domino? Absit. Medicus non daret venenum, salutem Medicus dedit, sed indignè accipiendo ad perniciem accepit.

b *Idem tom. 7. de baptis. cont. donatist. lib 5. cap. 8.* Sicut enim Iudas cui buccellã tradidit Dominus, non malum accipiẽdo, sed malè accipiendo locum in se Diabolo præbuit: sic indignè quisque sumens Dominicum Sacramentum, non efficit, vt quia ipse malus est, malum sit, aut quia non ad salutem accipit, nihil acceperit. Corpus enim Domini, & sanguis Domini nihilominus erat etiam illis, quibus dicebat Apostolus. Qui manducat indignè, iudicium sibi manducat & bibit.

c *Paul. ad Hebr. cap. 12.* Si illi non effugerunt, recusantes eum qui super terram loquebatur, multo magis nos

terre, ne sont point eschappez, nous serons punis beaucoup plus si nous nous destournons de celuy qui parle des Cieux. Et derechef comparant la loy de Moyse auec le Sang du Testamement de Iesus-Christ, [a] *Si quelqu'vn auoit mesprisé la Loy de Moyse, il mourroit sans aucune misericorde, sous deux ou trois tesmoins. Combien pires tourmens cuidez vous que deseruira celuy qui aura mis le Fils de Dieu sous ses pieds, & tenu pour chose profane le Sang du Testament par lequel il auoit esté sanctifié, & qui aura fait iniure à l'Esprit de grace?*

Pour conclurre donc ce discours, sainct Augustin appelle pain *du Seigneur*, le pain que nostre Seigneur trempa dans le plat, & qu'il bailla à Iudas, afin que ce fust comme vn signal aux Apostres innocens pour recognoistre le traistre qui les auoit tous troublez; conformément à ce qu auoit dit Dauid en figure du Fils de Dieu; [b] *Celuy qui mange mon pain, leuera le talon contre moy.* Mais il appelle *pain Seigneur*, c'est à dire, pain qui est le Seigneur, le Sacrement de l'Eucharistie, qu'il donna selon luy à tous les Apostres en commun, & mesmes à Iudas, auparauant que de donner en particulier ce morceau-là au traistre. Et là dessus ie demande à nos Aduersaires, si le pain qui est *le Seigneur*, peut estre vn simple signe, & vne simple figure du Seigneur? Ou plustost si ce n'est pas le Seigneur mesme? Certes si l'Eucharistie n'estoit que le simple signe du Corps de nostre Seigneur: ce ne seroit au plus que le pain du Seigneur, & non le pain Seigneur, ou le pain qui est le Seigneur.

Quant à ce que nos Aduersaires obiectent que sainct Augustin s'est trompé en l'ordre de l'Histoire de l'Eucharistie, & du pain trempé, quand cela seroit, il n'importe au subiect que nous traittons. Il suffit qu'il a creu, & enseigné que l'Eucharistie est *le pain Seigneur*, c'est à dire, est le pain qui est le Seigneur, est le pain de vie, est le pain du Ciel.

Ce sont les autres epithetes que les Anciens ont donnez au pain de l'Eucharistie, pour en monstrer l'excellence par dessus le pain materiel, que nos aduersaires y vont cerchant: Car ils l'ont nommé *pain de vie*, & *pain descendu du Ciel*, ou *pain celeste*, empruntans ces noms du sixiesme de sainct Iean, où nostre Seigneur iettant les semences de la doctrine de ce Sacrement, & preparant les Esprits à la creance de ce haut mystere, dit aux Iuifs, [c] *Ie suis le pain viuant qui suis descendu du Ciel, si quelqu'vn mange de ce pain, il aura la vie eternelle.* Sainct Cyrille rapportant aux Prestres du nouueau Testament, ce qui est dit en la Loy du Ministere des Leuites, & de l'appareil du Tabernacle, & venant à tomber particulierement sur les pains de proposition, [d] *La table*, dit-il, *où reposent les pains de proposition signifie l'Hostie non sanglante*, (l'Eucharistie) *par laquelle nous sommes benis, lors que nous mangeons ce pain qui vient du Ciel, c'est asçauoir, Iesus-Christ.* Le mesme sainct Cyrille en ses Commentaires sur Esaïe, rapportant les paroles du Prophete dites contre les Iuifs, *La force du pain leur sera ostee*, au Sacrement de l'Eucharistie: [e] *Car nous*, dit-il, *qui par la foy sommes appellez à sanctification, nous auons le pain, asçauoir le Pain du Ciel, c'est à dire,*

ACCEPIT IESVS PANEM.

qui de cœlis loquentem nobis, auertimus.

a *Paul. ad Hebræos* 10.
Irritam quis faciens legem Moysi, sine vlla miseratione duobus vel tribus testibus moritur: Quanto magis putatis deteriora mereri supplicia, qui filium Dei conculcauerit, & sanguinem testamenti pollutum duxerit, in quo sanctificatus est & spiritui gratiæ contumeliam fecerit?

b *Psal.* 40
Qui manducat panem meũ, leuabit super me calcaneum suũ.

c *Ioan.* 6.
Ego sum panis viuus qui de cœlo descendi. Si quis manducauerit ex hoc pane viuet in æternum.

d *Cyrill lib.* 13. *de ad rat. in spir. & verit.*
Mensa quidem propositionem panum habens, incruẽtam hostiam significat, qua benedicimur dum panẽ manducamus illum, qui de cœlo est, Christum scilicet.

e *Cyrill. in Esa. lib* 1. *orat.* 2.
Nos qui per fidem ad sanctificationem vocati sumus, panem habemus,

Christ, ou son Corps. Et si on nous demande qu'elle est sa force, nous disons qu'il est viuifiant, parce qu'il donne la vie. Sainct Hierosme en ses commentaires sur Esaïe.[a] *Le froment dont est fait le pain Celeste, c'est celuy dont parle nostre Seigneur, Ma chair est vrayement viande. Et derechef du vin, Mon Sang est vrayement breuuage.* Et en ses Commentaires sur Ezechiel, *Il est escrit en la Prophetie de Hieremie*, dit-il, *que les enfans ont demandé du pain, & qu'il n'y auoit personne qui leur en rompist. Mais sainct*[b] *Paul qui estoit homme de l'Eglise, & qui sçauoit que nostre Seigneur auoit rompu les pains de la Loy, & les auoit baillez à ses Disciples pour les departir, parle asseurément, le pain que nous rompons, n'est-ce pas la Communion du Corps de Christ? Et ceux-là ne peuuent vzer du baston, ou manger la force, ou la vigueur du pain, qui ont besoin du laict de l'enfance, & qui ne sont pas encore capables de prendre vne viande solide. Rien donc ne fortifie tant l'esprit de celuy qui mange, que le pain de vie, duquel il est escrit, Et le pain fortifie le Cœur de l'homme.* Le mesme au Commentaire de Zacharie y rapporte ce passage du Prophete, parlant du Messie,[c] *Qu'est-ce qu'il a de beau, ou de bon, que le froment des Eleus, & le vin qui germe les Vierges? Nous autres*, dit-il, *par le froment des Eleus ou des jeunes gens, & par le vin qui germe les Vierges, ou qui est d'agreable odeur aux Vierges, nous entendons le Seigneur & Sauueur qui dit en sainct Iean, Si le grain de froment tombant en terre ne vient à mourir, il demeure seul; mais s'il meurt, il en rapporte vn plus grand fruict. De ce froment se fait le pain qui est descendu du Ciel, & qui fortifie le Cœur de l'homme. Ceux là mangent de ce pain qui sont robustes en Christ, & ausquels l'Euangeliste sainct Iean dit, Ie vous escris, parce que la parole de Dieu demeure en vous, & que vous estes forts, & que vous auez vaincu le malin. Celuy qui est le froment des Eleus, ou des jeunes gens, le mesme est le vin qui resiouït le cœur de l'homme, & est bon pour ces sortes de Vierges qui sont sainctes & de corps & d'esprit, afin que yures & ioyeuses elles suiuent l'Eglise, & qu'il soit dit d'elles, Les Vierges seront amenées au Roy apres elle, ses plus proches te seront amenées; Elles seront amenées auec ioye & resiouyssance. Car comment est-ce que ne seroient pas ioyeuses ces Ames, qui enyurées de la Coupe du Sauueur sont engendrées Vierges, & osent dire, introduisez moy au Celier de vin, recreez-moy de parfums? Ce vin est d'vne agreable odeur; à cause dequoy au mesme Cantique il est dit, Tu me donneras à boire du vin confit, & du moust de tes grenadiers. De ce vin ont esté enyurez ceux qui suiuent l'Agneau de Dieu quelque part qu'il aille, portans leurs robes blanches, parce qu'ils ne se sont pas souillez auec les femmes, mais sont demeurez Vierges.* Et doncques à quoy tendent toutes ces allegories du pain des Eleuz, & du vin qui germe les Vierges au

ACCEPIT IESVS PANEM. panem inquam, de cœlo, hoc est Christum seu corpus eius. Si verò quis interroget cuiusmodi tandem illius robur ac vis sit, viuificum esse dicimus; dat enim mundo vitam.

a *Hiero. in cap. 62. Esa. lib. 17. Ioan. 6.* Triticũ de quo panis cœlestis efficitur illud est de quo loquitur Dominus, Caro mea verè est cibus; Rursumque de vino: Et sanguis meus verè est potus.

b *Lib. 1. Comment. in cap. 4. Ezech.* Scriptum est in Hieremia quod paruuli, id est vulgus Ecclesiæ, petierint panẽ, & non fuit qui eis frangeret. Paulus verò qui vir Ecclesiæ, erat, & sciebat Christum panes fregisse legales, ac dedisse discipulis erogãdos: Loquitur confidenter: Panem quẽ frangimus nónne communicatio est corporis Christi? Bacculumque vel fortitudinem panis comedere non possunt, qui lacte infantiæ indigent, nec valent accipere solidum cibum; Nihilque ita vescentis animum roborat, quomodo panis vitæ, de quo scriptum est: Et panis confirmat cor hominis.

c *Idem in cap 9 Zachar.* Nos frumentum electorum siue iuuenum, & vinum germinans virgines, siue vinum boni odoris ad virgines, intelligimus Dominum saluatorem, qui loquitur in Euangelio: Nisi granum tritici cadens in terram, mortuum fuerit ipsum solum permanet: sin autem moriatur maiores fructus affert. De hoc tritico efficitur ille panis qui de cœlo descendit, & qui confirmat cor hominis. Hunc panem comedunt qui in Christo robusti sunt, & ad &c.

subiect de l'Eucharistie, sinon pour nous monstrer, selon sainct Hierosme que c'est de Iesus-Christ mesme donné au Sacrement sous les symboles du pain & du vin, que s'entend cet Oracle de Zacharie? A quoy toutes ces fleurs & ces gayetez du mesme sainct Hierosme, sinon pour nous monstrer qu'il n'entend pas parler du pain & du vin ordinaire, mais du pain de vie, du pain descendu du Ciel, & du vin qui est le fruict de cette mystique vigne, qui resiouït Dieu & les hommes? Sainct Iean Chrysostome reprenant le Chrestien qui ne cesse de soüiller sa vie de crimes, encor qu'il participe à l'Eucharistie, *Quoy*, dit-il, *prenant* LE PAIN DE VIE *& faisant les œuures de la mort, tu n'apprehendes point?* Voila comme les Anciens pour nous insinuer qu'en l'Eucharistie il n'y a point d'autre pain que le Corps de Iesus-Christ, l'ont nommée *Pain celeste*, *Pain descendu du Ciel*, & *Pain de vie*, par vne manifeste allusion aux paroles que nostre Seigneur dit au sixiesme de sainct Iean. Mais ie ne veux point insister dauantage sur l'Epithete de *vie*, d'autant que ie me reserue à faire vn chapitre particulier pour monstrer que les Anciens ont nommé l'Eucharistie, *vie*, absolument, & sans y adiouster autre chose.

Ils l'ont aussi nommé pain des Anges. L'Autheur du Sermon de la Cene attribué à sainct Cyprian: [b] *Nous mangeons maintenant en terre le pain des Anges sous le Sacrement, nous le mangerons puis apres sans Sacremens & plus à descouuert dans les Cieux.* Le mesme au traitté de l'Onction du Chresme, *Auiourd'huy nous a esté premierement consignée la fraction du pain, & la Table de l'Eglise a presenté à manger aux hommes le pain des Anges.* Sainct Hierosme en ses Commentaires sur Ezechiel, [c] *Nous mesprisons les choses terrestres, & non seulement nous foulons aux pieds les viandes des excremens humains, & n'estimons à rien les delices de la terre, mais outre cela nous mangeons le pain qui est descendu du Ciel, & iouïssons de la viande dont le Psalmiste chante. L'homme a mangé le pain des Anges, ne viuant pas des viandes d'Egypte, mais de la petite mesure de la Manne.* Sainct Augustin en vn de ses Sermons. [d] *Nous sommes inuitez à vne table où ne se trouue pas la viande des hommes, mais où est proposé le pain des Anges.* L'Eglise en la prose du Sacrement, [e] *Voila le pain des Anges fait la viande des Pelerins*; c'est à dire des hommes dont la vie est vn pelerinage sur la terre. Par ce nom donné à l'Eucharistie, les Anciens font vne visible allusion à la Manne des Hebrieux qui en a esté vne des plus excellentes figures. Cette Manne estoit appellée *le pain des Anges, d'autant*, dit Theodoret, [f] *qu'elle estoit donnée aux Iuifs par le ministere des Anges*: Ce qui est vne image & vne figure de la pureté que doiuent auoir les Ministres de l'Autel qui administrent ce diuin Sacrement aux Hommes. Quand ils égaleroient en pureté & en innocence les plus purs des Anges, ils ne seroient pas encor trop dignes pour approcher d'vne chose si saincte qu'est le Corps du Fils de Dieu: C'est donc ce que leur doit ramenteuoir cet epithete *de Pain des Anges*, donné à l'Eucharistie, dont ils sont les Ministres. Mais outre cela il nous ont voulu insinuer que nous auons au Sacrement, celuy que les Anges

ACCEPIT IESVS PANEM.

a *Chrysost. hom. 27. in 1. ad Cor. 3.* σὺ ὁ ἄρτον ζωῆς λαμβάνων, πράγματα θανάτου ποιεῖς, καὶ οὐ φρίττεις.

b *De Cœna Dom. apud Cyprian.* Panem Angelorum sub Sacramento manducamus in terris, eundé sine Sacramento manifestius edemus in cœlis.

c *Hierom tom. 4. lib. 1 Comment. in cap. 4. Ezech.* Nos terrena contemnimus & non solum humani stercoris calcamus cibos ac terrenas delicias putamus esse pro nihilo: sed comedimus panem, qui de cœlo descendit, & fruimur illo cibo de quo Psalmista decantat. Pané Angelorum comedit homo: nequaquam Ægyptus carnibus, sed mannæ tenuitate viuentes

d *Aug serm. 2. de temp* Inuitati sumus ad mensam, vbi non inuenitur cibus hominú, sed panis ponitur Angelorum

e *D. Thomas Aq. in Opusc. 57 in offic. Sacra.* Ecce panis Angelorum factus cibus viatorum

f *Theod. in Ps. 77.* Pané Angelorú vocat, veluti per Angelos subministratum.

Anges adorent dans les Cieux, asçauoir Iesus-Christ vray Dieu & vray homme, la face duquel ils desirent perpetuellement de contempler. Sainct Hierosme en ses Commentaires sur les Pseaumes, au moins s'ils sont de luy, expliquant ces paroles de Dauid,[a] *L'homme a mangé le Pain des Anges. Celuy là a baillé la nourriture à l'homme qui a dit, Ie suis le Pain de vie qui suis descendu du Ciel. De ce Pain du Ciel sont repeus les Anges & les hommes.*

ACCEPIT IESVS PANEM.

a *Hierom. in Psal.* 77.
Ipse homini cibum præbuit, qui dixit : Ego sum panis vitæ, qui de cœlo descendi, qui mãducauerit ex eo, viuet in æternum. Ex hoc enim pane cœli, sancti reficiuntur & Angeli.

Les Anciens l'ont encor nommé *Painct Sainct*, & *Pain Diuin*. L'Eglise au Canon de la Messe, l'appelle *Pain Sainct de la vie Eternelle*, & *Coupe* ou *Calice du salut perpetuel*. Dans les Liturgies des Grecs il est aussi nommé ordinairement *Pain Sainct*. Mais nous faisons vn Chapitre à part, pour monstrer que les Anciens ont nommé l'Eucharistie, *Les choses sainctes*, *Le Sainct des Saincts*; où cette matiere sera deduitte plus amplement.

Au fragment qui nous reste d'Anastasius Synaïta, en la Bibliotheque des Peres, cet Autheur appelle l'Eucharistie *Pain Diuin*. Apres auoir excité le pecheur de se presenter à la Table auec vne Ame dignement preparée, & l'ayant menacé qu'à faute de cela il ne recueillera pas le fruict esperé de l'Euchristie, il adjouste,[b] *Que ce que ie te dis soit vray, Iudas t'en fera foy : Car ce meschant ayant pris auec ses mains pollues le* PAIN DIVIN, *d'autant qu'il l'auoit pris indignement, incontinent Satan entra en luy*. Et icy ie remarqueray en passant, que Iosephe regardant à la cause efficiente, & à la maniere dont la Manne estoit baillée aux Iuifs, l'appelle *viande Diuine & admirable*, Si cet epithete conuient à l'image, à l'ombre, & à la figure, combien plus à la chose mesme, au Corps, & à la Verité? Sainct Augustin l'appelle encore *Pain du Royaume de Dieu*, & dit que nostre Seigneur prit occasion de parler de cette grande Cene, ou de ce grand soupé, par lequel il entend l'Eucharistie, de ce qu'vn de ses Auditeurs l'ayant ouy discourir de la recompense que receuroient en la resurrection ceux qui auroient nourri les poures, prenant la parole vint a dire,[c] *Bien-heureux celuy qui mangera du Pain au Royaume de Dieu. Si l'on veut sçauoir*, dit-il, *d'où nostre Seigneur prit subiect de parler de cette Cene*(de l'Eucharistie selon sainct Augustin) *vn de ceux qui estoit assis à Table à vn Festin où nostre Seigneur auoit esté inuité, auoit dit*, Bien-heureux ceux qui mangeront du Pain au Royaume de Dieu. *Celuy-là, comme estant bien éloigné, souspiroit, & toutesfois le Pain qu'il souhaittoit estoit assis deuant luy, Qui est* LE PAIN DV ROYAVME DE DIEV, *sinon celuy qui dit, Ie suis le Pain viuant qui suis descendu du Ciel? Ne prepare pas la bouche, mais le Cœur : C'est de là que cette Cene a esté recommandée*. Le tres-docte Cardinal Baronius rapporte vn passage de sainct Ignace en l'Epistre aux Romains qu'il interprete de l'Eucharistie, d'autant que ce sainct Martyr dit en ce lieu-là, *Ie ne prends point de plaisir à la viande corruptible, ny aux voluptez de cette vie. Je veux*

b *Anastas. Syna. serm. de s. communion.*
Et quod id quod dicitur verum sit, ipse Iudas testabitur : ipse enim cum ex impollutis manibus Domini DIVINVM PANEM, accepisset, quia eum indigne acceperat protinus ingressus est Satanas in eum.

August. de verb. Dom secund. Luc. serm. 33.
c *Luca* 14.
Beatus qui mãducabit panem in regno Dei. Vnde auté tanquam occasio nata est Domino, vt de ista Cœna loqueretur ! dixerat vnus de discũbentibus : In conuiuio enim erat, quo fuerat inuitatus. Beati qui manducant in regno Dei panem: quasi in longinqua iste suspirabat, & ipse panis ante illum discumbebat. Quis est panis de regno Dei, nisi qui dicit, Ego sum Panis viuus qui de cœlo descendi? Nolite parare fauces, sed cor. Inde commendata est ista Cœna. *Baron. tom.* 1. *ad ann. Christ.* 34.

ACCEPIT IESVS PANEM.

Casaub. exercit. 16. dig. 39.

a *Cyrill. Catech. mystag. 5.* Ὁ ἄρτος οὗτος ὁ κοινὸς οὐκ ἔστιν ἐπιούσιος· ἄρτος δὲ οὗτος ὁ ἅγιος, ἐπιούσιός ἐστιν, ἀντὶ τοῦ ἐπὶ τὴν οὐσίαν τῆς ψυχῆς καταστασσόμενος. οὗτος ὁ ἄρτος, οὐκ εἰς κοιλίαν χωρεῖ, καὶ εἰς ἀφεδρῶνα ἐκβάλλεται, ἀλλ' εἰς πᾶσάν σου τὴν σύστασιν ἀναδίδοται εἰς ὠφέλειαν σώματος καὶ ψυχῆς.

b *Marius Victor. lib. 2. contra Arium.* Nos Christiani, id est, qui in Christum credimus, docemur in Euangelio quomodo Deum patrem rogare debeamus, in qua oratione, cum multa petimus, tunc petimus panem, qui panis vita est, sic enim dictũ est: Hic enim est panis qui de cœlo descendit, Hanc vitam & Christi & Dei, id est, æternam quod nomine ipse dicit? ἐπιούσιον ἄρτον, ex eadem οὐσίᾳ panē, id est, de vita Dei, consubstãtialem vitam. Vnde enim Filij Dei erimus nisi participatione vitæ æternæ? quam nobis Christus à Patre adferens dedit? Hoc ergo est δὸς ἡμῖν ἐπιούσιον ἄρτον, id est, vitam ex eadem substantia: Etenim si quod accipimus, Corpus Christi est, ipse autem Christus vita est, quærimus ἐπιούσιον ἄρτον, diuitiæ enim in Christo corporaliter habitant. Græcum igitur Euangelium habet ἐπιούσιον, quod denominatum est à substantia, & vtique Dei substantia, hoc Latini vel non intelligentes, vel non valentes exprimere non potuerunt dicere, & tantummodo quotidianum posuerunt, non ἐπιούσιον.

le pain de Dieu, le Pain de vie. Casaubon veut qu'il s'entende de la gloire du Ciel, apres laquelle ce Sainct souspiroit, & se fonde sur ce que les Peres employent souuentesfois les façons de parler Sacramentales, au suject des biens de l'autre vie. Mais pour n'entrer point en vne dispute inutile, il suffit que le mesme Casaubon reconnoisse, comme il fait, que tous ces Eloges de *Pain de Dieu*, & de *Pain de vie* conuiennent aussi à l'Eucharistie, comme c'est la verité que tous les Anciens les luy donnent, à raison que c'est la chair de Iesus-Christ. Les mesmes Anciens l'ont encore nommée *Pain supersubstantiel*, & plusieurs d'entr'eux y ont mystiquement rapporté cette clause de l'oraison dominicale; *Donne nous Seigneur nostre Pain supersubstantiel*, car ainsi ont ils traduit les paroles de cette priere. Sainct Cyrille de Hierusalem les ayant citées en ce sens, [a] *Donne nous nostre Pain supersubstantiel. Le Pain commun*, dit-il, *n'est pas supersubstantiel; Mais ce Pain Sainct*, (l'Eucharistie) *est appellé supersubstantiel, parce qu'il affermit la substance de l'Ame. Ce Pain ne descend pas au ventre* (c'est à dire, au lieu des excremens) *ny n'est pas enuoyé au retraict, mais est espandu par toute ta consistance pour l'vtilité de ton Corps & de ton Ame.* Marius Victorinus rapportant la mesme clause à l'Eucharistie, passe bien outre, Car il accuse les Latins de n'auoir pas entendu, ou au moins, de n'auoir peu exprimer le mot Grec ἐπιούσιον, traduisans *quotidian*, [b] Voicy ses paroles. *Nous autres Chrestiens*, dit-il, c'est à dire, *nous autres qui croyons en Jesus-Christ, nous sommes enseignez en l'Euangile comme nous deuons prier Dieu le Pere. Comme ainsi soit que nous demandions beaucoup de choses, en cette priere entre autres nous demandons vn Pain, lequel Pain est* LA VIE, *veu qu'il a esté ainsi dit, Cettuy-cy est le Pain qui est descendu du Ciel. Cette vie & de Dieu. & de Jesus-Christ auec quel nom l'exprime-il?* ἐπιούσιον ἄρτον, *Pain de mesme essence, c'est à dire, de la vie de Dieu, vne vie consubstantielle. Car comment serons-nous enfans de Dieu, si ce n'est par la participation de la vie eternelle que Christ nous a donnée, l'ayant apportée du Pere? C'est donc ce que nous demandons, Donne nous nostre Pain supersubstantiel, c'est à dire, la vie de la mesme substance. Car si ce que nous prenons est le Corps de Christ, & si Christ est la vie, nous demandons vn Pain supersubstantiel par lequel les richesses habitent corporellement en Iesus-Christ. L'Euangile Grec porte donc* ἐπιούσιον, *qui est denommé de la substance & certes de la substance de Dieu. Les Latins ou n'entendans pas cela ou ne le pouuans exprimer, ne l'ont sceu dire, & n'ont mis que quotidian au lieu de mettre supersubstantiel* Sainct Ambroise en ses liures des Sacremens exposant l'oraison Dominicale: [c] *Il me souuient*, dit-il, *de*

c *Ambros lib. 5 cap. 4. de sacram.* Memini sermonis mei cum de Sacramentis tractarem. Dixi vobis quod ante verba Christi, quod offertur, panis dicatur: vbi Christi verba deprompta fuerint, iam non panis dicitur, sed Christi corpus appellatur. Quare ergo in oratione Dominica quæ postea sequitur ait, Panem nostrum? Panem quidem dixit, sed ἐπιούσιον, hoc est supersubstantialem. Non iste panis est qui vadit in corpus, sed ille

mes paroles lors que ie traittois des Sacremens, Ie vous dis que deuant les paroles de Christ, ce qui est offert, est appellé Pain, mais qu'apres les paroles de Christ prononcées, il n'est plus nommé Pain, mais il est appellé CORPS; *pourquoy est-ce donc* qu'en l'Oraison Dominicale qui suit apres les paroles de Christ, le Prestre a dit, *nostre Pain? Il a dit voirement, nostre Pain, mais il a dit* ἐπιούσιον, *c'est à dire, supersubstantiel. Ce n'est pas ce pain qui va au corps* (c'est à dire, ce n'est pas ce pain commun qui se conuertit par la chaleur naturelle en la substance du Corps de l'Homme:) *Mais c'est le Pain de la vie Eternelle, qui soustient la substance de nostre Ame? C'est pourquoy en Grec il est appellé* ἐπιούσιον. Ce passage de sainct Ambroise a tellement pleu à sainct Augustin qu'il l'a tout employé en vn de ses Sermons des paroles de nostre Seigneur. Sainct Iean Damascene le plus eloquent des derniers Peres Grecs, *Ce Pain*, dit-il, *est l'essay ou les Premices du Pain à venir qui est supersubstantiel: Car* ἐπιούσιον, *ou signifie l'auenir, c'est à dire, le Pain du siecle à venir, où celuy dont nous vsons pour conseruer nostre substance. C'est pourquoy qu'il se prenne en l'vne, ou en l'autre façon, il est conuenablement nommé le Corps du Seigneur.* Icy donc ie laisse à iuger au Lecteur, quel front a deu auoir le Ministre qui a escrit contre moy, lequel en vne petite liste de reproches, pleines de calomnies qu'il a attachées à la queuë de son Apologie, à ozé m'imputer à faute, voire à faute de Grammaire, l'interpretation du mot Grec ἐπιούσιος, par celuy de *supersubstantiel*, parce qu'en ma defense de l'Eucharistie i'auois cité le passage de sainct Augustin où il suit cette interpretation sans que i'y eusses rien changé ny au sens, ny aux paroles. Escoutons cet impertinent Aristarque parlant de moy, *Il apprendra*, dit-il, *qu'il s'est abusé en la page 359. disant que* ἐπιούσιος ἄρτος, *signifie vn pain supersubstantiel, car*, dit-il, *il signifie le pain d'vn iour à l'autre, le pain iournalier, ou du lendemain*: Et là dessus allegue, mais ignoramment, comme nous allons monstrer, Hesichius & Suidas. Or quand il seroit aussi vray qu'il est faux, que i'eusse rapporté cette interpretation de mon chef, i'ay trop de bons garents non seulement entre les Latins, mais aussi entre les Grecs, pour en rougir, puisque non seulement sainct Ambroise, Marcus Victorinus, sainct Hierosme, sainct Augustin, & l'autheur de la version commune sur le sixiesme de sainct Matthieu, suiuy par le Docte Arias Montanus; mais aussi les Grecs mesmes, comme sainct Cyrille de Hierusalem, ce torrent d'eloquence Grecque sainct Chrysostome, & les delices de son siecle, sainct Iean Damascene, nous ont baillé la mesme interpretation. Lecteur note donc cecy. Sainct Hierosme expliquant ces paroles de nostre Seigneur, Τὸν ἄρτον ἡμῶν τὸν ἐπιούσιον δὸς ἡμῖν σήμερον, les traduit ainsi, *Donne nous auiourd'huy nostre pain supersubstantiel*, & adjouste au commentaire [b] *Ce que nous auons exprimé par le mot de supersubstantiel, c'est ce que le Grec nomme* ἐπιούσιον: Et le rapportant en suitte au Corps de nostre Seigneur [c] sans dissimuler l'autre interpretation de *pain quotidian*, il adjouste encor, *Nous pouuons* [d] *derechef entendre autrement le Pain supersubstantiel, parce qu'il est par dessus toutes les substances, & qu'il surpasse toutes les*

ACCEPIT IESVS PANEM. panis vitæ æternæ, qui animæ nostræ substantiam fulcit. Ideo Græcè ἐπιούσιον dicitur.

Serm. 28.

a *Damasc. lib. 4 cap. 14. de fide Orthod.* Οὗτος ὁ ἄρτος ἐστὶν ἡ ἀπαρχὴ τοῦ μέλλοντος ἄρτου ὅς ἐστιν ἐπιούσιος. Τὸ γὰρ ἐπιούσιον δηλοῖ τὸν μέλλοντα, ἤγουν τὸν τοῦ μέλλοντος αἰῶνος, &c.

Du Moulin. en l'Ad. mis à la fin de l'Apol. feuill. 288 pag. 2.

Chrys. hom. in orat. Dom.

b *Hieronym. in cap. 6. Matth.* Quod nos supersubstantialẽ expressimus, in Græco habetur ἐπιούσιον.

c *Ibidem.* Quando ergo petimus vt peculiarẽ vel præcipuum nobis Deus tribuat panem, illum petimus qui dicit, Ego sum panis viuus qui de cœlo descendi.

d Possumus supersubstantialem panem & aliter intelligere qui super omnes substantias sit, & omnes superet creaturas.

ACCEPIT IESVS PANEM.

creatures. Voila comme parle sainct Hierosme. Mais ce n'est pas tout, sainct Ambroise, sainct Augustin, sainct Cyrille de Hierusalem, sainct Chrysostome, sainct Iean Damascene, Marius Victorinus, & l'Autheur de la version commune, Arias Montanus mesme, l'vn des plus sçauans hommes aux langues que nostre siecle ayt porté, suiuent la mesme interpretation, comme nous auons monstré par les passages que nous auons cottez d'eux, & ont recours à la mesme ethymologie; Et cependant pour auoir allegué simplement le passage de sainct Augustin, où il l'embrasse, sans y rien adjouster du mien, cet insipide censeur m'accuse de ne l'auoir pas entendu. Ne doit-il pas estre bien affamé d'inuectiues & auoir renoncé à toute candeur? Qu'il apprenne donc maintenant à rougir, & tout ensemble qu'il apprenne la signification du mot ἐπιούσιος. Ce mot peut signifier trois diuerses choses, dont Suidas, que le Ministre monstre n'auoir pas entendu, en specifie deux. ἐπιούσιος ἄρτος, dit-il, ὁ ἐπὶ τῇ οὐσίᾳ ἡμῶν ἁρμόζων ἢ ὁ καθημερινός. *Il signifie*, dit-il, *ou bien vn pain conuenant à nostre essence, ou à nostre substance* (c'est à dire propre à nous nourrir; auquel sens il doit necessairement deduire son origine de ἐπὶ & de οὐσία, qui est la mesme origine qu'ont suiuie ceux qui l'ont interpreté, supersubstantiel;) *ou bien il signifie vn pain iournalier, ou d'vn iour à l'autre*. Il signifie encor vn pain excellent & particulier, comme l'a remarqué sainct Hierosme en ses Commentaires sur sainct Matthieu, qui apporte pour garant Symmachus autheur excellemment versé en la langue Grecque, qui pour le mot Hebrieu auquel celuy-là respond, traduit d'ordinaire ἐξαίρετον, de sorte que le Ministre qui a creu qu'il ne pouuoit venir que de ἐπιοῦσα, monstre en cela vne grande ignorance de l'acception de ce mot, & de l'vsage auquel l'ont employé les anciens Peres; ausquels ie ne sçay pas pourquoy il denie le nom de bons autheurs parmy les Chrestiens: Car si sainct Cyrille, sainct Chrysostome, sainct Damascene entre les Grecs, & si sainct Ambroise, sainct Hierosme, & sainct Augustin parmy les Latins ne sont pas de bons Autheurs entre les Escriuains de l'Eglise, ie ne sçay pas qui sont ceux que l'Eglise inuisible nous reserue. Il oppose à ces grands hommes deux petits Grammairiens, dont nous auons desia monstré que Suidas ne fait pas plus pour luy que contre luy, puis qu'il ameine deux interpretations du mot ἐπιούσιος, dont la premiere est conforme à celle de ces Anciens: Et l'autre qui est Hesichius ne dit rien ny de pres, ny de loin de ce que le Ministre luy fait dire. *Hesichius*, dit-il, *interprete* ἐπιοῦσα ἐρχομένη. Il est vray que Hesichius interprete ἐπιοῦσα, le iour à venir, car il faut sous-entendre ἡμέρα. Mais Hesichius, veut il que ἐπιούσιος, vienne de ἐπιοῦσα? ou cette formation est-elle vsitée entre les Grecs? Certes Beze recognoit ingenuëment qu'il ne s'en trouue aucune trace dans les Autheurs prophanes, mais qu'il a esté forgé ainsi que beaucoup d'autres par les autheurs Ecclesiastiques, ausquels pour cette raison ce n'est point de merueille si nous auons eu recours pour affermir nostre opinion, Voicy ses paroles, apres auoir refuté l'etymologie de ceux qui le deriuent de ἐπιοῦσα pour dire que c'est le Pain du

Suidas in verb. ἐπιούσιος.

Hesichius in Lexico.

Beza ad cap. 6. Matth. Ego igitur ab ἐπὶ & οὐσία quoque deduco sicut Græci interpretes περιούσιον, ἐμπεριούσιον, συνουσιαστόν, ἐνυπούσιον, noua quadam etymologiæ forma dixerunt.

lendemain. *Quant à moy*, dit-il, *ie pense que c'est vn nouueau mot, comme plusieurs autres qui ont esté forgez par les Escriuains sacrez, & ie deduis son origine de ἐπὶ, & de οὐσία, comme les mesmes Autheurs ont formé περιούσιος de περιουσία*. A cela que peut dire nostre aduersaire, sinon que celuy estoient lettres closes & mysteres cachez ? Ce n'est pas pourtant que ie reiette l'opinion de ceux qui le deriuent de ἐπιοῦσα, quoy que contre la coustume ordinaire des Grecs qui ne se licentient gueres, ou point du tout à former ainsi les noms des participes: ny mesme que ie ne la croye la plus probable. Mais tout ce que i'auois à monstrer, estoit que les Anciens Grecs & Latins l'auoient deriué d'ailleurs, & l'auoient pris en vn autre sens qui a pleu à sainct Augustin & à son Catechiste sainct Ambroise dont i'auois fidellement rapporté les paroles, au lieu sur lequel le Ministre me calomnie. Et pour monstrer que ny sainct Augustin, ny sainct Ambroise n'ignoroient pas l'autre acception, il ne faut que voir ce qui suit és textes de l'vn & de l'autre. Sainct Ambroise, *Ce n'est pas ce pain qui va au corps* (c'est à dire, qui se change en la substance du corps) *mais c'est le pain de la vie Eternelle qui soustient la substance de nostre Ame; c'est pourquoy le Grec le nomme ἐπιούσιον, mais l'interprete Latin l'a appellé quotidian* (entendez vous Ministre) *au lieu que les Grecs disent, à venir: Car les Grecs disent τὴν ἐπιοῦσαν ἡμέραν, le iour à venir. Donc & ce que le Grec, & ce que le Latin a dit, l'vn & l'autre est vtile; le Grec a designé l'vne & l'autre signification, le Latin a dit quotidian: Si c'est vn pain quotidian, pourquoy attends-tu apres vn an à le prendre comme les Grecs ont accoustumé de faire en Orient?* Sainct Augustin duquel seul il s'agit, tout de mesme, & au sens, & aux paroles. *Ce n'est pas*, dit-il, *ce pain qui va au corps, mais c'est ce pain de la vie Eternelle qui soustient la substance de nostre Ame, c'est pourquoy le Grec le nomme ἐπιούσιον, mais l'interprete Latin l'a appellé quotidian, au lieu que les Grecs disent à venir. Donc & ce que le Grec & le Latin ont dit, l'vn & l'autre semble vtile. Le Grec a designé tous les deux par vn seul mot, le Latin a dit quotidian. Si c'est vn pain quotidian, pourquoy differes-tu à le prendre apres vn an, qui est vne coustume que les Grecs pratiquent en Orient?* Tu vois Lecteur si sainct Augustin duquel i'auois simplement rapporté les propres paroles, a ignoré les diuerses acceptions du mot ἐπιούσιος; & partant iuge s'il n'a pas fallu auoir le front bien espais pour me reprocher là dessus l'ignorance de la signification de ce mot! Mais c'est trop s'amuser à refuter des Inepties; acheuons les epithetes donnez au pain du Ciel, que nous prenons au Sacrement.

S. Augustin le nomme PAIN DE CONCORDE. Expliquant la dispute qui s'éleua contre les Capharnaïtes sur ce que nostre Seigneur leur auoit dit, [c] *Si vous ne mangez la Chair du Fils de l'Homme, & si vous ne beuuez son Sang, vous n'aurez point la vie Eternelle*, & exagerant ces paroles de

ACCEPIT IESVS PANEM.

a *Lib. 5. de sacram cap. 4.* Non iste panis est qui vadit in corpus, sed ille Panis vitæ æternæ, qui animæ nostræ substantiam fulcit. Ideo Græcè ἐπιούσιος dicitur. Latinus autem hunc panẽ quotidianum dixit, quem Græci dicunt aduenientem. Quia Græci dicunt τὴν ἐπιοῦσαν ἡμέραν aduenientem diẽ. Ergo quod Latinus dixit & quod Græcus, vtrumque vtile videtur. Græcus vtrumque vno sermone significauit, Latinus quotidianum dixit. Si quotidianus est panis, cur post annum illum sumis, quemadmodum Græci in Oriente facere consueuerunt? &c.

b *Aug. ser. 28.* Non iste panis qui vadit in corpus, sed ille panis vitæ æternæ, qui animæ nostræ substantiam fulcit. Ideo ergo Græcè ἐπιούσιος dicitur, Latinus autem hunc panẽ quotidianum dixit, quia Græci dicunt aduenientem. Ergo quod Latinus dixit & Græcus vtrumque vtile videtur Græcus vtrumque vno sermone significauit Latinus quotidianum dixit. Si quotidianus est panis, cur post annum illum sumas, quem iam modum Græci in Oriente facere consueuerunt.

c *Ioan. 6.* Nisi manducaueritis carnem filij hominis, & biberitis eius Sanguinem, non habebitis vitam in vobis.

ACCEPIT IESVS PANEM.

l'Euangeliste, *Les Iuifs se debattoient donc entr'eux, & disoient, comment est-ce que celuy-cy nous peut donner sa chair à manger?* Sans doute, dit sainct Augustin, *ils debattoient entr'eux, d'autant qu'ils n'entendoient pas* LE PAIN DE CONCORDE *& qu'ils ne le vouloient pas prendre. Car ceux qui mangent d'vn tel Pain n'ont point de debat entr'eux, parce que nous qui sommes plusieurs, nous sommes vn Pain & vn Corps, & par ce Pain, Dieu fait demeurer dans vne mesme maison ceux qui sont d'vne mesme volonté.* Là mesme sainct Augustin l'appelle *signe d'vnité, lien de charité.* [b] *O Sacrement de Pieté,* s'escrie-il, *ô signe d'vnité, ô lien de charité :* Et en ce mesme traitté il remarque que nostre Seigneur a voulu instituer le Sacrement sous les Symboles du Pain & du vin, dont la composition & la consistence est vne image d'vnité & de concorde.[c] *Pour cette raison,* dit-il, *comme l'ont entendu deuant nous les Saincts hommes de Dieu,* (il entend particulierement sainct Cyprian) *nostre Seigneur Iesus-Christ nous a recommandé* (où plustost consigné) *son Corps & son Sang en des choses qui de plusieurs sont reduittes en vne. Car l'vne* (le Pain) *est composé de plusieurs grains de blé, & l'autre se recueille & se forme de plusieurs grains de raisin.* Le passage de sainct Cyprian auquel sainct Augustin fait allusion est celuy de l'Epistre à Magnus, où traittant de l'vnité de l'Eglise, il dit, [d] *Les Sacrifices mesmes du Seigneur demonstrent la concorde Chrestienne estreinte par vne ferme & inseparable charité. Car quand le Seigneur appelle son Corps le Pain paistry de l'amas de plusieurs grains, il designe l'union de nostre peuple qu'il portoit, Et quand il appelle son Sang le vin pressé de plusieurs raisins, il signifie de rechef nostre troupeau allié par le mélange d'vne multitude recueillie ensemble.* Aussi plusieurs des anciens Peres ont il rapporté à l'Eucharistie ce que nostre Seigneur en l'Euangile de sainct Matthieu disoit au fidelle. *Si tu offres ton present à l'Autel, & que là il te souuienne que ton frere a quelque chose contre toy, laisse ton present, & t'en va premierement te reconcilier auec ton frere, & puis apres retournant, tu offriras ton present.* Auquel lieu ie ne doute nullement que nostre Seigneur ne parle des oblations que le peuple de Dieu auoit accoustumé d'aller offrir dans le temple de Hierusalem : mais c'est auec beaucoup de raison que cela est appliqué au Sacrement de l'Eucharistie, auquel puis que c'est *vn pain de concorde*, ceux-là ne se doiuent point presenter pour y participer, qui sont mal auec leurs freres, & qui ne font point de scrupule de violer la charité dont il est le Symbole. Au contraire ceux qui s'y veulent presenter, s'il leur reuient en l'Ame la moindre image de haine contre leurs freres, ils la doiuent premierement effacer & oublier entierement tous les

a *August tract. 26. in Ioan.* Litigabant vtique ad inuicé: Quoniam pané concordiæ non intelligebant, nec sumere volebant : Nam qui manducant talem panem, non litigant ad inuicem. Quoniam vnus panis, vnum corpus multi sumus. Et per hūc facit Deus vnius moris habitare in domo.

b *Ibidem.* O sacramentū pietatis, ô signū vnitatis, ô vinculum charitatis!

c *Aug. tract. 26. in Ioan. prope finem.* Propterea quippe, sicut etiam ante nos hoc intellexerunt homines Dei, Dominus noster Iesus Christus Corpus & Sanguinem suum in eis rebus commendauit, quæ ad vnū aliquid rediguntur. Ex multis namque granis vnus panis efficitur: Et ex multis racenus vinum confluit.

d *Cyprian. epist. 76. ad Mag.* Vnitatem Christianam firma sibi atque inseparabili charitate connexam, etiam ipsa Dominica sacrificia declarant. Nam quando Dominus Corpus suum Panem vocat de multorum granorum adunatione congestum : populum nostrum quem portabat indicat adunatum & quando sanguinem suum vinum appellat de botris atque acinis plurimis expressum atque in vnum coactum, gregem item nostrum significat, commixtione adunatæ multitudinis copulatum.

e *Math. 5.* Si offers munus tuum ad altare, & ibi recordatus fueris, quia frater tuus habet aliquid aduersum te, relinque ibi munus tuum ante altare, & vade prius reconciliari fratri tuo, & tunc veniens offeres munus tuum.

Irenæus lib. 4. c. 34. Optatus Mileuit. cont. Donatist. lib. 6. Chrysost. lib. 1. de compunct. cord.

ſuiects d'inimitié & de diſpute pour ſe preſenter à l'Autel, & pour prendre en charité le pain d'Amour qui nous eſt donné en l'Euchariſtie.

Les anciens Romains faiſoient vne ſorte de Banquet ſolemnel, auquel ils ne receuoient que leurs ſeuls Parens & alliez, pour nourrir l'amitié & la concorde deſquels il eſtoit ordonné, afin que ſi deuant le cours de l'année il eſtoit arriué quelque diſpute, & s'il y auoit eu quelque querelle entre les Parens, ils en traittaſſent l'accord parmy les ſacrées ceremonies de la Table, & parmy la reiouïſſance du feſtin, que pour cette raiſon ils appelloient Chariſtia, du nom Grec qui ſignifie Gratification, d'autant que les Parens & les alliez s'entredonnoient leurs querelles, & r'entroient en parfaite amitié durant la gayeté de ce Banquet. Si des hommes Payens & deſtituez de la connoiſſance du vray Dieu, ont tant deferé à vn Banquet prophane, ſi la Ceremonie leur en a eſté ſi ſaincte, que pour l'amour d'elle ils ayent renoncé à toute ſorte de haine, & oublié toutes les iniures receuës pour r'entrer en vne parfaicte concorde auec leurs alliez; Quel ſupplice, ou pluſtoſt quel Enfer ne merite pas le Chreſtien qui ſe preſente à l'Euchariſtie, au banquet d'Amour, au Pain de concorde; tout flambant de cholere, & ne voulant pour choſe du monde pardonner l'iniure qu'il pretend auoir receuë de ſon frere? Mais c'eſt outrepaſſer les bornes des Controuerſes que nous nous ſommes preſcriptes.

Seulement adiouſteray-ie deuant que de retourner aux noms de l'Euchariſtie, que pour inſinuer aux Chreſtiens l'amour & la charité qu'ils ſe doiuent porter les vns aux autres, afin de participer dignement au Sacrement, l'Egliſe primitiue auoit de couſtume dés le ſiecle des Apoſtres de leur commander de s'entredonner le baiſer de paix, que Tertullian appelle *le Seau de la priere*, & ſans lequel il adiouſte qu'au Sacrifice des Chreſtiens, il y a quelque choſe à redire, *par ce qu'on en ſort ſans auoir donné des marques de paix & de concorde.* Ce qu'il dit pour condamner la couſtume de ceux qui ſous pretexte de leurs ieuſnes, apres le ſeruice ne vouloient pas le donner à leurs freres. [b] Iuſtin martyr en ſa ſeconde Apologie en fait mention. *Apres que les prieres ſont finies*, dit-il, *nous nous ſaluons les vns les autres auec les baiſers.* Sainct Iean Chryſoſtome fait alluſion à ce baiſer de paix, lors qu'il taxe les haines de ſon ſiecle, & dit. Qu'il n'y a plus que l'image de la Charité parmy les Chreſtiens, c'eſt aſçauoir que le baiſer des leures, au lieu que la haine eſt enracinée dans les cœurs.[c] *Le Seigneur*, dit-il, *commande qu'on laiſſe le don deuant l'Autel, & qu'on aille premierement ſe reconcilier auec ſon frere, &c. Nous retenons l'image du commandement: mais nous en negligeons la vertu & la verité: Car c'eſt voirement la couſtume de s'entrepreſenter le baiſer de paix lors que les dons ſont offerts, mais i'ay bien peur que pluſieurs d'entre nous, ne le facent ſeulement des leures, comme ainſi ſoit toutesfois que Ieſus-Chriſt deſire la paix non de la bouche, mais du cœur, & qu'il vueille que nous ſaluïons nos freres d'affection & non des leures.*

Reuenons aux noms de l'Euchariſtie. Ie dis donc que les anciens Peres l'ont nommée, *Pain de Bethleem*, *Pain Seigneur*, *Pain de vie*, *Pain de-*

ACCEPIT IESVS PANEM.

Val. lib. 2. de inſt. antiq.

a *Tertull. de Orat. cap. 14.* Subtrahunt oſculum pacis, quod eſt ſignaculũ orationis. Quale ſacrificiũ à quo ſine pace receditur.

b *Iuſt. Mart. Apol. 3. pro Chriſtian.* Ἀλλήλους φιλήματι ἀσπαζόμεθα παυσάμενοι τῶν εὐχῶν.

c *Chryſ. lib. 1. de compunct. cord.* Iubet ergo Dominus relinqui donum ante altare, & prius reconciliari fratri, &c. Nos verò imaginem quidem colimus præcepti, veritatẽ vero ipſam, virtutémque negligimus. Nã oſculum pacis porrigere tempore quo munera offeruntur in vſu eſt: ſed vereor ne forte plures ex nobis labiis hoc tantummodo faciant, cùm Chriſtus pacem non ex ore, ſed ex corde deſideret, & affectu velit proximũ, non labiis ſalutari.

ACCEPIT IESVS PANEM.

scendu du Ciel, Pain des Anges, Pain Sainct, Pain diuin, Pain du Royaume de Dieu, Pain supersubstantiel, & Pain de Concorde. Afin de retirer nos pensées du Pain materiel, & commun dont nous nous seruons en l'vsage de nostre vie, & de nous éleuer au Pain de vie, au Pain descendu du Ciel, c'est à dire, au vray Corps de Iesus-Christ, qui nous est vrayement presenté au Sacrement sous le Symbole externe du Pain commun, comme son Sang nous y est offert, sous le signe du vin ordinaire. Mais nos Aduersaires qui ont pris à tasche le raualement de ce diuin mystere, insisteront sur ce que quelquefois ils le nomment simplement *Pain*, & que l'Escriture semble mesme fauoriser cette sorte de langage. A quoy, attendant que nous traittions plus amplement cette matiere qui a son lieu ailleurs, nous respondons par prouision que iamais l'Escriture ny les Peres n'appellent simplement l'Eucharistie, *Pain*, sans nous donner au mesme lieu, ou ailleurs des marques pour cognoistre de quel Pain ils veulent parler: Mais au reste ce n'est pas grande merueille que l'Escriture, & les Peres à son imitation ayent quelquesfois appellé l'Eucharistie, *Pain*, puis que la mesme Escriture ne fait point de scrupule d'appeller Pain, la sacrée Humanité du Fils de Dieu, ains le mesme Fils de Dieu, incarné pour le salut du Monde.

a *Tertull. lib. 3. contra Marcio. c. 19.* Hoc lignum & Ieremias tibi insinuat dicturis prædicans Iudæis, Venite, mittamus lignũ in panem eius, vtique in corpus.

Tertullian n'interprete-il pas ces paroles de Hieremie; [a] *Venez mettons du bois en son pain*, de la chair du Sauueur? Parlant de la Croix, *Ce bois*, dit-il, *Hieremie mesme te l'a insinué, preschant que les Iuifs deuoient dire, Venez mettons le bois en son Pain, sans doute en son Corps.* Sainct Ambroise suit cette Interpretation: Car parlant de la grande bonté de nostre Seigneur, & de l'extreme fureur des Iuifs en son endroit sur le subiect de la Passion, il introduit le Sauueur parlant à eux en ces termes: [b] *Ie me suis fait poure pour l'amour de vous: i'ay esté plein de douleur pour l'amour de vous: & vous auez mis vos mains impies sur moy, & auez dit, Faisons mourir le Iuste parce qu'il nous est inutile, mettons du bois en son Pain. Bien à propos il a dit du Pain au lieu de sa chair, car luy, (le Sauueur,) il leur a apporté de la nourriture, & ils luy ont rendu le supplice.* [c] Sainct Hierosme en ses Commentaires sur Hieremie: Venez mettons du bois en son pain. *C'est asçauoir*, dit-il, *la Croix au corps du Sauueur: car c'est luy qui dit ie suis le Pain, qui suis descendu du Ciel.* Mais sans cercher ailleurs dequoy soustenir cette responce, le sixiesme chapitre de saict Iean, où selon nos Aduersaires, il est parlé de l'Incarnation, & consequemment de la vraye chair de nostre Seigneur, ne nous en fournit-il pas assez d'exemples? En ce lieu là nostre Seigneur apres s'estre mille fois appellé *Pain de vie, descendu du Ciel*: apres nous auoir dit; *le Pain que ie donneray c'est ma chair*: ne clost-il pas son discours par ces paroles, *Qui mange ce Pain, viura eternellement?* Si donc nostre Seigneur ne fait point de scrupule d'appeller sa Chair, *Pain*, Pourquoy est-ce que l'Escriture, ou les Peres seroient plus scrupuleux au subiect de l'Eucharistie, veu que principalement & l'Escriture, & les Peres, vsans de ce nom de Pain, & le donnans au Sacrement, laissent tousiours quelques marques de leur intention, & designent par quelques Articles, ou par quelque

b *Ambr. in Psal. 35.* Ego propter vos pauper, ego pro vobis dolens, & vos mihi manus impias intulistis, dicentes: Tollamus iustum, quia inutilis est nobis. Iniiciamus lignum in panem eius. Bene panem dixit pro carne eius. Ille alimentum detulit, isti pro beneficio retulere supplicium.

c *Hieron. lib. 2. in Hierem. ad c. 11.* Mittamus lignum in panem eius: crucem videlicet in corpus saluatoris.

que autre chose, le Pain dont ils veulent parler, c'est asçauoir, le *Pain de vie*, le *Pain descendu du Ciel*, qui est le Corps de Iesus-Christ? Il y a d'autres raisons pour lesquelles le Sacrement mesme apres la consecration retient encore le nom de *Pain*, c'est asçauoir parce qu'il en conserue la forme exterieure, la proprieté de nourrir, & les autres qualitez sensibles, & puis parce que l'Escriture donne le nom de *Pain* à tout ce qui contribue à la nourriture de l'homme, & d'autant aussi qu'apres qu'il est interuenu du changement en vne substance, & qu'elle est conuertie en vne autre, la mesme Escriture continuë à celle qui demeure apres le changement, le nom de celle qui l'a precedée; comme il appert aux Fleuues d'Egypte, à la Verge d'Aaron, & à l'eau changée en Cana de Galilée. Mais nous traitterons ailleurs à plein fonds toutes ces raisons, & refuterons les argumens que nos Aduersaires apportent, pour les combattre; particulierement nous monstrerons les grandes impertinences qu'à faictes sur ce sujeċt, le Ministre qui a escrit contre moy.

ACCEPIT IESVS PANEM.

ET GRATIAS AGENS.

CHAP. V.

Du nom d'Eucharistie.



VN Ancien voulant arracher l'ingratitude du cœur des hommes, auoit de coustume de dire.[a] *Que les Charites*, ou les Graces, *estant filles de Iupiter, comme feignent les Poëtes*, il falloit craindre *qu'en oubliant vn bien-fait, on ne commist vn sacrilege, & qu'en se monstrant ingrat, on n'offençast de si sainctes & de si belles Vierges*: Mais si l'oubliance des bien-faits qu'on a reçeus des hommes, peut estre appellée vn sacrilege & vn crime indigne de pardon, comment doit-on nommer l'ingratitude de ceux qui oublient les graces incomparables que la nature humaine a receuës de la main liberale de Dieu? Desia elles sont telles de leur nature, que quand nous deployerions toute nostre puissance pour en reconnoistre l'obligation, nous demeurerions tousiours redeuables d'vn nouueau remerciment, & nous arriueroit comme à ce Romain, qui ayant impetré d'Auguste la vie de son Pere, qui auoit suiuy le party d'Antoine, creut auoir suiect de luy dire:[b] *Celle-cy ô Cesar est l'vnique & la seule iniure, que i'ay iamais reçeuë de toy, Tu as fait en sorte, que ie viuray & que ie mourray ingrat*, ne pouuant satisfaire à vne si insigne faueur. Si donc ne nous contentans pas d'estre impuissans, nous demeurions encor insensibles, qui pourroit iamais excuser vn si enorme & si detestable crime? Mais s'il y a bien-fait dont nous deuions remercier cette infinie bonté, c'est principalement de la passion de son Fils, qui est au dessus de toutes les reconnoissances & de toutes les actions

a *Chrysippus apud Senec. de benef. lib. 1. c. 4.* Sic nos adhortatur Chrysippus vt dicat verendum esse ne quia Charites Iouis Filiæ sunt, parum se gratè gerere, sacrilegium sit, & tam bellis puellis fiat iniuria.

b *Furnius apud Senecam de Benefic. l b. 2. c. 25.* Hanc vnã Cæsar habeo iniuriam tuam: effecisti vt viuerẽ & morerer ingratus.

ET GRATIAS AGENS.

de graces, que nous luy en sçaurions iamais rendre. C'est pourquoy Iesus-Christ, ayant pitié de nostre pauureté, nous a soulagez de ses richesses, & pour nous donner le moyen de reconnoistre cette souueraine obligation que nous auons à son Pere, a institué le Sacrement de son Corps, & de son Sang, afin qu'honorant Dieu de ses presens, & luy offrant la mesme hostie qui a esté immolée sur la Croix pour nostre Redemption, nous eussions dequoy nous acquitter de cette excessiue debte, dont autrement il n'estoit pas en nostre puissance de nous decharger. C'est donc le suiect pour lequel parmy les autres noms qui sont donnez à ce Diuin Sacrement, il est particulierement appellé EVCHARISTIE qui comme nous dirons tantost, signifie ou *remerciement* ou *action de graces*, d'autant qu'il nous a esté laissé pour louër & remercier Dieu de la Charité qu'il nous a tesmoignée en liurant le Iuste pour les Criminels, & en faisant souffrir à l'innocent les peines qui estoient deuës aux coulpables, & dautant aussi, comme nous dirons encor, que le Sauueur instituant ce Diuin Sacrement, Apres auoir pris le pain RENDIT GRACES à Dieu son Pere. De produire tous les tesmoignages des Anciens, qui ont donné ce nom au Sacrement, ce seroit chose trop ennuyeuse, c'est pourquoy nous nous contenterons d'alleguer comme les principaux passages, qui donneront assez de lumiere à la verité. Iustin Martyr en l'Apologie qu'il presenta à l'Empereur Antonin le debonnaire, & au Senat de Rome, pour deffendre les Chrestiens qui estoient comme accablez des outrages que les infidelles espandoient contre leur religion, & particulierement contre la celebration de ce Sacrement, apres auoir deduit quelques vnes des ceremonies qu'ils prattiquoient en son vsage, & entre autres la forme que tenoient les pasteurs de l'Eglise en la distribution qu'ils en faisoient tant aux presens qu'aux absens, adjouste immediatement apres: [a] *Cette viande parmy nous est appellée* EVCHARISTIE. D'où il appert manifestement que c'estoit le nom que l'Eglise luy donnoit dés-lors au commun langage des Chrestiens.

Sainct Irenée qui escriuoit au mesme siecle, voulant monstrer que les Iuifs à raison qu'ils auoient les mains soüillées du Sang du Fils de Dieu, & les heretiques, parce qu'ils enseignoient des doctrines contraires à la Religion Chrestienne, comme que Iesus-Christ n'est pas Fils de Dieu, & que nos corps ne resusciteront iamais, ne pouuoient offrir à Dieu le vray sacrifice d'action de graces qu'il institua en la derniere Cene, adjouste comme pour derniere raison de ce qu'il vendiquoit ce droict à la seule Eglise Catholique. [b] *Nostre foy est conforme à l'Eucharistie, & l'Eucharistie confirme nostre creance.* Et derechef. [c] *Tout ainsi que le pain yssu de la terre receuant l'inuocation de Dieu n'est plus vn pain commun: mais l'Eucharistie composée de deux choses, l'vne Terrestre & l'autre Celeste, aussi nos corps receuans l'Eucharistie ne sont plus mortels, ayans l'esperance de la Resurrection.* Et encor ailleurs: [d] *Quand le Calice meslé (d'eau & de vin) & le pain brisé reçoit la parole de Dieu, il se fait l'Eucharistie du Sang & du Corps de Christ.* Il appelle encor plusieurs autres-fois du nom d'Eucharistie le sainct Sacre-

a *Iust. apol. 2. pro Christianis*: καὶ ἡ τροφὴ αὕτη καλεῖται παρ' ἡμῖν εὐχαριστία.

b *Iren. lib. 4. cont. hæres. c. 34.* Nostra autem consonans sententia est Eucharistiæ & Eucharistia rursus confirmat sententiam nostram, &c.

c *Ibidem.* Quemadmodũ enim qui est à terra panis percipiens inuocationem Dei iam non communis panis est, sed Eucharistia, ex duabus rebus constans terrena & cœlesti, sic & corpora nostra percipientia Eucharistiã iam non sunt corruptibilia spem resurrectionis habentia.

d *Idem lib. 5. c. 2.* Quãdo & mixtus calix & fractus panis percipit verbum Dei, fit Eucharistia sanguinis & corporis Christi.

ment du Corps & du Sang de nostre Seigneur.

Tertullian de qui l'esprit est autant digne d'estre admiré, que ses erreurs meritent d'estre detestées, escriuant en faueur de ce gendarme qui auoit refusé en qualité de Chrestien, de mettre sur la teste la Couronne qui luy auoit esté presentée, comme au reste de ses compagnons de la part des Empereurs infidelles, & iustifiant son fait par des exemples de beaucoup de choses que les Chrestiens obseruent, bien qu'elles ne soient pas commandées en l'Escriture; allegue entre autres l'exemple du Sacrement que nous prenons à jeun, encor que nostre Seigneur l'ayt institué durant le repas de la Cene, & ne le nomme point autrement qu'Eucharistie. [a] *Encor que nostre Seigneur*, dit-il, *ayt donné le Sacrement de* L'EVCHARISTIE *au temps du repas, & l'ayt commandé à tous, si est-ce que nous ne le prenons qu'aux assemblées que nous faisons deuant l'aube du iour, & ne le receuons que de la seule main de ceux qui president à la compagnie.* Sainct Cyprian grand imitateur & disciple de Tertullian, descriuant la cheute de ceux qui estoient tombez, & qui auoient renoncé à la foy durant l'orage de la persecution de Decius, & exagerant l'horreur de ceux qui apres auoir sacrifié aux Idoles, se presentoient à la Communion du Corps & du Sang du Fils de Dieu, Et sur le mesme suiect rapportant les tesmoignages que Dieu auoit fait paroistre de son courroux, contre ceux qui commettoient vn si execrable sacrilege; dit d'vne petite fille qui auoit esté polluë des viandes des Idoles; qu'elle ne put endurer en sa bouche, ny en son estomach, ce qui luy auoit esté versé du calice par le Diacre, & appelle cela EVCHARISTIE. [b] L'EVCHARISTIE, dit-il, *ne put demeurer en vne bouche polluë, & en vn corps souillé.* Il vse encor du mesme nom en l'explication de l'Oraison Dominicale, où il rapporte au Sacrement, la priere que nous faisons à Dieu, qu'il nous donne nostre pain quotidian: [c] *Nous demandons à Dieu*, dit-il, *qu'il nous donne tous les iours ce pain, de peur que nous qui sommes entez en Christ, & qui prenons tous les iours l'Eucharistie afin qu'elle nous soit vne viande de Salut, venans pour quelque grand crime à estre retranchez de la Communion du pain de vie, nous ne soyons arrachez & separez du corps de Christ.* Le Sainct & sacré Concile de Nicée qui a tousiours seruy de Loy & de reigle aux Orthodoxes, vse par deux fois du mesme nom, lors qu'il condamne l'audace des Diacres qui presentoient la communion aux Prestres, & qui manioient le Sacrement en presence des Euesques. [d] *Le Sainct Concile* (disent les Peres assemblez à Nicée) *a esté aduerty qu'en quelques lieux & villes les Diacres baillent l'Eucharistie aux Prestres, &c. Il a esté pareillement auerty que quelques Diacres manient l'Eucharistie en presence des Prestres: Que toutes ces choses soient retranchées.* Ie serois trop long comme i'ay dit: si ie voulois produire tous les passages des Peres des premiers siecles qui ont nommé la saincte Communion du corps & du Sang de nostre Seigneur du nom D'EVCHARISTIE. L'authorité de ceux que i'ay alleguez est assez grande & assez puissante pour confirmer le langage de l'Eglise Catholique qui a retenu ce nom entre

ET GRATIAS AGENS.

a *Tertull. de Cor. milit. c 3.* Eucharistiæ Sacramentum & in tempore victus, & omnibus mandatum à Domino, etiã ante lucanis cœtibus, nec de aliorum manu quam præsidétium sumimus. *Vide eundem de pudic. c. 9.*

b *Cyprian. de Laps.* In corpore atque ore violato Eucharistia permanere non potuit.

c *Cypr. in orat. Dominic.* Hunc Panẽ dari nobis quotidie postulamus, ne qui in Christo sumus, & Eucharistiam quotidie ad cibum salutis accipimus, intercedente aliquo grauiore delicto, dum abstenti & non communicãtes à cœlesti pane prohibemur, à Christi corpore separemur.

d *Concil. Nican. can. 18.* Ἦλθεν εἰς τὴν ἁγίαν καὶ μεγάλην σύνοδον, ὅτι ἔν τισι τόποις καὶ πόλεσι, τοῖς πρεσβυτέροις τὴν εὐχαριστίαν οἱ διάκονοι διδόασιν. ὅπερ οὔτε ὁ κανὼν οὔτε ἡ συνήθεια παρέδωκε, τοὺς ἐξουσίαν μὴ ἔχοντας προσφέρειν, τοῖς προσφέρουσι διδόναι τὸ σῶμα τοῦ Χριστοῦ.

ET GRATIAS AGENS.

tous ceux qu'elle donne au Sainct Sacrement : Mais il ne faut pas seulement sçauoir que l'Eglise ancienne nous a enseigné ce nom, & l'a comme dedié & consacré par son vsage, mais il faut outre cela sçauoir qui l'a meuë à en vser, & ce qu'elle a voulu exprimer par cette façon de parler. Quelques vns des derniers escriuains ont employé ce mot, comme s'il signifioit *Bonne grace*.

Du Moul. en l'Apolog. pag. 20.

Casaub. Exerc. 16. dig. 40.

Pamel. ad Cypr. tract. de Lap.

Le Ministre qui a escrit contre moy apres auoir repris cette etymologie produitte dans le Catechisme du Concile de Trente, boufonne là dessus, & dit que *sans doute le Pape Pie V. qui a fait faire & approuué ce Catechisme ne se fust point abusé, si la cognoissance des etymologies estoit entre les dons du sainct Esprit.* Casaubon comme plus serieux se contente de la reietter & de dire qu'Isidore qui en semble estre l'Autheur s'est trompé, & apres luy le Maistre des sentences, & S. Thomas auec les autres qui l'ont suiuy: Ie ne veux point contester de l'etymologie de ce nom, encor que quelques vns de nos Docteurs defendent celle d'Isidore, seulement diray-ie que ny luy, ny ceux qui l'ont suiuy n'ont peché contre l'Escriture, ny contre la Theologie : Au contraire certes ils ont touché vne chose qui est du tout considerable en ce grand Sacrement. Ils appellent donc l'Eucharistie *Bonne grace*, d'autant qu'elle ne confere pas simplement vne grace & vn don externe de Dieu, comme les autres Sacremens, mais contient d'abondant celuy qui est le centre & la source de toutes les graces Iesus-Christ nostre Sauueur. A la façon que le Soleil n'est pas simplement reuestu de lumiere comme les autres planettes, mais outre cela est la source & la fontaine de toute la splendeur qui esclaire l'vniuers. C'est pourquoy ce n'est point de merueille que l'Autheur du Catechisme du Concile de Trente ayt suiuy cette interpretation apres Isidore, Alcuin, S. Bernard, le Maistre des Sentences, Gratian, Hugues de sainct Victor, & sainct Thomas ; veu principalement qu'on y remarque vne manifeste allusion au nom Grec que Clement Alexandrin Catechiste de l'Eglise d'Alexandrie, contemporain de Tertullian, escriuant en cette langue a institué, & qui pourra seruir à radresser les Grammairiens. *L'Eucharistie*, dit-il, *est loüée, & est vne bonne grace*, D'où il appert que si la modestie eust esté vn don du ministere de Charenton, & que si ceux qui l'exercent n'eussent point esté assis au banc des mocqueurs, & le Pape Pie V. & celuy qui par son commandement a dressé vn si docte ouurage qu'est le Catechisme du Concile de Trente, n'eussent point senty le venin de la plume de celuy qui a escrit contre moy.

Clem. Alex. lib. 2. Pelag. c. 2. ἡ εὐχαριστία καλή), χάρις ἐπαινουμένη καὶ καλή.

Cependant personne n'ignore que *l'Eucharistie*, en la proprieté & en la rigueur du mot ne signifie *Action de graces*, ou bien *Ressouuenance & ressentiment du bien-faict qu'on a receu* : De sorte que l'ancienne Eglise qui s'en est seruie, l'a faict pour deux considerations principales : L'vne afin de nous apprendre que nostre Seigneur nous a laissé ce Sacrement non seulement pour estre la pasture de nos ames, mais aussi pour estre vn perpetuel monument de ses bien-faicts, comme la Manne reseruée dans

l'Arche de l'Alliance estoit vn monument du soin que Dieu auoit eu des enfans d'Israël, lors qu'ils erroient par les deserts: & pour seruir à nous exciter par vn si precieux gage à celebrer ses loüanges, & à le remercier des graces qu'il a faictes à nostre nature; particulierement de ce qu'il nous a rachetez par la mort & passion de son Fils, qui aussi pour cette raison disoit en instituant le Sacrement, *Faistes cecy en memoire de moy*: C'est à dire que ce vous soit vn monument eternel de ma mort & de ma passion. Tous les anciens d'vne commune voix ont approuué cette raison, & nous l'ont enseignée. Iustin Martyr la touche en son Apologie pour les Chrestiens, où il deduit l'ordre de leur seruice. [a] *On presente*, dit-il, *à celuy qui preside aux freres, le pain & la coupe, meslés d'eau & de vin, & luy les ayant pris, il offre & rend loüange & gloire au Pere de toutes choses, par le nom du Fils & du Sainct Esprit, & paracheue amplement l'Eucharistie ou action de graces.*

Origene ce grand homme que personne n'a égalé aux choses qu'il a bien escrites, la touche pareillement en ses liures contre l'Epicurien Celsus, escrits sous l Empereur Gordian. Ce Philosophe accusoit les Chrestiens d'ingratitude enuers la Diuinité, sous ombre qu'ils ne vouloient point sacrifier aux Demons: Mais Origene repousse ceste calomnie par l'exemple de l'Eucharistie, & monstre qu'elle est vne marque visible de la gratitude des Chrestiens enuers le vray Dieu. *Le pain*, dit-il, *qui est appellé Eucharistie, nous est vn Symbole de la reconnoissance & de l'action de graces que nous luy rendons.* Et quelques fueillets auparauant. [c] *Que Celsus*, dit-il, *qui ne connoit point Dieu paye ses vœux aux Demons: Nous qui nous efforçons de plaire au Createur de toutes choses, auec prieres & actions de graces, que nous rendons pour les bien-faits que nous auons reçeus, nous mangeons les pains qui ont esté offerts, & qui par la priere ont esté faits vn corps qui est quelque chose de sainct, & qui sanctifie ceux qui en vsent auec saine intention.* Il vse de cette façon de parler pleine de reticence à cause qu'il escriuoit contre vn infidelle, auquel il ne pouuoit descouurir les mysteres de la Religion, s'il ne vouloit ietter les perles deuant les pourceaux: Tant y a qu'il se fait assez entendre aux fidelles, particulierement au sujet que nous traittons, c'est asçauoir que le Sacrement est appellé *Eucharistie*, d'autant que c'est vne perpetuelle ressouuenance des graces que Dieu nous a faictes. Sainct Chrysostome cette sacrée bouche d'or, qui ne monstre nulle part plus d'eloquence que où il traicte de ces diuins mysteres, dit tout de mesme, que Dieu nous les a laissez pour conseruer la memoire de ses bien-faits. *Pour cette raison*, dit-il, *les venerables & salutaires mysteres que nous celebrons en toutes les assemblées de l'Eglise sont nommés* EVCHARISTIE, *c'est à dire Action de grace, d'autant que c'est vne ressouuenance de plusieurs bien-faits.*

Sainct Augustin fidelle truchement de l'antiquité, comme l'appellent mesmes nos aduersaires, & qui fleurissoit au mesme siecle que sainct Chrysostome; touche aussi cette raison en diuers endroits de ses escrits, & y rap-

ET GRATIAS AGENS.

a *Apolog. 2.* Προσφέρεται τῷ προεστῶτι τῶν ἀδελφῶν ἄρτος καὶ ποτήριον, ὕδατος καὶ κράματος, καὶ οὗτος λαβὼν, αἶνον καὶ δόξαν τῷ πατρὶ τῶν ὅλων διὰ τοῦ ὀνόματος, τοῦ υἱοῦ, καὶ τοῦ πνεύματος τοῦ ἁγίου ἀναπέμπει, καὶ εὐχαριστίαν ὑπὲρ τοῦ κατηξιῶσθαι τούτων παρ' αὐτοῦ ἐπὶ πολὺ ποιεῖται.

b *Orig. contr. Cels. lib. 8.* Ἔστι δὲ καὶ σύμβολον ἡμῖν τῆς πρὸς τὸν θεὸν εὐχαριστίας, ἄρτος εὐχαριστία καλούμενος.

c *Et anteà.* ἡμεῖς δὲ τῷ τοῦ παντὸς δημιουργῷ εὐαρεστοῦντες, καὶ τοὺς μετ' εὐχαριστίας καὶ εὐχῆς τῆς ἐπὶ τοῖς δοθεῖσι προσαγομένους ἄρτους ἐσθίομεν, σῶμα γενομένους διὰ τὴν εὐχὴν ἅγιόν τι, καὶ ἁγιάζον τοὺς μετ' ὑγιοῦς προθέσεως αὐτῷ χρωμένους.

d *Chrysost. Homil. 26. in Matth.* Διὰ δὴ τοῦτο καὶ τὰ φρικώδη μυστήρια καὶ πολλῆς γέμοντα σωτηρίας τὰ καθ' ἑκάστην τελούμενα [λέγω] σύναξιν· εὐχαριστία καλεῖται, ὅτι πολλῶν ἐστιν εὐεργετημάτων ἀνάμνησις.

Vide Hieron. ad cap. 4. Amos. Sacrificate de fermento laudem.

ET GRATIAS AGENS.

porte ces celebres paroles que le Prestre dit en la preface de la consecration. [a] *Rendons action de grace au Seigneur nostre Dieu. Tu sçais*, dit-il, parlant à Dardanus comme à vn fidelle, *en quel sacrifice il se dit, Rendons graces au Seigneur nostre Dieu*, designant par ces mots la saincte *Eucharistie*, & le diuin sacrifice de l'Eglise. Et derechef: [b] *Ce qui se dit és Sacremens des fidelles. Que nous ayons les cœurs en haut au Seigneur: c'est vn don & vne faueur du Seigneur: de laquelle apres ces mots, ceux ausquels ils sont addressez sont auertis par la voix du Prestre de remercier Dieu, & de luy rendre action de graces, à quoy ils respondent, Que c'est chose iuste & raisonnable.* Ailleurs encor. *Le seruice de Dieu consiste principalement en ce que l'ame ne luy soit point ingrate. A raison dequoy, au tres-vray & singulier sacrifice, il nous est commandé de rendre action de graces au Seigneur nostre Dieu.* Et en l'Epistre à Honorat apres luy auoir parlé de la premiere grace qui nous est donnée non par le merite de nos œuures, mais par la seule bonté de Dieu, il ajouste, *De là vient que nous rendons action de graces au Seigneur nostre Dieu: Ce qui est vn grand Sacrement*, (c'est à dire vn grand mystere) *au Sacrifice du nouueau Testament.* Il dit ailleurs, que pour cette raison nostre Sacrifice est appellé Sacrifice de loüange par le Prophete en ces paroles: *Immole à Dieu le Sacrifice de loüange, & rends tes vœux au tres-haut. Quel Sacrifice de loüange*, dit-il, *est plus sacré que celuy qui consiste en action de graces? Et dequoy est-ce qu'on doit rendre de plus grands remerciemens à Dieu que de sa grace qu'il nous donne par Iesus Christ nostre* Seigneur? *Ce que tous les fidelles reconnoissent au Sacrifice de l'Eglise, duquel tous les autres Sacrifices ont esté les ombres.* Voila la premiere raison pour laquelle les Anciens ont donné le nom d'Eucharistie au Sacrement du Corps & du Sang de nostre Seigneur.

L'autre qui est à mon iugement, la plus puissante est prise de l'exemple propre de Iesus-Christ, qui voulant instituer ce mystere, & accomplir cette incomparable merueille, apres auoir pris le pain pour dedier son Sacrement, RENDIT GRACES A DIEV SON PERE, pour nous apprendre que faisans nostre sacrifice, nous deuons leuer les yeux & le cœur vers le Ciel, & en commencer la deuotion par de semblables actions de graces que nous rendions à celuy qui est autheur de tout le bien que nous possedons en cette vie, & que nous pouuons esperer en l'autre par le merite de sa passion. Aussi l'Eglise se sentant obligee à imiter son exemple, a cette coustume, qu'entrant en cette partie du seruice que les Anciens ont nommée *la Messe ou le seruice des fidelles*, d'autant qu'alors les Catechumenes estoient chassez de l'Eglise, & n'y demeuroient que les seuls Chrestiens baptisez, comme pour preface d'vne si saincte action, comme la nomme sainct Cyprian en son liure de l'Oraison Dominicale, elle faict dire au Prestre: *Rendons graces au Seigneur nostre Dieu*, & le peuple respond: *C'est*

a *August. epist. 57 ad Dardan.* Nosti autem in quo sacrificio dicatur: Gratias agamus Domino Deo nostro.

b *Idem lib. 2. de bono perseuer. c. 13.* Quod in Sacramentis fidelium dicitur, vt sursū corda habeamus ad Dominum, munus est Domini: de quo munere ipsi Domino Deo nostro gratias agere à sacerdote post hanc vocem quibus hoc dicitur, admonentur, & dignum & iustū esse respondēt.

c *Lib. de spir. & litt. cap. 11.* Dei cultus in hoc maximè constitutus est, vt anima ei non sit ingrata. Vnde & in ipso verissimo, & in singulari sacrificio, Domino Deo nostro gratias agere admonemur.

d *Epist. ad Honorat. 120.* Hinc gratias agimus Domino Deo nostro, quod est magnū Sacramentum in sacrificio noui Testamenti.

e *Contr. aduersar. leg. & prophet. lib. 1. c. 18.* Immola Deo sacrificium laudis, & redde vota tua altissimo. Quod est sacratius laudis sacrificium, quam in actione gratiarum? Et vnde maiores agendæ sunt Deo gratiæ, quam pro ipsius gratia per Iesum Christum Dominum nostrum? Quod totum fideles in Ecclesiæ sacrificio sciunt, cuius vmbræ fuerunt omnia priorum genera sacrificiorum.

chose digne & iuste que nous le facions. Ces paroles se trouuent communément dans les liturgies, & les Docteurs des quatre premiers siecles, rendent vn fidelle tesmoignage qu'elles ne sont pas d'vne nouuelle inuention: mais qu'elles nous sont venues par tradition des anciennes formes que prattiquoit la primitiue Eglise, veu que non seulement sainct Augustin les produit, mais outre cela s'en sert contre les Pelagiens pour prouuer vn des principaux Chefs de la Religion Chrestienne, c'est asçauoir que nous auons besoin de la grace de nostre mediateur Iesus-Christ, pour nous sauuer, & qu'elle nous est donnée par la seule misericorde de Dieu, & nullement par le merite de nos bonnes œuures qui au contraire sont vn rayon & vn fruict de cette premiere grace; Et c'est pourquoy il dit que cette exhortation du Prestre de rendre graces à Dieu, suit immediatement les paroles du peuple qui estant sommé de leuer son cœur au Ciel, respond : NOVS L'AVONS AV SEIGNEVR. [a] *Ce qui nous est commandé parmy les sacrez mysteres d'auoir les cœurs en haut au Seigneur, c'est,* dit-il, *vne chose que nous ne pouuons faire que par l'assistance de celuy qui commande que nous y soyons exhortez. D'où il s'ensuit que d'vn si grand bien qu'est celuy d'auoir le cœur éleué en haut, nous ne nous en deuons pas attribuer la gloire, comme si cela venoit de nos forces, mais que nous en deuons rendre graces à Dieu.* Et ailleurs sur le mesme sujećt. *Ceux ausquels s'addressent ces paroles* AYEZ LE COEVR HAVT, dit-il, *sont auertis par le Prestre de rendre graces au Seigneur nostre Dieu de ce don-là, & ils respondent que c'est chose digne & iuste de le faire. Car comme ainsi soit que nostre Cœur ne soit pas en nostre puissance, mais qu'il ayt besoin d'estre sousleué par l'assistance de Dieu, afin de pouuoir monter & d'auoir le sentiment des choses d'enhaut où Iesus-Christ est assis à la dextre de Dieu, & non des choses qui sont sur la terre; A qui est ce qu'il faut rendre graces d'vn si grand bien, si ce n'est au Seigneur nostre Dieu qui l'octroye, & qui par vn si insigne bien-fait nous deliurant, & nous tirant de l'abysme du monde, nous a predestinez deuant la fondation du monde?* Conformément à cela, il dit ailleurs, comme nous l'auions desia cité; *Pour cette raison,* c'est asçauoir parce que toutes nos bonnes œuures sont des fruits de la grace de Dieu, & non des effects de la puissance de nos mains, [c] *nous rendons actions de graces au Seigneur nostre Dieu, ce qui est vn grand Sacrement,* c'est à dire, *vn grand mystere, au sacrifice du nouueau testament, lequel, en quelle part, en quel temps, & comment il est offert, tu le trouueras quand tu seras baptizé.* Icy ie coniure nos aduersaires de quitter vn peu la chaleur de la dispute, & de nous dire, où est donc parmy eux ce sacrifice d'Eucharistie & d'action de graces, des mysteres, & des prieres duquel sainct Augustin tire ceste puissante preuue contre les Pelagiens, que toutes nos bonnes pensées & toutes les éleuations de nos cœurs au Ciel vien-

ET GRATIAS AGENS.

a *Aug. de bono viduit. cap. 16.* Quia & illud quod inter sacra mysteria cor habere sursum iubemur, ipso adiuuante id valemus, quo iubente admonemur: Et ideo sequitur, vt de hoc tanto bono sursum leuati cordis, non nobis gloriam, quasi nostrarũ virium, tribuamus, sed Domino Deo nostro gratias agamus.

b *August. de bono persen. cap. 13.* Quibus hoc dicitur, admonentur, & dignum & iustum esse respondent. Cùm enim non sit in nostra potestate cor nostrum, sed diuino subleuetur auxilio, vt ascẽdat, & quæ sursum sunt sapiat, vbi Christus est in dextera Dei sedẽs, non quæ super terram: Cui de hac tanta re agendæ sunt gratiæ, nisi hoc facienti Domino Deo nostro, qui nos per tale beneficium liberando, de profundo huius mundi elegit, & prædestinauit ante constitutionem mundi?

c *Epist. 120. ad Honorat.* Hinc gratias agimus Domino Deo nostro, quod est magnum Sacramentum in Sacrificio noui Testamenti, quod vbi, & quando, & quomodo offeratur, cum fueris baptizatus inuenies.

ET GRATIAS AGENS.

nent de Dieu, dautant que *au tres-vray & singulier sacrifice des Chrestiens*, comme il parle ailleurs, *nous rendons des remercimens à Dieu de ce que nous auons les cœurs en haut?* Ie ne doute pas qu'il n'y ayt mille preuues de cela dans l'Escriture, mais de grace où est celle dont sainct Augustin ains dont l'Eglise vniuerselle se seruoit si triomphamment en son siecle? Si Caluin & ceux qui ont renuersé, & le sacrifice, & toutes les formes du sacrifice eussent esté en regne en ces siecles là, n'eussent-ils pas fait tomber de si puissantes armes de la main des Catholiques, ains n'eussent-ils pas fermé la bouche à tout l'vniuers, & ne luy eussent-ils pas reproché la vanité & l'inutilité d'vne priere qu'ils ont si insolemment retranchée? Mais derechef quand sainct Augustin dit a vn fidelle. *Tu sçais en quel sacrifice il se dit; Rendons graces au Seigneur nostre Dieu*, n'eust-il pas parlé à vn barbare, ou eust il peu se faire entendre s'il eust parlé a vn Caluiniste? Voila comme les formes de leur seruice sont vne pure image de cette premiere antiquité. Certes il appert de mille passages des Peres que le seruice de l'Eglise auoit toute vne autre face que celle qu'ils luy donnent, & principalement que la forme qu'ils tiennent en l'administration de leur Cene n'a rien de commun auec les formes que gardoient les anciennes Eglises en la celebration du sainct sacrifice de l'Eucharistie, où entre autres choses par les deuotes exhortations du Prestre elle s'efforçoit *d'éleuer les cœurs en haut*, & exhortoit les Chrestiens, *de les auoir au Seigneur nostre Dieu*, & en suitte de cela les conuioit de loüer sa bonté, & de luy rendre d'eternelles Actions de graces, de tous ses bien-faicts & particulierement de celuy de leur salut, qu'ils puisent dans sa misericorde. Mais c'est assez de ce suiect, Passons aux autres noms de l'Eucharistie.

a *August. de Spirit. & litter. c. 11.* Vnde & in ipso verissimo & in singulari sacrificio Domino Deo nostro agere gratias admonemur.

b *Ad Dardan ep. 57.* Nosti autem in quo sacrificio dicatur, Gratias agamus Domino Deo nostro.

BENEDIXIT.

CHAPITRE VI.

Du nom d'Eulogie ou de Sacrement de Benediction.



OMME l'excellence des effects dépend de l'eminence & de la puissance des causes, on remarque cette difference entre les Benedictions qui partent des hommes & celles qui procedent de Dieu, que les Benedictions des hommes demeurent dans les simples bornes des souhaits, des vœux, & des prieres, au lieu que les Benedictions de Dieu par vne insigne merueille produisent ce qu'elles contiennent & ce qu'elles vont promettant. Au commencement du monde Dieu benit les poissons, les oyseaux, & l'homme, & cette benediction les rendit feconds pour produire leur semblables dans l'air, dans la mer, & sur la terre. Dieu benit Abraham & cette benediction fit que sa posterité se multiplia comme les estoilles du Ciel, & comme le sable qui est sur le riuage de la Mer. Dieu benit la maison d'Obededon qui auoit retiré l'Arche & cette benediction

Genes. 1.

Genes. 12. & 26.

benediction emplit sa maison d'vne telle abondance de biens, que ses prosperitez donnerent de la ialousie à vn grand Roy. Au nouueau Testament nostre Seigneur benit vn petit nombre de pains & de poissons, & cette benediction fait qu'ils multiplient de sorte, qu'ils suffisent pour nourrir vne prodigieuse multitude de personnes, qui le suiuent dans des deserts. Mais si iamais Dieu a desployé sa puissance en ses benedictions; c'a esté principalement en celle du Sainct Sacrement, où elle opere auec tant d'efficace & de vertu, que changeant les corruptibles natures du pain & du vin, elle en faict son precieux Corps, & son precieux Sang, qui nous nourrissent à l'immortalité. Iesus-Christ dit le Sainct texte *prit du pain, & rendant action de graces* LE BENIT, & *dit à ses Apostres, Prenez & mangez cecy est mon Corps, &c. Par cette parole*, dit sainct Chrysostome, *les choses proposées*, c'est à dire le pain & le vin mis sur la table de l'Autel, *sont consacrées: Et comme la voix qui dit* [a] *Croissez & multipliez & remplissez la terre, à la verité n'a esté prononcée qu'vne fois, mais sent en tout temps son effect, la nature operant à la generation: Ainsi cette parole n'a esté dicte qu'vne fois, mais iusques à ce iour, & iusques à l'auenement du Seigneur par toutes les tables de l'Eglise elle donne vigueur au sacrifice.* C'est donc la raison pour laquelle les anciens ont encor nommé ce diuin Sacrement, EVLOGIE, BENEDICTION, CONSECRATION, & SANCTIFICATION, du pain & du calice, d'autant que le pain & le vin y sont benis & sanctifiez, & consacrez par la puissante parole de celuy *qui a conuerty la pierre en vn estang, & qui a tiré des sources d'eau, d'vn rocher*, & sont faits le precieux Corps & le precieux Sang de Iesus-Christ, dont nous sommes nourris à Salut. Sainct Cyrille entre les autres Peres Grecs employe volontiers celuy *d'Eulogie*, au lieu duquel les Latins vsent du nom de *Benediction*. En ses Commentaires sur le sixiesme chapitre de sainct Iean qu'il interprete comme nous de la participation de l'Eucharistie, apres auoir combatu, & renuersé auec milles passages de l'Escriture l'infidelité de ceux qui opposent des raisons humaines à la grandeur de ce mystere, & apres auoir monstré que Dieu qui a tant fait de merueilles en l'ancienne Loy, y opere miraculeusement, & y employe sa sagesse, & sa puissance, il adiouste pour conclusion de son discours. [b] *Il falloit donc plustost adioustant foy à Iesus-Christ, & à ses paroles, tascher d'apprendre humblement & sans curiosité la maniere de* L'EVLOGIE, (c'est à dire dire du sainct Sacrement de l'Autel) *& non pas en personnes troublées de vin, crier inconsiderément. Comment est-ce que cestuy-cy nous peut donner sa chair à manger?* En vn autre lieu du mesme liure esclaircissant l'vnion que nous auons auec Iesus-Christ, par la reelle participation de sa Chair en l'Eucharistie, *Tout ainsi*, escrit-il, *que sainct Paul dit qu'vn peu de leuain fait leuer toute la paste, ainsi vne trespetite* EVLOGIE, (c'est à dire vne tres-petite Eucharistie) *mesle en elle mesme tout nostre corps, & le remplit tout de sa propre energie, & de cette sorte Iesus-Christ est introduit en nous, & nous en luy.* Ailleurs parlant encor de la mesme vnion qu'il oppose à celle de la Foy, *Le Fils*, dit-il, *en-*

BENEDIXIT.
2. Reg. 6.
Math. 14.
Mar. 8.
Ioan. 6.

a Chrysost. hom. de prodit. Iudæ. Τοῦτο τὸ ῥῆμα μεταρρυθμίζει τὰ προκείμενα.

b Cyrill. lib. 4. in Io. n. cap. 13. Οὐκοῦν ἔδει μᾶλλον πιστεύοντας τῷ Χριστῷ καὶ τοῖς παρ' αὐτοῦ λεγομένοις ἀμελλητὶ, καταπαύοντας τοῦ μανθάνειν ἐπιχειρεῖν τῆς εὐλογίας τὸν τρόπον, οὐκ ἀπερισκέπτως ἐμπαροινοῦντας λέγοντας· Πῶς δύναται οὗτος ἡμῖν δοῦναι τὴν σάρκα φαγεῖν.

c Ibidem cap. 17. Ὥσπερ γάρ φησιν ὁ Παῦλος, ὅτι μικρὰ ζύμη ὅλον τὸ φύραμα ζυμοῖ, οὕτως ὀλίγη πάλιν εὐλογία σύμπαν ἡμῶν εἰς ἑαυτὴν ἀναφύρει τὸ σῶμα καὶ τῆς ἰδίας ἐνεργείας ἀναπληροῖ. Οὕτω τε ἐν ἡμῖν γίνεται Χριστός, καὶ ἡμεῖς αὖ πάλιν ἐν αὐτῷ.

d Lib. 11. cap. 27. γίνεται μὲν γὰρ ἐν ἡμῖν ὁ Υἱὸς σωματικῶς μὲν ὡς ἄνθρωπος συνανακιρνάμενός τε καὶ συνενούμενος δι' εὐλογίας τῆς μυστικῆς πνευματικῶς δὲ αὖ πάλιν ὡς Θεὸς τῇ τοῦ ἰδίου πνεύματος ἐνεργείᾳ καὶ χάριτι.

BENEDIXIT.

tant qu'homme, s'vnit à nous corporellement par L'EVLOGIE MYSTIQVE, c'est à dire, par l'Eucharistie, *& entant que Dieu spirituellement par la grace de son esprit.* Derechef ailleurs : *Que la communion de* L'EVLOGIE MYSTIQVE, (c'est à dire de l'Eucharistie) *soit vne certaine confession de la Resurrection de Iesus-Christ il se preuue par ses propres paroles, &c.* Là mesme. *Il nous repaist de la* DIVINE EVLOGIE : Et encor là mesme. *A ceux qui se presentent* A L'EVLOGIE MYSTIQVE *les officiers du ministere crient, Les choses sainctes aux saincts.* En l'Epistre à Calosyrius combatant l'erreur de ceux qui croyoient que le Corps de nostre Seigneur n'estoit sous les Symboles qu'en l'vsage seulement, & qu'elles ny demeuroient pas lors que l'hostie estoit reseruée. *Ceux-là donc*, dit-il, *sont insensez qui disent que* L'EVLOGIE MYSTIQVE, c'est à dire l'Eucharistie, *est abandonnée de la sanctification, si les reliques en sont reseruées au iour suiuant ; Car le sacré Sainct Corps de Jesus-Christ, ne se change point, ains la vertu de la Benediction & de la grace viuifique est eternelle en luy.* En vn autre lieu employant la comparaison de la manne contre l'heresie de Nestorius, *C'estoit*, dit-il, *vne figure de l'Eulogie mystique.* Mais il faudroit extraire tous les lieux de ses escrits où il parle du Sacrement, veu qu'il ne l'appelle ordinairement, que de ce nom de mystique ou diuine Eulogie qui signifie Benediction. Le Concile d'Alexandrie rapporté au Concile d'Ephese vse du mesme nom pour signifier le Sacrement, *Nous operons*, dit le sainct Concile, ou bien *nous parfaisons le sacrifice non sanglant , & ainsi nous nous presentons aux Eulogies mystiques* (c'est à dire à la participation de l'Eucharistie) *& sommes sanctifiez estans faits participans de la sacrée chair & du precieux Sang de Iesus-Christ Sauueur de nous tous.* Pour la mesme raison les Latins l'appellent Sacrement de Benediction, & de là vient que pour dire qu'vn homme est priué de la communion de l'Eucharistie, Tertullian dit, *qu'il est degradé & retranché du Sacrement de Benediction.* Et sainct Ambroise nous deduit amplement toute la forme de cette Benediction, par laquelle outre l'action de graces qui se fait à Dieu en ce diuin Sacrement, & en ce grand sacrifice, on benit les Symboles externes pour en faire le Corps & le Sang de nostre Seigneur, d'autant que sans cette consecration qui se fait non par les autres prieres de l'Eglise, mais par les propres paroles de Iesus-Christ, *Cecy est mon Corps*, & *Cecy est mon Sang* ; Les creatures communes & sensibles ne pourroient estre le precieux Corps, & le precieux Sang de nostre Seigneur. *Comment est-ce que celuy qui est pain, peut estre le Corps de Iesus-Christ?* dit sainct Ambroise : *Par la consecration*, respond-il, *Et la consecration donc par qu'elles paroles, & par les*

a *Cyrill. lib. 12. cap. 58.* Ὅτι γὰρ ἡ κοινωνία τῆς μυστικῆς εὐλογίας ὁμολογία ἐστὶ τῆς ἀναστάσεως τοῦ Χριστοῦ [illegible] καὶ μάλα ῥαδίως [illegible] αὐτῆς ἴδοι.

b *Ibid.* Πρὸς τῷ [illegible] θείας ἡμᾶς εὐλογίας [illegible].

c *Idem lib. 12. cap 50.* [illegible] ἁγίας.

d *Cyrill ep. ad Calosy.* [illegible] τὴν μυστικὴν εὐλογίαν, εἰ ἀπομείνοι λείψανον αὐτῆς εἰς ἑτέραν ἡμέραν, μαίνονται δὲ ταῦτα λέγοντες. οὐ γὰρ ἀλλοιοῦται Χριστός, οὐδὲ τὸ ἅγιον αὐτοῦ σῶμα μεταβληθήσεται, ἀλλ' [illegible] εὐλογίας δύναμις, καὶ ἡ ζωοποιὸς χάρις διηνεκής ἐστιν ἐν αὐτῷ.

e *Lib. 4. aduer. Nest. tom. 1. Conc.* Ἀποτελεσμάτιον δὲ [illegible] τῆς μυστικῆς εὐλογίας.

f *Epist. Concil. Alex. rel in Concil. Ephes aduers. Nestor. pag. 302. edit. Rom.* Τὴν ἀναίμακτον ἐν ταῖς ἐκκλησίαις τελοῦμεν θυσίαν [illegible] τῶν μυστικῶν εὐλογιῶν [illegible] ἁγιαζόμεθα, μέτοχοι γενόμενοι τῆς ἁγίας σαρκός, καὶ τοῦ τιμίου αἵματος τοῦ πάντων ἡμῶν σωτῆρος Χριστοῦ.

f *De pudicit cap. 14* Vt Sacramento benedictionis exautoraretur.

g *Ambr lib. 4 de sac. c. 4.* Quomodo potest qui panis est, corpus esse Christi ? Consecratione. Consecratio igitur quibus verbis fit, & cuius sermonibus? Domini Iesu. Nam reliqua omnia quæ dicuntur, laudem Deo deferunt; Oratio præmittitur populo, pro Regibus, pro cæteris : Vbi venitur vt conficiatur venerabile Sacramentum, iam non suis sermonibus sacerdos, sed vtitur sermonibus Christi : Ergo sermo Christi hoc conficit Sacramentum. Quis sermo Christi? Nempe is quo facta sunt omnia.

les parolles de qui se fait elle? Par celles de nostre Seigneur Iesus-Christ, Car les autres qui se disent, seruent à loüer Dieu; On fait auparauant des prieres à Dieu pour le peuple, pour les Roys, & pour les autres: Mais lors qu'on en est venu, où il faut faire le venerable Sacrement, le Prestre n'vse plus de ses paroles, ains il employe celles de Iesus-Christ: C'est donc la parolle de Jesus-Christ, qui faict le Sacrement; Et quelle est la parole de Iesus-Christ? Certes celle par laquelle toutes choses ont esté faictes.

BENEDIXIT.

Cette doctrine est fondée sur ce que nostre Seigneur en l'institution du Sacrement, ne se contenta pas de rendre graces à Dieu son Pere, autheur de tous les biens que nous possedons, mais outre cela benit particulierement les Creatures du pain & du vin, lors qu'il voulut en faire son Corps & son Sang. Cela estoit hors de doute si nos aduersaires hardis à retrancher tout ce qui leur desplaist dans l'Escriture, n'eussent alteré & le sens & les paroles de l'institution de l'Eucharistie; Car voicy comme sainct Matthieu la represente. COMME ILS SOVPOIENT IESVS PRIT LE PAIN καὶ εὐλογήσας ET APRES QV'IL L'EVT BENY IL LE ROMPIT ET LE DONNA A SES DISCIPLES, DISANT, PRENEZ ET MANGEZ CECY EST MON CORPS. Ces paroles sont claires & n'ont point besoin d'autre interpretation. Cependant nos aduersaires comme apprehendans le signe de la Croix dont nous vsons en la forme de nostre consecration, & comme redoutans qu'il n'y ayt quelque magie aux paroles de Iesus-Christ, que nous employons en ce suject, ostent ces mots, *Et apres qu'il l'eut beny*, & en leur place substituent ceux-cy, *Apres qu'il eut rendu graces*: Alleguans pour excuse de ce sacrilege que les verbes Grecs εὐχαριστεῖν & εὐλογεῖν signifient vne mesme chose, & que tous deux ils veulent dire rendre graces. Nous auons donc icy diuers combats contre nos aduersaires. Mais il faut commencer par ce dernier. Sur le suject duquel nous disons qu'à la verité il ne se peut nier que ces deux verbes ne soient ordinairement pris pour vne mesme chose en l'Escriture, veu que comme ainsi soit que nostre Seigneur ayt gardé vne mesme forme en la consecration du Calice qu'en celle du pain, les Euangelistes qui vsent du mot de benir au sujet du pain, vsent de celuy de *rendre action de graces*, quand il parlent de la consecration de la coupe; qui est vne preuue euidente qu'ils vsent en vn mesme sens des mots, *Benir* & *Rendre graces*. Et puis sainct Luc, & sainct Paul rapportans l'institution, & la consecration du Symbole du pain, vsent du mot qui signifie proprement *Rendre graces*: Au lieu que sainct Matthieu & sainct Marc vsent de celuy qui signifie *Benir*: Mais nous ajoustons à cela, que nonobstant cette mesme acception de ces deux verbes en l'Escriture il ne falloit pas en vne matiere de tel poids & si contestée, arracher les propres mots du texte, ains retenir en chasque lieu celuy dont les Euangelistes, de qui le sainct Esprit à conduit la plume, auoient voulu vser au recit qu'ils font de l'institution du Sacrement. Et de plus nous leur soustenons que ces deux verbes estans pris l'vn pour l'autre en vn mesme suject,

Matth.26. Ἐσθιόντων δὲ αὐτῶν, λαβὼν ὁ Ἰησοῦς τὸν ἄρτον καὶ εὐλογήσας ἔκλασε, καὶ ἐδίδου τοῖς μαθηταῖς καὶ εἶπε, Λάβετε, φάγετε. τοῦτό ἐστι τὸ σῶμά μου.

Luc.22. καὶ λαβὼν, ἄρτον εὐχαριστήσας ἔκλασε.

1.Cor.11. καὶ εὐχαριστήσας ἔκλασε.

BENEDIXIT.

celuy qui signifie *Rendre graces* pert sa propre signification, & prend la signification de celuy qui signifie *Benir* & non pas au contraire, comme ils s'efforcent de nous faire croire; Ou plustost nous disons que l'vn & l'autre verbe signifie icy tout ensemble. *Rendre graces à Dieu & le loüer*, & outre cela *Benir, consacrer & sanctifier les Symboles du pain & du vin*. Mais pourquoy nous debattre d'vne chose si claire, puisque les plus equitables

Casaub. exerc. 16. digress. 13.

Christus in eodem actu, & Deum Patrem laudauit, & gratias illi egit, & hoc amplius panem sanctificauit, hoc est consecrauit in vsum sacramẽti vt esset in mysterio corpus, siue caro & sanguis Christi, sicut ipse ostendit cum dixit. Hoc est Corpus meum.

d'entre nos aduersaires forcez par la puissance de la verité, se rangent à nostre party, & prennent les armes pour nous defendre? *Nostre Seigneur*, dit le sieur Casaubon expliquant l'energie & la force de ces deux verbes, *en vne mesme action rendit loüange & action de graces à Dieu son Pere, & outre cela sanctifia le pain, c'est à dire le consacra pour l'vsage du Sacrement, afin qu'il fust en mystere le corps ou bien la Chair & le Sang de Christ, comme il l'a monstré lors qu'il a dit, Cecy est mon Corps.* Le Ministre mesmes qui a escrit contre moy, nous asseure que ny luy, ny les siens, *ne nient pas que la benediction ne se face sur le pain.* Que pretendons nous dauantage? Car quant à cette impertinente defaicte, *qu'en la consecration du pain, il vaut mieux parler à Dieu qu'au pain*, qui est l'homme si stupide qui ne sçache qu'en toutes nos benedictions, & en toutes nos consecrations, nous nous addressons à Dieu pour benir & pour consacrer ce que nous benissons, & ce que nous consacrons, mais que les creatures proposées, c'est asçauoir le pain & le vin au

Du Moul. pag. 72. de l'Apolog. tout à la fin de cette page & au commencement de la suiuante.

Sacrement, sont les suiects sur lesquels s'estend la vertu de cette benediction & de cette consecration, puisque c'est pour impetrer de Dieu qu'il les change en son Corps & en son Sang? Mais ces paroles de S. Paul, *La coupe de benediction laquelle nous benissons*, n'abbatent-elles pas l'erreur sans ressource, & ne donnent-elles pas vn plein triomphe à la verité? Car l'Apostre ne

Paul. ad Corinth. 1. cap. 10.

Τὸ ποτήριον τῆς εὐλογίας ὃ εὐλογοῦμεν, οὐχὶ κοινωνία τοῦ αἵματος τοῦ Χριστοῦ ἐστί; τὸν ἄρτον ὃν κλῶμεν, οὐχὶ κοινωνία τοῦ σώματος τοῦ Χριστοῦ ἐστιν.

dit pas. *La Coupe sur laquelle nous rendons graces*: mais *laquelle nous benissons*, de sorte que de ce costé-là, l'iniustice mesmes ne peut condamner nostre doctrine qui est celle de l'Apostre. Mais il s'éleue icy vn second combat où nos aduersaires monstrent plus d'ardeur à nous attaquer: Nous soustenons que nostre Seigneur ayant vsé de ces paroles: *Cecy est mon Corps, cecy est mon Sang*, ce seroit vn sacrilege d'attribuer la vertu de la consecration à vne autre cause, qu'à la puissance qu'il luy a pleu leur communiquer, lors qu'il

Beza ad cap. 26. Matth.

nous en a laissé l'vsage; Eux au contraire comme deterrans & faisans renaistre les anciennes calomnies vomies contre le Christianisme en la naissance de nostre Religion, attribuent à vne espece de Magie, l'vsage des paro-

Du Moul. fueill. 72. p. 2. au milieu de la page.

les dont nous nous seruons à l'Autel, & à nos consecrations. *Lier les vertus ou Celestes, ou infernales par des caracteres, ou par la vertu de certains mots est d'vne autre science que de la Theologie*, dit le Ministre qui a escrit contre moy: A quoy nous respondons que nous laissons volontiers les secrets de la science des Caracteres employez pour lier les puissances de l'Enfer, à ceux qui au grand opprobre du nom Chrestien ozent se vanter auec Luther & auec Zuingle d'auoir mangé des muis de sel auec le Diable, d'auoir apris de luy à detester la Messe, & à trouuer des figures pour despouiller l'Eglise de son plus riche thresor; Mais quant à ce qui regarde la vertu, la

puissance, l'efficace & l'energie de la parole de Iesus-Christ en l'operation des Sacremens, nous disons nettement que ceux qui ne la croyent pas sont indignes d'estre appellez Chrestiens, & ajoustons que iamais Orthodoxe n'a creu que le Sacrement de l'Eucharistie fust Sacrement sans estre au preallable beny, consacré & sanctifié par les expresses paroles de son institution qui sont celles que Iesus-Christ, Fils du Dieu viuant, a luy mesmes employées en la consecration originale de ce diuin mystere. Et c'est pourquoy Iustin Martyr appelle le Sacrement vne viande Eucharistizée, c'est à dire, consacrée non par vne simple action de graces, ou par vne simple priere comme se persuadent nos aduersaires, mais consacrée par la priere des paroles de Iesus-Christ, comme il l'explique luy-mesme. [a] *Nous ne prenons pas ces choses*, dit-il, *comme pain commun, ny comme breuuage commun: Mais en la mesme maniere que Iesus-Christ nostre Seigneur, fait Chair par le Verbe de Dieu, a eu Chair & Sang pour nostre Salut: Ainsi aussi auons nous esté enseignez, que la viande de laquelle par immutation nostre sang & nos chairs sont nourries, benie par la priere de la parole procedée de luy, est la Chair & le Sang du mesme Iesus fait Chair. Car les Apostres en leurs commentaires intitulez Euangiles, nous ont rapporté que Iesus le leur ordonna ainsi, qu'il pris le pain, & qu'en le benissant il dit, faictes cecy en memoire de moy, Cecy est mon Corps. Et que prenant semblablement le Calice & le benissant*, il dit, *Cecy est mon Sang.* Icy donc il faut remarquer vne visible fraude de nos aduersaires, qui alleguent Iustin, comme s'il auoit simplement escrit, *que le pain est sanctifie de par Dieu par la parole de la priere*, & qu'il n'eust fait nulle mention des paroles dont nous vsons, au lieu que ce sainct Docteur & Martyr enseignant les mesmes choses que nous enseignons crie hautement que c'est *par la priere de la parole procedée de Iesus-Christ*, que le pain est Eucharistizé pour retenir ces propres mots, δι' εὐχῆς λόγου τοῦ παρ' αὐτοῦ, *par la priere de la parole procedée de luy*, & puis apres il nous declare qu'elles sont les paroles qui entrent precisément en cette consecration, c'est asçauoir celles-cy, *Cecy est mon Corps, Cecy est mon Sang*, par ou il monstre que ce n'est pas le reste de la priere mystique, mais que ce sont les seules paroles Sacramentales procedées de la bouche de Iesus-Christ, qui produisent l'effect de la consecration, & qui font que le pain & le vin ne sont plus chair & breuuage commun, mais le Corps & le Sang du Sauueur du monde.

Sainct Gregoire de Nysse en cette celebre oraison Catechetique, où il donne de si salutaires instructions à ceux qui embrassent la Religion Chrestienne, nous enseigne le mesme, c'est asçauoir que la sanctification du pain qu'il dit estre changé en la Chair du Verbe, procede de ces paroles, *Cecy est mon Corps.* Car apres auoir monstré par vne comparaison prise de la nourriture ordinaire de nostre Seigneur, en laquelle le pain qu'il mangeoit par la force de la chaleur naturelle se changeoit en sa chair, qu'en l'Eucharistie le pain sanctifié par la puissance diuine, se change en la mesme chair, il ajoute pour acheuer sa comparaison, [b] *Ainsi semblable-*

BENEDI-XIT.

a *Iustin. Mart. Apolog. 2. sub finem.*

Οὐ γὰρ ὡς κοινὸν ἄρτον, οὐδὲ κοινὸν πόμα ταῦτα λαμβάνομεν, ἀλλ' ὃν τρόπον διὰ λόγου Θεοῦ σαρκοποιηθεὶς Ἰησοῦς Χριστὸς ὁ σωτὴρ ἡμῶν, καὶ σάρκα καὶ αἷμα ὑπὲρ σωτηρίας ἡμῶν ἔσχεν, οὕτως καὶ τὴν δι' εὐχῆς λόγου τοῦ παρ' αὐτοῦ εὐχαριστηθεῖσαν τροφήν, ἐξ ἧς αἷμα καὶ σάρκες κατὰ μεταβολὴν τρέφονται ἡμῶν, ἐκείνου τοῦ σαρκοποιηθέντος Ἰησοῦ καὶ σάρκα καὶ αἷμα ἐδιδάχθημεν εἶναι, οἱ γὰρ ἀπόστολοι ἐν τοῖς γενομένοις ὑπ' αὐτῶν ἀπομνημονεύμασιν, ἃ καλεῖται εὐαγγέλια, οὕτως παρέδωκαν ἐντετάλθαι αὐτοῖς τὸν Ἰησοῦν, λαβόντα ἄρτον, εὐχαριστήσαντα εἰπεῖν. τοῦτο ποιεῖτε εἰς τὴν ἀνάμνησίν μου, τουτέστι τὸ σῶμά μου, καὶ τὸ ποτήριον ὁμοίως λαβόντα καὶ εὐχαριστήσαντα εἰπεῖν, τοῦτό ἐστι τὸ αἷμά μου. καὶ μόνοις αὐτοῖς μεταδοῦναι.

Du Pl pag. 995.

b *Greg. Nyss. Catech. orat. cap. 37.*

[illegible] ὡσαύτως ὁ ἄρτος, καθώς φησιν ὁ Ἀπόστολος, ἁγιάζεται διὰ λόγου Θεοῦ, καὶ ἐντεύξεως, οὐ διὰ βρώσεως καὶ πόσεως προϊὼν εἰς τὸ σῶμα τοῦ λόγου, ἀλλ' εὐθὺς πρὸς τὸ σῶμα τοῦ λόγου, μεταποιούμενος καθὼς εἴρηται ὑπὸ τοῦ λόγου, ὅτι τοῦτό ἐστι τὸ σῶμά μου.

BENEDIXIT.

Chr. sost. hom. de prod. e. Iud. vt supra.

ment le pain comme dit l'Apostre, est sanctifié par la parole de Dieu & par la priere; non en allant au Corps du Verbe par la viande & par le breuuage, mais comme il a esté dit, estant transmué par le Verbe ou par la parole, Cecy est mon Corps. A la fin de ce mesme chapitre, il dit que ce changement se fait par la vertu de la Benediction, de sorte qu'il nous enseigne, & que le pain, & le vin sont consacrés, & qu'ils sont transmuez au Corps & au Sang de Iesus-Christ. Sainct Chrysostome n'est pas moins exprés pour l'vn & pour l'autre, c'est asçauoir, & pour la Benediction, & pour l'efficace des paroles, *Cecy est mon Corps.* Sainct Ambroise entre les Latins est si formel, & si expres pour la mesme doctrine de la consecration, & de la puissance des paroles, qu'il n'y a danger que nos aduersaires ne luy reprochent, que les Papes l'ont suborné pour le faire parler si clairement. Nous en auons desia produit vn passage qui donne vne pleine lumiere à la verité, Aioustons ceux-cy; En son liure de ceux qui sont initiez aux mysteres, [a] *Si la benediction humaine a eu tant de pouuoir que de conuertir la nature, que dirons nous de la propre consecration diuine, là où les paroles mesmes du Sauueur operent? Car ce Sacrement que tu prens est faict par la parole de Christ, &c.* En ses liures des Sacremens apres auoir rapporté les paroles de l'institution que le Prestre recite à l'Autel, aux mesmes termes ausquels ils sont couchez dans les Euangiles, il adiouste, [b] *Considere toutes ces particularitez. Lequel,* dit-il, *le iour deuant qu'il souffrist, prist du pain dans ses sainctes & venerables mains; Deuant donc qu'il soit consacré, c'est du pain, mais apres que les paroles de Christ y sont arriuées, C'est le Corps de Christ; Outre cela escoute le disant, Prenez-le & en mangez tous, Cecy est mon Corps. Pareillement deuant les paroles de Christ, c'est vn Calice plein d'eau & de vin, mais apres que les paroles de Christ ont operé, là est fait le Sang qui a racheté le peuple.*

a *Ambr. de his qui init. myst. cap. 9.*
Quod si tãtum valuit humana benedictio, vt naturam conuerteret, quid dicimus de ipsa consecratione diuina, vbi verba ipsa Domini saluatoris operantur? Nam Sacramentum istud quod accipis, Christi sermone conficitur, &c.

b *Idem de Sacram. lib. 4. cap. 5.*
Vide singula. Qui pridie, inquit, quam pateretur in sanctis manibus suis accepit panem. Antequã ergo consecretur, panis est, vbi autem verba Christi accesserint, Corpus est Christi. Denique audi dicentem; Accipite & edite ex eo omnes. Hoc est Corpus meum. Et ante verba Christi, calix est vini & aquæ plenus. Vbi verba Christi operata fuerint, ibi Sanguis efficitur, qui plebé redemit.

Lecteur Chrestien, peze bien toutes choses. S. Ambroise rapportant le Canon de l'Eglise, distingue entre les paroles qui sont de la deuotion de l'Eglise, & celles de Iesus-Christ, dit que quand le Prestre est paruenu à la consecration, il n'vse plus d'autres paroles que de celles de nostre Seigneur, & conclud que deuant que le Prestre ayt dit, *Cecy est mon Corps, Cecy est mon Sang,* Ce n'est que du pain sur l'Autel, ce n'est que du vin dans le Calice. Mais qu'apres ces diuines paroles. *Cecy est mon Corps, Cecy est mon Sang,* c'est le Corps de Iesus-Christ qui est sur l'Autel, c'est le Sang qui a racheté le monde qui est dans le Calice, Qui peut donc douter que sainct Ambroise, ains que toute l'ancienne Eglise dont il explique la creance n'ayt enseigné qu'il a pleu à Dieu d'attacher la Vertu de la consecration du pain & du vin, au Corps & au Sang de nostre Seigneur à la puissance de sa parole, laquelle n'estant point prononcée, nous n'auons que des élemens sensibles au Sacrement? Encor au mesme liure, [c] *C'est donc,* dit-il, *la parole de Iesus-Christ qui fait ce Sa-*

c *Idem lib. 4. Cap. 4.*
Ergo sermo Christi hoc conficit Sacramentum. Quis sermo Christi? Nempe is quo facta sunt omnia. Iussit Dominus & factum est cœlum: Iussit Dominus & facta est terra: Iussit Dominus & facta sunt maria. Iussit Dominus & omnis creatura generata est. Vides ergo quam operatorius sit sermo Christi. Si ergo tanta vis est in

trement. Et quelle parolle de Iesus-Christ? Assçauoir celle par qui toutes choses ont esté faictes. Le Seigneur a commandé, & la terre a esté faicte: Le Seigneur a commandé, & les mers ont esté faictes: Le Seigneur a commandé, & toute Creature a esté produicte. Vous voyez donc combien la parole de Iesus-Christ est operante. Que si la parole du Seigneur Iesus a tant de force, que les choses qui n'estoient point, ayent commencé d'estre; combien plus pourra-elle faire que les choses qui estoient, soient, & se changent en autre chose? Le Ciel n'estoit point, la Terre n'estoit point la mer n'estoit point: Mais escoute l'Escriture; il a dit, & elles ont esté faictes: il a commandé; & elles ont esté creées. Afin donc que ie te responde, Ce n'estoit point le Corps de Christ, deuant la consecration; Mais apres la consecration ie te dy que lors c'est le Corps de Iesus-Christ: Il a dit, & il a esté fait: Il a commandé & il a esté crée. Quelles foudres pourroient rompre la dureté des cœurs de nos aduersaires si celles-la ne les brisent? Mais tout ce chapitre & tout le suiuant ne sont-ils pas employez pour monstrer que ce sont ces paroles, *Cecy est mon Corps, Cecy est mon Sang*, prononcées par les Prestres qui consacrent, qui sanctifient, qui benissent le pain & le vin, & qui en font le Corps & le Sang de Iesus-Christ? Ie ne dispute pas icy de la Transubstantiation dont toutesfois ce sainct Euesque exprime si clairement la doctrine, Mais ie combats pour l'energie & pour l'efficace des paroles, *Cecy est mon Corps, Cecy est mon Sang*, que toute cette docte antiquité a creuës necessaires pour faire la Benediction & la sanctification des Creatures & des elemens sensibles du pain & du vin. Ie produirois le tesmoignages de sainct Augustin qui auoit appris cette doctrine de son bon maistre & Catechiste sainct Ambroise, mais ie me reserue à les rapporter parmy les solutions que ie donneray aux obiections que le Ministre qui a escrit contre moy, nous fait de la part des Peres. Ie conclurray donc ces tesmoignages par celuy de l'Autheur du Sermon de la Cene de nostre Seigneur: Nos aduersaires ne veulent pas que nous le citions sous le nom de sainct Cyprian, encor que les plus doctes & les plus iudicieux d'entr'eux estiment qu'il est bien digne de ce grand esprit: Pour donner quelque chose à leur opiniastreté, nous nous contenterons de le citer sous le nom d'vn ancien Autheur Orthodoxe qui a dedié ses œuures au Pape Corneille contemporain de sainct Cyprian, Et cependant i'auertiray celuy qui a escrit contre moy qu'il efface des marges de son Apologie, cette fausse & audacieuse reproche, *que i'ay cité faussement sainct Cyprian*, en le produisant sur ce suiect, puisque son ouurage a esté consacré à la posterité sous le nom de ce sainct Martyr, & que mesmes il a esté allegué sous son nom par les plus celebres Caluinistes. L'immodestie de cet esprit & l'incontinence de sa plume que i'ay assez chastiée ailleurs m'a tiré de mon chemin pour donner cet aduis au Lecteur: Voicy maintenant comme parle cet Autheur, & comme il est allegué par le sieur du Plessis qui se contente de dire qu'on doute si le Sermon de la Cene est de S. Cyprian: *Deuant ces paroles (Cecy est mon Corps) cette nourriture commune (du pain) n'estoit commode qu'à nourrir le Corps, & administroit vn secours de vie temporelle,*

BENEDIXIT. sermone Domini Iesu, vt inciperent esse, quæ non erant: quanto magis operatorius est, vt quæ erant in aliud commutentur? Cœlum non erat, mare non erat, terra non erat. Sed audi dicentem: Ipse dixit & facta sunt: Ipse mandauit & creata sunt. Ergo tibi vt respondeam, non erat corpus Christi ante consecrationẽ, sed post consecrationem, dico tibi quod iam corpus est Christi: ipse dixit & factum est, ipse mandauit & creatum est.

Erasm. in epist. dedic. Casaub. in exerc.

Du Moul. fueill. 72. pag. 1.

Caluin. Pet. Mart. de Euch. & alij passim.

Du Pl. pag. 1080.

BENEDIXIT. *mais depuis que le Seigneur eut dit, Faictes cecy en memoire de moy, Ceste est ma Chair, Cestuy est mon Sang, Toutes les fois que cela se fait en ces paroles & en cette foy, ce pain substantiel* (il faut lire supersubstantiel) *& ce Calice consacré par vne Benediction solemnelle profite à la vie & au salut de tout l'homme, estant tout ensemble vn medicament pour guerir les infirmitez, & vn holocauste pour purger les iniquitez.*

Du Plessis. De l'Eucharist. pag. 1000.

Le sieur du Plessis examinant ce passage fait deux obseruations qui sont de nostre sujećt, & que nous ne pouuons dissimuler sans laisser cette allegation imparfaićte. *Notez premierement*, nous dit-il, *qu'il n'attribue pas la consecration aux cinq paroles, mais à l'institution de Iesus Christ:* Si cela est i'aduoüe qu'il voit en ce lieu-là, ce que ny les Anges, ny les hommes, n'y peuuent voir, c'est à dire, ce qui n'y est pas, Car tout au contraire il attribue manifestement la consecration à la vertu des paroles : *C'est ma Chair, & c'est mon Sang. Toutesfois & quantes*, dit-il, *que cela se fait en ces paroles*, c'est à dire auec ces paroles, &c. Il est bien vray qu'il attribue la vertu de ces paroles à leur institution : Mais cela ne combat pas nostre doćtrine, puis que nous ne la rapportons point ailleurs. Car nous disons que la consecration du Sacrement, despend des paroles Sacramentales: mais que la vertu & la force des paroles Sacramentales despend de l'institution de Iesus-Christ, qui les a laissées pour seruir à ce diuin effećt.

Du Plessis ibid.

La seconde obseruation que fait le sieur du Plessis est qu'au passage allegué, *Les paroles mesmes que nous appellons Sacramentales, n'y sont pas celles que nous determinons, ains celles-cy. Hæc est caro mea, Hic est sanguis meus* Mais au lieu de faire cette obseruation, il deuoit admirer la simplicité de cét Autheur qui luy a fait prendre ces deux propositions. *Cecy est mon Corps*, & *Cecy est ma Chair*, pour equipolentes en signification. Nous nous tenons à cette simplicité, & disons que par ce que cet Autheur ne disoit pas la Messe, mais escriuoit ou faisoit vn Sermon, il ne s'est pas soucié de n'alleguer que la substance des paroles de la consecration, mais en a produit d'equipolentes, où il n'y a ne plus ne moins, qu'aux autres, au moins selon la signification, & selon la substance de la chose signifiée. Cependant les moins sçauans pourront apprendre du sieur Casaubon, *qu'aux paroles de Iesus Christ, il est certain que le mot de Corps signifie Chair.* Et ainsi ou sainćt Cyprian, ou l'Autheur qui a pris son nom, ne se sera point éloigné des paroles de l'institution. Quant à cette troiziesme obseruation, *que la foy est necessaire*, selon cet Autheur, elle ne regarde pas ce suiećt, mais nous dirons en passant, que la foy est indubitablement necessaire de la part du communiant, afin que le Corps & le Sang de Iesus-Christ, *luy soient vn medicament de ses infirmitez, & vn holocauste de ses iniquitez*, mais non de la part de la consecration qui ne despend pas de nostre foy, ains de la puissance & de l'energie des paroles de Iesus-Christ, qui operent en la vertu de ce uy qui les a laisées pour faire subsister le Sacrement. Mais replique le Ministre qui a escrit contre moy, *Dieu n'attache point sa vertu à des syllabes, il ne donne point d'efficace à des formules, mais à la foy se conformant à son*

Exerc. 16. digress. 34.
In verbis Domini Corpus significare carnē certum est.
Du Plessis ibid.
Du Moul. fueillet 72. page. 2.

son institution : A cela nous disons, que Dieu à la verité n'attache point, ny ne lie point tellement sa puissance à aucune cause seconde ou instrumentale, qu'il ne puisse aussi bien produire l'effect, qu'il veut produire sans elle comme auec elle ; Mais depuis qu'il a luy mesmes choisi vn moyen pour nous communiquer ou soy-mesme ou ses graces ; c'est à nous à adorer sa bonté, au lieu de blasphemer sa puissance. Puis donc qu'il y employe ces paroles, *Cecy est mon Corps*, *Cecy est mon Sang*, en la consecration de l'Eucharistie, & puis que la primitiue Eglise nous a laissé les exemples de cet vsage, ce n'est pas à nous à controller sa volonté, ny à luy demander, pourquoy il attache vn si grand effect de sa puissance à certaines syllabes, & à certains mots, ny pourquoy il nous a obligés à cette forme, veu principalement que ce n'est pas au son externe, mais en l'institution de Iesus-Christ, que nous en establissons la vertu. Ainsi donc nous disons, *que la foy se conforme à l'institution de Iesus-Christ*, lors que le Ministre du Sacrement employe les mesmes paroles que Iesus-Christ a employées, & qu'il fait ce que Iesus-Christ a fait, & ce qu'il a commandé de faire en memoire de luy. Et quant à cette foy du consacrant, nous auons dit qu'elle est requise de la part de l'homme pour participer au fruict du Sacrement, mais qu'elle n'est pas necessaire du costé du Sacrement qui emprunte son effect d'vne autre cause, c'est asçauoir des paroles Sacramentales dont Iesus-Christ, & les Apostres nous ont laissé la forme. BENEDIXIT.

Cela estant plus clair que le iour dans les escrits des anciens, neantmoins nos aduersaires ne rougissent point de les produire contre leurs intentions, & contre la doctrine, dont ils font ouuertement profession. Escoutons là dessus celuy qui a escrit contre moy. *Les Anciens Docteurs*, dit-il, *deposent icy pour nous*, *car ils mettent la vertu de consacrer en la priere*, Et là dessus cite Iustin Martyr sur la fin de la deuxiesme Apologie où il dit, *Nous receuons auec action de graces la viande consacrée & benitte par l'Oraison de la parole de Dieu procedée de luy.* A cela que dirons nous, ou plustost que ne dirons nous pas ? Et quelle est donc cette parole procedée de Dieu, dont Iustin dit que l'Eucharistie est consacrée, sinon celle-cy, *Cecy est mon Corps*, *& Cecy est mon Sang* ? Et si le Ministre n'eust point perdu l'haleine au milieu de la carriere, n'eust-il pas poursuiuy le texte de Iustin, & ne nous eust-il pas representé ces paroles qui suiuent immediatement apres, & qui nous expliquent quelle est cette parole procedée de Dieu, [a] *Car les Apostres*, dit-il, *en leurs commentaires qu'on appelle Euangiles ont enseigné que Iesus leur a ainsi commandé* (notez que Iesus-Christ a prescrit cette forme) *& qu'ayant pris le pain & rendu action de graces il dit*, *Faictes cecy en memoire de moy*, *Cecy est mon Corps*, *& qu'ayant pris semblablement le Calice*, *& rendu graces*, il dit, *Cecy est mon Sang.* Qui ne voit donc que sainct Iustin n'attribue pas la vertu de la consecration au reste de la priere mystique, mais precisément aux paroles, *Cecy est mon Corps*, *Cecy est mon Sang* ? Et certes si le Ministre eust pris le passage dans le liure de Iustin, & non dans celuy du sieur du Plessis, il eust trouué dequoy s'instruire, veu

Du Moul. Apol. fueill. 73. p. 1.

Iust. Martyr. Apol. 2.
Οἱ γὰρ ἀπόστολοι ἐν τοῖς γενομένοις ὑπ' αὐτῶν ἀπομνημονεύμασιν, ἃ καλεῖται εὐαγγέλια, οὕτως παρέδωκαν ἐντετάλθαι αὐτοῖς τὸν Ἰησοῦν, λαβόντα ἄρτον, εὐχαριστήσαντα εἰπεῖν. τοῦτο ποιεῖτε εἰς τὴν ἀνάμνησίν μου. τουτέστι τὸ σῶμά μου· καὶ τὸ ποτήριον ὁμοίως λαβόντα καὶ εὐχαριστήσαντα εἰπεῖν. τοῦτ' ἐστὶ τὸ αἷμά μου.

qu'immediatement apres pour iustifier les ceremonies des Chrestiens, il ajouste parlant à ces idolatres : *Les meschans Demons*, dit-il, *par emulation ont enseigné à faire cela mesmes aux mysteres, & aux imitations de Mithra* (c'est le nom du Dieu des Perses qui est le Soleil) *Car qu'on y porte du pain & vne coupe d'eau, & que l'on die dessus de certaines paroles, c'est chose que vous sçauez ou que vous pouuez sçauoir.* A quel propos produire l'exemple des paroles que les Payens employoient aux mysteres de Mithra pour consacrer le pain & l'eau, afin de iustifier les formes de nostre Eucharistie, sinon par ce qu'en l'Eucharistie, on vsoit aussi de paroles affectées particulierement à sa consecration ? Et c'est pourquoy le sieur Casaubon plus ingenu que le Ministre reconnoit qu'en cet exemple, [b] *Iustin fait mention de paroles solemnelles*, ou de paroles de consecration, *qui au mysteres de Mithra estoient prononcées sur les Symboles du pain & de l'eau.* Au reste pour reprendre nostre discours. Ceux là sont bien nouueaux en l'antiquité qui ne sçauent pas que de tout temps l'Eglise en la sanctification des diuins mysteres, a faict de longues & deuotes prieres, dont les vnes sont des preparations à l'oblation, & les autres des loüanges, & des actions de graces pour remercier Dieu de ce qu'il enuoye son Sainct Esprit pour sanctifier le pain & le vin, & pour en faire le Corps & le Sang de son Fils nostre Seigneur, & qu'entre les vnes & les autres, elle a tousiours inseré les paroles que nous appellons Sacramentales, ausquelles seules elles a attaché la vertu de la consecration, croyant que les premieres & les dernieres ne sont que des fruicts de la deuotion des fidelles, qui les employent non pour consacrer le Sacrement, mais pour loüer & benir Dieu d'vn si grand mystere, au lieu que les autres sont de l'essence de l'Eucharistie : A raison dequoy sainct Ambroise dont nous auons desia allegué les paroles, met vne visible difference entre les prieres qui se faisoient deuant la consecration, & celles qui se faisoient au poinct & à l'instant de la consecration. [c] *En toutes les autres choses qui se disent*, escrit-il, *on louë Dieu, on prie pour le peuple, pour les Roys & pour les autres, mais lors qu'on vient à la confection* (c'est à dire à la consecration) *du venerable Sacrement, le Prestre n'vse plus de ses paroles, mais des paroles de Christ. C'est donc la parole de Christ qui fait ce Sacrement.* Cela ne demande point de glose, mais explique si nettement l'intention de Iustin, qu'il ne faut point auoir de front pour nier qu'il attribue precisement la consecration aux paroles de Iesus-Christ, & non à toute la priere mystique qui en contient beaucoup d'autres, mais qui sont distinctes de celles que nous appellons Sacramentales, & ausquelles comme aux paroles de celuy qui est autheur du Sacrement, reside vniquement & formellement la vertu de la consecration. Sainct Ambroise ayant si clairement enseigné cette doctrine, on ne peut pas croire que son disciple sainct Augustin en ayt embrassé vne autre. Toutesfois on nous l'obiecte encor en ses liures de la Trinité, où il dit. [d] *Nous appellons Corps & Sang de Christ, ce que nous prenons pour le salut spirituel, en memoire de la passion du Seigneur, estant pris des fruicts de la*

BENEDIXIT.

a *Ibidem.* Ὅπερ καὶ ἐν τοῖς τοῦ Μίθρα μυστηρίοις παρέδωκαν γίνεσθαι μιμησάμενοι οἱ πονηροὶ δαίμονες. ὅτι γὰρ ἄρτος καὶ ποτήριον ὕδατος τίθεται ἐν ταῖς τοῦ μυουμένου τελεταῖς μετ' ἐπιλόγων τινῶν, ἢ ἐπίστασθε, ἢ μαθεῖν δύνασθε.

b *Casaub. exer. 16. digress. 43. pag. 547. in fine.* Ecce verba solemnia super Symbolũ proferri solita, id enim significat, isto loco vox ἐπίλογοι, q. d. superdicta qua voce vtuntur Iurisconsulti.

c *Amb. lib. 4. de Sacram. cap. 4.* Reliqua omnia quæ dicuntur laudem Deo deferunt : Oratio præmittitur pro populo, pro Regib9 pro cæteris : vbi venitur vt conficiatur venerabile Sacramentum, iam non suis sermonibus sacerdos, sed vtitur sermonibus Christi. Ergo sermo Christi hoc conficit Sacramentum.

c *August. de Trinit. lib. 3. c. 4.* Corpus Christi & sanguinem dicimus illud tãtum, quod ex fructibus terræ acceptũ, & prece mystica consecratũ ritè sumimus ad salutem spiritalẽ in memoriam pro nobis Dominicæ Passionis.

terre & consacré par priere mystique. L'ignorance de ce mot PRIERE MYSTIQVE est cause que nos aduersaires n'entendent pas sainct Augustin; Car par la priere mystique sainct Augustin, & les anciens entendent le formulaire de la consecration, dans lequel comme l'ame & la clef de tout le mystere, sont comprises les paroles de Iesus-Christ, que nous appellons Sacramentales, comme l'on peut recueillir de ce que le mesme sainct Augustin escrit à Paulin, où il met vne manifeste difference entre les prieres qui se font en l'Eglise deuant la consecration de ce qui est sur la Table du Seigneur, comme il parle, & celles qui se font lors qu'il est beny & sanctifié & rompu pour estre distribué, & celles encor qui se disent à la fin pour benir le peuple. Et certes que par la priere mystique, par laquelle se faict la consecration il entendist precisément les paroles de l'institution: *Cecy est mon Corps*, *Cecy est mon Sang*, & qu'il en eust la mesme creance qu'auoit son Catechiste sainct Ambroise, ces paroles d'vn Sermon qu'il a tout extraict de ses escrits nous en font vne pleine foy: *Il me souuient*, dit-il, *des propos que ie vous tenois lors que ie traittois des Sacremens, & que ie vous disois que deuant les paroles de Christ, ce qui est offert est nommé pain, & lors que les paroles de Christ sont prononcées, il n'est plus dit pain, mais est appellé Corps.* Et donc ne met-il pas la consecration aux paroles Sacramentales, comme nous les appellons c'est à dire aux paroles de Iesus-Christ, *Cecy est mon Corps*, *Cecy est mon Sang?* Là mesme il enseigne qu'apres ces paroles de la consecration, l'Eglise ajouste l'Oraison Dominicale qu'il tesmoigne auoir tousiours esté dite apres la consecration faicte; c'est asçauoir comme il escrit à Paulin pour conclurre les prieres de la consecration. C'est donc là ce qu'il appelle PRIERE MYSTIQVE, c'est asçauoir celle qui contient les expresses paroles dont nostre Seigneur s'est serui en baillant son Corps, & c'est de cette mesme partie de la priere mystique qu'il dit escriuant contre les Manicheans. *Nostre pain*, dit-il, *& nostre Calice non indifferemment toute sorte de pain & de Calice, comme si c'estoit à cause que Iesus-Christ fust attaché aux epics, & aux sarmens, comme ces insensez se figurent, mais par vne certaine consecration* (c'est asçauoir par celle qui se fait par les paroles Sacramentales) *nous est rendu mystique, & ne naist pas tel. Partant ce qui ne se fait pas de cette sorte, encor que ce soit vn pain & vne coupe, c'est vn aliment de refection, & non vn Sacrement de Religion.* Ces dernieres paroles monstrent quelle opinion sainct Augustin auroit auiourd'huy s'il viuoit, de la Cene des Caluinistes, puis qu'ils en bannissent la consecration mystique, & que mesme ils imputent à magie (qu'elle horreur en des Chrestiens:) celle que l'Eglise prattique, & où elle employe les propres paroles de Iesus-Christ pour benir le Sacrement. Il diroit donc que le pain de leur Cene pourroit estre appellé vn aliment de refection, mais non vn Sacrement de Religion, comme il parle. Et ne faut point qu'ils repartent qu'en leur Cene, ils rendent des actions de graces à Dieu, qu'ils le benissent, & qu'ils font des prieres, Car S. Augustin leur repartira là mesmes, [c] *Que nous benissons, & que nous rendons graces au Sei-*

BENEDI. XII.

Epist. 59. ad Paul.

[a] *August. de verb. Dom. in Euang. sec. Luc. ser. 28.* Memini sermonis mei, cū de Sacramentis tractarem, dixi vobis, quod ante verba Christi quod offertur panis dicatur: vbi vero verba Christi deprōpta fuerint, iam non panis dicitur, sed Corpus appellatur

[b] *Aug lib. 20. cont Faust. cap. 13.* Noster panis & calix non quilibet quasi propter Christum in spicis & in sarmentis ligatum, sicut illi desipiunt, sed certa consecratione mysticus fit nobis, non nascitur. Proinde quod non ita fit, quāuis sit panis & calix, alimentū est refectionis, non sacramentum religionis.

[c] *Aug. ibid.* Benedicimus, gratiásque agimus Domino in omni eius munere, non solum spiritali, verum etiam corporali.

BENEDIXIT.

gneur nostre Dieu en tous ses dons, non seulement aux spirituels, mais aussi aux corporels. Mais que cela ne suffit pas pour faire le Sacrement, & qu'il faut vser d'vne consecration reglée & certaine,& qui se fait auec les propres paroles de l'institution qui se doiuent dire, ou autrement il n'y a point de Sacrement de Religion, ains seulement vn aliment de pain & de vin propre à donner la refection au corps, & non à nourrir les ames. Voila comme se doit entendre ce que sainct Augustin dit de la priere mystique,& de la consecration,qu'il croit estre necessaire pour benir le Sacrement. Et c'est au mesme sens qu'on doit prendre ces autres paroles de sainct Hierosme, escriuant à Heliodore, en ces termes. *Ia à Dieu ne plaise que ie die rien de mauuais, de ceux qui succedans au degré des Apostres, font de leur sacrée bouche le Corps de Christ.* Et certes ie ne puis icy que ie ne monstre l'impertinence, & l'ignorance de celuy qui a escrit contre moy, en l'explication de ces paroles. Il dit donc, *que ne sçachant pas que Conficere cibum, ne signifie point faire la viande, mais la manger & rompre auec la bouche, I'ay traduit Conficere Corpus sacro ore, faire le corps de leur bouche sacrée;* Quel front faut-il donc auoir pour accuser les autres de s'estre mespris, & cependant commettre vne si espaisse & si palpable ignorance qu'il repete encor ailleurs? I'aduouë que cette insupportable hardiesse m'estonne: Quoy! Ministre, sainct Hierosme a voulu dire là, que les Prestres mangent le Corps de Christ? Et en quoy les distingue-il donc des autres fidelles pour excepter particulierement leur ordre qu'il dit venir des Apostres? A-il donc creu que les autres fidelles ne mangeoient point le Corps de Iesus-Christ, ou qu'ils ne rompoient point le Sacrement auec la bouche? Ce grand personnage exhortant Heliodore à vne vie solitaire, luy propose entre les deuoirs des Moynes, qu'il faut qu'il se retire du monde, s'il veut estre parfaict en sa condition. Et parce que laissant-là les laïques, dont la pieté ne sembloit pas assez grande pour l'opposer à celles des Religieux, Heliodore pouuoit employer l'exemple des Euesques & des Prestres qui demeurans dans le monde estoient en vn estat de perfection, sainct Hierosme preuient cette obiection: Et deuant que de parler des épines de la Prestrise fait cette preface, afin qu'il ne semblast pas qu'il voulust mesdire d'vn Ordre si sacré, & luy dit, *Ia à Dieu ne plaise que ie die rien de mauuais de ceux qui succedans au degré des Apostres font de leur sacrée bouche le Corps de Christ.* Par lesquelles paroles il veut designer vne fonction affectée à cet ordre sacré, & au ministere des Prestres. Et cependant cet impertinent censeur qui nous monstre combien est veritable l'ancien prouerbe qui dit qu'il n'y a rien de plus iniuste qu'vn ignorant, veut que là, *Conficere Corpus Christi,* signifie manger le Corps de Christ, qui est vne chose commune à tous les fidelles! Que le Lecteur ouure le liure, & puis qu'il iuge de nos interpretations. Mais afin qu'il ne retombe plus en la mesme faute, & qu'il apprenne à mieux entendre le langage des Peres, ou au moins afin qu'il ne nous baille plus ses impertinences pour des censures, nous luy produirons diuers autres passages du mesme Autheur, d'où il appert qu'il faudroit

Hierön. ad Heliod. tom. 1. epist. 1. Absit vt de his quicquam sinistri loquar, qui Apostolico gradui succedentes Christi Corpus sacro ore conficiunt. *Du Mont. fueill. 136. pag. 2. deuers la fin fueill. 161. pag. 2.*

Hier. ad Heliod. tom. 1. epist. 1. vt supra.

luy donner de violentes gesnes pour luy faire auouër la sauuage interpretation qu'il luy donne. En l'Epistre à Euagrius detestant la vanité des Diacres qui vouloient se mettre au dessus des Prestres: *Qui souffrira*, dit-il, *qu'vn Ministre des tables & des vefues, enflé d'orgueil, s'éleue au dessus des Prestres, aux prieres desquels le Corps & le Sang de Christ se faict* ou bien *est consacré?* Ad quorum preces Christi Corpus sanguisque conficitur. Est-ce donc à dire *est mangé?* Ailleurs escriuant contre les Luciferiens, [b] *Hilaire*, dit-il, *qui pense estre seul la tourbe du monde, estant sorty de l'Eglise n'estant que Diacre, ny ne peut faire l'Eucharistie* (neque Eucharistiam conficere potest) *veu qu'il n'a ny Euesques ny Prestres, ny ne peut administrer le baptesme sans l'Eucharistie?* Conficere Eucharistiam, peut il donc là signifier manger l'Eucharistie? Et quoy vn homme qui ne seroit que Diacre ne la sçauroit-il vser, ne la sçauroit-il manger? Ailleurs encor monstrant combien vn Euesque est obligé de prendre garde à conseruer soigneusement la saincteté de son Ministere, luy propose l'exemple d'vn particulier qui doit rendre conte, mesmes d'vne parole oisiue, & adiouste: [c] *Combien donc à plus forte raison le Pontife & l'Euesque qui doit estre sans crime, & d'vne si eminente vertu qu'il demeure tousiours parmy les choses sainctes, & qui doit se tenir tousiours prest d'offrir des victimes pour le peuple, sequestre entre Dieu & l'homme, & qui fait de sa bouche sacrée les chairs de l'Agneau*, (Carnes agni sacro ore conficiens) *par ce que la saincte huyle est dessus luy?* Et donc par ces paroles, *Carnes agni sacro ore conficiens*, veut-il dire que le Prestre ou l'Euesque mange auec la bouche la chair de l'Agneau immaculé qui est Iesus-Christ? Le Ministre aura bon cœur s'il le confesse. Mais il ne faut point que ie m'amuse dauantage à chastier cette impertinence, le sieur Casaubon m'a deschargé de cette peine, veu que prenant le party des Catholiques, il apprent aux Ministres que *Conficere Corpus Christi*, veut dire, *Conficere Sacramentum Corporis Christi*, faire le Sacrement du Corps de Iesus-Christ, & que *Conficere Corpus Christi*, dans les escrits des anciens n'est autre chose que ce que dit Iustin que nostre Seigneur nous a commandé de faire en memoire de luy ὁ κύριος παρέδωκε ποιεῖν, & ce que sainct Augustin nomme *le pain fait pour cela*, c'est à dire le pain consacré, & cite quelques vns des passages que nous venons d'examiner de sainct Hierosme, & en allegue encor deux autres de sainct Ambroise, où il vse du mot *Conficere Corpus Christi*, ou *Conficere Sacramentum* pour consacrer le Corps, ou consacrer le Sacrement. Et le ieune Arnobe encor qui escriuant sur les Pseaumes tient ce langage. *Qu'a-il de plus magnifique que de consacrer les diuins Sacremens:* Quam Sacramenta diuina conficere? Le Ministre pourra prendre langue de luy & apprendre que *Conficere Corpus Christi*, en la matiere du Sacrement n'a rien de commun auec cette phrase Latine, *Conficere dentibus cibum*, & par mesme moyen se chargera de toute la faute qu'il y a en l'interpretation du passage de sainct Hierosme: Mais comment interpreteroit-il le mesme mot de *Conficere* employé par les anciens Autheurs? Comme quand l'Autheur

BENEDIXIT.

a *Hier. Euagrio epist 85. lib. 2.* Quis patiatur mensarũ & viduarũ minister, vt supra eos se tumidus efferat, ad quorum preces Christi corpus sanguisque conficitur?

b *Idem aduers. Lucifer.* Hilarius cum Diaconus de Ecclesia recesserit, solusque vt putat tuba sit mũdi, neque Eucharistiam cõficere potest, Episcopos & Presbyteros nõ habens, neque baptisma sine Eucharistia tradere.

c *Ad fab. de vestitu sacerdot. epist. 128.* Quanto magis Põtifex & Episcopus, quem oportet esse sine crimine, tantarumque virtutũ, vt semper moretur in sanctis, & paratus sit victimas offerre pro populo, sequester Dei & hominũ, & carnes agni sacro ore conficiens.

Casaub. exerc. 16. dig 33.

d *Iust. in dial. cum Triph.* Ὁ Κύριος ἡμῶν παρέδωκε ποιεῖν.

Ambr. de his qui initiantur myster. cap 9 & lib. 4 de Sacram ca. 4.

e *Arnob. in Psa 110.* Quid tam magnificu, quã sacramenta diuina conficere?

BENEDI-X.T.

du Sermon de l'Onction du Chresme, inseré auec celuy de la Cene entre les œuures de sainct Cyprian escrit, *Auiourd'huy* (au Ieudy Sainct) *en l'Eglise auec les autres Onctions, pour sanctifier le peuple d'acquisition* (le peuple Chrestien) *à la participation de la dignité, & du nom de Christ, le sainct Chresme est consacré*, Voudroit-il soustenir qu'il faut traduire, *le sainct Chresme est mangé*, par ce qu'il y a, *sacrum Chrisma conficitur?*

Quant à ce qu'il obiecte, *Que c'est abbaisser la gloire de Dieu, pour hausser celle de l'homme, de croire qu'vn homme ayt la puissance de faire Dieu & creer son Createur, comme parle le Pape Vrbain second, & donner à vn Prestre qui est homme mortel & pecheur vne plus grande puissance, qu'à tous les Anges ensemble, qu'à la Vierge Marie, & à tous les Saincts, lesquels s'ils auoient syndiqué & contribué ensemble tout leur pouuoir ne pourroient faire Dieu, ny faire le Corps de Iesus-Christ, veu qu'il est desia fait*, Le mesme Casaubon luy respondra qu'encor que les Peres vsent communément de ce langage que *les Prestres font le Corps de Jesus-Christ*, neantmoins à proprement parler ce n'est pas le Prestre, mais c'est Iesus-Christ qui parfait tout ce diuin mystere, & que le Prestre n'est que le Ministre de cette saincte action. Ce qu'il prouue par les excellentes paroles d'Ecbertus qu'il louë.[b] *Quand on dit que les Prestres font le Corps du Seigneur*, dit Ecbertus Autheur Catholique, *nous ne l'entendons pas de sorte qu'ils creent, comme de nouueau le Corps du Seigneur, ou qu'ils luy donnent son essence, mais leur* faire, *n'est autre chose sinon que sur ce visible sacrifice qui est à l'Autel, ils font leur office, & disent les Oraisons & les benedictions, & font les signes accoustumez, & alors par la Vertu Diuine, il se fait que le vray Corps & le vray Sang du Seigneur est là, où auparauant il n'y auoit rien que du pain & du vin commun: L'œuure donc, que font alors les Prestres, a accoustumé d'estre exprimée par cette façon de parler, de sorte qu'ils sont dits faire le Corps du Seigneur. Et ce langage peut auoir esté pris de ce que nostre Seigneur dit alors, faites cecy en commemoration de moy*: Il ne reste rien à dire apres cela sinon, qu'au lieu de nous accuser de *raualler la gloire de Dieu pour hausser celle de l'homme:* Le Ministre deuroit auec nous glorifier Dieu *de ce qu'il a donné aux hommes vne si grande puissance.* Nous auoüons auec S. Chrysostome, que ce S. Ministere doit estre mis au rang des choses diuines comme venant non de l'institution des Anges, ou des Archanges: ains de l'establissement du S. Esprit; Mais l'homme n'est que le Ministre, & Dieu est l'Autheur & la premiere cause de la consecration.[c] *Iusques à ce iour*, dit l'Autheur du liure de la Cene, *le Seigneur crée, sanctifie & benit ce sien tres-vray & tres-sainct Corps.* De sorte que toute la gloire en demeure à Dieu, puisque la scie ne se peut glorifier ny s'esleuer contre celuy qui l'employe, comme parle le Prophete.[d] *Que l'homme*, dit l'Apostre, *nous estime, comme Ministres de Christ, & comme*

e *Cyprian. de consf. Chrysm.* Hodie in Ecclesia cum cæteris vnctionibus ad populũ acquisitionis sanctificandum, in participationẽ dignitatis & nominis, sacrũ Chrysma conficitur.

Du Moul. fueill. 139. pag. 2.

b *Ecbert. cont Catar. serm. 11 in Biblioth. patr.* Quod dicuntur Sacerdotes corpus Domini facere, siue conficere, quod idẽ sonat in latino sermone, nõ ita intelligimus, quod ipsi corpus Domini quasi de nouo creent, & ei essentiam dẽt, sed eorũ facere nihil aliud ibi est, nisi quod super illud visibile sacrificium quod in altari est, faciunt officium suum, & dicunt orationes & benedictiones & statuta signa faciunt, & tunc virtute diuina præstatur, vt sit ibi verum corpus Domini, & verus sanguis eius: vbi prius nihil aliud erat nisi panis & vinum. Illud ergo opus sacerdotũ quod tũc agũt, tali modo loquẽdi designari solet, vt ipsi dicantur facere corpus Domini: Et est fortasse sumptus hic modus loquendi ex eo, quod Dominus tunc dicebat. Hoc facite in meam commemorationem.

c *Auth. ser. de Cœn. do. inter opera Cyprian.* Vsque hodie hoc veracissimum & sanctissimum Corpus creat, & sanctificat, & benedicit.

d *Paul. 1. Corint. cap. 4.* Sic nos existimet homo, vt ministros Christi, & dispensa-

dispensateurs des mysteres de Dieu. Ce qui arriue particulierement en la consecration du Sacrement, où le Prestre pour faire paroistre qu'il n'est que le Ministre du Prestre inuisible qui est Iesus-Christ, n'vse plus de ses paroles, ny de celles de l'Eglise, mais de celles du Fils de Dieu, lors qu'il est question de parfaire le mystere, & de sanctifier le pain & le vin pour en faire son Corps & son Sang. Certes tant s'en faut qu'en ce suiect nous haussions l'homme pour abbaisser Dieu, qu'au contraire pour abbaisser l'homme, & pour l'humilier sous la puissante main de Dieu, nous disons que son ministere est lié aux paroles de Dieu, qu'il n'est que l'instrument de l'action, & qu'il ne la peut faire sans y employer expressément & directement la forme que l'Autheur des Sacremens luy a laisée: Car nous crions auec sainct Chrysostome.[b] *Le Prestre ne fait que la ceremonie, c'est Dieu qui fait tout, c'est Dieu qui opere tout, ce ne sont pas les hommes qui sanctifient, mais c'est Iesus Christ, &c. D'autant* aiouste cet eloquent personnage *que comme les paroles que Jesus-Christ à prononcées, sont les mesmes que les Prestres prononcent,* (notez sont les mesmes que Christ a prononcées, ce qui monstre que les Prestres doiuent prononcer les paroles de Christ) *ainsi c'est la mesme oblation,* &c. Tellement que nous nous iustifions par ce dont l'on nous accuse, veu que les paroles ausquelles nous astreignons les Prestres, monstrent que nous ne les voulons pas hausser en abbaissant Dieu, puisqu'au contraire elles font voir que leur ministere depend de sa puissance: Mais on nous oppose encor icy l'antiquité contre la forme de la consecration,[a] *Gregoire premier*, dit le Ministre, qui a escrit contre moy, *nous dit que les Apostres consacroient l'oblation seulement auec la priere.* S'il disoit que sainct Gregoire dit qu'apres la priere de l'oblation, c'est à dire apres le Canon, les Apostres ne disoient point d'autre priere, que la priere Dominicale, il auroit fidellement representé l'intention de sainct Gregoire, mais luy voulant faire dire que les Apostres n'vsoient que de priere pour faire l'oblation, il monstre qu'il ne s'est pas donné beaucoup de peine de penetrer dans les intentions de ce bon Pape. Car sainct Gregoire rendant raison de ce qu'il auoit remis l'Oraison Dominicale au mesme lieu auquel elle estoit du temps des Apostres, & l'ayant remise apres le Canon, comme il tesmoigne luy mesme, il s'ensuit qu'il a creu que les Apostres disoient premierement le Canon, & qu'apres ils recitoient l'Oraison Dominicale. Et de fait sainct Augustin plus versé en l'antiquité que luy, & duquel mesmes il lisoit diligemment les escrits, nous apprend, qu'apres les autres formes de la consecration, l'on disoit au sacrifice l'Oraison Dominicale pour les conclurre. *Ie prens* de sainct Augustin, *le mot* προσευχὰς *dont vse l'Apostre pour les prieres qui se font lors que ce qui est sur la Table du Seigneur est beny & sanctifié, & rompu pour estre distribué, Toute laquelle petition presque toute l'Eglise conclud par l'Oraison Dominicale.* Partant l'Oraison Dominicale, du temps des Apostres n'entroit pas en la consecration, mais seruoit de closture, & comme de seau à la consecration. Aussi le mesme sainct Augustin en vn sermon tout extraict des escrits de

BENEDIXIT. tores mysteriorum Dei.

a *Chrys. hom. 3. in 2. ad Tim. 2. c.* Σύμβολον ὁ ἱερεὺς πληροῖ. Τὸ πᾶν ὁ Θεὸς ἐργάζεται τὸ πᾶν ποιεῖ, οὐκ ἄνθρωποι ἁγιάζουσιν, ἀλλ' αὐτός ὁ τὰ ἐκεῖνα ἁγιάσας· ὥσπερ γὰρ τὰ ῥήματα ἅπερ ὁ Θεὸς ἐφθέγξατο τὰ αὐτά ἐστιν, ἃ ὁ ἱερεὺς καὶ νῦν λέγει, οὕτως καὶ ἡ προσφορὰ ἡ αὐτή ἐστι, &c.

Greg. lib. 7. cap. 63. Orationem autem Dominicã idcirco mox post precem dicim', quia mos Apostolorum fuit: vt ad ipsam solummodo orationem oblationis, hostiam consecrarent.

August. ad Paul. epist. 59. vt supra.

BENEDIXIT.

son Catechiste S. Ambroise, nous enseigne que l'Eglise a tousiours dit l'Oraison Dominicale, apres les paroles de Iesus-Christ, employées auparauant pour faire la consecration: *Pourquoy est-ce*, dit-il se faisant la question pourquoy le corps est encor appellé pain apres la consecration, *qu'en l'Oraison Dominicale qui suit apres la consecration*, (notez qui suit apres) *il dit, nostre Pain? Il l'a voirement nommé pain*, respond-il, *mais pain supersubstantiel.* De sorte que l'Oraison Dominicale n'a iamais esté employée par les Apostres, ny par les Eglises des siecles suiuans pour faire la consecration, ains seulement pour la clorre apres qu'elle a esté faicte. C'est pourquoy le tres-illustre Cardinal du Perron, qui a eu vn œil d'Aigle, & qui a veu si clair en la doctrine des Peres, a doctement & iudicieusement monstré qu'au passage de sainct Gregoire il faut lire, *Nous recitons l'Oraison Dominicale, incontinent apres le Canon, d'autant que la coustume des Apostres fut de consacrer l'Hostie à la seule Oraison de l'oblation*: Tellement que l'Oraison dont il parle en ces derniers mots n'est pas l'Oraison Dominicale, comme plusieurs ont pensé, mais c'est l'oraison de l'oblation, c'est à dire le Canon qui au siecle des Apostres precedoit l'oraison Dominicale, qu'on ne disoit qu'apres. Et c'est la raison pour laquelle sainct Gregoire declare qu'il a osté l'oraison de ce scholastique dont il parle de la place de l'oraison Dominicale, & qu'il a remis l'oraison Dominicale, au rang auquel elle se disoit du temps des Apostres (c'est à dire immediatement apres le Canon) qu'Innocent premier & Isidore tesmoignent auoir esté laissé par les mesmes Apostres à l'Eglise Catholique pour en vser à la consecration des diuins mysteres. Mais tousiours auons nous cela (dira le Ministre) *Que les Docteurs anciens mettent l'Inuocation & consecration pour mesme chose: Ainsi Theodoret, ainsi Origene.* Et qui doute donc que les anciens, & nous mesmes nous n'appellions la consecration vne inuocation du nom de Dieu? Mais inuocation qui se fait auec les paroles de Iesus-Christ, auec les paroles precises de l'institution, auec les paroles que nous appellons Sacramentales? Car il faut que les Ministres apprennent, s'ils l'ont ignoré iusques à ce iour, que toutes les formes des Sacremens contiennent vne tacite priere à Dieu, afin qu'il plaise a sa bonté d'enuoyer son S. Esprit pour sanctifier les Creatures sensibles, & pour operer les effects inuisibles de ces diuins mysteres. Et c'est pourquoy sainct Iacques appelle la forme de l'extreme Onction, *Oraison de la foy*: Et les Grecs administrans le Baptesme au lieu de dire comme nous: *Ie te baptize au nom du Pere, du Fils & du Sainct Esprit*, prononcent cette forme en façon de priere & d'inuocation, & disent: *Que le seruiteur de Dieu soit baptizé au nom du Pere, du Fils, & du sainct Esprit.* Et les mesmes Grecs ne distinguent point les prieres qu'ils font immediatement apres les paroles: *Cecy est mon Corps, Cecy est mon Sang*, d'auec les paroles Sacramentales, mais les y adioustent, comme pour expliquer la priere tacite & virtuelle qui est contenuë dans les paroles Sacramentales, & soustiennent que tout cela ensemble fait la consecration, encor que l'Eglise Latine croye que ce sont les seules paroles Sacramentales

Aug. serm. de verb. Domin. sec. Lucam.
Quare in oratione Dominica quæ postea sequitur ait, Panem nostrum? Panem quidem dixit sed supersubstantialem.
Card. du Perron au premier tom. de l'examen page 628.
Greg. Mag. lib. 7. ep. 63.
Orationé Dominicã idcirco mox post precé dicimus, quia mos Apostolorum fuit, vt ad ipsam solummodo orationé oblationis, hostiam consecrarent.
Innoc. 1. ep. ad Decent.
Isid. de off. eccl. lib. 1. c. 15.
Du Moulin ibid.
Lib. ritual. Græcor.

tales qui en produisent l'effect & qui en accomplissent le mystere. Et c'est en ce sens là, que i'ay dit ailleurs que les paroles Sacramentales sont appellées VNE PRIERE, par ce qu'elles sont inserées entre les paroles du Canon, & non comme m'a voulu imposer celuy qui a escrit contre moy, par ce qu'elles suiuent simplement les prieres. Car i'ay entendu qu'elles les suiuent, & qu'elles sont inserées dedans comme choses de mesme nature, & de mesme condition, & non comme choses diuerses, telles que sont celles dont il produit les exemples. En ce sens donc auquel nous disons que les paroles Sacramentales contiennent vne priere tacite & spirituelle, Theodoret afferme, *Que les Symboles du Corps & du Sang de nostre Seigneur sont autres deuant l'inuocation du Prestre, mais qu'apres l'inuocation ils sont changez & faits autres.* Entendant par l'inuocation du Prestre la consecration qu'il fait par les paroles Sacramentales, qui sont vne forme de priere. En ce mesme sens encor Origene enseigne, *que les pains proposez sont faits par la priere,* c'est à dire par la priere mystique qui se fait auec les paroles Sacramentales) *vn corps qui est quelque chose de Sainct.* Nous pourrions mesmes aiouster encor diuers autres Peres qui vsent du mesme nom d'inuocation pour exprimer la consecration, comme sainct Irenée qui dit que le pain pour estre fait l'Eucharistie, reçoit l'inuocation de Dieu ἐπίκλησιν θεοῦ comme le cite Sainct Iean Damascene & Optat qui dit qu'à l'Autel le Prestre inuoque le sainct Esprit pour parfaire le mystere, mais vne chose si claire ne demande point dauantage de tesmoins. Quant à l'opinion particuliere d'Innocent qui n'est point suiuie des autres Theologiens, il suffit qu'il tient auec nous que le Prestre auiourd'huy consacre par la vertu des paroles Sacramentales qu'il a creuës auoir esté dediées par Iesus-Christ, pour estre employées par les Apostres & par leurs successeurs; encor qu'il ayt creu contre l'opinion commune, que luy qui estoit Dieu & Autheur des Sacremens, auoit employé sa seule puissance en consacrant, & puis auoit prescrit la forme dont nous vsons pour estre suiuie par les Ministres de son Autel. De mode que nous en reuenons là, & que la consecration se fait par les paroles precises de Iesus-Christ, que nous appellons Sacramentales, & que cette mesme consecration est vne inuocation du nom de Dieu, comme le sont toutes les formes des Sacremens, par ce qu'en leur actuelle celebration, le Ministre de Iesus-Christ inuoque son nom, & prie Dieu d'enuoyer son Sainct Esprit pour parfaire le mystere dont il n'est que l'organe. Ce qui reste donc maintenant à iustifier en nostre consecration ne regarde plus que l'vsage du signe de la Croix que nous employons en la celebration des Sacremens, & nommément en la benediction du pain & du vin de l'Eucharistie: Mais que sera-ce si nous monstrons qu'aux premiers siecles que nos aduersaires mesmes reconnoissent auoir esté trespurs en la doctrine, toutes les Eglises de l'Orient & de l'Occident en ont vsé comme nous en vsons? Sainct Augustin & sainct Chrysostome, sont deux tesmoins irreprochables de la pieté, puisque Caluin mesme dit que c'est sur les escrits de ces grands per-

Theod. Dial. 2. cap. 24. Ἀλλὰ μὴν καὶ πρὸ τῆς ἱερατικῆς ἐπικλήσεως, μετὰ δὲ τὴν ἐπίκλησιν μεταβάλλεται, καὶ ἕτερα γίνεται. Οὐδὲ γὰρ μετὰ τὸν ἁγιασμὸν τὰ μυστικὰ σύμβολα, τῆς οἰκείας ἐξίσταται φύσεως.

Origen. lib. 8. cont. Cels. Τοὺς μετ' εὐχαριστίας καὶ εὐχῆς τῆς ἐπὶ τοῖς δοθεῖσι προσαγομένους ἄρτους ἐσθίομεν, σῶμα γενομένους διὰ τὴν εὐχὴν ἅγιόν.

Innoc. 3. lib. 4. myst. myss. c. 6. Sanè dici potest quod Christus virtute diuina confecit: Et postea formam expressit, sub qua posteri benedicerêt. Ipse namque per se virtute propria benedixit: Nos autem ex illa virtute, quam indidit verbis.

Calu. epist. ad Sadolet.

BENEDI XIT.

sonnages qu'il faut ietter les yeux pour voir la face de la doctrine de la primitiue Eglise. Que Sainct Chrysostome parle le premier & en vn lieu où il combat ouuertement pour la diuinité, & pour la gloire de Iesus-Christ contre les Gentils. Apres auoir deduit les trophées de la Croix, & monstré que la figure en reluit par tout, il aiouste parlant du signe. *Ainsi elle éclatte à la saincte Table : Ainsi elle resplendit à l'ordination des Prestres: Ainsi elle brille aux Cenes mystiques auec le Corps de Iesus-Christ.* Et derechef en ses Commentaires sur sainct Matthieu, *Tout ce qui contribue à nostre Salut s'accomplit par la Croix. Quand nous sommes regenerez elle est presente. Quand nous sommes nourris de la saincte viande* (c'est à dire de l'Eucharistie) *Quand les mains nous sont imposées* (en l'ordination) *tousiours & par tout ce signe de victoire nous assiste.* Ie ne croy pas qu'vn homme à qui il reste quelque rayon du Christianisme peust lire ces deux passages entiers sans conceuoir vne iuste horreur contre ceux qui imputent à magie l'vsage du signe de la Croix soit au Sacrement, soit hors du Sacrement. Vienne apres sainct Augustin fidelle truchement de l'antiquité. *Quel est*, dit-il, *le signe de Christ, sinon la Croix de Christ, comme tout le monde sçait? Lequel signe s'il n'est appliqué soit au front des croyans soit à l'eau de laquelle ils sont regenerez, soit à l'huyle ou au Chresme dont ils sont oincts, soit au Sacrifice dont ils sont nourris* (c'est à dire au sacrifice de l'Eucharistie) *rien de ces choses là ne se peut bien faire.* Ce qu'il dit, non que le signe de la Croix soit de l'essence de la consecration ou des autres Sacremens, mais par ce que les Ministres des Sacremens ne le peuuent obmettre en la celebratiō, sans offencer Dieu, veu qu'ils laisseroient vne ceremonie qui est venuë de la tradition des Apostres.

Chrysost. demonst. aduer gent. Quod Christus sit Deus. Οὕτως ἐν τῇ ἱερᾷ τραπέζῃ, οὕτω ἐν ταῖς τῶν ἱερέων χειροτονίαις, οὕτω πάλιν μετὰ τοῦ σώματος τοῦ Χριστοῦ ἐπὶ τοῦ μυστικοῦ δείπνου ἐκλάμπει.

Chrysost hom. 55. in Matth. Πάντα δι' αὐτοῦ τελεῖται τὰ καθ' ἡμᾶς. κἂν ἀναγεννηθῆναι δέῃ, σταυρὸς παραγίνεται. κἂν τραφῆναι τὴν μυστικὴν ἐκείνην τροφήν. κἂν χειροτονηθῆναι. κἂν ἄλλο ὁτιοῦν ἕτερον ποιῆσαι, πανταχοῦ τοῦτο τῆς νίκης ἡμῖν παρίσταται σύμβολον.

August. tom. 9. in Euang. Ioan. tract. 118. Quid est quod omnes nouerūt signum Christi, nisi Crux Christi? Quod signū nisi adhibeatur siue frontibus credentium, siue ipsi aquæ qua regenerantur, siue oleo quo Chrismate vnguntur, siue sacrificio quo aluntur, nihil eorum ritè perficitur.

De tout ce que nous auons dit l'on peut recueillir quel execrable blaspheme commettent non contre nous qui ne suiuons que les formes qui nous ont esté prescrites en l'Euangile & en la tradition des Apostres, mais contre Iesus-Christ & contre ses Apostres, ceux qui imputent à magie & à enchantement l'vsage des paroles Sacramentales & des benedictions que nous faisons auec le signe victorieux de la Croix du Fils de Dieu en nos Liturgies. Et quoy donc Iesus-Christ qui a prescrit ces paroles & qui en a vsé luy mesme auec vn exprez commandement de faire en memoire de luy, ce qu'il auoit faict, a-t'il esté Magicien, & les Apostres qui comme dit Iustin, nous ont appris les mesmes paroles ont ils esté des enchanteurs? O Dieu en quel temps sommes nous venus au monde; qu'il nous faille ouïr ces impietez, ces blasphemes & ces sacrileges! Pour recueillir maintenant nostre propos, & pour reprendre le fil de nostre discours, Nous disons que le S. Sacrement a esté appellé par les Anciens *Eulogie diuine, Eulogie mystique, Sacrement de benediction, Sacrement de sanctification, & Sacrement de consecration,* parce que nostre Seigneur & ses Apostres nous ont appris, que pour y auoir le Corps & le Sāg de Iesus-Christ, selon son institutiō il falloit y employer la benediction des paroles procedées de sa bouche, il le falloit benir auec des paroles Sacramentales qui sont cette priere mystique, à laquelle les

Anciens Docteurs ont attribué la consecration de la saincte Eucharistie. Ie sçay bien qu'on m'alleguera qu'ils ont donné le nom *d'Eulogie* à plusieurs autres choses qu'au Sacrement. A quoy ie responds qu'encor que les anciens ayent quelque-fois estendu l'appellation de ce nom à d'autres choses qu'au Sacrement, neantmoins quand ils ont vsé du mot *d'Eulogie sacrée* ou *d'Eulogie diuine*, ou *d'Eulogie mystique*, ils n'ont iamais entendu autre chose que le diuin Sacrement, Et en l'autre acception ils ont nommé Eulogies, ce qui auoit quelque forme de Benediction, quoy que ny Sacramentale, ny consacrante comme celle de l'Eucharistie. Ils ont donc donné ce nom par analogie. Premierement au pain que les Prestres des Paroisses distribuoiét à leurs peuples lors qu'ils ne communioient pas. Mais il estoit beny au prealable par l'Euesque qui l'enuoyoit aux Curez afin de le departir à leurs paroissiens, comme il se peut recueillir de l'Epistre d'Innocent I. escrite à Decentius Euesque d'Agobio, qui l'auoit consulté sur tout plein de points concernans la discipline Ecclesiastique. Et cela se faisoit afin de monstrer qu'ils estoient en la communion de l'Eglise & de leur Euesque, comme il appert de la mesme Epistre. Pour cette raison ils appelloient ce pain *Sacrement*, non selon l'acception particuliere du mot de *Sacrement*, mais selon l'acception generale de ce mot, selon laquelle sainct Augustin appelle aussi le sel qui estoit baillé aux Catechumenes *Sacrement* à cause qu'il estoit destiné à vn vsage sacré, par la benediction de l'Eglise. Ce pain beny estoit d'ailleurs appellé *fermentum* pour monstrer qu'il differoit de l'Eucharistie, qui ne se consacroit qu'en pain sans leuain. Il est vray qu'en la primitiue Eglise les Euesques s'entre-enuoyoient l'Eucharistie, mesme pour tesmoigner la communion de leur foy dont nous auons vn illustre tesmoignage en l'Epistre de S. Irenée au Pape Victor qui auoit retranché les Eglises de la basse Asie de la communion de l'Eglise parce qu'elles ne celebroient pas la Pasque au mesme temps auquel l'Eglise Romaine la celebroit, mais suiuoient en cela la coustume des Iuifs. Car sainct Irenée luy remonstrant qu'il ne deuoit pas vser si absolument de sa puissance pour retrancher tant d'Eglises de la communion, luy represente l'exemple de ses predecesseurs, *qui parmy la diuersité de quelques obseruations qui ne rompoient point l'vnité de la foy, ne laissoient pas d'enuoyer l'Eucharistie aux Euesques qui ne se conformoient pas à leurs coustumes.* Mais depuis cette coustume fut retranchée par le Canon du Concile de Laodicée qui porte : *Qu'il ne faut point à la feste de Pasques enuoyer les choses sainctes en forme* D'EVLOGIES *aux autres Paroisses.* Zonare en l'exposition de ce Canon remarque que c'estoit anciennement la coustume d'enuoyer les choses sainctes, c'est à dire quelques petites portions du Corps & du Sang de nostre Seigneur d'vne Parroisse à l'autre, pour les distribuer à ceux ausquelles elles estoient destinées : Mais que le Concile par le decret de ce Canon, ordonne que cela ne se fera plus, d'autant adjouste-il : *Qu'il iugea que c'estoit chose éloignée de la raison & de la bienseance que les diuins mysteres, qui meritent toute sorte de reuerence, fussent*

BENEDIXIT.

Innocent. 1. epist. ad Dec.

Euseb. lib. 5. hist. Eccl. cap. 25.
Τῷ γνησίῳ [illegible] ἐκκλησίας [illegible] ὅλας [illegible] &c.

Ibidem.
Αὐτοὶ μὴ τηροῦντες οἱ πρὸ σοῦ πρεσβύτεροι, τοῖς ἀπὸ τῶν παροικιῶν τηροῦσιν ἔπεμπον εὐχαριστίαν.

Conc. Laod. can. 14.
Περὶ τοῦ μὴ τὰ ἅγια εἰς λόγον εὐλογιῶν κατὰ τὴν ἑορτὴν τοῦ πάσχα, εἰς ἑτέρας παροικίας διαπέμπεσθαι.

Zonaras. ad illum can.
Τὸ γὰρ διαπέμπεσθαι ἐκ μακρᾶς ὁδοῦ [illegible] τὰ θεῖα μυστήρια, καὶ ὡς ἔτυχε τὸ [illegible] φέρεσθαι, ἀπρεπὲς καὶ οὐκ ἀξίως [illegible].

BENEDIXIT.

ainsi transportez deçà & de-là & si loin.

Balsamon qui auoit vne haine particuliere contre l'Eglise Latine, à cause que nos François l'auoient depoüillé de son Patriarchat d'Antioche, où ils ne vouloient point qu'il y eust d'autres Euesques que de la Communion de l'Eglise Romaine, accuse les Latins d'auoir encor de son temps prattiqué cette coustume : *Les Latins*, dit-il, *ont encor auiourd'huy cette coustume qu'à la feste de Pasques apres auoir sanctifié le pain sans leuain, ils le departent aux laïques, comme s'il estoit commun.* Et dit, *qu'il y a quelque apparence que cela se faisoit aussi anciennement par les Grecs, mais que le Canon de Laodicée auoit retranché cet abus,* Ie ne sçay pas quelle estoit cette particuliere distribution de l'Eucharistie que Balsamon de son temps, c'est à dire il y a quatre cens ans, reproche à l'Eglise Latine, mais ie trouue qu'en nostre Eglise Gallicane les Euesques auoient de coustume de s'entrenuoyer des Eulogies, comme ils les appelloient, à la feste de Pasques. Et mesmes Marculphus Autheur, qui fleurissoit sous la premiere race de nos Roys rapporte la forme des lettres qu'ils s'entr'escriuoient sur ce suiect. Ie trouue encor que hors de cette feste, ils ne laissoient pas d'enuoyer du pain beny, & d'en departir à la fin du seruice à ceux qui ne receuoient pas le Sacrement, afin qu'il fust vne marque de leur Communion auec l'Eglise Catholique. C'est pourquoy nous lisons dans l'histoire de Gregoire de Tours que Meroüée fils de Chilperic que sa Marastre Fredegonde auoit fait rendre Moyne pour le priuer de l'estat de son Pere, estant sorty du Cloistre où il auoit esté confiné, & s'estant retiré comme à vn azyle dans l'Eglise de sainct Martin, vn iour que Gregoire Euesque de Tours celebroit la Messe en la Chappelle de ce sainct Confesseur, entra dedans, *& apres sa Messe demanda à l'Euesque qu'il luy baillast les Eulogies :* Et l'Euesque les luy refusant de peur d'encourir la disgrace de son Pere, Meroüée commença à s'escrier, *que l'Euesque luy faisoit vne insigne iniure, de le priuer de la Communion qui estoit commune à tous les freres auec lesquels il la vouloit prendre :* A cause dequoy Gregoire de Tours apres en auoir consulté auec l'Euesque de Paris qui estoit là present, acquiesça en fin à ses clameurs, & luy bailla le pain beny pour monstrer qu'il n'estoit pas retranché de sa Communion. Ie ne puis croire que par ces Eulogies, on doiue entendre la saincte Eucharistie, encor qu'en l'histoire il soit parlé de communion : car il semble que ceste communion s'entend de la communion en la foy auec l'Euesque, & auec les autres Catholiques, dont ce ieune Prince se plaignoit qu'on le vouloit iniustement retrancher en luy deniant les Eulogies, qui en estoient alors le Symbole & la marque. Tellement qu'il y a apparence que c'estoit vn pain beny pareil à celuy que le mesme historien dit que Chrammus fils du Roy Clothaire, receut dás vne Basilique de la main du Prestre à son voyage de Dijon : Ou plustost que c'estoient les mesmes Eulogies que Gregoire de Tours dit qu'il presenta en la Basilique de sainct Auit, au Roy Gontram lors qu'il visitoit les lieux & les memoires des Saincts. Voila quelles estoient ces Eulogies. Les An-

Balsamon ibidem Ὃ γὰρ σήμερον γίνεται παρὰ τῶν Λατίνων κατὰ τὴν ἑορτὴν τοῦ πάσχα ἐπιμερίζονται γὰρ τὰ ἄζυμα τοῖς κοσμικοῖς μετὰ τὸ ἁγιασθῆναι ὡς κοινά. τοῦτο καὶ παρὰ τῶν ἡμετέρων, ὡς ἔοικεν, ἐγίνετο τὸ παλαιόν, εἰς τὸ ἄχρι μονώσεως(?) κωλύει γοῦν τοῦτο ὁ κανών, καὶ διορίζεται μὴ τὰ δι' ἁγιασμοῦ μεταμερίζεσθαι ὡς κατὰ τὸ πάσχα τὰ ὑπεράγια.

Greg. Turon. lib. 5. §. 14.

Greg. Turon. lib. 4. c. 6.

BENEDIC-XIT.

ciens ont encor appellé Eulogie le pain que les particuliers s'enuoyoient les vns aux autres, tant pour tesmoigner leur concorde, que pour estre vn Symbole de l'vnité de leur foy : Mais ce pain estoit aussi beny auparauant que de l'enuoyer, comme l'on peut recueillir de l'Epistre 34. de sainct Augustin escrite à Paulin & à Therasia. *La benediction*, dit-il, *du pain que nous vous auons enuoyé, s'accroistra & se fera plus abondante par vostre charité le receuant gracieusement.* Et de l'Epistre suiuante, escrite par sainct Paulin & par Therasia à Alipius Euesque de Tagaste. *Nous auons enuoyé vn pain à ta sainceté pour gage d'vnité qui exprime aussi la solide foy des trois personnes : Tu feras que ce pain deuiendra Eulogie*, (c'est à dire sera vrayement beny) *si tu daignes le receuoir.* Il interuenoit donc tousiours quelque benediction és choses qui estoient anciennement nommées Eulogies.

August. epist. 34. Panis quem misimus, vberior benedictione fiet, dilectione accipientis vestræ benignitatis.

Epist. 35. Panem vnum sanctitati tuæ vnitatis gratia misimus, in quo etiam Trinitatis soliditas cõtinetur. Hũc panem Eulogiam esse, tu facies dignatione sumendi.

Quelques vns ont creu, & le sieur Casaubon embrasse cette opinion, que l'on donnoit aussi des Eulogies & du pain beny aux Catechumenes qui n'estoient pas admis à la participation de l'Eucharistie, & alleguent vn passage de sainct Augustin où il semble le declarer. *Ce que prennent les Catechumenes*, dit-il, *encor que ce ne soit pas le Corps de Christ, est neantmoins vne chose saincte, voire plus saincte que les viandes dont nous sommes nourris, parce que c'est vn Sacrement.* Ie ne veux point contester là dessus, mais ie diray seulement que ie ne trouue point en toute l'antiquité qu'on donnast du pain beny aux Catechumenes, au contraire ie trouue qu'on ne leur donnoit que du SEL BENY qui est à mon iugement ce dont veut parler sainct Augustin en ce passage : Ma raison est parce que le troisiesme Concile de Carthage tenu de son temps, m'apprend qu'il estoit defendu de donner autre chose aux Catechumenes que ce Sel beny. *Il a esté ordonné*, dit le Concile, *que mesmes aux tres-solemnels iours de Pasques on ne donnera autre Sacrement aux Catechumenes que le Sel ordinaire ; Car si les fidelles ne changent point de Sacrement, les Catechumenes n'en doiuent non plus changer.* Auquel lieu on voit que pour tout Sacrement, c'est à dire pour toute chose sacrée (car icy le mot de Sacrement ne se prend pas en son estroitte signification pour vn des Sacremens qui sont de particuliers organes de la grace, puisque le Sacrement des Catechumenes est opposé au Sacrement des fidelles, mais pour vne chose simplement benitte) on ne donnoit que du Sel, de sorte que ce Sacrement des Catechumenes dont parle sainct Augustin semble estre non vne sorte de pain beny, mais le Sel qui leur estoit donné ; ou pour monstrer qu'ils estoient admis à la participation de la sagesse diuine, à raison dequoy sainct Augustin dit qu'estant encor enfant, *il estoit desia marqué de la marque de Iesus-Christ*, c'est à dire du signe de la Croix, *& qu'il estoit desia assaisonné de son Sel* : ou bien pour leur apprendre que l'Alliance qu'ils alloient contracter auec Iesus-Christ au baptesme, deuoit estre vne alliance eternelle, dont le Sel est vne image, à cause de son incorruption : ou pour leur declarer qu'ils se deuoient abstenir de toute saleté de peché, dont le Sel peut encor seruir de Symbole estant ennemy de la pourriture : ou en fin pour leur tesmoi-

Aug. lib. 2. de peccat. meri. cap. 26. Et quod accipiunt quamuis non sit corpus Christi, sanctũ est tamen & sanctius quam cibi quibus alimur, quoniam Sacramentum est.

Conc. Carth. 3. can. 5. Item placuit vt etiam per solẽnissimos paschales dies Sacramentũ Catechumenis nõ detur, nisi solitũ sal, quia si fideles per illos dies Sacramentum non mutant, nec Catechumenis oportet mutari.

August. lib. 1. Confess. c. 11. Signabar iam signo crucis Domini Dei nostri & condiebar eius sale.

BENEDIXIT.

gner la charité de l'Eglise à la façon que parmy les anciens la premiere chose qu'on presentoit aux hostes pour leur tesmoigner combien leur arriuée estoit aggreable, c'estoit du sel; tellement que l'on aura bien de la peine à prouuer par le passage de sainct Augustin qu'on donnast du pain beny en forme d'Eulogie aux Catechumenes. [a] Quant aux fidelles il est bien certain que depuis que les communions cesserent d'estre ordinaires, comme elles estoient en la primitiue Eglise, on commença à donner aux iours de Dimanche le pain beny aux Chrestiens, afin que ne participans pas au Corps & Sang de Iesus-Christ, qui est le plus puissant lien de leur charité, ils prissent au moins ensemblement de ce pain beny par le Prestre, qui estoit nommé Eulogie, afin qu'il leur fust vn Symbole de la concorde, qui deuoit regner parmy eux. Les Grecs l'appellent ἀντίδωρον par ce qu'il est substitué au lieu de l'Eucharistie que les Grecs appellent par eminence LE DON, c'est à dire le plus excellent de tous les Dons que Dieu depart à la nature humaine. Parmy cela les anciens ont mis vne exacte difference entre les autres Eulogies & la vraye Eulogie: entre les autres choses benistes d'vne benediction commune par les Prestres & le pain de l'Eucharistie. Escoutons la dessus ce grand Oracle de l'Eglise sainct Augustin. [b] *Il y a*, dit-il, *diuers degrez de sanctification: Car ie pense que les Catechumenes sont sanctifiez en certaine façon qui leur est particuliere, par le signe de la Croix, & par l'oraison de l'imposition des mains: Et ce qu'ils prennent, encor que ce ne soit pas le Corps de Iesus-Christ, c'est toutesfois vne chose saincte, voire plus saincte que les viandes dont nous sommes nourris, par ce que c'est vn Sacrement. L'Apostre dit aussi que les viandes dont nous vsons pour soustenir nostre vie, sont sanctifiées par la parole de Dieu, & par la priere, c'est asçauoir par celle que nous faisons quand nous allons nous mettre à table pour repaistre nos foibles corps.* De ces paroles il appert que sainct Augustin croyoit que la benediction de l'Eucharistie estoit plus excellente que celle des autres choses, parce qu'elle posoit au Sacrement le Corps de Iesus-Christ, ce que ne faisoit pas la simple benediction du Sel, (ou du pain) qui estoit baillé aux Catechumenes au lieu de l'Eucharistie, encor qu'elle luy departist vn degret de sainctteté & qu'elle le mist hors du rang des choses prophanes. Mais c'est assez de cette matiere.

a *Honor. Augustod. in Gemma animæ c. 58.* Statutum quoque est, vt panis post Missam benediceretur & populo pro benedictione communionis partiretur, hocque Eulogia dicebatur. *Durand. in rat. diuin. off. lib. 4. c. 53* Traditur institutum &c. Vt pro communione quæ singulis diebus dominicis fieri solebat, daretur in diebus dominicis panis benedictus sanctæ communionis vicarius, qui & ἀντίδωρον, dicitur.

b *August. lib. 2. de peccat. merit. c. 26.* Neque vnius modi est sanctificatio: Nam & Catechumenos secundum quendam modum suum per signum Christi & orationem manus impositionis puto sanctificari: & quod accipiunt quamuis non sit corpus Christi, sanctum est tamen, & sanctius, quam cibi quibus alimur, quoniam Sacramentum est: Verum & ipsos cibos quibus ad necessitatem sustentandæ huius vitæ alimur, sanctificari idem Apostolus dicit, per verbum Dei & orationem, qua oramus vtique nostra corpuscula refecturi.

CHAPITRE VII.

Du nom de fraction de Pain, de Parties, de Portions, ou de Parcelles sainctes.


NTRE les Ceremonies que les Iuifs obseruoient en l'Immolation de l'Agneau Paschal, celle-cy est des plus celebres dans les liures de leur seruice, qu'apres le soupé de ce iour-là, le Pere de famille prenoit vn gasteau sans leuain qu'il rompoit en autant de morceaux qu'il y auoit de personnes à Table, & en bailloit la part à chacun d'eux, leur disant, *Cecy est le Pain de misere que nos Peres ont mangé en Egypte, qui a faim, qu'il vienne, & qu'il mange: qui en a besoin, qu'il vienne, & qu'il face la Pasque.* Nostre Seigneur suiuant la forme receuë parmy les Iuifs, quoy que venuë de la tradition des Peres, & non d'aucun commandement escrit, a voulu, en la premiere distribution de son Sacrement, conioint à la manducation de l'Agneau Paschal, imiter cette ceremonie: veu qu'apres le soupé [a] *il prit du Pain, & l'ayant beny*, IL LE ROMPIT en autant de portions qu'il y auoit d'assistans, & donna par ce moyen à chacun d'eux non le *Pain de misere*, mais le Pain de vie, changeant les paroles que le Pere de famille auoit accoustumé de dire entre les Iuifs, en celles-cy, [b] *Prenez & mangez, Cecy est mon Corps qui est liuré pour vous.* A raison donc de ce partage qu'il fit pour distribuer le Sacrement, les Anciens ont nommé l'Eucharistie, *Fraction du Pain, Parties ou Portions, & Parcelles sainctes & sacrées*; faisans en cela allusion à ce que nostre Seigneur auoit rompu le pain, & l'auoit mis en morceaux pour le departir à ses Apostres. A quoy quelques-vns appliquent ce qui est dit aux Actes des Apostres de la pieté des premiers Chrestiens, [c] *qu'ils perseueroient en la doctrine des Apostres, & en la Communion, en la fraction du Pain, & aux oraisons.* [d] Et derechef, *Les Disciples estans assemblez pour rompre le Pain, sainct Paul discouroit* &c. Car en ces deux lieux-là le Paraphraste Syrien, au lieu de *Fraction du Pain*, vse du mot *d'Eucharistie*, rapportant cette fraction au Sacrement. Cette façon de parler est nouuelle & particuliere à la saincte Escriture, & ne s'en trouue aucune trace parmy les Escriuains prophanes; comme aussi elle est prise du langage des Iuifs, qui par, *rompre le Pain*, expriment le repas & le viure ordinaire de l'homme. En suitte dequoy cette maniere de parler a esté transferée des repas prophanes & communs, au festin sacré de l'Eucharistie. Ce que Caluin reconnoist ingenument sur le vingtiesme chapitre des Actes, *Encor*, dit-il, *que parmy les Iuifs la fraction du Pain signifie quelquesfois le Banquet domestique, toutesfois en ce lieu, ie l'interprete de la saincte Cene, y estant induit par deux raisons. Car comme ainsi soit qu'on*

Vide Scaliger. de emendat. tempor.

a *Matth. 26.* Accepit panẽ, benedixit, fregit.

b *Matth. 26.* Accipite & manducate. Hoc est corpus meum quod pro vobis tradetur.

c *Actor. 2.* Erant autẽ perseuerantes in doctrina Apostolorum, & communicatione fractionis panis & orationibus.

d *Actor. 20.* Vna autẽ Sabbati cum venissemus ad frangendum panẽ, Paulus disputabat.

Caluin. in cap. 20. Actor.

FREGIT.

puisse recueillir du texte suiuant, qu'il y auoit là vne grande multitude assemblée, il n'y a point d'apparence qu'on eust accommodé le soupé en vne maison priuée. Et puis sainct Luc rapportera cy-apres, que sainct Paul prit du Pain, non durant le soupé, mais apres la minuict: Joint qu'il ne dit pas qu'il prit du Pain pour manger, mais seulement pour en gouster. D'autres y rapportent ce qui est dit en l'Euangile de sainct Luc,[a] *Que les deux Disciples auec lesquels nostre Seigneur alla incogneu* iusques à Emaus, *le cogneurent* en fin *en la fraction du Pain.* Sainct Augustin est vn des principaux propugnateurs de cette opinion. *Les Disciples*, dit-il, *ne cogneurent le Seigneur qu'en la fraction du Pain. Et vrayement celuy-là qui ne mange pas, & qui ne boit pas à son Iugement, ou à sa condemnation, recognoist Jesus-Christ en la fraction du Pain.* Par lesquelles paroles on voit qu'il exprime clairement l'Eucharistie. Ailleurs encore sur ces paroles,[c] *Leurs yeux estoient pris, de sorte qu'ils ne le cognoissoient point. Or sus mes freres*, dit-il, *En quoy est-ce que le Seigneur a voulu estre cogneu? En la fraction du Pain, Nous sommes asseurez, nous rompons le Pain, & nous cognoissons le Seigneur. Il n'a voulu estre cogneu là sinon pour l'amour de nous, qui ne deuions point le voir en chair, & qui toutesfois deuions manger sa chair.* Derechef en vn autre lieu, apres auoir attribué à Satan cet obstacle qui estoit aux yeux des Disciples, & qui les empeschoit de cognoistre leur Maistre, il adjouste,[d] *Nostre Seigneur ne luy permet cela que iusques au Sacrement du Pain, pour nous apprendre qu'apres auoir participé à l'vnité de son Corps, l'empeschement de l'ennemy est osté, afin que Iesus-Christ puisse estre cogneu.* Beda rappore ces mesmes paroles de sainct Augustin en son Commentaire sur sainct Luc. Hesichius sur le Leuitique.[e] *Nous trouuons semblablement que Iesus-Christ apres sa resurrection se manifesta ou se donna à cognoistre par la fraction du Pain & de la Cene mystique, ce que sainct Luc exprime ouuertement.* Theophilacte en ses Commentaires sur sainct Luc, expliquant cette fraction du Pain, *Il nous est encor icy insinué vn autre mystere*, dit-il, *c'est asçauoir qu'à ceux qui mangent le Pain consacré, les yeux sont ouuerts: car la chair du Seigneur à vne grande & indicible puissance.* Toutesfois ie n'ignore pas que plusieurs des Anciens, comme sainct Hierosme, Eusebe d'Emese, ou vn autre Autheur, duquel on a publié les Homelies sous le nom de cet Eusebe, sainct Thomas, & Lyranus ont interpreté ce passage du Pain commun. Mais il suffit icy pour nostre propos que ces autres ayent nommé la distribution de l'Eucharistie, *Fraction du Pain.* Le sieur Casaubon allegue deux passages de sainct Ignace, où par *la fraction du Pain*, il entend l'Eucharistie; L'vn de l'Epistre aux Ephesiens, où il dit, *Rompans vn pain qui est le remede de l'immortalité, & le preseruatif qui empesche de mourir*: Et l'autre de l'Epistre

a *Luca 24.* Et cognouerũt eum in fractione panis.

b *Aug tract. 2. in epist. Beati Ioan.* Discipuli eum non agnouerũt nisi in fractione panis. Et vere qui non sibi iudicium manducat & bibit, in fractione panis Christum agnoscit.

c *Idem serm. 140. de tempore.* Tenebantur oculi eorum, ne eum cognoscerent. Eia fratres vbi voluit Dominus agnosci? In fractione panis. Securi sumus panem frangimus, & Dominũ agnoscimus. Noluit agnosci nisi ibi propter nos, qui non eum visuri eramus in carne, & tamen manducaturi eius carnẽ.

d *De consens. Euang. lib. 3. cap. 25.* A Christo est facta permissio vsque ad Sacramentum panis: vt vnitate corporis eius participata, remoueri intelligatur impedimẽtum inimici, vt Christus, possit agnosci. *Beda ad cap. 24. Luca.*

e *Hesich. in Leuitic lib. 2. c. 9.* Inuenimus & Christum similiter post resurrectionem, per mysticæ cœnæ & panis fractionem manifestatum quod aperte quidem tradit Lucas.

f *Theophyl. in Luc. 24.* Insinuatur & aliud quiddam: nempe quod oculi eorum qui benedictum panem assumunt, apetiuntur, vt cognoscant illum. Magnam enim & indicibilem vim habet caro Domini.

g *Casaub. exerc. 16. digress. 38.* *Ignat. epist. ad Ephes.* Ἕνα ἄρτον κλῶντες, ὅ ἐστι φάρμακον ἀθανασίας, ἀντίδοτος τοῦ μὴ θανεῖν.

l'Epiſtre aux Philadelphiens, où il dit, *qu'vn meſme pain eſt rompu à tous.* Le paſſage de la premiere aux Corinthiens eſt bien plus expres pour l'Euchariſtie, veu que l'Apoſtre dit en paroles claires, [a] *Le Pain que nous rompons;* (c'eſt à dire la fraction du Pain,) *n'eſt-ce pas la communion du Corps de Ieſus-Chriſt?* Car Beze meſme expliquant ce paſſage de ſainct Paul, apres auoir teſmoigné que tous les Grecs ont leu en ce lieu: *Cecy eſt mon Corps qui eſt rompu pour vous*, reiette l'opinion de quelques Interpretes Grecs & Latins qui ont creu qu'eſtre rompu, ſe deuoit rapporter au Symbole externe, & non au Corps de noſtre Seigneur,[b] *Ie ne m'accorde pas*, dit-il, *auec les Interpretes Grecs ou Latins, qui ont penſé qu'en ce lieu, eſtre rompu, veut dire, eſtre diſtribué, d'autant que, comme il me ſemble, il faut neceſſairement entendre cela non du ſigne que noſtre Seigneur auoit deſia rompu lors qu'il diſoit ces paroles, mais de la choſe du Sacrement, c'eſt à dire, du Corps meſme de Ieſus-Chriſt; Ioint auſſi que noſtre Seigneur ne dit pas, qui vous eſt rompu, c'eſt à dire, qui vous eſt diſtribué, mais qui eſt rompu pour vous.* Iuſques icy ſont les paroles de Beze, deſquelles on peut recueillir que les Caluiniſtes ne pretendent pas que cette fraction ſe doiue rapporter au Symbole du pain, comme celle que fit noſtre Seigneur deuant l'actuelle diſtribution de ſon Corps, mais confeſſent qu'elle ſe doit rapporter au Corps meſme de Ieſus-Chriſt, qui indubitablement eſt dit en ce lieu-là eſtre rompu pour nous, c'eſt à dire, au lieu de nous qui auions merité les ſupplices qu'il a endurez. Il ne reſte donc plus qu'à ſçauoir comment ſe doit entendre cette fraction du Corps de noſtre Seigneur, & ſi elle ſe fait en l'Euchariſtie, ou ſi elle ne s'eſt faicte qu'en la Croix. Encor donc que l'Apoſtre vſe du temps preſent qui deſigne aſſez l'Euchariſtie, nos Aduerſaires ſe figurans, ou voulans faire accroire qu'il a eſté mis pour le futur, le rapportent aux douleurs, & à la mort que noſtre Seigneur ſouffrit peu de temps apres en la Croix. [c] *Ie penſe*, dit Beze, *que par le mot de fraction, eſt deſigné le genre de la mort, c'eſt aſçauoir parce que le Corps de noſtre Seigneur a eſté dechiré, rompu, & briſé d'exceſſifs ſupplices, encor que l'on ne luy ait pas rompu les jambes comme aux larrons.* Cette interpretation ſeroit tollerable ſi elle ne retranchoit point la fraction du Corps de noſtre Seigneur, de la celebration de l'Euchariſtie, veu que quelques vns des noſtres, comme ſainct Anſelme & Caietain ont ſuiuy cette meſme explication, & qu'au lieu de ces mots, *qui eſt rompu pour vous*, l'ancien Interprete a traduit, *qui ſera liuré pour vous*, comme auſſi nous le repetons au Canon de la Meſſe. Mais entant qu'elle exclud la fraction, dont il s'agit, de l'Euchariſtie, elle eſt fauſſe & heretique, voire meſme ſi on prend les choſes à la rigueur, cette fraction ne ſe peut nullement eſtendre à la Croix, en laquelle l'Eſcriture remarque expreſſément, que le Corps de noſtre Seigneur n'a point eſté rompu. [d] *Les Soldats vindrent*, dit l'Eſcriture, *& rompirent les Iambes au premier larron, & à l'autre qui eſtoit crucifié auec luy: Mais quand ils vin-*

FREGIT.

a *Idem ad Philadelphenſes.* Εἷς ἄρτος τοῖς πᾶσι ἐθρύφθη.

b *Beza in 1. ad ad Corinth. c. 11.* Neque iis ſeu Græcis ſeu Latinis interpretibus aſſentior qui putarunt *Frangi*, idem hic valere quod *Diſtribui*: quum neceſſe ſit hoc verbum *Frangitur* nō de ſigno, quod iam fregerat Dominus quum hæc diceret, ſed de Sacramēto (id eſt de ipſo Chriſti corpore) accipere: Neque dixerit Dominus, quod vobis frāgitur, id eſt diſtribuitur, ſed, quod pro vobis frangitur.

c *Beza ibidem.* Fractionis vocabulo deſignatur mortis genus, quoniam præterquam quod Domini corpus grauiſſimis cruciatibus laceratum, contuſum, confractum denique fuit, etiamſi nō perinde fracta fuerint eius crura vt latronum.

d *Ioan. 19.* Venerunt ergo milites & primi quidē fregerūt crura, & alterius qui crucifixus eſt cum eo. Ad Ieſum autem cum veniſſent, vt viderunt eum iam mortuum, non fregerunt eius crura, ſed vnus militum lancea latus eius aperuit, & continuo exiuit ſanguis & aqua: facta autem ſunt hæc vt ſcriptura impleretur, os non comminuetis ex eo. *Exod. 12.*

FREGIT.
a Chryſ. in ep. 1. Corinth. cap. 10. hom. 24.
Διὰ τί δὲ προσέθηκεν ὃν κλῶμεν; τοῦτο γὰρ ἐπὶ μὲν τῆς εὐχαριστίας ἐστὶν ἰδεῖν γινόμενον. ἐπὶ δὲ τοῦ σταυροῦ, οὐκέτι. ἀλλὰ καὶ τοὐναντίον τούτῳ. ὀστοῦν γὰρ αὐτοῦ, φησίν, οὐ συντριβήσεται. ἀλλ' ὅπερ οὐκ ἔπαθεν ἐπὶ τοῦ σταυροῦ, τοῦτο πάσχει ἐπὶ τῆς προσφορᾶς διὰ σέ. καὶ ἀνέχεται διακλώμενος, ἵνα πάντας ἐμπλήσῃ.
b Gratian. de conſecrat. diſt. 11. cap. 58.
Nec quando manducamus, partes de illo facimus, & quidem in ſacramento ſic fit, & norunt fideles quemadmodũ manducent carnem Chriſti: vnuſquiſque accipit partem ſuam: vnde & ipſa gratia partes vocantur. *Apud Auguſt. in ſerm. 2. de verbis Apoſtoli.*
c *Aug. Paulino epiſt. 59.*
Vt precationes accipiamus dictas, quas facimus in celebratione Sacramẽtorum, antequã illud quod eſt in Domini mẽſa incipiat benedici: orationes cum benedicitur & ſanctificatur, & ad diſtribuendum comminuitur.
d *Paſchaſ. lib. de corp. & ſang. Domini c. 17.*
Hoc myſteriũ

drent à Ieſus, & qu'ils virent qu'il eſtoit deſia mort, ils ne luy rompirent point les Iambes, mais l'vn des gend'armes luy perça le coſté auec vne lance, & incontinent il en ſortit ſang & eau; & ces choſes ſont auenuës afin que l'Eſcriture fuſt accomplie, Pas vn de ſes os ne ſera caſsé. D'où il appert qu'on ne peut qu'auec trop de violence rapporter la fraction du Corps de noſtre Seigneur à ſa paſſion, en laquelle au contraire il n'a point eſté rompu, afin d'accomplir ce qui auoit eſté dit de luy ſous la figure de l'Agneau Paſchal; *Vous ne briſerez point ſes os.* Ce que ſainct Chryſoſtome a auſſi diligemment remarqué ſur ces paroles de l'Apoſtre, [a] *Le Pain que nous rompons, n'eſt-ce pas la communion du Corps de Chriſt? Pourquoy eſt-ce*, dit-il, *qu'il a aiouſté, que nous rompons? D'autant certes*, reſpond-il, *que l'on peut bien voir cela en l'Euchariſtie, mais non en la Croix, ou pluſtoſt nous voyons le contraire: Car dit l'Eſcriture, Pas vn de ſes os ne ſera caſsé. Mais ce qu'il n'a pas ſouffert à la Croix, il l'endure pour l'amour de toy en l'oblation, & ſouffre d'eſtre rompu pour emplir tout le Monde.* Auquel lieu ſainct Chryſoſtome dit que le Corps de noſtre Seigneur eſt rompu en l'Euchariſtie, quand les Symboles ſont partagez, pour repreſenter ſa mort, & puis pour les diſtribuer au peuple, tant parce que, comme nous dirons tantoſt, la ſubſtance du Corps de Ieſus-Chriſt, eſtant contenuë ſous les Symboles & ſous les accidens du Pain, elle eſt dite receuoir toutes les paſſions qui arriuent aux meſmes accidens du Pain, pendant qu'ils demeurent entiers en leur eſtre, à la façon que toutes les ſubſtances ſont eſtimées receuoir les paſſions qui leur arriuent, par le moyen des accidens, ſous leſquels elles ſont contenuës; qu'auſſi parce qu'au moyen de la fraction des Symboles, le Corps de Ieſus-Chriſt ſe trouue ſeparément ſous diuerſes parcelles du pain conſacré, (qui eſt vn des effects qui reſulte de la fraction:) qui par ce moyen ſont autant d'Euchariſties pour communier entierement les fidelles. D'où eſt venu que les Anciens ont nommé ces communions des fidelles, *Portions* ou *Parcelles*, à cauſe qu'on diuiſoit le Pain conſacré, & qu'on bailloit ſa part à chacun des Communians. L'Autheur du Decret apres Beda ſur l'Epiſtre aux Corinthiens, rapporte vn paſſage de ſainct Auguſtin, où il parle en ces termes, *Quand nous le mangeons* (il parle de la communion du Corps de Ieſus-Chriſt) *nous n'en faiſons pas des parties.* (s'entend du Corps qui, comme parle l'Autheur du Sermon de la Cene, *n'eſt pas deſmembré.*) [b] *Et certes au Sacrement il ſe fait ainſi, & les fidelles ſçauent comme ils mangent la chair de Ieſus-Chriſt; Chacun prend ſa part; d'où vient que la grace meſme eſt appellée, Parties ou Parcelles.* Le meſme ſainct Auguſtin inſinue aſſez ailleurs que l'on faiſoit les portions de l'Euchariſtie bien petites pour les donner aux fidelles, veu qu'il vſe d'vn verbe qui ſignifie *rompre en menues parcelles.* Parlant des oraiſons qui ſe font au temps de la Conſecration. [c] *Sainct Paul*, dit-il, *appelle oraiſons celles qui ſe diſent lors que ce qui eſt ſur la Table du Seigneur eſt beny, ſanctifié, & briſé en menuës parcelles, pour eſtre diſtribué.* Paſchaſius appelle ces portions ſacrées, miettes, [d] *Lors*, dit-il, *que tu communies ce myſtere, elargis le*

sein de ton Ame, nettoye ta conscience, & tu en prens non autant que la miette t'en presente, mais autant que la foy en comprend.[a] S. Cyrille aussi parlant des miettes du pain sacré qui peuuent tomber en communiant, les compare & les prefere aux limeures de l'or, & aux pierres precieuses, afin que le Chrestien prenne soigneusement garde à n'en laisser rien perdre. Et mesme Euagrius rapportant cette miraculeuse histoire arriuée du temps de l'Empereur Iustinian, & du Patriarche Menas, d'vn enfant Iuif qui pour auoir communié auec les enfans des Chrestiens, fut ietté par son pere dans vne fournaise ardente, où la mere de Dieu le preserua de l'embrazement, lors qu'il parle de la communion que cet enfant Iuif prist en l'Eglise de Constantinople, il appelle les reliques de la communion qui estoient baillées aux ieunes enfans à consumer, [b] *Sainctes Parcelles*, ou *Particules du pur & immaculé Corps de nostre Seigneur Iesus-Christ*. En la Liturgie attribuée a S. Iacques apres que le Prestre a fait la derniere fraction qui est pour distribuer la communion au peuple, il dit, [c] *La saincte portion de Christ, pleine de grace & de verité du Pere & du S. Esprit, auquel appartient l'Empire & la gloire au siecle des siecles.*

Mais pour reuenir à la fraction du Pain de laquelle resultoient ces sainctes Parcelles. Icy Casaubon se plaint apres Pierre Martyr, *Qu'en l'Eglise Romaine, le Prestre qui sacrifie rompt à la verité l'Hostie en trois parties, mais que ce n'est pas pour en distribuer aucune portion aux assistans, veu que la pluspart du temps il communie seul.* A quoy nous respondons que la fraction du Pain qui estoit prattiquée en l'ancienne Eglise, lors qu'on prenoit d'vn mesme Pain sacré qu'on rompoit en diuerses parties pour le distribuer aux fidelles, n'est ny de l'essence, ny de l'integrité du Sacrifice ou du Sacrement, mais qu'il suffit que le Peuple communie, soit du mesme pain consacré, comme il se fait en Orient; ou de diuers pains consacrez comme il se prattique en l'Eglise Latine, en laquelle selon le nombre de ceux qui demandent la communion, on prend diuers pains que le peuple nomme *Hosties*, lesquels estant consacrez par le Prestre auec les mesmes paroles dont il fait le Sacrifice, & donnez separément aux fideles, representent assez cette fraction qui concerne la distribution du Sacrement. Mais quant à la fraction par laquelle est representée la mort & la Passion de celuy qui en l'arbre de la Croix [d] *a esté froissé pour nos offenses*, la ceremonie en a esté soigneusement conseruée en l'Eglise Catholique, & mesme l'Eglise Romaine la croit estre, sinon de l'essence, au moins de l'integrité du sacrifice. A quoy quelques vns rapportent qu'anciennement au sacrifice des gasteaux sans leuain que les Hebrieux appellent [e] *Minha*, Dieu commandoit que l'offrande fust mise par morceaux, & puis apres presentée sur son Autel par le Sacrificateur, qui prenant plein son poing de la fleur de farine, & de l'huyle dont auoit esté fait le gasteau, auec tout l'encens qui estoit dessus, faisoit brusler & fumer l'odeur de tout cela deuant l'Eternel; & ce qui restoit du gasteau estoit pour Aaron & ses fils. Car il semble que cette fraction des gasteaux estoit vne

FREGIT. dum communicas, dilata sinũ mentis tuæ, emunda conscientiã & percipe, non quantum mica exhibet, sed quantũ fides capit.

a *Cyrill. catech. myst.* 5. Εἰπὲ γάρ μοι, εἴ τις σοι ἐδίδου ψήγματα χρυσίου, οὐκ ἂν μετὰ πάσης ἀσφαλείας ἐκράτεις, φυλαττόμενος μή τι αὐτῶν παραπολέσῃς, καὶ ζημίαν ὑποσταίης; οὐ πολλῷ οὖν μᾶλλον ἀσφαλέστερον, τοῦ χρυσίου καὶ λίθων τιμίων τιμιωτέρου διασκοπήσεις, ὑπὲρ τοῦ μὴ ψιχίον σοι ἐκπεσεῖν.

b *Euagr. lib.* 4. *cap.* 35. Ἔθος παλαιὸν βούλεται ἀνὰ τὴν βασιλεύουσαν ὅτ' ἂν πολύ τι χρῆμα τῶν ἁγίων μερίδων τοῦ ἀχράντου σώματος Χριστοῦ τοῦ Θεοῦ ἡμῶν ἐναπομείνοι, παῖδας ἀφθόρους μεταπεμπτοὺς γίγνεσθαι τῶν εἰς χαμαιδιδασκάλους φοιτώντων, καὶ ταῦτα κατεσθίειν.

c *In Liturg. D. Iacobi.* Μερὶς ἁγία Χριστοῦ, πλήρης χάριτος καὶ ἀληθείας, πατρὸς καὶ ἁγίου πνεύματος, ᾧ ἡ δόξα καὶ τὸ κράτος, εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰώνων.

d *Esa.* 53. Attritus est propter scelera nostra.

e *Leuit.* 2. Quorum vnus tollet pugillum plenum similæ & olei, ac totũ thus, & ponet memoriale super altare in

figure de la fraction de l'Hostie du nouueau Testament, qui a succedé au Minha des Iuifs, comme l'on peut recueillir du premier chapitre de Malachie. De là vient que presque en toutes les Liturgies anciennes, soit Grecques, soit Latines, il est parlé de cette fraction comme de chose distincte d'auec celle qui est faicte pour distribuer la communion aux assistans. En celle que les Grecs celebrent sous le nom de sainct Iacques, & dont il est fait mention au Concile *in Trullo*, [a] tenu il y a plus de mille ans, le Prestre ayant rompu l'Hostie, & en ayant mis la moitié dans le Calice auec le Sang, fait le signe de la Croix sur le Pain, & dit, [b] *Voila l'Agneau de Dieu, le Fils du Pere qui efface les Pechez du Monde, qui a esté immolé pour la vie & pour le salut du Monde.* Et puis apres il le diuise & le partage encor en de moindres parcelles pour en donner au peuple; mais cette derniere fraction est distincte d'auec la premiere, & ne se fait que pour la communion du peuple, & non pour l'accomplissement du Sacrifice. Ceste seconde fraction est celle dont vsoient les Chrestiens d'Espagne meslez auec les Arabes, il y a plus de mille ans, & dont toutes les Ceremonies se prattiquent encor auiourd'huy en quelques Eglises de Tolede, qui la rapportent toute aux mysteres de nostre salut: Car le Prestre ayant partagé l'Hostie en neuf portions, les Mosarabes appellent les cinq premieres, *Corporation*, *Natiuité*, *Circoncision*, *Apparition*, & *Passion*: & les quatre dernieres, *Mort*, *Resurrection*, *Gloire*, & *Regne de Iesus-Christ*; d'où il appert que ces fractions & diuisions de l'Hostie en tant de Parcelles, auoient esté introduittes non simplement pour la distribuer au Peuple, mais pour leur estre autant de monumens des mysteres de nostre Salut, & de l'Histoire de la Vie, de la Mort, de la Passion, de la Resurrection, & des Triomphes de nostre Seigneur. Quoy que c'en soit, cette fraction qui regarde la distribution qui se doit faire au peuple, comme nous auons dit, n'est ny de l'essence, ny de l'integrité du Sacrifice, c'est pourquoy il a esté loisible à l'Eglise de la laisser pour vser d'vne forme plus commode en la communion des peuples. Mais quant à l'autre qui est comme vne viue & sensible remembrance de la Mort de nostre Seigneur, elle l'a tousiours conseruée & prattiquée en l'vsage du Sacrifice, croyant que si elle n'est de l'essence: (comme tout plein de choses font croire qu'elle n'en est pas, veu que mesme elle est obmise en la Liturgie qui porte le nom de sainct Basile) au moins est-elle de l'integrité de ce diuin mystere, & que partant elle ne se doit point oublier en sa celebration. Ie ne passeray point icy sous silence la coustume de l'Eglise Romaine que Casaubon n'a touchée qu'en passant. Apres la consecration des diuins mysteres, & deuant la Communion, le Prestre ayant acheué l'oraison Dominicale partage l'Hostie, & la diuise en trois, (au lieu qu'en la Liturgie attribuée à sainct Chrysostome cette diuision se fait en quatre parties & en forme de Croix) puis il met la derniere portion dans le Calice, & la mesle auec le vin consacré; qui est vne ceremonie qui se prattique aussi entre les Orientaux, comme il appert par leurs Liturgies. Cette diuision de l'Ho-

FREGIT. odorem suauissimũ Domino. Quod autẽ reliquum fuerit de sacrificio, erit Aaron & filiorum eius. *Malach. 1.*

[a] *Concil. 6. in Trullo can. 32.* Καὶ γὰρ Ἰάκωβος ὁ κατὰ σάρκα Χριστοῦ τοῦ θεοῦ ἡμῶν ἀδελφὸς, τῆς Ἱεροσολυμιτῶν ἐκκλησίας πρῶτος τὸν θρόνον ἐμπιστευθεὶς.

[b] *In Liturg. D. Iacobi.* Ἴδε ὁ ἀμνὸς τοῦ θεοῦ, ὁ υἱὸς τοῦ πατρὸς, ὁ αἴρων τὴν ἁμαρτίαν τοῦ κόσμου, σφαγιασθεὶς ὑπὲρ τῆς τοῦ κόσμου ζωῆς καὶ σωτηρίας.

c *Missa Mosarabum, hoc est Christianorum Arabibus cõmixtorum tom. 6. Bibliothec. pat.* Habet quoque particula, nomen. Quinque priores partes dicuntur, Corporatio, Natiuitas, Circoncisio, Apparitio, Passio: quatuor reliquæ, Mors, Resurrectio, Gloria, regnum.

stie est vne image des playes que nostre Seigneur reçeut en la Croix, aux mains, aux pieds, & au costé, & represente les tourmens & les violences excessiues qui furent faites par les bourreaux à son Innocente Humanité.

FREGIT.

Quelques-vns rapportent ces trois parties rompuës, aux trois substances qui se trouuent en Iesus-Christ, c'est asçauoir à la Diuinité, au corps, & à l'Ame, D'autres aux trois diuerses conditions esquelles il s'est trouué en diuers temps, ayant esté premierement mortel, puis estant mort, & en fin estant ressuscité glorieux & immortel. Les autres les estendent à l'Eglise Militante, à la Triomphante, & à celle qui expie encore ses crimes dans les flammes du Purgatoire: Mais tous ces rapports sont fleurs & jeux d'allegories ausquels la Pieté des Anciens a pris plaisir de s'exercer. Car il est certain que cette fraction qui se fait diuersement és Eglises d'Orient & en celles d'Occident, selon sa naïfue signification, a pour vnique but & principal object, la Passion de Iesus-Christ, que l'Eglise repeint à la memoire des fidelles, par le brisement de la saincte Hostie, sous laquelle est contenu le mesme Corps, qui en l'arbre de la Croix a esté comme tout brisé des tourmens, & tout froisé des supplices qu'il y a endurez.

Mais icy il s'éleue vne grande question touchant la fraction de l'Hostie: Asçauoir si elle ne se fait qu'au seul Symbole du Pain, ou bien si elle fait quelque impression sur le Corps de nostre Seigneur qui est dit estre rompu pour nous: Et ce qui accroist la difficulté, c'est la confession qui fut prescrite à Berengarius par le Pape, & par le Concile de Rome pour exprimer sa foy touchant la verité du Sacrement: Car il luy fut enioint de protester entre autre choses qu'il croyoit,[a] *Qu'apres la consecration, le Pain & le vin sont le Corps & le Sang de nostre Seigneur, qui sont sensuellement maniez & rompus des mains des Prestres, & brisez des dents des fidelles.* Là dessus donc nos Aduersaires s'escarmouchent, accusent cette confession de blaspheme, & condamnent ses Autheurs de violence & de fureur, & en detestent les paroles comme monstrueuses & ridicules, iusques à dire que par vne grande imprudence,[b] *Le Pape & le Concile d'alors font anathematizer à Berengaire, toute l'Eglise Romaine d'auiourd'huy, qui tient ces propositions pour heretiques, que le Pain soit ce Corps; que le Corps soit brisé des dents.* C'est le langage de du Plessis & des autres Caluinistes qui pour persuader que l'Eglise d'auiourd'huy a vne creance contraire à celle de cette confession, alleguent que la glosse ajouste dessus:[c] *Si tu n'entends sainement ce que dit icy Berengaire, tu tomberas en plus grande heresie qu'il n'eut iamais; & pource, refere tout aux especes, car nous ne faisons point de parts du Corps de Christ, comme plus bas au Canon, qui manducat &c.* Ils ajoustent encor qu'vne autre glosse dit,[d] *Il n'est point loisible de* MANGER *Christ des dents.* Et derechef, *Cet autre,* dit du Plessis, *qui declare plus disertement ces choses, Cy-dessus en la mesme distinction le Canon,* Ego Berengarius, *dit le contraire; mais il a parlé hyperboliquement & a excedé la verité.* Voyla les armes auec lesquelles du Plessis combat la façon de parler du Concile de Rome. Or parce que la solution de la question que nous auons propo-

a *De conf. dist. 2. can. Ego Bereng. 42.* Anathematizo omnem hæresim, præcipuè eá quæ astruere conatur panem & vinum quæ in altari ponuntur, post consecrationem solũmodo sacramentum, & nõ verum corpus & sanguinem Domini nostri Iesu Christi esse, nec posse sensualiter, nisi in solo Sacramẽto manibus Sacerdotũ tractari, vel frãgi, aut fideliũ dentibus atteri.

b *Du Plessis. pag. 1076. de la grande impressiõ.*

c *Et ibi glossa.* Nisi sane intelligas verba Berengarij, in maiorem incides hæresim quam ipse fuerit. Et ideo omnia referas ad species ipsas. Nam de Christi corpore partes non facimus. Et infra. Can. qui manducat.

d *De conf. dist. 2. can. Cum frangitur. Gloss. in can.* Sed quia Christum fas vorari dentibus non est. Supra ead. distinct. Ego Berẽgarius cõtra, sed ibi hyperbolicè locutus est, & veritatem excessit.

FREGIT.

ſée depend de la ſaine intelligence des paroles de cette confeſſion, nous nous y arreſterons dauantage, & dirons premierement à du Pleſsis que c'eſt vne inſigne impertinence, de vouloir reduire la Theologie à la cenſure des Canoniſtes, & de prendre d'eux, & non pas des Theologiens, l'interpretation des choſes qui concernent la foy. Qu'il eſcoute donc Luther, qu'il loüe en ſon liure de l'Egliſe comme vn organe du Sainct Eſprit, & par qui il dit ailleurs, que *la voix de Dieu a tonné en ces derniers ſiecles*: Et qu'il apprenne quel iugement on doit faire de ces gloſſes des Canoniſtes. Propoſant ſa confeſsion de l'Euchariſtie, Voicy comme il en parle. *Ce qui ſe fait au Pain, le meſme eſt vrayement & proprement attribué au Corps de Chriſt, à raiſon de l'vnion Sacramentale. Partant les Suermeres* (il appelle ainſi les Sacramentaires) *errent auec la Gloſe du droit Canon, reprenant le Pape Nicolas de ce qu'il contraignit Berengarius de mettre en ſa confeſſion qu'il briſoit des dents le vray Corps de Chriſt. Et à la mienne volonté que tous les Papes ſe fuſſent gouuernez auſſi Chreſtiennement, que ce Pape ſe gouuerna auec Berengarius en cette confeſſion.* Voilà vn fauorable teſmoignage d'vn ſi furieux Aduerſaire de l'Egliſe, qui apprend à du Pleſsis, & à tous les Caluiniſtes, l'impertinence de leur cenſure. Il faut donc remarquer icy qu'il y a & dans les Peres, & dans l'Eſcriture meſme vne infinité de façons de parler qui ſemblent dures, ou meſme fauſſes, priſes en la rigueur des termes auſquels elles ſont couchées, qui neantmoins priſes ſelon le ſens legitime auquel elles ſe reſoudent, ſelon l'intention de ceux qui les ont propoſées, ſont entierement vrayes & éloignées de toute erreur: Dequoy nous pourrions produire mille exemples, comme de tous les paſſages où l'Eſcriture ſemble attribuer à Dieu des membres mortels, & des paſsions humaines: mais nous croyons que tout le monde en demeure d'accord. Nous diſons donc que cette propoſition du Pape & du Concile de Rome, preſcrite à Berengarius en cette confeſsion, eſt de ce genre: Car à ceux qui ne peſent pas aſſez meurement les paroles du Concile, & qui ne conſiderent pas aſſez diligemment l'intention du Pape, il ſemble comme la gloſſe l'a pris, que contre toute apparence de verité ils veulent faire confeſſer à Berengarius que le Corps de noſtre Seigneur en l'Euchariſtie, eſt laceré & mis en pieces par les mains des Preſtres, & puis eſt briſé par les dents des fidelles. Mais le Ciel n'eſt pas plus éloigné de la Terre, que cette interpretation eſt éloignée de leurs intentions: Veu qu'il ne peut y auoir rien au Monde de plus faux que de dire que le Corps de Ieſus-Chriſt, immortel & glorieux, comme il eſt auiourd'huy, puiſſe ſouffrir aucune choſe en ſa propre ſubſtance, & en ſon eſtre, qui le partage, ou qui le diuiſe. Seulement ont ils voulu luy faire dire en paroles claires & incapables d'equiuocation & de deſguiſement, que le Corps de noſtre Seigneur apres la conſecration, eſt auſsi veritablement, & auſsi réellement, ſous les accidens du pain, que la ſubſtance du Pain y reſidoit auparauant la conſecration; Et que pour cette raiſon ne plus ne moins que deuant la conſecration, toutes les paſsions qui arriuoient aux accidens, eſtoient attribuées à

Luther. in confeſſ. maior. tom. 3. imp. Ien. f. 487.

Refertur à Petro Martyre, libello de Euchariſtiâ, in linguã Gallicam verſo. *Item ab Hoſpinian. part. 2. hiſt. ſacr.*

Errant igitur Suermeri æquè ac gloſſa in iure Canonico, cum Nicolaum Papam reprehendunt, propterea quod coëgerit Berengariũ ad confeſſionem illam, qua dicit ſe premere & atterere dentibus verũ Chriſti corpus, atque vtinã omnes Papæ tam Chriſtianè egiſſent, ac iſte Papa cum Berengario in ſua illa cõfeſſione egit.

la substance du Pain qui ne les receuoit que par leur moyen, ainsi depuis la consecration toutes les passions de ces mesmes accidents, comme *estre maniez, estre rompus, estre brisez*, sont vrayement & proprement attribuées à la substance du Corps de nostre Seigneur qui luy a succedé en tous les offices qu'elle leur rendoit, excepté la seule inherence, comme on parle aux Escholes: Non qu'en vertu de ce que ces passions sont attribuées au Corps de nostre Seigneur, on doiue se figurer qu'il reçoiue aucune alteration en son estre propre: mais cela se dit par communication des proprietez, fondée sur l'vnion inseparable des accidens du pain, pendant qu'ils demeurent en l'integrité de leur nature auec le Corps de nostre Seigneur, qui est contenu sous leurs Symboles. Car à cause de cette vnion, ce qui se fait precisément & formellement aux accidents, est attribué à la substance qui est contenuë dessous, asçauoir au Corps du Fils de Dieu, encore que de soy il demeure impassible estant immortel & glorieux comme il est depuis sa Resurrection. C'est donc quelque chose de semblable à ce qui arriue en l'vnion de la nature diuine & humaine; à raison de laquelle l'on dit sans crainte de blasphemer, *Dieu a esté crucifié; a enduré la mort; a esté enseuely; & est ressuscité*: non que la nature diuine soit capable de ces passions, mais à raison qu'elle est inseparablement conioincte auec la nature humaine en vne mesme personne diuine, cette personne diuine reçoit indifferemment les qualitez qui appartiennent à l'vne & à l'autre nature. Ainsi donc, s'entend par vne certaine analogie, (car les choses ne sont pas entierement égales, veu qu'entre les signes & le Corps de nostre Seigneur, il n'interuient aucune vnion personnelle,) encor que le Corps de nostre Seigneur ne soit ny alterable ny corruptible au sainct Sacrement, il est toutesfois proprement dit *y estre manié, y estre brisé*, à cause que les especes & les accidens qui reçoiuent ces passions, sont vnis auec luy en la mesme façon (excepté l'inherence) qu'ils estoient vnis auparauant la consecration auec leur premiere substance; A raison dequoy n'ayant autre sujet qui reçoiue ces passions, elles sont attribuées au Corps de Iesus-Christ qui leur sert comme de suiect, & qui suppleant l'absence du Pain, ne fait qu'vn tout auec eux. Tant s'en faut donc que la confession prescrite à Berengarius contienne rien d'absurde, ou de faux, qu'au contraire ç'a esté vne insigne impertinence à l'autheur des Gloses que du Plessis allegue, de dire *Qu'elle excede la verité, qu'elle parle hyperboliquement, & qu'il faut referer tout cela aux especes*; veu que par communication de proprietez, les passions des accidens sont & proprement & veritablement attribuées au corps de nostre Seigneur, qui est contenu dessous, comme les defaux & les passions de la nature humaine sont attribuées à la personne impassible & immortelle du Fils de Dieu, à cause que les deux natures, la Diuine & l'Humaine sont inseparablement vnies auec cette personne Diuine auec laquelle elles ne font qu'vn Iesus-Christ. Mais pourquoy appeller fausse, monstrueuse, ou ridicule, vne confession qui est fondée sur l'expresse parole de nostre Seigneur, & sur les clairs & irreprochables tesmoi-

FREGIT.

Du Plessis pag. 1076.

FREGIT.

gnages de l'antiquité? Nostre Seigneur liurant son Corps à ses Apostres ne leur dit-il pas selon S.Paul, [a] *Prenez & mangez, Cecy est mon Corps qui est rompu pour vous?* Et les Canonistes n'ont-i's point leu dans les escrits de S. Chrysostome ces paroles formelles & du tout pareilles à la Confession de Berengarius? [b] *Nostre Seigneur n'a pas seulement permis d'estre veu par ceux qui le desirent, mais aussi d'estre touché, d'estre mangé, & qu'on fiche les dents dans sa Chair?* Et derechef, *Ce qu'il n'a pas souffert en la Croix, il l'endure en l'oblation* [c] (en l'Eucharistie) *& pour l'amour de toy il souffre d'estre rompu, afin de remplir tout le Monde?* Qui a-il de plus rude en la confession de Berengarius?

a 1.Cor. 11. Λάβετε, φάγετε· τοῦτό μου ἐστὶ τὸ σῶμα τὸ ὑπὲρ ὑμῶν κλώμενον.

b *Chrysostom. in Ioan. homil. 46.* Οὐκ ἰδεῖν αὐτὸν μόνον παρέσχε τοῖς ἐπιθυμοῦσιν· ἀλλὰ καὶ ἅψασθαι καὶ φαγεῖν, καὶ ἐμπῆξαι τοὺς ὀδόντας τῇ σαρκί, καὶ συμπλακῆναι.

c *Idem 1. Corinth. 10. hom. 24.* Ὅπερ οὐκ ἔπαθεν ἐπὶ τοῦ σταυροῦ, τοῦτο πάσχει ἐπὶ τῆς προσφορᾶς διὰ σέ, καὶ ἀνέχεται διακλώμενος, ἵνα πάντας ἐμπλήσῃ.

Or comme les Theologiens retranchent toutes les imperfections des autres passions & actions, qu'à raison des accidens ils attribuent au Corps de nostre Seigneur contenu dessous, ainsi faut-il se souuenir qu'en la fraction il y a quelque chose d'imparfait qui ne peut en nulle sorte luy conuenir: Et partant pour la luy attribuer, il en faut retrancher tout ce qui peut deroger aux conditions glorieuses de son immortalité. Le Lecteur notera donc que de la fraction ordinaire des Corps, il resulte deux choses; la premiere est la diuision du tout, c'est à dire, du Corps entier en de moindres parties; & l'autre est la collocation de ce tout en diuers espaces, en suitte de la separation de ses parties, dont chacune occupe son lieu distinct d'auec l'autre. En l'vn & en l'autre effect il apparoist des marques visibles de l'imperfection des Corps qui sont suiects à estre rompus, d'autant qu'estans purement materiels, ny ils ne peuuent estre diuisez, pour exister separément sans diminution de l'integrité de leur estre; ny ils ne se peuuent trouuer que separément & par parties en diuers lieux. Mais au Corps de nostre Seigneur, l'vn & l'autre effect arriue sans imperfection: Car par la fraction de l'Hostie, il ne reçoit nulle diminution de son estre, mais demeure tout entier sous la moindre parcelle de l'Hostie, & par la diuerse collocation des parcelles separées il se trouue tout entier, & non par portions en diuers lieux de l'Autel, & est mis aussi tout entier en ses portions separées dans la bouche des fidelles, qui sous vne petite partie du Symbole exterieur, reçoiuent tout autant que ceux qui prennent l'Hostie entiere; Dequoy les anciens ont remarqué que la figure a precedé en la Manne, de laquelle ceux qui amassoient le plus, n'auoient rien d'auantage que ceux qui n'en amassoient pas tant, ains leurs portions estoient du tout égales quant à la substance de la chose, & quant à la suffisance de la nourriture. [d] Et à cela mesme quelques-vns rapportent ce qu'escrit Philon Iuif de la semence de la Coriande, dont la Manne qui a esté vne image de l'Eucharistie, auoit la figure & la forme. [e] *Les laboureurs disent* (escrit Philon Iuif) *que la semence de la Coriande à cela de particulier si on la brise en menuës parcelles, & qu'on la concasse, & qu'on la seme, ces petites parcelles de la graine, produisent la Coriande parfaite, aussi bien que la semence qui est iettée entiere dans la terre.* En la mesme maniere donc, disent ceux qui employent cette comparaison, tous les anciens ont enseigné que le Corps de

d *Exod. 16.* Nec qui plus collegerat, habuit amplius, nec qui minus parauerat, reperit minus.

e *Phil. Iudæ. lib. 2. legis allegor. circa med.* Φασὶ δὲ οἱ γεωργοὶ τὸ σπέρμα τοῦ κορίου διαιρεθὲν εἰς ἄπειρα καὶ τμηθέν, καθ' ἕκαστον τῶν μερῶν καὶ τμημάτων σπαρὲν βλαστάνειν οὕτως ὡς καὶ τὸ ὅλον ἠδύνατο.

de nostre Seigneur, est aussi bien sous la moindre parcelle de l'Hostie diuisée, comme sous l'Hostie entiere.[a] S. Thomas & les Canonistes y rapportent l'exemple d'vn Miroir brisé, dont toutes les pieces representent aussi bien les formes, & les images de ce qui leur est opposé, que la glace entiere les representoit deuant qu'il fust rompu. Sainct Thomas y adiouste encor la comparaison de l'Ame raisonnable qui est toute en tout le Corps, & toute en chacune des parties du Corps, quelques petites qu'elles puissent estre, & celle des Animaux insectes, dont l'Ame estant vne comme celle des autres animaux: neantmoins si on les coupe, ou qu'on les taille en pieces, il resulte autant d'Ames qu'il y a de parties, au moins si la doctrine d'Aristote est veritable.[b] Eutychius Patriarche de Constantinople qui presida au second Concile de cette Ville Imperiale, il y a pres de douze cens ans, se seruoit de deux autres comparaisons pour monstrer que le Corps de nostre Seigneur est indiuisible, & incorruptible, & inalterable en l'Eucharistie: Et qu'encor que le Sacrement soit partagé, il demeure aussi entier dans les parcelles, qu'il est dans toute l'Hostie. Nicetas graue Autheur Grec, & que Lipsius met entre les bons & Iudicieux Historiens, les rapporte au lieu où il recite la dispute qui s'éleua en Orient sous l'Empire d'Alexius Angelus Comnenus, par l'impieté d'vn certain Moyne qui remit en doute si en la communion on prenoit le Corps de nostre Seigneur immortel, tel qu'il estoit apres sa Resurrection; ou mortel comme il estoit au temps de la Cene deuant que d'auoir esté mis en Croix. Produisant donc les raisons des Orthodoxes qui maintenoient qu'il y estoit pris immortel & glorieux: *Les autres*, dit-il, *affermoient qu'il estoit incorruptible, parce que la perception des Mysteres est vne confession & vne certaine commemoration de la mort du Seigneur qui est mort pour nous, & qui est aussi ressuscité, comme ce grand Theologien sainct Cyrille l'enseigne: & que quelque partie que chacun en prenne, il prend entier le mesme Christ que sainct Thomas mania, & que celuy-là est mangé apres la Resurrection comme sainct Chrysostome asseure par ces paroles, O miracle! Celuy qui est assis à la dextre du Pere*, se trouue dans les mains de nous autres pecheurs. *Et derechef, Quelque portion que tu prennes, tu prens tout entier celuy que sainct Thomas a manié. Et en vn autre lieu; Il a fleury sous la Loy, il s'est formé & accreu sous les Prophetes, il s'est meury en la Croix, & est mangé apres sa Resurrection: Car ce qui est pris n'est point vn autre Corps que celuy qui ayant esté victorieux de la mort, a donné vn heureux commencement à nostre vie. Mais comme vn peu de leuain faict leuer toute la paste, & se la rend semblable: Ainsi le Corps de Dieu deuenu immortel, estant entré dans nostre Corps, le change & le transporte tout en soy-mesme. Ils produisoient aussi les paroles du clair flambeau de l'Eglise, Eutychius* (c'est celuy dont nous parlons) *Chacun prend le Sainct Corps & le precieux Sang du Seigneur tout entier, encor qu'il ne prenne qu'vne partie des Sacremens. Car il se diuise indiuisiblement en tous, à cause de l'immixtion, Tout ainsi qu'vn mesme & vnique cachet transmet tous ses caracteres, & toutes ses formes aux choses qui le participent,*

FREGIT.

a *D. Thom. opusc. 59. cap. 7. Glosa ad can. cum frangitur. de consec. dist. 2.*

b *Arist. lib. 2. de animal.*

Nicet. lib. 3.

Premiere comparaison.

FREGIT.

& demeure neantmoins vn, & le mesme, apres la communication, non diminué, ny diuersifié selon les suiects qui le reçoiuent, encor qu'ils soient plusieurs en nombre: & comme vne mesme & vnique voix prononcée & laschée en l'air, demeure toute entiere en celuy qui la profere, & s'épendant par l'air s'introduit toute entiere dans les aureilles des auditeurs, de sorte que nul d'eux n'en reçoit ny plus ny moins l'vn que l'autre, mais elle est toute indiuisible, & toute entiere en tous, fussent-ils dix mille & dauantage encor que ce soit vn Corps: Car la voix n'est autre chose qu'vn air agité. Que nul donc ne doute qu'apres l'hierurgie mystique & la saincte Resurrection, le Corps incorruptible & Immortel, & le Sainct, & viuifique Sang du Seigneur introduit dans les antytipes par les hierurgies mystiques, (il entend la sacrée operation du Sacrifice) *n'y imprime aussi puissamment ses propres forces, mais sçache qu'il se trouue tout entier en eux tous.* Voyla auec quelles comparaisons ce grand personnage explique comme le Corps de nostre Seigneur se trouue apres la fraction, aussi entier que deuant en chacune des parties de l'Eucharistie. Toute l'ancienne Eglise & celle des siecles d'apres a creu la mesme chose. [a] *Toute l'Eglise,* (dit l'Autheur du Sermon de la Cene attribué à sainct Cyprian,) *est inuitee à ce Festin; vne égale portion est donnée à tous, il est baillé tout entier, estant distribué, il n'est pas demembré.* Et la Liturgie celebrée sous le nom de sainct Iacques, *Goustez & voyez combien le Seigneur est benin, qui estant distribué par parties, n'est point diuisé, & estant departy aux fidelles, n'est point consumé.* Et Germain Patriarche de Constantinople, expliquant la ceremonie de la fraction que fait le Prestre pour representer la Passion du Sauueur, *Incontinent,* dit-il, *se fait le partagement du Diuin Corps: Mais encor qu'il soit diuisé en parties, il est recogneu, & trouué entier & indiuisé en chaqu'vn des fragmens.* Il est diuisé à raison des especes qui sont rompues & partagées, mais en son estre propre, il demeure en l'integrité de sa substance, sans qu'elle soit alterée par cette fraction. Voyla en quel sens on doit prendre les paroles des Anciens, qui nommant l'Eucharistie, *Fraction du Pain*, ont dit que le Corps de nostre Seigneur estoit rompu en ce mystere, D'où l'on peut recueillir ce qu'il faut respondre à ce que dit du Plessis, que l'Eglise Romaine condamne auiourd'huy cette proposition, *Que le Corps de Christ est rompu en l'Eucharistie:* C'est asçauoir qu'il est faux qu'elle la condamne au sens que nous auons expliqué, selon lequel les passions des accidens, sont attribuées au Corps qui est contenu dessous: Bien luy accordons-nous qu'elle la condamne au sens auquel l'on en voudroit inferer, que le Corps de nostre Seigneur en son estre, & en sa propre consistence receust aucune alteration ou dissolution de l'integrité de sa substance, & de son estre. Or ce n'est pas en ce dernier sens que le Concile & le Pape, ont prescrit à Berengarius, de confesser que le Corps de nostre Seigneur est brisé en l'Eucharistie, mais selon le premier; duquel on ne peut inferer autre chose, sinon que le Corps de nostre Seigneur apres la consecration est aussi veritablement sous les accidens du Pain, que la substance du Pain residoit sous les mesmes accidens auparauant la consecra-

Seconde comparaison.

a *De cœna Dom. apud Cyprian.* Vniuersa Ecclesia ad has epulas inuitatur, æqua omnibus portio datur, integer erogatur, distributus non demembratur.

b *Germ. Archiepis. Const. in Liturg. exposit.* Statim partitio diuini corporis fit, verum enim vero tametsi in partes diuiditur, indiuiduum & insectum in singulis partibus sectorum totum agnoscitur & inuenitur.

tion; A raison dequoy il est denommé & reçoit l'attribution de toutes les passions qui leur arriuent, comme la substance du Pain la receuoit auparauant. FREGIT.

Quant à l'autre proposition que du Plessis dit estre condamnée de l'Eglise Romaine d'auiourd'huy, c'est asçauoir, *Que le Pain & le vin sont vrayement le Corps & le Sang de nostre Seigneur.* Ie veux vn peu m'y arrester, par ce que non seulement luy, mais aussi tous nos autres aduersaires s'y attachent, & en font vn grand trophée, comme si l'on ne pouuoit dire que *le Pain est le Corps de Iesus-Christ, & le vin son Sang.* Voire mesme le Ministre qui a escrit contre moy m'allegue entre ceux qui trouuent cette proposition rude, fausse & insupportable. Pour trancher nettement cette difficulté. Nous disons que nos aduersaires sont mal instruits & mal informez de nostre creance, ou au moins disimulent la moderation que nous apportons à ces façons de parler, puis qu'ils disent que nous les reiettons absolument. Car nous ne feignons point de dire auec sainct Cyrille, auec sainct Hierosme, auec sainct Chrysostome, & auec sainct Augustin, que le Pain & le vin au Sacrement sont le Corps & le Sang de nostre Seigneur. Produisons premierement les tesmoignages des anciens, & puis nous nous expliquerons si intelligiblement, qu'il n'y aura que ceux qui ont renoncé à toute raison qui nous puissent calomnier. Sainct Cyrille exhortant le Chrestien de se parer d'habillemens blancs, c'est à dire de se reuestir d'innocence & de Iustice pour se presenter à la Table du Sauueur du Monde. [a] *Sçachant, dit-il, & estant pleinement persuadé que ce Pain que nous voyons, n'est pas pain, encor que le goust iuge que c'est du pain, mais que c'est le Corps de Christ, & que le vin que nous voyons, encor qu'au sens du goust, il semble vin, n'est pas neantmoins du vin, mais le Sang de Iesus-Christ:* Il dit que le Pain est le Corps de Iesus-Christ, & le vin son Sang, mais il parle du pain, & du vin consacrez, dautant qu'apres là consecration, nonobstant les images sensibles de l'vn & de l'autre, il n'y a plus là d'autre substance que celle du Corps & du Sang de nostre Seigneur. Sainct Hierosme refutant la fable des Iuifs, qui se figuroient des delices charnelles au regne du Messie, apres auoir rapporté leurs resueries: [b] *Mais nous, dit-il, escoutons que le pain que le Seigneur a rompu, & qu'il a donné à ses Disciples, est le Corps du Seigneur, nostre Sauueur luy mesme leur ayant dit, Prenez, mangez, Cecy est mon Corps.* Le Ministre qui a escrit contre moy, & qui ne manie iamais les passages des Peres qu'auec des mains de Harpies pour les contaminer, se veut preualoir de ce lieu contre la Transsubstantiation. *Ne dit-il pas*, crie t'il en son Apologie, *que le Seigneur a rompu du pain, ne dit-il pas qu'il a donné du pain, ne dit-il pas auec nous que ce pain est le Corps du Seigneur?* Non Ministre, il ne parle pas ainsi, mais il dit *que le pain que nostre Seigneur a rompu, & qu'il a donné à ses Disciples, est son Corps, luy mesme leur ayent dit, Cecy est mon Corps*, ce qu'il n'entend pas comme vous autres en signe, en figure, & par la foy seulement, mais en substance, en realité, en verité, & en vn mot en la propre signification

Du Moul. fueil. 121 pag. 1.

a *Cyrill Catech.* 4. Ταῦτα μαθὼν καὶ πληροφορηθεὶς, ὡς ὁ φαινόμενος ἄρτος, οὐκ ἄρτος ἐστὶν, εἰ καὶ τῇ γεύσει αἰσθητὸς, ἀλλὰ σῶμα Χριστοῦ· καὶ ὁ φαινόμενος οἶνος, οὐκ οἶνός ἐστιν, εἰ καὶ ἡ γεῦσις τοῦτο βούλεται, ἀλλὰ αἷμα Χριστοῦ.

b *Hier. lib. 3. epist. Hedibia, quæst. 2.* Nos autem audiamus panem quẽ fregit Dominus, deditque discipulis suis, esse corpus Domini saluatoris, ipso dicẽte ad eos. Accipite & comedite, hoc est corpus meum.

Du Moul. Apol. pag. 121.

FREGIT. des paroles, *Cecy est mon Corps*, dont nostre Seigneur accompagne son present. Il est bien vray que le pain demeurant pain ne peut estre le Corps de Iesus-Christ: Mais sainct Hierosme ne parle pas du pain demeurant pain, ains il parle du pain consacré, du pain sur lequel sont dittes les paroles de Iesus-Christ, *Cecy est mon Corps*, par la puissance desquelles les Prestres, comme il parle ailleurs, consacrent ou font le Corps de nostre Seigneur. Car que par ce pain que nostre Seigneur donna à ses Disciples il entende le Corps de nostre Seigneur liuré en verité & par effect, & non *par vn mystere signifiant*, comme le Ministre le veut insinuer par vn passage faux & mal etendu de sainct Augustin, il appert de ces paroles. *Le fromment duquel est faict le Pain Celeste, est celuy dont le Seigneur dit, Ma Chair est vrayement viande.* Sans aller si loing il pouuoit s'instruire de la verité sur les lieux, veu que sainct Hierosme dit immediatement apres, [b] *Puis donc que le Pain qui est descendu du Ciel* (notez le Pain qui est descendu du Ciel, pour monstrer qu'il ne parle pas du pain materiel) *est le Corps du Seigneur, & que le vin qu'il a donné à ses Disciples, est le Sang de ce nouueau Testament, qui a esté épandu pour plusieurs en la remission des pechez, Reiettons bien loing les fables Iudaïques, & montons auec le Seigneur en cette haute Chambre parée & nette, & prenons de luy là haut le Calice du nouueau Testament, &c.* Mais pour comprendre bien les intentions de sainct Hierosme, il failoit entendre premierement ses paroles, Ce que n'a pas fait le Ministre: Car traduisant ce passage sur la copie de Monsieur du Plessis, il a trouué que COENACVLVM GRANDE, signifioit *vne grande sale*, & par la force de son esprit s'imaginant qu'vne grande sale, est plus propre pour representer le Ciel qu'vne grande haute Chambre, il a fait dire à sainct Hierosme, *Montons auec le Seigneur en cette grande sale parée & nette*, afin de nous persuader que sainct Hierosme nous exhorte, [c] *à vne façon de manger le Corps du Seigneur qui se fait au Ciel*, Et ne voit pas tant il a peu de lumiere & au Latin & au sens de sainct Hierosme, que ce sainct personnage ne parle point là du Ciel, mais fait vne manifeste allusion au lieu où le Fils de Dieu fit la derniere Cene auec ses Apostres. Car ce fut en vne haute Chambre qu'il celebra la Pasque & la Cene, comme il eust peu apprendre des Bibles de Geneue, si au lieu de se fier à la foy du sieur du Plessis, il les eust ouuertes pour entendre ce passage. Qu'il les aille voir, il y trouuera que le Fils de Dieu enuoyant deux de ses Disciples pour luy retenir le logis où il vouloit faire la Pasque, leur dit, [d] *Le maistre de la maison vous monstrera vne grande Chambre haute parée & nette, Cœnaculum grande: Apprestez là l'Agneau de Pasques.* Sainct Hierosme faisant donc allusion au lieu où nostre Seigneur fit sa Pasque & le rapportant à l'Eglise, exhorte les Chrestiens de destourner les yeux de dessus les delices corporelles que les Millenaires imbus des fables des Iuifs alloient songeans en vn regne de mille ans auec Iesus-Christ, & pour leur monstrer quelles sont les delices que nous deuons attendre de Iesus-Christ en son Royaume qui est l'Eglise, il les coniure de monter en la haute Chambre où il institua le Sacre-

a *Hier. ad cap. 62 Esa.* Triticũ de quo panis cœlestis efficitur, illud est, de quo loquitur Dominus, Caro mea verè est cibus.

b *Hieron. Hedibia epist. 150. quæst. 2.* Si Panis qui de cœlo descendit, Corpus est Domini, & vinum quod discipulis dedit, sanguis illius est noui testamenti qui pro multis effusus est in remissionem peccatorum: Iudaïcas fabulas repellamus, & ascendamus cum Domino cœnaculum magnũ, stratum atque mundatum, & accipiamus ab eo sursum calicem noui testamenti.

Du Pless. p. 1026.

c *Du Moul. f. 220. pag. 1. à la fin & pag. 2. au commencement de la 2.*

d *Bibles de Geneue. Luc. 22.*

FREGIT.

ment, afin d'y apprendre quel est-ce vin *qu'il boit nouuea au Royaume de son Pere*, qu'il dit *vn fruict de la vigne de Sorec*, & se boire aux Sacrifices de l'Eglise. N'est-ce pas donc bien deuiner de dire que sainct Hierosme *Parle d'vne façon de manger le Corps de Jesus-Christ, qui se fait là haut au Ciel?* Mais oyons sainct Hierosme s'expliquant luy mesmes. Certes tant s'en faut qu'il nous inuite à monter au Ciel pour boire le Sang de Iesus-Christ, qu'au contraire il dit que Iesus-Christ boit dans son Eglise son vin auec nous, au moins si nous obeïssons aux Loix de Dieu nostre Pere, *Faisons*, dit-il, *la volonté de celuy qui nous a enuoyez nostre Pere, accomplissons son œuure, & Christ boira auec nous son Sang* AV ROYAVME DE L'EGLISE. Il nous inuite donc à monter là haut pour boire auec Iesus-Christ, parce qu'il a creu que Cœnaculum, par lequel il entend l'Eglise signifioit le plus haut estage, & les plus hautes Chambres d'vne maison, ce que le Ministre n'ayant pas sçeu, nous a voulu faire chercher le lieu où nostre Seigneur fit la Cene dans le Ciel. Cela meriteroit bien vn tour de peigne, Mais nous laissons les aigreurs à ceux qui defendent vne mauuaise cause, & puis nous sçauons bien que les Thresors de l'Eglise ne consistent pas en ce mot. Nous nous contenterons donc de l'aduertir que COENACVLVM signifie vne haute Chambre, & non vne sale, & que sainct Hierosme au lieu de parler du Ciel en ce lieu là, parle de l'Eglise qui boit en terre à ses Autels, & parmy ses sacrifices le Sang de Iesus-Christ, & que derechef le mesme sainct Hierosme disant, *que le pain que nostre Seigneur a rompu & a donné à ses Disciples est son Corps*, parle du pain de vie, & du pain des Anges qu'il oppose à toutes les delices corporelles que ces hommes charnels qu'il combat introduisoient dans le regne du Roy Messie. Mais n'eust-ce pas esté vn facetieux moyen de les retirer, & de leur faire perdre le goust de ces excessiues délices qu'ils s'imaginoient en leur proposant vn morceau de pain, & vne fois à boire? Quant au passage que le Ministre a allegué comme s'il estoit de S. Augustin, Ie dy premierement, qu'il est faux, veu que ce n'est pas vn passage de sainct Augustin, ains vne explication d'vn passage de sainct Augustin en l'Epistre à Boniface. I'adiouste que ceste explication qui est de Lantfrancus, est visiblement destournée de son sens, & alleguée auec vne insigne fraude contre l'intention de son Autheur, qui ne parle pas precisément du Corps & de la Chair de nostre Seigneur, mais de l'immolation qui se fait par les mains des Prestres, qu'il dit estre appellée *la Passion de Christ, la mort de Christ, le crucifiément de Christ, non en la verité de la chose, mais par vn mystere signifiant*: C'est asçauoir par ce que le Prestre ne fait rien souffrir à Iesus-Christ, ne le tue pas, ne le crucifie pas, mais represente seulement sa Passion, sa mort & son crucifiément, par cette mystique immolation de son Corps, & de son Sang, sous les Symboles du pain & du vin. Que si le Ministre ignore qu'elle difference nous mettons entre la manducation de la Chair de Iesus-Christ, & l'immolation de la Chair de Iesus-Christ, il monstre qu'il dépense mal en epies, & qu'il ne sçait gueres de nouuelles de

Du Moul. là mesme.

Hier. Hedibiâ ep. 50. quæst. 2. Faciamus voluntatem eius, qui misit nos patris, & impleamus opus eius, Et Christus nobiscum biber in regno Ecclesiæ sanguinem suum.

Fest. in verb. Cœnacula. Cœnacula dicuntur ad quæ scalis ascenditur.

Hier. vbi suprà.

Epist. 23. De consecr. dist. 2. can. hoc est. Ex Lantfranc. de Euchariſt. Vocatur ipsa immolatio carnis, quæ sacerdotis manibus fit, Christi passio, mors, crucifixio, non rei veritate, sed significante mysterio.

FREGIT.

ceux qu'il croit ses ennemis. Pour reprendre le passage de sainct Hierosme du fil duquel cette fausseté nous a destournez. Ie dis que sainct Hierosme a dit *veritablement* & non *en mystere signifiant*, que le pain que nostre *Seigneur a rompu, & qu'il a donné à ses Disciples, est son Corps*, d'autant que par ce pain il entend le pain du Ciel, le pain de sa Chair, veu qu'il adjouste immediatement apres que c'est son Corps, par ce que *nostre Seigneur a dit, Prenez & mangez, Cecy est mon Corps.* Au mesme sens sainct Chrysostome parlant du pain de nostre Communion dit, *Qu'est-ce donc que le Pain? C'est le Corps de Iesus-Christ*, c'est asçauoir parce qu'il parloit là de l'Eucharistie consacrée & telle qu'elle se distribue aux fidelles pour n'en faire qu'vn mesme Corps auec Iesus-Christ. En ce mesme sens encor sainct Augustin en vn sermon rapporté par Beda, où il instruict les enfans, c'est à dire les nouueaux baptisez, *Ce dont vostre foy demande d'estre instruicte*, dit-il, *c'est que le Pain est le Corps de Iesus-Christ, & le Calice son Sang*, C'est asçauoir, parce qu'il parloit du Pain consacré, c'est à dire du pain changé au Corps de Iesus-Christ, & du vin consacré, c'est à dire du vin conuerty au Sang de Iesus-Christ: Car ny nous ne nous gesnons, ny nous ne donnons la gesne aux Peres pour leur faire dire que le Pain est faict le Corps, & que le vin est faict le Sang. Il nous suffit de les entendre dire que le pain que Iesus-Christ donne, que le vin qu'il liure est sa Chair, est son Sang, veu que cela nous exprime assez leur foy, & nous monstre qu'elle est pleinement conforme à la nostre: Et toutesfois si nous voulions rechercher dans les escrits des Peres des lieux, où ils enseignent que le Pain est fait le Corps de Iesus-Christ, ou que du Pain est fait le Corps de Iesus-Christ, nous en trouuerions assez pour confirmer ces façons de parler. *Tu as appris* dit sainct Ambroise, *que du Pain est faict le Corps de Jesus-Christ, & que le vin auec l'eau est mis dans le Calice, mais qu'il est faict Sang*, (notez que le vin est faict Sang) *par la consecration de la parole Celeste.* Et sainct Augustin rapporté par Beda. *Tout pain n'est pas faict le Corps de Iesus-Christ, mais seulement celuy qui reçoit la benediction de Iesus-Christ.* Il est vray que les Peres se tenans à la forme de parler de nostre Seigneur qui a dit, *Cecy est mon Corps*, & non pas, Cecy est fait, ou soit fait mon Corps, ayment mieux dire que le pain, s'entend le pain consacré, est le Corps de Iesus-Christ. Et certes les Scholastiques monstrent par de puissantes raisons que ces paroles, *Cecy est mon Corps*, conuiennent bien mieux à la forme du Sacrement que ces autres, Cecy est fait ou soit fait mon corps: c'est asçauoir parce que la premiere façon de parler nous exprime la chose en son estre complet, au lieu que la seconde l'exprime comme encor en mouuement pour acquerir son estre: Et en vn mot parce que la premiere represente la chose telle qu'elle est au terme, & à la fin de l'action qui la produit, au lieu que la seconde la represente telle qu'elle est au commencement, au progrez & au cours de cette mesme action. D'autant donc que la conuersion du pain & du vin au Corps, & au Sang de Iesus-Christ, se faict en vn instant, & non auec succession de temps, les Peres ont iugé que le langage

Chrys. homil. 24. 1. Corinth. cap. 10. Τί γάρ ἐστιν ὁ ἄρτος; σῶμα Χριστοῦ.

August. ser. ad inf ad alt. de sacr. vt refertur à Beda ad cap. 10 1. Cor. Quod fides vestra postulat instruenda panis est corpus Christi, Calix Sanguis.

Ambr. lib. 4. de Sacra. c. 4. Didicistis quod ex pane Corpus fiat Christi, & quod vinum & aqua in Calicem mittitur, sed fit sanguis consecratione verbi cœlestis.

August. relatus à Beda in 1. Cor. 10. Non omnis panis, sed accipiés benedictionem Christi fit Corpus Christi.

Vide S. Thom. 3 p. q. 75. art 7. in corp. art: Item q. 78. art. 2.

FREGIT.

plus conforme à la nature de cette action estoit celuy qui exprimoit la chose faicte, & non celuy qui la depeignoit comme en la voye & au chemin d'estre faicte, c'est pourquoy ils disent presques tousiours que le Pain est le Corps de Iesus-Christ, & que le vin est son Sang, au lieu de dire que l'vn ou l'autre est fait le Corps & le Sang de Iesus-Christ.

Il reste maintenant à expliquer plus particulierement, en quel sens ils ont vsé de ce langage, & en quel sens encor nous l'admettons, afin qu'on voye aussi en quel autre sens nous le reiettons comme faux, dur & insupportable en la Theologie Chrestienne. Ie dy donc que si par le pain on entend le pain elementaire, ou la substance du pain materiel, cette proposition, *le pain est le Corps de Iesus-Christ*, est purement fausse, absurde, & insupportable, veu que toute proposition en laquelle vne nature distincte & diuerse d'espece & de genre d'auec vne autre est enoncée d'elle, la proposition est infailliblement fausse, comme si ie dy le marbre est vn poisson, l'air est la terre, le Lyon est l'homme, ce sont toutes propositions fausses: Mais si par le pain on entend le Pain consacré, le Pain du Ciel, le Pain de vie, le Pain qu'a donné Iesus-Christ, cette proposition, *le Pain est le Corps de Iesus-Christ*, est aussi vraye que celles-cy, *l'homme est Dieu, Dieu est homme*, d'autant que comme celles-cy se verifient par le moyen de l'vnion de la nature Diuine auec l'Humaine en la personne du Verbe, aussi celle-là se trouue veritable par la conuersion, & par le changement qui est interuenu au pain par la force de ces paroles, *Cecy est mon Corps.* A quoy les Scholastiques aioustent encor que d'autant que les accidens du pain, demeurans apres la consecration, seruent de lien commun aux deux natures, à celle qui est conuertie, & à celle qui resulte de sa conuersion, l'on peut dire que le Pain est le Corps de Iesus-Christ: *n'entendant pas toutesfois*, dit S. Thomas, *par le mot de Pain, la substance du Pain, mais en general ce qui est contenu sous les especes du Pain, sous lesquelles auparauant la conuersion estoit contenue la substance du Pain, & apres la conuersion le Corps de Iesus Christ.* Voila en quel sens cette proposition, Le Pain est le Corps de Iesus-Christ est employée en la confession prescrite à Berengarius, & dans les escrits de sainct Cyrille, de sainct Hierosme, de sainct Chrysostome, & de sainct Augustin. Et voila aussi en quel sens nous la receuons, & nous en adorons la verité, au lieu que nous la trouuons fausse, rude & insupportable, si par le pain on veut entendre la substance du pain que nous sçauons ne demeurer pas en l'Eucharistie apres la consecration. Que si pour closture du discours de la fraction du Pain de l'Eucharistie, qui est nostre propre suiect, quelqu'vn demande la raison pour laquelle le Pape & le Concile de Rome voulurent prescrire des paroles si precises & si formelles à Berengarius, pour luy faire dire *que le Corps de Christ au Sacrement est rompu ou brisé*; que celuy-là se souuienne de la qualité du personnage, dont ils s'efforcoient de dompter & d'arrester l'erreur, qui se debordoit comme vn torrent dans le monde. C'estoit vn homme perfide, relaps, & retombé en la mesme heresie, apres diuerses confessions de foy,

D. Thom. 3. p. q. 75. art. 8. in fin. corp. art.
Quia tamen in hoc Sacramento, facta conuersione aliquid idem manet, scilicet accidentia panis, vt supra dictum est, secundum quandam similitudinem aliquæ harum locutionũ possunt concedi, scilicet quod panis sit Corpus Christi, vel panis erit corpus Christi, vel de pane fit corpus Christi, vt nomine panis nõ intelligatur substantia panis sed in vniuersali hoc, quod sub speciebus panis continetur, sub quibus prius continetur substantia panis, & postea corpus Christi.

FREGIT.

& apres diuerses abiurations solemnelles faictes mesmes dans les Conciles. A cause de son inconstance & de sa perfidie, il fallut le serrer plus estroitement, & l'obliger à des paroles qui ne pouuoient receuoir de nouueaux deguisemens. Mais cela se verra plus amplement en l'Histoire de son heresie, & de ses diuerses abiurations, en laquelle nous prions les protocoles du sieur du Plessis de corriger ce qu'ils luy ont fait escrire, que Humbert fut fait Cardinal pour auoir dressé la forme de sa reuocation, telle que nous la lisons au Decret: Car cette reuocation & le retour de Berengaire, d'Italie en France, sont arriuez depuis la promotion du Cardinal Humbert; A cause dequoy Thomas VValdensis rapportant cette reuocation, dit qu'elle fut faicte par Humbert desia Cardinal; & Trithemius en la vie des hommes Illustres de l'ordre de sainct Benoist, tesmoigne le mesme. Mais c'est assez de cette Histoire, & de cette matiere.

Thom. VVald. de Euchar. cap. 52. Vide Trithem. de viris illustribus Ord. S. Benedicti.

DEDIT DISCIPVLIS SVIS.

CHAPITRE VIII.

Des noms de Sacrement des fidelles, ou des Initiez: & de Mystere de la Foy.



OMME Aristote ne iugeoit point les ieunes gens capables de la doctrine de la Philosophie morale, à cause de la puissance qu'ont les passions sur leur aage: aussi l'Eglise de Dieu n'a iamais creu que toutes personnes indifferemment fussent dignes d'estre admises à la cognoissance ou à la participation des profonds mysteres de la Religion Chrestienne qui est vne sagesse bien plus reculée des sens que toutes les Philosophies du monde: Au contraire elle en a caché le secret aux infidelles, & à ceux qui ne s'estoient pas encor sousmis au ioug de Iesus-Christ; & n'a receu à leur Communion que les initiez en la Foy, c'est à dire, elle n'y a receu que ceux qui par le moyen du Baptesme, auoient esté esclairez d'vne particuliere lumiere du S. Esprit en receuant le Sacrement, par lequel nous sommes faits Chrestiens. *Tout le monde*, dit sainct Ambroise, *n'est pas admis à voir les hauts mysteres, parce qu'ils sont couuerts & cachez par les Leuites, de peur que ceux qui ne les doiuent pas voir, ne viennent à les voir, ou que ceux là ne les prennent qui ne les peuuent garder.* Cette rigueur a esté particulierement gardée au suiect des Sacremens, dont on a tousiours voilé les mysteres, & caché le secret aux infidelles, [b] *Qu'est-ce que l'Eglise cache & qu'elle ne met pas en public?* dit sainct Augustin. *Le Sacrement du Baptesme, le Sacrement de l'Eucharistie: les Payens voyent bien nos bonnes œuures, mais nos Sacremens leur sont incogneus.* [c] Pour cette raison Sainct Epiphane ayant discouru de quelques communes disciplines, & coustumes de l'Eglise & voulant parler du Sacrement

[a] *Ambr. de off. lib. 1. c. 50.* Non omnes vident alta mysteriorum, quia operiuntur à Leuiticis, ne videant qui videre non debent, & sumant qui seruare non possunt.

[b] *August. in Psal. 103. conc. 1. de 1. parte Psalmi.* Quid est quod occultum est, & non publicum in Ecclesia? Sacramentũ baptismi, Sacramentũ Eucharistiæ. Opera autem nostra bona vident & pagani, Sacramenta verò occultantur illis.

ment en appelle la doctrine, vne doctrine de mysteres internes.[a] *Les autres mysteres*, dit-il, *du lauement* (c'est à dire du baptesme) *& des mysteres internes* (c'est à dire de l'Eucharistie) *comme porte la tradition de l'Euangile & des Apostres se celebrent de cette sorte.* Et Synesius[b] appelle aussi les sacrifices de l'Eglise *Mysteres secrets* & qui ne se peuuent publier, & ailleurs il appelle la participation de la saincte Table, où est dispensée l'Eucharistie [c] *Communion du secret Sacrement.* Parlant des Prestres, des Diacres, & mesmes des Euesques qui voudroient receuoir Andronicus qu'il auoit excommunié pour ses cruautez, & ayant dit qu'il ne bailleroit iamais la main, & qu'il ne mangeroit iamais auec ceux qui l'admettroient à leurs assemblees. *Tant s'en faut*, dit-il, *qu'auec ceux-là nous vueillions auoir aucune communion du secret* ou ineffable *Sacrement.* Et pour la mesme raison encor S. Augustin disoit aux Catechumenes qu'apres auoir passé la Mer rouge, c'est à dire apres auoir esté baptisez, il leur arriueroit comme à Ioseph, c'est à dire comme aux enfans d'Israël qui estans sortis d'Egypte, ouïrent parler vn autre langage que celuy qu'on parloit parmy ces barbares[d]: *Lors*, dit-il au Catechumene *que tu auras passé la Mer rouge, & lors que par vn bras fort & par vne main puissante tu auras esté arraché du milieu de tes crimes, tu connoistras* DES MYSTERES *que tu ne connoissois point auparauant. Car mesmes Joseph estant sorty d'Egypte entendit vn langage qu'il ne sçauoit pas. Tu entendras vn langage dont tu n'auois nulle connoissance: Tu oyras dire où c'est que tu dois auoir le cœur.* Il fait allusion aux paroles que dit le Prestre en la preface de la Messe des fidelles, *Sursum corda, Ayez les cœurs en haut*, qui est vn langage qu'il dit estre inconneu aux Catechumenes, parce qu'ils estoient chassez de l'Eglise à cette partie du seruice. En quoy certes l'Eglise a creu non seulement faire le commandement de Iesus-Christ, qui deffend[e] *de donner les choses sainctes aux chiens, & de ietter les perles aux pourceaux*, mais aussi imiter son exemple. Car encor que ce soit chose toute claire que nostre Seigneur voulant instituer l'Eucharistie, se retira en vne maison à part, auec ses douze Disciples, d'autant que l'ordonnance de la Pasque des Iuifs qu'il desiroit accomplir deuant que de donner commencement aux Sacremens de la Loy de grace, vouloit que le Pere de famille la celebrast auec tous ses domestiques: Si est-ce qu'on ne peut nier qu'il ne les ayt choisis seuls entre les Iuifs, pour assister à l'institution du Sacrement de son Corps & de son Sang, afin de nous apprendre ce grand secret que l'Eglise ancienne a tousiours religieusement gardé; asçauoir que les seuls fidelles initiés par le baptesme & éclairez d'vne lumiere surnaturelle, sont capables & de connoistre, & de participer à ces diuins mysteres, sans qu'il soit permis d'admettre les infidelles, ou les non initiez à la contemplation de leurs merueilles, qui pourroient plustost les scandaliser que leur apporter de l'edification. Et c'est pourquoy aussi les Anciens ont nommé l'Eucharistie SACREMENT DES FIDELLES, OU DES INITIEZ; & MYSTERE, OU SECRET DE LA FOY, & DE LA RELIGION CHRESTIENNE. Sainct Ambroise parlant du

DEDIT DISCIPVLIS SVIS.

a Epiphan. in fine lib. cont. hæres. p. 466. Τὰ δ' ἄλλα μυστήρια περὶ λουτροῦ καὶ τῶν ἔνδοθεν μυστηρίων, ὡς ἔχει ἡ παράδοσις τοῦ εὐαγγελίου καὶ τῶν ἀποστόλων, οὕτως ἐπιτελεῖται.

b Synesius ep. 57. cont. Andron. Μαρτυρόμεθα τὸν Θεὸν, οὐ δὲ ὑμᾶς ἐγὼ τῆς ἀπορρήτου ἱεράσιμον τελετῆς.

c Idem ep. 58. Πολλοῦ δεῖν δι' αὐτῶν κοινωνῆσαι τῆς ἀπορρήτου τελετῆς.

d August. in Ps. 80. Cum transieris rubrum mare, cum eductus fueris à delictis tuis in manu & brachio forti, percepturus es mysteria quæ non noueras: Quia & ipse Ioseph cum exiret de terra Ægypti, linguã quam non nouerat, audiuit. Audies linguã quam non noueras. Audies vbi debeas habere cor.

e Nolite dare sanctum canibus, nec proiiciatis margaritas ante porcos.

DEDIT DISCIPVLIS SVIS.

DEDIT DISCIPVLIS SVIS.

a *Ambros. de obitu Satyr. frat.* Priusquam perfectioribus esset initiatus mysteriis, in naufragio constitutus, cum ea qua vehementer nauis scopuloso illisa vado, & vrgentibus hinc atque inde fluctibus solueretur, non mortem metuens, sed ne vacuus mysterij exiret è vita, quos initiatos esse cognouerat ab his diuinum illud fidelium Sacramentum poposcit: non vt curiosius oculos inferet arcanis, sed vt fidei suæ consequeretur auxilium.

b *Aug. serm. 2. de verb. Apost.* Audiuimus veracé magistrũ, diuinum Redemptoré, humanum saluatorem, commédantem nobis precium nostrũ sanguinem suũ. Locutus est nobis de corpore & sãguine suo, corpus dixit escam sanguinem potum Sacramentum fidelium agnoscunt fideles

danger du naufrage où se trouua son frere Satyrus, lors qu'il n'estoit encor que Catechumene, & representant auec quelle foy il auoit demandé aux Chrestiens qui estoient dans le mesme vaisseau, l'Eucharistie qu'ils auoient accoustumé de porter en leurs voyages de mer & de terre.[a] *Auant*, dit-il, *qu'il fust encor initié aux plus parfaicts mysteres* (c'est à dire deuant qu'il fust baptizé) *se trouuant en vn naufrage, & son vaisseau courant risque à cause du flot qui l'auoit poußé contre les escueils, ne craignant point la mort, mais apprehendant de sortir de cette vie depourueu du* MYSTERE, *il demanda à ceux qui estoient iniciez*, CE DIVIN SACREMENT DES FIDELLES, *non pour ietter ses yeux curieux sur les choses secrettes, mais pour procurer vne aide à sa foy.* Sainct Augustin voulant commencer vn discours de ce suject-là. *Nous auons ouy*, dit-il, *le veritable Maistre, le diuin*[b] *Redempteur, le Sauueur des humains, nous recommandant nostre prix ou nostre rançon. Il nous a parlé de son Corps & de son Sang, il nous a dit que son Corps estoit vne viande, son Sang vn breuuage.* LE SACREMENT DES FIDELLES, LES FIDELLES LE RECONNOISSENT. En vn autre lieu parlant de la patience de nostre Seigneur à l'endroit de Iudas,[c] *Nostre Seigneur mesme*, dit-il, *tolere Iudas, Diable, larron, & traistre: Il luy permet de prendre entre les Innocens Disciples, ce que* LES FIDELLES SCAVENT, *nostre rançon.* Derechef expliquant comme nostre Seigneur se portoit dans ses mains, lors qu'il donnoit l'Eucharistie:[d] *Comment est-ce*, dit-il, *qu'il se portoit dans ses mains? Parce*, respond-t'il, *qu'en liurant son mesme Corps & son mesme Sang, il prist en ses mains* CE QVE SCAVENT LES FIDELLES: *& luy mesme se portoit en vne certaine maniere, en ses mains lors qu'il disoit, Cecy est mon Corps.*[e] Ailleurs encor, *On ne decouure point* LE SACREMENT DES FIDELLES *aux Catechumenes.* Derechef parlant du Sacrifice des Chrestiens,[f] *Ce que*, dit-il, *l'Eglise celebre aussi d'ordinaire au Sacrement de l'Autel qui est* CONNEV AVX FIDELLES. Et derechef:[g] *Le vray sacrifice* QVE LES FIDELLES CONNOISSENT, &c.[h] *Le Corps que vous connoissez, que* VOVS NE COGNOISSEZ PAS *tous*, (c'est à sçauoir les Catechumenes & les infidelles,) *& que vous tous qui le connoissez, à la mienne volonté que vous ne le connoissiez point à vostre condemnation.* En ses sermons sur les paroles de l'Apostre.[i] VOVS SCAVEZ VOVS AVTRES FIDELLES *quel tesmoignage vous rendez au Sang que vous auez pris: Car certes vous dites, Amen, vous sçauez que c'est que le Sang qui a esté repandu pour plusieurs en la remißion des pechez.* Sainct

c *Epist. 162.* Tolerat ipse Dominus Iudam, diabolum, furem & venditorem suum. Sinit accipere inter innocentes discipulos, quod fideles nouerun precium nostrum.

d

e *Idem in Psal. 33. conc. 2.* Quomodo ferebatur in manibus suis? Quia cum commendaret ipsum corpus suum & sanguinem suum accepit in manus suas quod norunt fideles, & ipse se portabat quodammodo cum diceret, Hoc est corpus meum. e *Tract. 96 in Ioan.* Non eis (Catechumenis) fidelium Sacramenta produntur.

f *De ciuit. Dei lib 10 cap 6.* Quod etiam Sacramento altaris fidelibus noto frequentat Ecclesia.

g *In Psal. 39.* Sacrificium verum quod fideles norunt *Ibidem.* Corpus quod nostis, quod non omnes nostis: quod vtinam qui nostis omnes non ad iudicium noueritis.

i *Serm. 29. de verb. Apost.* Nostis fideles quale testimonium perhibeatis sanguini quem accepistis. Certè enim dicitis, Amen. Nostis quid sit sanguis qui pro multis effusus est in remissionem peccatorum.

DEDIT DISCIPVLIS SVIS.

Chrysostome vse ordinairement des mesmes façons de parler lors qu'il tombe sur le discours de l'Eucharistie. En ses homelies sur la Genese y rapportant les mystiques paroles de Iacob, qui benissant son fils Iuda, dit en figure du Messie qui deuoit naistre de sa lignée, [a] *Il lauera son estole dans le vin, & son manteau dans le Sang de la grape: Considere*, dit-il, *comme il nous a insinué tout* LE MYSTERE. CEVX QVI SONT INITIEZ *scauent ce qui a esté dit*, &c. Ailleurs, *Il n'y a que les initiez qui scachent de quelle grande misericorde, & de qu'elle extreme charité le mystere de l'Eucharistie est plein.* Derechef, comparant la table de la Communion à la creche où nostre Seigneur fut mis reposer apres sa naissance, *En cette table aussi*, dit-il, *est mis le Corps du Seigneur, non enueloppé de bandes comme alors, mais enuironné tout à l'entour du Sainct Esprit. Ceux qui sont* INITIEZ, *entendent ce qui se dit*, C'est à dire, scauent le secret de l'Eglise touchant l'Eucharistie. Et derechef parlant obscurement de l'Eucharistie deuant les Catechumenes, qui estoient attendans leur baptesme, & leur exagerant en paroles couuertes la gloire de la redoutable coupe, ou du redoutable Calice qui leur deuoit estre presenté apres leur regeneration. [d] *Ceux*, dit-il, *qui sont initiez aux mysteres cognoissent la vertu de cette coupe, & a peu de temps d'icy vous la pourrez aussi apprendre* Mais ie serois importun si ie voulois alleguer tous les lieux, où il vse de ce mesme langage, qui tesmoigne que l'Eucharistie à tousiours esté appellée le Sacrement des fidelles initiez par le baptesme. Theodoret en ses questions sur le Deuteronome, expliquant ces mots, *Initiant, Initié*, & *les choses Initiées*, [f] *Tout ainsi*, dit-il, *que nous appellons ceux-là fidelles qui participent aux diuins mysteres, aussi les Gentils appelloient Initiez ceux qui estoient imbus des mysteres des Demons, l'Escriture appelle donc* τελέσφορον *celuy qui enseigne les mysteres, &* τελισκόμενον, *celuy qui en est imbu.* Isidore d'Egypte son disciple, ayant fait vne allusion de la diuine & vraye Pasque, comme il parle, c'est à dire, de l'Eucharistie auec la Pasque des Iuifs. [g] *Ceux*, dit-il, *qui sont* INITIEZ *aux choses sainctes, scauent ce qui se dit.* Sainct Cyrille de Ierusalem plus ancien que tous les deux, à la fin de la preface de ses Catecheses, parlant à ceux qui en auoient des extraicts, les coniure de ne les point bailler à d'autres qu'à des fidelles, & à des initiez, [h] *Baille*, dit-il, *à lire ces Catecheses des illuminez* (c'est à dire, de ceux qui auoient fait le serment à l'Eglise & qui estoient prests de se faire baptiser) *à ceux qui se presentent au Baptesme, & aux fidelles qui ont desia ce Sainct Lauement, mais donne toy garde de les bailler aux Catechumenes, & aux autres qui ne sont pas Chrestiens: Autrement tu en rendras conte à Dieu.* Et c'est pourquoy parmy les desordres

a *Chrysost. hom. 67. in Genes.* Πλυνεῖ ἐν οἴνῳ τὴν στολὴν αὐτοῦ, καὶ ἐν αἵματι σταφυλῆς τὴν περιβολὴν αὐτοῦ. ὅρα πῶς ἅπαν ἡμῖν τὸ μυστήριον ἐνταῦθα ᾐνίξατο. ἴσασιν οἱ μεμυημένοι τὸ λεγόμενον.

b *Hom. 72. in Matth.* Αὐτὸ δὲ τὸ μυστήριον πόσου ἐλέου, πόσης φιλανθρωπίας, ἴσασιν οἱ μεμυημένοι.

c *Homil. de S. Philogon.* Καὶ γὰρ καὶ ἐνταῦθα κεῖται τὸ σῶμα τοῦ δεσπότου· οὐχὶ ἐσπαργανωμένον, καθάπερ τότε, ἀλλὰ πνεύματι πανταχόθεν ἁγίῳ περιστελλόμενον. ἴσασιν οἱ μεμυημένοι τὰ λεγόμενα.

d *Chrys. hom. 60. ad pop. Ant. in Catechesi ad illuminandos.* Ἴσασιν οἱ μεμυημένοι τοῦ ποτηρίου τούτου τὴν ἰσχύν. εἴσεσθε δὲ καὶ ὑμεῖς μικρὸν ὕστερον.

e *Theod. quaest. 28. in Deuteron.* Quemadmodũ nos appellamus eos fideles qui sunt mysteriorum diuinorũ participes, ita gentes vocabant initiatos, qui dæmonum quorumdam imbuti erant mysteriis. τελέσφορον igitur dicit eum qui sacris imbuit: τελισκόμενον vero qui sacris imbuitur.

f *Isidor. Pelus. lib. 4. epist. 162.* Ἴσασι δὲ οἱ μύσται τὸ λεγόμενον.

g *Cyrill. praefatio. Catecheseon sub finem.* Τὰς τῶν φωτιζομένων κατηχήσεις ταύτας τοῖς μὲν τῷ βαπτίσματι προσερχομένοις, καὶ τοῖς [illegible] [illegible] ἔχουσιν ἤδη πιστοῖς εἰς ἀνάγνωσιν παρεχόμενος μὴ δὸς τὸ σύνολον, μήτε κατηχουμένοις, μήτε ἄλλοις τισὶ τοῖς μὴ οὖσι Χριστιανοῖς. ἐπεὶ τῷ κυρίῳ λόγον δώσεις.

DEDIT DISCIPVLIS SVIS.

a *Tertull. de præscr. ad. hæret. c. 41.*
Quis Catechumenus, quis fidelis incertum est, pariter adeunt, pariter audiunt, pariter orant : etiam ethnici si superuenerint, sanctũ canibus & porcis margaritas, licet nõ veras iactabũt. *Et paulò pòst*, Ante sunt perfecti Catechumeni, quam edocti.

b *Epiph. hær. 42. quæ est Marcionitarum.*
Παρ' αὐτοῖς πάντα χλεύης ἔμπλεα καὶ οὐδὲν ἧττον· ὅπου καὶ τὰ μυστήρια ἐνώπιον κατηχουμένων ἐπιτελοῦσιν.

c *Ambr. lib. 2. epist. 13.*
Pater tuus Deo fauente, vir maturioris æui dicebat : Non est meum iudicare inter Episcopos : tua nunc dicit Clemẽtia, Ego debeo iudicare ? Et ille baptizatus in Christo inhabilem se ponderi tanti putabat esse iudicij: Clementia tua cui adhuc emerenda baptismatis Sacramenta seruantur, arrogat de fide iudicium, cum fidei ipsius Sacramẽta non nouerit?

d *Interpretes Canonis Lanfr. de Euchar. cont. Berengar.*

des anciens Heretiques Tertullian remarque & leur reproche qu'au grand opprobre de la Religion Chrestienne, ils ne mettoient point de difference entre les Catechumenes & les fidelles, mais les receuoient indifferemment en leurs assemblées, & mesmes y admettoient les Ethniques & Idolatres, [a] *Parmy eux*, dit-il, *on ne cognoist point le fidelle d'auec le Catechumene; Ils entrent ensemble, ils escoutent ensemble, ils prient ensemble, & mesme s'il suruient des Ethniques, ils ietteront les choses sainctes aux chiens, & donneront les perles quoy que fausses aux pourceaux*. Et vn peu apres. *Ils sont parfaicts Catechumenes deuant que d'auoir esté instruicts*. Sainct Epiphane tout de mesme reprenant les Marcionites de la confusion qu'ils introduisoient en la Religion receuant indifferemmẽt les Catechumenes à la celebration des mysteres, [b] *Parmy eux*, dit-il, *toutes choses sont pleines de mocquerie, & rien dauantage, veu que mesmes ils osent bien celebrer les mysteres en presence des Catechumenes*. Et pour la mesme consideration Sainct Ambroise trouuant mauuais que l'Empereur Valentinian prist cognoissance des affaires de la Religion quelque grand Prince qu'il fust, luy represente auec toute sorte de respect que n'estant pas encor baptisé, mais n'estant simplement que Catechumene, non seulement il ne pouuoit pas estre Iuge des causes Ecclesiastiques, mais mesmes il ne sçauoit pas les Sacremens de la Foy, [c] *Ton Pere*, luy dit-il, *qui par la faueur de Dieu, estoit paruenu à vn aage plus meur, auoit de coustume de dire, Ce n'est pas à moy à iuger entre les Euesques, & maintenant ta Clemence dit i'en dois iuger : Luy quoy que baptisé en Iesus-Christ, ne s'estimoit pas assez fort pour supporter le faix d'vn si grand iugement, & ta Clemence à qui il faut encor faire beaucoup de choses pour estre admise au baptesme, s'attribue le iugement de la foy, dont mesmes elle ne cognoit pas encor les Sacremens*. Tellement que les Anciens tenoient vne grande rigueur en ce suiect, & ne decouuroient les mysteres & les Sacremens de la Foy, qu'à ceux qui estoient desia initiez par le baptesme. Pour cette raison aussi l'Eucharistie est appellée par les Peres Grecs & Latins, [d] *Mystere de la Foy* : non seulement parce que, comme remarquent les Interpretes du Canon, le Corps & le Sang de nostre Seigneur sont voilez & cachez sous les especes visibles du pain & du vin, de sorte qu'autre est l'obiect des yeux, & autre celuy de la foy, qui adore sous les formes sensibles, le Corps & le Sang inuisibles de nostre Seigneur; Mais aussi parce que cette merueille est si grande, qu'elle ne doit estre communiquée qu'aux fidelles, à cause de la difficulté qu'a l'homme charnel, d'y assuiettir sa creance. Car pour commencer par l'etymologie du nom; outre que selon l'etymologie Hebraïque, il vient d'vn verbe qui signifie *cacher*, & ne veut rien dire autre chose, qu'vne chose cachée & secrette, comme l'a doctement remarqué le sieur Casaubon : les Grecs encor le deriuent, ou bien de *μυεῖν*, qui signifie enseigner vne doctrine occulte, & particulierement vne doctrine sacrée, qu'il n'est pas permis de publier; comme quand Plutar-

Vide Athen. lib. 3. cap. 10. Et Clement. Alexand. lib. 5. stromat.

que dit que Eupolmus estant sorty de Thrace, auoit monstré & monstroit encor aux Grecs la religion des mysteres, ὅς ἐκ Θρᾴκης μεταςὰς ἐμύησε καὶ μυς τοὺς ἕλληνας; Ou bien le tirent de μύειν σῶμα, qui signifie fermer ou clorre la bouche, parce que ceux qui sont receuz à la participation des mysteres doiuent auoir la bouche close, & se tenir en silence pour donner de l'attention aux choses sacrées, & pour en conseruer le secret. A raison dequoy aux mysteres d'Isis & de Serapis, on voyoit anciennement le simulachre de Harpocrate Dieu du silence, qui tenoit son doigt presé sur ses leures, pour signifier aux assistans qu'il ne leur estoit pas permis de parler. Au reste cette loy du silence n'obligeoit pas seulement durant la celebration des mysteres, mais outre cela il falloit la garder inuiolablement hors de l'assemblée, & ne reueler point les sainctes Ceremonies, sur peine d'estre en horreur a tout le Monde, & d'estre tenu pour vn execrable sacrilege; Cõme l'on peut recueillir de ce qu'escrit Plutarque en la vie d'Alcibiades, que ce grand personnage qui auoit esté adoré en sa ville, fut en execratiõ à tous les Atheniens pour auoir contrefait les mysteres de Ceres, & pour en auoir prophané la Ceremonie auec ses plus familiers Amis. Et c'est pourquoy Eusebe en ses liures de la preparation Euãgelique, deriue, *Mystere*, du mot μύσος, qui signifie vn crime detestable, & y rapporte l'accident & la fureur de Bacchus; Parce que ceux qui les violent, commettent vne impieté execrable, qui ne se peut expier que par vn seuere chastiment. Il en ameine encor d'autres etymologies, mais elles ne sont pas de nostre suiect. Or comme il n'estoit pas permis aux initiez de les publier à ceux qui ne l'estoient pas, aussi estoit-ce vn crime execrable à ceux qui n'estoient pas initiez d'entrer en l'assemblée où ils se celebroient: Dequoy nous fait foy ce que rapporte Tite-liue de ces deux miserables freres Arcananiens, qui estans imprudemment entrez dans le Temple où se celebroient les mysteres de Ceres, ausquels ils n'estoient pas initiez, nonobstant leurs excuses & leur ignorance, furent inhumainement massacrez sur la place pour expier leur sacrilege. Le demembrement de Penthée nous est vne image de cette mesme rigueur: & c'est pourquoy lors qu'on les celebroit on crioit aussi à haute voix, *Retirez vous au loin, vous qui estes prophanes*: Auquel propos Suetone rapporte que Auguste Cesar ayant esté autresfois initié aux mysteres de Ceres, & ceux de l'Atique estans venus exprez pour plaider deuant luy vne cause concernante les priuileges des Prestres de cette Deesse, comme il fut question de toucher aux plus secrets mysteres de la Religion, il licentia la compagnie, & ne voulut point qu'on en parlast sinon en presence de ceux qui estoient initiez: tenant à sacrilege d'en vser autrement. De cette rigueur donc du silence qui se gardoit aux ceremonies sacrées des Payens, nos Docteurs Chrestiens ont emprunté le nom de *Mystere*, pour l'appliquer non seulement aux plus difficiles poincts de nostre creance, comme à celuy de la Trinité, de la predestination, de la reprobation, & aux autres semblables qui en l'Escriture sont appellés mysteres à raison des grandes & profondes difficultez, dont ils sont enue-

DEDIT DISCIPVLIS SVIS.

Plutarc. de exilio.
Euseb. lib. 2. de praeparat. Euangel.
Aug. lib. 18. de Ciuit. Dei cap. 5.

Iustinus lib. 5.
Plutarch. in vita Alcib.

Euseb. de praep. Euangel. lib. 2. cap. 5.
ἀπὸ τοῦ μύσους τοῦ συμβεβηκότος περὶ τὸν Διόνυσον.

Tit. liu. lib. 31.

Procul, ô procul este prophani.
Sueto. in August.

DEDIT DISCIPVLIS SVIS.

loppez; mais aussi à toute la doctrine des Sacremens de l'Eglise, & particulierement à celle de l'Eucharistie. Pour nous insinuer par l'vsage & par la force de ce mot, l'extreme scrupule qu'ils faisoient de publier ce grand & admirable secret de la toute-puissance & de l'amour de Dieu, aux infidelles & aux non baptisez, qui sans doute se fussent mocquez de la Religion Chrestienne, si on leur eust dit ouuertement, que le pain & le vin par la vertu des paroles du Fils de Dieu estoient conuertis au Corps & au Sang du Sauueur du Monde, vray Dieu & vray homme tout ensemble. Et ne faut point repartir contre cela que Iustin Martyr ne fit point tant de scrupule de descouurir aux Empereurs & au Senat Romain la creance de l'Eglise touchant l'Eucharistie, & qu'il leur en parla en termes clairs & aisez à entendre: Car la necessité des affaires des Chrestiens extorqua de luy cette liberté, & le contraignit de parler ainsi ouuertement d'vn si grand mystere, afin d'esteindre le courroux des Empereurs allumé contre eux; d'autant que, comme nous apprents l'histoire de ce temps là, on les auoit chargez de cette horrible & sanglante calomnie, qu'en leurs assemblées auec vne barbare inhumanité ils prenoient vn petit enfant, le couuroient de farine, puis le massacroient, & en mangeoient la Chair & beuuoient son Sang pour demeurer liez & confederez ensemble par vne si cruelle & si infame ceremonie. Pour monstrer donc au Ciel & à la Terre que cette accusation auoit esté malheureusement forgée par les ennemis du Christianisme, Iustin se dispense de descouurir toutes les formes de l'Eucharistie & d'en proposer clairement la creance à ces infidelles, de peur qu'en déguisant quelque particularité, il ne semblast auoüer tous les crimes. Mais il ne se trouuera point, ny deuant ny apres Iustin, qu'aucun des autres Docteurs de l'Eglise se soit licentié de parler ainsi clairement de ces mysteres deuant les infidelles: Au contraire quand ils tomboient sur ce discours en leur presence, ils auoient recours aux ambiguitez des paroles, & vsoient de deguisemens de peur de trahir le secret de l'Eglise: Mesmes Tertullian qui vint peu d'années apres Iustin, ayant à plaider la mesme cause des Chrestiens deuant les Empereurs idolatres de son siecle, ne s'emancipe pas comme Iustin, ny ne découure pas les mysteres de la Religion: Ains combat & repousse auec d'autres armes cette iniuste calomnie.[a] *Tous les iours,* dit-il, aux Empereurs & au Senat de Rome, *nous sommes assiegez, tous les iours nous sommes trahis, & bien souuent nous sommes opprimez en nos assemblées mesmes, qui est-ce donc qui est iamais suruenu lors que l'enfant s'écrioit encor sur cette violence? Qui est-ce qui a iamais rapporté aux Iuges qu'il nous ayt trouués, ayant encor les bouches sanglantes comme celles des Syrenes, & des Cyclopes? &c. Que si l'on dit que nous demeurons tousiours couuerts & cachez,*

Iustinus Mart. Apol. 2. pro Christian.
Minut. Fœlix in Octau.

Tertul. in Apol. cap. 7.

Quotidie obsidemur, quotidie prodimur, in ipsis plurimum cœtibus & congregationibus nostris opprimimur. Quis vnquam taliter vagienti infanti superuenit? Quis cruenta, vt inuenerat Cyclopum & Sirenum ora iudici referauit? Si semper latemus, quando proditum est quod admittimus? Imo à quibus prodi potuit? ab ipsis enim reis non vtique cum vel ex forma omnibus mysteriis silentij fides debeatur. Samothracia & Eleusinia reticentur: Quanto magis talia quæ prodita interim etiam humanam animaduersionem prouocabant, diuina seruantur? Si ergo non ipsi proditores sui, sequitur vt extranei, & vnde extraneis notitia? Cum semper etiam impiæ initiationes arceant prophanos & arbitros caueant.

Comment est-ce donc qu'on a descouuert ce que nous faisons? Mais outre cela, qui l'a peu descouurir? Les complices certes ne l'ont peu faire, veu que selon les formes, la foy du silence est deuë à tous les mysteres: Ceux de Samothrace, & d'Eleusine ne se publient point: Combien moins donc ceux-cy, qui non seulement estans publiez, mais qui n'estans pas mesmes découuerts, & estans gardez comme choses secrettes, prouoquent la vengeance des hommes? Si donc les initiez ne se sont pas trahis eux mesmes, on ne peut dire que d'autres les ayent découuerts, que des estrangers. Mais comment est-ce que des estrangers en auroient eu connoissance, veu mesme que les plus impies initiateurs, bannissent les prophanes, & se donnent garde d'auoir des arbitres? Par lesquelles paroles l'on voit que Tertullian éludant l'accusation, se retranche dans la coustume de toutes les Religions, qui est de tenir secrets leurs mysteres, & leurs initiations, & par là maintient que l'accusation demeure sans apparence de solide preuue. Aussi aux liures où il s'efforce de destourner sa femme d'vn second mariage auec vn infidelle apres sa mort, entre les autres choses qu'il luy represente ne pouuoir estre tolerées par vn Idolatre, ou communiquées à vn Payen, il luy dit, [a] *Ton mary ne sçaura point ce que tu prens en secret deuant toute autre viande; & s'il le sçait, il ne croira pas que ce soit ce pain qu'il est dit estre.* Voylà comme il tesmoigne que les Chrestiens se cachoient des Idolatres en la perception & en la declaration de ces diuins mysteres. [b] *Aussi*, dit Theodoret, *Cela est appellé* MYSTERE, *qu'on ne declare pas indifferemment à tout le monde, mais qu'on descouure aux seuls Amis.* A quoy sainct Chrysostome fait allusion, parlant de l'aumosne, que l'Escriture defend de faire au son de la trompette en public. [c] *L'Aumosne*, dit-il, *est vn mystere, il faut donc fermer les portes*, &c. Ainsi donc tous les anciens qui auoient à viure parmy des infidelles, & à parler deuant des Idolatres, & mesme deuant des Catechumenes, se gardoient bien de descouurir les secrets & les merueilles de l'Eucharistie, & se reseruoient à en parler à bouche ouuerte, aux assemblées & en la compagnie des autres fidelles. Sainct Gregoire de Nazianze y rapporte le commandement exprés & precis qui fut fait aux Enfans d'Israël, de manger tout l'Agneau Paschal, & de n'en laisser aucunes reliques qui peussent estre iettées ou transportées dehors, & en cas qu'il en restast quelque chose, de brusler ce reste. [d] *Ny*, dit-il, parlant de l'Agneau Paschal, & le rapportant à nos mysteres, *nous n'en transporterons aucune chose dehors, ny nous n'en laisserons rien iusques au matin: parce que ny vne grande partie de nos mysteres ne doit estre communiquée aux estrangers*, (c'est à dire aux non initiez & infidelles) *ny il ne reste aucune purgation outre celle de cette nuict*, &c. Et conformément à cela, Origene défendant la Religion Chrestienne contre Celsus qui l'appelloit *Clandestine*, luy respond qu'il y a maintes choses en l'Eglise qui s'exposent à la lumiere, & qui sont conneuës de tous ceux qui les desirent connoistre: Mais que s'il y en a d'autres qu'on cache à ceux qui ne sont pas instruits en la foy, en cela la Religion Chrestienne ne fait rien que les Religions Payennes ne facent. [e] *Dautant*, dit-il, *que Celsus appelle souuent*

DEDIT DISCIPVLIS SVIS.

a *Idem lib. 2. ad vxorem.* Non sciet maritus quid secreto ante omnem cibum gustes? Et si sciuerit, panem, non illũ credit esse qui dicitur.

b *Theod. ad cap. 15. 1. ad Cor.* Mysterium dicitur, quod non omnibus declaratur, sed solis amicis creditur.

c *Chrys. hom. 72. in Matth.* Καὶ γὰρ μυστήριόν ἐστιν ἡ ἐλεημοσύνη. κλεῖσον τοίνυν τὰς θύρας, ἵνα μὴ ἴδῃ ἃ μὴ ἐπιδεῖξαι οὐ θέμις.

Exod. 12.

d *Gregor. Nazianz. orat. 42.* Οὐκ ἐξοίσομεν δὲ οὐδὲν, οὐδὲ εἰς τὸ πρωῒ καταλείψομεν, ὅτι μηδὲ ἐκφορεῖσθαι ἔξω τὰ πολλὰ τῶν ἡμετέρων μυστηρίων.

e *Origen. lib. 1. contra Celsum.* ἐπεὶ δὲ πολλάκις ὀνομάζει κρύφιον τὸ δόγμα, καὶ ἐν τούτῳ αὐτὸν ἐλεγκτέον. σχεδὸν γὰρ παντὸς τοῦ κόσμου ἐγνωκότος τὸ κήρυγμα Χριστιανῶν μᾶλλον, ἢ τὰ τοῖς φιλοσόφοις ἀρέσκοντα. τίνα γὰρ λανθάνει ἡ ἐκ παρθένου γέννησις Ἰησοῦ, καὶ ὁ ἐσταυρωμένος, &c. ἀλλὰ καὶ μέχρι τοῦδε τὸ περὶ τῆς ἀναστάσεως μυστήριον, ἐν μωμοῦσι γελώμενον ὑπὸ τῶν ἀπίστων. ὅτι δὲ τοῦτ' αὐτὸ λέγειν κρύφιον εἶναι τὸ δόγμα, πάνυ

DEDIT DISCIPVLIS SVIS.

nostre doctrine Clandestine, il faut aussi refuter cela, veu que la predication des Chrestiens est auiourd'huy plus connuë dans tout le monde que les maximes des Philosophes. Car qui est celuy, dit-il, *qui ignore Jesus né d'vne Vierge, & crucifié? &c. Voire le mystere de la Resurrection future est diuulgué, quoy que les infidelles s'en mocquent? C'est donc vne visible absurdité d'appeller cette doctrine Clandestine. Que s'il y a quelques choses qui ne soient pas communiquées à tout le Monde, cela n'est pas particulier à la seule doctrine Chrestienne, mais aussi à celle des Philosophes*, &c. *Mais personne n'accuse les autres mysteres qui se font en tous les lieux de la Grece, & par le pays des barbares, de ce qu'ils se celebrent secrettement: C'est donc inconsiderément*, conclud-il, *que Celsus calomnie les mysteres cachez des Chrestiens.* A ce mesme propos nous lisons que les ennemis de sainct Athanase qui estoient ou Ariens, ou fauteurs d'Ariens l'accusans d'auoir auec vn insigne sacrilege brisé le Calice mystique qui seruoit à la communion de l'Autel; luy au contraire les charge d'auoir publié les mysteres de l'Eucharistie aux Catechumenes, & mesme aux Idolatres.[a] *Qui est ce*, dit-il, *qui n'aura point en execration d'ouyr que sous vn Iuge estranger*, (c'est à dire Laïque, comme le remarque ce grand flambeau de la Theologie, le tres-Illustre Cardinal du Perron) *& en presence des Catechumenes; & qui pis est, des Payens & des Iuifs blasphemans le Christianisme on ayt traitté vne question qui concerne le Corps & le Sang de nostre Seigneur?* Et c'est de cette mesme question traittée deuant des personnes prophanes que sainct Gregoire de Nazianze se plaint, en la vie du mesme S. Athanase, lors qu'il dit,[b] *que les hommes prophanes ont esté Iuges des Saincts, & qu'on a fais vn spectacle populaire des questions qui concernent les mysteres.* Ces deux grands hommes attribuent donc à sacrilege la publication des mysteres en presence des infidelles. Sainct Cyrille de Hierusalem contemporain de sainct Athanase en la preface de ses Catecheses aduertissant le Chrestien comme il se doit gouuerner à l'endroit du Catechumene & non baptizé.[c] *Quand*, dit-il, *la Catechese se recite, si le Catechumene te demande ce que disoient les Docteurs, ne declare rien à l'estranger: car nous t'auons baillé les mysteres, & l'esperance du siecle auenir*, &c. Et ailleurs,[d] *Nous ne parlons pas ouuertement des mysteres deuant les Catechumenes, mais souuent nous disons plusieurs choses obscurement, afin que les fidelles qui sçauent la chose, l'entendent: & que ceux qui ne la sçauent pas, n'en soient point offensez.* Sainct Ambroise a escrit vn liure particulier de ceux qui sont Initiez aux mysteres, où ayant à parler deuant ceux qui estoient baptisez, il dit,[e] *Maintenant le temps nous inuite de parler des mysteres, & de rendre la raison des Sacremens; laquelle si nous eussions pensé insinuer deuant le baptesme à ceux qui n'estoient pas encor Initiez, nous eussions plustost esté estimez les trahir que les publier.* Et à la fin de ce mesme liure,[f] *L'Eglise*, dit-il, *est*

ἐστὶν αὐτοῖς, τὸ δ' ὅ-ναι τινα δόγματα μετὰ τὰ ἐξωτερικά, μὴ εἰς τοὺς πολλοὺς φθάνοντα, οὐ μόνον ἴδιον τῶν Χριστιανῶν λόγων, ἀλλὰ γὰρ καὶ τῶν φιλοσόφων, &c. καὶ πάντα δὲ τὰ πανταχοῦ μυστήρια, κατὰ τὴν Ἑλλάδα καὶ τὴν βάρβαρον, κρύφια ὄντα οὐ διαβέβληνται. διὸ μάτην μηδὲ νοήσας ἀκριβῶς τὸ κρύφιον τοῦ Χριστιανισμοῦ διαβάλλει αὐτό.

a *Athanas. Apolog.* 2. Ἐπὶ δὲ ἐξωτικοῦ δικαστοῦ παρόντων κατηχουμένων, καὶ τὸ χεῖρον ἐπὶ ἐθνικῶν καὶ Ἰουδαίων τῶν διαβεβλημένων περὶ τὸν Χριστιανισμόν, ἐξετάζεσθαι περὶ αἵματος Χριστοῦ, καὶ σώματος Χριστοῦ, γίνεται.

b *Gregor. Nazianz. in vita Athanas.* Οἱ βέβηλοι τῶν ὁσίων κριταὶ, καὶ ἡ καινὴ μίξις, ὄψις δημοσία, καὶ μυστικὰ προβλήματα.

c *Cyrill. praefa. Catech.* Ὅταν ἀπαγγέλλεται κατήχησις, ἐάν σε κατηχούμενος ἐξετάσῃ τί εἰρήκασιν οἱ διδάσκοντες, μηδὲν λέγε τῷ ἔξω. μυστήριον γάρ σοι παραδίδομεν, καὶ ἐλπίδα μέλλοντος αἰῶνος.

d *Catech* 6. Οὐδὲ τῶν μυστηρίων ἐπὶ κατηχουμένων λευκῶς λαλοῦμεν, ἀλλὰ πολλὰ πολλάκις λέγομεν ἐπικεκαλυμμένως, ἵνα οἱ εἰδότες πιστοὶ νοήσωσι, καὶ οἱ μὴ εἰδότες, μὴ βλαβῶσι.

e *Ambros de his qui initiantur myst. cap.* 1. Nunc de mysteriis dicere tempus admonet, atque ipsam Sacramentorum rationem edere: quam ante baptismum si putassemus insinuandam, nondum initiatis, prodidisse potius quàm edidisse aestimaremur. *Cap.* 19. f *Cantic.* 4. Hortus conclusus soror mea sponsa, hortus conclusus,

est appellée vn iardin clos, & vne fontaine seellée, pour montrer que ce mystere, (il parle de l'Eucharistie) *doit demeurer cacheté chez toy, de peur qu'il ne soit violé par les œuures d'vne mauuaise vie, par la corruption de la chasteté, & de peur aussi qu'il ne soit diuulgué à ceux ausquels il n'est pas conuenable qu'il le soit, & que par vn incontinent babil il ne passe iusques aux infidelles.* Gaudentius Euesque de Bresse contemporain de S. Ambroise ayant à parler de l'Eucharistie sur les principales considerations de l'Agneau Paschal, l'immolation duquel il auoit prise pour sujet des sermons qu'il faisoit durant la vigile & les festes de Pasques,[a] *Maintenant,* dit-il, *nous ne toucherons qu'aux choses qui ne peuuent estre expliquées deuant les Catechumenes : & qui toutesfois doiuent necessairement estre declarées aux nouueaux baptisez.* Et au cinquiesme traité il s'excuse d'auoir renuersé l'ordre de son texte pour garder la reuerence deüe aux mysteres, & pour en pouuoir traitter en temps & en lieu, deuant les Neophites ou nouueaux baptisez, & deuant les autres fidelles.

DEDIT DISCIPVLIS SVIS.

fons signatus. Quo significat signatum debere apud te manere mysteriũ, ne violetur operibus malæ vitæ, atque adulterio castitatis, ne diuulgetur quibus non conuenit, ne garrula loquacitate dispergatur in perfidos.

a *Gaud. Brix. tract.* 2. Modo autẽ ea solùm de ipsa lectione carpẽda sunt quæ præsentibus Catechumenis explanari non possunt : & necessariò tamen sunt aperienda Neophytis. *Tract.* 5. Ordinem lectionis Exodi, vbi lex celebrãdi Pascha describitur, idcircò præposterauimus vt mysteriis reseruãdis debitæ reuerentiæ ordinem teneremus.

Sainct Hierome y raporte la defense que Dieu fit par Ezechiel aux Sacrificateurs des Iuifs, de sortir du lieu sainct où ils mangeoient les gasteaux & les oblations pour le peché, (qui estoient les images de l'Eucharistie) pour aller parler au peuple, qu'ils n'eussent premieremẽt quitté les saincts habits auec lesquels ils faisoient le seruice, & qu'ils n'en eussent pris d'autres,[b] *Quand,* dit S. Hierome, *il faut s'approcher de ceux qui ne peuuent entrer dans le lieu sainct du Temple,* (Adyta) *ny connoistre les secrets de la science diuine; Que les Prestres, dit le Prophete, sortent au paruis de dehors pour parler à eux, non certes auec les vestemens dont ils estoient reuestus au lieu sainct, &c. Ny pour leur tenir les discours dont Dieu dit, Mon mystere est pour moy & pour les miens, de peur qu'ils ne tombent en la defense de nostre Seigneur; Ne donnés point les choses saintes aux chiens; & ne iettez point les perles deuant les pourceaux.*

Theodoret ayant écrit ses dialogues pour instruire en la vraye creance de Iesus-Christ, nõ seulement les sçauans, mais aussi les ignorans, d'entre lesquels il y en pouuoit auoir plusieurs qui n'estoient pas encor initiez aux mysteres, quand le discours l'oblige à parler de l'Eucharistie, il s'abstient des paroles claires qui pourroient découurir le secret, & a recours aux Enigmes. Ainsi au premier dialogue les deux Entreparleurs, l'Eraniste & l'Orthodoxe, qui sont des nõs feints sous lesquels Theodoret luy mesme parle, les ayant empruntez pour éclaircir plus commodément la doctrine de la foy, & pour répondre plus clairement aux objections des heretiques, venant à tomber sur l'explication d'vne Prophetie de Iacob qui les conduisoit de droit fil au discours de l'Eucharistie; comme l'Eraniste parle vn peu trop libre-

b *Hiero. ad cap.* 42. *Ezech.* Quando procedendũ est ad eos qui nõ possunt tẽpli [...]ta penetrare, nec diuinæ scientiæ arcana cognoscere : egrediantur, inquit, foras ad eos sacerdotes in atrium exterius: nequaquam cum his vestimentis quibus extrinsecus induti erant, &c. Ne his vtantur sermonibus, de quibus loquitur Deus, Mysterium meum mihi, & meis, ne incurrant in illud quod Saluator prohibet dicens: Nolite dare sanctum canibus, nec proiiciatis margaritas ante porcos.

DEDIT DISCIPVLIS SVIS.

a *Theodor. Dialog. 1. Immutabilis.* Ἀξιῶ σε μυστικώτερον ἀποκρίνασθαι, πάρεισι γὰρ ἴσως τινὲς ἀμύητοι.

August. de haeres.

* *Concil. Cartag. 4.*

ment, l'Orthodoxe le retient, & luy dit, a *Ie desirerois que tu me respondisses vn peu plus mystiquement : car peut-estre y a t'il icy quelqu'vn qui n'est pas initié aux mysteres.* Sainct Augustin est vn des plus retenus en ces façons de parler : Car l'Afrique estant encor de son temps toute pleine d'Idolatres, comme l'on peut recueillir de diuers endroits de ses escrits ; Et d'ailleurs les Manicheans qui estoient tenus au mesme rang que les infidelles, à raison qu'ils n'estoient pas initiez par le Baptesme, fourmillans en toutes ces Prouinces-là, il estoit bien souuent contraint d'vser de deguisemens tant en ses sermons, ausquels il estoit * permis à ces sortes de gens d'assister, qu'en ses autres escrits, particulierement en ses lettres qui pouuoient passer par leurs mains, de peur que parlant ou escriuant trop ouuertement, il ne vint à publier mal à propos le secret de l'Eglise ; comme pour la mesme raison il s'abstenoit encor d'en parler clairement deuant les Catechumenes. Dont pour ceux-cy nous auons vne insigne preuue, & vn celebre passage en ses traittez sur S. Iean, qui, nomplus que la pluspart de ce qu'il a fait sur les Pseaumes, ne sont pas des Commentaires, mais des Sermons faits en presence de toutes sortes de personnes fidelles, Catechumenes, & Idolatres : car expliquant les paroles de ce verset de S. Iean, où il est dit que nostre Seigneur ne se confioit pas à plusieurs qui auoient creu en son nom, rauis de la splendeur de ses miracles. b *Tels sont*, dit-il, *tous les Catechumenes ; ils croyent en Iesus-Christ, mais Iesus-Christ ne se confie pas à eux. Que vostre charité écoute & entende, si nous demandons à vn Catechumene, Crois-tu en Iesus-Christ? Il respond, I'y croy, & se signe de la croix de Iesus-Christ. Il la porte sur le front, & ne rougist point de la Croix de son Seigneur : Voicy, il croit en son nom : Mais demandons luy, Mange tu la chair du fils de l'homme? Il ne sçait ce que nous disons, parce que Iesus ne s'est point encor confié à luy.* Vn peu plus bas il y rapporte la figure des enfans d'Israël qui ne mangerent point la Manne, Image de l'Eucharistie, qu'apres auoir passé la mer rouge, qui estoit la figure du Baptesme. c *Les Catechumenes*, dit-il, *ne sçauent pas ce que prennent les Chrestiens; qu'ils rougissent donc de ce qu'ils l'ignorent : Qu'ils passent la mer rouge*, (c'est à dire, qu'ils se facent baptiser) *qu'ils mangent la Manne* (c'est à dire, qu'ils prennent l'Eucharistie) *afin que comme ils croyent au nom de Iesus, ainsi Iesus se confie à eux.* Et au sermon sur ces paroles, d *Qui mange ma chair, & boit mon sang. Vous*, dit-il, *qui auez oüy ces choses, vous ne les auez pas encor tous entenduës, car vous qui estes baptisez & fidelles, vous connoissez ce qui a esté dit ; Mais ceux qui entre vous sont appellez Catechumenes, ou Escoutans, ils ont peu lors qu'on faisoit la lecture estre escoutans,*

Ioan. 2.

b *Aug. tract. 11. in Ioan.* Tales sunt omnes Catechumeni : Ipsi iam credunt in nomine Christi, sed Iesus non se credit eis. Intendat & intelligat charitas vestra. Si dixerimus Catechumeno, Credis in Christũ, respondet Credo, & signat se cruce Christi; portat in fronte, & nõ erubescit de cruce Domini sui : Ecce credit in nomine eius. Interrogemus eum, Manducas carnem filij hominis? Nescit quid dicimus, quia Iesus non se credidit ei.

c *Ibidem.* Nesciunt Catechumeni quid accipiant Christiani. Erubescant ergo, quia nesciunt : transeant per mare rubrum ; manducent manna, vt quomodo crediderunt in nomine Iesu, sic se ipsis credat Iesus.

d *De verb. Dom. secund. Ioan. serm. 46.* Qui audistis hæc nondum omnes intellexistis. Qui enim baptizati & fideles estis, quid dixerit nostis. Qui autem inter vos Catechumeni, vel audientes vocantur, potuerunt esse cùm legeretur audientes, nunquid & intelligentes ?

mais non entendans. Voyla pour les Catechumenes. Quant aux Payens & Idolatres, nous en auons vn témoignage bien exprez en cette sage lettre que le mesme sainct Augustin escriuit à Maximus de Madaure, homme infidelle, & encor enueloppé dans les tenebres de la gentilité. Car ce Payen l'ayant coniuré en ces mots, [a] *Ie te prie, homme tres-sage, que laissant les couleurs de l'eloquence qui te rend celebre par tout, & que mettant aussi à part ces argumens Chrysipeens auec lesquels tu as accoustumé de combattre, & donnant quelque tresue à la Dialectique, qui par la lutte de ses nerfs s'efforce de ne rien laisser de certain, tu me prouues par effect qui est ce Dieu que vous autres Chrestiens vous vous attribuez comme particulier, & vous forgez que vous le voyez present en vos lieux secrets : car nous autres nous adorons & prions religieusement nos Dieux à la lumiere, & aux yeux de tout le monde.* Ce Payen, di-je, ayant fait cette semonce à S. Augustin qui sembloit l'obliger à luy découurir le secret de l'Eucharistie, neantmoins il se garde bien d'en leuer le voile, mais vse de défaite, & se contente de luy remontrer *que c'estoit vne grande iniustice à luy, de blasmer les mysteres des Chrestiens, parce qu'ils se faisoient en secret, & qu'ils n'estoient pas indifferemment communiquez à tout le monde; veu que les Payens auoient aussi leurs mysteres secrets, & nommément qu'ils n'exposoient leur Bacchus, sinon aux yeux de peu de personnes initiées en ses ceremonies.* Pour cette mesme raison aussi sainct Epiphane en son Panarion qu'il fit contre toutes sortes d'erreurs, aussi bien des Payens que des heretiques, & qui pour cette raison auoit à passer par les mains de toutes sortes de personnes, vse d'vn tel langage, qu'à peine les fidelles mesmes le peuuent-ils entendre. [b] *Nostre Seigneur*, dit-il, *faisant le mystere apres auoir soupé, pris cela & cela, & dist ; Cecy est cela, & cela.* Et en son Ancorat adressé aux Chrestiens d'Egypte, parmy lesquels il y auoit encor grand nombre d'Idolatres, [c] *Nous voyons*, dit-il, *ce que nostre Seigneur prist en ses mains, comme l'Euangile le raporte, qu'il se leua durant le soupé, & prit cecy, & cela, & ayant rendu graces dit, Cecy est mon cecy, & cela.* Quel Oedipe pourroit comprendre ces Enigmes sans la lumiere des instructions de la foy? Voylà donc les déguisemens & les reticences dont vsoient les Anciens au sujet de l'Eucharistie. Voylà l'ambiguité des paroles qu'ils recherchoient pour ne découurir point à des infidelles vn si grand & si miraculeux mystere. Voylà comme ils estoient retenus, & comme ils se commandoient en cette matiere, pour ne dire pas clairement deuant des personnes prophanes, voire mesmes deuant des Catechumenes, ce qu'ils croyoient d'vn si auguste Sacrement. Et toutesfois c'est de ces passages où les Peres n'o-

DEDIT DISCIPVLIS SVIS.

a *Maximus Madaur. Aug. apud August. epist. 43.* Illud quæso, vir sapiẽtissime, vti remoto facundiæ robore atque exploso, qua cunctis clarus es, omissis etiã quibus pugnare solebas, Chrysippeis argumentis, postposita paululũ Dialectica quæ, neruorũm suorum luctamine nihil certi quicquã relinquere nititur, ipsa re approbes, quis sit iste Deus, quẽ vobis Christiani, quasi proprium vendicatis, & in locis abditis præsentem vos videre componitis. Nos etenim Deos nostros, luce palam ante oculos omniũ piis precibus adoramus.

August. Maxim. epist. 44. Quod autẽ dicis, eo nostris vestra sacra præponi, quod vos publicè colitis Deos, nos autẽ secretioribus conuenticulis vtimur: primũ illud abs te quæro, quomodo oblitus sis Liberum illum quem paucorum sacratorum oculis committendum putatis.

b *Epiphan. hæres. 42.* Οὗ ἐν τῇ ἀρχῇ ποιῶν μυστήριον, ἵνα μὴ ἀγνόσῃ, ἀλλὰ φησὶ μετὰ τὸ δειπνῆσαι, λαβὼν τάδε καὶ τάδε, καὶ εἶπε τοῦτό ἐστι τάδε καὶ τάδε.

c *Idem in Ancorato.* Ὁρῶμεν γὰρ ὅτι ἔλαβεν ὁ σωτὴρ εἰς τὰς χεῖρας αὐτοῦ, ὡς ἔχει ἐν τῷ εὐαγγελίῳ ὅτι ἀνέστη ἐν τῷ δείπνῳ, καὶ ἔλαβε τάδε. καὶ εὐχαριστήσας εἶπε· τοῦτό μού ἐστι τάδε.

DEDIT DISCIPVLIS SVIS.

zent parler franchement; c'est de ces lieux pleins de déguisemens & de reticences, que nos Aduersaires tirent les argumens dont ils se seruent pour renuerser la creance de l'Eglise vniuerselle! C'est de ces endroits des escrits des Peres qu'ils empruntent les armes, auec lesquelles ils combattent vne creance, qui iusques à Caluin auoit esté receuë & embrassée de tous les Chrestiens de l'Orient, de l'Occident, du Septentrion, & du Midy: voire mesmes de ceux qui par vn execrable sacrilege auoient rompu le lien de l'vnité de l'Eglise, & soüillé la doctrine Chrestienne de toute sorte d'autres erreurs? Les Origenes, les Tertullians, les SS. Cyrilles, les SS. Ambroises, les Gaudences, les Theodorets, les SS. Augustins, & les SS. Epiphanes, du nom desquels ils abusent, ne leur reprocheront-ils point vn jour deuant Dieu & deuant ses Anges, vne si detestable fraude, & vne si sensible malice, qui leur fait conuertir les thresors du Sanctuaire à l'auancement de l'impieté? Car d'ignorance, il n'y en peut auoir qu'en ceux qui n'ont iamais ouuert les liures, & qui n'ont iamais ietté les yeux sur les escrits de ces grands flambeaux de la foy. Ie sçay bien que Casaubon taxe obliquement les Ministres, & particulierement celuy qui a escrit contre moy, de se rendre difficiles à croire cette doctrine, quoy qu'apuyée de tant d'irreprochables témoignages de l'Antiquité: mais parmy la grande negligence de voir les choses en leur source, qui est aujourd'huy commune à tous les Ministres, & nommément à celuy qui s'est montré si peu Theologien contre moy, je ne puis attribuer cela à vne pure ignorance, veu que mesmes les extraits qu'ils lisent des Peres sont tous remplis de ces façons de parler des Anciens, qui montrent la grande sobrieté, & le grand scrupule qu'ils faisoient de parler clairement de l'Eucharistie, de peur d'estre découuerts par les infidelles. Il y a de la passion & de la malice qui les attache à ces passages, de l'obscurité desquels ils se seruent pour embroüiller les matieres, & obscurcir la clarté des autres passages, où les Peres ont parlé le vray & le pur langage de l'Eglise. On dit qu'il y a des animaux si difformes, que leur effigie propre leur donne de l'effroy & de l'horreur; de sorte que pour ne point voir leur image dans l'eau dont ils boiuent, ils ont accoustumé de la troubler deuant que de se baisser pour en boire. En la mesme façon nos Aduersaires connoissans cóbien leur heresie est representée hydeuse dans les escrits des Anciens, aux lieux où ils ont eu la liberté de la condamner, s'efforcent de troubler vne eau si claire, & taschent d'obscurcir ces passages si euidens & si precis, par l'opposition de ceux, ou de propos deliberé, voire par necessité, & par la force des loix de l'Eglise, ils ont esté obligez de se retenir, de parler obscurement, d'vser d'ambiguitez, de reticences, & de déguisemens! Mais où iettent-ils les Chrestiens? Où precipitent-ils la foy & la Religion Chrestienne? Certes si nous voulons prendre les paroles de S. Augustin à la rigueur, & ne croire autre chose de l'Eucharistie que ce qu'il en dit en diuers

Casaub. exercit. 16. digres. 43.

lieux sur S. Iean, sur les Pseaumes, en ses Epistres, & en ses liures de la Cité de Dieu, nous ne serons en ce poinct, ny Catholiques, ny Lutheriens, ny Caluinistes; mais il nous faudra forger vne nouuelle erreur, & faire encor vne secte à part. Par exemple, expliquant ces paroles de nostre Seigneur par lesquelles il promet de donner le pain de vie, c'est à dire, sa chair à manger; a *Ie suis le pain viuant qui suis descendu du Ciel, &c. Qui mange ce Pain, viura éternellement*; Il dit que ce Pain c'est la grace de Dieu, que c'est le S. Esprit: *Nostre Seigneur*, dit-il, *deuant que donner le S. Esprit, a dit qu'il estoit le pain descendu du Ciel, nous exhortant à croire en luy*. Et qui est donc le Lutherien ou le Caluiniste qui vueille dire, que manger la chair de nostre Seigneur, ce n'est autre chose qu'auoir la grace? qu'auoir la charité? qu'auoir le S. Esprit? Pour les Lutheriens, il n'y a nulle doute qu'ils ne croyent toute autre chose de l'Eucharistie! Mais si les Caluinistes veulent restreindre la manducation de la chair de nostre Seigneur, à la simple participation des dons du S. Esprit; où sera leur front? où seront ces paroles si solemnellement iurées, si importunément reiterées pour abuser la Chrestienté, *Qu'en la Cene, Iesus-Christ nous est vrayement donné sous les signes du pain & du vin, voire son corps & son sang, ausquels il a accomply toute iustice pour nous acquerir salut, & que cela se fait premierement afin que nous soyons vnis en vn corps: Secondement, afin qu'estans faits participans de sa substance, nous sentions aussi sa vertu, en communiquant à tous ses biens.* Derechef-là mesme S. Augustin dit que *croire en nostre Seigneur c'est manger le pain viuant; que qui croit en luy le mange*. Et donc cette façon de parler explique-elle assez amplement le mystere de l'Eucharistie? Les Caluinistes en demeurent-ils d'accord auec les Zuingliens? Il est vray certes que le sieur du Plessis & les Ministres qui se sont formez sur ses escrits, sont en fin tombez en l'erreur des Zuingliens; mais ils deuoient se souuenir de ces paroles de leur Patriarche Caluin qui condamne cette resuerie. *Il y en a*, dit Caluin, *qui definissent en vn mot, que manger la chair de Christ & boire son sang, n'est autre chose que croire en luy. Mais il me semble que luy mesme a voulu exprimer vne chose plus haute en cette predication notable, où il nous recommande la manducation de son corps: C'est que nous sommes viuifiez par la vraye participation qu'il nous donne en soy: laquelle il a signifiée par les mots de boire & manger, afin que nul ne pensast que cela gist en simple connoissance.* Apres; Sainct Augustin en infinis endroits entend par la chair & le sang de nostre Seigneur, *la societé du peuple Chrestien*, & ajouste, que *manger le corps du Seigneur, c'est s'vnir au corps de l'Eglise*. Et qui est donc le Lutherien ou le Caluiniste qui oze dire que nostre Seigneur en disant; *Prenez & mangez, cecy est mon Corps, Prenez & beuuez cecy est mon sang*, n'ait voulu nous commander autre chose, que de nous vnir au corps de l'Eglise? Toutes ces façons de parler donc sont bien vrayes & conformes aux maximes de nostre foy, qui nous enseigne que par l'Eu-

DEDIT DISCIPVLIS SVIS.

August. tract. 26. in Ioan. Daturus Dominus spiritum sanctũ dixit se panem qui de cœlo descẽdit, hortans vt credamus in eum.

Caluin. liu. 4. de l'Inst. chap. 17. §. 11. sur la fin.

August. ibidem. Credere in eũ, hoc est manducare panem viuum.

Cal. liu. 4. §. 5. Contre les Zuingliens.

Aug. ibidem. Hunc cibum & potũ societatẽ vult intelligi corporis & mẽbrorum suorũ. *Et infra.* Huius rei Sacramentum, id est vnitatis corporis & sanguinis Christi alicubi quotidie, alicubi certis interuallis dierũ in Dominica mensa præparatur, & de mensa Dominica sumitur.

DEDIT DISCIPVLIS SVIS.

chariſtie nous participons aux graces du S. Eſprit, que ce Sacrement eſt vn Symbole & vn lien de l'vnité de l'Egliſe & des fidelles, & qu'il faut auoir la foy, comme vne cõdition neceſſaire pour s'en approcher dignement; mais que ces formes de langage nous expliquent entierement la creance de l'Euchariſtie; il n'y à Lutherien, il n'y à Caluiniſte qui le puiſſe, ou qui l'oze dire, veu que les vns & les autres en effect ou en apparence, requierent vne veritable manducation du Corps & du Sang de noſtre Seigneur, qui n'eſt en nulle ſorte exprimée par ces manieres de parler de ſainct Auguſtin, qui s'en eſt ſeruy à deſſein pour en ne diſant rien de faux, ne découurir point auſſi entierement le ſecret de l'Egliſe. Et le meſme faut-il dire des autres Peres qui ont parlé obſcurément du meſme ſujet. Quand donc nous trouuerons dans les eſcrits des anciens, qu'ils ont appellé l'Euchariſtie, *ſigne, figure, antitype, ou image du corps de noſtre Seigneur*; reſſouuenons nous que ces façons de parler ſont vrayes, puis que l'on ne ſe peut imaginer aucun Sacrement ſans ſigne & ſans figure, mais qu'elles ne diſent pas toute la creance de l'Egliſe, veu qu'outre le ſigne, l'image, la figure exterieure, elle croit & adore Ieſus-Chriſt preſent ſous ces ſignes & ces figures. Reſſouuenons nous encor qu'elles ont eu plus grand cours pour couurir le ſecret de l'Egliſe, que pour exprimer noſtre foy. Mais cette matiere aura cy apres ſon lieu à part, où nous la traitterons à plein fond. Seulement remarquerons nous icy en paſſant, que puis que, comme nous auons ſolidement prouué, les Anciens ne diſoient pas le ſecret de la Religion Chreſtienne, & ne deceloient pas le myſtere de l'Euchariſtie aux Idolatres ny aux Catechumenes, & neantmoins ne feignoient point de dire que l'Euchariſtie eſtoit *l'image, la figure, & le ſigne du corps & du ſang de noſtre Seigneur*, il s'enſuit neceſſairement que ce n'eſt pas en cela que conſiſte la verité du Sacrement : & qu'il y a vn autre plus grand ſecret & vne merueille plus difficile à croire, dont ny les infidelles, ny les Catechumenes ne ſont point encor capables; c'eſt à ſçauoir cette incomprehenſible merueille qu'ils ont enſeignée aux fidelles; *Que le pain & le vin, natures & ſubſtances inanimées & inſenſibles, par la vertu des paroles & de la puiſſance de leur createur, ſont conuerties en la ſubſtance viuante du Corps & du Sang du Sauueur du Monde.* Voylà ce que les Platons, les Ariſtotes, les Chryſipes, les Zenons, & les Auerroés ne peuuent comprendre. Voylà ce qu'on ne peut publier deuant eux *ſans donner les choſes ſainctes aux chiens, & ſans ietter les perles aux pieds des pourceaux.* Voylà en ſomme ce que les Anges & les hommes ne ſçauent, que par la voye de la reuelation de Dieu, & par la lumiere de ſon eſprit. Au reſte le ſieur Caſaubon s'eſt lourdement abuſé en cette difficile matiere : car venant à expliquer le poinct auquel conſiſte le ſecret de l'Egliſe, que les Peres ne diuulguoient point aux infidelles ny aux Catechumenes, il croit que ce ſecret conſiſtoit plus à leur cacher la ceremonie du Sacrement, & la nature des Sym-

boles, que non pas les choses signifiées, & leur vertu. Ie mettray ses paroles afin de monstrer son erreur : [a] *Comme ainsi soit, dit il, qu'il se presente trois choses aux Sacremens; les symboles qui signifient; les choses signifiees par les Symboles; & la ceremonie, ou la maniere de celebrer les Sacremens; Ie dy que l'ancienne Eglise n'a pas tant voulu taire les choses signifiees & leur efficace, que les Symboles & la ceremonie des Sacremens, & la cause de cette ceremonie. Partant,* dit-il, *les Chrestiens n'ont pas dissimulé qu'en la Cene, ou comme ils parloient, au Sacrifice de l'Autel,* (verité que tu és forte!) *ils veneroient d'vne certaine façon particuliere le Dieu des Chrestiens : mais ils cachoient la forme de ce Sacrifice qui se paracheue par les symboles du pain & du vin.* Ce qu'il s'efforce de prouuer par Theodoret & par sainct Augustin. Mais cét homme doüé d'vne excellente connoissance des lettres humaines, n'a pas esté si heureux que de bien comprendre les secrets de la Theologie. Il apert par Iustin, qui non en cette Apologie où il estoit contraint de parler ouuertement, mais au dialogue qu'il eut auec Tryphon Iuif, & infidelle, ne feint point de luy exprimer les symboles du pain & du vin. [b] *Malachie,* dit-il, *parlant de nos Sacrifices qui sont offerts par tout le monde, c'est à sçauoir du pain de l'Eucharistie, & semblablement de la coupe de l'Eucharistie, a predit que quant à nous nous glorifions le nom de Dieu, mais que vous autres vous le prophanez.* Il est donc faux que les Anciens ayent plus soigneusement caché la nature des symboles, que les choses contenuës sous les symboles. Et il est derechef faux que les Payens ayent eu vne plus grande connoissance de ce qui estoit signifié par le Sacrifice, que de la ceremonie du sacrifice, ou du Sacrement. Quant au premier poinct, que les Payens ayent eu plus de peine à sçauoir la chose signifiée par le symbole, que le symbole, il appert par Tertullian; car representant à sa femme le peu de commerce qu'elle pourroit auoir auec vn mary Payen, si elle en prenoit vn apres sa mort, il luy dit, entre autres choses, [c] *Il ne sçaura que c'est que tu prens en secret deuant toute autre viande, & s'il sçait que c'est du pain, il ne sçaura pas que c'est celuy qu'il est dit estre :* c'est à dire, il pensera que ce soit du pain commun, & ne croira pas que ce soit le pain du Ciel. Il appert par Origene qui dissimulant à Celsus la creance des Chrestiens au sujet de l'Eucharistie, luy dit ouuertement que nous mangeons les pains offerts, mais vse de paroles ambigues pour exprimer ce que nous prenons en cette oblation. [d] *Nous,* dit-il, *qui nous efforcons de complaire au Createur de toutes choses, auec prieres & actions de graces pour les bienfaits que nous auons receuz, nous mangeons les pains offerts, faits par la priere, vn corps qui est quelque chose de sainct, & qui sanctifie ceux qui en vsent auec vne droite intention.* Il apert en fin

DEDIT DISCIPVLIS SVIS.

a *Casaub. exerc. 16. dig. 43.* Cùm in Sacramentis tria occurrant consideranda, symbola significantia, res symbolis significatæ, & ritus celebrandorum Sacramentorum. Respódeo, Nō adeo res in sacramētis significatas, & efficaciam illorum siluisse veterem Ecclesiam, ac symbola ipsa. Non igitur dissimularūt Christiani, in cœna Domini, siue vt ipsi loquebantur, in sacrificio altaris, peculiari quodam modo præsentē se venerari Deum Christianorū : sed quæ esset forma eius sacrificij, quod per symbola panis & vini peragitur, hoc veteres præ se nō ferebant, verū occultabant.

b *Iustin. Mart. Dial. cont. Tryph.* Περὶ δὲ τῶν ἐν παντὶ τόπῳ ὑφ' ἡμῶν τῶν ἐθνῶν προσφερομένων αὐτῷ θυσιῶν, τουτέστι τοῦ ἄρτου τῆς εὐχαριστίας, καὶ τοῦ ποτηρίου ὁμοίως τῆς εὐχαριστίας προλέγει τότε, εἰπὼν καὶ τὸ ὄνομα αὐτοῦ δοξάζειν ἡμᾶς, ὑμᾶς δὲ βεβηλοῦν.

c *Tertul. lib. 2. ad uxorem.* Non sciet maritus, quid secretò ante omnem cibum gustes? Et si sciuerit, panem, non illum credit esse qui dicitur.

d *Orig. lib. 8. Cont. Celsum.* Ἡμεῖς δὲ τῷ τοῦ παντὸς δημιουργῷ εὐαρεστοῦντες, καὶ τοὺς μετ' εὐχαριστίας καὶ εὐχῆς τῆς ἐπὶ τοῖς δοθεῖσι προσαγομένους ἄρτους ἐσθίομεν σῶμα γενομένους διὰ τὴν εὐχὴν ἅγιόν τι, καὶ ἁγιάζον τοὺς μετ' ὑγιοῦς προθέσεως αὐτῷ χρωμένους.

DEDIT DISCIPVLIS SVIS.

par sainct Augustin, qui expliquant ce que les Catechumenes ignorent, dit expressement, [a] *Interrogeons vn Catechumene, & luy demandons, Manges tu la chair du fils de l'homme, & bois tu le sang du fils de l'homme? Il ne sçait ce que nous disons; car Iesus ne se fie pas à luy.* Et certes le passage que Casaubon produit de l'Epistre du mesme S. Augustin à Maximus de Maudare, fait entierement contre luy, veu que S. Augustin ne luy dit rien de la chose signifiée par les symboles, nomplus que des symboles ou de la ceremonie de nos Sacremens, mais le laisse en l'opinion qu'il auoit conceuë des Chrestiens par le bruit qui voloit de leur creance, *que les Chrestiens voyoient & adoroient leur Dieu particulier en secret.* Quant à la ceremonie ou à la maniere du Sacrifice, on leur en parloit aussi sobrement que du reste; & toutesfois ils ne laissoiét pas d'en sçauoir quelque chose, veu que sainct Augustin rapporte que les ennemis de la Religion Chrestienne accusoient les Chrestiens d'adorer Ceres & Bacchus; ce qu'ils disoient à raison de l'Eucharistie. Et mesmes Iustin dit que le Diable, pour prophaner nos mysteres, auoit voulu que les Payens en imitassent les façons aux mysteres de Mithra; (les Perses appellent ainsi le Soleil qu'ils adoroient comme Dieu.) [b] *Les meschans demons*, dit-il, *par emulation ont enseigné à faire cela mesmes aux mysteres, & initiations de Mithra; car qu'on y porte du pain & vne coupe d'eau, & que l'on die dessus de certaines paroles c'est chose que vous sçauez, & que vous pouuez sçauoir.* Et de fait en la sanglante calomnie que les Idolatres forgerent contre les mysteres des Chrestiens, ils les accuserent non seulement de tuer vn enfant, mais aussi de le couurir de farine: qui est vne marque qu'ils auoient oüy parler, quoy qu'en l'air & faussement, de la ceremonie aussi bien que de la chose: [c] *Vn enfant*, (dit Cecilius Payen dans l'escrit de Minutius Fœlix) *couuert de farine, afin de tromper les simples, est presenté à celuy qui doit estre fait participant des sacrez mysteres: Cét enfant est tué par des playes occultes & secrettes, par la main d'vn des nouueaux initiez, induit à cela comme à des coups innocens, par la superficie de la farine. De cét enfant, ô impieté! ils lechent le sang, ils en partagent à l'enuy les membres, ils sont confederez par cette hostie.* Ie sçay bien que l'on attribuë la cause de ce mauuais bruit aux abominations des Cathaphygiens qui, comme disent S. Epiphane, Philastrius, & S. Augustin, auoient accoustumé en leurs mysteres, de prendre vn petit enfant d'vn an, & de luy faire diuerses playes pour luy tirer du sang qu'ils mesloient auec de la farine, & si cet enfant mouroit, ils le reueroient comme vn martyr, & s'il viuoit ils en faisoient vn grand Sacrificateur. Mais qui ne void que cette calomnie touchoit obliquement toute la Religion Chrestienne, & qu'elle prouenoit aussi en partie de ce que ou les Apostats, ou les Chrestiens indiscrets, auoient inconsiderément decelé aux Payens nostre Sacrifice? Quoy que s'en soit il est indubitable que les Payens auoient oüy quelque chose aussi bien des ceremonies, & du mystere de

[a] *Aug. tract. 11. in Ioan.* Interrogemus eũ, (Catechumenum) manducas carnẽ filij hominis, & bibis sanguinẽ filij hominis? nescit quid dicimus, quia Iesus nõ se credidit ei.

Aug. cont. Faust. Manic. l. 20. c. 13. Nonnulli nos propter panem & calicem Cererem ac Liberum colere existimant.

[b] *Iustinus Mart. Apol. 2. sub finẽ.* Ὅπερ καὶ ἐν τοῖς τοῦ Μίθρα μυστηρίοις παρέδωκαν γίνεσθαι μιμησάμενοι οἱ πονηροὶ δαίμονες. ὅτι γὰρ ἄρτος καὶ ποτήριον ὕδατος τίθεται ἐν ταῖς τοῦ μυουμένου τελεταῖς μετ' ἐπιλόγων τινῶν, ἢ ἐπίστασθε, ἢ μαθεῖν δύνασθε.

[c] *Minut. Fœl. in Octau.* Infans farre cõtectus, vt decipiat incautos, apponitur ei qui sacris imbuatur. Is infans à tirunculo farris superficie quasi ad innoxios ictus prouocato cæcis occultisque vulneribus occiditur: Huius (proh nefas) sitienter sanguinem lambunt, huius certatim mẽbra dispertiũt, hac fœderantur hostia.

Epiphanius, Philastrius, Augustinus de hæresibus.

DEDIT DISCIPVLIS SVIS.

de nostre Sacrifice, comme des Symboles, & des choses signifiées par les Symboles. Mais qu'en effect ils ne sçauoiẽt rien au vray de l'vn ny de l'autre, au moins de la part des Chrestiẽs, qui ne leur en parloiẽt iamais qu'en termes ambigus, & à deux visages & qui mesmes ménageoient ces discours, de sorte que s'ils leur ouuroient le propos du Corps de nostre Seigneur, & de son sang ils se gardoient le plus qu'ils pouuoient d'exprimer les Symboles: Et c'est la raison pour laquelle Theodoret cité par Cazaubon fait parler obscurement l'Eraniste, des Symboles, dautant que la dispute l'obligeoit de parler clairement du Corps de nostre Seigneur, qui estoit le sujet de ces Dialogues. Et s'ils leur parloient obliquement des Symboles, ils s'abstenoient de parler clairement de la chair ou du sang; ou s'ils en parloient, c'estoit auec des reticences, des ambiguitez, & des déguisemens tels que les Payens ne pouuoient asseoir de iugement sur leurs discours, ny comprendre au vray ce qu'ils vouloient dire; seulement leur demeuroit-il vne Idée confuse de ie ne sçay quoy de grand qui se celebroit parmy les Chrestiens, en leurs mysteres, & en leurs sacrifices. En quoy est-ce donc proprement, dira quelqu'vn, que consistoit ce secret de l'Eglise? Non en autre chose certes qu'en ce que nous auons dit tantost, c'est à dire, *en l'admirable changement du pain & du vin au Corps & au Sang de nostre Seigneur*: changement qui est accompagné de tant de difficultez, & de tant de merueilles, que les Chrestiens auoient raison de faire scrupule d'en entamer le discours deuant des personnes qui n'estoient ny imbues ny initiées aux mysteres de la Religion Chrestienne. Car qui eust dit à vn Payen, à vn Philosophe & à vn infidelle, que le Pain & le Vin deuenoient le Corps & le Sang de nostre Seigneur; & qu'encor que les Images & les apparences du Pain & du Vin demeurassent, neanmoins le Corps & le Sang du fils de Dieu estoient-là dessous, comme dessous des voiles, & estoient vrayement immolez sous ces Symboles; quel estonnement, ou plustost quel horreur eust saisi leurs sens & leur raison? quels combats eussent-ils liurés contre cette creance, qui n'a point de demonstration en la Philosophie, ny d'exemple en la nature? Or que ce fust en cela que consistoit le secret de l'Eglise, il ne nous peut mieux aparoistre que des paroles de sainct Augustin, en vn sermon raporté par Beda où il parle aux nouueaux baptisez; *Ce que vous voyez à l'Autel de Dieu*, dit-il à ces nouueaux Chrestiens, *vous l'auez aussi veu là nuict passée; mais vous n'auez pas encor ouy ce que c'est qu'il veut dire, & de quelle grande chose il contient le Sacrement; Donc ce que vous auez veu, c'est du pain & vn calice, comme aussi vos yeux le vous raportent: Mais ce dont vostre foy demande d'estre instruite, c'est que le Pain est le Corps de Iesus-Christ, & le Calice son Sang.* Voilà donc le point de la difficulté, comme le Pain & le Vin

Beda ad c. 10. 1. Corinth.
Hoc quod videtis in altari Dei, etiã transacta nocte vidistis. Sed quid esset, quid sibi velit, quã magnæ rei Sacramentum contineret nondũ audistis. Quod ergo vidistis panis est & calix, quod vobis etiam oculi vestri renunciant. Quod autem fides vestra postulat instruenda, panis est Corpus Christi, calix Sanguis.

DEDIT DISCIPVLIS SVIS.

peuuent estre le Corps & le Sang de nostre Seigneur. Aussi voyons nous dans toutes les catecheses, & dans toutes les instructions données par les anciens Catechistes & Docteurs aux nouueaux baptisez, que la premiere chose qu'on leur commandoit de croire au sujet de l'Eucharistie, c'estoit que ce qui aparoissoit Pain, n'estoit plus Pain, mais estoit le vray corps de nostre Seigneur; & que ce qui aparoissoit Vin, estoit en effect & en verité le propre Sang qui estoit coulé de son costé. Ce qui nous seroit aisé de prouuer par les témoignages de S. Cyrille de Hierusalem, par S. Gregoire de Nysse, par S. Ambroise, par Gaudentius, n'estoit que nous les reseruons au chapitre de la Transubstantiation. C'est donc le vray sujet pour lequel les Chrestiens s'abstenoient de leur en parler. Pour cette mesme raison l'Eglise bannissoit non seulement des discours, mais aussi de la participation de ce diuin mystere, ceux qui ayant des-ja la foy, n'auoient pas encor esté initiez ny regenerez par le Baptesme; croyans que n'ayans pas encor esté laués par ce Sacrement de regeneration, ils n'estoient pas encor assez sanctifiez ny assez illuminez par le S. Esprit, pour s'aprocher de l'Autel, & de la table redoutable du fils de Dieu, pour y receuoir cette saincte Viande qui nourrit nos Ames à la vie éternelle. C'est pourquoy aussi en la primitiue Eglise & long temps depuis, lors qu'il y auoit des Catechumenes parmy les Chrestiens, ils estoient receuz à la premiere partie du seruice. Mais quand le temps estoit venu, que le Prestre se presentoit à l'Autel pour sacrifier & accomplir les redoutables mysteres, on leur donnoit congé, & on leur commandoit de sortir: A cause dequoy cette premiere partie du seruice estoit nommée la *Messe des Catechumenes*, comme l'autre estoit nommée la *Messe des fidelles*. C'est ce que S. Chrysostome remarque sur le sujet des paroles que le Diacre auoit de coustume de dire tout haut en la primitiue Eglise, *Prions attentiuement pour les Catechumenes*, car voulant prouuer par là qu'à plus forte raison les Chrestiens doiuent prier les vns pour les autres, il dit, *Quand le Diacre crie; Prions attentiuement pour les Catechumenes, Il ne fait cela pour autre chose que pour exciter toute la multitude des fidelles à prier pour eux. Or les Catechumenes sont encor estrangers, car ils ne sont point encor entrez au Corps de Iesus-Christ, ny ne participent point encor aux mysteres, mais ils sont encor separez du troupeau spirituel. Si donc il faut prier pour eux, à plus forte raison le faut-il faire pour nos membres; Et pour ce sujet aussi il dit. Prions attentiuemēt, C'est à sçauoir, ô Dieu, afin que vous ne les reiettiez point, & que vous ne les bannißiez pas, cōme estrangers, & que vous ne les reconnoißiez pas cōme pelerins: Car ils n'ont pas la priere establie par decret, & introduite par Iesus Christ. Ils n'ont pas encor la puissance de prier auec liberté: mais ils ont besoin du secours de ceux qui sont initiez aux mysteres: Car ils se tiennent debout hors des en-*

Chrysost. homil. 1. in 2. epist. ad Corinth.

Ὅταν γὰρ ὁ διάκονος λέγῃ, ὑπὲρ τῶν κατηχουμένων ἐκτενῶς δεηθῶμεν, οὐδὲν ἄλλο, ἢ τὸ δῆμον ἅπαντα τῶν πιστῶν διεγείρει εἰς τὰς ὑπὲρ ἐκείνων εὐχάς. Καὶ τοί γε ἀλλότριοί εἰσιν οἱ κατηχούμενοι. οὐδέπω γὰρ τοῦ σώματός εἰσι τοῦ Χριστοῦ, οὐδέπω μυστηρίων ἐκοινώνησαν, ἀλλ' ἔτι, &c.

Les Catechumenes ne disoient point l'Oraison Dominicale, parce que n'estans pas enfans de l'Eglise ils n'auoient pas encor Dieu pour Pere, & ne pouuoient dire à cause de ces obstacle: Nostre Pere qui és dans les Cieux.

DEDIT DISCIPVLIS SVIS.

trées royalles; & loin des sacrez treilliz de l'Autel. Et pour cette raison außi lors que les redoutables prieres se font, ils sont enuoyez hors de l'Eglise. De sorte que les Catechumenes n'estoient point admis au Sacrifice des Chrestiens, mais les portes des Eglises leur estoient fermées, lors qu'il se celebroit, & que les fidelles baptisez estoient receuz à la communion. A quoy S. Cyrille d'Alexandrie raporte ce qui est dit en l'Euangile de S. Iean, que nostre Seigneur le huictiesme iour d'apres sa resurrection s'apparut à ses Disciples, les portes du lieu où ils estoient assemblez estant closes. [a] *C'est à bon droit*, (dit-il, parlant du Dimanche de l'octaue de Pasque, auquel on auoit accoustumé de communier les nouueaux baptisez, & de les instruire plus pleinement de l'Eucharistie) *qu'au huictiesme iour se font en l'Eglise les assemblées, & qu'alors s'il faut parler de quelque chose plus secrette* (il entend le mystere de l'Eucharistie) *à cause que infalliblement nous offenserions les sens, nous fermons les portes. Et Iesus-Christ s'y trouue & apparoist à nous tous visiblement ensemble & inuisiblement : Inuisiblement comme Dieu, & visiblement en corps : dautant qu'il nous permet & nous donne sa chair à toucher: Car par la grace de Dieu nous nous approchons à la participation de la mystique Eulogie & nous receuons Christ en nos mains, afin que nous croyons fermement qu'il a vrayment ressuscité son temple.* Il y rapporte encore la defense que nostre Seigneur fist à la Magdeleine de le toucher apres sa resurrection; à laquelle il ioint cette autre defense que Dieu faisoit aux Iuifs d'admettre les incirconcis à la manducation de l'Agneau Paschal. [b] *Dautant que Iesus-Christ*, dit-il, *n'auoit point encor enuoyé le S. Esprit, pour cette raison il defend à Marie de le toucher*, disant, *ie ne suis point encor monté à mon Pere: C'est à dire, mon pere ne vous a point encor enuoyé par moy le S. Esprit.* De là, continue S. Cyrille, *l'Eglise a pris la Regle qu'elle obserue; Car nous repoussons de la sacrée table les Catechumenes, encore qu'ils connoissent des-ja la verité, & qu'ils confessent la foy à haute voix, parce qu'ils ne sont pas encore enrichis du S. Esprit, lequel n'habite sinon en ceux qui sont consommez par le Baptesme. Au moyen dequoy quant ils ont receu le Baptesme, on ne les rejette plus de l'attouchement & de la communion du salutaire corps de Iesus-Christ, dautant qu'alors le sainct Esprit est creu habiter en eux, &c.* Plus haut il auoit dit, que par cette defense *nostre Seigneur nous auoit prescrit la regle que la loy de Moyse auoit insinuée en l'immolation de l'Agneau Paschal, duquel en figure de Iesus-Christ, il auoit esté dit, Nul incirconcis n'en mangera, &c.* Tout cela montre bien que l'ancienne Eglise croyoit la reelle presence du corps de nostre Seigneur Iesus-Christ en ces diuins mysteres.

Mais pour reprendre le discours du silence; d'où vient, dira quelqu'vn, que l'Eglise a tenu cette rigueur non seulement aux infidelles, mais aussi aux Catechumenes? On en produit trois pertinentes raisons que le sieur Cazaubon a assez diligemment & doctement traittées. La premiere a esté à cause de la grandeur & de l'excellence

a Cyrill. in Ioannem. pag. 702.
Εὐλογώτατα τοιγαροῦν τὰς ἁγίας συνόδους ἐν ταῖς ἐκκλησίαις ποιούμεθα κατὰ τὴν ὀγδόην, καὶ εἰ χρείη καὶ μυστικώτερον εἰπεῖν διὰ τὴν τῶν νοημάτων ἀπαραίτητον χρείαν, ἀποκλειόμεθα μὲν τὰς θύρας, ἐμφοιτᾷ δὲ καὶ ἐμφαίνεται πᾶσιν ἡμῖν ὁ Χριστὸς ἀοράτως τε καὶ ὁρατῶς, ἀοράτως μὲν ὡς Θεὸς, ὁρατῶς δὲ πάλιν ἐν σώματι. ἐπιτρέπει δὲ καὶ δίδωσι τῆς ἁγίας αὐτοῦ σαρκὸς ἀποθιγεῖν. προσίεμεν γὰρ κατὰ χάριν Θεοῦ μεθέξει τῆς μυστικῆς εὐλογίας εἰς χεῖρας δεχόμενοι τὸν Χριστὸν, ἵνα καὶ ἡμεῖς ἀραρότως πιστεύωμεν, ὅτι τὸν ἴδιον ἀληθῶς ἤγειρε ναόν.

b Cap. 50. lib. 12. in Ioannem.
Μή μου ἅπτου, οὔπω γὰρ ἀναβέβηκα πρὸς τὸν πατέρα, τουτέστιν οὔπω τὸ ἅγιον πνεῦμα κατέπεμψα πρὸς ὑμᾶς. ἐντεῦθεν ταῖς ἐκκλησίαις ὁ τύπος. τοι γάρ τοι καὶ τῆς ἱερᾶς τραπέζης ἐξείργομεν, καὶ τοὺς ἐγνωκότας μὲν αὐτοῦ τὴν θεότητα, καὶ ὁμολογήσαντας ἤδη τὴν πίστιν, τουτέστι τοὺς κατηχουμένους, μήπω μὴν καὶ τὸ ἅγιον πνεῦμα πλουτήσαντας. τοῖς γὰρ οὔπω βεβαπτισμένοις οὐκ ἐνοικεῖ.

DEDIT DISCIPVLIS SVIS.

de ces mysteres tous pleins de choses qui surpassent la capacité naturelle de l'entendement humain: & qui pour cette raison le mettroient en frenesie, si on luy en faisoit le discours deuant vne parfaite instruction & initiation. Pour cette raison S. Cyrille de Hierusalem defendant au Chrestien de deceler ces mysteres aux Catechumenes, luy dit, a *Ne preste point l'oreille à celuy qui te dira, quel mal y a t'il que ie le sçache? Les malades demandent aussi quelquesfois du vin, & toutesfois si on leur en baille hors de saison, il les met en frenesie, d'où naissent deux maux, dautant que & le malade meurt, & le Medecin pert sa reputation. Ainsi toutesfois & quantes que le Catechumene oyt parler au fidelle des mysteres, il tombe en frenesie, car il ne sçait ce qu'il a oüy, & cependant reprend ce qu'il n'entend pas, & se mocque de ce qui luy a esté dit, & le fidelle est condamné de tout le monde, pour auoir trahy le secret de l'Eglise.* Tellement que les Anciens ont creu que discourir de nos mysteres à des infidelles ou à des Catechumenes, c'estoit, comme parle sainct Gregoire de Nazianze, b *Ietter les perles dans la fange; faire éclatter le tonnerre à de foibles oreilles; opposer le Soleil à des yeux malades; & donner des viandes solides, à ceux qui ne pouuoient encor vser que de laict.* C'est pourquoy aussi S. Cyrille remarque que nostre Seigneur ne voulut pas declarer aux Capharnaïtes la maniere dont il vouloit donner sa chair à manger, encor qu'il la leur promist: mais qu'il se reserua à découurir en la Cene ce grand & incomprehensible mystere aux Apostres qui estoient instruits en la foy; qui est la consideration que nous auons representée tout au commencement de ce discours pour expliquer les raisons pour lesquelles l'Eucharistie est appellée c *Sacrement des fidelles, & mystere de la foy. Nostre Seigneur, dit-il, vainquant, comme Dieu, l'arrogance de ceux qui le tourmentoient, leur declare les choses par lesquelles ils pouuoient paruenir à la vie eternelle: Mais en quelle maniere il leur deuoit donner sa chair à manger, il ne le leur declare point. Car il sçauoit qu'ils estoient encor enueloppez de tenebres, & incapables d'entendre l'ineffable secret. Il leur represente seulement quel & combien grand fruict leur reuiendroit de cette manducation. Et cela il le leur represente vtilement, afin que leur persuadant plus aisément de croire par cét allechement du desir de viure tousiours, il s'ouurist par ce moyen la porte pour les instruire. Car le don de l'instruction suit conuenablemẽt ceux qui croyent dé-ja, conformément à ce que dit Esaye, Si vous ne croyez point, vous n'entendrez point. Il falloit donc que les racines de la creance fussent premierement iettées en eux, & apres cela y introduire la connoissance de ce qu'ils ignoroient, & non pas voir que la curiosité fust aisnée ou precedast la foy. Pour cette cause donc le Seigneur obmettant prudemment de leur dire en quelle maniere il leur donneroit sa chair à manger, les conuie de croire, deuant que d'interroger. Car à ceux qui croyoient dé-ja il rompit le pain & le leur dõna, disant, Prenez, mangez, Ce-*

a Cyrill. in praef. Catechef.
Μὴ τότε σοί τις εἴπῃ τί βλάπτει, ἐὰν κἀγὼ μάθω. καὶ οἱ νοσοῦντες τὸν οἶνον ζητοῦσιν. ἀλλ' ἐὰν ἀκαίρως δοθῇ φρενῖτιν ἐργάζεται, καὶ δύο κακὰ γίνεται, καὶ ὁ νοσῶν ἀπόλλυται, καὶ ὁ ἰατρὸς διαβάλλεται. οὕτως ὁ κατηχούμενος, ἐὰν ἀκούσῃ παρὰ πιστοῦ, καὶ ὁ κατηχούμενος φρενιτιᾷ· ἀγνοεῖ γὰρ τί ἤκουσε, καὶ ἐλέγχει τὸ πρᾶγμα, καὶ ἐμπαίζει τὸ λεγόμενον, καὶ ὁ πιστὸς ὡς προδότης κατακρίνεται.

b Greg. Nazian. orat. 44.
Πηλῷ μαργαρίτην πιπτόντες, καὶ ἀκοῇ σαθρᾷ, βροντὰς ἄγειν, καὶ ὀφθαλμοῖς ἀδρανεστέροις ἥλιον, καὶ τροφὴν στερεὰν, τοῖς ἔτι γάλακτι ποτιζομένοις.

c Cyrill. lib. 4. cap. 14.
Καὶ νικήσας ὡς Θεὸς τὴν τῶν λυπούντων ἀλαζονείαν τὰ δι' ὧν εἰς μακραίωνα βίον ἀναβήσονται φησί. καὶ τίνα μὲν τρόπον αὐτοῖς τὴν σάρκα δώσει φαγεῖν, οὔπω διδάσκει· ᾔδει γὰρ ὄντας ἐν σκότει, καὶ τοῦ νοεῖν οὐδαμόθεν ἰσχύοντας τὸ ἀπόρρητον. ὅσον δὲ αὐτοῖς ἐκ τοῦ φαγεῖν ἀγαθὸν ἐκβήσεται παραδεικνύει χρησίμως, ἵνα τάχα πως αὐτοῖς τοῖς εἰς τὸ βούλεσθαι ζῆν ἀφθάρτως ἐνδοὺς ἐπιμέστερον πεῖσαι τὸ πιστεῦσαι διδάξῃ. πεπιστευκόσι γὰρ ἤδη καὶ τὸ μανθάνειν δυνατὸν ἀκολουθεῖν· ἐπεὶ καὶ οὕτω φησὶν ὁ προφήτης Ἡσαΐας, ἐὰν γὰρ μὴ πιστεύσητε, οὐδὲ μὴ συνῆτε.

cy est mon corps, & faisant tourner la coupe tout à l'entour, Prenez, dit-il, *beuuez en tous, cecy est mon sang de l'alliance, épandu pour plusieurs en la remission des pechez. Vous voyez comme à ceux qui faisoient les fascheux & les insensez & qui ne vouloient pas croire sans curiosité, il ne leur découure point la methode du mystere, & à ceux qui croyoient dé-ja il la leur denonce clairement.* Pour cette mesme raison S. Hierosme croit que S. Paul estant tombé sur le discours de Melchisedech en son épistre aux Hebrieux, ne leur voulut pas expliquer les choses appartenantes au Sacrement, comme son discours sembloit l'y obliger, parce, dit-il, qu'il écriuoit à des Iuifs & non à des fidelles; Voicy ses paroles; [a] *Sainct Paul*, dit-il, *exaggere la difficulté de la chose par vne forme de preface, Duquel*, dit-il, *c'est à sçauoir de Melchisedech, nous reste vn long discours à faire & difficile à declarer, parce que ce n'estoit pas le temps d'en parler, car il persuadoit des Iuifs, & non des fidelles, ausquels il fust permis de deceler le Sacrement.* Ce qu'il dit, non que l'epistre aux Hebrieux fust precisément adressée aux Iuifs infidelles, mais dautant que par le moyen des fidelles ausquels elle estoit écrite, elle deuoit passer par les mains, & estre communiquée à ceux qui refusoient d'embrasser la foy de Iesus-Christ.

DEDIT DISCIPVLIS SVIS.

[a] *Hieron. ad Euagr. ep. 126.* Difficultatem rei proœmio exaggerat dicens: Super quo multus nobis sermo est, & interpretabilis; non quia Apostolus non potuerit id interpretari, sed quia illius temporis non fuerit. Hebræis enim, id est Iudæis persuadebat, non iam fidelibus quibus passim proderet Sacramentum.

La seconde raison pour laquelle l'ancienne Eglise tenoit les diuins mysteres particulierement cachez aux Catechumenes, estoit afin que par ce silence elle enflammast leur desir, & les incitast à se faire bien tost baptiser, & qu'elle les fist soupirer auec passion apres vne chose qui leur estoit si long temps deniée, veu qu'ils estoient ordinairement trois ans à se faire instruire. Car ce que dit vn ancien est tres-veritable, que [b] *les hommes recherchent plus curieusement les choses difficiles, desirent plus passionnément celles qui leur sont refusées, aiment plus cherement celles qu'ils ont acquises auec plus de peine & de temps, & que la verité est dautant plus ardemmẽt aimée & prisée, qu'on est plus long temps à la desirer, qu'on la cherche auec vn plus grãd trauail, & qu'on ne la trouue que bien tard, & apres vn long labeur employé à sa recherche.* Sainct Augustin a touché cette raison en ses traittez sur S. Iean; [c] *Encor*, dit-il, *qu'on ne decele pas les Sacremens des fidelles aux Catechumenes, cela ne se fait pas*, (c'est à dire tousiours) *parce qu'ils ne les puissent porter, mais afin qu'ils les desirent dautant plus ardemment qu'ils leur sont reueremment cachez.* Et en ses sermons des paroles de nostre Seigneur selon S. Iean, se seruant de l'occasion de la feste de Pasques, il exhorte les Catechumenes de se haster de se faire baptiser & leur dit qu'il ne reste plus que cela pour les rendre capables du mystere de l'Eucharistie, veu qu'ils sont dé-ja pleinement instruis en la foy. [d] *Ceux*, dit-il, parlant des Catechumenes, *qui ne mangent pas encor la chair du Seigneur, & qui ne boiuent pas encor son*

[b] *Claud. Mamert. Presb. li. 2. de statu animæ, in Biblioth. Patr.* Mortalium generi natura datum est, vt abstrusa fortius quærat, vt negata magis ambiat, vt tardius adepta plus diligat, & eo flagrãtius ametur veritas, quo vel diutius desideratur, vel laboriosius quæritur, vel tardius inuenitur.

[c] *Aug. trac. 96. in Ioan.* Et si non eis fidelium Sacramenta produntur, non ideò fit quod ea ferre non possunt: sed vt ab eis tantò ardentius concupiscantur, quantò eis honorabilius occultantur.

Idem serm. 46. Qui nondum manducant & nondum bibunt, ad tales epulas inuitati festinent. Per istos

DEDIT DISCIPVLIS SVIS. dies magistri pascunt, Christus quotidie pascit, mensa ipsius est illa in medio cōstituta. Quid causæ est ô audientes, vt mensam videatis, & ad epulas non accedatis? Et fortè modo cùm Euangeliū legeretur, dixistis in cordibus vestris. Putamus quid est quod dicit. Caro mea verè esca est, & sanguis meus verè potus est. Quomodo mā-ducatur caro Domini, & bibitur sanguis Domini? Putamus quid dicit? Quis contra te clausit, vt hoc nescias? Velatū est. Sed si volueris erit reuelatum. Accede ad professionē, & soluisti quæstionem. Quid enim dixit Dominus Iesus iā fideles nouerunt. Tu autem Catechumenus diceris, audiens & surdus es. Aures enim corporis patentes habes, quia verba quę dicta sunt audis. Sed aures cordis adhuc clausas habes, quia quod dictum est, non intelligis. Disputo, non dissero. Ecce pascha est, da nomen ad baptismum. Si non te excitat festiuitas, ducat ipsa curiositas, vt scias quid dictum sit.

sang, qu'ils se hastent de venir à ce festin où ils sont inuitez. Durant ces iours icy (de la Pasque) *les maistres donnent à repaistre, Christ repaist tous les iours, c'est sa table qui est la dressée au milieu. D'où vient, ô escoutans, ô Catechumenes, que voyans la table, vous ne vous approchez point des viandes? Et peut estre maintenant lors que l'Euangile se lisoit, auez vous dit en vos cœurs, Sçauons nous bien ce qu'il dit Ma chair est vrayement viande, & mon sang est vrayement breuuage. Comment est ce que la chair du Seigneur est mangée, & comment est-ce que son sang est beu? Sçauons nous bien ce qu'il dit? Qui est-ce donc qui la fermé contre toy, de sorte que tu ne l'entendes pas? Il est voilé: Mais si tu veux il te sera deuoilé, il te sera reuelé. Approche toy pour faire ta profession, & tu as solu la question. Car les fidelles sçauent dé-ja bien ce que nostre Seigneur a dit, Et toy Catechumene tu es appellé escoutant, & tu es sourd? Tu as les oreilles du corps ouuertes, veu que tu ois bien les paroles qui se disent, mais tu as encore les oreilles du cœur fermées, parce que tu n'entends pas ce qui se dit: Ie dispute, ie ne discours pas, voyla nous sommes à la Pasque, fay toy enroller parmy ceux qui reçoiuent le baptesme. Si la feste ne t'induit pas, que la curiosité te conuie afin d'apprendre ce qui a esté dit.* Tellement que l'Eglise enflammoit par son silence & excitoit les Catechumenes à desirer le baptesme, pour auoir la connoissance, & pour participer aux diuins mysteres. A cause dequoy aussi ils estoient nommez, *Competentes*, c'est à dire, pretendans, ou aspirans. a *I'ay proposé*, dit S. Augustin, *qu'il y a huict considerations de la Penitence en l'Escriture. La premiere est des pretendans, ou de ceux qui desirent venir au Baptesme.* Et pour cette raison aussi le mesme S. Augustin leur applique ces paroles du Pseaume 41. que l'Eglise auoit accoustumé de chanter à leur Baptesme, b *Comme le cerf desire les fontaines des eaux, ainsi ie souspire apres toy, ô mon Dieu. Et certes*, dit-il, *il n'est point hors de propos de raporter ces paroles à ceux qui estans encor Catechumenes se hastent d'approcher de la grace du sainct lauement, C'est pourquoy aussi ce Pseaume est solemnellement chanté, lors qu'on les baptise, afin qu'ils desirent la fontaine de la remission des pechez, comme le cerf desire d'arriuer aux fontaines des eaux.* Mais les Catechumenes ne souspiroient pas seulement apres le Baptesme, parce qu'ils y trouuoient la remission des pechez, comme parle S. Cyrille de Hierusalem, & que ce leur estoit *comme vne porte du Paradis, vne mort des crimes, vne renaissance de l'ame, vn habit d'innocence, vn chariot pour monter au ciel, vn seau de l'heritage des heureux, & vn don de l'adoption des enfans de Dieu:* mais aussi parce qu'il les rendoit capables des Sacremens de Iesus-

a *Lib. 50. homil. hom. 27.* Prima competentium est & ad Baptismum venire sitientium.

b *In Psal. 41.* Quemadmodum desiderat ceruus ad fontes aquarum, ita desiderat anima mea ad te Deus. Et quidem non malè intelligitur vox esse eorum, qui cùm sint Catechumeni ad gratiam sancti lauacri festinant. Vnde & solemniter cantatur hic Psalmus, vt ita desiderent fontem remissionis peccatorum, quemadmodum desiderat ceruus ad fontes aquarum.

Christ, & des mysteres qui leurs estoient cachez & deniez iusques à ce qu'ils fussent initiez par le Baptesme. a *Maintenant*, dit S. Cyrille au Catechumene qui auoit presté le serment à l'Eglise, *Prepare ton cœur pour receuoir l'instruction, & pour la communion des saints mysteres. Prie Dieu incessamment afin qu'il t'en rende digne.* De sorte que les Catechumenes pour estre rendus capables de la communion du Sacrement, qui leur estoit deniée auparauant le baptesme, desiroient ardemment cette initiation, & s'ils ne la desiroient comme ils estoient obligez, l'Eglise prioit Dieu publiquement qu'il leur inspirast ce bon desir. Nous pourrions icy rapporter les soupirs des Epoptes, c'est à dire, de ceux qui se faisoient initier aux mysteres des Payens, pour auoir la liberté de contempler les plus secrettes ceremonies. Mais il s'y pratiquoit des façons de faire si infames, que nous rougirions de les comparer auec les saincts mysteres de l'Eglise.

DEDIT DISCIPVLIS SVIS.

a *Cyrill. in Procatech.*

Τὴν σαυτοῦ καρδίαν ἑτοίμασον εἰς ὑποδοχὴν διδασκαλίας, εἰς κοινωνίαν ἁγίων μυστηρίων. εὔχου πυκνότερον, ἵνα ὁ Θεός σε καταξιώσῃ τῶν ἐπουρανίων, καὶ ἀθανάτων μυστηρίων.

La troisiesme raison a esté afin de mettre les choses saintes, & les sacrez mysteres de nostre salut à l'abry du mespris des hommes qui negligent ordinairement ce qui leur est trop familier. Les Payens obseruoient diligemment cela en tous leurs mysteres, soit en ceux de Cybele, qui se celebroient en l'Isle de Samothra, soit en ceux qui se pratiquoient à l'honneur de Ceres, & de Proserpine à Eleusis Ville de l'Attique voisine d'Athenes, soit en ceux de Bacchus qui se gardoient en la Beotie, soit en ceux de Mithra qui estoient en honneur par toute l'Asie, & principalement en Perse, soit en ceux d'Isis qui s'obseruoient en Egypte, soit en ceux de Diane qui auoient cours en diuers lieux de la terre. Car en tous ces mysteres ils gardoient vn rigoureux silence, & s'empeschoient bien de les publier aux estrangers, ou à ceux qu'ils reputoient prophanes: D'où vient que Hercule se presentant pour estre initié à ceux d'Eleusis, & les habitans de la ville n'ozans le refuser, ils s'auiserent, pour ne point violer la defense que Eumolpe qui en estoit l'autheur, leur auoit faite de les cõmuniquer aux estrangers, d'en instituer de nouueaux, qui furent nommez *les petits mysteres*, ausquels ils le receurent, luy ayant premierement fait accroire que c'estoient les mesmes qu'ils auoient tousiours celebrez. Et certes, s'il en faut dire la verité, ils auoient raison de couurir du voile du silence les horreurs de ces infames mysteres, où l'on ne voyoit que tous spectacles de vilenie & d'impudicité. Ce que Tertullian exaggere aussi à l'occasion des heretiques Valentinians, qui pour faire valoir leurs resueries & leurs fables, n'auoient point de plus grand soin que de tenir caché ce qu'ils enseignoient, imitans en cela la grauité des mysteres d'Eleusis, dont ils leur reproche l'infamie. *Ce qui est*, dit il, *couuert du silence aux mysteres d'Eleusis, heresie de la superstition d'Attique, est tout plein de honte. C'est pourquoy aussi ils donnent d'estranges gesnes à l'entrée. Ils employent plus de temps à initier & à instruire, leurs gens qu'ils ne leurs tiennent la bouche seellée ou close (quam*

Tertull. li. aduersus Valentinianos. cap. 1.

Illa Eleusinia, hęresis & ipsa Atticæ super-

os *signant*, & non pas *consignant.) Ils consument cinq ans pour instituer leurs Epoptes* : (Il faut lire, Epoptas, *ante quinquennium instituunt*, & non pas auec Pamelius, *Et portas ante quinquennium instituunt*,) *afin que par cette suspension des esprits ils impriment vne plus grande opinion de leurs mysteres, & qu'ils facent croire que la majesté des choses qu'ils baillent, égale le desir qu'ils en ont excité auparauant. L'office du silence suit apres. On conserue soigneusement ce que l'on n'a acquis qu'auec difficulté. Au reste toute la diuinité qui est cachée au dedans, tous ces soupirs des Epoptes*, (il faut derechef lire, *tot suspiria Epoptarum*, & non pas auec Pamelius, *tot sipa-ria portarum*,) *& tout ce silence, tout cela, dis-je, se resout & se termine à voir desormais les parties honteuses d'vn homme. Mais vn discours allegorique separant du venerable nom de la nature, couure ce sacrilege par des figures contraintes & violentes, ou bien ramassées, & excuse cette infamie par de faux simulachres.* De ces paroles de Tertullian on peut recueillir, que les Payens auoient raison de dérober au monde la connoissance de leurs mysteres par ce prodigieux silence qu'ils gardoient, quoy que ce ne fust pas là leur intention, & qu'ils le pratiquassent seulement, pour concilier de la majesté & de la reuerence aux ceremonies de leurs impies Religions. L'Eglise Chrestienne ne sçait que c'est de toutes ces horreurs, c'est pourquoy ce qu'elle n'exposoit pas anciennement ces mysteres indifferemment à toutes sortes de personnes, ce n'estoit pas qu'elle iugeast qu'il y eust rien indigne de la lumiere, mais plustost en connoissant le prix & la valeur, elle vouloit les mettre à couuert du mépris des hommes, qui ne sçauent estimer que les choses rares, & qui ne viennent qu'auec peine dans leurs mains. C'est ce que S. Basile remarque en vn lieu, qu'Erasme, au iugement mesme de Cazaubon à iniustement arraché de ses œuures, c'est à sçauoir au 27. chap. du liure du S. Esprit, où ayant fait deux classes de la doctrine Chrestienne, l'vne des choses escrites; & l'autre des choses non escrites, mais consignées en mystere & en secret, qu'il dit auoir vne égale force pour la pieté, il ajouste, parlant de celles que les Peres ont baillees par vne secrette tradition, & comme en mystere; *Ils ont*, dit-il, *fait cela bien à propos, n'ignorans pas que la reuerence des choses secrettes se conserue par le silence, &c.* A quoy il rapporte la rigueur que Moyse tint aux choses du tabernacle, pour n'en laisser ny la connoissance ny le maniment à tout le monde, mais seulement à ceux qui estoient appellez au sacré ministere. *Quelle autre chose*, dit-il, *se proposoit ce grand Moyse, qui ne permit pas que les choses qui estoient dans le temple fussent communes à toutes sortes de personnes, mais commanda que les hommes profanes demeurassent dehors loin des saints treillis? Il permit l'entrée du premier paruis à ceux qui estoient nets, mais il ne iugea que les seuls Leuites dignes du sainct ministere; les tueries des bestes, & les holocaustes, & le reste du ministere il le laissa aux autres Prestres, & ne permit qu'à vn seul choisi d'entre eux* (c'est à sçauoir au souuerain Sacrificateur) *d'entrer*

DEDIT DISCIPVLIS SVIS.
stitionis, quòd tacent pudor est. Idcircò & aditū prius cruciant : diutius initiant, quā os signant : cum epoptas ante quinquennium instituunt, vt opinionem suspendio cognitionis ædificēt: atque ita tantā maiestatem exhibere videantur, quantam præstruxerunt cupiditatē. Sequitur iam silentij officium. Attentè custoditur, quod tardè inuenitur. Cæterum tota in adytis diuinitas, tot suspiria epoptarum, totū signaculū linguæ, simulacrū membri virilis reuelatur. Sed naturæ venerandū nomē allegorica dispositio prætendēs, patrocinio coactæ figuræ sacrilegiū obscurat, & conuiciū falsis simulacris excusat.

D. Basil. de Spiritu sancto. c. 27. Οὐκ ἐκ τῆς ἀδημοσιεύτου ταύτης καὶ ἀπορρήτου διδασκαλίας, ἣν ἐν ἀπολυπραγμονήτῳ καὶ ἀπεριεργάστῳ σιγῇ οἱ πατέρες ἡμῶν ἐφύλαξαν, καλῶς ἐκεῖνοι δεδιδαγμένοι τῶν μυστηρίων τὰ σεμνὰ σιωπῇ διασώζεσθαι. ὃ τί ποτε βουλόμενος ὁ μέγας Μωϋσῆς, οὐ πάντα βάσιμα, &c.

d'entrer au Sainct des Saincts, & cela seulement vne fois tous les ans, & mesmes prescriuit vne certaine heure du iour à laquelle il estoit permis d'y entrer: afin que pour la nouueauté d'vne ceremonie non accoustumée, ils fussent portez à contempler le Sainct des Saincts auec plus d'estonnement & d'admiration. Ce grand homme sçachant bien, veu la grande sagesse dont il estoit doüé, que les choses dont l'vsage est commun & qui sont triuiales, sont exposées au mespris, & qu'au contraire les choses éloignées de la frequentation, & rares en leur vsage sont ordinairement recueillies auec de l'admiration & de la reuerence. En la mesme façon donc les Apostres & les Peres, qui en la naissance de l'Eglise ont prescrit certaines ceremonies, ont conserué aux mysteres leur dignité par le silence & le secret: Car ce qui se publie & se communique aux peuples, n'est plus mystere. A ce mesme propos Nicetas rapportant la dispute dont nous auons des-ja parlé, qui s'émeut sous l'Empire d'Alexius Angelus Comnenus, à sçauoir; Si le corps de nostre Seigneur en la communion des fidelles estoit incorruptible comme il estoit apres sa Resurrection; ou corruptible comme il estoit deuant sa mort: dit fort iudicieusement que le seditieux Moyne qui remua le premier cette question deuoit estre condamné, & qu'à son exemple on deuoit imposer silence aux autres, AFIN, dit-il, QVE LE MYSTERE REDEVINT MYSTERE. Voylà les raisons pour lesquelles l'ancienne Eglise obseruoit vn rigoureux silence au sujet de l'Eucharistie pour en témoigner les difficultez, pour accroistre l'enuie d'y participer, & pour en mettre les merueilles à l'abry du mépris des hommes profanes. A raison dequoy elle a esté nommée le *Sacrement des fidelles*; le *mystere de la foy*; & le *secret de l'Eglise*; dautant que comme nostre Seigneur ne celebra la derniere Cene qu'en la compagnie & en la presence de ses seuls Apostres, aussi les Pasteurs de la Religion Chrestienne n'en communiquoient la connoissance, & n'en laissoient approcher que les seuls fidelles Baptisez qui estoient pleinement instruits en la foy & initiez à tous nos mysteres.

DEDIT DISCIPVLIS SVIS.

Nicet. lib. 3.

Mais les Aduersaires de l'Eglise errent grandement en ce sujet, & commettent vne ignorance qui n'est pas pardonnable à ceux d'entre eux qui ont veu les liures: Car de ce que l'Eucharistie est souuent appellée mystere par les anciens, ils veulent inferer que le Corps de nostre Seignent n'est pas reellement present à l'Eucharistie; comme si estre en mystere, ou mystiquement, estoit chose contraire à estre en verité! Cet inepte argument est commun à Caluin, à Pierre Martyr, à Du-Plessis, & au Ministre qui a escrit contre moy, lesquels quand ils trouuent qu'vn Pere a nommé l'Eucharistie MYSTERE, pensent auoir en main dequoy combattre tout ce qu'ils ont dit de la presence reelle du vray corps de Iesus Christ, & concluent qu'estre *mystiquement*, ne veut dire autre chose qu'estre spirituellement & par foy. Quelle ineptie? Sainct Gregoire de Nazianze parlant de

DEDIT DISCIPVLIS SVIS.

Greg. Naz. oratione 26.

Συνέδησε μυστικῶς τε καὶ ἀῤῥήτως τὸν χοῦν τοῦτον, καὶ τὸν νοῦν τῷ πνεύματι.

l'ordre admirable que Dieu a tenu en la creation de l'homme, meslant en luy vne partie raisonnable & intellectuelle auec vne autre irraisonnable & corporelle, dit *qu'il a vny mistiquement & d'vne façon qui ne se peut exprimer la terre auec la partie intellectuelle :* S'ensuit-il donc qu'il ait entendu que cette vnion n'a esté faite que spirituellement & par foy? Sainct Augustin expliquant le passage de l'Escriture, où il est dit que Dieu ayant endormy l'homme, forma la femme de la coste qu'il luy tira, dit que toutes ces choses là *sont sans doute des mysteres & des Sacremens* : S'ensuit-il donc qu'il ait creu que ces choses n'ont esté faites que spirituellement & par foy? Sainct Hierome attribuant aux Anges cette demande qui est representée en la prophetie d'Isaye, où ils disent, *Qui est celuy qui vient d'Edon*, &c. enseigne *que les Anges espouuentez de la nouueauté du spectacle, interrogent de cette sorte, parce que comme dit l'Apostre, le mystere de la passion & de la Resurrection de Iesus-Christ auoit esté inconneu aux generations passées :* S'ensuit il donc qu'on puisse croire sans impieté que la passion & la resurrection de nostre Seigneur, n'ayent esté que spirituellement & par foy?

Aug. de Genes. cont. Manich. lib. 2. cap. 12.

Sunt planè mysteria & Sacramenta.

Hieron. in ep ad Eph. li. 2. ad c. 3.

1. ad Timoth. 3.

Manifestè magnum est pietatis Sacramentum, quod manifestum est in carne.

1. Corinth. 15.

Ecce mysteriũ vobis dico: Omnes quidẽ resurgemus sed non omnes immutabimur.

Sainct Paul mesme dit que *sans contredit le mystere de Pieté est grand, que Dieu a esté manifesté en chair :* S'ensuit-il donc qu'on puisse dire sans blaspheme, que cette manifestation ne s'est faite qu'en esprit & par foy? Le mesme Apostre parlant de la future resurrection des morts au temps du iugement, vse de ces mots aux Corinthiens, *Voicy ie vous dy vn mystere; Il est vray que nous ressusciterons tous, mais nous ne serons pas tous transmuez :* S'ensuit-il donc qu'on puisse s'imaginer sans tomber en infidelité que la resurrection des morts ne se fera que spirituellement & par foy? Qui ne sçait donc que l'Escriture & les Peres ont entendu par le mot de *mystere*, non vne chose qui depende de nostre pensée, ou qui soit purement spirituelle, & qui se face par la seule foy; Mais vne chose secrette & occulte, dont la cause ou la maniere de son estre n'est pas conneuë, soit parce qu'elle est trop haute, ou parce que pour quelque respect, elle est voilée du silence? Nos aduersaires mesmes par tout où il y a *mystere*, ne traduisent-ils pas secret, dans leurs Bibles? Et Beze, l'vn de leurs premiers Apostres, expliquant le dernier passage que nous auons produit, Ne dit-il pas que l'Apostre a appellé la Resurrection vn *mystere*, c'est à dire, *vne chose secrette & qui estoit encore cachée, & partant qui meritoit qu'on en entendist le discours auec attention?* En ce mesme sens S. Chrysostome expliquant ces paroles de S. Paul dites de la predication de l'Incarnation de nostre Seigneur, *Nous parlons de la sagesse de Dieu en mystere. En quel mystere, dit-il, veu que Christ dit, Ce qui vous a esté dit à l'oreille, preschez-le sur les toicts; comment est-ce donc qu'il l'appelle mystere? Parce que ny les Anges, ny les Archanges ny aucune autre puissance creée n'en auoit connoissance deuant qu'il fust accomply. A raison dequoy il dit ailleurs de la predication de ce mystere, afin que la sapience de Dieu qui est diuerse en toutes sortes, soit donnée*

Chrys. hom. 7. in 1. ad Corinth.

Λαλοῦμεν Θεοῦ σοφίαν ἐν μυστηρίῳ. ποῖον μυστήριον; καὶ μὴν φησὶν ὁ Χριστός, ὃ ἠκούσατε εἰς τὸ οὖς, κηρύξατε ἐπὶ τῶν δωμάτων. πῶς οὖν μυστήριον αὐτὸ καλεῖ; ὅτι δὴ οὔτε ἀγγ-

à connoiſtre aux principautez & puiſſances aux lieux celeſtes, par l'Egliſe. Partant quand les Peres ont appellé l'Euchariſtie *myſtere*, quand ils ont dit, que le Corps de noſtre Seigneur y eſtoit preſent en *myſtere*, ou *myſtiquement*; ils n'ont pas voulu exclurre la reelle preſence de ſon ſainct Corps, mais ils ont voulu dire que cette preſence eſtoit occulte, qu'elle eſtoit ſecrette, qu'elle eſtoit cachée aux ſens : en vn mot ils ont oppoſé myſtique & myſtere, non à la verité & à la realité, mais à l'euidence & à la clarté de la choſe. Et ils ont appellé *myſtere*, ou *myſtique*, non vne choſe dont l'exiſtence depende de l'operation de l'entendement ou de la foy : mais bien vne choſe dont l'intelligence depend de la foy & d'vne lumiere ſurnaturelle à cauſe des difficultez dont elle eſt enueloppée. Et c'eſt pourquoy au ſiecle de Berengaire Lanfrancus expliquant ce beau paſſage du Concile d'Epheſe, où les Peres appellent l'Euchariſtie [a] *Benedictions myſtiques*, y apporte cette docte interpretation priſe de S. Auguſtin, *Quant à ce que le Synode l'appelle Benedictions myſtiques, entens cela, comme s'il auoit dit, ſecrettes. Car myſtere ſelon S. Auguſtin, a pris ſon nom de ſecret.* Et qui a t'il de plus ſecret que de voir les eſpeces & les images du pain & du vin, en gouſter la ſaueur, en ſentir l'attouchement, & toutesfois croire qu'on mange & qu'on boit la vraye chair & le vray ſang de noſtre Seigneur, parce que Dieu y a operé admirablement? C'eſt pourquoy le meſme S. Auguſtin appelle le ſacrifice de l'Egliſe, où ſe parfait cette merueille, *l'intime myſtere des fidelles*, dautant qu'à raiſon des difficultez qui s'y rencontrent, il ne s'en parle qu'au dedans de l'Egliſe & parmy les Chreſtiens. Le meſme S. Auguſtin encor au paſſage que nous auons cité de luy rapporté par Beda ſur la premiere aux Corinthiens, touche cette grande merueille. [b] *Noſtre Seigneur*, dit-il, *a inuité ſes ſeruiteurs, & s'eſt preparé ſoy-meſme pour eſtre leur viande; qui eſt-ce qui ozera manger ſon Seigneur? Et toutesfois il dit, Celuy qui me mange vit pour l'amour de moy. Quand Ieſus-Chriſt eſt mangé, la vie eſt mangée; Il n'eſt pas tué pour eſtre mangé : mais il redonne la vie aux morts : Lors qu'il eſt mangé, il refait, mais il ne defaut pas. Et donc n'apprehendons point, mes freres, de manger ce pain, & ne craignons point de le conſumer, de ſorte que nous ne trouuions plus dequoy manger. Et certes au Sacrement cela ſe fait ainſi, & les fidelles ſçauent comme ils mangent la chair de Ieſus-Chriſt : Chacun prend ſa part; D'où vient que la grace auſſi eſt nommée vne Part, ou bien des Parts. Il eſt mangé par portions au Sacrement, & il demeure tout entier au Ciel; il demeure tout entier en ton cœur. Il eſtoit tout entier auec ſon Pere, quand il vint dans la Vierge; il emplit celle-cy, & ne s'éloigna point de celuy-là. Il venoit en chair afin que les hommes le mangeaſſent, & il demeuroit entier auec le*

DEDIT DISCIPVLIS SVIS.

λος, οὔτε ἀρχάγγελος· οὔτε ἄλλη τις αὐτὴ κτιστὴ δύναμις ἴδει πρὶν φράσαι. διὸ φησὶ, ἵνα γνωρισθῇ νῦν ταῖς ἀρχαῖς καὶ ταῖς ἐξουσίαις ἐν τοῖς ἐπουρανίοις διὰ τῆς ἐκκλησίας ἡ πολυποίκιλος σοφία τοῦ θεοῦ.

a *Lanfr. lib. de Euch. Sacram.* Quod ait benedictiones myſticas, ſic dictũ accipe, quaſi diceret ſecretas. Myſteriũ namque, ſicut beatus Auguſtinus in libro de Catechiſandis rudibus dicit, A ſecreto nomen accepit. Quid ſecretius quam panis viniquе ſpeciem conſpicere, ſaporem guſtare, tactum ſentire; & tamen mirabiliter operãte Deo verã carnẽ verumque ſanguinem credere, comedere, bibere?

Auguſt. ep. 120. ad Honorat.

De conſec. diſt. 2. cap. 58.

b *Beda ex Aug. in cap. 10. 1. Cor.* Inuitauit Dominus ſeruos & præparauit eis cibum ſeipſum, quis audeat mãducare Dominũ ſuũ: Et tamẽ ait; qui manducat me viuit propter me. Quando Chriſtus manducatur, vita manducatur. Nec occiditur vt manducetur, ſed mortuos viuificat. Quando manducatur reficit, ſed non deficit. Non ergo timeamus fratres manducare iſtum panem, ne forte finiamus illum, & poſtea quod manducemus non inueniamus. Et quidem in Sacramento ſic fit, & norunt fideles quemadmodum manducent carnem Chriſti. Vnuſquiſque accipit partem ſuam, vnde & ipſa gratia partes vocantur, &c.

DEDIT DISCIPVLIS SVIS.

Pere, afin de nourrir les Anges. Mais personne ne nous peut mieux expliquer ce que veut dire *mystere*, au sujet des Sacremens, que ce Soleil de l'Eloquence Grecque sainct Iean Chrysostome. Cette sacrée bouche d'or en ses homelies ou sermons sur les epistres de sainct Paul; expliquant ce lieu de l'Apostre que nous auons desia touché; *Nous proposons la Sapience de Dieu en mystere,* apres auoir rapporté cela aux autres points de nostre creance, l'accommode en fin à la doctrine des Sacremens, & dit qu'elle est nommée *mystere*, dautant qu'elle n'est conneuë qu'aux seuls Chrestiens; & qu'elle est cachée aux infidelles; & dautant aussi qu'elle ne se voit, ny ne se connoist pas par les yeux du corps, mais qu'elle s'aprehende & se comprend seulement par ceux de l'ame, illuminez de l'esprit de Dieu.

Chrysost. homil. 7. in 1. Corinth.

Mystere, dit-il, *peut encor estre entendu, quand nous ne nous arrestons pas à ce que nous voyons, mais nous croyons autre chose que ce que nos yeux contemplent. Telle est aussi la nature de nos mysteres: Car l'infidelle & moy nous en sommes diuersement touchez. I'oy dire que Iesus-Christ a esté crucifié; & à mesme temps i'admire sa bonté, & l'amour qu'il a portée aux hommes: l'infidelle entend dire la mesme chose, & il attribue cela à impuissance. I'oy dire qu'il s'est fait serf, & i'admire le soin qu'il a eu de nous; l'infidelle oit dire la mesme chose & il repute cela à infamie. I'oy dire qu'il est mort, & ie suis rauy en estonnement de sa vertu & de sa puissance, parce qu'ayant esté accueilly de la mort, il n'en a pas esté vaincu, mais plustost a brisé le pouuoir de la mort mesme: Il entend tout cela & l'impute à imbecilité: Et oyant discourir de la resurrection, il l'appelle vne fable: Au lieu que moy receuant les demonstrations qui sont faites par les choses, i'adore la dispensation & le conseil de Dieu. Lors qu'il oit parler du Baptesme, il estime que ce n'est que de l'eau; & moy ie ne regarde pas seulement ce qui se void, mais ie remarque aussi le lauement de l'Ame qui se fait par l'Esprit. Luy il croit que ie n'ay que le corps laué, & moy ie croy que mon ame a esté aussi nettoyée & renduë sainte: Et moy ie voy la sepulture, la resurrection, la sanctification, la iustice, la redemption, l'adoption des enfans de Dieu, le Royaume des Cieux, & l'octroy de l'Esprit. Car ie ne iuge pas par la veuë des choses qui apparoissent, mais i'en iuge par les yeux de l'Ame.*[a] *I'oy dire le Corps de Christ, ie pren ce qui a esté dit, d'vne sorte, & l'infidelle le prend d'vne autre, &c.* Voyla comme S. Chrysostome nous aprend que nos Sacremens sont appellez *mysteres*, parce que les yeux du corps n'en sont pas les iuges, veu qu'ils n'en peuuent penetrer le secret, mais les yeux de l'ame illuminez par la foy, les admirent & en adorent la grandeur; les infidelles les méprisent comme choses viles & vaines, mais le fidelle y contemple & y reuere la puissance de Dieu, & les merueilles de son S. Esprit; De sorte que tant s'en faut que le nom de *mystere*, en raualle l'excellence, ou en diminuë la realité, qu'au contraire il nous insinuë quelque chose de plus grand, que tout ce qui tombe sous nos sens, & sous le discours humain.

Ἄλλως δὲ μυστήριον καλεῖται, ὅτι οὐχ ἅπερ ὁρῶμεν πιστεύομεν, ἀλλ' ἕτερα ὁρῶμεν καὶ ἕτερα πιστεύομεν. τοιαύτη γὰρ ἡ τῶν μυστηρίων ἡμῶν φύσις. ἑτέρως γοῦν ἐγὼ καὶ ἑτέρως ὁ ἄπιστος περὶ τούτων διακείμεθα. ἀκούω ἐγὼ ὅτι ἐσταυρώθη ὁ Χριστὸς, καὶ τὴν φιλανθρωπίαν εὐθέως θαυμάζω· ἀκούει ἐκεῖνος, καὶ ἀσθένειαν νομίζει. ἀκούω ὅτι δοῦλος γέγονε, καὶ τὴν κηδεμονίαν θαυμάζω· ἀκούει ἐκεῖνος, καὶ ἀτιμίαν λογίζεται. ἀκούω ὅτι ἀπέθανε, καὶ τὴν δύναμιν ἐκπλήττομαι, ὅτι ἐν θανάτῳ γενόμενος οὐκ ἐκρατήθη, ἀλλὰ καὶ ἔλυσε θάνατον· ἀκούει ἐκεῖνος, καὶ ἀδυναμίαν ὑποπτεύει. ἀκούων ἀνάστασιν ἐκεῖνος, μῦθον τὸ πρᾶγμα φησί. ἐγὼ δὲ τὰς διὰ τῶν πραγμάτων δεξάμενος ἀποδείξεις, προσκυνῶ τὴν τοῦ Θεοῦ οἰκονομίαν. ἀκούων λουτροῦ ἐκεῖνος, ἁπλῶς ὕδωρ νομίζει. ἐγὼ, &c.

[a] Ἀκούω σῶμα Χριστοῦ, ἑτέρως ἐγὼ νοῶ τὸ εἰρημένον, ἑτέρως ὁ ἄπιστος.

Et certes pour ce qui regarde l'Euchariſtie, les Anciens ne ſe ſont pas contentés de la nommer *myſtere*, mais comme le remarque & le reconnoiſt meſmes Cazaubon, ils l'ont nommée *Redoutable & épouuentable myſtere de noſtre ſalut.* Ce titre eſt fort commun dans les liturgies des Grecs, & ſe trouue auſſi aſſez ordinairement dans les eſcrits de S. Chryſoſtome. En ſes commentaires ſur S. Matthieu, expliquant l'Hiſtoire des deux Maries, qui toucherent les pieds de noſtre Seigneur, parlant aux fidelles. *Quelqu'vn d'entre vous*, dit-il, *peut eſtre deſireroit d'eſtre de la condition de ces celebres femmes, & de pouuoir embraſſer les pieds de Ieſus. Or vous pouuez encor maintenant vous tous qui le ſouhaittez, non ſeulement embraſſer ſes pieds & ſes mains, mais meſmes ſon ſacré chef, ſi vous participez auec pure conſcience aux* REDOVTABLES ET ADMIRABLES MYSTERES, c'eſt à dire, à l'Euchariſtie. En ſes commentaires ſur la premiere aux Corinthiens, *Ce n'eſt point en vain*, dit-il, *que celuy qui aßiſte à l'Autel lors que les* E'POVVENTABLES MYSTERES *s'accompliſſent*, (c'eſt à dire durant la celebration du Sacrifice de l'Euchariſtie) *prie pour tous ceux qui dorment en Ieſus-Chriſt.* Et ſur l'Epiſtre aux Epheſiens, *Ce n'eſt point en vain que les Apoſtres ont inſtitué cette loy, Que durant les* E'POVVANTABLES MYSTERES *on face memoire de ceux qui ſont decedez.* Cazaubon auoit bien veu ces paſſages, mais il ne les a ozé citer à cauſe de la doctrine orthodoxe de la priere pour les morts, qui y eſt ſi clairement enſeignée. Cependant il n'y a preſque eſcrit de Docteur Grec ou Latin, où le meſme titre ne ſoit donné à l'Euchariſtie. Au reſte pour clorre ce chapitre que l'importance des matieres qui y ſont traitées nous a fait eſtendre dauantage que les autres, nous ſupplions le lecteur qui n'a de paſſion que pour la verité de vouloir pezer meurement cette conſideration. Ces ſaincts Eueſques, ces grands Paſteurs de la primitiue Egliſe, ces claires trompettes de la foy, ces ſages Herauts de la verité, preſchant & inſtruiſant les Catechumenes & les infidelles, ne faiſoient nulle ſorte de ſcrupule de diſcourir deuant eux, de la toute puiſſance de Dieu, de l'adorable Trinité, de l'incarnation du fils de Dieu, de ſa naiſſance d'vne vierge, de ſa mort, de ſa ſepulture, de ſa Reſurrection, de ſon Aſcenſion au Ciel, de ſa reſidence à la dextre de ſon Pere, de ſon futur auenement pour iuger les viuans & les morts, du ſainct Eſprit, de la reſurrection de noſtre chair, & de la vie eternelle, qui ſont tous myſteres pleins de merueilles, difficiles à croire aux ſens, & ſurpaſſant la capacité de l'eſprit humain. Et cependant parmy cette liberté qu'ils ſe donnoient de parler de ces hauts myſteres deuant les Catechumenes, ils euſſent tenu à vn inſigne ſacrilege, & à vne eſpece d'impieté de leur parler de l'Euchariſtie, ou de la Communion du Corps de Ieſus-Chriſt en paroles ouuertes & claires, de peur de trahir le ſecret de l'Egliſe: Qui croira donc qu'ils euſſent fait tous ces ſcrupules, s'il n'y euſt eu autre choſe à leur dire ſinon que le pain & le vin n'eſtoient

DEDIT DISCIPVLIS SVIS.

Chryſoſt. hom. 90. in Matth. Τάχα τις ὑμῶν ἐβούλετο κατ' ἐκείνας γενέσθαι, καὶ τοὺς πόδας κατασχεῖν τοῦ Ἰησοῦ; δύνασθε δὲ καὶ νῦν εἰ βούλεσθε, οὐχὶ τοὺς πόδας καὶ τὰς χεῖρας μόνον, ἀλλὰ καὶ τὴν κεφαλὴν κατασχεῖν τὴν ἱερὰν ἐκείνην, τῶν φρικτῶν ἀπολαύοντες μυστηρίων ἐν καθαρῷ συνειδότι.

Vide Auguſt. de Catechiſand. rudib.

Orig. lib. 1. cont. Celſum.

Dedit discipulis suis.

que des signes & des images du corps & du sang de Iesus-Christ, auquel on s'vnissoit par la foy en prenant ces Symboles? Les payens mesmes sans parler des Catechumenes qui portoient des-ja le signe de la Croix, qui estoient astraincts aux loix de l'Eglise, & qui auoient déja gousté le sel de la sapience diuine; les payens dis-je n'auoient-il pas, comme leur represente Iustin, des mysteres où ils consacroient le pain & l'eau pour les offrir au Soleil? Et pourquoy donc leur cacher ce mystere, sinon parce que l'Eglise a tousiours creu que sous cette apparence de pain, & sous cette apparence de vin, on mangeoit le corps, & on beuuoit le sang du Sauueur du monde, qui est vne doctrine qui scandalize les Capharnaïtes, qui offense & qui estonne ceux qui n'ont pas encor gousté par la foy cóbien nostre Dieu est doux, & qui chasse les Auerroes des Escoles des Chrestiens? Mais c'est assez de cette matiere.

Iust. Apol. 2. pro Christia.

Chap. IX.

Du nom de Communion.

Accipite, et manducate.



Comme l'esprit de l'homme ne se peut rien imaginer de plus grand ou de plus auguste que la diuinité, aussi ne desire-t'il rien si passionnement au monde que de s'vnir en quelque sorte à cette souueraine essence, & de participer à quelque rayon de sa gloire, qu'il croit estre le comble de tous les biens qu'il sçauroit iamais esperer. Le premier homme eut cette passion qui fut cause de sa desobeïssance, & sa desobeïssance l'origine de nostre malheur. L'exemple de son chastiment n'a peu faire mourir ce desir en l'ame de sa posterité; Mais l'aueuglement se coulant parmy les hommes, ils se sont tousiours efforcez de s'éleuer au dessus de la condition de leur nature, & ont fait ce qu'ils ont peu pour deuenir Dieux. Les Romains pensoient qu'il estoit en leur puissance de donner cette gloire à ceux pour lesquels ils estoient passionnés, & sur cette superbe opinion, ils inuenterét des formes de consecration; comme ils les apelloient, par la ceremonie desquelles ils se promettoient d'éleuer au rang des Dieux ceux qui ne meritoient pas de regner mesmes parmy les hommes. Voire on dit que Tibere coniura le Senat de consacrer nostre Redempteur & de le faire Dieu, comme s'il eust eu besoin de ses suffrages pour acquerir ce qu'il possede de toute eternité. Et parmy leurs histoires nous auons les ceremonies & les formes qu'ils gardoient pour consacrer leurs Empereurs, & pour les rendre dignes d'auoir des temples & des autels où ils fussent adorés dans le monde.

Eritis sicut dij scientes bonũ & malum. Gen. 3.

Ils faisoient dresser vne image de celuy qu'ils vouloient consacrer

Herodianus in Seuero.

& la couchoient à l'entrée du Palais sur vn lit d'iuoire magnifiquement paré. A la main droite du lit de parade, on voyoit les Senateurs assis, & à la gauche les Dames de qualité en leurs robes de dueil; Là dessus ils faisoient venir à l'entour de l'image vn nombre de Medecins qui la visitoiét comme si le Prince eust esté malade & apres auoir laissé passer sept iours en ces déguisemens, ils declaroient que l'ame auoit quitté le corps. Apres cela on portoit le lict sur la place, où ce n'estoient que hymnes & cantiques qu'on alloit chantant à la loüange du defunct, & puis on passoit dans le Champ de Mars, où l'on dressoit vn superbe tabernacle, dans lequel on iettoit toutes sortes de bois odorans & de poudres de senteur, & puis on y mettoit le corps, à l'entour duquel les Prestres faisoient vne forme de procession, qui estoit suiuie de quelques courses de cheuaux & de chariots, conduits par des hommes parés de pourpre, & à mesme temps on mettoit le feu dans le bucher dans lequel on tenoit vne Aigle cachée qui à la premiere lueur du feu, sortoit du milieu du tabernacle, & s'en voloit deuers le Ciel comme pour conduire l'ame & pour la mener au sejour des bien-heureux, afin de luy faire prendre possession de la diuinité. Les Grecs auoient aussi leurs superstitions pour flatter les Princes d'vne semblable vanité. C'est pourquoy Alexandre qui auoit cette furieuse passion de se faire appeller le fils de Iupiter, leur enuoya demander qu'ils luy donnassent le nom de Dieu, & qu'ils luy decernassent des temples & des Autels en la Grece. Tout cela estoit vne marque de la vanité de ces poures idolatres, qui pensoient s'éleuer au dessus de l'humanité, par des voyes qui leur estoient aussi inutiles que le proiect en estoit vain. Les Philosophes voulurent prendre vn autre chemin pour faire esperer aux hommes la gloire de la diuinité: Car premierement ils proposerent l'exercice des vertus morales, par le moyen desquelles ils asseuroient que les hommes pouuoient se rendre semblables à Dieu, & acquerir vne parfaite immortalité, & voyans que cette voye sembloit trop foible ils inuenterent vn monde de mysteres comme ils les nommoient par l'entremise desquels ils soustenoient que l'homme pouuoit tellement purifier son ame, & la rendre si innocente qu'elle se changeroit en vne condition diuine. Ces mysteres estoient accompagnés de mille lauemens publics & particuliers, ausquels estoient astreints ceux qui y estoient initiés: D'ailleurs ils obligeoient ceux qui en faisoient profession à mille autres superstitieuses obseruations, dont ce n'est pas icy le lieu de parler. Il nous suffit de dire que c'estoient pures illusions de Satan comme les appelle sainct Augustin, & pures tromperies des hommes que l'ennemy de leur salut s'efforçoit de destourner du vray Dieu par cette esperance qu'il leur donnoit de leur faire trouuer ailleurs leur souueraine felicité: Car il n'y a que Iesus-Christ vray Dieu & vray homme qui nous puisse éleuer à ce haut degré d'honneur,

ACCIPITE, ET MANDVCATE.

Ambition d'Alexandre qui desire se faire reconnoistre Dieu.

Vanité des Philosophes.

ACCIPITE, ET MANDVCATE.

Ioan.1.c. Dedit eis potestatẽ filios Dei fieri his qui credunt in nomine ipsius: qui nõ ex sanguinibus, neque ex voluntate carnis, neque ex voluntate viri, sed ex Deo nati sunt.

c'est à dire, Il n'y a que Iesus-Christ Roy des hommes & des Anges qui nous puisse vrayement rendre enfans de Dieu; *Il leur a donné* dit l'Euangeliste parlant des fidelles, *la puissance d'estre faits enfans de Dieu, c'est à sçauoir à ceux qui croyent en son nom: qui ne sont point nais du sang, ny de la volonté de la chair, ny de la volonté de l'homme, mais qui sont nais de Dieu.* Sainct Iean reprouue tous les autres moyens qu'on a tenus pour faire les hommes Dieux, & dit que l'inuention en est venuë *ou de l'affection du sang & de la chair*, comme quand vn pere consacra son fils pour soulager sa douleur, & comme quand les enfans pour diminuer le regret de leurs peres, ou pour en honorer la memoire leur ont procuré ce mesme honneur: *ou bien de la volonté des hommes*, comme quand le Senat de Rome, ou l'Areopage d'Athenes en decernoient le droit à leurs Princes: Et ajouste que c'est le fils de Dieu qui seul a aporté & communiqué cette gloire à ceux qui croyent en luy. Cette puissance nous a donc esté departie par son incarnation, en suite de laquelle nous sommes ses freres, sa chair, ses os, & ses membres, & luy nostre chef; Car c'est en somme *ce grand mystere & ce grand Sacrement en Iesus-Christ & en son Eglise*, que l'Apostre celebre auec tant d'admiration. Nous sommes entretenus en l'esperance de cette gloire par sa parole qui est vne semence de la vie eternelle, & par ses Sacremens qui sont autant de canaux par lesquels il fait decouler sur nous ses graces qui sont comme la racine & la source de nostre immortalité. Mais nous sommes introduits en la possesion de ce souuerain bien, ou au moins nous en auons d'infaillibles premices en l'Eucharistie, où par la communion de sa chair, & de son sang nous sommes comme transformez en sa diuinité, n'y ayant moyen durant que nous sommes en cette vie, d'estre plus estroictement vnis auec luy que nous le sommes par la communion de ce diuin Sacrement, qui pour cette raison a esté appellé des anciens, LA COMMVNION DV CORPS ET DV SANG DE IESVS-CHRIST, c'est à dire la participation de sa substance, la participation de son humanité, la participation de sa diuinité, & en vn mot la participation de tous ses biens & de toutes ses richesses. C'eust esté vne vaine ambition aux hommes d'aspirer à ce bon-heur par la voye de la chair, du sang, des vertus & des mysteres inuentez par les hommes, mais il s'offre à nous, il se donne à nous, il s'vnit auec nous, & pour ne faire du corps & du chef qu'vne masse il nous dit, PRENEZ ET MANGEZ, CECY EST MON CORPS, &c. Voila le vray moyen par lequel nous pouuons aspirer à vne reelle participation OV COMMVNION de la diuinité; qui épand dans nos corps des semences de la resurrection, & qui iette dans nos ames les rayons de la vie eternelle. *Sous la figure du Pain*, dit sainct Cyrille parlant au fidelle, *t'est donné le corps, & sous la figure du Vin t'est donné le sang de Iesus-Christ, afin que tu sois participant du corps & du sang de Iesus Christ, fait vn*

Eph.5. Sacramentum hoc magnũ est, dico autem in Christo Iesu & Ecclesia.

Cyrill. catech. mystag. 4. Εν τύπῳ ἄρτου, δίδοταί σοι τὸ σῶμα.

fait vn de corps & de sang auec luy. Car ainsi deuiendrons nous porteurs de Christ Χριστοφόροι γινόμεθα, *son corps & son sang estans distribuez en nos membres, & de cette sorte comme dit S. Pierre nous serons faits participans de la nature diuine.* S. Gregoire de Nysse entre les autres Peres explique heureusement la raison pour laquelle il a esté non seulement expedient, mais mesmes necessaire parlant selon le cours ordinaire des moiens ordonnés en l'Eglise Chrestienne, que cette Communion entre Iesus-Christ & nous par le moyen du Sacrement interuint pour nous donner l'immortalité, & pour nous éleuer à la participation d'vne condition diuine; [a] *Dautant*, dit ce grand personnage, *que l'homme prent sa constitution de deux choses, à sçauoir de l'ame & du corps, il est necessaire que ceux qui doiuent estre sauuez, soient vnis par l'vn & par l'autre, à celuy qui conduit à la vie. L'ame donc coniointe auec luy par la foy reçoit de là les estincelles & les inspirations de salut: Car l'vnion auec la vie apporte vne communication de vie: Mais le corps est estably par vne autre voye, en la communication & au meslange du Sauueur. Car comme ceux qui ont pris par fraude du poison, esteignent par vne autre drogue la vertu mortifiante, & faut que comme le venin, aussi le contrepoison entre dans les entrailles de l'homme, afin que la vertu du remede s'épande par tout le corps: Tout de mesme ayant gousté du morceau qui dissout nostre nature* (il veut dire du fruit defendu à Adam) *il nous est derechef necessaire de prendre ce qui la recueille & la reserre, afin que ce salutaire medicament estant introduit dedans nous, il repousse par sa propre antipathie, la peste que le venin a infuse dedans nostre corps. Or quelle chose est donc celle-là? Nulle autre, si non ce mesme corps, qui s'est monstré plus puissant que la mort, & qui nous a esté fait les premices de la vie: Veu qu'vn peu de leuain, comme dit l'Apostre, se rend conforme toute la paste: ainsi le corps que Dieu a doüé d'immortalité estant introduit dedans le nostre, le transforme & le transfere tout à soy. Car comme quand ce qui est salutaire est meslé auec ce qui est venimeux, le tout deuient pernicieux: Ainsi le corps immortel estant mis dedans celuy qui l'a pris, il transforme le tout à sa nature. Mais il n'est pas possible que rien soit introduit dedans nostre corps, si par manducation ou breuuage il n'entre dedans nos entrailles. Il est donc necessaire au corps de receuoir selon la maniere possible à sa nature, la vertu viuifiante.* Iusques icy sont les paroles de S. Gregoire de Nysse, auec lequel S. Chrysostome monstre qu'il estoit aussi bien vny de conception que de foy, veu qu'il tient le mesme langage; [b] *Dautant que la premiere nature de nostre chair, qui auoit esté formée de terre s'est abandonnée à la mort, & s'est renduë vuide de la vie; Pour cette raison il a introduit dedans comme vne autre masse & vn autre leuain, à sçauoir sa chair, qui est vne & la mesme pour le regard de la nature, mais exemte de peché & remplie de la vie: Et l'a donnée à participer à tous, afin que deposans la premiere nature morte, nous soyons comme paistris ensemble par cette table, à la vie immortelle.* Voyla comme S. Chrysostome parle conformement à S. Gregoire de Nysse,

ACCIPITE, ET MANDVCATE.

καὶ ἐν τύπῳ οἴνου, δίδοταί σοι τὸ αἷμα, ἵνα γένῃ μεταλαβὼν σώματος καὶ αἵματος Χριστοῦ, σύσσωμος καὶ σύναιμος αὐτοῦ. οὕτω γὰρ καὶ Χριστοφόροι γινόμεθα, τοῦ σώματος αὐτοῦ καὶ τοῦ αἵματος εἰς τὰ ἡμέτερα ἀναδιδομένου μέλη· οὕτω κατὰ τὸν μακάριον Πέτρον, θείας κοινωνοὶ φύσεως γινόμεθα.

a Gregor. Nyss. orat. Catech. c. 37. Ἐπειδὴ διπλοῦν τὸ ἀνθρώπινον, ψυχῇ τε καὶ σώματι συγκεκραμένον ἀνάγκη τῷ πρὸς τὴν ζωὴν καθηγουμένῳ, δι' ἀμφοτέρων, τοὺς σωζομένους ἐφάπτεσθαι. ἡ μὲν οὖν ψυχὴ, &c.

b Chrys. in 1. ad Corinth. hom. 24. Ἐπειδὴ ἡ προτέρα τῆς σαρκὸς φύσις ἡ ἀπὸ γῆς διαπλασθεῖσα, ὑπὸ τῆς ἁμαρτίας φθάσασα νεκρωθῆναι, καὶ ζωῆς γέγονεν ἔρημος, ἐπεισήγαγεν ὡς ἂν εἴποι τις ἑτέραν φύραμα καὶ ζύμην, τὴν ἑαυτοῦ σάρκα, φύσει μὲν οὖσαν τὴν αὐτὴν, ἁμαρτίας δὲ ἀπηλλαγμένην, καὶ ζωῆς γέμουσαν· καὶ πᾶσιν ἔδωκεν αὐτῆς μεταλαμβάνειν, ἵνα ταύτῃ τρεφόμενοι, καὶ τὴν προτέραν ἀποθέμενοι τὴν νεκρὰν, εἰς τὴν ζωὴν τὴν ἀθάνατον διὰ τῆς τραπέζης ἀνακερασθῶμεν ταύτης.

ACCIPITE, ET MANDVCATE.

d'où nous recueillons que Dieu nous voulant rendre la vie que nous auions perduë, à raison de la desobeïssance d'Adam, par sa sagesse admirable a trouué vn moyen entierement propre à cét effet, voulant que nous puisions nostre vie & nostre immortalité au corps de nostre Seigneur, nous vnissans à luy par la communion du Sacrement qui n'est autre chose qu'vne veritable & reelle participation de ce diuin corps, qui est comme la fontaine d'où decoule cette vie qu'elle puise dans la source de sa diuinité. *La coupe de Benediction que nous benissons,* dit S. Paul, *n'est elle pas la communion du sang de Iesus-Christ? Le pain que nous rompons, n'est-il pas la communion du Corps de Iesus-Christ?* Par lesquelles paroles comme le reconnoit mesme le sieur Casaubon, l'Apostre ne pretend pas donner la definition, ou declarer l'essence & le nom propre du Sacrement, mais veut exprimer l'effet admirable qui resulte de son vsage, nous aprenant que par son moyen nous participons reellemét & veritablement au corps de Iesus Christ, de sorte que par cette Communion nous sommes faits vne mesme chair & les mesmes os auec luy, non par vne simple vnion des volontés & des affections qui est commune à tous ceux qui s'entrayment ardemment, Ce qui à fait dire à vn ancien *que l'ame est plus où elle ayme, qu'où elle anime,* mais par vn meslange actuel des corps, qui fait que l'Eglise est vrayement nommée *l'espouse de Iesus-Christ,* comme celle qui n'est qu'vne chair auec luy par la Communion de ce Sacrement. Ce que sainct Chrysostome selon sa coustume deduit fort éloquemment en ses homelies sur S. Iean. *Nous sommes,* dit-il, *vn mesme corps & les mesmes membres de sa chair & de ses os, &c. Or afin que nous soyons conuertis en cette chair non seulement par amour, mais reellement & selon la chose mesme, cela s'accomplit par la viande qu'il nous a laissée. Car voulant nous tesmoigner son amour, il s'est meslé auecque nous par le moyen de son corps, & s'est reduit en vn, afin que le corps fust vni auec son chef.* On dit qu'Artemise Reine de Carie affligée outre mesure de la mort de son mary Mausole, pour adoucir sa peine, & pour se voir comme tousjours aupres de celuy qu'elle aymoit si cherement fit reduire son corps en cendres, & puis les mesla dans vn breuuage, & auec le breuuage les coula dans ses entrailles : Mais le fils de Dieu trouue vn moyen de nous vnir à luy auec plus d'efficace, qu'Artemise ne s'vnit à son mary par le moyen de ses cendres. Car il produit cét effet par le moyen d'vne chair viuante, ou plustost par vne chair toute pleine de la diuinité, qui entrant en nous épand par toute la consistence de nostre corps & de nostre ame, les semences de l'immortalité. C'est donc pour cette raison particuliere que l'Eucharistie a esté nommée *La Communion du corps & du sang de Iesus-Christ,* & non pas seulement pour la raison generale qui est commune à la parole de Dieu, & aux autres Sacremens. Car encor que la parole de Dieu & les autres Sacremens seruent à nous vnir auec Dieu, la parole en nous manife-

1. Cor. 10. Τὸ ποτήριον τῆς εὐλογίας ὃ εὐλογοῦμεν, οὐχὶ κοινωνία τοῦ αἵματος τοῦ Χριστοῦ ἐστι; τὸν ἄρτον ὃν κλῶμεν, οὐχὶ κοινωνία τοῦ σώματος τοῦ Χριστοῦ ἐστιν.

Chrys. hom. 45. in Ioan. Εἰς σῶμα γινόμεθα· μέλη φησὶν ἐκ τῆς σαρκὸς αὐτοῦ, καὶ ἐκ τῶν ὀστέων αὐτοῦ. ἵνα οὖν μὴ μόνον κατὰ τὴν ἀγάπην γινώμεθα, ἀλλὰ καὶ κατ' αὐτὸ τὸ πρᾶγμα, εἰς ἐκείνην ἀνακερασθῶμεν τὴν σάρκα, διὰ τῆς τροφῆς γὰρ τοῦτο γίνεται ἧς ἐχαρίσατο, βουλόμενος ἡμῖν δεῖξαι τὸν πόθον ὃν ἔχει περὶ ἡμᾶς. διὰ τοῦτο ἀνέμιξεν ἑαυτὸν ἡμῖν, καὶ ἀνέφυρε τὸ σῶμα αὐτοῦ εἰς ἡμᾶς, ἵνα ἕν τι ὑπάρξωμεν, καθάπερ σῶμα κεφαλῇ συνημμένον.

stant sa volonté, en nous declarant ses promesses, en nous remettant deuant les yeux nostre vocation, & en nous offrant sa grace: Les Sacremens en nous seruant comme de canaux par lesquels cette grace decoule en nous, & estant des gages des biens à venir que nous possederons au Ciel, ensemble des marques de l'obeïssance que nous rendons à Dieu, & de la confederation que nous auons entre nous autres fidelles, si est-ce que ny les vns ny les autres ne nous vnissent auecque Dieu si estroittement que l'Eucharistie. Car toutes ces choses ne nous vnissent auecque luy que selon la grace & selon les effets externes qui sortent de luy: Mais par l'Eucharistie le fidelle est vny auec la chair propre de Iesus-Christ, dont il ne participe pas seulement par la foy, & metaphoriquement, mais aussi reellement qu'elle a esté dans les pures entrailles de sa Mere. En ce sens-là S. Iean Damascene explique heureusement le nom de Communion pour signifier l'Eucharistie. *Elle est*, dit-il, *appellée Communion, & l'est veritablement, veu que par son moyen nous communiquons auec Iesus-Christ & participons à sa chair & à sa Diuinité.* Sainct Chrysostome interpretant ces paroles de l'Apostre: a *Le Pain que nous rompons n'est-ce pas la Communion du Corps de Iesus-Christ?* remarque vn grand mystere en la force du mot de *Communion* dont il à voulu vser, au lieu d'vser simplement de celuy de participation du corps de nostre Seigneur. *Pourquoy*, dit-il, *n'a t'il pas voulu vser du mot de participation? Parce qu'il a voulu dire quelque chose de plus & démontrer vne grande vnion; d'autant que nous ne le communions pas seulement parce que nous y participons, & parce que nous le prenons, mais parce que outre cela nous luy sommes vnis; Car comme ce corps la est vny auec Iesus-Christ, ainsi nous sommes vnis auec luy par ce pain, &c.* Et vn peu apres il monstre encor que cette communion ne laisse aucune diuersite entre Iesus-Christ & le communiant, & adjouste que c'est la raison pour laquelle S. Paul ne s'est pas mesmes contenté d'vser du mot de *Communion*, mais outre cela a asseuré *Que nous qui sommes plusieurs, nous ne sommes qu'vn Pain & vn Corps*, & soustient que l'Apostre amplifie ce qu'il auoit enseigné auparauant de la Communion comme voulant dire; *Que dis-je que le pain que nous rompons est la Communion du corps de Iesus-Christ? Nous sommes ce mesme corps-là, Car qu'est-ce que le Pain? C'est le corps de Christ. Et que sont donc ceux qui le prennent? Ils sont le corps de Christ, non plusieurs corps, mais vn seul corps.* Pour cette mesme raison les autres Peres appellent la participation de l'Eucharistie *Communion* du Corps de Christ. S. Cyrille, b *Apres la Communion du corps de Iesus Christ aproche toy du calice de son sang, non en estendant les mains; mais t'enclinant en forme d'adoration, &c.* Et plus bas parlant generalement à tous les Chrestiens. *Maintenés-vous*, dit-il, *sans offenser personne, & ne vous retranchez pas*

ACCIPITE, ET MANDVCATE.

Damasc. lib. 4. Orth. fid. c. 14. Κοινωνία λέγεταί τε καὶ ἔστιν ἀληθῶς διὰ τὸ κοινωνεῖν ἡμᾶς δι' αὐτῆς τῷ Χριστῷ, καὶ μετέχειν αὐτοῦ τῆς σαρκός τε καὶ τῆς θεότητος, κοινωνεῖν δὲ καὶ ἑνοῦσθαι ἀλλήλοις δι' αὐτῆς.

a *Chrys. hom. 24. in 1. Cor. 10.* Ὁ ἄρτος, ὃν κλῶμεν, οὐχὶ κοινωνία τοῦ σώματος τοῦ Χριστοῦ ἐστι; Διὰ τί μὴ εἶπε, μετοχή; ὅτι πλεῖόν τι δηλῶσαι ἐβουλήθη, καὶ πολλὴν ἐνδείξασθαι τὴν συνάφειαν. οὐ γὰρ τῷ μετέχειν μόνον καὶ μεταλαμβάνειν, ἀλλὰ τῷ ἑνοῦσθαι κοινωνοῦμεν. καθάπερ γὰρ τὸ σῶμα ἐκεῖνο ἥνωται τῷ Χριστῷ, οὕτως καὶ ἡμεῖς αὐτῷ διὰ τοῦ ἄρτου τούτου ἑνούμεθα.

Ibidem. Ὅτι εἷς ἄρτος, ἓν σῶμα ἐσμὲν οἱ πολλοί. τί γὰρ λέγω κοινωνίαν, φησί; αὐτὸ ἐσμεν ἐκεῖνο τὸ σῶμα. τί γάρ ἐστιν ὁ ἄρτος; σῶμα Χριστοῦ. τί δὲ γίνονται οἱ μεταλαμβάνοντες; σῶμα Χριστοῦ, οὐχὶ σώματα πολλά, ἀλλὰ σῶμα ἕν.

b *Cyril. Catech. myst. 5.* Εἶτα μετὰ τὸ κοινωνῆσαί σε τοῦ σώματος Χριστοῦ, προσέρχου καὶ τῷ ποτηρίῳ τοῦ αἵματος, μὴ ἀνατείνων τὰς χεῖρας, ἀλλὰ κύπτων, καὶ τρόπῳ προσκυνήσεως, καὶ σεβάσματος.

ACCIPITE, ET MANDVCATE.

de la *Communion*. Sainct Cyprian, [a] *La paix*, c'est à dire l'Eucharistie, *est maintenant necessaire non aux foibles, mais aux forts & aux courageux, Et ce n'est pas aux morts, mais aux viuans que nous deuons bailler* LA COMMVNION, *afin que nous n'abandonnions pas nuds & sans armes ceux que nous exhortons, & que nous encourageons au combat, mais que nous les munissions de la protection du corps & du sang de Iesus-Christ.* Sainct Hierosme raportant contre les Pelagiens l'oraison Dominicale qui se dit au sacrifice du corps & du sang de nostre Seigneur comme il parle, & exaggerant particulierement cette clause: [b] *Remets nous nos debtes*, fait grande force contre la presomption de ces heretiques qui se faisoient tous nets de peché, que cette clause se disoit auec les autres à la premiere Communion des Chrestiens, par laquelle il entend la participation de l'Eucharistie. *Ceux*, dit-il, *qui sortent des fonds du baptesme & qui sont regenerez au Seigneur nostre Sauueur; apres l'accomplissement de ce qui a esté escrit d'eux, Bien-heureux sont ceux dont les offenses sont remises, & dont les pechez sont couuerts, aussi tost* A LA PREMIERE COMMVNION DV CORPS DE IESVS-CHRIST *disent, Et remets nous nos debtes qui leur auoient esté remises en la Confession de Iesus Christ.* Saint Augustin. [c] *Les vns*, dit-il, *communient tous les iours le corps & le sang du Seigneur, les autres le prennent à certains iours, &c.* L'autheur du liure des doctrines Ecclesiastiques mis entre les œuures de sainct Augustin, encor qu'il ne soit pas de luy, *De receuoir tous les iours la communion de l'Eucharistie*, dit-il, *c'est chose que ny ie ne loüe, ny ie ne reprouue; Toutesfois ie conseille & i'exhorte qu'on communie tous les Dimanches; au moins si l'ame est pure de toute affection de peché.* Les Conciles vsent aussi souuent du mesme mot de *Communion* pour exprimer la participation de l'Eucharistie. Le grand Concile de Nicée s'en sert parlant du viatique du Sacrement qu'il permettoit de bailler aux renegats, qui estans à l'extremité montroient quelque marque de penitence; [d] *Si celuy*, dit le Concile, *qui auoit renoncé à la foy estant hors d'esperance a reçeu la* COMMVNION, c'est à dire la saincte Eucharistie, *& qu'il reuienne en santé, qu'il demeure parmy ceux qui ne participent qu'à la communion des prieres.* Le Concile *in Trullo* qui peut auoir quelque poids aux choses où il ne se départ point de la doctrine des vrays Conciles, employe le mesme mot de *Communion* au sujet des Sacremens. Car condamnant la façon de faire de ceux qui au lieu de prendre reueremment l'Eucharistie auec la main, comme c'estoit alors la coustume, se seruoiet de precieux vases d'or, ou de quelque autre riche estoffe comme pour honorer dauantage le sainct corps. Voicy comme il en parle, [e] *Si quelqu'vn*, dit-il, *durant la Synaxe veut participer au corps immaculé, que deuant mesmes que la* COMMVNION *s'en face, il tienne ses mains en forme de Croix, & qu'il se presente, & qu'il reçoiue ainsi la*

a *Cypr. lib. 1. ep. 2.* Nunc non infirmis, sed fortibus pax necessaria est, nec morientibus, sed viuentibus cõmunicatio à nobis danda est, vt quos excitamus & hortamur ad prælium, non inermes & nudos relinquamus, sed protectione sanguinis & corporis Christi muniamus.

b *Hier. li. 3. cont. Pelag.* De baptismatis fonte surgẽtes, & regenerati in Dominũ Saluatorem: impleto illo, quod de se scriptũ est: Beati quorũ remissæ sunt iniquitates, & quorũ tecta sunt peccata: Statim in prima Communione corporis Christi dicunt: Et dimitte nobis debita nostra; quæ illis fuerant in Christi confessione dimissa.

c *Aug. ad Ianu. epist. 118.* Alij quotidie communicant corpori & sanguini Dominico alij certis dieb' accipiunt, &c.

d *Can. 13.* Εἰ δὲ ἀπογνωσθεὶς καὶ κοινωνίας τυχὼν, πάλιν ἐν τοῖς ζῶσιν ἐξετασθῇ, μετὰ τῶν κοινωνούντων τῆς εὐχῆς μόνης ἔστω.

e *Conc. Sex. in Trull. can. 101.* Εἴ τις τοῦ ἀχράντου σώματος μεταλαβεῖν ἐν τῷ καιρῷ τῆς συνάξεως βουλόμενος, ... τὰς χεῖρας σχηματίζων εἰς τύπον σταυροῦ, οὕτω προσίτω καὶ δεχέσθω τὴν κοινωνίαν τῆς χάριτος, &c.

Communion de la grace: Car nous n'admettons point ceux qui au lieu des mains se seruent de vases d'or ou d'autre matiere pour receuoir le sainct don, & qui par le moyen de ces instrumens materiels prennent L'IMMACVLEE COMMVNION, *dautant qu'ils preferent vne matiere inanimée dont ils se seruent, à l'image de Dieu: Que si quelqu'vn est deprehendé departant* L'IMMACVLEE COMMVNION *à ceux qui apportent ces vases, que luy & celuy qui les apporte soyent separés*; Mais il n'y a rien de si ordinaire en l'antiquité que d'appeller l'Eucharistie *Communion*, dautant que par la participation du Sacrement, nous sommes vnis au corps & au sang de Iesus-Christ, qui n'est pas moins veritablement en nos bouches & en nos entrailles qu'il est à la dextre de Dieu son Pere, quoy qu'au Ciel il soit sous vne forme visible & glorieuse, & icy sous les voiles du Sacrement. Quelle plus grande gloire, quelle plus douce consolation, ou quelles plus puissantes arres de l'immortalité pourrions nous iamais attendre ou esperer de la main de Dieu? Et toutesfois nos aduersaires produisent quelques passages de l'Escriture & des Peres mal entendus, pour arracher aux fidelles cette consolation qu'ils ont d'estre vnis si estroitement auec leur Redempteur, & interpretent cette communion d'vne Communion qui se fait par la seule foy. S'ils disoient que la foy est vne condition necessaire de la part du Chrestien pour rendre cette communion de la chair vtile aux ames, ils parleroient le langage des Peres. Mais affermans que *cette Communion auec Iesus-Christ estant spirituelle, & le sainct Esprit en estant le lien, Iesus-Christ ne s'apprehende point par la bouche, mais par la foy*: Et ajoustans *que cela se fait non seulement en la Cene, mais aussi en l'oüye de la parole de Dieu, & toutes & quantesfois que nous apprehendons Iesus-Christ & ses promesses*; Non seulement ils ne parlent pas le langage des Peres, mais outre cela ils parlent le langage des Heretiques que les Peres ont combatu: Veu mesmes que pour prouuer la Consubstantialité du Fils auec le Pere, qui est vn des plus hauts points qu'on ait iamais disputé à l'Eglise, ils ont employé comme de puissantes armes pour combatre l'impieté des Ariens. Sainct Hilaire lumiere de nos Gaules que la persecution d'vn grand Empereur n'a peu esteinstre, s'en sert auec tant d'efficace contre ces heretiques, qu'il ne se peut rien ajouster à la force de ses paroles. *Ie demande*, dit-il, *à ceux qui introduisent entre le Pere & le Fils vne vnité de volonté, si Christ est aujourd'huy en nous par la verité de la nature, ou par la concorde de la volonté. Car si le Verbe a esté vrayment fait chair, & nous nous mangeons vrayment le Verbe chair en la viande du Seigneur: Comment ne doit il point estre estimé demeurer naturellement* (c'est à dire reellement) *en nous, luy qui se faisant homme, a vny inseparablement à soy la nature de nostre chair, & a meslé la nature de sa chair auec la nature de l'eternité, sous le Sacrement de la chair qui nous deuoit estre communiquée? Car ainsi sommes nous tous vn, dautant que le Pere est en Christ, & Christ est en nous. Quiconque donc niera que le*

ACCIPITE, ET MANDVCATE.

Du Moul. f. 19.

Ibid.

Hilar. de Trinit. lib. 8.

Eos nunc qui inter Patrem & Filiũ volũtatis ingerunt vnitatem, interrogo vtrumne per naturæ veritatẽ hodie Christus in nobis, an per concordiã voluntati? Si enim verè verbũ caro factũ est, & nos verè Verbũ carnẽ cibo Dominico sumimus: quomodo non

ACCIPITE, ET MANDVCATE.

naturaliter manere in nobis existimãdus est, qui & naturam carnis nostræ iã inseparabilẽ sibi homo natus assumpsit, & naturã carnis suæ ad naturã æternitatis sub Sacramẽto nobis communicãdæ carnis adinuscuit? Ita enim omnes vnũ sumus, quia & in Christo, &c.

* Ipse ait; Caro mea verè est esca, & sanguis meus verè est potus. Qui edit meam carnẽ, & bibit sanguinẽ meum, in me manet, & ego in eo. De veritate carnis & sanguinis non relictus est ambigendi locus; Nunc enim & ipsius Domini professione, & fide nostra verè caro est, & verè sanguis est. Et hæc accepta atque hausta, id efficiunt, vt & nos in Christo, & Christus in nobis sit. Anne hoc veritas non est? Contingat planè his verum non esse, qui Christũ Iesum verum esse Deũ denegant.

Pere soit naturellement en Christ, il faudra premierement, ou qu'il se nie estre en Christ, ou qu'il nie que Christ soit en luy, dautant que ce que le Pere est en Christ, & Christ est en nous, nous fait estre vn en eux. Si donc Christ a pris vrayment la chair de nostre Corps, & si cét homme là qui est né de Marie, est vrayment le Christ; & nous, nous prenons vrayment sous le mystere la chair de son Corps, & par cela serons vn, dautant que le Pere est en luy, & luy en nous: Comment y maintient-on vne vnité de volonté, veu que la proprieté (c'est à dire la propre existence) *naturelle par le Sacrement, est Sacrement d'vne parfaite vnité? Il ne faut point parler selon le sens des hommes & du monde, aux affaires de Dieu, ny par vne violente & impudente exposition, arracher de la sincerité des paroles celestes, la peruersité d'vne estrãgere & sacrilege intelligence. Lisons ce qui est escrit, & entendons ce que nous lisons, & alors nous nous acquiterons du deuoir d'vne parfaite foy. Car ce que nous disons de la verité naturelle de Christ en nous, si nous ne l'apprenons de luy, c'est folie & impieté ce que nous en disons. * Il prononce luy mesme; Ma chair est vrayment viande, & mon sang est vrayment breuuage: Qui mange ma chair & boit mon sang, il demeure en moy, & moy en luy. De la verité de la chair & du sang, il ne reste aucun lieu d'en douter. Car aujourd'huy & par la profeßion du Seigneur, & par nostre Foy, c'est vrayment la chair, & vrayment le sang: Et ces choses prises & auallées, font que nous soyons en Christ, & Christ en nous. Cela n'est-ce pas la verité? Auienne certes qu'il ne soit pas vray, à ceux qui nient que Iesus-Christ soit vray Dieu. Il est donc en nous par sa chair, & nous sommes en luy entant que ce que nous sommes, est auec luy en Dieu. Or que par le Sacrement de la chair & du sang communiqués, nous soyons en luy, il le tesmoigne, disant; Et ce monde ne me voit plus, & vous me verrés, pource que ie vy & vous viurez; dautant que mon Pere est en moy, & moy en vous, & vous en moy. S'il eust voulu seulement entendre vne vnité de volonté, pourquoy eust il fait vne gradation & vn progrés, pour venir au comble de cette vnité? N'est-ce pas afin que luy estant en son Pere par la nature de la diuinité, & nous au contraire en luy par sa natiuité corporelle, il fust außi derechef creu estre en nous par le mystere des Sacremens: & qu'ainsi nous fußions asseurez de la constitution d'vne parfaite vnité par le Mediateur, en ce que nous demeurants en luy, luy außi demeure en son Pere, & luy residant en son Pere, reside reciproquement en nous: & que par ce moyen nous paruinßions à l'vnité du Pere, entant que celuy qui est naturellement en luy par sa natiuité, nous sommes außi naturellement en luy, & luy reside naturellement en nous? Or que cette vnité soit naturelle* (c'est à dire reelle) *en nous, il le tesmoigne mesme par ces mots, Qui mange ma chair & boit mon sang demeure en moy & moy en luy. Car aucun ne sera en luy, sinon celuy auquel il aura esté: Prenant tant seulement en soy la chair de celuy qui aura pris la sienne. Dé-ja auoit-il enseigné vn peu auparauant le Sacrement de cette parfaite vnité, disant; Comme mon Pere viuant m'a enuoyé & ie vy par mon Pere: ainsi celuy qui mange ma chair, viura à cause de moy. Il vit donc par son Pere,*

& comme il vit par son Pere, en la mesme façon nous viuons par sa chair. Car *toute comparaison est proposée pour forme & patron d'intelligence, afin que nous conceuions ce qui se traitte, suiuant l'exemple allegué. Or celle-cy est la cause de nostre vie, que nous auons Christ residant par sa chair en nous charnels qui deuons viure par luy, auec la mesme condition dont il vit par son Pere.* * *Si donc nous viuons par luy naturellement, selon la chair,* (c'est à dire ayant pris la nature de sa chair,) *comment n'aura-t'il point naturellement en soy le Pere, selon l'esprit, veu qu'il vit aussi par le Pere? Il vit, dis-je par le Pere entant que sa natiuité ne luy a point apporté vne nature estrangere & diuerse; Entant que ce qu'il est, il l'est de luy, & toutesfois n'est point separé naturellement de luy, par l'interualle d'aucune dissemblance de nature: entant finalement qu'il a le Pere par sa natiuité en la vertu de sa nature. Or auons nous touché ces choses, pour ce que les Heretiques introduisants faussement vne simple vnité de volonté entre le Pere & le Fils, se seruoient de l'exemple de nostre vnité auec Dieu. Comme si estans seulement vnis auec le Fils, & moyennant le Fils auec le Pere, par office & volonté de religion, nous n'estions gratifiés d'aucune proprieté de Communion naturelle auec le Sacrement de la chair & du sang: Au lieu & que par l'honneur à nous donné du Fils de Dieu, & par le Fils residant charnellement en nous, & nous vnis corporellement & inseparablement en luy, doit estre annoncé le mystere d'vne vraye & parfaite vnité.* Voila vn excellent discours par lequel nous voyons qu'entre les autres armes que les Anciens ont employées contre les Ariens pour leur faire confesser que le Fils est consubstantiel au Pere, c'est à dire est d'vne mesme essence, & d'vne mesme substance que luy, ils se sont seruis de la Communion que nous auons auec le Fils par la participation de sa chair & de son sang au S. Sacrement, & ont insisté que puis que le Pere est dans le Fils, & est vn auec le Fils, comme le Fils est dans nous, & est vn auec nous, necessairement la nature du Pere reside dans celle du Fils, veu que par le moyen de l'Eucharistie, la nature humaine du Fils est veritablement en nous. Que si sainct Hilaire employant cette raison n'eust creu que ce que croyent auiourd'huy les Caluinistes, c'est à sçauoir que par le Sacrement Christ n'habite en nous que par foy, n'eust-il pas abandonné la victoire, & n'eust-il pas donné vn plein triomphe aux Ariens, ou plustost n'eust-il pas combatu contre ses propres principes qui estoiét que le Pere & le Fils n'estoient pas seulement vn d'vnion de volontez & d'affections comme il est dit aux Actes des Apostres que la multitude des croyans & des fidelles n'estoient qu'vn cœur & qu'vne ame au Seigneur, mais qu'outre cela ils estoient vn d'vnité de substance? Et c'est pourquoy tout au commencement de ce discours, il s'adresse à ceux qui ne mettoient entre le Pere & le Fils que cette vnion de volontez, & leur demande s'il n'est pas vray que Iesus-Christ re-

ACCIPITE, ET MANDVCATE.

* Si ergo nos naturaliter secundũ carnẽ per eum viuimus, id est, naturã carnis suæ adepti: quomodo non naturaliter secundũ spiritum in se patrem habeat, cum viuat ipse per patrẽ? Per patrem autem viuit, dum natiuitas non alienam ei intulit diuersamque naturã, dũ quod est, & ab eo est nec tamẽ ab eo per aliquam incidentẽ naturæ dissimilitudinẽ separatur dũ in se habet patrem per natiuitatem in virtute naturæ. Hæc autẽ idcircò à nobis commemorata sunt, quia volũtatis tantũ inter Patrem & Filiũ vnitatem hæretici mentientes, vnitatis nostræ ad Deũ vtebantur exẽplo, tanquam nobis ad filium & per filium ad patrem obsequio tantũ ac voluntate religionis vnitis, nulla per Sacramentũ carnis & sanguinis naturalis cõmunionis proprietas indulgeretur: cũ & per honorem nobis datũ Dei filij, & permanentem in nobis carnaliter filium, & in eo nobis corporaliter & inseparabiliter vnitis, mysterium veræ ac naturalis vnitatis sit prædicandum.

ACCIPITE, ET MANDVCATE..

ſide en nous ſelon la verité de ſa chair, & par le moyen de ſon incarnation en laquelle le Verbe s'eſt fait chair & a habité en nous, & par le moyen de l'Euchariſtie en laquelle nous prenons en la viande du Seigneur le Verbe fait chair, & ſuppoſant ce dernier comme prouué par les paroles de noſtre Seigneur; *Qui mange ma chair & boit mon ſang, demeure en moy, & moy en luy*, en infere & en conclud le premier, c'eſt à ſçauoir que le Pere ſelon ſon eſſence & ſelon ſa nature diuine reſide dans le Fils, & n'eſt pas ſeulement vn de concorde & d'vnion de volonté auec luy, mais auſſi d'vnité de ſubſtance qui eſt la meſme en tous deux. Comme i'eſtois ſur l'impreſſion de cette feuïlle le liure que Antonius de Dominis n'agueres Eueſque de Spalate, & maintenant deſerteur de la foy & de ſon Egliſe, a depuis peu de iours mis en lumiere cõtre l'Examen du liure du ſieur Du-Pleſſis fait par le Tres-illuſtre Cardinal du Perron, eſt venu entre mes mains. I'auoüe n'auoir iamais rien veu de ſi groſſier, ny de ſi peu digne du grand bruit que fait cét homme. Particulierement en l'Examen de la doctrine de ſainct Hilaire il ſe monſtre ſi ſtupide, & ſi ignorant, que ie ne ſçay pas ſi l'ignorance meſme peut commettre de plus lourdes fautes que celles qu'il fait: Mais parce que ie luy prepare vn œuure entier, auquel ie refute tous ſes blaſphemes contre l'Egliſe, & qu'auſſi la preſſe roule auec trop de haſte pour prendre le temps d'examiner ce lourd eſcrit, ie m'abſtiendray icy de le combatre, & me reſerueray à cét autre labeur: Seulement diray-je en paſſant que ie m'eſtonne qu'il ait eu le front de dire que ſainct Hilaire en tous ſes liures ne parle point du Sacrement, & que nommément en ce paſſage que nous examinons, il ne parle que de l'vnion que nous auons par le moyen de l'Incarnation auec la nature humaine de IeſusChriſt. Et que veut dõc dire cette alternatiue qu'il poſe pour baſe & pour fondement de ſa preuue. *Si verè Verbum caro factum eſt* (voila l'Incarnation) *& nos verè Verbum carnem, cibo Dominico ſumimus* (voila l'Euchariſtie) *quomodo non naturaliter manere in nobis exiſtimandus eſt, qui vt naturam carnis noſtræ iam inſeparabilem ſibi homo natus aſſumpſit* (voila derechef la premiere branche, c'eſt à ſçauoir celle de l'Incarnation) *& naturam carnis ſuæ ad naturam æternitatis ſub Sacramento nobis communicandæ carnis* (voila la ſeconde branche, c'eſt à ſçauoir celle de l'Euchariſtie) *admiſcuit?* Il pourſuit par tout le diſcours les meſmes deux conſiderations, de ſorte qu'il faut auoir renoncé au ſens commun, & eſtre ſans iugement pour nier qu'il parle du Sacrement en ce lieu icy. Mais cela ſe verra mieux ailleurs, où nous montrerons combien foiblement cét Eſclauon a attaqué ce grand ornement de la Theologie & de noſtre Egliſe Gallicane, dans les eſcrits duquel il deuoit chercher ſon ſalut & non pas ſa confuſion. Mais pour reprendre noſtre S. Hilaire, ce qui faſche à nos aduerſaires au paſſage que nous alleguons de luy, c'eſt

Hilarius vt ſupra.

c'est qu'il dit que par le Sacrement Iesus Christ est naturellement, c'est à dire comme il l'explique luy mesme *par la participation de sa nature humaine*, ou comme l'on parle aujourd'huy dans les Escoles & hors des Escoles, *reellement* & selon la verité de sa chair en nous. Et que non content du mot de *naturellement* qui signifie reellement il adjouste encor que le Fils de Dieu nous gratifie d'vne COMMVNION auec luy, qui est telle qu'il reside *charnellement*, c'est à dire selon la verité de sa chair (car charnellement n'exprime pas icy la maniere, mais le terme & l'object de la Communion) & nous nous sommes vnis corporellement, c'est à dire par la reelle participation de son corps en luy: Voila ce qui déplaist au sieur Du-Plessis & à son Procureur *ad lites* Antonius de Dominis. Mais les Peres ne reformeront pas leur langage pour se faire heretiques auec eux. Le sieur Du-Plessis auoit trouué vne autre accroche pour nous empescher de triópher de ce passage, il faut oster cét obstacle deuant que de passer outre. S. Hilaire auoit dit parlant du Sacrement en ce passage. *De la verité de la chair & du sang il ne reste aucun lieu d'en douter. Car auiourd'huy & par la profession du Seigneur & par nostre foy, c'est vrayment la chair & vrayment le sang. Et ces choses prises & auallées* (notez prises & auallées) *font que nous soyons en Christ & Christ en nous.* De là donc il infere deux choses toutes deux fausses, absurdes & prises contre l'intention de S. Hilaire. L'vne qu'il s'ensuit donc que les meschans qui ne reçoiuent point l'effet de la manducation du corps de Iesus-Christ qui est de demeurer en luy par la participation de ses graces, ne mangent donc point la chair de Christ: En quoy outre qu'il fait paroistre qu'il n'a gueres de lumiere ny d'intelligence des intentions des Peres qu'il allegue, il montre encor qu'il n'a nulle teinture de la vraye Philosophie, qui nous enseigne auec Aristote que les causes agentes pour produire leurs effets requierent de la disposition au sujet où elles doiuent operer, & que cette disposition cessante, elles peuuent estre presentes & ne produire pas leurs effets, comme le feu rencontrant vne matiere trop gelante ne la brusle pas & toutesfois ne laisse pas de luy estre conioint, comme les medecines rencontrant vn corps mal disposé, ne font pas leur effet, & neantmoins n'en sont pas moins dans les entrailles. Car s'il se fust souuenu de cette doctrine, il eust veu que le corps de nostre Seigneur se trouue à la verité dans la bouche & dans l'estomach des meschans, mais n'y épand pas ses graces par faute de disposition au sujet qui le receuant indignement en empesche l'effet. De sorte que ce n'est pas que le corps de nostre Seigneur ne soit present, & ne soit vrayement receu des meschans, mais c'est qu'ils mettent de l'obstacle à sa vertu qui ne se communique qu'à ceux qui s'en approchent dignement. L'autre chose qu'il en conclud aussi fausse que la premiere, c'est qu'il n'y peut auoir lieu de reelle participation, dautant que S. Hilaire conioint la profession de nostre Seigneur auec nostre foy.

ACCIPITE, ET MANDVCATE.

Du Pless. pag. 1007. 1008.

Actus sunt actiuorum in patiente disposito.

ACCIPITE, ET MANDVCATE.

Comme si par nostre foy il entendoit la vaine imagination des Caluinistes & des Zuingliens qui se figurent que Christ ne se prent que par la foy, au lieu que sainct Hilaire par nostre foy entend les regles & les maximes de nostre foy qu'il dit nous obliger auec la profession du Seigneur de croire la verité du corps & du sang de Iesus-Christ qui nous sont baillés au Sacrement. En signe dequoy il souhaitte par imprecation aux Ariens que cette verite, c'est à sçauoir que le corps & le sang de nostre Seigneur pris & beus font que nous sommes en Christ & Christ en nous, n'ait point de lieu pour eux. *Cela*, dit-il, *n'est-ce pas la verité ; Aduienne certes qu'il ne soit pas vray à ceux qui nient que Christ soit vray Dieu.* Ces paroles ne sont ce pas des foudres qui abbatent sans ressource l'erreur de ceux qui disent que nous ne le prenons que par foy? Car quant à ce qu'il prent pour garand de son erreur que sainct Hilaire employe pour preuue de son dire le 6. le 14. & le 17. chapitre de S. Iean que nous mesmes confessons n'appartenir pas à la manducation Sacramentale de la chair de Iesus-Christ, mais à la manducation spirituelle & à la foy de l'incarnation, ce n'est qu'vn enchaisnement d'erreurs, veu que premierement pource qui regarde le 6. Chapitre de sainct Iean, c'est la commune opinion des Catholiques que les passages qu'allegue sainct Hilaire s'entendent de la manducation Sacramentale, comme nous montrerons ailleurs. Et pour ce qui regarde les autres, s'il eust eu le moindre rayon d'intelligence il eust veu que S. Hilaire applique le resultat de ces passages à l'Eucharistie & monstre que cette vnion dont parle nostre Seigneur s'accomplit par le moyen du Sacrement; Mais l'aueuglement est le fruit ou plustost le supplice de l'heresie. Quant à ce qu'il se veut preualoir du mot *Sub mysterio*, dont vse sainct Hilaire, & en veut inferer que ce n'est donc qu'en signification ou en signe ou figure: Ie ne m'amuseray point à le refuter, veu que i'ay assez monstré au Chapitre precedent l'impertinence de ceux qui opposent le mystere à la realité, au lieu que les Saincts Peres l'opposent simplement à l'euidence, & fait voir que par ce mot *In mysterio* ou *sub mysterio*, l'antiquité n'a iamais pensé à exprimer vne chose qui n'est qu'en figure, mais simplement vne chose occulte & cachée à nos sens, difficile à croire, & eleuée par dessus le commun cours de la nature. Le lecteur aura s'il luy plaist recours à ce que nous en auons dit. Mais pour confirmer la vraye doctrine de sainct Hilaire, il nous faut employer le tesmoignage de sainct Cyrille, qui combat pour la mesme creance qu'il a defenduë contre les Ariens. Ce grand personnage donc que le Concile d'Ephese appelle nouueau S. Paul disputant contre vn de ces Ariens qui vouloient inferer des paroles de nostre Seigneur aux Apostres; *Ie suis la vraye vigne, & vous les sarments*, que nous ne sommes pas vnis selon le corps auec Iesus-Christ fulmine contre luy, & renuerse son interpretation auec ces foudres d'vne eloquence vrayment Chre-

Pag. 1009.

stienne, *parce que cét insensé raisonne sans raison, & dit qu'il ne nous reste* ACCIPITE,
nul pretexte de détourner le propos de son droit sentier, & l'applique à l'hu- ET MANDV-
manité de Christ, dautant que nous ne sommes pas vnis à luy selon le corps, CATE.
& que les Apostres ne residoient pas cõme sarments dedans le corps de Christ, Cyrillus lib. 10. cap. 13.
& n'estoient pas conioints de cette façon auec luy, mais par vne pure & sim-
ple intelligence & creance. Or sus disons en briefuement quelque chose, &
montrons qu'il est deuoyé de tout sens, & qu'il ne tient aucunement le droit
chemin des Escritures. a *Car que nous soyons vnis spirituellement à Christ, par*
vne apprehension intellectuelle consistente en charité parfaite, droite & inuio-
lable foy, vertueuse & pure cogitation, nous ne le nions nullement. Au con-
traire nous consentons qu'il a raison en cét article. Mais d'oser dire que nous
n'auons aucune espece de conjonction & attouchement auec luy selon la
chair. (συναφείας τῆς κατὰ σάρκα) *; nous monstrerons que cela est entierement dis-*
cordant des sainctes Escritures. Car quel homme de sain iugement, osera con-
tester ou douter que Christ ne soit la vigne mesme en cette façon, & que nous
ne receuions comme sarments, la vie de luy en nous? Qu'ainsi soit S. Paul
ne prononce-t'il pas expressement; Nous sommes tous vn corps en Christ, dau-
tant que nous sommes plusieurs vn mesme pain; nous tous qui participons d'vn
mesme pain? Or que quelqu'vn me die vn peu la cause de cela, sinon la vertu
de l'Eulogie mystique (c'est à dire de l'Eucharistie) *Car pourquoy entre-*
t'elle dedans nous? N'est-ce pas afin d'introduire & faire habiter mesmes cor-
porellement Christ dedans nous, par la communion de sa saincte chair? Ie crois
que ie parle comme ie dois: Car Paul escrit que les peuples ont esté faits con-
corporels, comparticipans & coheritiers de Christ. Or concorporels il appert
comment; dautant qu'ayans l'honneur de receuoir l'Eulogie mystique (c'est
à dire l'Eucharistie) *ils sont faits vn mesme corps auec luy: comme aussi*
estoit chacun des saincts Apostres. Autrement à cause dequoy Paul appelle-
t'il ses propres membres, membres de Christ, ou plustost tous les membres des
Fidelles aussi bien que les siens propres? Car il escrit ainsi; Ne sçauez vous pas
que vos membres, sont membres de Christ? Prenãt donc les membres de Christ,
les feray-ie membres d'vne paillarde? Ia à Dieu ne plaise. Et nostre Seigneur
luy mesme. Qui mange, dit-il, *ma chair & boit mon sang, demeure en moy,*
& moy en luy. De là donc il est euident que Christ se dit estre en nous, non
par vne simple habitude intellectuelle, mais par vne participation naturelle.
Car comme si quelqu'vn mesle de la cire dans d'autre cire, & les fond ensem-
ble au feu, il est fait vn de tous les deux: Ainsi par la participation du corps
de Christ & de son precieux sang, il est en nous, & nous derechef sommes
conioints à luy. Car ce qui est né corruptible, ne peut autrement estre viuifié,
sinon qu'il soit vny corporellement au corps de celuy qui par sa nature est la
vie, c'est à dire du Fils vnique. Que si tu ne cedes à mes paroles, ajouste foy à
Christ mesme qui crie. En verité en verité ie vous dy, Si vous ne mangez la
chair du Fils de l'homme, & ne beuuez son sang, vous n'aurez point la vie
en vous mesmes: Celuy qui mange ma chair & boit mon sang, a la vie eter-
nelle. Et ie vous ressusciteray au dernier iour. Vous voyés comme Christ

a Ὅτι μὲν γὰρ διαθέσει τῇ κατ' ἀγάπην τελείᾳ, ἀγάπῃ ὀρθῇ τε καὶ ἀδιαφόρῳ πίστει φιλαρέτῳ καὶ εἰλικρινεῖ λογισμῷ συνάπτεσθαι πνευματικῶς τῷ Χριστῷ, οὐδαμῶς ἐξωμόσεται τοῦτ' παρ' ἡμῶν δεδόμενον ὁ λόγος. Συνομολογοῦμεν γὰρ ὅτι δὴ μάλα τοῦτο ἔχειν ὀρθῶς. τὸ δὲ καταθαρσῆσαι λέγειν ὡς οὐκ ἔστι κατὰ συναφείας τῆς κατὰ σάρκα πρὸς αὐτὸν ὁ λόγος ὁλοκλήρως ἀπᾴδοντα ταῖς θεοπνεύστοις γραφαῖς ἐπιδείξομεν.

ACCIPITE, ET MANDVCATE.

prononce clairement, que si nous ne mangeons sa chair & ne beuuons son sang, nous n'aurons point en nous mesmes, c'est à dire en nostre propre chair, la vie eternelle, c'est à dire la chair de la vie, à sçauoir la chair du fils vnique de Dieu; Et celle-là nous ressuscite au dernier iour. Iusques icy sont les paroles de sainct Cyrille que i'ay voulu citer ainsi au long, afin que le lecteur Chrestien voye combien la doctrine des Ministres est éloignée de celle de l'ancienne Eglise, qui a creu que par le moyen du Sacrement de l'Autel nous estions vnis non seulement spirituellement, mais aussi corporellement auec Iesus-Christ, & qui a mis au rang des blasphemes des Ariens ce que les Caluinistes veulent auiourd'huy faire passer pour article de foy, c'est à sçauoir que nostre communion auec Iesus-Christ n'est que spirituelle, sous ombre que le sainct Esprit en est le lien. C'est ne plus ny moins que s'ils disoient, le sainct Esprit est le lien par lequel le Fils de Dieu est attaché durant neuf mois au ventre de la Vierge; doncques la Vierge ne l'a conceu que spirituellement. Le sainct Esprit est le lien par lequel le corps de nostre Seigneur est vny auec son ame, doncques l'vnion du corps & de l'ame de nostre Seigneur n'est que spirituelle. Toutes ces consequences sont égallement mauuaises, & les conclusions qu'on en tire fausses & impertinentes. L'Eglise ancienne à donc creu que les Chrestiens receuans l'Eucharistie n'estoient pas seulement repeus spirituellement de la chair de Christ, mais qu'outre cela cette saincte & viuifiante chair estoit mise en leur bouche, & par les organes corporels enuoyee en leurs estomachs, aussi bien que les symboles dont elle est couuerte, dont s'ensuiuoit vne Communion actuelle, & vn meslange reel de leur chair auec la chair de Iesus-Christ, par le moyen duquel l'homme entier selon le corps & selon l'ame estoit largement repeu de graces diuines en receuant le vray corps & le vray sang de Iesus-Christ, qui sont inseparablement vnis à sa diuinite. De sorte que les anciens en ce suiet ne faisoient point d'antitheses comme font nos aduersaires, entre les estomachs & les consciences, entre les corps & les ames, entre la foy & la bouche, mais disoient ouuertement que le corps de nostre Seigneur entroit dans les estomachs pour nettoyer les consciences; qu'il se mesloit dans les corps des fidelles pour communiquer la vie aux ames; qu'il entroit en la bouche pour imprimer la foy au cœur, bref qu'il s'vnissoit à l'homme entier, pour ne laisser en luy aucune partie priuée de ses bienfaits. Et c'est pourquoy aussi les Peres de l'Eglise se fondans sur les paroles de Iesus-Christ qui dit aux Apostres, *Prenez & mangez, Cecy est mon Corps*, ont enseigné qu'au Sacrement il n'y a pas seulement vne manducation spirituelle qui se fait par la foy, mais qu'outre cela il y en a vne reelle du corps qui se fait par la bouche. Sainct Augustin en l'epistre à Ianuarius. *Il a pleu au sainct Esprit qu'en l'honneur d'vn si grand Sacrement, le corps de Christ entrast en la bouche du Chrestien*

August. Ianuar. Epist.118. Placuit Spiritui sancto, vt in ho-

(notez entraſt en la bouche du Chreſtien) *deuant les autres viandes.* Sainct Leon tout de meſme, [a] *Vous deuez communier à la ſacrée table, de ſorte que vous ne doutiez aucunement de la verité de la chair & du ſang de noſtre Seigneur. Car ce qui eſt creu de cœur eſt pris par la bouche.* Ce qu'il parle de la ſaincte table, & ce qu'il ajouſte que ce qu'on croit de cœur eſt pris par la bouche, montre qu'il parle de la communion de l'Autel. Sainct Gregoire encor tout de meſme parlant aux fidelles ſur le ſujet de l'agneau Paſchal; [b] *Ce que c'eſt que le ſang de l'agneau, vous l'auez maintenant apris, non en l'oyant dire, mais en le beuuant. Ce ſang eſt mis ſur l'vn & l'autre poſteau quand il eſt aualé non ſeulement de la bouche du corps, mais auſſi de la bouche du cœur.* Et pour la meſme raiſon ſainct Ambroiſe refuſant l'entrée de ſon Egliſe à Theodoſe qui auoit les mains ſoüillées de ſang, luy dit entre autres choſes. [c] *Cōment eſt-ce,* dit-il, *que tu ozeras eſtendre les mains polluës de meurtre & de ſang pour prēdre le ſacré ſainct Corps du Seigneur? ou comment porteras tu ſon ſang venerable à la bouche, toy qui transporté de fureur as meſchamment reſpandu tant de ſang?* En ce meſme ſens S. Cyrille enſeigne que le corps de Ieſus-Chriſt ſe diſtribue par toute la maſſe de l'homme pour ſanctifier l'ame & le corps. [d] *Ce ſainct pain,* dit-il, *eſt appellé ſuperſubſtantiel, dautant qu'il affermit la ſubſtance de l'ame, Il ne va pas au retrait, mais eſt diſtribué par tout toy, par tout l'homme, au ſalut & a l'vtilité du corps & de l'ame.* Et pour monſtrer comme ſe fait cette diſtribution, voicy comme il en parle exhortant le Chreſtien à receuoir auec vne reuerence extraordinaire le Sacrement. [e] *Te preſentant à la communion,* dit-il, *ny viens point les mains eſtenduës ny les doigts ouuerts; mais faiſant ſeruir ta main gauche de ſiege & de thrône à la droite, comme à celle qui doit receuoir le Roy, & creuſant la paume de ta main, reçois le Corps de Chriſt reſpondant, Amen. Et apres auoir ſanctifié tes yeux de l'attouchement du ſainct Corps participe auec confiance, prenant ſoigneuſement garde que tu n'en perdes rien. Car tout ce que tu en perdras, tien-le comme la perte d'vn te tes membres. Et apres cela ayant communié au corps de Ieſus-Chriſt, preſente toy au calice du ſang, non en eſtendant les mains, mais encliné & en forme d'adoration & de culte diſant, Amen. Et cela fait ſanctifie toy & participe au ſang de Chriſt, & durant que le morceau en reſte encor ſur les leures, touche-le auec les mains, & en ſanctifie tes yeux & ton front & tes autres ſens.* S. Cyrille s'expliquāt ſi clairement, parlant de la main auec laquelle le Chreſtien doit receuoir le corps de Ieſus-Chriſt, comme le corps du Roy des Roys, parlant des leures, des yeux & des autres ſens exterieurs qui ſont ſanctifiez de l'attouchement du corps & du ſang, parlant de la diſtribution dans tous les membres & en toute la conſiſtance de l'homme, c'eſt à

ACCIPITE, ET MANDVCATE.

...norem tanti Sacramenti in os Chriſtiani prius Dominicū corpus intraret quā exteri cibi.

a *S. Leo ſerm. 6. de Ieiun. ſeptimi menſ. c. 2.* Sic ſacrę menſę communicare debetis, vt nihil prorſus de veritate corporis Chriſti & ſanguinis ambigatis. Hoc enim ore ſumitur, quod fide creditur.

b *Greg. hom. 22. in Euang.* Quis namque ſit ſanguis agni, non iam audiēdo ſed bibendo didiciſtis. Qui ſanguis ſuper vtrumque poſtē ponitur: quando non ſolū ore corporis, ſed etiā ore cordis hauritur.

c *Theodor. Eccl. hiſt. lib. 5. cap. 17.* Πῶς δὲ ταῖς χερσὶ ἐκτενεῖς ἀποστάζούσας ἔτι τοῦ ἀδίκου φόνου τὸ αἷμα. πῶς δὲ τοιαύταις ὑποδέξῃ χερσὶ, τοῦ δεσπότου τὸ πανάγιον σῶμα. πῶς δὲ τῷ στόματι προσοίσεις τὸ αἷμα τὸ τίμιον, ὁ τοσοῦτον διὰ τὸν τοῦ θυμοῦ λόγον ἐκχέας παρανόμως αἷμα.

d *Cyril. Hieroſol. catech. myſtag. 5.* Ἄρτος δὲ οὗτος ὁ ἄγιος, ἐπιούσιός ἐστιν, ἀντὶ τοῦ ἐπὶ τὴν οὐσίαν τῆς ψυχῆς κατατασσόμενος. οὗτος ὁ ἄρτος, οὐκ εἰς κοιλίαν χωρεῖ, καὶ εἰς ἀφεδρῶνα ἐκβάλλεται, ἀλλ' εἰς πᾶσάν σου τὴν σύστασιν ἀναδίδοται εἰς ὠφέλειαν σώματος καὶ ψυχῆς.

e *Ibidem.* Προσιὼν οὖν, μὴ τεταμένοις τοῖς τῶν χειρῶν καρποῖς προσέρχου, μηδὲ διῃρημένοις τοῖς δακτύλοις· ἀλλὰ τὴν ἀριστερὰν θρόνον ποιήσας τῇ δεξιᾷ, ὡς μελλούσῃ βασιλέα ὑποδέχεσθαι· καὶ κοιλάνας τὴν παλάμην, δέχου τὸ σῶμα τοῦ Χριστοῦ ἐπιλέγων τὸ, ἀμήν. &c.

ACCIPITE, ET MANDVCATE.

sçauoir pour affermir la substance du corps & de l'ame, ne faut-il pas auoir endurcy son cœur & son front pour dire comme dit le sieur Du-Plessis, que le corps & le sang de nostre Seigneur n'entrent point en nostre bouche ny de là en nostre estomach? Certes sainct Cyrille n'excepte de la manducation orale que la seule conuersion de ce diuin aliment aux excremens ausquels il dit, qu'il ne se change point, encor qu'il se distribue veritablement par tous les membres de l'hõme pour ietter par tout les semences de la resurrection & de l'immortalité comme parlent les Saincts Peres dont nous raporterons ailleurs les tesmoignages. Mais qui pourra soustenir l'esclat de ces

Cyrill. Catech. 4. Μετὰ πάσης πληροφορίας, ὡς σώματος καὶ αἵματος μεταλαμβάνωμεν Χριστοῦ. ἐν τύπῳ γὰρ ἄρτου, δίδοταί σοι τὸ σῶμα· καὶ ἐν τύπῳ οἴνου, δίδοταί σοι τὸ αἷμα, ἵνα γένῃ, &c.

tonnerres plustost que de ces paroles du mesme sainct Cyrille? *Communiquons auec vne entiere certitude comme au Corps & au Sang de Iesus-Christ. Car sous la figure du pain t'est donné le corps, & sous la figure du vin t'est donné le sang,* (quel Catholique peut parler plus clairement?) *afin que tu sois participant du Corps & du Sang de Christ, fait vn de corps & de sang auec luy. Car ainsi nous deuiendrons porteurs de Christ, son Corps & son Sang estans distribuez en nos membres.* A cela que peuuẽt dire nos aduersaires, ou plustost que peuuent-ils faire sinon rẽdre les armes? C'est en ce mesme sens que sainct Chrysostome en l'homelie de S. Philogonius dit, que le Chrestien se presentant auec vne ferme foy à la table de Iesus-Christ, non seulement voit Iesus-Christ dans la creche dont l'Autel tient le lieu, mais y trouue plus que les Mages de l'Orient n'y

Chrysost. hom. de B. Philog. Οἱ μὲν μάγοι προσεκύνησαν μόνον. σὺ δὲ ἂν μετὰ καθαροῦ προσέλθῃς συνειδότος, καὶ λαβεῖν σοι αὐτὸ συγχωροῦμεν, καὶ ἀπελθεῖν οἴκαδε.

trouuerent lors qu'ils l'adorerent. *Les Mages*, dit il, *ne firent que l'adorer, mais à toy si tu t'en approches auec vne pure conscience, nous te permettons que tu le prenes, & que l'ayant pris tu t'en ailles en ta maison.* Cette opposition qu'il fait du Chrestien aux Mages, cõsiste en ce que comme il dit les Mages ne firent que l'adorer, & s'en retournans le laisserent dans la creche, & ne l'emporterent pas auec eux, au lieu que le Chrestien l'adore, le mange, & l'emporte en sa maison au sortir de la communion. Comment cela s'il ne le prent que par la foy? Ces Mages n'auoient-ils pas la foy puis qu'ils l'adoroient auec de si magnifiques presens? Le mesme sainct Chrysostome passe bien plus auant, veu que parlant au Chrestien de l'estroicte communion qu'il a auec

Chrysost. hom. 61. ad pop. Antioch. decerpta ex hom. 46. in Ioan. Ὁ Χριστὸς αὐτὸ πεποίηκεν εἰς φιλίαν ἡμᾶς ἐνάγων μείζονα, καὶ τὸν αὑτοῦ πόθον ἐνδεικνὺς τὸν πρὸς ἡμᾶς, οὐκ ἰδεῖν αὐτὸν μόνον παρέχων τοῖς ἐπιθυμοῦσιν. ἀλλὰ καὶ ἅψασθαι καὶ φαγεῖν, καὶ ἐμπῆξαι τοὺς ὀδόντας τῇ σαρκί.

Iesus-Christ par le moyen de ce sainct Sacrement il luy dit, *Iesus-Christ voulant nous tesmoigner l'amour qu'il nous porte à ainsi s'vnir auec nous, ne permettant pas seulement qu'on le voye*, (s'entend sous les symboles sacrez sous lesquels il est adoré) *mais encor qu'on le touche, qu'on le mange, & qu'on mette les dents dans sa chair*; Ie sçay que nos aduersaires ont icy recours aux fleurs de Rhetorique, aux amplifications & aux hyperboles qu'ils disent auoir esté familieres à cet eloquent personnage: Mais certes si sainct Chrysostome parlant d'vn si haut & si important mystere de la Religion Chrestienne, auoit vsé d'amplifications qui n'eussent point eu de fondemẽt de verité, il n'auroit pas ietté des fleurs, mais de l'aconit & du poison dans la doctri-

ne de l'Eglise, qui est vne pensée qui ne peut entrer en vne ame Catholique, d'vn si docte, d'vn si sainct, & d'vn si religieux Euesque: Tellement qu'il dit que nous voyons, que nous touchons, & que mesmes nous mettons les dens dans la chair de Iesus-Christ, dautant qu'il est present & qu'il est estroictemét vny aux signes sensibles que nous voyons, que nous prenons, & que nous mangeons de la bouche. C'est en cela que s'egaye son eloquence, c'est en cela qu'il employe ses amplifications comme voulant persuader au Chrestien qu'il ne doit mettre aucune difference entre le corps de Iesus-Christ visible en sa gloire, & le corps de Iesus-Christ voilé des signes à l'Autel. Car c'est ce qu'il presse & ce qu'il enseigne par tout. En vne de ses Homelies sur l'Epistre aux Epheliens ayant parlé du Corps de Iesus Christ assis à la dextre de Dieu son Pere, & ayant abbaissé son discours à la Croix & au sacrifice de l'Eucharistie, il adjouste parlant du Sacrement. *Nous parlons du mesme corps, qui ne differe en rien, ny n'est distant en rien de celuy-là. Tout ce que nous sommes participans du corps, tout ce que nous sommes qui goustons du sang, souuenons nous que nous goustons du sang de celuy qui est assis en haut, qui est adoré des Anges, & qui s'aproche de si pres à cette puissance qui n'est point sujette à la mort.* Dautant donc qu'en ces matieres sainct Chrysostome sçauoit qu'il ny auoit n'y difference ny distance aucune entre le corps qui nous est presenté à l'Eucharistie, & celuy qui est adoré des Anges en la gloire de Dieu son Pere, il ne feint point de dire que nous le voyons, que nous le manions, & que nous fichons nos dens cóme il parle sur sa chair, dautant que nous voyons, que nous manions & que nous brisons auec les dens les symboles sacrés sous lesquels il nous est baillé, à voir, à manier, & à manger à l'Autel. Et c'est en ce mesme sens qu'il dit encor ailleurs au Chrestien *qu'il touche la chair de Iesus-Christ auec la langue.* Apres auoir reproché à son peuple les ris excessifs, les paroles licentieuses, les dangereuses bouffonneries & les autres débordemens de ses festins. *Quoy,* dit-il, *tu fais ces choses-là au sortir de la table de Iesus-Christ, le mesme iour que tu as esté iugé digne de toucher sa chair de ta langue? Qui que tu sois afin que cela n'arriue plus, nettoye ta main & chastie ta langue & tes leures, qui ont esté l'auant-porte par ou est entré Iesus-Christ.* Notez que sainct Chrysostome dit que les leures du Chrestien sont comme le feuil de la porte par où Iesus Christ entre en la bouche du Chrestien qui touche sa chair de sa langue. Au reste il faut noter qu'on se peut icy imaginer trois sortes de manducation, c'est à sçauoir la naturelle qui est celle de la bouche dont nous vsons en nostre vie ordinaire, la sacramétale & la spirituelle. La manducation naturelle est vne action par laquelle la viáde prise par la bouche du corps est brisée des dens, & de la bouche est enuoyée à l'estomach, où par la force de la chaleur naturelle elle est changée en chile, & puis est conuertie partie en la nourriture de l'animal, & partie en sang, & le reste s'en va en excremens. La Sacramentale est vne

ACCIPITE, ET MANDVCATE.

Chrysost. in Epist. ad Ephes. cap. 1. hom. 3.

Περὶ [illegible]

Homil. 27. in 1. Corinth. cap. 11.

Καὶ ταῦτα ποιεῖς, τραπέζης ἀπολαύσας Χριστοῦ, καὶ τῇ ἡμέρᾳ ἐκείνῃ, καθ' ἣν ἅψασθαι διὰ γλώττης τῆς σαρκὸς αὐτοῦ κατηξιώθης. Τίς οὖν, ἵνα ταῦτα μὴ γίνηται, καθάριζε σου τὴν δεξιάν, τὴν γλῶτταν, τὰ χείλη, ἅπερ [illegible] τῇ εἰσόδῳ τοῦ Χριστοῦ.

Accipite, et mandvcate. action, qui se fait à la verité par la bouche, d'où vient mesmes qu'elle est appellée par quelques vns ORALE, mais sans aucune impression sensible sur la chose mangée, & sans les autres effets de la manducation naturelle c'est à dire sans briser la viande, sans la cuire en l'estomach & sans la distribuer par les autres membres du corps pour seruir d'aliment ou pour se conuertir en la substance de celuy qui mange. La spirituelle se fait par la foy & par la deuotion des Chrestiens, qui s'vnissent à Dieu, en meditant ses merueilles & en se representans ses bienfaits. Quant à la premiere sorte de manducation elle n'a lieu icy que pour ce seul point que le corps de nostre Seigneur comme parle S. Augustin, entre en nostre bouche, mais n'a point de lieu quant au reste de ses effects. Car comme chante l'Eglise.

A la communion, nostre dent ne l'entame,
Nous ne le brisons point, mais sans le partager
Nous le prenons entier pour soustenir nostre ame
Autrement qui pourroit sans horreur le manger?

Ie sçay bien que nos aduersaires ont esté si insolens que de nous comparer aux Canibales, aux Lestrigons & aux Cyclopes, comme si nous demembrions le Corps de Iesus Christ, comme si nous le deschirions, & le mettions en pieces, comme si nous le brisions auec les dents, comme si nous le cuisions dans nos estomachs, & pour comble d'horreur comme si nous l'enuoyons auec les excremens. Mais outre que la calomnie s'est refroidie, cette pensée est si brutale & si éloignée, non seulement de nostre creance, mais mesmes du sens commun que l'auoir découuerte, c'est l'auoir refutée. Et qui est donc celuy de nous qui n'ait horreur d'oüir seulement parler de ces barbares festins où l'on a seruy les membres déchires, ou la chair d'vn homme?

Nos courages plus doux ignorent ces fureurs,
Le Soleil parmy nous n'a point veu ces horreurs.

Les viandes corruptibles que nous mangeons sont sujettes à ces impressions, nous les brisons auec les dents, & par la vertu de nostre chaleur naturelle qui est plus puissante que leur resistance, nous les digerons, nous les conuertissons en nostre propre substance & en renuoyons les superfluitez auec les excremens: Mais la chair de nostre Seigneur doüée de l'immortalité & toute enflamée des rayons de sa gloire plus puissante que nostre chaleur naturelle se maintient entiere sans que nous la puissions ny entamer ny digerer, ny conuertir en nostre substance, mais plustost elle nous conuertit en la sienne. A quoy peut estre faisoit allusion cette diuine voix qu'oüit sainct Augustin au cómencement de sa conuersion. *Prens peine de croistre & tu me mangeras, & toutesfois tu ne me changeras pas en toy comme la viande de ta chair, mais plustost tu seras changé en moy.* Comme donc l'or qui entre dans les plus nobles medicamens estant dedans le corps de l'homme se main-

August. in Conf.

se maintient entier à raison des excellentes & puissantes qualitez dont il est doüé, de sorte que la chaleur naturelle de celuy qui l'a pris ne l'altere pas, ne le conuertit pas en sa nourriture, mais reçoit les impressions de sa vertu; qui par sa presence fortifie le cœur & épand vne certaine vigueur dans tous les membres. Ainsi le corps de nostre Seigneur plus precieux que tout l'or du monde, nous estant baillé comme vn medicament d'immortalité, ne reçoit aucune alteration ny de nos dents ny de nostre chaleur naturelle, mais demeurant entier épand par toute la consistance de nostre corps, & de nostre ame les semences de la resurrection & de la vie eternelle. De maniere que de cé costé-là nous sommes à l'abry de la calomnie : Mais escoutons là dessus cét excellent autheur du sermon de la Cene parlant de la façon que nous receuons le corps de Iesus-Christ. *Vne égale portion*, dit-il, *en est baillée à tous, il est donné entierement, quand il se distribuë il n'est pas demembré. Il est inseré au corps, mais il n'en est point offensé, on le reçoit, mais on ne l'enclost pas. Il demeure parmy les malades mais il ne contracte point leur mal, & pour estre auec les pauures, il ne souffre rien d'indigne, &c.* Et certes le mesme autheur dit élegamment qu'à la Communion ayans les cœurs attachez à la croix, nous en suçons le sang, & prenons plaisir de porter nostre langue dans les playes de nostre Redempteur. Il ajouste encor qu'alors nous sommes tous rouges & dedans & dehors, c'est à dire qu'en l'ame & au corps nous sommes rougis du sang du calice de Iesus-Christ, qui est si excellent & qui enyure comme dit Dauid. Et toutesfois il dit plus haut que la victime de nostre sacrifice est perpetuelle, qu'elle n'est point sujette à estre mise par morceaux, pour estre assaisonnée par le feu & par l'eau, & pour estre puis apres mangée & consumée; dont il allegue vne excellente raison prise de ce que cette chair est le sacrifice eternel de la Religion Chrestienne. *Dautant*, dit-il, *que si cette chair estoit vne fois consumée, il sembleroit que toute la religion fust esteinte n'ayant plus de victime.* Le corps de Iesus Christ est donc pris de la bouche, mais n'est pas entamé par les dents, il entre dans l'estomach, mais il ne l'alterre point par sa chaleur, il épand sa vertu par toute la consistance du corps, mais il ne va point aux excremens; Il nous départ ses qualitez, son immortalité, sa vertu, sa vigueur, mais ne se souille point de la contagion de nos infirmitez, de nos imperfectiós & des defaux de nostre nature. Et c'est pourquoy quelques-vns des Peres qui croyoient & qui enseignoient la manducation du Corps de Iesus-Christ par la bouche, se sont licentiés de dire qu'il sembloit rude qu'on mangeast veritablemét la chair de Iesus-Christ, mais par le mot de veritablement, ils entendoient la façon charnelle que les Capharnaïtes s'imaginoient, pensans qu'on deust prendre la chair de nostre Seigneur comme on prend à la boucherie la chair que l'on mange, & comme la chair se trouue parmy les carnages. Tertullian est celuy qui a vsé de ce mot au sujet des Caphar-

ACCIPITE, ET MANDUCATE.

Author de Cœna Domini. Æqua omnibus portio datur, integer erogatur, distributus non demembratur: Incorporatur, non iniuriatur, recipitur nō includitur, Cum infirmis habitans, non infirmatur, nec pauperum ministerio indignatur.

Idem Auth. Qua semel consumpta videretur interiisse religio, cui nequaquā vlteriùs victima superesset.

ACCIPITE, ET MANDVCATE.

Tertul. de Resur. cap. 37.

Durum & intolerabilem existimauerũt sermonẽ eius, quasi verè carnem suã illis edendã determinasset, vt in spiritu disponeret statũ salutis premisit. Spiritus est qui viuificat.

naïtes. *Ils ont estimé*, dit-il de ces infidelles, *ses paroles dures comme s'il eust determiné de leur bailler veritablement sa chair à manger, afin donc qu'il dispensast l'estat de salut en esprit, il a mis deuant*, C'*est l'esprit qui viuifie.* Auquel lieu Tertullian prenant les choses selon l'intention des Capharnaïtes, qui s'imaginoient que nostre Seigneur deuoit donner sa chair à manger en sa propre forme, & pour estre dechirée par les cousteaux & par les dents, & non pour estre prise entiere sous le voile du Sacrement, insinue qu'ils n'ont pas bien pris la doctrine de nostre Seigneur, se figurans qu'il deust leur donner sa chair veritablement, c'est à dire en sa propre espece, en sa propre figure, pour la dechirer & la briser auec les dents, veu que ce n'est pas de cette sorte qu'il a entendu ce mystere, & là dessus interprete allegoriquement le sixiesme Chapitre de S. Iean, pource qu'il ne croyoit pas que nostre Seigneur eust voulu declarer ouuertement la doctrine de l'Eucharistie aux Capharnaites, qui n'estoient ny initiez aux mysteres, ny illuminez de la foy, ny receus en son Eschole. Que si parce que Tertullian emporté par la consideration des Capharnaïtes, & par la nature du sujet qu'il traitoit, dautant qu'il auoit affaire à des heretiques qui se seruoient du passage, *La chair ne profite de rien*, pour inualider l'article de la resurrection de nostre chair, a interpreté le sixiesme Chapitre de S. Iean allegoriquement, nos aduersaires veulent inferer qu'il n'a donc pas creu la reelle & veritable presence du Corps de Iesus-Christ, par vn mesme moyen qui ne sera pas vn petit miracle de leur Euangile ils feront changer de religion à tout ce grand corps des Lutheriens, & en feront des Sacramentaires & des Zuinglians: Car les Lutheriens suiuans la doctrine de leur Patriarche, soustiennent qu'au sixiesme Chapitre de sainct Iean il n'est point parlé de la manducation reelle qui se fait au Sacrement, mais de la seule manducation spirituelle qui se fait hors du Sacrement par l'operation de la foy. Et toutesfois ces mesmes Lutheriens ne combatent-t'ils pas sous les enseignes de celuy qui appelle *fanatiques*, *furieux*, *parricides*, *traistres & persecuteurs de Iesus-Christ & de sa parole* ceux qui nient que nous prenions de la bouche reellement & veritablement le Corps & le Sang de Iesus-Christ? Mais combien est-ce que le sieur du-Plessis & le Ministre qui a escrit contre moy produisent mesmes de Catholiques qui interpretans le sixiesme de S. Iean disent que Iesus-Christ en ce lieu-là ne parle point de l'Eucharistie, mais de la foy en Iesus-Christ incarné & crucifié? Caietan donc, Biel, Cusanus, Hessclius, Iansenius, & les semblables produits auec vne si vaine pompe par nos aduersaires ont ils esté Caluinistes? Que le Ministre qui a escrit contre moy ne s'escrie donc point sur sa perte que *ie leur donne cause gangnée*, en confessant que Tertullian explique le sixiesme de S. Iean, de l'Incarnation & non de l'Eucharistie. Ces inepties sont bonnes pour amuser des ignorans, mais sont fort decriées parmy les personnes qui

Du Moul. f. 204. p. 1.

sçauent quelque chose. Mais pour conuertir ses triomphes en obseques, escoutons Tertullian au mesme liure fulminant pour la verité contre le mensonge. Tertullian plus ancien que tous ceux la partage l'objet de la Communion, & attribue la grace & la participation de la diuinité à l'ame, mais assigne au corps la perception de la chair & du sang de Iesus-Christ. *La chair*, dit-il, *est repeuë du Corps & du Sang de Iesus-Christ, afin que l'ame soit engraißée de Dieu.* Que s'il n'y auoit qu'vne manducation par la foy, & que rien du Corps & du Sang de nostre Seigneur n'entrast dans la bouche & dans l'estomach, certes Tertullian seroit inepte & ridicule en sa façon d'argumenter, veu que le corps n'est pas capable des fonctions de la foy pour receuoir par son moyen la chair & le sang de nostre Seigneur, mais il faut qu'il vse de ses organes pour se repaistre comme parle Tertullian de ce qui luy est assigné; Et de dire qu'il prent le corps & le sang de Iesus Christ en prenant le signe du Corps & du Sang qu'il reçoit, c'est rendre encor Tertullian plus ridicule en sa doctrine, veu qu'il oppose la chair & le sang à la diuinité de Iesus-Christ, comme il oppose l'ame à la chair de l'homme; Il dit aussi que l'ame est engraissée de la diuinité parce que la chair est repeuë de son corps & de son sang. D'où il s'ensuit qu'il à voulu enclorre en cette opposition la participation de la chair & du sang de Iesus-Christ, qui toutesfois en seroit excluse si la chair de l'hôme n'estoit repeuë que des signes de l'vn & de l'autre. Et puis ie ne croy pas que les aduersaires mesmes veuillét dire que le signe soit opposé à la diuinité, comme il faudroit qu'il fust si au passage de Tertullian on le vouloit substituer à la chair & au sang de Iesus Christ. Partant pour ne rendre point Tertullian inepte, & pour n'arracher pas vn des membres de son opposition, il faut que la chair de l'homme soit vrayement repeüe de la chair de Iesus-Christ, & consequemment qu'il y ait vne manducation orale, c'est à dire qui se face par la bouche. Le sieur Du-Plessis n'a peu ou n'a pas voulu comprendre la force de ces paroles, mais sans considerer la belle antithese ou opposition que fait Tertullian du corps & de l'ame, de la chair de Iesus-Christ & de sa diuinité, d'où il resulte qu'il faut que la chair de Iesus-Christ soit appliquée au corps du Chrestien, & sa diuinité à son ame, substitue le signe de la chair de Iesus-Christ à la chair de Iesus Christ, c'est à dire arrache la chair de nostre Seigneur de cette opposition, & quoy qu'ennemy des images, met en sa place sa peinture. *Cét argument*, dit-il, *est ordinaire aux anciens pour prouuer la Resurrection que Dieu a montré euidemment qu'il vouloit entierement sauuer l'ame & le corps. Quand és principales Ceremonies de l'Eglise, il les a tousiours conjoinct comme en l'Eucharistie donnant le Sacrement au Corps*, (il deuoit dire suiuant la phrase de Tertullian donnant sa chair pour repaistre le corps) *la grace à l'ame, & en parlent quelquesfois hyperboliquement*, c'est à dire ils en parlent trop clairement à son gré.

ACCIPITE, ET MANDVCATE.

Tertul. de Resurrect. carn. cap. 8. Caro corpore & sanguine Domini vescitur, vt anima de Deo saginetur.

Du Pless. pa. 997.

ACCIPITE, ET MANDVCATE.

A cela donc nous disons premierement qu'il est vray que l'argument de Tertullian est commun aux anciens Docteurs, veu que S. Irenée, S. Hilaire, S. Gregoire de Nysse & les autres en ont vsé; Mais nous ajoustõs que s'ils eussent disposé cét argumét cõme le sieur du Plessis, ils eussent fait vne excessiue impertinence, & vn pur paralogisme. Car quelle preuue est ce la, La chair mange le signe du Corps de Christ (car c'est tout ce qu'il entẽd par le Sacremẽt puis qu'il en oste la chair.) Dõc elle ressuscitera? Au cõtraire s'ils l'eussent employé auec si peu de force les ennemis de la verité n'eussent-ils pas peu retorquer l'argumét contre eux & leur repliquer, La chair ne mange ou n'est pas repeüe de la vraye chair de Christ, mais en mange seulement le signe, & en prend seulement la figure, donc aussi elle ne ressuscitera qu'en signe, en figure & metaphoriquement. Accordant cela n'estoit ce pas ceder la victoire & donner vn plein triomphe aux heretiques qui ne demandoient autre chose sinon qu'on leur concedast que la resurrection se feroit en la figure & en la simple similitude de la chair? Pour reuenir donc à Tertullian son argument procede auec vne autre force. Il suppose premierement que l'homme est composé de corps & d'ame, & que mesmes son nom est comme vne agrafe (ce sont ses paroles) qui attache ces deux natures ensemble hors de l'vnion desquelles il n'y a point d'homme; Et puis en suite de cela supposant aussi que Dieu a voulu sauuer l'homme entier, c'est à dire le corps & l'ame vnis ensemble, il conclud de là qu'il ressuscitera donc vn iour sa chair pour la reünir à l'ame, afin de le sauuer entierement. Et puis pour montrer que Dieu a soin de la chair de l'homme il en produit diuers tesmoignages fondez sur ce que il l'a formée, sur ce qu'il en a luy mesme disposé la fabrique, & que de sa main il en a façonné l'ouurage du limon de la terre; Qu'il a employé à cette œuure comme il parle son sens, son trauail, son conseil, sa prudence & son industrie pour en tirer les lineamens, & pour donner comme vne image de la future Incarnation de son Fils; En suite dequoy il dit que si les payens ont adoré vne statüe de Iupiter Olympien qui estoit faite de la main de cét admirable sculpteur Phidias, qu'à plus forte raison on doit faire cas de la chair, qui a esté formée de celle d'vn si parfait ouurier qui est Dieu. A quoy il ajouste que Dieu ayant mis l'ame dans le corps, il est croyable qu'il a choisi vne noble matiere pour loger vne si excellente forme, puis que l'on enchasse les perles & les pierreries d'Orient dans les plus precieux de tous les metaux, veu principalement que l'ame est tellement vnie au corps, que l'on a bien de la peine à dire si c'est l'ame qui porte le corps, ou si c'est le corps qui porte l'ame, & qu'outre cela si on attribue la plus grande gloire à l'ame comme à celle qui est vrayement l'image de Dieu, tousiours c'est vn singulier honneur au corps de porter celle qui est si proche de Dieu. Ioinct que l'ame n'a aucun vsage de la nature, ne gouste aucun fruit du mon-

Cap. 40. Nec anima per semetipsam homo, quæ figmento iam homini appellato, postea inserta est, nec caro sine anima homo, quæ post exilium animæ cadauer inscribitur. Ita vocabulum homo consertarũ substantiarũ duarũ quodammodo fibula est, sub quo vocabulo non possunt esse nisi coherentes.

de, ny ne participe à aucun sentiment des qualitez des elemens que par les organes des sens qui sont corporels. Apres ces preuues prises comme il parle *de la publique forme de la condition de la chair* il passe à celles qui *se tirent de la propre forme*, & du propre caractere du nom Chrestien, & montre que lors qu'aux Sacremens de la foy, l'ame est consacrée à Dieu, & mise au rang de ses enfans, c'est la chair qui fait qu'elle est capable d'en receuoir les formes, & là dessus allegue ce qui est au passage que nous expliquons. *La chair*, dit-il, *est lauée* (au Baptesme) *afin que l'ame soit nettoyée. La chair est ointe* (là mesme ou plustost au Sacrement de Confirmation) *afin que l'ame soit consacrée. La chair est marquée afin que l'ame soit munie. La chair est ombragée de l'imposition des mains, afin que l'ame soit aussi illuminée de l'esprit. La chair est repeuë du corps & du sang de Iesus-Christ, afin que l'ame soit engraissée de Dieu*: Qui ne voit donc que Tertullian presuppose que la chair de l'homme est vrayement & reellement repeüe du corps & du sang de nostre Seigneur, puis qu'il dit que c'est cette chair de l'homme qui fait que l'ame est capable de participer à la Diuinité par le moyen de l'Euchariste qui s'administre sous vne forme sensible, & qui a besoin des organes du corps pour se faire receuoir? Le sieur du-Plessis ne se rend pas encor, mais replique qu'à ce conte il faudroit donc inferer du mesme lieu que l'eau au Baptesme est transubstantiée, dautant que Tertullian dit és lignes precedentes. *La chair est lauée, afin que l'ame soit nettoyée, que l'imposition des mains aussi transubstantie l'ame veu qu'il adjouste, La chair est ombragée de l'imposition de la main, afin que l'ame soit illuminée de l'esprit*, & maintient qu'en suite de cela les paroles de Tertullian ne peuuent estre entenduës, qu'entant que l'vnion Sacramentale opere la chose par le signe. *Le signe*, dit-il, *auquel il prent plaisir d'attribuer ce qui est de la chose, & à la chose ce qui est du signe pour montrer sans les confondre leur vnion estroite.* Cette replique a esté faite à cheual par vn homme qui auoit haste, ou au moins qui a creu que ne se taire pas, c'estoit respondre. Car si Tertullian à voulu attribuer au signe ce qui est de la chose, pourquoy a-t'il fait vne si claire opposition du corps de Iesus-Christ & de la diuinité? pourquoy assigne-t'il à la chair la participation de la chair & du sang, & à l'ame la participation de Dieu? Dieu n'est-il pas compris sous le signe auec le corps & le sang, où le sieur du-Plessis voudroit-il l'en exclure de sa Cene? Partant quand Tertullian a dit que la chair de l'homme estoit repeuë du corps & du sang de nostre Seigneur afin que l'ame fust engraissée de Dieu, il a voulu que cette chair receust premierement le corps & le sang de nostre Seigneur, & puis que par le moyen de cette communion & de cette participation qu'a la chair de l'homme du Corps & du sang de Iesus-Christ l'ame fust pleinement imbuë de la diuinité, & participast à ses graces. Car quant à ce qu'il objecte qu'il faudroit donc que l'eau du Baptesme fust aussi transubstantiée, &

ACCIPITE, ET MANDVCATE.

Cũ anima Deo allegitur ipsa est quæ efficit vt anima allegi possit.

Tertull. de Resurrect. carnis. ca. 8. Caro abluitur vt anima emaculetur. Caro vngitur vt anima cõsecretur. Caro signatur, vt & anima muniatur. Caro manus impositione adumbratur, vt & anima spiritu illuminetur. Caro corpore & sanguine Christi vescitur, vt & anima de Deo saginetur.

Du Pless. là mesme.

ACCIPITE, ET MANDVCATE.

que l'imposition des mains dont le corps est ombragé transsubstantiast l'ame, c'est encor vne plus grande impertinence que la premiere. Car par la raison de Tertullian il faut inferer, que tout ainsi qu'au baptesme le corps est vrayement laué de l'eau elementaire, à la Confirmation il est vrayement ombragé des mains qui luy sont imposées, Ainsi en l'Eucharistie la chair de l'homme est vraymét repeuë, c'est à dire reçoit reellement & veritablement le corps & le sang de nostre Seigneur qui entre dans sa bouche & dans son estomach de la façon que nous auons montré, c'est à dire sans sentir les autres effets de la manducation qui ne sont point necessaires pour rendre l'ame capable de participer à la diuinité. Ce que ie repete afin de soudre cette autre objection du mesme sieur du-Plessis qui dit *qu'autrement selon Bellarmin, l'erreur seroit trop grossier, si on entendoit ces paroles autrement que Sacramentalement*. Il est vray si on entendoit que la chair de nostre Seigneur fust brisée des dents, digerée dans l'estomach & conuertie en la substance de l'homme, mais non en entendant qu'auec le Sacrement elle entre dans la bouche & dans l'estomach pour épandre par tout l'homme les semences de l'immortalité, comme l'enseignent tous les anciens Peres dont nous auons produit les tesmoignages. Au reste i'aduertiray en passant nos aduersaires qu'ils s'immolent à la risée des hommes doctes lors que sous ombre d'vne raison analogique, & d'vne mesme forme generique qui se trouue en tous les Sacremens, ils veulent introduire vne mesme raison specifique, ne plus ne moins que si par ce que les hommes & les bestes sont sous vn mesme genre qui est l'animal, on pouuoit conclure que comme les hommes sont raisonnables il faudroit donc que les bestes vsassent aussi de la raison: Car l'homme (gardant tousiours la proportion qui se rencontre entre les choses morales & les naturelles) n'est pas plus veritablement distingué d'espece & de raison formelle d'auec les bestes, qu'vn Sacrement differe selon la mesme raison formelle d'auec l'autre, Par exemple l'Eucharistie du Baptesme & de l'imposition des mains dont il s'agit icy. Et cela le sieur du-Plessis l'eust bien sçeu, s'il se fust souuenu que le Baptesme & l'imposition des mains, sont des Sacremens d'action, au lieu que l'Eucharistie est vn Sacrement de substance. Que s'ils ne peuuent comprendre vne chose si facile, qu'ils nous montrent ou par texte expres, ou par consequences necessaires, que nostre Seigneur a dit du Baptesme, ou de l'imposition des mains, *Cecy est mon Corps*, *Cecy est mon sang*, comme il l'a dit de l'Eucharistie, & aprés nous leur accorderons qu'on ne doit point mettre de difference specifique en ces diuerses sortes de Sacremens.

Il faut maintenant voir si les Caluinistes sont bien fondés pour exclure le Corps de la Communion que nous auons auec IesusChrist, *Il ne s'apprehende point*, dit vn d'entr'eux, [a] *par la bouche, mais par la foy,*

[a] *Du Moulin. facil. 19. pag. 1.*

comme dit S. Paul Ephes. 3. v. 17. Christ habite en vos cœurs par foy, &c. Ie pense, dit vn autre, *que tous les Theologiens craignans Dieu sont d'accord que la foy seule nous sert comme de main que Dieu nous a donnée pour recueillir ses diuines graces, à cause dequoy Christ est dit habiter en nous par foy: Et S. Chrysostome discourant du Baptesme & de l'Eucharistie, dit que Tout l'œuure depend de la foy: Et derechef. Tout l'œuure prend son energie de la foy.* Mais bon Dieu! la passion des partis nous fera-t'elle renoncer à toute candeur pour abuser indifferemment de l'Escriture, & des passages des anciens Peres? Premierement, où est il dit au passage de S. Paul, que la communion que nous auons au corps de Christ est purement spirituelle, *& que Christ ne s'apprehende point par la bouche?* Où est-ce qu'il y est dit que la foy est l'vnique main que Dieu nous a donnée pour recueillir ses bien-faits? Mais comment est-ce qu'il eust peu dire que Christ n'est point apprehendé par la bouche, veu que representant aux Corinthiens l'institution de l'Eucharistie, il leur enseigne *qu'en la mesme nuit que nostre Seigneur fut trahy il prist du pain, & ayant rendu graces le rompit, & dist, Prenez, mangés, Cecy est mon Corps.* Et donc nostre Seigneur alors ne parloit-il pas de prendre par la bouche, ce qu'il donnoit à ses Apostres? Et ce qu'il donnoit, n'estoit-ce pas son Corps? Ou plustost ne se donnoit-il pas soy-mesmes auec tous les thresors de sa grace, & auec toutes les richesses de sa diuinité? Aussi l'aduersaire s'est seruy en ce sujet, d'vn mot ambigu, c'est à sçauoir du mot *apprehender*, qui est quelquefois restreint aux fonctions de l'esprit, de peur qu'vsant d'vne façon de parler claire & intelligible, & disant que la chair de Christ n'est point prise par la bouche, tout le monde ne découurist l'impieté de cette proposition, qui destruit la Communion que nous auons auec la chair de Christ, & qui rauit aux fidelles la plus grande consolation qu'ils puissent auoir en cette vie, qui est de voir leur chair associée à la chair de leur Sauueur, & leurs membres estre faits les vaisseaux ou plustost les temples & les sanctuaires, où ses membres, sa chair, ses os & son sang daignent entrer & se reposer, par le moyen de la Communion. Mais comment est-ce que l'Apostre eust peu dire que la foy est *l'vnique main* auec laquelle nous recueillons les bien-faits de Dieu, luy qui en tant de lieux nous recommande l'Esperance, la Charité, & les autres vertus Chrestiennes comme propres à ce mesme effet? luy qui parlant du Baptesme dit *que tous ceux qui ont esté baptisez ont esté reuestus de Iesus-Christ?* Cela est d'vn autre discours. Tant y a que c'est indignement abuser de l'Escriture, & auec vn execrable sacrilege destourner malicieusement les intentions de sainct Paul, d'amener le passage de l'Epistre aux Ephesiens, pour persuader que la Communion que nous auons auec Christ au sainct Sacrement, n'est que spirituelle, & par la foy. Car pour venir au second chef de ma refutation, l'Apostre en ce lieu-là ne parle ny de prés ny de loin, ny

ACCIPITE, ET MANDVCATE.

Eph. 3. 17.

Casaubon. exerc. 16. ad Ann. Eccl. Bar. n. 30. Fidem quã cœlestibus beneficiis accipiendis, solam quasi manũ hominibus à Deo esse concessam, omnes credo pij Theologi cõsentiũt. Dicitur igitur Christus habitare in nobis per fidẽ Ephesiorum 3. 17. & Chrysost. in 2. Timoth. homil. 2. differens de Baptismo & Eucharistię perceptione τὸ πᾶν ait, τῆς πίστεώς ἐστι, &c.

1. Corinth. 11.

Du Moul. vbi sup.

Galat. 3.

ACCIPITE, ET MANDVCATE.

directement ny obliquement, ny de propos deliberé, ny en passant du Sacrement de l'Eucharistie, ny d'aucun autre Sacrement, mais les mots que nos aduersaires produisent de luy ne sont autre chose qu'vne partie de la priere que ce grand Apostre faisoit à Dieu, afin que les Ephesiens qui auoient esté amenés à la connoissance de Dieu par l'Euangile, demeurassent fermes & constans en la foy qu'ils auoient embrassée. *Ie ploye mes genoux*, dit-il, *deuant le Pere de nostre Seigneur Iesus-Christ, afin que selon les richesses de sa gloire il vous donne que vous soyez puissamment fortifiés par son esprit en l'homme interieur. Tellement que Christ habite en vous par foy, afin qu'estans enracinez & fondés en charité, vous puissiez finalement comprendre auec tous ses Saincts, quelle est la largeur, & la longueur, &c.* Où donc en tout cela vne seule trace du Sacrement duquel S. Paul n'auoit point entrepris de parler en ce lieu-là, mais pretendoit seulement parler de la presence de la diuinité de Iesus Christ, qui est dit habiter particulierement par ses graces dans les cœurs qui embrassent constamment sa foy, & qui ne se laissent point vaincre aux tentations de la terre & du monde pour s'en despartir? Partant repetons icy les paroles de sainct Cyrille, & disons auec luy; *Nous ne nions pas que nous ne soyons vnis spirituellement* par l'apprehension de l'entendement, *auec Iesus-Christ, par vne droite foy, & par vne sincere charité; mais que nous n'ayons nulle sorte de conjonction & d'attouchement auec luy selon la chair, c'est chose que nous nions constamment, & disons que c'est vne doctrine bien éloignée de ce qu'enseignent les diuines Escritures.*

Ephes. 3.

Cyrillus vbi sup.

Le passage de S. Chrysostome est produit auec moins de candeur que n'en promet en ses escrits celuy qui l'allegue. *Tout l'œuure*, dit ce sainct Docteur, parlant, nous dit on, du Baptesme & de l'Eucharistie, *depend de la foy.* Et derechef. *Tout l'œuure prend son energie de la foy.* Il est vray que S. Chrysostome dit cela, mais ny il ne parle en ce lieu-là de l'essence du Sacrement, ny il ne touche la Communion qui interuient par son moyen entre Iesus Christ, & nous, mais il parle du fruit & de l'vtilité qui le Chrestien qui y participe en recueille; Et ce fruict-là il enseigne qu'il ne depend pas de la bonté du ministre, mais de la foy particuliere du receuant. La lecture du passage dissipera donc tous les prestiges des Sacramentaires. Ce S. Docteur apres auoir coniuré les fidelles d'obeyr à leurs Pasteurs, preuient l'objection que quelqu'vn luy pouuoit faire, que son Prelat estoit vicieux, & apres luy auoir representé que cela ne luy importoit aucunement, il adjouste pour raison de son dire. *Tout l'œuure emprunte sa vigueur de la foy, & personne quelque iuste qu'elle soit, ne te seruira de rien, si tu n'es toy-mesme fidelle, comme aussi vn meschant ne te pourra nuire si tu as la foy. Dieu voulant sauuer son peuple par le moyen de l'arche employa des bœufs pour cét effet. La vie du Prestre ou sa vertu eussent-elles esté capables de faire le mesme? Les choses que Dieu départ, ne peuuent estre faites par la vertu du Prestre,*

Chrysost. in 2. ad Timoth. hom. 2. Πρὸς τὴν πίστιν τὴν σὴν τὸ πᾶν ἐνεργεῖται, οὔτε ὁ δίκαιος ὠφελήσει τι, μὴ ὄντος σοῦ πιστοῦ. διὰ βοῶν ἐνήργησεν ὁ Θεὸς ἐπὶ τῆς κιβωτοῦ, ὅτι ἐσώζετο σῶμα τῷ λαῷ, &c.

Prestre, veu qu'elles dépendent entierement de sa grace diuine. L'office du Prestre est seulement d'ouurir la bouche, mais au reste, Dieu opere tout; le Prestre ne contribuë que son ministere. Considere quelle grande difference il y a entre S. Iean & Iesus Christ, & entens dire à S. Iean, ie dois estre baptizé par toy, & ie ne suis pas digne de délier la conraye de ses souliers; Et toutesfois non-obstant cette grande difference, le S. Esprit ne laissa pas de descendre, bien que S. Iean ne l'eust pas (de luy-mesme) *consideré qu'il est escrit, Nous auons tous pris de sa plenitude,* (de Iesus-Christ) *& toutesfois le S. Esprit ne descendit point que Iesus Christ n'eust esté baptisé, encor que ce n'ait point esté S. Iean qui l'ait fait descendre. Pourquoy donc ce fait cela? Afin que tu sçaches que le Prestre ne contribuë que son ministere. Il n'y a point telle distance d'vn homme à vn autre homme, comme de S. Iean à Iesus Christ. Toutesfois le S. Esprit descendit, afin que tu sçaches que c'est Dieu qui opere tout, que c'est luy qui fait tout. Ie veux adjouster vn paradoxe, & ne vous en estonnés point, ne vous en troublés point. La sacrée oblation mesme, soit que S. Pierre ou S. Paul, ou vn autre Prestre de quelque merite qu'il soit vienne à l'offrir, c'est la mesme que Iesus-Christ distribua à ses Disciples, & que les Prestres font encor maintenant. Celle-cy n'a rien moins que celle-la. Et pourquoy? Dautant que ce ne sont pas les hommes qui la sanctifient, mais Iesus-Christ qui la consacra alors.* Le Lecteur non passionné voit que sainct Chrysostome ny ne parle de l'essence du Sacrement, ny n'explique la maniere de laquelle se fait nostre vnion auec Iesus Christ en l'Eucharistie, mais qu'il discourt de propos deliberé de la disposition necessaire pour en recueillir le fruit, & qu'il ne pretend autre chose que de montrer que cette disposition ne depend pas de la bonne vie, ou de la saintete du ministre qui la baille, mais de la foy & de la deuotion du fidelle qui la reçoit. Et certes ce n'est pas auoir grandement profité en la lecture de S. Chrysostome, de n'auoir pas apris de luy que par le moyen de l'Eucharistie il interuient entre Iesus-Christ & nous, vne Communion reelle, & autre que celle qui resulte de la foy, & de la meditation de sa mort; veu qu'il en parle en termes si clairs, que quand ils seroient, comme on dit, escrits des propres rayons du Soleil, ils ne le pourroient estre dauantage. *Il ne s'est pas contenté,* dit il de nostre Seigneur, *de s'estre fait homme, d'estre battu des verges, d'estre mis à mort, mais il se mesle luy mesme dedans nous, & nous fait estre son Corps, non par foy seulement, mais reellement, & selon la chose mesme.* Il oppose sa Communion reelle à celle de la foy, & dit que nous ne sommes pas vnis auec Iesus-Christ par la seule foy, mais que reellement nous sommes faits son Corps, peut-on desirer plus de clarté en ses paroles? De sorte que restreindre la Communion que nous auons auec Iesus-Christ en l'Eucharistie à vne simple communion de foy, & qui se fait par l'apprehension de l'entendement ou de l'esprit, ou à vne Communion qui soit commune à la parole de Dieu, & aux autres Sacremens, c'est entierement renuerser la creance de l'ancienne Eglise, qui a tousiours

ACCIPITE, ET MANDVCATE.

Chrysost. hom. 83. in Matth.

Οὐδὲ γὰρ ἤρκεσεν αὐτῷ τὸ γενέσθαι ἄνθρωπον, οὐδὲ τὸ ῥαπισθῆναι καὶ σφαγῆναι, ἀλλὰ καὶ ἀναφύρει ἑαυτὸν ἡμῖν, καὶ οὐ τῇ πίστει μόνον, ἀλλ' αὐτῷ τῷ πράγματι σῶμα ἡμᾶς αὐτοῦ κατασκευάζει.

ACCIPITE, ET MANDVCATE.

creu & enseigné que la Communion que nous auons en l'Eucharistie, a ce degré par dessus les autres, qu'elle se fait non par les simples operations de nostre ame, mais par *vne reelle contiguité*, pour vser du mot de S. Cyrille, & par vn attouchement veritable du Corps de nostre Seigneur & des nostres par le moyen des symboles qui nous *l'exhibent*, & qui le font entrer dans nos corps, aussi veritablement que nostre Seigneur entra dans la maison du Centenier. Et c'est pour cette raison que les derniers Docteurs de l'Eglise, c'est à sçauoir les Scholastiques, ont nommé l'Eucharistie absolument, & par excellence COMMVNION; non qu'ils ignorassent que la Foy, l'Esperance, la Charité, & les autres vertus Chrestiennes, ne fussent des moyens par lesquels nous nous vnissons à Dieu, mais par ce que ces vnions n'arriuent pas à la perfection de celle de l'Eucharistie, qui ne s'insinuë pas seulement dans les esprits, mais épand le Corps du Sauueur dans nos corps, & se mesle à mesme temps dans nos ames, au moins si nostre irreuerence & nostre indeuotion n'y met de l'obstacle, & ne nous rauist le fruit des graces que Iesus-Christ nous presente. C'est en ce sens que sainct Thomas cité par le sieur Casaubon a dit *que ce qui est commun à tous les Sacremens, est attribué eminemment à celuy-cy, à raison de son excellence*, c'est à sçauoir, parce que sa façon de nous vnir auec IesusChrist est bien plus noble, & plus excellente que celle des autres, qui ne nous vnissent qu'accidentellement auec Dieu, en nous communiquant tant seulement ses graces & ses dons externes, au lieu que cettuy-cy nous vnist auec la source mesme de la vie, & nous incorpore reellement auec Iesus-Christ, qui se mesle en l'Eucharistie auec nos Corps particuliers, comme en l'incarnation il s'est meslé & communiqué selon la chair auec le general de la nature humaine. Et pour apprendre que c'est l'intention de S. Thomas, il ne falloit que lire le corps de l'article, où il emprunte & allegue de S. Damascene la raison pour laquelle l'Eucharistie entre ses autres noms prend celuy-cy de Communion. Voicy les propres paroles qu'il produit de S. Iean Damascene. *L'oblation*, dit-il parlant de l'Eucharistie, *est appellée Communion, & l'est en effet, dautant que par son moyen nous auons communion auec Iesus-Christ, & participons à sa chair, & à sa Diuinité, & aussi dautant que par ce mesme moyen, nous auons communion & sommes vnis ensemble.* Voila ce qu'enseigne S. Thomas apres S. Iean Damascene, qui auoit appris cette doctrine Orthodoxe de la saincte antiquité.

D. Thom. 3. part. quæst. 73. art. 4. Dicendũ quod id quod est cõmune omnibus Sacramentis, attribuitur huic antonomasticè propter excellentiam.

D. Thom. 3. part. quæst. 73. artic. 4. in corp. Dicitur cõmunio, quia communicamus per ipsam Christo, & quia participamus eius carne & Deitate, & quia cõmunicamus & vnimur ad inuicem per ipsam.

Cependant il faut se souuenir que l'ancienne Eglise nous enseignant cette doctrine de nostre Communion, selon la chair auec Iesus-Christ par le moyen de l'Eucharistie, n'a pas voulu nous persuader que nos corps fussent conuertis au corps de Iesus-Christ, ou que le corps de Iesus-Christ fust couuerty aux nostres; ou mesmes que nos corps ne fissent qu'vne essence, ou ne constituassent qu'vne mesme

ACCIPITE, ET MANDVCATE.

personne auec Iesus Christ: mais elle a seulement voulu nous apprendre, que comme le mary & la femme demeurant tousiours deux personnes distinctes & separées, neantmoins ne sont qu'vne mesme chair, & mesmes os, à raison du lien marital, & de l'attouchement conjugal en la generation des enfans, aussi nos corps demeurans en leur consistance, & le Corps de Christ en la sienne, il interuient vne telle vnion entre eux par le moyen de la communion du S. Sacremēt, qu'ils sont estimés estre vne mesme chair & les mesmes os. Cette vniō estant toute diuine, & toute pleine de merueilles, ne se peut assez bien representer par le discours des hommes, veu que mesmes elle surpasse la capacite naturelle des Anges. Toutesfois comme les Peres ne pouuans exprimer auec les paroles l'vnion ineffable qui est interuenuë en l'incarnation entre la nature diuine & la nature humaine, ont vsé de diuerses comparaisons, qui se trouuent defectueuses en beaucoup de choses, mais qui montrent tousiours que cette sorte d'vnion est substantielle, & non pas accidentelle: aussi en ce sujet les Theologiens ont employé diuerses comparaisons qui à la verité manquent en beaucoup de choses, mais qui neantmoins nous insinuent vne vnion extrémement estroite, & qui ne se fait pas par la seule operation de l'entendement, & de la foy, mais par vne liaison reelle des substances. Ainsi ils employent la comparaison de l'vnion de l'aymant auec le fer, d'vn diamant auec l'or, où il est enchassé, d'vn metal allié auec vn autre metal; & plusieurs autres qu'on peut voir dans leurs escrits; Mais la plus propre de toutes est celle du mary auec sa femme; en la conionction desquels S. Paul trouue vn grand mystere & vn grand Sacrement en Iesus-Christ & en son Eglise. Celle de l'enfant qui participe à la substance corporelle de sa nourrice, en suçant sa mammelle, est dautant plus propre en ce sujet, que tout ainsi que la nourrice sous la blancheur du laict verse au petit enfant la substance de son sang; (car le laict n'est autre chose qu'vn sang imparfait & non encore teint ny coloré,) aussi le Fils de Dieu sous le voile du symbole, & sous la blancheur du pain, donne sa propre chair, & son propre sang à ses enfans, les fidelles. Sainct Augustin l'a diuinement expliquée en ses commentaires sur les Pseaumes. *Nostre Seigneur*, dit-il, *est conneu: il a voulu que nostre salut consistast en son corps & en son sang; Mais d'où nous a-t'il recommandé son corps & son sang? De son humilité; car s'il n'estoit humble, ny il ne seroit mangé, ny il ne seroit beu. Considere sa grandeur; Au commencement estoit le Verbe, & le Verbe estoit auec Dieu, & le Verbe estoit Dieu; Voila vne viande eternelle; Mais ce sont les Anges, ce sont les vertus d'enhaut, ce sont les celestes esprits qui la mangent & qui en sont engraissés, ce qui les engraisse & qui les resioüist demeurant entier. Mais qui est l'homme qui peust arriuer à cette viande, quel cœur en seroit capable? Il falloit donc que cette viande la deuinst lait, afin qu'elle paruinst aux petits. Et comment est-ce que le lait se fait viande? comment est-ce qu'il*

August. in Psa. 33. enarrat. 1. Notus est Dominus noster Iesus-Christus. In corpore & sanguine suo voluit esse salutem nostram. Vnde autē cōmendauit corpus & sanguinem suum? de humilitate sua. Nisi enim esset humilis, nec mā ducaretur, nec biberetur, &c.

ACCIPITE, ET MANDVCATE.

se conuertiroit en viande s'il n'estoit transmis par la chair? Car c'est la mere qui fait cela, ce que la mere mange, l'enfant le mange aussi; Mais parce que l'enfant ne peut encor manger de pain, la mere incarne le pain, & par l'abaissement de la mammelle, & par le suc du lait, elle nourrit l'enfant de pain. Comment est-ce donc que la sagesse de Dieu nous a repeus de ce pain? Parce que le Verbe a esté fait chair & a habité en nous. Voyez donc l'humilité par le moyen de laquelle l'homme a mangé le pain des Anges, comme il est escrit, Il leur a donné le pain du Ciel, l'homme a mangé le pain des Anges: C'est à dire ce Verbe eternel duquel les Anges sont nourris, & qui est égal au Pere, l'homme l'a mangé, parce qu'estant en la forme de Dieu, il n'a pas estimé à rapine d'estre égal à Dieu. Les Anges en sont donc engraissés; Mais il s'est aneanty soy-mesme prenant la forme de seruiteur, fait à la semblance des hommes, & trouué en l'habit de l'homme il s'est humilié soy-mesme, s'estant rendu obeyssant iusques à la mort, & à la mort de la croix, afin que depuis cela, sa chair & son sang, le nouueau sacrifice, nous fussent consignez (ou recommandés) de sa Croix. Il ne se peut rien dire de mieux sur ce sujet. Autresfois Rome estima cóme vn prodige d'amour ce que fit vne fille dont le Pere estoit prisonnier, d'autant que ce miserable pere ayant esté condamné à mourir de faim dans la prison, sa fille qui estoit mariée & qui nourrissoit des enfans ayant impetré congé de l'aller voir en sa misere, luy ouurit le moyen de prolonger sa vie en luy baillant la mammelle, de sorte qu'allant & venant à ses heures en fin elle fut découuerte, & la chose fut tenuë pour toute extraordinaire de voir vn pere pendu à la mammelle de sa fille, qui pouuoit dire qu'elle le nourrissoit de son sang. Mais quel plus excessif prodige est ce de voir le fidelle attaché à la mammelle du Fils de Dieu, & prendre sa chair & succer son sang pour s'vnir auec luy au Sacrement? Sainct Chrysostome a heureusement employé cette comparaison pour échauffer la deuotion des Chrestiens. *Ne soyons point*, dit-il, *paresseux apres auoir esté iugez dignes d'vne si grande amour & d'vn si grand honneur; Ne voyés vous pas auec quelle promptitude les petits enfans courrent à la mammelle? Et auec quelle actiuité ils attachent leurs leures sur les tetins de leurs nourrices? Aprochons nous donc auec vne pareille ou plustost auec vne plus grande allegresse de cette table; Comme enfans de lait succons & attirons la grace de l'esprit, & n'ayons autre regret que de nous voir priués de cette viande.* Reprenons nostre discours. Pour entendre le langage des Peres en cette matiere, il faut sçauoir qu'ils ont estably en la Cómunion de ce Sacrement deux sortes d'vnions du Chrestien auec Iesus-Christ. L'vne qui interuient entre la chair de nostre Seigneur, & la chair du fidelle, par le moyen & par la participation du Sacrement, qui est celle dont nous venons de parler. L'autre qui interuient entre le mesme fidelle, & la diuinité du Fils de Dieu, par le moyen du Corps de Iesus-Christ vny par la voye du Sacrement auec nos corps: Et c'est de celle-là que parle l'Autheur du liure de la Cene du

Valer. Max.

Chrys. homil. 60. ad pop. Antioch. ex homil. 83. in Matth.

Μὴ τοίνυν ῥαθυμῶμεν, τοσαύτης ἠξιωμένοι ἀγάπης τε καὶ τιμῆς. οὐχ ὁρᾶτε τὰ παιδία μεθ' ὅσης προθυμίας ἐφάπτεται τοῦ μαστοῦ; μεθ' ὅσης τῆς ὁρμῆς ἐμπήγνυσι τὰ χείλη τῇ θηλῇ; μετὰ τοσαύτης προσίωμεν καὶ ἡμεῖς τῇ τραπέζῃ ταύτῃ, καὶ τῇ θηλῇ τοῦ ποτηρίου τοῦ πνευματικοῦ, &c.

Seigneur qui se trouue entre les œuures de sainct Cyprian, lors qu'il dit, [a] *Tout ainsi qu'en la personne de Iesus-Christ, l'humanité paroissant au dehors, la diuinité estoit cachée dessous; de mesme la diuine Essence* (c'est à dire la personne de Iesus-Christ, car cét Autheur vse du mot d'Essence pour celuy de personne) * *s'est infusé d'vne maniere ineffable dans le Sacrement visible, afin que la Religion fust accompagnée de deuotion à l'endroit du Sacrement; & afin aussi que nous eussions vn plus entier accés à la verité* (c'est à dire à la diuinité) *dont les Sacremens sont le Corps & le Sang, pour arriuer iusques à la participation de l'esprit, non pas pour estre faits consubstanciels auec Iesus-Christ, mais bien afin d'estreindre cette vnion auec luy, iusques à vne tres-parfaite affinité. Car le seul fils est consubstantiel au Pere, & la substance de la Trinité ne peut estre ny diuisée ny partagée. Mais l'vnion par laquelle nous sommes conioints auec luy, ny elle ne mesle les personnes, ny elle n'vnist les substances, mais elle assemble les affections, & allie les volontez.* Le Ministre qui a voulu corriger les annotations de Pamelius sur sainct Cyprian, ne comprenant pas le sens de ces paroles, a fait mille inepties sur ce sujet, & a interpreté ce passage de la premiere vnion qui interuient entre la chair de Iesus Christ & les nostres, par le moyen du Sacrement; au lieu que la difference que cét Autheur met entre le Fils de Dieu & nous, luy deuoit apprendre qu'il parle de l'vnion auec la diuinité, selon laquelle il n'y a que le Fils qui soit consubstantiel au Pere auec le sainct Esprit; A raison dequoy il a fort bien dit que la nostre *ny ne mesle les personnes, ny n'vnist les substances*, parce que ny nous ne sommes faits vne des personnes de la Trinité, ny nous ne sommes rendus consubstantiels au Pere, ny nostre nature n'est conuertie en la nature diuine. Cét autheur n'exclud donc pas la Communion reelle & consubstantielle de nostre chair, auec la chair de Iesus-Christ, mais la supposant & l'ayant exprimee par ces paroles qui precedent. [c] *Depuis qu'il a esté dit par nostre Seigneur, Faites cecy en memoire de moy, Celle-cy est ma chair, & cestuy-cy est mon sang, toutesfois & quantes que cela a esté fait auec ces paroles & auec cette foy, ce pain supersubstätiel, & ce calice consacré par vne solemnelle benediction sert à la vie & au salut de l'homme entier* (il oppose le pain consacré au pain ordinaire qui ne nourrit que le corps seulement) *estant tout ensemble medicament & holocauste pour guerir les maladies, & pour purger les pechés*, supposant dis-je cette reelle vnion il fait vne gradation de cette vnion à celle qui en resulte, c'est à sçauoir à nostre vnion auec la diuinité, à laquelle le Corps de nostre Seigneur, qui n'en peut estre separé, receu au Sacrement nous allie, non en meslant nos personnes aux personnes diuines, ny en conuertissant nostre nature en la nature diuine, mais en vnissant nos affections & nos volontez, auec les affections & les volontés diuines, pour nous faire, comme dit sainct Paul, vn mesme esprit auec Dieu. Sainct Augustin parlant de cette sorte d'vnion, & y rapportant ce que nostre Seigneur a dit. *Si quel-*

ACCIPITE, ET MANDVCATE.

[a] *Author. de Cœna Domini apud D. Cypria.* Sicut in persona Christi humanitas videbatur & latebat diuinitas, ita Sacramento visibili ineffabiliter diuina se infundit essentia, vt esset religioni circa Sacraméta deuotio; & ad veritatem cuius corpus & sanguis Sacramenta sunt sincerior pateret accessus, vsque ad participationẽ Spiritus, &c.

* *Ser. de baptismo Christi.* Verbũ & caro sic sunt vna essentia, vt perfectam & integrã sincera conjunctio faciat vnitatem.

Ibidem. Ex quo à Domino dictũ est: Hoc facite in meam commemorationẽ, hæc est caro mea, & hic est sanguis meus, quotiescunque his verbis & hac fide actum est, panis iste est supersubstãtialis, &c.

August. tract. 51. in Ioan.

ACCIPITE, ET MANDVCATE.

Quem maiorẽ honorẽ accipere poterit adoptatus quã vt sit vbi est vnicus, non æqualis factus diuinitati, sed consociatus æternitati.

a *Idem tract. 36. in 6. cap. Ioan.*

Nec tamen dicendo, & qui manducat me & ipse viuet propter me; eandem suam & nostram æqualitatẽ significauit, sed gratiam mediatoris ostendit.

qu'vn me fait seruice mon Pere l'honnorera, & où ie suis la sera aussi mon seruiteur. Celuy, dit-il, *qui est adopté de Dieu quel plus grãd honneur peut-il receuoir que d'estre où est son fils vnique, nõ en estant rẽdu égal à sa diuinité, mais estãt associé à son éternité?* Et ailleurs la fondant sur le Sacremẽt, & y rapportãt les paroles du sixiesme de S. Iean. a *Celuy qui mãge ma chair viura pour l'amour de moy; Non que pourtant*, dit il, *il ayt voulu signifier que nostre égalité soit la mesme que la sienne, mais il a declaré la grace du mediateur.* Si ce beau faiseur de commentaires à la haste, eust pris la peine de lire les anciens Peres qu'il se mesle d'alleguer sur la foy des Allemans, il eust peut estre rencõtré cette explication de S. Augustin, qui luy eust apris à entendre son Autheur. Et certes encor que ce mesme Ministre preuenu de l'erreur, rejette la premiere sorte d'vnion que nous auons expliquée, neantmoins il est contraint de confesser qu'en la perception du Sacrement, il interuient vne autre vnion que celle des affections & des volontez, c'est à sçauoir vne vnion substantielle telle que la descriuent sainct Cyrille & sainct Hilaire, lesquels s'il eust bien entendus, ou sainement interpretés, il eust confessé que l'vnion dont ils parlent est celle mesme que nous establissons pour expliquer l'intention de l'Apostre, & de la primitiue Eglise, aux lieux où ils nomment le Sacrement *Communion du Corps & du Sang* de nostre Seigneur.

Mais c'est asses de cette matiere, que nous traitterons encor ailleurs. Venons aux autres raisons pour lesquelles les anciens ont nommé l'Eucharistie *Communion*. Il y en a vne qui resulte immediatement de ce que nous venons de dire de nostre communion reelle auec le Corps de Iesus-Christ; & c'est celle qu'explique S. Paul, en suitte de ces paroles, *Le pain que nous rompons, n'est-ce pas la Communion du Corps de Iesus-Christ.* Car, dit-il, *nous qui sommes plusieurs, nous sommes vn pain & vn corps, dautant que nous sommes tous participans d'vn mesme pain.* Par lesquelles paroles il enseigne que de ce que nous participons tous à vn mesme pain celeste, il s'ensuit que nous sommes vn mesme Corps mystique de Iesus-Christ, l'Eucharistie estant vn puissant & admirable lien, par le moyen duquel nous sommes assemblés en ce mesme Corps, pour n'auoir, à l'exemple des premiers croyans, qu'vne ame, & qu'vn cœur au Seigneur. Et c'est la raison pour laquelle l'ancienne Eglise voulant imprimer plus viuement cette vnité en l'esprit des fidelles, leur donnoit la Communion d'vn mesme pain consacré, dont elle faisoit diuerses parcelles pour en distribuer à tous les Communians. Cette coustume dure encore aujourd'huy, & a cours parmy les Orientaux, & en l'Eglise Grecque. Ce qui sert afin de mieux representer aux yeux des fidelles comme ils sont vnis en vn mesme Corps de Iesus-Christ, & pour leur imprimer en l'ame qu'ils ne doiuent pas permettre qu'il se forme ny schismes ny diuisions entre eux, mais qu'il faut qu'on y voye fleurir & regner vne parfaite concorde; à quoy l'Eucharistie leur est comme vn puissant éguillon. Car s'il est

1. *Corinth.* 10.

Vide Chrysost. in 1. *Cor.* 10.

ainsi que ceux qui mangent le pain d'vn mesme pere, & d'vn mesme maistre, ne faisans qu'vne mesme famille, viuent paisiblement entre eux, s'entr'ayment & s'entresecourent, à plus forte raison ceux qui communient & participent à vn mesme pain celeste, à vne mesme Eucharistie, que les anciens ont appellée le pain de concorde,* ne sont qu'vn corps, & ne doiuent auoir nulles diuisions entr'eux, ny faire aucun diuorce auec l'Eglise. Mais ie demanderois icy volontiers à nos aduersaires, comment sainct Paul auroit peu dire que tout ce qu'il y a de fidelles au monde, (car il n'entend pas les seuls Corinthiens) mangent tous vn mesme pain, si ce n'est que du pain materiel que nous auons au Sacrement? Car qu'ils dient tant qu'ils voudront que ce sera le signe d'vn mesme corps, iamais ils ne pourront dire que ce soit vn mesme pain; Puisque autre est celuy qu'on mange à Charanton, & autre celuy qu'on mange à la Rochelle, autre celuy qu'on mange en France, & autre celuy qu'on mange en Angleterre en faisant la Cene. Sainct Paul, comme l'explique sainct Chrysostome, a donc entendu par le pain qui fait que nous sommes vn corps, le vray corps de Iesus Christ qui est vn, & le mesme aux Eglises des Catholiques à l'Orient, à l'Occident, au Septentrion & au Midy. Le sieur Casaubon rapporte de Pachymeres interprete de S. Denis, vne troisiesme raison pour laquelle l'Eucharistie a esté nommée *Communion*; c'est à sçauoir, parce que durant les premiers siecles de l'Eglise, tous ceux qui en estoient dignes participoient aux mysteres, c'est à dire à la Cene du Seigneur, & apres l'auoir deduite par les tesmoignages de sainct Chrysostome & de S. Ierôme, il se plaint *que depuis que le peuple ne communie plus qu'vne fois l'an, le Sacrement qui auparauant estoit nommé, & estoit vrayement* COMMVNION, *est deuenu vn spectacle nud, qui ne consiste qu'en des paroles, & qui ne demande plus que des aureilles octieuses.* En quoy s'il veut taxer l'indeuotion de plusieurs Catholiques qui ne se presentent pas assez souuent à la table de nostre Seigneur, pour y prendre la Communion de son Corps, & de son sang, il a le Concile de Trente, & tous ce que nous sommes d'Orthodoxes, pour approbateurs de ses plaintes, auoüans auec luy que c'est chose déplorable de voir vne si grande froideur parmy les fidelles, & si peu d'ardeur pour les choses sainctes. Mais les Caluinistes montrent ils plus de zele & de deuotion à leur Cene? Combien y en a-t'il qui la facent plus d'vne fois l'année? Leurs Eglises mesmes la celebrent-elles tous les iours comme la primitiue, & nommément la Romaine du temps de sainct Hierosme celebroit & administroit tous les iours la vraye Eucharistie aux fidelles? Certes il y a bien de la difference entre ce que l'Eglise souffre de la dureté des peuples, & ce qu'elle approuue ou qu'elle commande de son propre mouuement. Que si le sieur Casaubon a voulu taxer obliquement les Messes qui se celebrent sans autre Communians que le Prestre, & où le peuple ne fait

ACCIPITE, ET MANDVCATE.

* *Aug. tract. 26. in Ioan.* Litigabant vtique ad inuicem (Capharnaitæ) quia panem cōcordiæ non intelligebant.

Casaub. exerc. 16.

ACCIPITE, ET MANDVCATE.

que prester son attention; il a deu voir dans les escrits de S. Chrysostome, que ce sainct Euesque se plaignant de son temps que personne ne se presentoit à la Communion, ne laissoit pas de celebrer le sacrifice, & de s'acquitter de son ministere : sçachant bien que la redoutable hostie n'est pas seulement instituée pour estre la Communion des fidelles, mais aussi pour estre le continuel sacrifice de l'Eglise qui le peut offrir à Dieu, sans le départir actuellement au peuple, encore qu'elle desirast ardamment de le voir dignement preparé pour y participer. C'est assés du mot *Communion.*

CHAP. X.

HOC EST CORPVS MEVM. HIC EST SANGVIS MEVS.

Des noms de Corps du Seigneur & de Sacrement du Corps du Seigneur.



LES Pasteurs communs se contentent de nourrir leurs brebis & leurs autres troupeaux des herbes & des dépouïlles des champs. Les Meres mesmes pensent auoir satisfait aux loix de la nature, lors qu'elles baillent la mammelle à leurs enfans, mais ny les vns ny les autres ne nourrissent ou leurs troupeaux ou leurs enfans de leur propre chair ou de leur propre sang. Et certes quant aux Meres, outre qu'il y en a plusieurs qui dédaignans d'éleuer leurs enfans, les baillent à d'autres nourrices, nous lisons bien dans l'histoire qu'il s'en est trouué de si dénaturées que se voyant pressées de la rage de la faim, elles ont mangé la chair de leurs propres enfans. *Les mains des Meres naturellement pitoyables, ont cuit leurs enfans, qui leur ont seruy de viande en la froissure de la fille de mon peuple,* dit le Prophete Hieremie parlant de Hierusalem saccagée par les Chaldeans. Et certes le Soleil vit vne semblable cruauté lors que cette mesme ville fut assiegée par les Romains, dont Titus eut vne telle horreur qu'il leua les mains au Ciel, & attesta Dieu qu'il n'estoit point autheur de cette barbarie. Mais il ne se trouuera iamais en histoire saincte ou prophane qu'vne Mere voyant son enfant persecuté de la faim, ait donné sa chair ou son sang pour luy sauuer la vie. Le Sauueur du monde nous veut donc faire voir qu'il a plus de charité pour nous que les Pasteurs n'ont d'amour pour leurs troupeaux, ou les Meres d'affection pour leurs enfans: Car ne se contentant pas de nous entretenir de la pasture de sa saincte parole, & de nous donner le laict de ses sacrés enseignemens, au lieu de se paistre de nostre chair, comme les Pasteurs se paissent de celle de leurs troupeaux, & comme les Meres se sont quelquesfois nourries de celles de leurs propres enfans, il nous donne la sienne à manger, il nous dóne son sang à boire au S. Sacrement, *Prenez & mangez,* dit-il,

Thren. 4. Manus mulierum misericordium coxerunt filios suos: facti sunt cibus earum, in contritione filiæ populi mei.

Ioseph. lib. 7. c. 8.

Cecy

Cecy est mon corps, Prenez & beuuez, Cecy est mon sang. Qui raconte-ra les puissances de Dieu, ou qui fera entendre toutes ses loüanges, dit sainct Chrysostome apres Dauid.[a] *Qui est le pasteur qui ait iamais nourry ses ouäilles de ses propres membres ? Que dis-je vn Pasteur? Il y a souuent des Meres qui baillent leurs enfans à d'autres nourrices, toutesfois Iesus Christ ne l'a point voulu faire en nostre endroit, mais il nous nourrit de son sang, & nous vnist tous auec luy. Ressouuien-toy*, dit vn peu plus haut cette sacrée bouche d'or au Chrestien, [b] *Ressouuien-toy de l'honneur que tu as receu, & à quelle table tu és appellé, car nous sommes nourris du corps que les Anges ne contemplent qu'en tremblant, & qu'ils ne peuuent regarder sans s'effrayer à raison de la splendeur qu'il iette, & nous sommes reduits en vne mesme masse, & auons esté faits vne mesme chair auec luy.* Ailleurs encor, [c] *Ce Sacrement*, dit-il, *fait que la terre nous deuient Ciel: Ouurez donc les portes du Ciel & regardés à trauers, non du Ciel, mais plustost du Ciel des Cieux; Et alors vous verrez ce que ie vous dis. Car ce qui est là plus precieux ie vous le montreray situé en la terre: Qu'ainsi soit, comme aux Palais des Roys, ce qui est le plus auguste, ce ne sont pas les parois, ce ne sont pas les lambris dorés, mais le corps du Roy assis dans son Thrône; Ainsi aux Cieux est le corps du Roy*: Or *cettuy-là, il vous est maintenant donné de le voir sur la terre: Car ce ne sont point les Anges, ny les Archanges, ny les Cieux, ny les Cieux des Cieux, mais le mesme Maistre de tous ceux que ie vous montre. Vous voyez donc comme la chose de toutes la plus venerable, vous la voyez sur la terre: Et non seulement vous la voyez, mais la mangés, & vous en retournés chez vous l'ayant prise.* Tellement que la terre ne peut receuoir, ny le Ciel donner d'auantage que ce que nous auons en ce diuin Sacrement, tant s'en faut que nostre Seigneur nous ait amusez de signes, d'images & de figures, comme au grand raualement de ses largesses nos aduersaires s'efforcent de nous persuader. C'est donc la raison pour laquelle les anciens, afin de nous remettre deuant les yeux auec quel respect & auec quel tremblement nous deuons nous presenter à l'Eucharistie, l'ont nommée absolumēt [d] *le Corps de nostre Seigneur, le Sang de nostre Seigneur*, suiuans en cela le langage de Iesus-Christ, qui liurant le Sacrement à ses Disciples, leur dit, *Prenés & mangez, Cecy est mon Corps, Prenés & beuués, Cecy est mon sang.* L'Apostre a suiuy ce stile lors que parlant de ceux qui s'approchent indignement de la table du Seigneur il vse de cette façon de parler, [e] *Qui en mange & boit indignement, il mange & boit son iugement, ne discernant point le corps de nostre Seigneur.* Ce langage a tousiours esté en la bouche de l'Eglise & des anciens Docteurs. Car premierement pour ce qui regarde l'Eglise, c'estoit la coustume ancienne que l'Euesque ou le Prestre baillant la communion au fidelle, luy disoit, *C'est le*

HOC EST CORPVS MEVM, &c.

Psal. 105.

a *Chrys. hom. 60. ad pop. Antioch. ex homil. 83. in Matth.*

Τίς λαλήσει δυναστείας κυρίου; ἀκουστὰς ποιήσει πάσας τὰς αἰνέσεις αὐτοῦ; τίς ποιμὴν τοῖς οἰκείοις μέλεσι τρέφει τὰ πρόβατα; καὶ τί λέγω ποιμήν; μητέρες πολλάκις εἰσὶν αἳ ἑτέραις ἐκδιδόασι τροφοῖς τὰ παιδία. (αὐτὸς δὲ τοῦτ' οὐκ ἠνέσχετο,) ἀλλ' αὐτὸς ἡμᾶς τρέφει οἰκείῳ αἵματι, καὶ διαπαντὸς ἡμᾶς ἑαυτῷ συμπλέκει.

b *Ibidem.*

Ἐννόησον ποίας ἐτιμήθης τιμῆς; ποίας ἀπολαύεις τραπέζης; ὅπερ ἄγγελοι βλέποντες φρίττουσι, καὶ οὐδὲ ἀντιβλέψαι τολμῶσιν ἀδεῶς διὰ τὴν ἐκεῖθεν ἐκφερομένην ἀστραπήν, τούτῳ ἡμεῖς τρεφόμεθα, τούτῳ ἀναφυρόμεθα, καὶ γεγόναμεν ἡμεῖς Χριστοῦ σῶμα καὶ σὰρξ μία.

c *in 1. Corinth. homil. 24.*

Ἐνταῦθα γάρ σοι τὴν γῆν οὐρανὸν ποιεῖ τουτὶ τὸ μυστήριον. ἀνάπτυξον γοῦν τὰς τοῦ οὐρανοῦ πύλας, καὶ διάκυψον, μᾶλλον δὲ οὐχὶ τοῦ οὐρανοῦ, ἀλλὰ τοῦ οὐρανοῦ τῶν οὐρανῶν· καὶ τότε ὄψει τὸ εἰρημένον. τὸ γὰρ πάντων ἐκεῖ τιμιώτερον, τοῦτό σοι ἐπὶ τῆς γῆς δείξω κείμενον. ὥσπερ γὰρ ἐν τοῖς βασιλείοις τὸ πάντων σεμνότερον οὐ τοῖχοι, οὐκ ὄροφος χρυσοῦς, ἀλλὰ τὸ βασιλικὸν σῶμα τὸ καθήμενον ἐπὶ τοῦ θρόνου· οὕτω καὶ ἐν τοῖς οὐρανοῖς τὸ τοῦ βασιλέως σῶμα. ἀλλὰ τοῦτό σοι νῦν ἔξεστιν ἐπὶ γῆς ἰδεῖν. οὐ γὰρ ἀγγέλους, οὐδὲ ἀρχαγγέλους, &c.

d *Matth. 26.*

e *1. Corinth. 11.* Ὁ ἐσθίων καὶ πίνων ἀναξίως, κρίμα ἑαυτῷ ἐσθίει καὶ πίνει, μὴ διακρίνων τὸ σῶμα τοῦ κυρίου.

HOC EST CORPVS MEVM,&c.

corps de Christ, & il respondoit *Amen*, c'est à dire *il est vray*. L'autheur des constitutions Apostoliques qu'on a iniustement attribuées à Clement Disciple de sainct Pierre, rapporte cette ancienne forme en ces paroles,[a] *Que l'Euesque*, dit-il, *baille l'oblation disant, Le Corps de Christ, & que celuy qui le recoit die* AMEN. Pelagius en ses commentaires sur la premiere aux Corinthiens fait mention de cette forme.[b] *Quand nous prenons le Sacrement*, dit-il, *nous sommes auertis par les Prestres qui est le corps & le sang de Iesus-Christ.* Mais nous auons bien de meilleurs garants de cette saincte & Chrestienne coustume. Iustin Martyr apres auoir representé l'oblation faite par le Prestre, la raporte en ces termes.[c] *Celuy qui preside à l'assemblée*, dit-il, *enuoye de toute sa puissance des actions de graces & des prieres à Dieu; Et le peuple fait vne heureuse acclamation, & dit*, AMEN. Et vn peu plus haut sur le mesme sujet ayant recité la forme de l'oblation. *Apres*, dit-il, *que celuy qui preside à l'assemblée des freres a acheué ses prieres & son action de grace, tout le peuple qui est là present fait vne heureuse acclamation disant* AMEN. Tertullian regarde à cette mesme coustume lors que pour détourner les Chrestiens de son temps des spectacles, il dit au fidelle,[d] *Quelle offense est-ce*, &c. *d'aplandir ou de rendre témoignage à vn gladiateur de la mesme bouche, dont tu as prononcé* AMEN *sur le sainct?* Corneille ce grand Pontife dont S. Cyprian a tant loüé l'election, la pieté, & la constance, en cette epistre que Eusebe rapporte de luy escrite à Fabius Patriarche d'Antioche, blasme Nouatus de l'auoir changée, & d'en auoir substitué vne autre en sa place pour donner cours à son heresie, & asseure qu'en départant aux fidelles leur part du Sacrement, apres le leur auoir baillé il leur serroit les mains auec les siennes, & disoit à celuy qu'il tenoit.[e] *Iure moy par le corps & le sang de nostre Seigneur Iesus-Christ, que ny iamais tu ne m'abandonneras, ny iamais tu ne te retourneras du costé de Corneille. Et ce miserable n'en gouStoit point qu'il ne se fust obligé de cette sorte à Nouatus. Et celuy-là apres auoir reçeu le Sacrement, au lieu de l'*AMEN *qu'il deuoit dire, disoit, Ie ne retourneray iamais à Corneille.* Denys Patriarche d'Alexandrie, comme le raporte encor Eusebe, en fait aussi mention, & racontant le scrupule qu'il faisoit de rebaptiser vn des freres qui se plaignoit de n'auoir pas esté baptisé selon les loix de l'Eglise dit,[f] *qu'il n'osoit pas rebaptizer celuy qui ayant si long temps participé aux mysteres de l'Eglise, auoit oüy l'action de graces, auoit respondu* AMEN, *& pris à la table la saincte nourriture, & le corps & le sang de nostre Seigneur Iesus-Christ.* Sainct Ambroise employe la mesme coustume pour fortifier le Chrestien en cette creance qu'il prend le corps de Iesus-Christ.[g] *Nostre*

a *lib. 8. c. 13.* Atque Episcopus quidem tribuat oblationē, dicens Corpus Christi: Et qui accipit dicat Amen.

b *Pel. Comment. inter op. Hier. in 1. Cor. c. 11.* Cū accipimus (Sacramētum) à Sacerdotibus commonemur: quia corpus & sanguis est Christi.

c *Iustin. Apol. 2. pro Christ. in fine.* Οὗ συντελέσαντος τὰς εὐχὰς, καὶ τὴν εὐχαριστίαν, πᾶς ὁ παρὼν λαὸς ἐπευφημεῖ λέγων, ἀμήν.

d *Tertul. de spect. cap. 25.* Quale est ex ore quo Amen in sanctum protuleris, gladiatori testimoniū reddere?

e *Cornel. Pap. Ep. ad Fab. ap. Eus. lib. 6. c. 35.* Ὄμοσόν μοι κατὰ τοῦ αἵματος καὶ τοῦ σώματος τοῦ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ, μηδέποτέ με καταλιπεῖν καὶ ἐπιστρέψαι πρὸς Κορνήλιον. καὶ ὁ ἄθλιος ἄνθρωπος οὐ πρότερον γεύεται, εἰ μὴ πρότερον αὐτῷ καταράσαιτο. καὶ ἀντὶ τοῦ εἰπεῖν λαμβάνοντα τὸν ἄρτον ἐκεῖνον, τὸ ἀμήν, οὐκ ἀνήξω πρὸς Κορνήλιον λέγει.

f *Dion. Pat. Alex. ap. Euseb. lib. 7. c. 8.* Εὐχαριστίας γὰρ ἐπακούσαντα, καὶ συνεπιφθεγξάμενον τὸ ἀμήν, καὶ τραπέζῃ παραστάντα, καὶ χεῖρας εἰς ὑποδοχὴν τῆς ἁγίας τροφῆς προτείναντα, καὶ καταδεξάμενον, καὶ τοῦ σώματος, καὶ τοῦ αἵματος τοῦ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ, μετασχόντα ἱκανῷ χρόνῳ, οὐκ ἂν ἐξ ἀρχῆς ἀνασκευάζειν τολμήσαιμι.

g *D. Ambros. de Sacram. lib. 4. c. 5.* Ipse Dominus Iesus testificatur nobis quod corpus suum accipiamus &c

Seigneur, dit-il, *nous testifie luy-mesme que nous prenons son Corps & son Sang, deuons nous douter de sa foy & de son attestation? Reuien donc auecque moy à ma proposition. C'est vne chose grãde & venerable que le Seigneur ait fait pleuuoir du Ciel de la manne aux Iuifs: Mais conçoys cecy; Lequel des deux est donc le plus grand, la manne du Ciel ou le Corps de Iesus-Christ? C'est sans doute le corps de Iesus-Christ, veu qu'il est Createur du Ciel. Et puis ceux qui ont mangé de la manne sont morts, mais qui mangera ce corps il luy sera fait remißion des pechés & il ne mourra iamais. Ce n'est donc pas oisiuement qu'en le prenant tu dis* AMEN, *confessant des-ja en ton esprit que tu reçois le corps de Iesus-Christ. Le Prestre te dit* (voila toute la forme) *C'est le corps de Christ. Et tu dis* AMEN. *Cela est vray, Ce que la langue confesse que la creance le tienne.* Et derechef ailleurs. [a] *Nostre Seigneur Iesus-Christ luy mesme crie, Cecy est mon corps, deuant la benediction des paroles celestes il est nommé vne autre espece, apres la consecration il est signifié* (c'est à dire il est appellé comme il apparoist par l'opposition) *corps de Christ, il dit luy mesme que c'est son sang, deuant la consecration, il est dit autre chose, apres la consecration il est appellé sang. Et toy tu respons* AMEN, *C'est à dire il est vray, que ce que la bouche prononce l'ame le confesse, que ce que les paroles sonnent, le cœur le croye.* Sainct Hierosme parlant de la deuotion des Romains. [b] *Où est-ce*, dit-il, *qu'à l'imitation du tonnerre du Ciel, on oyt resonner si haut Amen, comme parmy les fidelles de Rome?* Sainct Augustin nous fait foy de la mesme coustume. [c] *Vous sçauez*, dit-il, *vous autres fidelles quel tesmoignage vous rendez au sang que vous auez pris. Car certes vous dites Amen.* Ailleurs encor. [d] *Le sang de Iesus-Christ a vne grande voix en terre, lors qu'apres l'auoir pris tout le monde répond Amen. C'est là vne claire voix du sang, que le sang mesme arrache de la bouche des fidelles qui ont esté rachetés de ce mesme sang.* L'autheur des 65. questions qui se trouuent au quatriesme tome de ses œuures, comparant le sang de nostre Seigneur auec le sang d'Abel qui crioit de la terre: [e] *Comment est-ce*, dit-il, *qu'il faut entendre ce que nous lisons que le sang d'Abel a crié de la terre au Seigneur? Le sang d'Abel signifie le sang de Iesus-Christ, lequel apres que toute l'Eglise l'a pris elle dit Amen. Car quel grand cry fait toute l'Eglise lors qu'elle boit le sang de Iesus Christ disant Amen: Considere le toy-mesme si tu peux.* Mais concluons cette obseruation par le témoignage de S. Cyrille de Hierusalem &

HOC EST CORPVS MEVM, &c. sanguinẽ. Nunquid debemus de eius fide & testificatione dubitare? Iã redi mecum ad propositionẽ meã. Magnum quidẽ & venerabile, quod manna Iudæis pluit è cœlo. Sed intellige. Quid est amplius, manna de cœlo, an corpus Christi? Corpus Christi vtique, quia author est cœli. Deinde manna qui mãducauit, mortuus est: Qui manducauerit hoc corpus, fiet ei remissio peccatorũ, & non morietur in æternum. Ergo non otiosè cum accipis tu dicis, Amen, iam in spiritu confitẽs quod accipias corpus Christi. Et tu dicis Amẽ, hoc est verum. Quod confitetur lingua, teneat affectus.

a *De his qui init. myst. c. 9.* Ipse clamat Dominus Iesus: Hoc est corpus meũ. Ante benedictionẽ verborum cœlestiũ species nominatur, post consecrationẽ corpus Christi significatur. Ipse dicit sanguinem suum. Ante consecrationem aliud dicitur, post consecrationem sanguis nuncupatur. Et tu dicis Amen: Hoc est, verũ est. Quod os loquitur, mens interna fateatur: quod sermo sonat, affectus sentiat.

b *Hier. proœm. in 2. lib. comment. in ep. ad Galat.* Vbi sic ad similitudinem cælestis tonitrui amen reboat?

c *Aug. de verb. Ap. serm. 29.* Nostis fideles quale testimonium perhibeatis sanguini quem accepistis. Certè enim dicitis Amen.

d *Aug. lib. 12. con. Faust. c. 10.* Habet magnam vocem Christi sanguis in terra, cum eo accepto ab omnibus gentibus respondetur Amen. Hæc est clara vox sanguinis quam sanguis ipse exprimit ex ore fidelium eodem sanguine redemptorum.

e *Tom. 4. 65. quæst. 49.* Quomodo intelligendũ est quod sanguis Abel legitur de terra ad Dominum clamasse? Sanguis Abel significat sanguinem Christi, quo vniuersa Ecclesia accepto dicit Amen. Nam qualem clamorem faciat vniuersa Ecclesia dum potatur sanguis Christi, & dicit Amen, tu ipse si potes considera.

HOC EST CORPVS MEVM, &c.

a Cyrill. Catech. mystag. 5.

Δέχου τὸ σῶμα τοῦ Χριστοῦ, ἐπιλέγων τό, ἀμήν.

Et infrà.

Εἶτα μετὰ τὸ κοινωνῆσαι τοῦ σώματος Χριστοῦ, προσέρχου καὶ τῷ ποτηρίῳ τοῦ αἵματος, μὴ ἀνατείνων τὰς χεῖρας, ἀλλὰ κύπτων, καὶ τρόπῳ προσκυνήσεως, καὶ σεβάσματος λέγων τὸ ἀμήν.

b Leo Papa ser. 6. de ieiun. 7. mensis cap. 2.

Dicente Domino, Nisi manducaueritis carnem filij hominis, & biberitis eius sanguinẽ, non habebitis vitam in vobis: Sic sacræ mensę cõmunicare debetis, vt nihil prorsus de veritate Corporis Christi & sanguinis ambigatis. Hoc enim ore sumitur, quod fide creditur; Et frustrà ab illis Amen respondetur, à quibus cõtra id quod accipitur, disputatur.

c Hier. epist. 137. ad Marcel. tom. 3.

d Idem in cap. 6. Matth.

e Amb. in Ps. 40. In Hebræo habet Amen, Græcus hoc loco γένοιτο dixit, quod est fiat. Videtur Hebræus quidem

de Leon Pontife de Rome. [a] *Reçoy*, dit S. Cyrille, *le corps de Iesus-Christ disant Amen, &c. Et apres cela ayant communié au corps de Iesus-Christ presente toy au calice du sang, non estendant les mains, mais incliné & en forme d'adoration disant Amen.* Sainct Leon, [b] *Nostre Seigneur*, dit-il, *ayant dit, Si vous ne mangez la chair du fils de l'homme, & si vous ne beuués son sang, vous n'aurés point la vie en vous: Vous deués tellement communier à la sacrée table que vous ne doutiés en nulle sorte de la verité du corps & du sang de Iesus-Christ; car ce qui est creu par la foy est pris de la bouche. Et en vain ceux-là respondent Amen, qui disputent contre ce qui se prent.* Lecteur remarque donc ces choses. Au temps de la Communion, auquel les esprits des Communians doiuent estre rauis de la grandeur du mystere qu'ils prennent, & qu'ils doiuent auoir vne pleine creance de ce qui leur est baillé, le Prestre leur disoit *C'est le corps de Iesus-Christ*, & ils répondoient, *Amen*, il est vray, Quelle horrible tentation eust-ce donc esté à leur foy, quelle pierre de scandale, quel effroy & quel estonnement à leurs ames de se voir obligés de croire que c'estoit le Corps de Iesus-Christ, si on ne leur en bailloit que le signe, que l'image, & que la figure? Est il possible qu'à la table du Fils de Dieu & en la presence du Sacrement, toute l'Eglise eust voulu donner vn si grand sujet d'erreur, & faire cette violance à la deuotion des peuples? Est-il possible que le peuple eust voulu répondre *Amen, il est vray*, si il n'eust esté pleinement persuadé que c'estoit le corps de Iesus-Christ. Pour entendre cela il faut sçauoir ce que signifie le mot Hebrieu *Amen* qui estoit si solemnellement prononcé à la Communion de la saincte table. Par tout où il se trouue dans l'Hebrieu, les Septante traduisent γένοιτο, c'est à dire *soit fait*, ou comme nous disons; *Ainsi soit-il.* Aquila tourne πεπιστωμένως, c'est à dire *fidellement*, Mais comme remarque [c] sainct Hierosme la signification en reuient là, que par ce mot *Amen*, on confirme comme veritables les choses qui ont esté dites auparauant; [d] Et c'est pourquoy le mesme sainct Hierosme expliquant ce mot qui est mis à la fin de l'oraison Dominicale, *Amen*, dit-il, *est le seau ou la closture de l'oraison Dominicale, que Aquila traduit par le mot Fidellement, & nous le pouuons rendre par celuy de Vrayement.* Sainct Ambroise enseigne le mesme en ses Commentaires sur les Pseaumes. [e] *En Hebrieu*, dit-il, *il y a Amen, au lieu duquel le Grec a dit* γένοιτο *qui veut dire Ainsi soit-il: La parole Hebraïque semble changée, mais c'est le mesme sens, &c. Car tout ainsi que quand le Prestre benit, le peuple répond Amen, confirmant la benediction que le Prestre demande pour luy à Dieu, ainsi au Pseaume il est répondu, Ainsi soit-il, au lieu d'Amen Amen.* [f] Sainct Augustin en ses traités sur sainct Iean, enseigne que nostre

Hebræus quidem sermo mutatus, sed idem sensus expressus. Sicut enim cum Sacerdos benedicit, populus respõdet Amen, confirmans benedictionem sibi, quam plebi Sacerdos à Domino deprecatur; ita in Psalmo responsum est, fiat fiat; quasi Amen, Amen.

f Aug. tract. 41. in Ioan. Amen Amen dico vobis & veritas dicit., & quale est Domini nostri dicere

Seigneur disant *Amen Amen*, ne vouloit dire autre chose, si non En verité, en verité. Et ajouste que cette façon de parler pour le dire ainsi, estoit le iurement, dont il vsoit pour asseurer la grande verité des choses qu'il disoit, veu qu'*Amen* ne signifie autre chose si non *Il est vray*. Là mesmes il dit que Iesus-Christ ayant consacré ce mot *Amen* ny l'interprete Grec ny le Latin par honneur ne l'ont ozé changer. Dautant donc que le mot signifie [a] *Il est vray*, & dautant encor que nostre Seigneur promettant de nous donner sa chair à manger & son sang à boire, a vsé de cette façon de parler ou de ce iurement, comme l'appelle sainct Augustin *Amen Amen*, *En verité, en verité, ie vous dy que si vous ne mangés la chair du fils de l'homme, & si vous ne beuués son sang vous n'aurez point la vie en vous*. Pour montrer que nous n'en deuions nullement douter, les fidelles au temps de la Communion, apres que le Prestre qui la leur presentoit leur auoit dit, *c'est le corps de Iesus-Christ*, comme confirmans ou faisans vne publique confession de cette verité, répondoient à haute voix *Amen, Il est vray*. *Le Prestre te crie*, dit S. Ambroise, au fidelle, [b] *C'est le corps de Iesus-Christ, Et tu dis Amen; Cela est vray: Ce que la langue confesse, que la creance l'embrasse*. Peut-on donc desirer vn plus clair, vn plus éclatant, ou vn plus triōphant témoignage pour mōtrer que c'est le corps de Iesus Christ, & non son image ou sa figure seule qui nous est presentée à la Communion de la saincte table. Aussi est-ce le commun langage des Peres qui appellent perpetuellement le sainct Sacrement de l'Eucharistie *le Corps* de nostre Seigneur. Tertullian, comme l'a remarqué ce grand ornement de l'histoire le Cardinal Baronius, est vn de ceux qui vsent plus ordinairement de cette façon de parler. Il en vse trois ou quatre fois au liure de l'oraison. Interpretant allegoriquement ces mots de la priere Dominicale *Donne nous nostre pain quotidien*, & les rapportant à Iesus Christ, il donne la raison pour laquelle il est appellé pain. [c] *Christ*, dit-il, *est nostre pain, par ce que Christ est la vie, & le pain est la vie. Ie suis, dit-il, le pain de vie, Et vn peu plus haut, Le pain est la parole du Dieu viuant qui est descendu du Ciel: Et outre cela il est nostre pain, parce que son Corps est censé au pain. Cecy est mon Corps. Partant demandant nostre pain quotidian, nous demandons d'estre vnis à perpetuité auec Iesus Christ, & d'adherer inseparablement à son Corps*. Et à la fin refutant l'opinion de ceux qui croioient que la Communion de l'Eucharistie rompoit le ieusne. [d] *Plusieurs*, dit-il, *pensent qu'aux iours des stations* (c'est à dire des jeusnes) *il ne faut pas assister aux prieres des sacrifices, dautant que la station se doit rompre lors qu'on a pris le corps du Seigneur. Et donc*, dit-il, *l'Eucharistie dissout-elle vne œuure dediée au seruice de*

HOC EST CORPVS MEVM, &c.

Amen Amen dico vobis? Multum commēdat quod ita pronūtiat: quodammodo si dici fas est, Iuratio eius est Amē dico vobis. Amen quippe interpretatur verum, & tamē nō est interpretatum, cùm potuisset dici, verū dico vobis. Nō Græcus hoc interpres est ausus facere, nec Latinus, nā hoc verbū quod est Amen, nec Grecum est nec Latinum, sed Hebræum. Sic mānsit, non est interpretatum vt honorē haberet velamento secreti: non vt esset negatū, sed ne vilesceret nudatum.

a *Vide eund. lib. 2. de doct. Christ. cap. 11.*

b *S. Ambros. de Sacram. lib. 4. c. 5.* Dicit tibi Sacerdos: Corpus Christi Et tu dicis Amen, hoc est verū. Quod confitetur lingua, teneat affectus.

c *Tertull. de orat. cap. 6.* Christus panis noster est, quia vita Christus & vita panis. Ego sum, inquit, panis vitæ Et paulò supra: Panis est sermo Dei viui, qui descendit de cœlis. Tum quod & corpus eius in pane censetur: Hoc est corpus meum. Itaque petendo panem quotidianum, perpetuitatem postulamus in Christo, & indiuiduitate à corpore eius.

d *Cap. 14.* De stationum diebus non putant plerique sacrificiorum orationibus interueniendum, quod statio soluenda sit accepto corpore Domini. Ergo deuotum Deo obsequium Eucharistia resoluit, an magis

HOC EST CORPVS MEVM, &c.

Dieu? Ou plustost ne nous lie t'elle pas plus estroitement auec luy? Ta station ne sera-t'elle pas de beaucoup plus solennelle, si tu tiens encor à l'Autel de Dieu? Ayant pris le Corps du Seigneur & l'ayant reserué, l'vn & l'autre demeurera en son entier, & la participation en sacrifice, & l'execution de l'office. Il en vse deux autres fois au liure de l'Idolatrie, lors qu'exagerant l'horreur des artizans Chrestiens qui trauailloient pour les Payens, & faisoient des simulacres à leurs Dieux, il dit que [a] *c'est chose déplorable de voir vn fidelle venir des Idoles à l'Eglise, d'vne boutique ennemie en la maison de Dieu, & de le voir là leuer à Dieu le Pere, des mains qui sont meres* (c'est à dire qui ont formé) *des Idoles : de le voir en l'Eglise faire son adoration auec les mesmes mains dont les ouurages hors de l'Eglise, sont adorez auec l'outrage du vray Dieu! De luy voir porter au Corps du Seigneur les mains qui ont basty des corps aux Diables!* Et vn peu apres, condamnant particulierement l'abus ou plustost le sacrilege qui se commettoit en la promotion des Prestres, qu'on prenoit du nombre de ceux qui auoiét basty de ces simulacres : [b] *Lon aduance*, dit-il, *à l'ordre Ecclesiastique, des artisans des Idoles! O l'execrable crime! Les Iuifs n'ont mis qu'vne fois les mains sur Iesus-Christ. Ceux-cy font tous les iours des outrages à son Corps. Qu'ils prennent garde si ce n'est qu'en parabole qu'il a esté dit, si ta main te scandalise, couppe-la. Quelles mains meritent mieux d'estre couppées que celles dans lesquelles le Corps du Seigneur reçoit du scandale?* Il en vse au liure de la Resurrection de la chair. [c] *La chair*, dit-il, *est repeuë du Corps & du Sang du Seigneur.* Il en vse au liure de la pudicité, lors que discourant sur la parabole de l'enfant prodigue, de la forme selon laquelle l'infidelle recouure l'innocence perduë en Adam, il tient ce langage. [d] *Il a premierement reçeu l'anneau auec lequel il seelle la promesse de la foy, apres auoir esté interrogé* (au Baptesme) *& de cette sorte, il est repeu en suitte, de la graisse* ou de l'abondance *du Corps du Seigneur, c'est à sçauoir de l'Eucharistie.* Sainct Cyprian en l'Epistre à Cecilius. [e] *Qui est dauantage Prestre du souuerain Dieu que nostre Seigneur Iesus-Christ, qui a offert sacrifice à Dieu son Pere, & qui a offert celuy-là mesme que Melchisedech auoit offert, c'est à sçauoir du pain, & du vin, c'est à dire son Corps & son Sang?* Au traité des tombés, exagerant le sacrilege de ceux qui apres auoir laschement sacrifié aux Idoles se presentoient à la Communion sans auoir premierement laué auec leurs larmes vne si horrible offense. [f] *N'ayant pas*, dit-il, *encore bien digeré les mortelles viandes, & leur haleine sentant encor l'horreur, & leur bouche exalant la funeste contagion de leur crime, ils enuahissent le Corps du*

Deo obligat? Nonne solemnior erit statio tua, si & ad arã Dei steteris? Accepto corpore Domini & reseruato vtrũque saluum est, & participatio sacrificij, & executio officij.

a *Tertul. de Idololat. cap. 7.* Christianum ab Idolis in Ecclesiam venire, de aduersa officina in domum Dei venire, attollere ad Deum Patrẽ, manus matres Idolorum, his manibus adorare quæ foris aduersus Deũ adorantur, eas manus admouere corpori Domini, quæ Dæmoniis corpora cõferunt.

b *Ibidem.* Adleguntur in ordinem Ecclesiasticũ artifices Idolorũ. Proh scelus! Semel Iudæi Christo manus intulerunt, isti quotidie corpus eius lacessunt. Viderint iam an per similitudinẽ dictum sit; Si te manus tua scãdalizat amputa eam. Quæ magis amputandę, quàm in quibus Domini corpus scandalizatur?

c *Idem de Resurrect. carnis cap. 8.* Caro corpore & sanguine Christi vescitur.

d *Lib. de pudic. c. 9.* Annulum accepit tunc primum, quo fidei pactionem interrogatus obsignat, atque ita exinde opimitate Dominici corporis vescitur, Eucharistia scilicet.

e *Cyprian. ad Cæcil. Epist. 63.* Quis magis Sacerdos Dei summi quàm Dominus noster Iesus-Christus? qui sacrificium Deo Patri obtulit, & obtulit hoc idem quod Melchisedech obtulerat, id est, panem & vinum, suum scilicet corpus & sanguinem.

f *Idem de lapsis lib. 1.* Mortiferos Idolorum cibos adhuc penè ructantes, exhalantibus etiam nunc scelus suum faucibus, & contagia funesta redolentibus, Domini corpus inuadunt.

Seigneur. Et derechef apres auoir montré par le témoignage de l'Apostre, combien cette offense estoit execrable, [a] *Au grand mépris de tout cela,* dit-il, *on vse de violence contre le Corps du Seigneur.* Et encore plus bas detestant l'audace & l'insolence de ces tombés qui se courrouçoient contre les Prestres qui ne leur vouloient pas bailler la Communion auparauant que d'auoir veu les témoignages de leur penitence. [b] *Celuy,* dit-il, *qui est abbatu, menasse celuy qui se tient ferme debout; celuy qui est couuert de playes menasse celuy qui a tous ses membres entiers, & parce qu'il ne luy est pas permis de prendre auec des mains souïllées* LE CORPS *du Seigneur, ou de boire son sang auec des leures polluës, il fait éclatter sa colere contre les Prestres.* Le sacré Concile de Nicée. [c] *Ny le Canon, ny la coustume ne nous a point baillé, que ceux qui n'ont point la puissance d'offrir, donnent* LE CORPS *de Iesus-Christ à ceux qui l'offrent.* Sainct Hierosme refutant ce que Iouinian luy alleguoit de la Manne pour prouuer que la gloire des bien-heureux seroit égale & sans distinction de degrés. [d] *Tu m'obiectes,* dit-il, *le Gomor de la manne, & dis qu'il n'y auoit qu'vne mesme mesure, &c. comme si nous autres nous ne receuions pas aussi égallement* LE CORPS DE IESVS-CHRIST; *Aux mysteres ce n'est qu'vne mesme sanctification pour le maistre & pour le seruiteur, pour le noble & pour celuy qui ne l'est pas, pour le Roy & pour le Soldat; Combien que selon le merite de ceux qui le reçoiuent ce qui n'est qu'vn deuienne diuers. Car celuy qui mangera ou boira indignement sera coupable d'auoir fait outrage au corps & au sang de Iesus-Christ.* Et en son Apologie à Pammachius defendant ce qu'il auoit dit en ce mesme escrit contre Iouinian. [e] *Si par la compagnie des femmes,* dit-il, *ce qui est moindre est empesché, à sçauoir de prier, combien à plus forte raison, ce qui est de beaucoup plus grand à sçauoir prendre* LE CORPS DE IESVS-CHRIST *est il defendu?* Et vn peu apres. [f] *Ie sçay qu'à Rome c'est la coustume que les fidelles prennent tous les iours* LE CORPS DE IESVS-CHRIST. Et en l'epistre à Heliodore parlant des Prestres. [g] *Ia à Dieu ne plaise,* dit-il, *que ie die rien de sinistre de ceux qui auec leur bouche sacrée font* LE CORPS DE IESVS-CHRIST. Sainct Augustin combatant la dureté des Iuifs, & exhortant les Chrestiens à faire tout au contraire d'eux. [h] *Les Iuifs,* dit-il, *se sont approchés de Iesus-Christ, afin de le crucifier; mais approchons nous de Dieu afin que nous receuions* SON CORPS ET SON SANG, (la lumiere du Soleil est-elle plus claire que ces paroles?) *Ils ont esté couuerts de tenebres par celuy qu'ils ont crucifié, nous en sommes illuminez.*

HOC EST CORPVS MEVM, &c.

a *Ibidem.* Spretis his omnibus atque cōtemptis, vis infertur corpori eius & sanguini.

b *Ibidem.* Iacens stātibus, & integris vulneratus minatur: Et quod nō statim Domini corpus inquinatis manibus accipiat, aut ore polluto Domini sanguinē bibat, sacerdotibus sacrilegus irascitur.

c *Concil. Nicen. can. 18.* Οὔτε ὁ κανὼν, οὔτε ἡ συνήθεια παρέδωκεν, τοὺς ἐξουσίαν μὴ ἔχοντας προσφέρειν διδόναι τὸ σῶμα τοῦ Χριστοῦ.

d *Hieron. lib. 2. cont. Iouinian.* Opponis mihi Gomor mannæ, vnamque mensuram, &c. quasi & nō nos Christi corpus æqualiter accipiamus, vna est in mysteriis sanctificatio & Domini & serui, nobilis & ignobilis, Regis & militis, &c.

e *Hieron. Apol. pro lib. aduer. Iou. ad Pammach.* Si per coitum, quod minus est, impeditur, id est orare: quantò plus, quod maius est, id est corpus Christi prohibetur accipere?

f *Et paulò post.* Scio Romæ hanc esse consuetudinem, vt fideles semper Christi corpus accipiant.

g *Idem epist. 1. ad Heliodor.* Absit vt de his quidquam sinistrum loquar, qui Apostolico gradui succedentes, Christi corpus sacro ore conficiunt.

h *August. in Psal. 33.* Accesserunt Iudæi ad illum vt crucifigerent: nos ad eum accedamus, vt corpus & sanguinem eius accipiamus. Illi de Crucifixo tenebrati sunt; nos manducando Crucifixum & bibendo illuminamur.

HOC EST CORPVS MEVM, &c.

a *Saln. epist. ad Eccl. Cathol. cont. auar. lib. 2.* Iudæi manna manducauerūt, nos Christum: Iudæi carnes auium, nos corpus Dei.

Saluian Euesque de Marseille exagerant les grandes obligations que nous auons à Dieu par dessus les Iuifs. [a] *Les Iuifs*, dit-il, *ont mangé la manne, & nous nous mangeons Iesus-Christ. Les Iuifs ont mangé la chair des oyseaux, nous nous mangeons le corps de Dieu.* Mais il n'est point besoin d'entasser dauantage de témoignages les vns sur les autres pour demontrer vne chose qui est si visible. Ce langage estoit si commun parmy les Chrestiens que les Heretiques mesmes qui se separoient de l'Eglise ne le pouuoient oublier. Ainsi Nouatus voulant obliger quelqu'vn à son party contre Corneille vray Pontife Romain, & son concurrent en cette charge, obseruoit le temps de la Communion, & deuant que de la bailler, prenoit les deux mains du Communiant & luy disoit, *Iure moy par le Corps & le sang de nostre Seigneur, que tu ne m'abandonneras iamais pour t'en retourner du costé de Corneille.* Voilà comme ce langage estoit en la bouche de tout le monde. Si le sieur Casaubon eust voulu faire son profit de ce qu'il auoit leu en sainct Chrysostome, il eust trouué que ce grand ornement de l'éloquence Chrestienne en huit diuers endroits où il parle de ce Sacrement, l'appelle tousiours *le Corps & le Sang de Iesus-Christ.* Sur S. Iean. [b] *Si ceux*, dit-il, *qui soüillent le pourpre Royal, sont punu aussi bien que ceux qui le déchirent, quelle merueille est-ce que ceux qui reçoiuent* LE CORPS *de Christ auec vne conscience soüillée souffrent vn mesme supplice que ceux qui l'ont crucifié?* Sur sainct Matthieu. [c] *Ie liureray plustost mon ame*, dit-il, *que de bailler* LE CORPS *du Seigneur indignement, & ie permettray plustost qu'on répande mon sang, que de donner ce redoutable sang à autre qu'à celuy qui en est digne.* En l'homelie soixantiesme au peuple d'Antioche prise du mesme Commentaire sur sainct Matthieu. [d] *La peine*, dit-il, *qui est proposée à ceux qui communient indignement, n'est pas petite: Represente-toy combien tu te fasches amerement contre le traistre, & contre ceux qui l'ont crucifié. Prens dõcques aussi garde que tu ne sois coulpable du* CORPS *& du* SANG *de Iesus-Christ. Ceux-là ont meurtry le tressaint Corps; & toy apres tant de bien-faits, tu le reçois auec vne ame soüillée!* En l'homelie soixante & vniesme. [e] *I'en voy plusieurs*, dit-il, *qui reçoiuent temerairement le* CORPS *du Seigneur, & semble que c'est plustost fortuitement, ou par coustume, & à cause de la loy, que non pas auec iugement & auec deuotion.* En l'homelie de S. Philogonius. [f] *Cette table*, dit-il, parlant de l'Autel, *tient le lieu de la Creche: Car le* CORPS *du Seigneur y est aussi mis reposer; non pas enueloppé de langes, comme il estoit alors, mais reuestu de toutes parts, du sainct Esprit.* Sur la premiere aux Corinthiens. *Si per-*

Apud Eus. lib. 6. hist. c. 35.

b *Chrys. hom. 45. in Ioan. in Græc. cod. 46.* Εἰ τοίνυν οἱ ῥυπῶντες τὴν πορφύραν τὴν βασιλικὴν κολάζονται ὁμοίως, ὥσπερ οἱ διαῤῥήξαντες· τί ἀπεικὸς καὶ τοὺς ἀκαθάρτῳ διανοίᾳ δεχομένους τὸ σῶμα, τὴν αὐτὴν ὑπομεῖναι τιμωρίαν τοῖς αὐτὸ διαῤῥήξασι τοῖς ἥλοις.

c *Homil. 83. in Matth.* Τὴν ψυχὴν ἀποδώσομαι πρότερον, ἢ τοῦ αἵματος μεταδώσω τοῦ δεσποτικοῦ παρ' ἀξίαν· καὶ τὸ αἷμα τὸ ἐμαυτοῦ προήσομαι πρότερον, ἢ μεταδώσω αἵματος, οὕτω φρικώδους παρὰ τὸ προσῆκον.

d *Homil. 60. ad pop. Ant. ex hom. 83. in Matth.* Καὶ οὐ μικρὰ κεῖται κόλασις τοῖς ἀναξίως μετέχουσιν. Ἐννόησον πῶς ἀγανακτεῖς κατὰ τοῦ προδότου, κατὰ τῶν σταυρωσάντων. σκόπει τοίνυν μὴ καὶ αὐτὸς ἔνοχος γένῃ τοῦ σώματος καὶ τοῦ αἵματος τοῦ Χριστοῦ, ἐκεῖνοι κατέσφαξαν τὸ (παναγιον) σῶμα, σὺ δὲ ῥυπαρᾷ ὑποδέχῃ ψυχῇ μετὰ τοσαύτας εὐεργεσίας.

e *Homil. 61. decerpta ex hom. 3. in epist. ad Ephes.* Πολλοὺς ὁρῶ τοῦ σώματος τοῦ Χριστοῦ μετέχοντας ἁπλῶς, καὶ ὡς ἔτυχε, καὶ συνηθείᾳ μᾶλλον καὶ νόμῳ, ἢ λογισμῷ καὶ διανοίᾳ.

f *Homil. de S. Philog.* Ἡ τράπεζα αὕτη, τάξιν τῆς φάτνης πληροῖ. καὶ γὰρ καὶ ἐνταῦθα κείσεται τὸ σῶμα τὸ δεσποτικόν. οὐχὶ ἐσπαργανωμένον, καθάπερ τότε, ἀλλὰ πνεύματι πανταχόθεν ἁγίῳ περιστελλόμενον.

sonne

sonne n'oze seulement toucher auec des mains soüillées la robe d'vn Prince, comment est-ce que nous prendrons auec tant d'outrage & d'irreuerence, le Corps de Dieu, qui est par dessus tout? Sur l'Epistre aux Ephesiens. [a] *Il nous a faits son Corps: il nous a donné son Corps, & rien de ces choses ne nous détourne du peché.* En l'Epistre au Pape Innocent, luy representant la violence dont Theophile Patriarche d'Alexandrie & les Euesques ses complices auoient vsé en son endroit, iusques à enuoyer des soldats le Samedy de deuant Pasques le chasser luy & tout son Clergé de son Eglise, voicy comme il dépeint le sacrilege qu'ils cómirent contre le Sacrement. [b] *Les Soldats*, dit-il, *dont nous sçauons que quelques-vns n'estoient initiés à aucuns mysteres, entrerent dans les sanctuaires, & virent tout ce qui estoit dedans. Et mesmes, comme il arriue en ces sortes de tumultes, le tressaint sang de Iesus-Christ fut répandu sur les habits de ces soldats.* Tous ces passages de S. Chrysostome pouuoient apprendre à vne ame non preoccupée d'erreur ou de passion, que l'Eglise ancienne n'a pas creu que nous eussions au Sacremét de simples Symboles ou figures de Iesus-Christ, puis que ses plus doctes Pasteurs parlant à vn peuple fidelle, & le leur recommandant, l'appelloient ainsi indifferemment, *Corps & Sang de nostre Seigneur.* [c] Toutesfois le sieur Casaubon nous arreste, & ne pouuant nier que les Peres, à la lecture desquels il s'estoit serieusement appliqué pour pallier la foy d'Angleterre, n'usent de cette façon de parler au sujet du Sacrement, il nous coniure de nous souuenir de ce que S. Denis enseigne, que la doctrine des Sacremens est *symbolique*, c'est à dire, comme l'explique S. Augustin, qu'elle traite des signes que Dieu a instituës, & qu'en cette doctrine à raison de l'affinité qu'il y a entre les signes & les choses signifiées, les noms des vns sont attribués aux autres indifferemment. Et là dessus il veut faire croire aux Peres qu'ils enseignent que quand ce Sacrement est appellé le *Corps de Christ*, c'est que le nom de la chose signifiée est attribué au signe; & cite pour garands Theodoret qui dit *que nostre Seigneur a donné au Symbole le nom du Corps*: Et sainct Augustin qui dit contre Adimantus: [d] *Le Seigneur ne douta point de dire, Cecy est mon Corps, lors qu'il donnoit le signe de son Corps*: Et sur le 3. Pseaume: [e] *Christ receut Iudas au festin, où il recommanda & liura la figure de son Corps & de son Sang.* Et n'allegue ces passages sinon que pour renuerser la foy de la Transsubstantiation, que tous les Orthodoxes embrassent. Mais premierement, quant à ce qu'il nous objecte que la Doctrine des Sacremens est *symbolique*, c'est à dire qu'elle traitte des signes sacrés; nous le luy accordons: mais il luy reste à prouuer que la nature des signes est incompatible auec les choses qu'ils signifient: Ce qui est si faux qu'il faut effacer & destruire toute l'Escriture deuant que de faire receuoir cette proposition. Par exemple l'Arche de l'Alliance estoit par institution diuine, vn signe de la presence du Seigneur en l'assemblée des Iuifs;

HOC EST CORPVS MEVM, &c.

Homil. 24. in ep. 1. ad Corinth.
Εἰ ἀνθρωπίνου ἱματίου, οὐκ ἄν τις τολμήσειεν ἁπλῶς θιγεῖν, πῶς τὸ σῶμα τοῦ ἐπὶ πάντων Θεοῦ, μετὰ τοσαύτης ὕβρεως ληψόμεθα.

[a] *Homil. 3. in ep. ad Ephes.*
Σῶμα ἡμᾶς ἑαυτοῦ ἐποίησε, σῶμα ἡμῖν τὸ ἑαυτοῦ μετέδωκε, καὶ οὐδὲν τοῦτο ἡμᾶς ἀποτρέπει τῶν κακῶν.

[b] *Epist. ad Innocent.*
Ἔνθα τὰ ἅγια ἀπέκειντο εἰσελθόντες οἱ στρατιῶται, ὧν ἔνιοι καθ' ὡς ἴσμεν ἀμύητοι ἦσαν, πάντα τε ἑώρων τὰ ἔνδον, καὶ τὸ ἁγιώτατον αἷμα τοῦ Χριστοῦ, ὡς ἐν τοσούτῳ θορύβῳ, εἰς τὰ τῶν προειρημένων στρατιωτῶν ἱμάτια ἐξεχεῖτο.

[c] *Casaub. exerc. 16. n. 34.*

[d] *S. Aug. contra Adimant. ca. 12.* Non Dominus dubitauit dicere, hoc est corpus meum, cú signum daret corporis sui.

[e] *Idem in Ps. 3.* Dominus Iudá adhibuit ad cóuiuium, in quo corporis & sanguinis sui figurá commendauit, tradidit.

HOC EST CORPVS MEVM, &c.

Et donc la presence de l'Arche chassoit-elle Dieu de cette assemblée? ou empeschoit-elle qu'il ne fust au milieu du peuple d'Israël? Au nouueau testament, les langues de feu estoient par institution diuine les signes du S. Esprit qui descendoit sur les Apostres; Et donc ces langues estoient-elles denuées du S. Esprit? ou plustost le sainct Esprit ne se communiquoit-il pas reellement aux Apostres auec ces signes? La Colombe qui parut au Baptesme de nostre Seigneur n'estoit-elle pas encor le signe du S. Esprit descendant sur le Fils de Dieu; Et donc cette Colombe estoit-elle separée du S. Esprit dont elle estoit le signe? Certes si le sieur Casaubon eust leu sans passion S. Denys dont il produit le témoignage, il eust veu qu'en ces mesmes liures où il dit que la doctrine des Sacremens est symbolique, il enseigne que l'Eucharistie est le symbole du Corps & du Sang de Iesus-Christ present sous ces voiles, & non pas absent du signe, comme il appert du langage qu'il tient parlant au Sacrement. *Mais toy, ô diuin Sacrement,* dit-il, *deueloppant les voiles obscurs & enigmatiques dont tu es obscurément enuironné, montre-toy à nous manifestement.* Par lesquelles paroles il appert que les voiles symboliques n'excluent pas la presence de la chose, mais empeschent seulement son euidence, & qu'elle ne paroisse clairement à nos yeux. C'est pourquoy aussi il ajouste vn peu plus bas. *Les venerables symboles par lesquels Christ est signifié & pris,* (notés signifié & pris) *sont posés sur l'Autel.* Tellement que de ce costé-là sainct Denys ne fait rien pour les Sacramentaires. Quant à ce qu'adjouste le sieur Casaubon, qu'à raison de l'affinité qui est entre les signes & les choses signifiées, les noms des vns sont reciproquement attribués aux autres, d'où il veut inferer que quand les Peres appellent le Sacrement *le Corps & le Sang de Christ,* le nom de la chose signifiée est baillé au signe; Nous luy repondons que l'affinité que les Peres ont reconneuë en l'Eucharistie entre le signe & la chose signifiée consiste, & est fondée en ce qu'ils ont creu que le signe contenoit reellement la chose signifiée, & que la chose signifiée estoit presente sous le signe qui la voiloit. Et pour cette raison quand ils ont nommé le Sacrement *Corps de nostre Seigneur,* ce n'a pas esté simplement parce que le symbole le signifie ou le represente, mais parce qu'il le contient, & l'exhibe reellement. Et c'est pourquoy aussi ils ont mis vne visible difference entre la maniere dont le Sacrement signifie le Corps de nostre Seigneur, & celle dont les autres signes diuins le representent, & de cette diuersité, ils ont inferé que le Sacrement auoit cét auantage sur les autres signes, qu'il estoit nommé *le Corps & le sang de nostre Seigneur,* ce que ceux-là n'estoient pas. Escoutons là dessus sainct Augustin. *L'Apostre S. Paul,* dit-il, *combien qu'il portast encore le fardeau de son corps qui se corrompt & qui apesantit l'ame; combien qu'il ne vist encore qu'en partie & obscurement, souhaittant d'estre dissout, & d'estre auec Iesus-Christ, & soupirant en luy-mesme apres l'adoption, &*

Dionys. Areopag. Eccles. Hierarch. cap. 3.
Ἀλλ' ὦ θειοτάτη καὶ ἱερὰ τελετή, τὰ περικείμενά σοι συμβολικῶς αἰνίγματα τῶν παραπετασμάτων ἀποκαλυψαμένη, τηλαυγῶς ἡμῖν ἀναδείχθητι.
Ibidem.
Ἐπικειμένων τῷ θείῳ θυσιαστηρίῳ τῶν σεβασμίων συμβόλων, δι' ὧν ὁ Χριστὸς σημαίνεται καὶ μετέχεται.

Aug. de Trinit. lib. 3. c. 4.
Apostolus Paulus quamuis adhuc portaret sarcinā corporis

attendant la redemption de son Corps, a peu neantmoins en signifiant prescher nostre Seigneur Iesus-Christ d'vne autre sorte par sa langue, & d'vne autre sorte par ses lettres, & d'vne autre sorte par le Sacrement de son Corps & de son Sang: Car ny la langue, ny le papier, ny les sens articulés & significatifs formés par sa langue, ny les characteres des lettres peints sur les peaux, ne sont par nous appellées le Corps de Christ & son sang, (notez cecy) *mais cela seulement qui ayant esté pris des fruits de la terre, & consacré par vne priere mystique, nous le receuons conuenablement pour nostre salut spirituel, en memoire de la passion que le Seigneur a endurée pour nous.*

Hoc est corpus meum, &c. quod corrumpitur & aggrauat animã, quãuis adhuc ex parte in ænigmate videret, optans dissolui & esse cũ Christo & semetipso ingemiscẽs adoptionem, expectãs redemptionem corporis sui; potuit tamẽ significãdo prędicare Dominũ Iesum Christũ, aliter per linguã suam, & aliter per epistolam, aliter per Sacramentũ corporis & sanguinis eius, &c.

Si la raison pour laquelle le Sacrement est appellé le Corps de nostre Seigneur, estoit la simple affinité entre le signe & la chose signifiée, la parole de Dieu prononcée par S. Paul pour exprimer Iesus-Christ. Ses epistres escrites pour ce mesme sujet, en somme tous les signes qui seruiroient à l'exprimer, deuroient aussi prendre le nom de son Corps. Partant sainct Augustin enseignant que nous n'appellons ny la langue de S. Paul, ny ses paroles, ny les peaux, ny les characteres peints pour exprimer nostre Seigneur, du nom *de Corps de Christ*, encore que s'en soyent les signes; mais que nous n'appellons de ce nom sinon le Sacrement de son Corps & de son Sang; il s'ensuit delà que ce n'est point la simple affinité entre le signe & la chose signifiée qui est le fondement de cette appellation, mais qu'il la faut recueillir de ce que le Sacrement contient ce qu'il represente, ce que ne font pas les autres signes. Et certes les Peres en ce sujet ont parlé de sorte, qu'il nous ont assez fait paroistre qu'ils n'appelloient pas le Sacrement du nom de Corps & de Sang de nostre Seigneur à cause de la seule representation ou signification; car appellant l'Eucharistie le Corps du Seigneur, ils nous ont dépeint ce Corps auec de telles circonstances, qu'il n'y a que les aueugles qui ne voyent pas qu'ils parlent non de l'image ou de la figure, mais du vray & naturel Corps de Christ, veu qu'ils disent que c'est le mesme Corps qui a esté formé dans le ventre de la Vierge, qui a reposé dans la Creche, qui a esté adoré des Mages, qui a guery les malades par son attouchement, qui a esté attaché en Croix, qui a fait eclipser le Soleil, & qui est ressuscité en gloire; Que s'ils n'eussent voulu parler que de la figure, à quoy eust esté bon tout ce langage? Car qui pouuoit douter que le Corps qui estoit signifié par l'Eucharistie, ne fust celuy en la substance duquel toutes ces choses ont esté accomplies? La question pouuoit donc seulement estre, si ce corps-là estoit non seulement signifié, mais aussi s'il estoit reellement contenu, & s'il estoit veritablement present en l'Eucharistie. Surquoy les Peres ayant enseigné que le mesme Corps qui auoit esté enclos dans les pudiques entrailles de la Vierge, qui auoit esté couché dans la Creche, qui auoit esté adoré des Mages, qui auoit esté pendu en Croix, & qui estoit ressus-

HOC EST CORPVS MEVM, &c.

cité en gloire, estoit là indubitablement, ils ont couppé toutes les racines de l'infidelité, & ont leué tout le scrupule que pouuoient auoir des ames Chrestiennes, en ce point de leur foy. Cela est trop clair dans les escrits des Peres. Escoutons sainct Chrysostome conjurant le Chrestien de se presenter auec toute sorte de reuerence à la table de nostre Seigneur pour prendre son Corps. *Lors*, dit-il, *que tu le verras posé deuant toy*, (notez posé deuant toy) *dy en toy-mesme. Pour l'amour de ce Corps ie ne suis plus terre & cendre, je ne suis plus captif, mais libre; pour l'amour de luy i'espere de posseder les Cieux & tous les thresors des Cieux, la vie immortelle, & la condition des Anges & la familiarité auec Iesus-Christ. Ce Corps*, ayant esté, *percé de clouz & battu de verges, la mort ne l'a peu supporter. Ce Corps, comme le Soleil mesme le vit attaché en Croix, il détourna ses rayons. C'estoit pour l'amour de ce Corps qu'en ce mesme temps le voile se rompoit, que les rochers s'ouuroient, & que la terre trembloit. Cettuy-cy est le mesme Corps qui fut ensanglanté, qui fut percé de la lance, & qui ietta deux fontaines salutaires à tout l'vniuers, l'vne de sang, & l'autre d'eau.* Ces choses en conscience se pourroient-elles dire de l'Eucharistie, si ce n'estoit que la simple image du Cors de nostre Seigneur? Derechef au sujet du Sang, Sainct Chrysostome expliquant les paroles de l'Apostre. *Le Calice que nous benissons, n'est-ce pas la Communion du Sang de Iesus Christ? Il parle*, dit-il, *fort fidellement, & fort épouuentablement. Car voicy ce qu'il dit, Ce qui est dans le Calice, est cela mesme qui est decoulé du costé.* Peut-on s'expliquer plus clairement? Sainct Augustin ne parle pas auec moins de clarté en ce sujet, veu qu'exposant vne partie du titre du Pseaume 33. où il auoit leu de Dauid. [a] *Et il estoit porté dans ses mains. Cela mes freres*, dit-il, *qui est-ce qui peut comprendre comme il se pourroit faire en vn homme? Car qui est-celuy qui soit porté en ses mains? Vn homme peut bien estre porté es mains d'autruy, mais personne n'est porté en ses propres mains: Nous ne trouuons point selon la lettre comment cela s'entend en Dauid: mais nous le trouuons en Iesus-Christ. Car il estoit porté dans ses mains, lors que liurant son mesme Corps* (Ipsum Corpus suum) *il dist, Cecy est mon Corps. Car il portoit ce Corps-là en ses mains.* Si sainct Augustin entendoit par le Corps de nostre Seigneur, le signe ou la figure de son Corps, ne seroit-il pas inepte, & son discours ridicule? Car qui est celuy qui ne puisse porter en ses mains son image & sa figure? [b] En ce sens-là l'Empereur Adrian portant l'anneau où estoit grauée son image, & qui tombant de son doigt fut vn presage de sa mort, se seroit porté en ses mains. Et les Roys de Perse aussi qui auoient cette coustume de porter leurs figures enchassées dans des anneaux, se seroient pareillement portés en leurs mains. Mais que dis-je l'Empereur

S. Chrys. hom. 24. in 1. Corinth.

Ὅταν αὐτὸ προκείμενον ἴδῃς, λέγε πρὸς ἑαυτόν, διὰ τοῦτο τὸ σῶμα, οὐκέτι γῆ καὶ σποδὸς ἐγώ, οὐκέτι αἰχμάλωτος, ἀλλ' ἐλεύθερος· διὰ τοῦτο τὸν οὐρανὸν ἐλπίζω, καὶ τὰ ἐν αὐτοῖς ἀπολήψεσθαι ἀγαθά, τὴν ἀθάνατον ζωήν, τὴν ἀγγέλων λῆξιν, τὴν μετὰ Χριστοῦ ὁμιλίαν, &c.

S. Chrysost. in epi. ad Cor. 1. cap. 10. hom. 24.

Τὸ ποτήριον τῆς εὐλογίας, ὃ εὐλογοῦμεν, οὐχὶ κοινωνία τοῦ αἵματος τοῦ Χριστοῦ ἐστι· σφόδρα πιστῶς καὶ φοβερῶς εἴρηκεν. ὃ γὰρ λέγει, τοῦτό ἐστιν· ὅτι τοῦτο τὸ ἐν ποτηρίῳ ὄν, ἐκεῖνό ἐστι τὸ ἀπὸ τῆς πλευρᾶς ῥεῦσαν.

a *Aug. in Psal. 33. conc. 1.*

Et ferebatur in manibus suis. Hoc vero fratres quomodo posset fieri in homine quis intelligat? Quis enim portatur in manibus suis? Manibus aliorũ potest portari homo, manibus suis nemo portatur. Quomodo intelligatur in ipso Dauid secundũ litterã nõ inuenimus, in Christo autẽ inuenimus. Ferebatur enim Christus in manibus suis quando commendans ipsum corpus suum, ait, Hoc est corpus meum. Ferebat enim illud corpus in manibus suis.

b *Spartianus in Adriano.*

Adrian? que dis-je les Roys de Perse? Il n'y a celuy de la lie du peuple qui ne se puisse porter dans ses mains de cette sorte. Partant sainct Augustin auroit perdu le sens de tenir à vne si grande merueille ce qui estoit dit de Dauid, *qu'il se portoit dans ses mains*, si cela ne se deuoit entendre que selon l'image & la figure, & ne failloit point qu'il verifiast cela en la personne du Fils de Dieu, s'il ne vouloit exposer à la risée du monde, les mysteres de nostre foy, constituant vn des miracles de sa vie, en ce qu'il s'estoit porté dans ses mains, en figure.

HOC EST CORPVS MEVM, &c.

Pour affoiblir ce passage, nos aduersaires ont recours à ce qu'au sermon suiuant, qui est comme vne reprise du premier, sainct Augustin semble corriger ce qu'il auoit dit au precedent, & qu'il change vn peu & modifie ses paroles, & dit sur les mesmes mots du titre. *Et il estoit porté en ses mains. Comment estoit-il porté en ses mains? Dautant que lors qu'il liuroit son propre Corps, & son Sang, il prit en ses mains ce que sçauent les fidelles; & luy-mesme il se portoit, en certaine façon, quand il disoit, Cecy est mon Corps.* Ils veulent donc que ce *quodammodo*, en certaine façon, soit vne explication de ce qu'il auoit dit auparauant, par laquelle il declare que nostre Seigneur ne s'est pas porté, à proprement parler, mais *en certaine maniere*, c'est à dire figurément. Mais il appert assez de ce que nous venons de dire, que S. Augustin n'a peu parler en ce sens-là, si ce n'est qu'on vueille rẽdre inepte & impertinent le discours du plus docte homme que l'Eglise ait iamais porté; Car *cette certaine maniere* selon laquelle il dit que Iesus-Christ s'est porté en ses mains, doit estre telle que ny Dauid, ny aucun des autres hommes, n'ait peu se porter de cette mesme sorte en ses mains. Partant il faut que cette *certaine maniere* ait esté autre qu'en signe & en figure, puis qu'il n'y a homme au monde qui ne se puisse porter en ses mains, en signe & en figure. Partant, *quodammodo*, en certaine maniere, n'est pas vne particule diminuante, mais vne particule specifiante: ce n'est pas vne correction de ce qu'il auoit dit, mais vne insinuation de la maniere admirable dont cela se fait. Ce qu'il n'oze expliquer, à cause des infidelles qui pouuoient assister à ses predicatiõs. Aussi voyons nous qu'en ce second sermon il vse de reticence en ce propre discours dont il est question, & où il parle de la façon dont nostre Seigneur s'estoit porté en ses mains. *Il prit*, dit-il, *en ses mains ce que sçauent les fidelles, & il se portoit en certaine maniere, quand il disois, Cecy est mon Corps.* Cette certaine maniere est celle qu'il n'ozoit exprimer deuant les infidelles, & que les fidelles pouuoient bien comprendre par le discours de la foy. Que s'il n'eust eu à dire autre chose sinon que nostre Seigneur se portoit en signe, il n'auoit nul sujet de se retenir, & d'vser de ces déguisemens.

D. August. ibidem conc. 2. Et ferebatur in manibus suis. Quomodo ferebatur in manibus suis? quia cum cõmendaret ipsum corpus suũ & sanguinem suum, accepit in manus suas quod norunt fideles, & ipse se portabat quodammodo cum diceret: hoc est corpus meum.

Idem eodem loco.

Pierre Martyr repart que personne ne se peut porter dans ses mains comme nostre Seigneur s'est porté, dautant que personne ne peut instituer de Sacrement comme il a fait. Mais cette repartie ne peut

HOC EST CORPVS MEVM, &c.

estre employée que par ceux qui s'imaginent que ne se taire pas c'est répondre. Car en ce lieu il ne s'agist en nulle sorte de la puissance d'instituer vn Sacrement, que personne n'ignore estre l'œuure de Dieu seul, comme de sa premiere cause, mais il s'agist du moyen de se porter actuellement soy-mesme dans ses mains ; qui est chose que sainct Augustin iuge impossible & à Dauid & à tout le reste des hommes, & partant dit qu'il ne l'a trouuée accomplie qu'en Iesus-Christ seulement ; De sorte qu'il faut qu'au sujet de Iesus-Christ il parle non de pouuoir instituer vn Sacrement, mais de s'estre actuellement porté dans ses mains, lors qu'il donna son Corps à ses Apostres, & qu'en le leur baillant il leur dit, *Cecy est mon Corps*. A la verité s'il y auoit au passage qu'examine S. Augustin. *Et Dauid instituoit vn Sacrement*, cette repartie auroit quelque couleur, mais les mots du passage estants, *Et Dauid estoit porté en ses mains*, & S. Augustin disant là dessus que non seulement cela est impossible à Dauid, mais qu'il n'y a personne au monde qui le puisse faire, il faut que Iesus-Christ, qu'il dit auoir accomply cette merueille, se soit veritablement porté en ses mains. Que si l'on dit que distribuant le Sacrement qui estoit le symbole de son Corps, s'estoit se porter dans ses mains ; alors, cette solution retombe en la premiere, & ne dit rien de nouueau, qui n'ait des-ja esté refuté. Car ie demande à nos aduersaires ; si le Corps de nostre Seigneur est vrayement & reellement au Sacrement, ou seulement en signe : Si vrayement, nos disputes doiuent cesser, si seulement en signe ; nostre Seigneur donc se portant en ses mains, seulement entant qu'il tenoit en ses mains le Sacrement de son Corps, ne s'est porté qu'en signe ; Et partant il ne falloit pas que sainct Augustin nous dist qu'il estoit impossible & à Dauid, & au reste des hommes de se porter de cette sorte, en leurs mains, veu qu'il n'y a celuy des hommes qui ne puisse porter dans ses mains, son image & sa figure.

Quant à ce que nous auons dit que le *quodammodo* (*en certaine maniere*) de sainct Augustin n'estoit pas employé par luy pour corriger ce qu'il auoit dit absolument que nostre Seigneur s'estoit porté dans ses mains, mais que c'estoit plustost pour insinuer vne certaine maniere incomprehensible, ineffable, & éloignée du commun cours des choses ; ceux qui sont bien versez en la lecture de ce sainct personnage ne le peuuent trouuer estrange, veu qu'il l'employe ailleurs au mesme sens que nous venons de dire : C'est en l'epistre à Volusian, où parlant de l'Incarnation de nostre Seigneur, il dit que Iesus Christ voulant montrer combien Dieu est prest de se communiquer aux hommes, sans qu'il soit besoin de nous rendre propices par sacrifices pleins de sacrileges, les puissances celestes pour nous approcher & paruenir à luy par leur moyen ; enseigne *qu'il a voulu prendre la nature humaine & s'vnir* quodammodo, *en certaine maniere auec l'homme,*

D. Aug. epist. 3. ad Volusianum. Vt hominẽ suscipere dignaretur ; & cum illo vniri quodammodo, vt ei sic coaptaretur homo totus, quẽadmodum animæ corpus.

afin que l'homme luy fust approprié ou conjoint, comme l'ame l'est au corps. Qui ne voit qu'en ce lieu, *quodammodo*, est mis non pour oster quelque chose de la verité, ou de la solidité de l'vnion de nostre nature auec la personne de Iesus-Christ, mais pour exprimer que le nœud de cette vnion est admirable, & que la maniere en est toute diuine, & qu'elle est toute autre que celles qui ont cours en la nature : Cela se peut encore recueillir de ce qu'il dit vn peu plus haut. *Le Verbe diuin,* dit-il au mesme lieu, *celuy mesme qui est fils de Dieu, coeternel au Pere, la vertu & la sagesse du Pere, attaignant puissamment, & disposant doucement toutes choses depuis le plus haut objet & fin derniere de la Creature raisonnable, iusques au plus bas degré de la creature corporelle, present & caché, nullement enfermé, nullement partagé, nullement enflé, mais estendu par tout son corps, a pris la nature humaine,* longè alio modo quodam, *d'vne certaine maniere bien differente d'auec celle par laquelle il se communique aux autres creatures, & de soy & d'elle il a fait vn Iesus-Christ mediateur de Dieu & des hommes.* Voila ce qu'entendoit S. Augustin par cette certaine maniere d'vnion qu'il reconnoissoit en l'incarnation : D'où il appert que cette façon de parler n'affoiblit en rien la verité de la chose, mais seulement exprime vne *certaine maniere* extraordinaire, miraculeuse, & difficile à expliquer : & c'est en ce sens que sainct Augustin en a aussi vsé au passage que nous traittons, lors qu'il a dit que nostre Seigneur donnant son Corps à ses Apostres se portoit *quodammodo, en certaine maniere*, c'est à dire d'vne façon admirable, surnaturelle, & impossible aux hommes; dautant qu'il n'y a homme au monde qui puisse porter son corps de cette sorte en ses mains. Et ainsi le passage demeure entier aux Catholiques pour la reelle presence du Corps de Iesus-Christ en l'Eucharistie.

HOC EST CORPVS MEVM, &c.

August. ibidem. Verbum Dei, idemque Dei filius, patri coæternus, eademque virtus & sapientia Dei, à superno fine creaturæ rationalis vsque ad infimum finem creaturę corporalis attingens fortiter, & disponens omnia suauiter præsens & latēs, nusquā conclusa, nusquam discissa, nusquā tumida, sed siue mole vbique tota, longè alio modo quodā quā eo quo creaturis cęteris adest, suscepit hominem, seque & illum fecit vnū Iesum Christū, mediatorē Dei & hominum.

Aussi est-ce le langage & la creance de tous les anciens que le mesme Corps qui a esté conçeu au ventre de la Vierge nous est reellement donné en l'Eucharistie. Mais repart le sieur Casaubon, Theodoret dit que *nostre Seigneur a donné au symbole, le nom du Corps.*

Casaub. exerc. 16.

Il est vray que Theodoret dit cela en vn lieu où il fait profession de parler obscurément & comme par enigmes de l'Eucharistie, de crainte de prophaner le mystere, & de découurir le secret de l'Eglise aux non initiés, c'est à dire à ceux qui n'estoient pas encore baptisez. *Ie desire*, dit l'Orthodoxe, en la personne duquel parle Theodoret, à l'Eraniste, *que tu parles vn peu plus couuertement, dautant qu'il est vraysemblable qu'il y a icy des personnes qui ne sont pas initiées.* Neantmoins parmy ces reticences il ne laisse pas d'exprimer assés ouuertement aux fidelles ce qu'il entend par les symboles, qu'il dit auoir esté honorez de Dieu, du nom de la chose, dont ils sont les symboles. Car il appelle ces mesmes symboles LA TOVTE SAINTE VIANDE. *De qui penses-tu*, dit-il à l'Eraniste, *que soit symbole & image la toute sainte nourriture? de la diuinité de nostre Seigneur Iesus-Christ, ou de son Corps & de son Sang?*

Theod. dial. 1. c. 7. Ἀξιῶ σε μυστικώτερον ἀποκρίνασθαι, τινὲς γὰρ ἴσως παρεῖσιν ἀμύητοι.

Idem. c. 8. Εἰπὲ πρὸς τῆς ἀληθείας, τίνος ἡγῇ σύμβολον τὴν πανάγιον τροφήν; τῆς θεότητος τοῦ δεσπότου Χριστοῦ, ἢ τοῦ σώματος, καὶ τοῦ αἵματος.

HOC EST CORPVS MEVM, &c.

D'où il appert que par le symbole il n'entend pas le simple signe, mais qu'il comprend auec le signe la chose signifiée. Car Theodoret nous apprend luy-mesme ailleurs ce qu'il entend par *la toute diuine nourriture*, lors qu'impugnant l'erreur des Messaliens il dit de ces Heretiques. *Ils enseignent que la viande diuine dont nostre Seigneur dit, Qui mange ma chair & boit mon sang, viura eternellement, ny ne profite à personne, ny ne blesse personne.* Lesquelles paroles ne peuuent estre entendues de la simple image ou figure de la chair, mais s'entendent absolument de la vraye & propre chair de Iesus-Christ, puis qu'il n'y a interprete, ny Orthodoxe ny Heretique, qui n'enseigne que nostre Seigneur en S. Iean 6. parle de sa vraye & propre chair. Or que ce soit de sa propre chair prise au Sacrement, & non hors du Sacrement, il est tout euident, veu que la chair de nostre Seigneur prise hors du Sacrement par la foy & par la meditation de l'esprit, ne blessa iamais personne. Qui est toutesfois vn des chefs que Theodoret disputoit aux Messaliens. Mais le fil du second Dialogue montre assez quelle a esté la creance de Theodoret touchant la condition des symboles. Car il enseigne qu'ils ne sont appellés le Corps & le Sang de Iesus Christ, ou bien le pain de vie, qu'apres la consecration; auquel instant ils contiennent vrayement la chose dont ils prennent le nom; au lieu qu'auparauant la consecration ils sont nommés simplement pain & vin. *Comment appelles-tu*, dit l'Eraniste à l'Orthodoxe, *auparauant l'inuocation du Prestre, le don qui est offert? Il ne faut pas*, repart l'Orthodoxe, *vser d'vn langage découuert. Car peut-estre y a-t'il icy des personnes non initiées aux mysteres; Que la response soit donc en forme d'enigme*, replique l'Eraniste. *Ie l'appelle*, dit alors l'Orthodoxe, *la nourriture qui se fait de ces semences-là*, (c'est à dire ie l'apelle pain fait de grains de froument.) *Et l'autre symbole*, dit encor l'Eraniste à l'Orthodoxe, *comment le nommons-nous? Le nom*, dit-il, *en est aussi commun, & signifie vne sorte de breuuage.* (c'est à dire le vin) *Mais apres la sanctificatiou, comment appelles-tu ces choses?* continuë l'Eraniste. *Le Corps, & le Sang de Iesus-Christ*, repart l'Orthodoxe. *Et tu crois*, ajouste encore l'Eraniste, *que tu es fait participant du Corps & du Sang? Ouy ie le croy*, conclud l'Orthodoxe. Ceux à qui la passion a laissé des yeux pour cõnoistre la verité, voyent que Theodoret n'appelle les symboles le Corps & le Sang de nostre Seigneur pour autre raison, sinon parce qu'ils le contiennent reellement, & l'exhibent en l'Eucharistie. Ce qui est encore plus visible par ce qu'il ajouste apres, que ces symboles *sont entenduz*, c'est à dire reconneus par l'entendement, *estre ce qu'ils ont esté faits, & sont creuz, & sont adorez, comme estans les choses, lesquelles ils sont creuz estre.* Car outre que Theodoret venoit de dire qu'il croyoit que c'estoit le Corps & le Sang de nostre Seigneur, qui ne voit que ces choses ne peuuent estre dites du simple symbole, quelque affinité qu'il ait auec la chose signifiée, si elle n'est presente, & si elle n'est conjointe auec ce symbole?

Theodoret de haeretic. Fab.

Theod. dial. 2. c. 24.

ΕΡ. Τί καλεῖς τὸ προσφερόμενον δῶρον πρὸ τῆς ἱερατικῆς ἐπικλήσεως. ΟΡΘ. Οὐ χρὴ σαφῶς εἰπεῖν. Εἰκὸς γάρ τινας ἀμυήτους παρεῖναι. ΕΡΑ. Αἰνιγματωδῶς ἡ ἀπόκρισις ἔστω. ΟΡΘ. Τὴν ἐκ ποιῶνδε σπερμάτων βρωμά. ΕΡΑ. Τὸ δὲ ἕτερον σύμβολον, πῶς ὀνομάζομεν; ΟΡΘ. Κοινὸν καὶ τοῦτο ὄνομα, πόματος εἶδος σημαῖνον. ΕΡΑ. Μετὰ δέ γε τὸν ἁγιασμόν, πῶς ταῦτα προσαγορεύεις. ΟΡΘ. Σῶμα Χριστοῦ. Καὶ αἷμα Χριστοῦ, ΕΡΑ. Καὶ πιστεύεις γε σώματος Χριστοῦ μεταλαμβάνειν καὶ αἵματος; ΟΡΘ. Οὕτω πιστεύω.

Ibidem.

Νοεῖται δὲ ἅπερ ἐγένετο, καὶ πιστεύεται, καὶ προσκυνεῖται, ὡς ἐκεῖνα ὄντα ἅπερ πιστεύεται.

Nostre

Nostre response est donc au passage de Theodoret, que quand il dit qu'apres la consecration le nom de la chose signifiée, c'est à dire, le nom du Corps est donné au symbole, c'est à dire, au signe du pain, il entend que le nom luy est communiqué auec la chose, & que cette appellation est reelle, & correspond à la chose, & la chose à l'appellation. Qui est-ce que nous auons dit cy-dessus que les Peres ont donné le nom de Corps au Sacremét, par ce qu'ils le considerent selon son entiere consistance, selon laquelle il est composé du signe & de la chose signifiée, du symbole exterieur, & du corps de Iesus-Christ, qui est reellement contenu sous le signe. Mais repart encore le sieur Casaubon. Les enfans sçauent aujourd'huy les paroles que sainct Augustin dit à Adimantus Manicheen. [a] *Le Seigneur n'a point douté de dire, Cecy est mon Corps, lors qu'il donnoit le signe de son Corps*: Et ces autres du Commentaire du troisiesme Pseaume. *Iesus-Christ receut Iudas au festin auquel il recommanda & bailla la figure de son Corps.* A cela nous répondons que les mesmes enfans n'ignorent non plus ces autres paroles du mesme S. Augustin. [b] *Autre est la Pasque que les Iuifs celebrent mesmes en ce temps auec vn Agneau, & autre celle que nous prenons au Corps & au Sang de Iesus-Christ.* Et celles-cy encor. [c] *Que veut dire qu'il estoit ainsi interdit au peuple Iuif de boire du sang des sacrifices qui estoient offerts pour le peché, si tant est que ces sacrifices signifiassent cét vnique sacrifice auquel se fait la vraye remission des pechez, & duquel sacrifice tant s'en faut qu'il soit defendu d'en boire pour sa nourriture, qu'au contraire tous ceux qui veulent auoir la vie sont exhortez d'en boire?* En ces lieux il n'appelle pas l'Eucharistie, figure, ny signe, mais la nomme le Corps & le Sang de nostre Seigneur, & ses paroles ne reçoiuent point la glose du sieur Casaubon ny des Caluinistes. Car au premier passage S. Augustin fait vne antithese ou vne opposition entre le Corps de nostre Seigneur que nous prenons pour nostre Pasque en l'Eucharistie, & l'agneau qui estoit la Pasque des Iuifs, & dit que nostre Pasque est toute autre, c'est à dire, est plus excellente que celle des Iuifs: Ce qu'il ne pourroit qu'ineptement faire s'il parloit du signe denué de la chose, & qu'il ne donnast le nom du Corps à l'Eucharistie, sinó parce qu'elle le signifie ou le represente, veu que l'Agneau Paschal representoit aussi & signifioit le Corps de nostre Seigneur, voire le representoit & en estoit vne plus noble image que nostre Eucharistie, si elle n'est qu'vn signe destitué de la presence & de la solidité du Corps du Sauueur. Et tout de mesme au second passage la question que sainct Augustin propose meriteroit qu'on le renuoyast à l'Ellebore, s'il auoit creu que le Sacrement ne nous exhibast que le seul signe du sang de Christ, encore qu'il en prist le nom, entant qu'il en est le symbole. Car qui a iamais oüy dire qu'il y ait eu vne loy de Dieu, par laquelle il ait defendu aux Iuifs de prendre en signe ou en figure le sang de Iesus-Christ? Plustost par les mesmes sacrifices ausquels le

HOC EST CORPVS MEVM, &c.

a *Casaub. exerc. 16. n. 34.* Notissima sunt hodie & pueris Augustini verba ad Adimantum, Manichæi discipulū, Dominus non dubitauit dicere, hoc est corpus meum, cum signū daret corporis sui, &c.

b *August. tom. 7. lib. 2. cont. lit. Petilian. cap. 37.* Aliud est Pascha quod adhuc illi de oue celebrant, aliud autem quod nos in corpore & sanguine Domini accipimus.

c *Idem tom. 4. lib. 3. super Leuit. q. 57.* Quid sibi vult quod à sanguine sacrificiorū quæ pro peccatis offerebātur, tantopere populus prohibetur, si illis sacrificiis vnum hoc sacrificiū significabatur, in quo vera sit remissio peccatorum, à cuius tamen sacrificij sanguine in alimentū sumēdo, non solū nemo prohibetur, sed ad bibendū potius omnes exhortantur, qui volunt habere vitam?

HOC EST CORPVS MEVM, &c.

August. ep. 89. ad Paulin. Immolabantur in figura sanguinis Christi.

peuple auoit part, ne participoit-il pas aux signes du sang que le Messie deuoit épandre, puis que comme enseigne le mesme sainct Augustin, tous ces sacrifices estoient *immolez en figure du Sang de Iesus-Christ?* Icy donc, comme nous venons de dire, non plus qu'en mille autres lieux du mesme S. Augustin que nous traiterons ailleurs à plein fond, l'on ne sçauroit employer l'interpretation de nos aduersaires, qui disent que par le Corps & le Sang, les Peres parlans du Sacrement, entendent les symboles, ausquels ils donnent les noms des choses dont ils sont les figures & les images. Partant puis que nous trouuons dans les escrits de cette grande lumiere de l'Eglise (le mesme se doit dire des escrits des autres Peres) qu'il appelle l'Eucharistie tantost *la figure* ou *le signe du Corps & du Sang de nostre Seigneur*, tantost absolument *le Corps & le Sang de nostre Seigneur*; il faut croire que l'vn & l'autre est vray, si nous ne voulons dire que ce diuin esprit s'est honteusement contredit, en vn point de telle consequence comme est celuy de l'Eucharistie, le plus Auguste de tous les Sacremens de la Religion Chrestienne. Et cóment est-ce donc qu'on accordera vn langage qui semble estre si discordant? Cela est fort aisé à ceux qui captiuent leurs entendemens, & les assujettissent aux loix de la foy.

L'Eucharistie a deux faces; l'vne externe & visible, qui est l'espece du pain & du vin qui frappe nos sens & s'insinüe dans nos yeux; Et selon celle-là, c'est le signe, la figure, le symbole, l'image, & l'antitype du Corps & du Sang de nostre Seigneur, qui y sont inuisibles aux yeux corporels, afin de ne destruire pas la nature du Sacrement qui requiert que ce soit vn signe & vne forme visible de quelque chose qui ne paroisse pas à nos yeux. L'autre interne & inuisible, qui est l'essence & la substance du Corps & du Sang de nostre Seigneur; selon laquelle l'Eucharistie est la plenitude, la verité, & la realité de l'vn & de l'autre, & en prend le nom, non seulement parce qu'elle les represente, mais aussi parce qu'elle les contient & les exhibe reellement, à raison de ces deux faces de l'Eucharistie. S. Augustin & les autres Peres en parlent tantost comme d'vn signe & d'vne figure, tantost cóme de la verité & de la realité du Corps & du Sang de nostre Seigneur, dautant qu'en effet elle est & l'vn & l'autre. Mais c'est chose qu'il faut diligemment remarquer pour fermer la bouche à nos aduersaires que pas vn seul des anciens n'a dit que l'Eucharistie fust seulement la figure, ou le signe, ou l'image, ou le symbole, ou l'antitype seul du Sang de nostre Seigneur: Au contraire plusieurs que nous produirons ailleurs protestent en paroles claires & decisiues, qu'elle n'est pas vn simple signe, ou vne simple figure; & quand ils luy ont donné ces sortes de noms, ils ont ajousté, ou au mesme lieu, ou aux mesmes escrits, l'expression de la verité, sinon quand ils apprehendoient de donner ces choses saintes aux Chiens, c'est à dire, de

découurir le secret de l'Eglise aux infidelles, où mesmes à ceux qui estoient encore Catechumenes, & à ceux qui n'estoient pas encor initiés par le Baptesme, quoy qu'ils fussent des-ja comme Candidats * de la Religion Chrestienne, dont ils apprenoient les Maximes. Car comme nous auons plus amplement remarqué cy-dessus, quand ils auoient à parler deuant ces sortes de personnes, ou qu'ils publioiét les escrits qui auoient à passer par leurs mains, ils ne parloient qu'à demy mot, & vsoient de reticence, de déguisemens & d'enigmes, pour ne point profaner les mysteres de nostre foy. Ce qu'ils obseruoiét memes quand ils auoient ou à parler ou à escrire contre les Manichéens, qu'ils tenoient au mesme rang que les Payens, dautant qu'ils n'estoiét point initiés par le Baptesme. Et de là vient que S. Augustin en ses discours sur les Pseaumes, comme aussi en ses traittés sur S. Iean, qui sont plustost sermons populaires que les Grecs appellent *homelies*, que non pas Commentaires de l'Escriture, vse de cette sorte de langage, de signe, de figure, de symbole dautant qu'à ces sermons il assistoit vn grand nombre d'infidelles, & de Catechumenes, qu'il n'estoit pas loisible aux Euesques & aux Pasteurs Catholiques de chasser de l'Eglise pendant les Predications, ausquelles au contraire les Conciles commandoient qu'ils fussent admis, affin qu'ils peussent estre instruits, & prendre quelque goust de la Religion Chrestienne. Il garde encor le mesme stile escriuant contre Fauste, contre Adimantus, & contre les autres Manicheans; de sorte que les deux passages produits par le sieur Casaubon, estans pris, l'vn des discours de sainct Augustin sur les Pseaumes, & l'autre d'vn de ses escrits contre les Manicheans, de la secte desquels Adimantus estoit comme le second Patriarche, il n'est point besoin d'y apporter icy autre response; mais nous disons seulement, attendant que nous venions à vne plus particuliere discussion de tous les passages de S. Augustin, que preschant deuant vn peuple meslé d'infidelles & de Catechumenes, ou escriuant contre vn Manicheen, qui n'estoit point initié par le Baptesme, il a vsé de reticence, & n'a pas expliqué les particularitez de l'Eucharistie, dautant que c'estoient personnes profanes ausquelles il auoit affaire. En ces lieux-là il dit seulement vne partie de la verité; Car l'Eucharistie est vrayemét vne figure & vn signe, puis qu'elle est vn Sacrement, & dissimule l'autre, à cause de la qualité des personnes ausquelles il parloit, qui n'estoient pas capables de ce secret. Et en cela il a suiuy le stile du Pere des croyans Abraham, & du Prince des Apostres sainct Pierre. Car comme celuy-là courant fortune de sa vie en Egypte, à raison de la beauté de sa femme Sara, que les Egyptiens regardoient d'vn œil impudique, leur dist qu'elle estoit sa sœur, & dissimula quelle estoit sa femme. Et par ce moyen, dit S. Augustin, *teut bien quelque chose de vray, mais ne dist rien de faux.* Et cettuy-cy ayant à parler deuant les Iuifs qui n'estoiét pas susceptibles des discours de la Diuinité

[Marginal notes:]
HOC EST CORPVS MEVM, &c.

* C'est à dire Aspirans.

Augu[st]. de hæres.

L'Afrique du temps de sainct Augustin estoit encor pleine d'infidelles, & outre cela tout y fourmilloit de Manicheens. *Concil. Carthag. 4.*

Casaub. exerc. 16. n. 34.

Aug. lib. 22. cont. Faust. Man. c. 34. Tacuit aliquid veri, non dixit aliquid falsi. *Act. 2.*

HOC EST CORPVS MEVM, &c.

de Iesus-Christ l'appella *homme approuué de Dieu*, sans passer outre; & par ce moyen declara bien vne partie de ce qu'estoit nostre Sauueur, mais s'abstint de declarer le principal, c'est à sçauoir la gloire de sa diuinité; Aussi S. Augustin sçachant quel danger il y auoit à parler ouuertement deuant des infidelles du mystere de l'Eucharistie, qui est celuy de toute la Religion Chrestienne qui reçoit plus de contredit & de combat des sens, & qui est le plus exposé aux reproches des infidelles, en a bien exprimé vne partie, l'appellant la figure & le signe du Corps, & du Sang de nostre Seigneur, mais n'a pas dit le principal, c'est à sçauoir, que le Corps & le Sang de nostre Seigneur estoient vrayement contenus sous ces figures, & sous ces signes.

Mais que sçait esté le stile & la methode de sainct Augustin, nous ne le pouuons mieux apprendre que de luy-mesme, & des propres discours qu'il fait sur les Pseaumes. Car voicy comme il parle sur le Pseaume 39. voulant prouuer que nostre Seigneur a accomply ce qu'il auoit promis en l'ancienne loy, sous le voile de ses sacrifices. *Qu'est-ce donc*, dit-il, *qu'il a donné pour accomplir tout cela? Le Corps que vous connoissez; que vous ne connoissés pas tous; que vous tous qui le connoissés, à la mienne volonté que vous ne le connoissiés pas à vostre iugement.* Est-ce donc là le langage d'vn homme qui se veille faire entendre à tout le monde? ou plustost n'est-ce pas le langage d'vn homme qui se veut couurir & cacher à tout le monde, fors qu'aux fidelles? Et d'où viennent en ces mesmes discours, ces reticences si ordinaires, & ces mots si souuent repetés. *Le Corps que connoissent les fidelles; Ce que sçauent les fidelles, nostre rançon?* Ainsi donc il a vsé du mot de figure & de signe pour voiler ses discours de l'Eucharistie, & pour ne découurir pas aux infidelles, vn mystere dont ils n'estoient nullement capables; mais il ne leur a' iamais dit qu'elle ne fust qu'vn simple signe, qu'vne simple figure, ou qu'vne simple image de Iesus-Christ, au contraire, apres que par le Baptesme ils se sont rendus dignes de sçauoir le secret de l'Eglise, il le leur a declaré comme aux autres fidelles, & leur a enseigné qu'outre le signe & la figure, le Corps & le Sang de nostre Seigneur leur estoient presentés en ce Sacrement; Car c'est la methode qu'il nous apprend que tenoient les Pasteurs de son temps en l'instruction des infidelles, comme nous l'auons plus amplement prouué au chapitre des Mysteres. De sorte que tous les argumens pris des passages, où cét obstacle se recontre, sont sans poids & sans force. Parce qu'encor que nous confessions que ces façons de parler des Peres, *Christ a baillé la figure, a baillé le signe de son Corps & de son Sang*, soyent vrayes, puis qu'il a baillé vn Sacrement; toutesfois nous disons qu'elles sont imparfaites & incomplettes, c'est à dire, qu'elles n'expriment pas toute la creance des Peres, qui retenus par la qualité des auditeurs, n'ont dit deuant les infidelles, & deuant les Catechumenes que ce qui ne leur pouuoit engendrer aucun scrupule. Deuant les fidelles

August. in Ps. 39. Quid est quod datum est completiuum? Corpus quod nostis, quod non omnes nostis; quod vtinā qui nostis omnes, non ad iudiciū noueritis.

D. Aug. in Ps. 33. Accepit in manus suas quod norunt fideles.

Tract. 26. in Ioa. Norunt fideles Corpus Christi.

Epist. 162. Quod fideles norunt, preciū nostrum.

ils tenoient vn autre langage, & auec vn discours plus ample & plus clair ils leur expliquoient comme le pain & le vin, par la puissance diuine estoient consacrez, & faits le Corps & le sang de nostre Seigneur, conformément à sa parole.

HOC EST CORPVS MEVM, &c.

CHAP. XI.

Du nom de choses Sainctes, de Sainct, & de Sainct du Seigneur.

HOC EST CORPVS MEVM.



AVTANT que les corps sont plus nobles que leurs ombres, le iour plus beau que la nuit, la lumiere plus agreable que les tenebres & la verité plus excellẽte que les figures; autant aussi les mysteres & les Sacremens de la nouuelle loy & de l'Eglise Chrestienne surpassent en toute sorte de perfections ceux de l'ancienne loy & de la Synagogue, qui n'a eu que les simples images de ce que le Sauueur du monde a communiqué à ses fidelles au nouueau testament. Et quoy qu'au tabernacle & depuis au temple de Salomon il y eust diuers monumens de la presence de la diuinité, comme l'Arche auec son propitiatoire & ses Cherubins qu'on nommoit la saincteté du Seigneur qui y faisoit reluire sa gloire, si est-ce que cela ne peut entrer en comparaison auec les choses sainctes qui ont esté laissées à l'Eglise comme trophées de la gloire & de la magnificence de son Epoux. Et entre autres choses l'auguste Sacrement de l'Eucharistie qui n'est pas éclairé des seuls rayons de la saincteté de Dieu, mais qui contient le corps mesme auquel repose sa diuinité, surpasse tellement en toutes sortes d'excellences ce qu'il y auoit la de plus venerable que nous pouuons nous glorifier qu'il n'y a point de peuple sous le Ciel qui ait iamais receu tant de témoignages de la faueur de Dieu que nous autres Chrestiẽs. On raconte, dit sainct Chrysostome, qu'au temps qui a precedé celuy de la grace il y auoit parmy les Iuifs maintes choses redoutables & épouuentables, comme par exemple les sonnettes d'or, les grenades, les pierres precieuses attachées au pectoral du grand Prestre & celles qui luisoient sur son espauliere, la mitre, la tiare, la robe qui luy tomboit sur les talons, la lame d'or, le Sainct des Saincts, au dedans duquel se tenoit vn grand silence; Mais si quelqu'vn veut considerer celles que le temps de la grace nous a apportées, il iugera que toutes ces choses que nous auons dites auoir esté redoutables & épouuentables, sont de peu de poids en comparaison de celles-cy, & que ce que sainct Paul a dit de la loy est bien veritable *que mesmes ce qui a esté glorifié n'a point esté glorifié en cét endroit au regard d'vne plus eminente gloire; Car quand tu contemples le Seigneur immolé, & le Prestre*

2. Cor. 3. 10.
Chrysost. lib. 3. de Sacerd. c. 4.
Καὶ τὸ περὶ τοῦ νόμου λεχθὲν καὶ τοῦτο ἀληθὲς ἐν. &c.

HOC EST CORPVS MEVM.

panché sur le sacrifice, & faisant les prieres, & que tu vois à mesme temps que le peuple qui l'enuironne est teint & rougy du precieux sang, penses-tu encor estre parmy les mortels? Plustost ne te transportes-tu pas soudain dans le Ciel, ne dépoüilles tu pas toutes pensées charnelles pour contempler d'vne ame pure & d'vn esprit net les choses qui sont dans les Cieux? O miracle, ô bonté de Dieu; Celuy qui est assis en haut auec son pere, à cette mesme heure-là est manié des mains de tout le monde, & se liure à ceux qui le veulent receuoir & embrasser. Et vn peu apres.* *Ce mystere est donc le plus redoutable de tous & le plus venerable;* Venerable certes & redoutable sur tous les autres, parce qu'il cótient le precieux Corps & le precieux sang du Fils de Dieu. Les Peres donc ayans cette creance qu'auec les symboles externes du pain & du vin, nostre Seigneur nous donne son Corps & son Sang, ont appellé ce diuin Sacrement, *Les choses Saintes; Le Saint, Le Saint du Seigneur,* dautant qu'il n'y peut rien auoir au monde de plus Saint que la chair & le Sang de celuy que l'Escriture nomme par excellence *Le Saint des Saints,* & qui est en effet la source de toute sainteté. Ainsi l'Eglise au Canon l'appelle, *Le sainct Pain de la vie éternelle, & le sainct Calice du salut perpetuel.* S. Cyprian au sermon des tombez en vse par plusieurs fois. Exaggerant le sacrilege de ceux qui ayans sacrifié aux Idoles se presentoient à la Communion, sans auoir auparauant fait vne seuere penitence *Reuenans,* dit il, *des autels du Diable, auec des mains soüillées & infectes de l'odeur des sacrifices des Idoles, ils s'approchent du sainct du Seigneur.* Parlant d'vne femme soüillée du mesme crime.[a] *Vne certaine femme,* dit-il, *s'estant efforcée auec des mains indignes d'ouurir son coffre où estoit* LE SAINT DV SEIGNEVR, *il en sortit vn feu qui l'effraya, & l'empescha d'y toucher.* Et derechef parlant d'vn homme entaché du mesme sacrilege. *Vn autre,* dit-il, *qui estoit aussi soüillé, apres que le Prestre eut celebré le sacrifice, ayant ozé prendre en cachette sa part de la Communion auec les autres, ne peut manger ny manier* LE SAINT DV SEIGNEVR. Sainct Augustin l'appelle aussi *La saincte victime.* Parlant du soin qu'eut sa Mere Monique deuant que de mourir, non de recommander la pompe de ses funerailles, mais de prier qu'on se souuint d'elle à l'Autel.[b] *Elle ne pensa point,* dit-il, *à ce que son Corps fust enseuely somptueusement, ou qu'il fust embaumé, ny elle ne desira point d'estre mise dans le sepulchre de ses Peres; Non Seigneur,* dit-il à Dieu, *elle ne nous recommanda point tout cela, mais elle souhaitta seulement qu'on eust memoire d'elle à vostre Autel, auquel, sans intermission elle auoit seruy tous les iours de sa vie, & d'où elle sçauoit qu'estoit dispensee* LA SAINTE VICTIME, *qui a effacé la scedule qui estoit contre nous.*

* Τοῦτο οὖν τὸ φρικωδέστατον τελετῶν.

D. Cyprian. de lapsis. A diaboli aris reuertentes, ad sanctum Domini sordidis & infectis nidore manibus accedunt.

a *Ibidem infrà.* Et cum quædã arcam suam, in qua Domini sanctũ fuit, manibus indignis tentasset aperire, igne inde surgẽte deterrita est ne auderet attingere. Et alius qui & ipse maculatus, sacrificio à sacerdote celebrato, partem cum cæteris, ausus est latenter accipere, sanctũ Domini edere & contrectare non potuit.

b *S. August. Conf. lib. 9. c. 13.* Non cogitauit suũ corpus sumptuosè contegi, aut condiri aromatibus, aut monumentum electum concupiuit, aut curauit sepulchrum patrium. Non ita mandauit nobis, sed tantummodo memoriã sui ad altare tuum fieri desiderauit, cui nullius diei prætermissione seruierat, vnde sciret dispensari victimam sanctam, qua deletum est chirographum quod erat contrarium nobis.

Tertullian fait vne allusion à ce nom, lors que voulant détourner le Chrestien des spectacles payens. [a] *Quelle offense est-ce*, dit-il, *de t'en aller de l'Eglise de Dieu à l'Eglise du Diable? du Ciel, comme l'on dit, dans la bourbe? de lasser des applaudissemens que tu donnes à vn Basteleur, les mesmes mains que tu as leuées au Ciel? de rendre tesmoignage à vn gladiateur, de la mesme bouche dont tu as prononcé Amen* SVR LE SAINT? Ce qu'il dit à raison que le Prestre ayant fait la consecration du Corps de nostre Seigneur, les fidelles auoient coustume de dire *Amen*, comme nous auons monstré. L'Autheur du liure de la Cene appelle ce qui est au Calice, *le saint & sanctifiant sang*. Et Origene n'osant découurir à l'Epicurien Celsus les particularitez de ce Sacrement, se contente de luy dire, [b] *que c'est quelque chose de saint, qui sanctifie ceux qui le prennent auec vne droite intention.*

HOC EST CORPVS MEVM.

[a] *De spect. c. 25.* Quale est de Ecclesia Dei diaboli Ecclesiam tendere, de cœlo (quod aiunt) in cœnum, illas manus quas ad Dominū extuleris, postmodū laudando histrionē fatigare? Ex ore quo Amen in sanctū protuleris, gladiatori testimonium reddere.

Le Concile de Laodicée celebré deuant celuy de Nicée voulant abolir la coustume qui s'estoit glissée dans l'Egise d'enuoyer à la feste de Pasque l'Eucharistie çà & là en forme de present Ecclesiastique, appelle le Sacrement [c] *Les choses saintes. Il ne faut point*, dit ce Concile Prouincial de Phrygie, *enuoyer les choses saintes, en forme d'Eulogies, aux autres paroisses, à la feste de Pasques.* Les Peres se sont seruis de ce nom en plusieurs endroits. Denys Patriarche d'Alexandrie écriuant au Pape Xiste, & le consultant sur le scrupule qu'il auoit fait de re-baptizer vn certain fidelle qui ayant esté baptizé par les heretiques se plaignoit de n'auoir pas esté baptizé selon la forme qu'on tenoit dans l'Eglise. [d] *Ie n'ozois*, dit-il, *reiterer le Baptesme de celuy qui auoit oüy les actions de graces, qui auoit prononcé Amen auec les autres, qui auoit assisté à la table, qui auoit estendu ses mains pour prendre* LA SAINCTE NOVRRITVRE *& qui l'auoit receuë, qui auoit long temps participé au Corps & au Sang de nostre Seigneur Iesus-Christ.* Il y a vne epistre du mesme Denys Patriarche d'Alexandrie citée par Photius, par Zonare & par Balsamon, & mesmes inserée dans le droit Canon des Grecs, où il donne le nom *de Sainct des Saincts* à l'Eucharistie. Car parlant des femmes qui pour quelque soüilleure naturelle deuoient s'abstenir de la Communion du Sacrement, [e] *Celuy*, dit-il, *qui n'est pas pur de corps & d'ame, est interdit & ne doit point s'approcher des Saints des Saints*, entendant par le Saint des Saints l'Eucharistie.

[b] *Origenes lib. 8. contra Celsum.* Σῶμα γινόμενον διὰ τὴν εὐχὴν ἅγιόν τι, καὶ ἁγιάζον τοὺς μετ' ὑγιοῦς προθέσεως αὐτῷ χρωμένους.

[c] *Can. 14.* Περὶ τοῦ μὴ τὰ ἅγια εἰς λόγον εὐλογιῶν κατὰ τὴν ἑορτὴν τοῦ πάσχα, εἰς ἑτέρας παροικίας διαπέμπεσθαι.

[d] *Apud Euseb. hist. Eccl. lib. 7. cap. 8.* Εὐχαριστίας ἐπακούσαντα, καὶ συνεπιφθεγξάμενον τὸ ἀμήν, καὶ τραπέζῃ παραστάντα καὶ χεῖρας εἰς ὑποδοχὴν τῆς ἁγίας τροφῆς, &c.

[e] *Dion. Alexand. ep ad Basil. can. 2.* Εἰς τὰ ἅγια τῶν ἁγίων, ὁ μὴ πάντῃ καθαρὸς καὶ ψυχῇ καὶ σώματι, προσιέναι κωλυθήσεται.

Hesechius au mesme sens. [f] *L'Autel*, dit-il, *est vn lieu Sainct, car là repose le Sainct des Saincts.* Ailleurs. [g] *Les Mysteres de Christ sont proprement le Sainct des Saincts parce que c'est le corps de celuy duquel Gabriel dit à la Vierge, Le sainct Esprit suruiendra en toy, & la vertu du tres-haut te couurira & pourtant ce qui naistra de toy Sainct sera appellé le fils de Dieu; Et Esaie aussi; Le Seigneur est Sainct & demeure és lieux Saincts, c'est à sçauoir au sein du Pere.*

[f] *Hesech. in Leu. lib. 2. cap. 8.* Est locus Sanctus altare, ibi enim Sanctus Sanctorum requiescit.

[g] *Idem in Leuit. lib. 6. c. 22.* Sancta Sanctorum sunt propriè Christi mysteria, quia ipsius est corpus de quo Gabriel ad Virginē dicebat, Spiritus Sanctus superueniet in te & virtus altissimi obumbrabit tibi, ideo quod nascetur ex te Sanctū vocabitur filius Dei: sed & Esaias; Sāctus Dñs & in altis habitat, in sinu videlicet Patris.

HOC EST CORPVS MEVM, &c.

a Cyril. lib. 4. in Ioan. c. 16.
Sanctum Christi corpus ad immortalitatẽ & vitam æternã nutriens cibus est.

b Idem tom. 1. Pentabibli, quæ est in cap. 156. Synodi Ephesinæ.
Vt corpus ipsius verbi, quod secundũ veram & inexplicabilẽ vnionem suum fecit, viuificum est; sic etiã nos, si carnem sanctã & sanguinẽ eius participemus, omnino viuificamur, manente in nobis verbo, diuinè quidem per spiritũ sanctum, humanè vero per carnem sanctam & preciosum sanguinem.

c Ambr. de his, qui initiãtur mysteriis. cap. 9.
Non quod natura formauit, sed quod benedictio consecrauit.

Sainct Cyrille d'Alexandrie. a *Le sainct Corps de Iesus-Christ est vne viande qui nous nourrist à l'immortalité de la vie eternelle.* Et derechef. b *Comme le Corps du Verbe qu'il a fait sien par vne vraye & inexplicable vnion est viuifiant; ainsi si nous participons à sa saincte chair & à son sang, nous sommes infalliblement viuifiés, c'est à sçauoir diuinement par le sainct Esprit, & humainement par sa saincte chair & par son precieux sang.*

Les Grecs qui sont venus depuis, ont aussi vsé indifferemment de ce langage pour signifier l'Eucharistie, de sorte que traduisans les Canons des Conciles Latins, presque par tout où ils ont trouué le nom de ce Sacrement, ils ont tourné, *Les choses sainctes.* Par exemple, au Canon 41. du Concile de Carthage, au lieu que le Latin porte, *que les Sacrement de l'Autel* (le Concile parle au pluriel, à raison des deux Symboles,) *ne se celebrent que par ceux qui sont à jeun.* Les Grecs traduisent, *Que les choses Saintes de l'Autel, ne se celebrent que par ceux qui sont à ieun.*

On peut rendre trois raisons de cette appellation donnée à l'Eucharistie. La premiere est prise de la benediction des Symboles que les Grecs & les Latins nomment Sanctification, aussi bien que Consecration & Benediction, de sorte que les anciens appellant le Sacrement LES CHOSES SAINTES, OU LE SAINT, nous veulent apprendre que nous auons, comme parle sainct Ambroise, c *non ce que la nature a formé, mais ce que la benediction a consacré.*

La seconde raison qui est enchaisnée auec la premiere, regarde ce qui resulte de cette Sanctification & consecration des symboles, à sçauoir le Corps & le Sang precieux de nostre Seigneur. Car les Peres se resouuenans qu'en la Saincte Escriture, le Corps de Iesus-Christ est appellé *le saint du Seigneur, Tu ne permettras point,* dit Dauid, *que ton saint sente la corruption*, lesquelles paroles S. Pierre & sainct Paul ont expliquées de la chair de nostre Seigneur, que le Pere n'a point laissée pourrir dans le sepulchre : pour cette raison ils ont nommé l'Eucharistie, LE SAINT; LE SAINT DV SEIGNEVR, & LES CHOSES SAINTES, montrans par là qu'ils ne croioient pas que ce fust la simple image, ou la simple figure de son Corps; mais ce mesme Corps en qui la diuinité habite corporellement, & dont elle a fait son vray sanctuaire.

La troisiesme raison qui dépend de la seconde, comme la seconde de la premiere, est prise de ce que les anciens Peres ont voulu ietter en l'ame des fidelles, & leur imprimer le respect auec lequel ils deuoient se presenter à la table de nostre Seigneur, pour y participer & receuoir des choses si saintes comme sont le Corps & le Sang du Sauueur de tout le monde. C'est pourquoy en l'Eglise Grecque au temps de la Communion, le Diacre, ou mesme le Prestre, crie d'vne voix éclatante, & dit aux assistans. *Les choses saintes sont pour les*

Cabasil. liturg. cap. 36.

Saincts. [a] *A ceux qui se presentent à l'Eulogie mystique*, c'est à dire à l'Eucharistie, *les ministres du mystere*, dit sainct Cyrille, *crient*, *Les choses Sainctes aux Saincts, declarant que les seules personnes sanctifiées par le saint Esprit sont dignes de l'attouchement & de la sanctification du corps de Christ.* En quoy sainct Chrysostome compare les ministres de l'Autel aux trompettes & aux Herauts, qui aux ieux Olympiques auoient la charge de publier à haute voix; [b] *Que celuy qui estoit accusé de quelque crime, qui estoit ou esclaue ou larron*, eust à se retirer. Et puis il adjouste sur ce mesme sujet: *Quand il s'escrie, les choses saintes sont pour les Saints, il veut dire, Si quelqu'vn n'est pas saint, qu'il n'approche nullement.* Par lesquelles paroles il enseigne que le Prestre ou le Diacre ne chassoit pas les seuls Catechumenes, comme quelques-vns de nos aduersaires ont voulu faire croire, mais enjoignoit à tous les pecheurs, & à tous ceux qui n'auoient pas accomply leur penitence, de sortir, & de ne se presenter pas impudemment à la Communion. [c] *Tout ainsi*, dit cette sacrée bouche d'or, *qu'il ne doit assister aucun de ceux qui ne sont pas initiés; aussi ne faut-il pas qu'il se presente personne de ceux qui estans initiés ont l'ame soüillée.* S. Augustin en donne vne excellente raison, que nous mettrons icy tout au long, dautant qu'elle regarde entierement nostre sujet. [d] *Les choses saintes*, dit-il, *peuuent nuire, veu qu'aux bons, les choses saintes se trouuent à leur salut, & aux mauuais à leur iugement. Car certainement, mes freres, nous sçauons ce que nous prenons, & sans doute, ce que nous receuons est saint, & personne ne dit qu'il ne soit pas saint; Mais que dit l'Apostre, qui en mange, & qui en boit indignement, il mange & boit son iugement. Il ne dit pas que cette chose là est mauuaise, mais il dit que ce meschant, la prenant meschamment, reçoit à son iugement ce qu'il prend. Le morceau que le Seigneur bailla à Iudas estoit-il donc mauuais? Ia à Dieu ne plaise! Le Medecin n'auroit garde de donner du poison; Le Medecin luy donna vne chose salutaire, mais la prenant indignement, il l'a pris à sa ruine.* C'est donc pour cette raison que les anciens representoient aux peuples la sainteté de ce qui leur estoit baillé en l'Eucharistie, afin que se presentans à la Communion, ils eussent l'ame atteinte d'vne sainte horreur & d'vn respect extraordinaire, & qu'ils discernassent le Corps du Seigneur d'auec les viandes communes. Et de tout cela il appert que la primitiue Eglise auoit vne autre creance de la chose contenuë en l'Eucharistie, que n'ont pas les Sacramentaires. Ce que nous pouuons encore confirmer parce que le peuple a accoustumé de répondre en l'Eglise Orientale, apres que le Prestre a dit *Les choses Saintes sont pour les Saints.* [e] *Apres que le Prestre a crié, les choses saintes sont pour les saints, les fidelles renuoyent ce cry*, dit Cabasilas, *Il n'y a qu'vn saint, il n'y a qu'vn Iesus-Christ nostre Seigneur, qui est en*

HOC EST CORPVS MEVM, &c.

a *Cyril. in Ioan. lib. 12. c. 50.* Accedentibus ad benedictionē mysticā, ministri mysterij magna voce clamant, Sancta Sāctis: solis sanctificatis spiritu tactum & sanctificationē corporis Christi cōgruere significantes.

b *D. Chrys. hom. 61. ad popul. Antioch. ex hom. 17. in epist. ad Hebr.* Ὅταν γὰρ εἴπῃ, τὰ ἅγια τοῖς ἁγίοις, τοῦτο λέγει, εἴ τις οὐκ ἔστιν ἅγιος μὴ προσίτω.

c *Chrys. ibid.*

d *August. tract. 6. in Ioan.* Et sancta possunt obesse. In bonis enim sancta ad salutē insunt, in malis ad iudicium. Certè enim, fratres, nouimus quid accipiamus, & vtique sanctum est quod accipimus, & nemo dicit, nō est sanctū. Et quid ait Apostolus: Qui autē manducat & bibit indignè, iudicium sibi manducat & bibit. Nō ait quia illa res mala est; sed quia ille malus malè accipiendo, ad iudicium accipit bonū quod accipit. Nū enim mala erat buccella quæ tradita est Iudæ à Domino! Absit. Medicus non daret venenum; salutem medicus dedit, sed indignè accipiēdo, ad perniciem accepit.

e *Cabasil. in Liturg. c. 36.* Cum clamauit Sacerdos Sancta Sanctis, fideles contra exclamant; vnus sanctus, vnus Dominus Iesus-Christus in gloria Dei Patris.

HOC EST CORPVS MEVM, &c.

la gloire du Pere. Par lesquelles paroles ils font vne publique profession de croire que le mesme Iesus Christ qui est en la gloire du Pere, est ce Saint qu'ils vont prendre de la main du Prestre, & par la Communion duquel ils esperent que leurs ames seront sanctifiées deuant Dieu. Ce qu'ils protestent, [a] *dautant que,* comme ajouste le mesme Cabasilas, *personne n'a de soy-mesme la sanctification, ny la sanctification n'est pas l'œuure de l'homme, mais toute sainteté vient de Iesus-Christ, & se communique par Iesus-Christ. Car tout ainsi qu'opposant plusieurs miroirs au Soleil, encore qu'ils iettent vne grande splendeur, & que tous ils épandent des rayons, de sorte qu'il nous semble que nous voyons plusieurs Soleils, toutesfois en effet il n'y a qu'vn Soleil qui reluist en tous ces miroirs; aussi il n'y a qu'vn saint qui est en la gloire du Pere, duquel les hommes empruntent toute leur sainteté. Et celuy-là c'est Iesus-Christ nostre Seigneur.*

Mais ce qui est encore bien considerable en ce sujet, & qui montre que c'est le Corps de nostre Seigneur & son Sang, que les Peres appelloient proprement *les choses saintes*, c'est qu'ils croyoient que non seulement nos ames & nos Corps estoient sanctifiés par leur Communion, mais que leur sainteté se communiquoit aussi aux choses inanimées & insensibles. S. Hierosme escriuant à Theophile Patriarche d'Alexandrie, & luy loüant ses liures de la Pasque, où il auoit meslé beaucoup de choses contre Origene, & contre les Anthropomorphites. [b] *Nous auons,* dit-il, *admiré en ton œuure l'vtilité qui en peut reuenir à toutes les Eglises, afin que ceux qui l'ignorent apprennent des témoignages des Escritures, auec quelle veneration ils doiuent receuoir les choses saintes, & seruir au ministere de l'Autel de Iesus-Christ, & qu'ils n'estiment point que les Calices, & les Saints voiles, & les autres choses qui appartiennent au culte de la passion du Seigneur, comme estans inanimées & priuées de sens, soient dénuées de sainteté, mais qu'ils sçachent qu'à raison de l'attouchement du Corps & du Sang du Seigneur, elles doiuent estre venerées auec la mesme Majesté que son Corps & son Sang.* En conscience s'il ny auoit qu'vne simple image du Corps & du Sang de nostre Seigneur pourroit-elle communiquer aux Calices, & aux voiles, & au reste des choses inanimées vne si grande sainteté? & les rendre si venerables aux fidelles? Ou bien nos aduersaires croyent-ils que pour auoir baillé le vin de leur Cene dans vn verre, le verre en soit doüé d'vne plus grãde sainteté? C'est donc chose à quoy tous esprits raisonnablemẽt acquiesceront aisément, que par *le Saint du Seigneur*, par *les choses saintes* que les anciens ont dit sanctifier ce qu'elles touchent, ils ont entendu le vray Corps, & le vray Sang de Iesus Christ nostre Seigneur. Surquoy il faut encor obseruer qu'ils ont appellé l'Eucharistie vne *chose Saincte*, non comme tous les Sacremens, les vaisseaux mesmes du temple, & les autres choses dediées au seruice de Dieu, sont nommées Sainctes : car ces choses ne sont nommées Sainctes que d'vne Sainctteté relatiue, & qui se refere à vn autre objet, à sçauoir à

[a] *Ibidem.* Nemo enim ex se habet sanctificationem, nec est humanæ virtutis opus, sed ex illo omnes, & per illum, & quemadmodũ si multa specula sub sole posueris, omnia quidẽ resplendent, & radios emittũt, & videberis multos soles videre, verè autẽ est vnus sol qui fulget in omnibus; ita etiam vnus Sanctus nihilo secius in gloria Patris.

[b] *Hieron. ad Theoph. Epist. tom. 9.* Mirati sumus in opere tuo vtilitatem omnium Ecclesiarum, vt discãt qui ignorant, eruditi testimoniis scripturarum, qua debeant veneratione sancta suscipere, & altaris Christi ministerio deseruire, sacrosque calices & sancta velamina & cætera quæ ad cultum Dominicæ pertinẽt passionis, non quasi inania & sensu carentia sanctimoniũ non habere, sed ex cõsortio corporis & sanguinis Domini, eadẽ qua corpus eius & sanguis maiestate venerãda.

la diuinité à laquelle elles sont cōsacrées, comme estant les organes de sa grace & les vases de son ministere. Au lieu qu'ils ont nómé l'Eucharistie SAINTE d'vne sainćteté absoluë, pource qu'elle contient le corps de la sainćteté mesme, c'est à sçauoir le Corps de Iesus-Christ vray Dieu & vray homme tout ensemble. Nos aduersaires ont icy recours à leur défaite ordinaire, *Que le nom de la chose signifiée est attribué aux symboles, & que le pain & le vin sont appellez les choses sainćtes à raison qu'ils en sont les signes.* Le Ministre qui a soüillé les œuures de S. Cyprian de ses annotations, y ajouste cette ineptie, que S. Cyprian n'use pas du mot *Sanćtus Domini,* qui signifie la personne sainte du Seigneur, mais du mot *Sanćtum Domini*, qui signifie la chose sainte du Seigneur. Pour commencer par ce dernier, vn homme qui a leu sainćt Cyprian, peut-il employer cette raison? ou plustost peut-il faire cette impertinence? S. Cyprian ne declare-t'il pas luy-mesme que par *la chose sainćte*, ou par le *sainćt du Seigneur* il entend la chair du Seigneur, qui nous est donnée au Sacrement vnie à sa personne? Ne se souuient-il donc point de ce qu'au liure de l'vnité de l'Eglise faisant allusion à l'Agneau Paschal, qui se deuoit manger en vne maison sans qu'il fust permis d'en rien porter dehors, & rapportant cela à l'Eucharistie, il dit, *La chair de Iesus-Christ, & le Saint du Seigneur,* Sanćtum Domini, *ne peut estre ietté dehors.* Qui ne voit donc que par *Sanćtum Domini* il entend la chair de Iesus-Christ, & qu'il prend l'vn pour l'autre?

HOC EST CORPVS MEVM.

Casaub. exerc. 16.

Exod. 12. v. 46.

S. Cyprian. de vnitate Eccl. Caro Christi & sanćtũ Domini eiici foras non potest.

De dire maintenant que c'est vne façon de parler Sacramentale, en laquelle la chose signifiée communique son nom au symbole; nous le voulons bien, moyennant que nos aduersaires demeurent d'accord que le fondement & la raison de cette communication de noms est prise de ce que la chose signifiée est contenuë sous son signe: Mais de dire que le symbole estant aussi éloigné du Corps, que le Ciel est éloigné de la terre, il en prend neantmoins & le nom & les autres qualités; nous protestons que c'est vne vaine imagination qui ne peut subsister auec la Doctrine des Peres, qui comme nous auons montré, n'appellent le Sacrement de l'Eucharistie *Le Saint du Seigneur*, sinon par ce qu'elle contient en effet le Corps & le Sang de Iesus-Christ, qui est le *Saint du Seigneur: Le Saint des Saints, & la mesme Sainteté.*

HOC EST CORPVS MEVM, &c.

CHAP. XII.

Du nom de Grace.



ENTRE les noms que l'antiquité a donnés au S. Sacrement, celuy *de Grace*, n'est pas vn des moins celebres. Clement Alexandrin le nomme *Bonne grace*; *L'Eucharistie*, dit-il, *est loüée*, *& est vne bonne grace*, S. Cyprian l'appelle *Grace salutaire*, Recitant vn des miracles auenus en detestation du sacrilege de ceux qui auoient sacrifié aux Idoles, & rapportant comme l'vn d'entre eux ayant pris l'Eucharistie à la dérobée, ne trouua que de la Cendre en ses mains, *Par l'exemple de cettuy-là, il a esté montré*, dit-il, *que le Seigneur se retire quand on le nie; & que ce que prennent les indignes, ne profite point à salut, puis que la Grace salutaire se change en Cendre, la sainteté s'en retirant.* Sainct Cyrille instruisant ceux qui auoient esté baptisez, & leur apprenant ce qu'ils deuoient croire de ce diuin Sacrement, & y rapportant vn passage de l'Ecclesiaste. *Pour cette raison*, dit-il, *Salomon* en l'Ecclesiaste *signifiant par enigme cette Grace*, (c'est à dire l'Eucharistie) *excite le fidelle, & luy dit*, *Mange ton pain en liesse*, *c'est à dire le pain spirituel, &c.*

Clemēs Alexand. pædag. lib. 2. ca. 1. Εὐχαριστία κέκληται, χάρις ἐπαινουμένη καὶ καλή.

D. Cyprian. libello de lapsis. Documento vnius ostensum est, Dominum recedere, cum negatur; nec immerentibus ad salutem prodesse quod sumitur, quando gratia salutaris in cinerem, sanctitate fugiente mutetur.

S. Cyrill. Ierosol. Catech. 4. mystag.

Sainct Ambroise parlant au Chrestien qui sortant des fonds du Baptesme auoit esté repeu de l'Eucharistie. [a] *Tu t'es presenté*, dit-il, *à l'Autel, tu as receu le Grace de Iesus Christ, tu as pris les celestes Sacremens.* Derechef parlant au mesme Chrestien apres la Communion. [b] *Reconnoy*, dit-il, *ce que tu as pris, le sainct Prophete Dauid a veu cette Grace en figure & l'a souhaittée. Cette Grace que tu as receuë, si tu conserues ce que tu as pris, durera longuement & sera perpetuelle. Tu venois donc desirant comme celuy qui auoit veu cette grande Grace, tu venois plein de desir à l'Autel, pour receuoir le Sacrement.* Ailleurs parlant du desir qu'auoit eu son frere Satyrus de participer au Sacrement & décriuant son zele, durant qu'il estoit encor Catechumene, il dit qu'en fin apres le danger qu'il courut du naufrage il chercha le moyen de le receuoir de la main d'vn Euesque Orthodoxe. [c] *Il receut*, dit-il, *la Grace de Dieu qu'il auoit desirée*, (c'est à dire l'Eucharistie) *& l'a conseruée depuis qu'il l'eut prise.* [d] S. Augustin a vsé du mesme nom de Grace pour exprimer le Sacrement. *La Grace mesme*, dit-il, *est appellée Parties ou Portions.* Le Concile de Sarragosse en Espagne. [e] *S'il est prouué que quelqu'vn ayant pris la Grace de l'Eucharistie dans l'Eglise, ne l'ait pas communiée, qu'il soit Anatheme à perpetuité.*

a *Amb. lib. 5. de Sac. c. 3.* Venisti ad altare, accepisti gratiam Christi, Sacramēta es cœlestia cōsequutus.

b *Idem lib. 4. c. 2.* Quid acceperis recognosce, sanctus Dauid Propheta hanc gratiam in figura vidit & concupiuit. Ista gratia quā accepisti, si teneas quod accepisti erit diuturna atque perpetua, &c.

c *Amb. de obit. Saty. Fr.* Dei gratiam & accepit desideratam, & seruauit acceptam.

d *S. August. apud Gratian. de consecrat. dist. 2. c. 58.* Ipsa gratia partes vocantur. e *Conc. Cæsaraug. can. 3.* Eucharistiæ gratiam si quis probatur in Ecclesia acceptam non sumpsisse, Anathema sit in perpetuum.

Palladius en son histoire des saincts Peres. *Vn Prestre*, dit-il, *nommé Ammon, offrant vn iour le sacrifice à Dieu, vit vn Ange à la main droite de l'Autel, qui enregistroit les freres qui se presentoient à la Grace*, c'est à dire à l'Eucharistie.

HOC EST CORPVS MEVM, &c.

Pall. li. hist. sanct. Pat. c. 72.

Ammon aliquando offerēs Deo cultū, vidit Angelū stantē à dextris altaris, & signantē fratres accedentes ad gratiam.

Mais pour entendre le langage des Peres en ce sujet, il faut se souuenir qu'il y a deux sortes de Grace. L'vne essentielle, increée, & subsistante par elle mesme, qui est Dieu eternel & tout-puissant; L'autre, accidentale, participée, creée, & subsistante dans nos ames, où elle reside comme en son sujet; Et celle-cy non plus que la charité n'est pas Dieu, quoy qu'ayt voulu dire le Maistre des sentences, que tous les Theologiens abandonnent en cette matiere, mais c'est vn don de Dieu, vne qualité finie, & pour le dire ainsi, vn rayon de la premiere & souueraine lumiere, qui illumine tous les hommes qui naissent au monde. En la premiere acception Dieu est appellé *Grace*, comme il est nommé *Charité*: *Dieu*, dit S. Iean, *est Charité*. En la seconde, ce nom a diuerses significations desquelles ce n'est pas icy le lieu de disputer. Seulement auons nous à remarquer que les anciens donnans au Sacrement le nom de Grace, n'ont pas voulu simplement dire que ce fust comme vn canal par lequel les dons & les graces de Dieu s'écoulassent dans nos ames; qui est le sens auquel S. Augustin appelle le Baptesme, *Sacrement de la grace Chrestienne*, & auquel S. Chrysostome, S. Gregoire de Nazianze, & S. Cyrille de Hierusalem, citez par le sieur Casaubon, luy donnent le mesme nom de Grace: mais outre cela ils nous ont voulu enseigner que nostre Seigneur, source & fontaine de toute Grace, reside en ce Sacrement, & nous y presente luy-mesme les thresors de sa gloire. Tellement qu'en ce sujet ils vsent du mot de *Grace* en la mesme acception qu'en a vsé S. Irenée parlant des prestiges de l'heretique Marc Colabarsien, qui (comme remarque S. Hierosme,) commença à répandre son venin dans les contrées voisines du Rosne, où ce sainct Prelat auoit son siege Episcopal. *Il fait*, dit S. Irenée parlant de cét infame Egyptien, *apparoistre par magie les Calices de son Eucharistie pourprés & vermeils, afin qu'il semble qu'à sa priere, la Grace face des lieux suprémes distiller son sang dans son Calice*. Les enfans voyent que sainct Irenée par la grace, entend Iesus-Christ mesme. En ce mesme sens l'Eglise celebrant l'incarnation du Fils de Dieu au ventre de la bien-heureuse Vierge chante en l'vn de ses Hymnes. * *La Grace Celeste entre dans les entrailles de la pudique mere*. C'est donc au mesme sens que les Peres que nous auons allegués appellent le Sacrement *Grace*, entendans par la grace, Iesus-Christ, qui repose sous les symboles sacrez de l'Eucharistie. D'où il appert que le sieur Casaubon s'est encor icy trompé, & n'a pas bien pris leur intention, puis qu'il leur veut faire croire qu'ils parlent de la seule grace qui est commune à tous les Sacremens, & dont sainct Augustin dit *qu'autres sont les Sacremens, autre la grace des Sacremens,*

1. Ioan. 4.

Aug. ep. 59. ad Paul.

Cypr. lib. 3. ep. 8.

Casaub. exerc. 16. n. 46.

S. Iren. aduers. heres. lib. 1. c. 9.

Pro Calice vino mixto fingēs se gratias agere & in multum extendens sermonē inuocationis purpureum & rubicundū apparere facit poculū, vt putetur ea gratia, ab iis quæ sunt super omnia suū sanguinē stillare in illius calicē, &c.

* Castæ parētis viscera cœlestis intrat gratia.

HOC EST CORPVS MEVM.

entendant par la grace des Sacremens, leur vertu, & leur efficace. Car ce n'est pas de cette grace là qu'ils parlent aux passages que nous auons produits de leurs escrits, mais de la grace essentielle, à sçauoir de Iesus-Christ nostre Seigneur. Ce qu'il deuoit recueillir du lieu qu'il cite de S. Augustin, où parlant du Sacrement, il dit que *la Grace n'est pas consumée par les morsures de ceux qui la prennent*, car quelle est cette grace que S. Augustin dit n'estre point consumée par les morsures de ceux qui la prenent, sinon le Corps de Iesus-Christ? Le passage repris de plus haut, fera paroistre la verité de mon dire. Refutant par les paroles de nostre Seigneur la brutale opinion des Capharnaïtes, qui s'imaginoient qu'il leur promettoit de leur donner sa chair à manger par morceaux: *Ils pensoient*, dit il, *qu'il leur deuoit departir son Corps; & luy, il leur dit qu'il monteroit au Ciel, infalliblement tout entier. Quand vous verrés*, dit-il, *le fils de l'homme monter où il estoit auparauant; aumoins certes verrés vous alors qu'il ne depart pas son Corps, comme vous vous figurez; aumoins certes connoistres-vous alors, que sa grace n'est point consumée par les morsures.* Et donc cette grace que sainct Augustin dit n'estre point consumée, n'est-ce point celle qu'il dit estre montée au Ciel? & celle-là quelle est-elle, sinon le Corps de Iesus Christ? sinon Iesus-Christ mesme? Mais sur quoy est-ce que les Capharnaïtes s'estoient offensés, & auoient conçeu vn si horrible scandale contre nostre Seigneur, sinon sur ce qu'il leur auoit protesté qu'il falloit qu'ils mangeassent sa chair, & qu'ils beussent son sang s'ils vouloient auoir la vie eternelle? *Cette parole est dure*, repartirent-ils, *& qui pourra l'entendre?* Non pour autre raison, sinon parce qu'ils ne se pouuoient imaginer que la chair de nostre Seigneur se peust manger autrement qu'en le tuant, & en faisant des morceaux de son Corps pour en prendre chacun sa part, comme on fait de la chair commune, *quomodo in cadauere dilaniatur, aut in macello venditur*, dit au mesme lieu S. Augustin. Et partant c'eust esté vne grande ineptie à ce S. Docteur d'introduire nostre Seigneur refutant cette charnelle intelligence, parce que la grace qui est vn accident spirituel, n'est point consumée par nos bouches, ny par l'impression de nos dents, veu qu'icy les Iuifs ne pouuoient douter de cela, ny nostre Seigneur ne leur parloit alors de cela, plustost il leur falloit montrer que la manducation à laquelle il les conuioit, ne se feroit pas d'vne façon charnelle, ny en brisant sa chair sous les dents, ny en la digerant dans les estomachs où elle deuoit estre enuoyée, mais d'vne façon spirituelle & Sacramentale, qui ne fait aucune impression sensible sur cette chair immortelle & glorieuse, mais seulement sur les especes sous lesquelles elle est reellement & veritablement contenuë. De sorte qu'il appert visiblement que S. Augustin par la grace n'entend parler d'autre chose que du Corps de nostre Seigneur, duquel, & non de quelque chose hors de luy, il s'agissoit en ce lieu-là. Et certes il ne faut autre chose

D. Aug. tract. 27. in Ioan. Illi putabant eũ erogaturũ corpus suum, Ille autem dixit se ascensurum in cœlum vtique integrum. Cum videritis filium hominis ascendentem vbi erat prius; Certè vel tunc videbitis, quia nõ eo modo, quo putatis erogat corpus suum: Certè vel tunc intelligetis quia gratia eius non cõsumitur morsibus.

pour le persuader à vn esprit raisonnable, & ennemy de la contention, que les propres paroles de S. Augustin, qui tout au commencement de ce traitté, proteste que son discours sera du Corps & du Sang de Iesus-Christ.

HOC EST CORPVS MEVM, &c.

Quant à ce que le sieur Casaubon examinant le passage de sainct Cyprian, dit qu'il est tout clair quen ces mots, *La grace salutaire est changée en cendres*, il y a vne façon de parler Sacramentale, selon laquelle il faut raporter non à la vertu Sacramentale (il pouuoit dire, non au Corps de nostre Seigneur, qui sans doute n'a pas esté changé en cendre,) mais aux symboles externes; ce que dit ce sainct Martyr: Nous confessons qu'à la verité cette façon de parler est Sacramentale, mais nous luy disons qu'elle va plus loing qu'il ne s'est imaginé, & qu'il n'a peu penetrer. Car sainct Cyprian attribuë ce qui se fait au symbole, non à la simple vertu Sacramentale, mais au mesme Corps de Iesus Christ, que nous auons dit estre ce que les anciens, en ce sujet, nomment *Grace*; il l'attribuë dis-je au Corps, dautant que selon les maximes de la vraye Theologie, le Corps de nostre Seigneur, ne demeure present au Sacrement, que pendant que les especes & les signes demeurent en leur estre, mais s'en retire aussi tost qu'ils sont destruits, ne plus ne moins que la lumiere qui s'est comme enchassée dans vn corps diaphane, se retire si l'on vient à le briser. Pour cette raison le symbole ayant esté conuerty en cendres, & sa premiere forme ayant esté esteinte, par le miracle allegué, S. Cyprian * par communication de proprietez entre le symbole & la chose, dit que *la grace salutaire*, c'est à dire, le Corps de Iesus-Christ *fut conuertie en cendre*, quoy que le seul symbole eust receu ce changement; dautant que le Corps de nostre Seigneur cessa d'estre dessous, quand le symbole fut ainsi destruit. En suitte de quoy, ce miserable qui pensoit tenir le Corps de son Sauueur dans ses mains, n'y trouua que de la cendre, en laquelle Dieu auoit changé le symbole externe pour punir son sacrilege. Ces façons de parler ne sont point nouuelles à ceux qui sçauent que l'Escriture & les Peres en vsent maintefois au sujet de l'Incarnation. Mais ce n'est pas icy le lieu d'en dire dauantage.

Casaub. exerc. 16. n. 46.

* Communicatione idiomatum.

HOC EST CORPVS MEVM.

CHAP. XII.

Du nom de Vie.



COMBIEN que l'on remarque beaucoup de raisons pour lesquelles le Sacrement de l'Eucharistie surpasse en toute sorte de perfections la Manne que Dieu enuoya miraculeusement aux Enfans d'Israël dans les deserts: comme par exemple, en ce que si cette Manne, pour demontrer l'excellence de son origine a esté nommée *le Pain des Anges*; l'Eucharistie à meilleur titre est appellée *la Chair du Roy des Anges*. Et derechef, en ce que si cette Manne estoit accompagnée de toutes sortes de delices corporelles; l'Eucharistie nous fournist plus abondamment celles de l'esprit: Et puis, en ce que si cette Manne estoit vne ombre & vne Image du Corps de nostre Seigneur; l'Eucharistie en contient la verité; Si est-ce que le principal chef auquel reluist particulierement cette sienne eminence, est celuy que nostre Seigneur exprime luy-mesme parlant aux Iuifs. *Ie suis*, dit-il, *le pain de vie, vos Peres ont mangé la Manne au desert, & sont morts. C'est icy le pain qui est descendu du Ciel, afin que l'homme qui en mangera, ne meure point. Ie suis le pain vif, qui suis descendu du Ciel; Si quelqu'vn mange de ce pain, il viura eternellement, & le pain que ie donneray, c'est ma chair que ie donneray pour la vie du monde.* Par lesquelles paroles, pour laisser les autres interpretations, il constitue la vraye difference d'entre la Manne & son Corps qu'il nous donne au Sacrement de l'Eucharistie; en ce que la Manne n'ayant peu d'elle mesme, ny par sa propre vertu donner sur terre ny la vie du corps, ny la vie de l'ame aux Iuifs qui la mangeoient; le Pain de l'Eucharistie, *Pain vif & viuifiant*, départ à l'ame & communique au corps des Chrestiens qui le communient, la bienheureuse & immortelle vie, que nous attendons dans les Cieux. C'est pour cette raison que les anciens ne luy ont pas seulement donné le nom de *Grace*, mais aussi celuy de *Vie*, c'est à sçauoir parce qu'il contient celuy qui est la source de la vie, aussi bien que la source de la grace, Iesus-Christ nostre Seigneur. Pour cette raison Theodoret introduit l'Orthodoxe reprenant l'Eraniste qui ne vouloit pas que le symbole mystique retint rien de son premier nom, & insistoit sur ce qu'il n'estoit appellé que le Corps, & là dessus luy montre qu'il en retenoit au moins cela qu'il estoit appellé Pain de vie. *Tu me sembles ignorant*, dit-il, *car il n'est pas seulement appellé Corps, mais est aussi nommé pain de vie; car c'est ainsi que nostre Seigneur luy-mesme l'a appellé.*

Psal. 77.

Ioan. 6. v. 32. 33. 35. Item v. 48. 49. 50. 51.

Theod. Dial. 1. Ἀγνοεῖν μοι δοκεῖς· οὐ γὰρ σῶμα μόνον, ἀλλὰ καὶ ἄρτος ζωῆς ὀνομάζεται. οὕτως αὐτὸς ὁ κύριος προσηγόρευσεν.

Sainct

Sainct Ambroise deduit élegamment la mesme chose. a *A la verité*, dit il, *c'est chose pleine de merueille, que Dieu ait enuoyé la Manne comme vne pluye aux Peres, & qu'ils ayent esté iournellement nourris d'vn aliment qui leur tomboit du Ciel; à cause dequoy il est escrit. L'homme a mangé le pain des Anges; Et toutesfois ceux qui mangerent de ce pain, moururent tous dans le desert. Mais cette viande que tu prends*, (dit-il au Chrestien) CE PAIN VIF *qui est descendu du Ciel, te fournist la substance de* LA VIE *eternelle; & quiconque mangera de ce pain, ne mourra iamais, & c'est le Corps de Iesus-Christ.* Ailleurs encor. b *Tu apprens donc que toutesfois & quantes que le sacrifice est offert, la mort du Seigneur, la resurrection du Seigneur, l'éleuation du Seigneur, & la remission des pechez est signifiée. Et que tu reçois non ton pain quotidian, mais ce* PAIN DE VIE. Sainct Cyrille. *Il faut de toute sa puissance estre nettoyé des pechez, & apres auoir ietté les fondemens de bien viure, aller auec vne grande cõfiance prẽdre* LA VIE. Marius Victorinus. c *Nous autres Chrestiens, c'est à dire nous qui croyons en Iesus-Christ, nous sommes enseignez en l'Euangile cõme nous deuons prier le Pere, c'est à sçauoir en cette oraison en laquelle demandant plusieurs choses, entre autres nous demandons vn pain, lequel pain est la vie. Car il a esté ainsi dit, Cettuy-cy est le pain qui est descendu du Ciel; Cette vie de Christ & de Dieu, c'est à dire l'eternelle, comment l'appelle-t'il* ἐπιούσιον ἄρτον, *vn pain de la mesme essence, c'est à dire de la vie de Dieu, & vne consubstantielle vie. Car comment serons nous enfans de Dieu, sinon par la participation de la vie eternelle que Christ l'ayant apportée du Pere nous a donnée? C'est donc ce que signifient ces paroles* δὸς ἡμῖν ἐπιούσιον ἄρτον, *c'est à dire la vie d'vne mesme substance.* * *Car si ce que nous receuons est le corps de Christ, & Christ est la vie, nous cherchons* ἐπιούσιον ἄρτον, *vn pain de mesme vie*, car c'est ainsi qu'il l'interprete.

Paschasius, assés ancien Autheur, comme celuy qui escriuoit il y a plus de 700. ans, exaggerant cette raison, dit doctement que d *Iesus-Christ est maintenant en l'Eglise* L'ARBRE DE VIE, *dont cét Arbre qui estoit au Paradis terrestre, estoit l'image*: Et puis adjouste du Sacrement. e *A bon droit*, dit-il, *il est appellé* ARBRE DE VIE; *veu que tout ainsi que si l'on eust vsé du fruit de cét Arbre là il eust communiqué l'immortalité du Corps à ceux qui en eussent mangé: aussi cettuy-cy, voire plus solidement, départ la vie éternelle à ceux qui le prennent, & qui gardent les Commandemens de Dieu.* Et là mesme il y raporte entre autres choses le passage de l'Apocalypse, où il est dit. f *A celuy qui demeurera victorieux, ie luy donneray à manger du fruit de l'arbre de vie qui est au Paradis de mon Dieu.* Aussi a ce esté vn langage si ordinaire en la bouche

HOC EST CORPVS MEVM, &c.

a *Ambr. de his qui initiantur myst. cap.* 8. Reuera mirabile est quod Mãna Deus plueril patribus & quotidiano cœli pascebantur alimẽto. Vnde dictum est, Panẽ Angelorũ manducauit homo, sed tamen panẽ illum qui manducauerũt, omnes in deserto mortui sunt. Ista autem esca quã accipis, iste panis viuus qui descẽdit de cœlo, vitæ æternæ substantiã subministrat, & quicunque hũc panem manducauerit, nõ morietur in æternũ.

b *Idem de Sacr. lib.* 5. *cap. vlt.* Ergo tu audis quod quotiescunq; offertur sacrificiũ, mors Domini, resurrectio Domini, eleuatio Domini, significetur & remissio peccatorum; Et panem istum vitæ non quotidianũ assumis?

Cyrill. in Ioan.

c *Victor. Marin. li.* 1. *cont. Arium.* Nos Christiani id est qui in Christum credimus, docemur in Euangelio, &c.

* Etenim si quod accipimus corpus Christi est, ipse autem Christus vita est, quærimus ἐπιούσιον ἄρτον.

d *Paschas. de Corp. & Sang. Dom. c.* 7. Arbor ligni vitæ Christus nunc in Ecclesia est, cuius imago in Paradiso arbor illa fuit. e Lignum vitæ iure dicitur, quia sicut illud immortalitatem corporis sumptum præstitisset, ita istud, imò solidius vitam præstat, cum obseruatione mandatorum Dei æternam.

f *Paulò post.* Qui vicerit dabo ei edere de ligno vitæ quod est in Paradiso Dei mei.

HOC EST CORPVS MEVM, &c.

a S. Aug. de pecc. meri. & remiss. contra Pelag. cap. 24.

Optimè punici Christiani baptismũ ipsum, nihil aliud quã salutem & Sacramẽtum corporis Christi, nihil aliud quã vitam vocant. Vnde nisi ex antiqua vt existimo & Apostolica traditione? Mox. Quid aliud etiã qui Sacramentum mensę Dominicæ vitã vocãt, nisi quod dictum est, Ego sum panis vitæ.

Casaub. exerc. 16. n. 54.

non seulement des Docteurs, mais mesmes des peuples, que S. Augustin témoigne que les Africains en leur langage appelloient l'Eucharistie d'vn nom qui signifioit la *vie.* a *Tres à propos*, dit-il, *les Africains n'appellent point le Baptesme autrement que le Salut; ny le Sacrement du Corps de Iesus-Christ, autrement que la vie. Et d'où ont-ils pris cela, sinon comme i'estime de la tradition ancienne & Apostolique?* Et vn peu apres. *Ceux qui appellent le Sacrement de la Table du Seigneur, du nom* DE VIE, *à quoy regardent-ils, sinon à ce qui a esté dit, Ie suis le pain de vie?*

Quant à ce que le sieur Casaubon apres auoir touché ces deux passages de S. Augustin nous objecte que *ce langage estoit particulier aux Eglises d'Afrique, & non commun à toutes les Eglises du monde*; nous luy répondons trois choses: La premiere est qu'il montre auoir leu trop negligemment les Autheurs qu'il cite, veu que sainct Augustin dit que cette sorte de langage venoit de *tradition Apostolique*, qui sans doute ne pouuoit estre particuliere aux Eglises d'Afrique. La seconde, est que tousiours ce n'est pas peu qu'vn si grand nombre d'Eglises comme il y en auoit alors en l'Afrique, qui faisoit la troisiesme partie du monde, en ait vsé, & que S. Augustin, suiuant en cela ses compatriotes Tertullian & S. Cyprian, en ait approuué l'vsage. La troisiesme est, qu'encores que nous luy accordions qu'il n'ait pas esté commun au reste des Eglises de la terre, neantmoins il est indubitable qu'en ce sujet elles ont creu par tout la mesme chose que celles d'Afrique ont creu & exprimé par ce langage; c'est à sçauoir que le Corps de nostre Seigneur nous est donné en l'Eucharistie, pour nous rendre participans de son immortalité. Les escrits de ceux qui leur ont enseigné la Doctrine Catholique & les mysteres de la foy Catholique, en feront foy. Nous auons des-ja veu comme sainct Ambroise en parloit en Italie, & Paschasius en Allemagne. Mais outre cela, S. Ignace n'estoit pas Africain, mais Asiatique, & Patriarche d'Antioche en Orient; & neantmoins parlant de l'Eucharistie, il l'appelle, *Remede de l'immortalité, & Preseruatif contre la mort.* Cela donc qu'est-ce autre chose que luy donner le nom de VIE? Sainct Irenée Euesque de Lion n'estoit pas Africain, mais estoit aussi venu de l'Asie en l'Europe, où il auoit son siege Episcopal; Et neantmoins combattant pour l'article de la Resurrection, contre les Valentinians nouueaux Saduceans, il prouue que nos corps non seulement resusciteront, mais mesmes qu'ils sont immortels, à cause qu'ils participent au Corps & au Sang de nostre Seigneur par le moyen de l'Eucharistie, qu'il compare à la vertu genitale qui reside aux semences, & aux grains, & qui les fait renaistre, apres mesmes que par la rigueur de l'hyuer & l'injure du temps ils ont esté pourris dans les entrailles de la terre. *Comment est-ce*, dit-il, *qu'ils afferment que la chair tombe en corruption sans reprendre la vie, veu qu'elle est nourrie du Corps & du Sang de nostre Seigneur?* Et derechef. *Nos corps receuans l'Eucharistie ne sont*

Ignat. epist. ad Ephes. φάρμακον ἀθανασίας, ἀντίδοτος τοῦ μὴ ἀποθανεῖν.

Irenæus lib. 4. cap. 34. Quomodo dicunt carnem in corruptionem

plus corruptibles, ayans l'esperance de la Resurrection. N'est-ce donc pas la enseigner de l'Eucharistie la mesme chose que les Africains exprimoient par le mot *de vie* qu'ils luy attribuoient?

S. Hilaire, ce grand ornement de nos Gaules n'estoit pas non plus nay en Afrique, & toutesfois interpretant ces paroles de nostre Seigneur; [a] *Comme mon Pere m'a enuoyé, & ie vy par mon pere, aussi celuy qui mangera ma chair viura par moy: Le fils,* dit-il, *vit donc par son Pere, & comme il vit par son Pere, en la mesme maniere nous viuons par sa chair. La cause de nostre vie, est que nous auons Christ residant par sa chair en nous qui sommes composez de chair.* N'est-ce donc pas là enseigner la mesme chose que les Africains vouloient signifier, appellans le Sacrement de l'Autel du nom de *vie*?

S. Gregoire de Nysse n'estoit pas Africain, mais fleurissoit en l'Asie, & toutesfois en vn lieu où il donne des enseignemens de la foy, il appelle l'Eucharistie le contrepoison par lequel nous chassons de nostre nature, le venin de la mort, que nous auons aualé par la desobeïssance de nostre premier Pere. [b] *Tout ainsi*, dit-il, *qu'vn peu de leuain, comme parle l'Apostre, se rend toute la masse conforme, ainsi le viuifiant Corps, entrant en nostre Corps, le transporte & le change tout en soy-mesme, & se le rend semblable & immortel.* Procopius Gazeus n'estoit pas Africain mais Asiatique. Et toutesfois voicy comme il parle de l'Eucharistie. [c] *Mangeons*, dit-il, *le Corps & beuuons le sang, ne doutans nullement qu'ils ne soyent la vie & viuifiants.* Encor donc que les autres Eglises n'vsassent pas ordinairement du mesme mot que les Africains employoient pour exprimer l'Eucharistie, l'appellans du nom de *vie*, si est-ce qu'elles ont toutes conspiré en vne mesme creance pour ce sujet; & en l'Europe, & en l'Asie, aussi bien qu'en l'Afrique, on a tenu que la vie & le Corps de l'Autheur de la vie, estoit vrayement residant en l'Eucharistie, tant pour viuifier nos ames, que pour contribuer à la resurrection de nos Corps. Cependant il faut se resouuenir, que ce nom donné à l'Eucharistie n'exprime pas simplement son efficace, comme Casaubon & nos autres aduersaires semblent vouloir insinuer, mais nous découure, outre cela, la source de cette efficace, c'est à sçauoir la presence du Corps de Iesus-Christ nostre Seigneur, qui se nomme luy-mesme, *La voye; la verité & la vie.* Car, comme remarque fort bien S. Gregoire de Nysse, [d] *Il n'y a que le corps deifié qui ait cette grace de nous viuifier.*

Sainct Augustin pour rentrer en Afrique, expliquant les paroles dites par l'Apostre sainct Pierre à nostre Seigneur, apres le scandale des Capharnaites: [e] *Tu as les paroles de la vie eternelle. Voyez,* dit-il, *comme Pierre par vn don de Dieu & par l'assistance du sainct Esprit a entendu les choses. Tu as les paroles de la vie eternelle. Car tu as la vie eternelle en*

Hoc est corpus meum, &c. deuenire, & non percipere vitã, quæ à corpore Domini & sanguine [illegible]itur. *Rursus.* Corpora nostra percipientia Eucharistiam, iam nõ sunt corruptibilia, spem resurrectionis habentia.

a *S. Hilar. lib. 8. de Trinit.*

Sicut me misit viuens pater, & ego viuo per patrem, & qui manducauerit meam carnẽ & ipse viuet per me. Viuit ergo per patrem, & quomodo per patrẽ viuit, eodem modo nos per carnem eius viuimus. Hæc vero vitę nostrę causa est, quod in nobis carnalibus manentẽ per carnẽ Christum habemus.

b *Gregor. Nyss. orat. Catech. c. 37.* Καθάπερ μικρὰ ζύμη, καθώς φησιν ὁ ἀπόστολος, ὅλον τὸ φύραμα πρὸς ἑαυτὴν συνεξομοιοῖ, οὕτως, &c.

c *Procop. Gazeus in Exod. fol. 253.* Edamus corpus & bibamus sanguinẽ, nihil etiã dubitãtes quod sint vita & viuificent.

d *Greg. Nyssen. vbi suprà.*

e *S. Aug. tom. 9. in Euangel. Ioan. tract. 27.*

Verba vitæ æternæ habes. Videte quemadmodũ Petrus dante Deo, recreante Spiritu sancto intellexit, verba vitę æternæ habes. Vitã enim ęternã habes in ministratione corporis & sanguinis tui. Et nos credimus & cognouimus.

HOC EST CORPVS MEVM, &c.

l'administration de ton Corps & de ton Sang. Et nous le croyons & l'auons conneu. Qu'auons nous donc creu, & qu'auons nous conneu? que tu es le Christ Fils du Dieu viuant, c'est à dire que tu es la mesme vie eternelle, & que tu donnes en ta chair & ton sang sinon ce que tu es, c'est à sçauoir la vie éternelle. Le sieur Casaubon nous objecte que quelques anciés ont dóné aussi le nom de *vie*, au Baptesme, & produit pour tous tesmoins Paschasius, qui parlant de ceux qui sont decedez incontinent apres auoir receu le Baptesme, dit que *ce qu'ils n'ont pas pris le viatique des Chrestiens*, c'est à dire l'Eucharistie, comme nous dirons incontinent, *ne leur peut nuire, dautant qu'apres auoir receu la vie*, (c'est à dire le Baptesme) *ils ne se sont nullement destournés de la droitte voye.* A cela donc nous répondons que iamais nous n'auons nié, que le Baptesme ne peust, en quelque sorte estre nommé du nom de *vie*. Il n'y a que ceux qui rauallent l'efficace des Sacremens, comme font les Caluinistes, qu'on doiue accuser de luy rauir ce titre: Au contraire nous reconnoissons que Tertullian a eu raison de dire tout au commencement de son liure du Baptesme; *Heureux le Sacrement de nostre eau, où ayant laué les offenses de nostre premier aueuglement, nous sommes appellés à la liberté de la vie eternelle.* Nous adjoustons encor auec le mesme Autheur, qu'au commencement du monde Dieu faisant naistre les premieres creatures viuantes, à sçauoir les poissons dans les eaux sur lesquelles son esprit estoit porté, montra en mystere que l'eau de nostre Baptesme par le moyen du sainct Esprit qui l'a sanctifie, auroit la puissance d'animer & de communiquer la vie spirituelle aux fidelles. Mais on ne peut inferer de là que le Baptesme, ait receu ce nom au mesme sens que l'Eucharistie l'a receu. Plustost on doit interpreter le langage des Peres, selon la creance qu'ils ont eüe de chacun des Sacremés, & reconnoistre qu'ils ont nommé le Baptesme du nom de *vie*, dautant qu'en ce Sacrement, nous receuons les premiers rayons de la vie spirituelle, & de la grace, pour estre faits enfans de Dieu: à cause de quoy il est aussi nommé *Sacrément de regeneration*, ou de *renaissance*, parce que dépoüillant le vieil Adam, nous sommes faits vne nouuelle creature en Iesus-Christ, qui opere toutes ces choses par son Esprit, & par les effets de sa grace; Mais qu'ils ont donné le nom de VIE à l'Eucharistie, parce qu'en ce Sacrement, nous receuons la chair de l'Autheur de la vie, qui y reside non par les simples effets de sa grace, mais par la reelle & veritable presence de son Corps. Suiuant ces diuerses raisons S. Leon oze bien comparer les fonds du Baptesme, auec le ventre de la bien-heureuse Vierge Mere de Dieu. [a] *Chacun*, dit-il, *prend l'origine*, ou la naissance *spirituelle, en la regeneration & l'eau tient lieu à l'homme & luy est comme le ventre virginal; Le mesme S. Esprit qui remplit la Vierge, remplissant les fonds.* Et derechef. *Le fils*

Paschasius de Corp. & sang. Domini. cap. 19. Ideo non obesse credim⁹, eos viaticum non accepisse huius Sacramenti ad vitã in via, quia in nullo post perceptã vitam declinauerunt à via.

Tertul. de Baptismo. Fœlix Sacramentum aquæ nostræ, quia ablutis delictis pristinæ cæcitatis in vitam æternam liberamur.

a *Leo serm. 4. de Nat. Dom.* Spiritalem originem in regeneratione quisque cõsequitur, & omni homini renascenti aqua baptismatis instar ex vteri virginalis, codẽ Spiritu sancto replente fontem qui repleuit & virginem.

de Dieu a mis dans les fonds du Baptesme, l'origine qu'il a prise du ventre de la Vierge; il a donné à l'eau ce qu'il a donné à sa Mere. Car la vertu du tres-haut, & l'ombragement du sainct Esprit qui a fait que la Vierge Marie enfantast le Sauueur, fait aussi que l'onde regenere le fidelle. Et toutesfois, qui est-ce qui voudroit recueillir de ces paroles, que le sainct Esprit n'a point dauantage contribué à l'œuure de l'incarnation de nostre Seigneur pour former son Corps des pures gouttes du sang de la Vierge, qu'il contribüe iournellement à l'action du Baptesme pour faire renaistre les hommes à salut? Qui est-ce qui en voudroit inferer que nostre Seigneur n'a point esté autrement dans les chastes entrailles de sa Mere, & qu'il n'en a pris son origine & sa naissance temporelle, que de la mesme sorte que nous renaissons dans les fons du Baptesme? La comparaison tient donc & a lieu pour l'égard du Principe & de la cause efficiente, & pour quelque ressemblance des effets, dautant que le mesme Dieu, le mesme Iesus-Christ, le mesme sainct Esprit qui a fait l'vne de ces œuures a pareillement produit l'autre: mais n'a pas lieu pour l'égard de la substance de l'effet, dautant que l'objet auquel se termine l'vne de ces deux œuures, est vne forme accidentale, à sçauoir vne pure grace faite au fidelle; & l'object auquel se termine l'autre, est vne substance, c'est à sçauoir le Corps de Iesus-Christ: par l'vne, l'homme change simplement de qualité, par l'autre, Iesus-Christ est essentiellement fait homme. Il faut donc dire le mesme des comparaisons que nous trouuons ou que nous recueillons des escrits des anciens, entre l'Eucharistie & le Baptesme. Il est bien vray que c'est vn mesme Iesus-Christ qui produist en tous les deux les effets de sa grace, mais il opere autrement en l'vn qu'en l'autre; au Baptesme par ses graces, en l'Eucharistie par soy-mesme. Et partant quand pour quelque ressemblance des effets les mesmes noms sont donnés à tous deux, il faut se souuenir que ce sont noms equiuoques, ou analogiques, & qui ne conuiennent pas pour vne mesme raison à l'vn & à l'autre Sacrement. Et de cette sorte, le nom de *vie* est donné au Baptesme, parce que le sainct Esprit benissant & sanctifiant l'eau par le moyen de sa grace, fait que par ce lauement mystique l'homme est regeneré interieurement, & est fait vne nouuelle creature, apres auoir dépoüillé le vice & le peché de sa premiere origine. Mais le mesme nom de *vie* est donné à l'Eucharistie, par ce qu'elle contient formellement le Corps de Iesus Christ, qui est le pain de vie, qui viuifie nos ames, & qui nourrist nos Corps à l'immortalité. Et icy nos Theologiens apportent vne pertinente raison pour montrer que c'est à bon titre qu'ils enseignent qu'au Baptesme nous n'auons que la vertu & les dons de Iesus-Christ, au lieu qu'il est luy-mesme present en l'Eucharistie: Escoutons là dessus le Prince des Scholastiques parlant pour tous les autres. *Celuy qui engendre*, dit-il, *est autrement conjoint à la chose engendrée, que la nourriture ne s'vnist auec celuy*

HOC EST CORPVS MEVM, &c. *Serm. 5.* Originem quã sumpsit in vtero virginis, posuit in fonte baptismatis. Dedit aquæ quod dedit Matri; Virtus enim altissimi & obumbratio Spiritus Sãcti, quæ fecit vt Maria pareret Saluatorem, eadem fecit vt regeneret vnda credentem.

D. Thom. 4. cont. gen. cap. 61. Aliter generans generato con-

HOC EST CORPVS MEVM,&c.

qui en est nourry. Il n'est pas besoin que celuy qui engendre soit vny selon sa substance auec la chose qu'il engendre; mais il suffist qu'il luy soit vny selon sa vertu, & par ressemblance; au lieu qu'il faut que l'aliment s'vnisse selon la substance, auec celuy qui en est nourry. Partant, au Baptesme, qui est vne spirituelle regeneration, le Verbe incarné s'vnist autrement auec nous, qu'il nè s'vnist en l'Eucharistie, qui est vn aliment spirituel. Car au Baptesme, il s'vnist auec nous selon sa vertu, & en l'Eucharistie selon la verité. Cette differente maniere selon laquelle Iesus-Christ s'vnist auecque nous en ces deux Sacremens, est cause que les mesmes noms attribués à l'vn & à l'autre, ont diuers sens, & diuerse intelligence, qui fait tomber en equiuocation, ceux qui n'y prennent pas garde comme ils doiuent.

iungitur, & aliter nutrimentũ nutrito in corporalibus rebus. Generans enim non oportet secundum substantiam generato cõiungi, sed solùm secũdum similitudinem, & virtutem, sed alimentũ oportet nutrito secundum substantiam coniungi, vnde vt corporalibus signis spirituales effectus respondeant, mysterium verbi incarnati aliter nobis coniungitur in baptismo qui est spiritualis regeneratio, atque aliter in hoc Eucharistiæ Sacramento, quod est spirituale Sacramentum. In baptismo enim continetur verbum incarnatum solum secundum virtutem, sed in Eucharistiæ Sacramento, confitemur ipsum secundum substantiam contineri.

CHAP. XIV.

HOC EST CORPVS MEVM,&c.

Du nom de viande spirituelle, de nourriture spirituelle, & d'aliment spirituel & Celeste attribué a l'Eucharistie.



CEVX qui en quelque sujet que ce soit remarquent des effets qui ne peuuent proceder de la forme naturelle dont il est composé, ont accoustumé de s'eleuer à vne cause plus haute qu'ils s'imaginent interuenir en ces sortes d'actions; Ainsi quand anciennement les Iuifs virent que la Manne qui leur estoit enuoyée du Ciel, estoit doüée d'autres qualitez que les ordinaires, la merueille incita les plus spirituels d'entre eux à rechercher la cause de ces prodigieux effets. *Qu'est-ce que cela*, disoit le peuple? *C'est le pain*, leur répondit Moyse, *que Dieu vous a donné pour en manger.* Cette mesme raison a fait que nos Docteurs considerans les proprietez qu'elle auoit par dessus les communes loix des autres nourritures, l'ont nommée vne *viande spirituelle*: Sainct Paul leur a appris ce langage. *Ils ont tous mangé vne mesme viande spirituelle*, dit-il, *& ont tous beu vn mesme breuuage spirituel*; Auquel lieu il parle simplement des Iuifs comme, montre le texte, & appelle la manne spirituelle, non seulement parce qu'elle a esté la figure de IesusChrist, cóme luy mesme le témoigne en l'Euangile de sainct Iean; mais aussi parce que la cause en estoit extraordinaire, & qu'elle venoit de l'esprit, c'est à dire de la main de Dieu. En

Exod. 16.

1. Cor. 10.

ce mesme sens S. Ambroise appelle encor cette manne *vn pain spirituel*, & l'eau du Rocher *vn breuuage spirituel*. Pour cette mesme raison ceux qui durant que nostre Seigneur estoit en terre luy voyoient faire des choses que les hommes ne sont pas capables de faire par leur propre puissance, estoient contrains de s'éleuer à vne cause plus haute que les impies rapportoient à Beelzebut & les fidelles à la diuinité; Car ceux-cy se figuroient que comme le fer imbu des qualitez du feu en possede la vertu & en produit les effects, aussi la diuinité estant vnie au Corps de Iesus-Christ, elle luy communiquoit vne vertu extraordinaire qu'il ne falloit pas chercher en la commune nature des hommes. Et pour cette mesme raison encor quelques-vns des anciens ont nommé cette chair *spirituelle*, non qu'ils la dépouïllassent de la substance de la chair, mais pour témoigner la puissance & la vertu dont la diuinité l'auoit imbüe & honorée; Et pour le mesme sujet derechef ils ont encor nommé cette mesme chair qui nous est donnée au Sacrement *vne viande spirituelle* & vn *aliment spirituel*, non seulement parce qu'elle est reuestuë des conditions spirituelles que les corps possederont en l'immortalité comme l'enseigne sainct Paul, mais aussi parce que c'est la diuinité qui opere par elle comme par son organe les excellés effets qu'elle produit en nos corps & en nos ames. Et certainement c'est là où nostre Seigneur, comme Beze est luy mesme contraint de confesser, renuoyoit les Iuifs lors qu'il leur disoit; *La chair ne profite de rien, c'est l'esprit qui viuifie*; Car par la propre confession de cét heresiarque la proposition de nostre Seigneur est indefinie & non particuliere pour sa chair propre, c'est à dire que nostre Seigneur se sert de cette maxime generale, *qu'en tous les corps animez ce n'est pas la chair qui est la source des actions que fait le composé*, *mais que c'est l'esprit qui est la dedans*, & montre que pour cette mesme raison il ne falloit pas croire que ce fust sa chair qui produisist les fruits qu'il promettoit à ceux qui la mangeroient, à sçauoir *de demeurer en luy*, & d'auoir *la vie eternelle*; Mais qu'il falloit s'éleuer à vne plus haute & plus puissante cause, c'est à sçauoir à la diuinité qui estoit residente en cette humanité, & qui y operoit ces effets par sa toute puissance; Car comme nous montrerons incontinent, c'est ce qu'il entend par le mot *d'Esprit* qu'il dit estre *celuy qui nous viuifie*. Suiuant donc ce style les Anciens ont nommé l'Eucharistie *viande spirituelle*, *Nourriture spirituelle*, *Aliment spirituel*, non seulement pour exprimer les qualitez diuines & spirituelles de la chair qui nous y est presentée, mais aussi afin de nous faire remonter par vn mesme moyen à la cause qui produit ces diuins effets. Sainct Ambroise, *Iesus-Christ est en ce Sacrement, parce que c'est le Corps de Iesus-Christ. Ce n'est donc pas vne viande corporelle, mais spirituelle.*

L'Autheur d'vn sermon faussement attribué à S. Athanase, sur les paroles de sainct Matthieu: *Qui aura peché contre le sainct Esprit, il ne*

HOC EST CORPVS MEVM, &c.

Ambros. epist. 83. Egrediens populus de Ægypto in mari & nube baptizatus vt Apostolus dicit, mortẽ vicit panem spiritualẽ accipiẽs & potũ de Petra hauriens spiritualem.

1. Cor. 15.

Beza ad cap. 6. Ioan.

Ioan. 6.

Ambr. de his qui initiant. myst. c. 9. In illo Sacramẽto Christus est, quia corpus est Christi, nõ ergo corporalis esca, sed spiritalis est.

HOC EST CORPVS MEVM.

luy sera pardonné ny en ce siecle, ny en l'autre, voulant montrer que nostre Seigneur parmy les tesmoignages de l'imbecillité de sa chair, fait reluire les miracles de sa puissance diuine, ioignant inseparablement l'vn auec l'autre, apporte pour charactere cóme il parle, & pour marque de cela, la promesse qu'il fist de donner sa chair pour la vie du monde, au discours de laquelle il insera la merueille de sa triomphante Ascension dans les Cieux, *Afin*, dit-il, *que ses auditeurs apprissent qu'il promettoit vne viande spirituelle, c'est à dire diuine. Pour cette raison*, dit cét Autheur, *il fit mention de l'Ascension du Fils de l'homme au Ciel, pour les retirer de l'intelligence corporelle, & aussi afin que de là en auant il apprissent que la chair dont il auoit parlé, & qu'il leur deuoit donner, venoit d'enhaut, & estoit vne viande celeste & spirituelle.*

Author sermonis apud Athanas. in illud Euangelij.

Qui dixerit verbum cõtra Spiritum sanctũ nõ remittetur ei.

Τῆς εἰς οὐρανοὺς ἀναβάσεως ἐμνημόνευσε τοῦ υἱοῦ τοῦ ἀνθρώπου, ἵνα τῆς σωματικῆς ἐννοίας αὐτοὺς ἀφελκύσῃ, καὶ λοιπὸν τὴν εἰρημένην σάρκα βρῶσιν ἄνωθεν οὐράνιον, καὶ πνευματικὴν τροφὴν παρ' αὐτοῦ διδομένην μάθωσι.

Sainct Leon en l'Epistre qu'il escriuit au Clergé & au peuple de Constantinople pour loüer le zele qu'ils auoient montré en la profession de la vraye foy contre l'impieté de Dioscorus, & du brigandage plustost que du Concile d'Ephese, exaggerant la profonde ignorance de ceux qui nient la verité de la chair en nostre Seigneur, apporte pour les confondre, la commune creance de tous les Chrestiens, voire mesme des enfans, qui protestent tous aux Sacremens de nostre commune foy, que c'est la chair & le sang de nostre Seigneur qu'ils prennent; Et là dessus donne à l'Eucharistie le nom de nourriture spirituelle. *En la distribution mystique de la nourriture spirituelle*, dit-il, *cela est donné, cela est pris, afin que prenant la vertu de cette viande celeste, nous passions en la chair de celuy qui a esté fait nostre chair.* Mais il n'est point besoin de produire les passages des particuliers Docteurs, puis que l'Eglise vniuerselle, en ses prieres publiques tient le mesme langage, & appelle la Communion de l'Eucharistie vn repas de nourriture spirituelle. Car voyez comme elle parle à Dieu en vne * oraison qui se dit apres la Communion. *Ayans esté remplis de la viande de la nourriture spirituelle, ô Dieu nous te supplions humblement que par la participation de ce mystere tu nous enseignes à mépriser les choses de la terre & à aymer celles du Ciel.* Toute la dispute que nous pourrons donc auoir auec nos aduersaires sur ce sujet, ne peut estre des termes, dont nous demeurons d'accord, mais seulement du sens qu'ils nous contestent. Car bannissant du Sacrement toute presence reelle du Corps de Iesus-Christ, comme ils la bannissent, ils veulent que les Peres appellant l'Eucharistie *nourriture spirituelle*, en excluent la reelle manducation, & participation de sa chair, & nous insinuent vne manducation mentale qui se face par la simple meditation de l'Esprit, comme si les Peres n'auoient vsé de ce langage que pour nous apprendre que nous n'y participons point autrement que par la foy, & par l'action de nostre ame, qui des signes s'éleue aux choses signifiées pour aller cueillir dans le Ciel, le Corps de Iesus-Christ. Mais le Ciel, où ils feignent de nous éleuer, n'est pas plus éloigné de la terre

Leo Magnus epist. 23. ad Clerum & plebem Constant. verbis.

In mystica distributione spiritalis alimoniæ hoc impartitur, hoc sumitur, vt accipientes virtutem cælestis cibi, in carnem ipsius, qui caro nostra factus est, transeamus.

* *Dom. 2. adu.*

la terre, que cette interpretation est éloignée de l'intention, & de la doctrine des anciens Peres. Partant il faut sçauoir que quand ils ont vsé de cette façon de parler, ils ont voulu, non exclurre la presence & la realité de la chair de nostre Seigneur, mais nous exprimer les conditions de cette chair, & la distinguer d'auec la chair des autres hommes; nous insinuans par là qu'elle est remplie de l'esprit de Dieu, qu'elle possede des qualitez diuines, qu'elle est impassible, immortelle & glorieuse, & qu'elle nous nourrist à la vie eternelle, comme estant la propre chair du fils de Dieu, & du Verbe viuifiant, incarné pour nostre salut. Ainsi S. Ambroise, au lieu allegué de luy, apres auoir pozé la creance de l'Eglise, & confirmé la doctrine de la reelle presence de la chair de Iesus-Christ au Sacrement, par toutes sortes de preuues, de tesmoignages & d'exemples, adjouste immediatement apres. *Iesus-Christ est en ce Sacrement, parce que c'est le Corps de Iesus-Christ, ce n'est donc pas vne viande corporelle mais spirituelle. C'est pourquoy l'Apostre dit de sa figure. Que nos Peres ont mangé vne viande spirituelle, & ont beu vn breuuage spirituel. Car le Corps de Dieu est vn Corps spirituel. Le Corps de Christ est le corps d'vn diuin esprit, dautant que Iesus-Christ est vn Esprit, comme nous lisons. L'Esprit deuant nostre face Iesus-Christ nostre Seigneur.*

HOC EST CORPVS MEVM.

Ambr. de his qui initiant. myst. c. 9. In illo Sacramẽto Christus est, quia corpus est Christi; nõ ergo corporalis esca, sed spiritalis est. Vnde & Apostolus de typo eius ait; Quia patres nostri escam spiritalem manducauerũt, & potum spiritalem biberunt. Corpus enim Dei, corpus est spiritale. Corpus Christi corpus est diuini spiritus, quia spiritus est Christus, vt legimus; Spiritus ante faciem nostram Christus Dominus.

Il n'y a aueugle qui ne voye qu'il parle des conditions & des qualitez du Corps de nostre Seigneur, & qu'il l'appelle *spirituel*, non à l'exclusion de la realité qu'il adore aux mysteres, mais pour nous insinuer la diuinité residante en ce Corps, & luy communiquant vne vertu spirituelle, extraordinaire, & non commune aux autres Corps. Ce qui paroist aussi dautant qu'encor qu'il parle du Corps qui est au Sacrement, neantmoins il fait sa proposition generale & absoluë. *Le Corps de Dieu*, dit-il, *est vn Corps spirituel; Le Corps de Iesus Christ, est le Corps d'vn diuin Esprit*; comme nous insinuant qu'il l'appelle spirituel à raison qu'il est vny à la diuinité qui est vn Esprit. En ce mesme sens sainct Cyrille explique ces paroles de S. Iean, *c'est l'esprit qui viuifie*, de la chair de nostre Seigneur. *Il appelle icy*, dit-il, *sa chair esprit, non qu'elle ait perdu la nature de chair, & soit conuertie en esprit, mais parce que estant souuerainement vnie auecque luy, elle à vestu toute sa vertu viuifiante.* De sorte que la qualité de viande spirituelle donnée à la chair de nostre Seigneur au Sacrement ne diminuë rien de la realité, & solidité de son existence, mais declare seulement que c'est vne chair diuine & doüée de qualitez spirituelles. Cela est bien visible au passage qu'on allegue sous le nom de sainct Athanase. Car le sujet que se propose l'Autheur de ce Sermon dont il est question, est de montrer que *le peché contre le sainct Esprit* que nostre Seigneur dit *estre irremissible & en ce siecle & en l'autre*, est le peché commis contre sa diuinité, tels qu'estoient les blasphemes des Pharisiens qui calomnioient les miracles qu'il faisoit par sa puissance diuine, & les attribuoient à

Cyrill. lib. 4. in Ioan. c. 24. Spiritum hic ipsam carnẽ nuncupauit; nõ quia naturam carnis amiserit, & in spiritum mutata sit, sed quia summè cum eo coniuncta, totã viuificandi vim hausit.

HOC EST CORPVS MEVM.

Beelzebub ; tellement que cét Autheur entend par le sainct Esprit dont nostre Seigneur parle, non la troisiesme personne de la Trinité, mais la diuinité du Fils de Dieu, subsistante & vnie auecque la nature humaine : & enseigne que cette autre sorte de peché qui obtient pardon, est le peché qui se commet contre son humanité; Comme quand le simple peuple le voyant boire & manger, auoir faim, & auoir soif, iugeoit que c'estoit vn homme comme les autres. Pour prouuer cela, il montre que nostre Seigneur en toutes ses œuures a fait paroistre que non seulement il estoit homme sujet à nos miseres, mais aussi vray Dieu, Maistre de la Nature, & doüé d'vne puissance extraordinaire. Et tombant particulierement sur ce qu'il dist aux Capharnaïtes lors qu'ils s'offenserent de la promesse qu'il leur auoit faite de leur donner à manger sa chair. *Quoy cela vous scandalise? Que sera-ce donc si vous voyés le fils de l'homme montant où il estoit auparauant?* C'*est l'esprit qui viuifie. La chair ne profite de rien. Les paroles que ie vous ay dites sont Esprit & vie. Icy,* dit-il, *il a parlé de l'vn & de l'autre ; de la chair & de l'esprit.* (c'est à dire de l'humanité & de la diuinité) *& a mis difference entre la chair & l'esprit, afin que croyans en luy non seulement ce qui apparoissoit aux yeux, mais aussi la nature inuisible, nous apprissions que les choses qu'il disoit n'estoient pas charnelles, mais spirituelles*, c'est à dire, que c'estoient des choses qui s'effectuoient, non par vne simple vertu humaine, mais par la puissance diuine. *Car à combien d'hommes eust peu suffire son Corps à manger, pour estre fait la viande de tout le monde?* Nos aduersaires prennent pour eux cette derniere partie, & disent que ces paroles mõtrent qu'il *nous faut tousiours estimer du Corps de Iesus Christ, comme d'vn vray Corps.* Ce qui est bien vray pour l'essence du Corps, & pour la verité de la chair qu'il a eüe entierement semblable à la nostre, mais non pour l'attacher aux loix communes des autres Corps, lors que la diuinité l'en veut dispenser.

Ioan. 6. Hoc vos scandalizat? Si ergo videritis filium hominis ascendentem vbi prius erat?

Author, qui Athanasij nomine falsò præfertur serm. supra citato. Καὶ ἐνταῦθα ἀμφότερα περὶ ἑαυτοῦ εἴρηκε, σάρκα καὶ πνεῦμα. καὶ τὸ πνεῦμα πρὸς τὸ κατὰ σάρκα διέστειλεν, ἵνα μὴ μόνον τὸ φαινόμενον, ἀλλὰ καὶ τὸ ἀόρατον αὐτοῦ πιστεύσαντες μάθωσιν, ὅτι καὶ ἃ λέγει, οὐκ ἔστι σαρκικά, ἀλλὰ πνευματικά. πόσοις γὰρ ἤρκει τὸ σῶμα πρὸς βρῶσιν, ἵνα καὶ τοῦ κόσμου παντὸς τοῦτο τροφὴ γένηται.

Car pour quel autre sujet est ce que cét Autheur met distinction entre la chair & l'esprit de Iesus-Christ, c'est à dire, selon luy, entre sa diuinité & son humanité, sinon pour mõtrer que les effets miraculeux operés en la chair procedent d'vne cause plus haute, à sçauoir de la diuinité? Il allegue donc que cette chair suffit à nourrir tout le monde, pour ce qu'elle est vnie à la nature diuine, qui l'empesche de pouuoir estre consumée, la liurant d'vne façon spirituelle, c'est à dire, diuine & extraordinaire, veu qu'autrement, il est certain que la chair d'vn pur homme ne pourroit suffire qu'à peu de personnes, & non à nourrir tout le monde, comme la chair de Iesus-Christ y suffist, par la vertu diuine & spirituelle qui luy est imprimée du Verbe viuifiant.

Vbi suprà.

Pour ce sujet donc, dit-il encor, *nostre Seigneur fist mention de son Ascension au Ciel, pour les retirer de l'intelligence corporelle,* (par laquelle on s'imagine le démembrement & la destruction de la chair qu'on doit manger) *& afin aussi que de là en auant, ils apprissent que la chair*

dont il auoit parlé estoit vne viande venant d'enhaut, & vne nourriture celeste & spirituelle, qu'il leur deuoit donner. Car, dit-il, *ce que ie vous ay dit, c'est esprit & vie, qui est tout autant comme s'il disoit. Mon Corps qui est montré & donné pour le monde, sera liuré en viande, afin d'estre baillé à vn chacun spirituellement,* (c'est à dire, d'vne façon diuine & auec des qualitez diuines,) *& pour leur estre fait vne sauuegarde, & vn preseruatif pour la resurrection à la vie eternelle.* Il faut donc necessairement rapporter le mot de *spirituellement* à la maniere dont la diuinité nous presente sa chair, c'est à sçauoir sous vne forme qui n'est pas charnelle, ny pour la briser sous nos dēts, ny pour la digerer en nos estomacs, à la façon que nous brisons & digerons les autres chairs dont nous vsons en nostre vie, mais qui se fait sous les symboles & les especes des substances du pain & du vin qui en ostent la façon charnelle, outre que de soy cette chair immortelle ne peut estre entamée, & moins encore consumée par les organes du corps. Que si nous ne receuions que l'image de cette chair en l'Eucharistie, & que nous ne la prissions seulement que par la bouche de la foy, & par la ressouuenance & meditation de sa mort, où seroit la marque de sa diuinité en la communication que nous en aurions par tout le monde, sans diminution de son estre? Quel miracle est donc requis, ou quel trait de la toute-puissance reluist en ce que les signes & les Images d'vne mesme chose se trouuent en l'Europe, en l'Asie, en l'Afrique, & mesmes par tous les nouueaux mondes, veu que la multiplication des signes, ne regarde en nulle sorte l'original, pour le pouuoir diminuer ou consumer? Autresfois les Payens, pour laisser leurs autres superstitions, celebroient par tout l'vniuers vne feste en l'honneur d'Adonis, & introduisoient des femmes qui pleuroient amerement sa mort; & cette coustume s'estoit mesmes épanduë parmy les Iuifs, dont Dieu se plaint amerement par le Prophete Ezechiel. *Ezech. 8.* Qui est-ce donc qui dira que pour celebrer en tant de lieux la memoire du sang d'Adonis, il fallust vne puissance diuine qui en multipliast l'image par toute la terre? Partant & cét Autheur duquel nous parlons, & les autres Anciens appellans la chair de nostre Seigneur en l'Eucharistie spirituelle, & disant que nous la prenons spirituellement, par ces mots de *spiritualité* ne nous veulent pas arrester à vne simple commemoration qui se face par la meditation de nos esprits, mais expriment les conditions non charnelles auec lesquelles nous la prenons, sans apporter de l'alteratiō à son estre, & sans la consumer comme nous consumons les autres viandes que nous mangeons; ce qui ne peut estre qu'vn effet de la puissance diuine. Pour cette mesme raison les Peres ont nommé l'Eucharistie, vne chose celeste; comme quand Gaudentius dit, *Ne penses pas que la chose qui a esté faite celeste par celuy qui est passé en elle, & qui en a fait son Corps & son Sang, soit vne chose terrestre.* Par lesquelles paroles Gaudentius ne veut pas reprouuer la doctrine de S. Augustin, & de sainct

HOC EST CORPVS MEVM, &c.

Gaudent. tract. 2. Ne terrenū putes, quod cæleste effectū est, per cū qui transit in illud, & fecit illud suum corpus & sanguinem.

HOC EST CORPVS MEVM, &c.

Ambr. de Sp. S.

Ambroise ses contemporains, qui disent que nous auons au Sacrement *la chair prise de la terre*, c'est à dire, *du ventre de la Vierge*, comme ils l'exposent : mais il nous veut insinuer qu'il ne faut rien s'imaginer de bas ny de terrestre de cette chair, qui est le Corps immortel du Verbe-Dieu. Et certes les Peres passent bien encores plus auant. Car se representans la gloire de cette chair, ils l'opposent à la mesme chair de Iesus-Christ, telle qu'elle estoit auparauant sa resurrection, sujette & exposée aux tourmens & aux douleurs, comme si c'estoient deux diuerses especes de chair, au lieu que ce n'est qu'vne mesme chair reuestuë de diuerses qualitez, & de conditions differentes. C'est en ce sens que S. Hierosme a dit sur l'Epistre aux Ephesiens. *Le sang & la chair de Iesus-Christ, sont entendus doublement: à sçauoir, la chair spirituelle & diuine, de laquelle il a dit. Ma chair est vrayement viande, & mon sang est vrayement breuuage:* Et, *Si vous ne mangés ma chair, & si vous ne beués mon sang, vous n'aurés point la vie eternelle. Et la chair qui a esté crucifiée, & le sang qui a esté épanché par la lance du gendarme.* C'est vne insigne imprudence à nos aduersaires d'employer ce passage de sainct Hierosme pour prouuer que nous n'auons pas la vraye chair de nostre Seigneur au Sacrement, & que nous n'y participons qu'en esprit. Car s'ils auoient pris garde à quoy ce grand personnage applique cette distinction de la chair de nostre Seigneur, ils auroient veu qu'il l'employe pour prouuer contre les Origenistes, que la chair en laquelle nous resusciterons au dernier iour ne sera point vne autre chair que celle que nous portons en cette vie, mais sera la mesme, quoy que doüée de plus nobles qualitez, dautant que lors elle sera glorifiée. Et pour exemple de cela, il amene la chair de nostre Seigneur qui estant vne mesme chair en la Croix & en l'Eucharistie a neantmoins diuerses conditions en l'vne & en l'autre, parce qu'en la Croix elle est passible & mortelle, & en l'Eucharistie elle est impassible, immortelle, & reuestuë de qualitez diuines & spirituelles. *Conformement à cette distinction*, dit-il, *il y a aussi en ses Saints* (de Iesus Christ) *diuerse acception de chair & de sang ; de sorte qu'autre est la chair qui doit voir le salutaire de Dieu; & autre la chair & le sang qui ne possederont pas le Royaume de Dieu.* Si selon S. Hierosme il y a de la conformité entre ces deux parties de la comparaison, il faut necessairement, que comme selon la substance ce n'est qu'vne mesme chair que nous trainons en cette vie, & qui resuscitera au dernier iour; aussi selon la substance ce ne soit qu'vne mesme chair de nostre Seigneur, qui a esté crucifiée, & qui reside en l'Eucharistie, & que toute la difference qui se rencontre entre l'vne & l'autre ne soit qu'vne difference de qualitez & d'accidens, à sçauoir parce que celle-là estoit passible, mortelle & exposée à toutes sortes d'outrages; & celle-cy est impassible, immortelle, & mise à couuert de toutes especes d'iniures: tout ainsi que toute la difference qui se trouuera en nos corps resuscitez, & nos corps tels que nous les

Aug. in Psal. 98.

Hieron. in Epist. ad Ephes. cap. 1. Dupliciter sanguis Christi & caro intelligitur : spiritualis illa atque diuina, de qua ipse dixit, Caro mea verè est cibus & sanguis meus verè est potus. Et, nisi manducaueritis carnē meā, & sanguinem meū biberitis, nō habebitis vitā æternā. Vel caro & sanguis, quæ crucifixa est, & qui militis effusus est lancea.

Idem ibidem. Iuxta hanc diuisionem & in sanctis eius diuersitas sanguinis & carnis accipitur vt alia sit caro, quę visura est salutare Dei, alia caro & sanguis quæ regnū Dei non queant possidere.

HOC EST CORPVS MEVM, &c.

portons, consistera non en diuersité de substance, mais en diuersité de conditions & de qualitez de la substance; c'est à sçauoir, parce qu'au lieu qu'en cette vie, ils sont épais, pezans, obscurs, & passibles, ils resusciteront subtils, agiles, luisans, & impassibles, & possederont les mesmes qualitez que nous admirons au corps du Soleil. Cette raison est dautant plus puissante, que S. Hierosme, comme luy-mesme nous l'appréd en vne epistre adressée à Pammachius, & Oceanus en ce Commentaire sur l'Epistre aux Ephesiens combat à enseignes déployées contre Origene, auquel c'eust esté ceder la victoire, & passer dans son party, de luy accorder que ce n'estoit pas la mesme chair de Iesus-Christ qui estoit en l'Eucharistie, & qui auoit esté crucifiée, & appliquer cét exemple à la resurrection de nos Corps; Car ses partisans eussent peu repliquer & inferer contre S. Hierosme que la diuersité estant pareille en ces deux mysteres, comme donc selon luy c'estoit vne autre chair qui nous est baillée en l'Eucharistie, & vne autre qui a esté liurée en la Croix, ce seront d'autres corps que les nostres que nous prendrons; à sçauoir des corps de la nature du Ciel, ou de l'air, ou des vents, comme ils s'imaginoient, & que nous ne reprendrons pas cette mesme chair, ces os, ces nerfs, & ces membres que nous portons en cette vie. A quoy sainct Hierosme se trouuant obligé d'acquiescer par la force de sa comparaison, la foy Catholique demeuroit trahie, & il laissoit renuerser & destruire ces saintes & Orthodoxes maximes qu'il pose pour vn ferme fondement de la Religion Catholique contre les erreurs de Iean de Hierusalem propugnateur des resueries d'Origene. *Que la verité de la Resurrection Catholique, ne peut estre conceüe sans chair, sans os, sans membres & sans sang.* Et que *la vraye confession de cét article, reconnoist vn changement de gloire, mais non vne abolition de la substance de la chair glorifiée.* Partant pour retenir S. Hierosme dans le party Catholique, il faut conclurre que comme il tenoit que la propre chair dont nous sommes maintenant reuestus ressuscitera au dernier iour, & qu'il n'y aura changement qu'aux qualitez, & aux conditions, que tout de mesmes c'est vne mesme chair qui a esté attachée en Croix, & qui nous est donnée en l'Eucharistie; sauf qu'en la Croix elle estoit mortelle & sujette aux opprobres de tout le monde; & en l'Eucharistie elle est immortelle & glorieuse. Voila en quel sens S. Hierosme a nommé l'Eucharistie vne chair spirituelle.

Hieron. ep. 65. ad Pammach. de erro. Orig.

Si volunt super Origene meum scire iudiciũ, legant in Ecclesiastem Cõmentarios: replicent in epistolam ad Ephesios tria, & intelligent me semper eius dogmatibus contraisse.

Idem epist. ad Pammach.

Hieron. ep. 61. ad Pammach. de erro. Ioan. Hierosol.

Resurrectionis veritas Catholica, sine carne & ossibus, sine sanguine & mẽbris intelligi nõ potest, &c. Hæc est vera Resurrectionis cõfessio, quæ sic gloriã carni tribuit, vt non auferat veritatem.

Clement Alexandrin luy pouuoit auoir appris cette façon de parler, en ayant vsé long temps auparauant luy dans ses liures intitulez, le Pedagogue. *Il y a*, dit-il, *double sang de Iesus Christ; l'vn charnel,* (c'est à dire de condition passible,) *par lequel nous auons esté rachetés de la mort: Et l'autre spirituel,* (c'est à dire impassible) *duquel nous sommes oincts. Et c'est boire le sang de Iesus-Christ, qu'estre participans de l'incorruption du Seigneur.* Nous expliquerons ailleurs plus particulierement le

Clemens Alexan. Pædag. lib. 2. c. 2.

Διττὸν αἷμα τοῦ κυρίου. τὸ μὲν γάρ ἐστιν αὐτοῦ σαρκικόν, ᾧ τῆς φθορᾶς λελυτρώμεθα· τὸ δὲ, πνευματικόν, τουτέστιν, ᾧ κεχρίσμεθα. καὶ τοῦτ' ἔστι πιεῖν τὸ αἷμα τοῦ Ἰησοῦ, τῆς κυριακῆς μεταλαβεῖν ἀφθαρσίας.

dire de cét ancien. Pour cette heure il suffit de remarquer que par la distinction de sang charnel, & sang spirituel de Iesus-Christ, il ne pretend autre chose que nous specifier le sang de Iesus-Christ sous diuerses conditions, l'vne passible & corruptible, telle qu'il l'auoit en la Croix; & l'autre impassible & exempte de toute corruption, telle qu'il l'a en l'Eucharistie. En laquelle il dit *que nous sommes oints de ce sang spirituel & incorruptible*, parce que le beuuant, il est infuz sur nos leures, & entre dans nos corps pour nous preseruer de la mort. Et en cela il fait vne excellente allusion au sang de l'Agneau Paschal, duquel les posteaux des entrées des maisons des enfans d'Israël furent enduits par le commandement de Dieu pour sauuer leurs premiers nez du glaiue de l'Ange exterminateur, qui faisoit mourir tous les fils aisnés des Egyptiens.

Auquel sens S. Chrysostome expliquant les paroles que Moyse dit aux enfans d'Israël. *Immolés vn Agneau d'vn an, & frottés vos portes de son sang*, s'adresse au Prophete, & luy dit. *Qu'est-ce là Moyse? Le sang d'vne oüaille a t'il de coustume de deliurer l'homme qui est raisonnable? Fort bien*, respond-il. *Non parce que c'est du sang, mais parce que c'est vne image du sang du Seigneur. Car tout ainsi que les statues des Empereurs, quoy que muettes & insensibles, quelquesfois sauuent ceux qui ont recours à elles; non parce qu'elles sont de bronze, mais parce qu'elles retiennent l'image du Prince; ainsi ce sang, quoy qu'irraisonnable, a deliuré des hommes, ornés d'ame & de raison; non parce que c'estoit du sang, mais parce qu'il demonstroit l'auenement de ce sang icy. Alors l'Ange exterminateur voyant les posteaux & les entrées des maisons oinctes de ce sang, passa outre & n'oza entrer dedans. Maintenant donc, si l'ennemy voit, non le sang typique mis sur les posteaux, mais le sang de la verité,* RELVISANT *sur la bouche des Chrestiens, à plus forte raison il se retirera.* Et ailleurs.[a] *Si la figure de ce sang a eu vne si grande vertu au milieu du temple des Iuifs, & au milieu de l'Egypte, lors que les posteaux des maisons des Enfans d'Israël en furent oincts (ou arrosés) à plus forte raison la verité.* Il appert donc que les anciens sont bien éloignés de l'imagination des Sacramentaires, qui croyent que par la chair & le sang spirituel de Iesus-Christ ces saincts Docteurs ont entendu non sa vraye chair, ou son vray sang, mais sa chair & son sang apprehendés par la foy, & par la seule meditation de nos esprits, comme ainsi soit toutesfois qu'ils appellent l'vn & l'autre spirituel, pour nous en demontrer l'excellence & la vertu, comme de choses diuines, c'est à dire, vnies à la diuinité, de laquelle comme d'vne source eternelle de vie,

Chrys. homil. ad Neophyt.
Quid ais Moses? Sanguis ouis rationabilem hominem liberare cōsueuit? Valdè inquit, non eo quod sanguis est, sed quia Dominici sanguinis per eum demonstratur exēplū. Nam sicut regnantium statuæ, quæ sine causa sunt atq; sermone, nonnunquam ad se confugientibus hominibus anima atque rationibus decoratis subuenire consueuerunt: non quia sunt ære confectæ, sed quia retinent imaginem principalem: Ita & sanguis ille qui rationalis fuit, animos habētes homines liberauit non quia sanguis fuit, sed quia huius sanguinis ostendebat aduentum. Et tunc Angelus ille vastator, cum linitos postes atque aditus peruideret, transierit gressus, & non est ausus intrare. Nunc si viderit inimicus non postibus impositum sanguinem typi, sed fidelium ore lucentem sanguinem veritatis Christi templi postibus dedicatum, multo magis se subtrahit.

a *Chrysostom. homil. 45. in Ioan.* Εἰ δὲ ὁ τύπος αὐτῶ τοσαύτην ἴσχυεν ἰσχὺν, ἐν τῷ ναῷ τῶν Ἑβραίων, ἐν τῇ Αἰγύπτῳ μέσῃ τῶν φλιαῖς ἐπιχρισθεὶς, πολλῷ μᾶλλον ἡ ἀλήθεια.

HOC EST CORPVS MEVM, &c.

elles empruntent vne force viuifiante, qu'elles nous communiquent par la reelle perception & communication que nous en auons en l'Eucharistie. Et pour montrer combien l'argument qu'ils forment de ce costé-là pour combatre la verité de la chair de Iesus-Christ au Sacrement est foible, il faut se souuenir que les anciens Peres considerans la chair de Iesus-Christ vnie personnellement au Verbe diuin, l'appellent spirituelle en sa propre forme visible, selon laquelle il s'est montré aux yeux des hommes: Car sans rechercher d'autres preuues Theodoret cité par le sieur Casaubon appelle nostre Seigneur estendu dans la creche πνευματικὴν τροφήν, *vne viande spirituelle*. A quoy ie pourrois ajouster que sainct Leon Pape parlant de la clarté Royale en laquelle nostre Seigneur se montra à quelques-vns de ses Disciples sur la montagne de Thabor, dit *qu'elle appartenoit spirituellement à la nature de l'homme qu'il auoit prise*. Mais outre cette raison pour laquelle la chair de nostre Seigneur en l'Eucharistie est nómée *spirituelle*, à la difference de la mesme chair passible & mortelle, telle qu'elle estoit en la Croix, il y en a encores d'autres qui seruent à montrer que cette sorte de langage ne fauorise en nulle sorte la manducation spirituelle par la pensée, & par la meditation de la foy, que nos aduersaires veulent establir, au preiudice, & à l'exclusion de la reelle & veritable participation du Corps & du sang de nostre Seigneur au Sacrement. La premiere est pour opposer l'Eucharistie aux figures charnelles de la loy, en comparaison desquelles la chair de nostre Seigneur, dont elles ont esté les Images, & les ombres est estimée spirituelle, & tout le culte de l'Eucharistie, spirituel. En ce sens sainct Chrysostome produisant les raisons pour lesquelles nostre Seigneur voulut manger l'Agneau Paschal, dit que ce fut particulierement pour montrer que *cette oüaille-là, estoit la figure de l'oüaille spirituelle*, entendant par l'oüaille spirituelle, la chair de nostre Seigneur comparée à l'Agneau Paschal.

Theod. lib. 10. de prouid.

Leo ser. de Transfiguras.

Chrysost. homil. de prodit. Iud.

La seconde est pour nous montrer que le principal objet de la manducation de cette chair est spirituel, & qu'il regarde plus le salut de nos ames, que le ressasiement de nos Corps, à raison dequoy aussi, comme remarquent les Peres du grand Concile de Nicée, *Nous ne prenons pas beaucoup des symboles; mais vn peu seulement, afin que nous sçachions que ces choses sont prises, non pour nous remplir, mais afin de nous sanctifier*. Et c'est en ce sens que les Anciens ont quelquesfois dit, que *ce n'estoit pas vne viande du ventre, mais vne viande de l'ame, ou de l'esprit*; qui est vne façon de parler toute semblable à celle dont Dieu vse en l'Escriture, quand il dit par vn des Prophetes; *Ie desire misericorde, & non point sacrifice*: Par lesquelles paroles il ne veut pas condamner les sacrifices qu'il auoit commandés auecque tant de solemnité pour retirer les Iuifs du seruice des Idoles, & pour leur representer la future mort de son fils qui deuoit estre l'vnique expia-

S. Patres Conc. Nic. apud G. Cyricenû Actor. Conc. Nicæ. li. 2. ca. 30. can. 5.

Οὐ πολὺ λαμβάνομεν, ἀλλ' ὀλίγον, ἵνα γνῶμεν ὅτι οὐκ εἰς πλησμονὴν, ἀλλ' εἰς ἁγιασμόν.

Osea 6. v. 6. Misericordiam volo, & non sacrificium.

HOC EST CORPVS MEVM,&c.

tion des pechez de tout le monde, mais il préfere seulement la charité & la misericorde faite au prochain en sa necessité, aux victimes irraisonnables qui estoient immolées dans son temple, & comme parle élegamment sainct Augustin, il *prefere vn sacrifice à vn autre sacrifice*, mais ne reiette ny l'vn ny l'autre. Suiuãt cette façon de parler, les Peres disent donc, que l'Eucharistie *est vne viande de l'esprit, & non du ventre*; non pour exclure ou condamner la manducation qui s'en fait par la bouche du Corps, mais pour nous apprendre que la manducation spirituelle est à preferer à celle qui n'est que purement corporelle; veu que celle qui n'est que purement corporelle, ne profite de rien sans la spirituelle, qui est le principal object qu'elle regarde par les loix de son institution.

August. de ciuit. Dei lib. 10. c. 5.

En troisiesme lieu ils nomment l'Eucharistie *viande spirituelle*, parce que la chair de nostre Seigneur ne nous y est pas presentée d'vne façon visible & charnelle qui pourroit troubler nos sens, & imprimer de l'horreur en nos esprits, comme sainct Ambroise & Theophylacte l'ont remarqué mais d'vne maniere inuisible, & sous les voiles des substances qui nous sont ordinaires en l'vsage de nostre vie, par le moyen de laquelle nous sommes comme auertis que nos dents ne font aucune impression sur la chair de nostre Seigneur qui ne peut estre entamée ny brisée en elle mesme, puis qu'elle est immortelle & glorieuse, mais sur les seuls symboles dont elle est couuerte. De sorte que le mot de *spirituelle*, en ce sens-là, exprime la maniere dont la chose est prise, mais n'exclud pas la presence reelle de l'object, c'est à sçauoir, de la chair de nostre Seigneur, qui est actuellement prise d'vne maniere *spirituelle*, c'est à dire, qui n'est pas apperceuë de nos sens.

CHAP. XV.

HOC EST CORPVS MEVM,&c.

Des noms de prix & de Rançon.



COMME les Anciens Peres adorans en l'Eucharistie le mesme Corps de nostre Seigneur qui a esté attaché en la Croix, & le mesme Sang qui a esté épandu pour nous racheter de la captiuite du peché, l'ont à bon droict appellée, *le Sainct, le Sainct des Saincts, les choses saintes, la vie, & la grace essentielle*, Aussi pour la mesme consideration quelques vns d'entr'eux l'ont bien à propos nommée *nostre* PRIX *& nostre* RANÇON. Sainct Augustin expliquant les paroles de Iesus-Christ. *Ma chair est vrayement viande, & mon Sang est vrayement breuuage. Nous auons ouy*, dit-il, *le veritable Maistre, le diuin Redempteur, le Sauueur des humains, nous recommandant son Sang, nostre prix, & nostre rançon*

Aug. serm. 2. de verb. Apost. Audiuimus veracẽ Magistrũ, diuinũ redẽptorem, humanum Saluatorem, cõmendantẽ nobis precium nostrum, sanguinem suum.

rançon, &c. En ses traittez sur les Pseaumes parlant des Iuifs qui apres auoir crucifié nostre Seigneur, se conuertirent à la Foy, & se rendirent dignes par leur penitence de participer aux Sacremens de l'Eglise. [a] *De ceux qui crucifierent nostre Seigneur,* dit-il, *il se fit depuis des Miracles, lors que du nombre de ces Iuifs il y en eut qui embrasserent la Foy, ausquels le Sang de Iesus-Christ fut pardonné. Ils portoient les mains impies & ensanglantées du sang de Christ. Celuy duquel ils auoient épanché le sang les a lauez. Ils ont esté ajoints à son Corps, c'est à sçauoir à l'Eglise, eux qui auoient persecuté son Corps mortel, lors qu'il estoit exposé à leurs yeux. Ils ont épandu leur* PRIX OV LEVR RANÇON *pour boire leur* RANÇON ET LEVR PRIX. En vn autre lieu de ces mesmes traittez, mettant difference entre les superbes & les humbles qui s'approchent de l'Eucharistie, rapporte aux humbles qui y participent dignement ce qui est dit en vn autre Pseaume. [b] *Les pauures mangeront, & seront rassasiez. Qu'est ce qu'ils mangent? Ce que sçauent les fidelles. Comment seront-ils rassasiez? En imitant la Passion de leur Seigneur, & ne prenant pas inutilement leur* PRIX, *ou leur* RANÇON. En ses epitres. [c] *Nostre Seigneur tolere Iudas, Diable, larron, & vendeur de son Maistre: Il luy permet de prendre entre ses innocens Disciples, ce que les fidelles sçauent, nostre prix, nostre rançon.* Cét Epithete montre quelle creance auoit sainct Augustin de l'Eucharistie, n'ayant peu sans sacrilege & sans blaspheme la nommer *nostre prix,* ou *nostre rançon,* si elle ne contient en effect & en verite ce precieux sang duquel nostre Seigneur dit en baillant le Calice. *Cettuy-cy est mon Sang, le Sang du nouueau Testament, qui est épandu pour plusieurs, en la remission des pechez.* Car il n'y a autre rançon qui ait seruy à nous racheter, il n'y a autre prix auquel nous deuions nostre liberté qu'à ce Sang-là, qu'vn * Ancien a elegamment nommé la *Clef du Paradis.* Aussi tous les Peres parlant du Calice de l'Eucharistie, protestent d'vne commune voix qu'il contient le mesme Sang que Iudas vendit, qui fut épandu en la Croix, qui coula du costé de nostre Seigneur, & qui a esté figuré en la loy par le Sang de l'Agneau, & des autres victimes anciennes, comme le futur Salut du monde. Escoutons S. Chrysostome parlant de l'Institution de l'Eucharistie, & des paroles que nostre Seigneur dit, [d] *Cecy est mon Sang, &c. Iudas,* dit-il, *estoit present lors qu'il proferoit ces paroles. Cettuy-cy ô Iudas, disoit-il, est le Sang que tu as vendu trente deniers. Cettuy-cy est le Sang duquel tu as fait marché auec les Pharisiens. O misericorde de Christ! O phrenesie de Iudas! Il auoit contracté & conuenu de trente deniers pour le vendre; & Christ ne laissoit pas, non-obstant cela, de luy offrir le propre Sang qu'il auoit vendu pour obtenir la re-*

HOC EST CORPVS MEVM, &c.

a *In Psal.* 93. De his qui crucifixerũt Christum, facta sunt postea miracula quando de ipso numero Iudæorũ crediderunt, & donatus est illis sãguis Christi. Impias manus & cruentas de sanguine Christi portabant, lauit eos ipse cuius sanguinẽ fuderunt. Adiuncti sunt corpori ipsius id est Ecclesiæ, qui corpus eius mortale, quod viderant persecuti sunt. Fuderunt precium suũ, vt biberent precium suum.

b *Idem in Psal.* 48. *conc.* 1. Edent pauperes & saturabuntur. Quid edunt? Quod sciunt fideles. Quomodo saturabũtur imitãdo passionẽ Domini sui, & non sine causa accipiendo precium suum.

c *Epist.* 162. Tolerat ipse Dominus Iudã, diabolum, furẽ & venditorem suum; sinit accipere inter innocentes discipulos, quod fideles nouerunt preciũ nostrũ.

* *Bernard.* Sanguis Christi clauis est Paradisi.

d *Chrysost. de prodit. Iudæ.* Παρῆν ὁ Ἰούδας, τοῦ Χριστοῦ ταῦτα λέγοντος. τοῦτό ἐστι τὸ σῶμα, ὃ ἐπώλησας, Ἰούδα, τριάκοντα ἀργυρίων. τοῦτό ἐστι τὸ αἷμα, ὑπὲρ οὗ πρὸ μικροῦ τὰς ἀναιδεῖς συμβάσεις ἐποιήσω πρὸς τοὺς ἀγνώμονας Φαρισαίους. ὢ τῆς τοῦ Χριστοῦ φιλανθρωπίας, ὢ τῆς τοῦ Ἰούδα παραπληξίας, ὢ τῆς μανίας. ὁ μὲν γὰρ ἐπώλησεν αὐτὸν τριάκοντα δηναρίων· ὁ Χριστὸς δὲ καὶ μετὰ τοῦτο οὐ παρῃτήσατο αὐτὸ τὸ αἷμα πραθὲν δοῦναι εἰς ἄφεσιν ἁμαρτιῶν τῷ πεπρακότι, εἰ γε ἠθέλησε.

HOC EST CORPVS MEVM, &c.

Homil. 24. in 1. Corinth.

Τὸ ποτήριον τῆς εὐλογίας, ὃ εὐλογοῦμεν, οὐχὶ κοινωνία τοῦ αἵματος τοῦ Χριστοῦ ἐστι; σφόδρα πιστῶς, καὶ φοβερῶς εἴρηκεν. ὃ γὰρ λέγει, τοῦτό ἐστιν· ὅτι τοῦτο τὸ ἐν ποτηρίῳ, ἐκεῖνό ἐστι τὸ ἀπὸ τῆς πλευρᾶς ῥεῦσαν.

b *Hom. 45. in Ioan.*

Τοῦτο τὸ αἷμα, τὴν εἰκόνα ἡμῖν ἀνθηρὰν ἐργάζεται τὴν βασιλικήν. τοῦτο κάλλος ἀμάραντον [πίπτειν.] τοῦτο ἀπομαραίνεσθαι τῆς ψυχῆς τὴν εὐγένειαν οὐκ ἀφίησιν, ἄρδον αὐτὴν συνεχῶς καὶ τρέφον, &c.

mißion des pechez, s'il eust voulu desister de son impieté. Ailleurs expliquant ces paroles de sainct Paul : *Le Calice que nous benissons n'est-ce pas la communication du Sang de Christ? Il parle*, dit ce sainct Docteur, *fort fidellement & fort épouuentablement; Car voicy ce qu'il dit, Que cecy qui est dans le Calice, est cela mesme qui est decoulé du costé.* Et derechef exaggerant la grande amour que nostre Seigneur nous a montree, nous donnant sa chair à manger & son sang à boire, il s'arreste particulierement sur le prix & la vertu inestimable du sang. b *Ce sang*, dit-il, *fait que l'image royale fleurist en nous : Ce Sang ne laisse point flestrir la beauté & la noblesse de l'ame qu'il arrouse & nourrist incessamment. Ce mystique Sang* (nous auons dit au chapitre precedent en quel sens il est appellé mystique) *chasse les Demons, & attire à nous les Anges, & le Maistre des Anges. Car lors que les malins Esprits voyent en nous ce Sang, ils s'enfuyent de nous, & les Anges y arriuent. Ce sang estant épandu, a laué toute la rondeur de la terre. Ce sang purgeoit l'Oracle & le Sanctuaire des Sanctuaires. Que si celuy qui estoit sa figure a eu tant de vertu au temple des Hebrieux, & au milieu de l'Egypte estant épandu sur les posteaux, combien plus la verité? Ce sang sanctifioit l'Autel d'or: sans ce sang le souuerain Sacrificateur n'ozoit entrer dans le secret Sanctuaire: Ce sang faisoit les Prestres. Ce sang en figure purgeoit les pechez : Mais s'il a eu vne telle force en la figure, si la mort a ainsi abhorré l'ombre, combien ie vous prie redoutera t'elle la mesme verité? Ce sang est le Salut de nos Ames, nostre Ame est lauée de ce sang, en est ornée, en est embrazée. Il la rend plus claire que le feu, & plus réplandissante que l'or. L'Effusion de ce Sang a ouuert le Ciel, &c. Ce sang a tousiours esté prefiguré aux Autels & aux massacres des Iustes. Ce Sang est l'ornement de la terre: Cettuy-cy est celuy par lequel Christ a racheté & orné toute son Eglise : Car comme les hommes achétent & payent les esclaues auec de l'or: Ainsi Christ nous a rachetez de son Sang.* En conscience Lecteur, si le mesme Sang qui a esté épandu en la Croix, n'estoit pas réellement & veritablement dans le Calice de l'Eucharistie, si ce n'en estoit qu'vne image & vn signe, S. Chrysostome auroit-il peu, sans blaspheme, luy attribuer tous ces glorieux effects, & s'épandre en de si grandes loüanges de sa vertu? Quelle chaleur de Rhetorique, quelle liberté d'Orateur, ou quelle ardeur de Predicateur le pourroit sauuer, d'auoir ietté par ce discours, du poison dans l'Eglise, si nous n'auions au Sacrement que du vin en figure du sang de nostre Seigneur? Est-ce donc du vin qui a découlé du costé de nostre Seigneur? Est-ce du vin qui a esté épandu en la remission de nos pechez? Est-ce du vin que le Sang de l'Agneau Paschal, que le sang des victimes, & des iustes prefiguroit, & qui aux *simples figures* de l'anciéne loy faisoit tous ces miracles que cette bouche d'or exaggere? Est-ce du vin qui ouure le Ciel, qui purge la terre, qui nettoye nos Ames, qui orne l'Eglise, qui rachete les hommes, & qui les introduit dans les Cieux? Auec quelle impieté ces choses se diroient-elles d'vne

HOC EST CORPVS MEVM.

autre Creature que du propre Sang qui est découlé des playes de l'Innocent Agneau, qui a efface les pechés du monde? Et le vin, pour estre signe du corps de nostre Seigneur, pourroit-il estre dit auoir esté répandu pour nous? Nos aduersaires n'accusent-ils pas sainct Luc de solecisme, ou plustost ne falsifient-ils pas le passage où il rapporte l'institution du Calice, parce qu'il fait dire à nostre Seigneur, *Cette coupe est le nouueau Testament en mon Sang, qui est répanduë pour vous?* Et ne substituent-ils pas au lieu de ces paroles qui se trouuent dans tous les exemplaires Grecs, ces autres icy battuës à leur coing: *Cette Coupe est le nouueau Testament en mon Sang qui est répandu pour vous*, rapportans l'effusion non à la Coupe, c'est à dire, à ce qui estoit dans la Coupe, comme l'Euangeliste le luy rapporte, mais au sang de nostre Seigneur, épandu en la Croix, non pour autre raison, sinon parce que ne croyant point qu'il y ait autre chose en la Coupe que du vin, ils se figurent que l'Escriture n'a peu dire que le vin ait esté repandu pour nous? Et donc auec quelle conscience détourneront-ils ce que sainct Chrysostome dit du Sang qui est donné en l'Eucharistie, au simple symbole & au simple signe qui selon eux n'est que du vin pur? Qu'ils ne nous reprochent donc plus que S. Chrysostome vse d'Hyperboles, qu'il est excessif en ses amplifications: Car au lieu de nous donner des fleurs de Rhetorique, il auroit ietté de l'acconit, & auroit emply de venin la doctrine de l'Eglise, si tant estoit qu'il ne parlast pas du propre Sang de nostre Seigneur, mais de sa simple image & figure; de laquelle, quelque relation qu'elle puisse auoir à son exemplaire, il ne se dira iamais sans impieté & sans blaspheme, *qu'elle a sauué le Monde, qu'elle a racheté l'Eglise, & qu'elle a ouuert le Paradis*; qui sont trois effects que sainct Chrysostome attribue à ce qui est contenu dans la Coupe de l'Eucharistie. Venons aux autres. Sainct Hierosme qui viuoit au mesme siecle ne reconnoist point non plus que luy d'autre Sang au Calice de l'Eucharistie que celuy qui a esté répandu pour nos pechez en l'arbre de la Croix. [a] *Le Sang de Iesus-Christ*, dit-il, *est ce Sang precieux par lequel nous sommes rachetez en la passion du Sauueur, de la chair duquel nous sommes nourris, & beuuons son Sang.* Ailleurs. [b] *Entendons que le Pain que nostre Seigneur rompit & qu'il donna à ses Disciples, est le Corps de nostre Seigneur & Sauueur; luy-mesme disant, Prenez & mangez, Cecy est mon Corps; & que le Calice tout de mesme est celuy duquel il dit aussi, Beuuez en tous. Car cettuy-cy est mon Sang du nouueau Testament qui sera épandu pour plusieurs. Cettuy est le Calice duquel nous lisons en vn Prophete. Ie prendray la Coupe des deliurances, & i'inuoqueray le nom du Seigneur. Et derechef. Ton Calice qui enyure, combien est-il excellent? Si donc le Pain qui est descendu du Ciel, est le corps de Iesus-Christ; & le vin qu'il donna à ses Disciples, est son Sang du nouueau Testament qui a esté épandu pour plusieurs en la remission des Pechez, reiettons les fables des Iuifs, & montons auec nostre Seigneur en cette grande hau-*

Luca 22.
Τοῦτο τὸ ποτήριον, ἡ καινὴ διαθήκη ἐν τῷ αἵματί μου, τὸ ὑπὲρ ὑμῶν ἐκχυνόμενον.

a *Hier. li.* 14. *in Ezechiel.* Sanguis ipse est pretiosus, in quo redimitur in passione Domini Saluatoris, cuius carnibus alimur, & cruore potamur.

b *Idem Epist.* 150. *ad Hedibiam quæst.* 2. Nos audiamus panem, quem fregit Dominus, deditque Discipulis suis, esse corpus Domini Saluatoris, ipso dicente ad eos; Accipite & comedite: hoc est corpus meũ & calicem illũ esse de quo iterum locutus est, &c.

HOC EST CORPVS MEVM, &c.

te chambre ornée & preparée, (c'est vne allusion au lieu où nostre Seigneur institua l'Eucharistie, par lequel il entend l'Eglise Catholique, de laquelle il oppose la doctrine aux fables des Iuifs, qui s'imaginoient des delices corporelles & sensibles au Royaume de nostre Seigneur) *& là haut prenons de sa main le Calice du nouueau Testament: Et là celebrans auec luy la Pasque, soyons enyurez par luy du vin de sobrieté: Car le Royaume de Dieu n'est ny viande ny breuuage, mais iustice, ioye, & paix au sainct Esprit.* (Il exprime par cette Allegorie les effects du Calice de nostre Seigneur qui ne resioüit pas le ventre, mais l'Esprit, y produisant les graces diuines par la vertu du Sang de Iesus-Christ, qui est versé de ce Calice à boire au Chrestien.) *Et Moyse ne nous a pas donné le vray Pain, mais nostre Seigneur Iesus-Christ luy-mesme le festin & le conuiant, celuy qui mange & qui est mangé. Nous beuuons son sang, & sans luy nous ne pouuons boire: Et tous les iours en ses sacrifices nous foulons les mousts rougissans du germe de la vraye vigne, & de la vigne de Sorec qui est interpretée eleüe*, &c. Qui ne voit que sainct Hierosme par ces ieux & rencontres allegoriques, nous veut eleuer au vray Sang de Iesus-Christ qui nous est presenté en l'Eucharistie, afin de nous faire perdre le goust des delices & des voluptez charnelles, apres lesquelles les Iuifs soupirent, s'en promettans vne pleine iouïssance sous le regne de leur imaginaire Messie? Car en ce lieu-là sainct Hierosme combat cette fable des Chiliastes ou millenaires qui abusans d'vn passage de l'Apocalypse, où il est dit que *Christ regnera mille ans auec ses Eleus*, dogmatisoient & abusoient le monde de cette vaine esperance, que le Messie deuant que de venir au iugement vniuersel, ressusciteroit premierement ses Eleuz seuls, & passeroit mille ans sur la terre auec eux, & que durant ce temps-là il leur feroit gouster toutes sortes de delices corporelles, de la douceur desquelles les Esprits s'empoisonnoient. Pensez donc que c'eust esté vn artificieux trait de Rhetorique à sainct Hierosme de vouloir détourner les Chrestiens de l'attente de ces grãdes & incomparables delices que les Chiliastes, ou millenaires leurs promettoient en la compagnie & en la presence du Fils de Dieu, en leur proposant vn morceau de pain & vn verre de vin en memoire de la mort de Iesus-Christ, aussi eloigné d'eux que le Ciel est éloigné de la terre? Qui ne voit que ses raisons eussent esté plus froides que glace, & bien éloignées de l'ardeur de son eloquence? Aussi ne dit-il pas simplement que nostre Seigneur nous donne du Pain, ou nous donne du vin, au Sacrement, mais il dit que le pain qu'il donne est son Corps, & le vin qu'il presente est son Sang: afin de nous donner à entendre que c'est du pain de vie, que c'est du pain du Ciel, & que c'est du sang qui a esté épandu pour la remission de nos pechez, & qui a esté le prix de nostre rançon, ainsi qu'il parle en ce lieu là, & qu'il oppose aux delices charnelles des millenaires Iudaisans? Mais nous traitterons encor ce passage ailleurs, où nous en montre-

Apocal. 20.

rons plus amplement l'euidence & la force contre nos aduersaires, qui l'employent auec aussi peu de front que de iugement, contre la doctrine de l'Eglise. Sainct Augustin, [a] *Le sang de Iesus-Christ*, dit-il faisant vne allusion du sang de nostre Seigneur au sang d'Abel, *a vne éclatante voix en la terre, lors qu'estant pris tous les peuples répondent, Amen.* C'est vne allusion à ce que le Prestre disant aux fidelles, *C'est le sang du nouueau Testament. Tout le peuple répondoit Amen,* qui veut dire, nous le croyons. [b] *C'est là vne claire voix du sang que le sang mesme* (notez Ministres) *tiré de la bouche des fidelles qui ont esté rachetez du mesme sang.* Le mesme sainct Augustin allegorisant les voyages de la Colombe hors de l'Arche, & s'arrestant sur sa derniere sortie lors qu'elle s'en-uola, & ne reuint plus; [c] *Ce qu'apres sept autres iours*, dit-il, *ayant esté laschée elle ne reuint point, cela signifie le dernier siecle auquel les Saincts iouyront du repos, non plus au Sacrement de l'esperance, par lequel l'Eglise est associée en ce temps icy durant que ce qui est decoulé du costé de Iesus Christ est beu; mais en la mesme perfection du salut eternel.* L'Eglise boit donc maintenant ce qui est decoulé du costé du Sauueur; & cela qu'est-ce que le Sang de Iesus-Christ, nostre *prix* & nostre *rançon*?

Le grand sainct Gregoire parle encor plus clairement; car expliquant le passage de l'Exode, où Dieu commande aux Iuifs d'arrouser les posteaux de leurs maisons du sang de l'Agneau Paschal, & en appliquant les particularitez aux mysteres de l'Eucharistie, Voicy comme il parle aux Chrestiens à l'occasion de la feste de Pasques. [d] *Ce que c'est que le Sang de l'Agneau, vous l'auez maintenant appris, non en l'oyant dire, mais en le beuuant. Ce sang est mis sur l'vn & l'autre posteau, quand il est pris non seulement par la bouche du corps, mais aussi par la bouche du cœur : Car le sang de l'Agneau est mis sur l'vn & l'autre posteau, lors que le Sacrement de sa Passion estant pris de la bouche par la redemption, on pense aussi attentiuement à l'imiter. Car celuy qui prend le Sang de son Sauueur de sorte qu'il ne veut pas encor imiter sa passion, celuy-la met le sang sur vn posteau seulement, & toutesfois il en faut mesmes arrouser le sueil des portes.* Ce grand Pontife & Docteur de l'Eglise pouuoit-il donc nous déclarer plus expressemét, qu'en l'Eucharistie nous prenons auec la bouche du corps le precieux sang de nostre Seigneur qu'il a épandu en sa passion pour le salut du monde? Il ajouste puis apres contre les mauuais Chrestiens qui ne prennent les Saincts mysteres que corporellement. [e] *Que profite de perceuoir de bouche son corps & son sang, & luy contredire par de méchantes mœurs?* Et cela ne monstre-t'il donc pas que ce n'est ny la foy, ny la probité des communians qui le rend present au Sacrement? Comme ainsi soit

HOC EST CORPVS MEVM, &c.

a *August. tom. 6. l. 12. contra Faust. Manich. cap. 12.* Habet magnam vocem Christi sanguis in terra, cùm eo accepto ab omnibus gentibus respõdetur Amen. Hæc est clara vox sanguinis, quam sanguis ipse exprimit ex ore fideliũ eodem sanguine redemptorum.

c *Ibid. cap. 20.* Quod post alios septem dies demissa, reuersa non est, significat finem sæculi, quando erit Sanctorum requies: non adhuc in Sacramẽto spei, quo in hoc tẽpore cõsociatur Ecclesia, quandiu bibitur quod de Christi latere manauit; sed iã in ipsa perfectione salutis æternæ.

Exod. 15.

d *Greg. hom. 22. in Euang.* Quid sit sãguis agni, non iam audiendo, sed bibendo didicistis. Qui sanguis super vtrumque postẽ ponitur, quando non solùm ore corporis, sed etiam ore cordis hauritur. In vtroque etenim poste sanguis agni est positus, quando sacramento passionis illius cum ore ad redemptionem sumitur; ad imitationem quoque in tanta mente cogitatur. Nam qui sic redemptoris sui sanguinem accipit; vt imitari passionem illius necdum velit, in vno poste sanguinem, posuit qui etiam in superliminaribus domorum ponendus est.

e *Ibidem.* Quid prodest corpus & sanguinem illius ore percipere : & ei peruersis moribus contraire?

HOC EST CORPVS MEVM, &c.

donc que toute l'Eglise ait creu que le mesme sang qui est découlé du costé de nostre Seigneur, qui a laué la terre, ouuert le Ciel, purgé le monde, & racheté nostre nature est contenu en l'Eucharistie, ce n'est point de merueille que sainct Augustin l'ait nommée, *nostre prix, & nostre rançon.* Mais nous deuons nous figurer que luy deferant ce nom, il a voulu nous remettre deuant les yeux l'image de nostre premiere captiuité, & nous faire peser meurement le prix & la rançon que le Fils de Dieu a payée pour nous redonner la liberté. Car comme dit le Prince des Apostres, *Ce n'a point esté par choses corruptibles, comme sont l'or, l'argent, & les perles, que nous auons esté rachetez, mais ç'a esté par le precieux sang de Iesus-Christ, comme de l'Agneau qui est sans tache.* A quoy le mesme sainct Augustin rapporte les paroles que profera S. Iean Baptiste, lors qu'il apperceut nostre Seigneur: *Voyla l'Agneau de Dieu qui oste les pechez du monde*; Et ajouste qu'encor qu'il y ait d'autres Agneaux, comme ceux ausquels Iesus Christ dit, *Ie vous enuoye tout ainsi que des Agneaux au milieu des loups*: Neantmoins nostre Seigneur est dit singulierement l'Agneau de Dieu. *Parce*, dit-il, *que singulierement par le seul sang de cét Agneau, les hommes ont peu estre rachetez.* Et là dessus s'aigrissant contre les Payens qui estoient encor de son temps fort abondans en l'Afrique, il se plaint de ce que le sang de leurs faux Dieux & Deesses leur estant si cher, qu'ils celebroient vne certaine feste en memoire de ce que du sang tombé auec de l'or de l'oreille d'vne certaine femme tenuë pour Deesse auoit fait trebucher vne balance: (I'auoüe ingenument ne sçauoir à quoy se doit rapporter cela, quelque perquisition que i'en aye faite;) Les Chrestiens montroient si peu de deuotion, voire conseruoient si peu curieusement la memoire du sang du Fils de Dieu épandu pour la remission de leurs pechez, qu'il sembloit que ce leur fust chose indifferente. *Mes freres*, dit-il, *si nous sçauons estimer nostre prix, ou nostre rançon, & reconnoistre que c'est le sang de l'Agneau, qui sont ceux qui celebrent auiourd'huy la feste du sang de ie ne sçay quelle femme? Hé qu'ils sont ingrats! On arracha, disent-ils, de l'or de l'oreille d'vne femme, & le sang en ruissela; l'or fut mis dans vne balance, & le sang fit qu'il en pesa beaucoup dauantage. Si le sang d'vne femme rend tant de poids pour faire incliner de l'or, quel poids doit auoir le sang de l'Agneau qui a creé le monde pour incliner le monde?* C'est ce que nous deurions cōsiderer attentiuement toutesfois & quantes que le sang du Calice se represente à nos yeux & à nostre pensée en la celebration des diuins mysteres & du sacrifice de l'Eglise, pour nous enflāmer en l'amour de nostre Seigneur, qui nous a si tendrement aymez que de nous donner son propre sang, & pour imprimer en nos Ames l'horreur du peché qui n'a peu estre expié qu'au prix d'vne chose si precieuse que le sang de celuy que les Anges adorent en la gloire des Cieux. Certes si le sang de Cesar imprimé sur sa chemise eut bien la puissance d'exciter & d'enflammer le courroux

1. Petri 1. Non corruptibilibus auro vel argento redempti estis, sed pretioso sanguine quasi agni immaculati Christi & incontaminati.

August. tract. 7. in Ioannem. Singulariter ille (Dominus) hic est agnus Dei: quia singulariter huius agni sanguine solo homines redimi potuerunt.

Ibidem. Fratres mei si agnoscimus pretium nostrum, quia sanguis est agni, qui sunt illi qui hodie celebrant festiuitatē sanguinis, nescio cuius mulieris? Et quā ingrati sūt! Raptum est aurum dicunt de aure mulieris, & cucurrit sāguis, & positū est aurū in trutina vel statera, & præpōderauit multum de sanguine; Si pondus ad inclinandum aurum habuit sanguis mulieris, quale pōdus habet ad inclinandum & mundum sanguis agni per quem factus est mundus.

HOC EST CORPVS MEVM.

des Romains contre les Autheurs du parricide commis en sa personne dans le Senat : Et si le Roy Dauid ayant passionnement desiré de boire de l'eau de la Cisterne de Bethleem qui estoit occupée par l'armée des Philistins, & voyant que quelques-vns des plus vaillants hómes qu'il auoit aupres de luy s'estoiét mis à l'auanture, nonobstant le danger, de luy en aller querir, luy en auoient apporté, fit scrupule, & refusa d'en boire, & la répandit deuant l'Eternel, disant, *Ia à Dieu ne plaise, ô Eternel, que ie face vne telle chose, n'est-ce pas le sang de ces hommes icy qui ont fait vn tel voyage au danger de leur vie?* ou comme porte la version commune, *Boiray-je le prix des Ames?* A plus forte raison les Chrestiens contemplans auec les yeux de la foy & de la meditation le sang du Fils de Dieu qui flotte dans le Calice sous le symbole du vin, & se ressouuenans que leurs pechez & leurs crimes ont tiré autresfois ce mesme sang du Corps & des veines de l'innocent Agneau qui a racheté le monde, & que cette Hostie qui est sur l'Autel leur represente la mort de celuy qui a liuré son Ame & exposé sa vie pour les deliurer de la captiuité à laquelle leurs infames desirs, & leurs voluptez effrenées prouignees de la desobeissance d'Adam les auoient assujettis, doiuent par vne si saincte meditation conceuoir vne extreme horreur contre le peché, & s'enflammer à mesme temps du feu de l'amour diuine, qui consume en eux toutes les reliques des mauuaises affections, de peur que nostre Seigneur ne se plaigne à bon droit de leur froideur & de leur ingratitude, & qu'il ne die d'eux ce qu'il peut bien iustement dire des heretiques qui le veulent oster des mysteres; *Ils ont pensé de reietter mon prix.*

2. Reg. 23. Propitius sit mihi Dominus ne faciam hoc. Num sanguiné hominum istorum qui profecti sunt, & animarum periculum bibam?

Psalm. 61. Veruntamen pretium meum cogitauerũt repellere, &c.

HOC EST CORPVS MEVM, &c.

CHAP. XVI.

Du nom de nouueau Testament.



CE nom, au sujet de l'Eucharistie, se peut mieux recueillir du texte propre des Euangelistes qui l'inserent parmy les paroles dites sur le Calice, qu'il n'est aisé d'en trouuer des traces dans les escrits des Anciens: Car la coustume du peuple de Dieu ayant tousiours esté d'appeller le *Nouueau Testament* de nostre Seigneur, le corps des Euangiles & des escrits des Apostres, où sont couchées les promesses de la vie eternelle, l'vnique & le vray heritage des Enfans de Dieu; on n'a gueres transferé l'vsage de ce mot pour signifier autre chose que cette partie de l'Escriture, qui contient de si augustes promesses. Ie sçay bien pourtant que les Peres parlans du Sacrement font souuent allusion aux paroles de nostre Sauueur; *Cettuy-cy est le Calice du Nouueau Testament en mon Sang* : Comme quand sainct

Matth. 26. Lucæ 22. Marc. 14.

Irenée rapportant l'institution de l'Eucharistie dit que nostre Seigneur en la celebrant, *enseigna la nouuelle oblation du nouueau Testament*: Comme quand sainct Cyrille tout au commencement de ses Catecheses, appelle les nouueaux Baptisez, *Disciples du Nouueau Testament, rendus participans des mysteres de Iesus-Christ.* Comme quand l'Autheur du Sermon de la Cene attribué à sainct Cyprian dit [a] *Qu'il ne faut pas que les Ministres du nouueau Testament soyent soüillez de leuain, mais que le sainct Banquet requiert des Ames pures & nettes.* Comme quand les Grecs en la liturgie qu'ils celebrent sous le nom de S. Basile, luy font dire à Dieu en la priere de l'oblation: [b] *O Dieu, rendez-nous dignes Ministres de vostre nouueau Testament.* Ausquels lieux il est tout clair qu'ils parlent de l'Eucharistie. Mais comme i'ay dit, ce nom est ordinairement donné par les Peres de l'Eglise aux sainctes Escritures de la loy de Grace, comme les Escritures de l'anciéne loy sont cōmunémént nommées le *Vieu Testament.* Toutesfois pour ce qui regarde le texte des Euangelistes l'on ne sçauroit rien desirer de plus expres que ce que nostre Seigneur en dit en la consecration du Calice selon S. Matthieu, & selon S. Marc. *Cettuy-cy est mon Sang, le Sang du nouueau Testament.* Et selon S. Luc, & selon S. Paul: *Cette Coupe est le nouueau Testament en mon sang*, ou comme les autres lisent par apposition en S. Luc: *Cette-cy est la Coupe, le nouueau Testament en mon sang.* Lesquelles paroles sont repetées en toutes les liturgies anciennes que les Grecs celebrent sous les noms de sainct Iacques, de sainct Marc, de S. Basile, de S. Chrysostome, & mesmes en celles des Ethiopiens, qu'ils attribuent à sainct Matthieu. Or parce que nous insisterons ailleurs sur la propre explication de ces paroles, & montrerons contre nos Aduersaires qu'il n'y a nulle figure qui fauorise tant soit peu leur metonymie; ie me contenteray de dire icy en passant, que la premiere figure qu'ils remarquent en ces paroles, *Cette Coupe est le nouueau Testament*, ausquelles la Coupe est prise, pour ce qui est contenu dans la Coupe, 'est pour le dire ainsi vne figure sans figure; car les choses qui sont figurées en leur origine, cessent de l'estre, quand l'vsage commun les a renduës familieres & cogneuës à tout le monde. Il est certain que quand nous presentons le verre à quelqu'vn, & que nous luy disons, voylà vn verre de vin, c'est vne façon de parler figurée, si nous regardons à sa premiere origine, veu que nous prenons le verre pour la liqueur qui est dedans: Et toutesfois en l'vsage cela n'est plus estimé vn langage figuré, parce que tout le monde l'entend, comme Beze mesme le remarque sur sainct Matthieu. Ainsi donc quand nostre Seigneur dit: *Cette Coupe est le nouueau Testament*, ou, *Cettuy-cy est le Calice qui est épandu, &c.* Il n'y a point de figure en l'vsage de ces paroles, parce que tout le mōde sçait que ces sortes de vases sont pris pour ce qui est dedans. Mais quant à l'autre figure qu'ils recherchét ce mot de *nouueau Testament*, estimans

HOC EST CORPVS MEVM, &c.

Irenæus li. 4. c. 32. Noui testamēti nouam docuit oblationem.

Cyrill. Catech. 1. ΚΑΙΝΗΣ διαθήκης μαθηταὶ, καὶ Χριστοῦ μυστηρίων κοινωνοί.

[a] *De Cœna Dom. apud Cyprian.* Nō oportet esse fermentarios noui Testamēti ministros, puras syncerásq. mentes sanctū quærit conuiuium.

[b] *In Liturgia, quæ dicitur S. Basilij.* Εὐδόκησον δυνηθῆναι τὸ γίνεσθαι ἡμᾶς διακόνους τῆς καινῆς σου διαθήκης.

Matth. 26.
Marc. 14.
Luc. 22.
1. Cor. 11.
Τοῦτο τὸ ποτήριον ἡ καινὴ διαθήκη ἐν τῷ αἵματί μου.

Beza ad cap. 26. Matth. Continens pro contento accipitur, vulgatâ & tritâ omnibus consuetudine loquendi.

HOC EST CORPVS MEVM.

eſtimans que ce qui eſt contenu dans le Calice, le ſang de IeſusChriſt, n'eſt nommé *nouueau Teſtament*, ou *nouuelle Alliance*, que figurément; c'eſt choſe que nous leur pouuons nier auec toute ſorte de raiſon & de iuſtice: Car noſtre Seigneur diſant, *Ce Calice eſt le nouueau Teſtament*: ou bien, *Cettuy-cy eſt le ſang du nouueau Teſtament*, n'a voulu dire autre choſe par leur propre confeſſion, ſinon, C'eſt mon Sang par lequel eſt ſeellé & confirmé le nouueau Teſtament; qui eſt, comme nous allons dire, vne alluſion aux ceremonies qu'on pratiquoit anciennement aux alliances qui ſe traittoient entre les hommes, & meſmes entre Dieu & les hommes. Or il eſt certain que le Sang des victimes eſtoit le ſeau & la confirmation de ces alliances & de ces traittez, & partant le Sang de noſtre Seigneur eſtant le ſeau dont il luy a pleu confirmer le nouueau Teſtament & la nouuelle alliance, il entre indubitablement en l'eſſence de ce traitté: C'eſt pourquoy ce n'eſt pas grande merueille que le nom luy en ſoit donné. Pour entendre cela il faut reprendre de plus haut les ceremonies qui ſe pratiquoient anciennement aux plus ſolemnelles alliances qui ſe traittoient, ſoit entre les Hebrieux, ſoit entre les Payens. C'eſtoit donc la couſtume entre les vns & les autres lors qu'ils vouloient entrer en confederation ſolemnelle, de prendre quelque beſte, de l'immoler, & de la mettre en pieces, & de confirmer ſolemnellement leurs traittez de paix par le démembrement & par l'épanchement du ſang de cette victime. De la couſtume des Hebrieux il y en a vn beau paſſage en Ieremie, où Dieu reproche à cette ingrate nation, le violement de l'alliance qu'ils auoient contractée auec luy, touchant l'affranchiſſement de leurs Eſclaues commandé apres certain temps par ſa loy: & fulmine contre tous les Eſtats en ces paroles. [a] *Vous ne m'auez point eſcouté pour publier liberté vn chacun à ſon frere, vn chacun à ſon prochain. Voicy ie m'en vay vous publier liberté, dit l'Eternel, pour eſtre expoſez à l'eſpée, à la mortalité, & à la famine, & vous abandonneray à eſtre remuez par tous les Royaumes de la terre, & liureray les hommes qui ont transgreſſé mon alliance, & qui n'ont point mis en effect les paroles de l'alliance qu'ils ont traittée deuant moy, lors qu'ils ont paſſé entre les deux moitiez du Veau qu'ils ont coupé en deux, les principaux de Iuda, & les Principaux de Hieruſalem, les Eunuques, & les Sacrificateurs, & tout le peuple du pays, leſquels ſont paſſez entre les deux moitiez du Veau.* Sur lequel lieu Theodoret témoigne que c'eſtoit la forme qu'on gardoit anciennement pour ratifier les alliances. Ce qu'il confirme par vn paſſage du liure de Geneſe, où il eſt parlé de l'alliance que Dieu contracta auec Abraham; mais il ſera meilleur de coucher icy ſes paroles. [b] *Anciennement*, dit-il, *on auoit de couſtume de iurer les alliances en cette*

[a] *Hier. cap. 34.* Vos non audiſtis me, vt prædicaretis libertatem vnuſquiſque fratri ſuo, & vnuſquiſque amico ſuo. Ecce ego prędico vobis libertatem, ait Dominus, ad gladium, ad peſtem, & ad famem, & dabo vos in commotionem cunctis regnis terræ. Et dabo viros qui præuaricantur fœdus meum, & non obſeruarunt verba fœderis, quibus aſſenſi ſunt in cõſpectu meo, vitulũ quem conſciderũt in duas partes, & tranſierunt inter diuiſiones eius principes Iuda, & principes Ieruſalem, Eunuchi & Sacerdotes, & omnis populus terræ qui tranſierunt inter diuiſiones vituli.

[b] *Theodoret. ad illum locum.* Quondam ita iurare conſueuerant. Profecto etiam Deus omnium, cùm

HOC EST CORPVS MEVM, &c.

sorte. Et le Dieu de tout le monde mesme voulant traitter alliance auec Abraham, apres auoir commandé de diuiser vn mouton de trois ans, & vn veau & vn bouc de pareil aage & d'en separer les pieces, & de les arranger des deux costez vis à vis les vnes des autres, fit passer vne lampe ardente au milieu des deux portions diuisées, & ratifia son traitté auec luy selon la forme de ce temps-là. Ceux d'entre les Iuifs qui promirent d'affranchir les esclaues Hebrieux firent la mesme ceremonie, & voulurent ratifier leur liberté par ce iurement qu'ils violerent incontinent apres: A cause dequoy Dieu les menace. Sainct Cyrille escriuant contre Iulian l'Apostat, qui accusoit Abraham d'auoir esté addonné aux superstitions des Gentils, & d'auoir recerché dans les entrailles des bestes les futurs euenemens de sa famille, parce que l'Escriture rapporte en ce lieu-là de son sacrifice, confirme la doctrine de son contemporain Theodoret, & montre que ce qu'en fit Abraham ce ne fut point cette impie superstition, mais vne imitation de la façon des Chaldeens qui auoient accoustumé de cõfirmer leurs traittez de paix par ces sortes de sacrifices. *Dieu*, dit-il, *s'accommodãt au desir d'Abraham, voulut confirmer sa promesse par iurement. Or c'estoit la coustume des Chaldeans de ratifier leurs sermens en passant entre les deux parties de l'Hostie immolée & mise en pieces, qui estoit vne loy receuë en toute la contrée. Il luy commanda seulement de prendre vn veau de trois ans, vne cheure de trois ans, & vn mouton de trois ans, ce que le diuin Abraham entendit bien, & encor que Dieu n'eust seulement commandé que de les prendre, toutesfois il ajousta le reste, & conformement à la loy des iurements ou des alliances, apres les auoir égorgez il les partagea en deux, & les arrangea de chacun costé, sçachant bien que Dieu deuoit passer entre deux. Ainsi donc Dieu pardonnant,* dit sainct Cyrille, *à la pusilanimité de ce bon vieillard, s'accommoda à la coustume des Chaldeans, & pour ce coup interposa son iurement à leur façon, & selon leurs formes. Car il est escrit que le Soleil estant couché, il passa des flambeaux de feu par le milieu des portions separées des victimes. En quoy estoit figurée la pure & incontaminée nature de Dieu. Iulian*, poursuit sainct Cyrille, *a dissimulé cela, craignant d'estre conuaincu. Mais nous l'auons ajousté vtilement, montrant certes que ces passages & diuisions se faisoient, non comme il dit, pour l'exercice de la diuination accoustumée aux sacrifices, mais pour l'vsage des iuremens.*

> fœdera iniret cũ Abraham, vti iussisset arietem trinum, & vitulum ac hircum similis ætatis in duas partes diuidi, eásque ex aduerso collocari; transire fecit clibanũ fumantem & lampadem ardentẽ, per mediũ ambarum portionum, paciscens cum eo iuxta morẽ qui tunc vigebat.
>
> *Cyrill. lib.* 10. *in Iulianum.*
> Voluit iuramẽto firmare promissionem. Sed erat mos apud Chaldæos iuramenta stabilire, transeundo per medias diuisiones, & lex regionis eius rem cõfirmabat, &c.
> *Genes.* 15.

Là mesme S. Cyrille prouue par le témoignage de Sophocle en la Tragedie intitulée *Antigone*, que cette mesme ceremonie se pratiquoit aussi parmy d'autres peuples qui auoient accoustumé de passer à trauers le feu, tenant le fer dans leurs mains quand ils vouloient rendre leurs sermens plus inuiolables. Encor que cette façon de passer entre les pieces de la victime immolée ne fust pas si commune, il est certain toutesfois que tous les peuples conuenoient en ce qui estoit de l'incision & de l'épanchement de son sang pour confirmer leurs accords. Ces vers du Soleil des Poëtes le declarent parlant de Romulus & de Tatius.

Armati Iouis ante aram paterasque tenentes
Stabant, & cæsâ iungebant fœdera porcâ.

Tite Liue decrit élegamment cette forme des anciennes alliances, parlant du traitté de paix entre les Romains & ceux d'Albe sous la regence de Tullus. *Apres auoir,* dit-il, *recité les conditions de l'alliance, le Fecial disoit; Le peuple Romain ne rompra point le premier ce traitté. Que si par conseil public, ou par vn dol accompagné de malice il le viole le premier, en ce mesme iour-là,* O *Iupiter, frappe le peuple Romain, comme ie frappe ce pourceau, & le frappe dautant plus fort que tu és doüé d'vne plus grande puissance. Cela dit, il frappa de la pierre la beste. Cette forme,* dit Tite Liue, *est la plus ancienne de toutes celles dont il reste quelque memoire.* C'estoit donc vne coustume receuë parmy tous les peuples, aux plus solemnelles ceremonies de leurs alliances, & en celles qui se faisoient auec plus de pompe, de tuer quelque beste, afin de confirmer leurs accords par l'effusion de son sang: Et de là vient que les Latins disent, *ferire fœdus, percutere fœdus, icere fœdus;* & mesmes quelques-vns deriuent le mot Hebrieu Berith, qui signifie alliance du verbe Barah, qui signifie couper ou trancher, parce que les victimes des alliances estoient tranchees ou mises en pieces, & leur sang répandu auec d'horribles imprecations que le mesme malheur qui estoit arriué à cette miserable victime arriuast à ceux qui violeroient le traitté. Mais cela ne se voit nulle part mieux qu'en l'alliance qu'il plut à Dieu de contracter auec les Iuifs par l'entremise de Moyse son seruiteur. Car apres que Dieu eut baillé ses ordonnances à Moyse, & que Moyse les eust recitées deuant le peuple, & que le peuple se fut obligé de les garder, Moyse afin d'en rendre la promesse plus saincte, & pour contracter vne alliance inuiolable entre Dieu & les enfans d'Israël, fit premierement immoler douze veaux, & en recueillit la moitié du sang en des bassins, & épãdit l'autre moitié sur l'Autel: Puis il prit le liure de l'alliance & le leut, le peuple l'oyant & disant, *Nous ferons tout ce que l'Eternel a dit, & luy obeïrons.* Et à mesme temps il prit le sang & l'épandit sur le Peuple, disant, *Cettuy-cy est le Sang de l'alliance que l'Eternel a traitée auec vous, suiuant toutes ces paroles là.* Voyla l'histoire de cette alliance, qui nous apprend qu'elle se confirme entre Dieu & les enfans d'Israël par le sang de douze hosties immolées pour cét effet. Et pource que Dieu est vn Esprit incapable d'arrousement, l'aspersion de ce sang se fait à moitié sur l'Autel qui represente sa diuine Majesté; & l'autre moitié se repand sur ce peuple, pour luy signifier que son sang expieroit le violemét de l'alliance. Comme ainsi soit donc que les plus solemnelles alliances se soient ratifiées de cette sorte, nostre Seigneur desirant d'estreindre la nouuelle alliance auec les fidelles, & de seeller le nouueau Testamét auec vne ceremonie encore plus auguste que toutes les precedentes, a voulu luy-mesme estre la victime de cette alliance, & a ordonné que son precieux sang

HOC EST CORPVS MEVM, &c.
Virgil. 8. Aeneid.

Tit. Liuius lib. 1. Illis legibus populus Romanus prior non deficiet. Si prior defexit publico cõsilio, dolo malo, tu illo die Iupiter populũ Romanum sic ferito, vt ego hunc porcũ hodie feriam; tantoque magis ferito, quãto magis potes pollesque, vbi dixit porcum saxo silice percussit.

HOC EST CORPVS MEVM, &c.

en seroit le seau qui en rendroit le traitté inuiolable. Nous lisons dans les Histoires profanes qu'il y a quelques peuples cõme les Medes, les Lydiens, & les Scythes qui tirét le sang de leurs veines, & qui se le baillent à boire pour rédre leurs cõfederations plus saintes & plus fermes. Mesmes ce mõstre de cruauté Catilina ayant proietté la ruine de la ville de Rome & destiné ses citoyés au carnage, pour s'obliger plus estroittement ses partisans, & pour attacher auec de plus puissans liens ses cõplices, leur presenta à tous du sang humain à boire dans vne coupe, croyant que cette prodigieuse & inhumaine boisson les rendroit plus obstinez à executer cette brutale & detestable coniuration. Tout cela ne peut estre attribué qu'à vn esprit de fureur & de rage. Mais nostre Seigneur qui sçait sainctement disposer les choses saintes, & qui sçait oster toute sorte d'horreur des témoignages qu'il dõne de son amour, a voulu ratifier son alliance auec les fidelles par son propre sang, duquel il dit à ses Apostres en dõnant la Coupe qui en estoit pleine; *Cettuy-cy est mon Sang, le Sang du nouueau Testament, qui est épandu pour vous.* Ausquelles paroles il apparoist qu'il fait vne visible allusió à celles que Moyse dit en arrousant le peuple du sang des victimes. *Cettuy-cy est le Sang de l'alliance que Dieu a traittée auec vous:* De façon qu'il oppose son sang au sang des victimes irraisonnables; & montre qu'il l'employe icy pour seruir de seau à la nouuelle alliance si celebrée par les Oracles des Prophetes. *C'est*, dit-il, *icy* non le sang des bestes brutes que Moyse répandit pour confirmer l'alliance transitoire que mon Pere fit auec les Iuifs, mais *c'est mon sang*, le Sang du Fils de Dieu qui est répádu pour cõfirmer vne alliance eternelle entre moy & mon Eglise, qui trouuera tous les thresors de la grace & de la gloire en ce sang qui est maintenát répandu pour la lauer. Icy donc afin de renoüer nostre discours, nous voyons pourquoy ce sang est appellé nõ seulemét le sang du nouueau testament, cõme nostre Seigneur l'appelle en l'Euãgile de S. Matthieu & de S. Marc, mais aussi le nouueau testamét mesme, cõme il est appellé par S. Luc & par S. Paul; c'est à sçauoir, pource que selon le langage des Hebrieux, le nom de Berith qui signifie alliance conuient proprement au seau de l'alliance, & à ce qui est employé pour la cõfirmer: cõme il se peut recueillir de ce que nos aduersaires nous obiectét si souuent, que la circoncision est appellée en l'Escriture, l'alliance de Dieu, encor qu'elle n'en fust que le seau. Beze mesme, & Casaubon apres luy, a remarqué que cette façon de parler, *La Coupe*, ou *le Sang, est l'alliance*, est entierement conforme au langage d'Homere qui decriuant l'accord qui se traitta entre les Grecs & les Troyens, donne le nom d'alliãce ὅρκια πιστὰ aux Agneaux qui furét immolez, & au vin qui fut épandu pour seruir de seau au traitté, & pour cõfirmer les promesses reciproques de ces peuples. Ie sçay bié que Beze cherche de la figure en ces paroles pour en trouuer aussi en celles de S. Luc. Mais certes c'est chose toute constante que ὅρκια, signifie non seulement l'alliance cõfirmée par serment solemnel, mais aussi les choses qui appartiennent à cette

Esai. 59. Hier. 31.

Casaub. exerc. 16. n. 35.

Iliad. γ.

alliance solemnellement iurée. Ce que Henry Estienne cófirme par ce mesme passage d'Homere, lequel par cósequent tant s'en faut qu'il induise, cóme s'imagine Beze, que la façon de parler de S. Luc est figurée, qu'au contraire, il prouue manifestement qu'il n'y a point de figure, puis que le nom d'alliance signifie non seulement le traitté, mais aussi ce qui est employé pour le cófirmer & luy seruir de seau, cóme le sang de nostre Seigneur a esté employé en la Cene, pour seruir de seau inuiolable à la nouuelle alliáce qu'il y fit entre luy & son Eglise: Car que ce sang ait esté employé à cet effect en la Cene, c'est chose, qu'outre les paroles manifestes de nostre Seigneur & des Euangelistes, Tertullian le déclare excellemment en ces termes. *Nostre Seigneur*, dit-il sur les paroles de l'institution de l'Eucharistie, *en la mention du Calice establissant son testament seellé de son sang* (sanguine suo obsignatum) *confirma la substance de son Corps*. Nous traitterons ailleurs plus au long cette matiere, & montrerons que les paroles rapportées par S. Matthieu & par S. Marc, doiuent seruir à expliquer celles de S. Luc & de S. Paul, & que toutes ensemble ne veulent dire autre chose, cóme Casaubon mesmes l'auouë, sinon, Cecy est mon sang par lequel est cófirmée la nouuelle alliance de Dieu auec le genre humain. Cependant nous pouuós icy remarquer en passant cóbien est inepte l'argumét que Luther tire de cette sorte de langage pour prouuer que l'Eucharistie n'est pas Sacrifice, parce qu'il croit qu'vne mesme chose ne peut estre Testament & Sacrifice: mais le sens commun luy a manque en ce poinct. Car encore que selon les raisons formelles & precises du nom de Testament & de Sacrifice, ce soyent deux diuerses choses: toutesfois au sens auquel nous prenons icy le mot de *Testament*, pour l'alliance, il n'y a rien de si commun en toute l'antiquité que les sacrifices des alliances. De maniere que tant s'en faut que de ce que l'Eucharistie est vn Testamét d'alliance, on puisse recueillir qu'il n'y a point de Sacrifice, qu'au contraire il s'ensuit necessairement qu'il y en est interuenu, puis que les alliances ne se traittoient iamais sans sacrifice. Mais que dira Luther de l'ancienne alliance en laquelle le Sacrifice preceda l'arrousement du peuple? Dira-t'il contre l'exprés témoignage de S. Paul, que ce n'estoit pas vn testament? Il faut attendre à traitter cette matiere en son lieu quand nous parlerons du Sacrifice. En la closture de ce discours, ie n'oublieray pas que les Payens qui auoyent ouy quelque chose de nos mysteres, appelloient le sang que nous y prenons, *le sang de l'alliance*; Non certes de l'alliance que nostre Dieu a faite auec nous, & qui a esté publiée en la Cene, mais d'vne alliáce & cófederation qu'ils s'imaginoiét que les Chrestiens faisoient entre eux, & qu'ils cófirmoient par le sang d'vn petit enfant, & d'vne victime humaine: cóme il appert par le discours qu'en fait Minutius Fœlix, & par les vers de Prudence, rapportát les flatteuses paroles que le Gouuerneur de Rome employa pour seduire S. Laurét, & pour luy faire dire où estoiét les thresors de l'Egli-

HOC EST CORPVS MEVM, &c.

Tertul. li. 4. cont. Marcio. cap. 40. In calicis mentione testamentum constituēs sanguine suo obsignatū, substantiam corporis confirmauit.

Luther. de captiuitate Babylonicâ. Et de abrogandâ Missâ.

Hebr. 9.

HOC EST CORPVS MEVM, &c. *Prudentius lib. Perist. Hymn. de S. Laurentio.*

se. Car voicy comme il introduit ce payen parlát à ce genereux Martyr.

Hunc esse vestris Orgiis
Moremque & artem proditum est,
Hanc disciplinam fœderis
Libent vt auro Antistites,
Argenteis scyphis ferunt
Fumare sacrum sanguinem,
Auroque nocturnis sacris
Adstare fixos cereos.

Voyla ce que s'en imaginoient les Idolâtres ; Mais les Peres qui ont nommé l'Eucharistie *alliance*, ont regardé à la vraye alliance que nostre Seigneur fit en la derniere Cene auec son Eglise, & qu'il luy pleut sceller de ce precieux sang, qui ouure le Ciel, & qui purge la terre.

CHAP. XVII.

HOC EST CORPVS MEVM.

Des noms de Bien, de souuerain bien, des choses desirées, de Sacrement des Sacremens, de consommation & la perfection de tous les Sacremens.



PVISQVE, comme nous auons desia montré, les Anciens ont à bon droit nommé l'Eucharistie *le Corps & le Sang du Fils de Dieu, le Sainct des Saincts, les choses Sainctes, la Vie, la Grace, le Prix & la Rançon du monde*, ce n'est pas grande merueille qu'ils l'ayent aussi appellée absolument, *le Bien des fidelles*, les *choses desirées*, le *Sacrement des Sacremens*, la *Perfection & la consommation des Sacremens*, puis qu'en suite de ces autres titres, il est aisé de voir que tout le bien que nous sçaurions desirer, ou que nous pourriós nous procurer en cette vie par l'aide des autres organes de nostre salut, y reside substantiellemét, comme parle S. Thomas, & y est presenté en son essence à ceux qui y veulent participer. Le grand S. Basile l'appelle donc absolument *le Bien*, en cette celebre Epistre addressée à Amphilochius que les Grecs inserent en leur droit canon, parlant de la peine qu'on doit imposer à ceux qui estans assaillis par les Brigands, les tuent. *Si ce sont*, dit-il, *personnes qui soyent hors de l'Eglise*, c'est à dire, Laics, qui n'ayent point de degré Ecclesiastique, *qu'ils soyent priuez de la communion du Bien; mais s'ils sont du Clergé, qu'ils soyent deposez de leur grade.* Balsamon au Commentaire de ce Canon, comme le sieur Casaubon l'a remarqué deuant nous, interpreté cette priuation du bien, de la priuation de la communion du Sacrement. Le mesme S. Basile en la mesme Epistre, decernant vne griefue peine contre l'incestueux, & luy prescriuant vne rigoureuse penitence, dit qu'apres l'auoir exactement accóplie, & apres auoir passé douze ans en larmes & en prieres, *il pourra estre estimé digne de la Communion du Bien*, c'est à dire, de l'Eucharistie.

S. Thom. 3. p. q. 65. art. 3. ad 1.

Basil. epist. ad Amphil. can. 55. Οἱ τοὺς λῃστὰς ἀντεπεξιόντες, ἔξω μὲν ὄντες τῆς κοινωνίας, εἴργονται τοῦ ἀγαθοῦ· κληρικοὶ δὲ ὄντες, τοῦ βαθμοῦ καθαιροῦνται. *Casaub. exerc. 16. n. 48.*

Sainct Hierosme y rapporte mystiquement vn passage de Zacharie, où il est parlé des richesses du Messie. *Quel est son bien, & qu'a til de beau,* dit le Prophete, *que le froment des Eleuz, & le Vin qui germe les Vierges? Nous autres,* dit-il apres auoir proposé l'interpretation des Iuifs, *par le froment des Eleuz, ou des ieunes gens, & par le vin qui germe les Vierges, ou qui est de bonne odeur aux Vierges, nous entendons nostre Seigneur & Sauueur qui dit en l'Euangile. Si le grain de froment tombant en terre ne meurt, il demeure seul; mais s'il meurt, il rapporte de plus grands fruits. De ce froment se fait ce pain qui est descendu du Ciel, & qui fortifie le cœur de l'homme. Ce pain, ceux-là le mangent qui sont robustes en Iesus-Christ, & ausquels l'Euangeliste S. Iean, dit, Ieunes gens ie vous ay écrit parce que vous estes forts, & que la parole de Dieu demeure en vous, & que vous auez surmonté le malin. Celuy-mesme qui est le froment des Eleuz, ou des ieunes gens est aussi le vin qui resiouïst le cœur de l'homme, & est beu par les Vierges qui sont saintes & de corps & d'esprit, afin qu'enyurées & pleines de ioye, elles suiuent l'Eglise, & qu'il soit dit d'elles, les Vierges te seront amenées apres elle. Tes compagnes seront conduites deuant toy, elles te seront presentées auec resiouïssance & liesse. Car comment n'auront pas de la ioye celles qui enyurées de la Coupe du Sauueur sont engendrées Vierges?* Auquel lieu l'on voit que sainct Hierosme sous le voile & les fleurs de l'Allegorie, cache tellement les secrets de ce diuin Sacrement, qui neantmoins il nous insinuë assez que par le bien du Messie & par ce qu'il a de plus exquis, il entend ce diuin Sacrement où Dieu nous ayant donné la chair, le sang, l'ame, & la diuinité de son fils, il ne peut rien rester en tous les thresors du Ciel & de la terre qui merite absolument le nom du *Bien*, hors de ce precieux don qui nous a esté fait. Ne pouuons-nous pas dire auec l'Apostre. Celuy qui nous a donné son fils, *comment ne nous a-t'il pas donné toute chose auec luy?* Que si en l'Eucharistie il n'y auoit que du Pain & du Vin comme nos Aduersaires se figurent, & que le corps & le sang de Iesus-Christ en fussent aussi éloignez que le Ciel l'est de la Terre: Quels hyuers, quelles glaces seroient plus froides que l'Allegorie de S. Hierosme? Pourroit-il auoir dit sans blaspheme que tout le bien de Iesus-Christ consiste en ce que mangent & boiuent les fidelles en l'Eglise, s'ils ne mangeoient que du Pain, s'ils ne beuuoient que du vin? A quel propos raporter à ce Sacrement ce que nostre Seigneur dit du Pain du Ciel, par lequel nos Aduersaires mesmes entendent la chair de Iesus-Christ, & dire que les Chrestiens mangent du Pain qui est fait du froment qui a esté mortifié en terre, par lequel il entend son Corps, s'ils ne mangent que du pain fait de la main des hommes? Casaubon est ingenu en ce sujet, car apres auoir produit les passages de S. Basile, où il nomme l'Eucharistie le *Bien*, il ajouste que l'Eucharistie est appellée *le Bien*, ou *le mesme bien*, ou *le souuerain bien*, *parce qu'en la Cene nous receuons en mystere* (il faut interpre-

HOC EST CORPVS MEVM.

Hier. ad cap. 9. Zachar.

Nos frumentũ electorũ siue iuuenũ, & vinum germinans virgines, siue vinũ boni odoris ad virgines intelligimus Dominũ Saluatorẽ, qui loquitur in Euãgelio: Nisi granũ tritici cadẽs in terram mortuum fuerit, ipsum solum permanet; sin autẽ moriatur, maiores fructus affert. De hoc tritico efficitur ille panis qui de cœlo descẽdit; & qui cõfirmat cor hominis. Hunc panẽ comedunt, qui in Christo robusti sunt, & ad quos Ioannes Euãgelista loquitur. Scribo vobis iuuenes quia sermo Dei in nobis manet, & fortes estis, & vicistis malignum. Qui frumentum est electorum siue iuuenũ, ipse est & vinum quod lętificat cor hominis & bibitur ab his virginibus quæ sunt sanctæ & corpore & spiritu, &c.

HOC EST CORPVS MEVM, &c.

ter ce mot, comme nous l'auons interpreté cy-dessus, c'est à dire occultement & sous les voiles des symboles, & non pas par la seule foy) Iesus-Christ mesme, en qui sont tous les thresors des Cieux, & qui seul est le vray & seul bien. Mais l'authorité de S. Chrysostome a bien vn autre poids, qui appelle l'Eucharistie, vne fontaine inépuisable de tous biens. *Il sort*, dit-il, *de cette table vne fontaine qui iette des fleuues spirituels, &c. Il y a diuers ruisseaux de cette fontaine que le S. Esprit épand, & le fils en est l'arbitre qui ne se sert ny de besche ny de hoyau pour donner passage, mais il ouure nos Ames. C'est vne fontaine de lumiere, vne fontaine qui épand des rayons de verité, & les vertus d'enhaut s'y sont presentées pour contempler sa beauté: Car elles voyent bien plus clairement que nous, la gloire & la splendeur inaccessible des choses qui y sont proposées. Car tout ainsi que si quelqu'vn trempe sa main ou sa langue dans de l'or fondu, il deuient aussi tost tout doré, ainsi ces choses qui nous sont icy proposées, nous rendent tous d'or.* Quel Pactole donc, ou quel Tage peut estre comparé à cette fontaine inépuisable de tous biens?

Chrysost. hom. 45. in Ioan.
Ἀπὸ τῆς τραπέζης ταύτης ἄνεισι πηγὴ ποταμοὺς ἀφιεῖσα πνευματικούς. πολλοὶ ταύτης οἱ ῥύακες τῆς πηγῆς, οὓς ἀφίησιν ὁ παράκλητος, καὶ μεσίτης ὁ υἱὸς γίνεται. οὐ δίκελλαν ἔχων καὶ σκαφεῖον, ἀλλὰ τὴν διάνοιαν ἀνοίγων τὴν παρ' ἡμῖν. αὕτη ἡ πηγὴ, ἀναβλύζουσα ἀληθείας ἀκτῖνας. ταύτῃ γὰρ αἱ ἄνω παρεστήκασι δυνάμεις, πρὸς τὸ κάλλος ἐνορῶσαι τῶν ῥείθρων, &c.

Arist. 1. Ethic.

Or parce qu'Aristote loüe à bon droit la definition que les Anciens ont donnée du bien, disans, que *le Bien est-ce que toutes choses desirent*; les Peres reconnoissans en l'Eucharistie le vray bien de toute l'Eglise, l'ont encor nommée *Les choses desirées*, comme le representans qu'en ce diuin Sacrement repose celuy duquel apres que l'Espouse a dépeint toutes les perfections dans le Cantique, elle ajouste, *Bref il est tout desirable*, ou comme porte l'Hebrieu, *Bref tout ce qui est en luy, ce sont autant de souhaits, ou de desirs.* Or on peut rapporter ce desir ou bien en particulier aux Catechumenes, ou bien en general à tous les Chrestiens. Car premierement pour ce qui regarde les Catechumenes; s'ils estoient vrays Catechumenes ils aspiroient ardemment à cét incomparable bien d'estre receuz à la Communion du Corps de nostre Seigneur, apres auoir esté regenerez & initiez par le Baptesme, que les Theologiens nomment à bon droit la porte & l'entrée de tous les Sacremens. Sainct Ambroise nous décriuant vn parfait Catechumene en la personne de son frere Satyrus, dit, qu'apres auoir passionnément desiré de receuoir dans ses entrailles les celestes mysteres, dont vne petite portion enfermée dans vn linge l'auoit sauué du naufrage, lors qu'il n'estoit encor que Catechumene, contenta en fin son desir estant baptisé. *Il receut*, dit-il, *la grace de Dieu qu'il auoit desirée, & apres l'auoir receuë il l'a conseruée.* Ailleurs, parlant au Catechumene qui incontinent apres auoir esté baptisé s'approchoit de l'Autel pour prendre la Communion. *Tu venois*, dit-il, *à l'Autel desirant, comme ayant contemplé vne si grande grace; tu venois à l'Autel desirant, afin que tu receusses le Sacrement.* Quant aux Chrestiens en general, le sieur Casaubon cite deux passages du second liure de Tertullian à sa femme; mais à mon iugement aux lieux qu'il produit il ne parle pas de l'Eucharistie, quoy que Pamelius y rapporte celuy

Cant. 5.
Et totus desiderabilis.

Ambr. s. de obitu Satyri fratris.
Dei gratiam & accepit desideratã, & seruauit acceptam.

Idem lib. 4. de Sacrament. cap. 2.
Veniebas desiderans vt pote qui tantã gratiã videras, veniebas desiderans ad altare quo acciperes Sacramentum.

celuy qui est pris du sixiesme chapitre. Cét autre passage qu'il cite de sainct Eloy est plus à propos; [a] *Parce, mes treschers freres que nous celebrons les desirables & redoutables Sacremens de la Cene du Seigneur, &c. Desirables, parce que nous esperons y auoir vne ayde asseurée de nostre salut.* Sainct Gregoire de Nysse donne vne pertinente raison de cela. [b] *La chair du Verbe*, dit-il, *qui reside en ce Sacrement n'est pas doüée d'vne vertu seulement, mais plustost elle est douce à ceux qui en goustent, elle est desirable à ceux qui la prennent, & elle est aymable à ceux qui y ont de l'affection.* Le mesme * Casaubon loüe à bon droit le iugement de Scaliger, qui trouuant au vieil glossaire le mot imparfait, *desiderat*, mis pour la liturgie & le Sacrement, a coniecture qu'il falloit lire autrement, & de *desiderat*, a fait ingenieusement *desiderata*, parce que le Sacrement de l'Eucharistie estoit appellé des Anciens, *desiderata*, les choses desirées. Et c'estoit en partie pourquoy les Catechumenes souhaittoient si ardemment le Baptesme, à l'instant duquel l'Eglise chantoit en leur nom le Pseaume qui se commence, [c] *Comme le Cerf desire les fontaines des eaux, ainsi mon Ame souspire apres toy, ô Dieu*; parce qu'apres le Baptesme ils estoient incontinent receuz à la participation de l'Eucharistie.

HOC EST CORPVS MEVM, &c.

[a] Eligius hom. 8. Quia metuenda pariter & desideranda Dominicæ cœnæ Sacramenta celebramus, fratres charissimi, desiderãda verò, quia in his tutissimũ nostræ salutis speramus habere suffragium.

[b] Gregor. Nyss. hom. 8. in cap. 3. Eccles. Ἡ τῷ λόγῳ σάρξ, ἡ τῷ τῇ σαρκὶ συνθλιβεῖσα αἷμα, οὐ μίαν τινὰ χάριν ἔχει. ἀλλ' ἡδὺ γίνεται τοῖς γευομένοις, καὶ ἐραστὸν τοῖς ἐπιθυμοῦσι, καὶ τοῖς ἀγαπῶσιν ἐράσμιον.

* Casaub. exercit. 16. n. 45.

[c] Psal. 41. Quemadmodũ desiderat ceruus ad fontes aquarũ: ita desiderat anima mea ad te Deus.

Elle est aussi nommée le *Sacrement des Sacremens*; qui est vn epithéte que [d] sainct Denys communement nommé l'Areopagite dit auoir apris de son maistre, par lequel il entend sainct Paul. Ce nom est donné à l'Eucharistie par excellence, comme le nom de *Cantique des Cantiques* est donné à ce liure, auquel sous l'image des amours de Salomon auec la fille de Pharaon le S. Esprit nous dépeint la charité excessiue que nostre Seigneur a témoignée à l'endroit de la nature humaine; & comme le nom de *Sainct des Saincts* est donné en l'Escriture à la partie la plus auguste du temple, où il n'estoit permis qu'au seul souuerain Sacrificateur d'entrer, & cela seulement vne fois l'an. Entre les œuures de S. Bernard il y a vn sermon non indigne de luy, quoy qu'il semble estre d'vn plus ancien écriuain; où l'Autheur exaggerant la grandeur & l'éminence de ce diuin Sacrement, dit à l'homme. [e] *Penses-tu pouuoir assez dignement estimer quel & combien grand est-ce Sainct des Saincts, ce Sacrement des Sacremens, cét Amour des Amours, cette douceur de toutes les douceurs?* Qui est vne exaggeration bien digne d'vn esprit Chrestien qui doit se souuenir que l'Eucharistie est des œuures de Dieu la plus miraculeuse, de tous ses miracles le plus prodigieux, de ses bien-faicts le plus memorable, de ses graces la plus obligeante & la plus douce, & de ses Sacremens le plus excellent, & le plus venerable. Et de ce dernier les Theologiens en donnent diuerses raisons que l'on peut voir en la troisiesme partie de S. Thomas; La principale est, parce qu'elle contient la source originale & la fontaine de toutes les graces de Iesus-Christ nostre Seigneur, dont les autres Sacremens ne participent que les effects & les dons, ausquels

[d] Dionys. Eccles. Hierar. c. 3. τελετῶν τελετή.

[e] Serm. in Cœna Domini inter opera D. Bernardi. Potésne æstimare quale vel quantũ hoc sanctum sanctorũ, & Sacramentorũ Sacramentũ, amor amorum, dulcedo omniũ dulcedinum.

D. Thom. 3. p. q. 75 ar. 3.

HOC EST CORPVS MEVM.

ils seruent de canaux, afin qu'ils puissent découler en nos ames: C'est pourquoy aussi tous les autres Sacremens semblent estre ordónez & se rapporter au Sacrement de l'Eucharistie, comme les lignes à leur centre, & comme les rayons au Soleil: de sorte qu'il est comme leur object & leur fin derniere; A cause dequoy il a esté nommé, *la consommation & la perfection de tous les Sacremens.* Sainct Denys s'estant fait l'objection pourquoy le nom de *Synaxe* ou de *Communion* luy estoit particulierement affecté, comme ainsi soit qu'il conuienne aussi aux autres Sacremens. [a] *La raison*, dit-il, *que nous rendons de cela est, que les autres Sacremens qui appartiennent à la dignité des Pontifes, tirent leur perfection & leur efficace de ces dons diuins* (de l'Eucharistie) *qui ont la vertu de les parfaire. Car il n'est presque permis d'accomplir aucun Sacrement, si ce n'est auec la diuine Eucharistie, &c.* Ce celebre Sermon de la Cene de nostre Seigneur qui a esté consacré à la posterité sous le nom de S. Cyprian, porte pour inscription; [b] *Traitté de la Cene du Seigneur, & de la premiere institution du Sacrement, qui consomme tous les Sacremens.* Pamelius y rapporte les paroles de S. Denys qui, comme nous auons remarqué cy-dessus, appelle l'Eucharistie, *Sacrement des Sacremens*, & qui dit qu'il n'y a presque aucun Sacrement de l'ordre Hierarchique qui s'accomplisse sans la diuine Eucharistie: & se fonde sur ce que sur le milieu de ce traitté l'Autheur appelle les mysteres de l'Eucharistie, *Secrets diuins*, qui contiennent en eux, ou qui comprennent le sommaire de tous les mysteres. Cela a parauanture quelque image de probabilité: mais en effect sainct Cyprian appelle l'Eucharistie Sacrement qui consomme les autres Sacremens, regardant aux figures Sacramentales de l'ancienne loy qui ont leur accomplissement & leur perfection par l'institution de l'Eucharistie. A quoy se rapportent ces paroles du commencement du traitté: [c] *Nostre Seigneur voulant mettre fin aux Ceremonies legales, voulut qu'on luy preparast vn Agneau pour faire la Pasque, &c.* Et derechef. [d] *Les Sacremens signifiez depuis le temps de Melchisedec, viennent en auant.* Et cela sert encor à amplifier nostre propos, veu que de là nous recueillons que l'Eucharistie, entant qu'elle contient le vray corps & le vray sang de nostre Redempteur, est comme l'original de toutes ces images, le corps de toutes ces ombres, le iour de toutes ces nuits, & la verité de toutes ces figures, qui sont toutes accomplies par son institution; Et outre cela, elle est encor comme l'object que les Sacremens mesmes de la lumiere & de la verité Euangelique regardent, les vns pour seruir à son ministere, & à son culte; comme l'ordre des Prestres & des Ministres de l'Autel: les autres pour rendre les hommes capables de sa communion; comme le Baptesme & la Penitence, & mesmes l'Extréme-Onction: à quoy aussi la Confirmation contribuë beaucoup, fortifiant le fidelle, afin qu'il n'ayt point de honte ny de frayeur de se presenter à vn si redoutable Sacrement. Et quant au Mariage, puis

a *Dionys. Areop. Eccl. Hier. cap. 3.* Φαμὲν δὲ, ὅτι τοῖς τῶν ἄλλων ἱεραρχικῶν συμβόλων μετέστιν ἡ τελείωσις ἐκ τῶν ταύτης θεαρχικῶν καὶ τελεστικῶν δωρεῶν. οὐ γὰρ ἔστι σχεδόν τινα τελεσθῆναι τελετὴν ἱεραρχικὴν, μὴ τῆς θειοτάτης εὐχαριστίας.

b *De cœna Domini apud Cyprian.*

c *Tract. de Cœna Dom. apud Cyp.* Finem legalibus ceremoniis impositurus, parari sibi voluit Pascha.

d *Paulò post.* Significata olim à tempore Melchisedech prodeunt Sacramenta.

qu'il represente la conionction de Iesus Christ auec son Eglise, il s'ensuit qu'au moins à raison de ce qu'il signifie, il regarde l'Eucharistie, puis qu'elle est le symbole de cette vnion de l'Eglise auec son Espoux Iesus-Christ. Et certes que les autres Sacremens dépendent de la diuine Eucharistie, il apparoist tant parce que tous ceux qui les reçoiuent se munissent ou deuant ou apres de son assistance, qu'aussi parce que tous les Sacremens estans ordonnez pour nous vnir auec Dieu, nous n'obtenós cette vnion au souuerain degré de sa perfection pour le temps de cette vie, que par la communion du precieux corps & sang de nostre Seigneur, par laquelle nous sommes faits os de ses os & chair de sa chair; & par ainsi toutes les autres vnions ont besoin de prendre leur derniere forme de cette souueraine vnion : Ne plus ne moins qu'en la generation de l'homme, les autres puissances qui se communiquent à l'embrion par l'introduction de l'ame vegetante & de la sensitiue, attendent leur accomplissement de l'ame raisonnable, qui est celle qui constitue l'homme en l'estre de l'homme, au lieu que les autres ne le faisoient viure que de la vie des plantes & des animaux. Pour recueillir donc nostre discours, tout ainsi qu'Aristote afferme que s'il y a vne fin des actions humaines que nous recherchions pour l'amour d'elle mesme, & pour l'amour de laquelle nous aymions le reste des choses, celle-là est la derniere fin & le souuerain bien de l'homme: Aussi pouuons nous conclure que la diuine Eucharistie estant la fin, la perfection, & la consommation de ce que nous cherchons és autres Sacremens, & les autres Sacremens n'estans desirables qu'entant qu'ils se rapportent à cette parfaite vnion auec Iesus-Christ, dont elle est le plus sainct & le plus puissant organe; à bon droit elle a esté estimée des Anciens *le Sacrement des Sacremens, la fin & la perfection des autres Sacremens*, *vn Sacrement desirable, & le vray Bien*, ou *le souuerain bien des fidelles en cette vie.* Dites donc Caluinistes & Zuingliens, le souuerain bien du Chrestien en cette vie, peut-il consister en vn repas de pain & de vin, quelque foy que vous leur donniez? Ou, est il croyable que nostre Seigneur eust donné la perfection à tous les mysteres de l'ancienne & de la nouuelle loy, par le moyen d'vn morceau de pain & d'vn verre de vin, qui ne soient que les simples images de son corps & de son sang figurés en tant d'autres manieres en l'vne & en l'autre loy?

HOC EST CORPVS MEVM, &c.

Arist. 1. Ethic.

Hoc est corpus meum, &c.

Chap. XVIII.

Des noms de Viatique & de Paix.



LA pitié qu'eut nostre Seigneur du pauure peuple qui le suiuoit dans les deserts pour entendre sa parole ; & pour estre instruit en sa doctrine, me semble estre vne vraye image de l'amour & du soin qu'il monstre auoir des fidelles. Car comme ayant compassion de la misere & de la foiblesse de ce peuple, qui estoit en danger de mourir de faim en cette longue & penible solitude, il les nourrit de ces pains miraculeux qu'il multiplia expressément pour subuenir à leur necessité ; aussi pour fortifier les fidelles au voyage de cette vie, il a voulu leur donner pour viatique vn pain vrayement miraculeux & diuin, c'est à sçauoir le S. Sacrement de l'Eucharistie, par le moyen duquel ils peussent surmonter toutes les difficultez de leur pelerinage, & passer heureusement de cette vie à vne meilleure. C'est pourquoy les anciens l'ont encor nommé *Viatique*, faisant en cela allusion, & aux pains que nostre Seigneur multiplia dans ces deserts, pour soustenir ceux qui alloient defaillir & mourir de faim ; & au petit pain cuit entre les cendres que l'Ange apporta à Helie pour le fortifier, & luy faire acheuer son voyage iusques à la Montagne de Dieu Oreb. Sainct Hierosme en ses commentaires sur S. Matthieu, a remarqué l'vn & l'autre exemple, expliquant les paroles que dit nostre Seigneur : [a] *I'ay pitié de ce peuple, dautant qu'il y a desia trois iours qu'ils m'attendent ; Si ie les renuoye sans leur donner à manger, ils defaudront : Nostre Seigneur,* dit-il, *ne veut pas les renuoyer à jeun, de peur qu'ils ne defaillent en chemin : Celuy-là court donc vn grand danger, qui se haste de paruenir à la demeure desirée* (au Paradis) *sans estre muny du Pain celeste. C'est pourquoy aussi l'Ange dit à Helie ; Leue toy & mange, il te reste encor vn grand chemin à faire.* L'Eucharistie est donc ce puissant viatique qui nous est necessaire au pelerinage de ce Monde pour nous fortifier contre les accidens de cette vie, & pour nous ouurir le passage de l'immortalité.

Gaudentius en son second traitté ou sermon de l'Exode fait en presence des seuls fidelles. [b] *Ce Sacrement,* dit-il, *est le Viatique de nostre voyage, dont sous sommes nourris & substantez en cette vie, iusques a ce qu'apres estre sortis du monde, nous arriuions à Dieu ; à cause dequoy le Seigneur disoit ; Si vous ne mangez ma chair, & si vous ne beuuez mon sang, vous n'aurez point la vie eternelle, &c.* Sainct Chrysostome exhortant le Chre-

3. Reg. 19.

a *Hieron. ad cap. 15. Matth.* Non vult eos Iesus dimittere ieiunos, ne deficiant in via. Periclitatur ergo qui sine cælesti pane ad optatā mansionē peruenire festinat. Vnde & Angelus loquitur ad Eliam : Surge, & manduca ; quia grandem viam ambulaturus es.

b *Gaudent. tract. 2. in Exod.* Hoc illud est viaticum nostri itineris, quo in hac vita alimur ac nutrimur, donec ad ipsum pergamus, de hoc sæculo recedentes. Vnde dicebat idem Dominus. Nisi manducaueritis meam carnem, & biberitis meum sanguinem, non habebitis vitam in vobis ipsis.

ſtien à dignement communier, & à ſe preſenter à la table diuine, auec vne grande ferueur de deuotion, luy propoſe l'exemple des Enfans d'Iſraël qui mangerent l'Agneau Paſchal en forme & en habit de Pelerins, auec vne grande diligence. [a] *Ils deuoient*, dit-il, *paſſer en la Paleſtine, & pour cette raiſon ils auoient la forme de Pelerins: mais toy tu dois paſſer dans le Ciel, c'eſt pourquoy il faut que tu veilles, & que tu prennes garde à toy. Car ce n'eſt pas vne petite peine que celle qui eſt proposée à ceux qui communient indignement. Conſidere en quelle colere tu entres contre le traiſtre, & contre ceux qui ont crucifié le Seigneur. Penſe donc à toy de peur que tu ne ſois coupable du Corps & du Sang de Ieſus-Chriſt.* D'où l'on peut recueillir qu'il compare l'Euchariſtie à l'Agneau Paſchal, qui ſeruit comme de Viatique aux Iuifs à leur ſortie de l'Egypte, lors qu'ils ſe mirent en eſtat de voyager deuers la terre de Promiſſion.

Paſchaſius apres auoir enſeigné que par l'Euchariſtie nous ſommes nourris à la vie eternelle, & que cette vie ne peut manquer à ceux qui en vſent dignement, veu que noſtre Seigneur qui le promet eſt la voye, la verité, & la vie, adjouſte apres. [b] *C'eſt pourquoy*, dit-il, *ce myſtere eſt quelquesfois appellé Viatique, dautant que ſi quelqu'vn en iouït en cette vie, il paruient à la vie qu'il a déja en ſoy, & n'eſt trompé par aucune fauſſeté, parce qu'il eſt éclairé à la vie, & vegeté par le corps & le ſang du Seigneur.* Sainct Thomas rend raiſon de ce nom. [c] *Ce Sacrement*, dit-il, *eſt prefiguratif de la iouïſſance de la gloire que nous auons au Ciel, & à raiſon de cela eſt nommé Viatique, parce qu'en cette vie il nous baille la voye pour y paruenir.* Mais outre cette raiſon, il eſt certain que tout ainſi que les Latins appelloient *Viaticam cœnam*, le ſouper qu'ils faiſoient à ceux qui eſtoient ſur leur partement, & qui s'en alloient à quelque voyage; qu'auſſi l'ancienne Egliſe a donné le nom de *Viatique* à l'Euchariſtie, parce que ç'a eſté touſiours la couſtume de porter la communion aux fidelles qui eſtoient à l'agonie, & aux apprehenſions & aux douleurs de la mort, afin qu'ayant pris ce gage de leur ſalut, cét entretien de la foy, cette eſperance de la reſurrection, comme l'appelle * Optat, ils fuſſent plus capables de combattre & de vaincre les tentations du Diable, & cet effroyable paſſage de la mort, pour aller iouïr d'vne meilleure vie, dont le Sacrement leur eſtoit le gage. De cela nous en auons vn Canon au grand Concile de Nicée conçeu en ces termes. [d] *Pour ceux qui ſont preſts de ſortir de cette vie*, diſent les Peres, parlant de celuy qui auoit pris les marques de l'Idolatrie, & puis s'en eſtoit repenty, *la loy ancienne & Canonique ſera encor maintenant gardée; que ſi quelqu'vn vient à deceder, il ne ſera point priué du dernier & neceſſaire Viatique. Que ſi eſtant deſeſperé de la vie, il a communié, & que puis apres il vienne à recouurer ſa ſanté, qu'il ſe tienne au*

HOC EST CORPVS MEVM, &c.

a *Chryſ. hom. 60. ad pop. Antioch. ex homil. 83. in Matthæum.* Ἐκεῖνοι εἰς Παλαιστίνην ἔμελλον ἐξιέναι· διὸ καὶ ὁδοιπόρων σχῆμα εἶχον· σὺ δὲ εἰς τὸν οὐρανὸν μέλλεις ἀποδημεῖν. διὸ χρὴ πάντοτε ἐγρηγορέναι. καὶ γὰρ οὐ μικρὰ κεῖται κόλασις τοῖς ἀναξίως μετέχουσιν. ἐννόησον πῶς ἀγανακτεῖς κατὰ τοῦ προδότου, κατὰ τῶν σταυρωσάντων. ἐννόει τοίνυν μὴ καὶ αὐτὸς ἔνοχος γένῃ τοῦ σώματος, καὶ τοῦ αἵματος τοῦ Χριστοῦ.

b *Paſchaſ. de Corp. & ſang. Chriſti, c. 19.* Vnde hoc myſteriũ nonnunquam viaticum appellatur, quia ſi quis illo fruitur in via, peruenit ad vitam quã in ſe habet, & falſitate nulla fallitur quia veritate Dominici corporis & ſanguinis ad vitam illuſtratur & vegetatur.

* *Optat. lib. 6.*

c *D. Thom. 3. p. q. 73. artic. 4. in corp.* Hoc Sacramentum eſt præfiguratiuũ fruitionis Dei, quæ erit in patria. Et ſecundũ hoc dicitur Viaticum, quia hic præbet nobis viam illuc perueniendi.

* *Plant. in Bacch.* Ego ſorori meæ cœnam hodie dare volo Viaticam.

d *Concil. Nicæn. Cano. 13.* Περὶ δὲ τῶν ἐξοδευόντων, ὁ παλαιὸς καὶ κανονικὸς νόμος φυλαχθήσεται καὶ νῦν. ὥστε εἴ τις ἐξοδεύοι, τοῦ τελευταίου καὶ ἀναγκαιοτάτου ἐφοδίου μὴ ἀποστερεῖσθαι. εἰ δὲ ἀπογνωσθεὶς καὶ κοινωνίας πάλιν τυχὼν, πάλιν ἐν τοῖς ζῶσιν ἐξετασθῇ

Hoc est corpus meum.

μετὰ τῶν κοινωνούντων τῆς εὐχῆς μόνον ἔστω. καθόλου δὲ καὶ περὶ παντὸς οὑτινοσοῦν, ἐξοδεύοντος, αἰτοῦντος μετασχεῖν εὐχαριστίας, ὁ ἐπίσκοπος μετὰ δοκιμασίας ἐπιδότω.

rang de ceux qui ne participent qu'à la seule communion des prieres. Mais generalement à toute personne qui est à l'extremité, & qui demande qu'on luy permette de participer à l'Eucharistie, l'Euesque, apres la preuue faite, la donnera.

Les paroles de ce Canon doiuent estre soigneusement remarquées. Car il appelle la Communion de l'Eucharistie, le *dernier & necessaire Viatique,* pour montrer que l'ancienne Eglise tenoit la communion necessaire au temps de la mort, afin que le fidelle muny de ce sacré Viatique peust par son ayde plus doucement & plus heureusement passer l'epouuentable passage de la mort. D'où il appert combien nos aduersaires sont eloignez & de la creance & de la discipline de l'ancienne Eglise, veu que par vne insigne cruauté à l'endroit des pauures malades, ils ne font nul estat de leur donner la cómunion, pour les fortifier contre les derniers assaux de Satan, & les rendre plus constans contre les violentes frayeurs de la mort & des iugemens de Dieu. Le sieur du Plessis se trouuant pressé de l'ancienne coustume, s'est auisé d'vne defaite qui luy semble auoir quelque couleur, mais qui en effect est fausse & impertinente. Voicy donc ce qu'il en dit. *Quant aux malades,* dit-il, *est icy à noter que les Anciens ne portoient pas le Sacrement indifferemment à tous, mais à ceux qui approchoient de la mort, ayans esté suspendus des Sacremens, comme il se voit en l'Histoire de Serapion notable pour ce faict, sçauoir pour leur annoncer serieusement la reconciliation auec Dieu, & la paix auec l'Eglise, & en asseurance de leurs consciences sur leur passage de cette vie en l'autre : lesquelles autrement eussent esté diuersement agitées en cette agonie, mourans sous les censures de l'Eglise.* Mais comment est-ce que cela peut subsister auec la doctrine de l'antiquite? Sainct Chrysostome en ses liures du Sacerdoce, voulant montrer que les Anges ont en vne singuliere reuerence la saincte Eucharistie, rapporte le fidelle témoignage d'vn homme de Dieu qui recitoit comme tesmoin oculaire, & à qui nostre Seigneur auoit fait la grace de luy faire voir & oüir les choses dont il parloit, que les malades qui estans au dernier periode de leur vie communioient ces diuins mysteres auec vne conscience pure & nette, receuoient cette faueur de Dieu que les Anges comme des gardes se tenoient à l'entour d'eux, pour recueillir leurs ames à la sortie des corps, afin de les conduire tout droit dans le Ciel, à cause de la chose sacrée qu'ils auoient prise. Ie demande donc à du Plessis si ceux qui receuoient cette benediction de Dieu, si ceux ausquels les Anges faisoient tant d'honneur que de se tenir à l'entour de leurs corps languissans pour recueillir leurs ames à la sortie, & les conduire à la gloire des Cieux, auoient esté au parauant exclus de la communion de la sainte table, comme Serapion, dont il presse l'exemple? A son conte, c'eust esté chose desirable, d'auoir este durant sa vie suspendu des Sacremens pour ses crimes. Luy mesme pour prouuer la communion

Du Plessis liu. 1. pag. 196.

Chrysost. lib. 6. de Sacerdot.

sous les deux especes, rapporte de Beda l'histoire *d'vn enfant malade à qui il fut reuelé d'enhaut que deuant qu'il montast au Ciel, il deuoit attendre que, les Messes celebrées, il prist le Viatique du corps & du sang du Seigneur, afin qu'estant deliuré & de la maladie, & de la mort tout ensemble, il peust estre enleué aux ioyes eternelles des Cieux.* Ie luy demande donc si cét enfant que Beda dépeint si simple & si innocent, auoit esté retranché de la communion & suspendu des Sacremens? Partant c'est vne pure deprauation de l'antiquité, de restreindre la communion des malades à ceux qui auoient esté liez des censures Ecclesiastiques. Et certes le Concile de Nicée appellant l'Eucharistie *le dernier & necessaire Viatique*, ou comme a leu le sieur Casaubon, a *le Viatique du Seigneur*, mõtre bien qu'il parloit d'vne chose commune à tous les fidelles que toutesfois, la rigueur de la discipline d'alors dénioit souuét aux Apostats, c'est à dire, à ceux qui ayãs renõcé à l'Idolatrie en reprenoient les marques, entre autres τὰς ζώνας, cõme parloit le Concile, les Baudriers, *ou les écharpes militaires.* Car que quelquesfois on vsast d'vne grande rigueur à ces gens-là, il appert & de l'Epistre d'Innocent premier à Exuperius, & du premier Concile d'Eliberis ville d'Espagne. b *Il a pleu*, disent les Peres de ce Concile, *que si quelqu'vn de ceux qui sont en aage apres la foy du salutaire baptesme, entre dans les temples des Idoles pour idolatrer, & commettre vn crime si execrable; on ne le reçoiue pas, mesmes au temps de la mort, à la communion.* Tellement que ces Peres ne vouloient pas que mesmes à la mort on leur baillast la communion. Mais il s'éleue icy vn grand cõbat sur le suject de ce mot *Viatique* & particulierement pour ce qui regarde le Canon de Nicée & les semblables qui traitent de la Communion deniée en danger de mort aux Apostats penitents. Vne des lumieres de nostre Eglise Gallicane * apres vne exacte recherche de l'antiquité a trouué que le mot de *Viatique* en ces lieux-là, ne s'entendoit pas de l'Eucharistie, ny le mot de *Communion* de la Communion du Sacrement, mais de l'absolution qu'il maintient en la premiere discipline de l'Eglise auoir esté dõnée seule à ces sortes de Penités. I'auouë que cette recherche est digne de ce grand esprit, & que veritablement il appert par vn Canon du Concile d'Aurange (pour laisser les autres) que le mot de *Viatique* a esté donné à l'absolution sacramẽtale, mesmes à celle en laquelle on ne gardoit pas les ceremonies qu'õ pratiquoit lors que l'Euesque la bailloit solemnellemẽt. Voicy les paroles du Canon. *Nous auons ordonné que ceux qui sortent de cette vie aprés auoir esté admis à la Penitence, communieront sans l'imposition des mains reconciliatoire, ce qui suffit à la consolation du mourant selon la definition des Peres qui ont conuenablement nõmé cette sorte de Communion Viatique.* Certes il est clair que par cette sorte de Communion le Concile n'entend pas l'Eucharistie, veu (qui est l'argument de Monsieur d'Orleans) que le Concile parle d'vne sorte de Communion qui estoit baillée sans la recõciliation qui se faisoit par l'imposition des mains,

HOC EST CORPVS MEVM, &c.

Du Plessis p. 194. Beda lib. 4. histor. Eccles. cap. 14.

Nos te hodierna die ad cœlestia regna sumus perducturi. Sed primum expectare habes donec missæ celebretur, ac viatico Dominici corporis ac sanguinis accepto, sic infirmitate simul & morte absolutus ad æterna in cælis gaudia subleueris.

a *Casaub. exercit.* 16. n. 52.

b *Innoc. 1. ep. 3. ad Exup. cap. 2. Concil. Eliber. Cano. 1.*

Placuit, vt quicumque post fidem baptismi salutaris, adulta ætate ad templum idoli, idololatraturus accesserit, & fecerit quod est crimen capitale, nec in fine eum ad communionem suscipere.

* *Monsieur d'Orleans en ses obseruations, obseru. 13.*

Concil. Arausic. c. 3

Qui recedunt de corpore pœnitẽtia accepta, placuit, sine reconciliatoria manus impositione eos communicare, quod morientis sufficit consolationi, secundum diffinitiones patrum, qui huiusmodi commu-

HOC EST CORPVS MEVM, &c.

Ie ne doute donc point que le mot de *Viatique* n'ait esté donné à la penitence & encor à diuerses autres choses comme au Baptesme & à la Confirmation. Mais au sujet que nous traitons nous auons diuerses remarques à faire. L'vne que Zonare & Balsamon ont entendu comme nous le treiziesme Canon du Concile de Nicée du Viatique de l'Eucharistie. *Les Peres*, dit Zonare, *outre les peines de ceux qui estoiẽt tombez, ayant aussi prescrit le temps durant lequel ils deuoient s'abstenir de la Communion, ordonnent neantmoins par ce Canon qu'à l'extremité de la vie, encor que la Communion leur ait esté interdite pour peine, on leur baille les Sacremens, afin qu'ils sortent du monde fortifiez de ce Viatique, de peur qu'ils ne soient priuez de la sainctété qu'ils produisent. Ce Canon est general*, dit Balsamon, *Car il ordonne que celuy auquel la peine a esté imposée, & qui a esté priué des Sacremens à l'extremité de la vie, ne soit pas priué de l'excellent Viatique de la saincte participation ou Communion auec l'examen de l'Euesque.*

[Margin: ...nionem congruenter Viaticũ nominarunt. *Zonar. ad c. 13. Concil. Nica.* πλαζόντων δὲ, μεταδίδοσθαι αὐτοῖς τῶν ἁγιασμάτων. ἵνα ἐφόδιον αὐτὸ ἔχωσι, καὶ μὴ στερηθῶσι τῶν ἐκ τούτων ἁγιασμῶν. *Balsam. ibid.* ἀξιοῦσθαι τοῦ καλοῦ ἐφοδίου τῆς ἁγίας μεταλήψεως, ἐν ταῖς πανταίας ἀναπνοαῖς.]

I'adjouste que le viatique de l'absolution est appellé par les Peres *Viatique suffisant*, ce qui monstre qu'il y en a vn plus noble, c'est à sçauoir celuy de l'Eucharistie, qu'ils ont accoustumé d'exprimer par le mot de Sacrement, & qu'ils nomment *la saincte Communion* & vne *parfaite & absolue reconciliation*. Le quatriesme Concile de Carthage le nomme, *le Viatique de l'Eucharistie*, sans doute pour le distinguer d'auec le *Viatique de la Penitence*. En dernier lieu ie soustiens qu'encor que selon la rigueur des anciens Canons l'Eucharistie fust deniée aux Penitens, neantmoins il pouuoit arriuer que l'Euesque à qui le Concile de Nicée laisse l'examen de cela, iugeast à propos de l'octroyer à quelques vns qui en effect la receussent deuant que de mourir, comme il appert par l'histoire de Serapion qui ne pût expirer qu'apres l'auoir prise. Mais quant à ce que du Plessis la produit pour restreindre la Communion des malades à ceux qui auoient esté suspendus des Sacremens ; ie ne sçay où il a appris à tirer vne conclusion vniuerselle d'vn faict particulier. Il est vray certes qu'il auoit esté suspendu des Sacremens, parce qu'il auoit fléchy sous la persecution : mais peut-on inferer de là, sinon en la Dialectique de Saumur, que tous ceux donc ausquels on portoit la communion lors qu'ils estoient malades, auoient esté suspendus des Sacremens ? Au contraire, la reseruation de l'Eucharistie qui se verifie manifestement par cette histoire, ne monstre-t'elle pas que c'estoit chose ordinaire de la garder apres la celebration du Sacrifice, afin de la pouuoir porter aux malades, si quelqu'vn la demandoit? Mais il vaut mieux en ouyr les particularitez comme du Plessis les represente de Denys Alexandrin rapporté par Eusebe. *Sous la persecution il auoit fléchy par imbecillité, & auoit depuis souuent supplié d'estre receu en l'Eglise : mais parce qu'il auoit sacrifié, nul ne luy prestoit l'oreille ; Là dessus il tombe en vne griéue maladie, & en deuient muet trois iours : Le quatriesme vn peu soulagé, il appelle son neueu ; Iusques à quant mon fils me detenez-*

[Margin: *Concil. Tolet. 1. c. 18 Ilerdens. 5.* — *Concil. Carthag. 4. c. 78.* — *Euseb. lib. 6. hist. Eccles. cap. 36.* Σεραπίων τις ἦν παρ' ἡμῖν πιστὸς γέρων, ἀμέμπτως μὲν τὸν πολὺν διαβιώσας χρόνον, &c.]

vous? hastez-vous, & me laissez en repos, ou plustost appellez-moy quelqu'vn des Prestres: quoy dit-il redeuiẽt encor muet. Le neueu court donc au Prestre, il estoit toute nuict, & parce qu'il estoit malade, il ne pût aller à luy. Toutes-fois, dit Denis Alexandrin, *parce qu'il auoit mandement de moy, que ceux qui seroient sur le point de deceder fussent faits participãs des diuins mysteres, principalement si auparauant, & estans encor en santé ils les auroient hũblement requis, & par ainsi remis en paix & confirmez en bonne esperãce partissẽt de cette vie, il bailla au garçon vne portiõ de l'Eucharistie, luy cõmandant qu'il la mist en la bouche de ce vieillard, l'ayãt premieremẽt trẽpée.* Qui ne voit par le discours de cette Histoire que l'Eglise reseruoit alors l'Eucharistie pour la porter aux malades lors qu'ils la demandoient? Et ne peut-on dire qu'elle fust particulierement reseruée pour Serapion, veu que le Prestre à qui on l'alla demander, ne sçauoit pas qu'il la deust desirer, ny qu'il la voulust enuoyer demander. Que si on replique, qu'il y en auoit plusieurs autres qui aussi bien que luy auoiẽt fléchy sous la persecution; Ie répons que si ce n'eust esté la coustume publique de l'Eglise de reseruer le Sacrement pour toutes sortes de malades, il n'y a nulle apparence que Denys Patriarche d'Alexandrie en eust fait vne loy particuliere pour ceux qui auoient renoncé leur foy, encor qu'ils s'en repentissent: mais il se fust contenté de les faire reconcilier à l'Eglise par le Sacrement de penitence, & par l'imposition des mains des Prestres. Quoy que c'en soit cela prouue bien que l'on donnoit la communion aux malades penitens qui auoient esté suspendus des Sacremens: mais qu'on ne la portast qu'à ces sortes de personnes-là, il n'y a que ceux qui manquent de sens commun qui le puissent inferer de cette histoire. Aussi le sieur Casaubon plus ingenu que ceux parmy lesquels les seules considerations du monde l'ont retenu, auouë franchement que l'Eucharistie a esté nommée des Anciens *le Viatique des fidelles*; tant pour le respect de cette vie, à qui elle sert d'vn puissant moyen pour la passer heureusement, que pour le respect de la mort qui est le chemin pour entrer en vne meilleure vie. A quoy aussi il rapporte, comme nous, le Canon du grand Concile de Nicée, qui ne veut point que les Chrestiens sortent du monde sans estre pourueus de ce dernier & necessaire viatique des fidelles, qui les asseure contre les horreurs de la mort. Au reste que les Prestres n'allassent pas consacrer l'Eucharistie, ou celebrer le sacrifice en la maison des malades, mais leur portassent le Sacrement dé-ja consacré à l'Eglise, il se peut recueillir d'vn passage de sainct Iustin, & d'vn autre de S. Hierosme conformes à ce qui est rapporté en l'histoire de Serapion. Car Iustin ayant representé toutes les autres formes de la celebration de l'Eucharistie adjouste. *La distribution*, dit il, *& la communication des choses sur lesquelles ont esté renduës les actions de grace*, (il entend l'Eucharistie) *se fait à chacun de ceux qui sont presens, & l'on en enuoye par les Diacres aux absens*; C'est à sçauoir à ceux qui à cause de la maladie ou de quelque autre legitime empeschement ne pouuoient assister au seruice. Sainct Hierosme aussi

HOC EST CORPVS MEVM, &c.

Casaub. exercit. 16.

Iustin. apol. 2. in fine.

Διάδοσις ϗ ἡ μετάληψις ἀπὸ τῶν εὐχαριστηθέντων ἑκάστῳ γίνεται, ϗ τοῖς οὐ παροῦσι διὰ τῶν διακόνων πέμπεται.

HOC EST CORPVS MEVM, &c.

Hieron Epist 4. ad Rust Mon to. 1.

Corpus Domini canistro vimineo, sanguinem portat in vitro.

louant l'extreme pauureté d'Exuperius Euesque de Thoulouze, remarque qu'elle estoit si excelliue *qu'il estoit contraint de porter le Corps de nostre Seigneur dans vn panier d'ozier, & son sang dans vn verre.* Ce qui témoigne que les Prelats de l'Eglise auoient de coustume de porter dehors le Sacrement de l'Eucharistie, que l'Eglise donnoit pour *Viatique* à ceux qui estoient en danger de mort, ou bien en quelque autre pressante necessité. Il se trouue aussi quelques lieux où l'Eucharistie est nommée *la Paix* ou bien le *mystere de la paix, & de l'vnité*; En suite dequoy elle a tousiours esté tenuë comme le seau & la closture de la reconciliation des Penitens auec l'Eglise. Car ceux ausquels l'Euesque donnoit l'absolution des plus enormes crimes estans reintegrez par ce moyen & restablis en l'Eglise r'entroient en iouyssance du droict qu'ils auoient perdu, de pouuoir demander l'Eucharistie, que pour cette raison S. Cyprian ioint auec leur reconciliation. Pour cette mesme raison ce S. personnage ne vouloit point qu'on donnast cette sorte de Paix qui ouuroit la porte à la participation du Sacrement qu'apres vne longue & serieuse Penitence. De là viennét ses plaintes contre quelques prestres audacieux & inconsiderez qui sans conseiller l'Euesque la donnoient à ces miserables. *Contre la loy de l'Euangile*, dit-il, *deuant la Penitence & deuant la confession d'vn si enorme delict, deuant que l'Euesque & le Clergé leur ait imposé les mains en la penitence, ils ozent offrir* LA PAIX *aux tombés & leur donner l'Eucharistie, c'est à dire profaner le Corps du Seigneur, &c.* Cette façon de parler luy est ordinaire, de maniere que l'Eucharistie estoit vne parfaite marque de la reconciliation des tombez auec l'Eglise. En suitte dequoy sainct Cyprian ne pouuoit souffrir qu'on la baillast à ceux qui n'auoient pas fait la penitence qu'ils deuoient de leurs pechez. Aussi disoit-on anciennement que ceux-là estoient morts en paix qui ayans tousiours participé à ce diuin Sacrement estoient decedés en la communion de l'Eglise, à quoy le Prestre au point du Sacrifice fait allusion quand il dit à Dieu, * *Seigneur ayes pitié de tes seruiteurs qui reposent au sommeil de paix.* Car par le sommeil de paix, il n'entend autre chose que la communion de l'Eglise en laquelle il propose que ceux pour lesquels il prie sont decedés; Dautant que comme remarque S. Augustin iamais on ne nommeroit à l'Autel vne personne decedée hors de la communion de l'Eglise. Ceux-là donc estoient estimez dormir au *sommeil de paix*, comme l'expose vn ancien interprete du Canon, & on prioit publiquement pour eux, comme pour les membres de Iesus-Christ decedez en sa charité & en celle de l'Eglise. Et c'est pourquoy sainct Augustin mettant difference entre la commemoration qu'on faict à l'Autel des Martyrs & des autres, dautant qu'on prie les Martyrs, & qu'on prie pour les autres, parle de cette sorte. *Pour ceste raison*, dit-il, *à la Table*, c'est à dire a l'Autel, *nous ne faisons pas commemoration des Martyrs comme des autres qui reposent* EN PAIX *pour prier aussi pour eux, mais plustost afin qu'ils prient pour nous.*

De consec. dist. ij. cap. 56. Iesus Christus mysteriũ pacis & vnitatis nostræ in sua mensa consecrauit, &c.

Cyp. lib. 1. ep 15. & lib. 3. ep 10.

Iam contra Euangelij legem ante actam pœnitentiam, ante exomologesin grauissimi atque extremi delicti factã, ante manũ ab Episcopo & clero in pœnitẽtiam impositam, offerre lapsis pacem & Eucharistiã dare, id est sanctũ Domini corpus profanare audeant.

* *In Canone Missa. August lib. 20. de ciu. Dei c. 9 Florus Magister in exposit. can.*

Augu. tract. 84. in Ioan.

Ideo ad ipsam mensam non sic eos commemoramus quemadmodũ alios qui in pace requiescunt, vt etiã pro eis oremus, sed magis vt orent ipsi pro nobis.

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

CHAP. XIX.

Des noms de Memoire, Monument, Memorial, Gage & Arrhes.



LES Anciens ont encor nommé l'Euchariſtie, *Memoire, Monument, Memorial, Gage & Arrhes de Ieſus-Chriſt.* Quant aux premiers noms de *Monument* & de *Memoire*, les témoignages en ſont aſſez communs. Origene au 3. Dialogue contre les Marcionites : [a] *Si, dit-il, comme ils afferment, Chriſt eſtoit ſans chair & ſans ſang ; de quelle chair donc, de quel corps, & de quel ſang a t'il adminiſtré le pain & la coupe pour ſignes & images, & commandé aux Diſciples d'en renoueller la memoire par leur moyen ?* Où il appert qu'Origene appelle les ſymboles de l'Euchariſtie, images & ſignes qui ſeruent à renoueller la memoire de la chair & du ſang de Ieſus-Chriſt, immolez en la Croix pour le ſalut du monde. Euſebe de Ceſarée. [b] *Depuis que ſelon le témoignage des Prophetes cette grande rançon* (il entend le ſacrifice de la Croix) *a eſté trouuée pour les Iuifs & pour les Grecs enſemble, cette expiation pour tout le monde, &c. A bon droit nous n'eſtimons plus loiſible que ceux qui celebrent tous les jours la ſouuenance* ὑπόμνημα, *ou commemoration de ſon corps & de ſon ſang, retombent plus en ces premiers élemens infirmes* (de l'ancienne loy) *qui n'ont que les images & les ſymboles, & non la verité ; puis qu'ils ont eſté faits dignes d'vn meilleur ſacrifice, & d'vne meilleure ſacrificature que les Anciens.* Et derechef. [c] *Ieſus-Chriſt apres auoir heureuſement ſacrifié au Pere cette admirable victime, cét excellent ſacrifice pour le ſalut de nous tous, a enſeigné d'offrir aſſiduellement à Dieu ſa Memoire pour ſacrifice. Duquel ſacrifice ayant apris ſelon les loix du nouueau teſtament de celebrer la memoire ſur la Table auec de certains ſymboles tant de ſon corps qu'auſſi de ſon ſalutaire ſang, nous ſommes derechef enſeignez par le Prophete de dire : Tu as preparé deuant moy vne table contre ceux qui m'oppreſſent, &c.* L'Autheur du commentaire attribué à S. Ambroiſe ſur la 1. aux Corinthiens. [d] *L'Euchariſtie eſt vne medecine ſpirituelle, parce que c'eſt la memoire de noſtre Redemption.* Gaudentius Eueſque de Breſſe. [e] *Noſtre Seigneur a voulu que nos ames fuſſent touſiours ſanctifiées de ſon precieux ſang, par l'image de ſa propre paſſion, &c. Afin*

Du Pleſſis p. 999.

a *Origenes Dial. 3. contra Marcionitas.* Quod ſi vtique obloquuntur iſti, carne destitutus erat, & exanguis cuiuſmodi carnis, cuius carnis, cuius corporis, & qualis tandẽ ſanguinis ſigna & imagines & panem & poculũ miniſtrauit? iuſſitque per illa diſcipulos memoriam ſui renouare ?

b *Euſeb. Caſar. de demonſtr. Euãgel. cap. vltimo.* Ὅτι τοίνυν κατὰ τὰς τῶν προφητῶν μαρτυρίας εὕρηται τὸ μέγα, καὶ τίμιον λύτρον Ἰουδαίων ὁμοῦ καὶ Ἑλλήνων, τὸ τοῦ παντὸς κόσμου καθάρσιον, &c. εἰκότως τὴν τοῦ σώματος αὐτοῦ, & quæ ſequũtur.

c *Idem ibidem.* Μετὰ δὴ ταῦτα οἷόν τι θαυμάσιον θῦμα καὶ σφάγιον ἐξαίρετον τῷ πατρὶ καλλιερησάμενος, ὑπὲρ τῆς ἁπάντων ἡμῶν σωτηρίας, μνήμην καὶ ἡμῖν παρέδωκε, ἀντὶ θυσίας τῷ Θεῷ διηνεκῶς προσφέρειν, &c. τοῦτο σύμβολα αὐτοῦ, καὶ τοῦ σωτηρίου αἵματος τῆς καινῆς διαθήκης παραλαβόντες, &c.

d *Auctor Comment. quæ S. Ambroſio tribuuntur, in 1. ad Corinth. 11.* Euchariſtia medicina ſpiritalis eſt ; Memoria enim redemptionis noſtræ eſt.

e *Gaudent. tract. 2. de Paſchat.* Voluit animas precioſo ſanguine ſuo ſemper ſanctificari per imaginem propriæ paſſionis, &c. Vt ipſi Sacerdotes & omnes pariter fidelium populi exemplar paſſionis Chriſti ante ocu-

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

los habentes quotidie & gerentes in manibus, ore etiã sumentes ac pectore, redẽptionis nostræ indelebili memoria teneamus.

que tant les Prestres que tout le peuple fidelle, ayant deuant les yeux vn exemplaire de la paßion de Iesus-Christ, en le portant en leurs mains, & le prenant de bouche & de cœur (le sieur du Plessis a falsifié ce passage, & au lieu de *ore etiam sumentes ac pectore*, a traduit, & le prenans de la bouche du cœur) *la retiennent en leur memoire sans qu'elle puisse estre effacée.*

a *August. cont. Faust. li. 20. c. 21.* Huius sacrificij caro & sanguis ante aduentum Christi per victimas similitudinum promittebatur: In passione Christi per ipsam veritatem reddebatur: Post Ascensum Christi per Sacramentum memoriæ celebratur. b *Cap. 18.* Hebræi in victimis pecorum, quas offerebant Deo multis & variis modis, sicut re tanta dignum erat, prophetiã celebrabant futuræ victimæ quam Christus obtulit. Vnde iam Christiani peracti eiusdem sacrificij memoriam celebrant, sacrosancta oblatione & participatione corporis & sanguinis Christi.

Sainct Augustin, [a] *Auant la venuë de Iesus-Christ, la chair & le sang de ce sacrifice estoit promise par des victimes de ressemblance; En la paßion de Iesus Christ elle a esté renduë par la verité mesme: Apres son Ascension elle est celebrée par le Sacrement de sa memoire.* Et pour montrer que cette memoire n'exclud pas la presence de la chair de Iesus Christ, mais que plus tost elle l'enferme, il dit ailleurs. [b] *Les Hebrieux és victimes qu'ils offrirent à Dieu en plusieurs manieres, comme il estoit digne, celebroient la Prophetie de la victime à venir que Iesus-Christ a offerte, dont aujourd'huy les Chrestiens celebrent la memoire de ce mesme sacrifice, par la sacrée saincte oblation & participation du corps & du sang de Iesus-Christ.* S. Chrysostome: * *Ce sacre-sainct mystere du corps & du sang de Iesus-Christ, a esté ordonné & laißé à l'Eglise, afin que nous conseruaßions la memoire du bienfaict de Iesus Christ, & de nostre salut.* Sainct Cyrille d'Alexandrie: [c] *La participation du mystere est vne vraye confeßion & commemoration que le Seigneur est mort pour nous, & qu'il est ressuscité pour nous. Et à cette occasion il nous repaist de l'Eulogie diuine,* c'est à dire de l'Eucharistie. En la liturgie aussi attribuée à Basile, nous lisons ces paroles que le Prestre dit à Dieu. [d] *Il est monté au Ciel, & est aßis là haut à la dextre de la Majesté, luy qui doit venir pour rendre à chacun selon ses œuures: Mais il nous a laißé les monuments, ou les memoriaux de sa salutaire paßion, que nous auons proposez* (c'est à dire, mis sur la table de proposition, où les symboles ont accoustumé de se dedier pour le sacrifice parmy les Grecs) *selon son commandement.* D'où il appert que les Anciens ont souuent appellé l'Eucharistie; *Monument, Memorial, & Memoire.*

Ils l'ont aussi nommée *Gage* & *Arrhe* ou *Ostage*. Nos Aduersaires produisent ce passage comme de S. Hierosme, mais il n'est pas de luy, ains de l'Heretique Pelagius, interpretant les paroles de l'institution rapportée par sainct Paul. [e] *Il prist le pain,* dit-il, *& le benissant comme il deuoit souffrir, il nous a laißé sa derniere memoire, comme celuy qui va aux pays estranges laisse quelque gage à son amy, afin que toutes les fois qu'il le verra, il se puisse ramenteuoir ses bien-faits: Ce que s'il l'a parfaitement aymé,*

* *Chrys. hom. 61. ad popul. ex hom. 3. in ep. ad Ephes.* Τοῦτο ἐστιν, ὑπόμνημα τελεῖται τῆς σωτηρίας, τῆς ὑπὲρ ἡμῶν, τῆς εὐεργεσίας τῆς ἐμῆς.

c *Cyrill. lib. 12. in Ioan. cap. 58.* Participatio mysterij, vera quædam confessio & commemoratio est, quod propter nos & pro nobis Dominus & mortuus sit & reuixerit, & diuina nos benedictione propter hoc replet.

d *Basil. in liturg.* Ἀναβὰς εἰς τοὺς οὐρανοὺς, καθίσας ἐν δεξιᾷ τῆς μεγαλωσύνης σου ἐν ὑψηλοῖς, ὃς καὶ ἥξει ἀποδοῦναι ἑκάστῳ κατὰ τὰ ἔργα αὐτοῦ. κατέλιπε δὲ ἡμῖν ὑπομνήματα τοῦ σωτηρίου αὐτοῦ πάθους, ταῦτα, ἃ προτεθείκαμεν κατὰ τὰς αὐτοῦ ἐντολάς.

e *Pelagius in epist. 1. ad Corinth. cap. 11.* Accepit panem & gratias agens, &c. Hoc est, benedicens etiam passurus, vltimam nobis commemorationem, siue memoriam dereliquit. Quemadmodum si quis peregrè proficiscens aliquod pignus ei, quem diligit derelinquat, vt quotiescumque illud viderit, possit eius beneficia & amicitias memorari, quod ille si perfectè dilexerit, sine ingenti desiderio non potest videre vel fletu.

il ne le peut regarder sans larmes. Gaudentius. [a] *Ce Sacrement est vrayment le don hereditaire de son nouueau Testament, lequel la nuict qu'il alloit estre liuré pour estre crucifié, il nous laissa comme gage de sa presence.* Optat Mileuitain detestant la fureur des Donatistes qui auoient brisé les Autels; [b] *Vous auez brizé les Autels, esquels vous auez autresfois offert, esquels les vœux du Peuple, & les membres de Iesus-Christ ont esté portez, dont plusieurs ont receu le gage de salut eternel, la tutelle de la foy, l'esperance de la resurrection.* L'Eglise mesme en la solemnité du Corps de Iesus-Christ. [c] *O sacré festin! où Iesus-Christ est pris, & où la memoire de sa passion se celebre, où l'ame est remplie de grace, & où le gage de la vie eternelle nous est donné.*

Nos Aduersaires font de grands trophées de ces passages, & se figurent qu'ils leur donnent vne pleine victoire. *L'Eucharistie*, disent-ils, *par le témoignage de l'antiquité est vne memoire, vn monument, vn memorial, vn gage de la presence du Seigneur; non donc la verité, non donc le corps & le sang de Iesus-Christ.* Mais il est bien aise de renuerser leurs trophées; Car pour commencer par le mot de *Memoire, de Monument, & de Memorial.* Il est faux & plus faux que la fausseté mesme, que la memoire de la chose, exclue la presence. Sainct Augustin parlant des larmes que la Magdeleine repandit aupres du tombeau de nostre Seigneur. [d] *Les hommes abandonnans le tombeau*, dit-il, *vne plus puissante affection attachoit au mesme lieu le plus foible sexe, & les yeux qui auoient cherché le Seigneur, & ne l'auoient point trouué, vacquoient alors aux larmes, sentans plus de douleur de ce qu'il auoit esté enleué du tombeau, que de ce qu'il auoit esté mis à mort en la Croix: parce que d'vn si grand maistre duquel la vie leur auoit esté rauie* LA MEMOIRE *ne leur estoit pas seulement demeurée.* Qu'entend donc ce grand flambeau de l'Eglise par la memoire de I. Christ, que la Magdeleine cherchoit dans le tõbeau sinon le corps de I. Christ? De là est venu aussi que les lieux où l'Eglise a mis reposer les corps & les reliques des SS. Martyrs, ont esté nõmez anciennemét les *Memoires des Martyrs*, n'y ayant rien au monde si capable de nous imprimer vne viue & durable souuenãce des choses, que les signes & les monumés qui sont pris de leur essence, ou de leur substance. Et c'est pourquoy les Anciens Romains ayans defendu d'enterrer les morts dans leur ville, neantmoins pour conseruer la memoire des hommes Illustres, permirent que les cendres tant de ceux qui auoient emporté l'honneur du triomphe, que des autres grands Chefs de guerre qui auoient estendu les bornes de l'Empire, & accreu la gloire de la Republique, fussent mises reposer au lieu plus éminent de Rome; se figurans que les autres monumens de leur vertu ne feroient point tant d'impression sur les cœurs de leurs Citoyens, que la presence de ces victorieuses cẽdres seruiroit à les animer & à échau-

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

a *Gaud. tract. 2.* Verè istud est hæreditarium munus testamenti eius noui quod vobis ea nocte tradebatur crucifigendus, tanquã pignus suæ præsẽtiæ dereliquit.

b *Optat. Mileuit. cont. Parmen. l. 6.* Quid est tam sacrilegum quã altaria Dei, in quibus & vos aliquando obtulistis frangere; In quibus vota populi & membra Christi portata sunt; vnde à multis pignus salutis æternæ & tutela fidei, & spes resurrectionis accepta est.

c *D. Thomas Aquin. opusc. 57.* O sacrũ conuiuium in quo Christus sumitur; recolitur memoria passionis eius, mẽs impletur gratia, & futuræ gloriæ nobis pignus datur.

d *Aug. tract. 121. in Ioan.* Viris redeuntibus infirmiorẽ sexũ in eodem loco fortior figebat affectus. Et oculi qui Dominum quæsierant, & non inuenerãt lachrymis iam vacabant, amplius dolentes quod fuerat de monumento sublatus, quàm quod fuerat in ligno occisus; quoniam Magistri tanti cuius eis vita subtracta fuerat, nec memoria remanebat.

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM. fer leurs courages du desir de les imiter. Mais pour laisser là les considerations prophanes; n'est-il pas vray que quand Dieu voulut comme perpetuer la memoire du miracle de la Manne qu'il auoit fait pleuuoir dans les deserts aux Enfans d'Israël, en figure du corps de Iesus-Christ, il commanda à Moyse d'en reseruer vne mesure, de la mettre en vne vrne d'or, & de la serrer dans le Sanctuaire? Et quand il voulut conseruer la souuenance du miracle de la verge d'Aaron qui auoit fleury, & qui auoit seruy d'instrument à tant d'autres prodiges, ne voulut-il pas que cette mesme verge fust reseruée dans le tabernacle? Que donc nos Aduersaires forment ces Arguments; La Manne qui estoit en l'vrne d'or estoit le monument, le memorial, & la memoire de la manne que Dieu auoit fait pleuuoir dans les deserts: ce n'estoit donc pas de la manne. La verge reseruée dans le Tabernacle estoit vn Monument, vn memorial, vne memoire des miracles que Dieu auoit fait par la verge d'Aaron : donc ce n'estoit pas la verge d'Aaron. Quelles inepties! Ainsi donc c'est vne ridicule façon d'argumenter : L'Eucharistie est la memoire, le monument, le memorial du Corps & du Sang de Iesus-Christ : Donc ce n'est pas le Corps de Christ.

Exod. 16.

Num. 17.

Caluin a bien veu l'impertinence de cette raison, qui neantmoins est vne des plus pressantes que le sieur du Plessis & son Epitomiste employent contre nous. Car au commentaire de la premiere aux Corinthiens expliquant ces paroles de nostre Seigneur rapportées par l'Apostre, *Faites cecy en memoire de moy*, & ayant dit par forme d'interpretation, que la Cene est vn memorial ordonné pour soulager nostre infirmité, il ajouste : *Cependant quant à ce qu'aucuns concluent de cecy, que Christ n'est donc point en la Cene, pource qu'on ne peut auoir memoire sinon de celuy qui est absent, la response est facile: Que selon le regard que la Cene est vne commemoration de Christ, Christ n'est point en la Cene : car il n'y est point present visiblement, & ne le peut-on voir des yeux comme les signes lesquels reueillent nostre memoire en le figurant.* Tellement que selon Caluin rien n'empesche qu'on ne face memoire d'vne chose qui est presente, au moins si elle n'est pas visible aux yeux des hommes. Et de fait Dauid dit bien, *I'ay eu memoire de Dieu*, & toutesfois il sçauoit que Dieu est par tout par essence, puissance, & presence: En suitte dequoy encor que les Anciens ayent appellé l'Eucharistie, *memoire*, *monument* ou *memorial*, l'on ne peut inferer de là que la chair de nostre Seigneur, & son sang ne nous y soient pas donnez, & n'y soyent pas reellement presens. Mais pour donner encor plus de lumiere à cela, il faut se souuenir que les Anciens ont emprunté ces noms des paroles que nostre Seigneur dit en liurant l'Eucharistie à ses Apostres, *Faites cecy en memoire de moy*: Lesquelles paroles sainct Paul a expliquées, de sorte qu'il n'y a plus que les aueugles qui bronchent contre cette pierre : Car, dit-il, *tou-*

Caluin in 1. ad Cor. 11.

Psalm. 76.

tesfois & quantes que vous mangerez ce pain, & que vous boirez ce Calice vous annoncerez la mort du Seigneur iusques à ce qu'il vienne. La commemoration donc & la ressouuenance pour laquelle l'Eucharistie a esté instituée, regarde nostre Seigneur entant que crucifié pour nostre salut, auquel estat il ne nous est pas maintenant present ; veu que ny il n'est crucifié, ny il n'est exposé au supplice pour nous : & par ainsi la memoire est toujours icy d'vne chose absente ou passée, veu que c'est vne memoire & vne ressouuenance de la mort & passion du Fils de Dieu, qui estant arriuée vne fois à l'arbre de la Croix, ne peut plus iamais arriuer, puis que son corps est en la gloire du Pere. Mais quelle merueille que nostre Seigneur ayant institué l'Eucharistie afin d'exciter en nous la resouuenance de sa mort, ait employé à cét office le mesme corps auquel il a souffert les playes, & le mesme sang qu'il a versé au milieu des supplices. Les Scythes apres la mort de leurs Roys voulans emplir le Royaume de dueil & de larmes, en faisoient porter les corps par toute la Prouince, afin que ce spectacle attendrist les cœurs des peuples, de douleur. L'Histoire aussi nous fait foy que les Romains ne s'estans point autrement émeuz par le meurtre de Cesar que ses ennemis auoient assassiné dans le Senat : mais chacun se contenant en paix iusques à decerner vn oubly de ce qui s'estoit passé, il arriua que comme le corps vint à passer par la place, & que le peuple le vit tout couuert de playes, & tout soüillé de son sang, il n'y eut plus de moyen de contenir la multitude, ou d'arrester la commune qu'ils ne luy dressassent vn buscher de ce qu'ils trouuerent à la main, pour celebrer ses funerailles ; ny de l'empescher qu'apres luy auoir rendu le deuoir des obseques, ils ne prissent les tisons mesmes du feu, & ne s'en allassent comme tous furieux pour embrazer les maisons de ceux qui auoient esté autheurs de ce parricide. Quel plus puissant moyen y auoit-il donc pour exciter és cœurs des Chrestiens vne serieuse souuenance & meditation de la mort du Fils de Dieu, qu'en leur laissant pour monument de cette mort le propre corps sur lequel il a receu les coups, & supporté la violence des tourmens? veu mesme que ce corps leur est presenté sous la forme morte & insensible des symboles dont il luy a pleu le voiler, comme des enseignes & des marques de sa passion. L'Eglise desirant nous imprimer en l'ame la constance des Martyrs, & nous rendre leur memoire venerable, à raison des combats qu'ils ont soustenus pour la defense de la foy, est bien aise de pouuoir nous montrer quelque goutte de leur sang, afin que ce soit vn signe plus present à nostre souuenance de la mort qu'ils ont endurée. Auquel propos Gaudentius Euesque de Bresse parlant des reliques des Martyrs, ausquels auec les autres Euesques il dedioit vne Basilique, lors qu'il vient à toucher les Reliques de sainct Geruais, de S. Prothais, & de S. Nazarius qui quelques jours auparauant auoient reuelé à sainct Ambroise le lieu de leur pre-

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM. 1. Cor. 11.

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

a Gaudent. tract. in dedica. Basil. SS. 40. Martyr. Tenemus etiã sanguinem qui testis est passionis.

b Chrys. hom. 7. in Matth. Οὐδὲ ὕδωρ ἀπὸ ταύτης ἡμῖν παρέχει τῆς πηγῆς, ἀλλ' αἷμα ζῶν. καὶ μὴν θανάτου ἐστὶ σύμβολον, ἀλλὰ ζωῆς γέγονεν αἴτιον.

c Matth. 26. Luc. 22. Marc. 14. 1. Cor. 11.

miere sepulture, afin qu'il les transferast plus honorablement ailleurs. a *Nous auons*, dit-il, *aussi leur sang qui est témoin de leur passion*. Et au mesme sens sainct Chrysostome appelle le sang de l'Eucharistie vn temoignage de la mort de Iesus Christ; b *Dieu*, dit-il, *ne nous depart pas de l'eau de cette fontaine* (du Sacrement) *mais le sang viuant, lequel encor qu'il soit pris en témoignage de la mort du Seigneur, nous est toutesfois fait cause de vie*. Tellement que nostre Seigneur desirant de grauer en nos ames la souuenance de la cruelle mort qu'il a endurée pour nous, a voulu nous laisser pour monument & pour témoignage de sa passion, le mesme sang que la violence des tourmens a tiré de toutes les parties de son Corps. c *Cettuy-cy*, dit il, en la Cene, *est mon sang qui est épandu pour vous, faites cecy en memoire de moy*: fondant la memoire de sa mort sur la presence de son sang, qui en est la plus viue & la plus sensible representation que l'on s'en puisse imaginer. D'où vient mesme que les Hebrieux se seruent d'vn mesme nom pour exprimer la mort & le sang; & appellent les meurtriers, comme nous faisons encor, *hommes de sang*. Et c'est pourquoy les Peres ont nommé l'Eucharistie, *memoire, monument, memorial, & Sacrement de memoire*; non pour exclure la presence du Corps ou du sang; mais pour nous enseigner que la principale fin pour laquelle ils nous ont esté laissez en l'Eucharistie, ç'a esté afin de renouueller en nous la souuenance de la mort & de la passion que le Fils de Dieu a endurée pour nous sur la montagne de Caluaire, en la propre chair & au propre sang auquel nous communiquons au Sacrement. A cause dequoy aussi les mesmes Anciens se sont seruis de ces memoriaux & de ces monumens de la passion de nostre Seigneur, pour prouuer la verité de sa chair & de son sang, dautant qu'il faut necessairement que celuy qui a constitué la representation de sa mort en la cótinuelle participation de son Corps & de son sang sous les signes du pain & du vin, ait necessairement eu vne vraye chair & vn vray sang, deuant que de les laisser sous ces signes pour celebrer sa mort en y communiant. Et c'est ce qu'Origene presse contre les Marcionites. *Si*, dit-il, *comme ils affermẽt, Christ estoit sans chair & sans sang, de quelle sorte de chair, de quel corps, & de quel sang a-t'il laissé le pain & le vin pour signes & images, & commandé à ses Disciples d'en renouueller la memoire par leur moyen?* Car il est visible qu'en ce lieu-là il fait allusion aux paroles de l'institution, *Faites cecy en memoire de moy*, que l'Apostre rapporte à la commemoration de la mort de nostre Seigneur, *iusques à ce qu'il vienne*; c'est à sçauoir sous vne forme visible telle que celle en laquelle il est monté aux Cieux. Et pour montrer qu'Origene, (cótre lequel toutesfois l'Eglise ne manque point de iustes recusations, puis que Beze mesme l'accuse d'auoir soüillé toute l'Escriture, & depraué sa vraye intelligence par de pernicieuses allegories,) en ce passage-là ne veut pas exclure la verité de la chair & du sang de nostre Seigneur de cette representation,

Origen. dial. 3. contra Marcionistas. Quod si vtique obloquuntur, &c. vt supra.

1. Cor. 11.

Beza in epist. ad Rom.

tion, il ajouste immediatement apres; [a] *Car l'Apostre donne attestation à ces choses, disant que le Pain & le Calice de Benediction sont vne communion de la chair & du sang. Que si, comme il semble à ces gens-là, les choses que tout homme entier possede, c'est à sçauoir l'ame raisonnable, le sang & la chair, n'ont pas esté en Iesus-Christ selon la verité, mais selon l'opinion, l'Apostre S. Paul n'est donc pas veritable.* Si bien qu'Origene en ce lieu-là (car pour les autres nous ne le voudrions pas excuser, veu que Theophile Patriarche d'Alexandrie témoigne qu'il a mal senty & du Baptesme & de l'Eucharistie) ne dit rien que sainct Chrysostome, incomparable propugnateur de la reelle presence du corps & du sang de nostre Seigneur, n'ait dit sur le mesme sujet de la commemoration que Iesus-Christ a recommandée en sa mort. Car ayant comparé ces paroles de Moyse dites de l'Agneau Paschal; *Cecy vous sera vn memorial eternel*, auec des autres du Sauueur dites de son Corps & de son Sang, *Faites cecy en memoire de moy*, iusques à ce qu'il vienne, il ajouste peu de lignes apres. [b] *Comme en l'ancienne Pasque, aussi icy il a joint au bien-fait la memoire des mysteres, fermant par ce moyen la bouche aux heretiques: Car quand ils demandent d'où il nous apparoist que Christ ait esté immolé, & qu'auec plusieurs autres choses nous produisons ces mysteres, nous leur fermons la bouche. Considere que si Christ n'a point esté immolé, dequoy est ce donc que ce sacrifice est signe & symbole? Vois-tu quel soin il a eu de nous imprimer & de nous faire retenir la memoire de ce qu'il est mort pour nous? Car d'autant que Marcion, Valentin, Manichée & leurs sectateurs deuoiẽt nier cette dispensation,* (c'est à dire la verité de la chair qui a esté crucifiée) *il nous remet de telle sorte sa paßion en memoire par ce mystere, qu'il n'y a plus que les insensez qui se laissent tromper. Ainsi par cette sacrée table il nous sauue & il nous enseigne.* D'où il appert que l'Eucharistie est appellée le *monument*, la *memoire*, & *le memorial*, non simplement de la chair & du sang de nostre Seigneur, mais de la chair crucifiée, & du sang répandu pour la remission de nos pechez en l'arbre de la Croix. Qui est cela mesme qu'enseigne Eusebe, aux passages que nous auons produits de luy, & que nos Aduersaires ne prenans pas garde à ses intentions, destournent & employent contre la reelle presence du corps & du sang, de laquelle toutesfois il n'a iamais douté, comme nous montrerons en son lieu. Il dit que [c] *les Chrestiens ne doiuent plus retomber es infirmes élemens & symboles de la loy:* ὐκ, dit-il, αὐτὴν ἀλήθειαν περιέχοντα, *qui ne contiennent pas la verité mesme; parce qu'ils ont esté faits dignes d'vne meilleure sacrificature, & d'vn meilleur sacrifice, par lequel ils celebrent tous les iours la memoire de son Corps & de son Sang*, de Iesus-Christ, c'est à dire de son corps & de son sang liurez en la croix pour faire ce grand sacrifice, cette grande expiation dont il venoit de par-

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

a Orig. Ibidem. Attestatur enim Apostolus his, dicitque & panem & poculũ benedictionis esse & sanguinis & carnis communionem. Si autem, vt istis videtur, opinione, & nõ veritate, in Christo fuerũt ea, quæcunque vir integer habet, anima scilicet ratione prædita, & sanguis & caro: Nec vt vera commemorentur à Paulo.

b Chrys. hom. 83. in Matth. Καθάπερ Μωϋσῆς φησι, οὗ τὸ μνημόσυνον ὑμῖν αἰώνιον. οὕτω καὶ αὐτὸς εἰς ἐμὴν ἀνάμνησιν, ἕως ἂν παραγένωμαι. ὥσπερ οὖν ἐπὶ τῶν Ἰουδαίων, οὕτω καὶ ἐνταῦθα ἐπὶ τῇ εὐεργεσίᾳ ἐνέσφιγξε τὸ μνημόσυνον τῶν μυστηρίων· κἀντεῦθεν ἐμφράττων τῶν αἱρετικῶν τὰ στόματα. ὅταν γὰρ λέγωσι, πόθεν δῆλον ὅτι ἐτύθη ὁ Χριστός· μετὰ τῶν ἄλλων, καὶ ἀπὸ τῶν μυστηρίων αὐτοὺς ἐπιστομίζομεν. εἰ γὰρ μὴ ἀπέθανεν ὁ Ἰησοῦς, τίνος σύμβολα τὰ τελούμενα; ὁρᾷς ὅση γέγονε σπουδή, ὥστε ἀεὶ ἀναμιμνήσκεσθαι ὅτι ἀπέθανεν ὁ Ἰησοῦς ὑπὲρ ἡμῶν; ἐπειδὴ γὰρ ἔμελλον οἱ περὶ Μαρκίωνα καὶ Οὐαλεντῖνον καὶ Μανιχαῖον φύεσθαι, &c.

c Euseb. de Demonst. Euang. lib. 1. c. vlt. Εἰκότως τὴν τοῦ σώματος αὐτοῦ καὶ τοῦ αἵματος τὴν ὑπόμνησιν ὁσημέραι ἐπιτελοῦντες, καὶ τῆς κρείττονος ἢ κατὰ τοὺς παλαιοὺς θυσίας τε καὶ ἱερουργίας ἠξιωμένοι, οὐκ ἔθ᾽ ὅσιον ἡγούμεθα καταπίπτειν ἐπὶ τὰ πρῶτα καὶ ἀσθενῆ στοιχεῖα, σύμβολα καὶ εἰκόνας, ἀλλ᾽ οὐκ αὐτὴν ἀλήθειαν περιέχοντα.

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

Idem ibidem pag. 26. editionis Græcæ.

Aug. cont. Faust. lib. 20. cap. 21. Huius sacrificij caro & sanguis ante aduentum Christi, per victimas similitudinũ promittebatur: In passione Christi per ipsam veritatem reddebatur, post Ascensum Christi per Sacramentum memoriæ celebratur.

ler, laquelle memoire ou commemoration de ce grand & original sacrifice, ils font auec les signes & symboles du pain & du vin; mais signes non infirmes ny affamez, comme les sacrifices de l'ancienne loy, ains signes puissans & pleins de la mesme chair & du mesme sang qu'ils representent sous vne autre forme. *Nous*, dit-il, *qui par la mysterieuse dispensation de Iesus-Christ auons receu* τὰ ἀληθῆ καὶ τῶν εἰκόνων τὰ ἀρχέτυπα, *les choses vrayes, & les archetypes ou exemplaires des images, nous n'auons plus de besoin des choses anciennes.* Mais cela s'éclaircira encore plus au chapitre suiuant, où traittans des noms, *d'antitypes, d'images, de figures, de signes, & de symboles* donnez par les anciens à l'Eucharistie, nous serons contraints de reprendre encor ces passages d'Eusebe, esquels nous remarquerons seulement que le sieur du Plessis a mal traduit ἀντὶ θυσίας. *Au lieu de sacrifice*; il deuoit suiure l'interprete qui a traduit comme nous, *pour sacrifice*. Mais cela se montrera ailleurs. Il faut maintenant venir à S. Augustin, car pour le passage pris du cómentaire attribue à sainct Ambroise, & celuy du second traitté de Gaudentius, ils s'expliquent assez d'eux-mesmes, puis que l'vn & l'autre Autheur appelle l'Eucharistie *memoire de nostre redemption, & de la passion de Iesus-Christ*; Et puis par la solution que nous donnerons à sainct Augustin, il sera aisé de satisfaire à tous les autres passages de la mesme nature. Nos Aduersaires pensent l'auoir rangé à leur party, parce qu'ils luy font dire; *Auant la venuë de Iesus-Christ, la chair & le sang de ce sacrifice* (du sacrifice de la Croix) *estoit promise par des victimes de ressemblance, en la passion de Iesus-Christ elle a esté renduë par la verité mesme, & apres son Ascension elle est celebrée par le Sacrement de sa memoire*: qui sont à la verite les paroles de S. Augustin, mais qui ne font rien pour les Caluinistes; car sainct Augustin appellant l'Eucharistie, *Sacrement de memoire*, ne parle pas de l'essence de l'Eucharistie, ny ne touche pas les parties essentielles, mais par le mot de *memoire*, il exprime la fin pour laquelle elle est instituée, c'est à sçauoir pour celebrer la memoire de la mort de nostre Seigneur. Or y a-t'il vne grande difference entre la raison essentielle, ou les parties de l'essence d'vne chose, & la fin pour laquelle elle est instituée; comme il y a bien de la difference entre l'essence du Soleil qui consiste en sa matiere & en sa forme, & la fin pour laquelle Dieu la mis au Ciel, c'est à sçauoir pour éclairer l'vniuers: comme il y a bien de la difference entre l'essence de l'homme qui consiste à estre composé de corps & d'ame raisonnable, ou à estre animal raisonnable, & la fin pour laquelle il a esté creé, qui est pour obtenir la gloire du Paradis. Comme parmy les Romains il y auoit bien de la difference entre la victime que le triomphateur à son retour de la guerre immoloit dans le Capitole, & la fin pour laquelle il l'immoloit, veu que la victime estoit vne beste qu'on égorgeoit, & la fin du sacrifice estoit pour remercier Iupiter qu'ils croyoiét autheur de la victoire. Comme entre les Iuifs il y auoit bien de la

difference entre la victime de la Pasque, qui estoit vn Agneau choisy dans leurs troupeaux, & la fin pour laquelle il estoit immolé, qui estoit tant pour exciter la souuenance de la deliurance d'Egypte, que pour figurer la passion de nostre Seigneur. Comme il y auoit bien de la difference entre la personne de la fille de Iephté, qui estoit vn indiuidu de la nature raisonnable, & la fin pour laquelle son pere l'immoloit, c'est à sçauoir pour payer à Dieu vne promesse inconsiderée & faite trop legerement. Comme en fin il y auoit bien de la difference entre l'essence & la matiere des Sacrifices Eucharistiques, ou d'action de graces; & la fin pour laquelle ils estoient presentez à Dieu: Car ces sacrifices ne se faisoient pas moins auec le meurtre des victimes, & l'épanchement du sang des Hosties que les autres sacrifices, l'holocauste, & le sacrifice pour le peché; mais ils estoient appellez Eucharistiques, ou d'action de graces, pour designer leur fin, & les distinguer d'auec les autres: dont le premier estoit ordonné pour glorifier Dieu absolument, l'autre pour le rendre propice aux pecheurs; & celuy-cy pour remercier Dieu & le louër des prosperitez & des victoires qu'il auoit données: Ainsi donc ce que l'Eucharistie est appellée. *Sacrement de memoire*, ce n'est pas pour en exclure la chair & le sang de nostre Seigneur, & en restreindre l'essence & la matiere à vne simple commemoration de sacrifice; mais c'est exprimer l'object qu'elle se propose, & designer la cause finale pour laquelle il a esté institué, c'est à sçauoir pour exciter en nous la souuenance de la passion de nostre Redempteur, & nous en seruir d'vn eternel monument. Que ce soit l'intention de sainct Augustin il appert par le passage que nous auons produit apres celuy que nous examinons.[a] *Les Hebrieux*, dit-il, *és victimes qu'ils offroient à Dieu, en plusieurs manieres, comme il estoit digne, celebroient la Prophetie de la victime à venir que Iesus Christ a offerte*, (en la Croix) *dont aujourd'huy les Chrestiens celebrent la memoire par la sacrée saincte oblation ou participation* (entendez-vous Caluinistes) *du Corps & du Sang de Iesus-Christ.* Il appert encor de cét autre passage pris du premier liure contre l'Aduersaire de la loy & des Prophetes.[b] *L'Eglise*, dit-il, *immole à Dieu au Corps de Iesus-Christ*, (notez, au corps de Iesus-Christ) *vn sacrifice de loüange, depuis que le Dieu des Dieux ayant parlé a conuoqué la terre depuis le Soleil leuant iusques au Soleil couchant.* Car ces paroles montrent que non seulement la memoire de la mort de nostre Seigneur que nous celebrons en ce sacrifice auec loüanges & actions de graces, est compatible auec l'actuelle presence du corps & du sang de Iesus-Christ: mais qu'outre cela elle se celebre actuellement auec l'oblation & participation de ce mesme corps, & de ce mesme sang qui a seruy à expier les pechez de tout le monde. Partant quand on nous combat encor de passages de sainct Chrysostome, de sainct Cyrille, & de sainct Basile, qui, comme nous les auons produits, asseurent que le mystere de l'Eucharistie

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

a *Aug. contra Faust. Manich. lib. 20. cap. 18.* Hebræi in victimis pecorũ quas offerebant Deo, multis & variis modis, sicut re tanta dignum erat Prophetiã celebrabant futuræ victimæ, quam Christus obtulit: Vnde iam Christiani peracti eiusdem sacrificij memoriam celebrant, sacrosancta oblatione & participatione corporis & sanguinis Christi.

b *August. lib. 1. cont. aduer. leg. & proph. cap. 20.* Immolat Deo in corpore Christi sacrificium laudis, ex quo Deus Deorũ locutus vocauit terram, à solis ortu vsque ad occasum.

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

a esté institué, *afin de perpetuer la memoire de la paßion de nostre Seigneur, & pour en estre vne eternelle commemoration iusques à ce qu'il vienne au iugement pour rendre à vn chacun selon ses œuures*, Tout cela ne nous blesse point, puis que la commemoration de la mort n'exclud pas la presence inuisible du corps & du sang, mais plustost se fait par l'actuelle & reelle oblation & participation de l'vn & de l'autre, comme l'ont enseigné tous les anciens Peres de l'Eglise. Sainct Chrysostome. [a] *Nostre Seigneur de cette source ne nous baille pas de l'eau, mais vn sang vif, lequel encor qu'il soit pris pour témoignage de la mort de nostre Seigneur, ne laisse pas de nous causer la vie.* Nicetas en ses commentaires sur sainct Gregoire de Nazianze. *La perception du Corps & du sang de nostre Seigneur, apprend la commemoration de sa paßion & de sa mort.* L'Autheur du sermon de la passion, attribué à S. Cyprian. [b] *Vous, ô Seigneur*, dit-il, *qui estes le Prestre sacré, qui auez fait la reconciliation au temps du courroux, vous nous auez laißé la plenitude permanente de ce sainct sang, & nous auez liuré pour iamais le bien-faict de cette sainte liqueur, & nous auez estably d'vne façon inconsumptible, ce breuuage viuifiant pour estre le signe de la Croix, & l'exemple de mortification.* Et sainct Cyrille apres auoir dit que l'Eucharistie est vne commemoration de la mort & de la resurrection de nostre Seigneur, ajouste. [c] *Fuyons donc toute infidelité, apres auoir touché Iesus-Christ, & soyons trouuez fermes, stables, & éloignez de toute ambiguité*; qui est vne allusion au fait de S. Thomas.

Voyons s'ils feront mieux leurs affaires du costé des autres noms, de *Gages, d'Arrhes, & d'Ostages*. Ils insistent donc sur ces noms, comme s'ils estoient contraires à la reelle presence du Corps & du sang du Fils de Dieu. Pour voir combien cette imagination est vaine, il faut se souuenir de la difference que les Latins mettent entre *Pignus*, & *Arrham*, ou *Arrhabonem*, & ce qu'ils signifient par l'vn & par l'autre. [d] Les Latins appellent donc proprement, *pignus*, vn gage, ce que celuy qui emprunte, baille à son creancier pour la seureté de la somme qu'il luy preste, qui est d'ordinaire, ou de la mesme valeur du prest fait, ou mesme de plus grand pris, de peur que le creancier ne coure fortune de garder long temps son gage. Ils appellent *Arrha, Arrhabo*, Arrhes, ce que nous autres François appellons, [e] *Denier à Dieu*; qui est vne partie de la somme qu'on baille par auance, à la charge de fournir le reste. Sainct Hierosme en ses commentaires sur l'Epistre aux Ephesiens met difference entre l'vn & l'autre. [f] *Arrhabo, Arrhes*, dit-il, *n'est pas la mesme chose que* Pignus, *gage: Car Arrhes, c'est comme vn témoignage ou vne auance d'vn achat auenir. Mais* Pignus, *le gage, en Grec* ἐνέχυρον, *c'est ce qui se consigne au lieu de l'argent presté, afin que quand*

a *Chrysost. hom. 7. in Matth.* Οὐδὲ γὰρ ὕδωρ ἀπὸ ταύτης αὐτοῖς παρέχει τῆς πηγῆς, ἀλλ' αἷμα ζῶν. καὶ μὴν θανάτου ἐστὶ σύμβολον, ἀλλὰ ζωῆς γέγονεν αἴτιον.

Nicet. in orat. 2. de Paschat.

b *Auctor de Passione Christi apud Cyprian.* Tu Domine Sacerdos sancte, qui in tempore iracũdiæ factus es recõciliatio, sancti huius sanguinis permanentem plenitudinẽ reliquisti, & beneficiũ huius sancti liquoris in perpetuũ tradidisti, & constituisti nobis inconsumptibiliter potum viuificum, crucis signum & mortificationis exemplum.

c *Cyrillus lib. 12. in Ion. cap. 58.* Fugiamus igitur infidelitatẽ post tactũ Christi, & firmi atq; stabiles ab omni longè ambiguitate inueniamur.

d *Apud Mart. lib. 12.* Quùm rogo te nũmos sine pignore: non habeo, inquis.

Varro de ling. lat. Arrhabo, pecunia est sic data, vt reliquum reddatur.

e *Chrys. hom. 2. ep. ad Ephes.* Arrha est pars totius. ὁ ἀρραβὼν μέρος ἐστὶ παντός.

f *Hier. in epist. ad Ephes. cap. 1.* Non ipsum arrabo quod pignus sonat. Arrabo enim futuræ emptionis quasi quoddam testimonium & obligamentum datur. Pignus verò hoc est ἐνέχυρον pro mutua pecunia opponitur: vt cùm illa reddita fuerit, reddenti debitum pignus à creditore reddatur.

on l'aura payé le creancier rende le gage à celuy qui s'est acquitté de sa debte. Sainct Augustin, Beda, & S. Thomas disent le mesme sur ce passage de l'Epistre aux Ephesiens, où l'Apostre asseure que le S. Esprit est *le gage de nostre heritage;* & tous ensemble enseignent que les Arrhes sont de la nature de la chose qu'on achette, & que les gages sont de la valeur de la chose au lieu de laquelle on les consigne. Ces choses supposées, ie dis qu'il est des Gages, des Arrhes, ou des Ostages comme des Monumens & des Memoriaux. Et que comme nous disions de ceux-là qu'ils estoient dautant plus propres à representer les choses, qu'ils estoient plus conformes à leur nature, ou plustost qu'ils estoient de la mesme essence & de la mesme nature des choses; aussi disons-nous que les meilleurs & les plus chers Gages, les meilleures, & les plus asseurées Arrhes, sont celles qui sont de la mesme nature des choses. A cause de quoy, comme l'Eglise appelle les reliques des Saincts, leurs memoires, aussi les appelle-t'elle, *sacra pignora*, les gages sacrez; Et pour la mesme raison les enfans qui sont extraits de la substance des parens sont aussi appellez, *pignora*: Et ainsi le corps de nostre Seigneur sous les voiles du Sacrement est le plus precieux & le plus asseuré gage & les meilleures Arrhes que nous puissions auoir de sa presence visible; & de la gloire que nous attendons dans les Cieux: dautant que c'est ce mesme Corps qui est là haut assis à la dextre de Dieu son Pere, où il a porté les premices de nostre nature, afin que la masse & les membres peussent s'asseurer de paruenir où est monté leur chef. Ce que l'Autheur d'vn sermon de la Cene attribué à sainct Bernard a bien exprimé en ces paroles qu'il addresse à l'ame pieuse. *Espouse,* dit-il, *montre ta ioye, éjouy-toy incõparablement. Car en la milice de l'exil present tu as pour chef & conducteur ton Espoux. Tu as vn Gage, tu tiens des Arrhes par le moyen desquelles tu viuras heureusement auec ton Espoux dans le Paradis. Glorieuse & aimable espouse tu as en terre ton espoux au Sacrement; mais au Ciel tu l'auras sans voile: Et icy & là, la verité: mais icy, elle est cachée, & là elle sera découuerte.* Tellement que le corps de nostre Seigneur voilé des symboles du Sacrement, est vn *gage & des arrhes* de ce mesme Iesus-Christ que nous verrons à découuert dans la gloire des Cieux. Et ainsi tous les passages qu'on produit de leurs escrits où ils nomment l'Eucharistie *Arrhes, Ostages, Gages*, ne font rien contre nostre doctrine. Mais il vaut mieux examiner en particulier tous ces textes, dont l'on nous veut encor combatre. Pelagius donc, pour lequel on nous suppose S. Hierosme dit, [c] *que nostre Seigneur ayant pris le pain, & le benissant, comme il estoit prest de souffrir, nous a laissé sa derniere memoire comme celuy qui va és pays estranges laisse quelque gage à son amy.* Il est vray Pelagius dit cela, mais outre que ie pourrois répondre que la comparaison ne regarde que la fin commune à nostre Seigneur, & à celuy qui va es pays estrãges, qui est de laisser quelque memorial de soy à son amy, & non l'essence ou la qualité du memorial

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM. Pignus hæreditatis nostræ.

D. Ambros. de viduis. Martyres obsecrandi, quorum videmur nobis quoddam corporis pignore patrocinium vẽdicare.

Ser. de cœnâ Dom. apud D. Bernard. Gratulare spõsa, gaude incõparabiliter: Præsidẽtem habes & rectorẽ spõsum in præsentis exilij militia. Pignus habes, arrhã tenes, quibus fœliciter sponso vniaris in patria. Gloriosa & amabilis spõsa, in terra sponsum habes in Sacramẽto, in cœlis habitura es sine velamento. Et hic & ibi veritas, sed hic palliatà, ibi manifesta.

Pelagius in ep. 1. ad Cor. cap. 11. vt supra.

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

Pelag. in cap. 8. epist ad Rom. Christus in hoc interpellare dicitur, dum semper patri hominé quem suscepit, quasi nostrũ pignus ostendit & offert, vt verus Pontifex & æternus.

que le Fils de Dieu peut laisser bien plus excellent qu'vn homme mortel ; I'ajouste que ce n'est pas grande merueille que celuy qui appelle l'humanité de Iesus-Christ assise à la dextre du Pere & reuestuë de gloire, *le gage des hommes*, donne le mesme nom à cette sainte humanité voilée du Sacrement. *Christ*, dit-il, contre les Arriens, *est dit faire requeste ou supplier pour nous, parce qu'en qualité de vray & éternel Pontife, il offre tousiours au Pere l'humanité qu'il a prise, & la luy montre comme nostre gage*. Mais le mesme Pelagius au commentaire de ce chapitre ne declare-t'il pas assez sa creance auec la creance publique de l'Eglise, puis qu'il témoigne que le Prestre baillant l'Eucharistie, auertissoit les communians que c'estoit *le corps & le sang* de nostre Seigneur? Et la mesme ne declare-t'il pas assez que ce qu'il a dit de la commemoration, se doit entendre de la commemoration de la passion & de la mort du Sauueur, qui se fait par la reelle exhibition de son corps & de son sang donnez aux communians? Escoutons-le sur ces paroles de l'Apostre. *Toutesfois & quantes que vous boirez en souuenance de moy : Le Sauueur*, dit-il, *a baillé ce Sacrement afin que par son moyen nous nous ressouuinsions tousiours qu'il est mort pour nous : Et c'est pourquoy lors que nous le prenons de la main des Prestres, nous sommes auertis que c'est le Corps & le Sang de Iesus-Christ, afin que nous ne soyons point ingrats à ses bienfaits.* Et là mesme ne dit il pas que ce que Ioseph le iuste enueloppa le corps de nostre Seigneur dans vn linge blanc, & l'enseuelit dans vn sepulchre tout neuf, fut vne figure de ce que ceux *qui receuroient le corps de Iesus-Christ* seroient obligez d'auoir la conscience & nette & nouuelle? Ainsi donc le mot de *gage*, dont il vse pour exprimer le corps de nostre Seigneur, n'exclud point la verité qu'il a si clairement enseignée, veu que mesme, cõme nous venons de dire, il ne feint point de donner le mesme nom au Corps glorieux de Iesus Christ qui est dans le Ciel? Mais que dy-je Pelagius? Sainct Chrysostome n'appelle-t'il pas Iesus Christ le gage que le Pere nous a dóné de ses promesses? *Comme quand*, dit-il, *les Peuples se font la guerre ils s'entrebaillent des Ostages, en la mesme façon Dieu a baillé son fils pour* GAGE *de sa paix, & de ses alliances, & le sainct Esprit aussi qui procede de luy.* Et sainct Augustin n'enseigne-t'il pas sans scrupule que nostre Seigneur a donné à l'Eglise son Espouse, son sang pour Arrhes de son amour? a *Iesus-Christ*, dit-il, *est l'Espoux qui a donné son sang & son sainct Esprit pour Arrhes à son Espouse.* Et Theodoret ne craint nomplus d'appeller le Corps glorieux de Iesus-Christ, *gage de nostre resurrection.* b *Il nous a donné*, dit-il, *le gage de cette esperance, ayant resuscité son propre corps, & l'ayant rempli de gloire.* Voire mesme disputant contre Eutyches, qui dogmatisoit que nostre Seigneur n'auoit point pris de vraye chair de la Vierge, il insiste contre luy, que si cela est,

Pelagius in ep. 1. ad Cor. cap. 11. Quotiescunq; bibetis in meã commemorationẽ. Ideo hoc Saluator tradidit Sacramentũ, vt per hoc semper commemoremus: quia pro nobis est mortuus. Nam & ideo cũ accipimus à Sacerdotibus, cõmonemur, quia corpus & sanguis est Christi, vt beneficiis eius non existamus ingrati.

Chrys. hom. 2. in epist. ad Ephes. Καθάπερ οἱ πόλεμοι εἰώθασι πρὸς ἔθνη, διδόασιν ὁμήρους· οὕτω καὶ ὁ Θεὸς ἔδωκε τὸν υἱὸν αὐτοῦ τῆς εἰρήνης, καὶ τῶν σπονδῶν ἐνέχυρον, καὶ τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον τὸ ἐξ αὐτοῦ.

a *Aug. in Ps. 84.* Ille (Christus) sponsus dans arrhas spõsæ suæ, sanguinẽ suum & spiritum suũ.

b *Theod. in cap. 3. ep. ad Philip.* Dedit nobis huius spei pignus, proprio corpore suscitato, eoque gloria repleto.

nous n'auons donc point de gage de nostre resurrection, appellant l'humanité de nostre Seigneur, *le gage de nostre resurrection* : Si donc Pelagius, S. Chrysostome, S. Augustin, & Theodoret ne font point difficulté d'appeler le Corps de Iesus-Christ, son sang & son humanité en leur forme visible, de ces noms *d'Arrhes, de Gages, & d'Ostages* que nostre Seigneur nous ait donnés; quelle merueille qu'ils ayent attribué ces mesmes noms au mesme corps, au mesme sang, & à la mesme humanité, couuerte des voiles & des symboles du Sacrement? Et si ces noms ne diminuent rien de la verité quand ils sont attribuez à l'humanité visible, pourquoy en rauiroient-ils quelque chose à la mesme humanité constituée sous vne forme inuisible?

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

Mais Gaudentius appelle l'Eucharistie, *Gage de la presence de Iesus-Christ* : Et de cela qu'en veut-on inferer? n'y a t'il pas deux presences de nostre Seigneur : l'vne glorieuse selon laquelle il se manifeste & se montre au Ciel aux bien-heureux; & l'autre inuisible & Sacramentale, selon laquelle il se communique aux fideles, durant le pelerinage de cette vie? Et cette derniere ne nous est-elle pas vn gage de la premiere? Escoutons cette sacrée bouche d'or sainct Chrysostome comme il argumente de l'vn à l'autre. *Les meres mesmes*, dit-il, *baillent bien souuent leurs enfans à nourrir à d'autres. Mais moy*, (dit le Seigneur) *ie nourry les miens de ma chair* ; (notez, de ma chair) *ie me liure à vous, ie vous gratifie tous, ie vous consigne à tous l'excellente esperance* (on peut traduire, *l'Arrhe*) *des choses à venir*. *Celuy* (ajouste sainct Chrysostome) *qui en cette vie se baille ainsi à nous, à beaucoup plus forte raison se baillera en la future*: Tellement que nous ne pouuions auoir de meilleures arrhes, ny de meilleurs gages de la iouïssance de la presence de nostre Seigneur en la gloire du Paradis, que la presence inuisible par laquelle il reside au Sacrement, & se baille à nous dés cette vie. C'est donc pourquoy Gaudentius appelle l'Eucharistie, *gage de la presence de Iesus-Christ*. Ce qui se recueille assez des paroles qui suiuent immediatement apres, comme nous l'auons desia cité. [a] *C'est*, dit-il, *ce viatique de nostre voyage, duquel nous sommes nourris au chemin de cette vie, iusques à ce que nous paruenions à luy, sortans de ce siecle : à cause dequoy le mesme Seigneur disoit.* [b] *Si vous ne mangez la chair du fils de l'homme, & si vous ne beuuez son sang, vous n'aurez point la vie en vous mesmes.* Mais que cét Autheur par le mot de Gage, n'ait rien voulu diminuer de la verité de la presence reelle, il appert du discours qu'il fait du Sacrement en ce mesme traitté, où il parloit auec toute sorte de liberté, dautant que c'estoit en presence seulement de fideles, tant nouueaux baptisez, qu'autres, qui estoient tous capables d'ouyr parler des mysteres. [c] *Le mesme Createur & Seigneur des natures*, dit-il, *qui produit le pain de la terre, fait derechef, parce qu'il le peut & qu'il l'a promis, du pain,*

Chrysost. hom. 45. in Ioan. Οἱ μὲν οὖν γεννήσαντες, πολλάκις ἑτέροις τρέφειν ἐδόασι τὰ τεχθέντα· ἐγὼ δὲ οὐχ οὕτως, ἀλλὰ τῇ σαρκὶ τρέφω ταῖς ἐμαῖς· ἐμαυτὸν ὑμῖν παρατίθημι, πάντας ὑμᾶς εὐγενεῖς εἶναι βουλόμενος, καὶ χρηστὰς ὑμῖν αἰεὶ τῶν μελλόντων ὑποτείνων ἐλπίδας. ὁ γὰρ ἐνταῦθα ὑμῖν ἐκδοὺς ἑαυτὸν, πολλῷ μᾶλλον ἐν τῷ μέλλοντι.

a Gaudēt. tract. 2. Hoc illud est viaticum nostri itineris, quo in hac via vitæ alimur ac nutrimur, donec ad ipsum pergamus de hoc sæculo recedētes.

b Ioan. 6. Nisi manducaueritis meā carnem & biberitis meū sanguinē, non habebitis vitam in vobis ipsis.

c Gaudentius tract. 2. Ipse naturarum Creator & Dominus qui producit de terra panem, de pane rursus (quia & potest & promisit) efficit proprium corpus. Et qui de aqua vinum fecit, & de vino sanguinē suum.

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.
Du Pleß. page 1020.

son propre corps. Et celuy qui de l'eau fit du vin fait derechef du vin, son sang. Est-ce là parlé clairement? Nos Aduersaires ne peuuent nomplus trouuer autre chose que leur condemnation dans les escrits d'Optat. Mais dit le sieur du Plessis, il appelle l'Eucharistie *gage du salut*. Il est vray, il l'appelle ainsi, & cela dautant plus iustement qu'elle contient la chair & le sang de celuy qui est Autheur de la grace & de la gloire, dont dépend le salut des hommes. Car s'il est ainsi que les Roys de la terre ayans traitté quelque alliance auec d'autres Princes, ne peuuent donner de meilleurs gages & de meilleurs ostages de leur foy, qu'vn fils vnique destiné heritier de leur couronne; quel plus precieux gage de son amour, quels plus asseurez ostages de ses promesses nous pouuoit donner Dieu, que son fils vnique en qui habite la plenitude de la diuinité, qu'il nous consigne & nous presente en ce Sacrement? Et certes en ce lieu-là Optat fait allusion à ce que les Anciens asseurent d'vne commune voix, que nos corps sont vnis par la communion auec le Corps de Iesus-Christ, afin que comme de la source de l'immortalité ils en puissent puiser la vie eternelle. Mais les Caluinistes ne tremblent-ils point sous ces foudres que lasche cét Autheur contre les Donatistes, qui par vne fureur excessiue, & qui toutesfois a esté imitée en nostre siecle, auoient brisé les Autels de l'Eglise? *Que vous auoit offensé*, dit-il, *Iesus-Christ, duquel le corps & le sang habitoit-là*, (aux Autels) *par certains momens?* Et derechef, *Vous auez redoublé ce crime lors que vous auez brisé les Calices porteurs du sang de Christ.* Si le sang de Christ est porté dans les Calices, si son Corps & son sang reposent sur les Autels; il ne croyoit donc pas qu'il fust besoin de les aller cueillir dans le Ciel, & que nous n'en eussions qu'vne simple commemoration au Sacrifice: Et de cela nous en parlerons en son lieu. Il ne reste plus à expliquer que les paroles de l'Eglise qui appelle l'Eucharistie, *Gage de la vie eternelle*. Mais apres ce que nous auons produit sur ce sujet, toutes les cauillations prises de ce nom s'éuanouïssent, & se resoudent aisement en fumée: Car l'Eglise l'appelle *Gage de la vie eternelle*, au sens que nous auons dit: c'est à sçauoir parce que c'est le Corps & le sang de celuy qui est Autheur de la bienheureuse immortalité. Si ce n'est que nous aimions mieux dire auec S. Iean Damascene que l'Eucharistie est appellee *vn Gage de la gloire & de la vie eternelle*, parce que c'en est, pour le dire ainsi, comme vn essay, par lequel nous commençons desia à gouster les delices de l'immortalité, cóme par l'essay que l'on fait des viandes on en gouste la substance. *Ce Pain*, dit il, *est vn essay*, ou les premices, *du Pain auenir.* Et vn peu plus bas il dit, que le Corps & le Sang de nostre Seigneur en l'Eucharistie estans voilez des especes du pain & du vin, sont appellez *figures des choses auenir*, parce que par leur moyen nous participons en terre à la diuinité que nous verrons au Ciel d'vne façon intellectuelle, la contemplans clairement, & ainsi qu'elle est. Et à ce mesme

Optat. Mil. lib. 6. Quid vos offenderat Christus, cuius illic per certa momenta corpus & sanguis habitabat. *Ibidem.* Hoc immane facinus geminatum est, dum fregistis etiam calices, Christi sanguinis portatores.

Damasc. li. 4. fid. Orthod. cap 14. Οὗτος ὁ ἄρτος ἐστὶν ἡ ἀπαρχὴ τοῦ μέλλοντος ἄρτου.

mesme propos sainct Hierome dit que ces mystiques paroles que Dauid dit à Dieu, [a] *Ton Calice qui enyure, combien est-il excellent?* nous insinüent vne abondance dont nous goustons vne partie en cette vie, & dont nous aurons la plenitude en l'autre. Comme donc Dieu voulant affermir l'esperance des Enfans d'Israël, & asseurer les promesses qu'il leur auoit faites de leur donner la Palestine, comme la meilleure terre du monde, & la plus fertile en beaux fruits, leur fit montrer par leurs espies, cette prodigieuse grape de raisin que deux hommes portoient attachée à vn gros bois; Ainsi le fils de Dieu nous voulant asseurer de la grandeur de la gloire qu'il nous departira en la terre des viuans, nous a donné dés cette vie, cette mystique grape, ce raisin sacré cueilly dans les vignes d'Engaddi, qui est sa sacrée & innocente humanité, dont, comme dit sainct Augustin, cette grape que les Espies des Iuifs rapporterent de la Palestine, fut vne figure, & nous la faisant gouster au Sacrement, veut qu'elle nous soit vn gage & vn essay des incomparables delices dont nous ioüirons lors que dans la gloire nous contemplerons la diuinité, à laquelle elle est inseparablement vnie. Derechef donc comme Dieu ne se contenta pas de promettre la Palestine aux Iuifs, ny de leur annoncer la bonté de ses fruits, & ne voulut pas leur donner de simples images ou peintures des fruits exquis qu'elle portoit, mais lors mesmes qu'ils voyageoient encor dans les desers leur fit voir & gouster les propres fruits, les mesmes grapes, les mesmes figues, & les mesmes grenades qui croissoient en cette plantureuse terre. Aussi le fils de Dieu ne s'est pas contenté de nous promettre la gloire du Paradis, de nous en ouurir le chemin par son sang, & de nous en laisser mille & mille images ou peintures en son Euangile : mais outre cela il nous a voulu donner dés cette vie, dés cét exil, & dans ces desers, des fruicts mesmes qui y croissent, nous laissant pour gage asseuré de cette felicité, la mesme humanité, qui est là haut assise à la dextre de Dieu son Pere, où elle est adorée des Anges & des Saints bien-heureux, à face découuerte, comme icy bas nous l'adorons sous les voiles & les images du Sacrement.

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

a *Psal. 22. Hier. in Hierem.*

Cantic. 1.

Chap. XX.

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

Des noms de Figures, Images, Signes, Symboles, Types, & Antitypes du Corps & du Sang de nostre Seigneur.



CE celebre Peintre Apelle dont les ouurages ont esté adorés par l'antiquité, fit vn pourtraict d'Alexandre le grand, tenant la foudre à la main, si bien representé au naturel, que les Grecs auoient de coustume de dire qu'il y auoit deux Alexandres, l'vn fils de Philippe, & l'autre, l'œuure de la main d'Apelle. Toutesfois non-obstant l'industrie de cét excellent Peintre, il ne fut pas en sa puissance d'animer son Image, & de luy donner le sentiment & la vie: mais parmy la delicatesse de sa peinture, elle demeura insensible, & sans âme. Nostre Redempteur, de qui la sagesse & la puissance n'entrent en comparaison qu'auec elles mesmes, a surmonté la dexterité de ce fameux Ouurier; veu qu'il nous a laissé au Sacrement de l'Autel, vne si viue Image de soy-mesme, qu'elle expose aux yeux de nostre foy, le mesme fils de Dieu, qui vit au Ciel en la gloire de son Pere, sans qu'il manque rien à cette Image, des perfections de son original. Cette Image, c'est la Sainte Eucharistie, en laquelle le mesme Corps qui a esté formé par le S. Esprit des pures gouttes du sang de la Vierge, & qui a reposé neuf mois dans ses pudiques entrailles, le mesme Corps qui parut sur la Montagne de Thabor tout éclatant de lumiere; le mesme Corps qui fut estendu en la Croix où les bourreaux conterent tous ses os; le mesme Corps, qui est resuscité triomphant & tout rayonnant de gloire; le mesme Corps qui est monté au Ciel, & qui est maintenant assis à la dextre de Dieu son Pere, nous est donné, souz la figure, souz les signes, souz les symboles, souz les types & antitypes Sacramentaux, c'est à dire, souz les especes & les apparences du pain & du vin qu'il a voulu faire seruir de voiles à des choses si saintes, ou plustost au Corps & au Sang de celuy qui est le Sainct des Saincts.

La premiere chose donc qu'il faut considerer en ce sujet, c'est que, comme nous auons des-ja remarqué, l'Eucharistie a deux faces, l'vne externe & visible qui frappe nos sens, & s'insinüe dans nos yeux quand nous la contemplons; & selon celle-là, c'est le signe, la figure, l'image, le symbole, le type & l'antitype du Corps & du Sang de nostre Seigneur, qui sont voilés de ces images, & qui y resident inuisiblement afin de ne destruire pas la nature du Sacrement, qui requiert que ce soit vn signe, & vne forme visible de quelque

chose inuisible, & qui ne paroisse pas à nos yeux. L'autre interne, & inuisible, qui est l'essence & la substance du Corps & du Sang de nostre Seigneur; selon laquelle l'Eucharistie est la plenitude, la realité, & la verité de l'vn & de l'autre. Cette premiere obseruation peut seruir à soudre infinis passages des Peres, pris des lieux où ils appellent l'Eucharistie signe ou figure, ayans égard à ce qui en apparoist exterieurement. *Le Corps de Christ qui est pris à l'Autel*, dit le Pape Hilaire cité par Gratian, ou plustost Paschasius, *est figure entant qu'il semble pain & vin exterieurement, & verité, entant qu'il est creu vrayement Corps & Sang interieurement.*

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

De consecrat. dist. 2. c. 79. Corpus Christi quod sumitur de altari, figura est dum panis & vinum extra videtur, veritas autem dum corpus & sanguis Christi in veritate interius creditur.

La seconde obseruation est que le Sacrement de l'Eucharistie a deux relations; L'vne essentielle, directe, & immediate, par laquelle il regarde le Corps naturel de Iesus Christ, contenu reellement souz les Symboles du pain & du vin. L'autre accidentelle, indirecte, & collaterale, par laquelle il se rapporte au Corps mystique de nostre Seigneur, c'est à sçauoir à son Eglise, dont il signifie & represente l'vnité, entant qu'il est fait du pain & du vin, qui sont composés de plusieurs grains amassés & vnis ensemble: Selon la premiere relation, il est la realité & la verité: Selon la seconde, il est le symbole & la figure de la societé Chrestienne, c'est à dire, de l'vnité de l'Eglise. Cette seconde obseruation est pareillement necessaire pour soudre beaucoup de passages des Peres, pris des lieux où ils donnent le nom de figure à l'Eucharistie, souz cette consideration.

La troisiesme obseruation est que le Sacrement entier, c'est à dire, le Corps de nostre Seigneur voilé des signes, à raison de la diuersité de la maniere de l'estre, est souuent comparé auec le mesme Corps visible & constitué en sa propre forme, tel qu'il estoit à la Croix exposé aux outrages des hommes, ou tel qu'il est maintenant dans le Ciel, où il est adoré des Anges. Et selon cette comparaison il est encore appellé par quelques anciens, image & figure, comme nous verrons par l'examen des passages que nos aduersaires recherchent curieusement, sur ce sujet, pour arracher toute realité & verité de ce sainct Sacrement, & reduire les Chrestiens à n'y prendre rien reellement que des images & des signes, comme nous verifierons ailleurs.

Examinons donc ce qu'ils en produisent, & nous verrons que ces trois obseruations leur ostent tout moyen de s'en seruir auec quelque effet. Le sieur Du-Plessis, auquel Hospinianus Zuinglien a seruy de Protocole, a recueilly tous ceux qu'il a creu les plus forts; & le Ministre qui a escrit contre moy, n'a pas failly à en emprunter vne partie de luy pour en parer son Apologie. Le premier passage que Du-Plessis allegue donc pour dépouiller le Sacrement de la verité du Corps & du Sang de nostre Seigneur, est pris des pretendus escrits de sainct Clement. *Clement*, dit-il, *pretendu Disciple de sainct* Pierre,

Hospinian. lib. 2. de re Sacram.

Du Moulin en son Apologie p. 230. & suiuant.

Du Plessis liu. 4. pag. 972.

le fait ainsi parler. *Quand le Seigneur nous eut baillé les mysteres Antitypes de son Corps & de son Sang, il monta en la montaigne des Oliues.* *Notés*, dit-il, *Antitypes, c'est à dire, exemplaires ou figures*. Mais notes premieremét la mauuaise foy de nos aduersaires. Si nous leur auions produit de cét autheur des passages, où il enseigne ouuertement la verité & la realité de la presence de nostre Seigneur en l'Eucharistie, comme par exemple céttuicy, où il dit que l'Euesque faisant la Communion, & donnant l'oblation du Corps de Iesus-Christ au fidelle luy doit dire.[a] *C'est le Corps de Iesus-Christ, & que celuy qui le reçoit doit respondre, Amen.* c'est à dire, il est vray; & que *le Diacre baillant le Calice doit dire, Le sang de Christ*, & que *le Communiant doit respondre, Amen.* c'est à dire, il est vray. Ou bien cét autre pris encore des mesmes liures, où l'Euesque excite les fidelles aprés la Communion, & leur dit. [b] *Apres auoir pris le precieux Corps & le precieux Sang de Iesus-Christ, rendons graces à celuy qui nous a rendus dignes de perceuoir ses Saincts mysteres.* Ou cét autre encore, où exhortant les fidelles d'honorer les Prestres, & les croire personnes venerables, il dit entre autres choses, *qu'ils nous rendent dignes du salutaire Corps & du precieux Sang de nostre Seigneur, qu'ils nous ont desliés de nos pechez, & nous ont faits participans de la sainte Eucharistie*: Si, dis-je, nous nous seruions de ces passages pour montrer que l'antiquité a creu la reelle presence du Corps de nostre Seigneur au Sacrement, quelles risées n'en feroient-ils pas, quelles reproches n'apporteroient-ils pas pour recuser cét Autheur? Le sieur Du-Plessis nommément ne reiette-t'il pas ce liure en sa Preface, lors qu'il fait vne censure de diuers liures, dont il pretend que nous nous servons mal à propos? [c] *Comment*, dit-il, *seroient legitimes ceux de Clement, d'Abdias, de Iulian l'Africain, qui sont pleins de Temples, d'Autels, de Portiques, de Pastophores? Et cependant*, aiouste-t'il, *ce sont ces beaux liures pour la pluspart ausquels nos aduersaires appellent, &c.* Le Ministre qui a escrit contre moy, tout de mesme, & cependant l'vn & l'autre ne rougissent point d'employer ces liures qu'ils condamnent, & pour lesquels ils baffouënt ceux d'entre nous qui en vsent: ils ne rougissent point, dis-je, de les employer pour renuerser la vraye doctrine de la primitiue Eglise, qui a creu & qui a enseigné la verité & la realité du Corps & du Sang de nostre Seigneur au Sacrement! Ie dy donc en premier lieu que ce liure n'a iamais eu nulle authorité en l'Eglise Latine, quoy qu'en nos iours Turrianus [d] ait employé toutes sortes de raisons pour luy en acquerir; L'Eglise Grecque l'a rejetté il y a long temps. Car au Concile tenu in Trullo [e] les Euesques d'Orient le códamnerent, sur la creance qu'ils auoient que les heretiques y auoient meslé de faulses doctrines qui alteroient la beauté des ordonnances des Apostres. Et Photius [f] en sa Bibliotheque, dit qu'on y trouuoit trois choses à redire, entre autres qu'il estoit souïllé de l'Arrianisme. La seule Eglise

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

Clemens Const. Apost. lib. 5. c. 16. Cùm antitypa mysteria preciosi corporis & sanguinis sui nobis tradidisset, &c. exiit ad monté Oliuarũ.

a *Lib. 8. cap. 13.* Episcopus tribuat oblationẽ dicens, Corpus Christi: & qui accipit dicat, Amen. diaconus verò retineat calicem, & tribuens aliis dicat, Sanguis Christi calix vitæ: & qui bibit dicat, Amen.

b *Idem cap. 14. eiusdem lib.* Qui pretiosum Corpus, & pretiosum Sanguinẽ Christi participauimus, agamus gratias, quia dignatus est nos communione sanctorũ suorum mysteriorum.

c *Du-Plessis en sa Preface.*

d *Turrianus in Constitut. Apost. Prolegomen.*

e *Conc. in Trull. Can. 2.* Αἷς ποτὲ πάλαι ὑπὸ τῶν ἑτεροδόξων ἐπὶ λύμῃ τῆς ἐκκλησίας νόθα τινὰ καὶ ξένα τῆς εὐσεβείας παρενετέθησαν, τὸ εὐπρεπὲς κάλλος τῶν θείων δογμάτων ἡμῖν ἀμαυρώσαντα.

f *Photius in Bibl.* Αἱ δὲ γε διαταγαὶ τρισὶ μόναις δοκοῦσιν ἐνέχεσθαι, &c. καὶ ἐπὶ ἀρειανισμῷ.

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

d'Ethiopie en embrasse la doctrine, & l'estime comme vn liure saint & Apostolique, dautant qu'elle y trouue dequoy appuyer ses erreurs. Mais quand ce Liure seroit aussi vrayement legitime qu'il est asseurément supposé, que pourroient recueillir nos aduersaires de ce passage, sinon que le mystere de l'Eucharistie, est antitype du Corps de nostre Seigneur, & de son Sang épandu en l'arbre de la Croix, pour l'expiation des pechés de tout le monde? Et n'est-ce pas ce que nous auons dit, que le Sacrement entier, c'est à dire le Corps & le Sang de nostre Seigneur, voilés des especes, & mis souz les symboles du pain & du vin, sont la figure, l'image, & l'antitype du corps exposé à la mort, & du sang épandu en la Croix? Or que ce soit l'intention du pretendu S. Clement de rapporter le mot d'Antitype à la passion de nostre Seigneur, il appert de l'Oraison qu'il rapporte luy mesme pour estre dite au temps de la consecration, & de celle qu'il enseigne deuoir estre dite aux actions de graces: car en la premiere il parle ainsi à Dieu. [a] *Enuoye Seigneur, ton saint Esprit sur ce sacrifice, tesmoin des passions de nostre Seigneur Iesus, afin que tu montres ce pain estre le Corps de ton Christ, & ce Calice estre le Sang de ton Christ.* Antitype donc des passions de Christ, comme témoin des passions de Christ; mais tout ensemble le Corps & le Sang de Iesus-Christ. Et en celle des actions de graces. [b] *Nous te rendons aussi actions de graces, nostre Pere pour le precieux Sang de Iesus-Christ, qui a esté épandu pour nous, & pour son precieux Corps duquel nous parfaisons ces antitypes, comme il nous a ordonné que nous annonçassions sa mort.* Peut-on plus clairement rapporter le mot d'Antitype à la forme selon laquelle le Corps du Sauueur a esté immolé en la Croix, sans exclure par ce mot le Corps & le Sang de nostre Seigneur du Sacrement? Ce qui trompe nos aduersaires est l'ambiguité du mot *Antitypes*, qu'ils croyent ne signifier autre chose qu'vne simple image, vne simple figure destituée de verité & de realité. Comme ainsi soit toutesfois qu'il ait diuerses significations que cét excellent interprete de l'antiquité le tres-illustre Cardinal du Perron a toutes diligemment recueillies & inserées dans son Examen du Liure du sieur Du Plessis, que nous auons publié il y a quelque temps, & depuis repetées en cét œuure incomparable de l'Eucharistie qui vient d'estre mis en lumiere. Nous ne ferons point de scrupule de les raporter icy comme il les a representées; mais nous ne luy rauirons point la gloire qu'il a meritée, estans plus ialoux de l'honneur d'vn si grand homme que du nostre propre. Tout ainsi donc qu'anciennement ceux qui achetoient les maisons des triomphateurs decedés, ne pouuoiét changer les inscriptions des images qui s'y trouuoient, ny y mettre leurs noms en effaçant les noms de ces illustres personnages, ausquels elles auoient esté dediées comme particuliers monumens de leur vertu; Aussi ferions nous scrupule de rien produire de ses ef-

[a] *Lib. 8. cap. 12.* Mittas super hoc sacrificium sanctum tuum Spiritum testem passionũ Domini Iesu; vt ostẽdas panem hunc corpus Christi tui, & calicem hunc sanguinem Christi tui.

[b] *Lib. 7. cap. 26.* Adhuc agimus tibi gratias Pater noster, pro sanguine pretioso Iesu Christi pro nobis effuso, ac pretioso corpore, cuius hæc antitypa celebramus, qui nobis constituit vt mortem eius denunciaremus.

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

crits qu'auec les marques de leur Autheur : seulement y ajousterons nous ce que nous auons recueilly d'ailleurs qui ne gaste point son trauail, mais qui sert plustost à confirmer la doctrine qu'il enseigne. Ce mot donc d'Antitype se prend quelquesfois pour vne simple image & figure, comme quand S. Gregoire de Nazianze dit, *qu'Abraham offrit à Dieu vne nouuelle victime, qui estoit antitype de la grande victime, qui deuoit estre offerte en la Croix*; Car là il prend le sacrifice d'Isaac, pour vne image du sacrifice de la Croix. Auquel sens aussi S. Paul appelle les Sanctuaires Mosaïques ἀντίτυπα τῶν ἀληθινῶν, images ou exemplaires des vrays Sanctuaires. Nos aduersaires s'attachent à cette acception du mot, *Antitype*, au sujet de l'Eucharistie, de laquelle toutesfois quand nous n'en produirions point d'autres, ils ne pourroient recueillir autre chose, sinon que l'Eucharistie selon la face exterieure, & selon ce qui apparoist à nos yeux, est vne figure, mais vne figure qui ne laisse pas de contenir la verité qu'elle represente comme voilée de ses symboles ; ou au plus que la celebration du Sacrement, ou le Sacrement mesme, est vne figure de la mort & de la passion de nostre Seigneur, & de son Corps & de son Sang, considerés en leur forme visible comme il estoit en la Croix, ou comme il est maintenant au Ciel : Ou bien qu'il est vne image de la societé des fidelles, & du Corps mystique de Iesus-Christ, qui est l'Eglise. Voilà tout ce qu'ils peuuent pretendre de cette premiere acception du mot Antitype. Mais il a bien d'autres acceptions, & mesmes il signifie quelquesfois la verité, la plenitude, & la realité opposée à son image, & à sa figure ; Auquel sens le mot ἀντὶ est pris pour *contre*, comme qui diroit, antifigure, ou contrefigure, en cette signification les Sacremens de la nouuelle Loy sont appellés Antitypes de ceux de l'ancienne ; à raison dequoy l'Apostre saint Pierre dit, *que le Baptesme est antitype à l'Arche de Noë*, c'est à sçauoir, parce que, comme l'interprete la Chaine Grecque, citée par le tres-illustre Cardinal Du-Perron, *le Baptesme est-ce qui estoit signifié par l'Arche*. Ie sçay que Beze rejette cette interpretation, & veut que le Baptesme ait succedé à l'Arche, non comme la verité accomplissante cette figure ; mais comme vne figure mise en la place de l'autre, pour representer la mesme chose. Mais c'est vne pure deprauation du sens de l'Apostre, qui pretend montrer au Baptesme l'accomplissement de ce qui auoit precedé en figure en l'Arche de Noë au temps du deluge : en signe dequoy apres auoir raporté que huict personnes furent sauuées du deluge par le moyen de l'Arche, il ajouste, *A quoy aussi maintenant* ἀντίτυπον, *la contrefigure, le Baptesme correspondant nous sauue.* Il ne dit pas que le Baptesme est vne image de la sanctification, & du salut de l'Eglise, comme Beze destournant ses intentions nous veut figurer : mais il dit que comme l'Arche de Noë sauua huict personnes, aussi le Baptesme qui en est l'Antitype, c'est à

Greg. Naz. orat. 34. quæ secunda est de Theol. Ἀβραὰμ θύει θυσίαν ξένην, καὶ τῆς μεγάλης ἀντίτυπον.

Hebr. 9.

1. Pet. 3.

Beza ad ill. loc.

dire ſelon la Chaine des Grecs, qui eſt la verité ſignifiée par cette figure & la contrefigure, ſauue les fidelles : ὃ ἀντίτυπον νῦν καὶ ἡμᾶς σώζει βάπτισμα. Le Bapteſme eſt donc l'accompliſſement & la verité correſpondante à l'image qui auoit precedé au temps de Noë. Mais quoy qu'il ſoit de cette traduction du mot d'Antitype, il ſuffit que les Grecs l'ayent interpreté comme nous. Auquel ſens rien n'empeſche que l'Euchariſtie ne ſoit appellée Antitype, en comparaiſon des Sacremens de l'ancienne loy qui l'ont ſignifiée, & deſquels elle a eſté l'object, comme nous eſperons de verifier, par des témoignages irreprochables de l'antiquité. Ce mot s'employe encor pour ſignifier ce qui eſt mis & qui ſuccede au lieu du type, prenant le mot ἀντὶ, au lieu de *pour*. Comme quand les Grecs appellent vn Vice-Roy Ἀντιβασιλεὺς : Comme quand ils appellent auec ſaint Chryſoſtome le ſaint Eſprit Πνεῦμα ἀντίψυχον. *Eſprit tenant lieu de l'ame* : Comme quand Iſidore d'Egypte fait répondre Alexandre à vn qui luy demandoit pourquoy il aymoit ſi cherement Antipater, ὅτι ἀντὶ πατρός μοι ἐστίν. *Ie l'ayme ainſi*, dit-il, *parce qu'il me tient lieu de Pere*. Et en ce ſens l'Euchariſtie peut bien eſtre appellée Antitype du Corps & du Sang de noſtre Seigneur, c'eſt à dire, Myſtere ſubrogé & tenant lieu des figures du corps & du ſang de noſtre Seigneur, qui auoient cours ſous la loy : Auquel ſens on rapporte vn paſſage de Procopius Gazæus, que nous examinerons en ſon lieu.

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

Iſidor. Peluſ. lib. 3. ep. 236.

Quelquesfois *Antitype* ſignifie figure d'vne choſe contraire; comme quand ſainct Gregoire de Nazianze dit, *que le ſerpent d'Airain qui fut éleué dans les deſerts, n'eſtoit pas vn type; mais vn Antitype de Ieſus-Chriſt qui a enduré pour nous*; voulant dire qu'il eſtoit la figure d'vne choſe contraire à Ieſus-Chriſt, c'eſt à ſçauoir du Diable. Quelquesfois il ſignifie, égal, pareil, ſemblable : comme quand les Grecs diſent φωνὴ ἀντίτυπος βρονταῖσι, voix égale aux tonnerres. Quelquesfois il ſignifie contraire, repugnant, & oppoſite; comme quand Nonnus dit, ἔργοις ἀντιτύποις, par œuures contraires. Quelquesfois il ſignifie, dur, ferme, ſolide, oppoſé aux choſes molles, comme en effet Plutarque oppoſe ἀντίτυπα τοῖς μαλακοῖς; A quoy auſſi Platon fait alluſion appellant les hommes durs & refractaires ἀντιτύπους ἀνθρώπους. Quelquesfois il ſignifie ſolide en vne autre acception, c'eſt à dire vray, & eſſentiel, & oppoſé non aux choſes molles & liquides : mais aux choſes vaines, ideales, & imaginaires : Comme quand Suidas dit que les Philoſophes appellent les corps naturels & eſſentiels, *corps antitypes*, pour les diſtinguer non d'auec les corps mols & liquides, mais dans les corps intellectuels & mathematiques : Auquel ſens, les Sacremens de l'Autel peuuent eſtre appelles *myſteres antitypes*, comme les appelle ſainct Clement, c'eſt à ſçauoir, myſteres eſſentiels & contenans la verité, & ce qu'ils repreſentent. Quelquesfois il ſignifie vn double, & vne copie correſpondante entie-

Greg. Nazianze de Paſch. in Enc. orat. 1.

Nonnus in Ioan.

Platon in Thea.

Suidas in voce ἀντίτυπον.

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

Synes. epist. 67.

rement à l'original: Comme quand Synesius dit ἀντίτυπα τῶν χαρίντων, c'est à dire, ἀντίγραφα, des doubles & des copies, & dautant que le double & la copie complette d'vne chose contient autant que la chose, voire pour parler populairement, est la chose mesme, consideré que la copie de l'Iliade, ou de l'Eneide, c'est l'Iliade ou l'Eneide: la copie du vieil ou du nouueau testament, c'est le vieil ou le nouueau testament. A cette occasion, dit le tres-illustre Cardinal Du-Perron, les Peres ont peu élegamment appeller, par vne metaphore prise des Copistes & Escriuains, les Sacremens du Corps de Christ, antitypes, doubles, & copies du Corps de Christ, c'est à dire, Sacremens contenans tout autant de l'essence du Corps de Christ, que le mesme Corps de Christ naturel, palpable & visible. Quelquesfois antitype signifie l'empraintе & l'impression de quelque seau, coin ou estampe qui s'introduit dans la matiere qui en est battuë & frappée; auquel cas le caractere imprimant s'appelle type, & le caractere imprimé s'appelle antitype. Et c'est en ce sens principalement que les Peres donnent au Sacrement de l'Autel le tiltre d'Antitype du Corps de Christ. Car comme le caractere imprimant, communique toute son essence, qui n'est ny l'or ny l'argent, ny le fer où il est graué, mais la forme des traits & lineamens dont il consiste, au caractere imprimé; Ainsi le Corps de Christ imprime & communique toute son essence au Sacrement, & partant comme au mystere de la Trinité les anciens pour declarer que le Pere communique par impression toute sa substance au fils, afferment que le fils est le caractere de la substance, ainsi en l'Eucharistie ils disent que le Sacrement est le caractere imprimé, ou l'antitype du Corps de Christ; voulans par là montrer que le Corps de Christ se communique aux Hosties Sacramentales non par forme de diuision, comme l'eau communique sa substance aux herbes des parterres; mais par forme d'impression & sans dechet ou deduction de son essence, comme le caractere du cachet se communique sans diminution de son estre à toutes les impressions & les formes qui en resultent; & comme la voix demeure vne & entiere & indiuisible en soy, & se communique neantmoins par impression à toutes les parties de l'air qui frappent les aureilles des auditeurs: Et comme le feu qui est le plus actif de tous les elemens, imprime & communique le caractere substantiel de son estre, c'est à dire sa propre substance, à toutes les matieres combustibles qu'il allume, & neantmoins la retient toute entiere en soy-mesme: non que ces comparaisons & metaphores populaires & begayantes puissent atteindre à exprimer parfaitement la communication du Corps de Christ aux especes Sacramentales; non plus que quand les Peres au mystere de la Trinité, vsent de similitudes naturelles, & appellent auec sainct Paul, nostre Seigneur *la splendeur de la gloire du Pere*, ou comparent auec Tertullian, le Pere au Soleil, & le fils au rayon;

Hilarius de Trinit. lib. 8. ad illa verba. Hunc signauit Pater Deus. Signaculorum ea natura est, vt omnem impressæ in se speciei explicent formam, & nihil minus ex eo habeant vnde signentur, & dum totum accipiunt quod imprimitur, totum ex se proferunt, quicquid impressum est.

Tert. contra Prax.

rayon ; ces comparaisons & metaphores accidentales ne sont pas suffisantes pour exprimer parfaitement l'emanation essentielle du fils, mais seruent aucunement à acheminer & éleuer nostre esprit à l'apprehension des choses diuines par les debiles & imparfaits vestiges des similitudes humaines & naturelles. Pour recueillir donc mon propos ; Ie dy que quand les Peres Grecs appellent les Sacremens de l'Autel, *Antitypes du Corps & du Sang de Christ*, ils entendent antitypes essentiels, empraintes, & impressions substantielles, dans lesquelles s'imprime, s'insere, & reside l'essence mesme de la chose. Ce que l'on peut recueillir des paroles d'Eutychius qui furent produites par les Orthodoxes. [a] *Les autres*, dit Nicetas (parlant des fidelles Catholiques) *produisoient ces paroles du lumineux flambeau de l'Eglise Eutychius : Chacun prend le sainct Corps & le precieux Sang du Seigneur tout entier, encor qu'il ne prenne qu'vne partie des Sacremens. Car il se diuise indiuisiblement en tous, à cause de l'immixtion, tout ainsi qu'vn mesme & vnique cachet transmet tous ses characteres & toutes ses formes aux choses qui le participent, & demeure neantmoins vn & mesme apres la communication, non diminué ny diuersifié selon les sujets qui le reçoiuent, encor qu'ils soient plusieurs en nombre : Et comme vne mesme & vnique voix prononcée & laschée en l'air demeure toute entiere en celuy qui la profere, & s'épandant par l'air s'intromet toute dans les aureilles des auditeurs, de sorte que nul d'eux n'en reçoit ny plus ny moins l'vn que l'autre, mais qu'elle est toute indiuisible & toute entiere en tous fussent-ils dix mille & dauantage, encore qu'elle soit corps : Car la voix n'est autre chose qu'vn air frappé.* [b] *Que nul donc ne doute qu'apres l'hierurgie mystique & la saincte Resurrection, le corps incorruptible & l'immortel, sainct & viuifique sang du Seigneur intromis dedans les antitypes par les hierurgies mystiques, ny imprime aussi puissamment ses propres forces, mais sçache qu'il se trouue tout entier en eux tous.* C'est en ce sens que S. Clement & les autres anciens Autheurs Grecs appelloient le Sacrement de l'Autel Antitype du Corps & du Sang de Christ.

De tout ce long discours on peut recueillir le peu de secours que nos aduersaires peuuent tirer du mot *Antitype*, mais venons aux autres passages où Du-Plessis pretend que les Peres appellent l'Eucharistie figure. Le second est Tertullian. [c] *Tertullian*, dit-il, *escrit. Le pain qu'il prit & qu'il distribua à ses Disciples, il le fit son corps, c'est à dire la figure de son corps ; & ce n'eust pas esté figure, si ce n'eust esté vn corps de verité.* Et ailleurs, *le pain par lequel il represente son corps.* Quant à ce passage, nous répondons deux choses ; La premiere qu'il est produit auec trop d'infidelité, non seulement à raison de l'omission des paroles, *Cecy est mon Corps*, qui sont dans le texte de Tertullian, mais aussi par la visible deprauation de celles-cy. *Figura autem non fuisset, nisi veritatis esset corpus*, que Du-Plessis a traduites ; *Et ce n'eust pas esté la figure, si ce n'eust esté vn corps de verité.* Au lieu qu'il

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

a *Nicet. Chon. in Alexio. l. 3.* Ὅλον οὖν ἅπαν τὸ ἅγιον σῶμα, καὶ τὸ τίμιον αἷμα τοῦ κυρίου δέξεται, κἂν ἐκ μέρους τούτων τις δέξηται.

b Μηδεὶς οὖν ἀμφιβολίαν ἐχέτω, τὸ ἄφθαρτον μετὰ τὴν μυστικὴν ἱερουργίαν καὶ τὴν ἁγίαν ἀνάστασιν, σῶμα καὶ ἀθάνατον καὶ ἅγιον καὶ ζωοποιὸν αἷμα τοῦ κυρίου τοῖς ἀντιτύποις ἐνθέμενον, διὰ τῶν ἱερουργιῶν ἔλαττον, τῶν σφραγισμένων παραδειγμάτων τὰς οἰκείας ἐναπομόργνυσθαι δυνάμεις, ἀλλ' ὅλον ἐν ὅλοις εὑρίσκεσθαι.

c *Du Pleß. pag. 972.* Acceptum panem & distributum discipulis, corpus suum illum fecit, hoc est corpus meũ dicendo, id est figura corporis mei. Figura autem non fuisset, nisi veritatis esset corpus. *Et alibi.* Nec aquam reprobauit, &c. nec panem quo ipsum corpus suum repræsentat.

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

falloit traduite. Or *la figure n'eust point esté, si le Corps de la verité n'estoit; fuisset* au passé, pour la figure, & *esset* au present, pour le corps. Ie dy en second lieu que ce passage ne peut estre qu'impertinemmét & ignoramment allegué pour introduire vne figure en l'Eucharistie; veu que le mot de figure qui y est employé, ne designe pas vne figure Sacramentale que nostre Seigneur y ait liurée à l'Eglise, mais vne figure legale, vne figure Prophetique, vne figure qui a precedé son auenement au monde, & qu'il a accomplie lors qu'il institua ce Sacrement, de sorte que quand Tertullian dit. [a] *Le pain pris & distribué à ses Apostres, il le fit son Corps, en disant, Cecy est mon Corps, c'est à dire la figure de mon Corps*, il faut rapporter le mot de figure au pain que nostre Seigneur prist, & construire ainsi ses paroles, *Cecy est mon Corps*, c'est à dire, Cecy qui estoit la figure de mon Corps en la loy, à sçauoir le pain, est maintenant mon Corps, par l'accomplissement de sa figure legale. Ie sçay que Du-Plessis conuie le monde à rire de cette interpretation qu'il appelle sauuage. Mais quand nous examinerons à plein fond ce passage, nous montrerons que l'on n'en peut rire que d'vn ris Sardonien, puis que cette interpretation prend l'erreur à la gorge, & l'estouffe visiblement. Icy, où nous ne le traitons qu'en passant, nous nous contenterons de produire quelques clauses qui precedent & qui suiuent les paroles dont il s'agist, par lesquelles il sera aisé de voir que cét Autheur parle des figures legales. [b] *Il y auoit*, dit-il, *d'autres lieux en Hierusalem pour enseigner, il y en auoit aussi hors de Hierusalem pour se retirer: Et toutesfois de iour il enseignoit dans le temple, comme celuy qui auoit predit Ozée, ils m'ont trouué dans mon Temple, & là il a esté disputé contre eux: & de nuit il se retiroit dans la montagne des Oliues; Car Zacharie l'auoit ainsi demontré, Et ses pieds s'arresteront sur la montagne des Oliues: Il y auoit pareillement d'autres heures propres pour les audiences; il falloit qu'il s'y trouuast le matin, parce que le Seigneur ayant dit par Esaye, Il me donne vne langue pour discipline; il auoit ajousté, Il m'a pourueu d'aureille pour ouyr le matin: si cela c'est dissoudre les Propheties, qu'est-ce que les accomplir? Et partant il sçauoit aussi, quand il falloit que souffrist celuy, duquel la loy figuroit la passion; car d'entre vn si grand nombre de festins des Iuifs, il fit élection du jour de Pasque, parce que Moyse preuoyant ce mystere auoit dit, c'est la Pasque du Seigneur, & c'est pourquoy il fit alors paroistre l'ardeur de son affection.* I'ay, *dit-il*, grandement desiré de manger cette Pasque auecque vous, deuant que ie souffre; *O le destructeur de la loy! qui auoit aussi souhait d'obseruer la Pasque. N'estoit-ce point que la saueur du Belier Iudaïque luy pleust? Ou plustost, n'estoit-ce pas luy qui deuant estre mené comme vne oüaille à la victime sans ouurir la bouche, non plus que la Brebis entre les mains de celuy qui la tond, desiroit d'accomplir la figure de son sang salutaire? Il pouuoit estre aussi trahy sans salaire, car quelle peine y auoit-il à trahir celuy qui se presentant de luy-mesme au peuple,*

[a] *Tertull. lib. 4. contra Marc. cap. 40.* Acceptum panē & distributum discipulis, corpus illum suum fecit, hoc est corpus meum, dicendo, id est figura corporis mei.

[b] *Tertul. cont. Marc. lib. 4. c. 39.* Erant & loca alia apud Ierusalem ad docendum, erant & extra Ierusalem ad secedendum, sed enim per diē in templo docebat, vt qui per Osee prædixerat: In templo meo me inuenerunt, & illic disputatum est ad eos, &c.

n'estoit plus aisé à trahir qu'à enuahir? Mais cela eust conuenu à vn autre Christ, non à celuy qui accomplissoit les Propheties. Tu vois lecteur qu'en tous ces exemples il n'est question que de l'accomplissement des Propheties, & des figures legales: *Car il est escrit, pour autant qu'ils ont vendu le iuste, mesme Ieremie predit la quantité & l'issuë du prix, reuoqué puis apres par la repentance de Iudas, & employé pour acheter vn champ de Potier, comme il est contenu dans l'Euangile de S. Mathieu, & ils ont pris trente deniers, le prix de l'apprecié, ou de l'honoré, & les ont baillés pour vn champ de Potier. Partant ayant protesté de desirer grandement de manger la Pasque comme sienne, car ce seroit chose indigne, que Dieu desirast rien d'autruy, le pain pris & distribué à ses Disciples, il le fit son Corps, disant. Cecy est mon Corps, c'est à dire, la figure de mon Corps.* Voylà le vray discours de Tertulian. Qui est donc l'homme pourueu de sens commun qui ne voye quelle est son intention en cette longue file d'exemples qu'il attache les vns aux autres, & qu'il presse contre les Marcionites? Ne veut-il pas montrer à Marcion que nostre Seigneur n'a pas destruit la Loy ancienne, comme cét Heretique pretendoit par le liure qu'il auoit fait des antitheses de la Loy & de l'Euangile, & luy prouuer que nostre Seigneur au lieu de la destruire en auoit accomply toutes les Propheties, & les figures, voire iusques à s'estre entierement assujetty à ne faire rien qui n'eust esté predit & figuré, obseruant les circonstances qui auoient esté inserées dans les Propheties, & dans les figures anciennes. Et donc mettant au rang des accomplissemens de la loy ce que nostre Seigneur fist en instituant l'Eucharistie, ne s'ensuit-il pas qu'il parle d'vne figure qui auoit precedé en la loy? Comme quand il parle de l'effusion de son salutaire sang, il dit que nostre Seigneur accomplit la figure du Sang de l'Agneau Paschal? Certes ces paroles qui suiuent montrent qu'il parle d'vne figure legale, d'vne figure qui a precedé souz la loy, d'vne figure predite par les Prophetes. Or, dit-il, *la figure n'eust point esté*, (notés, n'eust point esté, c'est à dire n'eust point precedé) *si le Corps de la verité n'estoit*: & c'est pourquoy nos aduersaires ont tous falsifié cette clause, comme reconnoissans qu'elle leur porte le poignard sur la gorge, & qu'il n'y a moyen de s'en sauuer, car ils ont traduit, *& ce n'eust point esté figure, si ce n'eust esté vn Corps de verité.* Mais lecteur auec quelle fidelité est-ce rendre ces paroles Latines, *Figura autem non fuisset,* (au passé) *nisi veritatis esset Corpus*, au present? Et derechef auec quelle conscience peut-on les traduire ainsi, apres auoir leu ce qui suit. [a] *Que si* (ajouste Tertullian) *la cause pour laquelle Christ a fait le pain son Corps, c'est qu'il estoit destitué de la verité du Corps,* (c'est à dire, si ce n'a pas esté parce que la figure en a precedé.) *Il a donc deu liurer le pain pour nous, c'estoit chose conuenante à la verité de Marcion que le pain fust crucifié. Mais pourquoy appelle-t'il le pain son Corps, & non plustost vn melon que Marcion a eu au lieu de cœur,*

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

a *Tertull. vbi supra.* Si propterea panem corpus sibi finxit, quia corporis carebat veritate, ergo panem debuit tradere pro nobis. Faciebat ad vanitatem Marcionis vt panis crucifigeretur. Cùm autem panem corpus suũ appellat, & non magis peponem quem Marcion cordis loco habuit, non intel-

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

(il dit cela pour montrer la stupidité de Marcion) *ne comprenant pas que ç'auoit esté l'ancienne figure du Corps de Christ?* (Caluinistes donnez gloire à Dieu) *disant par Hieremie, venez mettons le bois en son pain, c'est à dire la Croix en son Corps? Par ainsi l'illuminateur des antiquités appellant le pain son Corps, a assés declaré depuis ce qu'il auoit voulu que le pain signifiast alors*, c'est à dire en la loy. S'il y auoit quelque candeur en nos aduersaires, ne rendroient-ils pas les armes, ne quitteroient-ils pas la defense de ce passage, puis que Tertullian declare si ouuertement que la figure dont il parle, est celle que Hieremie auoit predite, donnant le nom de pain au Corps de nostre Seigneur, en vertu dequoy Iesus Christ *illuminant l'antiquité*, c'est à dire accomplissant l'ancienne figure, a dit, *Cecy est mon Corps*, c'est à dire, ce pain qui selon l'Oracle de Hieremie estoit anciennement la figure de mon Corps, est maintenant mon Corps depuis que ie l'ay pris, & que le distribuant à mes Disciples, i'ay dit de cette ancienne figure, i'ay dit du pain, Cecy est mon Corps. Quant à l'autre passage où Tertullian dit, *le pain par lequel il represente son Corps.* Ce n'est que faute d'vn peu de lecture de Tertullian, ou mesmes vn peu de Grammaire, qui est cause qu'on nous l'obiecte. Car pource qui regarde Tertullian, il y a mille endroits de ses escrits desquels on peut recueillir que par representer, il signifie rendre present, liurer ou exhiber actuellemét vne chose; qui est vn langage que S. Cyprian, S. Hierosme, S. Ambroise & S. Augustin ont imité depuis: mais nous nous reseruons à en rapporter les tesmoignages au lieu où nous examinerons plus amplement la creance des Peres sur ce sujet: pour cette heure il nous suffira d'en amener deux de Tertullian, qui comme des foudres abbatent l'erreur sans resource. Tant s'en faut donc que cét ancien Autheur par la representation entende l'image ou la figure de la chose, qu'au contraire il oppose la representation à la contemplation & à l'apprehension de l'entendement qui forme l'image de la chose & qui la conçoit, voire à celle qui se fait par la foy, comme il oppose la possession à l'attente & à l'esperance de la chose. [b] *Ce que nostre esperance nous donne en cette vie*, dit-il, *c'est vne contemplation que nous auons de nostre estat futur, par la foy, non vne representation, c'est non vne possession, mais vne attente.* Et au mesme liure qu'il a escrit contre Marcion, de l'vn desquels l'obiection est prise, parlant du Baptesme de nostre Seigneur. [c] *Le Createur*, dit-il, *representant son Christ, dit, Cettui-cy est mon fils, à sçauoir certes celuy que i'ay promis.* Estoit-ce donc vne image, ou vne figure du fils que le Pere representoit, mais pour vser des propres paroles de Tertullian, *cette voix.* [d] *Cettui-cy est mon fils, n'est-ce pas la voix de celuy qui exhiboit actuellement le fils qu'il auoit promis auparauant?* Si donc Tertullian n'a point fait de scrupule d'vser du mot de representer pour exprimer l'actuelle exhibition que le Pere a faite du fils, en sa forme visible: Pourquoy est-ce qu'il auroit crainte de

ligens veterem fuisse istam figuram corporis Christi dicentis per Hieremiam: Aduersus me cogitauerũt cogitatum, dicentes: Venite cõiiciamus lignum in panem eius, scilicet crucem in corpus eius? Itaque illuminator antiquitatum quid tunc voluerit significasse panem satis declarauit, corpus suum vocans panem. *Tert. de orat. c. 5. De pall. c. 3. De res. car. c. 14. & cap. 63.*

b *Lib. de resurr. car. cap. 23.* Adeo contemplatio est spei in hoc spatio per fidem, non repræsentatio, nec possessio, sed expectatio.

c *Lib. 4. cap. 22.* Iam repræsentans eum, hic est filius meus dilectus, vtique subauditur, quem repromisi.

d *Ibidem.* Eius est exhibẽtis voce vti in demonstratione promissi, qui aliquando promisit.

dire que nostre Seigneur represente, c'est à dire, baille, liure, exhibe son Corps par le pain qu'il consacre? Et quelles propositions en tout l'Euangile pourra-t'on trouuer plus conformes que ces deux icy, *Cettui-cy est mon fils bien-aymé*, &, *Cecy est mon Corps?* Partant comme en l'vne le mot de representer ajousté par Tertullian ne diminuë rien de la verité de la presence du Fils de Dieu, mais au contraire l'exprime & la designe; aussi en la seconde, ce mesme mot ajousté par Tertullian, n'oste rien de la verité ou de la presence de son Corps, mais plustost sert à la declarer. Par ainsi en lisant Tertullian vn peu plus exactement nos aduersaires pourront apprendre que representer signifie rendre present: mais que dis-je en lisant Tertullian? en ouurant le Calepin ils trouueront que *repræsento* signifie, *præsentem sisto*: en Grec παριστάω, παριστάνω, παρίστημι. Cela mesmes donc signifie *Repræsento* selon sa propre & naturelle signification: au lieu que celle selon laquelle il est employé pour signifier la representation *d'vne chose absente, comme l'image represente l'homme*, est vne signification figurée & metaphorique. A raison dequoy les Iurisconsultes qui obseruent exactement le sens & la signification propre des mots, disent *Repræsentare pecuniam*, rapporter l'argent: ce que nous verifierons ailleurs par vn plus grand nombre de tesmoignages de l'antiquité. Seulement retournant à Tertullian, auertiray-je le sieur Du-Plessis qui renuerse l'vsage de ce mot, que s'il auoit bien consideré vn lieu qui est à la fin du liure des Spectacles de Tertullian, il auroit appris que *Repræsentare* ne signifie pas representer vne chose absente comme son image, sinon par metaphore, & par alienation & diuertissement de son vray vsage; car apres auoir remonstré au Chrestien qu'il a d'autres spectacles à mediter que ceux qui se representoient sur les Theâtres des infidelles, & entre autres qu'il a à considerer le grand *iour du iugement auquel auec vne ioye incroyable, & auec vn applaudissement extraordinaire, il verra Iupiter & les faux Dieux gemissans au milieu des tenebres qui les enuelopperont; les persecuteurs du nom de Christ bruslés de plus violentes flammes que celles qu'ils ont allumées contre les Chrestiens; les Philosophes couuerts d'opprobre auecques leurs Disciples, plongés dans vn mesme feu; Ceux qui ont fait mourir le Fils de Dieu, poursuiuis en sa fureur*, il ajouste. *Qui est le Preteur, ou le Consul, ou le Questeur, ou le Pontife qui par sa liberalité*, (il dit cela dautant que c'estoiẽt ordinairemẽt des personnes de cette qualite là qui faisoient la dépense des spectacles) *te fera voir ces choses? Et neantmoins nous auons des-ja ces choses-là aucunement representées*, (notés, aucunemẽt representées) *l'esprit se les imaginant par la foy*. D'où il appert qu'estre representé, selon Tertullian, ne peut estre dit que figuratiuement & par metaphore des representations imaginaires; & que quand il est employé en ce sens-là, c'est pour signifier vne representation imparfaite, & destituée de la reelle presence de son object,

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

Tertul. lib. de Spectac. in fine.

Ibidem. Vt talia spectes, vt talibus exultes, qui tibi Prætor, Consul, aut Quæstor, aut Sacerdos de sua liberalitate præstiterit? Et tamẽ hæc iam quodammodo habemus per fidẽ spiritu imaginante repræsentata.

telle qu'est celle-là qui dépend de l'imagination de l'esprit, mesmes éleué & éclairé de la lumiere de la foy. Ainsi nos aduersaires ne peuuent tirer nulle sorte d'auantage du mot de *representer*, qui pris en sa signification directe & naturelle, auquel sens Tertullian le cite tousiours, signifie, rendre present, liurer, presenter & exhiber la chose, & non en faire voir les images.

Le troisiesme Autheur que produit Du-Plessis est Origene, duquel nous auons examiné le passage au Chapitre precedent, à raison dequoy nous y renuoyerons le lecteur.

Le quatriesme est sainct Ephrem de Syrie qui, dit-il, parle en ces termes de l'Eucharistie.[a] *Nostre Seigneur prenant le pain en ses mains, il le benit & le rompit, en figure de son sainct Corps immaculé ; & benit la Coupe en figure de son precieux sang, & la distribua à ses Disciples.* Mais ce n'est pas grande merueille que cét ancien ait vsé du mot de *figure* en ce sujet, puis que ceux mesmes qui ont expressément escrit contre les ennemis de la reelle presence, auoüent auec toute l'Eglise qu'il n'y a point de Sacrement, où il n'y ait aussi vne figure ; mais comme nous disions au commencement de ce Chapitre, l'Eucharistie a deux faces, l'vne externe & accidentale, qui propose à nos yeux les images du pain & du vin, souz lesquelles nostre Seigneur nous a voulu donner son Corps & son Sang, selon laquelle elle est vrayement figure, signe & symbole. L'autre interne & essentielle, selon laquelle elle contient cette mesme chair, & ce mesme sang, dont les signes Sacramentaux sont les images. Et puis mesme l'Eucharistie entiere comparée au Corps estendu en la Croix, & dechiré des supplices, & au Sang répandu pour l'expiation de nos crimes, en est dite la figure, parce qu'elle les represente souz vne autre forme, écoutons là dessus ce grand fleau des premiers Sacramentaires, Paschasius Abbé de Corbeie en Saxe.[b] *Ce Sacrement*, dit-il, *estant vn mystere, nous ne pouuons nier aussi que ce ne soit vne figure :* Parce certes que tout mystere a ses voiles & ses figures, puis que c'est vn secret, vne chose occulte, & cachée au sens, & qui ne paroist qu'aux yeux de la foy ; mais que cette figure ne bannisse pas la verité, mais la voile seulement, qui est-ce qui l'a plus clairement expliqué que cét Autheur? N'est-ce pas luy qui crie.[c] *Le Seigneur a fait tout ce qu'il a voulu au Ciel & en la terre, & parce qu'il l'a voulu, encore que la figure du pain & du vin soit icy* (au Sacrement de l'Eucharistie) *il ne faut point croire, que ce soit autre chose, apres la consecration que la chair & le sang de Iesus-Christ. D'où vient que la verité dit à ses Disciples, Cette-cy est ma chair pour la vie du monde, & afin que ie parle auec plus de merueille, ce n'est point vne autre chair que celle qui est née de la Vierge, qui a enduré en la Croix, & qui resuscitée est sortie du tombeau; c'est dis-je la mesme: & partant c'est la chair de Iesus-Christ qui est encor aujourd'huy offerte pour la vie du monde, & quand elle est dignement prise, la vie eternelle sans doute est reparée en nous. Que si ce que nous*

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

a *S. Ephrem. de naturâ Dei non curiosius scrutandâ.*

Du Pless. pa. 972.

Inspice item diligẽter quomodo sumens in manibus panẽ, benedicit ac frãgit in figuram immaculati corporis sui, calicemque in figura preciosi sanguinis sui, benedixit & tribuit discipulis suis.

b *Paschas. de corp. & sang. Dom. c. 4.* Quia mysticum est Sacramentũ, nec figurã illud negare possumus.

c *Paschas. eodem lib. cap. 1.* Omnia quęcunque voluit Dominus fecit in cœlo & in terra. Et quia voluit licet figura panis & vini hic sit, omnino nihil aliud quàm caro Christi & sanguis post consecrationem credẽda sunt. Vnde ipsa veritas ad discipulos. Hæc inquit, caro mea est pro mũdi vita. Et vt mirabiliùs loquar, non alia planè quàm quæ nata est de Maria, & passa in cruce, & resurrexit de sepulchro. Hæc, inquam, ipsa est, & ideo Christi caro est, quæ pro mũdi vita adhuc hodie offertur. Et cùm indignè

disons ne semble pas croyable à quelqu'vn qu'il considere tous les miracles de l'ancien & du nouueau Testament, que Dieu a faits contre l'ordre de la nature pour affermir la foy, & il verra plus clair que la lumiere, que rien n'est impoßible à Dieu, veu que l'estre de toutes choses c'est sa volonté, & tout ce qu'il veut se fait tousiours. Et derechef n'est-ce pas luy mesme qui fait sonner si haut ces paroles prises en partie de sainct Ambroise?[a] *C'est sans doute la vraye chair qui a esté crucifiée, & enseuelie, c'est vrayement le Sacrement de cette chair que le Prestre consacre diuinement par le S. Esprit, en la parole de Christ, & c'est pourquoy nostre Seigneur crie, Cecy est mon Corps: & ne t'en estonne point, ô homme, & n'y recherche point l'ordre de nature, cette chair a esté formée sans semence par le S. Esprit, au ventre de la Vierge, afin que le Verbe fust fait chair; Croy vrayement außi que cecy qui se fait en la parole de Christ par le S. Esprit, c'est son Corps né de la Vierge. Dequoy si tu demandes la raison, qui te la pourra expliquer, & qui pourra l'exprimer auec des paroles? Plustost sçache ie te prie, que la raison en reside en la vertu de Iesus-Christ, la connoissance en la foy, la cause en sa puissance, & l'effet en sa volonté, & que la Maiesté diuine fait cela puissamment contre l'ordre de nature, & par dessus la capacité de nostre discours.* Apres ces paroles, ou plustost ces foudres, ne faudroit-il pas auoir vn front d'airain pour vouloir douter de sa foy? Et cependant ce grand fleau des Sacramétaires, ce grand Propugnateur de la foy de l'Eglise, ne fait point le rétif ny le difficile à confesser qu'en l'Eucharistie il y a vne figure, dautant que c'est vn mystere, dautant que c'est vn Sacrement. Quelle merueille donc qu'vn Autheur qui a écrit en vn temps où l'on n'auoit point à combatre contre ces monstres, ait vsé du mesme langage? Et n'est-ce donc pas au mesme sens que Paschasius l'a entendu?[b] *Si*, dit-il, *nous considerons les choses, vrayement à bon droit l'Eucharistie est nommée tout ensemble* VERITÉ ET FIGVRE; *figure & caractere, en ce qui paroist aux sens, exterieurement; verité en ce qui en est creu & apperceu par l'entendement à l'interieur, &c.* Verité derechef, selon luy entant que de la substance du pain & du vin est fait le Corps & le Sang de Christ, par la vertu du sainct Esprit, en sa parole, mais figure apparente entant qu'il est rompu, & entant qu'en l'espece visible est entendue autre chose que ce que le sens apperçoit auec les yeux, & auec le goust de la chair. Car que saint Ephrem qui est celuy dont il s'agist icy, ait eu la mesme creance que Paschasius, & que toute l'Eglise de son siecle, qui en peut douter apres auoir leu ce qui suit au lieu mesme d'où est prise l'obiection, où il deteste la curiosité de ceux qui veulent comprendre les merueilles de Dieu. [c] *Sois fidelle*, dit-il, *& innocent, participe au Corps immaculé, & au Sang de ton Seigneur auec vne tres-pleine foy*, (c'est à dire sans en douter en aucune sorte) *estant certain que tu mãges le mesme Agneau tout entier. Les mysteres de Christ sont vn feu immortel, donne toy garde de les sonder curieusement, de peur que tu ne sois*

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM. percipitur vita vtique in nobis æterna reparatur. Quod si minus alicui, quod dicimus credibile videtur; attẽdat vniuersa veteris ac noui testamenti miracula, quę contra naturæ ordinem ob fidei firmitatem à Deo gesta sunt, & videbit luce clarius, quod Deo nihil impoßibile sit, dum omniũ esse, Dei volũtas est, & quicquid voluerit Deus, hoc singula fiunt.

a *Pasch. eodem lib. cap. 4.*

Vera vtique caro Christi, quæ crucifixa est & sepulta, verè illius carnis Sacramentũ quod per sacerdotem super altare in verbo Christi per Spiritum sanctum diuinitus consecratur, &c.

b *Paschas. de corp. & sang. Dom. c. 4.*

Si veraciter inspicimus iure simul veritas & figura dicitur; vt sit figura vel character veritatis quod exterius sentitur; veritas verò quicquid de hoc mysterio interius rectè intelligitur aut creditur.

c *S. Ephrem de natura Dei curiosè non scrutanda.*

Esto fidelis atq; innocens. Parti-

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM. cipa immaculatum corpus & sanguinem Domini tui fide plenissima, certus quod agnũ ipsũ integrè comedas Ignis immortalis sunt mysteria Christi : caue ea temerè scruteris, ne in ipsorũ participatione comburaris. Abraham Patriarcha cœlestibus Angelis terrenos cibos apposuit, illique eos comederũt. Ingens sanè miraculũ est cernere Spiritus incorporeos in terra carnium cibos mãducãtes. Sed hoc profectò omnem excedit admirationem, omnẽ mentem, omnemque sermonem, quod nobis fecit vnigenitus filius Christus Saluator noster. Ignẽ quippe & Spiritum manducandum atque bibendum præstitit nobis carne vestitis, corpus videlicet suum ac sanguinem.

a *Plutarque, au traicté. Comme on peut retenoir vtilité de ses ennemis.*

b *Deut* 4. *v.* 24. Deus noster ignis consumens est.

bruslé y participant. Le Patriarche Abraham presenta des viandes terrestres aux Anges du Ciel, & ils les mangerent : C'est certes vn insigne miracle de voir des esprits incorporels, manger en terre des viandes charnelles. Mais ce que Iesus-Christ fils vnique de Dieu nous a fait, est au dessus de toute admiration, de tout esprit, & de tout discours. Car à nous qui sommes reuestus de chair, il nous a baillé à manger & à boire vn feu & vn esprit, c'est à sçauoir son Corps & son Sang. Quelle dureté, quelle obstinée infidelité ne doit pas estre brisée par ces foudres? Dites donc Caluinistes, prendre du pain & du vin en l'Eucharistie, seroit-ce vn miracle comparable auec celuy que ce sainct personnage exalte tant, & qu'il prefere au miracle, selon lequel les Anges ont esté veus manger auec les hommes? Ou mesme selon vous, faire la Cene, & prendre le Sacrement, est-ce vn miracle? Mettés la main à la conscience, & reconnoissez que vostre imagination n'a rien de commun auec la creance des Peres. Mais, direz-vous, il appelle le Sacrement *vn feu & vn esprit*: Il est vray certes; mais outre que luy-mesme il a expliqué cette elegante façon de parler, declarant qu'il entend par ce feu & par cét esprit, la chair & le sang de Christ, reuestus de Maiesté & de conditions glorieuses, estes vous si stupides que vous ne voyés pas que c'est afin de poursuiure sa metaphore du feu, dont il se sert pour arrester la curiosité & l'imprudence de ceux qui presument de vouloir comprendre vn mystere, où la diuinité, qui est signifiée par l'Esprit, est presente, & l'enuironne comme vn feu prest à consumer ceux qui entreprennent d'en approcher trop prés; c'est à dire qui s'efforcent d'y contenter leur curiosité, & d'en comprendre la merueille par le discours de la raison humaine? Ne vous souuient'-il point de ce que dist Promethée au Satyre lors qu'il voulut baiser & embrasser le feu? a *Bouquin,* luy dit-il, *tu te perdras : car comme il communique la chaleur & la lumiere, & comme il est vn instrument qui sert à toute sorte d'artifice quand on en sçait bien vser, aussi brusle-t'il quand on le touche & quand on le manie indiscretement.* S. Ephrem en a emprunté la comparaison en ce sens, afin d'estonner les impudens & les curieux, & de les empescher de vouloir comprendre auec la raison humaine, vn mystere plein du sainct Esprit & de la diuinité, b *qui est vn feu consumant,* afin de faire entendre au Chrestien que comme ceux qui s'approchent de l'Eucharistie auecque foy & innocence, en recueillent vne certaine chaleur, & vne certaine lumiere spirituelle qui est attachée au Corps de la diuinité, aussi les imprudents & les curieux y trouuent leur mort; la diuinité qui est là residente, & le sainct Esprit qui l'enuironne ne pouuans souffrir qu'on s'en approche auec tant de mépris & d'irreuerence. En ce mesme sens sainct Chrysostome exhortant les Chrestiens, & particulierement les Ministres de l'Autel à se presenter auec toute sorte de reuerence à ce diuin Sacrement, apres auoir touché l'eminence de la chose, c'est à dire, du Corps

du Fils de Dieu qui est donné en ce mystere, ajouste ces paroles. a *Quelle chose y a-t'il donc si nette, que celuy qui doit participer à ce sacrifice ne doiue encor estre plus net? quels rayons du Soleil ne doit pas exceder cette main la qui doit diuiser cette chair, la bouche qui est remplie d'vn feu spirituel, la langue qui est teinte de l'admirable sang?* Auquel lieu on voit que cette sacree bouche d'or appelle le Sacrement *vn feu Spirituel*, à cause de la presence du sainct Esprit, & de la diuinité du Fils de Dieu, qui n'est iamais separée de la chair qu'il a prise au sein de la Vierge. Pour recueillir donc ce discours, ie dy que S. Ephrem n'a peu declarer en paroles plus claires que celles que nous auons rapportées de luy, sa creance touchant la presence & la realité du Corps de Iesus-Christ au Sacrement, & qu'au reste, ce qu'il vse du mot de *figure*, c'est pour exprimer les especes sensibles & externes du pain & du vin, souz lesquelles neantmoins il adore la verité de la chair & du Sang du Fils de Dieu. Et mesmes nous pouuons ajouster qu'en ce lieu-là saint Ephrem ayant entrepris de representer au fidelle l'histoire de la vie, des miracles, de la mort, de la passion, & de la resurrection de nostre Seigneur, lors qu'il a representé l'institution de l'Eucharistie cóme contiguë à la passion de IesusChrist, il a voulu vser de cette façon de parler. b *Nostre Seigneur prenant le pain en ses mains, le benit & le rompit, en figure de son sainct Corps immaculé; & benit la Coupe en figure de son precieux sang, & la distribua à ses Disciples*: afin d'imprimer en l'ame du Chrestien, que nostre Seigneur instituant ce Sacrement, l'institua pour vn monument eternel de sa mort, & pour estre vne immortelle souuenance de sa passion, en laquelle son Corps en sa forme visible fut dechiré des supplices, & son sang épandu pour lauer nos crimes; dont la figure nous est representée deuant les yeux, lors que nous voyons que son Corps & son Sang sont separément consacrés souz les especes mortes & insensibles du pain & du vin, en remembrance de cette mort. Et en ce sens-là, l'Eglise n'a point feint de dire apres luy en ses Canons. c *Que le Corps de nostre Seigneur, en l'Eucharistie, est le Sacrement du Corps de Christ, visible, palpable, mortel & pendu en la Croix.* Ce qu'elle dit apres auoir premierement protesté & crié, *C'est ce que nous disons, c'est ce que nous nous efforçons en toute sorte de prouuer, que le Sacrifice de l'Eglise est fait de deux choses, & est composé de deux choses, c'est à sçauoir de l'espece, ou de l'apparence visible des Elemens*; (du pain & du vin) *& de la Chair & du Sang inuisible de nostre Seigneur Iesus-Christ; du Sacrement, & de la chose du Sacrement, c'est à sçauoir du Corps de Christ.* Et derechef. *C'est la chair de Iesus-Christ que nous prenons au Sacrement, couuerte de la forme du pain, & son sang que nous beuuons, souz l'espece, & souz la saueur du vin.* Le lecteur choisira laquelle il voudra de ces deux responses, car elles sont toutes deux peremptoires, & conuiennent également aux paroles & à l'in-

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

a *Chrys. hom. 83. in Matth. quæ est 60. ad pop. Ant.* τίνος [οὖν] οὐκ ἔδει καθαρώτερον εἶναι τὸν ταύτης ἀπολαύοντα τῆς θυσίας; ποίας ἡλιακῆς ἀκτῖνος τὴν χεῖρα ταύτην διατέμνουσαν τὴν σάρκα, τὸ στόμα τὸ πληρούμενον πυρὸς πνευματικοῦ, τὴν γλῶσσαν τὴν φοινισσομένην αἵματι φρικωδεστάτῳ.

b *S. Ephr. vbi sup.* Diligenter intuere quomodo in manibus panem accipiens benedixit ac fregit in figuram immaculati corporis sui, calicemque in figuram pretiosi sanguinis sui, benedixit deditque discipulis suis.

c *De cons. dist. 2. cap. 48.* HOC est. Cælestis panis, qui verè Christi caro est, suo modo vocatur corpus Christi, cùm reuera sit Sacramentũ corporis Christi, illius videlicet, quod visibile, palpabile, mortale, in cruce est suspẽsum. *Ibidem.* HOC est quod dicimus: hoc modis omnibus approbare contendimus sacrificiũ scilicet Ecclesiæ duobus confici, duobus cõstare, visibili elementorũ specie & inuisibili Domini nostri Iesu Christi carne, &c.

tention de sainct Ephrem, sans qu'il soit en la puissance de nos aduersaires de les renuerser ou de les destruire.

Le cinquiéme Autheur que cite Du Plessis est S. Ambroise, duquel il produict premierement ce passage. [a] *Le Seigneur luy-mesme crie, Cecy est mon Corps. Auant la benediction des paroles celestes vne autre espece est nommée, apres la consecration le Corps de Christ est signifié.* Auquel lieu il croit que par *estre signifié*, S. Ambroise entend que le Corps de Christ est seulement en signe en l'Eucharistie: mais certes il ne pouuoit alleguer passage plus contraire à ses intentions, que celuy-là, bien entendu & pris selon le vray sens de son Autheur; car S. Ambroise en ce lieu-là se propose vne question que quelqu'vn luy pouuoit faire. [b] *Paraduenture me diras-tu, ie voy autre chose, comme m'asseure-tu que ie prens le Corps de Iesus-Christ? Cela donc* (repart S. Ambroise, notés *cela, c'est à sçauoir,* que c'est le Corps de IesusChrist que le fidelle reçoit, encore qu'il ne le voye pas, mais qu'il voye toute autre chose, à sçauoir l'image du pain, *nous reste à prouuer. De combien grands exemples vsons nous donc pour montrer que ce n'est pas ce que la nature a formé, mais ce que la benediction a consacré; & que la puissance de la benediction, est plus grande que celle de la nature, veu que la nature mesme est aussi changée par la benediction.* Apres cela il prouue ce grand & admirable changement du pain au Corps de nostre Seigneur, par le changement de la [c] Verge de Moyse en Serpent, & par le retour de la forme du Serpent, en celle de Verge; par le changement de l'eau du [d] Nil en sang, qui retourna en sa premiere nature de l'eau, & puis par les autres miracles faits par dessus le cours de la nature, à la Mer rouge, au Iourdain, au rocher, à la fontaine de Marath, & ailleurs; & conclud que la grace de la benediction estant plus puissante que la nature, lors que mesmes elle ne part que des hommes tels qu'estoient les Prophetes qui furent organes de ces miracles; à plus forte raison il ne faut point douter de la vertu de la consecration diuine qui se fait auec les mesmes paroles du Fils de Dieu. Et que si cette parole diuine a bien peu faire les choses lors qu'elles n'estoient pas, à plus forte raison elle pourra changer leur estre depuis qu'elles sont, & les conuertir en d'autres. Ce qu'il confirme derechef par le miracle de l'Incarnation où la nature n'est pas gardée, & puis ajouste les paroles de l'obiection: [e] *Nostre Seigneur Iesus crie luy-mesme, Cecy est mon Corps. Deuant les paroles celestes vne autre espece est nommée, apres la consecration le Corps de Christ est signifié. Luy-mesme dit que c'est son sang: Deuant la consecration il est dit autre chose, apres la consecration il est nommé sang.* Qui a-t'il de plus clair que ce discours de sainct Ambroise? qui peut-il auoir de plus pressant pour le changement du pain & du vin au Corps & au Sang de nostre Seigneur, que ce sainct Euesque confir-

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

Du Plessis p. 972.

[a] *Ambros. de his qui init. myst. c. 9.* Ipse clamat Dominus Iesus; hoc est corpus meũ: Ante benedictionem verborum cœlestium alia species nominatur, post consecrationem corpus significatur.

[b] *Ibidem.* Forte dicas aliud video, quomodo tu mihi asseris quod Christi corpus accipiã. Et hoc nobis adhuc superest vt probemus. quãtis igitur vtimur exemplis, vt probemus non hoc esse quod natura formauit, sed quod benedictio consecrauit, &c.

[c] *Exod. 4.*

[d] *Cap. 7.*

[e] Ipse clamat Dominus Iesus, *vt suprà.*

me par tant de merueilles que Dieu a faites autres fois? Mais le sieur Du-Plessis fait force sur ces paroles, *apres la consecration le Corps de Iesus-Christ est signifié*; comme si S. Ambroise vouloit dire que le Corps de Christ n'est là qu'en signe, qui est certes vne lourde erreur en l'intelligence du mot, *Significatur*, veu que S. Ambroise ne le rapporte nullement à ce sens là, mais le prend en la mesme signification que, *dicitur*, *nominatur*, *nuncupatur*, pour dire qu'au lieu que l'Escriture nomme, appelle, dit & declare que deuant la consecration, c'est du pain, aussi apres la consecration, elle nomme, elle appelle, elle dit, elle declare, que c'est le Corps de Iesus; voilà ce qu'entend S. Ambroise par le mot *Significatur*. Ce que du Plessis eust bien peu apprendre, s'il eust voulu prendre garde à cette anthiteze. *Ante verba cælestia, alia species nominatur; post consecrationem* Corpus *Christi significatur*. Car elle montre que sainct Ambroise opposant *significatur*, à *nominatur*, les prend en mesme sens, & qu'il veut dire que comme deuant la consecration l'Escriture dit que c'est du pain, qu'aussi apres la consecration elle declare que c'est le Corps de Christ, veu que nostre Seigneur crie, *Cecy est mon Corps*, *Cecy est mon Sang*. Que si le sieur Du-Plessis eust leu diligemment les Oeuures des Autheurs qu'il cite, il eust trouué que saint Ambroise vse du verbe *Significatur* en cette acception, veu qu'exagerant la réponse qu'Agar fit à l'Ange qui luy auoit demandé ce qu'elle faisoit dans le desert, où elle alloit errante & vagabonde. *Ie fuis de deuant la face de Sarra ma Maistresse*, ajouste, *C'est vne marque d'vn excessif orgueil qu'elle dit premierement le nom de Sarra, & puis l'appelle sa Maistresse. Est hoc tumoris immodici, vt priùs nomen diceret, postea Dominam significaret.* Auquel lieu qui voudroit prendre, *significaret*, pour presenter vn signe, se montreroit entierement ridicule. Tout de mesmes donc au lieu dont-il s'agist, *significatur* ne veut pas dire, est presenté *en signe*, mais veut dire, *est dit*, *est exprimé*, *est declaré*, *est appellé*, de sorte que ce passage est bien impertinemment allegué au sens que nos aduersaires nous l'obiectent. Aussi Du-Plessis semble en auoir veu la foiblesse, à raison dequoy il a recours à vn autre. *Et ailleurs*, dit-il, *plus clairement*, *ce qui est*, dit S. *Ambroise la figure du Corps & du Sang de nostre Seigneur*. Mais ne faut-il pas auoir renoncé à toute candeur en matiere d'allegations des Peres, de produire encore ce passage contre la verité de la presence du Corps de nostre Seigneur au Sacrement, puis què nos Docteurs & nommément le Cardinal Bellarmin, que Du-Plessis fait estat de refuter, ont montré si clairement qu'au lieu d'où il est pris, sainct Ambroise parle du pain deuant la consecration, & deuant la prononciation des paroles de nostre Seigneur, par la seule puissance desquelles il est fait son Corps, n'en estant auparauant qu'vne simple image ou figure destinée pour seruir à la celebration du Sacre-

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

Amb. lib. 1. de Abraham cap. 4. ad cap. 16. Genes. A facie Saræ dominæ meæ ego fugio.

Du-Plessis pag. 972.

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

S. Ambros. de Sacram. lib. 4. c. 5. Vis scire, quia verbis cælestibus cōsecratur? Dicit Sacerdos: Fac nobis hanc oblationem adscriptam, rationabilem, acceptabilem, &c.

ment. Mais il vaut mieux coucher ce passage entier afin que le lecteur voye auecque quelle conscience, & auec quel iugement nos aduersaires se seruent de l'antiquité. Le titre de ce Chapitre est. *Par quelles paroles est consacré le Corps de nostre Seigneur, &c.* Et là dessus S. Ambroise dit, *Veux-tu apprendre que c'est par les paroles celestes qu'il est consacré? Entends quelles sont les paroles, le Prestre dit; fais nous Seigneur cette oblation alloüée en nostre conte raisonnable & acceptable, qui est la figure du Corps & du Sang de nostre Seigneur Iesus-Christ, lequel le iour de deuant qu'il souffrist, prit le pain en ses saintes mains, regarda au Ciel, & rendant action de graces à toy sainct Pere Tout-Puissant, Dieu eternel, le benit & le donna à ses Apostres, disant, Prenés & mangés en tous. Car cecy est mon Corps qui est liuré pour vous; Et semblablement le Calice apres que le souper fut fait, c'est à dire le iour de deuant qu'il souffrist, il le prit, il regarda au Ciel, & rendant graces à toy sainct Pere Tout-Puissant, Dieu eternel, il le benit, le bailla à ses Apostres, leur disant, Prenés, & beuuez-en tous, car cettui-cy est mon sang. Considere toutes choses, lequel, dit-il, le iour deuant qu'il patist, prist du pain, en ses saintes mains: Deuant donc qu'estre consacré c'est du pain*; (voila les paroles decisiues) *mais les paroles de Christ estant interuenuës, c'est le Corps de Iesus-Christ. Finalement entens-le disant, Prenés & en mangés tous, Cecy est mon Corps, & deuant les paroles de Iesus-Christ, c'est vn Calice plein d'eau & de vin, mais apres que les paroles de Christ ont operé, là est fait le sang qui a racheté le peuple.* Ie ne sçay si nous pourrions nous-mesmes parler plus clairement de la verité de l'Eucharistie, & en exprimer mieux le sens Orthodoxe, & Catholique. Il appert donc que c'est non seulement contre toute verité, mais aussi contre toute vraye semblance que nos aduersaires employent ce passage pour impugner la reelle presence du Corps de nostre Seigneur au Sacrement, veu que sainct Ambroise dit voirement que deuant la consecration c'est du pain & du vin qui repose sur l'Autel, & qui est la figure du Corps & du Sang de Iesus-Christ: mais il ajouste qu'apres la consecration c'est le Corps & le Sang de nostre Seigneur, à qui l'homme doit son salut: qui est vne proposition à laquelle nous n'auons rien à ajouster. Peut-estre que les Caluinistes repartiront icy qu'il n'y a gueres d'apparence de nommer le pain & le vin figures du Corps & du Sang de nostre Seigneur deuant la consecration: Mais le Cardinal Bellarmin a preuenu cette objection. [a] *Ce n'est point*, dit-il, *chose absurde que le pain soit appellé la figure du Corps de Iesus-Christ, deuant la consecration, encore qu'il ne soit pas encore Sacrement, veu que le pain a vne naturelle analogie au Corps de Christ, & puis estant mis sur l'Autel pour estre consacré, il commence à representer le mesme Corps de Iesus Christ, bien qu'il n'ait pas encore vne signification Sacramentale.* Cette seconde responce peut estre confirmée par ce que disent les derniers Grecs, & nommément sainct Iean Da-

a Bellarm. lib. 2. c. 14. de Eucharistia. Neque est absurdū panē vocari figurā corporis Domini ante consecrationē, licet nondum sit Sacramentū; nā panis naturalē habet analogiā ad corpus Christi, & præterea ex eo quod ponitur super altare vt consecretur, incipit repræsentare ipsum Domini corpus, licet nondum habeat Sacramentalem significationem.

mascene que les anciens Peres, comme saint Basile & les autres, n'appellent les symboles du pain & du vin *Antitypes*, sinon deuant la cōsecration. Elle peut derechef estre confirmée par les ceremonies que pratique l'Eglise Orientale deuant la consecration, lors que les saints dons, le pain & le vin sont encor sur la table de proposition, où le Prestre les dedie pour seruir à la celebration du sacrifice qui se fait sur l'Autel de position, comme l'appellent les Grecs ; car prenans dés-lors le pain pour vne visible figure du Corps de nostre Seigneur, les Prestres font dessus plusieurs ceremonies, qui sont, disent les interpretes de leurs liturgies, autant d'images & de figures de ce qui est arriué en la personne & au Corps de nostre Redempteur : Comme par exemple, quand ils incisent le pain & qu'ils l'entament auec vne lancette, & qu'ils reseruent cette partie qu'ils ont tranchée pour le Sacrifice, ils disent qu'ils font cela pour representer la passion du Fils de Dieu. [a] *Ce pain qui a esté tranché*, dit Cabasilas, *durant qu'il demeure sur la Table de proposition, est pur & simple pain, sinon qu'il est dedié à Dieu, & fait le don, & qu'aussi il signifie Iesus-Christ en l'aage en laquelle il fut fait le don* : (c'est à dire l'oblation pour les pechez du monde.) *Ce qui fut dés sa naissance, veu que selon la loy mesme il estoit ce don, parce qu'il estoit premier né, mais dautant que les passions qui sont depuis arriuées en son Corps pour nostre salut, c'est à sçauoir, sa Croix, & sa mort, ont esté premierement figurées aux anciens Peres, pour cette raison aussi le Prestre deuant que de porter le pain à l'Autel, & deuant que de le sacrifier, il s'efforce de montrer au prealable, ces images & ces figures au pain, &c.* Voilà comme le pain deuant la consecration est à bon droit nommé figure du Corps de Iesus-Christ.

Le sixiesme Autheur que nous objecte Du-Plessis est S. Hierosme en ses liures contre Iouinian. [b] *S. Hierosme*, dit-il, *alleguant l'obiection de Iouinian. Le Seigneur n'a pas offert de l'eau, mais du vin en figure de son sang. Et peu apres parlant par soy-mesme*, [c] *Excepté*, dit-il, *le mystere qu'il exprima en figure de sa passion, aduoüant consequemment*, ajouste Du-Plessis, *ce que Iouinian en auoit dit.* Mais ces passages ne font rien contre nous; car outre que le mot de type, comme remarque Marius Victorinus, ne se doit pas rapporter à l'essence du Sacrement de l'Eucharistie, c'est à dire, à ce qui y est contenu, mais au signe externe qui voile ce qui y est contenu : il est visible que sainct Hierosme qui ne fait que reciter les paroles de Iouinian, rapporte le mot de *type* à la passion de Iesus-Christ, de laquelle nous auons dit que le Sacrement entier est la figure, l'image & le type. Nostre Seigneur donc selon Iouinian n'a pas offert de l'eau, c'est à dire ne s'est pas seruy d'eau, mais de vin, pour matiere du sacrifice qu'il a offert en la Cene, en type ou figure de son sang qui a esté épandu en la Croix, c'est à dire, comme l'entend sainct Hierosme, en figure de sa passion. Mais sans

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

[a] *Cabasil. in exposition. Liturg.* Abscissus panis donec in propositione situs est, panis purus & simplex qui nihil aliud accepit, nisi quod Deo est dedicatus, & donum effectus, quandò etiam significat Christū in illa ętate ex qua donū factus est. Factus est ab ipsa natiuitate, quēadmodum prius dictū est, quod etiam propter natiuitatē donū erat secundū legem, quia erat primogenitus. Qui autem quæ postea factæ sūt in illo corpore passiones propter salutem nostrā crux & mors antiquis prius figuratæ sunt; ea de causa etiā Sacerdos hic prius panem ad altare afferat & sacrificet, illos typos & figuras prius in ipso conatur ostendere, &c.

[b] *Du-Plessis pag. 972.*

D. Hier. aduers. Iouinian. l. 2. c. 4. In typo sāguinis sui non obtulit aquā sed vinum.

[c] *Idem ibid. c. 11.* Excepto mysterio, quod in typum suæ passionis expressit.

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

sortir de ces liures contre Iouinian, Du Plessis n'y a-t'il point leu ces parolos si expresses, où refutant ce que Iouinian luy a allegué de la Manne également recueillie par les Hebrieux, pour montrer que la gloire du Bien-heureux seroit égale & sans distinction de degré, il luy repart. [a] *Tu m'objectes*, dit il, *le Gomor de la Manne, & dis qu'il n'y auoit qu'vne mesme mesure, &c. Comme si nous autres nous ne receuions pas aussi également le Corps de Iesus-Christ, &c. combien que selon le merite de ceux qui le reçoiuent ce qui n'est qu'vn, deuienne diuers : car celuy qui mangera ou boira indignement, sera coupable d'auoir violé le Corps & le Sang de Iesus-Christ.* Non donc le simple type, & la simple figure. Et en son Apologie à Pammachius, où il defend ce qu'il auoit dit en ses liures contre Iouinian, n'a-t'il pas encore leu cét autre passage. [b] *Si pour la compagnie des femmes,* dit sainct Hierosme, *ce qui est moindre est empesché, c'est à sçauoir de prier : à plus forte raison ce qui est de beaucoup plus grand* (notés de beaucoup plus grand que la priere) *à sçauoir prendre le Corps de Iesus-Christ, est-il defendu?* Et vn peu apres. [c] *Ie sçay qu'à Rome c'est la coustume que les fidelles prennent tous les iours le Corps de Iesus-Christ.* Voylà comme ce sainct personnage n'appelle pas l'Eucharistie vne simple figure, mais le propre Corps de Iesus Christ.

Mais replique Du-Plessis, le mesme S. Hierosme,* *parlant du pain & du vin. Representant,* dit il, *la verité de son Corps, & de son Sang.* Auquel lieu il se figure que par le mot, *representer*, S. Hierosme veut dire que nostre Seigneur ne baille en l'Eucharistie que l'image ou le signe, ou la nuë representation de son Corps. Mais deuant que de refuter cette vaine imagination, il nous faut produire ce passage entier comme il est couché en son Autheur, & comme Du-Plessis l'allegue en vn autre lieu. [d] *Apres que la Pasque fut accomplie, & la chair de l'Agneau mangée auecque les Apostres, nostre Seigneur prend le pain qui conforte le cœur de l'homme, & passe au Sacrement de la vraye Pasque, afin que comme Melchisedech Sacrificateur du Dieu souuerain offrant en prefiguration de Christ auoit fait, luy aussi* (Christ) *representast la verité de son Corps & de son Sang.* A vn esprit qui ne seroit point côtentieux il ne faudroit autre lumiere que celle qui luist en ces paroles, pour luy faire voir que sainct Hierosme par le mot de representer, entend indubitablement exhiber reellement, presenter actuellement, & liurer la verité de son Corps & de son Sang, & non en offrir vne simple image, comme veulent nos aduersaires. Car voicy le discours de ce grand personnage. Expliquant l'institution de l'Eucharistie qui se celebra apres l'immolation & la manducation de l'Agneau Paschal, il oppose Iesus-Christ à Melchisedech, & dit que cettuy-là offrit du pain & du vin en figure de Iesus-Christ, & que Iesus-Christ au lieu de cette figure a representé son Corps & son Sang, lors qu'il a immolé la vraye Pasque, c'est à dire, lors qu'il a institué l'Eucharistie. Qui est donc l'homme pourueu de sens commun, qui conferant

[a] *D. Hieron. lib. 2. cont. Iouinian.* Opponis mihi Gomor Mannę, vnamque mensuram, &c. quasi & non nos Christi corpus æqualiter accipiamus, quanquam pro accipientiũ meritis diuersũ fiat quod vnum est. Qui enim indignè manducauerit & biberit, reus erit violati corporis & sãguinis Christi.

[b] *Idem aduer. Iouinian. Apolog. ad Pammach.* Si per coitum quod minus est impeditur, id est orare: quantò plus, quod maius est, id est corpus Christi prohibetur accipere?

[c] *Ibidem.* Scio Romæ hãc esse consuetudinem, vt fideles semper Christi corpus accipiãt.

* *Du Pless. p. 972.*

[d] *Idem in comm. Matth. cap. 26.* Postquã typicũ Pascha fuerat impletũ, & agni carnes cũ Apostolis comederat assumit panem, qui confortat cor hominis, & ad verum Pascha transgreditur Sacramentũ: vt quomodo in prefiguratione eius Melchisedech, summi Dei sacerdos panẽ & vinũ offerẽs fecerat, ipse quoq; veritatẽ sui corporis & sanguinis repręsẽtaret.

cette antithese & cette opposition de Iesus-Christ à Melchisedech, & de la verité à la figure, n'auoüe aussi tost qu'il faut necessairement que nostre Seigneur ait liuré en verité, & non en signe, son Corps & son Sang, dont Melchisedech, comme image de Iesus-Christ, auoit seulement offert la figure? Car si l'Eucharistie ne contenoit qu'vne figure du Corps & du Sang du Fils de Dieu, pourquoy est-ce que sainct Hierome la nommeroit *Sacrement de la vraye Pasque*, & l'opposeroit en cette qualité-là à l'Agneau Paschal, & à la Pasque des Iuifs, qui estoit vne si viue image & figure du Corps de Iesus-Christ & de son sacrifice? Et pourquoy tout de mesmes diroit-il que Melchisedech auoit prefiguré, & que nostre Seigneur a representé la verité de son Corps & de son Sang, si par le mot de *representer*, il n'entendoit que nostre Seigneur a liuré & exhibé ce que Melchisedech n'auoit fait qu'en figure? Et quel meilleur interprete des intentions de saint Hierosme voulons nous que saint Hierosme mesme, qui témoigne par tout que Melchisedech a offert du pain & du vin en figure du Corps & du Sang de Iesus Christ, qui est offert au mystere des Chrestiens, c'est à dire, au sacrifice de l'Eucharistie? En l'Epistre à Marcella où il l'exhorte de passer de Rome en Bethleem. [a] *Recours*, dit-il, *à la Genese, & tu trouueras Melchisedech Roy de Salem, Prince de cette Cité*, de Hierusalem, *qui déslors en figure de Christ offrit du pain & du vin, & dedia le mystere des Chrestiens au Corps & au Sang du Sauueur*. Auquel lieu il dit que le mystere des Chrestiens qui consiste au Corps & au Sang de Christ a esté prefiguré par l'oblation du pain & du vin qu'offrit Melchisedech, donnant à cettui-cy la figure, & attribuant à Iesus Christ l'accomplissement de la mesme figure en ce mystere des Chrestiens, c'est à dire, en l'Eucharistie, où le Sauueur offre son Corps & son Sang. Et en ses questions sur la Genese expliquant ce verset de Dauid. [b] *Tu és Prestre eternellement selon l'ordre de Melchisedech: Nostre mystere*, dit-il, *est signifié par le mot d'Ordre, non plus pour offrir des victimes irraisonnables, mais pour offrir le pain & le vin, c'est à dire le Corps & le sang de nostre Seigneur Iesus*. Tellement que sainct Hierosme met la correspondance entre nostre Seigneur & Melchisedech, en ce que Melchisedech offrit le premier du pain & du vin en figure de ce que Iesus Christ souz les mesmes symboles du pain & du vin, accomplissant cette figure, a depuis offert en verité son Corps & son Sang. Et c'est cela qu'au passage de l'objection il appelle *representer* la verité de son Corps & de son Sang que Melchisedech auoit prefigurée. Car quant à ce que les moins sçauans d'entre nos aduersaires font force sur le mot de *representer*, qu'ils croient signifier vne remembrance & vne image, & non la chose mesme, les plus doctes d'entr'eux, comme Martyr, Hospinianus & d'autres, confessent que cette obseruation est bien souuent fausse, & que ce mot se prent aussi pour l'actuelle & reelle exhibition de

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

a *S. Hieron. ad Marcell. vt commigret Bethleem. epist. 17.*
Recurre ad Genesim, & Melchisedech Regẽ Salem, huius principem inuenies ciuitatis, qui iam tunc in typo Christi panẽ & vinum obtulit, & mysterium Christianum in Saluatoris sanguine & corpore dedicauit.

b *Idem in quæst. seu tradit. Hebr. in Genes.*
Quod ait, tu es Sacerdos in æternũ secundum ordinẽ Melchisedech, mysteriũ nostrum in verbo ordinis significatur, nequaquam per Aarõ irrationalibus victimis immolandis, sed oblato pane & vino, id est corpore & sanguine Domini Iesu.

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

la chose, à quoy nous ajoustons ce que nous auons des-ja touché en passant, en l'explication d'vn passage de Tertullian, que non seulement le verbe, *Representer*, signifie quelquesfois exhiber reellement, & presenter actuellement la chose, mais aussi que c'est sa propre & naturelle signification, & que quand il est employé pour exprimer les choses imaginaires, & qui ne subsistent qu'en idée, c'est par metaphore & par diuertissement de son propre vsage. En signe dequoy, comme nous auons des ja remarqué, les Iurisconsultes qui sont tres-exactes en la recherche de la propre signification des mots, le prennent ordinairement en ce premier sens. Car ils disent *repræsentare pecuniam*, pour payer argent content, *Repræsentare se ad iudicium*, pour comparoistre en personne en iugement. Et non seulement les Iurisconsultes, mais encore les Historiens & les Orateurs en ont vsé en cette mesme signification. Suetone voulant montrer que Claude Cesar estoit vn Prince cruel & sanguinaire de sa nature. *Il representoit*, dit-il, *& faisoit souffrir les tourmens des gesnes, & les peines des parricides en sa presence. Tormenta quæstionum, pœnasque parricidarum repræsentabat, exigebátque coràm.* Ces miserables sentoient bien que cette representation n'estoit pas en figure, ny en signe seulement. Le mesme Suetone loüant la bonne foy de Caligula a payer les legs testamentaires de Tibere & de Iulia Augusta, encore que leurs testamens eussent esté abolis ou supprimés. *Legata*, dit-il, *ex testamento Tiberij quamquam abolita, sed & Iuliæ Augustæ, quod Tiberius suppresserat, cum fide & sine calumniâ repræsentata persoluit. Ayant*, dit-il, *representé les choses leguées par le Testament de Tibere, quoy que cassé, & par celuy de Iulia Augusta, quoy que supprimé par Tibere, il les paya de bonne foy, & sans calomnie.* Pensés que les legataires eussent esté bien payés, s'il ne les eust representes qu'en figure? Derechef le mesme Historien rapportant le soin qu'eut Auguste de pouruoir à ce que son testament peust estre executé, dit qu'il vouloit qu'on luy representast la somme qu'il auoit leguée, & qu'il tenoit tousiours preste pour estre departie apres son decés, *quam summam*, dit-il, *repræsentari iussit, nam confiscatam semper repositamque habuerat.* Fut-ce donc en peinture qu'il commanda qu'on luy representast cette grande somme? Valere le grand s'en sert au mesme sens, parlant de la seuerité dont Charondas Prince de Tyr vsa contre soy mesme pour auoir le premier violé par mégarde la defense qu'il auoit faite, d'entrer auec des armes dans l'assemblée du peuple, à raison dequoy il se tua soy mesme pour satisfaire à la peine ordonnée par la loy qu'il auoit prescrite à ses Citoyens. *Encor*, dit-il, *qu'il peust ou dissimuler sa faute, ou s'excuser de l'auoir fait par mégarde, il ayma toutesfois mieux representer la peine* (c'est à dire se tuer soy-mesme) *que de faire fraude à la iustice. Pœnam tamen repræsentare maluit, ne qua fraus iustitiæ fieret.* Et donc cela fut ce en peinture? Ciceron s'en sert aussi au mesme sens

Suet. in Claud. Cæs. cap. 34.

Idem in Calig. cap. 16.

Suet. in August. cap. 101.

Idem in Oth. c. 5. Omnibus sestertia repræsentata, quinquagena promissa.

Valer. lib. 6. de Iustitia.

ſens, vſant de ces mots, *repræſentare diem promiſſi*, pour dire payer à iour nommé, ou meſmes deuant le iour ce que nous auons promis: auquel ſens il ſemble que ſainct Hieroſme ait voulu dire au paſſage de l'objection, que noſtre Seigneur paya & exhiba au temps que ſa ſageſſe auoit arreſté, ce qu'il auoit promis par la figure de Melchiſedech, & par celle de l'Agneau Paſchal qu'il a accomplies par l'inſtitution de l'Euchariſtie. Mais ſans aller chercher des exemples dans les eſcrits des Autheurs profanes, ſainct Auguſtin contemporain de ſainct Hieroſme voulant prouuer que le ſainct Eſprit procede du fils. *S'il ne procedoit point de luy*, dit-il, *il ne diroit pas à ſes Diſciples apres ſa reſurrection en ſe repreſentant à eux & soufflant ſur eux, receués le S. Eſprit.* Auquel lieu il eſt viſible qu'il veut dire que noſtre Seigneur ſe repreſenta reellement à ſes Diſciples en forme viſible, & non pas en image. Mais pourquoy nous trauaillós nous en cette recherche, puis que Beze meſme traduiſant le paſſage Grec des Actes où ſainct Luc dit que noſtre Seigneur ſe preſenta viuant à ſes Diſciples, tourne Οἷς καὶ παρέστησεν ἑαυτὸν ζῶντα. *Quibus etiam ſeipſum repræſentauit viuum, Auſquels auſſi il ſe repreſenta viuant.* Partant nos aduerſaires peuuent voir que leurs images & leurs figures ſont mal fondées ſur la grammaire du mot *repreſenter*.

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

Si enim non ab eo procederet, non poſt reſurrectionem ſe repræſentás Diſcipulis ſuis inſufflans diceret, Accipite.

Le ſeptiéme Autheur que Du-Pleſſis produit eſt ſainct Auguſtin, qui dit. [a] *Le Seigneur n'a point fait de doute de dire, Cecy eſt mon Corps, quand il donnoit le ſigne de ſon Corps.* Item, *Chriſt admet Iudas au feſtin où il recommanda & bailla à ſes Diſciples la figure de ſon Corps & de ſon ſang.* Or premierement tous ces paſſages ne font rien contre nous, puis que nous ne nions pas qu'il n'y ait & ſigne & figure au Sacrement, veu que tout Sacrement eſt ſigne & figure de quelque choſe. Tout ce que nous diſons, c'eſt qu'il n'y a pas ſeulement vn ſigne ou ſeulemét vne figure, mais qu'outre l'image externe qui frappe nos ſens, le Corps de noſtre Seigneur, & ſon ſang reſident ſouz les voiles ſacrés des ſignes ou ſymboles Sacramentaux. Et certes le lecteur non paſſionné a icy aſſes dequoy ſe deſabuſer, puis que depuis tant d'années que nous demandons à nos aduerſaires qu'ils ayent à nous produire vn paſſage des anciens qui die excluſiuement que l'Euchariſtie n'eſt qu'vn ſigne, n'eſt qu'vne figure, qui ne contient pas le Corps & le ſang de noſtre Seigneur, & que nous leur donnerons la victoire s'ils en peuuent produire quelqu'vn pris des eſcrits des Orthodoxes; neantmoins ils n'en ont encor peu alleguer vn ſeul: au lieu que nous en produiſons mille qui afferment que le meſme Corps qui a repoſé au ventre de la Vierge, & le meſme Sang qui a eſté répandu en la Croix, nous ſont donnés en l'Euchariſtie. Il y a donc bien de la difference entre dire ſimplement & ſans excluſion, *qu'en l'Euchariſtie il y a vn ſigne & vne figure*, qui eſt vne propoſition Orthodoxe & Catholique; & dire *auec excluſion*, qu'il n'y a

Du Pleſſis p.973.
[a] *Auguſt. cont. Adim. c.12.4.6.* Non enim Dominus dubitauit dicere, hoc eſt corpus meum, cùm ſignũ daret corporis ſui.
Idem in Pſal. 3.18. Adhibuit in cõuiuium, in quo corporis & Sanguinis ſui figurã diſcipulis commendauit & tradidit.

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

qu'vn signe, ou qu'vne simple figure denuée de la verité, qui est vne proposition, qui a senty il y a long temps les foudres & les anathemes de l'Eglise. Mais pour examiner plus particulierement les passages qu'on nous objecte de S. Augustin, nous disons qu'au premier nos Docteurs apportent trois solutions qui toutes trois ostent à nos aduersaires le moyen de s'en preualoir. Ils disent donc premierement qu'en ce passage pris d'vn liure escrit contre vn Manicheen, S. Augustin parle non de son sens, mais selon les principes des Manicheens, afin de refuter leurs argumens par leurs propres maximes, de sorte qu'à cause qu'ils ne donnoient point de vray Corps à nostre Seigneur: mais seulemét vn Corps imaginaire & phátastique, S. Augustin en parle en ses disputes contr'eux à leur mode, sans preiudice de la verité Catholique en ce point, duquel il ne disputoit pas alors. Et afin qu'il ne semble pas estrange que S. Augustin en disputant contre les Manicheens ait vsé de leurs maximes, qui est toutesfois chose qui se fait ordinairement entre deux disputans, dont l'argumentant peut toujours prendre pour prouué, ce dont son aduersaire demeure d'accord. Le tres illustre Cardinal Bellarmin le preuue par le liure second du bien de la perseuerance, où ayant esté obiecté à S. Augustin qu'il auoit escrit en ses liures du franc-arbitre que *l'ignorance & la difficulté auec laquelle nous naissons estoit naturelle*, au lieu qu'il auoit escrit le cótraire de cela contre les Pelagiés, où il auoit enseigné *qu'elle n'estoit pas naturelle, mais qu'elle venoit de la faute de nos premiers parens*; il répond *qu'en ses liures du franc-arbitre il auoit parlé selon le sens & les maximes des Manicheens qu'il refutoit par leurs propres principes.* A quoy nous pouuons ajouster vn autre exemple pris des liures contre Fauste Manicheen, où defendant Abraham contre la calomnie de l'erreur ou plustost, comme il parle, de la fureur des Manicheens, & voulant montrer que cela mesme dont ils l'accusoient faussement estoit moins horrible que les crimes dont ils se soüilloient. *Et bien*, dit-il parlant d'Abraham, *voylà vn homme qui par auarice & pour l'amour du ventre a menty au sujet de sa femme, & qui l'a venduë & prostituée à d'autres? Mais combien est pire & plus execrable celuy qui par ses déguisemens accommode sa chair aux voluptés de ceux qui la desirent, & la leur expose gratuitement pour la soüiller & la corrompre!* Qui croira dóc que S. Augustin vueille soüiller la memoire d'Abrahá d'vn crime si horrible cóme est celuy d'auoir par auarice & pour le ventre prostitué sa femme aux Egyptiens? N'est-il pas euident qu'il parle selon les maximes des Manicheens qui diffamoiét la vie de tous les SS. Patriarches de l'ancien Testament? Et partant ne faut-il pas suppléer en ce passage ces mots, *Abrahá, seló vous Manicheens, est vn homme qui par auarice, & pour l'amour du ventre, &c.* En la mesme façó dóc au passage que nos aduersaires alleguét il ne faut qu'ajouster le mesme supplement, & dire, nostre Seign. n'a point fait de doute de

Bellarm. l. 2. c. 14.

Aug. lib. 2. de de bon. perseu. c. 11. & 12.

Aug. lib. 22. cont. Faust. Manich. cap. 98.

Ecce homo auaritiæ ac ventris causa vxoré suá sororem mentitus, in aliorum concubitú vendidit: quantò ille peior & execrabilior est, qui naturam suam ad libidinem desiderantium simulando coaptatam, gratis eis polluendá corrumpendamque subiecit?

dire, *Cecy est mon Corps*, quand (selon vous Manicheens) *il donnoit le signe de son Corps*, & puis il n'y aura plus rien en ce texte dont nos aduersaires se puissent preualoir. Car que les Manicheens niassent que nostre Seigneur eust eu vn vray Corps, & enseignassent que celuy auquel il a enduré la mort fust imaginaire & phantastique, il appert par les escrits de tous ceux qui ont combatu leur heresie. [a] *Les Manicheens enseignent*, dit S. Augustin, *que IesusChrist n'est pas venu auec vne vraye chair, mais qu'il a apporté vne feinte image ou apparence de chair, pour tromper les sens des hommes*. Et derechef, parlant aux Manicheens, [b] *Quand*, dit-il, *serés vous las de purger vostre foy par des mensonges, &c. veu qu'aussi vous asseurés que IesusChrist qui a dit, Ie suis la verité, a menti & a trompé en l'apparence de sa chair, en la mort de sa Croix, aux playes de sa passion, & aux cicatrices de sa resurrection?* Voire mesmes Epiphane rapporte la letre que Manes Autheur de cette infame secte s'enfuyant de Perse escriuit à Marcellus excellent personnage Chrestien qui habitoit en Mesopotamie, par laquelle le voulant détourner de son ancienne creance, il blaspheme contre ceux qui osoient dire [c] *que IesusChrist fils vnique du Pere celeste, & descendu de son sein, estoit fils d'vne certaine femme nommée Marie, & qu'il auoit pris naissance de la chair & du sang, & des autres impuretés des femmes*. A raison dequoy le mesme Epiphane dit que ce miserable qui appelloit IesusChrist nostre Redempteur, [*] *auoit bien conneu nostre redemption, mais qu'il auoit ignoré le prix que l'Apostre specifie; c'est à sçauoir, le precieux sang de l'Agneau immaculé*. Parce qu'il disoit que nostre Seigneur n'auoit eu ny vraye chair, ny vray sang; Et puis il ajouste. [d] *Si, dit-il, nous auons esté rachetés par le sang, tu n'es pas, ô Manes, du nombre de ceux qui ont esté rachetés, puis que tu nies le sang de IesusChrist*. Comme ainsi soit donc que les Manicheens ayent fait profession de croire que nostre Seigneur n'auoit eu ny vray corps ny vray sang, ce n'est pas grande merueille que sainct Augustin ayant à se demesler de leurs argumens pour la plus part ridicules & ineptes, se soit contenté de les refuter par raisons prises de leurs propres maximes, veu principalemét qu'il ne vouloit qu'en sortir sans se soucier de traitter profondement les questions qu'il auoit à debatre contre ces importuns & impertinens heretiques?

La seconde solution qu'on apporte à ce passage est que S. Augustin par le signe du Corps de IesusChrist, entend vn signe qui contient la chose signifiée, & non vn signe nuement representatif, & denué de la chose qu'il represente. Ce qui se peut confirmer parce qu'en ce lieu-là sainct Augustin refute la calomnie dont les Manicheens chargeoient Moyse, l'accusant d'auoir fait l'ame de l'homme mortelle, parce qu'il dit de la part de Dieu au peuple des Iuifs. [e] *Tu ne mangeras point de sang, car le sang est l'ame*. Sur lequel sujet apres auoir montré que Moyse parle là de l'ame de la beste brute, & non de l'ame

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

a *Aug. de Hæres. ad Quod-vult-Deum hæres. 46.* Nec fuisse in carne vera, sed simulatam speciem carnis ludificãdis humanis sensibus præbuisse.

b *Idem lib. 5. cont. Faust. Manich. cap. 5.* Quando vos pigebit fidem vestram purgare mendaciis, quãdo & primum hominẽ vestrũ cũ suis hostibus, in suæ naturæ veritate manẽtibus, mutabili fallacia dimicasse prædicatis: & ipsũ Christũ qui dicit, Ego sum veritas, speciem carnis, mortem crucis, vulnera passionis, cicatrices resurrectionis, mentitũ esse suadetis?

c *Epiphan. cont. hæres. lib. 2. tom. 2 aduers. Manich. hæres. 65.* Εἰσὶ μὲν ἄχει τούτου ... τὸν μονογενῆ τὸν ἐκ τῶν κόλπων τοῦ Πατρὸς καταβάντα Χριστὸν, Μαρίας τινὸς γυναικὸς λέγουσιν εἶναι υἱόν, ἐξ αἵματος καὶ σαρκὸς, καὶ τῆς ἄλλης δυσωδίας τῶν γυναικῶν γεγενῆσθαι.

* *Ibid. n. 77.* τὴν μὲν ἀγορασίαν ἐπίσταται, τὸ δὲ τίμημα ἀγνοεῖ.

d *Paulo post.* οὐχ ὑπάρχεις τῶν ἠγορασμένων, ὦ Μάνη, ἐπειδὴ τὸ αἷμα ἀρνῇ.

raisonnable de l'homme ; il ajouste, *Ie puis encor interpreter ce commandement de Moyse, & dire, qu'il a esté mis en signe, car nostre Seigneur ne fit point de doute de dire, Cecy est mon Corps, lors qu'il donnoit le signe de son Corps.* De sorte qu'il compare ces deux propositions. *Le sang est l'ame, & Cecy est mon Corps.* Comme donc celle là s'explique par vn signe conioint à la chose, d'autant que le sang n'est pas signe de l'ame absente, mais de l'ame presente auec le sang, sans lequel elle ne subsiste plus dans le Corps, aussi demeurant dans les termes de cette analogie, celle-cy, *Cecy est mon Corps*, se doit expliquer par vn signe conjoint à la chose signifiée, de sorte que le symbole Sacramental que nostre Seigneur liura selon sainct Augustin en disant, *Cecy est mon Corps*, est le signe du Corps de Christ conjoint à ce mesme signe, ou à ce mesme symbole, comme le sang est le signe de l'ame, vnie à ce mesme sang qu'elle informe ny plus ny moins que les autres parties du Corps qui a vie. A quoy il ne faut point repliquer que sainct Augustin en diuers autres lieux & là mesmes compare cette mesme proposition *Le sang est l'ame*, auec celle de sainct Paul. *La Pierre estoit Christ*, en laquelle l'Apostre, selon le mesme S. Augustin, parle indubitablemét d'vn signe denüé de la presence de la chose, & d'vn signe purement representatif. Car il est bien vray que S. Augustin a interpreté quelquesfois ces paroles *L'ame est le sang*, du signe purement representatif, & qu'il les a comparées auec d'autres propositions de l'Escriture, où le signe est pris pour la chose signifiée, comme en celle-cy, [a] *Les sept épics, sont sept années, les sept vaches sont sept ans, La Pierre estoit Christ* : mais outre qu'en ces lieux-là il veut dire que l'ame est signifiée par le sang, non comme vne chose absente par vne presente, mais comme vne chose inuisible par vne chose visible, [b] *La Loy*, dit-il, *n'a pas en vain voulu signifier l'ame par le sang, c'est à sçauoir, vne chose inuisible par vne visible*, outre dis-je qu'il l'a entendu ainsi, En ses questions sur le Leuitique où il traitte solidement cette matiere, il montre que cette solution & ces exemples ne le contentent pas, c'est pourquoy apres s'en estre seruy, il propose vn autre moyen d'y répondre. c *Il faut aussi*, dit-il, *chercher des façons de parler esquelles ce qui contient est pris pour la chose contenuë, & dire que dautant que le sang est celuy qui retient l'ame dans le Corps, veu que si on l'épand elle en sort, l'ame a esté plus conuenablement signifiée que par le sang, & que le sang pour cette raison a pris le nom de l'ame, à la mesme façon que l'Eglise est appellée le lieu auquel l'Eglise est assemblée. Car l'Eglise ce sont les hommes desquels il est dit, afin qu'il se la rendist vne Eglise glorieuse : mais que la maison d'oraison soit aussi appellée Eglise, le mesme Apostre le tesmoigne au lieu où il dit, N'auez-vous donc point de maisons pour manger & pour boire, ou méprises-vous l'Eglise de Dieu? Et mesmes la façon ordinaire de parler a obtenu, que quand l'on dit de quelqu'vn qu'il est allé à l'Eglise, ou qu'il s'est enfuy à l'Eglise, l'on n'entend autre chose, sinon qu'il est allé ou qu'il s'en est enfuy*

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

a Aug. in Leuit. q. 57.

b D. Aug. lib. 2. cont. aduers. leg. & prop. c. 6. Non auté frustra lex animam voluit significare per sanguiné ré scilicet inuisibilem per rem visibilem, &c.

c D. August. in Leuit. q. 57. Quærendæ etiã locutiones per id quod cõtinetur, vt quoniam anima sanguine tenetur in corpore, nam si fuerit effusus abscedit, per ipsum aptiùs significata sit anima & eius nomen sanguis accepit. Sicut Ecclesia dicitur locus quo Ecclesia congregatur. Nam Ecclesia homines sunt de quibus dicitur vt exhiberet sibi gloriosam Ecclesiã. Hanc tamẽ vocari etiam ipsam domũ orationũ idem Apostolus testis est, vbi ait. Nũquid domos non habetis ad manducandũ & bibendum an Ecclesiam Dei contemnitis? Et hoc quotidianus loquendi vsus obtinuit vt ad Ecclesiam prodire, aut ad Ecclesiam confugere non dicatur, nisi quod ad locum ipsum parietesque prodierit vel cõ-

au lieu, & dans l'enceinte des murailles, esquelles est contenuë l'assemblée de l'Eglise. Tellement que selon cette seconde solution qui est la plus vraye & la plus solide, ces deux propositions, *Cecy est mon Corps*, & *le sang est l'ame*, se ressemblent, en ce que comme le sang est appellé l'ame parce qu'il est le signe de l'ame presente & residente dans le Corps dans lequel il la retient, aussi le Sacremét est appellé le Corps de Christ, parce qu'il est le signe du Corps de Christ, contenu souz son voile, & present souz son image externe. Car que ce soit de cette sorte de signe que saint Augustin a creu que nostre Seigneur a parlé quand il a dit que nostre Seigneur en disant, *Cecy est mon Corps*, a liuré *le signe de son Corps*, il appert parce qu'en l'exposition de ce mesme passage du Leuitique il propose la question D'où vient qu'en l'ancienne loy il estoit defendu de boire du sang, au lieu qu'au nouueau il est commandé d'en boire? *Mais*, dit-il, *comme ainsi soit que nostre Seigneur ait dit. Si vous ne mangés la chair du fils de l'homme, & si vous ne beuués son sang, vous n'aurez point la vie en vous; que veut dire qu'il est si estroitement defendu au peuple d'vser du sang des sacrifices qui estoient offerts pour les pechés, si par ces sacrifices là estoit signifié cét vnique sacrifice auquel se fait la vraye remission des pechés, du sang duquel sacrifice non seulement il n'est defendu à personne d'en prendre pour aliment, mais plustost tous ceux qui desirent auoir la vie sont exhortés d'en boire? Il faut donc*, dit-il, *rechercher ce que signifie cela, qu'en la loy il est defendu aux hommes de manger le sang, & qu'il leur est commandé de l'épandre deuant Dieu?* Le Lecteur remarque toutes ces choses, icy sainct Augustin opposant la loy du nouueau Testament en laquelle nostre Seigneur commande de boire son sang en l'Eucharistie, à la defense que Dieu faisoit en l'ancienne loy de boire le sang des sacrifices, demande la raison de cette diuersité, & en propose la question comme importante & serieuse, afin de montrer que le nouueau testament n'est point contraire à l'ancien, comme blasphemoient les Manicheens, & là dessus dit que ce que le sang estoit defendu en l'ancienne loy, c'estoit pour signifier quelque chose. Mais si au nouueau testament il n'est commandé de boire du sang qu'en figure & par la meditation de l'esprit, s'il n'est commandé d'y participer que par la seule foy & spirituellement, cette question n'est-elle pas non seulement superfluë; mais aussi inepte & impertinente? puis que tant s'en faut qu'il ait esté defendu aux Iuifs de participer spirituellement & par la foy au sang de Christ, qu'au contraire il leur a esté expressément commandé de l'apprehender par la foy, & d'en mediter serieusement le prix, ou toutes les effusions du sang de leurs sacrifices qui n'auoient aucune sorte de vertu que celle que luy imprimoit le sang du Fils de Dieu, qui deuoit estre épandu pour lauer & effacer les pechés de tous les hommes: à raison dequoy il est dit en l'Apocalypse que *l'Agneau a esté occis dés l'origine, & dés la fondation du monde?* Il est donc visible à tous

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

fugerit, quibus, Ecclesiæ congregatio continetur.

a *Ibidem.*

Sed cùm Dominus dicat, nisi manducaueritis carnem meam & biberitis meũ sanguinem non habebitis vitã in vobis; quid sibi vult quod à sanguine sacrificiorum quæ pro peccatis offerebantur, tantopere populus prohibetur, si illis sacrificiis vnum hoc sacrificiũ significabatur, in quo vera fit remissio peccatorum, à cuius tamen sacrificij sanguine in alimentũ sumẽdo non solùm nemo prohibetur, sed ad bibendũ potiùs omnes exhortantur qui volunt habere vitam? Quærendum igitur quid significet quod homo prohibetur in lege sanguinem manducare, eumque Deo fundere iubetur.

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

ceux qui n'ont pas perdu les yeux de l'Esprit que sainct Augustin a creu qu'au nouueau testamét il nous est commandé de boire le sang de Christ reellement & de fait, & non par la foy, ou par la meditation de nos esprits seulement. Et certes tant s'en faut que S. Augustin enseigne que le commandement du sixiesme chapitre de saint Iean nous ait esté donné en signe, qu'au contraire il dit que ç'a esté en l'ancien testament que la defense de boire du sang a esté faite pour signifier vne autre chose, c'est à sçauoir que Dieu a en horreur le carnage & le meurtre. *Il faut*, dit-il, *rechercher ce que signifie cela, qu'en la loy il est defendu aux hommes de manger du sang.* Que s'il eust creu qu'au nouueau testament il ne nous estoit commandé de prendre le sang du sacrifice de l'Eglise, qu'en signe, il luy eust esté bien aisé de dire qu'il n'y auoit nulle contrariete entre l'ancien & le nouueau testament, parce que s'il estoit defendu en l'ancien de boire du sang, le commandement d'en vser au nouueau n'estoit point contraire à cette defense, veu qu'il n'estoit que metaphorique, que spirituel, & qu'il est euident que le commandement d'vne chose imaginaire ne peut-estre contraire à la defense reelle de la mesme chose & de son vsage, & toutesfois au lieu de recourir à cette réponse, il s'arreste à rechercher la cause de la defense de l'ancienne loy, comme ne pouuant sauuer la contrarieté qu'elle semble auoir auec le commandement de Iesus-Christ, sinon en montrant qu'en l'ancienne loy Dieu auoit interdit l'vsage du sang des sacrifices des bestes brutes, pour témoigner l'horreur des homicides, au lieu qu'au nouueau il commande de prendre son salutaire sang pour auoir la vie eternelle. Ceux donc qui peseront meurement cette consideration, aduoüeront aisément que sainct Augustin a entendu les paroles de nostre Seigneur au sixiesme chapitre de S. Iean, d'vne reelle participation de son sang, & non de celle que nos aduersaires s'imaginent par la seule foy, & par l'apprehension de l'entendement, qui ne pouuoit en nulle sorte heurter la defense faite en la loy de Moyse de manger du sang, & par consequent qui ne donnoit aucune peine pour concilier ces deux passages. Et de tout cela il appert combien negligemment ont leu S. Augustin ceux qui disent *qu'au passage contre Adimantus il ne parle ny de present ny d'absent, mais que seulement il expose ce mot, mon Corps, par signe de mon Corps.* Car quand nous ne recueillerions pas la preuue du contraire, des propres paroles de S. Augustin qui explique la proposition, *le sang est l'ame*, qui est celle dont il s'agist principalement, & qu'il compare auecque celle-cy, *Cecy est mon Corps*, & dit qu'elle se peut premierement entendre du signe qui represente seulement, comme le rocher du desert representoit Christ, & ne le contenoit pas : & du signe qui contient ce qu'il signifie, comme les parois des Eglises contiennent les fidelles ; Qui

D. August. q. 57. in Leuit. Quærendũ igitur quid significet quod homo prohibetur in lege sanguinem manducare.

Du Moulin en son Apol. fol. 230. pag. 1.

ne ſçait que tout ſigne de ſa nature eſt ſigne d'vne choſe où preſente ou abſente? En ſuite dequoy il eſt impoſſible de parler de quelque ſigne qui ſoit au monde, qu'auec cette ſuppoſition, que c'eſt vn ſigne de l'vn ou de l'autre genre, qu'on parle. Cela eſtant donc infallible, d'où peut-on mieux recueillir de quelle condition de ſigne parle S. Auguſtin, en vn lieu où il ne traitte qu'en paſſant & legerement ces matieres, que des autres lieux où il fait profeſſion de les traitter ſolidement & à plein fond? Mais certes il y a de la honte à s'amuſer à de ſi froides obiections.

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

La troiſieſme ſolution eſt que S. Auguſtin interprete ces paroles *Cecy eſt mon Corps*, par, *Cecy eſt le ſigne de mon Corps*, conſiderant le Corps de Chriſt en la forme qu'il eſtoit eſtendu en la Croix. Selon laquelle conſideration tous les anciens enſeignent que le Corps de Chriſt reſidant au Sacrement ſouz les ſymboles du pain & du vin, eſt le ſigne de ſon meſme Corps expoſé aux tourmens, veu que la celebration de l'Euchariſtie eſt vne commemoration de ſa mort, qui ſe fait par l'oblation & participation de la meſme hoſtie qui a eſté immolée ſur la montagne de Caluaire. On pourroit encor ajouſter que ſainct Auguſtin appelle l'Euchariſtie *ſigne du Corps de Chriſt*, entendant par le Corps de Chriſt, non ſon Corps naturel, qu'elle contient actuellement, mais ſon Corps myſtique qui eſt l'Egliſe, de l'vnion de laquelle elle eſt vn ſigne & image, comme nous auons dit.

Mais en quelque façon que l'on interprete ce paſſage, il eſt certain que ſainct Auguſtin n'a iamais creu que l'Euchariſtie fuſt vn ſimple ſigne du Corps de noſtre Seigneur, comme pretendent nos aduerſaires, mais qu'il a creu qu'elle contient le meſme Corps qui a ſouffert les douleurs de la mort en la Croix: car outre qu'il dit en ſes ſermons ſur les Pſeaumes; [a] *Vrayement le Seigneur eſt grand, & ſa miſericorde vraye, qui nous a donné a manger ſon Corps auquel il a tant enduré, & ſon ſang à boire.* Outre qu'il a dit au meſme lieu, que quand noſtre Seigneur prononça ces paroles, *Cecy eſt mon Corps*, il *ſe portoit ſoy-meſme dans ſes mains*; Outre qu'il a dit en l'Epiſtre à Ianuarius. *Il a pleu au ſainct Eſprit, qu'en l'honneur d'vn ſi grand Sacrement, le Corps du Seigneur entraſt premierement dans la bouche du Chreſtien deuant toute autre viande*; Outre diſ je tous ces teſmoignages qui ſe trouuent en ſes autres eſcrits; Aux propres liures qu'il a expreſſément compoſés pour combatre l'erreur des Manicheens, il en parle aſſés ouuertement, quoy que bien ſouuent il ayt vſé de reticences en leur endroit, quand il luy eſt arriué de parler des Sacremens de l'Egliſe, dautant qu'ils n'eſtoient pas initiés par le Bapteſme aux myſteres de la Religion Chreſtienne; car voicy comme il parle eſcriuant contre Fauſte Manicheen. *Le ſang de Chriſt a vne grande & puiſſante voix en terre, quand apres l'auoir pris tous les peuples répondent, Amen.* C'eſt là

a *S. Auguſt. in Pſal. 33.* Verè magnus Dominus & miſericordia eius vera, qui nobis dedit mãducare corpus ſuum, in quo tanta perpeſſus eſt & ſanguinem bibere. *Ibidem.* Quando commendans ipſum corpus ſuũ ait. Hoc eſt corpus meum. Ferebat enim illud corpus in manibus ſuis.

Idem epiſt. 118. ad Ianuar. Placuit Spiritui ſancto, vt in honorem tanti Sacramenti in os Chriſtiani priùs Dominicũ corpus intraret, quã exteri cibi.

D. Auguſt. contra Fauſt. lib. 12. c. 10. Habet magnam vocem Chriſti ſanguis in terra cùm eo accepto ab omnibus gẽtibus reſpondetur, Amen. Hæc

vne claire voix de sang, que le sang mesme (non doncques la figure, & le signe du sang,) *tire de la bouche des fidelles rachetés du mesme sang.* Et derechef expliquant le mystere de l'histoire de la Colombe, [a] *Ce qu'apres sept autres iours*, dit-il, *ayant esté laschée elle ne retourna point à l'Arche, cela signifie la fin du monde, lors que le repos des Saints sera arriué. Non plus encor au Sacrement d'esperance, par lequel pendant ce temps icy, l'Eglise est associée, durant que ce qui est coulé du costé de Christ* (notés, ce qui est coulé du costé de Christ, c'est à dire son propre sang, & non le signe de son sang) *est beu; mais lors que nous serons en la perfection du salut eternel, au temps auquel l'Empire est baillé à Dieu & au Pere, afin qu'en cette claire contemplation de l'immuable verité, nous n'ayons plus besoin d'aucuns mysteres corporels.* Et en ses liures contre l'aduersaire de la loy & des Prophetes qui ont esté escrits depuis les liures contre Adimantus, côme il appert de la fin du secôd liure, lors qu'il veut môtrer que les Manicheens sont iniustes de rejetter les histoires de l'ancien Testament, où il leur semble qu'il y a trop de choses charnelles, & à leur iugement sales & indignes d'estre employées dans des liures saincts; comme qu'Abraham ait eu deux enfans, l'vn de Sara, & l'autre d'Agar; il montre qu'au nouueau testament il y a bien des choses qui semblent plus horribles, lesquelles neantmoins nous sommes obligés de croire, & allegue pour exemple, la manducation du Corps de Iesus-Christ, de laquelle nous ne nous effrayons pas auec les Capernaites, mais la protestons de bouche, & l'adorons de cœur. [b] *Que celuy-là*, dit-il du Manicheen, ennemy de la loy & des Prophetes, *s'en aille arriere, auec ses semblables compagnons qui dirent, cette parole est dure, & qui la peut entendre? Mais quant à nous escoutons & entendons deux testamens és deux fils d'Abraham, & és deux femmes engrossées de son accouplement; comme malgré eux nous en connoissons deux, Christ & l'Eglise, en vne chair sans aucune vilenie; comme nous receuons auec vn cœur & vne bouche fidelle le mediateur de Dieu & des hommes, Iesus Christ homme nous donnant sa chair à manger & son sang à boire, encore que ce soit chose qui semble plus horrible de manger de la chair humaine que de la tuer, & de boire le sang humain que de l'épandre.* Quelle horreur y pourroit-il auoir à manger la chair de nostre Seigneur, ou à boire son sang, si les paroles du sixiesme de sainct Iean, ne s'entendoient que d'vne manducation par la foy, & en esprit seulement? Tellement que saint Augustin prenant ce commandement de manger la chair & boire son sang pour vn exemple des choses que nous receuons de bouche & de cœur, non-obstant l'horreur qui se rencontre en l'execution, c'est à dire, non-obstant le combat de nos sens qui s'imaginent cela comme chose horrible, il s'ensuit qu'il parle bien d'vne autre manducation, que de cette sorte de manducation

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM. est clara vox sanguinis, quam sanguis ipse exprimit ex ore fidelium eodem sanguine redemptorum.

a *Idē eius. l. c. 20.* Quod post alios septem dies dimissa, reuersa nō est, significat finē sæculi, quando erit Sanctorū requies: non adhuc in Sacramēto spei, quo in hoc tempore consociatur Ecclesia, quandiu bibitur quod de Christi latere manauit, &c.

b *Aug lib. 2. cont. aduers. leg. & Proph. cap 9.* Eat planè iste retro cum suis similibus sociis, qui dixerunt: Durus est hic sermo, quis eū potest audire? Nos autē audiamus & intelligamus duo testamēta in duobus filiis Abrahę duabusque mulieribus eius cōmixtione fœtatis, sicut duos in carne vna Christum & Ecclesiā, istis nolentibus, sine vlla obscœnitate cognoscimus; Sicut mediatorem Dei & hominū hominē Christū Iesum, carnē suā nobis manducandā bibēdumque sanguinem dantē, fideli corde atque ore suscipimus, quamuis horribilius videatur humanam carnem manducare, quàm perimere, & humanum sanguinem potare quàm fundere.

que

que posent nos aduersaires, qu'ils reduisent aux simples signes, & aux simples figures. Au reste il ne se peut dire auec quelle ignorance ils traittent ce passage; car pour montrer que S. Augustin entend cet exemple de la manducation de la chair de nostre Seigneur figuremét prise, ils nous accusent de l'auoir tronqué, & d'en auoir osté ces paroles. *Et en toutes les saintes Escritures, si quelque chose dite ou faite figurément, nous est exposée selon la regle sainte de la foy, escoutons cette exposition sans mépris, & sagement, de quelques choses ou paroles que ce soit que cette exposition soit tirée.* Auquel lieu ils pretendent que sainct Augustin declare *que ce sont façons de parler figurées qu'il faut entendre selon la regle de la foy.* Mais il n'y a rien de si impertinent, que cette pretention: car outre que ces paroles de sainct Augustin sont dites non sur l'exemple de l'Eucharistie, mais sur la proposition generale qu'il auoit faite auparauant touchant les figures qui ont precedé en l'ancien Testament, & que l'Apostre sainct Paul a expliquées, en ce lieu là saint Augustin ne dit pas que ce sont propositions ou façons de parler figurées, comme contre toute verité ils pretendent que doit estre celle de l'institution de l'Eucharistie, *Cecy est mon Corps*: mais il parle des choses dites ou faites figurément, c'est à dire qui ont esté faites afin d'en signifier d'autres; auquel rang il met toutes les histoires de l'ancien Testament, qui estoient des figures de ce qui s'est accomply au nouueau, comme il deduit fort au long en ses liures contre Fauste. En quoy il a pour garant sainct Paul, qui traittant l'histoire des deux femmes & des deux enfans d'Abraham, qui est celle sur le sujet de laquelle sainct Augustin amene l'exemple de l'Eucharistie, adjouste aprés. *Lesquelles choses doiuent estre entenduës dites par allegorie.* Est-ce dōc à dire qu'il n'y ait point eu d'Abraham, ny de Sara, ny d'Isaac, ny d'Ismaël? Ou bien est-ce à dire qu'il faille interpreter cette locution, *Abraham a eu deux enfans*, par vne figure, ou vn signe, & dire, qu'il ne les a eu qu'en representation? Mais n'est-ce pas seulemét à dire qu'il y a vne plus haute signification enclose souz l'écorce de la simple histoire, dont la verité subsiste auec l'allegorie? Et c'est pourquoy sainct Augustin en ses liures de la Trinité, dit que quelques interpretes Latins ont traduit les paroles Grecques ἅτινά ἐστιν ἀλληγορούμενα, *quæ sunt aliud ex alio significantia*, lesquelles signifient vne chose par l'autre. Il faut donc se souuenir qu'il y a deux sortes d'allegories, dont l'vne consiste aux paroles, que sainct Augustin appelle *allegoriam verbi*: & l'autre qui consiste aux choses dites ou faites pour en signifier d'autres, qu'il appelle *allegoriam facti.* Quant au premier genre, il est commun à l'Escriture & aux lettres prophanes, qui font grand cas des metaphores continuées, qui sont propremét ces sortes d'allegories: mais l'autre semble estre particuliere à l'Escriture, encore qu'il s'en trouue mesmes des traces dans l'histoire prophane, comme il paroist par l'exemple de Tarquin le superbe, le-

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

Du Moulin en son Apol. fol. 263. p. 2.

Galat. 4. v. 24.

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

quel voulant instruire le messager que son fils luy auoit enuoyé, pour sçauoir ce qu'il deuoit faire des Gabiens qui l'auoient receu dans leur ville, pour toute responce prist vne gaule à la main, & y ayant force pauots deuant luy, se mit à abbatre les testes de ceux qui surpassoyent les autres en hauteur; voulant luy donner à entendre par là, qu'il deuoit faire mourir les plus grands & les plus eminens personnages des Gabiens. Mais quoy qu'il se trouue dans les liures prophanes de ces sortes d'allegories prises des choses mesmes pour en representer d'autres, l'vsage en est plus frequent & plus ordinaire à l'Escriture du vieil Testament, dont toutes les histoires sont autant d'images des choses qui deuoient arriuer au nouueau. De sorte que quand nous les lisons, il nous faut figurer que toutes ces choses ont precedé pour en figurer d'autres plus excellentes. Ainsi donc ce que S. Paul dit d'Abraham & de ses deux femmes, & de ses deux enfans, c'est vne vraye histoire, c'est chose qui est auenuë au monde: mais cette chose-là en a signifié vne plus noble, dautant que ces deux femmes signifient les deux Testamens, l'ancien & le nouueau; à raison dequoy S. Paul dit, *qu'il les faut entendre par allegorie*. Et tout de mesmes, quand sainct Augustin dit qu'en toutes les saintes Escritures, si quelque chose dite ou faite figurément nous est exposée selon la regle sainte de la foy, *qu'il en faut écouter l'exposition sans mépris*: il parle des choses dites & faites figurément, c'est à dire, pour en signifier d'autres, sans en exclure la verité; Comme le mariage d'Adam & d'Eue qui a esté la figure de l'vnion de Iesus-Christ auec son Eglise, n'a pas esté vn mariage ideal & imaginaire, mais reel & veritable, comme l'accouplement d'Abraham auec Sara, & auec Agar, dont sont issus Isaac & Ismaël, qui a esté vne image des deux Testamens que Dieu nous a donnés, n'a pas esté vn accouplement ideal & imaginaire, mais reel & veritable. De ces choses-là donc saint Augustin dit, que quand elles sont expliquées selon la regle de la foy, comme sainct Paul les a expliquées, il en faut écouter l'exposition sans mépris: c'est à dire, qu'encore qu'il nous semble selon nos sens qu'il y ait quelque chose sale & deshonneste aux actions d'où est tirée l'allegorie, nous ne deuons pas pourtant les rebuter: par exemple; au lieu que les Manicheens s'offensent de l'acte coniugal, & partant ne veulent pas que le mariage d'Adam & d'Eue soit la figure de l'vnion de Iesus-Christ auec son Eglise, les Catholiques adorent la grandeur de ce mystere, qu'ils recueillent de cette image, *sine vlla obscœnitate*, sans aucune pensée deshonneste, comme parle sainct Augustin. Et pareillement en ce qui regarde la manducation de la chair du Fils de Dieu, toute l'horreur qui apparoist aux sens, ne nous rebute point. *Mais*, dit-il, *nous receuons d'vn cœur & d'vne bouche fidelle le mediateur de Dieu & des hommes, Iesus Christ homme nous donnant sa chair à manger & son sang à boire, encore qu'il semble plus horrible de manger*

Vt suprà.

de la chair humaine, que de la tuer, & de boire le sang humain que de l'épandre. Tellement que S. Augustin conteste pour la verité des choses, non obstant la salleté ou l'horreur qui y apparoist; & dit que cette horreur ne nous doit point rebuter, comme les Capernaïtes qui quitterent nostre Seigneur, parce qu'il leur auoit dit, *Si vous ne mangés la chair du fils de l'homme, vous n'aurés point la vie en vous*, & dirent, *Cette parole est dure.* Côme donc le mariage d'Adam & d'Eue qui a esté la figure de l'vnion de Iesus-Christ auec l'Eglise, & comme l'accouplement d'Abraham auec ses deux femmes Sara & Agar, a esté vne chose reelle & veritable, & comme non obstant la saleté que s'imaginoient les Manicheens en l'vn & l'autre, S. Paul n'a pas laissé d'en tirer des saintes & chastes allegories; aussi pour rendre l'exemple conuenable, il faut que nous mangions vrayement & reellement la chair de nostre Seigneur, & que nous croyons selon la regle de la foy que c'est le Corps de nostre Seigneur que nous prenons, pour signifier vne autre chose, c'est à sçauoir pour signifier nostre vnion auec luy qui est nostre Chef en la societé des Saincts & des Anges bien heureux, qui est la fin à laquelle sainct Augustin rapporte en tous ses escrits la manducation de la chair & du sang de nostre Seigneur. De ce que nous venons de dire le Lecteur peut recueillir combien ineptement & hors de propos le Ministre qui a escrit contre moy, a remarqué sur ce sujet que saint Augustin ayant appellé ces choses *Sacremens*, s'expose & dit, *Sacramenta, id est, sacra signa*, Sacremens, c'est à dire, signes sacrés: comme s'il s'ensuiuoit de là qu'il eust voulu estendre ces locutions figurées aux Sacremens. Mais s'il eust eu des yeux, n'eust-il pas veu qu'en ce lieu-là saint Augustin par le mot, *Sacramenta*, n'entend pas les Sacremens de l'Eglise, institués de nostre Seigneur selon nous pour organes de sa grace, & selon nos aduersaires, pour seruir à exciter nostre foy; mais qu'il parle des Sacremés, c'est à dire des mysteres sacrés que Dieu a enueloppés sous l'écorce de la lettre de l'ancienne loy, pour les manifester & découurir au nouueau, appellant les choses inserées dans l'ancien Testamét, *signes sacrés*, parce qu'ils signifient les choses les plus saintes & les plus sacrées du nouueau Testament? Côme par exemple, ce qui a esté dit d'Adam & d'Eue au commencement du monde, *Ils seront deux en vne mesme chair*, estoit vne Prophetie & vn signe de la future vnion de IesusChrist auec l'Eglise. A raison dequoy S. Paul l'ayant rapportée, ajouste; *Ce Sacrement*, comme a leu sainct Augustin, ou comme porte le Grec, *ce mystere est grand, ie dis en IesusChrist, & en son Eglise.* Sur ce sujet donc dautant que Fauste Manicheen condamnant les mysteres de l'ancien Testament, l'iniure redondoit sur l'Apostre qui les a employés pour éclaircir les plus augustes mysteres de nostre Religion, sainct Augustin luy oppose le respect qui est deu à sainct Paul. *Quoy donc*, dit-il, *erigera-t'il aussi vne chaire de*

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

Ioan. 6. v. 53. Nisi manducaueritis carnem filij hominis, non habebitis vitam in vobis.

Ephes. 5. Sacramentum hoc magnũ est, ego autem dico in Christo & Ecclesia.

S. August. ibid. An & contra Apostolum pro-

pestilence contre l'Apostre, pour y disputer de la qualité des figures, & pour dire qu'il n'a pas deu prendre des figures des choses honnestes, de celles qui sont honteuses? Est-il donc vray que cét homme sçauoit le lieu où il falloit aller prendre, tantæ rei Sacramenta, *les Sacremens d'vne si grande chose, & celuy où il ne les falloit pas aller prendre, à raison que la chose estoit deshonneste, & qu'il sçauoit les paroles ausquelles il est deu de la vergongne, & les lieux où il ne falloit pas encore les dire, & que le bien-heureux Apostre ne sçauoit pas tout cela? Qu'il s'en aille tout à fait arriere auec ses compagnons & semblables qui ont dit, Cette parole est dure, & qui la pourra escouter? &c.* Tu vois Lecteur que sainct Augustin exposant *Sacramenta, sacra signa,* Sacremens, signes sacrés, parle non des Sacremens de l'Eglise dont il s'agit entre nous & nos aduersaires, mais des mysteres contenus sous l'écorce de la lettre du vieil Testament, & que partant il seroit bon que nos aduersaires leussent plus diligemment les escrits des Peres pour apprendre leurs intentions, afin de ne les alleguer plus si impertinemment contre leur creance.

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM. positurus est cathedram pestilentiæ, & disputaturus de qualitate figurarum, atque dicturus non eum debuisse figuras rerum honestarum de rebus turpibus ducere? &c. Itáne verò vbi essent cognoscenda tantæ rei Sacramenta, id est sacra signa, &c.

Ils abusent tout de mesmes d'vn passage de S. Augustin contre Maximin Arrien, rapportant aux Sacremens de l'Eglise, ce qui y est dit des signes sacrés de l'ancien Testament, & des mysteres qui sont enclos sous ses histoires : mais cela se verra en son lieu. Venons à l'autre passage de S. Augustin. *S. Augustin en ses Commentaires sur les Pseaumes,* disent nos aduersaires, *parle ainsi. Nostre Seigneur admit Iudas au festin, où il donna & liura la figure de son Corps & de son Sang.* Or à ce passage comme au precedent nous pourrions dire que l'Eucharistie est le signe du Corps de Iesus-Christ estendu en la Croix, parce que c'est vne commemoration de sa mort ; ou bien que c'est le signe du Corps present & contenu sous le signe : mais apres auoir diligemment examiné ce passage, ie trouue qu'en ce lieu-là S. Augustin appelle l'Eucharistie, *le banquet auquel nostre Seigneur baille ou liure la figure de son Corps & de son Sang,* prenant le Corps & le Sang de nostre Seigneur, non pour son Corps & son Sang naturel, mais pour son Corps & son Sang mystique, c'est à sçauoir pour son Eglise. A quoy il faut rapporter ce que nous auons dit au commencement de ce Chapitre, que l'Eucharistie a deux relations ; l'vne directe, precise & essentielle, par laquelle elle regarde le vray Corps de Iesus-Christ & son vray Sang qu'il a pris au ventre de la bien-heureuse Vierge. Cette premiere relation est fondée sur les paroles de nostre Seigneur, *Cecy est mon Corps,* dont nul nuage de figure ne peut obscurcir la clarté. L'autre oblique, collaterale, & accidentale, par laquelle elle regarde le Corps & le Sang mystique de Iesus Christ qui est son Eglise, qu'il a voulu estre la chair de sa chair, & les os de ses os. Cette seconde relation est fondée sur l'analogie qu'ont les symboles externes du pain & du vin, sous lesquels le Corps & le Sang

D. August. Psal. 3. Adhibuit in conuiuium in quo corporis & sanguinis sui figurã Discipulis commendauit & tradidit.

nous sont donnés à la societé & à l'vnité des fidelles en vn mesme Corps de l'Eglise. Et cette analogie consiste en ce que comme le pain est formé de plusieurs grains de froment qui ne font qu'vne seule masse, & le vin de plusieurs grains de raisins qui ne font qu'vn seul Corps; aussi l'vnité du Corps de l'Eglise resulte de plusieurs Chrestiens qui participent à vn mesme pain celeste, c'est à dire à vn mesme Corps de Iesus Christ, duquel ils communient tous par le moyen du Sacrement. Ces deux relations de l'Eucharistie se recueillent de cè que dit l'Apostre, dont saint Augustin employe par tout les paroles. *Nous qui sommes plusieurs*, dit l'Apostre, *nous sommes vn pain & vn Corps. Car nous tous nous sommes participans d'vn mesme Corps.* Par lesquelles paroles sainct Paul montre que de ce qu'vn mesme Corps du Fils de Dieu est donné à tous les fidelles, il s'ensuit qu'ils sont vn mesme Corps. Car que par ce mesme pain dont nous participons tous, il entende le Corps de Iesus-Christ, il appert parce qu'il est tres-faux que les Chrestiens mangent vn mesme pain materiel : au lieu qu'il est tres-vray que non seulement en vne Eglise, mais aussi en toutes les Eglises de la terre ils mangent vn mesme pain celeste, vn mesme Corps de Iesus-Christ. Mais cela se prouuera ailleurs auec de plus puissantes raisons; icy il suffit de montrer que sainct Paul a reconneu que l'Eucharistie estoit vn symbole de l'vnité de l'Eglise. Ces choses donc estans supposées, ie dy que sainct Augustin enseignant que nostre Seigneur *admit Iudas au festin où il liura la figure de son Corps & de son Sang*, parle de la figure de son sang mystique, c'est à dire de la societe des fidelles, & de l'vnité de l'Eglise, dont le banquet de l'Eucharistie est la figure pour la raison que nous auõs dite. Et à ce propos, il faut diligemment remarquer ce que dit le mesme sainct Augustin en vne sienne Epistre, parlant du banquet auquel Dieu inuite premierement, & puis contraint de venir par force ceux qui refusent de s'y presenter.[a] *Le banquet du Seigneur*, dit-il, *c'est l'vnité du Corps de Iesus Christ, non seulement au Sacrement de l'Autel, mais aussi au lien de paix.* Car au passage que nous traitons, pris des Sermons sur les Pseaumes, il fait allusion à ce festin de Iesus-Christ, à ce festin d'vnité & de concorde que nostre Seigneur recommandoit à ses Disciples, lors qu'il leur bailloit l'Eucharistie qui en est l'image & la figure, le signe & le symbole le plus exprés qu'il ait laissé en son Eglise. Ce que nous pouuons aussi confirmer par vn autre passage, où il explique ce verset des Pseaumes.[b] *Ils m'ont donné en ma viande du fiel, & en ma soif ils m'ont abbreuué de vinaigre.* Car apres auoir remarqué que l'Euangile ne dit point que les persecuteurs ayent donné à nostre Seigneur du fiel en viande, mais seulement en breuuage.[c] *Il est vray*, dit-il, *mais il y a du mystere en ces mots. Ils m'ont donné du fiel à manger, ce qu'ils donnerent n'estoit pas viande, car c'estoit vn breuuage, mais ils luy donnerent cela en sa viande, parce que no-*

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

1. Cor. 10.

a Epist. 50. ad Bonifac. Conuiuiũ Domini, vnitas est corporis Christi, non solùm in Sacramento Altaris, sed etiã in vinculo pacis.

b D. August. in Psal. 68 ad loc. Et dederunt in escam meã fel, & in siti mea potauerunt me aceto.

c In hoc dicto mysteriũ requirere debemus, &c. Dederunt in escam meã fel. Nõ ipsum quod dederunt esca erat; potus enim erat; sed in escã

stre Seigneur auoit des-ja pris sa viande, & en cette viande, on a ietté du fiel. Or il auoit pris vne viande agreable, lors qu'il mangea la Pasque auec ses Disciples: Là il demonstra le Sacrement de son Corps. Dans cette viande si aggreable & si douce de l'vnité de Iesus-Christ, que l'Apostre a recommandée disant, Que nous qui sommes plusieurs, nous sommes vn pain & vn Corps, en cette viande si aggreable & si douce, qui est ce qui iette du fiel sinon ceux qui contredisent à l'Euangile, cõme les persecuteurs de Iesus Christ?

Le lecteur iudicieux voit que S. Augustin appelle la viande si douce que nostre Seigneur mangea auec les Disciples en faisant la Pasque, l'vnité de son Eglise recommandée par l'Apostre en ces paroles. [a] *Nous qui sommes plusieurs, nous sommes vn pain & vn Corps*: c'est à sçauoir dautant que l'Eucharistie est le symbole, & le seau, ou le lien de cette vnité; de sorte que ce n'est pas grande merueille que le mesme S. Augustin ayt dit, qu'alors nostre Seigneur bailla la figure de son Corps & de son Sang, rapportant cela au Corps & au Sang mystique de Iesus-Christ, c'est à sçauoir à toute l'Eglise. Mais contre cela l'on peut opposer deux choses: la premiere est, que S. Augustin ne dit pas simplement que nostre Seigneur liura lors la figure de son Corps, mais aussi de son Sang. Ce qui semble prouuer qu'il parle de la figure du vray Corps & du vray Sang, & non du Corps mystique. A quoy nous répondons que c'est mal auoir leu S. Augustin, de ne se souuenir pas qu'il recherche les racines de la figure & du signe de l'vnité de l'Eglise, qu'il pose au Sacrement dans toutes les deux especes, c'est à sçauoir, dans celle du pain, & dans celle du vin composées de diuers grains amassés ensemble. En suitte dequoy il ne faut pas s'estonner qu'il ait aussi specifié & ce qui est sous le signe du vin, c'est à sçauoir le sang, & ce qui est sous le signe du pain, à sçauoir le Corps, pour sous le nom de l'vn & de l'autre signifier l'Eglise & la societé des Saints, qui est aussi bien exprimée par l'vn que par l'autre. [b] *Nostre Seigneur*, dit le mesme S. Augustin expliquant les paroles de S. Iean, (*Si vous ne mangés la chair du fils de l'homme, vous n'aurés point la vie en vous,*) *veut que cette viande & ce breuuage soyent entendus la societé de son Corps & de ses membres qui est l'Eglise.* Et derechef: [c] *Pour cette raison, comme l'ont entendu deuant nous les saincts hommes de Dieu,* (il parle particulierement de sainct Cyprian) *nostre Seigneur Iesus-Christ nous a recommandé* (ou consigné) *son Corps & son Sang,* (notés son Corps & son Sang) *en des choses qui sont reduites de plusieurs à vne, car l'vne est faite de plusieurs grains de blé, & l'autre se recueille de plusieurs grains de raisin.* Tellement que ce n'est point de merueille que sainct Augustin ait fait mention du Corps & du Sang pour exprimer la societé de l'Eglise, puis que les signes & de l'vn & de l'autre la representent également. La seconde objection qu'on nous pourroit faire regarde le fond de l'allegation. En ce lieu-là S. Augustin exaggere l'ingratitude de Iudas & dit ainsi: *Combien que Iesus-*

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM. dederunt, quia iam Dominus escã acceperat, & in ipsam iniectum est fel. Acceperat autem ipse escã suauẽ, quando Pascha manducauit cũ Discipulis suis, ibi Sacramentũ sui corporis demonstrauit. In hanc escam tam suauem, tam dulcem vnitatis Christi, quam commendauit Apostolus dicens. Quia vnus panis vnũ corpus multi sumus. In hanc escam suauẽ quis est qui dat fel, nisi contradictores Euangelij tanquã illi persecutores Christi?

a 1. Cor. 10. Vnus panis, vnũ corpus multi sumus.

b August. tract. 26. in Ioan. Hunc cibum & potũ societatem vult intelligi corporis & mẽbrorũ suorum, quod est sancta Ecclesia.

c Ibidem. Propterea quippe sicut etiã ante nos hoc intellexerunt homines Dei: Dominus noster Iesus Christus corpus & sanguinẽ suũ in iis rebus commendauit, quæ ad vnum aliquid rediguntur ex multis, &c.

Christ n'ignorast point les pensées de Iudas, il l'a admis au festin auquel il a recommandé & donné à ses Disciples la figure de son Corps. Combien, dit le Ministre qui a escrit contre moy, *plus fort eust esté ce passage pour exaggerer & la bonté de Iesus-Christ, & l'ingratitude & dureté de Iudas, s'il eust dit que Iesus-Christ admit Iudas au festin auquel il a donné à manger son vray Corps?* Mais cette objection, au lieu de seruir à nos aduersaires, confirme nostre réponse. Car la vraye raison pour laquelle S. Augustin a plustost parlé de la figure du Corps & du Sang de nostre Seigneur, c'est à dire de ce que les symboles de l'Eucharistie representent, à sçauoir l'vnité de l'Eglise, & la societé des fidelles, qui sont les membres & le Corps de IesusChrist, que non pas de son vray Corps qu'ils contiennent, ç'a esté parce que son sujet requeroit qu'il parlast de cette vnité; dautant que là il cõbattoit le Schisme des Donatistes, & en voulant montrer l'horreur il interprete le tiltre du 3. Pseaume, auquel ayant trouué; *Pseaume de Dauid lors qu'il fuyoit deuant Absalon son fils,* il dit que cela se rapporte mieux à l'histoire de la passion & à la resurrection de nostre Seigneur, qu'à l'histoire de cette fuite de Dauid, & là dessus fait Dauid la figure de Iesus-Christ, & Absalon la figure de Iudas, & allegant que Absalon, en Latin veut dire, *La paix du Pere*, & puis ayant répondu que Dauid auoit esté toujours plein de paix & d'amour pour Absalon, la mort duquel mesmes il auoit pleurée, il ajouste que quant à Iudas, l'histoire du nouueau Testament nous apprend que la patience de nostre Seigneur a esté si extréme & si admirable en son endroit, qu'encore qu'il n'ignorast pas ses pensées, il l'endura neantmoins vn si long temps, que mesmes il l'admit au banquet auquel il recommanda & liura à ses Disciples la figure de son Corps, & de son Sang, & qu'il receut mesmes de luy le baiser de paix lors qu'il le trahissoit. A cause dequoy, ajouste-t'il, *Christ à bon droit est entendu auoir baillé la paix à son traistre, encore que ce traistre eust l'ame toute rauagée de cette guerre intestine que luy liuroit vne execrable pensée.* Voilà le discours de S. Augustin. Tellement que voulant briser la dureté des Donatistes Schismatiques, & pour les induire à la paix, se mettant à exaggerer la patience de nostre Seigneur, qui s'estoit efforcé de ramener Iudas à la paix & à la concorde qu'il luy offroit en toutes ces occasions, & principalement en luy donnant l'Eucharistie, ce n'est pas merueille qu'en ce sujet il ayt cõsideré le Sacrement sous l'analogie & le rapport qu'ont les symboles à la paix & à l'vnité du Corps mystique de IesusChrist qui est son Eglise, veu que cela seruoit plus à son propos, que l'autre relation qu'a le Sacrement au propre Corps & au propre Sang de nostre Seigneur. Mais c'est assés de ce propos. Il suffit pour le sujet que nous traitons qu'en quelque façon qu'on prenne les paroles de S. Augustin, il n'a iamais enseigné que nostre Seigneur n'ayt donné que le signe ou la figure de son Corps & de son Sang en l'Euchari-

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

Du Moulin en son Apol. fol. 230. pag. 2.

D. August. in Psal. 3.

Psalmus Dauid cùm fugeret à facie Absalon filij sui.

Ibidem.

Benè intelligitur pacẽ Christũ exhibuisse traditori suo, quamuis ille tam sceleratæ cogitationis interno bello vastaretur.

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

ſtie : & pource qui regarde ce paſſage icy, tant s'en faut qu'il ayt enſeigné que le feſtin de noſtre Seigneur auquel il admit ce ſecond Abſalon Iudas, n'ait conſiſté qu'aux ſimples images & figures de ſon Corps & de ſon Sang, qu'ailleurs nous en repreſentant l'appareil & nous declarant ce que noſtre Seigneur nous y preſente, il tient ce langage: *Noſtre Seigneur nous a donné vne ſalutaire refection de ſon Corps & de ſon Sang*, non donc de la ſeule figure de ſon Corps & de ſon Sang.

Auguſt. ſer. 2. de verbis Apoſtoli. De corpore ac ſanguine ſuo dedit nobis ſalubrẽ refectionem.

Du-Pleſſis p. 973. *Palladius.*

Le huictiéme Autheur qu'allegue le ſieur Du-Pleſſis, eſt Machaire, duquel Palladius en l'hiſtoire des Saincts Peres rapporte, que diſtribuant la Communion aux fidelles il vit que l'Ange de Dieu ſe tenant à la main droite de l'Autel, bailloit de ſa main propre la Communion à vn ſainct perſonnage nommé Marc, qui fleuriſſoit en pieté entre tous les Egyptiens. Il nous objecte donc que cét Autheur appelle l'Euchariſtie *Antitypes exhibans la chair & le Sang de Chriſt*, ou ſelon le Grec ſimplement *Antitypes de la chair & du Sang de Chriſt*. Mais il a eſté plus que ſuffiſamment ſatisfait aux objections priſes du mot *Antitype*, qui, comme nous auons monſtré, ne ſignifie pas toujours vne ſimple figure, mais bien ſouuent vne figure conjointe & exhibante la verité. A raiſon dequoy auſſi, comme le reconnoiſt Du-Pleſſis, Iean Picus Preſident aux Enqueſtes auoit traduit les paroles Grecques, ἀντίτυπον τῆς σαρκὸς αὐτοῦ καὶ αἵματος; *Exemplar exhibens carnem & ſanguinem: Exemplaire exhibant la chair & le ſang.* Mais examinons plus particulierement ce paſſage.

Machar. hom. 27.

Machaire ſe fait donc cette queſtion. *Que veulent dire ces paroles, Les choſes que l'œil n'a point veuës, ny l'aureille n'a point oüyes, & qui ne ſont point montées au cœur de l'homme?* Et puis il répond luy-meſme, *En ce temps-là* (c'eſt à dire au vieil Teſtament) *les grands hommes, les Iuſtes, les Roys & les Prophetes ſçauoient que le Sauueur deuoit venir; mais qu'il deuſt ſouffrir, qu'il deuſt eſtre crucifié, & qu'il deuſt épandre ſon ſang, ny ils ne le ſçauoient, ny ils ne l'auoient oüy dire, & il n'eſtoit point monté en leur cœur qu'il y deuſt auoir vn Bapteſme de feu & du ſainct Eſprit, ny qu'en l'Egliſe ſeroit offert du pain & du vin, antitype de la chair & du ſang : & que ceux qui participent* ἐκ τοῦ φαινομένου ἄρτου, *du pain qui apparoiſt, mangeroient ſpirituellement la chair du Seigneur, &c.* De ce lieu donc les Caluiniſtes tirent trois argumens. Le premier eſt, que Machaire dit que c'eſt du pain & du vin, *& ce*, dit noſtre aduerſaire, *non auant la conſecration, mais lors qu'on l'offre, & qu'on le mange.* Le ſecond eſt, qu'il dit que ce pain auquel on participe eſt la figure de la chair du Seigneur: donc ce n'eſt point ſa chair. Le troiſiéme, c'eſt qu'il dit que cette chair ſe mange ſpirituellement; non donc, diſent-ils, charnellement. Quant au premier, c'eſt vne grande hardieſſe d'aſſeurer que ſaint Machaire dit que c'eſt du pain & du vin, non auant la conſecration, mais lors qu'on l'offre, & qu'on le mange: car il n'y a vne ſeule

Καὶ ὅτι ἐν τῇ ἐκκλησίᾳ προσφέρεται ἄρτος καὶ οἶνος, ἀντίτυπον τῆς σαρκὸς αὐτοῦ καὶ τοῦ αἵματος· καὶ οἱ μεταλαμβάνοντες ἐκ τοῦ φαινομένου ἄρτου πνευματικῶς τὴν σάρκα τοῦ κυρίου ἐσθίουσι.

Du Moulin fol. 854. p. 1. & 2.

ſeule parole qui inſinüe cela, il dit ſeulement en la premiere clauſe, *qu'il n'eſtoit point monté dans le cœur des anciens Iuſtes qu'en l'Egliſe on deuſt offrir du pain & du vin antitype de la chair & du ſang de noſtre Seigneur*, ſans ſpecifier s'il eſt pain & vin en le mangeant, & en l'offrant, ou deuant que d'eſtre offert & mangé; ſeulement dit-il que cette ſorte d'oblation eſt vn ſecret qui n'eſt point entré en l'ame des Iuſtes de l'ancien Teſtament. D'où nous tirons vn argument inuincible pour la preuue du Corps & du Sang de noſtre Seigneur en cette oblation. Car ſi Machaire euſt penſé que l'oblation de l'Egliſe n'euſt conſiſté qu'en du pain & du vin, comment euſt-il aſſeuré que c'eſtoit choſe qui n'eſtoit point montée au cœur des Patriarches & des Prophetes? Ces Iuſtes & ces Prophetes ne ſçauoient-ils pas qu'il y auoit de ces genres d'oblations en la Synagogue, qui repreſentoient celle du Corps & du Sang de Ieſus-Chriſt? Ne ſçauoient-ils pas que Aaron & les Preſtres de ſon ordre ſacrifioient à Dieu du pain & du vin dans le tabernacle & dans le temple des Iuifs? Tellement qu'il faut neceſſairement qu'il ayt entendu parler d'vne plus excellente ſorte d'oblation, c'eſt à ſçauoir de celle du Corps & du Sang de noſtre Seigneur ſous les ſymboles du pain & du vin. Mais repliqueront nos aduerſaires, pourquoy eſt-ce donc qu'il l'appelle *Oblation de pain & de vin*? A cela nous répondons que ce langage eſt commun à tous les anciens; premieremẽt pour exprimer l'analogie d'entre le ſacrifice de noſtre Seigneur & le ſacrifice de Melchiſedech, qui conſiſte non en ce que tous deux ayent offert du pain & du vin en vne meſme ſorte; mais en ce que comme Melchiſedech n'a pas offert à Dieu des ſacrifices ou des hoſties des beſtes brutes, comme Aaron & les Sacrificateurs de la loy eſcrite; mais vn ſacrifice de pain & de vin comme l'enſeignent tous les anciens: auſſi noſtre Seigneur en la derniere Cene n'offrit pas pour ſacrifice de la nouuelle loy, ny des Agneaux, ny des Boucs, ny des Taureaux, auquel ſens ſainct Auguſtin eſcriuant contre les Iuifs, auſquels il n'eſtoit pas permis de découurir le ſecret des Sacremens, leur dit *que nous n'offrons pas auec les mains de la chair à Dieu*, c'eſt à dire que nous n'immolõs ny taureaux, ny geniſſes, ny brebis à Dieu, comme on faiſoit ſous la loy: mais il offrit à Dieu ſon Pere ſon propre Corps & ſon propre Sang ſous les ſignes & les ſymboles du pain & du vin que Melchiſedech auoit dediés & conſacrés en figure de l'Euchariſtie dés la loy de nature. Et cela toute l'antiquité le declare ſi ouuertement, que ceux qui ne le veulent pas confeſſer, ont renoncé à toute candeur, & doiuent faire eſtat de diſputer que le Soleil ne luiſt pas en plein midy. [a] *Qui eſt dauantage Preſtre du ſouuerain Dieu*, dit ſainct Cyprian, *que noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt, qui a offert ſacrifice à Dieu ſon Pere, & a offert cela meſme qu'offrit Melchiſedech, c'eſt à dire, du pain & du vin, c'eſt à ſçauoir ſon Corps & ſon Sang?* Voilà donc la vraye explication de ce pain &

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

Exod 29.40. Num. 28.5.14.

Auguſt. aduerſ. Iuda. cap. 9. Manibus non offerimus carnem.

[a] *D. Cyprian. li. 2. ep. 3. alias 63.* Quis magis ſacerdos Dei ſummi, quã Dominus noſter Ieſus Chriſtus, qui ſacrificiũ Deo Patri obtulit, & obtulit hoc idẽ quod Melchiſedech obtulerat, id eſt panem & vinum, ſuũ ſcilicet corpus & ſanguinem.

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

du vin qui selon Machaire sont offerts en l'Eglise, par lesquels sainct Cyprian auec toute l'antiquité, dont ailleurs nous produirons les témoignages, entend le Corps & le Sang de nostre Sauueur Iesus-Christ. Secondement cette oblation du Corps & du Sang de nostre Seigneur est appellée oblation du pain & du vin, parce que le pain & le vin sont les Elemens & la matiere sensible de laquelle se fait l'oblation du Corps & du Sang de Iesus-Christ; à raison dequoy deuant que l'oblation du Corps & du Sang de Iesus-Christ se face actuellement, le pain & le vin sont premieremẽt offerts à Dieu pour estre dediés à ce plus auguste sacrifice, & le Prestre dit deslors à Dieu parlant de ces substances terrestres. *Receués, ô sainct Pere, cette immaculée Hostie:* Et partant les anciens qui parloient assés retenüement de l'Eucharistie deuant les infidelles, se seruoient bien souuent de cette façon de parler, & appelloient l'Eucharistie oblation du pain & du vin en consideration de la matiere du sacrifice, c'est à sçauoir en consideration du pain & du vin qui sont offerts à Dieu en l'Eucharistie, & dediés pour estre faits le Corps & le Sang du Fils de Dieu. En troisiéme lieu, les Peres ont nommé l'Eucharistie *oblation de pain & de vin*, parce qu'encore qu'en l'actuelle oblation du Corps & du Sang de Iesus Christ les substances du pain & du vin soient changées, si est-ce que leur apparence externe, leurs signes, & leurs images, ou accidens, demeurent encor apres la consecration, & le sacrifice se fait sous ces symboles externes de l'vn & de l'autre, à cause dequoy aussi le pain & le Corps de nostre Seigneur, le vin & le Sang ne sont pas reputés deux sacrifices mais vn seul, dautant que ny nous n'offrons simplement à Dieu du pain & du vin, mais du pain & du vin pour estre consacrés & transformés au Corps & au Sang de Iesus-Christ; ny nous n'offrons precisément & simplement le Corps & le Sang de Iesus-Christ en sa propre espece, autrement il faudroit destruire son estre naturel, mais le Corps & le Sang de Iesus Christ sous les symboles du pain & du vin, desquels pour cette consideration le sacrifice bien souuent emprunte le nom. Pour ces raisons donc & Macharius & les autres anciens, & particulieremẽt ceux qui ne vouloient pas découurir les mysteres des Chrestiens aux Idolâtres, appellent bien souuent l'Eucharistie *oblation de pain*, sans que cela preiudicie en nulle sorte à la verité & à la presence de la chair & du sang de nostre Seigneur au sacrifice de l'Eglise.

Suscipe sancte Pater hanc immaculatam hostiam.

A la seconde objection en laquelle nos aduersaires insistent sur ce que Macharius appelle le pain & le vin *antitypes*, ou figures, comme ils traduisent, de la chair & du sang; nous disons que quand il faudroit prendre *antitype* pour figure, ce qui n'est pas necessaire, cõme nous auons montré, neantmoins l'Eucharistie peut pour deux raisons principales estre nommée figure; c'est à sçauoir & à cause de sa face & apparence exterieure, qui ne represente à nos yeux que les

images du pain & du vin, & aussi parce que le Corps & le Sang de nostre Seigneur mis separément sous ces symboles de choses mortes & insensibles, sont les images, les figures, les signes & les antitypes du Corps & du Sang immolés en l'arbre de la Croix en leur forme visible, puis qu'en l'Eucharistie nous celebrons d'vne façon non sanglante la memoire de cette sanglante mort que le Fils de Dieu a soufferte pour nous. Or que cette commemoration de la mort n'exclue pas la presence du mesme Corps qui a souffert tous ces tourmens, c'est chose que nous auons suffisamment montrée en l'explication des autres passages des Peres. Au troisiesme argument de nos aduersaires, qui nous opposent que Macharius dit que la chair du Seigneur se mange *spirituellement*, & non donc *charnellement* : nous répondons qu'encore que manger spirituellement soit contraire à manger charnellement, c'est à dire d'vne façon charnelle & sensible, telle que l'imaginoient les Capernaïtes, qui pensoient que nostre Seigneur leur deust donner des morceaux de son Corps pour le deschirer auec les dents, neantmoins manger spirituellement comme l'entend Macharius, n'est point opposé à manger reellement & veritablement, comme l'entendent les Catholiques. Car Macharius par *manger spirituellement*, comme le remarque mesmes l'interprete Lutherien, n'entend autre chose sinon manger le Corps de nostre Seigneur, non en sa forme visible, & d'vne façon sanglante, en le machant & le déchirant comme l'on mange les viandes ordinaires, mais sous la forme & l'apparence du pain, sans estre entamé, ny rompu de nos dens qui ne font nulle impression sur le Corps glorieux de nostre Seigneur, mais brisent seulement le signe sous lequel il est contenu. Tellement qu'il considere deux choses au Sacrement, l'apparence visible du pain, & la substance inuisible de la chair & du sang de nostre Seigneur voilés des signes, & dit que celuy qui participe ἐκ τοῦ φαινομένου ἄρτου de celuy qui apparoist pain, ou du pain qui apparoist, mangent la chair du Seigneur spirituellement, c'est à dire, non d'vne façon visible, & à la maniere qu'on mange ordinairement la chair commune, mais d'vne façon spirituelle & inuisible, c'est à dire, sous cette forme externe du pain qui apparoist à nos yeux. D'où il appert que cét Autheur ne dit rien qui fauorise tant soit peu la manducation imaginaire des Caluinistes. Et certes tant s'en faut qu'il soit fauorable aux ennemis de l'Eglise, qu'au contraire il nous fournit vn argument qui n'a point de response contre leur doctrine : car il dit qu'il n'est point monté en l'ame des Peres que ceux qui participeroient du pain qui apparoist en l'Eucharistie, deussent manger la chair de nostre Seigneur : mais s'il n'est question que de la manger spirituellement, c'est à dire, selon nos aduersaires, par foy, & en figure seulement, comment est-ce que cela n'a point monté en l'ame des Prophetes & des Iustes de l'ancienne loy? N'est-ce point la

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

Zachar. Palthen. Int. Mach. ad illum locum.

Id est non visibili modo, vt eo quo editur alia caro, sed spirituali & inuisibili.

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

constante opinion de tous les Caluinistes que les Iuifs en mangeant la Manne, mangeoient spirituellement, par foy, & en figure la chair de nostre Seigneur? Voire n'est-ce pas leur commune erreur qu'ils la mangeoient alors aussi veritablement, que nous la mangeons maintenant en l'Eucharistie? C'est donc chose qui estoit montée en leur ame, & laquelle ils ne pouuoient en nulle sorte ignorer; & partant Macharius ayant dit que les Iustes de l'ancienne loy ont ignoré que la chair de nostre Seigneur deust estre mangée spirituellement en l'Eglise, par ceux qui participeroient au pain qui apparoist ou qui est veu en l'Eucharistie, a indubitablement parlé d'vne autre sorte de manducation que de celle qui se fait par la foy, & en figure, puis que selon nos aduersaires, cette façon de manger la chair de nostre Seigneur, a esté commune aux anciens auecques nous!

Le neufiéme Autheur qu'allegue Du Plessis est Theodoret. Celuy, dit Theodoret, *qui appelle ce qui de nature est Corps froment & pain, & qui derechef s'est nommé soy-mesme vigne, a honoré les symboles & signes qu'on voit, du nom de son Corps & de son Sang, non certes en changeant la nature mesme, mais en ajoustant la grace à la nature.* Mais nous auons examiné ce passage és Chapitres precedens, & monstré quelle a esté l'intention de Theodoret en ce lieu-là, où il fait profession de parler obscurément de l'Eucharistie, de crainte d'estre oüy par les non-initiés, deuant lesquels l'Eglise estoit de serment de ne parler iamais clairement des Sacremens de la Religion Chrestienne. Le sommaire de nostre répóse qu'on pourra voir sur les lieux, estoit, que quand Theodoret dit qu'apres la consecration le nom de la chose signifiée, c'est à dire le nom du Corps est donné au symbole, c'est à dire au signe du pain, il entend que le nom luy est communiqué auec la chose, & que cette appellation est reelle, & correspond à la chose, & la chose à l'appellation. Auquel sens tous les Peres ont donné le nom de Corps au Sacrement, parce qu'ils le considerent selon son entiere consistence, selon laquelle il est composé du signe & de la chose signifiée, du symbole exterieur, & de la substance du Corps de Iesus-Christ, qui est reellement contenuë dessous le symbole. Et quant à ce qu'il dit *que les signes ne changent point de nature*, cela regarde l'article de la transsubstantiation, dont nous traiterons en son lieu, & en attédant nous disons qu'en ce lieu-là Theodoret par la nature des symboles, qui ne se change point, n'entend pas la substance du pain & du vin, mais leur proprieté naturelle, c'est à sçauoir la vertu nourrissante de laquelle il dit qu'ils ne decheent pas, mais qu'ils sont éleués à vne plus puissante façon de nourrir, dautant que la grace essentielle, qui est Iesus-Christ, leur est ajoustée, de sorte qu'au lieu que ce n'est qu'vn pain commun & vn vin commun qui seruoient à soustenir la vie temporelle; depuis la consecration, c'est le pain des Anges, c'est le pain de vie, c'est le vin de la mystique

Theod. Dialog. 1. pag. 973.
Qui quod natura corpus est triticum & panem appellauit, & vitem rursus seipsum nominauit, is symbola & signa quæ videtur appellatione corporis & sanguinis honorauit, non naturam quidem mutás, sed naturæ gratiam adiiciens.

vigne qui est Iesus Christ, comme luy-mesme s'appelle en l'Euangile. De sorte que ces symboles ne changent pas de nature, c'est à dire, de proprieté naturelle, qui est de nourrir, mais la grace essentielle leur est ajoustée pour nourrir les corps & les âmes plus dignement; c'est à sçauoir à l'immortalité. Voilà la vraye intelligence du passage de Theodoret, que nous fortifierons ailleurs, & éclaircirons auec toutes sortes de raisons. Mais qui veut sçauoir quelle a esté la creance de Theodoret, touchant la verité de la presence du Corps de nostre Seigneur en l'Eucharistie, il ne faut que la lire au propre commentaire de la premiere Epistre aux Corinthiens, où sainct Paul en rapporte l'institution, & où Theodoret n'est point retenu par la consideration des non-initiés: mais declare ouuertement sa creance en cette matiere. Voicy donc comme il parle, interpretant les paroles dont S. Paul s'est seruy pour representer l'Eucharistie. [a] *L'Apostre*, dit-il, *a remis en memoire cette sacrée, & toute sainte nuit en laquelle nostre Seigneur mist fin à la Pasque typique, & a montré le vray archetype du type; & a ouuert les portes du salutaire Sacrement, & a departy non seulement aux onze Apostres, mais au traistre Iudas mesmes son precieux Corps & son Sang.* Et derechef interpretant ces paroles: [b] *Qui mange ou boit indignement, sera coulpable du Corps & du Sang de nostre Seigneur: Cela signifie*, dit-il, *que comme Iudas l'a trahy, & les Iuifs luy ont fait des affronts, des opprobres, & des outrages; ainsi ceux-là luy font de l'ignominie & du deshonneur, qui prennent auec des mains immondes son tressaint Corps, & qui le mettent en vne bouche soüillée & execrable.* Apres cela, quelle gesne faudroit-il donner à Theodoret pour luy faire dire que nous ne prenons le Corps de Christ qu'en figure, par foy, & spirituellement, puis qu'il tesmoigne si clairement que Iudas & les meschans le prennent & le mettent dans leurs sacrileges & abominables bouches?

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

[a] *B. Theodoreti in ep. 1. ad Corinth. cap. 11.* Sacram illam & omni ex parte sanctam noctẽ in memoriã reuocauit, in qua typicè Paschali finem imposuit, & verum typi archetypũ ostẽdit, & salutaris Sacramenti portas aperuit, & nõ solùm vndecim Apostolis, sed etiam Iudæ proditori pretiosum corpus & sanguinẽ impertiit.

[b] *Rursus.* Illud autem erit reus corporis, & sanguinis, hoc significat, quod quemadmodum tradidit ipsum Iudas, ipsi autẽ insultarunt, & eum probris & conuitiis affecerunt Iudæi, ita eum ignominia, & dedecore afficiunt, qui sanctissimum eius corpus immundis manibus accipiũt, & in pollutum & incestũ os immittunt.

Le dixiéme Autheur que nous allegue Du-Plessis, est Eusebe surnommé d'Emese, encor que ce ne puisse estre cét Eusebe d'Emese que sainct Hierosme fait fleurir sous l'Empire de Constance, luy attribuant vne eloquence exquise entre les Grecs de son siecle: car outre que cét Eusebe, des sermons duquel est prise l'objection de Du-Plessis, est venu au monde long temps depuis, à sçauoir au moins sous Valentinian & le ieune Theodose, puis qu'il fait mẽtion de ceux qui ont vescu en ce temps-là, il est visible à son charactere que c'est vn Autheur Latin, que quelques-vns estiment estre Eucherius Euesque de Lion, parce que cettuy-cy se donne cette qualité; les autres, Fauste Euesque de Riez; les autres Cæsarius d'Arles: mais qui qu'il soit, sa doctrine est telle que nos aduersaires au lieu de s'en preualoir, la deuroient taire & supprimer, veu qu'elle combat & renuerse toutes leurs maximes. Mais voyons premierement les termes de l'objection.

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

Du Pleßis p. 973. Euseb. Emissen. de Pascha. Homil. 5. & can. Quia corpus. De consecrat. dist. 2.

Quia corpus assumptũ ablaturus erat ex oculis nostris, & syderibus illaturus, necessarium erat vt nobis in hac die Sacramentũ corporis & sanguinis sui consecraret; vt coleretur iugiter per mysteriũ, quod semel offerebatur in pretium.

b *Ibidem.*

Vt quia quotidiana & indefessa currebat pro hominũ salute redemptio, perpetua esset etiã redemptionis oblatio, & perennis illa victima viueret in memoria, & semper præsens esset in gratia.

c *Ibidem.*

Recedat omne infidelitatis ambiguum; quandoquidem qui author est muneris, ipse etiam testis est veritatis. Nam inuisibilis sacerdos visibiles creaturas in substantia corporis & sanguinis sui verbo suo secreta potestate conuertit, ita dicens. Accipite & edite. Hoc est enim corpus meum; & sanctificatione repetita; reci-

Eusebius Emissenus, dit Du-Plessis, *parle de cette sorte. Parce que le Seigneur deuoit enleuer aux Cieux le Corps qu'il a pris, il estoit necessaire qu'au iour de la Cene il nous consacrast le Sacrement de son Corps & de son Sang, afin que ce qui estoit vne fois offert pour rançon fust continuellement celebré par mystere.* Mais qui a-t'il en cela qui heurte la creance des Catholiques, & la presence reelle du Corps de Iesus-Christ au Sacrement? Nos aduersaires roullent toujours vn mesme rocher, nous obiectans à tous propos que l'Eucharistie est appellée le Sacrement du Corps & du Sang de nostre Seigneur, *non donc*, disent-ils, *le Corps & le Sang de nostre Seigneur.* Impertinente consequence, & selon les loix de laquelle il faudroit inferer que les anciens Docteurs, comme sainct Ambroise & S. Augustin & les autres, ont creu que nostre Seigneur n'a eu que la figure & le signe de nostre humanité, puis qu'ils appellent son incarnation *Sacrement de l'humanité*, ou de l'homme qu'il a pris. Comme donc en ces lieux-là le mot de Sacrement n'exclud pas la verité de la chair de nostre Seigneur en l'incarnation, mais seulement exprime le mystere qui reluist en cét œuure: aussi au passage d'Eusebe le mesme mot de Sacrement n'exclud pas la verité du Corps de nostre Seigneur de l'Eucharistie, mais sert seulement à declarer qu'il nous est donné, non sous sa forme visible, mais sous le voile du Sacrement, sous lequel nostre Seigneur nous l'a voulu laisser, afin que comme il auoit esté l'hostie & la victime de nostre redemption en l'arbre de la Croix, il fust aussi perpetuellemẽt honoré en l'Eucharistie mystiquement, c'est à dire, sous cette forme secrette, mysterieuse & pleine de merueille, selon laquelle il est le sacrifice de nostre religion: b *Afin aussi*, dit-il, *que comme la redemption pour le genre humain courroit tous les iours, sans se lasser: aussi l'oblation de la redemption* (notés l'oblation de la redemption, ce qui montre que c'est vne mesme hostie en la Croix & en l'Eucharistie) *fust perpetuelle, & que cette eternelle victime vescust en la memoire, & fust presente en la grace*, c'est à dire, au sacrifice de nostre Religion, qui est vn sacrifice d'action de graces, que nous rendõs à nostre Dieu en memoire de la passion de nostre Seigneur Iesus-Christ son fils. Mais s'il reste quelque scrupule de ces premieres paroles, ces suiuantes n'en dissipent-elles pas toutes les doutes? c *Que toute sorte de doute prouenant d'infidelité se retire*, dit-il, *puis que l'Autheur du don est le témoing de la verité. Car le Prestre inuisible* (il dit cela parce que le Prestre visible n'est que l'organe & l'instrument de cette merueille) *par sa parole & par sa secrette puissance conuertit les creatures visibles en la substance de son Corps, disant ainsi, Prenés & mangés, Cecy est mon Corps. Et ayant repeté la sanctification*, (c'est à dire, & ayant aussi beny le Calice) *Tenés & beuués, Cettuy-cy est mon Sang. Comme donc par le bon plaisir de Dieu qui le commanda, aussi tost subsisterent de rien les hauteurs des Cieux, les abysmes des flots, l'estenduë des terres: par vne pareille puissance aussi*

ès Sacremens spirituels, la vertu de la parole commande, & l'effet obeist. Qui peut douter de l'intention de cét Autheur apres des paroles si energiques & si puissantes? Il dit que le Fils de Dieu, qu'il appelle le Prestre inuisible, pour montrer que le Prestre visible n'opere rien que par sa vertu, conuertist les creatures visibles en la substance de son Corps & de son Sang: Peut on donc plus clairement exprimer la Transsubstantiation? Peut-on plus clairement dire que le Sacrement du Corps & du Sang de nostre Seigneur contient non les images, non la figure, ou le signe de nostre Seigneur, mais la propre substance de son Corps & de son Sang? Et dautant que cela sembloit difficile à croire, il ajouste que la mesme puissance qui a creé le Ciel, la terre, & les mers, fait cette conuersion. Mais si cette conuersion n'estoit que de signification seulement, comme veulent nos aduersaires, quel besoin estoit-il d'employer la toute-puissance de Dieu, & la vertu immense de sa parole? Faut-il donc vne puissance infinie pour faire que le pain & le vin soyent les signes du Corps de nostre Seigneur, & acquierent vne relation & vne habitude qui ne dépend que de l'action de l'entendement de l'homme? Il ajouste apres: [a] *Et que personne ne face aucune doute que les premieres creatures par la puissance de Dieu, & par la presence de la Majesté, ne puissent passer en la nature du Corps du Seigneur, puis que chacun voit que par l'artifice de la misericorde celeste l'homme mesme est fait le Corps de Christ. Comme donc celuy qui vient à la foy est encor dans les liens de l'ancienne offense, deuant les paroles du Baptesme, mais incontinent qu'elles sont prononcées il est nettoyé de toute cette lie du peché: ainsi quand les creatures qui doiuent estre benites par les paroles celestes sont mises sur les sacrés Autels, deuant qu'elles soyent consacrées par l'inuocation du souuerain Dieu, là est la substance du pain & du vin, mais apres les paroles de Christ, c'est le Corps & le Sang de Christ. Mais quelle merueille y a-t'il que celuy qui a peu créer les choses, les puisse aussi conuertir par sa parole? Mesmes il semble que c'est maintenant vn moindre miracle, de changer ce qu'il a des-ja creé, en quelque chose de meilleur, que de l'auoir auparauant creé!* Auquel lieu il faut noter qu'Eusebe ne compare pas la mutation qui se fait au pain & au vin de l'Eucharistie, à la mutation qui se fait en l'eau du Baptesme, auquel sens il sembleroit fauoriser l'opinion de nos aduersaires, dautant qu'il n'interuient qu'vn changement Sacramental en cette eau: mais il la compare à la mutation de celuy qui est baptisé, qui est vne mutation reelle, bien que non substantielle, mais accidentelle. De sorte qu'il veut dire qu'aussi veritablement que l'homme est changé par le Baptesme d'vn changement reel, quoy qu'accidentel; aussi le pain & le vin sont changés reellement en la substance du Corps &

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM. pite & bibite, hic est sanguis meus. Ergo sicut ad nutum præcipientis Domini repente ex nihilo substiterunt excelsa cœlorum, profunda fluctuum, vasta terrarum, pari potentia in spiritualibus Sacramentis verbi præcipit virtus, & seruit effectus.

a *Idem in fine.* Nec dubitet quisquam primarias creaturas, nutu potentiæ, præsentia maiestatis in Dominici corporis transire posse naturam, cùm ipsum hominẽ videat artificio cœlestis misericordiæ Christi corpus effectũ. Sicut autẽ quicunque qui ad fidem veniens ante verba Baptismi adhuc in vinculo est veteris debiti; his verò commemoratis mox exuitur omni fæce peccati; ita quando benedicendæ verbis cœlestibus creaturæ sacris altaribus imponuntur, antequã inuocatione sũmi nominis cõsecrentur, substantia illic est panis & vini: post verba autem Christi, corpus & sanguis est Christi. Quid mirum autem est si ea quæ verbo creare potuit, possit creata conuertere? Imò iam minoris videtur esse miraculi, si id quod ex nihilo agnoscitur condidisse, iam conditum in meliùs valeat commutare.

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

du Sang de Iesus-Christ. Et quant à la raison de la diuersité de ces deux sortes de changemens en l'Eucharistie & au Baptesme, elle est fondée sur la diuerse condition de ces deux Sacremens, dont l'vn, à sçauoir celuy de l'Eucharistie, est vn Sacrement de substance; & l'autre, vn Sacrement d'accident. Et partant cettuy cy cósiste en action, c'est à sçauoir, au lauement, au lieu que l'autre consiste en la substance du Corps & du Sang de nostre Seigneur. Et cela doit aussi seruir pour l'éclaircissement de l'autre comparaison qu'employe sur ce mesme sujet le mesme Autheur, comparant derechef la mutation qui interuient en l'Eucharistie auec le changement de celuy qui est iustifié. Si ce n'est qu'on vueille ajouster qu'en tous les deux lieux cét Autheur comparant le changement du pain au Corps de nostre Seigneur, auec le changement de celuy qui est baptisé, ou de celuy qui est iustifié, les compare non quant à l'object ou au terme qui resulte de ce changement, dont le premier est vne substance, & les deux autres sont des accidens: mais les compare quant au principe de tous ces changemens qui est vn mesme en tous ces mysteres, & du Baptesme & de la iustification, & de l'Eucharistie, c'est à sçauoir vne mesme puissance de Dieu, qui opere diuinement & miraculeusement les vns & les autres. C'est là le vray sens de cét Autheur, qui des miraculeux changemens qui interuiennent par la puissance de Dieu au Baptesme & en la iustification, veut inferer que la mesme puissance de Dieu peut changer les creatures visibles du pain & du vin en la substance de son Corps, & de son Sang. Et que cela soit vray il appert de ce qui precede ces exemples, & de la preface qu'il fait deuant que de les employer. *Considere*, dit-il, *combien la puissance de la benediction diuine opere de grands & de celebres bien-faits, & afin qu'il ne te semble point que ce soit chose impossible & nouuelle que les choses terrestres & mortelles se conuertissent en la substance du Corps de Iesus-Christ, enquiers toy de toy-mesme, toy qui és des ja regeneré en Iesus Christ.* Qui ne voit par cette preface que son but est de montrer que c'est vne mesme puissance de Dieu qui opere en tous ces Sacremens? Apres cela il coniure le Chrestien de considerer que cette sorte de changement qui interuient en la regeneration du Chrestien, ne paroist point aux yeux du corps, afin de l'eleuer & de l'induire par ce moyen à croire la conuersion du pain & du vin qu'il appelle creatures terrestres & mortelles, en la substance du Corps & du Sang de nostre Seigneur, encore qu'il n'apparoisse rien à leurs yeux de ce grand changement. *Cy-deuant*, dit-il, *tu estois éloigné de la vie, estranger de la misericorde, exilé de la voye de salut, parce que tu estois mort interieurement, & tout à coup estant initié aux loys de Iesus-Christ, & renouuellé par les salutaires mysteres* (il parle du Baptesme par lequel les Chrestiens sont regenerés à salut, & initiés aux mysteres de la Religion Chrestienne) *tu as esté transferé au Corps de l'Eglise, & d'enfant de perdition que tu estois,*

Ibidem.
Quanta & quæ celebranda beneficia vis diuinæ benedictionis operetur attende, & vt tibi nouum & impossibile nō debeat videri quod in Christi substātiam terrena & mortalia commitantur te ipsum qui iam in Christo es regeneratus interroga.

Ibidem.
Dudū alienus à vita, peregrinus à misericordia, à salutis via intrinsecus mortuus exulabas, subitò initiatus Christi legibus & salutaribus

estois, tu as esté rendu digne d'estre fait enfant d'adoption par vne pureté occulte & secrette. Auquel lieu il ne pretend pas, comme luy veut faire dire Du-Plessis, que les elemens en la sainte Cene sont changés du mesme genre de changement que nous sommes changés au Baptesme; mais il pretend que comme le changement qui interuient en l'âme de celuy qui est baptisé, (qui est vn veritable & reel changement, quoy que changement d'accident & non de substance,) n'est pas vn changement visible & exposé à nos yeux: qu'aussi le changement des creatures terrestres du pain & du vin en la substance du Corps & du Sang de nostre Seigneur, n'est pas vn changement que l'œil découure, ou qui apparoisse aux sens, mais qui se doit croire par la foy, à raison dequoy il ajouste ces paroles que Du-Plessis deuoit mieux peser. *Comme donc sans le sens corporel deposant ta vilité passée, tu as soudainement vestu vne nouuelle dignité, & comme ce que Dieu a guery en toy ce qui estoit blessé, a laué ce qui estoit infect, a nettoyé ce qui estoit soüillé, est chose qui n'a pas esté fiée à tes yeux ny à tes sens* (il faut lire, *non sunt oculis tuis nec sensibus credita*, & non pas comme Du-Plessis, *non oculis sed sensibus tuis credis*,) *ainsi quand tu t'approches du venerable Autel, pour estre rassasié des viandes celestes, regarde auec la foy* (c'est à sçauoir parce qu'il n'est pas exposé aux yeux corporels,) *le sacré Corps & le Sang de ton Dieu, honore-le, admire-le, touche le de l'entendement, reçou le de la main de ton cœur, & principalement aualle-le d'vn trait interieur.* De tout cela donc pour recueillir mon propos il resulte que cét Eusebe ne compare pas le changement du pain & du vin en la substance du Corps & du Sang de nostre Seigneur, auec le changement de celuy qui est baptizé, au genre de la mutation, dont l'vne à sçauoir celle de l'Eucharistie, est vne mutation de substance, & l'autre à sçauoir celle de l'homme baptisé, est vne mutation de qualité: mais qu'il les compare en trois autres choses, c'est à sçauoir en la cause qui est la mesme en toutes deux, à sçauoir la puissance de Dieu; en la difficulté, dautant que l'vne & l'autre surpasse la puissance de la nature; & en l'inuisibilité, en ce que ny l'vne ny l'autre n'est exposée aux yeux ny aux sens de l'homme, mais se reconnoist seulement par la foy. Car quant à ce que Du-Plessis nous demande sur l'allegation des dernieres paroles. *A quoy ce regarder de la foy, ce toucher de l'entendement, ce prendre du cœur, ce boire d'vn traict interieur, si le pain & le vin sont reellement conuertis au Corps & au Sang de Iesus-Christ que l'on peut en ce cas voir de l'œil, toucher de la main, prendre de la bouche, aualler en son estomach?* Nous luy répondons que cette demande est impertinente, puis que nous auoüons que cette conuersion quoy que reelle n'est pas visible, ny ne paroist pas à nos sens, à cause dequoy nous auons besoin d'estre éleués & éclairés par la foy pour la croire, comme les Mages & les Pasteurs allans voir nostre Seigneur en la Creche, auoient besoin de la foy pour l'adorer comme Dieu,

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

mysteriis innouatus in corpus Ecclesiæ nõ viuendo, sed credendo transisti, & de filio perditionis adoptiuus Dei filius fieri occulta puritate meruisti.

Ibidem. Sicut ergo sine corporali sensu præterita vilitate deposita subitò nouam indutus es dignitatem, & sicut hoc quod in te Deus læsa curauit, infecta diluit, maculata detersit, non oculis nec sensibus tuis credita, ita & tu cũ ad reuerendũ altare salutari cibo potuque reficiendus accedis, sacrũ Dei tui corpus & sanguinem fide respice, honore mirare, mente continge, cordis manu suscipe, & maximè hausta interiore assume.

Du Plessis pag. 1042.

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

encore que sans leur foy & sans leur adoration il fust vrayement tel. En vn mot nous disons que cét Autheur presuppose premierement que le pain & le vin sont conuertis en la substance du Corps & du Sang de nostre Seigneur, & reposent sur le sacré Autel, & là dessus conuie le Chrestien qui s'approche de l'Autel pour y participer, d'auoir la foy, c'est à sçauoir pour croire la chair & le sang du fils de Dieu, nonobstant que ses yeux ne les voyent pas, mais seulement les apparences du pain & du vin, qui toutesfois sont changés au Corps & au Sang du Sauueur; & qu'en suitte de cette foy & de cette creance, il honore, il admire, il touche de l'entendement, & qu'il prenne auec la main du cœur, & qu'il aualle, *maximè*, principalement d'vn traict interieur. Par lequel discours il ne veut pas exclure, ny la main, ny la bouche, ny l'estomach corporel; mais il veut dire que principalement & sur tout, il doit auoir soin de la deuotion interieure, qui est celle qui peut rendre la communion qui se fait de la main du Corps, par la bouche, & dans l'estomach, vtile & salutaire au Chrestien, & en cela il ne dit rien que nous ne disions en nos Canons *que ce ne sont pas les dens & le ventre qu'il faut preparer*, parce que ce n'est pas vne viande commune, ou ordinaire destinée pour la nourriture du Corps, mais vne viande diuine, le Corps du Fils de Dieu, qui est vn pain de vie destiné pour nourrir l'ame, quoy qu'il entre dans le Chrestien par les organes du Corps. Et certes Du-Plessis qui a veu ce passage d'Eusebe dans nos Canons, comme il le cite du titre de la consecration, pouuoit bien penser que puis qu'il estoit inseré dans le Decret approuué de l'Eglise Romaine, il ne contenoit aucune doctrine cõtraire à la transsubstantiation: mais il auoit encor vne plus puissante preuue de cette verité dans ses propres Autheurs, qui auoüent franchement que le langage de cét Autheur leur déplaist, & qu'il est hyperbolique & excessif, c'est à sçauoir parce qu'il parle trop clairement de la transsubstantiation. Pierre Martyr pesant ces paroles. *Le Prestre inuisible par sa parole, & par sa secrette puissance conuertist les creatures visibles en la substance de son Corps & de son Sang, disant, Cecy est mon Corps. En ces paroles*, dit-il, *il y a vne hyperbole plus grande qu'aucune autre que i'aye veüe dans les escrits des Peres, & quant à moy ie ne la reçoy point.* Et Volanus aussi contre qui Turrianus a escrit pressé de la force de ce passage, confesse que les paroles d'Eusebe sont telles qu'il s'efforce de prouuer que les signes, c'est à dire le pain & le vin sont changés és choses dont ils sont les signes, c'est à sçauoir au Corps & au Sang de nostre Seigneur, & pour cette raison le reiette comme vn Autheur peu digne de foy. Et cependant c'est vn de ceux que Du-Plessis & ses compagnons nous objectent pour prouuer qu'en l'Eucharistie nous n'auons que les simples images & figures du Corps & du Sang de nostre Seigneur. Que doit-on attendre de ceux qui destournent ainsi la creance des Peres, & qui sçauent

De consecr. dist. 2. cap. 47. Vt quid paras dentes, & ventrem?

Defens. Euch. loc. 1 pag. 771.

Apud Turrianum.

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

si hardiment déguiser leur foy ? Venons au dernier.

L'onziéme Autheur que cite du Plessis est Procopius Gazeus que Photius en sa Bibliotheque compare à Theodoret, & qu'on croit auoir vescu sous l'Empire du ieune Theodose. De cét Autheur donc Du-Plessis cite ces paroles. *Le Seigneur donna l'image, effigie ou type de son Corps à ses Disciples, ne receuant plus les sanglants sacrifices de la loy.* Il est vray que Procope dit que nostre Seigneur donna l'image de son corps à ses Disciples: mais l'opposition qu'il fait de cette image aux sanglans sacrifices de la loy, deuoit apprendre à Du-Plessis qu'il prend là le nom d'image au mesme sens que l'Apostre s'en sert en l'Epistre aux Hebrieux, lors qu'il dit, *que la loy auoit l'ombre & non l'image des biens auenir*, c'est à sçauoir pour la mesme solidité & verité des choses; ou comme traduit l'interprete Syrien loüé par Beze, la substance des choses. Car sainct Paul empruntant sa comparaison de la peinture, compare la loy aux crayons que font les Peintres deuant qu'epandre les fleurs de leur art sur leurs ouurages, & donne le nom d'image à la nouuelle loy, dautant que comme l'image est le dernier effect de la peinture qui fait voir toute l'industrie du Peintre, & la perfection de ce qu'elle represente: aussi la nouuelle loy possede les thresors dont les seules ombres ont precedé en la loy, c'est à dire qu'en la loy de grace on trouue l'accomplissemét des figures anciennes, comme l'image est vn accomplissement du dessein de l'ombragement & du crayon dont le Peintre s'estoit seruy pour ébaucher son ouurage. Ce qui se voit particulierement par ce que l'Apostre oppose là le sacrifice de Iesus-Christ fait en la Croix, aux sacrifices des taureaux & des boucs qui se pratiquoient sous la loy: En ce mesme sens donc Procope appelle le sacrifice de l'Eucharistie Image, entendant par ce mot la verité & la substance opposée à l'ombre & au crayon: c'est à dire il enseigne que nostre Seigneur en la Cene n'ordonna pas vn sacrifice tel qu'estoient ceux qui auoient couru sous la loy en ombre & en figure, mais vn sacrifice accomplissant ces figures, & contenant la mesme image des choses, & employant le mot d'image au sens auquel l'image est opposée au crayon & à l'ombre, cela est clair en ses paroles. *μηκέτι τὰς νομικὰς καὶ δι' αἱμάτων θυσίας προσιέμενος.* Car qui ne remarque vne mesme opposition qu'au passage de l'Apostre. Mais pour prouuer que par l'image Procope entend vne pure figure, le Ministre qui a escrit contre moy fait force sur ce, dit-il, *qu'il inculque vne mesme chose par trois fois* : il veut dire que Procope a escrit que nostre Seigneur donne l'image ou effigie ou type de son Corps, & il ne voit pas tant il est bien informé du langage des Autheurs qu'il produit, que ces trois mots ne se trouuent point en l'original, c'est à dire au texte Grec de Procope, duquel voicy les propres paroles prises sur l'exemplaire de la Bibliotheque d'Ausbourg, & transcrite par Elias Ehinger Professeur & Bibliothe-

Heb.10.

Procopius Gaza. ad cap. 49. Genes. Haud amplius admittens & acceptans legis cruenta sacrificia.

Du Moulin en son Apol. f. 254. p. 2.

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

caire en cette Republique, καὶ τὸ λευκοὶ οἱ ὀδόντες αὐτοῦ ἢ γάλα. τὸ λαμπρὸν ἀποσημαίνει καὶ καθαρὸν τῆς μυστηριώδους τροφῆς· παρέδωκε γὰρ εἰκόνα τοῦ ἰδίου σώματος τοῖς μαθηταῖς. Tellement que ces deux mots *effigie* & *type* sont de la fertilité de la plume de l'interprete, qui a traduit le mot εἰκόνα image, effigie & type, qui au reste sont tous mots qui ne signifient qu'vne mesme chose, & ausquels il n'y a nulle exaggeratió ou amplification, dont les Ministres se puissent seruir qu'en se faisant mocquer d'eux. Ie pourrois encor ajouster que Procope appelle l'image du Corps de nostre Seigneur non le sacrifice, mais la qualité du signe du sacrifice, & qu'il vse de ce mot pour dire que la blancheur du pain qu'il semble insinuer auoir esté exprimée mystiquement en l'oracle de Iacob, est la figure de la pureté de la sainte & mystique viande qui nous est donnée au sacrifice de l'Eglise; car voicy comme il ferme ce discours, τὸν τοίνυν ἄρτον τὸ καθαρὸν τῆς τροφῆς διὰ τῶν λευκῶν ὀδόντων ἐδήλωσε.

Du Plessis p. 973.
a *Concil. Nican. 2. act. 6. in tract. Greg. Neocæsarien. t. 2. Concil.* Quicunque veram Christi imaginem sincerissima mente facientes desiderant ac venerantur, & ad salutẽ animi corporisque adferunt, quã ipse Dominus noster Deus summus Sacerdos, ex vobis integrè massam assumens, circa passionis tẽpus in typum & recordationem efficacissimã suis sacerdotibus & mystis tradidit.
Ibidem. Sumens panem benedixit postquam gratias egisset & fregit, tradensque Discipulis dixit; Accipite, mãducate in remissionem peccatorũ, hoc est meũ corpus; Similiter & calicẽ tradens dixit; Hic meus est sanguis; hoc facite in mei memoriã, veluti ne esset vlla alia species electa ab illo, aut quasi nõ posset vllo alio typo eorũ quæ sub cœlo sunt Incarnatio illius repræsentari.

En douziéme lieu Du Plessis nous produit le Concile de Constantinople *tenu*, dit il, *pour vniuersel septiéme apres l'an sept cens*, & en cite ces paroles. a *Nostre Seigneur*, dit le Cócile, *sur le temps de sa passion bailla l'Eucharistie à ses Prestres & directeurs de ses mysteres, en figure & recordation pleine d'efficace; Item, Il prit le pain & le benit apres auoir rendu graces, & le rompit & le bailla à ses Disciples, disant, prenés, mangés en remission de vos pechés: Cecy est mon Corps. Semblablement baillant la couppe dit, C'estuy est mon Sang, faites cecy en memoire de moy, Sçauoir à ce qu'il n'y eust aucune autre espece choisie de luy, ou comme si son Incarnation ne pouuoit estre representée en aucune autre figure des choses qui sont sous le Ciel.* Or tout premierement il a voulu faire comme ceux qui sur les boëttes pleines d'arsenic ou de sublimé mettét des inscriptions d'autres bonnes drogues pour détourner l'horreur du poison; car il veut faire passer pour Concile Oecumenique vn execrable Conciliabule assemblé par la tyrannie du plus impie & irreligieux Prince qui ayt iamais porté Couronne. Pour donc décrier cette assemblée, & pour luy arracher les ornemens trompeurs & le fard dont le sieur Du-Plessis l'a déguisé & la pare, il faut simplement dire qu'elle fut conuoquée contre toute forme Ecclesiastique par Constantin Copronyme vray monstre entre les Empereurs Chrestiens. Car c'est ce Constantin qui au temps de son Baptesme encor petit enfant en soüilla les fonds: ce qu'vn sainct personnage interpreta estre vn presage que & l'Eglise & l'Estat seroient vn iour pollus des ordures de cét infame reietton des Empereurs Iconoclastes. C'est ce Constantin qui surmontant en impieté tous ses predecesseurs declara depuis ouuertement la guerre à la Religion Catholique, & qui s'efforça de renuerser le seruice de Dieu, d'abolir les saintes ceremonies de l'Eglise, de rauir à la bien-heureuse Mere de Dieu & à tous les Saints les iustes honneurs qui leurs sont rendus par les Orthodoxes. C'est ce Constantin que les Iuifs & les Arabes

ennemis du nom Chrestien animerent aussi bien que ses predecesseurs contre les saintes Images, & qu'ils plongerent dans leurs abominations, luy faisant embrasser toutes les vanités de la magie, l'induisant à euoquer les esprits des morts, & à consulter les entrailles des bestes & des victimes immolées. C'est ce Constantin qui vn peu auparauant sa mort eut bien l'effronterie de declarer au Patriarche de Constantinople qu'il estoit entierement resolu de nier & de combattre la diuinité de Iesus-Christ, & qui pour le mesme sujet fit cruellement mourir ce Patriarche qui n'auoit peu celer l'abominable secret de ce Prince. C'est en fin ce Copronyme qui se voyant accueilly & persecuté de la Iustice diuine, & bruslé par tout le corps d'vne ardeur insupportable, confessa dans son desespoir que ce supplice estoit le chastiment de ses blasphemes. Que peut-on donc attendre de iuste, de moderé ou de Chrestien d'vn Prince souïllé de tant d'horreurs & de sacrileges? Ce faux Concile mesmes dont Du-Plessis se veut preualoir, ne fut-il pas suiuy de toute sorte de cruautés que les bourreaux & satellites de Copronyme exercerent contre les bons seruiteurs de Dieu, qui ne voulurent pas souscrire à sa doctrine? Et cette doctrine ne fut-elle pas si fatale à l'Eglise, qu'elle luy moissonna ses plus belles fleurs, & luy arracha ses plus fermes colomnes, ses plus constans defenseurs qui aymerent mieux tremper leur robe dans le sang de l'agneau que de trahir sa cause? Et pour venir aux formes Ecclesiastiques, comment seroit-ce vn Concile general, auquel n'assisterent point ny le Pape ny les Patriarches d'Alexandrie & d'Antioche, Et où mesmes le legitime Patriarche de Constantinople fut degradé pour mettre vn impie en sa place? Aussi fut-il cassé par le Pape Estienne dés le viuant de Copronyme, & depuis anathematisé auec plus de solemnité sous l'Empire du ieune Constantin & de sa mere Irene au Concile second de Nicée en Bithynie, qui est le vray septiesme Concile general. Et certes il ne fust ny vent ny fumée de ce Concile de Constantinople, & Du-Plessis n'eust iamais sçeu ce qui y fut déterminé, si celuy de Nicée second n'en eust conserué les infames reliques dans les refutations qu'il en a faites, qui est chose qu'il ne deuoit point dissimuler: car le Lecteur eust appris de l'histoire du Concile de Nicée que les paroles alleguées sont les paroles d'vn Euesque Schismatique, qui en fin reconnoit son erreur, & que sur le champ elles furent refutées par le Diacre Epiphane, qui parlant au nom du sainct Concile découure les fraudes de ce langage, l'appelle perilleux, meschant, plein de seduction, dénué de verité, & en fin vn oracle du Diable tel qu'estoient ceux qui se rendoient à Delphes; [a] *Car iamais*, dit ce Diacre Orthodoxe, *nul ny des saints Apostres qui ont esté les trompettes du S. Esprit, ny de nos glorieux Peres, n'a appellé le non sanglant sacrifice qui se fait en memoire de la passion de nostre Seigneur Iesus-Christ, & de*

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

Vide Zon. Ced. in ann. & Auth. hist. Miscell.

[a] *Concil. Nicæn. 2. Act. 6. in tract. Greg. Neocæsar.* Οὐδεὶς γὰρ ποτε τῶν σαλπίγγων τοῦ πνεύματος ἁγίου ἀποστόλων, ἢ τῶν ἀοιδίμων πατέρων ἡμῶν τὴν ἀναίμακτον ἡμῶν θυσίαν τὴν εἰς ἀνάμνησιν τοῦ πάθους τοῦ Θεοῦ ἡμῶν, καὶ πάσης τῆς αὐτοῦ οἰκονομίας γινομένην εἶπεν εἰκόνα τοῦ σώματος αὐτοῦ.

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

a Rursus.

Οὐκοῦν σαφῶς ἀποδέδεικται ὅτι οὐδαμοῦ, οὔτε ὁ κύριος, οὔτε οἱ ἀπόστολοι ἢ πατέρες εἰκόνα εἶπον τὴν διὰ τοῦ ἱερέως προσφερομένην ἀναίμακτον θυσίαν, ἀλλ' αὐτὸ σῶμα καὶ αὐτὸ αἷμα.

toute sa dispensation, l'image de son corps. Et derechef. a *Lisés tant que vous voudrés, vous ne trouuerés iamais ny que nostre Seigneur, ny que les Apostres, ny que les Peres ayent appellé ce non sanglant sacrifice qui est offert par le Prestre, l'image, mais le propre corps & le propre sang.* Mais outre que cette doctrine fut frappée d'Anatheme & estouffée par vn vray Concile aussi tost qu'elle fut éclose, ces mesmes Iconoclastes appellãt l'Eucharistie Image ne prenoiẽt pas le mot d'Image au sens que le prennent les Caluinistes pour vne simple Image denuée de la substance & de l'essence du Corps & du Sang du Fils de Dieu; Au cõtraire ayant entrepris de combattre les Images sacrées, particulieremẽt celles du Fils de Dieu, ils insistoiẽt sur ce que ces sortes d'images n'estoient pas capables de representer l'humanité de nostre Seigneur conjointe à sa diuinité, ny l'humanité subsistente en la personne du Verbe: mais pouuoient seulement representer cette humanité separée de la diuinité: ce qu'ils disoient seruir d'appuy à l'heresie de Nestorius, & pour cette raison contestoient que nostre Seigneur allant au deuant de l'erreur, n'auoit laissé autre image de son Incarnation que l'Eucharistie, qui contenoit conjointement la nature diuine & la nature humaine, vnies en vne mesme personne du Verbe eternel. Ainsi encor qu'ils combatissent & voulussent destruire tout à fait l'vsage des autres images, sorties de la boutique des Peintres, il ne hurtoient pas la doctrine de l'Eucharistie, ny ne la mettoient pas au rang de ces sortes d'images dénuées de l'essence de leurs originaux: au contraire tenoient que c'estoit vne Image substantielle contenant le vray Corps & le vray Sang & l'entiere humanité vnie personnellement à la diuinité, & consequemment vouloient qu'il n'y eust que cette sorte d'image qui regnast dans les Eglises, & qu'on en bannist toutes les autres peintures, ausquelles leurs ouuriers n'estoient pas capables de donner la vie, ny de representer par leur moyen l'humanité conjointe à la diuinité. Et c'est pourquoy aussi les Peres du Concile de Nicée second refutans l'erreur de ces Iconocastes, reprouuent bien le nom d'image qu'ils donnent à l'Eucharistie, comme n'ayant aucun fondement aux escrits des Apostres & des saints Peres: mais ne rejettent pas l'explication qu'ils donnoient à ce mot, entendant par le nom d'Image, vne image contenant le sainct & viuifiant Corps de nostre Seigneur. *Apres cela*, disent les Peres du Concile de Nicée, *abandonnans le mensonge ils expriment aucunement la verité, confessans que le pain est fait le Corps diuin*: tellement que leur doctrine en reuenoit là, qu'encor que l'Eucharistie fust l'Image du Corps & du Sang de nostre Seigneur, parce qu'elle le represente exterieurement, neantmoins c'estoit vne Image qui interieurement contenoit sa mesme essence & substance. C'est pourquoy ils l'appellent *image non mensongere* de sa chair naturelle, l'opposant aux autres Images qu'ils croyoient ne pouuoir re-

Concil. Nicæn. 2. Act. 6.

Εἶτα ἀφέντες τὸ ψεῦδος ἅπτονται ἐκ μέρους τι τῆς ἀληθείας, θεῖον σῶμα λέγοντες γίνεσθαι.

presenter l'humanité de Iesus-Christ, sinon simplement & subsistant par elle mesme & hors de la personne du Verbe. En quoy ils disoient que ces sortes de peinture fauorisoient l'heresie de Nestorius qui auoit introduit l'humanité de Iesus-Christ subsistant par elle mesme, ce qui se voit par les propres paroles de Gregoire de Neocesarée, qui ayant proposé la doctrine des Iconoclastes, adjouste, [a] *Il a pleu à nostre Seigneur que le pain de l'Eucharistie comme image non mensongere de sa chair naturelle estant sanctifié par l'auenement du sainct Esprit, soit fait le corps diuin.*

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

a *Concil. Nicen. 2 Act. 6. in tract. Gregor. Neocaes.* τὸν τῆς εὐχαριστίας ἄρτον ὡς ἀψευδῆ εἰκόνα τῆς φυσικῆς σαρκὸς διὰ τῆς τοῦ ἁγίου πνεύματος ἐπιφοιτήσεως ἁγιαζόμενον, θεῖον σῶμα εὐδόκησε γίνεσθαι.

Le dernier Autheur qu'allegue du Plessis est Charlemagne le plus Catholique & le plus orthodoxe Prince qui ayt iamais porté le Sceptre des François, en quoy certes il y a dequoy s'ebayr qu'vn Prince si attaché à la doctrine de l'Eglise Romaine, qui a basty tant de superbes Eglises, fait eriger tant d'Autels, fondé tant de Colleges & de Monasteres de Prestres & de Religieux pour celebrer le Sacrifice nō sanglant de l'Eucharistie selon la forme & la creance de toute l'Eglise Catholique, soit auec si peu de front introduit sur le theatre pour iouër le personnage des Caluinistes, c'est à dire pour renuerser tout ce qu'il a basty. [b] *Charlemagne mesmes*, dit Du Plessis, *écriuant à Alcuin enuiron l'an* 800. *Christ soupant auec ses Disciples rompit le pain, & semblablement leur bailla la coupe en figure de son Corps & de son Sang, & nous exhiba là vn Sacrement grandement vtile.*

Du Plessis p.973.
b *Epist. Carol. Magni ad Alcuinū de ratione Septuages. in lib. de diuinis officiis.*

Il est vray que Charlemagne dit cela en son Epistre à Alcuin; mais il est faux que par la figure du Corps & du Sang qu'il dit auoir esté baillée par nostre Seigneur lors qu'il liura la coupe, il entende vne simple figure du Corps & du Sang : mais il entend que cette coupe est la figure de la passion de Iesus Christ, dōt elle nous exhibe le Sang qui a esté épandu en la Croix. Et de cela outre les autres preuues, nous en auons des témoignages irreprochables en ce liure que nos aduersaires luy attribuent, & qu'ils ont publié sous le nom *d'œuure de Charlemagne contre les images*, ou plustost sous le nom de *Concile de Francfort*, auquel ils veulent qu'il ait presidé; car l'Autheur de ce liure qui qu'il soit ne porte rien si impatiemment que le blaspheme de ceux qui appelloient l'Eucharistie vne Image, & qui la comparoient aux peintures faites par l'industrie des hommes, opposant à cela que ce n'estoit point d'vne Image que nostre Seigneur auoit dit. *Ma chair est vrayement viande, & mon sang est vrayement breuuage, & qui mange ma chair & boit mon sang il demeure en moy & moy en luy.* Et derechef. *Si vous ne mangés la chair du fils de l'homme, & si vous ne beuués son sang vous n'aurés point la vie en vous.* Et encor. *Ie suis le pain viuant qui suis descendu du Ciel, si quelqu'vn en mange il ne mourra point, mais aura la vie eternelle, & ie le ressusciteray au dernier iour, &c. Il ne se lit nulle part*, adjouste le mesme Autheur, *que nostre Seigneur ayt dit les mesmes choses de l'image, veu que cōme nous auons desja montré, il a estably*

Cœnando cum Discipulis panē fregit, & calicem pariter dedit eis in figuram corporis & sanguinis sui, nobisque profuturū magnum exhibuit Sacramentum.

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

la commemoration de sa tres-sacrée passion, non aux ouurages des artisans du monde, mais en la consecration de son Corps & de son Sang. En ce sens donc Charlemagne dit que nostre Seigneur liurant la couppe bailla la figure de son Corps & de son Sang, c'est à dire pour estre la commemoration, la representation, l'image & la figure de sa mort, qui nous est remise deuant les yeux par la celebration de ce diuin mystere. I'ajouste que Charlemagne écriuant à Alcuin ne fait profession d'autre doctrine que de celle que ce grand personnage qu'il auoit eu pour Precepteur luy auoit enseignée, tellement qu'auec luy il rapportoit la figure du Sacrement à l'apparence & à la forme exterieure des signes, qu'il reconnoissoit seruir de voiles au corps & au sang contenus dessous pour estre presentés au Chrestien sous les symboles des choses vsitées en la vie humaine; c'est à dire sous les signes du pain & du vin élemens ordinaires de nostre nourriture. *Dieu tout-puissant*, dit Alcuin, *pouruoyant à nostre infirmité, qui n'auoit pas accoustumé de manger de la chair cruë, & de boire du sang, fait que ces deux dons* (le pain & le vin) *demeurent en leur premiere forme, & qu'en verité c'est le corps & le sang de Christ, comme il dit.*

Alcuin. lib. de Diuinis officiis c. 40. Consulens omnipotens Deus infirmitati nostræ, qui non habemus vsum comedere carnē crudam, & sanguinem bibere, facit vt in pristina remaneant forma illa duo munera. Et est in veritate corpus Christi, & sanguis, sicut ipse dicit.

De tout ce que nous auons dit non seulement en ce Chapitre, mais en tout cét œuure, il appert clairemēt que iamais nul des Orthodoxes n'a tenu autre doctrine que celle dont nous faisons profession au sujet du Sacrement, c'est à sçauoir que le Corps & le Sang de nostre Seigneur nous y sont donnés non en figure, non en image, non en signe seulement, mais en verité, en essence & en substance, & que tous ceux qui abusans de l'apparence des signes en ont voulu exclure la realité, ont esté tenus pour heretiques, & ont senty les foudres de l'Eglise. C'est pourquoy ce docte Abbé de Corbie en Saxe Paschasius qui fleurissoit au temps de Charles le gros vers l'an 880. apres auoir employé les témoignages des Peres pour confirmer la creance Catholique, ajouste qu'il l'a fait, parce, dit-il, *que iusques à ce temps icy il ne se lit point qu'aucun ayt erré en ce sujet* (c'est à dire en la foy de la presence reelle du Corps de Iesus-Christ au Sacrement) *sinon ceux qui ont aussi erré au sujet de Christ*, c'est à dire, qui n'ont pas bien senty ou de sa diuinité ou de son humanité. Et partant ceux d'entre nos aduersaires qui ne veulent pas cracher au visage de leurs Peres, & qui ne desirent pas combattre le mystere de l'Incarnation, ny mourir heretiques, doiuent icy donner gloire à Dieu, adorer la verité de ses paroles, admirer les merueilles de ses Sacremens, & venir chercher dans l'Eglise le salut qu'ils ne peuuent trouuer dehors.

Pasch. bas. in illud Matth. Cœnantibus autem eis. Vsque ad præsens nemo deerrasse legitur, nisi qui & de Christo errauerunt.

FIN.

RESPONSE
A L'ADVERTISSEMENT
ADRESSE' PAR LE SERENISSIME
Roy de la grande Bretagne, IACQVES I.
à tous les Princes & Potentats de
la Chrestienté.

APPROBATION DES DOCTEVRS.

NOVS *soubs-signez Docteurs en Theologie de l'Vniuersité de Paris, Certifions auoir veu & leu vn liure intitulé,* Response à l'Aduertissement enuoyé par le Serenissime Roy de la grande Bretagne, à tous les Princes & Potentats de la Chrestienté: Par R. P. N. COEFFETEAV, Docteur en Theologie, de l'Ordre des Freres Prescheurs, & Predicateur ordinaire du Roy: *Que nous auons iugé digne d'estre imprimé pour seruir à la defense de la Religion, & confirmation de la verité. En tesmoignage dequoy nous auons icy mis nos seings manuels.*

P. N. DESLANDES.

P. A. BECHV.



A TRES-HAVT, TRES-EXCELLENT, ET TRES-PVISSANT PRINCE

IACQVES I. ROY DE LA GRANDE BRETAGNE.

SIRE,

Les Roys n'ont point de plus glorieux ornement de leur grandeur que la pieté, ny leur estat de plus ferme appuy que la Religion. Car Dieu qui preside au gouuernement du monde jette és cœurs des peuples le respect de ceux qui l'honorent, & fait fleurir leurs Empires à l'égal de leur zele. C'est pourquoy ceux qui desirent acquerir vne solide gloire, & rendre leurs couronnes asseurées, doiuent ardamment embrasser son seruice: à fin que recueillans les fruicts de leur deuoir, ils se voyent, par la faueur de sa prouidence, autant aymez de leurs subjets, que craints de leurs ennemis. Mais s'ils se laissent emporter au mépris des choses sainctes, ils peuuent s'asseurer qu'ils en receuront bien tost vn horrible chastiment, & que Dieu qui veille sur leurs actions leur fera sentir les foudres de cette seuere menasse, *I'honoreray ceux qui m'honoreront, mais i'osteray l'honneur à ceux qui me méprisent.* 2. Reg. 2. v. 30. Certes, s'il est iuste que les recognoissances suiuent les obligations, il n'y a personne qui doiue montrer plus de zele, ou témoigner plus de deuotion à l'endroit de la Diuinité, que les Roys qu'elle a éleuez au comble des honneurs du monde, leur communiquant les plus illustres & les plus augustes marques de sa puissance. Car la Royauté est vne image de l'Empire de Dieu, & comme vn rayon de sa souueraineté, qui nous fait reuerer la personne du Prince, comme vne chose sacrée, & toute pleine de merueille. En suitte dequoy il est tenu de surpasser autant le reste des hommes en pieté, qu'il les surmonte en grandeur, & ne doit iamais estre content qu'il n'ayt reconnu par quelque seruice

ſignalé, rendu à la Religion, les faueurs qu'il a receuës du Ciel, en l'eſtabliſſement de ſon authorité.

Mais, SIRE, il eſt beſoin d'vne grande prudence en ce ſujet, & faut que le zele du Prince ſoit reglé par la vraye ſageſſe, de peur qu'à l'exemple de Saül, il ne ſe trompe en ſes deſſeins, & qu'au lieu de faire vn ſacrifice agreable à Dieu, il ne commette vn ſacrilege digne de ſon courroux, comme c'eſt choſe qui arriue à tous ceux qui ont eſté nourris dans le ſchiſme, ou hors de l'Egliſe: dautant qu'ayant ſuccé auec le lait la haine de la doctrine de celle qui eſt *le firmament & la colomne de verité*, il ne ſe peut faire que ce qu'ils ſemblent entreprendre pour l'auancement de la Foy, ne tourne à l'eſtabliſſement de l'erreur: tellement que penſant combattre pour la defenſe des Autels, ils en pourſuiuent la ruine.

1. Reg. 15.

1. Timoth. 3.

Toute la Chreſtienté, SIRE, regrette de voir voſtre Majeſté enueloppée en ce mal-heur, par l'artifice de ceux qui éleuant ſa ieuneſſe, luy ont donné des impreſſions contraires à la Religion, que les Roys ſes deuanciers auoient touſiours conſtamment embraſſée. Elle attendoit des merueilles de voſtre pieté, & de voſtre valeur. Elle ſe promettoit qu'eſtant arriué comme miraculeuſemét à de ſi grands Eſtats, vous vous efforceriez de reſtituer la paix & la tranquillité à l'eſtat de Dieu, qui eſt ſon Egliſe. Elle ſe confirmoit en cette attente par la ſouuenance de voſtre extraction, ſe figurant que le ſang, & les larmes de cette Illuſtre Princeſſe la Royne voſtre mere, dont la nature repeint & repreſente inceſſamment l'image à vos yeux, vous ietteroient en l'ame l'amour de la Religion qu'elle a courageuſement defenduë iuſques au dernier periode de ſa vie. Mais la nourriture a eſté plus forte que la nature, & les paroles des viuans ont eu plus de puiſſance ſur vous que l'exemple des morts: de ſorte que nous voyons, auec vne douleur incroyable, toutes ces belles eſperances comme moiſſonnees en leur fleur, ſi ce n'eſt que Dieu, qui tient le cœur des Roys en ſa main, les veüille faire renaiſtre, flechiſſant voſtre courage, & le ployant au ſeruice de ſon Egliſe. Quelle feſte en feroit-elle ſi ce bonheur luy arriuoit! Quels témoignages de ioye en donneroient tous les gens de bien! Quels grands remerciemens en feroient à Dieu tous ceux qui bruſlent du zele de ſa maiſon! Et particulierement quelles benedictions receuroit voſtre Majeſté, pour vn ſi heureux changement! Les Roys & les Princes Catholiques, auſquels elle adreſſe ſon liure, auroient le plus de part à ce contentement: & dés maintenant i'oſeray l'aſſeurer auec verité, qu'ils aymeroient bien mieux voir voſtre plume Royalle employée à les ſolliciter d'vnir leurs armes auec les voſtres, pour combattre l'ennemy public des Chreſtiens, qu'à les perſuader de ruiner l'authorité du Pere commun des fideles. Certes cette paſſion rauiſt à voſtre Majeſté de glorieux trophees, puiſque l'attachant à la haine du Pape, & l'aigriſſant contre

celuy qui par vne particuliere assistance du sainct Esprit a sauué les reliques de la Religion en l'Occident, elle luy fait oublier le iuste courroux qui doit animer tous les Princes Chrestiens à tourner leurs armes contre le Tyran d'Orient, pour vanger sur cét impie la desolation des plus fleurissantes Eglises de la Terre, qui gemissent sous l'excés de sa cruauté. Combien vous seroit-il donc honorable d'y renoncer, & de vous ioindre aux autres Princes Catholiques, pour acheminer & paracheuer vne entreprise si digne de vostre rang & de vostre courage! Mais peut estre, SIRE, que la iuste douleur d'auoir veu quelques Catholiques conspirer contre vostre vie, & contre vostre Estat, vous fait auoir en horreur la Religion qu'ils embrassent, vous figurant qu'elle les a induits à vne entreprise si detestable. A la verite, si l'Eglise Catholique enseigne ces fureurs, si elle arme les siens contre les Roys, & les fait attenter à leur vie, non seulement elle est indigne de leurs faueurs, mais encore elle merite d'estre exterminée, & que sa memoire soit effacée du monde par vn commun arrest du genre humain. Mais si au contraire elle condamne comme parricides tous ces execrables attentats: si elle desire aux Princes *vn Empire asseuré, des armées victorieuses, vn peuple obeïssant, vn conseil fidele*, & tout ce qu'on peut souhaitter d'heureux à leur grandeur, n'est elle pas innocente parmy la rage de quelques particuliers, que le desespoir, & non la Religion, a poussez à cette brutalité? Elle sçait qu'elle ne peut subsister sans l'Estat, puis qu'elle est née dans l'Estat, & que l'Estat luy sert d'appuy. C'est pourquoy sa conseruation luy est extrémement chere, comme elle est encor à tous ceux qui suyuans sa doctrine ne se laissent point emporter à la passion. *Tertul. in Apol.*

C'est elle qui fait dire à vn de ses plus ardents defenseurs: *Quand tout le monde coniureroit contre moy, pour me faire entreprendre quelque chose contre la Majesté Royalle; neantmoins ie craindrois Dieu, & n'ozerois offenser le Roy, qu'il a donné. Car ie n'ignore pas l'endroit où i'ay leu, Qui resiste à la puissance, resiste à l'ordonnance de Dieu.* Comment approuueroit-elle donc les conspirations faites contre l'estat, & la vie des Roys, dont elle recommande si estroittement l'obeyssance? C'estoient des plus nobles membres de cette Eglise, qui detestans la perfidie dont plusieurs nations se souïlloient indifferemment, attentans sans scrupule à la vie des Oincts de Dieu, fulminerent en plein Concile, vne, deux, & trois fois contre les autheurs & les complices d'vne si monstrueuse cruauté, *les Anathematisans deuant Dieu & deuant ses Anges, les retranchans de la Communion de tous les fideles, les deuoüans aux peines du Diable, & leur donnans la malediction de Iudas.* Ne doutez donc point, SIRE, qu'elle ne condamne la dureté de ceux qui conuaincus de ce crime en vostre Royaume, ne l'ont pas voulu detester mesme au milieu des supplices. Elle est trop bien instruite pour approuuer ces malheureuses entreprises, qui ne peuuét tomber qu'en

Bernard. ep. 170. Si totus orbis aduersum me coniuraret, vt quippiam moliret aduersus regiam maiestatem; ego tamen Deum timerẽ, & ordinatũ ab eo Regẽ offendere temerè nõ auderem. Nec enim ignoro vbi legerim; Qui potestati resistit, Dei ordinationi resistit. *Rom. 14.* *Concil. Tolet. 4. cap. 75.*

des ames barbares & dénaturées. En cette consideration son Chef, qui est le Pape, ne pourra iamais trouuer mauuaises les voyes que vous tiendrez pour asseurer vostre authorité, & vostre personne contre de si miserables desseins, contre lesquels elle fulmine & prononce ses Anathemes, attendant que la iustice du Ciel les punisse des supplices eternels. Seulement a t'il à vous conjurer, au nom de celuy qui vous a mis le Sceptre dans la main, de ne vouloir point offenser la Religion, dont toutes loix diuines & humaines luy recommandent la defense: & de ne constituer point vostre salut en la ruine des cósciences, dont le soin luy a esté commis : comme aussi vostre Majesté fait demonstration de n'en vouloir pas venir iusques là, se contentant d'obliger les Catholiques ses sujets à vne protestation d'obeyssance purement ciuile, & temporelle, telle que la doiuent rendre à leur Prince naturel ceux qui sont nais sous vn iuste Empire. Si l'on demeure en des termes si raisonnables, ie voy les parties d'accord, & me promets que les occasions de plainte cesseront bien tost d'vn costé & d'autre. Nous deuons donc regretter qu'on ayt si mal interpreté les intentions du Pape Clement VIII. d'heureuse memoire, qu'on ayt fait croire à vostre Majesté, que recommandant par ses Brefs l'obeïssance qui vous est deuë, il procuroit d'empescher vostre establissement.

C'est chose certaine, que si le Pape vouloit enuahir les Royaumes, & les donner en proye à qui il luy plairoit, en dépoüillant les vrays possesseurs, il meriteroit que les Princes, se roidissans contre sa violence, luy courussent sus, pour defendre leurs heritages; & ne seroit point besoin d'employer de plus puissantes paroles pour les y porter, que celles que vostre Maiesté leur addresse au commencemét de sa preface; leur commun interest les vniroit à la poursuitte d'vne si iuste vengeance. Mais les Princes Catholiques n'apprehendent rien moins que cela, sçachans bien que les Papes ne pretendent rien sur leur temporel, & qu'ils se contentent de faire reluire leur authorité sur les crimes des hommes qu'ils lient & délient, sans l'estendre sur leurs possessions, qui ne leur sont pas escheuës, pour en disposer tyranniquement. Mais cecy se traittera plus amplement, quand nous serons venus au lieu où vostre Maiesté discourt plus au long de cette matiere.

Bernard. de consi-derat. ad Eugen.

Icy ie voudrois bien, auec le respect qui est deu à vn si grand Roy, pouuoir luy faire les excuses de ceux qui ont répondu à son liure. Mais voyant que vostre Maiesté s'en est si fort piquée, ie n'en oze parler dauantage : seulement la supplieray-ie tres-humblement de croire que c'est la commune opinion des Catholiques, qu'ils ont ignoré qu'elle eust elle mesme fait cette Apologie qu'ils ont attaquée, ou bien que le zele les a transportez. Le premier les exempte de crime, & le second merite quelque pardon. En tout euenement ils

n'ont pas eu commandement du Pape de traitter indignement vostre Majesté. Car s'il est ainsi que l'on doiue reprendre auec l'esprit de douceur les moindres des fideles qui ont failly, qui est-ce qui pourra supporter l'aigreur du stile, & les paroles outrageuses dites aux Roys? Mais ce qui est plus à plaindre en ce sujet, c'est que l'Illustrissime Cardinal Bellarmin, duquel vous reconnoissez assez le merite, a part à cette disgrace, comme s'il auoit voulu égaler son pourpre de Cardinal à la splendeur de vostre Couronne. La modestie d'vn si docte personnage, la connoissance qu'il a de son rang, & les bonnes lettres qui polissent les esprits, semblent deuoir faire iuger plus doucement de ses intentions. Mais dautant qu'à son occasion vous taxez obliquement tout l'ordre des Cardinaux, l'appellant *vne nouuelle inuention des Papes*; Vostre Maiesté se resouuiendra s'il luy plaist, qu'encore que ceste dignité n'ait pas eu tant d'éclat en son commencement, neantmoins son origine n'est pas si nouuelle que du temps de S. Bernard qui fleurissoit il y a prés de cinq cens ans, leur authorite ne fust desia aussi eminente qu'elle est maintenant; veu qu'il les appelle *Iuges de l'Vniuers, Collateraux, & Coadiuteurs du Souuerain Pontife; ausquels appartient particulierement d'oster le scandale du Royaume de Dieu, d'arracher les épines qui croissent en son champ, & de composer tous les differens qui se leuent dans l'Eglise*; Veu aussi que Damian celebre personnage, plus ancien encor que sainct Bernard, detestant la fureur d'vn Antipape, qui s'estoit emparé du sainct Siege, sans y auoir esté promeu par leurs suffrages, en parle de cette sorte, *Que te semble*, dit-il, *des Cardinaux Euesques, qui sont ceux qui élisent principalement le Pontife Romain, & qui à raison de leurs priuileges surpassent les droits, non seulement du reste des Euesques, mais mesmes des Patriarches, & des Primats? Ce sont*, ajouste-il, *les yeux de l'Eglise Romaine; ce sont les lampes qui l'éclairent, &c.* D'où il apparoist, que l'authorité de cette illustre compagnie estoit dés long temps auparauant reconneuë en toute l'Eglise de Dieu. Certes il n'y a Prince, il n'y a Potentat, il n'y a Roy ny Monarque en toute la terre, qui ayant la moitié & beaucoup moins encore que la moitié de cette prescription, n'estimast, & ne creust, que sa dignité ne fust assez puissamment affermie. Que si parce que la splendeur de leur Ordre n'a pas esté si grande en la naissance de l'Eglise qu'elle a esté depuis, l'on veut déroger à leur gloire, outre que c'est, comme qui voudroit mépriser vn grand fleuue à cause de la petitesse de sa source; Pour la mesme raison, il faudroit aussi condamner toute la dignité que l'Eglise s'est acquise depuis ses persecutions, sous les Empereurs Chrestiens. Car l'on sçait qu'elle n'auoit pas en ses commencemens ce grand éclat qu'elle a eu depuis sous les Constantins, & sous les Theodoses. Mais pour venir à leurs fonctions, de toute ancienneté leur charge a esté d'instruire les peuples, d'administrer les Sacremens, d'assister les Papes de leur conseil, & de se trouuer à leurs élections. Mais

Bernard. l. 4. de consid. ad Eugen. Idem ep. 88.

Petr. Damian. ep. 20. ad Cadaloum. Quid tibi de Cardinalibus videtur Episcopis, qui videlicet & Romanũ Pontificẽ principaliter eligũt, & quibusdã aliis prærogatiuis, non modò quorumlibet Episcoporum, sed & Patriarcharum, atque Primatũ iura transcendun.

ces choses leur estoient communes auec les autres Euesques, Prestres, & Diacres, qui faisoient au commencement les mesmes offices. Depuis le droit d'élire les Papes leur ayant esté acquis, & eux demeurans tousiours aupres de leurs personnes, afin de faire comme vn corps de Senat Ecclesiastique, pour decider les affaires de la Religion, leur gloire s'est accreuë, & ils ont esté en plus grande estime en la Chrestienté qu'au parauant. Leur dignité, auec la splendeur a bien apporté du soulagement à l'Eglise. Car par ce moyen le Pape a tousiours aupres de luy vn conseil composé de personnes illustres, choisies dans tous les Royaumes Catholiques, dont ils sont comme les Legats aupres de sa Saincteté; de sorte qu'à toutes les occasions qui se presentent, le Pape peut promptement vuider les affaires de plus grand poids, & deliberer des choses plus importantes au repos de l'Eglise vniuerselle. Le rang qu'ils tiennent, la qualité dont le chef de l'Eglise les a honorez, & les seruices qu'ils font à la Chrestienté, les ont rendus venerables aux Roys & aux Princes: auec lesquels tant s'en faut qu'ils veuillent marcher du pair, que les Princes ne trouuent point de plus respectueux sujets que ces grands hommes, ausquels l'honneur & la vertu sont comme domestiques. Et ie ne doute point que vostre Maiesté ne les eust en meilleure estime, si la Religion luy permettoit de connoistre leur merite & leur fidelité. Mais ceux qui ayment mieux calomnier la vertu que l'admirer, les ont dépeints autres qu'ils ne sont à vostre Maiesté, luy ayant mesmes persuadé qu'ils se sont éleuez à l'honneur qu'ils possedent plustost par la nonchalance des Princes, que par des voyes iustes, ou legitimes. Ie ne desirerois, pour luy oster cette opinion, sinon qu'elle eust veu, & ouy quelqu'vn de ces grands Prelats, particulierement celuy qu'elle attaque en passant sur la suffisance de l'Escriture. Ce seroit assez pour luy faire connoistre quels hommes il y a en ce sacré College, & ie ne croy pas qu'elle ayt iamais veu, en tous ceux qui ont eu l'honneur de luy parler de Religion, reluire tant de sçauoir & d'eloquence qu'elle en rencontreroit en vn seul Cardinal. Cela seroit capable d'effacer toutes les mauuaises impressions qu'on luy a données de cette illustre compagnie. Mais nous le deuons plustost desirer qu'esperer, veu que l'on s'est efforcé de nourrir vostre Maiesté à la haine de nostre Hierarchie, luy en rendant non seulement le chef odieux, mais encores tous les membres méprisables.

Monsieur le Cardinal du Perron.

Les Peres Iesuites trempent plus auant que nuls autres en ce malheur: car on a remply vostre cœur & vos oreilles d'horribles rapports contre leur Ordre, comme si c'estoient des personnes nées à la ruine des Estats, ennemies des Roys, & de leurs Couronnes. Mais, SIRE, il vous plaira de vous ressouuenir qu'il n'y auroit iamais d'innocence asseurée au monde, si les accusations suffisoient pour rendre les hommes coupables. Ces Religieux en vostre Estat, & ailleurs, ont de

puissans aduersaires qui leur dressent de grandes parties; mais qui s'efforcent sur tout de rendre leur profession odieuse aux Princes. Les Ministres sçauent s'ils sont complices des charitez qu'on leur preste aupres d'eux. Mais sans blasmer particulierement personne, qui ne s'estonnera, ains qui croira que l'Enfer mesme aye peu vomir les sanglantes calomnies que nous auons veuës & leuës mesmes depuis peu de iours escrites contre la reputation de cét Ordre? Ces mesdisances donnent d'estranges impressions d'eux à ceux qui ne prennent pas la peine de reconnoistre de plus prés leur innocence. Mais ceux qui les ont mieux goustez, en forment bien vn autre iugement. Ie n'en puis produire à vostre Maiesté vn plus illustre temoignage que celuy du Roy Tres-Chrestien, que l'on sçait estre vn des plus iudicieux & plus auisez Princes de la terre. Personne n'ignore la mauuaise opinion qu'il a euë autresfois de toute cette compagnie, à cause de ce qu'on luy en auoit rapporté : mais depuis qu'il leur a fait l'honneur de les appeller auprés de sa personne, il les a reconneus aussi vtiles à l'Eglise, & à son Estat, que leurs ennemis les auoient dépeints pernicieux à l'vn & à l'autre. Pleust à Dieu que le desir de faire le mesme essay de leur integrité fust entré en vostre ame, SIRE, vous trouueriez que ceux qu'on vous figure ennemis de vostre vie, voudroient mourir pour vostre conseruation. Mais vostre Majesté repartira qu'elle a receu de si mauuais offices de quelques vns d'entr'eux, qu'elle ne peut s'asseurer du reste. Ce n'est point à moy à defendre ceux que vostre authorité a condamnez : mais quand ceux-là auront failly, toute leur Compagnie sera elle coulpable de leur offense? Vostre Maiesté est trop iuste pour attribuer à vne communauté le crime des particuliers. Mais comme il est à propos qu'elle soit mieux éclaircie de l'innocence de ces Religieux, pour auoir meilleure opinion de leurs déportemens, aussi est-il necessaire qu'elle soit mieux informée des qualitez du Pape, pour n'auoir plus en horreur sa puissance. Vostre Majesté la croit tyrannique, parce qu'elle pense qu'elle s'estend sur le temporel des Roys, & qu'elle s'en attribuë la disposition absoluë. Car c'est ce qu'elle fait sonner le plus haut aux oreilles des Princes de la Chrestienté. Mais elle qui voit les bons liures & de toutes sortes, ne sçait-elle pas que les Papes par leur propre confession reconnoissent ingenument qu'ils n'ont point cette puissance temporelle, pour disposer à leur plaisir des biens, & des couronnes des Princes? Tout ainsi que mesmes Astres ne president pas au iour & à la nuict; aussi les puissances qui gouuernent le spirituel & le temporel sont distinctes. Les Empereurs & les Roys sont souuerains en leurs Empires & en leurs Royaumes, sans que leurs couronnes, pour le temporel, releuent d'autres que de Dieu. Aussi lisons nous bien que Iesus-Christ a baillé les clefs du Ciel à S. Pierre, mais nous ne lisons point qu'il luy ait baillé celles de la terre. Il pouuoit bien, en tant que Dieu, & comme

Nicol. P. epist. ad Mich. Imp. Gelas. ep. ad Anast. quæ hab. in decr. dist. 96. Inno. 3. c. 13. per venerab. in. Qui filij sunt legitimi.

Monarque absolu du monde renuerser l'ordre du gouuernement de tous les Estats. Mais sa sage prouidence au lieu d'introduire ce changement a affermy l'authorité des Roys commandant de *rendre à Cesar ce qui est à Cesar*, & faisant paroistre par toutes ses actions qu'il n'estoit pas venu pour rauir aux Princes les Royaumes de la terre, mais pour donner aux fideles celuy des Cieux. Les plus grandes Planettes ne font point éclypser les moindres, & le Soleil ne fit iamais ombre à la Lune; de mesme la puissance de Iesus-Christ n'esteint pas l'authorité des Roys, ains la fait reluire en l'administration souueraine du temporel de leur Empire, ne souffrant pas que les Prelats de son Eglise les trauersent en cette paisible possession. Plustost vne authorité doit veiller pour l'autre, & par vne bonne intelligence faire reluire l'esprit de concorde en la conduite de leurs affaires, le tout à la gloire de Dieu autheur de l'vne & de l'autre puissance. Parmy cela le Pape est le Pasteur, & les Roys sont les brebis, non *pour estre menez à la boucherie*, encore que vous ayez coule ce petit traict de seuerité parlant aux Princes, mais pour se laisser conduire à luy és choses de la foy, receuant auec la pasture spirituelle les saints aduertissemens de celuy que le fils de Dieu a constitué Chef de l'Eglise, dont ils sont les plus nobles membres. Par ainsi s'ils se departent de leur deuoir, & qu'au lieu de defendre la foy ils la veüillent ruiner, c'est au Pape à redresser les errans, & d'y apporter ses iustes censures, afin de détourner le mal-heur qui menasse la Religion, qu'il ne peut laisser perdre sans en estre coupable. Et quoy, SIRE, tiendriez vous pour legitime Pasteur celuy qui souffriroit le degast de sa Bergerie? Ains ne s'y doit-il pas opposer, voire mesme au peril de sa vie, de peur qu'il ne soit estimé mercenaire? Parmy les vostres mesmes trouueriez vous bon que vos Euesques se teussent où il va de la conscience?

Matth. 12.

Mais si quelque Prince Protestant ou Caluiniste se vouloit faire Turc, ou mesme Catholique, verroit-on pas aussi tost les Ministres fulminer contre sa personne, & le declarer execrable à tout le monde? Quand on se figure que les Roys & les Princes, qui ont secoüé le ioug de la puissance spirituelle de l'Eglise, se voyent exposez à ces rigueurs de leurs Ministres, cela fait souuenir des Romains, qui ayant chassé leurs Roys tomberent entre les mains des Tyrans. Voila donc où s'estendent les paroles dites à sainct Pierre: *Pais mes brebis*. &, *ie te donneray les clefs du Royaume des Cieux*; sans que pour cela l'authorité du Pape puisse estre dauantage redoutable aux Princes Catholiques, que celle du Pere l'est à ses enfans, ou celle du Pasteur à ses brebis; consideré principalement qu'elle est donnée pour édifier, & non pour détruire. Mais, laissant le Chef, vous vous prenez maintenant aux membres, & remuez vne pierre qui peut rendre tout le corps des Ecclesiastiques suspect aux Princes, le dépeignant comme vne puissante faction qui ne reconnoissant point les Roys, & viuant dans leurs ter-

Ioan. 21.
Matth. 16.
Pasce oues meas. &, Tibi dabo claues regni cœlorum.

res est capable de renuerser leur Estat. Mais, SIRE, les Roys Catholiques n'apprehendent point ce malheur, veu que les Ecclesiastiques viuent sous leurs loix, & reconnoissent leur authorité, & se confessent leurs sujets au sceu du Pape. Mesmes c'est la coustume en ce Royaume tres-Chrestien, que les Cardinaux & les Euesques prestent le serment de fidelité au Roy auparauant qu'ils puissent iouïr des fruits de leurs dignitez. Est-ce donc là ne reconnoistre point les Roys? Que si les Princes fauorisans leur ministere leur ont donné de grandes immunitez, ils ont fait chose digne de leur rang, & entierement conforme à la iustice naturelle. Car quant à ce que vos Ministres objectent *que les Princes ne pouuoient deliurer les Clercs de la subiection ciuile, puis que Dieu les y a assujettis*: C'est vne si excessiue impertinence que ie croy qu'il n'est point de besoin de la refuter. Car s'il y auoit quelque image de raison en ce discours, l'Escriture auroit eu grand tort de louër le grand Roy des Perses Artaxerxes d'auoir inseré dans ses lettres escrites en faueur des Iuifs à ses Lieutenans qui estoient en Iudée. [a] *Nous vous faisons sçauoir qu'à tous Sacrificateurs, Leuites, Chantres, Portiers, Nathiniens, & Ministres de cette maison de Dieu ne se pourront imposer tribut, gabelle ny reuenus.* Certes les tributs font partie de la sujection ciuile. Constantin aussi auroit bien ignoré les pouuoirs d'vn Prince Chrestien, veu qu'il affranchit liberalement le Clergé d'Afrique [b] *de toutes charges & de toutes fonctions publiques*, ne voulant pas *que ceux qui estoient employez au seruice diuin en fussent distraits par ces occupations ciuiles.* Il se seroit de rechef grandement mépris, lors qu'en faueur de tout le Clergé il escriuit à Octauian qu'il vouloit [c] *que ceux qui vaquoient aux choses sainctes fussent exempts de toutes sortes de charges*, & defendit *que personne par vne enuie pleine de sacrilege n'entreprist de les diuertir du seruice de Dieu.* Mais l'Historien Sozomene iuge bien autrement de ces immunitez octroyées à l'ordre Ecclesiastique. [d] *Ce fut*, dit-il, *vn tesmoignage signalé de l'honneur que l'Empereur portoit à la Religion.* Et de fait les autres Empereurs meuz du mesme zele ont confirmé ces priuileges, quoy que Iulien * l'Apostat les eust voulu abolir en haine de la Religion. Tous ces Princes fauorisans la pieté, n'ignoroient pas la puissance que Dieu leur auoit donnée, mais sçauoient bien que c'estoit en vser comme ils deuoient d'honorer ses Ministres, veu que pour des considerations purement humaines ils peuuét bien exempter leurs autres sujets des choses qui concernent la sujection ciuile qui leur est deüe de droit diuin, comme il appert par l'exemple de Saül, qui fit publier que celuy qui entreroit au combat, & qui déferoit Goliath, [e] *il l'enrichiroit de grandes richesses, luy bailleroit sa fille, & feroit que la maison de son pere seroit affranchie en Israël.* Cependant

a *1. Esdr. 7. v. 24* Vobis quoque notum facimus de vniuersis Sacerdotibus & Leuitis, & Cantoribus, & Ianitoribus, Nathineis, & Ministris domus Dei huius, vt vectigal & tributű & annonas nő habeatis potestatẽ imponẽdi super eos.

b *Euseb. lib. 10. hist. Eccl. cap. 7.* Ab omnibus omnino cőmunibus & ciuilibus rerű publicarű ministeriis immunes ac solutos volo.

c *Lib. 16. tit. 2. de Episc. & cler. 15. cod. Theod.* Clerici verò vel hi quos copiatas recens vsus instituit nuncupari, à sordidis muneribus debent immunes, atque à conlatione præstari.

* *Sozom. li 5. c. 5.*

d *Sozom. li. 1. c. 9.* Illud porrò est planè maximum reuerentiæ Imperatoris erga Religionem argumentum, quod clericos vbique per legem ob eam rem conditam immunitate donari voluit.

e *1. Reg. 17. v. 25.* Virum qui percusserit eum ditabit Rex diuitiis magnis, & filiam suam dabit ei, & domű patris eius faciet absque tributo in Israël.

parmy les priuileges de leur ordre, les Ecclesiastiques estant membres des Republiques où Dieu les a fait naistre, reconnoissent, comme ce sont personnes raisonnables, que mesmes en conscience ils sont obligez aux loix ciuiles, & qu'ils ne les peuuent violer sans offense, non plus que les autres.

Vostre Maiesté reuient aux Papes, & veut monstrer *qu'és siecles passez tant s'en faut que les Empereurs ayent reconnu leur authorité, que mesmes ils les creoient, les redressoient & les disposoient à leur volonté.* Elle adjouste l'exemple des Roys ses predecesseurs *qui ont resisté aux Papes, lors qu'ils ont entrepris sur leur authorité temporelle.*

Matth. 19. v. 8. Ab initio autē non fuit sic.

Quant au premier, SIRE, ie pourrois dire en ce sujet ce que nostre Seigneur repartit à vn autre propos aux Phariſiens: *Au commencement il n'estoit pas ainsi*: veu qu'és premiers siecles on n'a point veu que les Empereurs Chrestiens ayent entrepris ces choses: non certes les Constantins ny les Theodoses Princes de pieté admirable. Constance se mesla bien de l'election de Felix, & de la deposition de Liberius Pontife Romain, mais vous n'ignorez pas que l'exemple de cét Empereur seroit peu honorable à vn Prince Chrestien, veu que ce grand ornement des Gaules S. Hilaire oze bien l'appeller Antechrist, à cause qu'il s'estoit declaré ennemy ouuert de la gloire du Fils de Dieu, & defenseur public de l'erreur des Arriens, le comparant aux Nerons, aux Decies, & aux Maximians, exaggerant mesme particulierement ses fureurs contre l'Eglise Romaine.

Hilar. lib. cont. Const. August.

Depuis, Theodoric Prince Goth faisant profession de la mesme heresie des Arriens, apres auoir barbarement fait mourir Iean III. Euesque de Rome, mit ce ioug sur le col de l'Eglise, & s'attribua insolemment la nomination & l'election du Pape: en quoy il fut suiuy par ses successeurs. Mais outre que l'heresie rend la memoire de ce Prince infame, que pouuoit-on attendre de iuste de celuy qui s'estoit declaré ennemy de toute vertu, ayant fait inhumainement mourir Symmaque, & Boëce, les deux plus grands hommes de l'Empire Romain? Les Empereurs de l'Orient ayant chassé les Goths d'Italie ne voulurent pas si tost se departir de cette vsurpation, encor que les plus modestes d'entr'eux se soient contentez d'approuuer l'election faite par le Clergé, sans entreprendre de creer eux-mesmes les Papes. Vne sordide & indigne auarice leur fist continuer la premiere violence des Goths, ne souffrant pas que le Pape entrast en l'exercice de sa charge, iusques à ce qu'il leur eust payé certaine somme d'argent: qui estoit vne simonie toute visible, & pour l'amour de laquelle sainct Gregoire qui souffrit neantmoins la rigueur de cette inique coustume, a dit hardiment que celuy-là estoit indigne du nom de Roy, qui exigeoit vn si infame tribut de l'Eglise.

Gregor. in Psal. 4. penit.

Vostre Maiesté voit donc qu'il y a beaucoup à reprendre en cette vsurpation, & rien à imiter. Aussi les plus religieux Monarques ont

renoncé au droit qu'ils y pouuoient pretédre. Et pour le fait de Charlemagne qu'elle propose, ie la supplie tres-humblement de considerer qu'encore que ce pretendu priuilege fust veritable, l'Empereur n'vsurpe pas ce droit, mais le reçoit du Pape: qui est vn tesmoignage que luy seul le peut donner, sans qu'il soit acquis aux Princes. Que s'il luy plaist de rechercher la cause pour laquelle le Pape le luy defera, elle trouuera que les affaires de l'Eglise affligée par les Lombards luy faisoient desirer cét appuy, afin que le Pape estant nommé par l'Empereur dont les armes estoient craintes en Italie, les ennemis de son Siege n'osassent rien entreprendre contre son repos. Mais sans aller plus loing, Louys fils de Charles renonça à ce droit, honorant encores d'autres faueurs le throsne de sainct Pierre. En consideration dequoy il est reconnu pour bienfaicteur de ce Siege; & n'y a point de doute que les Papes n'ayent deu se sentir obligez à luy & aux autres Princes qui leur ont donné ce qu'ils possedent de temporel. C'est pourquoy vostre Majesté ne peut recueillir autre chose de leurs submissions à l'endroit des Empereurs, qu'vn témoignage de leur gratitude, estant iuste que celuy qui a receu vn bien-fait en honore l'Autheur.

Sigel. ad an. 773. Confutatur à Baron. tom. 9. Ann. ad ann. 774.

1. p. dec. dist. 63. c. 30. Ego Ludouicus.

Mais on trouue des Empereurs *qui ont deposé les Papes*, & vous alleguez Othon qui déposa Iean XII. à cause de sa vie débordée, & Henry III. qui en bien peu de temps deposa Benoist IX. Siluestre III. Gregoire VI. *pour des considerations d'Estat, dautant qu'ils auoient entrepris sur son authorité.* A cela ie n'ay que répondre, sinon que Iean XII. estant entré en sa dignité par des voyes du tout iniustes, comme témoignent tous les Autheurs que vostre Majesté a inserez à la marge de son liure, & d'ailleurs s'estant soüillé non seulement des crimes qu'elle luy objecte, mais encore de mille autres, que i'ay horreur de reciter, on pourroit vrayement dire qu'il ne merite point d'estre mis au rang des Papes. Mais dautant que l'impureté de la vie n'oste pas l'authorité du ministere, ie dis simplement que l'Empereur monstra du zele en ce fait, mais non de la science: veu qu'il passa les bornes de son pouuoir, ne luy estant permis de déposer celuy qu'il auoit reconnu pour souuerain Pontife, & qui mesmes l'auoit sacré Empereur.

Luitprand. hist. lib. 6. cap. 10. 11. Regino ad ann. 963. Plat. in vit. Ioan. 13.

Combien plus religieusement le grand Constantin reconnut-il au 1. Concile de Nicée que ce n'estoit point à luy à iuger des crimes des Euesques, encor qu'ils luy en eussent donné assez d'occasion, s'estant eux-mesmes diffamez les vns les autres par les libelles qu'ils luy auoient presentez remplis des scandales de leur vie?

Ruff. hist. Eccl. lib. 1. c. 2.

Il y a plus, que ce mesme Othon n'entreprist pas de deposer le Pape de sa propre authorité, mais le fist deposer Synodalement, comme remarque vostre Majesté: car il assembla à Rome les Cardinaux, les Euesques, & les Prelats, & apres auoir ouy leurs accusations & leur

aduis, qui fut que Iean XII. deuoit estre degradé de son authorité il s'obligea d'executer leur decret, comme s'il n'eust pas voulu violer entierement la liberté de l'Eglise, qu'il auoit dangereusement blessée.

Quant à l'exemple de Henry III. vostre Majesté nous produit vn temps de schisme & de trouble, où l'on ne voit réluire aucune marque de la discipline Ecclesiastique. Et d'ailleurs elle nous donne ces exemples sur la foy de Platine, qui n'a pas suiuy les memoires des meilleurs Autheurs des siecles ausquels ces remuemens sont arriuez. Car ceux-là nomment en la deposition de Benoist les seuls Romains, & Platine y fait venir l'Empereur. Ce qui l'a trompé, c'est que depuis en l'assemblée des Prelats où se trouua l'Empereur cette deposition fut ratifiée. Le mesme peut-on dire de Syluestre III. aussi peu chassé par l'Empereur que Benoist IX. veu que tous deux se voyans en mesme temps insupportables au peuple Romain, qui auoit en horreur leur vie, cederent leur dignité, persuadez par Gregoire VI. Mais dautant que ce Gregoire fut éleu Pape apres s'estre accordé auec eux, à condition de leur faire toucher de l'argent, il en fut depuis accusé en publique assemblée des Prelats où assista Henry III. & voyant le tumulte quitta volontairement sa charge, laissant mettre en sa place Clement II. creature de l'Empereur. Mais de crimes d'Estat ou d'entreprise contre les Empereurs il n'en est nullement parlé en la deposition de tous ces Papes. Voila sommairement comme les choses passerent, & ce fut lors que se ietterent les premieres semences des sanglants debats qui durerent depuis plus de quatre vingts ans entre les Papes & les Empereurs, & qui n'ont peu estre assoupis qu'apres que les deux puissances se sont contentées de demeurer és bornes que la loy de Dieu leur a prescrites, donnant les Eglises aux Euesques, & les Palais aux Princes.

Apres les Empereurs, vostre Majesté produit l'exemple des Roys, & commençant par ceux de France, qu'elle sçait estre les fils aisnez de l'Eglise, allegue les differens qu'ils ont eu auec les Papes, particulierement Philippe le Bel auec Boniface VIII. Mais elle se resouuiendra s'il luy plaist de ce qu'elle mesme a remarqué que ce debat ne fut tousjours que pour des choses de fait, & temporelles, sans que ce Prince voulust en rien blesser l'authorité du Pape en qualité de Chef de l'Eglise. Et le mesme doit-on dire du Roy S. Louys, qui sans toucher à ce qui est de la puissance du Pape qu'il a tousiours religieusement reuerée, voulut retrancher les abus qu'il voyoit commettre en la prouision des benefices de son Royaume.

Or pour vuider toute cette matiere, nous auoüons à vostre Majesté qu'il est quelquesfois arriué du diuorce entre les Papes & nos Roys, mais outre que ce n'a esté que pour les droicts temporels, leurs debats n'ont duré gueres long temps: comme par exemple celuy

qui fut entre Philippe le Bel & le Pape Boniface ne dura qu'vn an ou deux, dautant qu'incontinent apres son decés, son successeur Benoist donna absolution au Roy de toutes les censures. Vn ancien disoit *qu'il n'y auoit rien plus aisé à accorder que les querelles d'vn pere & d'vn fils, veu qu'il faut dire seulement au fils, Si tu n'obeys à ton pere il t'arriuera quelque infortune.* Nos Roys ont fait profit de cette consideration, & comme ils se sont veus en quelque diuorce auec le Pape, qui tient rang de pere en leur endroit, ils ont craint que cela ne leur apportast du mal-heur, & ont recherché les voyes de paix autant qu'il leur a esté possible, sans que pour cela ils ayent rien diminué de leur authorité. Mesmes pendant leurs querelles ils ont tousiours protesté, & leur Conseil a declaré, qu'ils vouloient demeurer en l'obeïssance du sainct Siege, desirant seulement de mieux informer le Pape de la iustice de leur cause. Cela n'a donc point rompu l'amitié, ny osté le respect deu au Chef de l'Eglise ; ains quoy qu'vn Aduocat du Roy ayt plaidé pour son maistre, & Gerson escrit contre le Pape en vn temps de schisme, ce Royaume Tres-Chrestien est tousiours demeuré en sa premiere obeyssance, tant s'en faut que la Sorbonne luy ayt persuadé de faire diuorce auec les Papes. *Apud Tit. Liui. dec. lib. 1.*

Vostre Majesté ne peut recueillir autre chose des deportemens des Roys d'Angleterre ses predecesseurs, prenant mesmes ceux qu'elle produit pour seueres defenseurs de l'authorité Royale, contre les entreprises des Papes. Car il ne se trouue nulle part en vos histoires qu'ils ayent trauersé leur puissance sinon en choses de fait, & temporelles, comme en l'inuestiture du reuenu des benefices qu'ils se sont attribuee, sans toutesfois violer la discipline Ecclesiastique en l'ordination des Prelats. Et particulierement pource que vous produisez de Paris, que Henry premier donna l'Euesché de Vincestre à Guillaume Gifford, *& l'inuestit incontinant de tous les reuenus, contre les statuts du nouueau Concile,* le mesme Historiographe ajouste que sainct Anselme Archeuesque de Cantorberi, dont la memoire est en benediction parmy les iustes, ayant refusé de le sacrer, & le Roy commandant à son refus que Gerard Euesque d'Yorc le sacrast, ce Gifford ne voulut point receuoir sa consecration de luy, dequoy le Roy se faschant il luy fallut quitter le Royaume. Mais qui voudroit rendre inutiles tous les exemples pris des deportemens de ce Prince, le mesme Paris nous donne assez d'occasion de les recuser par le témoignage qu'il luy a rendu. *Dieu,* dit-il, *Roy tout puissant fit au Roy Henry trois graces particulieres, luy departant la sagesse, les victoires, & les richesses, qui le faisant prosperer l'eleuerent au dessus de tous ses predecesseurs : mais en toutes ces choses il se monstra tres-ingrat à Dieu.* Toutesfois pour parler plus doucement de l'Oinct du Seigneur, nous nous contentons de dire comme de nos Roys qu'il n'a disputé au Pape qu'vn droit temporel qui a peu s'accommoder, ployant au reste sous les loix de l'Eglise, *Matthaeus Paris in Hen. I. an. Do. 1100. Idem An. 1101. Ann. 1107.*

comme Prince Catholique. Ce qui seruira aussi pour ce que vous produisez des Archiues de vostre Royaume, où vous pouuez bien plus trouuer de monumens de l'obeyssance qu'ont renduë vos predecesseurs au sainct Siege, que de memoires de leurs differens auec les Papes. Vostre Majesté ne veut point se contenter de cette repartie, & ie ne la veux point aussi presser, ayant esté faite par vn homme que ie ne desire pas seulement nommer, puis qu'elle a son nom en horreur: mais c'est tousiours vn grand aiguillon qui luy doit demeurer en l'ame, capable d'y ietter vn mauuais sentiment de la Religion qu'elle embrasse, s'il luy plaist de considerer que les Roys ses deuanciers ne l'ont iamais professée. Car tout ce qu'elle en allegue, comme elle mesme le reconnoist ingenument, ne regarde que le temporel; ces Princes ayant tousiours reconneu l'authorité de l'Eglise Romaine en ce qui depend de la conscience.

Nous produirions icy la pieté de cette illustre Princesse la Royne vostre mere, pour vous toucher plus tendrement le courage; Mais vostre Majesté semble aller au deuant de ce que nous en pourrions dire, par le recit qu'elle nous fait de ses deportemens enuers elle, alleguant mesme les paroles dont elle vsa quand il fut question de vostre baptesme, & ce qu'elle escriuit depuis touchát vostre institution. Nous ne voulons point toucher à cela: le respect que nous vous deuons nous fait tout croire. Cependant il est bien difficile de persuader à l'vniuers, qu'elle ayt iamais eu autre desir, que de vous voir éleué en la Communion de l'Eglise, où elle a perseueré iusques au dernier souspir de sa vie. Et mesmes il y a encor en la Chrestienté des Princes vos alliez, qui montrent de ses dernieres lettres, par lesquelles elle les coniuroit de vous procurer ce bien, & de tenir la main à ce que vous fussiez instruit en la doctrine Catholique. Mais pour laisser toutes ces choses, si détournant les yeux de dessus les exemples domestiques, vostre Maiesté les veut ietter sur la premiere face de l'Eglise, & se rapporter de sa creance à la venerable antiquité, qu'elle proteste reuerer plus que les Iesuites mesmes, ce sera bien vn plus puissant moyen pour luy faire detester les opinions où elle a esté nourrie. Car elle verra que tous les grands hommes de l'Orient, de l'Occident, du Septentrion, & du Midy, qui ont vescu durant les quatre ou cinq premiers siecles de l'Eglise, ausquels elle se rapporte, ont tenu d'vn commun consentement des maximes de Religion toutes contraires à celles qu'elle tient. Et en vn mot elle reconnoistra que la foy qu'elle defend *n'est point celle de l'Eglise primitiue, arrousée & annoblie du sang de tant d'Euesques, & autres fideles honorez de la couronne du Martyre,* encor qu'elle se le soit laissé persuader. Et parce que vostre Maiesté auec vne candeur digne de son courage, fait demonstration de desirer d'en estre éclaircie, au moins de ne trouuer point mauuais qu'on luy en parle, ie m'efforceray de luy en donner quelque preuue, afin qu'elle

luy

luy puisse seruir cóme d'ouuerture à vne plus grande recherche qu'elle peut faire elle mesme, estant si bien versée qu'elle est en la lecture des bons liures.

Pour ne sembler pas donc vouloir deuiner les intentions de vostre Maiesté, ie prendray les points de sa creance selon l'ordre qu'elle les a couchez en sa declaration. Elle commence par les Escritures, & proteste *d'embrasser celles qu'vn homme Chrestien doit embrasser*, aioustant *qu'elle tient les liures qu'elle appelle Apocryphes, au mesme rang que les a tenus l'Antiquité.* Si elle s'ouuroit vn peu dauantage, & qu'elle nous dist particulierement quels sont ces liures qu'elle nomme Apocryphes, nous aurions à luy montrer en quelle qualité on les a reconnus es siecles qu'elle nous prescrits. Mais à faute de cela nous sommes cótrains de luy representer le Canon de l'Escriture tel que sainct Augustin fidele truchement de l'Antiquité, cóme Caluin mesme le reconnoist, le nous a laissé, témoignant que la Chrestienté l'auoit receu dés son temps, c'est à dire dans les siecles ausquels vostre Maiesté se rapporte. *Tout le Canon des Escritures*, dit-il, *est compris és liures qui suyuent : Les cinq de Moyse, c'est à sçauoir la Genese, l'Exode, le Leuitique, les Nombres, & le Deuteronome, vn de Iesus Naué* (c'est Iosué) *vn des Iuges, vn petit liure appellé Ruth, qui semble plustost appartenir au commencement des liures des Roys, & deux des Paralipomenes, ou des Chroniques qui ne les suiuent pas, mais leur sont ajoints comme collateraux marchans auec eux. C'est l'histoire qui comprend le temps auquel elle est arriuée, & décrit l'ordre des siecles. Il y en a d'autres comme d'vn ordre diuers qui ne suiuent cét ordre là, ny n'ont aucune liaison entre eux, comme les liures de Iob, Thobie, Hester, Iudith, deux des Machabées, & deux d'Esdras, qui semblent plustost suiure cette histoire reglée qui s'estend iusques aux liures des Roys & des Chroniques: & puis les Prophetes parmy lesquels il y a vn liure des Pseaumes de Dauid, & trois de Salomon, les Prouerbes, le Cantique des Cantiques, & l'Ecclesiaste. Car quant à ces deux liures dont l'vn est intitulé la Sapience, & l'autre l'Ecclesiastique, bien qu'ils soyent attribuez pour quelque rapport à Salomon, c'est neantmoins chose tres-constante, que Iesus fils de Sirach les a écrits: lesquels toutesfois ayant esté receus en authorité, doiuent estre mis entre les Prophetiques. Les autres sont de ceux qui ont esté proprement nommez Prophetes, à sçauoir ceux des douze, dont les noms s'ensuy-*

De l'Escriture.

August. lib. 2. de doctr. Christ. c. 8. Totus autẽ Canon Scripturarum his libris continetur. Quinque Moyseos, id est Genesi, Exodo, Leuitico, Numeris, Deuteronomio, & vno libro Iesu Naue, vno Iudicũ, vno libello qui appellatur Ruth, qui magis ad regnorum principia videtur pertinere, deinde quatuor Regnorũ, & duobus Paralipomenon, non cõsequẽtibus, sed quasi à latere adiũctis, simulque pergentibus. Hæc est historia qua sibimet annexa tempora continet, atque ordinem rerum. Sunt aliæ tanquam ex diuerso ordine quæ neque huic ordini neque inter se cõnectuntur, sicut est Iob, & Tobias, & Hester, & Iudith, & Machab. libri duo, & Esdræ duo, qui magis subsequi videntur ordinatam illam historiã vsque ad Regnorum vel Paralipomenon terminatã. Deinde Prophetæ, in quibus Dauid vnus liber Psalmorum, & Salomonis tres, Prouerbiorum, Cantici Canticorũ, & Ecclesiastes. Nam illi duo libri, vnus qui Sapientia, & alius qui Ecclesiasticus inscribitur, de quadam similitudine Salomonis esse dicuntur. Nam Iesus filius Sirach eos scripsisse constantissimè perhibetur: qui tamen quoniam in authoritatem recipi meruerunt, inter Propheticos numerandi sunt. Reliqui sunt eorum libri, qui propriè Prophetæ appellati sunt. Duodecim Prophetarum libri singuli qui connexi sibimet, quoniam nunquam seiuncti sunt, pro vno habentur, quorum Prophetarũ nomina sunt hæc: Oseæ, Ioël, Amos, Abdias, Ionas, Micheas, Naum, Abacuc, Sophonias, Aggeus, Zacharias, Malachias. Deinde quatuor Prophetæ sunt maiorum voluminum, Esaias, Ieremias, Daniel, Ezechiel. His quadraginta quatuor libris veteris testamenti terminatur authoritas. Noui autẽ quatuor libris Euangelij

ſainctеté, elle celebreroit au meſme endroit la feſte de ſon martyre comme vn iour natal, ſe reſſouuenant de ſa conſtance, & loüant ſon grand courage, pour exciter les autres fideles à ſuyure ſon exemple: Et toutesfois l'Eſcriture ne parle en nul endroit de S. Polycarpe! C'eſtoit en ces meſmes ſiecles que S. Baſile recommandoit les feſtes de saincte Iulite, & des quarante Martyrs, leur faiſant des oraiſons Panegyriques. Et neantmoins l'Eſcriture ne parle ny de saincte Iulite, ny des quarante Martyrs celebrez par cette lumiere de l'Orient! C'eſtoit au meſme temps que S. Gregoire de Nazianze ſolemniſoit auec les autres Chreſtiens la feſte de S. Cyprian; & S. Gregoire de Nyſſe, celle du Martyr Theodore: Et toutesfois l'Eſcriture ne fait nulle mention ny de S. Cyprian ny de ſainct Theodore! C'eſtoit encore en ces meſmes ſiecles, que ſainct Cyprian entre les Latins, cómandoit qu'on marquaſt les iours auſquels les fideles endureroient la mort pour la querelle de Ieſus-Chriſt, afin qu'on celebraſt leur memoire parmy celle des Martyrs: & toutesfois il ne parloit pas de ceux dont il eſt fait mention en l'Eſcriture! C'eſtoit en ces meſmes ſiecles que ſainct Auguſtin diſoit: *Le peuple Chreſtien par vne religieuſe ſolemnité celebre les memoires des Martyrs, pour s'exciter à leur imitation, pour eſtre aſſocié à leurs merites, & pour eſtre aydé par leurs prieres*: Et toutesfois il ne parloit pas ſeulement de ceux que l'Eſcriture celebre, mais il mettoit S. Cyprian au rang des Apoſtres, comme compagnon de leur gloire auſſi bien que de leur Martyre.

Baſ. orat. in S. Iulitam. & orat. in 40. Mart.

Greg. Nazianz. orat 18. quæ eſt in D. Cyp. Nyſ. orat. in S. Theod.

Cypr. li. 3. epiſt. 6.

Aug. l. 20. cont. Fauſt. Manich. cap. 21.

Voſtre Majeſté voit donc que les premiers ſiecles ont fait dauantage que ne fait ſon Egliſe, en cela toutesfois moins irreligieuſe que nos Caluiniſtes, qui ont retranché toutes ſortes de feſtes des Saincts, auſſi bien des Apoſtres, que des autres. Mais ils ont raiſon: car il n'eſt gueres iuſte de celebrer la gloire de ceux dont on ne veut pas imiter l'exemple. Pource que vous ajouſtez des Legendes, nous vous ſupplions de croire, que nous ne ſommes non plus que vous ſi credules que nous receuions toutes ſortes de miracles & d'hiſtoires des Saints. Nous n'obligeons noſtre foy qu'à ce qui eſt approuué par le public témoignage de l'Egliſe, éprouuant les eſprits par les regles de la prudence. Mais qui ne ſçait que meſmes és premiers ſiecles on a ſuppoſé maintesfois de faux actes des Martyrs, qui n'ont toutesfois peu preiudicier aux ſaintes intentions des fideles?

De la Vierge Marie.

Venons maintenant à la Vierge glorieuſe: Voſtre Majeſté l'honore d'excellens tiltres, & qui ſont vrayment Catholiques. Que ſi elle ne peut ſouffrir qu'on la nomme Deeſſe, ny qu'on die d'elle mille choſes ridicules que la ſuperſtition a inuentées, elle n'a point en cela l'Egliſe Romaine pour contraire. Car elle n'approuue point les faux honneurs deferez indiſcretement à la mere de Dieu, ſçachant bien qu'elle meſme les condamne dans les Cieux où elle eſt au comble des veritables. Mais peut elle reſpondre des plumes & des langues de

tous ceux qui écriuent & qui parlent d'elle? Suffit-il pas qu'elle rejette ce qui est superstitieux, & qu'elle ne reçoiue que les iustes loüanges qui luy sont attribuées? Aussi ne peut-on luy en donner de plus augustes, que celles dont les Peres des premiers siecles l'ont honorée, dequoy peuuent faire foy les oraisons de sainct Cyrille prononcées en publique assemblée du Concile d'Ephese, qui est vn des quatre que vous protestez d'embrasser auec l'antiquité. Car en l'vne de ses harangues apres l'auoir saluée, il l'appelle *singulier honneur & ornement de l'vniuers, lampe qui ne se peut esteindre, couronne de la virginité, sceptre de la droite doctrine, temple qui ne craint point les ruines, le lieu de celuy qui ne peut estre compris, Vierge par qui la Trinité est glorifiée en tout le monde, qui resioüist le Ciel, chasse les Demons, repeuple les Cieux, bannist l'idolatrie de la terre,* & mille autres choses qui ne sont point dites par superstition, mais par pieté, pour celebrer le merite de celle qui a esté Espouse du Pere, Mere du Fils, & Tabernacle sacré du sainct Esprit. Il est donc croyable que vostre Maiesté ne luy veut pas rauir la gloire de ces tiltres qu'vn si grand personnage luy a donnez en vne des plus solemnelles assemblées de la Chrestienté.

Cyril. ho. Eph. habita in Nest. habet in act. Con. Eph. tom. 6. c. 6. Item tom. 1. oper. eiusdem Cyrilli. Χαίροις παρ' ἡμῶν Μαρία θεοτόκε, τὸ κειμήλιον ἁπάσης τῆς οἰκουμένης, ἡ λαμπὰς ἡ ἄσβεστος, ὁ στέφανος τῆς παρθενίας, τὸ σκῆπτρον τῆς ὀρθοδοξίας, ὁ ναὸς ὁ ἀκατάλυτος, τὸ χωρίον τοῦ ἀχωρήτου, ἡ μήτηρ καὶ παρθένος· δι' ἧς ὀνομάζεται ἐν τοῖς ἁγίοις εὐαγγελίοις εὐλογούμενος, ὁ ἐρχόμενος ἐν ὀνόματι κυρίου· χαίροις, ἡ τὸν ἀχώρητον χωρήσασα ἐν μήτρᾳ ἁγίᾳ παρθενικῇ· δι' ἧς τριὰς ἁγιάζεται· δι' ἧς σταυρὸς τίμιος ὀνομάζεται, καὶ προσκυνεῖται εἰς πᾶσαν τὴν οἰκουμένην· δι' ἧς ὁ οὐρανὸς ἀγάλλεται· δι' ἧς ἄγγελοι καὶ ἀρχάγγελοι εὐφραίνονται· δι' ἧς δαίμονες φυγαδεύονται· δι' ἧς διάβολος πειράζων ἔπεσεν ἐξ οὐρανοῦ.

Mais pour passer outre, elle me pardonnera si ie luy dy, qu'elle offensera la charité de cette sainte Vierge, si elle ne croit pas qu'elle ayt maintenant les oreilles ouuertes aux prieres de ceux qui la supplient. C'estoit vn Pere des premiers siecles qui disoit que [a] *les Saincts glorieux sont asseurez de leur salut & soigneux du nostre.* Comment est-ce donc que cette bien-heureuse Vierge, que S. Irenée appelle, [b] *Aduocate d'Eue,* & consequemment de toute sa posterité, refuseroit son secours à ceux qui employent sa faueur aupres de son Fils? Les Liturgies Grecques que nous auons sous les noms de sainct Basile & de S. Chrysostome temoignent qu'és plus deuotes prieres de l'Eglise elle estoit inuoquée par les anciens. Mais dautant que cela luy est cōmun auec tous les bien-heureux, ie n'insisteray point particulierement sur ce qui la regarde, mais ie traitteray en gros cét autre chef de vostre declaration, qui touche en general la priere de tous les Saincts.

Vostre Majesté dit donc, [c] *qu'elle ne sçait auec quelle confiance on a recours à ces Dieux Penates, ou Tutelaires, comme aux fauoris familiers de Dieu!* Ostons ce qui est odieux en ces paroles, (car on ne leur donne point ces qualitez de *Dieux Penates ou Tutelaires*) & venons à la chose. Vous ne voulez point qu'on ait recours aux prieres des Saints decedez en Iesus-Christ: & toutesfois, SIRE, c'estoit vn Pere des quatre premiers siecles qui parlant des Martyrs disoit; [d] *Celuy qui est pressé de quelque angoisse recourt à eux: celuy qui est en ioye s'y addresse; l'vn*

a *Cypr. serm. de mort.* Magnus illic nos charorũ numerus expectat parentũ, fratrũ, filiorũ, frequẽs nos & copiosa turba desiderat iam de sua immortalitate secura, & adhuc de nostra salute sollicita.

b *Irenæus l. 5. c. 19.* Vti Virginis Euæ virgo Maria fieret aduocata.

c *De la priere des Saincts.*

d *Bas. orat. in 40. Mart.* ὁ θλιβόμενος, ἐπὶ τοὺς τεσσαράκοντα καταφεύγει, ὁ εὐφραινόμενος, ἐπ' αὐτοὺς ἀποτρέχει, ὁ μὲν ἵνα λύσιν εὕρῃ τῶν δυσχερῶν· ὁ δὲ, ἵνα φυλαχθῇ αὐτῷ τὰ χρηστότερα.

pour estre deliuré de ses aduersitez, l'autre pour continuer en ses prosperitez. S. Gregoire de Nysse viuoit au mesme temps, & toutesfois priant le Martyr S. Theodore il luy disoit; [a] *Comme gendarme cõbats pour nous; comme Martyr vse de hardiesse de parler pour tes conseruiteurs, &c.* S. Gregoire de Nazianze viuoit dans le mesme siecle, & toutesfois il ne fait point de scrupule d'inuoquer S. Basile decedé, & d'auoir recours à ses prieres; [b] *Mais toy, ô sacrée & diuine teste,* luy dit-il, *regarde nous du Ciel, & nous oste par tes intercessions l'aiguillon & le fleau du corps que Dieu nous a donné pour discipline, ou nous encourage à le porter patiemment, & adresse toute nostre vie au souuerain bien, &c.* Sainct Cyrille de Hierusalem fleurissoit dans ces siecles, & toutesfois il disoit parlant du sacrifice des Chrestiens; [c] *Quand nous offrons ce sacrifice, nous faisons mention de ceux qui ont reposé deuant nous, premierement des Patriarches, des Prophetes, des Apostres & des Martyrs, afin que Dieu par leurs prieres reçoiue nos supplications, &c.* S. Augustin, que ie croy deuoir plaire entre les autres à vostre Maiesté viuoit encor dans ces premiers siecles, & toutesfois il dit parlant des Martyrs; [d] *C'est iniure que de prier pour vn Martyr, par les prieres duquel au contraire nous deuons estre recommandez.* Son Catechiste S. Ambroise, la gloire des mesmes siecles, auoit enseigné le semblable, afin que l'on voye vn commun consentement des Orthodoxes en ce sujet. [e] *Il faut,* dit-il, *prier les Anges pour nous, qui nous ont esté donnez pour gardes. Il faut prier les Martyrs desquels les corps semblent nous tenir lieu de gages, & d'hostages pour nous attribuer leur defense, & leur protection. Ils peuuent prier pour nos pechez, eux qui, s'il leur restoit quelques pechez, les ont laués par leur propre sang. Ceux-là sont les Martyrs de Dieu, les Presidens, & speculateurs de nostre vie, & de nos actions. Ne rougissons donc point de les employer pour intercesseurs de nostre infirmité.*

Si vostre Maiesté desire des exemples des Empereurs, sainct Chrysostome parlant des iustes honneurs qu'ils rendoient aux Saincts decedés, les inuoquant & les suppliant à leurs tombeaux, en parle en ces termes. [f] *Celuy qui est vestu de pourpre se transporte vers ces Sepulchres-là pour les baiser & embrasser, & deposant sa pompe, prie les Saincts afin qu'ils soient ses intercesseurs enuers Dieu. Et celuy qui porte le diademe prie vn faiseur de tentes & vn pescheur, & encore morts, qu'ils soient ses patrons & intercesseurs. Oserez-vous donc dire que celuy soit mort, duquel les seruiteurs mesmes morts, sont les intercesseurs des Empereurs de la terre?* Ruffin aussi qui viuoit il y a plus de douze cens ans, & que vostre Maiesté

a *Greg. Nyss. orat. in S. Theod.* Ὡς στρατιώτης ὑπερμάχησον. ὡς μάρτυς ὑπὲρ τῶν ὁμοδούλων χρῆσαι τῇ παρρησίᾳ.

b *Greg. Nazian. orat. in S. Basil.* Σὺ δὲ ἡμᾶς ἐποπτεύοις ἄνωθεν, ὦ θεία καὶ ἱερὰ κεφαλή, καὶ τὸν δεδομένον ἡμῖν ἐπὶ θεοῦ σκόλοπα τῆς σαρκὸς τὴν ἡμετέραν παιδαγωγίαν, ἢ στῆσαι ταῖς σαῖς πρεσβείαις.

c *Cyrillus cath. mystag. 5.* Δεόμεθά σου πάντες ἡμεῖς, καὶ ταύτην προσφέρομέν σοι τὴν θυσίαν, ἵνα μνημονεύωμεν καὶ τῶν προκεκοιμημένων πρῶτον πατριαρχῶν, προφητῶν, ἀποστόλων, μαρτύρων, ὅπως ὁ θεὸς εὐχαῖς αὐτῶν, καὶ πρεσβείαις προσδέξηται ἡμῶν τὴν δέησιν.

d *Aug. ser. 17. de verbis Apost. & tract. 84. in Ioan.* Iniuria est orare pro Martyre, cuius nos debemus orationibus cõmendari.

e *Amb. lib. de viduis. tom. 4.* Obsecrãdi sunt Angeli pro nobis, qui nobis ad præsidium dati sunt. Martyres obsecrãdi sunt, quorũ videmur nobis quodam corporis pignore patrocinium vendicare. Possunt pro peccatis rogare nostris, qui proprio sanguine etiamsi quæ habuerunt peccata lauerunt. Non erubescamus eos intercessores nostræ infirmitatis adhibere.

f *Chrysost. hom. in Epist. 2. ad Corin. c. 12. hom. 26.* Καὶ γὰρ αὐτὸς ὁ τὴν ἁλουργίδα περικείμενος, ἀπέρχεται τὰ σώματα ἐκεῖνα περιπτυξόμενος, καὶ τὸν τῦφον ἀποθέμενος ἕστηκε δεόμενος τῶν ἁγίων, ὥστε αὐτοῦ προστῆναι παρὰ τῷ θεῷ, καὶ τοῦ σκηνοποιοῦ, καὶ τοῦ ἁλιέως, προστατῶν, καὶ τετελευτηκότων, δεῖται ὁ τὸ διάδημα ἔχων· τολμήσεις οὖν εἰπέ μοι, τὸν τούτων δεσπότην νεκρὸν εἰπεῖν, οὗ οἱ δοῦλοι, καὶ τετελευτηκότες, προστάται τῶν τῆς οἰκουμένης βασιλέων εἰσί.

nous allegue comme vn Autheur que nous ne pouuons nier estre graue & ancien, parlant de la pieté de Theodose, qui a esté vn autre Dauid des Chrestiés, dit: *Il alloit auec les Prestres & le peuple, par tous les lieux d'Oraison, & gisoit sur vn sac, prosterné deuant les Chasses des Martyrs, demandant vn secours fidele ou asseuré par l'intercession des Saincts.* Sainct Ambroise duquel la foy a esté irreprehensible, tout de mesme parlant en general des Empereurs: [a] *Les Roys estants morts, les Martyrs succedent en vn regne perpetuel, par l'honneur de la grace celeste, & ceux-là sont faicts supplians, & ceux-cy intercesseurs.*

Ruff. hist. Eccl. l. 2 cap. 32. Circuibat cum Sacerdotibus & populo omnia orationũ loca, ante Martyrum & Apostolorũ thecas iacebat cilicio prostratus, & auxilia sibi fida Sanctorũ intercessione poscebat.

a *Ambr. l. 10. Com. in Luc. c. 21.* Denique mortuis Regibus in perpetuũ martyres regnũ cœlestis gratiæ honore succedũt, & illi fiunt supplices, hi patroni.

Voilà la deposition de ceux qui ont vescu dans les quatre premiers siecles, sur le poinct de l'inuocation des Saincts: & toutesfois, SIRE, ils n'ignoroient pas, que nostre Seigneur auoit commandé, que nous allassions à luy quand nous nous sentirions chargez de pechez, & que l'Apostre auoit defendu [b] *l'humilité & la Religion des Anges.* Mais ils sçauoient qu'on ne se détourne pas de Iesus-Christ, pour inuoquer les Saincts qui sont au Ciel, non plus que quand l'on employe les prieres des viuans, veu que c'est tousiours au nom de Iesus-Christ que les Saincts sont exaucez, leurs prieres n'ayant aucune efficace que celle qu'elles empruntent du merite de son sang. Et pour le passage de S. Paul, ils sçauoient que S. Paul parle non de l'humilité ou de la religion qui a pour object les Anges, ou qui reuere les Anges, mais de la religion qui a esté baillée par la main des Anges, c'est à sçauoir de la religion ou de la loy des Iuifs, dont le mesme sainct Paul nous témoigne, *qu'elle a esté ordonnée par les Anges*; Et sainct Estienne, qu'elle a esté baillée *par la disposition des Anges*, c'est à sçauoir parce que Dieu s'est seruy de leur ministere pour donner la loy au peuple d'Israël.

b *Coloss. 2.* Humilitate & religione Angelorum.

Gal. 3. v. 19. Ordinata per Angelos in manu mediatoris.

Act. 7. v. 53. Exod. 3. In dispositione Angelorum.

Car vostre Majesté n'ignore pas que cette Epistre a esté escrite par sainct Paul, pour repurger l'Eglise des Colossiens, de la pernicieuse doctrine dont ce peuple auoit esté infecté par de faux Apostres, qui mesloient & confondoient Iesus-Christ auec Moyse; & la verité de l'Euangile, auec les ombres & les ceremonies de la Loy. Dautant donc que ces faux Apostres coloroient leur peruerse doctrine du specieux pretexte de l'excellence de la Loy, alleguans qu'elle auoit esté baillée non par la main des hommes, mais par l'entremise des Anges du Ciel, sainct Paul combat ce pretexte & monstre que la Loy non-obstant ses prerogatiues ayant eu son cours iusques à l'Euangile, estoit abolie par la venuë de Iesus-Christ. Et cela est si visible que c'est merueille qu'on ayt cherché vne autre interpretation à ce passage, *Que nul ne vous iuge en manger ou en boire*, dit sainct Paul aux Colossiens, qu'on vouloit assujettir aux obseruations de la Loy des Iuifs, *ou en partie d'vn iour de Feste, ou de nouuelle Lune, ou de Sabats, lesquelles choses sont ombres de celles qui estoient à venir, mais le Corps en est en Christ. Que nul ne vous détourne du prix par humilité & Religion des*

Cap. 2. Nemo ergo vos iudicet in cibo aut in potu, aut in parte diei festi, aut neomeniæ, aut Sabbatorũ,

Anges, s'ingerant és choses qu'il n'a point veuës, estant temerairement enflé du sens de sa chair.

Ne faut-il pas s'arracher les yeux pour ne voir pas que ceux qui vouloient assuiettir les Collossiens aux obseruations legales, leur proposoient, comme ie viens de dire, l'excellence de la loy qui auoit esté baillée aux enfans d'Israël, par le ministere de ces nobles Esprits, & que sainct Paul pour renuerser ce pretexte monstre que l'excellence & le merite de la Loy n'a duré que iusques à la venuë de Iesus-Christ, toutes ces ceremonies & ces obseruations n'ayant esté que les ombres de ce qui se deuoit accomplir en l'Euangile, & partant qu'il ne falloit point sous pretexte d'humilité faire sonner si haut que c'estoit la Religion des Anges: comme si tout le monde eust deu ployer sous cette consideration? Voire l'Apostre insiste que c'estoit plustost vne pure ignorance de la fin pour laquelle la loy auoit esté baillée, & montre que ces faux Apostres s'ingeroient de parler de ce qu'ils n'entendoient pas, voulans qu'on continuast l'exercice de ces ceremonies qui n'auoient duré que iusques à la publication de l'Euangile de Iesus-Christ, duquel consequemment elles detournoient les fideles, si on en estendoit l'vsage outre le temps qui leur auoit esté prescrit par le legislateur: *Si donc*, dit-il aux Collossiens, *vous estes morts en Christ quant aux rudiments du monde, pourquoy vous chargeon d'ordonnances comme si vous viuiez au monde? A sçauoir, ne mange, ne gouste* (qui ne remarque en ces paroles vne manifeste allusion aux scrupuleuses obseruations de la Loy de Moyse?) *ne touche point. Toutes lesquelles choses, par les commandemens & les doctrines des hommes perissent par l'vsage*, c'est à sçauoir, en faisant durer l'vsage plus que le Legislateur n'auoit ordonné, comme faisoient les faux Apostres qui auoient corrompu l'Eglise des Collossiens. Voila le vray sens literal de ce passage. Mais parce que quelques anciens, entre autres Theodoret, l'ont détourné à la Religion qui a pour object les Anges, nous respondons, qu'en ce sens, l'Apostre a condamné la superstition de ceux qui adoroient les Anges de l'adoration deüe à Dieu seul, & qui leur sacrifioient comme aux moindres Dieux mediateurs entre le grand Dieu & les hommes.

Ce que les interpretes rapportent particulierement à Simon le Magicien. *La discipline de la magie duquel*, dit Tertullian, *seruant aux Anges, à bon droit a esté mise entre les chefs d'idolatrie, & reprouuée par l'Apostre sainct Pierre.* Or l'Eglise Catholique n'a aucune part en cette idolatrie; ne sçait que c'est de moindres Dieux, & n'en adore qu'vn seul, dont les Anges sont les seruiteurs; ne connoist autre mediateur enuers Dieu que Iesus-Christ son Fils, qui s'est donné luy-mesme en propitiation pour nos pechez: Et pour l'honneur qu'elle rend aux Anges, il demeure dans les bornes de celuy qu'on peut rendre aux creatures esquelles Dieu a faict reluire ses graces auec de

quæ sunt vmbra futurorum; corpus autem Christi. Nemo vos seducat, volens in humilitate & religione Angelorũ, quæ nõ vidit ambulans, frustra inflatus sensu carnis suæ.

Cap. 2. Si ergo mortui estis cũ Christo ab elementis huius mũdi, quid adhuc tamquã viuẽtes in mundo decernitis? Ne tetigeritis neq; gustaueritis, neque contrectaueritis, quæ sunt omnia in interitum ipso vsu secundum præcepta & doctrinas hominum.

Theod. in c. 2. ep. ad Col.

Tert. de Præscrip. c. 13. 33. & lib. de an. cap. 34.

Simonianæ autẽ magiæ disciplina Angelis seruiens, vtique & ipsa inter idololatrias deputabatur, & à Petro Apostolo in ipso Simone damnabatur.

l'éminence: comme il a fait en tous ses Saincts esquels sa diuine Majesté se monstre admirable.

Mais vostre Maiesté continuant ces matieres, entame trois ou quatre autres disputes sur les poincts de nostre creance. Ie suis content de ne rompre point son ordre, & veux m'efforcer de luy satisfaire en tous ces articles. Elle attaque premierement les Messes, qu'il luy plaist appeller priuées, *esquelles*, dit-elle, *le Sacrificateur represente la personne du Prestre, & du peuple tout ensemble.* Mais, SIRE, s'il m'estoit permis, ie demanderois humblement à vostre Majesté si elle reconnoit l'Eucharistie en qualité de sacrifice, ou non? Si elle la reconnoit en titre de sacrifice, la question est vuidée. Car il n'est pas necessaire qu'il soit offert par plusieurs, consideré que mesmes en l'ancienne Loy le plus auguste sacrifice de la Synagogue se parfaisoit par le Pontife seul, dans le sainct des Saincts. Si elle ne la reconnoit point en cette qualité de sacrifice, toute l'antiquité, tous les premiers siecles, & tous les anciens Docteurs sont ses parties. En voicy les preuues, que i'amene non pour sortir de mon sujet, mais pour ne laisser en arriere vne matiere si importante, & dont la resolution suffit pour decider ce poinct que vous traittez. Iustin Martyr viuoit és premiers siecles (car il fut fait Chrestien enuiron l'an 90. de la mort de Iesus-Christ) & toutesfois il parle en ces termes de l'Eucharistie: [a] *Des sacrifices qui sont offerts par nous en tout lieu, à sçauoir du pain & du vin de l'Eucharistie, Malachie en parle prophetiquement, & predit que nous glorifions son nom.*

Sainct Irenee viuoit és mesmes siecles, il y a plus de quatorze cens ans: & toutesfois parlant de l'institution du Sacrement, il dit de nostre Seigneur: [b] *Il a prins le pain d'entre les creatures, & l'a protesté estre son corps, & a semblablement confessé que le Calice est son sang, & a enseigné la nouuelle oblation du nouueau Testament: laquelle l'Eglise ayant receuë des Apostres elle l'offre par tout le monde à Dieu, qui nous nourrit les premices de ses dons au nouueau Testament.* Tertullian viuoit dans les mesmes siecles, il y a aussi plus de quatorze cens ans, & toutesfois parlant du seruice des Chrestiens il dit: [c] *Ton ieusne ne sera-il pas plus solemnel, si tu assistes à l'Autel de Dieu? Ayant pris le corps du Seigneur, & l'ayant reserué, l'vn & l'autre demeure en son entier, & l'execution de l'office, & la participation du sacrifice.* Sainct Cyprian viuoit dans les mesmes siecles: & toutesfois il dit, parlant de l'Eucharistie, [d] *Christ a offert sacrifice à Dieu son Pere, & celuy mesme que Melchisedech auoit offert, à sçauoir le pain & le vin, c'est à dire, son corps & son sang.* Et de-

Des Messes priuées & du Sacrifice.

Leuit. 16. vide Theodor. qu. 22. in Leuit. ad c. 16.

a *Iust. Mart. in Dial. cont. Tryph.* Περὶ δὲ τῶν ἐν παντὶ τόπῳ ὑφ' ἡμῶν τῶν ἐθνῶν προσφερομένων αὐτῷ θυσιῶν, τοῦτ' ἔστι τοῦ ἄρτου τῆς εὐχαριστίας, καὶ τοῦ ποτηρίου ὁμοίως τῆς εὐχαριστίας, προλέγει τότε εἰπὼν ὁ Μαλαχίας, καὶ τὸ ὄνομα αὐτοῦ δοξάζειν ἡμᾶς, ὑμᾶς δὲ βεβηλοῦν.

b *Iren. l. 4. c. 32.* Eũ qui ex creatura panis est accepit, & gratias egit dicens, hoc est corpus meũ, & calicem similiter qui est ex ea creatura, quæ est secundũ nos suum sanguinẽ confessus est, & noui testamenti nouam docuit oblationem, quam Ecclesia ab Apostolis accipiens in vniuerso mundo, offert Deo ei qui alimenta nobis præstat, primitias suorum munerum in nouo testamento.

c *Tertull. lib. de orat. cap. 14.* Nonne solemnior erit statio tua si ei ad aram Dei steteris? Accepto corpore Domini, & reseruato vtrumque saluum est & participatio sacrificij, & executio officij.

d *Cypr. epist. ad Cecilium.* Qui sacrificium Deo patri obtulit, & obtulit hoc idem quod Melchisedech obtulerat, id est panem & vinum, suum scilicet corpus & sanguinem.

rechef

rechef: [a] *Le Prestre offre alors vn vray & plain sacrifice en l'Eglise à Dieu le Pere, quand il offre comme il voit que Iesus-Christ a offert.* Le Concile de Nicée fut celebré dans les premiers siecles, & toutesfois il commande au mesme propos : [b] *Qu'il se tienne deux Synodes tous les ans, l'vn deuant le Caresme, afin que toute aigreur estant ostée, le don puisse estre offert à Dieu.* Et derechef il dit : *Ny la regle, ny la coustume, n'a estably que ceux qui n'offrent point, presentent le corps de Christ à ceux qui l'offrent.* Sainct Ambroise viuoit és mesmes siecles, & toutesfois il dit en paroles claires : [c] *Nous auons veu le Prince des Sacrificateurs venant à nous, nous l'auons veu & l'auons ouy, offrant son sang pour nous: Suiuons-le nous autres Prestres comme nous pouuons, en offrant sacrifice pour le peuple, bien qu'infirmes en merites, honorables toutesfois en sacrifice. Car encor que Christ ne soit plus veu offrir maintenant, toutesfois il est offert en terre quand son corps est offert: voire il monstre qu'il offre luy mesme en nous, puis que c'est sa parole qui sanctifie le sacrifice qui est offert.*

Sainct Chrysostome viuoit és mesmes siecles, & toutesfois voicy ses paroles, dites de nostre Seigneur: [d] *Il a institué l'Hierurgie ou l'operation sacrée, changeant le sacrifice, & au lieu de l'immolation des bestes, commandant qu'on l'offrist luy-mesme.* Et pour n'estre point plus long en mes allegations, le Concile d'Ephese est vn de ceux que vostre Maiesté reçoit, & neantmoins voicy ses paroles prononcées en la presence, & au nom du mesme Concile par sainct Cyrille Patriarche d'Alexandrie, en la declaration de son onziesme Anatheme contre Nestorius. [e] *Nous operons és Eglises le sainct, viuifiant, & non sanglant sacrifice, ne croyant pas que le corps qui est là proposé deuant nous, soit le corps d'vn homme commun & ordinaire, comme les autres: ny le precieux sang semblablement: mais plustost le prenant comme fait le propre corps & sang du Verbe qui viuifie toute chose.*

L'Eglise ayant donc tousiours reconnu l'Eucharistie en tiltre de vray sacrifice, on ne luy peut imputer à blasme qu'elle la celebre en priué : veu que l'essence du sacrifice ne depend pas des assistans, mais se peut deüement parfaire par celuy qui en est le ministre legitime, quand les autres choses requises s'y trouuent. Et puis on doit croire que la vertu de cette diuine oblation est tousiours vne, aussi bien hors que parmy les solemnitez. Ioint qu'à proprement parler l'action n'en peut estre appellée priuée, encore que le Prestre la face en particulier, veu qu'il est personne publique, constituée és choses qui se font enuers Dieu, afin de presenter vœux, & sacrifices pour tout le peuple, mesmes en son absence. Mais que l'antiquité n'y ayt pas tousiours gardé les solemnitez de l'assistance du peuple, & des commu-

a *Et paulò post.* Vtique ille Sacerdos vice Christi verè fungitur, qui id quod Christus fecit imitatur, & sacrificiũ verum & plenum tunc offert in Ecclesia Deo Patri, si sic incipiat offerre secundum quod ipsũ Christũ viderat obtulisse.

b *Concil. Nican.* 6. & 18.

c *Ambr. in Psal.* 38. Vidimus Principem Sacerdotum ad nos venientẽ, vidimus & audiuimus offerentem pro nobis sanguinẽ suũ, sequamur, vt possumus, Sacerdotes, vt offeramus pro populo sacrificiũ, etsi infirmi merito, tamen honorabiles sacrificio, quia etsi nunc Christus non videtur offerre, tamẽ ipse offertur in terris, quãdo Christi corpus offertur, imo ipse offerre manifestatur in nobis, cuius sermo sanctificat sacrificium quod offertur.

d *Chrys. hom.* 24. *in* 1. *ad Corinth.* Ἐνταῦθα δὲ ἐπὶ τὸ πολλῷ φρικωδέστερον καὶ μεγαλοπρεπέστερον τὴν ἱερουργίαν κατεσκεύασε, καὶ τὴν θυσίαν αὐτὴν ἀμείψας, καὶ ἀντὶ τ... ἀλόγων, σφαγῆς ἑαυτὸν προσφέρεσθαι κελεύσας.

e *Concil. Eph. impres. Hildeb. tom.* 5. Τὴν ἁγίαν καὶ ζωοποιὸν, καὶ ἀναίμακτον ἐν ταῖς ἐκκλησίαις τελοῦμεν θυσίαν, οὐχ ἕν τῶν καθ' ἡμᾶς, καὶ ἀνθρώπου κοινοῦ σῶμα πιστεύοντες εἶναι τὸ προκείμενον, ὁμοίως δὲ καὶ τὸ τίμιον αἷμα, δεχόμενοι δὲ μᾶλλον ὡς ἴδιον σῶμα γεγονὸς, καὶ μήν τοι καὶ αἷμα πάντα ζωογονοῦντος λόγου.

nians, on le peut recueillir de sainct Augustin, veu que parlant d'vn lieu affligé des malings esprits, il dit, [a] *qu'vn de ses Prestres y alla, & y offrit le sacrifice du corps de Christ.* Ce que probablement il ne fit pas auec des communians, veu que l'horreur du lieu détournoit ceux qui eussent voulu y aller. Toutesfois nous en auons vne preuue plus visible & plus puissante, prise de ce qui se pratiquoit dans tout l'Orient. Car il est certain que par tout l'Orient la plus part des peuples ne communioient communement, sinon vne fois l'an; c'est à sçauoir à la Pasque. Et cependant les Prelats & les Prestres ne laissoient pas de celebrer tous les iours le sacrifice. Il falloit donc qu'ils le fissent ordinairement sans communians. Quant au premier poinct, que les peuples d'Orient remissent à la feste de Pasque leur communion, & qu'ils ne s'approchassent pas ordinairement plus souuent qu'vne fois l'an de la table de nostre Seigneur pour receuoir l'Eucharistie; c'est chose qui est attestée par les plus celebres Peres de l'Eglise.

a *Aug. lib. 22. de Ciuit. Dei c. 8.* Perrexit vnus, obtulit ibi Sacrificiũ corporis Christi.

Sainct Ambroise ne pouuant souffrir que cette indeuotion des Grecs prist racine parmy son peuple, l'aduertist en ces paroles, dites sur le sujet de la Communion, [b] *Si c'est vn pain quotidien* (l'Eucharistie) *pourquoy attends-tu à le prendre au bout de l'an, comme les Grecs ont accoustumé de faire?* Et sainct Augustin est pareillement témoin de cette mesme coustume des Grecs. Dont aussi nous auons les plaintes qu'en ce mesme siecle cette sacrée bouche d'or sainct Iean Euesque de Constantinople faisoit de l'indeuotion des Orientaux: *O la coustume! dit-il, ô la presomption! En vain nous celebrons le sacrifice quotidian: sans fruict nous nous presentons à l'Autel, il n'y a personne qui reçoiue la communion.* Voila comme il est non seulement témoin de ce que nous disions en premier lieu de la communion des Grecs, mais aussi du second poinct que nous auons touché: c'est à sçauoir que non-obstant l'indeuotion du peuple, les Prestres ne laissoient pas de se presenter à l'Autel, & de celebrer le sacrifice sans communians. Et quant à ce qu'en la chaleur de la predication, & de la reprimende qu'il fait à son peuple, il dit, *qu'en vain il assiste à l'Autel, & que le sacrifice se celebre sans fruict, n'y ayant point de communians.* C'est vne exaggeration qui regarde le peuple, auquel il veut faire sentir le grand bien dont il se priue en se reculant de la participation de l'Eucharistie, & non vne condamnation du sacrifice celebré de cette sorte. Autrement, n'eust-il pas esté digne d'estre renuoyé à l'Ellebore, de le celebrer d'vne façon qu'il eust luy mesme condamnée? Ou plustost n'eust-il pas commis vn horrible sacrilege, d'offrir l'Eucharistie à l'Autel de Dieu, lors qu'il ne se trouuoit personne pour participer à son sacrifice, s'il eust creu qu'il estoit necessaire d'attendre des communians pour le celebrer legitimement? Ce que donc nonobstant l'indeuotion du peuple, qui ne vouloit pas communier si souuent, il ne laisse pas de celebrer l'Eucharistie, & de presenter à

b *Ambr. lib. 5. de Sac. c. 4.* Si quotidianus est panis, cur post annũ illum sumis, quemadmodum Græci in oriẽte facere consueuerunt.
Aug. de serm. Domini.
Chrysost. hom. 61. ad pop. Antioch.

Dieu le continuel ſacrifice des Chreſtiens : c'eſt vn témoignage irreprochable que l'Egliſe de ſon temps ne croyoit pas que la ſolemnité des communians fuſt neceſſaire pour bien & deüement ſacrifier.

Ie viens à la Communion ſous vne ſeule eſpece, comme elle eſt practiquée en l'Egliſe Catholique. Voſtre Maieſté l'appelle *mutilation du Sacrement* : mais ſi cela eſt, SIRE, les meſmes Apoſtres auront les premiers mutilé le Sacrement, l'ayant adminiſtré aux croyans ſous vne ſeule eſpece, à ſçauoir ſous celle du pain, & ce en la naiſſance de l'Egliſe. Les fidelles, dit la ſaincte parole,[a] *eſtoient perſeuerans en la doctrine des Apoſtres, & en la Communion & fraction du pain.* Tous vos principaux Docteurs, * Luther, Kemnice, & Caluin, confeſſent que ce lieu ſe doit entendre du Sacrement, comme auſſi l'interprete Syrien vſe du mot d'Euchariſtie ſelon la propre confeſſion de Beze expliquant ce paſſage: & toutesfois nous ne voyons pas qu'il y ſoit parlé d'autre eſpece que de celle du pain, ſi ce n'eſt que voſtre Majeſté (qui toutesfois adore la ſuffiſance de l'Eſcriture) vueille icy ſuppléer quelque choſe, pour y meſler la coupe, & y faire venir l'eſpece du vin.

De la Communion ſous vne eſpece.

a Act. 2. v. 42. Erant autẽ perſeuerantes in doctrina Apoſtolorũ, & communicatione fractionis panis & orationibus.

** Luth. ſerm. de Euch. Kemnit. part. 2. exami. cõc. Trident. Calui. li. 4. inſt. c. 17. §. 35. Beza in 2. ca. act.*

Mais quand il y auroit quelque reſponſe à ce paſſage, l'effronterie meſme peut-elle nier que l'ancienne Egliſe voiſine des Apoſtres en beaucoup d'occaſions n'ait vſé ſans ſcrupule d'vne ſeule eſpece?

Elle en a vſé en la Communion des malades ; comme il ſe peut recueillir de ce celebre exemple de Spiridion, dont il eſt fait mention en l'hiſtoire Eccleſiaſtique. Elle en a vſé en la Communion des petits enfans, auſquels elle ne bailloit que l'eſpece du vin, dautant qu'ils n'eſtoient pas capables de celle du pain. Et cela ſe pratiquoit en tout l'Orient, en l'Occident, & au Midy. Elle en a vſé en la Communion des voyagers, comme il appert par l'exemple de Satyrus frere de ſainct Ambroiſe qui en décrit luy meſme l'hiſtoire. Elle en a vſé en la Communion des Moines qui viuoient dans les deſerts. Elle en a vſé aux Communions domeſtiques, lors que durant l'orage des perſecutions, il eſtoit permis aux Chreſtiens d'emporter l'Euchariſtie en leurs maiſons, & de la reſeruer pour la prendre quand la neceſſité d'aller au martyre ſe preſenteroit.

Euſeb. lib. 6. hiſt. Eccleſ. c. 36.

Cypr. de lap.

Ambroſ. de obit. Satyr. Fr.

Baſil. ep. ad Ceſar. Pat.

Tertul. l. 2. ad vx. Clem. Alex. lib. 1.

Et ne faut point qu'on replique icy, que l'Egliſe a permis l'vſage d'vne eſpece aux Communions priuées, mais qu'elle ne l'a point permiſe aux Communions publiques. Car premierement la Regle de S. Hieroſme eſt vniuerſelle, & a lieu auſſi bien icy qu'au ſujet où il l'employe: *Chriſt eſt-il autre en public qu'à la maiſon? Ce qui n'eſt pas permis en l'Egliſe n'eſt pas permis à la maiſon.* D'ailleurs parmy les exemples que nous auons alleguez, il y a des Communions publiques: c'eſt à ſçauoir celle des petits enfans qu'on communioit ſous vne ſeule eſpece en pleine Egliſe: comme on peut recueillir de ce qu'en eſcrit S. Cyprian

Hieron. apol. ad Pamach.

Et puis l'exemple de cette femme Macedonienne, qui comme témoigne l'histoire Ecclesiastique, voulut tromper sainct Chrysostome, & couurir son heresie; & qui au lieu du pain de l'Eucharistie qu'elle auoit pris en ses mains, voulut vser du pain prophane que sa seruante luy bailla, & qui fut miraculeusement conuerty en pierre, monstre qu'és premiers siecles ceux qui ne vouloient prendre qu'vne seule espece en l'Eglise, n'estoient pas contraints de prendre les deux, veu que si les deux especes eussent esté commandées, elle n'eust peu vser de dissimulation en la coupe, qui n'estoit pas mise entre les mains des laïques, mais leur estoit presentée par le Diacre, & appliquée à la bouche des communians.

Sozom. lib. 8. hist. Eccl. c. 5.

Voylà comme l'Eglise n'a iamais iugé, que les deux especes fussent absolument necessaires en la Communion des fideles: Aussi certes ce qui est contenu sous vn des signes, est pareillement dessous l'autre: & le corps de nostre Seigneur estant viuant ne peut estre pris sans son sang, non plus que le sang sans son corps. C'est pourquoy il a tousiours esté libre és premiers siecles de prendre la Communion sous vne espece ou sous toutes les deux, si ce n'a esté en sacrifiant. Car en ce sujet ce seroit vn sacrilege de les diuiser. Partant l'Eglise n'a point mutilé le Sacrement, ny ne fait aucun tort au peuple, ne luy donnant qu'vne espece: consideré qu'il n'en reçoit pas moins que s'il prenoit les deux ensemble. Et d'ailleurs, outre qu'elle a pourueu aux irreuerences, elle a encor estouffé l'heresie de ceux qui ne croyoiēt pas que le sang fust auec le corps sous l'espece du pain, ou le corps auec le sang sous l'espece du vin, ce qui merite bien qu'on appreuue son institution.

Que s'il falloit disputer cette matiere auec plus de contention, ie pourrois aisément monstrer à vostre Maiesté que nostre cause est bien plus iuste que celle de vos Ministres, veu qu'on ne nous accuse que d'auoir mutilé l'espece, mais ils ont destruit l'essence du Sacrement, osant affermer, *que le Ciel n'est pas plus esloigné de la terre, que le corps & le sang de Iesus-Christ sont esloignez des signes sacrez*, qui est dementir le Fils de Dieu, qui dit si clairement, *Cecy est mon Corps; Cecy est mon sang*: Et cependant ils nous calomnient d'auoir violé le Testament de Iesus-Christ, & d'auoir osté aux fideles vne partie de l'heritage qui leur auoit esté laissé par le Sauueur. Mais il me semble que ie voy de ces mauuais tuteurs des orphelins, qui ayans mangé & dissipé toute la substance que le pere auoit laissée par sa derniere volonté à ses pauures enfans, viennent à eux quand ils sont en âge, leur rendent le Testament du pere bien escrit, & soigneusement conserué, sans qu'il y ayt vne seule lettre effacée, ou mangée de la poussiere, mais ne leur rendent point compte de ce qui est compris dedans, reiettant leur mauuais ménage sur quelque mal-heur arriué en leurs affaires. Car de la mesme façon les Ministres ayans rauy aux Chrestiens

Calui. lib. 4. c. 17.

Matth. 26. Luc. 22. Marc. 14. Hoc est corpus meum, hic est sanguis meus.

ce qu'il y a de plus noble au Testament de IesusChrist, c'est à sçauoir son corps precieux & son sang, & ne presentant aux fideles qu'vne ombre au lieu du corps, vne figure au lieu de la verité, bref de la cendre pour vn riche thresor qui leur a esté donné, font parade de l'Escriture, & là dessus osent calomnier l'Eglise de l'auoir violée retranchant l'vsage d'vne espece, qui toutesfois n'affoiblist point l'essence de la chose. Est-ce donc auec ingenuité? Vostre Maiesté y repensera s'il luy plaist, & receura les iustes defenses des Catholiques.

De la Transsubstantiation.

Nous voicy maintenant au poinct de la Transsubstantiation, que vous mettez au rang de ceux que vous croyez auoir esté forgez depuis les cinq premiers siecles en l'Eglise Romaine : & toutesfois, SIRE, c'estoit vn Pere des quatre premiers siecles qui parlant du Sacrement disoit, [a] *Puis donc que nostre Seigneur nous declare & nous dit du pain, Cecy est mon corps, qui est-ce qui osera plus en douter, & dire ce n'est pas son corps? Et puis qu'il afferme & dit du vin, Cecy est mon sang, qui est-ce qui ozera plus en douter, & dire ce n'est pas son sang? Autresfois en Cana de Galilee il a changé l'eau qui a affinité auec le sang en vin, & ne sera-il point digne d'estre creu changeant le vin en sang?* Ceux qui reiettent les Cathecheses de cét Autheur, n'ont ny front ny raison, puis qu'elles sont citees es premiers siecles par * Theodoret, & és siecles suiuans par sainct Iean Damascene deux lumieres de l'Orient.

[a] *Cyril. Hieros. cath. mystag. 4.* Αὐτοῦ οὖν ἀποφηναμένου, καὶ εἰπόντος περὶ τοῦ ἄρτου, τοῦτό μού ἐστι τὸ σῶμα, τίς τολμήσει ἀμφιβάλλειν λοιπόν; καὶ αὐτοῦ βεβαιωσαμένου καὶ εἰρηκότος, τοῦτό μού ἐστι τὸ αἷμα, τίς ἐνδοιάσει ποτὲ, λέγων μὴ εἶναι αὐτοῦ τὸ αἷμα. τὸ ὕδωρ ποτὲ εἰς οἶνον μεταβέβληκεν ἐν Κανᾷ τῆς Γαλιλαίας, οἰκεῖον αἵματι. καὶ οὐκ ἀξιόπιστός ἐστιν οἶνον μεταβαλὼν εἰς αἷμα.

* *Theod. Dial. 2. Damascen. orat. 3. de Imaginibus.*

Gaudentius Euesque de Bresse viuoit dans les mesmes siecles, & toutesfois il dit : [b] *Le Createur & Seigneur de la nature qui produit le pain de la terre, fait derechef, parce qu'il l'a promis, du pain son propre corps, & celuy qui de l'eau a fait du vin, fait pareillement du vin son sang.* Sainct Ambroise viuoit és mesmes siecles, & toutesfois il a laissé par escrit ces paroles. [c] *De combien grands exemples donc vsons nous, pour monstrer que ce n'est point ce que la nature a formé, mais ce que la benediction a consacré, & que la force de la benediction est plus grande que celle de la nature, puis que par la benediction la nature mesme est changée? Moyse tenoit vne verge en ses mains, il la ietta & elle deuint serpent, peu apres il reprint la queuë du serpent, & il retourna en nature de verge. Tu vois donc comme par la grace prophetique la nature fut deux fois changée, & du serpent & de la verge, &c. De toutes les œuures du monde tu as leu, Il a dit & elles ont esté faites, Il a commandé & elles ont esté creées. La parole donc de Christ qui a peu de rien faire ce qui n'estoit point, ne peut-elle changer les choses qui sont en ce qu'elles n'estoient point?*

[b] *Gaudent. tract. 2. de vxor.* Ipse igitur naturarũ creator & Dominus, qui producit de terra panem, de pane rursus (quia & potest & promisit) efficit propriũ corpus, & qui de aqua vinum fecit, & de vino sanguinem suum.

[c] *Ambr. li. de his qui initiantur myst. c. 9.* Quantis igitur vtimur exẽplis, vt probemus non hoc esse quod natura formauit, sed quod benedictio consecrauit, maioremque vim esse benedictionis quàm naturæ, quia benedictione etiã natura ipsa mutatur? Virgam tenebat Moyses, proiecit eam, & facta est serpens: rursus apprehendit caudam serpentis, & in virgæ naturam reuersa est. Vides igitur prophetica gratia bis mutatam esse naturam, & serpẽtis & virgæ, &c. De totius mundi operibus legisti, quia ipse dixit & facta sunt, ipse mandauit & creata sunt. Sermo ergo Christi qui potuit ex nihilo facere quod non erat, non potest ea quæ sunt in id mutare quod non erant?

Sainct Chrysostome est encor vn des Peres de ces premiers siecles, & neantmoins voicy comme il discourt en paroles toutes claires de la Transsubstantiation, c'est à dire, du changement de la substance du Corps de Iesus-Christ. a *Est-ce du pain que tu vois? est-ce du vin? s'en vont ils comme les autres viandes au retraict? Ia n'aduienne: ne t'imagine pas cela: Car comme lors que la cire estant approchée du feu, il ne demeure rien de sa substance, il n'en reste rien: ainsi pense qu'icy les mysteres sont consumez par la substance du corps.*

a *Chrys. serm. de Euchar. in Encen.* Μὴ ὅτι ἄρτος ἐστὶν ἴδῃς, μηδ' ὅτι οἶνός ἐστι νομίσῃς. οὐ γὰρ ὡς αἱ λοιπαὶ βρώσεις εἰς ἀφεδρῶνα χωρεῖ. ἄπαγε, μὴ τοῦτο νόει. ἀλλ' ὥσπερ κηρὸς πυρὶ προσομιλήσας οὐδὲν ἀπουσιάζει, οὐδὲν περισσεύει, οὕτω καὶ ὧδε νόμιζε, συναναλίσκεσθαι τὰ μυστήρια τῇ τοῦ σώματος οὐσίᾳ.

Vostre Maiesté ne trouue non plus bon qu'on éleue* l'Eucharistie pour la faire adorer: Mais cette ceremonie ne luy peut déplaire, qu'en reiettant absoluëment l'adoration que nous luy deferons: & toutesfois, SIRE, c'est la constante foy des premiers siecles qu'il la faut adorer sur peine de peché. Sainct Chrysostome le témoigne. b *Les Sages, dit-il, ont reueré ce corps gisant mesmes en la creche, & des hommes impies & barbares ayant quitté leur pays & leur maison apres auoir fait vn long chemin & estre venus, l'ont adoré auec beaucoup de crainte, & de tremblement. Imitons donc au moins ces barbares, nous qui sommes citoyens des Cieux. Eux ne voyant qu'vne creche, & vn pauure logis, & rien du tout de ces choses que tu vois maintenant, se sont approchez auec vne grande reuerence. Tu ne le vois pas en vne creche, mais à l'Autel. Tu ne le vois pas entre les bras d'vne femme, mais tu vois le Prestre present, & l'esprit abondamment respandu sur les choses proposées: & tu ne contemples pas seulement comme eux le simple corps, mais tu connois sa puissance, & toute sa sage administration, & n'ignores rien des choses qu'il a faites, veu que tu as esté diligemment & exactement initié à tous ces mysteres.* Sainct Ambroise tout de mesme expliquant ce verset de Dauid, c *Adorez l'escabeau de ses pieds, car il est sainct; Considerez*, dit-il, *en quelle façon l'exemple apporté par le Prophete peut appartenir au mystere ou Sacrement de l'Incarnation du Seigneur. Car il ne faut pas icy prendre l'escabeau, selon l'vsage des hommes. Dieu n'a point de corps, & n'est pas limité, pour croire qu'il ait sous ses pieds pour appuy vn escabeau: & nous ne lisons point qu'il faille adorer rien que Dieu: car il est escrit, Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, & à luy seul seruiras. Comment est-ce donc que le Prophete nourry & instruict en la Loy, commanderoit quelque chose contre la Loy? Ce n'est donc pas vne mediocre question: & partant considerons plus diligemment qui est cét escabeau. Car nous lisons ailleurs; Le Ciel est mon throsne, & la terre l'escabeau de mes pieds. Mais nous ne deuons non plus adorer la terre qui est vne crea-*

* *De l'adoration de l'Eucharistie.*

b *Chrys. hom. 24. in 1. ep. ad Corint.* Τοῦτο τὸ σῶμα, καὶ ἐπὶ φάτνης κείμενον, ᾐδέσθησαν μάγοι· καὶ ἄνδρες ἀσεβεῖς, καὶ βάρβαροι τὴν πατρίδα, καὶ τὴν οἰκίαν ἀφέντες, καὶ ὁδὸν ἐστείλαντο μακράν, καὶ ἐλθόντες, μετὰ φόβου καὶ τρόμου πολλοῦ προσεκύνησαν. μιμησώμεθα τοίνυν κἂν τοὺς βαρβάρους, οἱ τῶν οὐρανῶν πολῖται. ἐκεῖνοι μὲν γὰρ καὶ ἐπὶ φάτνης ἰδόντες καὶ ἐν καλύβῃ, καὶ οὐδὲν τοιοῦτον ἰδόντες ὧν σὺ νῦν, μετὰ πολλῆς τῆς φρίκης προσῄεσαν. σὺ δὲ οὐκ ἐν φάτνῃ ὁρᾷς, ἀλλ' ἐν θυσιαστηρίῳ, οὐ γυναῖκα κατέχουσαν, ἀλλ' ἱερέα παρεστῶτα, καὶ πνεῦμα μετὰ πολλῆς τῆς δαψιλείας τοῖς προκειμένοις ἐφιπτάμενον.

c *Amb. lib. 3. de Sp. S. c. 12.* Adorate scabellum pedum eius. Consideremus, non enim ex vsu hominũ æstimare debemus scabellum, neque enim corporalis Deus, aut non immensus, vt tanquam fulcrum pedibus eius scabellum subiectum putemus; neque adorandum quidquam præter Deum legimus, quia scriptũ est, Dominum Deum tuum adorabis, & illi soli serues. Quomodo ergo aduersus legem Propheta præciperet, sub lege nutritus, & eruditus in lege? Non mediocris igitur quæstio, & ideo diligentius consideremus quid sit scabellum: legimus enim alibi, Cœlum mihi thronus, terra autem scabellum pedum meorũ. Sed nec terra adoranda nobis, quia creatura est Dei. Videamus tamen ne terram illam dicat adorandam Propheta, quam Dominus Iesus in carnis assumptione suscepit. Itaque per scabellum terra intelligitur, per terram autem

ture de Dieu. Voyons toutesfois si Dauid ne dit point que nous deuions adorer cette terre que le Sauueur a prise en son incarnation. Ainsi soit entenduë la terre par l'escabeau des pieds, & par la terre la chair de Christ, qu'encore auiourd'huy nous adorons és mysteres, & que les Apostres ont adorée au Sauueur Iesus. Sainct Augustin expliquant les mesmes paroles:[a] *Adorez l'escabeau de ses pieds, &c. Voyez mes freres*, dit-il, *ce qu'il nous commande d'adorer. En vn autre lieu l'Escriture dit, le Ciel est mon siege, & la terre l'escabeau de mes pieds. Quoy donc nous commande-elle icy d'adorer la terre, parce qu'elle a dit ailleurs que c'est l'escabeau de ses pieds? Et comment l'adorerons nous, veu qu'en vn autre lieu elle dit ouuertement, Tu adoreras le Seigneur ton Dieu? Et icy elle dit, Adorez l'escabeau de ses pieds, qu'elle m'apprend estre la terre. Ie suis irresolu icy, ie crains d'adorer la terre, de peur que celuy me condamne qui a fait le Ciel & la terre: Et derechef ie crains de n'adorer pas l'escabeau des pieds de mon Seigneur, pource que le Pseaume me dit, Adorez l'escabeau de ses pieds. Ie cherche qui est cét escabeau: Et l'Escriture me dit, La terre est l'escabeau de mes pieds. Ainsi tout transporté ie me tourne deuers Christ, comme à celuy que ie cherche icy, & ie trouue comme sans impieté, la terre, l'escabeau des pieds du Seigneur, peut estre adorée: Car de la terre il a pris la terre, parce que la chair est de terre, & de la chair de Marie il a pris chair, en laquelle ayant cheminé icy, & nous l'ayant laissée pour la manger à nostre salut, personne ne la mangeant qu'au prealable il ne l'ayt adorée; il se trouue comme l'on peut adorer l'escabeau des pieds du Seigneur: & que non seulement nous ne pechons point en l'adorant, mais nous pecherions ne l'adorant pas.*

Les Grecs ont accoustumé de mettre les mesmes mysteres en éuidence, en tirant vn voile pour les montrer au peuple, afin de les faire adorer apres qu'ils ont acheué le sacrifice, & prononcé les paroles redoutables sur le pain, & sur le vin. A quoy sainct Chrysostome faisant allusion dit au fidele:[b] *Lors que tu verras tirer les voiles, souuien-toy qu'à ce mesme temps le Ciel s'ouure.* Au mesme temps ils font aussi des prieres publiques, desquelles sainct Basile autheur des quatre siecles, ne donne autre raison que la tradition ancienne de l'Eglise:[c] *Qui est celuy des Saincts*, dit-il, *qui nous a laissé par escrit les paroles de l'inuocation qui se fait quand on montre* * *le pain de l'Eucharistie, & la coupe de la benediction?* Et toutesfois il met cela au rang des sainctes coustumes de l'Eglise, comme nous y mettons cette façon de porter le corps de nostre Seigneur és plus solemnelles supplications que nous faisons à Dieu, croyans qu'il sanctifie nos prieres, & nos assemblées.

caro Christi; quā hodie quoque in mysteriis adoramus, &c.

a *Aug. in Ps 98.* Adorate scabellum pedū eius, &c. Videte fratres, quid nos iubeat adorare. Alio loco scriptura dicit, Cœlum mihi sedes est, terra autem scabellum pedū meorum. Ergo terrā nos iubet adorare, quia dixit alio loco, quod sit scabellum pedū Dei. Et quomodo adorabim⁹ terram, cùm dicat apertè Scriptura, Dominum Deum tuū adorabis, hic dicit, Adorate scabellum pedū eius. Exponens autē mihi quid sit scabellū pedum eius, dicit, terra autem scabellū pedum meorū. Anceps factus sum, timeo adorare terram, ne damnet me qui fecit cœlum & terrā. Rursum timeo non adorare scabellum pedum Domini mei, quia Psalmus mihi dicit. Adorate scabellum pedū eius. Quæro quid sit scabellū pedum eius, & dicit mihi Scriptura, Terra scabellum pedum meorum. Fluctuans conuerto me ad Christū, quia ipsum quæro hic, & inuenio quomodo sine impietate adoretur scabellum pedum eius. Suscepit enim de terra terram, quia caro de terra est, & de carne Mariæ carnem accepit, quia in ipsa carne hic ambulauit, & ipsam carnem nobis manducandam ad salutem dedit, nemo autem illam carnem manducat, nisi prius adorauerit, inuentum est quemadmodum adoretur tale scabellum pedum Domini, & non solùm non peccemus adorando, sed peccemus non adorando.

b *Chrys. hom. 61. ad pop. Ant.* c *Basil. lib. de Sp. S. c. 27.* Τὰ τῆς ἐπικλήσεως ῥήματα ἐπὶ τῇ ἀναδείξει τοῦ ἄρτου τῆς εὐχαριστίας, καὶ τοῦ ποτηρίου τῆς εὐλογίας, τίς τῶν ἁγίων ἐγγράφως ἡμῖν καταλέλοιπεν. * ou bien *quand l'on consacre.*

Des œuvres de supererogation.

Restent les œuures de supererogation que vostre Majesté touche vn peu aigrement en passant, disant *qu'à bon droit on les nomme le thresor de l'Eglise;* comme si elles seruoient à quelque sordide trafic. Mais, SIRE, nous ne sçauons point cela. Nous appellons œuures de surerogation, celles qui ont pour objet les conseils Euangeliques, ausquels tous les Chrestiens ne sont pas obligez, comme vendre tous ses biens & les donner aux pauures, &c. De celles-là nous ne faisons autre thresor que celuy qui s'amasse dans les Cieux. Mais quant à celuy des Indulgences il est composé du merite de Iesus Christ, incomparablement plus grand que tous les forfaits des hommes ausquels il est appliqué, & si nous y ioignons les satisfactions temporelles qui sont superabondantes aux Saincts, pource qu'ils ont plus souffert qu'ils n'auoient merité, comme l'on doit croire de la Vierge, de sainct Iean Baptiste, & de plusieurs autres, nous faisons en cela chose glorieuse à Iesus-Christ, & honorable à ses seruiteurs, ne permettant pas que rien perisse de leurs trauaux, comme estant iuste qu'ils seruent en cette communion des Saincts, en laquelle sont vnis tous les fideles, qui sont membres d'vn mesme corps mystique de l'Eglise.

Vous inserez parmy les autres articles de la foy de l'Eglise Romaine, le Baptesme des cloches : mais parauenture que l'equiuoque du mot ne vous a pas esté expliqué. Ce n'est pas vn baptesme, mais vne simple benediction que nous donnons aux cloches, à laquelle toutesfois le vulgaire pour la conformité de quelque ceremonie exterieure, a donne le nom de baptesme: mais ce n'est pas des simples qu'il faut prendre les instructions de nostre creance, mais des personnes capables, qui sçauent parler distinctement des choses appartenantes à la Religion.

De la veneration des Reliques.

Vous reuenez à la veneration des Saints, & dites de leurs reliques, *que si vous en auiez quelques vnes, que vous sceußiez asseurément estre parties des corps Saincts, vous les feriez solemnellement enterrer, sans les laisser en montre.* Mais, SIRE, c'est chose bien ancienne de mettre en veuë les Reliques des Saincts, & de les reuerer. Car comme dans les siecles que vostre Maiesté a voulu se prescrire, vn Vigilance en voulut reprouuer la coustume, sainct Hierosme tout plein de zele s'opposa à ses blasphemes, comme il les appelle, & escriuit bien asprement contre son erreur qu'il represente fort naïfuement en ces paroles : *Parmy ses autres blasphemes,* dit sainct Hierosme, *il prononce außi cestuy-cy: Quel besoin t'est-il non seulement d'honorer d'vn si grand honneur, mais mesmes d'adorer ie ne sçay quoy que tu veneres en le transportant dans vn petit vase? Pourquoy baises-tu de la poudre enueloppée dans vn linge delicat en l'adorant?* Et vn peu apres, *Il a regret que les Reliques des Martyrs sont couuertes de voiles precieux, & ne sont point liées dans du drap, ou dans vn sac,*

Hier. ep. 2. aduers. Vigil.

Inter cætera verba blasphemiæ, ista quoq; dicẽtem. Quid necesse est, te tanto honore non solùm honorare, sed etiã adorare illud nescio quid, quod in modico vasculo transferendo colis? *Et rursum in eodem libro:* Quid puluerem, linteamine circundatũ, adorando osculatis? *Et paulò pòst.* Dolet Martyrũ reliquias

vn sac, ou iettes à la voirie, afin que Vigilance seul yure & dormant soit adoré. Doncques nous sommes sacrileges quand nous entrons dedans les temples des Martyrs? Constantin donc estoit sacrilege quand il transfera les sainctes Reliques d'André, de Luc, & de Timothee à Constantinople? Il faut donc maintenant appeller sacrilege l'Empereur Arcadius, qui a transporté les os du bien-heureux Samuel vn si long temps apres sa mort, de Iudée en Thrace? & tous les Euesques seront estimez non seulement sacrileges, mais fols & insensez, qui ont porté vne chose vile, & contemptible, & des cendres dissoultes, dans vn drap de soye, & dans vn vase d'or? Et les peuples de toutes les Eglises tout de mesme, qui sont allez au deuant des sainctes Reliques, & les ont receuës auec si grand' ioye (comme s'ils eussent veu le Prophete present & viuant) que de la Palestine iusques à Chalcedoine les essains & processions des peuples s'entretenoient? Et derechef. [a] *L'Euesque de Rome fait donc mal, qui sur les corps morts de Pierre, & de Paul, selon toy, poudre contemptible, selon nous os venerables, offre sacrifice au Seigneur, & repute leurs sepulchres Autels de Christ. Et non seulement l'Euesque d'vne ville, mais tous les Euesques de l'Vniuers errent, qui méprisans le cabaretier Vigilance, entrent dans les Temples des morts, esquels vne poudre contemptible, & ie ne sçay quelle cendre est enueloppée de linges precieux.*

Sainct Ambroise viuoit és mesmes siecles, & toutesfois il disoit, [b] *Honorons les bien-heureux Martyrs, Princes de la Foy, Intercesseurs du monde, Herauts du Royaume, coheritiers de Dieu. Que si vous me demandez, qu'est-ce que vous honorez en vne chair desia reduite en poudre, & consommée, dont Dieu ne tient plus de conte; Et où est donc, mes freres tres-chers, ce que la verité mesme a annoncé par le Prophete: La mort des Saincts du Seigneur est precieuse deuant luy; & derechef, Tes amis, ô Dieu, doiuent bien estre honorez par moy. Nous deuons honorer les seruiteurs de Dieu, combien plus les amis de Dieu, desquels il est dit en vn autre lieu, Le Seigneur conserue leurs os, & vn seul d'eux ne sera destruit? I'honore donc en la chair du Martyr, les cicatrices receuës pour Christ. I'honore la memoire de celuy qui y est viuant par la perpetuité des vertus qui s'y exercent. I'honore les cendres consacrées par la confession du Seigneur. I'honore dans les cendres, les semences de l'éternité. I'honore ce corps, qui m'a apris à aymer mon Seigneur, qui pour l'amour de mon Seigneur m'a apris à ne craindre point la mort.*

pretioso operiri velamine, & nõ vel pannis, vel cilicio colligari, vel proiici in sterquilinium, vt solus Vigilãtius ebrius & dormiẽs adoretur. Ergo sacrilegi sumus, quando Apostolorũ basilicas ingredimur. Sacrilegus fuit Constantinus Imperator, qui sanctas Reliquias Andreæ, Lucæ, & Timothei transtulit Cõstantinopolim, apud quas Dæmones rugiunt, & inhabitatores vigilantem illorũ se sentire præsentiã confitentur. Sacrilegus dicendus est & nunc Augustus Arcadius, qui ossa B. Samuelis longo post tempore de Iudæa transtulit in Thraciã, omnes Episcopi nõ solũ sacrilegi, sed & fatui iudicãdi qui rem vilissimam, & cineres dissolutos in serico & vase aureo portauerũt, &c.

a *Et rursum.* Malefacit ergo Romanus Episcopus qui super mortuorum hominum Petri & Pauli, secundum nos ossa veneranda, secundum te vilem puluisculum, offert Domino sacrificia, & tumulos eorum Christi arbitrantur altaria: & non solùm vnius vrbis, sed totius orbis errant Episcopi, qui cauponem Vigilantium contemnentes ingrediuntur basilicas mortuorum, in quibus puluis vilissimus & fauilla nescio quæ iacet linteamine conuoluta.

b *Ambr. ser. de SS. Nazario & Celso.* Honoremus beatos Martyres Principes fidei, Intercessores mundi, præcones regni, cohæredes Dei. Quod si dicas mihi, quid honoras in carne iam resoluta atque consumpta, de qua nulla iam Deo cura est? Et vbi est illud, charissimi, quod ipsa Veritas loquitur per Prophetam, Pretiosa, inquit, in conspectu Domini, mors Sanctorum eius. Et iterum, Mihi autem valdè honorificandi sunt amici tui Deus. Honorare debemus seruos Dei, quanto magis amicos Dei, de quibus alio loco dicitur, Dominus, inquit, custodit omnia ossa eorum, & vnum ex his non conteretur. Honoro ergo in carne Martyris exceptas pro Christi nomine cicatrices, honoro viuentis memoriam, perennitatem virtutis, honoro per confessionem Domini sacratos cineres, honoro in cineribus semina æternitatis, honoro corpus quod mihi Dominum meum ostendit diligere, quod me propter Dominum mortem docuit non timere. Cur autem non honorent

Pourquoy est-ce que les fideles n'honoreront ce corps que les diables mesmes redoutent, qu'ils ont affligé au supplice, & qu'ils glorifient au sepulchre? l'honore donc ce corps que Christ a honoré au glaiue, & qui auec Christ regnera au Ciel.

corpus illud fideles quod reuerentur & dæmones, quod & afflixerunt in supplicio, sed glorificāt in sepulchro? Honoro itaque corpus, quod Christus honorauit in gladio, quod cum Christo regnabit in cœlo.

Sainct Chrysostome viuoit és mesmes siecles, & toutesfois parlant des SS. Iuuentius & Maximus, il dit: [a] *Et pourtant visitons-les souuent, ornons leurs tombeaux, & touchons leurs reliques auec vne grande foy, afin que nous en remportions quelque benediction.*

a *Chrys. hom. de SS. Iuuentio & Maximo.*

Συνεχῶς τοίνυν αὐτοῖς ἐπιχωριάζωμεν, καὶ τὰς λάρνακας ἀσπαζώμεθα, καὶ μετὰ πίστεως τοῖς λειψάνοις αὐτῶν περιπλακώμεθα, ἵνα εὐλογίαν τινὰ ἐπισπασώμεθα ἐκεῖθεν.

Sainct Augustin viuoit dans les mesmes siecles: & neantmoins il en parle auec tant de respect, qu'il y a danger que les ennemis de la Religion ne l'accusent de superstition. Il ne faut que lire ses liures de la Cité de Dieu, où il parle des reliques du Martyr sainct Estienne, & des miracles qui se failoient à sa memoire. * On y trouuera entre autres choses ces paroles: [b] *Aux eaux Thibilitaines, l'Euesque Proiectus apportant les Reliques du Martyr sainct Estienne, à sa memoire accouroit vne grande multitude. Là vne femme aueugle pria qu'elle fust menée à l'Euesque qui portoit les gages sacrez* (c'est à dire les reliques du Martyr) *elle luy bailla des fleurs qu'elle portoit, & puis les reprist & les fist toucher à ses yeux, & soudainement elle vit. Elle marchoit deuant, sautant de ioye, auec admiration des assistans, & choisissoit les chemins, n'ayant plus besoin de guide. Au bourg de Synique qui est voisin de la Colonie d'Hippone, Lucillus Euesque du mesme lieu, portoit la memoire du susdit Martyr qui y est aiourd'huy, le peuple allant deuant, & apres, vne fistule dont il auoit esté long temps trauaillé, & pour laquelle il attendoit la main d'vn sien familier Medecin, afin d'estre incisé, fut soudainement guerie par le port de ce fardeau, car elle ne se trouua plus depuis en son corps. Eucharius Prestre d'Espagne demeurant à Calame, estoit affligé dés long temps de la pierre, il fut guery par la memoire du mesme Martyr que l'Euesque Possidius y apporta; & depuis estant tombé malade d'vne autre maladie, il gisoit mort, tellement qu'on luy lioit des-ja les pouces, quand par l'ayde du mesme Martyr, sa robbe ayant esté portée & remise sur son corps, il resuscita.* Voyla de celebres témoignages pour des Reliques des Saincts.

* *Par la memoire les Peres entendēt les reliques des Martyrs.*

b *Aug. lib. 22. de Ciuit. Dei. c. 8.*

Ad aquas Thibilitanas Episcopo afferente Proiecto reliquias Martyris gloriosissimi Stephani ad eius memoriam veniebat magnæ multitudinis cōcursus & occursus, ibi cæca mulier vt ad Episcopum portantem pignora sacra duceretur, orauit, flores quos ferebat dedit, recepit, oculis admouit, protinus vidit. Stupentibus qui aderant præibat exultans, viam carpens, & viæ ducem vlterius non requirens. Memorati memoriam Martyris, quæ posita est in castello Synicensi, quod Hipponensi Coloniæ vicinum est; eiusdem loci Lucillus Episcopus populo præcedente atque sequente portabat, fistula cuius molestia iam diu laborauerat, & familiarissimi sui medici qui eam secaret operiebatur manus, illius piæ saginæ vectatione repente sanata est, nam deinceps eam in suo corpore non inuenit. Eucharius Presbyter ex Hispania Calamæ habitans veteri morbo calculi laborabat, per memoriam supradicti Martyris quam Possidius illò aduexit Episcopus, saluus factus est. Idem ipse postea morbo alio præualescente, mortuus sic iacebat, vt ei iam pollices ligarentur, opitulatione memorati Martyris, cum de memoria eius reportata fuisset, & superiacentis corpus missa ipsius Presbyteri tunica, suscitatus est.

Apres les Reliques, * Vostre Majesté attaque les Images, plus rudement ce semble, que tout le reste des choses qu'elle a blasmées en nostre creance. Et certes, SIRE, i'auoüe que si nous les tenions en autre rang que nous ne deuons, croyans qu'il y eust en elles quelque diuinité, ou quelque vertu semblable, pour laquelle elles deussent estre ado-

* *Des Images.*

rées; ou que mesmes nous leur demandassions quelque chose, ou que nous missions nostre fiance en elles, nous commettrions vne faute horrible entre les Chrestiens. Mais, SIRE, nous n'auons point ces opinions d'elles, ains les honorons simplement à raison de ce qu'elles nous representent.

Et partant (pour emprunter icy la riche comparaison, & le beau discours d'vn des plus doctes Prelats de l'Europe) comme quand les Israëlites se mirent en armes pour aller destruire les deux lignées & demie qui estoient restées de là le Iourdain, dautant qu'elles auoient erigé vn autre Autel que celuy du Tabernacle, chose qui sembloit estre contre la defense expresse de la Loy, elles respondirent: *Le Seigneur Dieu tres-puissant connoist, & tout Israël l'entendra, que ce n'est point en intention de transgresser que nous auons erigé cet Autel, &c. Mais de peur que vos enfans ne dient à l'aduenir aux nostres; Qu'aués vous de commun auec le Dieu d'Israël? Dieu a mis vn terme entre vous & nous, à sçauoir le fleuue de Iourdain, &c. A cette occasion donc nous auons erigé vn Autel, non pour y offrir holocaustes, & victimes, mais en témoignage entre vous & nous, & entre vos enfans & les nostres, que nous pouuons seruir au Seigneur, & auõs droit d'offrir holocaustes, & hosties pacifiques;* & lors le souuerain Sacrificateur & les Princes du peuple furent satisfaits: Ainsi pouuons nous répondre à ceux qui s'offensent & scãdalisent de la pieté de nos images: Le Seigneur Dieu tres-puissant sçait, & tout le peuple Chrestien l'entendra, que nous ne dressons pas ces images aux saints Apostres & Martyrs, en intention de transgresser le commandement de la Loy, ny afin de les tenir pour Dieux, ny pour images de Dieux, ny pour leur offrir des holocaustes, victimes, & sacrifices, ou leur deferer quelque marque de diuinité, ou quelque culte de latrie; mais pour témoigner que nous ne sommes point priuez, & separez de la cõmunion de nos Saints freres, qui ont des-ja passé le Iourdain, & habitent là haut en la terre de promission: & que comme nous auons leurs Images & representations en nos Eglises, ainsi nous sommes eux & nous, membres d'vne mesme Eglise, & citoyens d'vne mesme Republique. Seulemẽt y recõnoissons-nous ceste differẽce qu'ils en sont membres glorieux, & triomphans, qui ont des-ja receu le prix & la couronne, & nous encore membres combatans. Et pourtant, comme aux villes & polices temporelles, on éleue des statues à ceux qui sont morts pour la defense de leur Republique, tant afin de leur rendre le iuste honneur qu'ils ont merité, & conuier les autres à les estimer & imiter, que pour seruir de gloire & d'ornement à la patrie qui les a produits: de mesme à ceux qui pour l'honneur de leur Chef, qui est Iesus-Christ, & pour la defense de leur Republique spirituelle, qui est l'Eglise, ont sacrifié leur vie, & combatu, & vaincu le diable, les supplices, & la mort, nous dressons des effigies, & statuës triomphales. Premierement pour rendre par ce témoignage public quelque honneur externe à leur

Iosué 22. v. 22. Fortissimus Deus Dominus ipse nouit, & Israël simul intelliget, si præuaricationis animo hoc altare cõstruximus. Et nõ ea magis cogitatione atque tractatu, vt diceremus, cras dicent filij vestri filiis nostris, quid vobis & Domino Deo Israël, terminũ posuit Dominus inter nos & vos Iordanem fluuium, &c. Putauimus itaque melius & diximus, extruamus nobis Altare, non in holocausta, neque ad victimas offerendas, sed in testimonium inter nos & vos & sobolem nostram vestramque progeniẽ, vt seruiamus Domino, & iuris nostri sit offerre & holocausta & victimas & pacificas hostias.

merite, & en conseruer tousiours la memoire proche & presente: en second lieu, pour exciter ceux qui voyent ces trophées & monumens de leur vertu, à mediter & imiter leurs exemples ; & tiercement pour seruir de gloire & d'ornement à l'Eglise leur patrie spirituelle, qui ne peut auoir de plus magnifiques paremens, ny exposer de plus glorieux spectacles aux yeux des fideles, que les marques, & effigies de tant de victorieux champions qu'elle a produits, & finalement pour protester par l'assiette & collocation de ces images en nos Eglises, que nous viuons en la mesme Eglise, & aspirons à la mesme societé, en laquelle ont vescu icy bas, & regnent maintenant là haut, ceux qu'elles representent, & n'en sommes separez par aucun interualle de schisme ny d'heresie; & non pour deifier & tenir en qualité d'Idoles les images de ceux à qui nous les dressons pour auoir combatu & destruit les Idoles.

Mais parce que vostre Maiesté ne se contentera pas de nos raisons, si nous n'alleguons des exemples des premiers siecles, voicy les témoignages des anciens sur ce sujet. Sainct Gregoire de Nysse viuoit en la pureté de l'Eglise, & toutesfois parlant du temple de S. Theodore, il dit; *Si quelqu'vn vient en vn lieu semblable à cestuy-cy, auquel se fait auiourd'huy nostre assemblée, auquel est la memoire, & où reposent les sainctes Reliques du Iuste, il s'éioüit premierement de la magnificence des choses qu'il contemple, voyant la grandeur & l'ornement de l'edifice elabouré splendidement, comme temple de Dieu: là où le menuisier a formé le bois en figures d'animaux; là où le tailleur de marbre a poly les pierres à l'égal de l'argent; là où le peintre a épandu les fleurs de son art en l'image du Martyr, dépeignant ses courageuses actions, &c. Et l'effigie humaine de Christ, president du combat.* S. Basile son frere, conformément à cela, dit en l'oraison du Martyr Barlaam. [a] *Soit peint aussi en vn tableau, Christ arbitre du combat.*

Greg. Nyss. orat. in S. Theod. Mart. Ἐλθὼν δέ τις εἰς τι χωρίον ὅμοιον τούτῳ, ἔνθα σήμερον ὁ ἡμέτερος σύλλογος, ὅπου μνήμη δικαίου, καὶ ἅγιον λείψανον. πρῶτον μὲν τῇ μεγαλοπρεπείᾳ τῶν ὁρωμένων ψυχαγωγεῖται, οἶκον βλέπων ὡς Θεοῦ ναὸν ἐξησκημένον λαμπρῶς τῷ μεγέθει τῆς οἰκοδομῆς, καὶ τῷ τῆς ἐπικοσμήσεως κάλλει, ἔνθα καὶ τέκτων εἰς ζώων φαντασίαν τὸ ξύλον ἐμόρφωσεν, καὶ λιθοξόος εἰς ἀργύρου λειότητα τὰς πλάκας ἀπέξεσε.

a *Bas. orat. in Barlaam martyr.* Ἐγγραφέσθω τῷ πίνακι, καὶ ὁ τῶν παλαισμάτων ἀγωνοθέτης Χριστός.

Et Sozomene Autheur ancien parlant de la statuë de Christ que Iulian l'Apostat fist abatre. [b] *Les Chrestiens*, dit-il, *en ayant recueilly les fragmens, la colloquerent en l'Eglise, où elle est encor gardée.* Prudence parlant il y a plus de 1200. ans, de l'Autel de sainct Cassian, deuant lequel il estoit prosterné. [c] *Ie leuay*, dit-il, *mes yeux au Ciel, & rencontray l'image du Martyr peinte de l'émail des couleurs.* Sainct Paulin Autheur du mesme siecle, en l'édifice du baptistere de Seuere, [d] *Vne Image venerable represente S. Martin, & l'autre Paulin humble & abiect.* Et en la description des trois Chappelles, qu'il appelle Basiliques, ou salles sacrées du temple de sainct Felix. [e] *Celle du milieu*, dit-il, *est signalée en peintures, & inscriptions des Martyrs, qu'vne pareille gloire a couronnez en diuers sexes. Les deux autres à droit & à gauche, sont ornées*

b *Sozom. l. 5. hist. Eccl. c. 21.* At Christiani postea eius fragmenta cùm collegissent in Ecclesia posuerunt, vbi etiam adhuc custoditur.

c *Pruden. in hym. S. Cassiani.* Erexi ad cœlum faciem, stetit obuia contra Fucis colorum picta imago Martyris.

d *Paul. l. 1. ep. 4.* Adstat Martinus perfectæ regula vitæ Paulinus veniam quo mereare docet.
Hunc peccatores illum spectate beati Exemplar sanctis ille sit, iste reis.

e *Idé in Nat. 10. S. Felic.* At gemina quæ sunt dextra læuaque patentes, Binis historiis ornat pictura fidelis.

de doubles histoires des saincts personnages, Iob, Tobie, Iudith, Hester. Et vn peu apres; *Entrons dedans les sainctes salles, & contemplons les sacrées figures, memoriaux des anciens.*

Vnã Sanctõrum complent sacra gesta virorum,
Iob qui vulneribus tẽtatus, lumine Tobit, &c.
Et paulò pòst.
--- Sanctasque feramur in aulas,
Miremurque sacras veterum monumenta figuras.

Ce n'est donc pas depuis peu que les Chrestiens commencent à auoir des Images ; veu mesmes qu'en la primitiue Eglise il les mettoient és plus honorables vaisseaux de leur ministere, c'est à sçauoir aux Calices, comme * Tertullian nous l'enseigne.

Quant à la distinction entre image & idole, encor que vostre Majesté ne l'approuue pas, elle est trop bien fondée en l'Escriture, pour la rejetter si facilement. Les Cherubins du Tabernacle & du temple estoient des images, & toutesfois iamais vne ame religieuse ne les nommera idoles, veu que Dieu commanda qu'on les bastist. L'idole n'est rien, ou parce qu'elle represente vne chose qui ne fut iamais, ou bien parce qu'elle l'a represente en qualité de Dieu, qu'elle ne peut estre; mais les images de nos Eglises nous representent des choses subsistantes, & viuantes dans les Cieux: à raison dequoy elles ne peuuent estre nommées idoles, consideré principalement que ce n'est point en qualité de Dieux qu'elles nous representent les Saincts, que nous honorons par l'aduertissement qu'elles nous en donnent, mais seulement en qualité de seruiteurs de Dieu, dont la memoire est venerable à ceux qui ayment leur Maistre. Il est vray que le corps de Moyse & le serpent d'airain estoient quelque chose, & que neantmoins Dieu voulut celer l'vn, & le Roy Ezechie briza l'autre, de peur qu'ils ne seruissent de sujet d'idolatrie, comme vous nous obiectez.

* *Tertul. lib. de pudic. c. 7.*

Epist. Iud.
4. Reg. 18.

Mais il faut en cela considerer l'humeur du peuple Iuif, si prompt à idolatrer, qu'il eust volontiers reconnu Moyse pour son Sauueur, & ne se fust pas contenté d'honorer son corps comme les reliques d'vn grand seruiteur de Dieu, mais y eust ajousté d'autres honneurs, luy attribuant la gloire des miracles dont il n'auoit esté que le simple instrument. Ce qui sera aisé de croire, si l'on se ressouuient à propos du second exemple, que ce mesme peuple adora le serpent d'airain, & luy brusla de l'encens, comme s'il eust esté autheur des guerisons de leurs peres, lors qu'ils furent mordus des serpents dans les deserts.

Dieu osta donc iustement aux Iuifs la connoissance du corps de Moyse, dautant que luy attribuant quelque vertu diuine qu'il n'auoit pas, ils en eussent fait vn object d'idolatrie. Et religieusement aussi Ezechie briza le serpent d'airain, veu que le peuple luy sacrifiant, & luy bruslant de l'encens, monstroit assez qu'il l'auoit en opinion de quelque grande diuinité qu'il n'estoit pas, à raison dequoy c'estoit en faire vne idole, qui meritoit bien la colere de ce Religieux Prince. Nos Images ne sont point sujettes à ces reproches, puis que comme nous auons dit, nous ne les tenons point en qualité de Dieux: ny ne leur donnons aucune marque de diuinité. Et mesmes ceux qui em-

ployent le zele d'Ezechie pour conclure la destruction de toutes les sainctes Images, doiuent nous dire pourquoy il ne s'attaqua pas aussi bien aux Cherubins du Temple qu'à ce serpent. Si ç'a esté parce qu'on abusoit de cettuy-cy, & non de ceux-là, il n'y aura donc à blasmer és Images que l'abus, le bon vsage n'en estant point interdit, mesmes és Temples.

Que si l'on nous objecte particulierement les Images de Dieu, nous disons qu'elles ne sont pas faites pour nous representer son estre, mais seulement pour exprimer les formes esquelles il s'est apparu selon le témoignage des Prophetes & des Apostres, qui nous en ont laissé les premiers patrons en leurs escrits. Aussi qui seroit l'homme si brutal ou si insensé, qui voulust croire qu'on peust peindre vne nature immortelle, infinie, inuisible, ou faire quelque image capable d'exprimer, ce que nul entendement de creature ne peut conceuoir? Ceux à la verité qui auroient de ces monstrueuses imaginatiõs, ne pourroient au iour du iugement trouuer d'excuse à leur brutalité: mais les Catholiques n'ont point de si grossieres opinions de leurs Images, sçachant bien que Dieu ne peut estre exprimé par aucunes couleurs, ny representé par aucune figure. A tant sont-ils assez iustifiez de tout ce qu'on leur objecte sur ce sujet. Mais vostre Maiesté ne se contente pas encore, se formalisant particulierement de l'honneur qu'on rend à la Croix de nostre Sauueur: Et toutesfois s'il luy plaist de jetter les yeux sur l'antiquité, elle trouuera que les fideles l'ont tousiours adorée. Sainct Chrysostome oracle de l'Orient, le témoigne, car sans apprehension d'estre tenu pour idolatre, il dit, *Que la Croix de Christ, & l'effigie d'icelle soit venerable & adorable, les Prophetes mesmes l'enseignent.* Aussi en ce temps-là les Chrestiens ne faisoient point de scrupule de flechir le genou deuant elle pour l'adorer, comme témoigne Prudence escriuant contre Symmaque. Auquel propos Paulin Euesque de Nole, contemporain de Prudence, rapporte que cette deuotieuse Princesse Helene mere de Constantin, ayant trouué la vraye Croix au mont de Caluaire, fut soigneuse de luy faire bastir vn riche Temple en Ierusalem pour l'y deposer; *Laquelle Croix*, dit-il, *lors que la Pasque du Seigneur se celebre, l'Euesque de la ville propose tous les ans au peuple à adorer, estant luy mesme le premier qui la venere.* Cette mesme Princesse ayant mis partie de la vraye Croix sur la couronne Imperiale de son fils, sainct Ambroise louë son zele, & dit, *qu'elle auoit sagement fait, d'auoir éleué la Croix sur le chef des Roys, afin que la Croix de Christ fust adorée és Roys.* Voylà, SIRE, les témoignages de l'antiquité pour l'adoration de la Croix, qui a esté arrousée du pur sang de Iesus-Christ.

De l'adoration de la Croix.

Chrysost. de adorat. cruc.

Prudent. li. cont. Sym.

Paul. epist. 11. ad Seuer.

Quã Episcopus vrbis eius quotannis, cum Pascha Domini agitur adorandã populo Princeps ipse venerãtium promit.

Ambros. de obitu Theodos.

Sapiens Helena quæ crucem in capite Regum leuauit, vt Crux Christi in Regibus adoretur.

Voltre Maiesté ne trouue pas bonne la raison qu'on amene de l'honneur qui luy est rendu, prise de l'attouchement, & nous oppose *que si l'attouchement rendoit les choses venerables, il faudroit adorer les*

leures de Iudas, & les mains des bourreaux, qui tourmenterent IesusChrist. Mais ce grand esprit dont Dieu l'a doüée, luy peut faire reconnoistre, qu'il y a vne visible difference entre ces choses, & la Croix. Car les leures de Iudas qui toucherent la bouche sacrée de nostre Seigneur, & les mains des bourreaux qui l'outragerent, estoient membres viuans de ces peruers, qui commettoient le plus detestable crime du monde. C'est pourquoy au lieu de se sanctifier, ils ne pouuoient que se soüiller, par ce sacrilege attouchement. Mais la Croix estoit vne chose morte, & pour le dire ainsi, vn instrument innocent de la mort du Redempteur. A raison dequoy nous l'honorons autant, que nous detestons les leures de Iudas, & les mains des bourreaux. Et neantmoins vostre Maiesté croira, s'il luy plaist, que ce n'est point au bois que nous rendons cét honneur, mais à celuy qui y a esté attaché, & qui l'a sanctifié par son attouchement. Elle se ressouuiendra aussi, s'il luy plaist, qu'outre l'attouchemét, la representation du principal mystere de nostre salut nous rend la Croix venerable: ce qui seruira pour répondre à ce qu'elle objecte de la terre de Chanaan, sur laquelle nostre Seigneur a cheminé. Car cette terre, qui porte aujourd'huy la malediction de Dieu, pour le parricide qui y a esté commis en la personne de son Fils, n'a pas cette particuliere cause de veneration, non plus qu'elle n'a pas esté vn particulier instrument de nostre salut.

Nous voicy maintenant venus à la doctrine du Purgatoire, que vostre Maiesté veut rendre ridicule, se ioüant en vne chose serieuse. Et la raison qui la luy fait rejetter, c'est qu'elle dit qu'elle ne reconnoist que deux lieux en l'Escriture. Mais, SIRE, demeurons aux bornes que vostre Majesté nous a prescrites. S'il n'y a point de Purgatoire, il faut condamner les prieres faites pour soulager les morts, comme aussi vous les condamnez. Et toutesfois l'on sçait qu'és quatre premiers siecles l'Eglise a tousiours prié pour eux, & s'est efforcée de leur acquerir le repos par ses sacrifices: non certes à ceux qu'elle croit en enfer, puis qu'ils sont incapables de soulagement, ny à ceux qui sont en Paradis, puis qu'ils sont en pleine possession de leur gloire, mais à ceux qu'elle croit estre en ce troisiesme lieu pour expier le reste de leurs offenses. Mais qui peut douter que l'Eglise n'ayt prié pour le repos de ceux-là és quatre premiers siecles? *Du Purgatoire.*

Escoutons sainct Chrysostome Patriarche de Constantinople. *Ce n'est point en vain que les Apostres ont ordonné, qu'en la celebration des redoutables mysteres on fist commemoration des morts. Ils sçauoient qu'il leur en reuenoit vne grande vtilité. Car tout le peuple estant present, éleuant les mains aux Cieux, & le redoutable sacrifice estant là posé, comment n'appaiserions nous pas Dieu priant pour eux?* Sainct Cyrille de Ierusalem en traitte aussi particulierement en ces paroles: *Nous prions au sacrifice pour tous ceux qui nous ont precedé, saincts Peres, & Euesques: & en*

Chrysost. hom. 69. ad pop. Ant. & in ep. ad Phil. hom. 3. Οὐκ εἰκῇ ταῦτα ἐνομοθετήθη ὑπὸ τῶν ἀποστόλων, τὸ ἐπὶ τῶν φρικτῶν μυστηρίων μνήμην γίνεσθαι τῶν ἀπελθόντων. ἴσασιν αὐτοῖς πολὺ κέρδος γινόμενον, πολλὴν τὴν ὠφέλειαν. ὅταν γὰρ ἑστήκῃ λαὸς, &c.

dit, a *Les Aëriens sont venus d'vn certain Aërius, lequel estant Prestre s'indigna de ce qu'il ne pût estre ordonné Euesque, & tombant en l'heresie des Ariens, y ajousta quelques poincts particuliers, disant qu'il ne falloit point prier, ny offrir d'oblation pour les morts.* Et en vn autre lieu, b *Ces choses, dit-il, profitent à ceux qui viuans, ont merité qu'elles leur peussent profiter apres la mort : car il y a vn certain genre de vie, qui n'est ny si bon, qu'il n'ayt point besoin de ces choses apres la mort, ny si mauuais, qu'elles ne luy puissent profiter: Et puis il y en a vn autre qui est tellement bon, qu'il n'en a que faire; Et derechef il y en a vn si méchant, qu'apres la mort elles ne peuuent luy seruir de rien.*

a *Lib. de hær. hæres.* 53. Aëtiani ab Aëtio quodã sunt nominati, qui cùm esset Presbyter doluisse fertur, quod Episcopus non potuit ordinari, & in Arrianorũ hæresim lapsus, propria quoq; dogmata addidisse nonnulla, dicens orare vel offerre pro mortuis oblationẽ non oportere.

b *In Ench. ad Laur. cap.* 109. Sed eis hæc prosunt, qui cùm viuerent vt hec sibi postea prodesse possent, meruerunt. Est enim quidã viuendi modus, nec tam bonus vt non requirat ista post mortẽ, nec tam malus vt ei non prosint ista post mortem. Est verò talis in bono vt ista non requirat, & est rursus talis in malo, vt nec his valeat cùm ex hac vita transierit adiuuari.

Vostre Maiesté voit bien que tous ces illustres témoignages confirment clairement la doctrine du Purgatoire. Cela n'empesche pas toutesfois, que Christ ne soit la vraye expiation de nos offenses, ny qu'il n'ayt fait la purgation de nos pechez, ny encor que son sang ne soit nostre vray purgatoire. Car c'est vn des moyens par lesquels cette premiere & primitiue purgation, qui a esté faite en la Croix, nous est appliquee. Or vostre Maiesté sçait que les premieres causes, au lieu d'exclure les secondes, & instrumentales, leur communiquent leur vertu pour operer, & nous en appliquer les effets. Ainsi la foy purifie les cœurs, le Baptesme purifie l'Eglise, comme dit sainct Paul, & à celuy qui donne l'aumosne, comme dit nostre Seigneur, toutes choses luy sont pures: dautant que la foy, le Baptesme, & l'aumosne, sont moyens inferieurs & subalternes, par lesquels Dieu nous applique l'effet de cette premiere redemption. Nous disons le mesme du Purgatoire, où les ames souffrant les peines deuës à leurs offenses, se purgent par la vertu que le sang de Christ luy a imprimée. Cette mesme doctrine du Purgatoire n'est non plus contraire à ce que l'Escriture enseigne du Paradis & de l'Enfer, ne constituant que ces deux lieux pour la demeure des ames en l'autre vie. Car quand l'Escriture en parle de cette sorte, elle parle des lieux eternels, esquels les ames doiuent demeurer pour iamais, en estat de peine ou de gloire, selon qu'elles se seront gouuernées en leurs corps. Mais le Purgatoire est vn lieu d'expiation, où elles ne demeurent que pour vn temps, c'est à sçauoir, iusques à ce qu'elles ayent satisfait à la diuine Iustice, & qu'elles se soient purgées des ordures qui les empeschent d'entrer en la celeste Hierusalem. Pour cette raison, nous ne reconnoissons point de Purgatoire apres la Resurrection, ny apres le iugement final. c *Que l'on n'estime point,* dit sainct Augustin, *qu'il y ayt aucunes peines purgatoires, sinon deuant le dernier & espouuentable iugement.* Partant vostre Maiesté ne laissera pas de croire les deux lieux eternels, que l'Escriture assigne aux ames pour leur demeure finale, encore qu'elle embrasse auec l'Eglise Catholique la doctrine du Purgatoire.

c *Aug. lib.* 21. *c.* 16. *de ciui. Dei.* Purgatorias autem pœnas nullas futuras opinetur, nisi ante illud vltimum tremendumq; iudicium.

De la primauté du Pape.

Ie viens maintenant à la dispute de la primauté de S. Pierre, & du Chef de l'Eglise son successeur, que vostre Majesté ne veut point reconnoistre. Mais auant que d'entrer en cette question, ie remarqueray en passant trois ou quatre choses bien considerables, qu'elle a dites à ce propos. Premierement, elle reconnoist qu'il doit y auoir des Euesques en l'ordre de l'Eglise, detestãt cette infame Anarchie, que les Ministres y ont voulu introduire. Cela est quelque chose: car c'est témoigner que vostre Maiesté a de l'inclination à l'ordre de l'Eglise primitiue, du tout éloigné des formes que luy ont dónées les Caluinistes. Elle ajouste qu'on luy a fait grand tort de dire, & d'écrire, qu'elle estoit de la secte des Puritains, regnant en Escosse; elle *qui a apporté du ventre de la mere vne haine mortelle contre les Puritains*, qu'elle blasme aussi par tout en ses liures. Ie veux auouër, SIRE, qu'on vous a fait tort, & que vous ne fustes iamais rien moins que Puritain. Mais à qui deuez vous cette iniure qu'aux Ministres de vostre Royaume, qui ont publié aux yeux de l'vniuers leur confession de foy, sous le nom, & sous le seing de V. M. la faisant parler en Puritain? On ne croit pas qu'il y ait assez d'effronterie en vn sujet, pour attribuer à son Prince vne confession de foy, contraire à celle dont il fait profession. C'est pourquoy on a creu ce que les Ministres d'Escosse ont écrit de vostre Religion; encore que ç'ait esté contre la verité, & contre leur conscience, comme il leur arriue en maintes autres occasions de se méprendre.

En troisiesme lieu, vostre Majesté dit qu'elle connoist vn ordre entre les Euesques, & qu'il y a eu anciennement des Patriarches qui ont disputé de la primauté, mais, *que si on en venoit aujourd'huy-là, elle donneroit de bon cœur par son suffrage le premier lieu à l'Euesque de Rome, parce qu'estant Roy en Occident, elle adhereroit volontiers au Patriarche de l'Occident.* Mais, SIRE, comment peuuent s'accorder ces choses auec les raisons & les allegories que vous employez en la suitte de vostre liure, pour prouuer que le Pape est Antechrist? Quel monstre seroit cettuy-là, de faire de l'Antechrist le Patriarche de l'Occident, & reconnoistre sa puissance, voire le nommer le premier des Euesques, comme vostre Majesté en ce cas là s'offre de le faire? Elle y repensera, s'il luy plaist, & reconnoistra que pour ne vouloir pas assez confesser elle en dit trop. Or parce que vous pouuez repartir, que ce seroit à condition qu'il changeast de qualité, nous passerons outre, & vous supplirons tres-humblement de vous ressouuenir, que si le Pape n'est pas Chef vniuersel de l'Eglise, ceux qui voudroient l'establir sur l'Occident se trouueroient destituez de la parole de Dieu, & ainsi ce rang luy seroit aussi bien disputé, & reputé à tyrannie, que celuy qu'il possede aujourd'huy. Mais pourquoy restreindre à l'Occident la puissance de celuy que les peuples de l'Orient, du Midy, & du Septentrion ont reconnu pour leur Chef, lors que la Religion a

esté plus fleurissante parmy eux, & les regles de la Foy mieux obseruées.

Denys Patriarche d'Alexandrie viuoit dans les premiers siecles, & auoit son destroit au Midy, & hors de l'Occident; & toutesfois saint Athanase témoigne, que venant à estre soupçonné de tremper en l'heresie de Sabellius, ceux de son Eglise allerent à Rome, & l'accuserent deuant Denys Pontife Romain: dequoy ayant eu aduis, il demanda au Pape les chefs de l'accusation, & puis apres se purgea par vne Apologie qu'il écriuit pour monstrer l'innocence de ses procedures, & l'iniustice des calomnies de ses aduersaires. Si le seul Occident eust reconnu Rome, vn Patriarche d'Alexandrie n'eust iamais esté deferé par les Orthodoxes au Pontife Romain, ny le Pontife Romain n'eust iamais pris la connoissance de sa cause, pour l'obliger à se purger auec tant de solemnité.

Athan. de sent. Dionys.

Sainct Basile estoit vne des claires lumieres de l'Orient, & toutesfois écriuant à sainct Athanase des affaires des Eglises de son pays, affligées de schisme & d'heresie, il est d'auis, *qu'on en aduertisse l'Euesque de Rome, afin qu'interposant son authorité en cette cause* (ce sont ses propres paroles) *il enuoye des hommes capables & doctes, pour esteindre les diuisions qui troubloient l'Orient, & qui mesmes ayent en main dequoy casser les Decrets du faux Concile de Rimini*: Et comment cela, SIRE, si son Patriarchat ne s'estendoit qu'en l'Occident?

Basil. ep. 52. quæ est ad Athanas. Ἐφάνη δὲ ἡμῖν ἀκόλουθον ἐπιστεῖλαι τῷ ἐπισκόπῳ Ῥώμης, ἐπισκέψασθαι τὰ ἐνταῦθα, καὶ δοῦναι γνώμην, ἵνα ἐπειδὴ ἀπὸ κοινοῦ καὶ συνοδικοῦ δόγματος ἀποστεῖλαί τινας δύσκολον τῶν ἐκεῖθεν αὐτὸν αὐθεντῆσαι περὶ τὸ πρᾶγμα ἐκλεξάμενον ἄνδρας ἱκανούς, &c.

Sainct Chrysostome estoit anciennement estimé l'oracle du mesme Orient, & neantmoins comme il se voit iniustement banny de son siege de Constantinople, par les entreprises d'vn Theophile Patriarche d'Alexandrie, il a recours au Pape Innocent, il implore son authorité pour faire cesser cette tragedie, comme il l'appelle, & le coniure de casser tout ce qu'auoit fait ce Theophile, auec les Euesques ses complices. Mais comment le pouuoit-il faire, si son Patriarchat n'auoit pour estenduë que l'Occident?

Chrys. duabus ad Innocent. Pap. ep. tom. 5.

La practique mesme fait assez voir que les Papes és premiers siecles estoient reconnus en la Grece pour Chefs de toute l'Eglise; veu qu'ils restablissoient en leurs sieges les Euesques qui en auoient esté chassez. Car Iules I. restablit en vertu des priuileges de son siege, S. Athanase Patriarche d'Alexandrie, Paul Euesque de Constantinople, Marcellus Primat d'Ancyre en Galatie, Asclepas Euesque de Gaze en Palestine, Lucius Euesque d'Adrianople, deposez par diuers Conciles Orientaux de la faction Arienne; *Pource*, dit Sozomene, *qu'à l'Euesque de Rome à cause de la dignité de son siege, appartenoit le soin de toutes choses, il leur restitua à chacun son Eglise*. C'est donc auoir eu tousiours du pouuoir ailleurs qu'en l'Occident. Car quant à ce que les Ministres repartent, *que Iules ne fut pas obey*; ils deuroient auoir honte de se seruir de la desobeïssance des Ariens pour maintenir leur Anarchie. Et donc qui furent ceux qui resisterent au decret du Pape,

Sozom. lib. 3. c. 7. Ac cũ propter sedis dignitatẽ cura omniũ ad ipsum spectaret, singulis suã Ecclesiam restituit.

ſinon ces ennemis de la gloire du Fils de Dieu, tenus de tous les Orthodoxes pour les plus deteſtables heretiques que le Soleil ayt iamais éclairez? Et puis certes il eſt faux que Iules ne fut pas obey; veu qu'en vertu de ſes lettres les Eueſques bannis de leurs ſieges rentrerent en leurs Egliſes; comme il ſe peut recueillir du diſcours de Sozomene. Il eſt bien vray que les Eueſques Arriens, & demy Arriens, pleins de venin contre eux, les accuſerent encor à l'Empereur Conſtance, & firent tant qu'il les chaſſa derechef de leurs Eueſchez; mais touſiours ils y eſtoient rentrez en vertu des lettres du Pape. Quelqu'vn a bien oſé repartir en faueur de la reſiſtance des Arriens, *qu'ils ignoroient la verité de la nature de Ieſus-Chriſt, mais qu'ils ſçauoient bien quelle eſtoit la police Eccleſiaſtique, & quels les limites de l'Eueſque de Rome, & partant que leur reſiſtance prouue que le Pape n'auoit point d'authorité ſur eux*: Mais y a-il du iugement en ceſte repartie? *Les Arriens*, dit-il, *ſçauoient bien l'ordre & la diſcipline de l'Egliſe.* Et donc ſainct Athanaſe cette puiſſante & inuincible colomne de la Foy; Ce grand Eueſque de Conſtantinople Paul, riual de Macedonius; Et ces autres clairs flambeaux de la Religion Catholique, dont toutes les perſecutions les plus cruelles n'ont peu eſteindre la lumiere, ignoroient-ils cette meſme diſcipline, & l'ordre eſtably en l'Egliſe de Dieu? A qui croirons-nous donc; ou bien à ſainct Athanaſe, à Paul de Conſtantinople, à Aſclepas de Gaze, & aux autres Eueſques Orthodoxes, qui quoy que Prelats de l'Orient, reconnoiſſent l'authorité du Pape, ont recours à luy, ſubiſſent ſon iugement, & ſe muniſſent de ſes lettres pour rentrer dans leurs Egliſes; ou bien à vn Euſebe porte-enſeigne des Arriens, & aux autres Eueſques ſoüillez de la meſme perfidie, qui ſe reuoltent contre Iules, baffoüent ſes lettres, reſiſtent à ſes Decrets, & trauerſent le reſtabliſſement de ceux qu'il auoit iuſtement & legitimement remis dans leurs Egliſes? Ie ne doute point que voſtre Maieſté n'incline du coſté des Orthodoxes: Mais non-obſtant tout cela vous rongnez au Pape ſon partage, & ne luy aſſignez que la moitié de ſon Egliſe, comme ſi (pour en demeurer és termes où voſtre Majeſté nous a menez) ce n'eſtoit pas choſe glorieuſe à vn Prince Occidental, de voir ſon Patriarche commander aux Egliſes de l'Orient, qui meſmes ſe ſont perdués pour s'eſtre ſouſtraites d'vne ſi iuſte puiſſance!

Sozom. lib. 3. c. 8.

Vous faites ſonner haut le tiltre *de Monarque temporel*: Mais, SIRE, oſtons encore vne fois la haine des paroles: la Monarchie de l'Egliſe n'eſt point temporelle. Le Cardinal Bellarmin meſme, que voſtre Majeſté croit paſſionné pour la grandeur de ce ſiege, l'enſeigne en paroles expreſſes, aſſeurant que le Pape de droit diuin n'eſt Seigneur d'aucune Prouince, ny d'aucune ville, & n'a aucune iuriſdiction temporelle, & reprouue nommément l'opinion de ceux qui le faiſoient Seigneur de tout l'vniuers. Ce qu'il poſſede luy eſt arriué par la liberalité des Princes, & non du droit de ſon ſiege.

Bellar. lib. 5. de Pontif.

Pour venir maintenant au poinct decisif de la question, nous receuons la confession de vostre Maieste, & demeurons d'accord, *que le Pape ne doit estre Prince des Euesques, qu'au mesme sens que sainct Pierre a esté Prince des Apostres*. Car aussi ne reconnoissons-nous le Pape Chef de l'Eglise, qu'en qualité de successeur de sainct Pierre. Mais si vostre Majesté ne veut pas croire que sainct Pierre ayt esté Chef de l'Eglise, auec eminence d'authorité par dessus les autres Apostres, nous luy ferons venir des témoins de l'Orient, de l'Occident, & de toutes les parties du monde, pour luy déposer la verité, rapportans la creance des premiers siecles. L'Orient nous fournit les Saincts Chrysostomes, les Nazianzenes, les Basiles, les Epiphanes, & les Cyrilles. Escoutons donc ces oracles des Eglises Grecques parlans bien autrement que leurs successeurs, qui se iettans dans le schisme ont esté cause de la ruine du plus fleurissant Empire de la terre. Sainct Chrysostome cette sacrée bouche d'or, qui au milieu des persecutions endurées pour la Foy, a eu recours à ce siege comme à vne ancre sacrée pour se sauuer de la tempeste, conferant les paroles que Dieu le Pere dit à Hieremie. [a] *Ie t'ay mis comme vne colomne de fer, & comme vn mur d'airain*, auec celles que le Fils dist à sainct Pierre, [b] *Ie te dy que tu és Pierre, & sur cette pierre ie bastiray mon Eglise;* enseigne que le pouuoir de sainct Pierre s'estend bien plus loing que celuy de Hieremie. [c] *Le Pere*, dit-il, *n'establit Hieremie que sur vne nation, mais Iesus-Christ a estably S. Pierre sur tout l'vniuers.* Mais plus clairement encor ailleurs, il declare qu'en cette qualité il a esté le Chef de tous les Apostres : Car exaggerant la demande que nostre Seigneur apres sa Resurrection fist à sainct Pierre, apres l'auoir tiré à part, [d] *Simon Pierre, m'aymes-tu plus que ceux-cy?* Il en parle en cette sorte, *Pourquoy est-ce*, dit-il, *que laissant là les autres, il parle à sainct Pierre de ces choses? Il estoit la bouche ou l'oracle des Apostres, le Prince & le Chef de leur Compagnie : à raison dequoy aussi sainct Paul monta en Hierusalem, pour l'aller voir plustost que les autres.* Derechef exaggerant ce que fit sainct Pierre au sujet de la promotion de sainct Mathie à l'Apostolat; [e] *A bon droit*, dit-il, *S. Pierre se vendique le premier l'authorité en cette affaire, comme celuy auquel auoit esté commis le soin de tous les autres : car c'est luy à qui Iesus-Christ a dit, Et toy quelquesfois estant conuerty, confirme tes freres.* Sainct Gregoire de Nazianze reconnoist cette mesme authorité, asseurant que sainct Pierre a esté preferé à ses compagnons; [f] *Tu vois*, dit-il, *comme d'entre les Disciples de Christ, tous grands hommes certes & excellens, & tous dignes d'estre choisis, cettuy-cy est appellé Pierre*, (Petra) *& a les fondemens de l'Eglise commis à sa foy.* Sainct Basile tout de mesme par-

a *Chrys. hom. 55. in Matth. in Græc.* *Hierem. cod. 54.* Sicut columnã ferream, & sicut murum æneum posui te.

b *Matth. 16.* Et ego dico tibi quia tu es Petrus, & super hanc petrã ædificabo Ecclesiã meam.

c Ἀλλ' ἐκεῖνον μὲν ἐπὶ ἔθνους, τοῦτον δὲ πανταχοῦ τῆς οἰκουμένης.

d *Chrys. hom. 87. in Ioan.* Simon Ioannis diligis me plus his? Καὶ τί δήποτε τοὺς ἄλλους παραδραμὼν τούτῳ περὶ τούτων διαλέγεται; ἔκκριτος ἦν τῶν ἀποστόλων, καὶ στόμα τῶν μαθητῶν, καὶ κορυφὴ τοῦ χοροῦ. διὰ τοῦτο καὶ Παῦλος ἀνέβη ποτὲ αὐτὸν ἱστορῆσαι παρὰ τοὺς ἄλλους.

e *Chrys. hom. 3. in Act.* Εἰκότως πρῶτος τοῦ πράγματος αὐθεντεῖ, ἅτε γὰρ αὐτὸς πάντας ἐγχειρισθείς. πρὸς γὰρ τοῦτον εἶπεν ὁ Χριστός· καὶ σύ ποτε ἐπιστρέψας στήριξον τοὺς ἀδελφούς σου.

f *Greg. Naz. ora. de moderat. in disput. seruan.* Ὁρᾷς ὅτι τῶν Χριστοῦ μαθητῶν πάντων ὄντων ὑψηλῶν, καὶ τῆς ἐκλογῆς ἀξίων, ὁ μὲν πέτρα καλεῖται, καὶ τοὺς θεμελίους τῆς ἐκκλησίας πιστεύεται.

lant de S. Pierre, [a] *Celuy-là est bien-heureux*, dit-il, *qui a esté preferé aux autres Disciples, & auquel les clefs du Royaume des Cieux ont esté baillées.* S. Epiphane conformément à ces grands hommes ; [b] *Christ a choisi Pierre pour estre le conducteur ou le Chef des Disciples.* Sainct Cyrille qui presida au Concile d'Ephese au nom du Pape Celestin, en plus forts termes parlant de sainct Pierre ; [c] *Ainsi comme Prince, & comme Chef des autres il s'écrie, Tu és Christ fils du Dieu viuant.* Voila la deposition des Peres Grecs. Prenons maintenant les témoignages des Latins de diuerses parties de la terre. Sainct Cyprian en diuers lieux de ses écrits oppose aux schismatiques, & aux heretiques, ce priuilege de saint Pierre, qu'il dit auoir esté choisi pour fonder l'vnité de l'Eglise ; [d] *Il n'y a*, dit-il, *qu'vn Dieu, il n'y a qu'vn Christ, il n'y a qu'vne Eglise, il n'y a qu'vne chaire fondée par la bouche de nostre Seigneur sur S. Pierre.* Ailleurs : [e] *Iesus-Christ a donné cette puissance à S. Pierre, sur lequel il a basty l'Eglise, & dont il a voulu instituer & designer l'origine de l'vnité, que ce qui auroit esté par luy délié en terre, le seroit pareillement dans les Cieux.* Et derechef : [f] *S. Pierre que nostre Seigneur choisit le premier, & sur qui il a basty son Eglise, lors que sainct Paul vint depuis en dispute auec luy, touchant la Circoncision, ne s'attribua rien insolemment.* Optat Mileuitain éleué comme luy en l'Afrique en la recognoissance de l'authorité de sainct Pierre, [g] *La chaire Episcopale*, dit-il, *a esté premierement baillée en la ville de Rome à S. Pierre ; En ceste chaire a esté assis le Chef de tous les Apostres S. Pierre, à cause dequoy il a esté appellé Cephas.* S. Hierosme ardent defenseur de la Foy ; [h] *Vn est choisi entre douze, afin qu'y ayant vn Chef estably, toute occasion de schisme soit ostée.* S. Augustin ; [i] *Qui est-ce qui ignore que la Principauté de l'Apostolat de sainct Pierre ne doiue estre preferée à la charge de toute autre Euesché?* Tous ces Peres d'vn commun consentement remarquent de la preference en sainct Pierre, le faisant Chef des Apostres, qui n'est pas seulement vn nom d'ordre, mais aussi d'authorité. Que si vous la refusez au Pape, comme ne le croyant pas successeur de sainct Pierre : il sera encor fort aysé de faire paroistre comme l'antiquité a reconnu au siege Romain vne continuelle succession de cette puissance. Ie ne veux point ennuyer vostre Maiesté d'allegations. Elle sçait que sainct Hierosme parlant au Pape Damase, luy dit, [k] *Ie suis lié de communion auec ta beatitude : C'est à dire*, adjouste-il, *auec la chaire de sainct Pierre. Ie sçay que sur cette pierre est edifiée l'Eglise. Quiconque mange l'Agneau hors de cette maison est prophane. Si quelqu'vn n'est point en l'Arche, il perira durant le deluge.* Et

a *Basil. serm. de Iudic. Dei.*

b *Epiph. here. 51.* Καὶ ἐξελέξατο τὸν Πέτρον ἀρχηγὸν εἶναι τῶν αὐτοῦ μαθητῶν.

c *Cyril. lib. 12. in Ioan. c. 64.* Vt princeps caputque cæterorum primus exclamauit, Tu es Christus filius Dei viui.

d *Cypr. ep. 40.* Deus vnus est, & Christus vnus, & vna Ecclesia, & cathedra vna super Petrum Domini voce fundata.

e *Epist. 73. ad Iuban.* Nam Petro primùm Dominus super quẽ ædificauit Ecclesiã, & vnde vnitatis originem instituit, & ostendit, potestatem istã dedit, vt id solueretur in cœlis quod ille soluisset in terris.

f *Epist. 71. ad Quint. frat.* Nã nec Petrus quem primùm Dominus elegit, & super quẽ ædificauit Ecclesiam suã, cũ secum Paulus postmodum de Circumcisione disceptaret, vindicauit sibi aliquid insolẽter.

g *Optat. l. 2. cont. Par.* Cathedra vna est, & negare non audes scire te Petro primùm in vrbe Roma Cathedram esse collatam, vbi sederit omnium Apostolorum caput Petrus inde Cephas appellatus.

h *Hier. lib. 1. cont. Iouin.* Inter duodecim vnus eligitur, vt capite constituto schismatis tolleretur occasio.

i *Aug. lib. 2. de Baptis. c. 1.* Quis nescit illum Apostolatus principatum cuilibet Episcopatui præferendum?

k *Hier. ep. ad Damasum.* Beatitudini tuæ, id est, cathedræ Petri communione consocior. Super illam Petram ædificatam Ecclesiam scio. Quicunque extra hanc domum Agnum comederit profanus est, si quis in arca Noë non fuerit, peribit regnante diluuio,

SIRE, ce passage est l'vn de ceux que Henry 8. l'vn de vos predecesseurs, premier autheur du changement de Religion en vostre Royaume, employa contre Luther pour luy prouuer la primauté du Pape.

Les Peres du Concile Mileuitain, entre lesquels estoit cette celebre lumiere de l'Eglise sainct Augustin, reconnoissent encor en termes plus forts que cette authorité du successeur de sainct Pierre est tirée de l'Escriture saincte, & pour cette raison, combien que l'heresie de Pelagius eust esté maintesfois condamnée par les Conciles de Carthage, & de Palestine, & refutée par sainct Hierosme, neantmoins ils coniurent le Pape Innocent d'employer son authorité pour l'esteindre du tout, alleguant cette cause; *Nous croyons que ceux qui tiennent des opinions si peruerses, & si pernicieuses, cederont bien plus aisément à l'authorité de vostre saincteté, extraite de l'authorité des sainctes Escritures.* Quelle merueille donc si les Catholiques obeyssent à vne authorité que sainct Augustin auec tous les Peres d'vn celebre Concile dit estre fondée en la saincte Escriture? *Apud August. epist. 92.* Authoritati sanctitatis tuæ de sanctarũ scripturarum authoritate depromptæ.

Vne chose vous semble insupportable en ce sujet: c'est que nous disons *que le Pape ne peut errer*. Mais SIRE, nous ne l'auons iamais dit de sa personne particuliere. Car nous sçauons qu'il est homme pecheur comme vn autre, & partant qu'il peut errer en la doctrine, & es mœurs, si on le considere en particulier: mais en qualité de successeur de sainct Pierre, il ne peut rien enseigner de contraire à la pieté, il ne peut proposer à l'Eglise aucune pernicieuse doctrine; il ne peut induire les peuples à embrasser vne heresie, veu que nostre Seigneur a prié pour la foy de sainct Pierre, afin qu'elle ne peust defaillir. Aussi sainct Cyprian Autheur des premiers siecles, parlant de la chaire Apostolique, ne feint point de dire que l'Eglise Romaine est celle, *à laquelle la perfidie ne peut auoir d'accez*. Et sainct Hierosme dit apres luy, que la foy Romaine, loüée par la bouche de l'Apostre saint Paul, *ne reçoit point les prestiges de l'erreur.* Aussi auons nous veu que ce siege s'est conserué parmy les ruines des plus fleurissantes Eglises de la terre, ayant tousiours retenu l'authorité auec la Religion. *Cypr. lib. 1. ep. 3.* *Hieron. apol. 3. contra Ruff.*

Mais voicy que pour renuerser la primauté du Pape, vous luy opposez ces paroles de Iesus-Christ dites aux Apostres, à raison du debat qui s'estoit emeu entre eux pour la preference. *Les Roys des nations les maistrisent; mais il n'est pas ainsi de vous.* Et toutesfois ce passage ne heurte nullemẽt la puissance du Pape, veu que nostre Seigneur n'oste pas là l'authorité plus eminente d'vn Chef entre ses Apostres; mais desire seulement arrester l'ambition des siens, qu'il voyoit aspirer à la grandeur, nonobstant les exemples d'humilité, qu'il leur donnoit tous les iours par ses deportemens. A raison dequoy il adjouste immediatement apres ce que vous auez allegué. *Ains le plus grand entre vous soit comme le moindre, & celuy qui gouuerne, comme celuy qui sert. Car lequel est le plus grand, ou celuy qui est assis à table, ou celuy qui sert?* *Luc. 22. v. 25.* *Ibidem.*

Or suis-je au milieu de vous comme celuy qui sert : Esquelles paroles on peut remarquer des traces de l'authorité, veu qu'il instruit le plus grand comme il se doit gouuerner à l'endroit des moindres, & se baille soy-mesme pour exemple, en ce qu'il ne desdaignoit pas de seruir ceux qui n'estoient que ses Disciples. Tout ainsi donc qu'on ne peut recueillir de ce passage, que les Apostres ayent esté égaux à nostre Seigneur, ou bien qu'il n'ayt pas esté leur Chef auec eminence de pouuoir sur eux, aussi ne peut-on affoiblir par ce texte la puissance de celuy qu'il a estably Pasteur de son Eglise. Seulement les Prelats y sont aduertis de laisser l'ambition & la violence aux Tyrans, & de se contenter de reluire entre les autres par les exemples de saincteté, & de modestie, qui sont les vrays ornemens des Vicaires de Iesus-Christ.

Mais replique vostre Maiesté, *Christ est le seul Monarque, & le Chef de son Eglise, & le sainct Esprit seul la gouuerne ; veu que le Sauueur deuant son Ascension ne promit pas de leur laisser sainct Pierre pour les gouuerner, mais bien de leur enuoyer le sainct Esprit pour cét effet.* A cela nous disons que Christ s'en allant au Ciel, a tellement substitué vn Chef visible pour gouuerner son Eglise, qu'il ne s'est pas pourtant dépouïllé de la qualité de Monarque & de Chef des fideles : mais il la possede tousiours en bien autre tiltre que le Pape. Car il est Chef primitif, absolu, & independant, de toute l'Eglise, voire de tous les hommes & les Anges, ausquels il influë la vie spirituelle par sa grace; Au lieu que le Pape n'est que ministre & Chef subalterne, & dependant de cette authorité primitiue & originelle, qui l'a estably pour oster toute occasion de desordre & de schisme en la societé visible des Chrestiens. Ainsi le Pape n'entreprend rien sur le Fils de Dieu, mais execute ses commandemens. Il n'entreprend non plus sur l'office du sainct Esprit qui est d'enseigner, & de gouuerner les Apostres, & tous les fideles. Car le sainct Esprit fait cét office comme Dieu, illuminant interieurement les ames, leur inspirant la Foy, l'Esperance, la Charité, & les autres vertus, auec la connoissance de leur salut : mais le Pape ne peut contribuer à ces choses qu'exterieurement par son ministere, & en qualité d'instrument, que nostre Seigneur a rendu propre à cet effet, par l'establissement de son authorité, & par la confirmation de la foy de sainct Pierre, en vertu de laquelle il luy a commandé d'auoir l'œil sur ses freres, & de raffermir leur constance au milieu des tentations qui les pourroient ébranler; *Simon*, dit nostre Sauueur à sainct Pierre, *voicy Satan demande à vous cribler comme le bled; mais i'ay prié pour toy que ta foy ne défaille point. Donc quand quelquesfois tu seras conuerty, confirme tes freres.* N'est-ce donc point commander à S. Pierre d'enseigner les autres Apostres, & recommander au premier Pasteur le soin de tous les autres, comme à celuy qui ne deuoit pas seulement paistre les agneaux, mais aussi conduire les brebis du troupeau de son

Luc.22.v.31.& 32. Simon ecce Satanas expetiuit vos vt cribraret sicut triticũ, ego autẽ rogaui pro te vt nõ deficiat fides tua. Et tu aliquando conuersus cõfirma fratres tuos.

ſon Maiſtre? Certes ſainct Iean Chryſoſtome interprete ce paſſage comme nous, pour détourner la force des textes de l'Eſcriture qui eſtabliſſent cette authorité, vous objectez maintenant, *que les clefs ont eſté auſsi données aux Apoſtres, & qu'ils ont eu auſsi commandement de paiſtre le troupeau des fideles.* A quoy nous répondons que nos Peres n'ont pas ignoré cette raiſon, qui ne les à pas pourtant empeſchez de reconnoiſtre vn Chef en l'Egliſe. Car pour les clefs, voicy comme ſainct Hieroſme, que nous auons monſtré eſtre formel pour le Pape, en parle en ſes écrits: [a] *L'Egliſe eſt fondee ſur ſainct Pierre, combien que cela ſe face ailleurs ſur tous les Apoſtres, & qu'ils reçoiuent tous les clefs du Royaume des Cieux, & que la force de l'Egliſe ſoit également affermie ſur eux. Mais noſtre Seigneur en choiſit vn entre douze,* AFIN QVE PAR L'ESTABLISSEMENT DV CHEF, *l'occaſion du ſchiſme & de diuiſion fuſt oſtée.*

Ioan. 10.

Chryſoſt. homil. 31 in Act.

a *Hier. li. 1. adu. Iouin. c. 14.* Super Petrum fundatur Eccleſia licet idipſum in alio loco ſuper omnes Apoſtolos fiat, & cuncti claues regni cœlorum accipiant, & ex æquo ſuper eos Eccleſiæ fortitudo ſolidetur. Tamen propterea inter duodecim vnus eligitur, vt capite cõſtituto ſchiſmatis tollatuȓ occaſio.

Ie ne ſçay pas ſi l'on peut rien dire de plus expres. Nous ne nions donc pas que les clefs n'ayent eſté auſſi baillees aux autres Apoſtres; mais nous ne pouuons auoüer, que ç'ait eſté auec vne telle eſtendue de pouuoir au gouuernement de l'Egliſe, qu'elles ont eſté baillées à ſainct Pierre, ſi ce n'eſt qu'on luy veuille rauir les fruicts de ſa confeſſion, que toutesfois toute l'antiquité reconnoiſt auoir eſté particulierement recompenſee de l'authorité de ces clefs, quand noſtre Seigneur luy diſt; [b] *Tu és bien-heureux Simon fils de Ionas, car la chair & le ſang ne te l'a pas reuelé, mais mon Pere qui eſt és Cieux. Et ie te dy auſsi que tu és Pierre, & ſur cette Pierre i'edifieray mon Egliſe, & les portes d'Enfer n'auront point de force contre elle. Et te donneray les clefs du Royaume des Cieux, & quoy que tu lies en terre, il ſera lié és Cieux, & quoy que tu delies en terre, il ſera delié és Cieux.* Que de belles choſes dites à l'auantage de ſainct Pierre! Mais nous ne voulons point eſtendre cette matiere, nous contentants de prendre là deſſus les paroles du docte ſainct Hilaire, qui fleuriſſoit peu apres le Concile de Nicée, [c] *La confeßion de ſainct Pierre,* dit-il, *a receu vne digne recompence, de ce qu'en l'homme il auoit reconnu le Fils de Dieu. O bien-heureux fondement de l'Egliſe par l'impoſition d'vn nouueau nom! O Pierre digne de celle qui deuoit deſtruire les loix de l'Enfer, briſer les portes du Tartare, & rompre toutes ſes barrieres! O bien-heureux portier du Ciel, au pouuoir duquel ſont miſes les clefs qui donnent entrée à l'eternité: & duquel les iugemens donnez en terre, ſont les preiugez de ceux qui ſe donneront au Ciel, ce qu'il aura lié ou delié en terre deuant eſtre confirmé par la ſentence des Cieux.* Quant au commandemẽt de paiſtre les brebis, ie voudrois que voſtre Maieſté vouluſt écouter la reſponſe de ſainct Bernard, lequel, encor qu'il ne

b *Matth. 16.* Beatus es Simõ Bar-Iona, quia caro & ſanguis non reuelauit tibi, ſed Pater meˀ qui in cœlis eſt, & ego dico tibi quia tu es Petrus, & ſuper hanc petrã ædificabo Eccleſiã meam, & portæ inferi non præualebunt aduerſus eam. Et tibi dabo claues regni cœlorũ, & quodcunque ligaueris ſuper terram erit ligatum & in cœlis, & quodcunque ſolueris ſuper terram, erit ſolutum & in cœlis.

c *Hilar. can. 16. in Matth.* Dignum planè confeſſio Petri præmium conſecuta eſt, quia Dei filium in homine vidiſſet. O in nuncupatione noui nominis felix Eccleſiæ fundamentum! dignaque ædificatione illius Petra, quę infernas leges, & Tartari portas & omnia mortis clauſtra diſſolueret! O beatus cœli ianitor cuius arbitrio claues æterni aditus traduntur, cuius terreſtre iudicium præiudicata authoritas ſit in cœlo, vt quæ in terris aut ligata ſint aut ſoluta ſtatuti eiuſdem conditionem obtineant & in cœlo.

soit pas des premiers siecles, a écrit neantmoins auec tant de candeur de l'authorité du Pape, que Caluin ne fait point de scrupule d'employer son témoignage és lieux où il traitte plus aigrement cette puissance. Mais en tout euenement, si elle ne reçoit son authorité, elle écoutera ses raisons. Voicy donc comme il parle au successeur de sainct Pierre, luy expliquant le passage dont il est question:[a] *Tu és celuy auquel les clefs ont esté baillées, & les brebis données en garde. Il y a bien d'autres portiers du Ciel, & d'autres Pasteurs des troupeaux. Mais tu l'és dautant plus glorieusement, que tu as herité l'vn & l'autre nom, differemment d'auec eux. Ils ont les troupeaux qui leur ont esté assignez, chacun le sien, mais tous ont esté mis sous ta charge, vn sous vn. Et tu n'as pas seulement des oüailles, mais tu és le Pasteur des Pasteurs. Tu me demandes par où ie le prouue? Par la parole du Seigneur. Car auquel, ie ne diray pas des Euesques, mais des Apostres mesmes, ont esté ainsi vniuersellement, & sans aucune restriction données en garde toutes les oüailles? Si tu m'aymes, Pierre, pay mes brebis. Lesquelles donc? Celles de cette Prouince, ou de celle-là? de cette Cité, ou de celle-là? de ce Royaume, ou de cettuy-là? Mes brebis, dit le Sauueur. Qui est-ce qui ne voit, qu'il ne luy en a designé aucunes, mais qu'il les luy a toutes assignées? La puissance du reste a ses limites, la tienne s'estend par tout, voire mesme sur ceux qui commandent aux autres.* Encore donc que les Apostres ayent aussi receu les clefs, & le soin de paistre les brebis de Iesus-Christ, ce n'a point esté auec vne telle estenduë de pouuoir que sainct Pierre, Chef & Gouuerneur des Apostres, aussi bien que du reste des fidelles. Nous confessons neantmoins, que ç'a esté au nom de l'Eglise qu'il representoit, qu'il a receu toutes ces prerogatiues, consideré que ç'a esté pour le bien de l'Eglise, & pour les rapporter toutes à son vtilité, qu'elles luy ont esté octroyées. Mais qui ne sçait, que toutes les puissances sont establies pour les communautez, à cause dequoy elles sont nommées [b] *seruitudes honorables*; parce qu'en commandant aux particuliers, elles seruent au public? A combien plus forte raison donc deura profiter celle qui est establie en l'Eglise, où il ne doit y auoir autre ambition, que de sauuer les ames, en faueur desquelles le Fils de Dieu l'a instituée? Cela donc n'affoiblist point la qualité de Chef donnée à S. Pierre, mais seulement montre qu'elle luy a esté donnée pour le bien des membres, & de tout le corps de l'Eglise.

Or pour montrer maintenant *que les clefs ont esté aussi baillées aux autres Apostres*; ce que nous ne nions pas au sens que nous auons rapporté, vous produisez le fait de sainct Paul,[c] *qui ordonna à l'Eglise de Corinthe d'excommunier l'incestueux auec son esprit, & non auec l'esprit de Pierre: ce qu'il eust pourtant deu ajouster*, dites vous, *s'il n'eust eu la mesme puissance.* Mais, SIRE, il vous plaira de vous ressouuenir, que là le mot *d'esprit* ne se prend pas pour l'authorité, mais pour la connoissance & declaration de volonté, comme mesmes Beze l'inter-

Caluin. l. 4. inst. c. 7. §. 18.

a *Bern. l. 2. de consider.* Tu es cui claues traditę, cui oues creditę sunt, sũt quidem & alij cœli ianitores, & gregũ pastores, sed tu tanto gloriosius quã to & differẽtius vtrumque prę cęteris nomen hęreditasti. Habent illi sibi assignatos greges, singuli singulos, tibi vniuersi crediti, vni vnus, nec modo ouiũ, sed & Pastorũ: tu vnus omniũ Pastor, vnde id probem quęris? Ex verbo Domini. Cui enim non dico Episcoporum, sed & Apostolorũ sic absolutè & indiscretè totę commissę sunt oues? Si me amas Petre, pasce oues meas. Quas? illius vel illius populos ciuitatis aut regionis aut certi regni? Oues meas, inquit. Cui non planũ non designasse aliquas, sed adsignasse omnes? Aliorũ potestas certis arctatur limitibus, tua extenditur & in ipsos qui potestatem super alios acceperũt.

b An nescis regnũ splendidã esse seruitutem?

c *1. Cor. 5.*

prete: & partant il n'estoit point besoin que sainct Paul alleguast l'esprit de sainct Pierre, veu qu'il auoit la connoissance du fait, non par l'esprit de sainct Pierre, mais par le sien, qu'il disoit estre auec les Corinthiens par affection, afin de retrancher ce membre pourry du corps de leur Eglise.

Beza ad c.5.1. ad Corinth. Spiritu πνεύματι, id est, animo, cogitatione, voluntate.

Et d'ailleurs, SIRE, quand il seroit question de l'authorité, non seulement sainct Paul, mais vn simple Euesque, qui ne sera point Apostre, a assez de pouuoir pour excommunier vn particulier. Mais cela n'empesche pas l'ordre de l'Eglise, ny la primauté de S. Pierre, qu'il n'est pas besoin d'exprimer en toutes les fonctions de l'Eglise, suffisant qu'on la croye. Partant encore que sainct Paul n'ayt pas nommé l'Esprit de sainct Pierre, mais le sien au fait du Corinthien incestueux, il n'a pas laissé de reconnoistre l'authorité, qu'il ne pouuoit ignorer luy auoir esté baillée par Iesus-Christ.

Mais pour renuerser entierement cette authorité, vous nous objectez encor qu'en ce celebre Concile des Apostres, quand il fut questió de choisir des hommes pour enuoyer en Antioche, le texte dit, *Il sembla bon aux Apostres & anciens, & à toute l'Eglise entiere d'élire, & d'enuoyer certains hommes. Là*, dites vous, *il n'est fait aucune mention de Chef, ny mesmes en leurs lettres aucune de Pierre, ains seulement, des Apostres, anciens, & freres.* Mais, SIRE, ce que le nom de sainct Pierre n'a pas esté inseré en ces lettres, ce n'a esté ny par oubliance, ny par mépris de son authorité, qui est assez exprimée sous le nom des Apostres, dont il estoit le Prince, mais à cause que les lettres se depeschoient au nom de tout le corps de l'Eglise assemblée auec son Chef en vn Concile, où l'on a accoustumé de parler au nom de toute la compagnie. Et d'ailleurs quelle consequence seroit celle-là? Es lettres des Apostres enuoyées en Antioche, il n'est point parlé de sainct Pierre en qualité de Chef; Il ne l'est donc pas? Ne suffit-il point qu'ailleurs il soit declaré tel par l'oracle de verité? Mesme si l'on veut considerer les choses sans passion, l'on trouuera, qu'en ce propre Concile des Apostres il donna d'excellents témoignages de son authorité. Car comme il fut question de décharger les peuples du pesant fardeau de la loy de Moyse, qui estoit lors vne haute & difficile entreprise, comme sçait vostre Majesté, ce fut luy qui en prononça le premier arrest, & tira tout le monde apres luy, & sainct Iacques mesme, qui toutesfois comme Euesque du lieu où se celebroit le Concile, prononça la sentence derniere, affranchissant les Gentils de la seruitude de la loy ancienne. Cependant nonobstant l'authorité de sainct Pierre, ce n'est point de merueille que sainct Paul ayt ozé reprendre les Corinthiens, de ce qu'ils faisoient exception de quelques personnes, *les vns se disans estre de Paul, les autres d'Apollon, les autres de Cephas, c'est à dire de Pierre.* Car il n'estoit pas iuste qu'ils

Act.15.v.22. & 25.

Act.15.v.7. vsque ad 12.

Cum enim quis dicat, ego quidē sum Pauli, alius autē ego Apollo.

fissent des parties sous le nom des Apostres, non pas mesme sous celuy de sainct Pierre: veu que la primauté ne luy a pas esté baillée pour partir les courages en factions, mais plustost pour nourrir la concorde, & retrancher toutes occasions de schisme parmy les Chrestiens. Partant sainct Paul en cela n'a point eu d'intention contraire à celle de sainct Pierre, qui ne desiroit, non plus que luy, sinon d'acquerir tout le monde à Iesus-Christ, le faisant reconnoistre le seul & vnique Redempteur des hommes.

Quant à ce que vous ajoustez *qu'il traitte rudement sainct Pierre, ne s'égalant pas seulement, mais aussi se preferant à luy*; vostre Majesté se ressouuiendra, s'il luy plaist, que Caluin s'estoit contenté de dire, qu'en l'Epistre aux Galates, d'où vostre Maiesté emprunte son argument, *sainct Paul ne fait autre chose que montrer qu'il est pareil à S. Pierre en dignité d'office*: & mesmes ayant amené tous les lieux des deux premiers Chapitres qu'il pensoit seruir à la confirmation de son opinion, il conclud seulement, *Toutes ces choses demontrent premierement qu'il y auoit égalité entre sainct Pierre, & sainct Paul, &c.* Au iugement donc de Caluin, il n'y a eu au plus que de l'egalité, & non de la preference. Et toutesfois il n'auoit pas oublié en cet endroit-là, la resistance que fit S. Paul à sainct Pierre, lors qu'il arriua en Antioche.

Caluin li. 4. inst. cap. 6. §. 7.

Mais pour laisser Caluin, & venant aux anciens, sainct Augustin, que vostre Majesté sçait auoir traitté cette matiere plus solidement & plus veritablement que nul autre, remarque en cette action, que sainct Paul resistant à sainct Pierre, *acquit la loüange d'vne iuste liberté, & S. Pierre acquiessant à S. Paul donna des témoignages d'vne saincte humilité.* C'est à dire, que sainct Pierre, en qui reluisoit la primauté des Apostres auec vne grace si excellente; souffrant qu'vn qui luy estoit posterieur (comme parle sainct Augustin) le reprist, & ne luy opposant pas ses qualitez, donna en cela vn exemple aux superieurs, de se laisser paisiblement reprendre aux inferieurs quand ils faillent: & sainct Paul par sa liberté apprend aux inferieurs de resister hardiment aux superieurs en defendant la verité, sans toutesfois violer la charité. Partant sainct Paul ne s'est point preferé en cette occasion à S. Pierre, mais a seulement fait ce que tout fidele est obligé de faire en pareille occurrence pour la gloire de Dieu. Ainsi l'on ne peut rien recueillir de l'Epistre aux Galates qui blesse la dignité de sainct Pierre. Plustost nous y remarquons des traces visibles de la reconnoissance de S. Paul; veu qu'il prist bien la peine de monter en Hierusalem, non pour voir particulierement sainct Iacques, encor qu'il fust Euesque du lieu, mais pour voir S. Pierre, auec lequel il demeura quinze iours, comme il dit en cette mesme Epistre. Car que ç'ayt esté vn témoignage de respect toute l'antiquité nous l'enseigne: & S. Hierosme dit nommément que ce fut, *pour luy rendre honneur.* S. Chrysostome ajouste, que *parce que S. Pierre estoit le Chef, & le Prince des Apostres,*

Aug. ep. ad Hier. Est laus instæ libertatis in Paulo, & sanctæ humilitatis in Petro.
Aug. de bapt. contra Don. li. 2. c. 1.
[illegible]
Galat. 1. v. 18.
Hieron. Chrys. Author. comment. sub nom. Ambros. edit.

sainct Paul l'alla voir plustost que les autres. Aussi estoit-il raisonnable, dit l'Autheur du Commentaire sur sainct Paul attribué à S. Ambroise, *qu'il eust le desir de voir sainct Pierre, auquel le Sauueur auoit delegué le soin des Eglises.*

Icy donc vostre Majesté peut voir, si le Cardinal Bellarmin employant ce passage pour la dignité du Chef des Apostres, n'a pas suiuy le stile des plus excellents Docteurs de la Chrestienté, qu'on sçait n'auoir pas seulement reconnu sainct Pierre comme premier en ordre parmy les Disciples, mais aussi comme premier en authorité : veu que c'est tousiours sur le sujet des clefs, & de l'office de Pasteurs qu'ils luy attribuent la preference.

Pour les tiltres que vostre Maiesté dispute à son successeur, nous ne sçauons que c'est de l'appeller *Dieu en terre*, sinon au mesme sens, que l'Escriture, que vous alleguez ailleurs, appelle ainsi les Roys & les autres puissances. Et quant à la Tyare, & à la triple couronne qu'il porte quelquesfois, ce sont choses qui ne doiuent pas estre si odieusement interpretées, consideré que la Maiesté est bien seante aux choses sainctes. Sainct Iean l'Euangeliste comme Sacrificateur, portoit sur son Chef pour ornement vne Thyare, ou vne lame d'or, comme traduisent les Interpretes, dont Policrates Euesque d'Ephese en Asie fait mention en l'Epistre qu'il écriuit au Pape Victor sur la dispute de la Pasque. Et toutesfois il n'y a personne si desraisonnable au monde qui se puisse figurer, que ce grand Euangeliste le fist par vanité, mais plustost il est indubitable qu'il le faisoit pour honorer son ministere. Pour l'infaillibilité de son iugement, elle prouient de l'assistance du S. Esprit, & des promesses de Iesus-Christ : mais qu'il ayt tout pouuoir temporel & spirituel entre ses mains, c'est chose, comme nous auons des-ja dit, que mesmes le Cardinal Bellarmin ne luy a iamais attribuée.

Psal. 81. Ego dixi Dij estis.
Exod. 3. Constitui te Deum Pharaonis.
Apud Eusch. hist. Eccl. l. 5. c. 23. ὃς ἐγενήθη ἱερεὺς τὸ πέταλον πεφορεκώς: *Les Interpretes ont traduit* πέταλον, laminam auream.

Que si vous desirez entendre les tiltres d'honneur que, depuis les Apostres, on a tousiours deferez au Pape & à son siege, nous vous alleguerons Tertullian qui le nomme, quoy qu'en grondant, parce qu'il estoit des-ja dans le schisme, [a] *Souuerain Pontife, & Euesque des Euesques.* S. Hierosme qui l'appelle [b] *Souuerain Prestre, pierre & fondement de l'Eglise.* S. Augustin qui le reconnoit [c] *estre en vn plus haut degré que les autres Euesques;* & qui dit, *qu'en l'Eglise Romaine a tousiours fleury la principauté du siege Apostolique.* [d] Le Cōcile de Chalcedoine qui parmy les sanglats debats des Grecs, le reconnoist en qualité *de Chef de l'Eglise,* l'appelle *le gardien de la vigne du Seigneur,* & son siege, *le premier de tous les autres.* Ce qui refute en passant la fable de Phocas, dont vos Ministres ont accoustumé de faire trophée contre les Papes. Leur commun langage est, *que nos Papes par vne ambition toute ouuerte, pour s'accommoder aux meschancetez de quelques Empereurs, d'vn Phocas nommément, meurtrier execrable de son maistre, se firent establir Eues-*

a *Tertul. li. de pudic. cap. 1.* Pōtifex scilicet maximus, & Episcoporum Episcopus.
b *Hieron. in præfat. Euang. ad Damasum Papam. Item ep. ad Dam. de nom. hypost.* Tu qui summus Sacerdos es.
c *Aug. epist. 162. & 92.* Cùm se videret Romanæ Ecclesiæ, in qua semper Apostolicæ Cathedræ viguit principatus.
d *Epist. Concil. Chalced.*

ques vniuersels: Et toutesfois, SIRE, les Empereurs Valentinian & Theodose tenoient l'Empire cent cinquante ans, ou enuiron, deuant l'execrable Phocas: & la calomnie mesme ne sçauroit dire que le grand Leon, qui gouuernoit l'Eglise sous leur regne, se soit iamais accommodé à aucune de leurs meschancetez; & toutesfois l'vn & l'autre reconnoist en termes equiualens, que les Papes sont Euesques vniuersels; c'est à dire, sont Chefs de tout l'ordre des Euesques estably en l'Eglise. Valentinian parle en ces termes à son Collegue Theodose, [a] *Nous sommes obligez, dit-il, de defendre auec ardeur, & de conseruer de nostre temps, sans permettre qu'on y touche, la dignité & l'honneur qui est deu à sainct Pierre, afin que le tres-heureux Euesque de la ville de Rome, auquel l'antiquité a conferé la principauté du Sacerdoce, ayt lieu & moyen de iuger de la Foy & des Euesques.* Tous les deux Empereurs en parlent encore en termes plus expres en vne loy qui est inseree dans les nouuelles Ordonnances ajoustées au Code Theodosian; Car apres auoir reconnu que la conseruation & la gloire de leur Empire dependoit de l'entretenement de la Religion, ils ajoustent; [b] *Comme ainsi soit donc que le merite de sainct Pierre (qui est le Prince de la couronne Episcopale) la dignité de la ville de Rome, & l'authorité du sacré* * *Synode, ayent confirmé la primauté du siege Apostolique, que la presomption n'entreprenne point de rien attenter outre l'authorité de ce siege; car la paix des Eglises se gardera par tout, lors que la generalité reconnoistra son Recteur, &c.* Et plus bas, [c] *Nous ordonnons par loy perpetuelle, qu'il ne sera permis, ny aux Euesques des Gaules, ny à ceux des autres Prouinces, d'attenter contre l'ancienne coustume aucune chose, sans l'authorité du venerable Pape de la ville eternelle: Mais & pour eux, & pour les autres, ce qu'aura decerné, ou decernera l'authorité du siege Apostolique, seruira de Loy; de sorte que celuy des Euesques, qui ayant esté appellé, refusera de comparoistre au iugement du Prelat Romain, sera contraint par le gouuerneur de la mesme Prouince, de s'y aller presenter, gardans en toutes choses ce que nos bien-heureux predecesseurs ont deferé à l'Eglise Romaine.* L'Empereur Iustinian viuoit soixante & dix ans deuant Phocas, & iamais Pape ne s'accómoda à aucune de ses meschancetez; au contraire l'Imperatrice Theodora sa femme fist à ses yeux trainer par la ville de Constantinople, vne corde au col, le Pape Vigilius, qui non plus que son predecesseur Siluerius, n'auoit pas voulu acquiescer à son impieté. Et toutesfois ce Prince, qu'vn autre Pape

a *Tom. 2. Con. inter epist. praeamb. Concil. Chalced.* Debemus cum omni cópetenti deuotione defendere, & dignitaté propriæ venerationis B. Apostolo Petro intemeratam, & in nostris temporibus conseruare, quatenus beatissimus Romanæ ciuitatis Episcopus, cui principatũ Sacerdotij super omnes antiquitas contulit, locũ habeat & facultatem de fide & Sacerdotibus iudicare.

b *Tit. 24. de Episc. ordinat.* Cùm igitur sedis Apostolicæ primatũ S. Petri meritum, qui princeps est Episcopalis coronæ & Romanæ dignitas ciuitatis, sacræ etiã Synodi firmarit authoritas, ne quid præter authoritaté sedis istius inlicitum præsumptio attemperare nitatur. Tunc enim demum Ecclesiarum pax vbique seruabitur, si Rectorem suum agnoscat vniuersitas.

c Hoc perenni sanctione decernimus, ne quid tam Episcopis Gallicanis quàm aliarum Prouinciarum contra consuetudinem veterem liceat, sine viri Venerabilis Papæ vrbis æternæ authoritate tentare: sed illis omnibus quæ pro lege sit, quicquid sanxit vel sanxerit Apostolicæ sedis authoritas, ita vt quisquis Episcoporũ ad iudicium Romani Antistitis euocatus venire neglexerit, per moderatorem eiusdem Prouinciæ adesse cogatur, per omnia seruatis, quæ diui parentes nostri Romanæ Ecclesiæ detulerunt.

* *Quelques-vns rapportent cela à la declaration du Cócile de Sardique, les autres aux declarations de diuers Conciles qui ont resolu la mesme chose.*

nomma Diocletian, à cause de la violence dont il vsoit en son endroit, pour luy faire embrasser le party des Eutycheens : ce Prince qui a tant des-obligé les successeurs de sainct Pierre, en parle en ces termes. [a] *Rendans*, dit-il au Pape Iean, *l'honneur au siege Apostolique, & à vostre Sainctété (qui est chose que nous auons tousiours desirée & desirons) tel qu'on doit le rendre à son Pere, nous auons esté soigneux de rapporter à sa connoissance toutes les choses qui appartiennent à l'estat des Eglises, ayans tousiours eu vn grand soin de conseruer l'vnité de vostre siege Apostolique, & l'estat des sainctes Eglises de Dieu, qui maintenant ne branle plus, mais demeure immobile, n'ayant plus de contradictions : c'est pourquoy nous nous sommes efforcés de sousmettre* * *& vnir au siege de vostre Sainctété, tous les Euesques de l'Orient. Encores donc que les choses qui ont esté remises cy-deuant en dispute, soient maintenant manifestes & indubitables, ayans tousiours esté constamment obseruées, & enseignées par tous les Euesques, conformément à la doctrine de vostre siege Apostolique; si est-ce que nous auons iugé necessaire d'en faire le rapport à vostre Sainctété: car nous ne souffrirons pas qu'aucune chose de ce qui appartient à l'Estat de l'Eglise, tant claire puisse-telle estre, & hors de doute, se passe, sans que vostre sainctété, qui est* LE CHEF *de toutes les Eglises en ait la connoissance.* De quel front peut-on donc escrire que les Papes long temps apres leur premiere institution, *pour s'accommoder aux meschancetez de quelques Empereurs; d'vn Phocas nommément, meurtrier execrable de son maistre, ont esté faits Euesques vniuersels?* Il est bien vray que les Patriarches de Constantinople, enflez de la gloire de leur ville, qui estoit le siege de l'Empire, contestans de la grandeur auec les Papes, & voulans estre en Orient, ce qu'ils estoient en toute l'Eglise; voire par vne insolente audace (qui en fin les a ruinez) se qualifians, au preiudice de tout l'ordre Ecclesiastique, *Euesques vniuersels*, Boniface troisiesme impetra de Phocas, alors reconnu pour Empereur legitime, vne declaration, par laquelle l'intendance de toutes les Eglises d'Orient, & d'Occident, estoit adiugée au Pape, selon qu'il l'auoit possedée de tout temps en qualité de Chef, & par ce moyen dompta l'orgueil du Patriarche. Que si quelqu'vn pretend rejetter cette loy, parce qu'elle a esté faite par vn Prince sanguinaire; il faudra, pour la mesme raison, condamner l'ordonnance que Cyrus, Prince cruel, & qui n'a iamais esté assouuy de sang, fit en faueur des Iuifs, pour faire rebastir le Temple de Dieu en Ierusalem. Il faudra pareillement reietter la loy que Nabuchodonosor Prince prophane & barbare, fit contre les blasphemateurs du vray Dieu. Ce qui ne se peut faire, qu'en commettant vne visible iniustice. Pour reprendre donc maintenant le fil de nostre

Agapeti

[a] *L. 8. de summ. Trin.*

Reddentes honoré Apostolicæ sedi & vestræ sanctitati, quod semper nobis in voto & fuit & est, & vt decet patrem honorantes vestrã beatitudinem, omnia quæ ad Ecclesiarũ statũ pertinent, festinauimus ad notitiam deferre vestræ Sanctitatis, quoniã nobis semper fuit magnum studiũ vnitatẽ vestræ Apostolicæ sedis, & statum sanctarum Dei Ecclesiarũ custodire, qui hactenus obtinet, & incommotè permanet nulla intercedẽte cõtrarietate; ideoque omnes Sacerdotes vniuersi Orientalis tractus, & subiicere & vnire sedi vestræ Sanctitatis properauimus; In præsenti ergo quæ commotã sunt, quamuis certa & indubitata sint, & secundum Apostolicæ vestræ Sedis doctrinã ab omnibus semper Sacerdotibus firmè custodita & prædicata, necessarium duximus, vt ad notitiam vestræ Sanctitatis perueniant. Nec enim patimur quidquam quod ad Ecclesiarum statum pertinet, quamtus manifestum & indubitatum sit quod mouetur, vt non etiam vestræ innotescat Sanctitati, quæ caput est omnium sanctarum Ecclesiarum. Per omnia enim, vt dictum est, properamus honorem & authoritatem crescere vestræ Sedis.

discours, nous disons qu'à raison des prerogatiues de son siege, l'Eglise Romaine a tousiours esté singulierement respectée de toute la Chrestienté: Car pour ne sortir point des premiers siecles, Sainct Irenée luy attribuë [a] *vne principauté plus puissante qu'aux autres*; & dit que *l'ordre de sa succeßion suffit pour confondre toutes les heresies.* S. Cyprian l'appelle [b] *l'Eglise principale d'où l'vnité sacerdotale a pris son origine.* Sainct Augustin la nomme [c] *la pierre que les superbes portes de l'Enfer ne peuuent vaincre*: & ailleurs luy donne par éminence le tiltre *de siege Apostolique.* Tous ces tiltres honorables donnez par les plus grands Docteurs de la Chrestienté à l'Eglise Romaine, nous font regretter que vostre Majesté se soit, pour le dire ainsi, laissée emporter au torrent des iniures, que les Heresiarques ont faict déborder en ce mal-heureux siecle contre elle, & contre son Chef nostre sainct Pere le Pape; appellant cestuy-cy Antechrist, & celle-là Babylon. Ces iniures atroces sont bien sensibles aux enfans de l'Eglise qui ne peuuent voir offenser l'honneur de leur mere, ou violer l'authorite de leur pere, sans douleur. C'est pourquoy vostre Majesté me pardonnera si ie luy remonstre humblement, que ceux qui ont veu toutes les curieuses recherches qu'elle a faites sur ce sujet, tant de l'Apocalypse que des autres lieux obscurs de l'Escriture, y remarquent plus de traits de son institution, que de solides coniectures de la verité. Et c'est ce qu'on peut recueillir de vostre propre confession. Car vous dites vous mesme; *Quant à la definition de l'Antechrist, ie ne veux pas presser vn poinct si obscur, comme vn article de foy necessaire à tous Chrestiens* (& toutesfois les Ministres l'ont voulu faire passer en France pour article de foy) *mais ie suis bien aise de declarer seulement en passant ce que ie pense là dessus.* Et donq, SIRE, n'est-ce pas bastir d'vne main, & de l'autre défaire vostre ouurage? Car tout ce que vous en pourrez dire n'obligera la creance de personne, & fera remarquer de grands defauts en la doctrine qui vous a esté enseignée. Premierement il seroit à desirer, que les Ministres, qui vous ont donné ces mauuaises impressions du Pape, & de l'Eglise Romaine, vous dépeignant, l'vn comme l'Antechrist, & l'autre comme vne Babylon, vous eussent prouué leur dire par des passages clairs, & non point par des textes tous enigmatiques, ou allegoriques, tels que sont tous ceux que vous apportez, & que de leur costé ils nous ont tousiours alleguez depuis leur premiere reuolte. Car ce sont tous textes pris, ou de l'Apocalypse, qui, comme dit sainct Hierosme, *a autant de Sacremens & de mysteres, que de paroles*; & qui d'ailleurs est vn liure que Luther, meu de la censure des anciens, dit n'auoir point d'authorité decisiue aux contentions de la Religion; Ou de l'Epistre aux Thessaloniciens, en vn endroit où les plus sçauans, comme S. Augustin, confessent ingenuëment, qu'ils ignorent l'intention de l'Apostre; Ou de Daniel, dont la Prophetie est infiniment obscure; Ou de quelqu'autre passage difficile à inter-

[a] *Iren. lib. 3. c. 3.* Ad hanc enim Ecclesiam, propter potentiorẽ principalitatẽ, necesse est omnem conuenire Ecclesiam.

[b] *Cypr. li. 1. ep. 3.* Et ad Petri cathedram, atque ad Ecclesiam principalẽ vnde vnitas Sacerdotalis exorta est.

[c] *Aug. in Psalm. con. part. Donat. Item ep. 162. & l. 1. con. Iul. c. 4.*

Hieron. epist. ad Paul.

Aug. l. 20. de ciu. Dei, c. 19.

à interpreter, & mal-aisé à entendre. Et cependant on nous oppose ces passages obscurs, pour esteindre la clarté des paroles du Sauueur, employées en faueur du premier Pasteur de son Eglise. Ainsi faisoient les Donatistes au siecle de sainct Augustin, au sujet de l'Eglise. Car contre la lumiere de tant de témoignages de l'Escriture, qui declarent qu'elle est épanduë par tout l'vniuers, ils alleguoient vn passage obscur des Cantiques, où l'Espouse dit à l'Espoux ; *Declare moy où tu couches à midy* : & auec cette allegorie tirée par les cheueux vouloient prouuer, qu'elle n'estoit que parmy eux en Afrique.* Mais sainct Augustin rejette bien loin leurs allegories, les sommant de produire des passages clairs & euidens, sans s'arrester à des textes, qui ayans besoin d'interprete pour estre entendus, pouuoient receuoir diuerses explications, selon la passion de ceux qui les proposoient. Aussi tout au commencement de son liure de l'vnité de l'Eglise, pour aller au deuant de cét artifice des Donatistes, il les aduertit qu'il ne pourra entrer en cette dispute que des témoignages euidents de l'Escriture ; où il ne se trouue nulle obscurité comme il parle, ny aucune trace de figure qui les puisse faire tirer & prendre en diuers sens par les parties qui les employent. En suitte il se plaint des mesmes Donatistes, qui s'arrestoient à des passages obscurs, pour n'estre point contraints de confesser ceux qui estoient clairs & manifestes, & monstre leur iniustice en ce poinct ; veu qu'il n'y auoit nulle apparence que ce qui estoit dit obscurément pour exercer les esprits, preiudiciast à ce qui auoit esté dit clairement pour confirmer la verite. Nous pourrions dire le mesme au sujet que nous traittons. Car on ne nous apporte que des allegories, & des enigmes pour nous persuader vne chose qui a mesme de l'horreur en soy, & qui est capable d'effrayer tous ceux qui ont iamais ouy parler du nom Chrestien. Toutesfois donnons cela au mal-heur des derniers siecles. Car nous sommes venus au declin du monde, qui est le temps auquel l'Eglise doit estre plus mal traittée que iamais, & souffrir des persecutions plus furieuses que toutes celles qu'elle a endurées par le passé. Celle qui se glorifie des martyres ne doit pas s'estonner pour des paroles. Laissons donc les plaintes, & prenons les coniectures que vostre Maiesté allegue, sans en vouloir faire des articles de foy, comme aussi elles n'en sont pas capables : *Nous sommes tous d'accord*, dit-elle, *qu'il y aura vn Antechrist : mais nous auons des opinions differentes du temps, du siege, & de la personne de l'Antechrist.* Cela est vray, SIRE, mais ceux qui ne s'accordent pas en ces poincts auec l'Eglise Catholique, auront bien de la peine d'accommoder l'Escriture à leurs imaginations, encores qu'elles leur rient à cause de la subtilité.

Cant. 1. Indica mihi vbi cubes in meridie.

* *Parce que l'Afrique est au midy. Aug. de vnit. Eccles. c. 18.*

Nec ita vt ea colligant, & cõmemorent, quæ obscurè, vel ambiguè, vel figuratè, dicta sunt, quę quisq; sicut voluerit interpretetur secundum sensum suum.

De vnit. Eccl. c. 5. Sic est, & illa interim seponenda sunt quæ obscurè sunt posita & figurarum velaminibus inuoluta, & secũdum nos & secundũ illos possunt interpretari.

Vostre Majesté mesme nous estonne icy, de faire sainct Paul interprete de l'Apocalypse* en vn temps auquel elle n'estoit pas encore escrite, mais cela est peu, venons au principal. Saint Paul dit donc qu'il

* Mea quidem sentẽtia sanctus Paulus id pla-

nius explicat, quod S. Ioãnes magis mysticè de Antichristo prædixerat. *fol. 63. p. 1. præfat. monito.*

2. Thess. 2.

y aura vne reuolte generale? Ouy, SIRE, mais il ne dit pas si elle precedera l'auenement de l'Antechrist, comme quelques-vns l'ont creu, ou si elle sera faite par luy, & le suiura, comme l'interpretent sainct Augustin, sainct Hierosme, sainct Chrysostome, Sedulius, & les autres, qui entendent par cette reuolte le mesme Antechrist, parce qu'il en sera le Chef. Et quand mesme on seroit d'accord que cette reuolte suiuroit l'Antechrist, il resteroit encor à prouuer si ce sera vne reuolte temporelle contre l'Empire Romain, comme l'ont creu presque tous les premiers Chrestiens, qui pour cette raison prioient Dieu pour la conseruation de cét Empire, se figurant que sa ruine traineroit apres elle la ruine du monde : ou bien si ce sera vne reuolte de Religion, & vne apostasie de la Foy. Et derechef quand on sera d'accord que cette reuolte sera de Religion, la question demeurera encore à vuider entre nous. Car les Catholiques conformément à tous les anciens, entendent par cette reuolte les heresies, & croyent que l'Apostre veut dire (prenant ses paroles au sens que nous touchons) que iusques à ce que tous les heretiques qui se doiuent reuolter de l'Eglise se soient reuoltez, & l'Antechrist reuelé, le iour du Seigneur ne viendra point. Au contraire les Ministres l'entendent de la mesme Eglise, qu'ils disent se deuoir reuolter, & s'estre maintenant reuoltée contre Dieu, pour receuoir l'Antechrist, qui est vne iniure toute manifeste faite à Iesus-Christ, & au S. Esprit, qui l'ont asseurée de leur perpetuelle assistance. Toutes ces difficultez se trouuant en ce passage, & és autres qui sont employez à ce propos de l'Epistre aux Thessaloniciens, vne ame Chrestienne aymera mieux confesser ingenument auec sainct Augustin, qu'elle ignore l'intention de l'Apostre en ce lieu, que d'en discourir par des coniectures, qui font les portes de l'enfer victorieuses de l'Eglise. Mais sainct Paul, dira vostre Maiesté, dépeint l'Antechrist de si vifues couleurs qu'il est aisé de le reconnoistre : car il l'appelle *l'homme de peché, l'enfant de perdition qui s'éleuera sur tout ce qui s'appelle Dieu.* Ouy, SIRE, mais par ces mesmes couleurs vous pouuiez iuger, que ce sera vn particulier, comme mesme l'article Grec le montre assez à ceux qui ne veulent pas disputer; & non vn corps de Prelats, ou vne grande liste de Pontifes, comme vous le voulez persuader. D'alleguer maintenant que le Pape s'éleue par dessus tout ce qui est nommé Dieu, c'est chose bien contraire à ce que vostre Majesté luy reproche auec les Ministres, qu'il est le Chef de l'idolatrie, adorant les statuës & images, & en faisant des Dieux. Que si vous détournez le mot de Dieux aux Roys & aux Euesques, ie dy premierement pour les Roys, que le Pape ne s'éleue point pardessus eux, puis qu'il n'entreprend rien sur leur souueraineté, & que luy mesme confesse, que pour le temporel ils ne luy sont point sujets. Mais si vostre Maiesté employe icy les respects de la Religion, ce n'estoit pas vn Antechrist qui disoit aux Empereurs,

Aug. de ciu. Dei, l. 20. c. 19.

2. Thess. 2. Homo peccati, filius perditionis, qui aduersatur & extollitur supra omne quod dicitur Deus.

ὁ ἄνθρωπος τῆς ἁμαρτίας, ὁ υἱὸς τῆς ἀπωλείας.

Oyrez-vous vne parole libre? C'est que la loy de Christ vous sousmet à ma iurisdiction, & à mon tribunal. Car nous sommes aussi Empereurs, voire d'vn Empire plus grand & plus parfaict. Oyez donc particulierement la liberté de ma parole. Ie sçay que vous estes vne oüaille de mon troupeau. Et toutesfois il n'estoit qu'vn simple Euesque, moindre certes que le Pape. Quant aux Euesques, le Pape ne s'eleue point par dessus eux, mais le Fils de Dieu l'y a éleué, luy donnant vne authorité fondée sur l'Escriture, comme dit sainct Augustin, qui le fait reconnoistre pour leur Chef en la Hierarchie de l'Eglise.

Greg. Naz. orat. ad ciues timo. perc. & ad praefect. irasc: Ἆρα δέξεσθε τὴν παῤῥησίαν τοῦ λόγου; καὶ ὁ τοῦ Χριστοῦ νόμος ὑποτίθησιν ὑμᾶς τῇ ἐμῇ δυναστείᾳ καὶ τῷ ἐμῷ βήματι; ἄρχομεν γὰρ καὶ αὐτοί. προσθήσω δὲ ὅτι καὶ τὴν μείζονα καὶ τελεωτέραν ἀρχὴν, ἢ δεῖ τὸ πνεῦμα ὑποχωρῆσαι τῇ σαρκὶ, καὶ τοῖς γηΐνοις τὰ ἐπουράνια, δέξῃ τὴν παῤῥησίαν. οἶδ' ὅτι πρόβατον εἶ τῆς ἐμῆς ποίμνης, τῆς ἱερᾶς ἱερόν.

August. epist. 92.

Vous faites suiure le discours de son siege; & parce que l'Apostre dit qu'il le colloquera au temple de Dieu, vous entendez par ce lieu le siege Apostolique, auoüant par cette ingenuë confession que l'Eglise Romaine est l'Eglise de Dieu. Mais, SIRE, que respondront les defenseurs de vostre opinion à tant d'anciens Docteurs, qui entendent en ce passage, *par le temple de Dieu*, le temple de Hierusalem, tenu encor pour tel au temps que l'Apostre écriuoit? Certes sainct Irenée, sainct Ambroise, sainct Cyrille de Hierusalem, sainct Hippolyte le Martyr, & infinis autres le tiennent ainsi, & le recueillent de la conference du 9. de Daniel, du 23. de sainct Matthieu, du 5. de saint Iean, & de l'vnziesme de l'Apocalypse. Ne faudra-il donc pas condamner tous ces sacrez Docteurs, si l'on veut nier cette verité? Mais il s'en trouuera beaucoup qui aymeront mieux croire ces grands hommes, qui n'ont autre passion que celle de la verité, que de s'en rapporter aux calomnieuses interpretations de Luther, de Caluin, & des autres heresiarques, qui ont les premiers remué cette pierre en haine du sainct siege qui les a condamnez. Que si defendant cette opinion on veut dire qu'estre assis au Temple de Dieu, ou en son Eglise, est vne marque de l'Antechrist, ne fait-on pas tous les Prelats, mais les Apostres mesmes, des Antechrists? Car n'ont-ils pas eu leurs sieges en cette Eglise? S. Augustin expliquant vn passage de l'Apocalypse, où l'Apostre dit, *qu'il vit des sieges sur lesquels s'assirent quelques-vns, & le iugement leur fut donné*, rapporte cela à l'estat de l'Eglise, & par ceux qui furent mis en ces sieges entend les Pasteurs, & les Prelats qui ont la puissance de lier & delier les pechez, & l'exercent deuant le dernier iugement. Ceux-là donc pour estre assis au Temple de Dieu sont-ils Antechrists? Il est bien besoin d'autre chose pour establir ce monstre. Il faut *qu'il s'éleue par dessus tout ce qui est Dieu*. Et donc le Pape n'adore il point Iesus-Christ? le reconnoit-il point pour Sauueur du monde, égal au Pere, & au sainct Esprit? ne reconnoit-il point qu'il est sa creature, & qu'il tient son authorité de sa misericorde? Ia à Dieu ne plaise qu'vne grande ame comme la vostre, SIRE, se laisse persuader à ce qu'en ont écrit, auec trop d'effronterie, & d'impudence, les Heresiarques.

Aug. l. 20. de ciu. Dei cap. 9. Et vidi, inquit, sedes & sedẽtes super eas, & iudiciũ datũ est. Non hoc putandũ est de vltimo iudicio dici, sed sedes præpositorũ, & ipsi præpositi intelligẽdi sunt, per quos Ecclesia nunc gubernatur.

Mais venons au poinct. En quoy est-ce donc qu'il s'éleue par-des-

Ioan.20. Accipite Spiritum sanctum, quorũ remiseritis peccata remittuntur eis, & quorum retinueritis retenta sunt.

sus ce qui est Dieu? *En ce*, dites-vous, *qu'il remet les pechez*. Mais cette action luy est commune auec tous les Pasteurs de l'Eglise, ausquels nostre Seigneur a dit en la personne des Apostres, *Receuez le sainct Esprit. Ceux ausquels vous aurez remis les pechez, ils leur seront remis, & ceux ausquels vous les aurez retenus, ils leur seront retenus*. Est-on donc Antechrist pour faire le commandement de Christ? Mais *il rachete les ames!* S'il l'entreprend de son authorité priuée il est coulpable, mais s'il n'en fait rien, & si seulement il leur applique le merite, & les satisfactions de Iesus-Christ, comme nous sçauons qu'il fait, son innocence n'est-elle pas assez iustifiée? Il definit, adioustez vous, les articles de la Foy. Ouy, SIRE, mais ce n'est pas en les faisant (cela n'appartient qu'à Dieu) mais seulement en les declarant; ce que font bien aussi les Conciles, sans que pour cela vostre Majesté voulust les accuser de fauoriser l'Antechrist. En fin, dit vostre Majesté, il se fait le Censeur, & le iuge de tout le monde, sans vouloir estre iugé de personne! Que le Pape soit iuge és causes de la Foy, c'est chose qui ne peut ny ne doit offenser les Roys, veu qu'elle est commune à tous les Euesques. *Qui doute*, dit sainct Ambroise, *soit que nous regardions l'ordre de l'Escriture, ou l'antiquité de l'Eglise, que les Euesques aux causes de la foy n'ayent accoustumé de iuger des Empereurs Chrestiens?* Si des Empereurs, qui s'exemptera de leur iugement? Pourquoy donc voudroit-on priuer le Pape de ce droit qui est commun à tous les Euesques? Que s'il n'est iugé de personne, c'est le priuilege de son siege reconnu par les Conciles, esquels les autres Prelats ont souuent protesté, a *que le premier siege ne doit estre iugé de personne*; encore qu'on en ayt veu plusieurs, qui se confians en leur innocence, n'ont point eu d'apprehension de se sousmettre aux iugements des autres Euesques assemblez au Concile, ayant plus d'honneur de se purger de cette sorte, que de defendre leur priuilege qui eust peu les faire soupçonner coupables des crimes dont ils estoient accusez.

Ambros. ep. 13. At certè si vel Scripturarũ seriem diuinarũ, vel vetera tempora retractemus, quis est qui abnuat in causa fidei; in causa inquã fidei Episcopos solere de Imperatoribus Christianis, non Imperatores de Episcopis iudicare.

a *Ennod. in l. oblato & recepto in Cõcil. Romano 5. sub Symm.* Aliorum hominũ causas Deus voluit per homines terminari, sed sedis istius præsulem suo sine quæstione reseruauit arbitrio.

Vostre Majesté vient maintenant au temps de l'Antechrist, & s'efforce de montrer, *que sainct Paul le depeignant ne parle pas du temps des Empereurs Romains, mais des derniers siecles*. Et nous voulons bien croire cela, moyennant qu'on ne passe pas outre. Mais de faire tomber le mystere d'iniquité sur les Papes, c'est vouloir charger les épaules de l'innocent, & pour combattre l'ennemy de Iesus-Christ employer ses efforts contre son Vicaire. Et voyez, SIRE, le mal-heur qui resulte de ce discours! Car si le mystere d'iniquité a commencé aux Papes, il faut que sainct Pierre ait trauaillé pour l'Antechrist, en plantant l'Euangile. Car c'est luy qui du viuant de sainct Paul, a exercé cette charge: & toutesfois dés lors *le mystere d'iniquité* commençoit. Mais c'estoit és heretiques & és Tyrans, qui frayans le chemin à l'Antechrist dernier, trauersoient le repos de l'Eglise, & empeschoient les vns par leurs fausses doctrines, & les autres par leurs sanglantes per-

ſecutions, l'auancement du regne de Ieſus-Chriſt. Et parce que les Empereurs Romains auoient le plus de part en ces fureurs ; & que d'ailleurs ſainct Paul ne vouloit pas les toucher ouuertement, il dit en paroles couuertes ce qu'il ne pouuoit pas ſeurement expliquer. De deuiner maintenant ſes intentions, c'eſt choſe bien-mal aiſée : veu que ſainct Auguſtin traittant ce meſme ſujet, & ces meſmes paroles, confeſſe franchement qu'il n'en peut trouuer la vraye intelligence. Toutesfois voſtre Maieſté coniecture que cét empeſchement peut eſtre pris pour la tranſlation du ſiege de l'Empire de Rome, par laquelle le lieu a eſté laiſſé vuide à l'Antechriſt, pour y prendre ſa place. Ie voudrois auoir vn plus grand don d'intelligence : car voicy des Enigmes, qui ont bien beſoin d'éclarciſſement. Parauenture que voſtre Majeſté entend par la tranſlation du ſiege de l'Empire la ſortie de Conſtantin, quand quittant Rome au Pape il alla eſtablir le ſiege de l'Empire à Conſtantinople, qui fut pour ce ſujet nommée la nouuelle Rome. Mais vous vous ſouuiendrez s'il vous plaiſt de deux choſes ; la premiere, que la Religion eſtoit ſi fleuriſſante alors, & le Pape, & l'Empereur ſi Religieux, qu'il n'y a aucune apparence qu'ils ayent rien contribué au myſtere d'iniquité : mais ils faiſoient receuoir par tout la Religion Chreſtienne, fermoient les temples des idoles, & ouuroient les Egliſes des fideles. La ſeconde que meſme depuis la tranſlation du ſiege de l'Empire, faite pluſtoſt pour la commodité des Empereurs, afin de pouuoir reſiſter aux incurſions des barbares, que pour toute autre occaſion, Rome ne laiſſa pas d'eſtre touſjours partie de cét Empire, & de le reconnoiſtre. Tellement que pour cela l'empeſchement n'eſtoit pas oſté, s'il faut que l'Empire ſoit ruiné auant la venuë de l'Antechriſt. Sans doute on ne peut nier, que depuis la ſortie de Conſtantin, ſon fils Conſtans, les deux Valentinians, & les autres Empereurs iuſques à Honorius, n'ayent encore tenu l'Empire de l'Occident, & commandé à Rome. Meſmes depuis que Pepin & ſes ſucceſſeurs nos Roys eurent laiſſé Rome paiſible aux Papes, l'Empire ne ceſſa pas, mais dura encor long temps en Orient, iuſques au ſaccagement de Conſtantinople par le Turc : & en Occident plus long temps encor ; veu que meſmes aujourd'huy il eſt ſur les pieds, & durera en ſon eſtre iuſques à la ruine vniuerſelle du monde, laquelle approchant, ce méchant acheuera de le deſoler. Ie ne m'arreſteray donc point icy aux grandes playes qu'a receuës la ville de Rome, particulierement par les Goths, & les Vvandales : il me ſuffit que parmy tout ce qu'on en pourroit dire, l'Empire n'eſt pas encore ruiné, comme il ſera quand l'Antechriſt ſe preſentera pour affliger l'Egliſe.

Aug. lib. 20. de ciuit. Dei c. 19.

Or ce meſchant *ſera déconfit par l'eſprit de la bouche du Seigneur, & aboly par ſon aduenement* : ce que voſtre Maieſté entend de la parole de Dieu, qui deſtruit peu à peu cét ennemy de Chriſt : mais elle oublie

2. Theſſ. 2. Quẽ Dominus Ieſus interficiet ſpiritu oris ſui, & deſtruet illuſtratione aduentus ſui.

à prouuer, *que par cette parole nous deuons entendre la predication de la parole de Dieu par ses Pasteurs, qui ostera toute creance à l'Antechrist*; & toutesfois infinis Saincts, & anciens Docteurs nous disent que ce ne sera pas elle, mais vn commandement qui sortira de la bouche du Seigneur, lors de la Majesté du second aduenement, pour abysmer cét homme de peché, & defaire cét enfant de perdition, comme S. Irenée le declare en ces paroles; [a] *Quand l'Antechrist*, dit-il, *aura icy fait le degast par toute la terre durant trois ans & six mois, & se sera assis dedans le temple en Hierusalem, alors le Seigneur viendra du Ciel dans les nuées en la gloire de son Pere, l'enuoyant luy & tous ceux qui luy auront obey dans l'estang du feu.*

Ce qui suit est bien plus aigre. Parce que l'Apostre dit que [b] *l'aduenement de l'Antechrist sera selon l'efficace de Satan, en toute puissance, & signes, & miracles*; vous vous figurez que cela touche nostre Eglise qui fait cas des miracles. Mais, SIRE, c'est attribuer à Belzéebut ce qui se fait par la vertu de Iesus-Christ. Les miracles de l'Antechrist se feront par l'operation du diable, *en tout mensonge, & tromperie*, comme adjouste l'Apostre : mais l'Eglise Catholique ignore toutes sortes de signes, qui se font par autre operation que par celle du Fils de Dieu, qui confirme sa doctrine par les seaux sacrez de son Euangile. Sainct Augustin en ses liures de la Cité de Dieu raconte infinis miracles, qui se faisoient en la memoire de sainct Estienne, & ailleurs il les reconnoist ordinaires en l'Eglise Catholique. Et donc frayoit-il le chemin à l'Antechrist, ou bien l'Eglise où se faisoient ces miracles estoit-elle le siege de l'Antechrist? Quant à ce que vous dites que souuent les miracles de nostre Eglise sont contraires à sa doctrine, c'est chose qui demeure sans preuue; & pour l'exemple tiré de Bellarmin, ie n'y voy rien qui destruise les maximes de la Religion, mais ie n'y voy rien de plus prodigieux que ce que l'Escriture raconte de l'asnesse de Balaam, qui parla. Mais de dire que Dieu ne peut rien faire d'extraordinaire, ny outre les bornes qu'il a prescrites, ie croy que ce n'est pas chose religieuse, ny bien accordante auec le sentiment qu'on doit auoir de sa toute-puissance.

Nous sortons maintenant de cette Epistre pleine de difficultez; mais vostre Maiesté nous iette en d'autres passages qui ont encor moins de lumiere, principalement parce qu'elle nous oste l'interpretation des Peres, leur preferant ses curieuses speculations. Nous voicy donc en l'Apocalypse, de laquelle vous taschez de recueillir, que Rome sera le siege de l'Antechrist, y rapportant la vision du 13. chap. de cette beste monstrueuse, auec sept testes, & dix cornes, & l'autre du 17. où il est parlé *d'vne grande paillarde assize sur plusieurs eaux, montée sur cette beste monstrueuse* : & cette vision est conclüe en appellant cette femme *la grande Cité qui regne sur les Roys de la terre, que l'Euangeliste nomme Babylon, par laquelle les Papistes mesmes*, dites

a *Iren. l. 5. c. 30.* Cùm vastauerit Antichristus hic omnia in hoc mundo, regnans annis tribus & mensibus sex, & sederit in templo Hierosolymis, tunc veniet Dominus de cœlis in nubibus in gloria Patris, illũ quidem & obediẽtes ei in stagnũ ignis mittens.

b *2. Thess. 2.* Cuius est aduẽtus secundum operationem Satanæ in omni virtute & signis, & prodigiis mẽdacibus.

Luc. 11.

Aug. l. 22. de ciu. Dei c. 8.

Num. 22.

vous, *entendent Rome*. Mais qu'il y a à redire en cette coniecture? Premierement en ce qu'elle confond la beste depeinte au 13. chapitre, qui est sans doute l'Antechrist, auec cette autre beste dont il est parlé au 17. chapitre, & sur laquelle estoit montée la grande paillarde, qui est toutesfois vne autre, comme remarquent les Interpretes, & comme l'on peut recueillir mesme de sainct Augustin, qui entend par cette femme montée sur la beste monstrueuse la multitude des meschans qui ont persecuté l'Eglise dés le commencement du monde, tant s'en faut qu'ils la rapportent à l'Antechrist qui ne viendra qu'à la fin des siecles. Secondement en ce que pour fortifier cette coniecture on allegue nos Docteurs contre leur intention; Il est vray certes que plusieurs d'entr'eux entendent par Babylon la ville de Rome; mais il ne se trouuera point qu'aucun ayt iamais entendu par cette Babylon l'Eglise Romaine. S. Pierre saluë les fidelles au nom de l'Eglise *qui est en Babylon*, entendant par Babylon la ville de Rome: mais il ne dit pas que cette Eglise soit Babylon, mais seulement qu'elle est en Babylon, c'est à sçauoir comme l'Eglise de Dieu est dans le monde. Et sainct Hierosme qui a seuerement traitté cette superbe ville, l'appellant *Babylon & Paillarde empourprée*, à raison des grands pechez qui s'y commettoient, témoigne neantmoins qu'il ne parle pas de l'Eglise, mais il ajouste; *Là*, dit-il, *est la saincte Eglise; là sont les trophées des Apostres, & des Martyrs; là est la vraye confession de Christ*. Que peut-on dire dauantage pour la gloire de Rome? Rien certes, si ce n'est ce qu'il ajouste ailleurs, *que par cette vraye confession de Christ, elle a effacé le blaspheme escrit sur son front*. Aussi qu'on lise l'antiquité, on verra que tant s'en faut qu'on ayt iamais donné és premiers siecles le nom de Babylon à l'Eglise Romaine, que mesmes on l'a tousiours nommée le Chef de la Religion, depuis que le siege de l'Eglise y a esté estably. Le troisiesme defaut de cette coniecture est, qu'elle presuppose ce qui est en dispute. Car la plus part des anciens tiennent que Hierusalem, & non Rome sera le siege de l'Antechrist. Ceux donc qui voudront suiure leur opinion, reietteront toutes les parties de cette coniecture, & ne se laisseront pas emporter aux imaginations des particuliers. Il y a plus, que pour la renuerser entierement nous auons l'Escriture expresse, qui montre que l'Empire de l'Antechrist sera en Hierusalem; & vostre Maiesté ne se peut defendre de la force du texte, qu'en détournant le sens litteral, pour en suiure vn tout allegorique, qu'on peut aussi facilement reietter, qu'il est apporté sans fondement de l'Escriture. Voicy le texte parlant des témoins que Dieu enuoyera pour resister aux efforts de l'Antechrist: [a] *Leurs corps* (apres que l'Antechrist les aura fait mourir) *seront gisans és places de la grande cité qui est appellée spirituellement Sodome, & Egypte, là où aussi leur Seigneur a esté crucifié*. Peut-on depeindre Hierusalem auec de plus viues couleurs? Icy donc

Aug. 20. de ciuit. Dei c. 9. & enar. in Psal. 61.

1. Pet. vlt. Salutat vos Ecclesia, quæ est in Babylone coëlecta.

Hier. ep. ad Marcell.

Hier. l. 2. cont. Iouin. in fin. Sed & ad te loquar, quæ scriptam in fronte blasphemiam Christi confessione delesti.

Iren. l. 5. c. 25. Hippol. Mart. orat. de consummat. mundi. Cyril. Hierosolym. Catech. 15. Hilar. can. 25. in Matth.

a *Apoc. 11.* Et corpora eorum iacebũt in plateis ciuitatis magnæ, quę vocatur spiritualiter Sodoma & Ægyptus, vbi & Dominus eorũ crucifixus est.

on peut demander à vostre Maiesté si elle entend ce passage litteralement, ou allegoriquement. Si litteralement, il faut qu'elle efface tout ce qu'elle a escrit au contraire : si allegoriquement, elle ne conclud rien. Car les allegories, comme confessent tous les vostres, ne peuuent rien prouuer : & ainsi cette docte plume aura vainement trauaillé en ce sujet, digne d'estre employée en vn meilleur. Mais particulierement on luy peut demander vn passage de l'Escriture (car sainct Iean fait allusion à quelqu'vn de ses textes) où la ville de Rome soit appellée *spirituellement Sodome, ou Egypte*. Car pour Hierusalem, au moins auons nous les textes exprés qui l'appellent Sodome, & pour l'Egypte, si les allegories ont lieu, nous en trouuerons aumoins autant pour Hierusalem que pour Rome.

Vn dernier defaut qu'on peut découurir en cette conjecture, c'est, SIRE, qu'on n'y obserue pas que quand mesme Rome deuroit estre le siege de l'Antechrist, on peut dire ce que beaucoup de Catholiques asseurent, que sur la fin du monde, l'Antechrist venant en armes à Rome, en chassera le Pape, ruinera son siege, & s'emparera ainsi de l'Eglise, & saccagera cette puissante ville : à laquelle ce mal-heur arriuera, tant à raison des cruelles persecutions qu'elle a excitées contre les Saincts, sous les regnes des Empereurs, que pour les méchancetez, ordinaires és grandes villes, qu'elle a commises sous le regne de l'Eglise. Bien souuent la iustice du Ciel retarde les grandes vengeances, pour les rendre plus seueres & plus exemplaires. Ainsi Rome coupable dés les premiers siecles, du sang de tant de Martyrs, seroit reseruée à la fin du monde, pour estre exposée en montre à tous les Saincts, comme vn honorable trophée des victoires de Dieu : qui l'abysmera, apres y auoir si long temps, auec vne patience incroyable, laissé son Eglise, & ce qu'il y a de plus auguste en la Chrestienté. Et en cette sorte qui ne voit que sainct Iean auroit tousiours prophetizé des choses futures, & qui deuoient arriuer apres son temps, pour respondre à ce que nous en objecte vostre Majesté? Mais d'estendre la cruelle persecution de l'Antechrist à beaucoup de siecles, comme vous faites; c'est, sans dissimuler, vouloir tordre l'Escriture, qui specifie vn temps determiné, c'est à sçauoir trois ans & demy ; pendant lequel, ce cruel monstre vomira sa rage, auec tant de fureur, que *si Dieu n'abbregeoit le temps, les éleus mesmes pourroient perir. Mais ces iours-là (de sa persecution) seront racourcis pour l'amour des éleus*, dit nostre Seigneur. Comment est-ce donc qu'on les fait durer tant de siecles, qu'il en faut conter depuis la ruine de Rome par les Goths, & les Vvandales, iusques à la fin du monde? Si l'on se donne cette licence contre les paroles expresses des Escritures, il n'y a rien qu'on ne puisse dire, & écrire. Ie sçay bien que souuent on trouue en l'Escriture, mesmes en l'Apocalypse, qu'vn nombre determiné est mis pour vn nombre indeterminé ; mais ce n'est pas vne regle generale ny perpetuelle.

Ribera ad cap. 13. Apocal.

Dan. 12. Apoc. 11. & 12. Et nisi breuiati fuissent dies illi, non fieret salua omnis caro, sed propter electos breuiabuntur dies illi. *Matth. 24.*

petuelle. Plustost deuons nous croire, que sainct Iean faisant allusion aux ans, & aux iours, alleguez par Daniel, & gardant le mesme nombre, a voulu parler d'vn temps prefix, & arresté; veu que mesme par l'analogie des autres textes, on peut voir que l'Antechrist aura peu d'années pour exercer sa rage contre les Saincts, & que mesme le diable voudra lors recompenser le peu de temps qui luy sera baillé, par la violence des supplices dont il affligera l'Eglise, comme témoigne la saincte parole. Mais, dit vostre Maiesté, *il s'ensuiuroit de là, que contre la foy des mesmes Escritures, le grand iour sera cognu aux fideles d'alors, veu qu'ils ne pourront douter selon nous, de la durée de l'Empire de l'Antechrist: & ainsi n'y ayant que quarante cinq iours de temps apres sa destruction iusques au dernier iour, l'heure que le Sauueur dit estre cachée à tout le monde, ne sera plus inconnuë, ny nostre Seigneur ne viendra plus comme vn larron, ny le monde ne sera point pris à l'improuiste, ce qui est directement contraire aux lieux de l'Escriture, qu'elle allegue de S. Matthieu, de sainct Pierre, & de l'Apocalypse.*

Apo

ic

A cela nous respondons, que quand il est dit qu'apres la persecution de l'Antechrist le Sauueur viendra en Maieste, il le faut entendre comme sainct Augustin explique d'autres passages de l'Escriture, où il est dit, *Alors viendra la consommation; Alors viendra la fin; Qu'est-ce à dire alors viendra la fin*, dit sainct Augustin, *sinon qu'elle ne viendra pas deuant que toutes ces choses soient arriuées? Il nous est donc incertain en quel temps apres ces choses faites, elle viendra, mais nous ne pouuons douter qu'elles ne soient faites deuant que la fin vienne.* En cette mesme façon nous disons, qu'apres les fureurs de l'Antechrist acheuées, le Fils de Dieu viendra en Majesté; mais en determiner particulierement l'heure, c'est chose que nous ne pouuons, car *ce sont moments que le Pere a mis en sa puissance*, & que les humains ignorent. Seulement pouuons nous dire, qu'il ne viendra point au iugement, que l'Antechrist n'ait exercé sa rage, & qu'il n'ait donné aux éleus, au moins ces quarante & cinq iours apres sa déconfiture, afin qu'ils puissent se reconnoistre & faire penitence de leur cheute: Et mesme pour le passage de nostre Seigneur, il dit bien *que personne ne sçauoit cette heure-là*, mais il ne dit pas que personne ne la sçaura iamais, mais il est clair que celuy auquel le Pere le voudra reueler, la pourra bien sçauoir.

August. epist. 78. Tunc veniet, quid est nisi ante non veniet? Quando ergo post veniet, incertũ nobis est. Ante tamen nõ esse venturum, dubitare vtique non debemus. *Act. 1. c.* Momenta quæ Pater posuit in sua potestate.

Vostre Maiesté continuant la matiere de l'Antechrist, parle maintenant de deux témoins que Dieu enuoyera pour defendre son Eglise, & confirmer les fideles; & là dessus elle se mocque de ce que nous croyons que ces deux témoins seront Helie, & Enoch, & pense que cela est *vne fable des Iuifs*. Mais, SIRE, si on vous fait voir que ç'a esté la publique creance de l'Eglise dés le temps de sainct Augustin, & és siecles dont vous reconnoissez la pureté, n'auouërez-vous pas qu'elle ne doit plus estre tenuë pour vne fable ocieuse, comme vous la nommez, mais pour vn article de Religion, ou bien de Pieté? Com-

mençons par Helie, voicy comme sainct Augustin en parle : *C'est chose,* dit-il, *tres-celebre aux paroles, & aux cœurs des fideles que les Iuifs, la loy leur estant exposée au dernier temps deuant le iugement, par Helie grand & admirable Prophete, croiront au vray Christ, c'est à dire au nostre.* Or que Henoch doiue venir pour compagnon d'Helie, Tertullian le témoigne par ces paroles : [a] *Enoch & Helie ont esté rauis, & leur mort n'a point esté trouuée, c'est à sçauoir parce qu'elle a esté differée. Au demeurant ils sont reseruez, comme deuant mourir, afin que par leur sang ils esteignent l'Antechrist.* Sainct Hierosme tout de mesme écriuant à Marcella, [b] *Ce n'est pas icy,* dit-il, *le temps de disputer d'Enoch & d'Helie, que l'Apocalypse rapporte deuoir venir, & mourir.* Auquel lieu il fait allusion à ce passage de l'Apocalypse, que vostre Majesté traite : *Ie donneray à mes deux témoins qui prophetiseront par mille deux cents soixante iours, &c.* Icy donc ie vous laisse à iuger si Tertullian, sainct Augustin, & sainct Hierosme ont esté bons Theologiens, & si iamais Theologien aura honte de croire ce qu'ils ont écrit d'vn commun consentement? [c] Ie passe les autres témoignages des Peres, qui ont creu le mesme, parce qu'ils sont infinis. En quoy nous reconnoissons que vous nous faites bien de l'honneur, de dire que c'est la commune opinion des Papistes, que Helie & Enoch reuiendront deuant le Iugement pour combattre l'Antechrist. Car ainsi vous confessez, QVE TOVS LES PREMIERS DOCTEVRS DE L'EGLISE ONT ESTE' PAPISTES, veu qu'ils ont tous eu cette creance; encore que vous iugiez qu'ils se soient trompez en cette matiere. Mais, SIRE, ils ont creu suiure l'Escriture; & premierement pour Helie, ils y ont employé ce passage de Malachie, qui a predit que Dieu l'enuoyera aux Iuifs, [d] *deuant que le iour horrible du Seigneur vienne, & qu'il conuertira le cœur des Peres à leurs enfans, & des enfans à leurs peres* : c'est à dire, comme l'explique l'Ecclesiastique, [e] *qu'il restituera les tribus de Iacob.* Vostre Maiesté pense que le Cardinal Bellarmin s'est trompé en l'interpretation de ce passage. Mais il ne dit rien que ce qu'ont creu ces grands hommes, dont nous auons allegué les témoignages, & qui, ce me semble, en matiere d'interpretation de l'Escriture, le doiuent emporter sur tous les Ministres du monde. *Mais nostre Seigneur,* dit vostre Maiesté, *a expliqué ce passage de Malachie, & l'a interpreté de sainct Iean Baptiste.* Il est vray, SIRE, l'vn n'empesche point l'autre. Nostre Seigneur disoit, parlant de sainct Iean Baptiste à l'assemblée des Iuifs, [f] *Si vous voulez receuoir mon dire, c'est Helie qui deuoit venir.* Et ailleurs encor; [g] *Le vray Helie viendra premierement, & restablira toutes choses, mais ie vous dy qu'Helie est des-ja venu, & ne l'ont point connu,* (les Iuifs.) Conferant donc ces deux passages, on peut voir que le Sauueur ne nie pas, qu'Helie ne doiue venir; Car, dit-il, *Helie viendra premierement* : Mais

Aug. l. 20. de ciu. Dei cap. 29. Per hunc Eliam magnũ mirabilémque Prophetã, exposita sibi lege vltimo tempore ante iudiciũ Iudæos in Christũ verũ, id est in Christũ nostrũ esse credituros, celeberrimũ est in sermonibus cordibusque fidelium.

a *Tert. l. de anim.* Translatus est Enoch & Elias, nec mors eorũ reperta est dilata scilicet. Cæterum morituri reseruantur vt Antichristum sanguine suo exstinguant.

b *Hieron. epist. ad Marcell.*

c *Orig. tract. in 3. Matth. Chrys. homil. in 2. epist. ad Thessal. Ambr. in c. 4. ep. ad Rom. in. Theodor. in c. 4. Malac. Hippol. Mart. ora. de consum. mundi.*

d *Malach. 4.* Antequã veniat dies Domini magnus & horribilis, & conuertet cor patrum ad filios, & cor filiorũ ad patres eorum.

e *Eccl. 48.* Conciliare cor patris ad filium, & restituere tribus Iacob.

f *Matt. 11. v. 14.* Etsi vultis recipere, ipse est Elias qui venturus est.

g *Matth. 17. v. 11. 12.* Elias quidem venturus est, & restituet omnia, dico autem vobis, quia Elias iam venit, & non cognouerunt eum.

il dit aussi qu'Helie est venu, non certes le Prophete qui viuoit du temps d'Achab, & qui viendra en propre personne restituer les Tribus de Iacob sur la fin du monde, mais sainct Iean qui a esté vn autre Helie, doüé de son esprit, & de sa force : & ainsi l'ont entendu tous les anciens Interpretes de sainct Matthieu, & de Malachie, comme vostre Maiesté ne peut ignorer. Ie voudrois seulement qu'il luy pleust se ressouuenir de ce qu'escrit à ce propos sainct Iean Chrysostome, de la difficulté qu'on pourroit proposer sur l'ambiguité des paroles de nostre Seigneur, qui dit vne fois qu'Helie viendra, & l'autre fois qu'il est venu. Voicy les paroles de ce Docteur à la bouche d'or, au propre commentaire de sainct Matthieu : *Ne pense pas que le discours du Seigneur soit enueloppé d'aucune confusion d'erreur, parce qu'apres auoir dit que Helie deuoit venir, il a ajousté qu'il est venu, mais toutes ces deux choses sont vrayes. Car quand il dit, Helie viendra & restituera toutes choses, il parle du mesme Helie qui doit venir. Et pour la similitude du ministere, il entend sainct Iean qui est venu, à la façon que les Prophetes appelloient chacun des bons Roys Dauid, & les Iuifs à cause de la depravation de leurs mœurs, Princes de Sodome, & des Ethiopiens. Car comme celuy-là, sera precurseur du dernier aduenement, aussi sainct Iean l'a esté du premier.* Le mesme sainct Chrysostome au mesme lieu, remarque, sans doute suiuant la version des 70. Interpretes, que Malachie nôme particulierement Helie le Thesbyte, afin qu'on ne le prenne pour vn autre. Ainsi l'explication du docte Bellarmin n'est point inepte, si l'on ne veut censurer toute l'antiquité, qui tient mesme discours que sainct Chrysostome. Or que Malachie ayt parlé du second aduenement & non du premier, c'est chose si visible en lisant le texte, que ie m'étonne comme on le peut disputer. Le mesme sainct Chrysostome l'a doctement remarqué, pesant ces paroles dites d'Helie, *Il conuertira le cœur des peres aux enfans, & le cœur des enfans, à leurs peres, afin que ie ne vienne, & ne frappe la terre d'anatheme, ou destruction. Il ajouste,* dit-il, *vn autre signe, pour signifier qu'il parle du second aduenement, terrible, & espouuentable. Car il ne vint pas au premier, pour frapper la terre:* (*Ie ne suis pas venu,* disoit il, *pour iuger le monde, mais pour le sauuer.*) *Ce qu'il a ajousté, afin qu'il signifiast expressément que le Thesbite viendra deuant que le second iugement se face.* Certes, SIRE, quelque exaggeration que vous faciez des merueilles aduenuës en la Passion de nostre Seigneur, ce n'est point le stile des Prophetes d'appeller le premier aduenement vn iour horrible & épouuentable, mais vn iour de clemence, iusques à dire, *que les montagnes deuoient en ce iour là distiller le miel, & toutes sortes de douceurs.* Quant à Enoch, les Peres ont employé vn passage pris de l'Ecclesiastique, où il est dit, qu'ayant pleu à Dieu, *il fut emporté en Paradis, afin qu'il donnast penitence aux Gentils,* ou comme vous traduisez, *sapience aux nations,* concluant de là, *qu'il est encor viuant, & qu'il viendra vn iour pour cét effet.* Vous détournez

Chrys. hom. 58. in cap. 17. Matth. Ἀλλὰ μὴ θορυβηθῇς, μηδὲ πεπλανῆσθαι τὸν λόγον νομίσῃς, εἰ ποτὲ μὲν αὐτὸν ἥξειν, ποτὲ δὲ ἐληλυθέναι ἔφη. πάντα γὰρ ἀληθῆ ταῦτα, ὅτε μὲν γὰρ εἶπεν, ὅτι Ἠλίας μὲν ἔρχεται, καὶ ἀποκαταστήσει πάντα, αὐτὸν Ἠλίαν φησὶ, καὶ τὴν τότε ἐσομένην τῶν Ἰουδαίων ἐπιστροφὴν &c.

Chrysost. ibid. Καὶ ἕτερον δὲ μετὰ τοῦτο παράσημον τίθησι λέγων, μὴ ἐλθὼν πατάξω τὴν γῆν ἄρδην· τὴν δευτέραν αὐτοῦ παρουσίαν ἐμφαίνων τὴν φοβεράν, &c.

Eccl. 44. Henoch placuit Deo, & trãslatus est in Paradisum vt det gentibus pœnitentiam.

ce sens,& dites, *qu'Enoch est encor en vie auec Helie, à la façon qu'Abraham, Isaac & Iacob sont encor en vie, parce que Dieu est Dieu des viuants, & non des morts.* Mais les anciens entendent qu'ils sont en vie, comme deuant vn iour mourir, apres auoir combattu l'Antechrist, qui est le sujet pour lequel Dieu les reserue, comme vostre Majesté peut voir par les passages que ie luy ay alleguez de Tertullian, de S. Hierosme,& de sainct Augustin, qui ont esté extrémement bons Theologiens. Et certes cette creance ne peut estre estimée ridicule, pource qu'elle depute les Gentils à Enoch,& les Iuifs à Helie, veu qu'on ne peut nier que ce mesme partage n'ayt esté fait par la volonté de Dieu au commencement de la predication de l'Euangile és personnes de sainct Pierre & de S. Paul, à l'vn desquels escheurent les Iuifs, & à l'autre les Gentils, encore qu'ils trauaillassent à vn mesme ministere.

Tertul.l.de anim. cap.28. Morituri reseruantur vt Antichristū sanguine suo extinguant.

Vostre Maiesté s'efforce de monstrer d'autres absurditez en cette creance. Premierement elle veut trouuer dequoy la destruire és paroles de sainct Irenée,& de Tertullian. Elle nous oppose sainct Irenée, parce qu'il dit qu'Enoch & Helie *demeureront en Paradis iusques à la consummation, contemplant l'incorruption*: ce qui est, dites-vous, *contraire à leur retour au monde, & à leur mort future.* Pardonnez à nostre simplicité, SIRE, nous ne voyons rien icy de contraire à cette mort, ny à ce retour, mais ce qu'ils sont dits demeurer en Paradis iusques à la consummation, n'est-ce pas vne claire allusion au temps qu'ils retourneront, c'est à sçauoir à la fin du monde? Et ce qu'ils sonts dits contempler l'éternité, non la posseder; n'est-ce pas vne allusion au long temps qu'ils demeureront sans mourir, attendant le iour du Seigneur? Certes le mot de Tertullian qui appelle Enoch *Candidat de l'eternité* deuoit vous en faire souuenir. Car ce mot signifie pretendant, ou aspirant; non donc encor iouyssant de l'eternité : de sorte qu'és paroles de Tertullian, il n'y a rien qui face pour vous, non plus qu'en celles de sainct Irenée. C'est pourquoy aussi en passant vous reiettez bien loing leur authorité, disant *qu'ils méprennent maintesfois, & ne prennent pas les droicts sens de l'Apocalypse.* Mais, SIRE, qu'il me soit permis de vous faire ressouuenir de vostre candeur. Cy-dessus vous protestiez à tous les Princes Chrestiens de vouloir suiure la doctrine des Peres des quatre & cinq premiers siecles,& maintenant qu'il est question du poinct que vous pressez le plus, maintenant, dis-je, qu'il est question de prouuer que le Pape est Antechrist, vous reiettez ce qu'ils ont écrit sur l'Apocalypse, parce qu'ils sont contraires à vostre opinion. Est-ce donc traitter equitablement vos Parties? *Mais, dites vous, ce n'est point de merueille s'ils se sont mépris, parce que les propheties estant obscures, elles ne s'entendent bien, que quand elles sont accomplies : ce qui n'a pas esté de leur siecle.* Et donc, SIRE, quelle preuue auons nous qu'elles soient accomplies maintenant? Qui est l'Ange,

Lib.con.Iudaeos cap.2. Æternitatis candidatum.

ou le Prophete qui le nous a reuelé ? Si vous dites que c'est l'Escriture, c'est iustement presupposer pour veritable ce qu'on dispute à vostre Majesté. Icy donc vous reprenez vos premieres erres, & voulez monstrer par bonnes raisons, qu'Helie & Enoch ne peuuent reuenir au monde pour combattre l'Antechrist, *parce*, dites-vous, *qu'il n'y a point d'apparence de raison, d'aller tirer ces deux corps glorifiez du milieu du Ciel, ou du Paradis (qu'on l'appelle comme on voudra) & les ramener icy bas prescher & combattre l'Antechrist, pour estre finalement massacrez par luy.* Mais, SIRE, premierement vous supposez que leurs corps sont desja glorifiez, & toutesfois c'est ce que nous ne pouuons vous confesser. Car vous pouuez voir par les témoignages que nous auons alleguez de l'antiquité qu'ils sont encores mortels, Dieu les conseruant miraculeusement en leur estre iusques à la fin du monde. Que si vostre Majesté comme elle est pleine de subtilité, me demande dequoy ils se nourrissent, en quelque lieu qu'ils soient, Theodoret répondra pour moy, que ce sont choses dont on ne doit point si curieusement s'informer : mais i'ajousteray ces belles paroles de S. Irenee: *Si quelqu'vn estime qu'il soit impossible qu'vn homme dure tant d'années, qu'il se souuienne que Ionas ayant esté ietté dans la mer, & deuoré par la Baléne, en sortit, & fut reietté sur la terre, par le commandement de Dieu.* Quand il est question des œuures miraculeuses de Dieu, il ne faut pas regarder à la difficulté de l'effet, mais à la puissance de la cause, qui fait au Ciel, & en la terre tout ce qui luy plaist. C'est pourquoy ce qu'allegue vostre Majesté ne nous peut émouuoir, veu qu'il est question de ce que Dieu fait miraculeusement. Pour *le lieu où ils sont*, celuy-là le sçait determinément qui les y a retirez : Pour nous, nous n'en voulons rien definir, non plus que du lieu où se retiroit nostre Seigneur pendant les quarante iours qu'il demeura au monde apres sa Resurrection. Toutesfois, nous ne doutons point que Dieu n'y ait pourueu conuenablement à sa sagesse, & à sa prouidence, qui a soin des esleus. Et quand ce sera en vn lieu éleué, nous ne nous estonnerons non plus d'ouyr dire qu'ils en redescendront, que de ce que nous lisons en l'Escriture qu'Helie fut rauy en vn chariot de feu au Ciel, & qu'Enoch fut transporté, de peur qu'il ne vist la mort : car celuy qui les a retirez, les peut renuoyer quand il iugera qu'il en sera besoin. Voyla ce que nous en croyons, & ne refusons point d'estre tenus *pauures Theologiens* pour cette creance, qui est celle des plus grandes lumieres de l'Eglise.

Theod. q. 45. in Genes.

Iren. lib. 5. c. 5.

Si quis impossibile existimet tantis temporibus permanere homines, intendat quoniam Ionas quidē in profundū proiectus est, & in ventrem ceti absorptus, taliuus iterum exputus est terræ iussu Dei.

4. Reg. 2.
Hebr. 11.

Venons aux coniectures de vostre Maiesté contraires à nostre doctrine. Nous confessons qu'elles sont extrémement subtiles : mais vn ancien a eu raison de dire, qu'il n'y a point de subtilité que la verité ne face reboucher. Vous poursuiuez le faict des deux temoins, & produisez deux coniectures, dont vous iugez l'vne plus, l'autre moins probable. La premiere est que vous entendez par ces deux témoins,

l'ancien & le nouueau Testament, que l'Antechrist diffamera, s'efforçant de les corrompre, destruire & supprimer s'il peut: & là dessus vous attaquez cruellement le Pape, & les plus nobles membres de l'ordre Ecclesiastique, d'auoir fait mille violences à ces deux témoings de Christ, comme s'ils auoient appellé l'Escriture *nez de cire*, *lettre morte*, *regle de plomb*. M· · nous ne trouuons point de ces blasphemes és écrits des Docteurs que nous approuuons. Que s'il estoit echappé de ces indiscretions à quelques particuliers, elles seroient chastiées, ou des-auoüées, encore que, comme ie vous ay representé ailleurs, l'Eglise ne soit pas tenuë de rendre conte des fautes de ces particuliers. Parmy cela nous auons iuste sujet de protester de calomnie contre ceux qui vous ont persuadé que l'Illustrissime Cardinal du Perron à mis vn liure en lumiere, sous ce beau tiltre, *De l'insuffisance de l'Escriture*. C'est vne imposture de Tilenus Professeur à Sedan, qui ayant perdu tout son honneur en vne dispute verbale, & conference particuliere, qu'il eut auec ce grand Cardinal, voulut se vanger de luy par la voye de la calomnie: & pour cét effet, ayant trouué moyen d'auoir vne coppie d'vn discours des Traditions, qu'il auoit fait pour l'instruction d'vn notable Seigneur de ce Royaume, la fit imprimer l'an 1598. à la Rochelle, auec ce nouueau tiltre qu'il luy mist effrontément sur le front, à sçauoir, *De l'insuffisance de l'Escriture*. Ce qui picque tellement ledit sieur Cardinal, qu'il publia cette docte Epistre qu'il a mise deuant la refutation de Tilenus, où il découure sa fraude, & luy fait rentrer la calomnie en la bouche, auec protestation deuant Dieu & deuant son Eglise, *qu'il n'auoit mis aucune inscription à son premier discours, mais s'estoit contenté que la these de l'exorde luy seruist de sujet, & d'inscription tout ensemble.* SIRE, ceux qui publient ces mensonges, & les portent iusques aux oreilles des Roys, deuroient se mettre en deuoir de refuter solidement ce liure: mais ils connoissent trop bien le merite de son autheur, tout chargé de leurs dépoüilles, pour les victoires qu'il a remportées sur eux en faueur de la verité. Or cette imposture est tellement euentée, que mesme celuy qui a traduit vostre Apologie en François, quoy que Caluiniste, a pourtant changé vos paroles, & s'est amusé à parler licentieusement du liure, laissant là le tiltre qu'il sçauoit luy auoir esté faussement imposé.

Apres cela vostre Majesté veut prouuer qu'en l'Eglise Catholique on ne veut pas souffrir qu'on corrige les passages de l'Escriture, qui sont visiblement corrompus, & deprauez; & allegue pour exemple, *que nous retenons la vieille translation Latine, & lisons*, Euertere domum, *Renuerser la maison, au lieu qu'il y a*, Euerrere, *nettoyer la maison pour chercher vne bague*, Luc. 15. v. 8. *De mesme*, sic eum volo manere, *mais ie veux qu'il demeure, & non pas* si eum volo manere, *si ie veux qu'il demeure, qui sont toutesfois les vrayes paroles de nostre Seigneur, dites de sainct*

Luc.15.v.8. Nonne accēdit lucernā, & euerrit domum & quærit diligenter?
Ioan.21.v.22.

Iean en son Euangile, c. 21. v. 12. Mais SIRE, vostre Maiesté se tiendra-elle contente si on luy monstre qu'és Bibles imprimées par le commandement des Papes, ces lieux se trouuent corrigez? Quoy plus? La correction du premier se trouue és Messels imprimez par le commandement du Concile de Trente: de sorte qu'il seroit besoin que vostre Maiesté fust mieux informée de nos déportemens, pour en iuger ainsi absolument. Pour le second passage, encor que de grands & excellens personnages comme sainct Augustin, Eusebe d'Emese, sainct Ambroise, vostre Beda, & Rupert ayent leu, *sic eum volo manere*: neantmoins nous confessons qu'il faut lire, *si eum volo manere*, ἐὰν αὐτὸν θέλω μένειν, &c. Et ainsi ont leu Arias Montanus, Maldonat, & presque tous les Catholiques qui ont écrit en ces derniers siecles: De sorte que si vostre Maiesté veut vser en nostre endroit de son equité accoustumée, elle nous renuoyera encor absous de cette accusation.

Aug. ser. 149. de temp. Euse. Emiss. ho. de S. Ioa. Euãg. Ambr. enar. in Ps. 45. & ser 20. in Ps. 118. Beda & Rup. in Ioan. 21.

Quant aux liures Canoniques ou Apocryphes, nous n'en auons autre creance, que celle de sainct Augustin, d'Innocent I. de Gelase I. & du III. Concile de Carthage, qui meritent bien qu'on leur donne autre tiltre que de defenseurs de l'Antechrist. Il est vray qu'on a imprimé à Paris le Psautier de nostre Dame; mais outre que son autheur s'il estoit viuant protesteroit deuant Dieu, & deuant les hommes, que ce ne fut iamais son intention de confondre l'office, & la personne de Iesus-Christ auec celle de sa Mere, c'est vne œuure qui ne fut iamais employée pour seruir aux prieres communes de l'Eglise, ie dy mesmes à celles qui sont presentées à la bien-heureuse Vierge: de sorte que quand il y auroit quelque excez de deuotion ce n'est point à elle d'en répondre.

Pour les Escritures on ne trouuera point qu'elles soient absolument defendues aux lays, mais seulement on y a apporté ce reglemẽt, que pour les lire il faut auoir permission de l'Ordinaire, afin qu'il reconnoisse si celuy qui la demande vsera bien de cette lecture. Vostre Maiesté sçait que tout le mõde n'en est pas capable, & qu'il y a maintes choses écrites de sorte que les plus doctes ont de la peine à les entendre, & que les ignorans en peuuent abuser à leur ruine. L'Eglise des Iuifs a tousiours esté fort religieuse à l'endroit des liures sacrez qui luy auoient esté consignez de Dieu par vne faueur toute particuliere; & toutesfois elle defendoit aux ieunes gens qui n'auoient pas encor atteint l'aage de 25. ou 30. ans, de lire le commencement de la Genese, le liure du Cantique des Cantiques, & le commencement & la fin de la Prophetie d'Ezechiel, de peur que ne pouuans comprendre les mysteres de ces liures sacrez, au lieu de s'édifier de leur lecture, ils ne vinssent à s'offenser des façons de parler qui y sont employées par le sainct Esprit. Tout ainsi donc qu'on ne peut accuser la Synagogue d'auoir foulé aux pieds la Maiesté de ces saincts liures, dont pour de bonnes raisons elle auoit interdit aux ieunes gens la lecture;

Greg. Naz. ora. 1. Hieron. præm. in Ezech. & epist. ad Paulin.

(Ezechiel) principia & finẽ tãtis habet obscuritatibus inuoluta, vt apud Hebræos istæ partes cũ exordio Geneseos ante annos triginta non legantur.

aussi ne peut-on blasmer l'Eglise, de ce qu'elle denie la lecture de la Bible aux personnes incapables de la lire : voire mesme elle ne defend pas tant la lecture de la Bible, qu'elle condamne l'audace de ces ignorans layques, qui veulent se mesler de iuger insolemment du sens, & de l'interpretation de l'Escriture. Vous sçauez comme sainct Hierosme se plaint, que de son temps toutes sortes de personnes vouloient indifferemment se mesler d'en discourir, & comme il attribuë cela plustost à presomption qu'à pieté. Et pourtant il ne desiroit non plus que nous, *que les deux témoins de nostre Seigneur demeurassent muets, ny ne vouloit faire dessecher ces deux oliues, ny obscurcir ces deux chandeliers,* que vous rapportez icy bien allegoriquement aux deux Testamens, pour faire croire au monde que nous auons estrangement mal-mené l'Escriture, *afin d'introduire des legendes en sa place.* Ces legendes n'ont autre credit parmy nous que celuy que leur dóne le témoignage public de l'Eglise; & s'il s'en trouue où il y ayt quelque chose de fabuleux, nous n'y attachons point nostre creance, ne méprisant pas toutesfois les veritables exemples de la vie des Saincts qui regnent au Ciel, apres auoir donné en terre de grands témoignages de leur pieté. De tenir les Chrestiens *sous les decrets de la Loy ancienne,* qui sont ceux dont parle sainct Paul aux Colossiens; comme reconnoist Beze sur le passage que vostre Maiesté allegue, c'est chose qu'on ne peut iustement reprocher à l'Eglise Catholique ; veu qu'elle dit hautement que toutes les ceremonies de la Loy ont esté abolies par l'aduenement de Iesus-Christ au monde. Quant aux ceremonies dont elle vze au seruice de Dieu, elle n'y constitue pas l'essence de la Religion; mais elle les employe pour l'entretenir, & la cóseruer par leur moyen; n'estant possible que les hommes qui sont corporels, & attachez aux choses sensibles, se maintiennent en l'exercice de la pieté sans y estre retenus par ces sortes de ceremonies exterieures, qui les éleuent aux choses diuines, dont elles sont les images. Ces ceremonies ressemblent proprement aux cheueux de Samson. La force de ce genereux Capitaine ne consistoit pas aux cheueux, mais en la roideur de son bras, & en la vigueur de ses autres membres, & de ses nerfs : & toutesfois ils estoient tellement necessaires pour la conseruer, que comme les Philistins les luy eurent coupez, elle s'éuanoüyt entierement : En la mesme façon l'essence de la Religion ne consiste pas aux ceremonies externes : mais elles sont tellement necessaires pour la conseruer, que comme on les en separe, elle demeure sans vigueur pour l'égard des peuples. On ne peut donc blasmer l'Eglise de ce qu'elle s'en sert pour l'entretenement de la deuotion des fideles. Aussi peu luy peut-on reprocher, *qu'elle ayt laißé les Escritures, comme mortes, pour donner liberté aux hommes de faire tout ce qu'ils voudroient, sous l'esperance d'auoir pardon à Rome, où,* dites-vous, *toutes choses sont à vendre*; Car elle ne reconnoist aucun pardon qu'au sang de Iesus Christ, qui nous est diuersement

Hier. ad Paulin. Sola Scripturarũ ars est quam sibi omnes passim vindicant, hanc garrula anus, hanc delirus senex, hanc Sophista verbosus, hanc vniuersi præsumũt lacerare, docent antequã discãt. Et ne parũ hoc sic quadã facilitate verborum imo audacia edisserunt aliis quod ipsi non intelligunt.

Beza ad c. 2. ep. ad Colos. v. 29. δογμάτων verò appellatione traditiones proculdubio intelligit, cum ipsis ceremoniis legis coniunctas.

Iudic. 16.

sement appliqué par ceux ausquels il a baillé les clefs de son Eglise. Mais si les particuliers font quelque sordide trafic en l'administration des moyens, cela ne peut dauantage preiudicier à nostre Religion, ou à l'authorité que Iesus-Christ y a establie, que l'auarice des Phariſiens preiudicioit en l'ancienne Loy à la chaire de Moyse. *Matth.23.*

D'auoir en fin *tué tout à fait les deux témoins*, c'est à dire, *d'auoir égorgé l'Escriture auec le sacrilege cousteau d'vne censure generale*, comme parle vostre Majesté c'est chose dont on la peut accuser, mais malaisément conuaincre. Il est vray qu'elle est soigneuse d'empescher que les mauuaises traductions de la Bible, faites par ceux qu'elle a iugez heretiques, ne soient receues: mais qu'elle en face faire d'autres, où les passages soient autrement accommodez à ses traditions que le sainct Esprit n'a voulu, nous ne nous en sommes point encor apperceus: au contraire nous voyons que le Concile de Trente, recommandant la version commune, commande qu'on la corrige, & qu'on oste les fautes, qui s'y sont glissees par la negligence des Imprimeurs, ou autrement. Que si l'Eglise fait mal d'empescher qu'on ne la corrompe sous ombre de chercher les originaux, de la pureté desquels plusieurs ont douté, ne fait-elle pas ce que vous faites en vostre Royaume? Car vous, SIRE, n'auez-vous pas blasmé les mauuaises traductions qui se sont faites mesmes parmy les Caluinistes? Pource qui est du corps de l'Escriture, personne n'a tant trauaillé à le nous rendre net, que les Papes. Nous sçauons les despenses qui ont esté faites, & se font encor tous les iours à Rome pour cét effet : de sorte qu'on pourroit dire, que si l'Escriture a esté resuscitée, ç'a esté par la diligence des Prelats de nostre Eglise, qui y ont employé les plus doctes hommes de la terre, & ont sollicité les Roys, afin qu'ils contribuassent à vne si saincte entreprise. Nous auons les Bibles imprimées en diuerses langues à Alcala, l'an 1515. par la diligence de l'Archeuesque de Tolede, Cardinal de l'Eglise Romaine. Nous auons les Bibles Royales encor plus amples imprimées à Anuers, où les seuls Catholiques ont trauaillé. Bref s'il y a vne bonne impression de la Bible, elle est sortie de l'Eglise Romaine. C'est donc bien loin *de luy coupper la gorge*, puis qu'elle la publie auec tant de soin, & de diligence. Mais nous ne iugeons iamais bien des intentions de ceux ausquels nous portons de la haine. Aussi ie supplie vostre Majesté de se ressouuenir de quelle violence il luy a fallu vser à l'endroit de l'Escriture, afin de fournir son allegorie, & la faire ployer à son poinct, pour accuser l'Eglise de l'auoir deprauée.

L'Escriture parle de deux hommes enuoyez de Dieu, pour combattre par leur parole l'Antechrist. Vous dites *que ce sont les deux Testamens, le vieil & le nouueau*. L'Escriture dit que l'Antechrist fera mourir ces deux hommes, & que leurs corps demeureront estendus sur le paué de la grande ville, où leur Maistre a esté crucifié ; & vous

dites que ces corps estendus sont *les Escritures negligées*, & que leur mort *est la mort des Escritures*. Ie croy qu'Origene ne fit iamais de semblables allegories. Mais, Sire, parmy cela ressouuenez-vous s'il vous plaist, que le sainct Esprit a le plus d'interest en cette cause. Car i'oze dire, auec Tertullian, que s'il a si long temps laissé l'Eglise en vne erreur si épaisse, *il a negligé son office*, n'enseignant pas la verité. Il faut donc se garder de blasphemer, ou bien auoir vn meilleur sentiment du gouuernement de l'Eglise és siecles que vous alleguez.

Tertul. de praescript. aduers. haeretic.

Il semble aussi que cette premiere allegorie ne vous contente pas du tout, encore qu'elle vous flatte. Car vous en embrassez vne autre, qui n'est toutesfois gueres moins broüillée que la premiere; mais où il y a aussi beaucoup de choses à redire. Car vous faites des témoins de la verité, ces faux Prophetes, que l'ambition a retirez de nostre Eglise, comme la chose est toute euidente de Luther, & de ses compagnõs, & vous appellez Martyrs de Christ, ceux qui sont morts dans le schisme. Mais, Sire, sainct Cyprian nous dit que ceux-là, *encore qu'ils bruslent dans les flammes, ou qu'ils soient deuorez des bestes, ou qu'ils perissent par les glaiues, ne peuuent estre nommez Martyrs; leurs supplices estans des peines de leur perfidie, non des couronnes de leur foy, ny de leur constance*. Que si vous les estimez heureux pour auoir fait reuolter les peuples contre l'Eglise, Mahomet est bien plus heureux qu'eux; veu qu'il luy a bien soustrait vne plus ample, & plus grande partie de son heritage. Les Arriens mesmes, & les Nestoriens leur disputeront la gloire de cette reuolte, ayãs esté bien plus nombreux que ne sont aujourd'huy les Caluinistes, & les Lutheriens, quand on les pourroit mettre ensemble.

Cyp. de vnit. Eccl. Ardeant licet flammis & ignib' traditi, vel obiecti bestiis, animas suas ponant, nõ erit illa fidei corona, sed poena perfidiae, nec religiosae virtutis exitus gloriosus, sed desperationis interitus.

Deux choses principalement peuuent empescher que vostre allegorie ne reüssisse à leur auantage. Premierement, nous ne voyons point parmy eux *ce sac, & cette haire*, dont les deux témoings de nostre Seigneur doiuent estre couuerts, quand ils viendront exhorter les peuples à penitence. Car ny aux habillemens, ny aux paroles, ny aux mœurs, on n'a iamais veu de grandes austeritez parmy ces nouueaux docteurs: au contraire ils ont aboly les ieusnes, osté les chastimens de la chair, introduit la licence, & secoüé le joug de toute rigoureuse discipline, persuadant aux personnes religieuses, & consacrées à Dieu, de rompre leurs vœux, & de quitter ces seueritez, pour se ietter dans les delices, qui ont bien tost enfle leurs sectes. Secondement on ne leur a iamais veu faire les miracles que l'Escriture attribuë à ces deux témoins de l'Apocalypse:[a] *Ils ont puissance*, dit la saincte parole, *de fermer le Ciel, & d'empescher qu'il ne pleuue és iours de leur prophetie, & ont puissance sur les eaux de les tourner en sang, & de frapper la terre de toutes playes, toutes & quantes fois qu'ils voudront*; & cela pendant leur vie. Apres leur mort, *l'esprit venant de Dieu entrera en eux, & ils se leueront sur leurs pieds, & vne grande crainte saisira ceux qui les auront veus.*

a *Apoc. 11.* Hi habent potestatẽ claudẽdi cœlũ, ne pluat diebus prophetiae ipsorum, & potestatẽ habẽt super aquas cõuertendi eas in sanguinẽ & percutere terram omni plaga quotiescunque voluerint. Et post dies tres & dimidiũ, Spiritus vitae à Deo intrabit in eos,

Apres cela, ils oyront vne voix du Ciel leur disant, Montez icy, & ils monteront au Ciel en vne nuée, & leurs ennemis les verront, &c. Qu'on nous monstre donc que les Ministres ayent fait en leur vie & apres leur mort de ces prodiges, & alors nous les tiendrons pour Apostres, & les iugerons dignes témoins de Iesus-Christ. Mais ie croy qu'en leur conscience ils s'en rapportent bien à Enoch & à Helie.

& steterunt super pedes suos, & timor magn. cecidit super eos qui viderũt eos, & audierũt vocem magnã de cœlo dicentem eis, Ascendite huc, & ascenderunt in cœlum in nube, & viderũt illos inimici eorum.

Apres ces coniectures, qui n'ont que de la subtilite, vostre Majesté conclud contre l'exprés témoignage de l'Escriture, que l'Antechrist n'est pas vn homme particulier, mais *vn nombre successif d'hommes* : & ce qui vous le fait croire, c'est, que changeant les sexes, vous entendez l'Antechrist par la femme assize sur la beste. Mais il ne faut que le passage de l'Epistre aux Thessaloniciens que vous auez produite cy-dessus, pour renuerser cette opinion. *Que nul ne vous seduise aucunement,* dit l'Apostre; *Car ce iour-là ne viendra point, que premierement la reuolte ne soit aduenuë, & que l'homme de peché ne soit reuelé, le fils, dis-je, de perdition, qui s'oppose & s'éleue contre tout ce qui est renommé Dieu, ou qu'on adore, iusques à estre assis comme Dieu au Temple de Dieu, se monstrant soy-mesme qu'il est Dieu.* Peut-on dépeindre vn particulier auec de plus viues couleurs que celles-cy qu'employe l'Apostre, en la peinture de l'Antechrist, afin de le faire reconnoistre aux fideles, & les empescher de s'abuser par les apparences d'vn autre ? Et voyez, SIRE, la peine que vous auez à trouuer les sept testes de la beste pour faire vostre calcul; car vous y faites entrer les Magistrats de Rome Payenne, sçauoir est les Roys, les Consuls, les Dictateurs, les Decem-virs, les Tribuns militaires, & les Empereurs, pour les colloquer sur vn mesme siege auec nos Papes. Cela n'est-ce point faire vne ouuerte violence à l'Escriture, en voulant destruire la hierarchie de l'Eglise? Laissez donc, SIRE, laissez s'il vous plaist ces speculations, qui vous détournent de la verité, & iettez les yeux sur le soin qu'a tousiours eu le Fils de Dieu de son Eglise, luy continuant le ministere auec la doctrine, sans permettre que le cours en ait este interrompu, de peur qu'on ne le peust blasmer d'auoir failly à ses promesses: Voila, dit-il, *Ie suis auec vous iusques à la consommation du siecle.* Et comment cela, si l'Antechrist a regné en son Eglise tant de siecles? Ont-ils donc peu demeurer l'vn auec l'autre? *Ie vous enuoyeray*, dit-il encore, *l'esprit de verité, afin qu'il demeure eternellement auec vous.* Et comment y a-il demeuré tousjours si l'on a foulé aux pieds l'Escriture, si on l'a égorgée, si on l'a estenduë sur les carreaux de la grande Cité, comme vostre Maiesté se figure?

2. Thess. 2. Ne quis vos seducat vllo modo, quoniã nisi venerit discessio primũ, & reuelatus fuerit homo peccati filius perditionis qui aduersatur, & extollitur supra omne quod dicitur Deus, aut quod colitur, itaut in templo Dei sedeat ostendens se tanquam sit Deus.

Matth. 28. Ego vobiscum sum omnibus diebus vsque ad consummationem sæculi.

Ioan. 14. Et aliũm paracletũ dabit vobis, vt maneat vobiscum in æternum, spiritũ veritatis.

Quant à ce que vous alleguez, *qu'il faut bien du temps pour accomplir tout ce qui est écrit en l'Apocalypse, des Roys, & des marchands de la terre, qui ont toute sorte d'intelligence auec la grande paillarde, & qu'il faudroit plus de trois ans & demy pour tout cela*; Nous n'y apportons autre réponse, sinon que l'esprit qui a borné le temps, & predit ces cho-

ses, ne se trompe point, & ne baille rien de faux à croire aux fideles.

Vous passez à d'autres visions, & vous plaisez particulierement à celle des trompettes, qui est au 9. ch. de l'Apocalypse, apres auoir éfleuré la premiere du 6. chapitre du mesme liure. Mais, SIRE, iamais ces trompettes ne furent representées par l'Esprit de Dieu, pour sonner l'alarme contre son Eglise. Plustost, si nous voulons rendre le change, nous trouuerons en cette vision l'heresie de Luther dépeinte, comme celle qui deuoit affliger amerement l'Eglise en ces derniers siecles. Et c'est icy où vous pouuez aysément reconnoistre iusques où s'estend la liberté des allegories, & combien les arguments qui en sont tirez sont foibles; veu que sur vn mesme sujet on en trouue de toutes contraires. Les Catholiques appliquent veritablement à Luther ce que vostre Majesté pense auoir ingenieusement employé contre le Pape. Voicy comment. Il est dit en l'Apocalypse, qu'au son de la cinquiesme trompette, *S. Iean vit tomber du Ciel vne estoille à qui la clef du puits de l'abysme fut donnée, & comme elle l'eut ouuert, la fumée monta du puyts, comme la fumée d'vne grande fournaise, & obscurcit le Soleil, & l'air, & sortit de la fumée du puyts vn grand nombre de sauterelles, qui firent vn estrange degast sur la terre, & auoient sur elles pour Roy l'Ange de l'abysme, qui a nom en Hebrieu Abadon, & en Grec Apollyon, &c.* Par cette estoille tombee du Ciel, vous entendez *vn personnage de grand rang en l'Eglise, qui ayant deu donner lumiere, comme Christ mesmes dit, neantmoins a fait tout le contraire*, & voulez entendre par ce personnage le Pape. Mais les Catholiques qui ne sçauent que reuerer les puissances, n'y voyent rien de plus expres que la cheute de Luther, ny rien de mieux depeint de toutes ses couleurs que son heresie.

Apoc. 9. Et quintus Angelus tuba cecinit, & vidi stellã de cœlo cecidisse in terram, & data est ei clauis putei abyssi, & aperuit puteum abyssi, & ascendit fumus putei sicut fumus fornacis magne, & obscuratus est sol & aër de fumo putei, & de fumo putei exierũt locustæ in terrã, & data est illis potestas sicut habẽt potestatem scorpiones terræ, &c. Et habebãt super se Regem Angelum abyssi cui nomen Hebraicè Abadon, Græce autem Apollyon, &c.

Car ils contemplent premierement cét Heresiarque, *comme vne estoille tombée du Ciel*; parce qu'ayant fait profession de viure religieusement en vn Cloistre, & d'y mener vne vie celeste, il s'est par vne cheute déplorable ietté dans le monde pour embrasser les delices de la terre, luy qui ne deuoit respirer que celles des Cieux. Il porte *la clef de l'abysme*, comme S. Pierre celle du Ciel, dautant qu'ayant à faire la guerre au Pape, il ne peut attendre du secours que des portes de l'enfer, qui doiuent heurter ce rocher iusques à la fin du monde. Il *ouure l'abysme*, & en fait sortir la fumée de cette doctrine, qui blasphemant les puissances obscurcit la Foy, ternit la splendeur du Soleil, & la lumiere de l'air, & empesche par son schisme que les Chrestiens ne se puissent plus reconnoistre par l'adoration d'vn mesme Iesus-Christ, & de mesmes Escritures, parce qu'il les diuise en nouueaux Arriens, Zuingliens, Puritains, Anabaptistes, &c. qu'on peut aussi dire estre *les sauterelles* qui le suiuent, parce que parmy tant d'autres rapports de ces animaux auec les disciples de Luther,

cestuy-cy de l'Escriture s'y rencontre heureusement; *Les sauterelles n'ont point de Roy, & toutesfois elles sortent toutes en bandes.* Car encore que les Lutheriens ayent secoüé le joug de l'obeyssance du Chef de l'Eglise, on n'a pas laissé de les voir sortir en grosses bandes, mais en grosses factions; dautant que ne preschant qu'vne pure licence de la chair, permettant de rompre les vœux, de violer les loix, & de viure chacun à sa phantaisie, toutes sortes d'hommes charnels se sont alliez auec eux, n'y ayant rien qui alleche dauantage les hommes que la liberté du plaisir. On remarque encor en ces sauterelles d'autres grands rapports auec les Lutheriens. Elles sont dépeintes *auec des visages d'hommes, & des cheueux de femmes, elles ont les queuës de scorpions, les dents de Lions, & portent sur la teste des couronnes.* Icy les nostres entendent par les visages d'hommes, & les cheueux de femmes, cette feinte simplicité, & affectée douceur, dont les Lutheriens ont vsé au commencement pour charmer & piper le monde, disant qu'ils ne vouloient que remettre sus l'Euangile, oster les abus, & déraciner l'idolatrie. Mais ils ont eu, disent les nostres, les dents de lions, & les queuës de scorpions. Leurs dents de lions paroissent és cruelles detractions qu'ils font du Pape, des Prelats, des Prestres, des Religieux, & de tout le Clergé: mais leurs queües de scorpions representent le venin de leur doctrine, qui tuë en fin les ames apres toutes les plus belles apparences qu'ils ont monstrées. Cependant ces sauterelles ont des couronnes, qui sont les marques de leur vanité, qui est si grande qu'elle leur fait mépriser toute authorité, mesme celle des Roys dont ils traittent indignement les couronnes. Vous sçauez, SIRE, comment Luther se gouuerna à l'endroit d'vn de vos predecesseurs Henry VIII. Car il n'y a espece d'outrage qu'il ne face sortir de sa bouche, comme d'vne sentine d'iniures & de blasphemes, pour des-honorer ce Prince, qu'il appelle, *Asne, hebeté, ignorant, stupide, impudent, maniaque, sacrilege, &c.*

Prou. 30. Regem locusta non habet, & egreditur vniuersa per turmas suas.

Apoc. 9. Et habebant capillos sicut capillos mulierum, & dentes earum sicut dentes leonum erant.

Mais pour conclure ces rapports, qui ont tousiours quelque chose d'odieux, ie ne m'arresteray qu'à cette autre partie de cette vision que vostre Majesté veut attribuer au siege Romain. C'est que les sauterelles que l'Escriture dit ailleurs n'auoir point de Roy en la nature, en trouuent vn au mystere, & celuy-là les enuoye par bandes sur la face de la terre. Vous l'entendez donc *du siege Apostolique qui enuoye par le monde les Religieux*, qu'il vous plaist comparer aux sauterelles. Mais les Catholiques découurent au nom de ce Roy vn secret qui ne se trouue nulle part mieux appliqué qu'à l'heresie de Luther. Car il est appellé destructeur. Et qui donc, bon Dieu! a iamais tant fait de ruines que cette detestable heresie, qui n'a pardonné ny au Ciel, ny à la terre? Elle a denoncé la guerre au Ciel, ne rauissant pas seulement aux Saincts les honneurs qui leur sont déus, mais encore vomissant contre eux mille iniures, qu'vne ame Chre-

ftienne ne fçauroit entendre fans fe reffouuenir de la befte de l'Apocalypfe, *qui ouurit fa gueule contre Dieu, blafphemant fon nom, & fon tabernacle, & ceux qui habitent dans les Cieux.* Elle a fait paroiftre fa rage fous la terre, s'efforçant de renuerfer le Purgatoire, & d'efteindre non feulement fon feu, mais auffi la charité des viuants à l'endroit des morts. En terre que n'a-elle pas fait? Elle a déchiré les Sacremens de l'Eglife militante, cenfuré fes liures, fait ceffer fon facrifice. Elle luy a ofté les traditions Apoftoliques, & fes plus fainctes ceremonies. Elle a rauy au Pape & aux Euefques l'authorité, aux Roys l'Empire. Elle a efface du cœur des peuples le refpect, elle a enleué aux Pafteurs leurs troupeaux, & aux troupeaux leurs pafteurs. Elle a priué les reliques d'honneur, les Autels de reliques, d'Autels les Temples, de Temples la Religion, de religion l'vniuers: & pour montrer qu'elle eft vrayement conduite par l'exterminateur, elle s'eft fourrée dans les Cloiftres, & a rompu toutes les plus puiffantes barrieres de la pieté.

Apoc. 13. Et aperuit os fuũ in blafphemias ad Deum blafphemare nomen eius, & tabernaculum eius, & eos qui in cœlo habitant.

Vous voyez donc, SIRE, le peu d'auantage qui vous reuient de vos allegories, veu que nous pouuons aifément les renuerfer fur les Chefs de voftre Religion. Certes s'il en faut parler ingenument, en cette vifion de la cinquiefme trompette, il n'eft nullement parlé de l'Antechrift, mais d'vne horrible herefie, telle que l'on dépeint celle des Lutheriens, qui precedera l'auenement de ce Monftre, fignifié par le fon de la fixiefme trompette, comme la fin du monde eft reprefentée par le fon de la feptiefme. Mais il vous a pleu choifir les paffages que vous penfez eftre les plus contraires au Pape, encore qu'ils ne le touchent ny de prés ny de loin, comme font voir d'vn commun confentement tous les bons Interpretes de ces vifions, aufquels nous laiffons volontiers vne plus exacte confutation de toutes vos coniectures, qui demandent vn iufte commentaire. Mais ie defire que quiconque l'entreprenda le face auec modeftie. Car il fuffit que vous mefmes reconnoiffiez que vos allegories font plus ingenieufes que preffantes.

Quant à la veneration des Images, ie vous ay reprefenté l'intention de l'Eglife, qui la iuftifie affez de toute idolatrie. Pource que vous alleguez du Docteur Vafquez; fi voftre Majefté daigne bien prendre fes intentions, il n'a rien dit qui approche de l'adoration des Demons. D'homicides, l'Eglife n'en commande point, mais detefte tout violent épanchement de fang, particulierement les attentats cõtre les Princes, que tout le monde enfemble ne fçauroit affez detefter, ny affez auoir en horreur. Pour les charmes & les forcelleries, elle les condamne au feu, & fi i'ofe dire la verité, il n'y a que la feule Eglife Catholique qui face la guerre aux forciers, & enchanteurs, auec lefquels il femble que toutes les autres fectes ont de l'intelligẽce. Nos *Agnus Dei* n'ont rien de commun auec leurs deteftables figures,

non plus que nos reliques, & les autres images dont nous vſons : & pour les benedictions qu'on leur donne, elles ſe font auec la parole de Dieu qui ſanctifie les creatures. Mais il n'y en a point, que nous diſions eſtre propres pour empeſcher l'effet des harquebuzades ou du Canon. Que ſi la ſuperſtition en inuente, l'Egliſe n'en eſt point coulpable, veu qu'elle les condamne. S'il ſe trouue pareillement des ames débordées parmy les Eccleſiaſtiques, ce n'eſt point le Celibat qui les a renduës telles, & ce ſeroit choſe fort mal-aiſée à faire croire, que les vœux de la chaſteté fuſſent des occaſions de paillardiſe. Mais les deſreglemens des particuliers apportent ce mal-heur, que l'Egliſe chaſtie autant qu'il luy eſt poſſible. De *larrecin*, par lequel nous derobions à Dieu ſa gloire pour la donner au Pape, nous en ſommes accuſez, mais non conuaincus: au contraire nous diſons que le Pape eſt homme mortel, & pecheur comme vn autre, encore que Dieu luy face des graces qui ne ſont pas communes à tout le monde, à cauſe de la dignité de ſon Siege. Pour le trafic, s'il s'en trouue és choſes ſainctes, nous condamnons l'abus de l'vn, & retenons l'vſage de l'autre. Mais d'autant que ce qui ſemble vous offenſer le plus en ce ſujet, eſt, que tout le monde, iuſques aux Roys de la terre, rend des honneurs immenſes au Pape, ie ſuppliray voſtre Majeſté de ſe reſſouuenir de l'honneur que fit ce grand Monarque Alexandre au Pontife des Iuifs, & de la raiſon qu'il en donna, témoignant que c'eſtoit à Dieu qu'il l'auoit deferé, & lors vous reconnoiſtrez qu'il eſt bien plus iuſte qu'on honore le Chef de l'Egliſe Catholique, que Dieu a colloqué ſur le throſne de ſainct Pierre : veu que ſon ſacerdoce eſt bien plus auguſte que celuy du grand Preſtre de la Synagogue.

Ioſeph. lib.11.c.8. Ille non hunc ſe adoraſſe reſpõdit, ſed Deo cuius Pontifex eſſet, honorem eum exhibuiſſe, hunc enim, inquit, vidi & antea hoc ipſo habitu, &c.

Cette gloire eſt arriuée à l'Egliſe en la perſonne de ſes Prelats, en recompenſe du grand mépris où elle a eſté laiſſée és premiers ſiecles: *Les Roys*, luy dit l'Eternel par Eſaie, la conſolant en ſon mépris, *ſeront tes nourriciers, & les Princeſſes ſeront tes nourrices. Ils te feront reuerence la face baiſſée contre terre, & lecheront la poudre de tes pieds, & ſçauras que ie ſuis le Seigneur, auquel ceux qui ſe confient ne ſeront point confus.* Et cela tient-on auoir eſté premierement accomply au ſiecle de Conſtantin, qui éleua les miniſtres de l'Egliſe au comble de leur gloire. Ce que donc nous faiſons de ſi grandes ſubmiſſions au Pape, ce n'eſt pas en conſideration de ſa perſonne, mais à cauſe de celuy qu'il repreſente: & meſmes ceux qui ſe iettent à ſes pieds, * qui eſt vn honneur qu'on rendoit anciennement aux moindres Eueſques, n'adorent autre choſe que la Croix de Ieſus-Chriſt, qu'ils baiſent. Pour *l'adoration* que voſtre Majeſté croit luy eſtre renduë à ſa creation, c'eſt vn honneur tel qu'on rend à vn nouueau Roy & aux autres puiſſances, qui n'a rien de commun auec l'adoration diuine dont il n'eſt nullement capable. Que ſi elle parle de l'élection qui ſe fait par la voye d'adoration, i'ay honte de refuter l'opinion de ceux qui croyent qu'on l'adore di-

Eſa. 49. Erunt Reges nutritij tui & Reginæ nutrices tuæ, vultu in terram demiſſo adorabũt te, & puluerẽ pedum tuorũ lingent, & ſcies quia ego Dominus, ſuper quo non confundentur qui expectant eum.

* *Hier. ad Pammach. ep. 61. de Epiphanio.* Ad eum omnis ætatis & ſexus turba confluebat, offerẽs paruulos, pedes deoſculans, fimbrias vellens.

uinement. Ce sont, à vray dire, complimens par lesquels les Cardinaux declarent leur inclination à celuy qu'ils élisent Pape, sans y employer les honneurs diuins, qui ne luy peuuent estre deferez sans sacrilege. Tout ce que vostre Maiesté ajouste pour rendre odieuse cette puissance, est vn témoignage qu'elle a l'ame vlcerée; c'est pourquoy ie n'exaggereray point dauantage ces choses, depeur de l'offenser: seulement ozeray-je luy dire, que si Dieu, par sa bonté extraordinaire, radoucist les courages, elle verra que ceste authorité est plustost establie pour bastir, que pour ruiner, pour sauuer, que pour perdre, & que mesmes les Papes ne la font pas si absoluë, comme elle s'imagine.

C'est donc en vain que maintenant elle continuë ses subtilitez s'amusant à la recherche du nombre des noms, où elle fait passer celuy de Λατεῖνος, pour *Latinus*, ne s'apperceuant pas du changement qu'il y a en l'Escriture, & qu'il y a du dechet de nombre du Grec au Latin; & puis vient au nom de nostre Seigneur, où elle pense auoir rencontré des nombres pour la conduire iusques à Phocas. Mais i'ay monstré que c'est vne pure fable, de dire que Phocas ayt le premier deferé ce tiltre d'vniuersel au Pape : Voire mesme ceux qui rapportent cette histoire disent simplement, que, [a] *Boniface III. obtint de l'Empereur Phocas, quoy qu'auec grande difficulté, que le siege du bien-heureux Apostre S. Pierre, qui est le Chef de toutes les Eglises, fut ainsi appellé & reconnu pour tel de tout le monde: Qualité que l'Eglise de Constantinople s'efforçoit de s'attribuer, fauorisée quelquesfois par de mauuais Princes, qui soustenoient, que le premier Siege deuoit estre là où estoit le Chef de l'Empire.* Et ne font les autheurs qui en parlét aucune mention du tiltre *d'Euesque Vniuersel* : mais seulement de la qualité de Chef de l'Eglise que Phocas, suiuant l'ancienne creance des Empereurs Orthodoxes, dont nous auons cy-dessus rapporté les témoignages, declara appartenir au Pontife Romain, & nullement au Patriarche de Constantinople: Mais dautant que vostre Majesté fait instance sur les paroles de sainct Gregoire, qui semble condamner tout à fait le tiltre *d'Euesque Vniuersel*, ie la supplieray tres-humblement de se ressouuenir de ce qu'elle a leu dans les ecrits de ce grand Pape en vne Epistre écrite au Patriarche d'Alexandrie, en partie sur le sujet de la conuersion de vos Anglois: [b] *Vostre saincteté sçait*, dit-il au Patriarche Eulogius, *qu'au Concile de Chalcedoine, & depuis encor les Peres ont presenté ce tiltre à mes predecesseurs, & toutesfois aucun d'eux n'a voulu en vser, afin qu'aymant en ce monde l'honneur de tous les Euesques, ils conseruassent le leur entier enuers Dieu*: Si le grand & Oecumenique Concile de Chalcedoine a deferé le tiltre *d'Vniuersel* à sainct Leon predecesseur de S. Gregoire, vostre Majesté voit bien que S. Gregoire n'a peu tenir ce tiltre absolument prophane, qu'en condamnant le Concile; ce qu'on ne peut croire, ny de sa pieté, ny de sa modestie. Qu'est-ce donc qu'il a blasmé en ce

Plat. in vita Bonifacij 3.
a Bonifacius tertius à Phoca Imperatore obtinuit, magna tamē cōtentione vt sedes beati Petri Apostoli, quæ caput est omnium Ecclesiarum, ita & diceretur & haberetur ab omnibus: quē quidē locum Ecclesia Constantinopolitana sibi vendicare conabatur, fauentibus interdum malis principibus affirmantibus eo loci primam sedē esse debere, vbi imperij caput esset.

b *Epist. Gregor. lib. 7. ep. 30.*
In sancta Chalcedonensi Synodo, atq; post à subsequētibus Patribus hoc decessoribus meis oblatū vestra sanctitas nouit, sed tamē nullus eorū vti hoc vnquā vocabulo voluit, vt dum in hoc mundo honorē sacerdotum diligerēt omniū, apud omnipotentem Deum custodirēt suū.

en ce tiltre? L'insolence & la vanité. *Fuyons*, dit-il, *les mots qui enflent la vanité, & qui blessent la charité.* Par lesquelles paroles il taxe directement le Patriarche de Constantinople, dont l'orgueil estoit monté à vn tel comble, qu'en ses tiltres il se qualifioit *Euesque Vniuersel*, attirant à soy comme l'authorité de tous les autres Euesques, & ne leur laissant qu'vne vaine image de leur dignité. Et c'est ce qu'il reproche à Iean Euesque de ce siege en ces mots; [a] *Toy qui te confessois indigne d'estre Euesque, tu en és arriué-là, que méprisant tes freres, tu affectes d'estre appellé seul Euesque.* Et là mesme rendant raison pourquoy nul de ses predecesseurs n'auoit voulu receuoir ce tiltre, encor que le Concile de Chalcedoine le leur eust offert, il adjouste; que [b] *ç'auoit esté de crainte que s'attribuant vne gloire singuliere au Pontificat, ils ne rauissent l'honneur à leurs freres.* Et puis piquant iusques au vif l'orgueil de ce Patriarche, il luy monstre que cette gloire qu'il affecte singulierement luy est defenduë par l'Escriture. [c] *Il est escrit*, dit-il, *que la charité ne cherche point les choses qui sont à elle, & vostre Fraternité veut rauir celles d'autruy. Derechef il est escrit; Preuenez-vous les vns les autres par honneur, & tu t'efforces de dérober à tous celuy que tu veux vsurper & t'attribuer singulierement.* Il y a mille semblables passages du mesme Pontife qui témoignent, qu'il n'a detesté ce mot *d'Vniuersel*, qu'en vn sens odieux, auquel il croyoit que l'Euesque de Constantinople, qui n'estoit au plus qu'vn Patriarche particulier, se le vouloit attribuer au preiudice de tout l'ordre Episcopal. Le prenant de cette sorte nous cõfessons que celuy qui le voudroit vsurper, pour se nommer seul Euesque, ressentiroit quelque chose de l'orgueil du futur Antechrist: & pour vser des termes du mesme S. Gregoire, [d] *en seroit comme le precurseur.* Mais il y a vne autre acception du mot *d'Euesque Vniuersel*, qui est sans doute celle en laquelle le prenoit le Concile de Chalcedoine, & ne signifie autre chose que l'authorité qui veille vniuersellement sur toutes les Eglises, & sur leurs Pasteurs: auquel sens il conuient à celuy auquel nostre Seigneur a dit sans restriction, [e] *Pais mes brebis, pais mes agneaux.* Car s'il y a quelqu'vn qui s'exempte de son soin, il ne sera plus de la Bergerie de Iesus-Christ. Ces choses estans bien pesées, il ne faudra point d'autre interpretation du dire de S. Gregoire, qui n'a combattu que la vanité des Patriarches de Constantinople, & non l'authorité vniuerselle de son siege. En signe dequoy il ne feint point de dire, que le soin de toute l'Eglise fut baillé à S. Pierre. [f] *C'est*, dit-il, *chose claire à tous ceux qui ont la connoissance de l'Euangile, que le soin de toute l'Eglise a esté commis par la bouche de nostre Seigneur à S. Pierre Prince de tous les Apostres: car c'est à luy qu'il est dit, Pierre m'aymes-tu? Pais mes brebis: C'est à luy à qui il est dit, Voyla Satan vous a demandé pour*

Ibidem. Recedãt verba quæ vanitatem inflant, charitatem vulnerant.

a *Greg. l. 4. ep. 38.* Qui indignũ te esse fatebaris vt Episcopus dici debuisses, ad hoc quandoq; perductus es, vt despectis fratribus Episcopus appetas solus vocari.

b Ne si sibi in Pontificatus gradu gloriam singularitatis arriperet, hanc omnibus fratribus denegasse videretur.

c Scriptum est, Charitas non quærit quę sua sunt, ecce vestra fraternitas sibi etiã arrogat aliena. Rursus scriptũ est, Honore inuicẽ præuenientes, & tu conaris eũ omnibus tollere, quem tibi illicitè desideras singulariter vsurpare.

d *Greg. l. 6. ep. 30.* Ego autem fidẽter dico, quia quisquis se vniuersalem Sacerdotem vocat vę vocari desiderat in elatione sua Antichristum præcurrit.

e *Ioan. 21.*

f *Greg. l. 4. ep. 32.* Cunctis Euangeliũ scientibus liquet, quod voce Dominica sancto, & omnium Apostolorum Petro Principi Apostolo, totius Ecclesiæ cura commissa est. Ipsi quippe dicitur, Petre amas me? Pasce oues meas. Ipsi dicitur, Ecce Satanas expetiit cribrare vos, &c. Ipsi dicitur, Tu es Petrus, &c. Ecce claues regni cœlestis accipit, potestas ei ligandi & soluendi tribui-

vous cribler comme le bled, & moy i'ay prié pour toy afin que ta foy ne defaille point: Et toy quelquesfois conuerty, confirme tes freres: C'est à luy qu'il est dit, *Tu és pierre, & sur cette pierre ie bastiray mon Eglise, & les portes de l'Enfer ne preuaudront point contre elle, & ie te donneray les clefs du Royaume des Cieux; & tout ce que tu lieras sur terre, sera lié aux Cieux; & tout ce que tu délieras sur terre, sera délié aux Cieux: Voyla,* ajouste-il, *que les clefs du Royaume des Cieux luy sont baillées, la puissance de lier & délier luy est donnée: le soin & la principauté de toute l'Eglise luy est commise, & toutesfois il n'est pas appellé Apostre vniuersel: & mon Co-euesque Iean homme tres-sainct, s'efforce de se faire nommer Euesque vniuersel: Ie suis contraint de m'écrier & de dire, O temps! ô mœurs!* Voyla comme sainct Gregoire condamnant la vanité de l'Euesque de Constantinople, auquel la qualité d'Vniuersel, qu'il prenoit à l'exclusion de tous les Patriarches & Euesques d'Orient, ne pouuoit en nulle sorte appartenir, reconnoist l'authorité de sainct Pierre sur l'Eglise Vniuerselle. Et pour ce mesme sujet il appelle le siege Apostolique, auquel il presidoit, *le Chef de toutes les Eglises.* Et en effet ses Epistres monstrent assez, qu'il se mesloit du gouuernemét de toutes les Eglises du monde, de l'Orient, de l'Occident, du Septentrion, & du Midy, qui estoit en effet prendre ce qui est exprimé par le tiltre, sans épouser l'orgueil & la vanité que le Patriarche de Constantinople y recherchoit.

tur. Cura ei totius Ecclesiæ & Principatus cõmittitur. & tamen vniuersalis Apostolus non vocatur, & vir sanctissimus consacerdos meus, Ioannes vocari vniuersalis Episcopus conatur. Exclamare compellor & dicere, O tempora! ô mores?

Lib. 11. epist. 54. A sede Apostolica quæ omniũ Ecclesiarum caput est.

Vostre Maiesté se met maintenant sur les augures de la ruine de ce siege; mais celuy qui l'a basty sur le rocher, détournera ces sinistres presages, & les fera tomber sur le Chef des infideles. Les promesses diuines sont infallibles, & quoy que le Ciel & la terre passent, cette parole demeurera veritable, que les portes d'enfer ne pourront rien contre l'Eglise. C'est pourquoy quand toutes les puissances de la terre s'éleueroient contre elle, son courage ne s'affoibliroit pas, ny ne perdroit pourtant sa constance, se ressouuenant que les persecutions ont tousjours seruy à sa gloire, & les martyres à son accroissement. Au demeurant il est comme fatal à tous ses ennemis de se perdre en s'efforçant de la ruiner, leur arriuant comme à ceux qui voulant mordre dans le marbre ne font que se gaster les dents, sans qu'il soit en leur pouuoir de l'entamer. Au contraire, ceux qui l'ont fauorisée, ont veu leurs affaires prosperer heureusement, & leur grandeur s'accroistre à mesure qu'ils l'ont honorée. Ce sera donc chose non seulement glorieuse, mais encore vtile aux Grands d'embrasser sa defense, & de ne se laisser pas aisément emporter aux paroles de ceux qui la dépeignent cõme vne infame paillarde, digne du courroux des Roys. Certes il est à regretter que vostre Maiesté soit tombée en ce mal-heur, & particulierement elle me pardonnera si ie luy dis qu'il faut que ce qu'elle écrit du nom de *Mystere* luy soit échappé, asseurant qu'il conuient en vn sens odieux, particulierement au Pape, *parce que*, dites-vous, *Mystes, c'est à dire Prestre.* Et quoy donc, SIRE, nostre Seigneur n'est il pas

vray Prestre selon l'ordre de Melchisedech, duquel, comme de la source originaire, se deriue tout le sacerdoce de l'Eglise? A qui est donc faite cette iniure qu'au mesme Fils de Dieu? Vostre Maiesté y repensera, s'il luy plaist, & reconnoistra ce que peut faire dire la passion. Quant à ce que vous adjoustez que tout le monde a remarqué qu'il auoit anciennement écrit en sa mytre le nom de *mystere*: c'est vne chose non seulement si éloignée de la verité, mais aussi de toute vraysemblance, que c'est merueille comme vne grande ame s'est laissé persuader cette fable si peu iudicieuse. De dire apres que l'Eglise Romaine *emplist de meurtres & de sang l'vniuers*, c'est chose qui n'est point encore venuë à nostre connoissance: au contraire nous auons veu son Pontife trauailler auec passion à la reconciliation des plus grands Monarques de la Chrestienté, pour empescher le meurtre, & le sang, dont leurs discordes alloient emplir le monde.

Mais sur tout, SIRE, ressouuenez-vous, s'il vous plaist, de la rude atteinte que vous donnez, sans y penser, à tous ces grands Princes vos parens ou alliez, ausquels vous écriuez, les declarant ouuertement membres de l'Antechrist, comme ceux qui reconnoissent l'authorité du siege Romain, & demeurent sous son obeïssance. Car c'est vne des fleurs de vos allegories, lors que vous dites, *qu'ils ont presté leur authorité à la beste, luy baisant les pieds, & beuuant auec elle en la coupe d'idolatrie*. Et toutesfois pour leur faire trouuer le breuuage plus doux, vous vous y meslez auec eux, en la personne de vos predecesseurs. Mais vous en retirez aussi tost la vostre, vous figurant que la doctrine dont vous faites maintenant profession a effacé ce blasme. Ainsi ce trait est tousiours extremément picquant: & mesme l'on peut dire, sans vous offenser, que c'est iuger vn peu bien absolument de la conscience des Princes, qui ne sont pas de vostre Religion, les faisant ainsi le support de l'Antechrist, & l'appuy de la Paillarde, encore que ces qualitez ne puissent conuenir qu'à ceux qui se separent de l'Eglise Romaine, dont ils embrassent la doctrine. Ce sont donc visions qui ne les touchent non plus que les Constantins, les Theodoses, les Martians, & les Charlemagnes, desquels ils ont appris le respect qu'ils portent au sainct Siege. Vostre Maiesté auroit-elle bien le cœur d'enuoyer en enfer tous ces grands Empereurs, & de damner auec eux tous les Roys qui ont regné en la Chrestienté depuis la ruine de l'Empire prophane des Romains, au declin duquel vous dites *qu'ils commencerent à bailler leur authorité à la Beste, par les honneurs immenses qu'ils defererent aux Papes?* Certes il faut que vous faciez ce iugement d'eux, s'ils ont adheré à l'Antechrist, comme vous leur reprochez. Mais, SIRE, ils sont exempts de ce mal-heur, & reposent en paix auec Iesus-Christ, dont ils ont recherché la gloire en ce monde. Que si quelque chose pouuoit troubler le repos de leurs sainctes

ames, ce ſeroit le ſeul regret de voir vne partie de leurs ſucceſſeurs ſe détourner de la Foy qu'ils ont embraſſée, pour ſuiure les opinions de Luther, de Caluin, de Zuingle, & des autres Hereſiarques, que ces Religieux Princes euſſent abhorrez comme des Monſtres, s'ils ſe fuſſent éclos en leurs ſiecles. Particulierement ie m'aſſeure qu'ils encouragent du Ciel par leurs prieres, ce qui reſte de Monarques Catholiques, pour les faire demeurer fermes parmy les ſouſleuemens des autres, qui auront touſiours plus de gloire de reconnoiſtre l'Egliſe pour vne bonne mere, que d'en faire vne infame Putain : veu que telle qu'elle puiſſe eſtre, c'eſt touſiours leur mere, conſideré que la plus part ont receu le Bapteſme par ſon miniſtere.

Sainct Hieroſme introduit bien à propos l'Egliſe reprochant le ſchiſme aux Luciferiens, & diſant à chacun d'eux, ce qu'elle peut encore dire auiourd'huy à ceux qui ſe ſont ſeparez de ſa Communion: a *Si quelque Ange ou quelque Apoſtre t'a rebaptiſé, ie n'enfrains point ce que tu as ſuiuy. Mais ſi eſtant nay dans mon ſein, & ayant eſté nourry du laict de mes mammelles, tu leues le glaiue contre moy, rends-moy ce que ie t'ay donné, & ſois ſi tu peux Chreſtien d'vne autre ſorte. Ie ſuis vne Putain, mais ie ſuis ta mere : Tu me reproches que ie ne garde pas la chaſteté d'vne ſeule couche, mais i'eſtois telle quand tu fus conçeu.* Il y a autant de iuſtice en cette plainte, que de dureté en ceux qu'elle ne peut attendrir.

a *Hier. ad Luciferianos.* Si te Angelus aliquis aut Apoſtolus rebaptizauit, nõ infringo quod ſequeris: ſi verò in ſinu meo natus, ſi vberũ meorũ lacte nutritus aduerſum me gladium leuas, redde quod dedi, & eſto ſi potes aliter Chriſtianus. Meretrix ſum, ſed tamen mater tua ſum. Non ſeruo vnius thori caſtitatem, talis eram quando conceptus es. *Cypr. de vnit. Eccleſiæ.*

Icy donc, SIRE, tous les Princes Catholiques vous coniurent de vouloir ouurir les yeux, pour reconnoiſtre qu'il vous eſt bien plus honorable de laiſſer l'erreur de voſtre nourriture, que d'entreprendre de les pouſſer dans le ſchiſme, qui ne peut eſtre que fatal aux Royaumes & aux Empires; Veu que, comme remarque ſainct Cyprian, Dieu l'a touſiours puny plus ſeuerement que nul autre crime. Si cette conſideration peut entrer en voſtre ame, & y produire l'effect que nous deſirons, vous trouuerez que le ſouuerain Pontife des Chreſtiens Paul V. auquel les merites, & non les brigues ont acquis ce glorieux tiltre de Chef de l'Egliſe, a vn autre courage pour les Roys, que ne vous ont perſuadé les ennemis de ſon Siege. Ce grand Prelat vous tend les bras, ſouſpirant apres voſtre conuerſion, & ne deſirant pour comble de felicité & d'honneur en ce monde, que de voir en ſes iours voſtre Majeſté reünie au corps de l'Egliſe, dont Ieſus-Chriſt l'a eſtably Paſteur. En attendant figurez-vous que tous les Princes qui font profeſſion de la Foy Catholique, pour iuſtifier leur pieté, & rendre raiſon de leur creance, vous repreſentent encor qu'il eſt bien plus ſeur de ſe tenir en cette Egliſe, qui ayant eſté fondée par les Apoſtres, dure iuſques auiourd'huy, que de ſe ietter en vne Egliſe Pretenduë, qui ne vient que de s'éclorre, & qui porte ſur le front des marques toutes viſibles de ſa reuolte. Auſſi ſeroit-il poſſible que la verité euſt attendu ſi tard à ſe manife-

ster au monde, & qu'elle ne se fust monstrée qu'en ce siecle, auquel vous vous persuadez que quelques Roys & Princes ont commencé à connoistre & combattre l'Antechrist? *Elle attendoit donc*, diroit Tertullian, s'il viuoit en ce siecle, *quelques Lutheriens ou Caluinistes pour estre deliurée de la captiuité. Cependant on euangelisoit mal, on croyoit mal, tant de milliers ont esté mal baptizez, tant d'œuures de la foy mal administrées, tant de vertus, & de miracles mal operez, tant de sacerdoces, & de ministeres mal exercez, tant de Martyrs finalement mal couronnez.* Sainct Gregoire de Nazianze adjousteroit, [a] *Si la Foy a commencé depuis peu de temps, veu qu'il y a tant d'années que Christ a esté manifesté, certes & nostre Euangile en tant de temps a esté vain, & nostre foy vaine, & ceux qui ont porté témoignage ont en vain témoigné. En vain tant & de si grands Prelats ont presidé sur le peuple.* Voyez donc, SIRE, les miserables consequences qui resultent de vos propositions. Tout ce que vous ajoustez à cela est si plain d'horreur & d'effroy, que ie n'oze pas seulement le toucher, de peur qu'il n'en rejallisse quelque chose sur les premiers autheurs de ces blasphemes, qui sont les Ministres. Mais dautant que vous insistez le plus sur le desbordement de nos Prelats, & sur leur mauuaise vie, ie vous diray pour conclure cette odieuse matiere, que l'Eglise condamne aussi bien que vous leurs façons de vie, si elles des-honorent leur ministere, & partant ne peut estre coulpable de leurs déportemens, non plus que des mauuaises voyes que tiennent quelques vns pour entrer aux dignitez Ecclesiastiques. Les bons mesmes qui sont meslez auec eux, comme le grain auec la paille, en souspirent, mais ne croyent pas que ce soit vne suffisante occasion de schisme, consideré que ce n'est pas des mœurs des personnes qu'il faut recueillir la sincerité de la Foy, mais plustost de la pureté de la Foy qu'il faut estimer le merite des hommes. Ainsi ne s'en separent-ils point, ny ne quittent leur societé, non plus que les Patriarches, les Prophetes, & les vrays fidelles de l'ancienne Loy, ne quitterent iamais le Tabernacle ou le Temple de Dieu, sous ombre qu'il y auoit de meschans sacrificateurs: [b] *Ils estoient tous*, dit sainct Augustin, *sous vn mesme Tabernacle, & offroient tous leurs hosties sur mesme autel, distinguez par les actions, & non par les lieux, par la deuotion, & non par le Temple, par les mœurs, & non par les Autels.* [c] *Les gens de bien aussi*, dit le mesme Docteur, *souffrent pour le bien de l'vnité, ce qu'ils ont en haine pour le bien de l'équité.* Quand donc tous nos Prelats seroient tels que vous les figurez (ce que Dieu ne permette pas) neantmoins leur authorite ne laisseroit pas de nous estre venerable, laissant à Dieu, qui nous a commandé *de faire ce qu'ils nous disent en la chaire*, le chastiment de leur vie. Ils ont les mains d'Esaü, mais tousiours c'est la voix de Iacob. Ce sont torches qui se consument, mais qui nous éclairent, *& ils ressemblent*, dit encor sainct Augustin, *à des canaux*

Tert. de præscript. aduer. hær. Interea perperã euangelizabatur, perperam credebatur, tot millia millium perperã tincta, tot opera fidei perperam administrata, tot denique martyria perperam coronata.

a *Gregor. Naz. ep. 2. ad Cledo.* Εἰ γὰρ πρὸ τεσσαράκοντα τούτων ἐτῶν ἡ πίστις ἤρξατο, τριακοσίων σχεδὸν ἐτῶν κεχρονότων ἀφ' οὗ Χριστὸς πεφανέρωται, κενὸν ἐν τοσούτῳ χρόνῳ τὸ εὐαγγέλιον ἡμῶν, κενὴ δὲ καὶ ἡ πίστις ἡμῶν, &c.

b *Lib. adu. Donat. post Collation.* Et omnes sub eisdem sacerdotibus erant in vno eodemque tabernaculo, in vno eodemque altari hostias offerebant, & tamen distinguebãtur factis nõ locis, animo non templo, moribus non altaribus.

c *Aug. epist. 162.* Super cathedrã Moysi sederũt Scribæ & Pharisæi; omnia ergo quæcumque dixerint vobis seruate & facite.

de pierre, qui deriuent & conduisent l'eau aux herbes des parterres pour les arrouser & faire fructifier, encore que quant à eux ils n'en retirent aucune vtilité. Vous leur reprochez les richesses, mais on ne tient pas que le reuenu des Euesques soit gueres diminué en vostre Royaume, ny la pompe bannie de leurs maisons, ou de leur suite. Vous employez apres toutes les dernieres fueilles de vostre Preface, à redoubler vos plaintes contre les Cardinaux à cause d'vn de leur cópagnie qui vous a offensé : Mais nous auons des-ja touché cette corde ; & dautant que celuy contre lequel vous vous aigrissez si fort est encore viuant, nous voulons croire de sa suffisance & de sa modestie, qu'il s'efforcera de contenter vostre Majesté. Le reste est vn fait de quelques particuliers, dont nous ne sommes point responsables, puis que nous auons protesté que l'Eglise deteste toute sorte d'attentats, & d'entreprises faites contre les Roys, & les Princes, que tout le monde doit honorer. SIRE, ce n'estoit pas vn des nostres qui enseignoit il y a quelques annees, [a] *Les Princes terriens se démettent & priuent eux mesmes de leur puissance, quand ils s'éleuent contre Dieu ; voire ils sont indignes d'estre tenus au rang des hommes. Il leur faut dóncques plustost cracher au visage, que de leur obeyr quand ils sont si fiers & outrecuidez, de vouloir mesmes despouiller Dieu de son droict, & quasi occuper son siege, comme s'ils pouuoient l'arracher du Ciel.* Nous sçauons au contraire que ce n'est point à nous à faire ces exceptions, & que le Prince des Apostres nous crie, [b] *Craignez Dieu, honorez le Roy, &c. Soyez sujets en toute crainte à vos maistres, non seulement aux bons & humains, mais aussi aux mauuais & fascheux.* Nous sçauons combien est veritable ce qu'a escrit cette grande lumiere de l'Eglise sainct Augustin, [c] *que Dieu sans aucune iniustice, donne comme il luy plaist, les Royaumes & les Empires de la terre: Celuy,* dit-il, *qui fit regner Marius, fit aussi regner Caius Cesar: Celuy qui bailla l'Empire à Auguste, le bailla aussi à Neron: Celuy qui donna le sceptre aux deux Vespasians pere & fils debonnaires Princes, le donna pareillement au tres-cruel Domitian. Et pour n'estre point plus long, celuy qui éleua sur le throsne Imperial Constantin Chrestien, y éleua aussi Iulian Apostat.* Comme donc les anciens Chrestiens n'ont point craché aux visages des plus impies Empereurs ; aussi detestons nous tous attentats & toutes entreprises des sujets contre leurs Roys, & disons mille fois anatheme à ceux qui violent indignement le respect qui est deu aux Oincts de Dieu. En vn mot nous disons auec S. Polycarpe parlát à vn Magistrat Idolatre, *que nous sommes obligez par les loix de nostre creance, de rendre aux puissances establies de Dieu tout l'honneur & le respect conuenable, & qui n'apporte aucun detriment au salut de nos ames, ny aucun interest à nostre Religion.* Partant nous sommes exempts du blasme que vostre Majesté donne à bon droit à ceux qui coniurent contre les Roys. Ce qui pourroit particulierement offenser tous

Aug. tract. 5. in Ioan. Per lapideū canalē trāsit aqua, ad areolas, in canali lapideo nihil generans, sed tamen hortis plurimū fructū affert.

a *Caluin. in c. 5. Dan. v. 21.*

b *1. Pet. 2.* Deum timete, Regē honorificate, &c. Subditi estote in omni timore dominis, non tantum bonis & modestis, sed etiam discolis.

c *Aug. lib. 5. de ciuit. Dei c. 21.* Ipse regnū dedit sine cultu eorū per quorū cultum se isti regnare crediderunt. Sic etiā hominibus qui Mario, ipse Caio Cæsari, qui Augusto ipse & Neroni, qui Vespasianis vel patri vel filio suauissimis Imperatorib⁹, ipse & Domitiano crudelissimo, & ne per singulos ire necesse sit, qui Cōstantino Christiano ipse Apostatæ Iuliano.

Apud Euseb. l. 4. histor. Eccl. c. 14. Magistratibus & potestatibus à Deo cōstitutis eum honorem qui nostrorum animorū saluti, nostræque religioni nihil afferat detrimenti, pro dignitate tribuere docemur.

les Catholiques, c'est ce que vous dites de la confession priuée, qu'on nomme auriculaire, dont vous tenez, *que la doctrine est pernicieuse aux Estats, s'il n'est pas loisible d'en violer le seau, & d'en declarer le secret pour le bien des Republiques.* Mais d'autant que vous vous contentez de la doctrine des anciens Scholastiques, qui disent qu'il faut découurir la coniuration sans exprimer la personne, ie ne m'estendray pas dauantage sur cette matiere, me suffisant que vostre Maiesté reconnoisse qu'en ce sujet il n'y a rien de particulier pour les Roys, consideré qu'on fait passer les Papes sous mesme loy que le reste du monde, à cause qu'il est question d'vn Sacrement entre les Catholiques.

Mais, Sire, qui est celuy qui se voudroit confesser d'vn crime enorme & digne de mort, s'il s'imaginoit qu'on l'allast reueler? Et puis celuy qui en vient là, n'est-il pas repentant de son offense, consideré qu'il s'en accuse, & qu'autrement il seroit indigne de pardon, prophanant le Sacrement par son obstination? Ainsi donc tant s'en faut que la confession priuée soit nuisible aux Estats, que mesmes elle peut seruir à en détourner les ruines, sans toutesfois violer la charité qui est deuë aux particuliers. Que si quelqu'vn en abuse soit en ce sujet, soit en vn autre, il sera coulpable de sacrilege. Mais il faudra qu'il porte son peché sans en accuser l'Eglise, non plus que des autres crimes qui se commettent par ses Pasteurs & Ministres, desquels elle n'est pas tenuë de respondre.

Somme, Sire, il faut discerner la conuersation d'auec la doctrine, & les mœurs d'auec la parole, & ne reietter pas les roses par ce qu'elles croissent au milieu des épines.

Ie parle à vn Prince plein de iugement, & de connoissance; c'est pourquoy ie n'exaggere point dauantage ces choses qui ne luy sont que trop conneuës, & dont nous voulons croire qu'il eust fait son profit si l'on n'eust point aigry son courage. Aussi, Sire, protestez-vous de n'auoir lasché toutes ces inuectiues contre le Pape, *que pour vous vanger de ce qui a esté écrit auec aigreur contre vostre Maiesté.* C'est à la verité vne chose bien douce que la vengeance, mais elle est interdite aux Chrestiens, & sur tout il faut prendre garde de ne se vanger iamais auec le feu, de peur que pensant offenser son ennemy, on ne se brusle en le maniant. Il est icy question du salut de l'ame, & ce n'est pas aux hommes que vous auez à répondre, mais à Dieu, qui vous coniure par le sang de son Fils, de ne vouloir pas diffamer son Espouse, ny traitter comme Antechrists ceux qu'il a establis pour Chefs de son Eglise. Ce mesme Dieu vous coniure encor par tant de faueurs que vous auez receües de sa bonté, d'oublier les fautes de vos sujets, & de n'enuelopper pas en mesme peine l'innocent auec le coulpable. Tous ces pauures Catholiques qui ne souspirent qu'apres le seul exercice de leur Religion, & qui au reste sont tres-fideles à vostre

Couronne, & tres-affectionnez à vostre personne, pour les excellentes vertus dont Dieu l'a richement doüée, se iettent à vos pieds, implorent cette clemence Royale, & luy demandent, les larmes aux yeux, qu'il luy plaise auoir pitié de leurs consciences affligées, &, s'il est permis de luy dire ce mot, la supplient au nom de Dieu, qu'assister à leur sacrifice, & estre Catholiques, ne leur soit point imputé à crime d'Estat; S'offrans au reste à toute sorte de supplices, s'ils violent en rien le respect qui est deu à vn si grand Roy.

FIN.

APOLOGIE
POVR
LA RESPONSE
A L'ADVERTISSEMENT
DV SERENISSIME ROY DE LA
GRANDE BRETAGNE.

CONTRE LES ACCVSATIONS DE PIERRE DV MOVLIN, MINISTRE DE CHARENTON.



AVX LECTEVRS.

MESSIEVRS, Ie ne vous fais point d'excuse, de ce que vous n'auez cette Apologie, que quelques années apres que ma Réponse à l'Auertissement du Serenissime Roy de la grande Bretagne, fut attaquée par le Ministre du Moulin. Ie vous ay n'agueres fait voir le labeur auquel ma plume s'est occupée durant ce temps là; Et mesme l'écrit qui auoit esté fait contre moy, estoit si peu serieux, voire si peu Chrestien, que ie le iugeois plus digne de mépris que de réponse. Depuis, pour les considerations que ie déduiray en ma Preface, i'ay changé d'auis, & me suis resolu de mettre cette Oeuure au iour, afin de faire veoir l'iniustice des reproches de nos Aduersaires. Et d'autant qu'il est icy question des témoignages de l'Antiquité, aux principaux poincts de nos controuerses, i'ay iugé qu'il estoit à propos de monstrer, auec combien de mauuaise foy les Ministres traitẽt les Peres, leur imposans des erreurs, où ils n'ont iamais pensé, leur attribuans des œuures, dont ils ne furent iamais les Autheurs: & en reiettans d'autres legitimes, & quelquesfois déprauans & changeans les propres mots des allegations, pour les tirer à leur auantage. De toutes ces fraudes, vous trouuerez en l'écrit de nostre Aduersaire des exemples, dont voicy vn échantillon que ie propose, non pour chercher son diffame, mais pour nous iustifier.



LISTE DES FAVSSETEZ ET *Impertinences plus notables de du Moulin, remarquées en cét écrit.*

TABLE DES ARTICLES CONTENVS EN CE LIVRE.

APPROBATION DES DOCTEVRS.

NOVS souzsignez Docteurs en Theologie de la Faculté de Paris, certifions auoir exactement veu & leu vn Liure intitulé, *Apologie, pour la Response à l'Aduertissement du Serenissime Roy de la grande Bretagne.* Par R. P. N. COEFFETEAV, &c. Auquel nous n'auons rien trouué qui ne soit conforme à la doctrine de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine. En foy dequoy nous auons signé cette Approbation le vingt-sixiesme iour d'Octobre, mil six cens quatorze.

F. G. BILLAVD *premier Regent des FF. Prescheurs.*

F. A. BECHV *troisiesme Regent.*



PREFACE.

LE Sereniſsime Roy de la grande Bretagne ayant il y a quelques annees publié vn Aduertiſſement, par lequel il coniuroit les Princes & Potentats de l'Europe de ſecouër le ioug de l'obeïſſance du Pape, Paſteur General du troupeau de Ieſus-Chriſt, toute la Chreſtienté s'étonna de voir ſa Majeſté, qui fait gloire de la Clemence, combattre auec tant d'aigreur vne authorité, que ſa conſcience & ſon ſang ſembloyent luy deuoir rendre venerable. Meſmes ceux qui pezent les choſes plus meurement, eurent peur que cét écrit Royal ne fut pluſtoſt vn feu expreſſément allumé par les Miniſtres, à fin de conſumer les Reliques de l'Egliſe, qu'vne eſtincelle iettee à l'auanture par ce Prince, pour éprouuer le courage de ceux auſquels il s'adreſſoit. En ces apprehenſions publiques, pour détourner le mal il fallut auoir recours aux remedes. Le plus prompt fut de repreſenter aux peuples, qu'en matiere de Religion il ne faut pas tant conſiderer la dignité des perſonnes qui écriuent, que prendre garde aux poids des raiſons qu'ils alleguent; & puis de remonſtrer particulierement à ſa Majeſté d'Angleterre, que non ſeulement elle violoit les Loix de la charité, ſuſcitant cette querelle au Pape; mais auſſi qu'elle ſe departoit des regles de la foy, renonçant à la Communion de ſon ſiege.

Pluſieurs des autres nations ayant pris la charge de faire l'vn & l'autre, ie me vis obligé par de plus puiſſantes cauſes que celles qui pouuoient venir de mon inclination particuliere, de mettre auſſi en lumiere vne Reſponſe à cét Aduertiſſement, à fin d'empeſcher qu'il ne iettaſt des ſemences de diuiſion en l'ame des François, qui le liſoient en leur langue, par l'artificieuſe diligence des ennemis de l'Egliſe Catholique.

Pressé de ce commandement, sans apparence de refus, ou mesme d'excuse, ie mis la main à l'œuure, mais de telle sorte, que ie fis voir par ma façon d'écrire, que mon dessein n'estoit point de diffamer la Royauté, que toutes loix diuines & humaines nous commandent d'honorer, mais seulement de defendre la verité; ne me proposant autre but, que d'arracher l'erreur, sans toucher à la personne de ce grand Prince, auquel i'ay tousiours ingenuement reconneu qu'il ne manque rien pour comble d'vne solide gloire, que l'auguste tiltre de Catholique. Ma Response publiee fut plus fauorablement recueillie que ie ne pouuois esperer, y ayant eu peu de personnes d'honneur en ce Royaume, mesmes d'entre nos Aduersaires, qui ne m'ayent rendu ce témoignage, qu'au moins i'auois écrit auecques modestie, & sans aigreur. Mais ny le respect que i'ay gardé, ny ma candeur à exprimer la verité des choses, ny mesmes les iustes considerations des causes qui m'auoient poussé à ce dessein, n'ont peu empescher que l'enuie & la médisance ne m'ayent donné diuerses atteintes. Particulierement il s'est éleué deux hommes, qui imitans les Harpyes, ont voulu contaminer mon ouurage, & rendre cette Response odieuse, si non à tout le monde, au moins à sa Majesté d'Angleterre, à laquelle ils se sont efforcez de persuader que i'auois violé sa dignité, en attaquant son liure. Et pour donner quelque couleur au mensonge, ils font vne impertinente & insipide comparaison de ma bassesse auec la Majesté d'vn grand Roy; comme si pour répondre aux écrits qu'il publie, il falloit estre reuestu de la pompe qui l'enuironne, & non pas faire profession des lettres, ausquelles il luy plaist de s'exercer. Certes le merite d'vne cause ne dépend pas de la qualité des personnes qui la defendent; ny les victoires ne suiuent pas tousiours la splendeur des armes. Ce Prince, à qui Dieu a departy vn esprit si vif, & si penetrant, voit combien leur accusation est iniuste, sçachant bien mettre difference entre son sceptre & sa plume; entre sa couronne & ses écrits. C'est pourquoy ie n'employeray point le temps à la refuter, me figurant que sa Majesté aura iugé plus èquitablement de ma Response, & qu'elle n'aura pas attribué à presomption ce qu'elle peut bien sçauoir que ie n'ay fait que par obeïssance. Mais quand ie l'aurois fait de mon propre mouuement, & qu'vne plus grande puissance ne m'y auroit point obligé, qui pourroit iustement me blasmer d'auoir voulu contribuer quelque chose au salut d'vn grand Roy, qui sembloit tendre les bras à la verité? S'il estoit au danger

du

du naufrage, ne receuroit-il pas volontiers ſecours du moindre marinier qui ſeroit dans le vaiſſeau, voire quand il ne l'auroit pas appellé à ſon ayde? On ne peut doncques iuſtement condamner cette action, qui a pour object vne charité, que les moindres Religieux de la terre peuuent rendre aux plus puiſſans Monarques du monde. Et icy, pour demeurer dans les termes de ma comparaiſon, ie voudrois bien prier mes Aduerſaires de ſe ſouuenir, que c'eſt vne inſigne cruauté de vouloir repouſſer dans la mer vne perſonne illuſtre, qui taſche de ſurmonter les flots, & de gaigner la riue pour ſe ſauuer. Et partant que ceux-là ſont coulpables qui s'efforcent d'empeſcher ſa Majeſté de r'entrer en l'Egliſe, hors de laquelle il n'y a point de ſalut, non moy qui l'inuite à s'y retirer, comme en vn port aſſeuré. Que ſi pour l'induire à vne choſe ſi ſalutaire, i'ay vſé d'vne façon de parler aſſez libre, modeſte neantmoins, outre que ie n'ay point deu trahir la cauſe de l'Egliſe pour des conſiderations humaines, ſa Maieſté ſe ſouuiendra, s'il luy plaiſt, que le meſme Prince qui refuſa d'entrer en lice, où il n'y auoit point de Roys qui combatiſſent, ſe courrouça aigrement contre celuy qui s'épargnant & ſe feignant, luy voulut laiſſer la gloire de la courſe, qu'il deſiroit diſputer ſans aucune faueur. Alexandre.

Quant à mes Aduerſaires, ils ne ſe doiuent pas plaindre de ce que ie les repreſente tels qu'ils ſont, découurant leur hardieſſe à meſdire : car quand ie voudrois me taire, leurs autres écrits témoigneroient aſſez l'incontinence de leur plume, & ne feroient que trop ſuffiſamment paroiſtre qu'ils ſont tous deux plus propres à compoſer des Satyres, qu'à eſcrire des liures de Theologie, qui requierent vn ſtile plus chaſte, & des paroles plus moderees. Ce qui m'aſſeure contre leurs efforts, eſt, que l'vn d'eux m'attaque ſi molement, qu'à ſa contenance ie reconnois qu'il entre à regret, & contre ſa conſcience, en ce combat : & l'autre a remply ſon liure de tant de fauſſetés, que le papier qui les a receuës, en doit à iamais rougir de honte, & luy mourir de douleur d'auoir montré ſi peu de bonne foy & de candeur en vn ſujet de Religion, où il y va du ſalut ou de la ruine des ames, rachetees du ſang de Ieſus-Chiſt. Or combien que tous deux ne meritaſſent point de Reſponſe, & que mes meilleures occupations me diſpenſaſſent de ce trauail, l'importunité toutesfois de ce dernier, qui s'eſt rendu fameux par cette honteuſe façon d'écrire, a forcé ma patience, & m'a en fin arraché cette Apologie pour

ma Responſe, contre ſes iniuſtes reproches. Car encore que ſes obiections ne l'ayent aucunement affoiblie, ſi ſommes nous contraints de ceder quelque choſe à l'opiniaſtreté de nos Aduerſaires, afin d'empeſcher qu'ils ne triomphent de noſtre ſilence, & qu'ils ne l'interpretent a leur aduantage, ſelon leur bonne couſtume. Ie laiſſe donc le premier ſans autre repartie, & veux meſme bien diſsimuler ſon nom, honorant en luy les bonnes lettres: en conſideration deſquelles ie le coniure de repenſer ſerieuſement à l'opprobre dont il ſe fleſtriſt écriuant contre la Religion Catholique, en la communion de laquelle il ſe glorifie de viure. Et pour le ſecond, qui eſt le Miniſtre du Moulin; luy donnant encore cette Reſponſe, c'eſt auec proteſtation que ce ſera la derniere, s'il ne change de ſtyle, & ſi au lieu de s'épandre en iniures accompagnees de ſornettes blaſphematoires, il n'apprend à eſtre plus ſerieux, & à écrire en Theologien, c'eſt à dire, s'il n'apprend à combattre auec des raiſons, & non auec des inuectiues.

Cependant encore que ma premiere reſolution fuſt de publier vne refutation entiere de tout le Liure de ce Miniſtre, neantmoins ayant mis en lumiere ma Reſponſe au Myſtere d'Iniquité, *en laquelle les matieres du Pape, & de la Hierarchie de l'Egliſe ſont amplement déduites, i'ay retranché de mon labeur ce qui eſt de ce ſubiect, pour defendre ſeulement les autres articles de la doctrine Catholique, que i'auois monſtrés en ma Reſponſe au Sereniſsime Roy de la grande Bretagne, eſtre entierement conformes à la creance des Peres des quatre & des cinq premiers ſiecles. S'il reſte quelque choſe à dire ſur les points que ie laiſſe, peut eſtre que le Sieur du Pleſsis par ſa replique m'obligera de traicter derechef cette matiere; mais ſi le Miniſtre qui a commencé à le defendre contre ceux qui ont écrit deuant moy, prend cette ſeconde taſche, comme il en fait voler le bruit, il y a de nos Eſcholiers qui l'attendent, & qui le contenteront, n'eſtans pas reſolus de nous amuſer à conteſter contre tous ceux qui nous heurteront. Pour venir à du Moulin, ie luy pardonne volontiers l'aigreur & les outrages, puis que ce ſont les meilleures armes de l'erreur & du menſonge; mais ie me perſuade aiſément qu'il n'eſt pas ſi ſtupide de croire que le merite de nos écrits depende de ſon iugement. Et toutesfois encor apres auoir raualé mon labeur autant qu'il a peu, iuſques à dire qu'il redonde à l'opprobre de la nation, en fin il monſtre auoir quelque honte de*

cette insolente censure, & par vne charité vrayment reformee, il feint de me vouloir excuser, mais aux dépens de la cause que ie defends. Cela, *dit-il*, ne doit estre imputé à l'incapacité de Coeffeteau; mais à l'iniustice de sa cause, Nous luy auons satisfait en sorte, que quiconque examinera nostre œuure, y trouuera aussi la Responsе au liure de Bellarmin, qu'il a fait depuis peu contre le mesme liure du Roy de la grande Bretagne, auec encor plus de foiblesse, & moins de dexterité que Coeffeteau. *N'est-ce donc pas d'vne mesme bouche souffler le chaud, & le froid, & vomir tout ensemble la benediction & la malediction? Au reste, ny ses loüanges, ny son vitupere, ne nous peuuent changer : Et pour ce qui regarde le tres-illustre Cardinal Bellarmin, son merite est trop conneu en la Chrestiété, pour mettre à si bas prix ses ouurages. Certes c'est s'immoler à la risee publique, de iuger ainsi audacieusement des écrits d'vn si grand homme. Mais de peur que blasmants nostre Aduersaire de s'estre monstré outrageux en sa façon d'écrire, nous ne nous souillions par contagion du mesme crime, il faut laiss.r toutes ces paroles pour iustifier nostre doctrine en tous les chefs qu'il a oppugnez. Au reste afin que personne ne se trompe aux cottes de son liure, le Lecteur prendra garde que i'ay suiuy la premiere impression, dautant que la seconde n'estoit pas faite quand ie mis premierement la main à la plume pour faire cette Apologie.*



DES SYMBOLES DE LA FOY.

PREMIER ARTICLE.



Ruf. præfat. in Symb. inter op. Cyp. & inter op. Hiero.

N Ancien Autheur expliquant le Symbole de la foy, *que l'Eglise a receu des Apostres, les Apostres de Iesus-Christ, & Iesus-Christ de Dieu son Pere*, a dit élegamment que les articles dont il est composé, sont autant de pierres precieuses que les Apostres ont soigneusement recueillies, afin d'en dresser le glorieux edifice de la Religion Chrestienne. Et à mesme propos, il remarque encore fort iudicieusement qu'il ne leur est pas arriué comme aux enfans de Noë, qui voulans bastir la superbe Tour de Babel, tomberent en vne telle confusion de langage, que ne se pouuans entendre les vns les autres, ils furent contraints de laisser leur ouurage imparfait. Car au contraire de cela, dit-il, les Apostres iettans les fondemens de ce diuin bastiment, qui ne deuoit point estre renuersé par les orages, ny destruit par les tempestes, sçeurent reduire les diuerses langues de toutes les nations du monde à vne mesme profession de foy, comprise en ce sacré Symbole, qu'ils ont consigné à l'Eglise pour entretenir l'vnité de sa creance, & pour seruir comme d'enseigne & de marque à tous ceux qui s'enrollent en la milice de Iesus-Christ. Le Symbole nous ayant donc esté laissé par les Apostres, pour nous seruir comme de liurée en l'Eglise militante, on n'a iamais tenu pour fideles ceux qui ont refusé d'en faire profession, comme aussi c'est vne marque de deserteur & de perfide, de ne vouloir pas porter les liurées de son Prince. Mais tout ainsi que souuent les rebelles se couurent & se parent des couleurs du Roy, & prennent ses marques, pour surprendre ses villes & ses sujets : aussi s'est il trouué beaucoup d'heretiques, qui faisans demonstration d'embrasser ce sacré Symbole de la

Gen. 11.

foy, ont tasché de demolir ce que les Apostres auoient si soigneusement basty. Ruffin se plaint nommément de l'heresiarque Photinus, qui déguisoit *ce qui a esté dit simplement & fidelement*, & le détournoit du vray sens pour l'accommoder à son impieté.

La mesme chose est arriuée au sujet des autres Symboles qu'on a depuis formez sur vn si excellent patron, comme celuy du 1. Concile de Nicée, & celuy de S. Athanase, dont plusieurs ont feint de suiure la creance, & qui toutesfois n'ont pas laissé de semer en l'Eglise de prodigieuses doctrines. Sans rechercher les anciennes Histoires, nous voyons de nostre temps, que Luther & Caluin, auec leurs adherents, se vantent de tenir exactement tous les poincts de ces Symboles : & toutesfois ceux qui ne sont point preoccupez de passion, reconnoissent qu'ils en combattent ouuertement la doctrine, quoy qu'ils colorent le mieux qu'ils peuuent ce sacrilege. Et pour venir aux preuues, les Lutheriens, par leur monstrueuse *Vbiquité* (dont Tilenus charge du Moulin, au liure qu'il a écrit contre luy) renuersent tout ce qu'enseignent ces Symboles de la Conception, de la Naissance, de la Mort, de la Resurrection, & de l'Ascension de Iesus-Christ au Ciel. Les Caluinistes destruisent l'article de la Toute-puissance de Dieu, protestans qu'il ne peut faire que le corps de Iesus-Christ soit à mesme temps à la dextre de Dieu son Pere & au Sacrement. Beze viole indignement auec Iouinian, l'article de la perpetuelle virginité de la mere de Dieu, enseignant qu'elle a enfanté simplement comme les autres meres. Mais qui est le Chrestien qui puisse oüir sans horreur les blasphemes que vomit Caluin, *sur la descente de Iesus Christ aux enfers*, qu'il interprete de sa damnation arrestée au tribunal de Dieu, iusques à dire que le Sauueur du monde, (qui toutesfois selon S. Ambroise, *grauoit alors en characteres éternels les triomphes de sa passion*) a prononcé des paroles de desespoir au milieu de ces horribles tourmens, *quoy que la foy demeurast ferme en son cœur?* Il dit mesme que son supplice n'a en rien differé d'auec le supplice des autres damnez, sinon parce que leurs tourmens sont eternels, au lieu que le sien n'a duré qu'vn certain temps. Tous ces blasphemes se trouuans dans les écris des Lutheriens & des Caluinistes, dont le Serenissime Roy de la grande Bretagne, par le malheur de sa nourriture, embrasse la doctrine, ie pouuois reietter la protestation qu'il fait *de souscrire aux trois Symboles de la foy, à sçauoir au Symbole des Apostres, à celuy de Nicée, & à celuy de sainct Athanase*, & repartir à cela que cette protestation ne suffit pas pour se declarer Orthodoxe, veu que plusieurs l'ont faicte, qui toutesfois ne peuuent estre tenus pour autres que pour heretiques. Mais parlant à vn Prince, à qui Dieu a donné vn esprit vif & penetrant, ie n'auois point voulu m'amuser à prouuer vne chose si claire, me persuadant aisément qu'il auoit plustost vsé de cette preface pour rendre sa doctrine plausible, que pour croire que ce fust vne demonstration de la iustice de sa cause.

Tilenus in exam. dogmatis Molinai pag. 104. & alibi passim.

Beza de omnipraesent. Christi cont. Brentium.

Caluin. lib. 2. inst. c. 16. §. 8. 9. 10. 11. 12. In Catechismo par. int. opusc. In har. Euang. ad c. 27. Matth. Amb. lib. de myst. Pasch. c. 4.

Ie m'estois donc teu là dessus, me contentant de poursuiure mon dessein; qui estoit de monstrer à sa Majesté d'Angleterre, que sa foy n'estoit point la foy des quatre premiers siecles de l'Eglise, comme elle auoit voulu persuader aux Roys & aux Princes de l'Europe. Cependant du Moulin, accoustumé à triompher sans combattre, interprete mon silence à l'auantage de son party. *A cét article*, dit-il, *Coeffeteau ne trouue que redire, & se taisant là dessus, nous iustifie par son silence.* Et donc ne pouuois-ie pas dire que ce n'est point assez de faire cette profession, puis qu'elle est cómune aux aduersaires de l'Eglise, aux Montanistes, aux Photinians, aux Donatistes, aux Meletians, aux Monothelites, & à tant d'autres heretiques, que les Caluinistes mesmes condamnent & abhorrent? Derechef ne pouuois-je pas dire en suitte de cela, que ce n'est pas assez de receuoir les paroles des Symboles, mais qu'il faut encores leur donner vn sens Orthodoxe, ce que ne font pas les Lutheriens ny les Caluinistes? En fin ne pouuois-je pas dire qu'il ne sert de rien de croire, de reciter, & de confesser le Symbole de la foy, si l'on n'est en la communion de l'Eglise Catholique? Certes ce dernier est si necessaire que quand vn homme croiroit tout ce qui y est contenu, cela luy seroit inutile à la vie eternelle s'il n'estoit en cette Eglise. Ce que sainct Augustin montre par vne belle remarque digne de son esprit, nous apprenant qu'en l'ancienne Eglise, quand on recitoit le Symbole, & qu'on l'auoit prononcé iusques à l'article de la vie eternelle, qui est le dernier, on ajoustoit comme pour seau & pour closture de tous ces mysteres, *Per sanctam Ecclesiam*, Par la saincte Eglise. *La conclusion de ce Sacrement*, dit S. Augustin, *se termine par la saincte Eglise, dautant que si quelqu'vn est trouué sans elle il sera separé du nombre des enfans. Et celuy-là n'aura point Dieu pour pere, qui n'aura point voulu auoir l'Eglise pour mere. Et ne luy seruira de rien d'auoir creu, ou faict tant de biens sans la foy du souuerain bien. L'Eglise est la Mere spirituelle: l'Eglise est l'Espouse de Iesus-Christ, reblanchie de sa grace, & dotée de son sang. Elle possede tout ce qu'elle a reçeu de son Espoux. Ie lis le contract de son mariage, i'en reciteray la teneur. Heretiques écoutez ce qui est écrit.* * *Il falloit que Iesus-Christ endurast, & qu'il ressuscitast des morts, & qu'on preschast en son nom la penitence & la remißion des pechez par toutes les nations. Toutes les nations, sont tout le monde. L'Eglise possede tout ce qu'elle a reçeu en dot de son Espoux. Toute aßemblée de quelque heresie que ce soit qui a estably son siege en vn coin du monde, est vne concubine, & non la dame, ou la maistresse.* Et donc (Ministre) puis que ie pouuois repartir toutes ces choses, & les opposer à la protestation du Serenissime

Du Moulin, pag. 167. au 1. art. de conf. du Roy d'Angleterre.

Belle remarque de sainct Augustin.

Aug. de Symbo. ad Catechum. li. 4. cap. vlt.

Propterea hui⁹ cóclusio Sacramenti per sanctá Ecclesiá terminatur: quoniá si quis absque ea inuẽtus fuerit, alienus erit à numero filiorum. Nec habebit Deum patrem, qui Ecclesiá noluerit habere matrẽ. Nihilque ei valebit quod credidit vel fecit tanta bona sine fine summi boni. Ecclesia, mater est spiritalis, Ecclesia sponsa Christi est: gratia eius dealbata, pretioso sanguine dotata. Totum possidet quod à viro suo accepit in dote. Lego tabulas matrimoniales eius, recitabo. Audite hæretici quid scriptũ sit, oportebat Christum pati & resurgere à mortuis, & prędicari in nomine eius pœnitentiam & remissionem peccatorum per omnes gentes. Omnes gentes totus mundus est. Ecclesia totũ possidet, quod à viro suo accepit in dote. Quæcunque congregatio cuiuslibet hæresis in angulis sedet, concubina est, non matrona.

* *Luc. 24.*

Roy de la grande Bretagne, vous ay-je iustifiés par mon silence ; mais plustost en me taisant n'ay-je pas monstré que cette consideration ne requeroit point qu'vn Catholique s'en formalisast? Soyez vne autresfois plus équitable, & plus modeste, au moins si vous pouuez.

De l'authorité des Peres, tant en general qu'en particulier.

ARTICLE II. ET III.

TOVT ainsi que les Orthodoxes ont tousiours porté vne singuliere reuerence aux écrits des anciens Peres, comme aux monumens de la vraye Religion, aussi les heretiques ont tousiours foulé aux pieds leur authorité, non pour autre sujet sinon dautant qu'au lieu d'y trouuer de l'appuy à leurs opinions, ils y rencontrent la condemnation de leurs erreurs. Eunomius que sainct Hierosme a nommé *Athee*, & sainct Basile, *Prince & propugnateur de toute l'heresie*, ne veut point qu'on luy objecte leurs témoignages ; Nestorius, peste de l'Orient qui (comme luy reprochent les Peres du VI. Concile) voulut diuiser le sceptre de Iesus-Christ, méprise leurs interpretations. Eutyches, que le mesme Concile compare à vne beste farouche, proteste de ne suiure que les sainctes Escritures, & les oppose aux expositions des Peres, comme si elles leur estoient contraires. Bref les heretiques de tous les siecles en ont tousiours vsé de cette sorte, & parlé d'eux auec vn extréme mépris. En quoy ils ont esté courageusement secondez par ceux de nostre temps, qui ne leur ont point voulu ceder la palme d'impudence en ce sujet. On sçait combien indignement Luther & Caluin les traittét en leurs écrits, où pour toutes fleurs on ne voit reluire qu'iniures & outrages contre ces colomnes de la foy. Le Serenissime Roy de la grande Bretagne a témoigné qu'il iugeoit cette insolence indigne d'vn Chrestien, veu que donnant son iugement là dessus, il proteste auec vne franchise digne du rang qu'il tient, *qu'il rend tel respect aux anciens Peres, qu'eux mesmes n'en eussent pas desiré vn plus grand,* voire se declare de telle sorte qu'il dit *que les Iesuites ne leur en ont iamais rendu autant.* Ces paroles ingenuement prononcées par vn grand Roy, estoient capables d'ouurir le chemin à la concorde, que tous les gens de bien desirent, pour voir le schisme éteint : mais du Moulin s'efforce de rendre ces offres royales inutiles, dégoustant mesme toute la Chrestienté de leur doctrine, par vn denombrement qu'il fait de quelques erreurs, qu'il leur attribuë. Et c'est auec si peu de candeur, qu'à iamais sa reputation en sera diffamée parmy ceux qui apportent quelque sincerité aux disputes de la Religion. Toutesfois deuant que de venir aux preuues de mon dire, ie produiray les iustes raisons pour lesquelles nous employons l'authorité des Peres, aux

Hier. ad Pammac. & Ocean. Basil. l. 1. cont. Euno. Socrat. li. 7. hist. Eccles. cap. 32. In Concil. Chalced. act. 1. Concil. 6. act. 18.

matieres de la foy. Premierement, ces docteurs succedans aux disciples des Apostres, ont esté en leurs temps Pasteurs & Prelats des peuples Chrestiens par tout l'vniuers. Consequemment ils ont sçeu que c'estoit la vraye Religion qu'ils enseignoient aux fideles. L'ayans donc consignée par écrit & baillée à la posterité, comme conforme à la parole de Dieu, leurs témoignages doiuent estre de poids & auoir de l'authorité à l'endroit de toutes personnes équitables. A raison dequoy S. Augustin écriuant contre Iulian le Pelagien, apres luy auoir en vne matiere de foy, opposé plusieurs de ces illustres Docteurs des siecles precedens, & du sien, luy dit; *Ces Euesques sont sçauans, graues, saints, & ardents defenseurs de la verité contre la vanité des grands parleurs. Leurs raisons, leur erudition, & leur liberté, qui sont les trois choses que tu desires en vn Iuge, sont à couuert de tes reproches & de ton mespris. Apres les Apostres l'Eglise s'est accreuë sous de tels plantateurs, arroseurs, architectes, Pasteurs, & nourriciers.* Aussi certes ayans eu cette charge honnorable d'instruire les ames Chrestiennes en la foy, il est indubitable que Dieu leur a departy les dons spirituels necessaires pour s'en acquitter, c'est à sçauoir *la parole de sapience & de science par l'esprit*, comme parle l'Apostre, *afin que semblables à vn pere de famille ils tirassent de leurs tresors choses nouuelles, & anciennes*, pour edifier les consciences. Et icy il faut considerer qu'ils ne sont pas seulement témoins de la foy de leurs siecles, mais encor de celle des siecles passez, qu'ils auoient receuë de leurs predecesseurs, & ceux-là de ceux ausquels ils auoient succedé. Car comme dit sainct Augustin, *depuis que l'Eglise de Iesus-Christ est establie ils n'ont point eu d'autre creance, ils n'ont pas receu autre chose de leurs predecesseurs, ils n'ont pas enseigné autre chose à la posterité.* Partant leur deposition ne peut estre reiettée qu'en condamnant visiblement toute la primitiue Eglise dont ils ont esté comme les reiettons. Pour ce suject, sainct Athanase s'estant seruy de l'authorité des anciens Euesques, conclud ainsi contre les Arriens; *Voyla nous auons démonstré que nostre creance a esté baillée comme de main en main par les Peres aux autres Peres. Mais vous nouueaux Iuifs, & disciples de Cayphe, quels Peres, ou majeurs monstrerez-vous autheurs de vos doctrines?* Iuge icy du Moulin à qui ces paroles sont adressées; ou aux defenseurs des Peres, ou à ceux qui les méprisent. D'ailleurs, qui ne sçait que les Conciles generaux aux decisions de la foy, se sont seruis de leurs témoignages & de leur authorité, contre les artifices des heretiques qui se defendoient des passages de l'Escriture, destournez de leur saine intelligence? Ainsi le premier Concile de Nicée establit & confirma la creance du *Consubstantiel* par les paroles des Peres, qui l'auoient enseignée. Et Eusebe mesme de Pamphile, ayant souscrit à ses decrets, dit qu'il ne faisoit point de scrupule d'vser de ce mot, dautant qu'il se trouuoit dans les écrits de plusieurs illustres & éloquens Euesques, qui en auoient vsé auparauant. Au Concile d'Ephese Nestorius

August. lib. 2. cont. Iulian. Isti Episcopi sunt docti, graues, sancti, veritatis acerrimi defensores aduersus garrulas vanitates, in quorũ ratione, eruditione, libertate, quę tria bono iudici tribuisti inuenire non potes quod spernas. Talibus post Apostolos Ecclesia plantatoribus, rigatoribus, ædificatoribus, pastoribus, nutritoribus creuit.

1. Cor. 12.

Matth. 13. v. 52.

August. lib. 3. de pecc. mer. & remissi. c. 6. Non aliud ex quo Ecclesia est constituta senserunt, nõ aliud à Maioribus acceperunt, non aliud posteris tradiderunt.

Athan. in lib. bel. de decretis Nic. Synodi. Ἰδοὺ ἡμεῖς μὲν ἐκ πατέρων εἰς πατέρας διαβεβηκυῖαν τὴν τοιαύτην διάνοιαν ἀποδεδείχαμεν· ὑμεῖς δὲ ὦ νέοι Ἰουδαῖοι, καὶ τοῦ Καϊάφα μαθηταί, τίνας ἄρα τῶν ῥημάτων ἔχετε δεῖξαι πατέρας; ἀλλ' οὐδένα τῶν φρονίμων, καὶ σοφῶν ἂν εἴποιτε.

Athanas. epist. ad Afros.

Hist. tripartit. lib. 2. cap. 11.

Nestorius tout de mesme fut combattu de l'authorité des Peres, & les Euesques en leur profession de foy protestent qu'ils suiuent les decisions de leurs predecesseurs, & qu'ils marchent sur leurs pas. Le mesme se prattiqua derechef en ce celebre Cócile de Chalcedoine, où l'on ouït parmy les autres acclamations des Orthodoxes, ces paroles, *Cette-cy est la foy des Peres*. Puis donc qu'aux Conciles generaux & aux Synodes de la Chrestienté, où se font les reglemens de la Religion, les témoignages des Peres ont tant de poids, en quelle reuerence doiuent estre aux particuliers ces grandes lumieres de l'vniuers, & ces Princes de la foy comme les appelle Theodoret? Aussi sainct Augustin s'en sert comme de foudres pour abbatre l'erreur de Iulian, & apres les auoir employez pour la creance qu'il defendoit, il adjouste,[a] *Nous auons prouué nostre dire par l'authorité des Peres Catholiques; Car sans doute ces grands hommes, suiuant la foy qui s'épand par tout l'vniuers, nous asseurent que ces choses sont vrayes. Ce qu'ils ont trouué en l'Eglise ils l'ont tenu: ce qu'ils ont appris ils l'ont enseigné, & ce qu'ils ont reçeu de leurs Peres ils l'ont baillé à leurs enfans.* Le mesme sainct Docteur voulant abbatre l'orgueil de ce Pelagien par la consideration du respect qui est deu aux Saincts Peres, luy auoit dit auparauant. [b] *Si comme vn autre Polemon tu estois entré tout yure des débauches de la nuit, en l'école de Xenocrate, tu ne deurois pas estre touché & retenu d'vne si grande honte que de te trouuer parmy tant de saincts Personnages. La face de ces celebres Euesques doit estre d'autant plus reuerée que celle de Xenocrate; que leur maistre Iesus-Christ est plus grand que Platon precepteur de Xenocrate.* Par lesquelles paroles il vouloit monstrer que iamais vn homme sobre ne meprisera cette venerable antiquité, qui doit fermer la bouche aux plus effrontez.

En dernier lieu nous auons la propre confession de nos aduersaires, qui reconnoissent, & nommement Caluin,[c] que ces premiers Peres sont ceux, sur les écrits desquels on doit jetter les yeux pour y contempler la premiere face de l'Eglise, c'est à dire la pureté de la foy, & la saincteté des coustumes qui y ont esté prattiquées du temps des Apostres. Puis donc que la pureté de la doctrine reluist en leurs liures, que ne demeurons nous d'accord de les en croire? Et puis qu'ils ont mieux entendu l'Escriture que nous, pourquoy refusons nous d'apprendre d'eux les maximes de la foy, & de la Theologie Chrestienne? Mais dit du Moulin, *les Peres souuent discordent entr'eux, & ne s'accordent pas tousiours auec la parole de Dieu.* A cela ie réponds, que les Peres & Docteurs Catholiques non repris ny notez par l'Eglise, ne discordent iamais aux choses qui sont de l'essence de la foy, ou des communes traditions de l'Eglise vniuerselle: Ils pourront, par exemple, se contredire en quelques disputes de Philosophie, & mesme de la Theologie, quand ce sont questions qui peuuent estre fauorablement disputées d'vne part & d'autre. *La liaison, ou l'assemblage de la*

Concil. Eph. in ep. Alexand. Synod. ad Nestorium.

Acta Concil. Eph.

Conc. Calc. act. 5.

a *Theod. Dial. 2. fere in fine.*

Aug. lib. 2. contra Iulian.

Hoc probauimus Catholicorum authoritate Patrũ. Tales quippe ac tanti viri secundum Catholicã fidẽ quæ vbique toto orbe diffunditur hæc vera esse cõfirmant. Quod enim inuenerunt in Ecclesiis tenuerũt, quod didicerũt docuerũt, quod à Patribus acceperũt, hoc filiis tradiderunt.

b *Idem l. 1.*

Si scholam Xenocratis sicut Polemo ex antelucano conuiuio temulentus intrasses, non tanta quanta in isto cœtu tot sanctorũ, debetes verecundia coërceri. Hic enim certè tantò maior debet esse verecundia, quantò verior addiscitur sapientia. Tantò amplius reuerẽdi sunt tot memorabiliũ Episcoporũ, quàm vnius Xenocratis vultus, quãtò Platone Xenocratis doctore, doctor istorum maior est Christus.

c *Epist. ad Sadolet.*

Aug. lib. 1. cont. Iulian.
Salua fidei cõpage, doctissimi & optimi regulæ Catholicæ defensores interdùm nõ consonant.

foy demeurant entier, dit sainct Augustin, *les plus doctes & les meilleurs defenseurs de la regle Catholique peuuent quelquesfois discorder*; s'entend aux choses qui ne sont pas de l'essence de la foy, & qui peuuent ou bien estre ignorées sans crainte de peché, ou estre autrement creües sans soupçon d'heresie. Mais aux regles de la foy vniuerselle, & aux maximes de la creance publique qu'ils rapportent comme témoins de l'vsage & de la profession de l'Eglise Catholique de leur siecle, ils ne discordent iamais; mais on voit reluire en leurs écrits vn commun consentement qui témoigne la sincerité de leur doctrine conforme à la parole de Dieu: *Les mers & les montagnes separent à la verité leurs demeures*, dit Theodoret, *mais la distance des lieux n'a peu empescher leur commun consentement, dautant qu'ils ont esté inspirez d'vn mesme esprit, & ornés d'vne mesme grace spirituelle*. C'est pourquoy quand tout ce qu'allegue du Moulin de leurs écrits, seroit aussi veritable cõme il est faux, (au moins pour la plus part) si est-ce que cela n'affoibliroit en rien l'authorité des Peres que i'ay allegués pour la defense de la foy publique de l'Eglise aux quatre & cinq premiers siecles, veu que tout ce qu'il produit icy, est pris ou bien des lieux ausquels ils parlent de leur sens particulier, & non comme témoins de l'vsage & de la profession de l'Eglise; ou bien des liures supposez, ou bien des liures dont les autheurs ont esté censurés & repris par l'Eglise pour les mesmes doctrines qu'il allegue, ou en fin des endroits où ils ne traittent pas des choses de la foy, mais des poincts dont la creance est indifferente: Au lieu que ie n'allegue les Peres qu'aux choses qu'ils ont tenuës d'vn consentement commun, comme receuës & pratiquées en l'Eglise de leur siecle, & qui en suitte obligent autant la creance des Chrestiens, que les autres la laissent libre. Au demeurant que le Ministre ne se figure pas que ces anciens ayans erré en quelques poincts non encor decidés par vn iugement public de l'Eglise, ou bien en des choses de la nature de celles que nous auons alleguées, il faille rebuter le reste de leur doctrine, ou mesme qu'ils en soient moins dignes de foy, en ce qu'ils rapportent de la creance generale de l'Eglise; car en ce dernier ils n'apportent que leur deposition, qui ne peut estre reiettée sans les estimer méchans; & au premier ils interposent leur iugemẽt, qu'ils sousmettent à la censure publique de l'Eglise, dont les decisions leur estant signifiées & manifestées, ils les embrassent cõme Oracles prononcez par la bouche de verité, sans opiniastrer dauantage la defense de leurs premieres opinions. Mais examinons vn peu les erreurs que du Moulin, apres Monsieur du Plessis, attribuë aux Peres, pour recuser ces fideles témoins de la verité. *Clement I. Pape voudroit*, dit-il, *que les biens & les femmes fussent communes entre les Chrestiens*. Miserable imposture, dont les siens mesmes l'ont auerty, & qui au demeurant ne peut subsister auec les paroles du Canon qui prescrit à ceux du Clergé, (car toute cette question s'entend des Clercs, & non des

Theod. dial. 1.
Maria quidẽ & mõtes maximis eos interuallis inter se inuicem distingunt, sed eorũ consensioni locorum distantia nihil dãni attulit. Omnes enim ab vnâ spirituali gratiâ afflati & initiati erant.

autres Chrestiens) vne forme de vie semblable à celle des Apostres, desquels sainct Clement Pape, en ce Canon, leur propose l'exemple, qui n'a rien de commun auec la brutalité des Heretiques, qui voulurent au commencement introduire cette honteuse communauté des femmes, mais furent condamnez par toute l'Eglise. *Omnia indiscreta sunt apud nos, præter vxores*, dit Tertullian en son apologetique. Aussi ces paroles inserées à la marge du liure de du Moulin. *In omnibus autem sunt sine dubio & coniuges*, (comme remarquent & en aduertissent les Correcteurs du Decret,) ne se trouuent point en l'original, ny dans les manuscrits du Vatican, & de S. Marc de Florẽce: & quand elles s'y trouueroient le sens en deuroit estre recueilly, non de Platon, mais de la pratique des Apostres, qui parmy la communauté des biens ont tousiours rejetté celle des femmes, en ce qui est des actions du mariage, encore que pour les autres offices domestiques & du ménage, leur trauail ait esté rendu cõmun, aussi bien que leurs moyens & leurs commoditez; qui est le vray sens de ce Canon. Venons aux autres passages, car du Moulin a esté assez chastié de cette fausseté. *S. Ignace, dit-il, en l'Epistre aux Philippiens, écrit que ieusner au Samedy ou au Dimanche, c'est estre meurtrier de Iesus-Christ.* Ie luy ay répondu ailleurs que ces choses sont dittes pour exaggerer la fureur de certains heretiques du siecle de sainct Ignace, qui ieusnoient ces iours-là, contre la coustume de tout l'Orient, rapportée & defenduë par sainct Augustin; ce qu'ils faisoient pour deshonorer la creation du monde, & la Resurrection de Iesus-Christ: en quoy ils commettoient vne grande faute, veu que Tertullian a dit [a] *que le ieusne du Dimanche est tenu parmy les Chrestiens pour vne execrable méchanceté.* Et le Concile IIII. de Carthage prononce, *que celuy qui affecte de ieusner le Dimanche, ne doit point estre tenu pour Catholique.*

Causa. 12. q. 1. Can. Dilectiss. Toute cette question est des Clercs, & non de tous les Chrestiens.

Verba hæc absunt ab originali in recentioribus Conciliorum editionibus impresso, & duobus manuscriptis, vno Vaticano, altero Bibliotheca S. Marci Florentiæ.

[a] *Tert. de Coron. milit.* Die Dominico ieiunium nefas ducimus vel de geniculis adorare.

Conc. Carth. 4. Can. 64. Qui Dominico die studiosè ieiunat, nõ credatur Catholicus.

Quant à Iustin, au lieu que le Ministre objecte, il n'a rien voulu dire autre chose, sinon que *Dieu a permis que le Soleil fust adoré des Gentils, selon ce qui est écrit au Deuteronome*, 4. & 17. qui est ce que Tryphon * luy auoit auparauant remarqué. Et là dessus pour prouuer la diuinité de Iesus-Christ, il adjouste: * *qu'encore que Dieu ait permis que le Soleil ait esté adoré des nations, iamais toutesfois personne n'a voulu mourir pour le Soleil, comme les Martyrs se sont immolez pour Iesus-Christ.* Et se souuiendra le docte Lecteur, qu'en tous ces deux endroits, Iustin & Triphon alleguent la sainte Escriture (ὡς γέγραπται) qui est vn témoignage qu'ils ne vouloiẽt pas dire autre chose que ce qui y estoit compris; joint que le verbe Grec δίδωμι, dont vse Iustin, signifie aussi bien permettre, que donner, comme on peut voir en Xenophon, & dans les écrits des autres bons autheurs que du Moulin pouuoit voir. Mais il ne se soucie pas de tout cela, il luy suffit qu'auec quelque couleur, voire d'vn mot odieusement interpreté, il puisse rendre la doctrine des Peres suspecte d'erreur. D'Athenagoras il nous produit ces

* *En l'impr. de Com. pag. 213.* Φυλαξάμενος λέγειν τὸν ἥλιον καὶ τὴν σελήνην ἃ γέγραπται τοῖς ἔθνεσι συγκεχωρῆσθαι τὸν θεὸν εἰς θεοὺς προσκυνεῖν.

* *Pag. 274.*

Xenoph. Hell. lib. 5. ἐδίδοσαν οἱ Λακεδαιμόνιοι τοῖς συμμάχοις λέγειν.

Athenag. in ap. pro Christ.
ὁ γὰρ δεύτερος, εὐπρεπής ἐστι μοιχεία.

paroles: *Les secondes nopces sont vn adultere bienseant.* Ie ne veux rien dire icy de la grande seuerité des premiers Chrestiens aux reglemens de la chasteté, il me suffit de répondre, que cette opinion est publiée selon le sens particulier de cét Ancien, qui se sert des exemples de la rigoureuse chasteté des Chrestiens en vn sujet fauorable, plaidant leur cause contre les calomnies des Payens, qui les accusoient des plus honteuses paillardises qu'on sçauroit imaginer.

Quant à Origene, toute l'Eglise l'a condamné comme Heretique, non seulement en l'opinion que le Ministre allegue de luy, *Que les diables seront sauuez*, mais encore particulierement en tous les lieux où il semble fauoriser l'erreur des Sacramentaires, par ces réueries spirituelles, semblables à celles des Caluinistes au sujet de la Cene. Ce qu'il cite de Clement Alexandrin, *que les Grecs ont esté sauués par la Philosophie*: c'est encor vne opinion particuliere née du discours de l'Autheur, plustost qu'apprise de la commune doctrine de l'Eglise; Et toutesfois encor du Moulin n'a pas bien pris son intention, ou au moins l'a mal representée: Car Clement Alexandrin a voulu dire, que ceux qui deuant la venuë de Iesus Christ ont mené vne loüable vie, ont esté rendus iustes par la loy, ou bien par la Philosophie, mais qu'ayans esté destituez de la foy en Iesus-Christ, ils l'ont attendu aux Enfers, & que depuis son auenement ils se sont conuertis par sa predication, & par celle de ses Apostres, à cause dequoy ils ont esté sauuez. Mais tousjours ce n'est, comme i'ay dit, que son particulier discours. Et de mesme estoffe est ce qu'il amene d'Arnobe, qu'on ne peut excuser autrement, sinon que quand il écriuit ses liures contre les Gentils, il n'estoit pas encore pleinement instruit en la Religion Chrestienne, n'estant pas mesme encor baptisé, comme sçauent ceux qui lisent l'histoire, & qui puisent les choses en leur source. Pour S. Irenée, outre que ce qu'il dit de l'ame est vne matiere de Philosophie, en laquelle il a peu se tromper aussi bien que Tertullian, qui a creu que l'ame auoit des lineamens corporels, c'est de rechef vne opinion particuliere qui neant-moins peut estre fauorablement interpretée, entendant par la figure & par le charactere de l'homme, qu'il croit qu'elle retient apres sa separation, le desir & l'inclination qu'elle a de se voir reünie, & r'alliée auec luy, de sorte qu'il semble qu'elle en retienne tousiours la figure & le charactere imprimé en elle mesme. Aussi ne parle-t'il point de pieds & de mains particulierement, mais simplement du charactere du corps, & de la figure de l'homme, qu'il dit continuer en l'ame apres qu'elle est separée du corps. Et certes si du Moulin eust veu les lieux de l'autheur, il ne nous eust pas allegué le 64. chapitre, où il n'en est nullement parlé, mais seulement le 62. & le 63. où il ne se trouue que ce que i'ay dit, sans aucune particuliere mention de pieds & de mains. C'est ainsi qu'il lit les Peres pour censurer iudicieusement leur doctrine! Nous ne sommes pas encor au bout de ses reproches: *Iustin*, dit-

Clem. Alexand. lib. 6. Stromat.

Arnob. 2. cont. gent.

Lib. 2. c. 62. Characterem corporis ca. 63. Figuram hominis.

il, *Irenée, & Lactance ont esté Chiliastes, Tertullian Montaniste, S. Cyprian Anabaptiste, &c.* Il est vray certes que S. Iustin, S. Irenée & Lactance ont tenu l'opinion des mille ans que deuoit regner nostre Seigneur auec ses éleus sur la terre: mais outre qu'elle estoit plausible, & qu'elle sembloit estre fondée sur vn passage exprés de l'Escriture, quoy que mal entendu, elle n'estoit pas encore condamnée par l'Eglise qui depuis l'a censuree. Et quant à Tertulian, se faisant Monaniste, il a cessé d'estre Docteur de l'Eglise; c'est pourquoy toutes ses resueries non plus que celles d'Origene, n'ont aucun poids ou authorité, & pour le reste ils sont tous deux receuables, entant que l'vn & l'autre rapportent non leurs opinions particulieres, mais l'vsage & la profession de l'Eglise de leur siecle. Mais i'ay honte que cét hõme n'a point eu de honte de nommer sainct Cyprian *Anabaptiste.* Ie veux bien qu'il l'ait entendu selon l'etymologie du nom Grec, neantmoins auiourd'huy ce nom d'Anabaptiste est si odieux à tout le monde, à cause de la furieuse secte qui se l'est donné, que ce fleurissant Martyr meritoit bien qu'on trouuast vn nom plus doux, pour representer vne faute qu'il a effacée par sa mort. Ioint que sainct Cyprian, à proprement parler, n'a pas tenu qu'il falloit rebaptiser les Heretiques, mais simplement qu'il les falloit baptiser, sa creance estant qu'ils ne pouuoient auoir esté baptisés hors de l'Eglise. Et icy les auertissemens du sieur Casaubon commencent à seruir au Ministre, qui a osté de la seconde impression cét iniurieux tiltre qu'il auoit donné en la premiere à sainct Cyprian. Cependant ie voudrois que du Moulin se ressouuinst en passant, que S. Cyprian alleguoit vne infinité de passages de l'Escriture, pour inualider le Baptesme des Heretiques, & pour prouuer qu'il les falloit rebaptiser quand ils r'entroient au giron de l'Eglise. Et neantmoins il a esté condamné en ce poinct, parce qu'il ne suiuoit pas le sens de l'Eglise, qui les interpretoit autrement que luy. *Ie ne reçois point,* dit sainct Augustin, *ce qu'a creu le bien-heureux S. Cyprian, qu'il falloit rebaptiser les Heretiques & Schismatiques, pour autant que cela n'est point receu de l'Eglise pour laquelle S. Cyprian a épanché son sang.* Venons à sainct Hilaire: du Moulin l'accuse premierement, *d'auoir soustenu en plusieurs endroits, que Iesus-Christ en sa mort n'a souffert aucune douleur.* A cela ie répons, qu'il parle du Verbe, & de la personne diuine, contre les Arriens qui croyoient qu'elle auoit enduré; *Parce qu'ils disent, que le Fils a esté creé de rien, ils mettent en luy les fascheries de la douleur, & mettent sa passion auec la passion du corps,* dit-il des Arriens, au liure 10. produit par le Ministre. En second lieu il l'accuse d'auoir dit que, *nostre Seigneur n'a point mangé, pour ce que son corps en eust besoin, mais seulement par coustume.* Mais il deuoit s'informer du mesme sainct Hilaire, & il luy eust appris comme il entend cette necessité, & cette coustume. Il ne reconnoist donc point de necessité en nostre Seigneur pour la nourriture de son corps, ny mesmes pour les

Anabaptistes sont ceux qui rebaptisent.

Aug. lib. 2. contra Crescon. cap. 32. Non accipio, inquam, quod de baptizandis hæreticis & schismaticis B. Cyprianus sensit, quia hoc Ecclesia nõ accipit, pro qua B. Cyprianus sanguinem fudit.

Hilar. lib. 10. Quia ex nullis filium creatum esse dicunt, ideo in eo doloris anxietatẽ, ideo ipsius passionẽ cum corporis passione ponūt.

Hilar. ibid. Quamuis sit vulneratus, non tamen iniquitatis suæ vulnus est, & quũ quid patitur non sibi patitur.

autres passions, *parce que volontairement il s'estoit assujetty à toutes les incommoditez de la vie, desquelles il se pouuoit exempter s'il n'eust voulu accomplir le mystere de nostre redemption.* Ie ne nie pas pourtant que sainct Hilaire n'ait vsé de paroles & de comparaisons qui semblent passer outre. Mais où nous pouuons sans preiudice de la foy, excuser le langage des Peres, nostre modestie sera tousiours plus loüable, que la hardiesse de ceux qui les condamnent, sur le rapport d'autruy, & peut-estre sans auoir rien veu d'eux, que la couuerture de leurs liures. Certes pour ce qui regarde cét Autheur, non-obstant ce que du Moulin allegue de luy; S. Hierosme écriuant à Leta, comme elle deuoit instruire sa fille, ne laisse pas de luy dire, *qu'elle coure seurement, & sans crainte de se blesser le pied, les écrits de S. Hilaire, & qu'elle se plaise aux œuures de ces esprits, aux liures desquels la pieté & la foy ne vacille point.* Et S. Augustin écriuant contre Iulian, ne feint point d'alleguer son authorité, pour confirmer vne proposition de la foy. *C'est vn Catholique,* dit-il à ce Pelagien, *qui ouure la bouche, c'est vn insigne Docteur des Eglises qui parle.* Mais cela n'est pas assez pour garantir les Peres de la censure du Ministre. Il fait encores icy part de ces courtoisies à S. Chrysostome, loüé aussi par sainct Augustin. Et non seulement il le censure, mais encor il le calomnie auec trop d'injustice. *Chrysostome,* dit-il, *allegué au Canon,* Hac ratione, *en la cause 31. dit, que S. Paul commandant les secondes nopces, a parlé contre verité & raison, & que c'est veritablement vne paillardise.* Ie luy auois remonstré ailleurs,* que ces paroles-là sont faussement attribuées au vray sainct Chrysostome, veu qu'il parle ainsi sur l'Epistre aux Ephesiés, aprés vn discours où il sembloit les toucher. *Que diront ceux qui se marient en secondes nopces? Non que ie les condamne,* (écoutez du Moulin) *car l'Apostre les a permises.* Ce qu'il a donc allegué de luy, est d'vn autre autheur, c'est à sçauoir de l'autheur de l'œuure imparfait, duquel outre la censure d'Erasme, & de tous les doctes, M. du Plessis a particulierement dit, *que l'Arianisme y est tout euident, condamné neantmoins & combattu en tous les liures de Chrysostome.* Et ne sert de rien d'alleguer l'autheur du Decret qui l'a ainsi cité, car premierement il l'a cité de cét œuure que du Moulin ne pouuoit plus ignorer n'estre pas de sainct Chrysostome, & puis l'aduertissement des Correcteurs du Decret est inseré au pied de ce Canon, où ils rapportent le témoignage du vray S. Chrysostome, en vne sienne epistre écrite à vne ieune veufue. Mais c'est en quoy reluit la candeur du Ministre, qui ne trouuant pas les erreurs qu'il cherche dans les vrais écrits des Peres, leur en suppose d'autres, afin d'auoir sujet de les calomnier. Nous allons encor voir vne pareille fourbe en S. Augustin, qu'il accuse de tenir, *que l'Eucharistie est necessaire aux petits enfans nouueaux nés, pour estre sauués;* & produire le 5. Hypognostique, l'epistre 93. & l'epistre 106. Or premierement c'est chose dont tous les doctes sont d'accord, que les liures des Hypognostiques ne

Hier. ad Letam. Hilarij libros inoffenso decurrat pede. Illorum tractatibus, illorum delectetur ingeniis, in quorum libris pietas fidei nõ vacillet.

Aug. lib. 2. cont. Iulian. Catholicus loquitur: Insignis Doctor Ecclesiarũ loquitur.

S. Chrysostome calomnié.

** En la defense de l'Eucharistie.*

Chrysost. hom. 20. in epist. ad Ephes.

Le sieur du Pless. en la preface de son instit.

Caus. 31. q. 1. Can. Hac ratione.

ſont point de S.Auguſtin. Et la cenſure d'Eraſme, que nos aduerſaires tiennent comme vn Oracle, pouuoit en inſtruire le Miniſtre s'il euſt ſeulement ouuert le liure pour y prendre ſon allegation. Ce que ie dy, non pour rejetter ces liures, (car ils ſont pleins d'érudition) mais pour monſtrer le peu de connoiſſance qu'a le Miniſtre de l'antiquité; & puis l'epiſtre 93. n'eſt non plus de ſainct Auguſtin. Ce que derechef i'allegue, non pour la rebuter, (car elle eſt d'vn excellent Pape, d'Innocent I.) mais pour monſtrer combien eſt vray ce qu'on dit de luy, qu'il n'apprend les liures que par leurs tables, *ſapit per indices.* Et quant à la doctrine contenuë en la 106. touchant le Bapteſme des petits enfans. Premierement, c'eſt d'vne matiere qui n'eſtoit pas encor decidée en l'Egliſe, veu qu'à lors elle bailloit la communion aux petits enfans, pour monſtrer que par le Bapteſme ils s'eſtoient acquis le droit de participer au corps & au ſang de Ieſus Chriſt, s'incorporans en ſon Egliſe auec vne tacite proteſtation de deſirer le Sacrement. Secondement, ie dy que ſainct Auguſtin enſeignant que l'Euchariſtie eſt neceſſaire aux petits enfans, parle non de la communion du Sacrement, mais de la choſe exhibée par cette communion, que tous ceux qui ſont baptiſez reçoiuent, communiquans au fruit qu'elle apporte. Or que S. Auguſtin l'ait entendu de cette ſorte on le peut recueillir du ſermon *Ad infantes*, rapporté par Beda, où il dit en termes expres; *Perſonne ne doit nullement douter qu'vn chacun des fideles ne ſoit fait participant du corps & du ſang du Seigneur, lors qu'au bapteſme il eſt fait membre de Chriſt, & perſonne non plus ne doit croire que celuy qui meurt en l'vnité du corps de Chriſt, ſoit ſeparé de la communion de ſon pain & de ſa coupe, encor qu'il ſorte de ce ſiecle deuant que d'auoir mangé ce pain & beu cette coupe: car il n'eſt pas priué de la participation ny du benefice de ce Sacrement, puis qu'il trouue ce qui eſt ſignifié par ce Sacrement.* Il eſt donc tout clair que ſainct Auguſtin ne tient pas que la communion reelle du Sacrement ſoit neceſſaire aux petits enfans, afin qu'ils ſoient ſauuez; mais il dit ſeulement qu'en receuant le Bapteſme ils participent à l'Euchariſtie, & en recueillent le fruit: C'eſt à ſçauoir, dautant premierement qu'ils ſont par ſon moyen incorporez à l'Egliſe, & faicts membres du corps myſtique de Chriſt, l'vnité duquel eſt repreſentée par le Sacrement qui contient ſon vray corps & ſon vray ſang, auſquels pour cette cauſe ils ſont dits participer: Secondement parce que le bapteſme leur donnant le premier mouuement de la vie ſpirituelle, & les faiſant viure de la vie que Chriſt communique aux fidelles, il leur acquiert le droit, comme i'ay dit, de pouuoir participer au corps & au ſang de celuy qui les viuifie, & en ſuitte les rend capables de la conionction corporelle qui interuient, par le moyen du Sacre-

Aug. ſerm. ad infant. vt refertur à Beda in cap 10.1. ad Corinth.
Nulli eſt aliquatenus ambigendum tunc vnumquemque fideliũ, corporis ſanguiniſq; Dominici participem fieri, quoniam in baptiſmate membrum Chriſti efficitur, nec alienari ab illius panis caliciſque cõſortio, etiã ſi, antequã panem illum comedat, & calicẽ bibat, de hoc ſæculo in vnitate corporis Chriſti conſtitutus abſcedat: Sacramenti quippe illius participatione ac beneficio non priuatur, quando ipſe hoc quod illud Sacramentum ſignificat inuenit.

Idem lib. 1. de peccat. merit. & remiſſ. cap. 20. Paruulus ſi percepto baptiſmate de hac vita emigrauerit, ſoluto reatu cui originaliter erat obnoxius, perficietur in illo lumine veritatis, quod incommutabiliter manens, in æternum iuſtificatos præſentia creatoris illuminat.

ment, entre Iesus-Christ & les croyans; à la façon que par le mariage l'Espoux acquiert droit sur le corps de son Espouse, deuant la connoissance charnelle. De sorte que sainct Augustin n'a rien dit en cela qui soit sujet à la censure des Ministres. Et cependant ils remarqueront en passant que accusans sainct Augustin d'auoir creu que *l'Eucharistie est necessaire aux petits enfans nouueaux nés pour estre sauuez*, ils auoüent que S. Augustin a vne creance contraire à celle qu'ils enseignent: car si sainct Augustin a creu que l'Eucharistie fust necessaire aux petits enfans, il a donc creu qu'ils estoient capables de manger le corps de Iesus-Christ. Or ne le peuuent-ils manger par la foy, puis que non seulement ils n'en peuuent auoir les fonctions, mais encor selon la doctrine de du Moulin (qui est toutesfois vn insigne blaspheme,) ils n'en reçoiuent pas mesmes le don au baptesme. S. Augustin n'a donc pas creu que le corps de Christ se mangeast par la foy; quoy qu'à la verité il ait creu que la foy & la deuotion sont necessaires à ceux qui ont atteint l'âge, afin qu'ils y puissent participer dignement & auec fruit. Pour retourner à nostre discours, nous auons rapporte la vraye opinion de sainct Augustin, exempte de toute erreur au reste tres-conforme à la parole de Iesus-Christ, *Si vous ne mangez la chair du fils de l'homme, & ne beuuez son sang, vous n'aurez point la vie en vous*: Car puis que les petits enfans par le moyen du Baptesme possedent & ont en eux la vie, il s'ensuit (estendant cette sentence à toute sorte d'âge, comme fait sainct Augustin) qu'ils ne sont pas sans participer au fruit du Sacrement, auquel sa chair est donnée à manger, & son sang à boire, pour auoir la vie eternelle.

Ioan. 6. l. 1. de pec. merit. & remiss. Et de Baptis. paruul. cap. 20.

Voicy d'autres erreurs que luy impute le Ministre, alleguāt de luy, qu'au liure des dogmes Ecclesiastiques ch. 11. il dit *que les Anges sont corporels*. Mais c'est derechef vne fausseté: car S. Augustin ne fut iamais l'autheur de ce liure, cōme tous les doctes sont d'accord; & toutesfois quand S. Augustin auouëroit que les Anges sont corporels, (comme il y a des passages en ses œuures, qui semblent estre formels pour cela,) il n'auroit failly qu'en vne question obscure & difficile, & qui encore n'estoit pas bien expliquée de son temps, & qui au demeurant ne concerne point la foy. De sorte que cela ne peut preiudicier à la sincerité de sa creance, veu principalement qu'elle ressent sa philosophie plus que sa Theologie; ou bien appartient seulement aux questions de Theologie, qui estans épineuses, n'ont pas esté tenuës d'vne mesme sorte par ceux mesmes qui ont tousiours embrassé vne mesme foy.

Epist. 111. 115.

Mais voicy vne troisiesme erreur. *Au liure du combat Chrestien 32. il dit*, ajouste du Moulin, *que nostre corps apres la resurrection ne sera plus ny chair ny sang, mais vn corps celeste*. Ie desirerois en cét homme vn peu de candeur en l'interpretation des paroles des Peres. Sainct Augustin ayant opposé contre la doctrine de la resurrection ce passage

S. August. calumnié.

sage de l'Apostre, *La chair & le sang ne peuuent heriter le Royaume de Dieu*, l'explique par vn autre du mesme Apostre au mesme lieu, où il dit, *Il faut que ce corruptible icy veste l'incorruption, & que ce mortel icy veste l'immortalité*, & dit en suitte de ce dernier texte; *Apres que cela aura esté fait, ce ne sera plus chair & sang, mais vn corps celeste, qui est ce que nostre Seigneur a promis disant; Ils ne se marieront point & ne prendront point de femmes, mais seront semblables aux Anges, car ils ne seront pas viuans aux hommes, mais à Dieu, estans ainsi faicts égaux aux Anges: la chair & le sang seront donc changez, & s'en fera vn corps celeste & Angelique; car & les morts resusciteront incorruptibles, & nous serons transmuez: de sorte que & cela est vray que la chair resuscitera; & cecy encor est vray que la chair & le sang ne possederont point le Royaume des Cieux.* Iusques icy sont les paroles de sainct Augustin, par lesquelles on peut iuger qu'il n'a rien voulu dire que ce qu'auoit dit l'Apostre. De sorte qu'enseignant que nos corps apres la Resurrection ne seront plus ny chair ny sang; par *la chair & le sang* il entend la corruption, comme par le corps celeste il entend l'estat d'immortalité auquel ils fleuriront alors. En vn mot il n'a (non plus que l'Apostre) voulu destruire la nature de la chair, mais il a seulement enseigné le changement des qualitez, dautant que *le corps est semé en corruption, & il ressuscite en incorruption: Il est semé en deshonneur, il ressuscite en gloire: Il est semé en foiblesse, il ressuscite en force; Il est semé corps sensuel, il ressuscite corps spirituel*; car c'est ce que sainct Augustin exprime par corps angelique & celeste.

Vers. 53.
S. August. de agone Christi cap. 32.
Oportet corruptibile hoc induere incorruptionē, & mortale hoc induere immortalitatem. Cum enim hoc factum fuerit, iam non erit caro & sanguis, sed cæleste corpus, quod & Dominus promittit, cū dicit, Neque nubent, neque vxores ducēt, sed erūt æquales Angelis Dei. Non enim iam hominibus, sed Deo viuent, cū æquales Angelis facti fuerint. Immutabitur ergo caro & sanguis, & fiet corpus cæleste & Angelicum, &c.
1. Cor. 15. Vers. 42. 43. 44.

Venons aux autres Peres que le Ministre traicte aussi indignement que sainct Augustin. *S. Gregoire de Nysse*, dit-il, *au sermon 1. de la Resurrection enseigne vn erreur prodigieux, à sçauoir que l'ame de Iesus-Christ estoit desia au sepulchre, lors qu'il celebroit l'Eucharistie, & que son corps estoit desia mort.* L'imposture & l'ignorance reluisent également en cette censure: L'imposture, en ce qu'il luy fait dire contre la verité, & contre toute bonne Philosophie, *que l'ame de Iesus-Christ estoit desia au sepulchre &c.* Qui est vne façon de parler trop inepte & qui ne se trouuera point en tous ses écrits, seulement dit-il au lieu allegué, que l'ame de nostre Seigneur estoit dés lors *en la region du cœur*; c'est à dire, aux entrailles de la terre, ou bien aux Enfers, qu'il appelle le sejour & l'Empire du diable; De sorte qu'il parle des Enfers, & non du sepulchre. Mais l'ignorance paroist en ce qu'il n'a pas veu que sainct Gregoire parle non d'vn vray genre de mort, qui consiste en la réelle separation de l'ame d'auec le corps, mais d'vne mort mystique, fondée sur ce que nostre Seigneur immola en la derniere Cene son corps, & son sang en sacrifice, & les donna à manger & à boire à ses Disciples, qui estoit leur exprimer la mort à laquelle il s'estoit dedié, & qu'il alloit receuoir. Tellement qu'il a seulement voulu dire, qu'à cét instant l'ame de Iesus-Christ estoit déia par affection & par volonté, au mesme estat auquel elle se trouua depuis par effect, quand son corps fut enclos dans le tombeau. Voicy ses paroles.

Greg. Nyss. serm. 1. de resur.

Lors que nostre Seigneur donna son corps à manger, & son sang à boire à ses Disciples assemblés, adonques il declara ouuertement que le Sacrifice de l'Agneau estoit accompli, veu que le corps de la victime n'est pas propre à manger tandis qu'il est animé. Partant quand il donna son corps à manger & son sang à boire à ses Disciples, son corps estoit desia immolé par vn moyen secret, & non visible, tel qu'il auoit pleu à la puissance de celuy qui parfaisoit le mystere de le choisir. * *Et son ame estoit où sa puissance la deposa* (depuis) *& auec cette vertu diuine qui luy estoit conioincte, elle alloit à l'entour de la region du cœur.* Il n'y a plus que les aueugles qui ne voyent pas de quelle separation de l'ame d'auec le corps parle ce grand personnage. Mais du Moulin a voulu destourner le sens de ces paroles, dautant que c'est vn excellent passage, pour monstrer que nostre Seigneur a institué le sainct Sacrifice de son corps, & de son sang en la Cene, & qu'il s'est delors immolé à Dieu son Pere, comme enseigne l'Eglise Catholique. Il tombe maintenant sur Lactance disant, *qu'au 4. liure, chapitre 14. il nie formellement la Diuinité de Iesus-Christ.* Et de cela a-t'il esté noté & repris par l'Eglise, aussi bien que du reste où il a erre. Vient apres sainct Gregoire de Nazianze, que sainct Basile appelle *bouche de Iesus-Christ*, auquel toutesfois du Moulin fait proferer des erreurs, dautant que c'est son opinion, *que hors la necessité vrgente, le Baptesme des petits enfans doit estre differé iusques à ce qu'ils sçachét répondre.* Et icy derechef reconnoissons-nous le peu de candeur qu'il apporte en la censure des Peres. Sainct Gregoire de Nazianze fit le sermon qu'il allegue, expressément contre ceux qui differoient le Baptesme, monstrant entre autres choses que comme ainsi soit que le reste des affaires humaines requiere des saisons opportunes pour estre faites à propos, le Baptesme se doit administrer en tout temps, voire à tout âge, & à toutes sortes de personnes, *As-tu*, dit-il, *vn enfant, fais qu'il soit imbu de saincteté dés son enfance, & que dés cét âge tendre il soit consacré au sainct Esprit.* Et là nommément il amene l'exemple d'Anne mere de Samuel, qui voüa son fils à Dieu deuant qu'il fust né, & le fit dés son enfance seruir au Tabernacle. Ce que donc en suitte il dit, *qu'il seroit d'auis, que (hors de la necessité) on attendist à baptiser les petits enfans iusques à ce qu'ils eussent trois ou quatre ans*, outre que ce n'est que son aduis particulier duquel il n'a pas pretendu faire vne loy en l'Eglise, on voit que c'est pour accorder quelque chose à l'importunité de ceux qui vouloient absolument qu'on differast le Baptesme, iusques à la vieillesse. Et neantmoins qui a-t'il d'impie en cét aduis? Il dit que par ce moyen ils pourroient oüir & répondre quelque chose des mysteres, encore qu'ils n'en eussent pas l'exacte intelligence; c'est son opinion simplement proposée sans y obliger personne, quelle erreur y a-t'il en cela? Et ne conclut-il pas auec toute l'Eglise, *qu'il ne faut pas attendre qu'ils ayent atteint l'vsage parfait de la raison, à cause des accidens de cette vie?* Ce qui se peut rapporter à tout

* Ἡ ψυχὴ ἐν ἐκείνοις ἦν, ἐν οἷς αὐτὴν ἡ ἐξουσία τοῦ οἰκονομοῦντος ἀπετίθετο· μετὰ τῆς ἐγκεχωρημένης αὐτῇ θείας δυνάμεως τὸν ἐν καρδίᾳ ἐκεῖνον χῶρον περιπολεῖ.

Gregor. Naz. orat. 40.
Νήπιόν ἐστί σοι; μὴ λαβέτω καιρὸν ἡ κακία· ἐκ βρέφους ἁγιασθήτω, ἐξ ὀνύχων καθιερωθήτω τῷ πνεύματι.

le temps qui suit leur naissance. C'est ce qui a fait changer à du Moulin ce qu'il auoit dit ailleurs absolument, mais auec calomnie, de ce grand personnage *Nazianze, veut que les enfans puissent respondre deuant que d'estre baptizés.* Toutesfois ce n'est pas le premier passage que ie luy ay fait corriger.

Or pour acheuer de peindre ce diuin autheur de couleurs estrangeres, il se iette maintenant sur l'oraison funebre qu'il fit à la loüange de S. Basile decede, en laquelle *il le prefere à Enoch, & le compare à Abraham.* Quel insatiable desir de noircir la reputation des Peres trauaille donc cet homme? Quoy? il faut qu'ils luy rendent compte des fleurs de leur Rhetorique qu'ailleurs il prend à garant contre nous? Certes ceux qui sont capables d'en iuger estiment qu'il n'y a rien en toute l'antiquité de plus eloquent, de plus Chrestien, ny de plus religieux que cette harangue, encor que par tout on y voye reluire les richesses de l'Egypte : mais si sobrement employées qu'elles ne le peuuent faire prendre que pour vn Israëlite, qui en sçait rapporter l'vsage au seruice du tabernacle. Et ne croy pas qu'Enoch ou Abraham soient en rien des-honnorez par la comparaison qu'il fait d'eux auecques sainct Basile Oracle d'Orient, & l'vn des plus accomplis Prelats qui ait iamais esté en la Chrestienté. Ce sont les Ministres qui se figurent cela, non des personnes iudicieuses. Au reste sainct Augustin ayant allegué l'authorité de ce Docteur à Iulian le Pelagien, ajouste, *C'est vn si grand personnage, qu'il n'eust iamais dit cela si ce n'estoit la foy commune des Chrestiens, & les Euesques d'Orient ne l'estimeroient pas comme ils l'estiment, s'ils ne reconnoissoient qu'il a dit ces choses conformément à la verité receuë par tout le monde.* Apres le maistre suit le disciple; c'est sainct Hierosme qui reconnoist sainct Gregoire de Nazianze pour son Precepteur. Du Moulin l'accuse donc, *de ce qu'au premier liure contre Iouinian, il appelle souuent le mariage, vne impudicité & ignominie,* disant encore, *que son fruict c'est la mort, & qu'vne femme qui se remarie pour la seconde fois, ne doit participer aux aumosnes, ny au corps du Seigneur.*

En l'Apologie fueill. 128. pag. 2. de la 1. impression.

Aug. lib. 1. contr. Iulian. Est tanta persona, vt neque ille hoc nisi ex fide Christiana omnibus notissima diceret, nec illi eum tam clarũ haberent atque venerãdum, nisi hęc ab illo dicta ex regula notissimæ veritatis agnoscerent.

A cela ie répons, que c'est vne insigne calomnie de dire que sainct Hierosme ayt iamais voulu condamner le mariage, encore qu'il se soit beaucoup estendu sur les loüanges de la virginité. Aussi se purge-t'il de ce blasme, tout au commencement du premier liure contre Iouinian allegué par le Ministre. Voicy ses propres paroles, apres qu'il a protesté de n'auoir rien de commun auec les Heretiques, qui condamnoient le mariage. *Nous n'ignorons pas,* dit-il, *que le mariage est honnorable, & la couche sans macule. Nous auons leu la premiere sentence de Dieu: Croissez & multipliez, & remplissez la terre. Mais nous receuons le mariage en telle sorte que nous luy preferons la virginité. L'argent ne sera-t'il plus argent si l'or est iugé plus precieux que l'argent? Est-ce faire iniure aux arbres d'estimer dauãtage leurs fruicts que leurs fueilles & que leurs racines?*

D. Hieron. lib. 1. cont. Iouin. Nõ ignoramus honorabiles nuptias & torũ immaculatum. *Heb. 13. Genes. 1.*

Ou bien est-ce mépriser les moissons de faire plus de cas du grain que du tuyau & de l'épy? Comme le fruict naist de la terre, & comme le froment vient de l'herbe, aussi la virginité procede du mariage, &c. Quant aux secondes nopces, contre lesquelles il semble auoir dit quelque chose de plus aigre, ce n'est pas qu'il les condamne absolument, mais il blasme seulement l'incontinence de ceux qui les recherchent si souuent. Mesme ce qu'il dit, *qu'vne femme qui se remarie pour la seconde fois, ne doit participer aux aumosnes de l'Eglise* (car c'est de celles-là qu'il parle) *ny au corps du Seigneur*; c'est en suitte de cette parole de l'Apostre; *La veufue soit enrolée n'ayant point moins de soixante ans, qui ait esté femme d'vn mary*, inferant, *que si celle qui s'est remariée pour la seconde fois ne doit pas participer au pain, ny aux aumosnes de l'Eglise, à plus forte raison ne doit-elle pas participer au pain des Anges.* Mais comme l'Apostre en ce lieu là ne reprouue pas le mariage, ny ne note d'infamie celles qui ont esté deux fois mariées, aussi S. Hierosme ne les condamne pas absolument, mais exaggere seulement les témoignages de leur incontinence, qui deshonnore leur veufuage, monstrant qu'elles eussent esté en meilleure opinion en l'Eglise, si elles se fussent contenuës apres la mort de leur premier mary. Car comme dit mesme Caluin sur ce passage: *C'est comme vn gage & vn témoignage de continence & chasteté, quand la femme est paruenuë iusques à cét âge-là, s'estant contentée d'vn seul mary.* Pour couronnement de ses reproches contre les Peres, il allegue *que l'Eglise Romaine ne croit plus le Purgatoire de Gregoire premier, qui le met és bains, au vent, en l'eau: ny l'opinion d'Honorius Euesque de Rome Monothelite, dont les epistres sont inserées au 5. & au 6. Conciles Vniuersels*; C'est à dire, que ceux-là ont erré, selon mesme nostre iugement. Au premier ie dy, qu'encore que l'Eglise croye qu'il y a vn lieu deputé aux peines des ames, ausquelles il reste encore quelque chose à purger à la sortie de cette vie, cela n'empesche pas que Dieu ne les puisse mettre en d'autres lieux pour faire cette derniere expiation: veu que bien qu'il y ait vn lieu determiné pour les damnez, qui est l'Enfer, cela n'empesche pas qu'il n'y ait des Démons tourmentez en l'air, qui sont ceux que S. Paul *appelle puissances de l'air.* Quant au fait d'Honorius, c'est impertinemment que du Moulin l'allegue icy, veu que nous ne produisons aucun témoignage de ce Pontife, pour confirmer nostre creance. Et pource qui regarde son innocence, elle a esté defenduë par plusieurs excellens personnages, qui soustiennét que iamais il ne fut Monothelite, & que mesme les Epistres inserées en ces deux Conciles, ne contiennent aucun erreur; & nous auons produit & defendu leurs raisons contre le sieur du Plessis, qui les a impugnées. Il faut conclure les médisances du Ministre, répondant à ce qu'il objecte des contradictiós des Anciens: car pour ce qu'il dit, *qu'ils ont peu faillir*, cela a esté vuidé auec le reste, par ce que nous auons dit des matieres, ausquelles ils doiuent estre creus. Il nous propose donc *que la verification de leurs cõtradictions*

Omnia licent, sed non omnia expediunt.
Non damno digamos, imo nec trigamos, & si dici potest octogamos, &c.
1. Tim. 5.

Caluin in 1. Tim. c. 5.

Onuph. in addit. ad Plat. in vita Honorij 1. Bellar. lib. 10. de Rom. Pontif. cap. 11. Baron. in annal.
En la Response au Mystere d'Iniquité.

est facile, veu que chacun sçait les contentions de Chrysostome & d'Epiphanius, les disputes de Cyrille & de Theodoret, les epistres aigres & pleines de fiel de S. Hierosme contre sainct Augustin. Mais c'est mal commencé les preuues de contradiction en la doctrine des Peres, d'alleguer les contentions d'Epiphanius & de sainct Chrysostome, qui n'ont point esté contentions de doctrine, mais disputes & debats touchant la censure qu'on deuoit faire des liures d'Origene, que tous deux condamnoient. Epiphanius suscité par Theophile ennemy de S. Chrysostome vouloit que sans distinction tout ce qu'auoit écrit Origene fust publiquement condamné, & que par mesme voye on chassast le Religieux Dioscore auec ses compagnons, qu'il disoit fauoriser son erreur. S. Chrysostome auecques les siens demandoit qu'on y procedast sagement, de peur qu'on ne censurast aussi bien ce qui estoit bon, comme ce qui estoit mauuais; & parmy cela il se monstroit si peu porté à la contention, qu'il offrit sa maison à Epiphanius. Mais la calomnie auoit passé trop auant, Theophile ayant dépeint S. Chrysostome tout autre qu'il n'estoit à Epiphanius : Ce qui fut cause d'empescher leur accord. Toutesfois Epiphanius, mieux instruit de l'affaire, s'addoucit, & monta sur mer (où il mourut) pour s'en retourner en son Eglise de Salamine en Cypre, d'où il estoit venu pour troubler S. Chrysostome à Constantinople. Quant aux debats de sainct Cyrille & de Theodoret; le Concile d'Ephese a reglé leur doctrine en ce poinct: Et Theodoret mesme apres auoir persecuté S. Cyrille en faueur de Nestorius, effaça tout ce blasme en plein Concile où il anathematisa Nestorius, & r'entra solemnellement en la communion de l'Eglise. Pour l'Epistre de sainct Hierosme à sainct Augustin, que le Ministre dit estre toute pleine de fiel, nous auons dé-ja monstré que sans rompre le lien de la foy, les Docteurs peuuent auoir diuerses opinions aux points difficiles de Theologie, tel qu'estoit celuy duquel sainct Hierosme disputoit contre sainct Augustin. Et pour les expositions de l'Escriture, encor que sainct Augustin en ses Commentaires sur les Pseaumes, dise autre chose que sainct Hierosme aux siens, (si toutesfois ces Commentaires sont de S. Hierosme: car ie ne veux point icy en disputer) ce n'est pas qu'ils se contredisent, comme voudroit malicieusement persuader le Ministre, mais c'est qu'ils suiuent diuers sens, l'vn s'arrestant à l'histoire & fondant le sens litteral; & l'autre, sçauoir sainct Augustin, recherchant seulement les mysteres, & s'éleuant aux allegories. En quoy il n'a pas contenté S. Hierosme, comme on peut recueillir d'vne sienne epistre. Mais de rechef cela ne preiudicie nullement, à ce que nous auons estably par leur authorité, aux choses de la foy. Car qui ne sçait qu'il y a diuers sens de l'Escriture, & diuerses interpretations? Dauid parlant des Cieux dit, que *leur son est allé par toute la terre, & leurs paroles iusques au bout du monde.* Sainct Paul écriuant aux Romains, interprete ces mesmes

Sozom. lib. 8. cap. 14.

Aug. lib. 1. cont. Iulia. Pelag. Alia sunt de quibus inter se aliquando etiã doctissimi atque optimi regulæ Catholicæ defensores, salua fidei compage, non consonãt, & alius alio de vna re melius aliquid dicit & verius. Hoc autem vnde nunc agimus ad ipsa fidei pertinet fundamenta.

Psalm. 18.

Rom. 10.

paroles, des Apostres, desquels la predication s'est faite oüir iusques aux extremitez de la terre. Et doncques se contredisent ils pour cela? Or dautant que du Moulin voit bien que tout ce qu'il objecte contre l'authorité des Peres n'est pas capable de leur oster la creance que l'Eglise leur a tous-jours donnée, il tasche de nous les arracher non aux principaux poincts de la Religion, ausquels il ne peut nier que nous ne les ayons entierement fauorables, mais en quelques autres articles qu'il represente comme il luy plaist, s'épandant en questions pour amuser le lecteur, & pour le destourner du sujet que nous traitons. Ie ne m'y arresteray point dauantage, dautant qu'en effect ce sont ces impertinentes & importunes demandes, ausquelles il a esté solidement & judicieusement satisfait par le Reuerend Pere Coton, lors Predicateur & Confesseur du Roy, auquel elles furent premierement proposées. Et puis nous en vuiderons la meilleure & la plus importante partie en la suitte de nostre discours, en laquelle nous monstrerons par des témoignages irreprochables de l'antiquité, *que maintes fois en l'Eglise ancienne, les Prestres ont celebré le Sacrifice de l'Eucharistie sans communians*; que *l'Eglise a peu retrancher le calice pour de iustes considerations*; que *l'Eglise ancienne a eu des images*; qu'elle *a honnoré les Saints, les appellant Protecteurs des Prouinces, & Medecins des fideles*; qu'elle *a honnoré la Vierge mere de Dieu des mesmes honneurs dont nous l'honnorons*; qu'elle *a sçeu que c'est des Indulgences*; qu'elle *a adoré l'Eucharistie*; qu'elle *a tenu les liures des Machabées pour Canoniques*; car tout cela est de nostre discours.

Le R. P. Coton en son institution Catholique.

De l'authorité de l'Ecriture Saincte, & des liures Canoniques.

ARTICLE IV. ET V.

Du Moulin depuis la page 180. iusques à la pag. 193.

LE Serenissime Roy de la grande Bretagne parlant de sa Religion, auoit dit, *Qu'il n'y auoit personne qui ne reconneust qu'il fondoit sa creance sur les sainctes Escritures selon le deuoir d'vn Chrestien.* A quoy ie pouuois répondre qu'il n'y auoit iamais eu aduersaire de l'Eglise, qui n'eust dit la mesme chose: comme aussi personne n'adjousteroit foy à celuy qui se declareroit ouuertement ennemy de l'Escriture. Mais le respect auoit borné mon discours, & auois laissé passer cela non pour l'approuuer, mais pour en iuger la discussion inutile, puisque c'est le commun langage de tous ceux qui sont separez de la communion de l'Eglise. Nonobstant cela du Moulin, qui sçait aussi bien déguiser les intentions que destourner les paroles, interprete mon silence à son auantage, & le prent pour vn aueu de ce qu'auoit dit sa Maiesté d'Angleterre. Il me suffit donc pour leuer cette opinion, de luy dire que les Iuifs reçoiuent bien

l'ancien testament, où Iesus Christ est clairement enseigné aux fideles, & toutesfois ils ne sont pas Chrestiens. Et que de mesme plusieurs embrassent l'ancien & le nouueau Testament, qui toutesfois ne sont pas Catholiques, comme nous en sont témoins les Ariens, les Macedoniens, les Nestoriens, les Eutycheens, les Donatistes, & les Meletians, qu'on n'accuse pas d'auoir rejetté les liures sacrés de l'Escriture, mais seulement d'auoir tenu des doctrines contraires à la vraye intelligence de ces liures, dont ils alleguoient les passages, quoy que miserablement deprauez & corrompus. Il ne sert donc de rien à du Moulin de dire icy contre moy *que sa Majesté d'Angleterre rend mille fois plus de respect aux sainctes Escritures que l'Eglise Romaine, & que le Concile de Trente*: Car cela gist en preuues, & ne demande pas de simples paroles. Au demeurant ie mets au rang des faussetez ce qu'il dit, *que le Concile de Trente égale les Traditions humaines aux ordonnances diuines*; veu qu'en la session 4. où le Concile ordonne, *que les traditions soient receuës auec pareille affection de pieté & reuerence que l'Escriture saincte*, il parle des traditions Apostoliques qu'il tient vrayement estre parole de Dieu, & en vertu de cela dignes du mesme respect que nous portons à la parole écrite, veu que les characteres & les lettres ne rendent point plus auguste ou venerable ce qui est procedé de la bouche de Dieu. Mais en cela, qu'a enseigné le Concile de Trente, sinon ce qu'ont enseigné les Peres des quatre premiers siecles? Sainct Basile soit icy témoin pour tous. *Des doctrines*, dit-il, *qui sont conseruées en l'Eglise, nous en auons les vnes d'instruction escrite, les autres nous les auons receuës de la secrette tradition des Apostres, lesquelles tant les vnes que les autres ont la mesme force pour le fait de la Religion; & n'y a celuy qui y contredise pour peu versé qu'il soit aux loix de l'Eglise.* Voye donc du Moulin combien il est entendu en ces matieres. Or que le Concile parle de ces traditions là qu'il croit parole de Dieu, on ne le peut mieux recueillir que de son propre discours. *Le S. Concile*, disent les Peres, *voyant clairement que la verité & la discipline Chrestienne est contenuë aux liures écrits & aux traditions non écrites, lesquelles ou ayans esté apprises par les Apostres de la propre bouche de Iesus Christ, ou nous ayans esté liurées comme de main en main par les Apostres, ausquels le sainct Esprit les a dictées, sont paruenuës iusques à nous; suiuant en cela l'exemple des Peres Orthodoxes reçoit & honnore auec vne pareille affection de pieté & de reuerence tous les liures, tant de l'ancien que du nouueau Testament, veu qu'vn mesme Dieu en est l'autheur; & semblablement les traditions qui concernent ou la foy mesme, ou les mœurs, comme ayans esté dictées ou de bouche par Iesus Christ, ou bien par le sainct Esprit, & tousiours conseruées en l'Eglise Catholique, par vne continuelle succession.* Le Ministre ne deuoit donc pas dire, *qu'il égale les traditions humaines aux ordonnances diuines*; puis qu'il ne parle que des traditions diuines consignées par les Apostres à l'Eglise. Mais les faussetez sont les meilleurs ornemens de ses écrits. I'en pourrois re-

Fausset.

Basil. de SS. c. 27. Τῶν ἐν τῇ ἐκκλησίᾳ πεφυλαγμένων δογμάτων, καὶ κηρυγμάτων, τὰ μὲν ἐκ τῆς ἐγγράφου διδασκαλίας ἔχομεν, τὰ δὲ ἐκ τῆς τῶν ἀποστόλων παραδόσεως, διαδοθέντα ἡμῖν ἐν μυστηρίῳ παρεδεξάμεθα· ἅπερ ἀμφότερα τὴν αὐτὴν ἰσχὺν ἔχει πρὸς τὴν εὐσέβειαν· καὶ τούτοις οὐδεὶς ἀντερεῖ, ὅστις γοῦν (κἂν) μικρὸν γοῦν θεσμῶν Ἐκκλησιαστικῶν πεπείραται.

marquer vn insigne, en ce qu'il rapporte de Bellarmin, au quatriéme ch. du quatr. liu. de la parole non écrite, où il luy faict dire, *qu'on ne peut sçauoir par le témoignage de l'Escriture, qu'il y ait quelques liures diuinement inspirés, encore que l'Escriture le die, par ce qu'aussi bien lisons-nous en l'Alcoran de Mahomet que l'Alcoran est enuoyé du ciel*. Il a malicieusement retranché du discours de Bellarmin ces paroles essentielles; & qui en sont comme la clef: *Si ie ne croy premierement que l'écriture qui le dit, est diuine*. Voicy le vray discours de ce sçauant Cardinal. *Il est necessaire*, dit-il, *de sçauoir qu'il y a des liures diuins, ce que certainement on peut apprendre des écritures. Car encor que l'écriture die que les liures des Prophetes & des Apostres sont diuins, toutesfois ie ne les croiray point certainement si premierement ie ne croy que l'écriture qui dit cela* (entendés vous du M.) *est diuine, veu qu'aussi bien lisons nous souuent en l'Alcoran, qu'il a esté enuoyé du ciel; & toutesfois nous ne le croyons pas*. Et donc ne faut-il pas premierement croire que l'Escriture est diuine; pour puis apres adiouster foy à ce qu'elle nous propose? Et ce que ie ne croy pas que l'Alcoran soit enuoyé du ciel, n'est-ce point par ce que ie ne croy pas que l'Escriture qui me le dit, soit diuine, & qu'au contraire ie la tiens pour vne pure fable? Mais ie n'entreprens icy que la seule defense de ma Response, adorant au reste la plenitude & la suffisance des écritures, par ce que si elles ne nous enseignent immediatement, & par elles mesmes, ce qui se doit tenir de la foy, elles nous addressent aux traditions Apostoliques, soigneusement conseruées en l'Eglise. Venons aux liures Canoniques. I'auois representé à sa Maiesté d'Angleterre, le Canon des liures sacrez, rapporté par sainct Augustin en ses liures de la doctrine Chrestienne, où il ne parle pas selon son sens particulier, comme les moins iudicieux peuuent recueillir du titre de ses liures, mais selon l'vsage & la profession publique de l'Eglise, arrestée *au troisiéme Concile de Carthage*, où il assista. Du M. n'a peu gouster ce discours; Au contraire reconnoissant que ce Canon est celuy mesme que le Concile de Trente a prescrit aux fideles, pour luy oster toute creance il s'inscrit en faux, non seulement contre le passage des liures de la doctrine Chrestienne, où sainct Augustin met Tobie, Iudith, la Sapience, l'Ecclesiastique, & les Machabées au rang des liures Canoniques, mais encore contre vn autre pris du dix-huictiéme liure de la Cité de Dieu au chapitre trente sixiéme, où sainct Augustit dit, *qu'encore que les Iuifs ne tiennent pas les Machabées pour liures Canoniques, neantmoins l'Eglise les reconnoist pour tels*. De deuiner maintenant pourquoy il reiette ces passages, c'est chose que ie ne puis faire: veu qu'il ne se treuue aucun liure ancien ou nouueau, imprimé ou manuscrit de sainct Augustin, où ils ne se trouuent couchez aux mesmes termes que ie les ay proposés. Qu'il en allegue quelqu'vn, qu'il monstre vn seul exemplaire, voire de ceux que l'Eglise inuisible nous reserue; où ces passages ne soient pas, & alors nous confesserons qu'il aura fait

Bellar. lib. 4. de Verb. Dei non script. c. 4. Necesse est nosse extare libros aliquos verè diuinos, quod certè nullo modo ex Scripturis haberi potest. Nã etiamsi Scriptura dicat, libros Prophetarũ, & Apostolorũ esse diuinos, tamẽ nõ certo id credam, nisi priùs credidero, Scripturã, quæ hoc dicit, esse diuinã. Nam in Alcorano Mahumeti passim legimus, ipsum Alcoranum de cœlo à Deo missum, & tamen ei non credimus.

Insolence insupportable du Ministre.

fait auec raison, ce que les plus modestes attribuent à vne insigne effronterie. Mais nous en parlerons cy apres, au lieu où il s'efforce d'affermir sa censure, par des raisons qui n'ont aucun poids, & qui sont du tout ineptes, comme nous ferons voir par l'examen que nous en ferons. En attendant afin que le lecteur ne demeure point en suspens, & qu'il reconnoisse visiblement l'imposture du Ministre, je representeray icy le Catalogue des liures sacrez, comme ce docte Consul & Senateur Romain, Cassiodore Chancelier du Roy Theodoric, qui fleurissoit y a enuiron vnze cens ans, auquel temps du Moulin ne croit pas que les Moines ayent peu gaster les liures des anciens, l'a rapporte de sainct Augustin. *S'ensuit*, dit-il, *la distribution de l'Escriture selon S. Augustin. En l'histoire il y a vingt & deux liures, les cinq de Moïse, vn de Iesus Naue,* * *vn des Iuges, vn de Ruth, quatre liures des Roys, deux des Chroniques, vn de Iob, vn de Tobie, vn d'Hester, vn de Iudith, deux d'Esdras, & les deux des Machabées. De Prophetes il y a 22. liures. Vn des Pseaumes de Dauid: Quatre de Salomon, vn de Iesus, fils de Syrach, quatre des grands Prophetes, à sçauoir d'Esaïe, de Hieremie,* * *d'Ezechiel, & de Daniel, & douze des petits Prophetes, à sçauoir d'Ozée, de Ioël, d'Amos, d'Abdias, de Ionas, de Michée, de Nahum, d'Abacuch, de Sophonie, de Zacharie, d'Aggée, & de Malachie. D'epistres d'Apostres, il y en a ce qui suit* * *c'est à sçauoir vne de S. Paul aux Romains, deux aux Corinthiens, vne aux Galates, vne aux Ephesiens, vne aux Philippiens, deux aux Thessaloniciens, vne aux Colossiens, deux à Timothée, vne à Tite, vne à Philemon & vne aux Hebrieux. Deux de sainct Pierre, trois de sainct Iean, vne de sainct Iude, vne de sainct Iacques. Quant aux Euangiles, il y en a quatre, c'est à sçauoir, selon sainct Matthieu, selon sainct Marc, selon sainct Luc & selon sainct Iean. Des Actes des Apostres vn liure. De l'Apocalypse vn liure. Le bienheureux sainct Augustin*, adjouste Cassiodore, *conformément aux neuf liures alleguez, que l'Eglise va meditant, fait tellement le dénombrement des diuines écritures, qu'aux liures qu'il a laissés de la doctrine Chrestienne, il les comprend & les reduit à septante & vn volumes.* Et doncques les Moines ont-ils rien fourré en ce Catalogue. Et n'est-ce pas le mesme que nous auons representé? Heresie que tu as peu de front! Reuenons à nostre Ministre. Il veut trouuer de la contradiction en mes paroles, parce que i'ay dit, *que ce n'est pas chose iuste d'alleguer des opinions particulieres quand il s'agist de la foy publique, attestée par le Concile de Carthage; & neantmoins i'allegue sainct Augustin, qui n'est qu'vn particulier*: Mais qui ne perdroit patience, en le voyant ainsi perdre le sens? Ie dy en mon liure, *qu'il ne seroit pas iuste d'alleguer icy les opinions de quelques particuliers: veu qu'il est questiõ de la foy publique attestée par des témoins irreprochables, cõme estoient les Peres du Cõcile de Carthage, dont la sentẽce a esté approuée par toute la Chrestiẽté.* Et de quels particuliers parlay-je dõc qu'il ne faut pas alleguer l'authorité en ce sujet, sinon de ceux qui ont vne opiniõ cõtraire à celle du Cõcile, lesquels je ne croix pas qu'il soit juste

Cassiod. diuin. lect. lib. 1. c. 13.

Iosué.

Baruch est compris sous Hieremie.

22.

d'opposerà vne si celebre compagnie? Et donc sainct Augustin est-il de ce nombre? Ne tient-il pas la doctrine de ce Concile, auquel il souscriuit auec les autres Prelats d'Afrique? Ministre où est vostre front? Certes sainct Augustin est tellement d'accord auec ce Concile, qu'il renuoye les Chrestiens à ses Decrets, pour apprendre quelles sont vrayement les Escritures sainctes. A ce que du Moulin dit, que sainct Augustin ne rapporte pas la creance vniuerselle de l'Eglise, il me suffit de répondre que le seul tiltre des liures fait assez voir lequel de nous deux dit verité, si ce n'est que la doctrine Chrestienne ne soit pas celle de l'Eglise Vniuerselle! Ie croy à la verité que ce n'est pas celle de l'Eglise inuisible, où les Ministres se sauuent, à faute de trouuer retraicte dans la visible; mais c'est celle de l'Eglise qui fait profession de la foy en Iesus-Christ. Pour les autres Docteurs qui n'ont pas enseigné la mesme chose que le Concile, nous examinerons tantost leurs passages, & particulierement celuy qu'il nous oppose de sainct Augustin. Reste à soudre vne derniere obiection; Il dit donc *que ie contredis à l'Eglise Romaine, laquelle ne tient pas les Conciles de Carthage pour generaux, ny leurs Canons, pour la croyance publique de l'Eglise Vniuerselle.* Et donc où a t'il leu en mes écrits que les Conciles de Carthage soient Conciles generaux? Il m'objecte ses songes, & se forge des monstres pour les combattre! Au demeurant les Canons des Conciles nationnaux, tels qu'a esté le troisiéme de Carthage sont tenus pour regles de la foy publique, quand ils sont solemnellement approuués par d'autres Conciles generaux, ou par le Siege Apostolique; de sorte que celuy du troisieme Concile de Carthage ayant eu l'vne & l'autre approbation, il contient la croyance publique de l'Eglise Vniuerselle. Or qu'il ait l'vne & l'autre approbation, on le peut voir par les decisions des Pontifes, & par le reglement des liures Canoniques fait au Concile de Trente, qui est tout conforme à celuy du Concile de Carthage, & par le témoignage du 6. Concile Vniuersel, duquel le Ministre s'est serui cy dessus pour authoriser dauantage le Concile Prouincial de Laodicée. Examinons maintenant ses raisons qu'il produit contre l'authorité Canonique des liures de Tobie, de Iudith, de la Sapience, de l'Ecclesiastique, & des Machabées. *Premierement*, dit-il, *ils ne se trouuent point en langue Hebraïque, &c.* A cela je répons que ce n'est pas vne suffisante raison pour les rejetter, veu que les originaux Hebraïques peuuent auoir esté perdus, & ces liures auoir esté conserués en d'autres langues. D'ailleurs il monstre qu'il a peu curieusement recherché ces matieres, & qu'il s'est contenté des labeurs d'autruy. Il a peut-estre leu en Vvitaquer ce qu'il dit, que tous ces liures ne se trouuent point en Hebrieu: c'est pourquoy il ne craint point de luy faire repasser la mer pour le faire receuoir en Angleterre, sous la foy d'vn de ses Ministres. Mais qui luy a dit que Tobie & Iudith ne se trouuent point en Hebrieu? Qu'il lise Munster, & il apprendra

Aug. epist. 235.

Gelas. I. in Decr. de lib. Sacr. & Ecclesiast. Innoc. 1. ep. ad Exuper.

de luy que les Iuifs les ont fait imprimer en cette langue, il y a fort long temps à Constantinople; mesme le Tobie que S. Hierosme témoigne auoir esté premierement écrit en langue Chaldaïque, a esté imprimé en Allemagne, en Hebrieu depuis cinquante ou soixante ans. Que diray-ie plus! Saint Hierosme en ses Epistres, témoigne auoir veu le premier liure des Macabées en langue Hebraïque: Et de nostre temps Scaliger, vn des plus doctes hommes qui ait esté parmy les Aduersaires de l'Eglise, témoigne qu'il a esté premierement écrit en cette langue, par celuy qui en est l'autheur. C'est donc encore vne des faussetez de du Moulin, de dire que tous ces liures ne se trouuent point en langue Hebraïque.

Sebast. Munster. præfat. in Hebraicum Tobiam. Hieron. Epist. 110. ad Chroma. & Heliod. epist. 106.

Machabæorum primum librũ Hebraicum reperi.

Scalig. de emendat. temporum fol. 406.

Prius Machabæorum volumen Hebraïce scriptum fuit ab authore.

En second lieu il nous obiecte *que l'Eglise du vieil Testament n'a jamais reconneu ces liures, ny receu en l'Eglise, comme témoigne Iosephe au premier liure contre Appion*, & allegue en marge, *Eusebe au troisiéme liure de l'histoire chap.* 10. Ie respons premierement que l'Eglise Chrestienne a d'autres reglemens que la Synagogue, à cause dequoy sainct Hierosme a bonne grace appellant *Pharisiens* ceux qui ne vouloient pas qu'il fist la traduction de Tobie en Latin, *parce que ce liure n'estoit pas au Canon des Iuifs.* Nous pouuons dire le mesme de ceux qui pour ce sujet là ne veulent pas aussi qu'il soit receu pour Canonique, encor que l'Eglise par vn meur iugement, & apres vne exacte discussion l'ait receu. Le mesme sainct Hierôme parlant du liure de Iudith, oppose l'authorité du Concile de Nicée au Canon des Hebrieux, montrant que quand la decision de l'Eglise interuient, il ne faut pas s'atacher aux scrupules de la Synagogue. Quant au témoignage de Iosephe, outre qu'il allegue purement le Canon des Iuifs, plusieurs doctes hommes soustiennent qu'il parle du Canon des Hebrieux, tel qu'il fut disposé du temps d'Esdras en vn Synode des Iuifs; & non de leur Canon tel qu'il estoit de son temps, & tel qu'il couroit, & qu'il estoit receu parmy les Synagogues de la dispersion des Iuifs. Car il est certain qu'il a tenu pour liures saincts ceux qui ne se trouuans point en ce premier Canon, doiuent necessairement auoir esté inserez en vn autre estably depuis, veu que luy-mesme en allegue les tesmoignages comme de la loy & de l'escriture, & cela aux propres liures contre Appion; car au 2. il cite vn passage de l'Ecclesiastique au 42. chap. que nous auons inseré en la marge pour satisfaire aux curieux. Payons maintenant les autres objections. *En troisiéme lieu*, dit du Moulin, *est fort considerable que Iesus-Christ ny les Apostres qui alleguent à tous propos des passages du vieil Testament, n'ont iamais nommé aucun de ces liures, ny tiré d'eux aucun passage.* Cét argument est le plus foible de tous. Et donc I. Christ & les Apostres ont-ils cité des passages de tous les liures Canoniques, ou fait mention expresse de tous ceux de l'ancien Testament? Qu'on nous en monstre en tout le nouueau testament

Hieron. ep. 110. ad Cromat. & Heliod.

Arguunt nos Hebræorum studia, & imputant nobis contra suum Canonem Latinis auribus ista transferre, sed melius esse iudicans Pharisæorum displicere iudicio, & Episcoporum iussionibus deseruire.

Epist. 111.

Geneb. lib. 2. Chronol.

Iosephus l. 2. contra Appionem, γυνὴ δὲ χείρων φησὶν (ὁ νόμος *Ecclesiastici 42. v. 14.*) εἰς τὰ πάντα, καὶ ἡ πονηρία αὐτῆς ὑπὲρ ἀγαθοποιῶν γυναικῶν.

quelqu'vn du Cantique des Cantiques allegué par Iesus-Christ, ou par les Apostres? A la verité au nouueau Testament on trouue force passages pris du vieil, mais c'est tousiours de Moyse, de Dauid, & des Prophetes, parce qu'ils ont expressément parlé de Iesus-Christ: mais des liures historiques ou moraux, ce n'est pas chose si ordinaire, encor qu'on y en voye quelques exemples. Au demeurant nous auons au nouueau Testament de grandes traces de l'authorité de la pluspart de ces liures, nommément de la Sapience, de l'Ecclesiastique, & des Machabées: car pour la Sapience il est certain que S. Paul en ses Epistres a fait allusion à plusieurs passages de ce liure, voire mesmes ceux qui crucifierent nostre Seigneur, parmy les opprobres qu'ils épandirent contre luy, employerent les paroles du second chapitre, luy reprochans *qu'il se faisoit fils de Dieu*: ce qui témoigne que ce liure estoit de grande authorité parmy eux & qu'ils le mettoient entre les sainctes Escritures. Auquel propos Isidore rapporte d'vn certain sage Hebrieu, qu'autresfois ce liure auoit esté tenu pour Canonique par les Iuifs, mais que depuis qu'ils eurent attaché nostre Seigneur en Croix, ils l'arracherent de leur Canon, d'autant qu'ils se voyoient entierement diffamez par le contenu du second chapitre, où toutes leurs coniurations contre Iesus-Christ se trouuent naïfuement dépeintes & comme representées au vif. Et de fait Lactance combat leur obstination par les textes exprés de ce second chapitre, comme aussi Sainct Cyprian, Sainct Ambroise & Prosper asseurent qu'en ce lieu là on voit vne claire prediction de la passion de Iesus-Christ. Aussi sainct Augustin témoigne que la primitiue Eglise voisine des Apostres se seruoit des témoignages de ce liure, comme de témoignages diuins. Et la lecture en est si vtile, si graue, & si pleine de bons & salutaires enseignemens, qu'il a esté nommé par les Grecs, ΠΑΝΑΡΕΤΟΣ, comme contenant les preceptes de toutes sortes de vertus. Quant à l'Ecclesiastique il est indubitable que sainct Pierre & sainct Iacques en leurs Epistres Canoniques en ont cité des sentences, comme le reconnoissent mesmes nos aduersaires. Et pour les Machabées Theodoret expliquant l'Epistre aux Hebrieux, rapporte ce que dit l'Apostre des saincts de l'ancien Testament, *qui par foy se sont monstrés vaillans en bataille, & ont tourné en fuitte les armées des estrangers*; aux combats de Mathatie & de ses enfans Iudas, Ionathas, & Simeon. Et ce que le mesme Apostre adiouste, *que d'autres ont esté estendus aux tourmens, ne tenans compte d'estre deliurés, afin qu'ils obtinssent vne meilleure Resurrection*; il l'interprete d'Elcazare & des sept enfans Machabées & de leur mere. Voire mesme les dernieres Bibles de Genéue, à la marge de ce passage renuoyent au sixiéme chapitre du second liure des Machabées. A quoy nous pouuons adiouster que ces liures à bon droit ont esté iugés dignes d'estre inserez dans le Canon des sainctes Escritures, consideré qu'on y voit l'accomplissement de

Rom. 11. 34. Heb. 1. 7. & 11. ex cap. 4. 6. 7. & 9.

Sap. 2. Matth. 26. v. 63. 27. v. 43.

Isidor. de off. lib. 1. c. 12.

Bast. lib. 4. c. 16.

Aug. 17. de Ciu. Dei. c. 20. l. 12. cont. Faust. c. 44.

Amb. de Ioseph. c. 3. & in Ps. 35.

Cyp. de Monte Syna. & Sion, & 2. cont. Iud. c. 14.

Prosp. 5. part. de prædict. c. 26.

Aug. l. 1. De præd. SS. c. 14.

Etiam temporibus proximi Apostolorum egregij tractatores eum testẽ adhibentes nihil se adhibere nisi diuinum testimonium crediderunt, &c.

Iac. 1. v. 10. 1. Petr. 1. v. 24.

Bib. Gene. ibid.

Theodor. in ep. ad Heb. c. 11. v. 34. & 38.

Bibles de Genéue de la derniere impression.

plusieurs Propheties anciennes. Par exemple; Ce que Daniel auoit predit de l'abomination de la desolation, ils nous apprennent qu'il a esté accomply par Antiochus qui planta l'Idole d'abomination dans le Temple de Ierusalem pour la faire adorer aux Iuifs. D'ailleurs en l'Euangile mesme de S. Iean, il est fait mention de la feste de la Dedicace du Temple, à laquelle nostre Seigneur daigna bien assister, cóme à vne des plus celebres solemnitez des Iuifs; Et toutesfois l'on sçait & nos aduersaires ne le nient pas, que c'est celle dont il est parlé dans les liures des Machabées. Sur tout est memorable l'histoire du recouurement du feu sacré* qui estoit necessaire pour brusler les sacrifices de la Synagogue, car il n'y a point de liure Canonique qui en parle que ceux-là; & neantmoins c'est chose qu'il importe de sçauoir pour estre asseurez que les Iuifs apres le retour de la captiuité ont eu de legitimes sacrifices. Encore donc que nostre Seigneur n'ait point fait expresse mention de ces liures nó plus que des autres dont nous sommes en dispute, si est-ce qu'il apparoist d'ailleurs que l'Eglise a eu iuste raison de les inserer dans son Canon pour l'vtilité qui en reuient aux fideles. Retournons à nostre Ministre. Il ne reste plus que la quatriéme objection qu'il dit estre la principale; Il objecte donc qu'il y a plusieurs fautes en ces liures, tant en la doctrine qu'en l'histoire. Mais sans nous amuser aux particularitez, nous répondons en vn mot que cette accusation procede de faute de doctrine, & d'vne pure ignorance de l'histoire, comme ont monstré mille autheurs Catholiques, répondans non seulement à ce qu'en a allegué du Moulin, mais aussi à tout ce qu'en ont ramassé les autres Heretiques, desquels il a emprunté ce discours.

Dan. 9.
1. Machab. 1. v. 57.
Ioan. 10.
2. Mach. 4.
2. Mach. 1.
2. Mach. 1.
* *Leuit. 6. 13. & 10. 2. 16. 3. 12.*

Vide Serra. in Tob. Iudith, & Machab.
Item Lorin. in lib. Sap.
Item Sixtum Senens.

Apres les raisons il produit la deposition des anciens, alleguant *que sainct Hierosme en sa preface sur les liures de Salomon, Ruffin sur le Symbole, Saint Athanase au liure intitulé* Synopsis, *Melito Euesque de Sardes, cité par Eusebe au quatriéme liure de son histoire, chapitre 25. Origene dans Eusebe au sixiéme liure, chapitre 24. S. Hilaire en sa preface sur le Psautier, S. Gregoire Nazianzene en ses carmes de la sainte Escriture, Eusebe au premier liure de son histoire, chapitre 10. Epiphanius au liure des mesures, Damascene au quatriéme liure de la foy Orthodoxe, chapitre 18. & diuers autres Peres, faisans vn denombrement des liures du vieil Testament, n'y mettent ny Iudith, ny Thobie, ny l'Ecclesiastique, ny la Sapience, ny les Machabées, mais tous vnanimement disent qu'il n'y a au vieil Testament que 22. liures, autant que de lettres en l'Alphabet Hebrieu.* Mais à quel propos cette grande liste des Peres, pour prouuer ce que nous confessons? C'est à sçauoir que ces liures ne se trouuent point en l'ancien Canon des Iuifs? veu que nous soustenons seulement qu'apres que la chose a esté bien debatuë, en fin ils ont esté receus auec les autres, comme témoignent sainct Augustin, Innocent premier & le Concile troisiéme de Carthage, qui a esté suiuy en ce poinct par tous

Ce Melito fait mention du liure de la Sapience, mais le passage d'Eusebe a esté deprané en l'Edition Latine de Basle, il y a au Grec Σολομῶντος παροιμίαι, ἡ Σοφία.

les plus illustres écriuains, qui sont venus depuis, vn ou deux exceptés, ausquels nous satisferons tantost. Certes si S. Hierosme eust peu sçauoir la decision de ce celebre Concile, & celle du Pape Innocent, il en eust aisément embrassé la sentence, puis que mesme il oppose aux clameurs des Pharisiens, l'authorité de deux Euesques, au sujet de la traduction de Tobie. Partant ce qu'il dit des liures sacrés en vn temps auquel le reglement n'estoit pas encore entierement fait, ny le Canon rendu complet, ne preiudicie nullement à nostre doctrine. Car nous sçauons que des liures Canoniques il y en a dont on n'a iamais douté, comme les vingt & deux allegués du vieil Testament; & du nouueau, les quatre Euangiles, les epistres de sainct Paul, excepté celle aux Hebrieux, les Actes des Apostres, &c. Mais il y en a d'autres qui n'ont esté receus que bien tard, & apres vne longue suspension du iugement de l'Eglise, en ce sujet: comme par exemple, pour laisser les autres liures, l'Apocalypse n'a esté receuë que bien tard, par vn commun consentement de l'Eglise; veu que le mesme sainct Hierosme, duquel on nous apporte icy la deposition, témoigne que de son temps les Grecs ne l'auoient pas encore receuë pour liure Canonique. Et neantmoins Epiphane, qui viuoit au mesme siecle, met au rang des Heretiques ceux qui la rejettent. Or Beze répondant à ceux qu'Erasme auoit produits pour en affoiblir l'authorité, soit qu'ils eussent dit que ce liure n'estoit pas Canonique, soit qu'ils eussent creu qu'il n'estoit point de S. Iean l'Euangeliste, oppose les Peres aux Peres, & dit *que comme plusieurs l'auoient reietté, aussi plusieurs l'auoient reconnu pour saincte Escriture.* Nous disons le mesme icy; c'est à sçauoir qu'encores que plusieurs Docteurs anciens n'ayent pas mis les liures dont nous sommes en dispute, au Canon des Escritures, plusieurs autres excellens personnages les y ont mis, & là dessus est interuenu le iugement de l'Eglise, & le commun consentement des Orthodoxes, comme nous auons verifié par le III. Concile de Carthage, par S. Augustin, par Innocent, & par Gelase, assisté de 70. Euesques au decret qu'il a fait des liures diuins, & comme on peut encore monstrer par vne infinité de Docteurs qui ont employé tous ces liures comme Escriture saincte. Car premierement outre ce témoignage general, que nous venons de produire, sainct Irenée écriuant contre les Heresies, met Tobie auec les autres Prophetes, que les Gnostiques traittoient indignement, les assignans selon leurs resueries à ie ne sçay quels hommes qu'ils s'imaginoient auoir esté loüés par eux comme Dieux. Et S. Cyprian tout au commencement du liure de l'aumosne, appelle ce liure *Escriture diuine*; & en cite vn passage, comme il fait encores maintesfois ailleurs, voire mesme où il est question des poincts de la foy. Sainct Hilaire allegué par du Moulin, prouue aussi qu'il y a des Anges, & qu'ils presentent nos prieres à Dieu, par les paroles de l'Ange Raphaël, dites à Tobie. S. Ambroise a fait vn liure exprés de ce sujet,

Hier. epist. 110. Melius esse iudicans Pharisæorum displicere iudicio, & Episcoporum iussionibus deseruire.

Hiero. epist. ad Dardanum.
Epiph. Hæres. 51. & 76.

Beza præfa. in Apoc. Sicut à quibusdam fuit repudiatus ita à plerisque receptus.

Iren. lib. 1. aduer. Hæres. 34.
Hilar. in Ps. 129. Sunt secundum Raphaëlem ad Tobiã loquentem, Angeli assistentes ante claritatẽ Dei & orationes deprecantium ad Deũ deferẽtes.
Ambr. in Tobiã, c. 1.

& tout au commencement il appelle le liure de Tobie *vne prophetie;* Clement Alexandrin accommodant l'histoire saincte à la Chronologie, fait mention du liure de Tobie, comme des autres de la Bible. Quant au liure de Iudith, la seule authorité du Concile de Nicée rapportée par sainct Hierosme, deuroit suffire pour le nous faire receuoir, veu mesme qu'il est allegué par Tertullian, par Origene, par S. Ambroise, par Prudence, & par vne infinité d'autres qui les ont suiuis sous le titre d'vn liure sacré.

Clem. Alex. cap. 1. Stromat. Hieron. epist. 111.
Hunc librũ Synodus Nicæna in numero sanctarum scripturarum legitur computasse.
Tertul. de Monog. cap. vltimo.
Origen. in c. vlt. Iudic.

Et pour l'Ecclesiastique & la Sapience, ils ont d'extremémẽt bons garands parmy les Peres. Sainct Cyprian appelle la Sapience, sainte Escriture; S. Cyrille Escriture diuine; & S. Augustin en ayant employé vn passage en vne matiere de la foy, dit *qu'on n'a point deu rejetter ce liure, reçeu auec authorité diuine par toutes sortes de fideles.* S. Cyprian se sert aussi des passages de l'Ecclesiastique, comme d'Escriture inspirée du sainct Esprit. Sainct Ambroise en employe pareillement, & les appelle, *diuins oracles;* & sainct Augustin nomme ce liure, *Escriture diuine.* Il ne reste donc plus que les liures des Machabées, qui ne manquent non plus que les autres, de bonne approbation en l'antiquité. S. Cyprian les appelle *Escriture diuine*, Origene, S. Ambroise, Prosper, sainct Leon & plusieurs autres en produisent des passages comme de la parole de Dieu, Clement Alexandrin les cite faisant la Chronologie des liures sacrez, & comme dit sainct Augustin, l'*Eglise les a receus pour Canoniques.* Encore donc que plusieurs d'entre les anciens, n'ayent pas reconneu les liures de Tobie, de Iudith, de la Sapience, de l'Ecclesiastique, & des Machabées pour Canoniques; neantmoins il y en a tousiours eu qui les ont tenus pour tels; en faueur desquels l'Eglise, *qui est le firmament & la colomne de verité*, a prononcé qu'il falloit embrasser leur creance. Comme donc, selon le iugement de Beze, on ne doit point suiure l'opinion de ceux qui ont rejetté l'Apocalypse, veu que beaucoup d'excellens personnages par leur deposition témoignent que c'est Escriture saincte; aussi ne doit-on pas, à raison de ceux qui n'ont pas reconneu les liures, dont nous parlons, pour Canoniques, reietter leur authorité, veu que plusieurs autres anciens les auoüent pour tels, & que le iugement de l'Eglise est interuenu là dessus, qui les a inserés dans le Canon des Escritures, qu'elle nous a baillé complet. Mais le Lecteur curieux remarquera icy premierement, que les anciens qui n'ont pas reconneu ces liures pour Canoniques, à cause que l'Eglise ne les auoit pas encore declarés tels, en parlent neantmoins auec vn grand respect. Sainct Hierosme, qui ne les iugeoit pas propres de son temps, pour confirmer l'authorité de la doctrine Chrestienne (car ce sont ses mots, & non ceux qu'a allegués le Ministre) dit que la lecture en est vtile *pour edifier le peuple.* Et Ruffin témoigne, *que les Peres qui l'auoient precedé, auoient ordonné qu'ils seroient leus publiquement dans l'Eglise.* Or le Concile de

Ambr. lib. 3. offi. c. 13. ep. 82. & li. de viduis.
Prudentius in Psycomachia.
Cypria. lib. de hab. virgin.
Cyril. lib. 2. cont. Iul.
Aug. lib. 1. de prad. c. 14.
Cyp. lib. 3. epist. 9.
Amb. lib. 4. de fid. c. 4.
Aug. lib. ad Oros. contra Priscillian.
Cyprian. lib. 1. ep. 3. ad Cornel.
Orige. tom. 12. in Ioan.
Ambr. li. 1. offic. c. 40. & 41.
Lib. 2. c. penult. & epist. 29.
Prosper de prad. part. 2. c. 40.
Leo serm. in nat. SS. Machab.
Aug. lib. 18. de Ciuit. Dei cap. 36.
Hier. præfa. in li. Salom. ad ædificationẽ plebis.

Laodicée auoit arresté qu'on ne liroit point d'autres liures en l'Eglise, que les Canoniques; partant c'est vn témoignage qu'ils enclinoient à les reconnoistre pour Canoniques, & qu'il n'y auoit que le scrupule du Canon des Iuifs qui les retenoit, à cause duquel ils disoient que ces liures n'estoient pas bons pour confirmer la doctrine Chrestienne, dautant que les principaux ennemis qu'ils auoient à cóbattre aux points de la Religion estoient les Iuifs, qui rejettans ces liures n'eussent peu estre conuaincus par les témoignages qui en eussent esté pris, & employez contr'eux. A l'imitation des Iuifs, les Heretiques n'eussent non plus que nos Caluinistes receu l'authorité des mesmes liures: c'est pourquoy ces anciens ont dit qu'ils estoient bons pour édifier les enfans, & pour instruire ceux qui vouloient écouter, mais nó propres pour combattre les ennemis & pour conuaincre ceux qui vouloient contredire. Que si apres Ruffin & sainct Hierosme nous voulions examiner les autres autheurs que du Moulin asseure *auoir tous vnanimement dit qu'il n'y a au vieil Testament que vingt & deux liures, autant que de lettres en l'Alphabet Hebrieu*, nous pourrions premierement dire du liure intitulé *Synopsis* attribué à S. Athanase, ce qu'en a dit Beze apres Erasme, *que le tiltre en est suspect*. Et pour Melito Euesque de Sarde, si du Moulin eust pris le passage dans Eusebe, il y eust appris que le Catalogue qu'il fait des liures sacrés, est vn Catalogue de ceux qui sont receus d'vn commun consentement. Or nous ne nions pas que quelques-vns n'ayent douté de l'authorité de ceux desquels nous parlons. Quant à Origene, il s'explique assez disant, *qu'il rapporte le Canon des Hebrieux:* Tellement qu'il parle du Canon de la Synagogue; & non de celuy de l'Eglise. Et neantmoins il y a encor icy vne fraude du Ministre; veu que les Caluinistes ne reçoiuent pas ce Canon d'Origene, puis qu'ils reiettent l'Epistre de Hieremie que ce Docteur met au rang des liures Canoniques; & ailleurs il defend l'Histoire de Susanne, & celle de Bel, que derechef ils rejettent.

Et icy ie coniure le Lecteur de remarquer encor vne insigne fausseté: Car il dit que les Autheurs qu'il cite, ne mettent ny Iudith, ny Tobie, ny l'Ecclesiastique, ny la Sapience, &c. au rang des liures Canoniques; & neantmoins Melito y met la Sapience. N'est-ce pas vn témoignage qu'il n'a iamais leu les Autheurs qu'il allegue? Certes s'il auoit puisé en la source alleguant [a] S. Hilaire en sa preface sur le Psautier, il n'auroit pas oublié à nous dire, que S. Hilaire en ce mesme lieu dit, *que les anciens ont compté les liures Canoniques selon les lettres de l'Alphabet Grec, en mettans 24. & adioustans aux vingt & deux premiers, Tobie & Iudith*, l'opinion desquels il ne refute point. Et mesme sainct Hierosme [b] escrit que quelques-vns, lesquels il ne refute non plus, *adioustent Ruth, & les Lamentations de Hieremie au Canon des Hebrieux, & accommodent ce nombre aux vingt-quatre vieillards, que S. Iean introduit en l'Apocalypse adorant l'Agneau, la teste baissée, & posans* leurs

August. lib. 17. de Ciuitat. Dei. Aduersus contradictores, nó tanta firmitate proferũtur quæ scripta non sunt in Canone Iudæorum.

Beza præfat. in Apocal. De Athanasio suspectum esse titulũ Erasmus ipse annotauit.

Euseb. lib. 4. hist. cap. 25. Librorũ veteris testamenti qui sunt, omnium consentiente authoritate cõprobati, Catalogum citat.

a *Hilar. præfat. in Psalter.* Quibusdã autẽ visum est additis Tobia & Iudith vigintiquatuor libros secundũ numerũ Græcarũ litterarũ connumerare.

b *Hier. in prolog. Galeat.* Nonnulli Ruth & Kinoth inter Hagiographa scriptitãt, & hos libros in suo numero putant supputãdos, & per hoc esse priscæ legis lib. 24. quos sub numero 24. seniorũ Apoc. Ioan. inducit adorantes agnũ, & coronas suas prostratis vultibus adorantes.

leurs couronnes à ses pieds. Mais passons aux autres Peres. A sainct Gregoire de Nazianze il suffit de répondre qu'il ne met point au nombre des liures Canoniques celuy d'Hester, lequel toutesfois est receu des Hebrieux, des Caluinistes, & de tous les Catholiques; partant pour exclurre ceux dont il est question, ce n'est pas vne assés pertinente raison, d'objecter qu'il n'en a point fait de mention en son Catalogue. Quant à Eusebe, ie pourrois dire de luy, ce qu'en a dit Beze, à sçauoir, *qu'on ne s'en doit pas beaucoup soucier; veu que les doctes desirent en luy du iugement*: mais il est certain qu'il ne parle que du Canon des Hebrieux; comme fait aussi Epiphane au lieu que le Ministre allegue de luy, du liure des mesures. Car ailleurs il met l'Ecclesiastique & la Sapience au nombre des Escritures diuines. Damascene tout de mesme parle du Canon des Hebrieux, comme auoit faict Epiphane, des écrits duquel il a transcrit le Canon du vieil Testament, l'vn & l'autre auoüant qu'il y a 27. liures reduits à 22. pour les accommoder aux lettres de l'Alphabet Hebrieu. Ceux qui puisent les passages en leur source, peuuent voir la verité de ce que ie dis, conferans le 18. chap. du liure 4. de la foy Orthodoxe de Damascene, auec le liure des poids & des mesures d'Epiphane. Et certes Damascene en ses Paralleles, cite comme liure Canonique l'Ecclesiastique de Salomon. Au mesme sens doit estre pris ce que dit S. Gregoire en ses Morales sur Iob, estant certain qu'il parle du Canon des Hebrieux & des liures Canoniques, desquels on n'a iamais douté, en quoy il a suiuy S. Hierosme. Car s'il eust parlé du Canon complet de l'Eglise, il est certain qu'il eust mis les Machabées entre les Canoniques, veu qu'il ne pouuoit ignorer la decision de ses predecesseurs Innocent I. & Gelase, ny le Decret du troisiéme Concile de Carthage, ny la doctrine de sainct Augustin en ce sujet. Voilà pour les particuliers. Venons maintenant aux Conciles que le Ministre nous oppose pour contrequarrer celuy de Carthage.

Gregor. Naz.

Beza præfat. in Apocal.

Eusebium nil moror, in quo docti omnes iudicium requirunt.

Epiphan. in hære. Anomæorũ lib. 3. tom. 1. in Ætio.

Damascen præfat. in Paralell.

Innoc. epist. 3. ad Exup.

Le Concile de Laodicée, dit-il, quasi de mesme temps que le premier de Nicée met au dessus du dernier Canon cette inscription; Combien il y a de liures au vieil Testament, lesquels il faut lire; puis en fait le dénombrement, iusques à vingt & deux. Mais de Tobie, ou Iudith, ou des Machabées, nulles nouuelles! Si ce n'estoit vouloir recueillir des figues parmy des chardons, & chercher des raisins dans les épines, ie demanderois vn peu de candeur en ce Ministre! Tient il donc pour Canoniques tous les liures cités en ce Concile, & n'en reconnoist-il point d'autres que ceux qui sont en son Catalogue, & au denombrement qu'il en fait? Si cela est, il reconnoist le liure de Baruch, & les epistres de Hieremie pour Canoniques, & ne reconnoist point l'Apocalypse. Mais s'il se trouue de l'exception sur ceux-là, qu'il ne se serue plus de l'authorité d'vn Concile qui ne luy est pas inuiolable, & qui au demeurant ne nous prejudicie point, veu que nous cófessons qu'alors la chose n'estoit pas

Ὅσα δεῖ βιβλία ἀναγινώσκεσθαι τῆς παλαιᾶς διαθήκης.

encore decidée comme elle a esté depuis, & que le Canon des saintes Escritures n'estoit pas encore complet. Ioint que ce Concile n'interpose point son iugement sur le fait des Machabées, de Tobie, &c. Mais fait simplement le dénombrement des liures qui estoient receus d'vn commun consentement de tous les fideles, sans toucher aux autres. Mais dit du Moulin, *Ce Concile de Laodicée est confirmé par le 6. Concile Vniuersel, à la fin duquel les Peres r'assemblés au Palais firent 103. Canons, au deuxième desquels il est dit : Nous ratifions les sacrés Canons faits par nos saincts Peres à Laodicée de Phrygie.* Quelle fausseté est celle-cy accompagnée d'artifice? Le VI. Synode general tenu à Constantinople, ne fit aucuns Canons, comme sçauent tous les doctes. Et pour l'assemblée des Euesques faite au moins cinq ans, ou 27. ou 28. ans apres, selon Anastase & Theophanes, elle n'est point comptée entre les Oecumeniques, à raison dequoy ses Canons n'ont nulle authorité. Ce que du Moulin deuoit auoir appris de Vignier, s'il dédaignoit de se seruir des labeurs de Baronius. Ce fut donc vn artifice de l'Empereur Iustinian qui luy fit prendre le nom du sixiéme Concile, afin que ses decrets contraires aux Canons des premiers Conciles, en eussent dauantage de poids; mais ils furent rejettés par le Pape Sergius: & toutesfois encore tels qu'ils puissent estre, ils ne nous nuisent point, veu qu'ils confirment aussi bien les Canons du Concile de Carthage, qui font pour nous, que ceux du Concile de Laodicée, que le Ministre nous oppose. A cause dequoy les dernieres loix attirans à elles les premieres, & le Concile de Carthage ayant esté celebré apres celuy de Laodicée, il est certain que qui approuue les Canons prescrits par ces deux Conciles, veut que celuy de Carthage soit ioint à celuy de Laodicée, comme suppleant à ce qui luy manque. Et partant le sixiéme Concile vniuersel tenu depuis l'vn & l'autre, ayant approuué les decisions de tous les deux, le Canon du Concile de Carthage demeure en son entier & en sa force. Mais auec la fausseté que nous auons monstrée, du Moulin se veut encore faire voir ridicule, demandant qu'on cherche la verité des Canons du quatriéme Concile de Carthage, dans les exemplaires Grecs, & non dans les Latins. Quelle ineptie! Les originaux des Conciles de Carthage ont esté faits en Latin, les Grecs n'en ont que les copies, & cét homme veut qu'on suiue les exemplaires Grecs, c'est à dire, la traduction; & non les exemplaires Latins, c'est à dire les originaux. Y a-t'il vne seule estincelle de iugement en ce discours? Certes cela n'est pas seulement écrire tumultuairement, mais vouloir monstrer qu'on a renoncé à toute raison. Reste selon son ordre, à examiner les passages de S. Augustin. Il pretend donc qu'il y a de la falsification, encor que par courtoisie il die que *ie n'en sois pas l'autheur, ayant esté faite par d'autres deuant moy*, cóme il pretend. Or quoy qu'il rebute l'vn & l'autre passage, c'est à sçauoir celuy des liures de la doctrine

Vignier en l'hist. de l'Eglise en l'an 686.

Aug. 18. de Ciuit. Dei c. 36. & li. 2. de doctrin. Christ. cap. 8.

Chrestienne, & celuy de la Cité de Dieu, si est-ce qu'il s'écrie particulierement sur le dernier où sainct Augustin dit : *Non les Iuifs, mais l'Eglise Catholique tient les liures des Machabées pour Canoniques. O lourde imposture;* dit-il. Et vn peu plus haut : *Admirons icy vne plaisante stupidité, & vne queuë cousuë de bonne grace par quelque Moine.* Mais n'ay-je pas icy occasion de m'écrier; O lourde imposture! O stupidité d'vn Ministre, qui ne sçachant que répondre à l'authorité de S. Augustin, a recours à des calomnies vrayement stupides! Messieurs les Reformés, i'adjure icy comme en ses autres faussetés, vos yeux, & vostre conscience, sans laquelle vous ne pouuez bien iuger de nos écrits. Voyez tous les exemplaires vieux & nouueaux, imprimés & manuscrits de sainct Augustin, s'il y en a vn seul où ces deux passages ne se trouuent pas comme ie les allegue, ie veux m'obliger d'aller à Charenton, qui est la chose du monde que ie ferois auec plus de regret & de douleur. Il y a plus; S'il se trouue vn seul des anciens qui ont écrit depuis S. Augustin, & deuant tous nos differens, qui alleguans ces passages de luy, les ayent cités autrement que moy, ie continuë ces mesmes offres: mais à faute de cela, reconnoissez l'impertinence d'vn homme qui veut faire le suffisant en la censure des Peres. I'ay cy dessus produit le témoignage de Cassiodore, qui monstre qu'il n'y a point de falsification au passage. Cecy doncques soit compté pour deux insignes faussetés que du Moulin a commises au sujet de sainct Augustin. Mais écoutons les iudicieuses raisons de cét Aristarque; *Tout homme*, dit-il, *ayant bon flair, reconnoistra la corruption & la falsification. Premierement, parce qu'il n'est pas croyable que ce sainct personnage voulust s'opposer luy seul à toute l'Eglise de son temps, & à tous les Docteurs qui l'ont precedé; & mesme au Cõcile de Carthage où il a assisté.* Nous auons assez fait paroistre combien cette objection est friuole, puis que nous auons monstré que sainct Cyprian, sainct Ambroise mesme, Catechiste de sainct Augustin, & Origene ont allegué ces liures, comme Escriture diuine, & que le troisiéme Concile de Carthage, que nous auons mis tout au long en nostre réponse au Serenissime Roy d'Angleterre, les a couchez au Canon des liures sacrés. Examinons la seconde raison. *Secondement*, dit-il, *il n'est pas croyable que sainct Augustin voulust se contredire à soy-mesme. Car au trente-sixiéme chapitre du liure dix-huictiéme, c'est à dire, au mesme liure, il parle ainsi. La supputation de ces temps (depuis le Temple basty) ne se trouue point és saintes Escritures, qui sont appellées Canoniques, mais en d'autres liures, entre lesquels sont les Machabées.* Mais s'il eust eu bon flair comme il parloit cy-dessus, il eust reconneu que S. Augustin dit cela des liures Canoniques selon les Iuifs: car il est certain que la supputation des temps, depuis la reparation du Temple, iusques à Aristobulus, ne se trouue point dans les Escritures sainctes, qui sont appellées Canoniques, c'est à dire, qui sont tenuës pour telles par les Iuifs.

Cyprian. ep. 3. ad Cornel. Ambr. li. 1. off. c. 40. 41. & lib. 2.

mais se voit en d'autres liures, comme aux Machabées, que non les Iuifs, mais l'Eglise reconnoist pour Canoniques. Voilà la vraye liaison des paroles de sainct Augustin, qui fait voir aux aueugles en quel sens il a dit que les Machabées n'estoient pas, & estoient Escritures Canoniques; Canoniques à l'Eglise, non Canoniques aux Iuifs: ce qui n'est pas se contredire à soy-mesme. Mais repart du Moulin, *Sainct Augustin au vingt-troisiéme chapitre du deuxiéme liure contre Gaudentius, répond ainsi à Gaudentius, qui se seruoit de l'exemple de Razias qui se tua soy-mesme, dont est parlé au deuxiéme des Machabées. Les Iuifs ne tiennent point ce liure au mesme rang que la loy & les Prophetes & les Pseaumes, ausquels Iesus-Christ rend témoignage, comme à ceux qui témoignent de luy. Mais ce liure est receu par l'Eglise non inutilement, si on le lit sobremẽt, principalement à cause des souffrances de quelques Martyrs.* Qui ne voit, dit le Ministre, *qu'il inualide l'authorité de ces liures, en ce que Iesus-Christ ne leur rend aucun témoignage?* A cela ie dy premierement, que sainct Augustin par ces paroles, n'inualide non plus l'authorité des Machabées, que celle du liure des Cantiques: Car il parle des liures ausquels nostre Seigneur rend témoignage, comme à ceux qui parlent expresséement de sa mort & de sa Resurrection: en signe dequoy il allegue le passage de sainct Luc, au 24. chap. où il est question de ces mysteres. Secondement ie dy, que tant s'en faut que S. Augustin inualide l'authorité de ces liures, que plustost il la fortifie, en ce qu'écriuant contre vn Euesque Donatiste, qui auec ses compagnons posoit pour maxime de Religion, que ceux qui se tuoient pour leur secte, estoient Martyrs, & confirmoit cette furieuse doctrine, par l'exemple de Razias, qui se tua soy-mesme, il ne reiette pas l'authorité des liures des Machabées, où il est loüé, mais cherche d'autres solutions au passage, où (en apparence) il est parlé à l'auantage de son aduersaire, & monstre que la saincte Escriture l'a loüé, nó pour s'estre precipité à la mort, mais pour s'estre monstré courageux defenseur des loix de son païs; remarquant plus de merueille en son fait, que de prudence en sa conduite. Et puis adiouste ce que vient de dire du Moulin, afin de monstrer qu'il est à propos de lire auec iugement cette histoire, de peur de tirer en consequence vne action qui ne doit nullement estre imitée: Enseignant par la mesme voye que ces liures ne sont pas du nombre de ceux qui doiuent estre leuz sans autre discussion, mais du nombre de ceux, à la lecture desquels il faut apporter de la prudence, à cause de l'Histoire qui s'y list d'vn homme qui se precipite luy-mesme à la mort : auquel rang on peut mettre celuy des Iuges, à cause de ce qui y est rapporté de la mort de Samson. Or que sainct Augustin l'ayt entendu ainsi, on le peut recueillir de ce qui suit incontinent apres les paroles de l'objection. *Partant*, dit-il, *nous ne deuons pas approuuer par nostre consentement tout ce que nous lisons dans les Escritures* (prestés l'oreille du Moulin) *auoir esté fait*

Luc.24.
Vide c.20.2. lib. & cap.21.
Furor iste lex facta est.
Non itaque debemus quicquid in scripturis etiam Dei

par ceux mesmes qui ont esté loüés de la bouche de Dieu ; mais il faut que nous discernions les choses en les considerant & apportant le iugement, non de nostre authorité, ains des Escritures Sainctes & Diuines, qui ne nous permettēt pas de loüer ou d'imiter tous les faits de ceux ausquels en ce lieu là il est rendu vn illustre & glorieux témoignage, s'ils ont fait quelque chose qui n'ait pas esté bien faite, ou bien qui ne soit pas conuenante à nostre temps. Apres tout cela on voit que S. Augustin ne parle que des Iuifs qui n'ont pas tenu ces liures pour Canoniques, & non de l'Eglise, laquelle gouuernée par le sainct Esprit qui preside en ses assemblees, les a declarés Canoniques, en vn Concile de 317. Euesques, entre lesquels estoit sainct Augustin, l'vn des plus celebres Docteurs de la religion Chrestienne.

testimonio laudatos homines fecisse legerimus consentiēdo approbare, sed considerando discernere, adhibentes cōsilium non sane nostræ authoritatis, sed scripturarum diuinarum atque sanctarum, quæ nos nec illorū hominum quibus illic bonum atque præclarū testimonium perhibetur, omnia vel imitari vel laudare facta permittit, si quæ non rectè ab eis facta sunt, vel huic iam tempori non conueniūt.

Mais voicy encore vne autre raison aussi iudicieuse que les premieres, *Est aussi fort considerable*, dit du Moulin, *qu'en ce passage de sainct Augustin produit par Coeffeteau, l'Ecclesiastique est mis entre les liures Canoniques, auquel liure il est dit au chap. 46. que Samuël a prophetisé apres sa mort, & declaré sa mort au Roy Saül éleuant sa voix hors de la terre. Opinion que sainct Augustin condamne au liure des questions du vieil Testament en la quest. 27. disant que c'est vne grande indignité de croire cela, & soustient que c'estoit vne illusion de Sathan, lequel pour en tromper plusieurs, feint d'auoir les bons en sa puissance.* Et donc cét homme ne se lassera-il iamais de nous donner des faussetés? Sainct Augustin est-il donc Autheur du liure des questions du vieil Testament, où il se trouue de si prodigieuses doctrines, que tout homme docte deuroit auoir honte de les auoüer? Si le Ministre l'auoit leu il auroit remarqué toutes ces erreurs. En la 2. question il enseigne *que tout le monde a esté creé à cause de la vanité & presomption du Diable.* En la 23. il dit *que la femme n'est point faite à l'image de Dieu.* En la 47. *il oste à Iephté le témoignage de iustice que l'Apostre luy rend en l'Epistre aux Hebrieux.* En la question 109. il asseure *que Melchisedech est le sainct Esprit.* En ces choses, pour laisser les autres, y a-il vn seul rayon de la doctrine de sainct Augustin? Et puis cét homme a bon flair pour recognoistre le stile de ce grand Docteur! Ce n'est donc pas auec l'authorité de cét impertinent liure qu'on peut renuerser celle de l'Ecclesiastique, qui dit *que Samüel a prophetisé apres sa mort.* Mais, replique du Moulin, *Au liure du soin qu'il faut auoir des morts, sainct Augustin apres en auoir parlé douteusement, dit qu'on contredit au liure de l'Ecclesiastique, pource qu'il n'est point au Canon des Hebrieux.*

S. Augustin allegué à faux.

Erreurs qui se trouuent au liure des questions du vieil Testament faussement attribué à S. Augustin.

Heb. 11.

Il est faux que sainct Augustin en ce liure parle douteusement du retour de l'ame de Samuël, car encor qu'il en ait douté ailleurs, & disputé cette opinion, comme vn probleme de Theologie, qui n'est point de la foy, si est-ce qu'en fin il a panché du costé de l'affirmatiue, ayant creu que c'estoit la vraye ame de Samuël enuoyée de Dieu pour reprendre l'impieté de Saül. Voicy ses paroles au quinziesme chapitre. *Le Prophete Samuël estant mort predit au Roy Saül viuant les choses futu-*

Fausseté.

res, bien que quelques-vns estiment que ce n'ait pas esté luy qui ait peu estre excité par art magique, ains que ce fut quelque autre esprit propre à de si mauuaises œuures, qui se presenta en sa figure & sous son image. Toutesfois le liure de l'Ecclesiastique que Iesus fils de Syrach est dit auoir écrit, & qui à cause de la ressemblance du langage est attribué à Salomon, rapporte en la loüange des Peres que Samuel mort prophetisa. Que si, dit sainct Augustin, *on contredit à ce liure, par le Canon des Hebrieux, auquel il ne se trouue pas, que dira-t'on de Moyse? &c.* C'est donc derechef vne fausseté de du Moulin de dire que sainct Augustin apres auoir parlé douteusement, dit qu'on contredit au liure de l'Ecclesiastique, par ce qu'il n'est point au Canon des Hebrieux. Car ny sainct Augustin ne parle douteusement du fait de Samuel, ny ne dit qu'on contredit au liure de l'Ecclesiastique; mais seulement il preuient l'obiection qu'on luy pourroit faire en faueur de l'opinion qu'il venoit de rejetter contre l'authorité de ce liure, de laquelle il s'estoit seruy pour monstrer que ce n'auoit pas esté par enchâtement (car c'est là le nœud de la difficulté, si du Moulin a bon flair, S. Augustin voulant prouuer l'apparition des morts, par vn témoignage irreprochable) mais par commandement de Dieu que Samuel s'estoit apparu à Saül pour le reprendre de son impieté. Et cette objection qu'on luy pourroit faire, estoit en somme, que les Hebrieux ne tiennent pas pour Canonique ce liure. Ce que nous confessons ingenuëment: mais nous auons dit mille fois que les loix de l'Eglise ne sont pas celles de la Synagogue. Quant au Canon, *Nec mirum*, en la cause vingt-sixiéme, en la question sixiéme; du Moulin monstre comme il prend ses passages dans les Autheurs: car en toute la question sixiéme de la cause vingt-sixiéme, il n'y a point de Canon qui commence, *Nec mirum*; Il est en la question cinquiéme, le quatorziéme en nombre. Mais nous auons monstré, que le lieu qui y est cité, des questions du vieil Testament, n'est point de sainct Augustin: De sorte que tout cela ne fait rien contre l'authorité du liure de l'Ecclesiastique, auquel, non plus qu'aux autres de Tobie, de Iudith, de la Sapience & des Machabées, le Ministre ne pourra iamais rien trouuer pour en inualider l'authorité, qu'on ne refute aussi aisément qu'il l'opposera sans raison, n'estant besoin que pour ce sujet nous ayons recours à d'autres defenses; non pas mesme à celles de Cajetan, qui n'est qu'vn particulier, encor qu'excellent personnage, mais qui a peu se tromper. Icy donc pour acheuer ce chapitre, il ne me reste à dire, sinon de quel esprit sont poussés les Caluinistes, rejettans comme ils font, les liures des Machabées, de l'Ecclesiastique & les autres. Personne ne nous le pourra mieux dire que l'autheur de la secte. Voicy ses paroles sur sainct Matthieu; *Les Saduciens, dit-il, n'ajoustoient pas grande foy aux Prophetes; à tout le moins n'en tenoient non plus de compte que nous ferions du liure de l'Ecclesiastique ou de l'histoire des Machabées.* L'esprit donc qui portoit les Saduceens à mépriser les liures des Prophetes, est celuy qui fait rejetter aux

Sed si huic libro ex Hebræorum, quia in eo non est Canone contradicitur, quid de Moyse dicturi sumus.

Cauf. 26. q. 5. Can. Nec mirum.

Paroles de Caluin remarquables en son harmonie sur le ch. 22. de S. Matth.

Caluinistes, l'Ecclesiastique & les Machabées, auec les autres dont nous sommes en dispute.

De la Memoire des Saincts & de leurs Festes.

ARTICLE VI.

LE Serenissime Roy de la grande Bretagne parlant des festes des Saincts, en auoit restraint l'honneur *à ceux qui sont mis en ce roole par l'Ecriture saincte.* Là dessus i'auois dit que sa Majesté faisoit chose loüable d'honnorer la memoire de ceux qui reposoient en gloire auec Iesus-Christ; & puis i'auois adiousté : *Mais pourquoy restraint-elle cét honneur à ceux que l'Ecriture reconnoist pour saincts, si sa foy est celle des quatre premiers siecles? veu qu'en ces siecles là, l'Eglise de Smyrne celebroit la feste de sainct Polycarpe : sainct Basile recommandoit la feste de sainte Iulite, & celle des quarante Martyrs : sainct Gregoire de Nazianze solemnisoit auec les autres la feste de sainct Cyprian : sainct Gregoire de Nysse, celle du Martyr Theodore: Sainct Cyprian commandoit qu'on marquast les iours de la passion des Martyrs, afin qu'on celebrast leur memoire : Sainct Augustin disoit contre Fauste, que le peuple Chrestien celebroit les memoires des Martyrs; Et toutesfois sainct Polycarpe, saincte Iulite &c. ne sont pas des saincts dont il soit fait mention en l'Ecriture?* Du Moulin vient maintenant à la trauerse sans iugement, & dit *que ces passages sont en partie faux, en partie inutiles.* Voyons à qui la honte en demeurera; Pleust à Dieu qu'il y eust assés de candeur en nos Aduersaires, pour les en faire iuger selon la verité, & non selon la passion! Il leur seroit aisé de reconnoistre l'impertinence de ses obiections. Commençons donc auecques luy par la fausseté, & oyons ses raisons. *Premierement*, dit-il, *en alleguant d'Eusebe l'exemple de l'Eglise de Smyrne enseuelissante les os de Polycarpe auec honneur, & celebrante annuellement sa memoire, il n'est point parlé de feste, mais seulement d'vn iour dedié à la commemoration de son Martyre. Ce qui se faisoit sans necessité precise de chommer.* Quelle ridicule obiection est celle-cy? Le iour dedié à la commemoration du Martyre d'vn sainct, n'est-ce donc pas le iour de sa feste, soit qu'on la chomme, soit qu'on ne la chomme pas? Y a-t'il homme au monde quelque stupide qu'il soit qui le puisse ignorer? D'ailleurs la question n'est pas si on doit chommer ou ne chommer pas ces festes, ains seulement si l'on n'en peut celebrer que des SS. declarés tels par la saincte Ecriture. Ie prouue qu'on en peut celebrer d'autres, par des témoignages irreprochables, de l'Eglise de Smyrne, de sainct Basile, de sainct Gregoire de Nazianze, de S. Gregoire de Nysse &c. Du Moulin dit, *qu'ils ne parlent point de chommer*; N'est-ce pas vn mocqueur? ou plustost vn deser-

Du Moulin depuis la p. 193. iusques à la p. 206.

Euseb. l. 4. c. 14. aliàs 15.
Basil. Orat. in S. Iulit. in 40. Martyr.
Greg. Naz. Orat. in S. Cypr.
Gregor. Nyssen. orat. in S. Theod.
Cypr. ep. 6. lib. 3.
Aug. cont. Faust. Manich. l. 20. c. 21.

Euseb. l. 4. c. 14. aliàs 15.

teur de la cause qu'il fait mine de defendre? Et ne m'estce pas assés d'auoir monstré que les Chrestiens des premiers siecles ont religieusement celebré les Martyres de ceux qui ne sont point nommés en l'Ecriture, comme de sainct Polycarpe, de saincte Iulite, des 40. Martyrs, & des autres? Pour la mesme raison il se rend encor ridicule, me reprochant, *que i'ay malicieusement supprimé les paroles de l'Eglise de Smyrne, qui répondant à l'obiection des infideles, qui accusoient les Chrestiens de vouloir substituer Polycarpe à Christ*, dit; *Ils ignorent que nous ne laissons iamais Christ, lequel est mort pour le salut de tous ceux du monde qui doiuent estre sauuez, & que nous ne pouuons rendre seruice à aucun autre &c.* Car à quel propos eusse-je supprimé malicieusement ces paroles là, puis que ie tien que les festes des Catholiques ne sont point instituées à cette fin, & que mesme ceux d'Angleterre n'auoüeront iamais aux Puritains, que celles qu'ils retiennent dérobent rien à Iesus-Christ de sa gloire? Au demeurant ces paroles de l'Eglise de Smyrne, sont dites pour refuter l'opinió des infideles, qui voyans le grand desir qu'auoient les Chrestiens de participer * ou de recueillir la sainte chair du Martyr, allerent prier le Proconsul, de ne leur bailler point son corps, *de peur*, disoient-ils. *qu'abandonnans celuy qui a esté crucifié, ils n'adorent cetui-cy.* Là dessus donc l'Eglise de Smyrne ne se mocque de leur ignorance, en ce qu'ils se figuroient que les Chrestiens pouuoient adorer, s'entend en qualité de Sauueur du monde, vn autre que Iesus-Christ nostre Seigneur, & refutant cette erreur, ajousteau nom des fideles, *Nous adorons* (Iesus-Christ) *comme fils de Dieu, mais nous aymons les Martyrs comme ses Disciples & imitateurs*: Voulans monstrer que parmy l'honneur qu'ils rendoient aux Martyrs, recueillans auec affection leurs corps, & leurs reliques, ils ne vouloient pas en faire des Sauueurs, mais seulement desiroient en conseruer la memoire comme d'inuincibles Athletes de la foy. Et cela l'Eglise Romaine le signera de son sang aussi bien que l'Eglise de Smyrne. Cependant la suitte de l'histoire confirme mon dire, veu que le Centenier ayant faict brusler le corps de sainct Polycarpe, les Chrestiens *recueillirent ses os, plus precieux que les pierres precieuses; & plus purs que l'or, & les mirent en lieu conuenant à leur saincteté, se promettans* que Dieu leur feroit la grace *de celebrer à l'auenir le iour natal de son Martyre auec toute sorte de réioüissance.* Voilà comme la primitiue Eglise celebroit les festes des Martyrs: voilà comme nous suiuons son exemple honorans leur memoire, non pour rauir au Sauueur du monde ce qui luy est deu, mais seulement pour témoigner nostre affection à ses seruiteurs, & comme dit sainct Augustin, (auquel du Moulin n'a sçeu que répondre, non plus qu'à sainct Cyprian,) *pour nous exciter à leur imitation, pour estre associés à leurs merites, & pour estre aidés par leurs prieres. Mais*, replique du Moulin, *il est faux que sainct Basile recommande les festes de saincte Iulite, & des quarante Martyrs: Car en ces deux Homelies, il n'est nullement parlé de festes.*

* Κοινωνῆσαι αὐτῷ τῷ ἁγίῳ σαρκίῳ.

Aug. lib. 20. cont. Faust. Manich. c. 21.

de festes. Encor que ie sçache le peu de connoissance qu'il a de l'antiquité, si ne peut-il ignorer que les Homelies des anciens, portans tiltre de quelque Sainct qu'ils loüent, ne soient des oraisons faites au iour que l'Eglise celebroit leur feste. Le sieur du Plessis le luy pourra apprendre, *L'oraison de sainct Theodore Martyr, c'est à dire*, dit-il, *vn Panegyrique declamé à sa loüange le iour de sa feste anniuersaire.* Et d'ailleurs les preuues en sont visibles en sainct Chrysostome, en sainct Gregoire de Nazianze, en sainct Gregoire de Nysse, en sainct Augustin, & sans aller plus loin, en sainct Basile; car peut-on lire les Homelies des quarante Martyrs, & de saincte Iulite, sans reconnoistre que ce sont Oraisons Panegyriques prononcées par luy aux iours de leur commemoration qui se celebroit en l'Eglise? Que le Ministre iette seulement les yeux sur ce commencement de l'oraison de saincte Iulite. *Ce que nous sommes auiourd'huy assemblés en ce Temple sacré, mes chers freres, c'est afin de loüer la bien-heureuse Martyre Iulite*, dit sainct Basile, *c'est pourquoy nous vous auons denoncé, que vous eußiés à celebrer auec toute sorte de soin ce iour qui nous rapporte la memoire d'vn grand combat, &c.* & il verra combien mon dire est veritable. Il ne peut doncques plus reprocher que l'oraison de S. Gregoire de Nysse en la loüange du Martyr Theodore. Mais il n'est pas croyable combien imprudemment il s'immole à la risée de tous les hommes sçauans, la reiettãt comme vne fausse piece, c'est à dire comme vne oraison supposée, & comme il dit, *ridiculement bastie par quelque Moine Grec du temps que les Scythes autrement appellés Huns & Tartares, couroient la Galatie, Capadoce, & Armenie, du temps de l'Empereur Anastasius quelques 520. années apres Iesus-Christ, &c.* Car iamais homme deuant luy n'auoit reietté cette piece qui se trouue en Grec en la Bibliotheque du Roy, sous le nom de son vray Autheur S. Gregoire de Nysse, frere du grand S. Basile. Au demeurant tout ce que du Moulin obiecte contre cette oraisõ montre vne extrême ignorance en l'Histoire. Examinõs ses raisons & son discours. I'y remarque quatre insignes faussetés, sans Hyperbole.

Du Pleßis en la réponse à l'Euesque d'Eureux, pag. 245.

D. Basil. in Marty. Iulittam.

Ἡμᾶς ὑπόθεσις ἡ ἐκκλησίας ἐπὶ τὸ ἐπὶ τῇ μαρτυρίᾳ μάρτυρος ἔνδοξον κήρυγμα. ἐπηγγείλαμεν γὰρ ὑμῖν τὴν ἡμέραν ταύτην, ὡς ὑπόμνημα ἔχουσαν τῆς μεγάλης ἀθλήσεως.

La premiere est, qu'il dit *qu'on ne parloit point des courses de Scythes du temps de Gregoire de Nysse, & qu'elles sont auenuës 120. depuis.* O ignorance! ô imposture! Mille tesmoins deposeront contre luy que iamais l'Empire d'Orient n'a esté plus rudement assailly par les Scythes, que du temps de Gregoire de Nysse, veu que l'Empereur Valens sous lequel il viuoit, fut mesmes vaincu & miserablement bruslé par leur armée, qui rauageoit tout l'Orient, iusques à s'estre presentée deuant Constantinople; auquel propos *Marcellin dit que la Republique Romaine n'auoit point fait depuis la iournée de Cannes, vne plus lamentable perte que celle qui auint sous Valens.* Or pour commencer mes preuues contre du Moulin par Cedrenus qu'il nous allegue: cét autheur apres auoir parlé de S. Gregoire de Nysse, & de S. Basile, vingt-trois lignes apres fait mention nommément des courses des Scythes &

Marcellinus l. 31. nec vlla annalibus, præter Cannensem pugnam ita ad internecionem res legitur gesta.

Cedren. in comp. hist. fol. 256. impres. Basil.

Γρηγόριος δὲ τότε ὁ Νύσσης καὶ Πέτρος ἀδελφοὶ Βασιλείου διέλαμπον.

Idem fo. 258. de Valente, πολεμοῦντος τοῖς Σκύθαις, &c. Orat. in S. Basil.

du mal qu'ils firent par toute la Grece, racontant en suitte le miserable accident de l'Empereur Valens, poursuiuy par leurs troupes, & bruslé en vne grange, apres la deffaite de son armée. Zonare dit les mesmes choses, nommans tous deux Scythes, ceux que les autres appellent Gots; d'où il appert combien diligemment il list les Autheurs qu'il allegue.

Greg. Naz. orat. in S. Basil. στρατηγοὶ δυνασταὶ, οὐ Περσῶν κρατοῦντες, οὐ Σκύθας χειρούμενοι, ἐκ ἄλλοτι βαρβαρικὸν ἔθνος ἀνακαθαίροντες, &c.

Hieron. ad Ocean. Epitaph. Fabiolæ. Ecce subito, discurrentibus nunciis, oriens totus intremuit erupisse Hũnorum examina, quæ pernicibus equis huc illucque volitantia, cædis pariter ac terroris cuncta complerẽt.

Vign. 1. part. de la Biblioth. Hist. en l'an 373.

Or s'il ne se parloit point des courses de Scythes du temps de sainct Gregoire de Nysse, pourquoy est-ce que son familier amy sainct Gregoire de Nazianze se plaignoit au mesme temps *que les Chefs de l'Empire, au lieu de combattre les Perses, & au lieu de dompter les Scythes, faisoient la guerre aux Eglises, sautoient sur les Autels, & soüilloient les sacrifices non sanglants, du sang de leurs victimes? &c.* Mais il faut que sainct Hierôme, contemporain aussi de sainct Gregoire de Nysse, luy prononce sa condamnation en reuanche des iniures qu'il luy a dites ailleurs. Voicy donc comme il parle des Huns en l'Epitaphe de Fabiola, *Estant*, dit-il, *en Hierusalem, les nouuelles viennent de toutes parts que les Huns quittans leurs païs rauagent l'Empire: Tout l'Orient s'effraye, mais eux courans les Prouinces emplissent de meurtre & de terreur tout le monde, assiegent Antioche, menassent Hierusalem, &c.* Comment est-ce donc qu'il ne s'est parlé des courses de Scythes, autrement dits Huns ou Tartares, que six-vingts ans apres Gregoire de Nysse? Ministre lisés au moins vostre Historien Vignier, & vous y verrés qu'incontinent apres la declaration de l'origine, & commencement des Huns & des Gots qu'il recherche à cause des courses qu'ils faisoient au temps qu'il descrit: il dit *qu'alors florissoient en pieté & doctrine, Gregoire de Nazianze surnommé le Theologien, Gregoire de Nysse, Amphilochius d'Iconie, Ambroise de Milan, &c.* Ainsi donc les Scythes ou les Huns courans & pillans tout l'Orient, sainct Gregoire n'a t'il pas deu auoir peur pour la Capadoce? ou bien n'a-t'il peu coniurer le Martyr Theodore de destourner par ses prieres, le malheur qui menaçoit son païs, à cause des courses & des rauages que faisoient ces Barbares par tout l'Orient? Au reste du Moulin a voulu soulager nostre peine, & nous oster le soin de chercher des preuues contre luy en ce suiet. Car en la seconde edition de son liure, il auoüe sur l'auis du sieur Casaubon, qu'à la verité du temps de sainct Gregoire de Nysse, il se parloit des courses des Scythes, toutesfois pour monstrer l'orgueil de son esprit, qui ne peut pleinement reconnoistre vne faute, il couche son excuse en ces termes. *Courses voirement*, dit-il, *dont il se trouuera estre faite mention cent ans auparauant l'an 520. mais qui se sont renforcées depuis*. Que veut il donc dire par cela? Quoy du temps de S. Gregoire de Nysse, n'estoient-elles pas assés fortes, comme nous les dépeignent Cedrenus, Zonare, S. Hierosme, & les autres autheurs, ou plustost n'estoient-elles pas assés violentes, pour faire trembler vn Euesque, & pour l'induire à rechercher l'asssistance d'vn Martyr, dont il celebroit la feste auec les autres Chrestiens? C'est chose loüable de

Pag. 191. de la 2. edition.

il celebroit la feste auec les autres Chrestiens? C'est chose loüable de corriger ses premieres fautes, mais ce n'est pas les amender que d'y adjouster de secondes inepties! Voyons maintenant les autres raisons du Ministre. *L'histoire*, dit-il, *de ce Martyre est toute fabuleuse; l'autheur dit qu'il estoit du païs de Iob, & par consequent Arabe; Or Theodore est vn mot Grec.* Ce dernier se doit mettre plustost entre les impertinences qu'entre les faussetes dont son liure est tout soüillé. Ne craint-il point que les Anglois luy opposent leur Claudia qui portoit vn nom Romain; ou que les François luy obiectent Theodore de Beze, qui estant François, portoit vn nom Grec: ou n'apprehende-t'il point que les sçauans se mocquent de luy, & luy alleguent Nicolaus Damascenus, qui estant Arabe aussi bien que le Martyr Theodore, auoit comme luy vn nom Grec? Ie sçay, & du Moulin ne l'ignore pas, qu'vn des plus sçauans hommes qu'ait la France aux lettres humaines, & qui au reste fait profession de la Religion pretendue, a souhaitté qu'il n'eust point mis en son liure de si honteuses impertinences. Il poursuit neantmoins ses reproches contre l'histoire, en ce que l'autheur ayant dit que sainct Theodore estoit Arabe, *Peu apres*, dit-il, *se contredisant, il dit, qu'il a souffert à Amasie ville de Capadoce, & que le lieu de sa mort est aussi son païs.* La falsification est toute visible en l'alleguation de ce passage. L'autheur ne dit pas qu'Amasie soit le païs de sainct Theodore, mais par vne sentence generale propose que le païs d'vn Martyr est aussi bien le lieu de sa passion, que celuy de sa naissance; & conclud, qu'encore que sainct Theodore soit Arabe d'extraction & d'origine, neantmoins ayant enduré en la ville d'Amasie en Capadoce, il repute aussi cette ville & cette Prouince pour son païs. Voicy les paroles de sainct Gregoire addressées à Theodore; *Intercede pour ton païs enuers le Seigneur commun, car le païs du Martyr est aussi le lieu de sa passion, & de ses citoyens. Ses freres & ses parens, sont ceux qui l'ont, & le gardent, & l'ornent, & l'honorent; Nous craignons les persecutions, nous apprehendons les perils; les Scythes cruels & Barbares ne sont pas loing de nous, &c.* Cela empesche-t'il que sainct Theodore ne soit Arabe? Mais voicy vne seconde preuue aussi forte que la premiere. *Sous Diocletian & Maximinian, sous lequel Theodore endura le Martyre, les Romains ne se seruoient point d'Arabes*, dit du Moulin; *Et neantmoins l'autheur dit qu'il estoit soldat és bandes Romaines.* Cette obseruation est ridicule, & monstre tousiours de plus en plus le peu de lecture de son autheur. Car tout le monde sçait que l'Empereur Septimius Seuerus ayant dompté l'Arabie, & l'ayant reduitte en Prouince, il mit les Arabes dans les armées Romaines. Et mesmes Ælius Spartianus fait mention d'vne legion d'Arabes, qui quittant le party de Seuerus se jetta du costé de son ennemy Albinus, qui s'estoit reuolté dans les Gaules. Et pour monstrer que depuis ils ont tousiours esté en la milice Romaine, Vopiscus rapporte que

Faußeté.

Le sieur Casaubon.

3. Faußeté.

S. Greg. Nyß. de laudibus S. Theodorici.

Πρέσβευσον ὑπὲρ τῆς πατρίδος πρὸς τὸν κοινὸν βασιλέα. πατρὶς γὰρ μάρτυρος, τὸ πάθους ἡ χώρα, &c.

Aurel. Vict. de Cæs. Sextus Rufus in Breu. Xiphil. in Seuer. Ælius Spar. in Seuer. Imper.

Eodem tempore etiam legio Arabica defecisse ad Albinũ nunciata est.

Flavia. Vopis. in Probo Imper.

l'Empereur Valerian écriuant à son fils Galienus, des auantages qu'il auoit faits au ieune Probus, luy mandoit entr'autres choses, qu'il luy auoit donné *six cohortes ou bandes de Sarrazins*, qui sont les Arabes. Et le mesme autheur en la vie d'Aurelian auoit déia remarqué que ce Prince ayant à combattre contre les forces de la Reyne Zenobia, attira à son party quelques compagnies de ces Sarrazins pour les employer en cette guerre, comme aussi tout le monde sçait qu'ils estoient extremément bons gend'armes, à cause dequoy on ne peut douter que les Romains ne s'en soient seruis en leurs armées. Aussi le sieur Casaubon en ayant auerty du Moulin il a supprimé depuis cette ignorante obseruation. Passons au reste. Ce qu'il allegue en fin contre l'histoire du martyre de sainct Theodore, ressent mieux l'esprit d'vn disciple de Lucian, que d'vn Pasteur de fideles : donnons cela à son humeur, qui est de bouffonner aux choses les plus serieuses; mais tenons cette docte oraison, pour l'ouurage d'vn des plus celebres Docteurs de l'Eglise, à laquelle le sieur Casaubon a rendu ce témoignage, *Legi hanc orationem in Codice Regio Gregorij Nysseni, nihil vidi sanctius, nihil dignius Christiano quem aliquis zelus Dei pungat, sed nec nodosius quicquam. Itaque puto Molinæum pro Gregorio Nysseno alium legisse mihi incognitum.* Au surplus, le martyre de sainct Theodore a esté si celebre que non seulement en Orient, mais aussi en Occident l'Eglise en a celebre la feste, les Grecs la faisant le treziéme de Mars, comme il apparoist par le Menologe, & par les Constitutions de l'Empereur Emanuel, & les Latins le neufieme iour de Nouembre, comme on peut voir dans le Martyrologe Romain, & dans ceux de Beda, d'Vsuardus, & d'Adon. Surius mesme rapporte de Metaphraste vne seconde oraison Panegyrique faicte par Nectarius Euesque de Constantinople sur ce suiet. Aussi y auoit-il à Constantinople vne Basilique dediée à sa memoire, que l'Empereur Iustinian repara, selon Procopius, dautant qu'elle tomboit en ruine à cause de la vieillesse du bastiment. Il y a pareillement à Rome vne Eglise dediée à Dieu, en la memoire du mesme Martyr: ce qui témoigne que l'histoire n'en est pas supposée. Sainct Gregoire de Naziance marche apres. Du Moulin dit que i'ay cotté la dix-huictiéme oraison pour la quinzieme, Si est-ce qu'à l'impression Greque & Latine, la quinziéme oraison de sainct Gregoire de Nazianze est inscrite, Εἰς πληγὴν τῆς χαλάζης, & la dixhuictiéme, Εἰς τὸν ἅγιον ἱερομάρτυρα Κυπριανὸν λόγος; Ie ne sçay pas si du Moulin a veu cét ordre changé en vne autre impression ; tant y a que sainct Gregoire de Nazianze celebroit auec les autres Chrestiens le martyre & la feste du bien-heureux sainct Cyprian. Il ne dit rien au passage de sainct Augustin ; aussi n'a-t'il point de réponse; Et si il confirme non seulement les festes, ains encore la priere des Saincts. Mais à faute de cela, il s'efforce de prouuer l'inutilité de mes alleguations, & dit, *qu'elles ne touchent point la question, car*, dit-il, *si l'Eglise de Smyrne a celebré la feste*

Parole du sieur Casaubon.

Vide Baron. in Martyro. 9. Nouemb.

Lib. 1. de ædific. Iustinian.

de Polycarpe, ou l'Eglise de Cesarée celle de saincte Iulite, que fait cela pour l'Angleterre, laquelle non plus en ce temps-là, qu'en cettui-cy, ne celebroit point ces festes, non plus que les Eglises d'Espagne, ou des Gaules? Et pourquoy l'Angleterre y sera-t'elle obligée auiourd'huy? Quelle pipperie est celle-cy? Ay je donc dit que l'Angleterre fust obligée de celebrer les festes de S. Polycarpe, ou de sainte Iulite? Plustost n'ay-je pas allegué ces exemples pour monstrer simplement *qu'on peut auoir des festes des Saints, desquels il n'est pas fait mention expresse en l'Escriture?* Faudra-il donc que ie réponde tousiours aux songes de cét homme? Ainsi demeure prouué solidement ce que i'ay allegué pour les festes des Saints.

Il blasonne maintenant les festes de l'Eglise Catholique, & s'efforce de monstrer qu'elles n'ont rien de commun auec les solemnités des anciens. Premierement, il voudroit *qu'on les fist és Cimetieres & sur les tombes, pour leur estre conformes, dautant que les anciens les celebroient ainsi.* Nous ne nions pas qu'elles ne s'y fissent bien souuent, principalement durant les persecutions, lors que les Chrestiens n'auoient pas encor vne pleine liberté de bastir des Eglises. Mais il ne peut ignorer, au moins s'il a leu l'oraison de sainte Iulite en sainct Basile, qu'elles ne se fissent aussi dans les Temples, depuis que les Chrestiens en ont eu de bastis. Quant aux excez qui s'y commettoient, il nous en iustifie en paroles fauorables. *L'Eglise Romaine*, dit-il, *a quitté cét abus des festes anciennes*, c'est à sçauoir, *de faire des festins sur ces tombes, & s'y enyurer quelquesfois.* Mais il est plus faux que la fausseté mesme, que l'Eglise Romaine ait esté iamais soüillée de ces ordures, ou qu'elle ait approuue ces débauches & ces desordres que les particuliers faisoient sur les tombes des morts. Il est bien vray que dans les escrits des anciens, il s'y trouue des plaintes de cét abus que l'Eglise Romaine a arraché; Mais S. Augustin diroit à cela que l'Eglise n'est pas obligée de rendre compte des excés des yurongnes, & qu'il luy suffit de les condamner. En second lieu il nous oppose, *que la commemoration des Martyrs se faisoit iadis en chaque Eglise selon l'ordonnance des Euesques & Pasteurs du lieu, sans attendre là dessus l'auis de l'Euesque de Rome, ce qui se fait neantmoins maintenant.* A quoy ie répons, que nous confessons que les Euesques des lieux ont peu anciennement commander en leurs Dioceses qu'on celebrast quelques festes; mais de les establir en toute la Chrestienté, il n'y a que le chef de l'Eglise qui le face, soit par son consentement, soit par sa declaration. Et quant au reglement qui y a esté apporté depuis, par lequel il n'est permis qu'au seul souuerain Pontife de canonizer vn Sainct, & de luy donner feste, ç'a esté vne ordonnance necessaire pour empescher les abus. Car la recherche s'en fait auec vne singuliere prudence du S. Siege: ce qui ne se faisoit pas tousiours si dignement par les Euesques particuliers. A quoy i'ajouste que toutes les festes que les anciens

Euesques celebroient, estoient ou seulement des Martyrs, telles qu'e-stoient celles de sainct Cyprian, des quarante Martyrs, & de saincte Iulite; ou si c'estoient festes de Confesseurs, c'estoiét festes de grands Euesques, admirables en doctrine & en pieté, dont Dieu auoit confirmé la saincteté par les miracles de leur vie, & par la gloire de leur mort, comme celles de sainct Athanase & de S. Basile deux lumieres de l'Orient. Il obiecte 3. *Alors cette solemnité emportoit vne commemoration annuelle, mais n'emportoit pas vne necessité de chommer. Mais aujourd'huy il y a plusieurs festes qui se chomment auec plus de scrupule que le Dimanche.* A cela nous disons, qu'il ne fut iamais, que les plus celebres festes des Chrestiens ne se chommassent, veu que ces iours là ils passoient tout leur temps en l'Eglise assistans au seruice, & aux predications. Et c'est ce que veut dire sainct Augustin contre Fauste, nous apprenant que le peuple Chrestien dés son temps celebroit la memoire des Martyrs *par vne religieuse solemnité, &c.* Or icy ie desirerois que les Caluinistes fussent obligez de nous monstrer vn peu parmy eux cette *religieuse solennité* en la commemoration des Martyrs: Toutesfois il se faut souuenir que S. Augustin parle d'vn peuple vrayement Chrestien.

Aug. lib. 20. contra Faust. c. 21.

Mais dit du Moulin 4. *Ces iours de commemoration des Martyrs estoient peu en nombre, au lieu que maintenant il n'y a quasi iour au Calendrier qui ne porte le nom de quelque Sainct.* Cela est tres-faux; comme sçauent ceux qui ont leu l'Histoire Ecclesiastique; & S. Cyprian enseigne assez le contraire, puis qu'ayant montré le soin qu'auoit l'Eglise de marquer les iours du decés des Martyrs pour en celebrer la memoire, il enseigne encore *que la multitude en estoit si grande qu'on ne les pouuoit nombrer.* Et cela en passant montre qu'il y auoit bien des cómemorations & des Festes des Martyrs qui ne se chommoient pas.

Cyp. lib. 3. epist. 6. & de exhortat. Mart. c. 11. Numerari non possunt Martyres Christiani. *Tertullian oppose les Fastes de l'Eglise aux Fastes des Payens.* Habes tuos cēsus, tuos Fastos, nil tibi cū gaudiis seculi, &c. *Li. de coron. milit.*

Quant aux Festes chommables, il est derechef faux que les peuples en soient si foulés qu'ils ayent iuste sujet de s'en plaindre; au contraire nous sçauons qu'en beaucoup de Dioceses les Prelats voulans les dispenser de chommer quelques Festes pour leur donner plus de moyen de gaigner leur vie, & leur demandans qu'ils assistassent seulement au seruice, & puis qu'ils allassent trauailler, ils se sont plains de leur indulgence, & ont demandé qu'on se tinst aux anciennes coustumes de l'Eglise. Cela certes n'est pas *les faire deuotieux en dépit qu'ils en ayent.*

Mais dit derechef du Moulin 5. *Alors on ignoroit beaucoup de Festes nouuellement ordonnées, comme celle de la Conception de la Vierge, que sainct Bernard dit auoir esté instituée contre la raison & tradition ancienne; la Feste de l'Assumption, la Feste de la Chaire de sainct Pierre; la Feste-Dieu, &c.* Ie répons que l'authorité qui residoit en l'Eglise des premiers siecles ne luy a pas esté retranchée depuis: Comme donc lors elle pouuoit instituer des Festes, elle peut encore en faire le sembla-

blemaintenant. Et certes il ne pouuoit produire vne piece qui luy fust plus contraire que l'Epistre de sainct Bernard aux Chanoines de Lyon sur le sujet de la Feste de la Conception : Car en ce lieu-là sainct Bernard montre qu'vne Eglise particuliere ne la deuoit pas introduire, mais qu'il falloit attendre l'auis de l'Eglise Romaine. Voicy ses paroles. *Si telle chose sembloit deuoir estre, il en falloit premierement consulter l'authorité du siege Apostolique, & non pas suiure ainsi precipitamment & inconsiderément la simplicité de quelques ignorans. Au reste que les choses que i'ay dites soyent dites sainement, sans preiudice de ceux qui sont de meilleur auis. Et particulierement ie reserue cela & toutes les autres choses semblables à l'authorité, & à l'examen de l'Eglise Romaine, m'offrant de corriger par son iugement ce que i'auray creu au contraire.* L'Eglise Romaine ayant donc permis de celebrer cette Feste, & ayant authorisé celle de l'Assomption, & de la Feste-Dieu, si le different se doit terminer au tribunal & par l'authorité de sainct Bernard, les Catholiques sont victorieux.

Bernard. ep. 174. ad Canoni. Lugdun. de Concept. S. Mariæ.

Si sic videbatur consulenda erat prius Apostolicæ sedis auctoritas, & non ita præcipitanter atque inconsultè paucorũ sequenda simplicitas imperitorum. Quæ autẽ dixi absque præiudicio sanè dicta sint sanius sapientis, Romanæ præsertim Ecclesiæ auctoritati atq; examini totum hoc sicut & cætera quæ eiusmodi sunt vniuersa reseruo : ipsius si quid aliter sapio, paratus iudicio emendare.

6. Adjouste du Moulin. *Alors on ne faisoit point de Messes en l'honneur du Saint dont on celebrast la feste ; Et ces Messes portent auiourd'huy le nom du Sainct.* [a] Sainct Cyprian nous apprend qu'on celebroit de son temps des oblations & des sacrifices en leur commemoration ; Et son maistre Tertullian auoit dit le semblable auparauant. *Nous celebrons,* dit-il, *annuellement des oblations pour les morts, & pour le iour natal des Martyrs.* De cette commemoration faite à l'honneur des Martyrs & des Saints, le sacrifice a pris quelquesfois & prend encore auiourd'huy son nom. Mais iamais l'Eglise Catholique n'a creu sacrifier aux Saints, quoy qu'elle sacrifie tous les iours à Dieu en souuenance & commemoration de leurs combats, de leurs victoires, de leurs couronnes & de la gloire qu'ils possedent, afin qu'à l'heure fauorable de l'oblation qui se fait en terre, ils ioignent au Ciel leurs prieres aux nostres, & intercedent pour nous ; Car c'est à cét effect que sainct Augustin rapporte la commemoration qui se fait d'eux à la table du Seigneur. Que du Moulin apprenne ces choses, & il se monstrera plus serieux aux matieres de Religion. Ie laisse l'execrable blaspheme dont il vse contre les Messes du S. Esprit, qui témoigne que ses écrits ne ressentent gueres les inspirations de ce directeur de l'Eglise.

[a] *Cypr. epist. 34.* Sacrificia pro eis semper vt meministis offerimus, quoties Martyrum passiones & dies anniuersaria cõmemoratione celebramus.

Tertul. li. de Corona militis.

Pamel. ibidem.

Tract. 84. in Ioan.

Il dit en septiéme lieu, *qu'on ne diuersifioit point les Messes pour en dire de grandes & de petites, & de hautes & de basses, &c.* Mais il deuoit se souuenir que ces choses dépendent du reglement des Pasteurs, & qu'elles regardent l'ornement & non l'essence du sacrifice qui est tousiours le mesme ; quoy que les ceremonies puissent estre diuerses.

En huictiéme lieu, il nous allegue que beaucoup de festes sont fondées sur vne allusion de syllabes ; en quoy il se monstre ridicule imposteur : Car iamais homme sobre n'a dit ce qu'il dit, & quand

quelques simples auroient trouué ces froides allusions, l'Eglise n'y a iamais pensé, ny de prés ny de loin.

Neufiémement il demande *pourquoy Abraham, Isaac, Moyse, & tous ces grands hommes n'ont point de feste en l'Eglise Romaine?* A quoy ie répons, que leur memoire est plus auguste & venerable aux Catholiques, qu'à tous les Caluinistes du monde; Neantmoins ils n'ont point de feste particuliere parmy nous, à cause qu'ils n'ont pas esté sous le nouueau Testament, duquel nous celebrons particulierement la gloire. Quant à ce qu'il ajouste que *ce seroit chose ridicule parmy nous, de dire sainct Moyse, ou sainct Daniel, &c.* C'est vne visible calomnie, veu qu'en nos Litanies nous crions à haute voix, *Tous saincts Patriarches & Prophetes priez pour nous*; Et mesme nous auons la feste des Machabées, que nous celebrons particulieremét à raison de leur Martyre. Sainct Gregoire de Nazianze a faict vne Homelie, où il monstre que leur constance à defendre les loix de leur pays a merité cét honneur. Pour ce qu'il allegue, *qu'estre nommé Isaac ou Daniel ou Abraham, est assez pour estre suspect parmy nous*; Ie reponds que ce ne sont pas les noms qui nous sont suspects, mais ce sont les formes des Heretiques qui nous sont odieuses, veu que ce qu'ils se plaisent si fort en ces noms, c'est en mépris des Saints du nouueau Testament, que l'Eglise Catholique honore.

Omnes sancti Patriarchæ & Prophetę, orate pro nobis: *Litaniæ Ecclesiæ Rom.*
Gregor. Naz. Orat. 22.

En fin il s'efforce de faire *l'ambition & l'auarice des Prelats la cause de l'institution de tant de festes*: Mais ces iniures enueloppent aussi bien l'ancienne Eglise que la nostre, puis qu'elle a eu aussi ses festes. Encore donc que ce qui se fait pour la pieté, puisse par les particuliers estre conuerty à de mauuais vsages, si est-ce que l'intention de l'Eglise n'a rien de commun auec leurs ambitions ou auec leurs auarices. Quant à ce qu'il ajouste, que *c'est vn grand honneur aux Prelats qu'à leur commandement le trafic s'arreste, les boutiques se ferment, &c.* Ie répons que cela ne sert de rien à l'honneur des particuliers, puis que ces deuoirs sont rendus non à eux, mais à la Religion. C'est comme si ie disois que l'ambition des Ministres a fait qu'ils se sont reseruez la declaration des ieusnes, & des assemblées, afin qu'on estime qu'ils sont quelque chose par dessus le commun. Maintenant ressemblant à ces enfans, qui font & défont leurs poupées, il nous veut persuader, *que ny luy ny les siens ne condamnent la celebration de la memoire des Martyrs.* Mais si cela est, qu'il nous monstre vn seul iour ordonné parmy eux, mesmes sans chommer, (afin de luy passer pour cette heure toutes ces conditions) auquel l'Eglise de Charenton celebre particulierement la memoire d'vn Apostre, ou d'vn Martyr! Quelle pipperie en ses paroles: *Mais,* dit-il, *nous trouuons bonne la coustume des Eglises Angloises, qui ont des iours affectez à la commemoration des Apostres. Car elles se font sans imposer necessité de chommer, &c.* A la verité vous la trouuez bonne, parce que vous ne sçauriez l'empescher. Au reste refuser

d'imiter ce qu'on louë, c'est vne tacite condamnation de la chose: & pour la raison qu'il allegue, elle est iniurieuse à nostre nation, qu'il dit estre *vn pays où fourmille la superstition*, comme si nous y estions plus enclins que les Anglois: ce que ceux qui ont prattiqué nostre candeur & nostre franchise ne diront iamais. Quant à ce qu'il dit, *que les festes en Angleterre sont sans imposer necessité de chommer;* Ie m'estonne qu'vn homme qui sçait si bien les coustumes de ce pays-là, a bien le front d'affermer ces choses. Tous les Anglois qui sont par deça, luy soustiendront que non seulement aux festes des Apostres, mais encore à la Toussaints, & à la sainct Michel toutes les boutiques sont fermées dans les villes; & est enjoint expressement de chommer, encore que les Puritains s'en offensent, & s'en mutinent contre les Euesques, desquels on voit les liures écrits pour la defense de cette coustume.

V. à ce qu'il ajouste, *que c'est sans opinion de merite, sans commandement du Pape;* Nous répondons, pour l'opinion du merite, que nous arrachons toute vanité des œuures Chrestiennes, puis que nous confessons ingenuëment qu'elles n'ont aucun merite que celuy qu'elles empruntent de la grace de Dieu & du sang de Iesus-Christ. Et pour le commandement du Pape, les Anglois ne peuuent ignorer que leur Apostre sainct Augustin n'ait esté enuoyé par vn Pape, pour leur enseigner les ceremonies de la Religion Chrestienne, & particulieremét la celebration des festes des Saincts: que s'ils ont depuis peu secoüé le ioug du sainct Siege, c'est vn effect de leur ingratitude, non vne marque de leur piete. Du Moulin oppose maintenant vn passage de l'Ecriture à l'institution de nos festes. *Nous tenons*, dit-il, *cette regle pour inuariable, que Dieu ayant dit en sa loy, en termes si exprés; Six iours tu trauailleras, celuy s'oppose à Dieu qui dit; Tu ne trauailleras point six iours, ains tu chommeras les festes sur semaine que ie te commande.* Il ne se voit rien au monde de si impertinent que les raisons de ce Ministre. Et sans en rechercher d'autres refutations, qu'il nous die vn peu si le Magistrat pour rendre plus celebres les victoires de son Prince, commande qu'à quelque iour de la semaine le peuple ferme les boutiques, & se trouue aux Eglises pour remercier Dieu, & le loüer de ses benedictions, defendant de trauailler tout ce iour-là, s'oppose à Dieu, ou viole le commandement qu'il a fait de trauailler six iours la semaine? Dieu dit, *Tu trauailleras six iours*, mais donnant cette permission, il n'oste pas le pouuoir d'employer quelqu'vn de ces iours-là au remerciement de ses bien-faicts particuliers. C'est pourquoy nonobstant les paroles alleguées, les Iuifs ne laisserent pas, sous le regne d'Assuere, d'instituer outre le Sabbat, vne feste solemnelle pour remercier Dieu de la défaite de leurs ennemis. Et depuis les Machabées instituerent la feste de la Dedicace du Temple, à laquelle nostre Seigneur ne dédaigna point de se trouuer, mais

Hester. 9.

Ioan. 10.

l'honnora de sa presence. Or qu'en ces iours-là il ne fust pas permis de trauailler, il est tout clair, veu que l'Escriture dit, qu'ils se reposerent aux iours qu'ils la celebrerent, (c'estoient le 14. & le 15. du mois d'Adar) & puis elle ajouste, *les Iuifs establirent & se sousmirent eux & leur posterité & tous ceux qui s'adioindroient à eux de ne faillir point à celebrer ces deux iours selon ce qui en auoit esté écrit, & en leur saison par chacun an.* Et sur ces paroles les Ministres de Genéve en la derniere impression de leur Bible disent, *que par l'ordonnance de Mardochée & d'Hester, on institua cette feste solemnelle* (De Purim) *fondée sur le commandement general de la loy, de ramenteuoir tousiours les bienfaits de l'Eternel.* Et ne faut point repartir que ces solemnitez de l'ancien Testament estoient peu en nombre, car ce qui est defendu de Dieu, ne doit estre ny peu ny point violé, & *qui peche en vn, est coulpable de tous.* Au reste, il est faux, que ces festes ayent esté ordonnées de Dieu, ou qu'il les ait expresſément commandées. Les liures d'Hester, & des Machabées, monstrent qu'elles furent instituées, & qu'elles procederent de la pure gratitude & ordonnance des Iuifs, qui fut extremément aggreable à Dieu, dautant que c'estoit pour le louër & pour reconnoistre ses bien-faits. Acheuons ce chapitre, à la fin duquel du Moulin attaque les legendes des Saints.

Hest.9.v.47.

Glose de Genéue, en la derniere impression de la Bible.

I'auois reconneu ingenuëment en ma Réponse, *qu'il s'en est imprimé que l'Eglise n'approuue pas en toutes leurs parties*, à cause qu'il s'y trouue des choses qui n'ont point de témoignage authentique aux écrits des anciens. De là il prend occasion de faire vne inuectiue contre plusieurs miracles *qu'on voit és parois & tapisseries des Eglises*, & prenant pour concedé ce qui est en dispute, suppose que toutes les choses dont il parle sont apostées, encore qu'il n'en amene aucune bonne preuue, sinon qu'elles luy déplaisent. Mais ceux qui ont quelque estincelle de pieté, ne trouueront iamais bon qu'vn nouueau venu condamne ce qu'apres vne curieuse & diligente recherche de la verité, nos majeurs ont tenu pour indubitable, encore que de cela nous n'en facions pas articles de foy. Quant aux sornettes blasphematoires dont il vse contre les Saincts, c'est vn témoignage de sa modestie, & vn fruict de l'échole où il a esté nourry, *en laquelle* il a appris *à ouurir la bouche contre ceux qui habitent au Ciel*, où toutesfois ils méprisent ses ouurages, sçachans qu'ils ont Dieu pour vengeur.

Apocal.13.

De la Vierge Marie, bien-heureuse Mere de Dieu.

ARTICLE VII.

'EST chose monstrueuse de voir en la Chrestienté des personnes faisans profession de l'Euangile, qui enuient à la bien-heureuse Vierge les iustes honneurs que le Fils de Dieu luy a acquis, la choisissant pour Mere. A la verité il n'est pas raisonnable de luy en rendre de superstitieux, comme i'ay dit en ma Réponse; mais de luy rauir ceux que l'antiquité luy a donnés, sous ombre qu'ils ne sont pas exprimés en l'Ecriture; c'est vn insigne sacrilege qu'on veut colorer d'vne fausse pieté. *Du Moulin depuis la pag. 206. iusques à la pag. 218.*

Et certes cette mesme Ecriture (dont nos aduersaires se seruent, pour couurir leur ingratitude enuers la Mere du Redempteur) luy donne vn titre plus excellent que tous ceux qui luy sont attribues en nostre doctrine. Ie veux donc que nous l'appellions, comme nous objecte icy du Moulin, *Reyne des Cieux, Porte de Paradis, Estoille de la Mer, Aduocate des pecheurs, Tutrice des orphelins, Mere de misericorde, &c.* C'est peu en comparaison de ce que dit S. Matthieu, que c'est elle *de qui est nay Iesus, qui est dit Christ*; Veu que comme toutes les lignes procedent du centre, aussi toutes ces loüanges que du Moulin veut rendre odieuses, sont acquises à la Vierge, en suitte de ce que le Sauueur du monde a pris naissance d'elle, & l'a choisie pour sa bien-heureuse Mere. De luy faire dire *qu'elle commande à son Fils par droit de Mere*, c'est chose qui a peu estre deduite, de ce qu'en l'Euangile il est dit de nostre Seigneur, *qu'il estoit sujet à ses parens*, à la Vierge, & à Ioseph; Mais dautant que ces façons de parler, rapportées ailleurs, peuuent encliner les cœurs à la superstition, si elles ne sont bien digerées, elles ont esté iustement retranchées par les Papes, ausquels du Moulin rend ce témoignage; *Qu'ils corrigent ce qui peut estre trouué superstitieux entre les Chrestiens.* *Matth. 1.* *Luc.*

Toutesfois il se plaint particulierement, *de ce qu'elle est peinte en l'Eglise, enleuée au Ciel en corps, & couronnée solennellement.* Mais il deuroit sçauoir que cette creance, que la Vierge a esté enleuée en corps au Ciel, n'est point particuliere à l'Eglise Latine, mais est aussi celle de l'Eglise Grecque, comme il peut apprendre des écrits de S. Iean Damascene, de Iuuenal Euesque de Hierusalem, d'André Euesque de Crete, de Glycas, de Nicephore, & des autres. Or *c'est vne tres-insolente folie*, dit S. Augustin, *de vouloir condamner ce que l'Eglise prattique par tout l'Vniuers*: Partant il sied mal à vn Ministre de se formaliser d'vne chose approuuée par toutes les Eglises de la terre, & principalement en vn sujet si fauorable que celuy-cy, où il est question de la gloire de la Mere de Dieu, à laquelle Epiphane ancien Autheur grec, ne nie pas qu'on *Epist. 118.* *Epiph. Heres. 78.*

ne puisse rapporter ce qui est dit en l'Apocalypse *de la femme qui enfanta vn enfant masle, & qui fut persecutée du Dragon*, de laquelle toutesfois il est écrit au mesme lieu, *qu'elle estoit reuestuë du Soleil, qu'elle auoit la Lune sous ses pieds, & qu'elle portoit sur son chef vne couronne de douze Estoilles*. Car encor que ces paroles selon le sens litteral soyent dites de l'Eglise, rien toutesfois n'empesche, dit sainct Bernard, qu'elles ne soyent appliquées à la Vierge, qui en est le plus noble membre.

Bernard. serm. de Assumptione Virg.

Quant aux raisons qu'allegue du Moulin contre cette creance de la gloire de la Vierge éleuée en corps, la premiere sent le stile des libertins, qui comme on leur parle de l'autre vie, du Paradis & de l'Enfer, ne sçauent répondre autre chose sinon ce qu'il dit sur ce sujet; *Que nul n'en est reuenu pour en dire des nouuelles*. A ce qu'il adjouste *que Dieu n'en dit rien en sa parole*; Ie répons qu'aussi Dieu ne dit point en sa parole que l'ame de la mesme Vierge soit bien-heureuse dans les Cieux : & toutesfois ce seroit vne impieté d'en douter. Pour la pratique de l'Eglise ancienne, il est certain que la Feste de l'Assumption de la Vierge, qui la nous represente bien-heureuse en corps & en ame, n'est point nouuellement instituée en l'Eglise, veu que Nicephore témoigne qu'elle fut receuë en tout l'Orient, il y a plus de mille ans sous l'Empire de Maurice, au temps duquel viuoit sainct Gregoire.

Niceph. lib. 17. cap. 28.

Reste maintenant à effacer quelques autres blasmes & reproches du Ministre. Il dit donc, *que l'Eglise Romaine fait la Vierge beaucoup plus encline à nous vouloir du bien que Iesus-Christ*. Ce qui est vne imposture toute visible, & il n'en sçauroit produire aucun témoignage de nos Autheurs. Il l'a tiré de ce que *nous la prions d'appaiser l'indignation de son Fils contre nous*. Et là dessus recite des Hymnes qui se chantent en l'Eglise. Mais quand l'Escriture dit que quelque Sainct a appaisé l'indignation de Dieu contre son peuple, fait-elle ce Sainct là plus enclin à la misericorde que Dieu qui en est le Pere? Par exemple aux Pseaumes elle nous represente le courroux de Dieu contre les enfans d'Israël, & puis adjouste, *Parquoy il dist qu'il les destruiroit; mais Moyse son esleu se representa en la breche deuant luy pour destourner sa fureur qu'il ne les desist point*. Et donc Moyse estoit-il plus enclin à la misericorde que Dieu, dautant qu'il appaisoit sa colere? C'est grand cas que cét homme ne nous allegue iamais de raison qui ait aucun poids. Or entre les autres loüanges il attaque principalement celle qu'on deduit de la version commune, *Que la Vierge a brisé la teste du serpent*. Mais pource qui est premierement du passage, ce n'est pas en la seule version vulgaire où l'on trouue ces mots rapportez à la femme : Car pour laisser le témoignage de sainct Bernard & de saint Gregoire le Grand, & des autres plus recents; entre les anciens sainct Augustin, son Catechiste Sainct Ambroise, & Sainct Chrysostome les y referent aussi. Et pour ce qui regarde la Vierge Mere de Dieu;

Imposture.

Psal. 106. Dixit vt disperderet eos, si non Moyses electus eius stetisset in confractione in conspectu eius, vt auerteret irã eius ne disperderet eos.

August. de Genes. ad litt. cap. 3. *Amb. de fuga sæculi cap. 7.* *Chrys. hom. 17. in Genes.*

ie dy que tout Chrestien se doit estonner de l'impieté des Ministres, qui refusent d'octroyer à la Mere de Dieu ce qu'ils accordent à tous les fideles: Car Caluin expliquant ces paroles, aprés auoir accusé de sacrilege ceux qui les raportent à la Vierge, ne craint point de dire *qu'elles ne se peuuent entendre de Iesus-Christ seul, mais qu'elles se doiuent aussi entendre de ses membres.* La Vierge donc n'est-elle pas des membres de Iesus-Christ? Oecolampade dit le mesme que Caluin, & pour affermir cette interpretation produit ce passage de l'Ecriture; *Tu marcheras sur le Lion & sur l'Aspic, & fouleras aux pieds le Lionceau & le Dragon:* Quoy plus? Beze ce second Oracle des Ministres, pour fortifier encor dauantage cette interpretation y employe le passage de sainct Paul, *Le Dieu de paix brisera de bref Sathan dessous vos pieds;* sainct Hierome s'estoit seruy du mesme passage au mesme suiet. Sainct Chrysostome y fait tomber cet autre texte: *Voicy ie vous donne puissance de marcher sur les serpens & sur les scorpions, & sur toute la force de l'ennemy, & rienne vous blessera.* Puis donc que par la propre confession des Ministres conuaincus par les Peres Orthodoxes, cette prophetie regarde tous les membres de Iesus-Christ & tous les fideles, comment est-ce que sans impieté l'effect en peut estre denié à sa mere la glorieuse Vierge, qui n'a point esté touchée de la foudre de Satan, voire mesmes par la confession des infideles? Venons au poinct: Elle est dite auoir *brisé la teste du serpent,* non par elle mesme, mais par sa semence bien-heureuse, qui est nostre Seigneur I. Christ, qu'elle a conçeu en son ventre, qu'elle a enfanté, qu'elle a nourry, qu'elle a éleué; se rendant en cela comme l'organe de nostre reparation, tout ainsi qu'Eue auoit esté la cause de nostre ruine: comme le monstre sainct Irenée au passage que nous auons allegué de luy en nostre réponse, & duquel nous allons tantost parler. Au mesme sens, elle est dite nous auoir apporté nostre salut; qui est chose que sainct Augustin luy attribue en paroles euidentes & claires, *Par la femme la mort, par la femme la vie, par Eue le trespas, par Marie le salut,* dit ce grand personnage, sans crainte de violer la dignité du Fils, attribuant ces choses à la Mere. Aussi reconnoist-il que c'est le Fils, auquel toute la gloire en est deuë, *Qui est-ce,* dit-il, *qui a operé ces choses, sinon le Fils de la Vierge; & l'Epoux des vierges, qui a apporté à sa Mere la fecondité, mais ne luy a point osté la virginité? &c.* C'est en la mesme consideration que nous attribuons à la Vierge les qualitez que du Moulin luy dispute iniustement. Partant comme sainct Augustin est exempt de blasme, aussi sommes-nous de reproche. Pour les Psautiers de la Vierge, nous en auons dit en nostre réponse ce qu'il en falloit dire. Et du Moulin ne sçauroit monstrer (nonobstant leur approbation faite par des particuliers) qu'ils soient employés pour seruir aux prieres communes de l'Eglise, ie dis mesmes à celles qui sont presentées à la bien-heureuse Vierge. Et si aux écrits de quelques Docteurs particuliers, il se trouue quelque excés de parole,

Caluin. in Genes. c. 3.

Oecolamp. in c. 3. Gen. Psal. 91. Beza in fin. lib. qui inscrib. Absterso calumniar. Tilm. Hessus. Rom. 16. v. 20. Hier. in tradit. Heb. & ad c. 47. Ezech. Chrysost. Hom. 17. in Genes.

Luc. 10. & 19. Aug. de Symbol. ad Catech.

Per fœminam mors, per fœminam vita Per Euam interitus, per Mariam salus. Quis est qui hæc operatus est nisi Virginis filius & virginum sponsus, qui attulit matri fœcunditatẽ sed non abstulit virginitatem.

leur deuotion doit estre excusée. Ils écriuoient en vn siecle auquel ils n'estoient point en dispute de l'honneur qui est deu à Dieu pour l'amour de luy-mesme, & de celuy qui est deu à sa Mere en sa consideration : ils parloient auec moins de crainte, & s'asseuroient que personne ne s'en offenseroit, veu que leur intention n'estoit que de representer les graces que nostre Seigneur auoit faites à cette saincte Vierge, l'honorant de la plus auguste qualité qui se puisse imaginer entre les pures creatures ; En suitte de laquelle ils luy ont attribué vn excellent pouuoir, se figurans *que si Dieu fait en terre la volonté de ceux qui le craignent*, il ne rejettera iamais aux Cieux les prieres de celle qui ombragée du sainct Esprit, & reuestuë de la vertu du Tres-haut, luy a donné nostre humanité. Mais tout ainsi qu'il y a des estomachs qui ne peuuent digerer les meilleures viandes pour bien assaisonnées qu'elles puissent estre ; aussi nostre Ministre ne peut se contenter de ces iustes raisons, & appelle nos iustifications *des déguisemens de nostre foy* ; non pour autre consideration, sinon qu'il voudroit que nous dissions franchement que nous tenons la Vierge pour vne *Déesse*, & toutesfois nous condamnons comme luy, les Collyridiens ; qui au rapport d'Epiphane, luy offroient des sacrifices, s'efforçans de l'introduire au lieu de Dieu, comme nous dirons tantost, répondant à ce qu'il allegue de cét autheur ; contre l'honneur de la Vierge.

Psal. 144.

Cependant voyons ce qu'il dit au témoignage de sainct Cyrille, qui donne à la Vierge des loüanges plus augustes que celles que nous luy attribuons. Il l'excuse, par ce qu'il n'y a en son discours nul de ces tiltres dont nous venons de parler, ny mesme aucun de ceux que ie luy donne en ma Réponse, l'appellant *l'Espouse du Pere* ; qui est dit-il, *vn tiltre que l'Ecriture donne à toute l'Eglise & non à la Vierge.* Ie veux icy representer au lecteur les paroles de sainct Cyrille, comme ie les auois rapportées en ma Réponse, afin qu'il les puisse comparer auec les autres dont nous sommes en dispute. Sainct Cyrille doncques en publique assemblée du Concile d'Ephese, apres l'auoir saluée l'appelle, *singulier honneur & ornement de l'Vniuers, lampe qui ne se peut esteindre, couronne de la virginité, sceptre de la droicte doctrine, Temple qui ne craint point les ruines, le lieu de celuy qui ne peut estre compris, Vierge par qui la Trinité est glorifiée en tout le monde, qui réjoüit le Ciel, qui chasse les Démons, qui repeuple les Cieux, & qui bannist l'idolatrie de la terre, &c.* Où est-ce donc que sainct Cyrille auoit leu en l'Ecriture, ces glorieux tiltres de la Vierge ? Du Moulin n'ose les condamner, & neantmoins il ne trouue pas bon que ie l'appelle *Espouse du Pere*, qui est vne qualité donnée par tous les anciens, non seulement à l'Eglise en general, mais encore à l'ame de chacun des fideles ; Quelle iniustice est la sienne ? Et s'il a esté loisible à sainct Cyrille de dire de la Vierge, *qu'elle repeuple les Cieux, qu'elle bannist l'idolatrie de la terre*, encore que l'Ecriture ne die point cela, pourquoy sera-t'il defendu de luy donner d'autres loüanges qui

S. Cyrill. Alexãd. Hom. Ephes. in Nestorium habita.

Χαίροις παρ' ἡμῶν Μαρία θεοτόκε, τὸ σεμνὸν κειμήλιον ἁπάσης τῆς οἰκουμένης, ὁ λαμπὰς ὁ ἄσβεστος, ὁ στέφανος τῆς παρθενίας, &c.

ne sont pas mesmes si auantageuses ny si éclatantes que celles-là? L'aueuglement est vn des fruits de l'erreur! Apres les tiltres il faut parler de l'inuocation de la Vierge. I'auois dit, *que c'estoit offenser sa charité de ne croire pas qu'elle ait maintenant les oreilles ouuertes aux prieres de ceux qui la supplient*, adioustant ces mots, *C'estoit vn Pere des premiers siecles, qui disoit que les saincts glorieux sont asseurez de leur salut, & soigneux du nostre, commēt est-ce donc que cette bien-heureuse Vierge que sainct Irenée appelle Aduocate d'Eue, & consequemment de toute sa posterité, refuseroit son secours à ceux qui employent sa faueur aupres de son fils?* Du Moulin rejette ces deux passages, celuy de sainct Cyprian, par ce qu'il dit, *qu'il est rongné & déguisé, & n'est à propos*; celuy de sainct Irenée, *parce que son interprete s'est trompé au mot d'Aduocate*. Examinons l'vn & l'autre, *Sainct Cyprian*, dit il, *parle aux fideles, qui assaillis de la contagion, auoient veu mourir deuant eux leurs peres, leurs freres, leurs enfans, entrez en Paradis auant eux. A quel propos cela, pour defendre le seruice & les tiltres qu'on defere à la Vierge? A quel propos mesmes pour le general des saincts trespassez, puis qu'il ne parle que de ceux qui nous ont conneus en leur vie? &c.* A quel propos dites vous du Moulin! Pour expliquer la charité de la Vierge, par la charité commune des Saincts, qui ioüyssans de la gloire celeste, ne sont pas tellement *enyurez & rauis du torrent de cette volupté*; comme parle sainct Augustin de son amy Nebridius, qu'ils ne se souuiennent de ceux qu'ils ont laissez au monde. Quant à ce qu'il dit que sainct Cyprian ne parle *que de ceux qui nous ont conneus en cette vie*, cela est si visiblement faux, qu'il ne faut que lire le passage pour apperceuoir la fausseté, veu que S. Cyprian met entre ceux-là les Patriarches, qui certes ne nous ont pas conneus en cette vie. *Nous tenons*, dit-il, *le Paradis pour nostre patrie, nous auons déja commencé d'auoir les Patriarches pour parens, pourquoy ne nous hastons-nous? pourquoy ne courons-nous pour voir nostre patrie, & pour salüer nos parens? Là vn grand nombre de nos bien-aymez nous attend, vne grande troupe de nos peres, freres, enfans, nous y desire, déja asseurée de son immortalité, & encore soigneuse de nostre salut.* Et vn peu plus bas. *Là est le glorieux chœur des Apostres, là est la multitude des Prophetes, se réjoüissans; là est le peuple innumerable des Martyrs couronnez à cause de la victoire des passions, & de leurs combats*; Iuge donc le lecteur equitable, si ce n'est pas vne imposture de dire que sainct Cyprian ne parle que des Saincts qui nous ont conneus en cette vie; Aussi a-t'il bien reconneu la fausseté, c'est pourquoy il a encore aiousté cette troisiéme défaite. *Et quand mesme il parleroit de tous les saincts, que fait cela*, dit-il, *contre nous, qui n'auons iamais nié que les Saincts ne desirent nostre salut, & ne prient pour le general de l'Eglise, encore qu'ils ne connoissent point les necessitez, ny les prieres des particuliers?* Voilà son discours, auquel ie remarque de grāds défauts. Le premier est, qu'il extrauague & qu'il saute d'vne question à l'autre, sçauoir de celle de la charité des Saincts à celle de leur con-

Aug. in Confess.

Cyprian. Serm. de mortalit.

Patriam nostrā paradisum cōputamus, parentes Patriarchas habere iam cœpimus, quid non properamus & currimus vt patriā nostram videre, vt parentes salutare possimus? Magnus illic nos charorum numerus expectat, parentum, fratrum, filiorum frequens nos & copiosa turba desiderat, iam de sua immortalitate secura, & adhuc de nostra salute sollicita.

noissance, qui sont deux choses du tout distinctes; à raison dequoy ce qui n'est pas dit à propos de l'vne, peut bien estre dit à propos de l'autre. Ainsi i'auois employé le passage de sainct Cyprian, non pour prouuer que les Saincts connoissent nos prieres, car nous en prenons les preuues d'ailleurs, mais pour monstrer le soin qu'ils ont de nous, & pour refuter par la mesme voye ces paroles de la Preface Royale, dites de la Vierge. *Estant placée en la felicité eternelle des sainctes ames, elle ne sera iamais distraite d'vne si grande ioye, par aucun soin ou sollicitude des choses terriennes. Qu'elle soit là auec son tres-cher Fils nostre Redempteur, pour viure par tous les siecles en beatitude eternelle.* Nous die donc du Moulin, si ces paroles s'accordent, ou plustost si elles ne sont pas diametralement opposées au discours de sainct Cyprian? Ie n'allegue point icy que ce soin ne leur apporte aucune distraction; ny que comme nos Anges tutelaires estans aupres de nous, & prenans le soin de nostre conduite ne sont pas destournés de la contemplation de l'essence diuine; aussi les Saincts sans se distraire de la joye de leur beatitude, ont soin de nostre salut. Cela est euident & conneu à tous ceux qui font profession de Theologie; de sorte qu'il n'est point besoin de s'y arrester. L'autre defaut du discours de du Moulin est, que contre les maximes de sa Religion, il met au Ciel d'autres Aduocats que Iesus-Christ; *Nous n'auons iamais nié*, dit-il, *que les Saincts ne desirent nostre salut, & ne prient pour le general de l'Eglise*: Ie sçay bien que Caluin vostre Oracle, est contraint de le confesser, mais si cela est, n'y a-t'il donc pas au Ciel d'autres intercesseurs que Iesus-Christ, encore qu'inferieurs en toutes sortes à sa Majesté? Partant cessés de nous obiecter qu'il n'y a qu'vn Mediateur, puis que vous en reconnoissez plusieurs! Certes ceux qui prient pour le general de l'Eglise, sont ses Mediateurs d'intercession, encore qu'elle ne doiue sa redemption qu'à vn seul Iesus-Christ. C'est assez du passage de sainct Cyprian. Venons à celuy de sainct Irenée, que ie n'ay non plus que l'autre cité, sinon obliquement. Le Ministre dit, *que son interprete a commis vne fausseté, parlant ainsi; Ainsi qu'Eue a esté seduite pour se destourner de Dieu, ainsi Marie a esté conseillée d'obeïr à Dieu afin que la Vierge Marie fust Aduocate de la Vierge Eue.* Mais comment prouueroit-il que sainct Irenée n'est pas luy-mesme l'interprete de son liure, si ie le luy contestois? A la verité, il est certain qu'il a écrit en Grec, quoy qu'en die Erasme, veu qu'Epiphane en rapporte des chapitres entiers en cette langue, mais les Doctes ne sont pas d'accord, s'il n'a point aussi mis luy-mesme son liure en Latin, & quoy que ç'en soit, son interprete ne peut gueres estre éloigné de son siecle, & la plus commune opinion est, qu'il estoit son contemporain: partant ce seroit tousiours vn des autheurs dont il est icy question, sans qu'on le puisse rejetter. Outre cela, en quoy s'est-il abusé, puis que le mot Grec, παράκλητος signifie aussi bien Aduocat ou Aduocate, que Consolateur ou Consolatrice? Cela ne m'importe pour

pour maintenant, car ie n'ay point pressé ce passage pour prouuer directement l'intercession de la Vierge, mais i'ay dit simplement que sainct Irenée appelloit la Vierge Marie *Aduocate d'Eue*, & consequemment de toute sa posterité. Cela donc ne se trouue-t'il pas au lieu que i'ay allegué en paroles expresses & formelles? Et quant au lieu de ces mots, i'eusse pris vn des autres titres de la Vierge, tousiours le sens de mes paroles n'eust-il pas esté entier? Par exemple, quand i'eusse dit, *Comment est-ce que cette bien-heureuse Vierge que sainct Cyrille appelle vn precieux thresor de l'Vniuers, &c.* ce discours n'estoit-il pas assez lié.

Restent les deux passages des Liturgies attribuées à sainct Basile & à sainct Chrysostome. Du Moulin dit, *que ce sont deux fausses pieces?* ignoramment certes, car encore qu'il soit vray que les Grecs, qui sont venus depuis, ayent adiousté beaucoup de choses à ces Liturgies, comme quelques noms d'Empereurs, ou d'Euesques qui ont vécu de leurs temps, si est-ce que le corps & le fond de ce seruice diuin a esté premierement mis en ordre, & laissé à la posterité par ces celebres Euesques, à raison dequoy les Grecs celebrent encore auiourd'huy ces Liturgies sous leur nom. Qui est la cause pour laquelle ie n'ay pas dit en ma réponse, *les Liturgies de sainct Basile & de sainct Chrysostome*, mais, *les Liturgies Grecques, que nous auons sous le nom de sainct Basile & de sainct Chrysostome.* S'il y eust eu quelque candeur en du Moulin, n'eust il pas fait mention de ce correctif? *Mais*, dit-il, *encore la fausseté est double, car non seulement les pieces sont fausses, mais aussi c'est faussement que Coëffeteau dit qu'en la Liturgie de sainct Basile, la Vierge y est inuoquée. Autre chose est inuoquer, autre chose faire commemoration.* Si du Moulin auoit appris la Theologie ailleurs que dans les liures de monsieur du Plessis, qu'il copie heureusement, il sçauroit que la commemoration des Saincts se fait à l'Autel, en implorant leurs prieres, comme sainct Augustin nous apprend, particulierement des Martyrs, *A cette table*, dit-il, parlant de l'Eucharistie, *nous ne faisons pas commemoration des Martyrs, comme des autres qui reposent en paix, afin de prier aussi pour eux, mais plustost afin qu'ils prient pour nous.* Ainsi en la Liturgie attribuée à sainct Basile, le Prestre, apres auoir fait commemoration de la Vierge, dit en ses prieres à Dieu, *Sanctifie les corps & les ames par l'intercession de la Saincte mere de Dieu, & de tous les saincts qui depuis la fondation du monde t'ont glorifié.* En celle qu'on celebre sous le nom de sainct Chrysostome, *Seigneur aye pitié de nous, & nous sauue par les prieres de celle qui t'a engendré, la Mere de Dieu tousiours Vierge, &c.* Du Moulin est il donc content? Mais afin qu'il ne croye pas que ç'ait esté chose inoüye au siecle de sainct Basile qu'on inuoquast la Vierge, qu'il écoute ce que dit son fidele amy & compagnon sainct Gregoire de Nazianze, en l'oraison de sainct Cyprian, soit le Martyre d'Afrique, soit vn

Aug. tract. 84. in Ioan. Ideo quippè ad ipsam mensam non sic eos cómemoramus, quemadmodú alios qui in pace requiescunt, vt etiam pro eis oremus magis vt orent ipsi pro nobis.

Liturg. Chrysost. ab Erasmo versa in gratiam Roffens. ep.

Greg. Naz. Orat. in S. Cyprian.
Τὴν παρθένον Μαρίαν ἱκετεύουσα βοηθῆσαι παρθένῳ κινδυνευούσῃ, τὸ τῆς νηστείας, καὶ χαμευνίας προβάλλεται φάρμακον.

autre d'Antioche de Syrie, car il n'importe icy. Il parle donc d'vne fille que sainct Cyprian estant encore ieune homme addonné aux folles amours du monde, poursuiuoit par charmes & enchantemens, & dit *qu'apres auoir appellé Dieu à son ayde, luy ramenteuant ce qu'il auoit faict autresfois pour Susanne, pour saincte Tecle, & pour les enfans iettez en la fournaise, & supplié par prieres la Vierge Marie qu'elle secourust vne vierge qui estoit en peril, elle se munit de ieusne, &c.* Voilà comme ce que nous enseignons de l'inuocation de la Vierge, n'a pas esté inconneu aux premiers siecles. Quant à ce que du Moulin allegue d'Epiphane, il ne renuerse point cette doctrine, car nous ne voulons point qu'on luy presente sacrifice, comme faisoient les Collyridiens & les femmes d'Arabie; Nous ne voulons point la mettre en la place de Dieu, ny la reconnoistre en qualité de Déesse; ny l'adorer de latrie, qui n'est deuë qu'à Dieu; mais nous

Epiph. hære. 79.

disons auec Epiphane, *Que Marie soit en honneur; mais que le Pere, & le Fils, & le sainct Esprit, soient adorez: Que nul n'adore Marie* (s'entend de cette souueraine adoration, exprimée par le sacrifice) *ie ne dy pas vne femme, mais non pas mesme vn homme. C'est à Dieu que ce mystere est deu; les Anges mesmes ne sont pas capables d'vn tel honneur. Mais*, dit du Moulin, *notamment il en veut à ce titre de Reyne du Ciel: Que Hieremie*, dit-il, *reprime ces femmelettes, qu'elles ne troublent plus le monde, qu'elles n'ayent plus à dire, Nous honnorons la Reyne du Ciel.* A quoy ie répons, qu'il est faux qu'Epiphane en vueille au titre de Reyne du Ciel absolument. Il cite le passage de Hieremie, chapitre septiéme, à propos des gasteaux des femmes d'Arabie, dautant qu'en ce lieu de Hieremie, il est dit des Iuifs, *Les fils amassent les bois, & les peres allument le feu, & les femmes pétrissent la paste pour faire des tourteaux à la Reyne des Cieux.* Il condamne donc le tiltre de Reyne des Cieux employé pour defendre vne superstition semblable à celle des Iuifs, qui presentoient des tourteaux à la Lune ou à Diane, ou bien selon les autres, Iunon, qu'ils tenoient estre Reyne des Cieux. Cela a-t'il rien de commun auec les iustes honneurs que nous rendons à la Vierge? Qui l'a donc parmy nous appellée Reyne des Cieux comme Iunon, que les Payens tenoiët pour Déesse? Plustost ce que nous l'appellons Reyne des Cieux, n'est ce pas seulement par ce qu'elle est Mere du Roy du Ciel & de la terre, duquel elle tient toutes ces prerogatiues, comme de l'autheur de sa gloire? Cela ne luy acquiert pas des honneurs diuins; ils appartiennent voirement à son Fils, & non à celle qui est sa creature. Et c'est ce que veut dire sainct Ambroise, au lieu que du Moulin aiouste de luy. Car il parle là contre les Ariens, de l'honneur qui est deu à celuy qui est vray Dieu; ce que nous ne disons pas de la Vierge. Quant à ce que du Moulin s'estonne *de ce que les Apostres, particulierement sainct Iean bien-aymé de la Vierge, n'ont laissé aucun exemple de cette inuocation*

Hiere. c. 7.
Filij colligunt ligna, & patres succendunt ignem, & mulieres conspergunt adipem, vt faciant placentas reginæ cœli.

de la Vierge, nous disons que tout ce qu'ont fait les Apostres n'a pas esté redigé par écrit, & aioustons que l'Eglise ancienne ayant inuoqué la Vierge, l'a sans doute appris de la tradition des Apostres.

Des suffrages des Saincts, & du seruice qui leur est deu.

ARTICLE VIII.


LES Payens reprochoient anciennement à nos Peres qu'ayans chassé les faux Dieux de leurs temples, ils auoient introduit en leur place les Martyrs, dequoy tant s'en faut qu'ils se purgeassent, que mesme ils constituoient vn des plus honorables trophées de la Religion Chrestienne en ce glorieux changement, qui met les seruiteurs du vray Dieu en la place des faux Dieux. *Nostre Seigneur*, dit Theodoret Euesque de Cyr en Asie, parlant aux Grecs idolatres, *a introduit dans les temples ses morts, au lieu de vos Dieux qu'il a dépoüillés de leur gloire, ayant transferé leur honneur à ses Martyrs.* Ce qu'il dit nõ par ce qu'il creust qu'on rendist aux Martyrs les mesmes honneurs que les Grecs rendoient à leurs Dieux, car il venoit de dire, *Qu'on ne leur immoloit point de victimes, qu'on ne leur faisoit point d'effusions, & qu'on ne les tenoit pas pour Dieux, mais qu'on les honoroit comme de Saincts hommes, amys & seruiteurs du vray Dieu, pour la querelle duquel, ils auoient exposé leurs corps à toutes sortes de supplices.* Mais dautant que de son temps, c'est à dire, il y a pres de douze cens ans, l'Eglise suiuant l'ancienne tradition, honoroit les Martyrs, & les inuoquoit, afin de rendre propice par leurs prieres celuy qui les auoit couronnez. Là mesme il dit, *que les citez, les villes & les villages partageoiẽt leurs reliques entr'eux,* & les appelloient, *Medecins salutaires de leurs ames & de leurs corps*, les honorans, *comme gardes & tuteurs de leurs villes*, & les employans *comme Ambassadeurs & intercesseurs enuers le souuerain Maistre de tous, duquel par leur entremise ils receuoient les dons & largesses diuines.* Nonobstant ce témoignage de l'ancienne Eglise, nostre Ministre ne laisse pas de suiure le stile des Payens, & de nous reprocher, *Que l'Eglise Romaine a substitué les Saincts aux Dieux tutelaires & domestiques, & les traitte de mesme façon*: Car dit-il, *les Payens auoient des Dieux tutelaires sur chaque ville & sur chaque païs, Iuno estoit Dame & gardienne de Carthage, Venus de Cypre & de Paphos, Pallas de l'Attique, Mars & Quirinus de Rome, & ainsi l'Eglise Romaine a des Saincts Patrons des villes & païs, S. Marc de Venise, Saincte Geneuiefue de France, &c.* Si donc nous receuions la Metempsycose, ne dirions nous pas que l'esprit de quelqu'vn de ces Payens seroit passé au corps du Sieur du Moulin? Fauste le Manicheen

Du Moulin depuis la page 218. iusques à la pag. 257.

Theodor. lib. 8. cur. Graec. affect.

obiectoit le mesme à sainct Augustin ; mais ce grand Prelat defendant la cause de l'Eglise; monstre que c'est vne pure calomnie, s'il pretend que nous rendions les mesmes honneurs, & que nous ayons la mesme opinion des Saincts qu'auoient les Payens de leurs Dieux tutelaires & domestiques. *Quant à ce que Fauste*, dit sainct Augustin, *nous calomnie de ce que nous honorons les memoires des Martyrs, disans que nous les auons substitués au lieu des idoles : cela ne m'émeut point tant pour répondre à cette imposture, que pour monstrer que la paßion de calomnier l'a transporté iusques hors des limites de la vanité de Manichée mesmes.* Que si du Moulin entend, qu'au lieu que les Payens adoroient des Dieux tutelaires au preiudice de l'honneur du vray Dieu, les Chrestiens au contraire se recommandent aux prieres des seruiteurs du vray Dieu eleuez en gloire, comme à ceux qui ont ruyné toute l'idolatrie, nous sommes contents qu'il nous croye imitateurs des façons de faire de la primitiue Eglise, qui les a tenus en cette qualité de defenseurs & protecteurs des Villes & des Prouinces, voire du genre humain : car ce sont les mesmes mots desquels se sert sainct Basile inuoquant les quarante Martyrs. O *saincte compagnie*, O *sacré college*, dit-il, O *bataillon inexpugnable*, O *communs gardiens du genre humain, vtiles compagnons de nos soucis, cooperateurs de nos prieres, Ambassadeurs tres-puissants, Astres du monde, Fleurs des Eglises.* Certes il est bien plus iuste de croire ces grands personnages que de s'amuser aux sornettes blasphematoires d'vn Ministre qui fait le plaisant en la chose du monde la plus serieuse, c'est à sçauoir en la Religion.

Aug. l. 20. cont. Faust. Manich. c. 21. Quod etiam hinc nobis calumniatur Faustus, quod martyrum memorias honoramus, in hoc dicens nos idola conuertisse, non tam me mouet, vt huic calumniæ respondeam; quã vt ipsum Faustũ ostendã studio calumniandi, etiam ab ipsius Manichæi vanitatibus exorbitare voluisse.

S. Basil. in 40. Martyr. ὦ χορὸς ἅγιος! ὦ σύστημα ἱερόν! ὦ συνασπισμὸς ἄρρηκτος! ὦ κοινοὶ φύλακες τοῦ γένους τῶν ἀνθρώπων! ἀγαθοὶ κοινωνοὶ φροντίδων, δεήσεως συνεργοὶ, πρεσβευταὶ δυνατώτατοι, ἀστέρες τῆς οἰκουμένης, ἄνθη τῶν ἐκκλησιῶν. Voy Baron en son Martyrologe.

Quant à ce qu'il allegue, *Qu'vne bonne partie de ces Saincts ne furent iamais, comme Saincte Marguerite, Sainct Christofle, Sainct Longis, & Saincte Catherine*, ce sont toutes faussetez aisées à refuter. Mais puis qu'il n'a allegué aucunes preuues de son dire, nous nous contenterons de luy nier absolument ce qu'il afferme sans authorité. Quant à sainct Iaques qu'il dit, *n'auoir iamais esté en Espagne*, quand cela seroit vray, il suffit que ses os y ayent esté transportez, pour y rendre sa memoire venerable. Or de cela il n'y a que trop de témoins plus croyables que les Caluinistes qui le nient. Quant à la remarque qu'il fait sur la legende de saincte Catherine, il la doit à la diligence du Cardinal Baronius. Pour sainct Denys l'Areopagite, il y a des liures entiers faits pour le vendiquer à la France, sans que ie m'amuse à cette recherche, qui n'est pas de mon discours : veu principalement que quand ce ne seroit pas l'Areopagite, il confesse luy-mesme, forcé par le témoignage de Gregoire de Tours, que ç'a esté vn insigne Martyr qui finit sa vie par l'espée, defendant la querelle de Iesus-Christ. Reprenons les témoignages des Peres : Du Moulin voyant que par leur authorité i'auois montré le perpetuel vsage de l'inuocation des Saincts en l'Eglise, se jette sur les reproches de mes

Greg. Turo. lib. 1. hist. c. 30.

procedures & des passages que i'ay allegués. Contre mes procedures: il dit *que ie deuois produire quelque commandement de Dieu, & puiser en la source Diuine.* Or premierement cette plainte est pleine d'iniustice, puis que ie ne me suis mis en deuoir que de satisfaire à l'offre du Serenissime Roy de la grande Bretagne, qui s'estoit rangé à receuoir le témoignage des Peres des quatre & cinq premiers siecles. D'ailleurs pourroit-il persuader au monde que sainct Basile, sainct Gregoire de Nysse, sainct Gregoire de Nazianze, sainct Cyrille n'auoient pas si bien leu l'Ecriture que luy ou que ses compagnons? Et s'ils eussent trouué en l'Ecriture quelque chose contraire à cette coustume de prier les Saincts, ne l'eussent-ils pas condamnée au lieu de l'approuuer, ou plustost au lieu de la celebrer? Et quelle charlaterie est ce de dire *que c'estoient fleurs de leur Rhetorique?* Comme si ces Saincts personnages trahissans la foy, sous ombre d'épandre les fleurs de leur eloquence en vne assemblée de Chrestiens, eussent voulu mesler du poison en la doctrine de l'Eglise, & authoriser les façons des idolatres introduites au seruice Diuin! Y a-t'il homme au monde ayant vn seul rayon de pieté qui le veüille croire comme l'écrit icy du Moulin? *Mais*, dit-il, *nos Aduersaires nous disent qu'ils reçoiuent les Peres pour interpretes de l'Ecriture, & ces passages sont tirez des lieux esquels ils n'interpretent point l'Ecriture!* Cét homme pense que ne se taire pas c'est répondre; Et qui est le Neophyte qui ne sçache que nous disons que les Peres sont non seulement interpretes des Ecritures, mais encore témoins de la foy de leur siecle, & que c'est sur leurs écrits, comme parle mesmes Caluin, qu'il faut ietter les yeux pour y contempler la face de la premiere Eglise & de la doctrine? Il ne reste donc qu'à lire les passages que i'ay allegués, & voir si en ces lieux les Peres deposent ce que ie dy. I'alleguois premierement S. Basile, qui dit, parlant des quarante Martyrs, *Celuy qui est pressé de quelque angoisse recourt à eux, &c.* Que répond donc du Moulin, *Basile*, dit-il, *dit voirement que quelques-vns auoient recours à eux, mais il ne commande point de le faire, comme veut Bellarmin, en falsifiant le passage.* A cela ie répons premierement, que c'est vne imposture toute visible que Bellarmin ait falsifié le passage. Il l'a cite selon la traduction de Volateran, inserée en l'impression faite à Basle, sous la foy de Musculus, l'vn des plus insignes Pedants qu'ayent iamais eu nos Aduersaires. La verité est qu'il y a au Grec comme nous auons cité; *Celuy qui est pressé de quelque angoisse recourt à eux, &c.* Mais ce que du Moulin adjouste, *qu'en cela il suiuoit la passion d'vne populace sortie nouuellement du Paganisme, qui retenoit quelque chose de sa vieille peau;* est vne mauuaise solution qu'il a apprise de son Protocole Monsieur du Plessis. Est-il donc croyable que de Saincts Euesques, plus preparez au Martyre qu'attachez à la gloire du monde, se soient laissez emporter par le torrent de la superstition populaire, pour luy complaire, au preiu-

Caluin epist. ad Sadolet.

Basil. Orat. in 40. Martyr.

Basilius impress. Basilea ann. MDXL.

D. Basil. hom. in 40. Martyr. Πόσα αὖ ἔκαμες ἵνα ἕνα που εὕρῃς τὸν ὑπὲρ σοῦ δυσωποῦντα τὸν κύριον, τεσσαράκοντά εἰσιν (ἰδοὺ) συμφωνοῦντες ἀναπέμποντες προσευχήν. ὅπου δύο ἢ τρεῖς εἰσὶ συνηγμένοι ἐπὶ τῷ ὀνόματι τοῦ κυρίου, ἐκεῖ ἐστὶν ἐν μέσῳ αὐτῶν. ὅπου δὲ τεσσαράκοντα, τίς ἀμφιβάλλει θεοῦ παρουσίαν.

dice de la gloire de Dieu en vn des premiers chefs de la Religion? Et quelle impieté seroit-ce à sainct Basile de dire en la mesme oraison à son peuple, *Souuent vous auez desiré, & vous estes mis en peine de trouuer vn qui priast pour vous: En voicy quarante qui vnissent leurs voix pour ne faire qu'vne mesme oraison: Et si Dieu se trouue parmy deux ou trois assemblez en son nom, qui doutera qu'il ne soit present, où il y en aura quarante assemblez*, s'il eust creu que cette ardeur fust prouenuë des reliques de l'idolatrie, & non causée d'vne sincere pieté? Ie ne croy pas qu'on puisse donner vne plus impertinente réponse que celle-là, aux authoritez des anciens Peres. Car quant à ce que du Moulin allegue, *que souuent les Euesques estoient contraints de tolerer ces abus*, il faudroit premierement qu'il monstrast qu'ils ont mis cette façon de prier les Saincts entre les abus qu'ils toleroient, attendant qu'ils les peussent corriger. Et puis il faudroit qu'il arrachast de leurs écrits les lieux ausquels on voit qu'eux-mesmes les prient, & conuient les autres à faire le semblable. Cela n'a rien de commun auec ce qu'il ajouste de sainct Augustin qui se plaint contre Fauste Manichéen, *que plusieurs s'enyuroient sur les sepulchres des Martyrs.* Voicy les paroles de ce sainct Docteur. *Comment approuuerons-nous ceux qui s'enyurent aux memoires des Martyrs*, dit-il, *veu que la saine doctrine les condamne, quand mesmes ils ne feroient ces choses qu'en leurs maisons?* C'est doncques la dissolution & les débauches de ceux-là qu'il condamne, non l'honneur qu'ils rendoient aux Martyrs. Et se ressouuiendra le lecteur, que c'est en ce mesme passage de sainct Augustin où nous trouuons ces paroles: *Le peuple Chrestien celebre les memoires des Martyrs par vne religieuse solemnité, & pour s'exciter à les imiter, & pour estre associé à leurs merites & pour estre aydé par leurs prieres.* Et c'est derechef en ce mesme passage où sainct Augustin iustifie les Catholiques au poinct de l'honneur rendu aux Martyrs, monstrant, *qu'ils ne leur rendent pas le seruice que les Grecs appellent latrie, veu qu'ils ne leur font point de sacrifice qu'ils sçauent estre deu à vn seul Dieu*, & que consequemment, *ils ne les ont pas substituez aux Idoles, comme leur reprochoit Fauste*, duquel du Moulin a icy emprunté l'esprit, pour nous calomnier.

Lib. 20. cont. Faustum Manich. cap. 21. Qui se in memoriis Martyrũ inebriant, quomodo à nobis approbari possunt, cum eos etiã si in domibus suis id faciant, sana doctrina condamnet?

August. ibidem. Populus Christianus memorias Martyrum religiosa solemnitate concelebrat, & ad excitandam imitationem, & vt meritis eorum consocietur, atque orationibus adiuuetur.

Quant au passage du liure des mœurs de l'Eglise Catholique, où sainct Augustin dit, *I'en connoy plusieurs qui adorent les sepulchres & les peintures; I'en connoy plusieurs qui boiuent tres-excessiuement sur les morts*, ny il ne parle ouuertement de ceux qui adorent les sepulchres des Martyrs, mais indifferemment de ceux qui adoroient toutes sortes de sepulchres des morts, sur lesquels ils faisoient de grandes débauches, sous pretexte de pieté: ny il ne parle precisément des peintures Chrestiennes, mais indifferemment de toutes remembrances des morts qu'on mettoit sur les tombeaux pour faire grande chere auprés d'elles, iusques à s'enyurer, & reprend ceux-là de ce qu'estans Chrestiens, ils gardoient cette coustume profane venuë du Paganis-

Aug. lib. de mor. Eccl. c. 34. Noui multos esse sepulchrorum & picturarũ adoratores: noui multos esse, qui luxuriosissimè super mortuos bibãt.

me, & non des mœurs de l'Eglise, qui n'a iamais appris aux siens de faire de sepulchres des morts vne tauerne, ny de leurs remembrances vn sujet de débauche, sous quelque pretexte que ce puisse estre. Or que S. Augustin n'ayt pas condamné ceux qui honoroient les sepulchres des Martyrs, il appert par ce qu'il écrit au 8. liure de la Cité de Dieu. *Nous honorons*, dit-il, *leurs memoires comme de Saints hommes de Dieu qui ont combattu pour la verité, iusques à la mort de leurs corps.* Et là mesme il excuse ceux qui portoient des viandes sur leurs tombeaux (quoy qu'il die que les meilleurs Chrestiens ne le fissent pas) dautant qu'ils ne les y portoient pas pour les sacrifier aux Martyrs, mais seulement *pour les faire sanctifier par les merites des Martyrs, au nom du Dieu des Martyrs.* En ses Confessions aussi il témoigne que sa mere Monique ayant voulu pratiquer à Milan cette coustume, qui estoit receuë en Afrique, en fut empeschée par la defense de S. Ambroise, qui l'auoit interdite, mesme aux plus sobres, de peur que les debauchez ne prinssent de là occasion de commettre ces excez aux memoires des Martyrs. Quant au Canon d'vn Concile de Carthage, que du Moulin ne nous specifie point, mais qui est celuy que quelques vns nomment le V. les autres le III. Du Moulin ne pouuoit produire vn passage qui luy fust plus contraire ; c'est pourquoy il l'a miserablement tronqué. Le voicy remis en son entier. *Il nous a pleu*, disent les Peres, *que les Autels qui sont indifferemment dressez par les champs & par les chemins, sans qu'on puisse prouuer qu'il y ait aucuns corps ou reliques des Martyrs, qui y reposent, soient renuersez, s'il est possible par les Euesques des lieux. Que si cela ne se peut faire à cause des tumultes populaires, que les peuples au moins soient admonestez, de ne frequenter nullement ces lieux-là, afin que les Orthodoxes n'y soient point retenus ou attachés par aucune superstition.* * *Et absolument qu'on ne reçoiuë point pour probable aucune memoire de Martyrs, si là il ne se trouue ou le corps, ou quelques certaines reliques des Martyrs, ou bien si par vn trés-fidele témoignage il n'apparoist que c'est le lieu de leur origine, ou de leur demeure, ou de leur possession, ou de leur passion : Car nous reprouuons du tout les Autels qui sont erigés par tous les lieux sur les songes ou vaines reuelations de toutes sortes de personnes.* Qui ne voit donc que le Ministre rapportant ce passage a fait comme Vrie qui presenta luy mesmes les lettres de sa mort : car le Concile condamnant les fausses memoires des Martyrs approuue les vrayes, & reiettant celles où il ne se trouue ny le corps ny aucunes reliques d'vn Martyr, authorise celles qui sont pourueües de ces gages sacrés. Suiuons : Examinant le passage de l'Oraison de sainct Gregoire de Nysse, il retombe aux impertinences & faussetez que i'ay cy-dessus découuertes & refutées.

Aug. li. 8. de Ciu. Dei. cap. vlt. Honoramus memorias eorũ tanquã sanctorum hominum Dei, qui vsq; ad mortem suorũ corporum pro veritate certarunt.

Ibidem. Sanctificari ibi eas volunt per merita Martyrũ in nomine Domini Martyrũ.

Aug. lib. 6. Conf. cap. 2.

Conc. Carth. 3. aliàs 5. c. 14. Placuit vt altaria, quæ passim per agros aut vias tanquã memoriæ Martyrũ cõstituuntur, in quibus nullum corpus aut reliquię Martyrum conditæ probantur, ab Episcopis, qui eisdẽ locis præsunt, si fieri potest, euertantur, &c. * Et omnino nulla memoria Martyrũ probabiliter acceptetur, nisi aut ibi corpus aut aliquæ certæ reliquię sint, aut vbi origo alicuius habitationis vel possessionis vel passionis fidelissima origine traditur.

A sainct Gregoire de Nazianze il répond, *Que ce qu'il dit en parlant de sainct Basile decedé, n'est que par opinion & par coniecture.* Et m'accuse de mauuaise foy, *parce que i'ay dissimulé ces paroles qui precedent celles*

Du Plessis fueillet 248. & 249.

L

que i'allegue. Et maintenant Basile est és Cieux, offrant comme ie pense des sacrifices pour nous, & priant pour le peuple. Mais il découure de plus en plus son ignorance : car premierement, quand ce qu'il dit seroit vray, la coniecture & l'opinion ne seroit pas au sujet de la priere des bien-heureux, comme indubitablement il n'en doute pas, puis qu'il inuoque ce particulier; mais elle seroit seulement sur l'effect, qui dépend de la possession de la beatitude, de laquelle la certitude n'appartenant qu'à Dieu, il s'est voulu restreindre sur ce poinct pour fuir toute apparence de temerité aux choses de la foy. En vn mot il ne doute pas de la These si on peut inuoquer les Saincts, mais venant à l'Hypothese il ajouste sa coniecture pour ne sembler temeraire en son assertion. Secondement ie nie que ces paroles ὡς οἶμαι, *comme ie pense*, soyent mises pour exprimer vn doute : au contraire ie soustiens que sainct Gregoire les a dittes comme d'vne chose dont il estoit veritablement persuadé, veu qu'apres les auoir prononcées il ne laisse pas d'inuoquer sainct Basile, & luy dire, comme nous auons allegué en nostre Réponse ; *Mais, ô toy sacrée & diuine teste, regarde nous du Ciel, & nous oste par tes prieres l'éguillon de la chair, &c.* Quant à ce que le Ministre ajouste de la Rhetorique, nous l'auons refuté cy dessus.

Au passage de S. Cyrille il répond, *que les Catecheses luy sont faussement attribuées, & cite Gesner & Gretserus, qui disent que ce liure se trouue écrit sous le nom d'vn Iean de Hierusalem,* qu'il dit en fin, *auoir esté ce Iean de Hierusalem Aduocat des images, qui viuoit en l'an 767.* Il ajouste *que l'ineptie qui est en la 4. Catechese, quand il dit que le bois de la Croix croist & se multiplie, en sorte que la terre en est quasi pleine, monstre que ce liure a esté écrit plusieurs siecles depuis.* Mais ie soustiens qu'il y a trois insignes faussetés en cette réponse. La premiere est, qu'il dit que les Catecheses ne sont pas de sainct Cyrille: voicy ma preuue au contraire, sainct Hierosme témoigne que sainct Cyrille a écrit ces Catecheses en sa ieunesse. Theodoret en employe vn témoignage que nous trouuons en la 4. de celles que nous auons sous le nom de sainct Cyrille: Comment ne sont-elles donc pas de luy? Qu'on voye le 2. Dialogue de Theodoret intitulé ἀσύγχυτος, & qu'on compare le passage auec ce qu'écrit sainct Cyrille en la Catechese 4. en l'endroit où il parle de la generation de nostre Seigneur d'vne Vierge, & on verra la verité de mes paroles. Sainct Iean Damascene, qui fleurissoit, selon la meilleure chronologie, en l'an 740. cite aussi vn passage de la 12. Catechese. Glicas & Ioannes Cyparissiotus és siecles posterieurs en alleguent encore quelques fragments: d'où il appert, comme remarque Hardingus, que si parmy les Latins ces Catecheses n'ont esté veües que bien tard, neantmoins elles ont tousiours eu cours parmy les Grecs, desquels en fin nous les auons euës, auec vn singulier contentement de tous les Doctes. Et pour trancher tout court cette difficulté, i'opposeray à du Moulin le témoignage de Vvitakerus Anglois,

Hierom. de script. Ecclesiast.

Anglois, lequel répondant à vne objection du Cardinal Bellarmin prise de ces Catecheses de sainct Cyrille, prononce sa sentence, en faueur de S. Cyrille, & dit, *Ce liure depuis peu d'années a esté imprimé en Grec, mais il semble digne de ce Cyrille de Hierusalem, car il y reluit vne excellente science, pieté, & prudence.* Peut estre que cette approbation sera mieux receuë en Angleterre que la censure de du Moulin.

Vitak. cont. 1. de scrip. perf. cont. trad. hum. quest. 6. cap. 12.

Liber ipse paucis ab hinc annis prodiit Grecè, sed videtur dignus eo Cyrillo, habet enim egregiam scientiā, & pietatem, & prudentiam.

Venons aux autres faussetés. Il dit que *l'Autheur de ces Catecheses doit estre ce Iean de Hierusalem, Aduocat des images, qui viuoit en l'an 767.* Cette coniecture sent merueilleusement le moulin, veu que, comme nous venons de dire, Theodoret, qui escriuoit-il y a plus d'onze cents soixante ans, en allegue vn passage. Par quel miracle s'est peu faire cela, si elles n'ont esté écrites que depuis l'an sept cens soixante & sept. Quant à ce que Gretserus & Gesner disent qu'elles se trouuent sous le nom d'vn Iean de Hierusalem, quand nous en tomberions d'accord il faudroit que ce fust tousiours le propre successeur de S. Cyrille, veu qu'entre le temps de Theodoret & le decés de S. Cyrille, il n'y a eu autre Euesque de Hierusalem qui ait eu nom Iean que celuy-là seulement. Mais ce titre n'est pas authentique, & est indubitable que S. Cyrille en est le vray Autheur.

La troisiéme fausseté est, qu'il dit *que l'ineptie qui est en la 4. Catechese, quand l'Autheur dit que le bois de la Croix croist, & se multiplie en sorte que la terre en est quasi pleine, montre que ce liure a esté escrit plusieurs siecles depuis.* Et donc du Moulin, estes vous seul estranger en Hierusalem qui ne sçachiés point les choses qui y ont esté faites au temps duquel S. Cyrille parle en ses Catecheses? S. Paulin, qui selon Gennadius florissoit du temps de Honorius & de Valentinian, c'est à dire du temps mesmes de S. Cyrille, qu'on sçait auoir esté restitué en son siege de Hierusalem sous l'Empire de Theodose pere de Honorius, recite le mesme miracle, & dit, *que la Croix, depuis qu'elle fut trouuée, possedant en vne matiere insensible, vne viue vertu fournissoit aux desirs d'vn nombre infiny de personnes, les éclats de son bois, si bien qu'elle n'en amoindrissoit point, mais demeuroit comme si on ne l'eust point entamée*; adioustant *qu'elle auoit puisé cette vertu du sang sorty de la chair de Iesus-Christ, laquelle ayant souffert la mort, n'auoit point veu la corruption.* Ou donc du Moulin doit croire que Dieu n'a peu faire le miracle (qui seroit vne impieté) ou bien se persuader que S. Paulin, ce fameux Euesque de Nole, loüé par S. Hierosme, & par sainct Augustin, a voulu auec S. Cyrille tromper le monde par le recit d'vne chose supposee, & au reste superstitieuse; ce qui seroit vne espece de sacrilege. Tant y a que le miracle estoit au temps de S. Cyrille. *Vient apres*, dit du Moulin, *vn passage de S. Augustin. C'est iniure de prier pour vn Martyr, par les prieres duquel au contraire nous deuons estre recommandez. Ce passage*, dit-il, *se trouue voirement au 17. sermon des paroles de l'Apostre, mais non au 80. traicté, comme allegue Coëffeteau, lequel s'en est rapporté à autruy.*

Paul. Ep. 11.

Crux in materia insensata vim viuam tenens, ita ex illo tépore innumeris penè quotidie hominum votis lignum suum commodat, vt detrimenta non sentiat, &c.

S. Aug. tract. 84. Ad ipsam mensam non sic eos (Martyres) cõmemoramus, quemadmodũ alios qui in pace requiescunt, vt etiam pro eis oremus, sed magis vt orent ipsi pro nobis, &c.

Ces paroles se trouuent non seulement au 17. Sermon des paroles de l'Apostre, mais encore au traitté 84. de S. Iean, pour lequel (par mégarde de l'Imprimeur) a esté mis le 80. Ce qui ne peut empescher que ie n'aye plus diligemment leu le passage en S. Augustin que du Moulin n'a recueilly les siens en leurs Autheurs, qu'il montre n'auoir iamais veus, si ce n'est dans les liures du sieur du Plessis. Mais replique-t'il, *Tousiours ce passage est inutile, car il dit que les Saincts prient pour nous, ce que nous n'auons iamais nié, mais que pour cela il faille les inuoquer, ou leur rendre quelque seruice religieux, c'est chose que sainct Augustin ne dit pas.* Si du Moulin ne s'estoit point rapporté à autruy de l'intelligence de la doctrine de S. Augustin, il auroit appris, *que faire commemoration du Martyr, pour estre aydé par ses prieres*, c'est l'inuoquer, afin qu'il prie pour celuy auquel on le veut rendre propice. Et cela eust-il peu recueillir du liure qu'a faict ce Docteur, *du soin qu'il faut auoir des morts*, où il dit, *Ie ne voy point quel secours on tire de l'ordre qu'on a mis, que le lieu où l'on enterre les corps, soit prés de la memoire* (c'est à dire du lieu où reposent leurs reliques) *des Saincts, sinon à celle fin que les viuans se souuenans où gisent les corps de ceux qu'ils ayment, ils les recommandẽt par leurs prieres aux Saincts, comme à leurs Patrons, qui les reçoiuent, & qu'eux* (les Saincts) *les aydent enuers Dieu.* Recommander par ses prieres l'ame du defunct à vn Sainct, afin qu'il prie pour luy, n'est-ce donc pas l'inuoquer, afin qu'il secoure le defunct par ses suffrages? Or que les viuans se recommandassent aux Saincts par cette commemoration qui se faisoit d'eux à l'Autel, le mesme S. Augustin le declare ouuertement, comme le Ministre vient de le reconnoistre. Mais ie ne passeray point icy la libre confession de du Moulin. *Nous presumons*, dit-il, *pieusement, qu'encore qu'ils ne connoissent pas les necessitez des particuliers, si est-ce qu'ils prient pour le general de l'Eglise.* Pauure homme qui ne voit pas que cette presomption, quelque pieuse qu'il s'efforce de la rendre, renuerse deux des principaux Arguments qu'il employe contre nous, l'vn pag. 232. lig. 14. *que tout ce qui se fait sans foy est peché*, & l'autre pag. 234. lig. 5. *qu'il y a vn seul Dieu & vn seul moyenneur entre Dieu & les hommes, Iesus-Christ homme.* Car où est en cette pieuse presomption la foy qui *vient de l'ouye de la parole de Dieu*? Que s'il y a parole de Dieu, ce n'est plus presomption. Et si les Saincts prient pour le general de l'Eglise, comment est-ce que Iesus-Christ est *vnique Moyenneur*, au moins d'intercession? Reconnoissés-vous vn peu, du Moulin; au moins reconnoissez la verité.

Aug. de cura pro mortuis agend. cap. 4. Non video quę sunt adiumenta mortuorũ, nisi ad hoc vt dum recolunt vbi sint posita eorũ quos diligunt corpora, eisdẽ Sanctis illos tãquam patronis susceptos apud Dominum adiuuandos orando commendent.

Aug. serm. 17. de verb. Apost.

Rom. 10.

Amb. lib. de viduis.

Reste S. Ambroise, duquel i'ay produit vn passage plus clair que le iour, où il exhorte les veufues, en vn liure qu'il a faict exprés pour leur instruction, à prier les Anges & les Martyrs, qu'il appelle *speculateurs de nostre vie, & de nos actions.* Surquoy du Moulin s'epand en outrages, *& dit qu'en cela on voit l'humeur des Docteurs Catholiques, qui est de passer les vertus des Peres, & n'en estaller que les vices.* Notés icy la pas-

sion de l'homme, qui appelle vice ce que personne deuant les Caluinistes n'auoit iamais blasmé en S. Ambroise. Et puis il ajouste vn aduertissement au Lecteur, que *S. Ambroise fut éleu Euesque deuant qu'estre baptisé, & qu'estant ietté de plein saut à vne charge, à laquelle il n'estoit nullement preparé; nul ne se doit ébahir, si en ces commencemens il a dit quelques choses desquelles il s'est corrigé depuis.* Et là dessus dit, *que sainct Ambroise n'a point perseueré en cét erreur, mais que sur l'epistre aux Romains chapitre premier, il dispute contre ceux qui disoient qu'ils faisoiët comme ceux qui vont au Roy par les officiers, & appelle cela vne miserable excuse.* Cette censure meriteroit qu'on le renuoyast, non estudier en Theologie, mais apprendre quelque autre mestier où la mauuaise foy ne fust point si pernicieuse, comme en ces matieres de Religion. Car les Commentaires sur l'epistre aux Romains qu'il allegue, ne sont point de S. Ambroise, comme sçauent tous les doctes: Et quand du Moulin voudra, on luy monstrera dans le liure, que l'autheur enseigne plusieurs choses contraires à la foy de S. Ambroise & de tous les Chrestiens; Cõment est-ce donc que S. Ambroise s'est retracté de sa premiere creance en vn liure qu'il n'a point fait? D'ailleurs S. Ambroise n'a point mis la main à la plume, qu'il ne fust pleinement instruit aux mysteres de la Religion: car encore qu'il ne fust pas baptisé quand il fut creé Euesque, il auoit esté longuement Catechumene, & auditeur des Docteurs Chrestiens; outre la peine qu'il prist pour pleinement s'instruire depuis qu'il se vit appellé à cette charge. Et de fait sainct Hierosme parlant de son establissement dit, que *soudain qu'il fut fait Euesque, toute l'Italie deuint Orthodoxe.* Somme que iamais aucun des anciens ne l'a taxé d'erreur, à raison de ce qu'il a écrit en ce liure des veufues, de l'inuocation des Anges & des Martyrs. Et pour ce que du Moulin en obiecte apres le sieur du Plessis, *qu'il a dit choses peu accordantes auec l'Euangile, asseurant que les Martyrs, s'il leur restoit quelques pechés, les ont purgés par leur sang: veu qu'on ne doit pas estimer que quelques Martyrs ayent esté sans peché, & moins encore qu'vn homme puisse lauer & effacer ses pechez par son sang.* Nous répondons premierement, que du Moulin est bien nouueau en sainct Ambroise, de croire que cette façon de parler luy soit échappée en ses commencemens. Qu'il lise l'oraison funebre qu'il fit sur le trépas de l'Empereur Valentinian le ieune, & il trouuera qu'il tient pour tout asseuré, *que les Catechumenes qui souffrent le Martyre, sont lauez en leur sang*: Non certes qu'il vueille exclure le sang de Iesus-Christ, qui est celuy qui donne la force au sang des Martyrs, mais parce que le Martyre cõme parle Tertullian, *est vne espece de Baptesme*, par le moyen duquel les Martyrs lauent & blãchissent leurs robbes au sang de l'Agneau. Et ce qu'il a dit, *que les Martyrs s'il leur restoit quelques pechez les ont effacez, &c.* n'est pas pour asseurer qu'ils ayẽt esté absolument sans peché, mais que s'il leur en restoit au temps de leur Martyre, (car ils peuuent auoir eu pardõ de ceux

Imposture.

Hier. in Chrys. Ambrosio constituto Episcopo omnis ad fidem rectã Italia conuersa est.

Ambros. de obitu Valentiniani iunior. Quod si (Catechumeni Martyres) suo abluuntur sanguine, & hunc sua pietas abluit & voluntas.

Tertul. de Baptismo cap. 16. Est quidem etiã nobis secundũ lauacrũ vnum & ipsum sanguinis scilicet.

qu'ils ont fait auparauant par autre voye que par le Martyre, veu que l'Ecriture dit *que les pechez sont rachetez par les aumosnes*; que *la charité couure la multitude des pechez*) ils leur sont alors pardonnez, dautant qu'ils immolent leur vie pour la defense de la cause de Iesus-Christ, qui est le plus grand témoignage qu'ils puissent iamais rendre en ce monde de leur charité enuers Dieu. Auquel propos Tertullian a dit en termes encore plus forts & plus exprés que sainct Ambroise, *que le Chrestien souhaitte d'endurer la mort, pour obtenir vne entiere grace, & pour receuoir de Dieu toute sorte de pardon, en recompense du sang qu'il va épandre pour luy, dautant qu'à vne si excellente œuure tous delicts sont pardonnez*. D'ailleurs si du Moulin veut apprendre quel cas sainct Ambroise fait du Martyre, qu'il appelle *la palme des beatitudes, & vne seconde Resurrection*, qu'il lise l'epistre écrite à sa sœur Marcelline, pour luy donner aduis des corps de sainct Geruais & sainct Prothais, qui auoient esté miraculeusement trouuez à Milan; & il verra si sainct Ambroise parle à bon escient de l'honneur qu'on rend aux Martyrs, qu'il nomme *ses gardes & sa defense*, les comparant *aux Anges qui defendoient Elisée*. Outre tout cela c'est encore vne insigne fausseté, de dire qu'au Commentaire sur le 1. chapitre de l'epistre aux Romains, sainct Ambroise quand il en seroit aussi bien autheur, qu'il ne l'est pas, retracte ce que du Moulin appelle erreur, c'est à sçauoir d'inuoquer les Saincts. Car en ce Commentaire il n'est parlé ny de prés ny de loin de l'inuocation des Saincts : seulement l'autheur y refute les anciens Philosophes, qui negligeans Dieu Createur du monde, disoient *qu'il leur suffisoit de seruir ce qui se presentoit à leurs yeux*, c'est à sçauoir, les Cieux & les Elemens, & reiette par mesme voye *la miserable excuse* qu'ils alleguoient de la necessité d'vn entremetteur, à cause qu'ils le constituoient de la part de Dieu, qu'ils croyoient inaccessible par soy-mesme, à raison dequoy ils disoient qu'il falloit s'addresser premierement à ces Dieux visibles, pour faire entendre à l'inuisible ses necessitez: ce qui n'entra iamais en la pensée des Catholiques au sujet de l'inuocation des Saints, veu que nous les employons, non pour faire entendre à Dieu nos necessités, que les Saincts mesmes apprennent de luy, n'en ayans autre connoissance que celle qu'ils puisent en son essence, mais pour soulager nostre infirmité, qui a besoin d'estre aidée de ceux qui sont proches de Dieu, duquel nos pechés nous éloignent. Quant au passage pris de l'oraison funebre de Theodose; *Toy toutesfois, ô Seigneur, dois estre seul inuoqué & prié*, il est certain qu'il n'y a que Dieu seul qui doit estre inuoqué & prié comme autheur premier des graces que nous luy demandons, telle qu'estoit celle que luy demandoit sainct Ambroise, *qu'il representast le pere en ses enfans*. Mais pour les impetrer, on y peut employer les prieres des Saincts tant viuans que decedez. Et cette distinction fondée en l'Ecriture & en l'antiquité seule peut suffire, pour

Dan. 4. 24. *Prou. 16. 6.*

Tertul. in fine apologetici. Pati exoptat vt totam Dei gratiam redimat, vt omnem veniã à Deo cõpensatione sanguinis sui expediat, omnia enim huic operi delicta donantur.

In Lucam lib. 5. *Comment. lib. 7.* *epist. 54.* *4 Reg. 6.* *Imposture du Ministre.*

Vide Orig. lib. 8. cont. Cels. *Et Theodoret. in cap. 1. ad Coloss.*

Ambr. de obitu Theodos. Tamen tu solus Dominus inuocandus es, tu rogandus vt eũ in filiis repræsentes.

répondre à tous les passages qu'allegue du Moulin contre la priere des Saincts, sans qu'il soit besoin que ie m'y arreste dauantage. D'ailleurs il y a esté mille fois répondu par les Catholiques. Ce pendant du Moulin qui prend les memoires de M. du Plessis aux passages des anciens Docteurs qu'il allegue, fait le suffisant en l'antiquité: mais neantmoins trouuant en son Protocole les Peres si contraires à ses intentions, il s'efforce de renuerser leur doctrine par la parole de Dieu, s'entend mal interpretée & mal appliquée. Il nous obiecte premierement, que *durant quatre mille ans deuant la venuë du Sauueur, les ames des Saincts estans enfermées au limbe, & ne voyans pas Dieu, par consequent ne pouuoient entendre nos prieres, & partant l'inuocation en estoit inutile.* A quoy ie répons que les Saints ayans changé d'estat & de condition, par l'ouuerture du Ciel, faite par le seul sang de Iesus-Christ, ce n'est point de merueille que nous inuoquions maintenant ceux qui sont en gloire auec Dieu, encore que la Synagogue n'ayt pas inuoqué ceux qui estoient dans le limbe. Et toutesfois encore les Saincts de l'ancien Testament pouuoient apprendre des Anges, ou mesme de ceux qui mouroient & alloient en leur limbe, l'estat des viuans, & prier pour leurs necessitez, comme les liures des Machabées, que l'Eglise a mis au rang des Ecritures Canoniques, nous témoignent que Onias & Hieremie furent veus prians pour le peuple & pour la sainte cité de Hierusalem, & Hieremie particulierement donnant *vn glaiue d'or* à Iudas le Machabean, pour l'encourager contre les ennemis qu'il alloit combattre, ce que certes il ne pouuoit faire sans connoistre l'estat auquel se trouuoit actuellement l'armée d'Israël. Mais pour ne parler que des Saincts du nouueau Testament, Innocent a dit auec iugement, *que leur suffrage nous est necessaire*, c'est à sçauoir de necessité conditionnée, *pendant que nous sommes en chemin:* puis que Dieu a ordonné qu'ils prieroient pour le commun repos de l'Eglise, comme l'auoüent mesmes les Ministres. Ioint que nous appellons bien souuent necessaire ce qui nous est vtile, & qui sert à nous approcher de la fin que nous nous sommes proposée, quoy que nonobstant cela nous y eussions peu arriuer par d'autres voyes. Mais nous n'auons iamais dit, ny Innocent pensé, que leur suffrage fust absolument necessaire, de sorte que sans son ayde, Dieu ne peust nous sauuer. Bien tenons-nous qu'il est necessaire de croire que ceux qui les prient font vne chose agreable à Dieu, & vtile à ceux qui les inuoquent, & que qui ne le croit pas n'est non plus en la communion de l'Eglise des quatre premiers siecles, qu'en la communion de celle de nostre temps, puis que l'Eglise des quatre premiers siecles a prié les Saincts, comme le reconnoissent mesmes les Centuriateurs ennemis de l'Eglise Romaine.

2. Machab. 15.
Origene en l'homelie 3. sur les Cantiques & Eusebe au liure 12. de la preparation Euangelique c. 1. employent au mesme propos le passage des Machabees.
Innoc. l. 3. myst. miss. c. 9.

Et quant à ce que le Ministre nous oppose en second lieu, *que les Apostres n'ont point inuoqué la Vierge ny les autres Saincts, mais qu'ils ont mesme defendu d'inuoquer autre que Dieu:* Nous répondons au premier,

que le Ministre seroit bien empesché de prouuer sa negatiue, le silence de l'Ecriture n'estant pas vn assez suffisant argument, pour prouuer qu'vne chose n'est pas; Veu qu'il est indubitable en vn autre suiet, que Iesus-Christ a fait maints miracles qui ne sont point exprimés en l'Ecriture. Ie dy donc que l'ancienne Eglise ayant prié & la Vierge Marie & les Saincts, regnans auec Dieu, c'est vn témoignage qu'ils ont appris cela de la tradition des Apostres, & de la pratique de ceux qui les auoient precedez.

Ioan. vlt.

Quant au second, nous disons que les Apostres ont defendu d'inuoquer autre que Dieu, en qualité de Dieu, & comme autheur de la grace & de la gloire, mais jamais il ne se trouuera qu'ils ayent defendu d'inuoquer les Saincts, & les prier d'interceder pour les viuans enuers le commun Createur de tout le monde.

Maintenant il nous oppose l'Ecriture, & produit de sainct Paul aux Romains chapitre dixiéme, ce texte. *Comment inuoqueront-ils celuy auquel ils n'ont point creu?* Et c'est le premier argument que se fait Bellarmin. Qu'on voye la solution au lieu cotté en marge. Outre que sainct Paul parle de celuy qui est inuoqué comme Dieu, au nom duquel nous sommes sauuez, l'Apostre veut seulement monstrer qu'il faut croire deuant que pouuoir inuoquer quelqu'vn. Or nous croyons des Saincts que nous inuoquons, ce que nous en deuons croire, à sçauoir qu'ils regnent en gloire auec Dieu.

De sanct. beat. l. 1. cap. 20.

Quatriemement il allegue du mesme Apostre, *que tout ce qui se fait sans foy est peché*: Et ignorant que le mot de foy, ne se prend pas là pour la foy qui est vne vertu Theologale, mais pour la certitude de la conscience, il ioint à ce passage vn autre lieu où il est dit, *que la foy est de l'oüye de la parole de Dieu*; Et puis suppose que la priere des Saincts n'est point fondée en la parole de Dieu, ce que nous nions constamment; Et ne faut que lire les passages qu'allegue le Cardinal Bellarmin sur ce suiet, car ie ne veux pas grossir dauantage cét ouurage.

Rom. 14. 11. & 23.

Rom. 10.

De sanct. Beat. l. 1. cap. 19.

Cinquiemement il nous oppose, *que Dieu seul connoist les cœurs des hommes, & que si doncques les Saincts ne connoissent nos cœurs, c'est vn abus de les inuoquer.* Cet argument est aussi le troisieme en Bellarmin, qui répond fort bien que Dieu seul naturellement, & par sa propre vertu connoist les cœurs des hommes; mais les Saincts en sçauent ce qu'il luy plaist leur en reueler. *Il y a vn Dieu au ciel qui reuele les secrets*, disoit Daniel à Nabuchodonosor.

Act. 1. 2. Paral. c. 6. v. 30.

Dan. 2. v. 28.

Icy du Moulin contre-fait ridiculement le Philosophe, argumentant ainsi contre nous, *Si les Saincts voyoient toutes choses en la face de Dieu, comme on dit, ils auroient vne science infinie, & seroient par consequent infinis, & sçauroient le iour du iugement qui leur est inconneu.* Argument captieux & plein d'ignorance ou d'imposture. Qui a doncques iamais dit que les Saincts voyent absolument toutes choses en Dieu, ou qu'ils ayent vn sçauoir infiny? Ils sçauent ce qui concerne &

ce qui regarde leur condition, & qui appartient à leur estat bien-heureux; mais ils ne sçauent pas absolument toutes choses, comme enseignent tous les Theologiens d'vn commun accord; & ainsi celles qu'ils sçauent, ny elles ne sont infinies, ny elles ne presupposent vn sçauoir infiny, de sorte qu'il ne falloit point que du Moulin s'efforçast de casser le miroir auquel ils voyent ces choses, si ce n'estoit pour témoigner son dépit. Et d'ailleurs n'a-t'il iamais appris que comme l'entendement est capable de receuoir les choses materielles spirituellement, & celles qui sont diuerses simplement; aussi il peut apprehender celles qui sont infinies d'vne façon finie? Auquel cas elles sont infinies en leur estre, mais finies en l'intelligence, c'est à dire qu'elles se reçoiuent finiement en l'entendement de celuy qui les conçoit: par-ce que tout ce qui est reçeu est receu selon la capacité de ce qui le reçoit: Ce que i'ajouste à cause de la bien heureuse ame de I. C. qui en l'essence diuine voit choses infinies, sans sortir des limites de la creature. Et puis, qui ne sçait encore que ces choses, dont il parle, ne sont infinies qu'en puissance, & non actuellement, veu que tout ce qui regarde les creatures a ses bornes qu'il n'outrepassera iamais.

Mais n'est il pas impie en ce qu'il dit *que c'est troubler la felicité des SS. que de les faire spectateurs des affaires humaines*? C'est le mesme argument dont les Epicuriens se seruoient contre la prouidence diuine, iugeans que c'estoit rendre Dieu miserable de l'occuper, comme ils parloient, au soin de ces choses basses & viles. Les ames bien-heureuses ne sont plus sujettes aux passions du corps, & tout ce qui se passe icy bas en la personne de leurs amis, ne les peut affliger. Mesmes en l'épouuantable iour du iugement les Saincts ioüyssans de la gloire verront les vns leurs peres, les autres leurs freres, les autres leurs enfans chassez de deuant la face du Seigneur & enuoyés au feu d'Enfer, sans en souffrir aucune douleur; la gloire qui les vnit parfaitement auec Dieu, les exemptant de ces passions, partant encore que dés maintenant cela leur arriue, ils n'en endurent aucune peine, & cela ne les tourmente nullement.

Mais, dit du Moulin, *Posons le cas qu'vne saincte femme prie incessamment pour ses enfans, & apprenons de l'Ecriture Saincte quelle peut estre l'efficace de son oraison, & combien ses enfans en seront soulagés. Ezechiel au 14. chapitre v. 16. dit que si mesme Noé, Daniel & Iob, estoient parmy le peuple, ils ne pourroient deliurer ny leurs fils ny leurs filles.* Combien moins donc, dit-il, *les estrangers & ceux qu'ils n'auront iamais cogneus?* Sans m'arrester icy à disputer, si ce passage s'entend des Saincts viuans ou des Saincts morts, ie réponds que Dieu par ces paroles ne declare pas absolument que les prieres des Saincts sont inutiles à leurs enfans, (autrement, ny en cette vie ny en l'autre, vn pere ne pourroit prier pour son fils, ny vne mere pour sa fille) mais il monstre l'obstacle que mettent les crimes des meschans à l'efficace des prieres des Saincts,

Theodor. ad c. 14. Ezechielis docet oratio Prophetica sceleribus obstrictos nullam veniam habituros, & quicumque resipiscere noluit etiam si inter iustos se degere glorietur.

protestant que quand les plus iustes, comme Noé, Iob & Daniel, auroient des enfans si execrables qu'estoient lors les Iuifs, toutes les prieres de leurs peres ne les sauueroient pas, si Dieu les trouuoit obstinés en leur peché. Mais qu'autrement les merites des peres seruent à leurs heritiers qui s'en rendent dignes, l'Ecriture le témoigne assés manifestement, nous asseurant que Dieu a maintefois beny les Iuifs à cause d'Abraham, d'Isaac & de Iacob, & mesmes sauuó la ville de Hierusalem, pour l'amour de Dauid son seruiteur. Sainct Hierosme a bien remarqué cela au commentaire sur Ezechiel, car apres auoir representé *qu'vne mere chaste n'aquerra pas à vne fille impudique les recompenses de la pudicité*, il ajouste, *Que si quelquesfois le Seigneur promet sa misericorde à la posterité d'Abraham & de Dauid pour l'amour d'eux, il faut noter qu'il ne pardonne pas à ceux qui perseuerent en leurs pechés, mais à ceux qui font penitence, de sorte que la conuersion des enfans ayde les merites des parens.* Du Moulin ne se rend pas encore. Il s'efforce d'esteindre la charité des Saincts glorieux. *Si*, dit-il, *vn seul rais de gloire a fait oublier à sainct Pierre sa femme, ses enfans, & sa famille, lors que le Seigneur fut transfiguré en sa presence, & ne vouloit point partir de la montagne; Combien plus son esprit est-il maintenant distrait par la pleine contemplation de la face de Dieu, qui necessairement occupe les esprits entiers, & contente tous les desirs, & diuertit toute autre pensée?* Ainsi donc, selon du Moulin, non seulement sainct Pierre, mais encore tous les Saincts qui sont en gloire, ne pensent plus au general de l'Eglise, & ne pouuans estre distraits de cette contemplation qui occupe necessairement les esprits entiers, ils ne se soucient plus de prier pour elle. Et ainsi s'en va en fumée ce que luy mesme nous bailloit tantost pour vne pieuse presomption. Au demeurant l'obiection prise de l'exemple de sainct Pierre est friuole: car sainct Pierre estoit lors purement voyager, & encore mortel, ayant l'esprit attaché aux sens, à cause de quoy ce rayon de gloire l'ébloüit, de sorte que l'Ecriture dit, *qu'il ne sçauoit ce qu'il disoit.* Mais les Saincts estans dépoüillés de leurs corps, & reuestus de la lumiere qui enuironne le thrône de Dieu, voyent en sa face comme en vne luisante glace, toutes les particularites de leur beatitude, & par reflexion les necessités de leurs freres, qui implorent leurs prieres, ce qui se fait sans aucun diuertissement. En vn mot la gloire du Ciel n'affoiblist pas la memoire, mais la fortifie, ne restreint pas les affections, mais les estend, n'esteint pas la charité, mais l'embraze. Et à ce propos sainct Augustin parlant à Dieu de son cher amy Nebridius, apres auoir dit que durant sa vie il l'interrogeoit perpetuellement de la gloire des heureux, il ajouste: *Maintenant, Seigneur il n'a plus l'oreille attachée à ma bouche, mais il tient sa bouche spirituelle sur vous qui estes la fontaine, où il puise autant qu'il peut de sagesse pour assouuir son ardeur, estant bien-heureux pour iamais. Et toutesfois ie ne croy pas qu'il en soit tellement enyuré qu'il m'ayt mis en oubly, comme ainsi soit, ô Seigneur, que vous*

Hieron. ad c. 14. Ezech. Quod si aliquando propter Abraham & Dauid in posteros eorum misericordiam suam Dominus pollicetur: notandum quod non his parcat, qui in sceleribus perseuerēt, sed qui agunt pœnitudinem, vt merita patrum filiorum adiuuet conuersio.

Luc. 9.

Aug. lib. 9. confess. c. 3. Nec sic eum arbitror inebriari ex ea, vt obliuiscatur mei, &c.

vous mesmes qui estes la source d'où se deriue ce qu'il boit, vous vous souueniez bien de nous. Que le Ministre apprenne de cette grande lumiere de l'Eglise, que le torrent de volupté, dont Dieu abbreuue les bienheureux, n'a rien de commun auec les eaux d'oubliance que les Poëtes mettent dans leurs enfers.

En septiéme lieu, il allegue sainct Paul en la 1. à Timothée au 2. c. *Il y a vn seul Dieu, & vn seul moyenneur entre Dieu & les hommes, Iesus-Christ homme.* Passage qu'il a falsifié; car voicy comme il y a selon la propre traduction des Bibles de Geneve, *Il y a vn Dieu, & vn moyenneur* (le mot de seul n'y est point) *entre Dieu & les hommes, Iesus-Christ homme, qui s'est donné soy-mesme en rançon pour toutes gens.* Lesquelles dernieres paroles témoignent assés que c'est du Moyenneur par redemption qu'il parle: quoy que du Moulin ne puisse gouster cette distinction. Et d'ailleurs nous disons que Iesus-Christ est seul Moyenneur d'intercession, au sens que parle l'Apostre, c'est à dire, qu'il est seul qui intercede en qualité de Dieu & d'homme tout ensemble, representant à son Pere le merite de sa mort, & le prix de son sang qu'il a répandu pour le salut de tout le monde. Mais cela n'empesche pas que les Martyrs & les Saincts ne soient nos intercesseurs par leurs prieres, qu'ils fondent sur le merite de Iesus-Christ, qui mesmes a intercedé pour eux, sans auoir besoin qu'autre intercedast pour luy. A quoy se rapporte le passage de l'Epistre aux Romains que du Moulin nous objecte 8. *Christ est celuy qui est mort, qui mesmes est ressuscité, qui aussi est assis à la dextre de Dieu, qui mesmes fait requeste pour nous. Nostre Seigneur Iesus-Christ* (dit sainct Augustin, qui neantmoins auoit exactement leu le premier passage qu'il employe ailleurs contre les Donatistes) *intercede encores pour nous; tous les Martyrs qui sont auec luy intercedent pour nous.* Ce que du Moulin est tenu de confesser, puis qu'il ne nie pas que les Saincts ne prient au Ciel pour le general de l'Eglise. Cela certes est estre Moyenneurs d'intercession, ou bien on ne s'en peut imaginer au monde. Et ainsi il doit auoüer que mesmes quand estre Mediateur de redemption & d'intercession ne seroient qu'vne mesme chose en Iesus-Christ, tel neantmoins des autres peut estre moyenneur d'intercession, qui ne l'est nullement de redemption, comme sont tous les Saincts qui prient pour le repos de l'Eglise. Quant à ce qu'on prie Dieu par leurs merites, ce n'est pas comme si par leurs bonnes œuures ils nous auoient merité le salut; mais dautant qu'en leur vie ayants fait des œuures agreables à Dieu, ils en sont plus propres à obtenir de luy l'effect de nos requestes. Pour cette cause luy representons-nous leurs merites, en la mesme façon qu'en l'ancienne Eglise on representoit à Dieu, non seulement l'alliance qu'il auoit faitte auec les iustes, mais encore la debonnaireté des Saincts desquels on employoit les noms. Ainsi Salomon en cette celebre priere qu'il fist à Dieu, apres auoir

C'est le 2. arg. de Bellarmin.

Passage de S. Paul falsifié.

1. Tim. 2.

Ie sçay bien ce que les Ministres ont accoustumé de cauiller le mot Grec εἷς, mais puis qu'eux mesmes ont receu cette traduction, ils ne la doiuent point changer.

Rom. 8.

S. Aug. in Psal. 85. tom. 8.

Dominus noster Iesus Christus adhuc interpellat pro nobis. Omnes Martyres qui cum illo sunt, interpellant pro nobis.

1. Paral. c. 6. v. 42. basty son Temple, ramentoit les bontés de Dauid son Pere. *Seigneur Dieu*, luy dit-il, *ne détourne point la face de ton oinct, & ayes souuenance des misericordes de Dauid ton seruiteur.* Et aux Pseaumes il est

Psal. 132. dit, *Seigneur, ayes souuenance de Dauid, & de toutes ses afflictions*, comme le tournent les Bibles de Genêve. Et plus bas, *Pour l'amour de Dauid ton seruiteur, ne détourne point ta face de ton oinct.* Que disons-nous donc dauantage, employans enuers Dieu les merites de sainct Pierre, de sainct Paul, ou des autres Saincts.

Quant à ce que du Moulin nous obiecte, *qu'en toutes les Letanies & prieres publiques de l'Eglise Romaine, on trouuera bien qu'on dit*, Sancte Petre ora pro nobis; Sancte Nicolae ora pro nobis, *mais qu'à Iesus-Christ, on ne dit iamais*, ora pro nobis, *ains* miserere nobis, *comme si on le dépoüilloit de la charge d'intercesseur, luy laissant seulement celle de Iuge*; C'est vn argument qui fait paroistre sa suffisance en Theologie; car il deuroit sçauoir, que cela se fait non pour oster à Iesus-Christ la qualité d'intercesseur, mais pour fuir toute occasion d'erreur: la priere s'adresse à la personne, non à la nature: cette personne octroye, & n'intercede pas entant que telle, mais seulement entant que reuestuë de nostre humanité; *qui l'a renduë suppliante és iours de sa chair*: c'est pourquoy de peur qu'on ne s'imagine vne autre personne que la diuine en I. C. on ne le prie pas de supplier, mais d'auoir pitié de son Eglise; joint qu'il ne prie pas au Ciel, comme faisant des submissions de seruiteur, mais parlant confidemment comme fils naturel du Pere. Et puis toutes les prieres qu'on addresse aux SS. se terminent *par Iesus-Christ nostre Seigneur*, tellemét qu'il est LA VOYE entiere, puis que les SS. mesmes n'ont accés à Dieu que par luy: ce qui soit dit pour répondre à la neufiéme objection. Il ajouste l'exemple de l'Ange en l'Apocalypse qui ne veut estre adoré par sainct Iean. Ineptement certes, puis qu'il est icy question de l'inuocation. Toutesfois disons que ce que l'Ange en a fait a esté pour la reuerence de l'humanité de Iesus-Christ; car nous trouuons bien que deuant l'Incarnation les Anges ont souffert que les hommes les adorassent, mais depuis l'Incarnation ils en font difficulté, dautant qu'il est écrit *que tous les Anges de Dieu adorent Iesus-Christ incarné*; C'est pourquoy cestuy-cy dit, *Garde toy de le faire, ie suis seruiteur auec toy & auec tes freres les Prophetes.* Mais ce n'est pas vne defense absoluë qui oblige les hommes à s'en abstenir, mais seulement vn témoignage du respect qu'ils portent à nostre nature, vnie en Iesus-Christ à la diuine. *Il n'a pas pris les Anges, mais la semence d'Abraham*, dit sainct Paul. Et pour monstrer que la defense n'est pas absoluë, sainct Iean apres auoir oüy la defense de l'Ange au chapitre 19. ne laissa pas depuis de le vouloir adorer, mais l'Ange refusa cét honneur d'vn grand Apostre, pour la raison que nous venons d'en alleguer.

[Marginal notes: Per Christum Dominum nostrum. — Apoc. 22. — Greg. l. 27. moral. c. 11. & hom. 8. in Euang. Gen. 18. 19. Iosue. — Heb. 1. — Apoc. 20.]

Les 11. 12. 13. & 14. arguments prouuent seulement *qu'on peut aller*

tout droit à Dieu qui nous appelle à soy, ce que nous ne nions pas: mais delà on ne peut inferer qu'on ne doit pas employer les prieres des Saincts, veu que nonobstant toutes ces considerations, nous prions les vns pour les autres, sans aucune défiance de la bonté de Dieu, qui se plaist en la communion des SS. & en la charité qu'ils exercent les vns à l'endroit des autres. Il exaggere en fin la qualité d'Aduocat, que S. Iean donne à Iesus-Christ, *Nous auons*, dit il, *vn Aduocat enuers le Pere, à sçauoir Iesus-Christ le iuste: car c'est luy qui est la propitiation pour nos pechés.* Mais ce passage ne fait rien contre l'inuocation des Saincts, que nous aduoüons n'estre pas Aduocats au mesme rang que Iesus-Christ, veu qu'il intercede en payant pour nous par le prix de son sang, comme l'explique S. Iean, & par la continuelle representation du merite de sa mort, ce que ne font pas les Saincts, leur intercession estant appuyée sur la pure bôté de nostre Dieu, qui l'accepte s'il luy plaist, au lieu qu'il ne peut en nulle sorte reietter le merite de son fils. Mais en ce mesme lieu du Moulin tombe en vne insigne heresie, disant *que Iesus-Christ intercedoit pour le monde, deuant qu'il vinst au monde;* C'est à dire qu'il estoit homme deuant qu'auoir pris nature humaine: car interceder ne conuient à I. C. qu'à raison de la nature humaine, nô plus que d'estre moyenneur entre Dieu & les hommes. *Christ* (dit S. Augustin) *n'est pas moyenneur, parce qu'il est Verbe, car le Verbe estant souuerainement immortel & bien-heureux, est bien éloigné des miserables mortels, mais il est moyenneur selon ce qu'il est homme.* Et certes iamais personne sçauante ne dira que I. C. intercede selon la diuinité, veu que la pluspart des interpretes, voire mesmes Beze auec eux, expliquant ce passage de l'Epist. aux Rom. c. 8. v. 25. *l'esprit fait requeste pour nous par souspirs qui ne se peuuent exprimer,* disent que le sainct Esprit ne prie pas pour nous, considere qu'il est Dieu, mais que seulement il excite en nos cœurs le desir de prier & de pleurer, à raison dequoy il est dit faire requeste pour nous; comme doncques c'est chose éloignée de la nature du sainct Esprit de prier pour nous, parce qu'il est Dieu, aussi ne se peut-il dire sans blaspheme, que Christ intercede selon la diuinité.

1. Ioan. 2.

Vide S. Aug. in Psalm. 29. Idem de ciuit. Dei cap. 15. Nec ob hoc mediator est, quia Verbum maximè quippe immortale & maximè beatum Verbum longè est à mortalibus miseris, sed mediator per quod homo.

Il croit en suitte, *que sur tout est exprés le passage de l'Apostre aux Colossiens deuxiéme, que sa Maiesté d'Angleterre produit, où sainct Paul defend expressément le seruice des Anges. Que nul ne vous maistrise à son plaisir, par humilité d'esprit & par seruice des Anges.* Et sur ce que i'auois respondu, *qu'inuoquer les Saincts, n'est non plus se détourner de Iesus-Christ, que quand on employe les viuans:* il repart, *que ce n'est rien de semblable à l'inuocation des Saincts trespassez;* Et ajouste, *que Dieu veut que les viuans prient les vns pour les autres, mais qu'il n'a pas commandé d'inuoquer les Saincts trespassez.* Et moy je dis, que cette objection retombe en celle de Vigilance, qui, témoin sainct Hierosme, asseuroit que pendant que nous sommes icy bas, nous pouuons prier les vns pour les autres, mais qu'apres que nous serons morts

Coloss. 2.

l'oraison d'aucun ne peut estre exaucée pour autruy. Mais replique sainct Hierosme, *Si les Apostres & les Martyrs estans constituez en ce corps, peuuent prier pour les autres, lors qu'ils doiuent encore estre en sollicitude pour eux-mesmes, combien plus apres les couronnes, apres les victoires, & apres les triomphes?* Et ne sert de rien d'obiecter que sainct Hierosme parle des prieres que font les Saincts, mais non de les inuoquer; car peu apres il monstre assez qu'il parle des prieres qu'ils font estans reclamez par les viuans, veu que refutant les blasphemes de Vigilance, il adiouste, *Apres ces choses, vomissant l'infecte bourbe du gouffre de ta poictrine, tu oses proferer: Les ames doncques des Martyrs ayment leurs cendres, & volent à l'entour, & y sont tousiours presentes, de peur que si d'auenture quelque priant y arriue, elles ne le puissent entendre à cause de leur absence. O monstre digne d'estre relegué aux dernieres fins de la terre!* Qui ne voit qu'il parle de ceux qui venoient aux tombeaux des Martyrs pour les prier d'estre leurs intercesseurs enuers la Maiesté diuine? Sur quoy ie coniure le sieur du M. de chercher vne autre réponse, que celle de son Protocole, qui dit que ces mots, *si quis precator aduenerit*, si quelque priant y arriue, se doiuent referer à Dieu, & non aux Martyrs: car il ne faut que lire pour refuter cette solution, veu qu'il y a au texte, *ne fortè si aliquis precator aduenerit, absentes audire non poßint*, c'est à dire, *de peur que si d'auenture quelque priant y arriue, elles absentes* (les ames des Saincts) *ne le puissent entendre.* Paroles qui témoignent que c'est de la priere qu'on fait aux Martyrs qu'il est question. Ce qui suit en cette obiection est du tout friuole, & y auons déia répondu, ayant declaré que pour prier les Saincts, nous ne les faisons point *scrutateurs des cœurs*, ny *ne nous défions pas des bontez diuines*, ains plustost nous fortifions nostre confiance par le moyen de ceux qu'il a déia retirez en sa gloire. Mais il faut examiner le passage allegué de l'Apostre, auquel i'auois répondu en mon liure, *que sainct Paul condamne seulement la superstition qui adore les Anges en qualité de moindres Dieux.* Du Moulin dit, *que c'est vne fuitte euidente que S. Paul auoit déja preuenë au mesme lieu, en disant que cela se fait par humilité d'esprit & en deuotion volontaire; Or,* dit-il, *reconnoistre les Anges pour dieux, n'est point s'humilier, mais les hausser. Plustost,* adiouste-t'il, *l'humiliation est en celuy qui ne les reconnoissant que seruiteurs & messagers de Dieu, neantmoins s'humilie au dessous par deuotion volontaire.* Mais qui ne voit l'impertinence de cette obiection? Hausser les Anges, & s'humilier aux Anges, sont-ce donc choses incompatibles? ou bien celuy qui les hausse, ne le fait-il pas pour auoir vn plus specieux pretexte de l'humilité qu'il leur rend, comme dépendant d'eux? *Il me semble*, dit Caluin, *que ces deux mots, humilité & seruice des Anges, doiuent estre conioints ensemble: car de cette humilité ils faisoient venir le seruice des Anges.* Ie dy donc que l'humilité de ceux qui adoroient les Anges, comme moindres dieux, consistoit en ce qu'ils disoient qu'on ne pouuoit auoir accez au grand

Hiere. adu. Vigil. Si Apostoli & Martyres adhuc in corpore constituti possunt orare pro cæteris, quando pro se adhuc debent esse solliciti, quanto magis post coronas, victorias & triumphos?

Ibidem. Post hæc de barathro pectoris tui cœnosam spurcitiam euomens, audes dicere: Ergo cineres suos amant animæ Martyrum & circumuolant eos, semperque præsentes sunt, ne fortè aliquis precator aduenerit, absentes audire non possint? ô portentum in vltimas terras deportandum.

Caluin sur le 2. chap. de l'Epist. aux Coloss.

Dieu, qu'ils estimoient inuisible, incomprehensible & inaccessible aux hommes, si ce n'estoit par le moyen d'vne nature moyenne qu'ils croyoient estre besoin de se rendre fauorable par sacrifices, & par prieres, esquelles ils mesloient des choses abominables, comme Epiphane remarque de Simon le Magicien, duquel l'Heresie a eu vn grand cours en l'Asie; & en ces prieres & sacrifices consistoit l'humilité apparente de ces faux Prophetes; comme s'ils eussent eu de la défiance que nostre Seigneur estant homme, n'eust peu estre nostre Moyenneur. Et en ces prieres & sacrifices faits aux Anges, comme à des moindres Dieux, entremetteurs pour les hommes enuers le grand Dieu, consistoit la superstitieuse humilité des faux Prophetes qui induisoient les peuples à les adorer, sous ombre que Dieu mesme s'en estoit seruy pour donner la Loy : qui est ce que nous enseigne Theodoret, duquel si du Moulin auoit bien pesé le passage, il ne diroit pas que ie l'ay cité en marge contre moy-mesme, veu qu'il represente ces mesmes choses que ie viens de dire. Car encore que ceux dont il condamne la superstition, adorassent les Anges comme esprits dont Dieu s'estoit seruy, neantmoins ils croyoient que ces Anges qu'ils appelloient démons, estoient d'vne nature moyenne, entre celle de Dieu & celle de l'homme, & que pour ce sujet il les falloit seruir, afin d'auoir par leur moyen accez à Dieu. Et certes Caluin ne s'éloigne de cette explication, si ce n'est pour nous calomnier. (Epiph. Hær. 21. Simon.)

Quant au Canon du Concile de Laodicée, par lequel Theodoret dit qu'il fut defendu de prier les Anges; Il ne faut que lire l'original, & on trouuera de quelles sortes de prieres faites aux Anges il veut parler. *Il ne faut point laisser l'Eglise de Dieu, & s'en aller nommer ou inuoquer* (ὀνομάζειν) *les Anges & faire des assemblées, qui sont choses que nous sçauons estre interdites, & partant si quelqu'vn est troué seruant à cette idolatrie occulte qu'il soit anathéme, dautant qu'il a delaißé nostre Seigneur Iesus-Christ le Fils de Dieu, & s'est liuré à l'Idolatrie.* Il est tout clair qu'il parle des prieres qui s'addressent aux Anges, comme Moyenneurs de nostre salut en delaissant Iesus-Christ : Mais l'interpretation de Balsamon Patriarche d'Antioche nous ostera aisément de dispute. *Le malin*, dit-il en l'exposition de ce Canon, *nous attaque souuent tout doucement à droicte; car à cette fin a-t'il suggeré à quelques-vns de n'inuoquer point Christ à leur ayde, mais les Anges, comme par vne Religion & honneur enuers Dieu. Et pourtant par quelque Heresie, ils n'addressoient pas leurs oraisons à Dieu, mais aux Anges, ce que les Peres puissans, comme vn tres-grand mal, assujettissent à Anatheme, c'est à dire, excommunient ceux qui laissent la tradition Ecclesiastique, & qui font des assemblées, & disent que nostre salut dépend de l'intercession des Anges.* Or* cecy est nommé Idolatrie, ajouste Balsamon, *non qu'il faille abhorrer l'honneur des Anges, mais par ce que le malin nous destourne à l'Idolatrie, entant que Christ & nostre Dieu n'est pas inuoqué.*

Conc. Laod. apud Balsa. ca. 35. Ὅτι οὐ δεῖ Χριστιανοὺς ἐγκαταλείπειν τὴν ἐκκλησίαν τοῦ Θεοῦ, καὶ ἀπιέναι, καὶ ἀγγέλους ὀνομάζειν.

* Εἰδωλολατρείαν δὲ τοῦτο ὀνόματι, οὐχ ὡς τοὺς πρὸς τοὺς ἀγγέλους τιμῆς ἀποστρέφειν οὕτως, ἀλλ' ὡς τοῦ πονηροῦ ἐκκυλίοντος ἡμᾶς εἰς εἰδωλολατρείαν, διὰ τὸ μὴ ἐπικαλεῖσθαι τὸν Χριστὸν καὶ Θεὸν ἡμῶν.

Que du Moulin prouue donc que l'Eglise Romaine delaisse Iesus-Christ, qu'elle ne le reconnoit point pour Mediateur, & qu'elle adore les Anges par Idolatrie, & puis il luy apprendra à craindre les foudres de ce Concile. Au contraire elle croit qu'elle ne doit son salut qu'à Dieu & à Iesus-Christ son fils : & pour les Anges, elle les prie seulement comme esprits bien-heureux, qui en l'Apocalypse *offrent à Dieu les oraisons des Saincts*, sans que pour cela elle se persuade que son salut dépende de leur intercession, qu'elle croit vtile, mais ne la fait pas absolument necessaire. Pour les oratoires de S. Michel, dont Theodoret fait mention, ils ne pouuoient estre reputez qu'abominables seruans aux impietez des Heretiques : mais estans repurgez de ces souïlleures par les Catholiques, & dediez au seruice du vray Dieu, & aux honneurs legitimes des Anges, ils estoient rendus venerables; & cét honneur deferé aux Anges, est tel que le Concile de Laodicée n'a peu le blâmer, veu qu'au Canon qui precede immediatement celuy dont il est question, il reçoit les festes des Martyrs, moyennant qu'elles ne se fassent pas en Caresme. Que s'il reçoit les festes ausquelles les Martyrs sont honnorez, comment pourroit-il reietter celles qui se feroient en l'honneur des Anges, qui sont d'vne nature plus noble, & d'vne condition plus auguste que celle des hommes?

Apocal. 8.

Can. 34.

Du Moulin doncques non seulement se trompe en l'application de ce Canon contre les legitimes honneurs des Anges, mais encore se monstre vn insigne imposteur, asseurant *que l'Eglise Romaine ingeant qu'il luy estoit contraire, a fait mettre en la version Latine, Angulos pour Angelos*, car cette faute ne se trouue qu'en la version Latine d'Isidore Espagnol, au lieu qu'il y a *Angelos*, en celle de Denys Romain, encore qu'à la marge on ait mis *Angulos* : mais c'est vne faute du copiste, que Gentian Heruet Catholique Romain traduisant ces Canons plus conformément à l'original, a depuis corrigée. Et ne se trouuera vn seul autheur Catholique, qui citant ce Canon ayt soustenu qu'il falloit lire *Angulos*, & non pas *Angelos*, comme aussi il est visible, & par le titre du Canon, & par le fil du discours, qu'il est parlé d'inuoquer les Anges, & non de se retirer en des coins. Mais cette inuocation que le Concile condamne, est celle par laquelle ils sont priez, de sorte que Iesus-Christ n'est point reconnu pour Mediateur.

Au demeurant, quoy que Theodoret ayt expliqué la Religion des Anges par le seruice que ceux-là rendoient aux Anges, ie soustiens à du Moulin que l'Apostre, prenant ses paroles selon le vray sens litteral, ne parle nullement du seruice qu'on leur rend, mais que par *la Religion des Anges*, il entend la loy des Iuifs, qui est appellée la Religion des Anges, parce qu'elle a esté baillée aux Iuifs par les mains des Anges. Et certes le fil du discours nous mene à cette intelligence: *Que nul ne vous iuge en manger ou en boire*, dit S. Paul parlant aux Col-

Ad Coloss. cap. 2.

lossiens, qu'on vouloit assujettir aux obseruations de la Loy des Iuifs, *ou en partie d'vn iour de feste, ou de nouuelle Lune, ou de Sabbaths, lesquelles choses sont ombres de celles qui estoient à venir, mais le corps en est en Christ. Que nul ne vous destourne du prix, par humilité & Religion des Anges, &c.* Car il est visible que ceux qui vouloient assujettir les Colossiens aux obseruations legales, leur proposoient l'excellence de cette Loy qui auoit esté baillee aux hommes par le ministere de ces nobles esprits: mais sainct Paul monstre que l'excellence n'a duré que iusques à la venuë de Iesus-Christ, toutes ces ceremonies & ces obseruations, n'ayans esté que les ombres de ce qui se deuoit accomplir en la Loy de grace: & partant qu'il ne falloit point faire sonner si haut, que c'estoit la Religion des Anges. Voire sainct Paul insiste que c'estoit plustost vne pure ignorance de l'intention de la Loy, qu'vne connoissance de son prix, de vouloir continuer l'exercice de ces ceremonies, qui n'auoient duré que iusques à la mort de Iesus Christ, duquel consequemment elles destournoient si on en estendoit l'vsage outre le temps qui leur auoit esté prescript. *Si donc*, dit-il aux Collossiens, *vous estes morts auec Christ, quant aux rudimens du monde, pourquoy vous charge-t'on d'ordonnances, comme si vous viuiez au monde. A sçauoir, ne mange, ne gouste, ne touche point. Toutes lesquelles choses, par les commandemens & les doctrines, perissent par l'vsage*: c'est à sçauoir en faisant durer l'vsage plus que le legislateur n'auoit ordonné. Voilà le vray sens litteral.

Mais puis que nous sommes engagez en l'interpretation de Theodoret, nous demeurons en l'explication que nous auons donnée. Du Moulin poursuiuant de la combattre, nous objecte sainct Hierosme, qui dit, *que sainct Paul parle contre la superstition des Iuifs, & consequemment qu'il ne parle pas contre ceux qui adoroient les Anges comme moindres Dieux, veu que les Iuifs depuis la captiuité de Babylone, n'ont point eu cette opinion.* Et en cela il montre de rechef qu'il n'a pas leu le passage de S. Hierosme, car il dit *que l'Apostre reprend les Iuifs qui sacrifioient aux Anges.* Sacrifier donc à quelqu'vn, n'est-ce pas le tenir en qualité de Dieu? Or les Iuifs croyoient vn grand Dieu de l'Vniuers, partant ils ne pouuoient tenir ceux, ausquels ils sacrifioient, qu'en qualité de moindres Dieux. Aussi sainct Hierosme au mesme lieu, leur applique le passage de Sophonie, où Dieu menasse *ceux qui s'enclinent sur les toits à l'armée du Ciel, & qui adorent & qui iurent par le Seigneur, & qui iurent par Melchon*; Adjoustant que par la gendarmerie du Ciel sont entendus, *non seulement le Soleil, la Lune & les Astres brillants, mais encore les Anges & leurs exercites, &c.* Partant selon l'interpretation de S. Hierosme, & selon celle de Theodoret, l'Apostre reprend ceux qui adoroient les Anges d'vne adoration qui n'appartient qu'à Dieu seulement, & qui luy est deuë, priuatiuement à tout autre: Et ainsi ne dit rien contre l'honneur que l'Eglise rend aux Anges, veu qu'elle les prie

S. Hieron. qu. 10. ad Alg.

Militia autem cœli non tantũ Sol appellatur & astra rutilantia, sed & omnis Angelica multitudo, &c.

Matth. 18.

seulement comme excellentes Creatures, *qui voyent tousiours la face du Pere,* & non comme ses Redempteurs, ou cõme moindres Dieux, Moyenneurs entre le grand Dieu & les hommes. En la seconde edition du Moulin nous represente ses imaginations & bouffonneries en vne chose serieuse, & ajouste : *Qu'il faut selon nous aller aux Saints, des Saints à Iesus-Christ, & de Iesus-Christ à Dieu, & qu'encores il faut deuant que les Saincts nous entendent que Dieu le leur reuele. Vn homme qui est en peril,* dit-il, *seroit noyé quatre fois pendant que sa priere passe par tant de mains.* Mais cette mesme bouffonnerie ne se peut-elle pas aussi bien employer contre les prieres que nous requerons des viuans, comme contre celles que nous presentons aux Saincts? Dieu connoist nos necessités sans que personne l'en aduertisse, mais sa sage prouidence donne aux prieres des Saincts par le merite de son fils, le salut de ceux qui l'implorent par leur moyen. Et quoy que de nostre part il faille du temps, il voit tout en vn instant, voire mesme il sçait les choses deuant qu'elles soyent, & partant preuoyant les prieres des Saincts, & l'interuention de son fils, il ne frustre point ceux qui les employent du fruict de leurs prieres.

Du Moulin pag. 231. de la seconde edition.

Apres les passages de l'Ecriture mal employez contre la priere des Saints, le Ministre en ramasse plusieurs des Peres que Monsieur du Plessis luy a liberalement fournis. Premierement il produit celuy de Tertullian, mais inutilement, veu qu'au lieu allegué, Tertullian oppose le vray Dieu aux Dieux des Gentils, & dit, *qu'il doit estre seul inuoqué pour donner aux Empereurs vne longue vie, vn Empire ferme, vne maison asseurée, des puissantes armées, vn Senat fidele, vn bon peuple, & l'Vniuers paisible.* Et que fait donc cela contre la priere des Saincts? Qui a donc iamais esperé pouuoir obtenir cela d'eux ; mais si on les prie, n'est-ce pas pour impetrer auec nous ces choses de Dieu?

Tertullian. in Apolo. c. 30. Precãtes sumus semper pro omnibus Imperatoribus, vitam illis prolixam, Imperiũ securum, domũ tutam, exercitus fortes, Senatũ fidelem, populũ probum, orbẽ quietum.

Aussi peu heureusement a-t'il cité le passage d'Origene sur l'Epitre aux Romains, car la question n'est pas en ce lieu-là, si les Saints prient pour nous, mais s'ils trauaillent pour nous, à la façon des Anges, qui procurent nostre salut, c'est à dire, s'ils nous assistent conuersants auecques nous, & nous accompagnants comme nos Anges tutelaires. Aussi du Moulin a-t'il tronqué le passage, au lieu qu'il le deuoit representer tout entier, *Au reste,* dit Origene, *si l'on veut sçauoir si les Saints qui sont auec Iesus-Christ mesme estans hors des corps font quelque chose, & trauaillent pour nous, en la mesme façon que font les Anges* (Voyla les mots decisifs que du Moulin a retranchés de son allegation) *qui s'employent pour nostre salut, ou si derechef les pecheurs estans aussi dépoüillés de leurs corps, font quelque chose selon leur intention & volonté, ne plus ne moins que les mauuais Anges, auec lesquels ils doiuent estre enuoyés par Iesus-Christ au feu eternel, que cela soit aussi tenu entre les secrets de Dieu, & ne soit point commis au papier.* Voyla l'estat de la question qu'il propose en ce lieu-là, mais pour celle qui regarde precisement l'inuocation

Origen. in Epi. ad Rom. li. 2. ad c. 2.

Il semble qu'Origene touche icy l'opiniõ des Philosophes qui croyoiẽt que les ames des hommes, selon qu'ils auoiẽt vescu, estoient changés apres leur sortie du corps, en bons Anges ou en mauuais Demons.

tion des Saincts, il a si peu douté de l'affirmatiue que voicy comme il parle sur le liure des Nombres, *Qui doute que tous les Saints Peres ne nous aydent par leurs prieres, & ne nous confirment & exhortent par les exemples de leurs belles actions?* Peut-il s'expliquer plus clairement sur cette question? Quant à ce qu'il dit contre Celse au 5. tome, *qu'il faut adresser toutes nos requestes, prieres, supplications & actions de graces à celuy qui est Dieu par dessus tous, par le Verbe animé, qui est aussi Dieu*, il ne faut que voir le passage pour découurir la fraude de celuy qui l'allegue, veu qu'en ce lieu-là Origene veut seulement prouuer, *qu'encore que les Anges soyent esprits de seruice souuent enuoyés de Dieu aux hommes, qui possederont l'heritage de salut; & combien que tantost ils montent aux Cieux, pour y presenter à Dieu les prieres des hommes, & que tantost ils descendent en terre pour rapporter aux hommes les bien-faits de Dieu, voire mesme encore qu'ils soyent par l'Ecriture nommés Dieux, à raison de quelques marques de diuinité qui reluisent en eux; neantmoins il ne nous est point commandé de les adorer, ou de les seruir auec des honneurs diuins, mais qu'il nous faut* (en ce sens là) *enuoyer nos vœux, nos prieres, nos supplications, nos actions de graces à Dieu qui est par dessus toutes choses, par le Souuerain Pontife * plus grand que tous les Anges, le Verbe animé qui est aussi Dieu, à sçauoir Iesus-Christ.* Voyla les paroles d'Origene fidelement rapportées selon le Grec que du Moulin a aussi mal representées en la marge qu'il les a peu soigneusement traduites en son texte, faisant les Anges souuerains sacrificateurs, au lieu qu'Origene parle de Iesus-Christ. C'est dommage que nous ne commettons de ces ignorances, Dieu sçait quels trophées il en feroit. Cependant iuge icy le Lecteur équitable, si Origene dit rien que l'Eglise Romaine ne die, & ne proteste publiquement. Qui donc de nous tient les Anges pour Dieux, ou les inuoque comme tels, ou les croit capables des honneurs Diuins? *Mais*, dit du Moulin, *il ajouste peu apres, Nous tenons qu'il ne faut point inuoquer ceux qui inuoquent; Car aussi ils ayment mieux que nous adressions nos prieres à Dieu, qu'eux mesmes inuoquent.* O fausseté! ô imposture! Ces paroles ne suiuent que deux fueillets apres celles qu'il vient d'alleguer, & n'est plus question des Anges, mais du Soleil, de la Lune, & des Estoiles. *N'ignorans pas*, dit Origene, *que le Soleil mesme, la Lune, & les Estoiles offrent des prieres à Dieu, nous iugeons qu'il n'est point besoin d'inuoquer ceux qui prient, car aussi ils ayment mieux que nous adressions nos prieres à Dieu qu'eux mesmes inuoquent.* Qu'a donc cela de commun auec l'inuocation des Saints, que nous defendons? Car outre qu'il parle des Astres, il est encore question en tous ses liures contre Celsus du culte Souuerain, & des honneurs Diuins, que ce Payen maintenoit estre deuz aux Anges, comme à ceux qui presidoient à ce bas monde, voulant en suitte de cela qu'on leur fist des sacrifices, ce qu'Origene reiette & en demande *l'ordonnance prise d'ailleurs que des coustu-*

Hom. 26. super Num.

Liber Orig. non dogmat.

* *Il y a au Grec* πᾶσαν δέησιν, καὶ προσευχὴν, καὶ ἔντευξιν, καὶ εὐχαριστίαν ἀναπεμπτέον τῷ ἐπὶ πᾶσι θεῷ διὰ τοῦ ἐπὶ πάντων ἀγγέλων ἀρχιερέως ἐμψύχου λόγου καὶ θεοῦ.

Edit. Grec. p. 244. lat. 242.

mes des idolatres, qu'il soustient *estre contraires à la Loy de Dieu, & partant d'estre indignes d'estre obseruées*. I'ajouste qu'Origene refute l'adoration des Demons, & des malins Esprits, non seulement par ce que Celsus la leur vouloit faire rendre telle qu'à des Dieux, mais encore par ce qu'elle regardoit ceux qui estoient plus dignes de vitupere que de loüange, & qui meritoient plustost d'estre abhorrés, que d'estre seruis. *Celsus*, dit Origene, *se persuade, par ce qu'auec Dieu nous seruons son Fils, qu'il s'ensuit que mesmes selon nous il faut seruir non seulement Dieu, mais aussi ses Ministres. Que s'il auoit entendu parler des vrays Ministres de Dieu apres son Fils vnique, c'est à sçauoir de Gabriel, & de Michel, & des autres Anges & Archanges, & qu'il maintinst qu'il faut seruir ceux là, peut estre que tirans à vn bon sens la signification du mot, seruir, & repurgeant aussi les actions de ceux qui les seruiroient, nous eussions dit quelque chose de ce sujet selon qu'il le merite, & selon la capacité de nostre intelligence, mais exigeant qu'on serue les Demons que les Gentils adorent, il n'obtiendra iamais que nous seruions ceux que l'Ecriture nous apprend estre les Ministres du mauuais Prince de ce siecle, qui induit tous ceux qu'il peut à se reuolter contre Dieu.* Il est donc aysé à voir qu'Origene blasme les prieres, & les sacrifices qui se font aux Demons, pour deux raisons qui n'ont point de lieu au sujet de l'inuocation des Saints ou des bons Anges: C'est à sçauoir, par ce que ce seruiçe qu'on leur rendoit parmy les Gentils pechoit, tant à raison de l'object, veu que c'estoient Esprits malins, & non de bons Anges, qu'à cause de la maniere de laquelle il estoit rendu, veu que c'estoit vn honneur souuerain, qui n'appartient qu'à Dieu & à son Verbe. Que si Celsus eust parlé des bons Anges, & d'vn autre honneur que de celuy de latrie, Origene declare qu'il luy eust aussi tenu vn autre langage sur ce sujet. Origene poursuit le mesme discours au passage que du Moulin allegue en quatriesme lieu, *Arriere*, dit-il, *le Conseil de Celsus, qui commandant qu'on adore les Demons, ne merite pas seulement qu'on l'escoute tant soit peu, veu qu'il n'y a que Dieu seul tres-bon, & tres-grand, qui doiue estre adoré: Et il ne faut offrir prieres qu'au seul Fils vnique de Dieu, le Verbe premier né de toutes les creatures, qui comme Pontife les presente à son Dieu nostre Seigneur, à son Pere & au Pere de tous ceux qui viuent selon sa parole. Et comme nous ne rechercherions iamais la faueur de personnes qui nous voudroient attirer à leurs mauuaises mœurs, & qui voudroient mal à tous ceux qui tiendroient vn party contraire à celuy qu'ils embrassent, pour autant que l'amitié de ces personnes là nous acquerroit l'inimitié de Dieu, qui parauanture ne seroit pas propice à ceux qui auroient de tels amis: Ainsi ceux qui connoissent la nature des Demons, leur volonté, & leur malice, ne souhaiteront iamais leur bienveiliance.* Origene explique assés & de quelle adoration, & de quels Anges il parle, & ceux là sont plus stupides que les idoles qui ne voyét pas qu'il n'impugne sinon l'honneur des mauuais Anges.

Origen. cont. Celf. lib. 8.

En 5. lieu, du Moulin allegue cét autre passage d'Origene, *Nous deuons nous rendre propice Dieu seul qui est Seigneur de toutes choses, il faut rechercher sa faueur par la pieté, & par les autres vertus: Mais si quelqu'vn veut qu'outre celuy-là, il faille encore rechercher la faueur de quelques autres, qu'il pense que comme le corps se mouuant, son ombre aussi se meut; de mesme quand quelqu'vn a Dieu propice, il a par consequent pour amys tous ses Anges, Ames & Esprits. Ce qui est,* dit du Moulin, qui l'a pris, comme le reste, du liure du sieur du Plessis, *dautant plus considerable qu'en ce lieu mesme il dit que les Anges ont soin des gens de bien, & toutesfois ne veut point que nous inuoquions autre que Dieu.* A cela ie respons qu'Origene ne veut point qu'on inuoque autre que Dieu, parce que là il est question de l'inuocation, par laquelle on reconnoist celuy qu'on inuoque pour autheur du bien qu'on attend, ou qu'on possede; Car Celsus vouloit qu'on reconneust les Demons comme Dieux, autheurs des puissances de la terre, en suitte dequoy mesme il vouloit qu'on se rendist propices par des façons indignes, les Roys & les Princes qu'il estimoit les Creatures de ces Demons. Origene donc oppose à cela la loy des Chrestiens, qui ne permet point qu'on recherche la faueur d'autre que de Dieu, laquelle estant impetrée, on obtient aysément celle de toutes les puissances du monde. Mais que pour l'impetrer les Anges nous y seruent par leurs prieres, & par leur soin, c'est chose qu'il declare immediatement apres les paroles empruntées du liure de Monsieur du Plessis. *Ils sçauent,* dit-il, *ceux qui sont dignes de la faueur diuine, ausquels non seulement ils veulent du bien, mais encore ils s'efforcent de rendre Dieu propice à ceux qui le seruent; & prient ensemblement auec nous. De sorte que tous tant que nous sommes qui seruons Dieu, nous pouuons dire qu'aux hommes de bonne volonté, faisans leurs prieres, se ioignent infinis milliers d'Anges qui intercedent pour nostre nature mortelle, & qui, pour le dire ainsi, trauaillent auec nous en ce combat, &c.* Et le mesme auoit-il dit auparauant, montrant comme le Chrestien est en la garde des Anges, qui empeschent que les Esprits malins ne le puissent offenser, *Son Ange*, dit-il du fidele, *contemplant perpetuellement la face du Pere celeste, offre tousiours au Ciel ses prieres* (du fidele) *par l'vnique Pontife, au vray Dieu, priant par luy-mesme, pour celuy qui est mis en sa garde.* Ie ne sçay si les Ministres alloüent ce discours d'Origene, mais tant y a qu'on voit bien qu'il a creu toute autre chose des Anges que ce qu'ils en enseignent. Et ne sert de rien de dire, qu'ils prient voirement, mais que nous ne les deuons pas pourtant prier. Car premierement nous auons icy vne preuue qu'ils prient pour les affaires des particuliers; Et secondement, s'il est ainsi que les Anges de leur bon gré prient pour nous, quel mal y a-t'il de leur demander qu'ils nous rendent ce bon office par Iesus-Christ nostre commun Seigneur? Mais dit du Moulin, *Athanase & tous les Peres qui ont dis-*

Le passage de Lactance s'entend de l'adoration de latrie, qui ne doit estre deferée qu'à Dieu seul.

puté contre les Ariens prouuent la diuinité de Iesus-Christ, parce que nous le deuons inuoquer; & accusent les Ariens d'Idolatrie, en ce qu'ils adoroient & inuoquoient celuy qu'ils estimoient estre creé. Et allegue là dessus vn passage du liure de l'Incarnation du Verbe: Mais cét Argument qui est encore pris du liure de Monsieur du Plessis est tout plein d'imposture. Car premierement le liure *de *l'Incarnation du Verbe* qu'allegue le Ministre, est supposé, selon le iugement de nos Aduersaires mesmes, qui partant ne s'en peuuent preualoir sous le nom de sainct Athanase. Secondement, en ce lieu là il est question d'vn honneur diuin, tel qu'il est rendu aux personnes de la Trinité; ce que du Moulin n'eust peu cacher au Lecteur, s'il eust produit le passage entier. Voicy comme il y a. *Pourtant si tu adores Christ homme, pource que le Verbe diuin habite en luy, adore par mesme moyen les Saincts, à cause que Dieu establit en eux son domicile. Or de rendre de l'honneur & de donner de la gloire à vn homme au dessus du sainct Esprit, c'est à dire, au dessus de Dieu, c'est vne extréme impieté.* Il ne s'agit donc pas d'vne simple adoration, mais de celle qui n'appartient qu'à la seule diuinité. En troisieme lieu, l'Autheur de ce liure ne parle pas des Saincts qui sont au Ciel, mais des Saincts qui sont en terre; car vn peu plus haut, parlant aux Samozateniens, qui disoient que Christ estoit pur homme par nature, quoy que Dieu fust descendu en sa chair, il leur auoit objecté que c'estoit nous égaler à Iesus-Christ, parce que l'Ecriture introduit Dieu, disant; *Ie poseray mon tabernacle, & chemineray au milieu de vous.* Tellement que ce passage est mal employé contre l'honneur qui est deu aux Saincts qui regnent en gloire, puis qu'il est clair que le texte du Leuitique, duquel cét autheur se sert, s'entend des Saints viuans & non des Saints glorieux. Pour le reste, il est certain que les Peres prouuoient bien la diuinité de Iesus-Christ par l'inuocation de son nom, veu que les Chrestiens l'inuoquoient, non comme luy demandans vn office de charité, ou qu'il priast pour eux, mais requerans de luy vne protection & vn secours plus qu'humain, & qui ne se peut esperer d'aucune creature que ce soit, mais seulement de celuy qui est tout puissant. Et c'est ce que dit sainct Athanase, *que les Saincts ne le prient pas de leur estre en ayde, comme si c'estoit vne creature,* quand ils le requierent, *qu'il leur soit vn Dieu protecteur & vne forteresse de refuge ou de retraite,* veu que ce sont des paroles qui s'addressent à vne plus haute & plus puissante nature que celle des creatures. En ce sens doncques il a dit, *que Iacob, Dauid, & les autres Patriarches, n'inuoquoient que Dieu pour estre deliurez de leurs ennuys.* Et cela ne demandons-nous aussi à autre qu'à luy, & quand nous prions les Saincts, c'est afin qu'ils impetrent auec nous cette deliurance de sa diuine Majesté. Quant à ce que du Moulin obiecte, *qu'il se mocque de celuy qui prioit ainsi; Dieu & son Ange le vueille aider,* il ne faut que lire le passage pour découurir la fraude; car il est question

** Ce n'est pas celuy qui est mis au commencement du 1. tome des œuures de S. Athanase (car celuy-là est indubitablement de luy) mais vn autre que l'interprete Nannius auoit reietté au commencement du 3. tome parmy les liures suspects ou supposez: Et ce n'est qu'vn petit traitté d'vne fueille.*

Author de Incarn. Verbi. Εἰ οὖν προσκυνεῖς τὸν ἄνθρωπον τοῦ θεοῦ λόγου ἕνεκα τοῦ ἐνοικοῦντος, προσκύνει καὶ τοῖς ἁγίοις διὰ τὸ ἐνοικοῦντα ἐν αὐτοῖς, &c.

Leuit. 16. v. 12.

Athanas. orat. 4. cont. Arian.

en ce lieu là d'vn passage de sainct Paul, où il souhaitte *que Dieu nostre Pere & nostre Seigneur Iesus Christ addresse son chemin devers Thessalonique, pour voir ceux ausquels il écrivoit,* & monstre *que l'Apostre associant le Fils au Pere en cette requeste, il faut reconnoistre vne pareille puissance en tous les deux; Parce que ce seroit chose ridicule de demander de mesme façon à Dieu & à sa creature, vne chose que Dieu seul peut donner.* Ce que nous croyons estre tres-veritable: Et si quelqu'vn prie Dieu & la Vierge, ce n'est point en ce sens là, ny d'vne mesme maniere, ny pour obtenir l'effect de la priere de l'vn & de l'autre; mais il demande à Dieu l'effect, & supplie la Vierge de l'impetrer de Dieu, ioignant ses prieres aux siennes. Suivent maintenant deux passages de S. Chrysostome, sur lesquels ie coniure le Lecteur non passionné de considerer l'imprudence du Ministre, qui voulant destourner la force des passages que nous tirons des ecrits de saint Chrysostome pour prouuer l'inuocation des Saincts apporte cette deffaitte. *Il se trouue,* dit-il, *en ce Pere quelques passages, où il recommande l'intercession des Saincts, mais des Saincts viuans. Car l'Ecriture en cent lieux appelle ainsi les fideles. Mais nos Aduersaires produisent ces passages pour l'inuocation des trespassez; faussaires en ce poinct, comme és autres.* Voilà ce qu'il dit apres Monsieur du Plessis. Et aueugle qu'il est, il ne voit pas qu'en tous les deux passages qu'il allegue icy de luy, pour refuter l'intercession des Saincts, il parle des viuans & non des morts. Au premier, apres auoir dit, comme luy fait dire du Moulin. *Tu n'as point besoin d'Aduocats enuers Dieu, ny de beaucoup de discours, &c.* Il le prouue, comme le reconnoist le Ministre, *par l'exemple de la Cananée, qui ne fut point exaucée quand les Apostres prioient pour elle, mais quand elle prioit-elle mesme.* Et donc les Apostres ausquels la Cananée s'addressa premierement, n'estoient-ils pas viuans? Quelle impertinence donc d'alleguer son fait contre la priere des Saincts glorieux? Et encore sainct Chrysostome ne veut-il pas dire que la priere des viuans soit inutile, mais seulement il veut monstrer, *que Dieu nous exauce bien plus volontiers, quand nous prions nous-mesmes, que quand nous employons les prieres d'autruy.* Ce qu'il declare si euidemment ailleurs, que ie croy que ceux-là sont en sens reprouué, qui l'alleguent au contraire, particulierement ceux qui n'ignorent pas ce qui s'en dist si solemnellement à Fontainebleau, pour decider la dispute qui en auoit esté meuë. Voicy le passage qui fut leu dans le texte Grec & Latin de S. Chrysostome, pour refuter la calomnie. *Nous sommes bien plus seurs par nostre propre suffrage que par celuy d'autruy, & Dieu ne donne pas si tost nostre salut aux prieres d'autruy qu'aux nostres: Car ainsi eut-il pitié de la Cananée; ainsi donna-t'il le salut à la paillarde, ainsi sauua-t'il le brigand sans intercession d'Aduocat ny de Mediateur. Ie dis cela non afin que nous ne facions point de supplications aux Saints, mais afin que nous ne soyons point paresseux.* Certes le sieur du Moulin n'estoit pas loin quand ce passage fut leu,

τοῦ καὶ ὁ τοιαῦτα δέησιν δίκαιον τὴν ἐξουσίαν τοῦ πατρὸς καὶ τοῦ υἱοῦ.

Chrysost. de profectu Euang. to. 4. fol. 232.

Chrysost. ibid. Vis discere quod etiam per nosipsos orantes apud Deum plus efficimus quā dū alij pro nobis orant, clamant hæc, &c.

Chrys. hom. 5. in Matth. Ἐὰν δὲ παρακαλῶμεν καὶ δι' ἑαυτῶν τὸν ἱκετευόμενον, καὶ δι' ἑαυτῶν μᾶλλον, ὁ δὲ ἔπεστι· καὶ γὰρ ὁ Θεὸς ἡμῖν μᾶλλον δοῦναι βούλεται τὴν χάριν, ὑπὲρ ὧν ἡμῶν, &c. Καὶ ταῦτα λέγω οὐχ ἵνα μὴ ἱκετεύωμεν τῶν ἁγίων.

& il sçait qui est le Ministre, qui fit rire la compagnie, & qui se fist prendre pour vn Carabin, pour s'estre equiuoqué sur le mot Grec ἱκετεύωμεν, au lieu duquel il auoit entendu συγκλητεύωμεν. Il ne faut donc point d'autre interprete de sainct Chrysostome que S. Chrysostome mesme. Ce qui soit dit aussi pour le second passage, qui ne requiert point d'autre solution; encore qu'on puisse ajouster, que ceux qui lisent les écrits de ce saint Pere, sçauent qu'au lieu allegué de l'Homelie 16. écrite sur l'histoire de la Cananée, & non sur diuers passages de sainct Matthieu, comme a creu du Moulin, qui a pris l'inscription du liure entier, pour celle d'vne des Homelies, il s'efforce seulement de monstrer qu'en quelque lieu qu'on soit on peut inuoquer la misericorde de Dieu, veu que Dieu est present par tout; *Dieu*, dit-il, *est-il loin de toy, que tu l'ailles chercher en quelque lieu? Il n'est point enfermé en vn lieu, mais il est tousiours prés. Et celuy que le lieu n'enferme point, est tenu par la foy. Car si tu veux prier vn homme, tu demande ce qu'il fait, & il est sommeillant, ou n'a pas loisir de t'écouter, ou mesme son seruiteur dédaigne de te répondre: Mais enuers Dieu, il n'est point besoin de tout cela*; & ce qui suit au passage allegué par l'Aduersaire. Que fait donc cela contre la priere des viuans ou des morts? Car ce que sainct Chrysostome dit, *qu'il n'est besoin de Portier ny de Mediateur, ny d'officier pour trouuer Dieu*, c'est chose dont iamais Chrestien n'a douté, ny celuy qui recherche les prieres des viuans, ny celuy qui supplie les bien-heureux. Et pour ce qu'il dit au mesme lieu, *que la Cananée ne prie point Iaques, ne supplie point Iean, &c.* qui sont paroles dites deuant les precedentes, & non ajoustees apres, comme a creu du Moulin, qui ne les a leuës qu'au liure de Monsieur du Plessis, il le faut prendre au sens, que nous auons monstré estre celuy de sainct Chrysostome; & au reste il est là question des Saints viuans. Et toutesfois du Moulin s'y est encore trompé, ayant mis le mot de patience, pour celuy de penitence: Mais c'est vne inaduertence que ie ne cotterois pas, si ce n'estoit pour monstrer l'iniustice de ses censures, veu que sur vn poinct, & sur vne lettre il a accoustumé de s'épandre en vacarmes, encore qu'il sçache bien que ce sont fautes d'impression.

Chrysost. ex Var. in Matth. loc. Hom. 16. de muliere Cananea.

Pœnitentiam accepit comitem.

Or maintenant pour monstrer combien faussement il a écrit que les lieux que nous produisons de sainct Chrysostome, pour l'inuocation des trespassez, sont passages où il recommande l'intercession des Saincts viuans, ie me contenteray d'en citer deux de ceux que les nostres ont tousiours en la bouche sur ce sujet. Le premier est pris de l'Homelie des Saincts Martyrs Iuuentius & Maximus, où il dit, apres les auoir nommez colomnes, tours & rochers de l'Eglise, *Partant visitons les souuent & touchons leurs chasses* (ou bien *ornons leurs tombeaux*) *& embrassons leurs Reliques auec vne grande foy, afin que de là nous puissions tirer quelque benediction. Car tout ainsi que les soldats monstrans au Prince les playes qu'ils ont receuës à la guerre, parlent à luy asseurément,*

Chrysost. in S. Mart. Iuuent. & Maxim.

Συνεχῶς τοίνυν αὐτοῖς ἐπιχωριάζωμεν, καὶ τῆς λάρνακος ἁπτώμεθα, καὶ μετὰ πίστεως τοῖς λειψάνοις αὐτῶν περιπλεκώμεθα, ἵνα εὐλογίαν τινὰ ἐπισπασώμεθα ἐκεῖθεν, &c.

eux aussi portans leurs testes tranchees, & les presentans, peuuent impetrer tout ce qu'ils veulent du Roy des Cieux. Ceux donc que sainct Chrysostome veut là qu'on visite souuent, qu'on embellisse leurs tombeaux, & qu'on embrasse leurs reliques, afin qu'ils impetrent du Roy des Cieux ce qu'on demande, estoient-ce Saincts viuans, ou bien morts? Le second est pris de ses Homelies sur l'Epistre aux Corinthiens, où il dit, *Celuy qui est vestu de pourpre se transporte vers ces sepulchres-là* (des Apostres) *pour les baiser & embrasser, & déposant sa pompe, prie les Saincts, afin qu'ils soient ses intercesseurs enuers Dieu; & celuy qui porte le Diadéme prie vn faiseur de tentes & vn pescheur, & encore morts,* (écoutés du Moulin) *qu'ils soient ses patrons & intercesseurs. Ozerez-vous donc dire que celuy-là soit mort, duquel les seruiteurs, mesmes morts, sont les intercesseurs des Empereurs de la terre?* Est-ce doncques des Saincts viuans, ou bien des Saincts morts qu'il parle en ce lieu-là?

Idem Hom. 26. in Epist. ad Corinth. 2.

ὁ τὴν ἁλουργίδα περικείμενος, ἀπέρχεται τὰ σώματα ἐκεῖνα περιπτυξόμενος καὶ τὸν τῦφον ἀποθέμενος ἕστηκε δεόμενος τῶν ἁγίων, ὥστε αὐτῷ προστῆναι παρὰ τῷ Θεῷ: καὶ τοῦ σκηνοποιοῦ καὶ τοῦ ἁλιέως, προστατῶν, καὶ τετελευτηκότων, δεῖται ὁ τὸ διάδημα ἔχων

Venons aux autres Peres. Du Moulin produit sainct Hierosme, *qui tenant pour chose asseurée que Nepotian estoit en la gloire celeste, tient neantmoins qu'il n'entendoit ny ne voyait les choses qui se faisoient & disoient en terre.* Mais sainct Hierosme parle de la connoissance naturelle, qui est accompagnée des sens & de l'experience sensible, & non de la supernaturelle ou de celle qui procede de la gloire; & ne veut dire autre chose sinon que Nepotian ne conuersant plus auec les hommes, on ne pouuoit parler à luy comme on faisoit lors qu'il estoit en cette vie: adjoustant qu'il ne voyoit ny n'oyoit les rauages des Barbares, parce qu'il ne les sentoit pas. *Heureux,* dit-il, *Nepotian qui ne voit point ces choses, heureux qui ne les oit point, & nous miserables, qui ou bien les souffrons nous-mesmes, ou voyons nos freres les souffrir; & toutesfois nous desirons viure, & jugeons ceux qui ne sont pas parmy ces mal'heurs, plustost dignes de pleurs, que bien-heureux.*

S. Hieron. ad Heliod. de morte Nepotiani.

Felix Nepotianus, qui hæc nõ videt: fœlix, qui hæc non audit. Nos miseri, qui aut patimur, aut patientes fratres nostros tanta perspicimus, & tamen viuere volumus, eosque qui his carent flendos potiùs, quàm beatos, putamus.

Qui ne voit doncques par l'antithese & opposition de ceux qui souffrent, à celuy qui ne souffre point, que sainct Hierosme veut dire, que Nepotian ne sentoit point ces choses estant hors de cette vie, où elles se sentoient, & se souffroient? Mais qu'au demeurãt il ne niast pas que les Saincts conneussent nos prieres, on le peut recueillir non seulement du liure contre Vigilance, où le sieur du Plessis croit qu'il est en colere, mais encore de l'oraison funebre de Paula, à la fin de laquelle il dit, *A Dieu, ô Paula, & vueilles secourir par tes oraisons la derniere vieillesse de ton seruiteur; la foy & tes œuures t'associent à Christ, estant presente tu impetreras plus aisément ce que tu demanderas.* Parleroit-il ainsi à celle qu'il croiroit ne pouuoir oüyr ses prieres? Quant au passage sur Ezechiel, il faut auoir le front bien épais pour l'alleguer, apres auoir esté spectateur de ce qui se passa à Fontainebleau, veu que c'est le cinquiéme de ceux sur lesquels le sieur du Plessis fut condamné pour ne l'auoir pas mis entier: car ce qui precede & ce qui suit, monstre assés que sainct Hierosme ne parlant pas plus des Saincts morts, que des

S. Hier. ad Eust. in epitaph. Pau.

Vale, ô Paula, & cultores tui vltimam senectutem orationibus iuua. Fides & opera tua Christo te sociant: præsens facilius, quod postulas, præstabis.

ne, & apres luy sainct Hierosme, ne combattent que la folie de ceux qui croyent que ne faisans rien de leur part, ou plustost faisant mal, ils pourront estre sauuez par la iustice d'autruy, soit des Saincts viuans, soit des Saincts morts: ce que l'Eglise Catholique ne creut iamais non plus que sainct Hierosme & Origene. Vient apres le passage d'vn Commentaire sur les Prouerbes, qui n'est point de sainct Hierosme, *Nous ne deuons inuoquer, c'est à dire, appeller vers nous par prieres, aucun autre que Dieu.* Et cela confessons-nous au sens que nous auons interpreté cy dessus les paroles de sainct Ambroise, l'entendant de l'inuocation par laquelle on demande l'octroy & l'effect, & non la simple impetration de la chose demandée; car nous ne prions que Dieu seul de nous donner la grace, la gloire, & les autres biens, mais nous employons les prieres des Saincts pour les impetrer de luy, par Iesus-Christ son Fils nostre Seigneur. Et certes c'est sortir du sens, de dire que ce passage est du venerable Bede, & l'alleguer contre la priere des Saincts, veu que cét Autheur en mille endroits montre si clairement quelle a esté sa creance sur ce sujet, enseignant & de parole & par son exemple qu'il les faut prier.

Examinons donc les lieux pris de sainct Augustin au traité 22. sur sainct Iean, il dit, *C'est ce que te dit ton Sauueur, Tu n'as où aller sinon à moy, tu ne peux aller sinon par moy.* Non certes, parce qu'il est question des tiltres deuz au Sauueur & de leurs effects, qui ne peuuent sans sacrilege estre recherchés ailleurs qu'en Iesus-Christ. Mais oyons parler sainct Augustin, afin qu'il s'explique soy-mesme. *Ie suis, dit le Seigneur, la voye, la verité, & la vie: veux-tu cheminer, ie suis la voye; ne veux tu point estre trompé, ie suis la verité; ne veux-tu point mourir, ie suis la vie. C'est ce que te dit ton Sauueur, tu n'as où aller, sinon à moy, tu n'as par où aller, sinon par moy.* Et qui donc le nie en cette qualité là, *de voye, de vie, & de verité*: Disons-nous donc que ces choses appartiennent aux Saincts que nous prions? Arriere ce sacrilege; plustost eux-mesmes ne vont-ils pas au Pere par Iesus-Christ? Pourtant aussi receuons nous, comme paroles de Dieu, celles-cy du mesme sainct Augustin: *L'oraison qui ne se fait point par Iesus-Christ, non seulement ne peut effacer le peché, mais mesme se tourne en peché.* Et c'est pourquoy en l'Eglise il ne se fait aucune priere qui ne se finisse, *Par Iesus-Christ nostre Seigneur,* qui, comme dit sainct Augustin au lieu que nous allons examiner, *est seul ce Souuerain Mediateur, pour lequel nul autre ne prie, & qui prie pour tous.*

Aug. tract. 22. in Ioan.

August. ibidem. Ego sum, inquit Christus, via, veritas & vita. Ambulare vis, ego sum via. Falli non vis, ego sum veritas. Mori non vis, ego sum vita. Hoc tibi dicit Saluator tuus, non est quò eas nisi ad me: non est quà eas nisi per me.

D. Aug. in Psal. 108. Oratio quæ nõ fit per Christũ, non solùm non potest delere peccatum, sed etiam ipsa fit in peccatum. Per Christum Dominum nostrum.

Venons donc maintenant au 3. passage allegué de sainct Augustin où il dit, *Si sainct Paul estoit Mediateur, aussi le seroient les autres Apostres, & ainsi il y auroit plusieurs Mediateurs, & Paul mesme se seroit mesconté, en disant: Il y a vn seul Dieu, & vn seul Mediateur. Or est à noter*, dit du Moulin, *qu'il ne parle en ce chapitre que de Mediateur d'intercession, car il dispute contre Parmenian, lequel auoit appellé l'Euesque*

Aug. lib. 2. cont. Epis. Parm. c. 8.

Mediateur entre Dieu & les hommes. Or Parmenian n'entendoit pas que l'Euesque fust Redempteur du peuple. Il y a bien icy de l'ignorance, ou de la malice : Si l'Aduersaire eust pris le passage en son Autheur, il eust veu que les mots qui precedent immediatement ceux qu'il allegue, sont dits Mediateur de Redemption ; Et tout ensemble il eust reconneu au suject de la priere que sainct Augustin (qui parle là plus des viuants que des morts) entend parler d'vne priere eminente, à laquelle est necessairement annexée la qualité non seulement de Mediateur, mais encore de chef Souuerain de l'Eglise, qui ne peut conuenir ny à sainct Pierre ny à sainct Paul, ny à aucun Apostre, mais seulement à Iesus-Christ. Escoutons ce celebre Docteur de l'Eglise. *L'Apostre sainct Paul*, dit-il, *bien que membre principal souz le chef, mais toutesfois dautant qu'il n'estoit que membre du corps de Christ, & qu'il sçauoit que le tres-grand & tres-veritable Pontife de l'Eglise, estoit entré pour nous, non par figure au dedans de ce que couuroit le voile au sainct des Saincts, mais par expresse & ferme verité dedans les Cieux, a vne saincteté non imaginaire, mais eternelle : Il se recommande luy-mesme aux prieres des fideles, & ne se fait pas Mediateur entre Dieu & le peuple, mais il exhorte que les membres du corps de Iesus-Christ, prient les vns pour les autres* (Escoutés du Moulin, & apprenés si sainct Augustin aprés sainct Paul ne reconnoist pas d'autres Mediateurs d'intercession que Christ,) *dautant que les membres ont du soin les vns pour les autres, veu que si vn membre patit, les autres endurent auec luy, & si vn membre est glorifié, tous les autres membres s'en ësioüissent : Comme si l'Oraison que font les vns pour les autres tous les membres qui trauaillent encore en cette terre, montoit au chef, qui est entré le premier au Ciel, auquel est la propitiation pour nos pechés, car si Paul estoit Mediateur, &c.* N'est-il donc pas là question du Mediateur qui est le premier entré dans les Cieux comme Souuerain Pontife, & qui est la propitiation pour nos pechés, Et tout cela ne regarde-t'il pas le Mediateur de Redemption, & non celuy de simple intercession ? *Mais*, repart du Moulin, *Sainct Augustin dispute contre Parmenian, lequel auoit appellé l'Euesque, Mediateur entre le peuple & Dieu ; Or Parmenian n'entendoit pas que l'Euesque fust Redempteur du peuple.* Inepte repartie, & qui coupe la gorge à celuy qui l'employe ; Car encore que peut-estre Parmenian ne dit pas ouuertement que l'Euesque fust Redempteur du peuple, c'estoit neantmoins chose qui resultoit necessairement de sa doctrine, veu qu'il enseignoit auec tous les Donatistes, que l'effect du Sacrement dépendoit de la saincteté des Ministres, se figurant que s'ils n'estoient gens de bien, au lieu de sanctifier ceux qui les receuoient de leurs mains, ils les soüilloient. A quoy sainct Augustin oppose le merite de Iesus-Christ, qui opere aux Sacrements, & qui en donne aussi bien l'effect par le ministere d'vn mauuais Prestre, que par celuy d'vn bon, leur remonstrant qu'encore que le Ministre fust meschant, Iesus-Christ estoit iuste.

August. ibidem. Paulus Apostolus quamquam sub capite præcipuum membrum, sed tamen quia membrum est corporis Christi, & nouerat non per figuram in interiora veli ad sancta Sanctorum, sed per expressam & firmam veritatem in interiora cœli ad sanctitatem, non imaginariam, sed æternam, pro nobis intrasse maximum & verissimum Sacerdotem Ecclesiæ, se orationibus fidelium & ipse commẽdat. Nec mediatorem se facit inter populum & Deum, sed rogat vt pro se orent inuicẽ omnia membra corporis Christi, quoniam pro inuicem sollicita sunt membra, &c.

Aug. cont. ep. Par. lib. 2. c. 6. * Non est iniquus Christus qui pro nobis seipsum obtulit & noster in cœlo Mediator est.

Mais les Donatistes se tenoient fermes en leurs opinions, estimants que la grace du Sacrement estoit attachée à la saincteté de celuy qui l'administroit; Ce qui estoit le faire vn autre Mediateur de Redemption, veu que conferer l'effect du Sacrement par son propre merite, & non par son simple ministere, est vne des marques de l'authorité du Redempteur du monde, qui ainsi estoit rauie à Iesus-Christ, en ce qu'ils disoient que les mauuais Pasteurs soüilloient les ames au lieu de les sanctifier.

Or que ce soit la vraye intelligence des paroles de sainct Augustin, on le peut aysément recueillir de ce que voulant asseurer la conscience des peuples contre cette presomptueuse opinion des Donatistes, il dit. *Si aux premiers temps les mauuais Prestres n'ont peu nuire ny à leurs bons Collegues, tels qu'estoit Zacharie, ny à ceux du peuple qui ressembloient à Natanael, auquel il n'y auoit point de tromperie, combien moins en l'vnité Chrestienne, vn Euesque mauuais pourra-il nuire ou à ses compagnons Euesques, ou aux Laïques qui seront gens de bien, puis que desia celuy qui est Prestre selon l'ordre de Melchisedech, & nostre Pontife, estant assis à la dextre du Pere intercede pour nous, luy qui a esté liuré pour nos pechés, & qui est ressuscité pour nostre iustification?* Que les Ministres n'objectent donc plus ce passage contre l'inuocation des Saincts, qu'il ne regarde ny de prés ny de loin, ny directement, ny par consequence. Car en quelque sens qu'on le prenne, s'il destruisoit la priere des Saincts qui regnent dans les Cieux, il destruiroit consequemment l'intercession de ceux qui combatent encore en terre; & ainsi les fideles ne pourroient prier les vns pour les autres, qui seroit dissoudre l'vnité Chrestienne, & renuerser toutes les Loix de la charité, que les Apostres nous ont preschée. *Nostre Seigneur Iesus-Christ*, dit le mesme Sainct Augustin que nous auons allegué cy-dessus, *intercede encore pour nous, tous les Martyrs qui sont auec luy intercedent pour nous.*

Cap. 5. Si primis temporibus non obfuerunt mali Sacerdotes vel Collegis bonis sicut fuit Zacharias, vel popularibus sicut fuit Nathanael, in quo dolus nō erat; quanto magis nihil obest in vnitate Christiana Episcopus malus vel Coëpiscopis vel Laicis bonis, cùm iam ille Sacerdos in æternum secūdum Melchisedech & Pontifex noster, sedens ad dexterā patris, interpellat pro nobis, qui traditus est propter delicta nostra, & resurrexerit propter iustificationē nostram.

Aug. in Psal. 85. Dominus noster Iesus Christus adhuc interpellat pro nobis. Omnes Martyres qui cum illo sunt interpellant pro nobis.

Le sieur du Moulin change maintenant de baterie, & produit du mesme sainct Augustin les passages qu'il croit estre contraires à ce que nous presupposons, que les Saincts connoissent nos prieres. Monsieur du Plessis les auoit dé-ja allegués bien au long. Ces passages sont pris du liure qu'il a fait, *du soin qu'on doit auoir pour les morts*, où sainct Augustin dispute, *que les trespassés ne sçauent point ce qui se fait icy bas, & ne se meslent point parmy les affaires des viuants, veu que si cela estoit, sa mere Monique, qui l'auoit suiuy par mer & par terre, ne l'eust point abandonné, & luy assisteroit toutes les nuicts, &c.* Ioint *qu'Abraham mesme, le Pere des Israëlites, ne connoissoit point sa posterité, laquelle aussi s'en pleint par Esaye. Mesmes Dieu a promis à Iosias pour vn grand bien, qu'il ne verroit point les maux denoncés à ce peuple, mais qu'il mourroit deuant.* Dont il conclud, *Les esprits donc des trespasses sont en lieu où ils ne voyent point toutes les choses qui se font, ou qui aduiennent*

En sa response fo. 235.

aux hommes en cette vie. Comment donc verront-ils leurs tombeaux, ou leurs corps, s'ils gisent à l'abandon, ou s'ils sont enterrés? A tout cela ie répons en peu de paroles, que c'est mal'heureusement abuser de l'authorité de sainct Augustin, d'alleguer ces passages là contre la connoissance que nous disons qu'ont les Saincts de nos prieres. Car premierement il ne dispute pas simplement que les morts ne sçauent pas ce qui se fait icy bas, Mais *qu'ils ne le sçauent pas par eux mesmes, & qu'il faut s'ils en sçauent quelque chose, qu'ils l'apprennent d'ailleurs, soit par le moyen de ceux qui venans à mourir, leur apprennent, soit par la voye des Anges, qui estants prés de nous, le leur raportent, soit par la reuelation de l'esprit de Dieu qui les leur manifeste.* Or nous ne croyons pas que les Saincts les connoissent par eux-mesmes, ou par vn effort de leur nature, mais nous disons que ce qu'ils en sçauent, ils l'apprennent de Dieu, qui leur fait voir ces choses en son essence, appellée pour ce suject du nom de Verbe par les Theologiens, dautant qu'elle les represente.

Lib. de cura pro mort. agen.

Escoutons comme luy-mesme explique cette derniere façon de laquelle les Saincts connoissent ce qui se fait icy bas. *Les esprits des morts,* dit-il, *peuuent aussi connoistre quelques choses qui se font icy, c'est à sçauoir celles qu'il est necessaire qu'ils sçachent, & qu'il n'est pas necessaire qu'ils ignorent, non seulement les passées & les presentes, mais aussi les futures, l'esprit de Dieu les leur reuelant.* Partant c'est calomnieusement que du Moulin ayant allegué ce commencement du quinzieme chapitre, *Il faut confesser que les morts ne sçauent rien de ce qui se fait icy, tandis qu'il s'y fait, mais qu'ils l'entendent puis apres de ceux, qui mourans s'en vont d'icy à eux, non certes toutes choses, mais ce qu'il est permis de declarer à ceux qu'il est permis de s'en souuenir, & ce qu'il leur est besoin de sçauoir: ils en peuuent aussi apprendre quelque chose des Anges qui interuiennent és choses qui se font icy,* conclud ainsi contre nous; *Ie fay le Lecteur iuge, comment nous pouuons inuoquer les Saincts trespassez, s'il faut attendre que quelqu'vn de nos amis meure pour leur rapporter nos prieres: ou s'il faut qu'vn Ange les aille d'icy bas auertir là haut*: Car outre l'impertinence de ces dernieres paroles, il obmet la troisiéme, & la principale façon par laquelle les Saincts connoissent nos prieres, c'est à sçauoir la reuelation de l'Esprit de Dieu, par le moyen de laquelle nous disons qu'estans éclairés de l'essence diuine, ils voyent nos necessitez, & connoissent les prieres que nous leur addressons; Ce qui sert mesmes pour répondre à l'objection prise d'Abraham & de Iozias, qui au temps qu'ils n'estoient pas encore en la gloire celeste, ont bien peu ignorer ce qui se faisoit en Israël, puis qu'ils manquoient du moyen qu'il faut auoir pour les connoistre. Mais les Saincts joüissans maintenant de la beatitude celeste, connoissent, comme dit sainct Augustin, *celles qu'ils doiuent sçauoir, & qu'il n'est pas necessaire qu'ils ignorent*, comme les prieres qui leurs sont addressées, & les

Ibidem cap. 15. Possunt spiritus mortuorum aliqua quæ hic aguntur, quæ necessarium est eos nosse, & quæ necessariũ non est eos nosse, non solùm præterita vel præsentia, verumetiam futura spiritu Dei reuelante cognoscere.

necessitez des supplians. Partant quand bien les morts allans à eux ne leur en diroient rien, & que les Anges ne leur en rapporteroient aucune chose, il leur resteroit cette troisiéme voye, qui est la plus asseurée pour les connoistre. Et quant à cette impertinente bouffonnerie qu'ajouste l'Aduersaire, conjurant qu'on remarque *que ce bon Docteur* (sainct Augustin) *ne s'est auisé de ce miroir forgé de neuf, car aussi il n'auoit pris ces degrez en la faculté Theologique*; Au lieu de bouffonner il deuoit prouuer que ce qu'enseignent les Scholastiques du miroir, par lequel ils entendent l'essence diuine qui represente aux yeux des bien-heureux les choses qui les regardent, est contraire à la doctrine de sainct Augustin. Mais qu'il lise le vingt & deuxiéme liure de la cité de Dieu, & il verra que sainct Augustin parlant des bien-heureux, prouue que si Elisée par le don de prophetie conneut la fraude de son seruiteur Giezi, prenant les presens de Naaman, quoy qu'il fust absent & bien éloigné de luy, qu'à plus forte raison, les Saincts au milieu de la gloire, connoistront les choses les plus éloignées de leur presence: parce que *Dieu sera lors toutes choses en tous*: Certes cela ne differe en rien de ce que les Scholastiques enseignent du miroir de l'essence diuine.

Aug. li. 22. de Ciu. Dei cap. 29.

Mais pour reprendre les passages qu'il a objectés de sainct Augustin, ie dis en second lieu, que ce sainct Pere ne dispute pas simplement si les ames des morts ont connoissance de ce qui se fait icy bas, ou s'ils se meslent de nos affaires, mais seulement il dispute de la maniere dont ils les connoissent & y interuiennent. Là dessus doncques il monstre qu'ils ne conuersent pas communément ny familierement auec nous, encore que quelques-vns se le persuadent, parce qu'ils leur apparoissent en songe, disans, declarans, ou demandans quelque chose que ce soit; *Si*, dit sainct Augustin, *les ames des viuans, interuenoient aux affaires des morts, & parloient à nous quand nous les voyons en songe, pour ne dire rien des autres, ma bonne mere Monique ne me laisseroit vne seule nuict, elle qui m'a suiuy par mer & par terre, afin de pouuoir viure auec moy.* Par lesquelles paroles, il exclud la conuersation ordinaire & ciuile des morts auec les viuants; mais il ne pretend pas nier que les Saints n'interuiennent surnaturellement à nos affaires, ains conclud que cela n'est octroyé qu'à ceux que Dieu veut fauoriser, & non indifferemment à tous les morts, tout ainsi que tous les hommes anciennement ne receuoient pas les reuelations de Dieu, mais seulement les Prophetes. Et puis il ajouste au chapitre suiuant. *Autres sont donc les limites des choses humaines, autres sont les signes des vertus diuines, autres sont les choses qui se font naturellement, autres celles qui se font surnaturellement, bien que Dieu assiste la nature afin qu'elle soit, & que la nature ne deffaille pas aux miracles. Partant il ne faut pas estimer que tous les morts indifferemment puissent interuenir aux affaires des viuans, par ce que les Martyrs en assistent quelques-vns pour les guerir & secourir, mais plustost il faut croire que*

Respondendũ est nõ ideo sentire, quia hæc dicere, vel indicare vel petere videntur.

S. Augus. de cura pro mortuis agenda cap. 13.

Si rebus viuentiũ interessent animæ mortuorum, & ipsæ nos quãdo eas videmus, alloquerentur in somnis, vt de aliis taceã, meipsum pia mater nulla nocte desereret quæ terra marique secuta est vt mecum viueret.

Cap. 15.

Cap. 16.

Alij sunt humanarũ limites rerũ, alia diuinarũ signa virtutum: alia sunt, quæ naturaliter, alia quæ mirabiliter fiunt, &c.

les Martyrs interuiennent aux affaires des viuants, par la puissance diuine, veu que les defuncts par leur nature propre, ne peuuent estre prescrits aux affaires des viuans.

Qui ne voit donc que toutes les raisons de sainct Augustin ne sont que pour monstrer que les morts n'interuiennent pas en nos affaires par leur propre nature, & non pour prouuer que les Saincts ne connoissent point nos necessitez; veu que là mesme il allegue l'exemple du Confesseur S. Fœlix, qui durant le siege de Nôle, ne secourut pas seulement ses Citoyens contre la fureur des Barbares, ains encor se fist voir à leurs yeux. *Mais*, dit-il, *ces choses se font diuinement & bien autrement que ne porte l'ordre vsité des creatures.* Là mesme il dit, *que cette question surpasse les forces de son intelligence*, non quant à ce qui regarde la certitude de leur assistance, comme l'a creu le sieur du Plessis, mais quant à la façon de laquelle ils se trouuent à mesme instant, en tant de diuers lieux, où ils donnent secours aux viuans. Qu'on lise le passage, & on verra la verité de ce que ie dis. Reste que nous examinions ce que du Moulin allegue du seruice publique. *Il est certain*, dit-il, *qu'en l'Eucharistie se faisoit alors la commemoration des Saincts trespassez, mais sans les inuoquer.* Cela est faux, comme nous auons monstré cy-dessus, traittant le passage de sainct Cyrille: Mais il adjouste icy le témoignage de S. Augustin au douziéme liure de la cité de Dieu, chapitre dixiéme, où il dit, *A ce sacrifice les Martyrs, comme hommes de Dieu qui ont vaincu le monde en le confessant, sont nommez en leur place, en leur rang, mais ils ne sont point inuoquez par le Prestre qui sacrifie;* Mais il deuoit suiure, & il eust veu que sainct Augustin en donne la raison: Car, dit-il, *les Saincts ne sont pas inuoquez par le Prestre sacrifiant*, c'est à dire, au formulaire de l'oblation, auquel on ne dit pas, *Offero tibi Petre, offero tibi Paule, offero tibi Cypriane: C'est à toy ô Pierre, c'est à toy ô Paul, c'est à toy ô Cyprian que i'offre:* mais, *Offerimus præclaræ maiestati tuæ: Nous offrons à ton excellente maiesté*, c'est à dire à Dieu: ce qui se fait pour autant que le sacrifice est vne marque du culte & seruice, auquel consiste la *latrie*, & le souuerain honneur, qui n'appartient qu'à Dieu seul: comme les Martyrs ne sont pas Dieux, aussi ne sont-ils pas capables de cette souueraine reconnoissance qui se fait par le moyen du sacrifice, & partant il ne peut leur estre addressé. Et c'est pourquoy le Prestre ne les inuoque point en l'acte de l'oblation.

Cap. 16. Quanquam ista quæstio vires intelligentiæ meæ vincat, quemadmodũ opitulentur Martyres his quos per eos certũ est adiuuari: vtrum ipsi per seipsos adsint vno tẽpore tam diuersis locis, & tanta inter se longinquitate discretis, siue vbi sunt eorum memoriæ, siue præter suas memorias vbicumque adesse sentiuntur: an ipsi in loco suis meritis cõgruo, &c.

Que si du Moulin eust pris ce passage en sainct Augustin, & non au liure de Monsieur du Plessis, il eust veu que ce que ie dis est veritable, veu qu'apres les paroles citées par le Ministre, donnant la raison pour laquelle les Martyrs ne sont pas inuoquez par le Prestre sacrifiant, il ajouste, *Car il sacrifie à Dieu, & non à eux, encore qu'il sacrifie en leur memoire, dautant qu'il est Prestre de Dieu, & non Prestre des Martyrs.* Et plus haut il auoit dit, *que les Chrestiens n'immolant sacrifice qu'à Dieu seul, qui est le Dieu des Martyrs & le nostre.* Ce qu'il dit encore ailleurs

en ces termes. *Qui est celuy des fideles qui a iamais oüy le Prestre assistant à l'Autel, erigé mesme sur le sainct corps du Martyr, à l'honneur & au seruice de Dieu dire en ses prieres, ie t'offre sacrifice Pierre, ou Paul, ou Cyprian; comme ainsi soit qu'en leurs memoires on offre à Dieu qui les a faits hommes & Martyrs, & les a par vn honneur celeste associez à ses Anges?* Il repete encore le mesme contre Fauste. C'est doncques auec imposture que du Moulin estend à toutes sortes de prieres, ce que sainct Augustin entend & restreint particulierement *à la priere de l'oblation*, qui se conceuant en ces mots, *Ie t'offre*, ou, *Nous t'offrons*, &c. ne peut sans sacrilege estre addressée aux Martyrs. Auec pareille fraude il a cité le Canon vingt-troisiéme du troisiéme Concile de Carthage, auquel il est ordonné tres-expressément que quand on assiste à l'Autel l'oraison soit tousiours addressée au Pere, comme si c'estoit pour defendre de l'addresser aux Saints. Et toutesfois ce Canon est expressément fait pour ordonner *que l'oraison du Prestre sacrifiant soit addressée au Pere*, & non au Fils, ou au saint Esprit, sans qu'il soit là aucunement question des Saints, comme sçauent les Doctes. Cela n'est-ce pas estre sçauant en l'Antiquité?

D. August. lib. 8. de Ciu. Dei ca. 27. Quis audiuit aliquando fidelium stantem Sacerdotem ad altare etiã super sanctũ corpus Martyris ad Dei honorem cultumque cõstructum dicere in precibus: offero tibi sacrificium Petre, vel Paule, vel Cypriane, cùm apud eorũ memorias offertur Deo, qui eos & homines & martyres fecit, & sanctis suis Angelis cælesti honore sociauit.

Lib. 10. c. 21.

Conc. 3. Carthag. Can. 23. Vt nemo in precibus vel patrem pro filio vel filium pro patre nominet. Et cùm altari assistitur semper ad patrem dirigatur oratio.

Maintenant il s'efforce de monstrer que tout l'honneur qu'on peut rendre aux Saints, n'est qu'vn honneur ciuil, parce que sainct Augustin dit contre Fauste Manichéen; *Nous honorons les Martyrs de ce mesme honneur de dilection & de societé, duquel on honnore les Saincts hommes de Dieu qui sont en cette vie.* Il seroit marry d'auoir allegué vn passage entier; Sainct Augustin ajouste, *Mais ceux-là* (les Martyrs) *dautant plus deuotement, que plus asseurément.* Et quant à ce qu'il dit, *que nonobstant cela sainct Augustin reconnoist que c'est vne mesme espece d'honneur*, ie luy répons premierement, que sainct Augustin ne pretend prouuer autre chose sinon que l'honneur qu'on rend aux Martyrs, n'excede non plus les limites des creatures, que celuy qu'on rend en cette vie aux Saincts hommes de Dieu: ce qu'il fait pour répondre à la calomnie de Fauste, qui reprochoit aux Chrestiens, *qu'ils estoient idolatres des Martyrs, & qu'ils les adoroient comme Dieux.* Secondement, ie soustiens que sainct Augustin parle d'vn honneur religieux, toutesfois finy & subalterne, qui est rendu aux Saincts, ausquels on voit reluire quelque grace extraordinaire de Dieu, comme quand les Prophetes de Hierico adorerent Elisée, parce qu'ils reconnurent que l'esprit d'Elie s'estoit reposé sur luy. Et pour cette raison sainct Augustin a-t'il voulu employer l'honneur qui est rendu aux Saincts hommes de Dieu en cette vie, & non celuy qui est deferé aux Magistrats & aux puissances du monde, parce que cettuy-cy ne peut estre que ciuil, & celuy-là est souuent religieux. Et de fait ailleurs S. Augustin appelle les honneurs qui sont rendus aux Martyrs, *Religiosorum obsequia*, seruice rendu par des Ames religieuses, qui est proprement celuy qu'il appelle Dulie, & non celuy que s'imagine du Moulin. Et à cela

Aug. cont. Faust. Manich. lib. 20. cap. 21. Colimus Martyres eo cultu dilectionis & societatis, quo & in hac vita coluntur sancti homines Dei, sed illos tanto deuotius, quanto securius.

4. Reg. 2.

August. lib. 8. de ciuit. Dei c. 27. Quæcunque adhibentur religiosorũ obsequia in Martyrũ

locis ornamenta sunt memoriarũ non sacra vel sacrificia mortuorũ tanquam deorum.

n'est nullement contraire ce qu'il dit au liure de la vraye Religion, chapitre cinquante cinquiéme ; *Que le seruice des hommes trespassez ne soit point vostre Religion ; s'ils ont sainctement vescu, ils sont en tel estat qu'ils ne demandent point de tels honneurs* : Ny encore ce qu'il dit aprés, *Il les faut honnorer par imitation : mais il ne les faut pas adorer par Religion.* Car là il parle de la Religion par laquelle on reconnoist ce qu'on sert en qualité de Dieu, ce que nous ne faisons pas des Martyrs, comme luy-mesme l'explique ailleurs. Et puis parlant des trespassez, il n'entend nullement parler des Saincts. En signe dequoy il ajouste, *s'ils ont mal vescu en quelque lieu qu'ils soient ils ne doiuent point estre honnorez.* Pouuoit-il doncques dire cela des Saincts? Aussi est-il certain qu'il parle contre la superstition des Gentils qui adoroient comme Dieux, des hommes morts, dont la pluspart au lieu de ces honneurs, meritoient la haine publique du genre humain, pour l'insolente vie qu'ils auoient menée au monde.

Si malè vixerint vbicunque sint, non sunt colendi.

S. Aug. enchi. ad Laurent. c. 114. Non nisi à Domino Deo petere debemus quicquid speramus nos vel bene operaturos, vel pro bonis operibus adepturos.

De son Manuel à Laurens, du Moulin allegue du chapitre 114. *Nous ne deuons demander à autre qu'à Dieu, le bien que nous esperons ou faire ou acquerir pour salaire de nos bonnes œuures.* Non certes pour l'obtenir, car il est écrit, *Le Seigneur donne la grace & la gloire.* Mais cela n'empesche pas que pour impetrer ces choses de Dieu, nous n'employons les prieres des Saincts glorieux, aussi bien que celles des fideles qui sont parmy nous.

Psal. 83.
Author lib. de Eccles. dogm. c. 81. Secreta cordis solus ille nouit ad quem dicitur. Tu solus nosti corda filiorum hominum.

Du liure des dogmes Ecclesiastiques, il cite du chapitre 81. *Celuy seul connoist le secret des cœurs, auquel il est dit, Toy seul connois les cœurs des fils des hommes.* Mais nous auons déja répondu que Dieu seul par sa nature connoist nos cœurs, toutesfois il reuele à ses Saincts, ce qu'il est necessaire qu'ils sçachent pour nous assister de leurs prieres. Or ie coniure encor icy le Lecteur de remarquer l'imprudence de l'Aduersaire, en ce que concluant cette matiere, il nous accuse, quoy qu'iniustement, de nous seruir de liures supposez : Et toutesfois cettuy-cy qu'il produit, comme estant de S. Augustin, ne fut iamais de luy, comme ie luy ay monstré ailleurs, & comme ceux qui font profession de lire les bons Autheurs ne peuuent ignorer.

S. Augustin allegué à faux.

Il ajouste, *Que nous auons de coustume, s'il se trouue quelques exemples de quelques-vns qui ont prié* ad memorias Martyrum, *deuant ou aupres les sepulchres des Martyrs, de persuader aux ignorans que ces prieres se faisoient aux Martyrs, au lieu qu'elles se faisoient à Dieu.* Mais ceux qui sont bien versez en l'antiquité, ou ceux mesmes qui voudront ietter les yeux sur ce que nous auons produit des écrits de sainct Hierosme & de sainct Chrysostome, reconnoistront aysément, que les deuotiõs qui se faisoient aux tombeaux des Martyrs, estoient des actions de graces à Dieu de les auoir appellez en sa gloire, & des supplications de receuoir leurs prieres pour les fideles qui les honnoroient, & des prieres qu'ils leur faisoient à eux-mesmes, d'interceder pour ceux qui visitoient

visitoient leurs *memoires*, c'est à dire les lieux où reposoient leurs os, & leurs reliques. Ainsi certes l'Empereur Theodose, Prince tres-deuot, & tres-religieux, *alloit auec les Prestres & le peuple, par tous les lieux d'oraison, & gisoit sur vn sac prosterné deuant les châsses des Martyrs, se requerant vn secours fidele par l'intercession des Saints*, comme rapporte Ruffin, Autheur dont sa Majesté d'Angleterre a bien daigné employer le témoignage en vn poinct de la foy. Il ne reste plus que la conclusion de ce chapitre, en laquelle du Moulin voudroit bien faire croire, *que ie n'ay touché que la moitié de la question en ma réponse, ne m'estant mis en deuoir, sinon de prouuer qu'il faut innoquer les Saincts. Où c'est*, dit-il, *qu'il falloit aussi soustenir ce que l'Eglise Romaine fait, demandant le salut à Dieu, non seulement par l'intercession des Saincts, mais encore par leurs merites.* A quoy i'ay satisfait cy dessus, monstrant que ce n'est point chose nouuelle de representer à Dieu le merite de ceux dont on employe les prieres; Non que nous ayons confiance absoluë, pource qui est de nostre salut en autre merite qu'en celuy de Iesus-Christ, mais dautant que Dieu par vne immense liberalité se plaist de gratifier les viuans en consideration des Saincts dont le merite est tousiours viuant deuant sa diuine maiesté. Ainsi du temps d'Ezechie il sauua la ville de Hierusalem en consideration de Dauid decedé long temps auparauant. Ce que sainct Chrysostome exaggere en ces termes: *Les barbares ayant assiegé la ville de Hierusalem, Ezechie qui estoit vn personnage iuste pria Dieu d'auoir pitié de luy & de pardonner à la ville. Le Prophete Esaie vint deuers luy, & pour luy oster l'opinion que ce fust sa Iustice qui eust esté exaucée, quoy qu'il y eust déja mille ans écoulés depuis la mort de Dauid; Que luy dit-il? Ie * te conserueray auec cette ville pour l'amour de moy, & pour l'amour de Dauid mon seruiteur. Dauid estoit mort & franchise est viuante, & celuy qui auoit finy sa vie, secouroit celuy qui estoit encor en vie. De cette sorte l'homme iuste mesmes apres la mort, combattoit pour la defense des murailles.* En cette consideration donc nous representons à Dieu le merite des Saincts, comme Salomon priant Dieu luy ramenteuoit la debonnaireté de son Pere Dauid, ainsi qu'il a esté prouué cy dessus. Ce qui montre combien est impertinent l'exemple qu'allegue du Moulin, disant *que ce seroit vne indiscretion impudence en parlant à vn Roy de luy demander vn bien fait par le merite d'vn autre.* Mais il ny a rien de si ordinaire au monde, veu que les enfans dont les Peres ont fidelement seruy les Roys, ont accoustumé de leur demander des graces en faueur du seruice de leurs peres. Ainsi ce que du Moulin appelle indiscretion, nous le tenons pour acte de prudence, comme nous reconnoissons de la pieté, en ce qu'il ose nommer superstition. Quant à ce qu'il adjouste que nous tenons *que le merite des Saincts sert à combler le merite de Iesus-Christ*, c'est vne imposture de l'Aduersaire. Nous tenons que le merite de

Ruff. lib. 2. c. 33.

* *S. Chrysost. Hom. 2. in Ps. 50.* Ὑπερασπιῶ σοῦ καὶ τῆς πόλεως ταύτης, δι' ἐμὲ καὶ διὰ Δαβὶδ τὸν παῖδά μου· ὁ Δαβὶδ ἀπέθανε καὶ ἡ παρρησία αὐτοῦ ζῇ, καὶ ὁ τελευτήσας τοῦ ζῶντος περιΐστατο, &c.

Iesus-Christ est infiny en qualité de merite, & que rien ne luy manque pour le combler. Que si nous mettons les souffrances des Saints au thresor de l'Eglise, ce n'est pas pour suppléer à son defaut, veu qu'il est capable de satisfaire, non seulement pour tous les viuans, mais encor pour mille mondes, s'il y en auoit autant : Mais seulement parce qu'il n'est pas iuste que ces trauaux des bien-heureux soient perdus ou demeurent inutiles en *la Communion des Saincts* que nous faisons profession de croire. C'est comme qui trouueroit mauuais qu'vn grand Prince tinst en son cabinet des pierres de moindre valeur, parce qu'il y auroit vn diamant de prix inestimable. Parmy cela nous ne disons pas qu'ils soiét nos Redempteurs en quelque sorte que ce soit, si ce n'est equiuoquement, & selon quelque chose seulement, & au mesme sens que nous lisons en l'Ecriture, que les iustes sauuent les meschans, soit par leurs exhortations, soit par leurs exemples. En dernier lieu il nous reproche, *que le Prestre en son Confiteor qu'il dit à l'entrée de la Messe, confesse ses pechez à Dieu, à la Vierge Marie, à S. Michel l'Archange, & aux Saincts; mais non à Iesus-Christ.* A cela ie ne puis mieux répondre que par les paroles de Fulgence, qui répondant à vne obiection des Ariens contre la diuinité du Fils de Dieu, prise de ce que le sacrifice n'estoit addressé qu'au Pere seul dit, *que lors que l'intention du sacrifiant est addreßée au Pere, l'oblation du sacrifice est offerte par vn mesme acte à toute la Trinité.* Car tout de mesme quand le Prestre se confesse à Dieu, il comprend toute la Trinité, aussi bien le Fils comme le Pere & le sainct Esprit, si ce n'est que par aduenture du Moulin ne croye pas que le fils soit Dieu; toutesfois il m'est defendu de iuger de la conscience d'autruy.

Rom. 11. v. 14. 1. Cor. 7. v. 16. Iac. 5. v. 20. Fulgent. ad Monim. l. 2.

Cùm ad Patrẽ litantis destinatur intentio sacrificij, munus omni Trinitati vno eodemque litantis offertur officio.

Des Messes sans communians, & sans assistans.

ARTICLE IX.

Du Moulin depuis la pag. 257. iusques à la page 270.

SVR ce sujet, qui est vn de ceux que nos Aduersaires traittent auec toute sorte d'aigreur, i'auois remonstré à sa Majesté d'Angleterre, *que l'Eucharistie estant le sacrifice de nostre Religion, comme le reconnoist toute l'antiquité, il n'estoit pas necessaire qu'il y eust tousiours des communians quand elle est celebrée,* & contre ceux qui nient que ce soit vn sacrifice, i'auois allegué la deposition des Peres : Du Moulin auec son audace accoustumée dit, *que ie tourne le dos, & que ie suis honteusement*, ajoustant, *qu'il attendoit de moy la defense des Messes priuées, par la parole de Dieu, ou au moins par la prattique de l'ancienne Eglise, ou par quelques exemples des premiers siecles, & que de tout cela ie n'en ay pas dit vn mot.*

Mais ie luy répons que ie me suis pleinemét acquitté de toutes ces choses, puis que i'ay prouué par les témoignages des Anciens conformes à la saincte Ecriture, que l'Eucharistie est vn sacrifice, qui partant peut estre entierement offert à Dieu, encor que le peuple n'y participe pas, comme il est certain qu'en l'ancienne Loy il se faisoit diuers sacrifices, ausquels le peuple ne participoit nullement sinon pour le fruict, veu qu'il ne mangeoit pas des choses immolées, mais bien souuent elles estoient ou toutes consumées, comme l'holocauste, ou estoient mangées seulement par les Prestres, comme celles qui estoient offertes pour le peché. *Leuitic. 6.*

Voyons doncques maintenant si ma preuue est solide. Du Moulin me repart aux témoignages que i'ay produits, *que ie prens beaucoup de trauail en vain*, & dit, *que les Caluinistes sont d'accord auec les Peres, que la Cene est vn sacrifice, mais sacrifice d'Eucharistie, c'est à dire d'action de graces, mais non point sacrifice propitiatoire pour la redemption des ames où Iesus-Christ soit reellement sacrifié.* A cela ie répons que c'est vne insigne malice de vouloir persuader que l'Eucharistie n'est pas proprement sacrifice, *parce qu'elle est, comme porte le mot, vn sacrifice d'action de graces*, puis qu'en l'ancienne loy *le sacrifice d'action de graces* n'estoit pas moins sacrifice que l'holocauste, ou que le sacrifice pour le peché, comme sçauent ceux qui lisent l'Ecriture auec iugement, & auec l'esprit de Dieu : tellement que de dire c'est vn sacrifice Eucharistique, ou d'action de graces, ce n'est donc pas vn vray sacrifice, mais metaphorique, c'est vne illation digne de la Logique du Ministre du Moulin. Et puis quelle imposture de dire ainsi absolument, *que nous tenons l'Eucharistie en qualité de sacrifice propitiatoire pour la redemption des ames*, veu que nous ne disons cela absolument que du sacrifice de la Croix, & du sacrifice de l'Eucharistie, seulement entant qu'il nous en applique la vertu? Ie remarqueray icy en passant, que c'est la coustume des Ministres de representer nostre doctrine, auec vne toute autre face que sa naturelle, afin d'éblouïr les yeux des simples par ces prestiges, sçachans bien que nostre Religion estant clairement expliquée porte auec elle sa creance, & se defend toute seule des calomnies de ses Aduersaires. Mais reprenons les argumens du Ministre. *Quand mesme*, dit-il, *la sainte Cene seroit vn sacrifice tel que veulent nos Aduersaires, si est-ce qu'il faudroit le celebrer auec la communion des aßistans.* Car, dit-il, *premierement, Iesus-Christ disant aux aßistans. Prenez & mangez, leur commande de participer. Secondement il ajouste, Faites cecy, afin qu'en celebrant cette action, nous suiuissions son exemple.*

Au premier, ie répons que ces paroles, *Prenez & mangez*, preuuent seulement que les Apostres estoient obligez de participer, veu que nostre Seigneur qui parloit à eux, le leur commandoit expressement : mais elles ne prouuent pas que nostre Seigneur ait

voulu que le sacrifice dependist des communians. Au second, nous disons, que non seulement les Anciens, mais Caluin mesme reconnoist que ces paroles sont addressées aux Ministres, & non au peuple. D'ailleurs entant qu'elles regardent le reste du peuple, elles obligent seulement ceux qui communient, de le faire en commemoration de Iesus-Christ, quand ils se presentent à sa table, qui est chose à quoy nous exhortons tous les fideles.

Calu. lib. 4. c. 15. art. 20.

Troisiémement il objecte, *que l'Apostre sainct Paul en la premiere aux Corinthiens, dixiéme & seiziéme, definit ce Sacrement par la communion, disant que le pain que nous rompons est la communion au corps de Iesus-Christ.* Et qui doncques de nous a iamais douté que ceux qui reçoiuent le Sacrement quand il leur est distribué, ne communient au corps de Iesus-Christ? Au demeurant sainct Paul ne definist point là le Sacrement, mais declare seulement quel en est l'effect quand il est distribué. *Mais là mesme*, dit du Moulin, quatriémement, *il adjouste des mots qui tranchent net. Nous tous sommes participans du mesme pain.* Que veut-il inferer? Que tous y doiuent doncques participer, & qui derechef en doute? Tous les Chrestiens ne sont-ils doncques pas inuitez à la communion du Sacrement, mais ce n'est pas à dire que tous à la fois ou tous ensemble, ils y participent necessairement. Autrement comment est-ce que sainct Paul pouuoit tenir ce langage aux Corinthiens, desquels il estoit si éloigné lors qu'il leur ecriuoit? Peut-estre faisoit-il de loin la Cene auec eux? Il n'y a rien si froid que ces raisons.

En cinquieme lieu, il allegue le mot de *Cene*, comme si l'Apostre ou les anciens *auoient vsé de ce mot, pour signifier vn souper commun.* Ailleurs i'ay répondu à cette objection. Icy parce que ie veux estre le plus court qu'il m'est possible, ie dy que ceux qui ont donné le nom de *Cene*, au Sacrement, n'ont nullement pensé à ce que produit du Moulin, mais seulement ils le luy ont attribué en consideration que nostre Seigneur l'institua en souppant, comme le temoignent tous les Euangelistes. *Elle est appellée Cene*, dit le Commentaire de sainct Paul attribué à saint Hierosme, *parce que le Seigneur bailla les Sacremens au soupper.* Et les propres annotations des dernieres Bibles de Genéve, sur la 1. aux Corinthiens, enseignent le mesme, en l'explication du mot de Cene, *Le mot*, dit la glose de Genéve, *signifie proprement souper, dont ce Sacrement a esté ainsi appellé en l'Eglise, à cause de la circonstance du temps auquel le Seigneur l'institua premierement.*

Comment. Hieron. attrib. in 1. Cor. cap. 11. Cœna ideo dicitur, quia à Domino in Cœna tradidit Sacramenta.

Sixiémement il demande, *quelle conuenance entre Iesus Christ assis à table auec ses Apostres, & leur distribuant à tous le pain & la coupe, & le Prestre qui non seulemẽt mange & boit seul, mais qui mesme bien souuent est tout seul, & murmure des paroles sourdes & solitaires.* Si ie voulois réuerser cét argument sur l'Aduersaire, ie luy pourrois demãder quelle cõuenance entre Iesus Christ qui ne reçoit à sa table que les Apostres, & n'y admet

pas seulement sa Mere, & vn Ministre qui communie auec des femmes: Entre Iesus-Christ qui celebre le Sacremet durant le souper, & vn Ministre qui le fait au matin & à l'heure du déjeusner? Mais je laisse cela, & dy que la conuenance est en la celebration du sacrifice, dautant que comme lors Iesus-Christ s'offrit à Dieu son Pere: Aussi le Prestre, comme son Ministre, l'offre à sa diuine Majesté. Et pour les paroles elles ne sont ny sourdes ny solitaires, mais puissantes & intelligibles, encor que pour en conseruer la Majesté, elles ne soient pas prononcées si hautement qu'on les entende de trop loin. 7. Il allegue, *que selon nous, l'Eucharistie est aussi bien Sacrement que sacrifice, & que partant quand bien elle pourroit estre sans communians entant que sacrifice, si est-ce qu'entant que Sacrement, la communion entre plusieurs ne laisseroit pas d'y estre necessaire.* Et parce qu'on luy pouuoit repondre que le Sacrement ne consiste pas en l'vsage, mais en la consecration, il repart, *que c'est contredire à l'Apostre, qui*, dit-il, *definit le Sacrement par la communion, comme nous auons veu. Or les definitions sont l'essence mesme des choses.* Nous répondons qu'à la verité les definitions proprement prises sont l'essence mesme des choses; mais il est tres-faux que sainct Paul aux mots alleguez donne la definition du Sacrement, il declare seulement la fin de la distribution qui s'en fait en l'Eglise, & en declare l'effect, qui est vne vraye participation au corps de Christ, que nous reconnoissons en la communion des fideles. Mais cela ne fait pas que cette communion soit l'essence du Sacrement, mais au contraire elle suppose la chose en son estre, autrement elle n'en pourroit pas estre la communion, car comment, ie vous prie, peut-on communier ou participer à vne chose qu'on n'a pas? En fin que fait cela au sujet que nous traittons? Il est vray que les fideles receuans le Sacrement, participent & ont communion au corps de Christ, *ergo* la communion est de l'essence du Sacrement. Il est vray que ceux qui sont frappez du Soleil en sont échauffez, *ergo* l'échauffement est de l'essence du Soleil. En quelle Logique? Seulement pouuoit-il conclure que la communion au corps de Christ est de l'essence de la reception du Sacrement, veu que ceux qui le reçoiuent communient necessairement au corps de Iesus-Christ, car c'est en quoy consiste le rapport essentiel qu'allegue l'Aduersaire. Mais, dit du Moulin, *la consecration pretenduë de l'Eglise Romaine ne peut estre de l'essence du Sacrement, car tout Sacrement est vn signe sacré, mais cette consecration n'est point vn signe sacré, puis qu'elle ne signifie rien, personne n'y entend rien, personne n'y void rien.* Ie ne puis que ie ne die icy qu'il est du nombre de ceux dont parle vn grand Apostre, *asseurant qu'ils mesdisent de tout ce qu'ils n'entendent pas*, car la consecration que nous disons constituer le Sacrement, est la forme exprimée par les paroles proferées selon l'institution de Iesus-Christ; ce qui se fait auec tant d'euidence que toutes choses s'y trouuent signifiantes à ceux qui ont de la raison, intelligibles à ceux qui ont des oreilles, S. Iude.

& visibles à ceux qui ont des yeux. Et quant à l'action miraculeuse par laquelle le pain est conuerty au corps du Seigneur, nous l'appellons bien aussi *consecration*, mais nous ne disons pas qu'elle soit de l'essence du Sacrement, veu qu'elle se fait inuisiblement; mais nous disons qu'elle est vn acheminement pour le constituer en son estre, entant qu'en suitte de cette consecration le corps de nostre Seigneur se trouue sous les especes, qui sont le signe visible necessaire à la constitution du Sacrement. Quant à ce que du Moulin obiecte *qu'il a prouué ailleurs que la vraye consecration se fait par la priere, & que les Anciens l'ont ainsi creu*, c'est vne de ses souplesses, car il dissimule nos responses là dessus. Il est vray certes que Iustin dit *que le pain est fait Eucharistie par la priere de la parole qui est procedée du verbe*: & sainct Hierosme, *que les Prestres sont ceux aux prieres desquels est fait le corps & le sang de Iesus-Christ*: & sainct Augustin, *que le corps de Iesus-Christ est fait par vne priere mystique*. Mais par la priere ils entendent les paroles de la consecration, & de l'oblation, lesquelles estans inserées dans les prieres du Prestre, retiennent conioinctement & par synecdoche le nom de prieres, ioint que d'elles mesmes toutes les formes des Sacremens contiennent vne priere tacite & virtuelle: & comme nous auons monstré ailleurs. Apres auoir reconneu l'inutilité de ses raisons, il ajouste que quand bien la communion ne seroit pas de l'essence, il ne s'ensuiuroit pas qu'elle ne fust necessaire, & là dessus il se met aux champs, & dit *qu'vne chose peut bien estre necessaire sans estre de l'essence*. Mais il n'estoit point besoin de cette equipée, veu que nous confessons ingenuëment qu'encore que la communion ne soit pas de l'essence du sacrifice, toutesfois les fideles sont obligez de communier, non pas tousiours, (car ce precepte est affirmatif) ny de sorte aussi que le sacrifice ne puisse subsister sans cette communion du peuple, consideré qu'il a d'autres fins, comme d'honorer Dieu, d'impetrer de sa bonté les guerisons spirituelles & corporelles des viuans, les necessités particulieres & communes des Eglises, & le soulagement des morts.

Iustin. Apol. 2. in fine.

Hieronym. Epist. ad Euag. Aug. D. Trinit. li. 3. c. 4.

Corpus Christi prece mystica consecratum ritè sumimus.

9. Parce que i'auois dit que le plus auguste sacrifice de la Synagogue se faisoit par le Pontife seul dans le Sainct des Saincts, il dit *qu'il admire ma negligence temeraire d'oser parler de l'Escriture sans l'auoir leuë, veu que si ie l'eusse leuë i'eusse trouué le contraire, & eusse veu que le sang que le souuerain Sacrificateur portoit luy seul dans le Sainct des Saincts estoit le sang d'vne beste desia sacrifiée au Paruis sur l'Autel des holocaustes en presence du peuple &c.* Et moy ie m'estonne de son impudence de me reprocher vne chose qui découure, non vne grande negligence, mais vne insigne stupidité accompagnée de malice; car ie n'ay point specifié le sang que le souuerain Sacrificateur portoit seul dans le Sainct des Saincts, & s'il eust eu les sens assez purs, il eust veu qu'outre ce sang, le souuerain Sacrificateur portoit dans le Sainct des Saincts *l'encensoir*

plain de braise du feu de l'Autel qui estoit deuant le Seigneur, & sa pleine paume de parfum aromatique subtil. Et mettoit *le parfum sur le feu deuant le Seigneur, afin que la vapeur de la parfumigation couurist le propitiatoire qui estoit sur le témoignage, & qu'il ne mourust point.* Il eust veu derechef que le souuerain Pontife *faisoit la reconciliation dans le Sanctuaire,* & que lors *nul homme ne pouuoit demeurer dans le tabernacle d'alliance.* Et c'estoit à cela que ie regardois disant, *que le plus auguste sacrifice de la Synagogue se faisoit par le seul Pontife,* suiuant en cela Theodoret, qui n'ayant pas leu negligemment, mais auec de bons yeux l'Ecriture, dit sur ce passage, *que Dieu defendit qu'aucun ne fust present pendant que le Pontife parferoit ce sacrifice là.* Mais quand i'aurois parlé du sang des bestes immolées, & que i'aurois dit que le Prestre l'offroit seul à Dieu, sans qu'aucun du peuple peust estre present lors qu'il le presentoit, n'aurois-je pas en cela suiuy le style de l'Apostre, qui dit en termes exprés, *que le seul souuerain Sacrificateur entroit* (au lieu tres-sainct) *vne fois l'an, non point sans sang, lequel il offroit pour soy-mesme, & pour les fautes & ignorances du peuple?* Peut-estre que du Moulin n'a leu ny negligemment ny autrement ce passage, au moins ne l'a-t'il pas assez pezé. Mais qui peut ignorer que ce que faisoit le Pontife seul dans le Sainct des Saincts, quand il offroit ce sang, ne fust la plus celebre de toutes les ceremonies anciennes, puis que sainct Paul le rapporte *à l'entrée de Iesus-Christ au Ciel, apres qu'il eut obtenu vne redemption eternelle?* Ie demande doncques icy à du Moulin, si la priere de ce Pasteur & Pontife de la Synagogue, faite ainsi solitairement & sans presence de personne, estoit publique ou non? Si elle estoit publique, (comme il est obligé de confesser, par la force du texte, qui l'estend à tout le peuple d'Israël,) comment est-ce qu'il se rit de ce que nous tenons que le Prestre estant personne publique, son action est tousiours publique quand il celebre la Messe? Car non seulement elle est publique en cette consideration là, mais aussi parce qu'actuellement il offre au nom de toute l'Eglise, dont il est le Ministre, comme le souuerain Pontife estant dans le Saint des Saints, bien que tout seul, offroit au nom de toute l'Eglise d'Israël, & faisoit la reconciliation pour tout le peuple. Quant à ce qu'il ajouste, *qu'vn Pasteur seroit digne d'vn habit verd,* (les Reformez ont non vn Consul, mais vn Ministre facetieux) *si estant seul il disoit, Messieurs écoutés, ou faisoit des remonstrances aux murailles.* Ie répons, que ce seroit chose ridicule en vn sermon, en vne exhortation, & en des Homelies qui desirent des auditeurs, mais aux diuins mysteres & au sacrifice qui ne se fait pas seulement pour instruire le peuple, mais principalement pour honorer Dieu, la presence de plusieurs n'est pas necessaire. Quant à ce que le Prestre dit. *Priez pour moy mes freres,* il est faux que le Pape Innocent y ait répondu ainsi cruëment que le Ministre le rapporte, car deuant ce qu'il produit comme chose pieuse de l'assistance des Anges, il auoit dit tout au commencement du cha-

Leuit.16.v.12.& 13.

vers.7.

Theodoret. q.22. in Leuit. ad c.16. Inhibuit etiam quemquam adesse interea dum Pontifex illud sacrificiũ peragit.

Heb. 9.

Heb. 9.

pitre. *Il a esté ordonné par les saincts Canons, qu'aucun Prestre ne celebre la Messe sinon en presence de deux, qui s'entrerépondent, & que luy soit le troisiéme; car comme ainsi soit qu'il die en plurier, le Seigneur soit auec vous, & derechef aux oraisons secrettes, Priés pour moy; il est visiblement à propos, que plusieurs répondent à son inuitation ou salutation. Mais autre chose est vn article de necessité, & autre chose le mépris de la Religion. Il faut aussi croire pieusement, & est chose prouuée par les autheurs sacrez, que les Anges tiennent compagnie à ceux qui prient, suiuant la sentence du Prophete. Ie te psalmodieray en presence des Anges.* Qui a-t'il doncques en ces paroles d'vn grand Pasteur de l'Eglise, digne de la risée d'vn petit Ministre? Peut-estre ne croit-il pas que nous puissions auoir pour assistans en nos prieres, ceux qui nous seront compagnons en la gloire! Or pour venir au fond de l'objection, il est certain que le reglement de l'Eglise est tel que l'allegue le Pape Innocent, de sorte que le Prestre peut tousiours dire, *priez pour moy.* Que s'il arriue qu'il n'y en ait qu'vn seul, cela, dit ce sainct personnage, doit estre tenu *pour vn cas de necessité*, & non *pour vne ordonnance de Religion*, veu que le reglement ordinaire est au contraire. Quant aux paroles, *Prenez & mangez*, elles ne sont pas là proferées par le Prestre, pour inuiter personne à manger mais pour rapporter ce qu'a fait nostre Seigneur en la derniere Cene, & ce qu'il a dit à ses Apostres. Toutesfois du Moulin veut tourner les choses les plus serieuses en bouffonneries, comme quand il dit, *que le Prestre conuie les Anges à manger, dautant qu'ils viennent là auec appetit.* Se peut-il rien dire de plus prophane? Et ainsi du reste.

Innoc. de myst. Miss. l. 2. c. 25. De consecr. dist. 1. Can. hoc quoque.

Vient maintenant le passage de sainct Augustin que i'auois allegué, pour monstrer que l'antiquité n'a pas toûjours gardé les solemnitez de l'assistance du peuple & des communians, en la celebration des diuins mysteres, veu que parlant d'vn lieu affligé des malins esprits, il dit, *qu'vn de ses Prestres y alla, & y offrit le sacrifice du corps de Christ, ce que certainement il ne peût faire que priuément & sans solemnité.* Là dessus, du Moulin m'objecte, *que je n'ay ozé affermer qu'il n'y eust ny assistans ny communians, qui est ce qu'il falloit prouuer*; & ajouste *que la presomption est au contraire, veu que sainct Augustin parle d'vne grande maison & d'vn seigneur de qualité, lequel n'eust pas fait venir vn des Pasteurs de l'Eglise de Carthage, afin d'y celebrer le sainct Sacrement pour le luy laisser tout seul.* Et moy je dy, que pour rejetter ma preuue, il ne falloit pas coucher deux insignes faussetez en sa refutation. La premiere est, en ce qu'il dit que ce Seigneur dont il est question, fit venir vn des Pasteurs de l'Eglise de Carthage, au lieu que sainct Augustin dit *que ce fut vn de ses Prestres; qui y fut employé.* Or estoit-il Euesque d'Hippones, auiourd'huy Bonnes en Barbarie, & non de Carthage: mais du Moulin craignoit que la compagnie ne fust pas assez grande s'il n'y auoit qu'vn simple Prestre, c'est pourquoy il fait venir vn Pasteur de Carthage. La seconde consiste en la falsification des paroles de S. Augustin, car

Aug. 22. de Ciu. Dei c. 8.

Deux faussetez en vn seul passage de S. Augustin.

car il ne dit pas, comme luy fait dire du Moulin, *que ce fust afin de celebrer le sainct Sacrement*, mais *pour prier & y offrir*, comme il fit, *le sacrifice du corps de Christ.* Ces mots ont du poids; c'est pourquoy il les a voulu alterer. Ie soustiens donc que les circonstances de l'histoire témoignent assez que cela se fit priuement & sans solemnité, veu que le lieu estant affligé des malins esprits, il n'y auoit pas presse à qui iroit communier auec le Prestre, & la coniecture est grande, qu'il participa seul à son sacrifice; Ioint que la communion du temps de sainct Augustin, ne se bailloit que dans les Eglises aux fideles. Encore donc que sainct Augustin ne die pas expressement que son Prestre ait offert le sacrifice sans communians, c'est chose qui se peut recueillir aisément du fil de l'histoire: ce que les paroles alleguées de Bellarmin, n'empeschent pas de faire, veu qu'il ne parle que de ce qui se lit expressément, & non de ce qui se peut recueillir par consequence, autrement luy-mesme n'auroit pas allegué cet exemple.

Apres sainct Augustin, l'Aduersaire se prent au Concile de Trente qui declare, *que cela est arriué par l'indeuotion du peuple. Et quoy*, dit du Moulin, *il confesse l'abus, & toutesfois l'approuue. Car le mesme Concile parle en ces termes. Le saint Concile ne condamne pas les Messes esquelles le Prestre seul communie Sacramentellement, comme priuées & illicites, mais les approuue & commande: si cela est arriué par l'indeuotion du peuple, pourquoy ne tasche-t'on d'y remedier?* A quoy je répons, que les depositions des Anciens, qu'allegue du Moulin, en suitte de cette objection, monstrent assez quel deuoir a fait l'Eglise Romaine, puis que le Pape Anaclet au Canon *Peracta*, ordonne, *que la consecration paracheuée, on mette hors la porte de l'Eglise, tous ceux qui ne voudront pas communier*; Et puis qu'au Canon *Tribus gradibus*, il est commandé *de mettre autant d'oblations qu'il en faut pour le peuple*; Et puis qu'encore l'Autheur des Constitutions dit, *que chacun reçoiue le corps du Seigneur.* Car du Moulin ne voudroit pas nier que ce ne fussent reglemens de l'Eglise Romaine, non plus que ce qu'il allegue plus bas de sainct Gregoire le Grand, au second liure de ses Dialogues, chapitre vingt-troisiéme. A qui en est donc la faute, au peuple, ou aux Pasteurs? aux Pasteurs qui offrent, ou aux peuples qui refusent de participer à leur sacrifice? Et donc les Ministres eux-mesmes font-ils en leurs Eglises tout ce qu'ils voudroient? Tout le monde y fait-il la Cene, quand ils le desireroient? Si cela est, ils ont bien degeneré de la deuotion de ces bons premiers Pasteurs, qui exhortoiét leurs oüailles à cómunier tous les jours, ou au moins plus souuent que ne font les pretendus Reformez! Au demeurant les Pasteurs de l'Eglise Catholique, souhaitteroient ardemment que les peuples reprissent cette premiere deuotion, qui reluist aux déportemens des Chrestiens qui viuoient au siecle des Apostres, & immediatement apres; car il est certain qu'en cette chaleur du

Pag. 268. depuis la 11. ligne.

Dist. 2. de consec. Can. Peracta & Tribus gradibus.

Clem. Const. Ap. lib. 2. c. 61.

Vuu

Christianisme, ils communioient ordinairement apres la celebration des diuins mysteres, qui estce qu'on peut recueillir des passages de Iustin & de sainct Ignace qu'il allegue apres nos Canons. Mais ne pouuant cheuir du peuple il a fallu suporter de sa dureté, sans toutesfois oublier le sacrifice, qui ne depend pas des communians.

Iust. Apol. 2. Ignat. Epi. ad Philadelph.

Quant au passage de sainct Hierosme, outre qu'il n'est point de luy, son autheur blasme seulement les riches qui s'estans assemblez pour manger la Cene du Seigneur, prenoient tout pour eux, & n'en vouloient point faire de part à ceux qui n'auoient rien apporté, & dit là dessus *qu'ils monstroient bien qu'ils y alloient plustost pour se souler que pour participer au mystere.* A quoy il oppose, *que la Cene du Seigneur doit estre commune à tous, pource qu'il bailla égalemtnt à ses disciples qui furent presents, les Sacrements qu'il distribua.* Et cela mesme disons nous, puis que nous ne refusons le Sacrement du Seigneur à personne qui se presente pour le receuoir: & partant du Moulin ne nous fait point de mal opposant la Cene commune à la Messe priuée, veu qu'en nulle Messe on ne refuse la communion à qui la demande, & qui se monstre preparé pour la receuoir; mais on ne contraint personne de peur d'auoir plus d'hypocrites que de bonnes ames qui s'approchent de la table du Seigneur. Nous y obseruons donc la mesme retenuë que le grand Assuere commanda estre gardée en son superbe festin; *où l'on ne contraignoit personne,* dit le texte.

Auth. Comment. in 1. Epist. c. 11. ad Corinth. nomine Hieron.
Alij qui non obtulerit, non impertit, ita vt magis propter saturitatem, quàm propter mysterium videamini conuenire. Cæterùm Dominica cœna omnibus debet esse communis, quia ille omnibus discipulis suis, qui aderant, æqualiter tradidit sacramenta.
Ester. 1.

Pour reprendre le Ministre où nous l'auions laissé, il nous objecte maintenant, *que s'il estoit question de foncer au tronc, où s'il s'agissoit de dismes ou offrandes, on troueroit bien le moyen d'entretenir le peuple en l'humeur de contribuer, &c.* Ce sont de ses boufonneries ordinaires. Au demeurant quand tout ce qu'il dit seroit vray, comme vne grande partie est calomnieuse, ce ne seroient que reproches faites à des particuliers, qui abusants de leur charge ne font pas ce que l'Eglise leur commande, mais ce que l'auarice leur conseille. On ne sçauroit blasmer dauantage ces gens là que nous les blasmons, mais d'oster le iuste salaire qui se donne aux Ministres de l'Autel, c'est chose que l'Apostre ne conseilla iamais, veu qu'il dit *qu'il est raisonnable que ceux qui seruent à l'Autel, viuent de l'Autel:* encore que du Moulin appelle cela *ne vouloir pas faire Dieu pour neant*, tant il est accoustumé à l'impieté. Ie ne parle point de l'audité de la plus-part des Ministres que ie pourrois opposer à ce qu'il objecte de l'auarice de nos Prestres. Cette façon de soüiller le papier d'iniures n'est point Chrestienne, encore que les escriuains Caluinistes l'ayent reduite en art, & en facent mestier en tous leurs liures. Ce pendant le lecteur iugera si ce n'est pas vne insigne imposture ce que dit du Moulin, *qu'il ne troune pas que les Cardinaux & Euesques communient plus souuent que le peuple,* veu qu'il y en a plusieurs qui celebrent tous les iours les diuins

Domino suo stat aut cadit.

mysteres. Il dit encore *que les Prestres empeschent le peuple d'assister aux Messes, dautant qu'ils en font infinies secrettes, & à l'improuiste*, & toutesfois ils n'en celebrent iamais ou bien peu souuent que les portes des Eglises ne soient ouuertes, & que la cloche ne sonne. Ce qu'il ajouste *des rentes annuelles pour des Messes*, n'est que le salaire des Ministres de l'Autel, dont nous venons de parler: & pour les Messes qui se disent pour les ames des petits enfans decedez incontinent apres le Baptesme, c'est pour loüer Dieu de ce qu'il les a retirez au Ciel, comme dans vn port asseuré, sans les laisser long temps errer en cette mer, où ils eussent senty de fascheux orages, s'ils y eussent plus long temps demeuré; Et puis tousiours la charité rend ces prieres vtiles aux autres parens qui sont decedez redeuables à la iustice de Dieu, d'où il appert que toutes ces choses n'ont pas esté écloses par auarice, mais establies par Religion. Neantmoins l'Aduersaire se figure qu'il ne nous reste plus de iuste defense, mais que seulement nous voulons estriuer sans raison, *Ces gens*, dit-il, *se rebequent encore, mais foiblement. Si (disent-ils) personne ne se presente, faut-il laisser de continuer le sacrifice? Qu'ils oyent doncques Chrysostôme tonnant là dessus sur l'epistre aux Ephesiens, Homelie troisiéme, O coustume! dit-il, ô presomption! en vain se fait le sacrifice quotidien, en vain assistons-nous à l'Autel, puis que nul ne communie. Et peu apres. Tout homme qui ne participe aux mysteres, est impudent & temeraire en y assistant.* Et donc que fait autre chose cét eloquent Pasteur, & cette sacrée bouche d'or, sinon qu'il exaggere en ce lieu là l'indeuotion de son peuple, qui refusoit de se presenter si souuent comme il desiroit à la participation des diuins mysteres? Laissoit-il donc le sacrifice encore qu'il n'y eust point de communians? Mais ne dit-il pas qu'il faisoit *le sacrifice quotidien, & qu'il assistoit tous les jours à l'Autel, encore que personne ne se presentast pour cét effect?* Ainsi ce qu'il dit, *qu'en vain se faisoit ce sacrifice quotidien, puis que personne ne communioit*, n'est pas pour condamner son action: car pourquoy eust-il celebré sans communians, si ç'eust esté mal fait? mais pour blasmer l'indeuotion du peuple, qui par sa dureté se rendoit le sacrifice inutile. Et n'estoit sans iuste raison que sainct Chrysostome déployoit son eloquence en ce sujet, veu que les Grecs, parmy lesquels il viuoit, ont esté les premiers qui se sont refroidis de cette grande ardeur qu'auoient les premiers Chrestiens à la communion; car encore que quelquefois il s'en trouuast entr'eux qui communiassent à quelques autres festes de l'année, plus ou moins, selon qu'il leur restoit de la deuotion; si est-ce que communément le peuple remettoit la communion à la feste de Pasques, & ainsi parmy ce petit nõbre de personnes qui cõmunioient en toute l'année, il estoit necessaire que les Prestres celebrassent maintefois le sacrifice quotidien, & assistassent à l'Autel sans communians, qui est ce dont il se plaint au lieu allegué. A ce mesme propos sainct Ambroise se plaint de ce que cette mauuaise coustume venuë

Chrysost. hom. 3. in ep. ad Ephes.

Ibidem.
Εἰκῇ θυσία, καθημερινὴ, εἰκῇ παρεστήκαμεν τῷ θυσιαστηρίῳ, οὐδεὶς ὁ μετέχων· ταῦτα οὐχ ἵνα ἁπλῶς μετέχητε λέγω, ἀλλ' ἵνα ἀξίους ἑαυτοὺς κατασκευάζητε.

S. Ambros. lib. 5. de Sacr. cap. 4. Si quotidianus eſt panis, cur poſt annum illum ſumis, quemadmodũ Græci in Oriẽte facere conſueuerunt. Accipe quotidie, quod quotidie tibi proſit.

de l'Orient, s'eſtoit iettée en Italie, *Si*, dit-il, parlant de l'Euchariſtie à ſon peuple, *c'eſt vn pain quotidien, pourquoy attens-tu vn an à le prendre, comme les Grecs ont accouſtumé de faire en Orient. Recoy tous les iours ce qui te profite tous les iours &c.* Duquel paſſage & de celuy de ſainct Chryſoſtome, on peut recueillir que les Paſteurs & Preſtres Grecs celebroient le ſacrifice ſans communians, veu que parmy ces plaintes qui regardent l'indeuotion du peuple, & non l'abus des Miniſtres, on ne trouuera jamais qu'aucun les accuſe de s'eſtre retirez de l'Autel, ou d'auoir ceſſé de faire les diuins Myſteres. En quoy ils ſe ſont fondez ſur la meſme raiſon que nous auons produite, c'eſt à ſçauoir, ſur ce que le ſacrifice ne depend pas des communians ou des aſſiſtans. Partant ny nous ne fuyons en ce ſujet, ny nous ne craignons de rencontrer le Miniſtre du Moulin en quelque lieu que ce puiſſe eſtre, où il ſoit permis de combattre l'erreur, en ſouſtenant la verité. C'eſt pourquoy nous l'entendrons volontiers au ſujet du ſacrifice de la Meſſe, où il nous tire maintenant.

Du Sacrifice de la Meſſe.

Du Moulin depuis la page 270. iuſques à la page 318.

Luther. de Miſſ. priuata & vnct. Sacerd. Calu. l. 4. Inſt. cap. 18. §. 1.

L'VNIVERS eut occaſion de s'effrayer au bruit du ſacrilege de Luther & de Caluin, lors que par vne audace pleine d'impieté, ils attenterent de renuerſer le ſacrifice de la Meſſe, veu que ſans diſſimuler leur inſolence, l'vn proteſta que le Diable (Chreſtiens quelle horreur!) luy auoit fourny les argumens dont il ſe ſeruoit pour combattre vne choſe ſi ſaincte; & l'autre reconneut franchement qu'il entreprenoit d'arracher vne creance publique, & qui eſtoit receue d'vn commun conſentement de tout le monde. Mais c'eſt choſe bien plus inſupportable de voir qu'en ce temps icy, auquel leur impieté eſt pleinement découuerte, les Miniſtres perſiſtent en cette malheureuſe reſolution, de rauir aux Chreſtiens ce qu'il y a de plus venerable en leur Religion. Oppoſons nous à leurs efforts, & voyons ce que le noſtre apporte de nouueau ſur ce ſujet. Il ſe monſtre premierement prophane icy, (comme par tout ailleurs,) en la deſcription de noſtre creance, ſe mocquant de *l'onction Sacerdotale*, que l'hiſtorien Euſebe, autheur des quatre premiers ſiecles, appelle *diuine*; de la *conſecration des Preſtres*, que ſainct Auguſtin ne feint point de comparer auec celle du Bapteſme; du *ſacrifice* qu'ils offrent, au miniſtere duquel Epiphane & ſon interprete ſainct Hieroſme, conſtituent *le principal ſalut des Chreſtiens*; des *ornemens ſacrez* dont ils ſe parent, pour rendre leur miniſtre plus venerable, ſuiuans en cela la forme de l'ancienne Egliſe; des *ſainctes ceremonies*

Euſeb. lib. 10. hiſt. Ec. c. 4. Χρίσμα τὸ ἔνθεον. *Aug. lib. 2. cont. Parm. Ep. c. 13.* Vtrumque Sacramentum eſt cum quadam conſecratione; datur illud cùm baptiſatur, iſtud cùm ordinatur. *Epiph. ep. ad Io. Hieroſol. ab Hieron. verſa.* *Vide Hier. ep. ad Helio. de obit. Nepot. & lib. 1. cont. Pelag.*

qu'ils font, * quoy que Caluin confesse que l'vsage en a commencé *incontinent apres le siecle des Apostres*; des *paroles diuines* qu'ils prononcent, qui sont toutesfois celles que *le fils de Dieu a prononcées* en pareille occasion. Et en fin il se plaint de ce que le peuple dit; *Allons oüir la Messe*, ajoustant, *que si quelqu'vn parloit comme faisoient les Apostres & disoit, Allons rompre le pain, ou, Allons à la saincte Cene, il seroit estimé ou insensé, ou digne de l'Inquisition.* Or pour laisser ses outrages qui meritent plustost mépris que réponse, nous nous arresterons à ce dernier. Il seroit donc à desirer que cet homme qui a vne monstrueuse lecture, & qui a veu tous les manuscrits de la Bibliotheque de l'Eglise inuisible, nous monstrast par le témoignage d'vn bon autheur, que quelque Eglise Grecque ou Latine ait iamais vsurpé au sujet de l'Eucharistie cette phrase Hebraïque, *Allons rompre du pain*, pour dire, *Allons participer au Sacrement.* Ie sçay bien qu'il est souuent fait mention de la fraction du pain en l'Ecriture, mais que iamais l'Eglise ait receu cette façon de parler, *Allons rompre du pain,* ou mesme, *Allons à la Cene*, c'est chose dont nous n'auons aucune trace en l'antiquité. Bien trouuons-nous en sainct Ambroise, *faire la Messe*, à propos du sacrifice & de la sacrée oblation qui se fait en l'Eglise. Et dautant que la forme dont elle est celebrée est toute verbale, & que son essence consiste aux paroles de la consecration, ce n'est point de merueille si le peuple y voulant assister dit, *Allons oüir la Messe*, & non, *Allons rompre du pain*, ou, *Allons à la Cene*: qui sont des façons de parler inusitees & inoüies en l'Eglise. Maintenant pour venir aux autres poincts, l'Aduersaire nous demande premierement, *Qui a donné charge aux Euesques d'establir les Sacrificateurs en l'Eglise Chrestienne?* A quoy ie répons, que ç'a esté Iesus-Christ autheur du Sacerdoce du nouueau Testament, qui a laissé cét ordre en l'Eglise, dont il a voulu que les Euesques fussent les legitimes Ministres pour le conferer à ceux qui sont appellez à cette charge. Et parce que nous sommes sur les témoignages des Anciens, il faut prendre icy leurs depositions, *Nostre Seigneur*, dit Gaudentius contemporain de saint Ambroise, *ordonne à ses fideles Disciples, qu'il a establis les premiers Prestres* (Sacerdotes) *ou Sacrificateurs de son Eglise, qu'ils exerçassent sans cesse ces mysteres de la vie eternelle qui doiuent estre celebrés par tous les Prestres* (Sacerdotes) *en toutes les Eglises de l'Vniuers.* Auquel lieu il parle du sacrifice du corps & du sang de Iesus-Christ? *Le Sacerdoce*, dit S. Chrysostome, *s'accomplit bien en terre, mais il le faut mettre au rang des choses diuines, & ce à iuste titre; Car ce n'est point vn homme mortel, ny vn Ange, ny vn Archange, ny quelque autre puissance creée, mais c'est le mesme Paraclet qui a estably cét ordre;* Comment est-ce donc que les Prestres demeurent conuaincus de n'auoir aucune vocation, ou de ne posseder qu'vne charge imaginaire, comme le Ministre s'efforce de persuader auec si peu de front, qu'il dit, *que nous nous taisons là dessus,*

** Calu. lib. 4. Inst. c. 17. §. 43. Chrys. hom. 2. in 2. ad Tim. & ho. de prodit. Iudæ.*

Ambrof. lib. 5. epist. 33. Missam facere cœpi.

Gaudent. tract. 2. de Exod.

Chrysost. li. 3. de Sacerd. Ἡ ἱερωσύνη τελεῖται μὲν ἐπὶ τῆς γῆς, τάξιν δὲ ἐπουρανίων ἔχει ταγμάτων· καὶ μάλα γε εἰκότως· οὐ γὰρ ἄνθρωπος, οὐκ ἄγγελος, οὐκ ἀρχάγγελος, οὐκ ἄλλη τις κτιστὴ δύναμις, ἀλλ' αὐτὸς ὁ παράκλητος ταύτην διετάξατο τὴν ἀκολουθίαν.

& que nous n'auons iamais rien peu répondre à propos? S'il auoit leu le troisieme liure du Sacerdoce, d'où nous auons tiré ce passage, il auroit honte & horreur tout ensemble de dire ce qu'il dit contre ce sacré ministere. Et quant à ce qu'il ajouste, que *mettre des Sacrificateurs pour tenir rang entre les fideles Pasteurs & Euesques du troupeau, c'est comme qui introduiroit des Musiciens ou Escrimeurs, entre les Conseillers de la Cour pour les faire seoir sur les fleurs de lis;* C'est vn témoignage du peu de lecture & du peu de connoissance qu'il a de l'antiquité : Car iamais l'Eglise n'a reconneu aucun Euesque, qui ne fust Sacrificateur; ie ne dis pas en l'acception generale, mais en la signification particuliere & propre de ce mot; comme l'on peut recueillir des paroles de saint Augustin en ses liures de la cité de Dieu, où expliquant ce texte qui est dit des Saincts apres la resurrection : *Ils seront Sacrificateurs de Dieu & de Christ, & regneront auec luy mille ans*, il en parle en ces termes; *Cela certes n'est pas dit des seuls Euesques & Prestres, qui dés maintenant sont proprement nommés en l'Eglise Sacrificateurs.* Partant, mettre des Sacrificateurs en l'ordre des Euesques, n'est pas introduire des musiciens parmy des Senateurs, mais bien mesler des Ministres tels qu'on nous les baille aujourd'huy parmy les Euesques, c'est vouloir faire ioüer vne farce sur le theâtre de l'Eglise, qui n'a iamais veu ny Euesques ny Prestres, sans legitime ordination & consecration, dont ces nouueaux Euangeliques sont destituez. Que si apres tout cela du Moulin ne reconnoist pas que ce soit aux Euesques d'ordonner & de benir les Prestres pour les rendre capables de leur ministere, qu'il lise sainct Epiphane disputant contre Aërius, & sainct Hierosme en l'Epistre à Euagrius, en laquelle soustenant la dignité des Prestres contre les Diacres, & pour cette cause les égalant en tout ce qu'il peut aux Euesques, il excepte neantmoins l'ordination, en laquelle il auoüe ingenuement que le Prestre ne fait pas ce que fait l'Euesque, sans doute dautant que l'Euesque ordonne les Prestres. Comme aussi il est tout clair que iamais l'Eglise de Dieu n'a reconneu aucuns Prestres legitimes, sinon ceux qui ont esté ordonnez par les Euesques, lesquels pour cette raison Epiphane appelle *Peres des Peres*, dautant que par le Sacrement de regeneration ils donnent à l'Eglise des Prestres, qui sont les Peres des Chrestiens. Partant que nostre Ministre ne demande plus qui a donné charge aux Euesques d'establir des Sacrificateurs en l'Eglise, c'est Iesus-Christ, comme nous auons prouué.

Aug. li. 20. c. 10. Apoc. 20. v. 6. Non vtique de solis Episcopis & Presbyteris dictum est, qui propriè iam vocantur in Ecclesia Sacerdotes.

Epiph. he es. 75. Hieron. ad Euag. epist. 85. Quid enim facit excepta ordinatione Episcopus, quod Presbyter non faciat?

2. Il demande *qui a institué le sacrifice propitiatoire de la Messe, où Iesus-Christ est reellement sacrifié?* [a] Que sainct Chrysostome réponde pour nous. *Iesus-Christ*, dit-il, *a institué l'operation des mysteres sacrés, changeant le sacrifice, & au lieu de l'immolation des bestes, commandant qu'on l'offrist luy mesme.* Sainct Augustin fait le mesme discours sur le Pseaume 33. *Luy mesme* (Christ) *de son corps & de son sang a institué*, dit-il, *le Sacrifice selon l'ordre de Melchisedech.* Or parce que les Catholiques

[a] *S. Chrysost. Hom. 24. in 1. ad Corinth.* Τὴν ἱερουργίαν μετεσκεύασε, καὶ τὴν θυσίαν αὐτὴν ἀμείψας, καὶ ἀντὶ τῶν ἀλόγων σφαγῶν ἑαυτὸν προσφέρειν κελεύσας.

D. August. in Ps. 33. conc. 2. Ipse de corpore & sanguine suo instituit sacrificium secundũ ordinem Melchisedech.

enquis en quels mots de l'institution de l'Eucharistie cela se trouue, produisent ordinairement ceux-cy, *Faites cecy en commemoration de moy*, il s'épand en ses boufonneries accoustumées, & dit *qu'on fait de ces syllabes comme des cloches sonnantes, ausquelles on fait dire tout ce qu'on veut*; & puis apres auoir boufonné, il objecte contre le passage, *que par ces paroles Iesus-Christ nous a commandé de faire ce qu'il a fait, & que nous ne pouuons montrer que Iesus-Christ ait offert en ce Sacrement son corps en sacrifice*, & toutesfois c'est ce que i'ay clairement montré en ma Réponse par les témoignages de sainct Irenée, de sainct Cyprian, & de sainct Ambroise, car les authoritez que i'ay alleguées de leurs escrits, le disent en paroles aussi claires qu'on les sçauroit desirer. Et puis ce n'est pas de ces seules paroles que nous recueillons cette verité, encores que nous sçachions qu'elle y est assez exprimée, mais nous y rapportons les autres circonstances de l'action, & diuers autres passages de l'Ecriture qui se lisent dans nos liures. Mais repart du Moulin, *On trouue bien que Christ offre à ses Apostres disant; Prenez, mangez, mais on ne trouue point qu'il offre rien à Dieu.* Imposture honteuse en vne personne qui fait professiő d'interpreter la Bible. Nostre Seigneur ne dit-il donc pas en leur baillant son corps à manger, *Cecy est mon corps, qui est donné pour vous*; Il ne dit pas qui vous est donné: mais, *qui est donné pour vous.* Et à qui doncques a-t'il donné son corps pour les Apostres, sinon à Dieu son Pere, auquel il l'a offert pour prix de leur redemption, & de la nostre?

Iren. lib. 4. c. 32. Cypr. ep. ad Cecil. Ambros. in Psal. 38.

Luc. 22.

Quant à ce qu'il ajouste tiercement & quatriémement, que *Christ ne fit point d'éleuation, ny les Apostres d'adoration*; outre que l'argument pris de l'authorité, n'a nulle force, quand il est employé negatiuement, sur tout lors qu'il reste d'autres preuues, comme il en reste en ce sujet, par la tradition de l'Eglise, encore ny l'éleuation ny l'adoration ne sont choses essentielles au sacrifice, combien qu'elles s'y retrouuent ordinairement, & que l'Eglise les ait tousiours pratiquées: C'est pourquoy l'argument pris de ce costé-là, n'a nulle force.

En sixiéme lieu il objecte, que *quiconque offre à Dieu parle à Dieu, mais Iesus-Christ*, dit-il, *en tout le formulaire de l'institution de l'Eucharistie ne s'addresse point à Dieu, & ne parle qu'à ses Apostres*; Et toutesfois en ce mesme formulaire, nous lisons ces mots, *Comme ils mangeoient, Iesus prist le pain, & apres qu'il eut rendu graces il le rompit, &c.*

Matth. 26.

Certes ie ne croy pas que le Ministre se persuade que Iesus-Christ ait rendu action de graces à autre qu'à Dieu son Pere, ou qu'à cét effect il se soit addressé à autre qu'à luy, tellement qu'encores que l'essence du sacrifice ne consiste pas en cette action de grace, si est-il visible que par cette sainte & sacrée ceremonie, il dédioit ce qu'il faisoit à Dieu son Pere, auquel il *se sanctifioit*, c'est à dire, il s'offroit pour ses Apostres. Mais qui voudroit nier au Ministre sa premiere proposition, comment la pourroit-il prouuer, veu que nulle part l'Ecriture

que ceux qui se seruent de cét argument, ajoustent à la premiere proposition d'autres circonstances que le Ministre a dissimulées; ie ne m'amuseray point à refuter ce qu'il objecte là dessus, me contentant de luy dire qu'il ne sçauroit amener aucun exéple de l'effusion du sang de nostre Seigneur conceuë en termes de sacrifice, en laquelle il ne se soit point sacrifié: & l'instance de la Circoncision n'est nullement à propos, veu que c'est vne ceremonie legale visiblement destinée à vn autre fin qu'à sacrifier : Au lieu qu'en la Cene nostre Seigneur vse de paroles qui denotent manifestement vn sacrifice, comme nous auons monstré ailleurs : Et puis les Ministres ne peuuent reietter cette façon d'argumenter, puis qu'ils rapportent l'effusion à la Croix, en laquelle personne ne doute qu'il n'y ait eu vray sacrifice. Mais comme i'ay dit, ie ne veux point m'arrester particulierement à la discussion de cét article, qui dépend de l'intelligence de beaucoup d'autres particularitez que le Ministre a oubliées. Venons doncques à l'examen de la seconde proposition qu'il tient non seulement estre fausse, mais aussi contraire à l'Eglise Romaine: *Il est bien vray*, dit du Moulin, *que Iesus-Christ dit en ce Sacrement ; que son sang est épandu, mais il ne dit pas qu'il est épandu en ce Sacrement*, & ajouste, que *cela se doit rapporter à la Croix, où il se deuoit épandre incontinent apres*, alleguant que *nostre Seigneur parle bien souuent de sa mort prochaine, comme si elle estoit presente : Ioint que cela est confirmé par la Messe mesme, & par la version Latine de la Bible, que le Concile de Trente veut seule estre receuë, qui dit*, qui pro vobis effundetur, *qui sera répandu pour vous, tournant le present en futur, &c.* Mais qui ne voit icy la misere de la cause des Caluinistes, qui pour fortifier le mensonge, ont recours à ce qu'ils abhorrent le plus, comme aux paroles de la Messe, & à nostre traduction Latine, qui toutesfois ne fauorisent nullement leur impieté ? Car du Moulin deuoit se tenir à la solution de Bellarmin qu'il allegue, c'est à sçauoir, que cette effusion peut estre prise au present & au futur ; Ce qui n'est point faire les paroles de nostre Seigneur à deux visages, mais seulement les verifier en deux instances. Partant ny le Canon de la Messe, ny nostre traduction Latine ne contiennent rien d'impertinent, veu qu'il est certain que nostre Seigneur a épandu son sang en la Cene, & en la Croix ; En la Cene, sous l'espece du vin ; & en la Croix, en son espece visible. A la verité si c'estoient deux diuers sangs, il seroit à craindre de tomber en equiuocation, mais n'estant qu'vn mesme sang, il n'y a plus de danger que pour les malicieux ou pour les ignorans. Et pour ce qu'il objecte, *que souuent nostre Seigneur parle de sa mort prochaine, comme si elle estoit presente* : cela est bon pour quelquefois: mais ce n'est pas vne regle perpetuelle, notamment quand il est question d'en specifier les particularitez, veu qu'alors il a coustume de les representer au futur: Comme quand il dit; *Voicy nous montons en*

Math. 20. *Hierusalem, & le fils de l'homme sera liuré aux principaux Sacrificateurs, & aux Scribes; & ils le condamneront à mort, & le liureront aux nations pour s'en mocquer, & le foüetter, & crucifier; & le troisiéme iour il ressuscitera.* Si donc Iesus-Christ au temps de la Cene disant à ses Apostres,

Matth. 26. *Cecy est mon sang, le sang du nouueau Testament, lequel est répandu pour plusieurs, en remißion des pechez,* eust voulu parler precisément de l'effusion qui s'en deuoit faire en la Croix, & nullement d'vne effusion qui s'en fit en la Cene, cette particularité l'eust conuié à s'expliquer par paroles du futur, afin principalement de ne troubler point

Chrysost. in Matth. les esprits des Apostres, qui, (comme remarque sainct Chrysostome,) s'estoient déja auparauant troublez sur le sujet du Sacrement, à cause que manger de la chair humaine & boire du sang humain, c'est vne chose qui semble trop horrible aux sens. Et icy le sage Lecteur remarquera que les Caluinistes ne peuuent affermer leur creance, sans broüiller le Testament du fils de Dieu, & sans obscurcir la clarté de ses paroles. Certes Beze se trouue tellement forcé par la verité, qu'il reconnoist que cette effusion ne peut estre rapportée ailleurs qu'à la coupe, sans aueu de solecisme aux paroles Grecques de

Luc. 22. l'Euangeliste S. Luc, qui dit, *Cette coupe est le nouueau Testament en mon sang, laquelle est épanduë pour vous;* au lieu desquelles paroles, les Bibles de Genéue traduisent (auec vne visible déprauation du texte de l'Euangeliste;) *Cette coupe est le nouueau Testament en mon sang, qui est répandu pour vous;* conjoignant le mot, *répandu*, auec le mot de *sang*, au lieu que saint Luc le joint auec celuy de coupe. S'il nous estoit auenu de commettre ce sacrilege, que pourrions nous faire pour nous mettre à couuert des reproches des Caluinistes? Mais voicy que nostre aduersaire nous objecte vne grande perplexité, où il s'imagine que nous tombons, *parce que nous disons que sous les especes le sang du Seigneur est épandu, & cependant nous croyons qu'il ne sort point de ses veines.* Mais cette perplexité est toute imaginaire; car nous disons que le sang de nostre Seigneur est épandu au Sacrement dautant qu'il nous est offert sous la forme d'vne chose liquide, à sçauoir sous le symbole du vin, aussi bien capable de mouuement, que d'effusion. Et ainsi, ny ce n'est vne effusion sans mouuement, ny vne effusion sans effusion, quoy que gazoüille icy l'Aduersaire. Et pource qu'il replique que nous disons que ce sacrifice est *non sanglant*, d'où il veut recueillir qu'il ne s'y fait donc point d'effusion, c'est vn pur sophisme. Car ce que nous appellons le sacrifice *non sanglant*, ce n'est pas pour en exclure le sang, mais pour exprimer la maniere de laquelle le sang aussi bien que le corps nous y est baillé, c'est

Le 1. Concile de Nicée vse de cette façon de parler. à sçauoir sans la mort de l'hostie, & sans destruction de son estre, sans arracher vn membre ou vne partie d'auec l'autre, & sans faire sortir le sang hors de ses veines. Et ainsi ce n'est pas à dire, comme du Moulin barboüille que *c'est du sang non sanglant*, mais

bien que c'est du sang offert sans estre tiré des veines de Iesus-Christ qui reste tout entier au Sacrement, comme aussi il n'est plus exposé à aucune violence, ny à aucune douleur. Auquel sens nous ne nous ferons point donner la gesne pour auoüer que c'est vne effusion de sang faite non sanglamment, dautant qu'elle se fait sous vne autre forme que celle du sang, c'est à sçauoir sous celle du vin. Que s'il s'opiniastre à dire *que du sang demeurant és veines, ne peut estre offert sous vne espece liquide & capable d'effusion*: nous confesserons encor qu'il a raison d'apprehender qu'on ne le tienne pour Buffle, comme il parle, puis que c'est visiblement vouloir corriger la façon de parler de nostre Seigneur qui dit du sang, (qu'on sçait auoir esté en ses veines durant la Cene,) *qu'il est répandu en la remission des pechés*, lors qu'il le baille à receuoir en la coupe consacrée. Mais son impertinence, ou plustost sa malice paroist trop ouuertement en ce qu'il ajouste, *que pour mettre le corps de nostre Seigneur au Calice auec son sang, nous distillons ce Sainct corps par vne Chymie inusitée*. Certes nous ignorons cette honteuse Chymie, & la renuoyons à la Cene des Caluinistes, en laquelle on distille par des alambics inuisibles, la substance de la chair de Christ pour la faire receuoir aux fideles, sans leur en bailler que la simple fumée. Or pour reprendre mon propos, il est vray que le sang de nostre Seigneur estant inseparable de son corps, où se trouue l'vn, là aussi se trouue l'autre par vne suitte naturelle : à cause dequoy le corps est aussi bien au Calice, que le sang, selon la verité & selon la presence actuelle, mais le mouuement de l'effusion ne se fait formellement qu'au signe, encor que son effet paruienne iusques au corps & au sang, qui sont contenus dessous, entant que où le vin est versé, là se trouue l'vn & l'autre, à cause de l'vnion sacramentale, qui aussi nous fait dire que le sang est vrayement épandu, encore que ce ne soit que sous le signe du vin, auquel sens nous receuons la Philosophie de du Moulin, *que ce qui s'épand reellement sous vne autre chose, n'est pas pour cela moins épandu*, s'il entend qu'il faut que l'effect de l'effusion paruienne necessairement iusques à la chose contenuë, quand celle qui la contient est épanduë. Mais s'il entend que le mouuement se doit faire aussi formellement en ce qui est contenu comme en ce qui contient, sa Philosophie n'a lieu qu'aux choses *dont l'vne contient l'autre localement*; ce qui n'est pas au Sacrement, comme nos Theologiens luy peuuent apprendre. Apres toutes ces pointilles, l'Aduersaire passe à des choses plus serieuses, & nous demande, *si le sacrifice de la Croix & le sacrifice de la Messe sont deux sacrifices, ou bien si c'est vn mesme sacrifice*. Et comme ainsi soit que nous repondions en paroles claires, que c'est bien vn mesme sacrifice; quant à la substance de l'hostie, veu que c'est la mesme en nombre qui fut immolée en la Croix, à sçauoir le corps de Iesus-Christ, mais que pour le

regard de l'action & de l'immolation, ç'en est vn autre en nombre, veu que ce sont diuerses actions & immolations, celle qui se fait à l'Autel, n'estant que l'image & la commemoration de celle qui se fit en la Croix; il broüille tout ce discours, & se monstre ridicule en s'efforçant de prouuer ce que tout le monde luy accorde, sçauoir est *que le sacrifice de la Croix, & celuy de l'Eucharistie ne sont point vne mesme action en nombre*; Et c'est à quoy sont employez tous les argumens des pages, 279, 280, 281, 282, & 283. Iuge donc icy le Lecteur, si cét homme est capable de bien combattre nostre creance, puis qu'il ne l'entend pas. Certes il est si peu vray, que nous tenions que ce soit vne mesme action qui s'est faite à la Croix & qui se fait à nos Autels, que mesmes pour ce qui regarde les Messes celebrées iournellement en nos Eglises, nous reconnoissons que ce sont actions diuerses en nombre, encore qu'en toutes il n'y ait qu'vne mesme hostie, veu que pour mettre de la diuersité de nombre en deux actions, il suffit qu'elles ne se facent pas par mesmes personnes, à mesme temps, ou à mesme lieu. Et ainsi du Moulin estudiera mieux vne autres-fois nostre creance, s'il veut dire quelque chose à propos; Car pour cette fois il se monstre ou extremément ignorant, ou effrontément imposteur. Que si de ce que nous confessons que ce n'est pas vne mesme action, il veut recueillir que ce n'est donc pas vn mesme sacrifice; Nous répondrons que cela est vray, quant à l'acte de l'immolation, parce que Iesus-Christ qui est mort en la Croix, ne meurt pas en l'Eucharistie: mais cela n'empesche pas que quant à la substance ce ne soit la mesme chose offerte. Au reste il faut estre bien nouueau en la Philosophie, pour estimer qu'vne mesme chose n'est pas capable de receuoir diuerses actions en nombre, sans changer d'essence, ou de substance. Ce que toutesfois les argumens de l'Aduersaire supposent pour veritable, comme on peut recueillir de ce qu'il dit à la fin de la section sixiéme de Philippe & d'Alexandre: Et si quelque Catholique par inaduertance ou autrement a vsé du mot de reïteration, il a pris la reïteration pour la representation, comme sans doute la chose ne se peut expliquer autrement.

C'est donc encore auec imposture & auec fraude qu'il dit en la septiesme section, *que nous enseignons que la Messe est la reïteration du sacrifice de la Croix.* Au contraire nous disons, que ç'en est l'image, la memoire, & la representation; car ce qu'on reïtere se fait par diuerses fois, en mesme maniere: Mais nostre Seigneur ne meurt qu'vne seule fois, & est ressuscité glorieux, pour ne mourir iamais, à raison dequoy nostre oblation contient bien la mesme victime qui estoit en la Croix, quant à la substance de la chose, mais pour l'acte de l'immolation, il ne se reïtere pas icy: mais l'immolation qui se fait à l'Autel, n'est que la representation & l'image de celle qui se

S. Chrysost. Hom. 17. in epist. ad Heb.

τί οὖν ἡμεῖς καθ' ἑκάστην οὐ προσφέρομεν; προσφέρομεν μὲν, ἀλλ' ἀνάμνησιν ποιούμεθα τοῦ θανάτου αὐτοῦ, καὶ μία ἐστὶν αὕτη, οὐ πολλαί· πῶς μία ἐστὶν οὐ πολλαί; ἐπειδὴ ἅπαξ προσηνέχθη, ἐκείνη εἰσηνέχθη εἰς τὰ ἅγια τῶν ἁγίων, &c.

faisoit à la Croix. Ce qui a fait dire à S. Chrysostôme sur l'epistre aux Hebrieux. *Quoy doncques? & nous autres n'offrons-nous pas tous les jours? si faisons certes nous offrons, mais celebrans la memoire de sa mort, & ce sacrifice est vn, & non plusieurs, Comment vn & non plusieurs? Par ce qu'il a esté vne fois offert & introduit au Sanctuaire des Sanctuaires. Cecy est figure de cela, & cette oblation est figure de celle-là, & nous offrons tous les jours le mesme Christ, non maintenant vn autre, mais tousiours le mesme; Par ainsi c'est vn mesme sacrifice selon cette consideration.* Mais il y a bien de la difference entre dire que c'est le mesme sacrifice à raison de l'vnité de l'hostie, & dire que le sacrifice de la Messe est la reïteration de celuy de la Croix; car pour verifier l'vn il suffit que ce ne soiét point diuers Christs, qui soient offerts; mais pour verifier l'autre, il faudroit que la mort de Iesus-Christ interuinst aussi bien à la Messe comme à la Croix. Ce que nous n'auons iamais enseigné, quoy que du Moulin & les autres de la lie des Caluinistes, auec vne charité reformée nous chargent de cette lourde calomnie. Le passage de sainct Chrysostome que i'ay allegué deuroit suffire pour répondre aux lieux qu'il nous objecte de l'epistre aux Hebrieux, veu que ce grand personnage & les autres autheurs Grecs, & mesme les Latins qui sont venus depuis, comme Primasius Euesque d'Adrumette, ou d'Iustinianople en Afrique, celebre Docteur, Haymon & tous ceux qui ont faict des Commentaires sur cette epistre, ayans veu & leu tous ces passages, & se les estans mesmes objectez, n'en ont pas moins reconneu l'Eucharistie en tiltre de sacrifice, sçachans bien que sainct Paul ne parle en cette Epistre que du *sacrifice general de nostre redemption*, fait personnellement par Iesus-Christ sur l'Autel de la Croix, auec effusion de son sang, & en souffrant les douleurs de la mort, & supportant les peines deuës à nos pechez, & non du *sacrifice de religion* qu'il a laissé en son Eglise, tant en memoire perpetuelle de ce premier & original sacrifice, que pour nous appliquer le fruict de sa Passion, qui ayant pleinement satisfait pour les pechez de tout le monde, à la verité ne requiert plus de reïteration, veu *que Iesus par vne seule oblation a consacré pour tousiours ceux qui sont sanctifiez*; *Heb. 10. v. 14.* Mais elle n'esteint pas la necessité des moyens que luy-mesme a ordonnez estre employez pour les appliquer aux fideles, comme elle n'oste pas la necessité de la foy, de la charité, ou mesme des Sacremens. Nous accordons donc à du Moulin en la section neufiéme que l'Apostre disant que, *nous sommes sanctifiez par l'oblation du corps de Iesus-* *Heb. 10.* *Christ vne fois faite*; & que tout ainsi qu'il *est ordonné aux hommes de mourir vne fois, & apres cela le jugement*; *aussi Christ ayant esté offert vne fois apparoistra pour la seconde fois sans peché, à ceux qui l'attendent à salut*, exclut voirement *la reïteration de la mort de Iesus-Christ*, mais qu'il excluë *le sacrifice de l'Eucharistie*, auquel Christ ne meurt point, c'est chose que sainct Chrysostôme & tous les anciens luy nient auec nous, comme i'ay monstré cy dessus, par le témoignage que i'ay rapporté.

En suitte nostre Ministre continuant ses impostures, nous fait dire *que le sacrifice de Iesus-Christ ne se peut voirement reïterer sanglamment, mais qu'il peut & doit estre reïteré non sanglamment*: & moy je dy que nous ne parlons nullement de reïteration, mais seulement de commemoration & de representation du sacrifice de la Croix, qui nous est remis deuant les yeux par l'oblation de l'Eucharistie. *Les Chrestiens*, dit sainct Augustin, *celebrent la memoire du sacrifice déja accomply*, (c'est à sçauoir en la Croix) *par la sacrée saincte oblation & participation du corps & du sang de Iesus-Christ.* Paroles qui doiuent suffire pour faire rejetter tout ce qu'objecte cy apres du Moulin de la commemoration pour inualider la realité du sacrifice, aussi bien que ce qu'il continue à dire de sa pretenduë reïteration. En la section 12. il ajouste vne chose qui ne touche pas seulement la reïteration du sacrifice de la Croix; mais aussi l'oblation en quelque sens qu'on la prenne; c'est pourquoy il y faut répondre. Il dit donc que *c'est merueille que les deux tiers de l'Epistre aux Hebrieux, estans employés à parler du sacrifice & de la sacrificature du nouueau Testament, & de ses prerogatiues par dessus les sacrifices de la loy; neantmoins il ne se trouue en toute l'Epistre vn seul mot de ce sacrifice non sanglant, ny de sacrifier Iesus-Christ sous les especes du pain & du vin.* Et ajouste, *que c'estoit lors ou jamais qu'il en falloit parler.* Et moy ie répons que ce seroit vne plus grande merueille que celle qu'il se figure, si sainct Paul auoit parlé en ce lieu là du sacrifice non sanglant, puis que le discours en eust esté hors de propos au sujet qu'il traitoit. Car sainct Paul entreprenant de monstrer l'excellence de la Sacrificature de Iesus-Christ par dessus celle d'Aaron, fait comparaison des sacrifices mortuaires & sanglans de la loy ancienne, auec le sacrifice de Iesus-Christ, & auec l'hostie qu'il a offerte pour trouuer la redemption du monde, que les sacrifices anciens n'auoient peu acquerir: En quoy il monstre que nostre Seigneur a excellé, dautant qu'il n'est point entré au Sanctuaire *auec l'effusion du sang des bestes brutes*, comme le Pontife de la Synagogue, mais est entré *en vn Tabernacle, fait non de main d'homme*, c'est à sçauoir au Ciel, auec l'effusion de son sang propre qu'il a épandu en la Croix, s'offrant soy-mesme en sacrifice, sans obligation de s'offrir plus d'vne fois de cette sorte. Et partant le but de l'Apostre estant tel, il n'y auroit nulle apparence qu'il y rapportast le discours de l'Eucharistie, qui n'y a point de conuenance, puis que ce n'est ny vn sacrifice sanglãt, ny ce n'est pas vn sacrifice de *redemption*, tel qu'est celuy dont il estoit question, mais vn sacrifice *de religion* duquel le discours eust esté inutile & hors de propos. Ie laisse les autres raisons parce qu'elles ont esté mille fois rebattuës; ioint aussi que l'aduersaire estoit vn des Ministres ausquels s'addresse ce docte escrit qui fut fait sur la conference entreprise pour feu Madame, où ces choses sont si dignement & si solidement traitées, que nostre siecle n'a rien veu de mieux fait sur ce subjet.

Aug. l. 20. contra Faust. c. 18. Iam Christiani peracti eiusdem sacrificij memoriam celebrant, sacrosancta oblatione & participatione corporis & sanguinis Christi.

Heb. 7.

Monsieur le Cardinal du Perron au discours de ce qui se passa en la Conference pour Madame.

Au treiziesme article, ie prieray le Ministre d'allumer la chandelle pour trouuer son esprit, au lieu de nous demander où est le nostre, au sujet d'vne reïteration à laquelle nous n'auons iamais pensé, non pas mesmes en songeant. Que s'il faut luy renuoyer ses boufonneries, ie l'aduertiray encore qu'il vaudroit mieux parler en se taisant, c'est à dire se taire du tout, que de parler auec tant d'impertinence, car il est tousiours sur la pretenduë reïteration qu'il nous impose contre nostre creãce. Il est vray qu'on ne peut reïterer vne action sanglãte sans épandre du sang; mais il est faux qu'on ne puisse la representer d'vne façon non sanglante; veu que les monumens des batailles les plus sanglantes, peuuent bien se dresser sans tuer personne, & qu'on en peut representer la memoire sans épandre du sang humain.

Au quatorziesme il presse ce passage de l'Apostre en l'Epistre aux Hebrieux chapitre 9. vers. 22. où apres auoir parlé des sacrifices & purifications il conclud, *Sans effusion de sang il ne se fait point de remission de pechés*: *Partant*, dit-il, *si la Messe est vn sacrifice non sanglant, il ne s'y fait point de remission de pechés*. A quoy ie pourrois répondre en vn mot que sans effusion de sang *presente ou operante*, c'est à dire, qui se face ou actuellement ou qui opere encore par sa vertu apres qu'elle est faicte, il ne s'obtient point de remission de pechés. Auquel sens il ne se fait point de remission de pechés en la Messe, sans effusion de sang *operante* par sa vertu, veu que ce sacrifice n'opere qu'en la vertu & par l'efficace de celuy de la Croix, auquel nostre Seigneur a acquis la remission generale de tous nos pechés, qui nous est appliquée par l'oblation de l'Eucharistie, comme par vn moyen subalterne, institué de Dieu pour cét effet. Or que la remission des pechez se fist bien mesmes en la loy sans effusion de sang actuelle, mais seulement operante, Caluin le monstre au mesme lieu & en la mesme sentence dont il s'agist icy par le mot dont l'Apostre a vsé pour le faire seruir comme de restriction à son dire, *Presque toutes choses*, dit l'Apostre, *selon la loy estoient nettoyées par sang*: *Quand il dit presque*, adjouste Caluin, *il semble qu'il vueille monstrer qu'il y a quelques autres choses qui sont purgées d'vne autre sorte; & de fait bien souuent ils vsoient d'eau pour purifier & eux & les autres choses immondes*: Toutefois, dit-il, *cette eau mesme n'auoit vertu de nettoyer d'ailleurs que des sacrifices &c. Que s'il auenoit que la purgation quelquefois ne se fist pas ainsi; si est-ce neantmoins qu'elle consistoit au sang, veu que toutes les ceremonies empruntoient, par maniere de dire, leur vertu de cette purgation generale.* Au mesme sens nous disons, qu'encores qu'en l'Eucharistie il y ait *remission des pechez*, ce n'est point sans effusion de sang qu'elle se fait, veu que sa vertu dépend de cette purgation generale, & du sacrifice de nostre redemption, qui fut faite en la Croix. Mais dautant que l'Aduersaire pour fortifier l'argument insiste, *que l'Apostre ne parle pas seulement des sacrifices Iudaïques*, je luy maintiens qu'il s'est trompé, consideré que l'Apostre continuë la comparaison

Vide Caluinum in ep. ad Heb. ad cap. 9. vers. 22.

des sacrifices Iudaïques auec celuy de Iesus-Christ: Et pour monstrer qu'au nouueau Testament il falloit que la sanctification & consecration du regne de Iesus-Christ se fist par l'épanchement de son sang, il dit qu'en la loy, *presque toutes choses estoient nettoyées par le sang, & que sans effusion de sang il n'y auoit point de remission des pechez.* Aussi Caluin a traduit ce texte au passé, & non au present, *Presque toutes choses selon la Loy estoient nettoyées par sang, & sans effusion de sang ne se faisoit point de remission des pechez.* Partant en quelque façon qu'on prenne ce texte, il ne fait rien contre le sacrifice du nouueau Testament. Quant à ce que le Ministre dit, *qu'vne effusion de sang ne peut estre l'image d'vne action qui se fait sans effusion de sang*; cela est vray en ce poinct de l'effusion: Mais rien n'empesche qu'il n'y ait d'autres rapports entre ces deux actions. Cependant le lecteur remarquera en passant combien diligemment du Moulin lit l'Ecriture, puis qu'il ose asseurer, *que les sacrifices de la loy n'estoient point propitiatoires s'ils n'estoient sanglans.* Que deuiendra doncques le sacrifice du Bouc vif que le souuerain Sacrificateur offroit à Dieu, & dont la ceremonie est si exactement décrite dans le Leuitique? *Aaron*, dit le sainct texte, *mettant ses deux mains sur la teste du Bouc vif, confessera sur iceluy toutes les iniquitez des enfans d'Israël, & leurs preuarications en tous leurs pechez, si les mettra sur la teste du Bouc, & l'enuoyera au desert par la main d'vn homme député à cela. Le Bouc donc portera sur soy toutes leurs iniquitez en terre inhabitable, & l'homme laissera aller le Bouc parmy le desert*: Ce sacrifice estoit-il donc sanglant, ou n'estoit-il pas propitiatoire? Ministre lisez plus soigneusement l'Ecriture! ou au moins ne reprochés pas aux autres, qu'ils la lisent peu curieusement, &c. En la section quinzieme il nous oppose le Cardinal Bellarmin qui dit au premier liure de la Messe, chapitre deuxieme, *qu'en tout sacrifice proprement dit est requis qu'il y ait quelque chose de sensible qui soit offert, mais en la Messe*, dit le Ministre, *ce qu'on pretend offrir, à sçauoir le corps de Iesus-Christ, n'est point sensible, & nul ne le voit, ny ne le sent.* Et dautant que les Catholiques ont accoustumé de répondre à cela, que le corps de nostre Seigneur, encore qu'il ne soit pas sensible par soy-mesme en l'Eucharistie, l'est toutefois à raison des signes ausquels il est estroittement vny. Il repart que *c'est dire qu'il est visible, par ce que les especes le cachent, & en empeschent la veuë, C'est à dire qu'on le voit, par ce qu'on ne le voit pas, quoy que Bellarmin se vante de le voir, car il a d'autres yeux que le vulgaire.* Inepte repartie! veu que le Cardinal Bellarmin enseigne que *le corps de nostre Seigneur n'est pas la victime offerte, si on le considere ainsi precisément, mais le corps de Iesus-Christ, sous le signe & sous l'espece du pain, est*, dit-il, *cette victime.* De sorte qu'en cette consideration il est parfaitement visible; consideré d'ailleurs que les especes ont vn tel rapport auec le corps & le sang, que comme les paroles sont prononcées sur le pain & sur le vin, quiconque ne doute point de la verité de ces paroles, ny de la puissance de

Leuit. 16. v. 20. 21. 22.

Bellar. lib. 1. de Miss. Sac. c. 2.

deDieu, ne peut aussi douter de l'actuelle presence du corps & du sang de Iesus-Christ, souz leurs signes. En suitte dequoy dautant que les paroles prononcées sont sensibles, & que la consecration qui se fait par ces diuines paroles se fait sensiblement, le corps & le sang de nostre Seigneur sont dits estre vrayement & visiblement à l'Autel, entant que nos yeux voyent les symboles sacrez souz lesquels ils sont contenus ; à la façon que ceux qui voyent vn corps souz son habillement sont dits le voir, encore qu'il n'apparoisse à leurs yeux, que souz la couuerture de l'habillement. Et c'est tout ce qu'a dit le Cardinal Bellarmin au lieu qu'allegue de luy le Ministre: Ie mettray icy ses paroles. *L'action*, dit-il, *par laquelle le corps de Christ, à la gloire de Dieu, est mis sur la table pour y estre mangé, & qui se fait pour representer la Passion du mesme Iesus-Christ, doit estre appellée oblation & immolation. Or cette action est la consecration. Car par la consecration il se fait que le corps de Christ vrayement & visiblement est present sur la table, & y est present d'vne sorte qui est propre pour representer sa Passion & sa mort.* Or ce ne sont pas les yeux seuls de Bellarmin qui le voyent par ce moyen là, mais encore ceux du moindre homme du vulgaire, moyennant qu'il soit instruit à l'échole de Iesus-Christ. Car pour les infideles, ils sont aueugles en ces mysteres, qui se laissent voir aux yeux des Aigles, mais ébloüissent ceux des Corbeaux.

Bellar. lib. 1. de Miss. c 12. Illa actio, qua Christi corpus ad Dei honorē super mensam ponitur, vt consumatur, idque fit ad repræsentandam eiusdem Christi passionem oblatio & immolatio dicenda est. Illa autem actio consecratio est: nam per consecrationem fit, vt Christi corpus verè & visibiliter adsit super mensam, & adsit aptè ad repræsentandam passionem & mortem eiusdem.

Le Ministre ajouste vn second argument pris des écrits du mesme Cardinal. Il dit donc au vingt-septiéme chapitre du premier liure de la Messe, *Qu'vn vray & réel sacrifice requiert la mort réelle, ou la destruction de la chose immolée, Or en la Messe*, dit du Moulin, *la chose qu'on dit estre immolée, à sçauoir Iesus-Christ, n'y meurt pas réellement, & il n'y est pas destruit: Donc la Messe n'est pas vn vray & réel sacrifice*. Et dautant que Bellarmin répond à cette objection, *que l'estre naturel de Iesus-Christ n'est point destruit en la Messe, mais son estre Sacramentel: Donc*, dit du Moulin, *il s'ensuit que l'estre naturel de Iesus-Christ n'est point offert en la Messe.* Mais le bon homme se trompe de plus de juste moitié, car il y a vne telle habitude & relation entre l'estre Sacramentel & le naturel, que comme l'estre Sacramentel vient à estre destruit, l'estre naturel cesse d'estre où il estoit auparauant. Ce qui suffit pour dire qu'il est vrayement immolé, encore que ce ne soit pas en sa propre espece, mais souz le signe du pain. I'ajouste que la destruction de l'hostie est voirement de l'essence du sacrifice, mais auec distinction; car il est certain que la matiere qui est offerte, doit receuoir vne immutation réelle, mais il n'est pas necessaire que le terme qui resulte de ce changement, soit aussi destruit: ainsi le pain & le vin, qui sont la matiere de nostre sacrifice, sont vrayement changez au corps & au sang de Iesus-Christ: mais Iesus-Christ n'est point sujet pour cela à la destruction de son estre,

Bellar. lib. 1. de Miss. sacrif. c. 27.

si ce n'est à la façon que nous venons de dire, que les signes venans à estre consumez, l'estre de nostre Seigneur cesse d'estre où il estoit auparauant, à cause qu'il n'est là present que par l'vnion qu'il a auec les especes. Et cela monstre que l'acte de l'immolation est different en la Messe d'auec celuy de la Croix, veu que l'estre naturel fut vrayement destruit en la Croix; aussi estoit-ce le sacrifice de nostre redemption, qui requeroit que la victime portast la peine deuë à nos pechez; au lieu qu'en l'Eucharistie, (qui est vn sacrifice de Religion) l'estre naturel n'est point offensé en soy, mais seulement cesse d'estre souz les signes quand l'espece est consumée; & neantmoins c'est vn mesme sacrifice quant à l'essence de la victime. *Mais*, dit du Moulin, *cét estre Sacramentel est vne pure chimere; car vne personne ne peut auoir qu'vn estre, puis que c'est l'estre qui fait la personne estre vne.* Pauure petite philosophie! Vne chose ne peut auoir qu'vn estre naturel & substantiel! Il est vray: Mais Dieu peut outre cela multiplier sa presence par vn estre accidentel, tel qu'est celuy que nous nommons Sacramentel. Et qui ne sçait que la multiplication de la presence ne diuersifie pas la personne, mais seulement la multiplication de l'estre substantiel si elle pouuoit arriuer?

Mais replique encore l'Aduersaire, *Puis que Sacrement, par la definition de l'Eglise Romaine, signifie vn signe sacré, vn estre Sacramentel signifiera vn estre significatif; qui est*, dit-il, *se mocquer apertement.* Du Moulin ne se mocque pas, mais abuse malicieusement & à bon escient de la philosophie pour renuerser les mysteres de la foy; Car c'est vn pur sophisme qu'il nous presente icy. *Le Sacrement est vn signe sacré, par la definition de l'Eglise Romaine.* Il est vray: *Doncques vn estre Sacramentel signifiera vn estre significatif*: Il est encore vray, le rapportant au signe sacré; mais il est faux, le rapportant à la chose contenuë souz le signe, si ce n'est par communication. Ainsi donc les signes du pain & du vin (ausquels consiste proprement l'essence du Sacrement) ont vn estre significatif, car ils signifient le corps & le sang presens; Mais le corps & le sang ont leur estre naturel outre le Sacramentel, qui leur conuient entant qu'ils sont contenus souz les signes sensibles, ausquels ils ont vne si estroite vnion, que les signes destruits, ils cessent d'estre où ils estoient auparauant, encore qu'ils ne cessent pas d'estre absolument, & en leur propre nature.

Et quant à ce qu'il dit *que cét estre n'est point visible*; je répons qu'à ceux qui ont de bons yeux, il est assez visible en sa cause, puis qu'il resulte de la consecration qui se fait par des paroles sensibles, comme nous auons dit. Mais ce qu'il ajouste, que *ce qui represente vne chose luy doit ressembler*, est assés impertinemment objecté, veu qu'aux signes volontaires, c'est à dire qui dependent de la volonté de celuy qui les institue, cela ne se rencontre pas tousiours, ny mesmes ordinairement: Car nous voyons que le

lierre nous represente le vin, & la marelle le payement, auec lesquels ils n'ont aucune ressemblance. Mais outre cela, c'est se mocquer de rechercher la representation en l'estre sacramentel du corps de Iesus-Christ; il la faut rechercher aux signes sacrés, c'est à sçauoir aux symboles du pain & du vin, qui nous representent le corps & le sang de nostre Seigneur, qui nous sont baillés pour nourrir nos ames à la gloire, & nos corps à l'immortalité. Et ce qu'il oppose icy l'estre sacramentel au naturel, c'est comme qui opposeroit les qualités d'vn corps glorieux à son estre naturel; car l'estre naturel de l'homme luy donne vne épaisseur, vne pesanteur, le rend passible, mortel, &c. Au contraire l'estre glorieux le dépoüille de toutes ces choses. Et toutesfois encore l'estre sacramentel ne dépoüille le corps de nostre Seigneur d'aucune de ses qualités, veu qu'il les retient toutes au Ciel où il est en sa forme visible: seulement il le constituë à l'Autel sous vne autre forme, qui toutesfois ne luy rauist rien de son essence, mais seulement le rend propre à la communion des fideles.

16. Il fait mine de vouloir apprendre *si ce que dit Bellarmin là mesme, est approuué par les autres Docteurs, à sçauoir que par la vertu de ces mots,* Hoc est corpus meum, *le corps de Iesus-Christ commence à estre sur l'Autel sans ame & sans sang, & que par la vertu de ces mots,* Hic est sanguis, *le sang commence à estre seul & separé du corps sur l'Autel: car si cela est,* dit-il, *la Messe sacrifie vn corps mort; mais en la Croix vn corps viuant & souffrant estoit offert, ce n'est donc point le mesme sacrifice.*

A quoy ie luy réponds que ce qu'il allegue de Bellarmin est aussi veritable que ce qu'il infere de son sens particulier est faux & inutile: Mais il falloit mettre le passage de Bellarmin tout au long, car il ajouste, *L'immolation ne laisse pas d'estre non sanglante, dautant que la concomitance naturelle empesche que l'ame, ou le sang, ne soient vrayement separés du corps*: c'est à dire que Bellarmin ne dit pas que le corps se trouue souz l'espece du pain separé du sang, mais dautant que les paroles n'operent que ce qu'elles signifient, il dit que precisément par la vertu des paroles, *Cecy est mon corps*, il n'y a que le corps constitué souz vne espece, & toutesfois le sang ne laisse pas d'y estre, mais ce n'est pas par la force des paroles, mais par *vne suite naturelle*, que les Scholastiques appellent *concomitance;* dautant que ce corps estant viuant par tout, où il est posé, là aussi se trouue son sang, & reciproquement où son sang se trouue, il se trouue aussi present.

17. Le Ministre ayant ainsi perdu sa peine à nous calónier, vient maintenant à la reconnoissance de la verité, auoüant que le Concile de Tréte n'appelle pas le sacrifice de la Messe vne rëiteration de celuy de la Croix. *Le Concile de Trente*, dit-il, *en la session 22. au 1. chap. dit que I. C. a laissé à l'Eglise vn sacrifice, par lequel le sacrifice sanglant qu'il deuoit faire en la Croix fust represété, & sa memoire perpetuée. Le mesme Cócile ajouste que le sacrifice de la Croix & sa vertu nous est appliquée par ce sacrifice. Cela certes,* poursuit

du Moulin, *est nostre croyance : plusieurs des nostres ont esté brulez pour auoir ainsi parlé.* Mais icy je somme les consciences de tous Messieurs les Reformez, & les coniure de nous dire franchement s'ils approuuent cette façon de parler, *que par le sacrifice de l'Eucharistie, le sacrifice de la Croix & sa vertu nous est appliquée*, & s'ils la reçoiuent, qu'ils reconnoissent donc qu'on les a abusez iusques à maintenant, leur disant, qu'establissant vn sacrifice en la religion Chrestienne, *on enseuelissoit la memoire de la mort de Iesus-Christ*: Car c'est tout ce que Caluin objecte contre le sacrifice de la Messe, duquel partant le langage est bien different de celuy de du Moulin, comme aussi ie croy qu'il y a peu de Caluinistes qui parlent comme luy. Certes ny dans les écrits de Caluin, ny dans ceux de Beze, on ne trouue cette phrase, qui est le pur langage des Catholiques.

Quant aux argumens qu'il employe premierement, secondement, troisiémement & quatriémement, pour prouuer *que la commemoration & l'application d'vn sacrifice n'est point le mesme sacrifice ; comme la commemoration d'vne bataille n'est pas vne bataille, ny l'application d'vn habit ou d'vne emplastre, n'est point l'habit ou l'emplastre, ou mesme la commemoration d'vn payement, n'est pas le payement*; ils prouuent bien que ce n'est pas vn mesme sacrifice, quant à l'acte de l'immolation ; veu qu'en la Croix nostre Seigneur est réellement immolé auec la destruction de son estre naturel, portant nos douleurs sur sa chair, & nous acquerant la remission de nos pechez par sa mort ; mais ils ne prouuent pas que ce ne soit point la mesme hostie diuersement immolée, comme nous croyons qu'elle l'est en la Messe par vne ceremonie mystique, qui sans destruire l'estre naturel de l'hostie, sert à nous representer sa mort, & à nous en appliquer le fruict. Ainsi le Prestre ne pretend pas payer Dieu d'autre payement que de celuy que nostre Seigneur offrit en mourant ; au contraire nous croyons que ce seroit vne impieté de se figurer qu'il manquast quelque chose à ce prix qui valoit la rançon de mille mondes. Mais cela n'empesche pas que nous ne nous appliquions l'effect de ce payement, par la celebration du sacrifice qu'il a laissé en memoire de cette premiere oblation faite en la Croix pour la remission de nos pechez. *C'est nostre souuerain Sacrificateur*, dit sainct Chrysostome, *qui a offert l'hostie de nostre expiation : nous offrons la mesme qui a esté offerte lors, & qui est inconsumptible.* Ainsi les argumens du Ministre demeurent sans force, pour ce qu'il ne prend pas bien nostre creance, & dautant aussi qu'il demeure tousiours en l'equiuoque de sa pretenduë reïteration ; A raison de laquelle il s'imagine *que nous ne disons pas choses accordantes*, par ce qu'il ne nous entend pas, encore que nous parlions assez clairement. Et quant à ce qu'il ajouste cinquiémement, *que si nous voulons que la mort de Iesus-Christ nous soit appliquée en le sacrifiant, il faut que nous monstrions par la parole de Dieu, que Dieu veut qu'elle nous soit ainsi*

S. Chrysost. Homil. 17. in epistol. ad Hebr.
ὁ ἀρχιερεὺς ἡμῶν ἐκεῖνός ἐστιν, ὁ τὴν θυσίαν τὴν καθαίρουσαν ἡμᾶς προσενέγκας· ἐκείνην προσφέρομεν, καὶ νῦν τὴν τότε προσενεχθεῖσαν τὴν ἀνάλωτον.

appliquée; C'est chose qui nous est bien aisée à faire, puis que nous prouuons par les paroles de la Cene, que le corps de Iesus-Christ *est donné* pour les fideles, & tout de mesme, que son sang *est répandu en la remission des pechez* en l'Eucharistie, qu'il a commandé de celebrer en la memoire de sa mort.

Mais qu'est-il besoin d'autre preuue que de la confession du Ministre? Cy dessus apres auoir allegué le Concile de Trente qui dit, parlant du sacrifice de la Messe, *que le sacrifice de la Croix & sa vertu nous est appliquée par ce sacrifice*, n'a-t'il pas ajousté cette protestation; *Cela certes est nostre creance, plusieurs des nostres ont esté brulez pour auoir ainsi parlé?* Or ne peut-il douter que le Concile parle là du sacrifice du corps & du sang de Iesus-Christ en l'Eucharistie. Si donc les Caluinistes disent les mesmes choses, & si pour defendre ce langage, ils s'exposent aux supplices, pourquoy nous en demandent-ils d'autres demonstrations que celles qui leur font embrasser cette creance auec tant d'ardeur? Pag. 291. lig. 15.

Mais voicy de nouueaux argumens auec lesquels le Ministre se promet de renuerser entierement la doctrine Catholique. Il dit premierement, *que si la Messe est vrayement & proprement vn sacrifice auquel Iesus-Christ soit sacrifié en sacrifice propitiatoire pour nostre redemption, il faut necessairement que nous luy disions en quelles actions consiste ce sacrifice, & qu'en l'institution de l'Eucharistie couchée en l'Euangile, nous monstrions quelles ont esté les actions par lesquelles Iesus-Christ s'est sacrifié.* Et là dessus il dit, *que le Cardinal Bellarmin apres s'estre longuement tourmenté, en fin reuient à l'opinion de Thomas, qui dit que le sacrifice consiste en ces trois choses, en la fraction, benediction & manducation du pain, mais principalement il met l'essence du sacrifice en la benediction ou consecration.* Voilà son discours, auquel on voit premierement sa mauuaise foy à representer nostre creance: car iamais nous n'auons dit absolument que le sacrifice de la Messe fust de soy-mesme propitiatoire pour nostre redemption, que nous sçauons auoir esté accomplie en la Croix: seulement disons-nous qu'il est propitiatoire par application de celuy de la Croix, auquel s'est faite cette remission generale & originale de toutes les offenses du monde, qui nous est appliquée en particulier par cét auguste sacrifice, lequel contient bien la mesme victime, mais differe essentiellement en l'acte de l'immolation, comme nous auons déja expliqué. Pag. 299. apres le milieu.

En second lieu, il embroüille le discours de Bellarmin & de saint Thomas; car ny l'vn ny l'autre n'a dit que la fraction fust de l'essence du sacrifice. Quant à Bellarmin, il est visible par ces paroles, *La fraction du Sacrement*, dit-il, *n'appartient point à l'essence*, mais *seulement à l'integrité du sacrifice.* Et le 1. argument que fait du Moulin pour móstrer que l'essence du Sacrifice ne consiste pas en cette action de rompre l'hostie, est le mesme que le Cardinal Bellarmin employe

Bellar. lib. 1. de Miss. cap. 27. propos. sext.

Fractio Sacramenti ad essentiam non pertinet, sed solùm ad integritatem.

pour prouuer sa proposition : & pour les autres, ils sont assez exprimez, en ce qu'il ajouste que nostre Seigneur n'a point vsé de cette ceremonie. Seulement donc Bellarmin soustient qu'en l'vsage de l'Eglise, elle est creuë appartenir à l'integrité du sacrifice, par ce qu'elle est exprimée en toutes les liturgies Grecques & Latines. Quant à S. Thomas, il tient le mesme, car au lieu qu'allegue le Cardinal Bellarmin, il ne dit autre chose sinon, *que l'on appelle sacrifice, quand il se fait quelque chose à l'endroit de la chose offerte, comme quand les animaux estoient tuez & brulez, & comme quand le pain est rompu, mangé, & beny.* Qui sont des exemples de ce qui se passe en nostre sacrifice, mais qui ne prouuent pas que S. Thomas ait tenu que la fraction soit essentielle à nostre sacrifice; veu que le mesme sainct Thomas s'estant ailleurs objecté l'argument que du Moulin employe icy pour prouuer que la fraction n'est pas de l'essence du sacrifice, c'est à sçauoir, *que s'il auient que le Prestre laisse tomber l'hostie entiere dans le calice, en ce cas là il ne pourra pas garder la ceremonie vsitée en l'Eglise* : il répond, *que cette fraction de l'hostie consacrée, & la coustume de mettre vne parcelle de l'hostie dans le calice, regarde le corps mystique, comme le meslange de l'eau signifie le peuple. Et partant,* dit-il, *encore que cela ne se face pas, le sacrifice n'en est pas moins parfaict, & n'est point necessaire de rien reïterer en la celebration de ce Sacrement.*

Adde quod hac cerimonia Dominus non videtur vsus.

D.Thom.2.2. q.85.art.3. ad 3. Sacrificia proprie dicuntur quando circa res Deo oblatas aliquid fit: sicut quod animalia occidebantur & comburebātur, quod panis frangitur & comeditur & benedicitur.

D.Thom. 3. par. q. 83. art. 6. ad 6. Horum prætermissio non facit imperfectionē sacrificij, vt propter hoc sit necesse aliquid reïterare circa celebrationem huius Sacramenti.

Partant tous les argumens que fait icy du Moulin, pour monstrer que l'essence du sacrifice ne consiste pas en la fraction, sont inutiles, si ce n'est pour nous faire voir le grand loisir de sa plume; veu que saint Thomas, le Cardinal Bellarmin, & consequemment tous les Catholiques reconnoissent que cette ceremonie a esté introduite de l'Eglise, non pour y establir l'essence du sacrifice, mais pour seruir d'eclaircissement au mystere. Et certes les Docteurs Catholiques n'ignorent pas le style de l'Ecriture, qui met la fraction du pain pour vn signe de concorde, & pour vn gage de charité : mais du Moulin a deu apprendre que sainct Chrysostome (qui n'estoit point nouueau au style de l'Ecriture) expliquant le passage de la premiere epistre aux Corinthiens. *Le pain que nous rompons n'est-il pas la communion du corps de Christ,* passe plus outre, & rapporte cette fraction à l'oblation qui se fait en l'Eucharistie. *Pourquoy est ce,* dit-il, *que l'Apostre a ajousté, que nous rompons? Dautant que cela se peut voir en l'Eucharistie, & non le mesme en la Croix, mais le contraire. Car,* dit-il, *ses os ne seront point brisez, mais ce qu'il n'a pas souffert en la Croix, il le souffre en l'oblation pour l'amour de toy. Et endure d'estre rompu afin que tous en soient remplis.* Ce qui ne se doit pas seulement entendre parce que les especes, sous lesquelles il est contenu, sont rompuës, mais à raison que l'effect de cette fraction arriue iusques au corps de nostre Seigneur : non qu'il soit rompu en soy, (car il est glorieux & exempt de toutes ces souffrances) mais dautant que par le moyen du partagement des especes, il est se-

Esai.58.v.7. Thren.4.v.4.

1.Cor.c.10.v.16.

S.Chrys. in 1. ad Corinth. hom.24. Διὰ τί προσέθηκεν, ὃν κλῶμεν; τοῦτο γὰρ ἐπὶ μὲν τῆς εὐχαριστίας ἔστιν ἰδεῖν γινόμενον, ἐπὶ δὲ τοῦ σταυροῦ, οὐκέτι, ἀλλὰ καὶ τοὐναντίον τούτῳ.

parément en plusieurs parcelles des signes, au lieu qu'il estoit auparauant indiuisiblement, sous le signe entier. Ainsi le Ministre peut voir que ce n'est pas la fraction des accidens, en laquelle nous constituons l'essence du sacrifice, & tout ensemble apprendre que nous ne disons pas seulement sous quoy il se rompt, mais aussi comme il se rompt sous les signes sacrés. Et de repliquer que ces signes mesmes ne peuuent estre rompus, veu que les substances n'y sont pas, c'est chose qu'il faut prouuer, sans appeller *Physique prodigieuse*, ce qui resulte des principes de la foy. En tout euenement il n'auoit que faire de prouuer que l'essence du sacrifice ne consiste pas en la fraction du pain, veu que c'est chose que personne ne luy dispute.

Venons maintenant à la consecration, en laquelle nous tenons que consiste l'essence du sacrifice. Du Moulin dit *que cela ne peut estre, veu que la consecration se fait par ces paroles*, Cecy est mon corps, *& le Pape Innocent soustient que Iesus-Christ n'a pas consacré par ces paroles, mais qu'il auoit consacré auparauant par sa vertu diuine*. Et pour mieux faire valoir l'opinion d'Innocent, il ajouste *que nous tenons que le Pape ne peut errer en la foy, partant que son opinion doit estre suiuie.* Mais pour commencer par ce dernier on luy a cent fois répondu, que cela est vray aux decrets & aux Arrests de la foy qu'il prononce comme Pasteur de toute l'Eglise, & qu'il baille pour estre tenus comme articles de Religion, estant certain que le saint Esprit l'assiste infalliblement en ces occurrences là, & non de ce qu'il propose, medite, ou escrit comme Docteur particulier, veu qu'alors il parle de son sens, & ne dit que son opinion, sans vouloir obliger les peuples à ce qu'il propose comme à vne decision de la foy. Mais pour entrer au fond de la difficulté, quand nostre Seigneur n'auroit point employé les paroles, *Cecy est mon corps*, pour consacrer, ce ne seroit pas à dire qu'il ne les auroit pas laissées pour seruir de forme à l'aduenir en la consecration de l'Eucharistie, veu qu'il a eu puissance de faire les choses en vne façon, & de les commander de l'autre: Toutesfois la plus veritable opinion est, qu'il vsa des paroles dont nos Prestres vsent, à quoy le Pape Innocent s'accorde assés en ce qu'il dit ailleurs que *nostre Seigneur consacra par les paroles qui sont contenuës en l'Euangile.* *Innoc. in Decret. cap. cum Marthæ, de celebratione miss.*

Quant à ce que du Moulin ajouste *que les Peres tiennent que la consecration se fait par la priere*, nous y auons satisfait ailleurs, & monstré qu'en cette priere ils comprennent les paroles de Iesus-Christ, sans lesquelles iamais aucun d'entr'eux n'a creu que l'on peust consacrer ou faire le corps de Iesus-Christ.

En deuxiéme lieu il nous objecte, *que par ces mots rien n'est offert à Dieu, veu que Iesus-Christ ne s'addresse point à Dieu, mais parle & offre ce qu'il tient, aux Apostres*. I'ay des-ja répondu à cela, mais, ajouste qu'il n'a pas esté necessaire que Iesus-Christ exprimast son oblation par paroles qui signifiassent formellement qu'il offroit, veu que cela

ne se trouuera en nul sacrifice de la loy, que le Prestre ait dit, O Dieu ie te sacrifie vne telle victime! & mesme il n'a pas vsé de cette forme de parler quand il s'est immolé sur l'Autel de la Croix. Il suffit donc que l'œuure parle, & que l'action designe le sacrifice, comme nous tenons que la consecration du corps de nostre Seigneur par ces saintes paroles, *Cecy est mon corps, qui est donné pour vous*, se fait assez reconnoistre pour telle, veu principalement que toutes les circonstances qui s'y rencontrent d'ailleurs, s'y accordent de tout point, & montrent que nostre Seigneur voulant abolir les sacrifices de la loy en accomplit tous les mysteres, par la sacrée oblation de son corps & de son sang. Ce n'est pas que toute consecration comme celle des vaisseaux du Temple emporte sacrifice, mais nous soustenons que celle qui se fait en l'Eucharistie est destinée à cette fin; en quoy nous auons tous les Peres pour garants. Quatriémement, il adjouste, *qu'en la Messe il n'y peut auoir de consecration, puis qu'il n'y a rien de consacré.* Car, dit-il, *le pain n'est point consacré puis qu'il n'est plus. Aussi Iesus-Christ n'y est point consacré, car les hommes ne le peuuent consacrer, mais c'est luy qui consacre les hommes à Dieu.* Et en cecy derechef paroist la foiblesse des raisons de l'Aduersaire, car celle qu'il amene pour prouuer que le pain n'est pas consacré, prouue euidemment sa consecration, veu que c'est par cette consecration qu'il n'est plus, & qu'il est changé au corps de nostre Seigneur. Ainsi donc sans sophisterie, nous disons que non seulement la consecration se fait sur le pain, mais aussi que le pain est la chose consacrée, comme la matiere du sacrifice. Et ce qui resulte & qui est comme le terme de cette action c'est le corps de Iesus Christ: auquel toutes-fois les Prestres ne departent autre consecration que celle qui procede de sa parole, car ils ne tiennent que lieu de Ministres; & c'est le fils de Dieu mesme qui sanctifie les dons proposez.

Apres ces beaux argumens de paille employez contre la consecration, nostre Ministre se prend à la manducation, & s'efforce de monstrer *qu'il est absurd de dire que le sacrifice consiste en cette manducation; Veu que sacrifier c'est presenter, manger, est receuoir, c'est à dire, sont deux choses opposées.* Et icy derechef i'adjourne les yeux des Reformez, & les conjure de considerer comme cét homme me seconde pensant me combattre. Toute la raison pour laquelle en ma Réponse au Serenissime Roy de la grande Bretagne, ie me suis estendu sur les preuues du sacrifice de la Messe, a esté pour monstrer *que la manducation ou participation n'est point de l'essence de la celebration de l'Eucharistie.* Et maintenant confirmant mes preuues, il declare, *qu'il est absurd de dire que le sacrifice consiste en la manducation, veu que sacrifier c'est presenter, manger est receuoir, c'est à dire sont deux choses opposées, &c.* N'ay-je donc pas ce que ie desirois? Et si la manducation du Prestre n'est point de l'essence du sacrifice, combien moins celle du peuple? Recon-

noissez-

noissez-vous Ministre! Pour nous, nous disons que l'essence du sacrifice consiste en la consecration faite par les paroles sacrées, *Cecy est mon corps, Cecy est mon sang*, & qu'encore qu'elles ayent de l'habitude & de la relation à la manducation (qu'il n'est point permis au Prestre d'obmettre en l'usage de l'Eglise, afin qu'il monstre tousiours par la participation des choses saintes qu'il est consentant au sacrifice,) neantmoins deuāt qu'elle soit faite, le sacrifice ne laisse pas d'estre accōply, & de posseder son essence. En consideration dequoy, les Anciens disent que nostre Seigneur *monstre qu'il offre luy mesme en nous, dautant que c'est sa parole qui sanctifie le sacrifice qui est offert.* De sorte que c'est en la sanctification faite par les paroles que reluist l'essence du sacrifice de Iesus-Christ, & personne n'ignore que cette sanctification n'est autre chose que la consecration. Toutes ces choses meurement considerées, il appert qu'injurieusement & auec blaspheme l'Aduersaire ose dire apres Caluin, que *la Messe est vn autel dressé contre l'vnique autel, qui est la Croix de nostre Seigneur.* Et quant à ce qu'il adjouste en paroles prophanes que nous en auons rabaissé le prix, *l'employans pour la guarison des cheuaux, pour la conseruation des troupeaux, pour les bleds niellés, pour les vignes gelées, comme vne emplastre à tout mal;* Ie répons que ce n'est point tant à nous que s'addressent ces mocqueries, qu'à l'Eglise primitiue, qui ayant tousiours tenu que l'Eucharistie auoit succedé, en titre de sacrifice, à tous les sacrifices de l'ancien Testament, a aussi tousiours estimé qu'elle pouuoit seruir à tous les mesmes effects, ausquels seruoient ces sacrifices, & pour cette cause l'a employée pour tous genres d'offices, & pour obtenir toutes sortes de graces de Dieu, pour les viuans, pour les morts, pour les sains, pour les malades, pour les puissances du monde, pour les fruicts de la terre, & bref pour toutes choses necessaires en cette vie humaine. Ainsi sainct Chrysostome en ses Homelies sur les Actes exhorte les riches qui auoient des terres aux champs, *d'y bastir des Eglises, & d'y appeller des Prestres, qui faisans memoire d'eux en leurs oblations prient encore tous les iours Dieu pour la conseruation & augmentation de leurs metairies.* Et là mesme il dit, *que ce n'est ny inutilement ny sans foy que l'hostie estant entre les mains du Prestre, & les Anges & Archanges estans presens, on prie pour les morts, pour l'Eglise, pour les Prestres, pour la multitude, pour la fertilité & abondance des biens.* Et toutesfois ce sainct personnage ne croyoit pas que cela empeschast qu'on ne celebrast le sacrifice pour annoncer la mort de Iesus-Christ; mais il croyoit auec toute l'Eglise, que l'oblation estant faite à cette fin, elle donnoit & imprimoit aux prieres qui estoient faites dessus, force & vertu d'impetrer toutes sortes de bienfaits de Dieu, auquel il ne peut estre rien offert de plus agreable que cette diuine hostie, qui luy remet deuant les yeux la Passion de son fils, propre pour obtenir toutes sortes de graces de sa misericorde.

Ambros. in Psalm. 38. Ipse offerre manifestatur in nobis, cuius sermo sanctificat sacrificiũ quod offertur.

Chrys. Hom. 18. in acta. [illegible]

Idem hom. 21. [illegible] &c.

Mais pour répondre en peu de paroles à ce que du Moulin gazoüille *contre le prix du sacrifice*, ie diray seulement que s'il est consideré *en soy, & en son merite*, il a vne valeur & vne vertu infinie pour impetrer de Dieu ses bien-faits, veu que c'est le mesme corps du fils de Dieu qui a esté estendu sur la Croix; mais si on le considere en *son application* & aux effects qui en dériuent, il est finy & a ses limites, dautant qu'ainsi ce n'est pas le considerer selon sa dignité, ny selon sa valeur, mais selon sa promesse & la volonté de celuy qui l'a institué, qui a voulu en restreindre le fruict selon la disposition de ceux qui le reçoiuent; & partant ce n'est point de merueille si selon l'estat où se trouue vne ame en Purgatoire, on celebre plusieurs Messes pour sa deliurance, veu que le sacrifice ne luy est pas appliqué selon toute l'estenduë de la vertu de l'hostie, mais selon l'intention de Iesus-Christ, enseignée à son Eglise. En ce mesme sens les Theologiens asseurent que les merites de Iesus-Christ estans infinis en eux-mesmes *à cause de la dignité de la personne du Verbe*, ont toutesfois vn effect finy & limité par l'ordonnance diuine.

Proposition des Theologiens.

Quant à ce que du Moulin s'estonne *de ce qu'establissant l'Eucharistie vn Sacrement & vn sacrifice qui se font en vne mesme action, cependant nous les faisons differents en vertu & efficace, attribuans au Sacrement la remißion seulement des pechez veniels, & au sacrifice la remißion de ceux qui sont mortels*; ce n'est de merueille s'il ne peut côprendre ces choses, pour n'auoir iamais esté instruit en l'échole du S. Esprit. Car s'il y auoit estudié, il y auroit appris *que tous les Sacremens conferent la grace iustifiante*, capable d'effacer toutes sortes de pechez veniels & mortels: Que si l'Eucharistie n'efface que les veniels, c'est à raison qu'elle demande vn sujet saintement disposé, & déja estably en l'estat de grace, auquel elle puisse donner accroissement pour le faire paruenir à la vie eternelle. Et pour le sacrifice, à la verité le Concile de Trente enseigne, *que par son moyen les plus grands pechez sont remis*; Mais du Moulin cele aux Lecteurs qu'il s'explique au mesme lieu, disant *que par ce sacrifice les plus grands pechez sont remis, pour autant qu'appaisant Dieu* (par le merite de l'hostie qui est offerte) *il impetre de luy le don de penitence pour les pecheurs*. Auquel sens aussi saint Thomas dit que *le sacrifice iustifie, non comme cause prochaine, mais comme impetrant de Dieu le don de contrition*. En suitte dequoy il peut estre offert pour les infideles, & pour les méchans & contempteurs de la Religion, afin d'obtenir de Dieu par son moyen vn cœur contrit pour eux, qui leur face auoir repentance de leurs pechez. Quant à ce que nous le faisons *vtile aux presens, aux absens, aux viuans, aux morts, aux sains, aux malades*: c'est chose que nous auons apprise de la primitiue Eglise, qui l'a tousiours employé à ces fins, comme nous auons déja monstré, & comme nous monstrerons encore en suitte. A tant est-il aisé à voir que nostre Aduersaire n'a apporté que de vaines arguties, & des

Conc. Trid. Sess. 22. cap 2.

D. Tho. in 4. sent. dist. 12. q. 2. art. 2. ad 4.

ſubtilitez dignes de mépris en ces matieres de la foy, pour combattre la creance de l'Egliſe vniuerſelle, qui a recueilly la difference du Sacrement & du ſacrifice, de la nature des choſes commandées en l'Ecriture, ſans que ce ſoit à nous de vouloir plus curieuſement rechercher toutes les particularitez des diuins myſteres.

Mais parce que l'Aduerſaire blaſonne icy nos autheurs & leurs argumens au ſujet du ſacrifice de l'Euchariſtie, il faut voir ſi c'eſt auec raiſon. Il dit à ce propos, *qu'ils entortillent de longs diſcours, pour prouuer que l'Euchariſtie eſt vn ſacrifice; & cela eſt vray*, dit-il, *mais ſacrifice d'Euchariſtie, c'eſt à dire action de grace, & comme il eſt dit en la Meſſe*, Sacrificiũ laudis, *vn ſacrifice de loüange.* A la verité c'eſt icy vn des retranchemens des Caluiniſtes, mais ſi foible qu'il n'y a rien plus aiſé à forcer; Car ſi l'Euchariſtie n'eſt qu'vn ſacrifice de remercîment, pourquoy eſt-ce que la primitiue Egliſe l'a offert pour les morts, & que S. Auguſtin traittant cette matiere dit, *qu'il ne faut point nier que les ames des morts ne ſoient allegées par la pieté des viuans, qui en ont ſoin, quãd on offre pour elles le ſacrifice du Mediateur, ou qu'on fait des aumoſnes en l'Egliſe*; & que *pour les fort gens de bien, ce ſont actions de graces, & pour les non fort méchans, ce ſont propitiations?* Pour laiſſer les autres preuues, ſi le ſacrifice de l'Euchariſtie n'eſt qu'vn ſacrifice d'action de graces; que vouloit dire l'ancienne couſtume receuë en l'Egliſe de l'offrir pour les demoniaques? Eſtoit-ce donc afin de remercier Dieu & luy rendre graces de ce que le Diable s'eſtoit emparé, & eſtoit entré en leurs corps? Pluſtoſt n'eſtoit-ce pas pour ſupplier ſa diuine bonté de les deliurer de ce tourment? *Comme quand le temps approche que le Iuge a accouſtumé de ſortir & s'aſſoir en ſon tribunal, les geoliers tirent les priſonniers de la Conciergerie, & les placent deuant les barreaux & treillis du Palais iudicial, defigurés, ſordides, ayans les cheueux longs & les robbes ſales & dechirées, Ainſi*, dit S. Chryſoſtome, *les Peres ont ordonné que quand l'inſtant s'approche que Chriſt doit en bref eſtre comme aſsis en tribunal & apparoiſtre ès Sacremens, les hommes poſſedez & agitez du diable ſoiẽt amenés en forme de priſonniers, non pour ſouffrir l'examen de leurs crimes ny pour eſtre enuoyés à la peine & aux ſupplices, mais afin que tout le peuple & toute la cité eſtant preſente, on face des prieres communes pour eux, &c.* L'Egliſe ancienne croyoit donc toute autre choſe de l'Euchariſtie que ce qu'en croyent auiourd'huy les Miniſtres.

De oct. dulc. qu. q. 2. in Enchir. & lib. de cur. pro mort. agend.

Chryſ. de incomp. Dei nat. hom. 4. Καθάπερ οὖν δικαστοῦ προϊόν- ἔχοντος, καὶ ἐπὶ ὑψη- λοῦ τοῦ βήματος καθίζεσθαι μέλλον- τος, οἱ δεσμοφύλα- κες, τοὺς τὸ δεσμω- τήριον οἰκοῦντας ἅπαντας, ἐξαγαγόν- τες τοῦ οἰκήματος πρὸ τῶν κιγκλίδων, &c.

Le noſtre ajouſte que *nous amenons le ſacrifice de Melchiſedech, la figure de l'Agneau Paſchal, & les ſacrifices de la Loy, qui figuroient le ſacrifice du nouueau Teſtament: Item diuers paſſages des Prophetes, & notammẽt de Malachie, qui prediſent le ſacrifice du nouueau Teſtament; & pluſieurs choſes ſemblables*, *eſquelles*, dit-il, *quand meſme nous dirions la verité, cela ſeroit hors de propos, dautant que par là il ne paroiſt pas que Ieſus Chriſt doiue eſtre reellement ſacrifié ſous les eſpeces du pain & du vin, ny que ce ſacrifice de la Meſſe ſoit propitiatoire pour les viuans & pour les morts.*

Mais certes il y a dequoy s'estonner icy voyant la hardiesse de cét homme, qui se flatant de certaines petites arguties indignes d'vn qui se dit Pasteur d'Eglise, dément toute l'antiquité, qui alleguant le sacrifice de Melchisedech, l'Agneau Paschal, & les anciennes Propheties, nous enseigne clairement & en paroles formelles que ces choses ont esté toutes accomplies en l'oblation de l'Eucharistie, en laquelle le corps & le sang de Iesus-Christ sont offerts pour les viuans & pour les morts; & de ce dernier nous en parlerons particulierement en suitte : Mais pour le premier, à sçauoir que l'oblation de Melchisedech, l'Agneau Paschal, & la prophetie de Malachie ayent leur accomplissement en l'Eucharistie, en laquelle le corps de Christ soit sacrifié, si ie voulois m'estendre sur ce discours, i'aurois dequoy faire mille-fois rougir le Ministre s'il a du front. ie me contenteray de peu de témoignages & d'Autheurs irreprochables. Premierement pour le sacrifice de Melchisedech, voicy ce qu'en dit sainct Augustin. [a] *Nostre Seigneur, deuant le regne de son Pere changea son visage, & puis se retira pource que là estoit le sacrifice selon l'ordre d'Aaron, & luy apres de son corps & de son sang institua le sacrifice selon l'ordre Melchisedech*. Se peut-il rien dire de plus expres ? Auparauant luy, le glorieux Martyr sainct Cyprian; [b] *Qui est plus Sacrificateur du Dieu souuerain que nostre Seigneur Iesus-Christ qui a offert sacrifice à Dieu son Pere, & celuy mesme que Melchisedech auoit offert, à sçauoir le pain & le vin, c'est à dire son corps & son sang?* Se peut-il encore rien dire de plus formel? Et quant à l'agneau Paschal, il n'y a rien de si commun aux Peres, que de monstrer la correspondance de son sacrifice auec celuy du corps de nostre Seigneur en l'Eucharistie. [c] *Quand nous sacrifions*, dit S. Ambroise, *Christ est present, Christ est immolé : Car nostre Pasque, à sçauoir Christ, a esté immolé.* Or que le reste des sacrifices anciens ait aussi figuré le sacrifice de l'Eucharistie, c'est chose qu'on peut assez clairement voir en toute l'antiquité, mais ce passage de S. Augustin nous suffira. [d] *Ce sacrifice*, dit-il, parlant de l'Eucharistie, *a succedé à tous les sacrifices de l'ancien Testament, qui estoient immolez en l'ombre de l'aduenir. A l'occasion dequoy, nous reconnoissons au Pseaume trenteneufiéme, cette voix du mesme Mediateur, parlant par le Prophete; Tu n'as point voulu de sacrifice & d'oblation de moy, Car au lieu de tous ces sacrifices, & de toutes ces oblations, son corps est offert & administré aux communians.* Que veut-on de plus euident? Pour la prophetie de Malachie, les mesmes Anciens, monstrent assez qu'elle est accomplie en l'Eglise, par le sacrifice du corps & du sang de Iesus-Christ, mais contentons-nous encore du temoignage du mesme S. Augustin, qui tient cela pour si

a *Aug. in Psalm. 33. conc. 2.* Coram regno patris sui mutauit vultũ suũ, & dimisit eum, & abiit, quia erat ibi sacrificium secundum ordinem Aaron, & postea ipse de corpore & sanguine suo instituit sacrificium secundũ ordinẽ Melchisedech. *Idem epist. 95. 16. de Ciuit. Dei c. 22. & in Psal. 109.*

b *Cyprian. epist. ad Cecil. li. 2. ep. 3.* Quis magis Sacerdos Dei summi, quam Dominus noster Iesus Christus, qui sacrificium Deo patri obtulit, & obtulit hoc idem quod Melchisedech obtulerat, id est panẽ & vinum, suum scilicet corpus & sanguinem. *Tertul. lib. 4. cõt. Mar. Gaud. nt. tract. 4. in Exod. Hieron. ad c. 26. Matth. Chrysost. hom. de pro. Iud. Aug. lib. 2. cont. lit. Petil. cap. 37.*

c *Ambr. in c. 1. Luc.* Non dubites assistere Angelũ quando Christus assistit, quando Christus immolatur. Etenim pascha nostrum immolatus Christus.

d *Aug. li. 17. de Ciuit. Dei. cap. 20.* Id sacrificium successit omnibus illis sacrificiis veteris testamenti, quæ immolabantur in vmbra futuri, propter quod etiam vocem illam in Psalmo tricesimo & nono eiusdem mediatoris per Prophetiã loquentis agnoscimus: sacrificiũ & oblationẽ noluisti, corpus autẽ perfecisti mihi, quia pro illis omnibus sacrificiis & oblationibus corpus eius offertur, & participantibus ministratur. *Iren. l. 4. c. 34.*

manifeste, qui parle en ces termes contre les Iuifs. *Ce sacrifice donc par le Sacerdoce de Christ, selon l'ordre de Melchisedech, puis que nous le voyons estre offert à Dieu, depuis le Leuant, iusques au Couchant; Et que les sacrifices des Iuifs ausquels il a esté dit, Ie ne prens point plaisir en vous, & ne receuray point de present de vos mains, ils ne peuuent pas nier eux-mesmes qu'ils n'ayent cessé, Pourquoy attendent-ils encore vne autre Christ?* Ces passages pour auoir esté alleguez par le Cardinal Bellarmin, n'ont pas perdu leur force, & n'est pas moins loisible aux autres qu'à luy de les aller cueillir dans les écrits de leurs autheurs; Et c'est en cette source où i'ay puisé ceux que i'ay produits: mais le Ministre pense qu'à son imitation on ne face que transcrire les passages. Oyons maintenant ses objections contre ce que j'ay allegué. *De ces passages*, dit-il, *les vns sont contre luy, les autres faux, les autres inutiles.* A quoy ie répons que s'il s'en trouue vn seul faux, ie veux brûler moy mesme mon liure. Mais ceux-là ne croiront pas le Ministre, qui connoissent sa hardiesse à imposer. Venons à la verification. I'auois produit celuy de Iustin, pour monstrer que l'antiquité auoit reconneu l'Eucharistie en tiltre de sacrifice, *Des sacrifices qui sont offerts par nous, à sçauoir du pain & du vin de l'Eucharistie, Malachie en parle prophetiquement.* Là dessus l'Aduersaire dit, *Certes si c'est vn sacrifice de pain & de vin, ce n'est point vn sacrifice propitiatoire où Iesus-Christ soit réellement sacrifié.* Le Lecteur obseruera donc icy la mauuaise foy dont il vse en mon endroit. Mon dessein n'a pas esté (& j'en fais juge tout le monde) de monstrer en ce lieu que l'Eucharistie soit vn sacrifice propitiatoire; car c'est vne autre question à part, qui ne peut estre qu'ignoramment cófonduë auec celle que je traite: mais seulement i'ay voulu prouuer par le témoignage de l'antiquité, qu'elle a tousiours esté tenuë en tiltre de sacrifice, (soit propitiatoire, soit Eucharistique, il n'importe en ce sujet.) En suitte dequoy i'ay voulu inferer, qu'elle pouuoit estre celebree sans communians; Et pour commencer mes preuues, c'est à sçauoir qu'elle a esté tenuë en tiltre de sacrifice, j'ay produit Iustin contre Tryphon, qui dit clairement que l'Eucharistie est le sacrifice prédit par Malachie, & offert par les Chrestiens: Neantmoins du Moulin ose me reprocher que ce passage est contre moy, y a-t'il vn seul rayon de candeur en cette reproche? Quant à ce qu'il objecte, *qu'il l'appelle sacrifice de pain & de vin*; sans alleguer qu'il parloit à vn Iuif, auquel il n'estoit pas permis de declarer ouuertement les mysteres de la Religion Chrestienne, je répons que les Peres appellent l'Eucharistie sacrifice de pain & de vin, premierement par ce que ces élemens sensibles sont employés pour seruir de matiere au sacrifice, estans apportez à l'Autel & à la table du Seigneur pour estre consacrez & estre faicts le corps & le sang de Iesus-Christ par la vertu de sa parole; Et puis par ce que nostre Seigneur a voulu que ce sacrifice fust celebré souz les signes de ces substances. Ce que le mesme Iustin forcé par les calomnies des Payens, a claire-

S. Aug. lib. 18. de Ciuit. Dei c. 35. Hoc sacrificiũ per Sacerdotium Christi secundum ordinem Melchisedech, cùm in omni loco à solis ortu vsque ad occasum Deo iam videamus offerri: sacrificium autem Iudæorũ, quibus dictum est: Non est mihi voluntas in vobis, nec accipiam de manibus vestris munus, cessasse negare non possunt, quid adhuc expectant alium Christum?

Iust. Mart. in Dial. cum Tryph. περὶ τῶν ἐν παντὶ τόπῳ ὑφ' ἡμῶν τῶν ἐθνῶν θυσιῶν, τουτέστι τοῦ ἄρτου τῆς εὐχαριστίας, καὶ τοῦ ποτηρίου ὁμοίως τῆς εὐχαριστίας, προλέγει τότε εἰπών.

Du Moulin pag. 304. & seqq.

Iust. Apol. 2.

Iust. Apol. 2.

ment expliqué ailleurs, comme ſçauent ceux qui ont leu ſa ſeconde Apologie. Vient apres ſainct Irenée, ſur le paſſage duquel le Miniſtre me reproche auec vne inſolence inſupportable, *que ie l'ay falſifié en le tronquant méchamment.* Ce ſont ſes fleurs. Il y a au paſſage ſelon ſa propre traduction, *Ieſus conſeillant à ſes Diſciples d'offrir à Dieu les premiers fruicts de ſes creatures, non pour ce qu'il en ait beſoin, mais afin qu'ils ne ſoient ingrats & ſans rapporter fruict, a pris le pain d'entre les creatures, qui ſont communes entre nous, & a rendu graces diſant, Cecy eſt mon corps, & ſemblablement a pris le calice d'entre les creatures communes, entre nous, & l'a dit eſtre ſon ſang, & a enſeigné la nouuelle oblation du nouueau Teſtament; laquelle l'Egliſe l'ayant receuë des Apoſtres, l'offre par tout le monde à Dieu qui nous nourriſt, les premices de ſes fruicts au nouueau Teſtament.* Ie demande donc ſi ce paſſage pris en toute ſon eſtenduë, ne prouue pas viſiblement ma propoſition; c'eſt à ſçauoir que l'Egliſe a touſiours reconneu l'Euchariſtie en tiltre de ſacrifice & d'oblation preſentée à Dieu par tout le monde, ſelon ſon inſtitution & par la tradition des Apoſtres? Pourquoy l'auroy-ie donc tronqué, veu que ny ce qui precede ny ce qui ſuit les paroles que i'auois alleguées, à ſçauoir celles-cy, *Il priſt le pain, celuy qui eſt du nombre des creatures &c.* juſques à ces mots, *l'offre par tout l'Vniuers à Dieu*, n'eſt point contraire à mon diſcours, mais en confirme la verité? Parmy cela en me voulant calomnier, le Miniſtre s'eſt monſtré vn inſigne fauſſaire, car il a mal'heureuſement retranché de ſon alleguation ces dernieres paroles, *au nouueau Teſtament;* qui ſont toutesfois l'ame & comme la clef du paſſage, veu que par ces paroles, on voit que ſainct Irenée ne veut pas dire que l'Euchariſtie eſt ſimplement vne offrande de pain & de vin, comme luy impoſe du Moulin: mais qu'en la derniere Cene, noſtre Seigneur l'a inſtituée és ſignes du pain & du vin, *diſant que c'eſtoit ſon corps, & que c'eſtoit ſon ſang*, afin qu'eſtant offerte par tout l'Vniuers à Dieu, elle tinſt place au nouueau Teſtament, *de premices*, ou de premiers fruicts qu'on offroit à Dieu en l'ancien, & que par ce moyen les Chreſtiens euſſent auſſi dequoy monſtrer leur gratitude enuers ſa diuine Majeſté, & s'en acquitaſſent dautant plus glorieuſement que le corps de noſtre Seigneur & ſon ſang ſont plus precieux & plus auguſtes que tous les fruicts de la terre, qu'on preſentoit à Dieu en l'ancienne loy. C'eſt donc pourquoy du Moulin voulant détourner la force du paſſage, a méchamment, comme il parle, mutilé ce paſſage, & en a retranché ces dernieres paroles, *au nouueau Teſtament*, qui font voir que S. Irenée parle des premices de l'Euangile: c'eſt à ſçauoir du corps & du ſang de noſtre Seigneur. Or que ce ſoit l'intention de ſainct Irenée, il n'y a que ceux qui le liſent par procureur qui le puiſſent ignorer, veu que tout au commencement du chapitre, il parle en ces termes, *L'oblation de l'Egliſe que noſtre Seigneur a enſeigné d'offrir par tout l'Vniuers a eſté reputée vn ſacrifice pur enuers Dieu, & qui luy eſt agreable: non qu'il*

Iren. lib. 4. c. 32. Dominus noſter ſuis diſcipulis dans conſilium, primitias Deo offerre ex ſuis creaturis non quaſi indigenti, ſed vt ipſi nec infructuoſi, nec ingrati ſint eum qui ex creatura panis eſt, accepit & gratias egit dicens: hoc eſt corpus meum, &c.

Iren. lib. 4. cap. 34. Eccleſiæ oblatio quam Dominus docuit offerri in vniuerſo Domino, purum ſacrificium reputatũ eſt apud Deum, & acceptum eſt ei: non

eust besoin de receuoir sacrifice, mais dautant que celuy qui offre est glorifié en ce qu'il offre, si son present est agreable. Et puis ayant remarqué que par les presens on monstre son affection, & l'honneur qu'on rend au Prince, il conclud qu'il faut donc offrir à Dieu les premices de ses creatures, comme Moyse l'a commandé. Et par ce qu'on luy pouuoit objecter que la loy de Moyse estoit abolie, il va au deuant de cette objection, & dit *que le genre des oblations n'a pas esté reprouué, & qu'il y a des oblations parmy le peuple Iudaïque, & qu'il y en a parmy les Chrestiens, & qu'il y a eu des sacrifices parmy les Iuifs, & qu'il y en a aussi en l'Eglise, & que l'espece en a seulement esté changée & non le genre, dautant que ce ne sont plus esclaues, mais personnes libres, qui offrent.* Icy donc ie voudrois que du Moulin nous dist comment l'espece des sacrifices seroit changée, si l'Eucharistie n'estoit qu'vn sacrifice de pain & de vin? Y auoit-il rien de si commun aux sacrifices des Iuifs que le pain & le vin? Comment seroient-ce donc les premices de Dieu au nouueau Testament? Mais c'est le corps de Iesus-Christ, c'est son sang offert par tout l'Vniuers en pur sacrifice à Dieu, selon la Prophetie de Malachie, selon l'institution du fils de Dieu, & selon la doctrine des Apostres, qui tient le lieu *de ces premices* en la loy de grace. Aussi sainct Irenée s'explique assés vn peu plus bas, traittant de la qualité des choses sacrifiées, veu que parlant des Valentinians, il dit; *Comme sera-ce chose constante parmy eux que le pain sur lequel ont esté renduës les graces, soit le corps de leur Seigneur; & la coupe son sang, s'ils ne croyent pas qu'il soit le fils du Createur du monde, c'est à dire le Verbe, par lequel les arbres fructifient, & les fontaines coulent? &c. Qu'ils changent donc d'opinion, ou qu'ils cessent d'offrir ces choses.* Or quant au mot de *premices*, qu'il donne au corps & au sang de Iesus-Christ; on doit reconnoistre que c'est vne allusion à ce que l'Apostre vse de ce mot, parlant de Iesus-Christ, quoy qu'en vn autre sujet, c'est à sçauoir traitant de sa Resurrection, *Maintenant*, dit-il, *Christ est ressuscité des morts, & a esté fait les premices des dormans.* Mais quant à ce qu'ajouste du Moulin que la coustume des Anciens estoit, que le peuple venoit offrir du pain & du vin & des fruicts sur la table de la saincte Cene, & que telle offrande s'appelloit sacrifice d'Eucharistie, c'est vne si prodigieuse ignorance de l'antiquité, que je m'estonne qu'vn homme qui a vn si superbe sentiment de ses estudes, n'a honte d'écrire ces choses; Car il n'y a homme si nouueau en l'histoire Ecclesiastique, qui ne sçache quelle difference il y a tousiours eu entre les choses offertes en l'Eglise indifferemment par toute sorte de Chrestiens, & le sacrifice d'Eucharistie qu'il n'a iamais esté loisible à personne d'offrir sinon aux Prestres, comme l'on peut voir par les Canons de ce celebre Concile de Nyssée, & particulierement par celuy que i'ay cité en ma Réponse, au Serenissime Roy de la grande Bretagne, où mesmes il est delaré que les Diacres n'ont pas puissance de l'offrir. Il est bien vray que le pain & le vin apportés par les fideles estoient

quod indigeat à nobis sacrificium, sed quoniam qui offert, glorificatur ipse in eo quod offert, si acceptetur munus eius.

Iren. lib. 4. c. 34. Quomodo cõstabit eis, cum panem in quo gratiæ actæ sint corpus esse Domini sui & calicem sanguinis eius; si non ipsum fabricatoris mundi filium dicant, id est, Verbum eius per quod lignum fructificat, & defluunt fontes, &c.

1. Cor. 15. v. 20. 23.

Con. Nyss. can. 18.

n'ont iamais creu que ce fust vne nuë commemoration de cette mort, mais ont ajousté que cette commemoration se faisoit auec l'actuelle oblation du corps & du sang de nostre Seigneur presentez à Dieu son Pere, en memoire du supplice enduré à l'arbre de la Croix. Ce qui fait dire à sainct Augustin, que *les Chrestiens celebrent la memoire de ce sacrifice accomply en la Croix, par la sacrée saincte oblation & participation du corps de Christ*, & que par cela *il est Sacrificateur, estant luy-mesme l'offrant, & l'oblation*; Paroles qui monstrent assez que c'est voirement vn sacrifice de commemoration : mais de commemoration qui ne se fait pas nuëment, mais auec oblation actuelle du corps de Iesus-Christ. Et c'est cela qu'enseigne le grand & Oecumenique Concile d'Ephese, approuuant la declaration de l'vnziéme anathematisme de sainct Cyrille contre Nestorius, faite par le commandement & en presence du mesme Concile, c'est pourquoy du Moulin a voulu en affoiblir l'authorité, disant *qu'il est faux que sainct Cyrille parle au nom du Concile d'Ephese*, ajoustant, que *c'est vne piece d'vne lettre de sainct Cyrille écrite du Concile d'Alexandrie*. Mais sur le champ mesme il vient se rendre, *De vray*, dit-il, *c'est la declaration de l'vnziéme anathematisme de Cyrille, contre Nestorius, comme dit Coëffeteau.* Si cela est, ne parle-t'il donc pas au nom du Concile, auquel mesme il presidoit pour le Pape Celestin? Et qui ne sçait que le Concile a approuué les anathematismes de sainct Cyrille auecques ses declarations, & que toute la doctrine qui y est couchée, a esté receuë comme Orthodoxe, du commun consentement de toute l'Eglise? Quant à ce que l'Aduersaire m'objecte, que i'ay dissimulé l'exposition que sainct Cyrille mesme ajouste en ces mots, *Prononces-tu que nostre Sacrement soit la manducation d'vn homme? & pousses-tu irreligieusement à des pensées grossieres, l'entendement de ceux qui ont creu? entreprens-tu de manier auec des pensées humaines les choses qui sont presupposées par la seule & non curieuse ou enquerante foy.* C'est chose qu'il me reproche auec toute l'iniustice qu'on se sçauroit imaginer; Car premierement, ces paroles n'affoiblissent en rien le témoignage allegué qui dit, *Nous operons és Eglises le Saint viuifiant, & non sanglant sacrifice, que nous prenons, comme estant fait le propre corps & le sang du Verbe, qui viuifie toutes choses.* Et puis il est vray que nostre Sacrement n'est pas la manducation d'vn homme, au sens que Nestorius, contre lequel écriuoit sainct Cyrille, le prenoit. Car il mettoit en nostre Seigneur deux personnes, l'vne diuine, l'autre humaine, qu'il consideroit comme deux sujets distincts & differens l'vn de l'autre; d'où il s'ensuiuoit (comme luy reprochoient les Catholiques) que la generation temporelle de Iesus-Christ estoit vne simple generation d'homme & non de Dieu; & de mesme que la manducation de Iesus-Christ au Sacrement, estoit vne manducation d'homme simplement, & non vne manducation d'homme Dieu,

S. Aug. lib. 20. cont. Faust. c. 18. Christiani peracti eiusdem sacrificij memoriam celebrant sacrosancta oblatione & participatione corporis & sanguinis Christi.

Idem de ciuit. Dei lib. 10. c. 20. Per hoc & Sacerdos est, ipse offerens, ipse & oblatio.

Cyril. to. 1. Conc. edit. Col. pa. 683. Roman. edit. fol. 539. ἢ ἀνθρωποφαγίαν ἡμῶν ἀποφαίνει τὸ μυστήριον, παρὰς ἀνοσίως εἰς ἐξιτήλους ἐννοίας τῶν πεπιστευκότων τὸν νοῦν; καὶ λογισμοῖς ἀνθρωπίνοις ὑποβάλλειν ἐπιχειρεῖς, ἃ μόνῃ καὶ ἀζητήτῳ πίστει προσλαμβάνεται.

c'est à dire la manducation d'vn homme commun. Ce que sainct Cyrille rejette bien loing, tenant auec toute l'Eglise, & enseignant que cela estoit vn blaspheme, veu que comme parle le Canon allegué de luy, *Nous celebrons ce mystere, croyans que ce qui est proposé, n'est pas le corps de quelque homme commun; mais le prenant comme fait le propre corps du Verbe viuifiant.* D'ailleurs le Ministre s'est seruy de l'ambiguité des mots Latins, pour imposer à ce Pere qu'il a creu que Iesus-Christ n'est receu au Sacrement que par la seule foy; Au lieu qu'il ne veut dire autre chose par ces paroles, *attentas humanis cogitationibus tractare quæ solâ purâ & inexquisitâ fide accipiuntur*, sinon, *attentes-tu de manier auec des pensées humaines les choses qui ne se comprennent que par la seule foy non curieuse ou non enquerante?* blasmant en cela Nestorius qui se monstroit trop hardy & trop curieux en la recherche des choses qui ne se peuuent comprendre que par la foy. Ce que du Moulin n'eust pas ignoré, s'il eust leu au fond la dispute d'entre sainct Cyrille & Nestorius, mais il s'en rapporte au discours de Monsieur du Plessis, qui ne presente pas tous les secrets des Autheurs. Ainsi demeurent tous mes passages alleguez pour le sacrifice de la Messe en leur force, sans que les calomnies de l'Aduersaire les ayent en rien affoiblis. Ce qu'il adjouste és pages suiuantes page 307. 308. & 309. des premiers siecles, est si impertinent qu'il ne merite point de réponse. Il dit, *que les mots de sacrifice & d'Autels ont esté receus pour appriuoiser les Payens, & que pour cette raison on a appellé la table de la Cene autel, & le Sacrement sacrifice*; Mais son aueuglement est deplorable, veu qu'il n'y a personne qui ignore que les sacrifices desquels parloient les Payens, quand ils se plaignoient que les Chrestiens n'en auoient point, estoient les sacrifices sanglans des bestes brutes, auec lesquels le sacrifice de l'Eucharistie a si peu de rapport, que si on eust attiré les Payens par cette voye là à la Religion, leur disant, que les Chrestiens auoient aussi des sacrifices, ç'eust esté pour faire des Apostats, & non pour faire des fideles; car quelle trace de leurs sacrifices eussent-ils reconnuë en celuy de l'Eglise? Ceux-là se faisoient auec le fer & le feu; le Prestre prenoit la victime, l'égorgeoit, en épandoit le sang, allumoit du feu sur l'Autel, & brûloit l'hostie: Celuy de l'Eglise n'a rien de tout cela; Son administration, son oblation est toute verbale, & consiste aux paroles de Iesus-Christ, & en l'operation inuisible du sainct Esprit; Le Prestre ne porte ny fer, ny feu à l'Autel; on n'y voit point de buscher, on n'y voit point de victime à égorger; N'estoit-ce donc pas bien pour appriuoiser les Payens, de leur dire que c'estoit vn sacrifice, qui toutesfois n'en auoit aucune forme au sens que les Payens entendoient qu'on fist des sacrifices? D'abondant, c'est vne grande ignorance en l'antiquité, de dire que les Chrestiens apprivoisoient les Payens par le discours de leur sacrifice & de leurs autels, veu qu'au contraire ils ne parloient iamais de ces mysteres

Concilij Ephes. 3. par. Anathematismi 11. declar. 11.

τὴν ἁγίαν καὶ ζωοποιὸν καὶ ἀναίμακτον ἐν ταῖς ἐκκλησίαις τελοῦμεν θυσίαν, οὐχ ἑνὸς τῶν καθ' ἡμᾶς, καὶ ἀνθρώπου κοινοῦ σῶμα εἶναι πιστεύοντες τὸ προκείμενον· ὁμοίως δὲ καὶ τὸ τίμιον αἷμα, δεχόμενοι δὲ μᾶλλον, ὡς ἴδιον σῶμα γενὸς καὶ αὐτοῦ καὶ αἷμα τοῦ πάντα ζωογονοῦντος λόγου.

L'autel de la Synagogue est appellé Table.

qu'aux initiez, c'est à dire à ceux qui estoient déja baptisez & receus au rang des fideles: Ce que du Moulin peut apprendre de tous les autheurs des Catecheses; de sainct Augustin, de sainct Cyrille, de sainct Ambroise, de Gaudentius, & des autres. Et de fait le Synode d'Alexandrie que sainct Athanase a inseré dans ses œuures, deteste le sacrilege des Ariens, & leur impute à vn grand crime d'auoir parlé des diuins mysteres deuant les Catechumenes & deuant les Payens, *Les Ariens*, dit ce Synode; *n'ont point eu de honte de traiter en public & comme sur vn échaffaut, des mysteres deuant les Catechumenes, voire qui pis est, deuant les Payens.* Et au mesme propos sainct Athanase introduit encores Iules premier Pontife Romain, se plaignant de ce sacrilege; *Sous vn Iuge estranger*, dit il, *& en presence des Catechumenes, & qui pis est des Iuifs & des Payens, blasphemans le nom de Iesus-Christ, on a traité vne question concernant le corps & le sang de Iesus-Christ.*

Athan. apolog. 2. Τοὺς λειτουργοὺς ἐκώλυσαν περιπατεῖν, ἐπὶ δὲ τῶν ἐθνικῶν ἐξέταζον περὶ ἐκκλησίας, περὶ ποτηρίου, περὶ τραπέζης, καὶ τῶν ἁγίων, καὶ τὸ δεινότερον, ἐθνικοὺς ἐκάλουν μάρτυρας, περὶ τούτων μυστικῶν ζητοῦντες.

Ibid. in Ep. Iulij. Ἐπὶ ἐξωτικοῦ δικαστοῦ παρόντων κατηχουμένων, καὶ τὸ χεῖρον ἐπὶ ἐθνικῶν καὶ Ἰουδαίων τῶν διαβεβλημένων περὶ τὸν Χριστιανισμόν, ἐξέτασις περὶ αἵματος Χριστοῦ καὶ σώματος Χριστοῦ γίνεται.

Quant à ce que du Moulin allegue encore, *que les Chrestiens appelloient la Cene sacrifice, au mesme sens auquel l'Ecriture appelle nos prieres & nos aumosnes, & tout nostre seruice, religieux sacrifices*, c'est vne repartie faite sans jugement, encore qu'elle soit commune à tous les Ministres, car il faut n'auoir iamais leu les Peres, pour ignorer, que leur façons de parler de l'Eucharistie, expriment vn sacrifice, pris en sa propre signification, & non simplement vn sacrifice metaphorique, tel qu'est celuy des prieres & des aumosnes. Car premierement ils opposent ce sacrifice, aux sacrifices des Iuifs, & disent qu'il leur a succedé auec correspondance, en qualité de sacrifice; ce qui ne se peut dire d'vn sacrifice metaphorique. Et puis, ils enseignent qu'il est offert à Dieu, auec vne expression formelle de sacrifice, asseurant que ç'a tousiours esté la coustume du Prestre de dire en l'acte de l'oblation parlant à Dieu, *Ie t'offre*, ou, *Nous t'offrons*, comme (outre les autres témoignages que nous auons produits cy dessus,) on peut encore recueillir des paroles de sainct Ambroise en ses liures des Sacremens, où il dit: *Le Prestre prononce ces paroles, Nous donc faisans commemoration de sa tres-glorieuse Passion, & de sa Resurrection des Enfers, & de son Ascension au Ciel, t'offrons cette immaculée hostie, cette hostie raisonnable, cette hostie non sanglante, & ce pain saint, & ce calice de vie eternelle; & te prions & supplions que tu reçoiues cette oblation en ton Autel sublime, comme tu as daigné receuoir les dons de ton juste seruiteur Abel, & le sacrifice de nostre Patriarche Abraham, & celuy que t'a offert le souuerain Sacrificateur Melchisedech.* Qui ne voit donc par ces paroles vsitées en l'acte de l'oblation de l'Eucharistie, que toute l'Eglise l'a tousiours tenuë en tiltre de sacrifice pris en sa propre signification? Ie pourrois ajouster que souuent dans les escrits des anciens on voit qu'ils mettent vne manifeste

S. Ambros. Lib. 4. de Sacr. cap. 6. Sacerdos dicit: Ergo memores gloriosissimæ eius passionis & ab inferis resurrectionis, offerimus tibi hanc immaculatam hostiam, rationabilem hostiam, incruentam hostiam, hunc panem sanctum & calicem vitæ æternæ, &c.

& expresse difference entre ce sacrifice, & les autres sacrifices de nos œuures religieuses. Par exemple, sainct Gregoire de Nazianze alleguant les raisons qui luy auoient fait apprehender d'estre Euesque en l'Eglise, dit entre autres choses, *Sçachant que nul n'est digne du grand Dieu, & sacrifice, & Pontife, s'il ne s'est auparauant exhibé luy mesme à Dieu Hostie saincte & viuante, & ne luy a presenté vn sacrifice mental & acceptable, & n'a sacrifié au Seigneur Dieu vn sacrifice de loüange, & vn esprit humilié, qui est celuy seul que Dieu, qui nous donne tout, requiert reciproquement de nous* (c'est à dire, comme l'a fort bien monstré Monsieur le Cardinal du Perron, de ce que nous luy pouuons offrir du nostre) *comment me deuois-je enhardir de luy offrir le sacrifice externe, celuy qui est l'exemplaire des grands mysteres?* Auquel lieu on voit comme il distingue le sacrifice de l'Eucharistie, (car c'est de celuy là qu'il parle,) d'auec les autres œuures pieuses, & mesmes d'auec le simple sacrifice de loüãge: Mais ie ne veux point m'estendre dauantage sur ce subjet, afin de pouuoir reprendre la forme d'offrir vsitée en l'Eglise, & rapportée par sainct Ambroise, duquel nous venons d'alleguer les paroles. Ie dy donc qu'elle témoigne visiblement que tousiours l'Eglise a creu faire en l'Eucharistie vne oblation & vn sacrifice, prenant ces mots en leur propre signification, veu qu'outre ce que dit sainct Ambroise *que le Prestre dit qu'il offre à Dieu vne immaculée Hostie*, &c. l'antiquité nous témoigne que ce qu'il allegue icy du sacrifice de Melchisedech, est dit en suite de ce que la mesme Eglise a reconneu de la conformité entre Iesus-Christ & Melchisedech en la fonction de sacrificature, à raison de l'oblation de l'Eucharistie. Ce qui ne peut estre sans qu'elle soit vn vray sacrifice; car comment vn sacrifice metaphorique pourroit-il constituer vn Prestre au mesme ordre de celuy qui a offert vn vray & réel sacrifice? Et n'ay que faire de disputer si l'Eglise ou les Peres ont bien prouué que Melchisedech eust sacrifié du pain & du vin, c'est chose que i'ay faicte ailleurs: icy pour monstrer qu'ils ont tenu l'Eucharistie en tiltre de sacrifice proprement pris, il me suffit de verifier qu'ils ont cherché de la conformité entre nostre Seigneur & Melchisedech au sujet de la sacrificature, en ce que nostre Seigneur a offert la verité de ce, dont Melchisedech auoit sacrifié la figure souz les mesmes especes & symboles externes, & qu'en suite de cela, ils ont creu que nostre Seigneur en la derniere Cene auoit institué l'ordre des Prestres selon le sacerdoce de Melchisedech.

Greg. Naz. Apol. 1. ταῦτα εἰδὼς ἐγώ, καὶ ὅτι μηδεὶς ἄξιος τοῦ μεγάλου καὶ Θεοῦ καὶ θύματος καὶ ἀρχιερέως, ὅστις μὴ πρότερον ἑαυτὸν παρέστησε τῷ Θεῷ θυσίαν ζῶσαν ἁγίαν, &c.

Mais outre cela on peut recueillir de ce témoignage de sainct Ambroise, combien est faux ce que dit du Moulin *que cette priere se disoit anciennement par le Pasteur sur les aumosnes, & les oblations du peuple;* Au contraire, outre que sainct Ambroise la met apres la consecration, qui ne voit, par les propres paroles de cette priere, qu'elle ne pouuoit estre dite que sur le corps de nostre Seigneur, & sur les choses déja consacrées, puis qu'elles y sont nommées, *vne hostie*

Pag. 311.

immaculée, vne hostie raisonnable, vne hostie non sanglante, vn pain saint, vn calice de vie eternelle? Ces choses en bonne conscience, peuuent-elles estre dites que du corps, & du sang de Iesus-Christ? *Mais*, dit du Moulin, *appeller Iesus-Christ des dons & des presens, c'est parler contre le sens commun!* A cela ie répons, qu'il y a en l'oraison qu'il allegue; *Nous offrons à ton excellente Majesté de tes dons & presens, vne hostie pure, vne hostie saincte, &c.* Ce qui doit estre rapporté à ce que le pain & le vin seruent de matiere au sacrifice, & à ce que ces creatures de Dieu sont sanctifiées pour estre faites le corps & le sang de Iesus-Christ, qui sont l'hostie saincte & immaculée que le Prestre presente à Dieu. Ce n'est donc pas pour appeller Iesus-Christ *des dons*, encore qu'il n'y ait rien de plus commun en l'Ecriture, que de le nommer *don de Dieu*, mais c'est simplement pour reconnoistre que Dieu est autheur des biens, sous les symboles desquels il a voulu que ces diuins mysteres se celebrassent; car nous reconnoissons ingenuëment, & n'estoit point besoin pour le nous prouuer, d'alleguer les Canons des Apostres, saint Cyprian, mal & ignorammét traduit,* ny le Canon *Cleros*, ny Theodoret, que la coustume estoit anciennement que les fideles apportassent auant le sacrifice sur l'Autel de l'Eglise des offrandes de pain & de vin, dont le Prestre prenoit vne partie pour faire le sacrifice; & puis pour communier ceux du peuple, qui deuoient participer au corps & au sang de Iesus-Christ. Mais cela ne fait rien contre ce que nous disons, au contraire il le confirme. Quant aux autres parties de la priere mentionnée que du Moulin s'efforce de rejetter comme impies, dautant que *demander que Dieu ait son sacrifice aussi agreable que celuy d'Abel, c'est mettre le sacrifice de Iesus-Christ à l'égal de celuy d'vne beste; Et prier que les Anges l'emportent & le presentent à Dieu, c'est ignorer que Iesus-Christ n'employe point la creature pour estre presenté à son Pere;* & telles autres choses qu'il nous objecte. Ie repons que c'est blasmer ce qu'il ignore, & iuger de nos prieres contre nos intentions, de nous accuser d'impieté en ce sujet; car cette priere ne s'addresse pas à Dieu pour le supplier d'auoir agreable le sacrifice, *quant au merite de l'hostie presentée*; veu que Iesus-Christ s'offrant soy-mesme en ce sacrifice, ne peut qu'il ne soit infiniment agreable à Dieu son Pere: Mais elle se fait pour demander à Dieu, que l'oblation & le sacrifice luy soit agreable, *quant à la part que nous y apportons*, à sçauoir la foy, la deuotion, la charité, & les oraisons: *Supplians son excellente Majesté de receuoir fauorablement les deuoirs de nostre seruitude, que nous desirons estre portez par les mains de son sainct Ange, sur son sublime autel, deuant l'aspect de sa Majesté, qui reside dans les Cieux.* Et ainsi quand nous faisons mention du sacrifice d'Abel le iuste, d'Abraham nostre Patriarche, & de Melchisedech souuerain Pontife, c'est pour supplier Dieu de nous faire la grace de pouuoir contribuer autant de foy & de deuotion à la celebration des diuins mysteres, que iadis Abel,

Offerimus præclaræ Maiestati tuæ de tuis donis ac datis hostiam puram, hostiam sanctam, &c.

Ioan. 4.

Cyprian. serm. de eleem.

* In Dominicũ venire, *ne signifie pas en ce lieu là, faire la Cene. mais venir au Temple, où à l'Eglise.*

Abraham, & Melchisedech en monstrerent és sacrifices qu'ils offrirent à Dieu; *Ce que nous demandons de son gracieux regard par le merite de l'hostie presentée*, c'est à sçauoir par Iesus-Christ nostre Seigneur. Chose qui ne se peut faire qu'auec vne singuliere foy, & vne ardente charité, tant s'en faut qu'il y ait rien d'impie ou d'irreligieux en cette priere.

Maintenant pour opposer les Peres aux Peres, le Ministre ramasse quelques passages mal pris & mal employez, commençant si malheureusement ses alleguations, qu'il nous cite sainct Augustin en vn liure, dont il ne fut iamais l'autheur (comme ie luy auois appris ailleurs, s'il eust esté capable d'instruction,) c'est le liure *de fide ad Petrum*, qui est de Fulgence, & non de sainct Augustin; & encore le lieu allegué ne fait rien contre nous. Il dit, que *l'Eglise offre vn sacrifice de pain & de vin*, parce que, comme i'ay dit mille fois, le pain & le vin seruent de matiere pour faire le sacrifice, sans qu'il soit besoin de rechercher d'autre mystere en ce mot de vin, encore que l'Aduersaire die icy qu'il est plein d'energie. Or que par cela il n'ait pas voulu nier que le corps & le sang de nostre Seigneur soient presentez en sacrifice, on le peut voir, parce qu'il dit ailleurs écriuant à Monimus. Car en ce lieu là il nomme nostre sacrifice, *le sacrifice du corps & du sang de nostre Seigneur*, & monstre, contre les Ariens, que l'Eglise l'offre, non au Pere seul, mais aussi au Fils & au sainct Esprit, c'est à dire à toute la saincte Trinité. Voicy ses mots parlant à Monimus. *Tu dis que tu as esté interrogé par quelques-vns du sacrifice du corps & du sang de Iesus-Christ, que plusieurs estiment estre immolé au Pere seul.* Et en la deuxiéme question, parlant de la priere que fait l'Eglise à Dieu, afin qu'il enuoye le sainct Esprit pour sanctifier le sacrifice de l'Eglise, il en rapporte l'effect à l'vnion des fideles par la charité; & adiouste, *Cela ne peut estre plus opportunément demandé qu'alors que le corps de I.-Christ (qui est son Eglise,) offre au Sacrement du pain & de la coupe*, LE CORPS ET LE SANG DV SAVVEVR; D'où il appert qu'il a creu que le corps & le sang de Iesus-Christ sont vrayement offerts à Dieu en ce sacrifice qu'il appelle *Sacrement du pain & de la coupe*, par ce qu'il est offert à Dieu souz les symboles externes de ces natures sensibles qui sont la matiere de l'oblation. Il dit encore au lieu produit par le Ministre, *qu'au sacrifice de l'Eucharistie il se fait vne action de grace, & vne commemoration de la chair de Christ, qu'il a offerte pour nous.* Mais pour tout cela, il n'en est pas moins sacrifice de propitiation, au sens que nous auons monstré cy dessus; c'est à dire *par application de celuy de la croix*: Et pour la commemoration, c'est vrayement la commemoration de la chair de Christ estenduë en la Croix, & exposée aux tourmens pour nostre salut, mais son supplice nous est representé par l'oblation de la mesme chair offerte souz le symbole du pain. Du vray sainct Augustin il nous cite l'Epistre 23. qui est à Boniface, dont il veut qu'on pese le passage auec

Fulgent. lib. 2. ad Monim. q. 1.

* Dicis à nonnullis te interrogatum de sacrificio corporis & sanguinis Christi, quod plerique soli patri existimãt immolari.

Quast. 2.

attention, *Il monstre*, dit-il, *comment Iesus-Christ est sacrifié au Sacrement, & l'éclaircit par deux exemples, à sçauoir que c'est tout ainsi que quand deux iours auant Pasques nous disons: Auiourd'huy est la Paßion de Iesus-Christ: Et tout ainsi que quand au jour du Dimanche, nous disons: C'est aujourd'huy la Resurrection. Non pas que cela soit en effect, mais à cause de la ressemblance & commemoration: par ce que les Sacremens prennent le nom de ce qu'ils signifient*: Voilà ce qu'il nous objecte soit bien, soit mal. A quoy je répons, premierement, qu'il est faux que sainct Augustin monstre par les deux exemples alleguez, comme Iesus-Christ est sacrifié, au contraire il se sert de l'exemple du sacrifice auec les deux precedens, pour répondre à la question que l'Euesque Boniface luy auoit faicte touchant le Baptesme des petits enfans, à sçauoir comment il se peut faire que les parrains (comme nous les appellons,) leuans vn enfant, & estans interrogez s'il croit, répondent asseurément qu'il croit, comme ainsi soit qu'en effect il ne croye pas, & que ce soit chose fort incertaine si vn iour il croyra.

Question proposée par Boniface à sainct Augustin.

Pour répondre doncques à cette question, sainct Augustin monstre par ces trois exemples, que souuent les Sacremens prennent le nom des choses qu'ils representent, & auec lesquelles ils ont de l'affinité: Auquel lieu, (afin que le Ministre ne se trompe point,) il ne prend pas le nom de Sacrement en son acception speciale, comme nous le prenons en l'vsage de l'Eglise, mais en son acception generale, pour tout ce qui represente les mysteres de la foy: En signe dequoy il appelle la solemnité du Dimanche, *celebration de Sacrement*; Et de là conclud que les petits enfans sont dits croire par ce qu'ils reçoiuent le Sacrement de la foy, qui est le Baptesme, dautant que comme le Baptesme est appellé du nom de la foy, dont il est le Sacrement; aussi receuoir le Baptesme se peut appeller croire. *Partant*, dit-il, *encore que la foy qui consiste en la volonté des croyans, ne face pas l'enfant fidele, toutesfois le Sacrement de cette foy le rend tel par sa ceremonie. Car comme on répond qu'il croit, aussi est-il appellé fidele, non en acquiesçant & consentant par l'esprit à la chose, mais en receuant le Sacrement de cette mesme chose.* En ce lieu là donc sainct Augustin employe les exemples alleguez, non pour les estimer pareils, mais pour les faire seruir en vne chose qui leur estoit commune, c'est à sçauoir à expliquer vne question assez difficile, & à laquelle il estoit coniuré de ne satisfaire pas en produisant la coustume, mais en deduisant les raisons: Ce qu'il dit auoir fait comme il a peu, *Non assez suffisamment*, dit-il, *pour contenter les ignorans, & les contentieux: mais trop suffisamment pour les plus capables, & pour ceux qui ont plus d'intelligence.* Voilà pour la consideration & l'attention que du Moulin demande aux paroles de sainct Augustin. Mais pour venir maintenant au fonds, il est vray que sainct Augustin accouple l'exemple du sacrifice auec celuy du Dimanche, & dit ainsi, *Christ n'a t'il pas esté vne fois immolé en soy-mesme: Et toutefois au Sacrement, non seulement*

S. Aug. ad Bonif. Epist. 23.
Itaque paruulum etsi nondũ fides illa quæ in credentium voluntate consistit, iam tamen ipsius fidei sacramentum fidelem facit. Nam sicut credere respondetur, ita etiam fidelis vocatur non rem ipsa mente annuendo, sed ipsius rei sacramentum percipiendo.

à toutes les solemnités de Pasques, mais aussi par chaque iour il est immolé aux peuples, & celuy ne ment point (prenez garde du Moulin) *lequel interrogé, respond qu'il est immolé, car si les Sacremens n'auoient quelque ressemblance des choses dont ils sont Sacremens, ils ne seroiēt point du tout sacremens. Or à cause de cette ressemblance le plus souuent ils prēnent le nom des mesmes choses*: Mais premierement en ce passage de sainct Augustin du Moulin a malicieusement traduict *in Sacramento*, en signe sacré, au lieu qu'il deuoit traduire comme nous, au Sacrement: Toutefois laissant cela, sainct Augustin en ce lieu compare seulement l'acte de l'immolation qui se fait en l'Eucharistie auec l'acte de l'immolation qui se fit en la Croix, & dit que celuy de l'Eucharistie n'a que la ressemblance de celuy de la Croix. Ce qui est tres-veritable, veu que nous disons que par l'acte de cette immolation le corps du Sauueur n'est pas destruit par la violence des supplices, comme il fut en la Croix, mais seulement est offert à Dieu d'vne façon mystique & non sanglante, qui represente cette mort endurée en la Croix. En vertu donc de cette representation il est dit estre immolé, encore qu'en effect il ne le soit pas, prenāt l'immolation pour l'occision de l'Hostie. Et la raison pour laquelle il est dit estre immolé, nonobstant qu'il ne soit pas tué, est que pour l'immoler au Sacrement, il est constitué souz les especes insensibles du pain & du vin, qui se consacrent separément, pour nous remettre deuant les yeux par leurs symboles externes la separation du sang d'auec le corps, qui se fit en la passion. C'est encore ce que veut dire le Canon *Hoc est*, allegué par du Moulin qui dit; *L'immolation de la chair qui se fait par les mains du Prestre est appellé la passion, la mort, & le crucifiement; non point en verité, mais en mystere signifiant, de mesme que le Sacrement de la foy, par lequel nous entendons le Baptesme, est la foy*. Et icy ie ne puis que ie n'admire la stupidité de l'aduersaire, en l'allegation de ce Canon, que les plus ignorans peuuent voir estre du tout contraire à sa creance, veu qu'il dit clairement *qu'il se fait immolation de la chair de Iesus-Christ, par les mains du Prestre, au sacrifice de l'Eglise*. Et pour ce qu'il ajouste *que cette immolation est appellée la passion, la mort, & le crucifiement de nostre Seigneur, non en verité, mais en mystere signifiant*; c'est pour montrer que la mort de Iesus-Christ n'interuient pas reellement, mais est seulement representée *mystiquement* en ce sacrifice. Mais pour voir quelle est la foy enseignée au Canon, il ne faut que lire le commencement, C'*est ce que nous disons, c'est ce que nous nous efforçons en toute sorte de prouuer*, dit le Canon, *à sçauoir que le sacrifice de l'Eglise est faict de deux choses, est composé de deux choses, de l'espece visible des elemens, & de l'inuisible chair & sang de nostre Seigneur Iesus-Christ*. Voila les paroles du Canon. Et ce pendan du Moulin en produit le texte contre nous. Si c'est auec prudence, i'en laisse le iugement au lecteur! Il ne rencontre pas mieux en ce qu'il allegue du Canon. *Semel*, attribué à sainct Augustin, au liure des Sentences recueillies par Prosper:

De Consecr. dist. 2.

sper: Voicy les paroles du Canon; *Christ a esté vne fois immolé en soy-mesme; Et toutesfois il est tous les jours immolé au Sacrement. Ce qui se doit ainsi entendre, par ce qu'en la manifestation du son corps*, (c'est à dire en sa forme visible) *en la distinction de tous ses membres, vray Dieu, & vray homme, il n'a esté qu'vne fois pendant en Croix, s'offrant soy-mesme au Pere, hostie viuante, paßible, mortelle, ayant l'efficace de la redemption des viuans & des morts &c.* En toutes ces paroles y a-t'il rien que l'Eglise n'enseigne? Ne disons nous pas qu'encores que le mesme Christ soit immolé à l'autel & à la Croix, neantmoins l'acte de l'immolation est diuers, veu qu'en la Croix il souffre la mort, ce qui ne se fait pas à l'Autel, mais elle ne nous y est que representée par la saincte & sacrée oblation de son corps, qui se fait sans qu'il meure? Ainsi se doit entendre ce qu'il allegue en suitte de sainct Chrysostome, du Maistre des Sentences, de sainct Augustin, de sainct Ambroise. Et ne faut que lire les passages pour voir combien imprudemment le Ministre les employe contre la doctrine de l'Eglise. Nous auons cy dessus produit le passage de sainct Chrysostome, où il dit, que *nous offrons en plusieurs lieux vn mesme Christ*; & ajouste ce que vient de dire du Moulin, que *nostre sacrifice est la figure & la commemoration du sacrifice faict à la Croix*, c'est à dire, de la mort de Iesus-Christ, encore que ce soit le mesme corps offert par le Prestre, & immolé par le fils de Dieu. *Nous offrons tous les jours*, dit-il, *le mesme Christ, non maintenant vn autre, mais tousiours le mesme.* Quant au maistre des Sentences qui allegue S. Ambroise & S. Augustin, il traite voiremét cette questió, *A sçauoir si ce que fait le Prestre peut estre appellé sacrifice & immolation*, mais il entend par sacrifice & immolation, l'occision & la mort de Iesus-Christ, & ayant demádé, si elle interuient en l'action du Prestre; il répond tres-doctement & tres veritablement, que non; *Iesus-Christ*, dit-il, *pour cela est-il occis autant de fois? Mais seulement la commemoration anniuersaire represente ce qui s'est fait iadis*, c'est à dire la mort & la Passion de Iesus-Christ; qui est cela mesme qu'enseignent S. Augustin & S. Ambroise, aux passages alleguez par le maistre des Sentences, & rapportés par le Ministre. Ainsi donc ces Anciés enseignent qu'à la verité *l'immolation en nostre sacrifice* n'est que mystique & commemoratiue, dautant que Iesus-Christ ne meurt pas à l'Autel: mais ils asseurent tous ensemble, que *l'oblation est réelle & veritable*, dautant que c'est le mesme corps du fils de Dieu immolé en la Croix, qui y est offert à Dieu son Pere en holocauste & sacrifice aggreable, en memoire de sa Passion. Outre cela, ie voudrois bien demáder à ceux d'entre les Reformez qui ont le plus de jugement, si ce n'est pas vne pure mocquerie d'alleguer le maistre de Sentences, & S. Thomas encore, contre le sacrifice de la Messe, veu qu'on sçait que ces deux grands personnages ont esté Prestres, & ont celebré toute leur vie ce diuin sacrifice, selon les formes de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine? Et certes ces Docteurs supposans comme chose

Chrysost. in ep. ad Heb. hom. 17. τὸν αὐτὸν ἀεὶ προσφέρομεν, οὐ νῦν μὲν ἕτερον, ἀλλ' ἀεὶ τὸν αὐτόν.

Mag. Sent. in 4. dist. 12. lit. 6.

toute certaine & receuë publiquement de tous les Chrestiens, que l'Eucharistie est sacrifice, ont seulement mis en question, *à sçauoir si Christ est immolé*, entendans par l'immolation la destruction de l'hostie, & la mort de Iesus-Christ; & répondent simplement que non, mais toutesfois que la chose s'appelle immolation, à cause qu'elle represente la mort de Christ; & aussi dautant que par ce mystere, nous sommes faits participans de la mort de Iesus-Christ. Mais de dire là

Du Moulin à la fin du chapitre.

dessus que *sainct Thomas a oublié la cause qu'on dit estre aujourd'huy la principale, pour prouuer que l'Eucharistie est sacrifice, à sçauoir que c'est par ce que Iesus Christ y est réellement sacrifié souz les especes du pain & du vin, en sacrifice vrayement propitiatoire*; C'est vn témoignage qu'il n'a leu de sainct Thomas, que ce qu'il en a trouué d'inseré dans les écrits du sieur du Plessis. Car outre que la question que forme sainct Thomas n'est pas, *vtrum Eucharistia sit sacrificium*, mais *vtrum Christus immoletur in hoc Sacramento*, qui sont choses bien differentes, comme sçauent les doctes, il y a mille & mille passages en ses écrits, qui monstrent assez quelle a esté sa creance en ce sujet, & d'en rechercher des preuues, c'est se monstrer aussi ridicule que qui demanderoit qu'on allumast vne chandelle en plein midy, pour voir s'il est iour. Que s'il y a encore quelqu'vn si stupide en ces matieres qui exige qu'on luy en cotte les lieux, nous le renuoyons sans plus au seruice que ce grand personnage a composé pour estre chanté en l'Eglise, durant la solemnité du diuin Sacrement.

Du Moulin pag. 315. à la fin & 316. au commencement.

Aug. cont. lit. Petil. li. 2. c. 52.

Chrysost. hom. 2. in 2. ad Timoth. ἡ προσφορὰ ἡ αὐτή ἐστι καὶ ὁ τυχὼν προσενέγκῃ, καὶ Παῦλος, καὶ Πέτρος, ἡ αὐτή ἐστιν ἣν ὁ Χριστὸς τοῖς μαθηταῖς ἔδωκε, καὶ ἣν νῦν οἱ ἱερεῖς ποιοῦσιν· οὐδὲν αὕτη ἐλάττων ἐκείνης, ὅτι καὶ ταύτην οὐκ ἄνθρωποι ἁγιάζουσιν, ἀλλ' αὐτὸς ὁ καὶ ἐκείνην ἁγιάσας.

Il reste à répondre à vne raison produite par du Moulin, parmy les authorités des Peres, *En cecy*, dit-il, *sur tout paroist que les Anciens ne croyoient point sacrifier réellemẽt le corps de Iesus-Christ, enclos souz les especes, en ce qu'ils estimoient que le sacrifice estoit sanctifié par les offrans, & estoit net selon que les personnes estoient nettes. Or Iesus-Christ n'est ny sanctifié ny rendu net par les hommes.* Et là dessus allegue S. Augustin disant contre Petiliã, *Tel qu'est chacun qui approche pour participer, tel est son sacrifice. Toutes choses sont nettes aux nets.* Or premierement il est faux, que l'antiquité ait creu que le sacrifice, (entendant par le sacrifice la chose sacrifiée,) estoit sanctifié ou rendu net par les offrans; Escoutons S. Chrysostome, *La sacrée oblation*, dit-il, *bien que ce soit Pierre, ou que ce soit Paul, ou vn autre Prestre de quelque merite que ce soit, est la mesme que Iesus-Christ a donnée luy mesme à ses Disciples, & que les Prestres consacrent maintenãt: celle cy n'a eu moins que celle-là, Pourquoy? Parce que les hommes ne la sanctifient pas*, (entendez vous du M.) *mais Iesus-Christ qui l'a premierement consacrée.*

Fausseté en sainct August.

Nos dicimus tale cuique (*non pas*, cuiusque, *comme a faussement allegué le Ministre.*

Quant au passage qu'il allegue de S. Augustin, si les Caluinistes n'estoient preoccupés de passion ils pourroient reconnoistre de ce lieu auec quelle fidelité du Moulin produit les Peres. Il y a en S. Augustin, *Nos dicimus tale cuique sacrificium fieri; qualis accedit vt offerat, & qualis accedit vt sumat, &c.* Mais du Moulin a changé les mots *cuique fieri*, & a substitué en leur place, *Tale cuiusque sacrificium qualis est qui accedit vt*

sumat, &c. Et a traduit en François, *Tel qu'est chacun qui approche pour participer, tel est son sacrifice*, au lieu qu'il faut traduire. *Nous disons que tel qu'est celuy qui s'approche pour offrir, & tel qu'est celuy qui se presente pour receuoir, tel luy est fait le sacrifice; & partant si vn méchant offre à Dieu, ou qu'vn bon le reçoiue, il est tel à chacun, que chacun se trouue par ce qu'il est écrit. Toutes choses sont nettes à ceux qui sont nets.* Or en ces paroles sainct Augustin ne dit pas que le sacrifice soit sanctifié par les offrans: mais parlant du fruict du sacrifice, il monstre que selon la disposition des offrans & des receuans, il est offert & receu à salut, ou bien à condemnation; Ce qui se fait, la chose demeurant en soy également saincte, encore que diuersement participée & receuë, selon la qualité de ceux qui s'en approchent. Et certes si sainct Augustin eust enseigné autre chose, il eust renuersé ce qu'il soustenoit & defendoit contre les Donatistes; Car il n'y a homme si peu versé en ses écrits, qui ne sçache que le fonds de la question entre luy & les Donatistes estoit, *à sçauoir si les Sacremens dépendoient de la bonté des Ministres, qui les administrent*, & que sainct Augustin maintenoit auec toute l'Eglise, qu'ils n'en dépendoient nullement, & que leur vertu n'estoit point attachée à la saincteté des hommes, mais procedoit de l'institution de Iesus-Christ. Cela est si clair, que ie m'estonne comme vn Ministre qui nous veut faire croire qu'il a leu les autheurs, oze alleguer sainct Augustin contre cette doctrine qu'il a si courageusement disputée, *Souuien-toy*; dit-il à Petilian, *que les mœurs des méchans, ne peuuent nuire aux Sacremens de Christ, pour faire ou qu'ils ne soient point du tout, ou qu'ils en soient moins saincts; mais ils nuisent seulement à ces méchans hommes qui les reçoiuent pour vn témoignage de damnation, & non pour vn secours de salut.* Ce qu'il dit immediatement apres auoir parlé du Calice de l'Eucharistie. Ainsi demeure ou faux ou inutile tout ce que le Ministre du Moulin a objecté contre l'auguste sacrifice des Chrestiens, au sujet duquel ie le coniure d'apporter plus de reuerence, & moins de mauuaise foy, s'il ne veut sentir les effects de la iustice de celuy qui ne peut souffrir de si horribles blasphemes & sacrileges impunis.

Sacrificium fieri, qualis accedit vt offerat, & qualis accedit vt sumat, &c. Itaque si offerat Deo malus, & accipiat inde bonus, tale cuique est qualis quisque fuerit; quia & illud scriptũ est, omnia mũda mundis.

S. August. lib. 2. cap. 47.
Memento ergo Sacramentis Dei nil obesse mores malorum hominum, quò illa vel omninò nõ sint, vel minus sancta sint, sed malis hominibus vt hæc habeant ad testimonium damnationis, non ad adiutorium sanitatis.

De la Communion sous vne seule espece.

ARTICLE X.

Du Moulin depuis la page 318. insques à la pag. 334.



OVS les Aduersaires de l'Eglise traitent ce poinct auec vne aigreur incroyable, s'efforçans de rendre ses Prelats odieux, par ce qu'ils ne permettent plus au peuple de prédre les deux especes lors qu'ils s'approchent de la table du Seigneur. Leurs plaintes qu'ils forment contre cette defense, sont colorées des plus beaux pretextes en apparéce, qu'on se sçauroit imaginer, mais en effect ce ne sont que clameurs dereglees. Cela a esté si solidement monstré par ceux qui ont écrit des controuerses, qu'il n'est point besoin que ie m'y arreste dauantage. Il me suffira donc icy de répondre à tout ce qu'obiecte du Moulin contre ce que i'auois allegué au Serenissime Roy de la grande Bretagne, pour maintenir les loix de l'Eglise Catholique. Ie l'auois premierement iustifiée de cette calomnie dont on la charge iniustement, qu'elle mutile le Sacrement, opposant à cela que si elle mutiloit le Sacrement, ne donnant qu'vne espece, elle auoit les Apostres pour patrons de ce sacrilege, veu que nous lisons aux Actes en vn passage, auquel les principaux de nos Aduersaires reconnoissent qu'il est parlé de l'Eucharistie, qu'ils communioient les fideles sous vne espece. Le passage est celuy où il est dit, *que les croyans estoient perseuerans en la doctrine des Apostres, & en la Communion, & fraction du pain*, auquel lieu il n'est point fait mention du vin. Deuant que de venir à l'examen de ce texte, le Ministre coniure le Lecteur de remarquer, *que c'est le premier passage de l'Escriture que i'aye encore produit*, ajoustant, *que la prudence m'a failly, & que j'eusse mieux fait de n'en alleguer point du tout, dautant qu'vn Lecteur ignorant eust peu penser que cela n'estoit point necessaire.* Ie ne veux pas dire que la prudence luy ait manqué, *les fils du siecle en ont tousiours plus que les enfans de la lumiere;* Mais bien oseray-je dire qu'il a eu faute de conscience & de candeur en ce subjet, car ne sçait-il pas que ie ne me suis pas engagé qu'à monstrer par l'Histoire des cinq premiers siecles, & par les témoignages des Peres qui ont vescu durant ces temps là que la Foy dont le Serenissime Roy d'Angleterre fait profession, n'est point la Foy de l'Eglise primitiue? Ainsi ce n'est pas le mespris de la parole de Dieu (que i'adore comme Maistresse du salut) qui m'a faict abstenir d'en alleguer les témoignages, comme voudroit calomnieusement persuader le Ministre, mais i'ay deu suiure le party que i'auois choisi sans m'estendre en d'autres preuues que celles qui sont prises de la doctrine des Peres qui sont les vrays interpretes de l'Escriture. Et

Act. 2.

pour ce que i'ay allegué des Actes, ç'a esté à cause que là il est question de l'Histoire du fait & de l'vsage des choses pratiquées par les Apostres qui sont compris au premier siecle de l'Eglise, & que par consequent ie ne deuois pas dissimuler. Examinons maintenant la force du passage. Ie disois qu'il n'y est point fait mention que le peuple participast au Calice, & qu'il n'est fait mention que de la seule espece du pain, & qu'en suite les Apostres auoient communié les fideles souz vne seule espece. *Mais*, dit du Moulin, *cette coniecture est legere de plusieurs grains, & qui plus est*, dit-il, *elle fait contre l'Eglise Romaine, laquelle croit que les Pasteurs doiuent necessairement prendre les deux especes, & en ce passage il n'est point dit que les Pasteurs ayent participé au Calice, & n'en est parlé non plus que du peuple, d'où il s'ensuiuroit que les Pasteurs aussi ne participoient point au Calice.* Il ajoulte *que c'est vne foible façon d'argumenter en disant qu'au 2. des Actes il n'est parlé que de la fraction du pain, que donq il n'y auoit point de Calice, Car*, dit-il, *si ie disois que i'ay mangé auec quelqu'vn estant inuité par luy, s'ensuit-il que ie n'y aye point beu* (*Cela à la verité n'est pas croyable*) *encore que ie n'en parle point?* Et pour ne se departir point de sa modestie ordinaire, il dit, *que l'erreur vient de l'ignorance de la phrase de l'Ecriture, laquelle ordinairement par la fraction du pain entend le repas entier & toute la nourriture.* Voila ses obiections vrayement de paille, & plus foibles que la foiblesse mesme. Car premierement pour ce qu'il nous oppose des Pasteurs, c'est chose hors de propos, veu que sainct Luc en ce lieu là ne rapporte pas la forme que tenoient les Apostres en la celebration des diuins mysteres, mais decrit l'ardeur auec laquelle les fideles y participoient en la naissance de l'Eglise. C'est pourquoy les fideles n'y participans que souz vne espece au temps qu'il decrit, il n'en a aussi representé que celle-là, sans qu'on puisse gloser son dire, sans l'accuser d'vne grande negligence en l'histoire, veu principalement qu'il est question d'vne particularité que nos Aduersaires veulent estre de l'essence de la foy de ce Sacrement. Mais afin que nous confirmions nostre doctrine par de solides coniectures, le Lecteur remarquera qu'il est là question des Iuifs nouuellement conuertis à la foy, lesquels en ces commencemens de la Religion, obseruoient encore en plusieurs choses les coustumes de l'ancienne loy, comme on peut voir au liure des Actes des Apostres. Or selon la loy de Moyse, ils s'abstenoient aux sacrifices des victimes du sang & du vin, à cause dequoy il est vray-semblable qu'ils pratiquoient le mesme en l'Eucharistie, ce qu'on ne peut si obstinément nier qu'on ne soit obligé de le confesser au sujet des Nazariens, qui ne beuuoient point en tout de vin iusques à la fin des iours de leur vœu. Car il n'y a nulle apparence qu'en ces premieres essays de leur foy, on les ait voulu obliger à violer vne coustume que leur vœu leur rendoit si sainte qu'ils aymoient mieux mourir que de l'enfraindre.

Genes. 37. 25. Matth. 5. vers. 2.

Act. 20. v. 20.

Act. 18. v. 18. & 21. & 23.

Quant à ce que du Moulin replique encore icy qu'il n'est pas croya-

ble, *que les Apostres ayans receu commandement expres de boire tous la coupe, ayent voulu le violer.* Ie répons en vn mot, que les Apostres ont bien eu commandement de boire tous de la coupe en la derniere Cene, comme ils firent aussi, mais il est plus faux que la fausseté mesme, qu'ils ayent iamais eu commandement de la bailler necessairement au peuple, en la distribution du Sacrement. Et icy nous sommons du Moulin, de nous monstrer en l'Ecriture ce cómandement fait aux Apostres, de la donner au peuple; Et en attendant qu'il y pense, nous reprendrons ses autres objections.

Quant à celle qu'il emprunte des façons ordinaires de parler parmy le monde, ou quand on dit qu'on a mangé auec quelqu'vn, qu'on entend qu'on y a aussi beu. Ie dy que ces façons de parler sont bonnes aux repas prophanes, ausquels par ce que le manger ne suffit pas à la nourriture entiere, quand on dit qu'on a mange auec quelqu'vn on suppose aussi qu'on a beu, mais ce n'est pas de mesme en l'Eucharistie, car ce qu'on y mange qui est le corps de Iesus-Christ, ayant la vertu de nourrir entierement souz vne seule espece, sous laquelle est aussi son sang; quand on dit qu'on a receu l'Eucharistie souz cette espece, il n'est point besoin d'en souz-entendre vne autre. Ce qui peut aussi seruir pour répondre à ce qu'il allegue de la phrase de l'Ecriture: car en tous les lieux qu'il produit, il est question de repas prophanes; Mais sainct Luc parle d'vn festin sacré, c'est à sçauoir de l'Eucharistie. I'adjouste que c'est insolemment que du Moulin dit icy, *que l'erreur vient de l'ignorance de la phrase de l'Ecriture, qui par la fraction du pain, & par manger du pain, entend le repas entier*, car cette phrase n'est pas perpetuelle, ny tousiours vsitée en l'Ecriture, autrement quand nous
Ican. 6. lisons en l'Euangile de sainct Iean, que nostre Seigneur multiplia les pains, & en donna à manger à vne grande multitude qui le suiuoit dans les deserts, il faudroit supposer qu'il auroit aussi multiplié du vin & qu'il en auroit fait donner à ce peuple, qui est vn secret duquel tous les interpretes de ce chapitre ne se sont point encore auisés. I'adjouste que selon la propre confession de Caluin & de Beze Patriarches de l'erreur de ce siecle, l'Euangeliste sainct Luc au mesme liure des
Act. 20. v. 27. Actes, parle encore de l'Eucharistie, en vn autre lieu où il ne fait mention que de l'espece du pain. Or n'y a-t'il gueres d'apparence qu'il ait tousiours voulu parler figurément, mais plustost est-il croyable qu'il a representé simplement l'histoire comme elle s'est passée, & partant la Synecdoche des Pretendus est icy assés impertinemment employée, sans qu'ils se puissent lauer, d'ajouster à l'Ecriture en la declaration de leurs opinions. Mais parce que nostre Ministre pour iustifier cette hardiesse, a recours à l'institution, voyons si elle peut le guarantir. Il dit *que Iesus-Christ instituant ce Sacrement entre ses Disciples, leur a dit, Beuués-en tous, c'est à dire, comme dit Paschase, tant les Ministres, que les autres croyans*: Et parce qu'au premier on répond, que tous ceux auf-

quels nostre Seigneur parloit, estoient Pasteurs, & partant que ce commandement est faict aux seuls Pasteurs: Il repart, *que si cela est, par mesme raison ce sera aux seuls Pasteurs de manger le pain, dautant que ces mots, Prenez, mangez, ne s'addresseront qu'à eux seulement, non plus que ces autres, Beuués en tous*, &c.

A tout cela nous disons, que c'est ouuertement démentir la parole de Dieu, de dire que ces paroles, *Beuués-en tous*, ne s'addressent pas particulierement aux Apostres, veu que l'Euangeliste sainct Marc le declare en paroles plus claires que le Soleil. *Ils en beurent tous*, dit-il. *Marc. 14.* Ce qui témoigne manifestement que nostre Seigneur par ces paroles inuitoit les Apostres à prendre ce qu'il leur offroit, c'est à sçauoir sa coupe, mais n'entendoit pas en faire vne loy necessaire pour tout le monde. Aussi ces paroles n'ont point d'autre signification que celles que sainct Luc témoigne que nostre Seigneur prononça, donnant le Calice. *Prenez la coupe; & la distribuez entre vous*: lesquelles paroles *Luc. 22.* il n'y a aueugle qui ne voye qu'elles regardent particulierement les Apostres à qui nostre Seigneur les addressoit. Et c'est icy que l'Aduersaire deuroit se souuenir, que toutes les choses instituées de nostre Seigneur, ne sont pas commandées à tout le monde. Il a institue le mariage, mais il ne l'a pas commandé à tout le monde; autrement sainct Paul n'auroit pas permis aux vierges de demeurer en l'estat de virginité. Il a estably le Sacerdoce en son Eglise, & toutesfois il ne veut pas que tout le monde soit Prestre: En cette façon en la derniere Cene il a institué le sacrifice de l'Eucharistie, & consacré ses Disciples Prestres, leur prescriuant les formes qu'ils deuoient tenir en leur ministere, mais il n'a pas voulu obliger tout le monde à faire le semblable, mais seulement leurs successeurs en cette charge. Et de fait Caluin reconnoist *Calu. lib. 4. c. 15. par. 20.* franchement que ces paroles par lesquelles Iesus-Christ a commandé à ses Disciples de faire, en celebrant la Cene, ce qu'il auoit fait, ne s'addressent pas aux particuliers, *mais à ceux qui exercent le ministere en l'Eglise*. Quant à la glose de Paschase, laissant à part que plusieurs doctes *Paschas. l. de corpor. Christ. c. 15.* personnages ont soupçonné que ce passage estoit corrompu, je dy simplement que ce n'est pas vne discussion du commandement de Iesus-Christ, que face cét autheur pour l'estendre necessairement à tous les fideles; mais c'est vne application de ses paroles à l'vsage qui se pratiquoit le plus communément au siecle de Paschase, auquel les fideles prenoient l'vne & l'autre espece si bon leur sembloit, l'Eglise n'ayant encore estably aucune loy au contraire. On peut de rechef dire que le mot de boire, ne se rapporte pas à l'espece, mais au sang qui est aussi bien contenu sous le signe du pain comme souz celuy du vin, auquel sens nous trouuons que boire & manger au sujet de l'Eucharistie, se rapportét à vne mesme chose, ce qui a fait dire à l'autheur de ce celebre traité de la Cene, qui a esté consacré à la posterité, souz le nom de sainct Cyprian, *que les Apostres auoient mangé & beu d'vn mesme pain*, & que

Author de Cœna Domini. Potus & esus ad eandem pertinent ratione.

le *breuuage & la viande appartiennent à vne mesme chose.* Mais repart le Ministre, *Si les paroles de la coupe ne sont dites que pour les Pasteurs; aussi celles du pain ne seront dites que pour eux, & ainsi nulle part il n'y auroit de commandement pour les laïques qui les oblige à communier l'Eucharistie.* A cela ie répons que cét argument n'a aucune force estant employé contre les Catholiques, car quand ils auoüeroient qu'en l'institution toutes les paroles s'addressent precisément aux Apostres presens auec nostre Seigneur, & qu'il n'y a là aucun commandement qui oblige vniuersellement tous les fideles à la communion, ils trouueront vne loy formelle & expresse qui les y oblige au sixiéme de sainct Iean, où ils croyent appuyés sur de bonnes raisons qu'il est parlé de l'Eucharistie. Mais je dy dauantage que des paroles mesmes de l'institution on peut bien recueillir que les fideles sont obligez de receuoir l'Eucharistie, & que nonobstant cela on n'en peut pas recueillir la necessité de toutes les deux especes, veu que le commandement s'accomplit assés en vne seule, ce qui se verra plus clairement en l'explication des autres objections du Ministre, qui disant *que les Apostres ne tenoient pas rang de Pasteurs en la Cene*, doit dire consequemment qu'ils n'estoient pas Apostres, veu que l'Apostolat est inseparable de la qualité de Pasteur. Il est vray qu'alors ils n'en exerçoient pas la charge, mais nostre Seigneur les instruisoit comme ils s'y deuoient gouuerner à l'auenir, sur tout en la plus auguste partie de leur ministere, c'est à sçauoir en la celebration de l'Eucharistie, en laquelle, comme dit Epiphane, *consiste le principal salut des Chrestiens.* Et partant ce sacrifice se deuant celebrer souz les deux especes, ce n'est point de merueille si nostre Seigneur les leur a prescrites toutes deux. Venons aux autres argumens. Il nous oppose en suitte, *que les mots de Iesus-Christ, Faites cecy, obligeoient les Apostres à faire à leurs peuples ce que Iesus-Christ leur faisoit. Ces mots doncques*, dit-il, *les obligeoient à donner au peuple les deux especes.* I'ay honte de le voir reduit à cette misere pour nous faire de si mauuais argumens, car il a tronqué mal'heureusemét les paroles de Iesus-Christ, & deuoit alleguer tout d'vne haleine, *Faites cecy en commemoration de moy*: Car le lecteur eust aussi tost iugé que nostre Seigneur les prononçant commandoit non les deux especes, *mais la commemoration de sa mort*, qui sont choses du tout differentes, veu que cette commemoration se peut bien faire en receuant l'Eucharistie souz la seule espece du pain, puis que non seulement cela se fait apres le sacrifice, où elle est clairement representée, mais aussi souz l'espece d'vne chose insensible, & qui n'a nulle image de vie. Mais icy nostre aduersaire renoüe ses forces, & se veut preualoir des paroles de l'Apostre. *Nous auons*, dit-il, *d'abondant l'expres commandement de l'Apostre.* 1.Cor. 11. *Que l'homme*, dit-il, *s'éprouue soy-mesme, & ainsi mange de ce pain, & boiue de cette coupe. Ne parle-t'il pas au peuple de Corinthe? n'est-il pas commandé à tous fideles de s'éprouuer soy-mesme? Et donc aussi de boire la coupe, car l'Apostre* ioint

Ioan. 6.

Epiph. ep. ad Ioã. Episc. Hierosol.

ioint ces choses ensemble. A cela je réponds que sainct Paul parle vrayement à tous ceux qui inuoquent le nom de Iesus, mais on ne peut recueillir autre chose de ses paroles, sinon que pour dignement receuoir le corps de nostre Seigneur, & pour dignement boire son sang il faut auoir vne conscience bien éprouuée & bien disposée, car de commandement de boire & de manger souz les deux especes, il n'y en a aucune trace en ce lieu; en signe dequoy il auoit dit immediatement au parauant auec dis-jonction, *Quiconque mangera de ce pain, ou boira de la coupe du Seigneur indignement, sera coupable du corps & du sang du Seigneur.* Ce ne sont pas Sophistes qui ont trouué cette réponse, elle est prise du propre texte de l'Apostre, qui neantmoins laissant cette liberté de prendre l'vne ou l'autre espece, a inseré ce qui appartenoit au Calice auec ce qui regardoit le pain sacré, tant par ce qu'il raportoit l'Institutiõ du Sacremẽt, que par ce qu'en l'Eglise de Corinthe la communion se faisoit en cette forme, encore qu'ailleurs comme parmy les Iuifs les Apostres l'administrassent souuent souz vne seule espece, ainsi que nous auons monstré cy dessus. Maintenant le Ministre nous presse de luy dire si au 6. chapitre de sainct Iean, où il est dit, *Si vous ne beuués mon sang vous n'aurés point la vie, il est parlé de l'Eucharistie!* S'il n'en est point *parlé* il demande *pourquoy on employe donc ce chapitre pour establir la transsubstantiation, mais s'il en est parlé* il demande, *pourquoy est-ce donc qu'on priue le peuple de la vie en luy ostant la coupe?*

1. *Cor.* 11. 27. Cyprianus etiã hæc verba legit cum disiunctione. Beza similiter, quisquis ederit panem hunc aut biberit hoc poculũ Domini indignè, tenebitur crimine spreti corporis & sanguinis Domini.

A tout cela nous répondons sans aucune perplexité qu'il est vrayement parlé de l'Eucharistie aux paroles alleguées. *Si vous ne mangés la chair du fils de l'homme & ne beuués son sang vous n'aurez point la vie,* ausquelles neantmoins nous soustenons que nostre Seigneur ne commande pas les deux especes, qu'il n'exprime en nulle sorte, mais fait seulement mention de manger la chair & de boire son sang, qui est à dire y participer. Et iamais du Moulin ne refutera pertinemment ce que disent les Theologiens là dessus que Iesus-Christ n'explique pas en ce lieu de sainct Iean la façon de communier, mais declare la substãce de la chose: car ce qu'il obiecte *que boire est la façon de communier, & que donc en commãdant de boire son sang en l'Eucharistie, il parle de la maniere de communier,* est du tout friuole, veu que boire & mãger ne sont pas employés par nostre Seigneur pour exprimer deux façons differentes de communier souz les signes du pain & du vin, mais comme nous auons dit cy dessus, il les raporte à vne mesme chose, c'est à sçauoir à la participation de son corps & de son sang, qui se fait aussi bien souz vne seule espece que souz toutes les deux. C'est pourquoy quand les fideles participent ainsi, & communient le corps & le sang de nostre Seigneur souz vne seule espece, ils n'en obtiennent pas moins la vie que si cela se faisoit souz tous les deux signes, veu qu'ils reçoiuent entierement Iesus-Christ, autheur de la vie qui nous est donnée au Sacrement: Aussi le fils de Dieu ayant obligé les fideles à manger sa chair

Ioan. 6. v. 57. 58. & à boire son sang, conclud tout son discours par ces paroles qui doiuent asseurer toute ame Chrestienne en ce suiet. *Comme le Pere qui est viuant m'a enuoyé, & ie suis viuant de par le Pere : Ainsi celuy qui me mangera viura aussi de par moy. C'est icy le pain qui est descendu du Ciel, non point comme vos peres ont mangé la manne & sont morts ; qui mangera ce pain icy viura eternellement.* Or il ne parle point là de le boire, mais de le manger, & ne fait mention que du pain, par lequel il entend sa chair ; c'est donc vn témoignage visible qu'il parle simplement de la participation de sa chair & de son sang, qu'il exprime par les mots de boire & de manger, sans rien specifier de la communion souz diuers signes, & ainsi s'en va en fumée ce qu'objecte le Ministre, *que qui prent ainsi le sang ne boit point*, car cela est faux au sens auquel nostre Seigneur prend le mot de boire, veu qu'il l'employe pour exprimer la participation, & non pour specifier la maniere de participer ; le rapportant à la mesme chose à laquelle il rapporte le mot de manger. Que si l'Aduersaire demande des passages de l'Ecriture par lesquels ie puisse verifier que boire & manger se rapportent à vne mesme chose, il en pourra trouuer en ce mesme chapitre de sainct Iean, au 5. de sainct Matthieu, & en la premiere aux Corinthiens. Les fideles receuans donc le corps de nostre Seigneur souz vne espece, satisfont au commandement qu'il leur est fait, veu que par ce commandement nostre Seigneur ne desire autre chose d'eux sinon qu'ils participent à sa chair & à son sang, qui sont aussi bien contenus souz cette seule espece comme sont toutes les deux ensemble. Et est tres-faux de dire, *que qui prend le sang souz l'hostie ne le prend pas comme épandu pour nous, & auec le Sacrement de l'effusion de son sang en Croix*, car la Communion estant vne participation du sacrifice celebré par le Prestre, il est impossible que le fidele ne se ressouuienne & ne medite en communiant l'effusion du sang de nostre Seigneur faicte en la Croix, consideré qu'elle luy est si clairement & si serieusement representée par toute l'action du sacrifice auquel il se presente pour y participer.

Ioan. 6. v. 35. Matth. 5. v. 6. 1. Cor. 3. 2. & 9. v. 7.

6. Le Ministre reprend maintenant les paroles, *Beuués-en tous*, qui furent dites aux seuls Apostres, & dit *que l'Eglise Romaine ne croit pas qu'elles soient dites seulement aux Pasteurs, veu que les Princes ont aussi part à ce priuilege*, & conclud de là, *que ce reglement a esté introduit pour hausser les Clercs par dessus le peuple, & les rendre compagnons des Roys & des Princes, auec vne ruse semblable à celle par laquelle on fait les Empereurs & Roys Chanoines de quelques Eglises, &c.* A tout cela ie dis qu'il n'estoit point besoin de ce reglement, pour hausser les Clercs par dessus le peuple, veu que la sainteté de leur ministere & le merite de la Prestrise qui est venerable aux Anges, les met en qualité de Ministres de l'Autel au dessus de tout ce qu'il y a de plus auguste en la terre ; mais ce n'est pas pour les faire compagnons des Roys en la gloire & en la grandeur mondaine. Qu'on lise les anciens, particulierement sainct Chrysostome

en ses liures du Sacerdoce, où il traite ce sujet auec vne eloquence admirable, & on y verra la verité de mes paroles. Secondement ie dy que quand l'Eglise departira des faueurs particulieres aux Empereurs & aux Rois, le peuple n'aura nul sujet de s'en plaindre, notamment aux choses qui n'affoiblissent point les moyens de son salut. Car qui ne sçait que mesme en l'ancienne Loy, autre estoit le sacrifice du Prince, & autre celuy du peuple? Certes les Roys sont personnes sacrées, & pour le dire ainsi, leur dignité est voisine de celles des autels, dont le Dieu viuant leur a commis la tutele & la defense. Mais en effect leur estát accordé de communier souz les deux especes, ce priuilege ne leur apporte rien, pour ce qui concerne le salut, que le peuple ne trouue aussi en la communion, souz vne seule espece. Car soit souz vne espece, soit souz plusieurs, c'est tousiours le mesme Iesus-Christ qui est receu, seulement la maniere d'y participer est diuerse, mais cela n'en rend pas la condition du peuple pire au sujet du salut de son ame. *Chrysost. lib. de Sacerd.*

En troisiesme lieu i'ajouste que les coniectures de du Moulin prises de ce que les Empereurs & les Roys sont Chanoines de quelques Eglises, témoignent vne grande ignorance des choses qu'il veut controller, car il se figure que c'est vne faueur du Clergé faicte à dessein pour s'égaller aux Roys, & toutesfois ce sont des droits que ces mesmes Princes se sont retenus, fondans & rentans les Eglises ausquelles ils prennent ces qualités. Et de fait, cela ne se voit qu'en celles qui sont de fondation Royalle: & quand mesme il se trouueroit en d'autres, i'ay dit ailleurs que comme Alexandre aprist que ce n'estoit pas chose à mépriser que le droict de bourgeoisie en la ville de Corinthe, veu que Hercule s'en sentit honoré quand il luy fut deferé: Aussi les Princes n'auroient pas sujet de mespriser ce priuilege quand il leur seroit offert de l'Eglise, veu que ce ne seroit qu'vn témoignage de sa gratitude enuers eux, & non vne emulation de leur dignité, par laquelle elle voulust rendre les Clercs leur compagnons. Mais la mesme ignorance qui paroist en la coniecture du Ministre se reconnoist encore en ce qu'il ajouste en suitte, de la façon dont le Pape prend le Calice. Il dit donc, *qu'il ne luy plaist pas de boire comme les autres, ny de toucher le Calice des leures ou des mains, mais qu'vn Cardinal tient le Calice couuert, dont le Pape succe quelques gorgées auec vn chalumeau, puis se fait baiser les mains par quelque Cardinal*, ajoustant, *que cette coustume ayant esté pratiquée il y a cinq ou six cens ans en quelques lieux d'Allemagne, comme remarque Rhenanus*, auquel ie l'auois renuoyé pour s'en instruire, *le Pape se l'est reseruée à soy seul, afin de se mettre hors du commun*. Que d'impertinences en peu de lignes! Premierement c'est vne imposture de dire que le Pape refuse de boire comme les autres, ou de toucher le Calice des léures ou des mains. Car la ceremonie qu'allegue du Moulin, ne se pratique qu'aux plus grandes solemnitez ausquelles le Pape fait l'office publique de l'Eglise: mais quant aux autres

iours il celebre les diuins mysteres, il en vse comme le reste des Prestres, & boit comme eux, & touche le calice des léures & des mains, comme ils ont accoustumé de faire. Secondement, encore que le Pape aux Messes solemnelles qu'il celebre, vse de la ceremonie alleguée, ce n'est pas pour se mettre hors du commun, mais seulement c'est pour monstrer combien l'Eglise Romaine est soigneuse de conseruer les façons anciennes, lesquelles estans abolies ailleurs, elle en retient les monumens, principalement de celles qui peuuent seruir à l'éclaircissement de la verité, comme celle dont il est question : car elle témoigne le soin qu'auoient les Anciens, d'empescher qu'il ne tombast quelque chose du calice qui apportast de l'irreuerence, ou du sacrilege au sang de Iesus-Christ. Et de rechef si du Moulin auoit bien leu Rhenanus, il auroit appris de luy que le Pape ne boit pas seul de cette sorte, mais auec le Diacre & Sous-diacre. I'ajouste, qu'il y a encore en la Chrestiente quelques maisons de Religion où cette forme est obseruée, sans que le Pape pretende qu'ils luy disputent aucune marque de son authorité. Comment est-ce donc qu'il la pratiqueroit pour se mettre hors du commun? Mais cette imposture est peu de chose en comparaison de ce qui suit contre l'Eglise Romaine, car le Ministre s'efforce de prouuer *qu'elle en veut à Iesus-Christ, & que le commandement de sainct Paul luy déplaist, veu que le Concile de Constance en la sess. 13. reconnoist que Iesus-Christ a institué & administré le Sacrement souz les deux especes, & qu'en la primitiue Eglise ce Sacrement estoit receu par les fideles souz les deux especes: Neantmoins*, dit-il, *ce venerable Concile se plaint qu'en quelques parties du monde, quelques-vns presument temerairement que le peuple Chrestien, doit receuoir le Sacrement souz les deux especes, c'est à dire*, ajouste le Ministre, *que c'est vne temerité & presomption de vouloir ensuiure Iesus-Christ*: & puis pour couronner ses autres calomnies de la plus impudente de toutes les calomnies qu'on sçauroit forger, il dit finalement, *que peu s'en est fallu que le Concile n'ait declaré Iesus-Christ Heretique, ou enuoyé sainct Paul à l'Inquisition, dautant qu'il a declaré que la coustume de ne donner au peuple qu'vne espece introduite auec raison, doit estre tenuë pour loy, & que ceux qui y contredisent sont Heretiques & grieuement punissables, iusques à implorer le secours du bras seculier.* Il faut auoir le front bien épais pour calomnier vne si grande & si celebre compagnie comme celle du Concile de Constance sans rougir de honte. I'ay découuert ailleurs l'imposture. Car le Concile de Constance, n'opposa iamais sa loy au commandement de Iesus-Christ, ou aux regles prescrites par sainct Paul en la communion, mais seulement declare *qu'encore que nostre Seigneur ait institué le Sacrement souz les deux especes, & qu'il l'ait baillé de cette sorte à ses Apostres, neantmoins il n'a pas commandé qu'on l'administrast tousiours en cette maniere*, n'ayant pas obligé l'Eglise à toutes les formes qu'il auoit gardées en la Cene. Qu'ainsi soit voicy les propres paroles du Concile, *Comme ainsi soit*, dit le sainct Concile,

Rhenan. annot. in lib. de Coron. militis.
Romanus Pontifex quoties publicè sacrificat, aureo calamo sugit sanguinem dominicum è calice cum Diacono & Subdiacono.

*qu'en quelques lieux il se trouue des personnes, qui osent temerairement affermer que le peuple Chrestien doit receuoir l'Eucharistie souz les deux especes, & pour cette raison en le communiant luy baillent non seulement l'espece du pain, mais aussi celle du vin, & ce mesme apres le soupé, ou au moins sans qu'il soit à jeun, enseignans opiniastrément qu'on doit seulement communier en cette forme, & condamnans de sacrilege la loüable coustume de l'Eglise, quoy que raisonnablement approuuée. Pour ce subjet, le sainct Concile de Constance legitimement assemblé au sainct Esprit, voulant pourvoir contre cét erreur au salut des fideles, apres vne meure deliberation de plusieurs Theologiens & Canonistes, declare, decerne, & definist, qu'encore que nostre Seigneur ait institué & administré à ses disciples ce venerable Sacrement souz les deux especes, apres le soupé, toutesfois nonobstant cela, la loüable authorité des sacrés Canons, & la coustume approuuée de l'Eglise a obserué, & obserue encore qu'il ne soit point celebré apres souper, ny baillé sinon aux fideles qui sont à jeun, si ce n'est en cas de maladie, ou de quelque autre iuste necessité. Pareillement donc encore que le mesme Sacrement en la primitiue Eglise ait esté pris par les fideles sous les deux especes, toutesfois cette coustume (pour remedier à quelques scandales & inconueniens) a esté raisonnablement introduite, que ceux qui consacrent, prendront les deux especes, * & les laïcs se contenteront d'en prendre vne, dautant qu'il faut tres-fermement croire & n'en douter aucunement, que le corps entier de Iesus-Christ auec son sang, est contenu souz l'vne & l'autre espece. A cause dequoy cette coustume ayant esté iustement introduite, & longuement pratiquée par l'Eglise & par les saincts Peres, il la faut tenir pour loy qu'on ne doit point rebuter, ny mesme la changer sans l'authorité de l'Eglise: Et partant affermer que la garder c'est commettre vn sacrilege, ou faire chose illicite, doit estre estimé vn erreur, & ceux qui defendent obstinément ce qui a esté declaré cy dessus, doiuent estre chastiez & punis comme Heretiques &c.* Y a-t'il donc en tout ce discours vne seule parole qui heurte l'institution de Iesus-Christ, ou bien le commandement de sainct Paul? Ce fut sur ce poinct de nostre foy, *que le corps de Iesus-Christ est tout entier auec son sang souz l'espece du pain*, que cette saincte assemblée fulmina contre les Heretiques, qui par vne insigne stupidité & ignorance des mysteres de la Religion enseignoient le contraire. Mais il nous faut icy répondre à ce que du Moulin objecte contre ce que nous auons dit, que le retranchement de la coupe s'est faict auec prudence, afin de pouruoir à quelques irreuerences. Il n'a pas voulu attendre que ie les luy explicasse, mais il s'est pris à Gerson. Et par ce que entre les autres irreuerences, Gerson allegue *que cela s'est fait de peur que quelqu'vn ne répandist le Calice*; Du Moulin nous reproche *que nous craignons de laisser cheoir vne goutte du Calice, & ne craignons point de laisser decheoir le commandement de Dieu*, en laquelle reproche il se monstre ridicule supposant comme vray ce qui est en dispute: Car nous nions que nostre Seigneur ait fait aucun cômandement qui oblige les Laïques à receuoir les deux espe-

Conc. Const. sess. 13.
Cùm in nonnullis mundi partibus quidã temerariè asserere præsumant populum Christianum debere sacramentum Eucharistiæ sub vtraque panis & vini specie suscipere, &c.

* A laicis tantummodo sub specie panis suscipiatur, cùm firmissimè credendum sit, & nullatenus dubitandum integrum Christi corpus & sanguinem, tam sub specie panis, quàm sub specie vini veraciter contineri.

ces; & l'erreur vient de l'ignorance de la difference qu'il y a entre *institution* de Dieu, & *commandement* de Dieu, ce que nous auons assez declaré cy dessus. Quant aux inuectiues qu'il fait contre le soin que nous auons de ne permettre pas qu'il tombe rien du pain sacré ou du Calice en terre, c'est vn témoignage du bas sentiment qu'il a des diuins mysteres, & tout ensemble c'est vne preuue visible du peu de lecture qu'il a de l'antiquité. Car non seulement du temps de sainct Cyprian, mais mesme dés le temps de Tertullian, qu'il appelloit son maistre, les fideles auoient vn soin extréme de ne permettre pas *qu'il ne tombast rien à terre du pain ou du calice.* Certes toute irreuerence qui se commet en des choses si saintes, est vne espece de sacrilege, & tout ce qu'on fait pour en témoigner le respect, est *vn signe d'vne excellente foy*, & non *vn élans d'vne furieuse deuotion*: c'est pourquoy en ce subjet ie laisseray les boufonneries de l'aduersaire comme indignes de réponse. Venons au reste. Gerson auoit rapporté entre les autres inconueniens *que la coupe auoit esté retranchée de peur que le vin gardé ne s'en aigrist ou ne s'éuentast.* Du Moulin obiecte *que nous serions hors de danger si l'on communioit le peuple en l'assemblée publique, sans reseruer les Sacremens au lendemain.* Mais derechef c'est se monstrer estrangement nouueau en l'antiquité, de ne sçauoir pas que ç'a tousiours esté la coustume de l'Eglise de reseruer l'Eucharistie, soit pour la donner aux malades en cas de necessité, soit pour d'autres iustes fins, qu'on peut lire dans les escrits des Docteurs des premiers siecles. Qu'on lise sainct Gregoire de Nazianze en l'Oraison faite à la loüange de sa sœur Gorgonia, on y trouuera *que cette Religieuse Dame affligée de mal sans esperance de remede, se leua la nuict, se coula dans l'Eglise, se ietta au pied de l'Autel, reclama celuy qui y est adoré, mesla ses larmes auec les symboles sacrés du corps qu'elle s'appliquoit comme vn remede sacré qui la guerit.* Comment cela ie vous prie, si l'Eucharistie ne se reseruoit point au lendemain? Qu'on lise encore l'Histoire de Serapion raportée de Denys d'Alexandrie par Eusebe, & celle du trespas de sainct Ambroise en Paulin, pour laisser les autres témoignages, & on verra que tousiours l'Eglise a pratiqué cette coustume de conseruer l'Eucharistie. A quoy n'est point contraire le Canon *Tribus gradibus* pris des escrits de Clement Romain, & raporté en la deuxiéme distinction de la consecration; car deuant les paroles alleguées par du Moulin, ausquelles Clement ordonne *qu'autant d'oblations soient mises sur l'Autel qu'il en faut pour cōmunier tout le peuple, que s'il en reste qu'elles ne soient point gardées iusques au lendemain,* le Canō auoit dit, *A trois degrez de personnes, sont commis les Sacremens des secrets diuins. Au Prestre, au Diacre, & au Ministre, qui auec crainte & frayeur de personnes sacrées doiuent garder les reliques des fragmens du corps du Seigneur.* Témoignage euidét qu'il se reseruoit quelque chose de l'Eucharistie: de sorte que ce qu'il adiouste qu'il ne se garde rien des oblations mises sur l'Autel, cela se doit entendre des oblations destinées pour la

Tertul. de Coron. milit.

Calicis aut panis etiam nostri aliquid decuti in terram anxiè patimur.

Greg. Naz. Orat. in laud. Gorgo. soror.

Πάντων ἀπογνοῦσα τῶν ἄλλων, ἐπὶ τὸν πάντων ἰατρὸν καταφεύγει, καὶ νυκτὸς ἀωρίας τηρήσασα, μικρὸν ἐνδούσης αὐτῇ τῆς νόσου, τῷ θυσιαστηρίῳ προσπίπτει μετὰ τῆς πίστεως, καὶ τὸν ἐπ' αὐτῷ τιμώμενον ἀνακαλουμένη μεγάλῃ τῇ βοῇ. &c.

Apud Euseb. lib. 6. c. 43.

Paul. in vita Ambros.

De Consecr. dist. 2. Can. Tribus gradibus.

communió de ceux qui estoient presens, & non de celles qui estoient deputées pour les malades : car celles-là deuoient estre toutes consumées pour euiter les irreuerences, & celles-cy estoient gardées pour consoler les affligez en leur necessité. Et pour ce que le Ministre ajouste en continuant ses mocqueries contre Gerson, *que c'est merueille que Iesus-Christ present au Calice ne garantist point le vin de l'éuent ou de l'aigreur, veu qu'on garde bien encore en reliques de la verge d'Aaron, & du laict de la saincte Vierge sans corruption*, c'est vn inconuenient qui peut aussi estre rejetté sur le corps de Iesus Christ en Croix : car dira quelqu'vn poussé du mesme esprit que du Moulin, comment s'est-il fait que la Diuinité habitant en ce corps, ne l'a point garenty de la mort? Les miracles de Dieu ne suiuent pas les elans ny la liberté de nos fantaisies, mais se font selon les sages conseils de sa prouidence. Il le fait donc comme il luy plaist, sans en prendre l'auis des hommes. Or outre ces inconueniens produits par Gerson, il y en a encore d'autres qui ont meu l'Eglise à declarer que l'vsage de la coupe n'estoit pas necessaire aux laïques, comme la consideration de ceux qui ne peuuent naturellement boire du vin, & celle des Prouinces où l'on ne peut pas seulement trouuer assez de vin pour le nombre des fideles qui doiuent communier, & à peine y en peut-on autant porter qu'il en faut pour celebrer le sacrifice. En quoy l'on doit admirer vn traict de la prouidence de Dieu, en ce qu'au mesme temps auquel Iesus-Christ s'alloit ouurir le chemin de ses contrées inconnuës, par le moyen des Predicateurs qui y ont planté la vraye Religion, ce sacré Concile de Constance poussé du sainct Esprit, declara que l'vsage de la coupe n'estoit pas necessaire en la communion des fideles, mais seulement au sacrifice qui se fait par le seul Prestre; afin que ces peuples qui n'ont point de vin, ne se vissent pas priuez de la moitié de leur salut, au mesme temps qu'ils embrassoient ce qu'ils croyoient les deuoir entierement sauuer. Et ne sert rien d'objecter que ces mesmes peuples des terres neuues, comme on les appelle, n'ont non plus de blé que de vin: car on sçait combien il est plus aisé de transporter des terres éloignées les blés que le vin, sans danger de corruption.

Prouidence de Dieu à l'endroit de son Eglise.

I'adjouste que nos Aduersaires mesmes qui font mine d'adorer les commandemens de Dieu, & qui en cherchent vn en ce sujet, où il n'y en a point, croyent neantmoins que les raisons alleguées par les Catholiques sont de tel poids, qu'elles meritent qu'en leur consideration on dispense de l'vsage de la coupe, car Brence fameux Heretique Aleman reconnoist ingenuëment, que ceux qui naturellement ne peuuent boire du vin, peuuent communier souz vne seule espece. Et Melancton disciple de Luther, parlant des Russiens, ausquels la froideur de la contrée oste la commodité des vignes, dit qu'ils feroient bien en cette disette de vin de prendre de l'hydromel, qui certes n'a pas esté commandé de Iesus-Christ. Et parce que les Caluinistes de France

Brenc. in Apol. pro conf. Vvitemberg.

Melanct. lib. de vsu integri Sacram.

Theod. Bez. epist. 2. ad Thom. Tillium.

ajousteront plus de foy à Beze qu'à tous les autres Ministres, écoutons comme il parle de cette matiere. Ecriuant à Thomas Tillius, il luy tient ce langage, *Aux lieux où le pain & le vin ne sont point du tout en vsage, ou au moins y manquent à certain temps, la Cene du Seigneur ne se celebrera-elle donc aucunement? Mais*, dit-il, *elle se celebrera fort bien, si au lieu de pain & de vin, on se sert de ce qui est en vsage, ou qui au moins en certaine saison, supplée au defaut de l'vn & de l'autre. Car ç'a esté l'intention de Iesus-Christ lors qu'il choisit le pain & le vin pour seruir à ces mysteres, de nous remettre comme deuant les yeux, la vraye nourriture spirituelle, en nous proposant les signes des choses dont nostre corps est nourry. Partant celuy-là ne s'éloigne point de l'ordonnance de Christ, qui sans affectation de nouueauté, substituë au lieu du pain & du vin, des choses qui ont sinon vne égale, au moins vne semblable analogie de nourriture.* Lecteur pese bien cette doctrine de Beze, il ne fait point de scrupule de dispenser en la matiere du Sacrement, & de permettre qu'on la change, & qu'on le celebre en d'autres signes que ceux que Iesus-Christ a instituez, & cependant les Caluinistes osent charger l'Eglise de sacrilege, dautant que pour de iustes considerations, entre lesquelles est celle-là mesme qu'amene Beze, elle a retranché aux laïques l'vsage de la coupe: Ces gens n'auront-ils donc iamais de front? Il ne reste qu'vne derniere raison que i'auois alleguée comme celle qui auoit principalemēt induit les Peres du Concile de Constance, à retrancher l'vsage de la coupe, c'est à sçauoir pour estouffer l'Heresie de ceux qui ne croyent pas que le sang soit auec le corps souz le signe de pain. Contre cette raison du Moulin objecte, *qu'il ne faut pas remedier à vn erreur par vn abus, à l'ignorance des hommes, par la desobeïssance à Dieu.* Inepte repartie! car c'est ce qu'il a à prouuer, que c'est vn abus ou vne desobeïssance à Dieu, consideré que nous luy soustenons qu'en ce retranchement, il n'y a ny l'vn ny l'autre. Et pour ce qu'il ajouste de la Transsubstantiation, il commet la mesme faute, supposant tousiours pour accordé ce qu'on luy dispute, & qu'il ne prouuera iamais. Maintenant par ce que i'auois dit que iadis il estoit libre de prendre la Communion sous deux especes, ou sous vne, il repart, *que c'est vne fuitte euidente*, & dit, *que ie fais mine de ne comprendre pas ce que le Roy de la grande Bretagne entend, quand il dit que la mutilation du Sacrement, est vne inuention nouuelle, consideré qu'il veut dire qu'il ne se trouuera en l'ancienne Eglise aucune ordonnance, ou coustume, ou reglement qui ait priué le peuple de la coupe, ny mesme vn seul homme qui ait fait conscience de donner la coupe au peuple, le requerant, ny mesme aucun du peuple qui ait fait conscience de le requerir: mais au lieu de cela*, ajouste le Ministre parlant de moy, *Ie dy qu'il estoit libre de prendre sous vne, ou sous deux especes. Chose*, dit-il, *qui n'est à propos, veu que nous* (les Caluinistes) *ne nous plaignons que de ce qu'il n'est pas libre de prendre les deux especes.* Mais tout ce discours n'est qu'vne continuation de ses inepties. Et il faudroit premierement qu'il

prouuast

prouuast que le retranchement d'vne espece est vne mutilation du Sacrement, car que ce n'en soit point vne, ie l'ay solidement monstré, par ce que si cela eust esté, iamais l'Eglise n'eust permis à personne de communier souz vne seule espece, de peur de souffrir vn sacrilege; Et toutesfois il n'y a homme quelque peu versé qu'il soit en l'antiquité, qui ignore que souuentesfois la Communion n'ait esté administrée & receuë de cette sorte, comme le monstrent solidement nos Theologiens, tant par les passages que i'ay allegués des Actes, que par plusieurs coustumes de l'ancienne Eglise qui le témoignent. Mais pour éclaircir mon propos, & pour monstrer tout ensemble comme l'Eglise a peu ordonner la communion sous vne seule espece, prenons l'exemple du Baptesme. On sçait qu'il a esté libre de droict diuin de l'administrer en plongeant seulement vne fois le baptisé dedans l'eau, ou en l'y plongeant par trois fois. Nonobstant cette liberté l'Eglise quelquesfois a commandé expressément qu'on y vsast de trois plongemens, & d'autresfois elle a voulu qu'on en vsast seulement d'vn, pour diuerses occasions qui s'en sont offertes en diuers temps. En la primitiue Eglise il estoit commandé d'en faire trois, pour representer la verité du Mystere de la Trinité; mais depuis pour representer l'vnité de la mort de Iesus-Christ, & monstrer que le Baptesme ne doit point estre reïteré, comme enseignoient quelques Heretiques, il fut ordonné qu'on n'vseroit que d'vn simple plongement, & personne n'a iamais calomnié cette façon dernierement introduite, dautant qu'elle estoit fondée sur de bonnes raisons. Depuis encore au lieu de l'immersion ou plongement, l'Eglise meuë par de iustes considerations a introduit l'arrousement ou l'aspersion dont les Caluinistes mesmes conuiennent auec nous. En cette sorte donq la communion sous les deux especes, ou sous vne, a esté premierement libre de droict diuin: mais nonobstãt cette liberté, l'Eglise en vn temps a ordonné qu'elle se feroit sous les deux especes, comme au siecle de S. Leon & du Pape Gelase, & ce pour estoufer l'heresie des Manichéens: mais depuis la mesme Eglise assemblée à Constance, voyant l'opiniastreté des Bohemiens disciples de Iean Hus, qui pretendoiẽt que la cõmuniõ sous les deux especes estoit absolumẽt necessaire à salut, nonobstant qu'ils sceussent biẽ que les Catholiques cõmunioient indifferemment ou sous les deux ou sous vne seule espece, a retrãché aux Laïques l'vsage du Calice; nõ certes que les Peres du Cõcile le creussent mauuais de soy, ou qu'ils le pensassent illicite, mais en partie pour dõpter la dureté de ces Heretiques, en partie aussi pour pouruoir aux irreuerences, & encore pour approuuer la Communion des fideles qui ne prenoiẽt qu'vne espece, afin que par ce moyẽ il se trouuast plus aisémẽt de la cõformité entre tous les Chrestiens, en la maniere de cõmunier. Ainsi est-il aisé de rẽpõdre à tout ce qu'allegue du M. pour prouuer la cõmuniõ sous les deux especes: Car nous ne niõs pas que l'vsage n'en ait esté frequẽt en la primitiue Eglise, qui est le sẽs auquel en parlẽt les Peres qu'il

Tertul. lib. Coro. mil. Grat. de Conf. dist. 4. c. 78. 79. 80. Cõcil. Tolet. 4. Canon. 5.

allegue, mais nous nions qu'elle n'ait iamais esté permise souz vne seule, veu que les exemples de l'Eglise ancienne témoignent le contraire, & pas vn des Peres ne dit que de droict diuin tout le monde soit obligé aux deux especes; qui est toutesfois ce que leur voudroit faire dire le Ministre. Mais de peur qu'il ne semble que nous apprehédions la force des passages qu'il a representés, il y faut répondre distinctement, & par ordre, & monstrer par les solutions que nous y apporterons, la verité de mon dire. Il produit premierement de sainct Augustin en la question 57. sur le Leuitique. *Tous ceux qui veulent auoir la vie sont exhortés à boire le sang, personne n'est empesché & tous y sont exhortez.* Mais ce passage est mal'heureusement mutilé, & peu iudicieusement employé par celuy qui combat le sacrifice & la verité du corps & du sang de Iesus-Christ au Sacrement qui y est si clairement exprimée. Voicy le passage en son entier. *Comme ainsi soit*, dit sainct Augustin, *que nostre Seigneur die, si vous ne mangez ma chair, & ne beuuez mon sang, vous n'aurez point vie en vous; que veut dire qu'il est si seuerement interdit au peuple* (c'est à dire aux Iuifs) *d'vser du sang des sacrifices qui estoient offerts pour les pechez, si par ces sacrifices estoit signifié cét vnique sacrifice auquel se fait la vraye remission des pechez, du sang duquel sacrifice personne n'est empesché d'en prendre en aliment, mais plustost tous ceux qui veulent auoir la vie sont exhortez d'en boire.* Autant de mots, autant de foudres pour abbatre l'erreur de ce siecle, car sainct Augustin appelle l'Eucharistie (de laquelle du Moulin ne peut plus nier qu'il ne parle, puis qu'il l'employe sur ce sujet) il appelle, dy-je, l'Eucharistie sacrifice, auquel se fait la vraye remission des pechez, c'est à dire sacrifice propitiatoire, qui est ce que du Moulin fait demonstration d'auoir tant en horreur. Et puis il dit qu'en la loy il estoit defendu aux Iuifs de boire du sang, & qu'au contraire en l'Euangile nous sommes exhortez d'en boire, ce que certes on ne peut entendre, ny de le boire en figure, ny de le boire simplement par foy, veu que tous les Caluinistes confessent que les Iuifs n'ont pas moins beu le sang en figure & par foy que nous autres. Reste doncques que sainct Augustin parle du vray sang qui nous est réellement donne à prendre en l'Eucharistie.

D. Aug. q. 57. in Leuit.
Cùm dicat Dominus, nisi mãducaueritis carnem meam, & biberitis meũ sanguinem, non habebitis vitam in vobis, quid sibi vult quod à sanguine sacrificiorum quæ pro peccatis offerebantur, tantopere populis prohibetur si illis sacrificiis vnum hoc sacrificium significabatur, in quo vera fit remissio peccatorum, à cuius tũ sacrificij sanguine in alimẽtum sumendo, non solùm nemo prohibetur, sed ad bibẽdum omnes excitantur qui volunt habere vitam.

Mais pour soudre maintenant l'obiection au sujet de la Communion souz les deux especes; Ie réponds, que ce passage ne fait rien contre nous; car sainct Augustin fonde son discours sur les paroles de nostre Seigneur en sainct Iean sixiéme, *Si vous ne mangez la chair, & si vous ne beuuez le sang du fils de l'homme. &c.* Or ces paroles contiennent bien, comme i'ay monstré, le commandement de manger la chair de Iesus-Christ, & de boire son sang, mais n'obligent point aux diuerses especes du pain & du vin que du Moulin voudroit bien y faire entrer pour renuerser nostre doctrine, mais boire & mãger se rapportét à vn mesme effect, c'est à dire à participer vrayemẽt

à la chair & au sang de Iesus Christ, ce qui se fait aussi bié souz vne seule espece, comme souz toutes les deux. Ainsi sainct Augustin insiste seulement sur ce qui est de prendre le sang, & non sur la maniere de le prendre en forme de breuuage, ou de viande. Ce qui se peut recueillir de ce qu'il dit en paroles expresses, *que personne n'est empesché de prendre ce sang en aliment*; car cela peut estre aussi bien sous vne de ces formes, comme souz l'autre; aussi bien souz le signe du pain comme souz celuy du vin. C'est pourquoy aussi du Moulin suiuant ses bonnes coûtumes, a tronqué cette allegation, en retranchant ces mots (*en aliment*) afin que le passage en seruist mieux à ses intentions. Et le docte Lecteur pour mieux gouster nostre interpretation, se souuiendra que les victimes immolées estoient destituées de sang, en suitte dequoy qui mangeoit de la chair de la victime sacrifiée, ne participoit nullement à son sang, au lieu que les Chrestiens receuans le corps de Iesus-Christ prennent par mesme voye son sang, qui repose dans ses veines. De S. Ignace, il nous oppose ces mots. *Vn pain a esté rompu à tous, & vn Calice a esté distribué à tous.* Mais laissant les autres réponses qu'on peut voir en Bellarmin, je dy qu'il rapporte simplement la façon plus communément vsitée, lors que l'Eglise n'estoit pas encore remplie de ce grád nombre de Chrestiens, & fait vne simple allusion à la forme de l'institution, sans insister sur aucun commandement. Et puis S. Ignace témoigne assez ailleurs, qu'il ne croyoit pas que les deux especes fussét necessaires, car écriuant aux Ephesiens, il leur dit seulement, *Rompez le pain, qui est le medicament de l'immortalité, le preseruatif pour ne point mourir, mais pour viure par Iesus-Christ.* Où c'est que l'on voit qu'il attribuë à vne seule espece tous les plus glorieux effects qu'on puisse attribuer à tous les deux ensemble. De Iustin Martyr en son second Apologetique, il nous objecte ces paroles. *Les Diacres distribuent à chacun le pain & le vin auec l'eau. Notez*, dit-il, *à chacun.* Mais notez que le Ministre ne produit iamais passage contre les Catholiques qui ne luy coupe la gorge. Car Iustin allegue icy vne tradition Apostolique, que tous les Caluinistes auec les Lutheriens rejettent comme superstitieuse, c'est à sçauoir le mélange de l'eau auec le vin. Ie demande doncques au Ministre, si cette forme de distribuer l'Eucharistie, décrite par Iustin, oblige l'Eglise, ou non? Si elle l'oblige pourquoy est-ce que les Caluinistes en retranchent vne partie, n'vsans point du mélange de l'eau en la distribution de la coupe? Si elle n'oblige point pourquoy est-ce qu'il ose nous l'objecter? La vraye réponse à ce passage est donc, que Iustin rapporte la coustume plus frequente de son siecle, auquel n'y ayant point encore si grand nombre de Chrestiens, la Communion se pouuoit aisément faire sous les deux especes en leurs assemblées; mais il ne produit point de commandement, & les paroles que nos Aduersaires alleguent du mesme Iustin, pour en trouuer vn, sont malicieusement destournées de leur sens, veu

Ep. ad Philadeph.

Ignat. Ep. ad Ephes.

Frangentes panem vnũ, quod pharmacum immortalitatis est, mortis antidotum, vitamque in Deo cõcilians per Iesum.

Iust. Apol. 2. pro Christ.

qu'en ce passage là, il traite de la Consecration, non de la Communion. Au demeurant que le lecteur remarque tousiours la mauuaise foy de nostre Ministre, en la citation des témoignages des Peres, car il a retranché de ce peu de mots de Iustin qu'il nous objecte, ce qui est de plus essentiel. Voicy le vray texte, *Les Diacres distribuent à chacun des asßistans le pain, fait Eucharistie, & le vin & l'eau.* Si donc ingenüement ou ingenieusement il a obmis ces paroles, *fait Eucharistie*, i'en laisse iuger au lecteur.

Iustinus Apol. 2. ἡ διάδοσις καὶ ἡ μετάληψις ἀπὸ τῶν εὐχαριστηθέντων ἑκάστῳ γίνεται, καὶ τοῖς οὐ παροῦσι διὰ τῶν διακόνων πέμπεται.

Suit sainct Cyprian, duquel le Ministre nous obiecte, *qu'il fait mention au liure des Tombes, d'vne fille qui rejetta le Calice apres l'auoir beu, & qu'il se plaint en la troisiéme epistre du troisiéme liure,* * *que quelques-vns par ignorance ou simplicité en consacrant le Calice & l'administrant au peuple, ne se conformoient point à l'exemple de Iesus-Christ.* Mais ces deux passages renuersent derechef la doctrine que du Moulin enseigne, car au premier lieu sainct Cyprian atteste qu'anciennement la Communion se prenoit en trois diuerses manieres, c'est à sçauoir souz les deux especes, qui estoit l'ordinaire; sous celle du pain separément, comme on peut recueillir des deux dernieres histoires qu'il allegue, l'vne d'vne femme qui ne pût ouurir le coffre où elle gardoit *le Sainct du Seigneur*, & de l'autre d'vn homme qui pensant manier & manger *le Sainct de Dieu*, ne trouua entre ses mains que de la cendre; & sous celle du vin aussi à part, comme il appert par l'histoire de la fille à qui le Diacre ne bailla que le Calice: Tellement que les fideles n'estoient point contraints de receuoir toutes les deux especes, mais quelquesfois ils en prenoient vne, quelquesfois toutes les deux. Au second lieu sainct Cyprian ne traite pas si on doit ou si l'on ne doit pas distribuer la coupe au peuple, mais enseigne seulement que pour l'offrir & l'administrer legitimement, il faut vser du vin meslé d'eau comme Iesus-Christ en vsa, & non d'eau pure comme les Aquariens, & dit à ce propos, *que le Sauueur a enseigné que le Calice de l'Eucharistie doit estre meslé de vin & d'eau,* qui est vne doctrine toute contraire à celle des Caluinistes en ce sujet. Ainsi ce passage fait contre eux en ce poinct, & nullement contre nous en l'autre.

** C'est au 2. liure & non au 3. comme l'allegue le Ministre.*

Vient apres sainct Augustin, que le Ministre fait autheur *de 65. liures de questions*, qui est vn nombre prodigieux, & non encore oüy. Ie veux croire que la faute est au chifre, & qu'il veut dire au liure *des soixante cinq questions.* Cependant je luy remarque cette faute, dautant que s'il se treuue la moindre erreur aux cottes dans mes liures, cét homme qui n'a point de plus solides reproches contre moy, crie insolemment que je n'ay point veu les passages en leurs autheurs, encore que par la grace de Dieu ie les aye mieux veus & mieux considerés qu'il ne monstre auoir fait. Ce sont inconueniens que les plus diligens du monde ne sçauroient euiter, & qu'il ne doit pas reprocher aux autres, puis qu'ils luy arriuent si souuent.

Mais il y a bien vne plus lourde faute, c'est que mesme le liure *des soixante cinq questions*, n'est point de sainct Augustin, & ne contient rien digne de la plume d'vn si excellent esprit, comme ont remarqué les censeurs de ses œuures, c'est pourquoy encore que je puisse répondre en deux mots: premierement que cét autheur propose le plus commun vsage de l'Eglise de son temps, mais qu'il n'allegue point de commandement qui oblige à le retenir necessairement: & secondement que toute l'Eglise est dite boire le sang, quand le Prestre le boit comme son ministre apres l'auoir offert pour tout le peuple, & que je peusse ajouster encore qu'il ne parle point de l'espece, mais seulement du sang qui est tousiours auec le corps: nonobstant tout cela, dy-je, je ne veux point m'arrester dauantage à satisfaire à vne piece supposée. Et ce que dit du Moulin, *que c'est vne fausseté bien hardie, ou vne extréme ignorance en l'antiquité de dire que quelques-vns prenoient anciennement vne espece seulement, & les autres l'vne & l'autre espece*, c'est vne insolente & ignorante censure d'vn homme qui ne veut que calomnier, veu que le traicté *des Tombes* de sainct Cyprian montre assés que ce que i'en ay dit est veritable, afin que ie n'allegue point les autres témoignages de l'ancienne Eglise qui preuuent la mesme chose. Quant au Canon *Comperimus*, en la 2. distinction de la consecration, qui dit *que s'abstenir du Calice est vn sacrilege, est vne diuision du Mystere, & pourtant ordonne que tels doiuent ou receuoir les Sacremens entiers, ou en estre entierement exclus*: outre qu'on peut soustenir qu'il s'entend des seuls Prestres, veu que c'est le tiltre du Canon que luy baille Gratian, lequel seul a conserué cette piece à la posterité; Ie dy que l'estendant aux Laïques, Gelase qui en est l'autheur, reprend ceux qui s'abstenoient de la coupe par superstition, comme faisoient les Manichéens cachés qui auoient le vin en horreur comme creature maudite: ce que nos Docteurs ont tellement éclaircy & prouué qu'il n'est point besoin que ie m'y arreste dauantage. I'accorde bien qu'alors la communion n'estoit plus libre, à cause du reglement de l'Eglise estably pour découurir ces infames Manicheens, mais cela n'empesche pas qu'auparauant & tousiours depuis elle n'ait esté permise sous vne seule espece: Car l'heresie estant esteinte, l'Eglise souuent relasche les coustumes qu'elle auoit introduites pour l'estoufer. Or parce qu'en ma Réponse au Serenissime Roy de la grande Bretagne pour prouuer la liberté de la communion souz vne seule espece, i'auois allegué la coustume des anciens Chrestiés qui emportoient l'Eucharistie en leurs maisons, & ne la prenoient qu'à leur commodité, & ce pour le plus souuent souz la seule espece du pain, Du Moulin repart *que i'allegue cette coustume contre moy-mesme, puis que l'Eglise Romaine l'a reiettée, & qu'auiourd'huy on n'auroit garde de la souffrir, par ce que cela preiudicieroit à la Transubstantiation*: Mais ie responds à cela que l'Eglise vniuerselle a reietté cette coûstume, non par ce que les Chrestiens d'alors prenoient

De consec. dist. 2. Can. Comperimus.

Le titre du Canon est Corpus Christi sine eius sanguine sacerdos non debet accipere.

le corps souz la seule espece du pain, ce qu'elle sçauoit estre permis, mais parce que plusieurs le reseruoient peu reueremment, c'est à dire qu'elle a retranché cette coustume pour fuyr le sacrilege, & afin de pouruoir aux irreuerences; en quoy contre ce que dit du Moulin elle a témoigné qu'elle croyoit la Transubstantiation, veu que si elle eust creu que ce n'eust esté que du pain commun elle ne s'en fust pas tant donnée de peine. Et certes aux premiers siecles ausquels cette coustume estoit vsitée, ou ne sçauroit dire auec combien de saincte curiosité les hommes & les femmes prenoient l'Eucharistie pour l'emporter au logis; mais cela est d'vn autre discours, me contentant d'auoir montré par cette coustume que les premiers Chrestiens communioient maintefois souz vne seule espece, ce que iamais personne n'a appellé mutilation de Sacrement: au contraire les Saincts Peres ont loüé cette coustume. Sainct Basile dit qu'elle estoit pratiquée en Alexādrie & en Egypte, & que les Ermites des deserts gardoient l'Eucharistie pour se communier eux-mesmes, par faute de Prestres. Tertulian la louë au iour du jeusne, bref toute l'antiquité l'a approuuée, dautant que par ce moyen les Chrestiens, au milieu des persecutions, ne pouuans aller aux Eglises celebrer la Communion, l'auoient presente en leurs maisons pour la prendre à leur commodité, afin de se munir contre la tempeste. Mais replique du Moulin, *si quelqu'vn emportoit chez soy le pain du Sacrement, il auoit beu la coupe auec toute l'Eglise*, & dit, *que cela appert par la pratique generale de l'Eglise.* Ie répons qu'il est tres-faux de dire que ceux qui emportoient le pain du Sacrement eussent tousjours beu la coupe auec l'Eglise. Il ne faut qu'vn seul passage de Tertulian pour refuter cela. Il dispute au liure de l'oraison, si la Communion de l'Eucharistie rompoit le jeusne, quelques-vns soustenoient qu'oüy. C'est pourquoy ils s'abstenoient de la Communion au jour de jeusne. Pour corriger ceux-là, Tertulian qui leur vouloit persuader de communier ces iours là, leur remonstre que le corps de nostre Seigneur distribué en l'Eglise, peut estre emporté à la maison, & reserué iusques à l'heure du repas, & qu'ainsi ny on ne violeroit le ieusne, ny on n'obmettroit la Communion. *Ayant*, dit-il, *pris le corps du Seigneur, & l'ayant reserué, l'vn & l'autre demeure en son entier, & l'execution de l'office & la participation du sacrifice.* Mais si déja le fidele auoit beu la coupe en l'Eglise, quel besoin estoit-il de s'abstenir de la Communion du corps pour ne point violer son jeusne? Que si nous voulons ajouster ce que dit sainct Basile des Ermites du desert qui se communioient toute l'année eux-mesmes, sans aller sinon rarement à l'Eglise, la chose sera bien encore plus claire, car il est tout euident qu'ils ne pouuoient participer au Calice auec l'Eglise, veu qu'ils ne se trouuoient qu'à peine vne fois l'an à ses assemblées. Mais ie ne veux point m'arrester dauantage à cela, veu que quand mesme ce que dit du Moulin que ceux qui emportoient le pain auoient beu la coupe auec

Tertul. l. de orat.

Tertul. lib. de orat. cap. 14. Accepto corpore Domini & reseruato vtrumque saluum est, & participatio sacrificij & executio officij.

l'Eglise, seroit vray, i'aurois tousiours ce que ie demande. Car ces Communions, celle qui se faisoit à l'Eglise, & celle qui se prenoit à la maison, estoient deux Communions distinctes, & se faisoient à diuers temps, de sorte qu'il apparoist que l'Eglise ne faisoit point de scrupule de donner mesme publiquement l'Eucharistie souz vne seule espece, c'est à sçauoir souz celle du vin.

Or dautant qu'outre cette impertinente solution de du Moulin, d'autres, comme Kemnitius, répondent, que c'estoit aux Communions priuées que les anciens Chrestiens prenoient seulement le pain, allant au deuant de cela, i'auois dit, que sainct Hierosme s'écrieroit là dessus & diroit, *Christ est-il autre en public qu'en la maison?* Contre cela du Moulin obiecte, *que le passage produit de sainct Hierosme est faussement allegué, dautant qu'il ne parle aucunement de la Communion sous vne espece, mais de ceux qui empeschez d'entrer en l'Eglise par l'opinion d'estre pollus, se faisoient apporter le Sacrement chez eux.* Mais le lecteur équitable iugera icy combien iniustement le Ministre me fait cette reproche, car ie n'ay allegué ce passage que comme vne maxime generale qui se peut appliquer à toutes les matieres du Sacrement, aussi bien qu'à celle que traite sainct Hierosme, sans que i'aye dit qu'il parlast de la Communion souz vne espece. En vn mot i'ay voulu dire auec sainct Hierosme, que ce que l'Eglise ne permet pas en public, elle n'approuuera jamais qu'il soit fait en particulier.

De la Transubstantiation.

ARTICLE XI.

Du Moulin depuis la page 334. iusques à la page 352.

IE m'estois contenté de peu de passages pour monstrer que l'antiquité n'a point ignoré cét article, mais a creu comme nous *le changement admirable des substances du pain & du vin au corps & au sang de Iesus-Christ*, au Sacrement de l'Eucharistie. Du Moulin qui croit que ne se taire pas, c'est répondre, dit *que des quatre passages que i'ay alleguez, les deux premiers sont faux & supposez, le troisiéme tronqué, & le quatriéme pris à contre-sens.* Et moy ie dy que cette censure n'est qu'vne continuation de ses inepties & de ses impostures. Le premier passage estoit donc tiré des Catecheses de sainct Cyrille de Hierusalem, qui parle en ces termes. *Puis que nostre Seigneur nous declare & nous dit du pain,* Cecy est mon corps; *qui est-ce qui ozera plus en douter & dire, ce n'est pas son corps? Et puis qu'il afferme & dit du vin;* Cecy est mon sang, *qui est-ce qui ozera plus en douter & dire ce n'est pas son sang? Autresfois en Cana de Galilée, il a changé l'eau en vin qui a affinité auec le sang: Et ne sera-il point digne d'estre creu*

Cyril. Hierosol. Catec. Mystag. 4. αὐτοῦ ἀποφηναμένου ϗ εἰπόντος περὶ τοῦ ἄρτου, τοῦτό μου ἐστὶ τὸ σῶμα, τίς τολμήσει ἀμφιβάλλειν λοιπόν; &c.

changeant le vin en sang? A des paroles si expresses l'Aduersaire repart, *qu'il a monstré cy dessus qu'elles ne sont point de Cyrille, mais d'vn Iean de Hierusalem qui a vescu quelques quatre cens ans depuis*. Mais le Lecteur se souuiédra que i'ay fait voir au mesme endroit, que c'est vne ignorante coniecture appuyée sur ce qu'en a écrit *Gesnerus* Heretique Allemand, qui n'a pas eu le goust assez bon pour reconnoistre ce qui estoit de sainct Cyrille, & ce que l'antiquité a tenu estre son ouurage, comme ie l'ay prouué par sainct Hierosme, & par Theodoret. Ainsi le passage allegué pour la Transubstantiation demeure en son entier, & sans réponse. Et afin que du Moulin reconnoisse que c'est le langage du siecle de sainct Cyrille de Hierusalem, ie produiray icy vn passage de Gaudentius, autheur non gueres éloigné de son âge, qui amene la conuersion de l'eau en vin faite par nostre Seigneur en Cana de Galilée dont sainct Cyrille se sert, pour prouuer aussi bien que luy le changement du vin au sang de Iesus-Christ: *Le createur & seigneur de la nature*, dit-il, *qui produit le pain de la terre, fait derechef (par ce qu'il le peut & qu'il l'a promis) du pain son propre corps, & celuy qui de l'eau a fait du vin, fait pareillement du vin son sang.* Sainct Cyrille dit-il donc autre chose? Le second passage estoit pris du liure *de Cœna domini*, que ie n'ay point attribué en cét endroit à sainct Cyprian, seulement ie l'ay produit souz le nom general de son autheur, & ainsi n'y a-t'il aucune fausseté en mon alleguation; mais c'est vouloir me calomnier que d'y en rechercher. Outre cela, qui ne sçait que ce traité auec tous les autres *de Cardinalibus operibus Christi*, nonobstant quelque diuersité du stile, a esté consacré à la posterité, sous le nom de S. Cyprian, à cause des graues sentences & de la solide doctrine qui y est traitée, digne de l'esprit de ce glorieux Martyr, comme le reconnoist mesme Erasme? I'auoüe que la pureté de l'eloquence de sainct Cyprian n'y reluist pas par tout, comme on peut voir par les paroles qu'en allegue, par mépris, du Moulin: mais i'ozeray dire que ce sermon *de Cœna Domini*, est vne des plus riches pieces que l'antiquité nous ayt laissée sur ce suiet; & m'asseure que si sainct Cyprian viuoit, il ne rougiroit point de la reconnoistre pour son ouurage. Aussi Pierre Martyr celebre Caluiniste, répondant au passage que i'en ay allegué pour la Transubstantiation, n'a point recours à cette miserable défaite du Ministre du Moulin, mais se contente de dire; *Cyprianus videtur loqui durius &c.* Sainct Cyprian semble parler plus durement, c'est à sçauoir, quand il dit que *ce pain par la toute-puissance du Verbe est changé, non d'effigie, mais de nature est fait chair.* Or combien que nous demeurions d'accord qu'il n'est point de sainct Cyprian, comme aussi ie ne l'auois point produit souz son nom: on ne sçauroit nier qu'il ne soit d'vn autheur du mesme siecle, veu que l'œuure entiere *de Cardinalibus operibus Christi* est dediée au Pape Corneille, auquel sainct Cyprian a souuent écrit, comme font foy les epistres qui se trouuét inserées parmy les autres du mesme Martyr.

Gaudent. tract. 2. in Exod. Ipse naturarum creator & dominus, qui producit de terra panem; de pane rursus, (quia & potest & promisit) efficit proprium corpus: & qui de aqua vinum fecit & de vino sanguinē suum.

Erasm. Ep. dedic. Cypriano nihil ascriptum est nisi doctum, & à magnis viris profectum.

Martyr. Et puis particulierement au traité de la Cene, il nomme l'Heretique Nouatus, & prouue contre luy, *que l'Eglise reçoit tousiours les pecheurs à penitence*, qui est vn suiet qui s'est traité au siecle de sainct Cyprian, vn peu apres: Et derechef en ces mesmes traitez, il parle des persecutions & des combats des Martyrs, qui ne peuuent estre referez à vn siecle si éloigné de sainct Cyprian, comme celuy que nous forge nostre Ministre qui en veut non à Priscian, mais aux plus celebres Docteurs de l'antiquité.

Ainsi donc ce liure est allegué à propos, estant au moins d'vn autheur des cinq premiers siecles, qui au demeurant monstre vne singuliere erudition iointe à vne grande pieté en ses écrits, dignes pour ce sujet d'estre reuerez de toute personne docte & Chrestienne.

* Le troisiéme passage estoit de sainct Ambroise au neufiéme chapitre du liure de ceux qui sont nouuellement instruits aux mysteres, où S. Ambroise dit clairement, *que la force de la benediction est plus grande que celle de la nature: veu que par la benediction la nature mesme est changée*: Paroles que du M. a miserablement falsifiées, alleguant que S. Ambroise dit, *que la benediction change la nature du Sacrement*; Chose à quoy il n'a jamais pensé, au contraire il monstre par plusieurs argumés, que la parole de Iesus-Christ qui a peu de rien faire ce qui n'estoit point, peut bien *changer les choses qui sont, en ce qu'elles n'estoient point*, & ce pour apprendre au Chrestien qu'encore qu'il voye au Sacrement l'apparence du pain, neantmoins il doit estre asseuré qu'il prend le corps de Christ, dautant que *ce n'est point ce que la nature a formé, mais ce que la benediction a consacré*. Qu'oppose doncques à cela le Ministre? Il dit *qu'alleguant le changement de la verge de Moyse, i'ay obmis malicieusement les exemples suiuans, par lesquels*, dit-il, *il appert que S. Ambroise n'a pas estimé que ce qu'il y a d'émerueillable en ce Sacrement soit la Transubstantiation du pain. Car il adjouste aussi ces exemples; que Moyse diuisa la mer rouge; que le Iourdain rebroussa son cours; que l'eau sortit du rocher; que les eaux ameres de Mara furent adoucies; qu'Elisee fit nager le fer sur l'eau: Toutes œuures de Dieu*, dit le Ministre, *esquelles il n'y a eu nulle transubstantiation, & qui monstre qu'il n'a pas creu que le pain deuint le corps de Christ, en sorte que ce ne fust plus pain en substance*. Cette réponse, qui sera tantost couronnée d'vne insigne faussété, est des plus impertinétes qu'ó puisse apporter au passage de sainct Ambroise, car s'il n'a point voulu prouuer que le pain changeast de nature, qu'estoit-il necessaire d'employer des argumens & des exemples pour monstrer que Dieu peut changer les natures des choses? Et s'il ne vouloit qu'enseigner simplemét que le pain receuoit quelque chose de nouueau, sans perdre la nature du pain, pourquoy se seruoit-il de ces exemples pour prouuer *que la force de la benedictiõ est plus grande que celle de la nature, & que par la benediction la nature mesme est changée*? Car ce sót ses propres paroles! Mais repart du Moulin, *il en produit aussi d'autres œuures de Dieu, esquelles il n'y a eu nulle Transubstantiation.* Si ses estudes

Du Moulin pag. 336.
S. Ambroise falsifié.

en philoſophie luy permettoient d'eſtudier la Theologie cóme il faut c'eſt à dire, auec attention, c'en ſeroit bien icy le lieu : car liſant auec iugement S. Ambroiſe, il apprendroit que ce grand Docteur s'efforce de montrer par diuers exemples pris de l'Ecriture, que la conuerſion ou le changement du pain au corps de noſtre Seigneur, n'eſt point vne choſe impoſſible à Dieu, ce qu'il prouue generalement, en trois façós; Il le prouue par ce qu'il a peu faire que les choſes qui n'eſtoient pas, fuſſent par la voye de la Creatió; Et donc il peut auſſi faire qu'apres qu'elles poſſedent l'eſtre la nature de l'vne ſe change en la nature de l'autre : *La parole de Ieſus-Chriſt*, dit-il, *qui a peu de rien faire ce qui n'eſtoit pas, ne peut-elle changer les choſes qui ſont en ce qu'elles n'eſtoient point?* Il le prouue par les exemples où paroiſt cette vertu, & allegue qu'il a peu faire que la verge de Moyſe ſe changeaſt en ſerpent, & que ce ſerpent retournaſt en la nature de verge; & donc auſſi il pourra faire que la nature du pain ſe change en la nature de chair au Sacrement. *Moyſe* dit-il, *tenoit vne verge en ſes mains, & la ietta, & elle deuint ſerpent, peu apres il reprit la queuë du ſerpent & il retourna en nature de verge : tu vois donq comme par la grace prophetique la na ture fut deux fois changée & du ſerpent & de la verge.* Il le prouue, dautant qu'il a peu faire beaucoup d'autres œuures par deſſus le cours de la nature; comme quand Moyſe diuiſa la Mer rouge; quand le Iourdain rebrouſſa ſon cours, & qui ſont les exemples ſur leſquels le Miniſtre fait force: Et doncques pourquoy ne pourra-t'il pas faire par deſſus le cours de nature, que le pain ſoit fait le corps de Ieſus-Chriſt? *Nous remarquons*, dit-il, *que la grace a vne plus grande vertu que la Nature, & toutesfois nous n'auons encore produit que la grace de la benediction Prophetique. Que ſi l'humaine benediction a eu tant de force que de conuertir la nature, que dirons-nous de la conſecration diuine, en laquelle les propres paroles de noſtre Seigneur & Sauueur operent? Car le Sacrement que tu reçois, ſe parfait par la parole de Ieſus-Chriſt.* Ainſi ſes deux premieres preuues auec leurs exemples atteſtent la verité de la Tranſubſtantiation: & la derniere monſtre que cette œuure, quelque miraculeuſe qu'elle puiſſe eſtre, ne ſurpaſſe point la puiſſance de Dieu, qui a bien fait d'autres merueilles en l'anciéne loy. Cela eſt ſi clair en ſainct Ambroiſe que le Miniſtre n'a peu détourner la force du paſſage qu'en le falſifiant honteuſement : car pour prouuer qu'il n'a pas creu que le pain deuint le corps de Chriſt, en ſorte que ce ne fuſt plus pain en
Pag. 337. lig. 8. ſubſtance, il luy fait dire, que *ce n'eſt pas moindre choſe d'ajouſter quelque choſe de nouueau aux choſes, que de changer les natures.* Mais où eſt la conſcience de cét homme? où ſa foy? où ſon ingenuité? Mais qui pourra ſouffrir cette perpetuelle hardieſſe de tronquer, de falſifier, & de corrompre les Peres? Ie mettray icy en François, les propres paroles de ſainct Ambroiſe, dont le Latin eſt inſeré à la marge, afin qu'on voye la malice de l'Aduerſaire. *De toutes les œuures du monde tu as leu*, dit ſainct Ambroiſe, *il a dit, & elles ont eſté faites, il a commandé, & el-*

les ont esté creées. La parole donc de Christ qui a peu de rien faire ce qui n'estoit point, ne peut-elle changer les choses qui sont, en ce qu'elles n'estoient poient? Car ce n'est pas moins, de donner de nouuelles natures aux choses, que de changer leurs natures. C'est à dire, comme monstre le fil des paroles, ce n'est pas vn moindre effect de créer les choses, que de changer les natures des choses. Paroles qui témoignent que comme sainct Ambroise a creu qu'en la creation les choses ont receu vrayemét vne nouuelle nature, & vn nouuel estre, aussi en l'Eucharistie, il se fait vn vray changemét de la nature du pain en la nature du corps de Iesus-Christ. C'est pourquoy le Ministre voulant nous rauir le passage & luy oster sa force, l'a miserablement falsifié, au Latin & au François. Car au lieu qu'il y a au Latin; *Non minus est nouas rebus dare, quàm mutare naturas*, il l'a representé de cette sorte en la marge *Non minus est nouas res rebus dare quàm mutare naturas*, y ajoustant effrontément le mot *(res)* qui renuerse entierement le discours de S. Ambroise. En François tout de mesme il a traduit, *Ce n'est pas moindre chose, d'ajouster quelque chose de nouueau aux choses, que de changer les natures.* Où est-ce donc que sainct Ambroise a parlé si ineptement? Où est-ce qu'il a parle *d'ajouster quelque chose de nouueau* aux choses? *Nouas rebus dare naturas*; donner de nouuelles natures aux choses,* comme Dieu fait en la creation, de laquelle S. Ambroise parle; est-ce donc ajouster quelque chose de nouueau aux choses? Mais n'est-ce pas les produire nouuellement toutes entieres & les tirer du rien? S'il m'estoit échapé par mégarde ou autrement, de commettre vne si lourde faute, ou plustost vne si visible imposture, nulle consideration ne pourroit empescher la langue ny la plume de ce Ministre, qui toutesfois non par inaduertance, mais par vne malice affectée depraue & corrompt par ses additions les témoignages de l'antiquité, qu'il voit estre contraires à l'erreur dont il fait profession. Cela peut-il estre agreable à vn grand Roy, ou mesmes au moindre des fideles? De ce discours on peut recueillir combien est impertinente la comparaison *d'vn morceau de cire deuenant le séel Royal, & changeant de nature*, comme parle du Moulin, *sans Transubstantiation.* Car ce changement n'a rien de commun auec celuy que sainct Ambroise éclaircit, consideré principalement, qu'en ce lieu là il veut monstrer que les Sacremens de l'Eglise Chrestienne sont plus excellens que les Sacremens de la Synagogue. Or aux Sacremens de la Synagogue, il est certain qu'il interuenoit vn changement de qualité, puisque les choses sensibles estoient faites les signes des choses inuisibles: Partant si sainct Ambroise ne parloit que de ce changement là, il auroit laissé les choses égales contre ce qu'il pretendoit de prouuer; Mais qu'il n'en voulust pas demeurer là, il appert par la suite de ces paroles. *Il a esté prouué*, dit-il, *que les Sacremens de l'Eglise sont les plus anciens, connois maintenant qu'ils sont aussi les plus excellens: c'est voirement*

Ambros. De totius mũdi operibus legisti. Quia ipse dixit & facta sunt, ipse mandauit & creata sunt. Sermo ergo Christi qui potuit ex nihilo facere quod nõ erat, non potest ea quæ sunt in id mutare quod non erant? Non enim minus est nouas rebus dare, quam mutare naturas.

S. Ambroise méchamment falsifié.

* *C'est à dire leur donner le premier estre.*

Ambros. de his qui initiantur mysteriis c. 8. Probatum est antiquiora esse Ecclesiæ sacramenta, nunc cognosce potiora. Reuera

mirabile est quòd manna Deus plueris patribus, & quotidiano cæli pascebantur alimento, &c.

chose admirable que Dieu ait fait pleuuoir la manne à nos Peres, & qu'il les ait nourris chaque iour d'vne viande celeste, à cause dequoy il a esté dit que l'homme a mangé le pain du ciel; Et toutesfois tous ceux qui ont mangé de ce pain là sont morts dans les deserts: mais cette viande que tu reçois, ce pain viuant qui est descendu du ciel, fournit la substance de la vie eternelle, & quiconque mangera de ce pain, ne mourra point eternellement: & c'est le corps de Iesus-Christ: Peut-on parler plus clairement? Mais pour reprendre nostre propos, ce grand homme ne se seroit-il pas monstré ridicule, si pour prouuer vn simple changement moral, semblable à celuy qui interuient en vn morceau de cire, lors qu'il deuient le séel Royal; il auoit allegué les plus celebres mutations, & les plus grandes merueilles que Dieu a iamais faites au monde, voire iusques à comparer ce changement d'vne nature en l'autre, auec les œuures de la creation ausquelles les choses reçoiuent de nouuelles natures, c'est à dire, sont produites, & acquierent l'estre? Laissons doncques ces inepties, & voyons ce qui suit. Du Moulin ne peut abandonner sainct Ambroise, le traitant tousiours à sa mode pour luy faire dire contre sa creance: *Qu'il entend parler d'vn changement non de substance, mais de qualité, Pourtant*, dit-il, *aussi il ajouste*: *C'estoit la vraye chair de Iesus-Christ qui a esté crucifiée, & enseuelie: C'est donc aussi vrayement le signe sacré de cette chair. Le Seigneur mesme dit tout haut*, Cecy est mon corps, *deuant la benediction des paroles celestes, vne autre espece est nommée; apres la consecration, le corps de Christ est signifié.* Si le Ministre n'auoit rien changé aux paroles de sainct Ambroise, il seroit aisé au Lecteur iudicieux de voir comme ce passage ne fait rien pour nos Aduersaires, mais plustost qu'il confirme nostre creance. Il y a en sainct Ambroise; *C'estoit la vraye chair de Iesus-Christ qui a esté crucifiée & enseuelie; c'est doncques aussi vrayement le Sacrement de cette chair.* Au lieu de *Sacrement*, du Moulin par vn artifice bien grossier, a mis *signe sacré* afin que le mot de *signe* seruist à ses intentions; qui est de rechef vne falsification du passage. Or cette tromperie est dautant plus remarquable, qu'en ce lieu icy S. Ambroise ne prent pas le mot de *Sacrement*, en l'acception ordinaire, selon laquelle il signifie vn signe visible d'vne chose inuisible, mais il le prent en vn autre sens, c'est à sçauoir *pour la condition particuliere, & comme pour le priuilege du corps de Iesus-Christ*, qui est bien souuent des loix de la Nature, au cours des mysteres de nostre salut; ce qu'il exprime par le mot de *Sacrement*, comme s'il disoit que c'est comme vne condition sacrée, ou prerogatiue du corps du fils de Dieu, de n'estre pas assuietty au cours ordinaire des choses. Et pour entendre cela, il faut se souuenir que sainct Ambroise apres auoir prouué par des exemples pris hors du corps de nostre Seigneur, qu'il ne faut pas chercher l'vsage de la Nature en ce qui le regarde, en fin pour rendre ses argumens plus specieux & plus pressans, il s'efforce de monstrer cela, particulierement par les propres exemples de ce mesme corps: *Mais pourquoy*

D. Ambr. de initiandis cap. 9. Vera vtique caro Christi quæ crucifixa est, quæ sepulta est, verè ergo carnis illius sacramentum est.

Ibidem. Sed quid argu-

vsons nous d'argumens, dit-il? *Seruons-nous de ses propres exemples, & par l'exemple de l'Incarnation, affermissons la verité du mystere; L'vsage de la Nature a-t'il donc precedé, lors que nostre Seigneur Iesus a pris naissance de la vierge Marie? Si nous cherchons l'ordre vsité, la femme meslée auec l'homme a accoustumé d'engendrer : Il est donc clair que la Vierge a engendré outre l'ordre de Nature. Et le corps que nous* faisons, est pris de la Vierge. Pourquoy cherches-tu icy l'ordre de Nature au corps de I. C. veu que nostre Seigneur Iesus, outre le cours de la Nature a esté enfanté d'vne Vierge? C'est indubitablemẽt la vraye chair de Christ, qui a esté crucifiée, & qui a esté enseuelie : c'est donc vrayement le Sacrement de cette chair*; C'est à sçauoir de n'estre pas assuiettie au commun cours de la Nature, car c'est ce que sainct Ambroise auoit entrepris de prouuer. Or que sainct Ambroise ait pris le mot de Sacrement en cette signification, il appert par le quatrieme chapitre du quatriéme liure des Sacremens, où il repete la mesme chose, & applique le mot de Sacrement à l'Incarnation, sur ce mesme subiet. *Tu me demandes*, dit-il, *comment cela?* c'est à sçauoir comment se fait ce diuin changement, *Apprens-le, & deuant toutes choses prenons l'exemple de sa generation*; (de Iesus-Christ) *c'est la coustume que l'homme n'est point engendré sinon de l'homme & de la femme, par l'accointance coniugale.* Mais parce que le Seigneur, qui a choisi ce Sacrement, l'a ainsi voulu, Iesus-Christ Mediateur d'entre Dieu & les hommes est né du sainct Esprit, & d'vne Vierge.* Il est donc tout clair que par le mot de *Sacrement*, il entend la condition selon laquelle Dieu a voulu que son fils prist chair humaine, c'est à sçauoir, outre le commun vsage des choses, qui est la mesme condition qu'il remarque au mesme corps en l'Eucharistie, où par dessus les loix de la Nature, le pain & le vin sont changez en la chair & au sang du Sauueur. Si du Moulin est capable de la verité, cette explication le doit contenter. D'abondant il se doit souuenir que sainct Ambroise parlant du corps de nostre Seigneur au mystere de l'Incarnation, vse du mot de *Sacrement*, au lieu duquel, l'on ne peut sans manifeste impieté tourner *vn signe sacré*. Ainsi au liure de la Foy, il dit que le fils a souffert par le *Sacrement de son corps*, & ailleurs parlant de l'Incarnation il escrit, *qu'vn Prophete se tournant au Sacrement de l'Incarnation, l'admire.* Le sacrement du corps en la Passion exclut-il donc la verité du corps, ou bien en l'Incarnation n'auons-nous pas la vraye chair Iesus-Christ? Et partant c'est deprauer visiblement sainct Ambroise, de luy faire dire que le corps de nostre Seigneur n'est pas réellement en l'Eucharistie, par ce qu'en ce subjet il a vsé du mot de Sacrement, en vne acception toute éloignée du sens des Ministres.

Or du Moulin ne s'est pas seulement trompé au mot de *Sacrement* employé par sainct Ambroise en ce lieu, mais aussi au mot *significatur*, qui au stile de ce sainct Docteur, ne veut pas dire, *est signifié*, mais, *est exprimé*, ce qu'on peut voir par l'Antithese qu'il fait icy entre ce qui

mentis vtimur? suis vtamur exemplis, incarnationis exemplo astruamus mysterij veritatem. Numquid naturæ vsus præcessit, cùm Iesus Dominus ex Maria nasceretur? si ordinẽ quærimus, viro mixta fœmina generare consueuit, &c.

* Quod conficimus.

*Sed quia voluit Dominus, qui hoc elegit Sacramentum, de Spiritu Sancto & Virgine natus est Christus.

Amb. lib. 2. de Fide cap. 4. Filius patitur per corporis Sacramentum. *Idem tract. in Symbol.*

D. Ambros. de initiandis cap. 9. Ipse clamat Dominus Iesus: hoc est corpus meum. Ante benedictionem verborum cælestium species nominatur, post consecrationem corpus Christi significatur. Ipse dicit sanguinem suum. Ante consecrationem aliud dicitur, post consecrationem sanguis nuncupatur. Et tu dicis Amen, hoc verum est.

Chrys. in hom. in Encen.

est deuant la consecration, & ce qui est apres, *Le Seigneur mesme dit tout haut*, escrit sainct Ambroise, *Cecy est mon corps*; *Deuant la benediction des paroles celestes vne autre espece est nommée, apres la consecration, le corps de Christ*, Significatur, *est exprimé*, & non pas est signifié. En signe dequoy il ajouste, *Luy-mesme*, (Christ) *dit que c'est son sang, deuant la consecration il est dit autre chose, apres la consecration il est nommé sang. Et tu dis* Amen, *c'est à dire, Il est vray, Ce que la bouche prononce, que l'esprit le confesse à l'interieur.* Ainsi donc il est euident que sainct Ambroise n'a peu parler en terme plus exprés, & plus precis de la Transsubstantiation.

Le dernier passage que i'auois allegué estoit de sainct Chrysostome au Sermon de la Dedicace, où apres auoir dit que *ce n'est plus pain, ce n'est plus vin*, il ajouste, que *comme lors que la cire estant approchée du feu elle luy deuient semblable, il ne demeure rien de sa substance, il n'en reste rien; aussi les mysteres sont consumés par la substance du corps.* A des paroles si claires & si expresses, du Moulin suiuant le stile du sieur du Plessis, répond que sainct Chrysostome enfle son discours, & que ce sont toutes paroles hyperboliques, & pleines d'excés, comme celles qu'il dit au mesme Sermon, *qu'on reçoit des Seraphins mesmes du feu auec des pincettes*: & comme celles aussi qu'il dit ailleurs, que *nous sommes meslés & pestris auecques luy, & que nous fichons nos dents dans sa chair.* Mais c'est vne pure charlaterie, que tout ce langage: Car souz ombre que quelquefois les Peres vsent d'ornemens, ce n'est pas à dire qu'ils soient toujours sur les figures, autrement nous n'aurions rien d'asseuré en leur foy, ny rien de solide en leurs escrits. Et pour le sujet que nous traitons, c'est à sçauoir pour le Sacrement de l'Eucharistie, les anciens, particulierement sainct Chrysostome, vsent bien d'hyperboles, quand ils depeignent les merueilles, & representent la grandeur des mysteres, & les graces qui y sont faites au Chrestien: mais premierement ils establissent la chose en son estre, auec vne simplicité & clairté de discours, qui ne reçoit point ces hyperboles, ny ces amplifications, mais contiennent vne nette declaration de la verité. Et de telle nature est le passage allegué de sainct Chrysostome, veu qu'il traite serieusement cette question qui appartient à la foy, *Est-ce pain que tu vois? Est-ce vin? S'en vont-ils comme les autres viandes au retrait?* Et y répond de sang froid; *Ia n'aduienne! Ne t'imagine pas cela! Car comme la cire &c.* Et ce qui suit en l'alleguation; qui partant se trouue bien employée par moy, & mal destournée par le Ministre. Quant à ce que là mesmes sainct Chrysostome compare le Prestre au Seraphin d'Esaïe, c'est suiuant le langage de l'Ecriture, qui appelle le Prestre, *l'Ange du Dieu des exercites*, ce qui denote la pureté de son ministere. Ce qu'il dit ailleurs, *que nous fichons nos dents en la chair de Iesus-Christ*, n'est pas moins expres pour nous, mais nous auoüons qu'il le faut sainement entendre, non que nous entamions sa chair auec nos dents,

D. Chrysost. de Eucharist. in Encomiis. μὴ ὅτι ἄρτος ἐστὶν ἴδῃς, μηδ' ὅτι οἶνος νομίσῃς; οὐ γὰρ ὡς αἱ λοιπαὶ βρώσεις εἰς ἀφεδρῶνα χωρεῖ; ἄπαγε, μὴ τοῦτο ἐννόει· ἀλλ' ὥσπερ κηρὸς, &c.

Malach. 1.

mais dautant qu'il est vrayement vny à l'espece; & réellement contenu sous le signe que nous brisons. Maintenant pour opposer les Peres aux Peres, le Ministre entasse force passages les vns sur les autres, afin d'éblouïr les yeux du Lecteur, mais y ayant répondu ailleurs, ie ne m'arresteray point à les refuter icy particulierement; seulement en remarqueray-je brieuement les defaux. Les deux premiers passages pris de Tertulian au quatriéme liure contre Marcion chap. 40. & au troisiéme liure chapitre dix-neufiéme, sont impertinemmét alleguez: Car Tertulian en ces lieux là, parle des figures de la loy ancienne, qu'il monstre contre Marcion, auoir esté accomplies & non destruites en l'Euangile; & entr'autres il allegue, que le pain dans les écrits des Prophetes, a esté la figure du corps de Iesus-Christ, y rapportant vn passage de Hieremie, où il fait parler les Iuifs; disans, *Mettons du bois en son pain*, c'est à dire, selon Tertulian, *la Croix en la chair du Sauueur*. Et pour prouuer que cette figure auoit esté accomplie en l'Euangile, il dit de nostre Seigneur, que *le pain pris & distribué à ses Disciples, il le fit son corps, en disant; Cecy est mon corps, c'est à dire la figure de mon corps*: Ce qui se doit entendre de l'ancienne figure que Tertulian poursuiuant ce qu'il auoit entrepris de prouuer contre l'heretique Marcion, dit lors auoir esté accomplie, par ce que le pain, qui en la loy, selon le dire de Hieremie, auoit figuré la chair de Christ en la Cene, fut fait le mesme corps dont auparauant il auoit esté la figure. Et au mesme sens Tertulian auoit dit vn peu plus haut parlant de la mort de nostre Seigneur, *qu'il auoit voulu accomplir la figure de son sang*, de sorte qu'il est indubitable qu'il parle des figures legales. Et pour la proposition que nous examinons, cela est si clair, qu'au mesme endroit Tertulian dit que *la figure n'eust point esté*, c'est à dire n'eust point precedé, *si ce n'estoit le corps de la verité, dautant qu'vn phantosme n'est point capable de figure*, voire mesme il ajouste, que *Marcion a deu auoir vn melon au lieu de cœur, n'ayant pas entendu que ç'a esté* VNE ANCIENNE FIGVRE *du corps de Christ, ce que toutesfois il deuoit auoir appris du passage de Hieremie, qui fait dire aux Iuifs: Venez; Mettons du bois en son pain &c.* Et c'est le mesme qu'il auoit enseigné au troisiéme liure, chapitre dix-neufiéme. Ce que du Moulin ne deuoit plus ignorer, puis que monsieur de Beau-lieu, personnage de singuliere erudition, & dont il connoist assez le merite, le luy auoit enseigné bien au long, par les propres paroles de Monsieur le Cardinal du Perron, couchées en son œuure dedié à sa Majesté d'Angleterre, qui font voir qu'employer ces passages contre nous, c'est vouloir d'vne figure du vieux Testament, en conclure vne du nouueau, qui est vne sauuage façon d'argumenter. Quant à l'hyperbate qu'on a remarquée aux paroles de Tertulian, là mesme il est monstré que c'est vne figure commune au style abbregé & empestré de cét autheur, par laquelle, pour n'interrompre point l'ordre des paroles de Iesus-Christ, au lieu de dire; *Cecy, à sçauoir la*

Tertul. l. 4. cótra Marciō. c. 40. & lib. 3. cap. 19.

Tertul. l. 4. contra Marcion. c. 40. An ipse erat qui tanquam ouis ad victimam adduci habens, & tanquã ouis coram tondente se sic os non aperturus, figuram sanguinis sui salutaris implere concupiscebat. Cur autem panẽ corpus suum appellat, & non magis peponẽ, quem Marcion cordis loco habuit; non intelligens veterem fuisse istam figuram corporis Christi, dicentis per Hieremiam Aduersum me, &c.

figure de mon corps, (s'entend le pain) *est mon corps*, il dit, *Cecy est mon corps, à sçauoir la figure de mon corps*; Ne plus ne moins que quand il dit au liure contre Praxeas, *Christ est mort, c'est à dire l'oinct*, au lieu de dire, *Christ, c'est à dire l'oinct du Seigneur est mort*; Que l'Aduersaire lise plus diligemment le trente-sixiéme chapitre du liure de la réelle presence du corps de nostre Seigneur, dudit sieur, & il y apprendra que c'est vn aueuglement volontaire, de ne voir pas que c'est la vraye interpretation de ces passages de Tertulian.

Contre Prax. Christus mortuus est, id est vnctus.

Le troisiéme passage est pris d'Origene en vn lieu où il fait profession de combattre la foy Catholique, c'est pourquoy il n'est d'aucun poids, & le Ministre deuroit auoir honte de l'alleguer, puis qu'il ne peut ignorer que l'Eglise vniuerselle ne l'ait anathematisé pour ses resueries spirituelles qui paroissent à trauers le discours qu'il fait sur ce quinziéme chapitre de sainct Matthieu, où il appelle simples les Catholiques qui n'alloient pas à l'essor, & qui ne s'éleuoient pas comme luy aux allegories, qui l'ont rendu si infame parmy les Chrestiens que la lecture de ses liures a esté publiquement interdite, & sa memoire condamnée en ces paroles, *Anathéme à Origene surnommé Adamantius, & à ses abominables & maudites doctrines, quiconque les suit.* Et neantmoins les paroles qu'allegue de luy du Moulin peuuent estre sainement interpretées, rapportant aux signes visibles du Sacrement, ce qu'il dit de sa matiere.

Orige hom. in diuers. Matth. loc. ad cap. 15.

Au second Concile de Constantinople qui est le 5. Vniuersel.

Niceph. lib. 17. c. 27.

Le quatriéme passage pris de sainct Cyprian est miserablement deprané. Il y a en sainct Cyprian; *Nous trouuons le Calice que nostre Seigneur offrit, auoir esté meslé, & ce qu'il appella son sang, auoir esté du vin*, le Ministre a voulu coucher sa falsification en grosses lettres, & a traduit: *Ce qu'il appelle son sang estoit du vin*: Et toutesfois encore quand nous lirions comme luy, le passage ne feroit rien contre nostre doctrine: dautant qu'en ce lieu là sainct Cyprian monstre simplement que l'eau ne peut estre la matiere legitime du sacrifice de l'Eglise, veu que nostre Seigneur qui doit estre imité par le Prestre, celebrãt son sacrifice en la derniere Cene, se seruit non d'eau, mais de vin. Et donc que fait cela contre la Transubstantiation? mais toute cette epistre, ou plustost tout ce traicté, n'est-il pas écrit contre les Heretiques Aquariens, qui ne cońsacroient que de l'eau en la coupe, & rejettoient l'vsage du vin au sacrifice? Certes le Ministre deuroit estre plus iudicieux au choix de ses passages. Car c'est en ce mesme lieu, où sainct Cyprian dit que, *nostre Seigneur Prestre de Dieu souuerain accomplissant la figure de Melchisedech, offrit deuant que de mourir, son corps & son sang en sacrifice à Dieu son Pere*, comme nous l'auons allegué cy dessus.

Inuenimus Calicem mixtum fuisse quẽ Dominus obtulit; & vinum fuisse, quod sanguinẽ suum dixit.

Le cinquiéme est pris d'Eusebe, qui appelle l'Eucharistie, *figure du propre corps de nostre Seigneur*, & dit, *que nostre Seigneur a enseigné de se seruir de pain pour signe de son corps*. Mais outre qu'Eusebe parle du pain

Euseb. lib. 8. demonstrat. Euangel.

pain & du vin en ces termes, par ce que le pain & le vin sont la matiere du sacrifice, on luy a mille fois répondu que l'Eucharistie a deux faces; l'vne externe & visible, qui est l'espece du pain & du vin exposée à nos yeux, & à nos sens, selon laquelle elle est vrayement signe & figure du propre corps de Iesus-Christ estendu en la Croix: L'autre interne & inuisible, qui est la mesme substance & essence du corps & sang de Iesus-Christ, selon laquelle elle est vne pure verité, & realité, dautant qu'elle contient réellement & substantiellement ce qui est representé par les signes du pain & du vin. Au premier sens, Eusebe rapportant ces paroles de la Genese: *Il a les yeux vermeils de vin, & les dents blanches de laict*: à la splendeur & à la pureté du mystique aliment comme il parle, c'est à dire, de l'Eucharistie, a dit *que les symboles de la dispensation diuine, ont esté commandez de nostre Seigneur pour representer la figure de son propre corps*, dautant qu'il ne veut plus au nouueau Testament qu'on represente la mort & la passion qu'il a soufferte en cette chair par les sacrifices sanglans, qui eurent cours souz la loy, mais a choisi d'autres images, pour en celebrer la memoire, c'est à sçauoir les symboles du pain & du vin, souz lesquels toutesfois est contenu le corps & le sang du Sauueur. Car le symbole n'exclud pas tousiours la chose qu'il represente, au contraire anciennement on appelloit symboles les marques & les enseignes par lesquelles les hostes ou leurs fils se faisoient reconnoistre à leurs hostes: Et ainsi c'estoient enseignes des choses presentes.

Le sixiéme passage est pris de sainct Augustin, qui dit, *que nostre Seigneur n'a point fait de difficulté de dire, Cecy est mon corps, quand il donnoit le signe de son corps.* A cela je pourrois répondre, que sainct Augustin asseure que nostre Seigneur n'a point fait de scrupule de dire, *Cecy est mon corps*, en baillant le signe de son corps, dautant qu'il liuroit l'vn auec l'autre, le corps auec le signe. Mais sans m'arrester à cela, ie dy que sainct Augustin a donné cette explication aux paroles de Iesus-Christ, ou de son sens propre, ou du sens & selon les principes des Manichéens, contre lesquels il disputoit: Si de son sens propre: il faut que les Caluinistes confessent eux-mesmes qu'elle est imparfaite, & qu'elle ne represente pas l'entiere creance de l'Eglise en ce sujet, non pas mesme celle qu'ils embrassent. Car ils tiennent que l'Eucharistie n'est pas vn signe vuide, mais vn signe remply de la chose dont il est l'image; Or sainct Augustin constituë là de l'opposition, & fait comme vne antithese entre le signe & la chose signifiée. Partant il n'a peu par cette voye assez expliquer la vraye intelligence des paroles, *Cecy est mon corps*, voire mesme quand on les entendroit au mesme sens que les Caluinistes les entendent: Que s'il parle selon les maximes des Manichéens, comme les plus doctes le croyent, l'interpretation qu'il emprunte d'eux n'a plus de force, que cótre ceux qu'il cóbat, & non cótre les Catholiques, L'vn & l'autre se peut dire; Et certes quát au premier,

Aug. cont. Adim. c. 12.

De bono perseuer. cap. 11.
Quæstiones operosissimas incidentes enucleatè soluere nolui.
Deuter. 12. vers. 23.
Matth. 10. v. 28.
S. August. contra Adim. cap. 12.
Præter id quod supra dixi non ad me pertinere quid agatur de pecoris anima, possum etiam interpretari præceptum illud in signo esse positum. Non enim Dominus dubitauit dicere, hoc est corpus meum, cùm signum daret corporis sui.
Aug. l. 20 contr. Faustum Manich. c. 16.
Christus vester phantasmaticus non à similitudine sed à simulatione simulachrum vocari potest.
August. l. 5. cōtr. Faust. Manich. c. 5.
Quando vos pigebit fidem vestram pugnare cummendaciis, & ipsum Christum qui dicit, ego sum veritas, speciem carnis, mortem crucis, vulnera passionis, cicatrices resurrectionis, mentitum esse suadetis?
* Lib. 20. cap. 11. Quem sub Pōtio Pilato passum esse conceditis, eum sine carne fuisse narratis.

sainct Augustin confesse ingenuëment luy-mesme, *qu'en ces liures contre les Manichéens, il n'a pas exactement traité les questions qui se sont presentées, mais qu'il s'en est acquité legerement, à cause de l'importunité de ses Aduersaires.*

Quant au dernier, c'est à sçauoir de prendre des maximes des Manichéens pour les conuaincre, il n'y a si petit Logicien qui ne sçache que c'est chose vsitée aux disputes de diuers partis, Et ainsi sainct Augustin appelle quelquefois Abraham adultere, non de son sens, mais selon les principes des Manichéens; de sorte que qui luy voudroit imputer tout ce qu'il dit en ces liures là, on le chargeroit d'vne infinité de blasphemes. Suiuant donc ce stile, sur ce que Fauste luy auoit voulu monstrer de la contrarieté entre le vieux & nouueau Testament & parmy les autres preuues luy auoit proposé qu'au vieux Testament, il est dit, *qu'il ne faut pas manger le sang, par ce que le sang est l'ame de la chair*, au lieu qu'au nouueau il est enseigné *qu'il ne faut pas craindre ceux qui tuent le corps, mais qui ne peuuent nuire à l'ame*; sainct Augustin apres luy auoir bien au long monstré qu'il n'y auoit point de contrarieté en cela, veu qu'au passage du nouueau Testament il est parlé de l'ame de l'homme qui est immortelle; & en celuy du vieux Testament il est parlé de l'ame des bestes brutes, & non de celle de l'hóme, il adjouste, *Outre ce que i'ay dit que ie ne me soucie pas de ce qui se fait de l'ame de la beste, ie puis interpreter que ce precepte a esté mis en signe, Car le Seigneur n'a point fait de difficulté de dire, Cecy est mon corps, quand il donnoit le signe de son corps.* Tellement que le docte Lecteur voit que c'est vne défaite, dont S. Augustin vse à l'endroit des Manichéens, se seruant de leurs principes pour rendre inutile le passage qu'ils luy obiectoient. Or ce principe des Manichéens estoit que l'Eucharistie ne contenoit qu'vn signe ou vne image de Iesus-Christ, comme aussi ils tenoient que nostre Seigneur n'auoit point eu vne vraye chair, mais seulement vne vaine apparence de chair, & que tout ce qu'il auoit fait & enduré en nostre humanité ç'auoit esté feintement, & non selon la verité. Ce que sainct Augustin leur reproche en ces mots; *Comment*, dit-il, *purgerés-vous vostre creance d'imposture, asseurans que Iesus-Christ qui a dit, Ie suis la verité, a menty, & a trompé, en l'apparence de sa chair, en la mort de sa Croix, aux playes de sa Passion, & aux cicatrices de sa Resurrection?* Mesmes ceux qui recherchent plus particulierement leur creance, trouuent qu'ils enseignoient qu'il y auoit deux Iesus-Christs, l'vn impassible; & l'autre passible; & disoient que Iesus-Christ impassible estoit celuy qui n'auoit eu qu'vn feint & imaginaire corps souz la forme duquel il auoit esté feintement mis en Croix * & auoit feintement souffert la mort; mais ils affermoient que le Iesus-Christ passible ayāt pris naissance de la terre & non de la Vierge estoit pendu en tous les arbres, & qu'il residoit en tous les fruicts, & qu'on l'y mangeoit. Et c'estoit le corps de ce Iesus-Christ passible qu'ils

disoient auoir esté donné en l'Eucharistie, asseurans au reste que ce n'estoit que l'image & le signe de Iesus-Christ impassible, duquel outre cela ils comptoient mille choses absurdes & repugnantes au sens humain. Sur ce donc que les Manichéens auoient cette creance, sainct Augustin se sert de leurs principes contre Adimantus second Patriarche de leur secte, pour soudre les passages de l'Ecriture, qu'il luy objectoit comme contraires, & amene l'exemple de leur Eucharistie, en laquelle il faut necessairement selon eux qu'il n'y ait que le signe de leur Christ impassible; En suitte dequoy il infere selon eux, que si nostre Seigneur n'a point fait de difficulté de donner le nom de son corps, à ce qui n'en estoit qu'vn pur signe, l'Ecriture a peu ailleurs vser de la mesme façon de parler, & appeller l'ame ce qui n'en estoit que le signe, à sçauoir le sang. Et ainsi ce passage ne fait rien contre la doctrine de l'Eglise. Et pour monstrer que sainct Augustin parlant de son sens ne pouuoit en ce lieu là expliquer les paroles, *Cecy est mõ corps*, du signe nud du corps de nostre Seigneur, Ecriuant contre les mesmes Manichéens, il monstre qu'en l'Eucharistie nous auons le mesme Iesus-Christ qui a esté offert en la Croix, comme il appert de ce qu'il dit de la seconde sortie de la Colombe hors de l'Arche, où elle ne retourna pas, C*e que la* C*olombe* dit-il, *laschée pour la seconde fois apres sept jours, ne retourna point en l'Arche, cela signifie la fin du monde, lors que le repos des Saincts sera arriué, non plus au Sacrement de l'esperance de ce repos auquel l'Eglise est associée en ce temps icy durant lequel on boit ce qui est écoulé du costé de Iesus-Christ, mais déja en la perfection du salut eternel, lors que le Royaume est baillé à Dieu & au Pere, afin qu'en la contemplation de cette immuable verité, nous n'ayons plus que faire d'aucuns mysteres corporels*; Voire mesme Fauste luy ayant reproché que les Catholiques apportoient la mesme Religion qu'eux à l'endroit du pain & du vin, & consequemment qu'ils deuoient croire que Iesus-Christ y estoit attaché comme les Manichéens croyoient qu'il estoit attaché aux fruicts qu'ils mangeoient, sainct Augustin n'a pas recours à la solution qu'il auoit apportée contre Adimantus, pour dire que ce n'estoit que le signe que nous auons en l'Eucharistie, mais confessant tacitement que nous y mangeons le corps de nostre Seigneur, il monstre que cela n'a rien de commun auec la folie des Manichéens, veu qu'ils croyoient que naturellement Iesus-Christ se trouuoit dans tous les fruicts qu'ils mangeoient, au lieu que les Catholiques attribuoient ce qu'ils croyoient de l'Eucharistie, non à ce que nostre Seigneur fust lié dans les épics ou dans le sarment de la vigne, mais à la force de la consecration, qui constituoit son corps & son sang souz les symboles du pain & du vin. *Nostre pain, dit-il, & nostre Calice, non indifferemment, comme si c'estoit dautant que Christ est attaché aux épics & aux sarmens, qui est la folie des Manichéens, mais par certaine consecration nous est fait mystique, &*

Lib. 20. cont. Faust. initio, Faustus ita loquitur. Credimus terrã concipientem gignere patibilẽ Iesum qui est vita ac salus hominum omni suspensus ex ligno. Quapropter & nobis circa vniuersa, & vobis similiter erga panem & calicem par religio est.

Cap. 11. August. respondet; Cur ille Saluator pendenti pendendo congruit, & nascenti nascendo non congruit?

S. August. lib. 12. contra Faust. Manich. cap. 20. Quod post alios septẽ dies dimissa (columba) reuersa nõ est, significat finem sæculi, quando erit Sãctorũ requies; non adhuc in sacramẽto spei, quo in hoc tempore consociatur Ecclesia, quamdiu bibitur, quod Christi latere manauit, &c.

S. August. cont. Faust. Manich. l. 20. cap. 13. Noster panis & calix non quilibet quasi propter Christum in spicis & sarmentis ligatũ, sicut illi desipiunt, sed certa consecratione mysticus fit no-

bis, non nascitur. Proinde quod nō ita fit, quamuis sit panis & calix, alimentum est refectionis, non sacramentum Religionis.

Idem c. 18. eiusd. lib.

Iam Christiani peracti eiusdem sacrificij memoriam celebrant, sacrosancta oblatione & participatione corporis & sanguinis Christi.

Aug. q. 77. in Leuitic.

Quærendę etiā locutiones per id quod continet id quod cōtinetur, vt quoniam anima sanguine continetur (nam si fuerit effusus abscedit) per ipsum aptius significata sit anima, & eius nomen sanguis acceperit, sicut Ecclesia dicitur locus quo Ecclesia congregatur, *&c.*

Aug. ep. 23. ad Bonifac.

ne naist pas tel. Partant ce qui ne se fait pas de cette sorte, encore que ce soit le pain & la coupe, c'est vn aliment de refection, non vn Sacrement de Religion; Expliquant puis apres quel est ce Sacrement de Religion, il dit au chapitre dixhuictiéme; *Les Chrestiens celebrent la memoire du sacrifice de la Croix déja accomply par la sacrée-sainte oblation du corps & du sang de nostre Seigneur.* Non donc par le signe ou par la figure nuë de cette chair, comme on luy veut faire dire contre Adimantus. Partant quand contre toute raison on voudroit faire parler saint Augustin de son sens en ce passage, il faudroit necessairement auoüer qu'il parleroit non d'vn signe destitué ou separé de la chose, mais d'vn signe conioint & contenant ce dont il est la figure. Comme de fait sainct Augustin expliquant ailleurs le passage qu'Adimantus luy objectoit de l'ancienne loy, *que le sang est l'ame de la chair*, il l'interprete non seulement du signe *qui represente & qui signifie simplement*, mais aussi du signe *qui contient la chose qu'il represente*, cóme vn Temple ou vne Eglise est le signe des hommes qui s'y assemblent, & qui sont contenus dedans; & en ce sens, l'Eucharistie est vrayement le signe du corps de nostre Seigneur, non simplement par ce qu'elle le represente, mais aussi parce qu'elle le contient réellement.

Le septiéme passage est pris de l'epistre 23. à Boniface, où sainct Augustin dit, que *le Sacrement du corps de Christ est en quelque façon le corps de Christ; Et le Sacrement du sang de Christ, est le sang de Christ; & ainsi le Sacrement de la foy, à sçauoir le Baptesme, est la foy.* Certes, dit le Ministre, *le Baptesme n'est point transubstantié en la foy, ny doncques*, dit-il, *le Sacrement du corps de Christ au corps de Christ.* Que d'impertinences meslées ensemble! Et qui donc a jamais dit que le Sacrement du corps de Christ, qui sont les especes & les symboles du pain & du vin, fust transubstantié au corps de Christ? Plustost ne disons nous pas que ce sont choses distinctes, le Sacrement, & ce qui est contenu dessous? Partant ce n'est point le Sacrement qui est transubstantié, mais ce sont les substances du pain & du vin, dont les signes externes demeurent pour seruir de Sacrement. Et toutesfois encore que ces signes sacrez soient vne chose distincte d'auec le corps & le sang de nostre Seigneur, ils en prennent bien souuent le nom, dautant qu'ils le signifient & le contiennent, en la mesme façon que le Baptesme est appellé du nom de la foy, d'autant que par le Baptesme nous sommes mis au rang des croyans; & *croire*, comme dit le mesme sainct Augustin, n'est autre chose, *qu'auoir la foy.* Mais encore faut-il remarquer que les comparaisons ne tiennent pas en toutes choses. Sainct Augustin compare l'vnion des trois personnes de la saincte Trinité, à l'vnion des cœurs & des volontez par la foy & la charité, *ergo* l'vnion des personnes diuines n'est pas substantielle, veu que celles-cy sont accidentelles! En quelle Logique cela? Icy tout de mesme la comparaison du Baptesme & de l'Eucharistie, tient au point que nous venons de

Aug. cont. Max. Ar. & tract. 17. in Ioan.

dire, mais n'est pas semblable en toutes les autres circonstances. Derechef prenant le mot de Sacrement pour l'amas du signe & de la chose contenuë, c'est à sçauoir pour l'espece & pour le corps, il est certain que le Sacrement du corps de Christ, est le corps de Christ, *en quelque façon* seulement & non en toutes façons, veu qu'il n'y est pas de la façon qu'il est au Ciel en forme visible & maniable, mais d'vne maniere mystique & inuisible, qui ne l'expose ny à nos yeux, ny à nos autres sens. Ainsi souuent en sainct Augustin (*quodammodo*) en quelque façon, se prend non pour exclure la verité de la chose, mais pour dénoter vne maniere d'estre differente d'auec vne autre : auec laquelle on compare celle-là; Par exemple en l'epistre vingt-huictiéme, il dit que l'ame de l'homme est en *quelque sienne façon immortelle, dautant qu'elle ne l'est pas de toutes sortes, comme Dieu, duquel il est dit qu'il possede seul l'immortalité*; L'on voit clairement que ces mots, *secundum quendam modum suum*, ne sont pas employez pour nier l'immortalité de l'ame, mais seulement pour declarer qu'elle n'est pas immortelle de la mesme sorte que Dieu est immortel; De mesme donc icy quand il dit que le Sacrement est *en quelque façon* le corps de Iesus-Christ, ce n'est pas pour nier la verité de la chose, mais c'est pour declarer qu'il y est d'autre maniere qu'il n'est au Ciel, encore que ce soit par tout le mesme corps.

August. epist. 28. ad Hieron. Anima hominis immortalis est secundum quendam modum suum. Nõ enim omni modo sicut Deus, de quo dictum est, quia solus habet immortalitatem.

En fin le lecteur se souuiendra que du Moulin ne deuoit point traduire en ces passages d'vn autheur Latin, *Sacramentum* par *signe sacré*: Le mot de *Sacrement* est assez François pour estre entendu du monde; mais il a vsé de cét artifice, pour affoiblir la creance de la verité par le mot de *signe*. I'ay dit cy-dessus pourquoy cela doit estre appellé vne deprauation. Et ne luy sert de rien d'alleguer sainct Augustin qui declare au dixiéme de la Cité de Dieu, & en l'epistre cinq. à Marcellin, que ce mot de *Sacrement*, *signifie vn signe sacré*; car nous ne nions pas que le *Sacrement* ne soit vrayement vn signe sacré, mais il a bien d'autres acceptions, qui ne sont pas assez representées par le mot de *signe sacré*, veu qu'il y a maints signes sacrez, qui ne sont pas *Sacremens* à la façon dont nous en parlons en ce sujet: joint qu'il y a mesme en sainct Augustin des passages où ce seroit vne impieté d'interpreter le mot de *Sacrement*, par signe sacré. Par exemple, écriuant contre Fauste le Manichéen & rapportant la formation de la premiere femme à la fondation de l'Eglise, il dit, *L'homme sommeillant, vne femme luy est extraite de son costé: & Iesus-Christ mourant l'Eglise est formée du Sacrement du sang qui coula du costé du mort*. Et doncques du Moulin peut-il assez exprimer par *signe sacré*, le sang qui est coulé du costé de nostre Seigneur? Plustost sainct Augustin n'entend-il pas vn mystere representé par ce vray sang sorty du corps du Sauueur, pour lauer & fonder son Eglise? Nonobstant toutes ces considératiõs, le Ministre continuë tousiours sa mauuaise façon de traduire le mot de *Sacrement*, par *signe sacré* com-

Aug. lib. 12. cont. Faust. Manich. c. 8. Fit viro moriẽti coniux de latere, fit Christo moriente Ecclesia de sacramento sanguinis, qui de latere mortui profluxit?

me il se voit encore au passage huictiéme qu'il nous allegue, auquel il fait dire à sainct Augustin sur les Pseaumes. *Entendez spirituellement ce que je vous ay dit, vous ne mangerez point ce corps que vous voyés, & ne boirés point le sang que répandront ceux qui me crucifieront, Ie vous ay recommandé vn signe sacré,* (Il y a en sainct Augustin vn *Sacrement*, c'est à dire vne chose occulte & secrette:* à cause dequoy il l'appelle là mesme *Sacramentum latens*, c'est à dire vn mystere caché, & ailleurs il vse à mesme propos du mot de *Secretum*) *lequel entendu spirituellement vous viuifiera.* Ce passage outre la falsification du mot *Sacrement*, est miserablement mutilé: Et si le Ministre l'eust pris de plus haut, il eust veu que sainct Augustin ne peut estre plus exprés ny plus formel pour la presence du corps de Iesus-Christ qu'il est en ce lieu là. Car au mesme endroit il dit que *nostre Seigneur a pris la chair de la Vierge Marie, a cheminé en ceste chair, & nous l'a baillée à manger pour nostre salut*, & ajouste *que personne ne mange cette chair qu'il ne l'ait auparauant adorée, & que non seulement on ne peche point en l'adorant, mais qu'on pecheroit si on ne l'adoroit pas.* Comment cela ie vous prie, si elle n'y est pas? Qui a iamais oüy dire qu'vn Chrestien fust coupable pour n'adorer pas la chair de Iesus-Christ au Baptesme, ou en quelque autre Sacrement, auquel elle n'est pas presente, & auquel on ne la mange pas? Mais pour venir à l'explication du passage, Ie dy que sainct Augustin reprend en ce lieu la folie de ceux qui se departoient de la compagnie de nostre Seigneur pour s'estre scandalisés de ses paroles, par lesquelles il leur promettoit de leur donner sa chair à manger, & son sang à boire; Car l'occasion de leur reuolte fut qu'ils se figurerent qu'il leur vouloit dóner sa chair par morceaux, cruë & sanglante, comme la chair qui se debite à l'estail, (c'est la propre comparaison dont vse sainct Augustin* en vn autre lieu,) pour la manger de cette sauuage façon, qui estoit vne pensée charnelle & grossiere: Et là dessus il monstre que nostre Seigneur expliqua aux Apostres qui demeurerent auec luy, vne façon plus douce, de manger sa chair, & de boire son sang, leur commandant d'entendre spirituellement ce qu'il auoit dit; c'est à dire, de n'en discourir pas selon les sens ny selon les coniectures charnelles qui representoient le demembrement de son corps pour le pouuoir manger, mais de receuoir les paroles auec la foy, requise en ce mystere, se souuenans qu'il y auoit vn secret caché, (c'est ce qu'il veut dire par ces mots, *Sacramentum aliquod vobis commendaui. Ie vous ay consigné vn certain Sacrement.*) Et ce secret estoit qu'il leur donneroit sa chair d'vne maniere inuisible, sans qu'elle fust déchirée en pieces, ou mise par morceaux, Et en ce sens, le Canon explique fort bien comment ce n'est pas le corps que voyoient les Apostres, que nostre Seigneur leur a donne à manger, *C'est le mesme*, dit le Canon, *& ce n'est pas le mesme; c'est le mesme inuisiblement*, ou comme parle Iues de Chartres, *en substance materielle, mais ce n'est pas le mesme, selon la forme visible.* Telle-

Aug. in Ps. 98.

Sacramentum aliquod vobis commendaui.

* *Ita tract. 27. in Ioan.*

Secretum Dei intentos debet facere non aduersos.

S. August. in psal. 98.

De carne Mariæ carnem accepit. Et quia in ipsa carne hic ambulauit, & ipsam carnem nobis manducandam ad salutem dedit: nemo autem illam carnem manducat, nisi prius adorauerit, &c.

* *Aug. ibidem*

Acceperunt illud stulte, carnaliter illud cogitauerunt & putauerunt quod precisurus esset Dominus particulas quasdã de corpore suo & daturus illis, &c. *in Ioann. Tract. 27.*

quomodo in cadauere dilaniatur aut in macello venditur.

Commendare *en sainct Augustin veut dire* deponere, consignare.

De cons. dist. 2. c. 45. nõ hoc corpus.

I. o Carnot. ep. ad Haymerit.

ment que la difference est en la maniere, & non en la substance de la chose, dautant que la maniere est spirituelle, & la substance est la mesme chair de Iesus-Christ.

Cecy suffiroit à vne personne raisonnable pour l'explication du passage suiuant. Mais il faut encore oüir parler du Moulin, il produit donc en neufiéme lieu, du mesme sainct Augustin ce qu'il dit au troisiéme liure de la doctrine Chrestienne chapitre seizieme, *Si vous ne mangez*, dit Iesus-Christ, *la chair du fils de l'homme, & ne beuuez son sang, vous n'aurez point la vie en vous mesmes. Il semble*, ajouste sainct Augustin, *qu'il commande vne méchanceté. C'est donc vne figure qu'il commande de communiquer à la Paßion du Seigneur, & de mettre doucement & veritablement en sa memoire que sa chair a esté naurée & crucifiée pour nous;* *Remarquez*, dit maintenant le Ministre, *comment il expose cette figure, à sçauoir que manger la chair du fils de l'homme, c'est communiquer à sa Paßion, & la ruminer soigneusement en sa memoire.* Et moy, je dis, Remarquez l'impertinence de cette coniecture; sainct Augustin dit qu'il semble que nostre Seigneur commande vne mechanceté en ces paroles, *Si vous ne mangez la chair du fils de l'homme &c.* Et partant, *qu'il doit y auoir vne figure.* En quoy donc je vous prie doit estre cette figure, sinon en ce en quoy il semble commander vne méchanceté? Et en quoy sembloit-il leur en commander vne, sinon en ce qu'il sembloit qu'il les obligeast à le tuer pour le manger; veu qu'on ne mange point parmy les hommes de chair qui n'ait esté tuée? Et ainsi selon sainct Augustin la figure estoit en l'occision, que les Capharnaïtes s'imaginoient, presupposans qu'il le falloit tuer pour le manger, & non en la proposition qui cómandoit de manger sa chair, & de boire son sang. C'est pourquoy aussi sainct Augustin explique quelle sorte de mort de nostre Seigneur doit accompagner la manducation de sa chair, c'est à sçauoir *vne douce & vtile meditation de ses souffrances, nous remettant en memoire que sa chair a esté crucifiée & naurée pour nous*. Et certes si sainct Augustin par la manducation de la chair de nostre Seigneur, n'entendoit autre chose, *que ruminer sa paßion soigneusement en sa memoire,* qui ne voit que son discours ne seroit point particulierement sur le suiet du Sacrement, veu qu'on peut la ruminer de cette sorte hors de l'Eucharistie? Icy donc ie demande à nos Aduersaires s'ils croyent que S. Augustin enseigne que nostre Seigneur parle de la manducation Sacramentale, au sixieme chapitre de sainct Iean, ou non? S'il n'en parle point; A quel propos alleguer ses interpretations, sur vn passage de ce chapitre, en vn sujet où il s'agist de ceste manducation? S'il en parle; Il faut doncques qu'ils estiment que manger la chair de Christ est autre chose, *que ruminer sa paßion*, veu que sans prendre l'Eucharistie on peut la ruminer; Ioint que le mesme sainct Augustin, comme luy reproche du Moulin, tient que les petits enfans sont obligez par ce commandement de manger la chair du fils

Aug. l. 3. de doct. chr. cap. 16.

de Dieu, & de boire son sang. Or les enfans ne peuuent ruminer soigneusement en leur memoire la passion de Christ; Comment est-ce donc que sainct Augustin entendroit que, manger la chair du Sauueur, n'est autre chose que ruminer sa Passion? Il est bien vray que le Chrestien receuant le Sacremét doit serieusement penser à cette mort, mais c'est en mangeant souz les voiles & symboles Sacramentaux la mesme chair qui a esté crucifiée pour son salut. Partant le lieu de sainct Augustin demeure assez interpreté, encore qu'on puisse ajouster que la figure qu'il cherche aux paroles de nostre Seigneur en sainct Iean sixiéme, consiste non en la substance de la chair, mais en la maniere de la manger; c'est à dire qu'encore qu'on la prenne en sa substance, ce n'est pas toutesfois de cette brutale & sauuage façon que se figuroient les Capharnaïtes; mais tout reuient à vn. Au reste ces trois ou quatre passages suiuans feront assez voir (à ceux qui ayment la verité) quelle a esté sa creance en cét article. En l'epistre à Ianuarius, il parle en ces termes; *Il a pleu au sainct Esprit, que pour la reuerence d'vn si grand Sacrement, le corps de Iesus-Christ entrast dans la bouche du Chrestien, deuant toute autre viande.* Sainct Augustin dit que le corps de nostre Seigneur entre dans la bouche du Chrestien; ce n'est donc pas par la seule foy & par la seule meditation de l'esprit que nous y participons, mais nous le prenons par la bouche du corps; Il ajouste, qu'il entre dans cette bouche du Chrestien, deuant toute autre viande. Ce n'est donc pas du pain que nous receuons, autrement l'antithese ou opposition seroit du tout inepte. Ailleurs apres auoir expliqué les paroles de nostre Seigneur, au sixiéme chapitre de sainct Iean, dont il s'agist icy, il ajouste; *Que tout cela nous serue, mes chers freres, afin que nous ne mangions pas seulement la chair de Iesus-Christ au Sacrement, ce que font aussi plusieurs méchans, mais mangeons & beuuons jusques à la participation de l'esprit, pour demeurer comme membres dans le corps du Seigneur; afin d'estre vegetez de son esprit, & ne nous scandalisons point, encore que maintenant plusieurs mangent & boiuent auec nous temporellement les Sacremens, qui nonobstant cela, seront en fin exposez aux tourmens eternels.* Sainct Augustin dit que les méchans mangent le corps de nostre Seigneur au Sacrement, & exhorte les vrays fideles de ne se contenter pas de le prendre ainsi, mais les coniure de se rendre dignes du fruict de cette manducation; C'est donc vne demonstration qu'il ne croyoit pas que ce fust par la foy que le corps de nostre Seigneur est present au Sacrement, de sorte que ce qu'il dit ailleurs, que les méchans ne mangent pas le corps de Iesus-Christ, il l'entend du fruict de la Communion, auquel leur mauuaise vie les empesche de participer; autrement il ne nie pas que Iudas mesme n'ait receu le corps de Iesus-Christ, & le prix de nostre salut. *Nostre Seigneur mesme*, dit-il, *tolere Iudas, diable & larron & qui l'auoit vendu: il souffre qu'il prenne auec les innocens Apostres, ce que les fideles sçauent, son prix.* Dites-nous Caluinistes, le prix de nostre Seigneur,

Aug. epist. 118 Placuit Spiritui sancto, vt in honorem tanti sacramenti in os Christiani prius Dominicum corpus intraret quàm cæteri cibi.

Aug. tract. 27. in Ioan. Hoc totum ad hoc nobis valeat dilectissimi, vt carnem Christi & sanguinem Christi non edamus tantum in sacraméto, quod & multi mali, sed vsque ad spiritus participationem manducemus & bibamus, vt in Domini corpore tanquam mébra maneamus, vt eius spiritu vegetemur, & non scandalizemur, &c.

Aug. tom. 2. epist. 162. Tolerat ipse Dominus Iudá Diabolum, furem & venditorem suum: sinit accipere inter innocétes discipulos, quod fideles nouerunt, pretium nostrum.

Seigneur, c'est à dire, ce dont il nous a rachetez, est-ce le pain? est-ce le signe du corps de nostre Seigneur? En vn autre lieu, il dit encore que *les Martyrs exposans leurs corps, & épanchans leur sang pour Iesus-Christ, luy rendent ce qu'ils ont pris à sa table*, & y rapporte vn passage des Prouerbes, où il est dit, selon la traduction qu'il a suiuie; *Si tu t'assieds pour souper à la table d'vn grand Seigneur, considere bien ce qui sera seruy deuant toy, & ainsi portes-y la main, te souuenant qu'il faut que tu luy faces vn mesme appareil. Quelle est*, dit-il, *cette table d'vn grand Seigneur, sinon celle d'où est pris le corps & le sang de celuy qui a liuré son ame pour nous? Et qu'est-ce que s'asseoir à cette table, sinon s'en approcher humblement? Et qu'est-ce que considerer ce qui y est seruy, sinon mediter dignement vn si grand bien-fait? Et qu'est-ce d'y porter la main en pensant qu'on luy doit rendre le semblable, sinon ce que i'ay déja dit, que tout ainsi que Iesus-Christ a mis son ame pour nous, aussi nous deuons exposer la nostre pour nos freres? Et c'est aussi ce que dit l'Apostre sainct Pierre. Christ a souffert pour nous, nous laissant vn exemple, afin que nous ensuiuions ses pas. Cela, c'est preparer de semblables mets. Les Martyrs l'ont fait par vne ardente amour, & si nous ne celebrons point vainement leurs memoires, & que nous nous presentions à la table du Seigneur, au mesme festin, où ils ont esté rassasiés, il faut qu'à leur exemple, nous nous preparions à rendre des choses pareilles à celles qui nous ont esté presentées. C'est pourquoy à cette mesme table, nous ne faisons pas memoire d'eux comme des autres qui reposent en paix, afin de prier pour eux, mais plustost afin qu'ils prient pour nous, que nous suiuions leurs traces; Car ils ont baillé pour leurs freres, ce qu'ils auoient pris de la table du Seigneur*. Lecteur ne comprens-tu pas la force de ce passage? Sainct Augustin dit que les Martyrs ayans pris le corps & le sang de nostre Seigneur à sa table, luy ont rendu le semblable de ce qu'il a fait pour eux, exposans leurs corps, & épandans leur sang pour l'amour qu'ils luy ont porté. Comment donc les Martyrs n'ont pas souffert seulement en esprit, mais aussi en chair, il s'ensuit qu'ils auoient pris à la table de nostre Seigneur, son corps & son sang; non seulement en esprit, mais encore en realité. C'est assez de ce sujet.

S. August. tract. 84. in Ioan. 84. Quæ mensa est potentis, nisi vnde sumitur corpus & sanguis eius, qui animam suam posuit pro nobis? Et quid est ad eam sedere, nisi humiliter accedere? Et quid est considerare & intelligere quæ apponuntur tibi, nisi dignè tantam gratiam cogitare, *&c.*

1. Petr. 2.

Le dixiéme passage est pris de Theodoret au premier Dialogue intitulé l'Immuable, duquel lieu du Moulin nous objecte ce que dit ce Docteur, *Le Seigneur a donné au signe le nom de son corps &c.* puis apres; *Il a appellé le signe son sang.* Et derechef: *Iesus-Christ a honoré les signes visibles, de l'appellation de son corps & de son sang, n'ayant point changé leur nature, mais ayant adjousté la grace à la nature. Autant de mots autant de foudres*; dit le Ministre. Mais ce sont foudres contrefaites, ou si elle sont vrayes, elles ne nuisent qu'à celuy qui les manie: Car premierement la comparaison ne peut tenir en toutes les circonstances, & il est certain que les symboles ne prennent pas le nom des choses en la mesme façon que les choses prennent le nom des symboles. Mais outre cela le passage est miserablement tronqué. Il y a au texte de Theodoret;

Nostre Sauueur a fait vn échange des noms, & a donné à son corps le nom du signe ou symbole, & au symbole le nom de corps. Et de mesme quand il se nomma vigne, il appella sang ce qui en estoit le symbole. Pour entendre cela, il faut sçauoir que l'Orthodoxe voulant prouuer à l'Eraniste que la diuinité immuable n'a point conuerty en elle l'humanité, mais que les deux natures sont demeurées entieres en Iesus-Christ apres son incarnation, produit diuers passages de l'Ecriture, pour monstrer que nostre Seigneur a eu vne vraye chair, & entr'autres celuy cy de la Genese; *Celuy duquel les Gentils attendent la presence, lauera sa robe dans le vin, & son habillement dans le sang de la grappe.* Auquel endroit il monstre à l'Eraniste, que par l'habillement & par la robbe de nostre Seigneur il faut entendre son humanité empourprée de son sang à l'arbre de la Croix. Ce que l'Eraniste luy niant & prenant le mot d'habillemét en sa signification ordinaire, l'Orthodoxe le prie *qu'ils parlent mystiquement*, c'est à dire obscurément, *de peur que quelque non initié ne les entende*; & ayant obtenu cela de luy, il luy represente que nostre Seigneur s'est nommé *le vray sep de vigne*, & luy fait confesser que le fruit de la vigne estant pressé, s'appelle vin, & puis l'éleuant au mystere, luy represente que nostre Seigneur estant en la Croix, apres que le Soldat luy eut ouuert auec la lance le costé, il en sortit du sang & de l'eau, & là dessus luy declare que ce fut alors que l'Oracle de Iacob s'accomplit, & le deduit de cette sorte. *Le Prophete*, dit-il, *a donc appellé le sang du Sauueur le sang de la grappe. Car comme ainsi soit que nostre Seigneur ait esté nommé sep de vigne, & que le fruit de la vigne soit appellé vin, & que d'ailleurs les ruisseaux d'eau & de sang ayent coulé du costé de nostre Seigneur sur le reste de son corps en bas, à bon droit le Prophete a predit de luy qu'il laueroit sa robe dans le vin, & son habillement dans le sang de la grappe.* Et puis pour faire trouuer bonne son induction, il ajouste, *Tout ainsi donc qu'apres la sanctification nous appellons le fruit mystique de la vigne, le sang de nostre Seigneur, tout de mesme aussi nous nommons* * *le sang du vray sep, le sang de la grappe.* A cette preuue l'Orthodoxe en adjouste vne seconde qui est plus precisément prise du Sacrement. Il luy dit donc que nostre Seigneur Iesus-Christ a appellé son corps pain, & qu'ailleurs il a nommé le pain son corps; A quoy l'Eraniste s'accorde, & là dessus l'Orthodoxe luy remonstre que quand nostre Seigneur institua les mysteres & les liura à l'Eglise, il appella le pain, corps, & ce qui estoit infus & meslé dás le Calice, sang, ce que l'Eraniste luy ayant auoüé, il ajouste des paroles qui dementent tous ceux qui le veulent faire sentir mal & de la reelle presence, & du changement du pain en sa chair. *Or*, dit-il, *ce qui est selon sa nature corps, à bon droit est appellé corps* (qui ne voit que Theodoret enseigne que ce qui est appellé corps en l'Eucharistie, est vrayement corps & nó plus pain?) *& semblablement le sang.* Et de cela l'Eraniste cóuient auec l'Orthodoxe, qui continuant son discours ajouste ce dót il s'agit entre nous: *Certes nostre Sauueur a fait vn échange des noms, &*

Genes. 49.

Ioan. 15.

L'orthodoxe.

* *En la Prophetie de Iacob.*

L'orthodoxe.

a donnée à son corps le nom du signe, ou symbole, (C'est à sçauoir quand il s'est nommé le pain viuant, & le grain de froment tombé en terre,) *& au symbole le nom du corps* (c'est à sçauoir en la prophetie de Iacob) *Et de mesme quand il se nomma vigne il appella sang ce qui en estoit le symbole.* Et à cela derechef s'accorde l'Eraniste: Mais il coniure l'Orthodoxe de luy dire la cause de ce changement des noms, en l'ancien & au nouueau Testament. Pour à quoy satisfaire, Theodoret fait cette digression qui suit immediatement, *La raison de cela*, dit-il, *est manifeste à ceux qui sont initiés aux mysteres: Il vouloit que ceux qui sont participans des diuins mysteres, ne prissent pas garde à la nature des choses qui sont veuës, mais qu'à raison du changement des noms ils creussent à la mutation qui se fait par la grace*, (c'est à dire supernaturellement;) *car celuy qui a appellé froment & pain ce qui est son corps par nature, & qui derechef s'est nommé vigne, le mesme a honoré les signes & symboles qui se voyent, de l'appellation de son corps & de son sang, ne changeant point leur nature*, (c'est à dire la vertu nutritiue du pain & du vin) *mais adjoustant la grace à la nature*; C'est à dire ioignant & vnissant Iesus-Christ aux signes, pour faire que ce soit vn aliment, & vne nourriture diuine, qui nous soit donnée aux mysteres. De sorte que Theodoret veut monstrer que Dieu dés l'ancienne loy, par la communication du nom des choses à leurs symboles, a voulu preparer les esprits des fideles, & les accoustumer à croire le changement qu'il fait en l'Eucharistie, afin qu'ils ne s'arrestent pas aux apparẽces exterieures des choses qu'ils voyent, mais qu'ils croyẽt que c'est son corps & son sang qu'il y dõne souz ces symboles & images externes. En suitte dequoy ce changement des noms nous apprend ce que le mesme Theodoret explique ailleurs, c'est à sçauoir que *ces signes apres la consecration pouuans estre veus & touchez comme auparauant, sont neantmoins conceus estre les choses lesquelles ils ont esté faits, & sont creus & adorez, comme faits les choses qu'ils sont creus estre.* Tant s'é faut donc que ce passage renuerse la Transubstantiatiõ qu'il l'establit, & la confirme, estant bien entendu; Mais du Moulin n'a pas assez de loisir pour donner du temps à vne serieuse meditation de l'intention des Peres. * Or dautant qu'il pourroit hesiter sur le mot de grace, que i'ay interpreté du corps de nostre Seigneur, il se souuiendra que c'est le style des Anciens, d'appeller ainsi le corps de I.C. non seulement au Sacremẽt, mais aussi hors du Sacremẽt. Mais repart du M. *Au second Dialogue l'Heretique Eutychéen s'accorde auec Coeffeteau, & soustient la Transubstantiatiõ du pain en chair: Mais Theodoret le reprend ainsi, Les signes mystiques ne chãgent point de nature apres la Consecratiõ, car ils demeurẽt en leur premiere substãce, & figure, & forme, & sont visibles & maniables cõme auparauãt, mais ils sont entẽdus estre les choses lesquelles ils ont esté faits; & sont creus & venerez, cõme faits ce qu'ils sont creus estre.* A cela ie rẽpõs, que les paroles de l'Orthodoxe qui precedẽt ce qu'allegue du M. & ausquelles il dit à l'Eraniste, *Tu es pris dãs les mesmes filets que tu as tissus*, mõstrent

Dialog. 2. in confus.

* *Cypr. de lapsis.* Documento vnius ostẽsum est Dominum recedere cùm negatur, nec immerentibus ad salutem prodesse quod sumitur cum gratia salutaris in cinerem (sanctitate fugiẽte) mutetur.

Aug. apud Bedã in 1. Cor. 10. & de consecr. di. 2. c. Qui manducant. & can. Iniitat. & can. Qui manducat. Norunt fideles quomodo mãducent carnem Christi, vnusquisque accipit partem suam, vnde & ipsa gratia partes vocantur, &c. Quia Christum vorari dentibus fas non est, nec magis eius gratia morsibus consumitur, voluit is panem hunc & vinum in mysterio verè carnem suam & suum sanguinem consecratione Spiritus S. potentialiter creari, &c.

que Theodoret en ce poinct icy (du changement des natures du pain & du vin) auoit la mesme creance que l'Eraniste, quoy qu'il en voulust tirer vne consequence toute contraire à la sienne: Car l'Eraniste argumentoit de la commune foy de l'Eglise, pour confirmer son erreur, & vouloit prouuer que la nature diuine auoit conuerty & confondu en elle l'humanité, par l'exemple de l'Eucharistie, où le pain se change au corps de nostre Seigneur. Mais Theodoret luy repart que l'exemple destruit ce qu'il veut establir; veu qu'en l'Eucharistie, nonobstant le changement du pain & du vin, les symboles demeurent en leurs premieres proprietez, & sont touchez & veus comme auparauant: au lieu que les Eutychéens disoient que la diuinité auoit tellement englouty l'humanité, qu'il n'en restoit plus rien, non seulement quant à la substance, mais aussi quant aux proprietez, & aux accidens. Et certes il suffisoit à Theodóret d'auoir cét auantage sur l'Eutychéen, de luy auoir fait confesser qu'il restoit en l'incarnation des accidens de nostre humanité, puis que les Eutychéens ne pouuoient nier que s'il en restoit, ils deuoient estre vnis à la chair & au corps, & non à la diuinité. Par exemple, l'Eutychéen confessant que l'humanité en nostre Seigneur estoit veuë & touchée, l'Orthodoxe inferoit par consequence necessaire, que le corps y estoit donc, puis qu'estre veu & touché sont accidens du corps & de la chair, & non de la diuinité; si ce n'est en la monstrueuse doctrine des heretiques Antropomorphites.

Quant aux paroles ausquelles du Moulin & tous nos Aduersaires constituent la force de leur argument, c'est vne visible iniustice de s'en vouloir seruir, depuis que cét imcomparable interprete de l'antiquité, Monsieur le Cardinal du Perron (duquel nous nous auoüons ingenuement les disciples) a monstré que le texte Grec ne reçoit pas seulement la construction que luy a baillée Gentiá Heruet traducteur Latin de ces Dialogues, mais encore celle-cy, *Les signes mystiques ne changent point de nature apres la consecration, car ils demeurent en la forme & figure de leur premiere substance*. Mais ie n'insiste point dauantage sur cette réponse, & ne l'eusse pas mesme citée obliquement, n'eust esté que d'autres l'ont publié deuant moy. Et de fait pour la soustenir dignement, comme elle est ingenieuse & veritable, il faut dire beaucoup de choses qui dépendent de l'industrie de celuy qui en est l'autheur. En attendant donc qu'il publie luy-mesme ses riches labeurs, je me contenteray de la solution ordinaire: Et dis en second lieu, que Theodoret n'employe pas le nom *de substance & de forme*, pour signifier le composé, c'est à dire le sujet du pain, mais pour exprimer ce qu'il y a de visible & de sensible en ce sujet, c'est à sçauoir, ses proprietez. En signe dequoy il explique comment ces symboles apres la consecration demeurent en leur premiere substance, & forme, & figure, par ce qu'ils sont visibles & maniables comme auparauant, & oppose

à cela, qu'ils *sont creus estre autre chose que ce qu'ils apparoissent*, afin de diuertir la pensée du Chrestien de cette apparence naturelle qui reste d'eux, pour luy faire conceuoir que le pain & le vin sont faits ce qu'ils sont dits apres la consecration, c'est à dire le corps & le sang de nostre Seigneur. Et c'est en quoy l'Orthodoxe s'accorde auec l'Eutychéen, car l'Eutychéen vn peu auparauant ayant demandé à l'Orthodoxe, comment il appelloit apres la sanctification, le don presenté par le Prestre, & l'Orthodoxe ayant répondu qu'il l'appelloit *le corps & le sang de Iesus-Christ*, il insiste sur le changement des noms, & demande, *si les appellant ainsi, il croit qu'il soit fait participant du corps & du sang du Seigneur, en prenant les signes!* A quoy l'Orthodoxe répond, *Oüy, je le croy*, Paroles qui temoignent que la creance de Theodoret est toute conforme à la nostre. Or d'autant que le Ministre a choisi les lieux où Theodoret témoigne luy-mesme qu'il parle par enigmes & obscurément, de peur d'estre entendu par les non initiez aux mysteres, il sera bon de voir quel est son langage, aux liures où il parle clairement. Oyons-le donc au propre Commentaire de l'epistre aux Corinthiens, expliquant l'institution de l'Eucharistie, que sainct Paul auoit representee comme nostre Seigneur la luy auoit baillee: Voicy comme il parle. *L'Apostre*, dit-il, *remet en memoire cette sacrée & entierement sainte nuit, en laquelle & il imposa fin à la Pasque typique, & monstra le vray Archetype de cette figure, & donna entrée au salutaire Sacrement, & départit son precieux corps & sang, non seulement aux vnze Apostres, mais aussi au traistre Iudas*; Se peut-il rien dire de plus exprés, & de plus decisif? Premierement, il appelle l'Eucharistie Archetype de la Pasque des Iuifs : Ce n'est donc pas vne figure, comme l'entendent nos aduersaires, puis qu'vne figure ne s'accomplit pas par vne autre figure, mais seulement par la presence de la chose dont elle a esté la figure. Il adiouste en second lieu, que nostre Seigneur a donné son precieux corps & sang, non seulement aux fideles Apostres, mais encores au perfide Iudas. La presence de son corps & de son sang en l'Eucharistie, ne dépend donc pas de la foy, ny de la bonté de ceux qui les prennent, mais de son institution. Et si le Ministre demande des passages des Dialogues d'où il a pris son obiection. Voicy comme il parle en ces mesmes lieux, employant l'Eucharistie pour prouuer la distinction des natures en Iesus-Christ. *Le corps du Seigneur*, dit-il, *est appellé pain de vie, diuin & viuifiant, & non le corps commun d'aucun homme, mais celuy de nostre Seigneur Iesus-Christ qui est Dieu & homme tout ensemble.* Et derechef il allegue le témoignage de sainct Ignace pour prouuer la mesme chose, & particulierement pour monstrer que nostre Seigneur a eu vne vraye chair humaine. *Ils ne reçoiuent point l'Eucharistie ny les oblations*, dit sainct Ignace, allegué par Theodoret, *par ce qu'ils ne confessent pas que l'Eucharistie soit la chair de nostre Sauueur Iesus-Christ, qui a souffert pour nos pechez, & que le Pere par sa bonté a res-*

Theodoret. in 1. Cor. c. 11.

Theodoret. Dial. 2.

Dialog. 3.

suscitée. Voilà la creance de Theodoret. Venons aux autres. Suit Gelase duquel du Moulin nous objecte ces paroles. *Certainement les Sacremens du corps & du sang de Christ que nous prenons sont vne chose diuine, pourtant aussi par iceux nous sommes faits participans de la nature diuine; & toutesfois la substance & nature du pain & du vin, ne laisse pas de demeurer. Et certes l'image & semblance du corps & du sang de Christ sont celebrées en l'action des mysteres;* Mais premierement du Moulin n'obserue pas que si Gelase auoit creu qu'il n'y eust que du pain & du vin au Sacrement, il n'auroit iamais dit, *que c'est vne chose diuine qui nous fait participans de la nature diuine;* Veu que toute l'antiquité rapporte cette participation de la nature diuine, à la Communion naturelle que nous auons au corps de Iesus-Christ, par le moyen du Sacrement; Et puis il ne considere pas que les paroles sur lesquelles il fait force, reçoiuent la mesme explication que le passage de Theodoret, dont nous venons de parler. Car par la substance de la nature du pain & du vin que Gelase dit demeurer aux Sacremens du corps & du sang de nostre Seigneur, il entend la vertu nutritiue, & les autres proprietés sensibles, & non la matiere & la forme: En signe dequoy, incontinent apres les paroles qu'en rapporte l'aduersaire, il dit *que le pain & le vin passent en vne substance diuine par l'operation du sainct Esprit;* qui est certes tout ce que nous disons de la Transubstantiation. Et pour ce qu'il adjouste, *que l'image & semblance du corps & du sang de Christ sont celebrés en l'action des mysteres*, il entend par cela que la mort & passion de Iesus-Christ est representée par nostre sacrifice, auquel le corps de Iesus-Christ voilé des especes, est dit l'image de soy-mesme estédu en vne Croix, par vne façon de parler familiere aux anciens, mesmes en d'autres sujets. C'est aussi ce que veut dire le Canon *Hoc est*, en la deuxiesme distinction de la consecration, sur la Glose duquel du Moulin fait icy merueilles, *Quoy plus?* dit-il, *Oyons les Docteurs Chanoines de l'Eglise Romaine, en vne Glose plus ancienne, que la Transubstantiation.* Mais deuāt que de les oüyr, & de leur répondre autremēt que i'ay fait en vn autre lieu, ie luy prie de nous dire ce qu'il entend par les Docteurs Chanoines de l'Eglise Romaine, & de nous éclaircir s'il veut parler de ceux de sainct Pierre au Vatican, ou de ceux de sainct Iean de Latran? Cecy meriteroit bien qu'on lauast la teste à vn Ministre, qui faisant l'entendu en Grammaire, ne sçait pas encore ce que signifie *Doctores Canonici*, & nous baille des Chanoines pour des Canonistes dont les moindres escoliers sçauent bien distinguer les professions. Mais il faut se garder de perdre sa laixiue.

Gelas. lib. de duab. natu.

Hilar. Cyrill.

Il se iette maintenant sur les coustumes anciennes qu'il s'imagine auoir esté diametralement contraires à la Transubstantiation. *Les anciens Chrestiens*, dit-il, *faisoient apres l'Eucharistie vn festin où ils mangeoient les restes du Sacrement:* Et cite en marge sainct Hierosme, sur le chapitre onziesme de la premiere aux Corinthiens, qui toutesfois

n'est point l'Autheur de ce commentaire, & l'Autheur n'en dit vn seul mot, mais il témoigne seulement que *les Chrestiens s'assemblans aux Eglises offroient separément leurs oblations, & apres la communion mangeoient ensemble, & en repas commun ce qui leur restoit de leurs sacrifices*, c'est à dire des choses qu'ils auoient presentées, & non de celles que le Prestre auoit offertes. Car celuy qui ignore la difference qu'il y a tousjours eu en l'Eglise, entre les oblations des fideles & celles du Prestre, ne merite pas seulement qu'on luy parle de l'antiquité; Partant ce que du Moulin a raporté comme de sainct Hierosme que les anciens, *apres l'Eucharistie faisoient vn festin, auquel ils mangeoient les restes du Sacrement*, est vne visible fausseté, veu que l'Autheur n'a point vsé en ce lieu là du mot de *Sacrement* qui designe particulierement l'Eucharistie cósacrée, mais de celuy de sacrifices, qui en son acception generale s'estend mesmes aux choses non consacrées & seulement presentées par le peuple. Quant à ce qu'il ajouste que *c'estoit la coustume de donner les restes de l'Eucharistie aux petits enfans, & ailleurs, de les brusler*: Ie dy pour le premier que celuy qui nous objecte en vn autre lieu qu'au siecle de sainct Augustin on donnoit l'Eucharistie entiere aux petits enfans, ne deuroit pas nous reprocher que ce soit chose contraire à la presence de la chair de Iesus-Christ au Sacremét qu'on leur en ait baillé les restes, puis que l'ancienne Eglise ne leur bailloit l'Eucharistie, sinon dautant qu'elle la leur croyoit necessaire à raison de ces paroles, *Si vous ne mangez la chair du fils de l'homme, & ne beuuez son sang, vous n'aurez point la vie en vous*; Ce qui pour leur égard ne se peut entendre de la manger par foy. Et puis le Ministre se deuoit souuenir que le Concile de Mascon ordonne à ce propos; *Que les petits enfans jeusnent, pour consumer le Mercredy & le Vendredy les restes de l'Eucharistie*; Ce qui témoigne la creance qu'auoit l'Eglise que c'estoit le corps de Iesus-Christ, & non du pain seulement. Il luy souuiendra aussi du miracle qu'Euagrius rapporte au mesme lieu d'vn enfant Iuif; que son pere sçachant qu'il auoit mangé l'Eucharistie auec les enfans des fideles, ses compagnons, le jetta dans vn fourneau ardent, où il n'eut non plus de mal que les compagnons de Daniel au milieu de la fournaise de Babylon; Mais, comme i'ay dit ailleurs, ces miracles ne sont pas d'alloy à Charenton.

Hier. in c. 11. 1. ep. ad Corinth. In Ecclesia cóuenientes, oblationes suas separatim offerebant, & post communionem quæcunque eis de sacrificiis superfuissent, illic in Ecclesia cómunem Cœnā comedentes pariter consumebant.

Ioan. 6.

Conc. Matisc. 2. c. 6. Quarta vel sexta Feria innocétes ab illo cuius interest, ad Ecclesiam adducantur, & indicto eis ieiunio easdē reliquias conspersas vino percipiant.

Euag. l. 4. c. 35. Niceph. l. 17. c. 25.

Quant à la coustume de brusler les restes, (qu'il rapporte de Hesychius,) c'estoit lors qu'il en restoit plus que les communians n'en pouuoient consumer, & cela se faisoit pour empescher la prophanation des choses saintes, car par succession de temps, les especes eussent peu se gaster, & estre accueillies de corruption; C'est pourquoy pour remedier à cet inconconuenient, on les faisoit passer par le feu, comme par le plus pur de tous les elemens, sans craindre neantmoins qu'il agist sur le corps glorieux du Sauueur, que nulle violence ne peut offenser; Pour l'autre coustume de prendre le pain à la main, ou de l'em-

Hesych. l. 2. in Leuit. c. 8.

porter au logis, c'est chose dont personne ne se scandalisera, qui sçaura auec quelle reuerence cela se pratiquoit en la primitiue Eglise, iusques à là, que les premiers Chrestiens auoient vn extréme regret s'il en tomboit la moindre chose en terre, comme rapporte Tertulian, & plusieurs autres.

Tertul. de Coron. milit.

Le reste des choses qu'il nous objecte, gist en preuue, ou bien se trouuera refuté cy apres, quand nous traiterons de l'éleuation, de l'adoration, & de la procession en laquelle on porte le Sacrement: De toutes lesquelles choses, du Moulin eust deu parler moins licentieusement, s'il n'eust affecté d'estre reconneu prophane, en traitant les choses saintes, qu'il appelle *Prodiges.* Cependant que le lecteur remarque de quelles faussetez & palliations il luy a fallu vser, pour destourner la force des passages que j'auois alleguez vrays & entiers, comme i'ay accoustumé de faire en ces matieres de la foy, où ie croy que la moindre fausseté faite à escient, merite le feu d'enfer, puis qu'il s'agist du salut des ames.

Or en vain recherche-t'il en l'Ecriture dequoy appuyer l'erreur. Il dit *que si je l'eusse bien pezée, j'y eusse trouué toute autre chose que ce que je dis.* Mais il faut qu'il sçache que ie l'ay pezée pour le moins aussi bien que luy, & y ay trouué à la verité que *Iesus-Christ prist du pain, & le rompit, & le donna à ses disciples, & leur dit que ce qu'il leur donnoit estoit son corps.* Or tout cela m'apprend, non ce que dit du Moulin, mais ce qu'enseignent d'vn commun consentement tous les Docteurs Orthodoxes, que *ce que nostre Seigneur prist, estoit vrayement du pain, lors qu'il le prist*; mais prononçant les paroles, *Cecy est mon corps*, il en fit son corps, si nous ne voulons accuser de mensonge la bouche de Verité. I'y ay encore trouué qu'en la celebration des mysteres, il s'y fait vne commemoration de Iesus-Christ, c'est à dire (comme l'interprete l'Apostre) vne commemoration de sa mort, qui n'empesche pas que le corps de Iesus-Christ ne soit present, quoy que souz vne forme inuisible. Mais par ce que le Ministre fait trophée de cette objection prise de la commemoration, comme si elle estoit entierement contraire à la presence de la chose, je produiray icy le témoignage de Caluin, qui s'efforce d'arracher cette creance du cœur des hommes. Expliquant donc ces paroles de nostre Seigneur Iesus-Christ, *Faites cecy en memoire de moy*, rapportées par l'Apostre sainct Paul, voicy comme il parle. *Quant à ce qu'aucuns concluent qu'on ne peut auoir memoire sinon de celuy qui est absent, la réponse est facile, que selon le regard que la Cene est vne commemoration de Christ, Christ n'est point en la Cene, car il n'y est point present visiblement, & ne le peut-on voir des yeux comme les signes lesquels éueillent nostre memoire en le figurant.* Il suffit doncques selon Caluin, que la chose ne soit pas visible à nos yeux, pour en pouuoir faire memoire, encore qu'elle soit presente: & partant le corps de nostre Seigneur estant inuisiblement souz les especes, rien n'empesche (selon

1 Cor. 11.

Calu. in c. 11. 1. Cor.

(selon les propres maximes de Caluin) que l'action du Sacrement & du sacrifice ne se face en sa memoire: Et ainsi du Moulin est obligé de croire que son argument n'a aucun poids. Mais tousiours le Lecteur se souuiendra que nous faisons memoire du corps de Iesus-Christ liuré & crucifié pour nous, en laquelle consideration il ne nous est pas present, puis que maintenant il n'est pas actuellement liuré, ny crucifié; mais il ne laisse pas d'estre réellement present, sous vne autre consideration: c'est à sçauoir pour nourrir les ames des fideles par sa Communion. Ainsi nous faisons memoire de Dieu, encore qu'il ne s'éloigne iamais de nous, & qu'il nous soit tousiours present d'vne façon inuisible. Tout de mesme nous faisons memoire du corps de Iesus-Christ inuisiblement present au Sacrement: Au surplus cette memoire est tousiours d'vne chose absente & passée, c'est à sçauoir de sa mort. Pour reuenir à la parole de Dieu; derechef i'y ay trouué, *que nostre Seigneur a beu du fruict de vigne auec ses Disciples*: mais outre que cela peut estre rapporté à la coupe legale; comme il se voit en sainct Luc, je tiens que nostre Seigneur a peu appeller son vray sang *fruict de vigne*, tant pour faire allusion à ce qu'il auoit dit ailleurs qu'il estoit la vraye vigne, que par ce qu'il auoit employé le vin pour consacrer son sang sous son espece, qu'aussi par ce qu'il en retenoit encore l'apparence & la couleur. Au reste ie n'y ay point trouué que nostre Seigneur n'a point fait d'éleuation, ny que les Apostres ne l'ont point adoré, aussi suis-je trop grossier pour du silence de l'Ecriture inferer que la chose n'est point. Ie laisse ces subtilitez à ceux qui font des Logiques. I'y ay bien leu ce passage de la premiere epistre aux Corinthiens, au dixiéme chapitre. *Le pain que nous rompons est la Communion du corps de Christ*; Mais ce passage affermist ma creance, car sainct Paul representant la celebration du Sacrement qui se pratiquoit parmy les Chrestiens, par ces mots, (*Le pain que nous rompons*) témoigne que les fideles en cette sainte action communient le corps de Iesus-Christ. Et comment je vous prie s'il n'y est point present? Quel moyen de communier ou de manger vne viande qui est aussi éloignée de nous, que le ciel l'est de la terre? Si on dit par la foy, ie répons que la foy ne fait pas les choses estre, mais les apprehende comme elles sont, autrement ce n'est plus foy, mais vne vaine imagination.

Luc. 22. | 1. Cor. 10.

Quant à ce qu'on rompt, nous auons declaré mille fois, que c'est l'espece ou le signe, si on parle de la fraction formellement prise; mais quant à l'effect, le corps de nostre Seigneur est dit estre rompu: (comme mesme il se peut voir au Commentaire de sainct Chrysostome sur ce lieu) dautant que l'espece estant partagée, il se trouue separément sous diuerses parties de l'espece, au lieu qu'auparauant il estoit continuëment sous l'espece entiere, mais ce n'est pas à dire qu'il souffre aucune violence en soy. I'ay encore appris de l'Ecriture, *que bien souuent l'Apostre dit que nous mangeons du pain*; mais les raisons pour lesquelles

ſans preiudice de la verité, ce qui eſt fait le corps de noſtre Seigneur, eſt encore appellé Pain apres la conſecration, ſont ſi claires & ſi fortes, que tout ce que du Moulin a employé pour les obſcurcir & pour les renuerſer, n'a peu ſeruir qu'à leur donner du luſtre, & à en monſtrer la clarté & le poids. Le nom de pain demeure donc apres la conſecration au Sacrement, tant pour repreſenter la conuerſion de ſa ſubſtance au corps de noſtre Seigneur, qu'auſſi dautant qu'apres cette conuerſion il retient encore ſa premiere apparence de pain. Et puis le nom de pain eſt propre pour exprimer ce qui nourriſt; & particulierement la chair de noſtre Seigneur nous eſt exprimée par le pain qui eſt deſcendu du ciel, comme auſſi elle auoit eſté figurée par la manne, qui n'eſtant rien moins que du pain, eſt neátmoins en l'Ecriture appellée *le pain des Anges*; dautant qu'elle auoit eſté faite par l'operation des Anges, pour nourrir le peuple Hebrieu. En tout cela il n'y a autre fuitte que celle qui nous éloigne de l'erreur & du menſonge, pour nous ioindre à la verité. Et ce qui nous affermiſt dauantage en cette creance, c'eſt ce qu'ajouſte du Moulin neufiémement, *Qu'ayant le ſentiment que les fideles doiuent auoir de Ieſus-Chriſt, nous ne pouuons nous perſuader que noſtre Seigneur priſt plaiſir à coucher l'inſtitution de ce Sacrement en termes ambigus; ny qu'vn ſi bon Pere ait voulu laiſſer aucun ſujet de diuorce entre ſes enfans, embroüillant les paroles de ſon Teſtament*; Car ayant ſi clairement dit, *Cecy eſt mon corps, qui eſt liuré pour vous, & Cecy eſt mon ſang qui eſt épandu pour vous*; Nous tenons pour Article de foy auec Epiphane, que *quiconque ne le croit comme Ieſus-Chriſt l'a dit, eſt hors de la grace de Dieu*, & en eſtat de damnation eternelle. Que s'il ſe trouue quelques figures (qui ſont toutesfois aiſées à deuelopper) aux paroles qui repreſentent les circonſtances de l'action; il n'y en peut auoir en celles par leſquelles il declare la nature du don qu'il laiſſe à l'Egliſe, & à tous ſes fideles enfans. Et tous les pretendus inconueniens qu'allegue l'Homme charnel contre cette verité, ne nous peuuent arracher noſtre creance, mais nous font adorer les bontés de Ieſus-Chriſt qui nous oblige en tant de ſortes, & qui donne aux Preſtres ſes Miniſtres la puiſſance d'offrir & de nous adminiſtrer ſon corps & ſon ſang precieux. Et pour les Sophiſteries priſes auec ignorance & calomnie de la quantité, & du lieu; ce ſont toiles d'aragnées que la Foy deffait aiſément, ſans que nous apperceuions aucune contradiction en vne doctrine qui ſert à glorifier la puiſſance de Dieu; ſur la parole duquel tous ces myſteres ſacrés ſont appuyés. Au contraire, nous tenons pour blaſpheme tout ce que l'erreur & l'impieté oppoſe à cette puiſſante parole qui a formé les Cieux, & donné tous ſes ornemens à l'Vniuers.

Ioann. 6.

Epiphan. in Ancorat.

De l'Adoration & Eleuation de l'Hostie, & des Processions où elle est portée.

ARTICLES XII. XIII. XIV.



VIS qu'il faut que les esprits soient estrangement peruertis pour auoir en horreur les choses saínctes; nostre Aduersaire fait icy paroistre que le sien est malheureusement depraué, temoignant son dégoust, & s'épandant en inuectiues contre les plus loüables témoignages de pieté qu'on rende en terre à Iesus-Christ. L'Eglise Catholique l'adorant au Sacrement de l'Eucharistie, & luy deferant les honneurs diuins qui luy sont deuz en quelque lieu qu'il se presente à nous, sans qu'aucune place le puisse rendre plus venerable, fait en cela ce que l'Escriture saincte luy enseigne en ces paroles, *Tu adoreras le Seigneur ton Dieu*: neantmoins il ose calomnier & blasphemer cette deuotion, sans considerer que c'est non à nous, mais à Iesus-Christ fils de Dieu qu'il s'attaque. I'auois confirmé cette adoration par les témoignages de sainct Chrysostome, de sainct Ambroise, & de sainct Augustin, Il dit *que i'abuse du loisir du Lecteur, & qu'il semble que ie l'estime insensé luy & ses compagnons*; ajoustant *qu'il confesse qu'il n'y a rien qui ne soit veritable és paroles de ces Docteurs qui exhortent les fideles à adorer la chair de Iesus-Christ, & qui plus est, à l'adorer en l'Eucharistie*. Si cela est; pourquoy est-ce donc qu'on appelle les Catholiques Idolatres dautant qu'ils adorent cette chair au Sacrement? Le Ministre se figure-t'il que ce soit à l'espece ou au signe, que nous deferons cette adoration? ou plustost n'a-t'il pas appris que c'est à ce qui est contenu dessous, c'est à sçauoir à la chair de Iesus-Christ, que nous la rendons, encore que nous n'en separions pas les symboles, sous lesquels il luy a pleu se donner à nous? Ces paroles du Cardinal Bellarmin (qu'il a tousiours pendu à sa ceinture) ne deuoient elles pas le desabuser en ce sujet? *Il n'y a aucun Catholique*, dit-il, *qui enseigne que les symboles externes par eux-mesmes, & à proprement parler, doiuent estre adorez du culte de latrie, mais seulement il se dit qu'on les doit venerer d'vn culte inferieur, qui conuient à tous les Sacremens; Mais pour le culte de latrie, nous disons, que de par soy & proprement Christ doit estre adoré, & que cette adoration appartient aussi aux symboles du pain & du vin, entant qu'ils sont apprehendez comme vne mesme chose auec Iesus-Christ qu'ils contiennent.* La question est donc entre-nous, si la chair de Iesus-Christ doit estre adorée en l'Eucharistie, comme presente sous les symboles du pain & du vin: car ce que l'Aduersaire allegue, *qu'il n'y a aucun entr'eux, qui ait iamais nié qu'il ne faille adorer la*

Du Moulin depuis la page 352. iusques à la pag. 358.

Deut. 6. Math. 4.

Chrys. hom. 24. in 1. ad Cor. Ambr. l. 3. de SS. c. 12. Aug. in Ps. 98.

Bell. l. 4. de Sacr. Euch. cap. 29. Nullus Catholicus est, qui doceat ipsa symbola externa per se & propriè esse adoranda cultu latriæ, sed solùm vulnerãda cultu quodam minore, qui omnibus sacramẽtis conuenit, cultu autem latriæ dicimus per se & propriè Christum esse adorandum, *&c.*

chair de Iesus-Christ, qui mesmes ait jamais douté qu'il ne faille l'adorer en l'Eucharistie, & que Dieu le Pere y doit aussi estre adoré; & que celuy qui adore Iesus-Christ en l'Eucharistie, n'adore pas pour cela ce que tient le Prestre, mais il adore Iesus-Christ au Ciel. Tout cela, dy-je, est produit auec la plus grande impertinence de toutes les impertinences du monde, estant du tout contre l'intention de ces Peres. Car le premier, qui est sainct Chrysostome, conuie les fideles d'adorer ce qui est à l'Autel, & entre les mains du Prestre, & oppose mesme l'Autel à la creche, & le Prestre à la Vierge. *Ce corps gisant en la creche*, dit-il, *les Mages l'ont reueré, & des hommes impies & barbares ayans laissé leur païs & leur demeure, ont entrepris vn long chemin, & estans arriués l'ont adoré auec crainte & tremblement: imitons donc les Barbares, nous qui sommes citoyens des Cieux; Car eux l'ayant veu en la creche seulement, & en vn pauure lieu, se sont approchez de luy auec grande terreur; Or toy tu le vois non en la creche, mais en l'Autel, Tu vois non vne femme qui le tient, mais le Prestre qui assiste, &c.* Est-ce donc renuoyer les ames au Ciel pour y adorer Iesus-Christ, & non les conuier à l'adorer present en l'Eucharistie, & entre les mains du Prestre? Mais les Mages, auec lesquels sainct Chrysostome compare les fideles, adorans Iesus-Christ, gisant en la creche, l'adoroient-ils au Ciel?

Chrysost. hom. 24. in 1. ad Cor. τοῦτο τὸ σῶμα καὶ ἐπὶ φάτνης κείμενον, ᾐδέσθησαν μάγοι, καὶ ἄνδρες ἀσεβεῖς καὶ βάρβαροι τὴν πατρίδα, καὶ τὴν οἰκίαν ἀφέντες καὶ ὁδὸν ἐστείλαντο μακρὰν καὶ ἐλθόντες, μετὰ φόβου καὶ τρόμου πολλοῦ προσεκύνησαν, &c.

Le second, qui est sainct Ambroise, dit aussi que nous adorons la chair de Iesus-Christ, *és mysteres*, sans parler qu'on l'adore au Ciel, lors qu'ils se celebrent; Et sainct Augustin rapporte la manducation auec l'adoration: Comme donc il est vrayement mangé au Sacrement selon la creance de * sainct Augustin, aussi y est-il vrayement adoré, sans que ces anciens se soient auisez de cette ridicule défaite, que les Chrestiens adorans sa chair en l'Eucharistie, l'adorent au Ciel. Mais icy du Moulin se remet sur les pieds, & examinant ces paroles du passage de sainct Augustin, *Nul ne mange cette chair, s'il ne l'a premierement adorée*, il dit que *ce passage est excellent*, c'est à dire, en le destournant de son vray sens. Et puis il ajouste. *Sainct Augustin ne parle-t'il pas de la vraye & serieuse adoration? Iudas donc n'a point mangé cette chair, car il ne l'a point adorée.* A quel propos cette belle équipée? Nous n'estions plus sur la réelle manducation, & il nous y remet, quittant l'adoration, qui est le sujet de nostre dispute, afin qu'on ne s'apperçoiue pas de la soupplesse de ses réponses, & des inepties qu'il fait en la solution des passages que i'auois alleguez. Répondons toutesfois à sa demande. Il est vray que sainct Augustin parle d'vne adoration serieuse, mais qui n'est pas renduë serieusement au corps de nostre Seigneur par tous ceux qui le reçoiuent. Car les contempteurs de leur salut, comme Iudas, encores qu'ils adorent & prennent le corps de nostre Seigneur, si ne font-ils pas ces actions là serieusement, d'autant qu'ils n'apportent pas les dispositions requises pour en recueillir le fruict. C'est ce que le mesme sainct Augustin enseigne ailleurs, par-

* Ipsam carnem nobis manducandam ad salutem dedit.

lant des riches orgueilleux qui s'approchent de la table du Seigneur; *Tous les riches de la terre, dit-il, l'ont mangé & adoré, car ils ont esté amenez à la table de Iesus-Christ; & y sont faits participans de son corps & de son sang. Mais ils l'adorent seulement, & ne sont pas rassasiez, par ce qu'ils ne l'imitent pas.* Il dit encore le mesme en ses Commentaires sur les Pseaumes; D'où l'on peut recueillir que les méchans adorent & mangent la chair de Christ, encore que ce ne soit pas à leur salut, ayans faute des dispositions requises, & ne se remettans pas en memoire comme ils deuroient, les souffrances & l'humilité de nostre Seigneur. Mais le Lecteur remarquera icy que sainct Augustin en tous les trois passages alleguez, produit la coustume vniuerselle de l'Eglise * & des fideles, qui s'approchans de la table de nostre Seigneur, adoroient la chair qu'ils prenoient au Sacrement. Quant au passage du vingt-sixiéme traité de S. Iean, il est impertinemment allegué au sujet de l'Eucharistie, veu que S. Augustin en ce lieu là ne parloit point encore du Sacrement, mais expliquoit en general cóment nostre Seigneur auparauant que de donner le sainct Esprit pour accomplir la loy, auoit dit aux Capharnaïtes, *qu'il estoit le pain descendu du ciel*, les exhortant à croire en luy, & là dessus pour monstrer que *croire en luy, c'est manger le pain viuant*, il auoit adjousté, *Celuy qui croit en luy, mange, & est inuisiblement engraißé, par ce qu'il renaist inuisiblement. Au dedans il est enfant, au dehors il est nouueau, & là il est rassasié où il est renouuellé*; Où c'est que l'on voit qu'il n'allegue pas l'exemple de l'Eucharistie, mais du Baptesme, pour monstrer qu'il ne parle nullement de la manducation Sacramentale, mais de celle qui se fait simplement par la foy, par laquelle nous apprehendons Iesus-Christ, comme descendu du Ciel, incarné, mort & crucifié pour nous; ce que les fideles font hors de l'Eucharistie, aussi bien qu'en l'Eucharistie. Il ne reste plus que les passages, dont le Ministre se sert pour refuter ce que nous auons dit de la coustume publique d'adorer la chair de Iesus-Christ, sous les voiles du Sacrement; Car c'est ce que nous entendons par adorer l'hostie. Il dit donc, *que sainct Denys qui en sa Hierarchie Ecclesiastique décrit bien exactement la forme du seruice public, qui estoit quelques quatre cens ans apres Iesus-Christ, & les Constitutions Apostoliques de Clement, où toute la ceremonie de ce mesme temps est dépeinte, & les liturgies anciennes, quoy que lourdement falsifiées, ne parlent aucunement de cette adoration d'Hostie.* Que dira donc le Lecteur, si par tous ces autheurs, ie monstre que ç'a esté la coustume publique des fideles d'adorer le Sacrement? Si sainct Denys, soit l'Areopagite, soit vn autre, (car il n'est point icy question de cela) ne parle point de cette adoration d'hostie, pourquoy est-ce que luy-mesme l'inuoque en ces paroles? *Mais toy, ô sainct & diuin Sacrement, déueloppant les voiles obscurs & enigmatiques dont tu és symboliquement enuironné, monstre toy à nous clairement, & remply les yeux de nostre esprit d'vne saincte lumiere,*

Aug. epist. 120. c. 27. Manducauerũt & adorauerunt omnes diuites terræ, & ipsi quippe adducti sunt ad mensam Christi, & accipiunt de corpore & sanguine eius; sed adorant tantum, nõ etiam saturantur, quoniam non imitantur.

Idem in Ps. 21.

* *Ep. 120. c. 27.* Diuites fama celsitudinis & gloria nominis eius in Ecclesia vsquequaque diffusa permoti & ipsi veniunt ad mensam, manducant & adorant.

D. August. tract. 26. in Ioan. Credere in eum hoc est manducare panem viuum. Qui credit in eum, mãducat, inuisibiliter saginatur, & inuisibiliter renascitur, &c.

Dionys. l. de Eccl. Hierarch. c. 3. ἀλλ' ὦ θειοτάτη καὶ ἱερὰ τελετὴ, τὰ περικείμενά σοι, συμβολικῶς ἀμφιέσματα τῶν αἰνιγμάτων ἀποκαλυψαμένη τηλαυγῶς ἡμῖν ἀναδείχθητι, &c.

qui ne nous soit point offusquée! Ces paroles peuuent-elles estre dites sans adorer ce qu'on inuoque de cette sorte? Et certes quoy que die du Moulin, ce que le Pontife, comme remarque le mesme sainct Denys, apres auoir consacré les tres diuins mysteres, les exposoit & les mettoit en veuë, c'estoit pour les faire adorer deuant la Communion, comme on peut encore recueillir des Liturgies des Grecs qui obseruent cette coustume & adorent l'Hostie apres qu'elle est consacrée. Quant à l'autheur des Constitutions Apostoliques; il témoigne assez cette mesme adoration en ces paroles, [a] *Apres que le Sacrifice est offert,* dit-il, *que chacun reçoiue par ordre le corps de nostre Seigneur & son sang precieux par rang, auec vne pudeur, & vne crainte, comme s'approchant du corps du Roy.* Car qu'est-cela je vous prie sinon adorer ce qu'on reçoit auec ce tremblement & respect comme le corps du Roy, s'entend du fils de Dieu? Quant aux Liturgies, qu'il lise celles que les Grecs celebrent sous les noms de sainct Basile & de sainct Chrysostome, qu'il lise celle des Abyssins & des Ethiopiens, & il y trouuera des temoignages excellens de cette adoration, tant par les encensemens du Prestre qui y sont representez, que par les prieres qui sont faites par le chœur des Chantres, lors que les diuins mysteres sont consacrez. Qu'il écoute la dessus Cabasilas autheur Grec qui a expliqué toutes les particularitez des Liturgies de son Eglise, [b] *Le Prestre,* dit-il, *apres qu'il a participé aux choses sanctifiées se tourne deuers le peuple, & luy monstrant les choses sainctes, il appelle ceux qui veulent communier, & leur commande de s'approcher auec la crainte de Dieu & auec la foy, & les exhorte de ne mépriser ny de ne douter pas, à cause de ce qui apparoist à leurs yeux, que ce qui est creu ne soit au dessus du discours humain, mais d'en reconnoistre l'excellence & de croire que ces choses là sont cause de la vie eternelle à ceux qui y participent: Et eux de leur part faisans paroistre leur foy, les adorent & les benissent, & celebrent comme Dieu Iesus-Christ qui est conçeu & entendu en ces choses.* Voilà comme l'Eglise Grecque s'accorde auec la Latine en l'adoration de la saincte Hostie. Mesme Germain Patriarche de Constantinople nous apprend, [c] *que les Prestres Grecs l'éleuent en haut en la monstrant,* & ajouste, *que cette éleuation du corps de nostre Seigneur, represente son éleuation en Croix, & la mort qu'il y souffrit, & sa Resurrection.* Au Canon vniuersel des Ethiopiens ou Abyssins, nous voyons tout de mesme que le Prestre éleuant le Sacrement, s'écrie par trois fois, [d] *Sauueur Iesus-Christ ayes pitié de nous*; & le peuple reïtere la mesme priere. Et à mesme temps le Prestre dit, * *Vous qui estes repentans de vos pechés, abaissés vos testes, leués vous pour adorer.* Ces choses témoignent que toutes les nations Chrestiennes adorent l'Eucharistie parmy les mysteres du sacrifice, lors que les Prestres la monstrent ou l'éleuent. Mais sur tout est notable ce que sainct Chrysostome, pour inciter les fideles à porter vne reuerence extreme au Sacrifice, enseigne,

a *Author Constit. Apost. l. 2. c. 57.* μετὰ ταῦτα γινέσθω ἡ θυσία ἑστῶτος παντὸς τοῦ λαοῦ, καὶ προσευχομένου ἡσύχως, καὶ ὅταν ἀνενεχθῇ, μεταλαμβανέτω ἕκαστον τάγμα καθ' ἑαυτὸ τοῦ κυριακοῦ σώματος, καὶ τοῦ τιμίου αἵματος ἐν τάξει μετὰ αἰδοῦς καὶ εὐλαβείας ὡς βασιλέως προσερχόμενοι σώματι.

b *Cabasil. in expos. Liturg. cap. 39.* Sacerdos postquam particeps fuit sanctificatorum, ad populum conuertitur, & ostensis sanctis vocat eos, qui participare voluerint, & iubet accedere cum timore Dei & fide, neque contemnẽtes, propter id quod apparet, neque dubitãtes, quod sit supra rationem id quod creditur, &c. Ipsi pietatem ostendentes & fidem & adorãt & benedicunt & Iesum qui in eis intelligitur vt Deum celebrant.

c *Germ. Patr. Cõstantinop. in Theoria. rerum Eccles. circa finem.* Elatio in altum venerandi corporis, repræsentat crucis elationem & mortem in ea & ipsam resurrectionem.

d *Missa siue Can. vniuersalis secũdum vsum Aethiopum.* Domine Iesu Christe miserere nostri; * Qui estis pœnitentes, humiliate capita vestra; surgite ad adorandum.

c'est à sçauoir *que les Anges aßistent au Prestre, & que tout le lieu voisin de l'Autel est remply des chœurs des Anges, en l'honneur de celuy qui est immolé.* Et là mesmes il dit, *qu'il auoit apris d'vn qui l'auoit oüy de la bouche d'vn vieillard admirable, & auquel plusieurs reuelations des mysteres auoient esté découuertes diuinement, que Dieu l'auoit daigné honorer de la vision de telles choses, & que durant ce temps il auoit veu soudainement paroistre autant que la veuë humaine le pouuoit supporter, vne multitude d'Anges vestus de robbes éclatantes, & enuironnans l'Autel, & finalement* AYANS LA TESTE ENCLINEE, *en la mesme sorte que l'on void les Soldats en presence de l'Empereur.* Ce que le mesme sainct Chrysostome ajouste *qu'il se persuade aussi luy mesme fort facilement*, sans doute comme il venoit de dire plus haut, *en consideration d'vn si grand sacrifice qui se fait alors.* Certes si les Anges enclinent les testes deuant le Sacrement, & y adorent leur Roy, les fideles ne doiuent pas refuser de luy rendre le mesme honneur, auquel ils ont les Anges pour compagnons de ce respect. Le passage de Theodoret qui dit que *les symboles ou signes sacrés sont adorés*, ou bien, *venerés*, comme traduit le Ministre, iustifie asses tout ce que nous disons en ce sujet: Car si l'on prend les signes en eux-mesmes, nous disons qu'à la verité ils ne sont pas capables de l'adoration diuine qu'on appelle *culte de Latrie*, mais seulement d'vne veneration inferieure. Mais Theodoret prend les signes conjoinctement auec ce qui est contenu dessous; auquel sens le Concile de Trente a fort bien dit, que le Sacrement doit estre adoré, dautant que les voiles n'ostent pas l'honneur à Iesus-Christ, mais plustost participent au sien, à cause de leur estroite vnion auec son corps & son sang; au mesme sens que sainct Hierosme dit *que les Calices & les saincts voiles, & les autres choses sainctes par l'attouchement du corps & du sang de nostre Seigneur doiuent estre venerés, auec la mesme Majesté que son corps & son sang.*

Chrysost. l. 6. de Sacerdot. cap. 4. ἄγγελοι παρεστήκασι τῷ ἱερεῖ, καὶ ὁ περὶ τὸ θυσιαστήριον πληροῦται τόπος εἰς τιμὴν τοῦ κειμένου.

σύμβολα προσκυνεῖται.

Hier. ep. ad Theoph. Præfixa operi paschali Calices & sancta velamina & cætera, quæ ad cultum Dominicæ passionis ex consortio corporis & sanguinis Domini eadem qua corpus eius & sanguis maiestate veneranda.

Quant à l'éleuation de l'Hostie, que l'Eglise raporte aux principaux mysteres de nostre redemption, les passages de sainct Denys & de sainct Chrysostome & des Liturgies Grecques que nous auons produits, témoignent asses que les diuins mysteres estoient proposés au peuple pour les adorer, sans qu'il soit besoin que nous vsions icy de redites.

De faire maintenant force sur l'éleuation, c'est monstrer qu'on veut estriuer des paroles, veu qu'en quelque façon qu'on la presente pour estre adorée, soit en l'éleuãt, soit en y gardãt vne autre forme, c'est tousjours la mesme chose, quoy que i'aye monstré que toutes les Eglises Grecques, Latines, & Abyssines vsent de l'éleuation. Or que lors que les mysteres diuins estoient monstrés au peuple apres le tirement du rideau, tout le monde adorast le Sacrement, on le peut recueillir de ce que sainct Chrysostome rapporte, *que le Diacre contraignoit mesmes les Démoniaques, & ceux qui estoient agitez des malins esprits, d'encliner la teste à cette heure là.* Et puis toutes les Liturgies anciennes &

De l'Eleuation de l'Hostie.

Chrysost. hom. 4. de incomp. Dei nat. τοὺς δαιμονῶντας ἐν τῷ καιρῷ τούτῳ ἀναγκάζει ὁ διάκονος κλίνειν τὰς κεφαλάς.

nouuelle en font foy. Cependant que le Lecteur remarque la vanité de du Moulin, qui afferme que ce que i'ay dit *du tirement du rideau*, qui se faisoit pour monstrer l'Hostie, ie l'ay pris de son liure de l'Apologie de la Cene, & toutesfois i'auois déja fait cette obseruation en mon liure des Merueilles de l'Eucharistie, imprimé auparauant qu'il eust pensé à reduire en abregé le gros liure de monsieur du Plessis, pour en faire le petit volume de son Apologie.

Les Merueill. de l'Euchar. discours 11.

De la Feste Dieu.

Il ne reste plus que la Feste Dieu, en laquelle on porte solemnellement le Sacrement en procession. Elle déplaist merueilleusement à du Moulin & à ses compagnons: Aussi comme i'ay remarqué ailleurs, il ne fut iamais que les trophées des vainqueurs ne dépleussent aux vaincus. L'Eglise estant demeurée victorieuse des Sectes qui ont attaqué le Sacrement, a institué cette feste pour vn monument eternel de sa victoire, & pour rendre graces particulieres à Dieu, des témoignages de son amour, qu'il nous a rendus en ce Sacrement. Cela fasche les defenseurs de l'erreur; mais les amateurs de la verité en reuerent la ceremonie pleine de pieté & de deuotion, & au reste introduite par ceux que Dieu a commandé d'oüyr comme luy mesme, à sçauoir les legitimes Pasteurs qu'il a donnés à son Eglise. Si du Moulin eust produit quelque chose contre cette solemnité, nous nous fussions mis en deuoir d'y répondre; Mais son silence nous dispense de ce labeur. Quant à son institution, nous l'auons amplement defenduë en nostre Réponse au sieur du Plessis.

Luc. 10.

Des œuures de supererogation, & des satisfactions superabondantes, & du thresor de l'Eglise.

Article XV.

Du Moulin depuis la page 358. iusques à la page 398.



'EST en ce sujet autant qu'en nul autre, que le Ministre du Moulin fait paroistre le desir qu'il a de grossir son œuure de choses impertinentes. Car il se taille icy les matieres; & pour faire entrer en son liure tout ce qu'il a écrit ailleurs, il se met à examiner nostre creance au poinct des œuures de supererogation, que ie n'auois touché qu'en passant pour iustifier l'Eglise des reproches que luy fait sa Majesté d'Angleterre, alleguant contre elle *qu'elle a introduit cette doctrine dans le monde, pour pallier son auarice.* I'auois reparty à ce propos, que nous ne sçauons point cela, & adjousté, *que nous appellons œuures de supererogation celles qui ont pour object les conseils Euangeliques, ausquels tous les Chrestiens ne sont pas obligez, comme vendre tous ses biens, & les donner aux pauures.* Et par ce que le Serenissime Roy de la grande Bretagne s'estoit ioüé sur l'équiuoque du nom de *thresor*: i'auois encore ajousté, *que de ces œuures là, nous*

nous n'en faisons autre thresor que celuy qui s'amasse dans les Cieux. Et pour l'éclaircissement de la doctrine des Indulgences, i'auois dit; *que leur thresor est composé du surabondant du merite de Iesus-Christ; & des satisfactions des Saincts qui ont plus souffert qu'ils n'auoient merité, comme de la saincte Vierge, & des Martyrs, Dieu ne permettant pas que rien perisse de leurs trauaux, estant iuste qu'ils seruent en la Communion des Saincts, &c.* Le Ministre donc apres s'estre plaint *que j'ay seulement produit mon opinion sans authorité de l'Ecriture, ou exemple des Anciens*, me laisse là pour attaquer Bellarmin, qui n'a que faire d'estre defendu contre vn si foible Aduersaire. Aussi du Moulin n'allegue rien icy qui ne soit pleinement refuté au second liure des Moynes, de ce docte Cardinal, où nous renuoyons le Lecteur, pour y aller voir la Réponse à tout ce qu'il nous objecte icy. Prenant seulement ce qui me regarde, il me seroit fort aisé de monstrer tant par les témoignages de l'Ecriture que par ceux des Peres, qu'il y a des conseils Euangeliques, à l'obseruation desquels tous Chrestiens ne sont pas obligez, comme vendre tous ses biens pour les donner aux pauures, (qui est l'exemple que i'auois allegué,) mais ie ne veux point charger le papier d'alleguations; c'est pourquoy je me contenteray de deux ou trois passages, apres auoir premierement representé par les propres paroles de sainct Augustin, en quoy consiste le conseil, & en quoy il differe du commandement de Dieu, [a] *Autre chose, dit-il, est le conseil; autre chose est le commandement. Le conseil est donné, qu'on garde la virginité: qu'on s'abstienne de vin & de viande: qu'on vende toutes choses, & qu'on les départe aux pauures: Mais le commandement est fait, qu'on garde la iustice, & que tout homme s'éloigne du mal, & face le bien. D'abōdant il est dit de la virginité, Qui la peut prēdre la prenne: Mais qui n'aura pas accomply le commandement, si la penitence ne luy subuient, il ne pourra échapper la peine.* Ainsi donc nous appellons conseils Euangeliques, les œuures que nostre Seigneur ne nous a pas imposées, mais seulement recommandées, & qui partant dépendent de nostre élection, sans que la loy de Dieu nous y astreigne par aucune necessité. Par exemple, & pour en venir aux preuues: Quand en S. Matthieu, le Sauueur dit à ce jeune homme qu'il luy asseuroit qu'il auoit garde les commandemēs de la loy: [b] *Si tu veux estre parfait, va, vends ce que tu as, & le donne aux pauures: Et tu auras vn thresor au Ciel: Et puis vie, & me suys:* c'estoit vn conseil, cōme monstre S. Ambroise en son liure des veufues. [c] *Pour entendre la distance qu'il y a entre conseil & commandement. Ressouuiens-toy, dit-il, de celuy auquel il est prescrit en l'Euangile, qu'il ne face point d'homicide, qu'il ne commette point d'adultere; & qu'il ne die point de faux témoignage. Car là il y a vn commandement, où il y a peine de peché. Mais cettuy-là ayant allegué qu'il auoit accomply les preceptes de la loy, il luy fut baillé conseil de vendre tout & de suiure le Seigneur. Car ces choses ne sont pas données par commandement, mais baillées par conseil.* Se peut-il rien dire au monde de plus clair en ce sujet? Son Disciple sainct

Bellar. lib. de Monach.

a *Aug. Serm. 61. de Temp.* Aliud est consilium, aliud præceptum. Consilium datur, vt virginitas conseruetur, vt à vino & à carnibus abstineatur, vt vendantur omnia & pauperibus erogētur. Præceptum verò datur vt iustitia custodiatur, vt omnis homo diuertat à malo & faciat bonum. Denique de virginitate dicitur, qui potest capere capiat. Præceptum qui non impleuerit, nisi pœnitentia subuenerit, euadere pœnam non poterit.

b *Matth. 19.*

c *Ambr. l. de viduis.* Vt intelligas distantiam præcepti atque cōsilij, illum recorderis, cui in Euangelio ante præscribitur, ne homicidium faciat, ne adulteriū admittat, ne falsum testimonium dicat. Præceptum etenim ibi est, vbi est pœna peccati. At verò cùm se præcepta legis memorasset impleſſe, cōsilium ei datur vt vendat omnia & sequatur Dominum. Hæc enim præcepto non imperantur, sed pro consilio deferūtur.

Aug. epist. 89. quaest. 4. de relinquendis facultatibus.

Cui Dominus hæc præcepit? profectò illi diuiti, qui vitæ æternæ consequendæ consilium quærebat accipere. Hoc enim Domino dixerat: quid faciam vt vitam æternam consequar? Ille autem non ei respondit, si vis venire ad vitã, vade, vende omnia quæ habes, sed si vis venire ad vitam serua mandata, &c.

Augustin enseigne le mesme, répondant aux demandes d'vn Hilaire qui les luy auoit proposées sur les discours que faisoient certains Chrestiens à Syracuse, disans entr'autres choses, que l'homme riche ne pouuoit estre sauué qu'en vendant toutes ses richesses, & alleguans ce passage de sainct Matthieu; *Si tu veux estre parfait, va, vend tout ce que tu as &c. A qui est-ce*, dit sainct Augustin, *que le Seigneur commande cela? Certes à ce riche qui cherchoit conseil comme il falloit acquerir la vie eternelle. Car voilà ce qu'il auoit dit à nostre Seigneur: Quel bien-feray-je, afin que j'aye la vie eternelle? Or il ne luy répondit pas: Si tu veux venir à la vie, va, vends tout ce que tu as, Mais, si tu veux entrer à la vie, garde les commandemens. Et comme le ieune homme, apres que nostre Seigneur luy en eut fait le dénombrement pris de la loy, dit qu'il les auoit gardez, & demanda ce qui luy manquoit encore, il receut cette réponse, Si tu veux estre parfait, va, vends ce que tu as, & le donnes aux pauures: Et de peur qu'en ce faisant il ne craignist de perdre ce qu'il aymoit cherement, Et tu auras*, luy dit-il, *vn thresor dans les Cieux; Et puis il ajouste; Et vien, & me suy; de peur qu'on ne se figure que cela serue à personne, s'il ne suit Iesus-Christ. Mais quant au jeune homme, il s'en alla tout triste. Partant qu'il voye comme il auoit gardé ces commandemens de la loy. Car de moy ie croy qu'il répondit plus arrogamment que vrayement, qu'il les auoit obseruez.* * *Nonobstant cela le bon maistre*, (entendez vous du Moulin) *distingua les commandemens de la loy, d'auec cette plus excellente perfection, car là, il dit; Si tu veux entrer à la vie, garde les commandemens; mais icy il dit, Si tu veux estre parfait, va, vends tout ce que tu as, &c.* Ces paroles de sainct Augustin monstrent combien insolemment le Ministre a osé dire *que la doctrine des conseils Euangeliques est vne enfleure d'orgueil; Et que ce mot de conseil de perfection, est iniurieux contre la loy de Dieu, & l'accuse d'imperfection.* Au reste tout cela est dit auec autant d'ignorance, que ce qu'il a iousté en suitte est plein d'outrage & de blaspheme: C'est à sçauoir premierement *que S. Hierosme sentant dedans soy vn brasier de paillardise, estoit sans doute obligé de se marier*, comme si ç'eust esté mal fait d'esteindre ses ardeurs & par son austerité & par la rigueur de la penitence, sans se soucier de se marier: Et puis ce qu'il dit, *que la loy de Dieu ne se peut accomplir par le fidele*, comme si Dieu nous auoit commandé quelque chose d'impossible; Qui est toutesfois vn paradoxe rigoureusement censuré par les premiers Docteurs de l'Eglise, comme contraire à la parole de Dieu, qui dit que ses commandemens ne sont pas pesans. *Nous detestons*, dit sainct Hierôme, *le blaspheme de ceux qui disent que Dieu nous a commandé quelque chose d'impossible*; Mais cela est d'vn autre discours, & me contenteray icy d'vn seul exemple pour l'accommoder à nostre suiet.

* Verumtamen Magister bonus mandata legis ab ista excellẽtiore perfectione distinxit.

Pag. 360. lign. 12.
Pag. 361. lign. 4.

Du Moulin page 368. lign. 13.

Page 365. lign. 5.

Hieron. in exposit. symb. ad Damas.

Execramur eorum blasphemiam, qui dicunt impossibile aliquid homini à Deo præceptũ esse.

Luc. 1.

En sainct Luc il est dit de Zacharie & d'Elizabeth, *qu'ils estoient tous deux justes deuant Dieu, cheminans en tous les commandemens & ordonnances du Seigneur sans reproche.* Comment cela, si nous ne pouuons accomplir la loy? Si donc apres tout cela Zacharie & Elizabeth

eussent encore donné tous leurs biens aux pauures, comme ils le pouuoient faire, n'eussent-ils pas fait quelque chose par dessus la loy qu'ils auoient accomplie? Car certes ils n'y estoient pas obligez. Apres tout cela, on voit qu'il n'y a icy nulle enfleure d'orgueil, veu que tant l'accomplissement de la loy, que l'execution des conseils dependent de la grace de Dieu, sans laquelle nous ne pouuons pas seulement auoir des pensées du bien, tant s'en faut que nous en puissions auoir les œuures; Ainsi tous les iustes en reconnoissance de cela se prosternent auec les vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse deuant le throne du Dieu viuant, & l'adorent, iettans leurs couronnes à ses pieds, comme luy disans, *Tu as fait en nous, ô Dieu, toutes tes œuures, & si tu les recompenses, tu couronnes tes dons, veu que nos merites sont des effects de ta grace.* Apocal. 4.

Le mot de conseil n'est non plus iniurieux à la Loy de Dieu, que nous réconnoissons tres-parfaite, mais l'Aduersaire ne niera pas qu'elle ne soit aussi parfaitement douce, non seulement à cause de la charité qui la nous rend aysée; mais aussi dautant que cette mesme charité ayant diuers degrés de perfection, nostre Seigneur ne nous oblige pas auec necessité d'en posseder le plus haut pour estre sauuez, mais nous y inuite & nous y exhorte seulement pour nous éleuer au comble de la vraye gloire; tellement que la loy de Dieu est tousiours parfaite, puis que l'accomplissant elle nous fait obtenir la fin pour laquelle elle est establie, c'est à sçauoir la vie eternelle; (car en bonne philosophie, vne chose est appellée parfaitte, à laquelle rien ne manque de ce qui est requis pour obtenir sa fin.) Mais cela n'empesche pas que les conseils n'ayent esté baillés par nostre Seigneur comme des moyens à la verité plus difficiles, mais aussi plus propres pour s'ouurir le chemin de paradis, veu que tant s'en faut que ses conseils auilissent la Loy de Dieu, qu'au contraire, ce ne sont que moyens & instrumens pour oster tous les empeschemens qui en peuuent trauerser l'accomplissement. C'est pourquoy aussi les Theologiens constituent la perfection essentielle du Chrestien, non aux conseils, mais aux commandemens qui ont pour object l'amour de Dieu, & du prochain. *De ces deux commandemens*, dit nostre Seigneur, *dependent toute la Loy, & les Prophetes.* Et de fait, les conseils ne sont establis que pour conduire à la perfection de la loy de Dieu, qui consiste en la charité, qu'on peut auoir, quoy qu'en vn degré inferieur, sans l'ayde des conseils, qui toutesfois sont les propres instrumens de la perfection. Pour entendre cela il faut se resouuenir que Dieu nous commandant *de l'aymer de tout nostre cœur, de toute nostre ame, & de toutes nos forces*, nous a commandé la perfection de la charité. Mais cette perfection a vne grande estenduë, car elle peut emporter vn accomplissement absolu en toutes les circonstances de ce commandement; de sorte que nous

D.Thom. 2. 2. q. 184. ar. 3.

Matth. 22.

aymions Dieu, non seulement autant que nous pouuons, mais aussi autant qu'il est aymable. Et de cette sorte il n'y a aucune creature, non pas vn Seraphin, qui puisse atteindre à cette perfection qui n'appartient qu'à Dieu. Elle peut aussi d'ailleurs emporter vn accomplissement absolu du mesme commandement, mais seulement de la part de celuy qui ayme, de façon que son affection soit tousiours actuellement tendue en Dieu sans aucun diuertissement ou relasche; Et cela n'est possible qu'aux Anges & aux bien-heureux, & ne s'obtiendra qu'au Ciel: Mais en troisiesme lieu, elle comprend seulement l'accomplissement du commandement; En sorte que l'on n'admette rien qui soit contraire aux mouuemens de la charité, & de l'amour de Dieu, *qui a pour poison la cupidité, & pour perfection l'amortissement des cupiditez*, comme parle sainct Augustin. Or vne telle perfection se peut obtenir en cette vie en deux façons; l'vne, entant que l'homme éloigne de son ame & de son cœur tout ce qui est contraire à la charité, comme sont vniuersellement tous les pechez mortels. De cette sorte nous sommes tous obligez à la perfection, si nous voulons auoir la vie eternelle; ce qui se fait si nous n'aymons rien à l'égal, ou par dessus Dieu; qui seroit vn grand crime. L'autre sorte selon laquelle nous pouuons obtenir cette perfection est, quand nous éloignons de nostre pensée & de nostre cœur, non seulement tout ce qui est contraire à la charité, mais encore tout ce qui nous diuertist de ses exercices, voire sans offense, & sans perdre la perfection, que nous venons de dire de la charité. A telle perfection tout le monde n'est pas obligé: mais bien y sommes-nous tous exhortez pour acquerir vne plus belle palme que les communes. D'autant donc que les conseils seruent à oster toutes sortes de diuertissemens des actions de la charité, ils sont appellez *conseils de perfection*; de perfection, dy-je, non necessaire, mais bien-seante, & extremement vtile au Chrestien qui se dispose à les embrasser. Mais tousiours ils supposent l'accomplissement des commandemens, sans lesquels ils seroient inutiles à la vie eternelle. Et c'est en ce sens là que *donner son bien aux pauures ne profite de rien sans la charité*, comme l'enseigne l'Apostre, au lieu que du Moulin nous objecte de luy; mais il ne voit pas qu'il prend les choses tout autrement que nous, veu que nous voulons que ce delaissement de tous ses biens, que nous mettons entre les conseils Euangeliques, ayt pour obiect la charité, & l'amour de Dieu; & en vn mot qu'il se face pour suiure Iesus-Christ; ce qui ne peut subsister auec aucune sorte d'hypocrisie. Au contraire ce renoncement aux richesses, ou bien est vn moyen pour s'acquerir la perfection de la charité, ou bien est vn témoignage qu'on l'a déja acquise en vn plus haut degré que ceux qui ne sont pas arriuez jusques à ce poinct, se contentans simplement de faire ce qui leur est expressément commandé, sans se porter à ce qui leur est conseillé. Aussi qui ne sçait que comme selon cette diuersité, *il y a au Ciel plusieurs demeures*, de

1. Cor. 13.
Du Moulin page 372. lig 5.

mesme il y a en cette vie diuers degrez de charité? Celuy qui demeure au plus bas ne viole pas la loy, mais l'accomplit, neantmoins celuy qui s'eleue au dessus de cela accomplissant la loy, acquiert encore vne plus belle coronne, & vne gloire plus eminente, qui est *ce thresor* duquel nostre Seigneur parloit à ce ieune homme, pour l'attirer à vne si rare perfection. Et ainsi s'en vont en fumée toutes les objections que fait du Moulin contre nostre doctrine, aux vnze instances qu'il a produites. *Matth. 9.*

Quant aux circonstances *qui pourroient rendre ce delaissement de biens, vicieux*, comme represente du Moulin, il est certain que les plus saintes actions du monde, doiuent estre accompagnées de prudence, de peur qu'elles ne perdent le nom de vertus, & qu'elles ne soient tenuës pour des indiscretions: Ce qui arriue par tout ailleurs, aussi bien qu'aux conseils Euangeliques.

Quant aux deux pretendues demonstrations de du Moulin, tant s'en faut qu'elles soient *inuincibles*, comme il parle, qu'elles ne sont pas seulement demonstrations, mais de purs sophismes. Car il compare les commandemens & les conseils comme deux choses separées, (aussi ses deux maximes s'entendent des biens, dont l'vn n'enferme pas l'autre) voire opposées, & toutesfois les conseils supposent les cômandemens; Et personne n'est inuité de les embrasser, auquel il ne soit prescrit de garder premierement les commandemens, ceux-là estans entierement necessaires, & ceux-cy estans seulement vtiles. Les conseils sont donc estimez plus nobles que les commandemens, dautant qu'ils comprennent les commandemens & les supposent, & d'abondant adjoustent quelque chose par dessus: qui est ce que dit sainct Augustin des Vierges. *Les mariages, dit-il, sont permis, qu'on ne m'interroge point dauantage! Car on n'a pas imposé aux vierges vn pezant fardeau pour le porter, mais vn plus grand amour leur a fait choisir cette plus grande charge. Elles n'ont point voulu de ce qui leur estoit permis, pour plaire dauantage à celuy auquel elles se sont consacrées; Elles ont souhaité vne plus grande beauté de leur cœur, comme si elles disoient, Que commandez-vous? Que nous ne soyons point adulteres! Est-ce là ce que vous commandez? vous aymans nous faisons dauantage, que vous ne commandez. Touchant les vierges, dit l'Apostre, je n'en ay point de commandement du Seigneur, Pourquoy est-ce doncques qu'elles font ces choses? mais j'en donne conseil, adjouste l'Apostre. Ces amantes doncques ausquelles les nopces de la terre n'ont pas pleu, & qui n'ont point desiré les embrassemens de la terre, ont accepté le commandement, de sorte qu'elles n'ont pas rejetté le conseil, mais pour plaire dauantage elles se sont dauantage parées, &c.*

Du Moulin page 373. par toute la page.

1. Cor. 7. Aug. serm. 18. de verb. Apostoli.

Licita sunt matrimonia, nihil amplius requiratis. Nô enim grande onus impositum est virginibus, maior amor imposuit maius onus. Virgines quod non licebat noluerunt, vt plus placerêt ei, cui se deuouerunt. Ambierunt illam maiorem pulchritudinem cordis sui. Quid iubes? Tanquam dicerent, quid iubes? Ne adulteræ simus hoc præcipis: Amādo te, plus facimus, quod iubes, &c.

Le mesme disons nous de ceux qui quittent tous leurs biens: Il leur estoit seulement commandé de retrancher la cupidité des richesses, mais ils passent outre, & pour n'auoir aucuns empeschemens és exercices de la charite, ils se depoüillent de tout ce qui les en peut destour-

ner, afin d'acquerir ce glorieux thresor que nostre Seigneur, outre la récompense de ses loix, donne pour salaire particulier, à ceux qui embrassent ses conseils. Nonobstant cette consideration, du Moulin dit pour luy & pour les siens, *que c'est en vain qu'on leur allegue le commandement que Iesus-Christ fait à vn jeune homme, lequel se disoit auoir gardé tous les commandemens de Dieu dés sa jeunesse, auquel il dit, Si tu veux estre parfait, va, vends ce que tu as, & le donne aux pauures, &c.* Et en cela ne nous dit-il rien qui nous estonne, veu que nous sommes assez instruits du peu de respect qu'ils portent à l'Ecriture, car encore qu'ils l'ayent tousiours à la bouche, ce n'est *que pour combattre la loy par les paroles de la loy*, dont ils n'ont pas le sens, l'interpretans comme il leur plaist, non comme le Legislateur l'a entenduë. Certes toute l'antiquité a rapporté le passage allegué aux conseils Euangeliques. Qu'on voye pour tous sainct Ambroise au liure des veufues: sainct Hierosme contre Vigilance: sainct Augustin en l'epistre à Hilaire. *Mais*, dit du Moulin *premierement nos Aduersaires s'abusent d'estimer que ce ieune homme eust accomply la loy, veu qu'il estoit auaricieux, &c.* Ie répons qu'il n'est point icy question si ce jeune homme a gardé la loy, ou s'il ne l'a pas gardée; car nous sçauons que sainct Hilaire, sainct Ambroise, sainct Augustin, sainct Hierosme, & quelques autres encore, tiennent qu'il mentit, lors qu'il dit à nostre Seigneur qu'il l'auoit gardée dés sa jeunesse, & déduisent cela des paroles de nostre Sauueur, recitées par sainct Marc, encore que d'autres, comme sainct Basile & Euthymius tiennent qu'il ne mentit pas, & que sainct Chrysostome die qu'il n'estoit point méchant; ce qui semble estre fondé sur ce que rapporte sainct Marc de nostre Seigneur, *que nostre Seigneur ayant ietté l'œil sur luy, apres qu'il eut dit qu'il auoit gardé tous les commandemens dés sa jeunesse, l'ayma, & luy dit, Vn poinct te defaut, &c.* Et certes nostre Seigneur ne peut aymer les hypocrites ny les menteurs: mais quoy que ç'en soit, il n'est point icy question de cela; *Que ce jeune homme*, dit sainct Augustin, *voye comme il a gardé les commandemens de la loy: Pour moy ie croy qu'il répondit plus arrogamment, que veritablement qu'il les auoit obseruez. Nonobstant cela* (qui ne voit icy vne pleine decision de la difficulté?) *le bon maistre distingua les commandemens de la loy, d'auec cette plus excellente perfection. Là il dit, Si tu veux entrer à la vie garde les commandemens; Mais icy il dit, Si tu veux estre parfait, va, vends tout ce que tu as.* Encores donc qu'on tienne que cét homme ait esté vn méteur & vn hypocrite, tousiours nous aunos cela, que nostre Seigneur donna lors vn conseil, auquel tout le monde n'est pas obligé. Mais ajouste du Moulin: *Nos Aduersaires s'abusent secondement d'estimer que cecy soit vn conseil donné à tous. Car nous auons monstré que bien souuent ce seroit mal fait de l'obseruer; mais*, dit-il, *Iesus fait ce commandement particulierement à ce ieune homme, pour découurir son auarice, &c.* Nous auons répondu à ce qu'il dit auoir monstré que bien souuent ce seroit mal

Du Moulin page 374. ligne 8. Matth. 19.

Epist. 89.

Marc. 10. v. 21.

Aug. ep. 89. Qui viderit quemadmodum illa legis mandata seruauerat. Puto enim quod se arrogãtius quàm verius seruasse responderat. Veruntamen Magister bonus mandata legis ab ista excellẽtiore perfectione distinxit. Ibi enim dixit, si vis venire ad vitam, serua mandata: hîc autem; si vis perfectus esse, vade, vende omnia, quæ habes. &c.

fait d'obseruer ce conseil; Pour le reste, cela estant dit sans preuue, nous pourrions nous contenter de le nier, mais encore le texte le refuteassez; veu que les Apostres creurent que cela estoit aussi bien dit pour eux, comme pour ce jeune homme, & dirent à nostre Seigneur; *Voilà, nous auons laißé toutes choses, & t'auons suiuy, Que nous en reuiendra-t'il donc?* comme alleguans qu'ils auoient fait tout ce qu'il exigeoit de ce jeune homme. Or tant s'en faut que nostre Seigneur ait voulu destourner cette intelligence, qu'il la confirma, leur representant la recompense qui leur en seroit donnée, disant, *En verité ie vous dy, que vous qui m'auez suiuy, en la regeneration, quand le fils de l'homme sera aßis au thrône de sa gloire, vous außi serez aßis sur douze thrônes, &c.* Il appert donc que ce conseil ne regardoit pas vniquement ce jeune homme, mais s'estendoit à tous ceux qui veulent embrasser la perfection proposée par Iesus-Christ. Et aussi, ce que les paroles en sont conditionnées, c'est vn témoignage que nostre Seigneur en ce sujet n'a voulu imposer aucune loy de necessité, mais en a laissé l'execution à la liberté des persónes fideles; à cause dequoy ceux qui l'embrassent sont dits faire vne œuure de supererogation; & ceux qui ne l'embrassent pas n'en seront pas damnés pour ce seul sujet, s'ils ont accomply les commandemens de Dieu. *Ceux*, dit sainct Augustin, *qui n'ont pas receu vn si grand & si excellent conseil de vendre tous leurs biens, & toutefois ont nourry le Seigneur lors qu'il auoit faim, & se sont exemptés des crimes damnables, ne seront pas aßis voirement en haut pres de Iesus-Christ, neantmoins ils se tiendront à sa dextre pour estre iugés par sa misericorde.* De sorte que mesme ce ieune homme n'auroit pas offensé Dieu s'il n'auoit que simplement refusé d'accepter ce qui ne luy estoit proposé que sous condition; mais ce qui le rend digne de blasme, c'est la cause qui l'a retenu, à sçauoir l'amour immoderée des biens de la terre, qu'il n'a point voulu quitter pour acquerir vn thresor dans les Cieux.

Math. 19.

Aug. ep. 89. q. 4. Cur negamus diuites, quamuis ab illa perfectione absint, venire tamen ad vitam, si mandata seruauerint?

Ce qui suit au discours du Ministre, n'est qu'vn ramas d'injures cõtre les Religieux, parmy lesquels nous ne voulons pas nier qu'il ne s'en trouue beaucoup qui se departent de leur deuoir. Mais leur institution est tousiours sainte, & n'y a que les ennemis de l'vnité qui blasment leur profession. C'est à eux de reconnoistre leur vocation & de faire mentir les Ministres alterés & affamés d'inuectiues contre leurs ordres: Ce qu'ils ne peuuent mieux faire qu'en imitant leurs premiers fondateurs, la pieté desquels n'a iamais esté soüillée des reproches que leur fait icy du Moulin, les chargeant aussi bien de ce qu'ils ne font pas, que de ce qu'ils font. Sur tout est calomnieux ce qu'il dit *que nostre foy est branlante*, parce qu'elle n'est pas accompagnée de presomption. Nous sçauons bien qu'il n'y a nulle part tant de certitude qu'en la Foy: nous reconnoissons que les promesses de Dieu sont infallibles, & qu'il est nostre Pere. Mais qui nous a asseurés en nostre particulier que

Du Moulin 377.

Luc. 17. nous auons assés de foy, veu que *les Apostres demandent à nostre Seigneur qu'il accroisse la leur?* Ou qui nous as dit à l'aureille que nous sommes predestinés, & que nous ne pouuons mãquer au deuoir d'enfans? C'est vne vanité incomparable de presumer tant de sa iustice. C'est pourquoy nous tenons au conseil de l'Escriture, qui nous exhorte *d'acheminer nostre salut auec peur & tremblement*: non par defiance de la fidelité de Dieu, mais par cõnoissance de nostre imbecillité & inclinatiõ au peché: non en remettãt en doutes ses promesses, qui sont tousiours veritables, mais en ne presumant rien de nos merites, qu'vne seule tache d'orgueil peut effacer: non en le méconnoissant pour nostre Pere, mais nous sentans indignes d'estre nommés ses enfans, à cause de nos desobeyssances à ses loix. Cette iuste crainte n'est point particuliere à ceux qui embrassent ces conseils, elle est commune à tous ceux qui font les commandemens. Mais elle n'a plus de lieu en ceux desquels nous empruntons les satisfactions: Car ceux-là sont desia recueillis en gloire & asseurés de leurs couronnes, comme la Vierge Marie, sainct Iean Baptiste, les Apostres & les Martyrs, du salut desquels ce seroit impieté de douter. Nous expliquerons en suitte comme se doit entendre ce qu'on dit de leurs satisfactions, & comment elles nous peuuent estre appliquées: Cependant le Lecteur remarquera que du Moulin apres s'estre bien escarmouché contre la doctrine des conseils, en reuient toutesfois là: *qu'il ne nie pas absolument qu'il n'y ait des conseils Euangeliques*, auoüant *que les anciens les reconnoissent.* Mais il erre en ce qu'il ajouste contre l'expresse parole de Iesus-Christ, que nous auons alleguée, *que l'obseruation de ces conseils n'est pas vne perfection par dessus la loy, ou qu'elle ne merite pas vne gloire en Paradis par dessus le commun des Saincts.* Car ces mesmes Peres qui reconnoissent les conseils, y reconnoissent aussi cette perfection par dessus la loy, & font mention d'vne particuliere coronne, qui est reseruée dans les cieux à ceux qui les embrassent. Il ne faut que lire * sainct Augustin, sainct Hierôme, sainct Cyprian: sainct Ambroise & les autres que Bellarmin rapporte. Et certes comme aux Republiques bien policées, outre les communes recompenses destinées pour reconnoistre les bons Citoyens qui obseruent diligemment les loix, il y a des salaires deputez pour ceux qui font quelque signalé seruice à la patrie: Ainsi en l'Eglise de Dieu, outre la gloire promise à ceux qui accomplissent les commandemens, il y a vn loyer particulier, preparé pour ceux qui embrassent les conseils.

Philip. 2.

Du Moulin page 378.

Matth. 19. Si vis perfectus esse, &c.

* Aug. ep. de S. Virginitate. Hier. cont. Iouin. lib. 1. Cypr. l. de habitu virg. Ambros. de viduis. Vide Bell. lib. 2. de Monach. c. 11.

Des Satisfactions superabondantes, & du thresor de l'Eglise.

I'AVOIS dit en mon liure, *que le thresor de l'Eglise est composé du surabondant du merite de Iesus-Christ*, c'est à dire, que le sang de nostre Seigneur estant capable d'effacer les pechez de mille mondes, & la vertu de sa passion se pouuãt estendre à d'autres effects que ceux ausquels elle est employée par les Sacremens, il reste tousiours en l'Eglise vn riche thresor de ses satisfactions qui ne peut iamais estre espuisé, quoy que mesme par la voye des Indulgences on en tire continuellement dequoy payer les debtes des pecheurs. Cette proposition fondee sur le merite infiny de la personne de Iesus-Christ, est iugée digne de moquerie par nostre Ministre, qui ne sçait que c'est d'estre serieux en matiere de Religion. Il dit donc, *que ie m'abuse de penser que le merite de Iesus-Christ puisse estre diuisé en parties, & qu'vne portion de sa satisfaction puisse estre distraite pour estre mise en vn thresor*. A la verité si i'ay creu que le merite de nostre Seigneur eust des parties comme vn corps physique ou comme vn composé naturel, il y a dequoy rire en mon imagination: Mais si du Moulin n'a pas veu que ie parle de la multiplication de la vertu, & non de la distraction des parties, certes il est indigne que ie confere auec luy, par écrit ou autrement. Ie sçay bien, *que le moindre des hommes pour estre sauué, a besoin de la mort de Iesus-Christ, & de sa satisfaction entiere*, mais non appliquée entierement ny selon toute l'estenduë de sa vertu, puis qu'elle peut en racheter vne infinité d'autres: Et pour demeurer en la comparaison du Soleil qu'allegue le Ministre; Tout ainsi que la lumiere du Soleil, estant indiuisible en soy, se multiplie toutesfois par les rayons; ainsi la satisfaction de Iesus-Christ estant vne, comme son sujet n'est qu'vn, elle ne laisse pas d'auoir diuers effects, ausquels sa vertu s'estend. Et derechef: Comme la mesme lumiere qui éclairoit le monde au temps du Deluge, est celle qui nous éclaire maintenant; aussi c'est tousiours le mesme thresor des merites de Iesus-Christ qui est employé en tous les siecles, & à toutes les personnes pour le rachapt de leurs peines, non en deduisant ces merites en parties, comme l'on feroit le tronc d'vn arbre, mais en appliquant la vertu à diuers effects, comme on peut employer les choses infinies. Ainsi est rendu inutile tout ce que gazoüille nostre homme en ce sujet, de la distraction des parties du merite de nostre Seigneur. Car nous n'auons pas cette grossiere imagination, qu'il se puisse partager materiellement; mais si nous les diuisons, c'est seulement selon l'estenduë de sa vertu, que nous croyons capable d'estre employée à diuers effects. Mais, dit du Moulin pour s'éclaircir

Du Moulin depuis la page 378. iusques à la page 399.

dauantage, *on ne peut nier que nostre Seigneur n'ait offert sa satisfaction à Dieu son Pere: Que si Dieu l'a receuë, il faut*, ajouste-t'il, *qu'on me die quand il s'est désaisi d'vne partie de ce merite, pour le mettre entre les mains du Pape*. Cette demande est ridicule & impertinente: Car iamais nous n'auons dit que Dieu le Pere se soit désaisi d'vne partie du merite de Iesus-Christ, qui est tousiours entierement present aux yeux de sa diuine Majesté; seulement disons-nous que les Prelats de l'Eglise, desquels le Pape est le chef, ont receu la puissance d'administrer sa vertu aux peuples, lors que le sainct Esprit les a establis Euesques pour paistre l'Eglise de Dieu, que Iesus-Christ a acquise par son propre sang.

Act.20.1.Cor.4. 1. Pet. 4. *Que chacun nous tienne*, dit l'Apostre, *comme Ministres de Christ, & dispensateurs des mysteres de Dieu*; Partant les Pasteurs estans dispensateurs des diuerses graces de Dieu, ce n'est point vn nouuel article de foy, de leur octroyer l'administration du sang de Iesus-Christ. Car ce qu'ajouste du Moulin, *que c'est vne conception monstrueuse, d'estimer que le Pape estant vn de ceux pour lesquels Iesus-Christ a payé rançon à son Pere, Dieu l'aye mise entre ses mains*; C'est vn pur blaspheme contre la prouidence de Iesus-Christ, qui n'a pas choisi des Anges pour ses Ministres en terre, mais des hommes comme nous, pecheurs de leur nature, & rachetés comme les autres du sang qu'il a espandu en croix.

Math.18.Ioā.20. Nous die donc du Moulin, à qui sont adressées ces paroles; *En verité ie vous dy que quoy que vous aurés lié sur la terre, il sera lié au Ciel, & quoy que vous aurés delié sur la terre, il sera délié au Ciel?* Et celles-cy encore, *A quiconque vous pardonnerés les pechés, ils seront pardonnés, & à quiconque vous les retiendrés, ils seront retenus?* N'est-ce point aux Apostres? Et ces Apostres n'estoient-ils pas du nombre de ceux pour lesquels Iesus-Christ a payé rançon à son Pere? Nostre Seigneur leur donnant donc les clefs & le pouuoir de remettre les pechez, n'a-t'il pas fait vne chose monstrueuse, & qui n'est pas mesme intelligible, si le dire de du Moulin est veritable? Arriere ces inepties, arriere ces blasphemes! Il demande apres, *Pourquoy la mesme chose n'a esté pratiquée par les souuerains Sacrificateurs de l'ancienne loy, veu que les fideles d'alors n'auoient pas moins besoin de la grace de Dieu, & du benefice de nostre Sauueur?* Mais il est tousiours ridicule en ses demandes, veu que d'vn mesme fil il pourroit aussi bien demander, Pourquoy Iesus-Christ a fait de plus grandes graces, en la nouuelle loy, qu'en l'ancienne? Pourquoy il y a estably vn Sacerdoce plus auguste? Et en vn mot, pourquoy *il a dedié, auec de meilleures promesses*, le nouueau Testament que l'ancien, veu que les fideles d'alors n'auoient pas moins besoin que maintenant des benefices de ses graces. Partant qu'il nous monstre que nostre Seigneur ait fait aux Sacrificateurs de la loy les mesmes auantages qu'il a faits aux Apostres & à leurs successeurs, & puis nous répondrons à sa demande. Majs ce qu'il ajouste à la fin de son cinquiéme article, luy conuient fort bien, c'est à sçauoir, *qu'en tout son discours il n'y a*

nulle trace du Christianisme, puis qu'il égale les ombres aux corps, les images aux choses, la loy à l'Euangile. Il semble auoir plus de couleur en ce qu'il dit des satisfactions des Saincts; & neantmoins ce n'est que piperie par tout. I'auois dit, *que les satisfactions des Saincts, qui ont plus souffert en cette vie qu'ils n'auoient demerité, entroient au thresor des Indulgences*: Il repart, *que cette doctrine est prodigieuse, & que c'est premierement accuser Dieu d'iniustice, d'estimer qu'il enuoye à quelqu'vn plus de peine qu'il n'a merité*; Ie voudrois que le Ministre reseruast ailleurs ce discours de la iustice de Dieu, afin de l'employer, pour effacer le blaspheme de son Patriarche Caluin, qui ose defendre cette detestable proposition; *que Dieu* (Chrestiens fermez les oreilles) *par son pur vouloir predestine les hommes à la mort eternelle, sans leur propre merite.* Où est doncques alors la iustice de Dieu? Où sa bonté? *Dieu*, dit sainct Augustin, *est bon, Dieu est iuste; Il peut sauuer sans bonnes œuures par ce qu'il est bon. mais il ne peut damner sans mauuaises œuures, dautant qu'il est iuste.* C'est doncques en ce sujet là, que les paroles de du Moulin seroient bien employees, *que c'est vne doctrine prodigieuse, d'accuser Dieu de cette iniustice, qu'il enuoye à quelqu'vn, non seulement plus de peine qu'il n'a merité, mais qu'il condamne à en souffrir vne eternelle & insupportable, celuy qui ne l'a iamais offensé.* Mais reprenant l'argument ie dis, que la iustice de Dieu reluist en tous les trauaux des justes, qui souffrent plus de peines qu'ils n'ont merité, dautant qu'outre que Dieu peut se seruir de nous comme il luy plaist pour sa gloire, il sçait bien recompenser les souffrances de ses seruiteurs, qu'il rend encores vtiles à son Eglise, outre la gloire qui leur en reuient.

Calu. lib. 3 Instit. c. 23. sect. 2.

Aug. lib. 3. cont. Iul. c. 18. Bonus est Deus, iustus est Deus, potest aliquos sine bonis meritis liberare, quia bonus est, non potest quẽ quam sine malis meritis damnare, quia iustus est.

En suitte de ce discours, du Moulin monstre qu'il n'entend pas ce qu'il impugne, nous chargeant icy d'vne insigne imposture, comme si nous pensions *que les trauaux temporels des Saincts puissent estre vne satisfaction plus que suffisante pour le peché*: Et toutesfois iamais Catholique n'a dit que les Indulgences s'estendissent iusques à satisfaire pour le moindre peché du monde, mais seulement pour la peine temporelle, qui bien souuent demeure apres que l'offense est pardonnée, & la peine eternelle remise, comme le preuuent bien au long nos Theologiens par les témoignages de l'Ecriture, sans qu'il soit besoin icy de m'estendre en alleguations. Du Moulin n'a pas sçeu quelle difference il y a entre la satisfaction qui fait partie du Sacrement de penitence, & les satisfactions qui nous sont appliquées par les indulgences: C'est pourquoy attendant qu'il estudie cette matiere, nous poursuiurons le reste.

Il nous obiecte 3. *que c'est indignement accoupler le merite infiny de Iesus-Christ, que de luy adioindre des satisfactions monachales.* Et 4. il ajouste *que personne ne sçait si Dieu acceptera ces trauaux superabondants des Saincts & des Moynes, en payement pour les pechés d'autruy*; qui est toûjours vne suitte de son ignorance. Mais nous répondons premierement que les

satisfactions des Saincts ne sont point iniurieuses à Iesus-Christ, puis qu'elles empruntent toute leur efficace de son sang, & que ce n'est point pour suppléer à son defaut, mais pour témoigner sa vertu, n'ayāt autre force que celle qu'il leur donne. Comme donc nostre Seigneur ne perd rien de son rang, encore que les Saincts soient assis auprés de sa Majesté au Royaume des Cieux, comme il dit en l'Apocalypse; *Qui vaincra, ie le feray seoir auec moy en mon thrône, ainsi que moy aussi i'ay vaincu & suis assis auec mon Pere en son thrône*; aussi n'est-il point deshonnoré par les satisfactions des Saincts qui ont vaincu en son sang, quand elles sont adiointes à son merite infiny, puis que, comme i'ay dit, ce n'est point pour suppléer à ses defaux, mais pour faire tousiours dauantage reluire sa vertu qui paroist imprimée en ces satisfactions. En second lieu nous disons que ces satisfactions ne sont point employées *pour les pechez d'autruy*, mais seulement pour les peines temporelles. Quant à ce qu'il ajouste, *que personne ne sçait si Dieu acceptera les trauaux des Saincts en payement pour les pechés d'autruy* (il faudroit dire pour les peines temporelles;) Nous répondons que l'Eglise appuyée sur les promesses du Sauueur qui luy a donné sa iurisdiction, se confie en la misericorde de Dieu, & en sa bonté infinie, de laquelle elle s'asseure qu'elle ne rejettera point vn payement qui est marqué à la marque de son fils, comme sont tous les trauaux des Saincts qui ont laué leurs robes au sang de l'Agneau. Car de lier la iustice de Dieu aux formes de iustices de village, comme fait du Moulin en l'article cinq, c'est chose que nous croyons non seulement absurde, mais encore ridicule. Et ce qu'il est dit *que chacun portera son fardeau*, (le prenant pour les peines) cela s'entend des spirituelles & eternelles, non des corporelles & temporelles, desquelles il est question entre nous. Mais, dit du Moulin, 6. *Pourquoy employer les trauaux superabondants des Saincts & des Moynes pour nostre acquit & satisfaction enuers Dieu, si le merite de Iesus-Christ est plus que suffisant pour nous deliurer à pur & à plein, & satisfaire entierement à Dieu?* Nous répondons que les causes premieres n'exclüent point l'action des secondes, ausquelles plustost elles impriment leur vertu. Partant encore que le sang de Iesus-Christ ait pleinement & suffisamment satisfait pour nous, si est-ce qu'il nous est appliqué par diuerses causes secondes, par lesquelles comme par canaux, la vertu s'en deriue en nos ames; & en ce nombre sont les satisfactions des Saincts au sujet des Indulgences.

Apoc. 3. vers. 21.

Gal. 6.

Au septiéme & huictiéme articles, il va au deuant d'vne de nos réponses, & dit *qu'il ne faut point craindre que rien des souffrances des Saincts soit perdu, veu que Dieu les a salariez d'vne gloire infiniment plus grande que leurs trauaux*, ajoustant, *que ces trauaux estans acquisitoires pour eux d'vne gloire eternelle, ne peuuent estre satisfactoires pour autruy.* Mais nos Theologiens ont, il y a long temps répondu à cela, remarquans qu'en toute bonne œuure des Saincts il se trouue double

prix, & double valeur, c'est à dire qu'elles peuuent estre meritoires pour obtenir la vie eternelle; & tout ensemble satisfactoires pour effacer la peine deuë au peché. Ce qu'ils verifient (pour laisser les autres exemples) par l'aumosne, en laquelle l'Ecriture constituë la vertu de satisfaire & de meriter enuers Dieu: de meriter puis qu'elle enseigne que le Iuge équitable dira aux Eleuz: *Venez les benists de mon Pere, possedez en heritage le Royaume qui vous a esté apresté dés la fondation du monde; Car i'ay eu faim, & vous m'auez donné à manger: I'ay eu soif, & vous m'auez donné à boire:* de satisfaire aussi, puis qu'en la mesme Ecriture, vn Prophete dit à vn grand Roy; *O Roy, que mon conseil te plaise, & rachete tes pechez par iustice, & tes iniquitez en faisant misericorde aux pauures.* Car qu'est-ce là autre chose que satisfaire à la diuine iustice, en effaçant son peché, & en rachetant son offense par les aumosnes? Ainsi vne mesme œuure peut estre meritoire de la vie eternelle, & satisfactoire pour les peines deuës au peché: meritoire, entant qu'elle procede de la charité & de l'amour de Dieu: satisfactoire, entant qu'elle est laborieuse, & accompagnée de quelque peine & difficulté. Or combien que le merite d'vne telle œuure ne puisse estre appliqué à autruy, comme aussi les sages Vierges *refuserent de donner de leur huyle à leurs compagnes mal-auisées* qui leur en demandoient, neantmoins ce qu'il y a de satisfactoire en elle, peut-estre appliqué à vn autre qu'à celuy qui l'accomplist; de mesme que nos oraisons nous peuuent tourner à merite, & impetrer à nostre prochain, ce que nous demandons à Dieu en sa faueur.

Matth. 25.
Daniel. 4.
Matth. 25.

8 Quant à l'exemple que du Moulin nous objecte au contraire, disant, *qu'on se mocqueroit de luy s'il disoit qu'vne maison ayant esté achetée trois mille escus, & à grand marché, neantmoins ces mesmes escus employés en cét achat, seruent à payer pour quelque autre debte de pareille somme, & que ces derniers sont acquisitoires du costé de la croix, & satisfactoires du costé de la pile;* I'auouë que l'exemple est ridicule & nullement à propos, estant pris de la seule iustice commutatiue, qui oblige qu'on baille tant pour tant; de sorte que ce qui ne satisfait pas pleinement, n'a garde de pouuoir estre employé à vn autre payement selon la mesme iustice. Mais quand nous considerons les bonnes œuures en qualité de meritoires & de satisfactoires, nous rapportons leur merite à la iustice distributiue de Dieu, qui leur rend les coronnes deuës à leur valeur, & nous cherchons en la iustice commutatiue, le droit qu'elles ont d'estre receuës pour satisfactions & recompenses des peines deuës au peché: qui sont des considerations qui ne se trouuent pas en l'achat d'vn moulin, ou d'vne maison.

9 Maintenant l'Aduersaire se jette sur les satisfactions en general, & dit, *qu'elles dérogent toutes à la iustice de Dieu, laquelle ne reçoit point de payement que tres-accomply; & au benefice de Iesus-Christ, par lequel Dieu nous remet gracieusement nos offenses.* Mais nous répondons premiere- Collos. 2. Ioan. 1.

ment pour nos satisfactions, qu'à la verité elles ne peuuent fournir vn payement accomply, entant qu'elles partent de nous, mais entant qu'elles sont inspirées du sainct Esprit, & comme animées de sa grace, & reuestuës de la charité, & teintes du sang de Iesus-Christ, elles acquittent pleinement nos debtes deuant Dieu, qui n'est pas vn iuge inexorable, mais vn pere misericordieux. En second lieu, pour le benefice de Iesus-Christ, nous disons que les satisfactions ne derogent aucunement à sa gracieuseté, puis qu'elles sont fondées sur son merite, & que par sa seule vertu elles sont de valeur & de poids enuers Dieu. Toutesfois la bonté dont Dieu vse en nostre endroit, nous remettant gracieusement nos offenses par Iesus-Christ, n'empesche pas qu'il n'exige de nous la reparation deuë à sa iustice, par la rigueur de laquelle nous conceuons l'horreur de nos crimes, dont le sang de Iesus Christ, que nous nous appliquons, a laué les taches.

Quant à ce que le Ministre ajouste, que c'est se mocquer, de dire *que le benefice & satisfaction de Iesus-Christ, nous est appliqué par nos satisfactions;* S'il separe la grace de Iesus-Christ, d'auec nos satisfactions, il dit vray, mais les prenant de cette sorte il commet vne grande iniustice, veu que nous ne les considerons pas ainsi, quand nous disons qu'elles nous appliquent le sang de Iesus-Christ, mais nous les considerons conioinctement auec sa grace. Ce qui rend toutes les comparaisons dont il se sert icy, non seulement ineptes, mais encore blasphematoires. *Mais*, dit-il, *comment le pardon gratuit en Iesus-Christ nous seroit-il appliqué par des punitions & tourmens? Comment le souuerain témoignage de la misericorde de Dieu, nous seroit-il appliqué pour l'execution de sa iustice? Comment l'acquit de nos debtes fait par Iesus-Christ nous seroit-il appliqué en nous faisant payer?* Voilà bien des paroles, pour ne dire rien. Il est vray qu'au Baptesme le pardon gratuit de Iesus-Christ nous est appliqué sans aucune peine. Mais depuis que l'ingratitude nous a fait violer cette grace, Dieu exige de nous des satisfactions laborieuses pour reparer cette offense. Toutesfois il fait reluire sa gracieuseté parmy les deuoirs de nostre reconnoissance, effaçant nostre peché, & conuertissant la peine eternelle qui luy estoit deuë, en des satisfactions temporelles qu'il reçoit pour payement de nos debtes, par ce qu'elles sont teintes du sang de son fils. Mais n'est-ce pas condamner toute l'Ecriture, de dire que Dieu ne mesle pas les effects de sa iustice parmy ceux de sa misericorde? Tellement qu'il ne reste qu'à dire, *Comment l'acquit de nos debtes fait par Iesus-Christ nous est appliqué en nous faisant payer*, qui est vne difficulté bien aisée à vuider, puis que c'est de Iesus-Christ mesme que nous receuons la puissance de payer. Car par exemple, celuy qui donneroit cent escus à vn homme pour les porter luy-mesme à son creancier, & payer la debte d'vne pareille somme, ne l'acquiteroit pas moins gratuitement, que s'il les faisoit tenir par vne autre voye à ce mesme creancier. Nos satisfactions ne prejudicient

donc point au benefice de Iesus-Christ, veu que c'est vn effect de sa grace que nous puissions satisfaire pour les peines temporelles deuës à nos offenses. Et de fait (afin de contenter l'Aduersaire sur sa demande de l'Ecriture) nous voyons que la mesme Ecriture, qui exalte *la gratuité du pardon acquis par Iesus-Christ*, nous dit, *que les pechez se rachetent par l'aumosne, & qu'il y aura propitiation pour l'iniquité, par misericorde & verité*; ou comme traduisent les anciennes Bibles de Geneue, *l'iniquité sera pardonnée par beneficence & loyauté*. Non seulement donc la Foy, le Baptesme, & la sainte Cene sont les moyens ordonnez de l'Ecriture pour nous appliquer le sang de Iesus-Christ, mais aussi les aumosnes, les jeusnes, & les prieres. *Le sainct Esprit*, dit sainct Cyprian, *parle és sainctes Ecritures, & dit que les pechez sont purgez par la foy, & par les aumosnes. Nous auons*, dit sainct Ambroise, *plusieurs moyens pour racheter nos pechez. As tu de l'argent? rachete ton offense.* Tout ce qui suit au discours du Ministre, n'est qu'vne repetition de ce qu'il a dit cy-dessus, il demande, *qui a mis les souffrances des Saints dans le thresor du Pape.* Nous repondons qu'elles y sont par la *Communion des Saincts*, & qu'il en a la distribution par l'authorité de Iesus-Christ qui l'a fait Pasteur de son Eglise. Il demande, *Quand a commencé cette distribution?* Nos Docteurs luy ont mille fois répondu que ç'a esté au siecle des Apostres, & en la premiere fondation de l'Eglise, voire mesmes ils en monstrent les traces en la deuxiéme epistre aux Corinthiens, où sainct Paul pardonne à l'homme incestueux, à cause des gens de bien qui estoient en l'Eglise de Corinthe. *Quant à moy*, dit-il, *si i'ay pardonné quelque chose, à qui i'ay pardonné, ie l'ay fait à cause de vous deuant la face de Christ.* Il demande, *Si le Pape a aussi en son thresor les trauaux de Noé & d'Abraham*; Et nous disons que c'est chose conneüe seulement à Dieu, de quels Saints en particulier les souffrances ont surpassé les démerites. Il demande, *Pourquoy les anciens Sacrificateurs ne les ont-ils distribuez aux fideles?* mais nous auons répondu à cela cy dessus, que le Sacerdoce de la loy n'a pas eu ny les mesmes graces, ny la mesme estenduë que le Sacerdoce de la nouuelle loy. Il demande, *Où a donc croupy si long temps le surabondant des satisfactions des Patriarches sans estre aucunement employé?* Et nous répondons qu'il a tousiours esté viuant deuant Dieu, qui mesme en contemplation de la sainteté de ces iustes, s'est maintefois appaisé aux Iuifs, & ne les a pas chastiez en sa rigueur comme ils le meritoient. Il s'arreste particulierement sur l'antiquité des Indulgences, & s'efforce de prouuer, *que c'est vne nouuelle inuention par le témoignage de deux de nos autheurs*, Cajetan & Gabriel Biel, *qui*, dit-il, *reconnoissent que rien ne se trouue des Indulgences en l'antiquité*. Mais ie répons premierement que Cajetan dit bien *qu'il n'y a point d'Autheurs anciens qui nous ayent descrit l'origine des Indulgences*, mais il ne dit pas *que rien ne se trouue des Indulgences en toute l'antiquité*, comme luy impose du Moulin. Au contraire ayant rapporté de sainct

Dan. 4. Prouerb. 16. v. 6.

Il y a en la version commune. Misericordia & veritate redimetur iniquitas.

Cypr. serm de oper. & eleemosy. Loquitur in scripturis diuinis Spiritus Sanctus & dicit, Eleemosynis & fide delicta purgantur.

Amb. l. de Helia & ieiunio. c. 10. Habemus plura subsidia, quibus peccata nostra redimamus. Pecuniam habes, redime peccatũ tuum.

Ioan. 8.

2. Cor. 2. v. 10.

Caietan. de Indul. De his textibus non solùm habetur quod Indulgentiarum gratia antiqua est in Christi Ecclesia, & non noua inuentio, sed habentur clarè quatuor, &c.

Thomas sur les sentences que sainct Gregoire auoit estably des Stations pour les gagner, & produit les témoignages des Canonistes, (non des Docteurs Chanoines) qui depuis trois cens ans en ont traité, il conclud *que de leurs textes on peut recueillir non seulement que la grace des Indulgences est ancienne en l'Eglise; & non vne nouuelle inuention,* (ce sont ses mesmes paroles) *mais qu'on peut encore en tirer quatre autres choses,* &c.

Gabriel Biel sup. Can. miss. lect. 57.

Il est aussi faux que Gabriel Biel ayt dit le mesme; Car au lieu qu'allegue du Moulin, il parle de l'Indulgence pour les morts & dit *qu'à la verité au siecle de sainct Augustin & de sainct Gregoire il n'y en auoit que peu ou point d'vsage, & toutesfois que l'Eglise, qui sçait la volonté de son Espoux les a iustement receuës.* Et puis Gabriel Biel ne parle pas là de la puissance de donner les Indulgences qu'il reconnoist auoir tousiours esté en l'Eglise, mais de leur vsage qu'il dit n'auoir pas tousiours esté si commun, comme il estoit en son siecle; dequoy il allegue les raisons que du Moulin pourra aller lire en ses escrits, sans se fier au raport du sieur du Plessis. Là il verra combien impertinemment il dit, *que Biel s'enquerant pourquoy elles sont maintenant si frequentes, se répond à soy-mesme par les paroles de Iesus-Christ. Ce n'est point à vous de sçauoir les temps & les moments que le Pere a mis en sa propre puissance.* Car Biel ne se fait là aucune question, mais resout les autres, & dit touchant l'vsage plus frequent des Indulgences, *que sans doute l'Eglise ayant l'Esprit de son Espoux, & pourtant n'errant point, distribue toutes choses en leurs temps selon qu'il est expedient, estant meuë & illuminée de l'Esprit de Dieu, qui connoist les temps que le Pere a mis en sa puissance, & desquels nous ne sommes pas suffisans de sonder les mysteres, le Fils disant; Ce n'est pas à vous de sçauoir les temps & les moments que le Pere a mis en sa puissance.* Il seroit donc à souhaitter que le Ministre voulust apprendre de luy cette sobrieté, non seulement en la matiere des Indulgences, mais en tous les articles de la Foy, pour ne rien enseigner contre l'Eglise espouse de Iesus-Christ.

Act. 1.

Biel in append. ad lect. 57.

Or dautant que cette imposture (que les Indulgences n'ayét point esté conneuës en l'antiquité) se peut aisément refuter par le témoignage de Tertulian & de sainct Cyprian, aux escrits desquels on voit qu'à la priere des Martyrs emprisonnés, les Euesques remettoient les peines enjointes aux Penitens; Du Moulin s'efforce de nous oster les passages que nous tirons de leurs escrits, *Sainct Cyprian,* dit-il, *voirement au Sermon des Tombés, & Tertulian au liure de la Pudicité; & au chap. 1. du liure,* ad Martyres, *parlent des Martyrs emprisonnés pour l'Euangile, à la requeste desquels les Euesques reçoiuent en l'Eglise les excommuniés & les penitens. Mais,* ajouste-t'il, *1. ces Martyrs estoient viuans: 2. ils employoient leur intercession enuers les Euesques, mais non leurs satisfactions superabondantes enuers Dieu, &c.* Tout cela est aisé à renuerser. Et quant au premier; S'il est ainsi que les trauaux des Martyrs viuans

Cypr. serm. de Laps. Tertul. de Pudicit. Item ad Martyr.

viuans ayent peu seruir aux pecheurs pour adoucir les peines qui leur estoient enioinctes par l'Eglise, combien à plus forte raison leur martyre consommé, pourra-t'il estre employé à cét effect? Et quand au second, j'auouë que les Martyrs employoient leur intercession enuers les Euesques, sans parler de leurs satisfactions superabondantes enuers Dieu, ce qui eust peu estre attribué à quelque vanité : mais en effect les Euesques pardonnoient aux penitens à la requeste des Martyrs, dautant qu'ils voyoient que leurs souffrances pouuoient estre appliquées à ceux qui estoient tombez, & qui auoient failly, au lieu des seueres penitences qui leur estoient enioinctes en la primitiue Eglise. Ce qu'on peut aisément prouuer par ce que dit Tertulian au liure de la Pudicite, où il parle en Heretique, condamnant ce qu'il auoit auparauant* approuué.[a] *Qu'il suffise*, dit-il, *à vn Martyr d'auoir purgé ses propres pechez; C'est le propre d'vn ingrat, ou d'vn superbe de vouloir épandre sur les autres, ce qui luy a esté octroyé pour vne grande grace, &c.* Et vn peu plus bas,[b] *Si tu és pecheur, comment l'huyle de ta petite lampe pourra t'elle suffire pour toy & pour moy?* Desquelles paroles on peut aisément recueillir que l'Eglise, contre laquelle il écriuoit, appliquoit les passions des Martyrs à ceux ausquels elle relaschoit les peines à leur recōmandation. Ce que du Moulin ajouste, *qu'alors chaque Euesque imposoit ou racourcissoit les peines & excommunications en son troupeau, sans l'aduis de l'Euesque de Rome*, est vne pure impertinence, veu qu'encore aujourd'huy les Euesques ont la mesme puissance en leurs Dioceses; mais celle du Pape s'estend sur toute l'Eglise. Or c'est vne insigne imposture ce qu'il dit, que cette coustume de relascher la penitence aux pecheurs à l'intercession des fideles prisonniers pour l'Euangile est condamnée par sainct Cyprian au sermon *de lapsis*. Car sainct Cyprian * en ce sermon ne condamne que l'abus qui interuenoit en ces intercessions des Martyrs, qu'il dit ailleurs *deuoir estre receuës par les Euesques, & ceux qu'ils recommandent fauorisez*. Or l'abus duquel il se plaint estoit que les requestes des Martyrs deuāt estre examinées par les Euesques comme les plus sages d'entr'eux le desiroient, neantmoins il y auoit plusieurs Prestres qui gaignez par les prieres des supplians, & mesmes quelquesfois corrompus par leur argent, les receuoient en la Communion de l'Eglise, sans auoir mōstré leurs lettres aux Euesques, & sans leur auoir presenté les penités pour leur imposer les mains, & pour les absoudre, apres leur libre confessió.[c] *Contre la vigueur de l'Euāgile*, dit-il en ce sermon, *contre la loy de Dieu, par la temerité de certaines gens, on permet la Communion à ces mal-auisez. Cette paix & reconciliation est nulle & fausse, dangereuse à ceux qui l'octroyent, & inutile à ceux qui la reçoiuent. Ils ne peuuent patienter pour recouurer leur santé, & ne cherchent pas la vraye medecine en leur satisfaction*; Cét abus procedoit aussi quelquefois de la grande facilité de plusieurs Martyrs, qui recommandoient indif-

* *Tertul. de pud. cap. 1.* Erit igitur & hic aduersus physicos titulus aduersus quoque meæ sentētiæ retro penes illos societatē. *Tertul. lib. de pud.* Sententiam veterem noua opinione dissoluit, *inquit Hier. ep. 146. ad Damasum de duobus filiis.*

a *Tertul. de pudic. 22.* Sufficiat Martyri propria delicta purgasse: ingrati vel superbi est in alios quoq; spargere, quod pro magno fuerit consecutus.

b *Et infra.* Si peccator es, quomodo oleū faculæ tuæ sufficere & tibi & mihi poterit?

* *Cypr. ep. 14. apud Pam.* Qui libellum à Martyribus acceperunt, & auxilio eorum adiuuari apud Dominū in delictis suis possunt, si premi infirmitate aliqua & periculo cœperint exomologesi facta, & manu ei à vobis imposita, cum pace à Martyribus sibi promissa ad Dominū remittū tur.

c *Cyp. de laps.* Contra Euāgelij vigorem, cōtra Domini ac Dei legē temeritate quorumdam laxatur incautis communicatio: irrita & falsa pax, periculosa dantibus, & nihil accipientibus profutura. Non quærunt sanitatis patientiam, nec veram de satisfactione medicinam.

feremment toutes sortes de personnes, & les Euesques les receuoient sans auoir égard s'ils estoient vrayement penitens, ou non; comme si à la simple recommandation des Martyrs, & par leur seule faueur, sans tenir aucune forme de la discipline Ecclesiastique, ils eussent deu estre admis à la Communion de l'Eglise.[a] *Si quelque temeraire*, dit-il en ce mesme sermon, *par vne trop hastée precipitation se figure qu'il peut donner à tout le monde la remission des pechez, ou bien ose retrancher les commandemens du Seigneur, non seulement cela ne profitera point, mais encore il nuit aux tombez.* Ce qu'il dit toutesfois apres auoir enseigné immediatement auparauant que les merites des Martyrs, & les œuures des iustes peuuent beaucoup enuers le Iuge equitable qui iugera les viuās & les morts. En tous les passages doncques qu'allegue du Moulin, S. Cyprian combat l'abus, mais ne rejette pas l'vsage discret & moderé de ces Indulgences donnees en faueur des Martyrs.

[a] *Ibidem.* Si quis præpropera festinatione temerarius remissionē peccatorum dare se cunctis putat posse, aut audet Domini præcepta rescindere; non tantùm nihil prodest, sed & obest lapsis.

Quant au temoignage de Tertulian, au liure de la Pudicité, allegué sur le mesme sujet, nous dirons volontiers aux Ministres, ce que disoit de cet autheur aux nouueaux Heretiques de son siecle, le docte Pacian Euesque de Barcellonne;[b] *Tertulian depuis son Heresie, est tout vostre: vous empruntez de luy beaucoup de choses*; Car on sçait qu'en ce liure il combat a enseignes deployées contre l'Eglise. C'est en ce liure où il bafoüe le Pape Zepherin, que toutesfois il appelle *Souuerain Pontife & Euesque des Euesques*, dautant qu'il auoit fait vn arrest qui fut publié par toutes les Eglises Orthodoxes, par lequel conformément à l'Euangile & à la parole de Dieu, il receuoit les adulteres & les paillards conuertis & penitens, à pardon & à grace: Et là dessus il s'écrie;[c] *O Edit sur lequel on ne pourra mettre l'inscription ordinaire, ce sera bien fait.* Et en suitte de cela il s'efforce de renuerser tout ce qu'il auoit luy mesme enseigné auec l'Eglise Catholique, de la reconciliation des pecheurs, par la penitence; Soustenant contre ses propres maximes, que l'Eglise ne pouuoit pardonner aux adulteres & aux paillards, quelque demonstration qu'ils fissent de se repentir, & quelque temoignage qu'ils rendissent de leur conuersion. Partant ce liure ayant esté ecrit contre la doctrine de Iesus-Christ & de ses Apostres, nos Aduersaires ne s'en peuuent preualoir qu'à leur confusion. Ecoutons donc parler Tertulian, en vn temps auquel il estoit encore Catholique. En son liure écrit aux Martyrs, c'est à dire à ceux qui estoient detenus dans les prisons des Empereurs, pour la confession du nom de Iesus-Christ, les exhortant à la concorde, il leur dit,[d] *C'est la guerre du diable, que vostre paix, laquelle paix, ceux qui ne l'ont pas en l'Eglise ont accoustumé de prier les Martyrs, qui sont en prison, de la leur donner, & partant vous la deuez entretenir & garder entre vous, afin qu'aux occasions vous la puissiez octroyer aux autres.* Auquel lieu, comme a remarqué Rhenanus, il fait allusion à la coustume de ce temps là, qui estoit que ceux qui auoient sacrifié aux Idoles, se voulans reconcilier à l'Eglise, alloient implorer la recommandation des Martyrs, aux prieres

[b] *Pacianus Barcilonensis Episc. tract. aduers. Nouat.* Tertullianus post hæresim vester est: nam multa inde sumpsistis.

[c] *Ann. Domini 216. Cette inscription se mettoit sur les Edits, tant pour les rendre plausibles aux peuples, que pour leur seruir de bon presage. Turneb. Aduers. lib. 3. c. 12.*

[d] *Tertul. l. ad Martyr. cap. 1.* Pax vestra bellū est illi, quam pacem quidem in Ecclesia non habentes, à Martyribus in carcere exorare consueuerūt. Et ideo eam etiam propterea in vobis habere & fouere & custodire debetis, vt si fortè & aliis præstare possitis.

desquels en consideration des peines qu'ils enduroient pour la Religion, les Euesques relaschoient à ces mal'heureux les seueres penitences qu'on auoit accoustumé de leur imposer en l'Eglise. C'est en cela qu'il le faut croire, comme témoin des coustumes de l'Eglise de son temps, & non aux autres choses où il se monstre propugnateur de l'Heresie, comme en ce que du Moulin produit de luy, de son liure de la Pudicité.

Le reste des choses que du Moulin allegue contre les satisfactions des Saincts, monstre vne furieuse passion de calomnier, qui le transporte. Il s'addresse premierement au Pape Clement sixiéme, le chargeant d'auoir enseigné, *que les merites des hommes aydent au merite de Iesus-Christ, en sorte que ce thresor ne seroit point comblé si les merites des hommes n'y estoient point ajoustés, dautant qu'il a dit en l'extrauagante* VNIGENITVS, *parlant du merite de Iesus-Christ, qui est en ce thresor de l'Eglise, que les merites de la Mere de Dieu, & de tous les Eleus, y aydent & seruent à combler ce thresor.* Mais ce Pape ne dit pas que les merites des Saincts aydent au merite de Iesus-Christ, ou qu'ils le comblent, mais seulement il dit, *qu'ils aydent à combler le thresor de l'Eglise*; qui sont choses bien differentes, veu que le thresor de l'Eglise comprend l'vn & l'autre, non que les merites de Iesus-Christ ne soient suffisans pour le combler, mais dautant qu'il n'est pas iuste que les trauaux des Saincts demeurent inutiles, & qu'en consideration de la Communion des SS. il faut qu'ils soient employez pour le bien du corps, duquel ils sont les membres.

Imposture.

Ad cuius thesauri cumulum *&c.*

Auec pareille imposture, il voudroit bien faire croire, *que le Cardinal Bellarmin fait les Saincts nos Redempteurs*, sous ombre qu'il a dit, *qu'en quelque façon ils peuuent estre ainsi appellez*, prenant le nom de Redempteur largement. Qu'on lise le passage, & on verra l'innocence de ses paroles, car il dit clairement, *qu'à prendre proprement & absolument le nom de Redempteur, il n'y a qu'vn seul Iesus-Christ Redempteur.* Et sa raison est, *Par ce que celuy-là est absolument & proprement Redempteur qui rachete de captiuité, & non celuy qui paye pour autruy vne legere debte*; Et *partant n'y ayant que Iesus-Christ qui nous deliure de la seruitude & captiuité du peché, il n'y a aussi que luy seul qui doiue estre appellé proprement & absolument Redempteur*, * *Mais*, dit-il, *si, largement, on nomme Redempteur quiconque acquite vn autre de quelque debte, il n'y aura point d'absurdité, si les Saincts reçoiuent ce nom en quelque maniere, c'est à dire, selon quelque chose, & non simplement; largement & non en la rigueur des paroles.* Ce qu'il confirme par deux passages; l'vn pris de Daniel, & l'autre de la premiere epistre aux Corinthiens. Mais dites-nous vn peu du Moulin, celuy qui argumente de ce qui est dit selon quelque chose seulement, pour conclure ce qui est dit simplement & absolument, n'est-il pas vn Sophiste?

Bellar. l. 1. de Indulg. c. 4.
Respondemus, si propriè & absolutè nomen Redemptoris accipiatur, solū Christum esse Redemptorē, is enim dicitur propriè & absolutè Redemptor, qui redimit à captiuitate, *&c.*
* At si largo nomine Redemptor appelletur quicumque liberat alium ab aliquo debito, non erit absurdum si Sancti viri Redemptores nostri aliquo modo, id est, secundum aliquid nō simpliciter, & largo modo, non in rigore verborum esse dicantur.
Dan. 4. 1. Cor. 9.

En voicy vn autre prise de son premier liure du Purgatoire; auquel

lieu du Moulin luy fait dire *qu'il n'y a point d'autre satisfaction actuelle, que les nostres; & que Iesus-Christ n'a point satisfait actuellement pour nous, mais que seulement il donne vertu à nos satisfactions; comme si l'Apostre s'estoit abusé, disant que Iesus-Christ s'est donné rançon pour nous.* Mais ceux qui liront le passage, admireront la hardiesse du Ministre. Ce docte Cardinal se propose cette question, A sçauoir si la satisfaction de Iesus-Christ nous estant appliquée par nos œuures, ce sont deux satisfactions iointes ensemble, l'vne de Iesus-Christ, & l'autre qui soit nostre, ou bien vne seulement. Et apres auoir allegué deux solutions, & reietté la premiere, passant la seconde, il en produit vne troisiesme, qu'il admet comme la meilleure. *La troisiesme façon de répondre*, dit-il, *me semble la plus probable, c'est à sçauoir qu'il n'y a seulement qu'vne satisfaction actuelle, & qui est nostre; & pourtant Iesus-Christ n'est point exclus, ny sa satisfaction. Car par sa satisfaction nous auons la grace,* (entendés vous du Moulin) *par laquelle nous satisfaisons, & ainsi la satisfaction de Iesus-Christ nous est appliquée, non qu'elle oste immediatement la peine temporelle qui nous est deuë, mais mediatement, entant que par son moyen nous obtenons la grace, sans laquelle nostre satisfaction ne vaudroit rien.* Cela donc est-ce nier que Iesus-C. s'est donné en rançon pour nous, comme dit l'Apostre? Il faut auoir le front bien épais pour imposer de cette sorte. Les paroles qu'il allegue du 2. liure des Indulgences chapitre 1. pour declarer Bellarmin ennemy de la redemption de Christ, sont aussi calomnieusement raportées, & miserablement tronquées au mesme endroit où l'aduersaire trouuoit ce qui luy couppe la gorge. Voicy ses paroles, *Si quelqu'vn apres la grace de reconciliation acquise est encore redeuable de la peine temporelle, vn tel n'a pas necessairement besoin de merite de Iesus-Christ afin que cette debte luy soit remise: non que la debte de la peine puisse estre simplement remise à quelqu'vn sans le merite de Iesus-Christ,* (entendes-vous du Moulin & n'aués-vous point de honte d'auoir retranché tous ces mots?) *mais dautant qu'il ne pourra point requerir de Dieu vne si grande liberalité, se contentant de satisfaire à Dieu, soit en cette vie, soit en l'autre par ses propres trauaux, le merite & la grace cooperant tousiours auec luy.* Et donc est-ce là *tascher à se passer de Iesus-Christ*, sans la grace & le merite duquel il ne reconnoist point de satis-faction? Le iudicieux & docte lecteur remarquera que quand le Cardinal Bellarmin dit *que le fidele iustifié peut ne requerir pas de Dieu vne si grande liberalité*, il parle de la liberalité dont il vse aux Indulgéces, lesquelles n'estans pas necessairement commandées pour obtenir le salut, mais seulement vtilement instituées afin de nous y ayder, il dit que personne n'est contraint de les gagner, ny par consequent obligé à s'apliquer par cette voye le merite & la satisfaction de Iesus-Christ, encore que tout le monde soit obligé de la rechercher par la voye des Sacremens. Cela est si clair dans son autheur que ie ne puis asses m'estonner comme l'Aduersaire ose si iniurieusement le ca-

1. Timoth. 2.

Bellarm. lib. 1. de purg. c. 14. Tertius modus videtur probabilior, quod vna tantùm sit actualis satisfactio, & ea sit nostra, neque hinc excluditur Christus, vel satisfactio eius, *&c.*

Bellarm. lib. 2. de Indulg. cap. 1. Si quis post gratiam reconciliationis adeptam adhuc sit reus luendæ pœnæ temporalis, is non necessariò eget meritis Christi, vt per ea reatus ille simpliciter condonetur, *&c.*

Inficiatur locus.

lomnier en ce sujet, où mesmes il commet vne grande ignorance, disant qu'il s'ensuit de cette doctrine de Bellarmin, *que le diable, lequel satisfait tout au long par des tourmens eternels, sera le plus honoré.* Mais qui a iamais oüy dire que le diable satisfait, luy duquel l'orgueil s'accroist tousiours contre Dieu? Et qui est le chetif Theologien qui ne sçache que pour satisfaire, il est requis d'estre en la grace de Dieu, sans laquelle on ne se peut imaginer aucune satisfaction? Voilà auec quelle suffisance ce Ministre s'ecrie puerilement, O *esprit de blaspheme!* O *profanation de l'Euangile!* O *patience de Dieu!* Certes elle est extréme de souffrir vn petit homme vomir tant de blasphemes contre son Epouse.

Il s'efforce maintenant de rendre ridicule la façon de laquelle le Pape distribuë les Indulgences, mais dautant que ce ne sont que cauillations & bouffonneries reprises de son liure intitulé, *les eaux de Siloë*, que deux excellens personnages refuterent aussi tost qu'il fut mis en lumiere, ie ne m'amuseray point à y répondre particulierement: seulement remarqueray-je que c'est vne volontaire ignorance à luy de ne sçauoir pas en quel sens le Pape employe le nombre des ans & des jours en la publication & administration des Indulgences: car qui ne sçait que c'est suiuant le stile de la primitiue Eglise laquelle enioignoit anciennement non seulement plusieurs iours, mais aussi plusieurs années de peines aux penitens? Tellement que quand le Pape donne tant d'années, tant de quarantaines à ceux qui gaigneront les Indulgences en telles Eglises, c'est suiuant le reglement des anciens Canons qui taxoient les penitens selon les années & les quarantaines. La raison de ces longueurs de temps est prise de la nature du peché mortel, qui de soy est si enorme qu'il nous rend coulpables des peines eternelles, & pourroit arriuer qu'en vn seul iour vn homme commettroit tát de pechez, qu'il meriteroit cent mille ans de peines, s'il estoit capable de viure vne si longue vie, & si ce n'estoit que les Pasteurs les luy remissent par le ministere de l'Eglise. C'est pourquoy il n'y a rien de ridicule en l'administration des Indulgences, que le Pape octroye pour suppléer à ces peines là, & pour acquitter ceux qui en sont redeuables: mais celuy qui a monstré l'incontinence de sa plume en tous les sujets de la Theologie, ne deuoit pas estre plus modeste en celuy des Indulgences, veu principalement que Luther commença par là le renuersement de la Religion & de la pieté.

Le Pere Portugais, depuis Euesque de Sées: & Monsieur du Val.

De la benediction des Cloches; & des Reliques des Saincts.

ARTICLE XVI. ET XVII.

Du Moulin depuis la page 399. iusques à la page 427.

L'ARTICLE seiziéme ne merite point d'autre discussion, car encore que nostre Aduersaire s'efforce de persuader que nous profanons le Baptesme en la consecration des Cloches, si est ce que celuy qui sera versé en nos ceremonies, & qui voudra en parler auec ingenuité, confessera tousiours que ce que i'en ay dit au Serenissime Roy d'Angleterre est tres-veritable; c'est à sçauoir, *que c'est vne simple benediction employée pour dédier ces vaisseaux au seruice de Dieu, auquel ils inuitent les fideles.* Que si le vulgaire l'appelle Baptesme, à cause de quelque conformité aux ceremonies exterieures, & non en la substance de l'action, ce n'est pas des simples, mais des sçauans qu'il faut apprendre la creance de l'Eglise; & si du Moulin a suiuy l'opinion du vulgaire pour nous calomnier, c'est vn témoignage de sa candeur. Laissant donc ce sujet, nous examinerons les obiections qu'apporte ce Ministre contre la veneration des Reliques des Saincts. Il allegue premierement force passages du vieil Testament, par lesquels il monstre que les os des Patriarches & Prophetes, comme de Ioseph, de Moyse, d'Helisée &c. n'ont point *esté venerez, encore que Dieu eust fait des merueilles par eux.* Mais nous répondons en vn mot à tous ces exemples pris de l'ancienne loy, ce que nous auons appris de sainct Basile, qu'il y a bien de la difference entre les Reliques des Saincts de l'ancienne loy, & les reliques de ceux de la nouuelle. *Lors qu'ils mouroient sous la loy des Iuifs*, dit ce grand personnage, *leurs corps estoient polus: Quand la mort est soufferte pour Christ, les reliques des Saincts sont precieuses; Auparauant il estoit dit aux Prestres & aux Nazariens: Ils ne se contamineront point sus aucun mort: Et derechef: si quelqu'vn touche vn mort il sera immonde, & lauera ses vestemens: Et maintenant celuy qui touche les os d'vn Martyr reçoit vne certaine Communion de sanctification de la grace qui reside au corps.* Il y a donc aux corps des Saincts du nouueau Testament vne particuliere raison de veneration, qui n'estoit pas en ceux du vieil Testament; C'est pourquoy les choses n'estans pas pareilles, l'argument de l'Aduersaire demeure sans force. Du nouueau Testament, il allegue qu'aux *Actes 19. il est parlé des guerisons qui se font par l'attouchement des couure-chefs de sainct Paul*; & que *neantmoins pour cela ces linges ne sont point mu en reliques.* A quoy je répons premierement que c'est mal prendre ses mesures d'apparier les Reliques des Saincts auec des couure-chefs & des linges, car les Reliques des Saincts, sont ou leurs corps entiers, ou les membres de leurs corps, desquels le sainct

Basil. in Ps. 115. ὅτι Ἰουδαϊκῶς ἀπέθνησκον, βδελυκτὰ ἦν τὰ θνησιμαῖα· ὅτι ὑπὲρ Χριστοῦ ὁ θάνατος, τίμια τὰ λείψανα τῶν ὁσίων αὐτοῦ, &c.

Esprit s'est seruy comme d'organes pour faire maintes excellentes œuures, non tout ce qu'ils ont manié, ou mesmes employé à des saincts vsages, autrement les choses iroient à l'infiny. Et toutesfois ie dy encore de ces choses-là, que s'il nous en reste quelqu'vne, nous sommes bien-ayses de la conseruer cherement, non pas pour luy rendre aucun seruice, mais pour nous remettre en memoire la pieté de ceux qui les ont touchées ou employées à la gloire de Dieu.

Le passage d'Esaïe, où le Prophete reprend ceux [a] *qui pour les viuans vont aux morts*, est ineptement & iniurieusement employé contre la veneration des Reliques; Le Prophete parle contre les deuins & enchanteurs, & contre ceux qui disoient au peuple; *Enquerez-vous des esprits de Python & des diseurs de bonne auanture &c.* monstrant que cela est indigne des enfans de Dieu, qui doiuent apprendre *de la loy de Dieu, & de son témoignage*, ce qu'ils doiuent faire, non des morts que les enchanteurs euoquoient & consultoient pour tromper le monde; Qu'a cela de commun auec le respect qu'on porte aux membres de Christ? aux corps Saincts, & à leurs sacrées reliques? Maudit celuy qui destourne ainsi la parole de Dieu, pour combattre la pieté!

Quant à ce que du Moulin dit, *que nous n'auons encore peu trouuer vn seul mot en la parole de Dieu, ny vn seul exemple d'aucun seruice religieux, ny d'aucune veneration de Reliques*, quand nous le luy accorderiós pour la parole écrite, il auroit encore à combattre la tradition de l'Eglise vniuerselle, que nous croyons estre inspirée de Dieu, qui oblige tous les fideles à reuerer ses loix, & à garder ses ordonnances. Mais outre cela le Cardinal Bellarmin, (auquel l'Aduersaire donne icy de ses atteintes accoustumées,) monstre fort bien que les Reliques des Saincts sont venerables par l'exemple des choses inanimées, qui, sans superstition, sont honnorées à raison de ceux ausquels elles sont conjointes, [b] *Ainsi*, dit-il, *la femme trauaillée du flux de sang, ayant porté ce respect à la robbe de nostre Seigneur qu'elle se contentoit d'en toucher la frange, elle fut guerie l'ayant touchée.* Et aux Actes, *les peuples n'ont point esté repris d'auoir recherché que l'ombre de sainct Pierre passast sur eux, mais ont recueilly le fruict de leur foy, leurs malades ayans esté gueris. Et tout de mesme, on n'a point tenu pour superstitieux ceux qui portoient les mouchoüers & les couurechefs de S. Paul, aux malades, mais au contraire, Dieu recompensa leur foy, & la confirma par les miracles.* Voilà ce que dit Bellarmin; qui est vne solide preuue de ce qu'il afferme au lieu qu'impugne le Ministre. Et c'est iniustement que sur le mesme discours, du Moulin l'accuse d'auoir falsifié le passage [c] d'Esaïe au chapitre vnziéme, l'alleguāt comme s'il y auoit; [d] *Son sepulchre sera glorieux*; au lieu qu'il y a selon l'Hebreu, *Son seiour sera glorieux.* Car il a rapporté le passage comme il est traduit par sainct [e] Hierosme, non seulement en l'epistre à Marcella, où il l'employe pour l'inuiter, sous le nom de Paula, & d'Eustochium, à se rendre en Bethléem, & à s'approcher de Hierusalem, où estoit le se-

a *Esai. c. 8. v. 19. & 20.*

b *Bell. l. de reliq. sanct. c. 3.* Mulier hæmorrhoissa solam fimbriam Christi fideliter tetigit, & sanata est. *Matth. 9.* Neque *Actor. 5.* sunt reprehensi populi, qui certatim ad vmbrā Petri eo modo, quo poterant attingendam occurrebant, sed potius fidei suæ retulisse dicuntur, *&c.*

c *Bell. lib. 2. de reliq. Sanct. c. 4. §. ad tertium dico.*

d *Esai 11.*

e *Hieron. ep. ad Marcell.* Cuius sepulchri gloria multò antequam excideretur à Ioseph, scimus Esaiæ vaticinio prophetatum dicentis; Et erit requies eius honor; quod scilicet sepulturæ Domini locus esset ab omnibus honorandus.

pulchre de nostre Seigneur; mais encore au propre[a] Commentaire d'Esaïe, auquel lieu il traduit derechef; *Et son sepulchre sera glorieux*, pour éclaircir le mot de *seiour*, ou *lieu de repos*, qui est en l'Hebreu; Dequoy rendant raison, il dit que *pour vne plus claire intelligence il a changé le mot, mais non le sens du Prophete, qui predisoit la future gloire du sepulchre de Iesus-Christ.* Qu'elle iniustice donc, ou plustost quelle imposture d'accuser le Cardinal Bellarmin d'auoir falsifié ce passage?

[a] *Idem ad c. 11. Esai.* Nos autem vt manifestum legenti sensum faceremus, pro dormitione & requie, altero verbo, sed eodẽ sensu, sepulchrum vertimus.

Maintenant le Ministre nous veut representer l'estat de la question que nous traitons, & dit *qu'il ne dispute pas s'il est permis de garder auec respect les corps des Saincts ou des Martyrs, ou s'il est loisible de les transporter en cas qu'ils fussent en lieu indecent*; ajoustant, *qu'il en est d'accord auec les siens, veu que le Roy d'Angleterre proteste qu'où il connoistroit certainement vn corps estre vrayement le corps de quelque Sainct, il le voudroit enterrer auec honneur.* Mais, dit il, *la question est, s'il faut rendre du seruice à des Reliques, s'il faut les adorer, s'il faut parler à des choses inanimées, s'il faut faire des offrandes à des os, ou à des drapeaux, si Dieu a commandé de les mettre sous des Autels, & les porter en procession.* Or fait-il toutes ces exaggerations pour rendre nostre creance odieuse: Mais nous luy répondons en vn mot, que la question s'estend plus loin. Car il y a encore ce differend à vuider entr'eux & nous, s'il est permis d'arracher les corps des Saincts de leurs chasses & de leurs tombeaux, de les brusler & d'en ietter la poudre au vent, comme ont fait les Caluinistes en leurs furieuses persecutions de l'Eglise. Au moins s'ils les eussent enterrés, & qu'ils se fussent contentés d'vn simple sacrilege, & d'en voler seulement les chasses, & d'en piller les plus riches ornemens; cela eust esté moins insupportable! Que du Moulin parle donc icy distinctement & nous die, si en la saincte antiquité il se trouue quelque exemple d'vne pareille fureur!

Pour les iustes honneurs que nous rendons au corps des Saincts decedés en Iesus-Christ, nous répondons auec sainct Hierosme contre Vigilance, [b] *Ie ne diray point les Reliques des Martyrs, mais ny le Soleil, ny la Lune, ny les Anges, ny les Archanges, ny les Cherubins, ny les Seraphins, ny tout nom qui est nommé au siecle present & au futur, nous ne les seruons ny ne les adorons point*, (s'entend de l'adoration de latrie) *de peur de seruir à la creature plustost qu'au Createur, qui est beny eternellement. Mais nous honorons* (& donc d'vn honneur inferieur) *les Reliques des Martyrs; afin que nous adorions celuy duquel ils sont Martyrs; nous honorons les seruiteurs, afin que l'honneur des seruiteurs redonde aux maistres.* Or quand nous rendons ces honneurs aux Reliques, nous ne les considerons pas simplement comme choses inanimées, mais comme parties des Saincts qui regnent auec Iesus-Christ au Ciel, bien que d'ailleurs nous honorions en leurs cendres, les cicatrices de Iesus-Christ, & les *semences de l'eternité*, comme parle sainct Ambroise. Pour la coustume de les mettre sous l'Autel, de les reuestir de linges precieux,

[b] *Hier. ep. contr. Vigilant. ad Riparium epist.* 53. Nos non dico Martyrum reliquias, sed ne Solem quidem & Lunam, nõ Angelos, non Archangelos, non Cherubim, non Seraphim, omne nomẽ quod nominatur, & in præsenti seculo & in futuro colimus & adoramus: ne seruiamus creaturæ potius, quàm Creatori, qui est benedictus in secula. Honoramus autẽ reliquias Martyrum, vt eum cuius sunt Martyres, adoremus. Honoramus seruos, vt honor seruorũ redundet ad Dominum.

Ambr. serm. 93. de SS. Nazar. & Celso.

precieux, & de les porter honorablement; tout cela se voit aux escrits de sainct Hierosme contre l'Heretique Vigilance, duquel l'esprit est passé en nos Caluinistes, pour leur faire vomir en nos iours les mesmes blasphemes qu'il vomissoit en son siecle contre la gloire des Saincts bien-heureux. *Hier. Epist. 2. cont. Vigilant.*

Apres tout cela, cest vne imposture de nous accuser que nous adorons leurs Reliques, si par l'adoration on n'entend (auec le deuxiéme Concile de Nicée, auec Bellarmin, & auec tous les Catholiques) vn honneur inferieur & du tout different d'auec l'honneur qui est deu à vn seul Dieu. Mais que cette sorte d'honneur leur soit iustement renduë, nous l'auons suffisamment prouué par les témoignages de l'antiquité, produits en nostre Réponse au Serenissime Roy de la grande Bretagne, entre lesquels il est vray qu'alleguant sainct Chrysostome au Sermon de SS. Iuuentius & Maximus, nous auons fidelement traduit du Grec; * *Ornons leurs tombeaux*, & non *Adorons leurs tombeaux*, comme auoit allegué le Cardinal Bellarmin; mais il ne peut pourtant estre accusé d'auoir falsifié le passage, veu qu'en cela il a suiuy le traducteur Latin, sur lequel cette faute doit estre rejettée, & non sur ceux qu'il a trompez, consideré qu'on n'a pas tousiours à la main les exemplaires Grecs. Mais repart du Moulin, *quelque distinction d'adoration qu'on puisse apporter, c'est tousiours vn cult & seruice religieux, que Dieu n'a point commandé, & qui par consequent est compris sous ce seruice que S. Paul condamne, l'appellant* ἐθελοθρησκεία, *c'est à dire seruice ou deuotion volontaire.* Ie répons que l'Apostre condamne le seruice volontaire, non simplement entant que volontaire, autrement il condamneroit la loy de Dieu, qui reçoit les sacrifices volontaires des fideles; mais entant qu'il est accompagné de superstition, dont nous ne remarquons aucune trace en la veneration des Reliques; Car de dire qu'il *n'y peut auoir d'adoration religieuse, tant basse qu'elle soit, qui ne soit abus quand elle est deferée à vne chose inanimée*, Cela est vray, si on la considere en elle-mesme sans relation à aucun object viuant, qui la rende capable de cét honneur: mais il est faux si on l'honnore en consideration d'vne chose viuante de laquelle elle participe quelque rayon de saincteté. Ainsi sainct Hierosme dit, comme nous l'auons allegué ailleurs, *qu'à raison de l'attouchement du corps & du sang du Seigneur, les calices & les voiles (quoy que choses inanimées) doiuent estre venerez auec la mesme Majesté que le corps & le sang du fils de Dieu.*

** τὰς λάρνακας ἀγλαΐσωμεν.*

Coloss. 2.

Hier. ep. ad Theoph. vbi supra.

Le Lecteur remarquera donc que quand en l'Eglise nous honnorons & saluons des choses inanimées, nostre intention regarde les objets viuans, representez par ces choses, ausquelles nous deferons cét honneur; Et n'est le semblable *d'vn habillement que le Roy a laissé*: que du Moulin nous objecte icy pour exemple, veu que le corps du Prince ne fait aucune impression de sainctеté ou de respect particulier en son habillement: mais nous reconnoissons aux Reliques

des Saincts, des vestiges du sainct Esprit qui les a sanctifiées, s'en seruant lors qu'elles estoient membres viuans de leurs corps.

C'est en vain que contre cette doctrine le Ministre nous oppose l'antiquité; & particulierement il deuoit auoir honte de nous alleguer Eusebe, parlant du Martyre de sainct Polycarpe, veu qu'en cette histoire il est dit, *que les Chrestiens desiroient de retirer le corps du Martyr, afin d'auoir la Communion de sa sainte chair, & que le Centenier ayant commandé qu'il fust bruslé, les fideles recueillirent ses os & ses cendres, plus precieuses que les pierres exquises, & plus estimables que l'or, & les serrerent en vn lieu sortable à leur merite*; (l'Autheur ne dit pas qu'ils les enseuelirent, comme luy impose du Moulin) *& que là s'assemblans en temps opportun, ils celebroient auec ioye, le iour natal de son Martyre.* Comment tout cela sans vne veneration religieuse? Quelle impudence donc d'alleguer cette histoire contre l'honneur des Reliques? Mais, dit du Moulin, *Sainct Antoine mourant, dist à ses Disciples, Que nul ne porte mes Reliques en Egypte, de peur que mon corps ne soit honoré d'vn vain honneur; de peur que les solemnitez & obseques que i'ay blasmées (comme vous sçauez) ne soient pratiquées en mon endroit, car pour euiter cela ie suis retourné icy; vous donc couurez de terre le pauure corps de vostre pere, & le cachez, & gardez ce commandement de vostre bon vieillard, que personne, hors-mis vous, ne sçache le lieu de ma sepulture.* Toutes ces choses à la verité se trouuent en la vie de sainct Anthoine attribuée à sainct Athanase. Mais derechef que fait cela contre l'honneur des Reliques? Ce bon vieillard, auquel il n'eust pas esté bien seant de recommander la veneratió de ses os, parle des pompes funebres qui se faisoient auec vn trop superbe & trop vain appareil en l'Egypte, & se souuenant que c'estoit la coustume de ce peuple d'embaumer precieusemẽt les corps de leurs morts, condamne cette vanité, & coniure les siens qu'ils ne permettent point que cela soit fait pour luy, apres sa mort, veu qu'ils n'ignorent point combien ces façons luy ont dépleu pendant sa vie. Et doncques condamne-t'il la veneration des Reliques des Saincts? Où est le sens commun de nostre Aduersaire? Mais apres tout cela, eust-il esté bienseant, qu'il se fust canonizé soy-mesme? Et n'a-t'il pas peu dire ces choses par vne sainte humilité, qui toutesfois n'a peu lier les mains à la pieté des fideles?

Euseb. hist. Eccl. lib. 4. cap. 15.

Vita S. Antonij nomine Athan. edit.

Quant à ce que l'Aduersaire ajouste, *que c'estoit la coustume de l'ancienne Eglise d'enterrer les corps des Martyrs, & non de les mettre en des chasses*; Ie répons qu'il est certain que durant l'orage des persecutions, ceux qui pouuoient enterrer les Martyrs, les enterroient, de peur que leurs corps ne demeurassent exposez aux opprobres & aux outrages des infideles: & neantmoins quand ils pouuoient s'assembler au lieu où reposoient leurs corps, ils en honnoroient la memoire, & croyoient que le lieu en estoit plus venerable, à cause de la presence des os du Martyr. Depuis, les persecutions estans cessées,

ils mettoient quelquesfois les corps sous l'autel. Ce qui fait dire à sainct Hierosme, *que l'Euesque de Rome reputoit les sepulchres de sainct Pierre & de sainct Paul, Autels de Christ, offrant sur leurs corps sacrifices au Seigneur.* Autrefois ils enueloppoient en des linges precieux ce qui leur restoit de leurs Reliques, & le peuple les venoit baiser par deuotion. Ce qui faisoit dire à l'Heretique Vigilance; *Pourquoy baises-tu de la poudre enueloppée dans vn linge delicat en l'adorant?* Et toutesfois sainct Hierosme modifiant le nom d'adoration, defend auec vne telle ardeur cette deuotion des Catholiques, que les Ministres osent bien dire *qu'il est là au plus éclatant de sa colere, & que Vigilance auoit vne meilleure cause que luy.* Telle est leur ingenuité; telle est leur pieté de preferer vn abominable Heretique, au plus saint & plus sçauant Docteur qu'ayt iamais eu l'Eglise Catholique! Autrefois encore on les enterroit en des lieux à part, mais auec tel honneur qu'on dressoit en leurs memoires des Basiliques, où les fideles s'assembloient pour faire leurs prieres: & tout cela confirme ce que nous disons de l'honneur qui est deu à leurs os, sans que les exemples de sainct Polycarpe, de sainct Ambroise, ou d'Eulalia nous facent rien voir de contraire à cette sainte coustume. Le plus mauuais argument de tous, est celuy qu'il prend du liure de l'histoire de Theodoret: car il pretend *que cét autheur monstre assez que les Chrestiens ne sçauoient alors que c'estoit de rendre du culte aux Reliques, dautant qu'il dit que Constantin ayant les cloux de la Croix du Sauueur, en mit les vns dans son casque, & fourra les autres dans le mors de son cheual.* Et pour faire rire le monde, il ajouste, *qu'ainsi ce venerable cheual mâchoit des Reliques.* Mais premierement, qui luy a dit que des cloux soient des reliques? C'est déja abuser du mot: ce sont instrumens de la Passion de nostre Seigneur, & non Reliques, au sens auquel nous en parlons. Apres, cela mesme dont il se mocque, & surquoy il boufonne, a esté interpreté par les anciens, comme fait diuinemēt, & pour accomplir vne prophetie de Zacharie, où il est dit selon la propre traduction des anciennes Bibles de Geneue, *En ce temps-là aduiendra que ce qui est sur les colliers du cheual sera saint au Seigneur;* Que le Ministre lise l'oraison funebre de l'Empereur Theodose, faite par S. Ambroise, & il y verra ce mystere qu'il a voulu icy malicieusement supprimer, pleinement découuert, & auec des paroles qui le deuoient faire rougir de honte: car sainct Ambroise dit *que les Iuifs ennemis de Iesus-Christ demeurerent confus voyans les cloux desquels il a esté attaché, ainsi honorez par les Roys. Voilà,* leur fait-il dire, *que le clou mesme est en honneur, & celuy que nous auons fiché pour donner la mort est fait vn remede de salut; & par vne puissance inuisible il tourmente les Démons.* Aille donc maintenant le Ministre, & se mocque de la pieté des Rois, & des Euesques les plus celebres de la terre. Quant aux particularitez du recouurement de la Croix & des cloux de nostre Seigneur, ce sont choses qui n'appartiennent

Hier. adu. Vigilant.

Centuriatores.

Vide D. Amb. lib. 4. ep. vlt.

Theodor. lib. 1. hist. c. 18.

Zachar. 14. Bibles de Geneue de l'an 1583.

Amb. Conc. de obitu Theodosij.

Misit & frænū (Helena) Principium itaque credētium Imperatorū, sanctum est quod est super frænum, *&c.*

Et infra.

Quare sanctum super frænum, nisi vt Imperatorum insolentiam refrenaret?

Amb. ibid. nomine Iudæorum.

Ecce & clauus in honore est, & quem ad mortem impressimus, remediū salutis est, atq; inuisibili quadam potestate Dæmones torquet.

Theodoret. lib. 1. hist. c. 18.

pas à ce discours, si du Moulin en veut sçauoir les circonstances, son bon amy Gretserus l'en instruira suffisamment.

Gretser. de cruce.

Au demeurant, il a trouué si peu de raison en ce qu'il nous a objecté du passage de sainct Athanase, & de l'histoire de Theodoret parlant de Constantin, qu'il dit *que de ce temps-là l'abus se glissoit*, & fait *que sainct Augustin s'en plaint au premier liure des mœurs de l'Eglise*, auquel lieu toutesfois il ne parle aucunement ny des sepulchres des Martyrs, ny des peintures des Saincts, ny de ce qui se faisoit sur les tombeaux des Saincts, mais en general des coustumes Payennes qui se pratiquoient sur les trespassez, & sur leurs remembrances, comme nous l'auons monstré cy dessus. Il est bien vray que le mesme sainct Augustin au liure du trauail des Moynes, se plaint de quelques coureurs & porteurs de Reliques qu'ils disoient estre membres des Martyrs, (*voire*, dit-il, *si se sont membres des Martyrs*,) mais il condamne l'abus de ces particuliers, & non le legitime vsage de l'Eglise, qui fait tous les iours des loix contre les imposteurs; imitant en cela le Concile de Carthage, qui defend d'eriger aucuns autels sans auoir de vrayes Reliques de Martyrs pour y mettre. Nous repeterons icy les paroles de ce Concile, afin de faire rougir l'Aduersaire, au moins s'il en est capable. *Il a esté ordonné que les Autels erigés par-cy par là aux champs, & sur les chemins comme memoires & remembrances des Martyrs, esquels il n'y a point de preuue par les Euesques des Dioceses qu'il y ait aucun corps, ou aucunes Reliques des Martyrs, seront, s'il se peut, démolis.* Voila dequoy ce Concile se plaint, & ce qu'il commande. Suit aprés, *Et en somme que nulle memoire des Martyrs ne soit receuë auec approbation, s'il n'y a ou le corps, ou quelques reliques*, (qu'est-ce à dire cela Monsieur le Ministre?) *ou quelque enseigne d'habitation, ou possession, ou passion attestée par vn rapport de fidele origine.* L'arrest de ce Concile monstre que ce que le Ministre blasme icy de superstition, estoit pratiqué en la primitiue Eglise par le reglement des Conciles & des Euesques, c'est à sçauoir que les Autels deuoient auoir de vrayes Reliques de Martyrs. Ie passe ces sornettes; sur la deuotion de nos Roys, & sur la pieté de nos premiers Peres, qui ont esté extremement bons Chrestiens. Ces boufonneries ne meritent point de réponse.

Aug. lib. de oper. Monachor. c. 28.

Concil. Carthagin. 5. nomine, 3. ordine, cap. 14. Placuit vt altaria, quæ passim per agros aut vias tanquam memoriæ Martyrum constituuntur, in quibus nullũ corpus aut reliquiæ martyrum conditæ probantur, ab Episcopis, qui iis locis præsunt, si fieri potest euertantur.

Vaincu par la force des passages que i'auois allegués pour prouuer la veneration des reliques des SS. il dit, *que ces Peres veulent voirement que les corps des Saincts soient honnorés, & leurs tombeaux embellis & ornés*; (Il deuoit ajouster, qu'ils disent encore, que *par l'attouchement de leurs Reliques fait auec vne grande foy, les fideles en emportent quelque benediction*; car ce sont les paroles de sainct Chrysostome) *Mais*, dit-il, *que fait cela contre sa Majesté d'Angleterre, qui en dit autant?* Et moy ie dis, si sa Majesté d'Angleterre en dit autant; elle condamne donc de sacrilege, non seulement ceux qui ont mal'heureusement bruslé les corps des Saincts, mais encore ceux qui refusent d'honnorer leurs

Au Sermon de S. Iuuent. & Maxim.

Reliques, & leurs monumens? Voyés du Moulin qui sont ceux-là! *Pour les miracles qui se faisoient à ces Sepulchres, dont parle sainct Augustin*, ajouste le Ministre, *Dieu par là authorisoit la doctrine de l'Euangile, que ses fideles seruiteurs auoient preschée de viue voix, & soußignée de leur sang: Mais*, dit-il, *il ne s'ensuit pas de là qu'on ait adoré ou rendu aucun seruice religieux à ces Reliques.* Le Ministre veut parler des miracles faits à l'inuention du corps de sainct Estienne raportés fidelement par sainct Augustin, & couchés en nostre Réponse. Il ne faut donc que lire le passage, & on y verra la deuotion du peuple qui accouroit à troupes innombrables à la memoire de ce Martyr. On y verra encore comme l'Euesque portoit les gages sacrés, c'est à dire les Reliques du Martyr, & que l'on mettoit dessus des chapeaux de fleurs, qui apres estans appliqués sur les malades, les guarissoient. Que faisons-nous donc dauantage, en la veneration des Reliques des Saincts? Et cependant c'estoit le corps de sainct Estienne, que les premiers Chrestiens auoiét non exposé en monstre, mais enterré à cause de la persecution, & qui toutefois apres tant d'années est reuelé diuinement, & mille miracles sont faits à sa memoire, aux yeux de tout le mõde; Miracles que sainct Augustin, (cette grande lumiere de l'Eglise, ce sage Docteur, qui n'eut iamais l'ame superstitieuse,) a daigné consigner à la posterité par le fidele recit qu'il en fait, ayát esté mesme spectateur de plusieurs, afin que ceux qui sont en la Communion de l'Eglise, en laquelle il viuoit, ne rougissent point d'honnorer les cendres des Martyrs, à la presence desquels Dieu fait ces prodiges, premierement pour la gloire de son nom, secondement pour rendre la memoire de ses Saincts venerable, & puis pour témoigner que leur mort est precieuse deuant les yeux de sa diuine Majesté. Cela soit dit pour Réponse à ce que nous objecte le Ministre. *Aug. 22. de ciuit. Dei. c. 8.*

Ce passage de sainct Augustin luy a semblé si fort, qu'il tasche de l'affoiblir par deux considerations; La premiere est, *que les Heretiques du mesme temps faisoient encore plus de miracles; comme témoigne Tertulian au troisiéme liure contre Marcion, chapitre troisiéme, & au quarante-quatriéme des Prescriptions contre les Heretiques*; L'autre que le lieu de sainct Augustin luy est suspect, à cause qu'ailleurs il dit, *qu'en Afrique* (qui est le lieu duquel il parle,) *il ne se faisoit point du tout de miracles.* Quant au premier, C'est merueille que cét homme ne nous allegue aucun passage des anciens, qui ne soit honteusement mutilé, ou peruerty. Tertulian ne dit iamais que les Heretiques fissent de vrais miracles, comme on peut voir par ce qu'il a écrit au liure contre Marcion, où il appelle auec sainct Paul les miracles de l'Antechrist, *Ostenta mendacij*, des prodiges de mensonge; Ce qui est encore confirmé par ce qu'il écrit au liure de l'Ame, où il monstre que les miracles des Heretiques, comme de Simon le Magicien, c'est à dire de Satan, ou du diable, ne sont autres choses que prestiges de l'esprit mensonger: Il dit à la verité, *Tertul. l. 5. cont. Marcion. c. 16.* *Lib. de Anim. c. 57.*

que les Heretiques se vantent d'en faire, mais il ajouste, que nostre Seigneur leur a osté toute authorité, au chapitre 24. de sainct Matthieu, qui est le passage qu'allegue du Moulin du troisiéme liure contre Marcion. Mais ioignons y celuy du liure des Prescriptions, dautant qu'ils reçoiuent vne mesme interpretation. Le voicy entier, afin que tout le monde reconnoisse la bonne foy de l'alleguateur. Tertulian parlant des Heretiques qui produisoient maintes choses pour la defense de l'erreur. *Entr'autres*, dit-il, *ils ajousteront plusieurs choses de l'authorité de chacun des Docteurs Heretiques, qu'ils ont grandement confirmé leur foy; qu'ils ont ressuscité les morts, guery les malades, predit les choses futures, &c.* Et cela donc est-ce le langage de Tertulian, ou bien des Heretiques? Vn peu d'ingenuité Ministre! Tertulian les refute donc par ce que nostre Seigneur nous a auertis par sainct Matthieu, *qu'il viendra des faux Christs qui feront signes & miracles*, entendant (comme il s'explique contre Marcion) par ces signes & miracles, les prestiges dont vsent les faux Prophetes & Docteurs, pour tromper la crudelité inconsiderée des plus simples, mais cela n'a rien de commun auec les prodiges que sainct Augustin rapporte, qui se faisoient à la memoire de sainct Estienne, car ils se faisoient par la presence de ses Reliques, non par les prestiges des faux Docteurs, qui n'estans point en la vraye Eglise, ne peuuent faire de vrais miracles, mais seulement par leurs artifices peuuent éblouïr les yeux des simples.

Tertul. lib. 3. cont. Marc. cap. 3. Edicens multos venturos, & signa facturos, & virtutes magnas edituros, auersionem etiam electorũ, nec ideo tum admittendos temerariam signorum & virtutum fidem ostendit, vt etiã apud Pseudo-Christos facillimum.

Idẽ de præscript. cap. 44. Adiicient præterea multa de auctoritate cuiusque Doctoris Hæretici, illos maximè doctrinæ suæ fidẽ confirmasse, mortuos suscitasse, debiles reformasse, futura significasse.

Quant à la seconde consideration qu'il ajouste, c'est à sçauoir *que sainct Augustin écriuant à ceux de Bonne ou Hippone, dit qu'il ne se faisoit point de miracles en Afrique*, elle n'a aucun poids; car qui a dit à du Moulin que cette epistre n'a pas esté écrite deuant l'inuẽtion du corps de sainct Estienne, & deuant les miracles qui se firent depuis à sa memoire? Et donc Dieu s'estoit-il lié les mains pour ne faire iamais ce qu'il n'auoit pas fait deuant cette lettre écrite par S. Augustin? Quelles inepties! Au reste sainct Augustin ne dit pas absolument en cette epistre qu'en Afrique il ne se faisoit point de miracles à la memoire des Saincts, mais il dit simplement *qu'il ne s'y en faisoit pas de tels qu'il s'en faisoit & à Nole & à Milan en Italie*, c'est à sçauoir pour découurir les crimes cachez; car il est question d'vn Prestre de sainct Augustin scandaleusement calomnié par vn autre, qui estoit aussi de sa famille, ce qui mettoit sainct Augustin en grande perplexité, dautant que parmy vn si grand scandale, il ne pouuoit découurir la verité du fait. En cet ennuy il s'auise de les enuoyer tous deux à la memoire de sainct Felix à Nole, ville d'Italie, afin que là ils fussent ou conuaincus ou absous miraculeusement; & se fondoit sainct Augustin sur le bruit qui voloit par tout, de telles sortes de miracles qui se faisoient à la memoire de sainct Felix: en quoy il estoit confirmé, par ce que luy-mesme estant à Milan, il auoit veu vn larron qui ayant nié son vol, auec iurement, auoit esté contraint de le confesser à la memoire des Saincts. Et

Aug. epist. 137.

là dessus sainct Augustin fait cette question : *L'Afrique n'est-elle pas aussi pleine de corps des Saincts Martyrs ? & toutesfois nous ne sçauons point que nulle part icy il se face de tels miracles.* Il est donc icy question de cette particuliere sorte de miracles, pour reueler des crimes cachez, & non generalement de toutes sortes de miracles ; desquels l'Afrique a esté honorée, aussi bien que les autres terres de la Chrestienté, & particulierement de ceux qu'il a pleu à Dieu faire à la memoire de sainct Estienne, qui au reste ont rendu les Reliques de ce sainct si venerables à tous les Chrestiens, que le mesme sainct Augustin écriuant à l'Euesque Quintianus, en faueur d'vne veufue & de sa fille, qu'il luy recommandoit, il ajouste à la fin de la lettre ; *Elles portent des Reliques du tres-heureux & tres-glorieux sainct Estienne, lesquelles vostre saincteté n'ignore pas combien conuenablement elle les doit honorer, comme aussi nous auons fait.* Ainsi le soupçon du Ministre est vain, & n'est qu'vne mauuaise defaite, pour ésquiuer le passage, auquel il ne peut répondre, & c'est ainsi qu'il en vse luy & ses compagnons : quand les témoignages des Peres sont si clairs qu'il n'y a moyen d'en derober l'euidence, ce sont pieces supposées ; ce sont gloses des Moynes coulées dans le texte des autheurs ; ou bien les autheurs mesmes ont esté superstitieux, & n'ont pas suiuy l'Ecriture ; ou bien ont vescu en vn siecle auquel la doctrine estoit déja corrompuë, & mille telles honteuses défaites, qui font paroistre leur obstination & le peu de desir qu'ils ont d'acquiescer à la verité. Or par ce que le témoignage de sainct Hierosme n'a point de réponse, dautant qu'il refute Vigilance, ennemy de la veneration des Reliques, du Moulin dit *que la querelle de Vigilance n'a rien de commun auec celle des Caluinistes, dautant que Vigilance tenoit les Reliques pour immondes ; Ce qu'ils ne font : Et puis, il disoit qu'il les falloit ietter sur le fumier : Ce qu'ils ne disent pas.* Mais ceux qui (comme i'ay dit,) les ont bruslées apres mille sortes d'outrages, monstrent bien qu'ils surpassent Vigilance en ces irreuerences & impietez. Et puis, qui ne reconnoist au langage de Vigilance, que sa querelle a toutes choses communes auec celle des Caluinistes ? Vigilance appelloit les Chrestiens qui reueroient les Reliques des Saincts, *Cendriers & Idolatres* : Ne sont-ce pas les iniures ordinaires que nous donnent les Caluinistes ? Vigilance disoit *qu'entrant dedans les temples des Apostres & des Prophetes & de tous les Martyrs, les Chrestiens veneroient autant de fois les temples des Idoles* : N'est-ce donc pas encore le langage des Caluinistes ? Vigilance disoit, que *les cierges allumés deuant leurs tombeaux, estoient autant d'enseignes d'Idolatrie* : Et n'est-ce pas encore auiourd'huy ce que disent les Caluinistes ? Certes vne goutte d'eau ne ressemble pas mieux à l'autre, que les discours de Vigilance ressemblent à ceux que les Caluinistes épandent en ce siecle, contre l'Eglise. *Mais*, dit du Moulin, *Sainct Hierosme écrit qu'il ne faut pas adorer les Reliques* ; Et cela disons-nous aussi, au mesme sens que luy ; C'est à dire que nous ne les ado-

Numquid non & Africa Sanctorum Martyrum corporibus plena est ? Et tamen nusquã hic scimus talia fieri.

Aug. epist. 103. Portant sanè Reliquias beatissimi & gloriosissimi Martyris Stephani, quas non ignorat sanctitas vestra, sicut & nos fecimus, quàm conuenienter honorare debeatis.

Mauuaises deffaites des Ministres.

Voy S. Hierosme contre Vigilance.

rons pas de latrie, les honorant seulement de l'honneur duquel sainct Hierosme enseigne qu'il les faut reuerer & honorer, c'est à sçauoir d'vn honneur inferieur, qu'il exprime toutesfois ailleurs par le mot, *d'adorer*, mais pris en autre signification qu'au liure contre Vigilance; C'est en l'epistre à Marcella, qu'il exhorte de *venir en Samarie & d'adorer*, (c'est à dire, reuerer) *les cendres de sainct Iean Baptiste, d'Elisée, & d'Abdias.* Mais du Moulin employe icy sa réponse ordinaire, s'en seruant comme d'vne seelle à tous cheuaux; c'est qu'il soupçonne de la fausseté en ce passage. Bon cœur Ministre, il n'y a point de plus court, ny de meilleur expedient pour répondre à tous les passages de l'antiquité! Nonobstant ces mauuaises défaites les passages que i'ay alleguez au Serenissime Roy de la grande Bretagne, deuant tous juges équitables, demeurent bien alleguez, sans qu'il soit besoin que ie m'arreste à ce qui ne me touche pas au reste de cét article: Ce sont traits de mocquerie iettez contre la deuotion des Catholiques, que du Moulin a empruntez de l'Apologie d'Herodote, faite par Henry Estienne; Apologie que iamais homme craignant Dieu n'a approuuée; que tous hommes craignans Dieu, ont tousiours detestée comme farcie d'impietez, & fourmillante d'Atheïsmes. Que si parmy cela il y a des particuliers qui ont supposé des Reliques, & en ont presenté de ridicules, le iugement de Dieu en soit sur eux: L'Eglise n'approuue point l'abus, mais seulement défend le juste vsage des choses. Toutesfois tout ce que rebute du Moulin ne doit pas estre aussi tost jugé de mauuais alloy. Pour reuanche de la recreation qu'il s'efforce de dóner au Lecteur, ie l'auertiray de prendre garde vne autre fois à ne produire plus Theodore de Beze auec son Henry Estienne pour témoins contre l'Eglise, de peur qu'on ne die que ce sont ces deux vieillards qui accuserent calomnieusement la chaste Susanne.

Hieron. ep. ad Marcel. Samariam pergere, & Ioannis Baptistæ, Elisæi quoque & Abdiæ pariter, cineres adorare.

Des Images.

ARTICLE XVIII.

Du Moulin depuis la page 427. iusques à la page 464.

NOS Aduersaires s'estans efforcés de rendre la creance de l'Eglise odieuse par les diuers déguisemés qu'ils luy ont donnés, n'apprehendent rien dauantage que de voir sa doctrine nettement expliquée, particulierement au sujet des Images, auquel ils tachent de nous décrier comme Idolâtres; encore que nous n'ayons rien tant en horreur que l'Idolâtrie. Dautant donc que iustifians nostre foy nous protestons que l'Eglise Romaine ne croit point *qu'aux Images il y ait quelque diuinité, qu'elle ne les adore point, & qu'elle n'y met point sa fiance*; mais seulement qu'elle les honore à raison de ce qu'elles representent; ils disent que *nous sommes honteux de nostre Religion.*

ligion. Et c'est ce que le Ministre du Moulin m'impose en mon particulier au commencement de cét article que nous traitons. Mais pauure homme qu'il est, il ne voit pas que mes paroles sont celles du Concile de * Trente, qui les a empruntées du second Concile de Nicée. Car encore que l'Aduersaire s'efforce de prouuer *que ce Cõcile de Nicée commande auec le Pape Adrian qu'on adore les Images*, l'imposture est toute visible, au sens auquel les Caluinistes prennét le mot d'adorer, veu que ce Concile n'a iamais entendu parler de l'Adoration diuine, & de latrie, mais il proteste, comme l'on voit par tous ses actes, qu'il n'entend parler que de la simple salutation, ou adoration honoraire, que mesme le Pape Adrian compare auec l'adoration, c'est à dire auec l'honneur que nous rendons aux Princes, tant s'en faut qu'il parle de l'adoration de latrie, voire mesme il renuoye bien loin ceux qui gazoüillent & qui imposent aux Catholiques *qu'ils font des Dieux de leurs images*. Escoutons donq comme le Concile parle auec le Pape Adrian qui l'a confirmé, donnant la raison pour laquelle il a arresté que les Images de nostre Seigneur, de la Vierge, des Anges, & des Saincts, seroient tenuës dans les Eglises; *Par la contemplation de ces peintures*, dit-il, *ceux qui les regardent se remettent en memoire leurs exemplaires, leur rendans la salutation & l'adoration * honoraire, non la vraye latrie que nostre foy enseigne, & qui n'appartient qu'à la diuine nature.* Le Concile se pouuoit-il expliquer en paroles plus expresses? Cela seul suffit pour le iustifier auec le Pape Adrian des reproches que leur fait le Ministre, & n'est besoin que ie m'estende dauantage sur ce sujet, ayant pleinement refuté ailleurs tout ce qu'il allegue icy pour rendre ridicule cette sainte assemblée. Seulement prieray-ie le Lecteur de remarquer auec cóbien peu de front du Moulin, apres auoir esté chastié d'vne si horrible imposture, oze encore soustenir, *que le Concile en la Session quatriéme parlant de l'Histoire sacrée d'Abraham, & de l'Histoire des Martyrs, dit que l'Image est plus excellente que l'Oraison.* Voicy les propres paroles non du Concile, mais d'vn particulier, c'est à sçauoir d'vn Iean Prestre Vicaire des sieges Apostoliques d'Orient, ὥστε μείζων ἡ εἰκὼν τοῦ λόγου, καὶ τοῦτο Θεοῦ προνοίᾳ γέγονε διὰ τοὺς ἰδιώτας ἀνθρώπους. *Partant l'Image est plus excellente que la parole, & cela a esté fait par la prouidence de Dieu, pour l'amour des hommes ignorans.* Ce qu'il dit à cause que la peinture du sacrifice d'Isaac auoit faict pleurer sainct Gregoire de Nysse la regardant, au lieu que la lecture de cette histoire ne l'auoit parauanture iamais émeu ny touché si au vif. Et tout de mesme la peinture du Martyre de saincte Euphemie auoit fait pleurer le bien-heureux Asterius Euesque d'Amasie, qui parauanture aussi n'eust pas esté émeu de cette sorte, s'il n'eust que simplement leu l'histoire. Tellement que quand le traducteur Latin a tourné, *Maior est Imago, quàm oratio*, par le mot *d'oratio*, il a entendu non l'oraison qui est vne priere, comme du Moulin a malicieusement ou ignoramment voulu persuader, mais le discours & la narration de la chose, au mesme sens

* *Concil. Trident. sess. 25.*
Imagines porro Christi, Deiparæ Virginis, & aliorum Sanctorum in templis præsertim habendas & retinendas, eisque debitum honorem & venerationem impertiendam: Non quod credatur inesse aliqua in iis diuinitas, vel virtus propter quam sint colendæ, vel quod ab eis sit aliquid petendum, vel quod fiducia sit in imaginibus figenda, veluti olim fiebat à gentibus, quæ in Idolis spem suam collocabant, sed quoniam honos qui eis exhibetur, refertur ad prototypa quæ illæ repræsentant.
Adrian. ep. ad Iren. & Constant. Imp. act. 2. Conc. Nicæ. 2.
μὴ γένοιτο ἡμῖν, ἵνα τὰς αὐτὰς εἰκόνας θεοὺς [illegible], [illegible].
Rursus.
πάντες ἡμεῖς προσκυνοῦμεν τοὺς ἄρχοντας, &c.
* *Act. 7.*
ταύταις ἀσπασμὸν καὶ τιμητικὴν προσκύνησιν ἀπονέμειν, οὐ μὴν τὴν κατὰ πίστιν ἡμῶν ἀληθινὴν λατρείαν, ἣ πρέπει μόνῃ τῇ θείᾳ φύσει.
* *En la defense de l'Eucharistie.*
Anastase Bibliothecaire a traduit Maior est imago sermone.

se départant des anciens Scholastiques, croit que les images (sans considerer leurs exemplaires) sont d'elles-mesmes venerables : Mais moy ie tiens auec sainct Thomas, sainct Bonauenture, & Alexandre de Alés, & auec vne infinité d'autres Docteurs, que les Images ne doiuent estre honorées qu'à raison de ce qu'elles representent; Ce que Vasquez Docteur excellent de la Compagnie en laquelle le Cardinal Bellarmin a esté nourry, a aussi defendu deuant moy, le prouuant doctement & solidement par les témoignages des Conciles & des Peres, & par de bonnes raisons qu'il amene au second liure de l'Adoration. Quant à ce qu'allegue du Moulin, *des diuers habillemens & des diuers noms des Images*, pour monstrer, *qu'elles sont honorées pour l'amour d'elles-mesmes*; c'est vne pure niaiserie, veu que pour le premier, s'il y a de la diuersité aux honneurs qui sont rendus à deux Images d'vn mesme Sainct, cela procede de la deuotion des particuliers, & non du reglement de l'Eglise Vniuerselle, si ce n'est que Dieu en ait honnoré vne de quelque insigne miracle, dont il n'ait pas honnoré l'autre : & puis, tousiours c'est pour l'amour du Sainct qu'on honore l'Image. Et pour les diuers noms des Images de la Vierge ; cela vient des diuerses graces & des diuers miracles que Dieu a voulu faire en diuers lieux, pour monstrer combien les monumens dressez à l'honneur de la Vierge sa Mere luy sont aggreables.

D. Thom. in 3. sent. dist. 9. q. 1. ar. 2 3. part. q. 28. artic. 3. 4. & 5. Bonauent. in 3. Alexand. 3. p. q. 30. m. 3. art. 3. §. 1. Vasquez li. 2. de adora. c. 3. & seqq.

Le reste qu'ajouste l'Aduersaire, n'est qu'vne boufonnerie continuée : & quant à l'abus, le Concile de Trente a esté fort soigneux de le retrancher; & où il est exactement gardé, on ne voit point que la superstition ait aucune part aux honneurs qu'on rend aux Images. Mais d'appeller abus, ou s'imaginer de la superstition par tout où vn Ministre s'en figure, ce seroit vouloir former sa creance sur vn mauuais patron : Aussi voit-on que ce n'est que le desir de calomnier qui échauffe le nostre contre les Images, & contre moy, veu que toute l'Eglise commandant que l'abus soit retranché, & qu'on employe simplement les Images pour exciter à deuotion, il dit, *que ceux qui parlent ainsi, parlent plus mollement*, & me nomme entre les autres, comme si ce n'estoit pas le commun langage de tous nos Docteurs. *Mais*, dit-il, *si elles aydent à la deuotion, d'où vient donc qu'on les cache en Caresme qui est le temps de deuotion*? Il deuoit demander par mesme voye, pourquoy les Conciles anciens ont ordonné qu'on ne celebreroit point les Festes des Martyrs en Caresme ; car si on ne celebre pas les Festes des Saincts en Caresme, pourquoy découuriroit-on leurs Images? Mais l'Eglise sçait bien rendre raison de ses ceremonies, quand il luy plaist. Le Caresme est vn temps de penitence & de pleurs; les festes des Martyrs se celebrent auec ioye ; leurs Images nous representent leurs triomphes, desquels nous nous voyons bien éloignés par nostre mauuaise vie. Pour doncques nous monstrer nostre misere, l'Eglise nous cache en Caresme ces sacrez monumens de leur vertu, comme si

Concil. Carthag. 3. alias 5.

nous estions indignes de les regarder, iusques à ce que par vne parfaite penitence, nous nous soyons remis au chemin de leur pieté, pour imiter leurs glorieuses actions. En suite il destourne ce que sainct Gregoire a enseigné, que *les Images sont les liures des ignorans*, & ajouste, *qu'il dit vray, dautant qu'elles entretiennent l'ignorance*. Et là dessus allegue l'Ecriture, & attribuë aux Images de Iesus-Christ, ce qu'elle dit des Idoles des Payens, (juge le Lecteur auec quelle candeur) & puis il s'épand en inuectiues contre les Pasteurs de l'Eglise, comme s'ils employoient les Images pour se dispenser de prescher. A pres se rejettant sur le Pape, il dit *qu'il imite Alcibiades & les Romains*, qui pour des singeries destournoient le peuple des coniurations du mal qu'on luy faisoit. Tous contes faits à plaisir pour diffamer la pieté.

Or dautant qu'en faueur des Images, nous alleguons les peintures des Cherubins du Tabernacle, lesquelles aussi i'auois produites pour exemple, il dit que *cela fait pour eux grandement; Car elles estoient* dit-il, *enfermées au Sanctuaire, où le peuple n'entroit iamais, comme si Dieu les ostant de la veuë du peuple auoit obuié à l'Idolatrie*, dont, dit-il, *apparoist l'estrange licence de Bellarmin au douziéme chapitre du liure des Images, où il ose affermer sans preuue que le peuple d'Israël adoroit les Cherubins auec l'Arche*.

Mais tout cela se refute aisément par ce seul témoignage de sainct Hierosme. *Les Iuifs*, dit-il en l'epistre à Marcella, *veneroient iadis le Sainct des Saincts* (Sancta Sanctorum) *par ce que là estoient les Cherubins, & le Propitiatoire, & l'Arche du Testament*: Ce qui estoit la cause de cette veneration, pouuoit-il n'estre pas honoré? Mais outre cela n'y auoit-il pas dans le tẽple d'autres figures de Cherubins, qui estoient hors du Sanctuaire, & que Salomon auoit exposées aux yeux de tout le peuple? Au demeurant Dieu faisoit enfermer l'Arche du Testament, où estoit le Propitiatoire, & les Cherubins, non pour empescher que le peuple ne reuerast ces choses, mais au contraire pour les rendre plus venerables, les mettant au lieu le plus saint de son tabernacle, dans lequel encore que le peuple n'entrast pas, il sçauoit neantmoins ce qui y estoit enclos. Et puis presque à toutes occasions on tiroit ces sacrés monumens de la presence de Dieu, pour les mettre au milieu de la multitude, voire mesmes pour faire les plus sainctes prieres de la Synagogue en leur presence : ce qui ne se faisoit pas sans les reuerer, puis que le Prophete mesme commande *qu'on adore l'escabeau* des pieds du Seigneur*, par lequel il est indubitable qu'il faut entendre l'Arche de l'Alliance : ce que nous lisons aussi auoir esté fait par Iosué & par la multitude des enfans d'Israel.

Psal. 98. 1. Paralip. 28. Iosué 7.

* *Les Bibles de Geneue mesmes ont traduit*, Surhaussez l'Eternel nostre Dieu, & vous prosternés deuant son marchepied.

Quant au serpent d'airain; le Cardinal Bellarmin dit aussi *que le peuple ne le pouuoit regarder pour estre guery, sans l'honorer*. Mais il confirme son dire par deux passages de sainct Augustin, l'vn pris du troisiéme liure de la Trinité, & l'autre du troisiéme liure de la doctrine Chre-

Aug. lib. 3. de Trin. c. 10. lib. 3. de doctrin. Christian. c. 7.

stiéne, qui sont de puissans appuis de son opinion, que du Moulin deuoit tascher de luy arracher, puis qu'il la vouloit combattre. L'abus des Iuifs qui creurent *qu'il y auoit quelque diuinité en luy, & qui luy offrirent de l'encens*, fut cause qu'Ezechie le brisa. Car qui ne sçait qu'en l'ancienne Loy offrir de l'encens estoit vne marque de l'honneur qu'on rendoit à la Diuinité? Si du Moulin s'en fust souuenu, il n'eust pas dit *qu'il est impossible que les Israëlites ayent pensé que cette piece de cuiure fust Dieu.* Ceux que le Prophete accusa d'auoir dit au bois, *Tu es mon Dieu*, & à la pierre, *Tu m'as engendré*, n'ont-ils peu dire le mesme au cuiure? Ou bien faut-il auoir l'esprit moins renuersé en adorant vn morceau de bois qu'en adorant vne piece de metal? *Hierem. 2. & 7.*

I'auois dit en ma Réponse que nous ne venerons pas les Images des faux Dieux, comme faisoient les Payens, mais les Images des amis & seruiteurs de Dieu. Du Moulin objecte contre cela, que *ce n'est pas amender nostre marché; car*, dit-il, *l'Ecriture appelle l'idolatrie vn adultere: Or vne femme adultere ne se peut excuser en disant qu'elle ne s'abandonne point aux ennemis de son mary, mais seulement à ses amis.* Mais ie luy réponds qu'il suppose faux, à sçauoir que la veneration des Images soit *idolatrie ou adultere*, & pour renuerser sur luy son exemple; Il est certain qu'vne femme n'est point adultere pour honorer d'honneurs legitimes & permis les amis de son mary, moyennant qu'elle ne soüille point sa couche; mesmes vn mary seroit tenu brutalement ialoux, s'il luy defendoit de salüer autre que luy, car il se doit contenter qu'elle ne viole point la foy qu'elle luy a promise. En cette mesme sorte Dieu n'ayant point interdit à l'Eglise d'honorer ses amis & seruiteurs, elle ne peche point en les honorant, & cét honneur qu'elle leur rend ne peut qu'auec blaspheme estre nommé adultere, ou Idolâtrie. La distinction de *latrie*, & de *dulie*, est trop bien fondée en l'Ecriture & en la doctrine des Peres, pour la rejetter comme fait le Ministre. Mais cela est d'vn autre discours, comme ce qu'il apporte encore des miracles faits aux Images des Saincts, desquels ie n'ay point parlé en ma Réponse, & au sujet desquels (outre que du Moulin imite les Iuifs, qui attribuoient à la vertu du diable les miracles de nostre Seigneur) il commet encore vne insigne fausseté, disant que *le Concile 2. de Nicée asseure qu'il ne s'en faisoit point. Destitués de preuues de la parole de Dieu*, dit-il de nous, *ils ont recours aux miracles. Et cela*, adjouste-t'il, *depuis peu: car le second Concile de Nicée dit, qu'alors il ne s'en faisoit point.* Et cite à la marge l'action quatriéme: Mais que diras-tu Lecteur, quand tu sçauras que toute cette action est employée à reciter les miracles des Images, soit du temps passé, soit mesme d'alors, & que les Euesques presents à ce Concile disent en auoir esté spectateurs? Voire quelques vns asseurent, que les miracles auoient esté faits en leurs propres personnes. Et certes ils produisent les miracles de l'Image du Martyr S. Anastase; Ils celebrent les miracles de l'Image de nostre Seigneur, qui *Luc. 11.* *Act. 4. ex miraculis S. Anastasij.*

ayant esté percée au costé par les Iuifs de Baruth, ville de Syrie, ietta du sang, qui au grand estonnement de ces infideles, guerissoit toutes sortes de malades, à cause dequoy ils se conuertirent : Ils y racontent les miracles d'vne autre Image de nostre Sauueur, auec laquelle paroissoient en mesme tableau les Images de la Vierge, & du Precurseur S. Iean Baptiste, & disent que les Martyrs Cirus & Ioannes, auoient esté exaucés, prians deuant elle pour la guerison d'vn malade. Ils y traictent des miracles des Images des Martyrs sainct Cosme & sainct Damian : Ils y discourent des miracles de l'Image de sainct Symeon Stelite, tant celebré par Theodoret en son histoire Religieuse. Là mesme vn Euesque de Salamine en Cypre, autrement de Constance, declare auec serment que le Synode exigea de luy, qu'il est témoin oculaire du mal'heur qui estoit arriué à deux personnes qui auoient indignement traicté & outragé, l'vn l'Image de la Vierge, & l'autre celle de sainct Pierre ; & adjouste la narration d'vn autre miracle aduenu en la personne d'vn Sarrasin, qui auoit aussi mutilé vne Image. Vn peu auparauant, vn autre Euesque nommé Manzo, auoit protesté qu'il auoit esté miraculeusement guery d'vne cruelle maladie, dont il estoit tourmenté, par l'applicatiō d'vne Image de nostre Seigneur, ce qui est confirmé par vn Theodore Euesque de Seleucie. En suitte ils representent les miracles d'vne Image de la Vierge deuant laquelle se prosterna saincte Marie Egyptienne. Ils font pareillement mention des miracles d'vne Image de la Croix, & d'vne autre Image de nostre Seigneur. De quel front est-ce donc que le Ministre oze dire que c'est depuis peu qu'on en employe les miracles ? Quant à ce qu'il allegue de la mesme action, ce n'est pas vne declaration du Concile, mais vne proposition de Tarasius Patriarche de Constantinople, qui sur le recit du miracle de l'Image de nostre Seigneur, en laquelle les Iuifs de Baruth renouuellerent tous les opprobres de sa passion, preuient vne objection que quelqu'vn pouuoit faire, alleguant que les Images d'alors n'estoient point recommandées de tels miracles, & dit à ce propos : *Mais de peur que quelqu'vn ne nous obiecte, que nos Images ne font point des miracles, nous respondrons à celuy-là, que comme dit l'Apostre : les signes ont esté donnés aux infideles & non aux fideles : Car ceux qui s'approchoient de cette Image estoient mècreans, & pour autant Dieu fit miracle par l'Image, à fin de les attirer à nostre Foy Chrestienne.* Et là dessus Theodore Diacre, ne laisse pas de continuer la narration des miracles faits aux Images des Saincts. Argumenter doncques du dire de Tarasius, qui s'entend de certains miracles & de certaines images, à toute la generalité des miracles & des Images, c'est vne sophisterie digne de l'esprit de du Moulin. Mais ce discours des miracles des Images n'est pas du sujet de mon liure. Venons donc aux témoignages de l'antiquité que i'auois produits, & examinons ceux qu'il nous oppose.

Le premier que i'auois allegué estoit ce celebre passage de Tertulian

Ex sermone Athanasij (non illius magni) de passione imaginis Saluatoris.

Ex Sophron in laud. SS. Marty. Cyri & Ioan.

Ex miraculis Sanctorum Cosmæ & Damian.

Ex vita S. Patris nostri Simeonis.

Constantinus sanctissimus Episcopus Constantiæ Cypri.

Manzo sanctissimus Episcopus Pacanensium.

De vita beatæ Mariæ Ægyptiæ.

Ex passione S. Martyr. Procop.

Synod. Nicæna act. 4.

Ἀλλὰ μήτις εἴπῃ, τινὸς ἕνεκεν αἱ καθ' ἡμῶν εἰκόνες οὐ θαυματουργοῦσι ; πρὸς ὃν ἀποκρινούμεθα ὅτι καθὼς ὁ ἀπόστολος εἴρηκεν, ὅτι τὰ σημεῖα τοῖς ἀπίστοις οὐ τοῖς πιστεύουσιν, &c.

au liure de la Pudicité, où il rapporte que *les Catholiques auoient des peintures de Iesus-Christ és Calices de l'Eucharistie*. Du Moulin dit que *cela est faux*: ajoustant que *Tertulian en ce lieu ne parle point de l'Image de Iesus-Christ, ny d'aucun Sainct ou Ange; mais parle d'vn Calice ou estoit graué vn Berger, portant vne brebis sur son épaule, & qui n'estoit point vne Image de Iesus-Christ, mais vn caractere de son office, de mesme façon qu'on peint les vertus.* I'ay honte d'vn homme qui a si peu de front. Il ne faut que lire le passage, & on verra si ce Pasteur graué sur le Calice, ne representoit pas Iesus-Christ. Et ne sert de rien de dire que cette peinture estoit vn charactere de son office; car de mesme quand on le represente Crucifié, cette Image est vn charactere de son office de Mediateur; mais cela n'empesche pas qu'il n'y soit peint en sa forme humaine, telle qu'elle peut estre figurée aux yeux des fideles, pour leur imprimer la souuenance de ses biens faicts. Quant à ce qu'il objecte, que *si le peuple eust rendu quelque seruice à cette graueure, on l'eust plantée ailleurs, & en vn endroit plus apparent.* Ie dis tout au contraire qu'il n'y auoit endroit du monde où l'on peust plus dignement mettre cette Image, pour la faire honorer, que sur les Calices de l'Eucharistie, veu que ce sont les plus venerables vaisseaux du ministere de l'Eglise Catholique, esquels elle offre le Precieux sang de Iesus-Christ. Ainsi demeure le passage en sa force. Icy donc l'Aduersaire a recours à d'autres lieux de Tertulian, esquels il soustient *qu'il est illicite de faire aucune Image, au liure de l'Idolatrie, chap. 4. & au liure des Spectacles chap. 23. iusques à là qu'il reproche au Peintre Hermogene son art comme vn crime abominable.* Mais ie voudrois luy demander s'il a la mesme opinion que Tertulian, c'est à sçauoir que la peinture soit vn Art abominable? S'il le croit; comment reçoit-il à la table de sa Cene ceux qui l'exercent? Mais s'il croit que cét art est licite, & mesmes honorable parmy les Chrestiens, pourquoy nous allegue-t'il Tertulian qu'il sçait bien auoir excedé en ce sujet pour deux differentes raisons, selon que son humeur a changé? Car au liure *des Spectacles*, il condamne la peinture, entant qu'elle estoit employée à representer des Images vaines & lasciues, qui estans monstrées aux jeux publiques des Romains, effeminoiét les spectateurs, & les induisoient à l'impudicité. Et certes vne des principales choses que Tertulian s'efforce de persuader en ce liure là, c'est que les meilleures choses du monde sont peruerties en leur vsage par les méchans. Tout de mesme au liure de l'Idolatrie il a peu estre poussé par la mesme occasion, veu que par tout ce liure il ne fait aucune chose que se plaindre des Peintres, des Statuaires, des Graueurs & des Fondeurs d'Images qui estans Chrestiés formoient & bastissoient sans scrupule les Idoles des Payés; & il leur objecte *que c'estoit vn pareil crime de les faire & de les adorer.* C'est donc ce qui a premierement aigry Tertulian contre les Peintres. Mais quelle iniustice, comme disoient les Peres du second Concile de Nicée, d'alleguer contre les Images des Chrestiens, ce que les Saincts

Tertul. l. de Pudic. c. 7.

Tertul. l. de Pudic. cap. 7. A parabolis licebit incipias, vbi est ouis perdita, à Domino requisita, & humeris eius reuecta. Procedant ipsæ picturæ Calicum vestrorum, si vel in illis prælucebit interpretatio, &c. *Vide eund. c. 10.*

Tertul. l. de Idolol. c. 4. & lib. de Spectac. c. 23.

Tertul. de Spectac. cap. 2. Non sic solum respiciendum est quò omnia sunt instituta, sed à quo conuersa, & quid non Dei est quod Deum offendit?

Docteurs ont dit contre les Idoles des Payens, & contre les Statues des faux Dieux? Tertulian a peu aussi auoir vn autre sujet d'aigreur, depuis qu'il fut fugitif de l'Eglise. C'est que les Catholiques se seruoient des peintures de leurs Calices, où estoit portraicte l'Image de nostre Seigneur en forme d'vn Berger, portant vne brebis sur ses épaules, pour inferer de là contre les Montanistes (du nombre desquels estoit Tertulian) que les pecheurs mesmes apres le Baptesme, deuoient estre receus à penitence. Pour doncques euiter la force de cét argument pris de la coustume & de la tradition de l'Eglise, il condamne toutes sortes de peintures, & mesme n'a point de honte en la passion de son heresie, d'apeller *Idoles* les Images de nostre Seigneur. Car qu'auparauant l'erreur, Tertulian n'eust pas cette opinion, c'est chose qu'il est aisé de prouuer, par ce qu'il écrit contre Marcion, au second liure, car expliquant le passage de l'Exode au vingtiesme chapitre il dit, *que Dieu defendant de faire les similitudes de toutes les choses qui sont au Ciel, en la terre, & és eaux, en a voulu rendre la cause, pour empescher la substance de l'idolatrie: à raison dequoy il ajouste, Vous ne les adorerés, ny ne les seruirés.* Là mesme pour monstrer qu'il n'y a point de contrarieté en la loy, il soustient *que la figure du serpent d'airain éleuée dans les deserts, & les Images des Cherubins posées sur l'arche, n'estoient point comprises en cette defense, veu qu'elles ne furent iamais erigées en tiltre d'Idolatrie;* qui est la mesme chose que nous alleguons pour la defense des Images que nous mettons en nos temples.

Tertul. l. 2. cont. Marcion. cap. 22. Similitudinem vetat fieri omnium quæ in cælo, & in terra, & in aquis ostendit & causas, idololatriæ scilicet substantiam cohibentes, subiicit enim, Non adorabitis ea, neque seruietis illis. Serpentis autem ænei effigies postea præcepta Moysi à Domino, non ad idololatriæ titulum pertinebat, *&c.* Sic & Cherubim & Seraphim aurea in arcæ figuratum exemplum, *&c.*

I'auois produit vn passage de sainct Gregoire de Nysse en l'oraison de sainct Theodore Martyr; Du Moulin dit *qu'il a monstré cy dessus qu'elle est fausse*: Mais cette parole ne luy échappera iamais qu'il ne s'expose à la risée de tous les Doctes, comme i'ay monstré au lieu qu'il allegue; Où i'ay solidement fait voir qu'il reiette ignoramment vne piece que tout le monde reconnoist pour œuure legitime de sainct Gregoire de Nysse; auquel s'accorde au suject des Images, son frere sainct Basile en l'oraison du Martyr Barlaam. De sorte que par le témoignage de l'vn & de l'autre, il paroist que durant les quatre premiers siecles, il y auoit des Images dans les Temples des Chrestiens, qui est tout ce que nous auons voulu prouuer en nostre réponse à l'auertissement du Serenissime Roy d'Angleterre. Or que cela se pratiquast deslors aussi bien en Occident comme en Orient, les témoignages de sainct Paulin & de Prudence suffisent pour le monstrer, veu que l'vn & l'autre écriuoient il y a plus de douze cens ans. Car ce que du Moulin dit qu'ils sont cent ans depuis, c'est vne pure ignorance en l'histoire, & en la Chronologie; veu que Prudence florissoit sous l'Empire de Gratian qui succeda à Valens, sous lequel & sous Valentinian fleurissoient sainct Basile, & sainct Gregoire de Nysse: & Paulin fleurissoit sous Honorius & Valentinian frere de ce Gratian qui succeda à Valens. Certes ils ne peuuent estre éloignés les vns des autres au plus

Ignorance en l'histoire.

au plus que de 30. ou 40. ans, & Prudence n'est pas éloigné des deux premiers de dix ans, pendant tout lequel temps, on ne sçauroit nous monstrer qu'il se soit fait quelque changement de Religion en l'Eglise d'Occident. Partant les passages que i'ay allegués pour monstrer l'ancien vsage des Images és Eglises des Chrestiens, demeurent en leur force, sans que les cauillations de l'Aduersaire en ayent rien rabatu.

Quant à l'Image de Iesus-Christ erigée en Cesarée, que Iulian l'Apostat fist abatre, & dont les Chrestiens porterent les éclats en vn Temple, *la prudence ne m'a point manqué* en l'employant, & en alleguant Sozomene qui en parle. Car encore qu'elle ne fust pas au commencement dans vne Eglise, si est-ce que Iulian l'Apostat l'ayant brisée, les Chrestiens en recueillirent les pieces, & les y poserent honnorablement; qui est vn témoignage euident qu'ils ne tenoient pas les Images de nostre Seigneur en qualité d'Idoles, comme font aujourd'huy les Caluinistes. Qu'on lise l'histoire, & on verra que les miracles ne manquerent point pour la confirmation de la pieté de la femme, qui l'auoit autrefois dressée. Et pour ce qu'Eusebe dit que *cette façon de peindre les Images de ceux desquels on a reçeu des biens-faicts, approche de la coustume des Payens* (car ce sont ses mots) cela se doit entendre quant au temoignage de gratitude, & non quant à la qualité des peintures. C'est à dire que Eusebe fait cette comparaison, qu'il est vray semblable que comme parmy les Payens, ceux qui croyoient auoir esté sauués par quelqu'vn, luy dressoient des Statuës, ou bien conseruoient son Image en des tableaux, qu'aussi parmy les Chrestiens ceux qui ont receu quelque assistance rendoient vn pareil honneur à ceux desquels ils pensent la tenir, & que pour cette raison plusieurs auoient les Images de sainct Pierre, & de sainct Paul, par ce qu'ils croyoient auoir esté secourus par eux. Mais de tenir ces Images en la qualité des Images des Payens, c'est chose qu'on ne peut attribuer à Eusebe, veu qu'en ce mesme chapitre il asseure que c'estoit la publique renommée, qu'au lieu où estoit cette statuë, il se faisoit de grands miracles, qu'il appelle *monuments des biensfaicts* du Sauueur, *& des trophées* qui duroient pour sa gloire; & entre autres choses, il dit qu'il croissoit aupres de la statuë vne certaine herbe qui guerissoit de toutes sortes de maladies. Est-il possible que Dieu eust voulu faire ces merueilles pour honorer vne peinture venuë de la superstitió des Payens? La narratió que fait Nicephore de cette histoire, nó seulemét n'est point contraire à cela, mais le confirme de tout point. qu'on prenne la peine de l'aller voir, & on verra qu'il exaggere les miracles qui s'y faisoiét, & qu'il parle auátageusemét de la pieté de celle qui l'auoit dressée; Tant s'é faut qu'il ait creu *que ç'ait esté vne statuë faite à la Payëne*, biéqu'à la verité elle fust à découuert. Ce que ie n'ay point nié, mais seulemét i'ay dit, *qu'apres qu'elle fut brisée par Iulià l'Apostat, les Chrestiés en porterét*

Sozomen. lib. 5. cap. 20.

Euseb. lib. 7. cap. 17.

Niceph. lib. 10. cap. 30.

les fragmens en vn temple; Qui est ce que dit aussi Nicephore: ajoustant, *que les Chrestiens l'ayans ainsi transportée en vn lieu sainct, l'honorerent comme ils deuoient, témoignans leur desir enuers l'Archetype & l'exemplaire qui est Iesus-Christ.* Ainsi c'est vne insigne fausseté, ce qu'ajouste du Moulin, apres la narration de Nicephore. *Que d'Images en l'Eglise, ny de leur rendre seruice, point de nouuelles.* Au contraire * l'Historien dit, *que les Chrestiens l'ayans retirée dans vn Temple, luy rendirent le culte conuenant, s'assemblans ordinairement auprés d'elle, pour témoigner leur affection à l'endroit de Iesus-Christ Sauueur*, comme nous venons de representer. Ainsi ne me reste-t'il rien à produire pour la defense des passages que i'auois bien allegués en ma Réponse; car de m'arrester à ce qu'il objecte au Cardinal Bellarmin, je ne le dois point faire, bien que ce me fust chose fort aisée, si ce n'estoit que ie ne desire pas de grossir dauantage mon ouurage. Pour le passage de la Loy, qu'il exaggere auec l'eloquence du sieur du Plessis, nos Docteurs y ont mille fois répondu, & monstré qu'il s'entend des Idoles, & des fausses images, esquelles on croit qu'il reside quelque diuinité, & que pour cette cause on adore comme faisoient les Payens les statuës & les simulachres de leurs Dieux; & non des Images faites pour estre des monumens de pieté, ou des obiects de vraye deuotion, telles que sont les Images des Chrestiens: A raison dequoy les 70. Interpretes, desquels l'authorité est bien d'autre poids, que les arguties de du Moulin, ont traduit, *Tu ne te feras point d'Idole*; & non *d'Image taillée*; estant certain que là & en Hebrieu, & en Grec, & en Latin, & en François, le nom d'Image se restreint à celle qui est accompagnée de fausseté, c'est à dire, à l'Idole; que Dieu defend d'adorer, comprenant sous cette defense toutes les similitudes, effigies & images des creatures, qu'on adore en tiltre de Dieux; ce que nous confessons ne se pouuoir faire sans sacrilege. Aussi ce qu'il nous allegue de la loy de Dieu, est vne pure explication de ce qui precede; *Ie suis l'Eternel ton Dieu qui t'ay retiré du pays d'Egypte, de la maison de seruitude, Tu n'auras point d'autres dieux deuant ma face.* Le Lecteur donc qui pesera cela meurement, verra que les orages & les tempestes qui furent oüyes sur le mont de Syna, ne menassent point ceux qui font les Images des Saincts, mais seulement ceux qui font & qui adorent les Idoles. A quoy se rapporte ce que le Ministre produit du Deuteronome 4. v. 16. d'Esaïe 4. v. 19. & de Iustin Martyr au Dialogue contre Tryphon. Desquelles choses qui voudra voir vne solide & exacte decision, lise les actes de la Conference de Fontaine-bleau, & la refutation du faux discours, car toutes ces choses y sont diligément & dignemét traitées.

* *Nicephor.* Statuam Christi Christiani tum in Diaconicum Ecclesiæ transtulerunt, & honoratiore loco positam cultu conuenienti persecuti sunt: locum namque eum libenter frequentantes, & imaginem ipsam inspectantes, desiderium suum & amorem erga statuæ ipsius Archetypum, primariumque exemplar declararunt.

Exod. 20.

Et au demeurant du Moulin nous monstrera quand il luy plaira quelque ancien Pere Grec qui ait nommé les Cherubins du Temple, *Idoles* (comme il pretend, *que ce n'est point absurdité de les nommer ainsi*) afin de renuerser la distinctió que nous mettons entre Image & Idole.

Et d'abondant nous le prions de nous éclaircir, s'il croit qu'il soit permis de dire en Grec, *que l'homme a esté creé à l'Idole de Dieu*; Que *le fils est l'Idole du pere*, comme on y peut dire sans scrupule, que l'homme est creé à l'image de Dieu, & que le fils est l'image du pere. Cela merite bien vn trait de sa plume.

Maintenant voyons s'il prouuera bien que les anciens Chrestiens n'auoient point d'Images, car c'est le nœud de nostre question. Ses preuues sont toutes prises du liure de Monsieur du Plessis, mais il n'importe pas; Il faut voir si elles sont concluantes. Il produit premierement Tertulian, *qui condamne également toute peinture*. Mais nous y auons répondu cy dessus. Il y adioinct sainct Clement Alexandrin, qui parlant des peintures & sculptures, dit des Chrestiens. *Il nous est totalement defendu d'exercer ceste art trompeuse*: Mais ie luy ay encore dit cy dessus, pourquoy en ces commencemens de la Religion, les Chrestiens condamnoient la peinture, c'est à sçauoir, par ce que ceux de cette profession faisoient les Idoles, & trauailloient à ces impudiques representations, qui estoient adorées & recherchées par les Idolâtres.

Il allegue faussement sainct Irenée, comme s'il auoit mis simplement entre les méchancetés des Gnostiques, *qu'ils auoient certaines Images peintes, & d'autres faites d'autre matiere, disans que c'estoit la figure de Christ faite par Pilate*. Et toutesfois sainct Irenée (qu'il a miserablement mutilé) ajouste, *qu'ils couronnoient ces Images, & les proposoient auec les Images des Philosophes du monde, c'est à sçauoir auec les Images de Pythagore, de Platon, d'Aristote, & des autres, faisans & obseruans en leur endroit toutes les coustumes des Payens*. C'estoit doncques en cela que consistoit la méchanceté des Gnostiques, qu'ils messoient indignement les Images de Iesus-Christ auec celles des Philosophes Payens, faisans en leur endroit tout ce que la superstition des Gentils enseignoit, & non simplement en ce qu'ils auoient les Images de nostre Seigneur. Et ainsi se doit entendre le passage de sainct Augustin au liure des heresies, parlant des mesmes Gnostiques, ou Carpocratiens, & ce que dit Epiphane au mesme suiet.

Iren. lib. 1. c. 24. Has coronant & proponunt cum imaginibus mundi Philosophorum, videlicet cum imagine Pythagoræ, Platonis, & Aristotelis, & reliquorum, & reliquam obseruationem circa eas similiter vt gentes faciunt.

August. de Hæres. c. 7. Epiph. li. 1. tom. 2. hær. 27.

D'Origene il nous produit vn passage du liure huictiéme, contre Celsus, où ce Docteur ne condamne en nulle façon nos Images, mais répond à l'objection que luy faisoit Celsus, *que les Chrestiés ne dédioient point de simulachres à Dieu, comme faisoient les Payens*, & dit là dessus, *que les Chrestiens au lieu de ces simulachres materiels dédiés en titre de dieux, consacrent au vray Dieu de plus excellentes Images, qui ne sont pas faites par la main des artisans, mais polies par sa sainte parole*. Or ce qu'Origene ne luy oppose aucunes images materielles, c'est pour deux raisons. La premiere, dautant qu'il estoit question des Images que les Payens consacroient en tiltre de Dieux; à quoy il n'y a rien de semblable en toute la Religion Chrestienne. La seconde est, que le siecle d'Origene estant vn siecle de persecution, les Chrestiens d'alors ne pouuoient

monstrer leurs Images, veu que c'estoit leur coustume au milieu de ces orages, de cacher tous les ornemens sacrez de leurs Temples, & les vaisseaux de leur ministere, & tout ce qui seruoit à l'Autel, de peur que ces choses ne tombassent és mains des Infideles. Et en ce mesme sens Minutius Fœlix, laisse passer à Cecilius, *que les Chrestiens n'ont nuls Autels, nuls Temples, nulles Images, conneuës, (nulla simulachra nota,)* c'est à sçauoir par ce qu'ils les cachoient aux Payens, & que d'ailleurs elles estoient de sujets du tout differens d'auec les sujets des peintures des Payens. Mais ie prie icy le lecteur de remarquer que des paroles de Cecilius, l'on pouuoit recueillir que les Chrestiens ne doiuent point auoir d'Images, on pourroit par mesme voye inferer, qu'ils ne deuoient point aussi auoir de Temples, veu que ce qu'il dit des Images, il le dit aussi des Temples, & toutesfois les Caluinistes ne pensent pas que ce soit chose mauuaise d'en bastir. Le témoignage de Lampridius n'est non plus contre nous, *L'Empereur Adrian*, dit-il, *ordonna qu'on fist par toutes les villes des Temples sans simulachres, lesquels aujourd'huy pour ce qu'ils n'ont point de Dieux, sont appellez Temples d'Adrian.* Mais outre que l'Eglise prent ses loix de l'authorité de ses Pasteurs, & non de la disposition des Empereurs, moins encore d'vn Empereur Payen que de tout autre, il n'est là question que des simulachres des Dieux, c'est à dire des statuës deïfiées, *lesquelles*, comme dit Tertulian, *changeoient leur destinée par la consecration*, & lesquelles aussi pour cette occasion les Chrestiens n'eussent eu garde de souffrir en leurs Temples, encore qu'ils receussent les Images de Iesus-Christ, & des Martyrs, comme nous auons monstré.

Minutius Fœlix in Octauio.

Pour le passage de sainct Augustin, au liure des Heresies, chapitre septiéme, nous y auons repondu cy dessus; examinons celuy de sainct Irenée. D'Amphilochius Euesque d'Iconie, il nous objecte ce passage, rapporté au second Synode de Nicée; *Nous ne nous soucions point de representer de couleurs en des tableaux les visages corporels des Saincts, car nous n'en auons que faire; Mais nous deuons nous souuenir des vertus de leur conuersation.* Du Moulin ayant puisé le passage dans les écrits de monsieur du Plessis, n'a pas veu la Réponse qui y fut donnée au second Concile de Nicée, apres qu'il eut esté objecté par Gregoire Aduocat des ennemis des Images; Car Epiphane Docteur Catholique, repondit à cét Iconomaque, que le passage estoit mutilé, ajoustant qu'Amphilochius remonstroit seulement en ce lieu là, *qu'il ne falloit pas tant s'amuser à dresser des Images aux Saincts, par vne affection charnelle, qu'à imiter leurs vertus*; tellement qu'Epiphane interprete fort doctement le passage obiecté, par cette paraphrase, *Nous sommes soigneux de choisir les vertus des Saincts, & de nous remettre en memoire leurs œuures, & d'imiter leurs exemples. Mais de leur bastir des temples ou de porter leurs Images en des tableaux, & ce pendant mépriser leurs vertus, c'est chose qui n'est point loüable. Car personne ne loüera vn homme qu'il verra se détour-*

Concil. 2. Nyssen. act. 6.
σπουδὴ ἡμῖν τὰς ἀρετὰς τῶν ἀγαθῶν ἀνδρῶν ἐκλέγεσθαι καὶ τὰς πράξεις αὐτῶν μεμνῆσθαι, καὶ τὴν πολιτείαν αὐτῶν ζηλοῦν· τὸ δὲ ναοὺς αὐτοῖς ἀναδείμασθαι διηνεκῶς, ἢ εἰκόνι τούτους ἀναπλοῦν καταφρονοῦντας τῆς τούτων ἀρετῆς, &c.

ner des vertus des Saincts, & neantmoins porter par tout leurs Images. Il ajouste encore *que le dire de ce grand personnage doit estre pris, comme ce que disent les Prophetes parlans aux Iuifs, & leur remonstrans que Dieu n'a que faire de leurs offrandes & sacrifices, & qu'en vain ils leuent les mains au Ciel, veu qu'ils ne se departent point de leurs impietés.* Au demeurant, c'est vn témoignage de la misere de la cause de nos Aduersaires en ce sujet, qu'il leur faut aller mendier les obiections des anciens Heretiques pour combatre nostre creance. Et ce pendant ils ne considerent pas que tous ces argumens ont esté non seulement refutés, mais encore méprisés par les plus doctes hommes de l'Vniuers; & que d'abondant ceux qui les ont produits ont esté condamnés par vn Concile general.

Mais voicy vne autre obiection prise de sainct Augustin. *Sainct Augustin sur le Pséaume* 113. dit l'Aduersaire, *exposant ces mots de Dauid, que les Idoles ont vne bouche & ne parlent point, ont des yeux & ne voyent goute, que ce sont œuures de main d'homme, se fait là dessus cette obiection, que l'Eglise a aussi des vaisseaux faicts de main d'homme. Mais il répond que cela est vray. Mais ces vaisseaux ont ils vne bouche sans parler? ont ils des yeux sans voir? leur adressons-nous nos prieres? Certes*, dit du Moulin, *il n'eust peu parler ainsi s'il y eust eu des Images en l'Eglise, ou si les Images eussent fait partie des meubles du temple.* Et pourquoy non Ministre? Ignorés vous donc qũe le but de sainct Augustin n'estoit autre en l'obiection qu'il se fait là, que de monstrer, qu'encore que les vaisseaux sacrés du ministere de l'Eglise fussent d'or ou d'argent, & partant selon leurs matieres semblables aux Idoles, encore qu'ils fussent consacrés au seruice de Dieu, & pour ce sujet honorés des peuples, & que par eux on suppliast, c'est à dire on sacrifiast à Dieu, neantmoins on ne les pouuoit iustement nommer *Simulachres* ny *Idoles*, consideré qu'on ne leur sacrifioit pas, (on ne leur supplioit pas) & qu'on ne croyoit pas qu'il y eust aucune diuinité residente en eux? Et le mesme ne le pouuoit-il pas dire des Images des Chrestiens, par exemple, des Images de Iesus-Christ, de sainct Pierre, de sainct Paul, & d'Abraham, qu'il dit ailleurs auoir esté communes de son temps? Le nœud de la question ne consistoit donc pas simplement en ce que les Idoles estoient l'œuure de la main de l'homme, & qu'elles auoient vne bouche & ne parloient point, des yeux & ne voyoient goutte; Mais en *ce qu'estans l'œuure de la main de l'homme, ayans vne bouche & ne parlans point*, neantmoins on les tenoit *en qualité de Dieux:* qui estoit vne chose ridicule, & qui ne peut en nulle sorte estre attribuée aux Images des Chrestiens. Certes si sainct Augustin en ce passage condamnoit nos Images, d'autant qu'ayant les sieges ou les organes des sens, elles sont insensibles, on pourroit par la mesme voye condamner les Cherubins du Sanctuaire: *car ils auoient des yeux & ne voyoient pas, des bouches & ne parloient point*; & toutesfois cette condamna-

Aug. in Ps. 113.

Aug. lib. 1. de consensu Euangelist. & lib. 22. contr. Faust. cap. 7.

tion seroit iniuste, dautant seulement qu'ils n'estoient pas tenus pour Dieux, ny leurs Images pour Images deïfiées ou consacrées en tiltre de Dieux. Qu'on lise diligemment le passage de sainct Augustin; & on trouuera que la force de son argument gist en cette clause, *d'estre adorées pour Dieu.* Pour l'autre passage pris du liure des mœurs de l'Eglise au chap. 34. nous renuoyons le lecteur à ce que nous en auons dit cy dessus.

Vient maintenant le Concile Elibertin au canon 36. *Il a esté ordonné*, dit ce petit Synode de 19. Euesques, *qu'il n'y auroit point de peintures en l'Eglise, de peur que ce qu'on sert ou qu'on adore, ne soit peint és parois.* Mais il a esté mille fois répondu que la raison de cette ordonnance est toute contraire à ce que pretendent nos Aduersaires; car elle fut faite à cause des persecutions, pédant lesquelles les Chrestiens estoient contraints d'enleuer & de cacher tous les ornemens de leurs temples, de peur qu'ils ne demeurassent en proye aux derisions & aux outrages des Payens. Or si les Chrestiens eussent eu des peintures és parois de leurs Eglises, elles n'eussent peu estre transportées, mais fussent demeurées exposées aux mocqueries des infideles, ce que le Concile voulant empescher, il ordonne qu'on ne fera nulles peintures és murailles des Eglises. Tant s'en faut donc que le Concile oste rien aux Images de l'honneur qui leur est deu, que mesme il est soigneux d'en conseruer le respect, & de les empescher d'estre outragées. Et que ce soit le vray sens du Concile, & qu'il n'ait pas simplement entendu defendre toutes sortes de peintures, mesmes celles qui se pouuoient enleuer comme les tableaux, du Moulin le pouuoit recueillir de la raison qu'il donne de son ordonnance en ces termes; *De peur que ce qui est seruy ou adoré ne soit peint és parois*: Qui est vne raison comme a remarqué Monsieur le Cardinal du Perron contre le sieur du Plessis, qui ne pouuoit auoir lieu sinon pour la defense des peintures faites és murailles des Eglises. Car de donner vne cause particuliere d'vne defense vniuerselle, & d'ordonner qu'on n'auroit absolument aucunes Images dans les Eglises, tant aux parois que hors des parois, *de peur que ce qui estoit seruy ou adoré, ne fust peint és parois*, ç'eust esté vne impertinence plus que puerile. Cela mesme se peut recueillir de la coustume qui dure encore au Diocese de Grenade en Espagne, en memoire de l'ordonnance de ce Concile, de se contenter de tableaux és Eglises, & de n'auoir point d'Images & de peintures appliquées contre les murailles. Ainsi (quoy qu'obiecte l'Aduersaire) le Concile ne defend d'auoir és Eglises que les Images immobiles, & qui ne pouuoient estre enleuées, non les mobiles & celles qui pouuoient estre aisément transportées, lors que la persecution s'éleuoit contre les Eglises.

L'Aduersaire n'auoit garde d'oublier ce fragment de sainct Epiphane, que plusieurs doctes personnages tiennent pour vne piece cousuë à la queuë de la traduction Latine de son Epistre; mais outre

cela il a esté mille fois répondu, que l'Image representée au voile que ce sainct personnage rompit, l'ayant trouvé pendu à la porte d'vne Eglise, estoit vne Image prophane & incogneuë, * encore qu'en apparence elle eust quelque rapport à l'Image de Iesus-Christ, ou à celle de quelque Sainct. Du Moulin en vn petit liure escrit contre moy en forme de Satyre, n'a point eu de honte de dire que *c'estoit celle d'vn Crucifix.* Quelle imposture? Venons au point, sur ce qu'Epiphane auoit coniuré Iean Euesque de Hierusalem, de ne permettre plus que tels voiles (c'est à dire, comme il pretend, où il y eust des Images) fussent tendus en l'Eglise de Christ, il allegue Gregoire de Tours, *qui parlant du Baptesme du Roy Clouis & de ses enfans, témoigne que l'ornement des Eglises estoit de tendre l'Eglise de voiles ou linges blancs, desquels voiles parle sainct Ambroise en l'Epistre trentetroisiesme. Preuue euidente* (dit-il) *qu'alors on n'auoit point d'Images; car à quoy des Images pour les tenir couuertes? Et c'estoit desia en l'an cinq cens de nostre Seigneur.* Quelle pitié est-ce de faire le sçauant en l'antiquité, & n'y entendre rien? Premierement, il est faux que Gregoire de Tours ait dit, au lieu qu'il cite, que ce fust la coustume de tendre l'Eglise de voiles ou linges blancs, * au contraire il dit *que les voiles estoient peints, quoy que les courtines fussent blanches*, & puis il parle d'vne ceremonie particuliere. D'ailleurs il est aisé de confirmer par des Autheurs plus anciens que Gregoire de Tours, qu'aux voiles des Eglises il y auoit des Images representées: Car sainct Paulin qui viuoit au siecle de sainct Hierosme, qui a traduit cette epistre d'Epiphane à Iean Euesque de Hierusalem, au sixiéme & dixiéme poëme qu'il a composé en l'honneur de sainct Fœlix, fait mention des parois, & des voiles des Eglises, où l'on voyoit peintes les figures des Martyrs, & des autres Saincts; ce que du Moulin n'eust pas ignoré, s'il eust puisé ses alleguations dans leurs sources. Or icy en contréchange du passage falsifié de Gregoire dont il nous a seruy, ie luy en raporteray fidelement vn qui luy pourra faire voir son ignorance. *Les peuples Chrestiens*, dit-il, *portent vn si grand amour à Iesus-Christ, que comme ils ont sa loy dans les tables de leurs cœurs, ainsi ils appendent son Image pour souuenance de vertu, en des tableaux visibles dans leurs Eglises, & dans leurs maisons.* Il nous produit maintenant diuers Conciles, soit pretendus, soit veritables, le premier est celuy de Paris, tenu (à ce qu'il dit) contre les Images, sous Louys le Debonnaire; L'autre est celuy de Francfort tenu sous Charlemagne, *auquel encore* (dit-il) *fut condamné le second Concile de Nicée.* Il ajouste le second Concile de Constantinople en l'an 750. Quant au premier, i'ay monstré en ma Réponse à Monsieur du Plessis, que cette petite assemblée de quelques personnes doctes du Royaume, ne peut estre qualifiée du tiltre de Synode, veu que ceux dont elle estoit composée, auoüent eux mesmes que ce n'est pas vn Synode, mais vne simple consultation, pour contenter le Roy qui auoit desiré cela d'eux. Mais laissant cela à part,

* Velum imaginem habens tanquam Christi, aut alicuius sancti hominis.

Du Moulin en son Anatomie.

* *Gregor. Turonens. l. 2. sect. 31.* Velis depictis adumbrantur plateæ Ecclesiæ, cortinis albentibus adornantur.

Greg. Turon. mirac. lib. 1. c. 22.

ie d'y qu'il est faux que ce pretendu Synode ait esté tenu contre les Images, comme se figure le Ministre; au contraire voicy comme il en parle. *Prens garde qu'oyant ces choses tu ne penses que la bride soit laschée à ta temerité, ou qu'il te soit permis, où tu verras les Images des Saincts soit de platte peinture, soit de relief, posées non pour vn culte illicite, mais pour vne discrette, & pourtant licite affection, de les destruire, ou de les tourner en opprobre & risée.* I'auouë bien qu'il se monstra vn peu excessif à corriger vne extremité par l'autre, c'est à dire qu'il osta aux Images l'adoration souueraine de latrie, en rauallant trop les iustes hõneurs qui leurs sont deuz, à cause de leurs exemplaires: Mais tous-jours il leur laisse quelque reuerence; qu'il fortifie mesme du témoignage de sainct Gregoire le Grand. La cause du mal en ce siecle là, estoit qu'on auoit persuadé calomnieusement aux François, que les Grecs au 2. Concile de Nicée, auoient ordonné qu'on adoreroit les Images de l'adoration de latrie, au lieu qu'ils auoient protesté par tous les actes du Concile, qu'ils n'entendoient parler que de la simple salutation ou adoration honoraire, que nous appellons, auec le Concile de Trente, *Veneration*; & reseruoient l'adoration de latrie à la seule Trinité: Sur ce mal-entendu les François fulminerent contre les Grecs, & detesterent leur erreur pretendue, trompés par l'imposture execrable des Iconoclastes qui auoient supposé & faict courir de faux extraicts du second Concile de Nicée, pour rendre cette saincte compagnie odieuse à tout le monde. A cela mesme se doit rapporter ce que du Moulin apres le sieur du Plessis & les Centuriateurs nous obiectent du Cõcile de Francfort; car s'il a condamné le 2. Concile de Nicée, ce n'a esté que sur ce calomnieux rapport, qu'il auoit decerné l'adoration de latrie aux Images, comme nous l'auons amplement deduit en la mesme réponse. Mais de m'amuser à répondre à ce pretendu Concile de Constantinople, c'est chose que ie ne suis point obligé de faire, veu que ç'a esté, non vne assemblée d'Euesques ou de Pasteurs, mais vn conuenticule prophane & execrable d'heretiques & de loups, dont toutes les inepties sont solidement & doctement refutées au 2. Concile de Nicée, encore que ce ne soit pas l'opinion de nostre Ministre, auquel l'erreur ne permet pas de bien gouster ses raisons. Voyons ses autres obiections.

Synod. Parisiens. pag. 85.

Concil. Nicen. 2. act. 7. vbi sup. d.

Voy la Réponse au Ministre d'Iniquité.

Concil. Nicen. act. 3.

Enuiron l'an 600. (dit-il) *Serenus Euesque de Marseille abbat toutes les Images.* Il est vray; mais sainct Gregoire le reprend seuerement, luy remonstrant qu'il deuoit corriger l'abus en instruisant le peuple, & non esteindre la deuotion en destruisant les Images. Et toutesfois l'on sçait combien plus grand personnage estoit sainct Gregoire, voire mesme hors de sa dignité, que ce Serenus, duquel nous ne lisons point d'autres miracles, sinon qu'il abbatist assés indiscretement les Images, ne se souuenant pas, comme luy reproche sainct Gregoire, *que c'est autre chose d'adorer vne peinture, & autre chose d'apprendre par la peinture*

Greg. lib. 9. ep. 9. Et quidem quia eas adorari vetuisses omninò laudauimus, fregisse verò reprehẽdimus. Dic frater à quo factum sacerdote aliquando auditũ est quod fecisti? Si non aliud vel illud te non debuit reuocare, vt despectis aliis fratribus solum te sanctum & esse crederes sapiẽtem: Aliud est enim picturam adorare, aliud per picturæ historiã quid sit adorandum addiscere.

peinture ce qu'il faut adorer. Quant au petit traict lasché par feu Mõsieur Pithou contre les Images, i'ay appris de la bouche de feu Monsieur le Febure, qu'il faisoit encore profession de la Religion pretenduë, quãd cela luy échappa, c'est pourquoy il ne peut auoir aucune force, puis que son Autheur a depuis renoncé à toutes ses erreurs. Au reste que nos François ayet eu des Images du temps de Charlemagne, c'est chose qu'il est aisé de prouuer, veu que Ionas Euesque d'Orleans, qui entreprist par le commandement de Louys le Debonnaire son fils, la defense des Images, cõtre Claude de Thurin, témoigne que cét Heresiarque Arien & Iconoclaste n'auoit ozé ouurir la bouche durant la vie de Charlemagne, sçachãt bien que l'Empereur ne l'eust pas souffert. Pour l'œuure de Charlemagne nous l'auons examinée exactemẽt en nostre réponse au Mystere d'Iniquité. Et pour le dire d'Anastase, il parle de quelques particuliers Allemans & François: car pour le general des deux nations il est indubitable qu'elles auoient des Images dans leurs Eglises, du viuant de Charlemagne, & dés long-temps auparauant; veu que Gregoire de Tours, qui viuoit enuiron 200. ans deuant luy, témoigne qu'elles estoient ordinaires en nos Eglises, comme nous auons monstré cy dessus par les propres paroles de cét autheur. Quant à ce que du Moulin ajouste, que *si les anciens Chrestiens eussent eu des Images, les Payens (desquels ils se mocquoient) eussent eu dequoy rendre leurs reprehensions ridicules.* Ie réponds que cela est tres-faux; dautant que les Images des Chrestiens n'ont rien de commun auec les Idoles. Les Idoles sont Images consacrées en tiltres de Dieux: mais nous ne croyons point qu'il y ait aucune diuinité aux Images; & nous ne les honorons qu'à raison de ce qu'elles nous representent, & cela encore sans aucune superstition.

Ionas Aurelianens. l. 1. de cultu imaginum.

De l'Image de Dieu.

ARTICLE XIX.



TOVCHANT les Images de Dieu, i'auois dit en ma réponse au Serenissime Roy de la grande Bretagne, *Que ces Images ne sont pas faites pour representer son essence: mais seulement pour exprimer les formes ausquelles il est apparu:* & auois ajousté, *Que nul n'est si brutal de croire, qu'on puisse peindre vne essence immortelle, infinie, inuisible, & incomprehensible.* Du Moulin cauillant sur le mot *d'Essence*, dont ie m'estois seruy, non selon les maximes de la Metaphysique; mais selon l'vsage commũ de nostre langue, auquel nous l'employons pour signifier la nature & la propre forme de la chose, dit, *que cela se peut aussi bien dire des Images des hommes, voire des bestes: veu que leurs peintures ne representent point leur essence, & n'y eut iamais homme si brutal que de cuider representer l'essence d'aucune chose en peinture.* Mais ie m'estonne de ce que faisant professiõ

Du Moulin depuis la pag. 464. iusques à la pag. 492.

de combattre le Cardinal Bellarmin, il n'a point remarqué en ses écripts de quelle sorte nous parlons des Images de Dieu ; Cela luy eust leué le scrupule qu'il forme sur cette matiere. *Il faut remarquer*, dit ce sçauant Cardinal, *qu'on peut peindre vne chose en trois façons. La premiere, pour exprimer vne parfaite similitude ou ressemblance de sa propre forme & nature* (c'est ce que i'ay appellé representer son essence.) *Et en cette façon*, dit-il, *on ne peint que les choses corporelles qui ont des lineamēs, des traits & des couleurs imitables par la peinture. Que si quelqu'vn vouloit peindre Dieu de cette sorte, celuy-là formeroit vne vraye Idole. La seconde, pour representer & remettre deuant les yeux quelque histoire; Par exemple*, dit-il, *si quelqu'vn vouloit peindre le bannissemēt d'Adam hors du Paradis terrestre, il faudroit qu'il representast Dieu en forme d'vn homme, marchant parmy le Paradis; Et Adam & Eue, se cachans entre les arbres, & puis vn Ange tenant vn glaiue & chassant Adam auec sa femme: Et certes celuy qui feroit vne telle peinture, ne voudroit pas representer la nature de Dieu, non pas mesmes celle de l'Ange, mais seulement, il remettroit deuant les yeux par la peinture, ce qu'vn autre exhiberoit aux oreilles par le recit de cette histoire, comme elle est rapportée en l'Ecriture. Et de cette sorte, Dieu peut estre peint. La troisiéme, pour exprimer & expliquer hors de l'histoire, la nature de la chose, non pas par vne naïue & propre ressemblance, mais par analogie & par des Symboles mystiques & metaphoriques, de la façon que nous peignons les Anges, jeunes, agreables, portans des ailes, nuds pieds, pour signifier qu'ils sont tousjours vigoureux, ornez de la splendeur de la grace & des vertus, prompts en leur mouuement, & tels que les dépeint sainct Denys, au dernier chapitre de son liure de la Hierarchie Ecclesiastique; Et de cette maniere, on peint aussi les Vertus, & mesme l'homme est vne image de Dieu, de cette troisiéme sorte, veu qu'il n'y a entre Dieu & l'homme qu'vne ressemblance d'Analogie: Nous peignons donc Dieu le Pere, en cette façon, quand hors de l'Histoire, nous le peignons en forme humaine.* Voilà comme Bellarmin explique plus au long ce que nous auons dit en moins de paroles ; par ce que nous parlions à vn Prince qui en peu de mots sçait comprendre beaucoup de choses. Cette distinction suffit pour renuerser les objections du Ministre, qui sōt toutes legeres, & presque de nul poids. Car premieremēt quant à ce qu'il dit, *qu'il attendoit quelque commandement de Dieu de faire ses images, pourueu qu'elles ne soient point faites pour representer son essence*; Ie répons qu'il suffit que Dieu n'ait point defendu celles qui se font de cette sorte. Or qu'elles ne soient point defenduës, le mesme Cardinal l'a solidement prouué, premierement, par ce qu'vne des raisons qui meut nos Aduersaires à croire qu'elles ne se doiuent point permettre, est parce que Dieu n'est pas corporel; & toutesfois en l'ancien Testament, nous voyons que l'on a fait des images des Anges, qui aussi n'ōt point de corps: Car sans rechercher la fin pour laquelle ces images ont esté faites, il appert de là, qu'on ne peut faire des peintures des choses incorporelles. Secondement par ce que Dieu luy-mesme s'est monstré en forme corporelle, comme il appert par diuers témoigna-

Bellar. l. de Imag. c. 8.

Obseruandum est tribus modis posse aliquid pingi. Vno modo ad exprimendam perfectam similitudinem formę & naturæ rei ipsius, & hoc modo res corporeæ solùm pingūtur, quæ lineamentis & coloribus prædıtæ sunt, *&c.*

Exod. 25. 3. Reg. 6.

ges de l'Ecriture; Qui est-ce donc qui empesche qu'on ne le puisse peindre en la forme en laquelle il est apparu? Troisiémement l'Ecriture attribue à Dieu les membres humains, & les façons humaines; Elle luy donne vne teste, des bras, des pieds, c'est à sçauoir pour exprimer sa vertu; Pourquoy est-ce donc qu'il ne sera pas permis de le dépeindre comme l'Ecriture le represente? En quatriéme lieu, on peint bien les Vertus, qui semblent estre moins capables d'images, veu que non seulement elles sont spirituelles, mais encores elles n'ont point de consistance propre (puis que ce sont Accidens;) Pourquoy est-ce donc qu'on ne pourra representer Dieu qui est vne souueraine substance? Cinquiémement, l'homme est vne parfaite image de Dieu, pourquoy est-ce donc que sur cét extrait, on ne pourra faire vne peinture de son original? Toutesfois ajouste Bellarmin, *Il faut auoüer que comme l'homme est vne image grandement éloignée de la perfection de Dieu, & pour le dire ainsi, vne image obscure, & extremémẽt dissemblable d'auec son exemplaire, qu'aussi la peinture d'vn homme, faite pour representer Dieu est grandement imparfaite, obscure & dissemblable d'auec son patron.* Suiuant cette doctrine, à ce que du Moulin nous objecte, *qu'il n'y a point de figure qui n'ait quelque conuenance auec la chose figurée, & que toute image est vne ressemblance*, nous répondons, qu'il y a deux sortes de conuenance & de ressemblãce, l'vne propre, qui represente la chose selon sa nature, & selon la condition de son estre, & de telle conuenance & ressemblance il n'y en a aucune entre les images de Dieu & leur exemplaire: l'autre est analogique & metaphorique, qui n'exprime pas l'estre propre de la chose, mais represente seulement sa vertu ou ses effects, par vn tel quel rapport. Et en cette sorte, il y a de la conuenance & de la ressemblance entre les images de Dieu, & ce qu'elles representẽt. Quãt à ce que du M. se plaint *qu'on les fait seruir d'enseignes aux tauernes*, c'est à Messieurs de la Police qu'il doit s'addresser, pour reformer cette coustume, car pour nous, nous ne defẽdõs icy que les loix de l'Eglise. Pour ce qu'il ajouste, *qu'on varie les figures, & que bien souuent on peint Dieu en des formes esquelles il n'est point apparu*, il deuoit se souuenir que les Catholiques * condamnent eux-mesmes les Peintres qui changent les formes exprimées en l'Ecriture, & qui par vne audace particuliere multiplient les images de Dieu & de la biẽ-heureuse Trinité, & en fõt de si mõstrueuses, qu'elles exposent la Religion Chrestienne à la risée des Heretiques, mais c'est vn abus des particuliers, qu'il faut corriger, & non condãner toute l'Eglise pour l'amour d'eux. Du Moulin replique cõtre cela, *qu'il est vray que Dieu est apparu à Daniel, en forme de vieillard, dautant qu'il sçauoit que Daniel n'en abuseroit point à Idolatrie, mais que quand il a parlé aux enfans d'Israël, il ne leur a fait voir aucune similitude, de peur*, dit-il, *qu'ils ne se corrõpissent en la representant en forme de masle & de femelle.* A cela nous repondons que le premier exemple pris des visions de Daniel, confirme nostre doctrine, veu que si Dieu s'est monstré en forme de vieillard

Exod. 25. 3. Reg. 6.

Gen. 3. Gen. 28. Exod 33. Isai. 6. 3. Reg. vlt. Amos 9. Daniel 7.

* *Bell. l. de imag. c. 8. Vasquez l. 2. de adorat. disp. 3. c. 4. in fine.* Negare non possumus reprehensione dignos esse Pictores, qui ex suo cerebro nouas Trinitatis imagines audẽt depingere, quibus occasionẽ irrisionis hæreticis præbent: [illegible] tamen cons[illegible]etas & com[illegible]muniter [illegible] Ecclesia approbatas depingere damnandũ non est.

Deuter. 4. Dan. 7.

à Daniel, celuy-là ne peche point qui le represente en la forme que l'Escriture luy donne; & en laquelle il s'est monstré; Que si le peuple Iuif, nonobstant cette vision, n'a point fait d'Image de Dieu, ny n'en a point mis depuis en ses Synagogues (comme le Ministre nous obiecte encore) ie répons que ç'a esté à cause de l'inclination que ce peuple auoit à l'Idolatrie. Car pour cette occasion, toute peinture luy estoit interdite. De sorte que, comme remarque mesmes Tacite, les Iuifs auoient pour loy inuiolable de ne receuoir aucunes images, non pas mesmes celles des Empereurs; Et comme écrit Origene, ils ne souffroient en leurs villes, ny Peintres, ny Statuaires, de peur que de leurs ouurages, les hommes grossiers ne prissent sujet d'errer au seruice de Dieu; mais les Chrestiens mieux instruits que les Iuifs, n'ont rien qui approche de cette mauuaise inclination, c'est pourquoy ils ne sont plus obligez à la rigueur de cette Loy, qui estoit purement positiue, & qui n'a deu auoir vigueur qu'en la police de ce peuple grossier & enclin à l'Idolatrie. Et ainsi le passage du Deuteronome peut estre employé contre la Synagogue, mais non contre l'Eglise. Du Moulin ne se rend pas encore, mais contre ce que nous auons dit, qu'il est permis de representer Dieu comme il apparut à Daniel, en forme d'vn vieillard, il nous objecte, *que Dieu fait ce qui luy plaist, mais que c'est à nous de faire ce qu'il commande, & ajouste que nostre Religion n'a point pour patron toutes les actions de Dieu, mais son commandement.* A cela je repons qu'à la verité toutes les actions de Dieu ne nous sont pas proposées pour les imiter, mais aussi y en a-t'il quelques-vnes, sur lesquelles nous pouuons prendre exemple. Particulierement quand il fait quelque chose qui peut seruir à nostre instruction, s'il n'y a point d'autre obstacle, nous pouuons l'imiter. Et en ce rang mettons-nous l'image en laquelle il est apparu à Daniel, dautant que par la contemplation de cette image, le Chrestien qui n'est pas capable d'vne plus exquise doctrine, peut estre incité à deuotion. Tellement que l'establissement de ces peintures est fondé sur le commandement general fait à l'Eglise, d'exciter les fideles à la pieté. Quant à ce que du Moulin demande, *que s'il faut venerer vn vieillard de bois, qu'on appelle Dieu le Pere, à cause qu'il ressemble à cette forme de vieillard apparuë à Daniel, pourquoy ne reuerons-nous plustost tous les vieillards viuans, qui y ont encore plus de ressemblance.*

Ioseph. lib. 2. cont. App.
Tacit. lib. 5.
Origen. l. 4. cont. Cels.

Ie répons que cette question est impertinente en Philosophie & en Theologie, veu que les Vieillards viuans, encore qu'ils ressemblent à celuy que veid Daniel, ils n'en sont pas pourtant les Images, consideré qu'ils ne sont pas des extraicts de cette premiere forme, ou de ce premier patron, ny n'ont pas esté pris dessus pour le representer: car il ne suffit pas qu'vne chose ressemble à l'autre pour estre son image, autrement vn œuf seroit l'image d'vn autre œuf, & vn marbre seroit l'image d'vn autre marbre: par ce qu'il luy ressembleroit; Mais d'abondant il est requis que l'image soit vn extrait de ce qu'elle represente &

qu'elle ait esté formée pour cét effect. D'ailleurs les Vieillards viuans comme creatures raisonnables, sont d'eux-mesmes capables d'honneur, de sorte que si on les honnoroit, on pourroit croire que ce seroit pour l'amour de quelque vertu particuliere residente en eux. Au lieu que reuerant l'image d'vn Vieillard faite en bois, ou en vne autre matiere, & peinte sur l'exemplaire de Daniel, on voit bien que ce n'est pas à cette creature insensible que l'honneur est rendu, mais à celuy qu'elle represente. Mais repart encore du Moulin, *quelques Docteurs de l'Eglise Romaine, Abulensis, Durand, & Peresius condamnent ces images: mesmes le second Concile de Nice, quoy que plein d'abus, neantmoins les condamne en l'action vj. & vij. Nicephore nouuel autheur & superstitieux au dix-huitiéme liure, chapitre 53. Les heretiques Armeniens peignent l'image de Dieu le Pere & du Sainct Esprit, qui est chose tres-absurde. Sainct Augustin tout de mesme au liure de la Foy & du Symbole.* A la verité Abulensis, Durand, Peresius, & quelques autres Docteurs tiennent qu'encore qu'ó puisse faire des images des Saincts & de l'humanité de Iesus-Christ, il n'est pas permis d'en faire pour representer Dieu: Aussi n'est-ce pas vn article de Foy, comme l'ont remarqué le Cardinal Bellarmin & Vasquez, c'est pourquoy l'Eglise n'ayant point prononcé là dessus, ceux qui defendent qu'on n'en doit pas faire ne sont pas notés d'heresie, veu principalemét qu'ils tiennent que l'Eglise tolere, mais n'approuue pas cette sorte d'images: toutesfois l'opinion contraire est beaucoup plus probable, veu qu'elle est fondée sur vn vsage immemorial qui semble n'auoir pas esté simplement toleré, mais aussi approuué de l'Eglise Catholique, veu qu'à Rome & ailleurs on voit communément de ces images dans les Eglises. Et certes toutes les raisons & tous les passages qu'on allegue au contraire preuuent simplement que l'on ne peut peindre d'images qui representent la nature & la propre forme de Dieu, veu qu'il n'a ny forme ny figure à laquelle le pinceau ou le ciseau puissent atteindre; mais ils ne prouuent pas qu'on ne puisse representer les figures corporelles, sous lesquelles le Pere, le Fils & le sainct Esprit ont daigné d'apparoistre, soit en l'ancié, soit au nouueau Testament. Aussi les passages du second Concile de Nicée, de Nicephore, & de sainct Augustin doiuent necessairement estre entendus de la premiere sorte d'images, & non de la seconde; Particulierement pour le second Concile de Nicée duquel Nicephore a suiuy toute la doctrine, il appert qu'il a approuué les images de Dieu de la secóde façon, car en l'action 5. il deteste les violences & les sacrileges de l'heretique Seuerus Prince des Acephales, & Magicien infame, cótre lequel tout le Clergé d'Antioche en sa requeste presentée au Concile de Constantinople se plaignoit (comme il est raporté en celuy de Nicée) *entre autres choses de ce qu'apres auoir volé & prophané les vaisseaux sacrés & les Autels, il auoit encore esté si présomptueux d'arracher & de departir entre ses compagnons les sacrées figures, d'or & d'argent, qui estoient faites*

Bellar. l. de Imag. c. 8. Vasquez de adorat.

Conc. Nic. 2. act. 5. ἐκ αὐτῶν ἐσύλησε τῶν ἁγίων θυσιαστηρίων οὕτω τῶν ἱερῶν σκευῶν, τὰ δὲ ἔξω εἰς εἰκόνα, τὰ δὲ χωνευτὰ καὶ ἐμέρισεν τοῖς ὁμοτρόποις. &c.

en forme de Colombes pour representer le sainct Esprit, & qui auoient esté mises sur les saincts fonts du baptesme, & sur l'Autel ; alleguant pour colorer son sacrilege, qu'il ne falloit pas nommer des Colombes le sainct Esprit. Surquoy Tarasius commence à dire, * *Si les Peres ont receu les images erigées au nom du sainct Esprit, combien à plus forte raison ont ils approuué l'image du Verbe incarné qui est apparu sur la terre?* D'où il appert clairement qu'ils ne condamnoient que l'Image de Dieu, par laquelle on veut representer sa propre nature, comme s'il auoit des membres corporels, & vne posture corporelle, qui est l'erreur des Antropomorphites; contre lesquels sainct Augustin enseigne ce que du Moulin a allegué de luy au liure de la Foy & du Symbole. Car ce qu'il defend de faire *vne image de Dieu assise, les iarrets pliés à la semblance d'vn homme*, il le raporte à la creance qu'on pourroit auoir que Dieu seroit corporel, & assis au Ciel de cette sorte; Tellement qu'il parle des images par lesquelles on voudroit representer sa forme naturelle, & non de celles qui expriment les formes corporelles esquelles il luy a pleu d'apparoistre. Ainsi s'en vont en fumée les exaggerations que fait du Moulin sur ce sujet, du peu de rapport qu'il y a entre ces images & la diuinité, car encore vne fois il n'y a personne parmy nous qui soit si brutal de croire qu'on puisse representer la nature de la diuinité qui est vne essence immortelle, infinie, inuisible, & incomprehensible. Et est faux que le peuple Catholique quelque grossier que l'estime du Moulin, ayt de si sauuages opinions. Et puis il a ses Pasteurs qui le peuuent instruire s'il a quelques imaginations charnelles de Dieu qu'il ne doiue pas auoir. Ioint que le peuple, s'il estoit si grossier que se figure le Ministre, pourroit tout de mesme s'imaginer des choses iniurieuses à la diuinité quand il entend dire à l'Ecriture que Dieu *a des bras, des mains, des yeux, & des oreilles*, s'il n'estoit redressé & instruit par les mesmes Pasteurs, comme ces choses se doiuent prendre & entendre. C'est assés de ce sujet; Il nous faut maintenant parler de la saincte Croix.

* *Εἰ τὰς ἐπ᾽ ὀνόματι τοῦ ἁγίου πνεύματος ἀνατεθείσας περιστερὰς ἐδέξαντο οἱ πατέρες, πόσῳ μᾶλλον τοῦ σαρκωθέντος λόγου, καὶ ὀφθέντος ἐπὶ γῆς μετὰ σώματος.*

August. de fide & symb. cap. 7.

De la Croix.

ARTICLE XX.

Du Moulin depuis la pagi 474. iusques à la page 491.

Hieron. ep. ad Paulin. de inst. Monach.

Paulin. ep. 11.

Theodoret. lib. 1. c. 18. Socrat. lib. 1. c. 17. Sozom. lib. 2. c. 1.



LES Payens ennemis de la gloire de Iesus-Christ crucifié pour le salut du monde, s'efforcerent anciennement de nous rauir ce sacré monument de nostre redemptio, & pour effacer la memoire de la mort du Sauueur, ils s'auiserent du temps de l'Empereur Adrian, de combler de terre, l'antre, où la vraye Croix auoit esté iettee & enfoüie par les Iuifs, afin que par ce moyen il n'en restast aucune trace pour reconnoistre l'endroit, & en tirer ce precieux gage. Mesmes

pour diuertir entierement la pensée des Chrestiens de ce sacré objet, ils éleuerent vne statuë de leur impudique Venus sur le Rocher où reposoit la Croix, afin, dit Sozomene, que si quelqu'vn adoroit en ce lieu là Iesus-Christ, il semblast adorer le Simulachre de cette infame Deesse. Mais Dieu ne permit pas que leur dessein reussist, mais apres quelque siecle il découurit aux fideles ce que les Idolatres leur auoient si long temps caché. Ce fut au temps du grand Constantin que la Religieuse Princesse Helene, inspirée du sainct Esprit en fit la recherche auec vne singuliere benediction de Dieu qui la luy fit trouuer. Elle se transporta en la montagne de Caluaire & là, dit sainct Ambroise, *ne voyant pas l'estendart de nostre salut, elle commença à dire en soy-mesme, Ie suis parmy la Pompe Royale, & la Croix du Seigneur gist dans la poußiere. Ie suis dans les Palaïs, & le Triomphe de Iesus-Christ demeure enseuely sous des ruines, & la palme de la vie eternelle est encore cachée : Comment puis-je croire que ie suis rachetée, puis que la redemption mesme n'apparoist point? Ie voy ce que tu as fait, ô Démon, tu as voulu enfoüir le glaiue qui t'a coupé la gorge, mais Isaac a débouché les puits que les estrangers auoient comblez, & n'a pas permis que l'eau demeurast plus long-temps couuerte. Qu'on leue donc ces ruines, afin de mettre en euidence la vie; Qu'on découure le glaiue qui a tranché la teste au vray Goliath: Qu'on ouure la terre, afin qu'on voye le salut éclater. Qu'as-tu fait, ô Démon, en cachant ce bois? Tu as voulu estre vne autre fois vaincu? Marie t'auoit vaincu engendrant, sans diminution de sa virginité, & enfantant le Triomphateur, qui par son Crucifiement t'a surmonté, & par sa mort t'a subiugué. Tu es encore aujourd'huy vaincu par vne femme qui éuente tes artifices. Elle comme saincte, porta en ses flancs le Seigneur, mais moy ie rechercheray sa Croix. Elle a monstré qu'il est nay, & moy ie feray paroistre qu'il est ressuscité. Elle a fait que Dieu s'est rendu visible aux hommes, & moy du milieu des ruines, je leueray le diuin estendart, afin qu'il serue de remede aux pechez.* Helene doncques animée par de si sainctes pensées rechercha soigneusement la vraye Croix, la trouua, l'adora & la consigna à l'Eglise de Hierusalé, où toutes sortes de fideles abordans pour visiter les saincts lieux, l'ont tousiours venerée, sans qu'en ces premiers siecles, il se soit trouué aucun Chrestien qui ait condamné cette deuotion. Mais l'ardeur du Christianisme commençant à s'alentir il s'est éleué des esprits prophanement pointilleux (comme vn Claude de Turin du viuant de Charlemagne) qui ont voulu sous vn faux pretexte de l'honneur de Dieu, esteindre celuy de la Croix, comme si en l'adorant on adoroit autre chose que Iesus-Christ, qui a pendu en son bois. Nostre siecle, qui est comme l'égoust de tous les siecles passez, a recueilly cette detestable doctrine. Et tout ainsi que du temps de l'Empereur Adrian, les Payens à l'instiguation du diable, enterrerent ce sacré monument de nostre salut, pour en abolir la memoire, aussi les Aduersaires de l'Eglise, agitez du mesme esprit, taschent auiourd'huy deffe-

Ambr. orat. in funer. Theodos. Ego inquit (Helena) in regnis, & Crux Domini in puluere? Ego in aulis, & in ruinis Christi triumphus? Ille adhuc latet, & palma vitæ æternæ? Quomodo me redemptam arbitror, si Redemptio ipsa non cernitur? Video quid egeris diabole, vt gladius quô peremptus es, obstrueretur. Sed Isaac obstructos ab alienigenis puteos eruderauit, nec latere aquam passus est. Tollatur igitur ruina, vt vita appareat: promatur gladius, quô veri Goliæ caput est amputatum, &c.

ſtrir ſa gloire, & par vn déplorable aueuglement combattent l'honneur qui luy eſt rendu, quoy qu'ils ſçachent qu'on le luy rend en ſouuenance de ce qu'elle a eſté l'autel * du ſouuerain ſacrifice de noſtre reconciliation auec Dieu, le marche-pied de la gloire de Ieſus-Chriſt, l'inſtrument de noſtre deliurance, le trophée de noſtre redemption, & l'eſtendart triomphal du Sauueur du monde, qui eſtendu ſur ſon bois, *a dépoüillé les Principautez & les puiſſances, & les a publiquement menées en monſtre, triomphant d'elles.* Mais celuy qui a rompu les deſſeins des Infideles, renuerſera les conſeils des mauuais Chreſtiens. Cependant que l'Vniuers iuge s'il n'eſt pas bien plus glorieux d'imiter la deuotion de nos premiers Peres, que de ſuiure les fureurs des Ethniques. Me propoſant doncques la pieté d'Helene & des premiers Chreſtiens, je m'eſtois efforcé en ma Réponſe au Sereniſſime Roy de la grande Bretagne, d'affermir la creance de l'Egliſe, & de la confirmer par les témoignages de l'Antiquité, produiſant ce qu'ont dit là deſſus ſainct Chryſoſtome, Prudence, Paulin & ſainct Ambroiſe, qui parlent en termes clairs, & nullement ambigus, de l'adoration de la Croix. Du Moulin ſe jette à la trauerſe, & cenſure orgueilleuſement mes alleguations, & dit premierement, *que le ſermon de Chryſoſtome de l'adoration de la Croix, eſt vne piece ſuppoſée qui ne ſe trouue point és œuures Grecques de Chryſoſtome, ayant eſté depuis peu miſe en luminere par Ioachin Perion, qui,* dit-il, *la nous a baillée telle qu'il a voulu*· il ajouſte, *que le Ieſuite Gretſer aſſeure qu'il ne l'a point trouué és Bibliotheques de Bauieres & d'Ausbourg.* Or cette cenſure monſtre combien il eſt plus hardy que le ſieur du Pleſſis, qui n'a oſé rejetter cette Homelie, que Monſieur le Cardinal du Perron luy auoit objectée, mais s'eſt contenté de dire, ſans en amener aucune preuue ou aucune coniecture, qu'on y a ajouſté ce qui eſt contraire à ſon erreur. Ceux d'Angleterre, qui ont depuis peu fait imprimer les œuures Grecques de ſainct Chryſoſtome, n'ont pas non plus rejetté ainſi abſolument cette Homelie, ſeulement l'ont-ils miſe entre les Panegyriques, dont la foy eſt douteuſe & branlante: C'eſt à ſçauoir par ce que les paroles de cette ſacrée bouche d'or, ſont trop formelles pour les Catholiques.

* Chryſoſt. hom. de Cruce. & latro. Philip. 2. Coloſ. 2. Ignat. ep. ad Philip.

Du Pleſ. en ſa Réponſe à l'Eueſque d'Eureux.

Quant à Perion qui l'a miſe en lumiere, c'eſt vne impoſture de dire, *qu'il la nous a baillée telle qu'il a voulu*: Mais il nous l'a baillée telle qu'elle ſe trouue manuſcrite en la Bibliotheque du Roy. Et ſi le Miniſtre eut eſté aſſez diligent, il s'en fuſt informé eſtant ſur les lieux, & ne nous euſt pas objecté contre la ſincerité de cette piece, qu'elle ne ſe trouue point dans les Bibliotheques d'Ausbourg & de Bauieres, qui eſt vne impertinente raiſon pour la reietter, veu qu'il ſe peut faire que beaucoup d'ouurages irreprochables des ſaincts Docteurs, ne ſe treuuent pas dans les Bibliotheques d'Allemagne, & qu'ils ſe treuuent ailleurs. Mais que dira le Miniſtre, quand nous luy monſtrerons dans les œuures de ſainct Chryſoſtome, dont iamais ny Grec, ny Latin n'a douté

des passages, où il parle en termes encores plus fauorables & plus auantageux, de l'honneur qu'on rend à la Croix, soit à la vraye, soit à son image? Ecoutons le doncques en vn lieu, où il monstre aux Idolatres que Iesus-Christ est vray Dieu. Apres auoir prouué que sa mort a rendu sa renommée plus glorieuse, il exaggere l'honneur qu'il a acquis au supplice le plus honteux qui fust au monde; *Quel est*, dit-il, *le Symbole de cette mort? C'estoit le signe d'vne mort maudite & la plus execrable de toutes celles qu'on peut s'imaginer, veu que ce seul genre de mort estoit accompagné de malediction. Car tout homme qui est pendu sur le bois est maudit. * Et toutesfois cette chose maudite, cette chose abominable, ce Symbole d'vn dernier supplice, cette Croix, est deuenuë plus resplendissante que les diadémes & que les coronnes des Roys. Car la teste n'est pas tant honorée d'vn diadéme Royal, qu'elle l'est de la Croix, qui est au dessus de tout culte, & de tout honneur: Aussi ceux qui l'auoient en si grande horreur, en recherchent curieusement la figure, de sorte qu'elle se trouue par tout, parmy les Princes, parmy leurs suiets, parmy les femmes, parmy les hommes, parmy les vierges, parmy les mariées, parmy les esclaues, parmy les personnes libres, & mesmes tous en marquent la plus noble partie du corps: car sa figure est imprimée tous les iours sur nostre front, comme sur vne colomne. Ainsi elle éclate à la sainte table: Ainsi elle resplendit aux ordinations des Prestres: Ainsi elle brille auec le corps de Iesus-Christ aux Cenes mystiques. On la voit reluire par tout aux maisons, aux places publiques, aux deserts, aux chemins, aux montagnes, aux collines, aux vallées: en la mer, aux vaisseaux, aux Isles: aux lits, aux vestemens, aux armes, aux couches, aux festins, aux vases d'or & d'argent, aux pierres precieuses, aux peintures des murailles, aux corps malades des bestes brutes, aux corps tourmentez des diables, aux guerres; à la paix, aux iours, aux nuits, aux dances des voluptueux, aux ordres des Moines; tant tout le monde est curieux de s'acquerir comme à l'enuy ce don plein de merueille. Cette grace est admirable. Personne ne rougit, personne n'a honte de se souuenir que ç'a esté le symbole d'vne mal'heureuse mort, mais tous s'en parent plus volontiers que de diadémes, voire mesme que de pierres precieuses & de carquans ou de colliers. Et non seulement on ne la fuit point, mais encore on la desire & on l'ayme. Et tout le monde est soigneux de l'auoir, & elle reluit par tout, & elle est épanduë sur les parois & aux faistes des maisons; On la voit aux liures, aux villes, aux ruës, aux terres habitées & aux solitudes. Ie voudrois demander à vn Payen, d'où vient que l'image d'vne si execrable & maudite mort est ainsi desirée de tous, si la vertu du Crucifié n'est pas extréme? Que si tu fais peu de cas de cela, & que tu demeures encore impudent, t'opposant à la verité, & faisant de l'aueugle deuant la lumiere, apprens d'ailleurs le merite de la chose & sa vertu. Les Bourreaux ont diuerses sortes de tourmens, le bois, les liens, les crochets, le plomb, & le reste des choses dont ils gehennent les corps, & déchirent & arrachent les membres, &*

Chrysost. Demōst. aduers. Gentil. quod Christus sit Deus cap. 9.

* ἀλλ' ὅμως τὸ ἐπάρατον τοῦτο, τὸ ἀπευκτὸν, τὸ τῆς ἐσχάτης τιμωρίας σύμβολον, νῦν ποθεινὸν καὶ ἐπέραστον· οὐδὲ γὰρ οὕτω στέφανος βασιλικὸς καλλωπίζει κεφαλὴν, ὡς σταυρὸς πάντων κόσμου τιμιώτερον ὤν, &c.

donques qui voudroit les porter en sa maison ? qui voudroit seulement les toucher ? ou bien, qui voudroit s'approcher bien pres des Bourreaux pour les contempler quand ils font leurs executions ? N'y en a-t'il pas plusieurs qui les abhorrent, de sorte qu'ils n'en peuuent souffrir, ny la veuë ny l'attouchement ? Et n'y en a-t'il pas quelques-vns ausquels ces spectacles font renuerser l'estomach, & qui tiennent cela pour vn mal'heureux presage, le fuyent & en destournent leurs yeux ? La Croix estoit autrefois en pareille horreur, voire estoit encore plus abominable ; comme i'ay dit cy dessus ; Par ce que non seulement elle estoit vn symbole de mort, mais encore le symbole d'vne mort maudite. Dy moy doncques d'où vient que tout le monde a vn si grand soin de l'auoir, & qu'vn chacun la souhaitte, & la desire par dessus toutes choses ? Ce bois doncques sur lequel le Sainct du Seigneur a esté couché & crucifié, pourquoy est-ce que tout l'Vniuers s'efforce de le posseder, de sorte que ceux qui en peuuent auoir vne petite parcelle, aussi bien les hommes que les femmes, l'enchassent dans de l'or, le pendent à leur col, & le tiennent à honneur & magnificence, à seureté & sauuegarde, encore que ç'ait esté vn bois de condemnation ? Mais celuy qui fait & qui dispose toutes choses, qui abolit les crimes du monde, & qui fait de la terre le Ciel, a aussi éleué par dessus les Cieux, vne chose si contemptible, voire plus honteuse que toutes les morts du monde. Lecteur, voyla comme cette sacrée bouche d'or s'épand en loüanges, & celebre l'honneur que les Chrestiens rendent à la vraye Croix & à son Image. Partant quand ailleurs il dit, comme nous l'auons cité en nostre Réponse au Serenissime Roy de la grande Bretagne, *Que les Prophetes mesmes nous predisoient, que la Croix & sa figure est venerable & adorable*, il ne dit rien qui ne soit conforme à sa creance, & à ce qu'il enseignoit à son peuple.

I'auois ajousté que Prudence escriuant contre Symmachus dit, que les Chrestiens ployoient le genoüil deuant la Croix pour l'adorer. Du Moulin repart encore que cela est faux, & dit que ie n'ay peu produire les mots ; & puis il tronque & mutile le passage de ce Poëte Chrestien, de peur que le Lecteur ne voye que ce que i'ay dit de l'adoration de la Croix, se trouue vrayement dans ses écrits : le voicy plus au long.

Prudent. contra Symm. lib. 1. de potentia Crucis.

Christus purpureum, gemmanti textus in auro,
Signabat labarum, clypeorum insignia Christus
Scripserat, ardebat summis crux addita cristis, &c.
—— Tunc ille senatus
Militiæ vltricis titulum Christique verendum
Nomen adorauit quod collucebat in armis.

Sozom. lib. 1. c. 4. Et certes le sens de ces derniers vers, qui sont ceux que du Moulin a allegués, n'est caché qu'à ceux qui n'ont pas leu l'histoire Ecclesiastique, veu qu'elle rapporte que le grand Constantin premier

Empereur Chrestien, changea la banniere generale de l'Empire, que les soldats auoient accoustumé d'adorer, en l'effigie de la Croix, à fin de les retirer des coustumes Payennes, & les porter peu à peu aux ceremonies des Chrestiens. Et ne faut point repartir que les soldats n'honoroient cette banniere ou enseigne imperiale que d'vn honneur ciuil: puis que Dionysius Halicarnasseus, qui a décrit les Antiquités Romaines, nous témoigne, *que les Romains tenoient leurs enseignes aussi sacrées que les Statuës de leurs Dieux;* c'est à dire qu'ils les adoroient comme leurs Dieux, & c'est pourquoy Tacite les appelle, *Legionum numina & Deos, les Dieux des Legions*, & Tertulian dit à ce mesme propos, *La Religion des Romains est toute guerriere; elle a en veneration les enseignes, elle iure par les enseignes, & elle les prefere à tous les autres Dieux.* D'où il appert que l'honneur qu'ils leur rendoient n'estoit pas ciuil, mais estoit vne adoration religieuse. Et partant Constantin ne pretendoit pas faire vn simple honneur ciuil, mais vn honneur Religieux à l'effigie de la Croix, qu'il fit mettre sur la banniere de l'Empire; Et ainsi Prudence parlant de la veneration & de l'honneur que les Romains rendirent, non seulement au nom de Iesus-Christ, mais aussi à la Croix qui faisoit partie du tiltre de cette enseigne de guerre, parle de l'adoration de la Croix que nous enseignons. Mais quel meilleur interprete voulons nous de Prudence que Prudence mesmes? Escoutons comme il parle ailleurs.

Dionys. Halicar. lib. 6.
Tacit. Annal. l. 1. Vide Baron. to. 3. Annal. Turneb. l. 15. Aduer,
Tertul. Apolog. c. 16.
Religio Romanorum tota castrensis signa veneratur, signa iurat, signa omnibus dijs præponit.

——Iam purpura supplex
Sternitur Æneadæ rectoris ad atria Christi,
Vexillumque crucis summus dominator adorat.

Prudent. in Apotheosi contra Iudaeos.

Tellement que quiconque nie que Prudence ait parlé de l'adoration de la Croix, monstre qu'il n'a iamais leu cét Autheur. I'auois encore dit que sainct Ambroise en l'oraison sur la mort de Theodose, parlant d'Helene, qui auoit mis vn des clouds de la Croix dans la Couronne de Constantin, dit, *qu'Helene a fait sagement d'auoir éleué la Croix sur la teste des Roys, à fin qu'és Roys la Croix de Christ fust adorée.* Du Moulin n'ozant effrontément nier que cette oraison soit de sainct Ambroise, luy donne neantmoins vne atteinte & dit, *qu'Erasme l'a iugée fausse, comme les autres du troisiesme Tome,* & pour dire quelque chose du sien il ajouste, *qu'il n'est pas croyable que sainct Ambroise ait parlé si ridiculement, que d'accomparer Iesus-Christ criant en la Croix, à vn Escharbot animal vilain, & qui ne crie point comme fait l'Autheur de cette oraison.* Quant au premier, plusieurs tiennent cette censure d'Erasme pour suposée, & croyent qu'elle est de l'inuention des Centuriateurs, mais quand elle seroit veritable, Erasme n'a esté ny Apostre ny Euangeliste pour estre infaillible en ses iugemens, & il a esté *si clair voyant en la lecture des Peres*, qu'il a attribué à Arnobe Precepteur de Lactance, qui viuoit sous Diocletian, les Commentaires sur les Pseaumes d'vn autre Arnobe, qui a

Alan. dial. 4. c. 6.
Hieron. in Catalo. script. Ecclesiast.

vescu depuis l'heresie de Photin, dont il fait mention sur le Pseaume 109. à fin que ie ne parle point des autres lourdes fautes qu'il a commises en ses censures, ausquelles il deuoit garder plus de moderation. Quant au second de l'Escharbot, du Moulin monstre la grande connoissance qu'il a & de l'ancienne Philosophie, & de l'histoire des animaux, il dit *que l'Escharbot est vn animal vilain, & qui ne crie point, comme feint cét autheur*; mais quelque vilain que soit cét animal, si est-ce que les Egyptiés n'ont pas laissé de le reuerer entre tous les animaux, croyát qu'il estoit vne viuante Image du Soleil, dont Pierius recherchant les raisons en la nature de cét animal, dit que Apion & les autres Egyptiens qui en ont fait vn tel cas, non seulemét n'en sont pas à blasmer, mais encore meritent loüange d'auoir recherché curieusement la conuenance de cét animal auec le Soleil, & mesme il asseure que l'Escharbot est vn symbole de grande sagesse, d'où vient le Prouerbe Grec, Κανθάρου σοφώτερος. Le mesme Autheur ne feint non plus de dire qu'il est l'Image de Iesus-Christ incarné, & produit pour garant sainct Augustin, qui vse sans scrupule de cette comparaison, & exaggere la charité du Sauueur, qui s'est abaissé iusques aux excremens de nostre nature. Mais Lecteur, que diras-tu de la suffisance de du Moulin, quand ie te monstreray dans les œuures de sainct Ambroise, dont iamais hóme n'a douté, qu'il a vsé de cette comparaison? Que du Moulin pour chastier cette sienne ignorance, le lise doncques en ses commentaires sur sainct Luc, & il y trouuera ces paroles. *Iesus-Christ* (dit-il) *a esté vn Ver en la Croix, vn Escharbot en la Croix: & vrayement ç'a esté vn bon Ver, qui s'est attaché au bois, ç'a esté vn bon Escharbot qui a crié de dessus le bois, &c.* Et bien Ministre, n'est-il pas croyable que sainct Ambroise ait vsé de cette comparaison? Certes plusieurs interpretes des Pseaumes au lieu où Dauid dit en la personne de nostre Seigneur. *Quant à moy ie suis non vn homme mais vn Ver*, ont traduit, *Ie suis non vn homme, mais vn Escharbot*, sans penser en rien raualler la Diuinité, qui ne se soüille point dans nos ordures; veu qu'elles ne sont ordures, qu'en tant qu'elles repugnent à nos sens corporels, ausquels elle n'est point attachée. Quant à ce que du Moulin ajouste que l'Escharbot ne crie point comme feint l'Autheur de l'oraison sur le decés de Theodose, il me suffiroit de dire que ç'a esté l'opinion de sainct Ambroise, comme ie viens de monstrer par vn témoignage irreprochable pris de ses œuures, mais outre cela du Moulin deuoit lire l'histoire naturelle de Pline, & il y eust apris qu'il y a vne sorte d'Escharbots, *qui volent, & qui en volant font vn grand bourdonnement ou mugissement*, & qu'il y en a encore d'autres, *qui viuent dans les prairies, & qui toute nuict ne font que crier*: Mais pour n'auoir iamais leu les bons liures, mais seulement les recueils des Escholes des Caluinistes, il s'immole à la risée du monde, commettant de si grandes inepties. Ayant donc mis ce passage à couuert de ses reproches, voyons s'il est bien employé pour prouuer

Eusch. de præpar. Euangelic.

Pier. Hierog. lib. 8. de Scarabeo.

August. in Soliloquiis, prout citatur à Pierio. Bonus ille scarabeus meus non ea tantum de causa quod vnigenitus, quod ipsemet sui author mortalium speciem induerit, sed quod in hac fæce nostra sese volutarit, & ex ipsa nasci homo voluerit.

Amb. lib. 1. in Euang. Luc. c. 23. Vermis in cruce, Scarabeus in cruce, & bonus vermis qui hæsit in ligno, bonus scarabeus qui clamauit è ligno.

Psalm. 21.

Plinius l. 11. c. 28. Volitant alij magno cum murmure aut mugitu: Alij focos & prata crebris foraminibus excauant, nocturno stridore vocales.

l'adoration de la Croix. Du Moulin dit, *que le citant ie me suis monstré faussaire, & au sens & aux paroles. Au sens, car* (dit-il) *ces mots* vt Crux Christi in regibus adoretur, *signifient à fin qu'en adorant les Roys, la Croix fust adorée par mesme moyen; dont appert qu'il parle d'vne adoration ciuile, puis qu'il la fait estre vne mesme adoration que celle qui se defere aux Roys: or icy il est question d'vne adoration Religieuse. Secondement,* ajouste-t'il, *Coëffeteau tronque faussement ce passage, supprimant les mots suyuants qui exposent ce qu'il entend par la Croix, ce n'est point (dit sainct Ambroise) insolence mais pieté quand elle est deferée à la redemption. Il parle donc de reuerer la redemption & non point vne Croix de bois.* Mais qui ne iuge cét homme indigne de réponse, voyant son impertinence & son immodestie qui continuë tousiours? Qu'au moins eussay-je affaire à vne personne raisonnable, & non à vn qui a renoncé à toute raison? *Coëffeteau,* dit-il, *s'est monstré faussaire au sens & aux mots!* Oyons donque parler sainct Ambroise & puis voyons comme i'ay representé ses paroles, il y a au Latin de ce sainct Docteur. *Sapiens Helena quæ crucem in capite regum leuauit, vt crux Christi in regibus adoretur,* & moy i'ay traduit. *Heleine a fait sagement d'auoir éleué la Croix sur le chef des Roys, à fin que la Croix de Christ fust adorée és Roys.* I'appelle donque icy tous les Grammairiens du monde, & les somme de dire si i'ay rien alteré ny au sens ny aux paroles de sainct Ambroise: Plustost du Moulin ne se monstre-t'il pas vn insigne faussaire aux paroles, traduisant ces derniers mots. *Vt crux Christi in regibus adoretur: à fin qu'en adorant les Roys, la Croix fust adorée par mesme moyen.* Car ce sont les paroles Latines (il ne s'agist icy que des mots) qui répondent à sa traduction Françoise. Quant au sens, c'est vne grande impertinence à du Moulin de dire, *que là il est question d'vne adoration ciuile telle que nous la rendons aux Roys,* & d'ajouster incontinent apres *que ces mots suiuants, Ce n'est point insolence; mais pieté quand elle est deferée à la redemption, exposent ce que sainct Ambroise entend par la Croix:* Car ie vous demande, Ministre, l'adoration qui est deferée à la redemption, est elle ciuile ou Religieuse? Si doncq il parle de reuerer la redemption & non point vne Croix de bois, il parle non d'vne adoration ciuile, mais d'vne adoration purement Religieuse. Toutesfois pour monstrer absolument que ce n'est point d'vne adoration ciuile telle que nous la rendons aux Rois qu'il parle, mais d'vne adoration Religieuse, telle que les Rois aussi bien que le reste des hommes la rendent aux monumens de la Passion de Iesus-Christ, voicy ce qu'il dit en suitte de ce qu'auoit fait Heleine. *Les Rois s'enclinent deuant le fer de ses pieds* (deuant les clouds de la Croix de Iesus-Christ) *Les Roys l'adorent & les Photinians nient sa Diuinité?* Partant i'auois bien employé ce passage pour monstrer que sainct Ambroise recommande l'adoration qui se defere au bois de la Croix, en consideration que ç'a esté le principal instrument de nostre redemption. Mais du Moulin insiste encore & fait force sur

ces autres paroles de sainct Ambroise. *Heleine a adoré le Roy, & non point le bois; car cela est vn erreur payen & vne vanité des impies: Mais elle a adoré celuy qui a esté pendu au bois.* Ie réponds que par ces paroles sainct Ambroise ne condamne pas l'adoration de la Croix qu'il a recommandée cy dessus; mais il explique en quelle consideration Helene l'a adorée, c'est à dire, non pour l'amour de ce qu'elle estoit en sa matiere, mais à raison de ce qu'elle representoit par sa forme, c'est à sçauoir, Iesus-Christ crucifié, qui est-ce qu'enseignent tous nos Theologiens, quand ils disent que cette adoration n'est pas *absoluë*, par ce qu'elle ne se termine pas au bois; mais *relatiue*, parce qu'elle se refere à Iesus-Christ, dont elle est l'Image. Ainsi donc ie n'ay ny mutilé ny falsifié le passage de sainct Ambroise: mais le Ministre me chargeant de cette licence, s'est licentié de me calomnier.

Le dernier passage que i'auois produit pour confirmer cette adoration de la Croix, estoit pris de Paulin contemporain de sainct Ambroise, de sainct Hierosme & de sainct Augustin, qui ont faict mention honorable de luy; Ce grand Euesque de Nole, parlant donc de la Croix que Helene auoit trouuée & consignée à l'Eglise de Hierusalem, voicy ce qu'il dit. *Laquelle* (Croix) *l'Euesque de la ville propose tous les ans au peuple à adorer, lors que la Pasque du Seigneur se celebre, estant luy mesme le premier de ceux qui la venerent.* A ce passage du Moulin donne vne solution encore plus impertinente que toutes les precedentes. *Quant à Paulin* (dit-il) *qui est dans le cinquiéme siecle, & à tous autres qui parlent d'honorer ou reuerer la Croix, ou mesme s'il se trouue quelqu'vn qui parle de l'adorer, sainct Hierosme sur le Pseaume 95. nous donne vne reigle generale pour exposer tels passages. La Croix,* dit-il, *est la colomne du genre humain, sur cette colomne est edifiée sa maison. Or par la Croix i'entends non le bois, mais la Passion.* Mais comment peut subsister cette solution auec les paroles de Paulin qui fait vne si expresse & si precise mention du bois de la Croix, de sa vertu, & de l'adoration qui luy est renduë par les fideles? Il dit [a] *que cette mesme Croix en vne matiere insensible a vne viue vertu, & qu'elle se multiplie de sorte que taillant son bois & en leuant des éclats pour en bailler aux Pelerins elle demeure tousjours entiere comme si elle n'auoit point esté entamée*; Cela s'entend-il donc du bois ou de la Passion? Il dit [b] *que l'Euesque ne proposoit cette Croix pour la faire adorer à son peuple, sinon aux iours de Pasques, si ce n'estoit à la priere de quelques personnes religieuses & en faueur des Pelerins qui venoient de loin pour visiter la terre Sainte*; Cela s'entend-il donc du bois de la Croix, ou de la Passion de Iesus-Christ? Il dit [c] *que cette Croix fut posée au mont de Caluaire en vne Basilique bastie auec tant de magnificence que ses lambris & ses Autels estoient tous éclatans d'or, & que pour la mettre en lieu asses digne on fit comme vn sanctuaire pour l'enfermer*, Cela s'entend-il donc ou du bois ou de la Passion?

Certes il n'y a rien de si inepte que cette défaite du Ministre. Il est

Hieron. ad Paul. de institut. Mon.
Amb. ep. 36. ad Sab. Aug. lib. 1. de ciuit. Dei. c. 10. & ep. 32. ad Paul. 12. ep. 34. Paul. lib. 2. ep. 3. alias ep. 11.
Epist. 9. ad Seuerum.

[a] Quæ quidem Crux in materia insensata vim viuam tenens, ita ex illo tempore innumeris penè quotidie hominum votis lignum suum commodat, vt detrimenta nō sentiat, & quasi intacta permaneat, quotidie diuiduam sumentibus, & semper totam venerantibus.

[b] Quam Episcopus vrbis eius quotannis cùm Pascha Domini agitur, adorandam populo Princeps ipse venerantium promit. Neque præter hanc diem, qua Crucis ipsius mysterium celebratur, quasi quoddam sacræ solemnitatis insigne profertur; nisi interdum religiosissimi postulent, qui ea tantum causa illò peregrinati aduenerint.

[c] Dignoq. mox ambitu consecratur condita in passionis loco Basilica, quos auratis corusca laquearibus, & aureis diues altaribus, arcano positam sacrario crucē seruat.

bien vray que c'est en consideration de la Passion de nostre Seigneur qu'elle est adorée, par ce qu'elle a esté le principal instrument de nostre salut. Mais que mesme en cette consideration les premiers Chrestiens ne l'ayent pas adorée, c'est vne imposture trop impudente & qui ne peut subsister auec les paroles de ce grand Paulin, les delices de nostre Aquitaine, le lustre de son siecle, l'ornement de l'Italie, & la merueille de l'Eglise.

Au reste ce sainct Euesque, qui, comme parle sainct Hierosme *pour obeyr à Iesus-Christ, se dépoüilla de toutes ses commodités, afin de suiure nud la Croix nuë, & de monter plus legerement au sommet de l'eschelle de Iacob,* fleurissoit dés le quatriéme siecle du temps de sainct Ambroise, qui loüe son zele à suiure Iesus-Christ, & sainct Hierosme fait grand cas de son eloquence & de son esprit, voire oze dire que s'il estoit vne fois cultiué par les sainctes lettres comme il fut depuis, l'Eglise Latine auroit quelque chose que la docte Grece n'auoit pas. Quant au passage du mesme sainct Hierosme, où il dit que par la Croix *il n'entend pas le bois, mais la Paßion de nostre Seigneur, sur laquelle comme sur vne ferme colomne la maison de Dieu est bastie,* il ne parle pas là de l'adoration, mais de la Foy qui doit estre imprimée en nos cœurs, *Heureux*, dit-il, *celuy qui porte en sa poictrine, la Croix & la Resurrection de nostre Seigneur, & le lieu de sa naissance, & le lieu de son Ascension.* Mais tant s'en faut que l'adoration externe de la Croix soit contraire à ces choses, que mesmes elle sert à exciter la memoire & à nous en faire souuenir. Et certes le mesme S. Hierosme en ce propre Commentaire des Pseaumes (si toutesfois l'œuure est de luy) ne feint point de rapporter à l'adoration de la Croix, ce que dit Dauid, *Adorez l'escabeau de ses pieds : car il est sainct.* Du Moulin ne se tient pas encore vaincu, mais nous oppose vn passage de sainct Hierosme, qu'il a pris, comme tous les autres, des écrits du sieur du Plessis. *Luy-mesme*, dit-il, parlant de sainct Hierosme; *sur sainct Matthieu, se plaint que quelques femmes portoient sur elles des mots de l'Euangile, écrits dans des billets de parchemin, & honoroient superstitieusement la* Croix. *Qu'eust-il dit*, ajouste le Ministre, *s'il eust veu parler à du bois, & salüer la Croix comme si elle entendoit, en luy disant*, Aue lignum triumphale: *Ie te saluë bois triomphal, &* O crux aue spes vnica, auge piis iustitiam reisque dona veniam. *Ie te salüe Croix, nostre vnique esperance, augmente la iustice aux fideles, & donne pardon aux coulpables, comme font nos Aduersaires?* Au premier ie répons, que du Moulin ne se depart iamais de sa mauuaise foy; car s'il eust representé le passage entier, il eust esté aisé au Lecteur de reconnoistre que sainct Hierosme ne condamne pas absolument la coustume de porter l'Euangile ou la Croix penduë au col, mais condamne ceux & celles qui la portent à la façon que les Pharisiens portoient à l'entour de leurs testes de certaines peaux roulées, où estoient écrits les commandemens de Dieu, & à la façon *qu'ils élargissoient leurs phi-*

Hieron. in psal. 95.
Fœlix, qui crucem & resurrectionem & locum natiuitatis Christi & locũ Ascensionis portat in pectore suo.
Hieron. in Ps. 98.
Du Plessis en sa Réponse, à l'Euesque d'Eureux, depuis la pag. 297. iusques à la pag. 317.
Lib. 4. ad cap. 23.
Matth. 23.

lacteres & alongeoient les franges de leurs vestemens, & y attachoient de poignantes épines qui les piquoient quelquesfois, lors qu'ils marchoient, ou qu'ils venoient à s'asseoir, & c'estoit comme vn auertissement de se souuenir du seruice de Dieu. Ce qu'ils faisoient par vne insigne vanité, & pour s'acquerir parmy les hommes, vne reputation de pieté & de probité, & auec cela, ils ne les portoient que sur le corps, & n'en auoient aucun ressentiment à l'interieur. Et d'ailleurs, ils ne se soucioient point de l'execution des commandemens, mais pensoient en estre quittes pour le porter sur eux en écrit. Sainct Hierosme condamne donc ceux qui de son temps portoient l'Euangile ou la Croix penduë pour vne mesme fin, mais il ne condamne pas ceux qui portent la Croix ou l'Euangile, non seulement sur leur corps, mais aussi dans leur cœur, & qui menent vne vie conforme à la saincteté de ce qu'ils portent, sans croire que leur salut consiste en cette particuliere deuotion, mais ajoustans à cela l'execution des commandemens de Dieu: A ce propos, nous lisons en l'histoire Grecque, que l'Empereur Isaacius Angelus, a esté blasmé d'auoir porté sur soy des parcelles de la vraye Croix, qu'il auoit rauies dans les Eglises; dautant que ce qu'il en faisoit, c'estoit par pompe & par vanité, & non par pieté ny par deuotion. Mais pour retourner à sainct Hierosme, qu'il ait entendu parler de ceux qui negligeoient les autres deuoirs de pieté, il appert par ce que voicy comme il parle. *Quelques femmelettes superstitieuses*, dit-il, *font cela parmy nous*, (ce que faisoient les Pharisiens,) *auec des petits Euangiles & du bois de la Croix, & choses semblables: lesquelles ont bien le zele de Dieu, mais non pas selon science, coulans le moucheron & engloutissans le chameau.* Par lesquelles dernieres paroles que du Moulin a malicieusement retranchées, il est visible qu'il les condamne, par ce qu'elles laissoient les choses plus importantes de la loy, se confians en ce qu'elles portoient sur elles quelques parcelles ou de l'Euangile, ou de la Croix, comme si cela seul les eust peu sauuer, qui estoit vne grande erreur. Au reste, comment est-ce que sainct Hierosme eust condamné la coustume de porter de la vraye Croix par deuotion, & sans superstition, veu que non seulement sainct Chrysostome & sainct Paulin ses contemporains, dont nous auons cy dessus produit les témoignages, loüent cette Chrestienne façon, mais aussi luy-mesme recommande particulierement à Eustochium & à Demetrias, *qu'elles ayent à toutes leurs démarches, & à toutes leurs actions, à peindre le signe de la Croix, & particulierement de s'en munir le front, pour épouuanter l'Ange exterminateur d'Egypte, & empescher qu'il ne face du rauage en leur ame?* Celuy qui faisoit tant de cas d'vn signe passager & qui finist en son vsage; Celuy qui recómandoit qu'on le reïterast tousiours, & que chacun le portast sur le front, eust-il peu condamner la deuotion de ceux qui portoient sur eux des parcelles de la Croix, qui est ce mesme signe permanent & durable? Quant à ce que du Moulin demande *ce qu'il eust*

Nicet. Cho. l. 3. de Isaac Angel.

D. Hier. ad cap. 23. Matth. Hoc apud nos superstitiosæ mulierculæ, in paruulis Euangeliis, & in crucis ligno, & in istiusmodi rebus (quæ habent quidem zelum Dei, sed non iuxta scientiam) vsque hodie factitant, culicem liquãtes, & camelum glutientes.

S. Hier. ep. 27. ad Eustoch. & ep. 8. ad Demetriad.

eust dit s'il eust oüy les Hymnes & les Cantiques de nos Eglises, où nous saluons la Croix; ie réponds qu'il eust dit que cela monstre que nous referons au Crucifié tout l'honneur que nous rendons à la Croix, car ce n'est pas ce bois, mais Iesus-Christ qui a esté estendu sur ce bois, que nous salüons, comme nostre vnique esperance. Mais que disons-nous de la Croix, qui ne s'en dist du temps de S. Hierosme? Nous disōs à la Croix; *Nous te salüons Croix sainte, nostre vray salut*. S. Ambroise cōtemporain de S. Hierosme fait dire à Helene cherchāt la Croix; *Ie cherche l'estendart du salut, & ie ne le trouue point*. Nous l'appellons en nos Hymnes, *Bois vital qui porte la vie de tout le mōde*; S. Ambroise la nomme la vie mesme; *Qu'on oste*, dit-il, *les ruines, afin que la vie apparoisse*. Nous chantons, O *Croix beniste! dautant qu'en toy le Roy des Anges a triomphé*; S. Ambroise l'appelle, *le triomphe mesme de I.C.* Nous la nommōs, *Croix viuifiante*, S. Ambr. l'appelle, *la palme de la vie eternelle*. Nous la reclamōs, *le signe de salut, & nostre sauue-garde au milieu des dangers*; S. Ambroise l'appelle, *le salut mesme*. Parlans à elle nous luy disons; *Par toy nous auōs esté rachetés, ô doux ornemēt du siecle*; S. Ambroise l'a qualifiée du tiltre, *de nostre Redemption*; Dequoy nous peut-on doncques accuser? Or ce n'a pas esté le seul S. Ambroise, mais tous les Chrestiens de son siecle, qui ont appellé la Croix du nom de *Vie*, comme le témoigne sainct Augustin en ses traictez sur sainct Iean, *Nous appellons le bois, Vie*, dit-il, *mais c'est en entendans par le bois, le bois de la Croix, d'où nous auons recueilly la vie*. Partant quand S. Hierosme, qui viuoit à mesme temps que ces deux celebres Docteurs, auroit oüy chanter ce que nous chantons en nos Eglises, à la loüange de la Croix, il ne s'en seroit point scandalizé, mais au contraire il s'en seroit edifié, puis que nostre langage est le langage de l'Eglise de sō siecle. De tout cela, le Lecteur peut recueillir que c'est non à la Croix, mais à I.C. que nous addressons ces paroles; *Ie te salüe ô Croix, nostre vnique esperance*, mais c'est en le contemplant comme attaché à cette Croix. Encore donc que nostre Seigneur ne soit pas du bois, comme cauille icy du Moulin, si est-ce qu'il est representé par le bois sacré de la Croix, comme par vne expresse image de sa passion. Et quant à ce que du Moulin dit, *qu'on ne doit point adorer mesme d'adoration relatiue, vne chose inanimée en l'honneur de Iesus-Christ*, c'est ce qu'il a oublié à prouuer, & ce que nous luy contestons auec toute l'Antiquité.

Amb. orat. in funer. Theod. f. Quæro vexillū salutis & non inuenio.

Aug. Tractat. 1. in Io. Dicimus lignū vitæ sed secundum intellectū lignum crucis, vnde accepimus vitam.

Vient maintenant ce celebre miracle de la multiplication du bois de la Croix, rapportée par sainct Cyrille Euesque de Hierusalem, & confirmé par sainct Paulin Euesque de Nole. Du Moulin, *assis au banc des mocqueurs*, s'en rit, & se mocque de ceux qui le croyent. Si ce n'estoit la honte du siecle, il se mocqueroit aussi bien de ce qui est dit en l'ancien Testament de la multiplication de la farine & de l'huyle de la veufue de Sarepta, ville voisine de Sydon, & ce qui est rapporté au nouueau de la multiplication des cinq pains d'orge, dont nostre

Seigneur nourrit cinq mille personnes, & outre cela, il en resta douze corbeilles pleines que les Apostres recueillirent. Mais ses bouffonneries auront-elles plus de poids que le témoignage de ces celebres Euesques, ou plustost que celuy de tout l'Vniuers, qui a esté spectateur de ce miracle, fait aux yeux du Soleil, en la ville de Hierusalem, & au lieu où Iesus-Christ a enduré? Et qui ne croira ce miracle dont la verité est si bien attestée, puis que les plus celebres Historiens & Docteurs Catholiques rapportent que Dieu fist vne merueille toute semblable en la terre où nostre Seigneur imprima ses pas en montant aux Cieux, de sorte que les Pelerins qui ioüyssoient de la liberté que Constantin auoit donnée au Christianisme, allans à grandes flottes à Hierusalem, pour visiter les lieux saincts, & vne saincte curiosité les portant à recueillir de la poussiere de cette terre, elle ne s'abbaissoit point ny ne se diminuoit point pour tout cela, encore que tous en prissent auec singuliere deuotion: Et ce qui estoit encore plus admirable, nonobstant qu'on leuast tousiours de cette terre, la marque des pas de nostre Seigneur y paroissoit tousiours emprainte.

Sulpit. lib. 2. sacr. Hist. Paul. ep. 31. Beda de loc. sanct. c. 7. Theodorus stud. in dogmatico de honorand. imag. to. 3. Bibliotheca sanct.

Quant à ce que du Moulin objecte, *que les Apostres & les fideles durant trois cens ans ne se sont point auisez de chercher la Croix, & d'en prendre les éclats pour les porter sur eux*; C'est vouloir combattre la prouidence de Dieu, qui durant tout ce temps, parmy les afflictions de son Eglise, n'a point voulu découurir ces sacrez monumens de nostre salut, de peur que les Iuifs, les Tyrans & les autres ennemis de Iesus-Christ, ne les ruinassent pour abolir la memoire de la Passion du Sauueur. C'est aussi auec peu de front qu'il bafouë icy la pieté de nostre sainct Louys, tige de la Royale maison de Bourbon, qui a fait bastir la sainte Chappelle, pour y recueillir la Coronne d'épines & les autres reliques qui y reposent; Et bien luy prent qu'il vit en vn siecle auquel par le mal'heur des Heresies, la licence est ouuerte aux blasphémes; Car au siecle de sainct Louys, il n'eust pas proferé ceux qu'il prononce sans en receuoir le chastiment. Mais en condamnant sainct Louys il deuoit aussi condamner sainct Paulin, qui ayant receu vne parcelle de la vraye Croix que Iean Euesque de Hierusalem luy auoit enuoyée par Saincte Melaine, la partagea encore & l'enuoya à Basula belle mere de Seuerus Sulpitius. Il deuoit condamner sainct Gregoire le grand, qui enuoya à Rechared Roy des Visigots en Espagne, vne Croix en laquelle estoit enchassée vne parcelle de la vraye Croix: Il deuoit condamner Iuuenal Euesque de Hierusalem qui enuoya vn morceau de la vraye Croix au grand sainct Leon Pontife Romain. Bref il deuoit condamner tous les plus religieux personnages du monde qui ont tous-jours cherement & precieusement conserué ce qu'ils ont peu auoir de la vraye Croix. Mais vn plus long traicté de ces choses n'est pas de nostre subject. Il y a de doctes personnages qui en ont fait

Vide Greiser. de Cruc. lib. 1. c. 79. Paul. ep. 11. Greg. l. 7. Reg. ep. 127. Leo ep. 72.

Greiserus de Cruce.

des liures entiers. Le Ministre entre maintenant en l'examen de la qualité de l'adoration renduë à la Croix, & s'escrime contre Bellarmin qui ne luy accorde qu'vne adoration inferieure à celle de latrie, au lieu que les autres Theologiens luy attribuent celle de latrie. Mais sans entrer en cette dispute qui n'est fondée que sur cette difficulté de Philosophie, à sçauoir *si c'est vn mesme mouuement d'esprit par lequel nous apprehendons l'image & ce qu'elle represente*, nous demeurons en la doctrine commune, qui est que la Croix doit estre adorée d'adoration de latrie, mais non d'adoration absoluë, ains seulement relatiue. Et le docte lecteur se souuiendra que l'adoration relatiue de Latrie, n'est pas si excellente que l'adoration absoluë de Dulie, par ce que celle-là n'est deferée que pour l'amour d'vne autre chose, & celle-cy est renduë pour l'amour de l'excellence qui reside au sujet auquel elle est deferée; mais cela n'est pas du gibier des Ministres, qui marchent sur de la braise ardente quand ils tombent sur les difficulté de la Theologie Scolastique. Reprenons doncque nostre discours. Nous disons que la Croix doit estre adorée de latrie, *par ce qu'en l'acte de cette adoration nous ne separons point le crucifié d'auec la Croix*, mais par vn mesme mouuement d'esprit nous apprehendons l'vn conioinctement auec l'autre, de sorte que ce n'est pas adorer la creature d'vne adoration égale au Createur, puis que mesme l'adoration ne s'arreste pas en la creature, & que d'ailleurs Dieu est adoré pour l'amour de luy-mesme, & la Croix seulement comme vn instrument dont il s'est voulu seruir pour nostre salut. Quant au commandement qu'exige du Moulin nous auons répondu cy dessus qu'il suffit que Dieu n'ait point defendu de faire ce que nous faisons, veù principalement que nous y sommes portés par le respect que nous deuons à ce qu'il a sanctifié, & arrousé de son sang precieux; A la mesme façon que les premiers Chrestiens reueroient les vaisseaux du sainct ministere, à cause de l'attouchement du corps & du sang de nostre Seigneur. Ioint que la representation de Iesus-Christ suffit pour rendre la Croix adorable de cette adoration relatiue dont nous auons parlé; Car ce que du Moulin ne sçachant dequoy il parle, afferme *que nul n'adore l'Image de la Croix d'égale adoration que le bois de la vraye Croix*, c'est vne vraye ignorance de nostre doctrine, veu que nous enseignons tout le contraire. Il est bien vray que la vraye Croix est adorée pour plus de raisons, que la seule image, d'autant qu'outre la representation, elle a encore l'attouchement qui la rend venerable, mais ce n'est pas à dire que ce ne soit vne mesme adoration. Et icy de rechef du Moulin monstre combien il a esté peu curieux d'apprendre la doctrine qu'il fait mine de combattre. Car s'il eust leu diligemment les écrits de nos Docteurs, il eust appris que toutes les choses destinées pour representer les instrumens de la passion de Iesus-Christ, comme les cloux, la lance, & tout le reste de ce que nous tenons de venerable sont, au cas qu'il pose, adorées, à cause de

Hier. ep. ad Theoph.

Du Moulin pag. 484. lig. 18.

Pag. 485.

Greiser. tom. 1. c. 59. pag. 202. Vasquez l. 3. de ador. c. 6.

la representation, encore que hors ce particulier vsage nous n'adoriós pas toutes les lances, ny tous les cloux, ny toutes les eponges communes, par ce que ny elles ne sont en lieu sacré, ny ne sont pas destinées à cela, ny ne sont faites expres pour seruir d'images & de memoire à la Passion de Iesus-Christ. Pour dernier effort, du Moulin ajouste, *que si quelqu'vn saluoit ou parloit au manteau du Roy, encores qu'il fust sur la personne du Roy, il ne laisseroit pas pour cela d'estre tenu pour insensé.* A quoy ie répons, qu'il est bien nouueau au stile des Grammairiens, s'il ignore la force des Prosopopées, par lesquelles on fait parler, & on parle aux choses inanimées. Que si pour parler aux choses inanimées on est insensé, Insensé donc Moyse qui dit, *Vous cieux prestez l'oreille, & ie parleray, & que la terre écoute les paroles de ma bouche.* Insensé Esaye, qui commence sa Prophetie par ces mots; *Vous cieux écoutez, & toy terre preste l'oreille; car l'Eternel a parlé.* Insensé Hieremie qui s'écrie: *Cieux soyez estonnez de cecy, ayez horreur & soyés asseches grandement.* Insensez presque tous les Prophetes qui parlent mille fois à des choses inanimées, & insensibles. Ie dy donc que quand nous saluons la Croix, nous parlons non au bois, mais à Iesus-Christ que ce bois nous represente, & partant ny nous ne sommes insensez, ny nous ne commettons aucun abus en cela, mais ceux qui y en pretendent, témoignent l'horreur & le dégoust qu'ils ont du Christianisme.

Deut. 32.
Esai. 1.
Hierem. 2.

Il faut maintenant examiner ce qui regarde la réponse que i'auois donnée à l'objection qu'auoit faite le Serenissime Roy de la grande Bretagne, *que s'il faut adorer la Croix, pour ce qu'elle a touché Iesus-Christ, il faudra aussi adorer la bouche de Iudas qui l'a baisé, & les mains qui l'ont buffeté, la terre de Canaan, que ses pieds ont touché.* I'auois donc reparty à cela, *qu'il y a de la difference, par ce que les léures de Iudas & les mains des bourreaux, estoient membres viuans de ces peruers, qui commettoient vn sacrilege attouchement; mais la Croix c'estoit vne chose morte & vn instrument innocent de la mort du Redempteur.* Du Moulin auec sa modestie accoustumee, dit *que c'est vne fuite sans couleur.* 1. *par ce que si nostre Seigneur par son attouchement eust rendu les choses mortes adorables, il eust encore plustost rendu saintes les choses prophanes.* 2. *par ce que la Croix, pour estre vne chose morte, n'en est pas plus adorable.* Au premier ie répons que du Moulin n'a nullement compris la force de ma Réponse, car constituant la difference d'entre la Croix & les léures de Iudas & les mains des Iuifs, *en ce que les léures de Iudas & les mains des Iuifs estoient membres viuans de ces peruers*, i'ay voulu rendre la raison pour laquelle l'on ne pouuoir adorer ny les léures de Iudas, ny les mains des Iuifs, par ce que les parties viuantes d'vn corps ne peuuent estre adorées que conjointement auec leur tout, & quand nous rendons l'honneur d'adoration à quelque partie de l'homme, nous supposons que l'homme entier en est capable. Ainsi baiser la main, anciennement c'estoit adorer celuy à qui on la baisoit, & partant si on adoroit ou les

lèures de Iudas, ou les mains des bourreaux Iuifs, on adoreroit aussi ces detestables creatures, qui seroit vne execrable impieté. Mais adorant la Croix qui est vne chose morte & separée d'auec ceux qui ont crucifié nostre Seigneur, il n'y a point de doute que nostre adoration ne se termine en vn autre object, c'est à sçauoir en Iesus-Christ, qui ne l'a renduë adorable, qu'entant qu'elle le represente à nos yeux comme l'autheur de nostre salut, qui a pendu à son bois. Et quant à ce que du Moulin dit, *qu'il s'ensuiuroit, qu'à plus forte raison, nostre Seigneur auroit rendu saintes les choses prophanes;* le répons qu'il est vray que ce que nostre Seigneur a touché d'vn attouchement religieux, il l'a sanctifié, mais nous auoüons que ce qu'il n'a attouché que d'vn attouchement ciuil, il ne l'a point sanctifié. Par exemple, l'eau dont il vsoit ordinairement, il ne l'a pas sanctifiée, mais quand il a esté baptisé, alors, comme dit elegamment le venerable Bede; *par l'attouchement de sa tres-pure chair, il a imprimé aux eaux vne vertu regenerante*, de sorte, que si nous auions maintenãt de l'eau où nostre Seigneur a esté baptisée, elle nous seroit aussi precieuse que les cloux, l'éponge, & les parcelles de la Croix. Et pour toucher l'exemple du Serenissime Roy de la grande Bretagne, encore que nostre Seigneur n'ait pas sanctifié toute la terre de Chanaan, sur laquelle il a marché, cõuersant auec le monde, neantmoins les premiers Chrestiens en ont leué des gazons en quelques endroits, où ils croyoient que nostre Seigneur auoit imprimé quelque particuliere sainteté, comme sur le lieu de la montagne des Oliues, où il imprima ses pas deuant que de monter aux Cieux. Et pour monstrer que ce n'estoit pas superstition, Dieu a beny leur pieté par vn insigne miracle, dont nous auons fait mention cy dessus. Or si iamais nostre Seigneur a faict vn acte de Religiõ, ç'a esté à l'arbre de la Croix, où par vn excés d'amour, *il s'est rendu obeyssant à Dieu son Pere, iusques à cette honteuse mort qu'il a soufferte*, pour expier les offenses du monde. Partant la Croix qui luy a seruy d'Autel pour offrir ce religieux sacrifice à Dieu, est venerable à tous ceux qui ressentent comme ils doiuent l'obligation de ce bien fait. Et icy le Lecteur remarquera que nous ne disons pas que cette Croix, pour estre morte ou insensible, en soit plus adorable absolument; mais nous disons qu'en cette consideration, elle est plus capable d'vne adoration relatiue, dautant qu'estant telle, elle n'est point capable d'estre adorée pour l'amour d'ellemesme, de sorte que tout l'honneur qu'on luy rend, se refere indubitablement à vn autre obiect, au lieu que les creatures raisonnables, telles qu'estoient Iudas & les Iuifs, estans capables de leur nature de receuoir de l'honneur, si on leur en deferoit, il sembleroit que ce fust à eux qu'on le rendist (comme il s'en est trouué qui ont porté vn singulier honneur à Caïn & à Iudas) * qui seroit vne impieté execrable. Quant à ce que du Moulin objecte 4. *que nous ne voudrions pas adorer les calices vuides*, nous auons monstré cy dessus par les témoignages

Aug. l. 22. de ciu. Dei cap. 8.

Aug. l. 22. de ciuit. Dei. cap. 8.

* *Aug. de hæres. serm. 18.* Caiani propterea sic appellati, quoniã Caïn honorant simul & Iudam traditorem, diuinum aliquid putant esse, & scelus eius beneficium deputant, *&c.*

Hieronym. ep. ad Theoph. vbi supra.

de sainct Hierosme, *que les calices sacrez & les voiles de l'Autel & les autres choses qui appartiennent au culte de la Passion de Iesus-Christ, ne doiuent pas estre estimées vuides de sainteté, comme choses inanimées & insensibles, mais qu'à cause de l'attouchement ou societé du corps & du sang de nostre Seigneur, il les faut venerer auec la mesme majesté que le corps & le sang du Sauueur*; Et ce qu'il ajouste, *que nous ne voulons adorer le Prestre, encores qu'il ait souuent mangé Dieu, & qu'il vienne de receuoir tout fraischement Iesus-Christ en son estomach*; Encore qu'il le die par mocquerie, il ne voit pas outre les autres raisons qu'on allegue, que nous le faisons d'autant que ce Prestre estant de soy-mesme capable d'honneur, il sembleroit que ce seroit luy qu'on honnoreroit, & non ce qu'il auroit receu; Mais d'ailleurs, il ne se peut imaginer combien cette objection est inepte. Car ie luy demande, n'adore-t'il pas Dieu? Et Dieu n'est il pas par essence, par presence & par puissance au Soleil, en la Lune, aux estoiles, en tous les Astres, en tous les Elemens, en toutes les plantes, en toutes les bestes, en tous les hommes, voire en tous les diables mesmes? Et donc à cause de la presence de Dieu qui ne s'en éloigne iamais, adore-t'il le Soleil, la Lune, les Etoiles, tous les Astres, tous les Elemens, toutes les Plantes, toutes les Bestes, tous les Hommes, & tous les Diables? Si nous n'estions nourris en vne école où la modestie s'enseigne & se pratique, nous aurions bien dequoy lauer la teste à vn hôme qui fait de si impertinentes objections. Pour les foüets dont il parle en cinquiéme lieu, & vniuersellement pour tout ce qui a esté vn instrument innocent de la Passion de Iesus-Christ, nous en disons ce qu'en dit sainct Chrysostome; *I'ayme les cloux, & saluë les trous des membres, le roseau, la lance & l'éponge*; Et ainsi des autres. Au reste, c'est vne insigne fausseté, que du Moulin produit pour sixiéme instance, c'est à sçauoir, *que les anciens Chrestiens n'ont iamais adoré le fer de la lance, ny les cloux qui ont percé Iesus-Christ*; Sainct Ambroise le dément ouuertement, introduisant les Iuifs, qui auec douceur exaggeroient l'honneur que les Chrestiens leur rendoient. *Voilà*, disoient ces mécreans, *le cloud de la Croix de Iesus-Christ est en honneur; Les Roys s'enclinent deuant le fer de ses pieds.*

Chrys. hom. de venerat. cruc. to. 1. sub finem.

Amb. orat. in funer. Theodos. Ecce clauus in honore est, ferro pedum eius reges inclinantur.

Quant à ce qu'il attribuë ce que fit Constantin à superstition, c'est vn témoignage de sa modestie, veu qu'en le condamnant, il condamne aussi sainct Ambroise, Theodoret, & les autres saincts Euesques qui ont grandement loüé cette action. Pour les autres demandes, nous y auons amplement satisfait cy dessus. Il ne reste plus qu'à repondre à ce qu'il obiecte contre nos raisons. *Coëffeteau*, dit-il, *ajouste, qu'outre l'attouchement il y a cecy de plus en la Croix, qu'elle est la representation de la mort de Iesus-Christ. S'il parle de la vraye Croix, il est faux qu'elle represente la mort de Iesus-Christ; car ce qu'on adore aujourd'huy de la Croix, ne sont que petits copeaux de bois vermoulu, qui n'ont ny forme ny representation de la Croix; mais s'il parle de la Croix en argent &*

Amb. orat. in funer. Theodos. Theodoret. hist. Eccl. l. 1. cap. 18.

peinture, il est faux que Iesus-Christ l'ait touché. Et mesmes si ces Croix sont sans Crucifix, elles ne representent point la Paßion. Car il n'y a point d'image de Paßion où il n'y a point d'image de celuy qui patit. Ce peut bien estre vne ressouuenance, non vne representation. Que c'est grand pitié de vouloir faire le subtil aux dépens de son salut? Nous repondons premierement qu'encore que ce ne soient que parcelles & esclats de la Croix qu'on adore auiourd'huy, neantmoins (outre qu'elles nous sont tousjours proposées auec l'image de la Croix) les parties estans de la nature de leur tout, comme la Croix entiere represente la mort de Iesus-Christ, aussi font les parcelles de cette Croix, au moins à l'endroit de ceux qui ont encore quelque rayon de pieté. Pour les Images de la vraye Croix faictes en Or, en argent ou en peinture, nous auoüons que Iesus-Christ ne les a pas touchées, mais elles le representent, voire mesmes encore qu'il n'y ait point de Crucifix attaché dessus, car la maxime de du Moulin, *qu'il n'y a point d'Image de paßion, sans Image de celuy qui patist*, est entierement fausse, sur tout en la doctrine des Caluinistes qui enseignent que le pain & le vin sont les images de la passion de nostre Seigneur, encore qu'il n'y ait aucune Image de Iesus-Christ patissant imprimée ny sur l'vn ny sur l'autre. Au sens donc auquel nous prenons icy l'image, il luy suffit comme à tout autre signe, *qu'outre l'apparence exterieure qui frape les sens, elle conduise à la connoissance de la chose qu'elle est dite representer*, & en cette façon non seulemét la Croix auec le Crucifix, non seulement la Croix entiere, mais encore la Croix sans Crucifix, & les parcelles de la vraye Croix, nous representent la Passion de Iesus-Christ.

Sur la fin de cét article du Moulin me taxe, *d'auoir coulé doucement sous le tapis, & de m'estre fort honnestemént teu sur ce que le Serenißime Roy de la grande Bretagne auoit dit, de l'attouchement corporel & de l'attouchement par la foy, & de l'exemple de cette femme qui toucha la robbe de Iesus-Christ. Item celuy de la femme qui disoit, Bien-heureux est le ventre qui t'a porté, Et la raison qu'il tire dextrement de la personne & de l'ombre de sainct Pierre. Item la comparaison des Images* (il falloit dire des Idoles) *condamnées par les Prophetes,*

Mais pourquoy eussay-je touché à ces choses qui ne font rien contre nostre doctrine? Car quant au premier, nous auoüons que l'attouchement par foy doit en nous autres accompagner l'attouchement corporel; mais nous disons que l'vn ioint auec l'autre est tous-jours plus vtile; Par exemple il n'eust de rien seruy à la Vierge de porter nostre Seigneur en son ventre, si elle ne l'eust aussi porté en son esprit par la foy, mais l'ayant porté en son ventre & en son esprit tout ensemble, elle est incomparablement plus excellente que ceux qui ne le portent qu'en l'esprit. Que si l'on veut appliquer l'attouchement par la foy, aux choses inanimées & que l'on soustienne qu'il faut qu'elles ayent la foy, à fin que la vertu de Christ se deriue en elle, i'auoüe que ie ne

comprens pas vne si sauuage Theologie, veu que (pour demeurer en la comparaison de sainct Pierre) il ne falloit pas que cette Ombre eust la foy pour receuoir la vertu que le corps de sainct Pierre luy imprimoit. Pour les fausses images des Payens, c'est à dire pour les idoles condamnées par le Prophete, dautant qu'elles auoient *des yeux & ne voyoient point, des oreilles & n'oyoient point*, elles n'ont rien de commun auec les Images de nos Eglises, que nous ne tenons point en qualité de Dieux, comme les Payens tenoient leurs idoles. Car nous auons monstré cy dessus que les Prophetes ne condamnent pas les Images des Payens simplement, par ce qu'elles auoient des bouches & ne parloient point, des yeux & ne voyoient point, autrement par la mesme voye ils eussent condamné les Images des Cherubins du Temple, qui aussi auoient la figure humaine, sans les functions humaines: mais par ce qu'estans telles, ils les tenoient en qualité de Dieux, ce qu'on ne peut dire des Images des Cherubins, ny des Images de nos Eglises. Pour couronner cét article, il se met sur les loüanges de son party, & peu s'en faut qu'il ne nous persuade que Dieu leur en doit de reste aussi bien qu'au Pharisien. C*es Meßieurs*, dit-il, *parlant de nous, veulent auoir bonne grace à nous accuser que nous méprisons la Croix de Christ, nous qui disons auec l'Apostre au 6. aux Galates. Ia n'auienne que ie me glorifie sinon en la Croix de nostre Seigneur. Nos Aduersaires parlent de la Croix de Christ, mais nous la pratiquons, ils la peignent mais nous la portons. Ils se glorifient de quelques esclats de la Croix, mais nous des afflictions pour son nom, ils la marquent és parois & Dieu nous l'imprime au cœur.* Mais à toutes ces vaines paroles, nous répondons que ceux qui ont la Croix de Iesus-Christ bien imprimée au cœur, n'en peuuent abhorrer l'Image, & mesmes les Centuriateurs, quoy qu'ennemis de l'Eglise, forcés par le témoignage de Tertulian en son Apologetique, sont contraints de confesser à demy qu'il semble declarer, *que de son temps les Chrestiens auoient l'Image de la Croix, soit aux lieux de leurs assemblées publiques, soit priuément à la maison, & que c'est l'occasion pour laquelle les Ethniques reprochoient aux Chrestiens qu'ils estoient Religieux (c'est à dire adorateurs) de la Croix.* Et certes sainct Augustin ne feint point de rapporter les paroles de l'Apostre aux Galates, à la coustume qu'obseruoient les fideles de peindre le signe de la Croix sur leur front. *Nostre Seigneur*, dit-il, *deuoit auoir pour enseigne sa Croix mesme, & apres auoir vaincu le Diable, il la deuoit mettre comme vn trophée sur les fronts des fideles: ce qui faisoit dire à l'Apostre, I'a n'auienne que ie me glorifie sinon en la Croix de Iesus-Christ, par qui le monde m'a esté crucifié, & moy au monde. Alors il n'y auoit rien de si insupportable en cette chair; & maintenant il n'y a rien de si glorieux sur nos fronts.* Ces peintures doncques & ces figures externes de la Croix, n'empeschent pas que nous ne la portions au cœur, voire mesme nous disons qu'il ne sert rien de la porter sur nos corps, ou d'en auoir les figures, si elle n'est premierement emprainte de la main

Tertul. in Apologet. Centur. 1. cap. 6.
Crucis imaginē seu in locis publicorum congressuum, seu domi priuatim Christianos habuisse in Apologetico indicare videtur Tertullianus: Ob hoc enim Ethnici Christianis obiiciebant quod Crucis Religiosi essent.

August. tract. 36. in Ioan.
Ipsam crucem suam signum habiturus erat, ipsam crucem de Diabolo superato tanquā trophæum in frontibus fidelium positurus, vt diceret Apostolus; mihi autem absit gloriari nisi in Cruce Domini nostri Iesu Christi per quē mihi mundus crucifixus est, & ego mundo. Nihil erat tunc in carne intolerabilius, nihil est nunc in frōte gloriosius.

main

main de Dieu en nos ames. Mais l'vn ioint auec l'autre rend le deuoir d'vn Chrestien accomply. Quant à ce que du Moulin allegue de Minutius Felix, pour reietter l'adoration de la Croix, *Cruces nec colimus nec optamus*, *Nous ne seruons ny ne desirons les Croix*, il deuoit prendre l'autre partie qui est l'obiection de Cecilius, *Vobis non adorandæ, sed subeundæ cruces. Vous merités non d'adorer; mais d'estre attachés aux Croix:* car il eust veu qu'en la réponse, Minutius Felix se ioue sur l'equiuoque du nom de Croix, par lequel le Payen entendoit vn gibet, & là dessus Minutius luy repart, *que les Chrestiens ny ne souhaittent, ny n'adorent les Croix*, c'est à dire les gibets: Mais pour faire paroistre que les mesmes Chrestiens n'estoient pas à blasmer, pour faire cas de la figure de la Croix, il fait sur ce sujet la mesme digression que fait Tertulian en son Apologetique, & monstre *que cette figure de la Croix se trouue par tout, aux enseignes, & aux estendars des gens de guerre, aux trophées, aux nauires quand elles voguent les voiles enflées, aux iougs des bestes, en la forme que tiennent les hommes en faisant leurs prieres leuans les mains au Ciel, & bref en tout ce qu'il y a en la nature, & mesme en la religion des Romains.* Et certes l'Apologetique de Tertulian, duquel ce passage de Minutius Felix a esté pris, monstre clairement que les premiers Chrestiens portoient vne singuliere reuerence à la Croix, puis que les Payens mesmes les appelloient *Religieux de la Croix*.

Minutius Felix in Octau.

Tertul. Apolog. c. 16. Victorias adoratis, cùm in tropæis cruces intestina sint tropæorum. Religio Romanorum tota castrensis signa veneratur, signa iurat, signa omnibus diis præponit. Omnes illi imaginum suggestus insignes monilia crucium sunt. Sypara illa vexillorum & cãtabrorum stolę crucium sunt.

Du Moulin depuis la pag. 494. iusques à la pag. 535.

Du Purgatoire.

ARTICLE XXI.

AVX siecles les plus fleurissans de l'Eglise, & au temps auquel nos Aduersaires mesmes reconnoissent, que la doctrine preschée par les Apostres estoit encore en sa pureté, c'estoit assés pour prouuer les choses de la foy, de monstrer que l'Eglise vniuerselle les auoit ou ordonnées ou embrassées: Iusques à là que sainct Augustin impute *à vne tres-insolente folie*, de vouloir remettre en doute ou disputer de ce qu'elle obserue par tout l'Vniuers, aussi bien que de disputer contre les expresses paroles de l'Escriture. C'est pourquoy sainct Chrysostome, sainct Augustin & sainct Epiphane, ayans à rendre raison de la priere pour les morts, qui presuppose necessairement la doctrine du Purgatoire, comme ie feray tantost voir, se sont contentés de faire paroistre qu'elle estoit venuë de la Tradition Apostolique, & que l'Eglise Catholique la pratiquoit par tout l'Vniuers. Sainct Chrysostome, *Ce n'est point en vain que les Apostres ont ordonné, qu'en la celebration des redoutables mysteres, on fist commemoration des morts*;

Aug. epist. 118. ad Ianuar. Similiter etiam si quid horum tota per orbem frequentat Ecclesia: nam hoc quin ita faciendum sit, disputare, insolentissimæ insaniæ est.

Chrysost. hom. 69. ad popul. Antio. ex homil. 3. in ep. ad Philipp. οὐκ εἰκῇ ταῦτα ἐνομοθετήθη ὑπὸ τῶν Ἀποστόλων, τὸ ἐπὶ τῶν φρικτῶν μυστηρίων μνήμην γίνεσθαι τῶν ἀπελθόντων, &c.

ils sçauoient qu'il leur en reuenoit vne grande vtilité, car tout le peuple estant present, eleuant les mains aux Cieux, & le redoutable sacrifice estant là proposé, comment n'appaiserions-nous pas Dieu, priant pour eux? Nous lisons (dict sainct Augustin) [a] dans les liures des Machabées l'oblation du sacrifice pour les morts: Mais quand cela ne se liroit point du tout dans les Escritures anciennes, l'authorité de l'Eglise vniuerselle qui reluist en cette coustume, n'est pas petite; Là où entre les prieres que le Prestre faict au Seigneur Dieu à son Autel, la recommandation des morts a aussi son lieu. Sainct Epiphane tout de mesme, apres auoir monstré contre Ærius, que l'on fait iustement memoire des morts, en implorant la misericorde de Dieu pour eux, conclud ainsi. [b] Pour conclure donc (dit-il) mon propos, l'Eglise fait necessairement ces choses en ayant receu la tradition de ses Peres. Or qui pourra dissoudre le statut de sa Mere, ou la loy de son Pere? comme Salomon dit; Mon fils obserue les paroles de ton Pere, & ne reiette point le statut de ta Mere; insinuant par là que nostre Pere, c'est à dire Dieu, & son Fils vnique, & le sainct Esprit, nous a enseignés, & par escrit & sans escrit, & nostre Mere l'Eglise a des statuts establis, en soy indissolubles, & qui ne peuuent estre abolis. Suiuant doncques cette maxime des premiers Docteurs de l'Eglise, ie croyois auoir assés prouué qu'il y a vn Purgatoire par les temoignages des Eglises Grecques & Latines, qui d'vn commun consentement en ont tousjours tenu la creance comme Tradition Apostolique; Mais du Moulin s'écrie là dessus, qu'en vn point si important où il s'agist du benefice de Iesus-Christ, & de la purgation de nos pechés, il estoit bien necessaire que i'apportasse quelques preuues de la parole de Dieu, & ajouste que les paroles du Roy de la grande Bretagne m'y obligeoient, quand il reproche au Cardinal Bellarmin de n'auoir sçeu trouuer vn seul passage de l'Escriture, pour establir le Purgatoire, qui estoit appellé les autres Docteurs au secours du Cardinal, pour suppléer à ce defaut. A cela doncques ie réponds suiuant ce que ie viens de dire, que c'est assés auoir prouué le Purgatoire par la parole de Dieu, quand on a prouué qu'il est de Tradition Apostolique receuë en l'Eglise vniuerselle, [c] qui est le firmament & la colomne de verité. Et puis i'adiouste que le Cardinal Bellarmin a produit iusques à vingt passages, tant de l'ancien que du nouueau Testament, d'entre lesquels il y en a quelques-vns, que toute l'Eglise a appliqués à la doctrine du Purgatoire, & les autres y ont esté employés par les particuliers Docteurs qui ont interpreté l'Escriture, de sorte qu'il ne demande point de secours; mais triomphe de ses ennemis auec vne si puissante authorité. A quoy il ajouste encore d'autres preuues irreprochables, produisant les témoignages des Conciles [d] generaux & nationnaux celebrés en Afrique, en Espagne, aux Gaules, en Allemagne, en Italie & en Grece. Apres cela il employe les authorités des plus celebres Docteurs Grecs & Latins, qui ont tous constamment enseigné

a Aug. de cura pro mort. ag. c. 1. In Machabæorum libris legimus oblatum pro mortuis sacrificium. Sed & si nusquam in scripturis veteribus omnino legeretur, non parua est vniuersæ Ecclesiæ quæ in hac consuetudine claret auctoritas, vbi in precibus Sacerdotis, quæ Domino Deo ad eius altare funduntur, locû suum habet etiam commendatio mortuorum.

b Epiph. l. 3. hæres. 77. Imp. Basil.

c 1. ad Timot. 3.

d Bellarm. l. 1. de purg. c. 4. & seqq. Concil. Carthag. 3. c. 29. Concil. Bracar. 1. c. 34. & c. 39. Concil. Cabilon. vt habetur de consec. dist. 2. can. visum est. Concil. Aurelian. 2. c. 14. Conc. Vvormatiense c. 10. Conc. 6. sub Sym. Synod. Græcor. collect. à Martin. Brac. c. 69. Concil. Lateran. sub Innoc. 3. c. 66. Concil. Florent. sess. vlt. de Purgat.

la mesme doctrine, comme celle qui estoit pratiquée en leurs siecles par toute l'Eglise Catholique. Mais dautant que ces dernieres preuues sont fondees sur les prieres que l'Eglise a tousiours faites pour le repos des morts, il nous faudra traiter à plein fond cette difficulté, parce que c'est la demonstration dont ie me suis seruy pour prouuer au Serenissime Roy de la grande Bretagne, que la primitiue Eglise a creu vn Purgatoire.

Du Moulin pour euiter la force de nostre argument a vsé de diuersion, & s'est amusé à expliquer odieusement nostre foy, iusques à se mocquer auec impieté de ce que l'Eglise croit du feu d'enfer, & à dire en boufonnant, *que c'est contre l'ordre de nature que les chambres basses soient les plus chaudes*: ce qu'il dit faisant allusion à ce que nous croyons qu'entre les lieux souſterrains le plus bas est l'enfer. Puis apres il s'egaye sur ce que le Cardinal Bellarmin a rapporté (non de Denys le Chartreux, comme il a creu pour n'auoir pas bien leu le passage, mais du venerable Bede, sur la narration duquel Bellarmin dit seulement, que Denys le Chartreux & sainct Gregoire le Grand, rapportent plusieurs reuelations qui y sont conformes) que quelques particuliers mettent vn Pré verdoyant à costé du Purgatoire, où quelques ames ne souffrans aucunes peines sensibles, se tenoient parmy les fleurs, ce que toutesfois Bellarmin ne baille pas comme vne doctrine appartenante à la Foy, mais le represente seulement comme chose probable à raison de l'authorité du venerable Bede. Apres cela poursuiuant l'explication de nostre creance, il dit *que ce feu purgeant est fondé sur cette maxime tirée de la parole non écrite, que Iesus par sa mort & par ses souffrances nous a bien acquités de la coulpe & de la peine des pechés deuant le Baptesme, mais ne nous a point acquités, ny déchargés de la peine des pechés commis apres le Baptesme, & que c'est à nous de satisfaire pour ceste peine à la iustice de Dieu tant en ceste vie qu'au Purgatoire &c.* & ajouste à la marge *que cela est exposé bien clairement au Catechisme du Concile de Trente au chapitre de la Penitence.* Mais si le Lecteur veut prendre la peine d'aller voir le lieu qu'il allegue, il trouuera que c'est vne visible imposture, veu que ny le Concile de Trente, ny l'autheur de son Catechisme, ny aucun Catholique n'a iamais enseigné cette doctrine: Au contraire c'est nostre commune Foy que Iesus-Christ a satisfait pour la coulpe & pour la peine de tous les pechés du monde, commis deuant & apres le Baptesme, & que nous ne pouuons satisfaire non plus apres le Baptesme que deuant le Baptesme, sinon par la vertu de la Passion de Iesus-Christ & de la satisfaction qu'il a faite & payee à Dieu son pere sur l'Autel de la Croix. Mais ce qu'enseignent le Concile de Trente, l'autheur de son Catechisme, & tous les Catholiques, c'est qu'au Sacrement de Baptesme Dieu agit auec nous si liberalement qu'il nous applique le merite de la mort de I. Christ, de façon qu'il efface toutes nos offenses, & nous deliure de toutes les peines de l'autre vie,

Beda l. 5. hist. c. 13. Dionys. Carthu. in Dialog. de iud. particu. art. 31. Greg. lib. 4. Dial. c. 36.

Bellar. lib. 1. de Purg. c. 10. in resp. ad 2.

(car pour les peines de celle-cy le Baptesme mesmes ne les oste pas) c'est à sçauoir de toutes les peines d'Enfer & du Purgatoire, sans que nous y demeurions en aucune sorte obligés, mais au Sacrement de la Penitence il resserre vn peu la main, & nous applique le merite de la mort de Iesus-Christ, de sorte que nous deliurant de la coulpe, & nous déchargeant de la peine eternelle, il nous oblige aux œuures de Penitence, & à vne satisfaction particuliere, par laquelle auec la mesme passion de Iesus-Christ, & par la vertu de sa satisfaction, nous rachetōs les peines temporelles, ausquelles nostre ingratitude nous a assuiettis; Et de là nous inferons que si quelqu'vn neglige en cette vie cette sorte de satisfaction, il la payera en l'autre, c'est à sçauoir au Purgatoire, n'y ayant point en ce monde de second Baptesme, qui auec la coulpe efface toute sorte de peine. Or cette doctrine n'est point prise de la seule parole non écrite, mais est expressément touchée par l'Apostre sainct

Heb. 6. v. 4. 5. & 6. Paul en l'epistre aux Hebrieux, où il dit. *Il est impossible que ceux qui ont esté vne fois illuminez*, (c'est à sçauoir par le Baptesme) *& qui ont gousté le don celeste, & qui ont esté faits participans du sainct Esprit, & qui ont gousté la bonne parole de Dieu, & les puissances du siecle à venir, s'ils retombent, soient renouuelez à penitence, veu qu'ils crucifient derechef le*

Heb. 10. v. 26. & 27. *fils de Dieu en eux-mesmes, & l'exposent à opprobre.* Et de rechef, *Si nous pechons volontairement apres auoir receu la connoissance de verité*, (c'est à dire apres le Baptesme) *il ne reste plus de sacrifice pour les pechez, mais vne attente terrible de iugement, & vne fureur de feu qui deuorera les aduersaires*; Car encore que Caluin par vne insigne deprauation de ces

Vide Chrys. ad c. 6. & 10. ep. ad Heb. Homil. 9. & 20. deux passages, les restreigne au seul peché d'Apostasie, neantmoins tous les Peres Grecs & Latins les ont expliquez comme nous, de tous les pechez mortels, que nous commettons depuis que nous auons esté

** Chrys. ho. 9. ad c. 6. ad Hebr. εἰς ἐκείνην αὐτοὺς τὴν λαμπρότητα ἀγαγεῖν ἐστι.* baptisez, & tous disent, que Dieu ne nous a point laissé de second remede qui repare également ces * offenses là, comme il se fait au Baptesme pour les autres. C'est donc sur cette maxime d'infallible verité, qu'est fondée la doctrine du feu purgeant, & non sur celles que du Moulin nous attribuë auec imposture. Le reste des choses qu'il apporte pour expliquer nostre creance, est produit auec mesme candeur, car au lieu de representer fidelement ce que nous tenons pour article de foy en cette matiere, il se iette sur les priuileges, qu'il dit contreuenir à ce qui est dit en l'Euangile; *En verité, ie te dy, que tu ne sortiras de là,*

Matt. 5. Luc. 12. *que tu n'ayes payé iusques au dernier denier*, comme ainsi soit toutesfois que ceux qui sortent du Purgatoire, soit par l'Indulgence du Pape, soit par les prieres de l'Eglise, ayent payé sinon du leur, au moins de celuy de leurs amis, dont Dieu par son immense misericorde, accepte la charité pour satisfaction de leurs peines. Pour ce qu'il allegue *que du temps de sainct Gregoire, le Purgatoire estoit ailleurs, qu'il n'est maintenant*; nous y auons répondu en l'article de l'authorité des Peres.

L'an 1439. Quant à ce qu'il ajouste, *que le Concile de Florence est le premier Con-*

cile de l'Eglise Romaine, qui a fait passer le Purgatoire en article de foy, c'est vne si palpable fausseté, que luy-mesme la renuerse, par la confession qu'il fait, *qu'il se trouue des Conciles plus anciens, qui parlent de la priere pour les morts*; Car nous allons monstrer tantost que l'Eglise n'a iamais prié pour les morts, que sur cette creance qu'ils estoient detenus és peines purgeantes de l'autre vie, où les prieres des viuans seruoient à les soulager. Cependant le Lecteur qui voudra voir de plus amples solutions à tous les argumens du Ministre contre le Purgatoire, pourra se contenter largement, lisant ce qu'ont écrit contre luy de ce suiet, le Reuerend Pere Portugais, depuis tres-digne Euesque de Sées, & Messieurs du Val & de Beau lieu, car il n'amene rien icy de nouueau, à quoy ils n'ayent pleinement satis-fait; c'est pourquoy ie ne m'y arresteray qu'en passant, afin de venir au poinct qui est en contestation entre nous deux. Ie diray donc seulement au premier argument, que le silence de la loy de Moyse ne peut renuerser le Purgatoire, puis qu'en cette mesme loy, il n'est parlé ny du Paradis ny de l'Enfer, ny d'aucun sacrifice, pour éuiter l'vn, ou pour se rendre digne de l'autre. Et certes les liures des Machabées, qui au moins doiuent estre receus & tenus au mesme rang que les autres liures historiques, nous témoignent que les Iuifs auoient des sacrifices pour les morts, encore qu'il n'en soit point fait de mention expresse dans le Leuitique. Quant au nouueau Testament, nous auons la perpetuelle coustume de l'Eglise, que nos plus passionnez Aduersaires ne peuuent nier; & que nous leur auons mille fois prouué estre venuë de la tradition des Apostres, qui l'ont prise de l'Eglise des Iuifs, en laquelle on a tousiours prié pour les morts qu'on a creus estre detenus dans les peines purgeantes de l'autre vie. Et pour les exemples des Saincts, qui sont entrez en Paradis, comme Simeon le Iuste, & l'ame du Lazare, ils ne sont point contraires à nostre doctrine, qui enseigne, que les parfaitement Iustes, n'estans plus obligez à aucune expiation, à la sortie de cette vie, sont recueillis en Paradis, le Purgatoire n'estant que pour les ames mediocrement bonnes & mediocrement mauuaises: c'est à dire ny parfaitement iustes, ny desesperément peruerses; Et particulierement, pour l'exemple du larron, *auquel apres vne vie desesperée nostre Seigneur promet aussi tost le Paradis sans autre satisfaction*, outre que sa confession en cette heure là, où la foy des plus constans bransloit, & où la Diuinité de nostre Seigneur estoit comme eclipsée, fut vne œuure si eminente du Baptesme interieur du sainct Esprit, qu'il supplea en luy ce qui manqua du Baptesme externe, nous disons que c'est vn priuilege qui n'abolit pas la loy, autrement toute la doctrine de la penitence couchée en l'Ecriture de l'ancien & du nouueau Testament, seroit vaine, & ny les larmes, ny les jeusnes, ny les prieres des penitens ne seroient necessaires pour appaiser Dieu, veu qu'il n'a ny pleuré ny jeusné. De sorte que tout homme bien sentant de la foy, doit reconnoistre

Premier argument.

2. Mach. 2.

2.

que c'a esté vne faueur extraordinaire qui ne peut estre tirée en consequence, non plus contre le Purgatoire, que contre la Penitence. Le passage de l'Apocalypse s'entend indubitablement des Martyrs, & du Moulin le niant, monstre comme il est d'accord auec ses maistres, veu que Beze l'explique comme nous, *Bien-heureux*, dit-il, *sont les morts, ceux dy je, qui mourront pour l'amour du Seigneur*, à quoy il rapporte ce qui est dit ailleurs, *Bien heureux sont ceux qui endurent persecution pour la iustice.* Or nous confessons ingenuëment que les Martyrs n'ont que faire de Purgatoire, ayant *laué leurs robbes dans le sang de l'agneau*, par leur martyre.

Beza ad cap. 14. Apocal. v. 13. Beati post hac mortui, ij inquā qui Domini causa moriuntur. Et in commentario ἐν κυρίῳ, id est propter Dominū. Hoc enim est quod alibi dicitur propter iustitiam.

Esai. 57. v. 1. & 2.

Et c'est de ceux-là aussi que sainct Hierosme explique le passage d'Esaïe, où il dit, *que le iuste est recueilly arriere du mal, & qu'il entre en paix.* Tous les autres passages sont vainement & inutilement alleguez contre le Purgatoire, veu qu'ils concluënt seulement que les Iustes arriuent au repos que nostre Seigneur leur a promis, ce que nous confessons, mais c'est selon la disposition où ils se trouuent, à cause dequoy l'Apostre, apres auoir dit, *que si nostre habitation terrestre est destruite, nous auons vne maison eternelle dans les cieux*, ajouste incontinent apres; *Si toutesfois nous sommes trouuez vestus: & non point nuds;* Et à ce propos, sainct Augustin a fort bien dit, que *quant au repos qui est donné, incontinent apres la mort, chacun le reçoit quand il meurt, s'il en est digne;* De sorte, que ceux qui sont redeuables à la diuine iustice, n'estans pas encore dignes d'entrer en la celeste Hierusalem, où il n'entre rien de soüillé, ils sont premierement purgez par le feu, & puis recueillis en ce repos. C'est la vraye solution des passages alleguez en la cinquiéme instance. Et c'est chose digne de risee, que du Moulin en ce mesme lieu allegue contre le Purgatoire vn passage de l'Apostre, où il parle du iugement final, apres lequel tout le monde confesse qu'il

2. Corinth. 5. v. 1. v. 3.

Aug. tract. 49. in Ioan. Requiem, quæ continuò post mortem datur, si ea dignus est, tunc accipit quisque cùm moritur.

Heb. 7.

6. n'y aura plus de Purgatoire. Le texte d'Ezechiel qu'il produit sixiemement, n'est point contraire à la doctrine du Purgatoire; *Puis qu'oublier les iniquitez du pecheur qui fait penitence*, c'est le receuoir en sa grace, & par vne souueraine misericorde luy remettre la peine eternelle qu'il merite, & ne l'obliger qu'à vne peine temporelle, que l'ordre de la iustice diuine exige pour reparation. Ioint que nous accordons volontiers à du Moulin que ceux qui ont fait la penitence que Dieu exige par Ezechiel, n'ont plus que faire de Purgatoire. *Si le méchant*, dit-il, *se destourne de tous ses pechez qu'il aura commis, & qu'il garde toutes mes loix, & qu'il face ce qui est iuste & équitable, pour vray il viura & ne perira point, & tous ses forfaits qu'il aura commis, ne luy seront point ramentus.* Que du Moulin nous baille doncques quelqu'vn qui ait accomply serieusement cette penitence, comme nous croyons qu'ont fait la Magdeleine, sainct Matthieu, sainct Pierre, & sainct Paul, & nous luy accorderons que celuy-là n'a que faire de Purgatoire. Et quant à ce qu'il demande, *si c'est ne s'en souuenir plus que les punir en vn*

Ezech. 18.

2. Reg. 12.

feu long & ardent, & faire payer le pecheur iusques au dernier denier. Nous pourrions pareillement luy demander si c'est ne se souuenir plus des pechez de Dauid, apres que le Prophete luy eut dit; *Le Seigneur t'a osté ton peché*, de frapper de maladie son fils, & en fin de le faire mourir parmy les jeusnes & les pleurs du pere? Estoit-ce ne s'en souuenir plus, que de permettre en punition de ce forfait pardonné, qu'Absalon, vn sien autre fils, le flestrist de cét opprobre, de luy enleuer ses femmes, & de dormir auec elles, aux yeux du Soleil? Estoit-ce ne s'en souuenir plus, que de permettre qu'apres cette abolition, Dauid s'affligeast par vne continuelle penitence, par pleurs & par jeusnes, & qu'il criast misericorde au milieu de sa destresse, & qu'il fust contraint de luy dire; *Dieu aye mercy de moy selon ta clemence, & selon la grandeur de tes compaßions efface mes forfaits. Laue moy tant & plus de mon iniquité, & me nettoye de mon peché.* Il faut donc confesser que Dieu apres auoir receu en grace, & pardonné la coulpe au pecheur, ne luy remet pas aussi tost toute la peine, mais exige vne reparation pour sa iustice. Aussi Nathan dit à Dauid. *Le Seigneur a fait passer outre ton peché, & ne mourras point. Toutesfois, dautant que par ce forfait tu as donné occasion* (notez qu'il parle du passé, pour monstrer que c'estoit afin d'expier son crime) *aux ennemis du Seigneur, de blasphemer, ton fils aussi, qui t'est nay, mourra.* Partant les peines temporelles comme est celle du Purgatoire, n'empeschent pas l'abolition ny l'oubliance des pechés.

2. Reg. 12.

2. Reg. 16.

Psalm. 50.

7. La parabole des ouuriers prise du 20. de sainct Mathieu est impertinemment alleguée à ce propos, veu qu'il est là question du iugement vniuersel & des graces que Dieu a faites aux Iuifs & aux Gentils, & au reste en vne parabole il y a tousiours quelque chose qui ne se rapporte pas de tout point à ce qui en est le sujet, comme remarquent tous les interpretes de l'Ecriture. Ioint qu'on pourroit dire, que les ouuriers reçoiuent tous le salaire promis sur la fin du iour, entendant par la fin du iour, non la fin de la vie, mais la fin de leur trauail, qui pour le regard de ceux dont nous parlons, ne sera acheué qu'à la sortie des peines du Purgatoire. Nonobstant cela nous disons, *que nous sommes gratuitement iustifiés par la redemption en Iesus-Christ, & que Dieu nous a gratuitement pardonné toutes nos offenses, & non pas vne partie*, dautant qu'outre qu'il n'y a nulle proportion entre nos satisfactions & nos offenses, veu que nos satisfactions sont finies comme partans de nous, & nos offenses infinies, à cause de la diuinité que nous outrageons, encore est-ce Iesus-Christ qui nous donne dequoy satisfaire à sa diuine Iustice, veu que sans la vertu de sa Passion, tout ce que nous pouuons faire & souffrir, ne pourroit entrer en payement deuant Dieu. Et certes encore que nostre Seigneur *nous ait gratuitement iustifiez par sa mort*; si ne laisse-t'il pas de nous exhorter à penitence, voire il ne laisse pas de nous dire; *Si vous ne faites penitence, vous perirez tous.* Il nous iusti-

Matth. 20.

8. Rom. 3.

Cela doncques, *rend-il Dieu mocqueur*, comme se figure en douziéme 12.
lieu du Moulin? La comparaison qu'il amene pour treiziéme instan- 13.
ce du commandement qui nous est fait, *de pardonner les vns aux au-* *Ephes. 4.*
tres, comme Dieu nous a pardonné par Christ, luy couppe la gorge; car quelque commandement qui nous soit fait de pardonner à nos ennemis, il ne nous oblige pas à oublier ce qui est de la justice; Car par exéple si quelqu'vn auoit vollé au Ministre cent écus, & que luy en demandant pardon, il le luy octroyast, le quitteroit-il des cent écus, ou croiroit-il que sa conscience l'y obligeast? Ainsi doncques Dieu nous pardonnant nostre peché, ne laisse pas de garder vne forme de iustice, qui ne contreuient point à sa charité, veu principalement (ce qui ne se trouue pas aux reparations du monde) que c'est luy qui nous baille dequoy satisfaire, & qui rend nos peines capables de cette vertu. Et par mesme moyen s'en va en fumée, ce qu'il nous objecte de sainct Augustin, *que Christ en prenant sur soy la peine & non la coulpe a aboly & la peine & la coulpe*; car il a aboly l'vn & l'autre, mais il veut que cette abolition nous soit appliquee par les causes secondes, comme par les Sacremens, & par les autres moyens qu'il a ordonnez pour cet effect. Quant à ce que du Moulin, faisant mine de me joindre, ajouste parlant de soy-mesme, *qu'il n'exclud que les peines satisfactoires, par lesquelles, comme ie dis, le pecheur satisfait à la diuine iustice, & non les autres peines qui sont corrections paternelles & exercices salutaires que Dieu enuoye, non pour tirer satisfaction du passé, mais pour nous rendre sages à l'auenir, comme enseigne sainct Chrysostome, en l'homelie de la Penitence &c.* Ie répons, que s'il eust leu auec de bons yeux, l'homelie de la Penitence de sainct Chrysostome, il eust appris que Dieu enuoye des peines aux siens, & pour les corriger & rendre sages à l'auenir, & pour punir & expier leur peché passe, car voicy ce qu'il dit en la mesme homelie, & en la mesme sentence que du Moulin a alleguée; *De peur que pechans & demeurans impunis, nous n'en deuinssions pires, il ne nous a pas remis la peine, mais il a conneu manifestement que l'impunité n'est pas moins dangereuse que le peché, & pourtant il n'exige pas le supplice des pechez, mais nous corrige pour l'auenir.* Il enseigne doncques & l'vn & l'autre, & que le peché passé ne demeure pas impuny, & que Dieu neantmoins en ces supplices, regarde plus à nostre correction qu'à la vengeance de l'iniure que nous luy auons faite, qui est vne doctrine tres veritable, & nullement contraire à ce que nous enseignons. Et certes sainct Chrysostome est si peu contraire aux satisfactions qu'il afferme, *que le Lazare, dont il est fait mention en S. Luc, a esté purgé par les maux qu'il a endurés en cette vie.* Et en vne homelie sur le mesme suiet, il exhorte son peuple & luy dit, *De peur que nous ne soyons punis, qu'vn s'afflige par larmes & par ieusnes &c.* Il n'estendoit doncques pas ces afflictions à la seule correction de l'auenir, mais aussi à l'expiation du passé. Mais qu'est-il besoin de son témoignage, puisque nous

Aug. serm. 37. de verbis Domini. Suscipiendo pœnam, & non suscipiēdo culpam, & culpam deleuit & pœnam.

Luc. 16. Chrysost. ho. 3. & 4. de Lazaro. in fine. ἵνα μὴ κολαζώμεθα, ἕκαστος δίκην ἑαυτὸν ἀπαιτείτω ... διὰ δακρύων, διὰ νηστειῶν, &c.

auons celuy de l'Ecriture, au mesme lieu qu'allegue le Ministre, où Dieu chastie le peché de Dauid, non pour l'auenir seulement, mais
2. Reg. 12. aussi à cause du passé, veu que le Prophete luy dit; *Pour autant que tu as fait blasphemer le nom de Dieu à ses ennemis, le fils qui est nay de toy mourra.* Il ne dit pas afin que tu sois exercé, ou que tu prennes exemple pour l'auenir: mais pour autant que tu as commis cette offense, tu en seras puny de cette sorte. Et certes Dauid sçauoit pour le moins aussi bien que le Ministre, à quelle intention Dieu luy auoit ordonné cette peine: or il monstre qu'il a entendu que c'estoit pour l'expiation du passé, puis qu'il ieusne, il pleure, il prie, & se couche contre terre, pour appaiser l'ire de Dieu, & destourner la mort de l'enfant. Eust-il doncques fait toutes ces choses, pour destourner vne peine que Dieu
Vide Greg. lib. 9. mora. c. 27. ne luy eust enuoyée à autre fin que pour le rendre sage à l'auenir? Mais du Moulin n'est pas encore au bout de ses demandes. *Que Coëffeteau*
14. *nous die*, adjouste-t'il quatorziémement, *si Iesus-Christ est intercesseur, & mediateur pour ces ames, qui sont dans ce feu, & s'il est encores leur Mediateur, pourquoy à sa requeste ne sortent-elles de ce tourment si horrible?* Inepte & peu Chrestienne demande. Et donc que ne nous demande t'il aussi bien, si Iesus-Christ est intercesseur & Mediateur pour l'Eglise militante? Et que s'il est encores Mediateur pour elle, pourquoy ne moyenne-t'il qu'elle ne soit plus exposée aux Croix, aux tourmens, & aux afflictions de cette vie? Certes l'office de Mediateur n'exige pas cela du Sauueur, veu qu'il faut que l'ordre de la iustice diuine soit gardé, & c'est bien s'acquiter de cet office de faire que mesmes les peines seruent à l'expiation de ce qui retarde les predestinez de la possession de l'heritage du Paradis. Et tout d'vn
15. mesme fil nous disons quinziémement, *que Iesus-Christ en sa mort a pleinement satisfaict pour la peine de Purgatoire deuë à nos offenses*; Mais il faut que l'efficace de sa satisfaction nous soit appliquée par les causes secondes. Et quant à cette insipide repartie de du Moulin, *que le benefice de Iesus-Christ ne nous peut estre appliqué en nous bruslant & en nous tourmentant en vn feu*; nous disons que cela est visiblement faux, veu que dés cette vie les peines & les ennuis que nous portons, & les regrets que nous auons de nos pechez, seruent à nous appliquer le mesme bien-fait de la grace, & de la redemption faite par Iesus-Christ: ce qui a fait dire à l'Apostre, *Si nous nous iugions nous mesmes, nous ne serions point iugez. Escoute sainct Paul qui dit*, s'écrie sainct Chrysostome, *Si nous nous iugions nous mesmes, nous ne serions point iugez, & de quelle sorte me diras tu, exigeray-ie de moy vn tel conte, & me reduiray-je à ce supplice? Espands de larges fleuues de larmes, afflige toy de peines & de veilles &c.* Comme donc icy les larmes & les trauaux de cette vie seruent à nous appliquer le benefice de la mort de Christ, aussi à la sortie du corps les peines du Purgatoire seruent à la mesme fin. Pource qu'il replique encore, *que c'est à la*

1. Cor. 11. v. 31.
Chrys. hom. 42. in Matth.
ἄκουσον Παύλου λέγοντος, ὅτι εἰ ἑαυτοὺς ἐκρίνομεν, οὐκ ἂν ἐκρινόμεθα. πῶς [δικάζομεν] ἢ ἀπαιτήσομεν ἑαυτοὺς δίκην φησί; θρήνησον, στέναξον πικρὸν, ταπείνωσον σεαυτὸν, κάκωσον, ἀνάμνησον τῶν ἁμαρτημάτων κατ' εἶδος.

Eph. 3. 17. Gal. 2. 27. 1. Cor. 10. v. 16. Rom. 10. v. 17.

parole de Dieu & non à nous de prescrire les moyens de ioüyr de Iesus-Christ, & de ses benefices, & que ces moyens sont la Foy, le Baptesme, le Pain rompu en la saincte Cene, & la parole de Dieu. Ie réponds que du Moulin qui a oublié la charité, les aumosnes, & la Penitence, que l'Escriture met entre les plus celebres moyens dont Dieu se sert pour nous appliquer le bien-fait de la mort de son fils, a monstré qu'il a esté peu curieux à specifier ces moyens, c'est pourquoy ce n'est point de merueille qu'il ait aussi oublié le Purgatoire, qui est fondé sur mesmes maximes que la Penitence. Au reste quand nous n'aurions point de parole escrite, la Tradition des Apostres & la perpetuelle creance de l'Eglise suffiroit pour confirmer cette doctrine. A ce qu'il ajouste secondement, *qu'il n'est pas croyable que le benefice de Iesus-Christ nous soit appliqué par vn moyen contraire à ce benefice, veu qu'on n'applique pas vne medecine par du poison, ny la clarté du Soleil en se creuant les yeux.* Nous répondons que c'est l'imagination d'vne personne troublée, de croire que les peines du Purgatoire soient contraires au benefice de la mort de Iesus-Christ. Au contraire il y a du rapport en cecy, que comme nostre Seigneur voulant satisfaire à la diuine iustice, & purger nos ordures, & les taches de nos ames, voulut s'exposer aux tourments, voire aux tourments du gibet & de la Croix : aussi appliquant ce sien bien-fait à ses eleus, ausquels il reste quelque chose à satisfaire à sa diuine Iustice, il veut qu'ils endurent à son exemple, & conuertit leur peine en vn moyen de salut. Tellement que c'est non appliquer la medecine auec du poison, mais faire saigner le malade afin qu'elle luy serue; c'est non creuer les yeux pour s'appliquer la clarté du Soleil, mais c'est vser de collyre & d'appareil, pour purger la veuë & la fortifier, à fin de mieux voir cette lumiere. *Mais* repart du Moulin 3. *Les moyens d'aprehender cette grace Diuine, doiuent estre actifs & apprehendants Iesus-Christ, non point vne passion & vn tourment.* Cela est faux, comme la pluspart du reste, & ce en deux instances. Premierement, par ce que le martyre est vne passion, qui toutesfois sert infiniment à nous appliquer ce benefice, comme aussi la mort de Iesus-Christ est vne passion & vn tourment. Secondement, par ce que les moyens ne sont point apprehendans, comme dit ignoramment du Moulin, c'est nostre esprit qui apprehende par l'ayde de ces moyens, & ainsi les ames du Purgatoire apprehendent & se representent le benefice de la mort de Iesus-Christ, par le moyen de ces peines qu'ils souffrent, croyans qu'il les leur inflige pour les purger, & puis les rendre dignes de la vie eternelle, qui est le fruict de sa mort. Examinons la derniere raison du Ministre. *Finalement*, dit-il, *les moyens de nous appliquer ou apprehender vne chose, doiuent estre d'autre espece que la chose appliquée ou apprehendée : on n'applique point vne emplastre ny vne medecine par vne autre, ny doncques*

2.

la satisfaction de Christ par vne autre satisfaction. A cela ie réponds que sa premiere proposition est fausse, estant prise vniuersellement comme il la couche: car par exemple: Tous les Sacrifices de la loy ancienne ont seruy aux Patriarches, aux Prophetes, & aux autres iustes pour leur appliquer le Sacrifice de la Croix; & encore auiourd'huy le Sacrifice de l'Eucharistie; auquel est offert à Dieu le mesme corps qui a esté estendu sur la Croix, nous sert pour nous appliquer le fruit de ce Sacrifice Primitif. Quant aux exemples de du Moulin, ils sont particuliers, & preuuent seulemét que quelquefois les moyens ne sont pas de mesme espece que la chose appliquée; mais ils ne preuuent pas que cela n'arriue iamais, & les exemples que nous auons produits font voir le contraire. Et pour ce qu'il replique, *Que le sang de Christ n'imprime point de vertu au feu de Purgatoire, de satisfaire à la iustice de Dieu & de purger les pechés*, ajoustant que *ce que nous disons est dit sans parole de Dieu, & est contraire à toute raison, dautant que le sang de Christ ne donne à aucune chose du monde, vertu de payer vne debte desia payée, & de satisfaire, pour ce à quoy il a desia pleinement satisfaict.* Ie réponds qu'il a mal pris nos intentions: car quand nous disons que Iesus-Christ imprime sa vertu au feu, nous ne disons pas que ce soit pour faire vn autre payement que celuy qu'il a fait par sa mort, mais nous disons que c'est pour appliquer aux ames ce mesme payemét par le moyen de la peine qu'ils endurent, comme quand nous donnons l'aumosne, ou que nous receuons les Sacremens, il est certain qu'auec l'aumosne & auec les Sacremens nous sommes purgés, (*Donnés l'aumosne*, dit nostre Seigneur, *& voilà que toutes choses vous sont nettes*: &, *Qui mange ma chair & boit mon sang a la vie eternelle*) & nous nous acquerons le Paradis, mais ce n'est pas en fournissant à Dieu vn autre payement que celuy de son fils, mais c'est en nous appliquant celuy-là par les moyens qu'il a ordonnés. Ainsi quand sainct Hierosme au milieu du desert s'affligeoit de ieusnes, passoit les nuicts & les iours en prieres, & se battoit continuellement la poictrine, ce n'estoit pas pour payer Dieu en autre monnoye que celle de son fils, mais il croyoit s'appliquer le fruict de sa Passion par ces abstinences & austerités, à fin de se rendre digne du Paradis. Et certes quiconque nie qu'il soit necessaire de s'appliquer le payement des-ja faict en la Croix, renuerse tout ce que l'Escriture dit de la foy, de la charité, des Sacremens, & des bonnes œuures. Or pour venir à la parole de Dieu, ce que nostre Seigneur dit, *Qu'il y a vn peché qui n'est remis ny en ce siecle, ny en l'autre*, nous fait assés voir, (si nous ne voulons le rendre inepte en son langage) qu'il y a quelque remission de pechés en l'autre vie, d'où il resulte necessairement, que non seulement en ce monde, mais aussi en l'autre le fruit de la mort de Iesus-Christ nous est appliqué pour l'expiation de nos offenses, ce qu'on ne peut aucunement s'imaginer estre fait ou en Paradis ou en Enfer, & partant il faut conclure que c'est seulement au Purgatoire, comme

Luc. 11. *Ioan. 6.* *Hier. ad Eustoch. de cust. virg.* *Matth. 12.*

aussi c'est la doctrine de sainct Augustin, de sainct Gregoire, de Beda, & du bien-heureux sainct Bernard, qui sçauoient pour le moins aussi bien qu'elle est la parole de Dieu, & comme il la faut interpreter, que tous les Ministres du monde: Mais ie demande pardon à ces sainctes Ames de les auoir si mal comparées.

Aug. l. 21. de ciuit. Dei. cap 24. Greg. l. 4. Dial. c. 39. Beda in cap. 3. Marc. Bernard. serm. 66 in Cant.

Mais du Moulin replique encore; *Sur tout* (dit-il parlant de moy) *le iugement luy a manqué en mettant vn feu & vn tourment entre les graces de Dieu, & versant en ce feu le sang du Fils eternel de Dieu; Car si c'est vne grace de Dieu de donner à quelqu'vn vertu & force de pouuoir satisfaire à sa iustice en endurant ces tourmens, il s'ensuiura que ceux qui souffrent le plus, reçoiuent le plus de graces, & que mesmes les Diables sont les fauorits de Dieu, desquels il tire vne pleine satisfaction.* A cela ie réponds que c'est bien manquer de iugement & estre insensible aux biens-faicts de Dieu, de ne reconnoistre pas que c'est vne grande grace de changer ainsi vne peine eternelle, plus horrible que la propre destruction de l'estre, telle qu'est celle de l'Enfer, en vne peine temporelle,& qui dure peu en comparaison de l'Eternité, telle qu'est celle du Purgatoire. Quant à l'exemple que du Moulin emprunte des Diables, ie viens de monstrer cy dessus que c'estoit vne pure ignorance qui le faisoit produire en ce subject, veu qu'il n'y a si petit Theologien qui ne sçache que pour satisfaire à Dieu, il faut estre en estat de grace, duquel les Diables sont décheus sans esperance d'y pouuoir iamais rentrer. Toutes les raisons qu'a apportées le Ministre ne sont donc que raisons de foin & de paille, qui se consument au premier rais de ce feu, dont la iustice de Dieu se sert pour expier du tout les crimes des hommes. Quant à ce que du Moulin auec des paroles outrageuses, dit *que le Pape a basty cette prison ardente pour assouuir son auarice*, c'est vn témoignage de sa modestie, & de sa suffisance en l'antiquité que nous allons monstrer auoir creu les mesmes choses que le Pape croit de cette prison.

Nous voicy donc arriués à nostre grande dispute, à sçauoir si de la priere que l'Eglise fait pour les morts, on peut recueillir la doctrine du Purgatoire. Du Moulin ne l'a point voulu proposer sans me faire part de sa mauuaise foy tout à l'entrée, *Le sieur Coëffeteau*, dit-il, *estime que quiconque prie pour les morts, presuppose qu'il y a vn Purgatoire.* Cela est faux, ie n'ay pas ainsi parlé de tous les particuliers, consideré que sans m'arrester aux instances qu'il amene, plusieurs Payés ont prié pour les morts, desquels ie ne voudrois pas asseurer qu'ils eussent presuposé le Purgatoire, encore qu'on tienne que Platon, Ciceron & Virgile en ont enseigné quelque chose; mais i'ay restreint ma proposition à l'Eglise, comme il se voit par l'application que i'en ay faicte. Car voicy comme i'en ay parlé à sa Majesté d'Angleterre. *S'il n'y a point de Purgatoire, il faut condamner les prieres pour les morts, & toutesfois l'on sçait qu'és quatre premiers siecles, l'Eglise a tousiours prié pour eux, & s'est*

Question principalle.

Plato in Gorgia, & in Phædone. Cicero in somn. Scip. Virgil. 6. Æneid.

efforcée de leur acquerir le repos par ses Sacrifices, non certes à ceux qu'elle croit estre en Enfer, puis qu'ils sont incapables de soulagement, ny à ceux qui sont en Paradis, puis qu'ils sont en pleine possession de leur gloire: mais à ceux qu'elle croit estre en ce troisiéme lieu pour expier le reste de leurs offenses. Voilà comme ie me suis restreint aux prieres pratiquées par l'Eglise vniuerselle, contre l'vsage de laquelle vouloir disputer, *c'est vne insigne folie*, comme i'ay monstré par sainct Augustin. Et de fait encore que i'aye produit les temoignages de sainct Chrysostome, de sainct Cyrille de Hierusalem, & de sainct Augustin, neantmoins ç'a esté des lieux où ils parlent, non selon leur sens particulier, mais comme témoins de la foy publique de l'Eglise & de la pratique generale. Cela doncques estant trop visible, ecoutons par quelles raisons du Moulin preuue que ie me suis abusé. *Plusieurs*, dit-il, *ont prié & prient pour les morts sans croire le Purgatoire* 1. *L'autheur du second liure des Machabées chapitre 12. verset 43. parle de la priere pour les morts faite par Iuda Machabée. Mais il dit qu'il le faisoit, ayant égard à la Resurrection, faisant* (dit-il) *en cela iustement & religieusement de penser à la Resurrection.* A cela ie réponds que cét Autheur a produit cette raison là, mais n'a pas teu l'autre, d'où l'on peut induire le Purgatoire, & ce ne peut estre qu'vne insigne malice à du Moulin de le dissimuler. Voicy son discours selon la propre traduction de Geneue. *Iuda ayant fait vne collecte, selon le nombre des personnes, enuoya en Hierusalem la somme de douze mille drachmes d'argent pour offrir en sacrifice pour le peché* *: *faisant en cela iustement & religieusement de penser à la Resurrection: Car s'il n'eust eu esperance que ceux qui estoient morts deussent ressusciter, c'est chose superfluë & pleine de resuerie de prier pour les morts, & pourtãt il consideroit qu'à ceux qui estoiẽt morts en vraye pieté il y auoit grace asseurée, ce qui est vne saine pensée & salutaire.* Voylà comme la Bible de Geneue represẽte ses dernieres paroles; mais il y a en l'ancienne Traductiõ Latine. *C'est donc vne pensée saincte & salutaire de prier pour les morts à fin qu'ils soient deliurés de leurs pechés.* A laquelle les Bibles Latines de Tremellius & de Iunius Caluinistes, s'accordent de tout point. *Ce qu'il considera*, disent leurs Bibles, *qu'à ceux qui estoient morts en vraye Pieté il y auoit grace asseurée, c'est vne saincte & deuotieuse pensée, dont Iuda estant poussé, fit reconciliation pour les morts, à fin qu'ils fussent deliurés de leurs pechés.* Outre doncques l'esperance de la Resurrection qui encourageoit Iuda à faire prier pour les morts, il croyoit encore que ces prieres seruoient à deliurer les morts de leurs pechés, c'est à dire des peines deües à leurs pechés. Et où est-ce doncques qu'il croyoit qu'estoient leurs ames, sinon en vn lieu de peine où l'Eglise les pouuoit secourir par ses prieres & par ses Sacrifices? Et ce lieu là qu'est-ce autre chose que le Purgatoire que l'Eglise enseigne? Au reste du Moulin deuoit auoir appris de Bellarmin la raison pour laquelle l'autheur de ce liure ioint la pensée de la Resurrection à cette bonne œuure de prier pour les morts,

Chrysost. hom 69 ad popul. Anti & hom. 3. in ep. ad Philip. Cyril. Hier. cate. mysta. 5. August. de cura pro mortuis agenda c. 1. De verbis apost. serm 32. in Enchir. cap. 11. lib. de haeres. 53.

* *Aux Bibles des Caluinistes imprimées en l'an 1558. & 1567. il y a*, de ceux qui estoient morts, *mais aux dernieres de l'impressiõ de Geneue, ils l'ont retranché.*

Act. 23 Matth. 22. 1. Cor. 15.

c'est à sçauoir, par ce que parmy les Hebrieux c'estoit vne mesme question : *S'il y a vne Resurrection* : & , *Si les ames des hommes sont immortelles*, & partant comme ainsi soit que les prieres pour les morts seroient vaines , si les ames n'estoient immortelles, il dit que Iuda auoit pieusement senty de la Resurrection ; mais il ajouste aussi ce que du Moulin a teu, que cette priere se faisoit *pour deliurer les morts de leurs pechés*, c'est à dire, comme i'ay remarqué cy dessus, des peines deuës à leurs pechés, ce qui ne se peut entendre que de celles du Purgatoire ; & ainsi ce passage fortifie nostre argument au lieu de l'affoiblir. Mais repart du Moulin , 2. *l'Eglise Grecque prie pour les morts & nie le Purgatoire*, 3. *Sainct Augustin a fait vn liure entier du soin qu'il faut auoir des morts, & toutesfois en tout le liure vous n'y trouuerés vn seul mot du feu de Purgatoire*, 4. *Epiphanius accuse d'heresie Ærius pour auoir reietté la priere pour les morts, ce pendant il ne parle point de Purgatoire, & sainct Denis vulgairement nommé l'Areopagite , disputant de l'vtilité de la priere pour les morts, non seulement ne parle aucunement du Purgatoire, mais aussi presuppose tousiours que ceux pour lesquels on prie , sont bien-heureux, &c.* A ces arguments nous répondons premierement pour l'Eglise Grecque, que c'est vne insigne imposture de dire qu'elle nie le Purgatoire. Il est bien vray qu'elle ne croit pas que sa peine soit vne peine de feu, comme l'Eglise Romaine l'enseigne ; mais elle croit absolument qu'il y a vn Purgatoire accompagné d'autres peines que de celles du feu, dont elle croit aussi que les ames des defuncts sont soulagées & deliurées par les prieres des viuans : ce qui est si clairement expliqué au commencement du Concile de Florence, qu'vn homme faisant profession de Theologie, deuroit auoir honte de l'ignorer. Or il y a bien de la difference entre nier le Purgatoire absolument, & nier la qualité de ses peines ; le premier combat directement la foy de l'Eglise, & non le second. Car l'Eglise n'a pas definy comme article de foy, que le Purgatoire fust au feu, encore qu'elle l'enseigne ; mais seulement elle a definy en tiltre d'article de foy, qu'il y a vn lieu en l'autre vie, où les ames sont purgées par des peines qu'elles endurent, & desquelles elles peuuent estre deliurées par les prieres des viuans. En signe dequoy le Concile de Florence, du consentement des Grecs, prononça QV'IL Y AVOIT VN PVRGATOIRE, sans rien specifier de la qualité de ses peines. Et ainsi les prieres de l'Eglise Grecque presupposent aussi bien que celles de l'Eglise Latine, qu'il y a vn Purgatoire. En second lieu, nous répondons aux passages de sainct Augustin , de sainct Epiphane & de sainct Denys, qu'ils presupposent aussi necessairement la doctrine du Purgatoire. Et premierement pour sainct Augustin, il est tout visible au passage que nous auons allegué du liure qu'il a fait *du soin qu'il faut auoir pour les morts*, en nostre Réponse au Serenissime Roy de la grande Bretagne, car il employe le texte du second liure des Machabées, duquel nous auons cy dessus monstré, que la doctrine

Concil. Florent. initio.

Ἔστι δὲ μεταξὺ τούτων ἡ διαφορὰ αὕτη· Οἱ μὲν Γραικοὶ καὶ λύπην, καὶ τόπον κολάσεως λέγουσι, πλὴν οὐ διὰ πυρός· οἱ δὲ Ἰταλοὶ κόλασιν καὶ καθαιρόμενον διὰ πυρός.

Aug. lib. de cura pro mortuis agenda cap. 1.

du Purgatoire se recueille euidemment. Et puis la distinction qu'il met entre ceux qui sont soulagez par les prieres des viuans, & les bien-heureux qui n'en ont que faire, & les damnez ausquels elles sont inutiles, disant que c'est *vn troisiéme genre de personnes, qui n'est ny si bon que ceux qui sont en Paradis, ny si méchant que ceux qui sont en Enfer* : monstre assez qu'il parle de ceux qu'on doit necessairement croire estre en vn troisieme lieu, comme aussi ailleurs, il leur assigne diuers receptacles en l'autre monde, selon la vie qu'ils ont menee en ce corps, & il appelle ces lieux, lieux de tourmens ou de repos, selon que les ames en sont dignes. Quant à Epiphane, il est tout clair qu'il presuppose aussi la doctrine du Purgatoire, encores qu'il n'exprime pas le mot, veu qu'il dispute contre Aërius, non seulement que l'Eglise prie pour les morts, mais aussi que ses prieres leur sont vtiles pour effacer partie de leurs offenses: mesme Aërius n'estoit pas si grossier que du Moulin, veu qu'il inferoit de la priere pour les morts, *que si on l'admettoit, on rendroit les hommes negligens, & que quelqu'vn pourroit dire qu'il se feroit des amys, ou qu'il obligeroit par argent à prier Dieu pour luy apres sa mort, afin qu'il ne fust point tourmenté en l'autre vie.* Mais Epiphane rejettant ce pretendu inconuenient, allegué par son Aduersaire, soustient l'vtilité des prieres, & luy répond que *nos prieres faites pour eux*, (pour les morts) *leur profitent, encore qu'elles n'effacent pas entierement leurs pechez*, (c'est à sçauoir, & pour autant qu'elles n'obtiennent pardon que des plus legeres offenses, que nous appellons pechez veniels, & par ce qu'elles ne s'estendent qu'à la peine & non à la coulpe) *mais pour ce qu'estant au monde, nous faillons souuent, & volontairement & inuolontairement, pour donner quelque lustre à ce qui est de plus parfait, nous faisons memoire des iustes & des pecheurs, des pecheurs en implorant la misericorde de Dieu pour eux &c.* Implorer la misericorde de Dieu pour les defuncts qui ont esté pecheurs, n'est-ce donc pas supposer qu'ils sont en vn lieu où ils peuuent estre punis, & ce lieu, qu'est-ce que le Purgatoire de l'Eglise? La chose est aussi claire en sainct Denys, & est faux, *que parlant de la priere pour les morts, il presuppose tousiours que ceux pour lesquels on prie sont bien-heureux*; car expliquant la priere que l'Euesque faisoit sur le mort, voicy comme il en parle. *Cette oraison prie la diuine clemence qu'elle remette au defunct les pechez qu'il a commis par infirmité humaine, & qu'elle le constituë en la lumiere, & en la region des viuans*: Et donc presuppose-t'on que ceux pour lesquels on fait cette priere soiét déja bien-heureux? Mais ne presuppose-t'on pas qu'ils sont encore sous le chastiment de Dieu, dont on le prie qu'il les vueille exempter? Venons aux autres. *Sainct Cyprian*, dit en sixiéme lieu du Moulin, *en la quatriéme epistre du cinquiéme liure, & en la sixiéme du troisiéme liure, parle d'oblations & de prieres pour les Saincts Martyrs, & Saincts trespassez, lesquels toutesfois nul ne croit estre tourmentez au feu de Purgatoire. Car c'estoit la coustume de l'Eglise ancienne de prier pour les Patriarches, Prophetes,*

In Enchirid. ad Laur. c. 109.

Epiph. l. 3. hær. 75.

Dionys. Areop. Eccl. Hierarch. c. 7.

ἡ εὐχὴ τῆς θεαρχικῆς ἀγαθότητος δεῖται πάντα ἀφεῖναι τὰ δι' ἀνθρωπίνην ἀσθένειαν ἡμαρτηθέντα τῷ κεκοιμημένῳ κατατάξαι δὲ αὐτὸν ἐν φωτὶ καὶ χώρᾳ ζώντων.

Prophetes, & Apostres, de la felicité desquels seroit vne impieté de douter. Mais c'est icy vn des traicts ordinaires de nostre Ministre; Car il est faux que sainct Cyprian parle de prieres faites pour les Martyrs, il parle seulement de sacrifices & d'oblations faites pour eux, & en commemoration de leurs victoires. Or par ces sacrifices, on ne pretendoit pas expier leurs offenses, puis que le mesme sainct Cyprian asseure, *que leur sang glorieux, esteint mesmes les flames d'Enfer, & que leur mort est precieuse deuant Dieu, dautant qu'elle leur acquiert, par le prix de leur sang, la couronne immortelle*; Mais ces oblations se faisoient pour rendre action de graces à Dieu, de leurs victoires & de leurs triomphes; & elles estoient accompagnées de supplications à sa diuine Majesté, d'accepter leurs prieres pour les fideles, qui celebroient leur memoire, & de prieres faites aux mesmes Martyrs, afin qu'ils intercedassent enuers Dieu par leurs commemorateurs. Ce que sainct Augustin, compatriote & grand admirateur de la pieté & de la doctrine de S. Cyprian, a si clairement enseigné, que nulle ignorance n'est excusable en ce suiet; Voire mesme Cabasilas autheur Grec, & nullement partisan de l'Eglise Romaine, expliquant l'vsage de ces commemorations à l'Autel, dit *que faire memoire des Saincts, c'est les inuoquer & les prier.* Et plus haut, il auoit appellé la commemoration des Iustes, des Patriarches, des Prophetes, des Apostres, des Euangelistes, des Martyrs, & des Confesseurs, *vne action de grace*, ajoustant, *que ce n'est point vne supplication à Dieu pour eux, & que le Prestre ne prie point pour eux*; mais plustost les prie qu'ils luy aydent par leurs prieres. Mais pour les autres morts, desquels on ne croyoit pas que la iustice fust si entiere, on prioit Dieu, & on presentoit le sacrifice, comme on fait encore auiourd'huy, afin de leur obtenir le repos, & de conuier Dieu à les recueillir en gloire, ce qui presupposoit qu'ils estoient en peine en vn lieu separé du Paradis & de l'Enfer. Et c'est de ces sortes de prieres que parle sainct Cyprian, quand il dit sur le suiet d'vn nommé Geminius Victor, qui contre les loix de l'Eglise d'Afrique auoit nommé vn Prestre pour tuteur ou curateur apres sa mort, que *celuy là ne merite point d'estre nommé à l'Autel en la priere du Prestre, qui a voulu éloigner & diuertir les Prestres & Ministres de l'Autel.* Car que ce fust vne priere par laquelle le Prestre recommandast à Dieu l'ame du defunct, & non simplemét vn honneur qu'on luy fist de le nommer à la saincte table, comme veulent persuader les Ministres, il appert par ce que sainct Augustin témoigne que l'Eglise faisoit cette priere, pour ceux mesmes dont elle ignoroit les noms. *Il ne faut point*, dit-il, *obmettre les supplications pour les ames des trespassez que l'Eglise prent le soin de faire faire pour tous ceux qui sont decedez en la societé Chrestienne & Catholique, voire mesmes sans sçauoir & sans exprimer leurs noms, & sous vne commemoration generale, afin que ceux qui n'ont ny parens, ny enfans, ny cousins, ny amis, il leur soit suppleé par la pieté de la mere commune.* Venons aux autres Docteurs. Du M. produit

Cypr. l. 2. epist. 6. Fluebat sanguis, qui incendium persecutionis extingueret, qui flammas & ignes gehennæ glorioso cruore sopiret. Pretiosa est in conspectu Domini mors iustorum eius: pretiosa mors hæc est, quæ emit immortalitatem pretio sui sanguinis.

August. de verb. Apost. Serm. 17. & tract. 84. in Ioan.

Cabas. in expos. litur. c. 34.

Cypr. l. 1. epist. 9.

Aug. l. de cur. pro mort. agend. c. 4. Non sunt prætermittendæ supplicationes pro spiritibus mortuorum, quas faciendas pro omnibus in Christiana & Catholica societate defunctis etiam tacitis nominibus quorumque sub generali commemoratione suscepit Ecclesia, vt quibus ad ista desunt parentes, aut filij, aut quicumque cognati vel amici ab vna eis exhibeantur pia matre communi.

en septiéme lieu, sainct Chrysostome, *qui en l'homelie trente & deuxiéme sur sainct Matthieu dit, qu'on appelloit les Prestres pour prier pour les morts, & toutesfois là mesmes il dit, que celuy pour lequel on prie est arriué au port, & que se tourmenter pour luy, est vouloir du port le retirer à la tempeste.* Mais ie ne croy pas qu'on puisse plus inconsiderément alleguer vn autheur contre nostre doctrine que celuy-là; veu que sainct Chrysostome en ce lieu là confirme entierement ce que nous enseignons du Purgatoire. Car voicy comme il parle, voulant arracher du milieu des Chrestiens, la coustume de plorer immoderément les morts. *Pourquoy est-ce qu'apres la mort des tiens, tu appelles les pauures? Pourquoy supplies-tu les Prestres qu'ils vueillent prier pour le defunct? Ie n'ignore pas que tu me diras que c'est afin qu'il obtienne repos, & qu'il trouue son iuge propice: Et donc crois tu que pour ces choses, il faille plorer & crier? Ne vois tu pas que tu te combats toy-mesme?* Celuy qui ne remarque pas icy des traces toutes visibles du Purgatoire, en la priere dont parle sainct Chrysostome, doit auoir vne épaisse taye d'ignorance ou de malice sur les yeux; veu qu'il dit en termes exprés, que la fin des prieres que font les Prestres pour les morts, c'est pour leur obtenir le repos; Ils n'en ioüyssent doncques pas encores, & ils ne sont pas en Paradis, & moins en Enfer? Partant il faut necessairement conclure pour vn troisiéme lieu. *Mais*, repart du Moulin, *Sainct Chrysostome dit que celuy pour qui on prie est arriué au port;* Il est vray, par ce que la mort des Chrestiens est vn vray port qui les met à labry de la tempeste du peché, & des autres trauerses de cette vie, Et sainct Chrysostome a dautant plus hardiment peu tenir ce langage, que mesmes les Payens ont nommé la mort commune, le port où les hommes se trouuent à couuert des orages & des infortunes de ce monde. Au reste ce que du Moulin dit, *que les nostres ont corrompu le passage, ayant tourné* λιμένας *par* prata florida, *pour mettre les ames en des prez fleuris*, c'est vne reproche recherchée de gayeté de cœur pour nous calomnier, veu que celuy qui a fait la traduction des homelies de sainct Chrysostome, sur sainct Matthieu, c'est à sçauoir George Trapezonce Grec de nation, écriuoit enuiron l'an 1470. auquel temps nos disputes n'estoient pas encore échauffées. Et d'ailleurs, il entendoit si peu de finesse en ce changement du nom, λιμὴν, qui signifie vn port en celuy de λειμὼν qui signifie vn pré, qu'en cette mesme homelie sur mesme suiet, & sur mesme discours il a traduit, καὶ γὰρ λιμὴν εὔδιος ὁ θάνατος, *Et certes de toutes ces tempestes, la mort est vn port tranquille;* qui est sans doute le vray sens de sainct Chrysostome, veu qu'il s'efforce là d'essuyer les larmes des Chrestiens qui ploroient excessiuement leurs morts, en leur representant que la mort est vn acheminement à la gloire à laquelle ils aspirent, & qu'au demeurant elle met les hommes à couuert des tempestes & des flots

B. Chrysost. hom. 32. in Matth. τί μετὰ ταῦτα πένητας καλεῖς καὶ παρακαλεῖς ἱερέας εὔξασθαι; ἵνα εἰς ἀνάπαυσιν ἀπέλθῃ φασὶν ὁ τετελευτηκὼς, ἵνα ἵλεω σχῇ τὸν δικαστήν. ὑπὲρ τούτων οὖν θρηνεῖς καὶ ὀλολύζεις; οὐκ οὖν αὐτῷ μάχῃ καὶ πολεμεῖς.

qui agitent cette vie. Que s'il faut demeurer en cette comparaiſon priſe de la marine: Tout ainſi que ceux qui ſont arriuez au port ne ſont pas toutesfois encore entrez en leurs heritages, ny arriuez en leurs maiſons, mais il leur faut encore prendre quelque trauail pour s'y rendre: auſſi il auient ſouuent que les fideles qui ont pris port en l'autre vie, n'entrent pas ſi toſt en Paradis, mais ont beſoin de patir encore pour ioüyr de cette derniere felicité.

Nous voicy retombez ſur ſainct Auguſtin, *Sainct Auguſtin*, dit du Moulin huictiémement, *au treiziéme chapitre du neufiéme de ſes Confeſſions, prie pour ſa mere Monique, & neantmoins il dit qu'il croit que tout ce qu'il demande eſt deſia fait, c'eſt à dire, qu'elle eſt hors de tout tourment, & que Dieu luy a remis toutes ſes debtes; de Purgatoire, il n'en parle point.* A cela ie réponds que Caluin a tout autrement pris ce paſſage de ſainct Auguſtin que ſon diſciple du Moulin: car s'apperceuant bien qu'il induiſoit neceſſairement le Purgatoire, il s'eſt auiſé d'vne autre defaicte, accuſant ſainct Auguſtin *d'auoir ſuiuy en cela le deſir d'vne vieille, & de ne l'auoir pas alligné au niueau de l'Eſcriture.* Mais & ſainct Auguſtin n'a point ſuiuy la paſſion d'vne vieille, mais le commun mouuement de tous les Chreſtiens, & ce qu'il a prié, ç'a eſté ſur la publique creance d'vn Purgatoire en l'autre vie. En ſigne dequoy voicy la forme de ſes prieres vrayement Chreſtiennes s'il en fut iamais.

Encore, dit-il à Dieu, *qu'eſtant viuifiée en Ieſus Chriſt auant la diſſolution de ſon corps, elle ait veſcu en telle ſorte que ton nom ſoit loüé en ſa foy & en ſes œuures: toutesfois ie n'oſe pas dire que depuis que tu l'as regenerée par le Bapteſme, il ne ſoit ſorti aucune parole de ſa bouche contre tes commandemens, & il a eſté dit par la bouche de la verité ton fils, qui dira à ſon frere, Fol, il ſera puniſſable par la geſne du feu: Mal'heur meſmes à la plus loüable vie des hommes, ſi en ſeparant ta miſericorde tu en veux faire la diſcution: mais d'autant que tu n'eſpluches pas ainſi par le menu les offenſes, nous eſperons auec confiance, de trouuer lieu de pardon, &c. Et partant, ô ma loüange! ô ma vie! ô Dieu de mon cœur! mettant à part pour vn peu de temps ſes bonnes œuures pour leſquelles auec ioye ie te rends graces, ie te prie maintenãt* (eſcoutez Miniſtre) *pour les pechez de ma mere. Exauce moy par la medecine de nos playes, qui a pendu en la Croix, & qui ſeant à ta dextre* (Ieſus Chriſt) *interpelle pour nous. Ie ſçay qu'elle a vſé de miſericorde, & que de bon cœur elle a remis les debtes à ſes debteurs: Remets luy auſſi les ſiennes, ſi elle en a encouru quelques-vnes, par tant d'années, depuis l'eau de ſalut. Pardonne luy Seigneur, pardonne luy. N'entre point auec elle en iugement.* Si ſainct Auguſtin n'euſt creu que les ames ſont punies en l'autre vie, pour les reliques de leurs offenſes: s'il n'euſt creu que les prieres des viuans euſſent peu ſoulager les morts detenus en ces peines; euſt-il fait cette religieuſe oraiſon à Dieu, pour obtenir pardon à ſa mere? Et s'il n'euſt ſuiuy que ſa paſſion, & le mouuement de ſa douleur particuliere, euſt-il ſouhaitté, comme il ſouhaitte apres, que tous ſes confreres, les ſeruiteurs de Dieu

Aug. l. 9. confeſſ. c. 13. Quamquam illa in Chriſto viuificata, etiã nondum carne reſoluta ſic vixerit, vt laudetur nomen tuũ in fide moribuſque eius: nõ tamen audeo dicere ex quo eam per baptiſmum regeneraſti, nullum verbum exiſſe ab ore eius cõtra præceptum tuum. Et dictũ eſt à veritate filio tuo: ſi quis dixerit fratri ſuo, fatue, reus erit gehennæ ignis. Et væ etiã laudabili vitæ hominum, ſi remota miſericordia diſcutias eam, &c. *Ibidem.*

luy eussent rendu le mesme deuoir? Eust-il prié Dieu de leur inspirer la souuenance d'elle & de Patricius son mary, quand ils seroient à l'Autel? Mais replique du Moulin, *Sainct Augustin dit qu'il croit que Dieu a déja fait ce qu'il demande.* A cela ie répons, qu'il le croyoit pieusement, c'est à dire, il l'esperoit, tant à cause de l'excellence de la foy, & des œuures de sa mere, qu'à raison de la bonté infinie de Dieu; & qu'aussi lors qu'il écriuit ses liures des Confessions, il y auoit des-ja, plusieurs années qu'elle estoit morte: mais il n'en auoit aucune certitude, comme luy-mesme le declare, & comme aussi vne telle certitude est reseruée à Dieu seul, qui voit & connoist les defaux cachez des hommes; c'est pourquoy il ne laisse pas de prier Dieu pour son repos, à la mesme façon que son Catechiste sainct Ambroise, encore qu'il esperast que Theodose, à cause de son eminenté pieté, fust déja receu en la gloire celeste, ne laisse pas de le recommãder auec vne ardente priere à Dieu.

Amb. orat. in funer. Theodos.

Voicy d'autres obiections; *Damascene au sermon des trespassez*, dit du Moulin, *& apres luy Thomas d'Aquin, Durand, Richard, & Biel, témoignent que l'ame de Trajan Empereur Payen, est sortie d'Enfer par les prieres du Pape Gregoire &c. Ce Pape doncques, ne prioit point pour l'ame de Trajan, afin de la tirer de Purgatoire.* Ie pourrois premierement répondre que cette histoire est supposée, comme ie n'en fais aucune doute; D'ailleurs ie pourrois ajouster que c'est vn fait particulier, qui ne peut déroger à la loy commune. Mais puis que du Moulin a produit nos Scholastiques, ie le payeray de la solutiõ du Prince de l'échole. *Il faut dire*, répond ce grand ornement de la Theologie, *qu'on peut probablement auoir cette opinion du fait de Trajan, que par les prieres de sainct Gregoire, il fut ressuscité. En suitte dequoy il receut la grace par laquelle il obtint remißion de ses crimes, comme außi la mesme chose apparoist en tous ceux qui ont esté miraculeusement ressuscités, desquels on sçait que plusieurs ont esté idolatres & damnez. Car il faut semblablement dire de tous ceux là, qu'ils n'estoient pas confinez en Enfer, finalement & pour jamais, mais selon la iustice presente de leurs propres merites, au lieu que selon les causes superieures, par lesquelles ils estoient preueus deuoir estre rappellez à cette vie, il en deuoit estre autrement disposé. Ou bien il faut répondre selon quelques-vns, que l'ame de Trajan n'a pas esté du tout deliurée de l'obligation de la peine, mais que sa peine a esté suspenduë pour vn temps, c'est à sçauoir iusques au jour du Iugement; Et toutesfois il ne faut pas que cela se pratique communément par les suffrages; Car autre chose est ce qui arriue selon la loy commune, & autre chose ce qui est octroyé par priuilege à quelques-vns: comme autres sont les limites des affaires humaines, & autres les témoignages des vertus diuines.* Que du Moulin face doncques son profit s'il peut de cette solution; car pour nous, son objection ne nous touche ny ne nous blesse en aucune façon, consideré que nous tenons cette histoire pour vne pure fable, nonobstant que Ciaconius se soit efforcé d'en affermir l'authorité. Que si du Moulin eust eu bon flair,

D. Thom. in 4. dist. 45. quæst. 2. ar. 2. ad 5.

comme il parle, il eust jugé que l'oraison qu'il cite de Damascene, n'est point de luy, puis qu'il enseigne ailleurs vne doctrine toute contraire à celle de cette oraison, touchant la deliurance des damnez. En suitte dequoy ce que sainct Thomas, Durand, Richard, & Biel l'ont rapportée, n'en confirme point la narration, veu qu'ils ne l'ont produite que sous la foy de Damascene, qu'ils croyoient l'auoir écrite, encore qu'il n'y ait iamais pensé. Mais voicy vn trait inéuitable. *En la Messe*, dit du Moulin dixiémement, *il y a entre plusieurs nouuelles prieres, quelques clauses anciennes, entre autres, le* Memento *pour les trespassez, dont voicy les mots. Souuiènne toy Seigneur, de tes seruiteurs & seruantes qui nous ont precedé, auec le signe de la foy, & qui dorment au sommeil de paix. Paroles*, dit-il, *fort remarquables, & qui monstrent clairement qu'alors que cette priere a esté dressée, on ne croyoit point le Purgatoire; mais qu'on croyoit que les ames dorment en vn sommeil paisible attendantes la Resurrection, & qu'en ce dormir elles reçoiuent quelque rafraichissement ou réjoüissance par les prieres des viuans.*

Damascen. lib. 2. de fid. cap. 4.

Bellarm. lib. 2. de Miss. cap. 15.

Mais quand nous aurons representé la droicte intelligence de cette priere du Canon de la Messe, le Lecteur verra que ce trait passe par dessus nos testes sans nous blesser non plus que les autres, & que du Moulin parle temerairement de ce qu'il ne sçait pas. Premierement donc le Cardinal Bellarmin a eu raison de dire que les ames detenuës dans les flammes de Purgatoire possedent déja vne certaine paix & vn certain repos, exprimé par cè sommeil de paix; Dautant qu'elles sont asseurées de leur prochaine gloire, & parce qu'elles sont deliurées du perilleux combat des tentations de cette vie, des élans de la concupiscence, & de toute sorte de mauuaises œuures, mais qu'elles n'ont pas encore atteint le repos & la deliurance des peines, & qu'elles ne ioüyssent pas encore de leur beatitude: à cause dequoy immediatement apres, on prie Dieu *qu'il les reçoiue au lieu de rafraichissement, de lumiere & de paix.* Mais la vraye paraphrase de cette priere, est celle que donne Florus, autheur assez ancien, & qui viuoit sous Charles le Chauue, representant la charité dont l'Eglise vse en cette oraison. *L'Eglise*, dit-il, *comme vne debonnaire mere, prie aussi pour les morts, & les recommande à Dieu, par l'intercession de la sacrée oblation, croyant tres certainement que ce sang precieux qui a esté épandu pour plusieurs en la remission des pechez, n'est pas seulement vtile pour le salut des viuans, mais aussi pour la deliurance des morts qui precedent auec le signe de la foy, & qui dorment au sommeil de la paix. Auec le signe de la foy*, dit-il, *par ce qu'ils ont esté regenerez de l'eau & du sainct Esprit, & par ce qu'ils sont marquez à la marque de la Croix & de la Passion de Iesus-Christ. Ils dorment aussi comme ceux qui seront vrayement éueillez en la Resurrection. Ils * dorment doncques au sommeil de paix, dautant qu'ils ne se sont point separez de la societé de Iesus-Christ & de son Eglise, ny par heresie, ny par schisme, ny par crime mortel; ou bien s'ils y sont tombez autresfois, ayans esté gueris par la peni-*

Flor. in exp. missæ. Tom. 6. Lib. Sanct.

Orat pia mater Ecclesia, etiam pro defunctis suis, & eos sacræ oblationis intercessione commendat, certissimè credens, quia sanguis ille preciosus qui pro multis effusus est in remissionem peccatorum, nō solùm ad salutem viuentium, sed etiam ad absolutionem valeat defunctorum, qui præcedunt cum signo fidei, & dormiūt in somno pacis, &c.

* Dormiunt in somno pacis, quia ab vnitate & societate Christi & Ecclesiæ, nec per hereses, nec per schismata, nec per mortalia crimina separati sunt.

tence, & reconciliez par la priere de l'Eglise, & reünis au mystere du pardon, ils sont sans doute decedez en paix, &c. Dormir donc *au sommeil de paix*, ne signifie autre chose és prieres du Canon de la Messe, sinon *estre decedé en la Communion de l'Eglise.* Ce que nous croyons fermement de ceux qui sont en Purgatoire, pour lesquels autrement nous ne prierions * en aucune sorte. Et en ce sens sainct Augustin a dit de ceux pour lesquels l'Eglise prie, qu'elle prend ce soin, *pour ceux qui sont morts en la societé Chrestienne & Catholique*: & ailleurs, encore il asseure, *que ceux-là reposent en paix*; De sorte que cette priere n'affoiblist en aucune sorte la creáce du Purgatoire, veu que pour estre mort en la Communion de l'Eglise, ce n'est pas à dire que d'ailleurs on ne soit point redeuable à la iustice de Dieu, ny à ses chastimens. Et certes c'est vne euidente preuue que ceux-là sont encore redeuables, puis que la mesme Eglise prie pour eux, que Dieu les mette en lieu de rafraichissement, de lumiere, & de paix consommée. En voicy vne autre dont du Moulin se veut preualoir en vnziéme lieu, auec admiration. *Sur tout*, dit-il, *i'ay souuent admiré la formule de la priere ordinaire pour les trespassez, car il n'y est nullement parlé du Purgatoire, mais seulement on y demande à Dieu que les ames des trespassez soient sauuées de la mort eternelle, & du dernier iugement.* A cela laissans les autres solutions qui s'y peuuent donner, ie dis que l'Eglise fait cette prierè à Dieu pour les ames, comme si actuellement elles sortoient des corps pour estre iugées: de sorte qu'elle represente comme l'instant du trespas de celuy pour qui elle prie, voire mesme elle l'introduit luy mesme implorant la misericorde de Dieu, tout ainsi que s'il attendoit encore son iugement, & luy fait dire comme en cette attente, *Deliure moy Seigneur de la mort eternelle en ce iour espouuātable quand les cieux & la terre seront esmeus, &c.* Et toutesfois que son intention soit de prier que Dieu le deliure du Purgatoire, il appert par la suitte des prieres qu'elle fait pour le mesme defunct, entre lesquelles il n'y en a point de si frequente ny de si commune que celle cy, *Donne luy Seigneur le repos eternel, & que la lumiere perpetuelle l'esclaire.* Paroles qui temoignent qu'elle croit que ceux pour lesquels elle prie, ont besoin de repos & de soulagement; Et cela se peut mesmes recueillir de l'autre priere que du M. produit derechef, assez inconsiderément contre nous; *Absous ie te prie Seigneur l'ame de ton seruiteur, du lien de toutes ses fautes, afin qu'il respire estant ressuscité entre tes Saincts & Eleus en la gloire de la Resurrection.* Car qui sont ceux pour lesquels l'Eglise prie Dieu, qu'il les deliure des liens de leurs fautes, sinon ceux qui sont detenus en Purgatoire, comme reliquataires à la iustice de Dieu? Et pour ce qu'elle ajouste, que *c'est afin qu'il respire auec les Saincts & Eleus en la gloire de la Resurrection*, ce n'est qu'vne amplification de ce qui suiura vn iour cette deliurance: & cela se dit par ce que le retardement dans les peines, est vn delay de l'estat auquel se doiuent trouuer ceux qui ressusciteront glorieux.

* *Ita Chrys. hom. 69. ad pop. Antioc. Aug. l. de cura pro mortuis agendae. c. 1. Tract. 84. in Ioan.*

Ipsis Domine & omnibus in Christo quiescentibus, locum refrigerij, lucis & pacis vt indulgeas deprecamur.

Libera me Domine de morte æterna, in die illa tremenda.

Absolue quæsumus Domine animam famuli tui ab omni vinculo delictorum.

Et certes nostre Ministre s'est luy-mesme coupé la gorge, ajoustant que *c'est la priere pour les morts du deuxiéme liure des Machabées.* Car nous auons monstré cy dessus, que cette priere se faisoit à la verité en l'esperance de la Resurrection, & en la creance de l'immortalité des ames, mais pour vne derniere expiation des pechez de ceux pour lesquels elle estoit faite. Or dautant que nos Aduersaires ont tous recours à cette vaine défaite, que l'Eglise priant pour les morts, prioit seulement pour la Resurrection ; ie m'estendray vn peu sur la refutation de cette vaine imagination, dautant principalement que i'ay promis ailleurs de la refuter plus amplement. Il est donc visible que l'Eglise ne prioit point pour la Resurrection : premierement par ce que si cela eust esté, elle eust prié égalment pour les pecheurs, & pour les Saincts, pour les autres defuncts, & pour les Martyrs, veu que l'attente de la Resurrection leur est égale, comme leurs corps sont égalment reduicts en cendre. Or nous auons monstré cy dessus, & le témoignage de sainct Augustin y est expres, que l'Eglise ne prioit point pour les Martyrs, voire mesme sainct Augustin ajouste *que ce seroit faire iniure à vn martyr* de prier pour luy. Ce n'estoit donc pas pour la Resurrection que l'ancienne Eglise prioit en ses oraisons pour les morts. Secondemét les Peres nous representans ces prieres pour les defuncts, disent expressément que c'estoit pour deliurer leurs ames des peines où elles estoient detenuës pour leurs pechez. Escoutons pour tous ce fidele truchement de l'antiquité, sainct Augustin, representant cette coustume, & en declarant le fruict. *La pompe des funerailles*, dit-il, *la foule des obseques, la somptueuse diligence de la sepulture, la riche structure des tombeaux sont de telles quelles consolations pour les viuans, mais non pas ayde & secours pour les morts ; Mais que par les prieres de la saincte Eglise, & par le sacrifice salutaire, & par les aumosnes qui sont distribuées pour leurs ames* (prestez l'oreille du Moulin) *les morts soient aydez afin que Dieu les traite plus misericordieusement que leurs pechez n'ont merité, il n'en faut point douter, car cela c'est chose que l'Eglise vniuerselle obserue* (notez de rechef ces paroles) *l'ayant receuë de la tradition de ses Peres ; à sçauoir que pour ceux qui sont morts en la communion du corps & du sang de Christ, lors que leur commemoration se fait à son rang en l'acte du mesme sacrifice, on prie pour eux, & declare-t'on qu'il est aussi offert pour eux ;* Ne faut-il donc pas auoir renoncé à toute conscience, ou plustost à toute candeur, pour rapporter à la resurrection des corps, les prieres que l'Eglise Vniuerselle a tousiours faites pour les trespassez, puis que sainct Augustin dit qu'elles se font pour les ames ; *afin que Dieu les traite plus misericordieusement que leurs pechez n'ont démerité?* Du Moulin appelle d'autres forces & nous obiecte, *que nos Prestres disent souuent Messe pour des petits enfans morts apres le Baptesme, qui ne sont ny en Enfer ny en Purgatoire.* Nous auons ailleurs répondu à cela, & monstré que quand le sacrifice est offert en commemoration des en-

Aug. tract. 84. in Ez. & ser. 17. de verbis Apost.
Iniuria est pro Martyre orare, cuius nos debemus orationibus commendari.

Aug. de verb. Ap. ser. 34.
Pompa funeris, agmina exequiarum, sumptuosa diligentia sepulturæ, monumentorũ opulenta constructio viuorum sunt qualiacumque solatia, non adiutoria mortuorum. Orationibus vero sanctæ Ecclesiæ & sacrificio salutari & eleemosynis quæ pro eorum spiritibus erogantur, non est dubitandum mortuos adiuuari, &c.

s'ils veulent l'imiter. *Si nous l'écoutons icy*, dit-il, *nous le verrons aussi là, & encore que nous n'en soyons pas si pres, si le verrons-nous resplendissant proche du throsne Royal, où les Cherubins éclatans à l'entour glorifient Dieu, où les Seraphins épandent leurs ailes, &c.* Cela donc, qu'est-ce que le Paradis? Le mesme Docteur enseigne, *que ceux qui communiquent purement au corps & au sang de nostre Seigneur à sa saincte table, sont incontinent apres leur decés, portez par les Anges dans le Ciel.* Qu'on le lise sur la premiere aux Corinthiens, sur l'epistre aux Philipiens, & ailleurs; on verra qu'il a esté du tout eloigné de l'erreur que du Moulin luy impute. Et certes au passage de l'Homelie 32. sur sainct Matthieu, qu'il amene pour preuue, & que nous auons refuté cy dessus, il n'en est dit vn seul mot. Et pour les autres lieux où il nous renuoye sans produire le texte, le Cardinal Bellarmin y a pleinement satisfait. Venons à sainct Augustin, [a] Que ce soit donc auec toute l'iniustice du monde qu'on luy impute cette erreur, il apparoist par ce qu'il dit des Martyrs en ses liures de la Cité de Dieu. *Les ames victorieuses des glorieux Martyrs*, dit-il, *ayans surmonté toutes les douleurs, & acheué tous leurs trauaux, apres auoir laissé les membres mortels, ont sans doute regné, & regnent encore auec Iesus-Christ, iusques à ce que les mille ans soient finis, apres lesquels elles regneront en leurs corps immortels, qu'elles auront repris.* Et [b] vn peu apres, il ajouste ces mots; *S'il ne semble point que ce soit chose absurde de croire que les Saincts de l'ancienne loy, qui auoient tenu la foy de Christ à venir, ayent voirement esté en des lieux fort reculez des tourmens des impies, mais toutesfois ayent demeuré dans les Enfers, iusques à ce que le sang de Iesus-Christ, & son arriuée en ces lieux là, les en ait deliurez, sans doute doresnauant les fideles rachetez par ce prix, ne sçauent aucunemẽt que c'est des Enfers.*

Or ces choses sont si claires, que du Moulin est contraint de confesser, *que sainct Augustin en quelques lieux met les ames des fideles en la beatitude celeste incontinent apres la mort. Mais* [c], ajouste-t'il, *le plus souuent emporté par l'opinion commune de son temps, il differe leur entrée au Ciel, iusques à la Resurrection, & les loge en des receptacles cachez iusques au dernier iour.* Et pour preuue de son dire, il amene vn passage de son Commentaire sur les Pseaumes où il dit; *que l'ame sortie de ce corps, ne sera point au Royaume des Cieux, mais bien au sein d'Abraham, auec le Lazare: puis ajouste. Apres cette vie courte, tu ne seras point encores au lieu où seront les Saincts, ausquels il sera dict: Venez les benists, tu n'y seras point encores: qui ne sçait cela? Et en son* [d] *Manuel à Laurens chapitre 108. Le Temps qui est entre la mort & derniere Resurrection, retient les ames en des receptacles cachez selon que chacun est digne ou de repos ou d'affliction. Il dit*, ajouste du Moulin, *choses semblables au neufiéme liure de ses Confessions, chapitre troisiéme, & au douziéme de la Cité de Dieu, chapitre neufiéme, & en l'epistre cent & vnziéme, à Fortunatian.* Mais du M. qui a veu ces passages dans les cõtrouerses du Cardinal Bellarmin, où ils sont doctement expliqués, ne deuoit point dissimuler

Chrysost. l. 6. de Sacerd. Vide eundem hom. 10. in 2. Cor. ho. 3 & 4. in ep. ad Philip. hom. 69. ad popul. Antioch.

[a] *Aug. lib. 20. de Ciu. Dei. cap. 13.* Animæ victrices gloriosissimorum Martyrum, omnibus doloribus ac laboribus superatis atque finitis, postea quam mortalia membra posuerunt, cum Christo vtique regnauerunt & regnant, donec finiantur mille anni, vt postea receptis etiam corporibus iam immortalibus regnent.

[b] *Et c. 15. einsd. lib.* Si non absurdè credi videtur, antiquos etiam sanctos, qui venturi Christi tenuerunt fidem, locis quidem à tormentis impiorum remotissimis, sed apud inferos fuisse, donec eos inde sanguis Christi & ad ea loca descensus erueret, profectò deinceps boni fideles effuso illo precio iam redempti, prorsus inferos nesciunt.

[c] *Aug. in Psalm. 36.*

[d] *In Ench. c. 108.*

Bellar. de sanct. Beatitud. l. 1. c. 5.

les réponses que ce grand personnage y a données. Le sommaire est, *que sainct Augustin n'a iamais douté de la vision de Dieu, ny de la beatitude des ames, apres la sortie du corps; mais qu'il a seulement douté durant vn temps, du lieu auquel elles sont recueillies en attendant la Resurrection de leurs corps, & que neantmoins apres auoir meurement pezé les choses il a embrassé la vraye opinion, c'est à sçauoir qu'elles sont dans les cieux s'il ne leur reste plus rien à purger, & que pour cette occasion il a corrigé ce qu'il auoit dit sur le Pseaume trente-sixiéme.* Or que cela soit vray le Cardinal Bellarmin le preuue, parce qu'en ses Confessions, parlant de Nebridius, il asseure qu'il voit Dieu, & qu'il boit à la source inépuisable de son essence, & neantmoins il doute du lieu, & parle comme irresolu de ce que signifie *le sein d'Abraham*, où il dit que Nebridius ioüyst de la felicité: mais au second liure des questions Euangeliques, qu'il a écrit depuis ceux d'où sont tirez les premiers passages, il declare en termes expres, que *le sein d'Abraham est le repos des pauures bien heureux, ausquels appartient le Royaume des Cieux, où ils sont receus apres cette vie.* Et là mesmes il declare ce qu'il entend par le lieu secret & par le receptacle, où il dit en son Manuel à Laurens, que les ames des bienheureux sont recueillies en attendant la Resurrection; *Par le sein d'Abraham*, dit-il, *est entendu le secret du Pere, où Iesus Christ a esté receu apres sa Passion; où ie croy qu'il est dit auoir esté porté par les Anges, par ce que les Anges annoncerent aux Disciples sa reception dans ce secret du Pere, où il s'estoit retiré; Car leur disans; Pourquoy demeurez vous ainsi debout regardans deuers le Ciel? quelle chose leur ont-ils dites, sinon que les yeux des hommes ne sont pas capables de penetrer dans ce secret, où nostre Seigneur s'en alloit lors qu'à la veuë de ses Disciples il estoit porté dans les Cieux? Maintenant le reste se peut prendre, selon l'exposition precedente, veu que par le secret du Pere est fort bien entendu le lieu où les ames des Iustes viuent aussi auec Dieu deuant la Resurrection.* Certes on ne peut rien voir de plus clair. Ainsi doncques le receptacle secret où sont receuës les ames des parfaitement Iustes, c'est le Ciel, c'est la gloire de Dieu, c'est le lieu où Iesus-Christ apres son Ascension a esté recueilly: mais cela n'empesche pas que les autres morts, selon leur estat & condition, ne soient ou en Enfer, ou en Purgatoire, car ce sont là les trois sortes de receptacles, dont sainct Augustin parle en son Manuel à Laurens: en signe dequoy il assigne l'vn à ceux qui ont si bien vescu qu'il ne leur reste aucune chose à expier, & ceux-là c'est *le Paradis*, l'autre à ceux qui ont si mal vescu qu'ils ne doiuent rien attendre de la misericorde de Dieu, & celuy-là *c'est l'Enfer*, & le troisiéme à ceux qui n'ont ny si mal vescu qu'ils ayent merité l'Enfer, ny si bien aussi qu'ils soient dignes d'estre recueillis au ciel iusques à ce qu'ils ayent plus amplement esté reconciliez auec Dieu, & celuy-là *c'est le Purgatoire.* Voila donc comme il faut entendre les passages

Aug. 9. conf. c. 3.

Aug. lib. 2 q. Euang. c. 38.
Sinus Abrahæ requies est beatorũ pauperũ, quorum est regnum cælorũ, in quo post hanc vitam recipiuntur.

Ibidem.
Sinus Abrahæ intelligitur secretum Patris, quò post passionem resurgens assũptus est, quò eum portatum ab Angelis, ideò dictum puto, quia ipsã receptionem, qua in secretũ Patris abscessit Angeli annunciauerunt discipulis intuentibus, *&c.*

de sainct Augustin. Et cependant le Lecteur remarquera encore que ce sainct Docteur parmy la creance qu'il a euë, que les bien-heureux voyent Dieu deuant la Resurrection, a neantmoins eu cette opinion, que leur gloire n'estoit point consommée ny parfaictement accomplie, iusques à ce que leurs corps fussent ressuscitez & reünis à leurs ames, pour contenter le désir naturel qu'elles ont de se voir reünies auec leurs corps, à cause dequoy mesmes il a creu qu'en ce retardement elles ne se portoient pas si entierement à l'acte de la contemplation de Dieu, comme font les Anges; mais que leur ardeur estoit comme vn peu r'allentie par la souuenance de leurs corps, & pour le desir qui les agite de les reprendre: & ainsi se doit entendre ce qu'il dit en ses liures de la Cité de Dieu, & ce qu'il escrit à Fortunatian de ce suiet. L'opinion de sainct Augustin ainsi representée comme luy mesme l'explique ailleurs, ne heurte en aucune sorte le Purgatoire, & est du tout esloignée de ce qu'on luy voudroit imposer de l'erreur commune; & partant ce qu'a produict du Moulin n'affoiblist aucunement les témoignages que nous auons allegués de luy pour le Purgatoire; voire mesme quand sainct Augustin & sainct Chrysostome auroient creu que les ames deuant la Resurrection ne seroient pas en Paradis, cela n'infirmeroit en rien la creance du Purgatoire: parce qu'en ce retardement elles pourroient estre purgées deuant que d'estre mises en vn lieu où elles ne sentiroient plus de peines.

Aug. de gen. l. 12. c. 35.

Et cela est tout clair en la doctrine de Tertulian, que du Moulin n'a nullement entenduë: car encore qu'il ait creu que les ames des Saincts, attendans la resurrection, reposoient au sein d'Abraham, ou au Paradis, sous l'autel, hors du Ciel, quoy que dessus les Enfers, comme il se peut recueillir de diuers passages de ses œuures: neantmoins il n'a pas laissé de croire fermement le Purgatoire, où les ames des moins iustes sont tourmentées, & payent iusques au dernier denier, c'est à dire, satisfont pour les peines deuës iusques aux plus petits pechez, à la iustice diuine: & c'est ce qu'il insinuë au liure de l'Ame, où il dit, *Veu que par la prison dont il est faict mention en l'Euangile, nous entendons les Enfers, & par le dernier denier, chaque petit peché, dont il faudra là porter la peine durant le retardement de la Resurrection, personne ne doutera que l'ame ne paye quelque chose aux Enfers, sauf la plenitude de la Resurrection, qui sera en la chair aussi*; Car que Tertulian, de l'opinion duquel il s'agist icy, par ces mots, *mora resurrectionis*, qu'il repete par deux fois à mesme propos en ce liure, n'entende pas, *que les vns ressuscitent de meilleure heure que les autres*, comme s'est figuré du Moulin, il appert par mille passages du mesme Tertulian, où il proteste clairement la doctrine orthodoxe de la Resurrection generale qui ne se fera qu'à la fin du monde: ce qui est si clair en son liure de la Resurrection de la chair, que du Moulin

Tertul. lib. de anima in fine.
Cùm carcerem illum quem Euangelium demonstrat, inferos intelligimus, & nouissimum quadrantem, modicum quodque delictum, mora resurrectionis illic luendum interpretamur, nemo dubitabit animam aliquid pensare penes inferos, salua resurrectionis plenitudine, per carnem quoque.

luy imputant le contraire, monſtre qu'il n'a veu, que par les yeux d'autruy, les doctes écrits de cét Ancien. Que ce paſſage ſuffiſe pour tous. *Il faut auſſi*, dit-il, *ietter les yeux ſur les écritures qui ne permettent pas qu'on croye auec ces animaux ou ſenſuels* (il entend les Marcionites & quelques autres heretiques de ſon ſiecle) *afin de ne les appeller pas ſpirituels, que la Reſurrection auienne durant cette vie, ou ſe face incontinent apres le decés. Car comme ainſi ſoit que le temps de toute noſtre eſperance ſoit borné par les ſainctes Eſcritures, & qu'il ne ſoit pas permis de l'auancer, comme ie croy, deuant l'auenement de Chriſt, nos vœux ſoupirent apres la fin du monde, &c.* Il amene en ſuite vne infinité de paſſages de l'Ecriture pour confirmer cette verité. Quand donc il dit au liure de l'ame, *modico quoque delicto mora Reſurrectionis expenſo*, ou bien, *modicum quodque delictum mora Reſurrectionis illic luendum*; *mora Reſurrectionis*, veut dire *inter moras reſurrectionis*, *en ce retardement de la Reſurrection*, & non, *par le retardement de la Reſurction*. Et c'eſt ſuiuant cette opinion, non ſuiuant celle que du Moulin luy impoſe gratuitement, qu'il veut que la femme prie pour ſon mary treſpaſſé, *& refrigerium adpoſtulet ei, & in prima reſurrectione conſortium: qu'elle luy demande rafraichiſſement, & de reſſuſciter auec luy en la premiere Reſurrection*. Car Tertulian par la premiere Reſurrection n'a pas entendu la reſurrection du corps, comme derechef s'eſt ignoramment perſuadé du Moulin, mais il a entendu la vie de l'ame & la gloire que Dieu donne aux eſprits des fideles apres la mort de ce corps, qui eſt nommé par ſainct Iean (comme Caluin meſme le reconnoiſt) la premiere Reſurrection lors qu'il dit, *Bien heureux ſont ceux qui auront part en la Reſurrection premiere.*

Tertul. de Reſurrect. carnis, cap. 22. Ad illas etiam ſcripturas reſpiciendum eſt, quæ non ſinunt reſurrectionem ſecundum animales iſtos, ne dixerim ſpiritales, aut hic iam in veritatis agnitione præſumi, aut ab exceſſu ſtatim vitæ vindicari. *Tertul. de anima cap. 35. & vltimo.*

Calu. in Pſycho.

Au reſte que Tertulian ait creu que l'Egliſe prioit pour autre choſe que pour auancer le temps de la Reſurrection, il appert par ce qu'il dit que la femme priant pour ſon mary decedé, luy demande *rafraiſchiſſement*; ce qui ſe peut entendre en la doctrine de Tertulian, qu'eu égard à la priſon où il croit que l'ame eſt detenuë en l'autre monde, où elle eſt contrainte de payer iuſques au dernier denier, c'eſt à dire de ſatisfaire & d'expier iuſques aux moindres & plus legers pechés. Mais examinons le reſte. *Voicy*, dit le Miniſtre, *vne autre raiſon pour laquelle ils prioyent pour les morts. C'eſt qu'ils croyoient que les fideles au ſortir de ces receptacles ſeroient purgés, & comme flamboyés par le feu du dernier iugement, les vns plus, les autres moins. Ces bons Peres retenus de cét erreur en trembloient d'apprehenſion, ils appelloient ce feu du dernier iour qui deuoit purger les ames, le glaiue flambloyant mis à la porte du Paradis*, & cite *Lactance, ſainct Ambroiſe, ſainct Hilaire, adjouſtant qu'ils font paſſer les plus ſaincts par ce feu.* A la verité ces particuliers ont eu vne opinion approchante de ce que dit du Moulin, comme l'a remarqué le Cardinal Bellarmin tout au commencement du ſecond liure du Purgatoire; mais que les prieres de l'Egliſe vniuerſelle dont il eſt icy queſtion, (non de ce qu'ont creu ou fait des particuliers) ayent eſté ap-

Bellarm. lib. 2. de Purga. c. 1.

puyées sur cette opinion, il est plus faux que la fausseté mesmes; voire cela ne se peut accorder auec ce que la pluspart des anciens disent, que les ames par ces prieres sont soulagées des peines qu'elles endurent en ces receptacles deuant le iour du iugement.

C'est pourquoy nous sommons du Moulin, non de prouuer que Lactance, sainct Ambroise, & sainct Hilaire, & quelques autres anciens, ont eu l'opinion qu'il leur attribuë (car nous confessons qu'ils l'ont euë, & nous trouuons qu'elle reçoit vne bonne interpretation, veu que entendans par le feu, le iugement de Dieu, comme l'entend l'Apostre en la premiere Epistre aux Corinthiens, il est certain que les plus iustes hors mis Christ, passent tous par ce feu, c'est à dire par le iugement de Dieu:) mais de monstrer que ç'a esté en consequence de cette creance, que l'Eglise ou eux mesmes ont prié pour les morts. Le premier se trouue en leurs écrits, mais le second est vne défaite de l'heresie. Au reste pour ceux d'entre les anciens qui ont entendu par ce feu, le feu de Purgatoire, ils ont dit que tous les Saincts, & la Vierge mesme y passeroient; non pas pour y endurer, mais plustost pour y faire paroistre leur innocence, veu que le feu selon eux ne les bruslera ny ne les tourmentera, voire mesme sainct Ambroise dit, qu'aux iustes ce feu sera comme vne rozée qui les rafraischira, ainsi qu'il arriua aux trois enfans iettés dans la fournaise de Babylon. Mais cette opinion n'est point receuë de l'Eglise, qui croit que ceux qui meurent en vne parfaite innocence, ne passent point par le feu de Purgatoire, mais seulement ceux qui sont encore redeuables à la diuine iustice. Tout ce qu'allegue donques du Moulin pour amplifier cette opinion, ne sert qu'à remplir les pages, & ne fait rien contre nostre doctrine, fondée non sur l'opinion des particuliers, mais sur la creance publique de l'Eglise.

Ambr. in Psal. 36.

Quant à ce que du Moulin ajouste, *qu'ils estoient si éloignés de croire que les ames separées du corps fussent purgées par le feu auant le iour du iugement, que mesme vne bonne partie d'entre eux a creu que l'ame separée du corps ne pouuoit souffrir aucun mal, & qu'elle ne pouuoit estre tourmentée sans le corps, comme il appert par ce que dit Tertulian en son Apologetique, & sainct Gregoire de Nysse en l'Oraison troisiéme de la Resurrection de Christ.* Quant cela seroit, ce ne seroit derechef que l'opinion des particuliers, & non la creance commune de l'Eglise, qui a tousiours creu le contraire. Mais outre cela, le Ministre traicte de mauuaise foy les Peres: car premierement pour Tertulian, il est vray qu'en ses commencemens il a creu que l'ame ne pouuoit estre tourmentée sans le corps, comme on peut recueillir de ce qu'il a écrit en son Apologetique, & au liure du témoignage de l'ame, mais il n'a pas persisté en cette opinion, mais il l'a changée depuis, comme il appert par le beau discours qu'il en fait au liure de l'ame, & par ce qu'il en dit au liure de la Resurrection de la chair, où il enseigne par l'exemple du Lazare,

Tertul. Apolog. c. 48. & lib. de testimon. animæ c. 4. Tertulian. de Anima c. vlt.

Nonne & de suo sufficit sibi: vtrumque ad titulum passionis, quoties illæso corpore anima sola torquetur, ira, bile, tædio plerumque, nec sibi noto? &c.

Adeò nouit & apud inferos anima & dolere & sine gaudere carne, *&c.*
Et lib. de Resurrect. carn. c. 17.
Et nunc animas torqueri foueríque penes inferos, licet nudas, licet adhuc exules carnis, probauit Lazari exemplum.
Greg. Nyss. orat. de mortuis.
Vt vitiorum perturbationúque, quæ rationi inimicæ sunt onere deposito, & vel in present vita precibus sapientiæque studio purgatus, vel post obitum per expurgantis ignis fornacem expiatus, ad pristinam vellet redire felicitatem.

l'exemple du Lazare, *que les ames, quoy que dépoüillées de leurs corps, sont tourmentées & consolées dés maintenant dans les Enfers.* Quant à ce que là mesmes il les fait corporelles, cela est d'vn autre discours. Pour sainct Gregoire de Nysse, qu'il ait creu que l'ame apres la sortie du corps soit capable d'estre tourmentée du feu & d'autres peines sensibles, il appert par ce qu'il a écrit en l'oraison *des morts* ou *des dormans*, & en la dispute de l'ame & de la Resurrection. Particulierement en l'oraison *des morts*, il dit, *que Dieu ayant laissé l'homme en son franc arbitre, & voulant neantmoins déraciner le mal, a trouué cét expedient qu'il laisse gouster à l'homme de ce qui luy plaist, à fin qu'ayant experimenté les mal'heurs du peché, l'enuie luy reuienne de vouloir retourner à sa premiere felicité, en se déchargeant du fardeau des vices, & en se purgeant, ou en cette vie par les prieres & par l'amour de la sapience, ou en l'autre apres sa mort par les flammes de la fournaise du feu purgeant.* Ausquelles paroles celuy qui ne voit pas qu'il parle du Purgatoire, se doit auoir creué les yeux. Ce que donc il dit en la troisiéme Oraison de la Resurrection, *que le feu ne peut iamais attoucher l'ame separée*, ce n'est pas pour nier ce qu'il a dit ailleurs; mais c'est pour monstrer que cette peine du feu & les autres peines sensibles, ne sont decernées contre l'ame, qu'à cause de ce qu'elle a faict estant iointe auec le corps; à raison dequoy il faut conclure que les corps ressusciteront pour estre auec elles participans des peines, comme ils ont esté compagnons & complices de ses pechez. Que ce soit là son intention, il est visible à ceux qui prennent bien le fil de son discours. Reste la derniere défaite de nostre Ministre qui nous obiecte, *que ce seroit chose infinie de produire les passages des Peres qui afferment qu'il n'y a que deux lieux pour les ames, à sçauoir l'Enfer pour les damnez, & le Paradis pour les fideles.* Mais nous auions preuenu cette obiection en nostre réponse au Serenissime Roy de la grande Bretagne, remarquans que quand l'Escriture ou les Peres tiennent ce langage, ils parlent des lieux eternels, qui resteront mesmes apres le iugement; ce qui est si vray qu'il ne faut qu'ouurir les liures pour le connoistre. Mais que toutes sortes d'ames aillent incontinent en Paradis ou en Enfer, c'est chose que nul des Docteurs anciens n'a enseignée, & moins sainct Augustin que tous les autres, puis que mesme, selon l'obseruation du Ministre, il a assigné diuers receptacles aux ames dans les Enfers. Et certes du Moulin se monstre ridicule en ce qu'apres auoir cotté plusieurs Peres, sans alleguer les textes, il adjouste, *Ce passage de sainct Augustin suffise pour tous, du liure de la vanité du siecle, chapitre 1. Scachés que quand l'ame se separe d'auec le corps elle est à l'instant placée en Paradis pour ses bonnes œuures, ou est precipitée au gouffre d'Enfer pour ses pechez*; Car outre que ce passage monstre que le Paradis est donné aux bonnes œuures, qui est vne doctrine que nos Aduersaires combattent; & que d'ailleurs parlant de ceux qui vont droit en Paradis, il parle de ceux qui sont parfaictement iustes,

*encore ce liure n'est point de sainct Augustin, & du Moulin deuroit l'auoir apris d'Erasme qui a attaché dessus cette etiquette. *Non est Augustini.* Quant à ce qu'il dict, *que ce passage nous a semblé si fort, que mesmes en nostre derniere edition de Paris, nous auons mis à la marge*, vbi nunc Purgatorium; *où est maintenant le Purgatoire?* S'il n'y alloit du salut des ames, i'aurois suject de rire des impertinentes bourdes dont il charge le papier; veu qu'elles l'exposent à la mocquerie du monde. La derniere edition de Paris, dont il parle, doit estre celle de l'an 1586. En cette edition le liure *de Vanitate seculi*, est reietté comme n'estant pas de sainct Augustin, & est mesmes distingué de charactere d'auec ses legitimes écrits; Au reste en toutes les marges il n'y a nulle trace de ce que dit du Moulin, ny rien approchant de cela: que le lecteur prenne la peine d'y regarder, & il verra que du Moulin est vn insigne trompeur.

* Liberi ab omni labe peccati ad requiem tráfire possetis.

S. Augustin allegué à faux.

Auec pareil iugement il nous allegue sainct Augustin au 5. Hypognostique, comme ainsi soit que tous les liures qui portent ce tiltre ne soient non plus de sainct Augustin que celuy que nous venons de rebuter. Et quant à ce que le mesme sainct Augustin dit au liure *des merites des pechez & de leur pardon*, qui est indubitablement de luy, *qu'il n'y a point de lieu moyen pour personne du monde, en sorte que celuy qui n'habite point auec Iesus-Christ, puisse habiter ailleurs qu'auec le Diable.* Si du Moulin eust puisé en la source, il eust veu que sainct Augustin combat le troisiéme lieu (eternel sans doute) estably par les Pelagiés, pour y loger les ames des petits enfans decedez sans le baptesme, & pour les y faire ioüyr de la gloire eternelle hors le Royaume des Cieux; Et de fait sainct Augustin tout au commencement du chapitre apres auoir auparauant rapporté mille passages de l'Escriture contre les Pelagiens, ajouste, *Cela estant ainsi, iamais ny la saine foy ny la saine doctrine n'a pensé, qu'aucun de ceux qui s'approchent de nostre Seigneur par le Baptesme ait esté excepté de la grace de la remission des pechez, ny qu'aucun puisse obtenir hors de son Royaume le salut eternel* (notez le salut eternel) *Par ce* (dit-il vn peu apres) *que tout ainsi que tous sont condamnez par vn, aussi tous sont iustifiez par vn, & n'y a pour qui que ce soit aucun lieu moyen*, * (c'est à dire qu'il n'y a point d'autre vraye doctrine que celle-là) *où celuy qui n'est pas auec Iesus-Christ puisse estre ailleurs qu'auec le Diable. A cause dequoy nostre Seigneur mesme voulant arracher du cœur de ceux qui croyent mal ce ie ne sçay quel milieu* (ces mots monstrent que par le milieu il entend ce qu'enseignoient les Pelagiens) *que quelques vns s'efforçent d'assigner aux petits enfans non baptisez, à fin qu'à raison du merite de leur innocence, ils soient en la vie eternelle, & toutesfois par ce qu'ils ne sont pas baptisez, ils ne soient pas auec Iesus-Christ en son Royaume, en a prononcé l'arrest definitif pour fermer la bouche à ceux qui ont cette opinion, lors qu'il a dit, Qui n'est pas auec moy est contre moy.*

S. Augustin encore allegué à faux.

August. de peccat. meri. & remiss. c. 28.

Quæ cum ita sint neminem vnquam eorũ qui ad Christũ accesserunt per baptismum, sana fides & sana doctrina putauit exceptum à gratia remissionis peccatorum, nec esse posse alicui preter regnum eius æternam salutem: quia sicut per vnum omnes ad condemnationem, sic per vnum omnes ad iustificationem; nec est vllus vlli medius locus, vt possit esse nisi cum diabolo qui nõ est cum Christo. Hinc & ipse Dominus volens auferre de cordibus male credentium, istam nescio quam medietatem quam conãtur quidem paruulis non baptisatis tribuere, vt quasi merito innocentiæ sint in vita æterna, sed quia non sunt baptisati, non sint cum Christo in regno eius, definitiuam protulit sententiam.

Ce passage est donc tres-impertinemment allegué contre la doctrine du Purgatoire, à laquelle sainct Augustin n'a regardé en ce lieu là, ny de pres ny de loin; mais ceux qui se noyent se prennent à tout ce qui se presente deuant eux.

Au reste que sainct Augustin ayt indubitablement creu le Purgatoire, il appert par les passages que nous auons produits de luy, où il asseure *qu'il ne faut nullement douter que les ames des defuncts ne soient soulagées par le Sacrifice, par les supplications, & par les aumosnes des viuans;* car tout cela presuppose la doctrine du Purgatoire, comme nous auons monstré par des preuues irreprochables & inuincibles appuyées sur le publique témoignage de l'ancienne Eglise. Mais dautant que du Moulin apres Monsieur du Plessis, allegue encore quelques passages de luy, où il semble parler douteusement de ce feu, il sera bon de desabuser les Lecteurs, en leur representant la vraye creance de ce saint Docteur. Il faut donc se souuenir qu'il y a bien de la difference entre douter absolument d'vne chose, & douter seulement de la qualité ou des circonstances particulieres de cette chose. Par exemple, vn Philosophe peut bien estre asseuré qu'il y a des Cieux, & toutesfois douter s'ils sont liquides ou solides; Il pourra bien sçauoir qu'ils sont materiels, & toutefois douter si leur matiere est de mesme espece que celle des Elemens: En cette façon vn Theologien ne peut ignorer, qu'il n'y ait vn feu d'Enfer, & vn feu de Purgatoire, mais il peut bien douter quelles sont les qualitez & la façon d'agir de ces feux. Et ainsi sainct Augustin, en ses liures de la cité de Dieu, demonstrant qu'il y a vn feu d'Enfer dont les Démons & les ames des damnez sont tourmentées, ne laisse pas de douter comment il est possible qu'vn Element corporel agisse sur vn esprit, & ne dit autre chose de son action, sinon qu'elle se fait, *miris sed veris modis*, d'vne maniere admirable, mais toutesfois veritable. En cette mesme façon, encore qu'il n'ait aucunement douté du feu de Purgatoire, mais l'ait creu comme toute l'Eglise, toutesfois il a douté des circonstances de son action, de la qualité du feu, & de la nature des offenses qui y sont punies, & mesmes du lieu & du temps qu'il dure, qui sont choses que l'Eglise n'a point voulu determiner particulierement, se contentant qu'on croye absolument qu'il y a vn Purgatoire. A tous les lieux * donc, où nos Aduersaires pretendent qu'il a esté irresolu du Purgatoire; Nous répondons qu'il a esté tres resolu de la chose, mais qu'il a seulement douté des qualitez des peines, comme c'est aussi la seule irresolution, où se sont trouuez les Anciens. Or que sainct Augustin ayt veritablement creu le Purgatoire, il appert par ces passages suiuans. Au 21. liure de la Cité de Dieu, parlant des petits enfans qui meurent incontinent apres le Baptesme; *Vn tel enfant*, dit-il, *non seulement n'est pas reserué aux peines eternelles, mais mesmes apres la mort* (notez ces mots du Moulin) *il ne souffrira aucunes peines purgatoires.* Il y a

Vide Aug. l. 21. de ciuit. Dei. c. 5. de his [illegible]pu-tantem & c. 10.

* *In Enchir. c. 69. l. de Octo Dulcit. quæst. 1. de fide & operibus. c. 16.*

Aug. l. 21. de Ciu. Dei. cap. 16. Non solum pœnis non præparatur æternis, sed nulla quidem post mortem purgatoria tormenta patietur.

Il y a doncques apres cette vie des peines purgatoires, dont les enfans baptisez mourans en l'innocence, acquise par le Sacrement, sont exéptez par le moyen du Baptesme. D'où il appert combien ignoramment du M. soustient que S. Augustin parle en ce chapitre là, *des peines purgatoires que l'homme souffre en cette vie, & deuant la mort.* Or il asseure cela afin de reietter vn passage que i'auois allegué, non pour prouuer le Purgatoire, comme il a voulu peu sincerement persuader, mais pour prouuer, *que nous ne reconnoissons point de Purgatoire apres le iugement final* (car ce sont les paroles de ma Réponse:) mais la lecture du passage fera paroistre si i'ay bien mal allegué à ce propos. *Que l'on n'estime point*, dit sainct Augustin, *qu'il y ait aucunes peines purgatoires, sinon deuant le dernier épouuentable iugement.* Et donc n'est-ce pas ce que i'ay voulu prouuer au Serenissime Roy de la grande Bretagne? Poursuiuons les autres passages qui témoignent que sainct Augustin a embrassé nostre créance. Voicy derechef comme il parle, en ce mesme liure de la cité de Dieu. *Si quelques-vns ont porté iusques à la mort vn cœur impenitent, & que d'ennemis, ils ne se soient pas conuertis en enfans, l'Eglise doncques prie t'elle pour ceux-là, c'est à dire, pour les ames de ces trespassez? Et pourquoy ne le fait-elle pas, sinon par ce qu'ils sont déja tenus appartenir au diable, dautant qu'estans en ce corps, ils n'ont pas esté amenez à Iesus-Christ? La mesme raison doncques pour laquelle ny dés maintenant ny alors* (au dernier iugement) *nous ne prions point pour les mauuais Anges, est celle là mesme pour laquelle alors aussi on n'intercedera point pour les hommes destinez au feu eternel: Et c'est derechef la mesme cause pour laquelle encore que nous ayons de coustume* (s'entend dés maintenant) *de prier pour toutes sortes d'hommes viuans, mesmes pour les meschans, toutesfois dés maintenant, nous ne prions ny pour les infideles, ny pour les impies decedez: car la priere de l'Eglise, & mesmes de quelques particuliers amateurs de pieté, est voirement exaucée pour quelques defunts:* (Cecy requiert l'attention du Ministre) *mais c'est pour ceux desquels, apres qu'ils ont esté regenerez en Iesus-Christ, la vie, ny n'a esté si mauuaise qu'ils soient iugez indignes de cette misericorde, ny si bonne aussi qu'ils ne soient creus auoir besoin de cette misericorde: Comme aussi la Resurrection estant faite, il y en aura, ausquels apres les peines que les ames des morts endurent, il sera fait misericorde, afin qu'ils ne soient pas ennoyez au feu eternel. Car il n'auroit pas esté veritablement dit de quelques-vns, qu'il ne leur est pardonné, ny en ce siecle ny au siecle à venir, s'il n'y en auoit ausquels combien que le pardon soit dénié en ce monde, il leur est octroyé en l'autre.* Se peut-il rien dire de plus exprés pour le Purgatoire? Et ne faut point que du Moulin se pense sauuer parmy les ignorans, en disant que sainct Augustin parle là contre ceux, *qui croyent qu'au iour du Iugement, Dieu pardonnera aux peruers à cause de la priere des Saincts;* Car il est vray que c'est son suiet, mais afin de le prouuer, il amene pour exemple & pour instance, ce qui se passe dés maintenant en l'Eglise de Dieu, & monstre qu'alors les Saincts ne prieront

Du Moulin page 534.

Aug. l. 21. de Ciu. Dei cap. 24.

Si qui vsque ad mortem habebunt cor impœnitens, nec ex inimicis cōuertentur in filios, numquid iam pro eis, id est, pro talium defunctorum, spiritibus orat Ecclesia? Cur ita, nisi quia iam in parte Diaboli computātur, qui dum essent in corpore non sunt translati ad Christum. Eadem itaque causa est cur nō oretur tunc pro hominibus æterno igne puniendis; quæ causa est vt neque nunc neque tunc oretur pro Angelis malis, &c.

Matth. 12.

non plus pour les damnez, que dés maintenant l'Eglise ne prie point pour eux, mais seulement pour ceux ausquels Dieu fait misericorde en l'autre siecle, dautant que leur vie n'a pas esté ny si desesperémẽt mauuaise, qu'ils soient indignes de pardon, ny aussi si bonne, qu'ils n'ayẽt besoin de la clemence & de l'indulgence diuine. Le mesme sainct Augustin parle ailleurs si clairement de cette peine de Purgatoire, pour ces sortes de personnes là, que le sieur du Plessis, duquel du Moulin ne fait que transcrire les lieux, & y changer quelques menuës paroles pour deguiser son larrecin, a dit de luy, *que c'est le premier qui a ouuert ce pas contre toute l'antiquité, plus de quatre cens ans apres nostre Seigneur, n'y ayant eu auparauant aucun qui ait lié les oraisons pour les morts, auec vn tiers lieu, qu'on appelle Purgatoire.* Ce qu'il dit que sainct Augustin a esté le premier qui a eu cette creance, c'est de son inuention, mais le reste est vne confession forcée, de la verité. Concluons donc ces preuues par cet autre passage de sainct Augustin, aussi exprés qu'aucun autre. *Celuy qui d'auanture n'aura pas cultiué son champ, mais l'aura laissé étouffer par les épines, il portera en cette vie, la malediction de sa terre en toutes ses œuures, & apres cette vie* (notez ces paroles) *il aura ou le feu de purgation, ou vne peine eternelle.* Est-ce là parler douteusement du Purgatoire? A tant ay-je satisfait à toutes les objections du Ministre du Moulin, tant en ce suiet qu'en tous les autres que i'ay traitez. Et ay monstré que non la foy d'Angleterre, mais la foy de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine épanduë par tout l'Vniuers, & qui a mesmes de belles plantes dans cette Isle, est la vraye foy des premiers siecles de l'Eglise de Iesus-Christ. Et en cela ie me promets d'auoir ce grand Prince, à qui i'ay ozé auec toute sorte de respect & de submission addresser ma reponse, aussi équitable en mon endroit, que le Ministre s'y est monstré iniurieux & peu raisonnable: Ie fais trophée de ses outrages, n'ignorant pas que c'est la verité qu'il tasche de diffamer en ma personne. Que si ceux qui ont abandonné cette vraye foy, applaudissent à ses boufonneries, & prennent plaisir à ces iniurieuses fornettes, dont il soüille tous ses écrits, A la bonne heure! *Celuy qui est iniuste, soit iniuste encore, & celuy qui est sale se salisse dauantage.* Ie ne laisseray de prier Dieu qu'il leur touche le cœur, & qu'il leur ouure les yeux, pour leur faire reconnoistre combien ils sont éloignez du chemin de salut.

Du Plessis en son institution au saint Sacrement. Au 3. liure du Sacrifice de la Messe.

Aug. de Genes. cont. Manich. l. 2. Qui fortè agrũ non coluerit, & spinis eum opprimi permiserit, habet in hac vita maledictionem terræ suæ in omnibus operibus suis, & post hanc vitam habebit, vel ignem purgationis, vel pœnã æternam.

Apoc. 22. vers. 11.

FIN.

EXAMEN
OV
REFVTATION
D'VN LIVRE DE LA TOVTE PVISSANCE ET DE LA VOLONTÉ DE DIEV,

Publié par P. D. M. Ministre à Charenton.

Approbation des Docteurs.

NOVS sous-signez Docteurs en Theologie de l'Vniuersité de Paris, certifions auoir veu & leu l'Examen ou Refutation d'vn Liure de la Toutepuissance, & de la volonté de Dieu, publié par P. D. M. Ministre à Charenton : fait par *R. P. en Dieu Messire N.* COEFFETEAV, *Euesque de Dardanie*, *&c.* Auquel nous n'auons rien trouué qui ne soit conforme à la creance & à la doctrine de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, & qui ne puisse grandement seruir pour l'instruction des ames desuoyées, & pour la consolation des Catholiques. Fait à Paris ce 24. d'Aoust, 1617.

F. A. BESCHEV, Prieur des Iacobins.

F. G. D'AMOVR, Professeur en Theologie.



EXAMEN OV REFVTATION D'VN LIVRE DE LA TOVTE PVISSANCE ET DE LA VOLONTÉ DE DIEV,

Publié par P. D. M. Ministre à Charenton.



SI l'image des profanes contentions & disputes qui se sont eleuées en nos iours contre le sainct Sacrement de l'Eucharistie, n'auoit precedé au mépris & aux plaintes que les Iuifs épandirent anciennement contre le miracle de la Manne, & contre celuy de l'eau du Rocher du desert, qui en estoiét les ombres & les figures; ce seroit vn prodige capable d'estonner toute ame faisant profession du nom Chrestien, de voir que *ce pain de concorde*, comme l'appelle S. August. que ce lien sacré, & ce *Symbole d'vnité*, comme le nomme l'Apostre, est auiourd'huy deuenu le principal suiet des dissentions ciuiles, qui acheuent de consumer les tristes & miserables reliques de l'Eglise que Dieu s'estoit conseruées dans le corps de l'Europe, parmy le naufrage & l'apostasie generale du reste de l'vniuers.

Exo. 16. *Num.* 11. & *Psalm.* 77.

Aug. tract. 26. *in Ioan. ad illa verba*, Litigabant ergo Iudæi.

1. *Cor.* 10.

Mais toutes ces plaintes & tous ces murmures des Iuifs vomis contre les figures, ayans esté des presages infallibles des blasphemes que des bouches profanes deuoient épandre aux derniers siecles contre la verité de ce diuin mystere, ceste consideration fait que l'estonnement en est moindre, nos esprits se trouuans preparez à laisser passer cét orage, par les aduertissemens que l'Esprit de Dieu nous en a voulu donner, deuant qu'il nous eust accueillis. Cependant encore que ces exemples qui ont precedé en l'ancienne loy, retranchent quelque chose de

l'admiration de l'euenement, si est-ce qu'ils ne diminuent rien de l'impieté & du crime des Zuingliens & des Caluinistes, qui non seulemét contre la foy de tous les siecles, & contre la creance de toutes les Eglises de la terre, tant de celles qui se maintiennent en la Communion de la Romaine, que de celles qui s'en sont separées; mais mesme contre ces precises & expresses paroles du Testament du Fils de Dieu, dites aux Apostres: *Prenez & mangez, Cecy est mon corps qui est liuré pour vous. Prenez & beuuez en tous, Cecy est mon sang qui est épandu pour vous*, veulent obliger les Chrestiens à croire que le Ciel n'est pas plus éloigné de la terre, que le corps & le sang du Fils de Dieu sont eloignez des Symboles sacrez du pain & du vin, desquels par vn insigne mépris ils ne font non plus de cas que des simples pourtraits des Princes, qui ne contiennent rien de l'essence ny de la substance de leurs originaux. Au contraire nous croyons qu'entre tant d'heresies qui ont agité l'Eglise depuis sa naissance, il ne s'en est point encore éleué vne plus prophane ny qui ait fait de plus cruelles playes à la Religion Chrestienne que celle de ces Sacramentaires, qui combatent ouuertement la Toute-puissance de Dieu, & qui par vne execrable audace reuoquét en doute les paroles de son Testament & de sa derniere volonté. Et de cela nous ne voulons point estre les Iuges, de peur qu'ils ne nous accusent d'estre passionnez cótre leur party; mais nous sommes prests d'en croire nos plus sanglants ennemis, & ceux ausquels par vne vanité incroyable ils attribuent la gloire d'auoir fait renaistre en nos iours, & d'auoir remis en sa premiere splendeur l'Euangile du Fils de Dieu, qui à leurs aduis, estoit demeuré comme enseuely depuis plusieurs siecles. Certes Luther leur disoit estre irrecusable en cette cause, puis qu'ils nous font sonner si haut dans leurs écrits, qu'en ces derniers siecles *Dieu a tonné par sa voix*, & qu'il *s'est seruy de luy pour ouurir les yeux à mille millions de personnes aueugles de naissance, &* que mesmes ils luy donnent cette vaine loüange *qu'il a tellement ébranlé le throsne du Pape qu'il ne s'en peut encore asseurer.* Outre donc que parmy les fleurs de l'éloquence de ce furieux esprit, les Sacramentaires peuuent voir que leur elargissant ses courtoisies ordinaires, il leur donne tous ces éloges, & qu'il les appelle par honneur *fanatiques, proditeurs, & parricides de Iesus-Christ, Blasphemateurs contre le sainct Esprit, & seducteurs du monde*, qui sont les plus grandes reproches qu'on puisse faire à des ames Chrestiennes, ils trouueront encore que quand il se met à exaggerer l'horreur de leur doctrine il ajouste; *Qui est-ce*, dit-il, *qui pourra croire que ces hommes fanatiques enseignent vne bonne doctrine, veu qu'ils sont ouuertement conuaincus de porter en leur ame des pensées diaboliques, & de conseiller des choses qui menent tout droict au mépris, aux blasphemes, aux outrages contre Dieu & à nostre ruine, & à nostre mort eternelle?* Et puis apres auoir produit contre eux les paroles de Iesus-Christ. *Cecy est mon corps, Cecy est mon sang*, il dit derechef. *Ces fanatiques esprits*,

Matth. 26. Luc. 22. Marc. 14. 1. Cor. 11.

Du Pless. au Myst. d'Iniq. à la fin. De l'Eglise cha. 11.

Luther. to. 7. l. de defens. verb. cœn. Accipite comedite. ex impress. Vvitberg. 1557.

en tant d'écrits qu'ils ont déja publiez, n'ont encore rien apporté contre ces paroles, qui ait la moindre image de solidité. Ie leurs permets, dit-il, *de se glorifier, & de se vanter, voire mesme de protester saintement, d'appeller au jugement de Dieu & à son courroux, qu'ils ont ietté de fermes fondemens de leur cause, & de dire qu'ils sont paruenus à la connoissance de la verité. Ce sont des paroles par le moyen desquelles ils cherchent des voiles & des ornemens pour couurir les troubles de leur consciences, de peur qu'on ne s'apperçoiue que le cœur leur bat à cause de l'incertitude de leurs opinions, qui les fait ressembler à des roseaux agitez de diuers vents. Car ie puis asseurément iurer qu'ils portent en leurs cœurs ces paroles de Iesus-Christ,* Cecy est mon corps, *comme vn aiguillon qui y a fait vne profonde playe, & qu'il ne leur est pas aisé d'en arracher.* Que vous en semble Caluinistes? Est-ce là vn homme de Dieu qui parle? Sont-ce là les foudres que Dieu lance par sa bouche? Sont-ce là, pour le dire plus doucement, des rayons éclatans de l'Euangile qu'il a rapporté au monde? Est-ce là le puissant secours qu'il a donné aux Eglises reformées en nos derniers siecles? Mais nous aymós mieux examiner vos raisons que vous combattre de l'authorite d'vn Heresiarque, encore que les loüanges que vous luy donnez puissent rendre vaines toutes vos recusations contre sa censure.

Pour vous faire donc paroistre que toutes celles que vous produisez, ne sont que vrayes *fueilles de figuier*, dont vous vous efforcez de couurir vostre nudité & vostre honte, nous examinerons celles que vos Ministres font voler dans le monde, comme l'elite & la fleur des autres, & comme les plus puissantes & les plus propres pour seduire les ames. Voicy comme vn de ceux-là en entame le discours, prenant la doctrine de la Transubstantiation, & celle de la réelle presence du corps de Iesus-Christ au sainct Sacrement, pour vne mesme chose, en quoy il ne nous a point pour contraires.

Pour nous obliger à croire la Transubstantiation du pain au corps de Iesus-Christ, dit-il, *on nous met en auant la Toute-puissance de Dieu, qui a fait choses autant emerueillables. Sur cela nous disons que la Toute-puissance de Dieu nous doit seruir à croire qu'il fera tout ce qu'il a promis, & tout ce qu'il dit en sa parole, mais non pas à croire tout ce que nous voulons nous imaginer. On pourroit par ce moyen defendre les choses les plus fausses & absurdes du monde, en disant que Dieu est assez puissant pour le faire. La puissance de Dieu n'est pas la regle de nostre religion, mais sa volonté.* *Le Ministre P. D. M.*

L'Eglise Catholique n'a iamais mis en auant la Toute-puissance de Dieu pour obliger precisément les Caluinistes à croire la Transubstantiation du pain au corps de Iesus-Christ. Mais apres leur auoir solidement prouué la verité de ce changement par les expresses paroles du Testament du Fils de Dieu, *Cecy est mon corps*, qui ne souffrent point qu'on reconnoisse au Sacrement d'autre substance que celle du corps de Iesus-Christ, s'il arriue comme c'est leur ordinaire, qu'ils facent naistre là dessus des difficultez prises des sens, & du commun

cours de la nature, alors pour combattre cette infidelité, & pour destruire toutes ces sortes d'argumens qu'ils produisent pour renuerser la volonté de Dieu, elle a recours à sa Toute-puissance, & monstre qu'ayant fait au Ciel & en la terre de plus grandes merueilles que celle de la Transubstantiation il merite bien qu'on croye que cét œuure ne surpasse pas sa puissance; De sorte qu'elle n'allègue pas la Toute-puissance de Dieu pour prouuer la Transubstantiation du pain au corps de Iesus-Christ, mais elle s'en sert pour monstrer que ce genre de mutation ne luy est pas impossible, comme se persuadent les Caluinistes, & consequemment elle conclud qu'ayant voulu que le pain se changeast en son corps, comme il appert par sa parole, cette volonté a esté necessairement suiuie de son effect. Ainsi l'Ange n'allegua pas premierement la Toute-puissance de Dieu, à la Vierge, pour luy faire croire le mystere de l'Incarnation, mais apres luy auoir témoigné la volonté de Dieu, & luy auoir annoncé de sa part qu'elle seroit le principal organe de cette merueille, comme elle vient à former ses scrupules là dessus, & à vouloir s'instruire de la maniere dont la chose deuoit s'accomplir, alors il luy remet deuant les yeux l'operation du sainct Esprit, luy represente la vertu du tres haut, luy propose l'exemple d'Elizabeth, & en fin pour closture de ses raisons luy dit, que *nulle chose ne sera impossible à Dieu.*

Luc. 1.

Au demeurant si cét homme croit que l'Eglise Romaine commence auiourd'huy à alleguer les exemples de la Toute-puissance de Dieu, pour prouuer que l'admirable changement du pain & du vin au corps & au sang de Iesus-Christ, n'est pas vne chose impossible à cette infinie essence, son ignorance est vrayement digne de pieté. Mais si n'ignorant pas que tous les anciens Peres qui ont fleury en la plus grande pureté de la Religion ont employé le mesme argument au mesme propos il a dissimulé ce qu'il en sçauoit, cette fraude, en vne chose si serieuse, merite d'estre punie du feu du Ciel. Prenons donc les depositions de ces grands hommes, afin de faire rougir ceux ausquels il reste encore quelque goutte de bon sang, & quelque rayon d'honneste pudeur.

Cyrillus Catech. mystag. 4. Αὐτοῦ οὖν ἀποφηναμένου, καὶ εἰπόντος περὶ τοῦ ἄρτου, Τοῦτό μου ἐστὶ τὸ σῶμα, τίς τολμήσει ἀμφιβάλλειν λοιπόν; καὶ αὐτοῦ βεβαιωσαμένου καὶ εἰρηκότος, Τοῦτό μου ἐστὶ τὸ αἷμα, τίς ἐνδοιάσει ποτέ, λέγων μὴ εἶναι αὐτοῦ τὸ αἷμα, &c.

Sainct Cyrille qui fut fait Euesque de Hierusalem sous l'Empire de Constance fils du grand Constantin, en ses Catecheses, alleguées il y a vnze cens ans par Theodoret. *Puis*, dit-il, *que le Seigneur nous declare & nous dit du pain*, Cecy est mon corps, *qui est-ce qui ozera plus en douter? Et puis qu'il afferme & dit*, Cecy est mon sang, *qui ozera hesiter & dire, ce n'est pas son sang? Autresfois en Cana de Galilée il a changé l'eau en vin, qui a de l'affinité auec le sang: Et ne sera-t'il point digne d'estre creu changeant le vin en son sang? Estant inuité à des nopces corporelles, il a operé ce miracle: Et ne confessera-ton point à plus forte raison, qu'aux enfans de l'Epoux, il donne la possession de son corps & de son sang? Et partant communiquons auec entiere certitude, comme au corps & au sang de Christ.*

Car ſous la figure du pain, t'eſt donné le corps; & ſous la figure du vin t'eſt donné le ſang de Chriſt, afin que tu ſois participant du corps & du ſang de Chriſt, fait vn, de corps & de ſang, auec luy. Car ainſi deuiendrons-nous porteurs de Chriſt, ſon corps & ſon ſang eſtant diſtribuez en nos membres. Et vn peu apres, *Ne les conſidere donc point comme ſimple pain & ſimple vin, Car c'eſt le corps & le ſang de Chriſt ſelon la declaration du Seigneur. Encore que le ſens te le dicte, neantmoins que la foy te confirme, &c.* Sainct Ambroiſe ayant entrepris de monſtrer à celuy qui eſt initié aux myſteres que l'Euchariſtie eſt plus excellente que les ſacremens de l'ancienne Loy, comme la lumiere eſt plus excellente que l'ombre, & la verité que la figure, par ce qu'elle contient le corps de celuy qui a creé le ciel; luy tient ce langage, pour ſoudre les difficultés des ſens: *Peut-eſtre, dit-il, me repliqueras-tu, Ie voy autre choſe, Comment eſt-ce que tu me certifies que ie prens le corps de Chriſt? Or cela, c'eſt ce qui nous reſte à prouuer. De combien d'exemples donc vſerons-nous, pour monſtrer que ce n'eſt point ce que la nature a formé, mais ce que la benediction a conſacré: & que la force de la benediction eſt plus grande que celle de la nature, puiſque par la benediction la nature meſme eſt changée? Moyſe tenoit vne verge en ſes mains, il la jetta, & elle deuint ſerpent. Derechef il prit la queuë du ſerpent, & elle retourna en la nature de verge. Tu vois que par la grace prophetique, la nature fut deux fois muée & du ſerpent & de la verge. Les canaux des fleuues d'Egypte eſtoient pleins d'eau pure, le ſang commença ſoudain à boüillonner des veines des ſources, il n'y auoit point de breuuage dans les fleuues; Derechef aux prieres du Prophete le ſang ceſſa aux fleuues, & la nature de l'eau y retourna.* Et vn peu apres. *Nous voyons donc que la grace eſt de plus grande force que la nature, & toutesfois nous ne mettons encore en conte, que la grace de la benediction prophetique. Que ſi la benediction humaine a eu tant de pouuoir que de conuertir la nature, que dirons-nous de la propre conſecration diuine, là où les paroles meſme du Sauueur operent? Car ce Sacrement que tu prens eſt fait par la parole de Chriſt. Que ſi la parole d'Helie a eu tant de vertu, que de faire deſcendre le feu en terre, la parole de Chriſt n'aura-t'elle point le pouuoir de chãger les eſpeces des Elemens? De toutes les œuures du monde tu as leu, Il a dit, & elles ont eſté faites; il a commandé, & elles ont eſté creées. La parole de Chriſt donc qui a peu de rien, faire ce qui n'eſtoit point, ne peut-elle pas chãger les choſes qui ſont, en ce qu'elles n'eſtoient point? Car ce n'eſt pas moins de donner aux choſes les natures primitiues, que de les changer. Mais iuſques à quand nous ſeruirons-nous d'argumens! Vſons des exemples pris de la choſe meſme, & par celuy de l'incarnation, eſtabliſſons la verité du myſtere. L'ordre de la nature a-t'il precedé, quand noſtre Seigneur eſt né de Marie? Si nous recherchons l'ordre des choſes; les femmes ont accouſtumé d'engendrer ayant eu l'accointance des hommes: il appert donc que c'eſt contre l'ordre de la nature qu'vne Vierge a engendré. Et ce corps que nous faiſons eſt né de la Vierge. Pourquoy cherches-tu icy l'ordre de la nature au corps de Chriſt, puiſque contre l'ordre de la nature, le meſme Seigneur Ieſus eſt né d'vne Vierge?* Ce ne ſont pas là des paroles,

D. Ambr. l. de his qui initiantur myſt. cap. 9. Fortè dicas, aliud video quomodo tu mihi aſſeris quod Chriſti corpus accipiã? Et hoc nobis adhuc ſupereſt vt probemus. Quantis igitur vtimur exẽplis, vt probemus non hoc eſſe quod natura formauit, ſed quod benedictio conſecrauit, maioremque vim benedictionis quam naturæ, quia benedictione etiam natura ipſa mutatur. *Et paulò poſt.* Aduertimus maioris eſſe virtutis gratiam quàm naturã, & adhuc tamen propheticæ benedictionis numeramus gratiam, *&c.*

mais des foudres d'vn des plus grands Prelats qu'ait iamais eu l'Eglise.

Chrysost. hom. 83. in Matth.

Τίς λαλήσει τὰς δυναστείας κυρίου, ἀκουστὰς ποιήσει πάσας τὰς αἰνέσεις αὐτοῦ, τίς ποιμὴν τοῖς οἰκείοις μέλεσι τρέφει τὰ πρόβατα; καὶ τί λέγω ποιμὴν; μητέρες πολλάκις εἰσὶν, αἳ μετὰ τὰς ὠδῖνας ἐκδιδόασι τροφοῖς τὰ παιδία· [αὐτὸς δὲ οὐκ ἐποίησε] ἀλλ' αὐτὸς ἡμᾶς τρέφει οἰκείῳ αἵματι, καὶ διὰ πάντων ἡμᾶς ἑαυτῷ συμπλέκει.

Et paulò post.

οὐκ ἔστιν ἀνθρωπίνης δυνάμεως ἔργα τὰ προκείμενα· ὁ τότε ταῦτα ποιήσας ἐν ἐκείνῳ τῷ δείπνῳ, οὗτος καὶ νῦν αὐτὰ ἐργάζεται· ἡμεῖς ὑπηρετῶν τάξιν ἐπέχομεν· ὁ δὲ ἁγιάζων αὐτὰ καὶ μετασκευάζων, αὐτός.

Sainct Chrysostome, cette sacrée bouche d'or qui ne déploye nulle part plus glorieusement les thresors d'vne eloquence vrayement Chrestienne qu'és lieux où il est question de persuader la verité de l'Eucharistie.

Qui racontera, dit-il, *les puissances du Seigneur, & qui fera entendre ses loüanges? Quel Pasteur repaist ses oüailles de ses propres membres? Mais que dis-je, quel Pasteur? Bien souuent les Meres apres leur enfantement baillent leurs enfans à nourrir à d'autres nourrices; mais luy il n'en a point vsé ainsi, mais nous nourrist luy-mesme de son propre sang, & en toutes façons nous incorpore auec luy.* Et vn peu apres. *Ce ne sont point œuures de puissance humaine, que les dons proposez. Celuy qui les fist lors en ce souper là, cettuy là mesme les opere encore maintenant. Nous tenons lieu de Ministres, mais celuy qui les sanctifie & transmuë, est celuy là mesme.*

August. in Psal. 33. conc. 2.

Verè magnus Dominus & misericordia eius vera, qui nobis dedit mãducare corpus suum, in quo tanta perpessus est, & sanguinem bibere.

Sainct Augustin ce grand ornement de la Religion Chrestienne, que Caluin mesme appelle *fidele truchement* de l'antiquité, *Vrayment*, dit il, *le Seigneur est grand, & sa misericorde est vraye, qui nous a donné son corps, auquel il a souffert tant de tourmens, à manger, & son sang à boire.*

Cyrill. lib. 4. in Io. c. 13.

Ὁ δὲ τοσοῦτον ἡμῶν κατὰ σοφίαν καὶ ἰσχὺν ὑπερκείμενος, πῶς οὐχὶ καὶ ἐργάσεται παραδόξως, καὶ τὴν ἡμετέραν ὑπερβήσεται κατάληψιν; βουλοίμην δ' ἂν ἔτι καὶ λογισμὸν ἐπὶ τούτοις ἀκοῦσαί σε μοι φαινόμενον προσήκειν, &c.

Sainct Cyrille Patriarche d'Alexandrie que le grand & œcumenique Concile d'Ephese a appellé nouueau S. Paul, examinant ces paroles des Capharnaites, *Comment est-ce que cestuy-cy nous peut donner sa chair à manger?* *Celuy donc*, dit-il, *qui est tant éleué par dessus nous en sagesse & en puissance, comme n'operera-t'il point miraculeusement, & ne surmontera-t'il point nostre capacité de comprendre? I'vserois volontiers en ce cas, d'vne comparaison qui ne me semble point hors de propos. Ceux que nous appellons entre nous, Ingenieurs & Inuenteurs de machines mechaniques, font souuent de grandes promesses, & le moyen d'accomplir les choses que nous leur oyons dire, est incomprehensible à nostre entendement, auant que nous les leur ayons veu faire. Et neantmoins ayans égard à la science qui est en eux, nous leur adioustons foy, mesme deuant l'experience, & faisons scrupule de leur contredire. Comment donc ne seront point coupables d'estranges crimes, ceux qui ozent deshonnorer par leur incredulité le souuerain artisan de tous les artizans, qui est Dieu, & ne font point de difficulté en ses œuures, de demander, Comment? ores qu'ils sçachent qu'il est le maistre de toute sagesse, & qu'ils soient instruits par la sainte Escriture, qu'il peut tout? Si donc tu persistes encore, ô Iuif, à me demander, Comment? Ie te demãderay aussi contre-imitant ton ignorance, comment tu es sorti d'Egypte? Comment la verge de Moyse fut changée en serpent? Comment sa main deuint lepreuse, & derechef, ainsi qu'il est écrit, retourna en son premier estat? Comment l'eau fut conuertie en la nature de sang? Comment tu passas par le milieu de la Mer, à pied sec? Cõment par le bois, l'amertume de l'eau se tourna en douceur? Comment l'eau decoula des mammelles de la pierre? Comment la Manne descendit pour toy? Comment le Iourdain arresta son cours? Ou comme au seul*

cry, les murs inexpugnables de Hiericho tomberent par terre? Et iamais le Cõment ne t'abandonnera. Car tu seras conuaincu & preuenu par l'admiration de plusieurs autres grands chef-d'œuures, ausquels si tu introduits ton Cõment, tu décroiras entierement à l'Escriture sainte, & subuertiras tous les Liures des Prophetes, & en premier lieu, les sacrés écrits de ton Moyse. Il falloit donc plustost, ajoustant foy à Iesus-Christ & à ses paroles, essayer humblement & sans curiosité d'apprendre la maniere de l'Eulogie, (c'est à dire de l'Eucharistie) *& non pas crier inconsiderément & à la façon de gens troublés de vin; Comment est-ce que cettuy-cy nous peut donner sa chair à manger?*

Voila comme ces grands flambeaux de la Religion Chrestienne, ces fermes colomnes de la foy, ces anciens Peres qui ont fleury dans la plus grande pureté de l'Eglise se seruent des exemples de la Toute-puissance de Dieu, & produisent les autres merueilles qu'il a faictes en l'ancien Testament & au nouueau, pour confirmer la possibilité du changement admirable des substances du pain & du vin és substances du corps & du sang precieux du Sauueur du monde, au Sacrement de l'Autel. Et toutesfois comme si c'estoit chose nouuelle à nostre siecle, d'vser de ces sortes de preuues, les Ministres se plaignent de ce que au mesme suiet nous les combattons des mesmes exemples & des mesmes raisons! Pouuoient-ils mieux témoigner que leur creance n'a rien de commun auec celle de ces anciens Oracles de la foy? Mais il ne sera point hors de propos d'aduertir le Lecteur de la vraye cause qui a induit les Ministres, à reietter les exemples de la Toute-puissance de Dieu, que les Peres employent pour prouuer que l'Eucharistie est le vray corps & le vray sang de Iesus-Christ, dautant qu'il a dit, *Cecy est mon corps; cecy est mon sang*, en instituant le sainct Sacrement. Leur douleur est que cette façon d'argumenter des anciens, donne vne pleine victoire & vn plein triomphe à l'Eglise Romaine, en la communion de laquelle ils ont aussi rendu leurs saintes ames à Dieu. Car si nous n'auons au Sacrement qu'vn simple signe du corps & du sang du Fils de Dieu, & s'il n'y interuient autre changement, qu'vn simple changement de qualité, qu'vne mutation mentale, & non vn changement de substance comme nos aduersaires s'efforcent de le persuader, à quel propos alleguer comme sainct Cyrille de Ierusalem, le changement de l'eau en vin aux nopces de Cana en Galilée? A quel propos produire auec sainct Ambroise les exemples de la Creation de l'vniuers, de la conuersion de la verge en serpent, du changement de l'eau du Nil en sang? A quel propos faire descendre le feu du ciel, comme au temps d'Helie? A quel propos employer mesme la miraculeuse naissance de nostre Seigneur d'vne mere Vierge, pour prouuer qu'il a esté en la puissance de Iesus-Christ de faire du pain de l'Eucharistie le signe & l'image de son corps? A quoy toute cette pompe & tout ce grand appareil pour faire entrer sur le theatre la Toute-puissance de Dieu, comme sainct Chrysostome

& sainct Augustin l'introduisent & pour amplifier d'abondant sa vertu par les plus celebres histoires de l'ancien Testament, comme font la pluspart de ces anciens; pour prouuer simplement que le pain & le vin sont les signes du corps & du sang du Fils de Dieu? Quel changement miraculeux se fait donc en ces signes, demeurans en la simple condition de signes, puis que nos aduersaires & nommément celuy contre qui nous écriuons, en bannissent toute sorte de miracle? Ne disent-ils pas que le pain & le vin acquierent cette condition de signes par vne analogie & vne conformité naturelle qu'ils ont auec ces diuines substances, dautant que l'vn & l'autre par sa nature nourrist nos corps, comme le corps & le sang du Fils de Dieu nourrissent nos ames? Et donc cette analogie qui est naturellement imprimée aux substances du pain & du vin, peut-elle estre creuë vn effet miraculeux de la puissance extraordinaire de Dieu? Mais outre cela ie demande encore icy à nos aduersaires, si ces mesmes anciens voulans prouuer que l'Agneau Paschal pouuoit bien estre le signe du corps de Iesus-Christ en l'ancienne loy, employoient pour cet effet les exemples de la Toute-puissance de Dieu, s'ils disoient que celuy qui a creé le Soleil & la Lune & tous les Astres, mais tout le monde par sa simple parole, a bien peu faire que la mort de l'Agneau fust le signe de la mort de Christ, s'ils se trauailloient à exaggerer que celuy qui a asseché les Mers, qui a conuerti les riuieres en sang, qui a arresté le cours des fleuues, qui a changé vne verge en serpent, & qui mesmes est né miraculeusement d'vne Vierge, a bien peu donner la qualité de signe, & de figure à cét Agneau; ne se mocqueroient-ils pas de la peine qu'ils prendroient à rechercher tant de miracles pour prouuer vne chose qui n'est point miraculeuse? Mais ne diroient-ils pas que ce seroient meditations de personnes en fieure, & discours d'esprits malades? Partant puis que ces anciens employent tous les plus celebres miracles de l'ancien & du nouueau testament pour prouuer que Dieu peut bien changer le pain en son corps, il s'ensuit que cette mutation où ils reconnoissent tant de merueille, n'est pas vne simple mutation de qualité, où il n'interuienne aucune sorte de miracle, mais que c'est vne vraye conuersion de substance, qui est aussi reelle & aussi veritable, que celle de l'eau au vin aux nopces de Cana en Galilée, qu'ils produisent parmy ces exemples.

Du Moulin en l'Apol. de la Cene.

Pour reprendre donc maintenāt nostre discours, nous disons que l'Eglise, employant les exemples de la toute-puissance de Dieu, pour prouuer qu'il peut bien faire que son Corps soit en l'Eucharistie par le changement du pain, imite en cela la methode de toute la docte antiquité qui a vsé des mesmes preuues en ce suiect, auquel il n'est pas question simplement si Dieu peut faire toutes choses, qui est vne maxime trop generale pour inferer de là que le corps de Iesus-Christ est réellement présent au sainct Sacrement; mais, si nonobstant la repugnance

des sens qui s'offre en ce mystere, Dieu peut faire ce qu'il a promis, & nous donner son corps, comme il nous asseure par les paroles de son testament. Partant nostre dispute n'est pas simplement de la Toute-puissance de Dieu : mais il est question de sa Toute-puissance pour prouuer ce qui nous est reuelé de sa volonté. En vn mot que nos Aduersaires cessent de vouloir interpreter figurément les paroles, *Cecy est mon corps*, sous ombre qu'ils s'imaginent de la contradiction en l'effet, & nous cesserons de leur opposer les exemples de la Toute-puissance de Dieu : Mais à toutes les difficultez qu'ils feront naistre contre la verité des paroles du testament de Iesus-Christ, nous opposerons cét inuincible argument, Dieu a fait tout ce qu'il a voulu au Ciel & en la Terre : Or il a voulu que nous prissions son corps & son sang au Sacrement, comme il appert par les paroles qu'il y dit, *Prenez & mangez, Cecy est mon corps : Prenez & beuuez*, *Cecy est mon sang*. Nous prenons donc son corps & son sang au Sacrement : De sorte que nous n'auons plus à combattre nos aduersaires que sur la seconde proposition qui depend de l'eclaircissement des paroles de l'institution de l'Eucharistie : Et de cela les Ministres en demeurent d'accord pour vn temps.

Pour donc sçauoir, dit l'Autheur de cét écrit que nous refutons, *si le pain de l'Eucharistie deuient chair, & se transubstantie au corps de Iesus-Christ, il ne faut pas commencer par la consideration de la Toute-puissance de Dieu : mais il faut premierement s'informer de sa volonté en sa parole, & s'il se trouue que Dieu vueille cela, le croire sans difficulté.* *Le Ministre.*

Voyons doncques ce qu'il produit des paroles du Testament du fils de Dieu, pour fortifier son erreur.

Le Ministre.

Premierement, dit-il, *nous apprenons en l'Euangile que Iesus-Christ ayant pris du pain, le donna. Il donna donc du pain. Or on ne donne point qu'apres la consecration.*

C'est mal'heureusement commencer ses preuues de mutiler tout à l'entrée les paroles du Testament de Iesus-Christ. Nous ne lisons pas simplement en l'Euangile qu'il prist du pain & le donna, comme portent les paroles de l'obiection, mais nous lisons tout au long dans le texte, *qu'il prist du pain, le benit, & le donna à ses disciples, en disant, Cecy est mon corps.* Il le donna doncques en disant, *Cecy est mon corps* : *Math. 26. Marc. 14. Luc. 22. 1. Cor. 11.*
Ce qui suppose qu'il interuint du changement en ce pain, durant qu'il estoit entre les mains de nostre Seigneur. Si ce n'est que parauanture nous vueillions faire mentir la bouche de verité qui dit, *Cecy est mon corps*. Que si le Ministre replique que nostre Seigneur a donné ce qu'il a pris : Nous pouuons répondre en vn mot qu'il a donné ce qu'il a pris : mais non tel qu'il l'a pris : qu'il a donné ce qu'il a pris selon la forme exterieure : mais non selon la substance interieure : dautant que l'ayant pris il l'a changé en le presentant aux Apostres & en leur disant, *Cecy est*

mon corps. En cette façon, si quand nostre Seigneur chágea l'eau en vin aux nopces de Cana en Galilée, il luy eust pleu de prendre les cruches, où il n'y auoit que de l'eau auparauant le miracle, & qu'il eust voulu dire aux assistans, beuuez-en, c'est du vin, il eust donné ce qu'il auoit pris, mais non tel qu'il l'auoit pris: Il eust donné non simplement de l'eau, mais de l'eau conuertie en vin, comme l'appelle l'Euangile.

Ioh. 2. Ainsi doncques au Sacrement il a donné, non simplement ce qu'il auoit pris, non simplement du pain, mais du pain fait son corps par la parole qui a creé le ciel & la terre: de sorte que qui en doute doresnauant, doute de sa puissance, puis qu'il fait assez paroistre sa volonté par les paroles qu'il a prononcées si solemnellement en vn temps auquel les Apostres recognoissent qu'il ne parle plus en paraboles. Mais outre cela pour la mesme raison que nous auons alleguée, si les Ministres veulent dauantage faire de force sur leur mauuais syllogisme, & continuer de dire, *Nostre Seigneur a baillé ce qu'il a pris; il a pris du pain; il a donc baillé du pain.* Nous pouuons encore répondre en bonne forme, que la premiere proposition est fausse, & que nostre Seigneur n'a pas baillé ce qu'il a pris, mais ce qu'il a specifié par ces paroles, *Cecy est mon corps, cecy est mon sang*, dautant que ces paroles qui sont effectiues estant interuenuës depuis qu'il eust pris le pain, il ne faut plus regarder à ce qu'il auoit pris, mais à ce qu'il proteste de liurer: & partant puis qu'il declare en paroles claires qu'il baille son corps, qu'il baille son sang, il ne faut plus considerer le pain, ou le vin en leurs substances, mais le corps & le sang de nostre Seigneur sous leurs signes. Et cela se peut verifier par cét exemple; si vne personne qui auroit la puissance de conuertir du plomb en de l'or, prenant du plomb, disoit à quelqu'vn, Tenez cecy est de l'or, & que là dessus l'action par laquelle il auroit la puissance de faire cette conuersion, interuint sur le plomb qu'il auroit pris, ce ne seroit plus du plomb, mais de l'or qu'il donneroit; En cette mesme façon donc nostre Seigneur ayant eu la puissance de conuertir le pain en son corps, & le vin en son sang, ayant dit du pain, *Cecy est mon corps*, & du vin, *Cecy est mon sang*, ce n'est plus du pain, ce n'est plus du vin qu'il baille: mais c'est son corps & son sang, comme le demonstrent ses paroles qui autrement seroient pleines de mensonge. Ce qu'on ne se peut imaginer sans impieté.

Le Ministre.

Item, *Nous trouuons que Iesus-Christ donnant ce pain a dit,* Cecy est mon corps: *Et pour monstrer comment ce qu'il donnoit estoit son corps, il adjouste, que cela se fait en commemoration de luy. Car c'est l'ordinaire de l'Escriture, d'appeller la commemoration & le signe representatif de quelque chose, du nom de ce qu'elle signifie & represente. En mesme façon que nous disons, C'est le Roy, lors que nous regardons son pourtrait. Si donc ce Sacrement est la commemoration de Iesus-Christ, ce n'est pas I. Christ mesme, car vn homme ne peut estre la commemoration ny la representation de soy-mesme.*

Réponse.

Nous trouuons en l'Euangile que Iesus-Christ a dit, *Cecy est mon corps, qui est liuré pour vous*, lesquelles paroles sont si puissantes pour la verite que nous defendons contre les Caluinistes, que Melanchton second Oracle des Lutheriens écriuant à vn sien amy sur le suiet de la Cene, luy dit ces paroles qui se trouuent au premier Tome de ses œuures imprimées à Basle 1541. en la page 418. & qui sont mesmes rapportees par Kemnitius, afin que ceux qui n'ont nul front ne nous accusent plus de les auoir forgées: *Ie ne trouue*, dit-il, parlant de la presence reelle du corps de Iesus-Christ au Sacrement, *aucune solide raison pour se departir de cette creance. Il se peut faire que l'autre opinion* (celle des Sacramentaires) *plaise à vn esprit otieux, par ce qu'elle est plus conforme au jugement humain, principalement estant ainsi fortifiée & ornée d'argumens doctement inuentez: mais qu'arriuera-t'il en la tentation, lors que la conscience sera combatuë de ce scrupule, quel suiet elle a eu de se departir de la commune foy de l'Eglise? Alors ces paroles,* Cecy est mõ corps, *seront des foudres: Que leur opposera donc la conscience estonnée? auec quelle écriture, auec quelle parole de Dieu se defendra-t'elle & se persuadera-t'elle qu'il falloit necessairement introduire vne metaphore en ce lieu?* Ce sont la les paroles de Melanchton. Sur le suiet desquelles ie coniure les Caluinistes de vouloir serieusement mediter le combat qu'auront à soustenir leurs consciences, quand au iour épouuentable du iugement, en presence des Anges & de toute l'Eglise triomphante, le Iuge formidable les appellera deuant son throsne, & leur dira, *Ie vous auois protesté que ie laissois mon corps au Sacrement, auec des paroles si claires que vous n'en sçauriez vous mesmes imaginer de plus expresses. Pourquoy auez vous donc voulu combatre la lumiere de mes paroles? Pensez-vous que si i'eusse voulu vous donner vn simple signe de mon corps, que ie n'eusse pas bien sçeu m'expliquer? Que m'eust-il cousté de dire; Tenez, Prenez, Cecy est le signe de mon corps? Où, croyez-vous que ne m'expliquant pas, i'aye voulu mettre en feu tout mon heritage, & semer de la diuision dans mon Eglise? Que vous m'auez mal conneu de croire que ie ne pouuois faire ce que vous ne pouuiez imaginer! Departez-vous de moy, deprauateurs de mon Testament: Allez recueillir dans le feu d'Enfer, les fruits de vostre infidelité.* Que pourront-ils donc opposer à ces foudres? A qui auront-ils recours? Aux Aristotes, ou aux Auerroës, qui gemiront sous la violence des supplices? Au contraire quand les Catholiques seroient appellez deuant le tribunal de Dieu pour répondre de leur foy, ne pourroient-ils pas repartir à vn Iuge si equitable: Seigneur nous auons creu que vous estiés veritable en vos paroles, Nous auons oüy que vous auez dit à vos Apostres? *Prenez & mangez, Cecy est mon corps*, nous auons creu que vos paroles estoient les images de vos intentions; nous auons pense que vous sçauiez bien vous expliquer, & que si vous n'auiez voulu donner qu'vn signe, qu'vne image de vostre chair au Sacrement, vous ne manquiés pas de paroles pour vous faire bien entendre. Nous auons donc ajou-

Melancth. to. 1. oper. pag. 418. imp. Basil. 1541. tract.

Neque ergo vllam satis firmam rationem inuenio, vt ab hac sententia discedamus, fieri potest vt alia sententia blandiatur animo ocioso, quæ est magis consentanea iudicio, præsertim sic instructa, & ornata argumentis eruditè cogitatis. Sed quid fiet in tentatione, cùm disputabit conscientia quam causam habuerit dissentiendi à recepta sententia in Ecclesia. Tunc ista verba, Hoc est corpus meum, fulmina erunt. Quid his opponet mens perterrefacta, quibus scripturis, qua voce Dei muniet se, ac sibi persuadebit necessariò fuisse hic interpretandam metaphoram?

sté foy à ce que vous nous auez dit, & n'auons pas ozé croire ce dont vous n'auez iamais parlé. Si donc il y a de l'erreur en ce que nous auons creu de vostre Sacrement, c'est vous Seigneur qui nous auez trompez, c'est vous qui nous auez deceus, car vous vous estes expliqué en paroles si claires, estant prises comme vous les auez dites, qu'elles ne reçoiuent point d'autre sens sinon que vous nous donnez vostre corps à manger, & vostre sang à boire en la saincte Eucharistie. Quelle consolation de pouuoir ainsi defendre sa foy deuant le tribunal de Dieu, & en presence de ses Anges?

Mais le Ministre cherche de l'appuy à son erreur, & se fonde sur ce que *nostre Seigneur pour monstrer comment ce qu'il donnoit estoit son corps, ajouste, que cela se faict en commemoration de luy*, & dit *que c'est l'ordinaire de l'Escriture d'appeller la commemoration & le signe representatif de quelque chose, du nom de ce qu'elle signifie & represente.* Or premierement il ne deuoit pas dissimuler aux Lecteurs ignorans, que cette commemoration est couchée en vne proposition distincte d'auec celle en laquelle nostre Seigneur baille son corps à ses Disciples: Car voicy la proposition en laquelle il donne son corps: *Prenez*, dit-il, *& mangez, Cecy est mon corps, qui est liuré pour vous.* Par lesquelles paroles il enseigne que le mesme corps qui a esté liuré pour nous à la Croix, nous est donné à manger en l'Eucharistie. Est-ce donc le signe representatif du corps de Iesus-Christ, qui a esté crucifié pour nous? Et c'est pourquoy aussi les anciens Peres suiuans le stile de l'Ecriture, pour nous enseigner que nostre Seigneur ne nous a pas donné vn simple signe representatif, mais son corps mesme, ajoustent qu'il nous a dóné le propre corps qui a esté formé dans le ventre de la Vierge, qui a reposé dans la creche, qui a esté adoré des Mages, qui a gueri les malades par son attouchement, qui a esté attaché en Croix, qui a fait eclipser le Soleil, qui a fendu les rochers, qui est resuscité en gloire, & qui est là haut assis à la dextre de Dieu son Pere. *Lors*, dit sainct Chrysostome, parlant au Chrestien, de l'Eucharistie, *que tu verras le corps de Iesus-Christ gisant deuant toy, dy; Pour l'amour de ce corps, ie ne suis plus terre & cendre; ie ne suis plus captif, mais libre: Pour l'amour de ce corps i'espere de posseder les Cieux, & tous les thresors des Cieux, la vie immortelle, la condition des Anges, la priuauté de Iesus-Christ. Ce corps, ayant esté percé de clous, & battu de verges, la mort ne l'a peu supporter. Ce corps, comme le Soleil le vit attaché en Croix, il destourna ses rayons. C'estoit pour l'amour de ce corps, qu'en ce mesme temps le voile se fendoit, que les rochers s'ouuroient, & que la terre trembloit. Cettuy-cy est le mesme corps, qui fut ensanglanté, qui fut percé de la lance, & qui répandit deux fontaines salutaires dans toute la terre, l'vne de sang, & l'autre d'eau.* Le mesme sainct Chrysostome, parlant de ce qui nous est donné au Calice, sur le suiet de ces paroles de sainct Paul. *Le Calice que nous benissons, n'est-ce pas la Communion du sang de Iesus-Christ? L'Apostre*, dit il, *parle fort fidelement & fort épouuanta-*

Ambr. lib. de his qui initiantur. myst. cap. 9.
Hoc quod conficimus corpus ex virgine est.
Chrys. l. 3. de Sacerdot. & hom. 2. ad pop. Antioch.
Hom. 24 in 1. Cor.
ὅταν αὐτὸ προκείμενον ἴδῃς, λέγε πρὸς ἑαυτόν, διὰ τοῦτο τὸ σῶμα, οὐκ ἔτι γῆ καὶ σποδός εἰμι, οὐκ ἔτι αἰχμάλωτος, ἀλλ' ἐλεύθερος. διὰ τοῦτο τοὺς οὐρανοὺς ἐλπίζω, καὶ τὰ ἐν αὐτοῖς ἀπολήψεσθαι ἀγαθά, τὴν ἀθάνατον ζωήν, τὴν ἀγγέλων λῆξιν, &c.
Hom. 24. in 1. ad Cor.
τὸ ποτήριον τῆς εὐλογίας, ὃ εὐλογοῦμεν, οὐχὶ κοινωνία

époüuantablement, *car voicy ce qu'il dit*, *Ce qui est dans le Calice*, *est cela mesme qui est decoulé du costé.* Sainct Ambroise tout de mesme representant les paroles precises auec lesquelles se fait la consecration du Sacrement: *Deuant la consecration*, dit-il, *c'est du pain: mais les paroles de Iesus-Christ estant dites, c'est le corps de Iesus Christ; Et deuant les paroles de Iesus-Christ, c'est vn calice plein d'eau & de vin: mais aussi tost que les paroles de Iesus-Christ ont operé, là est fait le sang qui a racheté le peuple.* Dites Caluinistes, quel est ce sang qui a racheté le peuple, que ce grand Euesque de Milan dit estre mis par les paroles de Iesus-Christ dans le Calice? Voila comme les Anciens nous ont representé le corps de Iesus-Christ au Sacrement, auec des circonstances incompatibles auec les figures des Sacramentaires. Mais il y a plus: C'est qu'en la primitiue Eglise le Prestre baillant la Communion, disoit à celuy qui la receuoit: *C'est le corps de Iesus-Christ*: & il répondoit *Amen*, c'est à dire, cóme l'explique sainct Ambroise: *Il est vray, Ie le croy.* Mais comment estoit-il vray, si ce n'estoit que le signe representatif de Iesus-Christ, que le Prestre luy bailloit? En quels scrupules, & en qu'elles tentations l'Eglise iettoit elle les Cõmunians, si ce n'estoit pas le corps de Iesus-Christ qu'elle leur bailloit? Quoy? les coniurer de croire & de protester que c'estoit le corps de nostre Seigneur! arracher d'eux cette confession, au point auquel ils alloient, tous pleins d'vne saincte ardeur, se presenter à la Table du Fils de Dieu? Et cependant ne leur bailler qu'vne image, qu'vn signe, qu'vne figure de ce corps, aussi éloigné d'eux, que le ciel est éloigné de la terre! quelle fraude? quelle imposture eust esté celle-là? Mais qui ne voit que le Prestre tenant ce langage aux communians faisoit vne manifeste allusion aux paroles de Iesus-Christ, *Cecy est mon corps qui est liuré pour vous*, desquelles il vouloit que la verité fust imprimee dans leur cœur deuant qu'ils participassent au Sacrement? Ce que le grand Leon represente luy mesme aux Chrestiés qui s'approchent de la saincte Table, *Vous deuez*, dit-il, *communiquer à la Table sacrée, de sorte que vous ne doutiez en nulle façon de la verité du corps & du sang de Iesus-Christ. Car cela est pris de la bouche qui est creu par la foy, & en vain répondent Amen, ceux qui disputent contre ce qui y est receu.* C'est donc de ces paroles, *Cecy est mon corps qui est liuré pour vous*, qu'il faut recueillir *comment ce que nostre Seigneur nous donne, est son corps*, veu que par ces paroles il explique la substance, l'essence, & la nature de ce qu'il donne; & non de ces autres paroles, *Faites cecy en cõmemoration de moy*; que le Ministre met hors d'œuure: puis qu'elles ne sót pas dites pour nous exprimer ce que nostre Seigneur nous donne, mais seulement pour nous enseigner à quelle fin il le nous donne. Que s'il ne sçait pas mettre differéce entre l'essence de la chose & la fin de son institution, les Philosophes l'en pourront instruire. Mais quel appuy pense-il trouuer en ces paroles: *Faites cecy en memoire de moy*? se figure-t'il que la memoire soit incompatible auecque la presence? ou que la presence combatte la memoire? Et quand nostre

τὸ αἷμα τὸ τοῦ Χριστοῦ ἐστὶν οὐδὲν περισσὸν, φοβερὸν δὲ ... αὐτό ἐστιν· ὅτι τὸ ἐν ποτηρίῳ ἐν, ἐκεῖνό ἐστι τὸ ἀπὸ τῆς πλευρᾶς ῥεῦσαν.

D. Ambr. de Sacram. l. 4. cap. 5. Antequam cõsecretur panis est; vbi autem verba Christi accesserint, corpus est Christi. Et antè verba Christi, Calix est vini & aquæ plenus, vbi verba Christi operata fuerint, ibi. Sanguis efficitur qui plebem redemit.

Ambros. de iis qui initiant. myst. cap. 9. & de sacram. lib. 4. c. 5.

Leo serm. 6. cap. 2. de ieiunio septimi mensis. Sic sacræ mensæ communicare debetis, vt nihil prorsus de veritate corporis Christi & sãguinis ambigatis. Hoc enim ore sumitur, quod fide creditur: & frustra ab illis Amen respondetur, à quibus contra id quod accipitur, disputatur.

Seigneur dit ces paroles là à ses Apostres, en leur donnant le Sacrement, n'estoit-il pas present à leurs yeux aussi bien qu'à leurs pensées? Et ce pendant n'estoient-ils pas obligez par la force de ces mesmes paroles de prendre la communion qu'il leur presentoit, en memoire de luy? Comment est-ce donc que la memoire combattroit la presence, ou que la presence seroit incompatible auec la memoire? Aussi les Peres n'ont point feint d'appeller le propre corps de Iesus-Christ gisant dans le tombeau, la memoire du corps de Iesus-Christ. *Les yeux de la Magdelaine*, dit sainct Augustin, *sentoient plus de douleur de ce qu'il auoit esté enleué du tombeau, que de ce qu'il auoit esté mis à mort en la Croix: par ce que d'vn si grand Maistre duquel la vie leur auoit esté rauie, la memoire*, c'est à dire, les dépoüilles de son corps, *ne leur estoit pas seulement demeurée.* De là est venu aussi que les lieux où l'Eglise a mis reposer les corps & les Reliques des Martyrs, ont esté nommez anciennement, les Memoires des Martyrs, n'y ayant rien au monde si capable de nous imprimer vne viue & durable souuenance des choses, que les signes & les monumens qui sont pris de leur essence, ou de leur substance. Et c'est pourquoy les anciens Romains ayans defendu d'enterrer les morts dans leur ville, neantmoins pour conseruer la memoire des hommes Illustres, permirent que les cendres, tant de ceux qui auoient emporté l'honneur du triomphe, que des autres grands Chefs de guerre qui auoient estendu les bornes de l'Empire, & accreu la gloire de la Republique, fussent mises reposer au lieu plus eminent de Rome, se figurans que les autres monumens de leur vertu ne feroient point tant d'impression sur les cœurs de leurs Citoyens, que la presence de ces victorieuses cendres seruiroit à les animer, & à échauffer leurs courages du desir de les imiter. Mais pour laisser là les considerations prophanes, n'est-il pas vray que quand Dieu voulut comme perpetuer la memoire du miracle de la Manne qu'il auoit fait pleuuoir dans les deserts aux Enfans d'Israël, en figure du corps de Iesus-Christ, il commanda à Moyse d'en reseruer vne mesure, de la mettre en vne vrne d'or, & de la serrer dans le sanctuaire? Et quand il voulut conseruer la souuenance du miracle de la verge d'Aaron qui auoit fleury, & qui auoit seruy d'instrument à tant d'autres prodiges, ne voulut-il pas que cette mesme verge fust reseruée dans le tabernacle? Que donc nos aduersaires forment ces argumens: La Manne qui estoit dans l'vrne d'or, estoit le monument, le memorial & la memoire de la Manne que Dieu auoit fait pleuuoir dans les deserts: Ce n'estoit donc pas de la Manne. La verge reseruée dans le tabernacle, estoit vn monument, vn memorial, vne memoire des miracles que Dieu auoit faits par son moyen: Donc ce n'estoit pas la verge d'Aaron. Quelles inepties! Ainsi donc c'est vne ridicule façon d'argumenter; l'Eucharistie est la memoire, le monument, & le memorial du corps & du sang de Christ: Donc ce n'est pas le

Aug. tract. 121. in Ioann. Oculi qui Dominum quæsierant & non inuenerant, lacrymis iam vacabant, amplius dolentes quod fuerat monumento sublatus, quàm quod fuerat in ligno occisus: quoniam Magistri tanti cuius eis vita substracta fuerat, nec memoria manebat.

Heb. 9.

corps de Christ. Caluin a bien veu l'impertinence de cette raison, qui neantmoins est vne des plus pressantes que les Ministres employent contre nous. Car au Commentaire de la premiere aux Corinthiens, *Cal. in 1. Cor. 11.* expliquant ces paroles de nostre Seigneur rapportées par l'Apostre, *Faites cecy en commemoration de moy*, & ayant dit par forme d'interpretation, que la Cene est vn memorial ordonné pour soulager nostre infirmité, il ajouste, *Cependant quant à ce qu'aucuns concluent de cecy, que Christ n'est donc point en la Cene, pour ce qu'on ne peut auoir memoire sinon de celuy qui est absent, la réponse est facile, que selon le regard que la Cene est vne commemoration de Christ, Christ n'est point en la Cene: car il n'y est point visiblement, & ne le peut-on voir des yeux comme les signes lesquels réueillent nostre memoire en le figurant:* Tellement que selon Caluin, rien n'empesche qu'on ne face memoire d'vne chose qui est presente, au moins si elle n'est pas visible aux yeux des hommes. Et de fait Dauid dit bien, *I'ay eu memoire de Dieu*: & toutesfois il sçauoit que Dieu *Psal. 76. Memor fui Dei.* est par tout par essence, puissance, & presence, en suitte dequoy, encore que les anciens ayent appellé l'Eucharistie *memoire*, *monument*, ou *memorial*, l'on ne peut inferer de là que la chair de nostre Seigneur, & son sang ne nous y soient pas donnez, & n'y soient pas réellement presents. Mais pour donner encore plus de lumiere à cela, il faut se souuenir que les anciens ont emprunté ces noms des paroles que nostre Seigneur dit, en liurant l'Eucharistie à ses Apostres, *Faites cecy en memoire de moy*: Lesquelles paroles sainct Paul a expliquées de sorte, qu'il n'y a plus que les aueugles qui bronchent contre cette pierre: Car; dit-il, *toutesfois & quantes que vous mangerez ce pain, & que vous* *1. Cor. 11.* *boirez ce Calice, vous annoncerez la mort du Seigneur iusques à ce qu'il vienne.* La commemoration donc & la ressouuenance pour laquelle l'Eucharistie a esté instituée, regarde nostre Seigneur en tant que crucifié pour nostre salut, auquel estat il ne nous est pas maintenant present, veu que ny il n'est crucifié, ny il n'est exposé au supplice pour nous: Et par ainsi la memoire est tousiours icy d'vne chose absente ou passée, veu que c'est vne memoire & vne ressouuenance de la mort & Passion du Fils de Dieu, qui estant arriuée vne fois à l'arbre de la Croix, ne peut plus iamais arriuer, puis que son corps est en la gloire du Pere. Mais quelle merueille que nostre Seigneur ayant institué l'Eucharistie afin d'exciter en nous la ressouuenance de sa mort, ait employé à cét office le mesme corps auquel il a souffert les playes, & le mesme sang qu'il a versé au milieu des supplices? Les Scythes apres la mort de leurs Roys voulans emplir le Royaume de dueil & de larmes, en faisoient porter les corps par toute la *Apud Herodot. lib. 4.* Prouince, afin que ce spectacle attendrist les cœurs des peuples, de douleur.

L'histoire aussi nous fait foy que les Romains ne s'estans point au- *Plutarque en la vie de Cesar.* trement émeuz par le meurtre de Cesar que ses ennemis auoient assa-

ſiné dans le Senat, mais chacun ſe contenant en paix iuſques à decerner vn oubly de ce qui s'eſtoit paſſé, il arriua que comme le corps vint à paſſer par la place, & que le peuple le vit tout couuert de playes, & tout ſoüillé de ſon ſang, il n'y eut plus de moyen de contenir la multitude, ou d'arreſter les ſpectateurs qu'ils ne luy dreſſaſſent vn buſcher de ce qu'ils trouuerent à la main pour celebrer ſes funerailles, ny de les empeſcher qu'apres luy auoir rendu le deuoir des obſeques, ils ne priſſent les tizons meſmes du feu, & ne s'en allaſſent comme tous furieux pour embrazer les maiſons de ceux qui auoient eſté autheurs de ce parricide. Quel plus puiſſant moyen y auoit-il donc pour exciter és cœurs des Chreſtiens vne ſerieuſe ſouuenance & meditation de la mort du Fils de Dieu, qu'en leur laiſſant pour monument de cette mort le propre corps ſur lequel il a receu les coups, & ſupporté la violéce des tourmens; veu meſme que ce corps leur eſt preſenté ſous la forme morte & inſenſible des Symboles dont il luy a pleu le voiler, comme des enſeignes & des marques de ſa paſſion. L'Egliſe deſirant nous imprimer en l'ame la conſtance des Martyrs, & nous rendre leur memoire venerable, à raiſon des combats qu'ils ont ſouſtenus pour la defenſe de la foy, eſt bien aiſe de pouuoir nous monſtrer quelque goutte de leur ſang, afin que ce ſoit vn ſigne plus preſent à noſtre ſouuenance de la mort qu'ils ont endurée; Auquel propos Gaudentius Eueſque de Breſſe parlant des Reliques des Martyrs auſquels auec les autres Eueſques il dédioit vne baſilique, lors qu'il vient à toucher le propos des Reliques de ſainct Geruais, de ſainct Prothais, & de ſainct Nazarius, que quelques iours auparauant Dieu auoit reuelées à ſainct Ambroiſe, luy monſtrant le lieu de leur premiere ſepulture, à fin qu'il les transferaſt plus honorablement ailleurs, *Nous auons*, dit il, *auſſi leur ſang qui eſt témoin de leur paſſion.* Pourquoy trouue-t'on donc eſtrange que noſtre Seigneur deſirant de grauer en nos ames la ſouuenance de la cruelle mort qu'il a endurée pour nous, ait voulu nous laiſſer pour monument de ſa paſſion le meſme ſang que la violence des tourmens a tiré de toutes les parties de ſon corps? *Ceſtuy-cy*, dit-il, en la Cene, *eſt mon ſang qui eſt épandu pour vous, Faites cecy en memoire de moy*, fondant la memoire de ſa mort, ſur la preſéce de ſon ſang qui en eſt la plus viue & la plus ſenſible repreſentation que l'on s'en puiſſe imaginer. Et c'eſt pourquoy les Peres auec l'écriture ont nommé l'Euchariſtie, *memorial, monument, commemoration*, & *Sacrement de memoire*: non pour exclure la preſence du corps ou du ſang, mais pour nous enſeigner que la principale raiſon pour laquelle ils nous ont eſté laiſſez en l'Euchariſtie, ç'a eſté à fin de renouueller en nous la ſouuenance de la mort & de la Paſſion que le Fils de Dieu a endurée pour nous ſur la montagne de Caluaire en la propre Chair & au propre Sang, auquel nous communiquons au Sacrement. Voila comme nos aduerſaires ne ſe peuuent preualoir de ce que noſtre Seigneur a dit, que l'Euchariſtie ſe

Gaudent. Brixieſ. tract. de ded. Baſil. 55. 40. Martyr.
Tenemus etiã ſanguinem qui teſtis eſt paſſionis.

fait en sa commemoration. Quant à ce que le Ministre insere dans son objection que, *l'Escriture appelle la commemoration & le signe representatif de quelque chose, du nom de ce qu'elle signifie & represente,* nous répondons que cette regle n'est ny perpetuelle, ny veritable au suiet dont il s'agilt : car encore qu'on puisse produire auec quelque apparence des propositions prises des discours paraboliques & enigmatiques, où il semble que le signe soit pris pour la chose qu'il signifie, neantmoins aux lieux où l'Escriture nous baille des articles de foy, des maximes de salut, comme sont celles qu'elle nous baille en l'institution du Sacrement, cela ne se trouuera iamais : au contraire nous disons que si ce que le Ministre écrit estoit vray, les Marcionites, les Valentinians, & les autres anciens Heretiques, auroient eu suiet d'interpreter figurément ces paroles de sainct Iean, *Le Verbe a esté fait chair* : Ioann. 1. & de dire, il a esté fait chair, c'est à dire, il a pris le signe & l'image de la chair : ce qui auroit esté dautant plus plausible si ces sortes d'interpretations auoient lieu, que l'Escriture nous dit que Iesus-Christ *a pris* Philip. 2. *la forme de seruiteur, qu'il a esté fait à la semblance des hommes, & qu'il a esté trouué en figure comme vn homme.* Car si les Caluinistes pouuoient produire de l'Escriture des Phrases & des façons de parler, semblables à celle-là au sujet du Sacrement, quels triomphes n'en chanteroient-ils pas, & quels trophées n'en éleueroient-ils pas à leur cause! Et cependant, qui est l'ame Chrestienne qui puisse oüyr sans horreur de si execrables impietés? Qui ne voit donc que les Caluinistes par leurs maximes ouurent la porte à toute sorte de blasphemes?

Le Ministre.

Cela paroist clairement, par ce qui est ajousté : Car Iesus-Christ donnant le Calice a dit, Ce Calice est la nouuelle alliance en mon sang. *Dont appert que ce Calice n'est point le sang de Iesus-Christ : Car le sang de Iesus-Christ n'est point au sang de Iesus-Christ, & n'est point l'alliance en son sang. Si ie dis que le Baptesme est l'alliance au sang de Iesus-Christ, ie dis par consequent que le Baptesme n'est point le sang de Iesus-Christ. Ainsi Iesus-* Matth. 26. Mar. *Christ disant que le Calice est l'alliance en son sang, dit aussi clairement que* 14. *le Calice n'est pas son sang.*

Sainct Matthieu qui fut present auec les autres Apostres à l'institution du Sacrement, & sainct Marc apres luy rapportent les paroles precises & expresses, dont nostre Seigneur vsa en la derniere Cene, qui leuent tous les scrupules & toutes les difficultez qui pourroient naistre de ces autres paroles prises de S. Luc & de S. Paul, qui neantmoins Luc. 22. 1. Cor. 11. ne fauorisent en aucune sorte l'erreur de nos aduersaires. Ces deux Euangelistes introduisent donc nostre Seigneur disant à ses disciples en leur baillant la Coupe consacrée, *Cecy est mon sang, le sang du nouueau Testament, lequel est répandu pour plusieurs en la remission des pechez.* Lesquelles paroles pour nous seruir des termes de Tertulian, quand elles seroient écrites auec les propres rayons du Soleil, elles ne pour-

roient estre plus claires, veu qu'elles nous expriment premierement le sang de Iesus-Christ, & puis nous declarent pourquoy nostre Seigneur l'a donné en la derniere Cene; c'est à sçauoir pour seeller & confirmer la nouuelle alliance qu'il a contractée auec nous, & qu'il a confirmée par ce sien sang, comme Moyse dédia l'ancien Testament, & l'ancienne alliance par le sang des victimes irraisonnables qu'il auoit premierement immolées. Et pour oster toute apparence de figure, les mesmes Euangelistes ajoustent que ce sang qui nous est donné en l'Eucharistie pour sceller la nouuelle alliance est épandu pour plusieurs en la remission des pechez. Dites donc Caluinistes, est-ce la figure & le signe du sang, ou bien le vray & le propre sang de nostre Seigneur qui est épandu pour la remission des pechez? Quant aux paroles de sainct Luc & de sainct Paul, *Ce Calice est la nouuelle alliance en mon sang*, sur lesquelles le Ministre fait force, ce ne sont pas celles que nostre Seigneur a prononcées, mais le sainct Esprit les a depuis dictées à sainct Paul & à sainct Luc, pour exprimer par vne autre façon de parler la fin pour laquelle le Fils de Dieu a laissé son sang à son Eglise deuant que de mourir, c'est à sçauoir, comme nous auons remarqué és paroles des autres Euangelistes, pour confirmer l'alliance du nouueau Testament. De sorte que le vray sens de ces paroles n'est autre que celuy des premieres; c'est à sçauoir que le Calice est la nouuelle alliance au sang de Iesus-Christ, par ce que le sang de Iesus-Christ qui est le seau de la nouuelle alliance est dans ce Calice. Aussi ne faut-il pas interpreter ces paroles comme le Ministre nous voudroit bien imposer, que nous les interpretós, le sang de Iesus-Christ est l'alliance de Iesus-Christ en son sang. Nous ne pensasmes iamais à cette interpretation, mais nous disons qu'elles se doiuent ainsi interpreter. Cette Coupe, ou ce Calice est la nouuelle alliance par mon sang qui est dedans. Car *en mon sang*, c'est à dire selon la Phrase des Hebrieux, à raison de mon sang, ou par mon sang, comme sçauent les moins versez en l'écriture. Ie maintiens donc que quoy que dient nos aduersaires, & quoy qu'ils fremissent, il n'y a nulle figure en ces paroles. Mais par ce que de plus longues preuues de mon dire demanderoient vn autre discours & vn autre loisir, ie me contenteray de dire icy en passant que c'est ignoramment que les Caluinistes pretendent qu'il y en ait aucune: soit au mot de Calice, soit au mot d'alliance. Car pour la premiere figure qu'ils mettent au mot de Calice, qui est, disent-ils, pris pour ce qui est contenu dedans; ie répons que c'est pour le dire ainsi vne figure sans figure, veu que les choses qui sont figurées en leur origine cessent de l'estre quand l'vsage commun les a renduës familieres & cogneuës à tout le monde. Par exemple, il est certain que quand nous presentons le verre à quelqu'vn, & que nous luy disons, voila vn verre de vin; c'est vne façon de parler figurée, si nous regardons à sa premiere origine, veu que nous prenons le verre pour la liqueur qui est dedans: & tou-

tesfois en l'vſage commun cela n'eſt plus eſtimé vn langage figuré, par ce que tout le monde l'entend, comme Beze meſme le remarque ſur ſainct Mathieu. Ainſi donc quand noſtre Seigneur dit, *Ce Calice eſt la nouuelle alliance*, ou *Ceſtui-cy eſt le Calice qui eſt répandu pour vous*, il n'y a point de figure en l'vſage de ces paroles, par ce que tout le monde ſçait qu'en ces propoſitions-là, les vaſes ſont pris pour ce qui eſt dedans. Et quant à l'autre figure qu'ils recherchent au mot d'alliance, eſtimans que ce qui eſt dans le Calice, à ſçauoir le ſang, n'eſt nommé la nouuelle alliance que figurément, c'eſt choſe que nous leur nions pareillement auec toute ſorte de raiſon. Car noſtre Seigneur diſant, ce Calice eſt la nouuelle alliance, n'a voulu dire autre choſe, par leur propre confeſſion, ſinon, c'eſt mon ſang, par lequel eſt ſeéllée & confirmée la nouuelle alliance, qui eſt vne alluſion aux ceremonies qui ſe ſont perpetuellement pratiquées aux alliances ſolemnelles, où l'on a touſiours veu que ç'a eſté la couſtume de tous les peuples d'immoler quelque victime & de la mettre en pieces, & d'en confirmer le traité par l'épanchement du ſang de l'Hoſtie. Or en toutes ces alliances, le ſang de la victime immolée eſt proprement & ſans figure nommé, l'alliance, par ce qu'il en eſt le ſeau: Et c'eſt la raiſon pour laquelle la Circonciſion eſt non ſeulement appellée en l'Eſcriture le ſigne de l'alliance de Dieu auec Abraham: mais auſſi l'alliance meſme, par ce qu'elle en a eſté le ſeau: C'eſt *icy*, dit Dieu à Abraham, *mon alliance que vous garderez entre moy & vous, & entre ta poſterité apres toy, à ſçauoir que tout maſle d'entre vous ſera circoncis.* *Gen. 17.*

Beze meſme, & Caſaubon apres luy a remarqué que cette façon de parler, *la Coupe*, où *le ſang eſt l'alliance*, eſt entierement conforme au langage d'Homere, qui decriuant l'accord qui ſe traitta entre les Grecs & les Troyens donne le nom d'alliance ὅρκια πιςὰ aux Agneaux qui furent immolez, & au vin qui fut épandu pour ſeruir de ſeau au traicté, & pour confirmer les promeſſes reciproques de ces peuples. Ie ſçay bien que Beze cherche de la figure en ces paroles d'Homere, pour en trouuer auſſi en celuy de ſainct Luc: Mais certes c'eſt choſe toute conſtante que ὅρκια ſignifie non ſeulement l'alliance confirmée par ſerment ſolemnel, mais auſſi les choſes qui ſeruent à confirmer cette alliance apres qu'elle a eſté ſolemnellement iurée. Ce que Henry Eſtienne verifie par ce meſme paſſage d'Homere, lequel par conſequent tant s'en faut qu'il prouue, comme s'imagine Beze, que la façon de parler de ſainct Luc ſoit figurée, qu'au contraire, il prouue manifeſtement qu'il n'y a point de figure, puiſque le nom d'alliance, ſignifie non ſeulement le traicté, mais auſſi ce qui eſt employé pour le confirmer & luy ſeruir de ſeau, comme le ſang de noſtre Seigneur a eſté employé en la Cene pour ſeruir de ſeau inuiolable à la nouuelle alliance qu'il y fit entre luy & ſon Egliſe. *Beza ad cap. 22. Luc. Caſaub. in exercit. 16. ad Annal. Eccleſ. Baronij. Iliad. 3. In Theſauro.*

Le ſommaire de noſtre reponſe eſt donc que les paroles rapportées

par sainct Matthieu & par sainct Marc, doiuent seruir à expliquer celles de sainct Luc & de sainct Paul, & que toutes ensemble elles ne veulent dire autre chose sinon, *Cecy est mon sang*, par lequel la nouuelle alliance de Dieu auec le genre humain est confirmée. Quant à la comparaison prise du Baptesme pour prouuer des figures en l'Eucharistie, quand le Ministre aura produit vn passage de l'Escriture où nostre Seigneur ait dit de l'eau ou du lauement, *Cecy est mon corps*, ou, *Cecy est l'alliance en mon sang*, nous en examinerons les particularitez: mais ceux qui ne prouuent rien en matiere de Religion, ne meritent point de réponse.

Le Ministre.

Et tout ainsi qu'on ne trouue point estrange que Iesus-Christ ayt dit que le Calice est vne alliance, encore que le Calice ny ce qui est dedans, ne soit point transubstantié en vne alliance: mais est seulement le Sacrement de l'alliance de Iesus-Christ: Ainsi ne faut-il pas trouuer estrange si Iesus-Christ donnant le pain, a dit que c'estoit son corps, encore qu'il ne soit point transubstantié en son corps.

Tout cela est inepte & impertinent, voire indigne de la plume d'vn homme éclairé de quelque rayon de Philosophie; Alliance est-ce donc vn terme de substance, comme le corps de nostre Seigneur? Partant laissant ces inepties ie dis que le sang de Iesus-Christ pour estre *faict la* nouuelle alliance, n'a eu que faire d'estre transubstantié, mais seulement d'estre appliqué à cet effet par celuy qui auoit puissance de la dedier; non plus que le sang des victimes, que Moyse épandit, n'auoit aucun besoin d'estre transubstantié pour estre l'ancienne alliance: mais il falloit seulement que Moyse eust pouuoir de Dieu de l'appliquer à cét effect. Mais le pain ne peut estre le corps de Iesus-Christ, si ce n'est par transubstantiation, puisque le pain & le corps de Iesus-Christ sont deux substances diuerses & separées, dont l'vne ne peut estre l'autre, si ce n'est qu'elle soit conuertie en elle, par cette sorte de changement.

Le Ministre.

En sainct Matthieu au vingt-sixiéme chapitre verset 29. Iesus-Christ ayant donné la Coupe à ses Disciples, leur dit, Ie ne boiray plus desormais de ce fruict de vigne: *Il beuuoit donc du fruict de vigne, & non du sang: car encore qu'il y ayt eû deux coupes, si est-ce que sainct Matthieu ne parle que d'vne, & n'appelle point fruict de vigne le vin d'vne Coupe dont il ne parle point.*

Il appert euidemment par le discours de sainct Luc que nostre Seigneur prononça ces paroles, *Ie ne boiray plus desormais de ce fruict de vigne*, non du vin qu'il consacra, mais de celuy qu'il leur donna en la Cene legale, & en la manducation de l'Agneau Paschal: car cét Euangeliste raconte que nostre Seigneur leur dit au milieu de cette Cene legale, & deuant que de prendre le pain & le vin de l'Eucharistie, *I'ay* Luc. 22.

grandement

grandement desiré de manger cét Agneau de Pasque auec vous deuant que ie souffre, car ie vous dis que ie n'en mangeray plus iusques à ce qu'il soit accomply au Royaume de Dieu; & puis il recite que nostre Seigneur prit la Coupe, & la distribua à ses Apostres, & leur dit, *Prenez-là & la distribuez entre vous: car ie vous dis que ie ne boiray plus du fruict de la vigne iusques à ce que le regne de Dieu soit venu*; & apres tout cela, il vient au discours de l'Eucharistie, *Puis*, dit-il, *prenant le pain*, *&c.* Que le Lecteur remarque donc que sainct Luc rapporte que nostre Seigneur dit de l'Agneau Paschal, les mesmes choses que les autres Euangelistes luy font dire du fruict de la vigne. Or ce que sainct Luc luy fait dire de l'Agneau Paschal, ne peut estre entendu literalement du corps de Iesus-Christ, mais regarde precisément la Pasque des Iuifs: & donc aussi ce que les autres Euangelistes recitent du fruict de la vigne, ne peut estre entendu que du vin que nostre Seigneur presenta aux Apostres en la Cene legale, veu qu'il est tout euident que ce fut au mesme temps, & sans aucun interuale, que sur l'occasion de la viande & sur le suiet du breuuage legal conioinctement pris, il exprima à ses Apostres l'ardent desir qu'il auoit de souffrir. A raison dequoy sainct Luc recite qu'il prit deux fois le Calice, & qu'il le donna par deux fois à ses disciples. A la premiere fois il ne rapporte point que nostre Seigneur ait dit sur le vin, *Cecy est mon sang*, mais seulement, *Ie n'en boiray plus desormais &c.* A la seconde il témoigne expressément que nostre Seigneur le benit, & dit, *Ce Calice est la nouuelle alliance en mon sang*, mais il ne fait nulle mention qu'à cette fois il dit, *Ie n'en boiray plus desormais*, *&c.* Comme ainsi soit donc que sainct Luc ait fait mention si particuliere & si distincte de l'vn & de l'autre Calice, c'est chose plus claire que le iour, que Iesus-Christ ne dit pas ces paroles, *Ie ne boiray plus de ce fruict de vigne*, du Calice qu'il consacra, mais du vin qu'il donna en la Cene legale. D'où il appert que sainct Matthieu & sainct Marc ne se sont pas obligez à l'ordre de l'Histoire, mais qu'ils se sont contentés de rapporter comme en gros ce que nostre Seigneur auoit dit & fait en la derniere Cene, soit en la legale, soit en l'Euangelique, sans s'attacher trop curieusement aux circonstances. Mais quand auec sainct Augustin nous accorderons que sainct Matthieu a gardé le vray ordre de l'Histoire, quel trióphe en remporteront nos aduersaires? *Christ*, disent-ils, *appelle ce qui est dans le Calice le fruict de la vigne: Ce n'est donc pas du sang.* Et moy ie réplique; Les anciens Peres appellent ce que nostre Seigneur épandit en la Croix, *le sang de la grappe*, faisans allusion à vne prophetie de Iacob où il parle à Iudas son fils: donc les anciens ont creu que ce que nostre Seigneur épandit en la Croix n'estoit pas son sang, mais du vin. Partant quand nous dirons que nostre Seigneur en la Cene a fait vne allusion à ce qu'il auoit dit auparauant qu'il estoit *la vraye vigne*, & qu'en cette consideration il a appellé son sang le fruict de cette mystique vigne qui resioüit Dieu & les hommes, coment est-ce que les Caluinistes

Tertull. l. 4. cont. Marc. Theodoret Dialog. 1.
Gen. 49.
Ioann. 15.

nous pourroient arracher des mains cette interpretation qui est affermie par le témoignage de tant d'anciens Peres? Mais nous ne voulons pas encore nous arrester à cette defense. Nous disons que nostre Seigneur ayant pris dans le Calice du vray fruit de la vigne naturelle pour matiere de son Sacrement, encore que par sa parole il l'ait depuis changé en son sang, si est-ce que, selon le langage de l'Escriture, son sang apres le changement retient le nom du vin, qui a esté changé en sa substance. Ce que ie confirme non seulement par les exemples ordinaires

Exod. 7. de la verge d'Aaron, qui retint le nom de verge apres auoir esté changée en Dragon, & par les autres qu'on a accoustumé d'alleguer: mais encore par vn exemple particulier qui a toute sorte d'affinité auec ce que nous traictons. Nous lisons en l'Exode, que Dieu conuertit par le ministere d'Aaron & de Moyse l'eau du Nil en sang: qui est vn miracle

Psal. 104. que Dauid a celebré si long-temps depuis, *Il conuertit*, dit il parlant des

Exod. 7. vers. 20. Egyptiens, *leurs eaux en sang, & fit mourir leurs poissons.* L'Escriture donc racontant ce miracle, dit expressement, *Toutes les eaux qui estoient*

Vers. 21. *au fleuue, furent changées en sang:* & neantmoins apres auoir representé ce changement, elle ajouste immediatement apres, *& les Egyptiens ne pouuoient boire des eaux du fleuue*; appellant du nom d'eaux, le sang auquel elles auoient esté changées miraculeusemét. Qui s'émerueillera donc que le vin ayant esté changé au sang de nostre Seigneur, ce sang retienne encore le nom de fruit de vigne, eu égard à ce qui a esté change en sa substance! Cét exemple est vn des plus propres qu'on puisse alleguer sur ce suiet. Mais il ne se faut pas tant arrester à répondre à des arguments qui ont esté mille fois rebattus. Voyons ce qu'allegue en suitte nostre aduersaire.

Le Ministre.

Nous trouuons en suite, que l'Apostre sainct Paul 1. Cor. 11. vers. 26. dit par trois fois que nous mangeons de ce pain & beuuons de ce Calice; *C'est donc encore du pain lors qu'on le mange.*

Le mesme Apostre au 10. chap. de la mesme Epistre vers. 16. dit, Le pain que nous rompons est la Communion au corps de Christ, *Il dit,* Le pain que nous rompons. *C'est donc encore du pain lors qu'on rompt le Sacrement, Or on ne rompt qu'apres la consecration.*

Ainsi au 20. des Actes vers. 7. les disciples sont assemblés, pour rompre le pain: *c'estoit donc du pain qu'ils rompoient entre eux, & non de la chair.*

Quant aux premiers passages de sainct Paul, qui dit par trois fois *que nous mangeons de ce pain, & que nous beuuons ce Calice*, il est vray qu'il le dit, mais il ne s'ensuit pas de là que ce soit encore du pain ou du vin quand nous prenons l'Eucharistie; car par ce pain & ce Calice, il n'entend pas vn pain & vn Calice ordinaire, mais il entend par le pain, celuy duquel il venoit de dire que nostre Seigneur *l'auoit pris en ses mains, & apres auoir rendu action de graces, auoit dit, Cecy est mon corps, qui est rompu pour vous*; & semblablement par ce Calice, il entend celuy

duquel il venoit de dire, que nostre Seigneur auoit prononcé dessus, *Ce Calice est la nouuelle alliance en mon sang.* Et partant ce pain & cette Coupe estans relatifs aux paroles de l'institution, quoy que sainct Paul ait vsé par trois fois de ces mots, mesmes apres la mutation, cela ne fait rien contre nous, qui sçauons que sainct Paul appelle ce pain & cette Coupe, ce qui a esté dit par nostre Seigneur, son corps & son sang. Et de fait, nous ne pouuons mieux apprendre que de luy-mesme ce qu'il entend par ce pain, & par cette Coupe, *Que chacun*, dit-il, *s'éprouue soy-mesme, & ainsi mange de ce pain, & boiue de ce Calice: Car qui en mange & qui en boit indignement, mange & boit son iugement, ne discernant pas le corps du Seigneur.* Ces dernieres paroles monstrent assez que par ce pain il entend le corps de Christ que le meschant prend indignement, prenant le pain de l'Eucharistie sans s'estre bien éprouué. Car tant s'en faut que sainct Paul en ce lieu-là vueille monstrer que les méchans & les indignes ne prennent pas le corps & le sang de nostre Seigneur, qu'au contraire, le but de tout ce chapitre est de prouuer qu'ils le prennent à leur damnation, ne discernans pas le corps du Seigneur, c'est à dire, dautant qu'ils ne le discernent pas *par vne veneration singuliere, qui luy est deüe d'auec les autres viandes.* Mais comment ie vous prie, le discerner en l'Eucharistie, s'il n'y est point? Et certes toute l'antiquité combat pour cette cause; mais ce n'est pas icy le lieu d'en produire les témoignages. Ioint que celuy contre qui nous écriuons, puis qu'il fait profession de manier leurs liures ne le peut ignorer.

Aug. ep. 118. ad Ian. Qui hoc non discernebant à cæteris cibis veneratione singulariter debita.

Pour le passage du dixiéme Chapitre de la mesme Epistre, où sainct Paul dit, *Le pain que nous rompons est la Communion du corps de Iesus-Christ*, nous disons que par ce pain que nous rompons, sainct Paul entend le vray pain de l'Eucharistie, c'est à sçauoir, le corps de nostre Seigneur. Ce que sainct Chrysostome nous enseigne en termes si clairs, qu'il y a danger que leur éclat n'éblouïsse les yeux des Ministres: *Pourquoy, est-ce*, dit-il, *qu'il a aiousté, que nous rompons? Dautant certes*, répond-il, *que l'on peut bien voir cela en l'Eucharistie, mais non en la Croix, où plustost nous voyons le contraire: car*, dit l'Escriture, *pas vn de ses os ne sera cassé. Mais ce qu'il n'a pas souffert à la Croix, il l'endure pour l'amour de toy, en l'oblation, & souffre d'estre rompu pour emplir tout le monde.* Auquel lieu sainct Chrysostome dit que le corps de nostre Seigneur est rompu en l'Eucharistie, quand les symboles sont partagez pour representer sa mort, & puis pour les distribuer au peuple; tant par ce que, comme nous dirons ailleurs, la substance du corps de Iesus-Christ estant contenuë sous les symboles & sous les accidens du pain, elle est dite receuoir toutes les passions qui arriuent aux mesmes accidens du pain pendãt qu'ils demeurent entiers en leur estre; à la façõ que toutes les substãces ne sont estimées receuoir aucune passiõ que par le moyen des accidens, sous lesquels elles sont contenuës: qu'aussi par ce qu'au

Chrysost. hom. 24. in 1. Cor. cap. 10. Διὰ τί δὲ προσέθηκεν, ὃν κλῶμεν, τοῦτο γὰρ ἐπὶ μὲν τῆς εὐχαριστίας ἔστιν ἰδεῖν γινόμενον· ἐπὶ δὲ τοῦ σταυροῦ, οὐκέτι· ἀλλὰ καὶ τοὐναντίον τούτῳ· ὀστοῦν γὰρ αὐτοῦ, φησίν, οὐ συντριβήσεται· ἀλλ' ὅπερ οὐκ ἔπαθεν ἐπὶ τοῦ σταυροῦ, τοῦτο πάσχει ἐπὶ τῆς προσφορᾶς διὰ σέ: καὶ ἀνέχεται διακλώμενος, ἵνα πάντας ἐμπλήσῃ.

moyen de la fraction des symboles, le corps de Iesus-Christ se trouue separément sous diuerses parcelles du pain consacré, (qui est vn des effects qui resulte de la fraction) & par ce moyen ce sont autant d'Eucharisties pour communier entierement chacun des fideles. D'où est venu que les anciens ont nommé ces communions des fideles, *portions*, ou *parcelles*, à cause qu'on partageoit le pain consacré, & qu'on en bailloit sa part à chacun des communians. Au demeurant si en la fraction du pain nous communiquons, si nous participons au corps de Iesus-Christ, comment est-ce que les Caluinistes disent qu'il n'est pas present en l'Eucharistie? Quel moyen de communiquer & de participer à vne chose absente & autant éloignée de nous, que le ciel est éloigné de la terre? Que si sainct Paul eust simplement voulu parler d'vne participation spirituelle, & qui se fait par la seule foy, il eust indubitablement appellé la fraction du pain, vne communion de l'esprit de Iesus-Christ, & non vne communion de son corps. Mais ces mots de *Communion de son corps*, ne laissent à l'erreur aucune resource. Au reste pour reprendre la fraction du pain sur laquelle le Ministre fait force, & pour répondre d'vn mesme fil à tous les argumens pris du nom de pain que l'Escriture donne en diuers endroits à l'Eucharistie, mesmes apres la consecration: Ie dis qu'outre les réponses ordinaires,
1. *Solution.* qui consistent ou bien en ce que l'Escriture appelle bien souuent les choses du nom de la forme externe, sous laquelle elles subsistent & apparoissent à nos yeux, comme Caluin le confesse luy-mesme au suiet des Anges qui apparurent à Abraham, que l'Escriture appelle hom-
Cal. in Genes. c. 18. mes, *Moyse*, dit Caluin, *appelle hommes ceux que peu auparauant il a témoigné ouuertement estre des Anges. Mais*, dit-il, *il leur impose le nom de la forme qu'ils auoiēt vestuë*; auquel sens le pain de l'Eucharistie est appellé des Grecs ὁ φαινόμενος ἄρτος celuy qui apparoist pain, par ce que le corps de nostre Seigneur y reside sous la forme externe, & sous l'apparence
2. *Solution.* du pain: Ou bien en ce que la mesme Escriture nomme souuent les choses changées, du nom qu'elles portoient deuant la mutation: com-
Exo. 7. me nous auons dit que la verge d'Aaron changée en dragon retient encore le nom de verge, & les eaux du Nil changées en sang, sont appellées eaux apres leur conuersion; auquel sens le corps de nostre Seigneur est appellé pain, mesmes apres la consecration, par ce que le pain a esté le premier terme de ce changement, & par ce que c'estoit
3. *Solution.* du pain qui auparauant la conuersion residoit sous les accidens: Ou bien en ce que derechef la mesme Escriture appelle pain tous les ali-
Esa. 65. ps. 103. ps. 77. mens qui ont la proprieté de nourrir; comme elle appelle pain *la terre que mange le serpent*; comme elle appelle pain la *nourriture que Dieu donne à tous les animaux* dont vne partie vit de carnage, comme elle appelle pain, la Manne qui n'estoit pas vn pain ordinaire. Outre dis-je ces solutions qui sont toutes tirées de l'Escriture, je dy que ce n'est pas grande merueille que sainct Paul appelle deux, trois & quatre fois

l'Eucharistie, *Pain*, encore que ce soit le corps de Iesus-Christ, puisque nostre Seigneur s'appelle bien soy-mesme, & appelle bien son humanité, sa chair, son corps, & sa diuinité du mesme nom de *Pain*, qu'il repete sur le mesme suiet plus de dix fois. En ce sens les anciens Peres, comme nous auons monstré ailleurs, ont nommé l'Eucharistie, *Pain de Bethleem, Pain du Seigneur, Pain de vie, Pain descendu du ciel, Pain des Anges, Pain sainct, Pain diuin, Pain du Royaume de Dieu, Pain sanctifié, Pain Supersustantiel & Pain de concorde*; qui sont tous epithetes pleins d'energie, qui monstrent que par cette sorte de Pain ils entendent le propre corps & la propre chair de Iesus-Christ. Ainsi ny tous les lieux pris de sainct Paul qui appelle l'Eucharistie Pain, mesmes apres la consecration, ny celuy que le Ministre allegue des Actes, s'il se doit entendre de l'Eucharistie, ne combattent point nostre creance.

Le Ministre.

Iesus-Christ dit au 12. de sainct Ican vers. 8. vous aurez tousiours les pauures, mais vous ne m'aurez pas tousiours. *Et au 16. chap. vers. 18.* Ie delaisse le monde & m'en vay à mon Pere; *& au 6. chap.* Ie ne suis plus au monde. *Sentences qui seroient fausses, si nous auions tousiours Iesus-Christ enclos sous vne oublie, & s'il demeuroit encore au monde, car il dit,* vous ne m'aurez pas tousiours, *&*, je ne suis plus au monde. *On répond que nous n'auons plus Iesus-Christ visiblement. Ce qui n'est à propos, car auoir Iesus-Christ inuisiblement, est tousiours auoir Iesus-Christ. Celuy seroit menteur qui diroit n'auoir point d'argent, pour ce que son argent est caché; Ou qui diroit n'auoir point d'ame pour ce qu'elle est inuisible. Et est vne licence estrange que prenent les Docteurs de l'Eglise Romaine lesquels pour se deffaire de ces passages, les interpretent figurément. Et pour éuiter vne figure naturelle & vsitée en parlant des Sacremens, introduisent vne douzaine d'autres figures inusitées, & sans exemple.*

Que la réponse des Catholiques à tous ces passages qu'ils interpretent de la presence visible soit solide & necessaire, il appert des lieux d'où ils sont pris. Quand nostre Seigneur prononça ces premieres paroles, *Vous aurez tousiours les pauures, mais vous ne m'aurez pas tousiours auec vous*, ce fut pour faire rentrer le murmure en la bouche de Iudas & des autres disciples qui se plaignoient de ce que la Magdeleine auoit versé sur luy, vn precieux onguent, qui, disoient-ils, *pouuoit estre vendu cherement & le prix en estre donné aux pauures*: il faut donc que cette repartie ait de la correspondance auec leur plainte. Et partant il ne veut dire autre chose sinon, vous aurez tousiours les pauures en estat de leur departir de ces sortes de biens faits, mais moy, vous ne m'aurez pas, c'est à dire, en cette forme propre à receuoir des offices d'humanité. Qui ne voit donc qu'il est question de la presence visible, ou comme l'interprete sainct Hierosme, de la presence familiere & ordinaire de la conuersation, qui n'exclud pas la presence selon laquelle il est au Sacrement? *Icy*, dit sainct Hierosme, *il s'éleue vne autre question d'ou*

Hier. in Math. c. 26. Alia obruitur quæstio, quare Dominus post

vient que nostre Seigneur a dit à ses disciples apres sa resurrection, Voila ie suis auecque vous iusques à la fin du siecle, *veu que maintenant il leur dit*, vous ne m'aurez pas tousiours : *Mais il me semble, qu'en ce lieu icy il parle de la presence corporelle, & leur veut dire qu'il ne sera pas auec eux apres la resurrection, comme maintenant, en toute sorte de familiarité & de conuersation.* D'où il appert que ce passage, *Vous aurez tousiours les pauures, mais vous ne m'aurez pas tousiours*, ne doit pas estre entendu, selon vne entiere absence corporelle de familiarite & de conuersation particuliere. Que si sainct Hierosme a eu recours à cette distinction pour sauuer vn passage qui se pouuoit sainement interpreter de la presence de la Majesté & de la diuinité, combien deuons-nous estre plus preparez à la receuoir pour sauuer ces paroles du Testament eternel du fils de Dieu, *Prenez & mangez, Cecy est mon corps*, qui sont fausses de toute sorte de fausseté, s'il ne demeure point auec nous, comme pretendent les Ministres? Quant aux autres paroles, *Ie delaisse le monde, & m'en vay à mon pere*, &, *ie ne suis plus au monde*: outre qu'elles reçoiuent commodement la mesme interpretation, ie demande aux Ministres, quand nostre Seigneur disoit, *Ie ne suis plus au monde*, n'estoit-il pas present mesme de corps, auec ceux ausquels il parloit? Il vouloit donc seulement leur dire, qu'estant sur le point de la mort, bien-tost il ne seroit plus en estat de les consoler visiblement, & que lors ils seroient exposez à de plus grandes tentations; c'est pourquoy là mesme il les recommande à son Pere, & en adjouste la raison, *Quand i'estois*, dit-il, *auec eux au monde, ie les gardois en ton nom.* Et certes Caluin recognoist que toutes ces paroles n'excluent que la garde visible: *Il semble*, dit-il, *aduis que cecy soit fort absurde que Christ resigne à Dieu l'office de garder, comme si apres auoir acheué le cours de sa vie il n'estoit plus gardien des siens. La solution est facile, qu'il est icy parlé de la garde visible seulement, laquelle a pris fin en la mort de Christ.* Si le Ministre eut bien pezé cette distinction de son Patriarche, il n'eust pas employé des argumens pris du commun cours des choses, & qui n'ont nul poids aux matieres de la religion, pour la rendre ridicule.

Quant à ce qu'il obiecte, *qu'auoir Iesus-Christ inuisiblement, c'est tousjours auoir Iesus-Christ.* Ie réponds tout de mesme qu'auoir Iesus-Christ immortel, c'est tousiours auoir Iesus-Christ; & neantmoins nostre Seigneur apres sa Resurrection qui luy auoit acquis l'immortalité, a parlé à ses Apostres comme si en effect il estoit hors du monde & non au milieu d'eux. *Ce sont*, leur dit-il, *icy les paroles que ie vous disois quand i'estois encore auec, &c.* Qu'est-ce à dire quand i'estois auec vous? Et donc comme remarque * Sainct Augustin, n'estoit-il pas auec ceux *qui estoient assistans, qui le voyoient, qui le touchoient, & qui parloient à lors auecque luy?* mais plustost ne faisoit-il pas tout ce qu'il pouuoit pour leur témoignage à cette heure-là, la verité de sa presence? Partant il faut necessairement interpreter ces paroles, *quand i'estois auec vous*, se-

resurrectionem dixerit ad discipulos, ecce ego vobiscum sum vsque ad consummationem mundi, & nunc loquatur, me autem nõ semper habebitis. Sed mihi videtur in hoc loco de presentia dicere corporali, quod nequaquam cũ eis ita futurus sit post resurrectionem, quomodo nunc in omni conuictu & familiaritate.

Caluin. in Harm.

* *Aug. tract. 64. in Ioann.* Ad illa verba. Hæc locutus sum vobis cum essem vobiscũ. Quasi tunc non erat cum ipsis simul assistentibus, videntibus, tangentibus, colloquẽtibus, quid est ergo cum adhuc essem in carne mortali, in qua estis & vos? Tũc enim quidem in ea carne resuscitatus erat; sed cum illis in eadem mortalitate iam non erat.

lon l'infirmité de la chair, en condition mortelle, lors qu'il estoit sujet aux passions & aux souffrances de la mort, comme l'interpretent Beda, sainct Gregoire, & sainct Augustin: où selon la familiarité, & selon la conuersation particuliere, comme l'interprete sainct Hierosme. Car autrement nostre Seigneur quoy que reuestu d'vn corps glorieux & immortel n'estoit pas moins present auec ses Apostres, que lors qu'il estoit encore en la condition mortelle. Nostre distinction est donc fondée en la parole de Dieu, & en l'interpretation des Peres: Au contraire les raisons que nos aduersaires alleguent à l'encontre, renuersent la parole de Dieu, destruisent le Testament de Iesus-Christ, & combattent toute la doctrine de l'antiquité, qui exalte en ce suiet la puissance de Dieu, qui fait par le moyen du Sacrement, que le mesme corps qui est là haut assis en la gloire, est present à tous les Autels de l'Eglise, pour communier les fideles. *O miracle! O bonté de Dieu*, s'écrie sainct Chrysostome, *celuy qui est assis là haut auec son Pere, à la mesme heure est manié par les mains de tous les hommes.* Et ailleurs encore, *Helie laissa son manteau à son disciple; Le fils de Dieu montant au ciel nous a laissé sa chair: mais Helie se despoüilla de son manteau, au lieu que Iesus-Christ nous a laissé sa chair & l'a emportée au ciel.* Et donc n'aurons nous pas tousiours Iesus-Christ auec nous, & n'est-il pas tousiours au monde selon la presence inuisible selon laquelle il reside au Sacrement?

Greg. hom. 24. Beda in comment. Aug. tract. 64. in Io. Hier. ad c. 26. Matth.

Chrys. l. 3. de Sacerdot. Ὢ τοῦ θαύματος, ὢ τῆς τοῦ Θεοῦ φιλανθρωπίας. ὁ μετὰ τοῦ πατρὸς ἄνω καθήμενος κατὰ τὴν ὥραν ἐκείνην ταῖς ἁπάντων κατέχεται χερσί. Homil. 2. ad pop. Antioch. Ὁ μὲν Ἠλίας μηλωτὴν ἀφῆκε τῷ μαθητῇ. ὁ δὲ υἱὸς τοῦ Θεοῦ ἀναβαίνων τὴν σάρκα ἡμῖν κατέλιπε τὴν ἑαυτοῦ. ἀλλ' ὁ μὲν Ἠλίας ἀποδυσάμενος· ὁ δὲ Χριστὸς καὶ ἡμῖν κατέλιπε, καὶ ἔχων ἀνῆλθεν.

Le Ministre.

L'action toute entiere de Iesus-Christ & de ses disciples fait pour nous. Car les Apostres demeurent assis à table sans faire aucune adoration: Ce qui eust esté vne extreme irreuerence en eux de manger Iesus-Christ, & le sacrifier à Dieu sans faire aucune adoration. Ce qui est dautant plus remarquable: pour ce que les Apostres n'auoient iamais assisté à telle action; pour ce aussi que c'estoit la premiere institution de ce Sacrement qui est donnée pour patron, afin de s'y conformer à l'aduenir. Aussi ne voit-on point que Iesus-Christ face aucune éleuation d'Hostie; il ne presente rien à Dieu, mais seulement à ses disciples. Bref en toute l'action Iesus-Christ fait le rebours de ce qui se fait en la Messe.

Nostre Seigneur ny ses Apostres n'ont fait nulle action en la Cene qui ne confirme nostre doctrine, & qui ne destruise celle de nos aduersaires: Mais nous ne sommes pas si subtils, comme aussi cela requiert vne nouuelle Logique, d'appeller auec le Ministre actions de Iesus-Christ & actions de ses disciples, ce qu'ils n'ont point fait ny les vns ny les autres. *Les Apostres*, dit-il, *n'ont fait aucune adoration, Christ n'a fait aucune éleuation d'Hostie. Christ ne presente rien à Dieu.* Quelles actions sont-ce là? ne rien faire, ne rien dire? Nous au contraire nous disons: Iesus-Christ a dit à ses Apostres, *Cecy est mon corps, Cecy est mon sang*; les Apostres ont pris ce qu'il leur a baillé, ils ont fait ce qu'il leur a dit; ils ont donc pris le corps de Iesus-Christ. Mais pour répondre à toutes les particularitez de cette obiection, nous disons que ce

n'est pas vn grand miracle que les Apostres soient demeurez assis à table, & n'ayent point flechy les genoux deuant le corps que nostre Seigneur leur donna en la Cene pour l'adorer, veu que nous ne lisons point qu'ils ayent iamais fait cette ceremonie, pour adorer Iesus-Christ estant au monde, encore qu'en le voyant de leurs yeux, reuestu de chair, ils le creussent estre Dieu. Comme donc si nostre Seigneur venoit maintenant en terre, tout bon Chrestien, & mesme vn Caluiniste, ne feindroit point de se ietter à genoux deuant luy, & de l'adorer comme son Dieu, encore qu'il n'en eust nul exemple des Apostres dans l'Escriture, veu que pour cela il suffit que l'Escriture die, *Tu adoreras le Seigneur ton Dieu*: Et consequemment le corps de celuy qui est Dieu, puis qu'on adore bien le pourpre des Roys auec leurs personnes: de mesme l'Eglise qui croit que Iesus-Christ est aussi bien present au Sacrement que s'il se monstroit visiblement à nos yeux, ne feint point de l'adorer, encore qu'elle ne lise point que les Apostres ayent fait la mesme chose; s'asseurant qu'encore que cela ne soit point particulierement rapporté dans l'Escriture, neantmoins puis que toute l'antiquité l'a adoré, & que mesme elle a employé sur ce suiet les paroles de Dauid, *Adorez l'escabeau de ses pieds*, il faut necessairement qu'elle ait pris cette doctrine des Apostres, veu que cette Regle de sainct Augustin est vn oracle qui doit estre graué en lettres d'or par toutes les Eglises du monde. *Les choses que nous gardons & qui ne sont point écrites, mais qui viennent de la tradition, & qui neantmoins s'obseruent par tout l'Vniuers, sont creuës auoir esté recommandées & ordonnées des Apostres, ou des Conciles vniuersels, dont l'authorité est tres-salutaire à l'Eglise.*

Ep. 118. ad Ian. Illa quæ non scripta, sed tradita custodimus, quæ quidem toto terrarum orbe obseruantur, dantur intelligi vel ab ipsis Apostolis vel plenariis Conciliis, quorum est in Ecclesia saluberrima auctoritas, commendata atque statuta retineri.

Et certes que les Apostres ayent transmis à la posterité l'exemple de l'adoration de l'Eucharistie, ceux-là n'en peuuent douter qui lisent auec quelque soin les liures des anciens Peres, veu qu'ils sont tous pleins de témoignages de la reuerence, & de l'adoration, que l'Eglise vniuerselle a tousiours renduë au sainct Sacrement. Mais ie me contenteray pour cette heure des paroles de Theodoret, qui écriuoit il y a onze cens ans, contre les sectateurs d'Eutychés, *Les mystiques symboles*, (vous sçauez Ministres qu'il parle-là du Sacrement de l'Eucharistie) *sont*, dit-il, *entendus estre ce qu'ils ont esté faits, & sont creus, & sont adorez, comme estans ce qu'ils sont creus*: c'est à dire sont adorez comme estans creus par tous les fideles estre le precieux corps & le precieux sãg de Iesus-Christ, ausquels toute adoration est deuë au ciel & en la terre. Et afin qu'on ne doute point que c'estoit la creance & la coustume de tout l'Vniuers, qu'on consulte les Liturgies anciennes des Chrestiens épandus en toutes les terres du monde, à l'Orient, à l'Occident, au Septentrion, & au Midy: Et s'il s'en trouue vne seule, mesmes des Eglises Schismatiques & Heretiques qui se sont separées de la Communion de la Romaine, où cette forme d'adoration auec mille sainctes prieres adressées à Iesus-Christ comme present & residant dans le Sacrement, ne se trouue point;

Theod. Dial. 2. Νοεῖται ἅπερ ἐγένετο, καὶ πιστεύεται, καὶ προσκυνεῖται ὡς ἐκεῖνα ὄντα ἅπερ πιστεύεται.

point; nous auoüons que nous sommes coupables d'idolatrie. mais s'il ne s'en trouue vne seule, où l'on ne voye des traces & des exemples de cette adoration que nous rendons à l'Eucharistie, que nos aduersaires apprennent de S. Augustin, *que c'est vne insolente maniere de disputer des choses que l'Eglise pratique vniuersellement par tout le mõde*, quoy que mesmes elles ne soient pas particulierement expliquées dans l'Escriture. En suitte de cette adoration, l'eleuation de l'Hostie a esté introduite en l'Eglise, pour monstrer aux fideles les mysteres de leur salut, & leur representer celuy qui a esté eleué en Croix pour les retirer de l'enfer & de la dãnation. Les ceremonies en sont diuerses és Eglises Orientales, & és Latines, mais toutes en reuiennent là, qu'on les met en veuë, cõme remarque l'ancien S. Denys, & qu'on les monstre, afin que les fideles les adorent. Pour cét effet, les Grecs qui consacrent le Sacrement à vn Autel, entre lequel & le lieu où est le peuple, il y a vn grand voile qui les separe, la consecration estant faite, tirent ce rideau pour en donner la veuë au peuple qui assiste au Sacrifice, & qui desire l'adorer.

Ep. 118. ad Ian.

Dionys. de Eccl. Hier. cap. 3.

Chrysost. Hom. 61. ad pop. Antioch.

Quant à ce que le Ministre dit que *nostre Seigneur ne presente rien à Dieu, mais seulement à ses disciples*: C'est vne marque qu'il ne veut rien laisser d'entier dans le Testament de Iesus-Christ. Et donc quand nostre Seigneur presentant son corps à ses disciples, leur dit, *Cecy est mon corps qui est liuré pour vous*, comme dit sainct Luc, ou comme parle sainct Paul, *qui est rompu pour vous*, ne leur insinue-t'il pas qu'il offre à Dieu le mesme corps qu'il leur presente; qu'il offre dis-je à Dieu pour eux; c'est à dire au lieu d'eux, au lieu de tout le genre humain qui auoit merité la mort qu'il a endurée. Et certes le Ministre deuoit auoir consulté Beze, qui exposant les paroles de sainct Paul, remarque particulierement que nostre Seigneur ne dit pas aux Apostres, *Prenez mon corps qui vous est rompu*, lesquelles paroles se pourroient rapporter à la distribution du Sacrement quand nostre Seigneur le presenta aux Apostres, mais il leur dit, *Prenez & mangez, Cecy est mon corps, qui est rompu pour vous*, c'est à dire qui est immolé, qui est sacrifié pour vous: Car ces paroles-là, *qui est rompu pour vous*, sont prises des formes des sacrifices: Ce que Caluin & Beze ne nient pas, mais les rapportent au sacrifice de la Croix, sans se croire attachés aux paroles precises de sainct Paul, qui toutesfois sont dites expressément au temps present, sans doute pour nous insinuer que dés la Cene nostre Seigneur s'est immolé à Dieu son Pere, & luy a presenté sous les symboles du pain & du vin, son corps & son sang en sacrifice, à fin de dédier le mystere du nouueau Testament, en qualité de Prestre selon l'ordre de Melchisedech. Car qu'en cette qualité il ait institué en l'Eglise l'oblation de son corps & de son sang; sous les signes du pain & du vin, & qu'il ait alors accomply les Oracles des Prophetes qui ont predit cét auguste sacrifice de la Messe comme l'Eglise l'appelle, & que toute l'Eglise l'ait ainsi creu dés sa naissance, tous les anciens Peres le témoignent;

mais ie n'en produiray pour cette heure que le témoignage irreprochable de sainct Irenée, ancien rejetton de l'Escole des Apostres, qui par le non de son sens priué, mais comme témoin de la commune pratique de l'Eglise, *Iesus-Christ*, dit-il, *donnant luy-mesme conseil à ses disciples d'offrir à Dieu les primices de ses creatures; non qu'il en ait besoin, mais à fin que de leur part ils ne soient point sans rapporter fruict, & qu'ils ne demeurent point ingrats, prist le pain qui est de la creature, & rendit graces, disant*, Cecy est mon corps, *& le Calice semblablement qui est de la creature de ce siecle, il confessa que c'estoit son sang, & offrit la nouuelle oblation du nouueau Testament* (entendez-vous Ministres) *laquelle l'Eglise l'ayant receuë des Apostres, offre par tout le monde à Dieu qui nous nourrist, les primices de ses dons au nouueau Testament*, (la chair & le sang de Iesus-Christ sont appellez par excellence, les premices des dons de Dieu, au nouueau Testament) *dequoy entre les douze Prophetes Malachie a prophetisé auparauant, Ie n'ay point de volonté en vous, dit le Seigneur Tout-puissant aux Iuifs: Ie ne prendray point de sacrifice de vos mains. Car depuis l'Orient iusques à l'Occident mon nom est glorifié parmy les nations, & en tout lieu l'encens est offert à mon nom, & vn sacrifice pur. Dautant que mon nom est grand parmy les Gentils, dit le Dieu Tout-puissant: declarant tres-ouuertement*, dit sainct Irenée, *que le premier peuple a cessé d'offrir à Dieu, mais qu'en tous les lieux est offert à Dieu, sacrifice, & celuy-là pur, & que son nom est glorifié parmy les Gentils.* Quelles aureilles des Caluinistes pourront soustenir l'éclat de ces foudres? Il est donc vray que Iesus-Christ a fait ce que l'Eglise Romaine fait au sacrifice. Il est donc vray qu'elle a appris des Apostres, & les Apostres de Iesus-Christ à offrir à Dieu le corps & le sang de Iesus-Christ, sous les symboles du pain & du vin: Il est donc vray que c'est l'oblation du nouueau Testament qui a succedé à toutes les Hosties de la Loy: & consequemment que ce n'est pas du pain & du vin, puis qu'il y auoit de ces oblations-là en la loy: Il est donc vray que Malachie auoit predit que cette oblation seroit offerte à Dieu depuis le Soleil leuant iusques au Soleil couchant pour glorifier son nom parmy les Gentils: Dites-nous donc, Ministres, en quel rang voulez-vous qu'on tienne ceux qui veulent esteindre la memoire de ce sacrifice?

Iren. lib. 4. c. 32: Suis discipulis dans consilium, primitias Deo offerre ex suis creaturis, non quasi indigenti, sed vt ipsi nec infructuosi nec ingrati sint, eum qui ex creatura panis est, accepit & gratias egit dicens: Hoc est corpus meum. Et calicem similiter qui est ex ea creatura, quæ est secūdū nos, suum sanguinem confessus est, & noui Testamenti nouam docuit oblationem, quam Ecclesia ab Apostolis accipiens in vniuerso mundo offert Deo, ei qui alimenta nobis præstat, primitias suorū munerum nouo Testamēto, de quo in duodecim Prophetis Malachias sic præsignificauit: non est mihi voluntas in vobis, &c.

Le Ministre.

Le texte mesme de la Messe fait pour nous, en laquelle le Prestre apres la consecration, demande à Dieu qu'il ait cette offrande aussi agreable que iadis il a eu agreable le sacrifice d'Abel, *Priere qui estoit bonne auant qu'on creust la Transubstantiation: Mais auiourd'huy n'est ce pas grandement offenser Dieu que de luy demander qu'il ait le sacrifice de son fils aussi agreable qu'vne beste offerte par Abel? Qui plus est, le Prestre demande à Dieu qu'il ait agreable par Iesus-Christ l'offrande qu'il tient, il ne croit donc pas tenir Iesus-Christ.*

Ce discours monstre le peu d'intelligence qu'a le Ministre, de nos

prieres. Nous prions Dieu qu'il ait nostre oblation aussi agreable, que jadis il eut agreable le sacrifice d'Abel, comparant nostre deuotion auec celle d'Abel, & demandant à Dieu que la nostre puisse egaler la sienne, & que nous apportions d'aussi droites intentions en l'execution de ce mystere, que ce sainct Patriarche & ce premier Martyr duquel l'Escriture dit que *Dieu regarda à luy & à ses dons*, en apporta au sacrifice qu'il presenta à Dieu: Mais de comparer l'Hostie, le corps de Iesus-Christ, auec les corps des bestes, c'est vne impieté qui ne peut entrer qu'en l'ame de ceux, qui par vn execrable sacrilege, que tous les tourmens de l'enfer ne sçauroient expier, appellent l'Eucharistie vn morceau de pain, & vn Dieu de paste. I'ajouste que les anciens regardans non au merite de l'Hostie d'Abel, mais au plaisir que Dieu prit en sa pieté, n'ont point fait de scrupule de comparer le propre sacrifice de la Croix, auec le sacrifice d'Abel, comme Procopius autheur qui écriuoit vers le temps de sainct Augustin, nous en fait foy en ses Commentaires sur le Leuitique; *Le Pere*, dit-il, *appaisé par la mort du fils, receuoit vne agreable odeur de son sacrifice: Car il regarda d'vn visage agreable le sacrifice d'Abel.* Que vous semble de cela, Ministres? N'estes-vous pas resolus de fouler par tout aux pieds cette venerable antiquité?

Procop. Gaz. in Leuitic. pag. 332. Pater pacatus per mortẽ filij, eum seu gratissimum excipiebat odorem. Siquidem benigno vultu, quẽadmodum sacrificium Abeli, aspexit sacrificium filij.

Le Ministre.

Et pour oster toute doute, le Prestre long temps apres la consecration regardant l'Hostie & le Calice posez sur l'Autel, dit que ce sont des biens que Dieu crée tousiours, qu'il viuifie & sanctifie par Iesus-Christ. *Tout cela se peut dire du pain & du vin, mais pas vn de tous ces mots ne peut conuenir au corps de Iesus-Christ. Car le corps de Iesus-Christ peut-il estre appellé* DES BIENS, *au pluriel? Dieu crée-il tousiours Iesus-Christ? Dieu viuifie-il tousiours Iesus-Christ, veu que Iesus-Christ luy-mesme se dit estre la vie? Dieu crée-il Iesus-Christ par Iesus-Christ? Certainement si ces choses se disoient en François deuant le peuple, il en seroit fort offensé: C'est pourquoy contre l'exemple de Iesus-Christ, & contre la defense de sainct Paul en la 1. aux Corinth. chap. 14. le seruice public se fait en langue non-entenduë, le Prestre & le Lecteur parlent au peuple en langue qu'il n'entend pas.*

Il faudroit de rechef auoir leu plus diligemment les liures de nostre seruice pour condamner nos prieres. Les paroles que le Prestre dit à la fin du Canon pour closture de toute la priere, qui y est inserée, ne regardent pas precisément le corps de Iesus-Christ, mais c'est vn sommaire, vne recapitulation, & vne repetition de tout ce qu'a fait le Prestre dés deuant la consecration, pour dédier les symboles, de sorte qu'il dit ces paroles-là à Dieu, reprenant & recapitulant toute la ceremonie du sacrifice, tant deuant qu'apres la consecration: & voicy l'ordre qu'il tient. Apres auoir prié Dieu qu'il nous donne quelque part en la compagnie de ses Apostres & de ses Martyrs par Iesus-

Christ nostre Seigneur, il ajouste parlant à Dieu, *Par lequel*, Iesus-Christ, *tu crées tousiours ces biens* (c'est à sçauoir le pain & le vin) *tu les sanctifies, tu les viuifies, tu les benis, & nous les bailles*; recognoissant sans plus que comme c'est Dieu qui crée le pain qui est presenté à l'Autel, pour en faire le corps de Iesus-Christ, aussi c'est luy qui le benit, qui le sanctifie, & comme parle sainct Chrysostome, qui le transmuë en son corps pour accomplir le sacrifice. Quand donc ces paroles seroient dittes en langage entendu du peuple, au lieu de s'en offenser il en seroit edifié. Partant ce n'est pas pour cette raison, comme nous impose calomnieusement le Ministre, que nous faisons le seruice en langage non entendu des ignorans: car quelle prodigieuse multitude y a-t'il auiourd'huy de personnes qui entendent le Latin, qui nous pourroient redresser si nous bronchions en cét endroit? Mais ç'a esté pour suiure en cela l'exemple de toutes les Eglises de la terre qui celebrent le seruice és langues originales, & principalement en celles qui ont esté consacrées au tiltre de la Croix, encore que les peuples les ayent changées en leur parler ordinaire. Ce qu'elles font tant pour conseruer entre les diuerses nations & les diuers membres de l'Eglise vne communion & vne bonne intelligence qui ne se peut commodément entretenir que par le commerce & la conformité du langage, qu'aussi parce qu'il suffit que le seruice public soit entendu par ceux qui en sont les Ministres, puis qu'il n'est pas fait pour instruire le peuple, (ceste partie est reseruée à la predication & à l'interpretation de la parole de Dieu qui se fait en la chaire;) mais pour adorer & fléchir Dieu qui entend toutes langues, aussi bien la Latine que la Grecque, & l'Hebraïque que la Françoise ou l'Angloise.

Quant à la pretenduë defense de sainct Paul en la premiere aux Corinthiens chap. 14 *de faire le seruice public en langue non-entenduë*, c'est vne vision des Ministres: car sainct Paul en ce lieu-là, ne parle en nulle sorte du seruice public qui se fait en l'Eglise: veu qu'il est indubitable qu'au siecle de sainct Paul & à Corinthe & en toute la Grece, le seruice se faisoit en langage Grec; & que ceux qu'il reprend n'auoient iamais attenté de changer le langage receu dans toutes les Eglises de la Grece. Mais il appert du texte de sainct Paul, qu'en cette naissance de l'Eglise, lors que le sainct Esprit pour authoriser l'Euangile du Fils de Dieu, emplissoit toute la terre de miracles, & entre autres departoit à plusieurs Chrestiens le don des langues, & les faisoit parler miraculeusement le langage des Perses, des Indiens, des Romains & des autres nations; quelques vns ausquels Dieu auoit élargy de ces dons, en faisoient vne vaine ostentation dans les assemblées des Eglises pour se faire admirer pour la diuersité des langues qu'ils parloient miraculeusement. Sainct Paul va donc au deuant de cét abus & condamne cette vanité, qui ne peut apporter à l'Eglise qu'vn peu d'estonnement, mais nulle sorte d'édification; & partant exhorte ceux à qui Dieu auoit fait

de ces graces, s'ils auoient appris quelque chose qui peust seruir à edifier l'Eglise, & à instruire leurs prochains, ou à les enflammer à la deuotion, ou à les consoler, ils le leur recitassent & le leur communiquassent non en ces langues estrangeres qu'ils n'entendoient en nulle sorte, mais en la langue ordinaire & entenduë de tout le monde. De façon que c'est impertinemment qu'on employe ce 14. chap. de la 1. aux Corinthiens contre le seruice public de nos Eglises qui se fait en vne langue aussi commune en l'Occident, que le pur Grec l'est en l'Orient, où les Eglises l'ont retenu, nonobstant que les Grecs mesmes ne l'entendent plus, mais parlent vn langage corrompu.

Que si quelqu'vn doute encore si l'Apostre parle des dons miraculeux que l'Esprit de Dieu departoit aux premiers fideles, ou bien s'il parle de la langue receuë au seruice public, qu'il remonte iusques à la fin du douziéme chapitre où sainct Paul commence ce discours, qu'il continuë iusques à la fin du quatorziéme, & il verra que l'Apostre, apres auoir fait vn denombremét de tous ces dons, entre lesquels estoit le don des langues, dont nous parlons, ajouste, *Aspires à de plus excellens dons, & ie m'en vay vous monstrer encore vne voye bien plus noble*, & là dessus commence le treiziéme chapitre par ces paroles. *Quand bien ie parlerois le langage des hommes, voire des Anges; si ie n'ay point la charité, ie suis comme l'airain qui resonne*, & ne cesse iusques à la fin du quatorziéme chapitre de raualer ces dons gratuits, en comparaison de la Charité & de l'edification de l'Eglise; à fin de reprimer l'orgueil & la vanité de ceux qui faisoient tant d'ostentation, particulierement du don des langues, dont ils troubloient toute l'instruction des Chrestiens. Mais ce n'est pas icy le lieu d'en dire dauantage. 1. Cor. 12.

Le Ministre.

Le sixiesme chapitre de sainct Iean fait aussi pour la verité que nous defendons: car encore qu'il n'y soit point parlé du sainct Sacrement de l'Eucharistie lequel n'estoit encore institué, si est-ce qu'il y est parlé de la communion au corps de Christ. De laquelle Iesus-Christ parle en sorte qu'il monstre manifestement qu'il parle d'vne manducation qui ne se fait point par la bouche: car il parle d'vne manducation sans laquelle nul ne peut estre sauué, disant, Si vous ne mangez ma chair, vous n'aurez point la vie: *Il ne parle donc point de la manducation par la bouche, sans laquelle tant de personnes sont sauuées, témoin le bon brigand crucifié auec Iesus-Christ, & sainct Iean, & infinis autres.*

Voila vn facetieux moyen de donner du poids & du lustre aux preuues & aux raisons qu'il employe. *Le 6. chapitre de sainct Iean*, dit-il, *fait aussi pour la verité que nous defendons, encore qu'il n'y soit point parlé du sainct Sacrement de l'Eucharistie, lequel n'estoit encore institué.* Comment est-ce qu'vn texte où il n'est point parlé d'vne matiere, peut seruir à la confirmer? Nous disons donc premierement qu'au sixiéme chapitre de sainct Iean, nostre Seigneur sur le sujet du miracle des

pains prepare les Esprits de ses Auditeurs à la future institution du Sacrement, & deuant la fin du chapitre en fait des promesses si claires qu'elles sont recognoissables à ceux qui le lisent auec soin & attention, & auec l'Esprit de Dieu. Car premierement nous auons pour nous l'authorité de tous les plus celebres Docteurs des premiers siecles, qui non seulement aux lieux où ils ne traittoient pas cette matiere de propos deliberé, mais aussi és propres Commentaires sur cét Euangile ont rapporté les paroles de nostre Seigneur au Sacrement de l'Eucharistie. Et par ce que ce seroit chose ennuyeuse de produire leurs textes entiers en vn si petit ouurage, ie me contéteray de renuoyer le lecteur à la source où il les pourra puiser. Qu'il aille donc voir entre les Latins Tertullian au liure de l'Oraison. Sainct Hilaire en ses liures de la Trinité. Sainct Cyprian en l'explication de l'Oraison Dominicale. Sainct Augustin en ses Traittez sur sainct Iean. Sainct Ambroise en ses liures des Sacremens. Sainct Hierosme en l'Epistre à Hedibia. Et entre les Grecs qu'il lise sainct Athanase au liure de l'Incarnation de IESVS-CHRIST. Sainct Basile en ses Morales. Sainct Chrysostome en ses Homelies sur sainct Iean. Sainct Cyrille en ses Commentaires sur le mesme Euangeliste. Tous ces sçauans interpretes de la parole de Dieu, ausquels i'adjouste les deux cents Euesques du Concile d'Ephese, raportent les paroles du 6. de sainct Iean au Sacrement de l'Eucharistie. Qui croira donc qu'en ce lieu-là il n'en soit point parlé?

Vers. 55.

Tertu. l. de orat. Hilar. l. 8. Cyp. de orat. Domi. Aug. Tract. 26. Amb. l. 6. c. 1. Hier. ad Hedib. q. 2. Athan. de Incar. Christi. Basil. in Moral. reg. 21. c. 1. & 2. Chrys. ho. 45. in Ioh. Cyr. in Ioh. lib. 4. Concil. Ephe.

Nous disons en second lieu que tant s'en faut qu'il fauorise l'opinion des Sacramentaires, qu'au contraire il la destruit entierement, & luy oste toute sorte de ressource: car pour toucher briefuement nos raisons, si nostre Seigneur en ce lieu-là ne parloit point d'vne autre manducation que de celle qui se fait par la foy & non par la bouche, pourquoy est-ce qu'il celebre, qu'il exalte cette manducation, & qu'il en amplifie tant la promesse, comme deuant donner vne nouuelle viande à manger? Les Iuifs n'auoient-ils pas mangé par la foy cette viande, cette chair de Iesus-Christ? mais selon l'erreur de nos aduersaires, n'auoient-ils pas mangé vne mesme viande que nous, & beu vn mesme breuuage spirituel que les Chrestiens? C'est donc d'vne nouuelle manducation & d'vne nouuelle viande qu'il parle au 6. de sainct Iean auec tant de solemnité. En second lieu il dit qu'il donnera cette viande à manger à ceux qui croyent desia en luy. Il faut donc que la manducation de cette viande soit vne chose distincte d'auec la foy, puis que l'vn subsiste deuant l'autre.

Troisiémement il prefere le pain qu'il promet, à la Manne des Hebrieux, & consequemment il les compare l'vn à l'autre: Il faut donc qu'ils conuiennent au genre de la manducation. Or outre qu'en mangeant la Manne, les bons Iuifs meditoient & mangeoient en esprit & par la foy la chair du futur Messie, tous la mangeoient & la prenoient par la bouche; il faut donc que nostre Seigneur parle d'vne manduca-

tion qui se fait par la bouche.

En quatrieme lieu, pourquoy est-ce que nostre Seigneur fait vn si expres & si precis commandement de manger sa chair & de boire son sang : pourquoy est-ce qu'il reïtere si souuent les mots de chair & de sang, s'il n'est question que d'vne manducation qui se fait par la foy, veu que l'obiect principal de cette sorte de manducation purement spirituelle est la diuinité?

Cinquiémement, si nostre Seigneur en ce lieu là ne parle que de la manducation spirituelle, tout ce chapitre n'est qu'vne perpetuelle allegorie & qu'vne metaphore continuee pour dire obscurement les choses : Mais quelle apparence que nostre Seigneur qui s'est si familierement accommodé à la portée des simples, ait voulu continuer ces figures au grand scandale de ses Auditeurs, sans leur dire que c'estoit vn langage allegorique? Et pourquoy donc ne les en a t'il point aduertis, sinon par ce qu'il parloit litteralement, simplement, & selon la proprieté des paroles dont il se seruoit pour insinuer la manducation de sa chair par la bouche? Au moins certes quand les Iuifs firent paroistre qu'ils se scandalisoiét, & qu'ils estimoient ses paroles dures, luy qui ne desiroit que leur instructió, & qui ne souspiroit qu'apres leur salut, deuoit-il addoucir son langage, leur en donner l'explication & leur móstrer qu'il n'entendoit toute cette manducation de sa chair que d'vne manducation spirituelle, & non d'vne manducation qui se deust faire par la bouche. Et neantmoins parmy tous ces murmures, parmy toutes ces plaintes qu'ils font éclater parmy tant de contradictions & de blasphemes, qu'ils vomissent, tant s'en faut qu'il s'éclaircisse, & qu'il les ramene à la raison par vne interpretation allegorique, qu'au contraire persistant en la rigueur de ces paroles, il leur dit, *Et quoy cela vous scandalise; Que direz-vous donc quand vous verrez le fils de l'homme montant où il estoit premierement?* confirmant de cette sorte vne merueille par l'autre. Quelle apparence donc qu'il n'ait pas parlé d'vne manducation qui se fait par la bouche? Mais ce serment tant de fois reïteré, ce iurement du Fils de Dieu : *En verité, en verité ie vous dis, si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, vous n'aurez point la vie en vous*: Ces solemnelles promesses, dis-je, & ces augustes protestations n'auront-elles esté que de la fumée & du vent pour amuser le monde? Nostre Seigneur aura-t'il iuré pour se repentir, ou pour manquer à sa foy? Mais dit le Ministre, *Il parle d'vne manducation sans laquelle personne ne peut estre sauué, disant, Si vous ne mangez la chair du fils de l'homme, vous n'aurez point la vie. Il ne parle donc point de la manducation par la bouche, sans laquelle tant de personnes sont sauuées, témoin le bon Brigand crucifié auec Iesus-Christ, & sainct Iean Baptiste, & infinis autres.* A cela nous répondons que tous les commandemens de nostre Seigneur qui appartiennent proprement au nouueau Testament, n'ont commencé à obliger absolument les fideles qu'en l'estat parfait de la Religion

Chrestienne suffisamment promulguée & publiée: Et d'ailleurs en cette perfection mesme de la Religion Chrestienne, ils n'obligent que les personnes constituées en possibilité & en capacité de s'appliquer ce qui est commandé. Et quant aux autres qui n'ont nul moyen de s'en acquitter, Dieu supplée extraordinairemēt à ce defaut des moyens ordinaires, ausquels il ne s'est pas tellement lié qu'en cas de necessité il n'en puisse dispenser les fideles. Partant sainct Iean Baptiste & le bon larron n'ayans pas esté en l'Estat de la perfection de la Religion Chrestienne, & n'ayant pas esté d'ailleurs possible à l'vn ny à l'autre de manger Sacramentalement la chair de nostre Seigneur, ce n'est point de merueille qu'ils ayent esté sauuez sans cette manducation, qui mesme, peut estre supplee par le vœu & par le desir, en ceux ausquels il est impossible de toute sorte d'impossibilité d'y participer.

Le Ministre.

Item nostre Seigneur parle là d'vne manducation à laquelle tous ceux qui participent ont la vie eternelle: car il dit, que qui mange sa chair, a la vie eternelle: Il ne parle point de la manducation du Sacrement par la bouche auec laquelle plusieurs ne laissent d'estre damnez, témoin Iudas, & infinis hypocrites. Et ne faut point dire là dessus que Iesus-Christ parle de ceux qui mangent la chair de Iesus-Christ dignement: car nous trouuons bien en sainct Paul en la 1. aux Corinthiens, chapitre 11. que quelques-vns mangent le pain indignement. Mais on ne trouuera point que la chair de Iesus-Christ puisse estre mangée indignement. Et de fait puis que manger la chair de Iesus-Christ & boire son sang, c'est croire en son Incarnation & en sa mort, qui ne sçait qu'on ne peut croire en Iesus-Christ indignement, puisque à croire en Iesus-Christ consiste nostre dignité.

Nostre Seigneur parle là d'vne manducation à laquelle tous ceux qui participent dignement, & qui perseuerent iusques à la fin en ce deuoir, ont la vie eternelle: car ce Sacrement comme toutes sortes de causes qu'il y a au monde, soit en l'ordre de la grace, soit en celuy de la nature, requiert de la disposition au suiet qui le reçoit pour y produire son effect. C'est pourquoy on ne se peut pas estonner que Iudas larron & parricide, & tous les hypocrites auec luy le prennent à leur damnatió. Quant à ce qu'il repart, *que nous trouuons bien en S. Paul que quelques-vns mangent le pain indignement: mais qu'on ne trouuera point que la chair de Iesus-Christ soit mangée indignement.* Nous auons monstré cy-dessus que par le pain que quelques-vns mangent indignement, sainct Paul entend la chair ou le corps de nostre Seigneur, veu qu'il ajouste que celuy qui boit ou mange indignement cette coupe ou ce pain, mange son iugement, *ne discernant pas le corps du Seigneur.* Ce corps donc est mangé indignement par ceux qui ne le discernent pas, mais qu'ils le prennent cóme si ce n'estoit qu'vne viande commune, & non le corps de Iesus-Christ. Or que ce soit là l'intention de l'Apostre, ie ne le prouueray maintenant que par ce seul passage de sainct Augustin, qui n'a point

point de réponse, *Comme Iudas, dit-il, auquel nostre Seigneur bailla le morceau, non en prenant vne chose mauuaise, mais en la prenant mal, donna place au diable dans soy-mesme: Ainsi celuy qui prend indignement le Sacrement du Seigneur ne fait pas que parce qu'il est mauuais, ou parce qu'il ne le prend pas à son salut, il ne prenne rien. Car nonobstant cela* (écoutez Caluinistes) *c'estoit le corps du Seigneur, c'estoit le sang du Seigneur, à ceux-là mesmes desquels l'Apostre disoit, Quiconque mange ou boit indignement, mange sa condemnation.*

Aug. de Bapt. contra Donat lib. 5. cap. 8.

Sicut Iudas, cui buccellam tradidit Dominus, non malum accipiẽdo, sed malè accipiẽdo locum in se diabolo præbuit, sic indignè quisque sumens Dominicum sacramẽtum non efficit, vt quia ipse malus est malum sit, aut quia non ad salutem accipit, nihil acceperit; corpus enim Domini & sanguis Domini nihilominus erat etiam illis quibus dicebat Apostolus, qui manducat indignè iudicium sibi manducat & bibit.

Quant à ce qu'il ajouste que *manger la chair de Iesus-Christ, & boire son sang, c'est croire en son incarnation & à sa mort, ce qui ne se peut faire indignement*, & que là dessus il rapporte nos propres Docteurs qui interpretent, *manger la chair, & boire le sang, croire en Iesus Christ*: Nous répondons en premier lieu qu'il est plus faux que la fausseté mesme, que manger la chair de Iesus-Christ & boire son sang, comme nostre Seigneur l'entend, soit croire en luy: Au contraire, c'est vne des propositions de Zuingle, que Caluin a refutée de propos deliberé. *Il y en a*, dit Caluin parlant des Zuingliens, *qui definissent en vn mot que manger la chair de Christ & boire son sang, n'est autre chose que croire en luy: Mais il me semble que luy-mesme a voulu exprimer vne chose plus haute en cette predication notable, où il nous recommande la manducation de son corps; c'est que nous sommes viuifiez par la vraye participation qu'il nous donne en soy, laquelle il a signifiée par les mots de boire & manger, afin que nul ne pensast que cela gist en simple cognoissance.* Disciples de Caluin accordez-vous auec vostre Maistre.

Cal. lib. 4. Instit. c. 17. sect. 5.

Quant à nos Docteurs qui ont interpreté les paroles du sixiéme chapitre de sainct Iean, de la manducation par la foy, nous disons qu'aux lieux où ils n'ont pas fait profession de rapporter le sens literal, ils ont vsé de ces gayetez & de ces allegories, se fondans sur ce que la manducatiõ par la bouche pour estre vtile, & pour faire recueillir au Chrestien les fruicts qui la suiuent, doit estre accompagnée de la manducation par la foy, qui est-ce que nostre Seigneur insinué, quand il dit en vn lieu où il ne parle pas encore du Sacrement, *Qui croit en moy, à la vie eternelle.* Là dessus donc ils passent de l'vne à l'autre, aussi bien que quand ils parlent du jeusne corporel, ils en quittent souuent le sujet pour parler du spirituel & de l'abstinence du peché: aussi bien que quand ils parlent des guerisons corporelles que nostre Seigneur a données aux malades, ils passent aux habitudes de l'Ame, & discourent des merueilles spirituelles que Dieu y opere souuent; aussi bien que quand ils parlent de la Ierusalem temporelle, ordinairement ils s'éleuent aux discours de l'eternelle, & ainsi des autres. Mais quand ils les ont interpretées litteralement, alors ils ont declaré ouuertement que nostre Seigneur parle là d'vne manducation qui se fait par la bouche, veu que mesmes quelques-vns, comme sainct Cyrille, expliquent les paroles qu'il dit en l'Euangile de sainct Iean, par celles

Iean. 5.

Cyrillus. l. 4. in Ioann.

qu'il dit en instituant le Sacrement, *Prenez & mangez, Cecy est mon corps*; qui s'entendent necessairement de la manducation qui se fait par la bouche. Mais au partir de là, Luther & Kemnitius & tous les Lutheriens interpretent bien le sixiéme chapitre de sainct Iean de la manducation par la foy, & neantmoins ils ne laissent pas de se monstrer ardents defenseurs de celle qui se fait par la bouche.

Pour l'aduertissement que nostre Seigneur nous donne, que ces paroles de boire & de manger *sont esprit & vie*, ce n'est pas pour nous faire croire que nous ne mangeons ny ne beuuons sa chair & son sang que spirituellement, mais comme remarque sainct Chrysostome, c'est pour nous insinuer que les promesses qu'il faisoit de donner son corps à manger, & son sang à boire ne deuoient point estre controllées, ou accusées de fausseté par les raisons prises des sens, ou par les obstacles qu'on leur peut opposer de la part de la chair & de la nature, dautant que l'Esprit de Dieu qui en est l'autheur, est Tout-puissant pour en donner les effets.

Chrysost. hom. 45. in Io.

Le Ministre.

Là dessus il ne faut pas craindre que si on oste la Transubstantiation le Sacrement soit rendu contemptible: car le Baptesme n'est pas deuenu contemptible, mais est honoré en l'Eglise Romaine beaucoup plus que l'Eucharistie, & est estimé mille fois plus profitable, encore que l'eau ne soit point transubstantiée en sang: Car on tient que le Baptesme est necessaire à salut, mais non l'Eucharistie: on tient que par le Baptesme toute sorte de peché est entierement effacée, mais que l'Eucharistie n'efface que les pechez veniels, & ceux dont on a desia la conscience déchargée. Les Sacremens ne doiuent estre honorez qu'à cause de Iesus-Christ, lequel quand vous adorerez au ciel où il est monté pour reuenir au dernier iour, & le seruirez selon sa parole, il ne faut craindre que les memoriaux qu'il a instituez en l'Eglise, & par lesquels il opere en nos cœurs auec efficace, deuiennent iamais contemptibles. Il faut honorer les Sacremens, mais ne les mettre pas en la place des choses signifiées. Tout ce que dessus sert à monstrer que pour cognoistre la verité en la Religion, il ne faut pas commencer par la consideration de la Toute-puissance de Dieu: mais qu'il faut premierement s'enquester de sa volonté, laquelle quand on a apprise, alors la Toute-puissance de Dieu nous asseure que pouuant tout, il fera ce qu'il veut, & qu'il nous enseigne en sa parole.

On ne sçauroit s'imaginer entre tous les Sacremens vne excellence comparable à celle de l'Eucharistie, qui ne nous confere pas simplement vne grace & vn don externe de Dieu, comme le Baptesme, & les autres Sacremens: mais contient d'abondant celuy qui est la viuante source de tous les graces & de tous les dons spirituels qui nous peuuent rendre bien-heureux, c'est à sçauoir Iesus-Christ nostre Seigneur; A la façon que le Soleil n'est pas simplement reuestu de lumiere comme le reste des estoiles; mais outre cela est la source & la fontaine de toute la splendeur qui éclaire l'vniuers. C'est donc bien ignorer nos maximes,

de dire que nous preferions le Baptesme à l'Eucharistie. S'il eust entendu le langage de nos Escholes, il eust sçeu que nous disons que selon l'ordre de la necessité le Baptesme est le premier: mais que selon l'ordre de la dignité & de l'excellence, l'Eucharistie est le plus noble. Que si ce Sacrement ne remet pas directement les pechez mortels, ce n'est pas qu'il n'ait assez de puissance & de vertu pour le faire: mais cela arriue; Premierement, par ce qu'il nous est donné en forme d'aliment qui requiert de la vie en celuy qui le prend: Et secondement, dautant que par la Communion de ce Sacrement, nous protestons de vouloir viure & mourir en l'vnité du corps de Iesus-Christ, & en la societé des Saincts. Ce que nous ne pouuons faire sans hypocrisie si nous sommes en estat de peché.

Au demeurant, qu'il ne faille pas monter au ciel pour puiser dans cette source de vie, mais qu'il faille seulement s'approcher dignement de la Table de Iesus-Christ, & y prendre son Sacrement: nous le sçauons par la bouche mesme du Fils de Dieu, qui donnant les symboles sacrez du pain & du vin, dit, *Cecy est mon corps, Cecy est mon sang.* *Ce Sacrement*, dit sainct Chrysostome, *fait que la terre nous deuient ciel: Ouurez donc les portes & regardez à trauers du ciel des cieux, & alors vous verrez ce que ie vous dis. Car ce qui est là le plus precieux ie vous le monstreray situé en la terre.* (ne fremissez-vous point Ministres?) *Qu'ainsi soit comme au Palais des Roys, ce qui est le plus auguste ce ne sont pas les parois, ce ne sont pas les lambris dorez, mais le corps du Roy. Ainsi est aux cieux le corps du Roy: Or cestuy-là, il vous est maintenant donné de le voir sur la terre: car ce ne sont point les Anges, ny les Archanges, ny les cieux, ny les cieux des cieux, mais le maistre mesme de tous ceux-là que ie vous monstre. Vous voyez donc comme la chose de toutes la plus venerable, vous la voyez sur la terre.* Mais il faut imposer silence à sainct Chrysostome, de peur qu'il ne semble trop passionné Catholique Romain à Messieurs de Charenton. De tout ce que nous auons produit en cette response, il paroist que l'Eglise Catholique n'employe la Toute-puissance de Dieu qu'en confirmation de sa parole & de sa volonté, & que si elle commet quelque faute en cela, les Apostres ont donc aussi lourdement erré en la disposition de la foy, veu que tout à l'entrée & au commencement du symbole ils ont mis, *Ie croy en Dieu le pere tout puissant, &c.*

Chrys. hom. 24. in 1. ad Corinth. Σοὶ τὴν γῆν οὐρανὸν ποιεῖ τοῦτο τὸ μυστήριον· ἀνάπτυξον τοίνυν τὰς πύλας καὶ διάκυψον, μᾶλλον δὲ οὐχὶ τοῦ οὐρανοῦ, ἀλλὰ τοῦ οὐρανοῦ τῶν οὐρανῶν· καὶ τότε ὄψει τὸ εἰρημένον. τὸ γὰρ πάντων τιμιώτερον, τοῦτό σοι ἐπὶ τῆς γῆς δείξω κείμενον, &c.

Le Ministre.

Ie dy bien plus, c'est que les Docteurs de l'Eglise Romaine des-honorent & rauallent la Toute-puissance de Dieu, & de Iesus-Christ nostre Seigneur: Car premierement ils la font seruir à faire des choses plus miraculeuses que la creation du monde, sans que pour cela il nous en reuienne aucun profit: Ainsi ils tiennent que Iesus-Christ s'est mangé soy-mesme: (car il a participé au sainct Sacrement auec ses disciples.) Cependant ils ne nous peuuet dire à quoy sert vne chose tant prodigieuse & incomprehensible, qu'vn hôme ait sa teste & son corps

en sa bouche, & que Iesus-Christ soit entré en l'estomach de Iesus-Christ. Ainsi ils tiennent que les souris peuuent manger le corps du Seigneur, sans nous dire que sert à l'Eglise de Dieu que le Fils de Dieu soit suiect à vn si grand opprobre: Car encore que Iesus-Christ n'y souffre point, si est-ce qu'il y est deshonoré.

La qualité de sainct Sacrement que le Ministre, contre l'vsage de son Eglise, donne à l'Eucharistie au tiltre de son liure & dedans son escrit, nous faisoit croire qu'il auoit oublié toutes ces façons de parler prophanes dont il a soüillé ses autres œuures, & nous nous promettions que luy attribuant vn nom qui n'estoit point encore échapé à ses compagnons, il commenceroit à parler plus religieusement & plus modestement de ce diuin mystere. Mais ce discours nous apprend qu'il veut imiter ceux, qui salüans nostre Seigneur Roy des Iuifs, luy faisoient d'execrables outrages: veu que toute la suite de ce libelle n'est qu'vne perpetuelle satyre contre les miracles que Dieu opere en l'Eucharistie. Sainct Augustin ayant à soustenir la dignité des mysteres de l'ancien Testament que les Manicheens accusoient d'estre pleins de choses indignes de la grandeur de Dieu, & d'vne Histoire diuine, dit fort elegamment vne chose qui conuient fort bien à nostre suiet. *En l'ancien Testament*, dit il, *il y a certaines choses qui offensent les esprits des ignorans & des paresseux, qui sont le plus grand nombre entre les hommes. Elles peuuent estre accusées & reprises populairement, mais elles ne peuuent estre populairement defenduës que de peu de personnes* (sçauantes,) *à raison des mysteres qu'elles contiennent.* Nous disons donc tout de mesme, qu'il est aisé de combattre populairement, & de disputer auec des argumens plausibles contre la verité du sainct Sacrement, dautant que ces raisons humaines flattent les sens & les esprits des hommes curieux & prophanes. Car comme dit là mesme sainct Augustin; *La verité est vne chose bien esloignée des sens des hommes vains, qui s'estans iettez & engagez trop auant dans ces choses corporelles, se figurent qu'il n'y a rien au monde que ce qu'ils sentent & apperçoiuent par le moyen de ces cinq familiers messagers du corps, & repensent incessamment aux playes & aux images qu'ils en ont receuës, voire mesme quand ils s'efforcent le plus de se departir des sens; & se persuadent de pouuoir mesurer tres-droitement les ineffables secrets de la verité auec vne si mortelle & si fallacieuse regle qu'ils ont tousiours deuant les yeux.* De sorte que les raisons qu'on apporte du costé des sens & de la part de la nature pour combattre l'Eucharistie, sont bien recueillies des hommes vains & curieux, qui au contraire ne peuuent assuiettir leurs sens ny dompter leurs esprits pour les faire obeïr aux maximes de la foy, & à ce qui leur est proposé de la volonté & de la puissance de Dieu. Et c'est pourquoy les Anciens appelloient l'Eucharistie vn mystere, c'est à dire, vne chose occulte, vne chose secrette, vne chose incomprehensible, & qui ne se doit point exposer à la curiosité & à la vanité des hommes, qui ne veulent iamais croire ce qu'ils ne peuuent com-

Aug. de vtilit. creden. ad Honorat.
Sunt ibi quædã quæ suboffendant animos ignaros & negligentes sui, quæ maxima turba est, populariter accusari possunt: defendi autem populariter, propter mysteria quæ his continentur, non à multis admodum possunt.

Ibidem.
Veritas res est longe remota à vanorum hominum mentibus, qui nimis in hæc corporalia progressi atque lapsi, nihil aliud putant esse quàm quod istis quinque notissimis nunciis corporis sentiunt: & quas ab his plagas atque imagines acceperũt eas secum volũt, cum conãtur recedere à sensibus, & ex earum mortifera & fallacissima regula ineffabilia penetralia veritatis, rectissimè se metiri putant.

prendre. A ce propos Nicetas graue Autheur Grec, rapportant la dispute qui s'émeut sous l'Empire d'Alexius Angelus Comnenus, à sçauoir si le corps de nostre Seigneur en la communion des fideles estoit incorruptible, comme il estoit apres sa resurrection; ou corruptible comme il estoit deuant sa mort, dit fort iudicieusement que le Prophane qui remua le premier cette question deuoit estre rigoureusement puny, & qu'à son exemple on deuoit imposer silence au reste du monde, AFIN, dit-il, QVE LE MYSTERE REDEVINST MYSTERE, c'est à dire; afin qu'il ne fust plus prophané par ces curieuses & vaines disputes; & là dessus loüe grandement l'Empereur qui rendit ce bon office à la Religion, & ferma la bouche à l'autheur de cette controuerse. A la mienne volonté que ce digne heritier du grand Henry, ce iuste Prince Louys XIII. qui a consacré la premiere fleur de son regne & de ses ans par de si religieuses actions, que l'Eglise de Dieu luy en demeurera à iamais redeuable, fust encore inspiré en ce siecle de fer, d'imiter ce traict de pieté de l'Empereur Alexius Comnenus, & d'imposer silence à ceux qui exposent ainsi à toute sorte de mépris & de blasphemes, les mysteres que sa Majesté adore auec tant de deuotion & de zele. Ce ne seroit pas violer ses Edits, ny entreprendre sur les Autels, mais ce seroit en cela comme en toutes ses autres actions faire office de Roy tres-Chrestien, & rendre aux mysteres de la Religion le respect qui est deu à leur saincteté. *Nicet. in Alex. Ang. Comnen.*

Cependant il faut répondre à nos aduersaires. Il nous obiectent donc que nous leur proposons des choses *plus miraculeuses que la creation du monde, sans que pour cela il en reuienne aucun profit*, & là dessus exaggerent les absurditez qu'ils pensent suiure necessairemét la Transubstantiation. A cela nous disons donc que quand le miracle de la Transubstantiation seroit plus grand que celuy de la creation, ce qui est tres-faux, neantmoins Dieu en creant le monde ny n'a épuisé sa puissance, ny n'a fait vn dernier effort de son pouuoir; mais il peut encore faire infinies merueilles plus grandes que la creation de l'vniuers: Voire mesme sainct Augustin ose bien dire que Dieu est plus admirable en la iustification d'vn pecheur, qu'en la creation du ciel & de la terre; & partant cela ne nous pourroit empescher de croire la Transubstantiation, puis qu'elle est fondée sur cette parole, *Cecy est mon corps, Cecy est mon sang*, qui demeurera ferme encore que le ciel & la terre passent. Mais de dire qu'il ne nous reuient rien du changement du pain & du vin au corps & au sang de Iesus-Christ, par le moyen duquel en la communion de l'Eucharistie nous sommes faits non seulement par foy, mais aussi reéllement & corporellement comme parle sainct Cyrille, les os de ses os, & la chair de sa chair: en suitte dequoy, l'Eglise militante dés cette vie a cette douce consolation que son Espoux demeure auec elle, & luy communique sa propre substance auec tous les thresors de sa grace & de sa gloire; d'enseigner, dis-je, qu'vn change- *Aug. in Io. tract. 72.* *Cyrill. in Io.*

ment que Dieu a choisi pour nous departir tous ces biens, ne nous sert de rien, c'est vne si execrable impieté, qu'au lieu d'en attendre la refutation, tous les Chrestiens deuroient fermer les oreilles de peur de l'entendre.

Cependant il faut se souuenir que l'heresie de ceux qui enseignent que la presence de la chair de nostre Seigneur au Sacrement est inutile, n'est pas nouuelle, veu qu'elle a esté embrassée par les Messaliens il y a douze cens ans: *Les chefs de cette secte*, dit Theodoret, *affermoient que la diuine nourriture de laquelle nostre Seigneur dit*: (Lecteur remarque comme Theodoret rapporte les paroles du 6. chapitre de sainct Iean à l'Eucharistie) *qui mange ma chair & qui boit mon sang viura eternellement, ne nuisoit à personne, ny ne seruoit aussi à personne.* Et encore ces Heretiques se contentoient d'arracher le fruict sans couper l'arbre, c'est à dire nioient bien que l'Eucharistie communiquast quelque grace: mais ne nioient pas que ce fust vne diuine nourriture, c'est à sçauoir la chair de Iesus-Christ: Au lieu que les Caluinistes apres auoir arraché & le fruict & les fueilles veulent encore renuerser l'arbre, & nous rauir cette diuine nourriture, cette chair de Iesus-Christ qui nous communique la vie.

Theodoret. lib. 4. hist. Eccl. c. 10. [illegible Greek]

Quant aux absurditez que le Ministre se figure, il se deuoit souuenir de ce que tous les Philosophes luy enseignent, que quand on a admis vne absurdité, elle est suiuie de plusieurs autres. Or est-il que tous les miracles de la Religion Chrestienne, comme la naissance de nostre Seigneur du ventre d'vne vierge, sa Croix, la Resurrection des morts, & les autres mysteres de la commune creance des Chrestiens sont choses aussi bien que l'Eucharistie, que les Platons, les Aristotes, les Crysippes, & les Auerroës tiennent pour absurdes, & qui en effect sont telles aux sens, & parmy le cours de la nature. Quelle merueille donc qu'en suitte du premier miracle il arriue d'autres choses qui ne contentent pas le sens? Les Nestoriens calomnians la sortie de nostre Seigneur, entant que Dieu, du ventre de sa Mere, obiectoient aux Catholiques qui la defendoient, que c'estoit vne chose indigne de la diuinité, de s'enclorre dans les flancs d'vne femme, de tremper dans son sang, de s'y voir reduit sous l'estenduë d'vn petit corps, & mille autres indignitez. Mais pour toutes ces pretenduës absurditez & saletez, les Catholiques renonçoient-ils à leur foy? Au contraire ils repartoient aux Nestoriens. *Pourquoy appellez-vous sales les choses que Dieu a embrassées pour le salut des hommes? Ne nous opposez point les membres de la Vierge pour faire de l'opprobre à la Diuinité. Si l'on ne peut blasmer Dieu d'auoir creé les membres de la femme, aussi ne peut-on dire que quand il y entre, il y reçoiue quelque iniure: car certes Dieu n'habite point indignement en sa creature.* Mais pour la Croix de nostre Seigneur, quels scandales ne se sont pas éleuez sur ce suiet parmy les Iuifs? quelle folie n'a-telle pas esté estimée parmy les Gentils? Quelle manie, disoient leurs Phi-

Dato vno absurdo sequuntur plurima.

Theod. Ancyr. homil. quæ lecta est in Synod. p. 3. c. 9.

Διὰ τί κακῶς [illegible Greek] &c.

losophes, de croire qu'vn homme qui a esté pendu entre deux larrons, soit le Dieu des hommes, & le Roy du ciel & de la terre? Mais ces blasphemes ont-ils fait taire les Apostres? Ces opprobres ont-ils arresté le cours de l'Euangile? Au contraire, dit sainct Paul, *Nous preschons Iesus Christ crucifié, qui est scandale aux Iuifs, & folie aux Gentils.*

Pour la Resurrection des morts, quelles absurditez? quels inconueniens? quelles horreurs & quels prodiges en la nature ne s'y sont pas imaginez les Payens, & les Heretiques sortis de leurs Escholes? Les Originistes n'objectoient-ils pas aux Catholiques que si nous auions à ressusciter vn iour auec vne parfaicte condition de corps, il faudroit donc pour n'en laisser point les membres inutiles, manger, boire, & cracher, enuoyer au retraict, vacquer aux voluptez, & faire mille autres saletez en l'estat de la resurrection? Mesmes sainct Augustin témoigne qu'encore de son temps il y en auoit qui cherchoient des subtilitez pour combattre cét article. *L'infirmité humaine*, dit-il, *mesure les choses diuines dont elle n'a nulle experience, par le cours ordinaire de celles qu'elle a experimentées, & se figure qu'elle a gazoüillé subtilement, quand elle a dit; S'il y a de la chair* en la Resurrection, *il y a du sang; si le sang y est, les autres humeurs s'y trouuent, il y a donc de la corruption. En la mesme façon elle pourroit dire, Où il y a de la flamme elle ard, si elle ard elle brusle, si elle brusle, elle a donc embrasé les corps des trois ieunes hommes qu'vn Roy impie auoit fait ietter dans la fournaise de feu.* Voila comme les hommes sensuels ont combatu la resurrection des morts; & voila aussi comme toutes ces pretenduës indignitez n'ont peu en arracher la creance du cœur des fideles. Au contraire Tertulian exaggerant ce suiet, ne peut supporter qu'vn Chrestien vse de cette sorte d'argumens contre la parole de Dieu, qui asseure que nos corps ressusciteront. *Nous opposant*, dit-il, *que la chair exercera encore les mesmes passions, si l'on dit qu'elle ressuscitera la mesme qu'elle à esté, tu defens temerairement la nature contre son Seigneur, & tu prends auec impieté la protection de la loy contre la grace, comme s'il n'estoit pas permis à Dieu, & de changer la nature, & de la conseruer sans loy? Comment est ce donc que l'Escriture nous dit; Que les choses qui sont impossibles aux hommes, sont possibles à Dieu, & que Dieu a choisi les choses foles du monde, pour confondre la sagesse du monde?* Auec combien plus grande raison pourrions-nous employer ces mesmes paroles contre les Caluinistes, qui se voyans combattus de la lumiere de l'Escriture, & reconnoissans que toute l'antiquité auec ce qu'il y a d'Eglises en l'Asie, en l'Europe, en l'Afrique & aux nouueaux mondes, deteste leur infidelité au suiet du sainct Sacrement, ont recours aux armes, & aux argumens de la nature, pour combattre la puissance & la volonté de l'Autheur de la nature? Mais sans nous amuser à exaggerer l'horreur de leur crime, prenons leurs objections.

Il nous opposent premierement que, *nous tenons que Iesus-Christ s'est mangé soy-mesme, puis qu'il a participé au Sacrement.* C'est donc icy où

Aug. ep. 146. Ex consuetudine rerum expertarum, inexperta opera diuina, infirmitas metitur humana, & argutulè se garrire arbitratur, cùm dicit, si caro est & sanguis est: si sanguis & cæteri humores: si cæteri humores ergo & corruptio, &c.

Tertull. de resur. carnis cap. 57. Præscribens adhuc easdem passiones obituram carnem, si eadem resurrectura dicatur naturam aduersus Dominum suum temerè defendis, legem aduersus gratiam impiè asseris, quasi Domino Deo non liceat, & mutare naturam, & sine lege seruare. Quomodo ergo legimus. Quæ impossibilia apud homines possibilia apud Deum sunt, & stulta mundi elegit Deus, vt sapientiam mundi confundat.

ils commécent à faire vn spectacle populaire des mysteres qui sont redoutables aux Anges: mais nous leur répondons que nostre Seigneur, qui est la sagesse du pere, a veu toutes les consequences qui se pouuoient tirer de sa presence au Sacrement, & celle-cy aussi bien que les autres. Mais tant s'en faut que cela l'ait empesché de paracheuer son œuure, qu'au contraire sainct Chrysostome nous apprend que pour encourager ses disciples à boire son sang, il en beut le premier, *Il en beut le premier*, dit cette bouche d'or, *de peur qu'ayant oüy ses paroles*, Beuuez-en tous, *ils ne vinssent à dire; Quoy donc? nous faut-il boire son sang, & manger sa chair? & qu'ils ne se troublassent, veu qu'auparauant lors qu'il parla de ces choses, plusieurs se scandalizerent seulement pour ses paroles: De peur donc que cela n'arriuast encore à ceste heure-là, il fit le premier ce qu'il leur commandoit, à fin de les induire de communiquer aux mysteres auec vn esprit tranquile.* Ceux-là sont ridicules, qui pour destourner la force de ce passage qui monstre que nostre Seigneur a communié luy-mesme son corps, subtilisent sur le mot de *mystere*, & entendent par, *mystere*, vne chose qui dépend de nostre pensée, & qui ne se fait que spirituellement & par la foy, & non reellement & en verité: au lieu que les Anciens ont attribué ce nom à l'Eucharistie, pour declarer par ce mot la grandeur du miracle de l'Eucharistie, qu'ils appellent vn *mystere*, à raison qu'il est occulte, qu'il est secret, & qu'il est incomprehensible aux sens. Ainsi sainct Paul appelle la doctrine de l'Incarnation, *mystere de pieté, qui a esté reuelé en chair*: & parlant aux Corinthiens de la resurrection, il leur dit *qu'il leur annonce vn mystere*: Et toutesfois personne ne dira que ces choses-là dependent en leur estre de nostre foy, ou qu'elles ne se facent que spirituellement. Partant quand sainct Chrysostome dit que *nostre Seigneur beuuant le premier son sang, induisoit ses disciples à la communication des mysteres*, le mot de *mystere*, n'est pas employé pour diminuer, mais pour amplifier le miracle, & demonstrer que c'est vne chose incomprehensible aux sens. Mais sainct Hierosme le confirme encore en l'Epistre à Hedibia. *Nous autres*, dit-il, *oyons que le pain que nostre Seigneur a rompu & a donné à ses disciples est le corps de nostre Seigneur & Sauueur; & que Moyse ne nous a pas donné le vray pain, mais que ç a esté nostre Seigneur Iesus-Christ, luy-mesme le festinant & le festin, luy-mesme qui mange & qui est mangé.* L'Antiquité donc n'a point feint de dire que nostre Seigneur Iesus-Christ a mangé sa chair, & beu son sang, d'autant que ce n'a pas esté sous leur forme propre, mais sous les symboles du pain & du vin qui ne laissent aucune image d'horreur.

Chrysost. hom. 83. in Matth. αὐτὸς ἔπιεν ἐξ αὐτοῦ, ἵνα μὴ ταῦτα [illegible] &c.

1. ad Tim. 3.

Hier. ep. ad Hedibiam, quæst. 2. Nos audiamus panem, quem fregit Dominus deditque discipulis suis, esse corpus Domini Saluatoris. Nec Moyses dedit nobis panem verum, sed Dominus Iesus, ipse conuiua & conuiuiũ, ipse comedens, & qui comeditur.

Quant à ce que le Ministre demande dequoy profite cela, nous répondons que quand il ne seruiroit à autre chose qu'à faire admirer la bonté de nostre Seigneur qui prit le premier son corps pour induire ses Apostres par son exemple à y communiquer sans horreur, cela ne seroit pas inutile. Mais il faut dire de cette merueille comme de toutes les autres,

autres, ce que sainct Augustin dit de la natiuité miraculeuse de Iesus-Christ. *En toutes ces choses, la raison de l'effect, c'est la puissance de celuy qui en est l'autheur.*

Aug. Ep. 3. ad Volus.
In talibus rebus tota ratio facti est potentia facientis.

En second lieu le Ministre nous obiecte que nous tenons, *que les souris mangent le corps du Seigneur*; qui est vne detestable imposture: car manger comme le monde l'entend auiourd'huy, c'est conuertir l'aliment en sa substance. Or iamais Catholique n'a dit ny pensé qu'vne souris peust conuertir le corps de Iesus-Christ en sa substance, ny mesme le manger Sacramentalement. Nous confessons que les bestes peuuent manger les especes & les symboles externes soubs lesquels reside le corps de nostre Seigneur, mais de le pouuoir entamer, de le pouuoir ronger comme nous sçauons que nos aduersaires nous imposent de le croire, c'est vne insigne calomnie de nous l'imputer.

Le Ministre.

Ainsi ils mettent Iesus-Christ sous vne Hostie, sous laquelle ils disent qu'il ne peut ouurir les yeux, ny remuer les mains, ny respirer: Et par consequent il n'a pas la puissance qu'ont tous les autres hommes. Est-ce là magnifier la puissance du Fils de Dieu? Mais c'est la diminuer, afin de hausser la puissance des Prestres, ausquels est donnée la puissance de faire Iesus-Christ; qui est vne chose que la bien-heureuse Vierge Marie ny tous les Anges & tous les Saincts ensemble ne sçauroient faire.

Il est faux que nous mettions nostre Seigneur en vne Hostie sous laquelle il n'ait pas la puissance d'ouurir les yeux, ou de remuer les mains, ou de respirer: Car pour ne les ouurir pas, ou ne les remuer pas actuellement à raison de la maniere de laquelle il luy plaist d'estre dans l'Eucharistie, il n'a pas moins ce mouuement en son pouuoir: De sorte que cela n'empesche pas que nous ne magnifions tousiours la puissance de Dieu, puis que toutes ces choses se font par sa volonté. Pour ce qu'il dit que *nous donnons aux Prestres la puissance de faire le corps de Iesus-Christ, qui est vne chose que la bien-heureuse Vierge, ny tous les Anges, ny tous les Saincts ne sçauroient faire*; cette reproche ne nous touche point, mais touche le seul Fils de Dieu, qui voulant dedier en la Cene le Sacerdoce de l'Eglise Chrestienne, & voulant donner la puissance de consacrer son corps, n'y voulut pas appeller la bien-heureuse Vierge, ny les Cherubins, ny les Seraphins, mais seulement ses Apostres, ausquels il dit, *Faites cecy en memoire de moy*. Escoutons sainct Hierosme en l'Epistre à Heliodore, *Ia à Dieu ne plaise*, dit-il, parlant des Prestres, *que ie die rien de sinistre de ceux qui succedans au degré Apostolique font le corps de Iesus-Christ auec leur sacrée bouche*. Et en l'Epistre à Euagrius, detestant l'audace de quelques Diacres qui se vouloiét preferer aux Prestres, *Qui souffrira*, dit-il, *qu'vn Ministre des Tables & des vefues, enflé d'orgueil, s'éleue par dessus ceux, aux prieres desquels se fait le corps & le sang de Iesus-Christ?* En suitte de cette auguste puissáce & des autres prerogatiues de cét ordre, S. Chrysostome exaggere l'honneur & la dignité des Prestres: *Il leur a*, dit-il, *esté octroyé d'auoir vne puissance*

Hier. epist. 1. ad Heliod.
Absit vt de his quidquam sinistrum loquar, qui Apostolico gradui succedentes, Christi corpus sacro ore conficiunt.
Idem epist. 85. ad Euang.
Quis patiatur mensarum & viduarum minister vt supra eos se tumidus efferat, ad quorum preces Christi corpus sanguisque conficitur.
Chrys. lib. 3. de Sacerdo. cap. 5.
Ἐξουσίαν ἔλαβον, ἣν οὔτε Ἀγγέλοις, οὔτε

Eeeee

que Dieu n'a pas voulu donner ny aux Anges, ny aux Archanges. Que les Ministres facent rayer ces paroles des œuures de sainct Chrysostome s'ils veulent doresnauant nous accuser d'éleuer trop la dignité des Prestres, qui font le corps de Iesus-Christ par les paroles qu'il a mises en leur bouche.

Le Ministre.

Que sert à l'Eglise de Dieu que Iesus-Christ en l'Hostie ait les deux yeux sous vn mesme point, & qu'il soit tout entier en chaque miette de l'Hostie, & que son corps soit entier en chaque goutte du Calice? Et qu'en l'Hostie il y ait de la longueur & rien de long, comme enseignent les Docteurs de l'Eglise Romaine? Iamais il ne faut exalter la Toute-puissance de Dieu pour l'employer en choses inutiles. Et de fait les exemples qu'on amene pour appuyer la Transubstantiation sont exemples d'œuures de Dieu qui ont esté profitables, & dont l'vsage est tout apparent, comme quand il a creé le monde & a produit la lumiere, & changé la verge en serpent, & conuerty l'eau en vin.

Il sert à la ruine de ceux qui opposans leurs imaginations à la volonté du Fils de Dieu refusent superbement de le croire: Il sert à accroistre le merite de la foy de ceux qui ne voulans pas briser les os de l'Agneau, ny sonder curieusement l'abysme des merueilles de Dieu, se tiennent à sa parole. Il sert à confondre la sagesse des Ministres, & tous ceux qui disputent contre Dieu. Il sert à monstrer que toute cette sagesse mondaine qui fait trophée de la raison, n'est qu'vne pure folie deuant Dieu, qui renuerse quand il luy plaist l'ordre de la nature. Ce n'est donc point employer la Toute puissance de Dieu en choses inutiles. Au reste nous ne disons pas qu'il y ait de la longueur, & rien de long, puis que nous disons que les especes qui sont certes quelque choses, sont longues, & que le composé qui demeure aprés le changement de la substance, est appellé long, espais, rond, comme il estoit lors que la substance du pain y residoit encore, dautant que Dieu le fait subsister par luy-mesme comme il subsistoit deuant la consecration, par le moyen de son premier suiect. Mais outre cela le Ministre se deuoit encore souuenir des Elemens de la Philosophie qui luy enseignent que la quantité a cét aduantage sur les autres accidens, qu'elle retient & s'attribuë premierement le nom de ce qu'elle communique à son suiet; ce que les autres ne font pas: car la longueur, ou la ligne qui rend vn suiet long, est longue elle-mesme: & l'épaisseur qui le rend épaix, est-elle mesme épaisse, au lieu que la couleur ne se rend pas coloré: mais depart seulement cette qualité à son suiet. Et ainsi, la quantité demeurant au Sacrement, comme il y a de la longueur, il y a aussi quelque chose de long. Mais iusques à quand assuiettira-on la doctrine de Iesus Christ aux loix d'Aristote?

Le Ministre.

Faut aussi cōsiderer qu'en ces miracles de transsubstātiation Dieu a cōuerty

vne substance en vne autre; laquelle n'estoit point encore auant ce changement: car la verge de Moyse fut changée en serpent, lequel n'estoit point auant ce changement. Et és nopces de Cana en Galilée le Seigneur conuertit l'eau en vn vin qui n'estoit point auant cette conuersion. Mais icy on veut que Dieu conuertisse le pain en vn corps qui est des-ja : comme qui engendreroit vn homme des-ja né, ou qui tourneroit de l'argent en de l'or qui est des-ja or, ou qui voudroit faire la Lune sans la defaire; ioint que la parole de Dieu dit expressement que l'eau a esté conuertie en vin, mais elle ne dit pas que le pain soit conuerti en chair: Mais en donnant le pain Iesus-Christ dit que c'est son corps: tellement qu'il faut que ce soit du pain, & que ce soit le corps de Iesus-Christ. Or du pain ne peut estre le corps de Christ en substance, mais bien le peut-il estre en Sacrement, & selon que les signes & memoriaux prennent leur nom de ce qu'ils signifient & representent.

C'est bien lier les mains à la puissance de Dieu, de la vouloir assujettir au cours ordinaire des mutations, ou mesme de la restraindre à l'ordre de celles qu'il luy a pleu faire miraculeusement. Quoy donc? manque-t'il de sagesse pour faire d'autres desseins; ou de vertu pour produire d'autres effets? Nous disons dõc à la gloire de Dieu, qu'il peut cõuertir vne chose, & en celle qui n'est pas, & en celle qui est, & toutes choses en toutes choses, puis qu'il est maistre absolu de la nature. Aussi tant s'en faut que les Anciens trouuassent si estrange que le pain se cõuertist en la substance du corps de nostre Seigneur qui est des-ja; qu'au contraire, ils estimoient qu'il estoit bien aisé de le persuader par des exemples familiers & domestiques pris de la nature: Car ils en monstroient vn exemple en nous-mesmes, veu que nous voyons tous les jours que naturellement les substances du pain & du vin que nous mangeons & que nous beuuõs se conuertissent en nos corps & en nostre sang qui sont des-ja en estre. Voire mesme S. Gregoire de Nysse se sert de l'exemple du pain que nostre Seigneur mãgeoit lors qu'il estoit encore au monde : car ce pain par la force de la chaleur naturelle se cõuertissoit en son corps, qui estoit des-ja en son estre. Quel sujet donc d'estonnement, d'entendre que par la vertu de sa parole il conuertit encore tous les iours le pain en la substance de son corps? Tant y a que si nous employons le miracle de la conuersion de l'eau en vin pour cõfirmer la conuersion du pain au corps de nostre Seigneur, nous ne faisons rien que les plus celebres Docteurs de l'Eglise n'ayent faict, il y a douze & treize cents ans. *Autresfois en Cana de Galilee*, dit sainct Cyrille de Hierusalem, *nostre Seigneur a changé l'eau en vin, qui a affinité auec le sang. Et ne sera-t'il point digne d'estre creu, changeant le vin en sang?* Et Gaudétius Euesque de Bresse, *Celuy qui a fait de l'eau le vin, du vin, derechef fait son sang.* Et ne sert de riẽ d'objecter que quand l'Escriture represẽte le miracle de l'eau chãgée en vin, elle exprime en paroles expresses ce changement, au lieu qu'elle ne dit pas que le pain soit côuerty en chair: Car outre que ces saincts Docteurs auoient bien leu l'Escriture

Greg. Nyss. orat. cath. c. 27.

Cyrill. cath. myst. 4.
Τὸ ὕδωρ ποτὲ εἰς οἶνον μεταβέβληκεν ἐν Κανᾷ τῆς Γαλιλαίας, οἰκεῖον τῷ αἵματι, καὶ ἀξιόπιστός ἐστι οἶνον μεταβαλὼν εἰς αἷμα.

Gaud. tract. 2. in Exod.
Qui de aqua vinum fecit, & de vino sanguinem suum.

& obserué toutes les circonstances de ce miracle, ces paroles, *Cecy est mon corps*, nous font foy que Iesus-Christ nous donne son corps: d'où il s'ensuit necessairement que ce n'est plus du pain qu'il nous baille; parquoy il faut absolument qu'il soit interuenu vne mutation, par le moyen de laquelle ce pain ait esté fait le corps de Iesus-Christ. Et c'est pourquoy aussi les Zuingliens & les Caluinistes, en la naissance de leur secte se plaignoient si amerement de Luther, dautant disoient-ils, qu'admettant la presence du corps de Iesus-Christ, il donnoit vne entiere victoire aux Papistes; parce qu'indubitablement si le corps de Iesus-Christ est present, la substance de pain a esté changée. Et certes ce que le Ministre dit icy est bien vray, que du pain (demeurant pain) ne peut estre le corps de Christ: c'est pourquoy nostre Seigneur lors qu'il tenoit le pain, ayant dit, *Cecy est mon corps*, il faut necessairement que ce pain ait esté changé pour deuenir son corps.

Vide Hospinian. pref. in l. 2. hist. sacr. Transubstantiatio pontificia hic tanquã anguis in herba latet: Substantia enim panis & vini interiit, si Corpus & Sanguis sub speciebus panis & vini adsunt.

Le Ministre.

Bref nous exaltons & magnifions la Toute-puissance du Fils de Dieu, en ce que sans descendre du ciel il se communique à nous, mais l'Eglise Romaine abaisse cette puissance en l'assuiettissant à la volonté d'vn homme, qui quelquesfois n'est pas homme de bien, lequel fait Iesus-Christ, quand il veut: & puis le mange. Dont aduient que Iesus Christ est mangé quelquesfois par ses ennemis, mesme (comme ils disent) par les bestes. Si l'Hostie est dérobée, si elle chet à terre, si la moisissure & les vers s'y mettent, si vn Iuif luy donne des coups de couteau & la fait saigner, comme il est peint aux Billettes de Paris: Si (comme disent les Cautelles de la Messe, & les Canons penitentiaux) le Prestre ou le malade reuomit l'Hostie par infirmité, tout cela redonde au mépris & au deshonneur de Iesus-Christ, qui est le Fils eternel de Dieu.

La Toute-puissance de Dieu ne peut estre exaltée ny magnifiée par ceux, qui sous ombre de quelques obstacles imaginaires renuersent ses paroles, & combattent ses volontez. Quand nostre Seigneur a dit, *Prenez & mangez, Cecy est mon corps*, il ne nous a pas commandé de l'aller cueillir dans le ciel, mais de le prendre en terre és lieux où le Sacrement nous est presenté. Les Anciens disoient qu'à l'heure de la consecration le ciel s'ouuroit, & que les Anges descendoient dans nos Temples pour y venir adorer leur Roy & le nostre, à l'Autel; & que mesme ils espioient l'heure du Sacrifice pour presenter à Dieu les prieres des hommes, & le flechir par le merite de l'oblation du corps de son fils qui se fait soit à l'Autel; voire mesme sainct Chrysostome rapporte qu'il y en auoit de son temps ausquels Dieu auoit fait cette grace de leur faire voir ce glorieux spectacle durant la celebration des diuins mysteres. Mais auiourd'huy par vne Theologie toute nouuelle, les Caluinistes veulent que nous montions au ciel pour y aller cueillir le corps de Iesus-Christ, qu'il nous offre au Sacrement. Pour colorer cette infidelité on allegue que *si Iesus Christ nous est presenté en terre par le ministere des Prestres, la puissance de Dieu est assuiettie à la volonté d'vn*

Chrysost. lib. 6. de Sacerdo. & alibi.

homme, qui quelquesfois n'est pas homme de bien. Mais qui ne void que les Ministres roulent tous-jours vn mesme rocher? Et donc qui est-ce qui a dit aux hommes, *Faites cecy en commemoration de moy?* N'est-ce pas le Fils de Dieu mesme, qui a assuietty son Sacrement au ministere des Prestres? *Mais bien souuent ils ne sont pas gens de bien.* Il est vray; mais leur ministere est tous-jours sainct: & n'y faut pas considerer le merite de la personne qui l'exerce visiblement, mais la puissance de celuy qui l'authorise. Quand Dieu enuoya des Corbeaux pour porter à manger à Helie, ce bon Prophete ne reietta pas ce que ces infames oyseaux luy presenterent; mais sçachant qu'ils venoient de la part de Dieu, receut le pain qu'ils luy apporterent auec les mesmes actions de graces auec lesquelles il receut depuis celuy que l'Ange luy apporta. Au ministere de Iesus-Christ il y a des Corbeaux, il y a des Anges; il y a de bons seruiteurs, il y en a de mauuais: Mais comme sainct Augustin parlant aux Donatistes, leur disoit qu'au Baptesme il ne regardoit pas la main de celuy qui laue, mais la Colombe qui descend sur celuy qui est laué: Aussi en l'Eucharistie il faut non considerer la vie du Prestre, mais la puissance de Dieu, & la volonté de son sainct Esprit qui opere mesme par les meschans. Quant à ce que le Ministre adjouste que Iesus-Christ est donc mangé par les ennemis; s'il l'entend sacramentalement, qui en peut douter, puisque Iudas l'a bien mangé? *Nostre Seigneur*, dit sainct Augustin, *luy mesme tolere Iudas diable, larron, & son vendeur s'il souffre qu'il prenne entre les innocens Disciples ce que sçauent les fideles, nostre prix.* Quel est donc nostre prix, & quelle la rançon dont nous auons esté rachetez? Est-ce vn morceau de pain? Mais n'est-ce pas le precieux corps & le precieux sang de Iesus-Christ? Puis donc que Iudas a pris nostre rançon, & que le Fils de Dieu luy a donné son corps à communier, qui s'estonnera qu'il vse de la mesme patience à l'endroit des autres mechans?

3. Reg. 17.

3. Reg. 19.

Aug. ep. 162. Toleràt ipse Dominus Iudam, diabolū, furem & venditorem suum: sinit accipere inter innocentes discipulos, quod fideles nouerunt precium nostrum.

Pour les autres inconueniens qui peuuent arriuer aux especes, ce sont accidens ausquels il est aisé de remedier; & quand ils arriuent, le corps de nostre Seigneur n'a nulle part à l'alteration qu'elles reçoiuent. Mais tout ainsi que la lumiere qui s'épand sur vn crystal, ne reçoit aucune passion, encore qu'on brise le crystal, mais demeure impassible & inuiolée parmy la destruction du crystal: aussi le corps de nostre Seigneur qui est contenu sous l'Hostie, ne participe en nulle sorte à la corruption qui se met dans les especes, quand elles sont acueillies des vers, ny n'est atteint des outrages qu'on leur fait, quand on les dérobe, ou quand en hayne & en derision de la Religion Chrestienne & de ses mysteres, quelque Iuif, ou quelque Heretique leur donne des coups de cousteau. Car quant au sang que rendit vne Hostie dont l'Histoire est peinte aux Billettes de cette grande ville de Paris, le Ministre n'est pas si nouueau en nostre creance, qu'il ne sçache bien que nous disons que ce sang là n'est pas sorty des veines de nostre Seigneur, ny

de son corps; mais que c'est vn sang extraordinaire & miraculeux que Dieu a fait apparoistre, pour confondre l'impieté des Iuifs & des Infideles, & tout ensemble pour monstrer la verité de nostre creance.

Le Ministre.

On dit pour excuse que les chiens ont peu lécher le sang de Iesus-Christ, & les puces mordre son corps durant sa vie icy bas. Mais cela n'est pas à propos. Car Iesus-Christ estoit en ce monde exprés pour y souffrir ignominie, & estre suiet à infirmitez : mais maintenant il est exempt de tout opprobre & infirmité : Ioint que tout ce qu'il a souffert alors c'estoit pour nostre salut. Mais me pourroit-on bien dire que sert à nostre salut que Iesus-Christ soit encore suiet à tant d'indignitez cy-dessus representées? Si vne souris a emporté l'Hostie, ou si le Calice s'est respandu, que sert cela à nostre salut?

Nous n'apportons point d'excuses, mais de la creance aux choses de la Religion. Il est bien vray que pour faire cognoistre au monde que tous les argumens que les Caluinistes produisent pour flatter & seduire les sens, & nommément ceux qui sont pris des pretendus outrages que le corps de nostre Seigneur peut receuoir au Sacrement, sont friuoles & de nul poids: nos Docteurs alleguent quelquesfois les opprobres qu'il a receus en cette vie, qui ne l'ont pas empesché de demeurer en nostre humanité. Mais qui ne sçait que cela est commun aux mysteres de la Religion Chrestienne de se secourir & de contribuer à l'eclaircissement les vns des autres? Toutesfois en ce suiet le Ministre nous oppose de la diuersité, entre l'Eucharistie & l'Incarnation: Car, dit-il, *Iesus-Christ estoit en ce monde exprés pour y souffrir ignominie & estre sujet à infirmitez, au lieu que maintenant il est exempt de tout opprobre & d'infirmité.* Mais cét argument destruit ce que son autheur pretend de bastir: Car si nostre Seigneur est maintenant exempt d'opprobre & d'infirmité, que craint-il pour luy? N'a-il point peur que les rayons du Soleil se soüillent dans les fanges? Ou bien, craint-il qu'vn corps glorieux comme est celuy du Fils de Dieu, ne reçoiue quelque mal, ou ne s'altere & ne se corrompe par les accidens qui peuuent suruenir à ce qui l'enuelope? *Mais il n'est pas en l'Eucharistie pour y receuoir des opprobres.* Il est vray; ce n'est pas là la fin pour laquelle il s'y donne: mais cela arriuant, il n'en sort pas, ny ne veut pas que les sacrileges des hommes estouffent les effects de sa bonté. I'adjouste que sainct Augustin ne feint point de dire que nostre Seigneur a continué au Sacrement les exemples d'humilité, qu'il auoit commencé de nous donner en son Incarnation, & y rapporte ce qui est dit en l'Escriture que Dauid changea de visage deuant Achis, *Comment est-ce*, dit-il, *qu'il nous a recommandé son corps & son sang? Par son humilité: car s'il n'estoit humble, ny il ne seroit beu, ny il ne seroit mangé.* Dautant donc que les accidens que nos aduersaires proposent suiuent la forme sous laquelle il a voulu estre mangé, il n'a point dédaigné de s'y exposer, à fin qu'vne si profonde humilité seruist à dompter l'orgueil & la vanité

Aug. con. 1. in psal. 33. Vnde commẽdauit corpus & sanguinẽ suum? De humilitate sua. Ni enim esset humilis, nec manducaretur nec biberetur.

des hommes. Et voyla comme ces pretenduës indignitez ne sont pas inutiles. Au demeurant, comme Aristote dit, que l'honneur n'est pas en celuy qui le reçoit, mais en celuy qui le rend. Aussi pouuons-nous dire que quelque chose qui arriue aux symboles Sacramentaux, par la malice, ou par la negligence des hommes, le corps de nostre Seigneur n'en est point des-honoré: mais l'opprobre & le chastiment en demeurent sur ceux qui en violent la Sainteté.

Le Ministre.

Que si nos aduersaires estoient enquis que deuient le corps de Iésus-Christ receu dans l'estomach, s'il en sort, ou s'il y demeure tousiours, ou s'il y deuient à rien. Item comment Iesus-Christ a vn corps semblable au nostre & de pareille nature puis qu'il est en cent mille lieux à la fois, & qu'il est tout entier sous chaque point de l'Hostie, & les pieds par toute l'Hostie, & la teste sous mesme point, & par consequent ayant vn corps humain sans estenduë & vne longueur sous vn point & vne continuité sans estenduë. Ou comment le corps qui estoit à table, & peu apres au Iardin, estoit affligé, & suoit des grumeaux de sang: mais celuy qui au mesme temps estoit és bouches & és estomachs des Apostres, ne souffroit rien & estoit impassible, & neantmoins n'estoit qu'vn mesme corps, ie croy qu'ils s'y trouueroient fort empeschez. Ou puis que Iudas a mangé Iesus Christ en l'Eucharistie; & qu'au mesme temps le diable est entré en luy, s'il est conuenable que Iesus-Christ & le diable soient entrez ensemble, & ayent demeuré ensemble.

Si nous estions enquis que deuient le corps de Iesus-Christ receu dans l'estomach, s'il en sort, ou s'il y demeure tousiours, ou s'il deuient à rien: Nous répondrions sans peine qu'il demeure en l'estomac, durant que les especes demeurent en leur estre, & que venant à estre corrompuës il demeure en soy-mesme, retirant seulement sa presence des especes corrompuës, à l'instant de leur corruption. C'est comme qui nous demanderoit que deuient l'essence de Dieu qui est en toutes ses creatures quand quelques-vnes d'entre elles vient à perir, ou à se corrompre. Ou qui nous demanderoit encore, ce que deuient l'ame quand l'on coupe vn membre du corps qu'elle informoit tout entier.

Que si l'on nous interrogeoit *comment Iesus-Christ a eu vn corps semblable aux nostres, & de pareille nature, puis qu'il est en cent mille lieux à la fois, & qu'il est tout entier sous chaque point de l'Hostie, &c.* Nous repondrions que tout cela ne destruit point la ressemblance qui est entre le corps de nostre Seigneur & les nostres: par ce que cette ressemblance tient aux choses naturelles, & non en celles qui arriuent au corps de nostre Seigneur, surnaturellement & par la voye du miracle. Car ainsi ie pourrois demander au Ministre; si le corps de nostre Seigneur est de semblable nature que les nostres, cômment est-il peu sortir du ventre d'vne Vierge, sans l'ouurir & sans violer sa virginite? Cóment a-t'il paru tout esclatant de lumiere sur la montagne de Thabor?

comment a-t'il peu passer à trauers des foules entieres des peuples sans estre apperçeu? Comment a-t'il peu cheminer sur les flots de la mer? Sont-ce là des choses communes à nos corps? ou pouuons nous faire le semblable? Quant à ce que nous disons qu'il est tout entier sous chaque partie de l'Hostie, ne retenant que la disposition & distinction organique de ses membres, & non l'ordre de l'estenduë & de la situation dans le lieu, il a esté mille fois monstré à nos aduersaires, qu'estre estendu dans le lieu n'est point de l'essence des corps, & que Dieu les en peut dispenser par la voye du miracle, encore que cela ne se puisse faire naturellement. Que si pour ce qui regarde le moyen selon lequel le corps de nostre Seigneur peut estre indiuisiblement sous chaque partie de l'Hostie, le Ministre ignore encore de quels exemples les anciens se sont seruis pour illustrer cette creance, qu'il les apprenne donc de l'histoire de Nicetas, qui nous fait foy que les Orthodoxes combattans pour la vraye doctrine de l'Eucharistie du temps d'Alexius Comnenus, dont nous auons parlé cy-dessus, apres plusieurs autres preuues prises des écrits des Peres, produisoient aussi les paroles du clair flambeau de l'Eglise Eutychius, *Chacun prend le sainct corps & le precieux sang du Seigneur tout entier, encore qu'il ne prenne qu'vne partie des Sacremens: Car il se diuise indiuisiblement en tous à cause de l'immixtion, tout ainsi qu'vn mesme & vnique cachet transmet tous ses caracteres, & toutes ses formes aux choses qui le participent, & neantmoins est vn & le mesme apres la communication, non diminué ny diuersifié, selon les suiets qui le reçoiuent, encore qu'ils soient plusieurs en nombre; Et comme vne mesme & vnique voix prononcée & laschée en l'air, demeure toute entiere en celuy qui la profere, & s'espandant par l'air s'introduit toute entiere dans les oreilles des auditeurs, de sorte que nul d'eux n'en reçoit ny plus ny moins l'vn que l'autre; mais elle est toute indiuisible & toute entiere en tous; fussent-ils dix mille & dauantage, encore que ce soit vn corps; car la voix n'est autre chose qu'vn air agité, Que nul donc ne doute qu'apres l'hyerurgie mystique & la saincte resurrection, le corps incorruptible & immortel, sainct & viuifique sang du Seigneur introduit dans les antitypes par les hyerurgies mystiques* (il entend la sacrée operation du sacrifice) *n'y impriment aussi puissamment ses propres formes; mais sçache qu'il se trouue tout entier en eux tous.* Voila auec quelles comparaisons ce grand personnage explique comme le corps de nostre Seigneur se trouue apres la fraction aussi entiere que deuant en chacune des parties de la Communion.

Nicet. in Alex. Ang. Comnen.

Apres cela si l'on nous formoit cette question, *Comment le corps qui estoit à Table, & peu apres au Iardin estoit affligé, suoit des grumeaux de sang: mais celuy qui au mesme temps estoit és bouches & és estomacs des Apostres, ne souffroit rien & estoit impaßible, & neantmoins n'estoit qu'vn mesme corps:* Nous repondrions premierement que c'est deuiner, de dire qu'au temps que nostre Seigneur iettoit le sang dans le Iardin, son corps estoit dans les bouches & dans les estomacs des Apostres, veu qu'il

qu'il y auoit eu assez de temps entre-deux pour consumer les especes. I'ajouste que le corps de nostre Seigneur n'estoit pas alors moins passible en soy, que le mesme corps qui estoit au Iardin; Et toutesfois il ne pouuoit pas en l'Eucharistie receuoir les mesmes passions externes, qu'il souffroit en sa propre espece; par ce qu'il estoit en l'Hostie d'vne façon impassible, n'estant pas estendu dans le lieu pour y receuoir l'attouchement d'vn autre corps, mesme auec violence. Mais pour les passions internes, comme la douleur, & mesme la separation de l'ame d'auec le corps, s'il y eust eu vne Hostie consacrée durant les trois iours que nostre Seigneur fut au Sepulchre, comme le corps dans le tombeau n'auoit ny ame ny sang, ny vie, aussi n'eust-il eu aucune de ces choses au Sacrement: parce que l'estre sacramental depend de l'estre naturel. Que si le Ministre repart que cela n'est pas imaginable en nos corps; Ie luy répons, qu'il me donne vn de nos corps auquel Dieu departe deux manieres d'estre, comme il a departy au corps de nostre Seigneur la maniere d'estre naturellement, & d'estre sacramentalement, & alors ie luy verifieray que tout ce que l'Eglise croit du corps de nostre Seigneur, peut aussi arriuer en ce corps-là.

Mais si continuant à nous faire des questions, qui est le stile des infideles & des curieux, on nous demande, *s'il est conuenable que Iesus-Christ & le diable soient entrez ensemble & ayent demeuré ensemble, comme il faut que nous l'asseurions au faict de Iudas, puis que nous disons qu'il a pris le corps de Iesus Christ, & que l'Euangile asseure que le diable entra dans luy*; Nous demandons reciproquement, s'il estoit conuenable que le mesme diable portast nostre Seigneur sur les creneaux du Temple, & de-là sur la cime de la montagne: ou que le mesme diable par ses instruments l'attachast en Croix au milieu de deux larrons. Nostre réponse est donc que tout ainsi que nous ne nions pas la verité de l'Euãgile, pour entendre que nostre Seigneur est entré en la maison d'Anne, en celle de Caïphe, en celle de Pilate, & en celle d'Herode, où le diable estoit déchaisné: aussi ne renoncerons-nous pas au mystere de l'Eucharistie, par ce qu'il s'ensuit de sa doctrine que Iudas l'ayant mangé, le diable s'est trouué où estoit le Fils de Dieu. Et Dieu mesme n'est-il pas réellement present par essence, puissance, & majesté, dans tous les Enfers, & parmy toutes les abysmes où regne Sathan & les Anges dãnez, auec Iudas & auec tous les impies? Il n'y a que la presence par grace, qui ne peut souffrir que le diable se rencontre auec Dieu. Et de celle-là, nous disons que Iudas ne l'a point euë; Et partant ce n'est pas grand miracle que le diable l'ait possedé.

Matth. 4.

Mais si nous voulions à nostre tour nous mettre sur l'offensiue, & si nous prenions plaisir à bailler le change au Ministre, nous aurions icy dequoy exercer son esprit, & celuy de tous ses compagnons, sur le sujet du corps de nostre Seigneur residant au Ciel, comme il y est, & ce

qu'il y fait. Car premierement pour le lieu où il reside; Pourroient-ils bien nous dire s'il est enclos dans le Ciel comme les autres bien-heureux, où s'il est éleué au dessus de tous les Cieux hors de ce monde creé, comme enseigne Caluin? Et s'il est éleué par dessus tous les Cieux hors de ce monde creé, nous diroient-ils bien comme il se maintient là sans estre enuironné de la superficie d'aucun autre corps, c'est à dire, sans estre proprement dans le lieu, puisque ce qui est hors de ce monde creé est hors de tout lieu? Nous diroient ils bien s'il est sur nos testes, ou sur celles de nos Antipodes? Car où est-ce que ne pourra pas aller la curiosité de nos esprits? Et pour le reste; nous pourroient-ils bien dire, comme il est possible que le corps de nostre Seigneur estant par dessus tous les Cieux, comme nous croyons tous qu'il est, ait l'exercice & les fonctions de ses sens naturels, qui ne doiuent pas demeurer assoupis, & sans exercice en l'estat de sa gloire? Nous leur demanderions comme il peut voir ce qui est dans les Cieux, veu que les especes visibles ne se peuuent multiplier sinon par le moyen de l'air, ou de quelque autre corps diaphane, dont il ne s'en trouue nul au lieu où il est. Nous leur demanderions comment il pourra voir, ou estre veu de tous les bien-heureux, apres la resurrection des corps, veu la grande distance qu'il y aura entre luy & ceux qui seront aux deux bouts de son Ciel. Quelle prodigieuse abondance d'especes faudra-t'il qu'il jette par tout le Ciel pour estre apperçeu d'eux, & eux reciproquement pour estre apperçeus de luy? Nous leur demanderions s'il peut parler & se faire entendre en vn lieu où il n'y a point d'air, veu que la voix n'est qu'vn air battu & agité auec mouuement. Et pour l'Odorat; nous le prierions de nous dire comme nostre Seigneur peut sentir aucune odeur dans le Ciel, où il ne peut receuoir ny vapeurs ny fumées pour les flairer? Et quant au Goust; nous leur demanderions ce que mange, & ce que sauoure vn corps glorieux, puisque la nourriture est necessaire pour l'accroissement des corps, dont il n'est pas capable; ou pour leur entretenement, dont il n'a nul besoin? Et pour l'attouchement; nous les conjurerions de nous vouloir expliquer comment il est possible qu'en vn lieu où il n'y a ny chaleur ny froidure, ny humidité, ny secheresse, vn corps puisse en exercer les fonctions, veu que les especes qui seruent à l'attouchement se recueillent de ces qualitez elementaires & sensibles?

Cal. in c. 4. Epist. ad Eph.

Pour closture de nos demandes, nous les supplierions encore de nous declarer quelles fonctions peuuent auoir en luy les sens internes, en cette liaison imaginaire des externes, puis que l'operation des sens internes depend du ministere des externes? A tout cela que sçauroient répondre tous les Ministres du monde, sinon que dans les Cieux l'ordre des choses est changé, & que la puissance de Dieu n'est pas liée au cours ordinaire que nous leur voyons tenir icy bas en la nature? Qu'ils souffrent donc que nous leur facions la mesme

réponse, au sujet de l'Eucharistie, & que nous leur disions, que celuy qui met son corps au Sacrement, sçait comme il y peut subsister sous la forme dont il l'a reuestu. Mais qu'ils ne nous demandent plus d'exemples d'vne chose singuliere, ny de raisons d'vne œuure miraculeuse. Aug. ep. 3. ad Volus.

Le Ministre.

Vne chose me semble fort considerable qu'en tout Sacrement, comme aussi au Sacrifice, il est necessaire que la chose qu'on administre au peuple & qu'õ offre à Dieu, soit consacrée. Or en l'Eucharistie de l'Eglise Romaine il n'y a rien de consacré qui soit administré au peuple, ny qui soit offert à Dieu. Car est-ce le pain qui est consacré? Nullement, car ils disent que ce n'est plus pain. Est-ce le corps de Iesus-Christ? Non-plus: car Iesus-Christ ne peut estre consacré, mais c'est luy qui nous consacre. Sont-ce les accidens du pain qui sont consacrez, qu'on appelle especes; c'est à dire la rondeur, la couleur, & le goust du pain? Non plus aussi, car ces choses ne sont point offertes à Dieu en Sacrifice, aussi ne sont elles pas baillées au peuple pour le sanctifier. Ainsi voila vn Sacrement & vn Sacrifice où il n'y a rien de consacré: Où il se fait vne consecration, mais où on ne peut dire que c'est qui est consacré.

Il est faux qu'en nostre Eucharistie il n'y ait rien qui soit consacré pour le donner au Peuple: car le pain est vrayment consacré, puis que d'vne chose commune & prophane il deuient le corps de Iesus-Christ, qui est le Sainct des Saincts, & la source de toute Sainctete: Et ce qui resulte de cette consecration du pain par laquelle il est changé, c'est le mesme corps de Iesus-Christ qui est offert à Dieu en Sacrifice, & puis est administré au peuple, afin de le sanctifier. Tellement que la chose sur laquelle est faite la consecration, c'est le pain qui est aussi la matiere du sacrifice: Et ce qui resulte de cette consecration, c'est le corps de Iesus-Christ auquel le pain est changé. Et ne faut point dire que Iesus-Christ ne peut estre consacré, car cela est vray, si par, estre consacré, l'on entend qu'il ne peut acquerir aucun nouueau degré de Saincteté par la consecration des hommes, lesquels au contraire il consacre & sanctifie. Mais si par consacrer on entend offrir à Dieu, immoler à Dieu, presenter à Dieu vne chose, comme c'est la significatió qu'a ce mot dans l'Ecriture, l'Eglise offre à Dieu, immole à Dieu, presente à Dieu le precieux corps & le precieux sang de son fils, sous les symboles du pain & du vin, & par son commãdement le distribue aux fideles, comme la chose la plus saincte & la plus sanctifiante que l'on se puisse figurer au Ciel & en la terre. L'Eglise consacre donc le corps de Iesus-Christ par le ministere du Prestre, qui par la force des paroles sacrées, *Cecy est mon corps*, *Cecy est mon sang*, le constitue sous les signes pour estre presenté à Dieu en Sacrifice de bonne odeur. En ce sens nostre Seigneur parlant du sacrifice de la Croix qu'il alloit presenter à Dieu pour son Eglise, *Ie me sanctifie*, dit-il, *moy-mesme pour eux*, *afin qu'ils soient aussi sanctifiez en verité.* Ioh. 17.

Par lesquelles paroles, comme remarquent tous les Interpretes, il ne veut dire autre chose, sinon, ie m'offre & me sacrifie pour eux, afin qu'ils soient sanctifiez & iustifiez par mon sacrifice. Et donc quel degré de saincteté a acquis nostre Seigneur en la Croix, à raison duquel il se soit sanctifié soy-mesme? Partant pour recueillir cette réponse, estre sanctifié, estre consacré, n'est autre chose, qu'estre immolé & estre offert à Dieu. A cause dequoy le pain de l'Eucharistie estát changé par la force des paroles de I. C. en son corps & en son sang, afin que ce sien corps, & ce sien sang soient presentez à Dieu en sacrifice, & puis administrez au peuple pour le consacrer & le sanctifier; à bon droit, nous disons que le corps de Iesus-Christ est consacré & sanctifié, non en acquerant vne nouuelle saincteté, puis qu'il en a esté plein des le premier instant de sa conception, mais estant destiné par sa propre Institution pour estre immolé à Dieu & distribué aux fideles: Et c'est pour cette consideration qu'en la primitiue Eglise, au temps de la communion, le Diacre ou mesme le Prestre crioit à haute voix aux assistans, *Les choses sainctes à ceux qui sont Saincts*, leur representant par ces paroles la saincteté du corps de Iesus-Christ qui leur estoit presenté en l'oblation du sacrifice. [a] *A ceux qui se presentent à l'Eulogie mystique*, dit sainct Cyrille, *les Ministres du ministere crient, Les choses sainctes aux Saincts, declarans que les seules personnes sanctifiées par le sainct Esprit, sont dignes de l'attouchement & de la sanctification du corps de Iesus Christ.* Et c'est pourquoy aussi sainct Augustin appelle VICTIME SAINCTE ce qui est distribué à l'Autel de l'Eglise, & à la communió des fideles. Parlant du soin qu'eut sa mere Monique deuant que de mourir, non de recommander la pompe de ses funerailles, mais de prier qu'on se souuinst d'elle à l'Autel: [b] *Elle ne pensa point*, dit-il, *à ce que son corps fust enseuely somptueusement, ou qu'il fut embaumé, ny elle ne desira point d'estre mise dans le sepulchre de ses peres: Non Seigneur*, dit-il à Dieu, *elle ne nous recommanda point tout cela: mais elle souhaitta seulement qu'on eust memoire d'elle à vostre Autel, auquel, sans intermission elle auoit seruy tous les iours de sa vie, & d'où elle sçauoit qu'estoit dispensée* LA SAINCTE VICTIME, *qui a effacé l'obligation qui estoit contre nous.* Quelle chose plus saincte & plus sacrée peut-on donc s'imaginer au monde que celle que l'Eglise Romaine presente au peuple en l'Eucharistie, puis qu'elle proteste de luy departir & de luy distribuer de l'Autel, LA VICTIME SAINCTE du corps de Iesus-Christ que sainct [c] Cyprian appelle aussi par trois fois expressément, *le sainct du Seigneur*, mesmes estant dans les mains de personnes soüillées de sacrilege?

a *Cyril. lib. 11. in Io. c. 50.* Accedentibus ad benedictionem mysticam ministri mysterij magna voce clamant, Sancta Sanctis: solis sanctificatis spiritu tactum & sanctificationē corporis Christi congruere significantes.

b *Aug. conf. l. 9. c. 13.* Non cogitauit suum corpus sumptuosè contegi aut condiri aromatibus, aut monumentum electum concupiuit, aut curauit sepulchrum patrium. Non ista mandauit nobis, sed tantummodo memoriam sui ad altare tuum fieri desiderauit, cui nullius diei prætermissione deletū est chirographū quod erat contrarium nobis.

c *Cypriā. de lapsis.*

Le Ministre.

Tout cét abus vient de la faute de quelques Prelats qui pourroient, s'ils vouloient, nous mettre d'accord par vn chemin fort aisé: Car tous confessent que Iesus-Christ a institué le S. Sacrement comme il faut, & qu'en son institution il n'y a rien à redire. Si donc le Pape vouloit remettre la saincte Cene

en la mesme forme en laquelle Iesus-Christ l'a instituée, en parlant comme luy, en faisant comme luy, sans disputer dauantage nous serions tous d'accord, & nous trouuerions en mesmes assemblées pour glorifier Dieu vnanimement. Par ce moyen le seruice se feroit en langue entenduë, il ne se feroit point de Messes priuées: tous communieroient souz les deux especes, il ne se feroit aucune adoration d'Hostie, ny nulle éleuation de sacrifice, & le Prestre courbé sur l'Autel, ne demanderoit point à Dieu le salut par le merite des Saincts, dont les os & les Reliques sont cachez souz l'Autel. Mais nous contentans de la simplicité prescrite par Iesus-Christ, nous reietterions ces additions, qui défigurent le Sacrement, souz ombre de l'embellir. Dieu nous face la grace de voir ce temps-là heureux, & y disposer les cœurs des Princes & des peuples, pour l'amour de son fils Iesus-Christ nostre Seigneur.

Il semble aux Ministres qui ont tenu ce mesme langage en la seditieuse Epistre qu'ils ont addressée au Roy, que cette obiection fait vne grande playe à nostre creance. Mais certes cette imaginaire playe ne iette point de sang. Ce n'est pas au Pape, ce n'est pas à nos Prelats, qu'il faut imputer qu'en la celebration de l'Eucharistie, ils ont ajousté quelque chose à l'institution de Iesus-Christ; C'est aux Apostres & aux hommes Apostoliques, qui ont fleury en la naissance de l'Eglise qu'il faut faire cette reproche. Ces Disciples de Iesus-Christ, sçachans bien que leur maistre empesché à donner fin aux ceremonies legales, qu'il alloit accomplissant, n'auoit pas alors le temps de prescrire la forme de la celebration des diuins mysteres, n'ont point feint d'y ajouster ce que le sainct Esprit leur a inspiré y deuoir estre ajousté, pour la decence de la celebration du Sacrement & du Sacrifice. Ce que nous ne disons pas de nostre sens, mais de celuy de l'Apostre sainct Paul, qui ayant décrit toute l'institution de l'Eucharistie comme nostre Seigneur la bailla en la derniere Cene, ajouste, *Touchant les autres poincts, i'en ordonneray quand ie seray venu:* C'est à dire, estant arriué à Corinthe, ie prescriray le reste de la forme requise, pour celebrer decemment, & auec deuotion le mystere de l'Eucharistie. *De ce lieu*, dit sainct Augustin, *il apparoist que par ce que c'eust esté chose trop longue d'insinuer en vne lettre tout l'ordre du seruice* (c'est ainsi qu'il faut traduire, *Ordinem agendi*) *que l'Eglise obserue par tout l'Vniuers, cela a esté ordonné par luy, qui ne varie point par la diuersité des coustumes.*

1. Cor. 11.

Aug. ep. 118. ad Ianu. Vnde intelligi datur, quia multum erat, vt in epistola totum illum agendi ordinẽ insinuaret, quẽ vniuersa per orbem seruat Ecclesia, ab ipso ordinatum esse, quod nulla morum diuersitate variatur.

Le mesme sainct Augustin ailleurs rapporte à l'ordre du seruice de l'Eucharistie qui se celebroit en la naissance de l'Eglise, l'exhortation de sainct Paul à Timothée, *I'admoneste donc qu'en toutes choses on face requestes, prieres, supplications, & actions de graces pour tous hommes; pour les Roys, & pour tous qui sont constituez en dignité*, &c. Il dit donc que les *requestes* que l'Apostre exhorte de faire, doiuent estre prises pour les requestes qui se font en la celebration des Sacremens (il appelle l'Eucharistie *Sacremens*, au pluriel, à cause des deux especes) deuant que ce qui est en la table du Seigneur commence à estre beny; Il ajouste

Aug. ad Paul. ep. 59.

1. Tim. 2.

que par les *prieres* il entend l'oraison qui se dit lors que le Sacrement est benit, sanctifié, & partagé pour estre distribué: *Toute laquelle demande*, dit-il, *l'Eglise conclud par l'Oraison Dominicale.* Quant aux *supplications* il les interprete de ce que dit le Prestre lors qu'il benit le peuple; & *les actions de graces*, il les prend pour celles que l'Eglise rend à Dieu quand elle a participé au Sacrement. Et donc ces requestes, ces prieres, ces supplications, ces actions de graces, qui se disoient & se faisoient au temps de sainct Paul deuant la consecration, durant la consecration, durant la Communion du peuple, & en la closture de la liturgie & du seruice, se trouuent-elles en la nuë & simple institution de Iesus-Christ? Partant si les Apostres ont ainsi accreu le seruice, s'ils ne se sont pas tenus aux simples formes de la premiere institution; pourquoy est-ce qu'on nous y veut reduire, sinon pour abolir la forme du seruice que les Apostres ont introduite en l'Eucharistie? Et certes sainct Basile recognoist franchement que les prieres qui se disoient de son temps, c'est à dire, il y a pres de treize cens ans en la celebration du sacrifice, & en la consecration de l'Eucharistie, n'estoient pas toutes contenues dans l'Euangile; mais que les prieres & les oraisons dont on se seruoit alors, venoient de la secrette tradition des Apostres; de laquelle il égale l'authorité à celle de l'Ecriture. Et le Pape Innocent premier qui viuoit il y a pres de douze cens ans, c'est à dire en vn siecle auquel, selon Caluin, l'Eglise Romaine estoit encore toute pure, écrit que le formulaire du sacrifice que l'Eglise Romaine tenoit de son temps, luy auoit esté baillé par l'Apostre sainct Pierre. Et nos aduersaires mesmes aux propres liures qu'ils ont écrit contre la Messe, produisent ces passages pour monstrer que l'ancienne Eglise disoit & faisoit beaucoup de choses au seruice, qui n'estoient pas exprimées dans l'institution de l'Eucharistie, mais qui auoient esté ordonnées depuis par les Apostres.

Basil. l. de SS. c. 27.

Innoc. 1. ep. ad ad Decent. to. 1. Concil.

Du Plesſ. l. 1. de la Messe c. 3.

Icy donc ie ne puis que ie ne represente au Lecteur vne insigne hypocrisie des Ministres au suiet que nous traictons: Ils se plaignent que la source de nos debats vient du Pape, *qui*, disent-ils, *pourroit accorder tous nos differens, en remettant la saincte Cene en la mesme forme en laquelle Iesus-Christ l'a instituée.* Et donc la celebrent-ils en la mesme forme que nostre Seigneur l'a celebrée? N'y ajoustent-ils rien? N'en obmettent-ils aucune forme? Nostre Seigneur leur a-il baillé l'exemple de lire la premiere epistre de sainct Paul aux Corinthiens, en la celebration de la Cene? Leur at-il prescrit les Pseaumes, & les autres prieres qu'ils y font? La font-ils apres souper comme nostre Seigneur la fit auec ses Apostres? Mais en excluent-ils les femmes comme nostre Seigneur les en a excluses, n'y appellant pas mesmes la bien heureuse Vierge sa mere? Lauent-ils les pieds à ceux qui font la Cene, comme nostre Seigneur les laua à ceux ausquels il bailla la Communion de l'Eucharistie? Si donc ils croyent que pour la maiesté de l'action, & pour exciter le peuple à la reuerence du Sacrement, il leur a esté permis d'obmettre

quelques choses que nostre Seigneur & ses Apostres auoient faites, & d'en faire d'autres qu'ils n'auoient point faites, voire mesme de dresser vn formulaire de la celebration de leur Cene, pour estre gardé par toutes leurs Eglises, dont toutesfois ils ne sçauroient monstrer le patron en la premiere institution de l'Eucharistie; auec quel front peuuent-ils condamner l'Eglise Catholique qui a appris toutes ses formes de l'ancienne tradition des Apostres? *Nostre Seigneur*, dit sainct Augustin, *ne commanda pas en la derniere Cene, auec quel ordre le Sacrement seroit pris puis apres, afin de laisser cela aux Apostres, par lesquels il deuoit ordonner les Eglises.* Lesquelles paroles, encore qu'elles soient dites sur l'ordre du temps, neantmoins il appert que sainct Augustin les entend generalement des formes de la celebration. Que les Ministres addressent donc leurs plaintes aux Apostres, & qu'ils leur remonstrent que comme bons disciples de nostre Seigneur, ils se deuoient tenir à la simple forme que leur maistre leur auoit prescrite par son exemple, sans allonger le seruice, comme ils ont fait par les requestes, prieres, supplications, & actions de graces, qu'ils ont introduites au seruice.

Aug. ep. 118. ad Ianuar. Saluator non præcepit quo deinceps ordine, sumeretur vt Apostolis per quos Ecclesias dispositurus erat, seruaret hunc locum.

Quant à ce que le Ministre insinuë en passant, du langage entendu au seruice, outre ce que nous en auons dit, Nous proposons à nos aduersaires vne condition si equitable, qu'il n'est pas en leur puissance de la rejetter qu'auec vne insigne dureté & obstination. Nous leur disons donc qu'ils nous preuuent par quelque témoignage irreprochable, qu'au temps que la France fut premierement faite Chrestienne le seruice se faisoit en François, ou que depuis souz le Regne de nostre premier Roy Chrestien Clouis, la langue vulgaire ait esté introduite au seruice, au moins que cela se soit fait long temps depuis souz les Charlemagnes, & sous les Saincts Louys, & nous sommes prests de précher & d'ecrire que c'est vn sacrilege de faire le seruice en Latin. Mais si iamais nos Eglises Françoises n'ont fait le seruice en autre langue qu'en la Latine; si iamais la langue vulgaire n'a eu de place ny à la Messe ny aux Vespres, ny au reste du seruice iusques au siecle de Caluin; si les premiers Pseaumes qu'on a iamais chantez en François dans les Temples, sont ceux du prophane Marot & de Theodore de Beze: auec quel front nous veulent-ils obliger à des formes que iamais les Eglises de France n'ont pratiquées? A quel propos introduire ces insolentes nouueautez qui condamnent toute la pieté de nos Peres.

Quant aux Messes priuées, il n'y en a nulles parmy nous, puis que les Prestres les celebrent toutes comme Ministres publics de l'Eglise: Car pour les communians il n'est pas necessaire qu'il y en ait pour rendre le sacrifice accomply. Et sainct Chrysostome pour se plaindre que personne ne communioit aux iours ordinaires, hors de la Pasque, n'en a pas pour cela quitté l'Autel ny le sacrifice, dont la fin principale est de loüer Dieu, & de le rendre propice aux hommes.

Chrysost. hom. 61. ad pop. Antioch.

Pour la Communion sous les deux especes quand les Ministres

nous auront prouué que l'ancienne Eglise n'a iamais ozé vser d'vne seule espece en ses communions, nous confesserons que nous ne pouuons auiourd'huy le faire sans sacrilege. Mais l'effronterie mesme peut-elle nier que l'ancienne Eglise voisine des Apostres en beaucoup d'occasions n'ait vsé sans scrupule d'vne seule espece? Elle en a vsé en la Communion des malades, comme il se peut recueillir de ce celebre exemple de Spiridion, dont il est faict mention en l'histoire Ecclesiastique: Elle en a vsé en la Communion des petits enfans ausquels elle ne bailloit que l'espece du vin, dautant qu'ils n'estoient pas capables de celle du pain; & cela se pratiquoit en tout l'Orient, en l'Occident, & au Midy. Elle en a vsé en la Communion des voyagers, comme il appert par l'exemple de Satyrus frere de sainct Ambroise qui en décrit luy mesme l'histoire. Elle en a vsé en la Communion des Moynes qui viuoient dans les deserts, comme nous apprend sainct Basile. Elle en a vsé aux Communions domestiques lors que durant l'orage des persecutions, il estoit permis aux Chrestiens d'emporter l'Eucharistie en leurs maisons, & de la reseruer pour la prendre quand la necessité d'aller au Martyre se presentoit. Mais de craindre de faillir apres tant d'illustres exemples de l'antiquité, ce seroit auoir vn scrupule, qui ne peut entrer qu'en l'esprit de ceux qui renuersant les promesses du fils de Dieu, & blasphemant contre son sainct Esprit, osent dire que l'*Eglise, qui est le firmament & la colomne de verité*, peut errer.

Euseb. lib. 6. hist. Eccles. c. 36.

Cyp. de lapf.

Ambros. de ob. Saty. frat. Basil. ep. ad Cæs. Pat. Tert. l. 2. ad vxorem.

1. Timoth. 3.

Pour l'adoration de l'Hostie, nous croyons que c'est vne monstrueuse impieté de croire que le corps de Iesus-Christ deuant lequel les Sages d'Orient se sont prosternez, soit present au Sacrement, & ne vouloir pas l'adorer. *Les Mages*, dit sainct Chrysostome, *ont reueré ce corps gisant mesme en la creche, & des hommes impies & barbares ayant quitté leur pays & leur maison, apres auoir faict vn long chemin & estre venus, l'ont adoré auec beaucoup de crainte & de tremblement. Imitons donc au moins ces barbares, nous qui sommes citoyens des Cieux. Eux ne voyans qu'vne creche & vn pauure logis, & rien du tout de ces choses que tu vois maintenant, se sont approchez auec vne grande reuerence: Tu ne le vois pas en vne creche, mais à l'autel, tu ne le vois pas entre les bras d'vne femme, mais tu vois le Prestre present, & l'esprit abondamment répandu sur les choses proposées: & tu ne contemples pas seulement, comme eux, le simple corps, mais tu cognois sa puissance, & toute sa sage administration, & n'ignores rien des choses qu'il a faictes, veu que tu as esté diligemment & exactement initié à tous ces mysteres.* Et donc ce qui est mis sur l'Autel, ce que le Prestre assistant tient entre ses mains, n'est-ce pas le Sacrement? Et cependant sainct Chrysostome nous coniure d'adorer ce qui est entre les mains du Prestre, comme estant le mesme corps que les Mages adorerent en la creche, & que la Vierge tenoit alors entre ses bras. Auquel sens aussi sainct Ambroise & sainct Augustin disent que la chair de Iesus-Christ est adorée és mysteres: certes comme presente, & d'vne particuliere adoration

Chrys. Hom. 24. in 1. Cor. τοῦτο τὸ σῶμα, καὶ ἐπὶ φάτνης κείμενον ᾐδέσθησαν μάγοι, καὶ ἄνδρες ἀσεβεῖς, καὶ βάρβαροι τὴν πατρίδα, καὶ τὴν οἰκίαν ἀφέντες, καὶ ὁδὸν ἐστείλαντο μακρὰν, καὶ ἐλθόντες, μετὰ φόβου καὶ τρόμου πολλοῦ προσεκύνησαν, &c.

Amb. l. 3. de SS. c. 12. August. in Psal. 95.

adoration qui regarde le sainct Sacrement, sous les voiles duquel il plaist à Iesus-Christ de se presenter à nous. Et ne faut point que ce scrupule demeure en l'ame de personne, que les Apostres ne l'ayent pas adoré en la Cene: car encore qu'ils ne se soient pas leuez de la Table pour se jetter à genoux deuant le sainct Sacrement, ils n'ont pas laissé, estans ainsi assis à Table, de l'adorer comme ils l'adoroient en sa propre forme visible. Car l'adoration ne consiste pas aux gestes exterieurs du corps qui n'en sont que les signes, mais à la reuerence interieure du cœur, qui en est la racine. Tout ainsi donc qu'encore que l'Escriture ne nous témoigne point qu'aucun Apostre se soit iamais mis à genoux pour adorer Iesus-Christ comme Dieu, non pas mesme sainct Pierre, quand il fit cette celebre confession qui luy a mis entre les mains les clefs du Royaume des Cieux: *Tu es le Christ, Fils du Dieu viuant;* neantmoins personne ne doute qu'ils ne l'ayent perpetuellement adoré en leurs cœurs, depuis l'auoir cogneu pour le Sauueur du monde. En cette mesme façon, combien que l'Escriture n'exprime particulierement aucune adoration exterieure, que les Apostres ayent renduë au Sacrement, où nostre Seigneur n'estoit pas plus adorable qu'en sa propre forme: si est-ce qu'il n'y a Ame Chrestienne qui ne se persuade aisément qu'à ces paroles de leur Maistre, *Prenez & mangez, Cecy est mon corps, Prenez & beuuez en tous, Cecy est mon sang,* ils furent saisis d'vne saincte horreur, qui leur fit adorer en leurs cœurs vn si haut & si profond mystere. Tellement que de ce qu'ils ne sont pas sortis de table pour se jetter à genoux deuant le Sacrement, on n'en peut non plus inferer qu'ils ne l'ont pas adoré; que de ce qu'ils ont souffert que nostre Seigneur leur lauast les pieds, on ne peut inferer qu'ils ne l'ayent pas recogneu comme Dieu. Ie pourrois ajouster, que se mettre à genoux n'est pas vne forme qui ayt esté tous-jours gardée en l'adoration, & que quelquesfois la ceremonie de l'adoratiõ a esté de se tenir assis, quelquefois de se tenir debout, & quelquesfois de se mettre à genoux. Mais cela requiert vn autre tẽps, & vn autre loisir. Matth. 16.

Pour dernier effort, le Ministre ajouste que, *Si l'on gardoit la simple institution de Iesus-Christ, le Prestre courbé sur l'Autel, ne demanderoit point à Dieu le salut des Saincts dont les os & les Reliques sont cachez sous l'Autel.* Mais cette proposition ressent ie ne sçay quoy de l'esprit de l'infame Vigilance, que sainct Hierosme traicte si mal en ses Epistres, à cause des blasphemes que cet Heresiarque vomissoit contre les Reliques des Martyrs, & contre l'honneur & la veneration qu'on leur rendoit en l'Eglise dés sa naissance. Car sainct Hierosme luy obiecte entre autres choses, cette coustume de l'Eglise de mettre les Reliques des Saincts sous les Autels.* *L'Euesque de Rome,* dit-il à Vigilance, *fait donc mal* (si les Reliques des Saincts ne sont pas venerables) *qui sur les corps morts de sainct Pierre & de sainct Paul, selon toy, poudre cõtemptible, selon nous, os venerables, offre sacrifice au Seigneur, & repute*

* *Hier. epist. aduers. Vigil.* Malè facit ergo Romanus Episcopus, qui super mortuorum hominum Petri & Pauli secundum nos ossa veneranda, secundum te vilẽ puluisculum, offert Domino sacrificia, & tumulos eorum Christi arbitratur Altaria.

leurs sepulchres Autels de Iesus-Christ. D'où il appert que les os des Apostres & des Martyrs estoient mis reposer sous les Autels où se celebroit le sacrifice.

Ce qu'on peut encore recueillir de ce que sainct Ambroise rapportant les particularitez de la translation des Reliques de sainct Geruais & sainct Prothais, dit qu'il les mit dessouz l'Autel, où il auoit destiné sa sepulture : Et là mesme donne vne excellente raison pourquoy les Martyrs sont mis dessouz l'Autel sur lequel Iesus-Christ est immolé, [a] *Les victimes triomphales*, dit il, parlant des precieuses Reliques de ces deux Martyrs, *entrent dans le lieu où Iesus-Christ est l'Hostie : mais luy il est sur l'Autel, comme celuy qui a souffert pour tout le monde : eux ils sont souz l'Autel, comme ayans esté rachetez par sa Paßion. Ie m'estois destiné ce lieu pour ma sepulture : car il est iuste que le Prestre repose où il a accoustumé d'offrir : mais ie cede aux victimes sacrées la main droite ; ce lieu estoit deu aux Martyrs.* Or que dés la primitiue Eglise ce fust la coustume que le Prestre à l'Autel demandast la *protection de Dieu à ses fideles*, (car ce sont les paroles du Canon) *par les merites & par l'intercesion des Saincts*, non seulement de ceux qui reposoient souz l'Autel, mais aussi de tous les autres qu'on croyoit recueillis en la gloire des Cieux ; Sainct Cyrille de Hierusalem nous en fait foy en ses Catecheses, que les seuls ignorans reuoquent auiourd'huy en doute. [b] *Quand*, dit-il, *nous offrons ce sacrifice*, (il parle de l'Eucharistie) *nous faisons mention de ceux qui ont reposé deuant nous, premierement des Patriarches, des Prophetes, des Apostres, & des Martyrs, afin que Dieu par leurs prieres reçoiue nos supplications.* Et au mesme sens sainct Augustin parlant des prieres de l'Autel, [c] *C'est iniure*, dit-il, *que de prier pour vn Martyr, par les prieres duquel au contraire nous deuons estre recommandez.* Puis donc que l'Eglise en sa fleur, en sa virginité, en ces siecles ausquels Caluin confesse que ny à Rome, ny ailleurs la vraye doctrine n'estoit point encore corrompuë, a pratiqué au sacrifice de la Messe, les mesmes choses que nous pratiquons : puis qu'elle qui n'ignoroit pas l'institution de Iesus-Christ, l'a celebrée auec les formes que nous y gardons : quelle insolente audace, & quelle desesperée fureur est-ce de vouloir renuerser l'ordre receu depuis tant de siecles, & de condamner la pieté de toutes les Eglises de la terre, qui ont tousiours constamment gardé ce qu'elles auoient appris des Apostres & de leurs successeurs ? Ainsi s'en vont en fumée toutes les obiections que le Ministre a produites, soit contre l'ordre de nostre seruice, soit contre la verité du sainct Sacrement que les Anges adorent. De sorte qu'il ne me reste plus autre chose à faire en cette occasion qu'à leuer les mains au Ciel, afin de prier Dieu que benissant le Regne de LOVYS LE IVSTE nostre legitime Prince, & le comblant de toutes sortes de prosperitez, il ajouste cette gloire à la gloire de ses autres actions, qu'il puisse vn iour repurger son Estat de monstres, & par les voyes de

[a] *Ambr. ep. 54. ad Marcell. sororem.* Succedant victimæ triũphales in locum vbi Christus hostia est. Sed ille super altare qui pro omnibus passus est, isti sub altari, qui illius redempti sunt passione. Hunc ego locũ prædestinaueram mihi. Dignum est enim vt ibi requiescat Sacerdos, vbi offerre consueuit. Sed cedo sacris victimis dexteram portionem, locus iste Martyribus debebatur.

[b] *Cyril. Catec. myst. 5.* *Διόπερ σου πάντες ἡμεῖς καὶ ταύτην προσφέρομέν σοι τὴν θυσίαν, ἵνα μνημονεύωμεν καὶ τῶν προκεκοιμημένων, πρῶτον Πατριαρχῶν, &c.*

[c] *S. August. serm. 17. de verb. Apost.* Iniuria est pro Martyre orare, cuius nos debemus orationibus commendari. *Idem tract. 84. in Ioann.*

la douceur, & par la saincteté des exemples, reünir tous ses suiets en la profession de l'ancienne creance que tant de Martyrs ont arrousée de leur sang dans son Estat. Mais pour ouurir le chemin à vne œuure si glorieuse, & si saincte, ie prie le Pere des lumieres de vouloir faire luire sur ceux qui sont separez de l'Eglise quelque rayon de la clarté qu'il départit à l'aueugle né, afin qu'éclairez de cette splendeur d'enhaut, ils puissent auec tous les fideles Catholiques voir clairement dans les paroles de son alliance, que quiconque ne croit pas que souz les symboles du pain & du vin, il nous donne vrayement sa chair à manger, & son sang à boire, ne peut auoir part à son heritage: mais est maudit auec Iudas, & auec tous ceux qui ont trouué ses paroles dures. Cela estant, leurs Ministres feront conscience d'opposer à la puissance diuine des raisons humaines: Et ne seront plus doresnauant si temeraires & si irreligieux de vouloir entrer contre nous en vn combat où ils ne peuuent estre victorieux que Dieu ne soit menteur. Cependant soit que nostre Seigneur par sa bonté illumine leurs yeux, ou que vengeans leurs blasphemes par vn iuste iugemét de son courroux, il les laisse dans les tenebres de leur erreur, ces Oracles, CECY EST MON CORPS, CECY EST MON SANG, prononcez par la bouche de verité demeureront à iamais grauez dans les cœurs des vrays fideles, qui nonobstant la repugnance & les combats des sens, les adoreront tousiours comme vn eternel monument de l'incomparable amour que le Fils de Dieu a porté à son Eglise.

Ioan. 9.

Ioan. 6.

LES MERVEILLES DE LA SAINCTE EVCHARISTIE,

DISCOVRVES ET DEFENDVES contre les Infideles.

AVEC LE SACRIFICE DE L'EGLISE Catholique, Apoſtolique, & Romaine.

APPROBATION.

NOVS soubz-signez Docteurs Regens en faculté de Theologie à Paris, certifions auoir entierement veu & leu le present liure intitulé, *Les merueilles de la saincte Eucharistie, discouruës & defenduës contre les infideles*, Auec le Sacrifice de l'Eglise Catholique, Apostolique, & Romaine, Par F. N. COEFFETEAV Professeur en Theologie, & Prieur du Conuent des freres Prescheurs à Paris. Auquel n'auons rien trouué qui soit contraire ou repugnant à la foy Catholique, Apostolique, & Romaine. En foy dequoy auons signé cette presente, ce 24. Septembre 1605.

G. BILLAVD.

F. MATHIEV Carme.



LES MERVEILLES DE LA SAINCTE EVCHARISTIE.

DISCOVRVES, ET DEFENDVES CONTRE les infideles.

PREMIER DISCOVRS.

Auquel est declaré comme la Foy est entierement necessaire, non seulement au sujet de l'Eucharistie, mais aussi en tous les points de la Religion Chrestienne.



LE [a] *premier fondement de la saincte Cité de Hierusalem est de Iaspe*, dit l'Oracle celeste, representant l'Eglise sous l'image de Hierusalem. Sans doute pour nous apprendre que la Foy dont le Iaspe est le symbole & la marque, nous sert d'entrée aux mysteres de nostre Religion, nous en donnant l'éclaircissement & la parfaicte cognoissance. a *Apoc.* 21. Fundamentum primum iaspis.

Ceux qui ont traicté particulieremét des vertus de cette pierre, remarquét qu'elle est souueraine pour les yeux & pour tout le chef de l'hóme, purgeant heureusement les sens. [b] Mesme l'on a creu anciennemét qu'elle auoit vne force admirable cótre les charmes & enchantemés: à raison de quoy tous les Orientaux auoiét de coustume de la porter sur eux. Cóme donc le Iaspe soulageát les yeux, sert encore à dissiper les phátosmes & les prestiges des encháteurs: la Foy aussi fait euanoüyr toutes les illusions & toutes les impostures de Satá & de l'heresie, empeschát que nos esprits ne reçoiuent les impressiós de l'erreur. D'ailleurs le Iaspe a cette vertu cogneuë à tout le móde, qu'il étáche b *Plin. lib.* 73. *c.* 9.

le sang; & de mesme la Foy sert à arrester les discours de la chair & du sang, c'est à dire des raisons humaines, qui veulent affoiblir les veritez diuines. c Il se trouue du Iaspe, dans lequel on void la figure d'vn homme ayant vn bouclier pendu au col, tenant en sa main vn jauelot, & sous ses pieds vn serpent, & l'on croit que celuy-là sert de defense à l'homme contre ses ennemis. N'est-ce pas tousiours pour nous monstrer que la Foy foulant aux pieds les ruses du serpent qui trompa le premier homme, nous sert de bouclier pour soustenir les atteintes des heretiques, & de glaiue pour les combattre? Ainsi ne fut-ce point sans mystere que le premier fondement de la saincte Cité fut étoffé de cette pierre.[d] *Ie feray toutes tes defenses de Iaspe*, luy dit vn autre Oracle.

c Vinc. in spec. natur. Inuenitur in iaspide scutum habens in collo, & cuspidem in manu, & sub pedibus serpentem; item & alius in quo sit homo, habens fasciculum herbæ in collo, cuius virtus sit omnes discernendi morbos, ac sanguinem restringendi.

d *Esa.* 54. Ponam iaspidẽ omnia propugnacula tua.

Comme donq les Egyptiens mettans des Sphinx aux portes de leurs Temples auertissoient par là ceux qui y entroient, qu'ils ne deuoient point curieusement demander la raison de tout ce qui se faisoit là dedans: Aussi recognoissant que l'entrée de nostre Temple est de Iaspe, ce nous est vn auertissement de n'y porter aucune vaine curiosité, & vn commandement d'adorer par la foy la majesté des mysteres qui y sont enseignez, si nous desirons y rien entendre, & en faire nostre profit. Aussi tout ainsi que ceux qui ne sortent point de nostre mer, peuuent nauiger souz la conduite des estoilles de nostre Pole; mais se jettant en des mondes nouueaux, & en l'autre hemisphere, ont besoin d'vne autre conduite, d'vn autre Pole, & d'autres astres: De mesme aux sciences qui ne regardent que le discours hûmain, il suffit d'estre guidez de la lumiere de la raison naturelle; mais comme l'on quitte cette terre & cette mer, comme l'on penetre dans les Cieux, dans les secrets & les merueilles de nostre Religion, il faut vne autre clarté & vn autre flambeau, à sçauoir celuy de la Foy, sans lequel nous allons hurter contre les éscueils de l'erreur & de l'infidelité.

Es sciences humaines la creance naist de la cognoissance des choses; Car iamais ie ne croirois qu'vne estoille qui séble si petite à mes yeux, fust plus grande que toute la terre, s'il n'y auoit des regles pour me le faire comprendre: Mais icy tout au contraire, l'intelligence & la cognoissance des choses depend de la creance & de la Foy, [e] *Si vous ne croyez, vous n'entendrez point*, dit Esaie. Non seulement donc c'est vn sacrilege de remettre en doute les mysteres de nostre Religió, [f] qui ont pour obiect & pour appuy la premiere verité; mais encore en vouloir curieusement sonder l'abysme, c'est vne espece de crime, qui ne se peut pardonner à vn Chrestien. [g] *Qu'a de commun*, dit vn ancien, *Hierusalem auec Athenes, l'Eglise auec l'Academie, & le Chrestien auec les heretiques? Nostre institution est prise du Porche de Salomon, qui dit que nous deuons rechercher Dieu en toute simplicité de cœur. Apres Iesus-Christ nous n'auons besoin d'aucune curiosité, ny apres l'Euangile d'aucune recherche.* Le démembrement de Penthée, le malheur qui arriua à Acteon (pour n'estendre dauantage ces fables) sont autant de tableaux où les curieux peuuent

e Nisi credideritis non intelligetis. *Esa.* 7. *Ex vers.* 70. *inter.*

f *S. Thom.* 2.2.q. 1. ar. 1.

g *Tertul. de præsc. aduers. Hereticos.* Quid Athenis & Hierosolymis? Quid Academiæ & Ecclesiæ? Nostra institutio de Porticu Salomonis est, qui monet Deum in simplicitate cordis quærendum, nobis curiositate opus non est post Christum, nec inquisitione post Euangelium.

Ouide és metamorphoses.

peuuent voir la peine de leur vanité. Ny les yeux ne se trouuent bien des'arrester trop à contempler la splendeur du Soleil, ny vne ame de rechercher si curieusement les choses sainctes, que Dieu a voulu nous estre cachées. [a] *Quand tu auras trouué du miel, manges en à ta suffisance, de peur que t'en emplissant tu ne sois contraint de le reuomir*, dit le Sage. L'on dit qu'il y a vne espece de [b] Palmier dont les dattes estant encore en leur verdure etanchent la soif de celuy qui en vse, & le rafraichissent beaucoup plus que ne sçauroit faire l'eau froide; mais si on les cueille quand elles sont meures, & que l'on en mange, elles enyurent & troublent les sens, dérobant à l'homme le iugement & la raison: Ainsi celuy qui veut se contenter d'vne sobre cognoissance des mysteres diuins, il y trouue son salut, mais celuy qui veut manger le fruict meur, & l'assaisonner à son goust y rencontre les occasions de sa ruine. Ils sont comme le feu. [c] Le Satyre le voyant la premiere fois, le voulut baiser & embrasser, mais Promethée luy cria, Bouquin tu te gasteras, car il brusle quand on y touche, mais il baille lumiere & chaleur, & est vn instrument seruant à tout artifice quand on en sçait bien vser.

a *Prou.* 25. Mel inuenisti, comede quantũ sufficit tibi; ne fortè saturatus euomas illud.

b *Theophraste l'appelle Balame.*

c *Plutarque au traitté comme on peut receuoir vtilité de ses ennemis.*

Il faut donq y apporter de la discretion. Car [d] comme Pline rapporte, qu'en la Prouince de Syréne il y auoit vn Rocher consacré au vent du Midy qui ne souffroit point qu'on l'approchast de trop prés, mais vouloit estre adoré de loin: que si quelqu'vn s'ingeroit de le toucher, au mesme temps le vent faisoit leuer vne poussiere qui alloit donner dans ses yeux: De mesme ces diuins mysteres demandent du respect, & ne souffrent point ceux qui se font acroire qu'ils sont capables d'en comprendre la grandeur.

d *Plin. l.* 2. *c.* 45. In Cyrenaica Prouincia, rupes quædam Austro sacra traditur, quam sit prophanum attrectari hominis manu, confestim Austro voluente arenas.

He bon Dieu! comme dit le Sage, [e] *difficilement comprenons-nous les choses qui sont en la terre, & trouuons à grand peine celles qui sont en nos mains; Et qui est donc celuy qui par ses recherches trouuera celles qui sont dans les Cieux?* Ce fut pourquoy l'Ange Vriel (si nous donnons creance à ce que porte le 4. d'Esdras 4. chap.) reprist aigrement ce personnage qui vouloit trop cognoistre des secrets de Dieu: Car luy ayant demandé que pour auoir la cognoissance de ce qu'il desiroit si ardamment, il s'acquitast premierement de trois choses; [f] *Qu'il luy pesast vne liure de feu, qu'il luy mesurast vne aulne de vent, & qu'il feist retourner le iour qui s'estoit écoulé.* Et luy auoüant ingenuëment que cela estoit hors de son pouuoir & de celuy de tout homme; *Comment*, luy repartit l'Ange, *si ie t'interrogeois combien il y a de demeures au cœur de la mer, combien il y a de veines au commencement de l'abysme, ou bien combien il y en a au firmament, ou quelles sont les yssuës du Paradis; Tu me pourrois dire, ie ne suis point encore descendu dans les abysmes, ny aux Enfers, ny iamais ie ne montay au Ciel, mais ie ne t'ay interrogé que du feu, & du vent, & du iour, toutes choses qui te sont familieres:* [g] *Si donc tu ne peux comprendre les choses qui croissent auecques toy, comment pourra ton vaisseau comprendre les voyes du Seigneur?*

e *Sap.* 9. Difficile æstimamus, quæ in terra sunt, & quæ in prospectu sunt inuenimus cum labore, quæ autẽ in cælis sunt quis inuestigabit?

f 4. *Esd.* 4. Pondera mihi libram ignis, mensura mihi flatum venti, reuoca diem, quæ præteriit.

g Tu quæ tecũ sunt coadolescentia capere non potes, & quomodo poterit vas tuum capere Altissimi viam.

A la verité il faut confesser qu'il y a maintes choses en la nature, desquelles mesmes les plus capables ont peine de donner la raison: [q] Comme est-ce que l'aymant attire le fer? & de telle sorte que l'on a veu en l'Egypte vn simulacre de la Reine Arsinoé suspendu en l'air, aussi bien qu'vne autre image du Soleil qui estoit dans le temple de Serapis, sans estre soustenus d'ailleurs que de l'aymant? [r] Vn Philosophe croit que cette pierre estant animée influë la vie au fer, & par ce moyen l'attire à soy. Y a-t'il rien au monde de si inepte que ce discours? [s] Vn autre se persuade que le fer regarde l'aymant comme sa fin, & que partant il le recherche, ne plus ne moins que les choses pesantes le centre du monde, & le feu sa sphere. Mais d'où vient donc que la distance des lieux empesche son inclination, & fait que l'vn ne recherche point l'autre; & que mesme frottant l'aymant du jus de l'ail, ou du sang de bouc on croit que cette force s'esteint? Et pour ceux qui se figurent que l'aymant est doüé de quelque qualité qui est la cause de cela, nous pourroient-ils dire ce que c'est de cette qualité? A mon iugement aussi peu que nous apprendre comme il arriue au contraire, [t] qu'vne autre pierre nommée Theamedes reiette & chasse au loin le mesme fer, sans qu'il soit possible de les allier.

q Theophra. lib. de lapid. Luc. lib. 6. Plin. l. 16 c. 15. & 16. Solinus c. 56. Ruff. l. 11. Hist. Eccl.

r Thales apud Arist. l. 1. de anima c. 2. tex. 32. Diogen. Laer. in eius vita.

s Alexand. lib. 2 q. natur. c. 3.

t Plinius l. 36. c. 16.

Qui peut encore dire comme la [v] Remore, vn si petit poisson au milieu des orages & des tempestes, malgré les vents arreste les plus grands nauires, ce que toutes les anchres & le cordage qu'on y pourroit employer ne sçauroit faire? Car que ce ne soit point vne fable on le peut voir par les histoires que nous en auons. Comme est-ce de rechef que le [x] Coq auec le battement de ses ailes effraye le Lyon, & le Basilic? Et pourquoy est-ce que si [y] vne cheure prend en sa bouche de l'herbe qui se nomme *Eringium*, le chardon à cent testes, tout le troupeau s'arreste iusques à tant que le cheurier vienne oster cette herbe à la cheure qui l'a en sa gueule? Et quelle chose cause le flux & reflux de l'Ocean, pour ne faire point vne plus grande recherche des autres merueilles de la nature, qui emplissent nos yeux & nos ames d'estonnement? Si donc ces choses nous arrestent sans en pouuoir donner vne bonne raison, comme est-ce que nous aurions tant de vanité que de nous croire capables d'arriuer à la parfaite cognoissance de celles qui sont reculées de nos sens, comme les mysteres de nostre Religion? Certes tout ainsi (s'il est loisible de donner quelque lumiere aux choses saintes par les comparaisons prises des profanes) que pour sortir du [z] Labyrinthe il fallut que Theseé se seruist du fil que luy bailla la Princesse de Crete. Aussi qui veut ne se perdre point en ce Dedale des points de nostre creance, il faut qu'il se serue de la conduite de la Foy de l'Eglise: Car autrement quel discours humain nous pourra seulement faire conceuoir, ce que nous ne pouuons ignorer sans l'interest de nostre salut? Il nous est commandé d'adorer vn Dieu en trois personnes, qui participant vne mesme essence, & ne partageant nullement leur pouuoir, ne laissent

v Plin. l. 32. c. 1. Echeneis ruant venti licet & sæuiant procellæ imperat furori, viresque tantas compescit, & cogit stare nauigia, quod non vincula vlla, non anchoræ pondere irreuocabili iactæ, &c.

x Ambro. l. 6. Hexam. Plin. lib. 8. c. 10.

y Plutar. de sera Numinis vindicta.

z Ouid. Catullus.

pas d'auoir leurs proprietez distinctes, sans que l'on se puisse imaginer en cette Trinité aucune diuision d'essence, ny en l'vnité aucune confusion des personnes.

Mais qui nous peut faire croire ces choses par les raisons humaines? Ie sçay que les anciens pour nous y donner quelque lumiere, ont employé les exemples pris de la nature; où il semble que Dieu tout-puissant ayt tracé les images de cette verité. Au Soleil, outre le corps de cét astre l'on remarque la splendeur & la chaleur, comme l'on fait encore au feu. En nostre Ame les trois puissances peuuent estre le symbole de la Trinité, & l'on essence de l'vnité. Mais qui ne void le manquement de ces comparaisons, & l'insuffisance de ces rapports? Car & la splendeur & la chaleur au Soleil & au feu, & les trois facultez en nostre ame sont des accidents, sont des qualitez: ce que l'on ne doit pas seulement s'imaginer pouuoir estre en la Trinité des personnes diuines.

C'est pourquoy [a] Sainct Thomas ne veut pas que l'on se mette en deuoir de prouuer ces choses par les raisons naturelles, tant pour ce que ce seroit pecher contre les loix de la Foy, comme aussi pour ce que ce seroit exposer nostre Religion à la risée des infideles, qui se moqueroient entendant de si foibles raisons pour prouuer de si hauts mysteres. Aussi voit-on que les Philosophes anciens pour toutes ces considerations qui leur estoient familieres, ne se sont iamais esleuez à la moindre pensée de ces merueilles, que tous nos Theologiens protestent leur auoir esté entierement incogneuës. Et ne sert de rien d'alleguer [b] Aristote, qui fait tant de cas du nombre de trois: car il ne pensoit à rien moins qu'à la saincte Trinité que nous adorons. Seulement vouloit-il dire, qu'à cause de la perfection de ce nombre les anciens desiroiét que trois choses se trouuassent au seruice des Dieux. Car ainsi les Chaldeens & les Ethiopiens les honoroient auec l'encens, l'or & la myrrhe; Et les Grecs auec le feu, l'hostie, & l'Autel. Au reste ce seroit mettre à la question Trismegiste, & Platon, pour leur faire dire ce qu'ils n'eurent iamais en l'ame, qui voudroit recueillir de leur paroles la moindre confession de ces choses. Mais passons outre.

[a] 1. p. q. 33. ar. 5.

[b] 1. de cælo. Hoc à natura numero sumpto, perinde atque quadam illius lege, & in Deorum sacrificiis vti solemus.

En l'incarnation que de merueilles qui s'éleuent au dessus des loix de la nature? Car quant à moy il me semble que cette cause premiere qui est Dieu a monstré en ce mystere, plus qu'en tout autre qui l'ait precedé, combien peu il a desir de souffrir que sa creature luy donne loy, ne se tenant à rien du monde de ce que nous fait voir le commun cours des choses. Qui a iamais conçeu que celuy auquel l'Vniuers est estroit fust enfermé dans les flancs d'vne Vierge? Qui pourroit croire que l'Eternité dependist du temps, l'immensité du lieu, la toute-puissance de l'imbecillité? A-t'on iamais veu que la fille fust mere de son pere, qu'vne estoille enfantast vn Soleil, ou qu'vn ouurage donnast l'estre à son ouurier? Et neantmoins toutes ces merueilles se rencontrent

en ce ſuiet, auec vn monde d'autres que la ſuite de nos diſcours nous obligera d'expliquer plus particulierement.

Mais pour ne courir pas tout ce qu'il y a d'admirable en noſtre creance, qui ſeroit entreprendre de conter les eſtoilles du firmament, arreſtons-nous au point de la Reſurrection des morts, que les anciens ont tenuë ſi certaine non ſeulement en general, mais encore en particulier, qu'en l'Egliſe d'Aquilée, lors que pendant le ſeruice on chantoit le ſymbole de la Foy, quand l'on en venoit à ces mots, *Ie croy la Reſurrection de la chair*, le peuple ſe touchant le front diſoit, [c] *Ie croy la Reſurrection de cette chair.* Combien eſt-il rude à la nature de confeſſer cette verité? Que de raiſons au contraire a produittes la Philoſophie ſe tenant à ce qu'a dit [d] Ariſtote, que *de la priuation à ſon habitude il n'y a point de rentrée.*

c *Ruffinus in Symb. inter opera Cypr.*

d *Lib. 5. Phyſ. c. 4. tex. 37. lib. 2. de gen. c. 11. tex. 70.*

Car ce que l'on dit des [e] Platoniciens, qu'ils ont creu, que certaines reuolutions des Cieux & des Aſtres eſtant acheuées, & ce grand An, dont il eſt ſi ſouuent parlé en leurs écrits eſtant accomply, les meſmes cauſes & les meſmes effets qui ont eſté retourneront; de ſorte, pour exemple, que ſelon leur dire, comme le Philoſophe Ariſtote en la ville d'Athenes dans le Lycée a enſeigné ſes diſciples, auſſi ces longues années eſtant écoulées, & apres toutes ces reuolutions, le meſme Ariſtote reuiendra, la meſme villle, & la meſme eſcole; outre que c'eſt vne pure fantaiſie & imagination, qui n'a point de fondement en la vraye Philoſophie, encore le temps qu'ils ont preſcrit à cette merueille en doit rendre le conte ſuſpect. Car le moindre terme qu'il nous donnent eſt de 36. mil ans, ſe figurant qu'il faut autant de temps au neufieſme Ciel, pour accomplir ſon cours de l'Occident en l'Orient. Mais le ſage Roy Alfonſe en ſes tables allonge bien les années: car il tient que ce mouuement ne ſe peut paracheuer, qu'en 49. mil ans, & ainſi il faudroit attendre bien des ſiecles pour conuaincre de fauſſeté ces Platoniciens, comme il eſt croyable que ç'a eſté à deſſein qu'ils ont pris ce long terme, afin de n'eſtre pas ſi toſt démentis d'vne choſe qui n'a point d'apparence en la nature.

e *Aug. lib. 12. de Ciuit. Dei c. 13.*

Nous voyons bien aux Aſtres, aux Plantes, & aux ſemences quelques images de la Reſurrection; car ce Soleil ayant paru en ſon Orient, & ayant paſsé par le Midy à l'Occident où il cache ſa lumiere, remonte au matin au poinct de ſon Orient, & ſe leue pour nous éclairer comme auparauant. Les Arbres depoüillez de leurs fueilles & de leurs fruits pendant les rigueurs de l'hyuer, au Printemps reprennent leur verdure; & les graines mortifiées en la terre germent & montent à fleur auec le temps.

Mais auec toutes ces raiſons l'on n'euſt iamais peu ietter en l'ame d'vn Philoſophe idolatre la creance que nous embraſſons de cette Reſurrection; car le flambeau du Soleil ne s'eſteint pas pendant noſtre nuict, mais il luit ſur l'autre hermiſphere, & y fait le iour de nos An-

tipodes: la racine des Plantes ne meurt pas pour la froidure de l'hyuer, & aux semences parmy leur corruption le germe se conserue tousjours: au lieu que nostre corps perd toute vie, tout sentiment, & tout estre par la mort, sans qu'il soit plus rien qu'vne ombre, & vne vile poussiere. Et le moyen que les cendres de tous les hommes qui ont iamais esté, & qui seront, se puissent recueillir vn iour, si l'on en discourt humainement & sans la foy? Où se trouueront les reliques de ceux que les bestes des forests, que les poissons de la mer, que les oyseaux de l'air, qui auront depuis seruy de curée à d'autres animaux, ont deuorés? Certes iamais l'on ne me persuadera que ces difficultez n'ayent arresté les Philosophes idolatres. Car ce qu'a dit Phocylides, que [f] *ce n'est point chose honneste de deffaire ce bel assemblement du corps humain, puis que peut estre il y a esperance, que de la terre encore les reliques des morts retourneront en lumiere, & puis apres seront Dieux*: Ce sont belles paroles, mais au bout du conte ce n'est *qu'vn peut estre*, & vne opinion chancelante. Au lieu que ie trouue, que les [g] Payens iettoient du Cypres sur leurs morts, non pour autre raison (dit Feste) sinon que parmy les arbres le Cypres a cela, que si vne fois on l'ébranche il ne reiette point, témoignant par là le peu d'esperance qu'ils auoient des morts: D'où ie conclus que non seulement la nature n'est pas capable de nous porter à la creance de cette merueille, mais encore qu'elle fournist des raisons au contraire: de sorte que la seule foy nous y peut induire, comme au reste des choses qui gardent nostre salut.

f οὐ καλὸν ἁρμονίην ἀναλυέμεν ἀνθρώποιο, καὶ τάχα δ' ἐκ γαίης ἐλπίζομεν ἐς φάος ἐλθεῖν λείψαν' ἀποιχομένων· ὀπίσω δὲ θεοὶ τελέθονται.

g *Festus in dict.* Cupressus, *Item Claud.* Quercus amica Ioui tumulos tectura Cupressus.

C'est pourquoy les difficultez que l'on remarque en la saincte Eucharistie, Soleil des Sacrements, surpassant le discours humain, & estant au dessus des loix de la nature, ne doiuent nullement empescher la creance que nous sommes obligez de donner aux paroles de celuy qui est l'Oracle de verité, ou plustost la mesme verité Iesus-Christ, qui l'a laissée en son Eglise pour estre l'abregé de toutes ses autres merueilles. Les ouurages imitent tousiours la perfection de leurs ouuriers, & l'effect est tousiours l'image de sa cause. [h] Apelles se fait recognoistre à vne seule ligne subtilement tirée sur vn tableau: [i] la colombe d'Archytas imite le vol des naturelles, [x] & la vigne de Zeuxis attire sur ses rameaux les oyseaux du Ciel, qui viennent en becqueter les grapes comme si elles estoient pleines de suc. Tous les peintres ne sçauent pas si bien faire, mais il faut rapporter cela à la suffisance de ces grands hommes, qui ayant de plus belles idées que le commun de leurs compagnons, & les sçachant mieux mettre en œuure, ont emporté la palme de la peinture, faisant des choses qui n'appartenoient qu'à eux.

h *Plin. l. 35. c. 10.*

i *Fauorinus apud Gellium l. 10. noct. Att. c. 12.*

x *Plin. l. 35. c. 10.*

Ceux donc qui se representeront que le fils de Dieu a vne sagesse incomparable pour conceuoir des merueilles, & vne puissance infinie pour les esclorre, ne demanderont iamais autre raison de ce qu'il fait d'admirable, & au Sacrement de l'Autel, & ailleurs, que sa volonté qu'il nous a si clairement expliquée en sa parole.

Car d'en demander des exemples, ou des raisons, c'est hors de propos, comme l'a [l] dit sainct Augustin, parlant de l'incarnation. *Icy,* (dit cette grande lumiere de l'Eglise) *si l'on cherche des raisons, ce n'est plus vne merueille; si lon demande des exemples, ce n'est plus chose singuliere. Confessons ingenuëment que Dieu peut faire maintes choses que nous n'entendons pas: En toutes ces choses la raison de l'effet c'est la puissance de la cause.*

l *August. ep. 3. ad Volus.* Hîc si ratio quęritur, non erit mirabile; si exemplum poscitur non erit singulare. Demus Deum aliquid posse facere quod nos fateamur inuestigare non posse, in talibus rebus tota ratio facti est potentia facientis.

A la verité ce qui fait que l'ignorant s'effraye & s'estonne de l'Eclypse de la Lune, comme il en prist à Nicias, d'où s'ensuyuit la perte d'vne bataille, c'est qu'il ne sçait pas la cause de cecy, mais l'ayant aprise, son estonnement cesse: de maniere que ce ne seroient plus des merueilles au Sacrement, si l'on en pouuoit donner quelque raison naturelle. Mais comment seroit-ce vne chose singuliere, si l'on en produisoit des exemples? Vous ne diriez plus que le Phenix fust chose singuliere, s'il y auoit des oiseaux de son espece.

Cette grande Majesté voulant donc que l'Eucharistie fust admirable & singuliere, y a laissé des effets dont la nature ignore la cause, & dont nous n'auons aucuns exemples en l'vniuers, afin que nous nous tenions à sa toute-puissance, qui fait au Ciel & en la terre ce qu'il luy plaist. Pour donner dauantage de lumiere à ce discours, il faut emprunter des Scholastiques ce qu'ils ont escrit de ce sujet. Ils nous enseignent donc que la puissance de Dieu, quoy que du tout simple en elle mesme, comparee toutefois aux effets, se diuise & se partage en celle qu'ils appellent Ordinaire, & l'autre qu'ils nomment Absoluë. L'Ordinaire est celle qui regarde le commun cours & ordre des choses. L'Absoluë est celle qui n'a point ces bornes ny limites, mais qui a pour obiect tout ce qui se peut faire, non seulement tout ce qui se fait. Or selon l'ordinaire il est certain qu'il y a maintes choses que Dieu ne fait pas; comme, que le Soleil s'arreste, que le feu descende en bas, ou ne brusle point, lesquelles toutefois il peut faire de puissance absoluë: comme au temps de [m] Iosué le Soleil s'arresta pour fauoriser la victoire du peuple d'Israel, & selon la meilleure opinion tout le reste des Cieux, & toutes les spheres auec leurs astres s'arresterent comme luy, Dieu le voulant ainsi pour ne point ietter de desordre en l'Vniuers: Et du temps [n] d'Helie le feu descendit du Ciel pour deuorer les Cinquanteniers, comme il auoit fait autrefois pour foudroyer Sodome & Gomorrhe; Et en la fournaise [o] de Babylon il ne brusla point les innocens compagnons de Daniel.

m *Iosue c. 10. Abulens. in illum locum.*

n 4. *Reg.* 1.

o *Dan.* 3.

Suiuant ces veritables principes les meilleurs Philosophes adjoustent, qu'il y a maintes choses que Dieu n'a point faites, & ne fera iamais, que toutefois il a peu faire. [p] Aristote s'imagine que l'Vniuers a esté creé dés l'eternité & deuant tout temps, & ie ne pense pas (qui est aussi la creance d'Aphrodisee) qu'il ayt iamais defendu opinion si constamment que celle-là. Mais les raisons qu'il a employées pour le per-

p *Arist. l. 8. phys. c. 1. & 1. de cælo & 2. de ortu & inte. & 12. Meta.*

ſuader ſont ſi froides que [q] ie le trouue auſſi iuſtement accusé deuant le Pontife d'Athenes, d'auoir contre la commune creance de toute la Grece ſemé cette mauuaiſe doctrine dans le Licée, comme iniuſtement calomnié d'auoir contre la ſuperſtition du ſiecle, enſeigné qu'il n'y auoit qu'vn Dieu, & que le reſte c'eſtoient vaines idoles. La Foy donc foulant aux pieds ces foibles argumens nous apprend que ce monde eſt né auec le temps, & qu'il a pris ſon commencement auec luy; ce que tous les premiers Philoſophes, comme Triſmegiſte, Anaxagore, Zoroaſte, Meliſſe, Empedocle, Pherecide, Democrite, & le Caldean Zarete auoient auſſi touſiours creu deuant Ariſtote; mais nonobſtant cette verite rien n'empeſche que l'on ne donne cela au pouuoir de Dieu, qu'il eſtoit en luy de former ſa creature deuant les ſiecles, ne dependant en cela nullement du temps. Et ſans doute s'il eſt vray (comme cette opinion a vn bon [r] Auteur) que demeurant d'accord que le Soleil ayt eſté eternellement, il a peu auſſi dés l'eternité ietter les raiz de ſa ſplendeur, ie ne voy pas pourquoy l'on trouue incroyable, que Dieu eſtant tout-puiſſant dez l'eternité, il ayt éclos ſon ouurage dez lors ſouuerainement, puis que cela n'enueloppe aucune contradiction. De moy ie croy que cela ne luy eſtoit pas moins poſſible que de créer mille mondes s'il l'euſt voulu, auec celuy qu'il a creé. Icy de rechef nous ſommes aux priſes auec Ariſtote. Il eſt d'accord qu'il n'y a qu'vn monde, comme l'auoient ainſi enſeigné deuant luy Thales, Pythagore, Heraclite, Zenon, & ſon maiſtre le diuin Platon reiettant les refueries de Democrite, & les ſonges d'Anaximenes, d'Archelaüs, de Metrodore, de Diogene, de Leucippe, & des autres moins renommez Philoſophes; mais [ſ] il lie tellement les mains à celuy qui l'a fait, qu'il ne le croit nullement capable d'en produire ſeulement vn ſecond, ſe figurant que cetuy-cy a epuisé & conſumé toute la matiere neceſſaire pour en baſtir vn autre. [t] Mais il deuoit croire qu'il eſt en luy d'en créer de toute nouuelle pour la faire ſeruir à ſon ouurage; de ſorte que nous ſouſtenons qu'il eſtoit au pouuoir de Dieu, & eſt encore s'il en auoit le deſſein, de faire vne infinité d'autres mondes, & ne doit-on pas craindre que pourtant cela enfantaſt du deſordre, quoy qu'Ariſtote le vueille perſuader auec des raiſons ([v] dit Plutarque) qui ont plus d'apparence que de verité: La ſageſſe diuine l'empeſcheroit touſiours, faiſant ſi bien que chacun de ces mondes auroit ſa terre & ſa mer, & chacun ſon centre à part, & conſequemment ſes mouuemens propres, de ſorte que l'vn ne troubleroit point la conſtitution de l'autre, ny par reſiſtance qu'il luy feiſt, ny par heurts qu'il luy donnaſt.

Mais laiſſant à part toutes ces ſubtilitez, matiere des eſcoles, la raiſon de ce que nous auons dit eſt, que [x] la cauſe premiere qui eſt Dieu, n'eſt nullement ſuiette à l'ordre des cauſes ſecondes, mais pluſtoſt cét ordre luy eſt ſujet, puis qu'il l'a eſtably, de maniere qu'il le peut changer ſi bon luy ſemble eſtant du tout libre en ſes actions, comme auſſi il

q *Diogenes Laert. in vita Ariſt.*

r *Aug. lib. 6. de Trinitat. c. 1.*

ſ *1. de Calo c. 8.*

t *Vide Iuſtin. Martyr. in diſſ. contra Ariſt.*

v *Plutarque au traité des Oracles qui ont ceſſé.*

x *D. Th. 1. p. q. 105. art. 7. De potentia.*

pouuoit dés la premiere institution des choses, leur donner vn autre cours que celuy qu'elles ont, s'il l'eust ainsi voulu: y Voire mesme arriuant qu'il apportast du changement en l'vniuers, ce seroit mal parlé de dire que cela se feist contre la nature, puis que sa volonté est la nature des choses.

Ainsi voyons-nous (dit le a Prince de l'Escole) que quand les corps d'icy bas se departent de leur mouuement ordinaire pour suiure l'influence des astres qui leur commãdent, leur nature pour tout cela n'en est en rien interressée, estant tous tenus d'obeïr. Ce qui fait que le flux & reflux de l'Ocean, quoy que l'inclination de l'eau soit de rouler en bas, n'est nullement estimé violent, dautant que l'influence d'vn corps celeste, à sçauoir de la Lune, en est la cause: parquoy quelque changement qu'il y ait en l'vniuers, cela venant de Dieu, il ne peut estre estimé contraire à la nature, sur qui il a vn pouuoir absolu. De maniere qu'encore qu'au Sacrement il face qu'vn corps soit aũ ciel, & à vne infinité d'Autels; que la quantité ne s'estende point en l'espace; que les accidents persistent hors de leur sujet, hors de la substance, & mille autres choses contre le cours ordinaire: l'estonnement, comme nous auons dit, n'en doit point destruire la creance, ny la creance estre estimée vaine, puis qu'elle a vn tel appuy comme le pouuoir infini de Dieu. b *C'est luy qui fait des merueilles que l'on ne peut comprendre, & qui sont sans nombre.* Posons donq pour base de nostre creance ce symbole de Pythagore. c Qu'il n'y a rien si admirable de Dieu, ny des traditions diuines, que l'on ne doiue croire.

Icy le Curieux m'obiectera, qu'il y a beaucoup de choses que Dieu ne sçauroit faire, mesme du commun consentement de tous les Theologiens: par exemple, me dira-t'il, il ne sçauroit mourir, il ne sçauroit mentir, il ne sçauroit pecher, & d comme disoit le Philosophe Agathon, il ne sçauroit empescher que ce qui est fait ne soit fait; comme, il ne peut rendre la virginité à celle qui est deflorée, & tant d'autres choses qu'vne insolente curiosité voudroit opposer à la puissance de Dieu. Mais ie ne veux point donner autre response, que la commune de l'escole, e Que de ces choses les vnes sont telles que non seulement ne les pouuoir pas faire est vne grande gloire à Dieu, mais encore si elles pouuoient partir de luy, elles luy rauiroient le tiltre de Dieu. Car certes s'il pouuoit mourir ou mentir, il perdroit aussi tost cette auguste qualité, veu que mesme en l'homme ces choses sont autant de tesmoignages de sa premiere offense: car sans doute s'il se fust tenu dans les bornes de son deuoir, & qu'il n'eust point fait naufrage de la Iustice originelle, son heureuse condition l'eust guaranty de ces mal'heurs-là.

Amasis deuenu Roy feist abatre les Oracles qui contre la verité l'auoient declaré innocent, encore que cela ne luy importast pas moins que de la vie, au temps qu'on les consultoit sur le larcin dont il estoit justement accusé. Sa raison estoit, que le mensonge ne peut sortir de la bouche

y *Aug. l. 26 contra Faust. c. 3.* Id cuiusque rei naturale est, quod ille fecerit: à quo est omnis modus, numerusque, ordóque naturæ.

a *D. Thomas, de potentia q. 1. art. 1. ad 3.*

b *Iob. 5.* Facit magna, & inscrutabilia & mirabilia absque numero.

c περὶ θεῶν μηδὲν θαυμαστὸν ἀπίστει μηδὲ περὶ θείων δογμάτων.

d *Arist. in Ethicis.*

e *Amb. in cap. 23. numer.* Quid ei impossibile? Illud vtique quod eius naturæ contrarium est, non quod virtuti arduum. Impossibile est ei mentiri, & impossibile istud non infirmitatis est sed virtutis & maiestatis, quia veritas non recipit mendaciũ, nec Dei virtus leuitatis errorẽ.

f *Herodot. lib. 2.*

la bouche d'vn Dieu: Qui croiroit donq que l'Eternel peust mentir? g Alexandre ayant esté blessé, & voyant couler le sang de sa playe, dist qu'à celà il recognoissoit bien qu'il n'estoit pas Dieu, les Diuinitez ne jettant jamais de telles humeurs; Et non seulemét le Dieu viuant jetteroit du sang, mais encore pourroit mourir? Certes il ne seroit pas Dieu, si cela estoit, (s'entend en la nature diuine: car qui ne croit que le Fils de Dieu est mort en chair, soit Anathême.) Mais pour le reste de ce qu'on m'opposeroit, encore que je semble bailler sur les doigts à quelques-vns qui se donnent trop de liberté aux paroles; ie dis que ce ne fut jamais bien parlé au sens que quelques-vns (non le sainct Hierosme qu'on allegue) le voudroient prendre, de dire *que Dieu ne peut faire ces choses*; h Mais plutost l'on doit dire *que ces choses ne sont nullement faisables de leur nature*, pour ce qu'elles trainent auec elles de la contradiction, qui ne souffre point qu'aucune puissance, pour immense & infinie qu'elle soit, allie & conioigne leurs extrêmes, qui sont estre & n'estre pas, cela ne pouuant estre l'objet d'aucune action. Au demeurant Dieu peut tout ce qu'il veut, encore qu'il soit impossible à la nature. i *Il a fait au Ciel & en la Terre ce qu'il a voulu. Aucune* l *parole* (c'est à dire aucune chose) *ne sera impossible à Dieu*, disoit l'Archange Gabriel à la saincte Vierge.

g Plutarch. Q. Curtius.

h S.Thom. de Potentia.

i Psal. 134. Omnia quæcunque voluit Dominus fecit in cœlo & in terrâ, in mari & in omnibus abyssis.

l Luc. 1. Non est impossibile apud Deũ omne verbum.

Iusques icy, à mon iugement, auons-nous discouru de ces choses sans contraste & sans contredit de personne, qui face profession de Religiõ. Mais maintenant nous venons aux mains auec cette prophane nouueauté, qui feignant au sujet de l'Eucharistie de ne point disputer de la puissance de Dieu, nous accuse d'ineptie en nostre forme de conclure. Et quoy, disent nos aduersaires, n'est-ce pas contre vostre propre creance, d'estimer que Dieu, pour estre tout-puissant, face ainsi toutes choses? Il m pouuoit armer douze legions d'Anges en sa passion, pour les opposer à la fureur des Iuifs, s'ensuit-il donq qu'il l'ayt fait? Il n pouuoit des pierres du Iordain que Iosué y auoit plantées susciter des enfans d'Abraham, il s'ensuit donc qu'il l'ait fait, est-il vray? De mesme ce n'est donq pas trop heureusement philosophé de dire, il peut faire que son corps soit à l'Autel, il y est donc. Mais que respondray je à cela, sinon que l'heresie se forme des monstres pour les combattre? Et qui des Catholiques pour n'auoir hanté ny l'Academie ny le Lycée, a iamais si mal diposé cét argument? Le voicy en sa forme. *Dieu fait au Ciel & en la Terre tout ce qu'il luy plaist, & tousjours sa volonté est suiuie de l'effect; Or il a voulu que son Corps fust au Sacrement de l'Autel: Il y est donc.*

m Matth. 26.

n Luc. 3. Matth. 3.

Et je m'asseure que de ces trois propositions la seule seconde peut estre disputée. Mais quelles plus fortes preuues en veut-on que les paroles du Sauueur? Les paroles en vne personne veritable sont les images de l'ame: voicy celles de celuy qui est o *la voye, la verité, & la vie*, p *Prenez & mangez, cecy est mon Corps qui sera liuré pour vous. Prenez*

o Ioan. 13.

p Matth. 26. Luc. 22. Mar. 14. 1. Cor. 11.

& beuuez, Cecy est mon sang qui sera épanché pour vous. Ma chair est vrayement viande, mon sang est vrayement breuuage. [q] *Le pain que ie donneray c'est ma chair pour la vie du monde. Si vous ne mangez la chair du fils de l'homme, & si vous ne beuuez son sang, vous n'aurez point la vie eternelle.* Y a t'il article de nostre Foy plus clairemét expliqué que cestuy-cy? *Puis que nostre Seigneur nous declare & nous dit du pain, Cecy est mon corps,* [r] dit sainct Cyrille, *qui est-ce qui osera plus en douter, & dire, ce n'est pas son corps? Et puis qu'il afferme & dit du vin, Cecy est mon sang. Qui est-ce qui osera plus en douter & dire, ce n'est pas son sang? L'on ne peut plus douter de la verité de la chair & du sang en l'Eucharistie* [s] dit sainct Hilaire. *Car selon sa parole, & nostre creance, c'est vrayement sa chair, & vrayement son sang, qui mangez & beus font que nous sommes en Christ, & Christ en nous, n'est-ce pas la verité? Qu'il arriue à ceux-là de ne le croire pas, qui nient que Iesus-Christ soit vray Dieu. Mange sans confusion*, adjouste [t] sainct Gregoire de Nazianze, *& sans doute la chair, & boy le sang, si au moins tu as desir de ioüyr de la vie, & ne fais point difficulté de croire aux paroles qui sont dites de la chair, & ne t'offense point des propos de la passion, demeurant en scrupule a raison des paroles des ennemis, mais demeure ferme & constant en la foy.* Voilà comme l'antiquité trouue les choses claires, apres les paroles du Sauueur. Que di-je les Peres? mais l'Apostre, [v] *Le pain que nous rompons*, dit-il, *n'est-ce pas la communion du Corps de Christ? Et la coupe de benediction que nous benissons, n'est-ce pas la communion du sang de Christ?*

Mais parmy cette clarté de tesmoignages de l'Escriture, les infideles ne laissent pas de choper à la pierre d'erreur. Aussi que sert la lumiere du Soleil à vn aueugle? le peut-elle empescher de broncher? C'est à eux que s'adressent ces foudroyantes menaces de [x] l'Eternel, *Le Seigneur te frapera de forcenerie, & d'aueuglement, & d'épouuantement de cœur, & seras tastant au Midy, ainsi qu'vn aueugle taste en tenebres.* Qu'ils disent donq hardiment ce qui est escrit aux Oracles d'Esaïe, [y] *Nous auons tasté apres la paroy, comme les aueugles, & l'auons tasté des mains comme ceux qui ne voyent rien, nous auons bronché en plein Midy comme au milieu des tenebres.* Car le Soleil au poinct de son Midy, n'a pas les rayons si éclatans, comme la parole de Dieu est claire au sujet de l'Eucharistie. Et toutefois la lisant & la maniant ils doutent, & comme s'ils auoient des yeux de marbre ils ne voyent rien. Aussi faut-il auoir ceux de l'Aigle, non ceux de la Chauue-souris pour voir ces Soleils. Plusieurs grands personnages, & des plus doctes de la Chrestienté se sont efforcez de leur faire tomber la taye de l'œil, & leur trauail a reussi pour quelques-vns; mais pour les autres ils ont semé sur le sable, & pour demeurer aux termes de nostre comparaison, [z] ils ont presenté des miroirs à des aueugles.

q *Ioh. 6.*
r *Cyrillus Hieroso. cath. mystag. 4.* αὐτοῦ οὖν ἀποφηναμένου, καὶ εἰπόντος περὶ τοῦ ἄρτου, τοῦτό μου ἐστὶ τὸ σῶμα, τίς τολμήσει ἀμφιβάλλειν λοιπόν; καὶ αὐτοῦ βεβαιωσαμένου καὶ εἰρηκότος, τοῦτό μου ἐστὶ τὸ αἷμα, τίς ἐνδοιάσει ποτὲ, λέγων μὴ εἶναι αὐτοῦ τὸ αἷμα.
s *Hila. l. 8. de Trinit.* De veritate Carnis & sanguinis non est relictus ambigẽdi locus, nunc enim & ipsius Domini professione & fide nostrâ, verè Caro est & verè sanguis est.
t *Greg. Naz. orat. 2. de Pasch.* ἀλλ' ἀναισχύντως καὶ ἀνενδοιάστως φάγε τὸ σῶμα, πίε τὸ αἷμα, εἰ τῆς ζωῆς ἐπιθυμητικῶς ἔχεις, μήτε τοῖς περὶ σαρκὸς ἀπιστῶν λόγοις, μήτε τοῖς περὶ τὸ πάθος βλαπτόμενος, ἑδραῖος ἵστασο, πάγιος, βέβαιος, ἐν μηδενὶ σαλευόμενος ὑπὸ τῶν ἀντικειμένων, μηδὲ πιθανότητος λόγοις παρασυρόμενος.
v *1. Cor. 10.* Panis quem frãgimus nonne participatio corporis Christi est? Et Calix benedictionis cui benedicimus, nonne communicatio sanguinis Christi est?
x *Deut. 28.* Percutiet te Dominus amentiâ & cæcitate, ac furore mentis, & palpabis in meridie sicut palpare solet cæcus in tenebris.
y *Esa. 59.* Palpauimus sicut cæci parietem, & quasi absque oculis attrectauimus, impegimus meridie quasi in tenebris.
z Quid Cæco cum speculo?

A la verité ce n'est pas vne maladie si aisée à guerir que l'heresie, mais cette vitieuse habitude s'estant emparée de l'ame, tous remedes humains semblent inutiles, il n'y a que la main de Dieu qui puisse la chasser. L'on produira vn monde de raisons appuyées sur les témoignages exprés des sainctes escritures pour combattre son opiniastreté, mais en danger de rouler comme Sisiphe vn rocher qui retombe tousjours.

[a] Il y auoit anciennement entre la Lybie & l'Egypte vne colomne où estoit graué vn homme mordu du serpent Dypsas, languissant & haletant les derniers aboys de la vie, & à l'entour de luy on voyoit vn grand nombre de femmes qui luy versoient de l'eau à boire, & d'autres qui remplissoient tousiours leurs vases; mais toutes ces eaux n'estoient point capables d'allentir son ardeur, ny d'assouuir sa soif. Ie sçay bien à quoy les Egyptiens rapportoient cette peinture; * Mais au demeurant ie ne croy pas que l'on puisse inuenter chose du monde qui represente plus naïfuement la nature de l'heresie, que celle-là. Car ceux que ce serpent a piquez ne sont plus capables de raison, & tout ce que l'on employe pour guerir leur mal est inutile, si Dieu par vne grace toute particuliere ne *leur arrache le cœur de rocher* pour leur en donner *vn de chair*, comme il parle par son Prophete.

Mais pour reprendre nostre sujet de l'Eucharistie; c'est comme vn prodige de voir ceux, qui veulent qu'on croye, que personne n'adore comme eux la majesté des escritures, douter de la veritable presence du Corps de Iesus-Christ à l'Autel, que l'Escriture enseigne & explique si clairement; & mesmes au Testament de Iesus-Christ, dont les paroles ne peuuent sans sacrilege souffrir ny receuoir de glose, que celle qu'elles portent elles mesmes. [b] L'on ne dispute de l'heritage des morts que iusques à tant que l'on ayt aporté en iugement les tables du testament du defunt: Car comme elles sont ouuertes, tout le monde fait silence, vn seul les lit, le reste escoute, le Iuge ordonne selon que portent ses dernieres paroles. *Quoy* (dit le grand S. Augustin) *cét homme gist dans le tombeau relant & pourry, & neantmoins ses paroles ont tant de poids! Le Fils de Dieu est viuant au Ciel, aßis au throsne de son pere, & l'on oze contredire à son testament?* Ouurons, ouurons les tables, & lisons ce qu'il a laissé, *Cecy est mon corps*, dit-il, *Cecy est mon sang.* Qui en pourra donc douter? Mais ne sera-ce pas frauder les heritiers & voler les pupilles, si au lieu d'vn corps qu'il a laissé l'on substitue vne ombre, c'est à dire au lieu de la chose son image seulement? Mais ne sera-ce pas pour vne perle ne donner que du verre, & pour vn riche thresor ne laisser que de la cendre à l'Eglise si l'on en vient-là?

Il demeure donc constant & asseuré que ç'a esté luy rauir ce qu'elle auoit de plus precieux & de plus cher en ce monde, quand l'on a fait croire aux peuples qu'au Sacrement elle n'auoit que les signes du corps & du sang de son Espoux! Et qui croira que les Oracles, qui luy don-

a *Pierius in Hierog. ex Æliano, & Luciano.*

* *A leur terre qui exposée aux ardeurs du Soleil demande incessamment, à raison de sa secheresse, les eaux du Nil.*

b *Aug. in Psal. 21.* Tamdiu contéditur de hæreditate mortuorũ, quamdiu testamentum proferatur in publicum. Et cùm testamentum prolatum fuerit in publicum tacent omnes, vt tabulæ aperiantur & recitẽtur. Iudex intentus audit, aduocati silent, Præcones silentiũ faciunt, vniuersus populus suspensus est, vt legantur verba mortui non sentientis in monumento. Ille sine sensu iacet in monumento & valent verba ipsius: sedet Christus in cœlo & contradicitur testamẽto eius? Aperi, legamus, qui fecit testamentum viuit in æternum, audit voces nostras, agnoscit suam.

noient les promesses du Sacrement souz les noms de pain & de vin (qui en sont la matiere) voulussent parler de ces substances terrestres qui sont elemens de la vie de nos corps, & non pas plustost du pain du Ciel, qui est la vie de nos Ames? Certes quand ie lis en Zacharie, c *Qu'est-ce qu'il a de bon. qu'est-ce qu'il a de beau, que le froment des éleuz, & le vin qui fait germer les vierges*? Si ie ne m'éleue plus haut que ces natures communes, ie ne puis voir les thresors du Messie, mais seulement le magazin d'vn marchand: où c'est que me portant par la foy à croire que cela se doit entendre des mysteres de l'Autel, ie recognois qu'en tous les thresors du Ciel, Dieu n'a rien de plus Auguste que ce qu'il a donné à son Eglise. Car il s'est donné soy-mesme sous les especes de ces natures changées par la vertu de sa parole, comme nous allons dire au discours suyuant. Et cela estant, il ne luy reste rien pour releuer le merite de son don. Mais à bon droit ce mystique Isaac peut dire de son Iacob image de l'Eglise, parlant à Esaü, à tous ces esprits profanes, heretiques, schismatiques, mescreans & infideles, d *Ie l'ay pourueu de pain & de vin, Et que sçaurois-ie plus vous faire*? Car ce pain est celuy dont il disoit en sainct Iean, e *Le pain que ie donneray ce sera ma chair pour la vie du monde*. f *Bien-heureux qui le croit, encore qu'il ne le voye pas*. Car en cela consiste le merite de la foy, qu'elle est des choses qui n'apparoissent pas. g *Tes mammelles*, dit le chaste Espoux à son espouse, *sont meilleures que le vin*. Et que veut dire cela? quel rapport de l'vn à l'autre? Le vin symbole des sciences humaines est sujet au goust, & aux yeux; aussi sont ces sciences aux preuues & aux demonstrations, & parmy elles la cognoissance precede la science, comme nous auons dit: Le lait que l'enfant succe des mammelles de la nourrice, image de la foy, n'est point sujet à ce controlle, ces petites creatures le prennent comme il leur est baillé. *Les mammelles de l'Espouse sont donc meilleures que le vin*, c'est à dire la doctrine de la foy, que les sciences du monde.

c *Zach.* 9. Quid est pulchrum eius & bonum eius, nisi frumentum electorum & vinum germinans virgines.

d *Gen.* 27. Frumento & vino stabiliui eum, & tibi quid vltra faciã?

e *Ioann.* 6. Panis quem ego dabo Caro mea est.

f *Ioh.* 20. Beati qui non viderunt & crediderunt.

g *Cant.* 4. Meliora sunt vbera tua vino.

L'antiquité a creu que parmy les Indiens h il y auoit certains hommes sans bouche, & sans langue, à raison dequoy ils ne pouuoient manger ny parler: mais pour soustenir leur vie, au lieu de viande ils alloient flairer les fleurs odoriferantes des arbres, & se nourrissoient du parfum des racines; & au lieu des paroles ils employoient les gestes & les signes des mains. En cette façon donc nos sens n'estant capables de receuoir les images de ces merueilles, nous deuons nous contenter de les adorer en esprit, & d'en protester la grandeur par vn religieux silence. Car de s'y arrester trop particulierement, & en vouloir tenter toutes les difficultés, c'est contre la defense de la Loy *briser les os de l'Agneau Paschal*, & non pas *le manger en haste*, comme il est commandé.

h *Plut. de la face qui apparoist dans le rond de la Lune, les Astomes.*

Ie sçay qu'il y a de la difficulté à combattre nos sens, mais en ces matieres ils ne peuuent estre arbitres du fait, ny iuges de la cause. Il faut leur opposer la volonté & le pouuoir de celuy qui les a creéz, & de

nostre part nous remettre en memoire tant d'autres merueilles que Dieu a acheuées, encore que nous ne les puissions comprendre.

L'on dit [i] que l'Aigle estant d'vne nature extremement chaude, ne pourroit éclorre ses petits si elle ne s'aydoit de la pierre nommée Ætites: Car se mettant dessus ses œufs elle les échauffe de sorte, qu'ils deuiendroient durs comme marbre, si cette pierre qui est fort froide, mise dans son nid ne les rafraichissoit. Nos sens aussi estant si ardens apres les apparences, il n'y a moyen de rien faire de bon en la Religion, si nous n'employons la foy pour rabattre de leur ardeur. i *Plin. l. 36. c. 21.*

Les Egyptiens adoroient Dieu souz l'image d'vn Crocodil, [l] qui seul entre les animaux a esté trouué n'auoir point de langue, pour monstrer qu'il n'y a rien en nous si digne de Dieu, comme nostre silence qui part de l'administration de ses œuures. Pratiquons le donc en ce sujet. l *Pier. in Hierog.*

Et comme Moyse en ce combat qu'eut Iosué contre les Amalechites, s'en allant en la montagne prier Dieu pour l'armée, éleua en haut [m] la verge qui auoit ruiné l'Egypte, non pour autre sujet, sinon afin que les enfans d'Israël la voyant se ressouuinssent des premiers miracles de Dieu, dont elle auoit esté l'instrument. Aussi quand nostre discours & nos sens doutent de ces sainctes veritez, éleuons cette verge de la puissance diuine, afin de leur faire souuenir d'vne infinite de miracles qui ont esté faits aux siecles passez, au moyen desquels Dieu a tesmoigné à tout le monde combien est veritable ce qu'il dit par Esaye, [n] *Mes pensées ne sont pas vos pensées, ny mes voyes vos voyes, mais autant que les Cieux sont éloignez de la terre, autant mes voyes sont éloignées de vos voyes, & mes pensées de vos pensées.* Sainct Cyrille fait à ce propos vn riche discours contre les Iuifs, qui formerent du doute sur les paroles que nostre Sauueur auoit prononcées de la future institution de ce Sacrement, & dirent, *Comment peut cét homme icy nous donner sa chair à manger? Cette parole*, dit-il, *n'appartient qu'au Iuif*, qu'à l'homme qui n'est pas charnel, qui n'est pas capable de comprendre ce qui est de l'esprit, [o] *Car celuy qui est la vertu & la sagesse de Dieu, comment est-ce qu'il ne trauailleroit si miraculeusement que la grandeur de ses œuures surpassast nostre entendement? Ne vois tu pas ce que font bien souuent les hommes mechaniques, les artisans? Il nous semble maintefois qu'ils nous promettent des choses incroyables, mais pour autant que nous les auons veus en faire de pareilles & de semblables, nous nous laissons aisément persuader qu'ils en feront encore de mesme. Comment donc ne seront pas dignes des supplices les plus violents, ceux qui estiment si peu Dieu le souuerain Ouurier de toutes choses, qu'ils osent dire, Comment! en ses ouurages? luy qu'ils cognoissent l'autheur de la sagesse, le pere de l'industrie, & que l'escriture nous enseigne pouuoir toutes choses! Mais si toy Iuif tu continuë encore à dire, Comment! suyuant ton ignorance, ie te demanderay aussi volontiers, Comment es tu sorty de l'Egypte? Comment est-ce que la verge de Moyse se conuertit en serpent?*

m *Exo. 17.*

n *Esa. 55.* Non enim cogitationes meæ cogitationes vestræ, neque viæ meæ, viæ vestræ, sed sicut exaltantur cœli à terra, ita exaltatæ sunt viæ meæ à viis vestris.

o *Cyrill. Alex. l. 4. in Ioh. c. 13.*

Comment est-ce que la main accueillie de lepre reprint au mesme instant sa premiere forme? Comment est-ce que les eaux des fleuues se changerent en sang? Comment est-ce que tes Ancestres passerent à pied sec à trauers les mers comme sur la terre? Comment est-ce que du boys donna de la douceur aux eaux ameres? Comment est-ce qu'il reiallit des fontaines d'eau d'vn rocher? Comment est-ce que le Iourdain s'arresta? Comment est-ce qu'au seul bruit des trompettes les murs de l'inexpugnable Hierico tomberent? L'on ne sçauroit nombrer les choses esquelles si l'on demande, Comment! il faut renuerser toute la sainte escriture, la doctrine des Prophetes, & de Moyse mesme.

Pourquoy est-ce donc qu'encore auiourd'huy il y a des Iuifs, des Capharnaïtes, des hommes charnels parmy nous qui ozent demander, Comment peut Christ nous donner sa chair à manger? *Iettez*[p] *les yeux sur Abraham vostre pere, & sur Sara qui vous a enfantez, Car ie l'ay appellé seul, & l'ay beny, & multiplié. Pource le Seigneur consolera Sion, & reparera toutes ses ruines.* C'est ainsi que Dieu tout-puissant affermist les esperances des Iuifs au milieu de leurs miseres, leur voulant imprimer par les premiers miracles qu'il a faits en faueur de leurs deuanciers, la creance de ce qu'il leur promettoit faire à leur auantage, quoy qu'il n'y eust guere d'apparence selon le monde. Souuenez-vous, dit il, de l'histoire d'Abraham, qui est la pierre dont vous auez esté taillez, & de Sara vostre mere. Quelle apparence y auoit-il qu'en cét âge ils eussent lignée? A la seule promesse que Dieu en fait[q] à Abraham il ne se peut tenir d'en sousrire, & de dire encore en son ame, *Peut-il arriuer qu'vn homme âgé de cent ans tire des enfans d'vne femme qui en a nonante?* Autant en prent-il à Sara, comme elle oyt faire le mesme discours. Mais quoy? au milieu de ces defiances, en ce peu d'apparence, mais en cette resistance de la nature, voilà Sara grosse d'Isaac, voilà le tout-puissant qui satisfait à ses promesses. Vos esperances venant donc à se perdre, iettez vos yeux sur Abraham & sur Sara, repensez à ces premiers miracles, dit Dieu aux enfans d'Israël. C'est à nous que s'adressent ces paroles, afin que cette consideration nous face bien sentir de la puissance de Dieu au sujet de la sainčte Eucharistie, nous representant toujours que son bras n'est point accourcy, & que d'ailleurs ce sien pouuoir n'a point d'autres bornes que sa volonté.

Grand Dieu, à la gloire duquel i'ay entrepris cét ouurage, benissant ma plume, fortifiez mes mains & éclairés mon esprit, afin qu'en ces sacrez discours ie puisse heureusement éleuer aux yeux d'Israël, de vostre Eglise, la verge de vostre diuine puissance, pour la faire adorer aux peuples, Ainsi soit-il.

p *Esa.* 51. Attendite ad Abraham patrē vestrum & ad Saram quæ peperit vos, quia vnum vocaui eum & benedixi ei, & multiplicaui eum: consolabitur ergo Dominus Syon, & consolabitur omnes ruinas eius.

q *Gen.* 17. Putasne centenario nascetur filius?

DISCOVRS SECOND: QVI EST DE de la Transsubstantiation, deduite par les tesmoignages de l'Escriture, & de l'antiquité, auec plusieurs beaux exemples faisans à ce propos.



OMME en ce grand nombre d'estoilles dont le Firmament est semé, les Philosophes pour en rendre la cognoissance plus claire & plus distincte, les ont diuisées en celles de *la premiere grandeur*, de la *seconde*, de la *troisiesme*, & ainsi des autres: * De mesme en ce riche champ des merueilles que Dieu tout-puissant a produites en l'Vniuers, les Theologiens en ont remarqué d'vne infinité de sorte, que toutesfois pour l'eclaircissemét des choses ils ont reduites à trois chefs. a Car ou bien elles sont, disent-ils, *outre la nature*, ou bien *contre la nature* (s'entend la particuliere) ou bien *au dessus de la nature*.

Premiere merueille. En la Substance.

** Iusques à la sixiéme.*

a Prater naturam, contra naturam, supra naturam.

Quand il arriue que Dieu produit les mesmes effects que la nature est capable de produire, & toutefois ne suit pas le commun cours des choses, mais se sert d'vn moyen extraordinaire, ce sont merueilles du premier rang. Par exemple, qui ne sçait que l'origine des pluyes est naturelle? Quand le Soleil a éleué les exhalaisons chaudes & humides des eaux & des lieux relants iusques en la moyenne region de l'air, où elles s'épaississent en nuée par la froideur du lieu, l'on voit que cette nuée venant à se resoudre se conuertist en pluye, qui tombe sur la terre pour l'arroser. Cela ne passe donc pas le pouuoir de la nature; & neantmoins quand cela arriue du temps d'Helie, [b] pour autant que la grande secheresse qui auoit precedé, & la chaleur de l'air, auoient osté toutes les esperances & apparences d'auoir de l'eau, & que l'air sans se monstrer moite ny humide enuoye la pluye en vn instant en vne telle abondance, cela est mis entre les merueilles de Dieu. Les tonnerres, les foudres, & les esclairs sont encore ouurages de la nature; & cependant dautant qu'ils se faisoient en la montagne de Sina par vne maniere non vsitée, & que ce n'estoit pas vn bruit confus, mais comme vne voix distincte, qui tesmoignoit la presence de Dieu en ce lieu là, [c] dit sainct Augustin, on les met au rang des merueilles.

b 3. Reg. 18.

c S. Aug. l. 3. de Tri. c. 5.

La nature donne la verdure & fait fleurir les arbres en leurs saisons; & pourtant quand la verge d'Aaron fleurist [d] au tabernacle, ce ne laisse pas d'estre vne merueille à cause de la façon prodigieuse dont cela arriue. Le Prophete Abacuc [e] pouuoit bien faire de son pié le chemin de la Iudée en Babylon, mais quand en vn moment l'Ange de Dieu l'y transporte, & luy fait voir le lac des lions où auoit esté ietté Daniel, c'est aussi vn miracle. Il y a vn monde d'exemples en l'escriture de ces merueilles du premier rang.

d Numer. 17.

e Dan. 14.

Quand d'ailleurs la nature se tient en des dispositions contraires à l'effect que Dieu produit, & qu'il se trouue en elle vne inclination naturelle qui y repugne du tout, la merueille qui suit est ditte, *Contre la nature.* Comme quand pour mettre les enfans d'Israel au chemin de la Palestine, Dieu fist rebrousser les eaux de la mer rouge, [f] & depuis remonter celles du fleuue du Iourdain, la pesanteur demeurant en l'element, ce fut contre la particuliere inclination de l'eau: Comme derechef quand du temps d'Helisée, [g] le fer nagea sur les eaux, quand en la fournaise de Babylō [h] le feu ne brusla point les enfans, ny ne toucha pas seulement leurs habillemens, qui ne voit que ce fut *contre nature*, puis que la chaleur qui restoit en ce feu, luy donnoit de l'inclination à vn effect contraire à celuy que Dieu produisoit, faisant que la flamme ne bruslast non plus qu'vn doux vent, comme porte le texte? En ce mesme rang doit on mettre l'enfantement de la Vierge mere de Dieu.

f Exod. 14.
g 4. Reg. 6.
h Dan. 3.

Mais au tiers & dernier ordre, qui est celuy des merueilles *au dessus de la nature*, l'on doit ranger ces œuures de Dieu qui luy sont tellement particulieres, que toute la nature ensemble n'est point capable d'en faire de pareilles: comme de tirer les morts du tombeau, rendre la veuë aux aueugles, vnir deux natures si distantes l'vne de l'autre, comme la diuine & l'humaine, ce qui se fait au mystere de l'incarnation. Ces choses sans doute sont des merueilles *au dessus des forces de la nature.*

Voilà sommairement comme les trois étages & les trois rangs des œuures admirables de ce grand Dieu, desquelles qui veut voir encore vn abregé plus particulier, ne doit que ietter seulement les yeux sur les augustes mysteres du Sacrement de l'Autel: Car l'on y voit, *outre le commun cours des choses*, le pain par la vertu des paroles diuines se changer en vn instant en la chair du Sauueur; ce qui se faisoit auec succession de temps, lors qu'estant mortel comme nous il en vsoit icy bas. Lon y voit vn corps retenant sa quantité & ses dimensions ne s'estendre point dans le lieu, & n'estre point mesuré de l'espace; ce qui est *contre les loix de la nature.* L'on y voit vn mesme corps en vne infinité d'Autels sans quitter le Ciel; ce que *toute la nature* ensemble ne sçauroit faire. Pour fondement donc de tous ces discours, il faut premierement poser ce changement admirable, qui ne peut estre l'ouurage que de la main de Dieu, au moyen duquel nous croyons, appuyez sur les paroles de verité, que *ces creatures sensibles du pain & du vin, passent insensiblement, & sans que l'œil du corps le découure, en la substance du corps & du sang de Iesus-Christ Redempteur du monde.* Car à la verité cecy est comme la baze sur qui sont appuyées toutes les autres veritez que nous croyons de ce suiet; consideré que l'on ne se peut proprement imaginer, demeurant és termes de l'escriture, vne autre voye par laquelle le Corps du Fils de Dieu soit present à l'Autel, que par cette *conuersion* miraculeuse. Icy ie ne dispute pas, si Dieu pouuoit de sa puissance absoluë faire élection d'vn autre moyen, pour faire que le corps de Christ fut reellement

fust réellement present en l'Eucharistie, la substance du pain & du vin y demeurant; seulement ie parle du fait, & tiens auec sainct Thomas [i] que la Transubstantiation (vsons librement de ce mot, puisque le grand Concile de Latran n'en a point fait de scrupule, & ne craignons point la delicatesse des oreilles des Caluinistes) est la cause precise & directe, non adiointe ny collateralle de la presence du Corps de Christ à l'Autel. *Le corps & le sang*, dit le [k] Concile, *sont contenus sous les especes, le pain estant transubstantié au corps, & le vin au sang.* Et si l'on demande comme ce changement se peut faire, encore qu'estant vne chose singuliere lon n'en puisse donner des exemples, si tascheray-je à le representer par vn discours de l'Escriture, qui rendra la chose fort claire. Nous lisons que du temps de [l] Nehemie, qui fut enuoyé du Roy de Perse pour rebastir le Temple de Hierusalem, comme il fut question de retrouuer le feu de l'Autel, que les Sacrificateurs, voyant la prise de la ville, auoient caché au puys d'vne valée incogneuë à tout le monde; Nehemie enuoya les fils de ces Sacrificateurs qui auoient caché le feu, pour l'aller querir & le luy apporter; mais ils ne trouuerent que de l'eau bourbeuse & fangeuse, qu'il leur commanda toutesfois de puiser, & la prenant il l'épandit sur le bois du sacrifice, & en arrousa l'Autel. Et au mesme temps les Prestres faisant leurs prieres, voilà que le Soleil qui auparauant estoit couuert de la nuë, venant à deployer ses rayons, vn grand feu s'alluma, ce qui estonna tous les spectateurs. Figurons-nous donc que comme cette eau épanduë sur l'Autel aux premiers raiz du Soleil se conuertit en flame, auec l'ébahissement de ceux qui voyoient ce miracle, les Prestres loüans Dieu: Aussi le pain & le vin mis sur l'Autel, par vn effect de la puissance de Dieu se changent miraculeusement au corps & au sang du Sauueur, à la priere du Prestre qui fait la consecration; de sorte que les paroles estants prononcées, il ny a plus autre substance que celle-là: Indubitablement aussi si nous voulons sauuer la proprieté des paroles du Sauueur, il le faut croire ainsi; Car si le pain restoit entier, il n'eust pas dit, *Cecy est mon corps*, ne se pouuant proprement dire du pain qu'il soit le corps de Christ, comme tout le monde en demeure d'accord; Mais il eust dit, *Icy est mon corps*, contre ce qu'en raportent les Euangelistes. C'est pourquoy il n'y eut iamais siecle, auquel l'Eglise ne creust cette conuersion miraculeuse, quoy qu'à la verité la suitte des temps y ayt apporté quelque plus grande clarté, comme il est arriué en plusieurs autres articles de la foy.

Voyons-le par les tesmoignages les plus clairs de l'antiquité, & commençons à Iustin Martyr. [m] Parlant donc de la saincte Eucharistie, à laquelle personne ne peut participer qui ne croit ce qu'enseigne l'Eglise des Chrestiens, *Nous ne prenons pas*, dit-il, *ces choses comme pain, & comme breuuage commun, mais*, dit-il, *comme nostre Sauueur s'estant incarné par la parole de Dieu a eu chair & sang pour nostre salut;*

[i] 3. p. q. quest. 75. art. 2.

[k] Concil. Later.

[l] 2. Mach. 2.

[m] En la 2. Apol. pour les Chrest. és. Non, vt communem panem, neque vt communem potum hæc sumimus, sed quemadmodum per verbum Dei incarnatus Iesus Christus Saluator noster, carnem & sanguinem pro salute nostra habuit: sic etiã per preces verbi Dei ab ipso Eucharistiam factum cibum, ex quo sanguis & carnes nostræ, per mutationem aluntur illius incarnati Iesu & carnem & sanguinem esse edocti sumus.

Ainsi sommes nous enseignez que cette viande sanctifiée de luy par la parole de la priere, de laquelle nostre sang & nos chairs sont nourries, par changement est la chair & le sang du mesme Iesus-Christ fait chair. La glose du Caluiniste[n] est ambiguë icy, Ce n'est point, dit-il, pain ny breuuage commun, pource qu'il est sanctifié par l'institution du Seigneur. S'il entend que cette sanctification emporte le changement de ces substances en la chair & au sang du Fils de Dieu, c'est à la verité ce que nous en croyons: mais s'il s'imagine que cette sanctification se face sans vn tel changement, il renuerse la creance & de Iustin, & de tous les Chrestiens.

Tertullian. [o] *Le pain que Christ prist, & qu'il distribua à ses disciples, il le feist son corps disant, Cecy est mon corps.* Mais Du-Plessis dira, Auoüez donc tout ensemble ce qui suit immediatement, *C'est à dire la figure de son corps.* Ce qu'il interprete comme si en ce passage, faire le pain son corps, estoit autant comme, faire le pain la figure de son corps, ou appeller le pain son corps, & donner au pain la figure de son corps. Mais qui luy pardonnera cette ignorance, apres que tant de doctes personnages versez en ce difficile autheur, luy ont montré le vray sens de ces paroles de Tertullian, qui ne veut dire autre chose, sinon que le pain qui en l'ancien Testament estoit la figure du corps de Christ, comme il prouue par ce tesmoignage de Hieremie, [p] *Venez, iettons le bois en son pain*, en la Cene fut fait le mesme corps? Si Du-Plessis se rit dauantage de cette interpretation, qu'il qualifie ignoramment du nom de sauuage figure, il s'exposera luy mesme à la risée de tous les sçauans qui n'auront autre passion que celle de la verité: Mais cét ouurage qui doit sortir de la main du meilleur maistre de l'Europe, [q] luy fera voir sa honte. Cependant nous poursuiurons les autres tesmoignages, & nous en expedierons fort promptement. Sainct Cyprian, [r] *Ce pain que nostre Seigneur donnoit à ses disciples, changé non d'effigie, mais de nature, par la toute-puissance du Verbe, a esté fait chair.*

Sainct Chrysostome, [f] *Est-ce pain que tu vois, est-ce vin? descendent-ils comme les autres viandes au retrait? Ia n'aduienne, ne t'imagine pas cela; Car comme la cire estant approchée du feu luy deuient semblable, il ne demeure rien de sa substance, il n'en reste rien: ainsi pense qu'icy les mysteres sont consumez par la substance du corps.*

En sainct Ambroise parmy vne infinité de beaux passages, dont nous en employerons quelques-vns cy aprés, l'on trouuera cettuy-cy, [t] *Ce pain est pain deuant les paroles des Sacrements, mais depuis que la consecration est suruenuë, de pain il est fait la chair de Christ.* Du-Plessis se rend ridicule, s'efforçant de rapporter ces paroles à vn changement de qualité & non de substance. Car l'intention de sainct Ambroise est de monstrer qu'aux Sacremens de l'Eglise nous auons beaucoup d'auantage que n'auoient les Iuifs en la Manne; ce qui seroit faux en l'escole de Du-Plessis, si ce changement se faisoit seulement sacramen-

n *Du Pleff. lib. 4. ca. 4.*

o *l. 4. cont. Mar.* Acceptum panem & distributum discipulis suis, corpus suum illum fecit, Hoc est corpus meum dicendo.

p *Hier. 11. 19.* Venite mittamus lignum in panem eius.

q *Monsieur le Cardinal du Perron.*

r *De Cana Domini.* Panis iste quem Dominus discipulis porrigebat, non effigie, sed natura mutatus omnipotentia Verbi factus est caro.

f *Homilia de Euchar. in dedicat. Eccles.* Num vides panem? num vinũ? num sicut reliqui cibi in secessum vadunt? absit. Ne sic cogites, quemadmodũ enim si cera igni adhibita, illi assimilatur, nil substantiæ remanet, nihil superfluit, sic & hic puta mysteria consumi corporis substantiã.

t *l. 4. de sac. c. 4.* Panis iste panis est ante verba sacramentorũ, vbi accesserit consecratio, de pane fit caro Christi.

tellement, & non pas reéllement: car il tient que la Manne aussi estoit vn Sacrement, par ainsi ce seroit la mesme chose.

Sainct Hierosme, [v] *Entendons nous autres que le pain que nostre Seigneur rompit, & donna à ses disciples est le corps du Sauueur*, &c. *Moyse ne nous a pas donné le vray pain, mais le Seigneur Iesus-Christ, luy-mesme le conuiue & le conuiuant, celuy qui mangeoit & qui estoit mangé; Nous beuuons son sang, & sans luy nous ne le pouuons boire. Nous sçauons*, [x] dit le mesme sainct Hierosme, *que le vin est consacré au sang de Christ*.

Sainct Augustin, ce fidelle truchement de l'Antiquité clorar les passages des Peres: & pour ce que plusieurs deuant nous ont produit si au long ses tesmoignages sur ce sujet, ie me contenteray d'alleguer celuy-cy seulement. [y] *Deuant les paroles de Iesus-Christ ce qui est offert, est appellé pain, mais les paroles estans prononcées, il n'est plus nommé pain, mais est nommé Corps*. Sur la deposition de tant d'anciens, juge le Lecteur si Caluin a eu du front, quand il a ozé escrire, que *cette imagination* (ainsi cét heresiarque appelle-t'il la doctrine de la Transsubstantiation) *a esté controuuée depuis peu de temps*. Et si du-Plessis [z] ne l'a pas eu d'airain, quand s'espandant, selon sa vanité acoustumée, en paroles, il a voulu faire croire que non seulement la docte antiquite n'a point embrassé cette doctrine, mais que mesme elle a esté incogneuë bien auant dedans la corruption, comme il parle, des siecles suyuans, moins sçauants que les premiers.

Mais Caluin [a] repartira, & en suite son disciple Du-Plessis, qu'à la verité aucuns des anciens ont quelquefois vsé du mot de *conuersion*: mais non pas pour abolir la substance des signes exterieurs, ains pour enseigner que le pain dedié à ce mystere est different du pain commun, & tout autre qu'il n'estoit auparauant. En vn mot (comme ils répondoient au passage de sainct Ambroise) que le changement qu'ils recognoissent est vn changement de qualite, & non de substance, & la conuersion sacramentelle & non pas reelle. Mais comme nous n'ignorons pas, que les choses ne changent icy de qualité, comme est-ce qu'ils ne voyent pas que les paroles des anciens passent plus auant, & denotent outre cela vn changement de substance & de nature? Il ne faut que relire celles que nous auons des-jà couchees pour cognoistre la verité. Y a-t'il rien de si clair que ce que dit S. Ambroise, parlant du pain que le Prestre consacre? [b] *Deuant qu'il soit consacré c'est du pain, mais depuis que les paroles sont suruenuës, c'est le corps de Christ. Escoute-le disant, Prenez & mangez de cecy tous. Car cecy est mon corps; Et deuant les paroles de Christ, c'est la coupe pleine de vin & d'eau, mais apres que les paroles de Christ ont operé, là est fait le sang qui a racheté le peuple*. Quoy? cela se peut-il rapporter au seul changement de qualité, & non de substance? O ignorance! ô malice! Ioint que les Peres se sont seruis d'exemples qui montrent assez quel changement ou conuersion ils recognoissent icy. Sainct Cyrille y rapporte celuy du

v *Ad Hedibiam Ep. 150. q. 2.* Nos audiamus panem quem fregit dominus, deditque discipulis esse corpus Domini Saluatoris, &c. Nec Moyses dedit nobis panem verum, sed Dominus Iesus ipse conuiua & cōuiuium, ipse comedens & qui comeditur.

x *In cap. 5. ep. ad Gal.*

y *Ser. 28. de verb. Apostol.* Ante verba Christi quod offertur panis dicitur, Vbi Christi verba deprompta fuerunt, iam non panis dicitur, sed corpus appellatur.

z *Liu. 4. ch. 4 5. & 6.*

a *Cal. l. 4. c. 17. sect. 14.*

b *Lib. 4. de sac. c. 5.* Antequam cōsecretur panis est, vbi autem verba accesserunt, corpus est Christi. Denique audi dicentem, Accipite & edite ex eo omnes. Hoc est enim corpus meum. Et ante verba Christi calix est vini & aquæ plenus, vbi verba Christi operata fuerint, ibi sanguis efficitur, qui plebem redemit.

c Cath. myst. g. 4. τὸ ὕδωρ ποτὲ εἰς οἶνον μεταβέβληκεν, ἐν Κανᾷ τῆς Γαλιλαίας, οἰκείῳ νεύματι· καὶ οὐκ ἀξιόπιστος ἐστὶν οἶνον μεταβαλὼν εἰς αἷμα.

changement de l'eau en vin, au miracle de Cana, [c] *Autrefois en Cana de Galilée il a changé* (Christ) *l'eau en vin qui a affinité auec le sang, & ne sera-t'il point digne d'estre creu changeant le vin en sang?* dit sainct Cyrille.

d Amb. de his qui initiantur myst. c. 9. Quantis vtimur exemplis vt probemus non hoc esse, quod natura formauit, sed quod benedictio cõsecrauit, maioremque vim esse benedictionis quàm naturę, quia benedictione etiam ipsa natura mutatur? Virgam tenebat Moyses, proiecit eam, & facta est serpens. Rursus apprehendens caudam serpentis, & in virgæ naturam reuertitur. Vides igitur propheticâ gratiâ his mutatam esse naturam & serpentis & virgæ.

Sainct Ambroise ajouste le changement de l'eau au miracle des fleuues de l'Egypte, & le changement de la verge de Moyse conuertie en serpent. [d] *De combien grands exemples vsons-nous*, dit-il, *pour monstrer que ce n'est point ce que la nature a formé, mais ce que la benediction a consacré, & que la force de la benediction est plus grande que celle de la nature, puis que par la benediction la nature mesme est changée? Moyse tenoit vne verge en ses mains, il la jetta, & elle deuint serpent. Par aprés il reprist la queuë du serpent, & il retourna en nature de verge. Tu vois donc comme par la grace la nature fut deux fois changée, & du serpent & de la verge.*

e Greg. Nyss. orat. cath. c. 37. Dei verbo sanctificatum panem, in Dei verum corpus credimus transmutari.

Sainct Gregoire de Nysse, Damascene, & Theophylacte employent celuy du changement du pain que nostre Seigneur prenoit pour sa nourriture, pendant qu'il conuersoit icy bas. Sainct Gregoire de Nysse particulierement, apres auoir rapporté que Iesus-Christ qui a pris nostre chair, s'est nourry de pain comme tous les hommes, de pain dis-je, qui passe en nostre substance pour nous nourrir; employe sa comparaison, & dit, [e] *Nous croyons donq aussi maintenant, que le pain sanctifié par le Verbe-Dieu, est transmué au corps du Dieu-Verbe.*

f l. 4. cap. 34. Quomodo cõstabit eis, eum panem in quo gratiæ actæ sint corpus esse Domini sui, & Calicem sanguinẽ eius, si non ipsũ fabricatoris mundi filium dicant, id est Verbũ eius per quod lignum fructificat, defluunt fontes, dat primum quidem fœnum, post deinde plenum triticum in spicam.

Sainct Irenée [f] rapporte plusieurs autres changemens naturels, mais veritables & reels, de la terre qui produit premierement l'herbe & le tuyau, qui se change en espy, & l'espy aprés s'emplit de grain: Et dit qu'il faut croire que Dieu est Createur de l'Vniuers, & l'auteur de ces changemens, pour croire que le pain sur lequel on a rendu action de graces, est le corps du Seigneur, & la coupe de son sang. A quel propos tout cela s'il n'y a changement qu'en la qualité & non en la substance, comme dit malicieusement Du-Plessis? Certes tous les anciens apres auoir produit ces exemples des changemens les plus admirables du monde, affermentencore que celuy de l'Eucharistie les surpasse de tout point.

Et pource que c'est icy vne des defenses de cette grande merueille que nous discourons; Remarquons qu'il y a difference entre toutes ces conuersions, & celle qui se fait au Sacrement. Car en celles-là la matiere de la chose conuertie ne perdoit point le mesme estre de simple matiere qu'elle auoit auparauant, mais seulement changeoit de forme substantielle: de sorte qu'en Cana, la mesme matiere qui auparauant estoit reuestuë de la forme de l'eau, par ce changement miraculeux laissant cette forme, prend celle du vin; & la mesme matiere des fleuues prend la forme du sang au miracle de l'Egypte; & dere-

chef la matiere de la verge conuertie en ſerpent change ſeulement de forme eſſentielle. Cela eſt du tout probable & receu de tous les doctes; mais il eſt plus certain au changement du pain que prenoit noſtre Seigneur, en ſa chair. Car ſans doute la matiere de ce pain demeuroit, & ſeulement ſa forme ſe changeoit en la forme de la chair du Sauueur. Et cela ſe void en toutes les conuerſions de la nature; comme quand la terre ſe conuertit en l'eau, l'eau en l'air, l'air au feu, c'eſt changement de forme & non de matiere. La raiſon de cecy eſt que les cauſes particulieres ont leur vertu bornée, & leur puiſſance a ſes limites, & ne peuuent agir ſinon par le moyen de la matiere, qui eſt requiſe en toutes leurs actions; c'eſt pourquoy les changements qu'elles produiſent ne chaſſent que la premiere forme pour en introduire vne ſeconde, reſtant touſiours la meſme matiere: Mais le pouuoir de Dieu eſtant infiny & n'ayāt nulles limites, & d'ailleurs luy eſtant l'autheur auſſi bien de l'eſtre de la matiere, comme de la forme & du compoſé entier, il peut changer non ſeulement l'vne des parties de la ſubſtance, à ſçauoir la forme, mais la ſubſtance entiere en vne autre; comme en ce myſtere il change le pain & le vin en ſon corps & en ſon ſang.

Mais encore que cette difference ſe trouue entre ces conuerſions, & celle du Sacrement, ſi eſt-ce qu'il n'eſt point impertinent de s'en ſeruir pour expliquer cette merueille; meſmement l'on y peut employer les naturelles, & les artificielles, au moins celles qui ont quelque cauſe d'admiration en elles. La nature, dit ſainct Thomas, [g] change vne ſubſtance en l'autre. Au cep de la vigne l'eau ſe conuertiſt en vin à la grappe. Les mouches a miel par leur trauail changent le ſuc des fleurs, ouurage ſecret de la nature en rayons de miel. En nous meſme le vin que nous beuuons, le pain que nous mangeons tous les iours ſe change [h] en noſtre chair & en noſtre ſang. Il y a des fleuues où le bois eſtant jetté ſe change en pierre. Comment eſt-ce donc que Dieu, qui eſt le Pere & le Maiſtre de la nature, ce grand Dieu, dis-je, qui feiſt anciennement d'vn rocher vne fontaine d'eau, & qui conuertit les pierres en airain comme parle Iob, ne pourra changer le pain en la ſubſtance de ſa chair, & le vin en celle de ſon ſang? Quoy! le Diable meſme, encore que cruel ennemy de la gloire de Dieu, auoüe qu'il peut conuertir vne ſubſtance en l'autre, [i] *Si tu es fils de Dieu*, dit-il au Sauueur, *commande que ces pierres ſoient faites pain.* Auſſi qui peut nier que celuy qui a tout creé de rien, ne puiſſe changer les choſes qui ſont deſia en d'autres, par la vertu de ſa parole? [k] *Si la parole d'Helie*, dit ſainct Ambroiſe, *a bien eu le pouuoir de faire deſcendre le feu du Ciel, la parole de Chriſt n'aura-t'elle point le pouuoir de changer les eſpeces des elements? De toutes les œuures du monde tu as leu; Il a dit, & elles ont eſté faites, il a commandé, & elles ont eſté creées. La parole donc de Chriſt qui a peu de rien faire ce qui n'eſtoit point, ne peut elle*

g *Opuſ. 58. c. 11.*
h Alimentum tranſit in ſubſtantiam aliti. *Iob. 28. a.* Lapis ſolutus calore in æs vertitur.
i *Matth. 4.* Si filius Dei es dic vt lapides iſti panes fiant.
k *Amb. lib. de his qui initiantur myſt. c. 9.* Si tantùm valuit ſermo Heliæ vt ignem de cœlo depromeret, non valebit ſermo Chriſti vt ſpecies mutet elementorum. De totius mundi operibus legiſti, quia ipſe dixit & facta ſunt, ipſe mandauit & creata ſunt: ſermo ergo Chriſti qui potuit de nihilo facere quod non erat, non poteſt ea quæ ſunt in id mutare, quod non erant?

changer les choses qui sont en ce qu'elles n'estoient point? Et certes c'est icy l'argument que l'antiquité a le plus pressé au sujet de cette conuersion admirable, recueillant de ce que Dieu est l'Autheur & le Createur de toutes choses, qu'il est aussi capable de les changer à son gré, de sorte qu'il peut conuertir vn arbre en vn homme, vn homme en vne pierre, vne pierre en vn Ange, aussi bien que *de faire sourdre des pierres les enfans d'Abraham.* Et cela est aisé à comprendre, si l'on veut assujettir son esprit au discours de la raison: car personne ne peut douter qu'il n'y ait plus de difficulté, si l'on peze bien cecy, à creér & donner l'estre à vne chose qui ne l'auoit point, qu'à la changer en vne autre apres qu'elle est faite, & qu'il est trop plus aisé de conuertir vne substance en l'autre, que de la tirer du rien.

Ioh. 5.

Puis que donc en l'ouurage de la creation nous voyons Dieu faire le plus difficile, pourquoy voulons-nous luy nier l'effet de ce qui est plus aisé? Il fait là tout de rien, icy nous ne pourrons accorder que d'vne chose il face l'autre, par vn changemét qui tesmoigne le mesme pouuoir qu'il monstra en la creation de l'Vniuers? Quoy donc! la distance entre deux creatures, par exemple entre le pain & le corps de Iesus-Christ, entre le vin & son sang, est-elle infinie? Et si elle ne l'est point, comme sans doute elle ne l'est point, vn pouuoir infiny tel qu'est celuy de Dieu tout-puissant, ne pourra-t'il faire passer l'vn en l'autre? Cela certes est donner des bornes trop etroites à sa puissance. Et ne me dient point les Caluinistes, qu'il ne s'agist pas icy de la toute-puissance de Dieu; car qu'ils accordent franchement & sans hesiter que Dieu peut changer le pain au corps de Iesus-Christ, comme les Catholiques le croyent, il sera par apres fort aisé de leur monstrer qu'il l'a voulu faire, & en suitte qu'il l'a fait. *Cecy est*, dit-il, non du pain, mais *mon corps; Cecy est*, non du vin, mais *mon sang.* Hors de ces paroles rien ne peut obliger le Catholique à cette creance, considéré qu'il sçait que ces changemés n'appartiennent qu'à Dieu seul, priuatiuement à tout autre; & que non seulement les hommes, mais ny les Demons, ny les Anges n'en peuuent faire de semblables. Apellés se fist cognoistre par vne ligne si subtilement tirée que Protogenés fut contraint de dire que ce ne pouuoit estre autre que luy. Dieu aussi se fait cognoistre en cette merueille, changeant vne substance en l'autre, par ce qu'aucune creature ne peut faire le semblable; Et mesme il n'est pas en leur pouuoir de despoüiller vn sujet de sa premiere forme, pour luy en faire prendre vne nouuelle, comme à l'air la forme du feu, si ce n'est qu'ils y employent les causes secondes, appliquant l'actiue à la passible,[l] comme l'on parle dans les escoles. De là vient que si quelque changement est impossible à la nature, comme de faire d'vn homme vne beste brute, vn chien, vn loup, ces esprits ne sont pas capables de le produire. Car ce que raporte sainct Augustin[m] des compagnons de Diomedes changez en oyseaux, des compagnons d'Vlysses

[l] Applicando actiua passiuis.

[m] Lib. 18. de ciuit. Dei c. 17. 18.

en diuerses especes de bestes, d'Iphigenie en vne Biche, selon le recit des autheurs prophanes; Ce n'estoient point veritables changemens, comme le monstre doctement le mesme Autheur, mais prestiges & illusions du diable, par le moyen desquelles il abusoit ces pauures idolâtres, charmant leurs sens pour leur faire croire qu'ils voyoient ce qu'ils ne voyoient pas, ou bien enleuant ceux qui leur estoient presens, & substituant en leur place les choses esquelles on les croyoit cõuertis; Et ce dautant que pour le mouuement local, & pour le transport d'vn lieu en l'autre les corps luy obeissent, si ce n'estoit qu'il voulust renuerser l'ordre de la nature: Car il ne sçauroit remuer vn element entier de son assiette naturelle, ny arrester le mouuement des Cieux, Dieu *n'ayant pas assujetty l'Vniuers aux Anges*, comme dit sainct Paul. [n]

Mais il ne sera point hors de propos d'inserer icy le mesme discours de sainct Augustin. [o] *Sans doute*, dit-il, *les Demons en faisant ces choses, ne créent point de natures, mais changent seulement en apparence celles que Dieu a creées, afin qu'elles paroissent autre chose qu'elles ne sont. Cela donc se fait ou parce que la phantasie de l'homme estant troublée par les artifices des Demons, elle s'imagine ces choses, & croy que de cette sorte les Arcadiens furent changez en loups, les compagnons d'Vlysse en porcs, si l'on en doit croire quelque chose: ou bien pour autant que les Demons transportant les vns, substituent les autres en leur place: & ainsi furent à sa volonté supposez des oyseaux au lieu des compagnons de Diomedes, & vne Biche en la place d'Iphigenie.* D'où ie conclus que les Demons ny les Anges ne peuuent estre autheurs de ces changemens alleguez, & moins de celuy où toute la substance, tout le composé est conuerty en vne autre chose. Reste donq que Dieu seul le puisse faire, & partant ne croirions nous iamais que le pain fust transubstantié au corps, ny le vin au sang du Sauueur, par la consecration, si elle ne se faisoit par la parole de Dieu, qui est celle là mesme qui crea l'Vniuers de rien. Et puis d'ailleurs, les creatures, les Demons mesmes & les Anges demandant du temps en leurs actions, plus & moins toutesfois, selon qu'elles sont enueloppées en la matiere, ou depoüillées de la matiere, cette conuersion ne leur peut appartenir, & n'en peuuent estre la premiere cause, consideré qu'elle se fait en vn instant.

Ie sçay bien que le Diable, appellé des anciens *le Singe de Dieu*, quelquefois aux sacrifices des Payens a fait voir du sang dans les coupes, auec lesquelles lon faisoit les effusions, au lieu du vin que lon y auoit versé. [o] Ainsi lisons-nous dans l'histoire que le Roy Xerxés vn peu auparauant que de ruiner la ville d'Athenes, concertant auec les siens comment il prendroit Sparte, il arriua aux sacrifices que le vin qui fut versé en sa coupe se changea prodigieusement iusques à la troisiesme fois en du sang, ce qui fut pris pour mauuais augure. Mais comme nous auons dit cy-dessus, c'estoient prestiges & illusions

n *Heb.* 1.
o c. 18.
Nec sanè dæmones naturas creant, si aliquid tale faciũt de qualibus factis ista vertitur quæstio, sed specie tenus: quæ verò à Deo sunt creata cõmutant vt videantur esse quod non sunt, *&c.* Proinde quod homines dicuntur, mandatumque est litteris à Diis vel potius dæmonibus, Arcades in lupos solere conuerti, & quod carminibus Circe socios mutauit Vlyssis, secundũ istum modum mihi videtur fieri potuisse quem dixi, si tamen factum est. Diomedeas autem volucres quando quidem genus earum per successionẽ propaginis durare perhibetur, non mutatis hominibus factas, sed substractis credo fuisse suppositas, sicut ceruа pro Iphigenia Regis Agamẽnonis filia.

p *Virgil.* 4. *Æneid.*
Vidit thuricremis cùm dona imponeret aris, Horrendum dictu, latices nigrescere sacros, Fusaque in obscurum se vertere vina cruorem.
Valerius Max. lib. 1. *de prodigiis*

toutes pures, n'ayant rien de réel qui fust admirable: car si c'estoit du sang, le Demon l'auoit apporté subtilement, & en dérobant la cognoissance aux assistans l'auoit mis au lieu du vin, pour leur faire croire qu'il y auoit du miracle: ou plustost il est croyable qu'il charmoit seulement les yeux, & éblouïssoit les sens, pour faire voir autre chose que ce qui estoit present. Nous n'allongerons point dauantage ces preuues, seulement il nous faut icy leuer le scrupule que quelques-vns forment sur la vertu des paroles du Sacrement. Et quand est-ce donc que se fait la consecration, disent-ils; Est-ce à la premiere, à la seconde, à la troisiesme, ou seulement à la fin de la quatriesme parole? Si à la premiere, les autres sont inutiles: si seulement à la derniere, outre qu'il faudroit du temps, contre ce que nous venons de dire, encore est-ce chose rude à croire, qu'en vne derniere syllable il y ayt tant d'energie & de poids. Cét argument est commun aux curieux & aux heretiques: Mais pour nous descharpir des espines qu'apportent les grandes subtilitez, nous respondons rondement, que la consecration se fait au dernier instant des paroles auquel elles ont vn sens parfait, n'estant equitable que l'on crée plus de difficulté sur la forme des paroles de Dieu, que sur celle des paroles des hommes. Ie demande donc au curieux & aux heretiques, lors que le Prince recompensant les seruices d'vn Caualier, luy dit; Ie vous donne le gouuernement d'vne telle Prouince. Quand est-il fait gouuerneur, sinon quand la volonté du Prince luy est parfaitement declarée? S'il disoit seulement, ie vous donne; Et quoy! que seroit-ce? Certes il faut en toutes declarations de volonté, & que l'oraison ait vn sens parfait, & au Sacrement comme ailleurs.

Quand se fait la consecration.

Que s'il estoit permis d'vser ainsi de cauillation, ie demanderois aussi, En quel instant ie vous prie les paroles de Christ addressées au Lazare couché dans le tombeau, [q] *Lazare viens dehors*, ont-elles eu leur operation? A ce esté la premiere, la seconde, ou la troisiesme qui l'a ressuscité? Et quand il dist au fils de veufue de Naïm, [r] *Ieune homme ie te dis que tu te leues*; A ce esté la premiere ou la derniere qui a fait le miracle? Et derechef quand il a dit à la Magdelene, [s] *Tes pechez te sont pardonnez*, laquelle est-ce de ces paroles qui luy a donné la grace? Ce ne seroit iamais fait qui voudroit pointiller de cette sorte. Mais ce n'est pas pourtant que la derniere syllabe aye plus de poids & de force que les autres; car elle n'agist qu'en leur vertu, ne plus ne moins que la derniere goute d'eau n'entame la pierre sinon par l'operation de celles qui sont tombées au precedent dessus, mais c'est dautant qu'elle forme & ferme le sens de toutes les paroles du Fils de Dieu. Ainsi donc s'accomplist & s'acheue cette grande merueille par la vertu des paroles. Car, comme parle S. Gregoire le grand, [t] *Qui doute des fideles qu'à l'heure de l'immolation, à la voix du Prestre les Cieux ne soient ouuerts, que les chœurs des Anges ne soient presens*

q *Ioan. 11.* Lazare veni foras.
r *Luc. 7.* Adolescens tibi dico surge.
s *Luc. 7.* Remittuntur tibi peccata.
t Quis fidelium habere dubium possit in ipsa immolationis hora ad Sacerdotis vocem cœlos aperiri, in illo Iesu Christi mysterio Angelorum choros adesse, summis ima sociari, terrena cœlestibus iungi, vnumquodque ex visibilibus & inuisibilibus fieri?

presens en ce mystere de Iesus-Christ, le Ciel ioint à la terre, & les choses basses vnies auec les hautes? Mais comment se fait ce changement que nous y rapportons? La substance du pain est-elle donc destruite, ou aneantie? Le Corps de Iesus-Christ peut-il estre l'objet de quelque changement, estant impassible & glorieux comme il est? Il nous faut resoudre ces deux questions, deuant que satisfaire aux obiections & aux arguments des aduersaires.

Comment se fait la Transubstantiation.

Quant à la premiere, quelques-vns se sont imaginé qu'il y auoit aneantissement de la premiere substance en cette conuersion: & leur raison a esté qu'il n'en reste rien. Cette opinion n'est nullement receuable, car outre que Dieu autheur de ces mysteres ne tire iamais ses creatures au non estre, [v] ou au neant, c'est à dire que ce n'est pas vne vraye conuersion, si l'on y met de l'annihilation ou de l'aneantissement, aussi bien que si l'on croyoit que le pain ou le vin fussent reduits en la premiere matiere; [x] C'est pourquoy ny l'vn ny l'autre ne peut estre. Et si Du-Plessis l'eust bien entendu il n'eust pas crié si haut que la Transubstantiation destruit le pain signe & seau du corps, & le vin signe & seau du sang. Certes si Dieu par vne conuersion admirable, & qui luy est possible, changeoit vn marbre en vne Ame, & faisoit d'vne pierre vn enfant d'Abraham, l'on ne diroit pas que le marbre ou la pierre fussent destruits, mais heureusement changez.

v Aug. lib. 83. quaest.

x D. Th. 3. p. q. 75. ar. 3.

Disons donc que le pain & le vin ne sont pas destruits, ne sont pas reduits en la premiere matiere, mais sont conuertis & changez en la substance du Corps & du sang du Fils de Dieu, qui sont bien choses differentes, comme sçauent les moindres Philosophes. Si le Corps de Iesus-Christ, si son sang ne succedoient point, il y auroit apparence d'annihilation, mais l'vn & l'autre succedans, il est impossible qu'il y en ayt. Ie n'allegue point que les accidens de ces premieres substances restent apres la consecration; car cela est impertinent en ce sujet, comme l'ont remarqué les meilleurs Scholastiques. Mais comment est-ce que le Corps de Iesus-Christ immortel & impassible peut estre l'objet de ce changement? Mais comme est-ce que ce qui est desja, peut estre produit de nouueau par quelque changement que ce soit? C'est la seconde & derniere question à laquelle il nous faut promptement respondre.

Ie dis donc premierement qu'il n'est pas necessaire en toute conuersion, mesmes des substances, (quoy qu'ordinairement cela se trouue en la plus-part) que la chose qui succede à celle qui est conuertie, reçoiue en elle-mesme & en sa substance du changement. Ainsi voyons-nous, & tous les Philosophes l'accordent, que la nourriture de l'homme se conuertist substantiellement, changeant sa forme en la forme du viuant, qui est l'Ame: & toutefois l'Ame n'acquiert pas son estre par cette nourriture, puis qu'auparauant elle animoit ce corps. Mais il suffit que de ce changement & conuersion il resulte

entre ces deux choses vne habitude, qui responde à la nature du changement: comme quand cét aliment se conuertist en la substance du viuant, l'Ame sans en rien s'alterer luy communique sa forme, & de là n'aist l'habitude entre les deux, sans autre changement de l'Ame. Ainsi donc en l'Eucharistie il ne seroit pas necessaire que le corps de Iesus-Christ acquist de nouueau son estre, puis qu'il est des-ja, mais il suffiroit que retenant son premier estre, & prenant seulement vne nouuelle maniere de se ioindre aux especes souz lesquelles il est contenu, par le moyen de la transubstantiation, il resultast de ce changement vne telle habitude entre le Corps de Iesus-Christ & les especes du pain & du vin, que le corps succedast à ces accidens en tous les offices que leur rendoient leurs premieres substances, vne seule chose exceptée, qui est de leur seruir d'apuy: Car le corps de Iesus-Christ ne peut estre le subjet de ces accidens-là, comme sçauent les plus capables.

Mais secondement ie dis que si quelqu'vn croit que les paroles de la consecration ont pour objećt le Corps de Iesus-Christ, le faisant & le produisant souz les especes par la conuersion admirable qu'elles operent, il ne croit rien que l'antiquité n'aye creu & n'aye dit: Car par tout les Peres recognoissent vn changement qui a pour objećt la substance du Corps de Christ. Ainsi sainćt Cyprian dit *le pain est changé en la chair*, [y] *& le vin au sang de Christ*. Et derechef, [z] *Ce pain changé non d'effigie, mais de nature, par la toute-puissance du Verbe a esté fait chair*. Plus bas il passe outre, [a] *Iusques auiourd'huy*, dit-il, *Christ cree son tres-sainćt & tres-veritable Corps, & le benit, & le depart à ceux qui le veulent prendre religieusement*. Sainćt Ambroise, [b] *Ce pain est commun deuant les paroles des Sacrements, mais la consecration acheuée; du pain est fait le Corps de Christ*. Sainćt Hierosme [c] adjouste, *que les Prestres, de leur bouche font le Corps de Christ*, Non certes qu'ils en soient les createurs à proprement parler (puis que mesme icy il n'y a point de creation:) mais pour autant que Dieu par leur ministere nous donne aussi veritablement le Corps de son Fils à l'Autel, comme s'ils le creoient en effećt.

Que si l'on demande, Pourquoy la puissance de Dieu estant si grande, il n'a pas aussi bien changé les accidens comme les substances. Entre les raisons que nous en apporterons en suite, icy il nous suffira de dire que la diuine prouidence a sagement disposé les choses comme elles sont: Car il est necessaire qu'vn Sacrement soit externe & visible, & partant le corps de Iesus-Christ ne l'estant pas à l'Autel, il a fallu que les accidens, qui sont les obiećts de nos sens, & non la substance, (n'en desplaise à Du-Plessis) restassent aprés la consecration; Et à cause de cecy vous trouuerez si souuent aux escrits des anciens que le Sacrement est composé de deux choses, sçauoir des especes visibles des elements, & de la chair & du sang inuisible du Sau-

y *Ser. de Cœna Dom. qui tribuitur Cyp.*
y Panis in carnē & vinum in sanguinem mutatur, *&c.*
z *Ibidem.* Panis iste non effigie sed natura mutatus omnipotentia verbi factus est caro.
a Vsque hodie verissimum & sanctissimum corpus suum creat & benedicit, & præsumere volentibus distribuit.
b *Lib. 5. de Sacr. c. 4.* Panis iste, panis communis est antè verba Sacramentorū, vbi aduenerit consecratio de pane fit corpus Christi, *&c.*
c *Hiero. ad Hedibiam.* Apostolico gradui succedentes Christi corpus sacro ore conficiunt.

ueur. Mais *cela est*, dit Du-Plessis, *rompre l'analogie & le raport des Sacrements*, consideré qu'en ceux de l'ancienne loy, & aux autres de la nouuelle alliance, l'on ne remarque point de semblable changement; A cecy ie reparts premierement que la comparaison est inepte & contraire à la parole de Dieu, des Sacrements anciens, & des nostres. Et que veulent donc dire ces paroles de l'Apostre? *La Loy ayant l'ombre des biens à venir*, [d] *non point la mesme image des choses, ne peut iamais par ses sacrifices rendre parfaits ceux qui y viennent.*

Et particulierement pour l'Eucharistie, qui ne sçait l'auantage qu'elle luy donne sur la Manne, que Du-Plessis croit vn des Sacrements de l'ancienne Loy? Les Iuifs méprisoient nostre Seigneur, & luy opposoient Moyse comme plus grand que luy à raison qu'il leur auoit donné la Manne. [e] *Quel signe donc fais-tu*, luy disent-ils, *afin que nous le voyions & te croyions? Quelles œuures fais-tu? Nos Peres ont mangé la Manne au desert, ainsi qu'il est escrit; Il leur a donné à manger du pain du Ciel*, Il leur repart donc, [f] *En verité, en verité ie vous dis, Moyse ne vous a pas donné le pain du Ciel, mais mon Pere vous donne le pain du Ciel, &c.* N'est-ce donc pas le dementir, d'egaler Agar à Sara, la Synagogue à l'Eglise, & les figures à la verité?

Ie dis plus, & prie le Lecteur de remarquer cecy. Es mesmes Sacrements de l'ancienne Loy, i'entends que Du-Plessis recognoist pour tels, & que nous disons auoir esté figures de l'Eucharistie, non Sacremens, sans doute il y a eu changement de substance, sçauoir en la Manne dont furent miraculeusement repeus les Hebrieux, & au Rocher quand l'eau en jallit pour les faire boire. Car pour la Manne l'escriture le tesmoigne en paroles euidentes & claires, [g] *Ta substance*, dit le Sage parlant à Dieu de cette Manne, *demonstroit la douceur que tu as vers tes enfans; Et seruant à la volonté d'vn chacun elle se changeoit en ce que chacun vouloit &c.* Ce grand Truchement de l'antiquité qui ne sera iamais assez loüé, Sainct Augustin en parle en cette sorte apres l'escriture, [h] *La creature insensible*, dit-il, *obeissant au plaisir du Createur, se changeoit pour le temps en ce qui estoit de besoin.* Pour le Rocher, l'escriture y est expresse, [i] *Il conuertit la pierre en ruisseaux abondans.* Voilà comme l'heretique est deffait par cela mesme qu'il employe contre nous: car si ces changemens ont precedé aux figures, pourquoy refuse-t'il de croire celuy que nous establissons par l'escriture en la verité? Mais il ne se retrouue pas aux autres Sacremens de la nouuelle Loy. Ie le veux: Et donc l'Eucharistie n'aura-t'elle rien de plus auguste que les autres? Et pourquoy cela? Pour autant, dira Du-Plessis, que ce sont tous Sacremens. Ignoramment & ineptement. Saturne, Iupiter, Mars, Mercure, Venus, la Lune sont toutes Planettes comme le Soleil; Et donc le Soleil n'aura point dauantage sur eux? Sa lumiere sera-t'elle empruntée comme celle de ses compa-

[d] *Heb.* 10. Vmbram habens lex futurorum bonorum non ipsam imaginem rerum.

[e] *Ioan.* 6. Quod ergo tu facis signum vt videamus & credamus tibi? quid operaris? Patres nostri manducauerũt Manna in deserto sicut scriptum est, Panem cœli dedit eis, &c.

[f] Non Moyses dedit vobis Panem de cœlo, sed Pater meus dat vobis Panem de cœlo verum.

[g] Substantiam tuam & dulcedinem tuam quam in filios habes ostendebas, & deseruiẽs vniuscuiusque voluntati ad quod quisque volebat conuertebatur.

[h] *l.* 3. *de Trinit. c.* 1. Ipsa sensibilis creatura ad nutum seruiens conditoris, in id quod opus erat pro tempore vertebatur.

[i] *Psal.* 113. Conuertit petram in stagna aquarum.

gnons? Qui l'accordera à Du-Plessis? L'Eucharistie est vn Soleil entre les Sacremens, qui sont comme les astres du Ciel de l'Eglise: elle a donc des choses qui luy sont propres & toutes particulieres, comme cette conuersion admirable, en vertu de laquelle le Corps du Fils de Dieu, image de la splendeur du Pere, nous y est donné. Aussi ne se trouuera-t'il point que nostre Seigneur ait iamais dit en l'institution d'vn autre Sacrement, ce qu'il a dit en l'institution de cettuy-cy: *Cecy*, dit-il en ce Sacrement, *est mon Corps, Cecy est mon sang.*

Mais d'où vient, objectera l'heretique, que l'escriture laisse le nom de pain & de vin à l'Eucharistie, mesme apres la consecration? cela n'est ce point vn tesmoignage que ces natures y demeurent en leur entier? Mais plustost, dira Du-Plessis, n'est-ce pas vn tesmoignage qu'il n'y a que du pain & du vin, figure toutesfois du corps & du sang? Il faut payer cette objection pour fermer ce discours; les autres auront leurs solutions en leur rang, en suitte. Mais que pouuons-nous dire qui n'ayt esté des-ja dit des autres? Esclaircissons seulement leurs conceptions. Mais premierement ie prie le Lecteur de remarquer, que pour antidote & contre-poison au venin des heretiques, l'escriture nous met tousiours quelque particularité, & ajouste quelque chose auec ce mot de *pain*, quand elle parle du Sacrement, pour montrer qu'elle n'entend pas parler d'vn pain commun. Car elle l'appelle [k] *le pain qui est descendu du Ciel*, pain, *qui* [l] *donne la vie au monde*; où par excellence, *Ce pain*, [m] c'est à sçauoir qui est le mesme Iesus-Christ. Mais qui l'explique plus clairement que l'Autheur du Sacrement? [n] *Le pain que ie donneray*, dit-il, *c'est ma chair.* A quel propos donc, & de quel front nous calomnier sur le nom de pain? [o] *Le pain que nous rompons, n'est-ce point la communication du Corps de Christ?* dit l'Apostre?

Mais auec cela le Sacrement est appellé pain apres la consecratiõ & la conuersiõ. Premierement, pource que c'est la coustume de l'escriture, de laisser aux choses changees le nõ de ce qu'elles estoient, auparauant que ce changement se fist. Ainsi Dieu ayant arraché vne coste à Adam pour en former Eue, ce premier homme voyant sa compagne dist, *Cecy* [p] *est maintenant l'os de mes os.* Et pourtant n'estoit-ce qu'vn os? Plustost n'estoit-ce pas vne femme faite & formée? Au miracle de Cana en Galilée, [q] *apres que le maistre d'Hostel eut gousté l'eau muée en vin il appella l'espoux*, dit l'escriture. Et pourtant n'estoit-ce que de l'eau? mais n'estoit-ce pas vn vin tout delicieux? La Verge d'Aaron [q] conuertie en serpent retient encore son premier nom de verge; s'ensuit-il donc que ç'ayent esté des prestiges, & que vrayement elle n'aye pas esté conuertie? [r] *Les aueugles voyent, les muets parlent, les sourds oyent, les boiteux cheminent droit*, dit Iesus-Christ aux Disciples de sainct Iean Baptiste. Et donc ceux qui parloient estoient-ils encore muets? Ceux qui voyoient estoient-ils encore aueugles? Ceux qui oyoient encore sourds, Ceux qui cheminoient droit, encore boiteux? Non

[k] *Ioan. 6.* Panis qui de cœlo descẽdit.
[l] Qui dat vitam mundo.
[m] Hic Panis.
[n] Panis quem ego dabo Caro mea est.
[o] *1. Corint. 10.* Panis quem frangimus nonne participatio corporis Christi est?
Premiere raison.
Genes. 2.
[p] Hoc nunc os ex ossibus meis.
[q] *Ioan. 2.*
Exod. 7.
[r] *Ioan. 2.*
Nous defendrons ailleurs ces raisons.

ſans doute : ils l'auoient eſté, & partant l'eſcriture regardant à cela, & non à ce qu'ils eſtoient au temps qu'elle parle d'eux en diſcourt de cette ſorte. Ainſi donc, pource qu'auparauant la conſecration c'eſtoit du pain, c'eſtoit du vin, de là vient que l'eſcriture, regardant à ce qui a eſté, non à ce qui eſt, donne encore le nom de pain au Sacrement.

Secondement, il luy demeure, pour ce qu'il en a l'apparence & la figure ſenſible : Car c'eſt encore la couſtume de l'eſcriture, dit ſainct Auguſtin, de nommer les choſes du nom de ce qu'elles apparoiſſent eſtre, encores qu'en effet elles ne ſoient pas cela. Ainſi en Geneſe les Anges, pour s'eſtre reueſtus de corps ſemblables à ceux des hommes, ſont en termes clairs & exprés appellez hommes. Et le Serpent d'airain, qui n'en auoit que la ſeule image, eſt abſolument appellé ſerpent par le Fils de [s] Dieu. Quelle merueille donc; ſi l'apparence du pain demeurant au Sacrement, il en retient encore le nom ? Mais tiercement il le doit retenir, pour ce qu'il en a les proprietez; car ainſi l'eſpece nourriſt le corps auſſi ſolidement qu'elle feroit, ſi le pain eſtoit preſent : Et pour le corps de Chriſt contenu deſſouz, il nourriſt nos ames auec bien plus d'efficace, ſans comparaiſon, que ne fait pas le pain nos corps, & c'eſt pourquoy il eſt appellé *ſuper-ſubſtantiel.* A raiſon du premier, quelques anciens ont dit que la nature du pain demeuroit, la conſecration faite, entendant par la nature & ſubſtance du pain non ſa matiere, ny ſa forme, ny le composé des deux, mais la proprieté naturelle qu'il a de nourrir. Ainſi ſe doit entendre l'authorité de Gelaſe, ſoit le Pontife Romain, ſoit vn autre, qui porte, *qu'encore que la choſe du Sacrement, du corps & du ſang de Ieſus-Chriſt ſoit vne choſe diuine, la ſubſtance & la nature du pain & du vin ne laiſſent pas pourtant d'y eſtre*, c'eſt à dire cette vertu de nourrir, qui continuë encore apres la conſecration.

Seconde raiſon.

Chap. 18.

s Ioan. 3.

Troiſiéme raiſon.

Nous employerions la meſme reſponſe pour ſatisfaire à l'authorité de Theodoret : Mais ce docte Cardinal, que l'hereſie abaye ſans le pouuoir mordre, l'ayant éclypſée aux aduerſaires par les propres paroles de l'Autheur, & par ce qui eſt au texte qu'allegue Du-Pleſſis & ſes compagnons, il n'en eſt plus de beſoin. Certes c'eſt vn des miracles de ce grand homme dont nous luy deuons la gloire. Cela ſe verra en ſes œuures.

Monſieur le Cardinal du Perron.

Mais reprenons l'autre partie de noſtre troiſiême raiſon : Tout ce qui nourriſt, ſoit pain, ſoit autre choſe, par vne commune façon de parler de l'eſcriture, mais par vne phraſe des Hebrieux, comme le remarquent les plus doctes en cette lágue-là, eſt appellé du nom de pain. Ioſeph voulant traitter ſes freres, diſt à ſes ſeruiteurs, *mettez le pain.* [t] (ainſi parle le liure de Geneſe.) Et on luy en ſeruit à part, à ſes freres à part, aux Egyptiens tout de meſme à part, à cauſe qu'ils ne pouuoient manger du pain auec les Hebrieux. Qui croira pourtant qu'en ce feſtin, il n'y euſt que du pain ? Mais l'eſcriture teſmoigne-t'elle pas

t Geneſ. 44.

le contraire? *Ils beurent & s'enyurerent.* Le pain donc signifie tout l'appareil du festin à la façon de parler des Hebrieux, qui nomment pain tout ce qui nourrist. Et c'est donq le sujet, pour lequel le corps de Iesus-Christ, nourrissant nos ames à la vie eternelle, retient ce nom pour estre creu, comme nous disions, le pain descendu du Ciel, qui donne la vie au monde, & qui est la mesme chair du Sauueur. *L'hostie que tu vois*, dit sainct [v] Bernard en la personne de Iesus-Christ, *ce n'est plus du pain, mais c'est ma chair; Semblablement la liqueur que tu vois ce n'est plus du vin, c'est mon sang. Et tout ainsi que là l'on voit les apparences & les especes, dont la chose & les substances sont creuës n'y estre plus: Ainsi croit-on vrayement & substantiellement la chose, dont l'on ne voit pas l'apparence ny l'espece.*

Aille maintenant Caluin auec ses disciples, & face croire qu'au siecle mesme de sainct Bernard l'on ignoroit la *Transubstantiation.* Il faut auoir essuyé toute honte, pour ne rougir point de ces impostures. Mesmes quelques-vns croyent que ce sermon est d'vn autheur plus ancien que sainct Bernard.

Mais au moins ce mot a-t'il esté incogneu beaucoup de siecles, & iusques au Concile de Latran; & ne peut qu'il n'offense la delicatesse des oreilles, repartira Caluin, employant encore effrontément ce passage de sainct Paul, [x] *Euite les prophanes noueautez des mots, car elles seruent à l'auancement de l'impieté*, Comme si l'Apostre par ces paroles condamnoit vniuersellement tous mots nouueaux. *Non*, dit sainct Augustin, [y] *il n'a pas dit; Les noueautez des mots, mais les prophanes noueautez, Car il y a des noueautez de paroles qui conuiennent fort bien à la Religion, comme le mesme nom de* Chrestiens, *nous sçauons quand il a commencé à estre publié: Car ce fut en Antioche, où premierement apres l'Ascension les Disciples furent nommez Chrestiens, comme il est écrit aux Actes des Apostres: Et maintes choses au parauant instituées, comme les Monasteres & les Hospitaux ont depuis pris de noueaux noms. Contre l'impieté des Heretiques Arriens, les Peres trouuerent le noueau nom de* Consubstantiel*: mais ils ne declarerent pas vne chose nouuelle par ce nom: car c'est ce que dit l'Euangile, Moy & le Pere, nous sommes vn, c'est à dire vne mesme essence & substance. Que si toute noueauté estoit prophane, le Seigneur ne diroit pas, Ie vous donne vn noueau commandement, & son Testament ne seroit pas appellé noueau, & par toute la terre on ne chanteroit pas vn noueau Cantique.* Iusques icy sainct Augustin. Deuant luy sainct Athanase auoit respondu le mesme aux Arrians sur le different du mot ὁμοούσιον, consubstantiel, en la conference qu'il eut auec eux deuant le Iuge Probus. Les Arrians calomnioient le Concile

[v] *Ser. de Cœna Domini. Qui Bernardi nomine præfertur.* Hostia quam vides iam non est panis sed Caro mea: similiter liquor iste quem vides iam non est vinum sed sanguis meus, quemadmodũ, illic species cernuntur quarum res vel substantiæ hic non esse creduntur: sic res veraciter & substantialiter creditur cuius species non cernitur.

2. Tim. 2.

[x] Prophanas verborum nouitates euita, multum enim proficiunt ad impietatem.

Tract. 97. In Ioan.

[y] Non ait, verborum nouitates sed addit prophanas. Sunt enim & doctrinæ religionis congruẽtes verborum nouitates, sicut ipsum nomen Christianorum quando dici cœperit scriptum est. In Antiochia enim proximùm post Ascensionem Domini, appellati sunt discipuli Christiani, sicut legitur in Act. Apostolorum: & xenodochia & Monasteria postea appellata sunt nouis nominibus, res tamen ipsæ & antè sua nomina erant & religionis veritate firma quæ etiam contra improbos defenduntur. Aduersus impuritatem quoque Arrianorum hæreticorum nouum nomen patres Homousium condiderunt, sed non rem nouam tali nomine signauerunt. Hoc enim vocatur Homousion quod est Ego, & pater vnum sumus, vnius videlicet eiusdemque substantiæ. Nam si omnis nouitas prophana esset, nec à Domino diceretur mandatum nouum do vobis, nec testamentum appellaretur nouum, nec cantaretur in vniuersa terra canticum nouum.

de Nyssée à cause de ce mot nouueau, disoient-ils, & incogneu aux Apostres; Sainct Athanase repart donc à l'Arrian qui faisoit éclater cette plainte; N'y a-t'il que la nouueauté du nom qui t'offense? ou plustost n'est-ce point la vertu de la chose appellée de ce nom nouueau qui te pique & te met aux champs? Certes vne chose ancienne, n'en a point plus grande vertu, & n'en acquiert point plus de poids pour estre appellee d'vn nom nouueau. Et alors Probus [z] prenant la parole & demandant quelle cause auoit peu mouuoir les Peres du Concile à vser de ce mot nouueau, & le faire receuoir par toute la Chrestienté; le mesme sainct Athanase repartit que les nouuelles heresies faisoient que l'Eglise cherchoit les mots les plus clairs, & les plus euidents pour declarer les choses de la foy, en forgeant de nouueaux pour signifier auec plus de clarté ce qu'elle a dés auparauant creu & embrassé. Ce qu'il confirme par plusieurs tesmoignages de l'Escriture que nous ne coucherons point icy de peur d'estre importuns, mais seulement nous prierons les Caluinistes de les aller voir, pour apprendre qu'ils ne nous font point d'autres reproches sur le mot de *Transubstantiation*, que celles que faisoient les Arrians aux premiers Orthodoxes sur celuy de *Consubstantiel*. Cependant nous le retiendrons tousiours dautant plus volontiers qu'il est odieux à nos aduersaires, & qu'il sert comme de mot à l'armée de Christ, estant [a] le vray Schibôlet qui est interpreté Espy, où naist la matiere du Sacrement, à la prononciation duquel l'on cognoist l'Orthodoxe d'auec l'heretique, le Catholique d'auec le partisan Caluiniste.

z *Athan. In disput. contra Arrin.* Ecclesiasticæ semper moris est disciplinæ si quando hæreticorum noua doctrina exurgit, contra insolentes quæstionum nouitates rebus immutabiliter permanentibus nominum vocabula immutare, & significantius rerum naturas exprimere, quæ tamen existentium causarum virtutibus congruant, & quæ magis easdem antiquitus fuisse demonstrent, non ortus nouitatem mensurent.

a *Iudicum.* 11.

TROISIESME DISCOVRS, AVQVEL est traicté, Comment il se peut faire que le corps de Iesus-Christ, aussi grand qu'il est au Ciel soit souz vne si petite Hostie: & comme derechef il est possible que la Quantité de l'Hostie, & le reste des autres accidens du pain & du vin demeurent au Sacrement, sans estre appuyez de leurs substances.



LES plus capables ouuriers du monde se sont tousiours efforcez de se montrer aussi admirables & magnifiques aux plus petites pieces de leurs ouurages, comme aux plus grandes.

Seconde merueille. En la Quantité.

Phidias excellent tailleur d'images est infiniement loüé pour le Iupiter qu'il fit à Olympe, & pour la Minerue d'or & d'yuoire qu'il tailla à Athenes, d'vne prodigieuse grandeur. [a] Mais ce qui luy a plus acquis de reputation a esté le bouclier, ou la targue qu'il luy mit en la main, ouurage incomparable, qui en

a *Plin. l. 36. ch. 5.*

bien peu d'etoffe faisoit voir des merueilles. La defaite des Amazones par Thesée estoit grauée aux bords, & au dedans du reply l'on voyoit pourtrait l'attentat des Geants contre les Dieux. Au bord de ses pantoufles y auoit vn autre combat à cheual des Lapithes & des Centaures ; au soubassement & au pié paroissoit la genealogie de Pandore, où l'œil decouuroit trente Dieux qui ne faisoient que de naistre, entre lesquels on remarquoit par excellence la victoire peinte comme vne Deesse: Bref il n'y auoit endroit de ce rare chef-d'œuure qui ne fust enrichi de quelque histoire heureusement racourcie en peu de matiere.

b *Plutarque en la vie d'Alexandre.*

Stasicrates b promist bien à Alexandre de faire quelque chose de plus grand, plus hardy, & plus magnifique: Car vn iour en deuisant auecque luy, il luy dist que de toutes les montagnes qu'il cognoissoit au monde, il n'y en auoit point de plus propre pour former en figure d'homme, que le mont d'Athos en la Thrace, & que s'il vouloit il luy feroit la plus noble & la plus durable statuë, qui iamais eust esté au monde, & qui en sa main gauche tiendroit vne ville habitable de dix mille personnes, & de la droite verseroit vne grosse riuiere en la mer : mais nous ne sçauons pas s'il luy eust reussi, Alexandre n'y ayant pas voulu entendre. Reprenons ceux qui en peu d'estoffe ont fait de grandes choses.

c *Plin. l. 7. c. 21.*

Myrmecides c tailla en yuoire vn chariot si petit qu'vn moucheron le couuroit de son aile, & vn nauire si delicatement élabouré, que l'aileron d'vne Auette le cachoit encore tout. Ie laisse Callicrates, qui auec vne pareille dexterité faisoit des chariots de la grandeur d'vne fourmis, & grauoit sur vn grain de millet des vers entiers d'Homere. L'histoire est toute pleine de ces exemples. Et en cela certes ces excellents ouuriers se sont voulu rendre les vrays imitateurs de la nature, que l'on voit deployer plus de merueilles aux petites creatures, que non pas aux plus grandes: Car qui ne sçait qu'elle est plus admirable en vn lis des champs, d auquel Salomon en toute sa gloire n'a rien de comparable, que non pas aux hauts Cedres du Liban: au Poulpe, ou en la Remore petits poissons, que non pas en la Baleine: en vne fourmis, en vne abeille, en vn ver-à soye, que non pas en vn Taureau, en vn Ours, ou en vn Elephant? Et semble mesme qu'elle ayt voulu fournir aux artisans vn sujet & vn modelle tout ensemble, de ces petits ouurages si hardis & si magnifiques, en l'Agathe de Pyrrhus, e où les neuf Muses & Apollon touchant sa lyre se voyoient naïfuement empraintes, sans que jamais homme y eust mis la main, les veines des images au demeurant estant tellement apparentes que l'on pouuoit aisément remarquer chaque Muse à son instrument.

d *Matth. 6.*

e *Plin. l. 3. ch. 17.*

Puis donq que la magnificence & la perfection & de la nature & de l'art luist si admirablement en ces petites pieces, il estoit bien à propos,

pos,

pos, que Dieu tout-puiſſant, que Pindare appelle maiſtre ouurier, feiſt paroiſtre en cette meſme ſorte, & de cette meſme façon, les diuines perfections de ſon art, renfermant ce que le Ciel & la terre ne peuuent comprendre, ſon Fils vray Dieu & vray homme tout enſemble, en vn ſi petit cercle, en vn ſi petit rond, comme eſt celuy de l'Hoſtie, où il eſt conſacré à l'Autel. Quelle merueille eſt cecy! certes c'eſt contre toutes les loix de la Philoſophie, qu'vn corps ſi grand comme le ſien ſoit contenu dans vn ſi petit rond.

Mais tout ainſi qu'à Rome f le Dictateur eſtant eſleu, ſoudain tous ceux qui auoient d'autres offices & Magiſtrats eſtoient depoſez: auſſi depuis que l'on s'eſt vne fois rangé au ſeruice de la foy, l'on doit effacer toutes les doutes, & chaſſer tous les ſcrupules qui en peuuent trauerſer ſa fermeté & ſa conſtance, pour n'obeir qu'à elle. Que cecy ne nous arreſte donc point. Le corps du Fils de Dieu auſſi grand qu'il eſtoit en la Croix, qu'il eſt à la dextre du Pere, repoſe non ſeulement ſouz le rond entier de l'hoſtie, mais ſous vne chacune de ſes parties, meſme apres qu'elle eſt partagée.

f Plutarq. au traité de l'Amour.

Cecy s'éclaircira dauantage par les raiſons & les exemples que nous employerons pour l'embelliſſement de ce diſcours. Mais nous dirons auparauant toutes choſes, que comme le Fils de Dieu en l'incarnation a jetté les fondements de l'Euchariſtie, auſſi a-t'il laiſſé vn grand raport entre ces myſteres, & ſur tout au ſujet que nous traitons. Car pour laiſſer les autres comparaiſons que nous pourrons reprendre, tout ainſi qu'en l'incarnation la Diuinité, que le Ciel ny meſme l'vniuers n'eſt pas capable d'enfermer, s'eſt retirée de ſorte, qu'elle s'eſt enuelopée en vn petit corps, à la façon que le Soleil ſe cache dans la nuë. Auſſi en l'Euchariſtie le Fils de Dieu a comme retreſſi & abregé ſon corps (ſans toutesfois luy rien rauir de ſa grandeur) ne luy permettant pas de s'eſtendre dauantage que la petite circonference de l'Hoſtie, ſouz laquelle il repoſe apres la conſecration faite, & les paroles deuëment prononcées.

L'vne & l'autre merueille s'eſt accomplie pour le bien de l'homme; Car tout ainſi que le Prophete Elizée g voulant redonner la vie à l'enfant de la veufue Sunamite, ſe reſerra de ſorte que ſes yeux portoient ſur les yeux de l'enfant, ſes mains ſur ſes mains, & ſa bouche ſur ſa bouche, meſurant ſon corps au ſien, comme s'il n'euſt point eſté plus grand que luy: Auſſi le Fils de Dieu en l'Incarnation premierement, & puis en l'Euchariſtie prend vne petite forme, s'accommodant à noſtre nature pour luy redonner la vie que le peché luy auoit oſtée. Mais quittons vn peu la merueille de l'Incarnation pour prendre celle de l'Euchariſtie.

Belle comparaiſon.

g 4. Reg. 4.

Comment donc ſe peut faire ce que nous diſions tantoſt, qu'vne moindre quantité en enferme vne plus grande; que ſouz l'Hoſtie, & la moindre parcelle de l'Hoſtie, ſoit contenu vn corps ſi grand com-

me celuy du Sauueur? N'est-il point vray que joignant deux quantitez inegales, la plus grande s'auance au delà de la moindre? comment pourroit donc arriuer que le corps de Iesus-Christ plus grand que l'hostie, ne parust point hors de l'Hostie? Certes il semble que ce soit comme vn prodige de dire qu'vn corps de moindre grandeur contienne celuy qui est plus grand. Voilà comme la Philosophie estriue contre la Foy.

Mais qui ne sçait, pour satisfaire à toutes ces vaines curiositez, que ces raisons auroient du poids, si le corps de Iesus-Christ estoit souz l'Hostie, selon les loix des autres corps, qui occupent le lieu par le moyen de leur quantité, demandant pour ce sujet vn espace qui leur soit au moins egal? Mais cela n'est pas icy: car le corps du Fils de Dieu est au Sacrement par vne maniere surnaturelle, ineffable, & éloignée de la commune; c'est à sçauoir par le moyen de la conuersion admirable dont nous auons discouru, qui fait que la substance de son corps ne suit pas la maniere d'estre estenduë que baille la quantité, mais bien la quantité prend la maniere d'estre indiuisiblement, & sans s'estendre, qui est propre à la substance, prise precisement comme sçauent les Philosophes: De sorte qu'elle n'est pas moins souz vne des parcelles de l'Hostie, que souz l'hostie entiere, à la façon que toute la nature de l'air n'est pas moins souz vne petite partie de l'air, que souz vne grande, ny la nature de l'homme moins entiere en vn Pigmée, qu'en vn Geant. Mais cecy est plus sensible en nostre ame, que le Prince des Philosophes, en cela suiuy de tous les autres, nous enseigne estre non seulement toute dans tout le corps, mais encore en vne chacune de ses parties, & aussi entiere comme au tout; par exemple aussi grande au petit doigt, qu'en tout le corps.

Ie sçay que les Caluinistes qui resistent tant qu'ils peuuent à cette creance, & qui créent par tout des difficultez, me rebuteront cette comparaison, alleguant pour eux qu'elle est mal prise d'vn esprit à vn corps: mais c'est iniustement qu'ils la rebutent en ce sujet. Car ils ont deu apprendre que le corps de Iesus-Christ estant glorieux comme il est au Sacrement de l'Autel, a toutes les affinitez que l'on peut desirer auec vn esprit. Et ne veux pour guarant de mon dire que ce grand Apostre, qui escriuant aux Corinthiens donne les qualitez de l'esprit au corps de tout homme ressuscité: à meilleure raison ne les eust-il pas refusées à celuy du Fils de Dieu [h] *Ce qui est semé*, dit-il, *animal ou sensuel*, *ressuscite spirituel*; non certes que le corps passe ou se change en esprit: car iamais l'Eglise ne l'a creu. Et est vainement que Du-Plessis attaquant les Scholastiques, qu'il n'entendit jamais, entassé force passages des anciens pour monstrer que le corps de Iesus-Christ, mesme apres sa glorification, n'est pas vn esprit. Qui l'a jamais dit? Non Du-Plessis, ce n'est pas vrayement vn esprit, mais il en a toutes les qualitez qui ne destruisent point la nature d'vn vray corps: & en

h *1. Corinth. 15.* Seminatur animale resurget spirituale.

Du Plessis en sa response à l'Euesque d'Eureux fu. 108.

consideration de ces nouuelles qualitez dont il est reuestu, nous disons que ce n'est point contre les regles des bonnes comparaisons que nous luy raportons ce qui se voit en nos ames. Mais que personne ne s'imagine icy que ie vueille dire, que ce soit par le don de gloire que le corps de Iesus-Christ ne s'estend pas en l'espace pour le mesurer; mon discours ne va pas là, comme les plus capables peuuent voir: car ie sçay fort bien que cela se fait par la puissance diuine, de laquelle tout ce mystere depend absolument, & non par les effets de la gloire. Or qu'il ne soit pas impossible à Dieu d'empescher que la quantité d'vn corps ne s'estende dedans le lieu; pour estre mesurée en sa grandeur & en sa largeur, de moy ie croy qu'il ny a point de Philosophes Chrestiens qui le puissent remettre en doute. Car premierement iusques à ce siecle prophane, ie ne trouue nul Philosophe de marque qui aye nié, Que Dieu ne puisse faire que deux corps se trouuent en mesme espace, sans se chasser l'vn l'autre: Car ce qu'en a escrit Aristote [i] & les autres, ç'a esté demeurant aux termes ordinaires de la nature. Au contraire quelques-vns se sont auancez iusques à dire que naturellement cela se pouuoit faire, veu qu'au fer embrazé le corps du feu passe & va au dedans du fer, & au pain trempé on voit l'eau entrer de toutes parts en la substance du pain, comme aussi l'on met autant d'eau en vn verre plein de cendre comme s'il n'y auoit rien du tout, & derechef iettant des pieces d'argent, ou des iettons iusques au poids de vingt deniers selon Pline, [k] en vn verre plein d'eau autant que sa capacité en peut tenir, il ne repandra rien: choses qui semblent monstrer que deux corps se tiennent en mesme espace. Ie sçay que cette opinion est aussi peu veritable, que ces exemples à propos. Certes l'experience la combat, & ne faut pas se persuader qu'au fer embrazé le feu entre en la substance du fer, c'est l'actiuité de l'element qui nous le fait croire, & nous trompe: car il faudroit que la forme du feu chassast celle du fer, ce qui n'est point, comme tout le monde sçait: ny derechef que l'eau penetre la substance du pain, mais seulement elle trouue où se loger aux conduits & dans les pores du pain auparauant remplis de l'air qu'elle chasse; Et ce qu'il tient autant d'eau en vn vase plein de cendres, comme s'il n'y auoit rien du tout, ce n'est pas que là il y ait penetration de corps, mais dautant que la cendre resout l'eau en exhalaisons & vapeurs qui montent auec les plus subtiles & les plus chaudes parties de cette cendre quittant le verre pour faire place au reste: Moins encore quand les iettons ne font rien sortir de l'eau qui est en vn verre tout plein, car alors il arriue que l'eau vers le milieu s'enfle, & sans doute elle se mettroit aux champs & s'epandroit, n'estoit que la secheresse des bords du verre la retiét, en tesmoignage dequoy si vous les moüillez tant soit peu, vous la voyez sortir. Nous n'approuuons donc nullement cette opinion, seulement nous l'auons mise en auant pour monstrer combien ces Philosophes estoient esloignez des maxi-

[i] lib. 4. Phys. c. 5.

[k] Plin. l. 2. c. 6.

mes de nos heretiques. Laissant donc ceux qui ont trop creu, combatons en second lieu par des maximes Chrestiennes ceux qui ne croyent pas assez.

Deux corps par la diuine puissance peuuent demeurer en mesme lieu sans se faire quitter la place l'vn à l'autre : ou donc alors la quantité ne s'estend pas en l'espace, & ne le mesure pas ; ou bien il y a penetration de dimensions, choses également difficiles à la nature. Que les Caluinistes nous accordent ce qu'ils voudront, & nous leur monstrerons qu'en suite de cela le corps de Iesus-Christ pour grand qu'il soit, peut bien estre souz vne petite Hostie à l'autel. Mais l'apprehension qu'ils ont tousiours euë de confesser ce dernier, leur a fait nier le premier, ne se pouuant imaginer que demeurant la verité des corps, deux se puissent tenir en vn mesme endroit. Mais cela n'est pas seulement combattre l'Eucharistie, mais encore les autres mysteres de nostre Religion. Car ie vous prie, comment est-ce que le Sauueur est sorti des flancs pudiques & chastes de sa mere, sans luy rien oster de sa virginité, si deux corps n'ont esté ensemble, s'il n'y a point eu penetration de dimensions? I'ay horreur d'alleguer ce que cét infame Beze a osé mettre en auant, & qui flestrit le beau lis de ceste Reyne des Vierges. Il me suffira donc de defendre icy la perpetuelle virginité de la Mere de mon Dieu, donnant en vn si beau sujet quelque liberté à ma plume, sans remuer les ordures de ce Boucq. Que personne au demeurant ne se figure, que ie peigne, comme dit le Prouerbe, des Dauphins au milieu des forests: ou bien, pour le dire plus clairement, que hors de propos ie m'espande en des discours qui n'appartiennent nullement à mon sujet. Car de cette perpetuelle virginité de la mere de Dieu depend bonne partie de la force de mon argument. Les oracles l'ont annoncée & predite. Esaïe, *Voicy la Vierge conceura & enfantera vn fils, & son nom sera Emanuel.* Ie ne veux point icy faire force sur le nom dont vse le Prophete, l'on peut prendre ce discours de Galatin, & de Finus. l

Mais sans s'arrester d'auantage à cela, qui ne voit que ce deuoit estre vn grand miracle, puis que le Prophete le declare luy-mesme par ces paroles, *Pour l'amour de cela le Seigneur Dieu vous donnera vn signe, voicy vne Vierge conceura & enfantera, &c.* Quel est donc ce miracle? Tertulian l'explique, m *Nature,* dit-il, *ne souffre pas qu'vne Vierge enfante, & toutesfois il faut croire le Prophete, & à bon droit: Car il a deuant disposé les cœurs à la creance d'vne chose incroyable, disant que ce seroit vn signe, Pour l'amour de cela,* dit-il, *Dieu vous donnera vn signe. Or ce n'eust point esté vn signe de Dieu, s'il n'eust eu vne nouueauté prodigieuse.* Prodige donc & miracle sans doute en ce que non seulement elle est Vierge deuant ou apres l'enfantement, ce que Beze ne feroit point difficulté d'accorder; mais encore en l'enfantement mesme, ce qu'il ne peut confesser, s'arrestant à vne prophane philosophie, qui destruit ce bel article de nostre

Esaie 7.
l *lib. 2. flag. Iud. c. 6. 1.. Ambr. lib. de instit. virg. c. 7.* Non concepturam tantum modo, sed & parituram virginem dixit.
m *Lib. 1. contra Iudaeos, cap. 9.* Virginem parere natura non patitur, & tamē credendum est Prophetæ & merito : Præstruxit enim fidem incredibili rei dicendo quod signum esset futurum. Propterea, inquit, dabitur vobis signum, Ecce Virgo cōcipiet in vtero & pariet filium. Signum autem à Deo nisi nouitas aliqua monstruosa fuisset signum non videretur.
Aug. de heres. c. 82. & l. 1. contra Iulian.

foy en I. Christ incarné, *Conçeu du S. Esprit, nay de la Vierge Marie.* Et certes ie ne sçay pas en quoy il differe d'auec Iouinian, duquel S. Augustin a laissé par escrit, qu'il *destruisoit la Virginité de Marie, disant qu'elle auoit esté corrompuë en l'enfantement*, contre la creance de toute l'Eglise, que l'on peut recueillir de ces paroles du mesme S. Augustin. [n] *Il falloit que celuy naquist d'vne Vierge, que non la volupté, mais la foy de la mere auoit conçeu. Que si l'integrité d'elle auoit esté corrompuë par celuy qui en a pris naissance, il ne naistroit pas d'vne Vierge, & faussement, ce qu'à Dieu ne plaise, tout l'Eglise le confesseroit nay d'vne Vierge.* C'est pourquoy aussi les Peres ont employé pour la deffendre cét Oracle d'Ezechiel, où il parle de la porte du Sanctuaire de dehors, laquelle regardoit deuers l'Orient, & estoit fermée, [o] *Cette porte sera fermée, & ne s'ouurira point, & n'entrera homme par elle pour autant que le Seigneur d'Israël est entré par elle. Quelle est cette porte,* dit S. Ambroise, [p] *sinon Marie? fermée pour ce qu'elle est Vierge. Marie est donc la porte par laquelle Iesus-Christ est entré au monde, quand il nous a esté donné par vn enfantement Vierge, sans rompre les clostures de la virginité. La closture de la pudeur est demeurée entiere, & les seaux de l'integrité sont demeurez inuiolez, lors que celuy dont le monde ne peut soustenir la hauteur, est sorti de la Vierge. C'est vne bonne porte que Marie qui estoit fermée,* dit le mesme, [q] *& ne s'ouurit point, Iesus-Christ a passé par elle, mais il ne l'a pas ouuerte.*

Que se peut-il dire de plus clair contre Beze & contre les complices de son impieté? Il faudroit lire encore S. Augustin en l'Epistre troisiesme à Volusian, S. Gregoire de Nysse, Gregoire de Nazianze, S. Cyrille de Hierusalem, S. Chrysost. qui tous d'vn commun consentement enseignent l'integrité de la Vierge en son enfantement. A quoy aussi regardoit Salomon quand il l'appelloit, [r] *Vn iardin clos, vne source serrée, vne fontaine seéllée.* Et n'est point hors de propos d'y rapporter encore ces paroles, [s] *Ton ventre est comme vn monceau de froment enuironné de lis.* C'est vne belle Metaphore si elle est bien prise. Il faut donc sçauoir qu'en la Palestine, lors qu'il y auoit foison de grain, l'on voyoit deuant les maisons des laboureurs les monceaux de froment tous couuerts & fleuris de lis dont cette terre est pleine, en tesmoignage de l'abondance du bien: de là Salomon a pris sa comparaison. Le froument donc est le symbole de la fecondité; & le lis de la virginité. Le ventre de la Vierge est vn tas de froment par sa bien-heureuse fecõdité, nous ayant donné le pain de vie, duquel nous viuõs encore à l'Autel: mais le ventre est enuirõné de lis qui sont les fleurs de la virginité, que l'enfantemẽt ne luy a point flestries. Demeure donc constant que non seulement deuant, ou apres, mais encore en l'enfantement elle est demeurée vierge.

Cela estant veritable, comme il est, ie demande aux Caluinistes cõment s'est il peu faire que l'humanité du Sauueur soit sortie du ventre de la Vierge sans ouurir cette porte, comme le tesmoignent les Peres, & s'il n'y a point eu penetration de dimensions, s'il est impossible

n *Aug. in Ench. c. 34.* De virgine nasci oportebat, quem fides matris non libido conceperat. Quod si vel per nascentem corrumperetur eius integritas, non iam ille de virgine nasceretur, eumque falso quod absit de virgine Maria natum tota confiteretur Ecclesia, &c.

o *Ezech. 44.* porta hęc clausa erit, & non aperietur, quia Dominus Israel ingressus est per eam.

p *l. de Inst. v. c. 8.* Quæ est hæc porta nisi Maria ideo clausa quia virgo? porta igitur Maria, per quam Christus intrauit in hunc mundum, quando virginali fusus est partu, & genitalia virginitatis claustra non soluit, mansit intemeratum claustrum pudoris, & inuiolata integritatis durauere signacula cùm exiret ex virgine, cuius altitudinem mundus sustinere non possit.

q *cap. 8.* Bona porta Maria quæ clausa erat & non aperiebatur, transiuit per eam Christus sed non aperuit.

q *Cant. 4.*

r *Cant. 7.* Venter tuus sicus aceruus tritici vallat⁹ liliis.

Comparaison fort propre.

que deux corps se retrouuent ensemble? Certes il n'y a moyen de l'imaginer autrement. Mais s'ils demandent comment cela s'est peu faire de la sorte que nous disons, sainct Augustin le leur apprendra, t *La mesme vertu diuine qui depuis fist passer les membres de Iesus-Christ par les portes fermées, c'est celle qui a fait passer ses membres lors qu'il estoit enfant par les flancs vierges de sa mere inuiolée.* C'est du secours que ce grand Docteur nous ameine pour combattre l'heresie, le miracle de l'entrée de nostre Seigneur en la maison où estoient les Apostres, les portes closes & fermées : auquel il faut ioindre celuy du tombeau. Nous dient donq les heretiques si Iesus-Christ n'est pas sorti du tombeau fermé, s'il n'est pas entré les portes closes, & si cela estant, il n'y a pas eu penetration de dimensions, & si deux corps n'ont pas esté ensemble? Ie ne sçache personne d'entr'eux qui ait tant mis de peine d'y respondre, que Du-Plessis. Mais voyons comme il fait mal'heureusement ses affaires en cette response. Certes ie ne puis icy me tenir de dire en passant, que les fautes dernieres de cét homme destitué de l'esprit de Dieu, sont tousiours pires que les premieres, ressemblant à vn voyager qui s'estant vne fois esgaré, plus il chemine par apres, plus il s'égare & s'éloigne de sa droite route. Mais laissons ses autres erreurs qui feroient vne prodigieuse masse, & parlons de ce qui appartient à ce subjet.

t Ipsa virtus diuina per inuiolata matris virginea viscera, membra infantis eduxit, quæ postea per clausa ostia membra iuuenis eduxit.

Premierement il se sert du tesmoignage des plus rudes aduersaires, & des plus iurez ennemis qu'il puisse auoir en cette cause, de sainct Hilaire, de sainct Hierosme, de Iustin le Martyr, qu'il fait parler tout au contraire de ce qu'ils ont creu : De sainct Hilaire il produit ces paroles, *Toutes choses fermées sont ouuertes à la puissance de Dieu.* Paroles veritables, mais mal'heureusement arrachées d'vn plus grand discours qu'il fait contre les Arrians, où il se monstre si contraire à ce que dit Du-Plessis, qu'il faut, ou qu'il ne l'aye iamais leu, ou qu'il soit le plus insupportable calomniateur du monde. Voicy donq son discours, v *Tu me demandes comme le fils est nay selon l'esprit, mais ie t'interroge des choses corporelles*, Et puis il adjouste, *Ie demande donc, Par* x *quelles portes de la maison fermée est passé celuy qui estoit corporel? Car l'Euangeliste l'a remarqué diligemment. Iesus est venu les portes fermées, & s'est tenu debout au milieu de ses disciples. A-t'il donc penetré les parois & passé à trauers la solide & impenetrable matiere du bois? Car il s'est presenté corporel non simulé ou fallacieux. Que l'œil donc de ta pensée suiue l'entrée de celuy qui penetre, & fais que la veuë de ton intelligence entre auec luy en la maison fermée. Tout est entier & fermé, mais voilà que celuy se presente au milieu, auquel par sa vertu & puissance toutes choses sont ouuertes*, c'est à dire qu'elles ne peuuent l'empescher d'entrer. Se peut-il rien dire de plus exprés contre ce que pretend en suitte Du-Plessis, que le miracle a esté fait au bois & à la pierre & non au corps de Iesus-Christ? Mais sainct Hierosme dit, *Que la creature*

l. 3. de Trinit. 1.
v Quæris quomodo secũdum spiritum natus sit filius, Ego te de corporeis rebus interrogo, &c.
x Quæro ergo per quas clausæ domus portas sese corporeus intulerit: diligẽter enim Euangelista expressit dicens, Venit Iesus ianuis clausis, & stetit in medio discipulorum suorũ. An constructa parietum penetrans, & solidã lignorum naturam impenetrabilem transcurrit? stetit namque corporeus non simulatus aut fallax. Sequantur ergo oculi mẽtis tuæ penetrantis ingressum & cum eo clausam domum, intelligẽtiæ tuæ visus transeat. Integra sunt omnia & obsertata, sed ecce assistit medius cui per virtutem suam vniuersa sunt peruia.

cede au Createur : Et qui en doute? mais il ajouste encore, *que Dieu ennoya son Ange qui roula la pierre du monument, & deslia les linceuls de sa sepulture.* Il deuoit auoir apris de son Iustin qu'il cite en queuë, *y que ce n'auoit pas esté pour luy donner moyen de se releuer* (s'entend ny de sortir) *que la pierre auoit esté roulée du tombeau, mais à cause de ceux qui viendroient regarder, afin que sa Resurrection leur fust monstrée.* Mais il ne faut que sainct Hierosme pour s'exposer soy-mesme, & au lieu où Du-Plessis a pris le premier passage qu'il apporte contre nous.

Ce [z] *que le Sauueur est entré les portes closes, c'est vn effet de la mesme vertu qui le fist euanoüyr aux yeux de ses disciples. Lyncée, comme portent les fables, voyoit au trauers des parois, & le Seigneur ne pourra entrer les huis fermez, s'il n'est vn phantosme? Les Aigles & les Vautours sentent l'odeur des corps morts qui sont au de là des mers; Et nostre Sauueur ne verra point ses disciples s'il n'ouure la porte? Dis-moy toy qui le dispute auec tant de subtilité, lequel est le plus difficile, d'affermir la grandeur de la terre sur le Rien, & la suspendre sur le vague des eaux, ou d'accorder que Dieu passe par vne porte close, & que la creature cede au Createur?* Ailleurs encore. [a] *Ne pensons pas*, dit il, *que l'Ange soit venu afin d'ouurir la porte à nostre Seigneur sortant du tombeau, mais pour en donner les indices aux hommes. Car celuy* dit le venerable Bede [b] *qui mortel a peu naistre & entrer au monde, le ventre de la Vierge fermé, le mesme estant fait immortel a peu, le tombeau clos, ressusciter, & sortir du monde.*

Oyons maintenant les autres Peres parlant de l'vn & de l'autre miracle. Sainct Ambroise, [c] *Sainct Thomas*, dit-il, *a eu suiet de s'estonner voyant paroistre vn corps qui estoit entré, tout estant fermé, par vne closture non ouuerte, l'assemblage en demeurant entier. Et partant c'est de merueille comme vne nature s'est peu glisser par vn corps impenetrable &c.* Sainct Chrysostome, [d] *Comment est-ce que Iesus-Christ est entré les portes fermées à ses disciples? Il a cheminé sur la mer, il commanda aux vents, & aussi tost le calme se fist? Pour autant donc que ces choses sont au dessus de nous, & que nous n'en pouuons rendre raison, nous les tenons veritables par foy.* Il n'y a point de doute que ces lumieres de l'Eglise n'ayent creu le mesme de la sortie de Iesus-Christ du tombeau; mais sainct Augustin fermera ce discours par ces paroles, *Tu me dis*, escrit ce bon truchement de l'antiquité, [a] *estre entré aux disciples les portes fermées est*

y q. 17. ad gentes. Suapte potentia è monumẽto cui lapis impositus fuit egressus est, & ad discipulos ianuâ clausâ ingressus. Non enim excitationis eius gratia, saxi ipsius de monumento facta est deuolutio, sed eorum causa qui aderant conspecturi vt ipsis resurrectio ostenderetur.

z Hier. ad Pamach. cont. erro. Ioh. Hieros. Quod clausis ingressus est ostiis, eiusdem virtutis fuit cuius & ex oculis euanescere. Lyncæus vt fabulæ ferunt, videbat trans parietem, Dominus clausis ostiis nisi phantasma fuerit intrare non poterit! Aquila & Vultur transmarina cadauera sentiunt: Saluator Apostolos suos nisi aperuerit non videbit? Dic mihi acutissime disputator, quid est maius tâtam terræ magnitudinem appendere super nihilum, & super aquarum incerta librare, an Deum transire per clausam portam & creaturam cedere creatori? a Hier. ep. ad Heb. Non putemus Angelum idcircò venisse, vt aperiret Domino resurgenti, sed postquam Dominus resurrexit hora qua ipse voluit, & quæ nulli cognita est, indicasse quod factum est. b Ho. in vig. Pasch. Qui mortalis clauso virginis vtero potuit nascendo ingredi mundum, idem ipse factus immortalis clauso sepulchro potuit resurgendo exire de mundo. Lib. 10. in Luc. c. 24. c Habuit admirandi causam Thomas quàm videret clausis omnibus per inuia septa corporibus inoffensa compage corpus Christi incertum. Et ideo mirum quomodo se natura corporea per impenetrabile corpus effuderit, &c. Hom. 2. in synes. d Quomodo introiuit Christus ianuis clausis ad discipulos suos, super mare ambulauit. Imperauit ventis & facta est tranquilitas magna. Quia ergo ista super nos sunt & rationem de talibus miraculis reddere non possumus, fide tenemus. S. Aug. s. 160. a Clausis ostiis intrasse ad discipulos magnum miraculum, sed mirari desines si Deum cogitaueris, mirum enim esset si solus homo fecisset. Refer ad Domini potentiam non ad phantasiam, &c.

vn grand miracle, mais tu ne t'en estonneras plus si tu penses que c'est Dieu qui l'a fait. Ce seroit bien merueille si vn homme en estoit l'Autheur. Raporte cela à la toute-puissance & non à la phantasie &c. Et puis. [b] *Celuy là est entré les portes closes, qui naissant ne viola point l'integrité de sa mere, Partant mes freres en l'admirant croyons-le, & en croyant obeyssons, &c.* [c] Encore ailleurs *Les portes fermées n'ont peu donner d'empeschement à vn corps où estoit la diuinité. Car celuy-là est entré sans qu'elles fussent ouuertes, en la naissance duquel la Virginité de sa mere est demeurée entiere.*

[b] Ille viuens clausas intrauit ianuas, qui nascendo matris integritatem non violauit. Ergo fratres admirati cedamus, credentes obediamus, &c. *Tract.* 171.

[c] Moli corporis vbi diuinitas erat, ostia clausa non obstiterũt. Ille quippe non eis apertis intrare potuit, quo nascente virginitas matris inuiolata permansit.

N'auons-nous pas assez solidement montré contre Du-Plessis & les autres aduersaires de l'Eglise, que la penetration des corps n'est pas vn monstre qui les doiue effrayer, mais vn veritable effet de la toute-puissance de Dieu, marqué au moins trois fois au corps de nostre Seigneur, pour ne toucher point son Ascension au Ciel, de laquelle nous parlerons ailleurs? Cela estant, comment est-ce qu'ils veulent rauir à Dieu le pouuoir de suspendre vn des effects de la quantité, pour faire que son corps ne s'estende pas au lieu, mais soit entier sous le petit rond de l'Hostie? Certes comme dit sainct Gregoire, [d] *Les premiers miracles du Fils de Dieu doiuent acquerir de la creance aux suiuans, & disposer les fidelles à en embrasser les veritez.* Aussi qui ne voit qu'il n'y a pas plus de difficulté de mettre vn grand corps souz vne moindre espece, comme à l'Autel, que de faire que deux corps soient en mesme lieu, & qu'il y ait penetration de dimensions? Nous dirons ailleurs ce que perd la quantité en ce miracle, & montrerons qu'il ne luy est rien raui de ce qui appartient à son essence. En attendant il nous faut croire que cette grande merueille se fait par la toute-puissance de Dieu, qui en produit encore vne autre autant ou plus digne d'estonnement que celle-là. Car cette quantité de l'Hostie, cette longueur, cette largeur, cette profondeur, ces dimensions mesurables que les sens decouurent au Sacrement, ces accidens, ne sont appuyez d'aucune substance, ny ne sont soustenus d'aucun suiet: Non certes de la substance du pain, puis qu'elle est conuertie: Non de celle du corps de Iesus-Christ, qui n'est nullement capable de receuoir les accidens d'vne autre substance, ny de l'air qui aussi peu les peut receuoir; mais subsistent d'eux-mesmes, soit que Dieu influë à la quantité la maniere d'estre de la substance, (qui est le moins probable) soit que simplement par son pouuoir infini il la conserue hors de son sujet, recompensant l'absence du pain. De quelque sorte que ce soit, l'estre de la quantité ne depend pas si estroitement de la substance, que Dieu ne le luy puisse conseruer sans cette sorte d'appuy. C'est vne maxime des Philosophes, que Dieu ayant vne puissance infinie, peut faire tout seul & sans l'ayde des causes secondes, tout ce qu'il fait par leur entremise, & auec elles. Dieu auec le Soleil [e] & l'homme engendre l'homme par la voye de la generation naturelle: Et toutesfois il ne laisse pas au Paradis [f] terrestre de former nostre premier parent, &

[d] *Hom. de Pasc'. quæ est 26. in Euang.* Ipsa redemptoris nostri opera quæ ex semetipsis comprehendi nequaquam possunt ex alia eius operatione pensanda sunt, vt rebus mirabilibus fidem præbeant facta mirabiliora.

Beau Discours.

[e] *Aristote.*

[f] *Gen. 1. & 2.*

la

la premiere mere, sans assistance de Soleil, d'homme, ou de femme, & par vne autre voye que par les causes acoustumées & ordinaires. La Vierge tout de mesme ne laisse pas d'éfanter sans cópagnie d'homme. Les rameaux demandent à estre entez sur leur tronc, pour ietter leur verdure & fleurir au moyen de l'humeur qui leur est enuoyée de la racine: Et toutefois la verge [g] d'Aaron arrachée de son tronc ne laisse pas de fleurir miraculeusement. Dieu par le mouuement des astres & des Cieux entretient ce bas monde: Et toutesfois rien n'y perit quand ils s'arresterent au temps de Iosué. [h] Ainsi donc selon les loix ordinaires de la nature, Dieu se sert de la substance pour conseruer les accidens en leur estre: Mais qu'il ne puisse les appuyer tout seul, c'est trop attacher son pouuoir, & le faire trop dependre des causes secondes.

[g] Num. 17.
[h] Iosue 10.

Ie sçay ce qu'oppose icy l'infidelité, qu'il y a certaines causes secondes, desquelles les effects dependent si absolument, qu'il ne se trouue point mesme par la Foy, que Dieu puisse oster cét ordre ou rompre ces liens de la nature. Comme pour exemple, disent-ils, Dieu ne peut faire qu'vn homme discoure sans la raison, qu'il voye sans vne faculté voyante, qu'il oye sans l'oüye, cela enuelopant de la contradiction. Mais ie leur responds qu'ils sont bien loin de leur compte: car ces effects qu'ils mettent en auant dependent de leurs causes, d'vne autre sorte que ne font pas les accidens de la substance. Discourir, voir, oüyr sont actions pleines de vie, qui demandent necessairement vn principe viuant, conioint à celuy qui les exerce. Mais ce que la substançe donne aux accidens est vne chose purement morte, dont l'effect peut partir d'ailleurs, c'est à sçauoir de la puissance infinie de Dieu. Ce n'est pas que Dieu oste aux accidens l'inclination & l'habitude qu'ils ont à leur sujet, car elle leur est essentielle, leur imperfection estant si grande, que leur estre attend naturellement sa perfection de la substance: mais seulement les conserue hors de la substance, empeschant que cette inclination ne soit suiuie de l'effect, suppleant d'ailleurs à leur defaut, & les maintenant par sa vertu, tout ainsi que feroit la substance si elle estoit presente.

Et certes ie ne sçay pas pourquoy l'Heresie a si fort opiniastré le contraire, ozant maintenir que Dieu ne peut faire que l'accident persiste en son estre, si vne fois il est arraché de son sujet: Car ie ne trouue nulle part, que subsister actuellement en la substance soit de l'essence des accidens, mais seulement que l'habitude & l'inclination qu'ils y ont, à raison de leur grande imperfection, comme nous auons dit, les y porte: de sorte toutesfois, que Dieu en peut arrester l'effet. Aussi la substance & les accidens sont genres differens voire diuers, qui partagent, quoy qu'inegalement, le commun estre des choses: & partant il n'y peut auoir de contradiction, encore que l'vn subsiste

separément d'auec l'autre. Et c'est parauanture ce qui a fait dire à plusieurs grands Philosophes, que non seulement Dieu les peut conseruer hors des substances, mais qu'encore naturellement & d'eux mesmes ils s'y peuuent maintenir; qui a esté l'opinion d'Auicebron [i] Prince des Maures fort versé en l'estude de la Philosophie, au liure qu'il a nommé, *Fontaine de vie*. Pythagore & Platon, que l'on sçait auoir esté des meilleurs du monde, l'ont creu de la mesme sorte: car celuy-là mettoit les nombres subsistás d'eux mesmes hors de tout sujet, en la mesme façon que les Mathematiciens par leurs ingenieuses abstractions les separent de la matiere: Et cestuy-cy a tiré & mis la quantité auec toutes ses formes exemplaires, & ses idées hors de toute substance. Ie sçay comme Aristote s'en mocque plaisamment, appellant cela des Chimeres & des monstres. Mais outre qu'il est atteint, & à mon iugement (que pour ce coup il me pardonne) conuaincu d'auoir calomnieusemét rapporté les opinions de son maistre pour s'acquerir de la gloire en luy contredisant, toute la loy qu'il a eu de s'en mocquer, n'a esté sinon que Platon vouloit faire vne chose ordinaire & commune en la nature, qui toutesfois ne peut estre que par la puissance diuine, de laquelle le mesme Aristote n'a pas si bien senty comme il deuoit. Car autremét que ce pouuoir infiny soit capable de produire ou de conseruer vn accident hors de son sujet, Philosophe au monde ne le peut nier, s'il est tant soit peu esclairé du flambeau de la Foy.

i *Auicebron Princeps Maur. in lib. font. vitæ.*

C'est pourquoy [k] sainct Basile, [l] sainct Iean Damascene, [m] sainct Gregoire de Nazianze, [n] & Theodoret mieux versez en la Philosophie que tous les Caluinistes ensemble, n'ont pas fait de scrupule de dire que Dieu crea le premier iour la lumiere du Soleil, son Astre n'estant pas encore creé, & que cette lumiere qui est vn accident demeura sans sujet, & sans appuy iusques au quatriesme iour que Dieu crea le corps du Soleil, & le vestit de cette splendeur. Ie veux bien que leur opinion, en ce qu'ils disent que la lumiere preceda le Soleil, ne soit pas receuable; qui ne voit toutesfois que leur creance estoit, que l'estre de l'accident ne depend pas si fort de la substance, que Dieu ne puisse le luy donner, & le luy conseruer sans elle? Que l'authorité donc de ces grands hommes oblige les Caluinistes à croire ce que iusques icy ils n'ont pas creu, & qu'ils recognoissent ingenuëment qu'ils ont par le passé trop indignement assuietty le Monarque de l'Vniuers au commun cours des choses, & aux loix ordinaires de la nature, sur lesquelles neantmoins il doit auoir vn empire absolu, ou bien il faut qu'il ne soit pas Dieu. C'est icy autant que nulle autre part, où l'aduertissement de sainct Paul doit sonner haut à leurs oreilles. [o] *Auisez que nul ne vous butine ou surprenne par philosophie & vaine deception de la tradition des hommes, selon les institutions du monde, & non point selon Iesus-Christ, car en luy toute plenitude de diuinité habite corporellemét.*

k *Hexamer. ho. 2. & 6.*
l *lib. 2. fidei ortho. c. 7.*
m *Oratione de nono die Dominico.*
n *The. qu. 14. & 16. in Genes. Voy les textes.*

o *Ad Coloss. 2.* Videte ne quis vos decipiat (*Hilarius habet despoliet*) per philosophiam, & inanem fallaciam secundum traditionem hominū, secundum elementa mundi, & non secundū Christum, quia in ipso est plenitudo diuinitatis corporaliter.

Qu'ils ne negligent pas encore la belle interpretatió que donne sainct Hilaire à ce passage. [r] *Vne foy constante*, dit-il, *& qui ne succombe point aux fallaces des inepties humaines, rebute & rejette toutes les captieuses & vaines questions de la philosophie, & ne permet pas que le mensonge triomphe des dépoüilles de la verité, ne croyant rien de Dieu selon la commune intelligence, & n'establissant rien de Iesus-Christ selon les elements du monde.* Aussi qui fait les Heretiques, que les Philosophes leurs Patriarches? Arriere donc le discours humain en ce sujet, auquel il faut croire que Dieu tout-puissant, par dessus les communes loix de la nature, maintient les accidens hors de leur sujet naturel.

r *Hil. l. 1. de Trinit.* Respuit captiosas & inutiles philosophiæ quæstiones fides constans, neque humanarum ineptiarum fallaciis succumbens spolium se præbet veritas falsitati, non secundùm sensum communis intelligentiæ Deũ retinens, neque de Christo secundum mundi elementa decernens.

Mais ne peut-on remarquer nulle part aux mysteres de nostre Foy, quelque miracle qui nous conduise à la creance de cette merueille? Il est échapé à Pierre Martyr de dire *qu'en toute l'escriture il ne se baille rien à croire, si contraire à nos sens, & dont ils aperçoiuent tant la contradiction comme la Transubstantiation, où nos yeux iugent que c'est du pain qu'ils voyent, & nostre foy enseigne qu'il n'y a que des accidens.* Mais quand cela seroit, ce sont de mauuais iuges au sujet de la Foy que nos yeux & nos sens, comme nous ferons voir au discours suiuant. Toutefois ie dis qu'au mystere de l'Incarnation il se trouue quelque chose aussi difficile à croire (afin de ne dire pas plus) que cette subsistence des accidents hors de leur sujet, & partant qui estant creuë de tout le monde, mesmement de nos aduersaires, doit seruir à faire ajouster foy à ce que nous en disons. N'est-il pas vray que l'Ame estant creée de Dieu, & infuse au corps humain, de l'alliance & de la conionction des deux, il resulte en la nature humaine vne personne composée de ces deux parties qui subsiste d'elle-mesme? Sont-ce pas les loix, & les ordonnances inuiolables de la nature? Et toutefois qui ne sçait que par vn miracle extraordinaire la sainte humanité du Fils de Dieu en a esté dispensée, cette nature demeurant sans hypostase ou personne creée, & ne retenant autre subsistence que celle du Verbe, auquel elle a esté hypostatiquement vnie? Si ce n'est que l'on vueille plustost croire à l'heretique Nestorius, qu'à l'Eglise vniuerselle.

Mais pesons vn peu cette merueille pour iustifier tousiours mieux la nostre. C'est donc vne chose constante & resoluë entre tous les Orthodoxes, que le Verbe-Dieu s'incarnant n'a point pris la personne, mais seulement la nature humaine. Mais, comme dit sainct Gregoire de Nazianze, [s] *Si quelqu'vn veut introduire deux Fils, l'vn de Dieu son Pere, & l'autre de la Mere, & non pas vn mesme; que celuy-là soit priué de l'adoption qui est promise à ceux qui croyent bien: Car encore que Dieu & l'homme soient deux natures distinctes, aussi bien que l'ame & le corps, ce ne sont pas pourtant deux Fils, &c.* Car, comme dit sainct Augustin, [t] *L'humaine nature a peu s'allier auec la diuine de telle sorte, que des deux substances il ne s'est fait qu'vne personne.* Ainsi donc il a fallu qu'en ce mystere,

s *Epist. 1. ad Cledon.* Εἴ τις εἰσάγει δύο υἱοὺς, ἕνα μὲν τὸν ἐκ Θεοῦ καὶ πατρὸς, δεύτερον δὲ τὸν ἐκ τῆς μητρὸς, ἀλλ' οὐχὶ ἕνα καὶ τὸν αὐτὸν, καὶ τῆς υἱοθεσίας ἐκπέσοι τῆς ἐπηγγελμένης τοῖς ὀρθῶς πιστεύουσι· φύσεις μὲν γὰρ δύο Θεὸς καὶ ἄνθρωπος, ἐπεὶ καὶ ψυχὴ καὶ σῶμα, υἱοὶ δὲ οὐ δύο.

t *l. 13. de Trinit. cap. 17.* Sic Deo coniungi potuit humana natura, vt ex duabus substantiis fieret vna persona.

la nature humaine ait esté priuée de sa subsistence propre, pour prendre celle du Verbe, qui est l'vnique qui se trouue en ces deux natures. Et quoy donc, pour confesser cette verité faudra-t'il nier l'vnion de l'ame auec le corps en Iesus-Christ, comme quelques heretiques ont fait, souz ombre que de cette vnion il resulte en la nature vne propre subsistence, ou vne propre personne? Mais plustost adorant ce mystere au lieu de l'éplucher, ne confesserons-nous pas que Dieu estant au-dessus des loix ordinaires, il a peu s'vnir la nature sans prendre la personne creée, au lieu de laquelle celle du Verbe qui est infinie & increée, a communiqué & departy aussi liberalement son estre & sa subsistence à nostre humanité, que richement nostre humanité luy a fait part de ses disettes & de ses souffrances? Comme donq ie voy en l'Incarnation, que la substance au commandement de Dieu se depart de sa maniere naturelle de subsister par elle mesme: Aussi ie ne veux nullement douter que les accidens en l'Eucharistie à sa voix & à sa parole ne se departent de l'alliance estroitte qu'ils ont contractée auec leur substance, pour subsister, comme il plaist à Dieu, hors de tout sujet. Et certes s'il m'estoit loisible d'en dire particulierement mon opinion, ie trouue dauantage de difficulté en l'Incarnation qu'en l'Eucharistie.

Mais comparons maintenant ces mysteres, & les apparions l'vn à l'autre. Premierement ils ont cela de commun, que nulle creature, non pas mesme les Anges ny les Cherubins, n'est capable de cognoistre la façon & la maniere que Dieu a gardée en l'accomplissement de l'vn & de l'autre, sinon entant qu'il plaist à Dieu d'en reueler le secret. Pour l'Incarnation la chose est toute claire en l'escriture, car elle l'appelle en diuers endroits, [v] *les richesses incomprehensibles de Iesus-Christ, vn sacrement caché de tous les temps & generations, vne sagesse cachée en mystere.* *L'Incarnation*, dit sainct Ambroise, [a] *est vrayement la sagesse cachée de Dieu, car elle n'est pas és paroles, mais en vertu, elle n'est pas possible selon le discours humain, mais seulement croyable par l'efficace de l'esprit.* C'est pourquoy, dit-il ailleurs. *Ie confesse* [b] *n'entendre pas le secret de cette generation, l'esprit ne le peut conceuoir, la langue n'en peut parler; ie ne dis pas seulement la mienne, mais encore celle des Anges. Non seulement cette eternelle generation qui vient du Pere, mais encore celle qui vient de la mere est admirable*, dit-il là mesme. *Mais plustost*, comme le rapporte sainct Denys, [c] *c'est la nouueauté des nouueautez, ou le miracle des nouueautez. Iusques à quand t'espandras-tu en delices fille vagabonde? Le Seigneur créera vne chose nouuelle sur la terre, la femme enuironnera l'homme*, dit le mystique Oracle de Hieremie, [d] annonçant cette future merueille. *Cette toute-puissante Maiesté*, dit sainct Bernard, [e] *a faict en l'vnion de nostre nature auec la diuine, trois choses si singulierement admirables, & si admirablement singulieres, que les pareilles n'ont iamais esté faites, ny iamais ne se feront. Car ces choses ont esté conjointes les vnes auec les autres, Dieu & l'homme, la mere & la Vierge, la foy & le cœur*

v *Eph.* 3. Inuestigabiles diuitias Christi, & sacramētum absconditum à seculis in Deo.

x *Coll.* 1. Mysterium absconditum à seculis & generationibus.

a *In* 1. *ad Cor.* 1. Abscondita est ergo Dei sapiētia, dum non in verbis, sed in virtute est non humana ratione possibilis, sed spiritus efficacia credibilis.

b Mihi cui impossibile est generationis secretum, mens deficit, vox silet, nō mea tantum, sed & Angelorum.

c *Dio. c.* 2. *de diu. nom. p.* 2.

d *Hier.* 31. Vsque quo deliciis dissolueris filia vaga? quia creabit Dominus nouum super terram, fœmina circundabit virum.

e *Ser.* 3. *de Natiuit.* Tria in assumptione carnis nostræ fecit omnipotens illa maiestas à Deo singulariter mirabilia & mirabiliter singularia, vt nec talia facta sint, nec futura sint. Cōiuncta quippe sunt ad inuicē, Deus & homo, mater & virgo, Fides & cor humanum.

humain. C'est pourquoy sainct Denys l'Areopagite [f] ne fait point de scrupule de dire, que quand Iesus-Christ remonta au Ciel triomphant & glorieux, les Anges ignorans ce qu'il estoit, l'interrogerent, & luy demanderent ce qui est escrit en Esaye, [g] *Qui est celuy qui vient d'Edom & de Bosra* (c'est à dire des terres ennemies) *ayant ses vestemens teints? Qu'il porte sa robe de bonne grace marchant en la grandeur de sa force?* Et derechef, *Pourquoy est ton vestement rouge, comme de ceux qui foulent la vendange dans les Pressoirs?* Asseurant que Iesus-Christ alors leur aprist les particularitez de ce mystere, n'en ayant eu auparauant que les idées generales, & encore telles qu'il auoit pleu à Dieu les reueler.

f *Dio. c. 7. calest. hierarch.*

g *Esaie c. 63.* Quis est iste qui venit de Edom tinctis vestibus de Bosra? &c.

Celuy de l'Eucharistie n'est point plus éuident ou manifeste, mais les hommes & les Anges l'ignorent égalemen, hors la reuelation qu'ils en ont de Dieu. Et la raison de cecy est que la maniere dont le corps de Iesus-Christ est contenu souz les especes, est toute surnaturelle; & partant hors de l'estenduë de l'objet de la cognoissance naturelle des hommes & des Anges, & de toute puissance ou faculté creée. C'est pourquoy, dit le Pape Innocent, *Il est particulierement appellé mystere de la Foy.* En l'Incarnation les pures gouttes du sang de la Vierge, selon sainct Iean Damascene, [h] & la creance de l'Eglise, sont changées en la chair du Sauueur, qui en est formée par l'operation du sainct Esprit. De mesme au Sacrement de l'Autel, le pain & le vin par vn effet admirable de la toute-puissance diuine se conuertissent au corps & au sang de Iesus-Christ. En l'Incarnation la diuinité se cache souz le voile de l'humanité: En l'Eucharistie l'vne & l'autre nature se tient souz les mystiques symboles du Sacrement. Et tout ainsi que sainct Thomas ne touchant que l'humanité ne laissa pas de s'escrier & de dire, [i] *Tu es mon Seigneur & mon Dieu.* Aussi celuy qui ne voit que de la blancheur & de la rougeur ne doit pas laisser de croire qu'il prent la chair & le sang du Fils de Dieu.

h *D. Damasc. lib. 4. Orth. fid. c. 14.*

i *Ioan. 10.*

En l'Incarnation la Diuinité, pour s'enfermer dans les pudiques entrailles de la Vierge, pour en sortir, pour se mettre en la creche, pour se tenir auecques nous, ne quitte point le Ciel, n'abandonne point les costez du Pere: à raison dequoy Iesus-Christ estant en terre disoit, *Personne ne monte au Ciel, sinon celuy qui est descendu du Ciel, le Fils de l'homme qui est au Ciel.* En l'Eucharistie le corps de Iesus-Christ, son humanité n'abandonne point le Ciel pour se rendre à nos Autels, mais demeurant au throsne du Pere à sa dextre, il se donne à l'Autel à ceux qui le veulent prendre. En l'Incarnation la Diuinité se recule de sa grandeur, ce qui fut figuré en la retrogradation du Soleil du temps du Roy Ezechie, [k] & s'abaissant s'expose à mille indignitez que luy font soustenir les méchans. En l'Eucharistie cette grande Majesté se rauale encore & s'abaisse, iusques à se laisser prendre & manier aux plus scelerats & aux plus meschans de la terre, comme nous monstre-

Ioan. 3. Nemo ascendit in cœlum, nisi qui descendit de cœlo, filius hominis qui est in cœlo.

k *Esa. 38.*

rons en son lieu. En l'Incarnation Dieu s'vnist tellement auec nostre nature, qu'il en prent le nom *d'Emanuel*, c'est à dire Dieu auecque nous: En l'Eucharistie qui ne voit le mesme? Certes c'est en cét auguste mystere que l'Oracle d'Ezechiel a esté acomply, où Dieu promet aux vrays enfans d'Israël, qui sont les fidelles, d'habiter au milieu d'eux, *Ie feray auec eux*, [k] dit l'Oracle, *l'alliance de paix & auront l'alliance eternelle. Ie les ordonneray & les multiplieray, & metteray mon sanctuaire au milieu d'eux eternellement, & mon tabernacle sera parmy eux. Ie seray leur Dieu, & ils seront mon peuple, & les nations sçauront que ie suis le Seigneur sanctifiant Israël, quand mon sanctuaire sera au milieu d'eux pour tousiours.* Les Iuifs enfans d'Israël selon la chair, ne se peuuent preualoir de cette promesse, estant auiourd'huy dépoüillez de tous les tesmoignages de la presence diuine. Ils ont bien eu pour vn temps ses faueurs, mais ce n'a esté qu'en ombre & en figure, & encore le tout a esté transporté auec la verité aux Temples des Chrestiens, auec toutes les autres graces dont ils ioüyssoient, eux, & toutes ceux ausquels Dieu a iamais voulu du bien. Certes tout ainsi [l] que Plutarque a dit au grand auantage des Romains, que la Fortune ayant abandonné les Perses & les Assyriens vola legerement par la Macedoine pour pousser Alexandre comme vn esclair à ses conquestes, puis se promena vn peu par l'Egypte, par la Syrie trainant aprés soy les Royautez; mais finalement elle s'approcha du mont Palatin, & passant la riuiere du Tybre posa là ses ailes, quitta ses patins volans, & delaissa sa boule mal asseurée, & ainsi entra dans Rome, comme pour y faire sa demeure. Aussi pouuons-nous dire que toutes les faueurs que Dieu a faites aux Iuifs & aux autres peuples, ont esté passageres & de peu de durée; mais pour iamais il a estably sa demeure en la montagne de Sion, en son Eglise Catholique, ayant mis son tabernacle au milieu d'elle, au Sacrement de l'Autel.

k *Ezech.* 37. Percutiam cum eis fœdus pacis pactum sempiternum erit illis; & fundabo eos, & multiplicabo, & dabo sanctificationẽ meam in medio eorum in perpetuum, & erit tabernaculum meum in eis, & ero eis Deus, & erunt mihi populus. Et scient gentes, quia ego Dominus sanctificator Israel, cum fuerit sanctificatio mea in medio eorum in perpetuum.

l *Plut. de la force des Rom.*

[m] *Le Tout puissant sa Sion fauorise,*
Il l'a choisie, & pour siege il l'a prise,
C'est son amour, c'est son lieu de plaisir,
Icy, dit-il, mon repos s'eternise,
Et d'y loger c'estoit tout mon desir.

m *Monsieur de Tyron en ses Psau. Psal.* 131. Elegit Dominus Sion, elegit eam in habitationem sibi, Hic requies mea in sæculum seculi, hic habitabo quoniam elegi eam.

Ainsi pouuons-nous bien nous attribuer l'effet d'vne autre promesse faite par Aggée, [n] *Encore vn peu*, disoit le Seigneur, *& ie remueray le Ciel & la terre, la mer & le sec, & estonneray tous les peuples, & la gloire de cette derniere maison sera plus grande que celle de la premiere.* Et pourquoy ie vous prie sinon pource que Dieu y repose, Dieu, dis-je auec nous, le vray Emanuel?

n *Ag.* 2. Adhuc modicũ & ego moueho cœlum & terram, mare & aridum, & maior erit gloria domus istius nouissimæ quàm primæ.

En l'Incarnation la nature humaine se void deuestuë de sa personne ordinaire, mais pour estre mieux assortie par le moyen de l'vnion hypostatique du Verbe, qui l'a fait la compagne de la Diuinité: En l'Eucharistie les accidés se voyent arrachez de leurs sujects ordinaires,

mais la puissance diuine les soustient, & conserue leur estre plus heureusement que ne sçauroient faire toutes les causes secondes ensemble.

En l'Incarnation l'on ne peut rendre de raison pertinente de tant de merueilles que l'œil de la Foy y découure, sinon la toute-puissance de Dieu. Et si quelqu'vn auec la Vierge demande comme cela se peut faire, l'on ne peut respondre autre chose sinon ce que luy respondit l'Archange Gabriel, [o] *Le sainct Esprit suruiendra en toy, & la vertu du Souuerain t'en ombrera.* En l'Eucharistie aussi l'on ne peut rendre autre raison de tant de merueilles que nous croyons, que la volonté de Dieu. Et aux Capharnaïtes qui demandent non pas pour l'apprendre, mais pour disputer & contredire, comment cela se peut faire: nous n'auons autre response à leur rendre, sinon que le sainct Esprit, la vertu du tres-haut en dispose de cette sorte, & fait toutes ces choses. C'est pourquoy les anciens ont prouué l'vn comme l'autre, mais l'vn par l'autre. Sainct Ambroise, [p] *Apprens comme la parole de Iesus-Christ a de coustume de changer toute creature, & comme il change quand il luy plaist les loix de la nature. Commençons par les exemples de sa naissance. C'est la coustume que l'homme ne naisse point sinon de l'homme & de la femme, & de la compagnie coniugale. Mais pour ce que le Seigneur qui a fait élection de ce Sacrement l'a voulu, Iesus-Christ est nay du sainct Esprit & d'vne Vierge; cela est contre les loix de la nature.* Ailleurs [q] parlant encore de ce mystere de l'Eucharistie, *Vsons*, dit-il, *des mesmes exemples de Iesus-Christ, de son Incarnation*, (pour prouuer l'Eucharistie:) *Est-ce donc ou l'vsage, ou le cours ordinaire de la nature quand il naist de Marie Vierge? Si nous suiuons l'ordre naturel, la femme a de coustume d'engendrer de la compagnie de l'homme. C'est donc chose toute claire que la Vierge a enfanté outre la nature; Et ce que nous faisons c'est le corps pris de la Vierge. Pourquoy cherches-tu l'ordre de nature au corps de Iesus Christ, puis que le mesme Seigneur Iesus est nay contre les loix de nature d'vne Vierge?* Eusebe Euesque d'Emese, [r] *Que personne ne doute que les creatures par le commandement de la souueraine puissance, par la presence de sa Majesté ne puissent passer en la nature du corps du Seigneur, puis qu'il voit le mesme homme par vn effet de la misericorde celeste estre fait le corps de Iesus-Christ.* Hesychius, *Les* [s] *mysteres de Iesus-Christ sont proprement les Saincts des Saincts, pour ce que c'est le corps de celuy duquel Gabriel parlant à la Vierge disoit, le sainct Esprit suruiendra en toy, & la vertu du treshaut t'en ombrera, & partant ce qui naistra de toy sera sainct, & appellé le Fils de Dieu &c.* Voilà comme les peres Orthodoxes prouuent ce qu'il y a d'admirable en l'Eucharistie par les merueilles de l'Incarnation.

o *Luc. 1.* Spiritus sanctus superueniet in te, & virtus Altissimi obumbrabit tibi.

p *Amb. lib. 4. de Sacr.* Accipe quemadmodum Sermo Christi creaturam omnem mutare consueuit, & mutat quando vult instituta naturæ. Primum omniũ de generatione eius sumamus exemplum. Consuetudo est vt non generetur homo nisi ex viro & muliere, & consuetudine coniugali, sed quia voluit Dominus qui & hoc elegit Sacramentum, & de Spiritu sancto, & de Virgine natus est.

q *De his qui initiantur myst. c. 9.* Suis vtamur exemplis, incarnationisque astruamus mysterij veritatem. Numquid naturæ vsus præcessit cum Iesus Dominus ex Maria nasceretur? Si ordinem quærimus, viro mixta fœmina generare consueuit. Liquet igitur quòd præter naturæ ordinem Virgo generauit, & hoc quod conficimus corpus ex virgine est. Quid hic quæris naturæ ordinem in Christi corpore, cùm præter naturam sit ipse Dominus Iesus partus ex virgine?

r *Serm. 5. de Pascha.* Nec dubitet quispiam creaturas nutu potentiæ, præsentia maiestatis in dominici corporis transire posse naturam, cùm ipsum hominem videat artificio cœlestis misericordiæ Christi corpus effectum.

s *Lib. 6. in Leuit. c. 22.* Sancta sanctorum sunt propriè Christi mysteria, quia ipsius est corpus de quo Gabriel ad virginem dicebat, Spiritus sanctus superueniet in te: & virtus Altissimi obumbrabit tibi. Ideoque quod nascetur ex te sanctum vocabitur Filius Dei.

Au contraire sainct Ignace rapporte, que les premiers heretiques qui nierent la verité de l'Eucharistie furent ceux qui ne croyoient pas que Iesus-Christ eust pris chair humaine au ventre de la Vierge. [t] *Ils ne reçoiuent pas*, dit-il, *ny les Eucharisties, ny les oblations, pour ce qu'ils ne confessent pas que l'Eucharistie soit la chair du Sauueur, qui a enduré pour nos pechez, & que le Pere par sa bonté a ressuscitée.* Où c'est qu'il tesmoigne que ces heretiques ne vouloient point recognoistre en l'Eucharistie la vraye chair de Iesus-Christ, de peur que contre leur opinion, ils ne fussent contraints d'auoüer que Iesus-Christ estoit vrayement nay, reuestu, non des images de la chair, mais de sa verité. Et en cela ces heretiques se gouuernoient à l'endroit de Iesus-Christ, comme anciennement les seditieux d'Israël à l'endroit de Dauid. Car ses ennemis ne le calomnioient pas sur son sacre, sur son couronnement, mais seulement sur sa naissance, & sur son extraction, [v] *Nous n'auons point de part en Dauid*, disoit Seba, *n'y d'heritage au fils d'Isay, retourne en tes pauillons, ô Israël.* De mesme donc ces heretiques ne disputoient point tant à nostre Seigneur son pouuoir, comme sa naissance, ne s'imaginant pas que iamais il eust eu de chair humaine. Mais au contraire auiourd'huy ceux, qui au moins de parole, confessent vne veritable Incarnation, vne reelle naissance, luy disputent son pouuoir. Qu'ils nous monstrent donc comme il a peu naistre contre les loix de nature d'vne Vierge, & prendre nostre humanité estant Dieu, & nous leur monstrerons pour reuanche; Qu'aussi il a peu mettre son corps au Sacrement sous les accidents arrachez de leur sujets, outre le commun cours des choses. Car certes les difficultez sont égales en ces deux mysteres. Mais d'abondant l'on se doit souuenir qu'encore l'Eucharistie a ie ne sçay quel auantage sur l'Incarnation, en tant que comprenant tout ce mystere elle l'estend encore, ajoustant quelque chose par dessus, & à plus forte raison sur tous les autres mysteres de nostre Religion. Ce qui est figuré au songe de la gerbe de Ioseph: car nostre Sacrement est vrayement la gerbe du mystique Ioseph, que toutes les gerbes de ses autres freres adorent; c'est à dire que tous les mysteres de nostre Foy adorent celuy de l'Eucharistie, comme le premier entre tous. Partant si contre le commun cours des choses l'on y voit vn corps si grand comme celuy du Fils de Dieu sous vne si petite Hostie, & la petite quantité de cette Hostie auec le reste des accidens sans aucun suiet: souuenons-nous que c'est *vne œuure nompareille, dont Dieu est l'Autheur & la cause.*

[t] *Ep. ad Smyrnenses referente Theod Dial. 3.* Eucharistias & oblationes non admittũt, quòd non confiteantur Eucharistiã esse carnem Saluatoris quæ pro peccatis nostris passa est, quam pater sua benignitate suscitauit.

[v] *2. Reg. 20.* Non est nobis pars in Dauid, neque hæreditas in filio Isai, reuertere in tabernacula tua Israel.

Gen. 37.

Quatriesme

QVATRIESME DISCOVRS, AVQVEL est monstré que nonobstant les apparences de la blancheur, & de la rougeur à l'Hostie & au Calice, l'on ne doit point croire qu'il y ait au Sacrement autre substance que celle du corps, & du sang du Fils de Dieu, les accidens demeurans sans aucun appuy.



Il y a eu anciennement vne belle & grande dispute entre les Philosophes, sur le sujet des Sens, A sçauoir s'ils iugent veritablement des choses, de sorte qu'on les puisse croire sans apprehension d'estre trompé, ou bien s'il est à craindre que maintesfois ils ne n'abusent en ce qu'ils rapportét de leurs obiects, au danger de jetter de l'erreur en l'entendement, s'il les veut suiure. Les Epicuriens, & si nous croyons sainct Augustin, [a] les Stoïciens aussi leur ont tant deferé, qu'ils les ont faits les arbitres & les iuges souuerains des veritez, ne voulant autre regle des sciences & disciplines, que leur rapport, que pour rien du monde ils n'eussent voulu dementir, ou seulement contredire. Quelques-vns de l'Academie, ceux de la secte Pirrhonienne, [b] se sont jettez à l'autre extremité, leur refusant toute creance, & les estimant du tout trompeurs & abuseurs, indignes qu'on leur ajouste aucune foy. Les vns & les autres ont failly, ceux-là pour auoir trop pris d'asseurance des Sens, & ceux-cy pour n'en auoir pas assez pris. Les extremitez sont icy, comme ailleurs, vicieuses: Car pour les premiers, s'il y a tant de verité és Sens que iamais ils ne se trompent, d'où vient donc que maintesfois nos yeux prennét le leton pour l'or, le verre pour le chrystal, vne fausse pierre pour vn bon Diamant? D'où vient que souuent le Soleil leur semble rouge ou pâle & de la grandeur d'vn pied seulement, luy qui n'est point capable de couleurs, & qui au demeurát est tant de fois plus grand que toute la terre? Et afin que l'on ne pense pas que cela arriue seulement aux yeux, qui neantmoins sont les Princes des Sens, d'où vient que maintesfois nous iugeons les choses ameres extrémement douces, les obliques droites, & les grandes petites? Certes il est besoin alors que l'intelligence redresse les sens, & corrige leur erreur. Et pour les seconds n'est-ce pas tesmoigner la foiblesse de son esprit, comme reproche Aristote à [c] Zenon & à Parmenides, de combattre la cómune experiéce, & la clarté des sens en maintes choses? Et puis que toutes les cognoissances de l'ame partent originairement des Sens, [d] & prennent naissance d'eux, où seront les disciplines & les sciences, s'il n'y a nulle verité en leur rapport? si perpetuellement ils trompent sans iamais representer à l'entendement

Troisiesme merueille En la Qualité.

[a] *Aug. l. 8. de ciuit. Dei c. 7.*

[b] *Les Pirrhoniẽs.*

[c] *Arist. 8. Phy. c. 3. tex. 21.*

[d] *1. Poster. c. 1.* Omnis nostra cognitio ortum habet à sensu.

les choses au vray, & comme elles sont? Certes il faut premierement que la regle soit droite, deuant qu'elle puisse rendre droites les choses ausquelles elle est appliquée.

La meilleure opinion donc en cette controuerse, est celle qui s'éloigne également des extremitez pour marcher au milieu, ne rauissant pas aux Sens ce qui leur appartient, & ne leur donnant pas aussi plus qu'il leur est deu, & tenant que ny tousiours ils ne se trompent, ny tousiours aussi ils ne sont veritables. Ie sçay bien que ceux de l'escole d'Aristote apportent vne belle & bien propre distinction pour éclaircir cette matiere; disant que l'on peut considerer les objects des Sens ou selon leur raison generale & commune, comme la blancheur en tant que couleur. Ou bien selon leur particuliere nature, comme la blancheur selon toutes ses proprietez & particulieres differences; & que quand au premier iamais les Sens ne se trompent, pour ce que tout ce qui touche & peut mouuoir l'œil, est necessairement couleur ou lumiere, ce qui touche & peut mouuoir l'oüye est necessairement son, & ainsi des autres: Mais en particulier ils ne doutent point que les Sens ne s'abusent souuent, prenant quelquesfois vne couleur, vn son, vne qualité, vne quantité pour l'autre.

Mais pour ne nous point embarquer en ces difficultez, tenons pour constant & asseuré, qu'encore que les Sens contribuent beaucoup à la cognoissance des veritez, neantmoins il ne les en faut pas faire les iuges souuerains, & sur tout au sujet de la Foy, que [e] l'Apostre nomme, *La substance & l'appuy des choses que nous esperons, & la demonstration de celles qui n'apparoissent point.* C'est pourquoy encore que nostre œil nous rapporte qu'il ne voit que la couleur du pain & du vin en l'Eucharistie, nostre goust qu'il n'y sauoure autre chose que le pain & le vin, nos mains que c'est encore ce qu'elles manient, nostre odorat, ce qu'il flaire: nous ne deuons toutesfois les croire, mais les redresser, & leur apprendre qu'il n'y a là autre substance que celle du corps & du sang du Fils de Dieu, à raison des sainctes paroles de la consecration qui ont esté prononcées dessus, *Croyons par tout à Dieu,* dit sainct Chrysostome, [f] *& ne luy resistons point, encore que ce qu'il dit semble estrange ou faux à nos pensees & à nos sens. Que sa parole vainque nos sens & nostre discours. Car nous ne pouuons estre trompeZ par sa parole, au lieu que nos sens fort aisement peuuent estre deceus. Pour autant donc qu'il a dit,* Cecy est mon corps, *n'y apportons aucune difficulté, mais croyons-le, & comprenons la chose par les yeux de l'ame.* La Foy donc est le flambeau qui nous doit encore éclairer en cette autre merueille que nous discourons, afin que nous ne nous trompions point en ces choses diuines & celestes.

e *Heb.* 11. Fides est substantia rerum sperandarum argumentũ non apparentium.

f *Chrys. hom.* 83. *in Matth.* Πειθώμεθα τοίνυν πανταχοῦ τῷ Θεῷ, καὶ μηδὲν ἀντιλέγωμεν κἂν ἐναντίον εἶναι δοκῇ τοῖς ἡμετέροις λογισμοῖς, καὶ ταῖς ὄψεσι τὸ λεγόμενον· ἀλλ' ἔστω καὶ λογισμοῦ καὶ ὄψεως κυριώτερος αὐτοῦ ὁ λόγος: ὁ μὲν γὰρ λόγος αὐτοῦ ἀπαραλόγιστος: ἡ δὲ αἴσθησις ἡμῶν εὐεξαπάτητος· ἐπεὶ οὖν ὁ λόγος φησὶ, τοῦτό ἐστι σῶμά μου, καὶ πειθώμεθα, καὶ πιστεύωμεν, &c.

Ie sçay bien que l'histoire de Iacob, quand il rauit la benediction & la primogeniture à son frere Esaü, est fort triuiale & commune; mais outre que nous ne sommes pas capables de dire icy ou ailleurs

rien de nouueau, ne se trouuant encore rien de si propre pour expliquer mon dire, ie ne feray point de scrupule de m'en seruir. Iacob se presente donc à son Pere reuestu des habillemens d'Esaü, auec les viandes que sa mere Rebecca auoit preparées, & luy dit, qu'il estoit son premier nay Esaü, tout fraischement reuenu de la chasse où il l'auoit enuoyé, & qu'il luy apportoit sa prise assaisonnée, le conjurant de l'auoir agreable, & d'en manger pour apres luy departir sa benediction. Là dessus le bon vieillard Isaac, à qui l'âge auoit osté la veuë, le taste pour le recognoistre, & ne peut dire autre chose sinon, [g] *Cette voix est la voix de Iacob, mais les mains sont les mains d'Esaü.* Et le mecognoissant de cette sorte mangea de ce qu'il auoit apporté, & puis sentant l'odeur de ses vestemens, il le benit disant; [h] *Voicy l'odeur de mon fils comme l'odeur du champ que Dieu a benit.* Qui ne voit icy que tous les Sens d'Isaac se trompent, la seule oüye exceptée, qui iuge fort bien à la parole que c'est Iacob? Le mesme arriue donc à toute personne qui s'approche pour contempler les mysteres de l'Eucharistie: Tous les autres Sens se trompent, l'œil, le goust, l'odorat, l'attouchement, qui n'y recognoissent que du pain. Il n'y a que l'oüye qui se garantisse de tromperie & de fallace, pour autant que *la Foy vient de l'oüye,* [i] *& l'oüye de la parole de Dieu,* qui ne peut donner vne impression mensongere venant de la mesme verité.

Gen. 27.

g Gen. 27. Vox quidem vox est Iacob, manus autem manus sunt Esaü.

h Ecce odor filij mei quasi odor agri pleni cui benedixit Dominus.

i Rom. 10. Fides ex auditu. Auditus autem per verbũ Dei.

Ie sçay ce que m'objectera le Caluiniste; Car il me dira, qu'en vn Sacrement de verité il n'y doit nullement auoir de fraude ny de tromperie, & par consequent que si les Sens rapportent qu'il n'y ait que du pain à l'Autel il les faut croire, ou dire qu'en l'Eucharistie il y a du mensonge. Mais cette raison n'a nullement de pointe: car premierement ie dis que les Sens demeurant dans les bornes de leurs objects, ne s'abusent nullement: car ce qu'ils voyent est vrayement la couleur du pain, ce qu'ils sentent est son odeur, ce qu'ils manient est de luy, ce qu'ils goustent est de luy, puisque tous ces accidens selon la creance des Catholiques demeurent hors de tout sujet, apres la conuersion du pain au corps du Fils de Dieu. Mais quand puis apres enjambât sur les marches d'autruy, ils veulẽt iuger de la substance, ils se trompent pour auoir trop entrepris, c'est pourquoy il faut reprimer leur insolence, & les faire demeurer dans les limites de leurs objects, qui sont les accidens, & non la substance, dont la cognoissance n'appartient qu'à l'entendement, comme sçauent les Philosophes. [x] Apelles ce Peintre fameux de l'antiquité exposant ses riches ouurages au iugement de tout le monde pour les reformer s'il apprenoit qu'il en fust besoin, ouyt de dessouz la courtine, où il se tenoit pour entendre les libres opinions de ceux qui arriuoient chez luy, vn Cordonnier qui controlloit l'escarpin de son image; il le porta patiemment, cette partie estant de son mestier: mais comme il voulut passer outre, & iuger du reste des proportions de

x Plin. l. 37. c. 10.

ſa peinture, & de celles qui ne regardoient point ſa vacation; Tout-beau, luy dit-il, *Que le Cordonnier ne paſſe point le ſoulier*, arreſtant par ces paroles la temerité de cét homme. Il nous faut gouuerner de la meſme ſorte auec nos yeux & auec le reſte de nos Sens au ſujet de l'Euchariſtie, pour ce qu'ils nous rapportent des qualitez apparentes de la blancheur, de la ſaueur, du gouſt, & de l'odeur, il les faut croire; car cela eſt de leur iuriſdiction, & en doiuent cognoiſtre; Mais paſſant outre, & nous affermant que là deſſouz il n'y a rien que du pain, ils parlent de ce qu'ils ne ſçauent pas, & qui eſt hors de leur eſtenduë, & partant il faut rebuter leur opinion, qui toutefois ſeroit vallable, ſi vne plus puiſſante cauſe, qui eſt Dieu, n'y auoit point trauaillé, pour en oſter ce que la nature y poſoit, & y mettre ce que la benediction & la conſecration, qui change les choſes, y apporte. Auſſi eſt-ce vne maxime de nos Theologiens, que les choſes ſont bien prouuées par les Sens, quand la Foy & la reuelation diuine ne nous apprend point qu'il y ait eu de changement en elles, ou que Dieu y ait operé extraordinairement. Car en cette façon noſtre Seigneur prouua à ſes diſciples la verité de ſon corps, leur diſant, m *Voyez mes mains, & mes pieds: car ie ſuis moy meſme; Taſtez-moy, & voyez: car vn eſprit n'a ny chair ny os, ainſi que vous me voyez auoir.* Et comme l'a remarqué long temps auparauant nous le docte Tertullian, n le bien heureux Euangeliſte ſainct Iean o n'a point fait de ſcrupule d'apporter les Sens pour teſmoins des veritez qu'il preſchoit, *Nous vous annonçons ce que nous auõs veu*, dit-il, *& ce que nous auons oüy afin que vous ayez ſocieté auec nous.* Et tout de meſme le Prince des Apoſtres p rapporte ce qu'il auoit oüy & ce qu'il auoit veu en la montagne de Thabor, pour donner dauantage de poids à ce qu'il preſchoit. Mais où Dieu parle, & par ſa parole nous proteſte qu'il y a autre choſe aux myſteres dont il eſt queſtion, que nos yeux ne nous rapportent, c'eſt à luy que nous deuons croire, reiettant au loin l'opinion des Sens. Ainſi donc la parole diuine nous declarant qu'en l'Hoſtie Ieſus-Chriſt nous donne ſon corps, il n'en faut plus douter, quoy que les ſens y contrediſent. Et certes l'Apoſtre ſainct Pierre, q apres s'eſtre ſerui de leur teſmoignage rapportant ce qu'il auoit oüy, ajouſte. *Nous auons la parole des Prophetes plus ferme, à laquelle vous faites bien d'entendre, comme à la lampe qui eſclaire en lieu d'obſcurité, iuſqu'à ce que le iour commence à luire, & que l'eſtoile du matin ſe leue à vos cœurs.* Combien donq plus forte la parole de celuy r *qui a parlé par les Prophetes*, & qui dit en la Cene, *Cecy eſt mon corps, cecy eſt mon ſang?* Le Sauueur pendant en la Croix au milieu de deux criminels, couuert d'opprobre & de honte, le Centenier qui aſſiſtoit à ſon ſupplice ne pouuoit remarquer en ſon viſage vn ſeul traict du Fils de Dieu, ne découuroit rien en tout ſon corps approchant de cette grandeur; mais comme il eut oüy ſa voix, qui ouurit les rochers & les tombeaux, qui fendit le voile du Temple en

l Ne ſutor vltra crepidam.

m *Luc.* 24. Videte manus meas & pedes meos, quia ego ipſe ſum. Palpate & videte, quia ſpiritus carnem & oſſa non habet.

n *lib. de Anima.* c. 5.

1. *Ioan.* 1.

o Quod vidimus & audiuimus annunciamus vobis, vt & vos ſocietatem habeatis nobiſcum.

p 2. *Pet.* 1.

q 2. *Pet.* 1. Habemus firmiorem propheticum ſermonem, cui benefacitis attendentes quaſi lucernæ lucenti in caliginoſo loco, donec dies eluceſcat & lucifer oriatur in cordibus veſtris.

r *Heb.* 1.

Comparaiſon remarquable.

deux, & fist trembler la terre, *Vrayment*, dit-il alors, *cettuy-cy estoit Fils de Dieu*. Aussi ceux qui ne contemplent que l'exterieur de l'Hostie au Sacrement, qui s'arrestent à cette blancheur, à cette rondeur, n'ont garde de s'imaginer que le Fils de Dieu soit à l'Autel; mais ceux qui pesent & comprennent le poids & la force de sa voix, se ramenteuant que c'est celle qui a basti le Firmament, & creé ce grand vniuers, ne doutent plus apres luy auoir oüy dire, *Cecy est mon corps*, que vrayment ce ne soit le Fils de Dieu que nous auons aux mysteres.

s *Matth.* 27. Vere filius Dei erat iste.

Mais outre cette premiere response, qui discouruë de cette sorte doit contenter les plus deraisonnables, Ie dis derechef à ceux, qui *par les paroles de la Loy ont coustume de combattre la loy*, comme dit sainct Ambroise[t] de tous les heretiques; que l'escriture nous fournist vne infinité d'exemples, pour monstrer qu'au sujet de la Foy il arriue souuent en ce que Dieu fait, que les Sens se trompent. Ainsi en [v] Genese, [x] en Iosue, [y] en Tobie, les Anges s'apparoissent en forme d'hommes, boiuent, mangent, marchent, parlent, sont pris pour des hommes, par Abrahram, Iosué, & Thobie. Dieu donc ou les bons Anges sont-ils là autheurs de tromperie? Rien moins, ces choses n'arriuant pas pour faire croire au monde, que les Anges reuestus des corps qu'ils prenoient fussent des hommes, mais seulement afin que ces esprits immortels, autrement inuisibles aux yeux de l'homme, peussent traiter, parler, & conuerser auec luy, luy declarant les volontez de Dieu par les moyens familiers à sa nature. Ainsi donc au Sacremēt de l'Autel n'y a-t'il point de fraude ny de tromperie du costé de Dieu, encore qu'il y laisse les symboles & les accidents du pain & du vin, sans leurs substances, pource qu'ils ne sont pas là pour nous dire que le pain & le vin y soient en leur essence & nature, mais pour de iustes raisons qu'il nous faut incontinent deduire plus au long, si seulement il nous est permis d'employer vn exemple pris de la mesme humanité du Fils de Dieu. Ie dis donc qu'en laissant iuger aux Sens, en voyant en luy toutes les proprietez d'vn homme, l'on eust pensé qu'outre la nature il auoit encore l'hypostase, ou la personne humaine & creée, ce que nostre Foy reiette, comme il a esté monstré: Et tout de mesme au Sacrement, la proprieté de nourrir qui demeure en l'espece, feroit volontiers croire que le pain y est, mais en l'Eucharistie comme en l'Incarnation, il faut corriger les Sens par la Foy.

Les Caluinistes.

t Per verba legis legem impugnant.

v *Gen.* 18.
x *Ios.* 19.
y *Tob. per totum.*

Icy il nous reste à dire pourquoy Iesus-Christ a voulu que les accidens demeurassent au Sacrement, pour voiler sa chair & son sang, & pourquoy plustost il n'a pas laissé l'vn & l'autre visible, pour confondre sensiblement les aduersaires de sa bonté? Mais à cela nous auons quatre choses à respondre, que nous prendrons toutes de l'escriture, & de la docte Antiquité. La premiere raison donc pour laquelle il n'a pas voulu nous donner à découuert sa chair & son sang, est celle qu'allegue Theophilacte en ses Commentaires sur sainct Matthieu &

z in c. 26. Matth. & 14. Mar.
Quoniam infirmi sumus & abhorremus nudas carnes comedere, maximè hominis, ideo quidam panis apparet, sed caro est.
a Amb. lib. 4. de Sacr. c. 4.
b Damas. lib. 4. c. 14. de Orth. fide.
Ne horreremus carnem & sanguinem apposita sacris Altaribus, condescēdens Deus nostris fragilitatibus, infæuit oblatis vim vitæ, conuertens ea in veritatem propriæ Carnis.

sainct Marc.[z] *Pour autant*, dit-il, *que nous sommes imbecilles, & que nous auons horreur de manger de la chair cruë, principalement de celle d'vn homme, il nous apparoist du pain, mais c'est la chair.* Sainct Ambroise,[a] & sainct Iean Damascene[b] alleguent le mesme. Sainct Cyrille[c] derechef[d] en l'Epistre à Calosyrius, *De peur que nous n'eussions en horreur de manger la chair & le sang mis sur les Autels sacrez, Dieu s'accommodant à nostre infirmité, départ aux choses offertes la vertu de la vie, les conuertissant en la verité de sa propre chair.* L'on dit que la chair de la Tortuë est merueilleusement propre aux Phtisiques, mais pour autant qu'elle est difficile à prendre, & que le patient en pourroit auoir horreur, les Medecins conseillent d'en nourrir de petits poussins tirez de dessouz la mere afin qu'ils en prennent la vertu, & qu'apres on en face vser au malade, luy ostant l'apprehension, & toutefois luy donnant vn remede propre à son mal. En cette façon le celeste Medecin sçachant bien que sa chair est propre pour la guerison de nos playes, & voyant d'ailleurs que ce nous seroit de l'horreur de la prendre cruë, il la nous baille souz vne autre espece, & nous leuant l'apprehension nous donne la parfaite guerison de nos langueurs. La seconde raison est pour accroistre le merite de la Foy, qui est nul ou bien petit, *quand les raisons humaines & l'experience y contribuent trop*, comme dit sainct Gregoire.[e] A ce propos les saincts Peres, exaggerant la foy du brigand qui se conuertit en la Croix, ozent la mettre au dessus de celle des Patriarches, des Prophetes, & des Apostres, pour auoir eu moins de sujet qu'eux de croire, ou plustost pour n'en auoir point eu du tout, & auoir neantmoins creu, & constamment defendu l'innocence de Iesus-Christ au milieu de son supplice.

e Hom. de Pasch.
Fides non habet meritum vbi humana ratio præbet experimentum.

f Exod. 30.

La troisiesme raison est à cause de la gloire dont est maintenant reuestu le corps du Fils de Dieu, que nos yeux ne sont pas capables de porter.[f] Car si les enfans d'Israël, voyant le brillant éclair qui partoit de la face de Moyse retournant de la montagne, où il auoit parlé auec Dieu, n'ozerent approcher de luy, & fallut qu'il mist vn voile sur son visage pour s'accommoder à l'imbecillité de leur veuë: L'on doit croire à meilleure raison, que le corps de Iesus-Christ ayant esté fait plus lumineux en la Resurrection, que ne l'estoit la face de Moyse, personne des mortels n'en pourroit supporter l'éclat, ny soustenir la splendeur auec les yeux du corps, s'il n'estoit voilé comme d'vn linge, des especes. Et de cecy peut-on produire vne raison naturelle; c'est à sçauoir, dautant qu'il y a vne trop grande improportion entre les rayons ou la lumiere de nostre œil, & la clarté lumineuse du corps de Iesus-Christ.[g] Car nostre œil est petit, foible, & passible, mais cette clarté est extrémement rayonnante, impassible, & comme immense & diuine. Or il est ainsi, qu'il est necessaire pour bien voir, qu'il y ait de la ressemblance & du rapport entre l'œil, la lumiere, & l'object; & de là vient que nous pouuons bien voir les clartez natu-

g Vehemens sensibile corrūpit sensum.

relles, quelques éclatantes qu'elles soient, comme celle des Astres pour n'estre pas au dessus de la portée de nostre œil: mais quant à celle du corps glorieux de Iesus-Christ, nous ne pouuons, dautant qu'elle est surnaturelle & diuine. Et qui ne voit mesme parmy les objets naturels, que les plus sensibles, [g] & les plus éclatans offensent nos Sens? [g] *Arist. l. 2. de Anima. c. 11. tex. 123.* Cela se fait à cause qu'il faut que les organes qui reçoiuent leurs impressions se maintiennent en vne iuste temperature & symmetrie des premieres qualitez, pour bien exercer leurs actions: A raison dequoy l'effort trop violent de l'object venant à la rompre & à la dissoudre, la puissance, qui est comme enchassée & attachee dedans l'organe, ne peut qu'elle ne s'en ressente, & qu'elle ne s'afoiblisse ou perisse du tout. Ainsi vn grand bruit, à cause de l'excessiue agitation de l'air, gaste l'oüye; comme Pline [h] rapporte que le Nil tombant des rochers, [h] *Plin. l. 6. c. 21.* assourdist par le bruit qu'il fait, les habitans de la contrée. Ainsi derechef les odeurs trop fortes [i] gastent l'odorat, à raison de l'excessiue [i] *Arist. l. 2. de Anima. c. 9. tex. 99.* chaleur de leurs exhalaisons fumeuses: Et personne ne peut ignorer, qu'vn chaud extréme, qu'vn froid trop piquant ne gaste & ne corrompe l'attouchement. Mais pour reprendre l'œil, il n'y en a point qui ressente plustost l'effort de son object, & qui s'en offense si soudainement comme luy. Si la lumiere est le moins du monde trop brillante, elle l'éblouÿst; & si elle est trop grande, la chaleur qu'elle produira débauchant la bonne & moderée composition de l'organe, & dissipant les esprits qu'elle tire au dehors par son ardeur & sa vehemence, sera capable de causer vn entier aueuglement; Dont nous auons de notables exemples en l'histoire. [x] En vn voyage de Cyrus, [x] *Gal. l. 10. de vsu part.* ses soldats ayant long-temps cheminé dans les neiges, en demeurerent comme aueugles. Et Denys le Tyran auoit cette cruelle coustume, qu'ayant tenu long temps des pauures miserables en des cachots, où l'on ne voyoit ny Soleil ny Lune, il les faisoit entrer à la sortie de là en des chambres de frais enduites de chau, dont la splendeur leur allant donner dans les yeux, elle leur éblouÿssoit si fort la veuë, qu'ils en deuenoient aueugles. Et nous voyons que si quelqu'vn s'opiniastre à contempler le Soleil d'vn œil arresté, il en pert la veuë, comme il est arriué à plusieurs, qui au temps de son Eclypse le regardant fixement, en sont deuenus aueugles. Si donques nos yeux ne sont pas capables de supporter ces grandes lumieres, qui ne sont toutesfois que naturelles; comment eussent-ils peu supporter la diuine splendeur d'vn corps glorieux comme celuy de Iesus-Christ? Partant, comme le Soleil, image de Dieu, se laisse voir dans l'eau comme dans vn miroir, à ceux qui ne le peuuent regarder: Aussi Iesus-Christ, image du Pere, se laisse contempler aux yeux de la Foy comme en vn miroir, souz les especes du Sacrement. En quoy il s'est accommodé à nostre capacité, en disposant de cette sorte pour nostre bien. Et sans doute nous n'auons point deu desirer de l'auoir autrement que souz ces voi-

les du Sacrement.

Les Poëtes feignent que Iunon ayant persuadé à Semelé, dont Iupiter estoit amoureux, que pour leuer vn mauuais bruit qui couroit d'elle, elle le priast instamment, & luy fist promettre sur le serment inuiolable du fleuue de Styx, qu'il la viendroit d'ores-en auant visiter au mesme estat & équipage qu'il souloit faire sa femme: la Pauurette l'ayant fait, comme il luy eust accordé sa requeste, cette creature mortelle ne peut supporter les foudres, les tonnerres, & les éclairs dont il l'aborda, mais fut soudain étouffée, & la maison où elle estoit, reduite en cendre. Ie iugerois cette fable indigne d'estre rappportée en vn sujet si serieux, si ce n'estoit que l'on sçait que les Poëtes souz le voile de ces feintes, ont voulu insinuer d'autres mysteres que ceux qui y paroissent: & en tout euenement ce n'est point vn crime d'employer l'or d'Egypte pour bastir le Sanctuaire de Dieu. Ie dy donq auec autát de verité qu'il y a de mensonge en cette fable, que si le Fils de Dieu se monstroit à nous en sa gloire & en sa splendeur, nous ne pourrions la souffrir, mais viendrions à fondre comme la cire exposée aux rayons du Soleil. Il faut donc attendre que cét œil de nostre corps soit épuré par la gloire de l'ame, pour voir dans le Ciel clairement l'humanité du Fils de Dieu, & en attendant nous contenter de ce qu'il nous en fait voir souz les especes, & souz le voile du Sacrement.

La derniere raison, pour laquelle il a esté à propos, voire necessaire que les accidens demeurassent; c'est que l'Eucharistie est vn Sacrement, qui doit estre le signe & la marque sensible & visible d'vne chose inuisible: or en l'Eucharistie vous n'auez rien de visible, sinon les especes qui demeurent aprés la consecration. Car pour le corps de Iesus-Christ, l'on sçait que n'occupant point d'espace, & estant simplement comme vne substance à l'Autel, sans s'estendre dans le lieu par ses dimensions, il ne peut ietter dans le milieu les images qui sont necessaires pour toucher l'œil, & luy donner l'impression de l'object, & par consequent aussi n'est-il ny sensible ny visible. A raison dequoy, pour ne destruire pas l'essence d'vn Sacrement, le Fils de Dieu a voulu que les accidens demeurassent comme les objects de nos Sens, ausquels pour les effects inuisibles ils donnent les mesmes impressions qu'ils donneroient en la presence de leur substances. Mais icy il faut remarquer combien vainement Du-Plessis s'est efforcé de monstrer que nous destruisons la Loy des Sacremens, qui choisist les signes proportionnez aux choses signifiées. Car à ce qu'il demande, *quelle analogie ont la rondeur, la blancheur, la liqueur, la rougeur, que nous baillerons pour signes au Sacrement, à la nourriture spirituelle*: Nous luy respondons, que c'est la mesme qu'ils auroient si le pain & le vin estoient presens, pource que la mesme force qu'ils auroient de nourrir auec leurs substances, persiste & continuë encore en eux aprés cette miraculeuse separation. Il suffit donc que ces accidens soient ceux du pain

l *Petr. lomb. in 4. sent.* Sacramentum est inuisibilis gratiæ visibile signum.

Du-Pless. in Liu. 4. c. 3.

pain & du vin, comme élemens de la vie du corps, pour nous represen-ter celle de l'ame, que nous donne la chair de Iesus-Christ, aussi bien apres la conuersion de leurs substances, comme auparauant.

Ainsi donc pour ces iustes raisons le Sauueur s'est voulu bailler à ses fidelles souz les voiles du Sacrement, qui sont les especes du pain & du vin conuertis & changez en son corps, & en son sang. En quoy il semble qu'il a donné l'effet de la promesse qu'il fait au vainqueur és Reuelations de sainct Iean, n *Ie donneray à celuy qui vaincra, à manger de la manne cachée, & luy donneray vn caillou blanc, & au caillou vn nouueau nom escrit que personne ne cognoist, sinon celuy qui le reçoit.* Car cét auguste Sacrement de l'Autel est vrayemét la manne cachée; & le caillou blanc, plein de mysteres admirables, qu'on ne peut mieux entendre qu'en le receuant de sa main, auec la creance que nous deuons à sa parole. Et puis que c'est vn thresor caché à raison des especes qui voilent son humanité, en la mesme sorte que son corps voiloit son ame, le corps & l'ame sa diuinité, lors qu'il conuersoit auec nous, nous pouuons bien luy dire auec celuy qui est plus Euangeliste que Prophete, o *Vrayement tu es vn Dieu qui te caches, ô Dieu Sauueur.* C'est en ce Sacrement, dit S. Augustin, p que le vray Dauid change de visage deuant le Roy Achis, Iesus-Christ deuant les sages du monde. *Achis estimoit que Dauid estoit insensé & furieux, quand apres auoir entendu les discours que faisoient de luy ceux de sa Cour, il changea de contenance deuant eux, feignant d'estre fol, estriuant sur les portes, & laissant tomber sa saliue sur sa barbe. Ainsi les sages mondains attribuent à fureur ce que nostre Seigneur est dit changer de face au Sacrement, & se donner à manger aux fidelles; à raison dequoy les Iuifs s'escriuoiët,* Comment est-ce qu'il nous peut donner sa chair à manger? *Et quelques-vns des disciples,* Cette parole est dure, qui la pourra oüyr? *Et partant c'est Dauid que l'on tient pour vn insensé, mais il ne'st tenu pour tel, que d'Achis, c'est à dire des fols & des furieux: Et c'est pourquoy il s'enfuit d'eux, pource qu'ils ne sont ny capables ny dignes de luy.* Iusques icy est le discours de S. Augustin qui touche particulieremét les Caluinistes ennemis de la reelle presence souz les especes du Sacremét.

Ils nous battent d'vn argument que i'ay honte d'alleguer, mais pourtant qui est commun à Caluin, Pierre Martyr, Du-Plessis, & bref à tous les Sacramentaires. q *Si le corps de Iesus-Christ estoit au Sacrement on le verroit: puis donc qu'on ne le voit point, c'est vn tesmoignage qu'il n'y est point.* Argument qui peche & contre la Foy, & contre la Philosophie tout ensemble, afin que l'on voye les grandes inepties de nos aduersaires. Car premierement n'est-ce pas contre les loix de la Foy, qui r *est vne demonstration des choses non apparentes,* de demander que son objet tombe souz les Sens, & que nous le voyiós? Certes si on le voyoit il n'y auroit plus de foy pour le croire, les claires apparences estant contraires à la Foy. Et puis, qui a iamais oüy dire en Philosophie, qu'estre, ou n'estre pas veu fust de l'essence du corps? Le corps de soy est-il donc l'object de la veuë? ou plustost ne sont-ce pas les couleurs & la lumiere, sans

n *Apoc. 2.* Vincenti dabo manna absconditum, & dabo ei calculum candidum, & in calculo nomé nouum scriptũ quod nemo scit nisi qui accipit.

o *Esa. 45.* Verè tu es Deus absconditus, Deus Saluator Israel.

p *Conc. 1. in Psal. 33.* Ille dicebat nisi quis manducauerit carnem meam, & biberit sanguinem meum, quia mutauerat vultum suum. Quasi furor iste & insania videbatur dare carnem suam manducandam hominibus, & bibẽdum sanguinẽ. Ideo quasi insanus putatus est Dauid quãdo dixit ipse Achis. Attepistiũ hunc mihi adduxistis. Nonne videtur insania, manducate carnem meam, & bibite sanguinẽ meum? & quicunque non manducauerit carnem meam, & non biberit sanguinem meũ non habebit in se vitam? Quasi insanire videbatur. Sed Regi Achis insanire videbatur, id est stultis & ignorantibus: Ideo dimisit eos & abiit.

q *Argument des Caluinistes respondu.*

r *Heb. 11.*

lesquelles tous les corps du monde, quoy qu'accomplis pour ce qui est de leur essence, ne se pourroient iamais voir? Mais venons au mesme corps du Fils de Dieu, afin de presser dauantage les Heretiques.
Ioh. 8. Quand nostre Sauueur voyant la fureur & la rage des tourbes irritées qui le vouloient lapider, passa au milieu d'elles, & comme il est vray-semblable, par toute la ville de Hierusalem sans estre veu ny apperceu de personne du monde, son corps pourtant n'estoit-il plus vray corps?
t Luc. 24. Et cheminant au milieu des deux disciples [t] qui alloient en Emaus, sans estre cogneu d'eux, n'estoit-il pas tousiours vray corps? Ie demande plus, quand la lumiere de tous les yeux de l'vniuers seroit esteinte, & que les corps ne seroient point veuz, en seroient-ils pourtant moins corps? Non certes. Mais, dira le Caluiniste, au moins où il y a des yeux, & vn corps, il faut que les yeux le découurent. Ie dis que premierement cela est faux, car le feu est vn corps, & l'vn des quatre dont le monde elementaire est composé, cependant nous auons beau élancer nos yeux vers sa Sphere, nous n'y voyons rien. Que ce ne soit point la distance qui l'empesche il est clair, pour ce que nous voyons la Lune, le Soleil, les estoiles du firmament; qui sont incomparablement plus éloignees de nous que l'element du feu, & si le milieu est égal. Mais si la perspectiue nous apprend qu'il y a vne raison qui empesche l'effect de la veuë, pource que le feu en sa sphere n'a point de fond, dont la solidité reiette vers nous sa splendeur: Aussi deuons-nous croire, que la raison pour laquelle nous ne voyons pas le corps du Fils de Dieu au Sacrement, c'est qu'il n'a pas là les conditions requises pour estre veu, n'estant point, comme nous auons deduit, estendu en l'espace, chose necessaire en l'action de la veuë corporelle, afin d'vnir l'Image de l'object auec l'œil.

L'on ne peut nier qu'auec vne impudence extréme, que maintefois
v Pasch. l. de Euch. c. 14. sur l'Hostie il ne soit apparu comme vn enfant, [v] afin de confirmer par ces prodigieuses apparitions la verité du Sacrement; car les marques irreprochables en sont demeurées en plusieurs Eglises de la Chrestienté. Mais en ce cas-là l'on ne doit pas croire que ces images qui nous apparoissent, soient le mesme corps du Fils de Dieu, veu mesme, comme
x 3. p. q. 76. ar. 8. in Corp. art. remarque S. Thomas, [x] que cela peut estre en nostre œil sans que l'objet reçoiue du changement: mais seulement que ce sont apparéces formées par la volonté diuine, pour dauantage nous affermir en la creance du Sacrement. En quoy elles se sauuent du mensonge, bien qu'elles ne soient pas les corps, pource qu'elles se font pour éclaircir & manifester tousiours dauantage vne verité qui est expresse en l'escriture. Mais renoüant mon discours, secondement ie dis, qu'aux exemples produits du corps de Iesus-Christ il y auoit des yeux, & vn corps: & si ny ces yeux ne voyoient ce corps, ny ce corps n'estoit apperçeu de ces yeux. Parquoy comme là nous nous reglons par la Foy, & non par les Sens: aussi au Sacrement deuons-nous faire le mesme, sans souffrir

que nostre iugement particulier nous dérobe rien de ce que nous deuons de créance à la parole de Dieu. Car apres toutes ces choses, que nous ayons à l'Autel le vray corps du Fils de Dieu, encore que les images qui frapent nos sens soient celles du pain & du vin, c'est vne chose si clairement prouuée en nostre siecle, que ce seroit tenter vn ouurage acheué, de vouloir dauantage s'y arrester. Toutesfois pour ce qu'autrement mon labeur seroit imparfait, i'en diray quelque chose en passant, mais rien que ce que i'ay appris des autres, afin que personne ne me reproche que ie triomphe ingratement des depoüilles d'autruy. Sainct Thomas, auec ses doctes interpretes de toutes les familles, & ceux qui auec gloire ont traitté les controuerses de ce temps, apres les anciens Docteurs, y ont la meilleure part.

Les anciens donc & les modernes recueillent de beaucoup de chefs la veritable & substantielle presence du corps de Iesus-Christ à l'Autel. Premierement des figures, [z] attendu que Dieu en l'ancienne Loy a fait comme le Peintre, qui deuant que de ietter les couleurs plus éclatantes sur son pourtrait, en fait premierement le crayon, & puis peu à peu conduit son ouurage à la perfection. Car ainsi dit Basile de Seleucie qui escriuoit au temps du Concile de Calcedoine, *Dieu a comme crayonné les merueilles de la nouuelle Loy en l'ancienne*, & plus certes celle de l'Eucharistie que nulle autre. *Car cét Arbre de vie* [a] *planté au Paradis Terrestre; Cette gerbe de Ioseph* [b] *qui se faisoit adorer à celles de ses freres: Cette Manne* [c] *que Dieu enuoya aux enfans d'Israël. Cét Agneau Paschal* [d] *qu'ils mangeoient annuellement en memoire du passage de l'Egypte: Ces pains de proposition de la loy: Ce petit pain cuit entre les cendres qui affermit tellement le courage d'Helie,* [f] *qu'il chemina quarante iours & quarante nuicts sans prendre autre repas: Cét autre pain d'orge cuit entre les cendres* [g] *qui roulant sur les tentes & pauillons des Madianites, les renuersa:* Et vne infinité d'autres choses ont esté données sous la Loy pour estre les figures de cét auguste Sacrement.

z PREVVES PAR LES FIGVRES.
Basile de Seleucie.
a Genes. 2.
b Genes. 37.
c Exo. 17.
d Exo. 12.
f 4. Reg. 18.
g Iud. 7.

De ces figures donc nous formons vn argument, que ie n'ay point encore iamais veu bien payer à Caluiniste du monde, quoy que ce soit l'vn des plus communs qu'on leur propose. Ce qui me fait ressouuenir d'vn prouerbe de nos escoles, *d'vn argument commun* [h] *rarement auez-vous la solution*. Le voicy en forme. Les figures, ou bien n'egallent iamais les choses dont elles sont les figures, ce que toute personne raisonnable accorde: ou au moins ne les surpassent iamais en excellence, ce que les plus déraisonnables sont contraits d'auoüer. Or il est ainsi, que n'ayant que du pain qui soit le signe ou l'image du corps & non pas le vray corps de I. C. non seulement les figures de l'ancienne Loy égallent le Sacrement qu'elles ont figuré, mais encore le surpassent de beaucoup en quelque façó qu'on les puisse prédre: Outre dóc que cela est expressemét cótraire au dire de l'Apostre, *La Loy ayant l'óbre des biés à venir, non point la mesme image des choses &c.* Encore il paroist que nous

h Communis argumenti rara solutio.
i *Heb.* 10. Vmbram habens lex futurorum bonorum non ipsam rerú imaginem.

deuons auoir dauantage que du pain & du vin, quoy que signes du corps & du sang, en nostre Sacrement.

Or entrant en la preuue du point où gist la difficulté, ie ne veux pas employer tout cét amas de figures que i'ay n'agueres fait, mais i'en choisiray seulement deux, desquelles encore ie diray fort peu, & seulement ce qui fait pour mon sujet, me reseruant à les expliquer ailleurs plus au long. Ie prens donc seulement la Manne, & l'Agneau paschal & m'en sers conioinctement pour combattre les infidelles. L'Agneau paschal & la Manne enuoyée aux Hebrieux, soit qu'on les prenne selon leurs substances, soit qu'on les considere comme signes employez de Dieu pour representer la chair de son Fils, sont des natures plus releuées, & des choses plus excellentes, que non pas du pain & du vin. Il faut donc ou bien que nous ayons autre chose que du pain & du vin en nostre Sacrement, si l'on ne veut que la chose figurée cede à la figure, le corps à l'ombre, le iour à la nuit, & la verité à son image. Et ne peut de rien seruir aux Caluinistes [x] de dire que ce pain & ce vin sont les veritables signes du corps & du sang de Iesus-Christ, *& qu'auec ce pain rompu & ce vin versé, qui passent en la nourriture de nostre corps, pour cette vie caduque, la chair & le sang de Iesus-Christ passent en la nourriture de nostre ame, pour la nourrir à la vie eternelle.* Car apres toutes ces belles paroles selon Caluin, & selon *Du-Plessis*, cela est commun aux Sacremens de l'ancienne Loy auec ceux de la nouuelle. Car à quelle autre fin tout le discours du premier chapitre de son quatriesme liure, où il traite si ingratement la magnificence dont Iesus-Christ a vsé à l'endroit de son Eglise en la nouuelle Loy, s'efforçant de prouuer qu'il n'y a rien de plus, en qualité de Sacremens, en ceux de la nouuelle alliance, qu'en ceux de l'ancienne? Car pour ce qu'il allegue de l'estenduë du peuple, de la difference des temps, cela est si triste, qu'il se defait de soy-mesme & n'a besoin d'estre refuté dauantage.

[x] *Du-Plessis lib. 4. c. 2.*

Reste donc à voir comme d'ailleurs l'Agneau paschal & la Manne l'emportent en particulier sur nostre Sacrement, s'il n'y a que du pain & du vin signes du corps & du sang de Iesus-Christ absens. Prenons donc les figures en leur estre naturel. Premierement, Qui ne void qu'vn Agneau entier, masle, n'ayant qu'vn an, sans aucune tache, est plus noble en son estre qu'vn morceau de pain? Que la Manne delices des Anges, pleine de toutes douceurs est plus qu'vne crouste, sans faire comparaison? Considerons puis apres ces choses comme esleuées à vn degré plus haut pour nous representer la chair de Iesus-Christ: Qui ne void que la chair d'vn Agneau, la Manne tombant du Ciel, la nous representent tout autrement que du pain & du vin? Certes quand le Iuif voyoit égorger l'Agneau paschal, & son sang jallir de tous costez, c'estoit bien pour luy mettre autrement deuant les yeux la future mort du Messie, qu'vn morceau de pain ne la nous peut

representer apres qu'elle est passée? S'ensuit donc que pour conseruer à la nouuelle alliance ses auantages sur l'ancienne, il faut croire autre chose de nostre Sacrement, que ce qu'en croyent les Caluinistes.

Les Oracles [l] tiennent le second rang entre les preuues: mais icy l'abondance me cause de la disette. Ie ne veux point les entasser les vns dessus les autres, de peur que l'on ne s'imagine que ie l'aye fait à dessein pour grossir mon ouurage. I'en produiray seulement deux ou trois que les Peres ont employez. Qui en voudra voir dauantage, pourra se contenter en Turrianus, digne nourrisson de cette fameuse Compagnie du nom de Iesus, auquel ie donnerois volontiers la palme entre tous ceux, qui iusques à maintenant ont escrit de l'Eucharistie, si Monsieur De-Saintes ne la luy disputoit auec vn peu d'auantage. Sainct Cyprian [m] ne fait point de scrupule d'y rapporter ce beau passage de la Genese, [n] *Il lauera sa robbe dans le vin, & son manteau au sang de la grappe. Quand il est dit au sang de la grappe, quelle autre chose est declarée*, dit sainct Cyprian, *que le vin de la Coupe du sang du Seigneur?* Ce qu'il auoit appris de son maistre Tertullian, [o] qui explique en la mesme façon ce passage, escriuant contre l'heretique Marcion. Et vn peu auparauant il auoit employé cét autre passage des Prouerbes. [p] *La Sapience a basti sa maison, & l'a appuyée de sept colomnes. Elle a tué ses hosties, elle a meslé du vin en sa coupe, & a dressé sa table. Et elle a enuoyé ses seruiteurs semondre & inuiter à sa coupe, disant; S'il y a quelque simple, qu'il se retire icy, & celuy qui est lasche de cœur, & dit à vn chacun, Venez, & mangez de mon pain, & beuuez de mon vin que i'ay versé.* Sainct Augustin [q] y rapporte ce passage de Dauid, *Tous les gras de la terre ont mangé & adoré*, dit-il, *quand ils ont esté amenez à la table du Seigneur, & là ils prennent de son corps & de son sang.*

Les Rabins des Iuifs qui ont precedé l'aduenement du Messie y faisoient tomber ces paroles de la vigne aux autres arbres. [r] *Puis-ie laisser mon vin qui reioüyst Dieu & les hommes?* Ie sçay bien que le Rabbi Salomon rapporte cela à ce que les Leuites és oblations des hosties ne chantoient point les Cantiques à l'honneur de Dieu iusques aux effusions qui se faisoient du vin. Mais combien à meilleure raison est-il rapporté par les autres au mystere de l'Eucharistie, où le vin est changé au sang du Messie? En Ozée il est parlé de cette sorte en la personne de Dieu. [s] *Ie seray comme la Rozée à Israël, il fleurira comme le lis, & iettera ses racines comme le Liban. Ceux qui seront assis souz son ombre se conuertiront, & viuront de froment, ils fleuriront comme la Vigne, & sa memoire sera comme le vin du Liban.*

Que les Caluinistes me dient donc, quand le Prophete dit, *ils viuront*, ou plustost, *ils se fortifieront de froment*, parle-t'il de la vie cor-

l PAR LES PROPHETIES.

m Cyp. l. 22. ep. 3.

n Gen. 49. Lauabit in vino stolã suam, & in sanguine vuæ amictum suum. Quid aliud dicitur sanguis vuæ, quàm vinum Calicis dominici sanguinis?

o Tert. l. 4. contra Marcion.

p Prouerb. 9. Per Salomonẽ Spiritus sanctus typum dominici sacrificij præmonstrat, immolatæ Hostiæ panis & vini, sed & Altaris & Apostolorum faciens mentionẽ: Sapientia inquit, ædificauit sibi domum & subdidit columnas septem. Mactauit suas hostias, miscuit in Cratere vinum suum, & parauit mensam suam. Et misit seruos conuocans cum excelsa prædicatione ad Craterem dicens. Qui est insipiens declinet ad me, & indigentibus sensu dixit. Venite & edite de panibus meis & bibite vinum quod miscui vobis.

q Aug. in ps. 21. Manducauerunt & adorauerunt omnes pingues terræ. Tunc inquit, manducauerunt & adorauerunt quando adducti sunt ad mensam Domini, & ibi accipiunt de corpore & sanguine eius.

r Iud. 9. Nunquid possum deserere vinum meum quod lætificat Deum & homines?

s Ozée. 14. Ero quasi ros Israel, germinabit sicut lilium, erumpet radix eius vt Libani. Conuertentur sedentes in vmbra eius, viuent tritico, germinabunt quasi vinea, memoriale eius sicut vinum Libani.

porelle? Ie ne veux pas croire qu'ils soient si cruels ennemis des graces promises au nouueau Testament. Il faut donc s'éleuer à vn autre pain, duquel Iesus-Christ a dit. [t] *Ie suis le pain de vie qui est descendu du Ciel, si quelqu'vn mange de ce pain il viura eternellement.* Mais si ce n'est que du pain commun, comment donnera-t'il la vie eternelle? Les Septante ont leué tout le doute qu'on pourroit auoir que cette Prophetie ne regardast pas nostre Sacrement. Car comme remarque sainct Hierosme en ses Commentaires sur ce passage, au lieu de ce que nous auons en la version commune, *Ils viuront de froment*, ils ont traduit, [v] *Ils s'en yureront de froment.* Comment cela, ie vous prie? le froment enyure-t'il? Mais, ce que cela ne peut estre, & est vne chose impossible, diroit Origene, *c'est vn tesmoignage qu'il se faut éleuer au dessus de la lettre*, & apprendre qu'il est icy question du pain mystique qui se consacre en vn mesme mystere & sacrement auec le vin; c'est à sçauoir de la chair de Iesus-Christ, qui est souz le symbole du pain, & du sang par suitte naturelle, comme nous dirons encore que d'ailleurs il soit souz l'espece du vin par la force des paroles. [x] Concluons, & disons que sainct Ambroise a eu iuste raison d'escrire, *que les predictions des choses qui se font en nostre Sacrement sont bien anciennes és paroles des Prophetes.* De maniere que quand ils ont parlé du pain promis aux Chrestiens, ils ont entendu ce pain, duquel l'Oracle de l'Euangile dit, [y] *Le pain que ie vous donneray*, (paroles qui regardent la future institution de nostre Sacrement (*c'est* (non l'image, la figure, ou le signe) mais, *ma chair pour la vie du monde. Ma chair est vrayment viande, & mon sang vrayement breuuage.*

[t] *Ioan.* 6. Ego sum Panis viuus qui de cœlo descendit, si quis manducauerit ex hoc pane viuet in æternum.

Inebriabuntur frumento.

Orig. l. 4. *ἐπὶ ἀίχῶν.*

[x] *In psal.* 38. Eorum quæ celebrantur in hoc Sacramento vetustissima prædictio fuit in sermonibus Prophetarum.

[y] *Ioan.* 6. Panis quem ego dabo Caro mea est pro mundi vita. Caro mea verè est cibus, & sanguis meus verè est potus.

PAR LES PAROLES DE L'INSTITVTION.

Mais venons aux paroles de l'institution, qui tiennent le troisiesme rang entre les preuues de cette verité, & voyons si le Sauueur a moins donné qu'il n'auoit promis. [z] *Il prit du pain, & le benit, & rendit action de graces, le rompit & le distribua aux Apostres leur disant; Prenez & mangez, Cecy est mon corps qui sera liuré pour vous.* Et quoy donc? n'a-t'il liuré pour nous qu'vn phantosme, qu'vne figure, qu'vne image, & non pas son vray corps? O Marcion! Marcion, que tu as de bons disciples en nostre siecle! Aille voir qui voudra les autres tesmoignages de l'Escriture dans les escrits de ceux qui ont estendu ces preuues. Il me resteroit maintenant à produire les tesmoignages des Peres de l'Eglise, pour couurir d'vne nuée de tesmoins les Infidelles. Mais, [a] *Conte les estoiles du Ciel si tu le peux faire*, me dit Dieu icy aussi bien qu'au Pere des croyans Abraham. Ne laissons pas pourtant de donner vn petit échantillon de leur foy en ce sujet.

[z] *Matth.* 26. Accepit panem & benedixit ac fregit, deditque discipulis suis, & ait; Accipite & manducate. Hoc est corpus meum quod pro vobis tradetur. *Marci* 14. *Luc.* 22.

[a] *Gen.* 15. Numera stellas cœli si potes.

PAR LES PERES.

Premierement donc pour disposer les ames à la creance d'vn si grand mystere, qui est par où il faut commencer, Ils disent qu'il est si plein de merueille & d'estonnement, que pour le conceuoir il faut auoir vne grande foy. A quel propos, s'il n'y auoit qu'vne image, ou vn signe du corps de Iesus-Christ? Escoutons sainct Ephrem pour

tous, car nous employons ailleurs les mesmes textes, qui sont à ce propos. [c] *Ne sonde point les choses qui ne se peuuent sonder, car si tu recherches curieusement ces choses, tu ne seras plus vn fidelle, mais vn curieux. Sois fidelle & innocent, & participe au corps immaculé du Seigneur auec vne foy tres-entiere, asseuré que tu manges l'Agneau entier.* Sainct Gregoire de Nazianze, [d] exprime heureusement cette fermeté de foy, dont nous deuons sans hesiter en aucune sorte, nous approcher du Sacrement, par les bastons que [e] tenoient les enfans d'Israël en leurs mains pour s'appuyer lors qu'il mangeoient l'Agneau Paschal.

En second lieu les Peres d'vn commun consentement exaggerent & amplifient le grand amour que Iesus-Christ nous a porté, pour ce que ny les Pasteurs ne nourrissent leurs troupeaux de leur chair, ny les meres leurs enfans de leur sang : Au lieu que Iesus-Christ nous donne l'vn & l'autre pour la nourriture de nos âmes. *Qui est ce donc qui racontera les puissances du Seigneur,* dit S. Chrysostome, [f] *& qui fera entendre toutes ses loüanges? Quel Pasteur nourrist ses brebis de son propre sang? Et que dis-je les Pasteurs? Il y a beaucoup de meres lesquelles apres les douleurs de l'enfantement mettent leurs enfans en nourrice, & les baillent à d'autres. Mais il ne l'a peu souffrir, ains luy mesme nous nourrist de son propre sang, & nous insere par tout dedans luy.*

De-rechef les Peres, parlant de nostre vnion auec Iesus-Christ au Sacrement, nous disent qu'elle ne se fait pas seulement par la foy, ny par la charité, ny par les autres vertus infuses de Dieu, Mais encore par la reélle & veritable communion de son corps & sang meslez dedans les nostres. [g] *Non seulement Iesus-Christ est en nous par cette habitude que l'on sçait naistre de la charité, mais aussi par vne participation naturelle,* dit sainct Cyrille. *Il se mesle auec nous* dit tout de mesme sainct Chrysostome, [h] *& non seulement par la Foy, mais aussi par la chose mesme il nous fait son corps.*

Apres pour leuer tout doute de la creance des Peres, plusieurs d'entre eux se sont expliquez de sorte qu'ils semblent auoir entrepris de combattre la mesme opinion de nos Sacramentaires. Ainsi Theophylacte, [i] que les Grecs appellent le second Chrysostome, interprete comme nous les paroles de Iesus-Christ, *Cecy est mon corps*, *Cecy,* dit-il, *que vous prenez; Car le pain n'est pas seulement la figure & l'exemplaire du corps du Seigneur, mais il se conuertist en luy.* Sainct Iean Damascene [k] aussi clairement, *Ce n'est pas la figure le pain & le vin, Ia à Dieu ne plaise, puis que nostre Seigneur a dit, Cecy est, non la figure de mon corps, mais mon corps, &c.* Deuant eux sainct Ambroise, [l] *Tout ainsi que nostre Seigneur Iesus-Christ est vray Fils de Dieu, non com-*

[c] *lib. de non scrutanda Dei natura. c. 5.* Noli scrutari inscrutabilia: nam si ista curiosè rimaris non iam fidelis vocaberis sed curiosus. Esto fidelis & innnocens, participa immaculato corpori Domini fide plenissima, certus quod Agnũ ipsum integrum comedis.

[d] *Greg. Nazian. orat. 2. de Pasch.*

[e] *Exod. 12.*

[f] *Hom. 60. ad pop. Antioch. & 45. in Ioan.* Quis loquetur potentias Domini, auditas faciet omnes laudes eius? Quis Pastor oues proprio pascit cruore? Et quid dico Pastor? matres multæ sunt quæ post partus dolores filios alii tradunt nutricibus. Hoc autem ipse non est passus, sed ipse nos proprio sanguine pascit, & per omnia nos sibi coagmentat.

[g] *lib. 10. in Ioan. c. 13.* Non habitudine solum quæ per charitatem esse intelligitur, verùm etiam participatione naturali Christus in nobis est.

[h] *Hom. 60. ad pop. Ant.* Semetipsum nobis commiscet, & non fide tantum, verùm & ipsa re nos suum efficit corpus.

[i] *In cap. 14. Marci, & 26. Matth.* Hoc est corpus meum, Hoc inquit quod sumitis, non enim tantum figura & exemplar est corporis dominici panis, sed in illum conuertitur corpus Christi.

[k] *lib. 4. c. 14.* Non est figura panis & vinum. Absit Domino dicente, Hoc est corpus meum non figura Corporis sed Corpus.

[l] *l. 6. de sacr. c. 1.* Sicut verus est Dei filius, Dominus noster Iesus Christus non quemadmodum homines per gratiam, sed quasi filius ex substantia patris, ita vera caro sicut ipse dixit, quam accipimus.

me les autres hommes par grace, mais comme Fils de la ſubſtance du Pere: Ainſi c'eſt ſa vraye chair, comme il a dit, que nous prenons, & c'eſt ſon vray ſang que nous beuuons. Et cela a eſté ſi commun entre les Anciens, qu'ils ſe ſeruoient de cette verité arreſtée & definie en l'Egliſe pour prouuer les autres points de noſtre Religion. S. Irenée l'employe pour monſtrer que les Valentinians ne peuuent nier que Ieſus-Chriſt ne ſoit Fils de Dieu le Pere, createur du monde, *Pour autant*, dit-il, *qu'il leur faut confeſſer que l'Euchariſtie eſt la chair du Fils de Dieu.* Et cõtre les meſmes il prouue la future reſurrection de noſtre chair, *pour autant*, dit-il, *qu'elle ſe nourriſt du corps & du ſang du Seigneur.* Derechef il prouue par là meſme contre les Gnoſtiques, que Ieſus-Chriſt ſans doute eſt venu en chair. *Car autrement*, dit-il, [o] *ny le Calice de l'Euchariſtie ne ſeroit la communication de ſon ſang, ny le pain que nous rompons la communication de ſon corps: Car le ſang ne peut eſtre que des veines, de la chair, & du reſte de la ſubſtance de l'homme.* Sainct Hilaire traite le meſme argument, mais dauantage il monſtre que le Pere, le Fils, & le ſainct Eſprit, ne ſont qu'Vn, non ſeulement par le conſentement des volontez, mais encore de vraye Vnité reelle & naturelle, par ce que nous ne ſommes faits qu'vn auec le Fils par le moyen de l'vnion des corps en ce Sacrement. Mais qu'ay-je que faire de rechercher des preuues pour faire voir la conſtante creance de cét article en l'Egliſe, puis que le Pape Leon, [p] ſur qui les heretiques n'ont point d'exception, dit que de ſon temps, *La verité du corps & du ſang de Ieſus-Chriſt, entre les Sacrements de noſtre commune Foy, eſtoit tenuë d'vn tel conſentement de tous, que meſme elle eſtoit en la bouche & ſur la langue des petits enfans?*

[n] *l. 4. c. 34.* Quoniam fateri eos neceſſe ſit Euchariſtiam eſſe Carnem Filij Dei.

[o] *Lib. 5. c. 2.* Alioqui neque Calix Euchariſtiæ communicatio ſanguinis eius eſſet, neque panis quem frangimus communicatio corporis eius: ſanguis enim non eſt niſi à venis, & carnibus, & à reliquâ quæ eſt ſecundum hominem ſubſtantiâ.

l. 8. de Trinit.

[p] *An. 440. Ep. 13.* Inter communis Sacramentũ fidei tam vnanimi Eccleſiæ cõſenſu tenetur vt etiam in linguis infantum verſetur.

Iuge donc icy le Lecteur, ſi les Caluiniſtes ont eu raiſon de ſe vanter d'auoir en fin trouué l'antiquité pour eux. Le foible teſmoignage & la triſte atteſtation que les Miniſtres de Geneue ont donné à Du-Pleſſis, pour releuer ſon liure imprimé en autre forme, & auec le deſaueu d'vne infinité de paſſages qu'il auoit auparauant alleguez, & que les Catholiques auoient conuaincus de faux, declare aſſez le ſentiment qu'ils ont des lieux qu'il a employez pour la defenſe de leur cauſe. A ſincerement parler, ie croy qu'ils voudroient que Du-Pleſſis n'euſt iamais eſcrit, non ſeulement pour la honte qu'il leur a fait receuoir, mais encore pour ce qu'ils n'ont nullement à plaiſir de ſe voir engager en la doctrine des Peres. Cette parole arrogante d'Abaillard, & que Luther & Caluin ont euë ſi ſouuent en la bouche, leur eſt plus agreable, *Tous l'ont creu ainſi, mais ils ont erré: c'eſtoient des hommes.* Et vous donc quoy, ô Miniſtres? des Archanges d'Enfer? *N'eſt-il point vray*, dit ſainct Bernard, [q] *qu'vne bouche qui laſche ces impudentes paroles, ſeroit plus iuſtement chaſtiée par vn bourreau, que refutée par vn Theologien?* A qui croyra-t'on donc? A Varius ou à Scaurus? Tous les Peres proteſtent la creance de la veritable & reélle preſence du Corps & du ſang de Ieſus-Chriſt à l'Autel, les Miniſtres la nyent: Qui le doit ſupporter

[q] *Bernard. Epiſt. 190. ad Innocent.* Nonne os loquens talia iuſtius fuſtibus tunderetur, quàm verbis refelleretur?

[r] *Eccl. 8.* Non te prætereat narratio ſeniorum, ipſi enim didicerunt à patribus ſuis.

emporter ie vous prie? Peuples! *Ne mesprisez point la parole des anciens, car ils ont appris de leurs Peres.* Et comme la Republique de Locres [s] ne souffroit point qu'on luy proposast de nouuelles loix, si celuy qui en estoit l'Autheur ne se mettoit le premier la corde au col, pour estre puny de sa temerité, s'il auançoit rien contre la iustice: Aussi ne permettez point que ces nouueaux Prophetes incogneuz à nos Peres, vous débauchent de la Foy ancienne, par vne affettée nouueauté qu'ils epandent dans le monde, sur tout au sujet de l'Eucharistie. Ne vous laissez point tromper, car ils veulent changer vostre or en de la terre, vos veritez en des figures, & la chair & le sang du Sauueur en des images de l'vn & de l'autre.

s *Demosthene en sa Hareng. contre Timocr.*

Ce fut vne pieuse fraude, & loüable tromperie que celle de Michol, dont il est parlé au premier liure des Rois. Saül son pere ayant fait inuestir de nuict la maison de Dauid son mary pour le prendre le matin & le mettre à mort; elle sage & auisée le fist deualer par les fenestres, & mit dedans son lict à sa place vne statuë qu'elle habilla de la teste, & la couurit du reste du corps: de sorte que les Officiers de Saül pensant saisir Dauid ne trouuerent qu'vn simulacre. Cette tromperie, dis-je, fut loüable, pource que ceux qui cherchoient Dauid luy vouloient du mal. Mais qui pourra pardonner aux Ministres d'auoir enleue aux Chrestiens leur Roy & leur Sauueur, qu'ils adoroient aux mysteres de l'Autel, pour mettre en sa place vn idole de pain? Car je ne puis autrement nommer le morceau prophane de leur Cene. *Les Cieux reuelerót leur iniquité, & la terre declarera leur sacrilege abominable.* Des-ja toute l'Antiquité a deposé contre eux.

1. Reg. 19.

Iob. 20. 27.

Ils nous obiectent que quelquefois les Peres vsent du nom *de figure* parlant du Sacrement. Mais premierement c'est si rarement, que parmy tant d'autres passages si clairs ils ne doiuent point en tirer de consequence. C'est dómage que Du-Plessis n'a quelque part cét auantage-là sur nous; Comment il deployeroit les maistresses voiles de son eloquéce, pour nous porter à croire, [t] *que nous prenons pour nous ce qui est échapé aux Peres en passant, au lieu de ce qu'ils ont constamment enseigné en traitant.* Mais nous ne sommes point reduits à ces termes, ains nous disons premierement, que tous les Caluinistes du monde ne sçauroient móstrer que les Peres ayent iamais enseigné qu'il n'y ait *qu'vne figure* au Sacremét, & qu'ils ayent oncques, pour le dire ainsi, vsé de dictió exclusiue, pour monstrer que l'on ne prend le corps & le sang de Iesus-Christ que spirituellement tant seulement, ou quelque chose de semblable, qui combatte la verité de l'vn ou de l'autre es mysteres.

t *En son aduertissement à l'Eglise.*

Secondement nous disons auec S. Iean [v] Damascene œil de l'Oriét, que le nom de *Figure* est donné au Sacrement, non pour en exclure la verité, mais pour autant que le corps & le sang du Sauueur nous y est donné souz vne autre figure que sa naturelle, que nous verrons au

v *Lib. 4. c. 14.*

Ciel. De maniere que le mot de *figure* regarde les ſymboles, & non la choſe, ſinon entant qu'elle en eſt voilée ; en laquelle conſideration elle eſt comme vne figure de ſoy-meſme en la gloire, où elle ſe monſtre à decouuert. Mais ie ſupplie, ains ie coniure le Catholique de remarquer à ce propos vne belle doctrine & fort neceſſaire en ce ſujet : C'eſt qu'auparauant la naiſſance de l'hereſie tout le monde retenant l'vnité de la Foy, les Peres parloient ſimplement ſans apprehenſion de calomnie, & partant il n'eſtoient point ſi exactes, comme on l'a eſté depuis. C'eſt ce que remonſtre aux Pelagiens ſainct Auguſtin ſur le ſujet de ſainct Chryſoſtome, de l'authorité duquel ces heretiques ſe vouloient ſeruir : Ce *Docteur*, dit ſainct Auguſtin, *x* *diſputant en l'Egliſe Catholique ne penſoit pas qu'on le peuſt entendre autrement qu'il croyoit, perſonne n'eſtoit encore en ſcrupule de cette queſtion, & vous ne conteſtant point, il parloit auec plus de liberté.* Car ſans doute ils ſe ſoucioient plus pour lors de porter les fidelles à la communion ſpirituelle du Sacrement, les diſpoſant à la pureté de la conſcience que tous n'auoient pas, que non pas de les confirmer en la creance de la reelle qui eſtoit tenue de tous. C'eſt pourquoy ſainct Auguſtin traitant cette matiere panche ſouuent de ce coſté-là, & touche cette corde : toutesfois où l'occaſion ſe preſente de diſcourir de la verité, il ne la perd iamais, mais l'eſtabliſt comme l'vn des fondemens de noſtre Religion. Ie pourrois ajouſter qu'à cauſe des Payens, qui viuoient en leur ſiecle & eſtoient parmy eux, les Peres ſouuent ont eſté fort retenus pour ne point ſemer les marguerites deuant les porcs : c'eſt pourquoy ils ont vſé de paroles obſcures, mais toutefois auec cet aduertiſſement, *y* *Les fidelles cognoiſſent ce que nous diſons, ſçauent ce dont nous parlons.* Mais nous traitons ailleurs cette matiere.

x *l. Contra Iul. c. 6.* Diſputans in Catholica Eccleſia non ſe aliter intelligi arbitrabatur, tali quæſtione nullus pulſabatur, vobis nondum litigantibus ſecuriùs loquebatur.

y Norunt fideles. *Au liure des Noms de l'Euchariſtie.*

CINQVIESME DISCOVRS, AVQVEL eſt expliqué comment il arriue que les paroles de la conſecration ont vne pareille habitude à vne infinité d'Hoſties comme à vne ſeule ; & comment encore il ſe peut faire qu'il y ait autant ſouz vne parcelle de l'Hoſtie comme ſouz l'Hoſtie entiere, & autant ſouz vne eſpece comme ſouz toutes les deux : La Manne eſt auſſi comparée auec l'Euchariſtie, & en ſuitte eſt traité de la Communion ſouz les deux eſpeces.

Quatrieſme merueille, en la Relation.



OMME les eſſences des creatures ont leurs limites d'autant quelles ne ſont pas infinies ; auſſi leur pouuoir & leurs actions ſe voyent enfermées en certaines bornes qu'elles ne peuuent nullement outrepaſſer. Mais le pouuoir infini de Dieu ne trouue rien capable de l'arreſter ; mais comme ce [a] Lacedemonien interrogé iuſques où s'eſtendoit l'Empire de

a *Plut. des dits notables des Laced.*

Sparte, respondit que *ses confins estoient les piques des ieunes gens*, voulant dire par là qu'ils commandoient par tout où leurs armes se pouuoient estendre: Aussi pouuons-nous dire que la puissance de Dieu se fait recognoistre souueraine & absoluë par tout où sa volonté se declare, sans estre limitee en aucune sorte de ses effets. De là vient que comme les ruisseaux participent de la nature de leur source originaire, les rayons de la splendeur du Soleil: De mesme les paroles qui portent les mandemens de cette puissance, & la declaration de ceste volonté diuine, participent aussi de l'infini, & font des merueilles qui n'ont point leurs egales dans le monde. Cela effraya l'Vniuers au commencement de la predication de l'Euangile de Iesus-Christ: Car l'on voyoit à la simple voix & à la simple parole de ceux qu'il auoit enuoyes, les maladies abandonner les corps, les demons quitter les possedés, les montagnes partir de leur place, les morts sortir viuans des tombeaux, la terre trembler, les mers se calmer, le Ciel s'ouurir, tout leur rendant obeyssance, choses non oüyes auparauant. Mais ces spectacles n'estonnoient aucunement ceux qui en sçauoient la cause, recognoissant que comme la gloire d'vne belle image n'est pas deuë au pinceau dont le Peintre s'est serui, mais au Peintre mesme qui l'a conduit: Aussi l'honneur de ces merueilles n'appartient nullement aux creatures, qui n'en sont que les instrumens, mais à Dieu seul qui en est l'autheur & la cause premiere.

C'est cela mesme qu'on se doit representer en l'Eucharistie, en la merueille que nous allons deduire: Car encore que toutes les causes naturelles ayent leurs bornes, toutesfois pour ce que ce n'est pas la nature qui trauaille icy, mais la puissance diuine, la consecration n'est nullement limitée à certain nombre d'Hosties, mais est capable de changer tout le pain & le vin sur lequel le Prestre, instrument choisi de Dieu pour cette saincte action, peut prononcer les paroles. De sorte que si par impossible tout ce qu'il y en a au monde estoit deuant luy & qu'elles parussent visiblement à ses yeux, il les pourroit consacrer, les paroles n'estant limitées aux effets qu'elles produisent, dautant que ce ne sont pas les paroles d'vne pure creature, mais celles du Sauueur vray Dieu & vray homme tout ensemble.[b] Ie sçay que de grands hommes n'ont point voulu approuuer la consecration hors de l'vtilité des ames, de sorte disoient-ils, que si vn Prestre pour son plaisir profanant les diuins mysteres proferoit les paroles sur tout le pain & le vin qui s'offriroit, ce seroit sans effect & sans changement. Mais cette opinion est reiettée du commun consentement de tous les Catholiques, qui en ce cas-là condamnent bien le Prestre d'irreuerence, & de sacrilege, punissable deuant les Anges & les hommes, mais ne nient pas qu'alors la consecration ne se fist; pour ce que la relation (qu'il me soit icy permis d'vser de ce mot) ou bien le rapport des paroles n'est pas à vne certaine quan-

[b] *Voy. S. Thom. en l'opu. 59.*

[illegible]tité de matiere, mais à toute celle qui peut estre presente à celuy qui consacre. En cela donc, comme és merueilles que faisoient les Apostres, il faut croire que le Prestre n'est que l'organe de Dieu, de la parole duquel le Chantre Royal a [c] dit.

La voix du Souuerain est terrible en pouuoir.
La voix du Souuerain sa grandeur fait sçauoir.

Et par ainsi personne ne doit s'estonner si on luy attribue tant: Car que le Sacrement ne depende pas de l'homme, autrement que de l'instrument dont Dieu se sert, & dont il se pourroit fort bien passer s'il vouloit, toute l'antiquité l'a enseigné. [d] Sainct Chrysostome. *Ce ne sont point œuures de puissance humaine que les dons proposez: Celuy qui les fist en la Cene, cestuy là mesme les opere encore maintenant. Nous tenons lieu de ministres; mais celuy qui les sanctifie & les transmuë est cestuy-là mesme.* Et derechef. *Toy* [e] *laïque quand tu vois le Prestre qui offre, ne t'imagine pas que ce soit le Prestre qui face ces choses, mais la main de Christ inuisiblement estenduë.* [f] Eucherius Euesque de Lyon fort docte. *Le Sacrificateur inuisible, par la secrette puissance de sa parole conuertist les creatures visibles en la substance de son corps, & de son sang.* S. Ambroise. [g] *Ce Sacrement que tu reçois se fait par la parole de Dieu. Que si la parole d'Helie a bien eu le pouuoir de faire descendre le feu du Ciel, la parole de Christ n'aura-t'elle point le pouuoir de changer les especes des elemens? De toutes les œuures du monde tu as leu,* Il a dit, & elles ont esté faites; il a commandé, & elles ont esté creées. *La parole donc de Christ qui a peu de rien faire ce qui n'estoit pas, ne peut-elle changer les choses qui sont en ce qu'elles n'estoient pas?* I'ajousterois que, comme en la creation, le monde n'a non plus epuisé la puissance de Dieu, que feroit vne petite goutte d'eau tout l'Ocean, de sorte qu'il en peut bien faire d'autres, comme nous auons dit ailleurs: Aussi la quantité de la matiere n'épuise point la force des paroles, si bien qu'elles ont tousiours de l'habitude à tout autre qui se peut presenter.

Icy donc il faut bien remarquer que tousiours l'Eglise a creu qu'il estoit absolument necessaire d'vser des paroles de Iesus-Christ pour la consecration, ne tenant rien de fait auparauant qu'elles soient prononcées. Où ie m'estonne de [h] Caluin & de Beze, & de Du-Plessis qui n'est de rien plus modeste qu'eux, qui ont esté si effrontez que d'oser attribuer à magie les paroles de Christ prononcées sur le pain, comme si nous voulions éuoquer, à la façon des enchanteurs, son corps pour le rendre present à l'Autel, par ces paroles. Qui est le Mahometan, ou le Turc qui puisse plus indignement traiter les Prestres de Iesus-Christ aux Sacrements, que ces pestes de l'Eglise? Comment! ô Caluinistes, prononcer ces paroles, *Cecy est mon corps*, sur le pain, & celles-cy sur le Calice, *Cecy est mon sang*, c'est vne magie! c'est vn enchantement! Christ donc qui en a vsé luy-mesme, & qui les ayant prononcées a dit, *Faites cecy en commemoration de moy*, est vn enchanteur! O Origene! Origene! voicy de nouueaux Celses que tu as à

[c] *Monsieur de [illegible] en ses Pseaumes, Pseaume 29.* Vox Domini in virtute, vox Domini in magnificentia.

[d] *Homil. 83. in Matth.* [Greek text illegible]

[e] *Homil. 60. ad pop. [illegible]* Tu Laice cum Sacerdotem videris offerentem, ne vt Sacerdotem esse puta hoc facientem, sed Christi manum inuisibiliter extensam.

[f] *Circumfertur nomine Eusebij Emiss. [illegible]* Inuisibilis Sacerdos visibiles creaturas in substantiam corporis & sanguinis sui secreta potestate conuertit.

[g] [illegible]

[h] [illegible] Du-Plessis, ch. 5.

combatre! Mais, ô Caluinistes, si pour vser aux Sacremens de paroles affectées à cét effet par le Fils de Dieu l'on est enchanteur, l'on est Magicien, ne l'estes-vous pas, & pires que ce Symon ennemy de sainct Pierre? Car vous tenez que les paroles ne sont pas libres au Baptesme, [i] mais qu'il faut de necessité que le Prestre die, *Ie te baptize au nom du Pere, & du Fils, & du S. Esprit*, autrement que le Baptesme sera nul. Repensez y Messieurs, & puis vous adorerez nos merueilles.

Mais, dit Du-Plessis, [k] *Du temps de sainct Cyprian nous ne voyons pas que la consecration fust astreinte à ces paroles.* D'où est-ce donc qu'il le recueille? Du Sermon de la Cene, Sermon qu'il rebute à ce docte Cardinal qui l'a couuert de honte, comme n'estant point de S. Cyprian. Passons cela, car au demeurant c'est vn des plus doctes Traitez que l'antiquité nous ayt laissé sur ce sujet. Mais voyons comme Du-Plessis est tousiours Du-Plessis, c'est à dire deprauateur de l'antiquité. *S. Cyprian*, écrit Du-Plessis, *dit en termes expres*. [l] *Depuis que le Seigneur a dit, Faites cecy en memoire de moy. Ceste est ma chair, & cétuy est mon sang, toutes les fois qu'il se fait auec ces paroles & cette foy, ce pain supersubstantiel, & cette coupe consacrée par solemnelle parole, profite à la vie & salut de tout l'homme.* Et ce qu'il pretend, c'est que les mots, *Cecy est mon corps*, ne sont point couchez en ce qu'il allegue. Mais trompeur qu'il est, pourquoy a-t'il dissimulé ce qu'il a bié veu? si toutefois il a veu l'Auteur en sa source, & non pas és ruisseaux troublez de ses Ministres; à sçauoir que tout au mesme lieu les paroles; *Cecy est mon corps*, sont rapportées, & la vertu de la consecration attribuée à l'vsage d'icelles. Voicy donc ce qui precede: *Les* [m] *Sacremens iadis signifiez dés le temps de Melchisedec viennent en auant, & aux enfans d'Abraham qui font ses œuures, le Souuerain Prestre apporte du pain & du vin, Cecy est*, dit-il, *mon corps*. (Prestez l'oreille Du-Plessis) *Ils auoient mangé & beu du mesme pain selon la forme visible, mais deuant ces paroles cette viande commune n'estoit propre à nourrir que le corps, seruant à soulager la vie corporelle. Mais depuis qu'il a esté dit par le Seigneur*, & ce qui suit en l'allegation de Du Plessis, sans qu'il y ait rien entre deux. Cela donc n'est-ce pas, comme les Enchanteurs, vser d'illusions & de prestiges pour tromper le monde? Mais comme il sçait dextrement destourner le sens des Peres, rapportant ce qui est dit des paroles, *Cecy est mon corps*, à la premiere institution, exclusiuement à toute autre consecration, & non à l'vsage de l'Eglise, *La consecration*, dit-il, [n] *n'estoit point*, sçauoir en la primitiue Eglise, *attribuée à la prononciation de certains mots prononcez par le Prestre, moins à vn nombre prefix d'iceux, mais à la seule institution du Seigneur vne fois faite, & à la perpetuelle efficace, laquelle*, dit-il, *sainct Chrysostome nous dit auoir son cours & sa vertu, ne plus ne moins que celle du mariage en ces mots. Croissez & multipliez, & remplissez la terre.* Ajoustant encore que tous les Peres ne l'ont point autrement enseigné.

Commençons donc à luy monstrer son imposture par S. Chryso-

[i] *Voy Caluin en sa forme du Baptesme.*

[k] *Li. 1. ch. 5.*

[l] [illegible] *Domini.* Ex quo à Domino [illegible] est. Hoc facite in meam commemorationem. Hec est caro mea, Et hic est sanguis meus, quotiescumque his verbis & hac fide actum est, panis iste supersubstantialis, & calix, solemni benedictione consecratus, ad totius hominis vitam salutemque proficit.

[m] Superius Significata olim à tempore Melchisedech prodeunt sacramenta, & filiis Abrahæ facientibus opera eius, summus Sacerdos panem profert & vinum, Hoc est, inquit, Corpus meum. Manducauerant & biberant de eodem pane secundum formam visibilem; sed ante verba illa cibus ille communis tantùm nutriendo corpori commodus erat, vitæ corporalis subsidium ministrabat. Sed ex quo à Domino dictum est, Hoc facite in meam commemorationem, &c.

[n] *Liu. 1. ch. 5.*

ſtome, & au meſme lieu qu'il cite; Voicy l'ordre de ſon diſcours o *Les paroles ſont prononcées de la bouche du Preſtre, & ſont conſacrées par la vertu & la grace de Dieu. Cecy eſt mon corps; Par ces paroles les choſes propoſées ſe conſacrent* (y a-t'il rien au monde de ſi clair?) *Et comme la voix qui a dit, Croiſſez, & multipliez, & rempliſſez la terre, à la verité n'a eſté dite qu'vne fois, mais en tout temps à ſon effet, nature operant à la generation: Ainſi cette parole-là a eſté ſeulement dite vne fois* (ſçauoir par Chriſt:) *mais encore iuſques à ce iour & iuſques à l'aduenement du Chriſt, par toutes les tables de l'Egliſe, elle donne la fermeté au ſacrifice*, c'eſt à ſçauoir en tant que le Preſtre la repete, comme l'on peut recueillir du meſme autheur qui dit ailleurs. p *Tout ainſi que les paroles que Chriſt a dites ſont les meſmes que prononcent les Preſtres maintenant: auſſi l'oblation eſt la meſme.* Où l'on voit qu'il fait l'oblatió égale, pour ce que les paroles ſont ſemblables, quoy que prononcées par differentes perſonnes. Il me ſuffira d'alleguer encore icy S. Ambroiſe, q & S. Gregoire de Nyſſe. r *Quand l'on en eſt venu où il faut faire le venerable Sacrement*, dit S. Ambroiſe, *le Preſtre n'vſe plus de ſes paroles, mais de celles de Chriſt. Et les paroles de Chriſt*, dit-il au cinquieme chapitre du meſme liure, *ſont celles-cy, Cecy eſt mó corps. Le pain*, dit Gregoire de Nyſſe, *eſt incontinent changé au corps depuis que la parole eſt dite, Cecy eſt mon corps.*

Que ſi les derniers Grecs eſtiment que c'eſt la priere qui ſuit ces paroles, qui fait la conſecration, comme nous ſçauons qu'ils ſont en cét erreur, certes ils ne croyent pas le meſme que leurs deuanciers, comme l'on voit des paſſages de S. Chryſoſtome, & de Gregoire de Nyſſe. Ie ſçay bien qu'aux ecrits des plus anciens Grecs il ſe lit bien que l'Euchariſtie ſe fait par les prieres de la parole de Dieu, comme en Iuſtin Martyr s de Ieſus-Chriſt. Mais nul mieux que le meſme Iuſtin ne nous peut apprendre ce qu'on doit entendre par ces prieres. Car vn peu apres il nous enſeigne qu'elles ſont couchées en l'Euangile, & que ce ſont les paroles que noſtre Seigneur diſt, *Cecy eſt mon Corps*: Pour le reſte il ſert à la deuotion, & nous ne le rejettons pas, mais non à la conſecration, qui ne depend que des paroles de Chriſt pleines de poids, d'energie, & d'efficace, comme paroles de celuy qui eſt vray Dieu, auſſi bien que vray homme. A tant je conclus que les paroles de Chriſt eſtant celles que l'on employe au Sacrement, il ne faut point s'emerueiller ſi elles portent ſi loin leur vertu, qu'elles peuuent enſemble conſacrer vne infinité d'Hoſties.

Mais voicy vne autre merueille de beaucoup plus grande que la premiere. C'eſt que de quelque grandeur que ſoient les Hoſties conſacrées, Chriſt n'eſt point plus grand en l'vne qu'en l'autre; & autant reçoit de luy celuy qui n'en prend qu'vne petite, voire qu'vne partie d'vne petite, comme celuy qui en prend vne grande, ou vne entiere. Dauantage vn ſeul en prend autant comme mille; Et ce qui eſt le

o *De prodit. Iud. to. 3. oper.* Sacerdotis ore verba proferuntur, & Dei virtute conſecrantu[r] & gratia. Hoc eſt corpus meum: hoc verbo propoſita conſecrantur. Et ſicut illa vox quæ dixit, Creſcite & multiplicamini, & replete terram, ſemel quidem dicta eſt, ſed omni tempore ſentit effectum, ad generationẽ operante natura: ita & vox illa ſemel quidem dicta eſt, ſed per omnes menſas Eccleſiæ vſque ad hodiernam diem, & vſque ad eius aduentum præſtat ſacrificio firmitatem.

p *Hom. 2. in Epiſt. 2. ad Timoth.* [illegible] &c.

q *Lib. 4. de ſac. c. 4.* Reliqua omnia quæ dicuntur, laus Deo refertur, petitur pro populo, pro Regibus & pro cæteris: Cùm autem venerit vt conficiatur venerabile Sacramentum, iam non vtitur ſuis verbis ſed ſermone Chriſti.

r *Orat. Cathec. vide Euthym. in Panop. tit. 21.*

[illegible]

s *Iuſtin. en la 2. Apol. pour les Chreſt. vers la fin.*

couronnement de cette merueille, il y a autant souz vne espece seule, comme souz toutes les deux. Et de tout cecy ensemble peut-on voir vne image en la Manne des Hebrieux dont l'escriture dit, [t] *que les vns en recueillirent plus & les autres moins : Et toutefois ceux qui en auoient amassé dauantage, ne se trouuerent pas en auoir plus que les autres, quand tout eust esté mesuré au Gomor.* Certes d'estimer les perles par la masse & par la grandeur, c'est vne pure lourderie, & l'on iugeroit celuy-là insensé qui ne feroit cas d'vn Diamant, pour ce qu'il n'est pas de la grosseur d'vn rocher. Mais puis que nous auons entamé le discours de la Manne, il faut deduire plus au long son analogie & rapport auec le Sacrement de l'Autel, & puis appliquer ce qui fait particulierement pour nostre sujet. Ie dis donq que parmy tant de figures de nostre Eucharistie qui ont éclaté en l'ancienne Loy, l'vne des plus excellentes & des plus accomplies est celle de la Manne, que Iosephe Historiographe Iuif [v] appelle *Viande diuine & admirable*; Comme aussi, pour commencer la riche comparaison de la Manne auec l'Eucharistie, ceux qui ont leu l'escriture sçauent que le nom de Manne luy est demeuré à raison de la merueille qui saisit les Iuifs, quand au milieu d'vn desert, qui est aux costez de l'Arabie, ils veirent tomber tout à l'entour de leur armée vn monde de petits grains, ronds, & blancs, ressemblans à ceux de la Coriandre, que Dieu leur enuoyoit. Car pour n'auoir iamais rien veu de semblable, ils s'escrierent de merueille, & dirent ; [x] *Manhu?* c'est à dire, *Qu'est-cecy?* Chose qui se peut heureusement rapporter à tant de merueilles que Dieu fait au mystere de l'Eucharistie, capables de rauir tout le monde en admiration.

[t] *Exod. 16.* Collegerunt alij plus, alij minus, & mensi sunt ad mensuram Gomor, nec qui plus collegerat habuit amplius, nec qui minus parauerat habuit minus, sed singulis iuxta id quod edere poterant congregarunt.

[v] θεῖον καὶ παράδοξον βρῶμα.

[x] *Manhu.*

Le nom de Iesus-Christ, dit l'Oracle sainct, [y] *est l'Admirable.* Admirable en son Incarnation qui estonne les Anges du Ciel ; Admirable en sa naissance qui fait cesser les Oracles des Demons ; Admirable en sa vie qui rend muets ses ennemis. Admirable en sa mort qui nous redonne la vie ; Admirable en sa Resurrection qui triomphe de l'Enfer ; Admirable en son Ascension, qui porte iusques au siege du Pere les dépoüilles de nostre humanité. Mais nulle part si admirable comme en l'Eucharistie, où il fait de la terre le Ciel, de nos Eglises vn Paradis, de nos Autels vn throsne de gloire, de nos cœurs vn Temple de la Diuinité. *Manhu? qu'est-ce que cela?* Moyse répond à l'estonnement des Iuifs, [z] *Cetuy est le pain que Dieu vous a donné pour manger.* Et à ceux qui demandent ce que nous auons en l'Eucharistie, le Sauueur répond luy-mesme, *Prenez & mangez, cecy est mon corps qui est donné pour vous.* Le Iuif ne void nulle apparence de froment, ce grain luy semble de la Coriandre, & non du blé pour faire du pain : Ce pendant il se contente de la parole de son Legislateur, la va recueillir par son commandement, & en fait sa prouision. Que veut dire cela, sinon qu'vne ame Chrestienne ne doit point disputer la verité de l'Eucharistie, quoy que ses sens luy rapportent, puis que c'est

[y] *Esai. 9.* Vocabitur nomen eius Admirabilis.

[z] Iste est panis quem dedit vobis Dominus ad vescendum. Accipite & mãducate, Hoc est Corpus meum, &c.

le Maistre qui a dit, *Cecy est mon corps, qui sera liuré, Cecy est mon sang, qui sera épanché pour vous.*

La Manne ne fut pas vn ouurage de main d'homme, mais des Anges; ce que l'Escriture [a] veut dire par ces paroles; *Il commanda aux nuës d'enhaut, & ouurit les portes du Ciel, & pleut sur eux la Manne pour en manger, & leur donna le pain du Ciel. L'homme a mangé le pain des Anges.* Non certes que les Anges mangent de ce pain; Car ce seroit vne pure fureur de croire que des Esprits immortels vsassent de pain materiel: mais pour autant que Dieu se seruoit de leur entremise pour former ce pain celeste, & l'enuoyer aux Hebrieux. L'Eucharistie aussi n'est pas l'ouurage des hommes; ceux dont Dieu se sert en vne action si saincte se doiuent éleuer à la pureté des Anges. Et ne plus ne moins que les Anges surpassent de bien loin le reste des creatures, tant pour l'excellence de leur nature, que pour la perfection des graces qui leur ont esté departies si liberalement de Dieu: Aussi les Prestres ministres de l'Autel doiuent exceller sur le commun par le merite de leur vie, & par la saincteté de leur conuersation. Bref comme ceux-là sont Anges par nature; Aussi ceux-cy le doiuent estre par grace. Mais ce n'est pas icy le lieu où nous en voulons traiter particulierement: poursuiuons les autres parties de nostre comparaison.

[a] *Psal.* 77. Mandauit nubibus desuper, & ianuam cœli aperuit, & pluit eis manna ad manducãdum, & panem cœli dedit eis. Panẽ Angelorum manducauit homo.

La Manne ne fut point donnée aux enfans d'Israël, sinon apres le passage de la mer rouge. Et l'Eucharistie [b] n'est point departie aux fidelles, sinon apres qu'ils ont esté lauez du Baptesme. A la mer rouge les enfans d'Israël reçeurent les premieres arres de leur liberté, Dieu noyant les Egyptiens leurs ennemis dans les eaux de cette mer; mais depuis au desert auec la Manne ils reçeurent vn plus signalé tesmoignage de l'amour que Dieu leur portoit. Qui fait que le Sage dit à Dieu, [c] *Tu nourris ton peuple de la viande des Anges, & leur donnas le pain du Ciel preparé sans labeur, ayant en soy toutes delices, & la douceur de toutes les saueurs. Car sa substance demonstroit la douceur que tu as enuers tes enfans, &c.* Ainsi au Baptesme nous receuons les premieres arres de nostre salut, nous voyant tirez des ceps & des liens de Sathan; mais nous en prenons les entieres asseurances en l'Eucharistie, où nous sommes vnis à la fonteine de vie qui est Iesus-Christ, estans faits par l'amour qu'ils nous porte, *la chair de sa chair, & les os de ses os.* Mais ce fut dans les deserts au milieu d'vn penible voyage que la Manne fut donnée aux Hebrieux, venant à leur manquer comme ils sont en possession de la Palestine & du repos: Et par vn semblable mystere elle ne tomboit que pendant les tenebres de la nuict, & ne se pouuoit recueillir seulement qu'aux iours ouurables, & non celuy du Sabbat. Ce desert, ces voyages, cette nuict, ces iours destinez au trauail sont les images de cette vie miserable que nous passons dans les deserts de ce monde, auec mille peines & mille trauaux; couuerts des tenebres, qui sont les symboles de l'obscure cognoissance que nous auons

[b] *Voy S. August. traict.* 11. *sur S. Iean.*
1. *Cor.* 10.

[c] *Sap.* 16. Angelorum escã nutriuisti populum tuum, & paratum panem de cœlo præstitisti eis sine labore, omne delectamentum in se habentem, & omnis saporis suauitatem. Substantiam enim tuam, & dulcedinem quam in filios habes ostendebas, & deseruiens vniuscuiusque voluntati ad quod quisque volebat conuertebatur.

auons des choses, mesmes par la Foy qui a ses voiles & ses tenebres. Pendant ce voyage, ces peines, & cette nuict nous ioüyssons de la Manne, nous auons le Sacrement de l'Eucharistie souz le voile des accidents; Mais quand nous aurons acheué nostre voyage, fourny nostre carriere, & découuert la bien-heureuse Syon aprés laquelle nous souspirons; quand la gloire du Ciel nous aura fait voir le Soleil de nostre beatitude en son Orient, & que nous serons en ce repos eternel, en ce Sabbat qui ne peut estre troublé, la Manne nous viendra à faillir, les voiles se rompront, nous verrons clairement ce que nous adorons souz les symboles du Sacrement. [d] *Heureux celuy qui mangera du pain au Royaume de Dieu*, dit le Sauueur.

d Beatus qui manducabit panem in regno Dei.

La Manne comprenoit en soy toutes les delices des autres viandes, & rendoist au goust de celuy qui en vsoit, tous les effets de son desir: Marque indubitable qu'vne ame en l'Eucharistie à toutes les delices spirituelles des graces diuines qu'elle peut souhaiter, ce Sacrement en estant la vraye source, & la pure fontaine. Car tout ainsi que toutes les lumieres s'vnissent au Soleil, & toutes les lignes à leur centre; aussi toutes les graces spirituelles se r'allient & se trouuent en cét auguste Sacrement. En vn mot comme la Manne de la Loy tombant du Ciel, par les diuers effets de sa douceur surpassoit les apparences de sa nature, & le iugement des yeux; Ainsi l'Eucharistie don celeste, surpassant ce qu'elle apparoist au dehors, produit vne infinité de douceurs qui ne se peuuent expliquer, & que personne ne sçait, sinon ceux qui les goustent. En la creation du monde Dieu fut soigneux de ramasser toutes les perfections épanduës és autres creatures, pour en combler l'homme appellé *Petit monde*, luy donnant en gros ce que les autres ont en detail; Car ainsi il a l'estre auec les metaux, la vie auec les plantes & les arbres, le sentiment auec les bestes, le mouuement auec les Cieux, l'intelligence auec les Anges, l'Empire auecque Dieu. Au monde de l'Eglise tout de mesme il a fait comme vn tableau racourcy des graces qu'il nous depart par le moyen des autres Sacrements, de celuy de l'Eucharistie, qui est parmy eux comme l'Or entre les metaux, les Cedre entre les arbres, le Feu entre les elements, & le Soleil entre les Planettes.

La Manne parmy toutes ces delices qu'elle iettoit aux Hebrieux qui en vsoient, se voit indignement traitée par ceux, dont les voluptez de l'Egypte auoient tellement depraué le goust, que non contens d'auoir dit, [e] *Dieu peut il au desert nous dresser vne table?* Encore depuis, s'ennuyants de cette viande du Ciel, oserent lascher ces paroles de mépris, [f] *Qui nous donnera de la chair à manger? Il nous souuient des fruicts & des poissons que nous mangions en l'Egypte, & maintenant nos yeux ne voyent que cette Manne, que cette viande legere dont nostre ame s'ennuye; que fussiõs nous morts en l'Egypte!* Et que vouloit dire ce mépris du don de Dieu,

e *Psal. 77.* Numquid poterit mensam parare in deserto?
f Quis dabit nobis ad vescendũ Carnem? Recordamur pisciũ quos comedebamus in Ægypto gratis. Anima nostra arida est, & oculi nostri non vident nisi Manna.

ces blaſphemes épandus contre cette viande ſainte, ſinon que Dieu par vne ſinguliere prouidence le permettoit, afin qu'aux ſiecles à venir perſonne ne s'eſtonnaſt ſi l'Euchariſtie, dont cette Manne eſtoit la figure, venoit à eſtre indignement traitée? Les voluptueux la mépriſent, les heretiques la blaſphement. Mais que perſonne ne s'en eſtonne, les exemples en ont precedé en la Manne. Ainſi voit-on que le Coq mépriſe vne Emeraude, & court à vn grain de millet: les porcs foulent aux pieds les marguerites, & ne ſe plaiſent qu'en leurs ſaletez. Et les Capharnaïtes blaſphement contre Ieſus-Chriſt, quand il promet de donner ſa chair & ſon ſang; afin que perſonne ne s'eſtonne de voir les hommes charnels ſe ſoucier peu des ſaintes douceurs de ce Sacrement; & les deuoyez par vne barbare fureur fouler aux pieds, & blaſphemer indignement ces auguſtes myſteres, que l'antiquité a appellez *le threſor du monde, & le bon-heur de l'Egliſe.* Mais de cecy encore quelque choſe en la ſuite de nos diſcours. Fermons cetuy-cy par vn autre rapport de la Manne auec l'Euchariſtie, qui regarde particulierement la merueille que nous auons commencé de deduire.

Belles Epithetes de l'Euchariſtie.

g Rup. lib. 3. in Exo. c. 17.

Hoc pro virtute cibi & ſpiritualis potus i. corporis & ſanguinis Chriſti, ſciẽdum & firmiter tenendum eſt quod non pro quantitate portionis quam quiſque ore percipit, ſecundum viſibilem ſpeciem panis & vini alius plus alius minus cõſequitur de gratia viuificantis ſpiritus. Sicut enim Adam non pro quantitate morſus ſui, ſiue pomi quod momordit, ſententiam & damnationem iuſtam accepit, tantumque illi valuit pomum vnum momordiſſe quàm ſi quicquid pomorum in illa arbore fuit, deuoraſſet: ſic è contrario vnuſquiſque noſtrũ non pro quantitate portiunculæ viuifici panis, quæ illi frangitur, quam ore ſumit, aut dentibus terit gratiam & vitam accipit.

h Exod. 16.

La Manne, comme nous auons dit, eſtant recueillie en plus grande quantité par les vns que par les autres, en fin les portions ſe trouuoient égales, & tout reuenoit à vn: Témoignage infallible, g dit Rupert, que la viande ſpirituelle de nos âmes, la ſainte Euchariſtie n'emprunte pas ſa vertu ny ſon efficace de la grandeur ou de la petiteſſe de l'Hoſtie, mais que ſous quelque quantité qu'elle ſoit donnée, c'eſt touſiours meſme choſe capable de produire meſme effet. *Car tout ainſi* (ajouſte ce docte perſonnage) *que le premier parent, dont nous portons le peché, n'a pas eſté puny pour la quantité du fruit qu'il priſt en l'arbre defendu, mais a encouru pareille malediction pour vne pomme, comme s'il euſt tout dépoüillé cét arbre: Au contraire auſſi vn chacun de nous ne participe pas à la vie & aux graces diuines ſelon les portions qui nous ſont rompuës du pain viuifiant, mais autant en receuons-nous ſouz vne moindre parcelle, comme ſouz vne plus grande.* Et ſemble que Dieu tout puiſſant pour confondre les heretiques ayt voulu qu'en la nature il ſe trouuaſt quelque choſe de ſemblable. Car, ſi nous croyons Philon Iuif, la graine de la coriandre dont la Manne portoit la figure, eſtant partie & diuiſée en maintes petites portions, vne chacune d'elle germe & pouſſe eſtant iettée dans la terre, comme feroit la graine entiere.

La Manne non ſeulement ſeruoit de viande aux enfans d'Iſraël, mais encore de breuuage. h Car expoſée aux rayons du Soleil elle ſe fondoit, & diſtilloit en liqueur qui en pouuoit ſeruir: A raiſon dequoy les anciens ont remarqué que ce fut vne pure malice, quãd apres les Iuifs demanderent de l'eau à Dieu dans ce deſert, & qu'il euſt iuſte ſujet de faire flamber ſur eux ſon courroux, leur en ayant fait jallir du Rocher touché de la verge de Moyſe. En l'Euchariſtie tout de meſme ſous le ſeul ſymbole du pain nous prenons & la chair & le ſang

de Christ pour estre faits la viande & le breuuage de nos âmes, & les nourrir ainsi à la vie eternelle. C'est pourquoy l'Eglise, qui est *la colomne & le firmament de la verité*, n'a point creu faire tort aux laïques, ny leur rauir rien de ce qui leur appartient, les reduisant, pour de iustes raisons que nous traiterons, à la communion souz vne espece; consideré que ce qui est souz toutes les deux est tout entier souz vne seule, & toutes deux ensemble ne se prennent pas auec plus de fruict que celle-là seule. C'est ce qu'il nous faut maintenant éclaircir, pour leuer des scrupules qui ont fait sousleuer beaucoup d'ames contre l'Eglise, mais iniustement certes.

De la Communion souz les deux especes.

Ie dis donc premierement que ce qui est sous les deux symboles du pain & du vin separément considerez, se trouue conioinctement sous la seule Hostie, souz la seule espece du pain: Car au Sacrement nous n'auons pas le corps de Christ mort & epuisé de sang comme il estoit au tombeau; mais viuant & viuifiant, plein du mesme sang qui est au Calice. Et cela se fait, disent les Theologiens, [i] *par vne suite naturelle*, l'vn estant inseparablement vny auec l'autre; de sorte qu'il ne se faut pas imaginer que le seul corps soit souz le voile du pain, & le seul sang au Calice, mais souz le pain est le sang, l'ame, l'humanité entiere qui en resulte, & la Diuinité qui ne l'abandonne iamais. De mesme au Calice le sang y est en ses veines, en suite le corps, l'ame, l'entiere humanité auec la diuinité, mais par diuers moyens, dient clairement les Scholastiques. [k] Car au pain le corps auec toutes ses parties organiques y est precisément & directement, ou, pour vser de leurs termes, par la force & vertu des paroles, *Cecy est mon corps*, qui produisent l'effet de ce qu'elles signifient. Mais quant au sang, il est souz la mesme espece par la force de l'vnion qu'il a auec le corps, que pour cette cause il suit par tout, & de mesme la Diuinité: Au contraire au Calice le sang y est par la force des paroles, *Cecy est mon sang*, & seulement en suite le corps, l'ame, & la Diuinité. Que l'on ne se figure pas pourtant pour cette distinction, que le sang ne soit aussi veritablement souz le pain auec la Diuinité, comme le corps mesme, & le corps au Calice comme le sang: Car y estre par la force des paroles, ou par la force de l'vnion naturelle & inseparable ne preiudicie nullement à la verité de la chose; de sorte que ce que l'on prend sous les deux especes est également pris sous vne toute seule quant à la chose contenue.

i Per naturalem concomitantiam.

k Ex vi verborum, & per concomitantiam.

Cecy est remarquable.

De la Communion souz vne espece.

Or que le semblable arriue pour le fruit de la communion, c'est chose qu'il nous faut maintenant monstrer auec le plus de clarté qu'il nous sera possible. [m] C'est donc chose que personne n'ignore, que toute la grace que nous receuons au Sacrement se deriue de Iesus-Christ, qui en est la source & la fontaine, & que les especes ne sont pas capables de la nous donner d'elles mesmes, mais seulement entant que le corps de Iesus-Christ est contenu dessouz. Puis

m *Voy S. Tho. q. 80. art. 12. ad 3.*

donc que la premiere cause de toutes les graces que Dieu verse en nos ames par la communion, est Iesus-Christ Sauueur du monde; il s'en suit qu'estant tout entier souz vne espece, aussi bien que souz les deux, tout le fruict que l'on peut attendre de la communion souz les deux especes, se recueille de celle qui se fait souz vne seule. Et partant de quelque façon qu'on le prenne, l'on ne fraude point les laïques, on ne leur rauist rien de ce qui appartient à leur salut, & ils n'ont nullement sujet de se plaindre de leurs Prelats qui au Sacrifice prennent les deux, puis qu'ils n'en reçoiuent pas pour cela plus de grace qu'eux, au moins si les dispositions sont égales. C'est icy que les Lutheriens & les Caluinistes, que l'on voit par tout ailleurs aussi bien d'accord que les vieillards impudiques qui accuserent la chaste Susanne, s'allient pour faire vn mesme cry contre l'Eglise; la blasmans, & blasphemants de ce qu'elle a retranché la Coupe aux laïques, leur donnant la seule espece de pain qu'elle croit suffire. Il semble que l'Oracle sainct nous ayt voulu auertir long-temps auparauant de cette iniuste plainte, *Il* [n] *y aura clameur pour le vin es ruës.* Et m'asseure que les Allemans ne sont pas entrez les derniers en cette partie. Du-Plessis croit en auoir vn iour affaire, s'entend pour les memoires de ses liures; c'est pourquoy il va au secours, osant effrontément dire que la pratique de l'Eglise, qu'il deuroit reuerer comme l'Espouse de Christ, *n'a fondement que les fantaisies, raison que la presomption, antiquité qu'à peine l'âge d'vn homme.* Opposons donc au contraire à cét insolent Goliath, qui défie l'armée du Dieu viuant, ces maximes qui destruisent les siennes; Que l'Eglise en cette loy qu'elle a establie, a eu pour fondement solide non des fantaisies, mais le iuste pouuoir que Christ luy a laissé: Pour raison autre chose que la presomption, puis que ç'a esté pour esteindre vne cruelle & sanglante heresie: Pour exemple de l'antiquité autre chose que l'âge d'vn homme, puis que non seulement il y a des-ja trois cens ans que presque toute l'Eglise communioit souz vne seule espece, à sçauoir du temps de sainct Thomas, comme le mesme Du-Plessis le recognoist: mais encore puis que dés le mesme siecle des Apostres il a esté libre de communier de la sorte, encore que les deux fussent en vsage. Si ç'eust esté vn sacrilege, les Apostres eussent-ils permis qu'on l'eust diuisée? Mais il nous faut discourir ces choses par ordre.

n *Esai.* 24. Erit clamor eorum in plateis super vino.

Ie dis donc premierement que l'Eglise auoit pouuoir d'en establir & ordonner de la façon, comme celle qui en l'administration des Sacremens peut apporter de la regle aux choses qui ne sont point determinées de Christ; faisant le tout pour l'edification des Ames, & pour vne plus grande reuerence des Sacremens. Et que cela ne soit pas gratuitement dit, l'escriture, les Peres, l'exemple en chose que nos aduersaires ne rebutent pas, le verifieront. *Que l'homme*, dit l'Apostre, *nous estime comme les ministres de Christ, & dispensateurs des mysteres de Dieu.* Non que ie vueille conclurre de là qu'ils façent les dissipa-

o 1. *Cor.* 4. Sic nos existimet homo vt ministros Christi & dispensatores mysteriorum Dei.

teurs, au lieu de se rendre dispensateurs, mais ie dis qu'en ce qui peut seruir à la pieté, ils peuuent, mesme aux Sacremens, apporter de l'ordre, ou du changemét pour la façon de les distribuer aux peuples auec edification & respect, comme il est requis. Qu'ainsi ne soit, le mesme Apostre sainct Paul parlant de l'Eucharistie dit en termes exprés aux Corinthiens, [p] *Quand ie seray venu vers vous ie disposeray des autres choses.* Auquel propos sainct Augustin [q] a fort bien escrit, que Christ *ayant institué le Sacrement vn peu deuant que de mourir, en apres ne commanda pas l'ordre auquel il deuoit estre pris, afin*, dit-il, *de laisser cela aux Apostres, par lesquels il deuoit disposer des Eglises.*

Corinth.
[q] Cætera cùm venero dispo-nam.
[q] *Ep. 118. ad Ia. c. 6.*
Non præcepit quo deinceps ordine sumeretur, vt Apostolis per quos ecclesias dispositurus erat, seruaret hunc locum.

Suyuant ce pouuoir, encore que du siecle de sainct Augustin & du Pape Leon premier la Communion fust libre és Eglises d'Occident, qu'il fust permis de la prendre souz les deux especes, ou bien souz vne seulement: Neantmoins à raison des Manichéens, qui s'abstenoient du Calice par vne abominable superstition, ne voulant nullement gouster le vin, l'estimant le fiel du dragon, il fut ordonné que tout le monde communieroit souz les deux especes, & prendroit la Coupe auec le symbole du pain. Car les Manichéens, pour n'estre decouuerts, assistoient au seruice des Catholiques, comme l'on a veu en nostre siecle plusieurs qui estoient Huguenots en l'ame venir à la Messe pour paroistre Catholiques: & sur ce que la communion du Calice n'estoit pas commandée, ils ne prenoient que l'espece du pain, & pour cela n'estoient regardez de personne, consideré que plusieurs vrays Catholiques faisoient le semblable. Mais voicy vne loy qui met en euidence leur [r] impieté. *Comme ainsi soit*, dit le grand Leon Pape, *que les Manichéens pour dérober la cognoissance de leur impieté osent bien assister à nos mysteres, ils se gouuernent de sorte en la communion des Sacremens, qu'ils se cachent souuent plus seurement. Ils prennent de leur bouche indigne le corps, mais ils refusent du tout de prendre le sang de nostre redemption. Ce que nous auons voulu faire sçauoir à vostre sainctété, afin que ces hommes nous estans découuerts par ces indices-là, & leur simulation pleine de sacrilege, recogneuë, ils soient chassez par l'authorité Sacerdotale.* Du-Plessis n'a nullement entendu ce passage, & ne luy en déplaise, ou bien il en a malicieusement dissimulé le sens. *Du temps de Leon I.* dit-il, *enuiron l'an 440. la communion souz les deux especes estoit si ordinaire & certaine, que c'estoit la marque certaine à laquelle on recognoissoit les* [*] *Manichéens, heretiques tres pernicieux en l'Eglise.* Mais est-ce deuant ou apres l'ordonnance de Leon? Si deuant, pourquoy est-ce donc qu'il dit que pour se cacher plus seurement ils ne prenoient que le corps? Car estant la coustume de tous les Catholiques de prendre les deux especes, comme le debat iniustement Du-Plessis, comme n'eussent-ils pas esté recogneus & bafoüez de tout le monde n'en prenant qu'vne? Si seulement apres, s'ensuit donc qu'au precedent elle estoit libre, & que chacun la prenoit selon sa deuotion; ce qui ne fut pas

[r] *Leo Papa Ser. 4. de 40.*
Cùm ad tegendam infidelitatem suam nostris audeant interesse mysteriis, ita in sacramentorum communione se temperant, vt interdû tutius lateant: Ore indigno Christi corpus accipiunt, sanguinem autem redemptionis nostræ haurire omninò declinant. Quòd ideo vestram voluimus scire sanctitatem, vt nobis huiuscemodi homines & his manifestentur indiciis, & quorum deprehensa fuerit sacrilega simulatio, notati & proditi à sanctorum societate, sacerdotali authoritate pellantur.
[*] *Contre Du-Pless.*

permis depuis afin que l'on vist ceux qui pour rien du monde n'eussent voulu prendre la coupe du Seigneur, se figurant que le vin fust vne mechante creature, qui est le sacrilege des Manicheens. Et c'est ce que regarde encore la constitution du Pape Gelase, *Nous auons appris qu'il y en a quelques-vns qui ayant participé au corps s'abstiennent de la coupe du sacré sang, lesquels pource qu'ils sont retenus de quelque superstition, &c.* En l'explication de laquelle Du-Plessis se monstre ridicule; car pour prouuer qu'il n'est pas question des Manichéens, *Note*, dit-il, *qu'il dit superstition, non heresie, il ne parle donc pas des Manichéens comme Leon.* O plaisante dialectique! Quoy donc il me sera loisible de dire, Platon est vn animal, il n'est donc pas vn homme? Toute superstition, ô Du-Plessis n'est pas heresie, comme tout animal n'est pas homme; mais toute heresie est superstition, puis qu'elle a vn mauuais sentiment des veritez diuines. Ainsi donc Gelase a peu nommer ce qui estoit heresie superstition, comme donnant à l'espece le nom du genre, ou bien employant vn terme general au lieu du particulier, & taxer les Manichéens d'vne abominable superstition, qui sans doute estoit pure heresie. Mais si on luy dit que Gelase ne parloit que des Prestres, à quoy sera bonne sa Dialectique? Et puis, quand on luy accordera qu'il n'est question ny des Prestres ny des Manicheens, mais de ceux qui mesme apres le decret ne se vouloient pas tenir à la loy, croyans qu'il ne leur estoit permis de prendre que le corps selon ce qu'ils auoient accoustumé; tousiours cette superstition n'a-t'elle pas merité d'estre corrigée? Mais consideré que Gelase vint bien tost apres Leon, il est croyable que son ordonnance s'entend des Manicheens & de leurs complices, qui ne s'abstenoient pas du Calice, par ce qu'ils creussent n'y estre point tenus, ny pource qu'ils n'y auoient point pour lors de deuotion; mais dautant que par vne furieuse superstition ils s'imaginoient que le vin estoit abominable. Et c'est ce que signifient ces mots, *La diuision d'vn mystere ne se peut faire sans grand sacrilege.* Car puis que Christ l'a institué sous les deux especes, ce ne peut estre qu'vne superstition mal'heureuse de l'adorer en l'espece du pain, & l'abhorrer en celle du vin. Partant l'Eglise vsant de son authorité, contraignit fort bien pour lors, & autant que la necessité des affaires le requist, tous les peuples à prendre les deux especes pour esteindre cette superstitieuse heresie. Et en cela elle s'est seruie du pouuoir que sainct Augustin disoit auoir esté laissé aux Apostres, dont les Prelats sont les successeurs.

[y] *Gelas. cuius verba refert Grat. de cons. d. st. 2. Can.* Comperimus quod quidam sumpta tantummodo corporis sacri portione, à calice sacri cruoris abstineant. Qui procul dubio (quoniam nescio qua superstitione docentur obstringi) aut Sacramenta integra percipiant, aut ab integris arceantur, quia diuisio vnius eiusdemque mysterij sine grandi sacrilegio nõ potest prouenire.

Mais Du-Plessis restreindra les paroles de sainct Augustin au seul sujet dont il parle, qui est de communier à jeun, encore que Christ eust donné le Sacrement apres le repas. Voyons donc s'il le doit faire, & si les maximes de sainct Augustin ne sont[x] pas generales. *Si*, dit-il, *l'authorité de l'Escriture a prescrit ce qu'il faut faire, l'on ne peut douter qu'il ne la faille suyure. Et de mesme*, ajouste ce fleau des heretiques, *si*

[x] *c. 5. eiusdem epist.* Quid horum sit faciendum si scripturæ diuinæ præscribit authoritas, non est dubitandum quin ita facere debeamus vt egimus. Simi-

l'Eglise pratique quelqu'vne de ces choses par l'Vniuers; Car encore de ce costé-là vouloir disputer qu'il ne se doit pas faire de la sorte, c'est vne tres-insolente folie. Qui ne renuoyera donc Du-Plessis à l'Ellebore, puis qu'il ose calomnier la coustume de l'Vniuers, & la loy de l'Eglise Vniuerselle?

ter etiam si quid horum tota per orbem frequentat Ecclesia. Nam & hoc quin ita faciendum sit disputare insolentissimæ insaniæ est.

Mais cette Eglise a-t'elle eu pour le moins vne bonne raison, ou plustost n'a-ce point esté la presomption qui le luy a fait faire? Si le desir d'estouffer l'erreur, & le dessein d'assoupir vne heresie naissante, en est vne assez forte, certes elle l'a euë. Et dautant plus volontiers en a-t'elle embrassé l'occasion, qu'il n'y a rien si capable d'arracher les fondemens d'vne heresie, que de pratiquer en l'Eglise des loix toutes contraires à ce qu'elle enseigne contre la verité. Ainsi a-t'on veu aux premiers siecles que l'Eglise se rangea à communier en pain leué, & non en pain sans leuain comme elle fait aujourd'huy, à raison des Ebionites qui iudaïsoient. Pour autant donc qu'aux temps [z] du Concile de Constance des-ja cette heresie auoit ietté de grandes racines, que les deux especes estoient absolument necessaires, & que Christ n'estoit pas pris entier souz vne seule: à bonne raison pour arracher du tout cette erreur, le Concile retrancha l'vsage du Calice, afin que tout le monde cogneust qu'il n'y a rien plus souz les deux, que sous vne seule. Et certes ce Concile sçauoit bien que communement les Apostres donnoient l'vne & l'autre espece, ny la multitude des croyans, ny autre iuste occasion ne les contraignant à retrancher la coupe; mais d'ailleurs aussi ne pouuoit-il ignorer que maintefois en ce mesme siecle des Apostres, & en leur presence, les fidelles ne se fussent contentez d'vne seule espece, sous laquelle ils croyoient & adoroient le Sauueur tout entier: car que cela soit, & que l'antiquité de cette loy de communier souz vne espece ne soit pas à peine l'âge d'vn homme, comme nous reproche Du-Plessis, on le peut recueillir de plusieurs passages de l'Escriture. Du-Plessis ne peut souffrir que l'on y employe l'exemple de Iesus-Christ, qui en Emaus mangeant auec ses Disciples, [a] *Prist du pain, le benit, le rompit, & le leur distribuant disparut, & ils recogneurent le Seigneur,* comme escrit sainct Luc, *Le fil de l'histoire,* dit-il, [b] *est au contraire. Car l'Euangeliste a dit deuant qu'ils auoient long-temps cheminé, qu'ils approchoient d'vne bourgade, que le soir commençoit, c'est à dire qu'il estoit heure de repaistre.* Plaisante défaite d'vn homme qui a vne si superbe opinion de ses raisons, qu'encore qu'elles ne soient nullement raisons, il croit neantmoins qu'elles seront reçeuës pour Oracles. Christ, dit-il [c] & les disciples auoient cheminé, le iour estoit fermé, c'estoit l'heure du repas; il n'a donc que repeu auec eux, & n'a point donné l'Eucharistie. Disons de mesme; Christ auoit cheminé auec ses Apostres le iour qu'il fist la derniere Cene en leur compagnie, le soir estoit bien auant commencé, il estoit plus qu'heure de repaistre quand il se rendit au logis du pere de famille: Christ n'a

Contre les Ebionites.

z *Le Concile de Constance.*

a *Luc. 24.* Accepit panem, & benedixit ac fregit & porrigebat illis: Et aperti sunt oculi eorũ, & cognouerunt, eum & ipse euanuit ex oculis eorum.

b *Liu. 1. c. 12.*

c *Mauuais discours de Du-Plessis.*

doncalors que repeu, & n'a point institué d'Eucharistie. Vne goutte d'eau est-elle plus semblable à l'autre que ces deux consequences se ressemblent? Certes si l'vne est bonne, l'autre le doit estre; mais comme la derniere ne vaut rien, aussi ne fait la premiere. Disons plustost. Les mesmes circonstances de la premiere action sont celles de la seconde; ie ne dis pas le chemin & l'heure du repas, auec Du-Plessis, mais celles qui regardent l'essence du Sacrement: Comme donc en la premiere il est question de l'Eucharistie, aussi en la seconde. En la Cene, disent les Euangelistes, *Christ prist du pain, rendit action de graces, le benist, & le rompit, & le distribua aux Apostres.* En Emaus dit sainct Luc, *Christ prist le pain, rendit graces, le benit & le rompit, & le bailla aux disciples: Et leurs yeux furent ouuerts, & le cogneurent, & il s'euanoüit d'entre eux.* Le miracle qui suiuit monstre assez que ce n'estoit pas seulement pour auoir rompu le pain, aussi poliment comme s'il l'eust coupé, que nostre Seigneur se feist cognoistre aux disciples; mais pour ce qu'au Sacrement du pain leurs yeux furent éclaircis, le bandeau qui les empeschoit auparauant de le recognoistre estant leué par le moyen de la fraction du pain que Christ auoit beny. Et cestuy-cy est le discours de sainct Augustin, [d] que Du-Plessis s'efforce de deprauer, l'appellant vne allegorie non receuable, où il est question d'argumenter; & qui est la plus grande imposture du monde, aprés auoir cité ces paroles qui sont de luy: *Il estoit auenu quelque chose à leurs yeux, qui fut permise de demeurer ainsi iusques à la fraction du pain pour certain mystere. Pour monstrer*, dit sainct Augustin, *que les illusions du diable sont chassées par le moyen de l'Eucharistie.* Non non, dit Du-Plessis, cela n'est point: Et encore que sainct Augustin s'explique par ce qui suit, *Afin que personne ne pense auoir cogneu Christ, s'il n'est participant de son corps, c'est à dire de l'Eglise, de laquelle l'Apostre recommande l'vnité au Sacrement du Pain, disant, Nous qui sommes plusieurs sommes vn pain & vn corps;* Si est-ce pourtant qu'il est icy question (sçauoir en sainct Augustin, continuë Du-Plessis) *de participer à la communion de l'Eglise, & non proprement au corps de Christ, De sorte, que ce qu'il appelle icy Sacrement, c'est ce qu'il disoit auparauant mystere.* Mais où est la conscience de cét homme? A-t'il peu lire ces paroles suiuantes sans blesmir mille fois? *Christ*, dit cette lumiere de l'Eglise, [d] *permist que l'empeschement que Sathan auoit ietté demeurast aux yeux des disciples iusques au Sacrement du pain*, cela c'est l'Eucharistie, Du-Plessis, *afin que l'on apprenne*, voicy le mystere, *qu'apres auoir participé à l'vnité de son corps, l'empeschement de l'ennemy est leué afin que Christ puisse estre recognu.*

Luc. 24.

d Aug. l. 3. de consensu Euang. c. 25. Oculis eorum acciderat aliquid, quod ita manere permissum est vsque ad fractionem panis certi mysterij causa, &c. ne quisquam se Christum agnouisse arbitretur, si eius corporis particeps non est. i. Ecclesiæ cuius vnitatem in Sacramento panis commendat Apostolus dicens, Vnus panis & vnum Corpus multi sumus.

e Non incongruenter accipimus hoc impedimentum in oculis eorum à Sathana factum fuisse ne agnosceretur Iesus, sed tamen à Christo facta est permissio vsque ad Sacramentũ Panis, vt vnitate corporis eius participata remoueri intelligatur impedimentum inimici, vt Christus possit agnosci.

Mais que sa Synecdoche c'est à dire vne espece nommée pour les deux, est ineptement prise icy, encore que ce soit son dernier retranchement: car l'histoire la dément ouuertement, ajoustant, qu'aussi tost que Christ leur eut baillé du pain *leurs yeux furent ouuerts, & luy s'euanoüyt d'entre eux.* Et est inutilement que pour toute replique il couche

couche en suitte, que les opinions mesmes des Catholiques sont parties en ce sujet: car il deuoit auoir appris de Bellarmin qu'il allegue, que ceux qui ne croyent pas que ce fust l'Eucharistie, au moins confessent que c'en estoit vne figure. Et partant quand on l'employe pour l'Eucharistie, que ce n'est pas, comme insolemment & impudemment l'a dit Du-Plessis, estre impudents aduocats de l'erreur, mais iustes defenseurs de la verité, qui nous est enseignée par les actions du Sauueur. Ie passe que Paulin, [e] l'Autheur de l'œuure imparfait sur sainct Matthieu, [f] Hesychius, Theophylacte, [g] le venerable Bede, Euthymius l'ont entendu de l'Eucharistie. Mais venons maintenant aux Apostres.

Bellarmin allegué par Du-Plessis.

[e] *ep. ad Aug. quæ est 58.*

[f] *Hom. 17. in Leuit. c. 9.*

[g] *in c. 24. & 22. Luc.*

Aux Actes second il est dit, notez des autres fideles, & non des Apostres, [h] *Ceux qui receurent la parole de Pierre furent baptisez, & estoient perseuerans en la doctrine des Apostres, & en la communion de la fraction du pain, & en oraisons.* Il faut icy que Du-Plessis ait son recours à sa pretenduë Synecdoche. Mais où est cét homme qui employe si vainement tant de passages, pour persuader au monde que ce qui est allegué hors de l'escriture doit estre reietté sans scrupule? Où est-ce dôc que l'Escriture nous apprend cette figure au sujet que nous traitons? [i] *Ce qui n'est point authorisé par les escritures sainctes, est mesprisé auec la mesme facilité qu'il est prouué.* Au contraire ie dis que sainct Luc en tout le liure des Actes vsant souuẽt de cette façon de parler *de la fraction du pain*, où il s'agist de l'Eucharistie, c'est vne violente preuue qu'il n'y faut point rechercher de figure; n'estant croyable que luy, qui s'estudioit à la clarté, eust en tant de lieux voulu parler figurément. Or que ce passage se doiue entendre de l'Eucharistie, outre que par la confession mesme de Du-Plessis quelques anciens l'ont pris ainsi, encore le texte le declare assez, & Caluin le recognoist. [x] Mais Du-Plessis croit que nous nous faisons grand tort d'alleguer ce passage pour l'Eucharistie, veu que si on l'employe pour la communion souz vne espece, il pourra aussi estre employé pour la consecration souz vne espece, que nous mesmes tiendrions à vn grand sacrilege. Mais Bellarmin luy auoit suffisamment respondu s'il eust esté capable de raison, que là il n'est pas question de ce que les Apostres faisoient en la consecration, qui estoit sans doute souz les deux especes, mais de ce que faisoient les fideles en la communion, où les deux especes ne sont pas absolument necessaires comme nous auons monstré.

[h] Erant perseuerantes in doctrina Apostolorum, & communicatione fractionis panis, & orationibus.

En sa preface.

[i] *S. Hierosl. cité par Du-Plessis.*

[x] *Calu. en l'examen de la 21. sess. du Concile de Trente.*

Les Catholiques citent encore beaucoup d'autres passages des Actes des Apostres, mais ie renuoye volontiers le Lecteur à leurs liures, ne voulant dauantage m'estendre: seulement il faut répondre à ce qui est de plus pressãt de la parole de Dieu. Mettent donc en auãt les heretiques, & pressent fort les paroles de Christ. [l] *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'hõme, & si vous ne beuuez son sang, vous n'aurez point la vie eternelle &c.* [m] *Ayant pris le Calice, il le benit & le bailla aux Apostres leur*

[l] *Ioan. 6.* Nisi manducaueritis carnem filij hominis, & biberitis eius sanguinem, non habebitis vitam in vobis.

[m] *Matth. 26.* Et accipiens calicem gratias egit, & dedit illis dicens, Bibite ex eo omnes.

n 1. Cor. 11. Probet seipsum homo, & sic de paneillo edat, & de Calice bibat.

disant, Prenez-le & en beuuez tous. [n] *Que l'homme s'esprouue soy-mesme, & ainsi mange de ce pain, & boiue de cette coupe.* Paroles, dit Du-Plessis, addressees indifferemment à tous les fidelles. Respondons succinctement, mais par ordre à tous ces tesmoignages de l'escriture. Accordons premierement qu'en sainct Iean sixiéme il est parlé du Sacrement, comme c'est la meilleure opinion, & disons que de ce lieu, *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme*, &c. l'on ne peut recueillir la communion sous les deux especes. Ie dis donc que Christ ne parloit ny de l'vne ny de l'autre espece, mais seulement de la chose qui deuoit estre contenuë dessouz, sçauoir de sa chair & de son sang, qui sont inseparablement aussi bien souz vne espece comme souz l'autre; Et, comme parlent les Scholastiques, il n'expliquoit pas la maniere comme on deuoit communier sa chair & son sang, mais simplement il protestoit qu'il les falloit communier pour auoir la vie eternelle. Et que cela soit vray il se peut recueillir, & prie les aduersaires d'y prendre garde, de la conclusion du discours du Sauueur. Car apres auoir dit les paroles mentionnées, en fin il ferme son discours par celles-cy, [o] *C'est icy le pain qui est descendu du Ciel, non pas comme vos peres ont mangé la Manne, & sont morts, qui mange ce pain il viura eternellement.* Où l'on voit qu'il n'est pas question des especes, mais de la chose. Or nous protestons d'impieté, si quelqu'vn dit que la chose, c'est à dire la chair & le sang de Christ, n'est pas entiere souz vne seule espece; & nommons Anti-Christ, [p] *tout esprit qui partage Christ.* Partant nous croyons accomplir le commandement de Christ, communiant souz vne espece, puis que le sang y est auec le corps.

o Hic est panis qui de cœlo descendit, non sicut manducauerunt patres vestri manna & mortui sunt, qui manducat hunc panem viuet in æternum.

p 1. *Ioann.* 4.

Mais repartira Du-Plessis, n'est-il pas question des especes quand Christ dit de la Coupe, [q] *Prenez & beuuez en tous.* Ouy: Du-Plessis. Mais il faut regarder à qui ces paroles sont adressées; c'est aux Apostres, que Christ, dit l'antiquité, consacroit alors Prestres. Car encore que pour la chose prise au Sacrement, & pour le fruict qui s'en recueille il n'y ait point de difference entre le Prestre & le Laïque, comme parle sainct Chrysostome; toutefois pour le Sacrifice que fait le Prestre, il y a bien de la difference; consideré qu'au Sacrifice, l'on ne peut sans sacrilege consacrer vne espece sans l'autre, au moins reglement & ordinairement; au lieu que le Sacrement ne les desire pas toutes deux absolument, mais est tout entier souz vne seule espece. A cause donc que Christ donnoit la forme du Sacrifice, encore qu'ils fussent les communians, si est-ce qu'il leur a baillé les deux especes pour leur apprendre ce qu'ils deuoient faire. Et certes c'est effrontément démentir la parole de Dieu, de nier que ces paroles ne regardent pas precisément les Apostres. Car sainct Marc rapportant ce qui est de sainct Matthieu, *Prenez & beuuez-en tous*, adjouste, [r] *Et ils en beurent tous.* Tesmoignage irreprochable qu'il estoit question des Apostres seulement.

q Accipite & bibite ex eo omnes.

r Et biberunt ex eo omnes. *Mar.* 14.

Quant au texte de sainct Paul, qui le veut lire auec de bons yeux, verra clairement, que le but de l'Apostre n'est pas d'obliger ses Corinthiens à l'vne & à l'autre espece: mais seulement de leur prescrire la maniere dont ils doiuent vser, s'ils veulent dignement communier, soit souz vne, soit souz les deux, *Faites cela*, dit-il de la Coupe, *toutesfois & quantes que vous boirez*. Paroles qui monstrent assez qu'il ne veut pas precisément & directement commander la communion du Calice, mais seulement enseigner la façon dont on s'y doit gouuerner quand l'on s'y presente.

1. Cor. 10. Hoc facite quotiescumque bibetis.

Et certes que l'Eglise en tous les siecles ayt ainsi pris & entendu l'Escriture, il paroist en ce que nonobstant tout cela elle a permis de tout temps la communion souz vne seule espece aux malades, és maisons priuées, & mesmes aux Temples. Du-Plessis l'accorde pour les particuliers, mais que cela ayt iamais esté fait publiquement, il le nie tout à plat. Mais posons que ce n'ayt esté qu'en particulier que l'Eglise l'ait permis, *Christ est-il donc autre en public, autre en particulier? Ce qui n'est pas permis dans les Eglises sera-t'il permis és maisons?* comme parle sainct Hierosme. [t] Certes les Sacremens que les Apostres & les premiers Prelats de l'Eglise administroient aux particuliers és maisons, n'estoient point autres que ceux qu'ils bailloient aux Eglises. Mais outre cela c'est démentir toutes les histoires de nier qu'és premiers siecles maintefois la communion ne se soit faite publiquement en l'Eglise sous vne seule espece. Que l'on voye ceux qui ont escrit de ce sujet, car ie serois trop long icy: seulement ie diray que le retranchement de la Coupe ne s'est pas fait *par presomption*.

[t] *Apol. contra Iouin.* An alius in publico, alius in domo Christus est? quod in Ecclesia non licet, nec domi licet.

Que si Du-Plessis m'allegue, Ce que l'ancienne Eglise en a fait ç'a esté *par souffrance, & non par loy, en la necessité encore, & non autrement, comme à l'endroit des malades & des enfans*: Ie luy demanderay volontiers si l'Eglise a deu souffrir ou commettre vn sacrilege en la necessité; & si cette necessité l'a peu porter à vn mal contre l'institution de Christ. Ie croy qu'il ne dira pas le dernier, comment iustifiera-t'il donc le premier? Certes en recognoissant que l'institution de Christ n'oblige pas aux deux especes; Autrement que feroient ceux qui ne peuuent seulement souffrir l'odeur du vin? Et si parmy les Caluinistes il se trouue des femmes, des filles, qui n'en puissent boire, les voudront-ils forclorre de la vie eternelle, ou bien leur enseigneront-ils l'vsage? C'est trop discourir sur ce sujet, recueillons en gros ce que nous auons dit.

Paroles de Du-Plessis.

Le retranchement de la coupe ne rauist rien aux laiques de leur salut. Ils reçoiuent autant sous vne espece, que les Prestres sous les deux: Encore qu'au siecle des Apostres, & depuis long-temps la communion souz les deux especes ayt esté en commun vsage, iamais pourtãt elle n'a esté creuë absolumét necessaire, & maintefois elle s'est

faite sous vne seule espece. De sorte que l'Eglise retranchant la coupe n'a point mutilé le Sacrement, mais a pourueu aux irreuerences qui luy pourroient estre faites en ce grand nombre de communians qu'il y a dans le monde, si tous prenoient le Calice.

v 1. Pet. 1. Non corruptibilibus auro aut argento, aut margaritis, sed precioso sanguine agni immaculati redēpti sumus.

x *Chrysost. hom. 45. in Ioan.* Τοῦτο τὸ αἷμα, τὴν εἰκόνα ἡμῖν ἀνθηρὰν ἐργάζεται τὴν βασιλικήν· τοῦτο κάλλος ἀμήχανον [τίκτει]· τοῦτο ἀπομαραίνεσθαι τῆς ψυχῆς τὴν εὐγένειαν οὐκ ἐᾷ, ἄρδον αὐτὴν συνεχῶς καὶ τρέφον· τὸ μὲν γὰρ ἀπὸ σιτίων ἡμῖν αἷμα γινόμενον, οὐκ εὐθέως τοῦτο γίνεται, ἀλλ' ἕτερόν τι πρῶτον· τοῦτο δὲ οὐχ οὕτως, ἀλλ' εὐθέως τὴν ψυχὴν ἀρδεύει, καὶ μεγάλην τινὰ δύναμιν ἐμποιεῖ· τοῦτο τὸ αἷμα ἀξίως λαμβανόμενον, δαίμονας μὲν ἐλαύνει καὶ πόρρωθεν ἡμῶν ποιεῖ· καλεῖ δὲ Ἀγγέλους πρὸς ἡμᾶς, καὶ τὸν Δεσπότην τῶν Ἀγγέλων· ὅπου γὰρ ἂν ἴδωσι τὸ αἷμα τὸ δεσποτικόν, φεύγουσι μὲν δαίμονες, συντρέχουσι δὲ Ἄγγελοι· τοῦτο τὸ αἷμα ἐκχυθὲν, πᾶσαν τὴν οἰκουμένην ἐξέλουσε· πολλὰ περὶ τοῦ αἵματος τούτου καὶ ὁ μακάριος Παῦλος ἐν τῇ πρὸς Ἑβραίους ἐφιλοσόφησε·

Cesse donc Du-Plessis de s'espandre en loüanges pour nous recommander le sang de Iesus-Christ, ses loüanges ne sont point belles en la bouche d'vn qui n'en sent pas bien, pour le dire le plus modestement qu'il m'est possible: Nous luy en donnons dauantage qu'il n'en sçauroit dire, & ne seront jamais ses paroles ampoulées qui nous apprendront le juste respect que nous luy deuons, mais la seule escriture & Eglise dont nous embrassons la doctrine. Nous croyons, dirons-nous à Du-Plessis, & aux fauteurs de son erreur, que [v] *ny l'or, ny l'argent, ny les pierres precieuses, ny tous les thresors du monde n'ont operé nostre salut, n'ont payé nostre rançon, mais le soul sang de Christ*, de prix infini, de poids incomparable, qui seul pouuoit guerir nos langueurs, arrester nos douleurs, lauer nos pechez, & nous remettre en la possession de l'heritage du Ciel perdu par la des-obeyssance de nos premiers parens, que pour cette raison sainct Bernard appelle *la clef* du *Paradis*, & le riche don qui a appaisé le courroux du Pere celeste. Nous croyons, leur dirons-nous encore en suitte, que ce sang, *fait fleurir en nous vne image Royale, ne souffrant pas que la beauté qu'il arrouse & nourrist incessamment, se flétrisse. C'est ce mystique sang qui espouuante & chasse les Demons, & qui attire vers nous les Anges, & le Monarque des Anges. Car les Demons voyant en nous le sang de Christ s'enfuyent, & les Anges s'approchent. Ce sang espandu a laué tout l'vniuers. C'est ce sang qui purgeoit & nettoyoit le sainct des Saincts. Que si sa figure a eu tant de vertu au temple des Hebrieux, au milieu de l'Egypte, à plus forte raison sa verité. C'est ce sang qui a sanctifié l'Autel d'or. Sans ce sang le Pontife n'eust osé entrer aux lieux sacrez. C'est ce sang qui faisoit les Prestres, & qui en figure purgeoit les pechez. Il est le salut de nos ames, qu'il laue, qu'il pare, qu'il embraze, les rendant plus pures que ne sçauroit faire le feu, & plus luisantes que l'or. C'est l'effusion de ce sang qui a fait l'ouuerture du Ciel*, & ce qui suit en sainct Chrysostome. C'est d'vne bouche d'or, & non pas de celle d'vn heretique, que nous empruntons ces loüanges du sang de Christ.

Et apres cela nous disons encore en suitte qu'il ne peut reuenir qu'vn fruict inestimable à ceux qui le communient, & qui le reçoiuent. Mais cela se faisant également souz l'espece du pain comme souz celle du vin, en l'Hostie cóme en la coupe, l'on n'a point dequoy se plaindre de l'Eglise. Au reste les heretiques sont imposteurs, quand

τοῦτο τὸ αἷμα, τὰ ἄδυτα καὶ τὰ ἅγια τῶν ἁγίων ἐκάθηρεν· εἰ δὲ ὁ τύπος αὐτοῦ τοσαύτην εἶχεν ἰσχὺν, ἐν τῷ ναῷ τῶν Ἑβραίων, ἐν τῇ Αἰγύπτῳ μέσῃ [αὐταῖς] ταῖς φλιαῖς ἐπιχριόμενον· πολλῷ μᾶλλον ἡ ἀλήθεια· τοῦτο τὸ αἷμα τὸ χρυσοῦν θυσιαστήριον ἐκόσμησε· τούτου χωρὶς οὐκ ἐτόλμα ὁ ἀρχιερεὺς [εἰς τὰ ἄδυτα] εἰσελθεῖν· τοῦτο τὸ αἷμα ἱερέας ἐχειροτόνει· τοῦτο ἀπέλουσεν ἁμαρτίας ἐν τοῖς τύποις· εἰ δὲ ἐν τοῖς τύποις τοσαύτην ἔσχεν ἰσχὺν, εἰ τὴν σκιὰν οὕτως ὁ θάνατος ἔφριξε, τὴν ἀλήθειαν αὐτὴν εἰπέ μοι πῶς οὐκ ἂν ἐφοβήθη; τοῦτο ἡ σωτηρία τῶν ἡμετέρων ψυχῶν· τούτῳ πλύνεται ἡ ψυχή· τούτῳ καλλωπίζεται· τούτῳ πυροῦται· τοῦτο πυρὸς λαμπροτέραν ἐργάζεται τὸν νοῦν τὸν ἡμέτερον· τοῦτο χρυσίου φαιδροτέραν τὴν ψυχὴν ποιεῖ· τοῦτο ἐξεχύθη τὸ αἷμα, καὶ ὁ οὐρανὸς ἐγένετο βατός.

ils disent que nous le rauissons aux laïques : Car nous recognoissons que ils le prennent au symbole du pain. [x] *Les petits de l'Aigle lechent le sang;* dit le miroir de Patience. Ces Oyseaux, dit Aristote, ne boiuent point, mais comme remarque Opian & apres luy [y] Aelian, succent seulement le sang de la proye qu'ils ont abbatuë, & leurs poussins tout de mesme la lechent, sans aualer autrement le sang. Le semblable arriue aux laïques, ils ne boiuent pas le sang souz l'espece du vin ? mais ils le prennent au corps qui leur est donné plein de sang. Admirons donc ce grand Dieu, qui par sa parole nous nourrist de sa chair & de son sang, nous tesmoignant encore plus d'amour que cét Oyseau dont nous venons de parler, & duquel les Naturalistes escriuent, que s'il voit ses petits pressez de la faim, & qu'il n'ayt point d'autre aliment, il s'entame les flancs auec le bec, & en ayant fait sortir le sang, le leur baille à succer. Iesus-Christ Aigle genereuse, a bien plus fait pour nous : car il n'a point donné vne partie, mais tout son sang pour nourrir ses Eleuz à la vie eternelle.

[x] *Iob. 39.* Aquilæ pulli lambunt sanguinem.

[y] *l. 8. de l'hist. des animaux ch. 18.*

Du-Plessis fait icy éclater vne derniere plainte contre le Concile de Trente. *Apres tant d'allegations*, dit-il, *apres tant d'importunes prieres des plus grands de l'Europe, des Roys, & des Princes qui coniurerent le Concile de rendre le Calice aux peuples, il a bien eu le courage d'anathematizer tous ceux qui tiennent que la communion sous les deux especes est necessaire.* Et pourquoy ne l'eust-il pas fait, puis que c'est la verité qu'ils errent trop lourdement ? Mais au moins deuoit-il donner quelque chose aux prieres des grands en vne chose possible, & permise de soy. Cela eust esté bon, si le Concile n'eust bien recogneu la consequence de cette permission. [z] Car les heretiques n'eussent pas deferé cela ny à la priere des grands, ny à l'indulgence du Concile, mais à la force de leurs raisons, & à la iustice de leur cause, & eussent chanté des triomphes de victoire par tout, & eussent fait croire au monde, qu'auparauant leur demande l'Eglise prophanoit la Cene du Seigneur, mais qu'ils auoient remis sus son legitime vsage, & ainsi eussent protesté d'erreur au reste des autres points de la Religion en l'Eglise Romaine: en vn mot ils eussent enleué à l'Eglise toute authorité. C'est pourquoy les Peres eurent iuste raison de se roidir, consideré qu'en cela ils ne rauissoient rien à personne, & ce pendant ils defendoient les droits de l'Espouse de Iesus-Christ.

Plainte de Du-Plessis.

[z] *Pourquoy le Concile de Trente a refusé l'vsage de la Coupe aux laïques.*

Il me semble que c'est icy l'histoire d'Adonias. [a] Quand ce ieune Prince se vit decheu de ses premieres pretentions à la couronne d'Israël, Salomon en ayant esté honoré par le Testament & ordonnance de Dauid, il s'auisa d'vne ruse, pour prendre vn nouueau pretexte ; C'est qu'il fist demander à Salomon par Bersabée sa mere, Abisag la Sunamite auec laquelle Dauid estant extrémement vieux auoit couché, sans toutefois la cognoistre. Bersabée s'employe pour luy, & la demande au Roy Salomon. Mais ce sage Prince luy repartist aussi-tost,

[a] *3. Reg. 2.*

b Quare postulas Abisag Sunamitidem Adoniæ. Postula ei & Regnum.

b *Quoy? Abisag la Sunamite à Adonias? Ma mere demandez luy donc aussi le Royaume. Ainsi m'ayde Dieu*, dit il, *Adonias a fait presenter cette requeste contre sa vie. Maintenant, aussi vray que le Seigneur vit qui m'a estably, & m'a fait asseoir sur le throsne de Dauid mon pere, aujourd'huy mourra Adonias.* Et pourquoy cela ie vous prie? Pour autant que c'estoit vne querelle d'Estat, Adonias se figurant qu'épousant Abisag, plusieurs prendroient son party contre Salomon.

En cette histoire Adonias tient le lieu des heretiques, & Betsabée de ces Catholiques qu'ils attirent à leurs factions pour faire demander ce qu'ils desirent, encore qu'à diuerses fins & intentions. Et Salomon represente ceux ausquels Dieu a mis en main les resnes de l'Empire de l'Eglise. Betsabée donc y allant à la bonne foy est trompée par Adonias; Et les Princes Catholiques de mesme l'ont esté par les Caluinistes, demandant le Calice par l'instance qu'ils leur en ont faite, se figurant qu'il n'y allast point de l'authorité de l'Eglise. Mais le sage Salomon les redresse, fait voir la conjuration au sujet de la Coupe; *C'est*, dit le Concile, *vn dessein des ennemis, ils veulent l'emporter icy pour triompher ailleurs.* Partant il les a iustement éconduits, estant raisonnable que chacun se tienne aux saints arrests de celle qui est *la colomne & le firmament de la verité*, & de qui il a esté dit, *Les peuples chemineront en ta lumiere, & les Roys en la splendeur de ton Orient.*

2. Timoth. 2.
Esa.

SIXIESME DISCOVRS, CONTENANT les rares effets de la saincte Eucharistie en l'homme entier, consideré mesme selon le corps, qui en reçoit les arres de la Resurrection, au moyen de l'vnion réelle & veritable qui se fait de luy auec le corps de Iesus-Christ, par le moyen de la Communion. Icy encore est traitté de la preparation qu'on doit apporter pour receuoir le Sacrement; & s'il est loisible de communier tous les jours.

Cinquiesme merueille, En l'Actiõ.
a *Apoc. 22.* Ostendit mihi fluuium aquæ viuæ, splendidũ tanquam crystallum procedentem de sede Dei, & agni. In medio plateæ eius, & ex vtraque parte fluminis Lignum vitæ afferens fructus duodecim, per menses singulos reddens fructum suum, & folia ligni ad sanitatem gentium.



ENTRE les symboles sacrez dont l'Escriture se sert, pour nous donner au moins quelques images des effects admirables, que produist en nous la saincte Eucharistie, Soleil des Sacremens, l'Arbre de vie figuré aux Reuelations de sainct Iean, a me semble l'vn des plus dignes & des plus augustes. Cét arbre est depeint *aux riues d'vn beau fleuue, qui roule ses ondes semblables au crystal, changeant tous les douze mois de l'année de nouueaux fruicts exquis à merueilles, portant des fueilles qui seruent de medecine aux peuples.* Ces deux riues peuuent estre prises pour les deux natures contenuës au Sacrement, la diuine, & l'humaine, sur lesquelles la personne du Verbe, arbre de vie, est comme plantée, par

le moyen de cette vnion incomparable, qu'on peut nommer vn abysme des graces diuines, pour en estre la source originaire, aussi bien que le Soleil des clartez.

Les fruicts de cét arbre sont admirables, pour ce qu'ils renaissent tous les mois, & tousiours nouueaux, sans iamais manquer. Les autres arbres ont leurs saisons destinées pour porter leurs fruicts, & ordinairement ce n'est qu'vne fois l'an. Pline [b] parle de quelques Figuiers, Cyprés, Pommiers, & Vignes, qui contre l'ordinaire des autres chargent deux ou trois fois; mais outre que leurs fruicts ne sont pas autrement exquis, qu'est-ce que cela au prix de nostre arbre de vie, qui renouuelle les siens tous les mois de l'année, & les produist plus exquis que le Cyname, & plus precieux que les pommes d'or des Hesperides tant chantées par les Poëtes? Mais ce n'est pas assez qu'il soit admirable en ses fruicts, ses fueilles contribuent à la merueille, portant vne vertu medicinale en elles. C'est qu'au Sacrement il n'y a rien qui ne soit vtile; les mesmes especes, fueilles qui couurent le fruit, seruent à ietter en nos ames les graces celestes pour guerir les playes de nos pechez. b *Pline l. 16. c. 27.*

Mais quel rapport ie vous prie d'vn arbre auec du pain, dont nous ne voyons que l'apparence & le symbole au Sacrement? Ie trouue bien dans les escrits des bons autheurs, que l'an du Consulat de [c] Publius Ælius & C. Cornelius, qui fut la mesme année de la deroute de l'armée d'Hannibal, l'on vit des arbres en maints endroits porter du froument; qui pourroit monstrer que quelquesfois il y peut bien auoir du rapport entre les arbres & le pain. Mais laissant ces considerations prises des prophanes; ie diray qu'il ne faut nullement faire de scrupule de conferer l'arbre de vie auec le pain de vie, qui est tousiours Iesus Sauueur des ames. [d] *Ie suis*, dit-il, *le pain viuant qui suis descendu du Ciel, qui mangera de ce pain viura eternellement; le pain que ie vous donneray est ma chair pour la vie du monde.* Pain de vie donc! Arbre de vie! Car tout ainsi que l'arbre de vie planté au Paradis Terrestre, reparant les dommages que faisoit la chaleur naturelle à l'humeur radicale, eust nourry l'homme à l'immortalité, s'il s'en fust rendu digne: De mesme cét Auguste Sacrement allentissant les ardeurs de la concupiscence, nourrist nos ames à la bien-heureuse immortalité, qui consiste en l'vnion de la Diuinité auec elles. Quelle action est celle-là, qui encore se partage en douze, mais en vne infinité d'autres effets, que produit le mesme Sacrement? Qui a jamais oüy dire qu'vn corps nourrist vne ame, vne viande corporelle vn esprit? [e] *La chair ne profite de rien*, dit Iesus-Christ. Comment est-ce donc qu'au Sacrement elle pourra faire naistre tant de dignes effets? Cét argument dont tous les Caluinistes se seruent, ne combat pas dauantage l'Eucharistie que l'Incarnation, & le reste des mysteres de nostre Religion. Car si la chair ne profite de rien; pourquoy est-ce *que le Verbe qui estoit au*

c *Plin. l. 18. c. 18.*

d *Ioann. 6.* Ego sum panis viuus, qui de cœlo descendi: si quis manducauerit ex hoc pane viuet in æternum.

e *Ioann. 6.* Caro non prodest quicquam. *Paroles mal entenduës des Caluinistes.*

Ioh. 1.

commencement, s'est faict chair au ventre de la Vierge? Pourquoy est-ce qu'en cette chair il a enduré mort pour nous, il est ressuscité, il est au Ciel triomphant & glorieux? Certes il n'a point deu se reuestir ny se seruir de la chair, si elle est ainsi inutile comme nous veulent persuader les heretiques! La chair donc ne profite de rien, separée de l'esprit, separée de la Diuinité, mais vnie & jointe auec elle, elle est toute vie, elle la donne au monde. Car ce qui donne la vertu viuifiante à la chair de Christ, c'est la Diuinité, de laquelle elle ne se peut nullement separer depuis l'estroite vnion faite en la personne du Verbe. Et ne plus ne moins que c'est le feu épris dans le fer embrazé, qui luy donne le pouuoir d'ardre & de bruller: Aussi c'est cette Diuinité, qui fait produire des effets si merueilleux à la chair de Christ.

L'instrument, dient les Philosophes [f] n'agist que par l'influence de la cause premiere, & l'effet ressemble tousiours à cette premiere cause, non à l'organe dont elle se sert. L'humanité, la chair de Christ est l'instrument & l'organe de la Diuinité, qui est toute vie: l'humanité en participe vne vertu viuifiante qu'elle communique à nos âmes. C'est le sentiment que nous deuons auoir de cette chair, qui nous est donnée au Sacrement, comme expressément le portent les paroles du Concile Oecumenique d'Ephese. [g] *Nous operons és Eglises le saint, viuifiant, & non sanglant Sacrifice, ne croyant pas que le corps, qui est proposé deuant nous, soit le corps d'vn homme commun & ordinaire comme les autres: ny le precieux sang semblablement, mais plustost le prenans comme fait le propre corps & sang du Verbe, qui viuifie toutes choses. Car la chair commune ne peut donner la vie. Et c'est ce qu'atteste le Sauueur disant; La chair ne profite de rien, c'est l'esprit qui viuifie. D'autant qu'elle a esté faite propre du Verbe, & aussi elle est creuë, & elle est viuifiante, comme le Sauueur a dit; Ainsi que le Pere viuant m'a enuoyé, aussi ie vis par le Pere, & celuy qui me mange viura aussi pour moy.* Où c'est qu'on voit comme le Concile rapporte la vertu viuifiante de la chair de Christ à la personne du Verbe, qui la luy depart & communique. Ce que sainct Cyrille d'Alexandrie, [h] qui prononça au nom du mesme Concile les paroles alleguées contre Nestorius, explique encore plus clairement. *Combien*, dit-il, *que la nature de la chair entant que chair ne soit pas viuifiante, toutesfois elle produit cét effet*, (s'entend de viuifier) *pour ce qu'elle a receu toute l'operation du Verbe. Car c'est le corps, non de quelqu'vn des hommes dont la chair ne peut profiter, mais celuy de la mesme vie nostre Sauueur Iesus-Christ, lequel pour estre habité de la Diuinité corporellement peut faire ces choses. Car si le miel, pour estre doux de sa nature, rend douces toutes les choses où il est meslé; n'est-ce pas vne folie de penser que la nature viuifiante*

f *Maxime des Philosophes.*

g *Cyril. Alex. nomine Concilij.* Sanctum ac viuificũ, incruentumque in Ecclesiis celebramus sacrificiũ, non hominis alicuius nobis similis & communis corpus, consimiliter & preciosum sanguinẽ esse quod proponitur credentes, sed magis tanquam proprium viuificantis Verbi corpus & sanguinem accipimus. Communis enim caro viuificare non potest. Et hoc ipse Saluator testatur dicens; Caro non prodest quicquam, spiritus est qui viuificat. Quoniam enim verbi facta est propria, ob eam causam intelligitur, & est viuifica sicut Saluator dixit; Sicut misit me viuens pater, & ego viuo propter Patrem, & qui manducat me, ipse etiam viuet propter me.

h *l. 4. in Ioann. c. 23.* Quamuis natura carnis, vt caro est viuificare non possit, facit tamen hoc quia totam Verbi operationem suscepit. Corpus enim est non cuiusuis hominis, cuius caro prodesse quicquam non potest, sed ipsius vitæ & Saluatoris nostri Iesu Christi. Corpus in quo deitatis plenitudo corporaliter habitat facere hoc potest. Nam si mel cùm natura dulce sit, ea dulcia facit quibus immiscetur: nonne stultum erit viuificam Verbi naturam putare non dedisse homini in quo habitat viuificandi virtutem? i *l. 4. fid. orth. c. 14. Esa. 6.* Carbonem vidit Esaias. Carbo autem simplex non est, sed vnitus ignis: sic Panis communis non panis simplex est, sed vnitus Diuinitati.

du

du Verbe, n'ait pas donné à l'homme auquel y habite, vne vertu viuifiante? Sainct [i] Damascene pour cette mesme raison compare la chair de Christ à vn charbon ardent. *Esaie*, dit-il, *vit vn charbon. Or le charbon n'est pas simple, mais vny auec le feu. Ainsi le pain de la communion n'est pas simple, mais ioint à la Diuinité.* Et c'est de là qu'il puise la vertu viuifiante. Que le Caluiniste donc ne face plus sonner si haut les paroles de Christ, *La chair ne profite de rien.* Car outre qu'elles ne combattent que le sens charnel des Capharnaïtes (comme nous auons monstré en nostre Examen de la pretenduë Confession de Foy d'Angleterre) & que nostre Seigneur les dist seulement pour les ramener à vne intelligence plus douce de ses paroles, que celle qu'ils auoient prises, se figurans qu'à la façon des Anthropophages & Canibales il leur voulust bailler sa chair nuë & sanglante à dechirer auec les dents: encore toute l'antiquité les rapportant à la chair de Christ, les a entenduës de cette chair separément prise d'auec la Diuinité.

Qui n'auroit jamais veu l'astre de la Lune que dans les tenebres lors de son Eclypse, auroit sujet de s'estonner, la voyant apres si brillāte & si lumineuse qu'elle nous apparoist quād elle nous éclaire; mais apres auoir appris que le Soleil la remplist de lumiere & de clarté, l'occasion de son estonnement deuroit cesser. Ainsi ceux qui ne considereront nostre chair qu'en son eclypse, qu'en son imperfection, difficilement pourront-ils croire qu'elle soit capable de donner la vie; mais se ramenteuant par la Foy, que le Soleil de la Diuinité l'a remplie de lumiere, ils ne feront plus de scrupule de luy deferer cette admirable & prodigieuse vertu. Elle est donc *le Pain de vie, l'Arbre de vie*, dont les fruicts nous nourrissent à l'immortalité, & les fueilles seruent de remede à nos playes. Ainsi le Chrestien n'a que faire d'aller combattre le Cherubin, [l] qui defend l'entrée du Paradis terrestre, pour cueillir en ce iardin le fruict de vie planté en son pourpris. Car sans autre peine, sans autre effort, il le peut prendre à l'Autel de l'Eglise, aux mysteres redoutables de nostre Foy. [m] O *Sacrement de pieté*, s'escrie sainct Augustin, *ô lien d'vnité! Celuy qui veut viure, a dequoy viure, qu'il s'approche, qu'il croye & qu'il s'incorpore afin d'estre viuifié.* Sainct Ignace [n] aussi le nomme, *Remede de l'immortalité, preseruatif de la mort, qui nous concilie les faueurs de Iesus-Christ, medecine pour purger nos vices, & chasser nos maladies.*

Comparaison à ce propos.

[l] *Allegorie. Gen. 4.*

[m] *Aug. tract. 26. in Ioann.* O Sacramentū pietatis, ô signū vnitatis, ô vinculum charitatis. Qui vult viuere habet vbi viuat. Accedat, credat, incorporetur, vt viuificetur.

[n] *ep. 14. ad Ephes. in fine.* Pharmacum immortalitatis.

Mais ce n'est pas assez d'auoir remarqué en general la vertu & l'efficace de nostre Eucharistie: Ce discours nous oblige à en parler plus particulierement. Or encore que l'on puisse conter iusques à douze de ses effets admirables aisez à rapporter auec les douze fruicts de l'Arbre de vie, les bornes que nous nous sommes nous mesmes prescrites ne nous permettent pas de nous estendre tant. Nous en ferons donc seulement trois classes, ausquelles qui voudra, pourra reduire

les autres. Au premier rang, partageant l'homme en l'ame & au corps dont il est composé, nous remarquerons le bien que produist l'Eucharistie en la partie raisonnable de l'ame qui consiste en l'entendement & en la volonté. Au second les remedes qu'il apporte aux mouuements desreglez de la sensualité. Et au troisiesme nous mettons ce qui en reuient au corps, qui est la partie mortelle de l'homme, afin que tout le móde recognoisse, que toutes les playes que nous auons reçeuës & au corps & en l'ame par l'offense du premier preuaricateur, sont gueries par le Sacrement que nous a laissé le Fils de Dieu.

L'homme partagé en la partie immortelle qui est l'ame, & la mortelle qui est le corps.

En premier lieu donc l'offense d'Adam esteignit la lumiere de nostre ame, couurant nostre entendement de tenebres & d'ignorance, qui nous empeschent de voir clair en nostre salut, [o] *Ils chemineront comme aueugles pour autant qu'ils ont peché au Seigneur*, dit le Prophete Sophonie. Et l'image de cecy se voit au desastre de [p] Sedechie Roy d'Israël, à qui Nabuchodonosor fist arracher les yeux, & le fist ainsi emmener chargé de chaisnes & de liens, captif en Babylone. Le Fils de Dieu estant donc atteint de la compassion de nostre misere, vient au Sacrement pour illuminer nostre ame. On dit que le chardon à cent testes, [q] l'Eringium, appliqué sur les yeux en fait tomber les tayes, & les guerit. Le mesme croit-on encore du fiel du Calyonime, Poisson que quelques-vns ont pensé estre celuy dont il est parlé en l'histoire de Tobie. Pliney [r] ajouste encore le fiel du Coracin: Et les Naturalistes veulent donner la mesme vertu à quelques pierres precieuses qu'ils conseillent de porter pour cét effet. Mais laissons ces choses douteuses & incertaines, pour dire qu'il n'y a rien si capable de faire tomber les mailles de l'œil de nostre ame, & d'en chasser les tenebres, comme le Sacrement de l'Eucharistie: dont la figure a precedé au premier des Roys, où il est raporté que Ionathas fils du Roy Saül, ayant estendu sa verge, & l'ayant trempée au rayon de miel, & l'ayant portée à la bouche pour en manger, *ses yeux deuindrent clairs*: A raison dequoy quelqu'vn luy raportant la defense de son pere, qui estoit de ne manger point ce iour là; [s] *Mon pere*, dit-il, *a troublé la terre, Vous voyez maintenant comme mes yeux sont éclaircis, pour autant que i'ay vn peu gousté de ce miel icy.* Ce miel estoit donc vne figure de nostre Sacrement, qui éclaircit les tenebres de nostre entendement, & nous fait voir clair en nostre salut.

o *Soph. 1.* Ambulabunt vt cæci, quia Domino peccauerunt.

p *4. Reg. 25.*

q *Plin. l. 22. ch. 8.*

r *Plin. l. 32. ch. 7.*

s *chap. 14.* Turbauit pater meus terram: vidistis ipsi quia illuminati sunt oculi mei, eò quòd gustauerim paululum de melle isto.

Mais nous ne fusmes pas seulement blessez en cette partie-là par le peché du premier homme, mais encore en la volonté: de sorte que, comme nostre entendement est demeuré aueugle de cette cheute, aussi nostre volonté est demeurée encline au vice & au peché, se departant de son dernier object, qui est le souuerain bien, pour embrasser les perissables biens qui luysent aux creatures, se laissant à tous coups tromper aux apparences. En

quoy il luy est arriué comme à celle, qui s'estant vne fois depar- *Comparaison.*
tie de la fidelité qu'elle a sainctement iuree à son mary, depuis sa premiere faute n'est plus touchée d'amour pour luy, mais s'abandonne plustost à tout autre que de le vouloir seulement caresser. Car ainsi cette volonté de l'homme s'estant oubliée en son deuoir, & ayant fait diuorce auec Dieu par le peché, l'amour de son Createur luy est comme importun, aymant mieux poursuyure & rechercher les creatures que luy. Mais ce cher Espouz de nos âmes s'efforce de rompre la dureté de nos cœurs; & pour r'allumer le premier feu de son amour en nostre volonté, l'oblige par toutes sortes de bienfaits, recherchant auec vne excessiue charité cette vagabonde. Mais parmy *Efficace de l'Eucharistie.*
tous les moyens dont il se sert, aucun n'est si propre comme ce diuin Sacrement, capable d'embraser vn cœur qui seroit tout de glace.

L'on dit qu'il y a certains breuuages par le moyen desquels l'on peut faire perdre aux femmes la fole amour qu'elles portent à leurs Courtisans: Et l'on dit qu'il y a des pierres precieuses qui ont cette vertu de faire perdre aux maris la souuenance des fautes de leurs femmes. Si cela est fabuleux ou non, ie ne m'en donne guere de peine. Mais ie diray auec verité que rien au monde n'est si propre pour retirer vne ame des vaines amours du mõde, comme la communion du corps de Christ, ny qui ait tant de pouuoir de faire que Dieu oublie nos fautes, comme cét auguste Sacrement. Mais ie ne passeray point plus outre en ce discours qu'on peut prendre ailleurs.

Le troisiesme mal & le plus grand, c'est la rebellion de la chair contre l'esprit: car cette farouche & brutale sensualité ne cesse de s'eleuer contre la raison, pour la precipiter en toutes les ordures & saletez qui se peuuent imaginer, *C'est cette insolente Agar,*[v] *qui chambriere qu'elle est,* v *Allegorie.*
tourmente & veut faire la loy à sa maistresse Sara: C'est ce Iebuzéen qui trauaille tousiours l'exercite d'Israël: c'est cette loy des membres qui combat celle de l'esprit, cét aiguillon qui élance l'Apostre: Bref c'est la cloaque & la sentine où se retirent toutes les impures pensees de l'ame, & tous les mauuais desirs dont nous sommes agitez. Quel moyen de triompher de ce monstre insolent? de dompter ces furieuses passions? Ie ne feray point de scrupule d'employer icy vne fable des Payens, apres vn grand [x]homme x *Grenade.*
qui s'en est seruy au mesme sujet.

Les Poëtes feignent donc qu'Ænée estant prest de descendre aux enfers, pour voir parmy les ombres des morts son pere Anchise, la Sibylle qui l'instruisoit du tout; preuoyant que Cerbere gardien de l'entrée luy feroit de l'empeschement, luy donna vne sorte de pain qu'elle auoit accommodé & medicamenté comme elle auoit voulu, & l'auertit de le jetter en la gueule de ce monstre effroyable, l'asseurant que par ce moyen il pourroit appaiser sa rage & sa fureur, & ainsi passer outre en toute seureté. C'est vn conte fait à plaisir: ie le veux.

y Mais qui ne voit, rompant l'écorce de cette fable, que nous auons vn autre Cerbere à dompter, qui est nostre concupiscence, qui abbaye incessamment apres les grandeurs, les richesses, & les voluptez?

Le moyen donc d'esteindre ses ardeurs & de dompter sa fureur, c'est qu'il faut prendre ce pain celeste, cette diuine Eucharistie, capable d'appaiser tous ses mouuements furieux & de la mettre à la raison.

z Iosue 3. 4. 5. Car ne plus ne moins que l'Arche [z] de l'Alliance estant entrée dans le fleuue du Iourdain, ses ondes qui rouloient en bas se redresserent contre-mont, & laisserent l'armée d'Israël librement, & sans luy faire peine, passer en la Palestine: Aussi l'homme ayant pris l'Eucharistie, sa presence modere la violence de la sensualité, & contre son inclination naturelle luy donne des mouuemens au bien; afin que l'homme puisse heureusement acheuer le voyage de la terre, pour arriuer à la possession du Ciel. Ou plustost comme tous les ennemis des enfans d'Israël tomboient deuant la face de l'Arche; aussi & la chair, & le monde, & le Diable, & le reste des aduersaires de l'homme, ne peuuent soustenir la presence du Sacrement. Mais comme en la prophetie de Daniel [a] cette petite Pierre entaillée de la montagne sans trauail d'homme, allant heurter ce grand Colosse composé de metaux tous differens, le briza & le mit en poudre en effaçant la memoire: Ainsi le corps de Christ, auquel l'homme n'a point trauaillé, ruine entierement l'empire du peche, & sert à l'homme de defense contre ses ennemis. *Tu as*, dit en esprit de prophetie le Roy Dauid à nostre Dieu, [b] *Tu as preparé deuant moy vne Table, qui me sert de rempart contre ceux qui me trauaillent.* Quelle façon de parler est celle-cy? & quel rapport y a-t'il d'vne table auec vn rempart, du pain auec les armes de defense? L'Eucharistie est cette table & ce rempart, ce pain & ce glaiue qui asseure le fidelle, & ruine tous ses ennemis. Ce qui ne peut estre mieux representé, que par l'histoire escrite au liure des Iuges. [c] Gedeon ayant commandement de Dieu de combattre les Madianites, les alla premierement recognoistre à la faueur de la nuict accompagné seulement d'vn seruiteur. S'estant donc approché d'eux, quelqu'vn racontoit vn songe à son compagnon, luy disant; voicy vn songe que i'ay songé: *Il me sembloit que ie voyois vn petit pain d'orge cuit entre les cendres, qui se rouloit sur les pauillons de Madian, & apres auoir tourné à l'entour, vint les toucher renuersant le tout, & l'égalant à la terre.* Son compagnon prenant la parole luy repartit tout content, *Cecy n'est autre chose que le glaiue de Gedeon & du Seigneur.* Quoy! vn pain d'orge est le glaiue de Gedeon! ou plustost le glaiue du Seigneur, qui destruit Madian! Ouy certes, mais en figure de * l'Eucharistie, qui est le pain de vie, & le glaiue auec lequel nous triomphons de nos ennemis, du peché, du monde, & de la chair. Voilà l'ame merueilleusement fortifiée par le Sacrement: Voyons maintenant quel fruict en reuient au corps.

a Dan. 2.

b Ps. 22. Parasti in conspectu meo mensam aduersus eos qui tribulant me.

c chap. 7. Videbatur mihi quasi subcinericius panis ex hordeo volui, & in castra Madiã descendere, cũque peruenisset ad tabernaculũ percussit illud atque subuertit, & terræ funditus coæquauit. Respondit is cui loquebatur, non est hoc aliud nisi gladius Gedeonis.

* pain d'orge figure de l'Eucharistie.

La disgrace qu'il encourut par le premier peché fut l'obligation de mourir, supplice de l'ingratitude de l'homme : Car demeurant en l'estat de la Iustice originelle, la mort n'auoit point de prise sur luy. Non que ce corps de sa nature ne fust caduque & mortel, puis qu'il estoit composé des qualitez contraires ; mais pour autant que Dieu y auoit pourueu par vn don celeste & surnaturel, & par l'arbre de vie qui luy conseruoit la verdeur & la vigueur de son âge. Cela perdu, le tombeau luy est assigné pour derniere demeure, [d] il faut *qu'il retourne en la poußiere d'où il a esté pris.* Mais voicy que l'Eucharistie luy redonne sa premiere immortalité, & luy en consigne les gages tres-asseurez en ses mains. *Qui mange ce pain*, dit l'Autheur du [e] Sacrement, *viura eternellement.* Et, *Qui mange ma chair & boit mon sang a la vie eternelle, & ie le ressusciteray au dernier iour.* Et est pourquoy le Concile de Nyssée a appellé ce Sacrement, [f] *Symbole de la Resurrection*, Et sainct Ignace, [g] *Le remede de l'immortalité*, Sainct Cyrille, [h] *La viande qui nourrist à la vie eternelle* ; en tant certes que cette viande en est comme la semence & le germe. D'où sainct Gregoire de Nysse [i] a doctement recueilly, que nous deuons participer, non par la foy seulement, comme le veulent nos Caluinistes, mais réellement & de fait au corps de Christ, pour puiser de luy nostre immortalité. *Tout ainsi*, dit-il, *que ceux ausquels on a trompeusement versé à boire le poison, esteignent sa violence qui est mortelle par vn autre remede qu'ils aualent ; Et faut que, comme le venin s'est coulé dans les entrailles, außi le contrepoison y entre, afin que le secours s'espande en tout le corps. Ainsi nous faut-il faire quand nostre nature se voit accueillie du venin qui la dissout ; Car il faut pour reparer ses forces, & chasser le poison, prendre le remede qui est propre à la guerir. Quel est ce remede ? Il n'y en a point d'autre que ce corps qui a paru plus fort que la mort, & qui est la cause de nostre salut. Car tout ainsi, dit l'Apostre, qu'vn peu de leuain se fait ressembler toute la masse : de mesme ce corps que Dieu a rendu immortel, entrant dedans nostre corps, le change tout, & le transforme en soy-mesme. Et comme ce qui est corrompu, estant meslé auec ce qui est entier, le gaste ; au contraire ce corps immortel rend tout celuy où il a esté reçeu, de nature semblable à luy, & immortel. Il est donc necessaire que nostre nature reçoiue au corps cette vertu salutaire, autant qu'il est poßible.*

Sainct Cyrille d'Alexandrie [k] dit le mesme. *Cette nature corruptible de nostre corps*, dit-il, *ne pouuoit autrement arriuer à l'immortalité & à la vie, que par l'vnion d'vn corps doüé de vie naturelle, auec elle. Tu ne veux pas croire mes paroles ? Ajouste foy à Christ. En verité, en verité ie vous dis,*

[d] Puluis reuertatur in terram suam.
[e] Qui manducat hunc panem viuet in æternũ ; & ego resuscitabo eum in nouissimo die.
[f] Symbolum resurrectionis.
[g] *ep. 14. ad Ephes.*
[h] *l. 4. in Io. c. 16.*
[i] *Orat. Catech. de Eucharist. c. 37.* ὥσπερ γὰρ οἱ δι' ἐπιβουλῆς δηλητήριον λαβόντες, ἄλλῳ φαρμάκῳ τὴν φθοροποιὸν δύναμιν ἔσβεσαν· χρὴ δὲ καθ' ὁμοιότητα τοῦ ὀλεθρίου καὶ τὸ ἀλεξιτήριον ἐντὸς τῶν ἀνθρωπίνων γενέσθαι σπλάγχνων, ὡς ἂν δι' ἐκείνων εἰς ἅπαν καταμερισθείη τὸ σῶμα ἡ τοῦ βοηθοῦντος δύναμις· οὕτω τὸ διαλῦσαν τὴν φύσιν ἡμῶν ἀπογευσάμενοι, πάλιν ἀναγκαῖον καὶ τοῦ συνάγοντος τὸ διαλελυμένον ἐπιδεηθῆναι, ὡς ἂν ἐν ἡμῖν γενόμενον τὸ τοιοῦτο ἀλεξιτήριον τὴν προεντεθεῖσαν τῷ σώματι τοῦ δηλητηρίου βλάβην διὰ τῆς οἰκείας ἀντιπαθείας ἀπώσαιτο. τί οὖν ἐστι τοῦτο; οὐδὲν ἕτερον ἢ ἐκεῖνο τὸ σῶμα, ὃ τοῦ τε θανάτου κρεῖττον ἐδείχθη, καὶ τῆς ζωῆς ἡμῖν κατήρξατο. καθάπερ γὰρ μικρὰ ζύμη, καθώς φησιν ὁ Ἀπόστολος, ὅλον τὸ φύραμα πρὸς ἑαυτὴν ἐξομοιοῖ, οὕτω τὸ ἀθανατισθὲν ὑπὸ τοῦ Θεοῦ σῶμα ἐν τῷ ἡμετέρῳ γενόμενον, ὅλον πρὸς ἑαυτὸ μεταποιεῖ καὶ μετατίθησιν· ὡς γὰρ τοῦ φθοροποιοῦ πρὸς τὸ ὑγιαῖνον ἀναμιχθέντος, ἅπαν τὸ ἀνακραθὲν συνηχρειώθη· οὕτως καὶ τὸ ἀθάνατον σῶμα ἐν τῷ ἀναλαβόντι αὐτὸ γενόμενον, πρὸς τὴν ἑαυτοῦ φύσιν, καὶ τὸ πᾶν μετεποίησεν· ἀλλὰ μὴν οὐκ ἔστιν ἄλλως ἐντός τι γενέσθαι τοῦ σώματος, μὴ διὰ βρώσεως καὶ πόσεως τοῖς σπλάγχνοις καταμιγνύμενον. οὐκοῦν ἐπάναγκες κατὰ τὸ δυνατὸν τῇ φύσει πρὸς τὴν ζωοποιὸν δύναμιν τοῦ σώματος δέξασθαι.

[k] *lib. 10. in Ioan. c. 13.* Non poterat aliter corruptibilis hæc natura corporis ad incorruptibilitatem & vitam traduci : nisi naturalis vitæ corpus ei coniungeretur. Non credis mihi hæc dicenti, Christo (te obsecro) fidem præbe. Amen dico vobis nisi manducaueritis, &c.

Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, si vous ne beuuez son sang, vous n'aurez point vie en vous. Qui mange ma chair & boit mon sang, a la vie eternelle; & ie le ressusciteray au dernier iour. Voy ouuertement que nous n'aurons point la vie, si nous ne beuuons son sang, & si nous ne mangeons sa chair. Or il dit, en vous, c'est à dire en vostre corps; mais cette vie à bon droit est entenduë la mesme chair de vie, car c'est elle qui nous ressuscitera au dernier iour. Et ne prendrons point à peine de dire, comment! [l] *La chair de vie faite chair du Verbe a esté esleuée à vne vertu viuifiante: elle ne peut donc estre vaincuë de la mort. Partant estant faite en nous, elle en chasse la mort; car le Fils de Dieu ne s'en absente point. A raison dequoy, pour ce qu'il est vn auec sa chair, il dit, Ie le ressusciteray au dernier iour.*

[l] *Ibidem.* Caro vitæ facta vnigeniti Caro ad vnitatem vitæ traducta est: non potest igitur morte superari. Propterea in nobis facta interitum à nobis expellit.

Sainct Irenée [m] plus ancien que tous les deux traite le mesme contre les heretiques qui nioient la Resurrection des morts, *Comment asferment-ils*, dit Irenée, *que nostre chair s'en va en la corruption, & ne reçoit point la vie, elle qui est nourrie du Corps & du sang du Seigneur?* Là mesme, [n] *Comme le pain qui vient de la terre, receuant la vocation* (selon les autres l'inuocation) *de Dieu, n'est plus vn pain commun, mais l'Eucharistie faite de deux choses, l'vne terrestre, & l'autre celeste: Ainsi nos corps receuant l'Eucharistie ne sont plus corruptibles, ayans les esperances de la Resurrection.* Voylà selon les premiers docteurs de l'Eglise les diuins effets, & les actions incomparables du Sacrement de l'Autel, qui reluisent non seulement en l'ame, dont-il conforte & reforme toutes les puissances, mais encore au corps, qu'il nourrist à l'immortalité. Que diront icy nos Sacramentaires? nos Caluinistes se pourront-ils sauuer par leur communion imaginaire, qui ne peut toucher que l'esprit, puis qu'elle ne se fait que par Foy seulement, & non en prenant le corps comme tous les Anciens le disent?

[m] *lib. 4. c. 34.* Quomodo dicunt carnem in corruptionem deuenire, & non percipere vitam quæ à corpore Domini & sanguine alitur?

[n] Quemadmodum qui est à terra panis percipiens vocationem Dei iam non communis panis est, sed Eucharistia ex duabus rebus constans, terrena & cælesti, sic & corpora nostra percipientia Eucharistiam iam non sunt corruptibilia spem resurrectionis habẽtia.

Mais ce sont Hyperboles & excez de paroles des Peres, qu'il faut détourner ailleurs par l'Analogie de leur foy, nous dira Du-Plessis. Mais deprauateur qu'il est de l'antiquité, que ne recognoist-il, que les Peres ont tousiours combattu pour cette vnion du corps de Christ auec nos corps par le moyen du Sacrement, afin de verifier les paroles qu'ils rapportent, & pour monstrer que nous sommes conioints auec luy non seulement par la Foy, mais encore naturellement, c'est à dire reellement, en tant que son corps qui passe dans les nostres, encore qu'il ne se conuertisse pas en nostre substance, est neantmoins reellement & en verité souz les especes que nous consumons?

Replique de Du-Plessis.

Et qu'ainsi soit que les Peres ayent bien entendu vne autre vnion que celle qui se fait par la Foy, escoutons sainct Chrysostome. *Il nous a, afin* [o] *que ie le die ainsi, reduits en vne masse auecques luy; & non seulement par la Foy, mais selon la chose mesme il nous fait son corps.* Et derechef, [p] *Par la viande qu'il nous a donnée, il se fait que non seulement par amour, mais selon la chose mesme nous sommes conuertis en cette chair.* Mais que le discours de sainct Cyrille suffise pour monstrer que nostre foy

[o] *in Matth. hom. 83.* Nos secum in vnam, vt ita dicam, massam reducit: neque id fide solùm, sed reipsa nos suum corpus efficit.

[p] *Hom. 45. in Ioan.* Ἵν' οὐ κατὰ μόνον τὴν ἀγάπην γενώμεθα, ἀλλὰ καὶ κατ' αὐτὸ τὸ πρᾶγμα, εἰς ἐκείνην ἀνακερασθῶμεν τὴν σάρκα.

est celle là mesme des premiers siecles.[q] *Nous ne nions pas*, dit-il, *que nous ne soyons spirituellement vnis auecques Christ, par vne droite foy, & sincere charité : Mais qu'il n'y ait point de forme d'vnion selon la chair; sans doute nous le nions & protestons que cela est contraire aux escritures.* Gregoire de Nysse, sainct Hilaire, sainct Iean Damascene, & mesme sainct Augustin escriuent le semblable. Disons doncq que le corps de Christ s'vnissant de cette sorte auec nos corps, & dauantage auec nos ames, il ne laisse rien en l'homme entier qu'il ne remplisse de benediction, & qu'il ne comble de grace : afin que nous admirions dautant plus les effets de ce Sacrement, & les fruicts de cét arbre de vie.

[q] *Lib.10.in Ioan. cap. 13.* Non negamus rectâ nos fide charitateque sincera, Christo spiritualiter cõiungi, sed nullã nobis coniunctionis rationẽ secundum carnem cum illo esse, id profecto pernegamus, id que à scripturis diuinis alienum dicimus.

Mais laissant vn peu ce qui regarde le corps, pource que c'est icy *vne viande de l'esprit, & non pas du*[r] *ventre*, comme parlent les Anciens: Voyons comme il arriue que plusieurs retournans de la Communion se plaignent qu'ils n'ont point sauouré ses douceurs, mais qu'ils sont sortis de la table comme ils y estoient allez, sans que leur âme se sente dauantage éleuée à Dieu, ny par la cognoissance, ny par l'amour. D'où vient donc ce defaut? Est-ce point du Sacrement? Non certes! [s] *L'action de la cause se fait en vn suiet disposé*, disent les Philosophes. Iettez vn brandon de feu ardent en vn fleuue, au milieu d'vne riuiere, au lieu d'épandre & de communiquer à l'eau sa chaleur, vous le verrez aussi tost s'esteindre & mourir. Les Naturalistes remarquent qu'il y a vne certaine pierre nommée Diacletes, qui a de rares proprietez d'elle-mesme, & qui iette vne grande clarté & vn grand lustre: mais si on la met en la bouche d'vn homme mort, elle perd & sa vertu & son éclat. L'Eucharistie est vrayement vn brandon du feu de la charité de Dieu enuers nous, est vrayement vne rare perle qui n'a point sa seconde en clarté, & en vertu: Mais estant receue par vne ame toute moite & relante de peché, estant mise à la bouche d'vn homme mort à la grace par ses crimes, elle perd son feu pour luy, elle perd son éclat & sa vertu.

[r] Cibus est mẽtis, non ventris.

[s] Actus Actiuorum sunt in patiente disposito.

Qui ne voit le mesme, pour reprendre ce discours, en toutes les causes qui agissent & en la nature, & en la grace? Mais qui ne voit que pour la diuerse disposition des sujets, les causes principalement les generales & vniuerselles produisent aussi des effets differents & diuers, sans toutefois changer de nature? [t] Ainsi le Soleil sans en rien s'alterer fond auec vn mesme rayon la cire, & endurcit la fange: Le feu épure les metaux, & consume le bois: Et la parole de Dieu mesme, [v] *aux vns est en odeur de vie à la vie, & aux autres en odeur de mort à la mort*, comme parle l'Apostre. Quelle merueille donc si le Sacrement produist de diuers effets en des ames diuersement preparées & disposées! La lumiere du iour resioüyst les yeux sains, elle est importune, & nuist aux malades.

[t] *Discours pris de la Philosophie.*

[v] Aliis odor vitæ in vitam, aliis odor mortis in mortem.

Icy il me souuient de l'eau de la jalousie, de laquelle il est parlé au

z Num. 5. liure des Nombres. Si la femme qui en beuuoit auoit esté polluë, & qu'elle eust soüillé le lict de son mary, cette eau entrant en elle *faisoit creuer son ventre, & tomber sa cuisse, demeurant en malediction parmy son peuple*: Mais si elle n'auoit point esté polluë, mais estoit pure, *elle ne luy nuisoit point, au contraire la rendoit feconde, si auparauant elle estoit sterile.* En cette mesme façon si l'ame qui reçoit le Sacrement est soüillée & polluë de crimes & de pechez, elle reçoit le Sacrement à sa ruine, & luy vaudroit mieux prendre tout le poison du monde, que de communier de cette sorte à son iugement & condamnation. Mais si elle s'est *éprouuée*, comme dit l'Apostre, si elle a *porté l'innocence à l'Autel*, comme dit sainct Augustin, [v] elle le prend à la vie eternelle & à son salut.

v Tract. 26. in Ioann.

Qu'on ne demande donc plus d'où vient la diuersité du fruict de la communion és bons & és mauuais. Elle naist de leurs differentes dispositions. En Genese Pharaon voit [x] sept vaches maigres & deffaites, qui beuuoient du mesme fleuue, & paissoient les mesmes herbes que sept autres grasses qu'il auoit veuës auparauant: Aussi voit-on les mauuais manger vn mesme Sacrement que les bons, & toutefois ceux-cy estre gras & refaits, c'est à dire remplis de graces diuines, & ceux-là maigres & décharnez, c'est à dire denuez des graces diuines. Où ie ne puis assez m'estonner de la pernicieuse doctrine de Luther & de Caluin, capable de porter les ames à mille sacrileges, en ce qu'ils enseignent qu'il ne faut point d'autre disposition pour dignement receuoir le Sacrement, que celle de la Foy. Luther a osé mettre en auant ce paradoxe incogneu à toute l'antiquité, *que plus l'homme est chargé de crimes, plus aussi il est propre à receuoir le fruict du Sacrement.* [y] Caluin retombe en fin en la mesme impieté; car apres auoir combatu la preparation que demandent les Catholiques, il ajouste, *Cognoissons que ces sainctes viandes sont medecines aux malades, confort aux pecheurs, aumosne aux pauures; lesquelles ne seruiroient de rien aux sains, iustes & riches, s'ils s'en pouuoit trouuer aucuns.* Contre toutefois ce qu'il auoit dit vn peu auparauant, *Tout ainsi qu'vne viande corporelle, quand elle trouue vn estomac occupé de mauuaises humeurs, se corrompt, & ainsi estant corrompuë nuist plus qu'elle ne profite: en telle sorte cette viande spirituelle, si elle échet en vne ame polluë de malice & peruersité, elle la precipite en plus grande ruine.*

x Gen. 41.

y lib. 4. c. 13. par. 42.

Mais ie ne veux pour destruire son opinion me seruir d'autres armes que des siennes. Sa raison [z] pour monstrer que les seuls pecheurs sont capables du fruict de l'Eucharistie est, pour ce qu'en ce Sacrement Christ nous est donné pour nourriture. Et moy ie dis que la nourriture n'est point pour les morts, mais pour les viuans; & consequemment cette viande spirituelle, cette nourriture demande des ames viuantes non seulement par la Foy, mais encore par la grace, & par la pureté de ses actions. [a] *Que l'homme s'espreuue soy-mesme*, dit

z para. 41.

sainct

sainct Paul, [a] *& ainsi mange de ce pain, & boiue de ce Calice; car qui le mange & boit indignement, il boit, & mange son iugement, ne discernant pas le corps du Seigneur.* Caluin [b] & les siens voudroient bien faire croire, que l'Apostre ne parle que de l'épreuue de la Foy. Mais est-il possible que la malice les ayt aueuglez de cette sorte, & qu'ils ne croyent pas que sainct Paul reprend non la foy des Corinthiens, mais leurs mœurs deprauées, & leurs irreuerences faites au Sacrement? [c] *L'vn*, dit il, *a faim, & l'autre est yure. S'il eust esté question de la foy, il ne les eust pas traitté de cette sorte*, dit sainct Chrysostome: [d] Et c'est ce qu'ont enseigné tous les anciens en l'explication de ce texte de l'Apostre, & aux autres lieux où ils ont traitté le mesme sujet, declarant qu'il est besoin de porter vne conscience repurgée de l'offense & du peché, pour dignement communier le corps, & le sang de Christ. *Cét aliment*, [e] dit Iustin le Martyr parlant du Sacrement, *est appellé de nous Eucharistie, qu'il n'est permis de participer à autre qu'à celuy qui croit nostre doctrine estre veritable, & qui a esté laué pour la remission des pechez, & pour la regeneration, & qui vit comme Christ nous a enseigné.* Que diray-ie plus? les Anciens ont fait des questions expresses, des Homelies, & des Sermons entiers pour éclaircir cette matiere. [f] Sainct Basile demande, *si c'est chose seure que quelqu'vn sans s'estre repurgé de toutes sortes de soüilleures & de la chair & de l'esprit, mange le corps, & boiue le sang du Seigneur.* Et puis il respond de cette sorte. *Dieu ordonna en la Loy vn seuere supplice contre ceux, qui estans immondes, ne craignent point de toucher les choses sainctes. Et certes pour eux alors en figure, mais par aduertissement pour nous le Seigneur Dieu parla à Moyse, disant. Parle à Aaron & à ses fils qu'ils se separent arriere des choses consacrées des enfans d'Israël, & qu'ils ne contaminent point mon saint Nom és choses qu'ils sanctifient. Ie suis le Seigneur, dis leur; En vos generations tout homme de vostre semence qui s'approchera des choses consacrées, que les enfans d'Israel ont sanctifiées au Seigneur, ayant soüilleure sur luy, cette personne sera exterminée de deuant ma face. Ie suis le Seigneur. Si Dieu vse de telles menaces contre ceux qui approchent indignement des choses sainctes sanctifiées par les hommes, que dira-t'on de celuy qui est temeraire à l'endroit d'vn si grand mystere?* s'entend du corps & du sang du Fils de Dieu.

Sainct Chrysostome [g] en ayant traitté en vne infinité d'endroits, se sert sur l'epistre à Timothée de ce que crioit le Prestre à haute voix à tout le peuple en la primitiue Eglise, *Les choses sainctes pour les saincts. Cette voix*, dit-il, *frappant à nos oreilles, chasse les vns, en introduit les autres. Dis-moy donc: aux combats Olympiques n'y auoit-il pas le Trompette, qui crioit d'vne voix eclatante, & demandoit, S'il y auoit quelqu'vn*

[a] 1. Cor. 11. Probet seipsum homo, & sic de pane illo edat, & de Calice bibat.

[b] pa. 40.

[c] Alius quidem esurit, alius autem ebrius est.

[d] hom. 26. in cap. 11. ep. 1 ad Cor.

[e] Apol. 2. [illegible]

[f] Basil. lib. 2. de Baptism. cap. 3. [illegible]

[illegible]

[g] Hom. 5. in 1. ep. ad Timoth. [illegible] Sancta Sanctis. Nam vox illa in nostras aures incurrens tanquam manus, alios quidem expellit & eiicit, alios autem introducit & sistit. Dic mihi rogo, In Olympicis certaminibus non stat præco magna & alta voce clamans, & dicens: Numquid aliquis eum accusat, sitne seruus,

qui accusast celuy qui se presentoit; si dauenture il estoit esclaue, larron ou de mauuaises mœurs, encore que ces combats ne fussent qu'exercices du corps, & non de l'ame? Si donc l'on recherche là les deportemens, combien à meilleure raison icy où l'ame acheue tout le combat? Icy donc le Trompette se tient debout, non pas à la verité pour demander si quelqu'vn accuse celuy qui se presente, mais si luy-mesme s'accuse. Et pour dire, s'il y a quelqu'vn qui ne soit pas sainct, qu'il ne s'approche point. Il ne dit pas simplement, s'il n'est pur de peché, mais s'il n'est sainct. Car ce qui fait la saincteté n'est pas seulement la purgation de l'offense, mais outre cela la presence du sainct Esprit est requise, & la richesse des bonnes œuures, Escoutez Caluinistes. *Et de fait, s'il est ainsi que le Roy de Babylone choisist d'entre les captifs les plus honnestes ieunes hommes, beaux & agreables de visage & de corps, il est bien plus raisonnable que nous autres, qui nous trouuons à la table du Seigneur, taschions à estre beaux en l'ame, portant vn ornement doré, vne robbe nette, & le reste de l'habillement tout Royal*, &c.

Sainct Ambroise employe ce qui est escrit en la parabole de l'enfant prodigue, que le Pere de famille fist bailler à son fils la robbe neuue, auparauant que le receuoir au festin du veau gras; & l'appliquant au Sacrement dit, [g] *C'est dautant que personne ne peut estre receu aux celestes Sacrements, s'il n'a tousiours eu la crainte de Dieu, s'il n'a entier le seau spirituel*, s'entend du Bapteſme, *ou s'il ne l'a recouuré*, sçauoir par la penitence. Le meſme enseignent sainct Cyprian, [h] sainct Gregoire, [i] Hesichius, [k] & les autres anciens. Ce n'est pas pour exiger des Chrestiens vne chose impossible, car celuy qui a fait la loy adjouste la grace, à qui toutes choses sont possibles. & au demeurant il suffit que l'homme ayt fait de son costé tout deuoir à luy possible de repurger son ame des soüilleures de l'offense, reclamant l'assistance du sainct Esprit: Car apres cela, disent les Theologiens, s'il n'a rien passé de ce qu'il pouuoit & deuoit, encore qu'il luy restast quelque peché, il n'empescheroit pas l'effet du Sacrement; mais le Sacrement en ce cas effaceroit son crime, & luy donneroit la premiere grace, encore qu'autrement il ne soit pas institué pour la nous donner, mais seulement pour l'accroistre quand desja nous l'auons receuë.

Que les Caluinistes recognoissent donc que des choses si sainctes ne sont pas pour des ames prophanes, entachées de vices & de pechez; Et qu'vn Chrestien doit auoir horreur de se presenter à la table du Seigneur auec des ordures & saletez spirituelles.

Les Naturalistes disent que la Lyonne s'estant accouplée auec le Leopard qui n'est pas son masle, elle n'ose paroistre deuant le Lyon qu'auparauant elle ne se soit lauée, pource que le Lyon recognoistroit son adultere, & la meneroit mal: Et nous serions si effrontez que de

aut fur, aut malis moribus? Atqui illa certamina non sunt animi nec morum, nec mentis sed corporis. Si ergo vbi est exercitatio corporum instituti & voluntatis, magna sit inquisitio, multo magis hic vbi tota est animi decertatio. Stat ergo nunc quoque qui est apud nos præco, non vnumquemque capite tenens & adducens, sed omnes simul interno capite detinens, non alios ipsis adhibens accusatores, sed ipsos sibi ipsis. Non enim dicit; Numquis eum accusat? Sed quid? Numquis seipsum accusat? Nam quando dicit: Sancta sanctis, hoc dicit si quis non est sanctus, non accedat, Non solum inquit, à peccatis purus, sed etiam sanctus. Sanctū enim non facit solum liberatio à peccatis, sed etiam præsentia spiritus, & bonorum operum copia. Non solum, inquit, volo vos à cœno esse liberatos, sed alios esse & speciosos. Nam si Rex Babylonicus iuuenes eligens ex captiuitate, elegit pulchros specie & vultu decoros, multo magis eos qui astant mensæ Regiæ pulchros esse oportet specie animæ, mundum habentes aureum, mundum vestimentum, regales calceos, &c. [g] Nemo enim nisi timuerit Deum, nisi signaculum spirituale custodierit, vel recuperauerit, sacramentis debet interesse cælestibus. [h] lib. [illegible] cap. 14. 15. & 16. [i] in 1. c. 3. Reg. [k] l. 7. in Leuit. *Per accidens, diroient les Scholastiques. Comparaison à ce propos.*

nous presenter à la Table du Seigneur, deuant ce genereux Lyon de la race de Iuda apres mille adulteres enormes, mille crimes commis contre sa Maiesté, qui daigne bien nommer nos ames ses cheres espouses! Arriere de nous cette effronterie, ce sacrilege! Il est bon de se ressouuenir en ce lieu de celuy, qui s'estant assis au festin du Pere de famille, en fut chassé pour n'auoir pas la robbe de nopces, auec ces rudes paroles. [l] *Amy comment es-tu entré icy n'ayant pas la robbe nuptiale?* Tous ces exemples & ces raisons nous feront sages.

[l] *Luc. 22.* Amicè quomodo huc intrasti non habens vestem nuptialem?

Mais quel mal'heur! que cette consideration si iuste rebute vne infinité de monde de la Table du Seigneur, se faschans d'estre obligez à cette grande sainctété pour s'y presenter. Et quoy, disent-ils, s'il me faut communier, faudra donc que ie me departe de mes plaisirs, & que i'abandonne les voluptez; C'est chose que ie ne sçaurois faire. Miserables qui perdent les delices de la Manne pour les porreaux & mauuais fruicts de l'Egypte, & qui par vne triste volupte se priuent auec Esaü de leur primogeniture! Que ne deuroit pas abandonner l'homme pour manger cette viande sacrée à la table du Fils de Dieu? Et vne méchante volupté l'en retire! O l'Aueuglement! Au liure de Genese [m] nous lisons que Ruben fils de Lya retournãt de la moisson rapporta à sa mere des mandragores qu'il auoit cueillies aux champs. Rachel donc les voyant dist à Lya, donne moy ie te prie les mandragores de ton fils. Mais elle luy repartit, Te semble-t'il peu de chose de ce que tu as vsurpé mon mary, si aussi tu n'as les mandragores de mon fils? Et Rachel luy dist, que Iacob dorme donc cette nuit auec toy pour les mandragores de ton fils. Voilà Rachel qui éprise de ces belles mandragores quitte librement ce qu'elle a de plus cher au monde, c'est à sçauoir les embrassements de son Iacob. Et vne ame sera si perduë des voluptez, qu'elle n'en voudra rien quitter pour vn fruict incomparablement plus excellent, c'est a sçauoir pour le fruict de vie. Certes il faut bien ignorer le prix & le merite de ce qui nous est donné en l'Eucharistie, pour venir à ce grand mépris du Sacrement. Il est donc à propos de repenser aux admirables effets qu'il produit dans les ames & dans les corps, pour s'enflammer du desir de s'en approcher souuent.

[m] *Gen. 30.*

Allegorie prise en comparaison.

Mais est-il bon de frequenter si ordinairement ces diuins mysteres? C'est la derniere question qu'il nous faut decider en ce discours. Cette communion frequente & ordinaire a tousiours esté exposée aux calomnies du monde, qui la rapporte ou à la superstition ou à l'hypocrisie. Et cela est vn artifice de Sathan, pour en retirer les plus ardens & les plus zelez: Car ce rusé aduersaire de nostre salut voudroit auoir arraché de nos cœurs tout desir de manger de ce pain, de ce fruict de vie, en redoutant les effets; au lieu qu'il sçait comme aisément il triomphe de nous, quand nous nous en priuons, & ne le prenons pas. Ainsi [n] le Roy de Babylon entre aisément en la ville de Hierusalem quand il n'y a plus de pain, & emmene tous ses citoyens auec son Roy prisonniers.

A sçauoir s'il est bon de communier souuent.

[n] *4. Reg. 25.*

Spectacle tragique & deplorable, que nous voyons encore de nos yeux tous les iours. Car nous viuons comme s'il n'y auoit point de pain en Hierusalem, en l'Eglise: nous fuyons la table de Iesus-Christ, & le diable s'empare aisément de nos courages & de nos volontez, s'asseruist nos desirs, & emmene le Monarque des puissances de nostre ame, qui est l'entendement, prisonnier en Babylon, pour luy faire perdre la souuenance des delices de Syon.

Mais laissant ceux qui ne communieroient iamais s'il n'y auoit iamais de Pasques, reprenons nostre question. S'il est bon de cõmunier souuent, voire tous les iours. Ie dis que le Sacrement [o] se peut considerer en deux sortes; premierement selon ce qui nous y est dóné, sçauoir le corps & le sang du Fils de Dieu, qui ne peuuent qu'ils n'espandent vne vertu admirable par tout où ils se trouuent: Et de cette sorte il seroit extremément necessaire à vne ame de communier tous les iours pour recueillir tous les iours le fruict de la communion. Ce qui a fait dire à S. Ambroise, *Si toutesfois & quantes que le sang de Iesus-Christ est épandu, il est épandu pour la remißion des pechez, ie le dois prendre tousiours. Pource que tousiours ie peche, ie dois tousiours auoir la medecine.*

o *S. Thom. 3. p. q. 80. art. 10.*

p *l. 4. de sacr. c. 6.* Si quotiescumque effunditur sanguis in remissionem peccatorum funditur, debeo illũ semper accipere, vt semper mihi peccata dimittantur. Qui semper pecco, semper debeo habere medicinam.

Mais secondement le Sacrement se peut considerer de la part & du costé de celuy qui le reçoit, qui y doit apporter vne deuotion extréme, & vn respect infiny. S'il y auoit donc quelqu'vn qui tous les iours se trouuast en la disposition de le receuoir, certes il le prendroit auec loüange & auec fruict. A raison dequoy [q] sainct Augustin, apres auoir dit, *Prens-le tous les iours, afin qu'il te profite*, ajouste, *Vis d'vne sorte que tu merite le receuoir tous les iours.* Mais pour autant qu'il se trouue iournellement en toutes sortes de personnes beaucoup d'empeschemens de deuotion, soit pour les maladies du corps, soit pour l'indisposition de l'esprit; il n'est pas vtile à tout le mõde de s'approcher tous les iours de ce Sacrement, mais toutesfois & quantes que l'on se trouue preparé. D'où sont venuës ces paroles attribuées à sainct Augustin *Ie ne loüe ny ne blasme ceux qui communient tous les iours.* Voilà la resolution d'vn des meilleurs maistres de la Theologie.[r]

q *Serm. 28. de verbis Domini.* Accipe quotidie quod quotidie tibi prosit. Sic viue, vt quotidie merearis accipere.

r *S. Thomas.*

Mais pour ce que cette question est de grand poids, il sera bon de nous estendre dauantage auec les Scholastiques qui l'ont dignement traittée. Premierement donc il est certain que la communion ordinaire & iournaliere de soy n'est ny mauuaise ny defenduë, puis qu'elle estoit commune au siecle des Apostres,[s] puis qu'elle se pratiquoit encore du temps de sainct Hierosme[t] en l'Eglise Romaine; & que sainct Basile[v] en approuue la coustume comme loüable, & que Tertulian [x] la conte entre les saints exercices des Chrestiens. Et puis que l'Eucharistie selon sainct Augustin [y] est appellé *nostre pain quotidian.* Et secondement ie dis que parlant en termes generaux, il est trop meilleur de communier souuent que rarement, & qu'il faut plustost pancher du costé de la frequente communion, que de la rare & annuelle seule-

s *Act. 2.*
t *Epist. ad Luc.*
v *ep. ad Cæsariam patriciam.*
x *l. 2. ad vxor.*
y *ep. 131. ad Probam.*

ment. Que si l'on m'obiecte la Loy de l'Eglise, *Au moins vne fois l'an;* Ie respondray qu'elle l'a faite comme Moyse accorda anciennement le libelle de repudiation : [z] *Pour la dureté des cœurs.* Le Concile Oecumenique de Trente [a] le tesmoigne assez en ces paroles. *Le Sainct Synode desireroit qu'à toutes les Messes il assistast des communians.* Ce n'est donc pas l'Eglise qui a fait la loy, mais l'indeuotion du peuple. Et si cette loy n'estoit, vous en verriez qui à peine en toute leur vie voudroient se presenter à la Table. Au demeurant cette loy ne defend pas de communier les autres iours de l'année, mais enioint au moins cetuy-cy, afin que si l'indeuotion est si grande, que le reste de l'année l'on ne vueille pas communier, au moins qu'on ne laisse pas passer ce iour là, si l'on ne veut encourir les iustes censures de l'Eglise.

z Ad duritiam cordis.

a sess. 22. c. 6.

Mais que ma proposition soit vraye, on n'en peut douter, si l'on se ressouuient que les Sacremens de la nouuelle Loy, & sur tous cettuy-cy, produisent leur effet par la force de leur [b] institutiõ, quand ils sont administrez & receus auec les dispositions requises & necessaires en tel cas. Cela n'a point besoin icy d'autres preuues. Mais j'adjouste troisiémement, qu'en particulier l'on ne peut prescrire loy, ny establir regle qui soit expediente à toutes sortes de personnes indifferemment; mais vn chacun doit penser à ce qu'il est, à sa vacation, à sa vie, & à l'estat auquel Dieu l'a appellé. Car de conseiller à des personnes mariées de communier tous les iours, parmy l'acte coniugal, parmy tant de diuertissemens qu'apporte le soin d'vne famille, ie crois qu'il ne seroit pas iuste, & me persuade que iamais vne ame bien faite ne donnera de ces aduis. Quelques-vns ont borné [c] la communion d'vne sepmaine entiere, conseillans de ne communier point plus souuent que tous les huict iours. Comme ie n'ay point de raison de rejetter cette doctrine, pource qu'il se trouue tant d'affaires en la vie humaine, qu'il est fort difficile d'auoir tousiours la conscience assez calme, pour se presenter à des mysteres qui demandent tant de respect. Aussi ne la veux-je point autrement approuuer, pour ce qu'il se trouue des ames qui par vne particuliere benediction du Ciel communient plus souuent auec fruict. Seulement donc ie dis pour la conclusion, que cela depend de la conscience d'vn chacun, & de l'affection que l'on se recognoist auoir à l'endroit du Sacrement. Ce ce que sainct Augustin [d] a traitté plus doctement & plus suffisamment que nul autre que ie sçache, partant i'employeray icy tout son discours enrichy de beaux exemples. *Qu'vn chacun*, dit il, *face ce que selon sa foy il croit deuoir faire. Car ny celuy qui veut communier tous les iours, ny celuy qui ne le veut pas si souuent, ne deshonnore le corps & le sang du Seigneur, l'vn le faisant par amour, & l'autre par respect. Ainsi Zachée & le Centenier ne disputerent point ensemble, & ne se prefererent point l'vn à l'autre, encore que l'vn*

b Ex opere operato.

c Suarez grand Scholastique.

d epist. 18. ad Ian. c. 3. Faciat vnusquisque quod secũdum fidem suam piè credit esse faciendum. Neuter enim eorum exhonorat corpus & sanguinem Domini, si saluberrimum sacramentum certatim honorare contendunt. Neque enim litigauerunt inter se, aut quisquam eorum se alteri præposuit Zachæus & ille Centurio, cùm alter

d'entre eux receust ioyeux nostre Seigneur en sa maison, & l'autre luy dist; Seigneur ie ne suis pas digne que vous entriez souz mon toict. Tous deux, quoy que par diuerses voyes, ont honnoré le Seigneur, tous deux pecheurs, qui tous deux ont trouué misericorde. Et cela se peut éclaircir dauantage par la comparaison prise de la Manne des Hebrieux, qui parmy le peuple rendoit le goust de la chose qu'vn chacun desiroit: car tout de mesme la communion de ce Sacrement doit estre estimée par le desir du Chrestien. Car cetuy-là ne l'ose pas prendre tous les iours pour le respect qu'il luy porte; & cetuy-cy ne s'en peut passer vn seul iour pour l'amour qu'il luy a. Seulement le Sacrement ne souffre point qu'on le méprise, non plus que la Manne qu'on s'en ennuye. Iusques icy est le discours de sainct Augustin, d'où l'on recueille les mesmes choses que nous disions tantost.

eorum gaudens in domũ suam susceperit Dominum, alter dixerit: Non sum dignus vt intres sub tectũ meum: ambo Saluatorem ho norificantes diuerso & quasi contrario modo: ambo peccatis miseri, ambo misericordiã consecuti. Valet etiam ad hãc similitudinem, quod in primo populo vnicuique Manna secundum propriam voluntatem in ore sapiebat; sic in ore cuiusque Christiani sacramentum illud quomodo sumatur æstimandum. Nam & ille honorando non audet quotidie sumere, & ille amãdo non audet vllo die prætermittere. Contemptum solum non vult cibus ille, sicut Manna fastidiũ.

Que s'il falloit pourtant decider cette cause, & iuger qui l'emporte, ou celuy qui s'en approche par amour, ou celuy qui s'en recule par respect; ie prefererois volontiers l'action de la charité & de la deuotion à l'effet de la crainte. C'est le iugement de sainct Thomas Prince des Scholastiques: & cela se peut monstrer par vn bel exemple pris de l'Escriture. Au second des Roys, [e] Dauid ayant assemblé toute l'élite d'Israël, se mit en deuoir de faire conduire auec pompe & magnificence l'Arche de l'alliance en sa maison. Il arriua donc sur le chemin, que venant à chanceler le chariot où elle estoit trainée, Oza estendit sa main pour la redresser, dautant que les bœufs l'alloient verser: mais aussi tost il fut frappé du Seigneur, & mourut là contre l'Arche. Cela ietta de l'apprehension en l'ame de Dauid, *Commẽt*, dit-il, *entrera l'Arche du Seigneur auec moy? Et ne voulut point*, dit le texte, *détourner l'Arche du Seigneur à soy, mais la fist mener en la maison d'Obededon*, qui la reçeut volontiers, & aussi tost veit sa maison semée de benedictiõs par la presence de l'Arche. Que veut dire cela, sinon qu'il faut quelquefois au sujet du Sacrement chasser cette grande crainte, & se confier en la misericorde de Dieu, encore que l'on ne sente pas vne si grande deuotion que l'on desireroit? C'est assez qu'on ne soit pas en peché mortel. Dauid donc perdit par l'absence, & Obededon gaigna par la presence de l'Arche. Combien nous reuiendra-t'il vn fruict plus grand de la presence de Iesus-Christ en nous, qui se fait par la communion? *Qui* [f] *mange ma chair & boit mon sang, il demeure en moy, & moy en luy: & qui me mange viura pour l'amour de moy*, dit le Sauueur. Vn si bon hoste ne peut qu'il ne benisse la maison, où il est dignemẽt accueilly & receu. Parmy les Payens ceux qui auoient logé chez eux les Dieux, s'estimoient infiniment heureux, se promettant qu'ils en seroient recompensez. Laissons ces vaines deitez, reprenons nostre sujet. Si Dieu benit toute l'Egypte pour la presence de Ioseph, la maison d'Obededon pour celle de l'Arche, celle de Laban pour la presence de Iacob, quelle riche moisson de graces & de benedictions celestes pourront faire ceux qui auront chez eux le Roy de gloire, & le Pere de l'vniuers, duquel tout don parfait procede, comme dit sainct Iacques?

e 2. *Reg.* 6.

Application de l'histoire.

f *Ioan.* 6.
Qui manducat meam carnem, & bibit meum sanguinem, in me manet & ego in illo. Et qui manducat me, ipse viuet propter me.

SEPTIESME DISCOVRS, AVQVEL est declaré comme encore que l'on brise & que l'on rompe l'espece, le Corps toutesfois de Christ n'est nullement ny brizé ny rompu, ny sa chair deschirée auec les dents: Auec la refutation de ce qu'iniustement les Caluinistes opposent aux Catholiques, sur la confession de Berengaire. Ensemble la responsе à toutes les pretenduës indignitez qu'ils disent estre faictes par les mesmes Catholiques au Corps de Christ s'il est au Sacrement; particulierement à ce qui est allegué de la communion des meschans; prouuée solidement par l'Escriture & par les Peres.



ERSONNE n'est raui en admiration de voir que le feu poussant sa flame vers le ciel, s'élance en haut, cela estant vn effet de son actiuité, & de la legereté qui luy est naturelle; [a] mais si contre son inclination on le voyoit laisser sa Sphere pour descendre en bas, cela empliroit d'estonnement & de frayeur tout le monde. Aussi de voir que Dieu face de grandes choses, qu'il crée l'vniuers, qu'il dispose souuerainement de ses creatures, qu'il embrase les villes entieres pour punir les crimes des hommes, qu'il foudroye ses ennemis, qu'il desseiche les mers, & qu'il se face voye par tout; ce n'est rien qui nous doiue estonner, puis que les grandes causes sont nées pour produire de grands effets. Mais de voir cette haute Majesté s'abaisser iusques à nous, s'assuiettir aux loix de nostre nature, en reuestir les imperfections, en souffrir les douleurs, c'est chose qui passe l'imagination de l'homme. C'est pourquoy le mystere de l'Incarnation, au moyen duquel il faut que toutes ces choses se trouuent en Dieu, a esté rudement attaqué, & cruellement combattu par les heretiques & par les infideles, & en suitte les autres mysteres de nostre redemption.

Sixiesme merueille, En la Passion.

[a] Omne leue tendit sursum, graue deorsum.

Comment! disoit l'heretique Marcion, [b] est-il croyable que celuy qui est Dieu se soit enfermé au ventre d'vne femme, ait passé par la loy de la commune naissance des hommes, où il se rencontre des choses qui ne sont gueres honnestes, mesmement à dire? Est-il possible qu'il se soit laissé enueloper en des langes, & que petit enfant il ayt demandé la mammelle, qu'il se soit épandu en larmes comme les autres? Que deuenu grand il ayt esté sujet à la faim, à la soif, & aux autres passions qui trauaillent l'homme pendant cette vie mortelle? Quoy! disoit Nestorius [c] que ie die que celuy qui est Dieu ayt eu deux

[b] *Tertull. contra Marcion.*

[c] *In act. Concil. Ephesin.*

mois, trois mois, vn an! Ie ne le feray iamais, cela seroit reduire la Diuinité aux elements du monde, & trop interesser cette grande majesté. Iulian l'Apostat aussi ne pouuoit souffrir qu'on appellast Iesus-Christ Dieu, pource qu'il n'estoit pas né en vne sale Royale, mais en vne pauure estable, pource qu'il auoit esté sujet de Cesar, & non vn grand Prince esleué à la Cour, pour ce que son train estoit petit, & non pompeux ny magnifique. Ainsi les ingrats enfans d'Israël mesprisoient Dauid, se resouuenant que c'estoit le fils d'Isay, autrefois vn pauure berger. Mais quand l'on venoit à la mort honteuse que Iesus-Christ auoit enduré, c'estoit le commun scandale de tous les infidelles; & defendre ce supplice, c'estoit s'immoler à la publique risée des Iuifs & des Gentils, qui en rejettoient la doctrine d'vn commun consentement. Arnobe [d] plaide admirablement cette cause contre les Payens. *Vous nous opposez*, dit-il, *que celuy que nous adorons est mort au gibet de la Croix. Que fait donc le genre du supplice à la iustice de la cause? Car ny la honte, ny la qualité de la mort ne peut rien changer en ses paroles, ny en ses œuures, & ne faut pas que sa doctrine ayt moins de poids, pource qu'il n'est pas decedé de mort naturelle, mais violente. Pythagore le Samien par vn iniuste soupçon d'auoir attenté à l'Empire, fut bruslé tout vif dans vn Temple: ce qu'il a enseigné a t'il perdu son poids, pour ce qu'il a rendu l'esprit non de son bon gré, mais par les efforts de la cruauté? Semblablement Socrate fut condamné à mort par sentence de ses citoyens; cela a-t'il effacé ce qu'il a enseigné des mœurs, des vertus, des deuoirs de l'homme, pource qu'il a esté priué de la vie auec iniures & outrages? Vne infinité d'autres estimez pour leurs vertus, & pleins de gloire parmy le monde, ont enduré des morts étrangement cruelles. Aquilius, Trebonius, Regulus, aprés leur decez ont ils esté iugez infames, pource qu'ils ne sont pas peris par la commune loy des destins, mais par les tourments extraordinaires, dont ils ont esté barbarement deschirez? Non, non, iamais vn Innocent ne fut diffamé, pour auoir esté iniustement enuoyé au supplice; & l'on ne peut flestrir la reputation de celuy, qui n'endure pas pour ses crimes, mais par la cruauté de son bourreau. Et toutefois vous autres qui vous moquez de nous, de ce que nous adorons celuy qui a souffert vne mort honteuse, ne dressez-vous pas des Autels à vostre Pere Liber, que les Titanes démembrerent, & mirent en pieces? N'appellez-vous pas Esculape autheur de la Medecine, le Dieu tutelaire de la santé, le conseruateur de la bonne habitude; luy qui fut abbatu, & mourut d'vn coup de foudre? Ne priez-vous pas le grand Hercule auec*

d *Adu. Gentes lib.* [illegible] Sed patibulo affixus interiit. Quid istud ad causam? Neque enim qualitas & deformitas mortis dicta eius immutat aut facta, aut eo minor videbitur disciplinarum eius authoritas, quia vinculis corporis non naturali dissolutione digressus est, sed vi illata decessit. Pythagoras Samius suspitione dominationis iniusta viuus concrematus in fano est: numquid ea quæ docuit, vim propriam perdiderunt, quia non spiritū sponte, sed crudelitate appetitus effudit? Similiter Socrates ciuitatis suæ iudicio damnatus capite affectus est pœnis: numquid irrita facta sunt, quæ sunt ab eo de moribus, virtutibus, & officiis disputata, quia iniuria expulsus è vita est? Innumerabiles alij gloriâ, & virtute, & existimatione pollētes, acerbissimarum mortium experti sunt formas: vt Aquilius, Trebonius, Regulus: numquid idcirco post vitam iudicati sunt turpes, quia non publica legē fatorum, sed mortis aspertimo genere lacerati, excruciatique perierunt? Nemo vmquam innocens malè interemptus infamis est, nec turpitudinis alicuius commaculatur, ita qui non suo merito pœnas graues, sed cruciatoris perpetitur sæuitatem. Et tamen ô isti, qui hominem nos colere morte functum ignominiosâ ridetis: nonne Liberum & vos patrem membratim à Titanibus dissipatum phanorum consecrationi aptatis? Nonne Æsculapium medicaminum repertorem, post pœnas, & supplicia fulminis, custodem nuncupauistis, & præsidem sanitatis, valetudinis, & salutis? Nonne ipsum Herculem magnum sacrificiis, hostiis, & thure inuitatis incenso? Quem ipsi vos fertis viuum arsisse post pœnas, & concrematum in funeribus busticetis? Nonne illum Atym Phrygem abcissum, & spoliatum viro, magnæ matris in adytis Deum propitium, Deum sanctum Gallorum conclamatione testamini? Nonne ipsum Romulum patrem Senatorum manibus dilaceratum centum, &c.

des

des sacrifices, des hosties, & de l'encens, luy que vous sçauez auoir esté bruslé tout vif, sa chemise empoisonnée luy seruant de bucher funeral? Et n'attestez-vous pas par le cry des prestresses de Cybele, qu'Atys le Phrygien, qui se mutila & se despoüilla de ce qu'il auoit de l'homme au temple de la mere des Dieux, est vn Dieu saint & propice? Ne rendez-vous pas les honneurs diuins à Romulus, que vous sçauez auoir esté mis en pieces par la coniuration des cent Senateurs? Ce grand personnage plaide de cette sorte auec vne saincte animosité pour le supplice de Iesus-Christ. Mais parmy tout cela les infidelles ne quittent point l'horreur de la Croix, ne se pouuant persuader que celuy-la fust Dieu, qui auoit enduré vn supplice si honteux, vne mort si infame; & combattoient par là le Christianisme. Mais le mystere leur estoit caché, & ils ne voyoient pas que l'humilité de la chair ne rauissoit rien à la diuinité de sa grandeur, & qu'endurant selon cette chair qu'il auoit prise de l'homme, sa nature diuine n'en empiroit nullement, & n'en receuoit aucun interest.

Le mesme donc qui est arriué au sujet de l'Incarnation, & des autres mysteres de nostre salut, arriue encore en celuy de l'Eucharistie. Les heretiques & les Philosophes reiettoient ceux-là comme indignes de la grandeur d'vn Dieu; Les Caluinistes meilleurs defenseurs des maximes des Philosophes que des paroles de Iesus-Christ, rebutent cetuy-cy comme indigne de la Majesté de Iesus-Christ. Marcion, Valentin, & leurs complices ne pouuoient souffrir que l'on dist, que Dieu fust enfermé au petit corps d'vne Vierge, à cause des imperfections que cela enueloppe. Les Caluinistes ne peuuent oüyr dire que le corps de Christ soit enclos en l'Hostie, de crainte qu'il ne soit accueilly de la pourriture, ou des vers. Iulian l'Apostat, & tous les sages mondains ne pouuoient gouster le supplice de la Croix de Iesus-Christ, se figurant qu'il estoit impossible que la Diuinité se vist portée à cette honteuse extremité. Les Caluinistes ne veulent point croire qu'on puisse manger la chair de Iesus-Christ au Sacrement, autrement qu'en figure & par Foy; si ce n'est qu'on die qu'on la brise, qu'ó la rompe, & qu'on la déchire auec les dents, choses horribles & épouuentables à voir! Mais disons leur ce que disoit le Sauueur aux Saduceans; *Vous errez ne sçachants pas les escritures, n'entendants pas les mysteres.* Certes tout ainsi qu'en l'Incarnation & en la passion, la Diuinité n'a nullement esté soüillée ny blessée, pour tout ce qui est arriué à l'humanité, mais est tousiours demeurée entiere: Ainsi au Sacrement l'humanité de Iesus-Christ glorieuse, immortelle, & impassible, ne reçoit aucun interest ou blessure en soy, de ce que les especes sont brisées & sont rompuës, & quelquefois par la longueur du temps accueillies ou de corruption, ou des vers. Et de cecy ie ne trouue point d'exemple plus propre que du Diamant.

Caluinistes meilleurs defenseurs des maximes des Philosophes que des paroles de Christ.

Les Naturalistes[f] tiennent que cette pierre est d'vne force indom-

f Plin. l. 37. ch. 4. Comparaison remarquable.

ptable, contre laquelle les deux plus grandes forces de cét vniuers, à sçauoir le feu & le fer, ne peuuent rien: Si toutesfois on l'enchasse dans du verre ou dans du crystal, & qu'on la jette au feu, ou qu'on face passer le marteau dessus; c'est chose toute claire que l'enchassure se fondra, se brisera, sans que toutesfois le Diamant empire, ny pour la violence du feu, ny pour l'effort du marteau. En cette sorte le corps de Christ estant comme le Diamant, à l'épreuue de toute violence, par le don de gloire qu'il á acquis en sa resurrection, il ne peut estre rompu, deschiré, ny mesmes entamé auecques nos dents: Mais se trouuant comme enchassé au crystal des especes, le symbole du pain se rompt, se met en pieces, mais pour luy il demeure entier en vne chacune des parties de l'Hostie; à la façon que la glace d'vn miroir estant rompuë, l'on voit que les mesmes images qui reluisoient au miroir entier, paroissent encore en ses pieces.

Il y a encore vne belle comparaison prise de l'ame raisonnable. Quand l'on passe le glaiue dans le corps d'vn homme; quand vn Lyon le deschire & le met en pieces, cette ame qui est dedans n'est nullement atteinte de cette violence, estant immortelle; de maniere que l'on tranche, que l'on brise, que l'on découpe le corps, l'ame qui est dedans, n'est nullement blessee: & de mesme l'Hostie se diuisant auec la main, se brisant auec la dent, le corps de Christ aussi bien immortel que nos ames n'en empire nullement en son estre, mais continuë à estre ce qu'il estoit. A quoy sainct Thomas [g] aprés Rupert, rapporte à la figure d'Isaac prise du liure de Genese. Abraham, dit le texte, voulant immoler son fils à raison du commandement qu'il en auoit eu de Dieu, souuerain arbitre de la vie & de la mort, apres l'auoir lié & estendu sur l'Autel, il ne peût l'immoler: mais l'Ange luy dit; *Abraham, Tu ne mettras point la main sur l'enfant, & ne luy feras aucune chose, car maintenant ie voy que tu crains Dieu, & que tu n'as pas épargné ton fils vnique pour l'amour de moy.* Au mesme temps Abraham leuant les yeux vit derriere luy vn mouton arresté dans les espines d'vn buisson par ses cornes. Adonc il s'en alla, & prist le mouton, & l'offrit en holocauste au lieu de son fils. En la mesme maniere donc encore que le vray Isaac qui est Iesus-Christ soit sur nostre Autel, si est-ce que quand on partage, & qu'on diuise le Sacrement, il ne souffre rien en effet, mais seulement mystiquement, comme nous dirons en suitte: Il n'y a que le mouton, que l'espece, ou le symbole, qui reçoiue le coup, qui endure l'effort. A raison dequoy l'Apostre sainct André, comme il est porté en la veritable histoire de son martyre, dist au Proconsul Ægée, parlant de ce mystere; [h] *Ie sacrifie tous les iours au Dieu tout-puissant vn Agneau immaculé, lequel estant vrayement sacrifié, & sa chair vrayement mangée des peuples, il reste entier & viuant.*

Icy donc se découure vne sanglante calomnie de nos aduersaires,

g *Opusc. 59. in præd. Passionis. Genes. 22.*

h Ego omnipotenti Deo immaculatum Agnum quotidie sacrifico: Qui cùm sit verè sacrificatus, & verè à populo carnes eius manducatæ, integer perseuerat & viuus.

qui pour rendre l'Eglise Catholique odieuse à tout le monde, s'efforcent de persuader aux âmes, qu'elle croit que l'on brise, que l'on deschire auec les dents, & que l'on démembre le Corps de Christ en la communion, voire plus cruellement que ne l'est dans les fables des Poëtes le chaste Hypolite, que ses cheuaux entrainerent parmy les rochers. Mais ce n'est pas d'auiourd'huy que l'Eglise a esté calomniée par les infideles en ce sujet.

Les Payens[i] obiectoient aux premiers Chrestiens, qu'en leurs assemblées ils coupoiét la gorge aux petits enfans, & puis en beuuoient le sang, & en mangeoient la chair; on les mettoit aux gesnes, on les enuoyoit aux roües, aux gibets, & aux feux sur ce soupçon-là.

i *Tertulian. in Apol. c. 7.*

La Martyre Saincte Blandine[x] s'y trouuant parmy les autres, iustifia les fideles disant aux bourreaux, *Hommes, vous vous trompez grandement, pensant que nous nous nourrißions des entrailles des enfans, nous qui ne mangeons pas mesme de la chair des animaux muets!* Toutefois la calomnie dura iusques au siecle de cét infame Empereur Iulian l'Apostat, qui osa encore reprocher ce crime aux Chrestiens de son temps. Tout cela partoit de ce que les idolatres auoient entendu du Sacrement de l'Eucharistie, qu'ils ne pouuoient comprendre qu'à la façon des Capharnaïtes, qui se figuroient que nostre Seigneur leur deuoit donner sa chair à manger, comme les Sauuages, les Cannibales, les Cyclopes mangent inhumainement celle des autres hommes. C'estoit bien pour auoir en horreur le banquet de Iesus-Christ: car mesme aux escrits des autheurs prophanes nous lisons, pour detester cette cruauté, qu'Atrée ayant fait cuire ses deux enfans à guise de viande ordinaire, & les ayant fait seruir à son frere Thyestes, pour se vanger du tort qu'il luy auoit fait, débauchant sa femme, le Soleil, disent les Poëtes, pour ne voir vn spectacle si horrible, retourna son cours en arriere, & detourna ses cheuaux. Mais qui ne sçait que ny les premiers Chrestiens, ny les Catholiques encore auiourd'huy ne peuuent iustement receuoir de ces reproches, & qu'il n'y a que les infideles, & les plus coniurez ennemis de la verité, qui puissent vomir contre eux de ces blasphemes execrables? C'est pourquoy ie ne puis assez m'estonner, qu'en nostre siecle, en cette lumiere de la religion Chrestienne tant de fois iustifiée de ces iniustes accusations, Caluin suiui par cét infame Beze qui nous compare aux Cyclopes, par Du-Plessis & les autres de cette farine, a osé effrontement reprocher aux Catholiques, qu'ils croyent brizer & mettre en pieces la chair de Iesus-Christ, quand ils la mangent.

x *Eusebe. lib. 5. c. 1. hist. Eccl.*

Nos courages [l] *plus doux ignorent ces fureurs,*
Le Soleil parmy nous n'a point veu ces horreurs.

l Non obtusa adeo gestamus pectora Pœni. Nec tam aduersus equos Tyria sol iungit ab vrbe.

Il n'y a que les Capharnaïtes qui se puissent imaginer cela. Et certes ie ferois conscience de répondre à ces blasphemes assez recognus de tout le monde, pour ce qu'ils sont, n'estoit qu'ils en font trophée

parmy les ignorans, les mettant en fureur contre nous par leurs abominables discours.

Iustification des Catholiques.

Sçachent donc tous ceux que l'heresie a seduits, que nous n'auons rien de commun auec les Cyclopes, & que mangeant la chair de Iesus-Christ au Sacrement, nous ne la déchirons pas, puis qu'elle est impassible & immortelle; mais nous la prenons entiere par vne façon qui n'est nullement charnelle ny sanglante, mais spirituelle, & sacramentelle. Ce n'est pas pour oster la verité ny la substance de la chair, comme voudroient bien les Caluinistes; car la mesme qui estoit au ventre de la Vierge, qui estoit à la creche lors que les sages de l'Orient l'adorerent, qui estoit en la croix, & qui est encore au Ciel à la dextre du Pere, est au Sacrement: Mais c'est pour tesmoigner que la maniere de la prendre n'est pas charnelle, comme celle dont nous prenons les viandes communes. En cette façon sainct Augustin a laissé par escrit que ces paroles de Iesus-Christ, *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, vous n'aurez point la vie eternelle*, sont figurées non pour exclure la reelle manducation qu'il establist en tant de lieux, mais pour nous apprendre, comme luy-mesme l'interprete sur sainct Iean, que la façon dont l'on mange la chair du Fils de Dieu au Sacrement, n'est pas celle que s'imaginoient les Capharnaïtes, dont nous auons tant de fois parlé croyant qu'il la leur promist, comme la chair que l'on vend à l'estail, d'vne beste morte. En cecy donq est la figure de ces paroles qu'il se faut retirer de cette charnelle intelligence, & croire que nous ne la prenons pas par piece, ny destituée de vie, mais toute entiere & viuante, comme celle qui est accompagnée de son ame & de la diuinité : car autrement ce seroit cruellement communiquer à la passion de Christ, que de luy briser les os, au lieu que nous deuons auec toute douceur la nous remettre en memoire, c'est à sçauoir communiant la mesme chair, mais ne la brisant pas, ne la rompant pas, mais la prenant viuante & entiere, au Sacrement.

De doctri. christ. lib. 3. c. 16.
Ioan. 6.

Quomodo in cadauere dilaniatur, aut in macello venditur.

Mais icy Du-Plessis se fait l'aduocat d'vne si mal'heureuse cause comme celle de nos aduersaires, & nous poursuit comme coupables de cette furieuse manducation, si nous nous tenons à ce qui fut decidé au Concile de Rome, sous le Pape Nicolas, en l'assemblée de cent quatorze Euesques, où il fut enjoint à Berengaire Archidiacre de sainct Maurice d'Angers, d'inserer en la reuocation de son erreur, qu'il confesse, *qu'apres la consecration le pain & le vin sont le vray corps & sang de Iesus-Christ, qui y sont sensuellement & en verité maniez des mains des Prestres, rompus & brisez des dents des fidelles.*

Mais c'est grand cas, que ny la moderation de la glosse sur ce Canon que luy-mesme a citée, ny l'explication de tant de doctes personnages qui ont mis le decret du Concile à l'abry de la calomnie, ny tous les autres esclaircissemens n'ont peu changer le courage de Du-Plessis, faisant comme l'araignée qui conuertist mesme le suc des fleurs en venin & poison.

Mais premierement ie veux dire qu'il n'y a rien en cette confession de Berengaire, qui ne soit fondé en l'exemple de l'escriture, & des Peres qui ont parlé de la sorte, pour oster aux infideles tous subterfuges, & nous apprendre que ce n'est pas seulement en signe, en figure, & par foy, que nous prenons la chair de Iesus-Christ, mais réellement & substantiellement.

Depuis les premieres impressiõs de ce liure, nous auons traitté plus au long & plus solidement cette matiere, au liure des Noms de l'Eucharistie, au chapitre du Nom de Fraction du Pain.

Sainct Paul, [n] *Le Seigneur Iesus la nuict en laquelle il fut liuré prist du pain, & ayant rendu graces le rompit, & dist, Prenez & mangez, Cecy est mon corps qui est rompu pour vous.* Y a-t'il rien de plus dur en la confession de Berengaire? Mais escoutons sainct Chrysostome [o] en l'explication de ces paroles, *Cela*, dit-il, *se peut voir accomply en l'Eucharistie, & non en la croix, Au contraire, l'escriture dit, vous ne briserez aucun de ses os. Mais ce qu'il n'a point souffert en la croix, il le souffre en l'oblation pour toy.* Quoy donc! Christ est rompu, & souffre en l'Eucharistie! Que dit dauantage la confession de Berengaire? Nous expliquerons tantost comment cela se doit prendre. Mais escoutons encore le mesme Chrysostome, [p] *Christ*, dit-il, *a fait pour nous ce que demandoient les seruiteurs de Iob de leur maistre, Qui nous donnera de sa chair à manger. C'a donc esté pour nous obliger par vne plus grande charité, & pour nous tesmoigner son desir, ne souffrant pas seulement qu'on le voye, mais aussi qu'on le mange, qu'on le touche, & qu'on fiche les dents en sa chair.*

n 1. Cor. 11. Dominus Iesus in qua nocte tradebatur accepit panem & gratias agens fregit & dixit. Accipite & mãducate. Hoc est corpus meum quod pro vobis frangitur.

o Hom. 24. in 1. ad Corinth. τοῦτο γὰρ ἐπὶ μὲν τῆς εὐχαριστίας ἔστιν ἰδεῖν γινόμενον· ἐπὶ δὲ τοῦ σταυροῦ, οὐκέτι· ἀλλὰ καὶ τοὐναντίον· ὀστοῦν γὰρ αὐτοῦ, φησὶ, οὐ συντριβήσεται, ἀλλ' ὅπερ οὐκ ἔπαθεν ἐπὶ τοῦ σταυροῦ, τοῦτο πάσχει ἐπὶ τῆς προσφορᾶς διὰ σὲ, καὶ ἀνέχεται διακλώμενος.

p Hom. 45. in Ioan. 6. Τί γὰρ δὴ ἐκεῖνοι ἔλεγον; τῶν σαρκῶν αὐτοῦ ἐμπλησθῆναι; ὃ δὴ καὶ Χριστὸς αὐτὸ πεποίηκεν, εἰς μείζονα ἡμᾶς ἀγάπην ἐναγαγὼν, καὶ τὸ αὐτοῦ πόθον ἐνδεικνὺς τὸν περὶ ἡμᾶς, οὐκ ἰδεῖν αὐτὸν μόνον παρέχων τοῖς ἐπιθυμοῦσιν· ἀλλὰ καὶ ἅψασθαι καὶ φαγεῖν, καὶ ἐμπῆξαι τοὺς ὀδόντας τῇ σαρκί.

Que dit de plus rude la confession de Berengaire? Et comment se doiuent donc prendre ces paroles communes à l'escriture, & aux Anciens, auec le Concile de Rome, contre lequel Du-Plessis s'épand en medisances?

L'éclaircissement de ce doute depend de l'vnió qui est entre la chair de Iesus-Christ, & les especes du Sacrement. Car encore qu'on ne vueille pas icy mettre vne telle vnion, qu'elle est entre la matiere & la forme, entre l'ame & le corps; sans doute toutefois il y en a vne plus estroitte que celle qui ioint le fer à l'aymant, à raison de laquelle, pendant que les especes demeurent en leur entier, Christ ne les abandonne point, mais se tient inseparablement auec elles, tant ce lien est fort. Cela fait que ce qui se passe és especes est encore attribué au corps de Christ, pour ce qu'il est contenu sous les especes, qui reçoiuent l'action. Mais il faut en cela, comme nous auertit la glosse, se donner garde de broncher, & rapporter proprement le tout à l'espece, & seulement à Christ par communication, & à raison de l'espece; Comme en semblable cas il faut entendre de l'espece ce qu'on fait dire à sainct Augustin, *Que le corps de Christ peut tomber à terre.*

Mais pourquoy est-ce que les Peres du Concile opiniatrerent si fort ces mots, *manier*, *rompre*, *briser des dents*, *sensiblement*, &c. Le docte Pape Innocent III. [q] en donne vne belle raison, qui est que Berengaire s'estant laissé aller à l'heresie sacramentaire, en la profession

q lib. 4. c. 10.

de laquelle il auoit monstré vne prodigieuse inconstance, l'Eglise iugea que pour empescher que le serpent ne se cachast sous l'herbe il falloit l'obliger à vne si expresse confession de la Foy de l'Eucharistie qu'il n'eust plus moyen de tromper personne. Pour cette raison on luy prescriuit cette forme de confession qui est inserée dans le decret par laquelle il proteste qu'il croit [r] *que le pain & le vin qui sont mis à l'Autel, apres la consecration, sont non seulement le Sacrement, mais aussi le vray corps & sang de nostre Seigneur Iesus-Christ, & que sensuellement, & non seulement en Sacrement, mais aussi en verité, ils sont maniés par les Prestres & rompus par les dens des fidelles.*

[r] *De Conf. dist. 2. ca. 42. Ego Berengarius.* Consentio autem sanctæ Romanæ & Apostolicæ sedi; & ore & corde profiteor de Sacramentis Dominicæ mensæ eandem fidem me tenere quã Dominus & venerabilis Papa Nicolaus, & hæc sancta synodus authoritate Euangelica & Apostolica tenendam tradidit, mihique firmauit, scilicet panem & vinum, quæ in altari ponuntur, post consecrationem non solum Sacramentum, sed etiam verum corpus & sanguinem Domini nostri Iesu Christi esse, & sensualiter non solum Sacraméto, sed in veritate manibus Sacerdotum tractari, frangi, & fideliũ dentibus atteri, *&c.*

C'a donc esté pour oster toute tergiuersation à cét heretique, que l'Eglise l'a obligé à cette protestation, en vsant fort sagement, puis que ces formes de parler, outre qu'elles sont plus expresses, ne sont point encore contraires à l'escriture, ny aux anciens. Et pour iustifier le Concile, que nos ennemis soient les iuges.

Luther cet insigne Apostat, qui a allumé le feu qui brusle auiourd'huy son Allemagne, mais toute la Chrestienté, ayant ouuert les portes au Mahometan par les tumultes qu'il a excitez, Luther, dis-je, ce cruel ennemy de l'Eglise Romaine, parle en ces termes de la confession de Berengaire. [s] *Ce qui se fait au pain, le mesme vrayement & proprement se doit attribuer au corps de Christ, à raison de l'vnion sacramentelle. Ceux-là errent donc auec la glose du droit Canon, qui reprennent le Pape Nicolas, de ce qu'il contraignit Berengaire de mettre en sa confession qu'il brisoit le vray corps de Iesus-Christ auec les dents. Et à la mienne volonté que tous les autres Papes se fussent tousiours portez aussi Chrestiennement, comme fist ce Pontife auec Berengaire, en cette confession-là, &c.* Ie sçay bien que ce tesmoignage seroit plus honnorable de la bouche d'vn autre: mais c'est vn grand tesmoignage d'innocence quand on est iustifié par la bouche de ses ennemis propres. Reprenons nostre sujet. Les especes se brisent, se rompent, mais la chair impassible du Sauueur ne souffre rien de ces choses, & mesme quand elle est mangée, tant s'en faut que comme les autres viandes elle se conuertisse en la substance de celuy qui la prend, que plustost celuy-là se change en elle, conformement à cette voix du Fils de Dieu, qu'oüyt sainct Augustin [t] au commencement de sa conuersion, *Ie suis la viande des plus grands, mets peine de croistre, & tu mangeras, mais tu ne me changeras pas en toy comme la nourriture de ta chair, mais tu seras changé en moy.* La raison de cecy est que la chair de Iesus-Christ vnie à la diuinité est plus forte que nostre chaleur naturelle, & partant elle ne peut estre changée en nostre substance par son action, qui n'a point de prise sur elle, mais plustost par cette force diuine elle nous conuertit & change en sa nature. Les Naturalistes remarquent que les plumes de l'Aigle meslées auec celles des autres oyseaux les consument: & en donnent la raison, dautant que l'Aigle est d'vne chaleur si extréme, que mesme son pennage

[s] *Luther in Confess. maiori.*

[t] *l. 7. Conf. c. 10.* Cibus sum grãdium, cresce & mãducabis me. Nec tu me in te mutabis sicut cibum carnis tuæ, sed tu mutaberis in me.

en participe l'ardeur, qui fait que ses plumes iointes auec d'autres le consument de la sorte. Non autrement la chair de Christ embrasée du feu de la diuinité a vne chaleur si forte que la nostre naturelle ne luy peut resister, mais comme elle luy est appliquée, cedant à vne force plus grande, elle souffre qu'elle nous change en sa nature, sans que de son costé elle soit en rien alterée de cet effort.

Si doncques le Caluiniste nous demande, comment il se peut faire que les especes soient rompuës, partagées, mises en pieces, sans que le corps en souffre rien, veu qu'il est dessous comme nous croyons: & derechef comment il se peut faire, qu'estant mangé il ne soit point digeré ny conuerty en nostre substance: Nous auons deux choses à luy respondre, qui feront aisement voir à tout le monde, que nous ne sommes ny Canibales ny Lestrygons, & que c'est vne pure fureur de nous imposer des crimes si horribles. Nous disons donc premierement que ce qui exempte la chair de Christ de toutes ces passiós (pour parler en Philosophes) est que cette chair vnie à la diuinité est impassible depuis sa resurrection, & au demeurant l'a tousiours esté au Sacrement; Car encore que deuant la mort le corps de Christ fust passible, si est-ce qu'il fut donné impassiblement aux Apostres, de sorte que si Christ l'eust fait reseruer en l'hostie pendant les trois iours de sa mort, les Iuifs desserrant leurs coups sur l'humanité visible, ne l'eussent pas atteinte au Sacrement, pour ce que le coup se porte auec vn mouuement local, par le moyen duquel l'on ne peut toucher le corps de Christ en l'Hostie, pour ce qu'il n'est pas étendu en l'espace. Il est bien certain que l'ame se separant en la Croix par la violence des tourmens, elle ne fust pas demeurée auec le corps souz l'Hostie, puis que la maniere d'estre au Sacrement suit la maniere d'estre naturellement de ce corps. Mais cela eust esté vne suitte naturelle, non vn effet de la violence ou de l'excez des coups, qui eussent touché la chair au Sacrement comme en la Croix. Cecy est vn peu espineux, c'est pourquoy ie le laisse, me contentant de dire que la chair de Christ est incapable de douleur, de fraction, & de violence au Sacrement; Bref est toute spirituelle, c'est à dire doüée des qualitez de l'esprit, viuifiante, & non mourante; que partant nous ne la deschirons pas, ny ne la pouuons deschirer, estant, comme elle est, au dessus des loix communes des corps caduques & mortels. Et consequemment i'adiouste pour l'autre partie de la responce, que la maniere dont nous la receuons est aussi spirituelle, mais veritable & reelle, non charnelle ny sanglante, comme s'imaginoient les Capharnaïtes: de sorte pour conclurre ce discours, que partout où il se trouue en l'Escriture, dans les escrits des Peres, aux Conciles, & aux decrets des Papes, que le corps est sensiblement manié, rompu, brisé auec les dents, tout cela se doit entendre par rapport aux especes, souz lesquelles il est contenu, ausquelles ayant l'habitude que nous auons declarée, l'on ne fait nullement de

Passio Innata, Passio Illata, *Paroles des Scholastiques.*

scrupule de luy attribuer ce qui luy appartient. Et cela est la publique voix de toute l'Eglise Romaine, afin que l'on voye son innocence, qui chante en la prose du Sacrement. *t La chose ne se diuise nullement, il n'y a fraction que du signe, ce qui n'empire point l'estre ny la condition de celuy qui est receu. Celuy qui le prend ne le rompt point, ne le brise point, ne le diuise point, mais le prend tout entier, &c.* Que peut dire icy la calomnie? Certes, *La verité ferme la bouche à ceux qui parlent choses iniques & meschantes.*

Nulla rei fit scissura, signi tantum fit fractura, qua nec status, nec statura signati minuitur. A sumente non concisus, non cõfractus, non diuisus, integer accipitur.

Mais au moins ne vous pouuez vous sauuer, dira l'heretique, que vous n'exposiez le Sacrement aux dents d'vne souris, qui l'ira manger iusques sur vos Autels: quelle indignité est celle-là? Ie respons auec Tertullian, *v que souuent ce qui est indigne de Dieu, est vtile aux hommes.* Que les heretiques se souuiennent donc que Christ en terre a bien souffert d'autres indignitez qui ont reüssi à nostre bien. Mais ie vous prie, comme est-ce que celuy qui permit qu'vn diable *x* l'enleuâst du pinacle du temple de Hierusalem à la cime d'vne montagne, ne souffriroit toutes extremitez pour nostre salut? Au reste nos aduersaires sont bien loin de ce qu'ils pretendent. Ie veux qu'vne souris, qu'vn autre animal ronge l'espece, pour tout cela s'imaginent-ils qu'il mãge le Sacrement, ou qu'il entame le corps de Christ? Et cõment mangeroit-il le Sacrement, puis que ces bestes n'ont point de raison, n'ont point d'intelligence, & que les Sacremẽts ne sont que pour les creatures raisonnables! Et comment entameroit-il la chair de Christ, puis que mesme l'homme capable d'vser du Sacremẽt ne l'entame point, ne la brise point! Ie puis dire icy auec sainct Hilaire, *y que l'impudence des heretiques me rend irreligieux.* Ces choses ne deuroient iamais se remuer par des ames Chrestiennes. Mais puis que nous sommes embarquez, il faut faire voile, & r'asseurer les ames que ces horreurs ont effrayées. Quelques-vns pour ce faire ont suiuy vne voye qui a de la pieté en apparence, mais qui en effect n'a point de verité. Ils ont donc escrit que le corps de Christ se depart de l'espece, quand non seulement vn animal irraisonnable vient à la toucher, mais encore quand vn meschant ou vn infidele la reçoit. Et pensent deuoir le croire à raison des miracles que Dieu a faits maintes fois, pour vanger la prophanation du Sacrement, permettant que l'hostie se changeast ou en cendre, ou en pierre, pour auoir esté maniée des meschans, comme si Dieu auoit voulu monstrer par ces prodiges, qu'il s'absente de l'Hostie quand elle est prophanée. Mais la Foy de l'Eglise est autre, plus constante, & plus veritable que toutes les opinions des hommes, pour specieuses qu'elles puissent estre. Elle croit donc, que le corps de Iesus-Christ estant consacré, perseuere & continue tousiours d'estre sous l'espece, pendant qu'elle demeure entiere, quoy qui puisse arriuer au monde, se trouuant par tout où est mise l'Hostie, soit au sacré ciboire, comme nous l'appellons, soit aux entrailles de la souris, soit en la fange, soit en l'eau

v *Contre Mar. ten.*

x *Matth. 4.*

y *Hila. 2. de Trinit.*

Compellimur hæreticorum & blasphemantiũ vitiis illicita agere, & in vitiũ vitio coarctamur alieno.

S. Cypr. de lapsis. Niceph.

en l'eau, soit au feu. Mais pourtant la gloire de Christ n'est point raualée, si son corps passe auec l'espece dans le ventre d'vne beste, veu qu'elle ne peut ny manger le Sacrement n'estant capable de raison, ny rompre ou digerer la chair de Christ qui est immortelle & impassible. Et quoy? Christ en la creche, en l'estable, au milieu de deux animaux perdit-il rien de sa splendeur? Certes encore que le rayon du Soleil passe par les cloaques, sa lumiere ne se soüille point; ny Christ donc aussi, encore qu'il passe par les entrailles des animaux auec l'espece, ou qu'il soit jetté en la fange ou au feu, n'en empire point. Sa gloire & sa Majesté ne dependent nullement de la qualité des lieux. Car si Ionas demeura tousiours le mesme dans les flancs de la Baleine, comme est-ce que le Fils de Dieu changeroit dans les entrailles d'vne autre beste? *C'est craindre où il n'y a point suiet de crainte*, de chercher d'autres subterfuges, comme si sa chair pouuoit estre polluë ou contaminée par ces bestes. Ceux qui ont de ces apprehensions ne craignent-ils point, que l'Ange ne se soit picqué au Buisson, où il apparut à Moyse, & que les ronces n'ayent deschiré son habillement, & égratigné ses mains, ou son visage? *L'homme animal ne comprent pas ce qui est de l'esprit*, mais l'homme spirituel va bien auec Samson rechercher vn rayon de miel, cette viande diuine, en la charongne d'vn Lyon mort, & dans les flancs d'vne beste brute. Quant à moy ie croy que Iesus-Christ aymeroit mieux se trouuer au ventre de ces bestes, qu'en la bouche du perfide Iudas, ou des meschans qui s'approchent indignement de sa table; Et toutefois personne ne peut nier que tous les iours les meschans ne le reçoiuent comme fist encore Iudas, ainsi que nous l'allons monstrer.

Trepidauerunt timore vbi non erat timor.

v Exod. 3.

Allegorie prise du 14. chap. du liu. des Iuges.

C'est icy la merueille de la patience de Iesus-Christ, qu'on voit ne rejetter point de sa Table les plus cruels ennemis de son nom & de sa gloire. Car pour le trancher court, & les Athées, & les Turcs, & les Apostats, & les Payens & Idolatres mangent sa chair, s'ils prennent l'Hostie, encore qu'ils ne participent point au fruict de la communion, & que plustost ils la prennent à leur condamnation. Car tout ainsi que viuant auec nous en terre il s'exposa à toutes les indignitez de toutes sortes de personnes, pour monstrer que sa gloire ne dependoit nullement du traittement des hommes: Aussi a-t'il bien voulu souffrir au Sacrement, que les plus perdus & abominables le prinssent auec toute l'indignité à eux possible, afin que l'on voye que les outrages des hommes ne luy peuuent rien rauir de sa grandeur. Il n'inuite pas les meschans à la communion du Sacrement, mais s'ils se presentent il ne les rebute pas, non plus que Iudas, que la meilleure part de l'antiquité a creu auoir receu le Sacrement en la Cene comme les autres Apostres, excepté que ce fut à sa ruine, au lieu que les autres le receurent à salut.

Patience de Iesus-Christ.

Les heretiques nous disputent cecy, & ne peuuent croire ny que

Iudas ayt pris le corps de Iesus-Christ, ny que les meschans le prennent encore, mais simplement les signes & les symboles du pain & du vin, vuides de la chose. Prouuons le donc par l'Escriture, & par les Peres: car ainsi nous aurons contre eux, que la presence du corps de Iesus-Christ ne depend pas de la foy des communians, ny de leur candeur & sincerité à s'approcher de la table, & en suitte qu'il est à l'Autel comme le croyent les Catholiques, par la vertu des paroles.

Les meschans reçoiuent le corps de Iesus-Christ.

x *Luc. 21.*

y *Hier. in Psal. 54.* Quoniam si inimicus meus maledixisset mihi, &c. non hic tantùm de passione Dominus queritur: sed & de discipulo proditore. Nos legimus in Euangeliis: quia abscondit se à Iudæis. A Iuda autem non se abscondit, sed eum etiam conuiuio sancto a sciuit. Qui simul mecum dulces capiebas cibos. Cibus dulcis est corpus & sanguis Christi, quod ipse accepit indignus.

z *In Psal. 10.* Christus quid vobis fecit, qui traditorē suum tanta patientia pertulit, vt ei primam Eucharistiam confectam manibus suis, & ore suo commēdatam, sicut cæteris Apostolis traderet.

a *Theodoret. in cap. 11. ad Cor.* Non solùm vndecim Apostolis, sed etiam Iudæ proditori, preciosum corpus & sanguinē impertiit.

b *De prodit. Iudæ.* τοῦτό ἐστι τὸ αἷμά μου, τὸ ὑπὲρ πολλῶν ἐκχυνόμενον εἰς ἄφεσιν ἁμαρτιῶν· καὶ παρῆν ὁ Ἰούδας τοῦ Χριστοῦ ταῦτα λέγοντος· τοῦτό ἐστι τὸ σῶμα, ὃ ἐπώλησας, Ἰούδα, τριάκοντα ἀργυρίων· [illegible] Φαρισαίους [illegible] Χριστοῦ [illegible] Ἰούδα [illegible] ὁ Χριστὸς [illegible] τὸ αἷμα [illegible].

Pour Iudas ie croy qu'il se recueille euidemment, comme parle sainct Augustin, du propre texte de l'escriture; qu'il a communié auec les autres Apostres, quoy que sainct Hilaire considerant l'horreur de son crime, ayt iugé que nostre Seigneur differa l'institution de l'Eucharistie iusques à son depart. Voicy donc ce qui prouue mon dire, & m'affermist en cette croyance. Sainct Luc [x] ayant dit que nostre Seigneur s'assit à la table auec les douze, & leur donna le Sacrement, ajouste qu'il leur dist apres les auoir communiez, *Toutefois, voicy la main de celuy qui me trahit est auec moy à la table.* Qui doute qu'il ne parle de Iudas? Il estoit donc present. Et certes les anciens l'ont entendu par Absalon, duquel Dauid se plaint au Pseaume 54. *Si ç'eust esté mon ennemy qui m'eust maudit, &c. Le Seigneur,* dit sainct Hierosme, [y] *ne se plaint pas seulement de sa passion, mais aussi du traitre son disciple: car nous lisons qu'il se cacha des Iuifs; mais de Iudas il ne s'en cacha point, mais le voulut auoir au sainct banquet.* Et vn peu apres sur ces mots, *Qui mangeois auec moy de douces viandes. La viande douce,* dit-il, *c'est le corps & le sang de Iesus-Christ, que cét homme indigne prist.* Sainct Augustin [z] exaggerant la fureur des Donatistes, sur le sujet de Macarius & de Cecilian, *Que vous a fait Iesus-Christ qui supporta auec tant de patience son traitre, que mesme il luy bailla la premiere Eucharistie faicte par ses mains, & recommandée par sa parole, comme aux autres Apostres?* Theodoret [a] *Non seulement aux onze Apostres, mais encore au traistre Iudas il departit son precieux corps & sang.* Mais il n'est pas besoin de produire dauantage de temoignages: qu'on lise outre les lieux alleguez sainct Augustin au traitte 60. 62. sur sainct Iean, au liure 2. contre Petilian, chap. 21. S. Ambroise en l'Apologie de Dauid, tout sur la fin. S. Iean Chrysostome en l'Homel. de la trahison [b] de Iudas qui le plus elegamment de tous traitte ce sujet. Voicy vn fragment de ce riche discours. *Quand Iesus-Christ dist, Cettuy est mon sang qui sera espandu pour plusieurs en la remission des pechez, Iudas estoit present: comme s'il eust dit, Cettuy est le corps, ô Iudas, que tu as vendu trente deniers, Cettuy est le sang, duquel desja tu as passé contract auec les Pharisiens. O bonté de I. C. ô fureur de Iudas! Ce miserable auoit conuenu de trente deniers, pour le vendre, & I. C. luy offroit le mesme sang qu'il auoit vendu, afin de luy faire obtenir le pardon de son peché, si toutefois il n'eust point voulu continuer en son impieté: car Iudas fut present, & eut la communication de ce sacrifice.* Nos aduersaires pressent

vn passage de sainct Augustin [c] où il semble dire le contraire de ce que nous escriuons, asseurant que Iudas mangea *le pain du Seigneur*, & non *le pain qui est le Seigneur* qu'auoient mangé les Apostres. Couchós tout au long cette authorité, & nous verrons que ce fondement des heretiques est de glace. *Pour ceux que Iesus-Christ a choisis à la societé de la beatitude, Iudas n'est pas de ceux-là, luy qui mangeoit tellement de son pain, qu'il regimboit contre luy. Ceux-là* (s'entend les Apostres) *mangeoient le pain qui est le Seigneur., luy mangeoit le pain du Seigneur contre le Seigneur, eux à la vie, luy à la peine. Car qui mange indignement, dit l'Apostre, mange son iugement.*

c *Tract. 59. in Ioan.* Non est igitur traditor Iudas electus: scit enim quos ad societatem beatitudinis huius elegerit. Non est ex eis iste, qui panem illius sic edebat, vt super eum leuaret calcaneum. Illi manducabant panem Dominum, illi panem Domini contra Dominum: illi vitam, ille pœnam. Qui enim manducat indignè, ait Apostolus, iudiciũ sibi manducat, &c.

Que dit sainct Augustin en ce discours, que nous ne disions auec luy, sçauoir que Iudas a mangé le pain du Seigneur indignement? mais il met telle difference entre les autres Apostres & Iudas, qu'il dit des Apostres, qu'ils mangerent *le pain qui est le Seigneur*, c'est à dire le signe auec la chose, & Iudas seulement *le pain du Seigneur*, c'est à dire le signe de la chose. Tout beau! Ministres, cette glose passe le texte. Mais comme ces gens se coupent la gorge de leur propre couteau! Car si Iudas n'a pris que le signe desnué de la chose, le pain toutefois du Seigneur, Et que les Apostres outre cela ayent pris le pain qui est le Seigneur, s'ensuit que ce qu'ils prenoient, n'estoit pas l'image, le signe, ny la figure du Seigneur, mais le mesme Seigneur, & consequemment il est de cette sorte au Sacrement. Au demeurant cette difference *du pain qui est le Seigneur*, & *du pain du Seigneur*, se doit rapporter à ce que les Apostres ont puisé la vie dans la chair de Iesus-Christ, croyant à ses paroles, & demeurant en leur vocation; où c'est que Iudas trahissant sa foy, & coniurant contre son maistre, n'a peu prendre cette chair qu'à son iugement & à sa condamnation; Ceux-là ont eu Iesus-Christ leur Seigneur demeurant en eux par foy & par grace, outre la réelle communion de son pain, & de sa chair: mais Iudas n'a eu que le pain, que la chair du Seigneur, que le Sacrement sans le fruict. Ainsi le prenent tous les méchans qui se presentent irreueremment & indignement à la table. C'est pourquoy sainct Cyprian les apparie, à ce miserable Iudas, qui baisant son maistre le trahissoit. *Cependant*, [c] dit-il, *que les Apostres mangeoient les viandes preparées pour la feste, la memoire se faisoit de la Pasque. Iudas qui appartenoit à la vieille vie, le Diable ne s'estant encore emparé de son ame, n'estoit point alors sollicité de sortir. Mais depuis que cette ame perfide eut touché la viande sacrée, & que le pain sanctifié fut entré en cette bouche polluë, ce parricide courage ne pouuãt soustenir la force d'vn tel Sacremẽt, il fut souflé cõme la paille de l'aire. Les Sacremẽs à la verité, entãt qu'il depẽd d'eux, ne peuuent estre sans leur propre vertu, & la diuine majesté ne s'absẽte nullemẽt des mysteres, mais encore que ces sacremẽs se souffrent manier aux indignes, ceux-là pourtãt ne peuuent estre faits partipãs*

Nous auons donné la vraye solution de ce passage au liure des Nõs de l'Eucharistie au chapitre du Nom de Pain.

Tromperie du Ministre.

d *De cœna.* Quandiu cibi illi qui ad diem festum erant parati à conuescẽtibus Apostolis sumebantur, veteris Paschæ agebatur memoria: necdum Iudas ad veterem vitam pertinẽs, diabolo inuadẽte & occupante animum eius egredi cogebatur, sed vbi sacrum cibum mens perfida tetigit, & sceleratum os panis sanctificatus intrauit, parricidalis animus vim tanti sacramenti non sustinẽs, quasi palea de area exsufflatus est. Sacramenta quidem, quantum in se est, sine propria esse virtute non possunt, nec vllo modo diuina se absentat maiestas mysteriis, sed quamuis ab indignis se sumi vel contingi sacramenta permittant, non possunt tamen spiritus esse participes, quorum infidelitas vel indignitas tantæ sanctitudini contradicit. Ideoque aliis sunt hæc munera odor vitæ in vitam, aliis odor mortis in mortem.

encore tous les iours les méchans, complices de son impieté, & de son sacrilege; Secondement *Spirituellement* seulement, comme hors l'vsage du Sacrement les fideles, qui l'adorent & la desirent au sacrifice auec deuotion, la prennent tous les iours; Troisiesmement en l'vne & en l'autre sorte, *Spirituellement & Sacramentellement* tout ensemble, comme la prennent ceux qui enflammez de deuotion, & pleins d'vn sainct respect, s'approchent de la table, & reçoiuent auec la chair, le fruict de la vie qu'elle depart à ceux qui communient dignement. Ne manger que le Sacrement est vne chose premierement inutile, *Car la chair ne profite de rien*, mais dauantage cela nuist, car c'est manger à son iugement. Manger *Spirituellement* est merueilleusement vtile, puis que de cette sorte l'on s'vnist par grace auec son Dieu. Mais manger ensemble *Sacramentellement & Spirituellement* l'emporte, Personne ne pouuant ignorer que les causes ne soient plus dignes en leurs substances, qu'en leurs effets, plus fortes presentes, qu'imaginées ou conceuës de l'esprit. Partant quelque douceur qu'vne Ame trouue en la communion spirituelle, si ne doit-elle point mépriser la sacramentelle qui la fortifie, & la rend plus ferme en ses saints exercices. Tout cela laissé l'on doit regarder à ne s'y presenter iamais indignement. *Quand tu seras assis pour manger auec le Prince*, dit le Sage, [i] *considere diligemment les choses qui sont seruies deuant toy.* Combien à plus forte raison estans appellez à la table du Roy des Roys deuons-nous nous en approcher auec du respect, repensant à l'honneur qui nous est fait? Clytus grand familier d'Alexandre pour auoir abusé de la table perit miserablement. Quelle autre chose se peuuent promettre ceux qui abusent de la bonté du Fils de Dieu, prophanant en tant qu'ils peuuent, par leurs insolences les viandes saintes de la table? Les Peres de l'Eglise ont étrangement exaggeré l'horreur de ce crime. Sainct Hierosme [k] l'appelle *vn sacrilege abominable*, partant contraire à la Religion & à l'honneur que nous deuons au Fils de Dieu, & consequemment a plus grand peché que tous ceux qui sont faits contre les autres vertus morales, moindres sans doute que celle de la Religion. Sainct Chrysostome [l] le compare *auec le parricide execrable des Iuifs commis en la personne de Iesus-Christ à l'arbre de la Croix*, & derechef auec *l'infame trahison de Iudas qui vendit à son grand mal'heur le Fils de l'homme.* Cecy mesme a fait dire à quelques vns, & notamment à sainct Augustin, que ces méchans ne mangeoient point le corps de Iesus-Christ; non certes pour nier ce que nous venons de prouuer par leurs tesmoignages, mais pour autant qu'il est impossible en vn tel crime, en vn tel sacrilege de participer au fruict de la communion. Voicy les paroles de sainct Augustin, [m] *Ny les heretiques, ny les indignes ne doiuent estre creuz manger le corps de Iesus-Christ, puis que mesme il ne les faut pas conter entre les membres de Iesus-Christ. Car pour taire les autres choses, ils ne peuuent ensemble estre les membres de Iesus-Christ, & les membres de la*

i *Prouer.* 23. Quando sederis vt comedas cum principe, diligenter attẽde quæ sunt apposita antè faciem tuam.

k *Ep.* 21. *ad Eustochium.* Ebrietati sacrilegium copulãtes sunt, absit vt ego me à sanguine Domini abstineam.

l *Hom.* 45. *in Ioan. &* 61. *ad popul. Antioch.*

m *Lib.* 21. *de ciuit. Dei c.* 5. Nec hæretici, nec indigni dicendi sunt manducare corpus Christi, quoniã nec in membris computandi sunt Christi. Vt enim alia taceã, non possunt simul esse & mẽbra Christi & membra meretricis.

paillarde; Où les aueugles peuuent voir que sainct Augustin parle de manger le corps de Iesus-Christ spirituellement & auec fruict; ce qui ne peut estre qu'auec la preparation requise & necessaire en ce sujet, à raison dequoy les infidelles & les méchans en mangeant, ils sont creus ne manger point le corps de Iesus-Christ: A la façon que nous disons que nous d'auons point de Soleil, encore qu'il soit sur nos testes, quād nous n'en pouuons voir la lumiere, à raison des nuées qui nous la dérobent.

Ie ne puis employer vne plus belle piece pour l'enrichissement de la fin de ce discours, que ce passage de sainct Cyprian, [n] qui declare auec de rares conceptions tout ce qui se peut dire à ce propos. *Ceux,* dit-il, *qui ayant l'ame seiche & destituée de l'humeur de la deuotion participent seulement de bouche aux dons sacrez, Ils léchent bien la pierre, mais ils n'en succent pas ny le miel ny l'huyle, Car n'estant vegetez d'aucune douceur de la charité, ny animez d'aucune influence du sainct Esprit, ny ils ne se iugent eux mesmes, ny ne discernent les Sacremens, mais vsent irreueremment des dons sacrez comme de viandes communes, se presentant impudemment à la table du Seigneur, auec vne robbe souïllée, ausquels il eust esté meilleur d'auoir esté precipitez en la mer vne pierre au col, que de prendre auec vne conscience polluë le morceau de la main du Seigneur,* &c.

Reste donc que nous remarquions qu'autre chose est prendre le Sacrement, autre chose en recueillir le fruict. Les méchans prennent le Sacrement, & consequemment le corps de Iesus-Christ, puis que depuis la consecration faite, il n'en part point que les especes ne soient consommées, ou esteintes: Mais ils n'en recueillent pas le fruict, pour ce qu'il faut demeurer en Iesus-Christ par la foy & par les autres vertus, pour le manger de cette sorte, & faire qu'il demeure en nous, qui est cause que ce qu'ils prennent, encore que ce soit le corps du Fils de Dieu, leur tourne à ruine, & à damnation; à la mesme façon que le suc des fleurs aux Araignées se conuertist & se change en poison & venin. Mais parmy tout cela, pour renoüer nostre discours, le corps de Iesus-Christ n'en est nullement interessé, ny offensé, la gloire dont il est reuestu le mettant à l'abry de toutes sortes de passions.

L'antiquité [o] a creu que la nature par ie ne sçay quelle faueur particuliere & prodigieuse auoit departi vne vertu & force naturelle à certains peuples nommez Psilliens, au moyen de laquelle ils viuoient en toute seureté au milieu des serpens sans en receuoir aucun dommage, mais plustost faisoient mourir les serpens seulement à les sentir; à raison dequoy mesme voulant éprouuer la pudicité de leurs femmes, incontinent qu'elles estoient deliurées de leur fruict, ils presentoient l'enfant aux plus dangereux serpens qu'ils pouuoient trouuer, s'asseurant que s'ils estoient de leur race ils ne leur feroient aucun mal, mais les fuiroient. A meilleure raison pouuons nous dire que le Fils de Dieu

n *Cypr. serm. de Cœna Dom.* Qui verbo tenus corde sicci & mente aridi sacris intersunt, vel etiam participant donis, lambunt quidē petram, sed inde nec mel sugunt, nec oleū, qui nec aliqua charitatis dulcedine, nec spiritus Sancti pinguedine vegetantur, nec se iudicant, nec sacramenta diiudicant, sed sicut cibis communibus irreuerenter sacris vtuntur muneribus, & dominicæ mensæ in veste lutulenta se ingerunt impudenter, quibus melius erat mola asinaria collo alligata mergi in pelagus, quam illata conscientia de manu Domini buccellam accipere, &c.

o *Plin. l. 7. c. 2.*

a departy vne telle vertu à son corps glorieux, que ny les bestes, ny les méchans pires que les bestes, ne le peuuent nullement offenser: C'est pourquoy il n'a point eu de crainte de se donner au Sacrement en vne sorte qui l'expose à tous les deux, pour ce que cette façon est vtile à l'homme, dont le salut luy est plus cher que la prunelle de ses yeux.

HVICTIESME DISCOVRS, AVQVEL *est monstré, comme encore que les loix communes des corps ne souffrent pas qu'vn mesme corps se trouue en plusieurs lieux, que cela toutefois ne peut empescher que le corps de Iesus-Christ ne soit en plusieurs Autels, cela estant vn effet de la toute-puissance diuine: Et ensemble est declaré comme l'article de l'Ascension de Iesus-Christ au ciel n'est nullement contraire à la verité de la presence de son corps à l'Autel.*



CEVX qui ont curieusement recherché la nature des plantes & des arbres, ont remarqué qu'entre les Palmes se trouuant le masle & la femelle, la femelle n'est point capable de se charger de fruict, si elle n'est proche du Palmier, [a] dont l'odeur & l'aleine la rend feconde. Ce qui se trouue entre ces plantes, est cela mesme qui se rencontre au sujet de l'Eglise & de Iesus-Christ, de sorte que l'Eglise deuient entierement sterile & languissante, si son espoux s'éloigne tant soit peu d'elle. C'est pourquoy au Cantique des Cantiques, [b] comme elle void ce sien espoux desireux de faire quelque voyage loin d'elle, toute pleine d'impatience elle le conuie de retourner, *Retourne*, dit-elle, *mon bien aymé, sois semblable au Cheureul, & au faon des Cerfs.* Où l'on doit remarquer la comparaison prinse de la Biche & du Cheureul, qui de tous les animaux sont les plus vistes & les plus legers; comme si elle le coniuroit de ne point tarder en ce sien voyage, pource qu'elle languit en son absence.

Septiesme merueille, en la Circonstance du lieu.

a *Plin. lib. 13. c. 4. Arist.*

b *Cant. 2.*

Reuertere dilecte mi, similis esto Capreæ hinnuloque ceruorum.

Les Rabbins [c] des Iuifs disent, que ces paroles ne sont autre chose qu'vne priere de la Synagogue d'Israël, lors que pour ses pechez elle se vid abandonnée de Dieu, redoutant qu'il ne luy voulust pas continuer cette faueur, dont il l'auoit asseurée au Leuitique. [d] *Ie mettray mon tabernacle au milieu de vous, & mon ame ne vous reiettera point, ie chemineray au milieu de vous & seray vostre Dieu.* L'apprehension donc de ceste absence la trauaillant, elle fit à Dieu cette priere pour tesmoigner son desir, sçachant fort bien que tout son bien dependoit de la puissance de Dieu. Mais ce desir ne fut iamais si ardent en la Synagogue, comme en l'Eglise, qui est la vraye espouse de Iesus-Christ, qui pour rien du monde n'eust peu souffrir son absence, apres auoir esté si

c *Rabbi Salomon.*

d *Leuit. 26.*

cherement aymée de luy, la separation luy eust esté vne mort : & si la Palme reste sterile éloignée du Palmier, l'Eglise plus trauaillée cent fois de l'absence de son espoux, fust demeurée toute lāguissante & desolée. Voyez vous pas l'impatience de son desir, au mesme Cantique des Cantiques[e] qui est comme l'epithalame de ses nopces. *Qui te donnera à moy mon frere, succant les mammelles de ma mere ?* Nostre Seigneur donc, preuoyant quelle tristesse luy pourroit arriuer de son absence, l'a voulu asseurer d'vne perpetuelle presence, par ces paroles qui sont prises de sainct Matthieu. [f] *Voylà ie suis auec vous, iusques à la consommation du siecle.*

e *Cant.* 8. Quis det te mihi fratrem meũ sugentem vbera matris meæ ?

f *Matth.* 28. Ecce ego vobiscum sum vsque ad sæculi consummationem ?

A raison dequoy dit sainct Chrysostome! g O *combien disent maintenant! Ie voudrois voir sa forme & sa beauté, ses vestemens, & mesmes ses souliers. Mais tu le vois luy mesme, tu le touche, tu le mange.*

g *In caput Matth.* 26. *Homil.* 83. Πόσοι νῦν λέγουσι, ἐβουλόμην αὐτοῦ ἰδεῖν τ̀ μορφὴν, τὸ σχῆμα, τὰ ἱμάτια, τὰ ὑποδήματα· ἰδοὺ αὐτὸν ὁρᾷς, αὐτοῦ ἅπτῃ, αὐτὸν ἐσθίεις· καὶ σὺ μὲν ἱμάτια ἐπιθυμεῖς ἰδεῖν· αὐτὸς δὲ ἑαυτόν σοι δίδωσιν, οὐκ ἰδεῖν μόνον· ἀλλὰ καὶ ἅψασθαι καὶ φαγεῖν, καὶ λαβεῖν ἔνδον.

Cela s'est fait par l'institution de la saincte Eucharistie, qui fut au mesme temps, qu'il sembloit que la mort deust tirer le Sauueur du monde. De sorte qu'il y a apparence que lors l'ame de I.C. se vid comme agitée de deux passions, & de deux amours differentes, l'vne luy persuadoit de s'en aller, pource qu'il estoit expedient pour le salut du monde, *Il faut que ie m'en aille*, disoit-il aux Apostres. L'autre le retenoit pour satisfaire au desir de son espouse qui ne se pouuoit contenter de tout le bien qui luy pouuoit reuenir du depart de l'époux, sa presence luy estant plus chere que tout cela. Luy donc qui estoit la sagesse du pere a bien sçeu satisfaire à l'vne & à l'autre, il s'en est allé pour ce qu'il estoit expedient, il est demeuré pource qu'il estoit necessaire. *Ainsi est-il au Ciel & à l'Autel.* Mais entrant au discours de cette merueille, il me semble que ie mē voy en ce large fleuue, en cette vaste riuiere, où le Prophete Ezechiel [a] fut conduit par vn Ange du Ciel; Premierement le Prophete se trouua en l'eau iusques à la cheuille du pied, puis ayant passé iusques aux genoux, & de là iusques aux reins; mais en fin le torrēt se trouua si profond, & ses eaux si hautes, qu'il n'y auoit moyē de le passer autremēt qu'à nage. Faisons que ce fleuue soit le symbole de toutes les merueilles de l'Eucharistie, ie dis que c'est à l'endroit où nous nous rencontrons qu'il n'est point gayable, plus profond icy que nulle part ailleurs. Car qui peut s'imaginer, veu le cours des choses, qu'vn mesme corps en nombre, soit au Ciel, au throsne du Pere, enuironné de splendeur & de gloire, & à vne infinité d'Autels, reuestu des accidens du pain en tant de temples, en tant d'Eglises qu'il y a *depuis le Soleil leuant iusques au Soleil couchant, depuis le Septentrion iusques au Midy*, comme nous le croyons par l'Oracle de Malachie? Mais souuenons nous que l'Agneau, le simple, le fidelle nage heureusement en cette eau, & que l'elephant, le curieux, le temeraire se perd honteusement.

Matth. 26.

a *Ezechiel.* 1.

Malach. 1.

A la verité s'il falloit estimer les choses selon les regles de la nature, il est impossible qu'vn corps se trouue ailleurs, qu'au lieu qui l'enuironnant,

ronnant, le mesure, de sorte que toutes les parties de ce corps mesuré respondent reciproquement à toutes les parties du lieu chacune à la sienne; car cette localité, cette circonscription ne souffre pas qu'il puisse naturellement se placer ailleurs, si ce n'est, quittant & abandonnant ce premier lieu, comme l'enseignent d'vn commun accord tous les Philosophes, & moins encore qu'il soit nulle part sans estre mesuré de son espace. Mais quelle consideration naturelle sera capable de nous faire lier les mains à la toute-puissance de Dieu? Car c'est de celle-là qu'il est question pour verifier les paroles de Iesus-Christ, *Cecy est mon corps*. Limiterons nous donc l'infiny? donnerons nous donc des bornes à l'immense? Non certes, dira Du-Plessis, *mais la chose de soy n'est point faisable enueloppant de la contradiction*, & *Dieu n'est point dit tout puissant*, adjouste-il, *au regard des choses esquelles y a contradiction, pource qu'elles ne peuuent auoir raison de choses possibles: comme par exemple, il ne peut faire vne chose, & ce qui est contraire à la definition d'icelle, vn homme non raisonnable, vn triangle sans trois angles, ou trois lignes*. Cela iroit bien, si Du-Plessis nous pouuoit monstrer que le lieu fust de la definition du corps, comme les trois angles, les trois lignes de celle du triangle, & le raisonnable de celle de l'homme. Mais qui a iamais oüy dire que le lieu entrast en la definition du corps, ou que nous depoüillions le corps de Iesus Christ de sa quantité, comme faussement nous l'impose Du-Plessis? *Voilà les beaux argumens dont la vanité de l'homme combat le pouuoir de Dieu*. S'il disoit que le lieu ne peut estre sans corps, pour empescher le vuide que la nature a en horreur, on le luy pourroit pardonner encore qu'il soit faux, puis que le corps entre en la definition du lieu: Mais que le corps ayt vne pareille dependance du lieu, n'est-ce pas estre du tout ignorant en la Philosophie, de l'affermer?

Matth. 26. Mar. 14. Luc. 22.

Ineptie de Du-Plessis.

Le corps est le sujet des trois dimensions, ou bien la mesme longueur, largeur, & profondeur; C'est ce qui remplist sa definition, ce qui establist son essence: Tout le reste donc qui s'en peut dire est hors de son essence, & hors de la definition. En signe dequoy l'on ne peut douter que le Ciel Empirée, pauillon de Dieu, & domicile des heureux, selon toutes ses parties hautes & basses, ne soit vn vray corps Physique & naturel, accomply en son essence, assorty de toutes ses dimensions: & toutefois en quel lieu est-ce que Du-Plessis auec les siens logera la surface & les extremitez d'enhaut? Faudra-il pas qu'il luy trouue des espaces imaginaires pour le placer? Mais pour ne laisser aucun doute en ce sujet assez espineux de soy, expliquons en quel sens l'on peut demander, si vn corps peut occuper diuerses places & estre en plusieurs lieux: car c'est la baze sur laquelle nos aduersaires ont appuyé toutes leurs raisons contre le Sacrement. Car ils croyent qu'il n'est pas mesme au pouuoir de Dieu de le faire, & que

sa toute-puissance ne peut donner iusques-là, Et nous battans les heretiques de leurs armes, nous leur demandons vne escriture, par laquelle il apparoisse que toutes autres choses estant possibles à Dieu, cet effet soit dénié à la toute-puissance. Où est donc cette exception? qu'on la nous monstre en quelque liure Canonique. Certes il nous est aisé de prouuer & par l'Escriture, & par les Peres, que la maxime des Caluinistes est fausse. Cette question se peut donc traitter en deux façons : ou bien demandant absolument, Si vn mesme corps peut estre localement, pour vser de ce terme, & auec circonscription en plusieurs endroits: ou bien demandant, Si au moins vn corps n'estant qu'en vne place localement, peut à la façon des substances, sans s'estendre ou occuper espace, estre sacramentellement en plusieurs lieux.

Prenant la question aux premiers termes il y a de grands hommes qui n'accordent pas qu'vn mesme corps puisse estre en plusieurs lieux tout ensemble: mais de cela nous en traitterons cy apres. Mais en l'autre sens, qui est celuy qu'il nous suffiroit de debatre si nous voulions, il ne se trouue point iusques au siecle de l'infame Berengaire, digne sujet de la Rhetorique de Du-Plessis, qu'aucun ayt mis en doute ce que nous en croyons, comme ie veux monstrer maintenant par les témoignages de l'antiquité, qui a tousiours enseigné que Iesus-Christ par le moyen de l'Eucharistie est en diuers lieux. *Tout ainsi*, dit Gregoire de Nysse, [b] *que la diuinité remplist le monde, & toutefois n'est qu'vne : ainsi le corps de Iesus-Christ se consacre en innumerables lieux, & toutefois n'est qu'vn.* Sainct Chrysostome [c] parlant de nostre sacrifice, *Pource qu'il est offert en plusieurs lieux, sont ce plusieurs Iesus-Christ? nullement, mais vn mesme Iesus-Christ par tout, icy entier & là entier, vn mesme corps.* Le Commentaire attribué à sainct Ambroise sur l'Epistre aux Hebrieux dit tout le mesme : aussi est-il certain que l'vn a esté pris de l'autre, [d] *Pource qu'il est offert en plusieurs lieux*, dit ce commentaire, *sont ce à ce conte plusieurs Iesus-Christ? Rien moins, mais vn mesme Iesus-Christ par tout, estant icy entier, & là entier, vn mesme corps.*

b *Orat. de Paschate.* Sicut diuinitas replet mũdum, & tamen vna est: ita innumerabilibus locis consecratur, & tamen vnum corpus est.

c *in c. 9. ep. ad Hebr.* Ἐπειδὴ δὲ πολλαχοῦ προσφέρεται, πολλοὶ Χριστοί; οὐδαμῶς· ἀλλ' εἷς πανταχοῦ ὁ Χριστός, καὶ ἐνταῦθα πλήρης ὤν, καὶ ἐκεῖ πλήρης, ἓν σῶμα.

d Quoniã multis in locis offertur, in multitudine sũt Christi? Nequaquã, sed vnus vbique Christus: qui & hic est plenus, & illic plenus, vnũ corpus.

Bref, pour n'estre point importun en mes allegations, tous ceux qui ont interpreté l'Epistre aux Hebrieux, comme Theodoret, sainct Remy, Primaze, Theophylacte, Haymon, Oecumenius, ont enseigné clairement cette doctrine qui rauist en admiration l'eloquent sainct Iean Chrysostome, [d] *O miracle*, dit-il, *ô bonté de Dieu! celuy qui est assis là haut auec son Pere, au mesme instant est manié des mains de tout le monde.* Sainct Basile en sa Liturgie fait la mesme exclamation. Et le deuotieux S. Bernard au siecle de Berengaire, quoy qu'apres son decez, s'epand en vne sainte meditatiõ de ce mystere, & dit au Sauueur, *D'où vient, tres-doux Iesus, que nous vermisseaux rampans sur la face de la terre; nous, dis-je, qui sommes poussiere & cendre, t'auons presens entre nos mains, deuant nos yeux, toy qui és assis tout entier à la dextre du Pere?*

d *de Sacerdotio lib. 3.* Ὢ τοῦ θαύματος! ὢ τῆς τοῦ Θεοῦ φιλανθρωπίας! ὁ μετὰ τοῦ πατρὸς ἄνω καθήμενος, κατὰ τὴν ὥραν ἐκείνην ταῖς ἁπάντων κατέχεται χερσί.

Qui mesme en vn moment de temps, du Soleil leuant iusques au couchant, de l'Aquilon au Midy, te rends present à tous, vn en plusieurs, & le mesme en diuers lieux? Certes cela ne vient pas de nostre merite, mais de ta bonne volonté, & de la douceur de ton bon plaisir. Nous aymerons tousiours mieux croire ces grands hommes, qui sont au dessus de toute exception, que Caluin, que Beze, & que Du Plessis, qui ne peut fuir le iugement de Dieu, pour auoir si obstinément, & auec tant d'imposture combatu cette verité, de laquelle iamais ancien Pere n'a douté.

Or pour l'autre sens où nous prenions cette question, les opinions des Catholiques sont parties sur ce sujet. Sainct Thomas n'a point fait d'article exprés en sa somme, qui est l'elite de ses œuures, de cette matiere, mais ceux qui l'ont leu diligemment, recueillent assez qu'il a tenu [c] qu'vn corps ne peut estre en plusieurs lieux. Donnons cela à son siecle, auquel ce point n'auoit encore esté agité comme de nostre téps à raison des heresies. Certes si ce grand esprit capable de tout, eust pezé les raisons de ceux qui maintenant soustiennent le contraire, pour tousiours dauantage empescher les heretiques, & defendre plus aisément la verité, il en fust demeuré d'accord, luy que nous ne voyons nulle part contétieux, ny refractaire en ce qui est de la raison. Le docte Soto, l'vn de ses disciples, qui adore presque sa doctrine, cóme celle où reluist l'esprit de Dieu, le quitte icy, & suit l'autre opinió emporté par les meilleures raisons. C'est pourquoy apres luy nous ne ferons point de scrupule d'embrasser la plus commune opinion des Catholiques en ce siecle. Ie dis donc qu'il faut icy, comme par tout ailleurs, où il s'agist des mysteres de la foy, se ressouuenir de ceste docte & Chrestienne sentence de sainct Augustin, [f] *Autres sont les limites des choses humaines, autres les tesmoignages des pouuoirs de Dieu: Autres sont les choses qui se font naturellement, autres qui se font miraculeusement.* Naturellement cela ne peut estre, mais par miracle, ie n'en fais nullement de doute. Car premierement quelle plus grande difficulté à establir vn corps en diuers endroits, que mettre diuers corps en vn mesme lieu, puis que par tout les habitudes sont egalement externes, & hors de l'essence des choses? Car ny l'vnité du lieu n'appartient à l'essence d'vn corps, ny la multitude des lieux à celle de plusieurs corps.

c 3.p. en la q. 75. ar. 1. in fol. ad 3. q. 76. ar. 8. 4. cont. gent. c. 65. in 4. dist 44. q. 2. ar. 2. quæst. 3. ad 4.

f lib. de cur. pro mort. ag. c. 160. Alij itaque sunt humanarum limites rerum, alia diuinarum signa virtutum: alia sunt quæ naturaliter, alia quæ mirabiliter fiunt.

Quand l'on a bien repensé à cette raison, elle a plus de poids que l'on ne s'imagine. Mais n'est-ce pas vne plus grande merueille qu'vn mesme corps de I.C. soit ensemble au Ciel, & en l'Eucharistie, que de le voir & au Ciel, & en vn autre lieu localement? Car au Sacrement il est mis hors de sa maniere naturelle d'estre au lieu, & en cette autre place il la retiendroit, chose qui semble bien plus aisée. Et d'abondant qui empescheroit que I.C. s'il vouloit, ne monstrast de dessouz le Sacremét sa main, son visage, quand on l'adore? Alors sa main, son visage seroiét ils pas estendus en l'espace? n'y seroit-il pas localement puis qu'il

se feroit voir? Et puis que dira on à l'Escriture qui proteste si clairement que Iesus-Christ s'est monstré en terre depuis qu'il est monté au Ciel, comme à sainct Paul, aux Actes: ce qui a esté si bien prouué que nous n'auons que faire de nous y arrester?

De dire qu'il ayt quitté le Ciel pour vn peu de temps, afin de faire quelque fruict notable en terre, comme la conuersion de sainct Paul, premierement les Caluinistes ne le confesseront iamais, & puis l'on opposera à toute sorte de personnes l'Escriture qui dit en termes exprés de Iesus-Christ, [g] *Le Seigneur a dit à mon Seigneur, prens place, & te viens seoir à ma dextre, tant que i'aye mis tes ennemis l'escabelle de tes pieds*, c'est à dire iusques à la fin, comme l'explique l'Apostre en la premiere aux Corinthiens, [h] *Quand il aura baillé le Royaume à Dieu le Pere, quand il aura aboly toute principauté, toute puissance & vertu, &c.*

g *Psal.* 109. Dixit Dominus Domino meo: sede à dextris meis. Donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum.

h 1. *Cor.* 15. Cùm tradiderit regnum Deo patri, cùm euacuauerit omnẽ principatum & potestatem & virtutem.

A raison dequoy sainct Pierre parlant de Iesus-Christ aux Actes dit, [i] *Il faut que le Ciel le reçoiue iusques au temps de la restauration de toutes choses*. Cela donc estant, qui ne voit que Iesus-Christ paroissant en terre auec son corps qu'il fait voir à sainct Paul, pour le rendre tesmoin oculaire de sa Resurrection, il est necessaire de dire, se tenant à l'Escriture, qu'vn corps peut estre miraculeusement en diuers lieux, mesmes localement. Ainsi est renduë inutile toute la philosophie de nos Caluinistes: Car ce qu'ils alleguent au contraire des proprietez de la quantité, nous y satisferons au dixiesme discours, traittant de l'assiette du corps de Iesus-Christ à l'Autel, matiere qui retombe auec celle-cy. Pour l'argument qui leur est ordinaire, & qui est pris du temps, il faut le leur respondre, afin que leur ayant arraché toutes armes des mains, ils soient contraints de se rendre à la verité. Vn mesme corps ne peut estre ensemble en diuers temps, comme au passé: & au present: il ne peut donc aussi estre en diuers lieux, veu que le temps est aussi bien hors de l'essence du corps, comme le lieu. Tilenus s'est pleu en cét argument, & s'en est voulu seruir pour empescher vn heureux coup du ciel qui s'est fait de n'agueres, par la conuersion de ce genereux & braue Seigneur, qui se departant de l'opinion où la nourriture l'auoit engagé, a fait profession de la Foy de l'Eglise, auec vn contentement singulier de tous les gens de bien, & souuerainement de l'inuincible Monarque des François, qui y a contribué tout ce que l'on pouuoit requerir de sa pieté qui est extreme.

i *Act.* 3. Quem oportet quidem cœlum recipere vsque in tempora restitutionis omnium.

Argument pris de Scotus.

Monsieur le Comte de Laual heureusement reduit à l'Eglise.

Mais est-il possible que ce grand Philosophe, que l'on a veu si souuent hanter les disputes des Catholiques, ne se soit point apperçeu que c'est vn pur Sophisme digne de ceux qui l'entreprẽnent cõtre la verité, comme Vuiclef qui l'employoit au mesme sujet? Car qu'vn corps ensemble ne puisse estre en diuers temps, d'où vient cela? N'est-ce point de la nature du temps qui roule tousiours, & qui, pour le dire ainsi, est en vn flus perpetuel, sans que iamais vous ayez rien de luy que l'instant ou le present: où c'est qu'au contraire le lieu est vne chose

permanente & stable, qui ne passe pas de cette sorte? Ce n'est donc pas mesme chose, & partant la consequence ne vaut rien. Mais iusques à quand, ô Dieu, trauaillera-on la Foy des argumens de la nature? La seruante fera elle tousiours la loy à la maistresse, Agar à Sara? I'employerois volontiers icy les paroles de Salomon: [i] *La terre se trouble pour trois choses, & ne peut endurer la quatriesme, pour le seruiteur quand il regne, pour le fol quand il est saoulé de viande, pour la femme haineuse quand elle est prinse en mariage, & pour la seruante qui herite ou prend la place de sa maistresse.* Ce dernier est le plus insupportable de tous. Qui souffrira donc en la maison de Dieu, que la raison naturelle qui n'est que la seruante, mette le pied sur la gorge à la foy, triomphe d'elle auec ses discours, auec ses argumens?

De tempore nō habemus nisi nunc.

i *Prou.* 30. Per tria mouetur terra, & quartum quod non potest sustinere. Per seruū cùm regnauerit, per stultum cùm saturatus fuerit cibo, & per odiosam mulierem cùm in matrimonio fuerit assumpta, & per ancillam cùm fuerit hæres dominæ suę.

Mais il n'est plus question des raisons naturelles, repliqueront les Caluinistes, il y va d'vn article de la foy que nous disons estre destruit, si vne fois l'on accorde que son corps soit icy bas auec nous: car nous protestons au symbole de la Foy, que Iesus-Christ *est monté au ciel, d'où il viendra iuger les viuants & les morts*: & cét argument est confirmé par vn passage de l'Escriture saincte, où Iesus-Christ luy mesme dit, [k] *Vous aurez tousiours les pauures auecques vous, mais vous ne m'aurez pas tousiours.* Deuant que d'y respondre, comme ont fait vne infinité de fois deuant nous ceux qui ont escrit du Sacrement, il faut arracher aux ignorans & aux malicieux vne meschante opinion qu'ils ont de nous sur ce sujet, & que Caluin mesme [l] a osé nous imposer. Car il ne faut point les auoir veus, pour ne leur auoir pas oüy dire, qu'ils croyent de nous que nous pensons que Iesus-Christ quitte la dextre de son pere pour descendre à nos Autels par vn mouuement local, c'est à dire par changement de lieu. Mais qui ne void que cela est vne pure imposture, & que c'est ou bien pour ignorer nos mysteres, ou bien pour les vouloir calomnier que l'on nous objecte ces choses? Non, ô Caluinistes, nous ne croyons pas que Iesus-Christ sorte du throsne de gloire, où il est assis au ciel aupres de son Pere, pour venir à nos Autels, mais nous croyons que sans partir de là il s'y rend present par le miraculeux changement qui se fait au pain & au vin: & est de necessité que les Caluinistes le croyent de cette sorte, s'entend pour le premier, s'ils se veulent tenir aux maximes de leur Oracle, qui voulant faire croire qu'il n'assuiettist point ny ne restreint point ce mystere au cours ordinaire des choses, dit qu'en son opinion il y a vne infinite de miracles à conceuoir. Car, dit-il, *il n'y a rien plus incroyable que de dire que les choses distantes l'vne de l'autre, aussi loin que le ciel de la terre, non seulement soient conioinctes, mais vnies, tellement que nos ames reçoiuent nourriture de la chair de Iesus-Christ, sans qu'elle bouge du ciel.* Quoy donc? La chair de Iesus-Christ sans bouger du ciel s'vnist à nous, non pas seulement pource que nos ames s'esleuent à luy au ciel, mais pource qu'en terre nous receuons aussi bien son corps & son sang en la

k *Matth.* 26. Pauperes semper vobiscum habebitis, me autem non semper habebitis.

l p.13.c.17.4.*Inst.*

Fausse opinion des Caluinistes.

Caluin.

Cene, comme nous prenons le pain & le vin. Voicy les paroles de Caluin. m *Nos ames ne sont pas moins repeuës de la chair & du sang de Iesus-Christ, que le pain & le vin entretiennent la vie des corps, car autrement la similitude du signe ne conuiendroit point, si nos ames ne trouuoient en Iesus-Christ dequoy se rassasier: ce qui ne se peut faire, sinon que Iesus-Christ s'vnisse vrayement à nous, & nous repaisse de la nourriture de son corps & de son sang. Que s'il semble incroyable que la chair de Iesus-Christ estant esloignée de nous par si longue distance, paruienne iusques à nous, (non que nous montions à elle) pour nous estre viande, pensons de combien la vertu secrette du sainct Esprit surmonte en sa hautesse tous nos sens, & quelle folie ce seroit de vouloir comprendre en nos sens l'infinité d'icelle. Partant que la foy reçoiue ce que nostre entendement ne peut conceuoir, c'est que l'esprit vnist vrayement les choses qui sont separées des lieux.* Qui ne croiroit que ce seroit vn grand Catholique qui parle de cette sorte? Mais Caluin fait le Charlatan, & le Vendeur de fumée; car apres maintes belles paroles desquelles il plastre son dire, pour faire croire que Iesus-Christ est vrayement, voire substantiellement (car il vse de ce mot) en sa Cene; en fin quand il leue le masque à son opinion, vous ne voyez plus que du pain, vous n'auez que du vent, & luy mesme est si perplex que vous le voyez tantost rauy en estonnement de la grandeur de ce mystere, tantost sans sentiment de merueille, ne recognoissant que les ombres de ce qu'il auoit auparauant si haut loüé.

m *liu. 4. c. 17. Sect. 20.*

Toutes ces paroles sont de Caluin.

Caluin amuse le monde.

Il me souuient de cét insensé Pigmalion que l'on void dans les fables des Poëtes idolatrer son ouurage, & le taster pour le recognoistre, ne pouuant se resoudre si c'est vn corps viuant ou seulement de l'yuoire. Car de mesme s'estant forgé cét idole, ainsi puis-je appeller son opinion de la Cene, puis qu'il dit qu'elle luy est particuliere, & que Beze dit, que depuis Iesus-Christ, personne n'a si bien entendu ce mystere que son maistre, il retaste son ouurage: il en voudroit bien croire quelque chose de grand, mais il ne peut, ains en reuient-là, *que le corps & le sang de Iesus-Christ sont autant éloignez des symboles du pain & du vin, comme le ciel de la terre.* Où est donc, ô Caluin, *cette vertu de l'esprit qui vnist les choses qui sont separées des lieux? Où est cette vnion substantielle de luy auec nous? Où ces miracles, ces choses incomparables?* Car l'exemple du Soleil, qui demeurant au ciel nous enuoye son rayon en terre, n'est rien que pour l'effet de la cause, & non pour sa substance comme le monde void: Ainsi c'est pour establir l'vnion de Iesus-Christ auec nous par les effets de sa grace, & non par la participation de la substance de sa chair & de son sang, puis que l'on sçait bien que le rayon du Soleil ne iette pas icy bas, & ne nous apporte pas la substance de cét Astre, mais seulement les effets de sa vertu. Et que sera-ce donc cela, sinon destruire ce que Caluin dit ailleurs. n *Que ce n'est point par imagination ou pensée que nous les receuons* (le corps & le sang de Iesus-Christ) *mais que la substance*

Sæpè manus operi tentantes admouet, an sit Corpus, an illud Ebur, nec adhuc Ebur esse fatetur.

Derniere opinion de Caluin.

n *Sect. 19.*

nous est vrayement donnée. Auec quels nœuds donc estreindrons nous les liens de ce Prothée, pour l'arrester, luy qui change ainsi à tous coups de face & de visage? Laissons le-là pour reprendre nos premieres erres, & répondre aux deux passages qui nous estoient opposez, du Symbole de nostre foy, & de l'Euangeliste sainct Matthieu. Iesus-Christ, disoit la premiere obiection, *est monté au ciel, d'où il viendra iuger les vifs & les morts:* Et qui en doute? Si quelqu'vn en doute, qu'il soit anatheme. Mais s'il est desia au Sacrement, qu'a il que faire de venir du ciel? Ne voyez vous pas, ô Caluinistes, que cette demande est inepte? Car il n'est pas au Sacrement en forme de Iuge, visible & apparente, pour traitter auec maiesté la cause des criminels, & recompenser vn chacun selon ses œuures, il y est sous les voiles du Sacrement, pour estre communié des croyans: il viendra donc, non du Sacrement où il est inuisible, mais du ciel où il est visible, pour exercer cette action iudiciaire sensiblement & visiblement aux yeux de tout le monde, voire mesme de ceux qui l'ont crucifié: & cela n'empesche point qu'il ne repose, & ne nous soit donné en l'Eucharistie souz les symboles du pain & du vin. Mais Iesus-Christ dit expressément, [o] *Vous ne m'aurez pas tousiours.* Selon quelle presence parle-il donc? Pour l'explication de ce passage, & d'vne infinité d'autres, tant de l'Escriture que des Peres, il faut remarquer, que Iesus-Christ peut estre auec nous en deux façons & manieres differentes, l'vne est visible & apparente, au moyen de laquelle il conuerse familierement auec le monde, comme il a fait en son premier aduenement, beuuant, mangeant, parlant, & traittant auec les personnes: cette façon n'a peu tousiours durer, Dieu en disposant autrement pour le salut des hommes, qui se fussent trop attachez à cette presence visible & charnelle. L'autre est inuisible, & toutesfois veritable; au moyen de laquelle, s'accommodant à nostre capacité, il se donne souz les symboles du pain & du vin, pour estre la nourriture de nos ames: & celle-là continuera iusques à la fin du siecle au Sacrement. Selon la premiere Iesus-Christ a souuent dit, *Ie laisse le monde, & m'en vais à mon Pere, Il est expedient que ie m'en aille.* Et en ce mesme sens l'Apostre a dit, [p] *Si nous auons cogneu Iesus-Christ selon la chair, toutesfois maintenant nous ne le cognoissons plus,* c'est à dire, nous ne le cognoissons plus selon la chair mortelle & passible, telle qu'il l'auoit deuant la Resurrection, comme doctement l'interprete Sainct Augustin; [q] mais en vne autre maniere qui l'exempte des miseres de la premiere condition: Et selon cette mesme consideration il dist aux Apostres, *Vous aurez bien tousiours les pauures auec vous, mais vous ne m'aurez pas tousiours:* c'est à dire selon la presence visible, pour receuoir de vous ces offices de charité que me rend cette femme. Car il estoit question du fait de la Magdeleine, qui auoit espandu son Onguent sur nostre Seigneur, dequoy Iudas murmurant, & à son exemple les au-

Response aux premieres obiections.

o Me autem nõ semper habebitis.

p 2. Cor. 5. Et si cognouimus secundum carnem Christum: sed nunc iam non nouimus.

q *Tract. 9. in Ioan.*

tres, le Sauueur prend la parole, & leur dit, pour fermer la bouche à leur medisance:* *Pourquoy estes vous ainsi fascheux à cette femme? Car elle a fait vne bonne œuure enuers moy. Vous aurez aussi tousiours les pauures auec vous, mais vous ne m'aurez pas tousiours*: à sçauoir pour luy verser des odeurs, pour épandre sur luy du parfum, & pour luy rendre tous ces offices d'humanité & de charité. Ce que sainct Marc explique si clairement deuoir estre pris de cette sorte, que nos aduersaires n'ont plus moyen de debattre ce passage.

Reprenant donc les mesmes paroles de sainct Matthieu, il dit, *Vous aurez tousiours les pauures auec vous*, & quand vous voudrez, vous leur pouuez bien faire, mais vous ne m'aurez point tousiours, sçauoir pour me bien faire. Or nous ne disons pas que l'on puisse ny verser des odeurs, ny bien faire à Iesus-Christ au Sacrement, comme l'on fait aux pauures: car si mesmes on luy rend là quelques deuoirs, ce sont témoignages de nostre deuotion, non des soulagemens de ses necessitez. il y est donc par vne presence inuisible & voilée, telle qu'il est requis en vn Sacrement, & pour ce sujet, & en ce sens il est dit n'estre pas auec nous, c'est à dire *visiblement*. Et certes les anciens ont traitté ce passage de cette sorte, sans y trouuer autre difficulté. Chrysostome[r] oppose à ce passage vn autre du mesme sainct Matthieu, où Iesus-Christ dit, *Ie suis auec vous iusqu'à la consommation du siecle*. Et en fin interpretant tous les deux passages, l'humanité decide & appointe le different par la presence & absence charnelle & visible, voulant dire que Iesus-Christ a emporté sa chair visible dans le Ciel, à fin d'apparoistre deuāt la face du Pere, [s] pour plaider nostre cause, & nous l'a laissée inuisible au Sacrement. Le voicy de luy-mesme. [t] *Helie*, dit-il, *laissa son manteau à son disciple, Et le fils de Dieu montant au Ciel nous laisse sa chair: Mais Helie le feist s'estant depoüillé, & Iesus-Christ la nous laisse, & si l'emporte encore en montant*. L'emporte visible, la nous laisse inuisible. Et qu'il faille necessairement auoir recours à cette distinction, sainct Augustin[v] le prouue par les paroles de Iesus-Christ apres sa Resurrection addressées aux Apostres, *Ie vous disois ces choses quand i'estois auec vous*. En ayant vsé en l'explication de ce texte, [x] *Mes petits enfans encore vn peu de temps ie suis auec vous*, il ajouste pour la defense de ce qu'il en auoit fait, *Afin que personne ne pense que ce sens soit éloigné de la verité, selon lequel nous tenons que Iesus-Christ disant à ses disciples, Encore vn peu de temps ie suis auec vous, a signifié la presence de sa chair mortelle, selon laquelle il a esté auec eux iusques à sa passion qu'on prenne garde à ce qu'il leur dit en vn autre lieu apres sa Resurrection, Ie vous disois ces choses comme i'estois auec vous, Comme s'il n'eust pas esté en leur compagnie, eux le voyant, le touchant, & parlant auec luy? Qu'est-ce donc à*

[a] *Matth. 26.*

Explication fort claire du premier passage.

[r] *Hom. 60 ad pop. Antioch. Matth. 28.*

Ego vobiscum sum vsque ad consummationem seculi.

[s] *Heb. 7.*

[t] *Ad populum Antioch. hom. 2.*

ὁ μὲν γὰρ Ἠλίας μηλωτὴν ἀφῆκε τῷ μαθητῇ· ὁ δὲ υἱὸς τοῦ Θεοῦ ἀναβαίνων τὴν σάρκα ἡμῖν κατέλιπε τὴν ἑαυτοῦ. ἀλλ' ὁ μὲν Ἠλίας ἀποδυθεὶς, ὁ δὲ Χριστὸς καὶ ἡμῖν κατέλιπε, καὶ ἔχων αὐτὴν ἀνῆλθε.

[v] *Tract. 64. in Ioan.*

[x] *Ioan. 17.*

Filioli adhuc modicum vobiscum sum. Ne cui autem videatur abhorrere iste sensus à vero, quo dicimus Dominum mortalis carnis communionem in qua cum discipulis vsque ad passionē fuit, significare potuisse, dicendo, Adhuc modicū vobiscum sum, apud aliū quoque Euangelistam.

Luc. 24.

Post resurrectionem verba eius attendat, vbi ait, Hæc locutus sum vobis cùm adhuc essem vobiscū. Quasi tunc non erat cum ipsis simul assistentibus, videntibus, tangentibus, colloquentibus. Quid est ergo, cùm adhuc essem vobiscū, nisi cum adhuc essem in carne mortali, in qua estis & vos? Tunc enim quidem in eadem carne resuscitatus erat, sed cum illis in eadem mortalitate iam non erat. Quapropter sicuti ibi iam immortalitate carnis indutus veraciter ait, cùm adhuc essem vobiscum: vbi nihil aliud intelligere possumus, nisi cùm adhuc essem in carnis mortalitate vobiscum: ita & hic non absurdè dixisse intelligitur, adhuc modicum vobiscum sum.

dire,

dire, Quand i'estois auec vous, sinon, quãd i'estois en chair mortelle comme vous y estes encore? Car sans doute alors il estoit ressuscité en la mesme chair, mais il n'estoit plus en la mesme mortalité. Et partant cõme là desia reuestu de l'immortalité de la chair, il dit vrayement, Quand i'estois auec vous: où nous ne pouuõs entẽdre autre chose; sinõ, quãd i'estois en la chair mortelle auec vous; Ainsi en ce lieu nous n'entendõs pas mal qu'il a dit, Encore vn peu de tẽps ie suis auec vous.

Que nos aduersaires iugent icy, si ce n'est pas cela mesme que nous disons, & consequemment si nous ne sommes pas fondez en exemple, en cette distinction. Elle sert encore à expliquer vne infinité de temoignages des anciens, nommément de S. Augustin. Nous en amenerons vn pour tous, que les Caluinistes ont tousiours en la bouche. *Vous ne deuez pas manger*, (c'est Iesus-Christ que S. [z] Augustin fait parler aux Apostres du Sacrement) *ce corps que vous voyez, ne boire le sang qu'espancheront ceux qui me crucifieront, Ie vous ay recommandé vn Sacrement, &c.* Non certes ce corps comme ils le voyoient mortel, passible, sujet à nos souffrances & à nos disettes. Car bien qu'il eust encore ces conditions en soy lors de la premiere Cene, si est ce que Iesus-Christ le leur donna au Sacrement d'vne façon impassible & immortelle, sans qu'ils le peussent entamer auec les dents, mais seulement briser l'espece souz laquelle il estoit contenu.

z In Psal. 98. Non hoc corpus quod videtis manducaturi estis, & bibituri illum sanguinẽ, quem fusuri sũt, qui me crucifigent. Sacramẽtum aliquod vobis commendaui.

Mais de quel front osent les Caluinistes employer ce passage de S. Augustin, veu que nous y trouuons ces paroles si expresses contre eux, [a] *Que personne ne mange la chair de I. Christ, qui ne l'ait premieremẽt adorée*, témoignage qu'elle y est presente, quoy qu'inuisiblement. Nous en parlerons ailleurs. Concluons & disons que I. Christ montant au Ciel nous a soustrait sa presence visible, selon laquelle il a conuersé auec le monde; mais ne nous a pas rauy l'inuisible d'où naissent nos consolations, nous donnant sa chair & son sang precieux en l'Eucharistie. Au demeurant ceux qui opposent l'article de l'Ascension à la verité de sa presence à l'Autel, ne sçauent ce qu'ils disent, ne ce qu'ils font. Iamais vne verité ne cõbat l'autre. Et qui plus est, l'on ne peut employer merueille de toute l'escriture, qui éclaircisse dauãtage celle de l'Eucharistie, que le mystere de l'Ascension. Et cecy se peut recueillir des paroles que dist le Sauueur en S. Iean sur le scandale qu'auoient pris les Capharnaïtes, & ses disciples mesmes des promesses qu'il auoit faites de donner sa chair à mãger, & son sang à boire. [b] *Iesus sçachãt en soy mesme*, dit le texte, *que ses disciples murmuroient de cela, il leur dist, Si vous voyez donc le Fils de l'homme monter où il estoit premieremẽt?* comme s'il disoit, Vous vous effrayez de mes paroles, vous vous offensez de ce que ie vous promets ma chair: Et que sera-ce donc quand vous verrez monter au Ciel ce corps que vous deuez manger tout entier & sans estre mutilé? Alors vous cognoistrez, qu'au Sacrement il n'y a rien de charnel, comme vous estimez, & que ce corps que ie donne est hors de l'imperfection des autres corps. Mon Ascension triomphante vous monstrera donc qu'il en faut auoir vne plus haute opinion, & vn sentiment plus éleué que des autres corps des hommes, estant remply d'v-

a Nemo autem illam carnem manducet, nisi prius adorauerit.

b Iean. 6. Sciens autẽ Iesus apud semetipsũ, quia murmurabant de hoc discipuli eius, dixit eis: Hoc vos scandalizat? Si ergo videritis filium hominis ascendentẽ vbi erat prius?

ne vertu diuine qui l'éleuera par deſſus les Cieux.

Mais il n'eſt pas poſſible d'expliquer plus clairement & élegamment ce paſſage que par les paroles de ſainct Cyrille. [c] *Pluſieurs*, dit-il, *de ceux qui ſuiuoient Ieſus-Chriſt ne pouuant accorder ſes paroles auec l'experience, ſe troubloient. Car ayant oüy, Si vous ne mangeZ la chair du fils de l'homme, & ſi vous ne beuueZ ſon ſang, vous n'aureZ point la vie en vous, ils croyoient que Ieſus-Chriſt les appellaſt aux façons des beſtes ſauuages, & les inuitaſt à manger de la chair cruë, & boire du ſang, ce qui eſt meſme choſe horrible à oüyr, car ils n'auoient pas encore appris la forme & la belle diſpenſatiõ de ce myſtere. Dauantage ils penſoient en eux meſmes, Comment eſt ce que la chair de cét homme nous donnera la vie eternelle, & comment eſt-ce qu'elle nous pourra faire participans de l'immortalité? Ce qu'entendant celuy, aux yeux duquel toutes choſes ſont nuës & découuertes, il les induit à la foy par vne autre merueille, En vain, leur dit-il, vous vous troubleZ à cauſe de mes paroles, que ſi vous ne voulez point croire que mon corps donne la vie, que ferez vous quand vous me verrez voler au Ciel? Car non ſeulement ie vous donne parole que ie monteray au Ciel, de peur que vous ne me demandiez encore, Comment cela ſe peut faire, Mais ie vous dis dauantage que vous le verrez de vos yeux. Que direz vous donc en voyant cela? Ne ſera-ce pas là vne grande demonſtration de voſtre folie? Car ſi vous penſez que ma chair ne vous peut apporter la vie, comme eſt ce qu'à la façon d'vn oyſeau, elle ſe guindera au Ciel? Comment volera-elle par les airs? Car cela eſt ſemblablement impoßible au genre humain. Que ſi outre le cours de la nature ma chair montera au Ciel, qui empeſche que de meſme outre les loix de la nature elle ne viuifie? Car celuy qui a rendu ce corps terreſtre, celeſte, außi la fait viuifiant, encore que de ſa nature il fuſt corruptible.*

Tant s'en faut donc que cét article de l'Aſcenſion détruiſe la verité de la preſence de Ieſus-Chriſt à l'Autel, qu'au contraire il en fortifie la creance, en tant que ſi l'on trouue de la merueille en l'vn, il n'y en a pas moins en l'autre. Car pour preſſer dauantage cette raiſon qui eſt celle de Ieſus-Chriſt, qui a-il de plus admirable en noſtre Sacrement qu'en l'Aſcenſion de Ieſus-Chriſt? Comment ſe peut-il faire, demeurant és termes de la nature, qu'vn corps de telle grandeur dépoüillant le poids de ſa premiere condition s'éleue premierement dans l'air, ſans l'aide d'aucun, de là paſſe au trauers de toutes les ſpheres celeſtes, ſolides *comme ſi elles eſtoient fonduës d'airain*, pour en fin arriuer au throſne du Pere par deſſus les Cieux des Cieux? Leur nature peut-elle ſouffrir ces effets d'vn autre corps? Ne reſiſte elle point à la penetration des diméſions? ou parauenture les Cieux qui ne ſont point capables d'ouuerture ployét-ils ſouz l'effort de ce corps glorieux? Quoy que l'õ puiſſe s'ima-

c S. *Cyrill. in Ioan. c. 22.* Ex imperitia multi qui Chriſtum ſequebantur, verba ipſius non capientes perturbabãtur. Nam quum audiſſent: Amen amen dico vobis, niſi comederitis carnem filij hominis, & biberitis eius ſanguinem, non habebitis vitam in vobis: ad immanes ferarum mores vocari ſe à Chriſto arbitrabantur, incitariq; vt vellent crudas hominis carnes manducare, & ſanguinẽ bibere: quæ vel auditu horribilia ſunt. Nondũ myſterij huius formam & diſpenſationẽ pulcherrimam cognouerãt. Illud etiam ad alios cogitabãt quomodo caro huius hominis æternã nobis vitam largietur? aut quomodo ad immortalitatẽ abducere poterit? Quæ cùm intelligeretis, cuius oculis omnia nuda ſunt, atque aperta, alia eos re mirabili ad fidẽ impellit. Fruſtra, inquit, ô vos propter verba mea conturbamini. Quod ſi credere nõ vultis vitam vobis à meo corpore dari, quid facietis, quando in cœlum volare me conſpicietis? Non enim aſcenſurum me ſ[illegible]m modo in cœlũ profiteor, ne rurſus quomodo id fieri poſſit, quæratis: ſed oculis etiam ita fieri veſtris cernetis. Quid igitur hoc videntes, dicetis? An non erit hoc magnum dementiæ veſtrę argumentum? ſi enim putatis carnem meam vitam vobis afferre non poſſe, quomodo tanquam volucris in cœlum aſcendet? quomodo per aëra volabit? Hoc enim ſimiliter generi humano impoſſibile eſt. Quod ſi præter naturam caro mea in cœlum conſcendet, quid prohibet, ne ſimiliter præter naturam viuificet? Nam qui terreſtre hoc corpus cœleſte confecit, is etiam viuificum reddidit, quamuis natura ſua corruptibile fuerit.

giner des mysteres de nostre Religion, celuy-là est vn des plus admirables. Comme donc nous n'auons qu'opposer en ce sujet aux loix de la nature, que la puissance diuine, qui contre le commun cours des choses a fait toutes ces merueilles en l'Ascension : Aussi deuons nous auoir recours à la mesme puissance, quand il faut iustifier les mysteres de l'Eucharistie. C'est ce que nous apprenons des paroles de I. C.

Mais d'ailleurs il me semble que le Fils de Dieu preuoyoit les futures heresies, qui deuoient en ces derniers siecles trauailler le repos de son Eglise au sujet de l'Eucharistie, afin que l'on ne s'étonnast point si en suitte cette verité estoit combatuë, *Si moy present l'on me dispute la verité de mes paroles*, vouloit dire le Sauueur, si l'on me conteste que ie n'en puis garentir l'effet, encore que ie sois present pour en respondre, *que sera-ce donc quād ie me seray retiré au Ciel aupres de mō Pere?* Ah! qu'il y aura bien d'autres troubles, d'autres tumultes, & d'autres scandales des hommes charnels! C'est ce que nous voyōs en ce miserable siecle, auquel l'on bande la nature contre le Createur, pour rauir à Dieu la souueraine disposition de toutes choses. Quelles larmes de sang deuons nous verser sur vne impieté si extreme? Car nous pouuons dire que nostre siecle seul s'est voulu presque vniuersellement soüiller de ce sacrilege abominable. En celuy de Berengaire ce n'estoit qu'vne poignée de gens, ce n'estoient que des particuliers qui combattoient le Sacrement, ils furent bien tost esteints : leurs cendres couuerent les Vaudois, les Albigeois, mais ce n'estoit que la lye des plus mechans du monde, qui se veit bien tost accablée sous ses ruines.

Seconde consideration sur les paroles de I. Christ.

Siecle de Berengaire.

Mais de la memoire de nos Peres, & de la nostre l'on a veu, l'on voit encore les Prouinces entieres, & les Royaumes, conspirer en cét ingrat sacrilege, Comme si nous voulions dire à Dieu auec les méchans, [d] *Retire toy de nous, car nous ne voulons point la science de tes voyes, qui est le tout puissant, que nous le seruions, quel profit nous reuiendra il si nous lē supplions?* Quoy? le Fils de Dieu s'offre à nous, & nous le rebutons? il se presente & nous le chassons? *Le mechant*, dit Dauid, *n'a point voulu de la benediction, & elle s'éloignera de luy*: Reprenons nostre discours, que la iuste douleur de voir des mysteres si saints indignement prophanez nous a fait interrompre.

[d] Iob. 21. Recede à nobis: & scientiam viarum tuarū nolumus. Quis est omnipotens, vt seruiamus ei? Et quid nobis prodest si orauerimus illum.

Quand donc les heretiques nous opposent l'Ascension de Christ, pour destruire cette verité, souuenons nous que ç'a tousiours esté l'artifice de Sathan, de combattre par l'entremise des heretiques, vn article de la Foy par l'autre auec des violentes interpretations de l'Escriture. L'Eglise croit qu'il y a trois personnes en vne mesme essence diuine: Sabellius luy oppose qu'il est escrit, Escoute Israel, *le Seigneur tō Dieu est vn*. L'Eglise croit que le fils est égal au Pere: Arrius luy oppose qu'il est écrit, *Le Pere est plus grād que moy*, & c'est le Fils qui parle. L'Eglise croit que I. Christ a vrayement pris chair humaine au ventre de la Vierge: Marcion luy oppose qu'il est escrit, *La chair & le sang ne posséderont*

point le Royaume de Dieu. Eutychius se sert du mesme passage, pour reietter la Resurrection de nos corps. Le mesme font auiourd'huy les Sacramentaires, opposant l'article de l'Ascension à la verité de l'Eucharistie. Mais tout ainsi que les Anciens auec le vray sens de l'Escriture ont monstré que pas vn de ces articles n'estoit contraire à l'autre; aussi faisons nous en ce sujet: Car l'Ascension nous oste la presence visible, & l'Eucharistie nous donne l'inuisible. Certes cela n'est pas plus difficile à croire, que ce que nous dit sainct Augustin en l'explication du tiltre du Pseaume 33. où il est dit, *que Dauid estoit porté entre ses mains. Mais ie vous prie mes freres*, dit sainct Augustin, *Qui est-ce qui peut conceuoir que cela se face en vn homme? car qui est porté en ses mains? L'homme peut estre porté és mains d'autruy, mais en ses mains personne n'y est porté. Nous ne trouuons donc point selon la lettre comme cela se peut entendre de Dauid, mais en Iesus Christ trouuons nous comme l'entendre, Car Iesus-Christ estoit porté en ses mains, quand recommandant son corps il dit, Cecy est mon corps; Car il portoit ce corps en ses mains, c'est l'humilité de Iesus-Christ.* Caluin pense s'estre defait de ce passage, par dire que S. Augustin au Sermon 2. ajouste qu'il est porté *aucunement*, comme si par cet aduerbe de similitude, *aucunement*, (pour vser de ses mots) il declaroit que le corps n'y estoit point réellement. Mais si cela est, à quel propos donc sainct Augustin nous en a-il fait vne si grande merueille, protestant que c'est vne chose impossible au reste du monde, excepte le seul Fils de Dieu? Quelle difficulté y a-il qu'vn autre homme porte son portrait, son image en ses mains? Cela ne se voit-il pas tous les iours? Comment est-ce donc qu'il surpassoit nostre intelligence?

Psal. 33. Et ferebatur in manibus suis. Hoc vero fratres quomodo posset fieri in homine quis intelligat? Quis enim portatur in manibus suis? Manibus aliorum potest portari homo, manibus suis némo portatur. Quomodo intelligatur in ipso Dauid secundum litteram non inuenimus, in Christo autẽ inuenimus: ferebatur enim Christus in manibus suis, quãdo cõmẽdãs ipsum corpus suũ, ait, Hoc est corpus meum. Ferebat enim illud corpus in manibus suis, ipsa est humilitas Domini nostri Iesu Christi.

Apprennent donc les Caluinistes, que le mot, *aucunement* n'oste pas la verité de la chose, mais seulement explique comme Iesus-Christ estoit lors porté en ses mains, non en forme visible tel qu'il paroissoit aux yeux des Apostres, mangeant auec eux à la table, mais inuisible, voile qu'il estoit de l'espece du Sacrement. Et c'est bien vne merueille que les Caluinistes n'ayent iamais peu estre induis à receuoir cette distinction des diuerses presences, & des diuerses apparences du mesme corps de Iesus-Christ, veu qu'elles sont si clairement expliquées par tout és Peres, & mesmes extraites de l'Escriture, comme nous auons monstré.

Ce lieu est amplement traitté au liure des Noms de l'Eucharistie, au chapitre du Corps.

Explication du mot Aucunement.

Fermons ce discours, & disons que c'est rauir à l'Eglise le plus precieux gage qu'elle ayt de l'amour de son espoux, si l'on chasse Iesus-Christ de ses Autels, comme font les Caluinistes, pour l'enclorre dans le ciel, sans pouuoir estre ailleurs, & pour le tenir plus estroittement attaché au siege du Pere, que ne l'est le Promethée en la montagne de Caucase selon les Poëtes. Et au demeurant que c'est luy oster les sainctes consolations qu'elle retire de la presence de son Dieu, son Roy, son Redempteur, & son espoux, qui a mis son tabernacle au milieu

d'elle, comme il l'auoit promis par ses Prophetes, pour luy seruir de muraille & de rempart contre ses ennemis. Il me souuient que du temps que Dauid chassé de la Cour du Roy Saül ialoux de sa gloire, alloit errant & vagabond par les montagnes, par les vallées, par les forests, & les campagnes, ceux qui l'assistoient en cette misere ne pouuoient souffrir qu'il pardonnast à Saül que Dieu sembloit luy mettre entre les mains, mais luy se reposant en Dieu, leur disoit qu'ils ne se souciassent point, & que Dieu vengeroit ses iniures, & conduiroit ses affaires à vn port heureux, là dessus il retomboit en des detresses nouuelles, les meschans alors se moquoient de luy & luy disoient, Et où est donc, ô Dauid, où est-ce Dieu, dont tu vantois tant le secours? Ces paroles le piquoient iusques au vif. Voicy ses plaintes sur ce sujet.

Ce qu'ils me vont reprochant
M'est comme vn glaiue trenchant, *Psal. 41. Monsieur du Tyron.*
Lors qu'ils me disent sans cesse,
Ce Dieu que tu vas preschant,
Où est-il qu'il te delaisse?

L'Eglise tombe en ces mesmes extremitez, si on luy rauist la gloire de ses Autels, la chere presence de son Espoux qui est en la saincte Eucharistie. Au lieu que pendant qu'elle en iouyst, elle peut dire à tous ceux qui le luy demandent, *Voilà mon Dieu*, le voilà à ses Autels où il daigne habiter auec moy, non seulement par grace, comme il fait parmy tous les iustes, mais par la presence de sa chair & de son sang, dont ie ne doute non plus que de sa toute-puissance. Cecy est vn peu rude aux oreilles de nos aduersaires, qui osent icy d'vne effronterie nompareille employer contre nous vn passage de sainct Matthieu, *Si quelqu'vn vous dit, Voicy, icy est le Christ, ou le voilà, ne le croyez point: car faux Christs & faux Prophetes s'esleueront. Voicy ie le vous ay predit. Si donc l'on vous dit, Voicy il est au desert, n'y allez point, Voicy il est aux Cabinets, ne le croyez point.* Mais qui ne voit que c'est manquer de bonnes raisons, quand l'on en employe de si mauuaises? Qui ne voit, & le texte le porte, que là il est question du dernier siecle, & de la fin du monde, auquel temps plusieurs faux Prophetes trompant par leurs prestiges la legere croyance des peuples, se feront adorer au lieu de Iesus-Christ? Qu'a de commun cela auec l'Eucharistie? Qu'a de commun vn desert auec les villes, & les Royaumes hantez de tant de peuples? Vn Cabinet, des chambres retirées auec nos temples qui sont exposez à l'Orient du Soleil, aux yeux de tout le monde! Mais qui est le premier faux Prophete qui a dit *Voicy, icy est Christ*, sinon le Fils de Dieu, si ce passage s'entend de l'Eucharistie? O prophane heresie! contre qui as-tu pointé tes mesdisances? N'est-ce point luy qui dit, *Cecy est mon corps, Cecy est mon sang*? Partage-tu donc le Fils de Dieu? Diuise tu Christ? Pense tu que ce soit le corps d'vn homme,

Matth. 24. Si quis vobis dixerit: ecce hîc est Christus, aut illic: nolite credere. Surgent enim pseudo-Christi & pseudo-Prophetæ. Ecce prædixi vobis, Si ergo dixerint vobis, ecce in deserto, est, nolite exire: ecce in penetralibus, nolite credere.

NEVFIESME DISCOVRS, AVQVEL *est declaré, comme le temps n'a point de prise sur le corps de Iesus-Christ, Et qu'encore que tous les fidelles l'ayent pris depuis la premiere institution du Sacrement, & le prennent iusques a la fin du monde, neantmoins il ne peut receuoir de diminution, estant de condition immortelle; Les raisons pour lesquelles le Sauueur a voulu laisser à l'Eglise ce precieux gage de son amour.*



OMME les Astres ont leur Orient & leur Occident, les arbres & les plantes leur Printemps & leur Hyuer: vniuersellement aussi toutes choses de ce bas monde, comme elles ont leur commencement, aussi ont elles leur fin. Les vns rapportent cela à la loy des destins, les autres à la condition de la matiere dont elles sont composees, qui ayant vn appetit vague & deregle, ne demande que le changement des formes, dont s'ensuit leur ruine & leur mort. Mais de quelque cause que naisse cet effet, [a] *C'est vne sentence donnée contre le monde, qu'il faut que ce qui a pris son origine du temps, defaille & s'vse peu à peu, & en fin perisse du tout.* Ce que les prophanes nous ont voulu exprimer par l'image de Saturne, [b] qui est celle-là mesme du temps; Car ils la font vn homme chenu, tout courbe de vieillesse, tenant en ses mains vne faux, & la figure d'vn serpent qui se ronge la queuë, qui au demeurant a tant de cruauté, qu'il deuore ses propres enfans. Que veut dire cét âge chenu, cette extreme vieillesse, sinon que ces choses caduques, frappées du temps vont au declin, & tirent à la mort?

Huictiesme merueille, Au temps.

a S. Cyp. ad Demetria. Hæc sententia mundo data est, hæc Dei lex est, vt omnia orta occidant, & aucta senescant, vt infirmentur fortia, & magna minuantur, vt cùm infirmata & diminuta fuerint, finiantur.

Et ce serpent qui ronge sa queuë, ce Pere qui deuore ses enfans, que nous figure-il sinon la ruine de tous les ouurages que le temps a enfantez? Ie passe que les anciens luy donnoient quatre ailes, dont les deux estoient comme pliées & baissées, & les deux autres dressées au vol, ensemble quatre yeux, dont les deux estoient ouuerts, & les deux autres fermez, ce que l'on peut faire retomber à ce mesme sujet. Mais qui ne voit qu'il n'y a chose au monde capable de se garantir de cette loy prescrite par la prouidence du Ciel? Aussi ne se consumer point auec l'âge, ne deperir en nulle façon pour le cours des années, & ne flestrir point pour le temps ny pour les autres accidens, c'est vne marque de la diuinité. Ce que l'on peut recueillir des mesmes pourtraits des Dieux que faisoient ces idolatres: Car peignant Apollon, ils ne luy donnoient point de poil au menton, mais le faisoient tout ieune, au lieu qu'ils bailloient vne

b Image de Saturne vray pourtrait du temps.

Autre figure du temps.

Autre peinture mystique des Payens.

longue barbe à Esculape qu'ils croyoient estre son fils. Et pour quel sujet cela ie vous prie, sinon dautant que par Apollon ils exprimoient la diuinité, sur qui ny le temps ny l'âge n'ont point de prise, tousiours exempte des marques de vieillesse; Et par Esculape ils entendoient les creatures sujettes au cours des ans, & aux rigueurs du temps? C'est pourquoy celles esquelles on a veu quelque image de l'eternité, pour leur longue durée, ont esté admirees & adorées du monde, comme choses diuines & plus augustes que les autres.

a Plin.l.37.ch.10. Isid.lib.16. Orig.

L'on dit[a] qu'aux montagnes d'Arcadie il naist vne pierre nommée Asbestus de couleur d'acier, qui estant esprise de feu, ne se consume point, & ne s'esteint iamais : L'on fist donc en vn temple de Venus, les autres disent de Diane, vn chandelier & vne lampe de cette estoffe: dont les peuples voyant que les vents & les orages n'esteignoient point sa clarté, mais qu'elle se maintenoit tousiours parmy les tempestes, attribuerent cela à vne secrette vertu de la diuinité, & l'estimerent comme vne chose surnaturelle : toutesfois cela n'a peu tousiours durer, mais le temps en a triomphé comme du reste de ses ouurages. Ce qui doit rendre dautant plus grande la merueille que nous allons discourir, du temps qu'a duré le Sacrement de l'Autel, & la saincte Eucharistie, ouurage vrayement diuin : puis que depuis tant d'années & de siecles nous prenons & receuons la mesme chose; sans que le temps l'ayt peu ny decroistre ny diminuer.

Le corps de Christ de condition incorruptible.

Certes si celle que donna premierement le Sauueur eust esté de la grandeur & grosseur du mont-Atlas, voire de toutes les plus esleuées montagnes de l'Vniuers, estant de condition corruptible, comme les ouurages du monde, elle n'eust peu suffire durant la moitié de ces siecles & de ces années, à la moindre partie des Chrestiens, qui en ont esté faits participans. Mais estant de condition diuine & immortelle, elle ne s'est point diminuée depuis sa premiere institution, mais continuë tousiours la mesme en l'vsage des fidelles, & continuera iusques au dernier iour de l'Vniuers.

La raison de cecy est, que le corps de Christ ne reçoit aucun changement en sa nature par la consecration, ny ne croist, ne diminuë pour la quantité ou le nombre des Hosties qui sont sanctifiées ; mais sous les diuerses especes est tousiours le mesme en nombre, qui ne peut estre consumé de l'homme, mais plustost consume l'homme, & le conuertist en sa substance, comme nous auons expliqué.

Hieroglyfique de l'Eternité.

Anciennement l'on mettoit pour symbole de l'Eternité vn Basiliq, ou vn Soleil : mais que maintenant l'on change cette marque, nostre Sacrement en seruira, le temps & les siecles n'ayant nulle prise sur luy.

Suitte de la premiere fable.

Car tout ainsi que Iupiter s'echapa de la fureur de Saturne (s'il est permis de dire encore ce mot des prophanes en vn discours si saint) aussi en cét auguste mystere le corps immortel du Fils de Dieu s'exempte des loix du temps, ne croissant ny diminuant pour le long cours des années ny des siecles.

Mais

Mais afin que cette merueille ne semble pas incroyable, il nous faut produire de exemples de l'escriture, & les enrichir de ce que nous voyons en la nature. Nous auós vne belle histoire au 3. des Roys, sous le regne d'Achab. Durant cette grande famine que Dieu enuoya pour les pechez de ce Prince, & de la cruelle Iesabel sa femme; le Prophete Elie s'estant transporté en vne ville des Sydoniens, demanda à vne veufue qu'il rencontra à la porte, qu'elle luy donnast vn peu d'eau, auec vn morceau de pain, mais elle luy respondit, [1] *Le Seigneur ton Dieu vit, ie n'ay point de pain cuit. mais i'ay bien enuiron plein ma main de farine en vn cofin, & vn peu d'huile en vne phiole, & voicy i'amasse vn peu de bois, afin de l'appareiller à moy & à mon fils, afin que nous mangions & puis que nous mouriõs. Elie luy dist, ne crains point, va, fais ainsi que tu dis: toutefois fais m'en premieremẽt vn petit pain sous la cẽdre, & me l'apporte, apres tu en feras pour ton fils, & pour toy, car le Seigneur Dieu d'Israël dit ainsi, La farine du cofin ne defaudra point, & l'huile de la phiole ne s'épuisera point iusques au iour que le Seigneur donnera de la pluye sur la terre.* Elle s'en alla donc, & fist selon la parole d'Elie, & elle mangea, & luy, & la famille de la vefue durant quelques iours: la farine du cofin ne se consomma point, ny l'huile de la phiole ne defaillit point, selon la parole que le Seigneur auoit dite par Elie. Vn de nos Docteurs [c] rapporte fort dextremẽt ce miracle à la saincte Eucharistie, qui ne diminue point pour l'vsage des fideles, mais par la vertu de la parole du vray Elie qui est I. C. se maintient tousiours entiere pour nourrir toute l'Eglise iusques à la consommation du mõde. Certes la parole de Christ est plus puissante que celle de tous les Prophetes ensemble. Mais sur tout ressouuenons nous qu'il est nómé la sagesse & la splendeur de la gloire du Pere. Naturellement la sagesse ne diminue point, mesme aux hommes, pour estre cómuniquee, ny la lumiere pour estre epandue, autrement il y a long temps que le Soleil nous eust failly. Quelle merueille donc si le Sacrement, auquel Christ nous est donné pour illuminer & eclairer nos ames, ne diminue point en la communication, ny ne decroist point en l'vsage? Mais de cecy auons nous vn exemple plus vif au nouueau Testament, au miracle des pains dont tous les Euangelistes ont voulu parler, sans doute pour vn grand mystere. Deuant que de le tirer à ce que nous discourons, posós pour fondement ce que nous dirons en suitte, que le Sauueur du móde ayant à parler d'vne chose non oüye aux siecles precedens, c'est à dire qu'il donneroit sa chair & son sang à manger & à boire, pour la vie du monde, voulut preparer les ames de ses disciples, & des autres, à la creance de ce qu'il alloit promettre, par ce miracle des pains, qui fut si grand, que le peuple l'ayant veu voulut faire I. Christ Roy. C'est pourquoy S. Iean le raporte vn peu auparauãt que nostre Seigneur traitast deuãt les Iuifs de l'Eucharistie. Voicy donc la substance du miracle. Y ayant cinq mille hommes de conte fait à la suitte de nostre Seigneur, sans les femmes & les enfans, ne se trouuant en toute la compagnie

[1] 17. chap. Viuit Dominus Deus tuus, quia non habeo panem, nisi quantum pugillus capere potest farinæ in hydria: & paululum olei in lecytho. En colligo duo ligna, vt ingrediar & faciam illud mihi & filio meo, vt comedamus, & moriamur. Ad quã Elias ait: Noli timere, sed vade, & fac sicut dixisti: Veruntamen mihi primũ fac de ipsa farinula subcinericiũ panẽ paruulum, & affer ad me: tibi autẽ & filio tuo facies postea. Hæc autem dicit Dominus Deus Israel: Hydria farinæ non deficiet, nec lecythus olei minuetur, vsque in diem in quo Dominus daturus est pluuiam super faciem terræ.

[c] Rab. lib. de Euch. c. 16.

Exemple du miracle des cinq pains.

que cinq pains d'orge,& deux poiſſons, [d] *Il les priſt, & apres qu'il les eut beny, & rendu graces, il les diſtribua aux diſciples, & les diſciples à ceux qui eſtoient aſſis, leur en departant autant qu'ils en vouloient: Et apres qu'ils furent raſſaſiez, les diſciples recueillirent encore & emplirent douze corbeilles de reliefs reſtez de ce peu de pain & de poiſſon.*

Il n'y a rien plus commun que ce miracle,mais tout le monde ne penetre pas iuſques au ſecret. Voilà cinq mille hommes, vne quantité de femmes & d'enfans qui mangent de cinq pains & de deux poiſſons; ce peu de nourriture non ſeulement leur ſuffit,mais encore apres qu'ils ſont raſſaſiez, il en reſte plus qu'il n'y en auoit auparauant. Comment ſe fait cela? Par la benediction que leur donne le Fils de Dieu, *Il a multiplié les pains comme Dieu*, dit S. Auguſtin, [e] *car par la meſme vertu dont il multiplie tous les iours de peu de grains les moiſſons,il multiplia en ſes mains les cinq pains. Car les mains de Ieſus-Chriſt auoient vne certaine puiſſance. Ces cinq pains eſtoient comme des grains, non pas ſemez en terre, mais multipliez, par celuy qui a fait le ciel & la terre.*

Icy les Theologiens demandent comment s'eſt fait ce miracle, & comme le pain s'eſt multiplié; Cela s'eſt peu faire,ou par la voye de la creation, Ieſus-Chriſt comme Dieu, creant du pain de nouueau pour l'employer auec celuy qui eſtoit deſia,à la nourriture de ce peuple;mais il n'y a guere d'apparence que ç'ayt eſté de la ſorte: ou par la rarefaction (il faut que ce mot paſſe) Chriſt étendant la premiere matiere en des parties plus larges, mais moins épeſſes; cela ne ſe peut dire, conſideré qu'il n'y euſt point eu ainſi dauantage de nourriture en ce que Chriſt euſt baillé, qu'en ce qu'il auoit pris: ou bien par la conuerſion & le changement de l'air en du pain;ce qui ſans doute a peu eſtre, mais parauenture n'a pas eſté:ou en fin par la conuerſió de la premiere ſubſtance en ce qu'il a veu eſtre neceſſaire pour ſubſtanter ce peuple,& rédre plus illuſtre le miracle. En quelque façon que ç'ait eſte,la merueille a eſté faite par la puiſſance du Fils de Dieu, qui departant ſa benediction aux creatures, produiſt en elles des effets admirables.

Comme donc la benediction que Chriſt departit aux cinq pains & aux deux poiſſons,les rendit capables de nourrir ce grand peuple, ſans pour cela ſe conſumer ny diminuer; auſſi celle qu'il donne au pain & au vin en l'Euchariſtie fait que nous y auons le corps de I. Chriſt & ſon ſang, qui nous nourriſſent ſans diminution ou decroiſſance iuſques à la conſommation des ſiecles; Afin que l'heretique ne demande plus comme vn ſi petit corps peut nourrir tant de monde, & tant d'années cóme il en faut conter iuſques au dernier iour. Comment, dit S. Chryſoſtome,Dieu n'a qu'vne fois beny le monde,& en vertu de cette premiere benediction la terre ne ſe laſſe point de nous donner ſes fruicts, ſes fleurs,& ſes plátes,la mer de nous fournir ſes poiſſons:le ciel ſes oyſeaux:Chriſt ayant beny le pain & le vin,la vertu de cette benediction ſeroit éteinte, ou ne dureroit plus en l'Egliſe? Non, dit-il, tout ainſi que cette premiere benedictió,que Dieu donna à toutes choſes,conti-

[d] Acceptis quinque panibus & duòbus piſcibus aſpiciens in cœlum, benedixit, & fregit, & dedit diſcipulis panes, diſcipuli autem turbis,ſimiliter ex piſcibus quantum volebãt. Vt autem impleti sũt collegerunt diſcipuli,& impleuerunt duodecim cophinos fragmentorũ ex quinque panibus & duobus piſcibus quæ ſuperfuerunt iis qui manducauerant.

Les Miniſtres ont eclipſé ce miracle du Sacrement.

[e] *Traict. 24.* Fecit ergo quomodo Deus. Vnde enim multiplicat de paucis granis ſegetes, inde in manibus ſuis multiplicauit quinque panes: poteſtas enim erat in manibus Chriſti. Panes autem illi quinque,quaſi ſemina erant, non quidem terræ mandata, ſed ab eo qui terram fecit multiplicata.

nuera iusques à la fin du monde, pour les rendre tousiours fecondes & fertiles : Aussi la premiere benediction de l'Eucharistie continuera sa vertu, & n'aura fin qu'auec l'Eglise. Imaginons nous donc suiuant ce discours, que desia il s'est écoulé plus de six mille ans depuis la creation du monde, & qu'en ce temps là les hommes qui ont esté n'ont point manqué de pain, la terre leur rapportant tousiours de nouuelles moissons depuis qu'vne fois elle a esté benie de la main de Dieu. Et nous trouuerons qu'il ne sera pas plus difficile à Dieu de nous entretenir d'vn pain celeste, & de l'Eucharistie, de son corps & de son sang. C'est grád cas que ces choses qui nous sont familieres ne nous eleuent point à celles qui sont au dessus de nos sens: la faute vient de ce qu'elles nous sont communes & ordinaires, & nous sommes de cette humeur, que nous ne pouuons estimer que ce qui est rare & singulier. *Nourrir tout l'vniuers*, dit sainct Augustin, g *est vn plus grand miracle, que de sustanter seulement cinq mille personnes en des deserts. Et toutefois qui est-ce qui s'en étonne? Qui est-ce qui loüe particulierement la prouidence du ciel, pour ce soin commun qu'elle a de tout le monde? L'on admire cét autre miracle, non certes pource qu'il est plus grand, mais pour ce qu'il est plus rare.* Ainsi voyons-nous que les œuures de Dieu les plus dignes, perdent comme leur splendeur pour estre frequentes & ordinaires. La reuolution constante & reglée des cieux : le leuer & le coucher du Soleil & de la Lune, pour nous donner les iours & les nuits : le retour des saisons qui ne manquent iamais en leur rang : tout ce bel ordre mis en l'vniuers, sont-ce pas autant de merueilles dignes d'estre admirees de tout le monde? Et toutesfois qui y repense seulement, qui s'eleue à Dieu pour toutes ces choses, & qui loüe sa sagesse au reglement qu'il a mis par tout? En cette mesme façon fort peu de gens sçauent estimer la grace que Christ nous fait à ses Autels, nous donnant incessamment la nourriture de nos ames, son precieux corps & son sang, qui ne nous defaillent iamais, & ne nous defaudront iusques à la fin des temps.

g Maius enim miraculum est gubernatio totius mundi, quã saturatio quinque millium hominũ de quinque panibus, & tamen hæc nemo miratur. Illud mirãtur homines, non quia maius est, sed quia rarum est. *Aug. tract. in Ioan.*

Obiection des Caluinistes.

Mais icy l'heretique me dira ; Ie voudrois voir cette merueille pour l'admirer: car autrement ie ne puis seulement y penser. Et quoy donc: Caluiniste, pour ce que tu ne vis iamais Dieu eternel enuironné des Anges du ciel, en sa gloire, tu ne croiras point qu'il y ayt de Dieu, ou qu'il y ayt d'Anges au ciel? O prophane! ô Athée! Mais repartira cét heretique. Les autres miracles qu'a fait Iesus-Christ ont esté visibles, ont esté sensibles. L'on voyoit les morts sortir du tombeau & marcher, l'õ entédoit les muets parler, l'on voyoit sortir les Demons des corps des possedez ; Et mesme pour ce qui a esté dit que Dieu nourrist l'vniuers depuis six mille ans, c'est chose que nos yeux voyent, que nos mains manient, bref cela est trop sensible: Au lieu que nous ne voyons point ce corps, ce sang, dont l'on dit que nous sommes repeus. Quel miracle est donc celuy-là? Sont-ce pas des prestiges & des illusions dont l'on nous trompe?

Replique.

Arreste toy, ame prophane! & qu'il te souuienne que les miracles que Dieu fait par dessus le cours ordinaire des choses, sont de deux sortes. Quelques-vns se font pour prouuer la foy, & faire croire le monde, comme ceux que fist Moyse deuant les enfans d'Israël, pour leur faire apparoistre de la commission qu'il auoit receuë de Dieu, pour les tirer de l'Egypte, *Il fit les signes deuant les yeux du peuple*, dit la sainte parole, *& le peuple creut*. Ceux-là se faisoient publiquement, & à la veuë de tout le monde, car l'on voyoit vne verge se changer en serpent, vn serpent retourner en verge, & de telles merueilles. Les autres se font non pour former à la creance, & induire à la foy, mais afin que la foy déja receuë de la chose s'exerce dauantage, son merite croissant par ce qu'elle adore ce qu'elle ne voit point. Et ceux-là sont inuisibles, éloignez des sens, receus non pour ce qu'ils sont veus des yeux, mais pour autant qu'ils sont reuelez de Dieu, & de là vient qu'ils augmentent le merite de la foy, au moyen de laquelle l'homme se fie plus à Dieu qu'à ses sens. Et proprement ces miracles sont ceux du nouueau Testament (ceux qui ont esté mis en auant estoient communs à l'ancien) car vous verrez en ce rang l'Incarnation du Verbe Dieu, l'enfantement de la Vierge immaculée, la Resurrection de Iesus-Christ: mysteres qui ne se comprennent que par la foy, & en croissent infiniment le merite. Car comme disoit Iesus-Christ, [h] *Bien-heureux sont ceux qui n'ont point veu & ont creu*, En ce rang nous mettrons cette nourriture inuisible de nos ames, qui se fait en l'Eucharistie, Dieu ayant laissé ce Sacrement, non pour prouuer la foy, mais pour l'exercer; non pour emplir nos yeux de merueilles, mais pour fortifier nos ames à la vie eternelle. Arriere donc toute infidelité! C'est Dieu qui plege nostre Foy. *Toutefois & quantes*, sans vous rien limiter, dit ce grand Apostre, [i] *que vous mangerez ce pain, & boirez de cette couppe, vous annoncerez la mort du Seigneur iusques à ce qu'il vienne.*

Deux façons de miracles de Dieu.

Exo. 4.

h Beati qui non viderunt & crediderunt.

i 1. *Cor. 11.* Quotiescunque manducabitis panem hunc & calicë biberis, mortem Domini annunciabitis donec veniat.

L'on tient que les Bracmanes, Philosophes fort renommez parmy les Indiens auoient la phiole de Tantale, dont puisant tous les iours, & en beuuant de compagnie le soir deuant le souper, la liqueur ne leur manquoit iamais, cette phiole estant comme vne fontaine, qui ne se pouuoit épuiser. Mais à meilleur tiltre pouuons nous dire que nous auons à l'Autel vne source eternelle & inépuisable des graces diuines, qui ne cessera de ruisseler pendant qu'il y aura des Chrestiens.

Pierius apres S. Hieros.

Et en cecy doit-on admirer la sage prouidence de Dieu, qui fournist en tous siecles & en toutes saisons ses enfans, de ce qui est necessaire à l'entretenement de leur vie. Ce me seroit vne chose inutile d'entreprendre icy les preuues generales de cette prouidence: car s'il y a encore quelqu'vn dans le monde qui la vueille nier auec les Epicuriens, outre qu'il renuerse tous les fondemens de la pieté & de la reli-

gion, c'est vrayement vn prodige entre les hommes qui ont du discours, indigne certes qu'on traite auec luy autrement que par l'entremise d'vn bourreau, comme parle [k] Clement Alexandrin. Ie ne m'arresteray donc qu'à cette particularité, qu'il n'y a iamais eu siecle, auquel cette grâde prouidence de Dieu ne se soit fait recognoistre à l'endroit de l'homme. Au Paradis terrestre, deuant le deluge, apres le deluge, en la loy, apres la loy, Dieu luy accordant l'vsage de diuerses viandes selon la diuersité des temps, mesme la Manne dans les deserts. Mais le Chrestien peut dire que le meilleur partage luy est écheu, entre tous les autres ayant receu ce pain du ciel, qui se prent, & ne s'vse point, qui se mange & ne se consume point.

Les pains de proposition, qui estoient tousiours deuant le Seigneur, cette Manne des Hebrieux, qui leur dura iusques à ce qu'ils furent arriuez en la Palestine, le pain d'Helie qui le soutint iusques à la fin de son voyage à la montagne de Dieu Oreb, en furent les images, mais le corps l'emporte tousiours sur l'ombre, la verité sur les figures, la presence sur la peinture.

Dient donc hardiment les fideles, *qu'il [l] n'y a nation souz le ciel, qui ayt des Dieux aussi propices & fauorables, comme l'est le vray Dieu à son Eglise.* Mais deduisons vn peu quelques raisons morales, pour lesquelles il a esté fort seant que la prouidence du Sauueur nous fournist de ce pain pendant que nous sommes en cette vie: Les vnes regardent son amour, sa liberalité, sa misericorde, sa bonté: les autres nos miseres & nos necessitez. Il est nostre Pere, nostre Roy, & nostre Pasteur: Le Pere doit la nourriture à ses enfans, le Prince à ses sujets, le Pasteur à ses brebis, comme est-ce donc qu'il nous eust laissé en disette? *Il y a des meres, qui ayant fait des enfans les baillent à d'autres femmes à nourrir: mais Iesus-Christ*, dit sainct Chrysostome, [m] *n'a peu faire cela, nourrissant de sa chair & de son sang ceux qu'il a engendrez & rachetez.* Il me souuient d'vne belle loy qui estoit entre les Hebrieux. [n] *Quand ton frere Hebrieu*, leur dit l'Oracle sainct, *te sera vendu, il te seruira six ans, mais la septiesme année tu le laisseras aller libre d'auec toy. Et quand tu le laisseras ainsi aller franc, tu ne souffriras pas qu'il s'en aille les mains vuides; mais tu luy chargeras quelque chose de ta bergerie, de ton aire, de ton pressoir, luy donnant de tout ce que le Seigneur ton Dieu, te benissant, t'aura donné.* Sainct Cyrille, [o] comme l'a remarqué le docte Turrianus, expliquant cette loy la raporte par vn sens mystique & spirituel à Iesus-Christ. *Vois tu pas, dit il, reluire en Iesus-Christ la force de ce mystere? Car le Seigneur nous a gratuitement affranchis, n'estant nullement selon les œuures de nostre iustice, mais selon sa grande misericorde, que nous partici-*

[k] *lib. 5. Stromat.*

[l] Non est alia natio tam grandis, quæ habeat Deos appropinquantes sibi, sicut Deus noster adest nobis.

[m] *Homil. 83. in 26. cap. Matth.* Μητέρες πολλάκις εἰσὶν αἳ τίκτουσαι ἐκδιδόασι τροφοῖς τὰ παιδία· [αὐτὸς δὲ τοῦτ' οὐκ ἠνέσχετο] ἀλλ' αὐτὸς ἡμᾶς τρέφει αἵματι οἰκείῳ, καὶ διὰ πάντων ἑαυτῷ.

[n] *Deuter. 15. voy Turrianus liu. 2. ch. 25.* Cùm tibi venditus fuerit frater tuus Hebræus aut Hebræa, & sex annis seruierit tibi, in septimo anno dimittes eum liberum. Et quem libertate donaueris, nequaquam vacuum abire patieris, sed dabis viaticũ de gregibus tuis, & de area, & de torculari tuo, quibus Dominus Deus tuus benedixerit tibi.

[o] *l. 7. de ador. in Spiritu.* Vides perspicuè Christi mysterij vim in his verbis fulgere: nam redẽpti sumus, & dimisit nos ille omniũ Saluator liberos gratis: nõ enim ex operibus iustitiæ, quæ fecimus nos, sed secundum magnam misericordiam suam, vt scriptum est, benignitatis adeo insignis participes facti sumus: cúmque nos liberos dimisisset, id est, à peccatis liberasset, adoptionis gratia decorasset, præclarum nobis viaticum seipsum adiecit, vt immaculata hostia, & vt ouis ad victimam propter nos ductus largitusque vt viuificæ benedictionis, id est, sanctæ suæ carnis ac sanguinis participes essemus: hoc est opinor, ab ouibus atque à frumento & vino suppeditandum esse viaticum iis qui septimo tempore, id est spirituali sabbato ad libertatem ex benignitate Dominica vocantur.

pons à cette bonté. Mais apres qu'il nous a mis en liberté, nous pardonnant nos pecheZ, & nous departant la grace de l'adoption des enfans, il s'est ajousté de surplus pour nostre viatique, comme victime exempte de toute tache, & brebis immaculée pour nous, souffrant que nous participions à la viuifiante benediction, i'entens sa chair & son sang. De moy ie croy que c'est ce que dit la loy, qu'il faut bailler le viatique, des brebis, du froment, & du vin, la septiesme année, c'est à dire au Sabat spirituel, à ceux qui sont mis en liberté par la clemence & bonté du Seigneur.

Quelques-vns remarquent, que quand anciennement l'on affranchissoit les esclaues, le premier témoignage que leurs maistres leur donnoient de leur bonne volonté, estoit qu'ils les faisoient manger à leur table, cela leur estant vn gage tres asseuré de leur liberté: & mesme pendant qu'ils demeuroient esclaues, les Anciens y vouloient qu'il restast tousiours quelques reliques du souper pour eux & pour leurs enfans. Et les Roys des Perses vouloient que le manger de leurs esclaues fust seruy sur leur table, voulant que tous ceux dont ils se seruoient fussent autant qu'il leur estoit possible leurs commensaux, & vescussent de leur maison: Mais combien plus grande a esté la magnificence de Iesus-Christ Roy des Roys en nostre endroit, considere que non seulement il nous a tirez de la dure captiuité du diable, mais encore nous a seruy non pas vne viande commune de sa table, mais sa propre chair & son propre sang, dont le Sacrement nous est donné pour nourriture iusques à la fin du siecle? Cecy n'est-ce point vn miracle de l'amour de nostre Roy, de nostre Pasteur, de nostre Pere & de nostre Redempteur? Le Prophete Nathan enuoyé deuers le Roy Dauid pour luy representer l'horreur de son crime en la mort d'Vrie, qu'il auoit fait tuer, apres auoir abuzé de sa femme Bersabée, employa vne parabole d'vn pauure qui n'auoit qu'vne brebis qu'il aymoit cherement, auquel vn autre homme riche & abondant en troupeaux, l'auoit ostée, & enleuée par force pour faire festin à son amy. Comme donc le Prophete voulut monstrer à Dauid combien ce pauure aymoit sa brebis, il se contenta de luy dire, *Elle mangeoit* z *de son pain & beuuoit de sa coupe, &c.* Comme s'il n'y auoit point au monde de plus grands témoignages d'amour que ceux-là! Combien donc nous a aymez le Sauueur, qui non seulement nous donne de son pain & de son Calice, mais est encore luy mesme l'aliment eternel, dont nos ames sont nourries à la vie immortelle? Certes ce doit estre vn amour extreme que celuy-là. Et sans doute, c'est vne des meilleures raisons de l'institution de l'Eucharistie.

y *Plut. des propos de tab. quest. 4.*

Grand amour de Iesus-Christ en nostre endroit.

z 2. *Reg.* 12. Erat de pane illius comedés, & de calice eius bibens.

Les autres raisons sont prises de nos necessitez. Expliquons les plus generales. C'est vne maxime de tous les Philosophes qu'il est impossible que la vie des creatures se conserue, si elle n'est continuellement soutenuë par la nourriture: & est pourquoy le pain en l'Ecriture est comparé au baston, pour ce qu'il soustient la vie. Et de fait, comme

Maxime des Philosophes.

ainsi soit que la chaleur naturelle, l'air qui nous enuironne, & maintes autres causes externes dissipent & consument la substance de la chose viuante, il faut reparer ce dommage d'ailleurs, à sçauoir par le moyen de la nourriture, autrement elle perira du tout. L'on dit bien [r] que l'Ourse est quarante iours sans manger, & que pendant ce temps là elle se retire dans les cauernes, d'où elle sort plus refaite, & en meilleur point, que quand elle y est entrée, & que de mesme les Lezards, & les Crocodils qui naissent dans les fleuues, & certains serpés encore, ne prennent aucune nourriture durant tout l'hyuer: Et que derechef au Bresil il se voit vn petit oyseau, qui demeure six mois entiers pendu par le bec aux rameaux d'vn arbre sans prendre chose du monde, & ce temps escoulé reuient comme du sommeil, ou plustost comme de la mort à la vie. L'on conte le semblable de certaines personnes qu'on a veuës, mesmes en nostre siecle, demeurer non seulemét quelques iours & quelques mois, mais plusieurs années entieres sans rien prendre du tout. Mais pour laisser ce qu'il y peut auoir de surnaturel au sujet des hommes; c'est vne chose cogneuë aux Philosophes, que tous ces animaux dont il a esté parlé, ont la chaleur fort foible, & au demeurant qu'ils abondent en humeurs espesses, en pituites & excrements, qui n'estans pas aisez à digerer par vne si foible chaleur, leur seruent long temps d'aliment: Et d'ailleurs la froideur les rend extrémement paresseux, de sorte qu'ils ne font presque nulle digestion; si bien que cette pituite est capable de les entretenir vne longue espace de iours.

r Arist. l. 1. de gen. & corrup. c. 5. sex. 41.

L'oyseau de Paradis.

Resolution de ce qui est proposé.

Mais en quelque façon que cela soit, il est certain que la vie de l'homme, & de toutes les creatures viuantes depend de la nourriture, & qu'il est impossible qu'elle se soustienne autrement que par ce que l'on prent. Mais la viande corporelle n'est point si necessaire pour l'entretenement du corps, comme la spirituelle pour l'entretenement de l'ame. C'est pourquoy le Fils de Dieu nous ayant redonné la vie par la vertu de son sang aux eaux du baptesme, il a esté necessaire qu'il nous pourueust de nourriture, comme il a fait de la sainte Eucharistie. C'est vn beau discours de sainct Thomas, [t] *Au baptesme*, dit-il, *nous recouurons la vie que nous auions perduë par le peché originel. Mais comme le corps doüé de vie, a besoin d'aliment non seulement pour croistre iusques à vne iuste grandeur, mais encore pour reparer les continuelles pertes de sa substance, qui deperist par l'action de la chaleur; Aussi falloit-il qu'apres auoir receu la vie au baptesme, nous eussions vne viande ordonnée de Dieu, pour reparer en nos ames les ruines que font les pechez suyuants, & la maintenir en son estre spirituel, luy conseruant les graces de son Dieu.*

t lib. 4. contra gent. c. 59. 61.

Tout cecy est de S. Thomas.

C'est ce qui a conuié cette sage prouidence de nostre Dieu, à nous donner la Manne, c'est à dire l'Eucharistie, pendant que nous sommes en ce monde, asseurez que ce viatique ne nous faudra iamais. Combien donc sont mal'heureux ceux qui se separent de la maison de Dieu auec le prodigue, pour aller en vn païs lointain dans les deserts

de l'heresie, où l'on ne voit que des images de mort, la famine, & la disette?

Agar estoit sortie pour son orgueil de la maison de son maistre Abraham, elle auoit chargé son petit fils sur ses espaules, & s'en alloit errante par les deserts, toute prouision luy faut, elle se voit à vn doigt de la mort auec cette petite creature qu'elle traine : Quel remede à cela? L'Ange[v] l'appelle, & luy monstre vn puis d'eau viue, elle se laisse conduire, elle obeït, elle fait ce qui luy est dit. Que d'ames nous auons aujourd'huy qui sont sorties de la maison du mystique Abraham pour leur orgueil, & qui meurent de faim spirituelle, portant la peine de cette malediction, *Ils[x] endureront la faim des chiens, & tourneront à l'entour de la cité.* Cette Cité est l'Eglise où l'heresie n'entre point? Le moyen de se sauuer de cette famine, de cette disette? Il leur faut écouter l'Ange du grand Conseil, croire & obeyr à sa parole, qui dit, *Mangez, Cecy est mon corps, Prenez & beuuez, Cecy est mon sang.* Cela n'est-ce point vn puys, vne fontaine d'eau viue, qui rejalist à la vie eternelle? O sage Prouidence! qui ne manque pas mesme aux errans, s'ils se veulent recognoistre.

[v] *Gen.* 18.

[x] Famem patientur vt canes, & circuibunt ciuitatem.

Mais apres auoir deduit comme en gros ces raisons, par lesquelles l'on voit combien il estoit iuste que la prouidence du Sauueur nous donnast le Sacrement, se peut-il monstrer par le témoignage de l'antiquité, que cette viande dure tousiours sans se consommer en nulle sorte? Les Peres ont-ils recogneu cette vertu en l'Eucharistie? Escoutons leurs depositions sur ce sujet.

Sainct Cyprian, [y] *La Cene estant disposée, entre les viandes des sacremens les anciennes institutions, & les nouuelles se rencontrerent, & ayant consommé l'Agneau que l'ancienne loy commandoit, le maistre sert à ses disciples vne viande qui ne se peut consommer, & d'ores en auant les peuples ne sont plus inuitez aux festins, que la dépense & l'artifice rend magnifiques, mais la nourriture de l'immortalité leur est seruie differente d'auec les communes viandes retenant l'apparence de la viande corporelle, mais témoignant par ses effets la vertu de la presence diuine.*

Sainct Augustin, [z] *Certes celuy qui a peu monter entier ne peut estre consumé. Il nous a donc fait vn salutaire repas de son corps & de son sang. Mangent ceux qui en mangent! Boiuent ceux qui en boiuent! qu'ils en ayent la faim & la soif, (c'est à dire le desir) qu'ils mangent la vie, qu'ils boiuent la vie. Ce manger là, c'est estre repeu, mais tu es repeu de telle sorte, que celuy-là ne defaut point dont tu es repeu & refait. Ce boire qu'est-ce autre chose que viure? Mange la vie, boy la vie, tu auras la vie, & la vie demeurera entiere.*

[y] *Serm. de Cœna Domini.* Cœna itaque disposita inter sacramentales epulas obuiarũt sibi instituta antiqua & noua & consumpto agno, quem antiqua traditio proponebat, inconsumptibilẽ cibum magister apponit discipulis: nec iam ad elaborata impẽsis & arte conuiuia populi inuitantur, sed immortalitatis alimonia datur, à communibus cibis differens, corporalis substantiæ retinens speciem, sed virtutis diuinæ inuisibilis efficientia probans adesse præsentiam.

[z] *Ser. 2. de ver. Apost.* Certè qui integer ascendere potuit consumi non potuit. Ergo & de corpore, ac sanguine suo dedit nobis salubrem refectionem. Manducent ergo qui manducant, & bibant qui bibunt, esuriant & sitiant, vitam manducent, vitam bibant. Illud manducare refici est, sed sic reficeris, vt non reficiat, vnde reficeris. Illud bibere quid est nisi viuere? Manduca vitam, bibe vitam, habebis vitam, & integra est vita.

Le mesme

Le mesme sainct Augustin rapporté au decret, a *Quand l'on mange Christ, l'on mange la vie, & toutefois on ne le tuë pas afin de le manger, mais luy viuifie les morts, quand il est mangé il sustente, mais il ne defaut pas. Ne faisons donc point de difficulté de manger ce pain de crainte qu'il ne nous faille, & qu'ainsi nous n'ayons plus dequoy manger. Christ est mangé, & est viuant apres estre mangé, luy qui ressuscita apres la mort, & quand nous le mangeons, nous ne le partageons point.*

a *De cons. dist. 2. c. Inustar. citat. à Beda.*

Quelques anciens b appellent l'Eucharistie ce *pain quotidian* que nous demandons à Dieu en l'oraison Dominicale. Comme donc les pains de proposition ne manquoient iamais dans le tabernacle, mais estoient tous les iours presentez sur la table de l'Autel du Seigneur. Aussi ce pain de vie, cet aliment sacré de nos ames ne manque iamais en l'Eglise, Dieu nous donnant tous les iours ce pain sursubstantiel, doüé d'vne autre force que le pain commun.

b *Amb. l. 5. de Sacr. c. 4. Cyr. cath. myst. 5. Hier. in c. 6. Matth.*

Ce fut vn rare ornement du tabernacle que cette Manne reseruée tant d'années en vne phiole d'or, sans se corrompre ou se pourrir: Comme encore ce feu qui ardoit tousiours au sanctuaire sans esteindre, d'où il semble que les Payens ayent pris la façon de faire garder par leurs Vestales vn feu sacré qu'ils n'ommoient eternel: Or toutes ces choses ont passé & se sont consumees, se sont esteintes? Mais l'ornement le plus singulier de nos temples, & de nos Autels ne peut nullement perir ny se perdre, mais durera autant *que le Soleil & la Lune* aux siecles des siecles.

Que si en fin l'on demande comme il se peut faire qu'on ne consume point ce Sacrement, le prenant tous les iours, & l'vsant comme l'on fait: Qu'on se ressouuienne de cette admirable vision de l'Exode. C'estoit vn buisson qui paroissoit tout couuert de flâme, & toutefois ne se consumoit point. Cela semble vne estrange merueille à Moyse, c *Ie m'en iray*, dit-il, *& sçauray pourquoy le buisson ne brusle point*; Il s'auance, & recognoist que ce qui empesche que le buisson ne le consume, c'est la presence du Seigneur qui estoit au milieu du feu. La merueille n'est pas moindre au Sacrement, L'on voit digerer l'espece, & toutefois ce qui est dessous ne se consume point; Qui en peut estre la cause? C'*est que le Seigneur est en l'espece.* Celuy qui apparut au buisson estoit vn Ange de nature immortelle, & partant quand le feu eust reduit tout le buisson en cendre, il n'eust peu estre offensé en aucune sorte, ains son essence immortelle fust demeurée entiere. Le mesme arriue en l'Eucharistie: car Christ estant maintenant immortel, rien ne peut l'offenser, ains comme le rayon du Soleil ne souffre rien quand l'on passe la scie sur le marbre, ou sur le bois où il frappe: Ainsi ce corps glorieux n'endure rien quand l'on brise l'espece, ou qu'on la digere, & & de là vient qu'il ne peut nullement estre consumé, mais demeure tousiours en son entier, pour nourrir les Chrestiens iusques à la fin du monde.

c *Exod. 3. Vadā & videbo visionem hanc.*

Raison de la merueille.

DISCOVRS DIXIEME, AVQVEL

est prouué que Dieu estant capable de suspendre les effects des causes secondes, il peut empescher qu'vn corps ne s'estende dans le lieu par sa quantité & ses dimensions, le lieu n'estant nullement de l'essence du corps, Ce que Caluin est contraint de recognoistre au sujet de l'Ascension. Les conditions aussi d'vn corps glorieux sont expliqués en passant, pour monstrer qu'en celuy de Christ il ne faut pas rechercher les communes qualitez des corps mortels & passibles.

Neufiesme merueille. En la situation ou assiette.

a Arist. 2. Met. c. 2. text. 5.



LES Philosophes establissent vn tel ordre entre les causes, qu'ils veulent que les secondes dependent si souuerainement des premieres, qu'elles ne soient point capables de produire leurs effets, sinon en tant qu'elles en reçoiuent l'influence, [a] à la façon qu'en l'animal l'on voit, que si le cœur ne communique sa vertu au reste des membres, ils demeurent comme perclus, sans pouuoir exercer leurs fonctions naturelles. Ainsi ostez le mouuement des cieux, & particulierement du Soleil, ny la terre ne produira ses herbes, ny l'homme son semblable, ny l'eau ne refroidira, ny le feu ne bruslera. A raison dequoy Aristote [b] a creu qu'il estoit necessaire, que les elemens fussent contigus aux cieux, & ce monde terrestre au celeste, afin d'en participer la vertu pour agir. Et pour ce mesme sujet [c] Platon expliquant la Chaine d'or, dont Homere fait tant de cas, [d] enseignant qu'elle tombe de l'Olympe où elle tient, iusques en cette terre basse, dit que par cette chaisne ce grand Homere n'a voulu entendre autre chose, que la liaison de ce bas monde auec le Ciel, & le besoin qu'il a de son influence, sur tout de celle du Soleil, pour faire naistre les effets dont il enserre les causes. Et veut dauantage Platon que cette chaisne soit le mesme Soleil, sans lequel il croit que rien n'est icy capable d'action : Ce discours se trouuant veritable, il est aisé de croire, que si la premiere cause ou plustost la cause des causes qui est Dieu, vouloit suspendre tous les effets des causes secondes, comme il en a la liberté, c'est chose qu'il pourroit faire, comme il monstra anciennement à la mer rouge, & en la fournaise de Babylon : là empeschant l'eau d'aller à son courant selon son inclination naturelle, & icy arrestant la violence du feu, & l'empeschant de brusler les compagnons de Daniel. Cela n'est pas destruire l'essence ny la nature des choses, mais tesmoigner l'empire qu'il a sur les creatures, qui doiuent tenir à trop de gloire de luy obeïr. Et de fait, quand cela arriue, elles conseruent tousiours leur inclination, & leur vertu

b l. 1. Meteo. c. 2.

c In Theateto.

d Homer. 8. Illiad.

In Theateto.

Dieu peut suspendre l'effet des causes secondes, sans les destruire.

naturelle, & seulement en suspendent l'effet autant qu'il plaist à Dieu.

L'on dit que le ius de l'ail assoupist la vigueur de l'aymant, & fait qu'il n'attire plus le fer : mais aussi tost que la force de l'ail est esteinte l'aymant reprend sa premiere vertu: témoignage violent qu'elle n'estoit qu'assoupie, & que suspenduë pour vn temps. Ce qui se voit encore plus clairement par le Diamant, au moins s'il est vray ce qu'en écrit Pline, que sa presence oste aussi la vertu à l'aymant d'attirer le fer: Car pour monstrer que cela n'est rien que suspendre l'effet, le Diamant éloigné l'on voit qu'il reprend cette premiere force. Comme encore quand l'aymant a esleué le fer en haut, contre son inclination naturelle, la pesanteur ne s'en va pas du fer, puis que le separant d'auec cét aymant, il retombe en bas, & va rechercher le centre. *Exemple.*

En cette mesme façon donc, quand Dieu retient les causes secondes, ne souffrant pas qu'elles produisent les effets qu'autrement elles produiroient, il ne leur oste pas l'inclination qu'elles y ont, mais seulement fait voir que quand il luy plaist d'en establir autrement, il faut qu'elles suiuent ses volontez. C'est pourquoy personne ne se doit étonner, de ce que tous corps mortels au moyen de leur quantité ayans accoustumé de s'estendre dans l'espace, & de s'y establir auec vne certaine assiette & situation égale à leur grandeur, il se trouue neantmoins en l'Eucharistie que le corps de Christ est sous l'hostie, sans cette forme d'assiette, dont la vertu diuine plus forte que les causes secondes se dispense. *Dieu suspendant l'effet des causes secondes ne leur oste pas l'inclination qu'elles luy ont.*

Quelques-vns se sont persuadez, que pour se faire il se deuestoit de sa quantité, [e] ne portant au Sacrement que la substance de son corps, animée pourtant, & reuestue de son ame. Mais cette opinion est reiettée de tous les Scholastiques, qui ne recognoissent nulle part la substance du corps de Christ, sans sa quantité, pour ce que de là il s'ensuiuroit qu'il n'auroit point ses parties organiques differentes les vnes d'auec les autres, & qu'il ne luy resteroit aucune apparence de corps humain, tous les membres se ressemblans les vns aux autres, ou plustost estants les vnes dans les autres. Car de s'imaginer seulement de la distinction entre les parties d'vn corps sans la quantité, c'est vne chose impossible selon les Philosophes. Comme ainsi soit donc que celuy de Christ ne soit pas au Sacrement auec cette confusion, tant pour ce que l'ame ne se met iamais en vn corps confus de cette sorte, qu'aussi pour ce qu'il seroit monstrueux & prodigieux, il faut croire qu'il a sa quantité, & que Dieu suspend seulement l'effet de cette quantité, empeschant qu'elle n'estende le corps en l'espace, pour le luy faire occuper selon toute sa grandeur. *e Contre Durand. in 4. dist. 10. qu. 2.* *La distinction des membres ne peut estre sans quantité.*

Mais pour expliquer cecy plus nettement, les Scholastiques suiuant la doctrine de S. Thomas remarquent deux effets de la quantité, l'vn est de mettre de l'ordre entre les parties d'vn corps comparées les vnes auec les autres, & auec tout le corps, faisant par exemple, *Deux effets de la quantité selon S. Thomas.*

au corps humain, que les yeux ne soient pas la bouche ny les oreilles; ny les mains les pieds, ny l'estomach les cuisses, cét effet est inseparable de la quantité, & par tout où elle se trouue, elle le produit, sans que Dieu interiette iamais d'empeschement. Mais elle a vn autre effet qui suit celuy-là, c'est qu'apres auoir mis cét ordre entre les parties d'vn corps, en chassant la confusion, elle passe outre, & place chacune de ses parties en son lieu, faisant occuper aux plus grandes vn plus grand lieu, aux moindres vn moindre, & à tout le corps entier vn espace égal à sa grandeur. Et pour cét effet il n'est non plus difficile à Dieu de l'empescher, que de suspendre l'action du feu, ou le mouuement de l'eau contre bas. Suiuant ces choses, la quantité du corps de Christ l'accompagnant à l'autel, elle fait qu'il n'y a ny confusion ny meslange monstrueuse de membres, mais les yeux sont differents d'auec les oreilles, les oreilles d'auec le reste de la teste: & cela c'est proprement ce qui resulte de la presence de la quantité en vn corps. Mais pour le second, elle ne s'auance pas iusques là, le pouuoir de Dieu l'arreste, & luy coupe chemin, de sorte qu'elle n'estend pas le corps dans le lieu, mais souffre, que sans occuper aucun espace, il se tienne sous vne beaucoup moindre hostie qu'il n'est. Et cecy ne bat point sur la quantité, mais sur la seule situation & assiette du corps, qui appartient à vn autre genre, à vne autre Categorie, comme sçauent ceux qui ont pris la plus legere teinture de la Philosophie. C'est pourquoy ie ne puis m'imaginer en quelle escole Du-Plessis a appris, *que l'essence d'vn vray corps est destruite si on luy oste cette localité.* Car tant s'en faut qu'elle soit de l'essence du corps, que mesme elle n'est pas de celle de la quantité du corps, si elle n'est prise pour l'inclination & l'habitude que tout corps a au lieu, & non pour cette actuelle situation & estenduë en l'espace dont il s'agist entre nous.

Le corps de Christ n'est ny mõstrueux ny cõfus à l'Autel.

Il dira que S. Augustin est son garant, qui a escrit en vne sienne Epistre, [f] *Ostez aux corps les espaces des lieux, ils ne seront nulle part, & si nulle part, du tout point.* Mais premierement tous nos Docteurs luy ont respondu, que sainct Augustin parle là selon les loix ordinaires de la Nature, & selon le commun cours des choses, & non selon ce que peut Dieu. Ce qui se recueille aisément de son discours: car il fait vne Antithese entre Dieu qui est vn pur esprit, & les corps, monstrant que Dieu n'emprunte point la conseruation de son estre des lieux, comme font les corps, *ausquels*, dit-il, *ostez les espaces des lieux ils ne seront nulle part, & par ce qu'ils ne seront nulle part, ils ne seront point du tout.* Mais quant à Dieu, adjouste-il, [g] *Il est tout en soy-mesme, & n'est pas és choses où il est, pour besoin qu'il ayt d'elles, comme s'il ne pouuoit estre sans elles.*

[f] *Ad Dardanum.* Spatia locorum tolle corporibus, nusquam erunt, & quia nusquam erunt nec erunt.

[g] Sed in seipso vbique totus. In seipso autem quia non continetur ab eis quibus est præsens tanquam eis esse non possit.

Mais pour vne plus grande clarté en ces choses, il faut sçauoir que Dardanus, auquel sainct Augustin rescrit, luy auoit proposé deux questions; l'vne, comment il se peut dire que Dieu soit en quelque

lieu: Et l'autre comme l'on peut dire que Iesus-Christ soit par tout. Pour ce qui regarde donc la derniere question, il met vne fort claire distinction entre la nature humaine & la diuine en Christ, pour refuter l'opinion de ceux qui croyoient que la nature humaine estoit tellement glorifiée par la diuine, qu'elle ne s'étendoit pas moins qu'elle, par tous les lieux de l'Vniuers, & ainsi mettoient Christ, en tant qu'homme, par tous les lieux du monde. Non, dit sainct Augustin, selon la forme de la chair, il ne faut pas penser qu'il soit épandu par tout: car il se faut donner garde d'establir la diuinité de l'homme en destruisant la verité du corps. Or il ne s'ensuit pas que tout ce qui est en Dieu, soit par tout où est Dieu: Et tout cela c'est ce que nous disons contre les Vbiquitaires (vne chose monstrueuse ne peut auoir que des noms monstrueux) & par le mesme principe de sainct Augustin nous combatons leur erreur.

Explication du dire de sainct Augustin.

L'humanité, disons nous, est inseparablement vnie auec la diuinité, mais pourtant elle ne s'épand pas par tout où s'étend la diuinité: car l'vne est finie, & l'autre infinie. Or quand les choses alliées ensemble ne sont pas pourtant égales, les espaces des vnes ne sont pas ceux des autres, comme le Diamant enchassé au chaton d'vn anneau, est bien étroitement vny auec tout le rond, mais il ne s'ensuit pas qu'il mesure tout l'espace, que fait le cercle, ou le rond de l'anneau.

Mais ayant osté au corps de Christ qu'il soit ainsi par tout, sainct Augustin ne luy oste pas qu'il soit à diuers Autels, mais seulement veut qu'il ayt vn lieu determiné au ciel, où il s'étende visiblement dans l'espace, sans en mesurer dauantage que sa grandeur porte. Et cela derechef confessons nous sans penser preiudicier à la verité de l'Eucharistie: car nous croyons que le corps de Christ estant de cette sorte dans le ciel, est encore au Sacrement, mais d'vne autre maniere que celle qui est naturelle au corps, consideré qu'il n'y occupe point d'espace; où c'est *qu'ostez*, selon le cours ordinaire des choses, *les espaces des lieux aux corps, ils ne seront nulle part, & pource qu'ils ne seront nulle part, ils ne seront point du tout.* Voilà la droite & saine intelligence des paroles de sainct Augustin, suiuant laquelle n'auray-ie pas loy de dire à du Plessis ce que disoit Tertullian à Marcion:[h] *Pourquoy defens-tu temerairement la nature contre son Seigneur? Tu veux auec de l'impieté establir ses loix contre sa grace, comme s'il n'estoit pas au pouuoir du Seigneur, & de les changer, & de les conseruer sans loy. Comment est-ce donc que nous lisons, que les choses impossibles aux hommes sont possibles à Dieu, & que Dieu a choisi les choses les plus folles pour confondre la sagesse du monde? Les flammes de Babylon, Ionas deuoré de la Baleine, Enoc & Elie rauis & transportez, & tant d'autres choses ont esté des figures pour nous, comme enseigne l'Apostre, à fin que nous croyons que le pouuoir de Dieu s'étend par dessus les loix des corps.*

Intention de S. Aug. au lieu allegué.

Mais nous voyons comme le mesme sainct Augustin qu'on nous

[h] *De Resur. carnis.* Naturam aduersus Dominũ suum temerè defendis, legem aduersus gratiã impiè asseris, quasi Domino nõ liceat, & mutare naturam, & sine lege seruare, quomodò ergo legimus: quæ impossibilia apud homines, possibilia apud Deum? Et stulta mundi elegit Deus, vt sapientia mundi confundat?

opposoit, traite ceux qui ayment la creature contre le createur, la nature contre Dieu. Il dispute contre quelques-vns qui vouloient conclure, des communes qualitez des corps, que celuy de Christ, mesme apres son Ascension glorieuse au ciel, estoit encore sujet à la corruption. *L'infirmité humaine*, dit-il, [i] *veut estimer les œuures de Dieu, parce qu'elle experimente en l'vsage ordinaire des choses, & pense auoir tissu vne subtile raison quand elle a dit, S'il y a de la chair il y a du sang, s'il y a du sang les autres humeurs y sont; consequemment donc il y doit auoir de la corruption. Elle pourroit dire de mesme, s'il y a du feu il ard, s'il ard il brusle; il a donc embrasé les corps des trois hommes que ce cruel Roy fist ietter en la fournaise. Mais si ce miracle a esté fait en ces trois hommes, toute personne ayant bon sentiment des œuures de Dieu, ne fera point de doute de croire, que celuy qui preserua leurs corps de la corruption, empeschant que le feu ne les consumast, n'ayt fait que ce corps de Christ ne puisse se corrompre, ny par le feu, ny par la faim, ny par maladie, ny par vieillesse, ny par autre voye. Certes la diuine puissance peut oster à cette matiere visible & maniable certaines qualitez laissant les autres.*

Apprenne donc Du-Plessis de sainct Augustin, qu'oster les espaces des lieux aux corps, n'est pas les destruire, quand cela se fait par le pouuoir infiny de Dieu, & par la voye du miracle. C'est icy qu'il nous oppose, [k] qu'aux Sacremens il ne faut point chercher de miracles: *Ces gens*, dit-il, *ne nous obiectent que la toute-puissance de Dieu, lors qu'il est proprement question, non de sa puissance en vn miracle, mais de sa volonté en vn mystere.* Et en suitte il adjouste, en matiere de Sacremens, & mesme de cetuy cy, comme sainct Augustin nous a cy deuant appris, il n'est point question de miracle. Ie sçay ce que le sçauant & eloquent Pere Richeome, digne ornement de sa docte compagnie, a répondu là dessus à Du-Plessis, monstrant, comme c'est la verité, qu'il a cité sainct Augustin à faux. Mais pour faire dauantage paroistre la temerité de cét homme à definir les choses de la foy, ie veux par les temoignages tres-expres de l'antiquité, & par les propres maximes de Caluin & du mesme Du-Plessis, faire voir à tout le monde la fausseté de son dire: Escoutons les anciens, ausquels cét honneur est iustement deu, qu'ils parlent les premiers. Sainct Ambroise, [l] ce que Du-Plessis n'a pas ignoré, fait vn grand recueil des miracles de l'ancienne loy, pour verifier celuy qui se fait au Sacrement. Sainct Chrysostome s'écrie, [m] *O miracle, ô charité de Dieu à l'endroit de l'homme! celuy qui là haut est assis auecque le Pere, au mesme temps se laisse manier aux mains de tout le monde, & se baille à ceux qui le veulent receuoir & embrasser. Or cela se fait sans illusions aucunes ou prestiges.* Et puis pour faire plus sensiblement toucher ce miracle par les fleurs de son oraison, il rapporte celuy d'Helie, qui est décrit au 3. des Roys. *Figurez-vous*, dit-il, *ce grand Helie, & à l'entour de luy vne infinité de monde qui le regarde, & le sacrifice étendu sur les pierres de l'Autel, & lors tout le reste des assistans*

---

[i] *Ep. 146.* Ex consuetudine rerum exortarum, inexperta opera diuina, infirmitas metitur humana, & argutulè se garrire arbitratur cùm dicit, Si caro est, & sanguis est: si sanguis & cæteri humores, ergo & corruptio. Eo modo diceret, si flamma est, & ardet: si ardet & vrit: si vrit, & virorum trium in fornacem ignis ab impio rege missorum corpora incendit. Si autem hoc in tribus viris miraculum factum esse nō dubitat, qui de diuinis operibus rectè sapit, cur non creditur qui facit illa corpora non posse igni corrumpi, fecisse illud corpus nec igne, nec fame, nec morbo, nec senio, nec vlla vi alia, qua solent humana corpora labefactari corrumpi.

[l] *Lib. de his qui init. myst. c. 9. & 4. de sacr.*

[m] *De Sacerdotio lib. 3.* ὢ τοῦ θαύματος! ὢ τῆς τοῦ Θεοῦ φιλανθρωπίας! ὁ μετὰ τοῦ πατρὸς ἄνω καθήμενος, κατὰ τὴν ὥραν ἐκείνην ταῖς ἁπάντων κατέχεται χερσὶ, καὶ δίδωσιν αὑτὸν τοῖς βουλομένοις περιπτύξασθαι καὶ περιλαβεῖν. ποιοῦσι δὲ τοῦτο πάντες διὰ τῶν ὀφθαλμῶν (τῆς πίστεως) ἀοράτου καταφερ... ταῦτα ἀξια καταφαίνεται, &c.

roys & muets, & le seul Prophete épandant ses prieres, au mesme temps la flâme, qui tombe comme vn éclair du Ciel, & vient lécher le sacrifice. Ces choses certes sont admirables (prestez l'oreille Du-Plessis) *& pleines d'étonnement. Passez donc de ces mysteres aux nostres, & non seulement vous les trouuerez pleins de merueille, mais encore vous iugerez qu'ils passent toute admiration & étonnement.* Le bien-heureux Ephrem, duquel sainct Hierosme dit, que ses écrits estoient tellement estimez en l'Eglise, que de son siecle on les lisoit publiquement au seruice, apres les saintes ecritures, recognoist le mesme en ces termes. *Ce* [n] *que nous a fait l'vnique Fils de Dieu Iesus-Christ surpasse tout entendement, & toute parole, il nous baille vn feu, vn esprit, à manger & à boire, à sçauoir son corps & son sang.* A quel propos cela s'il n'y a point de miracle? Sainct Augustin le rapporte à l'operation inuisible du sainct Esprit. [o] *Ce qui est pris des fruicts de la terre, consacré par les prieres mystiques, & que nous prenons pour le salut spirituel, en memoire de la passion du Seigneur &c. n'est pas sanctifié pour estre si grand Sacrement, sinon par l'operation inuisible du sainct Esprit.* Et Iustin Martyr plus ancien que tous ceux-là, a fort bien dit, [p] *que par la mesme toute puissance que le Verbe a esté fait chair, l'Eucharistie aussi est faite la chair du Verbe.*

n S. *Ephrem de natura Dei curiosè non scrutanda.* Quod nobis fecit vnigenitus filius Christus Saluator noster omnem excedit admiratio.

o 3. *de Trinit. c. 4.* Illud quod ex fructibus terræ acceptum, & prece mystica consecratum ritè, sumimus ad salutẽ spiritualem in memoriam pro nobis Dominicæ passionis, *&c.*

p *Pro Christianis Apologia 2.*

N'est-ce donc pas dementir toute l'antiquité, que de reietter le miracle du Sacrement de l'Autel? Mais parauenture n'est-il iamais tombé en l'ame d'aucun de ces anciens, de penser à celuy que nous discourons maintenant. Escoutons donc sainct Epiphane qui viuoit au quatriéme siecle de l'Eglise. *Nous voyons*, dit il, *ce que le Sauueur prist en ses mains, comme rapportent les Euangelistes qu'il se leua de la Cene, & prit cela* (à sçauoir du pain) *& ayant rendu action de graces il dist, Cecy est mien & celà. Et nous voyons qu'il n'est pas égal ny semblable ny à son image en chair, ny à son inuisible deité, ny aux lineamens des membres, car cecy est de figure ronde & insensible quant à la puissance, & il voulut dire par grace. Cecy est mien, Cecy & cela, & personne ne doute de cette parole. Car qui ne croit pas qu'il est veritable* (*ou bien que sa parole est vraye*) *il dechet de la grace.* L'on voit donc qu'Epiphane prouue par la toute-puissance de Dieu, que le corps de Iesus-Christ est souz vne si petite forme d'Hostie, ce qui ne se pourroit faire sans doute, si son corps occupoit l'espace, & s'étendoit dans le lieu, par cette regle des Philosophes si commune en ce suiet, *Qu'il faut qu'il y ait vne proportion entre le lieu, & le local, entre le corps & l'espace qui le mesure.* Du-Plessis peut-il donc nier que les Peres n'ayent recogneu l'Eucharistie pour l'vn des plus signalez miracles qu'ayt iamais produit la main de Dieu? Mais ne se souuient-il pas de ce que son maistre en a escrit? Escoutons l'Apologie qu'il fait pour sa doctrine de la Cene contraire à toute l'antiquité. *La doctrine que i'ay donnée*, dit l'Oracle de Du-Plessis, *certifie assez que ie ne restrein point ce mystere à la capacité de la raison humaine, & ne l'assuietti point à l'ordre de nature. Ie vous prie auons nous appris des Philo-*

οὐ γὰρ ὡς κοινὸν ἄρτον, οὐδὲ κοινὸν πόμα ταῦτα λαμβάνομεν· ἀλλ' ὃν τρόπον διὰ λόγου Θεοῦ σαρκοποιηθεὶς Ἰησοῦς Χριστὸς ὁ σωτὴρ ἡμῶν, καὶ σάρκα καὶ αἷμα ὑπὲρ σωτηρίας ἡμῶν ἔσχεν, οὕτως καὶ τὴν δι' εὐχῆς λόγου τοῦ παρ' αὐτοῦ εὐχαριστηθεῖσαν τροφὴν, ἐξ ἧς αἷμα καὶ σάρκες κατὰ μεταβολὴν τρέφονται ἡμῶν, ἐκείνου τοῦ σαρκοποιηθέντος Ἰησοῦ καὶ σάρκα καὶ αἷμα ἐδιδάχθημεν εἶναι.

Il est question en Epiphane s'il l'homme est à l'image de Dieu.

Regle des Philosophes.

sophes naturels, que Iesus-Christ repaist aussi bien nos ames de sa chair & de son sang, que nos corps sont nourris du pain & du vin? D'où vient cette vertu à la chair de viuifier les ames? Chacun dira qu'il ne se fait point naturellement. Et derechef: *Nous disons que Iesus-Christ descent à nous tant par le signe exterieur que par son esprit, pour viuifier vrayement nos ames de la substance de sa chair & de son sang. Ceux qui n'entendent point que telle chose ne se peut faire sans plusieurs miracles, sont plus que stupides, veu qu'il n'y a rien plus contraire au sens naturel, que de dire que les ames empruntent de la chair la vie spirituelle & celeste, voire de la chair qui aura eu son origine de la terre, & qui a esté mortelle.* C'est donc surnaturellement, ô Caluin, c'est par dessus le commun cours des choses, & en suitte c'est vn miracle. Car l'on appelle miracle ce qui n'est point en la puissance de la nature, & se fait seulement par la toutepuissance de Dieu, encore qu'en la rigueur de l'ecole, & à proprement parler, l'on n'appelle pas miracle ce qui est ordinaire & frequent, comme la iustification des pecheurs par le Sacrement, mais en effet c'est tousiours miracle, puis que les causes naturelles ne sont pas capables de le produire; & ainsi Caluin ne dispute pas, s'il ne se veut contredire à soy-mesme, ce qui luy échappe souuent, comme a tous les fauteurs du mensonge, si c'est vn miracle, mais seulement il met peine de rebuter le nostre pour establir le sien.

s L. 4. c. 2.

Ie sçay que Du-Plessis [s] le dement gallamment en ces termes, *La similitude qui estoit entre le signe & la chose a fait* (en la Cene) *que le nom de l'vn s'attribuë à l'autre, c'est à dire de la chose au signe, Mais n'y a pourtant aucun changement de l'vn en l'autre, ny par miracle, ny par œuure surnaturelle.*

Pauure Caluin! voilà vn vilain coup de pié que te donne ton disciple. Certes s'il dit la verité, tu as esté iustement accusé des Catholiques d'auoir trop indignement raualé la toutepuissance de Dieu; & toutes tes defenses, & tes Apologies sont vaines, sont inutiles.

t 3. de Trinit. c. 4. Illud quod ex fructibus terræ acceptũ & prece mystica consecratum &c. non sanctificatur vt sit tam magnum sacramentum, nisi operante inuisibiliter spiritu Dei.

Du-Plessis ne reiette pas tout miracle au Sacr. Mais seulement celuy de la Transubstantiation.

Mais voyons s'il n'a point chopé luy-mesme à cette pierre, expliquant les paroles que nous auons produites de sainct Augustin. *Ce qui est pris des fruicts de la terre &c. n'est pas sanctifié pour estre si grand Sacrement, sinon par l'operation inuisible du sainct Esprit. Et qui en doute,* dit-il? *Mais n'y a-il autre operation du sainct Esprit que la transsubstantiation? Et la regeneration au baptesme n'est ce point vne merueilleuse operation du sainct Esprit?* Tellement qu'il faut s'arracher les yeux pour ne voir point que Du-Plessis ne reiette pas, quoy que se dementant soy-mesme, toute œuure surnaturelle au Sacrement, puis qu'il recognoist au baptesme vne merueilleuse operation du sainct Esprit: mais sa douleur, & de tous les siens est, qu'ils ne veulent point recognoistre celle que croyent les Catholiques. Demeure donc constant & veritable, que le miracle en general ne destruit pas la nature du Sacrement, ce que mesme l'on peut prouuer par la Manne, que nos aduersaires auoüent

auoüent pour Sacremẽt. Peuuent-ils nier qu'il n'y eust en ce seul pain des Anges vn monde de miracles? Ne tomboit elle pas du Ciel, façonnée des mains des Anges? Pleuuoit-elle pas toute la semaine, cessant le iour du Sabbath? N'auoit elle pas toutes les delices des autres viandes? Mais de cela auons nous assez traitté ailleurs. *Miracles de la Manne.*

Or en suitte nous disons qu'en vertu du premier miracle, qui se fait au changement du pain & du vin en la substance du corps & du sang de Iesus-Christ, nous auons ce mesme corps en l'hostie sans occuper l'espace ny le lieu, Dieu suspendant cét effet de la quantité. Car pourquoy est-ce que Dieu ne feroit, que le corps de Iesus Christ demeurant au Ciel, & estant à plusieurs autels au sacrement, ne fust exempt des loix du lieu hors du Ciel, non pas pour estre sans forme, comme escrit Caluin? car il retient la sienne naturelle qui consiste en la distinction organique des membres entre eux, mais sans mesurer l'espace.

Icy Caluin se debat comme vne des Bachantes, & s'épand en furieuses iniures contre celuy qui defend de cette sorte la toutepuissance de Dieu. *Insensé*, dit-il, *que demande tu à la puissance de Dieu? Qu'elle fasse qu'vn corps soit ensemblement corps, & non corps! Comme si tu requerois qu'elle fasse la lumiere estre tout en vn coup lumiere, & tenebres? mais elle veut la lumiere, estre lumiere, les tenebres estre tenebres, vn corps estre corps.* Du-Plessis le suit par tout pas à pas. *Fureur de Caluin ès paroles.*

Mais qui ne voit que ces gens-là roulent tousiours auec Sisyphe vne mesme pierre qui retombe sur eux? Quand est ce donc que Caluin & Du-Plessis nous pourront prouuer que la localité est de l'essence du corps? Ains qui est le Philosophe qui se le soit iamais imaginé? Les comparaisons donc de Caluin sont hors de propos; car faire que la lumiere soit tout ensemble lumiere & tenebres, c'est destruire la chose, & cela enueloppe de la contradiction: mais n'estre point mesuré de l'espace ne change rien en l'essence du corps, mais seulement en son assiette & en sa situation, qui est hors de sa nature & de sa definition.

Et faut bon-gré mal-gré que tous les Ministres du monde le confessent, non seulement pour y estre obligez par les loix de la Philosophie, mais encore s'ils se veulent tenir à ce qu'escrit Caluin en diuers endroits: car auec l'escriture & l'Eglise il recognoist que le corps de Iesus Christ depuis son Ascension est eleué au dessus & dehors tous les cieux, où c'est qu'il n'a garde d'occuper de lieu ny d'espace, puis qu'il n'y en a point. *En la situation il y a du changemẽt nõ en la quantité.*

Voicy les paroles de Caluin. [v] *Sur tous les cieux, comme si l'Apostre disoit, hors de ce monde creé: car quand il est dit que Iesus-Christ est au Ciel, nous ne deuons pas l'entendre comme s'il residoit entre les spheres pour conter les estoiles, mais là le Ciel signifie vn lieu plus haut que toutes les spheres, qui a esté apres la Resurrection destiné au fils de Dieu: non pas que* *v Caluin in c. 4. ad Eph. & in c. 1. Act.*

proprement hors du monde il y ayt vn lieu, mais pour autant que nous ne pouuons parler du Royaume de Dieu qu'à nostre façon. Et pour ceux qui recueillent de là, que Iesus-Christ n'est point distant de nous, selon les internalles des lieux, pource que cette eminence sur tous les cieux, & l'Ascension au ciel sont vne mesme chose, ils n'aduisent pas que quand il est mis, ou sur les cieux ou dans les cieux, toute circonference souz le Soleil & les Estoilles, & mesme souz toute la machine du monde visible en est excluse.

Voila comme Caluin recognoist, que hors de ce monde visible, il n'y a point de lieu qui enuironne, & toutesfois il y loge le corps de Iesus-Christ. Comme est-ce donc qu'il le faict dependre si fort du lieu, ou s'il en depend si fort, comment est-ce qu'il le loge hors du lieu?

Ie sçay bien que sainct Augustin traitant ce suiet, nous defend les curieuses recherches en vn article de foy, [x] *Nous croyons*, dit-il, *qu'il a monté au ciel, mais de rechercher où, & comment il y est, c'est trop de curiosité de l'entreprendre, & au demeurant c'est chose inutile: seulement il faut croire qu'il est au ciel. Car nostre fragilité ne permet pas que nous puissions cognoistre les secrets du ciel, mais nostre foy nous oblige à croire choses hautes & honnestes du corps du Seigneur.* Mais si croyant qu'il est au ciel, il n'est pas permis de rechercher curieusement la maniere de laquelle il y est, que les Caluinistes aussi se commandent, & ne demandent pas dauantage la façon de laquelle il est au Sacrement: car elle n'est pas naturelle, mais diuine & ineffable. Et toutefois, pour reprendre nostre premier discours, l'y establissant de cette sorte, nous ne le dépoüillons pas de sa quantité, mais seulement nous luy accordons le priuilege que la diuinité luy donne, de n'estre pas suiet au Sacrement à la commune loy des corps. Le seul estat de gloire dont le corps de Christ est reuestu, deuroit suffire pour forcer les Caluinistes à croire que le changement externe peut arriuer au corps de Christ, sans rien perdre de son essence, veu qu'é la resurrectió generale, il faut croire que les corps glorieux serót doüez de qualitez aussi repugnantes, en apparence, à la nature des corps, que la maniere d'estre que prent celuy de Christ au Sacrement. Me die dóc les Caluinistes, si les proprietez naturelles du corps humain ne sont pas d'estre pesant, épais, obscur, & passible? Et toutefois en la Resurrection se verra-il pas dépoüillé de toutes ses qualitez, pour en prendre de plus nobles & plus releuées, au moyen de la gloire qu'il acquerra? Les bienheureux seront-ils pas agiles & prompts à merueilles, puis qu'il est écrit. *Au temps de leur visitation ils resplendiront & courront de toutes parts comme estincelles qui s'épandent dans les rouseaux.* Certes dit l'Oracle Sainct, [z] *Ceux qui ont esperance au Seigneur, changeront de force, ils prendront des ailes semblables à celles de l'Aigle, ils courront, & ne se trauailleront pas, ils chemineront & ne se lasseront point.*

Où sera donc cette pesanteur qui fait que nos corps se lassent au trauail, se rompent à la peine? Et puis ne seront-ils pas subtils aussi à merueilles, penetrant fort aisément au trauers des corps, com-

x *lib. de fide. c. 6.* Credimus in cœlum ascendisse, &c. Sed vbi & qnomodo sit in cœlo corpus dominicum, curiosissimum & superuacaneum est quærere, tantummodo in cœlo, esse credendum est. Nõ enim est fragilitatis nostræ cœlorum secreta discutere, sed est nostræ fidei de Dominici corporis dignitate sublimia & honesta sapere.

La resurrection donnera d'autres qualitez à nos corps.

y *Sap. 3.* Fulgebunt iusti, & tãquam scintillæ in arundineto discurrent.

z *Esaie 40.* Qui autem sperant in Domino, mutabunt fortitudinem, assument pennas sicut aquilæ: current, & non laborabunt, ambulabunt & non deficient.

S. August. ep. 79. explique ce passage de la Resurrection.

me fait le Soleil au trauers du crystal & du verre, se portant par tout où l'ame leur commandera, sans qu'aucune resistance des autres corps les puisse empescher? Car si nous croyons S. Chrysost.[a] Theoph.[b] & Damascene,[c] c'est ce que veut principalement dire l'Apostre, quand il asseure que *nos corps ressusciteront spirituels*: où sera donc cette épesseur naturelle, qui les empesche de penetrer insensiblement comme cela?

Derechef seront-ils pas luisans & clairs comme les astres du Ciel? *Ceux qui enseignent les autres luiront comme la splendeur du Firmament, & ceux qui en instruisent plusieurs à la iustice seront comme estoilles à tousiours-mais. Christ,* dit S. Paul,[d] *reformera l'humilité de nostre corps, le configurant, & le rendant semblable à la clarté du sien.* Où sera donc cette obscurité qui les rend si sombres? Et bref, pour fermer ce discours par la derniere de leurs qualitez, seront ils pas immortels & impassibles? [e] *Il faut que ce qui est corruptible veste l'incorruption, & que ce qui est mortel veste l'immortalité*: où seront donc les imperfections naturelles qui les exposent à toute sorte de souffrances? Tout cela s'euanoüira: car, comme dit l'Apostre,[f] *Ce qui se seme en corruption, ressuscitera en incorruption; ce qui se seme en infamie, ressuscitera en gloire; ce qui se seme en infirmité, ressuscitera en puissance; ce qui est semé corps sensuel, ressuscitera spirituel*; En vn mot, *les hommes* [g] *seront comme les Anges du ciel.*

Si donc nous croyons ces choses des corps apres la resurrection, pourquoy est-ce que nous refuserons au corps de Christ glorieux la maniere d'estre semblable à celle d'vn Esprit, d'vn Ange du ciel? Est-il donc de pire condition que ne seront les nostres? Tertullian [h] fait vn riche discours sur ces paroles de Christ, *Ils seront comme les Anges du Ciel*, pour monstrer que l'on ne doit pas faire dauantage de difficulté de croire que nos corps seront vn iour comme les Anges, que nous en faisons d'adiouster foy à l'escriture, qui nous dit que maintesfois les Anges ont pris la forme des hommes. Voicy ce qu'il en dit. *Ils seront comme les Anges, pource que les Anges ont esté maintesfois comme les hommes, mangeant, beuuant, baillant leurs pieds à lauer: car ils auoient pris la forme humaine, la leur pourtant demeurant tousiours entiere. Si donc les Anges faits comme les hommes ont souffert ce maniement & attouchement charnel, ayant la substance des Esprits; pourquoy est ce que les hommes faits Anges, en la substance de leur chair ne prendront pas vne disposition spirituelle, sans estre dauantage attachez aux conditions des corps sous l'habillement des Anges, que les Anges sous l'habillement de l'homme aux loix de l'Esprit?* Si donc derechef nos corps en la gloire de la Resurrection, despoüillant les conditions qui leur sont naturelles, ne perdront rien de leur essence, reuestant celles des Esprits: pourquoy est ce que l'on veut rauir la mesme grace à celuy de Christ? Il ne sert donc de rien aux heretiques d'alleguer, que n'estre point mesuré de l'espace est chose qui n'appartient qu'aux Esprits, & non au corps.

a *Chrysost.* b *Theop. in* 1. *ad Cor.* 15. c *Damasc. l.* 4. *de fide Orthod. c.* 28. 1. *Cor.* 15. d *Phil.* 3. Qui reformabit corpus humilitatis nostrę configuratum corpori claritatis suæ. e 1. *Cor.* 15. Oportet enim corruptibile hoc induere incorruptionē, & mortale hoc induere immortalitatem. f Seminatur in corruptione, surget in incorruptione. Seminatur in ignobilitate, surget in gloria. Seminatur in infirmitate, surget in gloria. Seminatur corpus animale, resurget spirituale. g *Mat.* 22. Sed erunt sicut Angeli Dei in cœlo. h *De Resur. Carn.* Erunt tanquam Angeli Quia & Angeli aliquando tanquā homines fuerunt, edendo & bibēdo, & pedes lauacro porrigendo. Humanam enim induerant superficiem, salua intus substantia propria. Igitur si Angeli facti tanquam homines in eadē substantia spiritus carnalem tractationem susceperunt, cur non & homines facti tanquam Angeli in eadē substantia carnis, spiritualem subeant dispositionem, non magis solennibus carnis obnoxij sub angelico indumento, quàm Angeli tunc solennibus spiritus sub humano.

Car ie veux que cela naturellement ne puisse estre accordé au corps, le don de Dieu est plus grand : Et puis que les qualitez de l'Esprit ne destruisent pas la substance du corps, rien n'empesche que le corps de Christ glorieux soit par miracle en l'Hostie, comme l'ame dans le corps, sans occuper aucun espace.

Mais nous ne remuons aucune pierre, souz laquelle Du-Plessis ne s'imagine qu'il y ayt des Scorpions : ses deffiances croissent tousiours; il s'imagine que cela, quoy que nous disions, *est destruire la verité de la chair en Christ*. Consideré, dit il, que Didymus traduit par sainct Hierosme, [i] dit que si le mesme sainct Esprit estoit creature, il auroit la substance circonscripte & terminée. Voire, dit sainct Cyrille, [k] *La diuinité n'éuiteroit pas la circonscription, si elle estoit faite quantité.*

i Didymus l. 1. de Spir. sancto.
k l. 4. c. 3.

Mais qui ne remarque derechef icy le supplice de Sysiphe és déuoyez? C'est tousiours la mesme raison des Peres, prise des loix ordinaires, & du commun cours des choses. Didymus donc ayant à monstrer contre l'heresie des Macedoniens, que le sainct Esprit est Dieu, & non pas creature, il le prouue parce qu'il s'épand par tout, ce qui n'est pas le propre d'vne creature, dont la substance est tousiours circonscripte.

Le corps de Christ tousiours és bornes des creatures.

Mais qui des Catholiques a iamais dit, que le corps de Christ fust par tout; ains qui d'eux a iamais nié, qu'il n'eust ses bornes & ses limites d'essence & de lieu dans le ciel : d'essence, & de nature, & de substance mesme au Sacrement? I'adiouste, pour dire cecy de la doctrine des plus beaux esprits d'entre les Scholastiques, qu'encore que le corps de Christ ne soit point resserré au Sacrement, ny renferme en aucun espace qui se mesure; si est-ce pourtant que franchement l'on peut dire, qu'à cause des especes il a vn lieu determiné : car il est tellement à l'endroit de l'Autel, où repose l'espece, qu'il n'est pas és autres parties de ce mesme Autel, où son rond ne s'estend pas. Cela n'est-ce point tenir tousiours le corps de Christ dans les bornes des creatures, nonobstant tous les priuileges qu'on luy accordé? *Mais la diuinité n'éuiteroit pas la circonscription, si elle estoit faicte quantité.* Non certes, si cette quantité estoit laissée en sa maniere ordinaire, & si elle estoit estenduë & departie en l'espace. Car sainct Cyrille veut seulement monstrer que la nature diuine ne se peut partir ou diuiser, pource que cela seroit estre vn corps, & le corps seroit du tout en son lieu, auec sa grandeur, auec sa quantité, & cette quantité n'éuiteroit pas la circonscription. Il est donc question de l'ordre de la nature, non des miracles de la grace qui se font au Sacrement.

Autre obiection & la response.

Mais pour couper broche à toute sorte d'argumens de la mesme étoffe, souuenons-nous de ce que le Sauueur dist vn iour à ses disciples, [l] *Il est plus difficile qu'vn chameau passe par le trou d'vn aiguille, qu'vn riche entre au Royaume de Dieu. Ce qu'entendans les disciples, s'estonnerent estrangement, & dirent, Qui est donc celuy qui pourra estre sauué? Et Iesus*

l Matth. 19. Facilius est camelum per foramen acus transire, quàm diuitem intrare in regnum cœlorũ. Auditis autem his discipuli mirabantur valdè dicentes : Quis ergo poterit saluus esse? Aspiciens autem Iesus, dixit illi : Apud homines hoc impossibile est, apud Deum autem omnia possibilia sunt.

regardãt leur dist. Quant aux hõmes c'est chose impoßible, mais quãt à Dieu, toutes choses luy sont poßibles. Examinons bien ce passage, nous y trouuerons les solides fondemẽs de la merueille que nous discourõs. Ie ne veux point m'arrester icy à disputer, s'il faut entendre par le mot Grec, ou bien vn chameau, qui est vn animal de prodigieuse grandeur, ou bien vn chable, qui est vn gros cordage de nauire: cela importe peu, encore que toute l'antiquité, si vous exceptez Theophylacte, ayt creu, que l'on doit entendre l'animal: Et que le docte Maldonat ayt monstré que c'estoit vn Prouerbe entre les Iuifs, qui ne battoit nullement sur du cordage, mais sur le chameau, & en vsoient quand ils vouloient dire que quelques choses estoient du tout impossibles. En quelque façon qu'on le prenne, il me suffit que le texte m'apprend, qu'il n'est point en la puissance des hommes, de faire passer vn chameau ou vn chable par le conduit d'vne aiguille, encore que cela soit fort aisé à Dieu. *Maldonat. in Matth.*

Ie sçay bien que nos aduersaires ont sué sang & eau pour détourner le sens de ce texte. Les vns eslargissent tellement le passage de l'aiguille (dit fort doctement & subtilement Monsieur de Sainctes, auquel les estrangers adiugent la palme entre les François qui ont escrit de la Theologie en nostre siecle) qu'ils en font vne des portes de la ville de Hierusalem, par laquelle vn chameau chargé d'vne tour eust bien peu passer: Les autres rendent les fils de leur chable si minces, qu'ils se promettent qu'il n'y a point de peine de les passer par le trou d'vne aiguille. Mais leur souffrant d'en faire de cette sorte, n'est-ce pas rendre la chose non seulement possible, mais encore facile aux hommes? Pourroient-ils pas faire passer non seulement vn chameau armé, mais encore le cheual de Troye par cette aiguille? Et si l'on prend les fils du chable de cette façon, qui aura peine de les passer par l'aiguille? Comment est-ce donc que Christ auroit dit, *Ces choses sont impoßibles aux hommes?* Pourquoy en auroit-il reserué l'effet à la puissance Diuine? Demeurons donc d'accord, que Dieu par sa toute-puissance fasse passer vn chameau ou vn chable par l'estroit conduit d'vne aiguille: où seront les dimensions en la contrainte du passage? où l'épesseur? où la largeur? où le cours ordinaire des choses? Non, non, *ce qui est impoßible aux hommes est poßible à Dieu.* Partant seruons nous de cette religieuse maxime pour dissiper tout nuage d'infidelité, qui nous voudroit empescher de voir clair en cette grande merueille, qui nous represente Christ en l'Hostie, non pas estendu en l'espace comme il est à la dextre de son Pere, mais en vne autre assiette, qui passant nostre discours ne doit pas passer nostre foy, puis qu'elle ne passe pas la toute-puissance de Dieu. *Monsieur de Sainctes.*

DISCOVRS VNZIEME, AVQVEL est monstré que le Fils de Dieu n'a iamais recherché la gloire qui luy est deuë par la pompe exterieure, & qu'aussi estant vray Dieu, en quelque sorte qu'il se presente à nous, nous le deuons adorer comme esgal à Dieu son Pere. Par ainsi comme l'humanité en l'Incarnation n'empesche pas qu'il ne soit adoré, aussi les symboles du Sacrement dont il est voilé en l'Eucharistie, ne luy doiuent point rauir ce mesme honneur, ce qui est prouué par maintes belles authoritez des Peres, ausquelles les Heretiques n'ont que respondre.

Dixiesme & derniere Merueille, En l'habillement.



ES Roys de la terre ont de coustume d'enfler leur grádeur auec des habillemens superbes & pompeux, auec des couronnes & des sceptres riches & magnifiques, & auec toute sorte d'ornemens exterieurs qu'ils croyent leur deuoir apporter de la majesté, & concilier de l'authorité parmy les peuples. Et en cela ressemblent-ils à ces mauuais tailleurs d'images, qui ont opinion que les statuës énormes & excessiues qu'ils taillent, que l'on appelle Colosses, sembleront vastes & grandes, s'ils les font bien ouuertes des iambes, bien estendués des bras auec vne bouche qui baille bien grand. Il s'en est mesme trouué, qui outre l'orgueil des accoustremens, se sont fait peindre & mouler la foudre à la main, comme Alexandre, & Clearque Tyran d'Heraclée, qui encore donna le nom du Tonnerre à l'vn de ses enfans. Les autres ont voulu porter le Trident, comme Clitus, qui se faisoit nommer Neptune, & les autres ont voulu imiter les rays du Soleil, & le feu du Ciel, comme si toutes ces montres superbes & magnifiques les eussent deu rendre plus venerables. Cela est bon pour ceux, qui n'ayant point de droit à la possession de leur Empire, s'y veulent affermir par l'estonnement de leurs suiets: ou bien qui n'ayant pas du merite assez pour conseruer le droit qu'ils y ont; taschent par cette magnifique apparence exterieure, de s'assuiettir à la commune, en leur imprimant vne opinion qu'ils sont quelque chose plus que l'homme. Mais celuy qui outre le droit de l'Empire a encore toutes les parties requises, pour en soustenir la splendeur, n'a que faire de toute cette pompe. Car en quelque sorte qu'il paroisse aux yeux de son peuple, il semble tousiours venerable, sa vertu luy ayant acquis vne auguste creance, que la simplicité de son habillement ne luy peut rauir. Ainsi les Fabrices à Rome, les Epaminondes à Thebes, les Agesilaus à Sparte, les Phocions à Athenes, se contentoient de se recom-

Vanité de quelques Princes du monde.

Plus grande vanité.

mander en leurs charges par la vertu, & ne se soucioient nullement, mais faisoient litiere de la pompe exterieure, & de toutes ces vanitez.

La vertu n'a que faire des Ornemẽs exterieurs.

Le Fils de Dieu en a fait de mesme (s'il est permis de comparer des vers de terre auec le createur de toutes choses) car ayant infiniment dequoy soustenir la grandeur qui luy est commune auec le Pere & le sainct Esprit, il ne craint point de se monstrer au monde auec les plus vils & abiects habillemens, & au plus pauure ordre qu'on se puisse iamais imaginer; mais prent mesme la forme d'vn seruiteur, sans craindre que cela luy oste rien de sa splendeur, ou luy rauisse rien de sa Majesté! *Comme ainsi soit qu'il fust en la forme de Dieu*, dit l'Apostre, [a] *il n'a pas reputé rapine d'estre égal à Dieu, mais s'est aneanty soy-mesme prenant forme de seruiteur, fait à la semblance des hommes, & trouué de figure comme homme.* Ne plus ne moins que la nuë ne peut empescher le Soleil, qu'il ne iette, & ne face luire ses rayons. Aussi cette nuée de l'humanité n'a peu empescher que les rais de la diuinité n'ayent paru au trauers, pleins de gloire & de splendeur.

[a] *Phil. 2.* Qui cùm in forma Dei esset, nõ rapinam arbitratus est esse se æqualem Deo, sed semetipsum exinaniuit formam serui accipiens, in similitudinem hominum factus, & habitu inuentus vt homo.

Or ce n'est pas seulement en l'Incarnation qu'il s'abaisse de cette façon: cela se voit bien plus en l'Eucharistie, où il se tient souz l'habillement & le voile contemptible des especes du pain & du vin, sans se soucier de paroistre auec vn plus magnifique appareil, sçachant que sa gloire ne dépend en nulle sorte de l'ornement exterieur.

Aussi a t'on veu que tous ceux qui ont bien senty de la diuinité du Fils, ne l'ont de rien moins prisé pour la qualite des habits qu'il a pris, mais par tout où ils ont creu qu'il estoit, ils l'ont adoré comme égal à son Pere, en quelque forme qu'il ait voulu se manifester & se monstrer. C'a esté la Pomme du discord, d'entre les Catholiques & les Arrians. Car les Arriens appelloient les Catholiques idolatres, pour autant qu'ils adoroient le Verbe incarné de l'adoration souueraine de Latrie, sans luy rien diminuer de ses honneurs pour la forme humaine qu'il a prise; Quoy! leur disoient les Arriens, Vous adorez la creature! Comment vous pourrez vous purger du crime de cette impieté? Mais les Catholiques leur repartoient, [b] *Nous adorons la creature! Ia à Dieu ne plaise; Cette forcenerie n'appartient qu'aux Ethniques, & aux Arriens. Mais nous adorons le Seigneur de toutes les choses creées, le Verbe Dieu incarné. Car encore que sa chair face partie des creatures, elle a pourtãt esté faite le corps de Dieu, que nous n'adorons pas separément d'auec le Verbe, comme de pareil allant adorer le Verbe, nous ne le separons pas d'auec la chair, mais nous le recognoissons comme Dieu reuestu de cette chair. Qui sera donc si perdu de iugement, qui luy ose dire, Sors de ce corps afin que ie t'adore, ou si peu religieux qu'à raison de ce corps il luy reproche auec les Iuifs, Pourquoy est-ce qu'estant homme tu te fais Dieu? Le lepreux n'en faisoit pas ainsi, car il adoroit le Seigneur en son humanité, & sentoit bien de sa diuinité, ny ne pensant à raison de la chair, que le Verbe-Dieu fust creature, ny ne croyant à raison que le Verbe est le souuerain ouurier des choses, que sa*

[b] *in epistola ad Adelphium Episcopum & confessorem, contra Arrianos.* Οὐ κτίσμα προσκυνοῦμεν, μὴ γένοιτο, ἐθνικῶν γὰρ καὶ Ἀρειανῶν τοιαύτη πλάνη, ἀλλὰ τὸν κύριον τῆς κτίσεως σαρκωθέντα τὸν τοῦ Θεοῦ λόγον προσκυνοῦμεν, εἰ γὰρ καὶ ἡ σὰρξ αὐτὴ καθ' ἑαυτὴν μέρος ἐστὶ τῶν κτισμάτων, ἀλλὰ Θεοῦ γέγονε σῶμα, καὶ οὔτε τὸ τοιοῦτον σῶμα καθ' ἑαυτὸ διαιροῦντες διὰ τοῦ λόγου προσκυνοῦμεν, οὔτε τὸν λόγον προσκυνῆσαι θέλοντες μακρύνομεν αὐτὸν ἀπὸ τῆς σαρκός, ἀλλ' εἰδότες κατὰ τὸ γεγραμμένον τὸ ὁ λόγος σὰρξ ἐγένετο, τοῦτον καὶ ἐν σαρκὶ γενόμενον ἐπιγινώσκομεν Θεόν, &c.

chair pour cela en fust mesprisable: Mais il adoroit son createur subsistant en la creature, & pour cette cause il fut guery. Quand le Soleil s'eclypsa, les pierres se rompirent, la terre trembla, le voile se partit en deux, les morts sortirent des tombeaux: alors ny la nature n'adora pas vne creature ny ne refusa à cause de la chair d'adorer le Verbe, mais elle l'adora pourtant qu'elle vit son Ouurier & Architecte subsistant en cette chair. Et au nom de Iesus tout genoüil flechissoit, & flechira à tousiours-mais, & toute langue confessera que Iesus Christ est en la gloire du Pere. Car la chair n'a point apporté d'infamie au Verbe-Dieu, ia à Dieu ne plaise! mais plustost la chair a esté glorifiée. Iusques icy sainct Athanase au nom de tous les Catholiques.

Sainct Epiphane entreprend la defense de la mesme cause, & la plaide fort elegamment & doctement tout ensemble en ces termes. *Adores[c] tu le Sauueur vestu d'vn corps, ou bien si tu ne l'adore point? Mais comment ne l'adorerois-ie pas? Car si ie ne l'adore ie n'auray point la vie. Voila donc, tu adores la creature, ce corps! C'est vne extreme folie de ceux qui disent cela. Car le Roy reuestu de pourpre est adoré de tous. Est-ce donc la pourpre, ou le Roy, qui est adoré? L'on sçait bien que c'est le Roy. Mais cette pourpre qu'il porte est adorée auec luy: mais si le Roy la quitte, on la laisse, elle n'est plus adorée.* Sainct Chrysostome aussi disertement: car repartant à ceux qui accusoient les Orthodoxes d'adorer vne creature, s'ils ne vouloient parauenture dire que le corps de Iesus Christ ne fust pas vne creature. [d]*Insensez*, dit-il, *personne ne dit au Roy, despouillez cette pourpre dont vous estes reuestu, & sortez de vostre thrône, afin que tout nud ie vous adore, mais il adore le Roy reuestu de la pourpre, & reposant en son thrône. De mesme il a pleu au Verbe, de s'vnir nostre chair exempte de toute tache, & comme alliée & iointe auec le Verbe, elle est adorée auec luy.*

Certes ne plus ne moins[e], que si tout l'element de l'air estoit en feu, ou plustost estoit tout feu, & que l'on iettast au milieu vn morceau de fer, il faudroit que ce fer s'embrasast, & prist les mesmes qualitez du feu, ne paroissant rien autre chose, encore que son essence d'ailleurs restast entiere: En cette mesme façon l'humanité estát iointe auec la diuinité, elle a tellement esté embrasee de ce feu, qu'il ne semble plus qu'il y ayt rien de l'homme, encore qu'elle en retienne les proprietez. C'est pourquoy les Saincts Peres regardans à ce qui est de plus releué en elle, n'ont point fait de scrupule de dire, qu'elle a esté deifiée, à raison dequoy aussi c'est vne mesme adoration qui est deferée aux deux natures vnies hypostatiquement auec le Verbe. Les Peres employent vne infinité de passages de l'escriture, pour confirmer cette verité. Nous nous contenterons de ceux cy. En l'A-

c *In Ancherato pr. 7. fol.* Adoras saluatorem incorporatum, aut non adoras? Quomodo verò non adorabo? Si cum non adorauero non habeo vitã. Ecce igitur creaturam adoras, ipsum corpus. Ingens autem est vesania eorum qui talia dicunt Nam rex purpuram indutus, ab omnibus adoratur, numquid ergo purpura adoratur aut rex? Manifestum est quod rex. Coadoratur autem cum ipso etiam purpura quam gestat, vbi verò rex hanc exuit, & in locum reposuit, non amplius vestis purpura adoratur.

d *S. Chrysost. de Trinit.* Insipiens nemo dicit regi, Exue purpuram, quam indutus es vel à throno tuo surge vt nudum te adorem: sed regẽ adorat purpura vestitum & throno insidentem: Complacitum enim Deo Verbo fuit, vt creatam carnem nostram sibi absque miraculo adunaret, & ea quatenus Deo Verbo cum Deo Verbo adoraretur.

e *Nicet. in orat. 51. Greg. Nazianz.*

pocalypse

pocalypse[f] il est dit, *L'Agneau qui a esté occis est digne de prendre, & richesse, & sagesse, & force, & honneur, & gloire, & loüange. Et i'ouy toute creature qui est au ciel, & sur la terre, & souz la terre, & qui est en la mer, & toutes choses qui sont en elles, disant, A celuy qui est assis au thrône, & à l'Agneau, soit loüange, honneur, & gloire, & puissance à tousiours-mais.* Celuy qui est assis au thrône represente la diuinité, & l'Agneau l'humanité, & tous deux ensemble sont adorez en vne mesme personne, de pareille adoratiõ. Aux Philippiens. [g] *Il s'est humilié soy mesme, & a esté obeyssant iusques à la mort, voire à la mort de la croix. Pour laquelle chose aussi Dieu l'a souuerainement éleué, & luy a donné vn nom qui est par dessus tout nom, à fin qu'au nom de Iesus tout genouil se ploye, de ceux qui sont és cieux, & en la terre, & aux enfers, & que toute langue confesse que le Seigneur Iesus-Christ est en la gloire du Pere.* Aux Hebrieux, [h] *Quand il introduit son premier nay au monde, il dist, que tous les Anges de Dieu l'adorent.* Par tous ces tesmoignages les Anciens ont prouué l'adoration du Verbe en la nature diuine & humaine, sans les separer pour en faire deux obiets d'adoration, ou pour en priuer l'humaine souz l'ombre qu'elle est vne des creatures. Ils employent encore les Oracles des Prophetes, comme cetuy-cy de la Genese, [i] *Iuda, tes freres te loüeront, ta main sera sur le col de tes ennemis, les filz de ton Pere t'adoreront. Ces choses,* dit Eusebe, [k] *ont esté accomplies en Iesus-Christ, il faisoit des vertus merueilleuses, & des miracles prodigieux, il rauissoit ses Apostres & Disciples en admiration, & eux, qu'il ne faisoit point de scrupule d'appeller ses freres, le loüoient. Ie dis qu'à raison du don des miracles ils le loüoient seulement au cõmencement comme vn homme admirable se figurant, comme il est vray semblable, que c'estoit quel qu'vn des Prophetes. Mais depuis ayant veu ses œuures au dessus de tout discours, prodigieuses, & deuant la croix, & en la croix, où il triompha de la mort maitresse de ce siecle, croyant qu'il estoit Dieu, ils l'adorerent, & alors fut accomplie cette parole. Les filz de ton Pere t'adoreront, à sçauoir tous les esprits Angeliques qui le seruent au ciel, & les diuines puissances, & les Apostres qui sont en terre, & apres eux tous ceux qui par luy se seront deuoüez & consacrez au seul vray Dieu le Pere, lesquels ayant appris que Christ est le Verbe de Dieu, confessent qu'ils l'adorent comme vray Dieu.*

S. Augustin y rapporte le songe de Ioseph qui dist à ses freres. [m] *I'ay songé vn songe, & me sembloit que le Soleil & la Lune, & onze étoilles m'adoroiẽt. Mais son Pere le reprit, & luy repartit, Quel est ce songe icy que tu as*

f *Apoc.* 5. Dignus est Agnus qui occisus est accipere virtutem, & diuinitatem, & sapientiam, & fortitudinem, & honorem, & gloriam, & benedictionẽ. Et omnem creaturã quæ in cœlo est, & super terram, &. sub terra, & quæ sũt in mari, & quæ in eo omnes audiui dicentes, Sedenti in throno, & Agno benedictio, & honor, & gloria, & potestas in sæcula sæculorũ.

g *Phil* 2. Humiliauit semetipsũ, factus obediens vsque ad mortẽ: mortem autẽ crucis. Propter quod & Deus exaltauit illum, & donauit illi nomen quod est super omne nomen, vt in nomine Iesu omne genu flectatur cœlestium, terrestriũ & infernorum, & omnis lingua cõfiteatur, quia Dominus I. C. in gloria est Dei Patris.

h *Heb.* 1. Et cùm iterum introducit primogenitũ in orbem terræ, dicit. Et adorẽt eũ omnes Angeli Dei.

i *Gen* 49. Iuda, te laudabunt fratres tui. Manus tuæ in ceruicibus inimicorum tuorum, adorabunt te filij patris tui. k *l.* 8. *de præp. Euang.* Quæ suum in Christo finem consecuta sunt, quo tẽpore, dum miras virtutes & prodigiosa miracula ederet, admirationi erat, & laudabatur à suis discipulis & Apostolis, quos etiam fratres vocare non grauabatur. Hunc, inquam, fratres illi miraculorum gratia tanquam virum mirabilem duntaxat ab initio laudabant, vnum aliquem de Prophetis vt est verisimile, suspicati sunt. At eius actiones omnem fidem superantes intuiti ante & post & in ipsa cruce, de morte huius domina, tum verò illum esse Deum credentes adorauerunt, & completum est illud. Adorabunt te filij patris omnes videlicet qui in cœlo sunt Angeli spiritus inseruientes, ac diuinæ potestates, nec non in terra degentes Apostoli, & post eos, quicumque per ipsum vni & soli vero Patri Deo se addixerunt, qui vbi Deum Verbũ Christum esse didicerunt, cum se illum, vt Deum, adorare confessi sunt. m *Gen.* 37. Vidi per somnium quasi Solem & Lunam, & stellas vndecim adorare me. Quod cùm patri suo & fratribus retulisset, increpauit eum pater suus, & dixit: Quid sibi vult hoc somnium quod vidisti? Num ego, & mater tua & fratres tui adorabimus te super terram?

terre deuant toy, & t'adorer? Cecy, dit Sainct Augustin[n], *n'a peu s'accomplir en ce Ioseph là, consideré que sa mere estoit desia decedée, mais le mystere de ce songe a esté accomply en nostre mystique Ioseph, qui est Iesus Christ: car le Soleil, la Lune, & onze étoilles l'adorerent apres sa Resurrection, quand la bien-heureuse Marie comme Lune, & Ioseph comme Soleil, auec vnze étoilles, à sçauoir les Apostres, s'enclinerent & se prosternerent deuant luy & s'accomplit la Prophetie qui disoit, Loüez le vous Soleil, & vous Lune, & toutes les estoilles.* Il n'st point besoin d'entendre dauantage ces choses, puis que les plus sanglans ennemis de Iesus Christ qui ont esté les Arrians, ne luy ont peu rauir cest honneur, apres luy auoir contesté auec tant de fureur son egalité auec le Pere.

Mais voicy qu'en nostre siecle, & en celuy de nos Peres le Diable à la façon de l'hydre renoüant ses forces, & montrant vne nouuelle teste, le prend d'vn autre costé, & s'efforce par ses agens de persuader, que c'est vne pure idolatrie d'adorer la chair de Iesus-Christ en l'Eucharistie, encore que de soy, & hors du Sacrement elle soit adorable, comme iointe à la diuinité. Du-Plessis y trauaille, mais si malheureusement que luy-mesme en deuroit auoir honte. Car ie m'asseure que s'il vouloit mettre la main à la conscience, & dire la verité pour ce coup, il confesseroit ingenuement, que nulle part il n'a esté plus gesné, qu'au suiet de l'adoration, & principalement quand il luy a fallu repondre[o] aux passages si expres de Sainct Chrysostome, de Sainct Ambroise, de Sainct Augustin, qui l'ont empesché, de sorte qu'en conscience il ne sçait ce qu'il dit, quand il y veut répondre.

Pour le montrer sensiblement, faisons ce que Dieu commanda au grand Pontife Elezazar en l'ancienne loy, apres que Coré, Dathan, & Abiron, & leurs complices furent engloutis viuans en la terre. *Le Seigneur parla à Moyse*, dit le texte, *disant, Dis à Eleazar sacrificateur fis d'Aaron, qu'il retire les encensoirs de l'embrazement, & qu'il les iette hors du feu: car ils sont sanctifiez, Les encensoirs de ces pecheurs sont pour leurs ames: toutefois que l'on en face deux lames larges pour couurir l'autel.*

Sainct Augustin rapporte le tout fort dextrement aux heretiques, [p] *Ces encensoirs*, dit-il, *sont l'image de l'escriture, en laquelle les heretiques mettent du feu étranger, c'est à sçauoir en entroduisant vne mauuaise intelligence, & vn sens contraire à Dieu & à la verité, ils offrent donc à Dieu non vn encensement agreable, mais vn parfum execrable.* Faut donc refondre ce metal, & en faire des lames d'or pour couurir l'autel, mettant ce qui est de la verité à part, & laissant là le sens des heretiques, comme l'Orfeure qui en la coupelle eprouue & épure l'or, & le separe d'auec les plus vils metaux. Tout de mesme des authoritez des Peres, faisons refondre celles que Du-Plessis a produite, ostons ce qu'il y adiouste du sien, & ne prenons que ce qui est d'eux, ce sera vn riche ornement pour nostre autel.

Sainct Chrysostome est le premier qu'il cite pour l'adoration en

n *S. August. au Serm. 81.* Hoc in illo Ioseph impleri nõ potuit, quia iam mater ipsius de hac luce migrauerat: in nostro verò Ioseph, id est Domino Iesu Christo, somnii illius sacramenta cõpleta sunt, Sol enim & Luna & vndecim stellæ eum adorauerunt quando post resurrectionem sancta Maria quasi Luna, & beatus Ioseph velut Sol cũ vndecim stellis, id est, beatis Apostolis, incuruati & prostrati sunt ante eum, & impleta est Prophetia quæ dixerat, Laudate eum Sol & Luna, laudate eũ omnes stellæ & lumen.

o *Liu. 4. c. 7.* *Nomb. 16.*

p *Ser. 1. de thuribulis, qui est* 98. Hoc ergo per hãc figuram videtur ostendi, quod ista thuribula, quæ sacra scriptura nominat ærea imaginem tenent scripturæ diuinæ: cui scripturę hęretici ignẽ alienum imponentes, sensum videlicet per errorem & intelligentiam alienã à Deo & veritati contrariam, introducentes, incensum Domino non suaue sed execrabile offerunt.

termes expres : car Sainct Denys, & Origene n'vsent pas de ce mot. Voicy donc les paroles de cette bouche d'or. *Les Sages ont reueré ce corps, & les Barbares ayant fait vn long chemin l'ont adoré auec beaucoup de crainte & de tremblement. Imitons donc ces Barbares, nous qui sommes citoyens des Cieux : Eux ne voyant qu'vne creche & vn pauure logis, & rien du tout de ces choses que tu vois maintenant, se sont approchez auec vne grande reuerence, & vn honneur extreme : Tu ne le vois pas en vne creche, mais à l'autel : Tu ne le vois pas entre les bras d'vne femme, mais tu vois ce Prestre present, & l'esprit abondamment répandu sur le sacrifice proposé, & tu ne contemples pas seulement comme eux le simple corps, mais tu cognois sa puissance, & toute sa sage administration, & n'ignores rien des choses qu'il a faites, & tu as esté diligemment instruit en tout cela, &c.* Que peut dire de plus clair, & de plus expres vn Catholique, ou vn Papiste en ce siecle?

q *Hom. 24. in 1. ad Corinth. 9.* Τοῦτο τὸ σῶμα, καὶ ἐν φάτνῃ κείμενον, ᾐδέσθησαν μάγοι· καὶ ἄνδρες ἀσεβεῖς, καὶ βάρβαροι τὴν πατρίδα, καὶ τὴν οἰκίαν ἀφέντες, καὶ ὁδὸν ἐστείλαντο μακρὰν, καὶ ἐλθόντες μετὰ φόβου καὶ τρόμου πολλοῦ προσεκύνησαν. μιμησώμεθα τοίνυν κἂν τοὺς βαρβάρους, οἱ τῶν οὐρανῶν πολῖται, &c.

Voyons là dessus la belle glosse de Saumur. *Les Sages certes ne l'adorerent pas comme Dieu.* Mais Du-Plessis ne le veut adorer ny comme Dieu, ny comme Roy. Donnons luy donc cecy qu'ils ne l'ayent adoré que comme Roy. S. Chrysostome aussi ne presse il pas le Catholique, de faire dauantage qu'eux, estant mieux instruit, & ayant deuant ses yeux des obiets de respects bien plus violens, que n'auoient pas ces pauures barbares? *Tu ne contemple pas*, dit-il au fidelle, *seulement comme eux le simple corps, mais tu cognois sa puissance.* A quel propos cela, sinon pour l'obliger à l'adorer comme Dieu? Mais que ce ne soit point en détournant les yeux du Sacrement, comme le voudroit persuader Du-Plessis. Ces mots du passage allegué, dits en suitte de l'exhortation qu'il fait de l'adorer à l'exemple des Mages, le monstrent, *Tu ne le vois pas*, dit-il, *en vne creche, mais à l'autel, Tu ne le vois pas entre les bras d'vne femme, mais tu vois le Prestre present &c.* Cela donc ne regarde-t'il pas le Sacrement? Où se peut il détourner ailleurs sans donner la gesne à sainct Chrysostome? Ie sçay que le Prestre aduertist, *qu'on éleue les cœurs en haut* : mais ce n'est pas pour persuader l'absence de Iesus-Christ au Sacrement, autrement il y a long temps que les Catholiques, que Du-Plessis fait si hardis à adiouster & à retrancher, se fussent abstenus de l'vsage de ces paroles, mais pour nous faire penser au sacrifice qui va estre fait, ou celuy qui est là haut auec le Pere est immolé en terre, afin que nous éleuions nos cœurs aux choses diuines, & à la puissance de Dieu qui opere és mysteres.

Venons à S. Ambroise[s] en l'explicatió de ces paroles, *Adorez l'escabeau de ses pieds, car il est saint. Cõsiderez*, dit-il, *en laquelle façon l'exẽple apporté par le Prophete peut appartenir au mystere ou Sacremẽt de l'Incarnatiõ du Seigneur, car il ne faut pas icy prendre l'escabeau selon l'vsage des hommes, Dieu n'a point de corps, & n'est limité, pour croire qu'il ayt soubs ses pieds pour appuy vn escabeau: Et nous ne lisons point qu'il faille riẽ adorer que le Seigneur, car il est écrit, Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, & à luy seul seruiras.*

s *Ambr. de off. l. 3. c. 12. Ps. 98.* Adorate scabellũ pedũ eius, quoniã sanctum est. Cõsiderate quia ratione ad incarnationis Dominicæ sacramentum spectare videatur propositum Prophetę exemplum. Nõ enim ex vsu hominum æstimare debemus scabellum. Neque enim corporalis Deus aut non immensus, aut tanquam fulcrũ pedibus eius scabellum subiectũ putemus. Neque adorandum quicquam præter Deum legimus, quia scriptum est: Dominum Deum tuũ adorabis, & illi soli seruies.

Comment est-ce donc que le Prophete nourrit & instruit en la loy commanderoit quelque chose contre la loy? Ce n'est donc pas vne mediocre question, & partant considerons plus diligemment qui est cét escabeau. Car nous lisons ailleurs, Le Ciel est mon thrône, & la terre l'escabeau de mes pieds. Mais nous ne deuons non plus adorer la terre, qui est vne creature de Dieu. Voyons toutesfois si Dauid ne dit point que nous deuions adorer cette terre que le Sauueur a prise en son Incarnation. Ainsi soit entenduë la terre par l'escabeau des pieds, & par la terre la chair de Christ, QV'ENCORE AVIOVRDHVY ADORONS AVX MYSTERES, *& que les Apostres ont adorée au Sauueur Iesus.* Y a il rien de rechef si euident ou de si clair que cela?

Suit S. Augustin qui forme le mesme scrupule que son Catechiste, sur les paroles de Dauid, *Adorez l'escabeau de ses pieds, Voiez mes freres,* dit-il, *ᵉ ce qu'il nous commande d'adorer, ailleurs l'ecriture dit, le ciel est mon siege, & la terre l'escabeau de mes pieds. Quoy donc? nous commande il icy d'adorer la terre? Et comment l'adorerons nous veu qu'en vn autre lieu elle dit, tu adoreras le Seigneur ton Dieu, Ie suis irresolu icy. Ie crains d'adorer la terre, de peur que celuy là me condamne qui a fait le ciel & la terre: & derechef, ie crains de n'adorer pas l'escabeau des pieds de mon Seigneur, pource que le Pseaume me dit, Adorez l'escabeau de ses pieds. Ie cherche qui est cet escabeau, ie me tourne deuers Christ, comme à celuy que ie cherche icy, & ie trouue comme sans impieté, la terre escabeau des pieds du Seigneur peut estre adorée. Il a pris de la terre la terre, car la chair vient de la terre: De la Vierge Marie il a pris la chair, en laquelle ayant cheminé icy, & nous l'ayant laissée pour la manger à nostre salut, personne ne la mangeant qu'au prealable il ne l'aye adorée, il se trouue commēt l'on peut adorer cet escabeau des pieds du Seigneur, & que non seulement nous ne pechons pas en l'adorant, mais nous pecherions ne l'adorant pas.* Vostre iugement là dessus Du-Plessis! *Qui doute,* dit-il, *que nous ne deuions adorer la chair de Iesus Christ, inseparablement Dieu & homme? Qui doute aussi que nul ne peut manger cette chair, s'il ne l'a premierement adorée? Adoree en vraye foy, adorée de cœur & d'affection.* Or accordons luy que personne ne la peut manger à son salut & auec fruit, sans l'auoir premierement adorée, comme il dit, l'argument demeure-il pas tousiours en sa force? Car ainsi au moins les gens de bien l'adorent, encore que Du Plessis & les Caluinistes s'en dispensent mal-heureusement. *Mais,* dit-il, *nous l'adorons comme nous la mangeons, comme nous la prenons, nous la prenons comme nous la touchons en verité, mais en esprit; En esprit, en esprit, & neantmoins en verité.*

A quel propos toutes ces paroles qui tesmoignent la confusion de

Quomodo ergo aduersus legem propheta præciperet sub lege nutritus, & eruditus in lege? Non mediocris igitur quæstio, & ideo diligentius consideremus quid sit scabellum. Legimus enim alibi: Cœlum mihi thronus, terra autem scabellũ pedum meorũ. Sed nec terra adoranda nobis, quia creatura est Dei. Videamus tamen ne terram illam dicat adorandam Propheta quam Dominus Iesus in carnis assumptione suscepit. Itaque per scabellum terra intelligatur, per terram autem caro Christi, quã hodie quoque in mysteriis adoramus, & quam Apostoli in Domino Iesu adorarunt.

ᵉ In Psal. 98. Videte fratres, quid nos iubeat adorare. Alio loco scriptura dicit, cœlum mihi sedes est, terra autem scabellum pedũ meorum. Ergo terram nos iubet adorare, quia dixit alio loco, quòd sit scabellum pedũ Dei. Et quomodo adorabimus terram, cum dicat apertè scriptura Dominum Deum tuum adorabis: & hîc dicit, Adorate scabellum pedum eius. Exponens autem mihi quid sit scabellum pedum eius, dicit, terra autem scabellum pedum meorum. Anceps factus sum, timeo adorare terram, ne damnet me qui fecit cœlum & terram. Rursum timeo non adorare scabellum pedum Domini mei, quia Psalmus mihi dicit, Adorate scabellum pedum eius. Quæro quid sit scabellum pedum eius, & dicit mihi scriptura, Terra scabellum pedum meorum. Fluctuans conuerto me ad Christum, quia ipsum quæro hîc, & inuenio quomodo sine impietate adoretur terra, sine impietate adoretur scabellum pedum eius.

cét homme, qui voudroit bien auoir assez d'eloquence, pour persuader aux lecteurs qu'il n'est pas abatu souz le poids des authoritez de ces anciens? Il me souuient de Pericles: Vn iour Archidamus Roy de Lacedemone demanda à Thucydide, lequel estoit le plus adroit à la luitte, de luy ou de Pericles. Cela, respondit Thucydide, seroit bien mal-aisé à dire. Car quand ie l'ay porté par terre en luittant, luy en disant, persuade aux assistans qui l'ont veu, qu'il n'est pas tombé, & le gaigne. Du Plessis voudroit luy ressembler en cela. Mais pauure homme retournez de l'essor, tout le monde voit vostre honte, & que vous n'estes point sur de bõs erremens. Il voudroit que tous ces textes s'entendissent seulement de l'humanité estát au ciel. Mais ne faudroit-il pas premierement que le pouuoir persuader, arracher ces paroles de S. Ambroise. [v] *La terre est la chair de Iesus-Christ, qu'encore auiourd'huy nous adorons aux mysteres.* Et de sainct Augustin celles-cy. [x] *Ayant cheminé icy en sa chair, & nous l'ayant laissée pour le manger à nostre salut, personne ne la mange, qu'au prealable il ne l'aye adorée.* Et où donc sinon aux mysteres, sinon au Sacrement, où nous la prenons pour la manger? Et est icy que nous pouuons dire à Du Plessis, & aux complices de son impieté, que comme la nature humaine ne raualle point la diuine, & ne luy rauist point ses iustes honneurs; qu'aussi les especes, & les voiles du Sacrement n'ostent point à l'humanité l'honneur qui luy est deu inseparablement auec le Verbe.

v Terra est caro Christi quam hodie in mysteriis adoramus, &c. vide supra.

x Et quia in ipsa carne hic ambulauit, & ipsam carnem manducandam nobis ad salutem dedit, nemo autem illam carnem manducat nisi prius adorauerit, & vbi supra.

C'est l'habillement dont nostre Roy s'est voulu vestir, c'est le thrône où il s'est voulu asseoir que le Sacrement. Qui sera donc l'insolent, ains le furieux, qui osera luy dire, qu'il quitte cette robbe, qu'il sorte de ce thrône pour se laisser adorer tout seul? A l'Elebore, Ministres, aux liens d'Hippocrate! Mais Iesus-Christ ne s'est pas donné au Sacrement pour y estre adoré, ains pour estre la viande de nos ames. Ingrates & ignorantes creatures! Iesus-Christ n'est pas venu au monde pour se faire honorer, ny, comme il parle luy mesme, *pour estre seruy, mais pour seruir.* La femme Chananée donc, le Lepreux, les Apostres, les Maries qui l'ont adoré, ains les Anges du Ciel, ausquels à son entrée au monde il est commandé de l'adorer, ont peché, & ont mal-fait.

C'est ne plus ne moins que si les citoyens d'vne ville, le Roy venant pour les secourir en vne necessité extreme, refusoient de l'honorer, sous l'ombre qu'il ne seroit pas là venu pour receuoir de l'honneur, mais pour assister la ville: Faut-il pas manquer de sens commun pour faire ces argumens là? L'on dit [y], que les Elephans adorent leur Roy, & se mettent à genoux deuant luy, & mesme luy apportent des chapeaux d'herbes & de fleurs. Et nous serions si ingrats que de ne vouloir pas rendre les iustes recognoissances, & la souueraine adoration que nous deuons à celuy qui a escrit en son flanc, *Le Roy des Roys, & le Seigneur des Seigneurs*, seulement pource qu'il ne semble pas affecter ambitieusement ces honneurs? Et les demandoit-il en la creche, aux

y *Plin. l. 8. c. 1.*

ruës, en la croix, & par tout où il souffre que les hommes les luy rendent? Certes iamais Chrestien ne blâma l'Eglise és premiers siecles, d'idolatrie, pour la voir adorer l'Euchariſtie : les seuls Payens forgerent contre elle ce blaſpheme, qu'elle adoroit Ceres & Bacchus, n'entendant pas les mysteres de l'Euchariſtie, autant eſloignez que le ciel de la terre, des prophanes mysteres de ces impies & vaines deitez. Les Manicheens la voyant pratiquer en l'Egliſe, s'en ſeruoient contre les Catholiques pour preuuer qu'ils faiſoient bien d'adorer les creatures, parmy leſquelles le fils de Dieu engendré paſſible & mortel, d'elles & non d'vne Vierge, eſtoit eſpandu & meſlé. Car, diſoient-ils aux Catholiques, Vous adorez auſſi Ieſus-Chriſt meſlé & attaché au pain, au vin, & aux ſarmens de la vigne. C'eſt vne pareille Religion que la noſtre. Que leur reſpond donc là deſſus ſainct Auguſtin [z] ? Nie-il l'adoration du Sacrement! Rien moins, il la confirme, & deſcouure la calomnie des Manicheens, monſtrant que fauſſement ils s'efforçoient de faire croire, que les Catholiques à raiſon de l'Euchariſtie adoroiét au Sacrement & en la grape le vin, & en l'eſpy & au tuyau le bled, comme eux adoroient vne diuinité eſpanduë & meſlée dans toutes les creatures. Non, dit S. Auguſtin, noſtre Religion n'en va pas là, c'eſt ſeulement au Sacrement que nous apportons ces deuoirs, & non pas indifferemment au pain ou au vin, encor qu'en en vſant comme des biens de Dieu, nous ne laiſſions pas de rendre actionde graces à celuy qui nous le donne.

Que ce ſoit là l'intention & le vray diſcours de S. Auguſtin, il eſt ſi clair à ceux qui le liſent, que ie ne penſe point auoir de contrediſans, ſinon ceux qui ne le liſent pas, ſi ce n'eſt par pieces, ou par memoires. Faiſons le s'expliquer ſoy meſme. Apres auoir monſtré que c'eſtoit vn ſonge d'vn homme furieux ce qu'auoit dit Fauſte, qu'ils recognoiſſoient en ſa ſecte vn Chriſt, dont l'operation du ſainct Eſprit auoit empreigné la terre, & l'auoit rendu paſſible, & que ceſtuy là auoit eſté eſtendu en tous les arbres du monde, & eſpandu en toutes les creatures, à raiſon dequoy auſſi ils proteſtoient de les adorer indifferemment toutes : Sur ce que Fauſte auoit obietté, que les Catholiques tenoient la meſme religion en l'Euchariſtie, ſainct Auguſtin repart [a]. *Ie ne ſçay pas pourquoy Fauſte s'imagine, que nous auons vne pareille religion à l'endroit du pain & du Calice, veu que non ſeulement les Manicheens font ſcrupule de boire du vin, mais encore le tiennent à ſacrilege : car ils cognoiſſent leur Dieu en la grappe, mais non en la cuue : comme ſi ayant eſté foulé & enfermé, il leur auoit fait quelque mal. Mais noſtre pain & noſtre calice, non pas tous indifferemment (comme ſi cela eſtoit à raiſon que Chriſt fuſt lié aux eſpics & aux ſarmens, qui eſt leur vaine imagination) ains celuy qui par certaine conſecration myſtique nous eſt fait le corps de Chriſt, & ne naiſt pas tel. Partant ce qui ne ſe fait pas ainſi, encore que ce ſoit pain & coupe, c'eſt vn aliment de noſtre refection, non vn ſacrement de Religion.*

z *Aug. l. 20. contra Fauſt. c. 13.* A Cerere & Libero Paganorũ diis longe abſumus, quamuis panis & calicis ſacramentum noſtro ritu amplectamur, &c.

a *Lib. 20. c. 23.* Cur autem arbitretur Fauſtus parem nobis eſſe religionem circa panem & calicem neſcio, cũ Manichæis vinum guſtare non religio, ſed ſacrilegiũ ſit. In vna enim agnoſcũt Deum ſuũ, in cuppa nolunt quaſi aliquid eos calcatus & incluſus offenderit. Noſter autem panis & calix, non quilibet (quaſi propter Chriſtum in ſpicis & in ſarmẽtis ligatum, ſicut illi deſipiũt) ſed certa conſecratione myſticus fit nobis (corpus Chriſti) nõ naſcitur. Proinde quod non ita fit, quamuis ſit panis & calix, alimẽtum eſt refectionis, non ſacramentum religionis.

Ainsi donc S. Augustin se purgeant de la calomnie de Fauste qui battoit sur l'adoration, monstre que nous ne la deferons pas indifferemment à toute sorte de pain & de vin, comme les Manicheens à toutes les creatures, mais seulement à celuy qui est consacré au corps & au sang du fils de Dieu. Y a-il rien au monde de plus clair? Quoy donc adorons nous les especes? Respond le mesme Sainct Augustin comme il est allegué au decret;[b] *En l'espece du pain & du vin que nous voyons, nous honorons les choses inuisibles, à sçauoir la chair & le sang*, rapportát tout l'honneur au fils de Dieu, sans croire toutefois qu'il nous soit permis de des-vnir ce qu'il a allié, ny de separer ce qu'il a conioint. Ainsi c'est vn mesme mouuement qui nous porte à l'espece, au corps, à l'humanité, & à la personne du Verbe, qui borne nostre adoration, comme la cause pour laquelle nous adorons le reste auec luy.

b *Aug. de consecr. d. 2.* Nos autem in specie panis & vini quam videmus, res inuisibiles, id est, carnem & sanguinem adoramus.

Mais les Apostres & les premiers Chrestiés disent les heretiques, ne se sont point dóné de peine de cette adoratió, & nous ne lisons point que se presentant à la table du Seigneur ils ayent adoré de cette sorte le Sacrement. Qui approuue cette sorte de disputer par de pures negatiues? Et moy ie dis que iamais ny les Apostres, ny les premiers Chrestiens ne se sont approchez de ces Augustes mysteres qu'auec vn respect extreme, & vne veneration toute particuliere, pour vser du mot de S. Augustin[c]. Ce qui se peut recueillir des paroles de sainct Paul, qui dit[d] *que ceux-là qui mangent & boiuent indignement à la table du Seigneur, mangent & boiuent leur iugement, pource qu'ils ne discernent pas le corps du Seigneur d'auec les communes viandes.*

c *Ephes. 118.*

d Qui autem manducat & bibit indignè iudicium sibi mãducat & bibit, non diiudicans corpus Domini.

Mais ce qu'en la derniere Cene il ne se lit point expressemét que les Apostres l'ayent adoré, c'est pour deux raisons, La premiere, pour ce qu'ils l'auoient visible, & en sa propre espece deuant leurs yeux: Or ils ne luy deuoient pas dauantage d'honneur au Sacrement, qu'en sa propre forme, C'est pourquoy ne pouuant estre tousiours à genoux deuant celuy qui estoit au milieu d'eux, il ne se lit pas qu'ils se soient prosternez contre terre, en ces paroles, *Cecy est mon corps*, mais qu'au demeurant en leur ame, en leurs cœur ils ne l'adorassent de toute leur affection, c'est chose qu'on ne peut nier sans les accuser d'vne indeuotion extreme. Ains ie crois, qui est la seconde raison, que les Euangelistes parlent par leur silence, & que ne nous disant pas expressément le respect qui saisit les Apostres, quand ils ouyrent prononcer ces sainctes paroles, ils nous laissent à penser combien grand fut leur estonnement, & comme ils furent rauis hors d'eux mesmes entendant leur maistre parler de cette sorte. C'est ainsi que le peintre Timanthe exprima le dueil d'Agamemnon au tableau du sacrifice de sa fille.

Car la mesme difference qui oblige à la preparation oblige à l'adoratiõ, car c'est le corps du Seigneur.

Or que les premiers Chrestiens ayent tousiours adoré l'Eucharistie, on le peut recueillir de l'ancienne ceremonie & coustume de l'Eglise, de tirer les rideaux du sanctuaire apres la consecration, & de monstrer le sacrement aux peuples. Car auec les autres mystiques si-

Eleuatiõ de l'hostie apres la consecration.

gnifications de cette ceremonie, elle se pratiquoit encore à cette fin, comme l'on peut recueillir des anciennes Liturgies. Sainct Denys l'Areopagite[e] en parle en sa Hierarchie Ecclesiastique: *Le Pontife*, dit-il, *parfait les tres-augustes mysteres, & met en euidence ce qu'au prealable il a loüé, monstrant reueremment les diuins presens.* Que si les Caluinistes rebutent iniustement cet autheur, pour ce qu'il est trop Catholique à leur gré: nous leur en produirons vn qui n'est pas moins Catholique, mais qu'ils n'ont point loy de reietter. C'est sainct Basile, [f] qui enseigne en paroles disertes, qu'entre les sainctes traditions que l'Eglise de son temps pratiquoit religieusement, elle auoit de coustume non seulement d'adorer, mais encore d'inuoquer & de prier Iesus-Christ en l'Eucharistie, quand on esleuoit l'hostie. Voicy ses paroles, *Qui est ce des Saincts*, dit-il, *qui nous a laissé par escrit les paroles de l'inuocation, qui se fait quand l'on monstre le pain de l'Eucharistie, & la coupe de la benedictiõ?* Et sans doute Sainct Chrysostome[g] en vne infinité d'endroits fait allusion à cette éleuation, comme quand il aduertist le fidele, & luy dit, *Lors que tu verras tirer les voiles, souuiens toy qu'à ce mesme temps le Ciel s'ouure*, Et est pour ce mesme sujet que beaucoup des anciens ont dit, qu'à l'instant de la consecration les Cieux s'ouurant les Anges descendent à l'autel, pour adorer auec nous leur Roy, & le nostre.

Ce ne sont point hyperboles, ce sont choses dittes auec iugement & discretion, & de moy ie ne veux nullement douter, que nous adorant Iesus Christ à l'eleuation de l'hostie, les Anges ne soient nos compagnons d'adoration, ne soient, pour le dire ainsi, nos coadorateurs. Et afin que les flancs rompent à l'heresie, i'en produiray quelques beaux tesmoignages de S. Chrysostome, comme de celuy que l'on peut nommer le fleau des Sacramentaires. Parlant à celuy qui se presente auec moins de respect qu'il ne doit, [h] *Miserable & mal-heureux*, dit-il, *tu deuois auec crainte & reuerence resonner les hymnes des Anges, & auec de la frayeur dõner loüange à ton Createur, Et tu apporte icy les façons de faire des farceurs, mouuemens des bras & des mains. N'as tu point horreur de faire ces choses? Ne pense tu point que le Seigneur est icy present, qui mesure les mouuemens & les pensées d'vn chacun? Ne pense tu point que les Anges assistẽt à cette table espouuãtable, & qu'ils t'enuironnẽt auec respect & reuerence?* Ailleurs, *L'hostie est en la main, & toutes les choses proposées sont bien ordonnées, les Anges sont presens, les Archanges, le mesme fils de Dieu, Tous assistent auec tant d'effroy, & tu t'imagines que ces choses se font tout simplemẽt?* Derechef en autre lieu. [x] *La table est couuerte de mysteres, l'Agneau de Dieu est immolé pour toy, le Prestre est en peine pour toy vn feu*

e lib. de Eccl. Hierarch. cap. 3.
Ἱερουργεῖ τὰ θειότατα, καὶ ὑπ' ὄψιν ἄγει τὰ ὑμνημένα διὰ τῶν ἱερῶς προκειμένων συμβόλων.

f de S. Spiritu, cap. 27.
Τὰ τῆς ἐπικλήσεως ῥήματα ἐπὶ τῇ ἀναδείξει τοῦ ἄρτου τῆς εὐχαριστίας, καὶ τοῦ ποτηρίου τῆς εὐλογίας, τίς τῶν ἁγίων ἐγγράφως ἡμῖν καταλέλοιπεν;

g Homil. 16. in 1. ad Cor. & hom. 61. ad pop. Antioch. ex homil. 3. ad Ephes.
Ὅταν ἴδῃς ἀνελκόμενα τὰ ἀμφίθυρα, τότε νόμιζε διαστέλλεσθαι τὸν οὐρανὸν ἄνωθεν, καὶ κατιέναι τοὺς ἀγγέλους.

h Hom. 1. de verbis Esaie.
Ἄθλιε καὶ ταλαίπωρε, δέον σε δεδοικότα καὶ τρέμοντα τὴν ἀγγελικὴν δοξολογίαν ἐκπέμπειν, φόβῳ τε τὴν ἐξομολόγησιν τῷ κτίσαντι ποιεῖσθαι, καὶ διὰ ταύτης συγγνώμην τῶν ἐπταισμένων αἰτεῖσθαι· σὺ δὲ τὰ μίμων καὶ ὀρχηστῶν ἐνταῦθα παρεισάγεις, ἀτάκτως μὲν τὰς χεῖρας ἐκτείνων, καὶ τοῖς ποσὶν ἐφαλλόμενος, καὶ ὅλῳ περιελκόμενος σώματι, &c.

i Hom. 21. in Act. Apost.
Ἐν χερσὶν ἡ θυσία καὶ πάντα προκεῖται εὐτρεπισμένα· πάρεισιν ἄγγελοι, ἀρχάγγελοι, [πάρεστιν] ὁ υἱὸς τοῦ Θεοῦ. μετὰ τοσαύτης φρίκης ἑστήκασιν ἅπαντες· παρεστήκασιν ἐκεῖνοι βοῶντες πάντων σιγώντων. καὶ σὺ ἁπλῶς γίνεσθαι τὰ γινόμενα.

x de Eucharist. in Encæniis. Τῆς τραπέζης τοῖς μυστηρίοις ἐξηρτισμένης, τοῦ ἀμνοῦ τοῦ Θεοῦ ὑπὲρ σοῦ σφαγιαζομένου, τοῦ ἱερέως ὑπὲρ σοῦ ἀγωνιζομένου, πυρὸς πνευματικοῦ ἐκ τῆς ἀχράντου ἀναβλύζοντος τραπέζης, τῶν Χερουβὶμ παρεστώτων, καὶ τῶν Σεραφὶμ ἱπταμένων, τῶν ἓξ πτέρυγαι τὰ πρόσωπα κατακαλυπτόντων, πασῶν τῶν ἀσωμάτων δυνάμεων μετὰ τοῦ ἱερέως ὑπὲρ σοῦ πρεσβευουσῶν.

spirituel sort & s'espand de la table, les Seraphins y assistẽt couurãt la face auec six de leurs ailes, toutes les vertus incorporelles te seruent d'intercesseurs, &c. l Homil. 3. de incõprehensibili Dei natura.

Mais y a il rien au monde de si beau, que ce qu'il dit encore ailleurs: *A cette heure là*, s'entend du sacrifice, *non seulement les hommes font vn cry espouuantable; mais les Anges mesmes flechissent les genoux, & les Archanges prient. Ce temps-là leur est fort propre, & l'oblation leur est fauorable. Car tout ainsi que les hommes portant des rameaux d'Oliuier flechissẽt les Roys, & auec les branches de cet arbre leur font souuenir de la misericorde & de l'humanité: ainsi les Anges te presentans pour rameaux d'Oliuier le mesme corps du Seigneur, prient pour le genre humain, comme s'ils disoient à Dieu, Nous supplions pour ceux ausquels tu as donné ce tien sang, nous prions pour ceux, pour lesquels tu as immolé ce corps.* Si donc les Anges adorent leur Roy au Sacrement, si mesme ils descendent du ciel à nos autels, à la table du Seigneur pour luy ployer les genoux, comme est ce que les hommes refuseroient de le l'y adorer, & luy departir les honneurs souuerains qui luy sont deuz? Certes d'autant plus que les heretiques se sont efforcez de les luy rauir, & de les esteindre, d'autant plus l'Eglise s'est roidie pour les luy conseruer, & les estendre.

Κατὰ τὸν καιρὸν ἐκεῖνον οὐκ ἄνθρωποι μόνοι βοῶσι τὴν φρικωδεστάτην ἐκείνην βοήν, ἀλλὰ καὶ ἄγγελοι προσπίπτουσι τῷ δεσπότῃ, καὶ ἀρχάγγελοι δέονται. ἔχουσι καὶ τὸν καιρὸν αὐτοῖς συμμαχοῦντα τὴν προσφορὰν βοηθοῦσαν. καὶ καθάπερ οἱ ἄνθρωποι κλάδους ἐλαιῶν ἐκκόψαντες ἐπισείουσι τοῖς βασιλεῦσι, διὰ τοῦ φυτοῦ ἐλαίου αὐτοὺς καὶ φιλανθρωπίας ἀναμιμνήσκοντες, &c.

Le ciel ayant beny ce dessein de sorte que l'Eucharistie ne fut iamais en plus grand honneur parmy les Catholiques, qu'elle est maintenant, c'est vn tesmoignage, que ce n'est point le diable qui en est l'autheur, mais l'esprit de Dieu. L'on cognoist incontinent par les effets ce qui est de Dieu, & ce qui vient du diable; ce qui est de l'esprit de verité, & ce qui vient du pere de mensonge. Les ouurages du diable estant pleins d'imposture ne peuuent gueres durer, non plus que les prestiges & les illusions des enchanteurs: ce sont feux errants qui s'esteignent aussi tost: ce sont fausses pierres, qui ne sçauroient souffrir la moindre espreuue: ce sont glaces qui fondent aux premiers rais du Soleil de la verité. Mais les œuures de Dieu sont fermes, & constantes soustenant tout effort cõtraire; semblables à l'or, qui plus il passe par le feu, & par la flame, plus il en sort luysant & solide. Elles tiennent de la nature de la Palme, qui plus elle est agitée des vents, plus elles se fait verdoyante, plus elle se charge de fruits: mais elles ressemblent à l'Aurore, qui se desueloppant heureusement des tenebres qui veulent retarder son iour, s'auance tousiours auec plus de lumiere & de splendeur. De sorte que l'on peut comparer les desseins du diable à la statuë de Nabuchodonosor, qui estant richement estoffée en tous ses autres membres auoit les pieds d'argille, à raison dequoy elle fut reduite en poudre par cette petite pierre, qui entaillée de la mõtagne la vint heurter. Mais les œuures de Dieu sur tout au sujet de l'Eucharistie resseblẽt à cette mesme pierre qui fit le debris du Colosse, & s'espandit en tout le monde. Car Christ dissipant ce que le diable luy oppose, fait par tout esclater sa gloire à la confusion de son ennemy. Il ne faisoit que de naistre, que l'on vid Herode entreprendre

Oeuures de Dieu.

Comparaisons.

ſur ſa vie, & en ſuitte les Iuifs conſpirer ſa ruine, iuſques à luy procurer la mort la plus honteuſe du monde: mais l'infamie du ſupplice, & la cruauté des pourſuiuãs n'a peu eſtouffer ſa gloire, mais la hõte, les opprobres, les calomnies, & les perſecutiõs luy ont ſeruy de marchepied pour mõter à l'hõneur qu'il poſſede auiourd'huy au ciel & en la terre.

L'Egliſe s'eſt eſleuée de la meſme ſorte, plus ſes veritez ont eſté agitées, plus elles ont eſclaté, & les hereſies qui l'ont trauerſée n'ont ſeruy qu'à l'eſclarciſſement & à l'accroiſſement de ſa doctrine. Ainſi les Gabaonites [m] images des heretiques, furent anciennement condamnez par Ioſué & les autres Princes de l'armée à couper toute leur vie du bois, & à puiſer de l'eau pour la maiſon de Dieu. Le reſte de l'hiſtoire eſt aſſez cogneu à tout le monde: mais au demeurant ce que nous diſons s'eſt verifié en l'Euchariſtie, plus que nulle part ailleurs és myſteres de noſtre religion. Car depuis le ſiecle de l'infame Berengaire, l'hõneur qu'on luy rendoit auparauant a creu de telle ſorte, que les ennemis de Dieu en demeurent confus. La pompe publique qui luy a eſté decernée par l'authorité de celle qui eſtant *la colomne & le firmament de la verité* ne peut errer, la feſte ſolennellement inſtituée pour en rendre la ſouuenance plus honorable, les hymnes, les cantiques chantez à la loüange de l'autheur du Sacrement, auec toutes les autres proteſtations exterieures de pieté, teſmoignent aſſez en quelle eſtime on doit auoir vne choſe ſi ſaincte. Cecy peſe merueilleuſement ſur le cœur de nos heretiques! Si faiſoit il aux Philiſtins, & aux incirconcis, de voir la pompeuſe conduite de l'arche du Seigneur, & les magnifiques entrées qu'on luy faiſoit par les villes de la Iudée! Meſme Michol, ſymbole de l'hereſie, voyant Dauid, *ſe guindant & ſautant à l'entour de l'Arche du Seigneur, le meſpriſa en ſon cœur. A*! luy diſt-elle, *Que le Roy d'Iſraël s'eſt acquis auiourd'huy de gloire, ſe deſcouurant comme vn bouſon parmy les ſeruiteurs & les ſeruantes de ſon peuple.* Mais ce religieux Prince luy ſçeut bien repartir, *Ie ioüeray deuant le Seigneur, & me rendray encor plus vil que cette fois, me reputant touſiours plus humble, &c.*

m *Ioſué 9.*

2. *Regum 6. c.* Deſpexit eũ in corde ſuo, &c. Quàm glorioſus fuit hodie rex Iſraël diſcooperiens ſe ante ancillas ſeruorũ ſuorum, & nudatus quaſi ſi nudetur vnus de ſcurris, Dixitq; Dauid ad Michol: viuit Dominus, quia ludã ante Dominũ, & vilior fiam pluſquã factus ſum, & ero humilis in oculis meis.

Pour autant donc que les Caluiniſtes calomnient ſi eſtrangement cette veneration externe de l'Euchariſtie, & le pompeux appareil auec lequel nous la portons publiquement aux proceſſions, aux ruës, aux Egliſes, bref en tous lieux, luy rendant par tout vn honneur nompareil, il faut iuſtifier cette inſtitutiõ de l'Egliſe. Ie trouue dõc trois cauſes fort iuſtes, pour leſquelles cette coutume a eſté introduite parmy nous.

Trois raiſons pourquoy on a introduit dans l'Egliſe de porter le ſainct Sacremẽt aux proceſſions publiquemẽt. La premiere.

La premiere, afin que les Chreſtiens par ce rare & ſingulier teſmoignage de leur deuotion, recognoiſſent ſelon leur pouuoir les faueurs qu'ils ont receuës de Dieu par le moyen de ce Sacrement, proteſtant encor par l'honneur qu'ils luy rendent, qu'il leur eſt donné pour faire deſcendre ſur eux les graces du ciel. Certes l'Arche du Seigneur, où repoſoit la manne enfermée en vne phiole d'or, a eſté la figure de l'Euchariſtie: enfans d'Iſraël auoiẽt de couſtume de la porter meſme hors du tabernacle, où la neceſſité, & les alarmes

de leurs ennemis les appelloient, tesmoignant par là qu'ils attendoient tout leur bon heur de l'Arche. Aussi comme elle est conduite deuant la ville de Hierico, m les murailles tombent miraculeusement, & le peuple de Dieu fait vn piteux carnage de ses ennemis, entrant en la ville. En mille autres endroits les Iuifs experimenterent encore l'vtilité de la presence de cette Arche. Ie ne veux point dauantage estendre ce discours, que l'on peut enrichir de maintes belles conceptions prises de l'escriture. *m Iosué 6.*

La seconde raison a esté pour rendre particulierement action de grace à Dieu pour la mort de son fils, & representer aux yeux du monde par cette publique liesse, la glorieuse victoire qu'il a emportée sur le Diable & sur l'enfer. Ces choses ne doiuent pas estre enseuelies en l'oubly, mais l'Eglise s'en doit resioüir, & en planter par tout le monde les visibles monumens & les marques apparentes. *La seconde raison.*

Apres que Dauid eut triomphé de Goliath, & luy eut trenché la teste auec son propre couteau, il le consacra, & pour monument de sa victoire, & pour remerciment à Dieu, au tabernacle, & là on le voyoit enueloppé d'vn voile aupres de l'Ephod, d'où le Sacrificateur le tira o pour le bailler à Dauid en cette grande necessité où le mist la fureur de Saül. En cette mesme façon le fils de Dieu ayant auec le glaiue * de son humanité égorgé nostre ennemy, & ruiné l'Empire de Sathan, il a appendu aux autels de l'Eglise cette mesme humanité en laquelle il a triomphé: Et c'est de là que les Pasteurs la tirent aux necessitez du peuple, où toutefois & quantes qu'il est question de rafraichir la souuenance du sanglant combat, où nostre aduersaire a esté mis à mort, & nostre Sauueur a triomphé de luy. *o 1. Reg. 21.* ** Cette façon de parler vn peu contrainte en nostre langue est celle de S. Aug. & de S. Chrysost.*

Les enfans d'Israël auoyent leur iour auquel ils sacrifioient & mangeoient auec maintes ceremonies leur Agneau paschal, en memoire de ce signalé benefice qu'ils auoient receu de la main de Dieu, quand il les preserua, & leurs premiers nays du couteau de l'Ange exterminateur. Si on leur demandoit quelle religion estoit celle-là, ils deuoient respondre. p *C'est le sacrifice du passage du Seigneur, lequelle passa en Egypte outre les maisons des enfans d'Israël, quand il tua les Egyptiens, & qu'il perserua nos maisons.* Combien à meilleure raison le peuple Chrestien doit il auoir vne feste consacrée à la memoire du sang épandu pour pour nostre salut à l'autel de la croix? Si l'heretique demande, Quelle est cette religion? C'est le passage du Seigneur, c'est vne souuenance, vne recognoissance de ce qu'il a fait pour nous. *p Exo. 12.* Victima transitus Domini est quando transiuit super domos filiorum Israël in Ægypto, percutiens Ægyptios, & domos nostros liberãs.

En troisiesme lieu ces honneurs extraordinaires, & toutefois legitimes, ont esté decernez à l'Eucharistie, par publique ordonnance de l'Eglise, pour seruir en nostre temps de trophée à la verité, & de honte au mensonge & à l'heresie: C'estoit anciennement la coutume des grands chefs de guerre, quand ils auoient dompté leurs ennemis, d'eriger des trophées, & par ces marques publiques, & monumens de- *Troisiesme raison.*

diez, faire ſçauoir à la poſterité leurs exploits & leur valeur. L'Egliſe en a voulu faire de meſme; Car pour apprendre aux ſiecles à venir les triomphes de la verité ſur l'hereſie, au ſujet du Sacrement, elle a ordonné cette pompe publique pour en ſeruir de marque.

q Plut. l. 8. des propos de table, q. 4.

Mais à qui pouuoit mieux eſtre conſacré ce trophée qu'à celuy qui eſt autheur de la victoire? Anciennement q les Payens enuoyoient iuſques au temple d'Apollon en la ville de Delphes les premices des dépoüilles & du butin gaigné en guerre ſur les ennemis, & luy en dedioient les trophées, teſmoignant par là qu'ils tenoient de luy la victoire & le pris du combat. Maintenant donc que la verité nous a appris qu'il n'y a point d'autre autheur de nos victoires que le fils de Dieu; à qui eſt ce que l'Egliſe euſt peu mieux conſacrer ſes trophées qu'à luy, & puis que c'eſt au ſuiet de l'Euchariſtie, ou mieux qu'aux lieux où elle eſt adorée?

Ce qu'ont principalement à nous reprocher les Caluiniſtes, c'eſt que cette Pompe, outre qu'elle tient des ceremonies prophanes, que pratiquoient les idolatres aux feſtes de Ceres, d'Iſis, de Diane, & du feu eternel que les Perſes adoroient; encor n'eſt point commandée de Dieu, non plus que le reſte de l'honneur que nous rendons à l'Euchariſtie. Mais pour ce qui regarde la premiere partie de leur obiection, quand nous leur auoüerons que les Payens vſoient de choſes ſemblables aux noſtres, au ſeruice de leurs faux Dieux, ce n'eſt pas à dire qu'il faille condamner ce que nous faiſons: autrement il faudra reietter l'eau du bapteſme, pour ce qu'ils s'en ſeruoient en leurs luſtrations, & le pain & le vin de la Cene, pour ce qu'auſſi ils s'en ſeruoient aux myſteres de Ceres & de Bacchus: Ains pour ce que le Diable ſinge de Dieu a fait imiter à ſes adorateurs tout ce qui ſe pratiquoit au ſeruice du vray Dieu, il faudra entierement reietter tout culte & recognoiſſance exterieure de la diuinité.

Principale obiection des heretiques. La réponſe.

Plutarque des propos de table queſt. 5.

Plutarque entre les autres autheurs prophanes s'efforce en ſes Opuſcules de verifier que Bacchus eſt le meſme Dieu des Hebrieux, & que toutes les obſeruations Iudaïques, ne ſont autre choſe que les propres ceremonies de Bacchus, & principalement celles du grand Ieuſne, & de la feſte des Pauillons, voulant meſme y rapporter leur Sabbath, auec leurs Leuites. Et ſur ce que quelqu'vn luy euſt peu répondre, que tous ces argumens là n'eſtoient que coniectures incertaines, il replique que tout ce qui ſe fait parmy eux en eſt vne preuue neceſſaire à toute force. Premierement, dit-il, leur grand Pontife ſortoit en leurs feſtes auec vne Tyare, ou vne mythre en la teſte, veſtu d'vn paletoc fait de peau de Cerf ſemé de papillons d'or, auec vne longue robe par deſſous tombant iuſques à terre, des brodequins en ſes pieds, & de petites clochettes attachées aux franges de ſa robe tout à l'entour, qui ſonnent à meſure qu'il chemine: ne plus ne moins que l'on fait vn grand bruit aux ſacrifices nocturnes de Bacchus, qui s'appel-

Mauuais diſcours de Plutarque Payen.

Vaines raiſons de Plutarque.

lent *Nyctelia*, Et puis le Thyrse on jauelot, & les tabourins que l'on montre imprimez contre le lambris des parois de leur temple, toutes ces ceremonies là ne peuuent certainement conuenir à autre Dieu, qu'à Bacchus. Voilà comme ce pauure Payen s'efforce de rapporter les saintes ceremonies des Iuifs aux prophanes mysteres des Gentils. Et donc les ceremonies des Iuifs estoient-elles impies, estoient-elles abominables? Rien moins certes! Toutesfois les Payens les pratiquoient! Ie le veux, mais il y a bien de la difference: Car ceux-cy à l'honneur des faux Dieux auec de la superstition, & ceux là à l'honneur du vray Dieu auec de la deuotion & de la pieté. *Nyctelia.*

Certes dit Sainct Augustin, r *personne ne blâme les Ethniques & les Payens de ce qu'ils auoient des temples, des autels, des prestres, & des sacrifices, mais seulement de ce qu'ils dedioient & consacroient aux idoles ce qui n'appartient qu'au seul vray Dieu.* r *S. August. ep. 49.*

Ainsi souz l'ombre qu'ils auoient toutes ces choses, les fidelles, les Chrestiens ne les ont pas rejettées, mais les ont rendues à celuy auquel seul ils sçauent qu'elles appartienennt. Le mesme pouuons nous dire aux Caluinistes. Les Payens ont eu quelques mysteres symbolizans auec les nostres, nous le voulons: mais nous ne les obseruons pas à mesme fin qu'eux: Ils adorent les faux Dieux, dignes plutost de perpetuelle infamie que d'honneur: Et nous adorons le fils de Dieu qui est en la gloire du Pere. Ces fins sont-elles semblables? Tout ainsi que le Pescher, dont le fruit est pernicieux en la Perse, estant planté au terroir de l'Italie, où le Soleil est meilleur, apporte vn fruit excellent: Ainsi les ceremonies des Payens tirées de leur mauuais-air, & plantées au champ de l'Eglise, où le Soleil est pur, dépoüillent leurs imperfections, & se font saintes & augustes. Ainsi l'or & les thresors de l'Egypte seruent à l'ornement du tabernacle, & les Cedres du Liban coupez en vn bois prophane sont employez au batiment du temple de Salomon. *Comparaison fort propre.*

Mais au moins deuions nous attendre le commandement de l'escriture, *hors de laquelle* (disent les Caluinistes) *tout culte volontaire, tout seruice rendu à Dieu sans estre commandé, non seulement est inutile, mais encore tourne en sacrilege & impieté.* A cela ie répons premierement, qu'il est faux que les deuotions volontaires, & qui ne sont point commandées expressément de Dieu, soient pour cela mauuaises, se rapportant à vne bonne fin, c'est à sçauoir à l'honneur de Dieu. Les Iuifs se voyant miraculeusement deliurez de la tyrannie d'Aman, qui auoit enflammé le couroux du Monarque Assuere contre eux, pour remercier Dieu de leur deliurance ordonnent vne feste, & par le commandement de Mardochée la celebrent tous les ans à mesme iour: Où est donc la loy écrite de Dieu? Les mesmes Iuifs celebroient en grande pompe & solennité la dedicace de leur temple faite sous les Genereux Machabées, & toutefois quel commande- s *Hest. 9.*

ment à part en auoient ils de Dieu? Car de reietter ceste feste auec les liures des Machabées, c'est chose que les heretiques ne sçauroient faire, puisque nostre Seigneur,[t] voulut bien l'honorer de sa presence conuersant icy bas auec nous. Le tesmoignage de S. August. seruira de iustification aux deuotions volontaires dont l'on honore le vray Dieu. *Il y a beaucoup de choses à faire*, dit il,[v] *non commandées de luy, mais entreprises par vne libre charité, & ces choses en nos deuoirs sont d'autant plus agreables, que pouuant ne les rendre pas, toutefois nous les rendons par amour.* Cela est d'vn autre discours. Mais pour ne point sortir des lices, ie dis en second lieu, que tout l'honneur que nous rendons au fils de Dieu en l'Eucharistie est expressément commandé par l'ecriture, en ces mots, *Tu adoreras le Seigneur ton Dieu*. Non ny le lieu, ny l'endroit ne peuuent luy rauir ce qui luy appartient: car comme sçauent les Theologiens, l'adoration de Dieu au nouueau Testament n'est point attachée aux lieux, ny aux places.[x] *L'heure est venuë, que vous n'adorerez le Pere, ny en cette montagne, ny en Hierusalem, mais les vrays adorateurs adorent le Pere en esprit & verité*, disoit le Sauueur à la Samaritaine. Partant puis que nous recognoissons, que le fils de Dieu egal à son Pere est au Sacrement, nous ne luy pouuons denier cét honneur.

t *Ioan.* 10.

v *Ad Poll. nt. de adult. coniugys, lib.* 1. *c.* 14. Multa sunt facienda non iubente lege, sed libera charitate: & ea sunt in nostris officiis gratiora, quæ cùm liceret nobis nõ impendere, tamen causa dilectionis impendimus.

x *Ioan.* 4. Venit hora, & nunc est, quando veri adoratores adorabunt patrẽ in spiritu & veritate.

Mais adorez-le donc en esprit, repartiront les Caluinistes, & non pas auec toutes ces ceremonies externes. A la verité si nous estions de purs esprits comme les Anges, dépoüillez entierement de l'habillement de ce corps, & de tout commerce auec les sens, nous nous pourrions passer de toutes ces choses: mais estant ce que nous sommes, nous ne le pouuons nullement, ny mesme ne le deuons. Car tout ainsi que nous ne tenons pas seulement cette ame de Dieu, ains encore le corps & les biens, aussi deuons nous tout employer à son seruice, pour luy rendre les iustes recognoissances, & comme l'hommage de ce que nous tenons de luy.

Mais que les heretiques ne se trompent point aux mots, *En esprit*, pour rebuter nos ceremonies: car sans doute elles se font en esprit. Ie sçay bien comme l'explique doctement Sainct Thomas, que la pratique, l'vsage, & l'exercice des Ceremonies est corporel, se fait auec les mouuemens du corps, mais pour la fin, pour l'intention, elle est tout esprit, elle est purement spirituelle: Car c'est pour éleuer les ames à cette deuotion interieure, & à cette spirituelle adoration qui leur est representée par les images sensibles de ces ceremonies externes.

Il y a long temps que nous auons répondu aux calomnies forgées contre toutes les ceremonies de l'Eglise en general, & que nous auons montré qu'elles en entretiennent la deuotion, à la maniere que la cendre conserue le feu, les fueilles le fruit, & l'habillement le corps, ressemblant en cela proprement aux cheueux de Samson.

L'on sçait bien que la force de ce vaillãt hõme cõsistoit en la roideur de ses nerfs, de ses muscles, de son bras, & de tout son corps, & nõ aux cheueux qui ne sont donnez que pour ornement à l'homme; Et toutefois l'ecriture [y] nous apprend, que quand les Philistins les luy eurent coupez, il perdit sa premiere vaillance. D'où venoit cela? De ce, sans doute, qu'encor que les cheueux ne fissent point partie de sa force, toutefois ils la luy conseruoient, Dieu le voulant ainsi. En cette façon l'essence de la Religion ne consiste pas aux ceremonies, mais les ceremonies l'entretiennent. Et de vray quand l'on voit tant de pompe aux autels, vn si bel ordre au seruice, vne si digne disposition de toutes choses en l'Eglise, qui est-ce qui ne s'imagine aussi tost que c'est le Tout-puissant qui est adoré auec tant de respect en nos temples? *Allegorie.* *y Iud. 15. 16.*

Pour ces iustes suiets donc nous ne nous contentons pas de la reuerence interieure que nous portons au Sacremẽt, mais nous y ajoustons tout l'honneur exterieur dont nous pouuons nous auiser, sçachant, que tout ce que nous faisons est moins que ce que nous deuons. Et si quelque Iudas calomnie la deuotion de la Magdeleine, Dieu la defendra, & vangera les iniures faites à son fils au Sacrement par les heretiques. Car encore qu'il ayt souffert qu'ils ayent bruslé, foulé aux pieds, fait manger aux cheuaux & aux chiens la sainte hostie, imitant en cela la fureur des Donatistes, si est-ce qu'il n'a point oublié toutes ces insolences, mais leur en fera rendre conte aux yeux de l'Vniuers, venant le grand iour auquel il iugera le monde. *Iustice de Dieu lẽte, mais asseurée.* *Apud Optat.*

Theramenes s'estant vn iour sauué des ruines d'vne maison qui tomba sur la compagnie, aussi tost qu'il l'eut laissée, O *Iupiter*, dit-il, *à quoy me reserues-tu?* craignant, ce qui luy arriua depuis, vne mort plus cruelle. Le mesme peuuent dire les sacrileges qui ont échapé la iustice de Dieu en terre : car Dieu ne seroit pas Dieu s'il ne punissoit vn iour ces furieuses insolences, & ces excez abominables faits à la propre personne de son fils. *Ælian.*

En l'histoire Ecclesiastique, [z] vous auez le beau trait que fist le venerable vieillard Amphiloque Euesque Catholique, contre les Arriens ennemis de la gloire de Christ. Il auoit presenté requeste à l'Empereur Theodose tendant aux fins qu'il defendist les assemblées des Arriens: mais ayant esté rebuté pour la premiere fois, il se reserua à vne autre occasion, & differa iusques à vn iour, auquel entrant auec ses compagnons les Euesques en la salle Imperiale, pour faire la reuerence à Theodose, de bonne fortune il le trouua auec son fils Arcade ieune Prince, qui depuis peu auoit esté nommé à l'Empire. L'ayant donc salué le plus honnestement qu'il luy fut possible, il ne fist pas grand cas de son fils, ains l'approchant & le touchant de la main se contenta de luy dire comme à vn ieune garçon, bon iour mon fils. L'Empereur le voyant s'imagina que ce bon homme estoit peu ciuilizé, & qu'il luy falloit apprendre de la Cour. Il l'appelle donc, & l'in- *z Niceph. l. 12 cap. 9.*

ſtruit de la forme qu'il deuoit garder en faiſant la reuerence à ſon fils, Mais ce grand homme luy repart, qu'il ne luy deuoit point dauantage d'honneur qu'il luy en auoit rendu, & qu'il en deuoit eſtre ſatisfait. Cela piqua iuſques au vif l'Empereur, & s'epandant en iniure contre luy commanda qu'on le chaſſaſt. Comme donc on le tiroit à force hors ſa ſale imperiale, il ſe retourna deuers l'Empereur, & prenant ſon temps il luy diſt. *Vois tu pas, ô Empereur, combien tu portes impatiemment vne iniure faite à ton fils, & comme pour luy auoir moins rendu d'honneur qu'à toy, tu te courrouce à nous, & tu nous chaſſes? Ainſi certes as tu deu croire, que l'Empereur celeſte, Pere d'vn Fils vnique, ſe courrouce grandement à raiſon de ceux qui n'honorent pas ſon Fils comme ils doiuent, luy rendant vn moindre honneur que celuy qui eſt deferé au Pere auquel il eſt egal.* Cela toucha les Empereurs. Mais qui ne voit en ce ſaint artifice comme nous ſommes obligez de croire, que Dieu ſe reſſentira de ceux qui de paroles & d'effet, raualent & foulent aux pieds l'adoration de Chriſt?

Belle reſponſe d'Amphiloque à l'Empereur Theodoſe.

Mais en voudrions nous d'autres teſmoignages, que ceux de la bouche du meſme oracle de verité: [a] *I'honore mon Pere*, dit-il, aux Iuifs, *& vous m'auez deshonoré; ie ne cherche point ma gloire, il y a qui la cherche, & qui en iuge.* Mais qui a plus deshonoré le fils de Dieu que les Caluiniſtes, qui l'ont appellé vn Dieu de paſte en l'Euchariſtie, comme s'en plaint meſme Luther, quoy que furieux ennemy de l'Egliſe Romaine?

a *Ioan.* 8. Honorifico patrem meum, & vos inhonoraſtis me. Ego autem non quæro gloriam meam. Eſt qui quærat & iudicet.

O *Dieu! en quel temps nous auez vous reſeruez pour entendre ces cruels blaſphemes?* pouuons nous dire maintenant auec Policarpe. Mais face l'hereſie ce qu'elle voudra, elle ne pourra iamais l'emporter ſur la verité, & ſes agens ne pourront iamais rauir au fils de Dieu ſes honneurs & ſa gloire, [b] *Celuy qui habite és Cieux ſe moquera d'eux, & le Seigneur ſe rira d'eux.*

S. Polycarpe.

b *Pſal.* 2. Qui habitat in cœlis irridebit eos, & Dominus ſubſannabit eos.

Il leur arriuera comme à celuy qui mord dans le marbre, qui ne fait que ſe gaſter les dens, ou comme au ſerpent d'Eſope qui vſa les ſiennes à ronger la lime du ſerrurier. Iamais homme ne cracha contre le Ciel, que ſon crachat ne retombaſt ſur luy: Et dans les fables des Poëtes les Geants qui attaquent le Pere de Dieux ſe voyent foudroyez par ſon bras puiſſant. En vn mot Dagon, image de la puiſſance des diables & des hereſies, ne peut ſouſtenir deuant l'Arche, elle fait tomber ſon idole contre terre, elle le met en pieces, & faut que ſes ennemis adorent ſon pouuoir. Attendant que le iuſte Ciel puniſſe, ou range les ennemis de Chriſt à le recognoiſtre, il reſte que nous autres Catholiques nous preſentans deuant ſes autels, & adorant ſon Sacrement, c'eſt à dire luy-meſme ſouz les voiles, nous luy diſions auec S. Denys l'Areopagite: [c] *O Saint & diuin myſtere, monſtre nous ouuertement ce qui nous eſt caché ſous des ſignes obſcurs & enigmatiques, & remplis les yeux de noſtre eſprit de la ſplendeur de ta lumiere. Ainſi ſoit il.*

1. *Reg.*

c *Diony. de Hier. Eccl. c.* 3. Ὦ θειοτάτη ἱερὰ καὶ τελετὴ, τὰ περικείμενά σοι, συμβολικῶς ἀμφιέσματα τῶν αἰνιγμάτων ἀποκαλυψαμένη, τηλαυγῶς ἡμῖν ἀναδείχθητι, καὶ τὰς νοερὰς ἡμῶν ὄψεις ἑνιαίου καὶ ἀπερικαλύπτου φωτὸς ἀποπλήρωσον.

FIN.



TABLE DES MATIERES

ET CHOSES PLVS MEMORABLES contenuës en ce present Liure.

A.

B.

F.

G.

Grecs

L.

M.

Q.

R.

S.

T.

V.

Y.

Z.

Fin de la Table des Matieres.

APPROBATION DES DOCTEVRS.

NOVS souz-signez Docteurs en Theologie de la Faculté de Paris; Regents en la Maison des Freres Prescheurs, certifions auoir exactement veu & examiné vn Traicté des Noms de la Saincte Eucharistie, Cõposé par Reuerend Pere en Dieu F. N. COEFFETEAV Euesque de Marseille, &c. *Auquel nous n'auons rien trouué qui ne soit entierement conforme à la creance de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, confirmée par la doctrine de toute l'antiquité. Parquoy nous l'auons iugé digne d'estre mis au iour, comme tres-vtile & necessaire pour l'aduancement de la Religion, pour la consolation des fidelles, & pour la reduction des ames deuoyées. En tesmoignage dequoy nous auons signé cette Approbation de nostre main propre. A Paris ce 9. iour de Iuillet 1622.*

Fr. GILLES D'AMOVR.

Fr. MAVRICE BRACHET.

Fr. BALTHAZAR LANGLOYS.

PRIVILEGE DV ROY.

LOVIS PAR LA GRACE DE DIEV ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos amez & feaux Conseillers nos gens tenans nos Cours de Parlement de Paris, Roüen, Tholose, Bordeaux, Dijon, Grenoble, Aix, Rennes; Seneschaux, Preuosts desdits lieux, ou leurs Lieutenans; & à tous nos autres Iusticiers & Officiers qu'il appartiendra, Salut. NOVS auons cy-deuant commandé à R.P. NICOLAS COEFFETEAV, Docteur en Theologie, & nostre Predicateur ordinaire, de trauailler en plusieurs œuures, partie desquelles ont esté imprimées, & autres qu'il desire cy-apres faire imprimer, ce qu'il ne desire faire sans auoir sur ce nos lettres necessaires. A CES CAVSES auons audit R. P. COEFFETEAV, permis & permettons par ces presentes signées de nostre main, qu'il puisse faire imprimer, vendre & distribuer par tels Libraires ou Imprimeurs, toutes & quantes fois que bon luy semblera, tant lesdits liures qu'il a cy-deuant faits, que ceux qu'il fera cy-apres, en telles formes, characteres, ou volumes que bon luy semblera, soit sans

augmentation, ou auec augmentation, & tant de fois qu'il verra bon estre : & ce pendant & durant le temps & espace de dix ans, à compter du iour & datte que lesdits Liures seront acheuez d'imprimer. Faisant pour cét effect tres-expresses inhibitions & defenses à tous Libraires & Imprimeurs, ou autres de quelle qualité & condition qu'ils soient de nostre Royaume, païs & terres de nostre obeïssance, d'imprimer, ou faire imprimer lesdits Liures, ny en extraire aucune chose, pour iceux vendre, ou changer aux foires, ou d'en apporter, ou faire amener d'autres villes des Royaumes, souz noms interposez, ou fausses marques, ny d'en tenir aucuns exemplaires, tant en priué qu'en public, que de ceux qu'il aura fait imprimer, ou ceux qui auront droit de luy, sur peine de douze cens liures d'amende, applicable moitié à nous, & moitié audit suppliant, sans aucune diminution, & de tous despens, dommages & interests, & de confiscation de tous les exemplaires qui se trouueront estre mis en vente, ou autrement contre la teneur de ces presentes, & que trouuant lesdits Liures ainsi contrefaits, ils soient incontinent saisis, & mis en nostre main par le premier de nos Iuges, Officiers, Huissiers, ou Sergens sur ce requis, leur monstrant ces presentes, ou coppie d'icelles deuëment collationnée : vous donnant commission, mandement tres-exprés & special, & à eux de proceder contre ceux qui contreuiendront à ces presentes, par toutes voyes deuës & raisonnables : nonobstant oppositions, ou appellations quelconques, pour lesquelles, & sans preiudice d'icelles nous ne voulons estre differé : & nonobstant aussi Clameur de Haro, Chartes Normandes, prises à parties, & toutes autres lettres à ce contraires. Ausquelles auons dérogé, & dérogeons par cesdites presentes. Et pour ce que d'icelles l'on pourra auoir affaire en diuers lieux, Nous voulons qu'au Vidimus d'icelles, fait souz nostre seel Royal, ou collationné par vn de nos amez & feaux Conseillers, Notaires, & Secretaires, foy soit adioustée comme au present original : Et si nous voulons que mettant vn bref extraict d'iceluy au commencement ou à la fin desdits liures, qu'il soit tenu pour bien & deuëment signifié : comme si c'estoit l'original propre, à fin qu'ils n'en puissent pretendre cause d'ignorance : Car tel est nostre plaisir. Donné à Paris le 15. iour de Feurier, l'an de grace 1615. Et de nostre regne le cinquiesme.

Signé, LOVIS.



Et plus bas, Par le Roy,

DE LOMENIE.

Ledit R.P. Coeffeteav, *depuis Euesque de Marseille, a choisi & esleu* Sebastien Cramoisy *marchand Libraire Iuré en l'Vniuersité de Paris, pour imprimer & faire imprimer toutes ses œuures, & ioüir du Priuilege cy-dessus mentionné, durant le temps & espace porté par iceluy, duquel ledit R.P.* Coeffeteav *a fait cession & transport audit* Cramoisy *le 1. iour de Iuin 1615.*

Le present Liure intitulé, Oeuures de R.P. en Dieu F. Nic. Coeffeteav, &c. a esté acheué d'imprimer pour la premiere fois, le 20. Iuillet 1622.

ĩiiiii ij


IHS